F. CUNLIFFE.

20,451/c

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DOUZIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

Tantùm ſeries juncturaque pollet,
Tantùm de medio ſumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DOUZIEME.



A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVII.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

ELCANA, (*Hist. sacr.*) de la tribu de Levi, pere de Samuël, & mari d'Anne, étoit de Ramatha, du canton de Sophim. En allant à Silo où étoit l'arche, il consoloit sa femme qui gémissoit de sa stérilité. Les larmes & les vœux d'Anne mériterent que Dieu leur donnât un fils, qu'ils offrirent au Seigneur. Il y a encore du même nom un petit fils de Coré, un premier ministre du roi Achaz, deux lévites & quelques autres.

ELCATIF, (*Géogr. mod.*) ville de l'Arabie heureuse sur la côte occidentale du Golfe Persique. *Long. 70. 40. lat. 26.*

ELCESACTES *ou* ELCESAIENS, comme les appelle Théodoret, hérétiques qui parurent au commencement du second siecle & qui prirent leur nom d'Elcésaï ou d'Elxaï, leur chef. Elxaï étoit Juif d'origine & de sentiment, mais il n'observoit pas la loi. Il se prétendit inspiré, composa un livre où il ordonnoit à ses sectateurs une forme de serment mystérieux par le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, l'air & le vent. D'autres fois il leur ordonnoit de prendre sept autres témoins de la vérité, le ciel, l'eau, les esprits, les SS. anges de la priere, l'huile, le sel & la terre. Des livres de l'ancien & du nouveau Testament, il n'admettoit que quelques passages détachés. Ce prétendu prophete contraignoit ses sectateurs au mariage. Il disoit qu'on pouvoit sans

pécher, céder à la perfécution, adorer les idoles, & diffimuler fa foi au dehors, pourvu que le cœur n'y eût point de part : il reconnoiffoit le Chrift pour le grand roi ; mais il ne paroiffoit pas clairement par fon livre, fi fous ce nom il défignoit Jefus-Chrift ou s'il en entendoit un autre. Il défendoit de prier vers l'orient, & vouloit qu'on tournât le vifage vers Jérufalem en quelque pays que l'on fût. Il condamnoit les facrifices comme indignes de Dieu, & ne lui ayant, difoit-il, été offerts ni par les peres, c'eft-à-dire les patriarches, ni en vertu de la loi. Il défendoit de manger de la chair comme faifoient les Juifs, & rejetoit l'autel & le feu ; mais il croyoit que l'eau étoit bonne, ce qui pourroit faire conjecturer qu'il admettoit une forte de baptême.

Elxaï décrivoit le Chrift comme une vertu célefte qui, née dès le commencement du monde, avoit paru de temps en temps fous divers corps, & il en décrivoit ainfi les dimenfions : vingt-quatre fchœnes en longueur, c'eft-à-dire quatre-vingt-feize mille pas ; fix fchœnes en largeur, ou vingt-quatre mille pas, & l'épaiffeur à proportion. Ces mefures femblent avoir été forgées fur une interprétation groffiere de ces paroles de S. Paul aux Ephéfiens, *ch. iij*, ℣. 18. *ut poffitis comprehendere cum omnibus fanctis, quæ fit latitudo, & longitudo, & fublimitas, & profundum*. Par une erreur femblable, il donnoit au faint Efprit le fexe féminin, parce qu'en Hébreu *rouats* ou *rouach*, qui fignifie *efprit*, eft de ce genre. Il le faifoit femblable au Chrift & pofé devant lui, droit comme une ftatue, fur un nuage entre deux montagnes, & toutefois invifible. Il donnoit à l'un & à l'autre la même mefure, & prétendoit l'avoir connue par la hauteur des montagnes, parce que leurs têtes y atteignoient. Enfin, il enfeignoit dans fon livre une priere en termes barbares, dont il défendoit de chercher l'explication, & que S. Epiphane traduit ainfi : *la baffeffe, la condamnation, l'oppreffion, la peine de mes peres eft paffée par la miffion parfaite qui eft venue*. Ce pere, Origene, & Eufebe ont parlé des *Elcéfaites*. Le premier les nomme auffi *Samféens*, du mot hébreu *fames*, qui fignifie *le foleil*. Scaliger s'eft trompé en prétendant qu'Elxaï étoit le même qu'*Effaï* ou *Ezen* ; & par une fuite de fa premiere erreur, il a confondu les *Elcéfaites* avec la fecte des Efféens. Les difciples d'Elxaï fe joignirent à ceux d'Ebion, & gardoient comme eux la circoncifion ; ils fubfifterent plufieurs fiecles, quoiqu'Eufebe, *livre VI, ch. xxxviij*, affure le contraire. Fleury, *hift. eccléf. liv. I, tome II, page 291 & 92*. (G)

ELCHE, (*Géogr. mod.*) ville du royaume de Valence en Efpagne. Elle eft fituée fur la Segre. *Long. 17 25. lat. 38. 20.*

ELDAGSEN ou ELDAGSHAUSEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de baffe Saxe, dans l'électorat d'Hanovre, & dans la principauté de Calenberg. Elle eft ancienne & faifoit jadis partie du comté de Hallermunde : elle avoit des murs & des foffés ; elle avoit jurifdiction criminelle & civile, & elle donnoit fon nom à un certain diftrict. Ces avantages font à-peu-près tous perdus pour elle aujourd'hui : il ne lui refte que fa jurifdiction civile, un long procès avec le bailliage de Calenberg au fujet de la criminelle, & 200 & quelques maifons. (*D. G.*)

* ELÉATIQUE (SECTE), *Hift. de la Philofophie*. La *fecte éléatique* fut ainfi appellée d'Elée, ville de la grande Grece, où naquirent Parménide, Zénon, & Leucippe, trois célebres défenfeurs de la philofophie dont nous allons parler.

Xénophane de Colophon paffe pour le fondateur de l'*Eléatifme*. On dit qu'il fuccéda à Telauge fils de Pythagore, qui enfeignoit en Italie la doctrine de fon pere. Ce qu'il y a de certain, c'eft que les *Eléatiques* furent quelquefois appellés *Pythagoriciens*.

Il fe fit un grand fchifme dans l'école *éléatique*, qui la divifa en deux fortes de philofophes qui conferverent le même nom, mais dont les principes furent auffi oppofés qu'il étoit poffible qu'ils le fuffent ; les uns fe perdant dans des abftractions, & élevant la certitude des connoiffances métaphyfiques aux dépens de la fcience des faits, regarderent la phyfique expérimentale

& l'étude de la nature comme l'occupation vaine & trompeuſe d'un homme qui, portant la vérité en lui-même, la cherchoit au dehors, & devenoit de propos délibéré le jouet perpétuel de l'apparence & des fantômes : de ce nombre furent Xénophane, Parménide, Méliſſe, & Zénon ; les autres, au contraire, perſuadés qu'il n'y a de vérité que dans les propoſitions fondées ſur le témoignage de nos ſens, & que la connoiſſance des phénomenes de la nature eſt la ſeule vraie philoſophie, ſe livrerent tout entiers à l'étude de la phyſique : & l'on trouve à la tête de ceux-ci les noms célebres de Leucippe, de Démocrite, de Protagoras, de Diagoras, & d'Anaxarque. Ce ſchiſme nous donne la diviſion de l'hiſtoire de la philoſophie *éléatique*, en hiſtoire de l'*Eléatiſme* métaphyſique, & en hiſtoire de l'*Eléatiſme* phyſique.

Hiſtoire des éléatiques métaphyſiciens. Xénophane vécut ſi long-temps, qu'on ne ſait à quelle année rapporter ſa naiſſance. La différence entre les hiſtoriens eſt de vingt olympiades : mais il eſt difficile d'en trouver une autre que la cinquante-ſixieme, qui ſatisfaſſe à tous les faits donnés. Xénophane, né dans la cinquante-ſixieme olympiade, put apprendre les élémens de la grammaire, tandis qu'Anaximandre floriſſoit ; entrer dans l'école pythagoricienne à l'âge de vingt-cinq ans ; profeſſer la philoſophie juſqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ; être témoin de la défaite des Perſes à Platée & à Marathon ; voir le regne d'Hiéron ; avoir Empedocle pour diſciple ; atteindre le commencement de la quatre-vingt & unieme olympiade, & mourir âgé de cent ans.

Xénophane n'eut point de maître. Perſécuté dans ſa patrie, il ſe retira à Zancle ou à Catane dans la Sicile. Il étoit poëte & philoſophe. Réduit à la derniere indigence, il alla demander du pain à Hiéron. Demander du pain à un tyran ! il valoit encore mieux chanter ſes vers dans les rues ; cela eût été plus honnête & plus conforme aux mœurs du temps. Indigné des fables qu'Homere & Héſiode avoient débitées ſur le compte des dieux, il écrivit contre ces deux poëtes ; mais les vers d'Héſiode & d'Homere ſont parvenus juſqu'à nous, & ceux de Xénophane ſont tombés dans l'oubli. Il combattit les principes de Thalès & de Pythagore ; il harcela un peu le philoſophe Epiménide ; il écrivit l'hiſtoire de ſon pays ; il jeta les fondemens d'une nouvelle philoſophie dans un ouvrage intitulé *de la nature*. Ses diſputes avec les philoſophes de ſon temps, ſervirent auſſi d'aliment à la mauvaiſe humeur de Timon ; je veux dire que le miſanthrope s'en réjouiſſoit intérieurement, quoiqu'il en parût fâché à l'extérieur.

Nous n'avons point les ouvrages des *Eléatiques* ; & l'on accuſe ceux d'entre les anciens qui ont fait mention de leurs principes, d'avoir mis peu d'exactitude & de fidélité dans l'expoſition qu'ils nous en ont laiſſée. Il y a toute apparence que les *Eléatiques* avoient la double doctrine. Voici tout ce qu'on a pu recueillir de leur métaphyſique & de leur phyſique.

Métaphyſique de Xénophane. Rien ne ſe fait de rien. Ce qui eſt, a donc toujours été : mais ce qui eſt éternel, eſt infini, ce qui eſt infini eſt un : car où il y a diſſimilitude, il y a pluralité. Ce qui eſt éternel, infini, un, par-tout le même, eſt auſſi immuable & immobile : car s'il pouvoit changer de lieu, il ne ſeroit pas infini ; & s'il pouvoit devenir autre, il y auroit en lui des choſes qui commenceroient, & des choſes qui finiroient ſans cauſe, il ſe feroit quelque choſe de rien, & rien de quelque choſe ; ce qui eſt abſurde. Il n'y a qu'un être qui ſoit éternel, infini, un, immuable, immobile, tout ; & cet être eſt Dieu. Dieu n'eſt point corps ; cependant ſa ſubſtance s'étendant également en tout ſens, remplit un eſpace immenſe ſphérique. Il n'a rien de commun avec l'homme. Dieu voit tout, entend tout, eſt préſent à tout ; il eſt en même temps l'intelligence, la durée, la nature ; il n'a point notre forme ; il n'a point nos paſſions ; ſes ſens ne ſont point tels que les nôtres.

Ce ſyſtême n'eſt pas éloigné du Spinoſiſme. Si Xénophane ſemble reconnoître deux ſubſtances dont l'union intime conſtitue un tout, qu'il appelle l'*univers* ; d'un autre côté l'une de ces ſubſtances eſt figurée,

& ne peut, selon ce philosophe, se concevoir distinguée & séparée de l'autre que par abstraction. Leur nature n'est pas essentiellement différente ; d'ailleurs cette ame de l'univers que Xénophane paroît avoir imaginée, & que tous les philosophes qui l'ont suivi ont admise, n'étoit rien de ce que nous entendons par un *esprit*.

Physique de Xénophane. Il n'y a qu'un univers : mais il y a une infinité de mondes. Comme il n'y a point de mouvement vrai, il n'y a en effet ni génération, ni dépérissement, ni altération. Il n'y a ni commencement, ni fin de rien, que des apparences. Les apparences sont les seules processions réelles de l'état de possibilité à l'état d'existence, & de l'état d'existence à celui d'annihilation. Les sens ne peuvent nous élever à la connoissance de la raison premiere de l'univers. Ils nous trompent nécessairement sur ses loix. Il ne nous vient de science solide que de la raison ; tout ce qui n'est fondé que sur le témoignage des sens est opinion. La métaphysique est la science des choses ; la physique est l'étude des apparences. Ce que nous appercevons en nous, est ; ce que nous appercevons hors de nous, nous paroît. Mais la seule vraie philosophie est des choses qui sont, & non de celles qui paroissent.

Malgré ce mépris que les *Eléatiques* faisoient de la science des faits & de la connoissance de la nature ; ils s'en occupoient sérieusement ; ils en jugeoient seulement moins favorablement que les philosophes de leur temps. Ils auroient été d'accord avec les Pyrrhoniens sur l'incertitude du rapport des sens ; mais ils auroient défendu contre eux l'infaillibilité de la raison.

Il y a, disoient les *Eléatiques*, quatre élémens ; ils se combinent pour former la terre. La terre est la matiere de tous les êtres. Les astres sont des nuages enflammés : ces gros charbons s'éteignent le jour & s'allument la nuit. Le soleil est un amas de particules ignées, qui se détruit & se réforme en 24 heures ; il se leve le matin comme un grand brasier allumé de vapeurs récentes : ces vapeurs se consument à mesure que son cours s'avance ; le soir il tombe épuisé sur la terre ; son mouvement se fait en ligne droite : c'est la distance qui donne à l'espace qu'il parcourt, une courbure apparente. Il y a plusieurs soleils ; chaque climat, chaque zone a le sien. La lune est un nuage condensé ; elle est habitée ; il y a des régions, des villes. Les nuées ne sont que des exhalaisons, que le soleil attire de la surface de la terre ; est-ce l'affluence des mixtes qui se précipitent dans les mers qui les sale ? Les mers ont couvert toute la terre ; ce phénomene est démontré par la présence des corps marins sur sa surface & dans ses entrailles. Le genre humain finira lorsque la terre étant entraînée au fond des mers, cet amas d'eau se répandra également par-tout, détrempera le globe, & n'en formera qu'un bourbier ; les siecles s'écouleront, l'immense bourbier se séchera, & les hommes renaîtront. Voilà la grande révolution de tous les êtres.

Ne perdons point de vue au milieu de ces puérilités, plusieurs idées qui ne sont point au dessous de la philosophie de nos temps ; la distinction des élémens, leur combinaison, d'où résulte la terre ; la terre principe général des corps ; l'apparence circulaire, effet de la grande distance ; la pluralité des mondes & des soleils ; la lune habitée ; les nuages formés des exhalaisons terrestres ; le séjour de la mer sur tous les points de la surface de la terre. Il étoit difficile qu'une science qui en étoit à son alphabet, rencontrât un plus grand nombre de vérités ou d'idées heureuses.

Tel étoit l'état de la philosophie *éléatique*, lorsque Parménide naquit. Il étoit d'Elée. Il eut Zénon pour disciple. Il s'entretint avec Socrate. Il écrivit sa philosophie en vers ; il ne nous en reste que des lambeaux si décousus, qu'on n'en peut former aucun ensemble systématique. Il y a de l'apparence qu'il donna aussi la préférence à la raison sur les sens ; qu'il regarda la physique comme la science des opinions, & la métaphysique comme la science des choses, & qu'il laissa l'*Eléatisme* spéculatif où il en étoit ; à moins qu'on ne veuille s'en rapporter à Platon, & attribuer à Parménide tout ce que le Platonisme a débité depuis sur les idées.

Parménide

Parménide se fit un systême de physique particulier. Il regarda le froid & le chaud, ou la terre & le feu, comme les principes des êtres; il découvrit que le soleil & la lune brilloient de la même lumiere, mais que l'éclat de la lune étoit emprunté; il plaça la terre au centre du monde; il attribua son immobilité à sa distance égale en tout sens, de chacun des autres points de l'univers. Pour expliquer la génération des substances qui nous environnent, il disoit: le feu a été appliqué à la terre, le limon s'est échauffé, l'homme & tout ce qui a vie a été engendré; le monde finira; la portion principale de l'ame humaine est placée dans le cœur.

Parménide naquit dans la soixante-neuvieme olympiade. On ignore le temps de sa mort. Les Eléens l'appellerent au gouvernement; mais des troubles populaires le dégoûterent bientôt des affaires publiques, & il se retira pour se livrer tout entier à la philosophie.

Mélisse de Samos fleurit dans la 84e olympiade. Il fut homme d'état, avant que d'être philosophe. Il eût peut-être été plus avantageux pour les peuples qu'il eût commencé par être philosophe, avant que d'être homme d'état. Il écrivit dans sa retraite de l'*être* & *de la nature*. Il ne changea rien à la philosophie de ses prédécesseurs: il croyoit seulement que la nature des dieux étant incompréhensible, il falloit s'en taire, & que ce qui n'est pas est impossible; deux principes, dont le premier marque beaucoup de retenue, & le second beaucoup de hardiesse. On croit que ce fut notre philosophe qui commandoit les Samiens, lorsque leur flotte battit celle des Athéniens.

Zénon l'*éléatique* fut un beau garçon, que Parménide ne reçut pas dans son école sans qu'on en médît. Il se mêla aussi des affaires publiques, avant que de s'appliquer à l'étude de la philosophie. On dit qu'il se trouva dans Agrigente, lorsque cette ville gémissoit sous la tyrannie de Phalaris; qu'ayant employé sans succès toutes les ressources de la philosophie pour adoucir cette bête féroce, il inspira à la jeunesse l'honnête & dangereux dessein de s'en délivrer; que Phalaris instruit de cette conspiration, fit saisir Zénon & l'exposa aux plus cruels tourmens, dans l'espérance que la violence de la douleur lui arracheroit les noms de ses complices; que le philosophe ne nomma que le favori du tyran; qu'au milieu des supplices, son éloquence réveilla les lâches Agrigentins; qu'ils rougirent de s'abandonner eux-mêmes, tandis qu'un étranger expiroit à leurs yeux, pour avoir entrepris de les tirer de l'esclavage; qu'ils se souleverent brusquement, & que le tyran fut assommé à coups de pierre. Les uns ajoutent qu'ayant invité Phalaris à s'approcher, sous prétexte de lui révéler tout ce qu'il desiroit savoir, il le mordit par l'oreille, & ne lâcha prise qu'en mourant sous les coups que les bourreaux lui donnerent. D'autres que, pour ôter à Phalaris toute espérance de connoître le fond de la conjuration, il se coupa la langue avec les dents, & la cracha au visage du tyran. Mais quelque honneur que la philosophie puisse recueillir de ces faits, nous ne pouvons nous en dissimuler l'incertitude. Zénon ne vécut ni sous Phalaris, ni sous Denis; & l'on raconte les mêmes choses d'Anaxarque.

Zénon étoit grand dialecticien. Il avoit divisé sa logique en trois parties. Il traitoit dans la premiere de l'art de raisonner; dans la seconde, de l'art de dialoguer; & dans la troisieme, de l'art de disputer. Il n'eut point d'autre métaphysique que celle de Xénophane. Il combattit la réalité du mouvement. Tout le monde connoît son sophisme de la tortue & d'Achille. » Il disoit, si je souffre sans indignation » l'injure du méchant, je serai insensible » à la louange de l'honnête homme. » Sa physique fut la même que celle de Parménide. Il nia le vuide. S'il ajouta au froid & au chaud l'humide & le sec, ce ne fut pas proprement comme quatre différens principes, mais comme quatre effets de deux causes, la terre & le feu.

Histoire des Eléatiques Physiciens. Leucippe d'Abdere, disciple de Mélisse & de Zénon, & maître de Démocrite, s'apperçut bientôt que la méfiance outrée du témoignage des sens détruisoit toute philosophie, & qu'il valoit mieux rechercher en quelles circonstances ils nous trompoient,

que de se persuader à soi-même & aux autres par des subtilités de Logique qu'ils nous trompent toujours. Il se dégoûta de la métaphysique de Xénophane, des idées de Platon, des nombres de Pythagore, des sophismes de Zénon, & s'abandonna tout entier à l'étude de la nature, à la connoissance de l'univers, & à la recherche des propriétés & des attributs des êtres. Le seul moyen, disoit-il, de réconcilier les sens avec la raison, qui semblent s'être brouillés depuis l'origine de la secte *éléatique*, c'est de recueillir des faits & d'en faire la base de la spéculation. Sans les faits, toutes les idées systématiques ne portent sur rien : ce sont des ombres inconstantes qui ne se ressemblent qu'un instant.

On peut regarder Leucippe comme le fondateur de la philosophie corpusculaire. Ce n'est pas qu'avant lui on n'eût considéré les corps comme des amas de particules; mais il est le premier qui ait fait de la combinaison de ces particules, la cause universelle de toutes choses. Il avoit pris la métaphysique en une telle aversion, que pour ne rien laisser, disoit-il, d'arbitraire dans sa philosophie, il en avoit banni le nom de Dieu. Les philosophes qui l'avoient précédé, voyoient tout dans les idées; Leucippe ne voulut rien admettre que ce qu'il observoit dans les corps. Il fit tout émaner de l'atome, de sa figure, & de son mouvement. Il imagina l'atomisme; Démocrite perfectionna ce systême; Epicure le porta jusqu'où il pouvoit s'élever. *Voyez* ATOMISME.

Leucippe & Démocrite avoient dit que les atomes différoient par le mouvement, la figure, & la masse, & que c'étoit de leur co-ordination que naissoient tous les êtres. Epicure ajouta qu'il y avoit des atomes d'une nature si hétérogene, qu'ils ne pouvoient ni se rencontrer, ni s'unir. Leucippe & Démocrite avoient prétendu que toutes les molécules élémentaires avoient commencé par se mouvoir en ligne droite. Epicure remarqua que si elles avoient commencé à se mouvoir toutes en ligne droite, elles n'auroient jamais changé de direction, ne se feroient point choquées, ne se feroient point combinées, & n'auroient produit aucune substance : d'où il conclut qu'elles s'étoient mues dans des directions un peu inclinées les unes aux autres, & convergentes vers quelque point commun, à-peu-près comme nous voyons les graves tomber vers le centre de la terre. Leucippe & Démocrite avoient animé leurs atomes d'une même force de gravitation. Epicure fit graviter les siens diversement. Voilà les principales différences de la philosophie de Leucippe & d'Epicure, qui nous soient connues.

Leucippe disoit encore : l'univers est infini. Il y a un vuide absolu, & un plein absolu : ce sont les deux portions de l'espace en général. Les atomes se meuvent dans le vuide. Tout naît de leurs combinaisons. Ils forment des mondes, qui se résolvent en atomes. Entraînés autour d'un centre commun, ils se rencontrent, se choquent, se séparent, s'unissent; les plus légers sont jetés dans les espaces vuides, qui embrassent extérieurement le tourbillon général. Les autres tendent fortement vers le centre; ils s'y hâtent, s'y pressent, s'y accrochent, & y forment une masse qui augmente sans cesse en densité. Cette masse attire à elle tout ce qui l'approche; delà naissent l'humide, le limoneux, le sec, le chaud, le brûlant, l'enflammé, les eaux, la terre, les pierres, les hommes, le feu, la flamme, les astres. Le Soleil est environné d'une grande athmosphere, qui lui est extérieure. C'est le mouvement qui entretient sans cesse le feu des astres, en portant au lieu qu'ils occupent des particules qui réparent les pertes qu'ils font. La Lune ne brille que d'une lumiere empruntée du Soleil. Le Soleil & la Lune souffrent des éclipses, parce que la terre panche vers le midi. Si les éclipses de Lune sont plus fréquentes que celles de Soleil, il en faut chercher la raison dans la différence de leurs orbes. Les générations, les dépérissemens, les altérations, sont les suites d'une loi générale & nécessaire, qui agit dans toutes les molécules de la matiere.

Quoique nous ayions perdu les ouvrages de Leucippe, il nous est resté, comme on voit, assez de connoissance des principes de sa philosophie, pour juger du mérite de quelques-uns de nos systématiques modernes; & nous pourrions demander aux

Cartésiens, s'il y a bien loin des idées de Leucippe à celles de Descartes. *Voyez* CARTÉSIANISME.

Leucippe eut pour successeur Démocrite, un des premiers génies de l'antiquité. Démocrite naquit à Abdere, où sa famille étoit riche & puissante. Il florissoit au commencement de la guerre du Peloponese. Dans le dessein qu'il avoit formé de voyager, il laissa à ses freres les biens fonds, & il prit en argent ce qui lui revenoit de la succession de son pere. Il parcourut l'Egypte, où il apprit la Géométrie dans les séminaires; la Chaldée; l'Ethiopie, où il conversa avec les Gymnosophistes; la Perse, où il interrogea les mages; les Indes, *&c. Je n'ai rien épargné pour m'instruire*, disoit Démocrite; *j'ai vu tous les hommes célebres de mon temps; j'ai parcouru toutes les contrées où j'ai espéré rencontrer la vérité: la distance des lieux ne m'a point effrayé; j'ai observé les différences de plusieurs climats; j'ai recueilli les phénomenes de l'air, de la terre, & des eaux: la fatigue des voyages ne m'a point empêché de méditer; j'ai cultivé les Mathématiques sur les grandes routes, comme dans le silence de mon cabinet; je ne crois pas que personne me surpasse aujourd'hui dans l'art de démontrer par les nombres & par les lignes, je n'en excepte pas même les prêtres de l'Egypte.*

Démocrite revint dans sa patrie, rempli de la sagesse de toutes les nations, mais il y fut réduit à la vie la plus étroite & la plus obscure; ses longs voyages avoient entiérement épuisé sa fortune; heureusement il trouva dans l'amitié de Damasis son frere, les secours dont il avoit besoin. Les loix du pays refusoient la sépulture à celui qui avoit dissipé le bien de ses peres. Démocrite ne crut pas devoir exposer sa mémoire à cette injure: il obtint de la république une somme considérable en argent, avec une statue d'airain, sur la seule lecture d'un de ses ouvrages. Dans la suite, ayant conjecturé par des observations météorologiques, qu'il y auroit une grande disette d'huile, il acheta à bon marché toute celle qui étoit dans le commerce, la revendit fort cher, & prouva aux détracteurs de la philosophie, que le philosophe savoit acquérir des richesses quand il le vouloit. Ses concitoyens l'appellerent à l'administration des affaires publiques: il se conduisit à la tête du gouvernement, comme on l'attendoit d'un homme de son caractere. Mais son goût dominant ne tarda pas à le rappeller à la contemplation & à la philosophie. Il s'enfonça dans les lieux sauvages & solitaires; il erra parmi les tombeaux; il se livra à l'étude de la morale, de la nature, de l'anatomie & des mathématiques; il consuma sa vie en expériences; il fit dissoudre des pierres; il exprima le suc des plantes; il disséqua les animaux. Ses imbécilles concitoyens le prirent alternativement pour magicien & pour insensé. Son entrevue avec Hippocrate, qu'on avoit appellé pour le guérir, est trop connue & trop incertaine, pour que j'en fasse mention ici. Ses travaux & son extrême sobriété n'abrégerent point ses jours. Il vécut près d'un siecle. Voici les principes généraux de sa philosophie.

Logique de Démocrite. Démocrite disoit: il n'existe que les atomes & le vuide; il faut traiter le reste comme des simulacres trompeurs. L'homme est loin de la vérité. Chacun de nous a son opinion; aucun n'a la science. Il y a deux philosophies; l'une sensible, l'autre rationnelle; il faut s'en tenir à la premiere, tant qu'on voit, qu'on sent, qu'on entend, qu'on goûte & qu'on touche; il ne faut poursuivre le phénomene à la pointe de l'esprit, que quand il échappe à la portée des sens. La voie expérimentale est longue, mais elle est sûre; la voie du raisonnement a le même défaut, & n'a pas la même certitude.

D'où l'on voit que Démocrite s'étoit un peu rapproché des idées de Xénophane en métaphysique, & qu'il s'étoit livré sans réserve à la méthode de philosopher de Leucippe en physique.

Physiologie de Démocrite. Démocrite disoit: rien ne se fait de rien; le vuide & les atomes sont les causes efficientes de tout. La matiere est un amas d'atomes, ou n'est qu'une vaine apparence. L'atome ne naît point du vuide, ni le vuide de l'atome: les corps existent dans le vuide. Ils ne different que par la combinaison de leurs élémens. Il faut rapporter l'espace aux

atomes & au vuide. Tout ce qui eſt plein eſt atome ; tout ce qui n'eſt pas atome eſt vuide. Le vuide & les atomes ſont deux infinis ; l'un en nombre, l'autre en étendue. Les atomes ont deux propriétés primitives, la figure & la maſſe. La figure varie à l'infini ; la maſſe eſt la plus petite poſſible. Tout ce que nous attribuons d'ailleurs aux atomes comme des propriétés, eſt en nous. Ils ſe meuvent dans le vuide immenſe, où il n'y a ni haut ni bas, ni commencement, ni milieu, ni fin ; ce mouvement a toujours été & ne ceſſera jamais. Il ſe fait ſelon une direction oblique, telle que celle des graves. Le choc & la cohéſion ſont des ſuites de cette obliquité & de la diverſité des figures. La juſtice, le deſtin, la providence, ſont des termes vuides de ſens. Les actions réciproques des atomes, ſont les ſeules raiſons éternelles de tout. Le mouvement circulaire en eſt un effet immédiat. La matiere eſt une : toutes les différences émanent de l'ordre, de la figure & de la combinaiſon des atomes. La génération n'eſt que la cohéſion des atomes homogenes : l'altération n'eſt qu'un accident de leur combinaiſon ; la corruption n'eſt que leur ſéparation ; l'augmentation, qu'une addition d'atomes ; la diminution, qu'une ſouſtraction d'atomes. Ce qui s'apperçoit par les ſens, eſt toujours vrai ; la doctrine des atomes rend raiſon de toute la diverſité de nos ſenſations. Les mondes ſont infinis en nombre : il y en a de parfaits, d'imparfaits, de ſemblables, de différens. Les eſpaces qu'ils occupent, les limites qui les circonſcrivent, les intervalles qui les ſéparent, varient à l'infini. Les uns ſe forment, d'autres ſont formés ; d'autres ſe réſolvent & ſe détruiſent. Le monde n'a point d'ame, ou l'ame du monde eſt le mouvement ignée. Le feu eſt un amas d'atomes ſphériques. Il n'y a d'autres différences entre les atomes conſtitutifs de l'air, de l'eau & de la terre, que celle des maſſes. Les aſtres ſont des amas de corpuſcules ignées & légers, mus ſur eux-mêmes. La lune a ſes montagnes, ſes vallées & ſes plaines. Le ſoleil eſt un globe immenſe de feu. Les corps céleſtes ſont emportés d'un mouvement général d'orient en occident. Plus leur orbe eſt voiſin de la terre, plus il ſe meut lentement. Les cometes ſont des amas de planetes ſi voiſines, qu'elles n'excitent que la ſenſation d'un tout. Si l'on reſſerre dans un eſpace trop étroit une grande quantité d'atomes, il s'y formera un courant ; ſi l'on diſperſe au contraire les atomes dans un vuide trop grand pour leur quantité, ils demeureront en repos. Dans le commencement, la terre fut emportée à travers l'immenſité de l'eſpace d'un mouvement irrégulier. Elle acquit dans le temps de la conſiſtance & du poids ; ſon mouvement ſe ralentit peu-à-peu, puis il ceſſa. Elle doit ſon repos à ſon étendue & à ſa gravité. C'eſt un vaſte diſque qui diviſe l'eſpace infini en deux hémiſpheres, l'un ſupérieur, & l'autre inférieur. Elle reſte immobile par l'égalité de force de ces deux hémiſpheres. Si l'on conſidere la ſection de l'eſpace univerſel relativement à deux points déterminés de cet eſpace, elle ſera droite ou oblique. C'eſt en ce ſens que l'axe de la terre eſt incliné. La terre eſt pleine d'eau : c'eſt la diſtribution inégale de ce fluide dans ſes immenſes & profondes concavités, qui cauſe & entretient ſes mouvemens. Les mers décroiſſent ſans ceſſe, & tariront. Les hommes ſont ſortis du limon & de l'eau. L'ame humaine n'eſt que la chaleur des élémens du corps ; c'eſt par cette chaleur que l'homme ſe meut & qu'il vit. L'ame eſt mortelle, elle ſe diſſipe avec le corps. La partie qui réſide dans le cœur, réfléchit, penſe & veut ; celle qui eſt répandue uniformément par-tout ailleurs, ſent ſeulement. Le mouvement qui a engendré les êtres détruits, les réformera. Les animaux, les hommes & les dieux, ont chacun leurs ſens propres. Les nôtres ſont des miroirs qui reçoivent les images des choſes. Toute ſenſation n'eſt qu'un toucher. La diſtinction du jour & de la nuit eſt une expreſſion naturelle du temps.

Théologie de Démocrite. Il y a des natures compoſées d'atomes très-ſubtils, qui ne ſe montrent à nous que dans les ténebres. Ce ſont des ſimulacres giganteſques : la diſſolution en eſt plus difficile & plus rare que des autres natures. Ces êtres ont des voix : ils ſont plus inſtruits que nous. Il y a dans l'avenir des événemens qu'ils peuvent prévoir, & nous annoncer ; les uns ſont bienfaiſans, les autres malfai-

ſans. Ils habitent le vague des airs ; ils ont la figure humaine. Leur dimenſion peut s'étendre jusqu'à remplir des eſpaces immenſes. D'où l'on voit que Démocrite avoit pris pour des êtres réels les fantômes de ſon imagination ; & qu'il avoit compoſé ſa théologie de ſes propres viſions ; ce qui étoit arrivé de ſon temps à beaucoup d'autres, qui ne s'en doutoient pas.

Morale de Démocrite. La ſanté du corps & le repos de l'ame ſont le ſouverain bien de l'homme. L'homme ſage ne s'attache fortement à rien de ce qui peut lui être enlevé. Il faut ſe conſoler de ce qui eſt, par la contemplation du poſſible. Le philoſophe ne demandera rien, & méritera tout ; ne s'étonnera guere, & ſe fera ſouvent admirer. C'eſt la loi qui fait le bien & le mal, le juſte & l'injuſte, le décent & le déshonnête. La connoiſſance du néceſſaire eſt plus à deſirer que la jouiſſance du ſuperflu. L'éducation fait plus d'honnêtes gens que la nature. Il ne faut courir après la fortune, que juſqu'au point marqué par les beſoins de la nature. L'on s'épargnera bien des peines & des entrepriſes, ſi l'on connoît ſes forces, & ſi l'on ne ſe propoſe rien au delà, ni dans ſon domeſtique, ni dans la ſociété. Celui qui s'eſt fait un caractère, ſait tout ce qui lui arrivera. Les loix n'ôtent la liberté qu'à ceux qui en abuſeroient. On n'eſt point ſous le malheur, tant qu'on eſt loin de l'injuſtice : le méchant qui ignore la diſſolution finale, & qui a la conſcience de ſa méchanceté, vit en crainte, meurt en tranſe, & ne peut s'empêcher d'attendre d'une juſtice ultérieure qui n'eſt pas, ce qu'il a mérité de celle qui eſt & à laquelle il n'ignore pas qu'il échappe en mourant. La bonne ſanté eſt dans la main de l'homme. L'intempérance donne de courtes joies & de longs déplaiſirs, &c.

Démocrite prit pour diſciple Protagoras, un de ſes concitoyens ; il le tira de la condition de portefaix, pour l'élever à celle de philoſophe. Démocrite ayant conſidéré avec des yeux méchaniciens l'artifice ſingulier que Protagoras avoit imaginé pour porter commodément un grand fardeau, l'interrogea, conçut ſur ſes réponſes bonne opinion de ſon eſprit ; & ſe l'attacha. Protagoras profeſſa l'éloquence & la philoſophie. Il fit payer chérement ſes leçons : il écrivit un livre de la nature des dieux, qui lui mérita le nom d'*impie*, & qui l'expoſa à des perſécutions. Son ouvrage commençoit par ces mots : *Je ne ſais s'il y a des dieux ; la profondeur de cette recherche, jointe à la briéveté de la vie, m'ont condamné à l'ignorer toujours.* Protagoras fut banni, & ſes livres recherchés, brûlés, & lus. *Punitis ingeniis gliſcit auctoritas.*

Ce qu'on nous a tranſmis de ſa philoſophie, n'a rien de particulier ; c'eſt la métaphyſique de Xénophane, & la phyſique de Démocrite.

L'éléatique Diagoras de l'iſle de Melos, fut un autre impie. Il naquit dans la 38e olympiade. Les déſordres qu'il remarqua dans l'ordre phyſique & moral, le déterminerent à nier l'exiſtence des dieux. Il ne renferma point ſa façon de penſer, malgré les dangers auxquels il s'expoſoit en la laiſſant tranſpirer. Le gouvernement mit ſa tête à prix. On éleva une colonne d'airain, par laquelle on promettoit un talent à celui qui le tueroit, & deux talens à celui qui le prendroit vif. Une de ſes imprudences fut d'avoir pris, au défaut d'autre bois, une ſtatue d'Hercule pour faire cuire des navets. Le vaiſſeau qui le portoit loin de ſa patrie, ayant été accueilli par une violente tempête, les matelots, gens ſuperſtitieux dans le danger, commencerent à ſe reprocher de l'avoir pris ſur leur bord ; mais le philoſophe leur montrant d'autres bâtimens, qui ne couroient pas moins de danger que le leur, leur demanda avec un grand ſang froid, ſi chacun de ces vaiſſeaux portoit auſſi un Diagoras. Il diſoit dans une autre conjoncture à un Samothrace de ſes amis, qui lui faiſoit remarquer dans un temple de Neptune, un grand nombre d'*ex voto* offerts au dieu par des voyageurs qu'il avoit ſauvés du naufrage, que les prêtres ne feroient pas ſi fiers, ſi l'on avoit pu tenir regiſtre des prieres de tous les honnêtes gens que Neptune avoit laiſſé périr. Notre athée donna de bonnes loix aux Mantinéens, & mourut tranquillement à Corinthe.

Anaxarque d'Abdere fut plus fameux par la licence de ses mœurs, que par ses ouvrages. Il jouit de toute la faveur d'Alexandre : il s'occupa à corrompre ce jeune prince par la flatterie. Il parvint à le rendre inaccessible à la vérité. Il eut la bassesse de le consoler du meurtre de Clitus. *An ignoras*, lui disoit-il, *jus & fas Jovi assidere, ut quidquid rex agat, id fas justumque putetur.* Il avoit long-temps sollicité auprès d'Alexandre la perte de Nicocreon, tyran de l'isle de Chypre. Une tempête le jeta entre les mains de ce dangereux ennemi. Alexandre n'étoit plus. Nicocreon fit piler Anaxarque dans un mortier. Ce malheureux mourut avec une fermeté digne d'un plus honnête homme. Il s'écrioit sous les coups de pilon : *Anaxarchi culeum, non Anaxarchum tundis.* On dit aussi de lui, qu'il se coupa la langue avec les dents, & qu'il la cracha au visage du tyran.

ELÉAZAR, (*Hist. sacr.*) troisieme fils d'Aaron, & son successeur dans la dignité de grand-prêtre. *nomb. XX, 26.* Le souverain pontificat demeura dans sa famille jusqu'au temps du grand-prêtre Héli, qui étoit de la famille d'Ithamar. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) fils d'Abinadab, à qui l'on confia la garde de l'arche du Seigneur, lorsqu'elle fut renvoyée par les Philistins. L'écriture dit qu'on consacra *Eléazar* pour être le gardien de l'arche du Seigneur, soit que cette consécration fût une simple destination à cet emploi, ou qu'on lui donnât l'onction sacerdotale, ou qu'on l'obligeât à se purifier pour recevoir chez lui ce dépôt sacré. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) fils d'Aod, frere d'Isaï, un des trois braves, qui traverserent avec impétuosité le camp des ennemis du peuple de Dieu, pour aller quérir au roi David de l'eau de la cîterne, qui étoit proche la porte de Bethléem. Une autre fois, les Israélites, saisis d'une frayeur subite, à la vue de l'armée nombreuse des Philistins, prirent lâchement la fuite, & abandonnerent David. *Eléazar* seul arrêta la fureur des ennemis, & en fit un si grand carnage, que son épée se trouva collée à sa main. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) surnommé *Auran* ou *Abaron*, frere des Macchabées, étoit le dernier des cinq fils de Mathatias. Dans la bataille que Judas livra à l'armée d'Antiochus Eupator, *Eléazar*, appercevant un éléphant plus grand & plus richement enharnaché que les autres, & s'imaginant que ce pouvoit être celui du roi, résolut de sauver son peuple, & de s'acquérir un nom immortel ; *I. Mac. vj, 44.* Il se fit donc jour à travers les plus épais bataillons, se coula sous le ventre de l'éléphant, & le tua à coups d'épée ; mais ayant été accablé sous le poids de l'animal, il fut enseveli sous son propre triomphe. On est partagé sur l'action d'*Eléazar*, & le motif qui l'y a porté : les uns l'accusent d'avoir été lui-même cause de sa mort par un motif de vaine gloire ; les autres, avec plus de raison, louent son action comme l'effet d'un courage héroïque. C'est en effet un citoyen qui s'expose à un grand péril pour le salut de son peuple, mais non à une mort véritable, puisqu'il pouvoit arriver que la bête tombât de telle maniere, qu'il eût le temps de se retirer. Il y auroit plus de difficulté sur le second motif que l'écriture semble lui attribuer, qui étoit d'*acquérir un nom immortel* ; mais pour justifier l'expression, il n'est pas nécessaire qu'*Eléazar* ait été poussé formellement par ce motif, il suffit que son action dût lui acquérir un grand nom chez la postérité. (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) l'un des principaux docteurs de la loi chez les Juifs, qui souffrit la mort dans la persécution d'Antiochus Epiphanès. Ce prince voulut l'obliger de violer la loi, en mangeant de la chair de porc ; mais ce vénérable vieillard lui ayant résisté courageusement, Antiochus le fit cruellement fouetter. Ceux qui étoient présens, touchés d'une compassion injuste, proposerent au saint martyr de feindre de manger les viandes immolées aux idoles, pour s'arracher au supplice ; mais *Eléazar* eut horreur d'un tel conseil, & refusa de conserver sa vie par cette lâcheté criminelle ; & les bourreaux ayant continué de le tourmenter, il expira entre leurs mains. *II. Mac. vj, 29.* (+)

ELEAZAR, (*Hist. sacr.*) fils d'Onias

premier, & frere de Simon, ſurnommé le *Juſte*, ſuccéda à ſon frere dans la ſouveraine ſacrificature, parce qu'Onias, ſon neveu, étoit encore trop jeune pour l'exercer. Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, lui envoya cent mille Juifs qui étoient captifs dans ſon royaume, & le pria par des lettres obligeantes, accompagnées de riches préſens, de lui communiquer les loix des Juifs. Ce pontife lui envoya LXXII ſavans de ſa nation, qui traduiſirent la Bible d'hébreu en grec; & c'eſt la *verſion* qu'on nomme ordinairement des *Septante*.

Il eſt fait mention dans l'écriture de pluſieurs autres *Eléazars*, dont on ne connoît que le nom. (+)

ELECTEURS, ſ. m. pl. (*Hiſt. & droit public d'Allemagne.*) On donne ce nom en Allemagne à des princes qui ſont en poſſeſſion du droit d'élire l'empereur. Les auteurs ne s'accordent pas ſur l'origine de la dignité électorale dans l'Empire. Paſquier dans ſes *recherches*, croit qu'après l'extinction de la race des Carlovingiens, l'élection des empereurs fut commiſe à ſix des princes les plus conſidérables de l'Allemagne auxquels on ajoutoit un ſeptieme en cas que les voix fuſſent partagées également. Quelques-uns prétendent que l'inſtitution des *électeurs* doit être rapportée au temps d'Othon III, d'autres au temps d'Othon IV, d'autres à celui de Fréderic II. Il s'eſt auſſi trouvé des écrivains qui ont cru que c'étoit le pape de qui les *électeurs* dérivoient leur droit; mais c'eſt une erreur, attendu que le ſouverain pontife n'ayant jamais eu aucun droit ſur le temporel de l'Empire, n'a jamais pu conférer le privilege d'élire un empereur. Le ſentiment le plus vraiſemblable, eſt que le college électoral prit naiſſance ſous le regne de Fréderic II, & qu'il s'établit du conſentement tacite des autres princes & états de l'Empire, qui avoient lieu d'être fatigués des troubles, de la confuſion & de l'anarchie qui depuis long-temps agitoient l'Allemagne; ces malheurs étoient des ſuites néceſſaires des longs interregnes qui arrivoient lorſque l'élection de l'empereur ſe faiſoit par tous les états de l'Empire. Cependant il y a des auteurs qui prétendent que les *électeurs* ſe ſont arrogé pour toujours un droit qui ne leur avoit été originairement déféré que par la néceſſité des circonſtances & ſeulement pour un temps, & que toutes choſes étant rentrées dans l'ordre, les autres états de l'Empire devroient auſſi rentrer dans le droit de concourir à donner un chef à l'Empire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la bulle d'or eſt la premiere loi de l'Empire qui fixe le nombre des *électeurs*, & aſſigne à chacun d'eux ſes fonctions: par cette loi leur nombre eſt fixé à ſept, dont trois eccléſiaſtiques, & quatre laïques. Mais en 1648, par le traité de Weſtphalie on créa un cinquieme électorat ſéculier en faveur du duc de Baviere; enfin en 1692, on en créa un ſixieme en faveur du duc de Brunswick-Lunebourg, ſous le nom d'*électorat de Hannovre*; mais ce prince ne fut admis ſans contradiction dans le college électoral qu'en 1708; de ſorte qu'il y a préſentement neuf *électeurs*, trois eccléſiaſtiques, ſavoir ceux de Mayence, de Treves & de Cologne, & ſix ſéculiers qui ſont, le roi de Boheme, le duc de Baviere, le duc de Saxe, le Margrave de Brandebourg, le comte Palatin du Rhin, & le duc de Brunswick-Hannovre. Ces *électeurs* ſont en poſſeſſion des grands offices de l'Empire qu'on appelle *archi-officia Imperii*.

L'*électeur* de Mayence eſt archi-chancelier de l'Empire en Germanie. L'*électeur* de Treves a le titre d'archi-chancelier de l'Empire pour les Gaules & le royaume d'Arles; l'*électeur* de Cologne eſt archi-chancelier de l'Empire pour l'Italie. Ces trois *électeurs* ſont archevêques.

Le roi de Boheme eſt *archi-pincerna*, c'eſt-à-dire, grand échanſon de l'Empire. L'*électeur* de Baviere eſt *archi-dapifer*, grand-maître d'hôtel. L'*électeur* de Saxe eſt *archi-mareſcallus*, grand-maréchal. L'*électeur* de Brandebourg eſt *archi-camerarius*, grand-Chambellan. L'*électeur* Palatin eſt *archi-theſaurarius*, grand-tréſorier de l'Empire. Quant à l'*électeur* de Hannovre, on ne lui a point encore aſſigné d'office. Il y a tout lieu de croire que la dignité électorale ou le droit d'élire l'empereur n'a été attaché aux grands offices de la couronne, que parce que

dans les commencemens c'étoient les grands officiers qui annonçoient l'élection qui avoit été faite par tous les états de l'Empire. Le jour du couronnement, les *électeurs* sont tenus d'exercer leurs fonctions auprès de l'empereur par eux-mêmes ou par leurs substituts, dont les offices sont héréditaires dans certaines familles. *Voyez l'art.* EMPEREUR, où l'on trouvera les formalités qui se pratiquent à l'élection & au couronnement d'un empereur.

Les *électeurs* ecclésiastiques parviennent à la dignité électorale par le choix des chapitres qui en élisant un archevêque, le font *électeur*; d'où l'on voit que souvent un simple gentilhomme qui est chanoine d'une des trois métropoles de Mayence, de Treves, ou de Cologne, peut parvenir à cette éminente dignité. Pour que les *électeurs* ecclésiastiques puissent jouir du droit d'élire un empereur, il suffit qu'ils aient été élus ou postulés légitimement, sans qu'il soit besoin d'attendre la confirmation du pape.

Les électorats séculiers s'acquierent par le droit de naissance : ils sont héréditaires, ne peuvent se partager, mais appartiennent en entier aux premiers nés des maisons électorales; ils sont majeurs à l'âge de 18 ans, & durant leur minorité, c'est le plus proche des agnats qui est leur tuteur.

Les *électeurs* forment le corps le plus auguste de l'empire; on le nomme le *college électoral.* Voyez *cet article, & l'article* DIETE. Ils jouissent d'un grand nombre de prérogatives très-considérables qui les mettent au dessus des autres princes d'Allemagne. 1°. Ils ont le droit d'élire un empereur & un roi des Romains, seuls & sans le concours des autres états de l'Empire. 2°. Ils peuvent s'assembler pour former une diete électorale, & délibérer de leurs affaires particulieres & de celles de tout l'Empire, sans avoir besoin pour cela du consentement de l'empereur. 3°. Ils exercent dans leurs électorats une jurisdiction souveraine sans que leurs vassaux & sujets puissent appeller de leurs décisions aux tribunaux de l'Empire, c'est-à-dire à la chambre impériale & au conseil aulique, c'est ce qu'on appelle en Allemagne *privilegium de non appellando.* 4°. L'empereur ne peut pas convoquer la diete sans le consentement du college électoral, qui lui est aussi nécessaire dans les affaires pressées & qui ne souffrent point de délai. 5°. Chaque *électeur* a le droit de présenter deux assesseurs ou juges de la chambre impériale. 6°. Les *électeurs* sont exempts de payer des droits à la chancellerie impériale, lorsqu'ils prennent l'investiture de leurs états.

Les *électeurs* prétendent marcher de pair avec les têtes couronnées, & même ils ne cedent point le pas aux rois à la cour de l'empereur; ils ont le droit d'envoyer des ambassadeurs. L'empereur, quand il leur écrit, traite les *électeurs* ecclésiastiques de *neveux*, & les séculiers d'*oncles*. Ils veulent être seuls en droit de dresser les articles de la capitulation impériale : mais ce droit leur est contesté par les autres princes & états de l'Empire ; cependant jusqu'à présent ils en sont demeurés en possession. *Voyez* CAPITULATION IMPÉRIALE.

Outre ces privileges qui sont communs à tous les *électeurs*, il y en a encore d'autres qui sont particuliers à chacun d'eux, & que l'on peut voir dans les auteurs qui ont écrit sur le droit public d'Allemagne. *Voyez* Vitriarii *Institut. juris publ.*

Les attributs de la dignité électorale, sont le bonnet & le manteau fourrés d'hermine, l'épée & la crosse pour les ecclésiastiques, *&c.* On leur donne le titre d'*altesse électorale*. Le fils ainé d'un *électeur* séculier se nomme *prince électoral.* (—)

ELECTEUR, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui donne son suffrage pour l'élection qui se fait de quelque personne, soit pour un bénéfice, soit pour un office, commission, ou autre place. *Voyez ci-après* ELECTION. (*A*)

ELECTIF, adj. (*Hist. mod.*) chose qui se fait ou qui se passe par élection. *Voyez* ELECTION.

L'empire d'Allemagne étoit héréditaire du temps de Charlemagne & de ses successeurs jusqu'à la mort de l'empereur Louis IV, en 912. L'Empire commença dès-lors à être *électif* en la personne de Conrad I, & depuis ce temps-là l'Empire, quoique quelquefois héréditaire, fut censé *électif*, parce que les fils n'y succédoient à leurs peres

peres que du consentement du corps germanique. D'ailleurs cette dignité passa en différentes maisons, sans égard au prétendu droit de succession. Jusqu'au temps de l'empereur Fréderic II, en 1212, l'Empire a toujours été *électif*, jusqu'à ce que la maison d'Autriche, en le laissant tel en apparence, l'ait rendu réellement héréditaire, comme on l'a vu depuis Charles-quint jusqu'à Charles VI.

Il y a des bénéfices *électifs*. Les charges municipales sont généralement *électives* en Angleterre, & vénales en Espagne. La Pologne est un royaume *électif*. Avant le concordat, les évêchés étoient *électifs* en France, & sont maintenant à la nomination du Roi, *&c. Chambers* & *Trév.* (*G*)

ELECTION, (*Arithm. & Alg.*) dans les nombres & les combinaisons, est la différente maniere de prendre quelques nombres ou quantités données, ou séparément, ou deux à deux, ou trois à trois, sans avoir égard à leurs places. Ainsi les quantités a, b, c, peuvent être prises de sept façons différentes, comme $a\,b\,c$, $a\,b$; $a\,c$, $b\,c$, & a, b, c. *Voyez* COMBINAISON, ALTERNATION, PERMUTATION. (*O*)

ELECTION, *electio*, en *Théologie*, signifie quelquefois *prédestination à la grace & à la gloire*, & quelquefois *à la grace* seulement, ou *à la gloire* seulement. *Voyez* PRÉDESTINATION.

C'est un article de foi, que l'*élection* à la grace est purement gratuite & absolument indépendante de la prévision des mérites de l'homme. Mais c'est une question sur laquelle les Théologiens sont partagés, que de savoir si l'*élection* à la gloire est antécédente ou conséquente à la prévision des mérites de l'homme.

Ceux qui soutiennent qu'elle est conséquente à cette prévision, ont pour eux plusieurs textes de l'Ecriture qui paroissent décisifs. Leurs adversaires trouvent dans la tradition, & sur-tout dans les écrits de S. Augustin, un grand nombre de passages favorables à l'*élection* antécédente à la prévision de nos bonnes œuvres : c'est ce qu'on appelle en termes d'école, *electio* ou *prædestinatio ante vel post prævisa merita*. *Voyez* PRÉDESTINATION. (*G*)

ELECTION IMPÉRIALE. *Voyez* EMPEREURS & ELECTEURS.

ELECTION D'AMI *ou* EN AMI (*Jurisp.*) ce terme est usité dans quelques provinces pour exprimer la déclaration que celui qui paroît être acquéreur ou adjudicataire d'un immeuble, fait du nom du véritable acquéreur pour éviter doubles droits seigneuriaux. Le style usité dans quelques provinces est que l'acquéreur ou adjudicataire déclare dans le contrat ou dans l'adjudication, qu'il acquiert *pour lui*, *son ami élu* ou *à élire*; ce qu'il stipule ainsi, afin de pouvoir faire ensuite son *élection en ami* ou déclaration du nom de celui au profit duquel l'acquisition doit demeurer. Les *élections en ami* sont usitées dans toutes les adjudications de biens qui se font par justice, ces sortes d'adjudications se faisant toujours à un procureur, lequel à l'instant ou par un acte séparé déclare que l'adjudication à lui faite est pour un tel : ces *élections en ami* ont aussi lieu dans les ventes volontaires.

Au moyen de la déclaration ou *élection en ami*, il n'y a qu'une vente, & il n'en est point dû doubles droits ; mais il faut pour cela que l'*élection en ami* ou déclaration soit faite dans le temps fixé par la loi, coutume ou usage des lieux ; autrement la déclaration seroit regardée comme une revente qui produiroit de nouveaux droits au profit du seigneur. Suivant le président Faber, l'acquéreur ou adjudicataire ne doit avoir que quarante jours pour faire sa déclaration, conformément aux loix du code, liv. IV. tit. 50. *Si quis alteri vel sibi sub alterius nomine vel aliâ pecuniâ emerit.* Dans quelques endroits, l'acquéreur a un an pour faire l'*élection en ami*; dans d'autres, deux ans ou plus. (*A*)

ELECTION EN MATIERE BÉNÉFICIALE (*Jurisp.*) est le choix qui est fait par plusieurs personnes d'un ecclésiastique, pour remplir quelque bénéfice, office ou dignité ecclésiastique.

Cette voie est la plus ancienne de toutes celles qui sont usitées pour remplir ces sortes de places, & elle remonte jusqu'à la naissance de l'Eglise.

La premiere *élection* qui fut faite de cette espece, fut après l'ascension de J. C.

Les apôtres s'étant retirés dans le cénacle avec les autres disciples, la sainte Vierge, les saintes femmes, & les parens du Seigneur, S. Pierre leur proposa d'élire un apôtre à la place de Judas. Après avoir invoqué le Seigneur, ils tirerent au sort entre Barsabas & Mathias, & le sort tomba sur ce dernier. L'assemblée où cette *élection* fut faite, est comptée pour le premier concile de Jérusalem : tous les fideles, même les femmes, eurent part à l'*élection*.

Au second concile de Jérusalem, tenu dans la même année, on fit l'*élection* des premiers diacres.

Ce fut aussi dans le même temps & par voie d'*élection* que S. Jacques, surnommé *le Mineur* ou *le Juste*, fut établi premier évêque de Jérusalem.

A mesure que l'on établit des évêques dans les autres villes, ils furent élus de la même maniere, c'est-à-dire par tous les fideles du diocese assemblés à cet effet, tant le clergé que le peuple. Cette voie parut d'abord la plus naturelle & la plus canonique pour remplir les sieges épiscopaux, étant à présumer que celui qui réuniroit en sa faveur la plus grande partie de suffrages du clergé & du peuple, seroit le plus digne de ce ministere, & qu'on lui obéiroit plus volontiers.

Optat dit de Cécilien, qui fut évêque de Carthage en 311, qu'il avoit été choisi par les suffrages de tous les fideles.

Ce fut le peuple d'Alexandrie qui voulut avoir S. Athanase, lequel fut fait évêque de cette ville en 326 ; & ce saint prélat dit, en parlant de lui-même, que s'il avoit mérité d'être déposé, il auroit fallu, suivant les constitutions ecclésiastiques, appeller le clergé & le peuple pour lui donner un successeur.

S. Léon, qui fut élevé sur le saint siege en 440, dit qu'avant de consacrer un évêque il faut qu'il ait l'approbation des ecclésiastiques, le témoignage des personnes distinguées, & le consentement du peuple.

S. Cyprien, qui vivoit encore en 545, veut que l'on regarde comme une tradition apostolique, que le peuple assiste à l'*élection* de l'évêque, afin qu'il connoisse la vie, les mœurs & la conduite de celui que les évêques doivent consacrer.

Cet usage fut observé tant en Orient que dans l'Italie, en France & en Afrique : le métropolitain & les évêques de la province assistoient à l'*élection* de l'évêque ; & après que le clergé & le peuple s'étoient choisi un pasteur, s'il étoit jugé digne de l'épiscopat, il étoit sacré par le métropolitain qui avoit droit de confirmer l'*élection*. Celle de métropolitain étoit confirmée par le patriarche ou par le primat, & l'*élection* de ceux-ci étoit confirmée par les évêques assemblés comme dans un concile ; le nouvel évêque, aussi-tôt après sa consécration, écrivoit une lettre au pape pour entretenir l'union de son église avec celle de Rome.

L'*élection* des évêques fut ainsi faite par le clergé & le peuple pendant les douze premiers siecles de l'Eglise. Cette forme fut autorisée en France par plusieurs conciles, notamment par le cinquieme concile d'Orléans en 549, par un concile tenu à Paris en 614 ; & Yves de Chartres assure dans une de ses lettres, qu'il n'approuvera pas l'*élection* qui avoit été faite d'un évêque de Paris, à moins que le clergé & le peuple n'ait choisi la même personne, & que le métropolitain & les évêques ne l'aient approuvée d'un consentement unanime.

On trouve néanmoins beaucoup d'exemples dans les premiers siecles de l'Eglise, d'évêques nommés sans *élection* ; le concile de Laodicée défendit même que l'évêque fût élu par le peuple.

Il y eut aussi un temps où les *élections* des évêques furent moins libres en France ; mais elle fut rétablie par un capitulaire de Louis le Débonnaire de l'an 822, que l'on rapporte au concile d'Astigni, n'ignorant pas, dit l'empereur, les sacrés canons, & voulant que l'Eglise jouisse de sa liberté, nous avons accordé que les évêques soient élus par le clergé & par le peuple, & pris dans le diocese, en considération de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & sans acception de personnes.

Les religieux avoient part à l'*élection* de l'évêque de même que les autres ecclésiastiques, tellement que le vingt-huitieme canon du concile de Latran tenu en 1139,

défend aux chanoines (de la cathédrale) ſous peine d'anathême, d'exclure de l'*élection* de l'évêque les hommes religieux.

Il faut néanmoins obſerver que dans les temps même où les évêques étoient élus par le conſentement unanime du clergé, des moines, & du peuple, les ſouverains avoient dès-lors beaucoup de part aux *élections*, ſoit parce qu'on ne pouvoit faire aucune aſſemblée ſans leur permiſſion, ſoit parce qu'en leur qualité de ſouverains & de protecteurs de l'Egliſe ils ont intérêt d'empêcher qu'on ne mette point en place ſans leur agrément, des perſonnes qui pourroient être ſuſpectes; le clergé de France a toujours donné au roi dans ces occaſions des marques du reſpect qu'il lui devoit.

On trouve dès le temps de la premiere race, des preuves que nos rois avoient déja beaucoup de part à ces *élections*. Quelques auteurs prétendent que les rois de cette race conféroient les évêchés à l'excluſion du peuple & du clergé, ce qui paroît néanmoins trop général. En effet, les lettres que Dagobert écrivit au ſujet de l'ordination de Saint-Dizier de Cahors, à S. Sulpice & aux autres évêques de la province, font mention expreſſe du conſentement du peuple; & dans les conciles de ce temps on recommandoit la liberté des *élections*, qui étoit ſouvent mal obſervée; ainſi l'uſage ne fut pas toujours uniforme ſur ce point.

Il eſt ſeulement certain que depuis Clovis juſqu'en 590, aucun évêque n'étoit inſtallé, ſinon par l'ordre ou du conſentement du roi.

Grégoire de Tours, qui écrivoit dans le même ſiecle, fait ſouvent mention du conſentement & de l'approbation que les rois de la premiere race donnoient aux évêques qui avoient été élus par le clergé & par le peuple; & Clotaire II, en confirmant un concile de Paris qui déclare nulle la conſécration d'un évêque faite ſans le conſentement du métropolitain, des eccléſiaſtiques & du peuple, déclara que celui qui avoit été ainſi élu canoniquement, ne devoit être ſacré qu'après avoir obtenu l'agrément du roi.

Dans les formules du moine Marculphe qui vivoit dans le ſeptieme ſiecle, il y en a trois qui ont rapport aux *élections*. La premiere eſt l'ordre ou précepte par lequel le roi déclare au métropolitain, qu'ayant appris la mort d'un tel évêque, il a réſolu, de l'avis des évêques & des grands, de lui donner un tel pour ſucceſſeur. La ſeconde eſt une lettre pour un des évêques de la province. La troiſieme eſt la requête des citoyens de la ville épiſcopale, qui demandent au roi de leur donner pour évêque un tel dont ils connoiſſent le mérite; ce qui ſuppoſe que l'on attendoit le conſentement du peuple, mais que ce n'étoit pas par forme d'*élection*.

Il y eut même ſous la premiere race pluſieurs évêques nommés par le roi ſans aucune *élection* précédente, comme S. Amant d'Utrecht & S. Léger d'Autun. La formule du mandement que le roi faiſoit expédier ſur cette nomination, eſt rapportée par Marculphe. Il y eſt dit que le roi, ayant conféré avec les évêques & principaux officiers de ſa cour, avoit choiſi un tel pour remplir le ſiege vacant.

Cette maniere de pourvoir aux évêchés étoit quelquefois néceſſaire, pour empêcher les brigues & la ſimonie: c'étoit auſſi ſouvent la faveur ſeule qui déterminoit la nomination.

Charlemagne & Louis le Débonnaire firent tous leurs efforts pour rétablir l'ancienne diſcipline ſur les *élections*. Le premier diſpoſa néanmoins de pluſieurs évêchés, par le conſeil des prélats & des grands de ſa cour, ſans attendre l'*élection* du clergé & du peuple. Pluſieurs croient qu'il en uſa ainſi du conſentement de l'Egliſe, pour remédier aux maux dont elle étoit alors affligée: il rendit même à pluſieurs égliſes la liberté des *élections*, par des actes exprès.

Il y eut ſous cette ſeconde race pluſieurs canons & capitulaires, faits pour conſerver l'uſage des *élections*; mais ce fut toujours ſans donner atteinte aux droits. On tenoit alors pour principe qu'en cas de trouble & d'abus le roi pouvoit nommer à l'évêché; tellement que l'évêque-viſiteur avertiſſoit ceux qui devoient élire, que s'ils ſe laiſſoient ſéduire par quelque

moyen injuste, l'empereur nommeroit sans contrevenir aux canons.

Les choses changerent bien de forme sous la troisieme race; les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire seuls les évêques, privativement au reste du clergé & au peuple. Au commencement du xiij siecle ils étoient déja en possession d'élire ainsi seuls l'évêque & les métropolitains; de confirmer seuls l'*élection*, sans appeller leurs suffragans, comme il paroît par le concile de Latran, tenu en 1215. Les papes, auxquels on s'adressoit ordinairement lorsqu'il y avoit contestation sur la confirmation des évêques, firent de ce droit une cause majeure réservée au saint siege: les droits du roi furent cependant toujours conservés.

Lorsque Philippe Auguste partit pour son expédition d'outre-mer, entre les pouvoirs qu'il laissa pour la régence du royaume à sa mere & à l'archevêque de Rheims, il marqua spécialement celui d'accorder aux chapitres des cathédrales la permission d'élire un évêque.

S. Louis accorda le même pouvoir à la reine sa mere, lorsqu'il l'établit régente du royaume. Il ordonna cependant par la pragmatique sanction qu'il fit dans le même temps, en 1268, que les églises cathédrales & autres auroient la liberté des *élections*.

L'*élection* des abbés étoit réglée sur les mêmes principes que celle des évêques. Les abbés étoient élus par les moines du monastere qu'ils devoient gouverner. Ils étoient ordinairement choisis entre les moines de ce monastere; quelquefois néanmoins on les choisissoit dans un monastere voisin, ou ailleurs. Avant de procéder à l'*élection*, il falloit obtenir le consentement du roi; & celui qui étoit élu abbé, ne pouvoit aussi avoir l'agrément du roi, avant d'être confirmé & béni par l'évêque.

Les autres bénéfices, offices & dignités étoient conférés par les supérieurs ecclésiastiques; savoir les bénéfices séculiers par l'évêque, & les réguliers par les abbés, chacun dans leur dépendance. Les uns & les autres n'agissoient dans leur choix qu'avec connoissance de cause, & ne se déterminoient que par le mérite du sujet. L'évêque choisissoit ordinairement des prêtres & des clercs entre les plus saints moines; les abbés y consentoient pour le bien général de l'Eglise, qu'ils préféroient à l'avantage particulier de leur monastere.

Il y avoit dans le xij siecle une grande confusion dans les *élections* pour les prélatures; chaque église avoit ses regles & ses usages, qu'elle changeoit selon les brigues qui prévaloient.

Ce fut pour remédier à ces désordres, que le quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, fit une regle générale, suivant laquelle on reconnoît trois formes différentes d'*élections*, qui sont rapportées aux décrétales, *liv. I. tit. vj. capit. Quia propter.*

La premiere est celle qui se fait par scrutin.

La seconde est de nommer des commissaires, auxquels tout le chapitre donne pouvoir d'élire en son lieu & place.

La troisieme forme d'*élection* est celle qui se fait par une espece d'inspiration divine, lorsque par acclamation tous les électeurs se réunissent pour le choix d'un même sujet.

Ce même concile de Latran, celui de Bourges en 1276, celui d'Ausch en 1300; les conciles provinciaux de Narbonne & de Toulouse, tenus à Lavaur en 1368, déclarent nulle toute *élection* faite par abus de l'autorité séculiere ou ecclésiastique.

La liberté des *élections* ayant encore été troublée en France par les entreprises des papes, sur-tout depuis que Clément V eut transféré le saint siege à Avignon, le concile de Constance en 1418, & celui de Basle en 1431, tenterent toutes sortes de voies pour rétablir l'ancienne discipline.

Les difficultés qu'il y eut par rapport à ces conciles, firent que Charles VII convoqua à Bourges en 1438 une assemblée de tous les ordres du royaume, dans laquelle fut dressée la pragmatique sanction, laquelle entr'autres choses rétablit les *élections* dans leur ancienne pureté. L'assemblée de Bourges permit aux rois & aux princes de leur sang, d'employer leurs recommandations auprès des électeurs, en

faveur des perſonnes qui auroient rendu ſervice à l'état.

Nos rois continuerent en effet d'écrire des lettres de cette nature, & de nommer des commiſſaires pour aſſiſter à l'*élection*.

Les papes cependant firent tous leurs efforts pour obtenir la révocation de la pragmatique, ainſi qu'on le dira *au mot* PRAGMATIQUE.

Enfin en 1516 François I, voulant prévenir les ſuites fâcheuſes que les différents de la cour de France avec celle de Rome pouvoient occaſioner, fit avec Léon X, une eſpece de tranſaction, connue ſous le nom de *concordat*.

On y fait mention des fraudes & des brigues qui ſe pratiquoient dans les *élections*; & il eſt dit que les chapitres des égliſes cathédrales de France ne procéderont plus à l'avenir, le ſiege vacant, à l'*élection* de leurs évêques; mais que le roi ſera tenu de nommer au pape, dans les ſix mois de la vacance, un docteur ou licencié en théologie ou en droit canonique, âgé de 27 ans au moins, pour en être pourvu par le pape; que ſi la perſonne nommée par le roi n'a pas les qualités requiſes, le roi aura encore trois mois pour en nommer un autre, à compter du jour que le pape aura fait connoître les cauſes de récuſation; qu'après ces trois mois il y ſera pourvu par le pape; que les *élections* qui ſe feront au préjudice de ce traité, ſeront nulles; que les parens du roi, les perſonnes éminentes en ſavoir & en doctrine, & les religieux mendians, ne ſont point compris dans la rigueur de cet article; que pour les abbayes & prieurés conventuels vraiment électifs, il en ſera uſé comme aux évêchés, à l'exception de l'âge, qui ſera fixé à vingt-trois ans; que ſi le roi nomme aux prieurés un ſéculier ou un religieux d'un autre ordre, ou un mineur de vingt-trois ans, le pape ſe réſerve le droit de le refuſer, & d'en nommer un autre après les neuf mois paſſés, en deux termes, comme dans les évêchés. Il eſt dit que l'on n'entend pas néanmoins déroger par cet article, aux privileges dont jouiſſent quelques chapitres & quelques monaſteres qui ſe ſont maintenus en poſſeſſion d'élire leurs prélats & leurs ſupérieurs, en gardant la forme preſcrite par le chapitre *Quia propter.*

Sur la maniere dont le roi en uſe pour les nominations, *voyez* ÉVÊCHÉS & NOMINATION ROYALE.

Le clergé de France a renouvellé en pluſieurs occaſions ſes vœux pour le rétabliſſement des *élections* à l'égard des évêchés, abbayes & autres prélatures, comme on le voit dans le cahier qu'il préſenta aux états d'Orléans en 1560; dans celui qu'il dreſſa pour être préſenté aux états de Blois; dans le concile de Rouen en 1581, celui de Rheims en 1583, le cahier de l'aſſemblée générale du clergé en 1595, & celui de l'aſſemblée de 1605.

L'*article 1er.* de l'ordonnance d'Orléans, en 1560, porte que les archevêques & évêques ſeront déſormais élus & nommés; ſavoir, les archevêques par les évêques de la province & par le chapitre de la métropole; les évêques, par l'archevêque, les évêques de la province, & les chanoines de l'égliſe cathédrale appellés avec eux; douze gentilshommes qui ſeront élus par la nobleſſe du dioceſe, & douze notables bourgeois élus en l'hôtel de la ville archiépiſcopale ou épiſcopale: tous leſquels s'accorderont de trois perſonnages de qualités requiſes, âgés au moins de trente ans, qu'ils préſenteront à Sa Majeſté, qui choiſira l'un des trois.

L'exécution de cette ordonnance a été commandée par l'*art. 36* de celle de Rouſſillon; cependant cet article de l'ordonnance d'Orléans & pluſieurs autres ne s'obſervent point.

Ainſi les évêchés ne ſont plus électifs.

A l'égard des abbayes, toutes celles qui étoient électives, ſont aſſujetties par le concordat à la nomination royale, à l'exception ſeulement des chefs d'ordre & des quatre filles de Cîteaux. On ſuit encore dans ces abbayes, pour les *élections*, les regles preſcrites par la pragmatique ſanction.

Pour ce qui eſt des dignités des chapitres, qui ſont électives, des généraux d'ordres réguliers qui n'ont pas le titre d'*abbés*, & des abbayes triennales électives, les *élections* dépendent en partie

des usages & statuts particuliers de chaque église, congrégation ou communauté.

Il y a néanmoins plusieurs regles tirées du droit canonique, qui sont communes à toutes les *élections*.

On ne peut valablement faire aucun acte tendant à l'*élection* d'un nouvel abbé, ou autre bénéficier ou officier, jusqu'à ce que la place soit vacante, soit par mort ou autrement.

Avant de procéder à l'*élection* dans les abbayes qui sont électives, il faut que le chapitre obtienne le consentement du roi, lequel peut nommer un commissaire pour assister à l'*élection*, à l'effet d'empêcher les brigues, & de faire observer ce qui est prescrit par les canons & les ordonnances du royaume.

Pour que l'*élection* soit canonique, il faut y appeller tous ceux qui ont droit de suffrage; les absens doivent être avertis, pourvu qu'ils ne soient pas hors du royaume.

Ceux qui sont retenus ailleurs par quelque empêchement légitime, ne peuvent donner leur suffrage par lettres; mais ils peuvent donner leur procuration à cet effet à un ou plusieurs des capitulans, pourvu néanmoins qu'ils donnent à chacun d'eux solidairement le droit de suffrage; & dans ce cas le chapitre peut choisir entr'eux celui qu'il juge à propos, pour représenter l'absent. Celui-ci peut aussi donner pouvoir à quelqu'un qui n'est pas *de gremio*, si le chapitre veut bien l'agréer. Le fondé de procuration ne peut nommer qu'une seule personne, soit que la procuration marque le nom de la personne qu'il doit nommer, ou qu'elle soit laissée à son choix.

Si l'on omettoit d'appeller un seul capitulant, ou qu'il n'eût pas été valablement appellé, l'*élection* seroit nulle, à moins que pour le bien de la paix il n'approuvât l'*élection*.

Il suffit au reste d'avoir appellé à l'*élection* ceux qui y ont droit de suffrage; s'ils négligent de s'y trouver, ou si, après y avoir assisté, ils se retirent avant que l'*élection* soit consommée, & même avant d'avoir donné leur suffrage, ils ne peuvent, sous ce prétexte, contester l'*élection*.

Les chapitres des monasteres doivent procéder à l'*élection* de l'abbé dans les trois mois de la vacance, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime; autrement le droit d'y pourvoir est dévolu au supérieur immédiat.

Le temps fixé par les canons pour procéder à l'*élection*, court contre les électeurs, du jour qu'ils négligent de faire lever l'empêchement qui les arrête.

Le concile de Basle veut que les électeurs, pour obtenir du ciel les lumieres & les graces dont ils ont besoin, entendent avant l'*élection* la messe du Saint-Esprit; qu'ils se confessent & communient; & que ceux qui ne satisferont pas à ces devoirs, soient privés de plein droit de la faculté d'élire, pour cette fois.

Chaque électeur doit faire serment entre les mains de celui qui préside, qu'il choisira celui qu'il croira en conscience pouvoir être le plus utile à l'Eglise pour le spirituel & le temporel, & qu'il ne donnera point son suffrage à ceux qu'il saura avoir promis ou donné directement ou indirectement quelque chose de temporel pour se faire élire. L'abus ne seroit pas moins grand de donner ou promettre dans la même vue quelque chose de spirituel.

Ceux qui procedent à l'*élection*, doivent faire choix d'une personne de bonnes mœurs, qui ait l'âge, & les autres qualités & capacités prescrites par les canons, & par les autres loix de l'Eglise & de l'état.

Il est également défendu par les canons, d'élire ou d'être élu par simonie : outre l'excommunication que les uns & les autres encourent par le seul fait, les électeurs perdent pour toujours le droit d'élire; & ceux qui sont ainsi élus, sont incapables de remplir jamais la dignité, le bénéfice ou office auxquels ils ont aspiré.

Lorsque les suffrages ont été entraînés par l'impression de quelque puissance séculiere, l'*élection* est nulle : les électeurs doivent même être suspens pendant trois années de leur ordre & bénéfices, même du droit d'élire; & si celui qui a été ainsi élu, accepte sa nomination, il ne peut sans dispense être élu pour une autre dignité, office ou bénéfice ecclésiastique.

Mais on ne regarde point comme un abus les lettres que le roi peut écrire aux électeurs, pour leur recommander quelque personne affectionnée au service de l'Eglise, du roi & de l'état.

Les novices ni les freres convers ne donnent point ordinairement leurs voix pour l'*élection* d'un abbé ou autre supérieur : il y a néanmoins des monasteres de filles, tels que ceux des Cordelieres, où les sœurs converses sont en possession de donner leur voix pour l'*élection* de l'abbesse.

Quant à la forme de l'*élection*, on doit suivre une des trois qui sont prescrites par le IV concile de Latran, suivant ce qui a coutume de s'observer dans chaque Eglise ou monastere.

On distingue dans les *élections* la voix active & la voix passive ; la premiere est le suffrage même de chaque électeur, considéré par rapport à celui qui le donne, & en tant qu'il a droit de le donner ; la voix passive est ce même suffrage considéré par rapport à celui en faveur duquel il est donné. Il y a des capitulans qui ont voix active & passive, c'est-à-dire, qui peuvent élire & être élus ; d'autres qui ont voix active seulement, sans pouvoir être élus, tels que ceux qui ont passé par certaines places auxquelles ils ne peuvent être promus de nouveau, ou du moins seulement après un certain temps : enfin ceux qui sont de la maison, sans être capitulans, n'ont point voix active ni passive ; ceux qui sont suspens ne peuvent pareillement élire ni être élus.

Ceux qui ont voix active, doivent tous donner leurs suffrages en même temps & dans le même lieu.

Les suffrages doivent être purs & simples ; on ne reçoit point ceux qui seroient donnés sous condition, ou avec quelque alternative ou autre clause qui les rendroit incertains.

L'*élection* doit être publiée en la forme ordinaire, aussi-tôt que tous les capitulans ont donné leurs suffrages, afin d'éviter toutes les brigues & les fraudes ; & ce seroit une nullité de différer la publication, pour obtenir préalablement le consentement de celui qui est élu.

L'*élection* étant notifiée à celui qui a été élu, il doit, dans un mois, à compter de cette notification, accepter ou refuser ; ce délai expiré, il est déchu de son droit, & le chapitre peut procéder à une nouvelle *élection*.

Ce délai d'un mois ne court à l'égard des réguliers élus, que du jour qu'ils ont pu obtenir le consentement de leur supérieur.

Quand le scrutin est publié, les électeurs ne peuvent plus varier ; & ceux qui ont donné leur voix à celui qui est élu, ou qui ont consenti à l'*élection*, ne peuvent l'attaquer sous prétexte de nullité, à moins que ce ne soit en vertu de moyens dont ils n'avoient pas connoissance lorsqu'ils ont donné leur suffrage ou consentement.

Il ne suffit pas pour être élu, d'avoir le plus grand nombre de voix, il faut en avoir seul plus de la moitié de la totalité. Si les voix sont partagées entre plusieurs, de maniere qu'aucun d'eux n'en ait plus de la moitié, il faut procéder à une nouvelle *élection*, quand même la plus grande partie du chapitre se réuniroit depuis la publication du scrutin, en faveur de celui qui avoit seulement le plus grand nombre de voix.

Néanmoins dans l'*élection* d'une abbesse, quand le plus grand nombre de voix données à une même personne, ne fait pas la moitié, les autres religieuses peuvent s'unir au plus grand nombre, même après le scrutin ; & s'il y en a assez pour faire plus de la moitié des voix, celle qui est élue peut être confirmée par le supérieur, sauf à faire juger l'appel, si les opposantes à l'*élection* & confirmation veulent le soutenir.

Si dans ce même cas les religieuses ne se réunissent pas jusqu'à concurrence de plus de la moitié, le supérieur, avant de confirmer & bénir celle qui a eu le plus de voix, doit examiner l'*élection*, & les raisons de celles qui ne veulent pas s'unir ; & néanmoins par provision la religieuse nommée par le plus grand nombre, gouverne le temporel & le spirituel ; mais elle ne peut faire aucune aliénation, ni recevoir de religieuses à la profession.

La plus grande partie du chapitre nommant une perſonne indigne, eſt privée pour cette fois de ſon droit d'élire ; & dans ce cas l'*élection* faite par la moindre partie, ſubſiſte.

Quoiqu'un des capitulans ait nommé une perſonne indigne, il n'eſt point privé de ſon droit d'élire, ſi le ſcrutin où il a donné ſa voix, n'eſt point ſuivi d'une *élection* valable.

Quand les électeurs ont nommé un ou pluſieurs compromiſſaires, ils doivent reconnoître celui que les compromiſſaires ont nommé, pourvu qu'il ait les qualités requiſes.

Les compromiſſaires ayant commencé à procéder à l'*élection*, le chapitre ne peut plus les révoquer, attendu que les choſes ne ſont plus entieres.

Si les compromiſſaires choiſiſſent une perſonne indigne, le droit d'élire retourne au chapitre : il en eſt de même lorſque celui qui eſt nommé refuſe d'accepter.

Mais lorſque les compromiſſaires négligent de faire l'*élection* dans le temps preſcrit par les canons, alors le droit d'élire eſt dévolu au ſupérieur, & non au chapitre, qui doit s'imputer de s'en être rapporté à des mandataires négligens.

L'*élection* étant faite par des compromiſſaires, un d'entr'eux doit auſſi-tôt la publier.

S'il arrive que l'*élection* ſoit caſſée par un défaut de forme ſeulement, & non pour incapacité de la perſonne élue, la même perſonne peut être élue de nouveau.

En cas d'appel de l'*élection*, on ne peut procéder à une nouvelle, qu'il n'ait été ſtatué ſur la premiere.

Quand la premiere *élection* n'a pas lieu, ſans que les électeurs ſoient déchus de leur droit, ils ont pour procéder à une nouvelle *élection*, le même délai qu'ils avoient eu pour la premiere, à compter du jour qu'il a été conſtant que celle-ci n'auroit point d'effet.

Ceux qui ne peuvent être élus peuvent être poſtulés, c'eſt-à-dire demandés au ſupérieur, quand les qualités qui leur manquent ſont telles, que le ſupérieur en peut diſpenſer ; mais le même électeur ne peut pas élire & poſtuler une même perſonne. *Voyez* POSTULATION.

Il n'eſt pas permis à celui qui eſt élu, de faire aucune fonction avant d'être confirmé, à peine de nullité. Le pape eſt le ſeul qui n'ait pas beſoin de confirmation. *Voyez au mot* PAPE.

Avant de confirmer celui qui eſt élu, le ſupérieur doit d'office examiner s'il eſt de bonnes mœurs & de bonne doctrine ; s'il a les qualités & capacités requiſes, quand même perſonne ne critiqueroit l'*élection*.

Cette information de vie & mœurs doit ſe faire dans les lieux où celui qui eſt élu demeuroit depuis quelques années.

Il y a des abbés dont l'*élection* doit être confirmée par l'évêque diocéſain, d'autres par leur général, d'autres par le pape dont ils relevent immédiatement.

Le chapitre, *ſede vacante*, a droit de confirmer les *élections* que l'évêque auroit confirmées.

Les abbés triennaux n'ont pas beſoin de confirmation pour gouverner le ſpirituel, non plus que pour le temporel.

La confirmation doit être demandée par celui qui eſt élu, dans les trois mois du jour du conſentement qu'il a donné à l'*élection*, à moins qu'il ne ſoit retenu par quelque empêchement légitime ; autrement il eſt déchu de ſon droit, & l'on peut procéder à une nouvelle *élection*.

Telles ſont les regles générales que l'on ſuit pour les *élections* ; elles reçoivent néanmoins diverſes exceptions, ſuivant les ſtatuts particuliers, privileges & coutumes de chaque monaſtere, pourvu que ces uſages ſoient conſtans, & qu'ils n'aient rien de contraire au droit naturel ni au droit divin.

Il y a des bénéfices électifs, ſur leſquels il faut la confirmation du ſupérieur ; d'autres qui ſont purement collatifs ; d'autres enfin qui ſont électifs-collatifs, c'eſt-à-dire que le chapitre confere en éliſant, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre collation.

Sur les *élections*, voyez *aux décrétales* le titre *de electione & electi poteſtate ; la bibliotheque canonique de* Bouchel, *& les définitions canoniques & la juriſprudence canonique*, au *mot* ÉLECTION ; *l'hiſt. du droit eccléſiaſtique, par M.* Fleury, *tom. I. chapitre x, les loix eccléſiaſtiques de M.* d'Héricourt, *titre de l'*élection. *(A)*

ÉLECTION

ELECTION DE DOMICILE, (*Jurifpr.*) eft le choix que l'on fait d'un domicile momentané ou *ad hoc*, c'eft-à-dire qui n'eft pas le vrai & actuel domicile, mais qui a feulement pour objet d'indiquer un lieu où on puiffe faire des offres ou autres actes. Ces *élections de domicile* fe font dans les exploits, dans les contrats. *Voyez* DOMICILE ÉLU.

ELECTION D'HÉRITIER, (*Jurifpr.*) eft le choix de celui qui doit recueillir une fucceffion. Ce choix eft ordinairement fait par celui qui difpofe de fes biens par fon teftament : quelquefois il eft fait par contrat de mariage ; ou bien le pere mariant un de fes enfans, fe réferve la liberté de nommer pour héritier tel de fes enfans qu'il jugera à propos.

Quelquefois le teftateur défere par teftament le choix de fon héritier à une autre perfonne, foit en lui indiquant plufieurs perfonnes entre lefquelles elle pourra choifir, foit en lui laiffant la liberté entiere de choifir qui bon lui femblera ; & quelquefois cette même perfonne à laquelle le teftateur donne pouvoir d'élire, eft par lui d'abord inftituée héritiere, à la charge de remettre l'hoirie à un de ceux qui font indiqués, ou à telle perfonne qu'elle jugera à propos.

Le teftateur peut auffi inftituer héritier celui qui fera nommé par la perfonne à laquelle il donne ce pouvoir.

Ces fortes de difpofitions font fort ufitées dans les pays de droit écrit, où il eft affez ordinaire que le mari & la femme s'inftituent réciproquement héritiers, à la charge de remettre l'hoirie à tel de leurs enfans que le furvivant jugera à propos.

Lorfque celui qui avoit le pouvoir d'élire, décede fans avoir fait fon choix, tous les héritiers préfomptifs fuccedent également.

Le conjoint furvivant qui avoit le pouvoir d'élire, ne le perd point en fe remariant.

Quand un des enfans éligibles vient à décéder, le pere ou la mere qui a le droit d'élire, peut choifir l'enfant de celui qui étoit éligible. *Voyez la trente-quatrieme confultation de* Cochin, *tome II.*

L'*élection* étant une fois confommée par un acte entre-vifs, celui qui l'a faite ne peut plus varier ; mais fi c'eft par teftament, l'*élection* eft révocable jufqu'au décès de celui qui l'a faite, de même que le furplus de fon teftament. *Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. queft.* 67. *& liv. V. queft.* 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 61. 62. *& tome II. liv. V. queft.* 10. 12. 51. 52. 53. 58. *& liv. VI. queft.* 52. *& fon quatrieme plaidoyer ; le traité des élections d'héritier contractuelles & teftamentaires, par M.* Vulfon, confeiller au parlement de Grenoble. (*A*)

ELECTION DE TUTEUR *ou* CURATEUR, eft le choix qui eft fait d'un tuteur ou curateur par les parens & amis de celui auquel on le donne. *Voyez* CURATEUR & TUTEUR. (*A*)

ELECTION D'UN OFFICIER, eft la nomination qui eft faite de quelqu'un à un office public par le fuffrage de plufieurs perfonnes.

Romulus accorda au peuple le droit de fe choifir fes magiftrats, même les fénateurs, ce qui fe faifoit dans ces affemblées publiques appellées *comices* ; & lorfque l'état monarchique de Rome fut changé en république, le peuple élifoit auffi lui-même les confuls, qui étoient chargés du gouvernement général de l'état.

Comme il étoit difficile d'affembler fouvent le peuple, il n'élifoit que les grands officiers, & ceux-ci commettoient chacun dans leur département les moindres officiers qui leur étoient fubordonnés.

Les empereurs ayant ôté au peuple le droit d'*élection*, conféroient les grands offices par l'avis des principaux de leur cour, afin de conferver encore quelque forme d'*élection* ; c'eft pourquoi ils appelloient *fuffrages* les avis & recommandations des courtifans.

On en ufa d'abord de même en France pour les offices, c'eft-à-dire que nos rois y nommoient par l'avis de leur confeil, ce qui étoit une efpece d'*élection*.

Quand le parlement eut été rendu fédentaire à Paris, Philippe de Valois, par des lettres du mois de Février 1327, donna pouvoir au chancelier, en appellant avec lui quatre confeillers au parlement & le prévôt de Paris, de nommer, c'eft-à-dire, d'élire entr'eux les confeillers au châtelet.

Charles V ordonna en 1355, que le chancelier, les préſidens, & conſeillers du parlement feroient élus par ſcrutin au parlement; Charles VI ordonna encore la même choſe en 1400, ce qui dura juſqu'au mariage d'Henri, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille de Charles VI; alors le parlement nomma trois perſonnes au roi qui donnoit des proviſions à l'un des trois; mais comme le parlement pour ſe conſerver l'*élection* nommoit ordinairement deux ſujets inconnus & incapables afin de faire tomber la nomination ſur le troiſieme, Charles VII lui ôta les *élections*, & rentra en poſſeſſion de nommer aux places vacantes du parlement de même qu'aux autres offices, & nos rois choiſiſſoient les officiers de l'avis de leur conſeil, ce qui dura ainſi juſqu'à la vénalité des charges.

Dès le premier temps de la monarchie, il y avoit dans chaque ville & bourg des officiers municipaux qui étoient électifs, appellés en quelques endroits *échevins*, en d'autres *jurés* ou *jurats*, en d'autres *conſuls*, & à Toulouſe *capitouls*. Ces officiers ſont encore la plupart élus par le peuple, conformément aux intentions du roi.

Les élus qui étoient autrefois choiſis par les trois états pour le gouvernement des aides & tailles, ont depuis été érigés en titre d'office; il y a néanmoins encore des élus dans les pays d'états qui ſont électifs. *Voyez* ÉLECTIONS, ÉLUS, & ÉTATS. (*A*)

ÉLECTION, (*Juriſpr.*) ce ſont des juriſdictions royales, ainſi nommées à cauſe des élus qui y connoiſſent en premiere inſtance des conteſtations qui s'élevent au ſujet des tailles, de toutes matieres d'aides, & autres impoſitions & levées des deniers du roi, tant aux entrées des villes que des fermes du roi, à l'exception des domaines & droits domaniaux, droits de gabelle, capitation, dixieme, vingtieme, cinquantieme, & deux ſous pour livre, lorſque ces impoſitions ont lieu.

Ils connoiſſoient cependant auſſi autrefois des gabelles; mais depuis long-temps il y a des juges particuliers pour cet objet, excepté dans quelques endroits où les greniers à ſel ſont unis aux *élections*.

Il y a auſſi en certains endroits des juges des traites foraines, & des juges pour la marque des fers.

Avant l'inſtitution des élus, c'étoient les maire & échevins des villes qui ſe méloient de faire l'aſſiette & levée des impoſitions, ils en étoient même reſponſables; mais dans la ſuite ne pouvant vaquer à cette levée, & étant occupés à d'autres affaires de la commune, on fit choix dans le peuple d'autres perſonnes pour prendre ſoin de l'aſſiette & levée des impoſitions; & ces perſonnes furent nommées *élus* à cauſe qu'on les établiſſoit par *élection*.

L'origine des *élections* eſt la même que celle des élus ou juges, dont ces tribunaux ſont compoſés.

Quelques-uns rapportent ce premier établiſſement des élus à celui des aides du temps du roi Jean; il eſt néanmoins certain qu'il y avoit déja depuis long-temps des élus pour veiller ſur les impoſitions; mais comme il n'y avoit point encore d'impoſitions ordinaires, & que nos rois n'en levoient qu'en temps de guerre ou pour d'autres dépenſes extraordinaires, la commiſſion de ces élus ne duroit que pendant la levée de l'impoſition.

Dès le temps de Louis IV, Denis Heſſelin étoit élu à Paris, ainſi que le remarque l'auteur du traité de la pairie, *pag.* 258.

S. Louis voulant que les tailles fuſſent impoſées avec juſtice, fit en 1270 un réglement pour la maniere de les aſſeoir dans les villes royales; il ordonna qu'on éliroit trente hommes ou quarante plus ou moins, bons & loyaux par le conſeil des prêtres, c'eſt-à-dire des curés de leurs paroiſſes, & des autres hommes de religion, enſemble des bourgeois & autres prudhommes, ſelon la grandeur des villes; que ceux qui ſeroient ainſi élus jureroient ſur les ſaints évangiles d'élire, ſoit entr'eux ou parmi d'autres prudhommes de la même ville, juſqu'à douze hommes qui ſeroient les plus propres à aſſeoir la taille; que les douze hommes nommés jureroient de même de bien & diligemment aſſeoir la taille, & de n'épargner ni grever perſonne par haine, amour, priere, crainte, ou en quelque autre maniere que ce fût; qu'ils aſſiéroient

ladite taille à leur volonté la livre également; qu'avec les douze hommes dessus nommés seroient élus quatre bons hommes, & seroient écrits les noms secrétement; & que cela seroit fait si sagement, que leur *election* ne fût connue de qui que ce fût jusqu'à ce que ces douze hommes eussent assis la taille. Que cela fait, avant de mettre la taille par écrit, les quatre hommes élus pour faire loyalement la taille n'en devoient rien dire jusqu'à ce que les douze hommes leur eussent fait faire serment pardevant la justice de bien & loyalement asseoir la taille en la maniere que les douze hommes l'auroient ordonné.

Il paroît suivant cette ordonnance, que les trente ou quarante hommes qui étoient d'abord élus, sont aujourd'hui représentés par les officiers des *elections*; les douze hommes qu'on élisoit ensuite étoient proprement les asséeurs des tailles, dont la fonction est aujourd'hui confondue avec celle des collecteurs; enfin les quatre bons hommes élus étoient les vérificateurs des rôles.

Les tailles furent donc la matiere dont les élus ordonnerent d'abord; mais outre que les tailles n'étoient pas encore ordinaires, la forme prescrite pour leur assiette ne fut pas toujours observée; car Philippe III, dans une ordonnance du 29 Novembre 1274, dit que les consuls de Toulouse devoient s'abstenir de la contribution qu'ils demandoient aux ecclésiastiques pour les tailles, à moins que ce ne fût une charge réelle & ancienne: il sembleroit par-là que c'étoient les consuls qui ordonnoient de la taille, soit ancienne ou nouvelle lorsqu'elle avoit lieu, ce qui fait penser qu'il y avoit alors des tailles non royales imposées de l'ordre des villes pour subvenir à leurs dépenses particulieres, ce qui est aujourd'hui représenté par les octrois.

Louis Hutin, dans une ordonnance du mois de Décembre 1315, & Philippe V dans une autre du mois de Mars 1316, disent que les clercs non mariés ne contribueront point aux tailles, & que les officiers du roi, *officiales nostri*, en tant qu'à eux appartient, ne les y contraindront point & ne permettront pas qu'on les y contraigne. Ces ordonnances ne font point mention des élus, ce qui donne lieu de croire qu'ils n'avoient point encore de jurisdiction formée, & que pour les contraintes on s'adressoit aux juges ordinaires; & en effet on a vu que c'étoit devant eux que les élus prêtoient serment.

Il y avoit encore des élus du temps de Philippe de Valois pour la taille non royale qui se levoit dans certaines villes, comme il paroît par une ordonnance de ce prince du mois de Mars 1331, touchant la ville de Laon, où il est parlé des élus de cette ville: ces officiers n'étoient pas seulement chargés du soin de cette taille; l'ordonnance porte que dorénavant, de trois en trois ans, le prévôt fera assembler le peuple de Laon, & en sa présence fera élire six personnes convenables de ladite ville, dont ils en feront trois leurs *procureurs* pour conduire toutes les affaires de la ville, que les trois autres élus avec le prévôt visiteroient, chaque année, autant de fois qu'il seroit néceffaire, les murs, les portes, les forteresses, les puits, fontaines, chaussées, pavés, & autres aisances communes de la ville, & verroient les réparations nécessaires, *&c.*

Que toutes les fois qu'il *seroit métier de faire taille*, le prévôt avec ces trois élus exposeroit au peuple les causes pour lesquelles il conviendroit *faire taille*, qu'ensuite le prévôt & lesdits élus prendroient de chaque paroisse deux ou trois personnes de ceux qui peuvent le mieux savoir les facultés de leurs voisins; lesquelles personnes & lesdits élus ayant prêté serment sur les saints évangiles de ne charger ni décharger personne à leur escient, contre raison, le prévot feroit imposer & asseoir la taille sur toutes les personnes qui en sont tenues; que l'imposition seroit levée par les trois élus, qui en paieroient les rentes & les dettes de la ville; qu'à la fin des trois années susdites ils compteroient de leur recette, tant des tailles que d'ailleurs, pardevant le prévôt ou bailli de Vermandois, qui viendroit ouir ce compte à Laon & y appelleroit les bonnes gens de la ville; enfin que le compte rendu & appuré seroit envoyé par le bailli en la chambre des comptes pour voir s'il n'y

avoit rien à corriger. On voit que ces élus faiſoient eux-mêmes la recette des tailles pendant trois ans, c'eſt pourquoi ils étoient comptables, & en cette partie ils ſont repréſentés par les receveurs des octrois, qui comptent encore aujourd'hui à la chambre.

A l'égard des ſubventions qui ſe levoient pour les beſoins de l'état par le miniſtere des élus de chaque ville ou dioceſe, on établiſſoit quelquefois au deſſus d'eux une perſonne qualifiée, qui avoit le titre d'*élu* de la province, pour avoir la ſurintendance de la ſubvention ; c'eſt ainſi que lors de la guerre de Philippe de Valois contre les Anglois, Gaucher de Châtillon connétable de France fut élu par la province de Picardie, pour avoir la ſurintendance de la ſubvention qu'on y levoit, ce qu'il accepta ſous certains gages ; l'auteur du *traité de la pairie, pag. 58*, dit en avoir vu les quittances, où il eſt qualifié d'*élu de la province*.

Il eſt encore parlé de tailles dans des lettres de Philippe de Valois, du mois d'Avril 1333, mais il n'y eſt pas parlé d'élus. Ces lettres, qui ont principalement pour objet la répartition d'une impoſition de cent cinquante mille livres ſur la ſénéchauſſée de Carcaſſonne, ordonnent ſeulement au ſénéchal de faire appeller à cet effet pardevant lui ceux des bonnes gens du pays qu'il voudra.

On établit auſſi des députés ou élus à l'occaſion des droits d'aides, dont la levée fut ordonnée ſur toutes les marchandiſes & denrées qui feroient vendues dans le royaume, par une ordonnance du roi Jean, du 28 Décembre 1355. Il y avoit bien eu déja quelques aides ou ſubventions levées en temps de guerre ſur tous les ſujets du roi à proportion de leurs biens ; mais ces nouveaux droits d'aides auxquels ce nom eſt dans la ſuite demeuré propre, étoient juſqu'alors inconnus.

L'ordonnance du roi Jean porte que pour obvier aux entrepriſes de ſes ennemis (les Anglois), il avoit fait aſſembler les trois états du royaume, tant de la Languedoïl que du pays coutumier ; que la guerre avoit été réſolue dans l'aſſemblée des états ; que pour faire l'armée & payer les frais & dépens d'icelle, les états avoient aviſé que *par tout le pays coutumier* il feroit mis une gabelle ſur le ſel, & auſſi ſur tous les habitans marchandans & *repairans* en icelui, il feroit levé une impoſition de huit deniers pour livre ſur toutes choſes qui feroient vendues audit pays, excepté vente d'héritages ſeulement, laquelle feroit payée par le vendeur ; que ces gabelle & impoſition feroient levées ſelon certaines inſtructions qui feroient faites ſur ce ; que par les trois états feroient ordonnées & députées certaines perſonnes bonnes & honnêtes, ſolvables, loyales, & ſans aucun ſoupçon, qui par les pays ordonneroient les choſes deſſus dites, qui auroient receveurs & miniſtres ſelon l'ordonnance & inſtruction qui feroit ſur ce faite ; qu'outre les commiſſaires ou députés particuliers des pays & des contrées feroient ordonnées & établies par les trois états neuf perſonnes bonnes & honnêtes, qui feroient généraux & ſuperintendans ſur tous les autres, & qui auroient deux receveurs généraux.

Qu'aux députés deſſus dits, tant généraux que particuliers, feroient tenus d'obéir toutes manieres de gens de quelque état ou condition qu'ils fuſſent & quelque privilege qu'ils euſſent ; qu'ils pourroient être contraints par leſdits députés par toutes voies & manieres que bon leur ſembleroit ; que s'il y en avoit aucun rebelle que les députés particuliers ne puſſent contraindre, ils les ajourneroient pardevant les généraux ſuperintendans, qui les pourroient contraindre & punir ſelon ce que bon leur ſembleroit, & que ce qui feroit fait & ordonné par les généraux députés vaudroit & tiendroit comme arrêt de parlement.

Il eſt encore dit un peu plus loin, que leſdites aides & ce qui en proviendroit, ne feroient levées ni diſtribuées par les gens (du roi) ni par ſes tréſoriers & officiers, mais par autres bonnes gens, ſages, loyaux, & ſolvables, ordonnés, commis, & députés par les trois états, tant ès frontieres qu'ailleurs où conviendroit de les diſtribuer ; que ces *commis* & *députés* jureroient au roi ou à ſes gens, & aux députés des trois états, que quelque néceſſité

qui advînt, ils ne donneroient ni ne diſtribueroient ledit argent au roi ni à autres, fors ſeulement aux gens d'armes & pour le fait de la guerre ſuſdite.

Le roi promet par cette même ordonnance, & s'engage de faire auſſi promettre ſur les ſaints évangiles par la reine, par le dauphin, & tous les grands officiers de la couronne, ſuperintendans, receveurs généraux & particuliers, & autres qui ſe mêleront de recevoir cet argent, de ne le point employer à d'autres uſages, & de ne point adreſſer de mandemens aux députés, *ni à leurs commis*, pour diſtribuer l'argent ailleurs ni autrement; que ſi, par importunité ou autrement, quelqu'un obtenoit des lettres ou mandemens au contraire, leſdits députés, commiſſaires ou receveurs jureront ſur les ſaints évangiles de ne point obéir à ces lettres ou mandemens, & de ne point diſtribuer l'argent ailleurs ni autrement; que s'ils le faiſoient, quelques mandemens qui leur vinſſent, ils ſeroient privés de leurs offices & mis en priſon fermée, de laquelle ils ne pourroient ſortir ni être élargis par ceſſion de biens ou autrement juſqu'à ce qu'ils euſſent entiérement payé & rendu tout ce qu'ils en auroient donné; que ſi par aventure quelqu'un des officiers du roi ou autres, ſous prétexte de tels mandemens, vouloient ou s'efforçoient de prendre ledit argent, leſdits députés & receveurs leur pourroient & ſeroient tenus de réſiſter de fait, & pourroient aſſembler leurs voiſins des bonnes villes & autres, ſelon ce que bon leur ſembleroit, pour leur réſiſter comme dit eſt.

On voit par cette ordonnance qu'il y avoit deux ſortes de députés élus par les états, ſavoir les députés généraux, & les députés particuliers; les uns & les autres étoient élus par les trois états, c'eſt pourquoi les députés généraux étoient quelquefois appellés *les élus généraux*; mais on les appelloit plus communément *les généraux des aides*: ceux-ci ont formé la cour des aides.

Les députés particuliers furent d'abord nommés *commis*, *commiſſaires* ou *députés particuliers ſur le fait des aides*: ils étoient commis ou ordonnés, c'eſt-à-dire *élus* par les trois états, c'eſt pourquoi dans la ſuite le nom d'*élus* leur demeura propre.

On en établit dès-lors en pluſieurs endroits du royaume, tant ſur les frontieres qu'ailleurs où cela parut néceſſaire.

Ils prêtoient ſerment tant au roi qu'aux états, étant obligés de conſerver également les intérêts du roi & ceux des états qui les avoient prépoſés.

Il ne paroît pas qu'ils fuſſent chargés de la recette des deniers, puiſqu'ils avoient ſous eux des receveurs & miniſtres à cet effet.

Leur fonction étoit ſeulement d'ordonner de tout ce qui concernoit les aides, & de contraindre les redevables par toutes voies que bon leur ſembleroit; ils connoiſſoient auſſi alors de la gabelle du ſel, & de toutes autres impoſitions.

Ces députés particuliers ou élus, avoient pour cet effet tout droit de juriſdiction en premiere inſtance; l'ordonnance dont on vient de parler, ſemble d'abord ſuppoſer le contraire en ce qu'elle dit que s'il y avoit quelques rebelles que les députés ne puſſent contraindre, ils les ajourneroient devant les généraux ſuperintendans; mais la même ordonnance donnant pouvoir aux députés d'ordonner & de contraindre par toutes ſortes de voies, il eſt évident qu'elle entendoit auſſi leur donner une véritable juriſdiction, & qu'elle n'attribua aux généraux ſuperintendans que le reſſort.

Ce ne fut pas ſeulement pour les aides qui ſe levoient ſur les marchandiſes que les trois états élurent des députés; ils en établirent de même pour les autres impoſitions.

En effet, les états tenus à Paris au mois de Mars ſuivant, ayant accordé au roi une aide ou eſpece de capitation qui devoit être payée par tous les ſujets du roi, à proportion de leurs revenus; il fut ordonné que cette aide ſeroit levée par les députés des trois états en chaque pays, la gabelle fut alors abolie: ainſi les élus n'avoient plus occaſion d'en ordonner. Les généraux députés de Paris avoient le gouvernement & ordonnance ſur tous les autres députés: il devoit y avoir en chaque ville trois députés particuliers ou élus, qui auroient un receveur & un clerc avec eux, &

ordonneroient certains collecteurs par les paroisses, qui s'informeroient des facultés de chacun ; que si les députés en faisoient quelque doute, les collecteurs assigneroient ceux qui auroient fait la déclaration, pardevant les trois députés de la ville, lesquels pourroient faire affirmer devant eux la déclaration ; mais les collecteurs pouvoient faire affirmer devant eux les gens des villages afin de ne les point traduire à la ville ; ceci confirme bien ce qui a déja été dit de la jurisdiction qu'avoient dès-lors les élus. On doit aussi remarquer à cette occasion, que les collecteurs avoient alors en tant qu'asséeurs des tailles une portion de jurisdiction, puisqu'ils faisoient prêter serment devant eux aux gens de la campagne, par rapport à la déclaration de leurs facultés.

Il y eut en conséquence de l'ordonnance dont on vient de parler, des députés ou élus commis par les états dans chaque diocese, & notamment en la ville de Paris, tant pour la ville que pour tout le diocese.

Ces commissaires députés des états pour la ville & diocese de Paris, donnerent le 20 Mars 1355, sous leurs sceaux une instruction pour les commis qu'ils envoyoient dans chaque paroisse de ce diocese ; elle est intitulée, *ordinatio per deputatos trium statuum generalium data* : & à la marge il y a, *declaratio subsidii ; & personarum quæ tenentur ad subsidium*. La piece commence en ces termes ; les députés pour faire lever & cueillir en la ville & diocese de Paris le subside derniérement octroyé ; à tel, &c. & plus loin il est dit, *pour ce est-il que* par vertu du pouvoir à nous commis ; vous mandons & commettons que tantôt & sans délai ces lettres vues, vous appelliez avec vous le curé de.... & par son conseil élisiez ou preniez trois ou quatre bonnes personnes de bon état de ladite paroisse avec lesquels vous alliez dans toutes les maisons demander la déclaration de leur état & vaillant ; c'est ainsi que se faisoit l'assiette de ces sortes d'impositions.

Le roi Jean, par la même ordonnance dont on a déja parlé, établit aussi des élus pour le fait des monnoies ; il dit en l'*article vij*, nous par le conseil des superintendans élus par les trois états, élirons & établirons bonnes personnes & honnêtes, & sans soupçon pour le fait de nos monnoies, lesquelles nous feront serment en la présence desdits superintendans que bien & loyaument ils exerceront l'office à eux commis. Ces commissaires ou députés furent établis par lettres du 13 Janvier 1355.

Les députés particuliers sur le fait des aides furent qualifiés d'*élus* dans une ordonnance que Charles, dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V, donna au mois de Mars 1356, en qualité de lieutenant général du royaume pendant la captivité du roi Jean.

Il ordonne d'abord par le conseil des trois états, afin que les deniers provenans de l'aide ne soient point détournés de leur destination, qu'ils ne feront point reçus par les officiers du roi ni par les siens, mais par bonnes gens sages, loyaux & solvables à ce ordonnés, élus & établis par les gens des trois états tant ès frontieres qu'ailleurs où besoin fera ; que ces commis & députés généraux lui prêteront serment & aux gens des trois états ; que les députés particuliers feront de même serment devant les juges royaux des lieux ; & que l'on y appellera une personne ou deux de chacun des trois états. Il paroît que ces députés devoient avoir la même autorité que ceux qui avoient été établis dans les provinces par l'*article ij* de l'ordonnance du 28 Décembre 1355.

Il devoit y en avoir trois dans chaque diocese, cependant la distribution de leurs départemens étoit quelquefois faite autrement : en effet on voit par une commission donnée en exécution de cette ordonnance, que le diocese de Clermont & celui de S. Flour avoient les mêmes élus. Cette même commission les autorisoit à assembler à Clermont, à S. Flour, ou ailleurs, dans ces dioceses, tous ceux des trois états desdits dioceses que bon leur sembleroit pour raison de l'aide.

Le dauphin Charles promit que moyennant cette aide, toute taille, gabelle, & autres impositions cesseroient.

Et comme il avoit eu connoissance que plusieurs sujets du royaume avoient été fort grevés par ceux qui avoient été commis

à lever, impofer & exploiter la gabelle, impofition & fubfides octroyés l'année précédente; que de ce que les commis levoient, il n'y en avoit pas moitié employé pour la guerre, mais à leur profit particulier; pour remédier à ces abus, faire punir ceux qui avoient malverfé, & afin que les autres en priffent exemple, le dauphin ordonna par la même loi que les élus des trois états par les diocefes fur le fait de l'aide, lefquels il commit à ce, verroient le compte des élus, impofiteurs, receveurs, collecteurs de l'année précédente; qu'ils s'informeroient le plus diligemment que faire fe pourroit, chacun en leur diocefe, de ce qui auroit été levé de ces impofitions, en quelle monnoie, & par qui, & le rapporteroient à Paris le lendemain de *quafimodo* pardevers le roi & les gens des trois états, pour y pourvoir le mieux qu'il feroit poffible.

Il eft encore dit par la même ordonnance, que comme ceux qui étoient venus à Paris aux dernieres affemblées d'états, avoient encouru la haine de quelques officiers qui s'étoient efforcés de les navrer, bleffer ou mettre à mort, & qu'il en pourroit arriver autant à ceux qui viendroient dans la fuite à ces fortes d'affemblées, le prince déclare qu'il prend ces perfonnes fous la fauve-garde fpéciale du roi fon pere & de lui, & leur accorde que pour la sûreté & défenfe de leur vie, ils puiffent marcher avec fix compagnons armés dans tout le royaume toutes fois qu'il leur plaira. Il défend à toutes perfonnes de les molefter, & veut qu'au contraire ils foient gardés & confervés par tout le peuple, & enjoint à tous juges de les laiffer aller eux & leur compagnie par-tout où il leur plaira, fans aucun empêchement pour raifon du port d'armes, & de leur prêter main-forte en cas de befoin s'ils en font requis, pour les caufes deffus dites. On voit par-là que le port d'armes étoit dès-lors défendu. Cette ordonnance paroît auffi être la premiere qui ait établi la diftinction des afféeurs & des collecteurs d'avec les élus.

L'inftruction qui fut faite par les trois états de la Languedoïl fur le fait de cette aide, porte qu'il y auroit en la ville de Paris dix perfonnes, & dans chaque évêché trois perfonnes des états élus tant par les gens de Paris que des évêchés & diocefes autorifés de M. le duc de Normandie, (c'étoit le dauphin.)

Les bonnes villes & paroiffes doivent élire trois, quatre, cinq, ou fix perfonnes (qui font en cet endroit les afféeurs) comme bon leur femblera, qui affiéront par ferment ladite cueillete.

Il eft auffi ordonné qu'il fera établi par les trois élus un ou plufieurs receveurs ès villes & évêchés de leur département (ce font les collecteurs), qui recevront l'argent de ce fubfide en la maniere & au lieu ordonné par les élus.

Que les élus feront auffi-tôt publier que les gens d'églife & les nobles aient à donner la déclaration de leurs biens. Que les maires & échevins, & autres officiers des communes, ou les curés dans les lieux où il n'y a pas de commune, leur donneront auffi la déclaration du nombre de feux; que les élus prendront note des bénéfices & de leur revenu, du nom des nobles & de leurs poffeffions, du nombre de feux de chaque lieu.

Enfin que les élus feront contraindre toutes lefdites perfonnes par leurs commis & députés, comme pour les propres dettes du roi, favoir, les gens du clergé vivans cléricalement par les juges ordinaires de l'églife; & il femble par-là que les élus n'euffent pas alors de jurifdiction fur les eccléfiaftiques.

Comme l'aide établie par l'ordonnance du Roi Jean, du 28 Décembre 1355, n'avoit lieu que dans le pays coutumier, les états de la Languedoïl accorderent de leur part au mois de Septembre 1356, une aide au roi; & à cette occafion le Dauphin Charles rendit encore une ordonnance au mois de Février fuivant, portant que les états entretiendroient pendant un an 10000 hommes armés; que pour l'entretien de ces troupes, chacun paieroit une certaine fomme qui étoit une efpece de capitation; qu'en outre, les fujets des prélats & des nobles, & les autres habitans qui auroient douze ans, & qui feroient aifés, paieroient un autre fubfide à proportion de leurs biens.

Que sur les sommes provenantes de ces impositions, la solde des gens de guerre leur seroit payée par quatre trésoriers généraux choisis par les trois états, & que ces quatre trésoriers généraux en nommeroient d'autres particuliers dans chaque sénéchaussée, pour lever les impositions.

Que le paiement des gens de guerre seroit fait par les quatre trésoriers généraux, sous les ordres de vingt-quatre personnes élues par les trois états, ou de plusieurs d'entr'eux; que ces vingt-quatre élus seroient appellés au conseil du lieutenant du roi lorsqu'il le jugeroit à propos; qu'eux seuls pourroient donner une décharge suffisante aux trésoriers.

Que les trois états députeroient douze personnes, quatre de chaque ordre pour recevoir les comptes, tant des quatre trésoriers généraux que des particuliers, & leur feroient prêter serment à eux & à leurs commis: que les trésoriers généraux & particuliers ne rendroient compte à aucun officier du roi, quel qu'il fût, mais seulement aux douze députés des états qui feroient aussi passer en revue les gendarmes & les autres troupes, & leur feroient prêter serment.

Telle fut l'origine des élus qui sont encore nommés dans les pays d'états; mais dans ces pays il n'y a pas communément des tribunaux d'*elections*, excepté dans quelques-uns comme dans les généralités de Pau, Montauban & Bourgogne; il y a aussi dans ces mêmes pays d'états des juges royaux qui connoissent des matieres d'*élection*, & dont l'appel en ces matieres ressortit aux cours des aides chacune en droit soi.

Les trois états de la Languedoïl assemblés à Compiegne, ayant accordé au dauphin Charles une nouvelle aide en 1358, le dauphin fit encore une ordonnance le 14 Mai de ladite année, par laquelle il révoque toutes lettres & commissions par lui données sur le fait des subsides & aides du temps passé, tant aux généraux de Paris qu'aux élus particuliers par les dioceses & autrement; que les prélats & autres gens d'église, nobles & gens des bonnes villes avoient élu & éliroient des personnes pour gouverner l'aide qui venoit d'être octroyée.

Il ordonne ensuite que les élus des pays (de la Languedoïl) pourroient, quant aux gens autres que de sainte église, faire modération loyalement, de bonne foi, sans fraude, comme ils verroient être à faire; & que, quant aux gens d'église demeurant dans lesdits plats pays *connus*, & qui y auroient leurs bénéfices, les prélats du lieu appellés, avec eux les élus & le receveur pourroient les modérer quant au dixieme desdits bénéfices, après avoir oui lesdits élus & receveur.

Que certaines personnes, c'est à savoir une de chaque état, seroient élus par les gens d'église, nobles & bonnes villes & *commis* de par le dauphin pour le fait desdites aides ordonner & mettre sus & gouverner ès lieux où ils feroient des commis & receveurs qui recevroient les deniers de cette aide. Que ces receveurs seroient ordonnés par les élus, par le conseil des bonnes gens du pays. Que les élus & receveurs feroient serment au roi ou à ses officiers, de bien & loyalement se comporter sur ce fait. Il n'est plus parlé en cet endroit de serment envers les états.

Les élus étoient alors au nombre de trois; car le même article dit qu'ils ne pourroient rien faire de considérable sur ce fait l'un sans l'autre, mais tous les trois ensemble.

Ces élus avoient des gages & régloient ceux des receveurs: en effet l'article suivant porte que les autres aides du temps passé avoient été levées à grands frais, & qu'elles avoient produit peu de chose à cause des grands & excessifs gages & salaires des élus particuliers, receveurs généraux à Paris. C'est pourquoi le dauphin ordonne que chacun des élus aura pour ses gages ou salaires 50 livres tournois pour l'année, & les receveurs au dessous de ladite somme, selon ce que les élus régleroient par le conseil des bonnes gens du pays.

A l'occasion de cette aide le Dauphin donna encore des lettres le même jour 14 mai 1358, portant que dans l'assemblée des états de la Languedoïl, messire Sohier de Voisins, chevalier, avoit été élu de l'état des nobles pour ladite aide, mettre sus

ſus & gouverner en la ville & dioceſe de Paris, excepté la partie de ce dioceſe qui eſt de la prévôté & reſſort de Meaux ; que pour l'état de l'égliſe, ni pour les bonnes villes & plats pays aucuns n'avoient été élus pour la ville de Paris; & en conſéquence il mande au prévôt de Paris ou ſon lieutenant, qu'ils faſſent aſſembler à Paris les gens d'égliſe & de la ville de Paris, & les contraindre de par le roi & le dauphin d'élire, ſavoir l'état de l'égliſe, une bonne & ſuffiſante perſonne ; & pour les gens de la ville de Paris & du pays, un bon & ſuffiſant bourgeois, pour gouverner l'aide avec le ſuſdit chevalier ; que ſi ces élus étoient refuſans ou délayans de s'acquitter de ladite commiſſion, ils y feroient contraints par le prévôt de Paris, ſavoir leſdits chevalier & bourgeois par priſe de corps & biens, & celui qui feroit élu par l'égliſe, par priſe de ſon temporel ; que ſi leſdits gens d'égliſe & bourgeois refuſoient ou différoient de faire l'*élection*, le prévôt de Paris ou ſon lieutenant éliroit par bon conſeil deux bonnes & ſuffiſantes perſonnes à ce faire, c'eſt-à-ſavoir de chacun deſdits états avec ledit chevalier. L'exécution de ces lettres ne fut pas adreſſée aux généraux des aides, attendu que par d'autres lettres du même jour toutes les commiſſions de ces généraux avoient été révoquées, comme on l'a dit ci-devant.

Enfin il eſt dit que les élus feront l'inquiſition & compte du nombre des feux des bonnes villes & cités, & par le conſeil des maires des villes ou *atournés*, dans les lieux où il y en a, ſinon des perſonnes les plus capables.

Le roi Jean ayant, par ſon ordonnance du 5 Décembre 1360, établi une nouvelle aide ſur toutes les marchandiſes & denrées qui feroient vendues dans le pays de la Languedoïl ; le grand conſeil fit une inſtruction pour la maniere de lever cette aide, & ordonna que pour gouverner l'aide en chaque cité, & pour le dioceſe, il y auroit deux perſonnes notables, bonnes & ſuffiſantes : ainſi le nombre des élus fut réduit à deux, au lieu de trois qu'ils étoient auparavant.

Il fut auſſi ordonné que l'impoſition de douze deniers pour livre ſur toutes les marchandiſes & denrées, autres que le ſel, le vin & les breuvages, feroit donnée à ferme. Les cautions priſes & les deniers reçus de mois en mois par les élus & députés en chaque ville, pour toute la ville & dioceſe d'icelle, tant par eux que par leurs députés.

Les députés dont il eſt parlé dans cet article, & qui dans une autre ordonnance du premier Décembre 1383, & autres ordonnances poſtérieures, ſont nommés *commis des élus*, étoient des lieutenans, que les élus de chaque dioceſe envoyoient dans chaque ville de leur département, pour y connoître des impoſitions. Ces élus particuliers furent depuis érigés en titre d'office par François Ier : ce qui augmenta beaucoup le nombre des *élections*, qui étoit d'abord ſeulement égal à celui des dioceſes.

L'inſtruction du grand conſeil de 1360, portoit encore que les élus établiroient des receveurs particuliers en chaque ville, où bon leur ſembleroit, pour lever l'aide du vin & des autres breuvages.

Que tous les deniers provenans de cette aide, tant de l'impoſition des greniers à ſel, que du treizieme des vins & de tout autre breuvage, feroient apportés & remis aux élus & à leur receveur, pour ce qui en auroit été levé dans la ville & dioceſe de leur département ; que les deniers ainſi reçus, feroient mis par eux chaque jour en certaines huches, écrins, coffres, ou arches, bons & forts, & en lieu sûr ; & qu'à ces huches, coffres, *&c.* il y auroit trois ferrures fermantes à trois diverſes clefs, dont chacun deſdits élus & receveurs en auroient une ; & qu'ils donneroient ſous leurs *ſceaux*, lettres & quittances des deniers reçus à ceux qui les paieroient.

Que leſdits élus & receveurs feroient tenus d'envoyer à Paris tous les deux mois par devers les tréſoriers généraux ordonnés, & le receveur général, pour l'effet de l'aide deſſus dite, tous les deniers qu'ils auroient pardevers eux ; & qu'ils en prendroient lettres de quittance deſdits tréſoriers & receveur généraux.

S'il étoit apporté quelque trouble aux élus en leurs fonctions, ou qu'il s eûſſent quelque doute, l'ordonnance dit qu'ils en

écriront aux tréforiers généraux à Paris, lefquels en feront leur déclaration.

Enfin il eft dit qu'il leur fera pourvu, & à leurs receveurs & députés, de gages ou falaires fuffifans.

L'inftruction qui eft enfuite, fur l'aide du fel, porte que dans les villes où il n'y aura point de grenier établi, l'aide du fel fera vendue & donnée à ferme par les élus dans les cités, ou par leurs députés, par membres & par parties, le plus avantageufement que faire fe pourra ; & que les fermiers feront tenus de bien *applegier* leurs fermes, c'eft-à-dire, de donner caution, & de payer pardevers les élus & leur receveur, le prix de leurs fermes : favoir, pour les fermes des grandes villes, à la fin de chaque mois, & pour celles du plat-pays, tous les deux mois.

Il sembleroit, fuivant cet article, que les élus n'avoient plus d'infpection fur la gabelle, que dans les lieux où il n'y avoit point de grenier à fel établi : on verra cependant le contraire dans l'ordonnance de 1279, dont on parlera dans un moment.

Charles V, par une ordonnance du 19 juillet 1367, régla que les élus de chaque diocefe aviferoient tel nombre d'entre les fergens royaux qui leur feroient néceffaires pour faire les contraintes ; & qu'ils arbitreroient le falaire de ces fergens. C'eft fans doute là l'origine des huiffiers attachés aux *élections*, & peut-être fingulièrement celle des huiffiers des tailles.

Ce même prince ordonna au mois d'août 1370, que les élus fur le fait des fubfides, dans la ville, prévôté, vicomté & diocefe de Paris, ne feroient point garants des fermes de ces fubfides qu'ils adjugeroient, ni de la régie des collecteurs qu'ils nommeroient pour faire valoir la ferme de ces fubfides, qui auroient été abandonnés par les fermiers.

Par deux ordonnances des 13 Novembre 1372, & 6 Décembre 1373, il défendit aux élus de faire commerce public ou caché d'aucune forte de marchandifes, à peine d'encourir l'indignation du roi, de perdre leurs offices, & de reftitution de leurs gages ; il leur permit feulement de fe défaire inceffamment des marchandifes qu'ils pourroient avoir alors.

Il ordonna auffi que les généraux diminueroient le nombre des élus.

Et dans l'*article 18*, il dit que pour ce qu'il eft voix & commune renommée, que pour l'ignorance, négligence ou défaut d'aucuns élus & autres officiers, fur le fait des aides, & pour l'exceffif nombre d'iceux, dont plufieurs avoient été mis plutôt par importunité, que pour la fuffifance d'iceux, les fermes avoient été adjugées moins sûrement, & fouvent moyennant des dons ; que quelques-uns de ces officiers les avoient fait prendre à leur profit, ou y étoient intéreffés ; qu'ils commettoient de femblables abus dans l'affiette des fouages, le chancelier & les généraux enverroient inceffamment des réformateurs en tous les diocefes de Languedoc, quant au fait des aides ; que les élus & autres officiers (apparemment ceux qui auroient démérité) feroient mis hors de leurs offices ; qu'on leur en fubrogeroit d'autres bons & fuffifans ; que ceux qui feroient trouvés prud'hommes, & avoir bien & loyalement fervi, feroient honorablement & grandement *guerdonnés*, c'eft-à-dire, récompenfés & employés à d'autres plus grands & plus honorables offices, quand le cas y écherroit.

L'inftruction & ordonnance qu'il donna au mois d'avril 1374, fur la levée des droits d'aides, porte que l'impofition de douze deniers pour livre feroit donnée à ferme dans tous les diocefes, par les élus ; qu'ils affermeroient féparément les droits fur le vin : que ceux qui prendroient ces fermes, nommeroient leurs cautions aux élus : que ceux-ci ne donneroient point les fermes à leurs parens au deffous de leur valeur : qu'ils feroient publier les fermes dans les villes & lieux accoutumés, par deux ou trois marchés ou dimanches, & les donneroient au plus offrant : que le bail fait, feroit envoyé aux généraux à Paris : qu'aucun élu ne pourra être intéreffé dans les fermes du roi, à peine de confifcation de fes biens : que le receveur montrera chaque femaine fon état aux élus : enfin, ce même réglement fixe les émolumens, que les élus peuvent prendre pour chaque acte de leur miniftere, & fait mention d'un réglement fait au confeil du roi, au mois d'Août précédent fur l'*auditoire des élus*.

Cette piece eſt la premiere qui faſſe mention de l'*auditoire des élus*; mais il eſt conſtant qu'ils devoient en avoir un, dès qu'on leur a attribué une juriſdiction.

Celui de l'*élection* de Paris étoit dans l'enclos du prieuré de S. Eloy en la cité; comme il paroît par les lettres de Charles VI, du 2 août 1398, dont on parlera ci-après en leur lieu. Il eſt dit au bas de ces lettres, qu'elles furent publiées à S. Cloy; mais il eſt évident qu'il y a en cet endroit un vice de plume; & qu'au lieu de *S. Cloy*, il faut lire *S. Eloy*, qui eſt le lieu où ſont préſentement les Barnabites.

Il paroît en effet que c'étoit en ce lieu où les élus tenoient d'abord leurs ſéances, avant qu'ils euſſent leur auditoire dans le palais, où il eſt préſentement.

Il y avoit anciennement dans l'emplacement qu'occupent les Barnabites & les maiſons voiſines, une vaſte, belle & grande maiſon, que Dagobert donna à S. Eloy, lequel établit en ce lieu une abbaye de filles, appellée d'abord *S. Martial*, & enſuite *S. Eloy*. Les religieuſes ayant été diſperſées en 1107, on donna aux religieux de S. Maur-des-Foſſés cette maiſon, qui fut réduite ſous le titre de *prieuré de S. Eloy*: ce prieuré avoit droit de juſtice dans toute l'étendue de ſa ſeigneurie, qui s'étendoit auſſi ſur une coulture appellée de *S. Eloy*, où eſt préſentement la paroiſſe S. Paul: elle avoit près du même lieu, ſa priſon qui ſubſiſte encore, appellée *la priſon de S. Eloy*; mais la juſtice du prieuré qui appartenoit depuis quelque temps à l'évêché de Paris, fut ſupprimée en 1674, en même temps que pluſieurs autres juſtices ſeigneuriales qui avoient leur ſiege dans cette ville.

On ignore en quel temps préciſément les élus commencerent à ſiéger dans l'enclos du prieuré de S. Eloy, mais il y a apparence que ce fut dès le temps de S. Louis, lequel établit des élus pour la taille: ce prince habitoit ordinairement le palais ſitué proche S. Eloy. Philippe-le-Bel y logea le parlement en 1302: mais comme ce prince & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs continuerent encore pendant quelque temps d'y demeurer, il n'eſt pas étonnant qu'on n'y eût pas placé dès-lors l'*élection*, non plus que bien d'autres tribunaux qui y ont été mis depuis.

D'ailleurs, comme la fonction des élus n'étoit pas d'abord ordinaire, ils n'avoient pas beſoin d'un ſiege exprès pour eux: c'eſt apparemment la raiſon pour laquelle ils choiſirent le prieuré de S. Eloy, pour y tenir leurs aſſemblées & ſéances; & lorſque leur fonction devint ordinaire, & que le droit de juriſdiction leur fut accordé, ils établirent leur ſiege dans le prieuré de S. Eloy, ſans doute pour être plus à portée du palais, & de rendre compte de leurs opérations aux généraux des aides.

Il y avoit dans l'ancienne égliſe de S. Eloy, une chapelle fondée en 1339, par Guillaume de Vanves & Sanceline ſa femme, en l'honneur de S. Jacques & de S. Maur, à laquelle Guillaume Cerveau, élu des aides, fit du bien en 1417; ce qui donna lieu de croire que les élus de Paris avoient encore leur ſiege dans ce prieuré.

On ne voit pas s'il y avoit un ſiege exprès pour eux. Il eſt probable qu'ils tenoient leurs ſéances dans l'*auditoire* de la juſtice du prieuré; de même qu'ils ſe ſervoient de la priſon de cette juſtice, pour y renfermer ceux qui étoient détenus en vertu de leurs ordres; en effet, cette priſon eſt encore celle où l'on écroue les collecteurs, que l'on conſtitue priſonniers pour la taille, & autres perſonnes arrêtées à la requête du fermier général du roi, & en vertu des jugemens de l'*élection*; & la cour des aides envoie ſes commiſſaires faire la viſite de cette priſon toutes les fois qu'il y a ſéance aux priſons.

Ce ne fut probablement qu'en 1452, que l'*auditoire* de l'*élection* de Paris fut transféré dans le palais, & en conſéquence de l'ordonnance du mois d'août de ladite année, portant que le ſiege des *élections* ſeroit établi au lieu le plus convenable de leur reſſort.

Comme toutes les impoſitions, dont les élus avoient la direction, étoient levées extraordinairement, pour ſubvenir aux dépenſes de la guerre; c'eſt delà que dans des lettres de Charles V, du 10 août 1374, ils ſont nommés *élus & receveurs ſur le fait de la guerre*; ce qui eſt une abréviation du titre qu'on leur donnoit

plus souvent d'*élus* sur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

On voit par une ordonnance du 13 juillet 1376, que c'étoient les élus qui donnoient à ferme l'imposition foraine dans chaque *élection*; mais il paroît aussi par des lettres du roi Jean, du 27 novembre 1376, adressées aux élus sur l'imposition foraine, qu'il y avoit des élus particuliers pour cette sorte d'imposition.

Au mois de novembre 1379, Charles V fit une autre ordonnance sur le fait des aides & de la gabelle, portant qu'attendu les plaintes faites contre les élus & autres officiers, ils seroient visités, & leurs œuvres & gouvernement sus; que ceux qui ne seroient pas trouvés suffisans en discrétion, loyauté & diligence, ou n'exerceroient pas leurs offices en personne, en seroient mis dehors; & qu'en leur place il en seroit mis d'autres, que le roi feroit élire au pays, ou qui seroient pris ailleurs, si le cas se présentoit.

Il défendit aux élus de mettre ès villes & paroisses du plat-pays des asséeurs des fouages ou collecteurs, mais que ces asséeurs & collecteurs seroient élus par les habitans des villes & paroisses; que pour être mieux obéis, ils prendroient, s'il leur plaisoit, des élus commission de leur pouvoir, qui leur seroit donnée sans frais.

Que si l'on ne pouvoit avoir aucun sergent royal pour faire les contraintes, les *élus* ou receveurs donneroient à cet effet commission aux sergens des hauts-justiciers.

Que si dans les villes fermées il y avoit quelques personnes puissantes, qui ne voulussent pas payer, ou que l'on n'osât pas exécuter, elles seroient exécutées par les élus, leurs receveurs ou commis de la maniere la plus convenable, & contraintes de payer le principal & accessoires sans déport.

Le nombre des élus s'étant trop multiplié, Charles V ordonna qu'il n'y en auroit que trois à Paris, deux à Rouen, pour la ville & vicomté; un à Gisors, un à Fescamp, & deux en chacun des autres diocefes.

Qu'aucun receveur ne feroit l'office d'*élu*.

Il révoqua & ôta tous les *élus receveurs généraux*, excepté le receveur général de Paris.

Il ordonna encore qu'en chaque diocese ou ailleurs où il y auroit des élus, il y auroit aussi avec eux un clerc (ou greffier) qui seroit gagé du roi, feroit le contrôle des livres des baux des fermes, des encheres, tiercemens, doublemens, amendes, tant du fait du sel, que des autres taxations, défauts, & autres exploits; qu'il feroit les commissions du bail des fermes, & autres écritures à ce sujet, sans en prendre aucun profit, autre que ses gages; que les élus ne scelleroient ni ne délivreroient aucune commission ou lettre, si le clerc ne l'avoit d'abord signée, & qu'il en enrégistreroit auparavant la substance pardevers lui.

Que les œuvres, c'est-à-dire les registres, qui seront envoyés en la chambre des comptes, quand le receveur voudroit compter, seroient clos & scellés des sceaux des élus, & signés en la fin du total de chaque subside, & aussi à la fin du total du livre, du seing manuel des élus & de leur clerc.

Si le grenetier d'un grenier à sel trouvoit quelques marchands ou autres personnes en contravention, il devoit requérir les élus du lieu qu'ils en fissent punition; si c'étoit en lieu où il n'y eût point d'élus, mais seulement grenetier & contrôleur, ils en pouvoient ordonner selon la qualité du délit, &c.

Dans chaque diocese, il devoit être mis certains commissaires (ou gardes des gabelles) par les élus grenetiers & contrôleurs des lieux. Ces gardes devoient prêter serment tous les ans aux élus & grenetiers de prendre les délinquans, & de les leur amener; ou s'ils ne pouvoient les prendre, de révéler leurs noms aux élus & grenetiers.

Ceux-ci devoient aussi tous les ans faire prêter serment sur les saints évangiles aux collecteurs des fouages de chaque paroisse, de leur donner avis des fraudes qui pouvoient se commettre pour le sel.

Les élus, grenetiers, clercs, contrôleurs, & chacun d'eux, devoient aussi s'informer diligemment de toutes les con-

traventions au sujet du sel ; & après information, punir les coupables ; ou s'ils n'en vouloient pas connoître, les faire ajourner pardevant les généraux à Paris.

Les états d'Artois, du Boulonnois, du comté de Saint-Pol, ayant accordé une aide, commirent aussi des élus dans leur pays pour recevoir le paiement de cette aide ; & ces élus furent autorisés par Charles VI, comme il est dit dans une ordonnance du mois de juin 1381.

Il y avoit aussi en 1382 des élus dans la province de Normandie : car les habitans du Vexin-François obtinrent le 21 juin de ladite année, des lettres de Charles VI, portant qu'ils paieroient leur part de l'aide qui avoit été établie à des personnes prépofées par eux, qui ne feroient point soumises aux élus établis par les trois états de Normandie.

Le 26 janvier de la même année 1382, Charles VI donna des lettres, par lesquelles il autorisa les généraux des aides, toutes les fois que le cas le requerroit, de mettre, ordonner, & établir les *élus*, de les substituer ou renouveller, si besoin étoit, en toutes les villes, diocefes, & pays, où les aides avoient cours. Il y eut encore dans la suite d'autres lettres & réglemens, qui leur confirmerent le même pouvoir.

Dans le même temps, c'est-à-dire le 21 janvier 1382, Charles VI fit une instruction pour la levée des aides, qui contient plusieurs réglemens par rapport aux *élus*, pour la maniere dont ils devoient adjuger les fermes à l'extinction de la chandelle, & pour la fixation de leurs droits. Mais ce qui est plus remarquable, c'est ce qui touche leur jurisdiction. Il est dit que les élus auront connoissance sur les fermiers ; qu'ils feront droit sommairement & de plain (*de plano*), sans figure de jugement (ce qui s'observe encore) ; qu'en cas d'appel, les parties feront renvoyées devant les généraux sur le fait des aides à Paris, pour en ordonner & déterminer par eux ; que les élus feront serment d'exercer leurs offices en personne ; que si aucun appelle des élus, l'appellation viendra pardevant les généraux, *comme autrefois a été fait* : ce qui est dit ainsi, parce que l'on avoit cessé pendant quelques années, à cause des troubles, de lever des aides dans le royaume, & que cela avoit aussi interrompu l'exercice de toute jurisdiction sur cette matiere.

Ce que porte ce réglement au sujet de la jurisdiction des élus & de l'appel de leurs jugemens, est répété mot pour mot dans une autre instruction faite sur la même matiere au mois de février 1383.

L'ordonnance que Charles VI fit en la même année, qualifie les élus de *college*, tant ceux des sieges généraux, que des sieges particuliers ; étant dit qu'en cas d'empêchement, ils pourront, collégialement assemblés, établir un commis (ou lieutenant), homme de bien, lettré, & expérimenté au fait de judicature.

Le même prince par son ordonnance du mois de février 1387, réduisit encore le nombre des élus, voulant qu'en chaque diocefe il n'y en eût que deux, un clerc, & un lai, excepté en la ville de Paris où il y en auroit trois, & que l'on y mettroit les plus suffisans par *élection*, appellés à ce, *les gens du conseil du roi, & les généraux des aides.*

L'instruction qu'il fit pour la levée des aides le 11 mars 1388, portoit que dans les plus grands diocefes il n'y auroit qu'un élu pour le clergé, & deux élus lais ; que dans les lieux de recette où il n'y avoit pas d'évêché, il n'y auroit qu'un élu, moyennant que le receveur des aides seroit avec l'élu toutes les fois qu'il feroit nécessaire ; que cependant les élus qui étoient à Paris, y demeureroient jusqu'à ce que les généraux eussent fait leur rapport au roi, des pays où ils devoient aller, & qu'alors il en seroit ordonné par le roi.

Que les clercs (greffiers) des *élus* feroient mis à leurs périls, salaires, & dépens, sans prendre aucuns frais ni gages sur le roi ni sur le peuple, à cause de leurs lettres ou autrement, excepté ce qui leur étoit permis par l'instruction ancienne.

Que comme plusieurs *élus* & autres officiers des aides y avoient été mis par faveur ; que plusieurs ne savoient lire ni écrire, ou n'étoient point d'ailleurs au fait des aides & des tailles qui avoient été mises

en fus ; que les généraux réformateurs qui avoient été ordonnés depuis peu, feroient leur rapport au conseil de ceux qu'ils auroient appris à ce sujet, & que les élus qui seroient trouvés capables, seroient conservés dans leurs offices : les autres en seroient privés.

Une autre instruction que ce même prince fit le 4 janvier 1392, veut que les élus lais & commis par le roi, connoissent du fait des aides comme par le passé, & pareillement l'élu pour le clergé. Il semble par-là que le roi ne commit que les élus lais, & que l'autre fut commis par le clergé.

Au mois de juillet 1388, Charles VI fit encore une nouvelle instruction sur les aides, portant, entre autres choses, que si quelques officiers des aides étoient maltraités dans leurs fonctions par quelque personne que ce fût, noble, ou non-noble, les élus ou grenetiers en informeroient ; que s'ils avoient besoin pour cet effet de conseil ou de force, ils appelleroient les baillis & juges du pays, & le peuple même s'il étoit nécessaire ; qu'ils auroient la punition ou correction des cas ainsi advenus, ou bien qu'ils pourroient la renvoyer devant les généraux conseillers, lesquels pourroient aussi les évoquer & en prendre connoissance, quand même les élus ou grenetiers ne la leur auroient pas renvoyée.

Il est aussi défendu aux élus & à leurs commis de prendre sur aucun fermier ni autre, douze deniers pour livre, comme quelques-uns s'ingéroient de prendre pour vinage ou pot-de-vin, ni aucun profit sur les fermes, à peine d'amende arbitraire & de privation de leurs offices. C'est sans doute ce qui a donné occasion de charger les baux des fermes envers les cours des aides & *élections*, de faire chaque année certains présens aux officiers.

Le même prince, par son ordonnance du 28 mars 1395, portant établissement d'une aide en forme de taille, ordonna que cette aide ou taille seroit mise par les élus sur le fait des aides, ès cités, diocèses, & pays du royaume, qu'il avoit commis à cet effet par d'autres lettres.

Celles du 28 août 1395, par lesquelles il institua trois généraux des finances ; portent que ces généraux pourroient ordonner, commettre, & établir tous élus ; les destituer & démettre de leurs offices, s'ils le jugeoient à-propos, sans que les généraux, pour le fait de la justice, pussent s'en entremettre en aucune maniere.

Le roi laissoit quelquefois aux élus le choix d'affermer les aides, ou de les mettre en régie ; comme on voit par des lettres du même prince du 2 août 1398, adressées à nos *amés les élus* sur le fait des aides ordonnées pour la guerre dans la ville & diocese de Paris. Ces lettres continuent pour un an l'imposition de toutes denrées ou marchandises vendues, l'imposition des vins & autres breuvages vendus en gros, le quatrieme du vin & autres breuvages vendus en détail, l'imposition foraine, & la gabelle du sel ; & le roi mande aux *élus* de Paris, de les faire publier & donner à ferme le plus profitablement que faire se pourra, ou de les faire cueillir & lever par la main du roi, c'est-à-dire par forme de régie. Il est marqué au bas de ces lettres, qu'*elles ont été publiées à Saint-Eloy, devant les élus de Paris.*

Charles VI fit encore plusieurs réglemens concernant les *élus* ; par son ordonnance du 7 janvier 1400, il régla qu'il n'y auroit à Paris sur le fait des aides que trois *élus*, & un sur le fait du clergé, c'est-à-dire pour les décimes qui se levoient sur le clergé.

Qu'en chacune des autres bonnes villes du royaume, & autres lieux où il y avoit ordinairement *siege d'élus*, il n'y aura dorénavant que deux élus au plus avec celui du clergé ; dans les lieux où il y en avoit ordinairement un, que le nombre des *élus* seroit encore moindre, si faire se pouvoit, selon l'avis des généraux ; & afin que lesdites *élections* fussent mieux gouvernées, que les *élus* seroient pris entre les bons bourgeois, riches, & prud'hommes des lieux où ils seroient établis *élus*. Cette ordonnance est, à ce que je crois, la premiere qui ait qualifié d'*élection* le siege des élus ; & depuis ce temps, ce titre est devenu propre à ces tribunaux. On dit pourtant encore quelquefois indifféremment *une*

sentence des élus, ou *une sentence de l'élection.*

La même ordonnance porte encore que ceux qui seroient ordonnés pour demeurer dans ces offices, ou qui y seroient mis de nouveau, auroient des lettres du roi sur ce, passées par les trois généraux & scellées du grand sceau.

Que comme on avoit proposé de donner à ferme au profit du roi les offices des clergiés des élus, & aussi les offices des greffes, de leurs auditoires, cette affaire seroit débattue pour savoir ce qui seroit le plus avantageux. Cette disposition fait juger que les élus avoient alors deux greffiers, l'un pour les affaires contentieuses dont ils étoient juges, l'autre pour les opérations de finances dont ils étoient chargés.

Les commissions d'élus furent enfin érigées en titre d'office formé sous le regne de Charles VII, lequel, dans une ordonnance du mois de Juin 1445, appelle les élus *ses juges ordinaires.*

Les élus particuliers dont nous avons déja touché quelque chose, furent aussi érigés en titre d'office par François I. L'appel de ces élus se relevoit d'abord devant les élus en chef. Par une déclaration de Charles VII, du 23 Mars 1451, il fut ordonné qu'il seroit relevé en la cour des aides ; mais par un édit du mois de Janvier 1685, les élus particuliers ont été supprimés & réunis aux élus en chef, & toutes les commissions furent érigées en *élection* en chef.

Il y a présentement 181 *élections* dans le royaume, qui sont distribuées dans les provinces & généralités, qu'on appelle *pays d'élections ;* savoir,

Dans la généralité de Paris, vingt-deux élections.

Paris.	Pontoise.
Beauvais.	Vezelay.
Compiegne.	Joigny.
Senlis.	Saint-Florentin.
Meaux.	Tonnerre.
Rozoy.	Nemours.
Coulommiers.	Melun.
Provins.	Étampes.
Montereau.	Mantes.
Nogent-sur-Seine.	Montfort-Lamaury.
Sens.	Dreux.

Amiens, six.

Amiens.	Peronne.
Abbeville.	Montdidier.
Dourlens.	Saint-Quentin.

Soissons, sept.

Soissons.	Crespy.
Laon.	Clermont.
Noyon.	Guise.
Château-Thierry.	

Orléans, douze.

Orléans.	Montargis.
Petiviers.	Gien.
Beaugency.	Blois.
Chartres.	Romorantin.
Château-Dun.	Dourdan.
Vendôme.	Clamecy.

Bourges, sept.

Bourges.	La Châtre.
Issoudun.	Saint-Amand.
Château-Roux.	La Charité-sur-Loire.
Leblanc.	

Moulins, sept.

Moulins.	Évaux.
Gannat.	Nevers.
Montluçon.	Château-Chinon.
Gueret.	

Lyon, cinq.

Lyon.	Roanne.
Saint-Étienne.	Villefranche en Beaujolois.
Montbrison.	

Riom, six.

Riom.	Brioude.
Clermont.	Saint-Flour.
Issoire.	Aurillac.

Grenoble, six.

Grenoble.	Valence.
Vienne.	Gap.
Romans.	Montelimart.

Poitiers, neuf.

Poitiers.	Châtillon.
Niort.	Les sables d'Olonne.
Saint-Maixant.	Châtellerault.
Fontenay.	Confolens.
Thouars.	

La Rochelle, cinq.

La Rochelle.	Marenne.
Xaintes.	Coignac.
Saint-Jean-d'Angely.	

Limoges, cinq.

Limoges.	Bourganeuf.
Tulles.	Angoulême.
Brives.	

Bordeaux, cinq.

Bordeaux.	Agen.
Périgueux.	Condom.
Sarlat.	

Tours, ſeize.

Tours.	Saumur.
Amboiſe.	Château-Gontier.
Loches.	Baugé.
Chinon.	La Fleche.
Loudun.	Le Mans.
Richelieu.	Mayenne.
Angers.	Laval.
Montreuil-Bellay.	Château-du-Loir.

Pau & Auſch, ſix.

Auſch *ou* Armagnac.	Comenge.
Lomagne.	Aſtarac.
Riviere-Verdun.	Les Lannes.

Montauban, ſix.

Montauban.	Villefranche.
Cahors.	Rhodez.
Figeac.	Milhault.

Champagne, douze.

Châlons.	Langres.
Rhetel.	Bar-ſur-Aube.
Sainte-Menehould.	Troyes.
Vitry.	Epernay.
Joinville.	Sezanne *en Brie.*
Chaumont.	Rheims.

Rouen, quatorze.

Rouen.	Andely.
Arques.	Evreux.
Eu.	Pont-de-l'Arche.
Neufchatel.	Pont-l'Evêque.
Lions.	Ponteau-de-mer.
Giſors.	Caudebec.
Chaumont & Magny.	Montivillier.

Caen, neuf.

Caen.	Coutances.
Bayeux.	Avranches.
Saint-Lo.	Vire.
Carentan.	Mortain.
Valognes.	

Alençon, neuf.

Alençon.	Domphront.
Bernay.	Falaiſe.
Lizieux.	Argentan.
Conches.	Mortagne.
Verneuil.	

Bourgogne, deux.

L'*élection* de Breſſe *ou* de Bourg, ſéante à Bourg.
L'*élection* de Bugey *ou* de Bellay, ſéante à Bellay, qui eſt tant pour le Bugey que pour les pays de Gex & Valromey.

Dans les autres villes du duché de Bourgogne où il y a bailliage royal, le bailliage connoît des matieres d'*élection*; & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres va aux cours des aides, chacun ſelon leur reſſort.

Les juſtices du Clermontois connoiſſent auſſi des matieres d'*élection*, & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres eſt porté à la cour des aides de Paris.

Chaque *élection* comprend un certain nombre de paroiſſes plus ou moins conſidérable, ſelon leur arrondiſſement. L'ordonnance faite au bois de Siraine en Août 1452, portoit que le reſſort de chaque *élection* ne feroit que de cinq à ſix lieues au plus, afin que ceux qui ſeroient appellés devant les élus, puſſent y comparoître & retourner chez eux en un même jour.

Dans les pays d'états il n'y a point d'*élection*, ſi ce n'eſt dans quelques-uns, comme on l'a marqué ci-devant.

Les officiers dont chaque *élection* eſt compoſée, ſont deux préſidens, un lieutenant, un aſſeſſeur, & pluſieurs conſeillers; un procureur du roi, un greffier, pluſieurs huiſſiers, & des procureurs.

L'office de premier préſident fut créé en 1578, ſupprimé en 1583, & rétabli au mois de Mai 1585.

L'office

L'office de second préfident fut créé d'abord en 1587, enfuite fupprimé, puis rétabli par édit du mois de Mai 1702; & depuis, en quelques endroits, cet office a été réuni ou fupprimé. A Paris il a été acquis par la compagnie de l'*élection ;* le préfident a néanmoins confervé le titre de *premier préfident*, quoiqu'il foit préfentement feul préfident; ce qui fut ainfi ordonné par un édit du mois de Janvier 1703, en faveur du fieur Nicolas Aunillon, en confidération de fes fervices, & ce titre fut en même temps attaché à fa charge.

Le lieutenant, qui eft officier de robe-longue, fut créé en 1587, pour fiéger après les préfidens, avec le même pouvoir que les élus.

L'affeffeur dans les *élections* où cet office fubfifte, fiege après le lieutenant.

Le nombre des confeillers n'eft pas partout le même; à Paris il y en a vingt, outre le préfident, le lieutenant & l'affeffeur. Dans les autres grandes villes il devoit y en avoir huit, préfentement il n'y en a que quatre. La création des deux premiers en titre d'office, eft du temps de Charles VII, le troifieme fut créé par édit du 22 Juillet 1523.

Les contrôleurs des tailles, qui furent établis par édit de Janvier 1522, & autres édits poftérieurs, faifoient auffi dans plufieurs *élections* la fonction d'élus, & en pouvoient prendre la qualité, fuivant l'édit du mois de Mai 1587 : c'eft ce qui a formé le quatrieme office d'élus. Ces offices de contrôleurs ont depuis été réunis aux *élections*, en forte que tous les élus peuvent prendre le titre de *contrôleur ;* mais il y a eu depuis d'autres contrôleurs, créés pour contrôler les quittances des tailles.

Les qualités de préfident, lieutenant, & de confeiller, furent fupprimés par édit de l'an 1599, avec défenfes à eux de prendre d'autre qualité que celle d'élus, & le nombre de ces officiers réduit à trois élus & un contrôleur, vacation advenant par mort ou forfaiture; que jufqu'à ce ils fe partageroient par moitié, pour exercer alternativement autant d'officiers en une année qu'en l'autre; mais en 1505, les qualités de préfident, lieutenant & de confeiller furent rétablies, & tous furent remis en l'exercice de leurs charges, comme auparavant, pour fervir continuellement & ordinairement, ainfi qu'ils font encore préfentement.

Une des principales fonctions des élus eft d'affeoir la taille fur les paroiffes de leur département, & pour cet effet ils font chacun tous les ans, au mois d'Août, leur chevauchée ou tournée dans un certain nombre de paroiffes, pour s'informer de l'état de chaque paroiffe; favoir fi la récolte a été bonne, s'il y a beaucoup d'exempts & de privilégiés, & en un mot ce que la paroiffe peut juftement porter. *Voyez* ce qui en a été dit ci-devant *au mot* CHEVAUCHÉE DES ELUS.

Suivant l'*article 12* de la déclaration du 16 Août 1683, les élus vérifiant les rôles faits par les collecteurs, n'y peuvent rien changer, fauf aux cotifés à s'oppofer en furtaux.

Le même *article* leur défend de retenir les rôles plus de deux ou trois jours pour les calculer & vérifier, à peine de payer le féjour des collecteurs, & de demeurer refponfables des deniers de la taille en leurs propres & privés noms.

L'*article 13* du réglement de 1673, & l'*article 11* de la déclaration de 1683, leur ordonnent de remettre au greffe de l'*élection* les rôles, trois jours après la vérification qu'ils en auront faite, à peine de radiation de leurs gages & droits, & d'interdiction de leurs charges pour trois mois.

Ils connoiffent entre toutes fortes de perfonnes, de toutes conteftations civiles & criminelles pour raifon des tailles & autres impofitions, excepté de celles dont la connoiffance eft attribuée fpécialement à d'autres juges, comme les gabelles. La déclaration du 11 Janvier 1736, attribue au préfident la faculté de donner feul la permiffion d'informer & décerner feul les décrets; & en fon abfence le plus ancien officier, fuivant l'ordre du tableau, a le même pouvoir. L'exécution de cette déclaration a été ordonnée par arrêts du confeil des 29 Mai & 20 Novembre 1736, & le 16 Octobre 1743; il y a eu une nouvelle déclaration qui confirme celle de 1736. La déclaration du 16 Octobre 1743;

l'autorise aussi à faire les interrogatoires, rendre les jugemens à l'extraordinaire, & les jugemens préparatoires; procéder aux récolemens & confrontations, & généralement faire toute l'instruction & rapport du procès, & rendre toutes les ordonnances qui peuvent être données par un seul juge dans les sieges ordinaires qui connoissent des matieres criminelles. En cas d'absence ou autre empêchement du président, toutes ces fonctions sont attribuées au lieutenant, ou autre plus ancien officier.

L'appel des sentences & ordonnances des *élections*, est porté aux cours des aides, chacune dans leur ressort.

L'édit du mois de Janvier 1685 avoit uni les greniers à sel & les *élections* établis dans les mêmes villes, pour ne faire qu'un même corps d'*élection* & grenier à sel; mais par édit d'Octobre 1694, les greniers à sel ont été désunis des *élections*.

Les officiers des *élections* jouissent de plusieurs privileges, dont le principal est l'exemption de la taille, chacun dans l'étendue de leur *élection*. L'édit de Juin 1614 n'accordoit ce privilege qu'à ceux qui résidoient en la ville de leur jurisdiction: ils furent ensuite exemptés par le réglement du mois de Janvier 1634, sans être assujettis à la résidence.

La déclaration du mois de Novembre 1634 révoqua tous leurs privileges.

Mais par une autre déclaration du mois de Décembre 1644, vérifiée en la cour des aides au mois d'Août 1645, le roi les a rétablis dans l'exemption de toutes tailles, crûes, emprunts, subventions, subsistances, contribution d'étapes, logement de gens de guerre, tant en leur domicile, maison des champs, que métairies; paiement d'ustensiles, & de toutes levées pour lesdits logemens, & autres contributions faites & à faire, pour quelque cause & occasion que ce soit, même en la jouissance de toutes autres impositions qui seroient faites par les habitans des lieux où lesdits officiers se trouveroient demeurans, soit par la permission de Sa Majesté ou autrement, pour quelque cause & occasion; pour en jouir eux & leurs veuves ès lieux de leur résidence, pourvu qu'ils ne fassent acte dérogeant auxdits privileges, commerce, ou tiennent ferme d'autrui; leur laissant la liberté d'établir leur demeure où bon leur semblera, nonobstant les édits contraires.

La déclaration du 22 Septembre 1627, leur donnoit aussi droit de *committimus* au petit sceau; mais n'ayant pas été enrégistrée, ils ne jouissent pas de ce droit, excepté ceux de l'*élection* de Paris, auxquels il a été attribué en particulier, tant par l'ordonnance de 1669, que par une déclaration postérieure du mois de Décembre 1732.

Ils ont rang dans les assemblées publiques, après les juges ordinaires du lieu, soit royaux ou seigneuriaux; ils précedent tous autres officiers, tels que ceux des eaux & forêts, les maire & échevins.

Les offices de judicature, soit royaux ou autres, sont compatibles avec ceux des *élections*, suivant la déclaration du mois de Décembre 1644. *Voyez les décisions sur les ordonnances des tailles & de la jurisdiction des élus, par* Dagereau; *traité des élections, par* Vieville; Chenu, *des offices, tit. des élections. Voyez* aussi les auteurs qui traitent de la cour des aides & des tailles, & *au mot* TAILLES. (*A*)

ÉLECTION se dit aussi d'une partie de *la Pharmacie*, qui est celle qui apprend à choisir les drogues médicinales & les simples, & à distinguer les bonnes & les mauvaises. *Voyez* PHARMACIE.

Il y a des auteurs qui distinguent une *élection* générale, qui donne les regles & les caracteres des remedes en général, & une particuliere pour chaque remede en particulier. *Chambers.*

ELECTORAL, adject. (*Hist. mod.*) se dit d'une chose qui se rapporte ou convient à un électeur.

Le prince *électoral* est le fils aîné d'un électeur, & l'héritier présomptif de sa dignité. *Voyez* PRINCE. On traite les électeurs d'*altesse électorale*. *Voyez* ALTESSE.

Les princes qui sont revêtus de la dignité *électorale*, ont dans les assemblées impériales la préséance au dessus de tous les autres. Le roi de Boheme qui cede à plusieurs autres rois, ne le cede à aucun dans les dietes pour l'élection d'un empereur ou d'un roi des Romains; les électeurs

ont par conféquent la préféance fur les cardinaux : l'empereur les traite de *dilection*, fans pourtant leur donner la main. Heiff. *hiftoire de l'Empire, tome III.*

Le college *électoral*, qui eft compofé de tous les électeurs d'Allemagne, eft le plus illuftre & le plus augufte corps de l'Europe. Bellarmin & Baronius attribuent l'inftitution du college *électoral* au pape Grégoire V, & à l'empereur Othon III, dans le X fiecle : prefque tous les Hiftoriens & les Canoniftes font de ce fentiment. Wiquefort penfe autrement, & tâche de faire voir par l'élection des empereurs fuivans, que le nombre des électeurs n'étoit point fixé, & que la dignité *électorale* n'étoit point annexée à certaines principautés, à l'exclufion de certains princes d'Allemagne. Il ajoute qu'il n'y a eu rien de réglé là-deffus avant Charles IV, & que la publication de la bulle d'or n'a eu pour objet que de prévenir les fchifmes, & affurer le repos de l'Empire par un réglement en forme.

Ce fut donc la bulle d'or publiée en 1356, qui forma le college *électoral*, & réduifit à fept le nombre des électeurs; mais il a été depuis augmenté de deux. *Voyez* COLLEGE & BULLE. *Voyez auffi* ELECTEURS, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPIRE, DIETE, &c.

Couronne électorale, c'eft un bonnet d'écarlate entouré d'hermine, fermé par un demi-cercle d'or, le tout couvert de perles : il eft furmonté d'un globe, avec une croix au deffus. *Voyez* COURONNE. *Voyez le diction. de Trev. & Chambers.*

ELECTORAT, f. m. (*Hift. & droit public d'Allemagne.*) c'eft le nom qu'on donne en Allemagne aux territoires ou fiefs immédiats qui font poffédés par les électeurs, comme grands officiers de l'Empire. *Voyez* ELECTEURS.

C'eft l'empereur qui donne l'inveftiture des *électorats*, comme des autres fiefs immédiats de l'Empire. On ne peut créer de nouvel *électorat* en Allemagne, fans le confentement non feulement des électeurs, mais encore de tous les états. Un *électorat* ne peut être ni vendu, ni aliéné, ni partagé; mais il appartient de plein droit au premier né d'un électeur laïque. Lorfque la ligne directe d'un électeur vient à manquer, l'*électorat* doit paffer au plus proche des agnats de la ligne collatérale. Quant aux *électorats* eccléfiaftiques, ils font déférés à ceux qui ont été élus par les chapitres. *Voyez l'article* ELECTEURS.

ELECTRA, (*Aftron.*) nom d'une des fept étoiles des pleïades, fituées fur le cou du taureau; les anciens les plaçoient fur la queue du taureau; leur nom vient de πλεῖν, qui fignifie *naviguer*, parce qu'au printemps & vers le temps de leur lever héliaque, on commençoit les grandes navigations. Les poëtes difent que les Pleïades étoient filles d'Hefperis & d'Atlas, c'eft pourquoi on les appelle auffi *Hefpérides* ou *Atlantiades*. Jupiter les ayant aimées, & les voyant attaquées par Orion, les plaça dans le ciel, pour les fouftraire aux pourfuites de fon rival.

Ovide les renferme fous le nom de *Taïgete*, dans ces vers :

Taygetemque, Hyadefque oculis, Arctonque notavi.
Met. III, 596.

Et il rapporte leurs noms en détail dans le *IV^e^ liv. des Faftes*, v. 167. *Voyez* PLEÏADES. (*M.* DE LA LANDE.)

ELECTRICITÉ, f. f. (*Phyfique.*) ce mot fignifie en général, *les effets d'une matiere très-fluide & très-fubtile*, différente par fes propriétés, de toutes les autres matieres fluides que nous connoiffons; que l'on a reconnue capable de s'unir à prefque tous les corps, mais à quelques-uns préférablement à d'autres; qui paroît fe mouvoir avec une très-grande vîteffe, fuivant des loix particulieres; & qui produit par fes mouvemens des phénomenes très-finguliers, dont on va effayer dans cet article de donner une hiftoire.

Les fentimens des Phyficiens font partagés fur la caufe de l'*électricité* : tous cependant conviennent de l'exiftence d'une *matiere électrique* plus ou moins ramaffée autour des corps électrifés, & qui produit par fes mouvemens les effets d'*électricité* que nous appercevons; mais ils expliquent chacun différemment les caufes & les directions de ces différens mouvemens. *Voyez* FEU ÉLECTRIQUE, où nous rapporterons

leurs opinions. Nous nous contenterons d'expofer ici les principaux phénomenes de l'*électricité*, & les loix que la nature a paru fuivre en les produifant.

Comme on ne connoît point encore l'eflence de la matiere électrique, il eft impoffible de la définir autrement que par fes principales propriétés. Celle d'attirer & de repouffer les corps légers, eft une des plus remarquables, & qui pourroit d'autant mieux fervir à caractérifer la matiere électrique, qu'elle eft jointe à prefque tous fes effets, & qu'elle en fait reconnoître aifément la préfence, même dans les corps qui en contiennent la plus petite quantité.

On trouve dans les plus anciens monumens de la Phyfique, que les Naturaliftes ont connu de tout temps au *fuccin* la propriété d'attirer des pailles & autres corps légers. On s'eft apperçu par la fuite que les corps bitumineux & réfineux, tels que *le foufre*, *le jais*, *la cire*, *la réfine*, avoient auffi cette propriété; que *le verre*, *les pierres précieufes*, *la foie*, *la laine*, *le crin*, & prefque tous *les poils des animaux*, avoient la même vertu; qu'il fuffit de bien fécher chacun de ces corps, & de les frotter un peu, pour voir voler vers eux tous les corps légers qu'on leur préfente. Sur ces exemples on a depuis chauffé un peu plus vivement, & frotté avec plus de patience une infinité d'autres corps, & on leur a trouvé auffi la même propriété; en forte qu'en pouffant plus loin cet examen, on s'eft affuré que tous les corps de la nature peuvent devenir électriques, pourvu qu'ils foient auparavant parfaitement féchés & frottés.

Néanmoins les métaux fe font conftamment fouftraits à cette épreuve; rougis, frottés, battus, limés, ils n'ont jamais donné le moindre figne d'attraction électrique; en forte qu'ils font une exception à la regle générale, ainfi que l'eau & toutes les liqueurs qu'il eft impoffible de foumettre au frottement.

En examinant à quel degré tous les corps de la nature deviennent électriques par l'effet du frottement, on voit que l'on peut defcendre par une infinité de nuances de ceux qui s'électrifent beaucoup & facilement, à ceux dont la vertu fe rend à peine fenfible, jufqu'à ce qu'on arrive aux métaux fur lefquels, comme on vient de le dire, le frottement n'a aucun effet; c'eft pourquoi on a partagé en deux claffes générales tous les corps de la nature, fuivant qu'ils font plus ou moins fufceptibles d'*électricité*.

On a compris dans la premiere claffe, ceux qui s'électrifent très-facilement après avoir été un peu chauffés & frottés, & on les appelle fimplement *corps électriques*: tels font,

1°. Les diamans blancs & colorés de toutes efpeces, le rubis, le faphir, le péridore, l'émeraude, l'opale, l'amethyfte, la topafe, le béril, les grenats, enfin le cryftal de roche, & tous ceux qu'on appelle *cailloux du Rhin*, *de Médoc*, &c.

2°. Le verre & tous les corps vitrifiés; favoir les émaux de toute couleur, la porcelaine, le verre d'antimoine, de plomb, *&c.*

3°. Les baumes, larmes & réfines de toutes efpeces, telles que la poix noire, la poix-réfine, la térébenthine cuite, la colophone, le baume du Pérou, le maftic, la gomme-copal, la gomme-lacque, & la cire, *&c.*

4°. Les bitumes, le foufre, le fuccin, le jais, l'afphalte, *&c.*

5°. Certains produits des animaux, tels que la foie, les plumes, le crin, la laine, les cheveux, & tous les poils des animaux morts ou vivans.

La feconde claffe contient les corps qui ne s'électrifent pas du tout par le frottement, ou du moins très-peu, & que l'on nomme pour cet effet *non électriques*; favoir,

1°. L'eau & toutes les liqueurs aqueufes & fpiritueufes, qui font incapables de s'épaiffir & d'être frottées.

2°. Tous les métaux parfaits & imparfaits, & la plupart des minéraux; favoir l'aimant, l'antimoine, le zinc, le bifmuth, l'agathe, le jafpe, le marbre, le grès, l'ardoife, la pierre de taille, *&c.*

3°. Tous les animaux vivans, à l'exception de leurs poils. On peut y joindre auffi la plupart de leurs produits; favoir le cuir, le parchemin, les os, l'ivoire, la

corne, les dents, l'écaille, la baleine, les coquilles, &c.

4°. Enfin les arbres & toutes les plantes vivantes, & la plupart des chofes qui en dépendent, telles que le fil, la corde, la toile, le papier, &c.

Ce n'eft pas que ces corps ne puiffent jamais devenir électriques par d'autres moyens que par la chaleur & le frottement, mais parce que ces deux préparations leur font ordinairement infuffifantes. En effet, quoique les métaux & les liqueurs ne puiffent pas devenir électriques par la voie du frottement, ils le deviennent très-bien, comme nous le verrons dans la fuite, dans la fimple approche d'un autre corps électrifé. Il eft vrai que ces corps ne peuvent manifefter la vertu qu'ils reçoivent, que dans de certaines circonftances, & qu'ils la perdent avec la même facilité qu'ils la reçoivent, fi on ne prend pas quelque précaution pour la leur conferver, & la fixer, pour ainfi dire, dans leur étendue. Cette précaution, pour le dire d'avance, confifte à les pofer fur des corps électriques un peu élevés, & à les éloigner fuffifamment de ceux qui pourroient leur enlever les courans de matiere électrique, à mefure qu'on les répandroit fur eux.

Ainfi une barre de fer deviendra électrique par l'approche d'un tube de verre frotté, fi elle eft foutenue horizontalement par deux autres tuyaux de verre bien fecs, ou fufpendue par des cordons de foie, ou enfin pofée fur un pain de réfine de quelques pouces d'épaiffeur; & on électrifera de même l'eau & les autres métaux, ainfi que tous les autres corps qui ne pouvant être électrifés que très-peu par le frottement, font rangés dans la claffe des *non-électriques*. Ceux-ci acquerront même beaucoup plus d'*électricité* par le moyen que nous venons d'indiquer, qu'on ne leur en pourroit jamais exciter en les frottant.

Le frottement a paru néceffaire en général pour exciter les mouvemens de la matiere électrique, & rendre apparens fes effets d'attraction & de répulfion, & il y a même très-peu de corps qui puiffent devenir électriques fans cette préparation; cependant il fuffit que quelques-uns le foient devenus fans ce fecours, ni celui de la communication, pour qu'on puiffe conclure que le frottement n'eft pas abfolument effentiel à la production des effets de l'*électricité*. En effet, un gros morceau de fuccin ou de jais, dont la furface eft large & bien polie, un cône de foufre fondu dans un verre à boire bien fec, &c. conferve de la vertu électrique pendant des années entieres & fans le fecours d'aucun frottement, foible à la vérité, mais qui n'eft pas moins bien caractérifée par l'attraction & la répulfion d'un cheveu. On peut joindre à ces exemples celui d'une pierre plate & orbiculaire que l'on trouve dans quelques-unes des rivieres de Ceylan, qui attire & repouffe fucceffivement des paillettes, fans qu'il foit jamais befoin de la frotter pour exciter fa vertu.

Mais fi le frottement ne paroît pas abfolument néceffaire pour produire de l'*électricité*, on ne fauroit nier qu'il n'y contribue infiniment; car fans parler du plus grand nombre des corps qui n'ont jamais de vertu électrique qu'à force de frottement, il eft conftant, par des expériences réitérées, que ceux même qui ont cette vertu fans ce fecours, produifent des effets électriques d'autant plus confidérables qu'ils font plus vivement frottés.

Il eft également néceffaire que les corps que l'on veut électrifer par le frottement, foient exempts de toute humidité: celle qu'ils contiendroient dans leurs pores, & qui paroît d'ailleurs fe répandre fur eux, paroît un obftacle bien décidé à ce qu'ils deviennent électriques. On a beau frotter un corps humide, il n'a jamais qu'une vertu foible & languiffante; au lieu que lorfqu'il eft bien fec, le moindre frottement fuffit pour exciter la matiere en abondance, & lui faire produire les effets les plus fenfibles. De même la vertu électrique n'eft jamais plus apparente dans un corps que lorfque l'air eft bien fec & bien ferein, fur-tout s'il fouffle un vent frais du nord ou du nord-eft: au contraire lorfque le vent eft du fud ou de l'oueft, & que l'air fe trouve chargé de vapeurs humides, les effets de l'*électricité* font à peine fenfibles; en forte que les corps qui ne montrent qu'une médiocre *électricité* par un temps fec, paroiffent n'en point avoir du tout

dans un temps humide & pluvieux, & c'eſt ſans doute parce que les grandes chaleurs ſont preſque toujours accompagnées d'humidité, que les expériences ſur l'*électricité* réuſſiſſent moins bien en été qu'en hiver.

Cependant cette condition n'eſt pas plus eſſentielle que le frottement à la production de l'*électricité*: l'humidité enleve & détourne la matiere électrique, mais elle n'empêche pas qu'elle ne ſoit excitée; elle ne nous ôte que l'apparence de ſes effets ſans les anéantir véritablement: car ſi on reſpire ſur un morceau d'ambre échauffé, ou ſur un tuyau de verre, immédiatement après qu'ils auroient été frottés, ils ceſſeront tout-à-coup de paroître électriques, mais leur vertu ſe rétablira auſſi-tôt que l'humidité ſe ſera évaporée, en ſorte qu'ils produiront comme auparavant tous leurs effets d'attraction & de répulſion.

La flamme paroît nuire plus poſitivement à l'*électricité*; en approchant ſeulement une bougie allumée d'un tube de verre frotté, ou d'une barre de fer électriſée par communication, on voit ſenſiblement diminuer leur vertu électrique, lors même que la bougie en eſt encore éloignée de 12 à 15 pouces. Cette vertu diſparoît à vue d'œil, à meſure qu'on approche la bougie de plus près; en ſorte que ſi on porte ſubitement la flamme ſur ces corps électriques, leur vertu ceſſe auſſi-tôt, & ne ſe rétablit qu'avec peine par un nouveau frottement. Le charbon & tous les corps embraſés produiſent le même effet, auſſi-bien que les métaux qu'on a fait rougir juſqu'au blanc: ceux-ci n'ont cependant pas la même propriété, quand ils ſont ſeulement bien échauffés & qu'ils ne commencent qu'à rougir; ce qui prouveroit que ce n'eſt pas par l'effet de la chaleur que diſparoît la vertu électrique, mais plutôt par l'effet des vapeurs & des émanations particulieres que les corps embraſés laiſſent échapper. On s'attend bien par cet effet de la flamme ſur les corps actuellement électriques, que les corps enflammés ne ſauroient guere être attirés; auſſi l'approche d'un tube électrique n'excite-t-elle aucun mouvement dans la flamme d'une bougie, ni dans un morceau de papier enflammé & ſuſpendu par un fil.

On ignore quel eſt le plus électrique de tous les corps, à cauſe de la difficulté qu'il y a de les comparer exactement volume à volume; cependant on a reconnu en général que le diamant & les pierres précieuſes, le cryſtal de roche, &c. deviennent plus fortement électriques que les corps réſineux: mais il n'y en a pas dont les Phyſiciens ſe ſoient plus ſervis que du verre, tant parce qu'il eſt naturellement très-électrique, que parce que l'on a la facilité de lui donner toute ſorte de formes commodes, comme celle d'un tube, d'un globe ou d'un cylindre. Le tube a ordinairement trois piés de longueur, un pouce & demi de diametre, & une ligne & demie d'épaiſſeur: ces dimenſions ne ſont que commodes, & ne ſont point eſſentielles pour produire de l'*électricité*: il eſt plus avantageux qu'il ſoit fermé hermétiquement par une de ſes extrêmités, & que l'on puiſſe boucher l'autre avec un bouchon de liege, pour empêcher la pouſſiere & l'humidité de s'y introduire. On le frotte ſuivant ſa longueur après l'avoir un peu ſéché au feu; & de toutes les matieres qu'on peut employer pour le frotter, il n'y en a pas qui réuſſiſſe mieux que la main ſeche, ou garnie d'un morceau de papier pour en abſorber l'humidité. Les effets de cet inſtrument ſont très-ſenſibles, il eſt ſouvent le plus commode, & c'eſt par ſon moyen que les Phyſiciens ont fait leurs principales découvertes ſur l'*électricité*.

Pour éviter la fatigue du frottement, & auſſi pour rendre les phénomenes électriques beaucoup plus forts & plus apparens, on a ſubſtitué au tube un globe de verre creux, d'environ un pié de diametre & auſſi d'une ligne & demie d'épaiſſeur: par le moyen de deux calotes de bois tournées & maſtiquées extérieurement aux endroits de ſes poles, on peut le retenir entre deux pointes comme les ouvrages du tour, & le faire tourner rapidement ſur ſon axe par le mouvement d'une grande roue ſemblable à celle dont ſe ſervent les couteliers. (*Voyez la figure 78 expliquée dans nos Planches de Phyſique.*) En appliquant les mains ſous l'équateur de ce globe, tandis qu'il tourne avec rapidité, on excite ſur cette partie de ſa ſurface un mouvement

beaucoup plus vif qu'on ne peut faire avec le tube, la matiere électrique eſt excitée en bien plus grande abondance, & il en réſulte de plus grands effets. Quoiqu'il ſoit plus avantageux de frotter ce globe avec les mains nues & bien ſeches, quelques Phyſiciens ont imaginé pour une plus grande ſimplicité & uniformité, de le frotter avec un couſſinet un peu concave & ſerré convenablement contre l'équateur du globe; ils ont employé avec ſuccès différentes matieres pour recouvrir ce couſſinet, & quelques-uns ont préféré une feuille de papier doré, dont la dorure eſt appliquée contre le globe. L'uſage du couſſinet a fait imaginer de ſubſtituer au globe un vaiſſeau de verre cylindrique, qu'on peut faire tourner & frotter de la même maniere. *Voyez la figure 79.*

Le verre frotté ſous l'une ou l'autre de ces formes, acquiert en peu de temps une vertu électrique très-conſidérable; elle ſe fait appercevoir par le mouvement des corps légers qu'il attire vivement à la diſtance de deux à trois piés; on ſent alors, en approchant le viſage ou la main, l'impreſſion de la matiere électrique qui ſe répand de deſſus le verre, & qui fait l'effet d'un voile délié qu'on paſſeroit très-légérement ſur la peau de ces parties. Ces émanations continuent à ſe répandre tant que l'on frotte le verre; & lorſqu'on ceſſe de frotter, elles continuent encore quelque temps en diminuant graduellement juſqu'à ce qu'enfin elles s'évanouiſſent.

L'application des autres corps électriques bien ſecs, ſur la ſuperficie du tube ou du globe frottés, ne diminue pas ſenſiblement leur vertu: on a beau les toucher en différens endroits avec un autre tube de verre; un morceau d'ambre, de ſoufre ou de cire d'Eſpagne, on n'appercevra aucun changement ni dans l'étendue de leurs émanations ni dans leur vivacité à attirer ou à repouſſer les corps légers, non plus que dans la durée de leur vertu. Au contraire le voiſinage des corps non électriques, ou leur application immédiate ſur le tube, diminue très-promptement l'*électricité* qu'on a produite par le frottement, en ſorte qu'on éteint preſqu'en un moment toute ſa vertu, en l'empoignant dans l'endroit où il a été frotté, ou bien en le préſentant par cet endroit à du métal ou à quelqu'autre corps auſſi peu électrique.

Cette propriété qu'ont les métaux d'éteindre preſque en un inſtant la vertu d'un corps électrique frotté, n'a lieu qu'autant qu'ils établiſſent une communication entre le corps électrique & la terre, au moyen de laquelle les émanations qu'il répand ſe dirigent & ſe tranſmettent promptement à notre globe; car ſi l'on applique à l'extrémité d'un tube un corps non électrique quelconque, comme un morceau de métal; & qu'on frotte le tube à l'ordinaire, en prenant garde que ce corps qu'on aura attaché au tube ne touche point à aucun autre, non ſeulement ce métal ne diminuera pas la vertu du tube, parce qu'il n'établit plus de communication avec la terre, mais il deviendra lui-même électrique, & ſera capable d'attirer & de repouſſer les petits corps légers.

Si l'on attache à l'extrémité du tube des corps naturellement électriques, tels qu'un morceau de verre, un bâton de ſoufre ou de cire d'Eſpagne, ces corps ne diminueront pas non plus, comme nous l'avons déja dit, la vertu du tube, mais ils ne recevront jamais de lui comme les métaux la propriété d'attirer & de repouſſer de petits corps légers: d'où l'on voit que les courans de la matiere électrique paſſent avec une très-grande facilité dans les corps non électriques, puiſque ceux-ci en deviennent électriſés, & qu'ils leur ſervent de moyens pour ſe diſſiper & ſe répandre dans la terre; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube, & ne ſauroient tranſmettre ſes émanations. Voici quelques expériences qui confirmeront cette vérité.

I Expérience. Si on met une barre de fer ou tout autre corps non électrique ſur un guéridon de verre d'un pié & demi de hauteur & bien ſec, ou ſur un pain de cire un peu épais, ſur une maſſe de ſoufre ou de réſine, *&c.* en ſorte que cette barre ſoit abſolument iſolée & éloignée de tout autre corps; auſſi-tôt qu'on approchera d'elle un tube de verre nouvellement frotté, elle pourra attirer de petites feuilles d'or battu, ou d'autres corps légers, de tous les points de ſa ſurface, & elle conſervera

cette vertu pendant quelques minutes, même après qu'on aura éloigné le tube.

Ces effets d'attraction & de répulſion feront d'autant plus vifs & plus ſenſibles, que le tube aura été plus rapidement frotté, que l'air de l'athmoſphere ſera plus ſec, ou dans l'égalité de toutes ces circonſtances, ſuivant que la barre aura plus d'étendue en longueur & en ſurface ; en ſorte qu'un long tuyau de fer-blanc de quatre à cinq pouces de diametre, ainſi électriſé par le tube, paroîtra attirer beaucoup plus vivement qu'une ſimple barre de fer moins groſſe & beaucoup plus peſante.

Mais ſi au lieu d'un corps métallique on met ſur le guéridon de verre quelque corps que ce ſoit, facile à électriſer par le frottement, par exemple, un long tuyau de verre bien ſec, un écheveau de ſoie, un pain de réſine, ou un long canon de ſoufre, aucun de ces corps ne deviendra électrique par l'approche du tube, ou ne recevra tout au plus qu'une très-foible vertu.

Nous exceptons cependant un cas particulier, dans lequel le verre aſſocié à des corps non électriques, reçoit beaucoup d'*électricité* par communication. Ce cas, dont l'examen nous meneroit trop loin, a rapport à la fameuſe expérience de Leyde. *Voyez* cette expérience *au mot* COUP-FOUDROYANT.

II Expérience. Lorſqu'on électriſe une barre de fer poſée ſur un guéridon de verre, ſi quelqu'un y applique le bout du doigt, elle ceſſera auſſi-tôt d'être électrique ; quelque rapidement que l'on continue de frotter le tube ; & la même choſe arrivera, ſi au lieu d'y mettre le doigt, on y attache une petite chaîne de métal qui traîne juſqu'à terre. Cependant ſi la perſonne qui touche la barre, eſt montée ſur un pain de réſine ; ou ſi la chaîne, au lieu de traîner à terre, eſt ſoutenue par un cordon de ſoie, non ſeulement la barre deviendra électrique, comme à l'ordinaire, en approchant le tube, mais la perſonne & la chaîne recevront auſſi de l'*électricité* par communication.

III Expérience. Si au lieu de toucher à la barre avec le doigt, on lui touche avec un morceau de verre bien ſec, un bâton de cire d'Eſpagne, un morceau d'ambre ou de jais, elle deviendra tout auſſi électrique à l'approche du tube, que ſi rien ne lui touchoit.

On voit donc par ces expériences, que les corps non électriques, tels que les métaux, les hommes, &c. reçoivent de la matiere électrique par la ſimple approche du tube de verre frotté : qu'ils tranſmettent cette même matiere, & la partagent avec les autres non électriques qui leur ſont contigus ; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube, & ne permettent pas à ſes émanations de ſe répandre : car ſi le verre, la ſoie, la cire d'Eſpagne, le ſoufre, &c. n'avoient pas la propriété d'arrêter la matiere électrique, les phénomenes de l'*électricité* ne nous feroient jamais rendus ſenſibles, & les courans de cette matiere ſe diſſiperoient dans la terre ſans que nous nous en appercuſſions, à meſure qu'ils ſortiroient du tube. C'eſt pourquoi on emploie ces ſortes de corps pour ſupporter ceux à qui on veut communiquer de l'*électricité*. On ſe ſert de cordons de ſoie, de crin ou de laine ; quand ils ne ſont pas trop peſans, & qu'il eſt plus commode de les ſuſpendre. On poſe les plus ſolides ſur des piédeſtaux garnis de glaces étamées pardeſſous, ſur des pains de cire jaune, ou ſur des maſſes de poix & de réſine ſeules ou mêlées enſemble, & auxquelles il eſt bon d'ajouter du ſoufre en poudre, pour leur donner plus de dureté & de ſéchereſſe. On verſe ces matieres fondues & mêlées, dans des caiſſes de bois de deux piés en quarré, & de deux pouces de profondeur, ce qui forme des gâteaux très-commodes pour électriſer des hommes. On doit toujours prendre garde que tous ces ſupports ſoient bien ſecs & un peu chauffés auparavant que de faire les expériences ; & l'on doit choiſir, autant qu'il eſt poſſible, un lieu ſec & vaſte.

Les expériences ſuivantes vont répandre encore plus de lumiere ſur toutes ces obſervations, en même temps qu'elles feront connoître de nouvelles propriétés de la matiere électrique. Nous avons préféré de rapporter celles dans leſquelles on électriſe par communication une ou pluſieurs perſonnes, parce qu'elles nous découvrent quelques phénomenes que le ſentiment ſeul

feul peut faire appercevoir ; mais à l'exception de ces phénomenes, on doit entendre que tout ce qui arrive à des perfonnes électrifées, arrive auffi aux métaux & aux autres corps non électriques, pourvu qu'ils foient exactement dans les mêmes circonftances.

IV Expérience. Si dans un lieu fuffifamment fpacieux on fait monter un homme fur un pain de réfine bien fec, d'environ quinze pouces de diametre, & de fept à huit pouces d'épaiffeur, & que d'une main cet homme touche légérement la partie fupérieure du globe tandis qu'on le frotte & qu'il tourne avec rapidité, au bout de quelques fecondes il deviendra électrique depuis les piés jufqu'à la tête, ainfi que dans fes habits, & on pourra obferver les phénomenes fuivans.

1°. Son autre main & toutes les parties de fon corps attireront & repoufferont de très-loin les petits corps légers ; favoir à la diftance de trois à quatre piés, & même davantage, fi le temps eft favorable.

2°. Tous les corps non électriques qu'il tiendra dans fa main, s'électriferont comme lui, pourvu qu'ils ne touchent qu'à lui feul, ou qu'ils foient fupportés par des corps électriques bien féchés. Bien-loin que ces corps en s'électrifant diminuent la vertu que la perfonne aura reçue du globe, elle paroîtra au contraire un peu plus forte, tant dans cette perfonne que dans les corps qu'elle tiendra : & fi on augmente prodigieufement l'étendue de ces corps, fur-tout en furface & en longueur, par exemple, fi on fait communiquer cette perfonne à une longue chaîne de fer, ou encore mieux à de gros & longs tuyaux de fer-blanc fufpendus à des cordons de foie, la vertu électrique paroîtra de beaucoup plus forte dans la perfonne électrifée, ainfi que la furface de la chaîne ou des tuyaux.

3°. Si cette perfonne donne la main à une autre femblablement pofée fur un pain de réfine, celle-ci deviendra auffi électrique que la premiere ; & il en arrivera de même à autant de perfonnes que l'on voudra, pourvu qu'elles foient toutes pofées fur des *matieres électriques*, comme des pains de réfine, &c. & qu'elles fe communiquent uniquement entr'elles, foit en fe donnant la main, foit en tenant les extrêmités d'une barre ou d'une chaîne de fer, ou de tout autre corps femblable qui puiffe tranfmettre l'*électricité*. Mais la vertu ceffera dans toutes à la fois, fi une perfonne qui n'eft point électrique, en touche une feule de la bande, ou s'il y a quelqu'autre communication directe avec des corps non électriques. Il eft cependant arrivé quelquefois, lorfque l'*électricité* étoit bien forte, qu'une perfonne eft defcendue de deffus le pain de réfine, & a marché quelques pas dans une chambre, fans perdre entiérement fon *électricité* : mais on a toujours obfervé que fa vertu diminuoit très-rapidement ; & que cette expérience, qui paroît contraire aux effets ordinaires de l'*électricité*, n'avoit lieu que dans un temps très-fec, & fur un plancher naturellement un peu électrique.

4°. Si la premiere perfonne qui a fa main étendue fur le globe ceffe de le toucher tandis qu'on le frotte, elle confervera pendant quelque temps l'*électricité* qu'elle aura reçue, ainfi que toutes les perfonnes qui feront électrifées avec elle, cependant les effets d'attraction & de répulfion s'affoibliront infenfiblement jufqu'au point de difparoître ; mais ils s'évanouiroient fur le champ, fi cette perfonne en touchoit une autre qui ne fût pas électrique.

Les grands tuyaux de fer-blanc électrifés de cette maniere, confervent leur *électricité* bien plus long-temps que les animaux après qu'on a interrompu leur communication avec le globe ; ce qui arrive vraifemblablement parce que leur matiere électrique ne fe diffipe pas comme dans les animaux avec celle de la tranfpiration ; mais ils perdent comme eux dans un inftant toute la vertu qui leur a été communiquée, dès qu'une perfonne qui n'eft point électrique leur touche du bout du doigt en quelque point que ce foit. Le départ de la matiere électrique eft marqué comme fon entrée par une étincelle qui frappe le doigt de celui qui leur touche, & cette étincelle eft également vive en quelque endroit qu'on préfente le doigt.

5°. Si une perfonne qui n'eft point électrifée approche graduellement la main du

visage de la premiere, elle sentira l'impression d'une athmosphere fluide, qui environne tout le corps de la personne électrisée, & en continuant d'approcher le doigt de quelque partie saillante, du nez, par exemple, le doigt & le nez paroîtront lumineux dans l'obscurité; enfin quand ces deux parties s'approcheront encore davantage, il sortira avec bruit une étincelle très-éclatante qui frappera les deux personnes en même temps, & leur fera sentir une douleur d'autant plus vive que l'*électricité* sera plus forte. Cette étincelle sortira pareillement de toutes les parties de la personne électrisée, desquelles on approchera le doigt, & même au travers de ses habits.

C'est dans l'explosion de cette étincelle, que s'élance la matiere électrique dans les corps auxquels elle se communique; ainsi des tuyaux de fer-blanc suspendus par des cordons de soie, seront électrisés tout-d'un-coup par une seule étincelle qui sort du doigt de la personne électrisée par le globe: & toutes choses égales d'ailleurs, cette étincelle sera, comme la vertu attractive, d'autant plus forte que ces tuyaux auront plus d'étendue en surface & en longueur.

6°. Lorsqu'on s'approche assez près d'une personne électrisée, on sent exhaler de son corps une odeur extraordinaire que quelques-uns rapportent à celle du phosphore d'urine: cette odeur est remarquable dans toutes les parties de la personne électrisée, & même dans tous les corps non électriques qu'elle tient dans sa main: elle sort de même d'un tuyau de fer-blanc électrisé immédiatement par le globe, & elle s'imprime pendant quelque temps dans les corps que l'on présente à ceux qui sont électrisés pour en faire sortir de la lumiere.

V Expérience. On a posé sur des cordons de soie tendus horizontalement, à quatre ou cinq piés au dessus de la surface de la terre, un fil-de-fer d'un quart de ligne de diametre, & long d'environ deux mille toises: une de ses extrêmités étoit arrêtée par un cordon de soie au dessus du globe, afin d'en recevoir de l'*électricité*; & on a suspendu à l'autre une balle de plomb, de laquelle on approchoit de temps en temps des feuilles d'or battu, pour reconnoître si elle devenoit électrique.

Après cinq ou six tours de roue l'*électricité* a passé dans le fil-de-fer, & s'est communiquée très-promptement jusqu'à la balle de plomb, en sorte que les feuilles d'or ont été attirées & repoussées à la distance de cinq à six pouces.

2°. Cette balle est devenue pareillement électrique en quelque endroit du fil-de-fer qu'elle ait été suspendue, soit à son extrêmité proche du globe, soit dans son milieu, soit par-tout ailleurs dans toute son étendue: il y a beaucoup d'apparence que la matiere électrique se répandroit également dans un fil-de-fer d'une longueur encore bien plus considérable.

3°. Tous les corps qu'on s'est avisé de substituer à la balle de plomb se sont électrisés pareillement, & ont attiré la feuille d'or, mais non pas tous avec une égale vivacité; car les métaux, les animaux vivans, & les liqueurs, ont attiré toujours plus vivement que le bois, la pierre, & les autres corps un peu électriques, en général ceux-ci attiroient d'autant plus foiblement qu'ils avoient plus de disposition à s'électriser par la voie du frottement.

4°. Non seulement la balle de plomb & tous les corps suspendus ont attiré & repoussé les feuilles d'or, mais il en est sorti, lorsqu'on leur a présenté le doigt, des étincelles lumineuses, comme lorsqu'on électrisoit une personne posée sur un gâteau de résine; & cette étincelle n'a pas été plus vive lorsque la balle étoit suspendue proche du globe, que lorsqu'elle étoit à l'autre extrêmité du fil-de-fer.

5°. Tous ces effets ont entiérement cessé lorsqu'une personne qui n'étoit point électrique a pincé le fil-de-fer proche l'une ou l'autre de ses extrêmités, & ils ont recommencé à paroître dès qu'on a cessé de le toucher. Cependant si cette personne étoit montée sur un gâteau de résine, elle avoit beau toucher le fil-de-fer, il restoit aussi électrique qu'auparavant.

6°. Les mêmes effets arrivoient, quoiqu'avec un peu plus de peine, quand on

fubftituoit aux cordons de foie qui fervoient de fupports, des cordons de crin ou de laine : mais il ne paroiffoit rien fi les cordons étoient de chanvre, de fil, ou fi les cordons de foie étoient mouillés, & encore moins fi on s'étoit fervi de fil d'archal ou de laiton, ou de toute autre matiere qui pût tranfmettre l'*électricité*.

7°. Lorfqu'on fubftituoit au grand fil-de-fer une corde de chanvre, la balle pendue à fon extrêmité devenoit électrique, mais avec plus de difficulté que lorfqu'elle étoit au bout du fil-de-fer, fur-tout fi la corde étoit feche ; car lorfque la corde étoit bien mouillée, l'*électricité* paffoit beaucoup mieux.

8°. Si on fubftituoit au fil-de-fer un cordon de foie bien fec, ou un long tuyau de verre, ils ne recevoient l'un & l'autre qu'une *électricité* très-foible, elle n'étoit plus fenfible dans le tuyau de verre, à 12 piés du globe, & à 25 dans le cordon de foie.

9°. Lorfqu'on électrifoit un long fil-de-fer comme dans le premier cas de cette expérience, fi on le coupoit en un ou plufieurs endroits, en forte que les extrêmités coupées fuffent arrêtées vis-à-vis l'une de l'autre à une diftance moindre qu'un pié, la matiere électrique s'élançoit au travers de toutes ces interruptions, & fe faifoit appercevoir jufques dans la balle fufpendue à l'extrêmité la plus éloignée du fil-de-fer. Un vent très-violent que l'on excita par le moyen d'un foufflet dans une de ces interruptions, n'empêcha pas la matiere électrique de paffer, non plus que tous les corps naturellement électriques qu'on s'avifa d'interpofer, favoir un carreau de verre, une plaque de cire d'Efpagne, un mouchoir de foie, &c. mais tous les corps non électriques, tels que la main d'un homme, la pointe d'une épée nue, & même une gaze humide, arrêterent la propagation de la matiere électrique & l'empêcherent de parvenir jufqu'à la balle. La flamme d'une bougie l'arrêta fubitement, mais la fumée ne l'interrompit pas : un glaçon interpofé & tous les corps mouillés l'intercepterent ; enfin l'on mit fur un guéridon de verre affez élevé une grande cuvette pleine d'eau ; dans laquelle on fit plonger un bout de fil mouillé, qui pendoit de chacune des extrêmités coupées du fil-de-fer ; la matiere électrique paffa avec la même facilité que fi le fil-de-fer n'eût jamais été coupé, & l'eau de la cuvette fe trouva entiérement électrifée.

10°. Lorfqu'un homme pofé fur un gâteau de réfine a préfenté la pointe d'une épée dans l'une de ces interruptions du fil-de-fer ; il eft devenu auffi-tôt électrique, quoique ni l'épée ni lui n'euffent point touché au fil-de-fer ; & dans ce cas l'épée interpofée n'a pas empêché la propagation de la matiere électrique jufqu'à la balle : d'où l'on voit que la matiere électrique paffe librement au travers d'une médiocre quantité d'air, fans fe déranger de fe direction, quoiqu'elle fe répande latéralement dans les corps qui font capables de la recevoir.

11°. Si l'on fufpend verticalement par des cordons de foie un cercle de fil de laiton d'environ trois piés de diametre, & qu'on faffe paffer le fil-de-fer des expériences précédentes, à-peu-près par le centre de fon plan fans toucher à fa circonférence, de maniere qu'il demeure toujours perpendiculaire au plan de ce cercle, l'*électricité* communiquée du globe au fil-de-fer fe fera appercevoir très-fenfiblement dans ce cercle de laiton, à quelque diftance du globe qu'il foit placé, & on électrifera tout autant de pareils cercles qu'on en placera avec de femblables précautions dans toute la longueur du fil-de-fer ; d'où l'on voit que les émanations électriques fe répandent en tout fens, & même à une diftance affez confidérable du corps électrifé.

12°. On a difpofé le même fil-de-fer fur des cordons de foie bien fecs, de maniere qu'après avoir parcouru mille toifes en ligne droite, il fit un double coude & revint parallélement jufqu'auprès du globe, en laiffant 9 à 10 piés d'intervalle entre fes deux branches : chacune de fes extrêmités étoit éloignée du globe de 7 à 8 piés, & arrêtée vis-à-vis à un cordon de foie bien fec, & la balle de plomb étoit fufpendue à l'une d'elles. Une chaîne de fer fixée au deffus du globe avec un

autre cordon de foie en recevoit l'*électricité* par une de fes extrêmités ; l'autre bout de cette chaîne étoit fixé à une canne de verre de cinq piés de long, en forte qu'on pouvoit tranfmettre quand on vouloit, au fil-de-fer, l'*électricité* du globe, en lui appliquant le bout de la chaîne fixé à la canne de verre. Tout étant ainfi préparé, on a frotté le globe, & après cinq ou fix tours de roue on a appliqué la chaîne à une des extrêmités du fil-de-fer arrêtée à la foie ; on a obfervé que dans le même inftant la balle fufpendue à fon autre extrêmité attiroit les feuilles d'or. On a répété la même expérience, en approchant le doigt de la balle, au lieu de lui préfenter les feuilles d'or, afin d'en tirer une étincelle ; & l'on a obfervé que l'étincelle frappoit le doigt au même inftant qu'on appliquoit la chaîne à l'autre extrêmité du fil-de-fer : cet inftant étoit aifément faififfable par une femblable étincelle qui fortoit du bas de la chaîne, quand on l'approchoit du fil-de-fer : or ces deux étincelles partoient en même temps, fans qu'on pût y remarquer la moindre fucceffion.

13°. Lorfqu'on électrifoit ce même fil-de-fer plié en deux, comme dans l'expérience précédente, en le touchant fimplement une fois avec la chaîne, & en la retirant auffi-tôt, on s'eft apperçu que fa vertu électrique fe confervoit pendant cinq à fix minutes plus ou moins, fuivant l'état de l'athmofphere. On a remarqué auffi que cette vertu s'évanouiffoit dès qu'on avoit tiré l'étincelle en le touchant du doigt, quelque part que ce fût. Comme donc on avoit obfervé dans l'expérience précédente, que la matiere électrique s'étoit élancée dans un inftant d'une des extrêmités de ce fil-de-fer jufqu'à l'autre, on a cherché à découvrir fi cette matiere pourroit revenir fur fes pas avec la même vîteffe : c'eft pourquoi on a encore électrifé le fil-de-fer en lui appliquant la chaîne ; & on s'eft affûré par les feuilles d'or, que l'*électricité* étoit parvenue jufqu'à la balle : alors on a préfenté le doigt à cette même extrêmité du fil-de-fer à laquelle la chaîne venoit d'être appliquée, & il en eft forti auffi-tôt une étincelle ; au même inftant on préfenta les feuilles d'or à la balle qui ne les a pas attirées ; d'où il a paru évident que la matiere électrique répandue dans le fil-de-fer s'étoit toute portée vers le doigt en rétrogradant avec une vîteffe prefque infinie.

On voit par le détail de ces expériences : 1°. Que la matiere de l'*électricité* fe communique à tous les corps non électriques, de quelque grandeur & de quelque étendue qu'ils puiffent être ; & que les effets de cette matiere nous font fenfibles tant qu'ils ne tiennent qu'à des corps électriques & qu'ils ne communiquent point à d'autres.

2°. Que cette matiere fe répand dans ces corps en une quantité d'autant plus confidérable qu'ils ont plus de furface & de longueur ; qu'elle fe diftribue uniformément dans toute leur étendue, en forte qu'elle n'eft jamais plus abondante dans une partie que dans une autre.

3°. Qu'après s'être communiquée de cette maniere, elle en fort avec la même liberté, dès qu'on lui établit quelque part une communication avec la terre.

4°. Que de médiocres interruptions dans la continuité de ces corps électrifés, n'empêchent pas la propagation du fluide électrique, & qu'il paffe avec affez de facilité au travers de l'air.

5°. Que cette matiere fe répand avec une vîteffe prodigieufe, puifqu'elle parcourt un efpace de 2000 toifes dans un inftant indéfiniffable.

6°. Qu'elle fe meut en rétrogradant, avec la même vîteffe, à la fimple approche d'un corps non électrique.

7°. Enfin qu'on peut accumuler une grande quantité de cette matiere en appliquant le globe à des corps non électriques, d'une très-grande étendue & parfaitement ifolés, comme à des lames de métal très-longues & d'une grande fuperficie. On a trouvé, depuis quelques années, d'autres moyens de condenfer dans un très-petit efpace beaucoup de matiere électrique : nous examinerons ailleurs ces différens moyens. *Voyez* COUP-FOUDROYANT & FEU ÉLECTRIQUE.

Les conféquences que nous venons de tirer des expériences précédentes, font connoître en général les loix que la nature

observe dans les phénomenes de l'*électricité*, & dans la distribution qui se fait de la matiere électrique dans les différens corps, on peut les regarder comme autant de principes, qui servent à expliquer la plus grande partie des effets surprenans de cette matiere, & à rendre raison de toutes les précautions qu'il faut prendre pour le succès des expériences : c'est pourquoi nous avons jugé à propos de faire précéder l'examen que nous allons faire des autres propriétés de cette matiere.

Le premier effet qui nous manifeste dans un corps la présence de la matiere électrique, est l'attraction des petits corps légers qu'on lui présente : les corps naturellement électriques peuvent attirer de tous les points de leur surface ; mais ils n'attirent guere que ceux qui ont été frottés, & leur attraction est toujours dirigée suivant la ligne la plus courte : c'est ce qu'il est aisé de voir, en frottant un globe de verre, & en le plaçant au milieu d'un grand cercle de fer, garni dans sa circonférence de plusieurs brins de fil égaux, & plus courts que le rayon du cercle : tous ces fils qui devroient pendre parallélement par l'effet de leur gravité, seront dirigés vers le centre du globe, s'il a été frotté sur son équateur, ou bien vers le centre de tout autre cercle parallele, que l'on aura frotté ; comme s'ils étoient devenus des rayons de ces cercles. Un tube de verre, un bâton de cire d'Espagne, un morceau d'ambre, n'attirent jamais que par le côté par lequel ils ont été frottés.

Mais les corps qui sont électrisés par communication attirent sensiblement de tous les points de leur surface, & il paroît, autant qu'on en peut faire l'estimation par les effets, que leur force attractive est également répandue dans tous leurs points. On voit néanmoins que la matiere électrique se détermine plus facilement vers les angles & aux parties saillantes des barres qu'on électrise, qu'au milieu des surfaces planes : ainsi un globe de métal attire également de tous les points de sa superficie, & il en est de même d'un parallélipipede ; cependant l'attraction sera toujours plus sensible aux angles de ce dernier corps, qu'au milieu d'une de ses longues surfaces ; mais cette variété dans la force attractive ne dépend, suivant toute apparence, que de la figure : car un tuyau de fer-blanc conique paroît attirer bien plus fortement par la circonférence de son plus grand cercle, que par sa pointe.

Le mouvement par lequel les corps légers tendent vers les corps électriques, est toujours réciproque ; celui qui est le plus mobile, va constamment vers celui qui est fixe, & toujours par le plus court chemin : s'ils sont mobiles tous les deux, ils s'avanceront l'un vers l'autre ; on va voir dans les expériences suivantes des exemples de ces différens mouvemens.

1°. Présentez un tube électrique à de petites feuilles d'or posées sur une plaque de cuivre polie, elles voleront aussi-tôt vers le tube.

2°. Suspendez un tube électrique par deux cordons de soie, de la longueur d'une aune, & présentez-lui une feuille d'or, que vous tiendrez entre vos doigts, le tube s'avancera vers la feuille.

3°. Si une personne électrisée, & montée sur un pain de résine, tient dans sa main la plaque de cuivre poli, sur laquelle soient posées les feuilles d'or ; & qu'une autre personne, qui n'est point électrique, approche le doigt au dessus de la plaque, on verra aussi-tôt les feuilles d'or, qui étoient devenues électriques par communication, se porter vers le doigt de la personne qui n'est point électrisée.

4°. Enfin si l'on suspend deux boules de papier doré, à six pouces de distance l'une de l'autre, la premiere par un fil de soie de deux à trois piés, & l'autre par un fil d'argent très-fin & de même largeur ; & si on approche le tube de la boule qui est suspendue par de la soie pour l'électriser, ces deux boules s'avanceront l'une vers l'autre avec une égale vîtesse, quoiqu'il n'y en ait qu'une seule d'électrisée.

Tous les corps légers, excepté la flamme, sont attirés par les corps électriques, mais non pas tous avec la même force : les feuilles d'or, d'argent, de cuivre battu, & en général toutes les particules métalliques, amincies & rendues légeres, paroissent, toutes choses égales, être attirées plus vivement que les autres corps. Mais

la matiere, & même la figure des corps sous lesquels on pose ces parties minces des métaux, apporte une grande différence dans les effets sensibles d'attraction ; ces supports doivent être parfaitement non électriques : & à cet égard, rien ne convient mieux que des plaques de métal poli ; ainsi toutes choses égales, les feuilles d'or feront attirées bien plus vivement de dessus une plaque de cuivre poli, que l'on tiendra à la main, que de dessus une glace de même grandeur. L'élévation du support doit être proportionnée à l'étendue du corps électrique, & il est toujours plus avantageux que ces supports soient élevés de deux ou trois piés de terre ; car on aura toujours beaucoup plus de peine à attirer avec le tube, des feuilles d'or posées à terre sur une plaque de cuivre, que si cette même plaque étoit tenue à la main, ou portée par un guéridon de métal, d'un pié ou deux d'élévation. Par la même raison, si la tablette du guéridon est d'une très-petite surface, si elle est un peu convexe, les feuilles d'or feront encore mieux attirées, que si cette surface étoit large, ou qu'elle eût des rebords un peu élevés. L'expérience suivante va faire voir combien il est avantageux que les corps légers soient isolés, pour qu'ils soient attirés de plus loin. Si on met des feuilles d'or au milieu d'une plaque de cuivre d'un pié quarré, qui forme la tablette supérieure d'un guéridon de métal, & qu'on examine jusqu'à quelle distance on est obligé d'en approcher le tube électrique, pour qu'elles soient attirées ; on verra que cette distance sera toujours beaucoup plus petite, que lorsque ces feuilles d'or seront posées sur un des angles de la plaque : & quand les feuilles d'or sont au milieu, si l'on pose autour d'elles un anneau de métal de cinq à six pouces de diametre, & d'un pouce ou deux d'épaisseur ; on aura beau approcher le tube électrique, on ne pourra jamais les attirer. La même chose arrivera, si au lieu de l'anneau on met d'équerre à droite & à gauche, à quatre ou cinq pouces de distance de ces feuilles, deux autres plaques quarrées de quatre pouces de hauteur environ (*voyez la figure 80*) ; jamais le tube ne pourra attirer les feuilles, à moins qu'on ne l'approche d'elles à la distance d'un demi-pouce : mais si pendant qu'on le présente à la distance d'un pié, quelqu'un ôte subitement l'anneau, ou les deux plaques posées d'équerre, les feuilles d'or voleront aussi-tôt vers le tube. Les conditions les plus favorables pour qu'un corps léger soit attiré, sont donc, 1°. qu'il soit parfaitement non électrique.

2°. Qu'il soit d'un très-petit volume.

3°. Qu'il soit supporté par un corps non électrique, presque terminé en pointe, & suffisamment élevé.

4°. Enfin, qu'il n'y ait point dans son voisinage d'autre corps non électrique plus près que lui du tube, qui puisse en détourner les émanations.

A l'attraction succede ordinairement la répulsion, c'est-à-dire, que lorsqu'une feuille d'or a été attirée par un tube, elle en est aussi-tôt repoussée, & s'en éloigne. Cette répulsion n'est guere sensible, quand l'*électricité* est foible ; mais dès qu'elle devient un peu plus forte, la feuille d'or ne manque guere d'être repoussée aussi-tôt qu'elle s'est assez approchée pour toucher le tube. Enfin, quand l'*électricité* est très-forte, il n'y a plus de contact entre la feuille & le tube, & la répulsion commence lorsque la feuille d'or s'en est approchée à deux ou trois pouces ; dès ce moment cette feuille devient électrique par communication ; & lorsqu'elle commence à être repoussée, elle a acquis une athmosphere aussi dense que celle du tube : alors elle s'en éloigne, & reste suspendue au dessus de lui, jusqu'à ce qu'elle ait perdu la vertu qu'elle avoit acquise, soit peu après en la communiquant aux vapeurs humides répandues dans l'air ; soit subitement, en touchant à quelque corps non électrique ; elle se porte même vers ces sortes de corps, lorsqu'il s'en rencontre dans son voisinage, & il sembleroit qu'elle en seroit attirée ; mais il est aisé de reconnoître qu'elle n'a ce mouvement que parce qu'elle est elle-même devenue électrique, en lui présentant une autre petite feuille d'or battu, suspendu par une soie, qu'elle ne manque pas d'attirer sur le champ : ou bien parce qu'elle se précipite avec impétuosité sur le tube, si on en détruit subitement la

vertu en l'approchant de la flamme d'une chandelle.

On peut faire attirer & repousser de la même maniere une feuille d'or, en la présentant à un grand tuyau de métal électrisé par communication : dans ce cas, lorsque la feuille d'or est repoussée & qu'elle voltige à une certaine distance au dessus du tuyau, il est facile de démontrer son *électricité*, en touchant du doigt le bout de ce tuyau, pour détruire sa vertu ; car alors la feuille d'or suspendue s'y précipite : il suffit même de présenter le doigt à quelque distance du tuyau, pour faire cesser la répulsion & faire retomber la feuille d'or : si au lieu du doigt on présente la pointe aiguë d'un poinçon, la répulsion cessera beaucoup plus promptement, savoir, lorsque le poinçon sera encore éloigné de neuf à dix pouces.

Si on présente une feuille d'or quarrée un peu large sous une grosse barre de fer horizontale, soutenue par des cordons de soie, & médiocrement électrisée, par le moyen d'une chaîne arrêtée au dessus du globe ; cette feuille sera attirée & repoussée ensuite, comme nous venons de le dire ; mais en tenant le doigt fort près au dessous d'elle pour la toucher à chaque fois qu'elle sera repoussée, on pourra parvenir à la rendre immobile & comme suspendue entre la barre & le doigt, sans qu'elle touche ni à l'une ni à l'autre : alors elle présente toujours la tranche & un de ses angles à la barre, & l'angle opposé est vers le doigt. Or il est vraisemblable qu'elle reste dans cet état, parce qu'elle communique au doigt autant de vertu électrique, qu'elle en reçoit continuellement de la barre, moins la quantité qui lui est nécessaire pour surpasser l'effort de la gravité.

Quand la feuille d'or repoussée par un tube de verre a communiqué à l'air ou à quelque corps non électrique la vertu qui lui avoit été communiquée, la répulsion cesse, comme nous l'avons dit ; alors la feuille recommence à être attirée, pour être pareillement repoussée, dès qu'elle sera devenue suffisamment électrique. On peut de cette maniere promener une feuille d'or autour d'une chambre, en la repoussant par un tube bien électrisé, & la faire bondir autant de fois qu'on voudra sur ce tube, en lui présentant le doigt chaque fois qu'elle sera repoussée.

On voit par ces observations, que l'attraction des feuilles d'or ne précede leur répulsion, que parce qu'il est nécessaire qu'elles acquierent une athmosphere d'une densité égale à celle du tube électrique, auparavant que d'en être repoussées. Car si on met une feuille d'or dessus une glace bien seche & d'une largeur médiocre, comme de cinq à six pouces, qu'on approche ensuite pardessous un tube nouvellement frotté, la feuille d'or s'enlevera de dessus la glace, & continuera d'être repoussée par le tube, si on le lui présente, après avoir éloigné la glace. Or la feuille d'or posée sur la glace a été électrisée par communication (comme il le paroît en lui en présentant une autre petite suspendue par une soie), & elle n'a commencé à être repoussée de dessus la glace, que lorsqu'elle a été électrisée par le tube autant qu'il étoit possible ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'elle eût contracté une athmosphere d'une densité égale à celle du tube.

Lorsqu'un tube repousse une feuille d'or, si on lui substitue promptement un autre tube à peu-près aussi électrisé que le premier, la feuille d'or continuera d'être repoussée à la même distance ; laquelle sera cependant un peu plus grande ou moindre, suivant que le nouveau tube sera plus ou moins électrisé que le premier : cependant si on substituoit un tube très-foiblement électrique, la feuille d'or ne seroit plus repoussée & retomberoit vers ce tube. De même si on présente à une feuille d'or repoussée un bâton de cire d'Espagne, ou un morceau d'ambre, qui n'ont jamais qu'une *électricité* médiocre, elle ne continuera pas d'être repoussée, & elle retombera vers ces corps. Cette différence avoit fait penser à quelques physiciens que la matiere électrique, qui émane des corps résineux, étoit d'une nature différente de celle qui sort du verre ; mais on pense assez généralement aujourd'hui, que cette différence n'existe pas, & que ces effets auxquels on ne devoit guere s'attendre, ne sont dûs qu'à l'inégale densité des

athmofpheres électriques qui émanent du verre & des corps réfineux.

Quand on préfente deux ou plufieurs feuilles d'or à un tube bien électrifé, elles font toutes attirées & également repouffées par ce tube ; mais alors elles fe repouffent auffi mutuellement fans qu'il foit poffible d'en faire joindre deux enfemble ; en forte qu'elles s'écartent d'autant plus les unes des autres, qu'elles font repouffées chacune à une plus grande diftance du tube.

Si on fait attirer & repoufler par un tube de verre une feuille d'or circulaire & découpée en franges fort menues jufqu'à fon centre, toutes ces franges s'écarteront les unes des autres dans le temps de la répulfion, & divergeront d'autant plus que le tube fera plus fortement électrifé : la même chofe arrivera à un morceau de duvet, de plume, & à tout autre corps femblable dont les parties pourront s'écarter.

De même fi on attache à l'extrêmité d'une barre de fer électrifée une aigrette formée par un affemblage de fils d'argent très-fins, tous les fils de cette aigrette s'écarteront les uns des autres, à mefure que l'on communiquera de l'*électricité* à la barre, & aucun d'eux ne fe touchera.

Si on met de la pouffiere à l'extrêmité de cette même barre de fer, elle fera toute chaffée dès que la barre deviendra électrique ; fes parties s'écarteront les unes des autres dans ce mouvement de répulfion, & leur diffipation fera bien plus prompte fi l'on préfente le doigt à quelques pouces au deffus du petit monceau de pouffiere.

Enfin fi on attache à l'extrêmité de la barre un petit vaiffeau de métal plein d'eau, garni d'un fiphon dont la branche la plus longue foit extérieure & capillaire, l'eau qui ne peut couler que goutte à goutte par la branche de ce fiphon, coulera d'un feul jet, lorfqu'elle fera devenue électrique avec la barre ; & fe divifera en plufieurs filets très-fins, qui s'écarteront les uns des autres, comme les filets de l'aigrette.

Tous ces effets d'attraction & de répulfion ont auffi lieu dans le vuide, avec quelques circonftances particulieres.

Il paroît donc, par tout ce que nous venons de dire de l'attraction & de la répulfion, 1°. que les corps légers font attirés par ceux qui font électriques, jufqu'à ce qu'ils foient autant électrifés qu'eux par la communication, & que leurs athmofpheres foient devenues auffi denfes que celle du corps qui la leur a communiquée.

2°. Que dès le moment qu'ils ont acquis cette athmofphere, l'attraction ceffe & la répulfion commence.

3°. Qu'il n'y a de répulfion qu'entre les corps qui font devenus également électriques.

4°. Que cette répulfion dure tant que fubfifte l'égale denfité des athmofpheres, & qu'elle ceffe dès qu'on affoiblit l'une ou l'autre ; qu'alors l'attraction recommence jufqu'à ce que l'égale denfité foit rétablie, d'où il réfulte une nouvelle répulfion.

5°. Que la répulfion peut fubfifter entre deux corps qui ne fe font jamais attirés mutuellement, pourvu qu'ils aient des athmofpheres également denfes ; comme entre un nouveau tube de verre, & la feuille d'or repouffée ; entre deux feuilles d'or repouffées par un même ou par deux différens tubes ; entre deux tubes de verre frottés, & fufpendus par des foies ; entre deux rubans de foie frottés & approchés l'un de l'autre ; enfin entre tous les corps électrifés par communication, & qui confervent leurs athmofpheres électriques.

6°. Que la répulfion eft d'autant plus forte entre deux corps électriques, c'eft-à-dire, qu'ils s'éloignent davantage l'un de l'autre, qu'ils font plus fortement électrifés ; en forte que par les efpaces dont ils s'écartent dans leurs différens degrés de répulfion, on peut eftimer leurs forces réciproques électriques. On s'eft fervi avec avantage de cette propriété des corps électriques, pour mefurer leurs différens degrés d'*électricité*. *Voyez* ELECTROMETRE.

Nous ne faurions rapporter dans cet article toutes les découvertes que les Phyficiens ont faites pendant ces dernieres années fur l'*électricité* ; nous nous contentons d'avoir donné ici une idée générale de la diftribution de cette matiere dans les différens corps de la nature, & d'avoir expofé les effets de fa propriété attractive & répulfive. Nous examinerons ailleurs

fes

ses autres propriétés. *Voyez* COUP-FOUDROYANT, CONDUCTEUR, FEU ÉLECTRIQUE, MÉTÉORES. *Cet article est de M.* LE MONNIER, *médecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, & de l'académie royale des Sciences, auteurs des articles* AIMANT, AIGUILLE, *&c.*

ÉLECTRICITÉ MÉDICINALE. Dès le temps qu'on n'employoit encore que le tube de verre pour les expériences de l'*électricité*, quelques physiciens avoient recherché les effets qu'étoit capable de produire sur le corps humain la matiere électrique actuellement en action. Les découvertes furent très-bornées, parce que le frottement du tube ne donnoit pas des résultats d'expérience assez sensibles; mais à peine eut-on substitué le globe de verre au tube, que les merveilles de l'*électricité* se développerent plus sensiblement dans une longue suite d'expériences, & parurent dans un plus grand jour. Les aigrettes lumineuses, les torrens de lumiere qui sortirent des barres de fer électrisées, répandirent une odeur de phosphore qu'on n'a pas pu méconnoître. La salive lumineuse qui sort de la bouche d'une personne actuellement électrisée, le sang lumineux jaillissant d'une veine ouverte, la terrible commotion, la secousse que fait sentir l'étincelle foudroyante dans l'expérience de Leyde; ces faits principaux, sans parler des autres, firent conclure que le corps humain étoit un des plus amples magasins de matiere électrique; que cette matiere y étoit, comme dans les autres corps, d'une mobilité étonnante; qu'elle y étoit capable d'une inflammation générale & subite, ou d'une forte d'explosion; qu'étant ainsi mise en action, elle parcouroit en un instant les plus petits canaux; qu'elle devoit par conséquent produire des changemens sur le fluide nerveux; & on a même soupçonné que la matiere de ce fluide contenue dans les nerfs des animaux, est de nature électrique. D'ailleurs l'idée que fournit le fourmillement produit dans les parties électrisées, a donné lieu à tenter quelque chose pour rendre l'*électricité* utile à la Médecine.

On s'est donc déterminé à appliquer le globe électrique à la Médecine, on a tenté de guérir les paralytiques; M. l'abbé Nollet, avec M. de la Sône, de l'académie des Sciences, ont les premiers tenté ces expériences: leur exemple a été bientôt suivi par M. Morand & d'autres habiles physiciens.

On fit d'abord subir la commotion de Leyde plusieurs fois & plusieurs jours de suite, à différentes personnes de l'un & de l'autre sexe. Dans quelques-unes la commotion parut ne se faire que peu-à-peu & par gradation, dans les parties paralysées; d'autres la sentirent dès les premieres expériences: presque tous eurent des douleurs sourdes, & une espece de fourmillement dans les organes paralysés, plusieurs jours après que les expériences furent faites. Mais aucun ne fut guéri à Paris.

Dans ce temps M. le Cat, célebre chirurgien de Rouen, fit part à l'académie royale des Sciences, dont il étoit correspondant, de la guérison d'un paralytique qu'il avoit électrisé. Le fait parut surprenant, & l'on pensa qu'il pourroit bien y avoir quelques circonstances dans certaines paralysies d'où dépendroit le succès de l'*électricité*.

M. Louis soutint à-peu-près dans le même temps, que l'on ne pouvoit guérir la paralysie par le moyen du globe électrique.

M. Jallabert, habile professeur de Physique à Geneve, communiqua à l'académie royale des Sciences dont il est correspondant, un fait des plus étonnans. C'est la guérison presque totale d'un bras paralytique & atrophié depuis plus de dix ans. M. Jallabert instruit des tentatives peu heureuses qu'on avoit faites à Paris & en divers autres lieux, en communiquant simplement aux malades la commotion de Leyde comme on le fait ordinairement, voulut s'y prendre d'une autre maniere. Il électrisa fortement son paralytique; & de toutes les parties de la peau qui répondent aux différens muscles moteurs de l'avant-bras & du bras, il tira successivement un grand nombre d'étincelles. Dès les premiers jours le malade commença à remuer les doigts, & à faire quelqu'autre mouvement. Les expériences

ayant été continuées tous les jours de la même maniere, la liberté & l'étendue des mouvemens de tout le bras paralytique, augmenterent par gradation & assez rapidement; mais ce qui surprit le plus, ce fut de voir ce bras qui depuis long-temps étoit atrophié & en partie desséché, reprendre nourriture, grossir & redevenir presque semblable au bras sain: alors on observa qu'en tirant les étincelles sur les différens muscles de ce bras paralytique, il y paroissoit en même temps une agitation involontaire dans les fibres, une espece de mouvement vermiculaire, ou comme un petit mouvement convulsif. Enfin le malade fut électrisé jusqu'à ce qu'il pût porter la main au chapeau, l'ôter de dessus sa tête & l'y remettre, & soulever encore certains corps pesans.

Le fait publié par M. Jallabert étoit trop authentique & trop intéressant, pour ne pas mériter beaucoup d'attention; il étoit, ce semble, confirmé par des expériences faites à Montpellier par M. de Sauvages, qui annonçoient le même succès. Mais comme depuis long-temps on a pris le sage parti de ne pas tirer des inductions trop précipitées, & de ne point annoncer de découvertes qu'elles ne soient constatées par un grand nombre de faits, l'académie royale des Sciences chargea M. l'abbé Nollet de répéter la nouvelle expérience, en suivant la méthode de M. Jallabert. M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, donna les ordres nécessaires pour que les expériences pussent être faites à l'hôtel royal des invalides. Elles y ont été suivies long-temps & avec beaucoup d'attention, sur un grand nombre de soldats paralytiques, en présence de plusieurs médecins & chirurgiens; mais le résultat n'en a pas été favorable, nulle guérison, pas même aucun effet qui la fît espérer. On a seulement observé ces mouvemens spontanées ou convulsifs dans les différens muscles d'où on tiroit les étincelles; ce qui est toujours un fait très-singulier.

[Les habiles gens, tels que M. l'abbé Nollet, ne sont pourtant pas aisément incrédules sur les ressources de la nature. Comme on mandoit d'Italie de très-belles choses concernant les bons effets de l'*électricité médicinale*, ce célebre académicien conçut le dessein de juger par lui-même de ces prodiges, dont il paroissoit qu'on avoit eu jusqu'alors le privilege exclusif au delà des Alpes. D'autres raisons littéraires concoururent à faire exécuter ce projet. M. l'abbé Nollet se rendit à Turin, opéra avec M. Bianchi, célebre médecin de ce pays-là, répéta sur un grand nombre de malades les expériences électriques sans aucun succès marqué: ainsi tous les phénomenes publiés à Turin en faveur de l'*électricité médicinale*, resterent sans preuves suffisantes, & même combattu par un témoignage authentique.

M. l'abbé Nollet étoit comme le député de tout l'ordre des Physiciens françois, allemands, anglois, de tous ceux en un mot qui ne voyoient dans aucune expérience la vertu curative de l'*électricité*. Il se transporta à Venise, où M. Pivati le plus célebre orateur des guérisons électriques, exerce ses talens; le même dont on a vu l'ouvrage *electricitas medica* traduit en françois, auquel tous les bons zélateurs des nouvelles découvertes avoient fait accueil, parce qu'on ne le soupçonnoit pas d'infidélité, ou de broderie surabondante. Il étoit réservé à M. Nollet de bien pénétrer le vrai des choses: tout l'attelier de M. Pivati demeura sans actions en présence du voyageur françois; on n'osa pas même tenter les opérations; & quand on vint à faire mention de la guérison fameuse de l'évêque de Sebraïco, il se trouva que le prélat n'avoit jamais été guéri par l'*électricité*; & quand M. l'abbé Nollet interrogea les personnes du pays sur les merveilles électriques de M. Pivati, il ne se trouva qu'un médecin de ses amis qui pût dire avoir vu quelque chose de réel: d'où il est bien aisé de conclure que l'*électricité médicinale* n'a pas fort brillé à Venise. Restoit encore Bologne, où M. l'abbé Nollet poursuivit ces fantômes de guérisons. M. Veratti, médecin de cette ville, & aussi prévenu en faveur de la merveille, conversa de bonne foi avec l'académicien françois; & dans ces conférences le ton affirmatif des livres imprimés sur ce sujet, baissa beaucoup. Il ne resta plus que des doutes & des espérances.] Ce qui vient

d'être dit, renfermé entre deux crochets, est tiré des *mémoires de Trevoux, Avril 1752. art. 43.*

De l'histoire de tous ces faits connus, il paroît résulter que la Médecine ne doit pas se flatter de tirer un grand avantage des nouvelles expériences de l'*électricité*. On n'est cependant pas en droit d'en conclure l'inutilité absolue; peut-être n'y a-t-il qu'une espece assez rare de paralysie qui puisse en attendre quelque secours, ou peut-être y a-t-il dans ces maladies quelque circonstance favorable qu'on n'a point encore apperçue, & sans laquelle point de succès. Le peu que l'on en a eu, suffit pour encourager à faire de nouvelles tentatives, non seulement dans le cas de paralysie, mais pour plusieurs autres maladies; où la raréfaction des liqueurs du corps humain, son accélération dans les vaisseaux, l'augmentation de la transpiration insensible, la fonte des humeurs, les vives secousses, ou l'ébranlement des parties solides, pourroient être utiles: car un grand nombre d'expériences semble prouver que tous ces effets sont dus à l'*électricité* appliquée au corps humain; & d'ailleurs la matiere électrique joue peut-être un plus grand rôle qu'on ne pense dans l'économie animale. *(d)*

* ELECTRIDES, s. m. pl. *(Myth. & Géogr. anc.)* isles supposées par la fable à l'embouchure du Pô. Ce fut dans une de ces isles que tomba Phaéton foudroyé. Le lac qui le reçut en avoit conservé une grande chaleur, & une odeur de soufre funeste aux oiseaux qui s'y exposoient. On ajoute qu'on y trouvoit beaucoup d'ambre, en grec ἤλεκτρον, d'où vient le nom d'*Electrides*.

ELECTRIQUE, adj. *(Physiq.)* on appelle ainsi tout ce qui reçoit ou communique l'électricité. Ainsi on dit *vertu électrique, matiere électrique, corps électrique,* &c. *Voyez* ELECTRICITÉ.

ELECTRISER, v. act. *(Physiq.)* c'est donner à un corps la vertu électrique, ou l'électricité. *Voyez* ELECTRICITÉ.

ELECTROMETRE, s. m. *(Physiq.)* c'est le nom d'un instrument, qui sert à mesurer la force de l'électricité. Il est formé des mots grecs, ἤλεκτρον, *ambre*, & μέτρον, *mesure*.

Avant que d'en donner la description, il est à propos de faire quelques réflexions sur les avantages qu'on retire dans la Physique des instrumens de cette espece, c'est-à-dire qui servent à mesurer les divers degrés d'une force ou d'une vertu dont on observe les effets.

L'ignorance où nous sommes sur la plupart des causes & sur la chaîne des effets qui en dépendent, fait que souvent nous croyons que tels & tels effets sont produits par différentes causes, lorsqu'ils résultent uniquement du plus ou moins de force de la même cause; comme on pourroit le prouver par des exemples sans nombre. On ne peut donc trop s'attacher dans la Physique à observer la parité des circonstances; afin 1°. d'obvier aux variétés qui pourroient naître de la différence de ces circonstances, ou au moins de pouvoir reconnoître à quoi l'on peut attribuer ces variétés; 2°. de pouvoir répéter les mêmes expériences, avec quelque certitude d'observer les mêmes phénomenes; 3°. enfin pour les décrire de façon que les autres puissent avoir un succès semblable en les répétant, ou si cela n'arrive pas, qu'ils puissent démêler la cause qui les en a empêchés. Aussi voyons-nous souvent les plus grands Physiciens descendre, dans la description de leurs expériences, dans des détails qui peuvent sembler minutieux à des personnes qui ont peu étudié la nature, mais qui n'en paroissent pas moins nécessaires aux yeux de ceux qui l'ont suivie de plus près. Ils savent bien que dans plusieurs occasions les circonstances qui nous paroissent peu importantes, sont souvent celles qui produisent ces irrégularités que nous remarquons avec tant d'étonnement. On ne peut donc observer trop soigneusement la parité des circonstances. Mais comment le fera-t-on, si l'on n'a pas des moyens de s'assurer que la cause principale qui opere les phénomenes que l'on observe, est toujours à-peu-près la même, ou si elle change, quelle est la nature de ses variations? Or, c'est à quoi on ne peut parvenir que par des instrumens tellement construits relativement

à la nature de cette caufe, qu'ils nous indiquent auffi sûrement qu'il eft poffible fes divers changemens : on voit par-là combien il eft utile de multiplier les inftrumens de cette efpece. On fait affez les avantages que l'on a retirés des barometres & des thermometres, depuis fur-tout qu'on a fait ces derniers fur des échelles, de maniere à pouvoir comparer leurs divers degrés de froid & de chaud dans différens climats.

Or s'il y a une partie de la Phyfique où un inftrument de l'efpece de ceux dont je viens de parler, foit néceffaire, c'eft sûrement dans l'électricité qui eft fi changeante, tantôt forte, tantôt foible; le feul changement de pofition des mains par rapport à l'équateur du globe que l'on frotte, l'augmente ou la diminue. Si donc l'on n'eft pas en état d'eftimer ou de connoître les variations de cette force, on fera à tout moment expofé à tirer de fauffes conféquences des expériences les plus fimples; & il n'y a prefque pas lieu de douter, que fi plufieurs phyficiens ont embraffé des fentimens différens fur divers phénomenes de l'électricité, c'eft par cette raifon; parce que l'un ayant fait fes expériences avec une électricité plus forte que l'autre, cette feule différence dans la force a fuffi pour en produire de telles dans les effets qu'elles les ont portés à en déduire des conféquences très-différentes. Un *électrometre* les eût bientôt mis d'accord, en leur faifant voir que ces différences qu'ils ont obfervées, ne naiffoient que de celle de la force électrique. Ceci nous montre clairement combien cet inftrument eft néceffaire pour faire avec quelque fuccès des expériences fur cette matiere. Il y a plus : c'eft qu'avec des inftrumens de cette efpece bien conftruits & univerfels comme le thermometre, c'eft-à-dire dont on pourroit comparer les degrés d'élévation dans différens pays, on pourroit peut-être parvenir à décider une queftion importante; favoir, fi l'électricité a le même degré de force dans les différens climats; fi elle eft plus forte dans les feptentrionaux que dans les méridionaux, & de combien.

La néceffité de cet inftrument étant établie, il ne refte plus qu'à choifir parmi les divers phénomenes de l'électricité, celui qui eft le plus propre à donner une mefure exacte & générale de la force électrique; mais c'eft ce qui n'eft pas difficile à faire, la répulfion étant le feul dont on puiffe faire ufage dans cette vue. Car fi l'on y emploie l'attraction, ce fera celle d'un corps foutenu ou par des non électriques ou par des électriques par eux-mêmes : dans le premier cas, à mefure que le corps fera attiré, il dérobera de l'électricité à celui qui l'attire, & ainfi cette vertu fe perdant à chaque inftant, on n'en pourra eftimer la force : dans le fecond, le corps s'électrifant à mefure qu'il eft attiré, & cet effet diminuant inftantanement, la force avec laquelle il eft attiré, cette maniere ne pourra encore fervir de mefure; parce qu'on pourra attribuer à la diminution de l'électricité dans le corps attirant, ce qui fera produit uniquement par l'électrifation du corps attiré; fi l'on fe fert des aigrettes, elles augmenteront ou diminueront, non feulement felon le nombre & la figure des parties aiguës du fyftême des corps électrifés, mais encore felon que les corps non électriques circonvoifins en feront plus ou moins près. De plus ces aigrettes étant formées par le fluide électrique qui s'échappe des corps électrifés, l'électricité diminuera d'autant plus que ces corps auront un plus grand nombre de points ou de parties capables de rendre des aigrettes, & que ces parties feront plus aiguës. Ce moyen fera donc encore imparfait; puifqu'outre fon incertitude, on ne pourra en faire ufage fans faire perdre aux corps électriques une partie de leur électricité. Enfin les étincelles n'en fourniffent pas un plus certain; car ces étincelles font plus fortes ou plus foibles felon que la maffe des corps électrifés eft augmentée ou diminuée, felon que l'on les tire de parties plus ou moins liffes de la furface d'un même corps, ou que l'on les tire avec des corps qui approchent plus ou moins de la figure fphérique. *Voy.* ÉLECTRICITÉ. Il réfulte de tout cela que la répulfion, comme je l'ai dit, eft le feul moyen sûr & général dont on puiffe

se servir pour mesurer la force électrique: c'est aussi celui que nous avons employé M. le chevalier d'Arcy & moi dans l'instrument dont je donnerai la description dans un moment, & qui est, si je ne me trompe, le premier *électrometre* que l'on ait exécuté. Cependant on dira peut-être, comme je sais qu'on l'a déja fait, *qu'il est trop tôt de penser à un* électrometre; *qu'il faut avant toutes choses que ce que l'on veut mesurer soit saisissable de tout point, sans quoi la mesure ne fait qu'embrouiller.* Mais je demanderai ce qu'on entend *par saisissable de tout point :* si on entend qu'un *électrometre* doit mesurer à la fois l'attraction, la répulsion, la grandeur des aigrettes, la force des étincelles, &c. c'est demander un être chimérique. Mais si l'on entend seulement qu'en mesurant la force électrique, ou en nous montrant ses variations, il doit nous indiquer toutes celles qui en doivent résulter dans les phénomenes dont je viens de faire mention (lorsque toutes les circonstances restent absolument les mêmes,) on a raison; & c'est, je puis l'assûrer, ce que fait l'*électrometre* dont il sera question dans cet article. Car si toutes les circonstances d'un systême de corps électriques restent les mêmes ainsi que celles des corps qui les environnent; quand cet instrument marquera que la force électrique est augmentée, les aigrettes des corps électrisés deviendront plus grandes & plus vives, l'attraction sera plus forte, & les étincelles que l'on tirera avec le même corps & des mêmes points de la surface d'un des corps électrisés, seront aussi plus fortes, &c. Mais si l'on suppose la figure de ces corps changée, leur masse augmentée ou diminuée, & les corps circonvoisins plus près ou plus éloignés; alors l'*électrometre* n'indiquera ni ne pourra indiquer diverses variétés des phénomenes dont je viens de parler, qui résultent uniquement de ces changemens de masse, de figure, &c. parce qu'ils suffisent, comme je l'ai exposé plus haut, pour produire des différences dans ces phénomenes, quoique la force électrique soit toujours au même degré dans chaque partie qui compose le systême de corps électrisés.

Il suit de tout ceci, qu'il *n'est point trop tôt* pour penser à un instrument servant à mesurer la force de l'électricité; que la répulsion nous fournit un moyen sûr & général de le faire; & qu'un *électrometre* construit en conséquence, loin d'embrouiller, peut au contraire éclaircir beaucoup de difficultés; & c'est j'ose dire, ce qu'a fait l'*électrometre* suivant, nous ayant servi à M. d'Arcy & à moi à nous assûrer de plusieurs faits, & entr'autres de ceux-ci : savoir, 1°. que la force électrique est toujours comme les surfaces & non comme les masses: 2°. qu'elle a la propriété des fluides qui par les loix de pression se répandent toujours également quels que soient les canaux de communication, &c. *Voyez* ELECTRICITÉ. *Voyez les Mémoires de l'Académie de 1749, pag. 63.*

Description de l'électrometre. Dans un grand vase *A B* plein d'eau (*Pl. Phys. fig. 75.*), on plonge une bouteille *C D* de verre, que les marchands appellent *œuf philosophique;* à l'extrêmité de cette bouteille, on adapte une verge *V* parfaitement cylindrique d'une ligne de diametre & de douze pouces de long. Le vase *A B* se recouvre d'une plaque de laiton *H* percée d'un grand trou à son centre (qui est aussi celui du vase,) afin que la verge puisse passer à travers très-librement. Sur l'extrêmité supérieure de la verge, on fait entrer une petite plaque circulaire *L* de laiton de 14 lignes $\frac{1}{6}$ de diametre. L'œuf est plongé dans le vase *A B* (plein d'eau, comme je l'ai déja dit) à une certaine profondeur, qui doit être telle, que l'instrument étant en repos, c'est-à-dire n'étant pas électrique, l'extrêmité inférieure de l'œuf soit fort près du fond du vase, sans cependant y toucher. Pour que l'œuf & la verge soient toujours dans une situation verticale, on met dans le premier du mercure qui sert de leste; par ce moyen le centre de gravité étant fort bas, le tout se tient perpendiculairement à l'horizon, & éprouve en haussant ou en baissant le moins de balancement qu'il est possible. Comme cet œuf, s'il n'en étoit empêché, iroit vers les bords du vase, & flotteroit tantôt d'un côté,

tantôt de l'autre ; on l'oblige de refter au centre de la maniere fuivante. Sur la plaque *H* dont j'ai parlé, on fixe en croix des fils d'argent fort déliés, tels que ceux des micrometres ; cette croix eft formée par des fils doubles qui laiffent entr'eux au centre de la plaque un petit efpace quarré, qui étant plus grand que le diametre de la verge, lui permet de monter & de defcendre entre ces fils, fans éprouver aucun frottement fenfible, & cependant fans s'écarter du centre ; il arrive même un effet fort fingulier, c'eft que lorfque toute la machine eft bien électrique, la verge eft contenue au milieu de ces fils prefque fans y toucher, parce qu'étant électrique comme eux, elle les évite continuellement.

Après cette defcription, on imaginera fans peine comment cet inftrument fait fon effet, fur-tout fi l'on réfléchit fur ce principe d'Hydroftatique (*Voyez* HYDROSTATIQUE,) qu'un corps plongé dans l'eau furnage ou s'y enfonce felon qu'un volume d'eau femblable à celui qu'il occupe eft plus léger ou plus pefant que ce même corps. Il fuit de ce principe qu'un volume d'eau égal à celui de l'œuf & de la partie de la verge qui trempe dans l'eau, lorfque le tout eft en repos, pefe autant que l'œuf, la petite plaque & toute la verge ; conféquemment fi le tout s'éleve d'un pouce, la puiffance qui le foutiendra à cette hauteur, foutiendra un poids égal à un volume d'eau de la groffeur de la verge & d'un pouce de haut, puifque le volume d'eau que l'œuf & la verge occupent alors, eft diminué de cette quantité. Si donc différentes puiffances le foutiennent à 1, 2, 3, 4 pouces, &c. de hauteur au deffus du point de repos ; ces puiffances feront entre elles comme ces nombres, c'eft-à-dire, doubles, triples, quadruples, &c. Or l'électricité produit le même effet fur cet inftrument, c'eft-à-dire, qu'elle fait la fonction d'une puiffance qui le foutiendroit à 1, 2, 3, 4 pouces, &c. au deffus de fon point de repos ; on peut donc par fon moyen mefurer tous les différens degrés de force de cette vertu. En effet, fi l'on fuppofe pour un moment toute la machine compofée du vafe *A B* de l'œuf, &c. pofée comme elle eft en *K*, dans la *fig. 76*, fur un récipient de verre, ou fur quelque autre matiere qui ne laiffe point paffer l'électricité, & que le vafe *A B* devienne électrique, la verge *V* le deviendra auffi, comme la plaque *L*. Mais tout le monde fait que les corps électriques fe repouffent ; ainfi la petite plaque *L* & la verge *V* étant repouffées par la grande plaque *H*, s'éleveront néceffairement plus ou moins felon que l'électricité fera plus forte ou plus foible. L'électricité fera donc alors, comme je l'ai dit plus haut, la fonction d'une puiffance qui foutiendroit l'inftrument à une certaine hauteur ; & comme ces puiffances font proportionnelles aux hauteurs de l'inftrument au deffus du point de repos, ces mêmes hauteurs feront auffi proportionnelles aux différentes forces électriques ; ce qui prouve ce que j'ai avancé, que notre inftrument mefure exactement tous les différens degrés de la force électrique ; il eft donc un véritable *electrometre* : mais il y a plus, cet *électrometre* peut être employé comme inftrument, foit pour faire un grand nombre d'expériences fur l'électricité, foit pour déterminer les loix d'attraction, de répulfion, de diffufion, de tranfmiffion, &c. de l'électricité ; propriété qui n'eft pas moins importante que celle de mefurer la force électrique.

Maniere de fe fervir de cet inftrument. Les corps électriques ayant cet inconvénient, qu'on ne peut en approcher fans leur dérober l'électricité ; il eft clair que fi l'on étoit affez près de l'*électrometre* pour juger de fes mouvemens avec précifion, on lui enleveroit l'électricité. Afin donc de parer cet inconvénient, on place dans une partie de la chambre où l'on fait fes expériences, une grande lanterne dans laquelle on met une groffe bougie, qui projette fa lumiere par un trou, fur un ou deux *électrometres* fitués comme on le voit en *K* dans la *fig. 76*. Derriere ces *électrometres* on fixe un cadre *Q* très-folide, dont toute la partie *X* eft de bois ; elle peut être de toute autre matiere opaque. Dans ce cadre on fait deux ouvertures rectangulaires ou fenêtres *F T*, on

met dans ces fenêtres des glaces *G G* qui ne font qu'adoucies ; & fur ces glaces, on marque des divifions très-précifes avec de l'encre de la Chine bien noire.

Il faut que ce cadre foit toujours placé de façon que la projection des *électrometres* tombe fur ces glaces ; & au moyen de la figure conique qu'on donne à l'extrêmité de la verge, elle y forme une ombre très-nette. Comme ces glaces font tranfparentes, l'obfervateur placé derriere en *F*, voit de la maniere la plus diftincte, toutes les différentes élévations de l'*électrometre*, & eft par-là en état de juger avec la derniere précifion de toutes ces variations. Le plan du cadre étant fuppofé perpendiculaire à l'horizon, & l'*électrometre*, ou plutôt fa verge, hauffant & baiffant dans un plan parallele ; il eft évident que l'élévation & l'abaiffement de l'ombre font toujours proportionnels à ceux de l'*électrometre*. On fent facilement que le cadre que je viens de décrire pourroit n'avoir qu'une fenêtre, mais l'*électrometre* pouvant auffi fervir d'inftrument, comme je l'ai dit, il eft à propos qu'il en ait deux, afin que l'*électrometre* véritable, & celui qui ne fert que d'inftrument, étant plus près, on puiffe les obferver plus commodément : au refte, l'intervalle entre l'un & l'autre doit être tout au moins de 30 pouces.

On voit par la conftruction de cet *électrometre*, qu'il a les propriétés effentielles à un inftrument de cette efpece ; car, 1°. la force électrique étant très-foible, il faut un inftrument très-mobile & fort fenfible, auffi un poids de 8 grains pofé fur la petite plaque, le fait-il baiffer de plus de 4 pouces.

La force électrique étant fort changeante, il faut un inftrument, lequel n'agiffant pas par faut, foit en état de donner à chaque inftant fes variations ; & celui-ci tendant toujours au repos, & n'étant foutenu hors de cet état que par la répulfion des plaques, il baiffe au même inftant que cette répulfion diminue, & hauffe de même auffi-tôt qu'elle augmente. C'eft un fait dont des expériences fans nombre nous ont affurés, M. d'Arcy & moi.

Enfin il eft univerfel ; car on voit que le véritable *électrometre* eft la verge cylindrique *V*, qui détermine par le nombre de fes parties élevées au deffus du point de repos, la quantité de la force électrique. Or il n'eft pas difficile d'avoir une verge cylindrique d'une ligne de diametre. Il eft vrai que le diametre de la petite plaque *L*, & fa diftance à la grande *H* au point de repos, peuvent produire quelques différences dans la répulfion ; mais il eft facile d'obferver toutes ces proportions : de forte que tout le monde pourra faire un *électrometre* qui s'élevera de la même quantité pour la même force électrique. Propriété qui me paroît une des plus remarquables de cet inftrument, & qui eft une de celles qui y eft le plus à defirer, comme je l'ai remarqué au commencement de cet article.

On objectera peut-être, que la différente denfité de l'eau dans les différens climats, formera un obftacle à cette univerfalité. Il eft clair cependant, que toutes les fois que l'on fera une verge qui defcendra de 4 pouces pour 8 grains, on aura un *électrometre* qui indiquera à très-peu-près les mêmes degrés de la force électrique que le nôtre ; car quoique, dans un pays chaud, une pareille verge fût un peu plus repouffée, puifqu'elle feroit plus groffe que la nôtre, ce feroit d'une quantité fi peu confidérable, que cette répulfion ne pourroit entrer en comparaifon avec celle de la plaque.

Enfin on pourra alléguer encore, que les différentes pofitions de l'*électrometre* par rapport au cadre & à la lanterne, changeront fes élévations apparentes, mais il eft toujours facile d'avoir le rapport de ces élévations par la méthode fuivante. Ayant placé l'*électrometre*, & arrangé le tout, comme pour faire des expériences ; chargez la petite plaque de cet inftrument de 8 grains, par exemple, & voyez de combien de degrés fon ombre defcend en conféquence fur le cadre ; la fomme de ces degrés comparée à celle qu'un même poids aura fait parcourir à l'ombre d'un autre *électrometre* fur lequel on aura fait la même expérience, donnera le rapport précis de leurs élévations.

D'après cette defcription de l'*électrometre*, & de la maniere de s'en fervir, il pourra paroître à quelques perfonnes d'un ufage peu commode, par les diverfes attentions qu'il exige, & par la néceffité où l'on eft d'obfcurcir le lieu où l'on fait ces expériences, pour pouvoir juger de fes élévations & de fes abaiffemens : mais fi l'on fait attention à la nature de l'électricité, & à l'impoffibilité d'obferver de près, comme je l'ai dit, les divers mouvemens des corps électriques ; on verra que fi cet inftrument a quelque chofe d'embarraffant dans fon ufage, c'eft en quelque façon une fuite néceffaire de la nature de la force électrique qu'il doit mefurer.

J'ai fait voir au commencement de cet article, que de tous les phénomenes des corps électriques la répulfion étoit le feul qui fournît un moyen fûr & général de mefurer la force de l'électricité. Cependant comme il y a des cas où l'on eft indifpenfablement obligé d'employer les étincelles, tels que ceux, par exemple, où l'on veut, par leurs différentes grandeurs, juger des denfités refpectives du fluide électrique dans les corps entre lefquels ces étincelles partent ; je crois devoir ajouter ici la defcription d'une efpece de *fpinthe-rometre* ou *mefure-étincelles*, dont je me fers, & au moyen duquel on peut être à très-peu près fûr, que les différentes grandeurs ou forces de ces étincelles naiffent uniquement des différentes forces de l'électricité, ce qu'on ne peut faire en les tirant à la maniere ordinaire : car felon cette maniere, on peut, quoique l'électricité refte toujours la même, on peut, dis-je, faire partir ces étincelles de plus près ou de plus loin, comme je l'ai dit, non feulement en les tirant de corps de figures & de volumes différens ; mais encore en les tirant de parties plus ou moins liffes de la furface d'un même corps. L'inftrument dont je viens de parler, eft conftruit de la maniere fuivante.

Dans un tube de verre *TT* (*fig.* 77.) recouvert par les deux bouts de deux plaques *PS*, *PI*, fe meut librement, mais fans jeu, une balle de métal *B*, adaptée à l'extrémité d'une verge de fer quarrée *VV* ; cette verge paffe à travers un trou de la même forme, percé dans la plaque *P S*, dans lequel elle s'ajufte parfaitement. On voit par cette difpofition, qu'on peut bien faire mouvoir la balle dans le tube d'un bout vers l'autre, mais qu'on ne peut lui faire prendre d'autre mouvement. Sur l'extrémité de la verge *VV*, qui déborde la plaque *PS*, font marqués des degrés, afin qu'on puiffe juger de la diftance où la balle fe trouve de la plaque *PI* : on pourroit pour une plus grande précifion, en place de ces degrés, adapter à l'extrémité de la verge une vis qui feroit la fonction du micrometre.

D'après la defcription de cet inftrument, il eft facile de concevoir comment on s'en fert, & comment il remédie aux inconvéniens que j'ai fpécifiés plus haut. On voit en premier lieu, qu'en le prenant par le tube, & le faifant toucher par la plaque *PI* fur le corps électrique dont on veut tirer une étincelle, cette plaque s'électrife au même degré que ce corps, & qu'au moyen de la verge *VV*, on approche graduellement de la même plaque la balle *B* (qu'on en tenoit auparavant fort éloignée) jufqu'à ce que l'étincelle parte. Or cet effet arrivant dans l'inftant précis où cette balle fe trouve à la diftance requife pour qu'il ait lieu, on reconnoît cette diftance par le nombre de degrés marqués fur cette verge. On voit, 2°. que ces diftances ne peuvent venir ici que de la différence de la force électrique, parce que l'étincelle part toujours entre les mêmes corps, la plaque *PI*, & la balle *B* ; & que c'eft toujours des mêmes points de la balle & de la plaque, puifque cette balle ne pouvant que s'en éloigner ou s'en approcher, les différens points de fa furface inférieure doivent toujours regarder les mêmes points refpectifs de cette plaque. (*T*).

Il ne fera pas inutile de dire auffi quelques mots d'un *électrometre* fort fimple, qui eft de l'invention de M. Daniel Bernoulli, & duquel j'ai vu ce favant faire un ufage très-heureux.

Cet inftrument eft un fimple pefe-liqueur, dont le corps fubmergé dans l'eau eft de laiton & creux, de la groffeur d'un œuf ; de

de ce corps monte une fleche graduée, large en tout sens d'environ une ligne : on a des plaques rondes & minces de métal qu'on peut mettre au bout de la fleche, dans une position horizontale ; enfin, il y a au bas du corps plongé un petit crochet pour y suspendre de petits pois jusqu'à ce que l'instrument plonge dans l'eau, jusqu'à une certaine marque de la fleche. Pour faire usage de cet *électrometre*, on commence par suspendre au conducteur une grosse plaque de métal, épaisse d'environ deux lignes, & de quatre ou cinq pouces de diametre ; on plonge l'*électrometre* dans un vase d'eau, après avoir mis au bout de la fleche une petite plaque mince d'environ deux pouces de diametre ; on met ce vase sur une table, au dessous de la plaque suspendue au conducteur, & à une distance plus ou moins grande de cette plaque, comme de dix-huit à vingt pouces ; si après cela on électrise la grosse plaque, elle attire la plaque mince de l'*électrometre*, celui-ci monte, & c'est cette élévation qui mesure la force de l'*électricité*. M. Bernoulli a appris de cette maniere plusieurs nouvelles propriétés ; par exemple, en appliquant au haut de la fleche un autre rond du même métal & du même diametre, mais trois fois plus épais, il lui fallut diminuer le poids suspendu par le crochet plongé dans l'eau, & il remarqua que l'électricité élevoit l'*électrometre* également pour la plaque mince, & pour l'autre qui étoit trois fois plus épaisse ; cela prouve, à ce qu'il semble, que l'électricité agit simplement sur les surfaces sans entrer dans les substances des corps : il est remarquable que dans tous les aimans artificiels assez connus, que faisoit à Bâle un bon artiste nommé *Dietrich*, & qui étoient très-différens en grandeur, mais toujours d'une figure semblable, les forces de ces aimans se sont toujours trouvées pareillement proportionnelles à leurs surfaces ou aux racines cubiques des quarrés de leurs poids.

M. Bernoulli a ensuite diminué la distance entre les deux plaques rondes, & il nous a paru que les attractions étoient à peu-près en raison réciproque des quarrés des distances ; cependant en approchant peu à peu les deux plaques, l'attraction augmentoit toujours moins ; enfin, après avoir cessé d'augmenter, elle commençoit à diminuer : ce résultat pouvoit paroître surprenant, mais ce qui l'explique, c'est que l'électricité du conducteur diminuoit elle-même par l'approche du corps non électrique, savoir de l'*électrometre*.

On peut varier ces expériences de plusieurs manieres, & il seroit bon que quelque physicien qui en auroit le loisir & la commodité, voulût en prendre la peine. Supposons, par exemple, qu'on isole le vase qui renferme l'*électrometre* : en ce cas, le conducteur ne perdra rien de son électricité, si on descend peu à peu la plaque suspendue, mais *l'électrometre* s'électrisera insensiblement lui-même ; l'attraction diminuera & se changera enfin en répulsion, & il sera à propos d'observer la relation qu'il y aura entre les distances, les attractions & les répulsions.

Je suppose encore qu'on ôte la plaque qui tient au conducteur, en isolant le vase de l'*électrometre* & en y conduisant le conducteur ; alors le vase & l'*électrometre* seront électrisés, & il doit arriver que la surface de l'eau repoussera la petite plaque appliquée à l'*électrometre*, & que cet instrument s'élevera : il sera encore bon ici de remarquer la relation entre les élévations de l'*électrometre* & les distances initielles de la petite plaque depuis la surface de l'eau. (*J. B.*)

* L'*électrometre* de MM. d'Arcy & le Roy, dont nous avons parlé, a été adopté par quelques physiciens, mais plusieurs l'ont rejeté, l'ayant trouvé défectueux & peu exact : parmi ces derniers se trouvent l'abbé Nollet, qui assure même qu'il n'est pas possible d'en faire un bon. Mais, si celui de MM. d'Arcy & le Roy ne se trouve pas juste (parce qu'il est trop composé & sujet à trop de frottement), il paroît qu'il n'est pas impossible, en se servant du même principe qu'ils ont employé pour faire le leur, d'en trouver un d'abord beaucoup plus simple & par conséquent beaucoup plus exact. Celui dont nous allons donner la description, a ces deux qualités : il est très-simple, & M. de Saussure qui en est l'inventeur,

nous assûre qu'il l'a toujours trouvé très-exact.

Electrometre de M. de Saussure. On prend une petite planche de sapin, qui doit avoir deux piés de long, six pouces de large, & un demi-pouce d'épaisseur, sur laquelle on colle une feuille de papier blanc. On prendra une verge de laiton parfaitement cylindrique, qui aura aussi deux piés de long comme la planche & une demi-ligne d'épaisseur; on la fixera sur le milieu de la planche suivant sa longueur. Toute la longueur de cette planche sera divisée en pouces & en quarts de pouces, que l'on aura soin de marquer exactement de chaque côté de la verge.

On prendra après cela un fil de lin, très-délié, le plus égal qu'on pourra trouver & qui n'ait pas été lavé; on lui donnera la même longueur qu'à la planche; un des bouts sera attaché au haut de la verge de laiton, & on ajustera à l'autre bout une petite boule de liege qui ne pesera qu'un quart de grain.

Cet instrument ainsi ajusté, se placera au milieu de la chambre avec un cordon de soie, qui ira d'une paroi à l'autre, auquel on le pendra. Alors si on établit avec une chaîne une communication du conducteur à la verge de laiton, il s'électrisera, de même que la boule de liege, qui en s'éloignant de la planche, indiquera par la distance à laquelle elle en est, la force de l'électricité.

Mais afin de pouvoir la mesurer avec plus d'exactitude, il faut marquer un endroit vis-à-vis de cet instrument au bas & à quatre piés de la planche, où on placera l'œil, & d'où l'on verra à quel degré la boule répond à mesure qu'elle s'éleve quand la force de l'électricité augmente, & d'où on la verra s'abaisser dès que cette force diminue, jusqu'à ce qu'enfin le fil soit vertical lorsque l'électricité sera tout-à-fait dissipée. (+)

ELECTROMETRE *inventé par M.* LASSE, *Anglois.* Voyez *planche II, fig. 4, suppl. des planches.*

A. Vaisseau de verre cylindrique de six pouces de long, & de seize de circonférence qu'on a substitué au globe.

B. La roue dont chaque révolution en fait faire quatre au cylindre.

C. Le conducteur.

D. Phiole bouchée.

E. Fil de cuivre qui aboutit à une plaque mince sur laquelle pose la phiole.

F. Pilier de l'*électrometre*; il est de bois & vuidé en forme de cylindre environ les deux tiers de sa longueur : on le rend électrique en le faisant chauffer dans un four, en le faisant bouillir dans de l'huile de lin, & l'y remettant ensuite. Ce pilier étoit d'abord de cuivre, & il me réussit assez pour divers usages de la Médecine, mais l'ayant trouvé défectueux à quelques égards, je lui en ai substitué un de bois.

G. Cylindre de cuivre dont le bas est enchâssé dans le pilier.

H. Vis qui sert à l'arrêter.

I. Rainure dans laquelle on fait couler la vis pour hausser ou baisser l'*électrometre* selon la hauteur des phioles.

K. L'hémisphere de cuivre très-poli qui tient au conducteur.

L. Vis d'acier qui passe par le haut du cylindre, dont les pas sont éloignés d'environ $\frac{1}{14}$ de pouce l'un de l'autre.

M. Globe de cuivre poli qui tient à la vis *L*, en face de *K* : le poli de *K* & de *M* se détruit lorsque les explosions sont fortes, & il faut les repolir lorsque les expériences demandent de l'exactitude.

N. Echelle dont les divisions marquent les tours de la vis.

O. Plaque circulaire qui se meut avec la vis, & dont chaque tour répond aux divisions de l'échelle : elle est divisée en douze parties pour marquer celles de chaque tour.

Voici le principe selon lequel l'*électrometre* agit; il est très-simple. La phiole vernissée devient incapable d'amasser & de retenir au delà de la quantité de fluide électrique qu'exige l'expérience, lorsqu'il se fait une communication électrique ou non électrique de la vis *H* au fil d'archal *E* de la machine, & cette quantité est proportionnée à la distance de *K* & de *M*, au moyen de quoi on regle l'explosion & le choc.

Par exemple, si une personne tient d'une main un fil d'archal attaché à la vis *H*,

& de l'autre un autre fil d'archal attaché à la gance *E*, il n'éprouvera aucun choc, si *K* & *M* se touchent, quoique le vaisseau cylindrique *A* agisse avec beaucoup de force. Que s'il tourne la vis *L*, de maniere que le globe *M* soit éloigné de *K* de $\frac{1}{100}$ de pouce, il sentira un petit coup, & l'explosion se fera de *K* ou *M*: si *K* & *M* sont éloignés d'un pouce, la quantité du fluide électrique lors de l'explosion, augmentera au centuple. Par exemple, il paroît par l'expérience qu'on a faite, que si l'explosion se fait après quatre tours de la roue *B*, lorsque *M* est éloigné de *K* de $\frac{1}{24}$ de pouce, ou d'un tour de la vis, la même chose arrivera après que la roue aura fait huit tours, ou que *M* & *K* seront éloignés de $\frac{1}{12}$ de pouce: si *K* & *M* sont éloignés de trois tours de la vis, la roue en aura fait douze lors de l'explosion. La même chose arrivera tant que la distance de *K* & de *M* sera égale au pouvoir condensatif de la phiole, sans que la matiere s'épuise: cet épuisement a lieu lorsque la phiole est tellement chargée, qu'une partie du fluide électrique s'échappe par son orifice ou par le conducteur dans l'air, & se communique à un corps non électrique: le nombre des tours de la roue, lorsque *K* & *M* sont dans les distances que j'ai dit ci-dessus, sont plus ou moins nombreux, selon la température de l'air, l'état du vaisseau cylindrique, celui du coussinet contre lequel il frotte, & celui de la phiole.

L'explosion de celle-ci est moins forte lorsque l'air est humide, que lorsqu'il est sec.

Moins la roue fait de tours, plus la machine a de force; on peut déterminer par-là la différence qu'il y a entre deux machines.

Un fil d'archal vaut mieux en général qu'une chaine, à moins qu'elle ne soit extrêmement serrée, parce que le fluide électrique se perd en passant d'un chaînon à l'autre.

On fait encore par expérience que la quantité du fluide de l'électrique à chaque explosion, est proportionnée à la surface du vernis, à la grosseur de la phiole, de même qu'au nombre de celles qu'on emploie. Par exemple, si l'on découvre la phiole à moitié de chaque côté, l'explosion se fera après que la roue aura fait la moitié moins de tours; & si l'on emploie au lieu de la phiole *D*, une autre phiole dont le verre soit couvert du double, la roue fera une fois plus de tours: la même chose arrivera si l'on emploie deux phioles couvertes en place de *D*; si l'on en emploie trois, le nombre des tours sera triple. (*Cet article est tiré des Journaux Anglois.*)

ELECTUAIRE, s. m. (*Pharm.*) L'*électuaire* est une composition pharmaceutique, destinée à l'usage intérieur, formée en incorporant une ou plusieurs poudres avec du miel ou du sirop, des extraits, des pulpes, des gelées, des robs, des conserves, & quelquefois des vins doux.

Les *électuaires* sont solides ou mous. Les premiers sont plus connus sous le nom de *tablettes*, & il est même commode de les distinguer par ce nom des *électuaires mous*. *Voyez* TABLETTE. Les seconds doivent être d'une consistance moyenne entre le sirop & le bol, & fort approchante de celle des marmelades de fruits bien cuites: c'est de ceux-ci que nous allons parler dans cet article.

L'*électuaire* est une forme de médicament très-anciennement employée en médecine. Galien en a décrit quelques-uns; les *hiera*, les confections, la thériaque d'Andromaque, le fameux antidote attribué à Mithridate, tous remedes très-anciens, sont des *électuaires*.

Mais le nom même d'*électuaire* n'est pas de la même antiquité que l'usage du remede auquel nous le donnons aujourd'hui; les Grecs & les Arabes l'ont toujours appellé *antidote*, quelque vertu médicinale particuliere qu'il possédât, & ils en ont préparé assurément de toutes les diverses vertus observées ou imaginées dans les remedes, de roborans, de cordiaux, de céphaliques, d'alexipharmaques, de cholagogues, d'hydragogues, de panchymagogues, d'emmenagogues, de narcotiques, &c.

Ælius Aurelianus a employé le mot *électuaire*, *electarium*; mais c'est un remede de la nature de notre looch, qu'il a désigné par ce nom. *Voyez* LOOCH.

Le nombre des *électuaires* a été poussé

jufqu'à un excès dont l'ignorance la plus profonde & la charlatanerie la plus impudente font feuls capables. Le feul Myrepfus nous en a décrit jufqu'à cinq cents onze dans fon antidotaire. Les difciples des Arabes ne firent qu'enchérir fur la prodigieufe fécondité de leurs maîtres, & les *électuaires* ne cefferent de fe multiplier jufqu'au temps où la chymie s'empara heureufement de la pharmacie, c'eft-à-dire, jufqu'à ce qu'on fût en état de découvrir & de démontrer que la plupart des *électuaires* étoient des préparations monftrueufes, fouvent inutiles, quelquefois dangereufes, toujours très-dégoûtantes pour les malades.

En effet, l'*électuaire* a d'abord tous les inconvéniens des compofitions comme telles : le plus grand de ces inconvéniens eft celui qui dépend de l'action chymique ou menftruelle de certains ingrédiens les uns fur les autres ; action qui détruit leurs vertus refpectives. (*V.* COMPOSITION, MÉLANGE, FORMULE.) Or ce défaut doit d'autant plus décréditer tous les *électuaires* anciens, que leurs auteurs n'avoient aucun fecours pour l'éviter. Secondement, la confiftance de quelques-uns eft telle que ces remedes font expofés à un mouvement de fermentation qui dénature tous leurs ingrédiens. Cet inconvénient a paffé pour un bien dans quelques têtes, nous lui devons en effet la vertu de la thériaque *vieille* : mais fi le hafard nous a bien fervi à cet égard, car un produit utile de la fermentation de cent drogues eft un vrai préfent du hafard, il nous a nui dans tous les autres cas. Un *électuaire* qui a fermenté, eft regardé par les connoiffeurs comme un *électuaire* perdu ; & voilà pourquoi la confection hamech, par exemple, telle qu'elle eft décrite dans la pharmacopée de Paris, qui par fa confiftance, doit néceffairement fermenter, eft une préparation défectueufe. Troifiémement, la difficulté de faire avaler à des malades une once d'un remede auffi dégoûtant qu'un *électuaire*, doit être comptée pour beaucoup : or c'eft-là la dofe ordinaire de ce remede ; & ne fût-elle que de deux gros, comme c'eft en effet celle de quelques-uns, le tourment d'avaler deux gros d'*électuaire* doit être épargné à un malade, s'il eft poffible.

Non feulement les Phamaciens devenus chymiftes arrêterent le débordement des *électuaires*, mais même ils entreprirent de réformer ceux qui étoient le plus en ufage. Zwelfer chez les Allemands, le Fevre, Charas, Lémery, chez les François, fe font fur-tout diftingués par ce projet. Je n'appelle le travail de ces auteurs que *projet* ou *tentative* ; parce que, foit qu'ils n'aient pas affez ofé contre l'autorité de la vénérable antiquité, & l'opinion unanime des médecins de leur temps, foit que les lumieres de leur fiecle ne fuffent pas encore fuffifantes pour produire une réforme complete, foit qu'il fût en effet impoffible de faire un bon remede d'un *électuaire*, on peut avancer que les *électuaires* corrigés de ces auteurs font encore des remedes affez imparfaits.

Il me femble donc que tout confidéré, on peut propofer de fupprimer tous les *électuaires*, au moins de n'en retenir que le petit nombre qui font le moins imparfaits, tels que le diafcordium, le diaprum, le lénitif, & le catholicon double, &c. *Voyez les articles particuliers.*

Quand on veut faire un *électuaire*, on commence par préparer la poudre felon l'art. (*Voyez* POUDRE.) ; enfuite fi elle ne doit être unie qu'à du miel ou à un firop, on n'a qu'à la mêler avec foin au miel écumé (*Voyez* MIEL.), ou au firop qu'on a préparé d'autre part. (*Voyez* SIROP.) Pour cela, on la répand à diverfes reprifes & peu-à-peu avec un tamis, & on l'introduit dans le miel ou dans le firop, en *braffant* avec un biftortier. S'il doit entrer dans la compofition de l'*électuaire* des pulpes, des extraits, des robs, &c. on délaie ces matieres avec une partie du firop ou du miel encore chaud, on incorpore les poudres de la maniere que nous venons de dire, & on ajoute enfin le refte du firop ou du miel. Les vins s'emploient à peu près de la même façon que les firops & le miel, & quelquefois mêlés enfemble. On peut s'en fervir auffi pour diffoudre certaines matieres peu propres à être réduites en poudre, comme les fucres épaiffis qui entrent dans la thériaque. *V.* THÉRIAQUE.

Tous ces mélanges se font à froid, ou sur un feu très-léger dans quelques cas. *V. les exemples particuliers.*

Il n'y a qu'une seule loi pour la perfection de l'*électuaire*, c'est que les poudres doivent être répandues très-uniformément, en sorte que l'*électuaire* ne soit pas grainé ou grumelé; on voit de quelle conséquence il est qu'on ne trouve pas dans une certaine portion d'un *électuaire* purgatif de petits amas de poudre composée ordinairement des purgatifs les plus violens.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des *électuaires* officinaux; on en prépare aussi de magistraux, mais qui sont plus connus sous le nom d'*opiate*. *V.* OPIATE. (*b*)

ÉLÉGANCE, s. f. (*Belles-Lettres.*) ce mot vient, selon quelques-uns, d'*electus*, choisi; on ne voit pas qu'aucun autre mot latin puisse être son étymologie: en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'*élégance* est un résultat de la justesse & de l'agrément. On emploie ce mot dans la sculpture & dans la peinture. On opposoit *elegans signum* à *signum rigens*; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étoient exprimés avec mollesse, à une figure trop roide & mal terminée. Mais la sévérité des premiers Romains donna à ce mot, *elegantia*, un sens odieux. Ils regardoient l'*élégance* en tout genre, comme une afféterie, comme une politesse recherchée, indigne de la gravité des premiers temps: *vitii, non laudis fuit*, dit Aulu-Gelle. Ils appelloient *un homme élégant*, à peu près ce que nous appellons aujourd'hui un petit-maître, *bellus homuncio*, & ce que les Anglois appellent *un beau*. Mais vers le temps de Cicéron, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politesse, *elegans* étoit toujours une louange. Cicéron se sert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un discours poli; on disoit même alors *un repas élégant*, ce qui ne se diroit guere parmi nous. Ce terme est consacré en françois, comme chez les anciens Romains, à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, & principalement à la poésie. Il ne signifie pas en peinture & en sculpture précisément la même chose que *grace*. Ce terme *grace* se dit particuliérement du visage, & on ne dit pas *un visage élégant*, comme *des contours élégans*: la raison en est que la grace a toujours quelque chose d'animé, & c'est dans le visage que paroît l'ame; ainsi on ne dit pas *une démarche élégante*, parce que la démarche est animée.

L'*élégance* d'un discours n'est pas l'éloquence, c'en est une partie; ce n'est pas la seule harmonie, le seul nombre, c'est la clarté, le nombre & le choix des paroles. Il y a des langues en Europe dans lesquelles rien n'est si rare qu'un discours élégant. Des terminaisons rudes, des consonnes fréquentes, des verbes auxiliaires, néceſſairement redoublés dans une même phrase, offensent l'oreille même des naturels du pays.

Un discours peut être élégant sans être un bon discours, l'*élégance* n'étant en effet que le mérite des paroles; mais un discours ne peut être absolument bon sans être élégant.

L'*élégance* est encore plus nécessaire à la poésie que l'éloquence, parce qu'elle est une partie principale de cette harmonie si nécessaire aux vers. Un orateur peut convaincre, émouvoir même sans *élégance*, sans pureté, sans nombre. Un poëme ne peut faire d'effet s'il n'est élégant: c'est un des principaux mérites de Virgile: Horace est bien moins élégant dans ses satyres, dans ses épîtres; aussi est-il moins poëte, *sermoni propior.*

Le grand point dans la poésie & dans l'art oratoire, est que l'*élégance* ne fasse jamais tort à la force; & le poëte en cela, comme dans tout le reste, a de plus grandes difficultés à surmonter que l'orateur: car l'harmonie étant la base de son art, il ne doit pas se permettre un concours de syllabes rudes. Il faut même quelquefois sacrifier un peu de la pensée à l'*élégance* de l'expression: c'est une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il est à remarquer que si l'*élégance* a toujours l'air facile, tout ce qui a cet air facile & naturel, n'est cependant pas élégant. Il n'y a rien de si facile, de si naturel que, *la cigale ayant chanté tout l'été*, & , *maître corbeau sur un arbre perché*:

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'*élégance*? c'eft que cette naïveté eft dépourvue de mots choifis & d'harmonie. *Amans heureux, voulez-vous voyager? que ce foit aux rives prochaines*, & cent autres traits, ont avec d'autres mérites celui de l'*élégance*.

On dit rarement d'une comédie qu'elle eft écrite élégamment. La naïveté & la rapidité d'un dialogue familier, excluent ce mérite, propre à toute autre poéfie. L'*élégance* fembleroit faire tort au comique: on ne rit point d'une chofe élégamment dite; cependant la plupart des vers de l'Amphitrion de Moliere, excepté ceux de pure plaifanterie, font élégans. Le mêlange des dieux & des hommes dans cette piece unique en fon genre, & les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en font peut-être la caufe.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque chofe des ftances, & que l'épigramme tient du comique; l'un eft fait pour exprimer un fentiment délicat, & l'autre un ridicule.

Dans le fublime, il ne faut pas que l'*élégance* fe remarque, elle l'affoibliroit. Si on avoit loué l'*élégance* du Jupiter-Olympien de Phidias, c'eût été en faire une fatyre. L'*élégance* de la Vénus de Praxitele pouvoit être remarquée. *V.* ELOQUENCE, ELOQUENT, STYLE, GOUT, *&c. Cet article eft de M.* DE VOLTAIRE.

Nous allons en joindre un de M. Marmontel fur le même mot.

L'*élégance* du ftyle fuppofe l'exactitude, la jufteffe & la pureté, c'eft-à-dire, la fidélité la plus févere aux regles de la langue, au fens de la penfée, aux loix de l'ufage & du goût, accord d'où réfulte la correction du ftyle; mais tout cela contribue à l'*élégance* & n'y fuffit pas. Elle exige encore une liberté noble, un air facile & naturel, qui, fans nuire à la correction, en déguife l'étude & la gêne. Le ftyle de Defpréaux eft correct; celui de Racine & de Quinault eft élégant. « L'*élégance* confifte, dit l'auteur des » *Synonymes François*, dans un tour de » penfée noble & poli, rendu par des » expreffions châtiées, coulantes & gra» cieufes à l'oreille. » Difons mieux: c'eft la réunion de toutes les graces du ftyle, & c'eft par-là qu'un ouvrage relu fans ceffe, eft fans ceffe nouveau.

La langueur & la molleffe du ftyle font les écueils voifins de l'*élégance*; & parmi ceux qui la recherchent, il en eft peu qui les évitent: pour donner de l'aifance à l'expreffion, ils la rendent lâche & diffufe; leur ftyle eft poli, mais efféminé. La premiere caufe de cette foibleffe eft dans la maniere de concevoir & de fentir. Tout ce qu'on peut exiger de l'*élégance*, c'eft de ne pas énerver le fentiment ou la penfée; mais on ne doit pas s'attendre qu'elle donne de la chaleur ou de la force à ce qui n'en a pas.

Le point effentiel & difficile, eft de concilier l'*élégance* avec le naturel. L'*élégance* fuppofe le choix de l'expreffion: or, le moyen de choifir, quand l'expreffion naturelle eft unique? Le moyen d'accorder cette vérité, ce naturel, avec toutes les convenances des mœurs, de l'ufage & du goût; avec ces idées factices de bienféance & de nobleffe qui varient d'un fiecle à l'autre, & qui font loi dans tous les temps? Comment faire parler naturellement un villageois, un homme du peuple, fans bleffer la délicateffe d'un homme poli, cultivé?

C'eft-là fans doute une des plus grandes difficultés de l'art, & peu d'écrivains ont fu la vaincre. Toutefois il y en a deux moyens: le choix des idées & des chofes, & le talent de placer les mots. Le ftyle n'eft le plus fouvent bas & commun que par les idées. Dire comme tout le monde, ce que tout le monde a penfé, ce n'eft pas la peine d'écrire; vouloir dire des chofes communes d'une façon nouvelle, & qui n'appartienne qu'à nous, c'eft courir le rifque d'être précieux, affecté, peu naturel; dire des chofes que nous avons tous confufément dans l'ame, mais que perfonne n'a pris foin encore de démêler, d'exprimer, de placer à propos; les dire dans les termes les plus fimples, & en apparence les moins recherchés, c'eft le moyen d'être à la fois naturel & ingénieux.

Le sage est ménager du temps & des paroles.

Qui ne l'eût pas dit comme la Fontaine? Qui n'eût pas dit comme lui.

Qu'un ami véritable est une douce chose ;
Qu'il cherche nos besoins au fond de notre cœur?

ou plutôt qui l'eût dit avec cette vérité si touchante ?

Le moyen le plus sûr d'avoir un style à soi, ce seroit de s'exprimer comme la nature, & le poëte que je viens de citer en est la preuve & l'exemple ; mais si *le vrai seul est aimable*, il faut avouer qu'il ne l'est pas toujours. Il est donc important de choisir dans la nature des détails dignes de plaire, & dont l'expression naïve & simple n'ait rien de grossier ni de bas : par exemple, tout ce qu'on peint des mœurs des villageois doit être vrai sans être dégoûtant ; & il y a moyen de donner à ces détails de la grace & de la noblesse.

Il en est du moral comme du physique ; & si la nature est choisie avec goût, les mots qui doivent l'exprimer, seront décens & gracieux comme elle. L'art de placer, d'assortir les mots, de les relever l'un par l'autre, de ménager à celui qui manque de clarté, de couleur, de noblesse, le reflet d'un terme plus noble, plus lumineux, plus coloré, cet art, dis-je, ne peut se prescrire, c'est l'étude & l'exercice qui le donnent, secondés du talent, sans lequel l'exemple est infructueux, & le travail même inutile.

On demande pourquoi il est des auteurs dont le style a moins vieilli que celui de leurs contemporains ; en voici la cause : il est rare que l'usage retranche d'une langue les termes qui réunissent l'harmonie, le coloris & la clarté : quoique bizarre dans ses décisions, l'usage ne laisse pas de prendre assez souvent conseil de l'esprit, & surtout de l'oreille : on peut donc compter assez sur le pouvoir du sentiment & de la raison pour garantir qu'à mérite égal, celui des poëtes qui dans le choix des termes aura le plus d'égard à la clarté, au coloris, à l'harmonie, sera celui qui vieillira le moins.

Un fort opposé attend ces écrivains qui s'empressent à saisir les mots dès qu'ils viennent d'éclore & avant même qu'ils soient reçus. Ces mots que la Bruyere appelle *aventuriers*, qui font d'abord quelque fortune dans le monde, & qui s'éclipsent au bout de six mois, sont dans le style, comme dans les tableaux ces couleurs brillantes & fragiles, qui après nous avoir séduits quelque temps, noircissent & font une tache. Le secret de Pascal est d'avoir bien choisi ses couleurs.

Le dictionnaire d'un écrivain, ce sont les poëtes, les historiens, les orateurs qui ont excellé dans l'art d'écrire. C'est-là qu'il doit étudier les finesses, les délicatesses, les richesses de sa langue ; non pas à mesure qu'il en a besoin, mais avant de prendre la plume ; non pas pour se faire un style des débris de leurs phrases & de leurs vers mutilés, mais pour saisir avec précision le sens des termes & leurs rapports, leur opposition, leur analogie, leur caractere & leurs nuances, l'étendue & les limites des idées qu'on y attache, l'art de les placer, de les combiner, de les faire valoir l'un par l'autre, en un mot d'en former un tissu où la nature vienne se peindre, comme sur la toile, sans que l'art paroisse y avoir mis la main. Pour cela ce n'est pas assez d'une lecture indolente & superficielle, il faut une étude sérieuse & profondément réfléchie. Cette étude seroit pénible autant qu'ennuyeuse si elle étoit isolée ; mais en étudiant les modeles on étudie tout l'art à la fois, & ce qu'il y a de sec & d'abstrait s'apprend sans qu'on s'en apperçoive, dans le temps même qu'on admire ce qu'il a de plus ravissant.

ELÉGANCE, (*Peinture.*) L'*élégance* en peinture, consiste principalement dans la beauté du choix, & la délicatesse de l'exécution : c'est donc une maniere d'être qui embellit les objets ou dans le dessin ou dans la forme, ou dans la couleur, ou dans tous les trois ensemble, sans en détruire le vrai. Heureux présent du ciel, qu'on tient de la naissance, & qui ne dépend ni des

maîtres ni des préceptes ! Le goût naturel donne l'*élégance* aux ouvrages de l'artiste, le goût la fait sentir à l'amateur.

Cette partie de la peinture brille admirablement dans l'antique & dans Raphaël. N'imaginons pas néanmoins, par cette raison, qu'elle soit nécessairement fondée sur la correction du dessin, & qu'elle lui soit toujours subordonnée ; elle peut se trouver éminemment dans des ouvrages qui sont d'ailleurs négligés. Elle se trouve par exemple, dans la plupart des tableaux du Correge, où ce célebre maître peche souvent contre la justesse des proportions, tandis que dans ces mêmes tableaux il se montre par ses contours coulans, légers & sinueux, un peintre plein de graces & d'*élégance*. *Voyez Correge, au mot* ÉCOLE LOMBARDE.

Cependant celui qui joint l'*élégance* à la correction, attache encore davantage par cette perfection nos avides regards. Un peintre de cet ordre éleve notre esprit, après l'avoir agréablement étonné, remplit notre attente, & touche presqu'au sublime de l'art. *Article de M. le Chevalier de* JAUCOURT.

ÉLÉGIAQUE, adj. (*Belles-Lettres.*) se dit de ce qui appartient à l'élégie, & s'applique plus particuliérement à l'espece de vers qui entroient dans l'élégie des anciens, & qui consistoient dans une suite de distiques formés d'un hexametre & d'un pentametre. *Voyez les mots* ÉLÉGIE, DISTIQUE, *&c.*

Cette forme de vers a été en usage de très-bonne heure dans les élégies, & Horace dit qu'on en ignore l'auteur.

Quis tamen exiguos elegos emiserit autor
Grammatici certant, & adhuc sub judice lis est.

Il avoit dit auparavant que la forme du distique avoit d'abord été employée pour exprimer la plainte, & qu'elle le fut ensuite aussi pour exprimer la satisfaction & la joie :

Versibus impariter junctis quærimonia primùm
Post etiam inclusa est voti sententia compos.

Sur quoi nous proposons aux savans les questions suivantes : 1°. Pourquoi les anciens avoient-ils pris d'abord cette forme de vers pour les élégies tristes ? Est-ce parce que l'uniformité des distiques, les repos qui se succedent à intervalles égaux, & l'espece de monotonie qui y regnent, rendoient cette forme propre à exprimer l'abattement & la langueur qu'inspire la tristesse ? 2°. Pourquoi ces mêmes vers ont-ils ensuite été employés à exprimer les sentimens d'une ame contente ? Seroit-ce que cette même forme, ou du moins le vers pentametre qui y entre, auroit une sorte de légéreté & de facilité propres à exprimer la joie ? seroit-ce qu'à mesure que les hommes se sont corrompus, l'expression des sentimens tendres & vrais est devenue moins commune & moins touchante, & qu'en conséquence la forme des vers consacrés à la tristesse, a été employée par les poëtes (bien ou mal-à-propos) à exprimer un sentiment contraire, par une bizarrerie à-peu-près semblable à celle qui a porté nos musiciens modernes à composer des sonates pour la flûte, instrument dont le caractere sembloit être d'exprimer la tendresse & la tristesse ? (O)

M. Marmontel nous a communiqué sur ce sujet les réflexions suivantes. L'inégalité des vers *élégiaques* les distingue, dit-il, des vers héroïques, dont la marche soutenue caractérise la majesté :

Arma, gravi numero, violentaque bella parabam
Edere, materiâ conveniente modis.
Par erat inferior versus : risisse Cupido
Dicitur, atque unum subripuisse pedem.
Ovid. *Am. lib. I. el. 1.*

Mais comment cette mesure pouvoit-elle peindre également deux affections de l'ame opposées ? c'est ce qui est encore sensible pour nos oreilles, continue M. Marmontel, malgré l'altération de la prosodie latine dans notre prononciation.

La tristesse & la joie ont cela de commun, que leurs mouvemens sont inégaux & fréquemment interrompus : l'un & l'autre suspendent la respiration, coupent la voix,

voix, rompent la mesure : l'une s'affoiblit, expire & tombe ; l'autre s'anime, tressaille & s'élance. Or le vers pentametre a cette propriété, que ses interruptions peuvent être ou des chûtes ou des élans, suivant l'expression qu'on lui donne : la mesure en est donc également docile à peindre les mouvemens de la tristesse & de la joie. Mais comme dans la nature les mouvemens de l'une & de l'autre ne sont pas aussi fréquemment interrompus que ceux du vers pentametre, on y a joint, pour les suspendre & les soutenir, la mesure ferme du vers héroïque : delà le mélange alternatif de ces deux vers dans l'élégie.

Cependant le pathétique en général se peint encore mieux dans le vers ïambe, dont la mesure simple & variée approche de la nature, autant que l'art du vers peut en approcher ; & il est vraisemblable que si ce vers n'a pas eu la préférence dans le genre *élégiaque*, comme dans le dramatique, c'est que l'élégie étoit mise en chant.

Quintilien regarde Tibulle comme le premier des poëtes *élégiaques* ; mais il ne parle que du style, *mihi tersus atque elegans maximè videtur*. Pline le jeune préfere Catule, sans doute pour des élégies qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Ce que nous connoissons de lui de plus délicat & de plus touchant, ne peut guere être mis que dans la classe des madrigaux. *Voyez* MADRIGAL. Nous n'avons d'élégies de Catule, que quelques vers à Ortalus sur la mort de son frere ; la chevelure de Bérénice, élégie foible, imitée de Callimaque ; une épître à Mallius, où sa douleur, sa reconnoissance & ses amours sont comme entrelassés de l'histoire de Laodamie, avec assez peu d'art & de goût ; enfin l'aventure d'Ariane & de Théfée, épisode enchâssée dans son poëme sur les noces de Thétis, contre toutes les regles de l'ordonnance, des proportions & du dessin. Tous ces morceaux sont des modeles du style *élégiaque* ; mais par le fond des choses, ils ne méritent pas même, à notre avis, que l'on nomme Catule à côté de Tibule & de Properce : aussi, M. l'abbé Souchai ne l'a-t-il pas compté parmi les *élégiaques* latins. (*Mém. de l'acad. des Inscriptions & Belles-Lettres, tome VII.*)

Le même auteur dit que Tibulle est le seul qui ait connu & exprimé parfaitement le vrai caractere de l'élégie, en quoi nous osons n'être pas de son avis ; plus éloignés encore du sentiment de ceux qui donnent la préférence à Ovide. *Voyez* ÉLÉGIE. Le seul avantage qu'Ovide ait eu sur ses rivaux, est celui de l'invention ; car ils n'ont fait le plus souvent qu'imiter les Grecs, tels que Mimnerme & Callimaque. Mais Ovide, quoique inventeur, avoit pour guides & pour exemples Tibulle & Properce, qui venoient d'écrire avant lui : secours important, dont il n'a pas toujours profité.

Si l'on demande quel est l'ordre dans lequel ces poëtes se sont succédés, il est marqué dans ces vers d'Ovide. *Trist. lib. IV. el. 10.*

. Nec amara Tibullo
Tempus amicitiæ fata dedere meæ ;
Successor fuit hic tibi, Galle, Propertius illi ;
Quartus ab his serie temporis ipse fui.

Il ne nous reste rien de ce Gallus ; mais si c'est le même que le Gallus, ami de Properce, il a dû être le plus véhément de tous les poëtes *élégiaques*, comme il a été le plus dur, au jugement de Quintilien. *Article de M.* MARMONTEL.

M. l'abbé Souchai divise les *élégiaques* grecs en deux classes : l'une comprend ceux qui à la vérité ont fait des élégies, mais qui sont plus connus par d'autres genres de littérature ; & l'autre renferme ceux qui s'étant plus particuliérement adonnés à l'élégie, méritent aussi plus proprement le titre d'*élégiaques*. Il compte dans la premiere classe Archiloque, Clonas, Polymnestus, Sapho, Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Melanthus, Alexandre Etolien, Platon, Aristote, Antimaque, Euphorion, Eratosthene, & Parthénius ; & dans la seconde classe, Callinus, Mimnerme, Tyrtée, Périandre, Solon, Sacadas, Xénophane, Simonide, Evenus, Critias, Denis Chatius, Philetas & Callimaque ; Myro de Bizance, Hermianax, &c. *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tome VII.*

Les poëtes flamands se sont distingués parmi les modernes par leurs élégies latines. Celles de Biderman, de Grotius, & de Vallius, approchent du goût de la belle antiquité. Madame de la Suze & madame Deshoulieres se sont aussi exercées dans ce genre, dans lequel les Anglois n'ont rien que quelques pieces fugitives de Milton. (*G*)

ELÉGIAQUE, (*Musique des anc.*) nome ou air de flûte triste & plaintif.

ELÉGIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) petit poëme dont les plaintes & la douleur font le principal caractere.

La plaintive élégie en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.
Boil. *Art poét.*

Nous disons *le principal caractere*, car bien que ce poëme se fixe ordinairement aux objets lugubres, il ne s'y borne pourtant pas uniquement :

Elle peint des amans la joie & la tristesse,
Flatte, menace, irrite, appaise une maîtresse.
Ibidem.

Les grammairiens sont partagés sur l'étymologie de ce nom : Vossius, après Dydime, le tire du grec ἒ ἒ λέγειν, *dire hélas.* L'*élégie* fut ainsi nommée, parce qu'elle étoit remplie de l'exclamation ἒ ἒ, si familiere aux poëtes tragiques, & qui échappe si naturellement aux personnes affligées.

Le vrai caractere de l'*élégie* consiste dans la vivacité des pensées, dans la délicatesse des sentimens, dans la simplicité des expressions.

La diction dans l'*élégie* doit être nette, aisée & claire, tendre & pathétique ; peindre les mœurs, n'admettre ni pointes ni jeux de mots ; & le sens de chaque pensée (au moins dans l'*élégie* latine) doit être renfermé dans chaque distique. *Voyez Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tom. VII.* (*G*)

L'*élégie* dans sa simplicité touchante & noble, réunit tout ce que la poésie a de charmes, l'imagination & le sentiment ; c'est cependant, depuis la renaissance des Lettres, l'un des genres de poésie qu'on a le plus négligés : on y a de plus attaché l'idée d'une tristesse fade, soit qu'on ne distingue pas assez la tendresse de la fadeur ; soit que les poëtes, sur l'exemple desquels cette opinion s'est établie, aient pris eux-mêmes le style doucereux pour le style tendre.

Il n'est donc pas inutile de dévolopper ici le caractere de l'*élégie*, d'après les modeles de l'antiquité.

Comme les froids législateurs de la poésie n'ont pas jugé l'*élégie* digne de leur sévérité, elle jouit encore de la liberté de son premier âge. Grave ou légere, tendre ou badine, passionnée ou tranquille, riante ou plaintive à son gré, il n'est point de ton, depuis l'héroïque jusqu'au familier, qu'il ne lui soit permis de prendre. Properce y a décrit en passant la formation de l'univers ; Tibulle les tourmens du tartare ; l'un & l'autre en ont fait des tableaux dignes tour-à-tour de Raphaël, du Correge & de l'Albane : Ovide ne cesse d'y jouer avec les fleches de l'amour.

Cependant pour en déterminer le caractere par quelques traits plus marqués, nous la diviserons en trois genres, le passionné, le tendre & le gracieux.

Dans tous les trois elle prend également le ton de la douleur & de la joie ; car c'est sur-tout dans l'*élégie* que l'amour est un enfant qui pour rien s'irrite, s'appaise, qui pleure & rit en même temps. Par la même raison, le tendre, le passionné, le gracieux, ne sont pas des genres incompatibles dans l'*élegie* amoureuse ; mais dans leur mélange il y a des nuances, des passages, des gradations à ménager. Dans la même situation où l'on dit *torqueor infelix !* on ne doit pas comparer la rougeur de sa maîtresse convaincue d'infidélité, à *la couleur du ciel, au lever de l'aurore, à l'éclat des roses parmi les lis*, &c. (Ovid. *amor. lib. II. el. 5.*) Au moment où l'on crie à ses amis : *Enchaînez-moi, je suis un furieux, j'ai battu ma maîtresse*, on ne doit penser *ni aux fureurs d'Oreste, ni à celles d'Ajax.* (Ov. *lib. I. el. 7.*)

Que ces écarts ſont bien plus naturels dans Properce ! *On m'enleve ce que j'aime*, dit-il à ſon ami, *& tu me défends les larmes ! Il n'y a d'injures ſenſibles qu'en amour c'eſt par-là qu'ont commencé les guerres, c'eſt par-là qu'a péri Troye. Mais pourquoi recourir à l'exemple des Grecs ? c'eſt toi, Romulus qui nous as donné celui du crime ; en enlevant les Sabines, tu appris à tes neveux à nous enlever nos amantes*, &c. (*Lib. II. el. 7.*)

En général, le ſentiment domine dans le genre paſſionné, c'eſt le caractere de Properce ; l'imagination domine dans le gracieux, c'eſt le caractere d'Ovide. Dans le premier l'imagination modeſte & ſoumiſe ne ſe joint au ſentiment que pour l'embellir, & ſe cache en l'embelliſſant, *ſubſequiturque*. Dans le ſecond le ſentiment humble & docile ne ſe joint à l'imagination que pour l'animer, & ſe laiſſe couvrir des fleurs qu'elle répand à pleines mains. Un coloris trop brillant refroidiroit l'un, comme un pathétique trop fort obſcurciroit l'autre. La paſſion rejette la parure des graces, les graces ſont effrayées de l'air ſombre de la paſſion ; mais une émotion douce ne les rend que plus touchantes & plus vives : c'eſt ainſi qu'elles regnent dans l'*élégie* tendre, & c'eſt le genre de Tibulle.

C'eſt pour avoir donné à un ſentiment foible le ton du ſentiment paſſionné, que l'*élégie* eſt devenue fade. Rien n'eſt plus inſipide qu'un déſeſpoir de ſang froid. On a cru que le pathétique étoit dans les mots : il eſt dans les tours & dans les mouvemens du ſtyle. Ce regret de Properce après s'être éloigné de Cinthie,

> *Nonne fuit melius dominæ pervincere mores ?*

ce regret, dis-je, ſeroit froid. Mais combien la réflexion l'anime.

> *Quamvis dura, tamen rara puella fuit.*

C'eſt une étude bien intéreſſante que celle des mouvemens de l'ame dans les *élégies* de ce poëte, & de Tibulle ſon rival ! *Je veux*, dit Ovide, *que quelque jeune homme bleſſé des mêmes traits que moi, reconnoiſſe dans mes vers tous les ſignes de ſa flamme, & qu'il s'écrie après un long étonnement : Qui peut avoir appris à ce poëte à ſi bien peindre mes malheurs ?* C'eſt la regle générale de la poéſie pathétique. Ovide la donne ; Tibulle & Properce la ſuivent, & la ſuivent bien mieux que lui.

Quelques poëtes modernes ſe ſont perſuadés que l'*élégie* plaintive n'avoit pas beſoin d'ornemens : non ſans doute, lorſqu'elle eſt paſſionnée. Une amante éperdue n'a pas beſoin d'être parée pour attendrir en ſa faveur ; ſon déſordre, ſon égarement, la pâleur de ſon viſage, les ruiſſeaux de larmes qui coulent de ſes yeux, ſont les armes de ſa douleur, & c'eſt avec ces traits que la pitié nous pénetre. Il en eſt ainſi de l'*élégie* paſſionnée.

Mais une amante qui n'eſt qu'affligée, doit réunir pour nous émouvoir les charmes de la beauté, la parure, ou plutôt le négligé des graces. Telle doit être l'*élégie* tendre, ſemblable à Corine au moment de ſon réveil.

> *Sæpe etiam nondùm digeſtis mane capillis,*
> *Purpureo jacuit ſemi ſupina thoro ;*
> *Tumque fuit neglecta decens.*

Un ſentiment tranquille & doux, tel qu'il regne dans l'*élégie* tendre, a beſoin d'être nourri ſans ceſſe par une imagination vive & féconde. Qu'on ſe figure une perſonne triſte & rêveuſe qui ſe promene dans une campagne, où tout ce qu'elle voit lui retrace l'objet qui l'occupe ſous mille faces nouvelles : telle eſt dans l'*élégie* tendre la ſituation de l'ame à l'égard de l'imagination. Quels tableaux ne ſe fait-on pas dans ces douces rêveries ? *Tantôt on croit voyager ſur un vaiſſeau avec ce qu'on aime, on eſt expoſé à la même tempête ; on dort ſur le même rocher, & à l'ombre du même arbre ; on ſe déſaltere à la même ſource ; ſoit à la poupe, ſoit à la proue du navire, une planche ſuffit pour deux ; on ſouffre tout avec plaiſir ; qu'importe que le vent du midi, ou celui du nord, enfle la voile,*

pourvu qu'on ait les yeux attachés sur son amante ? Jupiter embraseroit le vaisseau, on ne trembleroit que pour elle. Prop. L. II. él. 28. *Tantôt on se peint soi-même expirant ; on tient d'une défaillante main la main d'une amante éplorée ; elle se précipite sur le lit où l'on expire ; elle suit son amant jusques sur le bûcher ; elle couvre son corps de baisers mêlés de larmes ; on voit les jeunes garçons & les jeunes filles revenir de ce spectacle les yeux baissés & mouillés de pleurs ; on voit son amante s'arrachant les cheveux, & se déchirant les joues ; on la conjure d'épargner les maux de son amant, de modérer son désespoir.* Tib. L. I. él. 1. C'est ainsi que dans l'*élégie* tendre, le sentiment doit être sans cesse animé par les tableaux que l'imagination lui présente. Il n'en est pas de même de l'*élégie* passionnée, l'objet présent y remplit toute l'ame ; la passion ne rêve point.

On peut entrevoir quel est le ton du sentiment dans Tibulle & dans Properce, par les extraits que nous en avons donnés, n'ayant pas osé les traduire. Mais ce n'est qu'en les lisant dans l'original, qu'on peut sentir le charme de leur style : tous deux faciles avec précision, véhémens avec douceur, pleins de naturel, de délicatesse, & de graces. Quintilien regarde Tibulle comme le plus élégant & le plus poli des poëtes élégiaques latins ; cependant il avoue que Properce a des partisans qui le préferent à Tibulle, & nous ne dissimulerons pas que nous sommes de ce nombre. A l'égard du reproche qu'il fait à Ovide d'être ce qu'il appelle *lascivior ;* soit que ce mot-là signifie *moins châtié*, ou *plus diffus*, ou *trop livré à son imagination*, trop amoureux de son bel esprit, *nimiùm amator ingenii sui*, ou *d'une mollesse trop négligée dans son style* (car on ne sauroit l'entendre comme le *lâsciva puella* de Virgile, *d'une volupté folâtre*) ; ce reproche dans tous ces sens est également fondé. Aussi Ovide n'a-t-il excellé que dans l'*élégie* gracieuse, où les négligences sont plus excusables.

Aux traits dont Ovide s'est peint à lui-même l'*élégie* amoureuse, on peut juger du style & du ton qu'il lui a donnés.

Venit odoratos elegia nexa capillos
.
Forma decens, vestis tenuissima, cultus amantis.
. *limis subrisit ocellis.*
Fallor? an in dextrâ myrthea virga fuit?

Il y prend quelquefois le ton plaintif ; mais ce ton-là même est un badinage.

Croyez qu'il est des dieux sensibles à l'injure,
Après mille sermens Corine se parjure.
En a-t-elle perdu quelqu'un de ses attraits,
Ses yeux sont-ils moins beaux, son teint est-il moins frais?
Ah! ce Dieu, s'il en est, sans doute aime les belles ;
Et ce qu'il nous défend, n'est permis que pour elles !

L'amour avec ce front riant & cet air léger, peut être aussi ingénieux, aussi brillant que l'on veut. La parure sied bien à la coquetterie ; c'est elle qui peut avoir les cheveux entrelacés de roses. C'est sur le ton galant qu'un amant peut dire :

Cherche un amant plus doux, plus patient que moi ;
Du tribut de mes vœux ma poupe couronnée
Brave au port les fureurs de l'onde mutinée.

C'est-là que seroit placée cette métaphore si peu naturelle, dans une *élégie* sérieuse :

Nec procul à metis quas pene tenere videbar,
Curriculo gravis est facta ruina meo.
Trist. *l. IV. él. 8.*

Tibulle & Properce rivaux d'Ovide dans l'*élégie* gracieuse, l'ont ornée comme lui de tous les trésors de l'imagination. Dans Tibulle, le portrait d'Apollon qu'il voit en songe ; dans Properce, la peinture des champs élisées ; dans Ovide, le triomphe de l'amour, le chef-d'œuvre de ses *élégies*,

font des tableaux raviſſans : & c'eſt ainſi que l'*élégie* doit être parée de la main des graces toutes les fois qu'elle n'eſt pas animée par la paſſion, ou attendrie par le ſentiment. C'eſt à quoi les modernes n'ont pas aſſez réfléchi : chez eux, le plus ſouvent l'*élégie* eſt froide & négligée, & par conſéquent plate & ennuyeuſe : car il n'y a que deux moyens de plaire ; amuſer, ou émouvoir.

Nous n'avons encore parlé ni des héroïdes d'Ovide, qu'on doit mettre au rang des *élégies* paſſionnées, ni de ſes *triſtes* dont ſon exil eſt le ſujet, & que l'on doit compter parmi les *élégies* tendres.

Sans ce libertinage d'eſprit, cette abondance d'imagination qui refroidit preſque par-tout le ſentiment dans Ovide, ſes *héroïdes* ſeroient à côté des plus belles *élégies* de Properce & de Tibulle. On eſt d'abord ſurpris d'y trouver plus de pathétique & d'intérêt, que dans les *triſtes*. En effet il ſemble qu'un poëte doit être plus ému & plus capable d'émouvoir en déplorant ſes malheurs, qu'en peignant les malheurs d'un perſonnage imaginaire. Cependant Ovide eſt plein de chaleur, lorſqu'il ſoupire au nom de Penelope après le retour d'Ulyſſe ; il eſt glacé, lorſqu'il ſe plaint lui-même des rigueurs de ſon exil à ſes amis & à ſa femme. La premiere raiſon qui ſe préſente de la foibleſſe de ſes derniers vers, eſt celle qu'il en donne lui-même.

Da mihi Mœoniden, & tot circumſpice caſus ;
Ingenium tantis excidet omne malis.

» Qu'on me donne un Homere en bute
» au même ſort,
» Son génie accablé cédera ſous l'effort.

Mais le malheur qui émouſſe l'eſprit, qui affaiſſe l'imagination, & qui énerve les idées, ſemble devoir attendrir l'ame & remuer le ſentiment : or c'eſt le ſentiment qui eſt la partie foible de ces *élégies*, tandis qu'il eſt la partie dominante des héroïdes. Pourquoi ? parce que la chaleur de ſon génie étoit dans ſon imagination, & qu'il s'eſt peint les malheurs des autres bien plus vivement qu'il n'a reſſenti les ſiens. Une preuve qu'il les reſſentoit foiblement, c'eſt qu'il les a mis en vers :

Ses foibles déplaiſirs s'amuſent à parler,
Et quiconque ſe plaint, cherche à ſe conſoler.

A plus forte raiſon, quiconque ſe plaint en cadence. Cependant il ſemble ridicule de prétendre qu'Ovide exilé de Rome dans les déſerts de la Scythie, ne fût point pénétré de ſon malheur. Qu'on liſe pour s'en convaincre cette *élégie* où il ſe compare à Ulyſſe ; que d'eſprit, & combien peu d'ame ! Oſons le dire à l'avantage des Lettres : le plaiſir de chanter ſes malheurs, en étoit le charme : il les oublioit en les racontant : il en eût été accablé, s'il ne les eût pas écrits ; & ſi l'on demande pourquoi il les a peints froidement, c'eſt parce qu'il ſe plaiſoit à les peindre.

Mais lorſqu'il veut exprimer la douleur d'un autre, ce n'eſt plus dans ſon ame, c'eſt dans ſon imagination qu'il en puiſe les couleurs : il ne prend plus ſon modele en lui-même, mais dans les poſſibles : ce n'eſt pas ſa maniere d'être, mais ſa maniere de concevoir qui ſe reproduit dans ſes vers; & la contention du travail qui le déroboit à lui-même, ne fait que lui repréſenter plus vivement un perſonnage ſuppoſé. Ainſi Ovide eſt plus Briſeis ou Phedre dans les *héroïdes*, qu'il n'eſt Ovide dans les *triſtes*.

Toutefois autant l'imagination diſſipe & affoiblit dans le poëte le ſentiment de ſa ſituation préſente, autant elle approfondit les traces de ſa ſituation paſſée. La mémoire eſt la nourrice du génie. Pour peindre le malheur il n'eſt pas beſoin d'être malheureux, mais il eſt bon de l'avoir été.

Une comparaiſon va rendre ſenſible la raiſon que nous avons donnée de la froideur d'Ovide dans les *triſtes*.

Un peintre affligé ſe voit dans un miroir ; il lui vient dans l'idée de ſe peindre dans cette ſituation touchante ; doit-il continuer à ſe regarder dans la glace, ou ſe peindre de mémoire après s'être vu la premiere fois ? S'il continue de ſe voir dans la glace, l'attention à bien ſaiſir le caractere de ſa douleur, & le deſir de le bien rendre,

commencent à en affoiblir l'expreffion dans le modele. Ce n'eft rien encore. Il donne les premiers traits; il voit qu'il prend la reffemblance, il s'en applaudit; le plaifir du fuccès fe gliffe dans fon ame, fe mêle à fa douleur, en adoucit l'amertume; les mêmes changemens s'operent fur fon vifage, & le miroir les lui répete : mais le progrès en eft infenfible, il copie fans s'appercevoir qu'à chaque inftant ce ne font plus les mêmes traits. Enfin de nuance en nuance, il fe trouve avoir fait le portrait d'un homme content, au lieu du portrait d'un homme affligé. Il veut revenir à fa premiere idée; il corrige, il retouche, il recherche dans la glace l'expreffion de la douleur : mais la glace ne lui rend plus qu'une douleur étudiée, qu'il peint froide comme il la voit. N'eût-il pas mieux réuffi à la rendre, s'il l'eût copiée d'après un autre, ou fi l'imagination & la mémoire lui en avoient rappellé les traits? C'eft ainfi qu'Ovide a manqué la nature, en voulant l'imiter d'après lui-même.

Mais, dira-t-on, Properce & Tibulle ont fi bien exprimé leur fituation préfente, même dans la douleur? Oui fans doute, & c'eft le propre du fentiment qui les infpiroit, de redoubler par l'attention qu'on donne à le peindre. L'imagination eft le fiege de l'amour : c'eft-là que fes feux s'allument, s'entretiennent, & s'irritent; & c'eft-là que les poëtes élégiaques en ont puifé les couleurs. Il n'eft donc pas étonnant qu'ils foient plus tendres, à proportion qu'ils s'échauffent davantage l'imagination fur l'objet de leur tendreffe, & plus fenfibles à fon infidélité ou à fa perte, à mefure qu'ils s'en exagerent le prix. Si Ovide avoit été amoureux de fa femme, la fixieme *élégie* du premier livre des *triftes* ne feroit pas compofée de froids éloges & de vaines comparaifons. La fiction tient lieu aux amans de la réalité, & les plus paffionnés n'adorent fouvent que leur propre ouvrage, comme le fculpteur de la fable. Il n'en eft pas ainfi d'un malheur réel, comme l'exil & l'infortune; le fentiment en eft fixe dans l'ame : c'eft une douleur que chaque inftant, que chaque objet reproduit, & dont l'imagination n'eft ni le fiege ni la fource. Il faut donc, fi l'on parle de foi-même, parler d'amour dans l'*élégie* pathétique. On peut bien y faire gémir une mere, une fœur, un ami tendre; mais fi l'on eft cet ami, cette mere, ou cette fœur, on ne fera point d'*élégie*, ou l'on s'y peindra foiblement.

Nous ne nous arrêterons point aux *élegies* modernes. Les meilleures font connues fous d'autres titres, comme les *idyles* de madame Deshoulieres aux moutons, aux fleurs, &c. modele d'*élégie* dans le genre gracieux; les vers de M. de Voltaire fur la mort de mademoifelle Lecouvreur : modele plus parfait encore de l'*élégie* paffionnée, & auquel Tibulle & Properce même n'ont peut-être rien à oppofer, &c.

La Fontaine qui fe croyoit amoureux, a voulu faire des *élégies* tendres : elles font au deffous de lui. Mais celle qu'il a faite fur la difgrace de fon protecteur, adreffée aux nymphes de Vaux, eft un chef-d'œuvre de poéfie, de fentiment, & d'éloquence. M. Fouquet du fond de fa prifon infpiroit à la Fontaine des vers fublimes, tandis qu'il n'infpiroit pas même la pitié à fes amis; leçon bien frappante pour les grands, & bien glorieufe pour les lettres.

Du refte, les plus beaux traits de cette *élégie* de la Fontaine font auffi bien exprimés dans la premiere du troifieme livre des *triftes*, & n'y font pas auffi touchans. Pourquoi? parce qu'Ovide parle pour lui, & la Fontaine pour un autre. C'eft encore un des privileges de l'amour, de pouvoir être humble & fuppliant fans baffeffe : mais ce n'eft qu'à lui qu'il appartient de flatter la main qui le frappe. On peut être enfant aux genoux de Corine; mais il faut être homme devant l'empereur. *Article de M. MARMONTEL.*

Réflexions fur la Poéfie élégiaque.

A ce difcours intéreffant fur l'*élégie*, joignons-y plufieurs autres réflexions pour fatisfaire complétement la curiofité du lecteur.

Le mot *élégie* veut dire une *plainte.* L'*élégie* a commencé vraifemblablement par les plaintes ou lamentations, ufitées aux funérailles dans tous les temps & chez

tous les peuples de la terre; & c'eſt à ſon origine que ſe rapportent les deux vers de Deſpréaux, cités à la tête de cet article (*a*).

Ces plaintes ou lamentations auxquelles on ajuſtoit la flûte, s'appelloient, ainſi que l'*élégie*, des *airs triſtes* & *lugubres*. Il eſt naturel de préſumer que ces plaintes furent d'abord ſans ordre, ſans liaiſon, ſans étude : ſimples expreſſions de la douleur, qui ne laiſſoient pas de conſoler les vivans en même temps qu'elles honoroient les morts. Comme elles étoient tendres & pathétiques, elles remuoient l'ame ; & par les mouvemens qu'elles lui imprimoient, elles la tenoient tellement occupée, qu'il ne lui reſtoit plus d'attention pour l'objet même dont la perte l'affligeoit. Delà vient que l'on fit un art de ces plaintes, & qu'elles furent bientôt auſſi liées & auſſi ſuivies que le permettoit l'occaſion qui les faiſoit naître, ou plutôt le ſujet à l'occaſion duquel elles étoient compoſées.

Mais qui eſt-ce qui a donné à ces plaintes l'art & la forme qu'elles ont dans Mimnerme, & dans ceux qui l'ont ſuivi ? C'eſt ce qu'on ignore & qu'on ignoroit même du temps d'Horace, & ce qui nous intéreſſe encore moins aujourd'hui. Il nous ſuffit de ſavoir que les Grecs dont les Latins ont ſuivi l'exemple, ſe déterminerent à compoſer leurs poéſies plaintives, leurs *élégies*, en vers pentametres & hexametres entrelacés : delà cette ſorte de vers a pris le nom d'*élégiaques*.

Enſuite les poëtes qui avoient employé cette meſure pour ſoupirer leurs peines, l'employerent pour chanter leurs plaiſirs : delà par la bizarrerie de l'uſage, il eſt arrivé que toute œuvre poétique écrite en vers pentametres & hexametres, quel qu'en fût le ſujet, gai ou triſte, s'eſt nommé *élégie* ; ce mot ayant changé ſa premiere acception, & ne ſignifiant plus qu'une piece écrite en vers pentametres & hexametres.

Il ne faut donc pas confondre *élégie* avec le vers *élégiaque*, ni par conſéquent les poëtes *élégiaques* avec les poëtes *élegiographes* : qu'on me permette cette expreſſion nouvelle, mais néceſſaire.

On employa d'abord les vers élégiaques dans les occaſions lugubres ; enſuite Callinus & Mimnerme écrivirent l'hiſtoire de leur temps en ces mêmes vers. Les ſages s'en ſervirent pour publier leurs loix ; Tirtée, pour chanter la valeur guerriere ; Butas, pour expliquer les cérémonies de la religion ; Callimaque, pour célébrer les louanges des dieux ; Eratoſtene, pour traiter des queſtions de mathématique. Mais tout poëme qui employant le vers élégiaque, ne déplore point quelque malheur, ou ne peint ni la triſteſſe, ni la joie des amans, n'eſt point une *élégie*, dans le ſens qu'on a généralement adopté pour ce mot : par conſéquent les vers élégiaques des faſtes d'Ovide & de ſes amours ne ſont point une *élégie*.

Cependant, il eſt certain qu'en grec & en latin le mêlange des vers hexametres & des vers pentametres eſt tellement affecté à l'*élégie*, & lui eſt tellement propre, que les grammairiens n'approuveroient pas qu'on appellât *élégie*, la plainte de Bion ſur Adonis mort, ni celle que nous avons de Moſchus ſur la mort de Bion, par la ſeule

(*a*) La Poéſie prend un ton mélancholique & affectueux lorſqu'elle devient l'interprete de la triſteſſe. Le Poëte, fidele copiſte de la nature, multiplie comme elle les motifs de ſa douleur, ſe repréſente ſous différentes formes l'objet qui la cauſe, & exagérant ce qui l'attriſte, trouve toujours que la perte qu'il a faite eſt la plus grande que l'on puiſſe faire. Les paſſions ſont un microſcope : elles groſſiſſent les objets de la triſteſſe ou de la joie du Poëte.

La douleur a recours aux contraſtes. Tantôt il ſe rappelle les momens gracieux qu'il a paſſés auprès de celui qu'il pleure ; tantôt il remet ſous ſes yeux le ſpectacle ſéduiſant de la nature qui ne lui paroît plus que triſte, ſombre & lugubre ; mais dans ces oppoſitions, que d'art pour paſſer inſenſiblement des idées agréables à des idées triſtes ! C'eſt alors ſur-tout qu'il faut connoître la magie du clair-obſcur, & empêcher par des dégradations inſenſibles, les couleurs d'être trop tranchantes. Tel eſt l'effet du goût ; & le goût ne s'enſeigne pas. C'eſt à lui ſeul à diriger les écarts qui doivent être fréquens dans l'élégie, puiſqu'ils le ſont dans les paſſions qu'elle peint. Le déſordre eſt le langage de la douleur. Elle veut & ne veut plus ; elle s'irrite & ſe conſole à la vue du même objet. Elle menace & ſupplie ; mais cette irrégularité apparente eſt le chef-d'œuvre de la réflexion & le triomphe du talent. Réſultat des combinaiſons les plus fines, elle eſt la ſource de l'intérêt le plus vif. *Cette note eſt tirée de la Poétique élémentaire.*

raison que l'une & l'autre sont conçues en vers hexametres.

Le temps nous a ravi toutes les *élégies* des Grecs proprement dites ; il ne nous reste du moins en entier, que celle qu'Euripide a insérée dans son Andromaque (*Acte I. scene iij.*), comme nos poëtes ont inseré quelquefois des stances dans leurs tragédies. Ce morceau est une véritable *élégie* à tous égards, en tous sens, & l'on n'en connoît point de plus belle.

Andromaque dans le temple de Thétis, baignant de ses larmes la statue de la déesse qu'elle tient embrassée, fait en vers élégiaques & en dialecte dorique, une plainte très-touchante sur l'arrivée d'Helene à Troye, sur le sac de Troye, sur la mort d'Hector, sur son propre esclavage & sur sa dureté d'Hermione. La piece qui ne contient que 14 vers, comprend tout ce qu'une profonde & vive douleur peut rassembler de plus affligeant dans l'esprit d'une princesse malheureuse ; car la grande affliction nous rappelle sous un seul point de vue, tous nos différens déplaisirs.

« Oui, (dit cette malheureuse princesse, en baignant de ses larmes la statue de Thétis, qu'elle tient embrassée) « oui, » c'est une furie & non une épouse que » Pâris emmena dans Ilion en y amenant » Helene ; c'est pour elle que la Grece » arma mille vaisseaux ; c'est elle qui a » perdu mon malheureux & cher époux, » dont un ennemi barbare a traîné le corps » pâle & défiguré autour de nos murailles. » Et moi arrachée de mon palais, & » conduite au rivage avec les tristes mar- » ques de la servitude ; combien ai-je » versé de larmes, en abandonnant une » ville encore fumante, & mon époux » indignement laissé sur la poussiere? Mal- » heureuse, hélas, que je suis! d'être » obligée de survivre à tant de maux, & » d'y survivre pour être l'esclave d'Her- » mione, de la cruelle Hermione qui me » réduit à me consumer en pleurs, aux » piés de la déesse que j'implore & que je » tiens embrassée. »

Euripide auroit pu exprimer les mêmes choses en vers ïambes comme il le fait partout ailleurs ; il auroit pu employer le vers hexametre ; mais il a préféré l'élégiaque, parce que l'élégiaque étoit le plus propre pour rendre les sentimens douloureux.

Si nous n'y sentons pas aujourd'hui cette propriété, cela vient sans doute, de ce que la langue grecque n'est plus vivante, & de ce que nous ne savons pas la maniere dont les Grecs prononçoient leurs vers : cependant pour peu qu'on fasse de réflexion sur la forme de l'*élégie* grecque, on reconnoîtra aisément combien le mélange des vers, la variété des piés, la période commençant & finissant au gré du poëte, & à quelque mesure que ce soit, donnent de facilité à varier les vers, suivant les variations qui arrivent dans les grandes passions & spécialement dans les sentimens douloureux, & dans les accens plaintifs qui en sont l'expression.

Je dis l'*élégie grecque*, à la différence de l'*élégie latine*, car les Latins en prenant des Grecs les différentes formes de vers, les ont réduites à une sorte de correction qui approche presque de la stérilité & de la monotonie.

On ne peut s'empêcher, en faisant ces réflexions sur le mérite des *élégies* grecques, de ne pas regretter particuliérement celles de Sapho, de Platon, de Mimnerme, de Simonide, de Philetas, de Callimaque, d'Herméfianax & de quelques autres dont les outrages du temps nous ont privés.

Il ne nous reste que deux seules pieces & quelques fragments de toutes les poésies de Sapho ; mais la délicatesse de ces précieux restes font regretter la perte des autres ouvrages de cette fille que la beauté de son génie fit surnommer *la dixieme muse* ; mais il est aisé de se persuader, & par l'hymne qu'elle adresse à Vénus, & par cette ode admirable où elle exprime d'une maniere si vive les fureurs de l'amour, combien ses *élégies* devoient être tendres, pathétiques & passionnées.

Je pense aussi que celles de Platon, si bien nommé l'Homere des philosophes, sont dignes de nos regrets ; j'en juge par le goût, les graces, les beautés, le style enchanteur de ses autres ouvrages, & mieux encore par les vers passionnés qu'il fit pour Agathon, & que M. de Fontenelle a traduits dans ses dialogues.

Lorsqu'Agathis

Lorsqu'Agathis pour un baiser de
flamme
Consent à me payer des maux que
j'ai sentis ;
Sur mes levres soudain je vois voler
mon ame
Qui veut passer sur celles d'Agathis.

Mimnerme, dont Smyrne & Colophon se disputerent la naissance, déploya ses talens supérieurs dans ce genre de poésie. Etant vieux & déja sur le retour, il devint éperdument amoureux d'une joueuse de flûte appellée *Nanno*, & en éprouva les rigueurs. Ce fut pour fléchir cette maîtresse inhumaine, qu'il composa des *élégies* si tendres & si belles, qu'au rapport d'Athénée tout le monde se faisoit un plaisir de les chanter. Sa poésie a tant de douceur & d'harmonie, dans les fragmens qui nous restent de lui, qu'il n'est pas surprenant qu'on lui ait donné le surnom de Ligystade, & qu'Agathocle en fît ses délices. Sa réputatiou se répandit dans tout l'univers ; & ce qui couronne son éloge, est qu'Horace le préfere à Callimaque.

Simonide à qui l'isle de Céos donna la naissance, dans la 75 Olympiade, n'eut guere moins de succès que Mimnerme dans le genre élégiaque. Le caractere de sa muse étoit si plaintif, que les larmes de Simonide passerent en proverbe.

Philétas & Callimaque, car je ne les séparerai point, vêcurent tous deux à la cour de Ptolemée Philadelphe, dont Philétas fut précepteur, & Callimaque bibliothécaire. Les anciens qui font mention de ces deux poëtes, les joignent presque toujours ensemble. Properce invoque à la fois leurs manes, & quand il a commencé par les louanges de l'un, il finit ordinairement par les louanges de l'autre. Quintilien même en parlant de l'*élégie*, ne les a pas séparés. Philétas publia plusieurs *élégies* qui lui acquirent une grande réputation, & dont l'aimable Battis *ou* Bittis fut l'objet. Elles lui mériterent une statue de bronze, où il étoit représenté chantant sous un plane, cette Bittis qu'il avoit tendrement aimée.

Pour Callimaque, on le regardoit au témoignage de Quintilien, comme le maître de l'*élégie*. Catulle se fit un honneur de traduire son poëme sur la chevelure de Bérénice, & de transporter quelquefois dans ses propres écrits, les pensées & les expressions du poëte grec ; & Properce malgré ses talens, n'ambitionnoit que le titre de *Callimaque romain*.

Herméfianax contemporain d'Epicure, est le dernier poëte grec dont le temps nous a ravi les *élégies*. Il parut dans la foule des amans de la fameuse Léontium, & c'est à cette célebre courtisane qu'il les avoit adressées.

La poésie fut ignorée, ou peut-être méprisée des Romains jusqu'au temps que la Sicile passa sous leur domination. Alors Livius Andronicus, grec d'origine, sut leur inspirer avec l'amour du théatre, quelque goût pour un art si noble ; mais ce goût ne commença de se perfectionner qu'après que la Grece assujettie leur eut donné des modeles. Bientôt ils tenterent les mêmes routes ; & leur émulation étant de plus en plus excitée, ils réussirent enfin à le disputer presque en tous les genres, à ceux-mêmes qu'ils imitoient.

Parmi les hommes de goût qui contribuerent davantage aux progrès de leur poésie, on vit paroître successivement Tibulle, Properce & Ovide (car je laisse Gallus, Valgius, Passienus, dont le temps nous a envié les écrits) ; & ces trois poëtes, malgré la différence de leur caractere, ont fait admirer leur talent pour le genre élégiaque : mais Tibulle & Properce ont singuliérement réuni tous les suffrages ; on ne se lasse point de les louer.

Tibulle a conçu & parfaitement exprimé le caractere de l'*élégie* : ce désordre ingénieux qui est si conforme à la nature, il a su le jeter dans ses *élégies* ; on diroit qu'elles sont uniquement le fruit du sentiment. Rien de médité, rien de concerté, nul art, nulle étude en apparence. La nature seule de la passion est ce qu'il s'est proposé d'imiter, & qu'il a imité en en peignant les mouvemens & les effets, par les images les plus vives & les plus naturelles. Il desire, il craint ; il blâme, il approuve ; il loue, il condamne ; il déteste, il aime ; il s'irrite, il s'appaise ;

il passe en un moment des prieres aux menaces, des ménaces aux supplications. Rien dans ses *élégies* qui puisse faire voir de la fiction, ni ces termes ambitieux qui forment une espece de contraste, & supposent nécessairement de l'affectation, ni ces allusions savantes qui décréditent le poëte, parce qu'elles font disparoître la nature & qu'elles détruisent la vraisemblance. Dans Tibulle tout respire la vérité.

Il est tendre, naturel, délicat, passionné, noble sans faste; simple sans bassesse; élégant sans artifice. Il sent tout ce qu'il dit, & le dit toujours de la maniere dont il faut le dire, pour persuader qu'il le sent. Soit qu'il se représente dans un désert inhabité, mais que la présence de Sulpicie lui fait trouver aimable; soit qu'il se peigne accablé d'ennui, & réglant, comme s'il devoit expirer de sa douleur, l'ordre & la pompe de ses funérailles, il touche, il saisit, il pénetre; & quelque chose qu'il représente, il transporte son lecteur dans toutes les situations qu'il décrit.

Properce, exact, ingénieux, instruit, peut se parer avec raison du titre de *Callimaque romain;* il le mérite par le tour de ses expressions, qu'il emprunte communément des Grecs, & par leur cadence qu'il s'est proposé d'imiter. Ses *élégies* sont l'ouvrage des graces mêmes;& n'en pas sentir les beautés,c'est se déclarer ennemi des muses. Rien n'est au dessus de son art, de son travail, de son savoir dans la fable; peut-être quelquefois pourroit-on lui en faire un reproche; mais ses images plaisent presque toujours. Cynthie est-elle légérement assoupie? telle fut ou la fille de Minos, lors qu'abandonnée par un amant perfide, elle s'endormit sur le rivage; ou la fille de Céphée, quand délivrée d'un monstre affreux, elle fut contrainte de céder au sommeil qui vint la surprendre. Cynthie verse-t-elle des larmes? jamais cette femme superbe qui fut transformée en rocher, Niobé, n'en répandit autant. Peint-il la simplicité des premiers âges? ce sont des fleurs, des fruits, des raisins avec leurs pampres qu'il offre à sa maîtresse. Enfin tout ce qu'il exprime est conforme à la vérité, & l'harmonie de la versification y répand mille charmes.

Ovide est léger, agréable, abondant; plein d'esprit; il surprend, il étonne par son incomparable facilité. Il répand les fleurs à pleines mains; mais il ne sait peindre que les grotesques; il préfere les agrémens, les traits, les saillies, au langage de la nature; il néglige le sentiment pour faire briller une pensée; il se montre toujours plus spirituel que plein d'une véritable passion; il s'égaie même lorsqu'il croit ne tracer que la peinture des sujets les plus sérieux. En vain il se représente exposé à périr par la tempête, dans le vaisseau qui le porte au lieu destiné pour son exil; il compte les flots qui se succedent impétueusement les uns aux autres, & il a le sens froid de nommer le dixieme pour le plus grand.

Qui venit hic fluctus supereminet omnes
Posterior nono est, undecimoque prior.

Avec ce style poétique, il ne m'intéresse point en sa faveur; je ne partage point ses dangers, parce que j'en apperçois toute la fiction. Quand il tenoit ce discours, il étoit déja parmi les Sarmates, ou du moins dans le port. En un mot, Ovide est plus fardé, moins naturel que Tibulle & que Properce; & quoique leur rival, il étoit déja beaucoup moins goûté, moins admiré au temps de Quintilien.

Mais pour ce qui concerne la prééminence de mérite entre Tibulle & Properce, je n'ai garde de la décider; c'est peut-être une affaire de tempérament. Ainsi, sans rappeller au lecteur pour y parvenir, les grandes regles de la poésie, ces regles primitives qui s'étendent à tous les genres, & dont l'observation est toujours indispensable, parce qu'elles ont leur fondement dans la nature; sans alléguer une autorité respectable que les partisans de Tibulle nomment en leur faveur; sans croire même qu'on puisse bien juger aujourd'hui de Tibulle & de Properce, en se donnant la peine de les comparer sur les mêmes sujets qu'ils ont traités l'un & l'autre; j'entends les vices, le luxe, l'avarice de leur siecle, & les plaintes qu'ils font de leurs maîtresses, (Tibulle, *liv. II. élég. iv.* Properce, *liv.*

III, élég. xij. &c.) je dis feulement que les gens de lettres refteront toujours partagés dans leurs opinions, fur la préférence des deux poëtes, & qu'on ne réfoudra jamais ce problême de goût & de fentiment. C'eft pourquoi, loin de m'y arrêter davantage, je paffe à la difcuffion un peu détaillée du caractere de l'*élégie*, & je vais tâcher néanmoins de n'ennuyer perfonne.

Il n'eft point de genre de poéfie qui n'ait fon caractere particulier; & cette diverfité, que les anciens obferverent fi religieufement, eft fondée fur la nature même des fujets imités par les poëtes. Plus leurs imitations font vraies, mieux ils ont rendu les caracteres qu'ils avoient à exprimer. Chaque genre d'ouvrage a fes loix; & fes loix lui font tellement propres, qu'elles ne peuvent être appliquées à un autre genre. Ainfi l'églogue ne quittte pas fes chalumeaux pour entonner la trompette, & l'*élégie* n'emprunte point les fublimes accords de la lyre.

Ne croyons donc pas que pour faire des *élégies*, il fuffife d'être paffionné, & que l'amour feul en infpire de plus belles que l'étude jointe au talent fans l'amour. La paffion toute feule ne produira jamais rien qui foit achevé: elle doit fans doute fournir les fentimens; mais c'eft à l'art de les mettre en œuvre, & d'y ajouter les graces de l'expreffion. Le caractere de l'*élégie* n'admet point, à la vérité, la méthode géométrique, & la fcrupuleufe exactitude repréfente mal les paffions que peint l'*élégie*; mais l'art lui devient néceffaire pour exprimer le défordre des paffions, conformément à la nature, que les grands maîtres ont fi bien connue.

C'eft par-là que Tibulle eft admirable: s'il fe plaint (*liv. I, élég. 3.*) d'une maladie qui le retient dans une terre étrangere, & l'empêche de fuivre Meffala; « il regrette » bientôt le fiecle d'or, cet heureux fiecle » où les maux qui depuis affligerent les » hommes, étoient abfolument ignorés. » Puis revenant à fa maladie, « il en demande » à Jupiter la guérifon. » Il décrit enfuite les champs élifées, où « Vénus elle-même » doit le conduire, fi la parque tranche le » fil de fes jours »: enfin fentant renaître l'efpérance dans fon cœur, « il fe flatte » que les dieux, toujours propices aux » amans, lui accorderont de revoir Délie, » que fon abfence rend inconfolable. » Il femble que l'on penferoit, que l'on parleroit de cette maniere, fi l'on étoit dans la fituation que le poëte repréfente.

Rien n'eft plus oppofé au caractere de l'*élégie* que l'affectation, parce qu'elle s'accorde mal avec la douleur, avec la joie, avec la tendreffe, avec les graces; elle n'eft propre qu'à tout gâter. L'*élégie* ne s'accommode point des penfées recherchées, ni dans le genre tendre & paffionné de celles qui feroient feulement ingénieufes & brillantes; elles pourroient faire honneur au poëte dans d'autres occafions, mais l'efprit n'eft point à fa place où il ne faut que du fentiment. De plus, les penfées font fouvent fauffes; & bien qu'il foit toujours indifpenfable de penfer jufte, le vrai du fentiment doit principalement régner dans l'*élégie*.

Les penfées fublimes, & les images pompeufes, n'appartiennent pas non plus au caractere de *l'élégie*; elles font réfervées à l'ode ou à l'épopée. Ce n'eft pas fur le ton pompeux que Marcellus, oui Marcellus lui-même, fils d'Augufte par adoption, l'héritier de l'empire & les délices des Romains, eft pleuré dans une des *élégies* de Properce, quoiqu'il paroiffe que les images pompeufes convenoient bien au héros dont il s'agiffoit, ou du moins auroient été très-excufables dans cette occafion: cependant Properce n'a pas ofé fe les permettre; il fe contente de dire tout fimplement: « Une mort prématurée nous » a ravi Marcellus; il ne lui a de rien » fervi d'avoir Octavie pour mere, & de » réunir dans fa perfonne tant de vertus » héroïques. Rien ne garantit de la com» mune loi, ni la force, ni la beauté, ni » les richeffes, ni les triomphes. De quel» que rang que vous foyez, il faudra qu'un » jour vous appaifiez le cerbere, & que » vous paffiez la barque de l'inexorable » vieillard. » *Liv. III, élég. 15.*

Auffi quand ce même poëte invoquoit les manes de Philétas & de Callimaque, il ne leur demandoit pas où les Mufes leur avoient infpiré des vers pompeux, mais en

quel antre ils avoient trouvé l'un & l'autre la simplicité propre à l'*élégie*.

Les images funebres conviennent parfaitement au caractere de l'*élégie* trifte ; delà vient dans les anciens ce tour ingénieux, de ramener fouvent l'idée de leur propre mort, & d'ordonner quelquefois la pompe de leurs funérailles ; ou bien encore de finir leurs *élégies* par des infcriptions fur les tombeaux. Tibulle a-t-il déclaré qu'il ne peut furvivre à la perte de Néæra, qui lui avoit été promife, & qu'un rival lui avoit enlevée, il regle à l'inftant l'ordre de fes funérailles : « Il veut, quand il ne » fera plus qu'une ombre légere, que cette » même Néæra, les cheveux épars, pleure » devant fon bûcher ; mais il veut qu'elle » foit accompagnée de fa mere, & que » toutes deux également affligées & vêtues » de robes noires, elles recueillent fes » cendres ; qu'elles les arrofent de vin & » de lait ; qu'elles les renferment dans un » tombeau de marbre, avec les plus riches » parfums ; & que pénétrées de douleur, » elles verfent des larmes fur ce tombeau. » Il veut enfin que l'infcription faffe con- » noître que c'eft la perte de Néæra qui a » caufé fa mort. » *Liv. III, élég.* 2.

Il eft ordinaire de voir la grande douleur s'occuper de raifonnemens faux, alors le délire de cette paffion eft du caractere effentiel de l'*élégie*. « Plût à Dieu (dit » Tibulle) qu'on fût demeuré dans les » mœurs qui régnoient au temps de Saturne, » lorfqu'on ne connoiffoit point encore l'art » de voyager, & que la terre n'étoit point » partagée en grands chemins ! » Comme fi delà eût dépendu le départ de fa maîtreffe, qui avoit entrepris un grand voyage.

La douleur produit auffi des defirs & des efpérances, qui font un adouciffement à nos peines, & qui nous retracent une fituation plus heureufe. Delà viennent les digreffions du même Tibulle fur des plans de vie imaginaires, fi jamais fon état venoit à changer. Par ces idées frivoles, entretenant une paffion qui le remplit tour-à-tour d'efpérances & de craintes, il nourrit la flamme qui le dévore, & qui ne laiffe jamais fans inquiétude.

Voilà ce que l'on peut obferver fur les *élégies* triftes & paffionnées.

Par rapport aux *élégies* gracieufes, M. Marmontel a remarqué qu'elles doivent être ornées de tous les tréfors de l'imagination, & je n'ai rien de plus à en dire.

Quant aux *élégies* qui doivent repréfenter l'état d'un cœur au comble de fes vœux, & ne connoiffant rien d'égal au bonheur dont il jouit, le ton peut être hardi, & les penfées exagérées. L'extrême joie n'eft pas moins hyperbolique que l'extrême douleur, & fouvent il arrive que les figûres les plus audacieufes font l'expreffion naturelle de ces tranfports. C'eft encore alors que les images riantes répandent dans ce genre d'*élégie* des graces particulieres.

Poûr ce qui regarde les louanges que les poëtes donnent à leurs maîtreffes dans les *élégies* amoureufes, ou les éloges qu'ils font de leur beauté ; comme c'eft le cœur qui dicte ces fortes de louanges, elles doivent en fuivre le langage, & par conféquent être amenées fimplement & naturellement. Voyez avec quelle naïveté, avec quel goût, avec quel coloris, Tibulle nous peint Sulpicie : « Les Graces (dit-il) préfident » à toutes fes actions, & font toujours » attachées à fes pas fans qu'elle daigne » s'en appercevoir. Elle plaît fi elle » arrange fes cheveux avec art ; fi elle les » laiffe flotter, cet air négligé lui donne » un nouvel éclat. Soit qu'elle foit vêtue » de pourpre, ou qu'elle préfere à la » pourpre une autre couleur, elle enchante, » elle ravit tous les cœurs. Tel dans » l'olympe, l'heureux Vertumne prend » mille formes différentes, & plaît fous » toutes également. » *Liv. IV, élég.* 2.

En un mot, de quelque genre qu'on fuppofe l'*élégie*, elle doit toujours fuivre le langage de la paffion & de la nature ; elle doit s'exprimer avec une vérité, une force, une douceur, une nobleffe, & un fentiment proportionné au fujet qu'elle traite. Il y faut le choix des penfées & des expreffions propres ; car ce choix eft toujours ce qu'il y a de plus important & de plus effentiel. Ces réflexions doivent naître du fond même de la penfée, & paroître un fentiment plutôt qu'une réflexion : il faut auffi que l'harmonie du vers la foutienne. Enfin, il faut qu'il y ait une liaifon fecrete entre toutes fes parties, & que le plan foit

distribué avec tant d'ordre & de goût, qu'elles se fortifient les unes les autres, & augmentent insensiblement l'intérêt, comme ces côteaux qui s'élevent peu-à-peu, & qui semblent terminés dans un espace éloigné par des montagnes qui touchent aux cieux.

Ce n'est pas d'après ces regles que la plupart des modernes ont composé leurs *élégies*; ils paroissent n'avoir pas connu son caractere. Ils ont donné à leurs productions le titre d'*élégie*, en se contentant d'y donner une certaine forme; comme si cette forme suffisoit toute seule pour caractériser un poëme, sans la matiere qui lui est propre; ou que ce fût la nature des vers, & non pas celle de l'imitation, qui distinguât les poëtes.

Les uns pour briller, se sont jetés dans les écarts de l'imagination, dans des ornemens frivoles, dans des pensées recherchées, dans des images pompeuses, ou dans des traits d'esprit quand il s'agissoit de peindre le sentiment. Les autres ont imaginé de plaire, & d'émouvoir par des louanges de leurs maîtresses, qui ne sont que des flatteries extravagantes; par des gémissemens, dont la feinte saute aux yeux; par des douleurs étudiées, & par des désespoirs de sang froid. C'est à ces derniers poëtes que s'adressent les vers suivans de Despréaux:

Je hais ces vains auteurs, dont la Muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide & glacée;
Qui s'affligent par art; & foux de sens rassis,
S'érigent, pour rimer, en amoureux transis:
Leurs transports les plus doux ne sont que phrases vaines;
Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
Et faire quereller le sens & la raison.
Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictoit les vers que soupiroit Tibulle.

Art. poétiq. *chant II. v. 45.*

Aussi les Anglois dégoûtés des fadeurs de l'*élégie* plaintive & amoureuse, ont pris le parti de consacrer quelquefois ce poëme à l'éloge de l'esprit, de la valeur, & des talens; on en verra des exemples dans Waller. Je ne déciderai point s'ils ont eu tort ou raison; cet examen me meneroit trop loin.

Je finis par une récapitulation. L'*élégie* doit son origine aux plaintes usitées de tout temps dans les funérailles. Après avoir long-temps gémi sur un cercueil, elle pleura les disgraces de l'amour; ce passage fut naturel. Les plaintes continuelles des amans sont une espece de mort; & pour parler leur langage, ils vivent uniquement dans l'objet de leur passion. Soit qu'ils louent les plaisirs de la vie champêtre, soit qu'ils déplorent les maux que la guerre entraîne après elle, ce n'est pas par rapport à eux qu'ils louent ces plaisirs & qu'ils déplorent ces maux, c'est par rapport à leurs maîtresses: « Ah, pourvu seulement » que j'eusse le bonheur d'être auprès de » vous! »... dit Tibulle à Délie.

Ainsi l'*élégie*, destinée dans sa premiere institution aux gémissemens & aux larmes, ne s'occupa que de ses infortunes; elle n'exprima d'autres sentimens, elle ne parla d'autre langage que celui de la douleur: négligée comme il sied aux personnes affligées, elle chercha moins à plaire qu'à toucher; elle voulut exciter la pitié, & non pas l'admiration. Elle retint ce même caractere dans les plaintes des amans, & jusques dans leurs chants de triomphe elle se souvint de sa premiere origine.

Enfin, dans toutes ses vicissitudes, ses pensées furent toujours vives & naturelles, ses sentimens tendres & délicats, ses expressions simples & faciles; & toujours elle conserva cette marche inégale dont Ovide lui fait un si grand mérite, & qui, pour le dire en passant, donne à la poésie élégiaque des anciens tant d'avantage sur la nôtre.

Cependant je m'apperçois qu'en traitant ce sujet, qui a été si bien approfondi dans plusieurs ouvrages, & en particulier dans les mémoires de l'académie des inscriptions, je me suis peut-être trop étendu, entraîné par la matiere même, & par les charmes de Tibulle & de Properce. Mais

le genre élégiaque a mille attraits, parce qu'il émeut nos paffions, parce qu'il eft l'imitation des objets qui nous intéreffent, parce qu'il nous fait entendre des hommes touchés, & qui nous rendent très-fenfibles à leurs peines comme à leurs plaifirs, en nous en entretenant eux-mêmes.

Nous aimons beaucoup à être émus (*V.* EMOTION); nous ne pouvons entendre les hommes déplorer leurs infortunes fans en être affligés, fans chercher enfuite à en parler aux autres, fans profiter de la premiere occafion qui s'offre de décharger notre cœur, fi je puis parler ainfi, d'un poids qui l'accable.

Voilà pourquoi de tous les poëmes, comme l'a dit avant moi M. l'abbé Souchay, il n'en eft point après le dramatique qui foit plus attrayant que l'*élégie.* Auffi a-t-on vu dans tous les temps des génies du premier ordre faire leurs délices de ce genre de poéfie. Indépendamment de ceux que nous avons cités, *élégiographes* de profeffion, les Euripide & les Sophocle ne crurent point, en s'y appliquant, déshonorer les lauriers qu'ils avoient cueillis fur la fcene.

Plufieurs poëtes modernes fe font auffi confacrés à l'*élégie :* heureux s'ils n'avoient pas fubftitué d'ordinaire, le faux au vrai, le pompeux au fimple, & le langage de l'efprit à celui de la nature! Quoi qu'il en foit, ce genre de poéfie a des beautés fans nombre; & c'eft ce qui m'a fait efpérer d'obtenir quelque indulgence, quand j'ai cru pouvoir les détailler ici d'après les grands maîtres de l'art. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ELÉGIE, (*Mufique des anc.*) forte de nome pour les flûtes, inventé, dit-on, par Sacadas Argien. (*S*)

* ELÉGIR, v. act. il fe dit dans les arts méchaniques, de toutes pieces en bois ou en fer qu'on rend plus légeres, en les affoibliffant dans les endroits où il n'eft point néceffaire qu'elles foient fi fortes. Il eft particuliérement d'ufage dans la menuiferie & la charpenterie.

* ELÉLÉEN, adj. (*Mythol.*) furnom de Bacchus & de fes prêtreffes, qu'on appella auffi *Eléléides. Eléléen* fignifie *bruyant* ce qui eft relatif à la maniere tumultueufe & bruyante dont les fêtes & les myfteres de Bacchus fe célébroient. *V.* BACCHANTES.

ELEMENS DES SCIENCES. (*Philof.*) On appelle en général *élémens d'un tout*, les parties primitives & originaires dont on peut fuppofer que ce tout eft formé. Pour tranfporter cette notion aux fciences en général, & pour connoître quelle idée nous devons nous former des *élémens* d'une fcience quelconque, fuppofons que cette fcience foit entiérement traitée dans un ouvrage, en forte que l'on ait de fuite & fous les yeux les propofitions tant générales que particulieres, qui forment l'enfemble de la fcience, & que ces propofitions foient difpofées dans l'ordre le plus naturel & le plus rigoureux qu'il foit poffible : fuppofons enfuite que ces propofitions forment une fuite abfolument continue, en forte que chaque propofition dépende uniquement & immédiatement des précédentes, & qu'elle ne fuppofe point d'autres principes que ceux que les précédentes propofitions renferment; en ce cas, chaque propofition, comme nous l'avons remarqué dans le difcours préliminaire, ne fera que la traduction de la premiere, préfentée fous différentes faces; tout fe réduiroit par conféquent à cette premiere propofition, qu'on pourroit regarder comme l'*élément* de la fcience dont il s'agit, puifque cette fcience y feroit entiérement renfermée. Si chacune des fciences qui nous occupent étoit dans le cas dont nous parlons, les *élémens* en feroient auffi faciles à faire qu'à apprendre; & même fi nous pouvions appercevoir fans interruption la chaîne invifible qui lie tous les objets de nos connoiffances, les *élémens* de toutes les fciences fe réduiroient à un principe unique, dont les conféquences principales feroient les *élémens* de chaque fcience particuliere. L'efprit humain participant alors de l'intelligence fuprême, verroit toutes ces connoiffances comme réunies fous un point de vue indivifible; il y auroit cependant cette différence entre dieu & l'homme, que Dieu placé à ce point de vue, appercevroit d'un coup d'œil tous les objets, & que l'homme auroit befoin de les parcourir l'un après l'autre,

pour en acquérir une connoiſſance détaillée. Mais il s'en faut beaucoup que nous puiſſions nous placer à un tel point de vue. Bien-loin d'appercevoir la chaîne qui unit toutes les ſciences, nous ne voyons pas même dans leur totalité les parties de cette chaîne qui conſtituent chaque ſcience en particulier. Quelque ordre que nous puiſſions mettre entre les propoſitions, quelque exactitude que nous cherchions à obſerver dans la déduction, il s'y trouvera toujours néceſſairement des vuides; toutes les propoſitions ne ſe tiendront pas immédiatement, & formeront pour ainſi dire des grouppes différens & déſunis.

Néanmoins quoique dans cette eſpece de tableau il y ait bien des objets qui nous échappent, il eſt facile de diſtinguer les propoſitions ou vérités générales qui ſervent de baſe aux autres, & dans leſquelles celles-ci ſont implicitement renfermées. Ces propoſitions réunies en un corps, formeront, à proprement parler, les *élémens* de la ſcience, puiſque ces *élémens* ſeront comme un germe qu'il ſuffiroit de développer pour connoître les objets de la ſcience fort en détail. Mais on peut encore conſidérer les *élémens* d'une ſcience ſous un autre point de vue : en effet, dans la ſuite des propoſitions on peut diſtinguer celles qui, ſoit dans elles-mêmes, ſoit dans leurs conſéquences, conſiderent cet objet de la maniere la plus ſimple; & ces propoſitions étant détachées du tout, en y joignant même les conſéquences détaillées qui en dérivent immédiatement, on aura des *élémens* pris dans un ſecond ſens plus vulgaire & plus en uſage, mais moins philoſophique que le premier. Les *élémens* pris dans le premier ſens, conſiderent pour ainſi dire en gros toutes les parties principales de l'objet : les *élémens* pris dans le ſecond ſens, conſiderent en détail les parties de l'objet les plus groſſieres. Ainſi des *élémens* de géométrie qui contiendroient non ſeulement les principes de la meſure & des propriétés des figures planes, mais ceux de l'application de l'algebre à la géométrie, & du calcul différentiel & intégral appliqués aux courbes, feroient des *élémens* de géométrie dans le premier ſens, parce qu'ils renfermeroient les principes de la géométrie priſe dans toute ſon étendue; mais ce qu'on appelle des *élémens de géométrie ordinaire*, qui ne roulent que ſur les propriétés générales des figures planes & du cercle ne ſont que des *élémens* pris dans le ſecond ſens, parce qu'ils n'embraſſent que la partie la plus ſimple de leur objet, ſoit qu'ils l'embraſſent avec plus ou moins de détail. Nous nous attacherons ici aux *élémens* pris dans le premier ſens; ce que nous en dirons pourra facilement s'appliquer enſuite aux *élémens* pris dans le ſecond.

La plupart des ſciences n'ont été inventées que peu-à-peu : quelques hommes de génie, à différens intervalles de temps, ont découvert les uns après les autres un certain nombre de vérités; celles-ci en ont fait découvrir de nouvelles, juſqu'à ce qu'enfin le nombre des vérités connues eſt devenu aſſez conſidérable. Cette abondance du moins apparente, a produit deux effets. En premier lieu, on a ſenti la difficulté d'y ajouter, non ſeulement parce que les génies créateurs ſont rares, mais encore parce que les premiers pas faits par une ſuite de bons eſprits, rendent les ſuivans plus difficiles à faire; car les hommes de génie parcourent rapidement la carriere une fois ouverte, juſqu'à ce qu'ils arrivent à quelque obſtacle inſurmontable pour eux, qui ne peut être franchi qu'après des ſiecles de travail. En ſecond lieu, la difficulté d'ajouter aux découvertes a dû naturellement produire le deſſein de mettre en ordre les découvertes déja faites; car le caractere de l'eſprit humain eſt d'amaſſer d'abord le plus de connoiſſances qu'il eſt poſſible, & de ſonger enſuite à les mettre en ordre, lorſqu'il n'eſt plus ſi facile d'en amaſſer. Delà ſont nés les premiers traités en tout genre; traités pour la plupart imparfaits & informes. Cette imperfection venoit principalement de ce que ceux qui ont dreſſé ces premiers ouvrages, ont pu rarement ſe mettre à la place des inventeurs dont ils n'avoient pas reçu le génie en recevant le fruit de leurs travaux. Les inventeurs ſeuls pouvoient traiter d'une maniere ſatisfaiſante les ſciences qu'ils avoient trouvées, parce qu'en revenant ſur la marche de leur eſprit, & en examinant de quelle maniere une pro-

pofition les avoit conduits à une autre, ils étoient feuls en état de voir la liaifon des vérités, & d'en former par conféquent la chaîne. D'ailleurs, les principes philofophiques fur lefquels la découverte d'une fcience eft appuyée, n'ont fouvent une certaine netteté que dans l'efprit des inventeurs ; car foit par négligence, foit pour déguifer leurs découvertes, foit pour en faciliter aux autres les fruits, ils les couvrent d'un langage particulier, qui fert ou à leur donner un air de myftere, ou à en fimplifier l'ufage : or ce langage ne peut être mieux traduit que par ceux mêmes qui l'ont inventé, ou qui du moins auroient pu l'inventer. Il eft enfin des cas où les inventeurs mêmes n'auroient pu réduire en ordre convenable leurs connoiffances ; c'eft lorfqu'ayant été guidés moins par le raifonnement que par une efpece d'inftinct, ils font hors d'état de pouvoir les tranfmettre aux autres. C'eft encore lorfque le nombre des vérités fe trouve affez grand pour être recueilli, & pour qu'il foit difficile d'y ajouter, mais non affez complet pour former un corps & un enfemble.

Ce que nous venons de dire regarde les traités détaillés & complets ; mais il eft évident que les mêmes réflexions s'appliquent aux traités élémentaires : car puifque les traités complets ne different des traités élémentaires bien faits, que par le détail des conféquences & des propofitions particulieres omifes dans les unes & énoncées dans les autres, il s'enfuit qu'un traité élémentaire & un traité complet, fi on les fuppofe bien faits, feront ou explicitement ou implicitement renfermés l'un dans l'autre.

Il eft donc évident par tout ce que nous venons de dire, qu'on ne doit entreprendre les *élémens* d'une fcience que quand les propofitions qui la conftituent ne feront point chacune ifolées & indépendantes l'une de l'autre, mais quand on y pourra remarquer des propofitions principales dont les autres feront des conféquences. Or comment diftinguera-t-on ces propofitions principales ? voici le moyen d'y parvenir. Si les propofitions qui forment l'enfemble d'une fcience ne fe fuivent pas immédiatement les unes les autres, on remarquera les endroits où la chaîne eft rompue, & les propofitions qui forment la tête de chaque partie de la chaîne, font celles qui doivent entrer dans les *élémens*. A l'égard des propofitions mêmes qui forment une feule portion continue de la chaîne, on y en diftinguera de deux efpeces ; celles qui ne font que de fimples conféquences, une fimple traduction en d'autres termes de la propofition précédente, doivent être exclues des *élémens*, puifqu'elles y font évidemment renfermées. Celles qui empruntent quelque chofe, non feulement de la propofition précédente, mais d'une autre propofition primitive, fembleroient devoir être exclues par la même raifon, puifqu'elles font implicitement & exactement renfermées dans les propofitions dont elles dérivent. Mais en s'attachant fcrupuleufement à cette regle, non feulement on réduiroit les *élémens* à prefque rien, on en rendroit encore l'ufage & l'application trop difficiles. Ainfi les conditions néceffaires pour qu'une propofition entre dans les *élémens* d'une fcience pris dans le premier fens, font que ces propofitions foient affez diftinguées les unes des autres, pour qu'on n'en puiffe pas en former une chaîne immédiate ; que ces propofitions foient elles-mêmes la fource de plufieurs autres, qui n'en feront plus regardées que comme des conféquences ; & qu'enfin fi quelqu'une des propofitions eft comprife dans les précédentes, elle n'y foit comprife qu'implicitement, ou de maniere qu'on ne puiffe en appercevoir la dépendance que par un raifonnement développé.

N'oublions pas de dire qu'il faut inférer dans les *élémens* les propofitions ifolées, s'il en eft quelqu'une qui ne tienne ni comme principe ni comme conféquence, à aucune autre ; car les *élémens* d'une fcience doivent contenir au moins le germe de toutes les vérités qui font l'objet de cette fcience : par conféquent l'omiffion d'une feule vérité ifolée, rendroit les *élémens* imparfaits.

Mais ce qu'il faut fur-tout s'attacher à bien développer, c'eft la métaphyfique des propofitions. Cette métaphyfique qui a guidé ou dû guider les inventeurs, n'eft autre chofe que l'expofition claire & précife des vérités

vérités générales & philoſophiques ſur leſquelles les principes de la ſcience ſont fondés. Plus cette métaphyſique eſt ſimple, facile, & pour ainſi dire populaire, plus elle eſt précieuſe; on peut même dire que la ſimplicité & la facilité en ſont la pierre de touche. Tout ce qui eſt vrai, ſur-tout dans les ſciences de pur raiſonnement, a toujours des principes clairs & ſenſibles, & par conſéquent peut être mis à la portée de tout le monde ſans aucune obſcurité. En effet, comment les conſéquences pourroient-elles être claires & certaines, ſi les principes étoient obſcurs? La vanité des auteurs & des lecteurs eſt cauſe que l'on s'écarte ſouvent de ces regles: les premiers ſont flattés de pouvoir répandre un air de myſtere & de ſublimité ſur leurs productions: les autres ne haïſſent pas l'obſcurité, pourvu qu'il en réſulte une eſpece de merveilleux; mais la vérité eſt ſimple, & veut être traitée comme elle eſt. Nous aurons occaſion dans cet ouvrage d'appliquer ſouvent les regles que nous venons de donner, principalement dans ce qui regarde les loix de la méchanique, la géométrie qu'on nomme *de l'infini*, & pluſieurs autres objets; c'eſt pourquoi nous inſiſtons pour le préſent aſſez légérement là-deſſus.

Pour nous borner ici à quelques regles générales, quels ſont dans chaque ſcience les principes d'où l'on doit partir; des faits ſimples, bien vus & bien avoués; en phyſique, l'obſervation de l'univers; en géométrie, les propriétés principales de l'étendue; en méchanique, l'impénétrabilité des corps; en métaphyſique & en morale, l'étude de notre ame & de ſes affections, & ainſi des autres. Je prends ici la métaphyſique dans le ſens le plus rigoureux qu'elle puiſſe avoir, en tant qu'elle eſt la ſcience des êtres purement ſpirituels. Ce que j'en dis ici ſera encore plus vrai, quand on la regardera dans un ſens plus étendu, comme la ſcience univerſelle qui contient les principes de toutes les autres, car ſi chaque ſcience n'a & ne peut avoir que l'obſervation pour vrais principes, la métaphyſique de chaque ſcience ne peut conſiſter que dans les conſéquences générales qui réſultent de l'obſervation, préſentées ſous le point de vue le plus étendu qu'on puiſſe leur donner. Ainſi, duſſai-je, contre mon intention, choquer encore quelques perſonnes, dont le zele pour la métaphyſique eſt plus ardent qu'éclairé, je me garderai bien de la définir, comme elles le veulent, *la ſcience des idées*; car que ſeroit-ce qu'une pareille ſcience? La philoſophie, ſur quelque objet qu'elle s'exerce, eſt la ſcience des faits ou celle des chimeres. C'eſt en effet avoir d'elle une idée bien informe & bien peu juſte, que de la croire deſtinée à ſe perdre dans les abſtractions, dans les propriétés générales de l'être, dans celles du mode & de la ſubſtance. Cette ſpéculation inutile ne conſiſte qu'à préſenter ſous une forme & un langage ſcientifiques, des propoſitions qui étant miſes en langage vulgaire, ou ne ſeroient que des vérités communes qu'on auroit honte d'étaler avec tant d'appareil, ou ſeroient pour le moins douteuſes, & par conſéquent indignes d'être érigées en principes. D'ailleurs, une telle méthode eſt non ſeulement dangereuſe, en ce qu'elle retarde par des queſtions vagues & contentieuſes le progrès de nos connoiſſances réelles, elle eſt encore contraire à la marche de l'eſprit, qui, comme nous ne ſaurions trop le redire, ne connoît les abſtractions que par l'étude des êtres particuliers. Ainſi la premiere choſe par où l'on doit commencer en bonne philoſophie, c'eſt de faire main-baſſe ſur ces longs & ennuyeux prolégomenes, ſur ces nomenclatures éternelles, ſur ces arbres & ces diviſions ſans fin; triſtes reſtes d'une miſérable ſcholaſtique & de l'ignorante vanité de ces ſiecles ténébreux, qui dénués d'obſervations & de faits, ſe créoient un objet imaginaire de ſpéculation & de diſputes. J'en dis autant de ces queſtions auſſi inutiles que mal réſolues, ſur la nature de la philoſophie, ſur ſon exiſtence, ſur le premier principe des connoiſſances humaines, ſur l'union de la probabilité avec l'évidence, & ſur une infinité d'autres objets ſemblables.

Il eſt dans les Sciences d'autres queſtions conteſtées, moins frivoles en elles-mêmes, mais auſſi inutiles en effet, qu'on doit abſolument bannir d'un livre d'*élémens*. On peut juger ſûrement de l'inutilité abſolue

d'une queftion fur laquelle on fe divife, lorfqu'on voit que les Philofophes fe réuniffent d'ailleurs fur des propofitions, qui néanmoins au premier coup-d'œil fembleroient tenir néceffairement à cette queftion. Par exemple, les *élémens* de Géométrie, de calcul, étant les mêmes pour toutes les écoles de Philofophie, il réfulte de cet accord, & que les vérités géométriques ne tiennent point aux principes conteftés fur la nature de l'étendue, & qu'il eft fur cette matiere un point commun où toutes les fectes fe réuniffent; un principe vulgaire & fimple d'où elles partent toutes fans s'en appercevoir; principe qui s'eft obfcurci par les difputes, ou qu'elles ont fait négliger, mais qui n'en fubfifte pas moins. De même, quoique le mouvement & fes propriétés principales foient l'objet de la méchanique, néanmoins la métaphyfique obfcure & contentieufe de la nature du mouvement, eft totalement étrangere à cette fcience; elle fuppofe l'exiftence du mouvement, tire de cette fuppofition une foule de vérités utiles, & laiffe bien loin derriere elle la philofophie fcholaftique s'épuifer en vaines fubtilités fur le mouvement même. Zénon chercheroit encore fi les corps fe meuvent, tandis qu'Archimede auroit trouvé les loix de l'équilibre, Huyghens celles de la percuffion, & Newton celles du fyftême du monde.

Concluons delà que le point auquel on doit s'arrêter dans la recherche des principes d'une fcience, eft déterminé par la nature de cette fcience même, c'eft-à-dire par le point de vue fous lequel elle envifage fon objet; tout ce qui eft au delà doit être regardé ou comme appartenant à une autre fcience, ou comme une région entiérement refufée à nos regards. J'avoue que les principes d'où nous partons en ce cas ne font peut-être eux-mêmes que des conféquences fort éloignées des vrais principes qui nous font inconnus, & qu'ainfi ils mériteroient peut-être le nom de *conclufions* plutôt que celui de *principes*. Mais il n'eft pas néceffaire que ces conclufions foient des principes en elles-mêmes, il fuffit qu'elles en foient pour nous.

Nous n'avons parlé jufqu'à préfent que des principes proprement dits, de ces vérités primitives par lefquelles on peut non feulement guider les autres, mais fe guider foi-même dans l'étude d'une fcience. Il eft d'autres principes qu'on peut appeller *fecondaires*; ils dépendent moins de la nature des chofes, que du langage: ils ont principalement lieu, lorfqu'il s'agit de communiquer fes connoiffances aux autres. Je veux parler des définitions, qu'on peut, à l'exemple des Mathématiciens, regarder en effet comme des principes; puifque dans quelque efpece d'*élémens* que ce puiffe être, c'eft en partie fur elles que la plupart des propofitions font appuyées. Ce nouvel objet demande quelques réflexions: l'article DÉFINITION en préfente plufieurs; nous y ajouterons les fuivantes.

Définir, fuivant la force du mot, c'eft marquer les bornes & les limites d'une chofe; ainfi *définir un mot*, c'eft en déterminer & en circonfcrire pour ainfi dire le fens, de maniere qu'on ne puiffe, ni avoir de doute fur ce fens donné, ni l'étendre, ni le reftreindre, ni enfin l'attribuer à aucun autre terme.

Pour établir les regles des définitions, remarquons d'abord que dans les Sciences on fait ufage de deux fortes de termes, de termes vulgaires, & de termes fcientifiques.

J'appelle *termes vulgaires*, ceux dont on fait ufage ailleurs que dans la fcience dont il s'agit, c'eft-à-dire dans le langage ordinaire, ou même dans d'autres fciences; tels font par exemple les mots *efpace*, *mouvement* en méchanique; *corps* en Géométrie; *fon* en Mufique, & une infinité d'autres. J'appelle *termes fcientifiques*, les mots propres & particuliers à la fcience, qu'on a été obligé de créer pour défigner certains objets, & qui font inconnus à ceux à qui la fcience eft tout-à-fait étrangere.

Il femble d'abord que les termes vulgaires n'ont pas befoin d'être définis, puifqu'étant, comme on le fuppofe, d'un ufage fréquent, l'idée qu'on attache à ces mots doit être bien déterminée & familiere à tout le monde. Mais le langage des Sciences ne fauroit être trop précis, & celui du vulgaire eft fouvent vague & obfcur; on ne fauroit donc trop s'appliquer

à fixer la signification des mots qu'on emploie, ne fût-ce que pour éviter toute équivoque. Or pour fixer la signification des mots, ou, ce qui revient au même, pour les définir, il faut d'abord examiner quelles sont les idées simples que ce mot renferme; j'appelle *idée simple*, celle qui ne peut être décomposée en d'autres, & par ce moyen être rendue plus facile à saisir: telle est par exemple l'idée d'*existence*, celle de *sensation*, & une infinité d'autres. Ceci a besoin d'une plus ample explication.

A proprement parler, il n'y a aucune de nos idées qui ne soit simple; car quelque composé que soit un objet, l'opération par laquelle notre esprit le conçoit comme composé, est une opération instantanée & unique: ainsi c'est par une seule opération simple que nous concevons un corps comme une substance tout-à-la-fois étendue, impénétrable, figurée, & colorée.

Ce n'est donc point par la nature des opérations de l'esprit qu'on doit juger du degré de simplicité des idées; c'est la simplicité plus ou moins grande de l'objet qui en décide: de plus cette simplicité plus ou moins grande, n'est pas celle qui est déterminée par le nombre plus ou moins grand des parties de l'objet, mais par le nombre plus ou moins grand des propriétés qu'on y considere à la fois; ainsi quoique l'espace & le temps soient composés de parties, & par conséquent ne soient pas des êtres simples, cependant l'idée que nous en avons est une idée simple, parce que toutes les parties du temps & de l'espace sont absolument semblables; que l'idée que nous en avons est absolument la même, & qu'enfin cette idée ne peut être décomposée, puisqu'on ne pourroit simplifier l'idée de l'étendue & celle du temps sans les anéantir: au lieu qu'en retranchant de l'idée de corps, par exemple, l'idée d'impénétrabilité, de figure, & de couleur, il reste encore l'idée de l'étendue.

Les idées simples dans le sens où nous l'entendons, peuvent se réduire à deux especes: les unes sont des idées abstraites; l'abstraction en effet n'est autre chose que l'opération, par laquelle nous considérons dans un objet une propriété particuliere, sans faire attention à celles qui se joignent à celle-là pour constituer l'essence de l'objet. La seconde espece d'idées simples est renfermée dans les idées primitives que nous acquérons par nos sensations, comme celles des couleurs particulieres, du froid, du chaud, & plusieurs autres semblables; aussi n'y a-t-il point de circonlocution plus propre à faire entendre ces choses, que le terme unique qui les exprime.

Quand on a trouvé toutes les idées simples qu'un mot renferme, on le définira en présentant ces idées d'une maniere aussi claire, aussi courte, & aussi précise qu'il sera possible. Il suit de ces principes, que tout mot vulgaire qui ne renfermera qu'une idée simple, ne peut & ne doit pas être défini dans quelque science que ce puisse être, puisqu'une définition ne pourroit en mieux faire connoître le sens. A l'égard des termes vulgaires qui renferment plusieurs idées simples, fussent-ils d'un usage très-commun, il est bon de les définir, pour développer parfaitement les idées simples qu'ils renferment.

Ainsi dans la Méchanique ou science du mouvement des corps, on ne doit définir ni l'espace ni le temps, parce que ces mots ne renferment qu'une idée simple; mais on peut & on doit même définir le mouvement, quoique la notion en soit assez familiere à tout le monde, parce que l'idée de mouvement est une idée complexe qui en renferme deux simples, celle de l'espace parcouru, & celle du temps employé à le parcourir. Il suit encore des mêmes principes, que les idées simples qui entrent dans une définition doivent être tellement distinctes l'une de l'autre, qu'on ne puisse en retrancher aucune. Ainsi dans la définition ordinaire du triangle rectiligne, on fait entrer mal-à-propos les trois côtés & les trois angles; il suffit d'y faire entrer les trois côtés, parce qu'une figure renfermée par trois lignes droites a nécessairement trois angles. C'est à quoi on ne sauroit faire trop d'attention, pour ne pas multiplier sans nécessité les mots non plus que les êtres, & pour ne pas faire regarder comme deux idées distinctes, ce qui n'est individuellement que la même.

On peut donc dire non seulement qu'une

définition doit être courte, mais que plus elle sera courte, plus elle sera claire ; car la briéveté consiste à n'employer que les idées nécessaires, & à les disposer dans l'ordre le plus naturel. On n'est souvent obscur, que parce qu'on est trop long : l'obscurité vient principalement de ce que les idées ne sont pas bien distinguées les unes des autres, & ne sont pas mises à leur place. Enfin la briéveté étant nécessaire dans les définitions, on peut & on doit même y employer des termes qui renferment des idées complexes, pourvu que ces termes aient été définis auparavant, & qu'on ait par conséquent développé les idées simples qu'ils contiennent. Ainsi on peut dire qu'un triangle rectiligne est une figure terminée par trois lignes droites, pourvu qu'on ait défini auparavant ce qu'on entend par *figure*, c'est-à-dire un espace terminé entiérement par des lignes : ce qui renferme trois idées, celle d'étendue, celle de bornes, & celle de bornes en tout sens.

Telles sont les regles générales d'une définition ; telle est l'idée qu'on doit s'en faire, & suivant laquelle une définition n'est autre chose que le développement des idées simples qu'un mot renferme. Il est fort inutile après cela d'examiner si les définitions sont de nom ou de chose, c'est-à-dire si elles sont simplement l'explication de ce qu'on entend par un mot, ou si elles expliquent la nature de l'objet indiqué par ce mot. En effet, qu'est-ce que la nature d'une chose ? En quoi consiste-t-elle proprement, & la connoissons-nous ? Si on veut répondre clairement à ces questions, on verra combien la distinction dont il s'agit est futile & absurde : car étant ignorans comme nous le sommes sur ce que les êtres sont en eux-mêmes, la connoissance de la nature d'une chose (du moins par rapport à nous) ne peut consister que dans la notion claire & décomposée, non des principes réels & absolus de cette chose, mais de ceux qu'elle nous paroît renfermer. Toute définition ne peut être envisagée que sous ce dernier point de vue : dans ce cas elle sera plus qu'une simple définition de nom, puisqu'elle ne se bornera pas à expliquer le sens d'un mot, mais qu'elle en décomposera l'objet ; & elle sera moins aussi qu'une définition de chose, puisque la vraie nature de l'objet, quoiqu'ainsi décomposé, pourra toujours rester inconnue.

Voilà ce qui concerne la définition des termes vulgaires. Mais une science ne se borne pas à ces termes, elle est forcée d'en avoir de particuliers ; soit pour abréger le discours & contribuer ainsi à la clarté, en exprimant par un seul mot ce qui auroit besoin d'être exprimé par une phrase entiere ; soit pour désigner des objets peu connus sur lesquels elle s'exerce, & que souvent elle se produit à elle-même par des combinaisons singulieres & nouvelles. Ces mots ont besoin d'être définis, c'est-à-dire simplement expliqués par d'autres termes plus vulgaires & plus simples ; & la seule regle de ces définitions, c'est de n'y employer aucun terme qui ait besoin lui-même d'être expliqué, c'est-à-dire qui ne soit ou clair de lui-même, ou déja expliqué auparavant.

Les termes scientifiques n'étant inventés que pour la nécessité, il est clair que l'on ne doit pas au hasard charger une science de termes particuliers. Il seroit donc à souhaiter qu'on abolît ces termes scientifiques & pour ainsi dire barbares, qui ne servent qu'à en imposer ; qu'en Géométrie, par exemple, on dît simplement *proposition* au lieu de *théorême*, *conséquence* au lieu de *corollaire*, *remarque* au lieu de *scholie*, & ainsi des autres. La plupart des mots de nos Sciences sont tirés des langues savantes, où ils étoient intelligibles au peuple même, parce qu'ils n'étoient souvent que des termes vulgaires, ou dérivés de ces termes : pourquoi ne pas leur conserver cet avantage ?

Les mots nouveaux, inutiles, bizarres, ou tirés de trop loin, sont presque aussi ridicules en matiere de science, qu'en matiere de goût. On ne sauroit, comme nous l'avons déja dit ailleurs, rendre la langue de chaque science trop simple, & pour ainsi dire trop populaire ; non seulement c'est un moyen d'en faciliter l'étude, c'est ôter encore un prétexte de la décrier au peuple, qui s'imagine ou qui voudroit se persuader que la langue particuliere d'une science en fait tout le mérite ; que c'est une espece de rempart inventé pour en défendre

les approches : les ignorans reffemblent en cela à ces généraux malheureux ou mal-habiles, qui ne pouvant forcer une place, se vengent en infultant les dehors.

Au refte ce que je propofe ici, a plutôt pour objet les mots abfolument nouveaux que le progrès naturel d'une fcience oblige à faire, que les mots qui y font déja confacrés, fur-tout lorfque ces mots ne pourroient être facilement changés en d'autres plus intelligibles. Il eft dans les chofes d'ufage, des limites où le philofophe s'arrête; il ne veut ni fe réformer, ni s'y foumettre en tout, parce qu'il n'eft ni tyran ni efclave.

Les regles que nous venons de donner, concernent les *élémens* en général pris dans le premier fens. A l'égard des *élémens* pris dans le fecond fens, ils ne different des autres qu'en ce qu'ils contiendront néceffairement moins de propofitions primitives, & qu'ils pourront contenir plus de conféquences particulieres. Les regles de ces deux *élémens* font d'ailleurs parfaitement femblables ; car les *élémens* pris dans le premier fens étant une fois traités, l'ordre des propofitions élémentaires & primitives y fera réglé par le degré de fimplicité ou de multiplicité, fous lequel on envifagera l'objet. Les propofitions qui envifagent les parties les plus fimples de l'objet, fe trouveront donc placées les premieres ; & ces propofitions en y joignant ou en omettant leurs conféquences, doivent former les *élemens* de la feconde efpece. Ainfi le nombre des propofitions primitives de cette feconde efpece d'*élémens*, doit être déterminé par l'étendue plus ou moins grande de la fcience que l'on embraffe, & le nombre des conféquences fera déterminé par le détail plus ou moins grand dans lequel on embraffe cette partie.

On peut propofer plufieurs queftions fur la maniere de traiter les *élémens* d'une fcience.

En premier lieu, doit-on fuivre, en traitant les *élémens*, l'ordre qu'ont fuivi les inventeurs ? Il eft d'abord évident qu'il ne s'agit point ici de l'ordre que les inventeurs ont pour l'ordinaire réellement fuivi, & qui étoit fans regle & quelquefois fans objet, mais de celui qu'ils auroient pu fuivre en procédant avec méthode. On ne peut douter que cet ordre ne foit en général le plus avantageux à fuivre ; parce qu'il eft le plus conforme à la marche de l'efprit, qu'il éclaire en inftruifant, qu'il met fur la voie pour aller plus loin, & qu'il fait pour ainfi dire preffentir à chaque pas celui qui doit le fuivre : c'eft ce qu'on appelle autrement la *méthode analytique*, qui procede des idées compofées aux idées abftraites, qui remonte des conféquences connues aux principes inconnus, & qui en généralifant celles-là, parvient à découvrir ceux-ci ; mais il faut que cette méthode réuniffe encore la fimplicité & la clarté, qui font les qualités les plus effentielles que doivent avoir les *élémens* d'une fcience. Il faut bien fe garder fur-tout, fous prétexte de fuivre la méthode des inventeurs, de fuppofer comme vraies des propofitions qui ont befoin d'être prouvées, fous prétexte que les inventeurs, par la force de leur génie, ont dû appercevoir d'un coup-d'œil & comme *à vue d'oifeau* la vérité de ces propofitions. On ne fauroit traiter trop exactement les Sciences, fur-tout celles qui s'appellent particuliérement *exactes*.

La méthode analytique peut fur-tout être employée dans les fciences dont l'objet n'eft pas hors de nous, & dont le progrès dépend uniquement de la méditation ; parce que tous les matériaux de la fcience étant pour ainfi dire au dedans de nous, l'analyfe eft la vraie maniere & la plus fimple d'employer ces matériaux. Mais dans les fciences dont les objets nous font extérieurs, la méthode fynthétique, celle qui defcend des principes aux conféquences, des idées abftraites aux compofées, peut fouvent être employée avec fuccès & avec plus de fimplicité que l'autre ; d'ailleurs, les faits font eux-mêmes en ce cas les vrais principes. En général la méthode analytique eft plus propre à trouver les vérités, ou à faire connoître comment on les a trouvées. La méthode fynthétique eft plus propre à expliquer & à faire entendre les vérités trouvées : l'une apprend à lutter contre les difficultés, en remontant à la fource ; l'autre place l'efprit à cette fource même, d'où il n'a plus qu'à fuivre un cours facile. *Voyez* ANALYSE, SYNTHESE.

On demande en second lieu, laquelle des deux qualités doit être préférée dans des *élémens*, de la facilité, ou de la rigueur exacte. Je réponds que cette question suppose une chose fausse; elle suppose que la rigueur exacte puisse exister sans la facilité, & c'est le contraire; plus une déduction est rigoureuse, plus elle est facile à entendre: car la rigueur consiste à réduire tout aux principes les plus simples. D'où il s'ensuit encore que la rigueur proprement dite entraîne nécessairement la méthode la plus naturelle & la plus directe. Plus les principes seront disposés dans l'ordre convenable, plus la déduction sera rigoureuse; ce n'est pas qu'absolument elle ne pût l'être si on suivoit une méthode plus composée, comme a fait Euclide dans ses *élémens*: mais alors l'embarras de la marche feroit aisément sentir que cette rigueur précaire & forcée ne seroit qu'improprement telle.

Nous n'en dirons pas davantage ici sur les regles qu'on doit observer en général, pour bien traiter les *élémens* d'une science. La meilleure maniere de faire connoître ces regles, c'est de les appliquer aux différentes sciences; & c'est ce que nous nous proposons d'exécuter dans les différens articles de cet ouvrage. A l'égard des *élémens* des Belles-Lettres, ils sont appuyés sur les principes du goût. *Voy.* GOUT. Ces *élémens*, semblables en plusieurs choses aux *élémens* des Sciences, ont été faits après coup sur l'observation des différentes choses qui ont paru affecter agréablement les hommes. On trouvera de même à l'*article* HISTOIRE, ce que nous pensons des *élémens* de l'histoire en général. *Voyez aussi* COLLEGE.

Nous dirons seulement ici que toutes nos connoissances peuvent se réduire à trois especes; l'Histoire, les Arts tant libéraux que méchaniques, & les Sciences proprement dites, qui ont pour objet les matieres de pur raisonnement; & que ces trois especes peuvent être réduites à une seule, à celle des Sciences proprement dites. Car, 1°. l'Histoire est ou de la nature, ou des pensées des hommes, ou de leurs actions. L'histoire de la nature, objet de la méditation du philosophe, rentre dans la classe des sciences; il en est de même de l'histoire des pensées des hommes, sur-tout si on ne comprend sous ce nom que celles qui ont été vraiment lumineuses & utiles, & qui sont aussi les seules qu'on doive présenter à ses lecteurs dans un livre d'*élémens*. A l'égard de l'histoire des rois, des conquérans, & des peuples, en un mot des événemens qui ont changé ou troublé la terre, elle ne peut être l'objet du philosophe qu'autant qu'elle ne se borne pas aux faits seuls; cette connoissance stérile, ouvrage des yeux & de la mémoire, n'est qu'une connoissance de pure convention quand on la renferme dans ses étroites limites, mais entre les mains de l'homme qui sait penser elle peut devenir la premiere de toutes. Le sage étudie l'univers moral comme le physique, avec cette patience, cette circonspection, ce silence de préjugés qui augmente les connoissances en les rendant utiles; il suit les hommes dans leurs passions comme la nature dans ses procédés; il observe, il rapproche, il compare, il joint ses propres observations à celles des siecles précédens, pour tirer de ce tout les principes qui doivent l'éclairer dans ses recherches ou le guider dans ses actions: d'après cette idée, il n'envisage l'Histoire que comme un recueil d'expériences morales faites sur le genre humain, recueil qui seroit sans doute beaucoup plus complet s'il n'eût été fait que par des philosophes, mais qui, tout informe qu'il est, renferme encore les plus grandes leçons de conduite, comme le recueil des observations médicinales de tous les âges, malgré tout ce qui lui manque & qui lui manquera peut-être toujours, forme néanmoins la partie la plus importante & la plus réelle de l'art de guérir. L'Histoire appartient donc à la classe des Sciences, quant à la maniere de l'étudier & de se la rendre utile, c'est-à-dire quant à la partie philosophique.

2°. Il en est de même des Arts tant méchaniques que libéraux: dans les uns & les autres ce qui concerne les détails est uniquement l'objet de l'artiste; mais d'un côté les principes fondamentaux des Arts méchaniques sont fondés sur les connoissances mathématiques & physiques des hommes, c'est-à-dire sur les deux branches les plus considérables de la Philosophie;

de l'autre, les Arts libéraux ont pour base l'étude fine & délicate de nos sensations. Cette métaphysique subtile & profonde qui a pour objet les matieres de goût, fait y distinguer les principes absolument généraux & communs à tous les hommes, d'avec ceux qui sont modifiés par le caractere, le génie, le degré de sensibilité des nations ou des individus; elle démêle par ce moyen le beau essentiel & universel, s'il en est un, d'avec le beau plus ou moins arbitraire & plus ou moins convenu: également éloignée & d'une décision trop vague & d'une discussion trop scrupuleuse, elle ne pousse l'analyse du sentiment que jusqu'où elle doit aller, & ne la resserre point non plus trop en deçà du champ qu'elle peut se permettre; en comparant les impressions & les affections de notre ame, comme le métaphysicien ordinaire compare les idées purement spéculatives, elle tire de cet examen des regles pour rappeller ces impressions à une source commune, & pour les juger par l'analogie qu'elles ont entr'elles; mais elle s'abstient ou de les juger en elles-mêmes, ou de vouloir apprécier les impressions originaires & primitives par les principes d'une philosophie aussi obscure pour nous que la structure de nos organes, ou de vouloir enfin faire adopter ses regles par ceux qui ont reçu, soit de la nature soit de l'habitude, une autre façon de sentir. Ce que nous disons ici du goût dans les Arts libéraux, s'applique de soi-même à cette partie des Sciences qu'on appelle *Belles-Lettres*. C'est ainsi que les *élémens* de toutes nos connoissances sont renfermés dans ceux d'une philosophie bien entendue. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur la maniere d'étudier quelques sortes d'*élémens* que ce puisse être, en supposant ces *élémens* bien faits. Ce n'est point avec le secours d'un maître qu'on peut remplir cet objet, mais avec beaucoup de méditation & de travail. Savoir des *élémens*, ce n'est pas seulement connoître ce qu'ils contiennent, c'est en connoître l'usage, les applications, & les conséquences; c'est pénétrer dans le génie de l'inventeur, c'est se mettre en état d'aller plus loin que lui, & voilà ce qu'on ne fait bien qu'à force d'étude & d'exercice: voilà pourquoi on ne saura jamais parfaitement que ce qu'on a appris soi-même. Peut-être feroit-on bien par cette raison, d'indiquer en deux mots dans des *élémens* l'usage & les conséquences des propositions démontrées. Ce seroit pour les commençans un sujet d'exercer leur esprit en cherchant la démonstration de ces conséquences, & en faisant disparoître les vuides qu'on leur auroit laissés à remplir. Le propre d'un bon livre d'*élémens* est de laisser beaucoup à penser.

On doit être en état de juger maintenant si des *élémens* complets des Sciences, peuvent être l'ouvrage d'un homme seul: & comment pourroient-ils l'être, puisqu'ils supposent une connoissance universelle & approfondie de tous les objets qui occupent les hommes? Je dis *une connoissance approfondie*; car il ne faut pas s'imaginer que pour avoir effleuré les principes d'une science, on soit en état de les enseigner. C'est à ce préjugé, fruit de la vanité & de l'ignorance, qu'on doit attribuer l'extrême disette où nous sommes de bons livres élémentaires, & la foule de mauvais dont nous sommes chaque jour inondés. L'éleve à peine sorti des premiers sentiers, encore frappé des difficultés qu'il a éprouvées, & que souvent même il n'a surmontées qu'en partie, entreprend de les faire connoître & surmonter aux autres; censeur & plagiaire tout ensemble de ceux qui l'ont précédé, il copie, transforme, étend, renverse, resserre, obscurcit, prend ses idées informes & confuses pour des idées claires, & l'envie qu'il a eu d'être auteur pour le desir d'être utile. On pourroit le comparer à un homme qui ayant parcouru un labyrinthe à tâtons & les yeux bandés, croiroit pouvoir en donner le plan & en développer les détours. D'un autre côté, les maîtres de l'art, qui par une étude longue & assidue en ont vaincu les difficultés & connu les finesses, dédaignent de revenir sur leurs pas pour faciliter aux autres le chemin qu'ils ont eu tant de peine à suivre: peut-être encore frappés de la multitude & de la nature des obstacles qu'ils ont surmontés, redoutent-ils le travail qui seroit nécessaire pour les applanir, & qui seroit trop peu senti pour qu'on pût leur en tenir

compte. Uniquement occupés de faire de nouveaux progrès dans l'art, pour s'élever, s'il leur eſt poſſible, au deſſus de leurs prédéceſſeurs ou de leurs contemporains, & plus jaloux de l'admiration que de la reconnoiſſance publique, ils ne penſent qu'à découvrir & à jouir, & préferent la gloire d'augmenter l'édifice au ſoin d'en éclairer l'entrée. Ils penſent que celui qui apportera comme eux dans l'étude des Sciences, un génie vraiment propre à les approfondir, n'aura pas beſoin d'autres *élémens* que de ceux qui les ont guidés eux-mêmes; que la nature & les réflexions ſuppléeront infailliblement pour lui à ce qui manque aux livres, & qu'il eſt inutile de faciliter aux autres des connoiſſances qu'ils ne pourront jamais ſe rendre vraiment propres, parce qu'ils ſont tout au plus en état de les recevoir ſans y rien mettre du leur. Un peu plus de réflexion eût fait ſentir combien cette maniere de penſer eſt nuiſible au progrès & à la gloire des Sciences; à leur progrès, parce qu'en facilitant aux génies heureux l'étude de ce qui eſt connu, on les met en état d'y ajouter davantage & plus promptement; à leur gloire, parce qu'en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de perſonnes, on ſe procure un plus grand nombre de juges éclairés. Tel eſt l'avantage que produiroient de bons *élémens* des Sciences, *élémens* qui ne peuvent être l'ouvrage que d'une main fort habile & fort exercée. En effet, ſi on n'eſt pas parfaitement inſtruit des vérités de détail qu'une Science renferme; ſi par un fréquent uſage on n'a pas apperçu la dépendance mutuelle de ces vérités, comment diſtinguera-t-on parmi elles les propoſitions fondamentales dont elles dérivent, l'analogie ou la différence de ces propoſitions fondamentales, l'ordre qu'elles doivent obſerver entr'elles, & ſur-tout les principes au delà deſquels on ne doit pas remonter? C'eſt ainſi qu'un chymiſte ne parvient à connoître les mixtes qu'après des analyſes & des combinaiſons fréquentes & variées. La comparaiſon eſt d'autant plus juſte, que ces analyſes apprennent au chymiſte non ſeulement quels ſont les principes dans leſquels un corps ſe réſout, mais encore, ce qui n'eſt pas moins important, les bornes au delà deſquelles il ne peut ſe réſoudre, & qu'une expérience longue & réitérée peut ſeule faire connoître.

Des *élémens* bien faits, ſuivant le plan que nous avons expoſé, & par des écrivains capables d'exécuter ce plan, auroient une double utilité: ils mettroient les bons eſprits ſur la voie des découvertes à faire, en leur préſentant les découvertes déja faites; de plus ils mettroient chacun plus à portée de diſtinguer les vraies découvertes d'avec les fauſſes; car tout ce qui ne pourroit point être ajouté aux *élémens* d'une Science comme par forme de ſupplément, ne feroit point digne du nom de *découverte*. Voyez *ce mot*. (O)

Après avoir expoſé ce qui concerne les *élémens* des Sciences en général, nous allons maintenant dire un mot des *élémens* de Mathématiques & de Phyſique, en indiquant, pour répondre à l'objet de cet ouvrage, les principaux livres où ils ſont traités.

Les *élémens* des Mathématiques ont été expliqués dans des cours & des ſyſtêmes qu'ont donné différens auteurs. *Voyez* COURS.

Le premier ouvrage de cette eſpece eſt celui de Hérigone, publié en latin & en françois l'an 1664, en dix volumes. Cet auteur y a renfermé les *élémens* d'Euclide, les *données* du même, &c. avec les *élémens* d'Arithmétique, d'Algebre, de Trigonométrie, d'Architecture, de Géographie, de Navigation, d'Optique, des Sphériques, d'Aſtronomie, de Muſique, de Perſpective, &c. Cet ouvrage a cela de remarquable, que, l'auteur y emploie par-tout une eſpece de caractere univerſel, de maniere que, ſans ſe ſervir abſolument d'aucun langage, on peut en entendre toutes les démonſtrations, pourvu que l'on ſe ſouvienne ſeulement des caracteres qui y ſont employés. *Voyez* CARACTERE.

Depuis Hérigone, d'autres auteurs ont expliqué les *élémens* de différentes parties de Mathématiques, particuliérement le jéſuite Schott dans ſon *curſus mathematicus*, publié en 1674; Jonas Moore, dans ſon *nouveau Syſtême de Mathématiques*, imprimé en anglois en 1681; Dechales

Dechales dans son *cursus Mathematicus*, qui parut en 1674 ; Ozanam dans son *cours des Mathématiques*, publié en 1699: mais personne n'a donné de cours de Mathématiques plus étendu ni plus approfondi que M. Wolf; son ouvrage a été publié sous le titre de *elementa mathefeos universæ*, en deux volumes *in-4°*. dont le premier parut en 1713, & le second en 1715 : depuis il y a eu une édition de Geneve en 1733, en cinq volumes *in-4°*. : en général cet ouvrage fait honneur à son auteur, quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes; mais c'est le meilleur ou le moins mauvais que nous ayions jusqu'ici.

Les *élémens* d'Euclide sont le premier, & selon plusieurs personnes, le meilleur livre d'*élémens* de Géométrie. On a fait un grand nombre d'éditions & de commentaires sur les quinze livres des *élémens* de cet auteur. Oronce Finé est le premier qui a publié, en 1536, les six premiers livres de ces *élémens* avec des notes pour expliquer le sens d'Euclide. Peletier fit la même chose en 1557. Nic. Tartaglia fit un commentaire vers ce même temps sur les quinze livres entiers ; il y ajouta même quelque chose de lui.

Dechales, Hérigone, & d'autres, ont pareillement travaillé beaucoup sur les *élémens* d'Euclide, ainsi que Barrow, recommandable sur-tout par la précision & la rigueur de ses démonstrations. Mais comme les quinze livres entiers ne paroissent pas nécessaires, principalement aux jeunes Mathématiciens, quelques auteurs se sont appliqués seulement à bien éclaircir les six premiers livres, avec l'onzieme & le douzieme tout au plus. On ne finiroit pas, si l'on vouloit rapporter les différentes éditions qu'on en a faites : celles qui passent pour les meilleures, sont une édition françoise de Dechales & une latine d'André Tacquet : celle de Dechales, qu'on estime le plus, a été faite à Paris en 1709 par Ozanam ; & la meilleure de Tacquet est une édition de Cambridge faite en 1703 par Whiston.

Quelques auteurs ont réduit en syllogismes toutes les démonstrations d'Euclide, pour faire voir comment l'on s'éleve, par une chaîne de raisonnemens, à une démonstration complete. Pierre Ramus n'approuva pas l'ordre d'Euclide, comme il le paroît par son discours sur les quinze livres de cet auteur ; c'est ce qui le détermina à compiler vingt-trois nouveaux livres d'*élémens*, suivant la méthode scholastique, mais sans succès. Arnaud, en 1667 ; Gaston Pardiés, Jésuite, en 1680 ; le P. Lamy, en 1685 ; Poliniere, en 1704 ; & depuis 20 ans M. Rivard, ont publié le fond de la doctrine d'Euclide, suivant une nouvelle méthode particuliere à chacun d'eux.

Il y a quelques années que M. Clairaut, de l'académie des Sciences de Paris ; publia une Géométrie où les propositions ne paroissent qu'à mesure qu'elles sont occasionées par les besoins des hommes qui les ont découvertes : cette méthode est très-lumineuse, & n'a point la sécheresse des précédentes ; mais, outre que l'auteur y suppose quelquefois sans démonstration ce qui à la rigueur pourroit en avoir besoin, les propositions, ainsi que dans toutes les autres méthodes, n'y sont point déduites immédiatement les unes des autres, & forment plutôt un assemblage qu'un édifice de propositions ; cependant une chaîne non interrompue de vérités, seroit le systême le plus naturel & le plus commode, en même temps qu'elle offriroit à l'esprit l'agréable spectacle de générations en ligne directe : or c'est ce que l'on a exécuté dans les institutions de Géométrie, imprimées à Paris en 1746, chez de Bure l'aîné. Toutes les propositions de cet ouvrage sont déduites immédiatement les unes des autres, & donnent occasion à la résolution d'un fort grand nombre de problêmes curieux & utiles, ainsi qu'à des réflexions sur les développemens de l'esprit humain ; ce qui répand quelque agrément sur une matiere qui ne comporte par elle-même que trop de sécheresse. Moyennant cet appas ou cet artifice, la Géométrie élémentaire a été mise à la portée de la plus tendre enfance, ainsi que l'expérience l'a démontré, & le démontre tous les jours. On desireroit que M. Clairaut, dans les excellens *élémens* d'Algebre qu'il a publiés, eût mis les

opérations du calcul plus à portée des commençans. *Voyez* ALGEBRE.

Sur les *élémens* des différentes parties des Mathématiques, *voyez* ALGEBRE, DIFFÉRENTIEL, INTÉGRAL, MÉCHANIQUE, OPTIQUE, ASTRONOMIE, &c.

Les meilleurs *élémens* de Phyfique font l'effai de Phyfique de Muffchenbroeck, les *élémens* de s'Gravefande, les leçons de Phyfique de M. l'abbé Nollet, & plufieurs autres. *Voyez* PHYSIQUE. (*E*)

ELÉMENS, (*Géomét. tranf.*) On appelle ainfi dans la géométrie fublime, les parties infiniment petites ou différentielles d'une ligne droite, d'une courbe, d'une furface, d'un folide. Ainfi (*Pl. d'anal. fig.* 18.) le petit efpace *P M m p*, formé par les deux ordonnées infiniment proches *P M*, *m p*, & par l'arc *M m* de la courbe, eft l'*élément* de l'efpace *A P M*; *P p* eft l'*élément* de l'abfciffe; *M m*, celui de la courbe, &c. *Voyez* DIFFÉRENTIEL, FLUXIONS, INDIVISIBLES, INTÉGRAL, INFINI, &c. (*O*)

ELÉMENS, *en Aftronomie*. Les Aftronomes entendent communément par ce mot les principaux réfultats des obfervations aftronomiques, & généralement tous les nombres effentiels qu'ils emploient à la conftruction des tables du mouvement des planetes. Ainfi les *élémens* de la théorie du foleil, ou plutôt de la terre, font fon mouvement moyen & fon excentricité, & le mouvement de fon aphélie. Les *élémens* de la théorie de la lune font fon mouvement moyen, celui de fon nœud & de fon apogée, fon excentricité, l'inclinaifon moyenne de fon orbite à l'écliptique. *Voyez* EPOQUE, MOUVEMENT MOYEN, EXCENTRICITÉ, &c. (*O*)

ELÉMENS, f. m. pl. On appelle ainfi *en Phyfique* les parties primitives des corps. Les anciens, comme tout le monde fait, admettoient quatre *élémens* ou corps primitifs dont ils fuppofoient les autres formés, l'air, le feu, l'eau, la terre; & cette opinion, quoique abandonnée depuis, n'étoit pas fi déraifonnable, car il n'y a guere de mixte dans lequel la Chymie ne trouve ces quatre corps, ou du moins quelques-uns d'eux. Defcartes eft venu, qui à ces quatre *élémens* en a fubftitué trois autres, uniquement tirés de fon imagination, la matiere fubtile ou du premier *élément*, la matiere *globuleufe* ou du fecond, & la matiere *rameufe* ou du troifiéme. *Voyez* CARTÉSIANISME, ETHER, MATIERE SUBTILE, GLOBULES, &c. Aujourd'hui les Philofophes fages reconnoiffent, 1°. qu'on ignore abfolument en quoi confiftent les *élémens* des corps. *Voyez* CONFIGURATION, CORPS, MATIERE, CORPUSCULE, &c. 2°. Qu'on ignore encore, à plus forte raifon, fi les *élémens* des corps font tous femblables, & fi les corps different entr'eux par la différente nature de leurs *élémens*, ou feulement par leur différente difpofition. 3°. Qu'il y a apparence que les *élémens* ou particules primitives des corps font durs par eux-mêmes. *Voyez* DURETÉ. On fera peut-être étonné de la briéveté de cet article: mais nos connoiffances fur ce qui en fait l'objet font encore plus courtes. (*O*)

ELÉMENT *ou* PREMIER PRINCIPE, (*Chymie.*) *Voyez* PRINCIPE.

ELEMENT, (*Médec. Phyfiol. Pathol.*) ce terme eft employé dans la théorie de la Médecine pour défigner les premiers principes de la ftructure du corps humain. *Voyez* FIBRE, NUTRITION. (*d*)

ÉLÉMENTAIRE, adj. (*Philofophie.*) fe dit de ce qui fe rapporte aux élémens. *Voyez* ELEMENT. Ainfi les élémens d'un corps fe nomment auffi les *particules élémentaires* de ce corps.

Tout l'efpace qui eft compris dans l'orbite de la Lune, étoit appellé par les anciens la *région élémentaire*, parce que c'étoit felon eux le fiege ou la fphere des quatre élémens vulgaires. C'eft par la même raifon que de prétendus philofophes ont appellé *peuple élémentaire* une efpece d'êtres imaginaires qu'ils ont cru ou fuppofé habiter les quatre élémens des anciens, &c. En voilà affez & trop fur ces fottifes. Sur l'*air* & le *feu élémentaire*, *voyez* AIR & FEU.

ELEMENTAIRE fe dit auffi, en parlant d'une fcience, de la partie de cette fcience qui en renferme les élémens. Ainfi on dit la *Géométrie élémentaire* pour les *élémens de Géométrie*, la *Méchanique élémentaire* pour les *élémens de Méchanique*, &c. (*O*)

ELEMI, (*Hist. nat. des Drogues.*) résine étrangere qui s'enflamme aisément, & qui se dissout dans l'huile. On distingue deux sortes d'*élémi*, 1°. le vrai *élémi* ou celui d'Ethiopie & de l'Arabie heureuse, 2°. l'*élémi* d'Amérique.

Le vrai *élémi* est une résine jaunâtre, ou d'un blanc noirâtre, solide extérieurement, quoiqu'il ne soit pas entiérement sec, mou & gluant intérieurement, formé en morceaux cylindriques qui brûlent lorsqu'on les met sur le feu; son odeur forte n'est pas désagréable, elle approche de celle du fenouil. Ces morceaux cylindriques sont ordinairement enveloppés de grandes feuilles de roseau ou de palmier. Nous n'avons encore rien de certain sur l'arbre dont cette résine découle, & même on la trouve aujourd'hui très-rarement dans les boutiques : on est trop heureux de rencontrer l'*élémi* pur d'Amérique.

Celui-ci est une espece de résine quelquefois blanchâtre, quelquefois verdâtre ou jaunâtre, transparent, approchant de la résine du pin, de consistance tantôt plus molle, tantôt plus seche, d'une odeur résineuse, désagréable. On l'estime quand il est récent, transparent, un peu verd, gras, gluant, odoriférant. Il nous vient du Brésil, de la nouvelle Espagne & des isles d'Amérique : on l'apporte en pains de deux à trois livres; & parce qu'ils sont enveloppés dans des feuilles de cannes, on lui donne communément le nom de *gomme élémi en roseaux*. L'arbre qui fournit cette résine s'appelle *icicariba*. *Voyez* ICICARIBA.

On vend pour de l'*élémi* naturel, celui qui à cause de sa saleté, a été fondu & recuit au feu, & c'est peut-être là la moindre des tromperies. On contrefait assez communément cette résine avec du galipot lavé dans de l'huile commune d'aspic. On fait aussi passer des gommes communes & quelques especes de poix-résines jaunâtres, blanchâtres, grises, pour l'*élémi* d'Amérique. Les connoisseurs les distinguent par l'odeur & la couleur; mais si la chose en valoit la peine dans la pratique, la meilleure connoissance pour un acquéreur feroit celle d'un bon droguiste. *Article de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

ELEMI RÉSINE, (*Pharm. mat. Méd.*) La résine *élémi* est plus connue dans les boutiques sous le nom de *gomme* que sous celui de *résine*; cependant comme c'est absolument une résine, nous l'appellerons ainsi, & en cela nous suivrons M. Geoffroy, qui lui donne ce nom dans sa matiere médicale.

La *résine élémi* s'emploie rarement seule, mais elle entre dans beaucoup de préparations officinales externes; c'est elle qui fait la base du baume d'Arceus, auquel on donne quelquefois le nom d'*onguent élémi*. *Voyez* BAUME *d'Arceus*.

Si on distille par la retorte la *résine élémi*, on en retire tout ce que donnent ordinairement les résines, c'est-à-dire du flegme acide, une huile assez limpide dans le commencement, & qui s'épaissit de plus en plus vers la fin de l'opération; il ne reste dans la cornue qu'une petite quantité de *caput mortuum*, sur-tout si l'*élémi* étoit pur.

La *résine élémi* appliquée extérieurement passe pour résoudre les tumeurs, déterger les ulceres, & pour être un très-bon digestif; mais, comme nous l'avons dit, on ne l'emploie point seule.

On ne l'emploie point non plus pour l'intérieur, cependant quelques auteurs la vantent comme diurétique.

L'*élémi* entre dans le baume d'Arceus & dans celui de Fioraventi, dans les onguens de styrax & martiatum, dans les emplâtres de bétoine, oppodeltoch, d'André de la Croix, *&c.* (*b*)

ELÉOMELI, s. m. (*Pharmacie.*) c'est une huile plus épaisse que le miel, & douce au goût, qui coule du tronc d'un arbre à Palmyre contrée de la Syrie. Cette huile prise dans de l'eau, évacue par les selles les humeurs crues & bilieuses; les malades qui s'en servent sont attaqués d'engourdissement & perdent leurs forces, mais ces symptomes ne sont point à craindre.

On tire aussi cette huile des bourgeons oléagineux de cet arbre. *Dioscoride & Chambers.*

ELEO-SACCHARUM, (*Chymie & Pharmacie.*) on appelle ainsi toute huile essentielle combinée avec du sucre. C'est un moyen pour rendre les huiles propres à

ſe mêler avec l'eau ; ce qu'elles ne feroient point à moins que le ſucre, qui eſt ſoluble dans l'eau, ne ſervît d'intermede à cette union. Pour faire l'*eleo-ſaccharum*, on n'a qu'à verſer quelques gouttes d'une huile eſſentielle de citron, de cannelle, de lavande, *&c.* ſur du ſucre en poudre ; ou bien on n'a qu'à frotter des morceaux de ſucre ſur la peau d'une orange, d'un citron, *&c.* par-là le ſucre ſe charge d'une huile eſſentielle aromatique, & lui donne des entraves qui l'empêchent de ſe diſſiper auſſi promptement qu'elle feroit ſans cela. C'eſt-là le moyen qu'emploient les Italiens, & ſur-tout les Napolitains, pour donner à leurs fleurs artificielles les mêmes odeurs qu'ont les fleurs naturelles. Pour cela ils ne font que cacher un peu d'*eleo-ſaccharum* dans le calice de la fleur artificielle ; cependant à la fin la partie aromatique ſe diſſipe.

Dans la Pharmacie on connoît l'*eleo-ſaccharum carminativum*, qui ſe fait en verſant l'huile eſſentielle de camomille, vingt-quatre gouttes, ſur douze onces de ſucre blanc en poudre. Il y a auſſi l'*eleo-ſaccharum* de ſaſſafras, qui ſe fait avec ʒ ij d'huile de ſaſſafras, & ℥ vj de ſucre blanc : on dit que c'eſt un bon remede pour les catarres. *Voyez* Woyt, *Gazo-phylacium medico-phyſicum.* (—)

ELEPHANT, *elephas*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) le plus grand de tous les animaux quadrupedes, & un des plus ſinguliers dans la conformation de pluſieurs parties du corps. En conſidérant l'*éléphant* relativement à l'idée que nous avons de la juſteſſe des proportions, il ſemble être mal proportionné & mal deſſiné, pour ainſi dire, à cauſe de ſon corps gros & court, de ſes jambes roides & mal formées, de ſes piés ronds & tortus, de ſa groſſe tête, de ſes petits yeux, & de ſes grandes oreilles. On pourroit dire auſſi que l'habit dont il paroît couvert, eſt encore plus mal taillé & plus mal fait. Sa trompe, ſes défenſes, ſes piés, *&c.* le rendent auſſi extraordinaire que la grandeur de ſa taille. La deſcription de ſes parties, & l'hiſtoire de leurs uſages, ne donnera pas moins d'admiration que leur aſpect cauſe de ſurpriſe.

Le roi de Portugal envoya en 1668 au roi de France un *éléphant* du royaume de Congo, âgé de dix-ſept ans, & haut de ſix piés & demi depuis terre juſqu'au deſſus du dos. Il vécut dans la ménagerie de Verſailles pendant treize ans, & ne grandit que d'un pié, ſans doute parce que le changement de climat & de nourriture avoit retardé ſon accroiſſement ; ainſi il n'avoit que ſept piés & demi de hauteur lorſque MM. de l'académie royale des Sciences en firent la deſcription.

Le corps de cet animal avoit douze piés & demi de tour ; ſa longueur étoit preſque égale à ſa hauteur. Il avoit depuis le front juſqu'au commencement de la queue, huit piés & demi, & trois piés & demi depuis le ventre juſqu'à terre. En prenant la meſure des jambes ſur le ſquelette, on a trouvé que celles de devant avoient quatre piés & demi, & celles de derriere quatre piés huit pouces ; mais lorſque l'animal eſt revêtu de ſa chair & de ſa peau, les jambes de derriere paroiſſent plus courtes que celles de devant, parce qu'elles ſont moins dégagées de la maſſe du corps : elles reſſemblent plus à celles de l'homme qu'à celles de la plupart des quadrupedes, en ce que le talon poſe à terre, & que le pié eſt fort court. Les piés de l'*éléphant* dont il s'agit ici étoient ſi petits, qu'on ne les diſtinguoit pas des jambes, qui deſcendoient *tout d'une venue* juſqu'à terre, & dont la peau renfermoit les doigts des piés. La plante des piés de derriere avoit dix pouces de longueur, & celle des piés de devant, quatorze ; elle étoit garnie d'une corne en forme de ſemelle, qui étoit dure, ſolide & épaiſſe d'un pouce ; & qui débordoit comme ſi elle avoit été *écachée* par le poids du corps, & formoit quelques ongles mal figurés : il n'y en avoit que trois à chaque pié, cependant il s'eſt trouvé cinq doigts dans le ſquelette ; mais ils étoient recouverts par la peau, & n'avoient aucun rapport avec les ongles. La corne, que l'on a comparée à une ſemelle, formoit encore d'autres prolongemens que l'on auroit pu prendre pour des ongles. Il y a lieu de croire que cette partie varie dans différens individus, comme nous le ferons voir dans la ſuite. La queue

étoit menue & pointue ; elle avoit deux piés & demi de longueur, & étoit terminée par une houpe de gros poils longs de trois à quatre pouces. Cet *éléphant* étoit femelle ; l'orifice extérieur de la matrice se trouvoit placé au milieu du ventre près du nombril, à l'extrêmité d'un conduit qui formoit une éminence qui s'étendoit depuis l'anus jusqu'à la vulve, & qui renfermoit un clitoris de deux piés & demi de longueur, & de deux pouces de diametre ; de sorte qu'on l'auroit pris, avant la dissection, pour une verge, parce que cette partie est située de la même façon dans la plupart des quadrupedes. Il y avoit sur la poitrine deux mamelles, les mamelons étoient petits. La tête étoit grande ; elle avoit deux bosses par derriere, & un creux entre deux. Le cou étoit court, le front large, les yeux petits, la bouche étroite, & presque cachée sous le menton ; la mâchoire inférieure fort pointue, & les oreilles deux fois plus grandes à proportion que celles d'un âne ; elles avoient trois piés de hauteur, deux piés de largeur, & seulement deux lignes d'épaisseur : leur figure approchoit de l'ovale, & elles étoient collées contre la tête, comme celles de l'homme, & s'étendoient en arriere. On voit par leurs dimensions qu'aucun animal n'a les oreilles à proportion aussi grandes que l'*éléphant*. La trompe avoit cinq piés trois pouces de longueur après la mort de l'animal, neuf pouces de diametre à sa racine, & trois vers l'extrêmité, qui s'élargissoit comme le haut d'un vase, & formoit un rebord dont la partie de dessous étoit plus épaisse que les côtés. Ce rebord s'alongeoit par le dessus en maniere d'un bout de doigt : tout le rebord formoit comme une petite tasse, au fond de laquelle étoient les narines ; aussi la racine de la trompe fort de l'endroit qui correspond à celui des narines dans les autres quadrupedes. Les défenses avoient deux piés de longueur & quatre pouces de diametre vers leur racine ; elles étoient un peu recourbées en haut, & sortoient de la mâchoire supérieure, à cinq pouces au dessus du bord de la levre : il n'y avoit que huit dents, quatre en chaque mâchoire ; deux de chaque côté ; la longueur de la plus grosse étoit de quatre pouces, la largeur, d'un pouce & demi. Il se trouvoit sur la peau des crins ou des soies plus grosses que celles des sangliers ; elles étoient noires-luisantes, d'une grosseur égale depuis la racine jusqu'au bout, qui paroissoit coupé : il y en avoit peu, & seulement sur quelques parties ; savoir la trompe, les paupieres, & la queue d'un bout à l'autre, jusqu'à la houpe de l'extrêmité. La longueur des soies de la trompe étoit d'un pouce & demi. La peau avoit des rides de deux especes ; les unes étoient des lignes creusées comme nous les avons au dedans des mains ; les autres étoient élevées comme elles le font au dessus des mains aux personnes vieilles & maigres. Les rides rendoient la peau de l'*éléphant* fort vilaine, étant couverte d'un épiderme gris-brun, épais en plusieurs endroits, calleux, couvert de crasse, & comme déchiré par une infinité de gerçures. *Voyez les mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux, dressés par M.* Perrault, *troisieme partie.*

Les *éléphans* se trouvent en Asie & en Afrique. Ceux de l'Asie sont les plus grands ; on prétend qu'ils ont jusqu'à treize, quatorze ou quinze piés, & même plus, de hauteur depuis terre jusqu'au dessus du dos. On a vu des défenses qui pesoient cent soixante livres : sans doute elles venoient des *éléphans* d'Asie, car on assure qu'il y en a du poids de deux cents livres. On prétend qu'il s'en est trouvé en Afrique du poids de cent vingt-cinq livres ; les Anglois en ont rapporté de cette partie du monde, qui avoient plus de huit piés de longueur, & qui pesoient quatre-vingt-dix livres. On dit que la mesure ordinaire des *éléphans* d'Afrique est de neuf ou dix piés de longueur, & de onze ou douze de hauteur. Il y a dans l'isle de Ceylan un très-grand nombre d'*éléphans*, au rapport du capitaine Ribeiro, *Hist. de Ceylan, 1701*. Les plus grands ont neuf coudées depuis la pointe du pié jusqu'à l'épaule. Plusieurs auteurs s'accordent à dire que les *éléphans* de cette isle sont mieux faits, plus courageux, & ont plus d'instinct que les autres, quoiqu'ils soient plus petits. Les *éléphans* sont de couleur brune ; il y en

a quelques-uns de blancs dans les Indes, mais ils font très-rares.

L'*éléphant* alonge & raccourcit fa trompe ; il dirige l'extrêmité en haut, en bas, de côté ou en arriere : elle eft flexible en tout fens, il la meut à fon gré & felon fes befoins ; car il s'en fert comme d'un bras & d'une main. Il embraffe avec fa trompe tout ce qu'il veut foulever ou entraîner, par le moyen d'un rebord qui eft au bout, & du prolongement de ce rebord, qui reffemble à une forte de doigt, il faifit les chofes les plus petites. C'eft fur-tout à l'aide de ce doigt qu'il montre une adreffe dont on ne croiroit pas qu'un animal fi maffif fût capable. Enfin c'eft avec fa trompe qu'il porte à fa bouche tous fes alimens, foit folides, foit liquides ; mais pour entendre la méchanique qu'il emploie à cet effet, il faut fe fouvenir que les deux ouvertures des narines font au fond de la cavité qui fe trouve à l'extrémité de la trompe : c'eft par cet organe qu'il refpire, auffi plufieurs voyageurs ont regardé la trompe comme un nez fort alongé. L'air qui paffe par cette trompe dans l'infpiration & dans la refpiration, la rend propre à la fuccion, & lui donne la force de projeter les chofes qui fe trouvent dans fa cavité. Lorfque l'animal applique les bords de l'extrêmité de cette trompe fur quelque corps, & qu'il retire en même temps fon haleine, ce corps refte collé contre la trompe, & en fuit les différens mouvemens. C'eft ainfi que l'*éléphant* enleve des chofes fort pefantes, & même jufqu'au poids de deux cents livres. Lorfqu'il a foif, il trempe le bout de fa trompe dans l'eau, & en infpirant il remplit d'eau toute la cavité de la trompe ; enfuite il la recourbe en deffous, pour en porter l'extrémité dans fa bouche : alors l'animal pourroit aifément faire couler l'eau de la trompe dans la bouche, par un mouvement d'expiration ; mais de cette façon il ne l'avaleroit pas fans qu'il en entrât dans le larynx, puifque ce mouvement d'expiration fuppofe néceffairement que l'épiglotte eft levée : auffi l'*éléphant* enfonce fa trompe jufques dans le gofier au delà de l'épiglotte, & on entend un grand bruit que fait l'eau en fortant de la trompe pour defcendre dans l'œfophage. D'ailleurs on ne voit aucun mouvement de fuccion dans les levres, ce qui prouve que l'eau eft pouffée par l'expiration, & non pas attirée par la fuccion. De même quand l'*éléphant* prend l'herbe, il l'arrache avec fa trompe, & en fait des paquets qu'il porte au fond de fa bouche. Ces obfervations ont fait préfumer qu'il tette auffi avec fa trompe, mais on n'a jamais vu d'*éléphant* tetter ; on n'a jamais vu non plus qu'il prît aucune chofe immédiatement avec fa bouche, fi ce n'eft qu'il reçoit ce qu'on y jette. Il fait jaillir au loin & dirige à fon gré l'eau dont il a rempli fa trompe : on dit qu'elle en peut contenir plufieurs feaux. Lorfqu'on mene l'*éléphant* au combat, on attache à l'extrêmité de la trompe une chaîne ou un fabre nu, dont il fe fert avec beaucoup d'adreffe pour frapper l'ennemi.

L'*éléphant* a beaucoup d'inftinct & de docilité ; on l'apprivoife fi aifément, & on le foumet à tant d'exercices différens, que l'on eft furpris qu'une bête auffi lourde prenne fi facilement les habitudes qu'on lui donne. Pour le conduire on fe met à cheval fur fon cou ; on tient à la main une groffe verge de fer très-pointue par un bout, & terminée à l'autre par un crochet très-fort & auffi très-pointu ; on fe fert de la pointe au lieu d'éperon, & le crochet fupplée à la bride ; car on pique l'animal aux oreilles & au mufeau pour diriger fa marche, le conducteur étant ainfi pofté. On fe place fur le dos de l'*éléphant* : les femmes fe fervent, comme les hommes, de cette monture ; mais on dit qu'elle eft fort incommode, & qu'on aimeroit mieux faire dix lieues fur un cheval, qu'une feule fur un *éléphant*. On leur fait auffi porter des tours, dans lefquelles on place plufieurs hommes armés pour la guerre. Ces tours, au moins celles dont parle Pietro della Valle dans fes *Voyages*, font longues & larges comme un grand lit, & placées en travers fur le dos de l'*éléphant* ; elles peuvent contenir fix ou fept perfonnes affifes à la maniere des Levantins : il y en a d'autres où dix ou douze combattans peuvent fe placer. Pour les voyages des femmes de qualité & des grands feigneurs, les *éléphans* ont au lieu

de tours, des pavillons richement ornés, dans lesquels on peut s'asseoir ou se coucher. Les *éléphans* portent aussi de toutes sortes de fardeaux, jusqu'à de petites pieces de canon sur leurs affuts. Au rapport de Thevenot (*voyage du Lev.*), la charge des plus forts *éléphans* est de plus de trois mille livres. Cet animal a le pié si sûr, qu'il ne bronche presque jamais. Il fait beaucoup de chemin en peu de temps, à cause de la longueur de ses jambes: en allant le pas, il atteint un homme qui court. Lorsqu'on le presse, il peut faire en un jour le chemin de six journées; il court comme le cheval, au galop, & il fend l'eau avec autant de vîtesse qu'une chaloupe de dix rames. Lorsqu'on est poursuivi par cet animal, on ne peut l'éviter qu'en faisant des détours, parce qu'il n'est pas aussi prompt à se retourner de côté qu'à marcher en avant. Les *éléphans* plient les jambes de devant, & même celles de derriere. Lorsqu'on veut les charger on monte dessus, & ils aident avec leur trompe. Lorsqu'ils sont en voyage ils ne se couchent que rarement; mais dans d'autres temps ils se couchent toutes les nuits, & se relevent avec beaucoup de facilité. Ces animaux sont fort commodes & fort utiles pour le service qu'ils rendent, mais ils coûtent beaucoup à nourrir. Thevenot dans son *voyage du Levant*, dit qu'à *Delhy*, outre la viande qu'on leur fait manger, & l'eau-de-vie qu'on leur fait boire, on leur donne une pâte de farine, de sucre & de beurre, & chacun en consomme au moins par jour pour une demi-pistole. Fr. Pierre de Laval rapporte dans ses *voyages*, qu'un *éléphant* mange cent livres de riz par jour: ils prennent tout ce qu'on leur donne, principalement du biscuit. Un seul de ces animaux peut manger en un jour ce qui suffiroit pour nourrir trente hommes durant une semaine; cependant on en a vu se passer de manger pendant huit ou dix jours. Les *éléphans* sauvages vivent d'herbe, de fruits, & de branches d'arbres, dont ils mâchent du bois assez gros.

Ces animaux sont fort tranquilles, & ne s'irritent que lorsqu'on les offense; alors ils dressent les oreilles & la trompe, & c'est avec la trompe qu'ils renversent les hommes ou les jettent au loin, arrachent des arbres, & soulevent tout ce qui leur fait obstacle. Lorsqu'ils ont terrassé un homme & que leur fureur est grande, ils l'entraînent à l'aide de leur trompe contre leurs piés de devant, & marchent dessus ou le massacrent en le frappant & le perçant avec leurs défenses. C'est aussi par les coups redoublés de ces défenses qu'ils abattent des murs, & qu'ils frappent sur les choses que leur trompe ne peut pas saisir. Ils craignent le feu; on arrête leur fureur en leur jetant des pieces d'artifice enflammées. Cet animal si grand & si fort est exposé aux insultes des plus vils insectes, les mouches l'incommodent en le piquant dans les endroits où sa peau est gercée; c'est pourquoi il a soin de jeter avec sa trompe de la poussiere sur son corps, & de se rouler sur la terre en sortant du bain: car il ne manque pas de se baigner souvent, soit pour faire tomber la croûte que la poussiere a formée sur sa peau, soit pour ramollir son épiderme qui est sujet à se dessécher; on le frotte d'huile pour prévenir ce dessèchement. En fronçant sa peau il écrase les mouches qui se trouvent dans les gerçures. Ses ennemis les plus redoutables sont le rhinoceros, le lion, le tygre & les serpens, mais sur-tout le tygre, parce qu'il saisit l'*éléphant* par la trompe & la met en pieces. Les Negres lui donnent la chasse, parce qu'ils vendent ses défenses & mangent sa chair.

Lorsque les *éléphans* sont en chaleur ils deviennent furieux; mais, au rapport de Tavernier, cela n'arrive guere à ceux qui sont apprivoisés. On prétend que la femelle amoncele des feuilles avec sa trompe, en fait une sorte de lit, s'y couche sur le dos quand elle veut recevoir le mâle, & l'appelle par des cris; que leur accouplement ne se fait que dans les lieux les plus écartés & les plus solitaires, & que les femelles portent pendant dix ans. Quelques auteurs disent qu'elles ne conçoivent qu'une fois en sept ans, & que leur portée n'est que d'un an, de dix-huit mois, de deux ans, ou de deux ans & demi; que chaque portée est d'un seul fœtus. D'autres soutiennent qu'il y en

a trois ou quatre, & que la mere les allaite pendant sept ou huit ans; mais tous ces faits sont très-incertains, on n'a pu les observer sur les *éléphans* domestiques, puisqu'ils ne s'accouplent pas, & il n'est guere possible de suivre des *éléphans* sauvages d'assez près & assez long-temps pour faire de telles observations. La durée de leur vie n'est guere mieux connue; on a dit que ces animaux vivoient jusqu'à trois, quatre ou cinq cents ans, & qu'ils grandissent pendant la moitié de leur vie: d'autres assurent qu'elle ne dure que cent vingt, cent trente, ou cent cinquante ans, &c.

On a mis l'*éléphant* au rang des animaux fissipedes, dans les divisions méthodiques des quadrupedes. En effet il a cinq doigts à chaque pié, mais ils sont entiérement réunis & cachés sous la peau. Les ongles ne sont pas vraiment des ongles; ils ne tiennent pas aux doigts comme il a déja été dit, & leur nombre varie, puisque l'*éléphant* de Versailles n'en avoit que trois à chaque pié, tandis qu'on en montroit un autre à Paris qui venoit des Indes, & qui en avoit quatre. Cependant le P. Tachard a observé que tous les *éléphans* qu'il a vus à Siam, avoient cinq ongles.

Il y a eu diverses opinions sur les défenses de l'*éléphant*. On a cru que la plupart des femelles n'en avoient point, & qu'elles étoient très-courtes dans les autres; qu'elles sortoient de la mâchoire inférieure; & qu'elles tomboient chaque année. Mais les défenses de l'*éléphant* femelle de Versailles, tenoient à la mâchoire supérieure; elles étoient longues, & n'ont pas tombé pendant les treize ans qu'il a été à la ménagerie. Quelques auteurs ont prétendu que ces défenses étoient des dents: d'autres ont soutenu qu'on devoit les regarder comme des cornes; en effet leur substance qui est l'ivoire (*Voyez* IVOIRE) s'amolit au feu, ce qui n'arrive pas à celle des dents; & l'os duquel sortent ces défenses est distinct & séparé de celui duquel sortent les dents: ce qui prouve qu'elles sont de véritables cornes.

On feroit une longue histoire de l'*éléphant*, si l'on rapportoit tout ce qu'on a dit de son instinct, & tous les détails du cérémonial établi chez différens peuples, qui ont beaucoup de vénération pour cet animal; on verroit que l'amour du merveilleux a fait croire que l'*éléphant* a des vertus & des vices, qu'il est chaste & modeste, orgueilleux & vindicatif, qu'il aime les louanges, qu'il comprend ce qu'on lui dit, &c. Des nations entieres ont fait des guerres longues & cruelles, & des milliers d'hommes se sont égorgés pour la conquête de l'*éléphant blanc*. Cent officiers soignent un *éléphant* de cette couleur à Siam; il est servi en vaisselle d'or, promené sous un dais, logé dans un pavillon magnifique dont les lambris sont dorés. Plusieurs rois de l'Orient préferent à tout autre titre, celui de *possesseur de l'éléphant blanc*. Mais c'en est assez sur ce sujet, qui est fort étranger à l'histoire naturelle de l'*éléphant*.

Les *éléphans* sauvages vont par troupes. Il y a plusieurs manieres de les prendre & de les apprivoiser. Au royaume de Siam, des hommes montent sur des *éléphans* femelles, & se couvrent de feuillages pour n'être pas apperçus des *éléphans* sauvages qu'ils vont chercher dans les forêts: dès qu'ils se croient à portée de quelques-uns de ces animaux, ils font crier les femelles sur lesquelles ils sont montés; les mâles répondent à ces cris par des hurlemens effroyables, & s'approchent des femelles, que les hommes font marcher vers une allée fermée par des palissades; les mâles suivent les femelles, & dès que l'un d'eux est entré dans l'allée, on fait tomber deux coulisses, une par-devant l'*éléphant* sauvage, & l'autre par derriere: de sorte qu'il se trouve enfermé sans pouvoir avancer, ni reculer, ni se retourner. Il jette des cris terribles, & fait des efforts étonnans pour se dégager, mais c'est en vain; alors on tâche de le calmer & de l'adoucir, en lui jetant des seaux d'eau sur le corps; on verse de l'huile sur ses oreilles, & on fait venir des *éléphans* privés mâles & femelles qui les caressent avec leurs trompes. Pendant ce temps-là, on lui passe des cordes sous le ventre & aux piés de derriere, & enfin on fait approcher un *éléphant* privé. Un homme est monté dessus & le fait avancer & reculer, pour donner exemple à l'*éléphant* sauvage;

ſauvage ; enſuite on leve la couliſſe qui l'arrête, & auſſi-tôt il avance juſqu'au bout de l'allée : dès qu'il y eſt arrivé, on met à ſes côtés deux *éléphans* domeſtiques, que l'on attache avec lui ; un troiſieme marche devant, & le tire par une corde ; & un quatrieme le ſuit, & le fait marcher à grands coups de tête qu'il lui donne par derriere. C'eſt ainſi qu'on conduit l'*éléphant* ſauvage juſqu'à une eſpece de remiſe, où on l'attache à un gros pilier qui tourne comme un cabeſtan de navire ; on le laiſſe-là pour lui donner le temps d'appaiſer ſa fureur. Dès le lendemain il commence à aller avec les *éléphans* privés, & en quinze jours il eſt entiérement apprivoiſé.

Le roi de Siam a encore une autre façon de faire la chaſſe aux *éléphans :* mais elle demande beaucoup d'appareil. On commence par attirer le plus grand nombre d'*éléphans* ſauvages qu'il eſt poſſible dans un parc ſpacieux, environné par de gros pieux qui laiſſent de grandes ouvertures de diſtance en diſtance ; on les y fait venir par le moyen d'une femelle, ou en les épouvantant par le ſon des trompettes, des tambours, des hautbois, & ſur-tout par le feu dans divers endroits de la forêt, pour les faire aller dans le parc. Lorſqu'ils y ſont arrivés, on fait autour une enceinte d'*éléphans* de guerre, pour empêcher que les *éléphans* ſauvages ne franchiſſent les paliſſades ; enſuite on mene dans le parc à-peu-près autant d'*éléphans* privés, des plus forts, qu'il y a d'*éléphans* ſauvages. Les premiers ſont montés chacun par deux chaſſeurs, qui portent de groſſes cordes à nœuds coulans, dont les bouts ſont attachés à l'*éléphant*. Les conducteurs de chacun de ces *éléphans* les font courir contre un *éléphant* ſauvage, qui fuit auſſi-tôt & ſe préſente aux ouvertures du parc pour en ſortir ; mais il eſt repouſſé par les *éléphans* de guerre qui forment l'enceinte du dehors ; & pendant qu'il marche ainſi dans le parc, les chaſſeurs jettent leurs nœuds ſi à propos dans les endroits où il doit mettre le pié, qu'en peu de temps tous les *éléphans* ſauvages ſont attachés. On les met entre des *éléphans* privés pour les conduire, comme dans la chaſſe dont il a déja été fait mention.

Au Pégu on emploie pour cette chaſſe plus d'art, mais moins de monde. On a pluſieurs femelles dreſſées au manege qu'elles doivent faire dans cette occaſion ; on les frotte aux parties de la génération avec une huile fort odoriférante, que les mâles ſentent de loin ; on mene ces femelles dans les forêts, & bientôt les *éléphans* ſauvages accourent de toutes parts, & les ſuivent : alors elles prennent le chemin d'un parc environné de gros pieux plantés à telle diſtance l'un de l'autre, qu'un homme peut paſſer entre deux, mais non pas un *éléphant*, excepté à l'entrée du parc où il y a une grande ouverture qui ſe ferme par une herſe. Il ſe trouve auſſi entre les pieux pluſieurs portes qui communiquent chacune dans une écurie, & que l'on peut fermer par des couliſſes. Lorſque les femelles privées ſont entrées dans le parc avec les *éléphans* ſauvages, on fait tomber la herſe pour clore la grande ouverture ; enſuite les femelles entrent dans leurs écuries, & on baiſſe la couliſſe des portes. Les *éléphans* ſe voyant ſeuls & enfermés, entrent en fureur ; ils pourſuivent les hommes qui ſe trouvent dans le parc pour faire les manœuvres néceſſaires : mais ceux-ci s'échappent entre les pieux, que les *éléphans* frappent avec leurs défenſes ; mais ils caſſent ſouvent leurs défenſes, au lieu de briſer les pieux : ils jettent de grands cris, ils pleurent, ils gémiſſent, & font des efforts de toute eſpece pendant deux ou trois heures ; enfin les forces leur manquent, ils s'arrêtent, la ſueur coule de toutes les parties de leur corps, ils laiſſent tomber leur trompe à terre, & il en ſort une grande quantité d'eau. Lorſqu'ils ſont dans cet état, on fait ſortir les femelles de leurs écuries, elles rentrent dans le parc, & ſe mêlent parmi les *éléphans* ſauvages. Bientôt elles vont dans d'autres écuries qui ſont deſtinées à ces *éléphans ;* chacun ſuit une femelle & entre après elle dans une écurie : mais il s'y trouve ſeul, car la femelle ſort par une porte de derriere, auſſi-tôt on enferme l'*éléphant* ſauvage dans cette écurie où il ſe trouve fort ſerré ; on l'y tient lié ; il paſſe quatre ou

cinq jours ſans vouloir ni manger, ni boire ; enfin il s'accoutume à ſon eſclavage, & en huit jours il ſe trouve bien apprivoiſé.

A Patane, qui eſt un royaume dépendant de celui de Siam, on mene ſeulement un grand *éléphant* privé dans le bois ; dès qu'un *éléphant* ſauvage l'apperçoit, il vient l'attaquer : ces deux *éléphans* croiſent leurs trompes en s'efforçant de ſe renverſer l'un l'autre ; pendant que la trompe de l'*éléphant* ſauvage eſt embarraſſée, on lui lie les jambes de devant, alors il n'oſe plus ſe remuer, parce qu'il craint de tomber : ainſi il eſt aiſé de l'apprivoiſer par la faim.

On tend auſſi des chauſſes-trappes pour faire tomber les *éléphans* ſauvages dans des foſſes, & enſuite on les lie avec des cordes. L'*éléphant* s'apprivoiſe en peu de temps : trois jours ſuffiſent, ſi on les prive de nourriture, ou ſi on les empêche de dormir. On les prend plus facilement lorſqu'ils ſont très-jeunes. *Voyez le premier voyage de Siam, par le* P. Tachart ; *les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des animaux, qui a déja été citée ; & pluſieurs relations de voyageurs dont cet article a été extrait. Voyez* QUADRUPEDE. *(I)*

ELÉPHANT, (*Mat. méd.*) de toutes les parties de cet animal, il n'y a que les dents qui ſoient en uſage ; elles ſont connues ſous le nom d'*ivoire*. *Voyez* IVOIRE.

* ELÉPHANS, (*Hiſt. anc.*) les anciens employerent cet animal dans leurs armées ; les Orientaux s'en étoient ſervi avant eux ; les Perſans & les Indiens en avoient menés en troupe au combat. Il étoit difficile de les bleſſer. Ils écraſoient ſous leurs piés tout ce qui s'oppoſoit à eux ; ils portoient des tours ſur leur dos, d'où des ſoldats armés faiſoient pleuvoir des traits, des fleches, des pierres, & des javelots ſur leurs ennemis. Ils étoient dreſſés à ſaiſir les hommes avec leur trompe, & à les jeter dans la tour qu'ils portoient. Ils rompoient les rangs ; ils épouvantoient les chevaux. Lorſqu'on ſe fut accoutumé à cette eſpece de péril, on réſiſta aux *éléphans* avec le feu, avec des poutres aiguës plantées devant les rangs, des haches dont on leur coupa les piés, des armes en forme de faulx dont on leur trancha la trompe, de longues piques qu'on leur enfonça ſous la queue, où ils ont la peau moins épaiſſe ; enfin on leur oppoſa d'autres *éléphans*. On vit alors les animaux les plus terribles prendre part dans les querelles des hommes, & s'entre-détruire pour les défendre ou les venger.

Les Romains qui en virent pour la premiere fois dans l'armée de Pyrrhus, les prirent pour des bœufs de Lucanie ; une défaite totale fut la ſuite de leur ignorance. Dans la ſuite ils firent marcher eux-mêmes ces animaux contre leurs ennemis : ce fut une partie principale du butin qu'ils firent ſur les Carthaginois. Ils en oppoſerent pour la premiere fois à Philippe ; ils en honorerent leurs triomphes ; ils en expoſerent dans les jeux du cirque, où l'on vit quelquefois des *éléphans* vaincus par des hommes. C'étoit un bel exemple de la ſupériorité de l'induſtrie ſur la force. On dit qu'ils en dreſſerent à marcher ſur des cordes tendues. Ils en attelerent à leurs chars. Céſar ſe fit éclairer par quarante *éléphans*, qui portoient devant lui des flambeaux à la guerre. On appelloit *zoarque*, celui qui commandoit un *éléphant* ; *thérarque*, celui qui en commandoit deux ; *alpthérarque*, celui qui en commandoit trois ; *hylarque*, celui qui en commandoit huit ; *chératarque*, celui qui en commandoit vingt ; & *phallangarque*, celui qui en commandoit ſoixante-quatre.

ELÉPHANT, (*Myth. Médailles.*) L'*éléphant* ſur les médailles eſt un des ſujets qui ont le plus exercé les antiquaires, pour en deviner les diverſes ſignifications. Il marque ordinairement les jeux publics & les triomphes, où l'on prenoit plaiſir de faire voir au peuple ces ſortes d'animaux. Dans les médailles de Jules-Céſar ſur la fin de la république, où il n'étoit pas permis de mettre ſa tête ſur les monnoies, on imagina pour flatter ſon ambition de mettre à la place cet animal ; parce qu'en langue punique, *Céſar* ſignifioit un *éléphant*. Auſſi dans la ſuite, l'*éléphant* fut pris pour une marque de la puiſſance ſouveraine : il eſt vrai cependant qu'il déſigne ailleurs le *ſymbole de l'éternité*, ou celui *de la piété envers Dieu*. Mais pour abréger, *voyez* Spanheim, *numiſmata* ;

Begeri, *thesaurus Brandenburgicus ;* & sur-tout Cuper (Gisbert), *de elephantis*, &c. *Hagæ-Comit.* 1719, *in-folio*, *fig.* *Article de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

ELÉPHANT, nom donné à un ordre militaire ancien & fort honorable que conferent les rois de Danemarck, & qu'ils n'accordent qu'aux personnes de la plus haute qualité, & d'un mérite extraordinaire.

On l'appelle l'*ordre de l'éléphant*, parce qu'il a pour arme un *éléphant* d'or émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable, sur une terrasse de synople émaillée de fleurs. Cette marque de l'ordre est ornée de diamans, & pend à un ruban bleu, ondé comme le cordon bleu en France. *Chambers.* (*G*)

ELÉPHANT (*isle de l'*), (*Géogr.*) isle de l'Indostan sur la côte du Malabar. Elle a été ainsi nommée, de la figure d'un *éléphant* qu'on voit taillée dans le roc, grande comme nature. Il y a au même endroit un cheval de pierre, une pagode, avec une quarantaine de figures gigantesques, rangées symmétriquement. Les païens de cette isle en ont fait l'objet de leur culte.

ELÉPHANT, (*Blason.*) meuble qui entre dans quelques écus, il représente le plus grand des animaux quadrupedes.

L'*éléphant* sur les médailles est l'hyéroglyphique de l'éternité, parce qu'il vit plus d'un siecle.

Il est aussi le symbole de la piété, parce qu'on dit qu'il s'incline devant le soleil à son lever & à son coucher.

Heudé de Blacy en Champagne, *de gueules à un éléphant d'argent, appuyé contre un palmier d'or.*

ELEPHANTIASE *ou* ELEPHANTIE, s. f. *ou* ELEPHANTIAS, s. m. (*Méd.*) c'est le nom que les Grecs ont donné à la maladie de la peau, que les Arabes appellent *lepre.*

Celle qui est la lepre des Grecs, est nommée par les Arabes, *albara nigra :* c'est une espece de gale à un plus haut degré de malignité ; ainsi elle ne differe de la gale que l'on voit communément, que par l'intensité des symptomes. *V.* GALE, LEPRE.

La lepre des Arabes est encore plus violente que celle des Grecs. De toutes les maladies dans lesquelles les tégumens sont affectés de différens genres de pustules, de tubercules, d'ulceres, il n'en est point qui réunisse autant de ces divers maux, & qui affecte si généralement toutes les parties du corps, d'une maniere si horrible & si digne de compassion en même temps, que l'*éléphantiase ;* ce qui la fait regarder comme un chancre universel par Æginette (*lib. IV*), & par presque tous les auteurs qui l'ont décrite après lui. On lui a donné le nom d'*éléphantiase ;* soit parce que cette maladie est aussi grande par la nature de ses symptomes, & aussi forte par la difficulté de la guérir, entre toutes les autres maladies connues, que l'éléphant surpasse en grandeur & en force tous les autres quadrupedes ; soit parce que ceux qui sont affectés de cette espece de lepre ont le corps & les extrêmités inférieures sur-tout tuméfiées & si roides, qu'ils ne peuvent pas les plier : ce en quoi on les comparoit aux éléphans, dont les anciens croyoient les jambes sans jointures ; soit parce que cette maladie rend la peau gonflée, rude, inégale, ridée, couverte d'écailles, de tubérosités, avec un grand nombre de fentes sillonnées & de crevasses, comme l'est celle des éléphans. Cette derniere raison paroît la plus vraisemblable. On lui a aussi donné, selon Galien dans son livre *de Tumoribus, cap. xiv*, le nom de *satyryasmum*, parce que lorsqu'elle commence, elle rend les malades extrêmement lascifs, & par-là semblables à des satyres ; ou parce qu'elle défigure le visage, & lui donne quelque ressemblance avec la figure sous laquelle on représente les satyres. On la désigne aussi par le nom de *leontiasis ;* il est fait mention de ce nom dans Aëtius, *tetract.* 4, parce que ceux qui en sont affectés ont le front chargé de grosses rides, l'aspect furieux, effrayant, comme le lion : en sorte que ce mal est aussi cruel que cet animal. On l'appelle encore le *mal de saint Lazare*, parce qu'on le croit le même que celui du mendiant nommé *Lazare*, tout couvert d'ulceres, dont il est fait mention dans l'Evangile.

Cette cruelle maladie ne paroît pas tout

d'un coup dans toute sa force, ses symptomes ne semblent naître que par degrès; car avant que les parties extérieures soient affectées, les malades se sentent une pesanteur de corps qui les engourdit & les rend lents à se mouvoir, sont sujets à la constipation, leurs urines sont semblables à celles des bêtes de somme, leur haleine devient forte, la peau des joues s'épaissit, il s'éleve des tumeurs dures sur le visage & principalement sur le front; & lorsque le mal augmente plus considérablement, il se forme des tubercules & des pustules sur toute la surface du corps.

Il y a six symptomes, selon Gui de Chauliac, (*mag. chirg. tract. 6.*) qui constituent des signes caractéristiques de l'*elephantiasis ;* savoir, la rondeur des yeux & des oreilles; la dépilation, l'épaisseur, & l'élévation de la peau des sourcils; la dilatation & la distorsion des narines en dehors, & le resserrement de leurs cavités en dedans; la mauvaise odeur des levres, & la voix rauque, comme lorsqu'on parle du nez; la puanteur de la bouche & de toute la personne; le regard fixe & qui fait horreur.

Le même auteur rapporte encore seize autres signes équivoques de cette maladie, dont voici les principaux : la peau se hérisse d'inégalités en forme d'écailles; il s'en sépare une grande quantité qui renaît bientôt après; le sentiment qui est d'abord beaucoup émoussé dans les extrémités inférieures, avec des crampes continuelles, se perd à la suite entiérement, en sorte qu'il ne peut presque pas être excité par la piquure faite avec des aiguilles quoique enfoncées profondément; la peau en général devient insensible par degrés, au point de ne ressentir à la fin aucune douleur, même par l'aspersion de l'eau bouillante qui glisse dessus comme sur un corps onctueux. Les cheveux tombent aussi-bien que les poils des aisselles, des aines, & il renaît à la place une espece de duvet: les levres sont enflées, épaisses, les gencives rongées, la langue, le palais, les oreilles se garnissent d'une infinité de petits grains comme des durillons; une soif ardente tourmente jour & nuit; & selon la description qu'Aretée donne de cette maladie (*lib. IV, cap. xiij*), la face, les cuisses, les jambes s'enflent d'une maniere énorme, & quelquefois tout le corps, en sorte que les doigts des piés, même ceux des mains sont enveloppés & cachés sous l'enflure : enfin lorsque le mal est au suprême degré, les tubercules s'exulcerent dans toutes les parties du corps; les bords des ulceres deviennent calleux, & cependant très-tendres & susceptibles de donner du sang par la moindre irritation; il s'en forme souvent dans l'intérieur de la bouche, dans le gosier; il s'y répand un pus de mauvaise qualité, une sanie, qui sont de très-mauvaise odeur; & le corps ainsi affecté dans toutes ses parties, ne paroît bientôt plus que couvert d'un seul ulcere comme un chancre universel; jusqu'à ce que la fievre lente qui se joint inévitablement à tous ces symptomes, & la pourriture de toutes les parties tant internes qu'externes, aient rongé & consommé jusqu'aux os la substance des misérables qui sont dans un si triste état, & leur aient ôté le peu de vie qui restoit encore dans leur corps changé en affreuse charogne, quelquefois long-temps même avant la mort; car malgré tant de maux qui sont produits par cette maladie, elle ne laisse pas d'être ordinairement de longue durée; elle doit par conséquent selon Celse, *lib. III, cap. xxv*, être mise au nombre des chroniques, quelque violente qu'elle soit.

Telle est l'histoire de cette maladie qui porte un caractere de malignité excessive & qui est des plus contagieuses; en sorte que ceux qui en sont attaqués se voient abandonnés de tout le monde, même de leurs domestiques & de leurs parens qui craignent d'en approcher : c'est en conséquence qu'on a pourvu dans plusieurs états à leur fournir un asyle où ils puissent se mettre & finir leurs jours malheureux dans des hôpitaux (dits *de saint Lazare*), fondés à cet effet; on les oblige à se séparer de la société & à s'y renfermer dès qu'ils sont déclarés tels; d'autant plus que l'*éléphantias* se communique aisément par le commerce ordinaire de la vie, sur-tout si l'on couche avec ceux qui en sont infectés, & par le coït;

comme le rapporte Gordon, *lib. I, cap. xxij*, ce qu'il confirme par plusieurs exemples : il peut être aussi héréditaire.

C'est mal-à-propos qu'on a voulu confondre l'*éléphantiase* ou lepre des Arabes avec la vérole ; attendu que celle-là toute contagieuse qu'elle est, peut aussi être contractée par le défaut de régime, par l'usage de mauvais alimens selon le témoignage des anciens médecins : ce qui n'arrive jamais par rapport à celle-ci, qui ne se communique que par contagion. La vérole commence souvent par l'affection des parties génitales, l'*éléphantiase* n'attaque jamais particuliérement ces organes : cette maladie-ci rend les malades extrêmement lascifs : c'est tout le contraire à l'égard de celle-là : celle-ci est le plus souvent susceptible de guérison ; celle-là ne l'est jamais lorsqu'elle est confirmée, &c.

Enfin, la lepre des Arabes ou l'*éléphantiase* est une maladie à peine connue & vue en Europe dans ces derniers siecles, & dont le traitement n'a point été appliqué à la vérole : l'*éléphantias* est endémique en Syrie & en Egypte ; il est absolument étranger dans la partie du monde que nous habitons ; il n'y a été répandu que deux fois selon le témoignage des historiens & des médecins, & il s'y est éteint en peu de temps. Pline dit, *hist. nat. lib. III*, qu'elle étoit inconnue en Italie jusqu'au temps du grand Pompée : Lucrece donne à entendre qu'elle étoit particuliere à l'Egypte, *lib. IV.*

Est elephas morbus qui propter flumina Nili,
Gignitur Ægypto in mediâ, neque præterea usquam.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a toujours été plus commune dans les pays chauds, & que quand l'Europe en a été infectée, ses parties méridionales en ont plus souffert que les septentrionales : & en France elle s'est aussi fait plus sentir en Provence & en Languedoc, que dans le reste du royaume ; il conste cependant qu'elle s'est aussi répandue dans quelques endroits de l'Allemagne.

Comme la lepre des Arabes & celle des Grecs ne semblent différer qu'en ce que les symptomes de la premiere sont portés au plus haut point de malignité ; pour ne pas tomber dans le cas de la répétition, il est à propos de renvoyer à l'*article* LEPRE ce qui reste à dire touchant les causes, le pronostic & la curation de l'*éléphantiase* qui n'est le plus souvent susceptible d'aucun traitement. *Voyez* LEPRE.

Plusieurs médecins Arabes ont aussi entendu par le mot *elephantiasis*, une maladie bien différente de la précédente qui affectoit simplement les piés avec un gonflement considérable & des varices dans ces parties ; comme il paroît par Avicenne, Rhasis, Avenzoar & autres ; sur quoi *voyez* Fuchsius, *lib. III*, & Forestus, *lib. XXIX. (d)*

ELEPHANTIN, adj. *(Hist.)* qui appartient à l'élephant, ou qui en a les qualités.

Ce mot se dit principalement de certains livres des anciens Romains.

Dans quelques-uns de ces livres étoient enrégistrés tous les actes du sénat & des magistrats de Rome. En d'autres, tout ce qui se passoit dans les provinces & dans les armées, &c. Il y en avoit outre cela 35 gros volumes autant que des tribus, où étoient marqués la naissance & les classes des citoyens. On les renouvelloit tous les cinq ans à chaque nouvelle élection des censeurs ; & on les gardoit tous dans le trésor public, au temple de Saturne.

Il y en a qui croient que ces livres avoient été nommés *éléphantins* par rapport à leur énorme volume ; d'autres parce qu'ils étoient faits de tablettes d'ivoire. *Chambers. (G)*

ELEPHANTINE, flûte inventée par les Phéniciens. On conjecture qu'elles étoient d'ivoire, & que c'est delà que leur vient le nom d'*éléphantine. (F. D. C.)*

ELEPHAS, s. f. *(Hist. nat. bot.)* genre de plante à fleurs monopétales, anomales, tubulées & faites en forme de masque dont la levre supérieure ressemble en quelque façon à la trompe d'un éléphant, & l'inférieure est découpée. Il sort du calice un pistil qui entre comme un clou dans la partie postérieure de la fleur,

& qui devient dans la ſuite un fruit diviſé en deux loges qui renferment des ſemences oblongues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inſt. rei herb. corol.* Voyez PLANTE. (*I*)

ELETTE, ſ. f. (*Cordonnier.*) eſt une bande de cuir de la largeur du pouce, qui ſe met en dedans du ſoulier au tour de l'empeigne pour la renforcer.

ELEVATION, ſ. f. (*Aſtron.*) L'*élévation* d'une étoile ou d'un autre point dans la ſphere, en Aſtronomie, eſt un arc de cercle vertical compris entre cette étoile ou cet autre point & l'horizon. *Voyez* VERTICAL.

Ainſi comme le méridien eſt un cercle vertical, l'*élévation* ou hauteur méridienne, c'eſt-à-dire, l'*élévation* d'un point ſitué dans le méridien, eſt un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horizon. *V.* MÉRIDIEN.

Elévation du pole marque la hauteur du pole ſur l'horizon d'un lieu, ou un arc de méridien intercepté entre le pole & l'horizon. *Voyez* POLE.

Ainſi, (*Planch. Aſtronom. fig. 4.*) *A Q* étant ſuppoſé l'équateur, *H R* l'horizon, *H Z P N* le méridien, & *P* le pole, *P R* eſt l'*élévation* du pole.

Dans ce ſens le mot *élévation* eſt oppoſé à *abaiſſement. Voyez* ABAISSEMENT.

L'*élévation* du pole eſt toujours égale à la latitude du lieu, c'eſt-à-dire, que l'arc de méridien intercepté entre le pole & l'horizon eſt égal à l'arc du même méridien intercepté entre l'équateur & le zénith.

Ainſi le pole boréal eſt élevé ſur l'horizon de Paris de 48 d. 50′, & il y a le même nombre de degrés entre le zénith de Paris & l'équateur; de ſorte que Paris ſe trouve à 48 d. 50′ de latitude boréale. *Voyez* LATITUDE. Pour trouver l'*élévation* du pole d'un lieu, *voyez* POLE & LATITUDE.

L'*élévation* de l'équateur eſt un arc du méridien moindre qu'un quart de cercle, intercepté entre l'équateur & l'horizon du lieu. *Voyez* EQUATEUR.

Ainſi, *A Z* repréſentant comme ci-deſſus l'équateur, *H R* l'horizon, *P* le pole, & *H Z P N* le méridien; *H A* ſera l'*élévation* de l'équateur. *Voyez* EQUATEUR.

Les *élévations* de l'équateur & du pole jointes enſemble, forment toujours un quart de cercle, & par conſéquent plus l'*élévation* du pole eſt grande, moins celle de l'équateur doit l'être, & réciproquement.

Ainſi dans la figure que nous avons déja indiquée, *P A* eſt ſuppoſé par la conſtruction un quart de cercle, & $AH + AP + PR$, un demi-cercle, & par conſéquent $HA + PR$, un quart de cercle.

*Trouver l'*élévation *de l'équateur.* Trouvez l'*élévation* du pole, de la maniere indiquée à l'article POLE. Souſtrayez l'*élévation* trouvée d'un quart de cercle, ou de 90 d. Ce qui reſtera, ſera l'*élévation* de l'équateur. Ainſi l'*élévation* du pole à Paris, ſavoir 48 d. 50′, étant ſouſtraite de 90 d. le reſte donne 41 d. 10′ pour l'*élévation* de l'équateur au même lieu.

Angle d'élévation en Méchanique, c'eſt l'angle *R A B*, (*Planch. de Méchan. fig. 47.*) compris entre la ligne de direction *A R* d'un projectile, & la ligne horizontale *A B. Voyez* PROJECTILE & ANGLE.

Elévation d'un canon & d'un mortier, c'eſt l'angle que l'axe du canon ou du mortier fait avec le plan de l'horizon. *V.* CANON & MORTIER. (*O*)

ELÉVATION, *en Hydraulique*, ſe dit de la hauteur à laquelle montent les eaux jailliſſantes; elle dépend de celle des réſervoirs & de la juſte proportion de la ſortie des ajuſtages avec le diametre des tuyaux de conduite.

Les jets ſont affoiblis par l'air ou l'athmoſphere qui les entoure, ce qui fait qu'ils ne s'élevent jamais auſſi haut que leur réſervoir.

PREMIERE FORMULE.

Connoître la hauteur des réſervoirs par rapport à celle des jets.

L'expérience a appris qu'un jet venant d'un réſervoir de 5 piés de haut montoit un pouce de moins, & qu'il falloit compter l'*élévation* des jets, de 5 piés en 5 piés, & prendre le quarré du nombre de fois que 5 eſt contenu dans cette *élévation*, ce qui fera connoître la hauteur

que doivent avoir les réſervoirs pour que les jets ne perdent rien de la hauteur propoſée.

Ainſi, comme un jet de 60 piés de haut a 12 fois 5 dans ſon nombre, on prendra le quarré de 12 qui eſt 144; ce ſera des pouces que l'on écrira à la ſuite des 60 piés réduits en pouces qui ſont 720; ainſi ce jet pour conſerver la hauteur de 60 piés, demande un réſervoir élevé de 864 pouces, ou 72 piés.

Les eaux de décharge & de ſuperficie, de quelque hauteur qu'elles viennent, ne font que rouler dans les tuyaux, & que baver dans les baſſins d'en-bas; il faut de la charge à une conduite pour élever le jet d'eau, & que le tuyau ſoit bien plein.

La hauteur d'un jet eſt plus difficile à déterminer par rapport à celle du réſervoir; parce que plus il eſt élevé, plus il trouve de réſiſtance dans l'air. Les défauts des jets ou leur différence de hauteur avec celle des réſervoirs ſont dans la raiſon des quarrés des hauteurs des mêmes jets: il faut donc connoître la hauteur du réſervoir, en ſuppoſer une pour le jet demandé, ou en fixer une générale dans tous les calculs.

Seconde Formule.

Connoître la hauteur d'un jet par rapport à celle du réſervoir.

Il réſulte de la regle précédente, de compter l'*élévation* des jets de 5 piés en 5 piés, & prendre le quarré du nombre de fois que 5 eſt contenu dans cette *élévation*, que la hauteur marquée de 864 pouces pour le réſervoir d'un jet de 60 piés de hauteur, eſt compoſé de deux parties: 1°. de la hauteur du jet: 2°. du quarré du quotient qu'on auroit en diviſant la hauteur du jet (ſi on la connoiſſoit) par 60 pouces, valeur des 5 piés de la regle, c'eſt-à-dire, que 5 eſt 12 fois dans 60, & que 12 eſt le quotient: enſuite ſi l'on quarre le quotient & qu'on ajoute ſon produit qui eſt ici de 144 pouces à la hauteur 720 qu'on a ſuppoſée pour le jet, on trouvera sûrement la hauteur du jet demandé, en augmentant ou diminuant cette hauteur ſuppoſée juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé préciſément à celle du réſervoir, qui a été propoſée de 864 pouces ou 72 piés. (*K*)

Élévation des puissances, (*Arithmétique.*) *Voyez* Elever.

Élévation, *en Phyſique*, c'eſt le mouvement d'un corps qui va de bas en haut, ou l'action par laquelle un corps s'éloigne continuellement de la terre. *V.* Mouvement. En ce ſens, ce mot eſt oppoſé à *deſcente*. *Voyez* Descente.

Les Péripatéticiens attribuent l'*élévation* ſpontanée des corps à un principe de légéreté qui leur eſt inhérent. *Voyez* Légéreté.

Les modernes nient qu'il y ait une légéreté ſpontanée, & prouvent que tout ce qui monte, le fait en vertu de quelque impulſion extérieure. C'eſt ainſi que la fumée & d'autres corps raréfiés montent dans l'athmoſphere; & que l'huile, les bois légers s'élevent au-deſſus de l'eau, non pas par quelque principe extérieur de légéreté, mais par l'excès de peſanteur des parties du milieu où ces corps ſe trouvent. *V.* Pesanteur, Milieu, Athmosphere, Fluide, &c.

L'*élévation* des corps légers dans un milieu peſant, eſt produite de la même maniere que l'*élévation* du baſſin le plus léger d'une balance: ce n'eſt pas que ce baſſin ait un principe intérieur par lequel il tende immédiatement en haut; mais il y eſt pouſſé par la force du contre-poids de l'autre baſſin, l'excès du poids de l'un produiſant cet effet par l'augmentation de ſa tendance en en-bas. *Voyez* ceci plus approfondi ou éclairci *aux articles* Pesanteur spécifique, Fluide, Balance hydrostatique, &c.

Elévation des corps ſur des plans inclinés. Voyez en *les loix à l'article* Plan incliné.

L'*élévation* ou l'*aſcenſion des fluides* s'entend particuliérement de l'action par laquelle ils montent au deſſus de leur propre niveau entre les ſurfaces des corps qui approchent fort d'être contigus, ou dans les tuyaux de verre capillaires, ou dans les vaiſſeaux remplis de ſable, de cendre, ou d'autres ſemblables ſubſtances poreuſes. *Voyez* Fluide.

Cet effet arrive auſſi-bien dans le vuide

qu'en plein air, dans les tubes recourbés que dans les droits : quelques liqueurs, comme l'efprit-de-vin & l'huile de térébenthine, montent plus vîte que d'autres liqueurs, & quelques-unes s'élevent d'une maniere différente des autres. Le mercure ne s'éleve point du tout au deffus de fon niveau, au contraire il defcend au deffous.

On a parlé plus au long du phénomene des tuyaux capillaires & de fes caufes, *à l'article* CAPILLAIRE.

A l'égard des plans; deux plaques de verre, de métal, de pierre ou d'autre matiere, bien unies & bien polies, étant difpofées de maniere qu'elles foient prefque contiguës, elles produiront l'effet de plufieurs tubes capillaires paralleles, & les fluides s'éleveront entre ces plans de la même maniere que dans les tubes. On peut dire la même chofe d'un vaiffeau rempli de fable, *&c.* la multitude des petits interftices, dont il eft parfemé, forme, pour ainfi dire, une efpece de tuyaux capillaires : c'eft le même principe qui a lieu dans tous ces cas; & c'eft vraifemblablement à cette même caufe que l'on doit attribuer l'afcenfion de la feve dans les végétaux. *Voyez* VÉGÉTATION.

Elévation des vapeurs. Voyez EVAPORATION, NUAGE *ou* NUÉE, VAPEUR. *(O)*

ELÉVATION, *(Alchymie.)* Les Alchymiftes nomment ainfi les opérations par lefquelles ils fubtilifent ou atténuent certaines fubftances, féparent la partie fpiritueufe de celle qui eft plus groffiere, la plus légere de la pefante, celle qui eft fluide de celle qui eft fixe; ce qui revient, en langage ordinaire, à la fublimation & à la diftillation. *Voyez* SUBLIMATION & DISTILLATION. (—)

ELÉVATION, *terme de Chirurgie*, mouvement des doigts par lequel le chirurgien incife fuffifamment la veine & la peau dans l'opération de la faignée. *Voyez* PHLÉBOTOMIE.

L'*élévation* fe fait en retirant la lancette qu'on a introduite dans le vaiffeau. Il n'y a que le tranchant fupérieur de la lancette qui coupe, lorfqu'on fait l'*élévation;* quand on ne fait pas ce mouvement, l'ouverture de la peau n'étant pas fi grande que l'incifion de la veine, il s'amaffe du fang autour du vaiffeau fous la peau, ce qui forme une tumeur nommée *trombe. Voyez ce mot.* Une lancette à grain d'orge difpenfe de faire une *élévation;* mais cette lancette ne convient que pour les vaiffeaux qui font gros & fuperficiels. *Voyez* LANCETTE. *(Y)*

ELÉVATION. *(Coupe des pierres.) Voyez* ORTHOGRAPHIE.

ELÉVATION *à la meffe*, *(Théol. & Hift. eccléf.)* marque cette partie de la meffe où le prêtre éleve l'hoftie & le calice plus haut que fa tête, afin de faire adorer au peuple le corps & le fang de N. S. J. C. après la confécration, & après qu'il les a lui-même adorés par une profonde génuflexion.

Carloftad ôta l'*élévation* de la meffe; & Luther la retint d'abord, mais enfuite il la fupprima.

M. Chambers prétend, mais fans citer aucune autorité, que faint Louis eft le premier qui ait ordonné qu'à l'*élévation* on fe mît à genoux, à l'exemple de certains religieux qu'il ne nomme point.

Ce qu'il y a de certain, c'eft que dans les anciennes liturgies, & en particulier dans le facramentaire de faint Grégoire, on ne voit point d'autre *élévation* de l'hoftie que celle qui fe fait à la fin du canon, en difant *per ipfum & cum ipfo & in ipfo;* ce qui n'empêche pas que l'adoration aujourd'hui en ufage à l'*élévation* ne foit bien fondée, puifqu'il eft de foi qu'au moment que le prêtre prononce les paroles de la confécration, le corps & le fang de Jefus-Chrift fe trouvent réellement préfens fous les efpeces du pain & du vin : ce qui fuffit pour lui attirer l'adoration des fideles; car c'eft principalement par le dogme qu'il faut juger des cérémonies. *(G)*

ELÉVATION, *(Mufiq.) arfis.* L'*élévation* de la main ou du pié, en battant la mefure, fert à marquer le temps foible & s'appelle proprement *levé.* C'étoit le contraire chez les anciens. L'*élévation* de la voix en chantant eft le mouvement par lequel on la porte à l'aigu. *(S)*

ELEVATOIRE, f. m. *inftrument de Chirurgie* dont on fe fert pour relever

les os du crâne, qui déprimés ou enfoncés par quelque coup ou chûte, compriment la dure-mere ou le cerveau.

On trouve dans les anciens la defcription & la figure des *élévatoires*, dont on faifoit ufage de leur temps, & que la Chirurgie moderne a profcrits, parce qu'on couroit un rifque évident d'enfoncer les os qui devoient foutenir l'effort de ces inftrumens. Ceux qui font actuellement le plus en ufage, font des leviers de la premiere efpece, dont le point d'appui eft au milieu, le fardeau à une extrêmité, & la puiffance à l'autre.

La longueur d'un *élévatoire* eft d'un demi-pié; fa compofition eft de fer très-poli, relevé de pommettes dans le milieu; les deux extrêmités forment chacune une branche courbée à fens oppofé, ce qui fait un inftrument double. Ces branches font différemment courbées; les unes étant prefque droites, les autres un peu courbes, & quelques-unes fort coudées, parce que le coude fert quelquefois de point d'appui. Le bout de chaque branche eft arrondi ou ovale aux uns, quarré aux autres. Le dedans de l'extrêmité de chaque branche eft garni de petites cannelures tranfverfales qui font faites comme des petits bifeaux couchés les uns fur les autres. *Voyez les fig. 14 & 15. Pl. XVI.*

La main doit être la force mouvante & le point d'appui des *élévatoires* dont on vient de faire la defcription, parce qu'en appuyant le levier fur la partie de l'os oppofée à celle qu'on veut relever, on l'écraferoit fi elle réfiftoit beaucoup; & on l'enfonceroit fur la dure-mere, fi elle offroit peu de réfiftance. Pour fe fervir de cet inftrument, on l'empoigne avec les quatre doigts de la main droite par le milieu de fon corps, le pouce appuyé à l'oppofite, on paffe enfuite l'extrêmité antérieure fous la piece d'os qu'on veut relever, obfervant d'appliquer les petits bifeaux contre fa partie intérieure : le doigt index fert de point d'appui dans l'action de relever l'os enfoncé : il faut foutenir extérieurement avec les doigts de la main gauche la portion d'os fous laquelle l'*élévatoire* agit.

Feu M. Petit, fachant que la main qui a affez de force pour l'opération dont on parle, peut n'avoir pas affez de fermeté & de précifion pour empêcher que le bout de l'*élévatoire* ne s'échappe, ce qui pourroit occafioner des accidens, a fait conftruire un nouvel *élévatoire*, dont la main n'eft point l'appui. Il s'agiffoit de trouver fur le crane un appui pour le levier, le plus près qu'il eft poffible de l'os qu'il faut relever, & il falloit que cet appui fût fur un plan folide pour foutenir fans fe rompre l'effort qu'on fait pour relever l'enfonçure.

Dans ces vues, M. Petit a fait fabriquer un chevalet (*Pl. XVII. fig. 2.*) dont les deux jambes appuient fur le crane, on leur donne le plus de furface qu'il eft poffible pour rendre l'appui plus ftable, & afin que l'effort que l'os doit foutenir foit partagé fur une plus grande étendue de fa furface. Ces extrêmités font garnies de chamois, tant pour les empêcher de gliffer que pour qu'elles ne faffent aucune impreffion fur l'os. A la fommité du chevalet fe trouve une entaille (*fig. 2. n°. 2.*) qui reçoit une petite piece de fer terminée en vis. Cette vis (*fig. 2. n°. 3.*) eft deftinée à entrer dans des trous taraudés qui font à la furface de deffous le levier (*fig. 2. n°. 4.*); par ce moyen, le levier eft fixé fur le chevalet par une charniere qui permet les mouvemens de bafcule.

Si à raifon d'un grand fracas d'os ou du peu d'étendue de la plaie, il étoit impoffible de placer le point d'appui fur les os découverts, on a un plus grand chevalet dont les branches peuvent s'appuyer au delà des bords de la plaie. *Voyez* la figure de ce nouvel élévatoire, *Planc. XVII. fig. 2. n°. 1.* on en trouve la defcription plus étendue dans *le premier volume des mém. de l'acad. de Chirurg.* Cet inftrument a paru fufceptible d'être perfectionné. On voit dans *le fecond volume des mémoires de la même académie*, des remarques fur la conftruction & l'ufage de l'*élévatoire* de M. Petit, par un autre académicien. (*Y*)

ELEVE, f. m. (*Philofoph. & Arts.*) celui qui eft inftruit & élevé par quelqu'un, qui eft formé de la main d'un autre dans quelque art ou dans quelque fcience. On

donna ce titre à Paris, lors de la fondation des académies des Sciences & des Inſcriptions, aux ſujets qui y étoient agrégés, & qui travailloient de concert avec les penſionnaires. Mais ce mot d'*éleve* ſignifioit ſeulement moins d'ancienneté, & une eſpece de ſurvivance; cependant on lui a ſubſtitué depuis celui d'*adjoint*, qui eſt en effet beaucoup plus convenable.

On peut voir *au mot* ACADÉMIE, par quelle raiſon ce titre mal ſonnant d'*éleve* fut ſupprimé. On a mieux fait encore dans l'académie des Inſcriptions que dans celle des Sciences; on n'y a point fait de claſſe d'adjoints, & en général l'on a conſervé beaucoup plus d'égalité dans la premiere de ces académies, que dans la ſeconde; cependant cette égalité ſi précieuſe & ſi eſſentielle dans les compagnies littéraires, n'eſt parfaite que dans l'académie françoiſe; les grands ſeigneurs ſe trouvent honorés de n'y être admis qu'à titre de gens de lettres, & de s'y voir placés à côté des Voltaire, des Monteſquieu, des Fontenelle, *&c.* Il n'y a dans cette compagnie ni *éleves*, ni adjoints, ni aſſociés, ni penſionnaires, ni honoraires; on y eſt perſuadé que les vrais *honoraires* d'une académie, ſont ceux qui lui ſont honneur par leurs talens & par leurs ouvrages; que tout le monde y eſt *éleve*, ou que perſonne ne l'eſt, parce qu'il n'y a perſonne, ou du moins qu'il ne doit y avoir perſonne qui n'y reçoive & qui n'y mette tout-à-la-fois; que les penſions attachées à certains grades, & que les différens grades eux-mêmes ont de très-grands inconvéniens, ſont nuiſibles à l'égalité, à la liberté, à l'émulation, à l'union, & aux égards réciproques.

Le nom d'*éleve* eſt demeuré particuliérement conſacré à la Peinture & à la Sculpture; il ſignifie un *diſciple* qui a été inſtruit & élevé dans l'école d'un célebre artiſte: c'eſt pourquoi on ſe ſert du mot d'*école* pour déſigner les *éleves* d'un grand peintre; & on dit dans ce ſens, *l'école de Raphael, du Titien, de Rubens.* *Voyez* ÉCOLE, *& l'article ſuivant.* (O)

ÉLEVE, ſ. m. *terme de Peinture. Eleve* & *diſciple* ſont ſynonymes; mais le dernier de ces termes eſt ordinairement d'uſage pour les ſciences, & le premier pour les arts. On dit, *Platon fut* diſciple *de Socrate*, & *Apelle fut* éleve *de Pamphile.* Il ſeroit à ſouhaiter que les philoſophes ne fuſſent diſciples que de la ſageſſe & de la raiſon, & que les peintres ne fuſſent *éleves* que de la nature, il y auroit moins d'artiſtes & de philoſophes; peut-être la philoſophie & les arts n'y perdroient-ils pas: cependant il faut avouer qu'un maître habile & intelligent qui abrege la route épineuſe des connoiſſances qu'il poſſede, & qui forme de bonne-foi un diſciple ou un *éleve*, ſans craindre de ſe créer un rival ou un ſupérieur, procure un avantage ineſtimable. Le bien qu'il fait ſeroit au deſſus de tout éloge, s'il y ajoutoit celui de ſéparer des lumieres qu'il communique, les préjugés qui lui ſont propres, & qui n'appartiennent pas au fond de la ſcience qu'il enſeigne; mais il eſt rare de trouver un maître aſſez éclairé & aſſez généreux pour cela.

L'*éleve* qui ſe deſtine à la peinture ne ſauroit commencer trop tôt à apprendre les élémens d'un art dont l'étendue eſt immenſe. Les progrès doivent être fort rapides pour échapper au temps, qui les ralentit & les arrête. C'eſt le feu de la jeuneſſe qui doit mûrir des fruits pour leſquels l'automne eſt ſouvent trop froide & dangereuſe. Raphaël mort à trente-ſix ans n'avoit plus rien à faire pour être le premier des artiſtes.

Cette vérité doit engager les *éleves* à employer avec vivacité aux études néceſſaires à la pratique de leur art, le temps précieux de la premiere jeuneſſe, puiſque c'eſt alors que les organes dociles ſe ſoumettent aiſément au joug de l'habitude. L'ordre qu'il faut mettre à ces études, eſt l'objet intéreſſant du maître: l'*éleve*, fait pour ſe laiſſer conduire, eſt une plante dont celui qui la cultive doit répondre. Au reſte, j'ai tracé *au mot* DESSIN une partie de la route qu'on doit faire tenir au jeune *éleve*: l'obéiſſance & la docilité ſont les devoirs qu'il doit pratiquer; & l'on peut tirer des préſages plus juſtes & plus favorables de ſon exactitude à les remplir, que de ces deſirs ſuperficiels ou de ces ſuccès prématurés qui ſont concevoir des eſpérances qu'on voit ſi ſouvent trompées. *Cet article eſt de M.* WATELET.

ELEVER, EXHAUSSER, synonym. Le premier s'emploie au propre & au figuré; *élever une muraille*, *élever son esprit*. Le second ne se dit qu'au propre, *exhausser un plancher*, *un bâtiment*; mais par une bizarrerie de notre langue, *relever* & *rehausser* se disent tous deux au propre & au figuré : on *releve* une chose tombée, on *rehausse* une chose qui est trop basse; on *releve* le mérite, on *rehausse* le courage. *Art. de M. le Chevalier de* JAUCOURT.

ELEVER, v. act. *terme d'arithmétique & d'algebre*. On dit qu'on éleve un nombre au quarré, au cube, à la quatrieme puissance, &c. lorsqu'on en prend le quarré, le cube, la quatrieme puissance, &c. ainsi 2 *élevé* au quarré donne 4, au cube donne 8, &c. *Voyez* QUARRÉ, CUBE, PUISSANCE. Le mot d'*élever* s'emploie dans ces occasions, parce que les nombres dont on prend le quarré, le cube, &c. agmentent par cette opération. Cependant on se sert aussi du mot *élever* lorsque la puissance est moindre que l'unité, & que par conséquent le nombre diminue par l'opération. Par exemple, on dit *élever à la puissance* $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, pour dire *prendre la racine quarrée*, *la racine cube*, &c. *V.* PUISSANCE & EXPOSANT. On se sert aussi du mot *élever au quarré*, *au cube*, en parlant des fractions, quoique par cette opération les fractions diminuent, ainsi $\frac{1}{2}$ *élevé* au quarré, donne $\frac{1}{4}$; *élevé* au cube, donne $\frac{1}{8}$. C'est ainsi qu'on se sert du mot *multiplication* dans les cas même où le produit est moindre que le multiplicande. *Voyez* MULTIPLICATION; *Voyez aussi* DIVISION. Des définitions exactes & précises levent en ce cas toute l'équivoque. (O)

ELEVER, S'ELEVER, (*Marine.*) un vaisseau qui *s'éleve*, c'est-à-dire qu'il fait route pour s'éloigner de la côte & prendre le large. Il se dit aussi lorsqu'on veut tenir le vent & aller au plus près.

On dit *s'élever en latitude*, lorsque l'on fait route au nord ou au sud, ou à tel autre air de vent qui n'est pas précisément l'est ou l'ouest. (Z)

ELEVER, (*Jardinage.*) La maniere d'*élever* les jeunes plantes, consiste dans les différens soins qu'on en doit prendre. Ces soins consistent en trois choses, dans les labours, dans les arrosemens, & dans la maniere de les conduire les premieres années. *Voyez* LABOURS, ARROSER & EMONDER. (K)

ELEUSINIES, subst. pl. f. (*Hist. anc.*) mysteres de la déesse Cérès, ou cérémonies religieuses qui se pratiquoient en son honneur : on les nommoit ainsi d'*Eleusis* ville maritime des Athéniens, où étoit le temple de cette déesse, fameux par la célébration de ces mysteres.

Quelques auteurs appellent la ville où se célébroient les *éleusinies*, Eleusine, & non *Eleusis*. Harpocration confirme cette orthographe, en faisant venir ce nom d'*Eleusinas* fils de Mercure, & Pausanias dans ses *Attiques* se déclare aussi pour ce sentiment. D'autres croient que cette ville avoit été nommée de la sorte, d'un mot grec qui signifie *arrivée*, parce que Cérès après avoir couru le monde pour trouver sa fille, s'y arrêta, & y termina ses richesses. Diodore de Sicile, *liv. V*, prétend que le nom d'*Eleusis* lui avoit été donné pour servir de monument à la postérité; que le bled & l'art de le cultiver, étoient venus dans l'Attique des pays étrangers.

Les *éleusinies* étoient chez les Grecs les cérémonies les plus solemnelles & les plus sacrées, d'où vient qu'on leur donna par excellence le nom de *mysteres*. On prétendoit que Cérès les avoit instituées elle-même à Eleusis, en mémoire de l'affection & du zele avec lesquels les Athéniens la reçurent : c'est ainsi qu'Isocrate en parle dans son *panégyrique*; mais Diodore de Sicile, dit, *liv. VI*, que ce furent les Athéniens qui instituerent les *éleusines*, par reconnoissance de ce que Cérès leur avoit appris à mener une vie moins rustique & moins barbare; cependant ce même auteur rapporte la chose d'une autre façon au *premier livre de sa Bibliotheque* : « Une » grande sécheresse ayant, dit-il, causé » une disette affreuse dans la Grece, » l'Egypte qui avoit fait cette année-là » même une récolte très-abondante, fit » part de ses richesses aux Athéniens. »

Ce fut Erecthée qui leur amena ce convoi extraordinaire de bled; & en reconnoissance de ce bienfait il fut créé roi d'Athenes, & il apprit aux Athéniens les mysteres

de Cérès, & la maniere dont l'Egypte les célébroit.

Cette relation revient aſſez à ce que diſent Hérodote & Pauſanias, que les Grecs avoient pris leurs dieux & leur religion des Egyptiens.

Théodoret, *liv. I. Græcanic. affection.* écrit que ce fut Orphée, & non pas Erecthée, qui fit cet établiſſement, & qui inſtitua en l'honneur de Cérès les ſolemnités que les Egyptiens pratiquoient pour Iſis. Ce ſentiment eſt confirmé par le ſcholiaſte ſur l'Alceſte d'Eurypide.

La ville d'Eleuſis où ſe célébroient ces myſteres étoit ſi jalouſe de cette gloire, que réduite aux dernieres extrêmités par les Athéniens, elle ſe rendit à eux à cette ſeule condition, qu'on ne lui ôteroit point les *éleuſinies*; cependant ce n'étoient point des cérémonies religieuſes particulieres à cette ville, mais communes à tous les Grecs.

Ces cérémonies, ſuivant Arnobe & Lactance, étoient une imitation ou repréſentation de ce que les Mythologiſtes nous enſeignent de Cérès. Elles duroient pluſieurs jours, pendant leſquels on couroit avec des torches ardentes à la main : on ſacrifioit pluſieurs victimes, non ſeulement à Cérès, mais auſſi à Jupiter : on faiſoit des libations de deux vaſes; qu'on répandoit l'un du côté de l'orient, & l'autre du côté de l'occident : on alloit en pompe à Eleuſis, en faiſant de temps en temps des pauſes où l'on chantoit des hymnes & l'on immoloit des victimes; ce qui ſe pratiquoit non ſeulement en allant d'Athenes à Eleuſis, mais encore au retour. Au reſte on étoit obligé à un ſecret inviolable, & la loi condamnoit à mort quiconque auroit oſé publier ces myſteres.

Tertulien dans ſon livre contre les Valentiniens, rapporte que la figure que l'on montroit dans les *eleuſinia*, & qu'il étoit ſi expreſſément défendu de rendre publique, étoit celle des parties naturelles de l'homme. Selon Théodoret, Arnobe & Clément Alexandrin, c'étoit la figure des parties naturelles d'une femme.

Ces imputations peuvent être mal fondées, car où Tertulien, Arnobe & Théodoret avoient-ils lu ces particularités, puiſqu'il n'y avoit rien d'écrit ſur les myſteres d'Eleuſine ? l'auroient-ils appris de quelques initiés ? mais il n'y a pas d'exemple de la plus légere indiſcrétion ſur ce point. Cicéron qui s'étoit trouvé à Athenes dans le temps que les myſteres d'Eleuſine s'y célébroient, & qui n'étoit pas naturellement porté à favoriſer le fanatiſme, ſoupçonne ſeulement au commencement des Tuſculanes, qu'on découvroit aux initiés la véritable hiſtoire de Cérès & de ſa fille, & qu'on les obligeoit par la religion du ſerment à ne jamais révéler que ces deux prétendues déeſſes n'avoient été que des femmes mortelles, de peur de décréditer par-là leur culte dans l'eſprit du public.

Le lendemain de la fête le ſénat s'aſſembloit à Eleuſis, apparemment pour examiner ſi tout s'étoit paſſé dans l'ordre.

Il y avoit deux ſortes d'*éleuſinies*, les grandes & les petites : nous venons de parler des premieres, les petites avoient été inſtituées en faveur d'Hercule. Ce héros ayant ſouhaité d'être initié aux premieres *éleuſinies*, & les Athéniens ne pouvant le ſatisfaire, parce que la loi défendoit d'y recevoir les étrangers, & ne voulant cependant rien lui refuſer, ils inſtituerent de nouvelles *éleuſinies* auxquelles il pût aſſiſter. Les grandes ſe célébroient dans le mois *bœdromion*, qui répondoit à notre mois d'Août; & les petites au mois d'*anthiſterion*, qui répondoit à notre mois de Janvier.

On n'étoit admis à la participation de ces myſteres que par degrés; d'abord on ſe purifioit, enſuite on étoit reçu aux petites *éleuſinies*, & enfin admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient que des petites, s'appelloient *myſtes*; & ceux qui étoient admis aux grandes, s'appelloient *époptes* ou *éphores*, c'eſt-à-dire *inſpecteurs*, & il falloit ordinairement ſubir une épreuve de cinq ans pour paſſer des petites *éleuſinies* aux grandes. On ſe contentoit quelquefois d'un an, & on étoit admis immédiatement après à tout ce qu'il y avoit de plus ſecret dans ces cérémonies religieuſes. Meurſius a fait un traité ſur les *éleuſinies*, dans lequel il établit la plupart des faits que nous venons d'avancer.

Quoiqu'on ne fache pas précifément en quoi confiftoit l'*auptofie* ou la contemplation claire d'Eleufis, les anciens nous ont pourtant laiffé quelques defcriptions des cérémonies qui la précédoient. Comme on étoit perfuadé que ceux qui participoient à ces myfteres faifoient profeffion d'une vie innocente, & qu'après leur mort ils feroient placés dans les champs élyfées, on les purifioit, foit pour expier leurs fautes paffées, foit pour leur faire acheter en quelque forte par ces premieres épreuves, les biens dont ils fe flattoient de jouir un jour. D'abord un facrificateur, qui dans cette fonction fe nommoit *hydranos*, immoloit à Jupiter une truie pleine; & après en avoir étendu la peau à terre, on faifoit mettre deffus celui qui devoit être purifié. Les prieres accompagnoient cette cérémonie, qu'un jeûne auftere devoit avoir précédé : enfuite, après quelques ablutions qu'on faifoit avec de l'eau de la mer, on couronnoit d'un chapeau de fleurs, nommé par Hefychius ἱμερα, le poftulant, qui après ces épreuves pouvoit afpirer à la qualité de *myfte*, ou d'initié aux myfteres.

Il ne fe paffoit point dans les myfteres d'Eleufine, d'infamies comme dans ceux de Bacchus : que s'il s'y gliffa quelquefois du défordre, il fut accidentel, & promptement réprimé par la févérité des magiftrats. *Voyez les Dictionnaires de Trevoux, de Moréry* & *de Chambers*. (G)

ELEUTHERE, f. mafc. (*Hift. anc.*) nom qui fignifie *libérateur* dans le langage des Grecs, & qu'ils donnerent à Jupiter en mémoire de la victoire qu'ils remporterent près du fleuve Afope fur Mardonius général des Perfes, dont trois cents mille furent exterminés dans cette journée. Les vainqueurs attribuerent à Jupiter le fuccès de cette bataille, qui affura la liberté de la Grece, & donnerent au dieu le titre d'*éleutheros*, parce qu'il les avoit délivrés de la fervitude qui les menaçoit. Ils inftituerent auffi en fon honneur des fêtes nommées *éleuthériennes*, qu'on célébroit tous les cinq ans par des courfes de chars. C'étoit à Platée même, felon le fcholiafte de Pindare, que fe faifoient ces jeux; circonftance qui rappelloit encore plus vivement la caufe de leur établiffement. (G)

* ELEUTHO, f. f. (*Mythol.*) déeffe qui préfidoit aux accouchemens : c'eft la même qu'Illythie. *Voyez* ILLYTHIE.

ELEZER CARREAUX, *terme d'ancien monnoyage;* c'étoit la manutention qui agrandiffoit le carreau en le frappant fur l'enclume. *Voyez* FRAPPER CARREAU.

ELFELD, (*Géogr. mod.*) ville de l'électorat du Rhin en Allemagne; elle eft à trois lieues de Mayence.

ELHAMMA, (*Géogr. mod.*) ville de la province de Tripoli propre en Afrique. *Long. 28. 26. lat. 34.*

* ELIAB, (*Hift. facr.*) fils d'Ifaï, & frere de David, étant à la guerre des Philiftins, lorfque le géant Goliath infultoit l'armée de Saül, blâma fon frere David en l'accufant de témérité d'ofer combattre le géant. L'hiftoire fainte fait encore mention de trois autres Juifs qui ont porté ce nom, favoir :

ELIAB, pere de Dathan & d'Abiron, qui furent engloutis tout vivans pour s'être révoltés contre Dieu. Il offrit le troifieme fon offrande au tabernacle.

ELIAB, de la tribu de Lévi, fils d'Elcanam & pere de Jéroboam.

ELIAB, le troifieme des vaillans hommes qui fe joignirent à David quand il fuyoit la perfécution de Saül. Il rendit de grands fervices à David dans toutes les guerres.

* ELIACHIM, (*Hift. facr.*) facrificateur, celui qui retourna de Babylone avec Zorobabel. Son office étoit de jouer de la harpe devant l'arche.

ELIACHIM, fils de Chelcias, intendant de la maifon du roi Ezéchias. Dans le temps du fiege de Jérufalem par le roi Sennachérib, il fut député à ce prince pour parler d'accommodement. Mais Rabfacès, général de l'armée ennemie, ne donna pour réponfe que des blafphémes horribles qu'il proféroit en hébreu, pour être mieux entendu du peuple. *Eliachim* le pria de parler fyriaque; mais celui-ci n'en voulut rien faire, de façon qu'*Eliachim* le quitta fort mécontent de fon entrevue. Dieu, pour récompenfer la vertu d'*Eliachim*, le fit fouverain facrificateur. On prétend que ce fut lui qui commanda les Juifs au fiege de Béthulie par Holoferne.

Eliachim, furnommé *Joachim*, fut le roi de Juda. *Voyez* Joachim.

ELIAQUES, adj. pris fubft. (*Hift. anc.*) myfteres; c'étoient les mêmes que les mythriaques. Ce mot vient du grec & fignifie le foleil adoré par les Perfes fous le nom de *Mitras*.

ELIE, (*Hift. facr.*) fameux prophete, natif de Thisbe dans le pays de Galaad, vivoit fous le regne d'Achab roi d'Ifrael, & de Jofaphat roi de Juda. Il fut fufcité de Dieu pour s'oppofer à l'idolâtrie, & fur-tout au culte de Baal, que Jézabel & Achab avoient introduit dans Ifraël. La premiere fois que l'Ecriture parle de ce prophete, elle le produit tout d'un coup comme un autre Melchifedech, fans nous rien apprendre de fon pere, ni de fa mere, ni de fa tribu, ni de la maniere dont il a été appellé à la prophétie. Il vient à la cour du roi impie, pour lui annoncer les jugemens de Dieu, & lui prédire le terrible fléau de la fécherefle & de la famine, dont il alloit frapper fon peuple. Auffi-tôt après, il fe retira dans un défert proche le torrent de Carith, où des corbeaux venoient lui apporter tous les jours à manger. La fécherefle ayant fait tarir le torrent, il vint par ordre de Dieu à Sarepta entre Tyr & Sydon, chez une veuve, à laquelle il fournit le moyen de fubfifter par une multiplication miraculeufe d'huile & de farine qui lui reftoit. Le fils de cette veuve étant venu à mourir pendant qu'il demeuroit chez elle, le prophete fe coucha fur fon lit, fe mit par trois fois fur lui, & fe mefurant à fon petit corps, il le rendit vivant à fa mere, figurant admirablement en cela ce qu'a fait le Verbe divin pour la réfurrection fpirituelle de l'homme, lorfqu'il s'eft chargé de toutes nos langueurs, qu'il a raccourci fa grandeur pour fe proportionner à notre petitefle, & qu'il s'eft étendu fur toute notre nature pour la ranimer toute entiere. La troifieme année de la ftérilité, *Elie* alla de la part de Dieu trouver Achab, à qui il reprocha d'avoir abandonné la voie du Seigneur pour fuivre le culte de Baal. Il propofa à ce prince d'affembler tout le peuple fur le mont Carmel, où fe rendroient les quarante-cinq prophetes de Baal, & les quatre cents prophetes d'Aftarte, qui facrifieroient à leurs dieux pendant que lui facrifieroit au fien; & que ceux dont les prieres attireroient fur la victime le feu du ciel, feroient feuls eftimés véritables prophetes. Il choifit, préférablement à tout autre prodige, la defcente du feu du ciel fur la victime, parce qu'il n'y en avoit pas de moins fufpect, ni de plus capable de faire impreffion fur tout le peuple. La propofition ayant été acceptée, tous les cris des prophetes de Baal ne purent attirer le feu du ciel, qui, à la priere d'*Elie*, tomba fur la victime, & la dévora. Alors tout le peuple confeffa que le feigneur étoit le vrai Dieu, & extermina tous les faux prophetes. Cependant Jézabel, outrée de la mort de fes prêtres, en pourfuivit la vengeance fur *Elie*, & le prophete s'enfuit dans un défert de l'Arabie Pétrée, où s'étant endormi de fatigue & de triftefle, il fut confolé par un ange qui lui apporta du pain & de l'eau. Il marcha enfuite pendant quarante jours jufqu'à la montagne d'Oreb, où il fit fa demeure, & où il reçut ordre d'aller facrer Hazaël pour roi de Syrie, & Jéhu pour roi d'Ifraël. Ce fut dans le chemin qu'il rencontra Elifée qui labouroit, & que lui ayant mis fon manteau fur les épaules, il lui déclara la volonté de Dieu qui l'appelloit au miniftere de la prophétie. Quelques années après, Achab ayant fait mourir Naboth pour s'emparer de fa vigne, *Elie* vint trouver ce prince pour lui reprocher ce meurtre, & lui prédit tous les maux qui alloient tomber fur lui-même & fur fa maifon. La parole du Seigneur s'accomplit bientôt après fur Achab, qui fut tué dans un combat contre les Syriens. Ochofias fon fucceffeur étant tombé de la plate-forme de fa maifon, envoya confulter Béelzebub dans Accaron, pour favoir quelles feroient les fuites de cet accident; le Seigneur lui fit dire par *Elie*, qu'il mourroit pour avoir eu recours à une divinité étrangere. Le roi irrité contre le prophete, envoya, pour le prendre, un capitaine & cinquante hommes, qui furent dévorés par le feu du ciel. Un fecond fubit le même fort. Enfin, un troifieme s'étant humilié devant l'homme

de Dieu, obtint grace du prophete, qui le suivit chez Ochosias, à qui il renouvella la prédiction de sa mort. *Elie* ayant appris par révélation, que Dieu devoit bientôt le transporter hors de ce monde, voulut cacher ce miracle à Elisée, pour l'éprouver; mais ce fidele disciple ne voulant pas le quitter, le suivit jusqu'au Jourdain, qu'ils passerent à pied sec, *Elie* en ayant séparé les eaux en étendant son manteau. Comme ils marchoient au delà du Jourdain, un tourbillon de feu, en forme de char avec ses chevaux, les sépara tout-d'un-coup, & enleva le prophete au ciel, non dans le séjour des bienheureux, où personne n'est entré avant Jesus-Christ, mais dans quelque lieu au dessus de la terre, qu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler. Dieu avoit assemblé dans cet endroit cinquante enfans des prophetes, pour les rendre témoins de ce prodige extraordinaire, afin de rendre incontestable un événement qui devoit être la derniere ressource de la maison d'Israël. Car le ministere de ce prophete dans le second avénement, est marqué par des traits si lumineux dans l'Ecriture, qu'on ne peut s'y tromper. Il est vivant, & Dieu le tient enfermé pour le faire servir un jour aux desseins de miséricorde qu'il a sur les Juifs. Il n'a été tiré de sa retraite, quelle qu'elle soit, que pour assister au mystere de la transfiguration; mais quand les temps marqués par la providence seront arrivés, *Elie* paroîtra; & avec le même zele dont il fut autrefois animé, il confondra les ennemis de Dieu, rétablira les tribus de Jacob dans les droits sacrés dont leur incrédulité les avoit fait décheoir, renouvellera la face de l'Eglise, ranimera la foi presque éteinte de la gentilité, & en arrêtant les progrès du mystere d'iniquité, il arrêtera la colere de Dieu, prête à lancer sur la terre un anathême & une malédiction éternelle. (+)

* ELIEZER, (*Hist. sacr.*) prophete qui prédit à Josaphat, roi de Juda, le naufrage de plusieurs vaisseaux qu'il avoit joints à ceux de l'impie Ochosias, roi d'Israël. Il y eut encore plusieurs Juifs recommandables de ce nom, entr'autres, *Eliezer*, serviteur d'Abraham, qui, chargé de joyaux & de présens précieux, alla quérir en Mésopotamie Rebecca pour être l'épouse d'Isaac; & un autre *Eliezer*, parent de Jesus-Christ selon la chair.

ELIGIBILITÉ, (*Jurispr.*) terme de droit canonique qui signifie *le pouvoir d'être élu*. On appelle *bulle d'éligibilité*, celle que le pape accorde à quelques personnes pour pouvoir être élues à quelque dignité, bénéfice ou office, pour lequel elles n'ont pas toutes les qualités & capacités requises, comme l'âge, l'ordre; & dans quelques églises d'Allemagne celui qui n'est pas *de gremio*, ne peut-être élu évêque sans une bulle d'*éligibilité*. (*A*)

ELIMINER, v. act. (*Algebre.*) Quelques auteurs commencent à se servir de ce mot pour dire *chasser*; *faire évanouir* ou *disparoître* d'une ou plusieurs équations une ou plusieurs inconnues. Ce mot a été formé du latin *éliminare*, qui est beaucoup plus en usage. Le mot *éliminer* est forgé assez inutilement, puisque les mots *chasser*, *faire évanouir*, *faire disparoître*, rendent précisément la même idée. *Voyez* EVANOUIR, EQUATION, INCONNUE, *&c.* (*O*)

ÉLINE, (*Musiq. des anc.*) nom donné par les Grecs à la chanson des tisserands. *Voyez* CHANSON. (*S*)

ÉLINGUE, s. f. (*Marine.*) grosse corde dont on lie bien fortement les deux bouts ensemble, de sorte qu'elle forme le cerceau: ensuite on la lie par le milieu un côté contre l'autre, de sorte qu'elle forme la figure d'un huit de chiffre composé de deux boucles. On se sert sur mer de cette corde pour embrasser & saisir les plus gros tonneaux de marchandises, un bout par une boucle, & l'autre bout par l'autre boucle; puis passant un crochet entre les deux parties au milieu de la corde, on enleve ces tonneaux du fond de cale à la faveur de la moufle, & on les met à port.

Elingue à pattes, c'est celle qui n'a point de nœuds coulans, mais deux pattes de fer: on se sert de celle-là pour tirer du fond de cale les futailles pleines. (*Z*)

ELINGUET, LINGUET s. m. (*Marine.*) c'est une piece de bois qui tourne horizontalement sur le pont d'un

vaisseau ; elle a ordinairement un pié & demi ou deux piés de longueur, & sert à arrêter le cabestan, & empêcher qu'il ne dévire. *Voyez Mar. Pl. IV. fig. 1. n°. 105.* sa position.

ÉLISÉE, (*Hist. sacr.*) fils de Saphat, disciple & successeur d'Elie, dans le ministere de la prophétie, étoit de la ville d'Abel-Meula. Elie qui avoit reçu l'ordre de l'établir en sa place, l'ayant trouvé labourant la terre avec douze paires de bœufs, jeta son manteau sur lui, & à l'instant même *Elisée* prophétisa, quitta sa charrue, & suivit Elie. Celui-ci en disparoissant, lui ayant laissé son double esprit de prophétie & de miracle, *Elisée* s'en servit d'abord pour séparer les eaux du Jourdain, & ce prodige le fit connoître pour successeur d'Elie par les enfans des prophetes. Toute la vie de ce prophete ne fut qu'une suite de miracles. Il rendit saines & potables les eaux salées du Jourdain; il fit dévorer par des ours, des enfans qui se moquoient de lui; & une pauvre femme veuve, que ses créanciers poursuivoient, trouva de quoi les satisfaire dans la charité du prophete, qui multiplia un peu d'huile qui lui restoit. Ensuite il obtint à une femme stérile de Suman, chez qui il logeoit, un fils qu'il ressuscita quelques années après, appliquant son corps sur le petit corps de l'enfant. Il guérit aussi de la lepre Naaman, général du roi de Syrie, en le faisant baigner dans le Jourdain, & Giezi, serviteur du prophete, fut affligé du même mal, parce que, contre l'ordre de son maître, il avoit reçu de ce seigneur des présens. Bénadad, roi de Syrie, qui étoit en guerre contre le roi d'Israël, apprenant qu'*Elisée* révéloit tous ses desseins, envoya des troupes pour le prendre, lorsqu'il étoit à Dothan; mais le prophete les frappa d'une espece d'aveuglement; & les mena, sans qu'ils s'en apperçussent, jusques dans Samarie. Quelques temps après le même Bénadad ayant assiégé cette ville, que la famine réduisit à la plus grande extrêmité, *Elisée* prédit la levée du siege, & le retour de l'abondance, passa ensuite à Damas, où Hasaël l'étant venu consulter sur la maladie de Bénadad son maître, il lui annonça sa future grandeur, & prédit tous les maux qu'il devoit causer à Israël. Il fit aussi sacrer, par un de ses disciples, Jehu pour roi d'Israël, en lui ordonnant de la part de Dieu d'exterminer toute la maison d'Achab. Le prophete étant tombé malade, Joas roi d'Israël le vint voir, & *Elisée* lui prédit autant de victoires contre les Syriens, qu'il frapperoit de fois la terre de son javelot; & comme il ne frappa que trois fois, il ne remporta que trois victoires. *Elisée* ajouta que s'il fût allé jusqu'à cinq ou six fois, il auroit entiérement ruiné la Syrie. Ce prophete mourut à Samarie âgé d'environ cent ans. Un homme que des voleurs avoient tué, ayant été jeté dans son tombeau, & ayant touché ses os, ressuscita. (+)

ELISEES, *voyez* ELYSÉES.

ELISION, s. f. (*Belles-Lettres.*) dans la prosodie latine, figure par laquelle la consonne *m* & toutes les voyelles & diphtongues qui se trouvent à la fin d'un mot, se retranchent lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou diphtongue, comme dans ce vers :

Quod nisi & assiduis terram insectabere rastris,

qu'on scande de la sorte :

Quod nis' &| assidu| is ter| r'insec| tabere | rastris.

Quelquefois l'*élision* se fait de la fin d'un vers au commencement de l'autre, comme dans ceux-ci :

Quem non incusavi amens hominumque deorumque,
Aut quid in eversâ vidi crudelius urbe,

qu'on scande ainsi :

Quem non | incu | sav' a | mens homi| numque de | orum
Qu'aut quid in | ever | sâ, &c.

On doit éviter les *élisions* dures, & elles se font ordinairement au premier & au sixieme pié.

Quelques-uns

Quelques-uns prétendent que l'*élision* est une licence poétique ; & d'autres, qu'elle est absolument nécessaire pour l'harmonie.

Les anciens Latins retranchoient aussi l'*s* qui précédoit une consonne, comme dans ce vers d'Ennius :

Cur volito vivu' (pour *vivus*) *per ora virûm.*

L'*s* & l'*m* leur paroissoient dures & rudes dans la prononciation, aussi les retrancherent-ils quand leur poésie commença à se polir. La même raison a déterminé les François à ne pas faire sentir leur *e* féminin, ou, pour mieux dire, muet, devant les mots qui commencent par une voyelle, afin d'éviter les hiatus. *Voyez* HIATUS & BAILLEMENT. (*G*)

Dans notre poésie françoise nous n'avons d'autre *élision* que celle de l'*e* muet devant une voyelle, tout autre concours de deux voyelles y est interdit ; regle qui peut paroître assez bizarre, pour deux raisons : la premiere, parce qu'il y a une grande quantité de mots au milieu desquels il y a concours de deux voyelles, & qu'il faudroit donc aussi par la même raison interdire ces mots à la poésie, puisqu'on ne sauroit les couper en deux : la seconde, c'est que le concours de deux voyelles est permis dans notre poésie, quand la seconde est précédée d'une *h* aspirée, comme dans *ce héros*, *la hauteur ;* c'est-à-dire que l'*hiatus* n'est permis que dans le cas où il est le plus rude à l'oreille. On peut remarquer aussi que l'*hiatus* est permis lorsque l'*e* muet est précédé d'une voyelle, comme dans *immolée à mes yeux ;* & que pour lors la voyelle qui précede l'*e* muet est plus marquée. *Immolé à mes yeux* n'est pas permis en poésie, & cependant est moins rude que l'autre : nouvelle bizarrerie.

Nous ignorons si dans la prose latine l'*élision* des voyelles avoit lieu ; il y a apparence néanmoins qu'on prononçoit la prose comme la poésie, & il est vraisemblable que les voyelles qui formoient l'*élision* en poésie, n'étoient point prononcées, ou l'étoient très-peu ; autrement la mesure & l'harmonie du vers en auroit souffert sensiblement. Mais pour décider cette question, il faudroit être au fait de la prononciation des anciens ; matiere totalement ignorée.

Dans notre prose les *hiatus* ne sont point défendus : il est vrai qu'une oreille délicate seroit choquée, s'ils étoient en trop grand nombre ; mais il seroit peut-être encore plus ridicule de vouloir les éviter tout-à-fait : ce seroit souvent le moyen d'énerver le style, de lui faire perdre sa vivacité, sa précision & sa facilité. Avec un peu d'oreille de la part de l'écrivain, les *hiatus* ne seront ni fréquens ni choquans dans sa prose.

On assure que M. Leibnitz composa un jour une longue piece de vers latins, sans se permettre une seule *élision ;* cette puérilité étoit indigne d'un si grand homme, & de son siecle. Cela étoit bon du temps de Charles-le-Chauve ou de Louis-le-Jeune, lorsqu'on faisoit des vers léonins, des vers latins rimés, des pieces de vers dont tous les mots commençoient par la même lettre, & autres sottises semblables. Faire des vers latins sans *élision*, c'est comme si on vouloit faire des vers françois sans se permettre d'*e* muet devant une voyelle. M. Leibnitz auroit eu plus d'honneur & de peine à faire les vers bons, supposé qu'un moderne puisse faire de bons vers latins. *Voyez* LATINITÉ. (*O*)

* ELITE, s. f. (*Commerce.*) signifie ce qu'il y a de *meilleur* ou de plus *parfait* dans chaque espece de marchandise. On dit *des soies*, *des fils*, *des draps d'élite.* Les marchandises d'*élite* sont toujours plus cheres que les autres. Il a été transporté delà à d'autres usages, & l'on dit aussi *des hommes d'élite*, &c. (*G*)

ELITER, v. act. (*Commerce.*) prendre le meilleur d'une chose. L'auteur du dictionnaire de Commerce pense que ce terme n'a guere lieu que parmi les petites marchandes des halles de Paris, comme de groseilles, cerises & autres fruits ; mais il est d'expérience qu'il est aussi usité parmi les autres marchands, & que cette expression, *vous élitez ma marchandise*, leur est également familiere. (*G*)

ELITER, v. act. (*Jardinage.*) c'est choisir parmi les tulipes celles qu'il faut laisser grainer, ou celles qui s'étant portées

à bien, font dignes d'être placées l'année suivante parmi les belles. (*K*)

* ELITROÏDE, adj. pris subst. (*Anat.*) c'est la même chose que *vaginale :* ainsi on dit la membrane *élitroïde* des testicules, au lieu de la membrane vaginale. *V.* TESTICULE.

ELIXATION, s. f. *en Pharmacie*, &c. opération par laquelle on fait bouillir quelque remede dans une liqueur convenable, & à petit feu ; c'est la même chose que ce que ceux qui apprêtent à manger appellent *étuvée*.

Ce mot est formé du latin *lixare*, bouillir, ou bouillir dans l'eau. La liqueur dont on se sert ordinairement dans les *élixations*, est d'eau de source ou de riviere, quoiqu'on s'y serve aussi quelquefois de lait, de petit-lait, ou d'autres choses semblables.

Le but qu'on se propose ordinairement dans les *élixations*, c'est d'extraire la vertu du remede, & de la communiquer à la liqueur ; quoiqu'on s'en serve aussi quelquefois pour dégager les parties des animaux, des plantes, *&c.* de leurs crudités, aussi-bien que pour les amollir, pour ôter aux alimens & aux remedes un goût désagréable ou quelqu'autre mauvaise qualité, pour en séparer les parties terreuses & grossieres, & dans d'autres vues. *Voyez* EXTRACTION.

La décoction est aussi une espece d'*élixation*. *Voy.* DÉCOCTION. *Chambers.*

ELIXIR, s. m. (*Pharmacie & Matiere médicale.*) Le mot *élixir* dérive, selon quelques auteurs, du grec ἑλκω, *je tire*, parce que l'*élixir* se fait en tirant la partie vraiment médicamenteuse des simples ; selon d'autres de ἀλέξω, *je secours*, à cause du grand secours qu'on se promet de ce remede ; d'autres enfin le font venir de l'arabe *al-ecsir* ou *al-eksir*, qui signifie *Chymie* ; selon cette derniere étymologie le mot *élixir* signifieroit une *préparation chymique*, un *remede préparé chymiquement*.

On entend par *élixir*, une liqueur ordinairement spiritueuse, chargée, soit par l'extraction, soit par la distillation, des parties médicamenteuses de plusieurs drogues, & destinée à l'usage intérieur. Ce remede n'est donc proprement qu'une teinture composée ou un esprit composé (*voyez* TEINTURE & ESPRIT ;) mais on n'a donné le nom d'*élixir* à quelques-unes de ces préparations, que lorsqu'on a prétendu qu'étant prises par gouttes ou par cuillerées, elles devoient produire les effets les plus merveilleux dans la guérison des maladies contre lesquelles les remedes ordinaires sont le plus souvent impuissans, telles que la peste, les affections soporeuses, les poisons prétendus froids, l'épilepsie, & les autres maladies convulsives, la syncope, la paralysie, l'impuissance, la suppression des regles, la fievre quarte, *&c.* sans compter les digestions languissantes, les défauts d'appétit ; en un mot, quand on a célébré ces préparations comme possédant au plus haut degré la vertu alexitere, cordiale, nervine, tonique, antispasmodique, emmenagogue, fébrifuge, *&c.* c'est-à-dire lorsqu'on l'a à-peu-près érigée en remede universel.

Il ne paroît pas que les Grecs ni les Arabes aient connu l'*élixir :* on ne trouve ni le mot ni la chose dans leurs ouvrages, si ce n'est chez les Alchymistes, qui donnoient le nom d'*élixir* à la pierre philosophale considérée comme médecine universelle ; ce qui nous porte à croire que l'*élixir* ne fut inventé qu'après qu'Arnaud de Villeneuve eut fait connoître l'esprit-de-vin, ou que Raimond Lulle l'eut employé dans divers travaux sur les végétaux.

Ce fut sur-tout depuis Paracelse que les *élixirs* se multiplierent. Il publia lui-même un *élixir* fameux, à l'imitation duquel les pharmaciens modernes ont composé celui qui est aujourd'hui en vogue sous le nom d'*élixir de propriété de Paracelse*. Tous les disciples de ce chymiste en composerent comme leur maître, & il n'est presque point d'auteur de Chymie médicinale, ou de médecin prétendant au titre de *chymiste*, qui n'ait donné quelque *élixir* particulier. Les charlatans ont sur-tout répandu un grand nombre d'*élixirs* ; & c'est sous cette forme, ou même sous ce nom, que les remedes tenus secrets ont fait le plus rapidement fortune, sur-tout chez les grands.

Les Médecins instruits savent à présent que les *élixirs* les plus vantés, bien-loin

d'être des secours presque surnaturels, sont à peine des remedes, & que la plupart ne different des liqueurs que l'on sert sur nos tables, qu'en ce que celles-ci sont rendues agréables au goût par le choix & la dose des aromates, & par le sucre ; que d'ailleurs toutes ces liqueurs agréables sont stomachiques & cordiales, seules propriétés réelles des *élixirs* ordinaires. Secondement, que presque tous les *élixirs* connus, qui sont les seuls que le médecin puisse ordonner, sont aussi semblables entr'eux, quant à leurs propriétés réelles, que toutes les liqueurs spiritueuses de nos tables sont semblables entr'elles. Troisiémement, que les *élixirs* purgatifs, qui seroient les seuls qui pussent différer essentiellement des *élixirs* purement aromatiques & des liqueurs, seroient des remedes le plus souvent pernicieux, toujours inutiles ; car nous ne manquons pas de purgatifs de toutes les especes. Quatriémement, que les *élixirs* qu'on destineroit à réveiller ou à augmenter l'appétit vénérien, & l'aptitude à le satisfaire, seroient des secours au moins très-dangereux, & que le médecin ne pourroit par conséquent conseiller.

Pour toutes ces raisons l'usage des *élixirs* est peu commun dans la pratique de la Médecine dirigée par les Médecins ; & le nombre de ces *élixirs* usuels est borné à six ou sept, que la pharmacopée de Paris a retenus, & qu'on trouve ordinairement chez tous les Apothicaires de cette ville. Ces *élixirs* sont l'*élixir* de propriété de Paracelse, avec acide & sans acide, ce dernier distillé sous le nom d'*élixir blanc* ; l'*élixir* de Garrus, l'*élixir* stomachique, & l'*élixir* de vitriol. Voici la description de l'*élixir* stomachique, & celle de l'*élixir* de vitriol, tirées de la pharmacopée de Paris : nous réservons celle de l'*élixir* de propriété & celle de l'*élixir* de Garrus pour des articles particuliers qui suivront immédiatement celui-ci.

Elixir stomachique de la Pharmacopée de Paris. Prenez trois onces d'esprit carminatif de Sylvius, cinq onces d'esprit de menthe, une once d'eau de cannelle, une once d'eau de fleurs d'orange, quatre onces de teinture d'absinthe : mêlez le tout ensemble, & l'*élixir* sera fait : on le garde dans une bouteille fermée avec soin. *Voyez* la préparation de l'esprit carminatif de Sylvius *au mot* ESPRIT CARMINATIF DE SYLVIUS ; celle de l'esprit de menthe *au mot* MENTHE ; celle de l'eau de cannelle *au mot* CANNELLE.

Elixir de Vitriol. Prenez une demi-once de racine de *calamus aromaticus*, une demi-once de racine de gentiane, trois dragmes de fleurs de camomille romaine, deux dragmes de feuilles de petite absinthe, 3 dragmes de feuilles de menthe frisée, une dragme & demie de cannelle, une dragme & demie de cubebes, une dragme & demie de noix muscade, une dragme & demie de gingembre : pulvérisez le tout grossiérement ; mettez-le dans un matras, & versez dessus quatre onces d'huile de vitriol : lorsque cette huile aura pénétré les matieres susdites, vous ajouterez quatre onces d'esprit-de-vin rectifié, que vous ferez digérer pendant deux ou trois jours, après quoi vous verserez sur le tout douze autres onces d'esprit-de-vin rectifié, & vous laisserez digérer encore pendant quelques jours, après lesquels filtrez l'*élixir*, & le gardez dans une bouteille exactement fermée. *(b)*

Elixir de propriété de Paracelse. Dans la description que Paracelse a donnée de son *élixir*, il n'a point nommé le menstrue qu'il employoit, ou du moins il ne l'a désigné que sous un nom vague qui n'est entendu de personne ; c'est pourquoi il ne faut point être surpris si on trouve chez les auteurs, des descriptions de cet *élixir* si différentes les unes des autres, chacun ayant interprété le mot de *circulé* (c'est ainsi que Paracelse appelle son menstrue) comme il l'a jugé à propos, ou du moins chacun ayant voulu substituer un menstrue qui pût remplir les vues de l'auteur.

La description de cet *élixir* que Crollius, célebre disciple de Paracelse, nous a donnée, a long-temps prévalu dans les Pharmacopées : mais cette loi pharmaceutique a été enfin abrogée ; & la préparation des pharmacopées modernes, qui porte encore le nom d'*élixir de propriété de Paracelse*, est très-différente de celle de Paracelse & de celle de Crollius : les voici toutes les trois.

Elixir de propriété de Paracelse. Archidox, *lib. VIII. n°. 6.* ♃ de la myrrhe, de l'aloës hépatique, du safran, de chacun parties égales : faites circuler le tout au bain de fable, à une lente chaleur, pendant deux mois, après quoi retirez-en par la distillation à l'alembic une huile, que vous ferez digérer pendant un mois avec poids égal de circulé.

Elixir de propriété de Paracelse, tiré de la basilique chymique de Crollius. ♃ myrrhe d'Alexandrie, aloës hépatique, safran oriental, de chaque quatre onces. Ayant pulvérisé toutes ces drogues, mettez-les dans un matras ; humectez-les avec de bon esprit-de-vin alkoolisé, & versez ensuite dessus de l'huile de soufre tirée par la cloche, & rectifiée ; versez, dis-je, de cette huile jusqu'à ce qu'elle surpasse la matiere d'environ quatre doigts ; faites digérer & circuler pendant deux jours, après quoi vous retirerez par décantation la liqueur teinte & chargée de l'extrait des drogues. Reversez sur la matiere restante de bon esprit-de-vin, que vous circulerez pendant deux mois, après quoi vous retirerez la liqueur, qui sera encore colorée, & vous la mêlerez à la premiere. Distillez à petit feu les féces restantes, & ajoutez ce qui en distillera d'abord aux teintures susdites, & vous ferez circuler de nouveau le tout ensemble pendant un mois. Crollius ajoute qu'il faut avoir soin de commencer par arrofer les ingrédiens avec une suffisante quantité d'esprit-de-vin, pour les réduire en une forme de pâte ; ensuite de verser l'huile de soufre, autrement toute la matiere se brûleroit & deviendroit noire ; c'est, dit notre auteur, ce que Paracelse a caché avec soin.

Elixir de propriété de Paracelse, selon la Pharmacopée de Paris. ♃ teintures de myrrhe, quatre onces ; d'aloës, de safran, de chaque trois onces : versez ces teintures dans un matras ; faites-les digérer quelque temps, & gardez-les pour vous en servir au besoin.

Si on distille le mélange, on aura l'*élixir* de propriété appellé dans les boutiques *élixir blanc.* Voyez *Elixir de Garrus.*

Si on prend une once du premier *élixir*, & qu'on y ajoute douze gouttes d'esprit-de-soufre, on aura l'*élixir* de propriété avec acide.

Paracelse attribuoit de grandes vertus à son *élixir* ; & Crollius dit d'après lui, que c'est le parfait *élixir* qui a toutes les vertus du baume naturel ; qu'il opere des prodiges dans les maladies de la poitrine & du poumon ; que c'est un excellent préservatif contre la peste & contre toutes les maladies qui peuvent être occasionées par un air corrompu ; qu'il purge l'estomac de toutes mauvaises humeurs ; qu'il fortifie tous les visceres ; qu'il est spécifique dans le marasme, dans les catarres, & dans la toux ; qu'il prévient la paralysie & la goutte ; qu'il guérit la fievre quarte, la mélancolie ; qu'il retarde la vieillesse, enfin que c'est un vulnéraire parfait. Aujourd'hui nous employons notre *élixir* de propriété comme un très-bon stomachique, comme un cordial ordinaire, comme un assez bon hystérique, & comme un excellent emmenagogue : on le fait quelquefois entrer dans les opiates fébrifuges, & on a remarqué qu'il ne contribuoit pas peu à les rendre efficaces. La dose de l'*élixir* de propriété préparé selon la pharmacopée de Paris, est depuis 10, 12, 15 gouttes jusqu'à un gros. Il est très-important d'observer qu'il ne faut pas pousser la dose de l'*élixir* de propriété au dessus d'un gros, parce qu'une dose plus forte purgeroit le malade, ce qu'on ne se propose point dans le plus grand nombre de cas ; il y a même des personnes qui sont purgées à cette derniere dose.

On vante beaucoup dans les obstructions & dans toutes les maladies chroniques invétérées, l'*élixir* de propriété préparé avec de l'esprit-de-vin qu'on a chargé de terre foliée de tartre jusqu'à saturation. *Voyez* TERRE FOLIÉE DE TARTRE *au mot* TARTRE.

Elixir de Garrus. L'*élixir de Garrus* n'est autre chose, quant aux ingrédiens vraiment utiles, que l'*élixir* de propriété blanc (voyez *Elixir de propriété*) ; l'épicier de Paris, dont il porte le nom, n'a eu, pour s'enrichir en vendant sa liqueur au public, & son secret à l'état, qu'à mêler du sirop de capillaire à l'*élixir* de propriété blanc, & qu'à le déguiser par l'addition de quelques nouveaux aromates.

La premiere opération eſt fort connue des garçons apothicaires, qui ſavent fort bien ſe procurer ſur le champ des liqueurs fort agréables, en mêlant des eaux ſpiritueuſes officinales & certains ſirops ſimples, ſur-tout le ſirop de capillaire.

On trouve dans la pharmacopée de Paris, la deſcription ſuivante de l'*élixir de Garrus*, dont la compoſition eſt publique depuis pluſieurs années.

℞ aloës, deux onces & demie; myrrhe, demi-once; ſafran, deux gros; cannelle, girofle, noix muſcade, de chaque un ſcrupule: pilez le tout, & le mettez dans un matras, dans lequel vous verſerez eſprit-de-vin rectifié, deux livres; eau commune, deux onces: faites digérer pendant 12 heures, & retirez par la diſtillation au bain-marie tout l'eſprit-de-vin.

Prenez l'eſprit diſtillé, ajoutez-y poids égal de ſirop de capillaire, & tant ſoit peu d'eau de fleurs d'orange: mêlez exactement, & laiſſez repoſer pendant quelques jours, au bout deſquels vous verſerez par inclination la liqueur de deſſus les féces, qui ſeront dépoſées au fond du vaſe où le mélange aura été fait; c'eſt ce qu'on appelle *élixir de Garrus*.

Cet *élixir* ne differe pas même des liqueurs ordinaires par l'agrément du goût & du parfum qui diſtingue ces dernieres; ce n'eſt ici abſolument qu'une liqueur des plus agréables; une légere odeur de myrrhe & de ſafran, & des autres aromates que l'eſprit-de-vin a emportée dans la diſtillation, fait toute ſa vertu particuliere, s'il en a réellement quelqu'une qui ne lui ſoit pas commune avec toutes les eaux ſpiritueuſes aromatiques, ce dont on peut douter à très-juſte titre; les bons effets qu'il produit, quand ils ſeroient auſſi réels & auſſi multipliés qu'on le prétend; tout cela, dis-je, ne pouvant pas fournir même la plus légere préſomption en ſa faveur, juſqu'à ce qu'on ait éprouvé dans les mêmes cas les autres préparations de la même claſſe. La même conſidération doit s'étendre à la plupart des prétendus ſpécifiques, mis en vogue par des charlatans, adoptés par le public, & même par les médecins, ſur la foi des obſervations; car l'obſervation ne peut faire un titre de préférence qu'après la comparaiſon des remedes analogues. En un mot une vertu abſolue n'eſt pas la même choſe qu'une vertu ſupérieure, éminente, & excluſive.

La matiere reſtante dans l'alembic après la diſtillation de l'*élixir*, étant paſſée à travers une étamine & épaiſſie en conſiſtance de pilules, peut fort bien remplacer les pilules de Rufus, qui ſont décrites dans la pharmacopée de Paris. *Voyez* PILULES DE RUFUS. (*b*)

ELIXIR *ou le* GRAND ELIXIR, (*Alchymie.*) c'eſt un des noms myſtérieux que les Alchymiſtes ont donné à la pierre philoſophale, ſur-tout lorſqu'ils l'ont conſidérée du côté de ſes grandes vertus médicinales. *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE & PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE. (*b*)

ELIZABETH, (*Hiſt. d'Angleterre.*) Les rares qualités de cette illuſtre ſouveraine ont enrichi les faſtes de l'hiſtoire; & les éloges mérités qu'on lit dans les écrits de ſes apologiſtes, ne me laiſſent plus que le ſoin de juſtifier par le récit des faits qui l'ont immortaliſée, l'enthouſiaſme & l'orgueil que le ſouvenir de ſon regne inſpire encore à la nation Angloiſe.

Au jugement des ames tendres & ſenſibles, des amis de l'humanité, la gloire d'Anne éclipſe celle d'*Elizabeth*; mais pour ceux qui préferent l'éclat de la victoire aux vertus pacifiques, la pompe faſtueuſe des conquérans à la bienfaiſance des rois ſages & modérés, l'Angleterre n'a point eu de ſouverain qui puiſſe entrer en parallele avec *Elizabeth*, qui réunit aux talens des héros les vaſtes connoiſſances qui font les légiſlateurs: ce qui doit encore ajouter à l'admiration de la poſtérité, ce ſont les circonſtances où ſe trouvoit le royaume lors de ſon avénement au trône, c'eſt la ſituation violente & pénible de la nation lors de la mort de la ſanguinaire Marie. Que l'on ſe repréſente l'Angleterre énervée, épuiſée par les folles dépenſes & les caprices tyranniques de Henri VIII; agitée, déchirée par le choc des factions ſous le malheureux Edouard; opprimée, déſolée, flétrie par les proſcriptions & l'inflexibilité de Marie. Que l'on ſe repréſente la gloire du ſceptre ternie par la perte de pluſieurs villes qui étoient

rentrées sous la domination françoise, & par les succès éclatans des Ecossois, qui, soumis & tremblans autrefois, avoient brisé le joug, & à leur tour étoient devenus redoutables en s'alliant avec la France. Enfin, que l'on se représente l'Angleterre pressée dans le même temps, au dehors par ses ennemis, au dedans par l'abus de la puissance royale qui tendoit au despotisme le plus oppressif, par les fureurs & les excès les plus monstrueux de l'intolérance; foible, accablée, sans appui; & l'on verra qu'il ne pouvoit y avoir qu'un génie élevé, un esprit vaste & fécond en ressources, une fermeté inébranlable, & supérieure aux obstacles en apparence les plus insurmontables; en un mot, qu'il n'y avoit qu'une ame au dessus du commun, qui pût arrêter les fléaux qui menaçoient la patrie, réparer ses disgraces passées, dissiper les malheurs actuels, & s'opposer à ceux qui sembloient annoncer sa ruine prochaine. Ces talens supérieurs formoient le caractere d'*Elizabeth*, qui forcée de se contraindre pendant la trop longue durée du dernier regne, avoit couvert du voile de l'indifférence le sensible intérêt qu'elle prenoit à l'oppression des peuples, dont elle avoit juré de faire le bonheur.

Fille de Henri VIII & de l'infortunée Anne de Boulen, *Elizabeth* née le 8 Septembre 1533, avoit d'abord reçu, par les soins & sous les yeux de Henri VIII, l'éducation la plus brillante: l'étude des belles-lettres avoit rempli ses premieres années; & le goût qu'elle prit pour la littérature, la consola pendant sa jeunesse de la dureté de l'espece de prison où la jalouse vigilance de Marie sa sœur la retint jusqu'au dernier jour de son regne. Les rigueurs outrées de Marie & son intolérance toujours prête à porter des arrêts de mort, à proscrire, à envoyer les Protestans sur l'échafaud, avoient depuis long-temps ulcéré l'ame compatissante d'*Elizabeth*, qui attribuant par erreur le fanatisme de Marie aux dogmes du catholicisme, avoit abjuré en secret la religion dominante, & embrassé les dogmes du protestantisme: mais la crainte d'irriter la dévotion de sa sœur, lui avoit fait dissimuler ses véritables sentimens; & elle étoit restée catholique en apparence, jusques à ce que rassurée par la mort de Marie, elle leva le masque, en montant sur le trône, le 17 Novembre 1558, & se déclara hautement protestante décidée. Les premiers soins qui l'occuperent, furent très-embarrassans, par les grandes difficultés qu'elle eut à surmonter. Elle avoit en même temps à prendre des mesures contre Henri II, roi de France, qui avoit fait déclarer roi d'Angleterre le dauphin son fils, en vertu du mariage qu'il avoit contracté avec Marie Stuart, reine d'Ecosse; & à écarter les prétentions de Philippe II, roi d'Espagne, qui paroissoit déterminé à soutenir ses droits, en qualité d'époux de Marie, derniere reine de la Grande-Bretagne. Mais l'objet le plus important étoit de commencer par affermir sa puissance; & dans cette vue elle se rendit à Londres, où en se faisant couronner solemnellement par l'archevêque d'Yorck, elle promit de défendre la religion catholique, & de conserver les privileges des églises; serment que les circonstances la forcerent de prononcer, comme le célebre Gustave-Vasa promettoit à-peu-près dans le même temps, devant les états de Suede, de respecter les privileges abusifs des évêques qui blessoient l'autorité royale, & qu'il se proposoit d'anéantir aussi-tôt que le temps, l'occasion, & sur-tout ses sujets plus dociles, pourroient le lui permettre.

Elizabeth pensant comme Vasa, se conduisit avec autant de dissimulation, & se promit en secret de violer ses fermens aussi-tôt que les circonstances lui laisseroient la liberté d'opérer les grands changemens qu'elle se proposoit de faire dans toutes les parties de l'administration.

Cependant, Philippe II, ambitieux de réunir le sceptre Anglois à la couronne d'Espagne, fit demander la main d'*Elizabeth* par le comte de Féria, son ambassadeur à Londres. Cette proposition étoit odieuse à la reine, soit par la haine insurmontable qu'elle avoit pour Philippe, soit à cause de la différence de religion qui rendoit cette union incompatible: mais sa situation ne lui permettoit point

de dévoiler ses sentimens : l'amitié de Philippe étoit alors pour elle d'autant plus importante, qu'elle ne pouvoit attendre la restitution de Calais, que du zele & de la fermeté que montreroient les plénipotentiaires Espagnols dans le congrès de Cateau-Cambresis : elle dissimula, donna une réponse vague, prétexta des scrupules sur les liens de parenté qu'il y avoit entre eux ; elle montra des craintes sur les difficultés que feroit la cour de Rome, qui ne consentiroit jamais que le roi d'Espagne épousât successivement les deux sœurs. Les vrais motifs de ces détours n'échapperent point à Philippe, qui, offensé du refus, abandonna les intérêts de l'Angleterre, & fit sa paix avec la France, sans insister, comme il l'avoit fait jusqu'alors, sur la restitution de Calais & de Guines. *Elizabeth* peu sensible à cette marque de ressentiment, ne tarda point aussi à faire avec la France une paix avantageuse. Dans le traité que ses ministres conclurent avec ceux de Henri II, il fut stipulé que pendant huit années Calais resteroit aux françois, qui remettroient alors cette place à l'Angleterre, à moins que pour en conserver la possession, la France n'aimât mieux payer la somme de cinq cents mille écus : traité qui violé trois ans après par l'entreprise des anglois sur le Havre-de-Grace, assura pour jamais à la France la possession de Calais.

Rassurée contre les projets des puissances étrangeres, *Elizabeth* se livra toute entiere aux soins du gouvernement, & sur-tout aux moyens d'achever & de rendre stable l'établissement de la réformation. Afin que rien ne s'opposât à cette grande innovation, elle crut que les plus sages mesures qu'elle eût à prendre contre l'Ecosse, gouvernée par les princes de Guise sous le nom de la régente leur sœur, étoient d'allumer, en accordant sa protection aux Protestans Ecossois, le feu de la discorde, qui divisant entr'eux les habitans de ce royaume, les mettroit dans l'impuissance de s'opposer à l'exécution du plan de la réformation. La nouvelle doctrine fit des progrès aussi rapides en Angleterre qu'en Ecosse. Dans ce dernier royaume, la régente s'opposa au changement qui s'opéroit : mais, malgré le secours d'un corps de troupes françoises que les princes de Guise lui fournirent, la réformation s'établit par les soins d'*Elizabeth*, qui s'en étant déclarée protectrice, soutint par ses armes la cause des Protestans. Mais, tandis que par les conseils d'une adroite & prévoyante politique, elle faisoit tourner contre l'Ecosse même l'orage qui eût pu s'y préparer contre sa sûreté, il s'en formoit de plus considérables & de plus dangereux en France, en Espagne, à Rome, en Irlande, & jusques dans le sein de l'Angleterre même. Marie Stuart, qui avoit épousé le dauphin François II, avoit arboré les armes d'Angleterre, annonçant par cette démarche le dessein où elle étoit de remonter sur le trône de ses peres. Irritée contre sa rivale, *Elizabeth* se ligue secrétement avec les Protestans de France, comme elle s'étoit liguée avec les Protestans d'Ecosse ; & par cette prudente confédération, elle mit Marie & son époux hors d'état de lui nuire. Ce n'étoit point assez d'avoir pris des mesures contre l'Ecosse & la France, il restoit encore à se défendre contre un redoutable ennemi, contre Philippe II, qui, moins formidable encore par ses forces de terre & de mer, qu'il n'étoit dangereux par les insidieuses ressources de sa politique, ne pouvoit pardonner à la reine d'Angleterre le refus qu'elle avoit fait de ses propositions. Plein de l'ambitieux projet d'occuper seul un trône qu'on n'avoit pas voulu partager avec lui, il n'attendoit qu'une réponse favorable de la cour de Rome, persuadé qu'aussi-tôt qu'il l'auroit obtenue, tous les catholiques s'empresseroient de se déclarer en sa faveur, & l'Irlande sur-tout, qui violemment agitée par l'esprit de fanatisme & de rebellion, refusoit obstinément de reconnoître la souveraineté de la reine d'Angleterre.

Au milieu de tant de dangers, *Elizabeth* inébranlable & supérieure aux complots & aux ligues des puissances ennemies & des factions intérieures, eut recours à un moyen qui, pour être de la plus facile exécution & du succès le plus infaillible, n'en est pas pour cela plus souvent adopté

par la plupart des souverains : ce moyen fut de se concilier la confiance des citoyens par sa douceur, sa bienfaisance, & principalement par son attention à supprimer d'anciens impôts, & à ne pas permettre qu'on en établît de nouveaux. Afin de soutenir ce rare désintéressement, elle se retrancha toutes les dépenses superflues, & porta l'économie tout aussi loin que la décence & la dignité de son rang pouvoient le lui permettre. A cette modération si rare & si différente de la pompe fastueuse & de la prodigalité de ses prédécesseurs, elle joignit un zele actif & soutenu pour la justice, publia d'utiles réglemens, mit en vigueur les anciennes ordonnances, abolit les abus qui s'étoient introduits, & ne négligea rien de ce qu'elle crut propre à assurer le bien public, & à lui concilier le respect, l'estime & l'attachement de ses peuples.

Cependant la régente d'Ecosse, secondée par la France, pressoit avec vivacité les Protestans, qui, pour se soutenir, n'avoient eu jusqu'alors que les secours très-foibles qu'*Elizabeth* leur fournissoit en secret. Leur situation devint si violente, que la reine d'Angleterre pensa qu'il étoit de sa gloire de défendre hautement la cause qu'elle avoit embrassée, & de soutenir par la force des armes les Protestans Ecossois. Les grands préparatifs qu'elle fit, étonnerent la France, qui lui fit proposer la restitution de Calais, si elle vouloit abandonner les rebelles d'Ecosse. Trop généreuse & trop fiere pour accepter une proposition qui blessoit sa grandeur d'ame, *Elizabeth* la rejeta ; & la paix ne fut établie que lorsque la régente eut stipulé que les Protestans jouiroient en Ecosse de tous les droits de citoyens, & que Marie Stuart, ainsi que François II, son époux, renonceroient à leurs prétentions sur l'Angleterre. Cette paix irrita vivement le roi d'Espagne, ennemi déclaré du protestantisme, & qui parut se préparer à déclarer la guerre à l'Angleterre.

Pendant qu'*Elizabeth* se disposoit à prévenir les desseins du roi d'Espagne, la mort de François II obligea Marie Stuart sa veuve, qu'aucun engagement ne retenoit plus en France, de se rendre dans ses états, où sa beauté, ses graces, & le desir que ses sujets avoient de la revoir, exciterent la joie publique : jeune, ingénieuse & reine, elle ne tarda point à recevoir les vœux de plusieurs princes de l'Europe qui aspirerent à sa main. Parmi ses adorateurs se distinguoit sur-tout le duc d'Autriche, appuyé par les princes de Guise, qui pressoient leur niece de lui donner la préférence. L'imprudente Marie refusa son consentement avant que d'avoir consulté la reine *Elizabeth*. Celle-ci qui haïssoit Marie, mais moins encore qu'elle ne détestoit la maison d'Autriche, dissuada Marie de cette alliance, & lui proposa ponr époux mylord Dudlay son favori, seigneur Anglois, depuis long-temps dévoué aux intérêts de sa souveraine. Marie n'épousa ni l'archiduc, ni Dudlay ; elle se décida tout-à-coup, & par une de ces passions de caprice auxquelles elle n'étoit que trop sujette, pour le comte de Darley son parent. Cette union qui eut des suites si funestes, ne fit qu'ajouter à la haine d'*Elizabeth*, qui ne put faire alors éclater son ressentiment, trop occupée à soutenir la guerre contre la France, de concert avec les Protestans. Car ceux-ci commençant à égaler en force les Catholiques, avoient reconnu pour leurs chefs le prince de Condé & l'amiral de Coligny. Mais Marie elle-même ne tarda point à venger *Elizabeth*, par le tort irréparable que lui firent à elle-même son inconduite, & les égaremens de sa honteuse passion pour Rizzo, italien de la plus obscure naissance. Cet homme vil, malgré sa bassesse & sa difformité, avoit inspiré à Marie un amour si violent, que le roi ne pouvant se dissimuler l'éclat de cette intrigue, vengea l'outrage fait à la majesté royale, en faisant poignarder l'adultere Rizzo dans les bras même de son amante. Marie aussi violente dans son ressentiment qu'elle l'avoit été dans son amour, se lia, soit par goût, soit pour assurer sa vengeance, avec le comte de Bothwel, le plus lâche & le plus scélérat des hommes : elle vécut bientôt avec lui comme elle avoit vécu avec Rizzo, & lui promit de l'épouser aussi-tôt qu'il l'auroit

l'auroit délivrée de son époux. Bothwel remplit dans peu de jours cette affreuse condition : il étrangla son maître de ses propres mains ; & afin de cacher son crime, il fit sauter en l'air le cadavre, au moyen de quelques barils de poudre qu'il avoit fait placer au dessous de la chambre où il venoit de commettre cet assassinat. Mais cette précaution ne trompa point le peuple, qui connoissant l'ame féroce de Bothwel, ses vues ambitieuses & sa nouvelle passion, ne chercha point ailleurs l'auteur de cet horrible parricide. D'ailleurs, quand les sentimens eussent pu être partagés, Marie eût elle-même confirmé les soupçons, lorsque très-peu de temps après on la vit se marier publiquement avec l'infame Bothwel. Dès ce moment, Marie fut généralement abhorrée ; l'Ecosse entiere entra dans la conjuration qui se forma contre elle. Ses sujets prirent les armes, & la contraignirent d'abdiquer la couronne, en faveur d'un fils unique encore au berceau, qu'elle avoit eu du comte de Darley. Elle nomma le comte de Murrai, son frere naturel, régent du royaume pendant la minorité du jeune souverain, & crut, en acceptant ces dures conditions, sauver du moins sa vie & sa liberté : mais ses crimes avoient trop violemment soulevé ses sujets, elle fut enfermée dans un fort, d'où s'étant évadée après un an de captivité, elle tenta de remonter sur le trône : mais la petite troupe qu'elle avoit rassemblée, fut battue, mise en fuite par le régent ; & Marie se vit abandonnée de tout le monde, & même du lâche Bothwel qui s'étoit réfugié en Danemarck, où il vécut dans le mépris, & mourut dans l'indigence. Marie son épouse, croyant sa vie menacée en Ecosse, se retira sur les côtes d'Angleterre, & envoya demander à *Elizabeth* un asyle dans ses états. La reine d'Angleterre sacrifiant sa générosité naturelle à l'atroce plaisir de se venger d'une rivale humiliée, oublia que Marie étoit reine comme elle, malheureuse & suppliante : elle la fit enfermer à Turbury, d'où, quelques mois après, elle fut transférée à Cowentry, place forte située au centre de l'Angleterre, où l'infortunée Marie fut si étroitement enfermée, qu'elle perdit jusqu'à l'espérance de s'évader.

Passons rapidement sur les procédés iniques d'*Elizabeth* envers Marie : ces faits sont trop connus, pour que je pense devoir m'y arrêter : je dirai seulement que les moyens employés par *Elizabeth*, flétrissent sa mémoire : je dirai que Marie plus imprudente que coupable, & comptant trop sur le nombre de ses partisans, eut tort de se liguer avec les chefs de la conjuration qui se forma contre la reine d'Angleterre, & de répondre, du fond de sa prison, aux diverses propositions & aux brillantes espérances qu'on lui donnoit. Je conviendrai encore que Marie étoit coupable des plus honteux débordemens & du plus horrible des crimes, de l'assassinat de son époux ; mais enfin, Marie étoit l'égale & non la sujette d'*Elizabeth* : celle-ci en se vengeant, méconnoissoit ses propres intérêts ; elle compromettoit les privileges attachés au rang qu'elle occupoit, & elle avilissoit de la plus étrange maniere les droits sacrés de la royauté.

Tandis qu'*Elizabeth* éteignoit dans le sang de Marie la haine que cette souveraine coupable & malheureuse lui avoit inspirée, Charles IX & la France égarés par le fanatisme, offroient à l'Europe étonnée le spectacle du massacre des Protestans, indignement trompés par Catherine de Médicis, égorgés par leur prince & leurs concitoyens. Afin d'amener plus facilement les Protestans dans le piege infernal que Catherine leur avoit préparé, Charles IX affecta de rechercher avec empressement l'alliance d'une reine protestante, & il porta sa noire dissimulation jusques à faire demander la main d'*Elizabeth* pour le duc d'Alençon. Moins perfide que Charles, mais plus politique encore, *Elizabeth* dissimula avec art, parut écouter volontiers cette proposition, & fournit en même temps des secours d'armes & d'argent aux Protestans François proscrits, & soulevés contre leur prince par le massacre de leurs freres. Lorsqu'à son tour *Elizabeth* n'eut plus rien à craindre, soit du côté de la France, soit du côté de l'Ecosse, ou relativement à la reine Marie, elle

termina par le refus le plus abfolu, la négociation entreprife pour fon mariage avec le duc d'Alençon, & répondit qu'elle vouloit vivre & mourir célibataire. Toutefois, ni la mort de Marie, ni les troubles qui agitoient la France, ni la foumiffion des Ecoffois ne laiffoient point jouir *Elizabeth* d'une fécurité parfaite : il lui reftoit à craindre un ennemi puiffant, un rival d'autant plus formidable, qu'à des forces fupérieures, à l'éclat de fes victoires, il uniffoit une profonde politique, une habileté rare, une ambition outrée, & une haine perfonnelle & implacable contre la reine d'Angleterre : cet ennemi fi redoutable étoit Philippe II, qui, toujours enflammé du defir de monter fur le trône d'Angleterre, en vertu des droits que lui donnoit fa defcendance de la maifon de Lancaftre, profita avec adreffe du mécontentement des Catholiques, & de l'impreffion qu'avoit fait fur eux la mort tragique de Marie. Afin de s'affurer du fuccès de fes vaftes projets, Philippe demanda & obtint de Sixte-Quint qui rempliffoit alors le fiege pontifical, une bulle, par laquelle il excommunioit la reine *Elizabeth*, ordonnoit aux Anglois catholiques de fecouer le joug, de défarmer la colere célefte, expier leurs péchés, & s'affurer le paradis, en fe baignant dans le fang de leurs concitoyens attachés au proteftantifme, & donnoit à Philippe l'inveftiture du royaume d'Angleterre. Dans tout autre temps, cette bulle eût opéré fans doute les plus grandes révolutions : mais le defpotifme oppreffif du pouvoir pontifical avoit éclairé les rois & les nations fur leurs vrais intérêts. *Elizabeth* méprifa la bulle de Sixte-Quint, fe rit de fes menaces, & ne s'attacha qu'aux moyens d'éloigner des côtes britanniques l'ambitieux Philippe, qui ne doutant point du fuccès de fes projets d'invafion, avoit fait fortir de fes ports, fous les ordres du duc de Medina-Celi, la flotte la plus formidable qui eût encore paru fur l'Océan : elle étoit compofée de 150 gros vaiffeaux de guerre, montés de 19000 hommes & de 1230 pieces de canon : à cette armée navale devoit fe réunir une flotte de Flandre, fur laquelle devoit s'embarquer le duc de Parme avec une armée de 30000 hommes.

Ces forces réunies, loin de déconcerter *Elizabeth*, ne firent au contraire qu'ajouter à fa vigilance & à fon activité. Pour s'oppofer à la defcente des Efpagnols, elle avoit fur les côtes une armée de 80000 hommes, & la mer étoit gardée par une petite flotte qui avoit pour amiral Howard duc d'Effingam, & pour vice-amiraux les fameux Drack, Hawkin & Forbisher, officiers intrépides, & qui s'étoient déja fignalés plufieurs fois contre les Efpagnols. L'amiral de Philippe entra librement dans la Manche ; mais il ne put y être joint, comme il s'y attendoit, par la flotte du duc de Parme ; & à peine il fe fut engagé plus avant, qu'il eut à combattre tout à la fois contre les vents qui devinrent contraires, contre les rochers où fes vaiffeaux alloient frapper, & contre les Anglois qui, profitant habilement des circonftances, triompherent, après quelques momens de combat, de cette énorme flotte. Tous les vaiffeaux Efpagnols furent pris, coulés à fond ou brifés contre les rochers ; en forte qu'il n'en échappa aux vainqueurs que deux ou trois, qui eurent la plus grande peine à arriver, défemparés & hors d'état de fervir davantage, dans les ports d'Efpagne.

Cette victoire fut le premier acte de vengeance qu'*Elizabeth* juftement irritée exerça contre Philippe II, dans les états duquel elle porta le feu de la guerre, tandis que l'intrépide Drack & le chevalier de Nowis furprenoient la Corogne, incendioient la ville baffe, s'emparoient des vaiffeaux qui étoient dans le port, battoient la garnifon Efpagnole, & alloient fur le Tage, fignaler leur valeur par les mêmes exploits. Peu fatisfaite encore, *Elizabeth*, afin d'humilier l'ennemi qui l'avoit forcée de s'armer, fe ligua avec Henri IV, & détourna les coups que l'Efpagne & Mayenne fe flattoient de porter à la liberté françoife. Irrité de la réfiftance que l'Angleterre oppofoit à fes entreprifes, Philippe ne pouvant foumettre par la force la fiere *Elizabeth*, eut recours à la plus odieufe des voies ; il corrompit par fes ambaffadeurs le premier

médecin de la reine, que le traître ébloui par une promesse de 50000 écus, s'engagea d'empoisonner. Mais le complot fut découvert peu de temps avant son exécution, & le perfide médecin fut, avec ses complices, attaché au gibet. La découverte de cette trame honteuse, qui eût dû décourager Philippe II, ne fit que l'attacher encore plus étroitement au projet qu'il avoit formé de réduire l'Angleterre; & pendant qu'il faisoit les plus grands préparatifs pour une nouvelle expédition, il fomenta en Irlande une révolte des Catholiques contre les Protestans, & contre la puissance légitime d'*Elizabeth*. Tandis qu'encouragés par le secours de l'Espagne, les Catholiques Irlandois portoient de province en province le feu de la rebellion, une énorme flotte Espagnole s'avançoit vers les côtes Britanniques, & y touchoit déja, lorsque les élémens, servant *Elizabeth* plus efficacement que ne l'eussent fait ses armées, ruinerent totalement cette flotte, dont les vaisseaux furent presque tous brisés ou submergés. Ainsi le roi d'Espagne ne retira de cette grande entreprise, que le regret & la honte de s'être vainement donné en spectacle à l'Europe.

Il ne restoit plus à l'heureuse *Elizabeth* que les Catholiques Irlandois à soumettre; la reine confia le commandement de l'armée qu'elle envoya contre eux, au comte d'Essex, qui depuis quelque temps avoit supplanté le comte de Leicester dans le cœur de la reine. Qui ne connoîtroit le célebre comte d'Essex que par le portrait imposant qu'en a fait Thomas Corneille, le regarderoit sans doute comme l'un des plus habiles généraux qui aient illustré l'Angleterre, comme un homme ambitieux, mais d'ailleurs respectable par les plus rares qualités, & sur-tout par le plus brillant héroïsme; mais il n'y eut jamais aucun trait de ressemblance entre le véritable comte d'Essex & le héros de fantaisie que Corneille imagina de montrer sur la scene françoise. Ce trop fameux comte d'Essex n'étoit qu'un homme ingrat, un homme vain, présomptueux, plein de projets extravagans, violent sans valeur, emporté sans courage, mauvais soldat, général sans talens, perfide citoyen, indigne des bontés d'*Elizabeth*, & plus indigne encore d'occuper un rang distingué. L'armée qu'il conduisit en Irlande, étoit la plus belle & la plus aguerrie que l'on eût encore vue en Angleterre; & pour vaincre, il ne lui manquoit qu'un général courageux & plus habile que le comte d'Essex. Il n'eut que de foibles succès, dont il ne fut pas même profiter. Cependant il étoit le favori d'*Elizabeth*. La nation Angloise se plaignit hautement de la complaisance de la reine, & des fautes multipliées du comte d'Essex. Le mécontentement devint si général, qu'*Elizabeth* rappella le comte. Celui-ci ne doutant point des sentimens de la reine, se justifia aisément devant elle. Mais à peine fut-il retourné en Irlande, qu'au lieu d'agir contre les ennemis, il entra en conférence avec le comte de Tiron, chef des mécontens, sans en rien communiquer au conseil de guerre. Cette démarche fut prise pour une trahison. Il fut accusé; mais au lieu de venir à la cour rendre compte de sa conduite, il leva le masque, & tâcha, autant qu'il fut en lui, d'exciter une sédition dans Londres, résolu de perdre la vie, ou de gagner une couronne par la plus criminelle usurpation. Il fut arrêté en Irlande, amené en Angleterre, enfermé à la Tour, jugé, condamné à perdre la tête, & l'arrêt fut exécuté. On assure que l'effort qu'*Elizabeth* fit sur elle-même pour signer cette sentence de mort, abrégea le cours de sa vie: car on ne doutoit point qu'elle n'eût eu les plus tendres sentimens pour cet ingrat; & l'on prétend que ce ne fut que pour dérober au public la honte d'un tel attachement, qu'elle parut consentir à envoyer son lâche amant sur l'échafaud. Quoi qu'il en soit, victorieuse de Philippe II, respectée de ses peuples, admirée de l'Europe, *Elizabeth* que la mort du comte d'Essex avoit pénétrée de douleur, sentit sa fin approcher, & ne parut point desirer de reculer le terme de ses jours: un engourdissement qui s'étoit emparé de ses membres, & qui la privoit même de l'usage de la parole, la mit au tombeau, dans la 70e année de son âge, & la 44e année de son regne. Elle nomma Jacques, roi d'Ecosse & fils de Marie, pour lui succéder.

La reine Anne ne chercha qu'à se faire aimer de ses sujets, qu'à se faire estimer des puissances étrangeres: *Elizabeth*, moins tendre qu'ambitieuse, voulut régner par elle-même, & voir jusqu'à quel point elle pourroit se rendre maîtresse de ses peuples qu'elle tint dans la soumission, tandis que par ses peuples mêmes elle tenoit ses voisins & ses ennemis dans la crainte. Ses vues ne furent point de conquérir, mais d'empêcher qu'on n'attentât à ses possessions, ou à la plénitude de sa puissance, qu'elle sut conserver & augmenter même par les ressources de sa politique & par la terreur de ses armes. C'est à ce desir seul de gouverner & d'occuper le trône sans partage, & non, comme l'a répété Moréri d'après les ridicules visions de quelques mauvais annalistes, aux conseils de son médecin, qu'il faut attribuer l'éloignement d'*Elizabeth* pour les nœuds du mariage. Elle ne refusa aucun des princes qui aspirerent à sa main, mais elle n'en accepta aucun; & si elle répondit d'une maniere favorable à Philippe II, aux ducs d'Anjou & d'Alençon, à l'archiduc d'Autriche, & au fils du roi de Suede, elle ne leur donna des espérances qu'autant qu'elles servoient aux desseins de sa politique. Elle fuyoit le mariage, parce qu'elle ne vouloit ni maître ni égal: du reste, l'on assure qu'elle ne fut rien moins qu'inaccessible à la tendresse: mais ses foiblesses, si elle en eut, n'éclaterent jamais; & si elle donna son cœur, elle garda sa puissance pour le bonheur de ses sujets & la gloire de la nation. (*L. C.*)

ELLE, (*Gramm.*) pronom relatif féminin, sur lequel il ne sera pas inutile de dire un mot en faveur des étrangers qui étudient notre langue.

Il est certain, comme l'a remarqué le P. Bouhours, que *elle* au nominatif ne convient pas moins à la chose qu'à la personne; & que l'on dit également bien d'une maison & d'une femme, *elle est agréable*: mais dans les cas obliques, *elle* ne convient pas à la chose comme à la personne, & on ne diroit pas en parlant d'un homme à qui la Philosophie plairoit extrêmement, *il s'attache fort à elle, il est charmé d'elle*; il faut dire pour bien parler, *il s'y attache fort, il en est charmé*. On ne diroit pas aussi en parlant d'une victoire, *j'ai fait un discours sur elle*; on diroit bien néanmoins, *une action de cette importance traîne de grands avantages après elle*.

Quoiqu'il n'y ait proprement que l'usage qui puisse nous instruire à fond là-dessus, & qu'il soit difficile de rendre raison pourquoi l'un se dit plutôt que l'autre, on peut cependant marquer quelques occasions, où *elle* se met fort bien dans les cas obliques. Par exemple:

1°. Quand la chose se prend pour une personne; *si la vertu paroissoit à nos yeux avec toutes ses graces, nous serions tous charmés d'elle*. 2°. Quand le mot *elle* est entrelacé dans la période & ne finit point le discours: ainsi je pourrois dire alors en parlant de la Philosophie, *de toutes les Sciences c'est la plus utile; c'est d'*elle *que les hommes ont appris à vivre; c'est à* elle *qu'ils doivent leurs plus belles connoissances*. 3°. Le pronom *elle* peut finir le discours, quand la phrase qu'on emploie a rapport aux personnes. *Il ne faut pas s'étonner*, dit M. de la Rochefoucault en parlant de l'amour propre, *s'il se joint quelquefois à la plus rude austérité, & s'il entre si hardiment en société avec* elle. Le même écrivain a pu dire selon ce principe: *la Philosophie triomphe aisément des maux passés, & de ceux qui ne sont pas prêts d'arriver; mais les maux présens triomphent d'*elle. Bouhours, *Remarques sur la langue françoise*. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ELLÉBORE, (*Botaniq.*) *veratrum*, plante médicinale, émétique & cathartique, dont les Botanistes ont établi deux genres sous le nom d'*ellébore blanc*, & d'*ellébore noir*. Nous allons parler de ces deux genres & de leurs especes. Commençons par l'*ellébore blanc*, dont voici les caracteres.

L'*ellébore blanc* est d'un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, du milieu desquels il sort un pistil qui devient dans la suite un fruit, dans lequel il y a ordinairement trois gaînes membraneuses rassemblées en bouquet, dans lesquelles il y a des semences oblongues qui ressemblent à des graines de froment, & qui sont bordées & pour ainsi

dire entourées par une petite feuille. Tournef. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

On distingue en Botanique les deux especes suivantes d'*ellébore blanc*.

1°. *Veratrum flore subviridi*, J. R. H. *Helleborus albus flore subviridi*; C. B. P. *&c.*

2°. *Veratrum flore atro rubente*, J. R. H. *Helleborus albus flore atro rubente*, C. B. P. *&c.*

La premiere espece pousse une tige haute de plus d'une coudée, cylindrique, droite, ferme, de laquelle naissent des feuilles placées alternativement de la figure de celles du plantain ou de la gentiane, de la longueur de deux palmes, presque aussi larges; toutes striées & comme plissées, un peu velues, d'un verd clair, un peu roides & entourant la tige par leur base, qui est en maniere de tuyau. Depuis environ le milieu de la tige jusqu'à son extrêmité, sortent des grappes de belles fleurs, composées de six pétales disposées en rose, d'un verd blanchâtre: au milieu sont six étamines environnant le pistil, qui se change ensuite en un fruit, dans lequel sont ramassées en maniere de tête trois graines applaties, membraneuses, de la longueur d'un demi-pouce, contenant des semences oblongues, blanchâtres, semblables à des grains de bled, bordées d'une aile ou feuillet membraneux.

La racine qui est d'usage en matiere médicale, est oblongue, tubéreuse, quelquefois plus grosse que le pouce, brune en dehors, blanche en dedans, accompagnée d'un grand nombre de fibres blanches, d'un goût âcre, un peu amer, un peu astringent, désagréable, & qui cause des naussées.

La seconde espece differe de la premiere en ce que ses fleurs sont d'un rouge noir; ses feuilles plus longues, plus minces, & plus penchées; sa tige plus élevée, & garnie d'un petit nombre de feuilles: elle paroît aussi plutôt au printemps, & fleurit un mois avant l'autre. On la trouve dans toutes les montagnes de la France, & sur-tout dans les Alpes & dans les Pyrénées.

La premiere espece est beaucoup plus forte & plus âcre que l'autre; car quand on les place dans le même voisinage, les limaçons dévorent entiérement les feuilles de la seconde, tandis qu'ils touchent à peine à celles de la premiere.

Toutes les deux font un bel ornement, quand on les plante au milieu des bordures ouvertes d'un jardin. Si on les met près de haies ou de murailles, où les limaçons se tiennent ordinairement, ils en déparent singuliérement les feuilles, sur-tout celles de la seconde espece, en les criblant de trous; & comme la plus grande beauté de ces plantes consiste dans leurs feuilles déployées, dès qu'elles sont mangées & percées, le plaisir qu'elles donnent à l'œil est entiérement perdu.

On peut multiplier les deux *ellébores blancs* dont on vient de parler, ou en semant les graines, ou en plantant leurs racines dans un terrain riche, nouveau, & léger. La premiere méthode n'est guere d'usage, parce que ces plantes fleurissent rarement en moins de quatre ans; mais la seconde méthode réussit à merveille, & fournit promptement de très-belles grappes de fleurs.

Parlons à présent de l'*ellébore noir*, & caractérisons-le distinctement.

L'*ellébore noir* est pareillement un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, du milieu desquels il sort un pistil dont la base est environnée de plusieurs petits cornets, posés entre les étamines & les pétales. Il devient dans la suite un fruit, dans lequel il y a des graines membraneuses qui sont rassemblées pour l'ordinaire en bouquets qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des semences ordinairement arrondies, ou ovoïdes. Tournefort, *inst. rei herbar. Voyez* PLANTE. (*I*)

Les Botanistes distinguent six especes principales d'*ellébore noir*; savoir.

1°. *Helleborus niger, angustioribus foliis*, J. R. H. *Helleborus niger fœtidus flore roseo*, C. B. P.

De sa racine naissent des feuilles, dont la queue qui a un empan de longueur, est cylindrique, épaisse, succulente, pointillée de taches de pourpre comme la tige de la grande serpentaire. Ses feuilles sont divisées jusqu'à leur queue, le plus souvent en neuf portions, en maniere de digita-

tions, formant comme autant de petites feuilles roides, liffes, d'un verd foncé, & dentelées, fur-tout depuis le milieu jufqu'à l'extrêmité.

On peut fort bien comparer chaque partie des feuilles de l'*ellébore* noir prifes féparément, aux feuilles de laurier; elle n'a point de tige, les fleurs font uniques, ou il y en a deux foutenues fur un pédicule de la longueur de quatre, cinq, ou fix pouces: ces fleurs font compofées le plus fouvent de cinq feuilles difpofées en rofe, arrondies, d'abord blanchâtres, enfuite purpurines, enfin verdâtres, fans aucun calice. Leur centre eft rempli d'un grand nombre d'étamines, entre lefquels & ces feuilles fe trouve une couronne de cinq, dix, ou quinze petits cornets jaunâtres, longs d'une ligne & demie, dont la bouche eft coupée obliquement.

Au milieu des étamines eft un piftil compofé de cinq ou fix gaînes, qui deviennent autant de gouffes membraneufes, de figure de corne; ramaffées en maniere de tête, renflées, roufsâtres, dont le dos eft faillant & comme bordé d'un feuillet, & terminé par une pointe recourbée: elles font garnies de fibres demi-circulaires & tranfverfales, qui en fe contractant, s'ouvrent en deux panneaux du côté de la face interne; par chaque gouffe eft véritablement un mufcle digaftrique, concave, dont le tendon fixe eft placé extérieurement fur le dos de la gouffe; & celui qui eft mobile eft en dedans, & à l'ouverture des panneaux. Les graines font ovoïdes, longues de deux lignes, luifantes, noirâtres, & rangées fur deux lignes dans la cavité de la filique.

La racine eft tubéreufe, noueufe, du fommet de laquelle fortent un grand nombre de fibres, ferrées, noires en dehors, blanches en dedans, d'un goût âcre mêlé de quelque amertume & excitant des naufées, d'une odeur forte lorfqu'elle eft récente.

Cette plante naît dans les Alpes & dans les Pyrénées; on la cultive communément dans les jardins, à caufe de la beauté de fes fleurs.

2°. *Helleborus niger orientalis ampliffimo folio, caule prœalto, flore purpurafcente*, Cor. J. R. H. *Helleborus niger orientalis*, Bellon.

Ses racines font femblables à celles de l'*ellébore noir* que nous venons de décrire, excepté qu'elles font plus groffes, plus longues, fans odeur ni âcreté, & fort ameres. Les feuilles ont la même forme: mais elles font plus amples, & prefque de la longueur d'un pié. La tige a plus d'un pié: elle eft branchue; les fleurs en font entiérement femblables à celles de la premiere efpece, auffi-bien que les graines & les capfules.

C'eft-là l'*ellébore* que M. Tournefort croit être le vrai *ellébore noir* d'Hippocrate & des anciens, parce qu'il eft très-commun dans les ifles d'Anticyre qui font vis-à-vis le mont Oëta, dans le golfe de Zéiton près de Négrepont; mais encore plus fur les bords du Pont-Euxin, & fur-tout au pié du mont Olympe en Afie, proche la fameufe ville de Prufe. Les Turcs l'appellent *Zopleme*.

3°. *Helleborus niger, hortenfis, flore viridi*, C. B. P.

Ses feuilles reffemblent à celles de celui de la premiere efpece; mais elles font plus étroites, d'un verd plus foncé, & dentelées tout autour. Sa tige a environ un pié de hauteur, dont le fommet fe partage en plufieurs petits rameaux, defquels pendent des fleurs plus petites, de couleur pâle. Les racines font fibreufes, un peu plus grêles, & moins noires.

4°. *Helleborus niger, flore albo, etiam interdum valde rubente.*

5°. *Helleborus niger, trifolicatus*, Hort. Farn.

6°. *Helleborus niger, flore rofeo, minor Belgicus*, H. R. Blæf.

Ces trois dernieres ne demandent point de defcription particuliere.

On cultive toutes les efpeces d'*ellébore noir* dans les jardins, où elles réuffiffent parfaitement à l'abri du Soleil; & comme elles produifent leurs fleurs au milieu de l'hiver & avant la plupart des autres plantes, on peut leur donner place dans les avenues, & dans les bordures qui font à l'ombre: C'eft-là qu'elles profperent davantage.

On les multiplie, ou en en femant les graines, ou en plantant de leurs racines

dans un terrain léger, humide, & fans fumier. Si on choifit de les multiplier par le fecours des graines, la plante fleurira dejà au bout de la premiere année : mais il faut la préferver des mauvaifes herbes, qui détruifent aifément fes racines. *Voyez* Miller *fur leur culture. Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ELLÉBORE, (*Pharm. & Mat. méd.*) L'*ellébore* étoit fort ufité chez les anciens qui en diftinguoient de deux efpeces, le blanc & le noir. Hippocrate s'eft fervi de l'un & de l'autre; & Galien remarque que toutes les fois que ce pere de la Médecine fe fert du mot *ellébore* fans y ajouter d'épithete, il entend l'*ellébore blanc* : au lieu qu'il ne parle jamais du noir fans le fpécifier. C'eft la racine de ces plantes qui étoit feule en ufage.

Le blanc étoit employé pour faire vomir & purger fortement, mais toujours avec beaucoup de circonfpection. Pline nous apprend qu'on ne le donnoit point aux vieillards, ni aux enfans, ni à ceux qui avoient le tempérament foible, non plus qu'à ceux qui étoient maigres & délicats, plus rarement aux femmes qu'aux hommes ; enfin qu'on ne le faifoit jamais prendre à ceux qui crachoient le fang, ni aux valétudinaires.

On préparoit diverfement l'*ellébore*, pour tâcher de tempérer fa trop grande activité. Hippocrate veut qu'on le corrige avec le daucus, le féfeli, le cumin, l'anis, ou quelqu'autre plante odoriférante. *Voy.* CORRECTIF. On le faifoit infufer dans la même vue dans du moût, ou dans de l'hydromel.

Les maladies principales dans lefquelles les anciens faifoient prendre l'*ellébore*, étoient l'épilepfie, le vertige, la mélancolie, la lepre, la goutte, l'hydropifie : mais c'étoit fur-tout pour purger les fous qu'il étoit recommandé; on difoit même en proverbe, *navigare Anticyras*, aller à Anticyre, pour dire *aller chercher un remede contre la folie*, parce que c'étoit de cette ifle que venoit le meilleur *ellébore*.

L'action de l'*ellébore* pris intérieurement, eft des plus violentes ; il excite fouvent les fymptomes les plus fâcheux. Mefué dit que de fon temps les hommes ne pouvoient fupporter le blanc, & très-difficilement le noir qui étoit plus foible, & qu'on ne regardoit que comme purgatif, le blanc étant reconnu pour un émétique violent. Auffi depuis que la Chymie nous a fourni des vomitifs sûrs & moins dangereux, en avons-nous abfolument abandonné l'ufage ; & nous n'avons aujourd'hui qu'une feule compofition officinale où il entre ; favoir les pilules de Mathæus ou de Starkei, qui font décrites dans la pharmacopée de Paris : encore ne le donne-t-on dans cette compofition qu'en affez petite dofe, eu égard à la petite quantité que l'on fait prendre de ces pilules, où l'*ellébore* peut même être regardé comme puiffamment corrigé par le favon, qui fait un des ingrédiens & l'excipient de cette préparation. *Voyez* PILULES DE STARKEI.

Nous employons auffi quelquefois l'*ellébore blanc* comme fternutatoire, & fouvent on s'en eft fervi avec fuccès pour guérir la gale des animaux, comme chevaux, bœufs, *&c.* mêlé avec quelque graiffe ou huile.

L'ufage de l'*ellébore noir* eft un peu plus fréquent parmi nous. On tire de fa racine, par le moyen de l'eau, un extrait qui entre dans les pilules balfamiques de Stahl. On trouve dans la pharmacopée de Paris un firop d'*ellébore*, compofé fous le nom de *firop de pomme elléborifé*.

L'*ellébore noir* entre dans l'extrait panchimagogue de Crollius, dans les pilules de Starkei, dans les pilules tartareufes de Quercetan, dans la teinture de Mars elléborifée de Wedelius, *&c.* mais on ne prefcrit prefque plus ni l'une ni l'autre de ces racines dans les préparations magiftrales.

Au refte elles font l'une & l'autre du genre des remedes dont l'activité eft due à une partie volatile : auffi leur extrait préparé à la façon ordinaire ne participe-t-il que foiblement de cette vertu, en forte qu'on peut ajouter foi à ce que rapporte Oribafius dans fon huitieme livre des *collections médicinales* ; favoir, que l'ufage d'une forte décoction d'*ellébore* n'étoit jamais fuivie des accidens funeftes qui accompagnent l'action des purgatifs exceffivement violens : quoique le même auteur obferve dans le même livre, que ces acci-

dens n'étoient qu'un effet trop commun de l'*ellébore* donné à la façon ordinaire, c'est-à-dire apparemment en substance, les précautions qu'on avoit coutume de prendre d'avance contre ces dangers, sont présentées dans cet endroit sous un appareil si effrayant, qu'on ne conçoit guere comment il s'est pu trouver des malades assez hardis pour s'exposer à l'action de ce remede, ou, pour mieux dire, de ce poison.

La vertu purgative de l'*ellébore* est attestée dans les plus anciens fastes de la Médecine ; on trouve parmi les faits placés dans ces temps reculés que notre chronologie n'atteint point, dans les siecles des héros, que Melampe berger, poëte, devin, & fils de roi, guérit les filles de Pratus devenues folles par la colere de Bacchus, ou par celle de Junon, en leur faisant prendre du lait de ses chevres, auxquelles il avoit fait manger de l'*ellébore* peu auparavant ; & qu'il s'avisa de cette ressource, parce qu'il avoit observé que ces chevres étoient purgées après avoir brouté cette plante. M. Leclerc remarque, dans son *histoire de la Médecine*, que c'est-là le plus ancien exemple que nous ayions de la purgation, & qu'on pourroit croire que c'est ce qui fit donner à Melampe le surnom de Καθαρτης, *celui qui purge*, ou *purifie*, qui semble marquer qu'il est le premier qui ait donné des purgatifs ; c'est delà aussi que l'*ellébore* fut appellé *melampodium*. *Voyez* Dioscoride, *liv. IV. c. clxxxj*. Galien parle de cette cure de Melampe dans son livre de *atrabile*, *c. vij* ; & Pline, *l. XXV*, *c. v*.

Aulugelle nous a transmis une anecdote bien plus singuliere sur l'usage de l'*ellébore*. Il rapporte (*c. xv. l. XVII.*) que Carnéade l'académicien se disposant à écrire contre Zénon, se fit vomir vigoureusement avec de l'*ellébore*, de peur que les humeurs corrompues dans son estomac, ne laissassent échapper quelque chose qui parvînt jusqu'au siege de son ame, & en altérât les fonctions. (*b*)

Valere Maxime raconte cette histoire d'une maniere encore plus merveilleuse qu'Aulugelle. Il dit que Carnéade prenoit de l'*ellébore* toutes les fois qu'il devoit disputer avec Chrysippe, & il ajoute que le succès de Carnéade fit rechercher ce purgatif par tous ceux qui aimoient les louanges solides. Pline rapporte que Drusus, le plus renommé d'entre les tribuns du peuple, fut guéri de l'épilepsie dans l'isle d'Anticyre, où l'on avoit coutume d'aller pour le prendre avec plus de succès & de sûreté.

L'Anticyre si fameuse, où tant de poëtes assignent aux fous un logement, étoit une ville située auprès du golfe Malliaque aujourd'hui de Zeiton, assez près du mont Oëta, d'où l'on tiroit le plus excellent *ellébore*. On y préparoit & corrigeoit ce remede de différentes manieres, nous connoissons même quelques-unes de ces corrections & de ces préparations. Actuarius rapporte celle-ci : on faisoit un peu macérer dans l'eau la partie fibreuse de la racine d'*ellébore*, en rejetant la tête ; ensuite on séchoit à l'ombre l'écorce que l'on avoit séparée de la petite moëlle qu'elle renferme : on donnoit cette préparation avec des raisins secs ou de l'oximel, mêlé quelquefois avec des graines odoriférantes, afin que ce remede fût plus agréable.

Pline dit aussi, qu'on mêloit à Anticyre l'*ellébore* avec une certaine graine qui croissoit aux environs de la ville ; que l'on mettoit dans du vin doux une pincée de la graine avec une obole & demie d'*ellébore blanc*, & que ce remede purgeoit toute sorte de bile.

Les anciens employoient l'*ellébore*, non seulement pour la bile, c'est-à-dire la mélancolie noire & pour la folie, mais encore, comme on l'a remarqué ci-dessus, pour l'hystérisme, la goutte, l'apoplexie, l'épilepsie, la ladrerie, la leucoflegmatie, l'hydropisie, en un mot pour toutes les maladies graves de l'ame & du corps.

Ce remede fut en usage dès la naissance de la Médecine : quelquefois Hippocrate le faisoit prendre à jeun ; mais il l'ordonnoit plus ordinairement après le souper, parce que, suivant M. le Clerc, l'*ellébore* mêlé avec les alimens dans l'estomac, y perdoit une partie de sa force stimulante : dans plusieurs cas Hippocrate donnoit le μαλθακὸς ἐλλέβορος ; ce qui, selon le même savant, étoit une sorte de préparation d'*ellébore*,

d'*ellébore*, qui affoibliſſoit ſon activité violente.

Herophile, Actuarius, Arétée, Celſe, étoient fort prévenus en faveur de ce remede; Dioſcoride, qui en parle fort au long, nous inſtruit particuliérement des cérémonies ſuperſtitieuſes qu'obſervoient ceux qui le cueilloient en le tirant de terre.

On appliquoit extérieurement l'*ellébore noir* dans les maladies cutanées opiniâtres; & Galien prétend que quand on en mettoit dans une fiſtule calleuſe, il emportoit la calloſité en deux ou trois jours.

Cependant malgré l'uſage que les anciens faiſoient de l'*ellébore*, les plus ſages médecins n'avoient coutume de l'employer qu'avec une très-grande précaution. Avant que de le donner aux adultes mêmes, qui étoient en état de le ſupporter, ils examinoient principalement deux choſes; l'une, ſi la maladie étoit invétérée; l'autre, ſi les forces du malade ſe ſoutenoient. Lorſque l'*ellébore* leur paroiſſoit convenir, ils ne l'adminiſtroient encore qu'après avoir préparé ſoigneuſement le malade & le remede.

Ils préparoient le malade pendant ſept jours, ſoit par la diete, ſoit par des remedes minoratifs; Pline nous en inſtruit fort au long. De ſon temps, la préparation du remede, à Rome, conſiſtoit à introduire les racines d'*ellébore* noir dans des morceaux de raifort, & de les faire cuire enſemble pour diſſiper la trop grande force de l'*ellébore*. Alors les uns donnoient ces racines adoucies par l'ébullition, les autres faiſoient manger les raiforts, & rejetoient les racines; d'autres enfin faiſoient boire au malade cette décoction qui purgeoit ſuffiſamment.

Quoique les anciens aient fait grand uſage de leur *ellébore*, pour les maladies du corps & de l'ame, & que les plus ſages l'aient donné très-prudemment, ils l'ont décrit ſi obſcurément, que nous ne reconnoiſſons plus celui qu'ils employoient. La deſcription de Théophraſte eſt en particulier trop tronquée & trop défectueuſe, pour nous ſervir à découvrir l'*ellébore* dont il parle. Nous ne retrouvons point dans aucune de nos eſpeces d'*ellébore noir*, celui de Dioſcoride. Enfin l'oriental *noir* actuel d'Anticyre, ne quadre avec aucune des deſcriptions anciennes, c'étoit cependant le leur, ſelon toute apparence, du moins a-t-il la même violence dans ſon action. Tournefort, qui en a fait l'épreuve, avoue que tous ceux à qui il en a donné l'extrait, étoient tourmentés de nauſées, de peſanteur d'eſtomac avec acrimonie, jointe au ſoupçon de phlogoſe, qui menaçoit la gorge & les inteſtins: il ajoute encore qu'ils avoient des douleurs de tête pendant pluſieurs jours, avec des élancemens, & le tremblement de tous les membres, de ſorte qu'il ſe vit obligé de s'abſtenir de ce remede. La force de celui de notre pays, eſt bien moindre que dans l'Orient.

Mais quelle qu'elle ſoit, puiſque nous poſſédons des purgatifs & des émétiques également efficaces, & beaucoup plus sûrs, tels que ſont les préparations purgatives & vomitives de l'antimoine, il vaut mieux nous abſtenir de l'uſage de tout *ellébore*, outre que les corps des hommes qui vivent dans nos climats, ont de la peine à en ſupporter les effets. Qu'on ne diſe point qu'on peut l'adoucir, le corriger avec des aromates, ou bien avec la crême de tartre, le ſel de prunelle, les tamarins, l'oxymel, le ſuc de coing, & autres ſemblables; il eſt bien plus ſimple de ne pas ſonger aux correctifs, dès qu'il eſt aiſé de ſe paſſer de la plante même.

Concluons de ce principe, qu'il faut également proſcrire toutes les préparations d'*ellébore* qui ſe trouvent dans les pharmacopées, ſans dire ici que toutes les préparations galéniques & arabeſques ſont miſérables en elles-mêmes.

Comme tout le monde ſait que l'*ellébore blanc* eſt le plus fort, il eſt encore plus digne de la proſcription que le *noir*. Cette plante a un ſuc cauſtique & brûlant, qui, reſpiré par les narines, excite un éternuement forcé, & c'eſt un des plus puiſſans ſternutatoires dans les maladies ſoporeuſes. Si l'on met de cette poudre à la ſource d'une fontaine, l'eau qui en découle purge violemment. Les feuilles, les tiges, les fleurs, & les racines de l'*ellébore blanc* appliquées ſur la peau d'une perſonne vivante, excorient la partie, & y produiſent une exulcération.

La ſeule ſaveur nauſéabonde de l'*ellébore*, eſt un ſigne de ſa vertu émétique ou purgative : celle de l'*ellébore blanc*, qui eſt fort âcre & fort amere, indique un purgatif très-actif; auſſi l'on place avec raiſon l'un & l'autre genre parmi les mochliques. *Voyez* MOCHLIQUE.

Vous trouverez dans les *mém. de l'acad. des Scienc. année 1701*, quelques expériences chymiques de M. Boulduc, ſur la racine de l'*ellébore noir*. L'extrait de cette racine fait avec de l'eau, donne tout ce qu'on peut en tirer, & le réſidu ne donne plus rien par l'eſprit-de-vin.

Enfin, les curieux peuvent conſulter, s'ils le jugent à propos, Holzemii (Petr.) *eſſentia hellebori rediviva*; Coloniæ, 1616. 8. Manelphi (Joan.) *diſceptatio de helleboro*; Romæ, 1622. 8. Scobingeri (Joh. Caſp.) *diſſert. de helleboro nigro*; Baſil. 1721. *in*-4°. Caſtellus (Petrus) *de elleboro apud Hippocratem & alios autores*; Romæ, 1628. *in*-4°. Ce dernier ouvrage eſt rare, curieux & ſavant. *Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.*

ELLEBORINE, BELLEBORINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) genre de plante à fleur anomale, compoſée de ſix pétales différens les uns des autres : les cinq du deſſus ſont diſpoſés en rond ; celui du deſſous eſt fait en forme de gouttiere. Le calice devient dans la ſuite un fruit qui reſſemble en quelque façon à une lanterne ouverte de trois côtés, dont les panneaux ſont chargés de ſemences auſſi menues que de la ſciure de bois. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les racines ſont fibreuſes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ELLERENA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Eſtramadure de Léon, en Eſpagne. *Long. 12. 45. lat. 38. 8.*

ELLINGEN *ou* ŒLLINGEN, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne dans le cercle de Franconie ſur la riviere de Rezat ; c'eſt le chef-lieu d'une commanderie conſidérable de l'ordre Teutonique, où réſide ordinairement le bailli de Franconie.

ELLIPSE, ſ. f. *terme de Grammaire* ; c'eſt une figure de conſtruction, ainſi appellée du grec ἔλλειψις, *manquement*, *omiſſion* : on parle par *ellipſe*, lorſque l'on retranche des mots qui feroient néceſſaires pour rendre la conſtruction pleine. Ce retranchement eſt en uſage dans la conſtruction uſuelle de toutes les langues ; il abrege le diſcours, & le rend plus vif & plus ſoutenu : mais il doit être autoriſé par l'uſage ; ce qui arrive quand le retranchement n'apporte ni équivoque ni obſcurité dans le diſcours, & qu'il ne donne pas à l'eſprit la peine de deviner ce qu'on veut dire, & ne l'expoſe pas à ſe méprendre. Dans une phraſe elliptique, les mots exprimés doivent réveiller l'idée de ceux qui ſont ſous-entendus, afin que l'eſprit puiſſe par analogie faire la conſtruction de toute la phraſe, & appercevoir les divers rapports que les mots ont entr'eux : par exemple, lorſque nous liſons qu'un Romain demandoit à un autre, où allez-vous ? & que celui-ci répondoit *ad Caſtoris*, la terminaiſon de *Caſtoris* fait voir que ce génitif ne ſauroit être le complément de la prépoſition *ad*, qu'ainſi il y a quelque mot de ſous-entendu ; les circonſtances ſont connoître que ce mot eſt *ædem*, & que par conſéquent la conſtruction pleine eſt *eo ad ædem Caſtoris*, je vais au temple de Caſtor.

L'*ellipſe* fait bien voir la vérité de ce que nous avons dit de la penſée *au mot* DÉCLINAISON & *au mot* CONSTRUCTION. La penſée n'a qu'un inſtant, c'eſt un point de vue de l'eſprit : mais il faut des mots pour la faire paſſer dans l'eſprit des autres : or on retranche ſouvent ceux qui peuvent être aiſément ſuppléés, & c'eſt l'*ellipſe*. *Voyez* ELLIPTIQUE. (*F*)

ELLIPSE, (*Muſiq.*) La muſique a ſes *ellipſes* auſſi-bien que la grammaire, c'eſt-à-dire, qu'on omet ſouvent des notes, & même des accords, dans une phraſe harmonique ; mais pour que cela ſe puiſſe ſans trop de dureté, il faut que l'*ellipſe* ſoit telle qu'il n'y ait aucun doute ſur l'accord, ou la note qui la forme.

Il y a donc deux ſortes d'*ellipſe* en muſique, *ellipſe dans l'harmonie* ; 1°. lorſqu'on omet un ou pluſieurs accords.

2°. L'*ellipſe dans la mélodie*, lorſqu'on omet une note dans le chant d'une partie.

L'*ellipſe* dans l'harmonie a ſouvent lieu ; quand elle eſt employée à propos, elle produit un très-grand effet ; il eſt preſque

impossible de donner des regles de la maniere de pratiquer les *ellipses*, parce qu'elles font des exceptions aux regles : en général lorsque l'*ellipse* n'est que d'un accord, & que d'ailleurs l'harmonie est réguliere, on peut toujours la pratiquer. *Voyez* des *ellipses* dans l'harmonie, *planche IX de Musiq. fig. 6. n°. 1. Suppl. des planches.*

On voit dans cet exemple que l'accord de la tonique *ut* a été sauté, & qu'on a pris d'abord celui de la nouvelle dominante-tonique *re*. Cette *ellipse* est une des plus frappantes, quoiqu'une des plus usitées, parce que la septieme *fa* de l'accord de dominante-tonique sur le *sol*, au lieu de se sauver réguliérement, monte d'un semi-ton mineur & devient note sensible.

L'*ellipse* dans la mélodie arrive lorsqu'on omet une note du chant, & qu'à sa place on fait une pause ; ordinairement la note qui suit la pause ou l'*ellipse*, est dissonante, & la rend plus piquante. *Voyez* l'*ellipse* dans la mélodie *fig. 6. n°. 2. planche IX de Musique, Suppl. des planches.*

ELLIPSE, s. f. *en Géométrie*, est une des sections coniques qu'on appelle vulgairement *ovale*. *Voyez* CONIQUE & OVALE.

L'*ellipse* s'engendre dans le cône, en coupant un *cône droit* par un plan qui traverse ce cône obliquement, c'est-à-dire non parallélement à la base, qui ne passe point par le sommet, & qui ne rencontre la base qu'étant prolongé hors du cône, ou qui ne fasse tout au plus que raser cette base. La condition que le cône soit droit, est nécessaire pour que la courbe, formée comme on vient de le dire, soit toujours une *ellipse* ; car si le cône est oblique, en coupant ce cône obliquement, on peut quelquefois y former un cercle (*voyez la fin de l'article* CONIQUE, & SOUS-CONTRAIRE *ou* ANTI-PARALLELE, *au mot* PARALLELE) ; or la nature de l'*ellipse* est d'être *ovale*, c'est-à-dire d'avoir deux axes inégaux.

Ce mot est formé du grec ἔλλειψις, *défaut* ; les anciens géometres grecs ont donné ce nom à cette figure, parce qu'entr'autres propriétés elle a celle-ci, que les quarrés des ordonnées sont moindres que les rectangles formés sous les parametres & les abscisses, ou leur sont inégaux *par défaut.*

En effet l'équation de l'*ellipse*, en prenant les abscisses au sommet, est celle-ci $yy = (ax - xx) \times \frac{b}{a}$, a étant l'axe, & b son parametre. (*voyez* PARAMETRE, COURBE, & EQUATION ; *voyez aussi la suite de cet article.*) ; donc $yy < bx$; donc, &c. Voyez *enfin* PARABOLE & HYPERBOLE.

L'*ellipse*, pour la définir par sa forme, est une ligne courbe, rentrante, continue, réguliere, qui renferme un espace plus long que large, & dans laquelle se trouvent deux points également distans des deux extrêmités de sa longueur, & tels, que si on tire de ces points deux lignes à un point quelconque de l'*ellipse*, leur somme est égale à la longueur de l'*ellipse*. Ces deux points sont éloignés de l'extrêmité du petit axe d'une quantité égale à la moitié du grand axe.

Ainsi dans l'*ellipse* $AEBDA$ (*Planche de sect. conique, fig. 21.*) les lignes Fa & Fa, tirées des deux points F, f, également distans des deux points A & B, forment une somme égale à AB ; & la distance des points F, f, au point E, est $= CA$.

Souvent les Géometres prennent l'*ellipse* pour l'espace contenu ou renfermé dans cette courbe. Elle a, comme on vient de le dire, deux axes inégaux AB & ED. Le grand axe AB s'appelle quelquefois *axe* ou *diametre transverse*, & le petit axe DE s'appelle quelquefois l'*axe conjugué* ou *second axe*. Mais on appelle en général *diametres conjugués* ceux dont l'un est parallele à la tangente menée à l'extrêmité de l'autre, & réciproquement, soit que leurs angles soient droits, ou non. Les deux axes se coupent toujours à angles droits. *Voyez* AXE.

Les deux axes sont le plus grand & le moindre des diametres de l'*ellipse* ; mais l'*ellipse* a une infinité d'autres diametres différens. *Voyez* DIAMETRE, &c.

Le centre d'une *ellipse* est le point C dans lequel se coupent les deux axes. *V.* CENTRE.

Les deux points F, f, pris dans le grand axe, également distans de ses deux extrêmités A & B, & distans chacun du point D de la valeur de AC, sont nommés

foyers de *l'ellipſe*, ou en latin *umbilici*. *Voyez* FOYER.

Mais l'*ellipſe* conſidérée comme une ſection conique, c'eſt-à-dire comme une courbe provenant de la ſection d'un cône, ſe définit encore mieux par ſa génération dans ce ſolide, que par la maniere dont elle peut être produite ſur un plan. C'eſt la ligne courbe $D\ Q\ E$ qu'on forme en coupant le cône droit ABC (*fig.* 21. *n.* 2.) de la maniere expliquée ci-deſſus.

Ou, en la définiſſant par une de ſes propriétés ſuppoſée connue, c'eſt une ligne courbe dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée PM (*fig.* 21.) eſt au rectangle des ſegmens AP, & BP de l'axe, comme le parametre eſt à l'axe; ainſi ſuppoſant $AB = a$, le parametre $= b$, $PM = y$, $AP = x$, on aura $b : a :: yy : ax - xx$, & par conſéquent $ayy = abx - bxx$.

Nous ne donnons point la démonſtration de cette propriété, parce qu'elle ſe trouve par-tout. Nous avons expoſé les différentes définitions qu'on peut donner de l'*ellipſe*, & cette derniere propriété peut être regardée, ſi l'on veut, comme une des définitions qu'on peut en donner, auquel cas la démonſtration en ſeroit ſuperflue. Mais la meilleure maniere de traiter de l'*ellipſe* & de toutes les ſections coniques *géométriquement*, eſt de les conſidérer d'abord dans le cône, d'en déduire leur équation, & de les tranſporter delà ſur le plan, pour conſidérer plus facilement leurs propriétés, & pour trouver, ſi l'on veut, la maniere de les décrire par un mouvement continu, ou par pluſieurs points. Ainſi des propriétés de l'*ellipſe* tranſportée & conſidérée ſur le plan, réſulte la deſcription de l'*ellipſe* telle que nous l'avons donnée *au mot* CONIQUE.

J'ai dit que la meilleure maniere de traiter *géométriquement* les ſections coniques, & en particulier l'*éllipſe*, étoit de les faire naître dans le cône; car ſi on veut les conſidérer *algébriquement* par la nature & les différences de leurs équations, la meilleure maniere eſt celle dont j'ai parlé *au mot* CONIQUE. *Voyez auſſi les articles* COURBE & CONSTRUCTION.

Si on prenoit les abſciſſes x au centre C, on trouveroit $yy = (\frac{aa}{4} - xx) \times \frac{b}{a}$. Quelquefois cette équation eſt plus commode que $ayy = abx - bxx$.

De cette derniere équation il s'enſuit, 1°. que $yy = bx - \frac{bxx}{a}$, c'eſt-à-dire, que le quarré de la demi-ordonnée eſt égal au rectangle du parametre per l'abſciſſe, moins un autre rectangle formé par la même abſciſſe, & une quatrieme proportionnelle à l'axe, au parametre, & à l'abſciſſe.

2°. Le parametre, l'abſciſſe, & la demi-ordonnée d'une *ellipſe*, étant donnés, on trouvera l'axe en faiſant ces proportions $b : y :: y : \frac{yy}{b}$, & $x - \frac{yy}{b} : x :: x : a$. *Voyez* CONSTRUCTION.

3°. L'abſciſſe $A\ P$, l'axe $A\ B$, & l'ordonnée $P\ M$, étant donnés, on trouve le parametre en faiſant $b = \frac{ayy}{ax - xx}$, & conſtruiſant enſuite cette valeur de b ſuivant les regles expliquées *au mot* CONSTRUCTION.

4°. Si du grand axe $A\ B$ comme diametre (*figure* 22), on décrit un cercle $A\ C\ B$, & que par le foyer F on mene $F\ C$ ordonnée à l'axe, $F\ C$ fera la moitié du petit axe, & $F\ D$ la moitié du parametre du grand axe. Car l'abſciſſe $GF = \sqrt{(FE^2 - GE^2)} = \sqrt{(\frac{aa}{4} - \frac{pa}{4})}$, $p\ a$ étant le quarré du petit axe. *Voyez* PARAMETRE & FOYER. Or, $CF^2 = \frac{aa}{4} - GF^2$, par la propriété du cercle; donc $CF = \frac{\sqrt{pa}}{2}$ = la moitié du petit axe. Or CF^2, eſt à DF^2 comme la moitié du grand axe eſt au demi-parametre, c'eſt-à-dire, comme le quarré de la moitié du petit axe eſt au quarré de la moitié du parametre; donc $D\ F$ = la moitié du parametre. Le cercle qui a pour diametre le grand axe de l'*ellipſe*, eſt appellé *circonſcrit* à l'*ellipſe*; le cercle qui a pour diametre le petit axe, eſt appellé *cercle inſcrit*: en effet le premier de ces cercles eſt extérieur, le ſecond intérieur à l'*ellipſe*.

5°. Le parametre & l'axe $A\ B$ étant

donnés, on trouvera facilement l'axe conjugué, puifque c'eft une moyenne proportionnelle entre l'axe & le parametre; à quoi il faut ajouter que le quarré du demi-axe conjugué eft égal au rectangle formé fur Bf & fA (*figure 21*), ou fur AF & BF.

6°. Dans une *ellipfe* quelconque, les quarrés des demi-ordonnées PM, pm, &c. font entr'eux comme les rectangles formés fur les fegmens de l'axe : d'où il s'enfuit que $DC^2 : PM^2 :: CB^2 : AP \times BP$, & par conféquent $DC^2 : BC^2 :: PM^2 : AP \times BP$; c'eft-à-dire que le quarré du petit axe eft au quarré du grand, comme le quarré de la demi-ordonnée eft au rectangle formé fur les fegmens de l'axe.

7°. La droite FD (*fig. 24.*) tirée du foyer F à l'extrêmité du demi-axe conjuguée, étant égale à la moitié de l'axe tranfverfe AC, il s'enfuit que les axes conjugués étant donnés, on peut aifément déterminer les foyers. Pour cela on coupera le grand axe AB en deux parties égales en C, on élevera du point C la perpendiculaire CD égale au demi-axe conjugué; enfin du point D pris pour centre, & de l'intervalle CA, on décrira un arc de cercle, il déterminera les foyers F & f par fes interfections avec le grand axe.

8°. Comme la fomme des deux droites FM & fM, tirées des deux points F & f, au même point de la circonférence M, eft toujours égale au grand axe AB, il s'enfuit delà que les axes conjugués d'une *ellipfe* étant donnés, on peut facilement décrire l'*ellipfe*. *Voyez* CONIQUE.

9°. Le rectangle formé fur les fegmens de l'axe conjugué eft au quarré de la demi-ordonnée, comme le quarré de l'axe conjugué eft au quarré du grand axe; d'où il s'enfuit que les coordonnées à l'axe conjugué ont entr'elles un rapport analogue à celui qui regne entre les coordonnées au grand axe.

10°. Pour déterminer la foutangente PT (*fig. 23.*) & la founormale PR dans une *ellipfe* quelconque, on fera : comme le premier axe eft au parametre, ainfi la diftance de la demi-ordonnée au centre eft à la founormale. *Voyez* SOUNORMALE.

11°. Le rectangle fous les fegmens de l'axe eft égal au rectangle formé de la diftance de la demi-ordonnée au centre & de la foutangente. *Voyez* SOUTANGENTE.

12°. Le rectangle fait de la foutangente & de la diftance de l'ordonnée au centre, eft égal à la différence du quarré de cette diftance & du quarré du demi-axe tranfverfe.

13°. Dans toute *ellipfe* le quarré de la demi-ordonnée à un diametre quelconque, eft au quarré du demi-diametre conjugué, comme le rectangle fait fous les fegmens du diametre eft au quarré du diametre; & par conféquent le rapport des demi-ordonnées des diametres eft le même que celui des ordonnées des axes; le parametre d'un diametre quelconque eft auffi une troifieme proportionnelle à ce diametre & à fon conjugué.

Nous avons rapporté ces propriétés de l'*ellipfe* la plupart fans démonftration, pour deux raifons : la premiere, afin que le lecteur ait fous les yeux dans un affez petit efpace les principales propriétés de l'*ellipfe*, auxquelles il peut joindre celles dont on a déja fait mention à l'*article* CONIQUE. La feconde raifon eft de donner au lecteur l'occafion de s'exercer en cherchant la démonftration de ces propriétés. Toutes celles que nous venons d'énoncer fe déduifent aifément de l'équation $yy = (ax - xx)\frac{b}{a}$ ou $(\frac{aa}{4} - xx)\frac{b}{a}$, felon qu'on prendra les abfciffes au centre ou au fommet, pour démontrer plus fimplement ces propriétés. Pour démontrer les propriétés des foyers, on nommera CF (*figure 21.*) f; & on remarquera que fi e eft le fecond axe, on aura $\frac{aa}{4} - ff = \frac{ee}{4} = \frac{pa}{4}$. En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre le lecteur fur la voie. On peut remarquer ici en paffant que le cercle eft une efpece d'*ellipfe* dans laquelle les foyers coïncident avec le centre.

Pour trouver les tangentes de l'*ellipfe*, rien n'eft plus fimple & plus commode que d'employer la méthode du calcul différentiel, on a $yy = bx - \frac{bxx}{a}$; donc $2y$

$dy = bdx - \frac{2bxdx}{a}$; donc la foutangente $\frac{ydx}{dy} = \frac{2yy}{b - \frac{2bx}{a}}$. *Voyez les articles* SOUTANGENTE & TANGENTE. A l'égard de la fouperpendiculaire ou founormale, elle eft $\frac{ydy}{dx}$ ou $\frac{yb}{2y} - \frac{2bxy}{2ay} = \frac{b}{2} - \frac{bx}{a}$ En voilà affez pour démontrer les propofitions énoncées ci-deffus au fujet des tangentes de l'*ellipfe*.

Nous avons déja vu au *mot* CONIQUE, & nous prouverons encore au *mot* QUADRATURE, que la quadrature de l'*ellipfe* dépend de celle du cercle, puifque l'*ellipfe* eft au cercle circonfcrit en raifon du petit axe au grand. A l'égard de la rectification de l'*ellipfe*, c'eft un probléme d'un genre fupérieur à celui de la quadrature du cercle, ou du moins tout-à-fait indépendant de cette quadrature. *Voy.* RECTIFICATION; *voyez auffi* dans les mémoires que j'ai donnés à l'académie de Berlin pour l'année 1746, & dans le traité du calcul intégral de M. de Bougainville le jeune, *les différentielles* qui fe rapportent à la rectification de l'*ellipfe*.

Au lieu de rapporter l'*ellipfe* à des coordonnées rectangles ou à des ordonnées paralleles, on peut confidérer fon équation par rapport à l'angle que font avec l'axe les lignes menées du foyer. Cette confidération eft utile dans l'Aftronomie, parce que les planetes, comme l'on fait, décrivent des *ellipfes* dont le foleil eft le foyer. Or fi on nomme a la moitié du grand axe d'une *ellipfe*, f la diftance du foyer au centre, q le cofinus de l'angle qu'une ligne menée du foyer à l'*ellipfe*, fait avec l'axe, r la longueur de cette ligne; on aura $r = \frac{aa - ff}{a - fq}$, fi on rapporte l'équation au foyer le plus éloigné, & $r = \frac{aa - ff}{a + fq}$, fi on la rapporte au foyer le plus proche. Delà on peut tirer la folution de plufieurs problêmes aftronomiques, comme de décrire une *ellipfe* dans laquelle trois diftances au foyer font données, &c. Voyez *les mémoires de l'académie* de Berlin pour l'année 1747, & *plufieurs autres ouvrages d'aftronomie.*

Mais la maniere la plus générale de confidérer l'*ellipfe* en Géométrie, eft de la confidérer par l'équation aux ordonnées paralleles. Nous allons entrer dans quelques confidérations fur ce fujet, qui pourront être utiles aux commençans, peut-être même aux géometres plus avancés.

L'équation d'une *ellipfe* rapportée aux axes, les coordonnées étant prifes au centre, eft $yy = k - gxx$, k exprimant un quarré ou rectangle connu, & g un nombre conftant & connu; cela réfulte de ce qu'on a vu ci-deffus. Transformons les axes de cette courbe, de maniere qu'ils ne foient plus rectangles, fi on veut, mais qu'ils aient la même origine, & fervons-nous pour cela des regles expliquées aux *articles* COURBE & TRANSFORMATION; on verra qu'en fuppofant un des axes dans une pofition quelconque, il fera poffible de donner une telle pofition à l'autre, que l'équation transformée foit de cette forme $uu = m - nzz$, m & n marquant auffi des conftantes déterminées. En effet fuppofons que l'angle des premiers axes foit droit, que E foit l'angle du nouvel axe avec l'un des axes primitifs, & F l'angle que l'axe cherché fait avec l'axe conjugué à l'axe primitif; foit finus $E = e$, cofinus $E = \sqrt{1 - ee}$, on aura finus $90 + E = \sqrt{1 - ee}$, cofinus $90 + E = -e$; foit finus $F = f$, & cofinus $F = \sqrt{1 - ff}$, on trouvera $\frac{y}{\sqrt{1 - ff}} + \left(x - \frac{yf}{\sqrt{1 - ff}}\right) \frac{\text{fin. } E}{\text{finus } 90 + E - F} = u$, & $\left(x - \frac{yf}{\sqrt{1 - ff}} \frac{\text{cof. } F}{\text{fin. } 90 + E - F} = z.\right)$ Or, finus $90 + E - F =$ fin. $90 + E \times \sqrt{1 - ff} - f$ cofin. $90 + E$ (*voyez* SINUS) $= \sqrt{1 - ff} \times \sqrt{1 - ee} + fe$. Subftituant ces valeurs, & chaffant x & y, on aura une équation en z & en u, qui fera la transformée de l'équation $yy = k - gxx$; & fuppofant dans cette transformée que les termes où fe trouve uz fe détruifent, on aura la valeur de f en e

convenable pour cela, & l'équation $u\,u = m - n\,z\,z$. Cela posé,

Il est visible que pour chaque z, u a toujours deux valeurs égales, l'une positive, l'autre négative ; que lorsque $z = \sqrt{\frac{m}{n}}$, on a $u = 0$ dans chacune de ces deux valeurs, & qu'ainsi la tangente à l'extrêmité d'un des deux axes est parallele à l'autre axe, & réciproquement ; car la tangente est une ordonnée qui coupe la courbe en deux points coïncidens. *V.* TANGENTE & COURBE. On verra de plus que $f = 0$ rend $e = 0$; que $f = 1$ rend $e = 1$, 1 représentant le sinus total ; que $f = -1$ rend $e = -1$, & qu'ainsi il n'y a que deux axes dans l'*ellipse* qui se coupent à angles droits ; mais que $f = \pm r$, r étant moindre que 1, donne deux valeurs de e aussi égales entr'elles, & qu'ainsi il y a toujours deux diametres différens qui font avec leur conjugué le même angle, si cet angle est moindre qu'un droit. On peut aussi déduire des valeurs de f en e, & de celles de m & n, que le rectangle des deux axes est égal au parallélogramme formé sur deux diametres conjugués, & que le quarré des deux axes est égal au quarré des deux diametres. Mais ces propositions peuvent encore se démontrer de la maniere suivante, qui est bien plus simple.

Pour démontrer que les parallélogrammes formés autour des deux diametres conjugués sont égaux, imaginez un diametre infiniment proche d'un des conjugués, & ensuite imaginez le conjugué à ce diametre infiniment proche. Achevez les deux parallélogrammes, ou plutôt le quart de ces parallélogrammes, vous verrez à l'instant, & pour ainsi dire à l'œil, par le parallélisme des tangentes aux diametres conjugués, que ces deux parallélogrammes infiniment proches sont égaux ; leur différence, s'il y en avoit, ne pouvant être qu'infiniment petite du second ordre par rapport à eux. Donc, *&c.*

Pour démontrer maintenant que la somme des quarrés des diametres conjugués est constante, conservez la même figure, appellez a un des demi-diametres, b son conjugué, $a + da$, le demi-diametre infiniment proche de a, $b - db$ le demi-diametre conjugué ; il faut donc prouver que $a\,a + b\,b = a\,a + 2\,a\,d\,a + b\,b - 2\,b\,d\,b$ (*voyez* DIFFÉRENTIEL) ou que $a\,d\,a = b\,d\,b$. Or traçant du centre de l'*ellipse* & des rayons a, b, deux petits arcs de cercle x, z, on verra d'abord évidemment que les deux quarts d'*ellipse* renfermés entre les demi-diametres conjugués, sont égaux, & qu'ainsi $a\,x = b\,z$. Or x est à $d\,a$ & z est à $d\,b$, comme le sinus de l'angle des diametres est au cosinus du même angle ; donc $x : d\,a :: z : d\,b$; donc puisque $a\,x = b\,z$, on aura $a\,d\,a = b\,d\,b$.

On objectera peut-être que ces deux démonstrations sont tirées de la considération des quantités infiniment petites, c'est-à-dire d'une géométrie transcendante supérieure à celle des sections coniques. Je réponds que les principes de cette géométrie sont simples & clairs, & qu'ils doivent être préférés dès qu'ils fournissent le moyen de démontrer plus aisément. *Voyez* INFINI & DIFFÉRENTIEL. En effet, pourquoi ne mettra-t-on pas à la tête d'un traité des sections coniques des principes de calcul différentiel, lorsque ces principes simplifieront & abrégeront les démonstrations ? J'ose dire que l'opinion contraire ne seroit qu'un préjugé mal fondé. Il y a cent raisons pour la détruire, & pas une pour la soutenir. Les principes de la géométrie de l'infini étant applicables à tout, on ne sauroit les donner trop tôt ; & il est bien aisé de les expliquer nettement. On doit traiter le problême des tangentes d'une courbe par le calcul différentiel, celui de la quadrature & de sa rectification par le calcul intégral, & ainsi du reste, parce que ces méthodes sont les plus simples & les plus aisées à retenir. *Voyez* ELEMENS & MATHEMATIQUES.

La maniere dont nous venons de démontrer l'égalité des parallélogrammes circonscrits à l'*ellipse*, a donné occasion à M. Euler de chercher les courbes qui peuvent avoir une propriété semblable. *Voyez les mém. de l'acad. de Berlin, année 1745.*

Au lieu de considérer d'abord l'*ellipse* par rapport à ses axes, on peut la consi-

dérer, comme nous avons fait dans l'*article* CONIQUE, par rapport à fon équation envifagée de la maniere la plus générale. Cette équation, comme on le peut voir à l'*article cité*, fe réduira toujours à l'équation des diametres $uu = m - nzz$, en ne faifant même changer de pofition qu'une des coordonnées. *Voyez* COURBE, *&c.*

Le fphéroïde formé par une *ellipfe* autour de fon axe, eft à la fphere qui a cet axe pour diametre, comme le quarré de l'axe eft au quarré de fon conjugué; c'eft une fuite du rapport des ordonnées correfpondantes de l'*ellipfe* & du cercle qui a le même axe. *Voyez* SPHÉROÏDE; *voyez auffi les articles* CŒUR (*Géométrie*) & CONOÏDE.

Nous avons dit ci-deffus & au *mot* CONIQUE, comment on décrit l'*ellipfe* par un mouvement continu; cette maniere de la décrire eft la plus fimple qu'on puiffe employer fur le terrain, & même fur le papier: mais toutes les defcriptions organiques de courbes fur le papier font incommodes. *V.* COMPAS ELLIQTIQUE. La defcription par plufieurs points doit être préférée. *V.* DESCRIPTION & COURBE. On peut décrire l'*ellipfe* par plufieurs points, en divifant en raifon du petit axe au grand les ordonnées du cercle circonfcrit. *Voyez à la fin du II livre des fections coniques de* M. de l'Hopital, *plufieurs autres méthodes très fimples de décrire* l'ellipfe *par plufieurs points.* Il y a des géometres qui enfeignent à décrire l'*ellipfe* fur le papier par un mouvement continu, fuivant la méthode qui fera expliquée à l'*article* OVALE; mais cette méthode eft fautive: ce n'eft point une *ellipfe* qu'on décrit, c'eft un compofé d'arcs de cercle qui forment une ovale à la vue, & qui n'eft pas même proprement une courbe géométrique. Aucune portion d'*ellipfe* n'eft un arc de cercle. La preuve en eft, que le rayon de la développée de cette courbe n'eft conftant en aucun endroit. On peut le démontrer d'une infinité d'autres manieres. *Voyez* DÉVELOPPÉE & OSCULATEUR.

On a déja dit un mot de l'ufage de l'*ellipfe* dans l'Aftronomie, & on a vu ci-deffus que z étant l'anomalie vraie, a la diftance moyenne, & f l'excentricité (*V.* ANOMALIE & EXCENTRICITÉ), on a la diftance r de la planete au foyer $= \frac{aa - ff}{a - f \text{ cof. } z}$; or, fuppofant f très-petite par rapport à a, on peut aifément réduire en férie cette valeur de r. *Voyez* BINOME, DÉVELOPPEMENT, & SÉRIE; de plus l'élément du fecteur qui repréfente l'anomalie moyenne (*Voyez* LOI DE KEPLER & ANOMALIE) eft proportionnel à $dz \frac{(aa - ff)^2}{(a - f \text{ cof. } z)^2}$; d'où il eft aifé de conclure par les féries & le calcul intégral, que fi ζ eft l'anomalie moyenne, on aura $\zeta = z + 2f \text{ fin. } z + \frac{3ff}{4} \text{ fin. } 3z + \frac{f^3}{3} \text{ fin. } 3z$, &c. & par la méthode du retour des fuites (*Voyez* SUITE & RETOUR), on aura $z = \zeta - 2f \text{ fin. } \zeta + \frac{5f^2}{4} \text{ fin. } 2\zeta - \frac{13f^3}{12} \text{ fin. } 3\zeta - \frac{f^3 \text{ fin. } \zeta}{4}$, *&c.* ainfi on a également la valeur de l'anomalie moyenne par la vraie, ou celle de la vraie par la moyenne, ce qui donne la folution du problême de Kepler développé au *mot* ANOMALIE. J'ai mis ici ces formules, afin que les Aftronomes puiffent s'en fervir au befoin. *Voyez* EQUATION DU CENTRE.

Si l'*ellipfe* eft peu excentrique, & qu'une des lignes menées au foyer foit $a + z$, l'autre fera $a - z$, z étant une très-petite quantité; donc le produit $aa - zz$ de ces deux lignes peut être regardé comme conftant & égal à aa, à caufe de la petiteffe de zz. Or fi des deux extrêmités d'un arc infiniment petit d'*ellipfe* on mene des lignes à chaque foyer, on trouvera, après avoir décrit de petits arcs du foyer comme centre & des rayons $a + z$, $a - z$, que ces petits arcs font égaux; nommant donc α chacun de ces petits arcs, on trouvera que le fecteur qui a $a + z$ pour rayon eft $\alpha \left(\frac{a + z}{2}\right)$, & que l'angle qui a $a - z$ pour rayon, eft $\frac{\alpha}{a - z}$; donc le rapport du fecteur à l'angle eft $\frac{aa - zz}{2}$; donc il peut être cenfé conftant, fur quoi *voyez l'article fuivant* ELLIPSE de M. Caffini.

De ce que la fomme des lignes menées aux

aux foyers eſt conſtante, il s'enſuit, comme il eſt aiſé de le voir, que menant deux lignes d'un même point aux deux foyers, la différentielle de l'une eſt égale à la différentielle de l'autre priſe négativement. Or on conclura delà très-aiſément, & par la plus ſimple géométrie élémentaire, que les deux lignes dont il s'agit font des angles égaux avec la tangente qui paſſe par le point d'où elles partent. Donc un corps partant du foyer d'une *ellipſe* & choquant la ſurface, ſera renvoyé à l'autre foyer. *Voyez* RÉFLEXION. Delà l'uſage de cette propriété dans l'Acouſtique & dans l'Optique. *Voyez* MIROIR, ECHO, CABINETS SECRETS. Voilà encore une propriété de l'*ellipſe* que le calcul différentiel, ou plutôt le ſimple principe de ce calcul démontre très-élégamment & très-ſimplement. Si les deux foyers d'une *ellipſe* s'éloignent juſqu'à arriver aux extrêmités du grand axe, l'*ellipſe* devient alors une ligne droite ; & ſi un des foyers reſtant en place, l'autre s'en éloigne à l'infini, elle devient parabole. *Voyez* PARABOLE.

Ellipſes à l'infini ou de tous les genres, ce ſont celles qui ſont déſignées par les équations générales $a\,y^{m+n} = b\,x^{m} \times \overline{a-x}^{n}$, & que quelques-uns appellent *ellipioïdes*. *Voyez* ELLIPTOÏDE. Mais ces mots ou façons de parler ſont peu en uſage.

L'*ellipſe* ordinaire eſt nommée *ellipſe apollonienne* ou d'*Apollonius*, quand on la compare à celles-ci, ou qu'on veut l'en diſtinguer. *Voyez* APOLLONIEN. (*O*)

ELLIPSE *de M.* Caſſini, autrement nommée *caſſinoïde*, eſt une courbe que feu M. Jean-Dominique Caſſini avoit imaginée pour expliquer les mouvemens des planetes ; cette courbe a deux foyers F, f, (*fig.* 24.) dont la propriété eſt telle que le produit $FM \times Mf$ de deux lignes quelconques menées de ces foyers à un point quelconque M de la courbe, eſt toujours égal à une quantité conſtante ; au lieu que dans l'*ellipſe* ordinaire ou d'Apollonius, c'eſt la ſomme de ces lignes, & non leur produit, qui eſt égale à une quantité conſtante. M. l'abbé de Gua dans ſes *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, a déterminé les principales propriétés de cette courbe. Il y examine les différentes figures qu'elle peut avoir, & dont nous avons rapporté quelques-unes à l'*article* CONJUGUÉ, & il conclut que cette courbe n'a pas été bien connue par ceux qui en ont parlé avant lui, ſi on en excepte cependant l'illuſtre M. Grégory. *Voyez aſtron. phyſ. & géométr. élément. pag.* 331. édit. de Geneve, 1726, ou *les tranſ. phil.* Sept. 1704.

Pour avoir une idée des propriétés de cette courbe, ſoit a ſon demi-axe, f la diſtance d'un des foyers au centre, x l'abſciſſe priſe depuis le centre, y l'ordonnée, on aura, comme il eſt aiſé de le prouver par le calcul $(xx-2fx+ff+yy)(xx+2fx+ff+yy) = (aa-ff)^2$, par la propriété de cette courbe, ou $(yy+ff+xx)^2 - 4ffxx = (aa-ff)^2$, ou enfin $y = \pm\sqrt{[-ff-xx\pm\sqrt{(aa-ff)^2+4ffxx}]}$; donc, 1°. cette équation ne donnera jamais que deux valeurs réelles tout au plus pour y, l'une poſitive, l'autre négative, & égale à la poſitive ; car les deux valeurs qu'on auroit en mettant le ſigne $-$ devant $\sqrt{(aa-ff^2+4ffxx}$ ſeroient imaginaires, puiſque y ſeroit la racine d'une quantité négative. 2°. En ſuppoſant même le ſigne $+$ devant cette derniere quantité, il eſt viſible que la valeur de y ne ſera réelle que quand $(aa-ff)^2+4ffxx$ ſera $>$ ou $=$ $(ff+xx)^2$, c'eſt-à-dire, quand $a^4 - 2ffaa + 2ffxx - x^4$ ſera $>$ ou $= o$. Donc ſi $(aa-ff)^2$ eſt $> (xx-ff)^2$ ou $(ff-xx)^2$, l'ordonnée ſera réelle, ſinon elle ſera imaginaire.

Donc ſi $aa = 2ff$, l'ordonnée ſera nulle au centre, & la courbe aura la figure d'un 8 de chiffre ou lemniſcate (*Voyez* LEMNISCATE); car on aura alors $xx =$ ou $> 2ff - aa$, condition pour que l'ordonnée ſoit nulle ou réelle. Si $2ff > aa$, les ordonnées réelles

ne commenceront qu'au point où $x = \pm \sqrt{2ff - aa}$, & elles finiront au point où $x = a$; car $(aa - ff)^2$ doit aussi être $>$ ou $= (xx - ff)^2$. Ainsi dans ce cas la courbe sera composée de deux courbes conjuguées & isolées, distantes l'une de l'autre de la quantité $2\sqrt{2ff - aa}$; & si dans cette supposition on a de plus $a = \sqrt{2ff - aa}$ ou $f = a$, la courbe se réduira à deux points conjugués uniques. Si $f > a$, la courbe sera totalement imaginaire. Enfin si $2ff < aa$, la courbe sera continue, & aura toutes ses ordonnées réelles, égales & de signe contraire, depuis $x = o$ jusqu'à $x = a$.

Cette courbe que M. Cassini avoit voulu introduire dans l'astronomie, n'est plus qu'une courbe purement géométrique & de simple curiosité ; car on sait que les planetes décrivent des *ellipses* apollonien-nes ou ordinaires. On demandera peut-être par quelle raison M. Cassini avoit substitué cette *ellipse* à celle de Kepler. Voici ma conjecture sur ce sujet. On sait que la plupart des planetes décrivent des *ellipses* peu excentriques. On sait aussi, & on peut le conclure de l'article *ellipse* qui précede, que dans une *ellipse* peu excentrique les secteurs faits par les rayons vecteurs à un foyer sont proportionnels à très-peu-près aux angles correspondans faits à l'autre foyer ; & c'est sur cette propriété que Ward ou *Sethus Wardus* a établi sa solution approchée du probléme qui consiste à trouver l'anomalie vraie d'une planete, l'anomalie moyenne étant donnée. *Voyez* ELLIPSE & ANOMALIE. *Voyez aussi les instit. astronomiq.* de M. le Monnier, *pag. 506. & suiv.* Le rapport du secteur infiniment petit à l'angle correspondant, est comme le rectangle des deux lignes menées au foyer, & dans une *ellipse* peu excentrique, ce rectangle est à-peu-près constant : voilà le principe de Ward. Or M. Cassini paroît avoir raisonné ainsi : puisque le rapport des secteurs élémentaires aux angles correspondans est comme ce rectangle, il sera constant dans une courbe où le rectangle seroit constant ; il a en conséquence imaginé sa Cassinoïde.

Mais, 1°. quand la Cassinoïde auroit cette propriété de la proportionnalité des secteurs aux angles, ce ne seroit pas une raison pour l'introduire dans l'Astronomie à la place de l'*ellipse* conique que les planetes décrivent en effet ; que gagne-t-on à simplifier un probléme, lorsqu'on change l'état de la question ? 2°. Si dans l'*ellipse* conique le rapport des secteurs aux angles est comme le rectangle des deux lignes menées aux foyers, c'est que la somme de ces deux lignes est constante (*Voyez* ELLIPSE) ; sans cela la proportion n'a plus lieu. Ainsi même dans l'*ellipse cassinienne* les secteurs ne sont pas comme les angles. J'ai cru cette remarque assez importante pour ne la pas négliger ici. (*O*)

ELLIPSE, nom que les *Horlogers* donnent à une piece adaptée sur la roue annuelle d'une pendule d'équation. C'est une grande plaque de laiton dont la courbure est irréguliere, mais ressemblant à-peu-près à celle d'une *ellipse*. Cette piece sert à faire avancer ou retarder l'aiguille des minutes du temps vrai selon l'équation du soleil. *Voyez là-dessus l'article* PENDULE D'EQUATION, où l'on explique comment cela se fait, & de quelle maniere on donne à cette plaque la courbure requise. (*T*)

ELLIPSOIDE, s. m. (*Géom.*) est le nom que quelques géometres ont donné au solide de révolution que forme l'ellipse en tournant autour de l'un ou de l'autre de ses axes. *V.* SPHÉROÏDE & CONOÏDE. L'*ellipsoïde* est alongé, si l'ellipse tourne autour de son grand axe ; & applati, si elle tourne autour de son petit axe. *Voyez* ALONGÉ, APPLATI. L'ordonnée de l'ellipse génératrice est toujours à l'ordonnée correspondante du cercle qui a pour diametre l'axe de révolution, comme l'autre axe est à l'axe de révolution : donc les cercles décrits par ces ordonnées (lesquels cercles forment les élémens de la sphere & de l'*ellipsoïde*), sont entr'eux comme le quarré de l'axe de révolution est au quarré de l'autre axe : donc la sphere est à l'*ellipsoïde* comme le quarré de l'axe de révolution est au quarré de l'autre axe.

Voyez AXE, CONJUGUÉ, CERCLE, CONOÏDE. (*O*)

ELLIPTICITÉ, s. f. (*Géom.*) Quelques géometres modernes ont donné ce nom à la fraction qui exprime le rapport de la différence des axes d'une ellipse, au grand ou au petit axe de cette ellipse. Plus cette fraction est grande, plus, pour ainsi dire, l'ellipse est ellipse, c'est-à-dire, plus elle s'éloigne du cercle par l'inégalité de ses axes; ainsi on peut dire que le degré d'*ellipticité* d'une ellipse est représenté par cette fraction. Il seroit à souhaiter que cette expression fût adoptée; elle est commode, claire & précise. (*O*)

ELLIPTIQUE, adjectif formé d'ellipse. *Cette phrase est elliptique*, c'est-à-dire qu'il y a quelque mot de sous-entendu dans cette phrase. *La Langue latine est presque toute elliptique*, c'est-à-dire que les Latins faisoient un fréquent usage de l'ellipse; car comme on connoissoit le rapport des mots par les terminaisons, la terminaison d'un mot réveilloit aisément dans l'esprit le mot sous-entendu, qui étoit la seule cause de la terminaison du mot exprimé dans la phrase *elliptique*: au contraire notre langue ne fait pas un usage aussi fréquent de l'ellipse, parce que nos mots ne changent point de terminaison; nous ne pouvons en connoître le rapport que par leur place ou position, relativement au verbe qu'ils précedent ou qu'ils suivent, ou bien par les prépositions dont ils sont le complément. Le premier de ces deux cas exige que le verbe soit exprimé au moins dans la phrase précédente. *Que demandez-vous?* R. *ce que vous m'avez promis*: l'esprit supplée aisément, *je demande ce que vous m'avez promis.* A l'égard des prépositions, il faut aussi qu'il y ait dans la phrase précédente quelque mot qui en réveille l'idée; par exemple: *Quand reviendrez-vous?* R. *l'année prochaine*, c'est-à-dire, *je reviendrai dans l'année prochaine.* D. *Que ferez-vous?* R. *ce qu'il vous plaira*, c'est-à-dire, *ce qu'il vous plaira que je fasse.* (*F*)

ELLIPTIQUE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui appartient à l'ellipse. *V.* ELLIPSE.

Kepler a avancé le premier que les orbites des planetes n'étoient pas circulaires, mais *elliptiques*; hypothese qui a été soutenue ensuite par Bouillaud, Flamsteed, Newton, &c. d'autres astronomes modernes l'ont confirmé depuis, de façon que cette hypothese, qu'on appelloit autrefois par mépris l'*hypothese elliptique*, est maintenant universellement reçue. *Voyez* ORBITE & PLANETE.

M. Newton démontre que si un corps se meut dans un orbite *elliptique*, de maniere qu'il décrive autour d'un des foyers des aires proportionnelles aux temps, sa force centrifuge ou sa gravité sera en raison doublée inverse de ses distances au foyer, ou réciproquement comme les quarrés de ses distances. *Voyez* CENTRIPETE.

Quelques auteurs prétendent que la meilleure forme que l'on puisse donner aux arcs de voûte, est la forme *elliptique*. *Voyez* ARC, VOUTE, CABINETS, SECRETS, ELLIPSE.

Espace elliptique, c'est l'aire renfermée par la circonférence de l'ellipse. *Voyez* ELLIPSE.

Conoïde ou *sphéroïde elliptique*, c'est la même chose qu'ellipsoïde. *V.* SPHÉROÏDE, CONOÏDE, & ELLIPSOÏDE.

Compas elliptique, *voyez* COMPAS. *Harris & Chambers.* (*O*)

ELLIPTOÏDE, s. fém. (*Géométrie.*) signifie une espece d'*ellipse* ou plutôt de *courbe* désignée par l'équation générale $a y^{m+n} = b x^n \times \overline{a - x}^n$, dans laquelle m ou n est plus grand que 1. *Voyez* ELLIPSE.

Il y en a de différens genres ou degrés, comme l'*elliptoïde* cubique dans laquelle $a x^3 = b x^2 \times \overline{a - x}$.

L'*elliptoïde* quarrée quarrée, ou surfolide, ou du troisieme ordre, dans laquelle $a y^4 = b x^2 \times \overline{a - x}^2_m$.

Si on appelle une autre ordonnée u, & l'abscisse correspondante z, on aura $a u^{m+n} = b z^m \times \overline{a - z}^m$, & par conséquent $a\ y^{m+n} : a\ u^{m+n} :: b\ x^m \times \overline{a - x}^n : b z^n \times \overline{a - z}^n$, c'est-à-dire,

$y^{m+n} : u^{m+n} :: x^m \times \overline{a - x}^n : z^n \times \overline{a - z}^n$.

Elliptoïde, f. m. (*Géom.*) fe dit auffi quelquefois pour *ellipfoïde*. *V.* Ellipsoïde. (*O*)

* ELLOTIDE *ou* HELLOTIDE, f. f. (*Mythol.*) furnom de la Minerve de Corinthe. Les Doriens ayant mis le feu à cette ville, *Ellotis* prêtreffe de Minerve, fut brûlée dans le temple de cette déeffe, où elle s'étoit réfugiée. Un autre fléau donna lieu à la réédification du temple : ce fut une pefte qui défoloit Corinthe, & qui ne devoit ceffer, felon la réponfe de l'oracle, qu'après qu'on auroit appaifé les manes de la prêtreffe *Ellotis*, & relevé les autels de Minerve. Les autels & le temple furent relevés ; & on les confacra fous le nom de *Minerve-Ellotide*, afin d'honorer en même temps Minerve & fa prêtreffe.

* ELLOTIES, adj. pris fubft. (*Myth.*) Les Crétois honoroient Europe fous le nom d'*Ellotis*, & lui avoient confacré des fêtes appellées *Elloties*. On portoit dans ces fêtes une couronne de vingt coudées de circonférence, qu'ils avoient appellée l'*Ellotis*, avec une grande châffe, qui renfermoit quelques os d'Europe.

ELMEDIN, (*Géogr. mod.*) ville de la province d'Efcure ou Hafcore, au royaume de Maroc.

ELMOHASKAR, (*Géogr.*) ville de Barbarie dans le royaume d'Alger, la troifieme de la province de Beni-Araxid ou Beni-Razid.

ELNBOGEN *ou* LOKER, (*Géogr. mod.*) ville de Boheme au cercle de même nom : elle eft fur l'Eger. *Long. 30. 26. lat. 50. 20.*

ELNE, EAUNE, (*Géogr.*) *Elna*, *Elena*, ancienne ville de la Gaule Narbonnoife, que M. de Marca croit être l'Illiberis où campa Annibal. Conftantin la releva de fes ruines, y bâtit un château, & lui donna le nom de fa mere *Helene*. Conftant s'étant enfui dans cette ville, y fut tué par la faction de Magnence. Les rois Goths lui procurerent l'honneur d'un fiege épifcopal. L'évêque d'*Elne* affifta à deux conciles tenus à Narbonne en 589 & en 627. Jules II, en 1511, exempta *Elne* de la dépendance de Narbonne & la foumit au faint fiege ; mais le cardinal de Ferrare, archevêque de Narbonne, s'y oppofa & obtint de Léon X, en 1517, une bulle qui caffoit celle de Jules II. L'évêché d'*Elne* fut transféré à Perpignan par Clément VIII, en 1604, la ville ayant été ruinée, fous Louis XI, en 1474 & en 1641, par le prince de Condé. Elle eft à deux lieues de Perpignan dans le Rouffillon fur le Tec. *Marca*, *Hifpan. pag. 22*, *Not. Gal.* Val. la Martiniere. (*C*)

ELOCUTION, f. f. (*Belles-Lettres.*) Ce mot qui vient du latin *eloqui*, parler, fignifie proprement & à la rigueur *le caractere du difcours*; & en ce fens il ne s'emploie guere qu'en parlant de la converfation, les mots *ftyle* & *diction* étant confacrés aux ouvrages ou aux difcours oratoires. On dit d'un homme qui parle bien, qu'il a une belle *élocution* ; & d'un écrivain ou d'un orateur, que fa *diction* eft correcte, que fon *ftyle* eft élégant, *&c.* *Voyez* Ecrire, Style. *Voyez auffi* Affectation & Conversation.

Elocution, dans un fens moins vulgaire, fignifie cette partie de la Rhétorique qui traite de la diction & du ftyle de l'orateur ; les deux autres font l'*invention* & la *difpofition*. *Voyez ces deux mots*. *V. auffi* Orateur, Discours.

J'ai dit que l'*élocution* avoit pour objet la *diction* & le *ftyle* de l'orateur ; car il ne faut pas croire que ces deux mots foient fynonymes : le dernier a une acception beaucoup plus étendue que le premier. *Diction* ne fe dit proprement que des qualités générales & grammaticales du difcours, & ces qualités font au nombre de deux, la *correction* & la *clarté*. Elles font indifpenfables dans quelque ouvrage que ce puiffe être, foit d'éloquence, foit de tout autre genre ; l'étude de la langue & l'habitude d'écrire les donnent prefque infailliblement, quand on cherche de bonne foi à les acquérir. *Style* au contraire fe dit des qualités du difcours, plus particulieres, plus difficiles & plus rares, qui marquent le génie & le talent de celui qui écrit ou qui parle : telles font la propriété

des termes, l'élégance, la facilité, la précifion, l'élévation, la nobleffe, l'harmonie, la convenance avec le fujet, &c. Nous n'ignorons pas néanmoins que les mots *ftyle* & *diction* fe prennent fouvent l'un pour l'autre, fur-tout par les auteurs qui ne s'expriment pas fur ce fujet avec une exactitude rigoureufe ; mais la diftinction que nous venons d'établir, ne nous paroît pas moins réelle. On parlera plus au long *au mot* STYLE, des différentes qualités que le ftyle doit avoir en général, & pour toutes fortes de fujets : nous nous bornerons ici à ce qui regarde l'orateur. Pour fixer nos idées fur cet objet, il faut auparavant établir quelques principes.

Qu'eft-ce qu'être éloquent ? Si on fe borne à la force du terme, ce n'eft autre chofe que *bien parler ;* mais l'ufage a donné à ce mot dans nos idées un fens plus noble & plus étendu. Etre éloquent, comme je l'ai dit ailleurs, c'eft faire paffer avec rapidité & imprimer avec force dans l'ame des autres, le fentiment profond dont on eft pénétré. Cette définition paroît d'autant plus jufte, qu'elle s'applique à l'éloquence même du filence & à celle du gefte. On pourroit définir autrement l'éloquence, *le talent d'émouvoir ;* mais la premiere définition eft encore plus générale, en ce qu'elle s'applique même à l'éloquence tranquille qui n'émeut pas, & qui fe borne à convaincre. La perfuafion intime de la vérité qu'on veut prouver, eft alors le fentiment profond dont on eft rempli, & qu'on fait paffer dans l'ame de l'auditeur. Il faut cependant avouer, felon l'idée la plus généralement reçue, que celui qui fe borne à prouver & qui laiffe l'auditeur convaincu, mais froid & tranquille, n'eft point proprement éloquent, & n'eft que difert. *Voyez* DISERT. C'eft pour cette raifon que les anciens ont défini l'éloquence *le talent de perfuader*, & qu'ils ont diftingué *perfuader* de *convaincre*, le premier de ces mots ajoutant à l'autre l'idée d'un fentiment actif excité dans l'ame de l'auditeur, & joint à la conviction.

Cependant, qu'il me foit permis de le dire, il s'en faut beaucoup que la définition de l'éloquence, donnée par les anciens, foit complete : l'éloquence ne fe borne pas à la perfuafion. Il y a dans toutes les langues une infinité de morceaux très-éloquens, qui ne prouvent & par conféquent ne perfuadent rien, mais qui font éloquens par cela feul qu'ils émeuvent puiffamment celui qui les entend ou qui les lit. Il feroit inutile d'en rapporter des exemples.

Les modernes, en adoptant aveuglément la définition des anciens, ont eu bien moins de raifon qu'eux. Les Grecs & les Romains, qui vivoient fous un gouvernement républicain, étoient continuellement occupés de grands intérêts publics : les orateurs appliquoient principalement à ces objets importans le talent de la parole ; & comme il s'agiffoit toujours en ces occafions de remuer le peuple en le convainquant, ils appellerent *éloquence* le talent de perfuader, en prenant pour le tout la partie la plus importante & la plus étendue. Cependant ils pouvoient fe convaincre dans les ouvrages mêmes de leurs philofophes, par exemple, dans ceux de Platon & dans plufieurs autres, que l'éloquence étoit applicable à des matieres purement fpéculatives. L'éloquence des modernes eft encore plus fouvent appliquée à ces fortes de matieres, parce que la plupart n'ont pas, comme les anciens, de grands intérêts publics à traiter : ils ont donc eu encore plus de tort que les anciens, lorfqu'ils ont borné l'éloquence à la perfuafion.

J'ai appellé l'éloquence *un talent*, & non pas *un art*, comme on fait tant de rhéteurs ; car l'art s'acquiert par l'étude & l'exercice, & l'éloquence eft un don de la nature. Les regles ne rendront jamais un ouvrage ou un difcours éloquent ; elles fervent feulement à empêcher que les endroits vraiment éloquens & dictés par la nature, ne foient défigurés & déparés par d'autres, fruits de la négligence ou du mauvais goût. Shakefpear a fait fans le fecours des regles, le monologue admirable d'Hamlet ; avec le fecours des regles il eût évité la fcene barbare & dégoûtante des Foffoyeurs.

Ce que l'on conçoit bien, a dit Defpréaux, *s'énonce clairement ;* j'ajoute, ce

que l'on sent avec chaleur, s'énonce de même, & les mots arrivent aussi aisément pour rendre une émotion vive, qu'une idée claire. Le soin froid & étudié que l'orateur se donneroit pour exprimer une pareille émotion, ne serviroit qu'à l'affoiblir en lui, à l'éteindre même, ou peut-être à prouver qu'il ne la ressentoit pas. En un mot, *sentez vivement, & dites tout ce que vous voudrez*, voilà toutes les regles de l'éloquence proprement dite. Qu'on interroge les écrivains de génie sur les plus beaux endroits de leurs ouvrages, ils avoueront que ces endroits sont presque toujours ceux qui leur ont le moins coûté, parce qu'ils ont été comme inspirés en les produisant. Prétendre que des préceptes froids & didactiques donneront le moyen d'être éloquent, c'est seulement prouver qu'on est incapable de l'être.

Mais comme pour être clair il ne faut pas concevoir à demi, il ne faut pas non plus sentir à demi pour être éloquent. Le sentiment dont l'orateur doit être rempli, est, comme je l'ai dit, un sentiment *profond*, fruit d'une sensibilité *rare* & exquise, & non cette émotion superficielle & passagere qu'il excite dans la plupart de ses auditeurs; émotion qui est plus extérieure qu'interne, qui a pour objet l'orateur même, plutôt que ce qu'il dit, & qui dans la multitude n'est souvent qu'une impression machinale & animale, produite par l'exemple ou par le ton qu'on lui a donné. L'émotion communiquée par l'orateur, bien-loin d'être dans l'auditeur une marque certaine de son impuissance à produire des choses semblables à ce qu'il admire, est au contraire d'autant plus réelle & d'autant plus vive, que l'auditeur a plus de génie & de talent: pénétré au même degré que l'orateur, il auroit dit les mêmes choses: tant il est vrai que c'est dans le degré seul du sentiment que l'éloquence consiste. Je renvoie ceux qui en douteront encore, au paysan du Danube, s'ils sont capables de penser & de sentir; car je ne parle point aux autres.

Tout cela prouve suffisamment, ce me semble, qu'un orateur vivement & profondément pénétré de son objet, n'a pas besoin d'art pour en pénétrer les autres. J'ajoute qu'il ne peut les en pénétrer, sans en être vivement pénétré lui-même. En vain objecteroit-on que plusieurs écrivains ont eu l'art d'inspirer par leurs ouvrages l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas: je réponds que le sentiment qui fait aimer la vertu, les remplissoit au moment qu'ils en écrivoient; c'étoit en eux dans ce moment un sentiment très-pénétrant & très-vif, mais malheureusement passager. En vain objecteroit-on encore qu'on peut toucher sans être touché, comme on peut convaincre sans être convaincu. Premiérement, on ne peut *réellement* convaincre sans être convaincu soi-même: car la conviction *réelle* est la suite de l'évidence; & on ne peut donner l'évidence aux autres, quand on ne l'a pas. En second lieu, on peut sans doute faire croire aux autres qu'ils voient clairement ce qu'ils ne voient point, c'est une espece de fantôme qu'on leur présente à la place de la réalité; mais on ne peut les tromper sur leurs affections & sur leurs sentimens, on ne peut leur persuader qu'ils sont vivement pénétrés, s'ils ne le sont pas en effet: un auditeur qui se croit touché, l'est donc véritablement; or on ne donne point ce qu'on n'a point; on ne peut donc vivement toucher les autres sans être touché vivement soi-même, soit par le sentiment, soit au moins par l'imagination, qui produit en ce moment le même effet.

Nul discours ne sera éloquent s'il n'éleve l'ame: l'éloquence pathétique a sans doute pour objet de toucher; mais j'en appelle aux ames sensibles, les mouvemens pathétiques sont toujours en elles accompagnés d'élévation. On peut donc dire qu'*éloquent* & *sublime* sont proprement la même chose; mais on a réservé le mot de *sublime* pour désigner particuliérement l'éloquence qui présente à l'auditeur de grands objets; & cet usage grammatical, dont quelques littérateurs pédans & bornés peuvent être la dupe, ne change rien à la vérité.

Il résulte de ces principes que l'on peut être éloquent dans quelque langue que ce soit, parce qu'il n'y a point de langue qui se refuse à l'expression vive d'un sentiment élevé & profond. Je ne sais par quelle raison un grand nombre d'écrivains

modernes nous parlent de l'*éloquence des choses*, comme s'il y avoit une éloquence des mots. L'éloquence n'est jamais que dans le sujet ; & le caractere du sujet, ou plutôt du sentiment qu'il produit, passe de lui-même & nécessairement au discours. J'ajoute que plus le discours sera simple dans un grand sujet, plus il sera éloquent, parce qu'il représentera le sentiment avec plus de vérité. L'éloquence ne consiste donc point, comme tant d'auteurs l'ont dit d'après les anciens, à dire les choses grandes d'un style sublime, mais d'un style simple ; car il n'y a point proprement de style sublime ; c'est la chose qui doit l'être ; & comment le style pourroit-il être sublime sans elle, ou plus qu'elle ?

Aussi les morceaux vraiment sublimes sont toujours ceux qui se traduisent le plus aisément. *Que vous reste-t-il ? moi..... Comment voulez-vous que je vous traite ? en roi.... Qu'il mourût.... Dieu dit : que la lumiere se fasse, & elle se fit....* & tant d'autres morceaux sans nombre, seront toujours sublimes dans toutes les langues. L'expression pourra être plus ou moins vive, plus ou moins précise, selon le génie de la langue ; mais la grandeur de l'idée subsistera toute entiere. En un mot on peut être éloquent en quelque langue & en quelque style que ce soit, parce que l'*élocution* n'est que l'écorce de l'éloquence, avec laquelle il ne faut pas la confondre.

Mais, dira-t-on, si l'éloquence véritable & proprement dite a si peu besoin des regles de l'*élocution*, si elle ne doit avoir d'autre expression que celle qui est dictée par la nature, pourquoi donc les anciens dans leurs écrits sur l'éloquence ont-ils traité si à fond de l'*élocution* ? Cette question mérite d'être approfondie.

L'éloquence ne consiste proprement que dans des traits vifs & rapides ; son effet est d'émouvoir vivement, & toute émotion s'affoiblit par la durée. L'éloquence ne peut donc régner que par intervalles dans un discours de quelque étendue, l'éclair part & la nue se referme. Mais si les ombres du tableau sont nécessaires, elles ne doivent pas être trop fortes ; il faut sans doute & à l'orateur & à l'auditeur des endroits de repos, dans ces endroits l'auditeur doit respirer, non s'endormir, & c'est aux charmes tranquilles de l'*élocution* à le tenir dans cette situation douce & agréable. Ainsi (ce qui semblera paradoxe, sans en être moins vrai) les regles de l'*élocution* n'ont lieu à proprement parler, & ne sont vraiment nécessaires que pour les morceaux qui ne sont pas proprement éloquens, que l'orateur compose plus à froid, & où la nature a besoin de l'art. L'homme de génie ne doit craindre de tomber dans un style lâche, bas & rampant, que lorsqu'il n'est point soutenu par le sujet ; c'est alors qu'il doit songer à l'*élocution*, & s'en occuper. Dans les autres cas, son *élocution* sera telle qu'elle doit être sans qu'il y pense. Les anciens, si je ne me trompe, ont senti cette vérité, & c'est pour cette raison qu'ils ont traité principalement de l'*élocution* dans leurs ouvrages sur l'art oratoire. D'ailleurs des trois parties de l'orateur, elle est presque la seule dont on puisse donner des préceptes directs, détaillés & positifs : l'*invention* n'a point de regles, ou n'en a que de vagues & d'insuffisantes ; la *disposition* en a peu, & appartient plutôt à la logique qu'à la rhétorique. Un autre motif a porté les anciens rhéteurs à s'étendre beaucoup sur les regles de l'*élocution* : leur langue étoit une espece de musique, susceptible d'une mélodie à laquelle le peuple même étoit très-sensible. Des préceptes sur ce sujet, étoient aussi nécessaires dans les traités des anciens sur l'éloquence, que le sont parmi nous les regles de la composition musicale dans un traité complet de musique. Il est vrai que ces sortes de regles ne donnent ni à l'orateur ni au musicien du talent & de l'oreille ; mais elles sont propres à l'aider. Ouvrez le traité de Cicéron intitulé *Orator*, & dans lequel il s'est proposé de former ou plutôt de peindre un orateur parfait ; vous verrez non seulement que la partie de l'*élocution* est celle à laquelle il s'attache principalement, mais que de toutes les qualités de l'*élocution*, l'harmonie qui résulte du choix & de l'arrangement des mots, est celle dont il est le plus occupé. Il paroît même avoir regardé cet objet comme

très-essentiel dans des morceaux très-frappans par le fond des choses, & où la beauté de la pensée sembloit dispenser du soin d'arranger les mots. Je n'en citerai que cet exemple. « J'étois présent, dit » Cicéron, lorsque C. Carbon s'écria dans » une harangue au peuple : *O Marce » Druse, patrem appello; tu dicere so- » lebas, sacram esse rempublicam; qui- » cumque eam violavissent, ab omnibus » esse ei pœnas persolutas; patris dictum » sapiens, temeritas filii comprobavit;* ce » dichorée *comprobavit*, ajoute Cicéron, » excita par son harmonie un cri d'ad- » miration dans toute l'assemblée. » Le morceau que nous venons de citer renferme une idée si noble & si belle, qu'il est assurément très-éloquent par lui-même, & je ne crains point de le traduire pour le prouver. *O Marcus Drusus (c'est au pere que je m'adresse), tu avois coutume de dire que la patrie étoit un dépôt sacré; que tout citoyen qui l'avoit violé en avoit porté la peine; la témérité du fils a prouvé la sagesse des discours du pere.* Cependant Cicéron paroît ici encore plus occupé des mots que des choses. « Si l'orateur, dit-il, » eût fini sa période ainsi, *comprobavit filii » temeritas*, IL N'Y AUROIT PLUS RIEN; » *JAM NIHIL ERIT.* » Voilà pour le dire en passant, de quoi ne se feroient pas doutés nos prétendus latinistes modernes, qui prononcent le latin aussi mal qu'ils le parlent. Mais cette preuve suffit pour faire voir combien les oreilles des anciens étoient délicates sur l'harmonie. La sensibilité que Cicéron témoigne ici sur la diction dans un morceau éloquent, ne contredit nullement ce que nous avons avancé plus haut, que l'éloquence du discours est le fruit de la nature & non pas de l'art. Il s'agit ici non de l'expression en elle-même, mais de l'harmonie des mots, qui est une chose purement artificielle & méchanique; cela est si vrai que Cicéron en renversant la phrase pour en dénaturer l'harmonie, en conserve tous les termes. L'expression du sentiment est dictée par la nature & par le génie; c'est ensuite à l'oreille & à l'art à disposer les mots de la maniere la plus harmonieuse. Il en est de l'orateur comme du musicien, à qui le génie seul inspire le chant, & que l'oreille & l'art guident dans l'enchaînement des modulations.

Cette comparaison tirée de la musique, conduit à une autre idée qui ne paroît pas moins juste. La musique a besoin d'exécution, elle est muettte & nulle sur le papier; de même l'éloquence sur le papier est presque toujours froide & sans vie, elle a besoin de l'action & du geste; ces deux qualités lui font encore plus nécessaires que l'*élocution*; & ce n'est pas sans raison que Démosthene réduisoit à l'action toutes les parties de l'orateur. Nous ne pouvons lire sans être attendris les peroraisons touchantes de Cicéron, *pro Fonteio, pro Sextio, pro Plancio, pro Flacco, pro Sylla*; qu'on imagine la force qu'elles devoient avoir dans la bouche de ce grand homme : qu'on se représente Cicéron au milieu du barreau, animant par ses pleurs & par une voix touchante le discours le plus pathétique, tenant le fils de Flaccus entre ses bras, le présentant aux juges, & implorant pour lui l'humanité & les loix; on ne sera point surpris de ce qu'il nous rapporte lui-même, qu'il remplit en cette occasion le barreau de pleurs, de gémissemens & de sanglots. Quel effet n'eût point produit la peroraison *pro Milone*, prononcée par ce grand orateur !

L'action fait plus que d'animer le discours : elle peut même inspirer l'orateur, sur-tout dans les occasions où il s'agit de traiter sur le champ & sur un grand théatre, de grands intérêts, comme autrefois à Athenes & à Rome, & quelquefois aujourd'hui en Angleterre. C'est alors que l'éloquence débarrassée de toute contrainte & de toutes regles, produit ses plus grands miracles. C'est alors qu'on éprouve la vérité de ce passage de Quintilien, *lib. VII. cap. x. Pectus est quod disertos facit, & vis mentis; ideòque imperitis quoque, si modò sunt aliquo affectu concitati, verba non desunt.* Ce passage d'un si grand maître serviroit à confirmer tout ce que nous avons dit dans cet article sur l'*élocution* considérée par rapport à l'éloquence, si des vérités aussi incontestables avoient besoin d'autorité.

Nous

Nous croyons qu'on nous saura gré à cette occasion, de fixer la vraie signification du mot *disertus ;* il ne répond certainement pas à ce que nous appellons en françois *disert ;* M. Diderot l'a très-bien prouvé *au mot* DISERT, par le passage même que nous venons de citer, & par la définition exacte de ce que nous entendons par *disert.* On peut y joindre ce passage d'Horace, *epist. I. vers. xix. Fœcundi calices quem non fecêre disertum !* qu'assurément on ne traduira point ainsi, *quel est celui que le vin n'a pas rendu disert ! Disertus* chez les latins signifioit toujours ou presque toujours, ce que nous entendons par *éloquent*, c'est-à-dire celui qui possede dans un souverain degré le talent de la parole, & qui par ce talent sait frapper, émouvoir, attendrir, intéresser, persuader. *Diserti est*, dit Cicéron dans ses dialogues *de oratore*, *lib. I. cap. lxxxj. ut oratione persuadere possit. Disertus* est donc celui qui a le talent de persuader par le discours, c'est-à-dire, qui possede ce que les anciens appelloient *eloquentia.* Ils appelloient *eloquens* celui qui joignoit à la qualité de *disertus* la connoissance de la philosophie & des loix ; ce qui formoit, selon eux, le parfait orateur. *Si idem homo*, dit à cette occasion M. Gesner dans son *Thesaurus linguæ latinæ*, *disertus est & doctus & sapiens*, *is demùm eloquens.* Dans le *I liv. de oratore*, Cicéron fait dire à Marc-Antoine l'orateur : *eloquentem vocavi*, *qui mirabiliùs & magnificentiùs augere posset atque ornare quæ vellet*, *OMNESQUE OMNIUM RERUM QUÆ AD DICENDUM PERTINERENT FONTES ANIMO AC MEMORIA CONTINERET.* Qu'on lise le commencement du traité de Cicéron intitulé *Orator*, on verra qu'il appelloit *diserti*, les orateurs qui avoient *eloquentiam popularem*, ou comme il l'appelle encore, *eloquentiam forensem*, *ornatam verbis atque sententiis sine doctrinâ*, c'est-à-dire le talent complet de la parole, mais destitué de la profondeur du savoir & de la philosophie : dans un autre endroit du même ouvrage, Cicéron, pour relever le mérite de l'action, dit qu'elle a fait réussir des orateurs sans talent, *infantes*, & que dès orateurs éloquens, *diserti*, n'ont point réussi sans elle ; parce que, ajoute-t-il tout de suite, *eloquentia sine actione*, *nulla ; hæc autem sine eloquentiâ permagna est.* Il est évident que dans ce passage *disertus* répond à *eloquentia.* Il faut pourtant avouer que dans l'endroit déja cité des dialogues sur l'orateur, où Cicéron fait parler Marc-Antoine, *disertus* semble avoir à-peu-près la même signification que *disert* en françois : *disertos*, dit Marc-Antoine, *me cognosse nonnullos scripsi*, *eloquentem adhùc neminem*, *quòd eum statuebam disertum*, *qui posset* satis acutè atque dilucidè *apud mediocres homines*, *ex communi quâdam hominum opinione dicere ; eloquentem verò*, *qui mirabiliùs*, *&c.* comme ci-dessus. Cicéron cite au commencement de son *Orator*, ce même mot de l'orateur Marc-Antoine : *Marcus Antonius . . . scripsit*, *disertos se vidisse multos* (dans le passage précédent il y a *nonnullos*, ce qu'il n'est pas inutile de remarquer,) *eloquentem omninò neminem.* Mais il paroît par tout ce qui précede dans l'endroit cité, & que nous avons rapporté ci-dessus, que Cicéron dans cet endroit donne à *disertus* le sens marqué plus haut. Je crois donc qu'on ne traduiroit pas exactement ce dernier passage, en faisant dire à Marc-Antoine qu'il avoit vu bien des hommes diserts, & aucun d'éloquent ; mais qu'on doit traduire, *du moins en cet endroit*, qu'il avoit vu beaucoup d'hommes doués du talent de la parole, & aucun de l'éloquence parfaite, OMNINO. Dans le passage précédent au contraire, on peut traduire, que Marc-Antoine avoit vu quelques hommes *diserts*, & aucun d'éloquent. Au reste on doit être étonné que Cicéron dans le passage de l'*Orator* substitue *multos* à *nonnullos* qui se trouve dans l'autre passage, où il fait dire d'ailleurs à Marc-Antoine la même chose : il semble que *multos* seroit mieux dans le premier passage, & *nonnullos* dans le second ; car il y a beaucoup plus d'hommes diserts, c'est-à-dire *diserti* dans le premier sens, qu'il n'y en a qu'on puisse appeller *diserti* dans le second ; or Marc-Antoine, suivant le premier passage, ne connoissoit qu'un petit nombre d'hommes

diferts, à plus forte raifon n'en connoîf-foit-il qu'un très-petit nombre de la fe-conde efpece. Pourquoi donc cette dif-parate dans les deux paffages ? fans doute *multos* dans le fecond ne fignifie pas un grand nombre abfolument, mais feule-ment un grand nombre par oppofition à *neminem*, c'eft-à-dire quelques-uns, ou *nonnullos*.

Après cette difcuffion fur le vrai fens du mot *difertus*, difcuffion qui nous pa-roît mériter l'attention des lecteurs, & qui appartient à l'article que nous traitons, donnons en peu de mots d'après les grands maîtres & d'après nos propres réflexions, les principales regles de l'*élocution* ora-toire.

La clarté, qui eft la loi fondamentale du difcours oratoire, & en général de quelque difcours que ce foit, confifte non feulement à fe faire entendre, mais à fe faire entendre fans peine. On y parvient par deux moyens ; en mettant les idées chacune à fa place dans l'ordre naturel, & en exprimant nettement chacune de ces idées. Les idées feront exprimées fa-cilement & nettement, en évitant les tours ambigus, les phrafes trop longues, trop chargées d'idées incidentes & accef-foires à l'idée principale, les tours épi-grammatiques, dont la multitude ne peut fentir la fineffe ; car l'orateur doit fe fou-venir qu'il parle pour la multitude. Notre langue par le défaut de déclinaifons & de conjugaifons, par les équivoques fréquen-tes des *ils*, des *elles*, des *qui*, des *que*, des *fon*, *fa*, *fes*, & de beaucoup d'autres mots, eft plus fujette que les langues an-ciennes à l'ambiguité des phrafes & des tours. On doit donc y être fort attentif, en fe permettant néanmoins (quoique ra-rement) les équivoques légeres & pure-ment grammaticales, lorfque le fens eft clair d'ailleurs par lui-même, & lorfqu'on ne pourroit lever l'équivoque fans affoiblir la vivacité du difcours. L'orateur peut même fe permettre quelquefois la fineffe des penfées & des tours, pourvu que ce foit avec fobriété & dans les fujets qui en font fufceptibles, ou qui l'autorifent, c'eft-à-dire, qui ne demandent ni fimpli-cité, ni élévation, ni véhémence : ces tours fins & délicats échapperont fans doute au vulgaire, mais les gens d'efprit les faifiront & en fauront gré à l'orateur. En effet, pourquoi lui refuferoit-on la liberté de réferver certains endroits de fon ouvrage aux gens d'efprit, c'eft-à-dire aux feules perfonnes dont il doit réel-lement ambitionner l'eftime ?

Je n'ai rien à dire fur la correction, finon qu'elle confifte à obferver exacte-ment les regles de la langue, mais non avec affez de fcrupule, pour ne pas s'en affranchir lorfque la vivacité du difcours l'exige. La correction & la clarté font encore plus étroitement néceffaires dans un difcours fait pour être lu, que dans un difcours prononcé ; car dans ce der-nier cas, une action vive, jufte, animée, peut quelquefois aider à la clarté & fauver l'incorrection.

Nous n'avons parlé jufqu'ici que de la clarté & de la correction grammaticales, qui appartiennent à la diction : il eft auffi une clarté & une correction non moins effentielles, qui appartiennent au ftyle, & qui confiftent dans la propriété des termes. C'eft principalement cette qualité qui diftingue les grands écrivains d'avec ceux qui ne le font pas : ceux-ci font, pour ainfi dire, toujours à côté de l'idée qu'ils veulent préfenter ; les autres la ren-dent & la font faifir avec jufteffe par une expreffion propre. De la propriété des termes naiffent trois différentes qualités ; la précifion dans les matieres de difcuf-fion, l'élégance dans les fujets agréables, l'énergie dans les fujets grands ou pathé-tiques. *Voyez ces mots.*

La convenance du ftyle avec le fujet, exige le choix & la propriété des termes ; elle dépend outre cela de la nature des idées que l'orateur emploie. Car, nous ne faurions trop le redire, il n'y a qu'une forte de ftyle, le ftyle fimple, c'eft-à-dire celui qui rend les idées de la maniere la moins détournée & la plus fenfible. Si les anciens ont diftingué trois ftyles, le fimple, le fublime, & le tempéré ou l'orné, ils ne l'ont fait qu'eu égard aux différens objets que peut avoir le difcours : le ftyle qu'ils appelloient *fimple*, eft celui qui fe borne à des idées fimples & com-

munes; le ftyle fublime peint les idées grandes, & le ftyle orné les idées riantes & agréables. En quoi confifte donc la convenance du ftyle au fujet? 1°. à n'employer que des idées propres au fujet, c'eft-à-dire fimples dans un fujet fimple, noble dans un fujet élevé, riantes dans un fujet agréable: 2°. à n'employer que les termes les plus propres pour rendre chaque idée. Par ce moyen l'orateur fera précifément de niveau à fon fujet, c'eft-à-dire ni au deffus ni au deffous, foit par les idées, foit par les expreffions. C'eft en quoi confifte la véritable éloquence, & même en général le vrai talent d'écrire, & non dans un ftyle qui déguife par un vain coloris des idées communes. Ce ftyle reffemble au faux bel efprit, qui n'eft autre chofe que l'art puérile & méprifable, de faire paroître les chofes plus ingénieufes qu'elles ne font.

De l'obfervation de ces regles réfultera la nobleffe du ftyle oratoire; car l'orateur ne devant jamais, ni traiter de fujets bas, ni préfenter des idées baffes, fon ftyle fera noble dès qu'il fera convenable à fon fujet. La baffeffe des idées & des fujets eft à la vérité trop fouvent arbitraire; les anciens fe donnoient à cet égard beaucoup plus de liberté que nous, qui, en banniffant de nos mœurs la délicateffe, l'avons portée à l'excès dans nos écrits & dans nos difcours. Mais quelque arbitraires que puiffent être nos principes fur la baffeffe & fur la nobleffe des fujets, il fuffit que les idées de la nation foient fixées fur ce point, pour que l'orateur ne s'y trompe pas & pour qu'il s'y conforme. En vain le génie même s'efforceroit de braver à cet égard les opinions reçues; l'orateur eft l'homme du peuple, c'eft à lui qu'il doit chercher à plaire; & la premiere loi qu'il doit obferver pour réuffir, eft de ne pas choquer la philofophie de la multitude, c'eft-à-dire les préjugés.

Venons à l'harmonie, une des qualités qui conftituent le plus effentiellement le difcours oratoire. Le plaifir qui réfulte de cette harmonie eft-il purement arbitraire & d'habitude, comme l'ont prétendu quelques écrivains? ou y entre-t-il tout à la fois de l'habitude & du réel? ce dernier fentiment eft peut-être le mieux fondé. Car il en eft de l'harmonie du difcours, comme de l'harmonie poétique & de l'harmonie muficale. Tous les peuples ont une mufique, le plaifir qui naît de la mélodie du chant a donc fon fondement dans la nature: il y a d'ailleurs des traits de mélodie & d'harmonie qui plaifent indiftinctement & du premier coup à toutes les nations; il y a donc du réel dans le plaifir mufical: mais il y a d'autres traits plus détournés, & un ftyle mufical particulier à chaque peuple, qui demandent que l'oreille y foit plus ou moins accoutumée; il entre donc dans ce plaifir de l'habitude. C'eft ainfi, & d'après les mêmes principes, qu'il y a dans tous les arts un beau abfolu, & un beau de convention; un goût réel, & un goût arbitraire. On peut appuyer cette réflexion par une autre. Nous fentons dans les vers latins en les prononçant une efpece de cadence & de mélodie; cependant nous prononçons très-mal le latin, nous eftropions très-fouvent la profodie de cette langue, nous fcandons même les vers à contrefens, car nous fcandons ainfi:

Arma vi, rumque ca, no Tro, jæ qui,
primus ab, oris,

en nous arrêtant fur des breves à quelques-uns des endroits marqués par des virgules, comme fi ces breves étoient longues; au lieu qu'on devroit fcander:

Ar, ma virum, que cano, Trojæ, qui
pri, mus ab o, ris;

car on doit s'arrêter fur les longues & paffer fur les breves, comme on fait en mufique fur des croches, en donnant à deux breves le même temps qu'à une longue. Cependant malgré cette prononciation barbare, & ce renverfement de la mélodie & de la mefure, l'harmonie des vers latins nous plaît, parce que d'un côté nous ne pouvons détruire entiérement celle que le poëte y a mife, & que de l'autre nous nous faifons une harmonie d'habitude. Nouvelle preuve du mélange de réel & d'arbitraire qui fe trouve dans le plaifir produit par l'harmonie.

V 2

L'harmonie eſt ſans doute l'ame de la poéſie, & c'eſt pour cela que les traductions des poëtes ne doivent être qu'en vers; car traduire un poëte en proſe, c'eſt le dénaturer tout-à-fait, c'eſt à-peu-près comme ſi l'on vouloit traduire de la muſique italienne en muſique françoiſe. Mais ſi la poéſie a ſon harmonie particuliere qui la caractériſe, la proſe dans toutes les langues a auſſi la ſienne; les anciens l'avoient bien vu; ils appelloient ῥυθμος le nombre pour la proſe, & μέτρον celui du vers. Quoique notre poéſie & notre proſe ſoient moins ſuſceptibles de mélodie que ne l'étoient la proſe & la poéſie des anciens, cependant elles ont chacune une mélodie qui leur eſt propre; peut-être même celle de la proſe a-t-elle un avantage en ce qu'elle eſt moins monotone, & par conſéquent moins fatigante; la difficulté vaincue eſt le grand mérite de la poéſie. Ne feroit-ce point pour cette raiſon qu'il eſt rare de lire, ſans être fatigué, bien des vers de ſuite, & que le plaiſir cauſé par cette lecture, diminue à meſure qu'on avance en âge?

Quoi qu'il en ſoit, ce ſont les poëtes qui ont formé les langues; c'eſt auſſi l'harmonie de la poéſie, qui a fait naître celle de la proſe: Malherbe faiſoit parmi nous des odes harmonieuſes, lorſque notre proſe étoit encore barbare & groſſiere; c'eſt à Balzac que nous avons l'obligation de lui avoir le premier donné de l'harmonie. « L'Eloquence, dit très-bien M. de » Voltaire, a tant de pouvoir ſur les » hommes, qu'on admira Balzac de ſon » temps, pour avoir trouvé cette petite » partie de l'art ignorée & néceſſaire, » qui conſiſte dans le choix harmonieux » des paroles, & même pour l'avoir ſou- » vent employée hors de ſa place. » Iſocrate, ſelon Cicéron, eſt le premier qui ait connu l'harmonie de la proſe parmi les anciens. On ne remarque, dit encore Cicéron, aucune harmonie dans Hérodote, ni dans ſes contemporains, ni dans ſes prédéceſſeurs. L'orateur romain compare le ſtyle de Thucydide, à qui il ne manque rien que l'harmonie, au bouclier de Minerve par Phidias, qu'on auroit mis en pieces.

Deux choſes charment l'oreille dans le diſcours, le ſon & le nombre: le ſon conſiſte dans la qualité des mots; & le nombre, dans leur arrangement. Ainſi l'harmonie du diſcours oratoire conſiſte à n'employer que des mots d'un ſon agréable & doux; à éviter le concours des ſyllabes rudes, & celui des voyelles, ſans affectation néanmoins (ſur quoi *voyez l'article* ELISION;) à ne pas mettre entre les membres des phraſes trop d'inégalité, ſur-tout à ne pas faire les derniers membres trop courts par rapport aux premiers; à éviter également les périodes trop longues & les phraſes trop courtes, ou, comme les appelle Cicéron, à demi éclo-ſes, le ſtyle qui fait perdre haleine, & celui qui force à chaque inſtant de la reprendre, & qui reſſemble à une ſorte de marqueterie; à ſavoir entreméler les périodes ſoutenues & arrondies, avec d'autres qui le ſoient moins & qui ſervent comme de repos à l'oreille. Cicéron blâme avec raiſon Théopompe, pour avoir porté juſqu'à l'excès le ſoin minutieux d'éviter le concours des voyelles; c'eſt à l'uſage, dit ce grand orateur, à procurer ſeul cet avantage ſans qu'on le cherche avec fatigue. L'orateur exercé apperçoit d'un coup d'œil la ſucceſſion la plus harmonieuſe des mots, comme un bon lecteur voit d'un coup d'œil les ſyllabes qui précedent & celles qui ſuivent.

Les anciens, dans leur proſe, évitoient de laiſſer échapper des vers, parce que la meſure de leurs vers étoit extrêmement marquée; le vers ïambe étoit le ſeul qu'ils s'y permiſſent quelquefois, parce que ce vers avoit plus de licences qu'aucun autre, & une meſure moins invariable: nos vers, ſi on leur ôte la rime, ſont à quelques égards dans le cas des vers ïambes des anciens; nous n'y avons attention qu'à la multitude des ſyllabes, & non à la proſodie; douze ſyllabes longues ou douze ſyllabes breves, douze ſyllabes réelles & phyſiques ou douze ſyllabes de convention & d'uſage, ſont également un de nos grands vers; les vers françois ſont donc moins choquans dans la proſe françoiſe (quoiqu'ils ne doivent pas y être prodigués, ni même y être trop ſenſibles,) que

les vers latins ne l'étoient dans la profe latine. Il y a plus : on a remarqué que la profe la plus harmonieufe contient beaucoup de vers, qui étant de différente mefure, & fans rime, donnent à la profe un des agrémens de la poéfie, fans lui en donner le caractere, la monotonie, & l'uniformité. La profe de Moliere eft toute pleine de vers. En voici un exemple tiré de la premiere fcene du Sicilien :

Chut, n'avancez pas davantage,
Et demeurez en cet endroit
Jufqu'à ce que je vous appelle.
Il fait noir comme dans un four,
Le ciel s'eft habillé ce foir en fcaramouche,
Et je ne vois pas une étoile
Qui montre le bout de fon nez.
Sotte condition que celle d'un efclave !
De ne vivre jamais pour foi,
Et d'être toujours tout entier
Aux paffions d'un maître ! &c.

On peut remarquer en paffant, que ce font les vers de huit fyllabes qui dominent dans ce morceau, & ce font en effet ceux qui doivent le plus fréquemment fe trouver dans une profe harmonieufe.

M. de la Motte, dans une des differtations qu'il a écrites contre la poéfie, a mis en profe une des fcenes de Racine fans y faire d'autre changement que de renverfer les mots qui forment les vers : *Arbate, on nous faifoit un rapport fidele. Rome triomphe en effet, & Mithridate eft mort. Les Romains ont attaqué mon pere vers l'Euphrate, & trompé fa prudence ordinaire dans la nuit,* &c. Il obferve que cette profe nous paroît beaucoup moins agréable que les vers qui expriment la même chofe dans les mêmes termes ; & il en conclut que le plaifir qui naît de la mefure des vers, eft un plaifir de convention & de préjugé, puifqu'à l'exception de cette mefure, rien n'a difparu du morceau cité. M. de la Motte ne faifoit pas attention, qu'outre la mefure du vers, l'harmonie qui réfulte de l'arrangement des mots avoit auffi difparu, & que fi Racine eût voulu écrire ce morceau en profe, il l'auroit écrit autrement, & choifi des mots dont l'arrangement auroit formé une harmonie plus agréable à l'oreille.

L'harmonie fouffre quelquefois de la jufteffe & de l'arrangement logique des mots, & réciproquement : c'eft alors à l'orateur à concilier, s'il eft poffible, l'une avec l'autre, ou à décider lui-même jufqu'à quel point il peut facrifier l'harmonie à la jufteffe. La feule regle générale qu'on puiffe donner fur ce fujet, c'eft qu'on ne doit ni trop fouvent facrifier l'une à l'autre, ni jamais violer l'une ou l'autre d'une maniere trop choquante. Le mépris de la jufteffe offenfera la raifon, & le mépris de l'harmonie bleffera l'organe ; l'une eft un juge févere qui pardonne difficilement, & l'autre un juge orgueilleux qu'il faut ménager. La réunion de la jufteffe & de l'harmonie, portées l'une & l'autre au fuprême degré, étoit peut-être le talent fupérieur de Démofthene : ce font vraifemblablement ces deux qualités qui dans les ouvrages de ce grand orateur, ont produit tant d'effet fur les Grecs, & même fur les Romains, tant que le grec a été une langue vivante & cultivée ; mais aujourd'hui quelque fatisfaction que fes harangues nous procurent encore par le fond des chofes, il faut avouer, fi on eft de bonne foi, que la réputation de Démofthene eft encore au deffus du plaifir que nous fait fa lecture. L'intérêt vif que les Athéniens prenoient à l'objet de ces harangues, la déclamation fublime de Démofthene, fur laquelle il nous eft refté le témoignage d'Efchine même fon ennemi, enfin l'ufage fans doute inimitable qu'il faifoit de fa langue pour la propriété des termes & pour le nombre oratoire, tout ce mérite eft ou entiérement ou prefque entiérement perdu pour nous. Les Athéniens, nation délicate & fenfible, avoient raifon d'écouter Démofthene comme un prodige ; notre admiration, fi elle étoit égale à la leur, ne feroit qu'un enthoufiafme déplacé. L'eftime raifonnée d'un philofophe honore plus les grands écrivains, que toute la prévention des pédans.

Ce que nous appellons ici *harmonie* dans le difcours, devroit s'appeller plus proprement *mélodie* : car *mélodie* en notre langue eft une fuite de fons qui fe fuccedent agréablement ; & *harmonie* eft le

plaifir qui réfulte du mélange de plufieurs fons qu'on entend à la fois. Les anciens qui, felon les apparences, ne connoiffoient point la mufique à plufieurs parties, du moins au même degré que nous, appelloient *harmonia* ce que nous appellons *mélodie*. En tranfportant ce mot au ftyle, nous avons confervé l'idée qu'ils y attachoient; & en le tranfportant à la mufique, nous lui en avons donné un autre. C'eft ici une obfervation purement grammaticale, mais qui ne nous paroît pas inutile.

Cicéron, dans fon traité intitulé *Orator*, fait confifter une des principales qualités du ftyle fimple en ce que l'orateur s'y affranchit de la fervitude du nombre, fa marche étant libre & fans contrainte, quoique fans écarts trop marqués. En effet, le plus ou le moins d'harmonie eft peut-être ce qui diftingue le plus réellement les différentes efpeces de ftyle.

Mais quelque harmonie qui fe faffe fentir dans le difcours, rien n'eft plus oppofé à l'éloquence qu'un ftyle diffus, traînant, & lâche. Le ftyle de l'orateur doit être ferré; c'eft par-là fur-tout qu'a excellé Démofthene. Or, en quoi confifte le ftyle ferré? A mettre, comme nous l'avons dit, chaque idée à fa véritable place, à ne point omettre d'idées intermédiaires trop difficiles à fuppléer, à rendre enfin chaque idée par le terme propre: par ce moyen on évitera toute répétition & toute circonlocution, & le ftyle aura le rare avantage d'être concis fans être fatigant, & développé fans être lâche. Il arrive fouvent qu'on eft auffi obfcur en fuyant la briéveté, qu'en la cherchant; on perd fa route en voulant prendre la plus longue. La maniere la plus naturelle & la plus sûre d'arriver à un objet, c'eft d'y aller par le plus court chemin, pourvu qu'on y aille en marchant, & non pas en fautant d'un lieu à un autre. On peut juger delà combien eft oppofée à l'éloquence véritable, cette loquacité fi ordinaire au barreau, qui confifte à dire fi peu de chofes avec tant de paroles. On prétend, il eft vrai, que les mêmes moyens doivent être préfentés différemment aux différens juges, & que par cette raifon on eft obligé dans un plaidoyer de tourner de différens fens la même preuve. Mais ce verbiage prétendu néceffaire deviendra évidemment inutile, fi on a foin de ranger les idées dans l'ordre convenable; il réfultera de leur difpofition naturelle une lumiere qui frappera infailliblement & également tous les efprits, parce que l'art de raifonner eft un, & qu'il n'y a pas plus deux logiques, que deux géométries. Le préjugé contraire eft fondé en grande partie fur les fauffes idées qu'on acquiert de l'éloquence dans nos colleges; on la fait confifter à amplifier & à étendre une penfée; on apprend aux jeunes gens à délayer leurs idées dans un déluge de périodes infipides, au lieu de leur apprendre à les refferrer fans obfcurité. Ceux qui douteront que la concifion puiffe fubfifter avec l'éloquence, peuvent lire pour fe défabufer les harangues de Tacite.

Il ne fuffit pas au ftyle de l'orateur d'être clair, correct, propre, précis, élégant, noble, convenable au fujet, harmonieux, vif, & ferré; il faut encore qu'il foit facile, c'eft-à-dire que la gêne de la compofition ne s'y laiffe point appercevoir. Le ftyle naturel, dit Pafcal, nous enchante avec raifon; car on s'attendoit de trouver un auteur, & on trouve un homme. Le plaifir de l'auditeur ou du lecteur diminuera à mefure que le travail & la peine fe feront fentir. Un des moyens de fe préferver de ce défaut, c'eft d'éviter ce ftyle figuré, poétique, chargé d'ornemens, de métaphores, d'antithefes, & d'épithetes, qu'on appelle, je ne fais par quelle raifon, *ftyle académique*. Ce n'eft affurément pas celui de l'académie Françoife; il ne faut, pour s'en convaincre, que lire les ouvrages & les difcours même des principaux membres qui la compofent. C'eft tout au plus le ftyle de quelques académies de province, dont la multiplication exceffive & ridicule eft auffi funefte aux progrès du bon goût, que préjudiciable aux vrais intérêts de l'état; depuis Pau jufqu'à Dunkerque, tout fera bientôt académie en France.

Ce ftyle académique ou prétendu tel, eft encore celui de la plupart de nos prédicateurs, du moins de plufieurs de ceux

qui ont quelque réputation ; n'ayant pas assez de génie pour présenter d'une maniere frappante, & cependant naturelle, les vérités connues qu'ils doivent annoncer, ils croient les orner par un style affecté & ridicule, qui fait ressembler leurs sermons, non à l'épanchement d'un cœur pénétré de ce qu'il doit inspirer aux autres, mais à une espece de représentation ennuyeuse & monotone, où l'acteur s'applaudit sans être écouté. Ces fades harangueurs peuvent se convaincre par la lecture réfléchie des sermons du P. Massillon, sur-tout de ceux qu'on appelle le *petit-carême*, combien la véritable éloquence de la chaire est opposée à l'affectation du style : nous ne citerons ici que le sermon qui a pour titre *de l'humanité des grands*, modele le plus parfait que nous connoissions en ce genre ; discours plein de vérité, de simplicité, & de noblesse, que les princes devroient lire sans cesse pour se former le cœur, & les orateurs chrétiens pour se former le goût.

L'affectation du style paroît sur-tout dans la prose de la plupart des poëtes : accoutumés au style orné & figuré, ils le transportent comme malgré eux dans leur prose ; ou s'ils font des efforts pour l'en bannir, leur prose devient traînante & sans vie : aussi avons-nous très-peu de poëtes qui aient bien écrit en prose. Les préfaces de Racine sont foiblement écrites ; celles de Corneille sont aussi excellentes pour le fond des choses, que défectueuses du coté du style ; la prose de Rousseau est dure, celle de Despréaux pesante, celle de la Fontaine insipide ; celle de la Motte est à la vérité facile & agréable, mais aussi la Motte ne tient pas le premier rang parmi les versificateurs. M. de Voltaire est presque le seul de nos grands poëtes dont la prose soit du moins égale à ses vers ; cette supériorité dans deux genres si différens, quoique si voisins en apparence, est une des plus rares qualités de ce grand écrivain.

Telles sont les principales loix de l'*élocution oratoire*. On trouvera sur ce sujet un plus grand détail dans les ouvrages de Cicéron, de Quintilien, &c. sur-tout dans l'ouvrage du premier de ces deux écrivains qui a pour titre *Orator*, & dans lequel il traite à fond du nombre & de l'harmonie du discours. Quoique ce qu'il en dit soit principalement relatif à la langue latine qui étoit la sienne, on peut néanmoins en tirer des regles générales d'harmonie pour toutes les langues.

Nous ne parlerons point ici des *figures*, sur lesquelles tant de rhéteurs ont écrit des volumes : elles servent sans doute à rendre le discours plus animé ; mais si la nature ne les dicte, elles sont froides & insipides. Elles sont d'ailleurs presque aussi communes, même dans le discours ordinaire, que l'usage des mots, pris dans un sens figuré, est commun dans toutes les langues. *Voyez* LANGUE, DICTIONNAIRE, FIGURE, TROPE, ELOQUENCE. Tant pis pour tout orateur qui fait avec réflexion & avec dessein une métonymie, une catachrese, & d'autres figures semblables.

Sur les qualités du style en général dans toutes sortes d'ouvrages, *voyez* ELEGANCE, STYLE, GRACE, GOUT, &c.

Je finis cet article par une observation, qu'il me semble que la plupart des rhéteurs modernes n'ont point assez faite ; leurs ouvrages, calqués pour ainsi dire sur les livres de rhétorique des anciens, sont remplis de définitions, de préceptes, & de détails, nécessaires peut-être pour lire les anciens avec fruit, mais absolument inutiles, & contraires même au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. « Dans cet art, comme dans » tous les autres, dit très-bien M. Freret » (*hist. de l'acad. des Belles-Lettres*, » *tome XVIII. pag. 461.*,) il faut dis» tinguer les beautés réelles, de celles » qui étant arbitraires dépendent des » mœurs, des coutumes, & du gouver» nement d'une nation, quelquefois même » du caprice de la mode, dont l'empire » s'étend à tout, & a toujours été res» pecté jusqu'à un certain point. » Du temps de la république romaine, où il y avoit peu de loix, & où les juges étoient souvent pris au hasard, il suffisoit presque toujours de les émouvoir, ou de les rendre favorables par quelque autre moyen ; dans notre barreau, il faut les convaincre

Cicéron eût perdu à la Grand-Chambre la plupart des causes qu'il a gagnées, parce que ses cliens étoient coupables; osons ajouter que plusieurs endroits de ses harangues qui plaisoient peut-être avec raison aux Romains, & que nos latinistes modernes admirent sans savoir pourquoi, ne seroient aujourd'hui que médiocrement goûtées. (*O*)

ELOGE, s. m. (*Belles-Lett.*) louange que l'on donne à quelque personne ou à quelque chose en considération de son excellence, de son rang, ou de ses vertus, &c.

La vérité simple & exacte devroit être la base & l'ame de tous les *éloges*; ceux qui sont outrés & sans vraisemblance, font tort à celui qui les reçoit, & à celui qui les donne. Car tous les hommes se croient en droit jusqu'à un certain point, d'établir la réputation des autres, ou d'en décider; ils ne peuvent souffrir qu'un panégyriste s'en rende le maître, & en fasse pour ainsi dire une espece de monopole; la louange les indispose, leur donne lieu de discuter les qualités prétendues de la personne qu'on loue, souvent de les contester, & de démentir l'orateur. (*G*)

Voyez au mot DICTIONNAIRE, les réflexions qui ont été faites sur les *éloges* qu'on peut donner dans les Dictionnaires historiques: ces réflexions s'appliquent à quelque *éloge* que ce puisse être. Bien pénétrés de leur importance & de leur vérité, les Editeurs de l'Encyclopédie déclarent qu'ils ne prétendent point adopter tous les *éloges* qui pourront y avoir été donnés par leurs collegues, soit à des gens de lettres, soit à d'autres; comme ils ne prétendent pas non plus adopter les critiques, ni en général les opinions avancées ou soutenues ailleurs que dans leurs propres articles. Tout est libre dans cet ouvrage, excepté la satyre; mais par la raison que tout y est libre, chacun doit y répondre au public de ce qu'il avance, de ce qu'il blâme, & de ce qu'il loue. *Voyez* ÉDITEUR. C'est en partie pour cette raison que nous nous sommes fait la loi de nommer dorénavant nos collegues sans aucun *éloge*; la reconnoissance est sans doute un sentiment que nous leur devons, mais c'est au public à apprécier leur travail.

Qu'il nous soit permis à cette occasion de déplorer l'abus intolérable de panégyriques & de satyres, qui avilit aujourd'hui la république des Lettres. Quels ouvrages que ceux dont plusieurs de nos écrivains périodiques ne rougissent pas de faire l'*éloge*? quelle ineptie, ou quelle bassesse? Que la postérité seroit surprise de voir les Voltaire & les Montesquieu déchirés dans la même page où l'écrivain le plus médiocre est célébré! Mais heureusement la postérité ignorera ces louanges & ces invectives éphémeres; & il semble que leurs auteurs l'aient prévu, tant ils ont eu peu de respect pour elle. Il est vrai qu'un écrivain satyrique, après avoir outragé les hommes célebres pendant leur vie, croit réparer ses insultes par les *éloges* qu'il leur donne après leur mort; il ne s'apperçoit pas que ses *éloges* sont un nouvel outrage qu'il fait au mérite, & une nouvelle maniere de se déshonorer lui-même. (*O*)

ÉLOGE, LOUANGE, synon. (*Gram.*) ces mots different à plusieurs égards l'un de l'autre. *Louange* au singulier & précédé de l'article *la*, se prend dans un sens absolu; *éloge* au singulier & précédé de l'article, se prend dans un sens relatif. Ainsi on dit: la *louange* est quelquefois dangereuse; l'*éloge* de telle personne est juste, est outré, &c. *Louange* au singulier ne s'emploie guere, ce me semble, quand il est précédé du mot *une*; on dit un *éloge* plutôt qu'une *louange*: du moins *louange* en ce cas, ne se dit guere que lorsqu'on loue quelqu'un d'une maniere détournée & indirecte. Exemple: *Tel auteur a donné une louange bien fine à son ami*. Il semble aussi que lorsqu'il est question des hommes, *éloge* dise plus que *louange*, du moins en ce qu'il suppose plus de titres & de droits pour être loué; on dit de quelqu'un qu'il a été comblé d'*éloges*, lorsqu'il a été loué beaucoup & avec justice; & d'un autre qu'il a été accablé de *louanges*, lorsqu'on l'a loué à l'excès ou sans raison. Au contraire, en parlant de Dieu, *louange* signifie plus qu'*éloge*; car on dit les *louanges* de Dieu. *Eloge* se dit encore des harangues prononcées, ou des ouvrages imprimés à la louange de quelqu'un; *éloge funebre*, *éloge historique*, *éloge académique*. Enfin ces

ces mots different aussi par ceux auxquels on les joint : on dit *faire l'éloge* de quelqu'un, & *chanter les louanges* de Dieu. (*O*)

ÉLOGES ACADÉMIQUES, sont ceux qu'on prononce dans les académies & sociétés littéraires, à l'honneur des membres qu'elles ont perdus. Il y en a de deux sortes, d'oratoires & d'historiques. Ceux qu'on prononce dans l'académie françoise, sont de la premiere espece. Cette compagnie a imposé à tout nouvel académicien le devoir si noble & si juste de rendre à la mémoire de celui à qui il succede, les hommages qui lui sont dus. Cet objet est un de ceux que le récipiendaire doit remplir dans son discours de réception. Dans ce discours oratoire on se borne à louer en général les talens, l'esprit, & même, si on le juge à propos, les qualités du cœur de celui à qui l'on succede, sans entrer dans aucun détail sur les circonstances de sa vie. On ne doit rien dire de ses défauts ; du moins, si on les touche, ce doit être si légérement, si adroitement & avec tant de finesse, qu'on les présente à l'auditeur ou au lecteur par un côté favorable. Au reste, il seroit peut-être à souhaiter que dans les réceptions à l'académie françoise, un seul des deux académiciens qui parlent, savoir le récipiendaire ou le directeur, se chargeât de l'*éloge* du défunt ; le directeur seroit moins exposé à répéter une partie de ce que le récipiendaire a dit, & le champ seroit par ce moyen un peu plus libre dans ces sortes de discours, dont la matiere n'est d'ailleurs que trop *donnée :* sans s'affranchir entiérement des *éloges* de justice & de devoir, on seroit plus à portée de traiter des sujets de littérature intéressans pour le public. Plusieurs académiciens, entr'autres M. de Voltaire, ont déja donné cet exemple, qui paroît bien digne d'être suivi.

Les *éloges* historiques sont en usage dans nos académies des Sciences & des Belles-Lettres, & à leur exemple dans un grand nombre d'autres : c'est le secretaire qui en est chargé. Dans ces *éloges* on détaille toute la vie d'un académicien, depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; on doit néanmoins en retrancher les détails bas, puériles, indignes enfin de la majesté d'un *éloge* philosophique.

Ces *éloges* étant historiques, sont proprement des mémoires pour servir à l'histoire des Lettres : la vérité doit donc en faire le caractere principal. On doit néanmoins l'adoucir, ou même la taire quelquefois, parce que c'est un *éloge*, & non une satyre, que l'on doit faire ; mais il ne faut jamais la déguiser ni l'altérer.

Dans un *éloge* académique on a deux objets à peindre, la personne & l'auteur : l'une & l'autre se peindront par les faits. Les réflexions philosophiques doivent surtout être l'ame de ces sortes d'écrits ; elles seront tantôt mêlées au récit avec art & briéveté, tantôt rassemblées & développées dans des morceaux particuliers, où elles formeront comme des masses de lumiere qui serviront à éclairer le reste. Ces réflexions séparées des faits, ou entre-mêlées avec eux, auront pour objet le caractere d'esprit de l'auteur, l'espece & le degré de ses talens, de ses lumieres & de ses connoissances, le contraste ou l'accord de ses écrits & de ses mœurs, de son cœur & de son esprit, & sur-tout le caractere de ses ouvrages, leur degré de mérite, ce qu'ils renferment de neuf ou de singulier, le point de perfection où l'académicien avoit trouvé la matiere qu'il a traitée, & le point de perfection où il l'a laissée, en un mot, l'analyse raisonnée des écrits ; car c'est aux ouvrages qu'il faut principalement s'attacher dans un *éloge* académique : se borner à peindre la personne, même avec les couleurs les plus avantageuses, ce seroit faire une satyre indirecte de l'auteur & de sa compagnie ; ce seroit supposer que l'académicien étoit sans talens ; & qu'il n'a été reçu qu'à titre d'honnête homme, titre très-estimable pour la société, mais insuffisant pour une compagnie littéraire. Cependant comme il n'est pas sans exemple de voir adopter par les académiciens des hommes d'un talent très-foible, soit par faveur & malgré elles, soit autrement, c'est alors le devoir du secretaire de se rendre pour ainsi dire médiateur entre sa compagnie & le public, en palliant ou excusant l'indulgence de l'une sans manquer de respect à l'autre, & même à la vérité.

Pour cela il doit réunir avec choix & préſenter ſous un point de vue avantageux, ce qu'il peut y avoir de bon & d'utile dans les ouvrages de celui qu'il eſt obligé de louer. Mais ſi ces ouvrages ne fourniſſent abſolument rien à dire, que faire alors? Se taire. Et ſi par un malheur très-rare, la conduite a déshonoré les ouvrages, quel parti prendre? Louer les ouvrages.

C'eſt apparemment par ces raiſons que les académies des Sciences & des Belles-Lettres n'impoſent point au ſecretaire la loi rigoureuſe de faire l'*éloge* de tous les académiciens: il ſeroit pourtant juſte, & deſirable même, que cette loi fût ſévérement établie; il en réſulteroit peut-être qu'on apporteroit dans le choix des ſujets, une ſévérité plus conſtante & plus continue: le ſecretaire, & ſa compagnie par contre-coup, ſeroient plus intéreſſés à ne choiſir que des hommes *louables*.

Concluons de ces réflexions, que le ſecretaire d'une académie doit non ſeulement avoir une connoiſſance étendue des différentes matieres dont l'académie s'occupe, mais poſſéder encore le talent d'écrire perfectionné par l'étude des Belles-Lettres, la fineſſe de l'eſprit, la facilité de ſaiſir les objets & de les préſenter, enfin l'éloquence même. Cette place eſt donc celle qu'il eſt le plus important de bien remplir, pour l'avantage & pour l'honneur d'un corps littéraire. L'académie des Sciences doit certainement à M. de Fontenelle une partie de la réputation dont elle jouit: ſans l'art avec lequel ce célebre écrivain a fait valoir la plupart des ouvrages de ſes confreres, ces ouvrages, quoique excellens, ne ſeroient connus que des ſavans ſeuls, ils reſteroient ignorés de ce qu'on appelle *le public*; & la conſidération dont jouit l'académie des Sciences, ſeroit moins générale. Auſſi peut-on dire de M. de Fontenelle, qu'il a rendu la place dont il s'agit très-dangereuſe à occuper. Les difficultés en ſont d'autant plus grandes, que le genre d'écrire de cet auteur célebre eſt abſolument à lui, & ne peut paſſer à un autre ſans s'altérer; c'eſt une liqueur qui ne doit point changer de vaſe; il a eu, comme tous les grands écrivains, le ſtyle de ſa penſée; ce ſtyle original & ſimple ne peut repréſenter agréablement & au naturel un autre eſprit que le ſien; en cherchant à l'imiter (j'en appelle à l'expérience), on ne lui reſſemblera que par les petits défauts qu'on lui a reprochés, ſans atteindre aux beautés réelles qui font oublier ces taches légeres. Ainſi pour réuſſir après lui, s'il eſt poſſible, dans cette carriere épineuſe, il faut néceſſairement prendre un ton qui ne ſoit pas le ſien: il faut de plus, ce qui n'eſt pas le moins difficile, accoutumer le public à ce ton, & lui perſuader qu'on peut être digne de lui plaire, en ſe frayant une route différente de celle par laquelle il a coutume d'être conduit; car malheureuſement le public, ſemblable aux critiques ſubalternes, juge d'abord un peu trop par imitation; il demande des choſes nouvelles, & ſe révolte quand on lui en préſente. Il eſt vrai qu'il y a cette différence entre le public & les critiques ſubalternes, que celui-là revient bientôt, & que ceux-ci s'opiniâtrent. (*O*)

ELOGE, (*Droit civil*,) *elogium*, dans le droit écrit, ſignifie le *blâme*, & non pas la *louange*; de ſorte que ce mot, chez les juriſconſultes romains, déshonore ou du moins flétrit la probité & la réputation de celui qu'un teſtateur rappelle dans ſon teſtament avec *éloge*. Un pere, ſelon les loix romaines, doit ou inſtituer ſes enfans dans une certaine ſomme, ou les déshériter nommément, à peine de nullité du teſtament. Dans ce dernier cas, la raiſon que le pere donne pour autoriſer l'exhérédation de ſon enfant, eſt appellée *elogium* dans la juriſprudence romaine. Cicéron plaidant pour Cluentius, fait mention du teſtament de Cn. Egnatius, qui avoit déshérité ſon fils avec cet *éloge* (c'eſt-à-dire avec opprobre), que ſon fils avoit pris de l'argent pour condamner Oppiniacus.

Ce ſeul paſſage peut ſuffire pour prouver l'uſage que les juriſconſultes ont fait du mot *elogium* dans un ſens contraire à ſa ſignification naturelle; mais les loix qui ſont dans le Digeſte & dans le Code, ſous les titres *de liber. & poſth.* & *de Carbon. edicto*, ainſi que les déclamations de Quintilien, en fourniſſent une infinité d'autres

exemples. *Dictionn. de Richelet, derniere édition. Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ELONGATION, f. f. *en Astronomie*, eft la digreffion ou la diftance dont une planete s'éloigne du Soleil par rapport à un œil placé fur la Terre, c'eft-à-dire l'arc ou angle apparent de la planete & du Soleil, vus l'un & l'autre de la Terre. *Voy.* PLANETE.

La plus grande diftance d'une planete au foleil, s'appelle *fa plus grande élongation*, & elle varie par deux raifons; favoir, parce que la Terre & la planete tournent l'une & l'autre, non dans des cercles, mais dans des ellipfes. Cette variation eft plus ou moins confidérable, felon que les ellipfes que les planetes décrivent, s'éloignent plus ou moins d'être des cercles; ainfi elle eft moindre dans Vénus que dans Mercure, dont l'orbite eft fort elliptique.

C'eft fur-tout dans les mouvemens de Vénus & de Mercure qu'on a égard aux *élongations*. Mercure eft dans fa plus grande *élongation*, lorfque la ligne menée de la Terre à Mercure, eft tangente de l'orbite de cette planete; car il eft facile de s'affûrer que l'arc compris entre le lieu de Mercure & le lieu du Soleil, c'eft-à-dire l'angle compris entre les lignes menées de la Terre au Soleil & de la Terre à Mercure, eft alors le plus grand qu'il eft poffible: il en eft de même de Vénus. Or fuppofant que ces planetes, ainfi que la Terre, décrivent des cercles autour du Soleil, & qu'on connoiffe le rapport des rayons de leurs orbites, il eft facile de tirer delà l'angle de leur plus grande *élongation*; car cet angle pour Mercure eft l'angle au fommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénufe eft la diftance de la Terre au Soleil, & dont la bafe eft la diftance de Mercure au Soleil, ou le rayon de fon orbite: & pour Vénus, c'eft l'angle du fommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénufe eft la même que celle du précédent, & dont la bafe eft le rayon de l'orbite de Vénus. On prend ici les triangles pour rectangles, quoiqu'ils ne le foient qu'à-peu-près, & que même ils s'en éloignent affez fenfiblement pour Mercure. *Voyez les Inftit. aftronom.*

A l'exception de Vénus & de Mercure, l'*élongation* de toutes les autres planetes, par rapport au Soleil, peut aller jufqu'à 180^d; ce qui eft évident, puifque la Terre eft entre ces planetes & le Soleil.

La plus grande *élongation* de Vénus eft de 45^d, & la plus grande *élongation* de Mercure de 30^d; c'eft-à-dire que la premiere de ces planetes ne s'éloigne jamais du Soleil de plus de 45^d, ou n'en eft jamais vue plus diftante que de ce nombre de degrés, & que l'autre ne s'en éloigne jamais plus que de 30^d; c'eft ce qui fait que Mercure eft fi rarement vifible, & qu'il fe perd d'ordinaire dans la lumiere du Soleil. *Voyez* MERCURE & VÉNUS.

Quelques auteurs fe font fervi auffi du terme d'*élongation*, pour marquer la différence du mouvement entre deux planetes, l'une plus rapide, & l'autre plus lente, ou la quantité d'efpace dont l'une devance l'autre.

Le mouvement de la lune par rapport au foleil, ou l'arc compris entre la lune & le foleil, s'appelle *l'élongation de la lune au foleil*; cependant les aftronomes modernes fe fervent prefque toujours en ce cas du mot *diftance*. *Voyez les art.* LUNE & SOLEIL. On dit auffi *élongation diurne*, *élongation horaire*, &c.

Angle d'élongation, ou *angle à la terre*, c'eft la différence entre le vrai lieu du foleil & le lieu géocentrique d'une planete; tel eft l'angle *E T R* (*Planches d'Aftron. fig.* 26.) compris entre le lieu *E* du foleil, & le lieu géocentrique *R* de la planete. *V.* GÉOCENTRIQUE, *&c.* (*O*)

ELONGATION, *terme de Chirurgie*; c'eft l'alongement d'une partie, caufé par le gonflement des cartilages qui encroûtent les têtes & les cavités des os, ou par un amas d'humeurs dans la cavité articulaire qui enchâffe la tête de l'os. L'*élongation* eft une efpece de luxation imparfaite. M. Petit le chirurgien a parlé dans les *mémoires de l'académie royale des fciences*, d'une luxation qui fe fait peu-à-peu, & long-temps après l'action de la caufe externe. Cela arrive principalement lorfqu'à l'occafion d'un coup ou d'une chûte, il y a eu une percuffion dans la cavité, par la tête de l'os même. L'engorgement des cartilages eft

un effet ordinaire de la contusion qu'ils ont soufferte. Il y a aussi des causes internes du déplacement de l'os. Hippocrate (*aphor. lx. sect. 6.*) dit qu'il arrive par le relâchement des ligamens à la suite des douleurs sciatiques; & il recommande l'application du cautere actuel, pour consumer l'humidité superflue qui abreuve les ligamens, afin de les rétablir dans leur ressort naturel. Le feu est un des meilleurs moyens que l'art puisse employer pour fortifier & corroborer les parties; mais c'est un remede extrême, auquel on ne doit avoir recours qu'après avoir reconnu l'inutilité des douches, des fomentations, de l'application des sachets faits avec des médicamens qui peuvent avoir la vertu de remettre les parties dans leur état naturel. (*Y*)

ELOQUENCE, s. f. (*Belles-Lettres.*) *L'article suivant nous a été envoyé par M.* de Voltaire, *qui, en contribuant par son travail à la perfection de l'Encyclopédie, veut bien donner à tous les gens de Lettres citoyens, l'exemple du véritable intérêt qu'ils doivent prendre à cet ouvrage. Dans la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire à ce sujet, il a la modestie de ne donner cet article que comme une simple esquisse; mais ce qui n'est regardé que comme une esquisse par un grand maître, est un tableau précieux pour les autres. Nous exposons donc au public cet excellent morceau, tel que nous l'avons reçu de son illustre auteur: y pourrions-nous toucher sans lui faire tort?*

L'*Eloquence*, dit M. de Voltaire, est née avant les regles de la rhétorique, comme les langues se sont formées avant la grammaire. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes passions. Quiconque est vivement ému, voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide, & de métaphore: sans qu'il y prenne garde il anime tout, & fait passer dans ceux qui l'écoutent, une partie de son enthousiasme. Un philosophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures; que rien n'est plus commun, plus naturel que les tours qu'on appelle *tropes*. Ainsi dans toutes les langues le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'esprit est accablé: il se partage, il s'épuise: le sang se glace: la tête se renverse: on est enflé d'orgueil, énivré de vengeance. La nature se peint par-tout dans ces images fortes devenues ordinaires.

C'est elle dont l'instinct enseigne à prendre d'abord un air, un ton modeste avec ceux dont on a besoin. L'envie naturelle de captiver ses juges & ses maîtres, le recueillement de l'ame profondément frappée, qui se prépare à déployer les sentimens qui la pressent, sont les premiers maîtres de l'art.

C'est cette même nature qui inspire quelquefois des débuts vifs & animés; une forte passion, un danger pressant, appellent tout d'un coup l'imagination: ainsi un capitaine des premiers califes voyant fuir les Musulmans, s'écria: *Où courez-vous, ce n'est pas là que sont les ennemis. On vous a dit que le calife est tué: eh! qu'importe qu'il soit au nombre des vivans ou des morts, Dieu est vivant & vous regarde, marchez.*

La nature fait donc l'*éloquence*, & si on a dit que les poëtes naissent & que les orateurs se forment, on l'a dit quand l'*éloquence* a été forcée d'étudier les loix, le génie des juges, & la méthode du temps.

Les préceptes sont toujours venus après l'art. Tisias fut le premier qui recueillit les loix de l'*éloquence* dont la nature donne les premieres regles.

Platon dit ensuite dans son *Gorgias*, qu'un orateur doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction presque des poëtes, la voix & les gestes des plus grands acteurs.

Aristote fit voir ensuite que la véritable philosophie est le guide secret de l'esprit dans tous les arts. Il creusa les sources de l'*éloquence* dans son livre *de la Rhétorique*; il fit voir que la dialectique est le fondement de l'art de persuader, & qu'être éloquent, c'est savoir prouver.

Il distingua les trois genres, le délibératif, le démonstratif, & le judiciaire. Dans le délibératif, il s'agit d'exhorter ceux qui déliberent, à prendre un parti sur la guerre & sur la paix, sur l'administration publique, &c. dans le démonstratif, de faire

voir ce qui est digne de louange ou de blâme; dans le judiciaire, de persuader, d'absoudre ou de condamner, &c. On sent assez que ces trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre.

Il traite ensuite des passions & des mœurs que tout orateur doit connoître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'*éloquence*. Enfin il traite à fond de l'élocution sans laquelle tout languit; il recommande les métaphores pourvu qu'elles soient justes & nobles; il exige sur-tout la convenance, la bienséance. Tous ses préceptes respirent la justesse éclairée d'un philosophe, & la politesse d'un Athénien; & en donnant les regles de l'*éloquence*, il est éloquent avec simplicité.

Il est à remarquer que la Grece fut la seule contrée de la terre où l'on connût alors les loix de l'*éloquence*, parce que c'étoit la seule où la véritable *éloquence* existât. L'art grossier étoit chez tous les hommes; des traits sublimes ont échappé par-tout à la nature dans tous les temps: mais remuer les esprits de toute une nation polie, plaire, convaincre & toucher à la fois, cela ne fut donné qu'aux Grecs. Les Orientaux étoient presque tous esclaves: c'est un caractere de la servitude de tout exagérer; ainsi l'*éloquence* asiatique fut monstrueuse. l'Occident étoit barbare du temps d'Aristote.

L'*éloquence* véritable commença à se montrer dans Rome du temps des Gracques, & ne fut perfectionnée que du temps de Cicéron. Marc Antoine l'orateur, Hortensius, Curion, César, & plusieurs autres, furent des hommes éloquens.

Cette éloquence périt avec la république ainsi que celle d'Athenes. L'éloquence sublime n'appartient, dit-on, qu'à la liberté; c'est qu'elle consiste à dire des vérités hardies, à étaler des raisons & des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité, craint les raisons, & aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron, après avoir donné les exemples dans ses harangues, donna les préceptes dans son livre de l'Orateur; il suit presque toute la méthode d'Aristote, & l'explique avec le style de Platon.

Il distingue le genre simple, le tempéré & le sublime. Rollin a suivi cette division dans son traité des études; & ce que Cicéron ne dit pas, il prétend que le tempéré est *une belle riviere ombragée de vertes forêts des deux côtés; le simple, une table servie proprement dont tous les mêts sont d'un goût excellent, & dont on bannit tout rafinement; que le sublime foudroie, & que c'est un fleuve impétueux qui renverse tout ce qui lui résiste.*

Sans se mettre à cette table, & sans suivre ce foudre, ce fleuve & cette riviere, tout homme de bon sens voit que l'*éloquence* simple est celle qui a des choses simples à exposer, & que la clarté & l'élégance sont tout ce qui lui convient. Il n'est pas besoin d'avoir lu Aristote, Cicéron & Quintilien, pour sentir qu'un Avocat qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur mitoyen, est ridicule: c'étoit pourtant le vice du barreau jusqu'au milieu du XVII siecle; on disoit avec emphase des choses triviales; on pourroit compiler des volumes de ces exemples: mais tous se réduisent à ce mot d'un avocat, homme d'esprit, qui voyant que son adversaire parloit de la guerre de Troie & du Scamandre, l'interrompit en disant, *la cour observera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre, mais Michaut.*

Le genre sublime ne peut regarder que de puissans intérêts traités dans une grande assemblée. On en voit encore de vives traces dans le parlement d'Angleterre; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agissoit de déclarer la guerre à l'Espagne. L'esprit de Démosthene & de Cicéron ont dicté plusieurs traits de ces discours; mais ils ne passeront pas à la postérité comme ceux des Grecs & des Romains, parce qu'ils manquent de cet art & de ce charme de la diction qui mettent le sceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré est celui de ces discours d'appareil, de ces harangues publiques, de ces complimens étudiés, dans lesquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matiere.

Ces trois genres rentrent encore souvent l'un dans l'autre, ainsi que les trois objets

de *l'éloquence* qu'Ariftote confidere, & le grand mérite de l'orateur eft de les mêler à propos.

La grande *éloquence* n'a guere pu en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athenes, dans Rome, & comme aujourd'hui dans Londres, & n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'eft réfugiée dans les oraifons funebres où elle tient un peu de la poéfie. Boffuet, & après lui Flechier, femblent avoir obéi à ce précepte de Platon, qui veut que l'élocution d'un orateur foit quelquefois celle même d'un poëte.

L'*éloquence* de la chaire avoit été prefque barbare jufqu'au P. Bourdaloue ; il fut un des premiers qui firent parler la raifon.

Les Anglois ne vinrent qu'enfuite comme l'avoue Burnet, évêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraifon funebre, ils éviterent dans les fermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la fimplicité de l'Evangile, & ils fe défirent de cette méthode des divifions recherchées que l'archevêque Fenelon condamne dans fes dialogues fur l'*éloquence*.

Quoique nos fermons roulent fur l'objet le plus important de l'homme, cependant il s'y trouve peu de ces morceaux frappans qui, comme les beaux endroits de Cicéron & de Démofthene, font devenus les modeles de toutes les nations occidentales. Le lecteur fera pourtant bien aife de trouver ici ce qui arriva la premiere fois que M. Maffillon, depuis évêque de Clermont, prêcha fon fameux fermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit, où un tranfport de faififfement s'empara de tout l'auditoire ; prefque tout le monde fe leva à moitié par un mouvement involontaire ; le murmure d'acclamation & de furprife fut fi fort, qu'il troubla l'orateur, & ce trouble ne fervit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau : le voici. « Je fup- » pofe que ce foit ici notre derniere heure » à tous ; que les cieux vont s'ouvrir fur » nos têtes : que le temps eft paffé, & que » l'éternité commence ; que Jefus-Chrift » va paroître pour nous juger felon nos œu- » vres, & que nous fommes tous ici pour » attendre de lui l'arrêt de la vie ou de la » mort éternelle : je vous le demande, » frappé de terreur comme vous, ne fé- » parant point mon fort du vôtre, & me » mettant dans la même fituation où nous » devons tous paroître un jour devant Dieu » notre juge : fi J. C., dis-je, paroiffoit » dès-à préfent pour faire la terrible fépa- » ration des juftes & des pécheurs ; croyez- » vous que le plus grand nombre fût fauvé ? » croyez-vous que le nombre des juftes » fût au moins égal à celui des pécheurs ? » croyez-vous que s'il faifoit maintenant la » difcuffion des œuvres du grand nombre » qui eft dans cette églife, il trouvât feu- » lement dix juftes parmi nous ? en trou- » veroit-il un feul ? *&c.* » (Il y a eu plufieurs éditions différentes de ce difcours, mais le fond eft le même dans toutes.)

Cette figure la plus hardie qu'on ait jamais employée, & en même temps la plus à fa place, eft un des plus beaux traits d'*éloquence* qu'on puiffe lire chez les nations anciennes & modernes ; & le refte du difcours n'eft pas indigne de cet endroit fi faillant. De pareils chefs-d'œuvre font très-rares, tout eft d'ailleurs devenu lieu commun. Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modeles, feroient mieux de les apprendre par cœur & de les débiter à leur auditoire (fuppofé encore qu'ils euffent ce talent fi rare de la déclamation), que de prêcher dans un ftyle languiffant des chofes auffi rebattues qu'utiles.

On demande fi l'éloquence eft permife aux hiftoriens ; celle qui leur eft propre confifte dans l'art de préparer les événemens, dans leur expofition toujours nette & élégante, tantôt vive & preffée, tantôt étendue & fleurie, dans la peinture vraie & forte des mœurs générales & des principaux perfonnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, & qui n'y paroiffent point ajoutées. L'*éloquence* de Démofthene ne convient pas à Thucidide ; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros qui ne la prononça jamais, n'eft guere qu'un beau défaut.

Si pourtant ces licences pouvoient quelquefois fe permettre ; voici une occafion où Mezeray dans fa grande hiftoire femble obtenir grace pour cette hardieffe approuvée chez les anciens ; il eft égal à eux pour le

moins dans cet endroit : c'eft au commencement du regne d'Henri IV, lorfque ce prince, avec très-peu de troupes, étoit preffé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, & qu'on lui confeilloit de fe retirer en Angleterre. Mezeray s'éleve au deffus de lui-même en faifant parler ainfi le maréchal de Biron, qui d'ailleurs étoit un homme de génie, & qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'hiftorien lui attribue.

« Quoi ! fire, on vous confeille de » monter fur mer, comme s'il n'y avoit » point d'autre moyen de conferver votre » royaume que de le quitter ? fi vous n'étiez » pas en France, il faudroit percer au » travers de tous les hafards & de tous les » obftacles pour y venir : & maintenant que » vous y êtes, on voudroit que vous en » fortifliez ? & vos amis feroient d'avis » que vous fiffiez de votre bon gré ce que » le plus grand effort de vos ennemis ne » fauroit vous contraindre de faire ? En » l'état où vous êtes, fortir de France » feulement pour vingt-quatre heures, » c'eft s'en bannir pour jamais. Le péril » au refte, n'eft pas fi grand qu'on vous » le dépeint ; ceux qui nous penfent en- » velopper, font ou ceux-mêmes que nous » avons tenus enfermés fi lâchement dans » Paris, ou gens qui ne valent pas mieux, » & qui auront plus d'affaires entre eux- » mêmes que contre nous. Enfin, Sire, » nous fommes en France, il nous y faut » enterrer : il s'agit d'un royaume, il faut » l'emporter ou y perdre la vie ; & quand » même il n'y auroit point d'autre fûreté » pour votre facrée perfonne que la fuite, » je fais bien que vous aimeriez mieux » mille fois mourir de pié ferme, que de » vous fauver par ce moyen. Votre Ma- » jefté ne fouffriroit jamais qu'on dife qu'un » cadet de la maifon de Lorraine lui auroit » fait perdre terre ; encore moins qu'on la » vît mendier à la porte d'un prince étran- » ger. Non, non, Sire, il n'y a ni cou- » ronne ni honneur pour vous au delà de » la mer : fi vous allez au devant du fe- » cours d'Angleterre, il reculera ; fi vous » vous préfentez au port de la Rochelle » en homme qui fe fauve, vous n'y trou- » verez que des reproches & du mépris. » Je ne puis croire que vous deviez plutôt » fier votre perfonne à l'inconftance des » flots & à la merci de l'étranger, qu'à » tant de braves gentilshommes & tant » de vieux foldats qui font prêts de lui » fervir de remparts & de boucliers : & je » fuis trop ferviteur de votre majefté pour » lui diffimuler que fi elle cherchoit fa fû- » reté ailleurs que dans leur vertu, ils » feroient obligés de chercher la leur dans » un autre parti que dans le fien. »

Ce difcours fait un effet d'autant plus beau, que Mezeray met ici en effet dans la bouche du maréchal de Biron ce que Henri IV avoit dans le cœur.

Il y auroit encore bien des chofes à dire fur l'*éloquence*, mais les livres n'en difent que trop ; & dans un fiecle éclairé, le génie aidé des exemples en fait plus que n'en difent tous les maîtres. *Voyez* ELOCUTION.

M. de Marmontel va nous prouver que l'*éloquence poétique* eft fupérieure à l'*éloquence oratoire.*

ELOQUENCE POÉTIQUE, (*Belles-lettres.*) Qui ne connoît pas le plaifir que nous avons à infpirer nos fentimens, à perfuader nos opinions, à répandre nos lumieres, à multiplier ainfi notre ame ? C'eft un attrait qui, dans le moral, peut fe comparer à celui de la reproduction phyfique, & peut-être l'un des premiers befoins de l'homme en fociété. La poéfie, dont c'eft là l'objet, a donc fa fource dans la nature.

Quant aux moyens d'inftruire & de perfuader, ils font les mêmes en philofophie, en *éloquence*, en poéfie ; & ce n'eft pas ici le lieu de les examiner.

Il y a cependant un procédé que la philofophie, ne connoît pas ; que l'*éloquence* ne devroit pas connoître, & dans lequel la poéfie excelle : c'eft l'art de la féduction, l'art de frapper l'ame du côté fenfible, de l'intéreffer à croire ce qu'on veut lui perfuader, & de lui infpirer pour le fentiment ou l'opinion qu'on lui propofe, un penchant qui donne à la vraifemblance tout le poids de la vérité. On fent combien cette *éloquence* infinuante ou paffionnée eft effentielle à la poéfie qui n'eft que feinte & illufion. C'eft peu de fe répandre

dans le ſtyle poétique comme un feu élémentaire ; elle s'y raſſemble quelquefois en un foyer lumineux & brûlant, dont elle écarte, comme autant de nuages, les ornemens qui l'obſcurciroient, puiſſante de ſa chaleur & brillante de ſa lumiere. Alors la poéſie n'eſt que l'*éloquence* même dans toute ſa force & avec tous ſes artifices. Voyez dans l'*Iliade* la harangue de Priam aux piés d'Achille ; dans Ovide, celles d'Ajax & d'Ulyſſe ; celles des démons, dans les poëmes du Taſſe & de Milton ſon imitateur ; dans Corneille, les ſcenes d'Auguſte & de Cinna ; dans Racine, les diſcours de Burrhus & de Narciſſe au jeune Néron ; dans la *Henriade*, la harangue de Potier aux états ; celle de Brutus au ſénat, dans la tragédie de ce nom ; dans la *mort de Céſar*, celle d'Antoine au peuple, &c. C'eſt tour-à-tour le langage de Démoſthene, de Cicéron, de Maſſillon, de Boſſuet, à quelques hardieſſes près, que la poéſie autoriſe, & que l'*éloquence* elle-même ſe permet quelquefois.

Si l'on m'accuſe de confondre ici les genres, que l'on me diſe en quoi different l'*éloquence* de Burrhus parlant à Néron, dans la tragédie de Racine, & celle de Cicéron parlant à Céſar dans la péroraiſon pour Ligarius ?

Toute la différence que je vois entre l'*éloquence poétique* & l'*éloquence* oratoire, c'eſt que l'une doit être l'élixir de l'autre. L'importance de la vérité rend l'auditeur patient ; au lieu que la fiction n'attache qu'autant qu'elle intéreſſe. L'*éloquence* du poëte doit donc être plus animée, plus rapide, plus ſoutenue que celle de l'orateur. L'un eſt libre dans le choix, dans la forme de ſes ſujets, il les ſoumet à ſon génie ; l'autre eſt commandé par ſes ſujets mêmes, & ſon génie en eſt dépendant ; ainſi les détails épineux & languiſſans qu'on pardonne à l'orateur, ſeroient juſtement reprochés au poëte.

L'*éloquence* du poëte n'eſt donc que l'*éloquence* exquiſe de l'orateur, appliquée à des ſujets intéreſſans, féconds & dociles ; & les divers genres d'*éloquence* que les rhéteurs ont diſtingués, le délibératif, le démonſtratif, le judiciaire, ſont du reſſort de l'art poétique comme de l'art oratoire.

Mais les poëtes ont ſoin de choiſir de grandes cauſes à diſcuter, de grands intérêts à débattre. Auguſte doit-il abdiquer ou garder l'empire du monde ? Ptolomée doit-il accorder ou refuſer un aſyle à Pompée ; & s'il le reçoit, doit-il le défendre, doit-il le livrer à Céſar vif ou mort ? Attila doit-il s'allier au roi des François ou à l'empereur des Romains, ſoutenir Rome chancelante ſur le penchant de ſa ruine, ou hâter les deſtins de l'empire François encore au berceau ; écouter la gloire ou l'ambition ? Voilà de quoi il s'agit dans les délibérations de Corneille. Si la ſcene d'Attila eſt foiblement traitée, au moins eſt-elle grandement conçue, & l'idée ſeule en auroit dû impoſer à Boileau. La ſcene délibérative qui mérite le mieux d'être placée à côté de celles que je viens de citer, eſt l'expoſition de Brutus : le ſénat doit-il recevoir l'ambaſſadeur de Porſenna, & en l'écoutant, doit-il traiter avec l'envoyé du protecteur des Tarquins : ou bien doit-il le refuſer, & le renvoyer ſans l'entendre ? Il n'eſt point de ſpectateur dont l'ame ne reſte comme ſuſpendue, tandis que de tels intérêts ſont balancés, & diſcutés avec chaleur. Ce qui rend encore plus théâtrales ces ſortes de délibérations, c'eſt lorſque la cauſe publique ſe joint à l'intérêt capital d'un perſonnage intéreſſant, dont le ſort dépend de ce qu'on va réſoudre ; car il faut bien ſe ſouvenir que l'intérêt individuel d'homme à homme, eſt le ſeul qui nous touche vivement. Les termes collectifs de peuple, d'armée, de république, ne nous préſentent que des idées vagues. Rome, Carthage, la Grece, la Phrygie, ne nous intéreſſent que par l'entremiſe des perſonnages dont le deſtin dépend du leur. C'étoit une belle choſe, dans *Inès*, que la ſcene où l'on délibere ſi Alphonſe doit punir ou pardonner la révolte de ſon fils ; mais il falloit à ce jugement terrible un appareil impoſant, & ſur-tout dans les opinions un caractere majeſtueux & ſombre, qui inſpirât la crainte des loix & la pitié pour l'ame d'un pere. Cette ſcene, j'oſe le dire, étoit au-deſſus des forces de la Motte : c'étoit à celui qui a peint l'ame d'Alvarez & l'ame de

de Brutus, de traiter cette ſituation qui, faute d'*éloquence* & de dignité, n'eſt ni touchante ni vraiſemblable.

On a voulu, je ne ſais pourquoi, diſtinguer en poéſie le diſcours prémédité d'avec celui qui n'eſt pas cenſé l'être : l'expreſſion n'a ſa vraiſemblance que lorſqu'elle eſt telle que la nature doit l'inſpirer dans le moment. Toute la théorie de l'*éloquence* poétique ſe réduit donc à bien ſavoir quel eſt celui qui parle, quels ſont ceux qui l'écoutent, ce qu'on veut que l'un perſuade aux autres, & de régler ſur ces rapports le langage qu'on lui fait tenir.

Mais quelquefois auſſi celui qui parle ne veut que répandre & ſoulager ſon cœur. Par exemple, lorſqu'Andromaque fait à Céphiſe le tableau du maſſacre de Troies, ou qu'elle lui retrace les adieux d'Hector, ſon deſſein n'eſt pas de l'inſtruire, de la perſuader, de l'émouvoir : elle n'attend, ne veut rien d'elle. C'eſt un cœur déchiré qui gémit, & qui, trop plein de ſa douleur, ne demande qu'à l'épancher. Rien de plus naturel, rien de plus favorable au développement des paſſions. Il eſt un degré où elles ſont muettes, mais avant de parvenir à cet excès de ſenſibilité qui touche à l'inſenſibilité même, plus on eſt ému, moins on peut ſe ſuffire ; & ſi l'on n'a pas un ami fidele & ſenſible à qui ſe livrer, on eſpere en trouver un jour parmi les hommes ; on grave ſes peines ou ſes plaiſirs ſur les arbres, ſur les rochers ; on les confie dans ſes écrits aux ſiecles qui ſont à naître, & qui les liront quand on ne ſera plus ; ainſi par une illuſion vaine, mais conſolante, on ſe ſurvit à ſoi-même, & l'on jouit en idée de l'intérêt qu'on inſpirera : c'eſt-là ce qui fonde la vraiſemblance de tous les genres de poéſie où l'ame, par un mouvement ſpontanée, dépoſe ſes ſentimens les plus cachés, ſes affections les plus intimes : c'eſt-là ſur-tout que les mœurs ſont naïvement exprimées ; car dans toutes les autres ſcenes la nature eſt gênée, & peut ſe déguiſer.

Plus la paſſion tient de la foibleſſe, plus elle eſt facile à ſe répandre au dehors : l'amour a plus de confidens que la haine & que l'ambition ; celles-ci ſuppoſent dans l'ame une force qui ſert à les renfermer. Achille indigné contre Agamemnon, ſe retire ſeul ſur le rivage de la mer : s'il avoit aimé Briſéis, il auroit eu beſoin de Patrocle. Auſſi l'élégie, qui n'eſt autre choſe que le développement de l'ame, préfere-t-elle l'amour à des ſentimens plus ſérieux & plus profonds ; auſſi nos poëtes qui ont mis au théatre cette paſſion, que les Grecs dédaignoient de peindre, ont-ils trouvé dans le trouble, les combats, les mouvemens divers qu'elle excite, une ſource intariſſable de la plus belle poéſie. Dans combien de ſens oppoſés le ſeul Racine n'a-t-il pas vu les plis & les replis du cœur d'une amante ! avec combien de paſſions diverſes il a mêlé celle de l'amour ! C'eſt ſur-tout dans ces confidences intimes qu'il a eu l'art de ménager, c'eſt-là, dis-je, qu'il expoſe ou prépare l'effet touchant des ſituations, & qu'il établit ſur les mœurs la vraiſemblance de la fable. Sans les trois ſcenes de Phedre avec Œnone, ce rôle qui nous attendrit juſqu'aux larmes, eût été révoltant pour nous. Qu'on ſe rappelle ſeulement ces vers :

Je me connois, je ſais toutes mes perfidies,
Œnone, & ne ſuis point de ces femmes hardies,
Qui goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont ſu ſe faire un front qui ne rougit jamais.
Je connois mes fureurs, je les rappelle toutes ;
Il me ſemble déja que ces murs, que ces voûtes
Vont prendre la parole, & prêts à m'accuſer,
Attendent mon époux pour le déſabuſer.

C'eſt-là de la vraie *éloquence* ; c'eſt-là ce qui gagne les eſprits en faveur du coupable odieux à lui-même, & tourmenté par ſes remords. La fureur jalouſe de Phedre, la comparaiſon qu'elle fait du bonheur d'Hypolite & de ſon amante avec les maux qu'elle-même a ſoufferts ;

Ils ſuivoient, ſans remords, leur penchant amoureux.
Tous les jours ſe levoient clairs & ſereins pour eux ;

Et moi, triſte rebut de la nature entiere,
Je me cachois au jour, je fuyois la lumiere.
La mort eſt le ſeul dieu que j'oſois implorer.

& delà ſon égarement & ſon déſeſpoir, rendent naturel & ſupportable le ſilence qu'elle a gardé ſur l'innocence d'Hypolite : mais il n'en falloit pas moins pour obtenir grace ; & la fable d'Euripide, ſans l'art de Racine, n'étoit pas digne du théatre françois. On a reproché à notre ſcene tragique d'avoir trop de diſcours & trop peu d'action : ce reproche bien entendu peut être juſte. Nos poëtes ſe ſont engagés quelquefois dans des analyſes de ſentimens auſſi froides que ſuperflues ; mais ſi le cœur ne s'épanche que parce qu'il eſt trop plein de ſa paſſion, & lorſque la violence de ſes mouvemens ne lui permet pas de les retenir, l'effuſion n'en ſera jamais ni froide ni languiſſante. La paſſion porte avec elle dans ſes mouvemens tumultueux, de quoi varier ceux du ſtyle ; & ſi le poëte eſt bien pénétré de ſes ſituations, s'il ſe laiſſe guider par la nature, au lieu de vouloir la conduire à ſon gré, il placera ces mouvemens où la nature les ſollicite : & laiſſant couler le ſentiment à pleine ſource, il en ſaura prévenir à propos l'épuiſement & la langueur.

Les réflexions, les affections de l'ame qui ſervent d'alimens à cette eſpece de pathétique, peuvent ſe combiner, ſe varier à l'infini. Cependant comme elles ont pour baſe un caractere & une ſituation donnée, le poëte en méditant ſur les ſentimens qu'il veut développer, peut y obſerver quelque méthode, & dans les circonſtances les plus marquées, ſe donner quelques points d'appui. Je ſuppoſe, par exemple, Ariane exhalant ſa douleur ſur l'infidélité de Théſée : quel eſt celui qu'elle aime, à quel excès elle l'a aimé, ce qu'elle a fait pour lui, le prix qu'elle en reçoit, quels ſermens il trahit, quelle amante il abandonne, en quels lieux, dans quel moment, en quel état il la laiſſe, quel étoit ſon bonheur ſans lui, dans quel malheur il l'a plongée, & de quel ſupplice il punit tant d'amour & tant de bienfaits : voilà ce qui ſe préſente au premier coup d'œil. Que le poëte ſe plonge dans l'illuſion ; à meſure que ſon ame s'échauffera, tous ces genres de ſentiment vont ſe développer d'eux-mêmes.

Comme c'eſt-là ſur-tout que ſe manifeſtent les affections de l'ame, & que les traits les plus déliés, les nuances les plus délicates des caracteres ſe font ſentir ; cette ſorte de ſcene exige & ſuppoſe une profonde étude des mœurs. Les commençans ne demandent pas mieux que de s'épargner cette étude, & l'exemple du théatre anglois, encore barbare auprès du nôtre, leur fait donner tout aux mouvemens, aux tableaux & aux ſituations ; c'eſt-à-dire, au ſquelette de la tragédie. Ainſi, pour éviter la langueur & la molleſſe qu'on nous reproche, on tombe dans un excès contraire, la ſéchereſſe & la dureté. Il eſt plus facile de ſentir que d'indiquer préciſément quel eſt, entre ces deux excès, le milieu que l'on devroit prendre ; mais on le trouvera ſans peine, ſi, renonçant à la folle vanité de briller par les détails, l'on ſe pénetre à fond du ſentiment que l'on exprime, & ſi l'on s'abandonne à la nature, qui n'en dit ni trop ni trop peu. Mais l'*éloquence* poétique n'eſt jamais plus animée, plus véhémente, plus rapide que dans les momens où les intérêts, les ſentimens, les paſſions ſe combattent. *V.* DIALOGUE. (*M.* MARMONTEL.)

ELOQUENT, adj. (*Belles-Lettres.*) On appelle ainſi ce qui perſuade, touche, émeut, éleve l'ame : on dit un auteur *éloquent*, un diſcours *éloquent*, un geſte *éloquent*. *Voyez* aux mots ELOCUTION & ELOQUENCE, les qualités que doit avoir un diſcours *éloquent.* (O)

ELOSSITES, (*Hiſt. nat.*) pierre dont on ne nous dit rien, ſinon qu'en la portant on ſe guérit des douleurs de tête ; c'eſt à Ludovico Dolce que l'on eſt redevable de ce détail.

ELPHIN, (*Géogr. mod.*) ville du comté de Roſcommon, en Irlande. *Long.* 19. 20. *lat.* 53. 56.

ELRICH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute Saxe ; & dans le comté de Hohnſtein, ſur la riviere de Zorge, au pié du Hartz : c'eſt la capitale

de la feigneurie de Klettenberg, appartenante au roi de Pruffe, & le fiege d'une furintendance eccléfiaftique : il y a des manufactures en divers genres. (*D. G.*)

ELSEÇAITES. *Voyez* ELCESAÏTES.

ELSTER, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de haute-Saxe, en Allemagne ; elle eft fituée au confluent de l'Elfter & de l'Elbe. *Long.* 31. 20. *lat.* 51. 28.

ELTEMAN, (*Géogr. mod.*) ville de Franconie, en Allemagne ; elle eft fituée fur le Mein. *Long.* 28. 21. *lat.* 49. 58.

ELU, adj. *electus*, choifi, *en Théologie*, & fur-tout dans l'*Ecriture-fainte*, fe dit des faints & des prédeftinés : en ce fens les *élus* font ceux que Dieu a choifis, ou antécédemment ou conféquemment à leurs mérites, pour leur accorder la gloire éternelle. *Voyez* PREDESTINATION.

Dieu, qui a prédeftiné les *élus* à la gloire, les a auffi prédeftinés à la grace & à la perfévérance, qui font les moyens pour parvenir à la gloire.

Dans un fens plus général, les apôtres ont donné aux premiers chrétiens le nom d'*élus*, parce qu'ils avoient reçu la grace de la vocation au Chriftianifme. *Voyez* VOCATION. *Chambers.* (*G*)

ELU, adj. (*Jurifpr.*) eft celui qui eft choifi pour remplir quelque place, ou pour recueillir une fucceffion.

Celui qui achete pour autrui, déclare que c'eft pour fon ami *élu* ou à élire. *Voyez* ELECTION EN AMI.

ELUS SUR LE FAIT DE L'AIDE, étoient ceux qui étoient choifis par les états, pour affeoir & faire lever les aides & autres fubfides accordés au roi par les états. *Voyez ci-devant* ELECTION.

ELU CLERC. *Voyez ci-après* ELU DU CLERGÉ.

ELU DU CLERGÉ *ou* POUR LE CLERGÉ, étoit une perfonne choifie par le clergé de France, dans fon ordre, pour affeoir & faire lever fur tous les membres du clergé, la part que chacun d'eux devoit fupporter des aides & autres fubventions que le clergé payoit au roi dans les befoins extraordinaires de l'état, de même que la nobleffe & le peuple. *Voyez* ce qui en eft dit ci-devant *au mot* ELECTION, & ce qui fera dit *au mot* ETATS.

ELU, *ou Confeiller d'une élection*, eft un des juges qui font la fonction de confeiller dans les tribunaux appellés *élections*. On donne auffi quelquefois le nom d'*élus* à tous les officiers de ces tribunaux, c'eft-à-dire au préfident, lieutenant, & affeffeur, de même qu'aux confeillers. *Voyez ci-devant* ELECTIONS.

ELUS CONSEILLERS DE LA MARÉE. *Voyez* ELUS DE LA MARÉE.

ELUS CONSEILLERS DE VILLE : ils font nommés *élus* dans des privileges de Mâcon, accordés par Philippe de Valois en Février 1346 ; ils font auffi ailleurs nommés *prudhommes* & *élus*.

ELUS DES DECIMES, étoient les mêmes que les *élus* du clergé : ils faifoient l'affiette & répartition des décimes & autres fubventions payées par le clergé. *Voyez* DECIMES & ELECTIONS.

ELU ECCLÉSIASTIQUE, étoit celui qui étoit choifi par le clergé. *Voyez ci-devant* ELU DU CLERGÉ.

ELUS *ou* ECHEVINS, ces termes étoient autrefois fynonymes en quelques provinces.

ELUS DES ELECTIONS. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DES ETATS, c'eft-à-dire ceux qui font *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, pour faire l'affiette & répartition des impofitions que le pays doit porter. *Voyez* ELECTIONS & ETATS.

ELUS SUR LE FAIT DES FINANCES DES AIDES, étoient les mêmes que les *élus* fur le fait de l'aide.

ELUS SUR LE FAIT DES GABELLES : on donnoit quelquefois ce nom aux premiers prépofés qui furent établis pour avoir l'intendance de la gabelle du fel, parce qu'ils étoient mis par élection des trois états, de même que les *élus* des aides & des tailles : on les appella depuis *grenetiers-contrôleurs de la gabelle*, &c. ou *officiers des greniers à fel.*

ELUS GÉNÉRAUX ; on donnoit quelquefois ce nom à ceux qui étoient *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, ou aux généraux des aides qui étoient *élus* par les trois états ; dans les derniers temps on donnoit ce nom aux *élus* de chaque diocefe, pour les diftin-

guer des *élus* particuliers qu'ils commettoient dans chaque ville. *V.* ELECTIONS.

ELUS SUR LE FAIT DE LA GUERRE, dans quelques ordonnances ils sont ainsi appellés par abréviation de ces termes *élus* sur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

ELUS SUR LE FAIT DE L'IMPOSITION FORAINE, étoient les personnes *élues* par les états, qui faisoient l'assiette & levée de l'imposition foraine. Il en est parlé dans un réglement de Charles V, du 13 Juillet 1376, & dans des lettres du 15 Novembre 1378. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DES JUIFS, étoient une ou deux personnes que les Juifs demeurans en France choisissoient entr'eux, suivant la permission que le roi Jean leur en avoit donnée au mois de Mars 1360, pour ordonner faire asseoir & imposer tailles ou *cueillettes*, comme bon leur sembleroit, pour fournir à leurs dépenses communes.

ELUS LAÏCS, étoient ceux qui étoient choisis par la noblesse & par le tiers état, pour ordonner de l'assiette & levée des aides & autres impositions avec l'*élu* du clergé. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DE LA MARÉE *ou* CONSEILLERS, c'est ainsi que le conseil des marchands forains de marée est qualifié dans les anciennes ordonnances, notamment dans des lettres de Charles V, du 20 Juin 1369; c'étoient eux qui mettoient par élection les vendeurs de marée. *Voyez le tr. de la Police* de la Mare, *tome III, liv. V. ch. v.*

ELUS DE MER. *Voyez* ELUS DE LA MARÉE.

ELUS DES METIERS, c'étoient les jurés de chaque métier, que l'on appelloit ainsi dans quelques villes, comme à Tournay où il y en avoit trois dans chaque métier; il en est parlé dans des lettres de Charles V, du 7 Février 1365.

ELUS SUR LE FAIT DES MONNOIES, furent établis en conséquence d'une ordonnance du roi Jean, du 28 Décembre 1355; ils étoient différens de ceux qui furent établis pour les aides par la même ordonnance.

ELUS SUR LE FAIT DES OCTROIS *ou* TAILLES DES VILLES. *Voyez* ce qui en est dit ci-devant *au mot* ELECTIONS, à l'occasion de l'ordonnance du mois de Mars 1331, pour la ville de Laon.

ELUS PARTICULIERS, étoient d'abord les lieutenans ou commis des *élus* de chaque diocese, ils furent ensuite érigés en titre d'office: mais ces *élus particuliers* ont été réunis aux *élus généraux. Voyez* ELECTIONS.

ELUS DES POISSONNIERS DE LA MARÉE FRAICHE, c'est le titre que l'on donnoit en 1551 aux *élus* des marchands de marée. *Voyez* ELUS DE LA MARÉE, & la Mare, *à l'endroit cité.*

ELU DE LA PROVINCE, étoit une personne choisie par une province, pour ordonner de l'assiette & levée des tailles. *Voyez* ce qui en est dit *au mot* ELECTION.

ELUS *ou* PRUDHOMMES, ces termes étoient autrefois souvent conjoints & synonymes, pour désigner des échevins ou conseillers de ville, des *élus* ou députés sur le fait des aides ou autres impositions des jurés de chaque métier.

ELUS SUR LE FAIT DES SUBSIDES: quelques ordonnances donnent ce titre à ceux qui étoient *élus* par les états pour faire asseoir & lever les aides, tailles & autres subsides. *Voyez les lettres de Charles V, du 2 Septembre 1370, ordonnances de la troisieme race.*

ELUS POUR LES TAILLES, étoient les personnes choisies par les états en conséquence de l'ordonnance de S. Louis, pour faire asseoir & lever la taille. *Voyez* ELECTION.

ELUS POUR LES TAILLES DES VILLES *ou* POUR LES OCTROIS. *Voyez au mot* ELECTIONS ce qui en est dit à l'occasion du mois de Mars 1331, pour la ville de Laon. *(A)*

ELVAS, (*Géogr. mod.*) ville de l'Alentejo, en Portugal: elle est située sur une montagne, proche de la Guadiana. *Long. 11. 16. lat. 38. 44.*

ELUL, s. m. (*Hist. anc.*) mois des Hébreux, qui revient à-peu-près à notre mois d'Août. Il n'a que vingt-neuf jours. C'est le douzieme mois de l'année civile, & le sixieme de l'année sainte.

Le septieme ou le neuvieme de ce mois, les Juifs jeûnent en mémoire de ce qui

arriva après le retour de ceux qui étoient allés confidérer la terre promife.

Le vingt-deuxieme de ce mois fe fait la fête de la xylophorie, dans laquelle on portoit le bois au temple. Selden prétend qu'on la célébroit le dix-huitieme du mois ab. *Voyez* AB & XYLOPHORIE.

Le vingt-fixieme du mois *élul*, les Juifs font mémoire de la dédicace des murs de Jérufalem par Nehemie. *Dictionnaire de la Bible. (G)*

ELUTRIATION, (*Chymie.*) opération méchanique, employée en Chymie, qui confifte à agiter dans un grand volume d'eau, un amas de petits corps folides non folubles dans l'eau, afin de féparer par ce moyen les parties les plus lourdes, qui gagnent les premieres le fond de l'eau, des plus legeres qui reftent fufpendues pendant quelque temps dans ce fluide. Cette opération eft fur-tout ufitée en Métallurgie, & elle eft plus connue fous le nom de *lavage*. *Voyez* LAVAGE.

On emploie quelquefois l'*élutriation* en Pharmacie; elle fait partie de la pulvérifation à l'eau. *Voyez* PULVERISATION A L'EAU, fous le *mot* PULVERISATION. *(b)*

ELWANGEN, (*Géogr. mod.*) ville de la Suabe, en Allemagne; elle eft fituée fur le Jart. *Long. 28. 53. lat. 49. 2.*

ELY, (*Géogr. mod.*) ville du comté de Cambridge, en Angleterre; elle eft fituée fur l'Ouft. *Long. 17 35. lat. 52. 20.*

ELYERYSUM *ou* IMMORTELLE. *Voyez* IMMORTELLE.

ELYME, (*Mufique inft. des anc.*) Athénée penfe que la flûte appellée *élyme*, n'étoit autre que la flûte phrygienne. Il rapporte encore que l'*élyme* inventée par les Phrygiens, fuivant Juba, avoit été furnommée *fajtalienne* à caufe de fa groffeur, femblable à celle des fajtales des Laconiens. *Voyez* SAJTALE. On trouve auffi dans le *Traité de Tibiis Veter.* par Bartholin, qu'Hefychius appelle *élyme* la partie de la flûte à laquelle tenoit la glotte.

On appelloit encore *flûte bérécynthienne*, l'*élyme*, en fuppofant que ce foit la même que la Phrygienne, à caufe de Bérécynthe, mont & ville de Phrygie; & comme l'on y ajoutoit au bas une corne, *voyez* FLUTE, (*Mufiq. inft. des anc.*) les Grecs l'appelloient encore *keras*, & *keraules* ceux qui en jouoient. Peut-être pourtant le keras étoit un autre inftrument. *Voyez* KEREU, (*Mufiq. inft. des Hébreux.*)

Au refte Pollux nous apprend que l'on faifoit l'*élyme* de buis. (*F. D. C.*)

ELYSÉES (CHAMPS), *Mythol.* en latin *elyfium*, *elyfii*, *elyfii campi* (que Virgile caractérife fi bien en deux mots, quand il les appelle *locos lætos*, *fedefque beatas*), étoient felon la théologie païenne, un lieu dans les enfers, plein de campagnes admirables, de prairies charmantes, & de bois délicieux, qui faifoient la demeure des gens de bien après leur mort. Orphée, Hercule, Enée, eurent le bonheur pendant leur vie, de voir une fois ce beau féjour.

A la droite du Tartare, difent les Poëtes, fe trouve un chemin qui conduit aux *champs élyfées*, dans ces ifles fortunées, où les ames de ceux qui ont bien vécu pendant cette vie, jouiffent d'une paix profonde, & des plaifirs innocens.

Tout ce qui peut entrer dans les defcriptions les plus brillantes & les plus fleuries, eft peut-être raffemblé dans la peinture des *champs élyfées* faite par Pindare; du moins Anacréon & Sapho, Mofchus & Bion, dont les écrits font pleins d'images douces & riantes, n'ont rien qui foit au deffus du tableau du poëte lyrique de la Grece; cependant Homere a donné le premier modele de toutes les defcriptions de l'*élyfée*, qu'ont fait depuis, fous différentes peintures, Virgile, Ovide, Tibulle, Lucain, & Claudien.

Refte à favoir en quel endroit du monde étoit cette demeure fortunée, fon origine, & l'efpace de temps que les ames habitoient ce féjour délicieux. Mais c'eft fur quoi les fentimens font fort partagés.

Les uns établiffent l'*élyfée* au milieu des airs; d'autres, comme Plutarque, dans la lune ou dans le foleil; & d'autres au centre de la terre; Platon le met fous la terre, c'eft-à-dire dans l'hémifphere de la terre diamétralement oppofé au nôtre, ou pour le dire en d'autres termes, aux antipodes. Homere femble placer les *champs élyfées* au pays des Cymmériens; que

M. le Clerc croit être l'Epire; Virgile les met en Italie ; quelques modernes entendent par les isles fortunées, celles que nous appellons aujourd'hui *les Canaries ;* mais elles n'étoient pas connues des anciens, qui n'osoient passer le détroit, & qui ne perdoient point les côtes de vue.

Si l'on en croit quelques autres, l'*élysée* étoit le charmant pays de la Bétique (aujourd'hui la Grenade & l'Andalousie): tout y quadre, selon Bochart, à la description des Poëtes.

Le plus important est de découvrir l'origine de leurs fables, touchant le séjour des ames après la mort. On ne peut douter ici que la premiere notion des *champs élysées*, de même que celle de l'enfer, ne soit venue d'Egypte. *Voyez* ENFER.

Consultez Vossius, le Clerc, & autres; *voyez* aussi Jacques Windet, *de vitâ functorum statu, apud Ethnicos.*

M. Pluche, dans son histoire du ciel, donne à cette fable une explication assez simple. Diodore de Sicile dit que la sépulture commune des Egyptiens étoit au delà d'un lac nommé *Acherusie :* que le mort étoit apporté sur le bord de ce lac, au pié d'un tribunal composé de plusieurs juges, qui informoient de ses vie & mœurs. S'il n'avoit pas été fidele aux loix, on jetoit le corps dans une fosse ou espece de voierie qu'on nommoit le *Tartare.* S'il avoit été vertueux, un batelier conduisoit le corps au delà du lac dans une plaine embellie de prairies, de ruisseaux, de bosquets, & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu se nommoit *élisout* ou *les champs élysées*, c'est-à-dire, *pleine satisfaction*, *séjour de repos ou de joie.* Histoire du ciel, *tome I, page 124 & 126. (G)*

Au reste si les Poëtes ont varié sur la situation des *champs élysées*, ils ne sont pas plus d'accord sur le temps que les ames y doivent demeurer. Anchise semble insinuer à Enée son fils, qu'après une révolution de mille ans, les ames buvoient de l'eau du fleuve Léthé, & venoient dans d'autres corps; en quoi Virgile adopte en quelque maniere la fameuse opinion de la métempsycose qui a eu tant de partisans, & qui devoit encore son origine aux Egyptiens. *Voy*, MÉTEMPSYCOSE. *Add. de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

ELYTROIDE, sub. f. *en Anatomie*, est l'une des trois tuniques propres des testicules. Ce mot vient du grec ἔλυτρον, *vagina*, gaîne, & εἶδος, *forme.*

L'*élytroïde* est la seconde des tuniques propres des testicules : elle ressemble à une gaîne, ce qui l'a fait nommer aussi *vaginale* par quelques auteurs : elle est formée par la dilatation de la production du péritoine; sa surface interne est tapissée d'une membrane particuliere très-fine, qui forme une espece de diaphragme qui empêche la communication entre la gaîne du cordon spermatique & la capsule ou tunique vaginale du testicule; & l'externe est cellulaire, ce qui la rend d'autant plus adhérente à la premiere des tuniques propres, qui se nomme *érythroïde.*

L'*érythroïde* qui vient des mots grecs, ἐρυθρὸς *rouge* & εἶδος *forme*, est la premiere des membranes propres qui environnent les testicules.

Les anciens qui se sont servi de cette expression, peuvent l'avoir appliquée aux fibres épanouies du cremastere, qui forment une espece de gaîne rouge-pâle, dont le testicule est enveloppé: peut-être d'autres anciens parloient-ils du dartos: cela est assez indifférent ; il est sûr que le testicule de l'homme n'a que les enveloppes suivantes: 1. la peau, 2. peu de graisse, 3. le dartos, cellulosité rouge, à cause du grand nombre de vaisseaux qui s'y ramifient, membrane à laquelle d'autres auteurs ont attribué des fibres musculaires. Il ne nous paroît pas qu'il y ait dans le dartos de fibres dont la direction soit constante, & peut-être ce qui peut donner lieu d'y admettre des fibres, c'est l'irritabilité, dont le dartos est pourvu, & qui redresse les testicules dans la santé robuste, au contact de l'air froid, & dans d'autres occasions: 4. une cellulosité assez copieuse, dont nous allons donner un détail d'autant plus nécessaire, que l'on n'a eu que depuis peu une idée complette de ces tuniques.

Il y a trois enveloppes qu'on peut appeller *vaginales*, la commune, celle du cordon spermatique & celle du testicule,

La premiere enveloppe également & le cordon & le testicule : elle est celluleuse, & forme de grandes vessies quand on l'a soufflée ; elle enveloppe le testicule & s'attache fortement à la tunique vaginale propre du testicule dans le bord postérieur, & à son extrêmité inférieure, elle fournit des lames qui recouvrent celles de la vaginale propre & qui s'y attachent.

On a cru trouver une cloison entre la vaginale commune & celle du testicule, parce que l'air s'est arrêté à l'attache de la vaginale commune, à la vaginale propre du testicule & n'a pas passé dans la cavité comprise entre le testicule & la vaginale propre.

L'adhérence dont nous venons de parler, arrête l'air qui fait crever les vessies de la vaginale commune quand on la presse trop.

La tunique vaginale propre du cordon est contenue dans la cavité de la précédente, elle est également cellulaire, & donne une gaîne à chaque vaisseau : elle s'attache fortement & à l'albuginée & à la vaginale propre des testicules à laquelle elle se continue.

Enfin la tunique vaginale propre des testicules, naît de la commune & de celle du cordon, auxquelles elle est fortement attachée le long du bord postérieur du testicule ; elle s'attache aussi & fortement à l'épididyme qu'elle recouvre, & à l'albuginée. Pour parler plus exactement elle couvre du côté interne le testicule, & s'attache avec beaucoup de force à l'albuginée, à laquelle elle donne une lame très-fine ; découverte par Antoine Molinetti, & qu'on peut séparer par la macération.

Pour le côté externe du testicule, sa vaginale propre passe pardessus la surface du testicule & pardessus celle de l'épididyme, & lie cette derniere partie du testicule à l'albuginée & en haut & en bas ; mais dans le milieu elle retourne sur elle-même, revêt la face concave de l'épididyme, remplit un cul-de-sac entre sa partie supérieure & inférieure, & se réfléchit de nouveau sur l'albuginée à laquelle elle donne une lame extérieure.

Mais il y a dans le fœtus & dans l'adulte une différence par rapport à la vaginale, & la situation du testicule, qui mérite d'être connue plus généralement, c'est une découverte de M. de Haller, perfectionnée par M. Hunter.

Dans le fœtus le testicule est contenu dans le bas-ventre avec les intestins ; l'albuginée paroît alors continuée avec le péritoine ; mais il y a sous les testicules un espace, où le péritoine est mince, lâche & presque muqueux : il est même quelquefois ouvert, mais cette structure n'est pas naturelle, & elle cause une hernie dès que le fœtus vient au monde, parce que le testicule descend par cette ouverture dans la cellulosité qui accompagne le cordon, & arrive par ce chemin dans le scrotum même.

Sous la place foible du péritoine il y a une cellulosité qui forme une gaîne cylindrique attachée depuis les reins jusqu'au scrotum qui dans le fœtus est vuide encore : mais pendant que le fœtus est dans l'utérus, le testicule s'ouvre un passage par cet endroit foible, il entre dans la gaîne cellulaire, & arrive peu-à-peu au scrotum. Quand il y est arrivé, la gaîne se rompt, la partie supérieure reste attachée au péritoine, & il y paroît comme une légere empreinte. L'inférieure fait la vaginale.

L'académie parle d'un rat musqué dans lequel le testicule descend annuellement depuis les reins & remonte alternativement : apparemment que l'ouverture du péritoine y reste libre.

La structure du chien est celle que M. de Haller a trouvée dans quelques fœtus humains : le péritoine y est ouvert, & il y a une gaîne sous cette membrane qui enveloppe le testicule. Dans l'homme, dont le corps est perpendiculaire, cette structure auroit été dangereuse & la hernie inévitable : il ne laisse pas que de s'en faire, à cause de la foiblesse d'une partie de l'anneau. (*H. D. G.*)

E M A

EMAGE, s. m. (*Comm.*) ancien droit qui se leve sur le sel en quelques endroits de Bretagne, & particuliérement dans les bureaux de la prévôté de Nantes. La pancarte de cette prévôté porte, que le roi

& duc prend sur les sels de Poitou le sixieme denier du prix que se monte l'ancienne coutume appellée *émage*. *Dict. de Comm. & de Trev. Voyez l'article* SEL. (G)

* EMAIL, s. m. (*Art méch.*) branche de l'art de la Verrerie. L'*émail* est une préparation particuliere du verre, auquel on donne différentes couleurs, tantôt en lui conservant une partie de sa transparence, tantôt en la lui ôtant; car il y a des *émaux* transparens, & des *émaux* opaques. *Voyez à l'article* VERRERIE, *l'art de colorer le verre.*

Les auteurs distinguent trois sortes d'*émaux*: ceux qui servent à imiter & contrefaire les pierres précieuses; *V.* PIERRE PRÉCIEUSE: ceux qu'on emploie dans la peinture sur l'*émail*; & ceux dont les émailleurs à la lampe font une infinité de petits ouvrages, tels que des magots, des animaux, des fleurs, des aigrettes, des poudres brillantes, *&c.* Ils prétendent que ces *émaux* sont les mêmes pour le fond, & que s'ils different, ce n'est que par les couleurs & la transparence.

Le P. Kircher est un des premiers qui ait parlé de la peinture en *émail. Voyez* ce qu'il en dit dans son *mundus subterraneus*, ouvrage de génie, mais dont le mérite est un peu rabaissé par le mélange du vrai & du faux.

On a cru pendant long-temps, que la peinture encaustique des anciens étoit la même chose que notre peinture en *émail*. Ce fait commence à devenir très-douteux. *Voyez l'article* ENCAUSTIQUE.

Il est vrai que les anciens ont connu l'art de la verrerie, & qu'ils ont possédé le secret de porter des couleurs dans le verre; ce qui conduisoit naturellement à la peinture en *émail*: mais il ne paroît point qu'ils y soient arrivés. Ils touchoient à beaucoup d'autres découvertes que nous avons faites, de même que nous touchons à beaucoup d'autres que nous laisserons à faire à nos neveux, qui ne s'étonneront pas qu'elles nous aient échappé, s'ils ont ont un peu de philosophie.

Nous allons donner en premier lieu la maniere de faire les *émaux*, d'après Neri & Kunckel; nous expliquerons ensuite la maniere de les employer, ou le travail de l'émailleur, que nous diviserons en trois parties, l'art de peindre sur l'*émail*; l'art d'employer les *émaux* clairs ou transparens, & l'art de souffler l'*émail* à la lampe.

I. *De la préparation des émaux.* Kunckel qui se connoissoit en ouvrages de Chymie, faisoit le plus grand cas de l'art de la verrerie de Neri. Il s'est donné la peine d'éprouver tous les procédés que Neri a prescrits dans ce traité, & il a trouvé dans le livre des *émaux* en particulier tant d'exactitude, qu'il ne balance point à dire que quand Neri ne nous auroit laissé que ce morceau, il mériteroit la réputation qu'il s'est acquise. C'est à M. le baron d'Holback que nous devons la traduction de l'ouvrage de Neri, des notes de Merret, du commentaire de Kunckel, & de plusieurs autres morceaux intéressans, qui forment ensemble un volume *in*-4°. très-considérable, d'où nous allons extraire la premiere partie de cet article.

Préparer une matiere commune pour toutes sortes d'émaux. Prenez trente livres de plomb & trente livres d'étain bien purs; faites calciner, passez les chaux au tamis, remplissez d'eau claire un vaisseau de terre vernissé, faites-y bouillir les chaux: lorsqu'elles auront un peu bouilli, retirez le vaisseau de dessus le feu, & versez l'eau par inclination, elle entraînera avec elle la partie la plus subtile des chaux. Versez de nouvelle eau sur les chaux qui resteront au fond du vaisseau, faites bouillir comme auparavant, & décantez; réitérez la même manœuvre jusqu'à ce que l'eau n'entraîne plus aucune portion des chaux. Alors prenez ce qui en restera au fond du vaisseau, & le recalcinez; opérez sur ces métaux calcinés derechef, ou sur ces secondes chaux, comme vous avez opéré sur les premieres. Quant à l'eau qui s'est chargée successivement de la partie la plus subtile de la chaux, faites-la évaporer à un feu, que vous observerez sur-tout de ralentir sur la fin; sans cette précaution, vous risquerez de tacher la partie de la chaux qui touchera le fond du vaisseau.

Prenez de cette chaux si déliée & de la

la fritte de tarſe ou caillou blanc, que vous broierez & tamiſerez avec ſoin, de chacune cinquante livres; de ſel de tartre blanc huit onces : mêlez ces matieres ; expoſez-les au feu pendant dix heures, dans un pot neuf de terre cuite ; retirez-les enſuite, & les pulvériſez ; ſerrez cette poudre dans un lieu ſec, & la tenez à couvert de toute ordure ; ce ſera la baſe commune de tous les *émaux*.

Kunckel ſubſtitue aux huit onces de ſel de tartre huit onces de potaſſe purifiée à pluſieurs repriſes, & dégagée le plus exactement qu'il eſt poſſible de toutes ſaletés.

Faire un émail blanc de lait. Prenez de la matiere commune pour tous les *émaux*, ſix livres ; de magnéſie quarante-huit grains : mettez le mélange dans un pot verniſſé blanc : faites-le fondre au fourneau à un feu clair, ſans fumée, d'un bois de chêne bien ſec, la fuſion ſe fera promptement. Lorſqu'elle ſera parfaite, verſez le mélange dans une eau bien claire, qui l'éteigne & la purifie ; réitérez toute cette manœuvre trois fois de ſuite. Lorſque vous aurez remis le mélange au feu pour la quatrieme fois, voyez s'il vous paroît blanc ; ſi vous lui trouvez un œil verdâtre, ajoutez-y un peu de magnéſie : cette addition convenablement faite, lui donnera la blancheur de lait.

Libavius & Porta compoſent cet *émail* d'une partie de plomb calciné, de deux parties de chaux d'étain, & de deux fois autant de verre.

Kunckel veut abſolument qu'on y emploie la magnéſie, mais qu'on en faſſe l'addition petit-à-petit ; obſervant de n'en pas rendre la doſe trop forte, parce qu'elle ne ſe conſume pas, & qu'elle donne au verre une couleur de pêcher pâle.

Autre émail blanc. Prenez d'antimoine & de nitre bien mêlés & bien broyés, de chacun douze livres ; de la matiere du verre commun, cent ſoixante & ſeize livres : mêlez exactement le tout ; faites calciner le mélange au fourneau, & le réduiſez en fritte, ou, ce qui revient au même, faites un régule d'antimoine avec de l'antimoine crud & du nitre, comme la Chymie le preſcrit. Ce régule mêlé au verre, vous donnera un *émail* blanc & propre à recevoir toutes ſortes de couleurs.

Kunckel qui preſcrit ce procédé, dit que pour employer cet *émail* il faut le réduire en une poudre fine, en le broyant pendant vingt-quatre heures avec du vinaigre diſtillé ; que cette attention le diſpoſe à entrer facilement en fuſion : mais que pour l'appliquer, il faut l'humecter d'eau de gomme, & commencer par tracer tout ce qu'on voudra colorer avec la couleur noire, ou le rouge brun, ou l'*émail* même, ce qui vaut encore mieux.

Faire un émail bleu turquin. Prenez de la matiere commune pour tous les *émaux*, ſix livres : mettez dans un pot de terre verniſſé en blanc, faites fondre, purifiez par l'extinction dans l'eau, ajoutez trois onces d'écailles de cuivre calcinées par trois fois ; prenez quatre-vingt-ſeize grains de ſafre, & quarante-huit grains de magnéſie, réduiſez en poudre ces deux derniers ingrédiens, mêlez bien les poudres ; faites-en quatre parties, ajoutez-les à la matiere commune des *émaux* à quatre repriſes différentes. Remuez bien le mélange ; ſi la couleur vous paroît belle, le procédé ſera fini ; ſi au contraire vous la trouvez trop foible ou trop forte, vous l'affoiblirez par l'addition d'un peu de la matiere commune des *émaux* : pour la fortifier, vous vous ſervirez du ſafre, & le plus ou le moins de matieres colorantes vous donnera différentes teintes.

Faire un émail bleu d'azur. Prenez quatre livres d'*émail* blanc, deux onces de ſafre, quarante-huit grains d'*æs uſtum* calciné par trois fois : mêlez bien ces poudres. Expoſez le mélange au fourneau de verrerie, dans un pot verniſſé blanc ; quand il vous paroîtra bien fondu & bien purifié, éteignez-le dans l'eau & le procédé ſera fini.

Kunckel preſcrit de faire fondre à la fois, dix, vingt, trente livres d'*émail*, de les éteindre dans l'eau, de les faire fondre derechef, & de les garder pour l'uſage qu'il preſcrit de la maniere ſuivante, après avoir averti que le procédé de Neri eſt excellent, & que ſi l'on ne réuſſit pas, ſur-tout dans les couleurs où il entre du

ſafre, c'eſt que la qualité de cette matiere varie, & que toute la chymie des *émaux* demande un grand nombre d'eſſais.

Pour avoir différentes teintes, il faut ſelon Kunckel, prendre d'abord un verre clair & tranſparent; mettre un grain de magnéſie ſur une once de verre, en faire autant avec le ſafre, & voir la couleur réſultante; puis deux grains de magnéſie, &c.

Faire un émail verd. Prenez quatre livres de fritte d'*émail*: mettez dans un pot de terre verniſſé blanc, faites fondre & purifier au feu pendant dix à douze heures, éteignez dans l'eau, remettez au feu; quand la matiere ſera en fuſion, ajoutez deux onces d'*æs uſtum*, & quarante-huit grains d'écailles de fer: le tout bien broyé & bien mêlé, ajoutez ce mélange de poudres à trois repriſes & petit-à-petit, remuez bien: cela fait, vous aurez un bel *émail* verd à pouvoir être mis ſur l'or.

Autre émail verd. Prenez ſix livres de la matiere commune des *émaux*, ajoutez-y trois onces de ferret d'Eſpagne, & quarante-huit grains de ſafran de Mars; le tout bien broyé; mettez ce mélange dans un pot verniſſé à l'ordinaire, purifiez-le en l'éteignant dans l'eau; après l'extinction, faites fondre derechef.

Autre émail verd. Mettez au feu quatre livres d'*émail*, faites fondre, & purifiez à l'ordinaire; faites fondre derechef; ajoutez à trois repriſes la poudre ſuivante, compoſée de deux onces d'*æs uſtum* & de quarante-huit grains de ſafran de Mars, le tout bien pulvériſé & bien mélangé.

Faire un émail noir. Prenez quatre livres de la matiere commune des *émaux*; de ſafre & de magnéſie de Piémont, de chacun deux onces: mettez ce mélange au fourneau dans un pot verniſſé, afin qu'il ſe purifie. Prenez le pot plus grand qu'il ne le faudroit, eu égard à la quantité des matieres, afin qu'elles puiſſent ſe gonfler ſans ſe répandre; éteignez dans l'eau, remettez au feu, formez des gâteaux.

Autre émail noir. Prenez de la fritte d'*émail*, ſix livres; du ſafre, du ſafran de Mars fait au vinaigre, & du ferret d'Eſpagne, de chacun deux onces: mettez le mélange dans un pot verniſſé, & achevez le procédé comme les précédens.

Autre émail noir. Prenez de la matiere commune des *émaux*, quatre livres; de tartre rouge, quatre onces; de magnéſie de Piémont préparée, deux onces: réduiſez le tout en une poudre fine. Mêlez bien cette poudre à la matiere commune des *émaux*; mettez le mélange dans un pot verniſſé, de maniere qu'il reſte une partie du pot vuide, & achevez le procédé comme les précédens.

Faire un émail purpurin. Prenez de fritte d'*émail* quatre livres, de magnéſie deux onces; mettez le mélange au feu dans un pot, dont il reſte une grande partie vuide.

Kunckel obſerve que la doſe de deux onces de magnéſie ſur quatre livres de fritte eſt forte, & que la couleur pourra venir foncée; mais il ajoute qu'il eſt preſque impoſſible de rien preſcrire d'exact ſur les doſes, parce que la qualité des matieres, la nature des couleurs, & les accidens du feu, occaſionent de grandes variétés.

Autre émail purpurin. Prenez de la matiere commune des *émaux*, ſix livres; de magnéſie, trois onces; d'écailles de cuivre calcinées par trois fois, ſix onces: mêlez exactement, réduiſez en poudre, & procédez comme ci-deſſus.

Le ſuccès de ce procédé dépend ſur-tout de la qualité de la magnéſie, & de la conduite du feu. Trop de feu efface les couleurs; & moins la magnéſie a de qualité, plus il en faut augmenter la doſe.

Faire un émail jaune. Prenez de la matiere commune de l'*émail*, ſix livres; de tartre trois onces, de magnéſie ſoixante & douze grains: mêlez & incorporez bien ces matieres avec celle de l'*émail*; & procédant comme ci-deſſus, vous aurez un *émail* jaune bon pour les métaux, à l'exception de l'or, à moins qu'on ne le ſoutienne par d'autres couleurs.

Kunckel avertit que, ſi on laiſſe trop long-temps au feu, le jaune s'en ira; qu'il ne faut pas pour cette couleur un tartre pur & blanc, mais un tartre ſale & groſſier; & que ſa coutume eſt d'y ajouter un peu de cette poudre jaune qu'on trouve

dans les vieux chênes, & au défaut de cette poudre, un peu de charbon pilé.

Faire un émail bleu. Prenez d'oripeau calciné deux onces, de safre quarante-huit grains ; réduisez en poudre, mêlez les poudres, répandez-les dans quatre livres de la matiere commune des *émaux*, & achevez comme ci-dessus.

Faire un émail violet. Prenez de la matiere commune des *émaux* six livres, de magnésie deux onces, d'écailles de cuivre calcinées par trois fois quarante-huit grains, & achevez comme ci-dessus.

Kunckel dit sur les deux derniers *émaux*, qu'ils donnent l'aigue-marine ; il prescrit le safre seul pour le bleu, & il veut qu'on y ajoute un peu de magnésie pour le violet: mais il se rétracte ensuite ; il approuve les deux procédés de Neri: il ajoute seulement qu'il importe pour ces deux couleurs de retirer du feu à propos ; observation générale pour toutes les autres couleurs.

Ces *émaux* viennent de Venise ou de Hollande ; ils sont en petits pains plats de différentes grandeurs. Ils ont ordinairement quatre pouces de diametre, & quatre à cinq lignes d'épaisseur. Chaque pain porte empreinte la marque de l'ouvrier : cette empreinte se donne avec un gros poinçon ; c'est ou un nom de Jesus, ou un soleil, ou une syrene, ou un sphynx, ou un singe, &c.

II. *L'art de peindre sur l'émail.* L'art d'émailler sur la terre est ancien. Il y avoit au temps de Porsenna roi des Toscans, des vases émaillés de différentes figures. Cet art, après avoir été long-temps brut, fit tout-à-coup des progrès surprenans à Faenza & à Castel-Durante, dans le duché d'Urbin. Michel Ange & Raphaël florissoient alors : aussi les figures qu'on remarque sur les vases qu'on émailloit, sont-elles infiniment plus frappantes par le dessin, que par le coloris. Cette espece de peinture étoit encore loin de ce qu'elle devoit devenir un jour ; on n'y employoit que le blanc & le noir, avec quelques teintes légeres de carnation au visage & à d'autres parties : tels sont les *émaux* qu'on appelle *de Limoges*. Les pieces qu'on faisoit sous François I sont très-peu de chose, si on ne les estime que par la maniere dont elles sont coloriées. Tous les *émaux* dont on se servoit, tant sur l'or que sur le cuivre, étoient clairs & transparens. On couchoit seulement quelquefois des *émaux* épais, séparément & à plat, comme on le pratiqueroit encore aujourd'hui si l'on se proposoit de former un relief. Quant à cette peinture dont nous nous proposons de traiter, qui consiste à exécuter avec des couleurs métalliques, auxquelles on a donné leurs fondans, toutes sortes de sujets, sur une plaque d'or ou de cuivre qu'on a émaillée & quelquefois contre-émaillée, elle étoit entiérement ignorée.

On en attribue l'invention aux François. L'opinion générale est qu'ils ont les premiers exécuté sur l'or des portraits aussi beaux, aussi finis, & aussi vivans que s'ils avoient été peints ou à l'huile ou en mignature. Ils ont même tenté des sujets d'histoire, qui ont au moins cet avantage que l'éclat en est inaltérable.

L'usage en fut d'abord consacré au bijou. Les Bijoutiers en firent des fleurs & de la mosaïque où l'on voyoit des couleurs brillantes, employées contre toutes les regles de l'art, captiver les yeux par le seul charme de leur éclat.

La connoissance de la manœuvre produisit une forte d'émulation, qui, pour être assez ordinaire, n'en est pas moins précieuse ; ce fut de tirer un meilleur parti des difficultés qu'on avoit surmontées, en produisant des ouvrages plus raisonnables & plus parfaits. Quand il n'y eut plus de mérite à émailler purement & simplement, on songea à peindre en *émail*; les Joailliers se firent peintres, d'abord copistes des ouvrages des autres, ensuite imitateurs de la nature.

Ce fut en 1632 qu'un orfevre de Châteaudun, qui entendoit très-bien l'art d'employer les *émaux* clairs & transparens, se mit à chercher l'autre peinture, qu'on appellera plus exactement *peinture sur l'émail* qu'*en émail*; & il parvint à trouver des couleurs, qui s'appliquoient sur un fond émaillé d'une seule couleur, & se parfondoient au feu. Il eut pour disciple un nommé *Gribalin* : ces deux peintres

communiquerent leur fecret à d'autres artiftes qui le perfectionnerent, & qui pouſſerent la peinture en *émail* jufqu'au point où nous la poſſédons aujourd'hui. L'orfevre de Châteaudun s'appelloit *Jean Toutin.*

Le premier qui fe diftingua entre ces artiftes, fut l'orfevre Dubié qui logeoit aux galeries du louvre. Peu de temps après Dubié, parut Morliere : il étoit d'Orléans. Il travailloit à Blois. Il borna fon talent à émailler des bagues & des boîtes de montre. Ce fut lui qui forma Robert Vouquer de Blois, qui l'emporta fur fes prédéceſſeurs par la beauté des couleurs qu'il employa, & par la connoiſſance qu'il eut du deſſin. Vouquet mourut en 1670. Pierre Chartier de Blois lui fuccéda, & peignit des fleurs avec quelques fuccès.

La durée de la peinture en *émail*, fon luftre permanent, la vivacité de fes couleurs, la mirent alors en grand crédit : on lui donna fur la peinture en mignature une préférence qu'elle eût fans doute confervée, fans les connoiſſances qu'elle fuppofe, la patience qu'elle exige, les accidens du feu qu'on ne peut prévoir, & la longueur du travail auquel il faut s'aſſujettir. Ces raifons font fi fortes, qu'on peut aſſurer, fans craindre de fe tromper, qu'il y aura toujours un très-petit nombre de grands peintres en *émail*; que les beaux ouvrages qui fe feront en ce genre feront toujours très-rares & très-précieux, & que cette peinture fera long-temps encore fur le point de fe perdre; parce que la recherche des couleurs prenant un temps infini à ceux qui s'en occupent, & les fuccès ne s'obtenant que par des expériences coûteufes & réitérées, on continuera d'en faire un fecret. C'eft pour cette raifon que nous invitons ceux qui aiment les Arts, & que leur état & leur fortune ont élevés au deſſus de toute confidération d'intérêt, de publier fur la compofition des couleurs propres pour la peinture de l'*émail* & de la porcelaine, ce qu'ils peuvent en connoître; ils fe feront beaucoup d'honneur, & ils rendront un fervice important à la Peinture. Les peintres fur l'*émail* ont une peine incroyable à compléter leur palette; & quand elle eft à-peu-près complete, ils craignent toujours qu'un accident ne la dérange, ou que quelques couleurs dont ils ignorent la compofition, & qu'ils emploient avec beaucoup de fuccès, ne viennent à leur manquer. Il m'a paru, par exemple, que des rouges de Mars qui euſſent de l'éclat & de la fixité étoient très-rares. Comment un art fe perfectionnera-t-il, lorfque les expériences d'un artifte ne s'ajouteront point aux expériences d'un autre artifte; & que celui qui entrera dans la carriere fera obligé de tout inventer, & de perdre à chercher des couleurs, un temps précieux qu'il eût employé à peindre ?

On vit immédiatement après Pierre Chartier, plufieurs artiftes fe livrer à la peinture en *émail*. On fit des médailles : on exécuta un grand nombre de petits ouvrages : on peignit des portraits. Jean Petitot & Jacques Bordier en apporterent d'Angleterre de fi parfaits & de fi parfaitement coloriés, que deux bons peintres en mignature, Louis Hance & Louis de Guernier, tournerent leur talent de ce côté. Ce dernier fe livra à la peinture en *émail* avec tant d'ardeur & d'opiniâtreté, qu'il l'eût fans doute portée au point de perfection qu'elle pouvoit atteindre, s'il eût vécu davantage. Il découvrit cependant plufieurs teintes, qui rendirent fes carnations plus belles que fes prédéceſſeurs ne les avoient eues. Que font devenues ces découvertes ?

Mais s'il eft vrai, dans tous les arts, que la diftance du médiocre au bon eft grande, & que celle du bon à l'excellent eft prefque infinie, ce font des vérités finguliérement frappantes dans la peinture en *émail*. Le degré de perfection le plus léger dans le travail, quelques lignes de plus ou de moins fur le diametre d'une piece, conftituent au delà d'une certaine grandeur des différences prodigieufes.

Pour peu qu'une piece foit grande, il eft prefque impoſſible de lui conferver cette égalité de fuperficie, qui permet feule de jouir également de la peinture de quelque côté que vous la regardiez. Les dangers du feu augmentent en raifon des furfaces. M. Rouquet, dont je ne penfe pas que qui que ce foit récufe le jugement dans cette matiere, prétend même,

dans son ouvrage *de l'état des Arts en Angleterre*, que le projet d'exécuter de grands morceaux en *émail*, est une preuve décisive de l'ignorance de l'artiste; que ce genre de peinture perd de son mérite, à proportion qu'on s'éloigne de certaines limites; que l'artiste n'a plus au delà de ces limites la même liberté dans l'exécution, & que le spectateur seroit plutôt fatigué qu'amusé par les détails, quand même il arriveroit à l'artiste de réussir.

Jean Petitot né à Geneve en 1607, mourut à Vevay en 1691. Il se donna des peines incroyables pour perfectionner son talent. On dit qu'il dut ses belles couleurs à un habile chymiste avec lequel il travailla, mais on ne nomme point ce chymiste. Cependant c'est l'avis de M. Rouquet: Petitot, dit-il, n'eût jamais mis dans ses ouvrages cette manœuvre si fine & si séduisante, s'il avoit opéré avec les substances ordinaires. Quelques heureuses découvertes lui fournirent les moyens d'exécuter sans peine des choses surprenantes que, sans le secours de ces découvertes, les organes les plus parfaits, avec toute l'adresse imaginable, n'auroient jamais pu produire. Tels sont les cheveux que Petitot peignoit avec une légéreté dont les instrumens & les préparations ordinaires ne sont nullement capables. S'il est vrai que Petitot ait eu des moyens méchaniques qui se soient perdus, quel regret pour ceux qui sont nés avec un goût vif pour les arts, & qui sentent tout le prix de la perfection!

Petitot copia plusieurs portraits d'après les plus grands maîtres: on les conserve précieusement. Vandeik se plut à le voir travailler, & ne dédaigna pas quelquefois de retoucher ses ouvrages.

Louis XIV & sa cour employerent long-temps son pinceau. Il obtint une pension considérable & un logement aux galeries, qu'il occupa jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut alors qu'il se retira dans sa patrie.

Bordier son beau-frere, auquel il s'étoit associé, peignoit les cheveux, les draperies, & les fonds; Petitot se chargeoit toujours des têtes & des mains.

Ils traiterent non seulement le portrait, mais encore l'histoire. Ils vécurent sans jalousie, & amasserent près d'un million qu'ils partagerent sans procès.

On dit qu'il y a un très-beau morceau d'histoire de ces deux artistes dans la bibliotheque de Geneve.

M. Rouquet fait l'éloge d'un peintre Suédois appellé M. *Zink*. Ce peintre a travaillé en Angleterre. Il a fait un grand nombre de portraits, où l'on voit l'*émail* manié avec une extrême facilité, l'indocilité des matieres subjuguée, & les entraves que l'art de l'*émail* met au génie entiérement brisées. Le peintre de Geneve dit de M. Zink ce qu'il a dit de Petitot, qu'il a possédé des manœuvres & des matieres qui lui étoient particulieres, & sans lesquelles ses ouvrages n'auroient jamais eu la liberté du pinceau, la fraîcheur, la vérité, l'empâtement qui leur donnent l'effet de la nature. Les mots par lesquels M. Rouquet finit l'éloge de M. Zink sont remarquables: « Il est bien humiliant, dit » M. Rouquet, pour la nature humaine, » que les génies aient la jalousie d'être » seuls. » M. Zink n'a point fait d'éleve.

Nous avons aujourd'hui quelques hommes habiles dans la peinture *en émail*; tout le monde connoît les portraits de ce même M. Rouquet que nous venons de citer, ceux de M. Liotard, ceux de M. Paquier, peintre en *émail* du roi, & les compositions de M. Durand. La postérité qui fera cas des ouvrages en *émail* de ce dernier, recherchera avec le plus grand empressement les morceaux qu'il a exécutés sur la nacre, & qui auront échappé à la barbarie de nos petits-maîtres. Mais je crains bien que la plupart de ces bas-reliefs admirables, roulés brutalement sur des tables de marbre, qui égratignent & défigurent les plus belles têtes, les plus beaux contours, ne soient effacés & détruits, lorsque les amateurs en connoîtront la valeur, qui n'est pas ignorée aujourd'hui, sur-tout des premiers artistes. C'est en lui voyant travailler un très-beau morceau de peinture en *émail*, soit qu'on le considere par le sujet, ou par le dessin, ou par la composition, ou par l'expression, ou même par le coloris, que j'écrivois ce que je détaillerai de *la peinture en émail*,

après que j'aurai fait connoître en peu de mots le morceau de peinture dont il s'agit.

C'eſt une plaque deſtinée à former le fond d'une tabatiere d'homme, d'une forme ronde, & d'une grandeur qui paſſe un peu l'ordinaire. On voit ſur le devant un grand amour de dix-huit ans; droit, l'air triomphant & ſatisfait, appuyé ſur ſon arc, & montrant du doigt Hercule qui apprend à filer d'Omphale: cet amour ſemble dire à celui qui le regarde ces deux vers:

Qui que tu ſois, tu vois ton maître;
Il l'eſt, le fut, ou le doit être.

ou

Quand tu ſerois Jupiter même;
Je te ferai filer auſſi.

Hercule eſt renverſé nonchalamment aux piés d'Omphale, ſur laquelle il attache les regards les plus tendres & les plus paſſionnés. Omphale eſt occupée à lui apprendre à faire tourner un fuſeau dont elle tient l'extrémité entre ſes doigts. La dignité de ſon viſage, la fineſſe de ſon ſouris, je ne ſais quels veſtiges d'une paſſion mal célée qui s'échappe imperceptiblement de tous ſes traits, font autant de choſes qu'il faut voir & qui ne peuvent s'écrire. Elle eſt aſſiſe ſur la peau du lion de Nemée; un de ſes piés délicats eſt poſé ſur la tête de l'animal terrible; cependant trois petits amours ſe jouent de la maſſue du héros qu'ils ont miſe en balançoire. Ils ont chacun leur caractere. Un payſage forme le fond du tableau. Ce morceau vu à l'œil nu fait un grand plaiſir; mais regardé à la loupe, c'eſt toute autre choſe encore; on en eſt enchanté.

C'eſt l'orfevre qui prépare la plaque ſur laquelle on ſe propoſe de peindre. Sa grandeur & ſon épaiſſeur varient, ſelon l'uſage auquel on la deſtine. Si elle doit former un des côtés d'une boîte, il faut que l'or en ſoit à vingt-deux carats au plus: plus fin, il n'auroit pas aſſez de ſoutien; moins fin, il ſeroit ſujet à fondre. Il faut que l'alliage en ſoit moitié blanc & moitié rouge, c'eſt-à-dire moitié argent & moitié cuivre; l'*émail* dont on la couvrira, en ſera moins expoſé à verdir, que ſi l'alliage étoit tout rouge.

Il faudra recommander à l'orfevre de rendre ſon or bien pur & bien net, & de le dégager exactement de pailles & de vent; ſans ces précautions il ſe fera immanquablement des ſoufflures à l'*émail*, & ces défauts feront ſans remede.

On réſervera autour de la plaque un filet qu'on appelle auſſi *bordement*. Ce filet ou bordement retiendra l'*émail*, & l'empêchera de tomber, lorſqu'étant appliqué on le preſſera avec la ſpatule. On lui donnera autant de hauteur qu'on veut donner d'épaiſſeur à l'*émail*; mais l'épaiſſeur de l'*émail* variant ſelon la nature de l'ouvrage, il en eſt de même de la hauteur du filet ou bordement. On obſervera ſeulement que quand la plaque n'eſt point contre-émaillée, il faudra qu'elle ſoit moins chargée d'*émail*, parce que l'*émail* mis au feu tirant l'or à ſoi, la piece deviendroit convexe.

Lorſque l'*émail* ne doit point couvrir toute la plaque, alors il faut lui pratiquer un logement. Pour cet effet on trace ſur la plaque les contours du deſſin; on ſe ſert de la mine de plomb, enſuite du burin. On champleve tout l'eſpace renfermé dans les contours du deſſin, d'une profondeur égale à la hauteur qu'on eût donnée au filet, ſi la plaque avoit dû être entiérement émaillée.

On champleve à l'échope, & cela le plus également qu'on peut: c'eſt une attention qu'il ne faut pas négliger. S'il y avoit une éminence, l'*émail* ſe trouvant plus foible en cet endroit, le verd pourroit y pouſſer. Les uns pratiquent au fond du champlever des hachures légeres & ſerrées, qui ſe croiſent en tous ſens; les autres y font des traits ou éraflures, avec un bout de lime caſſé quarrément.

L'uſage de ces éraflures ou hachures, c'eſt de donner priſe à l'*émail*, qui, ſans cette précaution, pourroit ſe ſéparer de la plaque. Si l'on obſervoit de tremper la piece champlevée dans de l'eau régale affoiblie, les inégalités que ſon action formeroit ſur le champlever, pourroient remplir merveilleuſement la vue de l'artiſte dans les hachures qu'il y pratique: c'eſt une expérience à faire. Au reſte il eſt

évident qu'il ne faudroit pas manquer de laver la piece dans plusieurs eaux, au sortir de l'eau régale.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, lorsque la piece est champlevée, il faut la dégraisser. Pour la dégraisser on prendra une poignée de cendres gravelées qu'on fera bouillir dans une pinte d'eau ou environ, avec la piece à dégraisser. Au défaut de cendres gravelées on pourroit se servir de celles du foyer, si elles étoient de bois neuf; mais les cendres gravelées leur sont préférables. *Voyez* CENDRES.

Au sortir de cette lessive on lavera la piece dans de l'eau claire où l'on aura mis un peu de vinaigre; & au sortir de ce mélange d'eau & de vinaigre, on la relavera dans l'eau claire.

Voilà les précautions qu'il importe de prendre sur l'or; mais on se détermine quelquefois, par économie, à émailler sur le cuivre rouge: alors on est obligé d'amboutir toutes les pieces, quelle que soit la figure qu'elles aient, ronde, ovale, ou quarrée. Les amboutir, dans cette occasion, c'est les rendre convexes du côté à peindre, & concaves du côté à contre-émailler. Pour cet effet il faut avoir un poinçon d'acier de la même forme qu'elles, avec un bloc de plomb: on pose la piece sur le bloc; on appuie dessus le poinçon, & l'on frappe sur la tête du poinçon avec un marteau. Il faut frapper assez fort pour que l'empreinte du poinçon se fasse d'un seul coup. On prend du cuivre en feuilles, de l'épaisseur d'un parchemin. Il faut que le morceau qu'on emploie, soit bien égal & bien nettoyé: on passe sur sa surface le grattoir, devant & après qu'il a reçu l'empreinte. Ce qu'on se propose en l'amboutissant, c'est de lui donner de la force, & de l'empêcher de s'envoiler.

Cela fait, il faut se procurer un *émail* qui ne soit ni tendre ni dur: trop tendre, il est sujet à se fendre; trop dur, on risque de fondre la plaque. Quant à la couleur, il faut que la pâte en soit d'un beau blanc de lait. Il est parfait, s'il réunit à ces qualités la finesse du grain. Le grain de l'*émail* sera fin, si l'endroit de sa surface d'où il s'en sera détaché un éclat, paroît égal, lisse & poli.

On prendra le pain d'*émail*, on le frappera à petits coups de marteau, en le soutenant de l'extrémité du doigt. On recueillera tous les petits éclats dans une serviette qu'on étendra sur soi; on les mettra dans un mortier d'agate, en quantité proportionnée au besoin qu'on en a. On versera un peu d'eau dans le mortier: il faut que cette eau soit froide & pure: les artistes préferent celle de fontaine à celle de riviere. On aura une molette d'agate; on broiera les morceaux d'*émail*, qu'on arrosera à mesure qu'ils se pulvériseront: il ne faut jamais les broyer à sec. On se gardera bien de continuer le broiement trop long-temps. S'il est à propos de ne pas sentir l'*émail* graveleux, soit au toucher, soit sous la molette, il ne faut pas non plus qu'il soit en boue: on le réduira en molécules égales; car l'inégalité supposant des grains plus petits les uns que les autres, les petits ne pourroient s'arranger autour des gros, sans y laisser des vuides inégaux, & sans occasioner des vents. On peut en un bon quart-d'heure broyer autant d'*émail* qu'il en faut pour charger une boîte.

Il y a des artistes qui prétendent qu'après avoir mis l'*émail* en petits éclats, il faut le bien broyer & purger de ses ordures avec de l'eau-forte; le laver dans de l'eau claire, & le broyer ensuite dans le mortier. Mais cette précaution est superflue quand on se sert d'un mortier d'agate; la propreté suffit.

Lorsque l'*émail* est broyé, on verse de l'eau dessus; on le laisse déposer, puis on décante par inclination l'eau, qui emporte avec elle la teinture que le mortier a pu donner à l'*émail* & à l'eau. On continue ces lotions jusqu'à ce que l'eau paroisse pure, observant à chaque lotion de laisser déposer l'*émail*.

On ramassera dans une soucoupe les différentes eaux des lotions, & on les y laissera déposer. Ce dépôt pourra servir à contre-émailler la piece, s'il en est besoin.

Tandis qu'on prépare l'*émail*, la plaque champlevée trempe dans de l'eau pure & froide: il faut l'y laisser au moins du soir au lendemain; plus elle y restera de temps, mieux cela sera.

Il faut toujours conferver l'*émail* broyé couvert d'eau, jufqu'à ce qu'on l'emploie ; & s'il y en a plus de broyé qu'on n'en emploiera, il faut le tenir couvert d'eau f:conde.

Pour l'employer il faut avoir un chevalet de cuivre rouge ou jaune. Ce chevalet n'eft autre chofe qu'une plaque repliée par fes deux bouts. Ces replis lui fervent de piés ; & comme ils font de hauteurs inégales, la furface du chevalet fera en plan incliné. On a une fpatule avec laquelle on prend de l'*émail* broyé, & on le met fur le chevalet, où cette portion qu'on en veut employer s'égoutte d'une partie de fon eau, qui s'étend le long des bords du chevalet. Il y a des artiftes qui fe paffent de chevalet. On reprend peu-à-peu avec la fpatule l'*émail* de deffus le chevalet, & on le porte dans le champlever de la piece à émailler, en commençant par un bout & finiffant par l'autre. On fupplée à la fpatule avec un cure-dent : cela s'appelle *charger*. Il faut que cette premiere charge rempliffe tout le champlever, & foit au niveau de l'or ; car il s'agit ici d'une plaque d'or. Nous parlerons plus bas de la maniere dont il faut charger les plaques de cuivre ; il n'eft pas néceffaire que l'*émail* foit broyé pour cette premiere charge, ni auffi fin, ni auffi foigneufement que pour une feconde.

Ceux qui n'ont point de chevalet, ont un petit godet de faïance dans lequel ils tranfvafent l'*émail* du mortier : le fond en eft plat ; mais ils le tiennent un peu incliné, afin de déterminer l'eau à tomber d'un côté.

Lorfque la piece eft chargée, on la place fur l'extrêmité des doigts, & on la frappe légérement par les côtés avec la fpatule, afin de donner lieu par ces petites fecouffes aux molécules de l'*émail* broyé, de fe compofer entr'elles, de fe ferrer, & de s'arranger.

Cela fait, pour retirer l'eau que l'*émail* chargé peut encore contenir, on place fur les bords un linge fin, blanc & fec, & on l'y laiffe tant qu'il afpire de l'eau. Il faut avoir l'attention de le changer de côté. Lorfqu'il n'afpire plus rien des bords, on y fait un pli large & plat, qu'on pofe fur le milieu de l'*émail* à plufieurs reprifes ; après quoi on prend la fpatule, & on l'appuie légérement fur toute la furface de l'*émail*, fans toutefois le déranger : car s'il arrivoit qu'il fe dérangeât, il faudroit l'humecter derechef, afin qu'il fe difpofât convenablement, fans le tirer du champlever.

Quand la piece eft feche, il faut l'expofer fur des cendres chaudes, afin qu'il n'y refte plus aucune humidité. Pour cet effet on a un morceau de tôle percé de plufieurs petits trous, fur lequel on la place. La piece eft fur la tôle, la tôle eft fur la cendre : elle refte en cet état jufqu'à ce qu'elle ne fume plus. On obfervera feulement de la tenir chaude jufqu'au moment de la paffer au feu ; car fi on l'avoit laiffé refroidir, il faudroit la réchauffer peu-à-peu à l'entrée du fourneau, fans quoi l'on expoferoit l'*émail* à pétiller.

Une précaution à prendre par rapport à la tôle percée de trous, c'eft de la faire rougir & de la battre avant que de s'en fervir, afin d'en féparer les écailles. Il faut qu'elle ait les bords relevés, en forte que la piece que l'on place deffus n'y touchant que par fes extrêmités, le contre-*émail* ne s'y attache point.

On a des pinces longues & plates, qu'on appelle *releve-mouftache*, dont on fe fert pour enlever la plaque & la porter au feu.

On paffe la piece au feu dans un fourneau. Il faudra fe pourvoir de charbon de bois de hêtre, & à fon défaut, de charbon de bois de chêne. On commencera par charger le fond de fon fourneau de trois lits de branches. Ces branches auront un bon doigt de groffeur ; on les coupera chacune de la longueur de l'intérieur du fourneau, jufqu'à fon ouverture ; on les rangera les unes à côté des autres, de maniere qu'elles fe touchent. On placera celles du fecond lit dans les endroits où celles du premier lit fe touchent, & celles du troifieme lit, où fe touchent celles du fecond ; en forte que chaque branche du troifieme lit foit portée fur deux branches du fecond, & chaque branche du fecond fur deux branches du premier. On choifira les branches fort droites, afin qu'elles ne laiffent point de vuide : un de leurs bouts touchera le fond

fond du fourneau, & l'autre correfpondra à l'ouverture. On a choifi cette difpofition, afin que s'il arrivoit à une branche de fe confumer trop promptement, on pût lui en fubftituer facilement une autre.

Cela fait; on a une moufle de terre; on la place fur ces lits de charbon, l'ouverture tournée du côté de la bouche du fourneau, & le plus à ras de cette bouche qu'il eft poffible.

La moufle placée, il s'agit de garnir fes côtés & fa partie poftérieure, de charbons de branches. Les branches des côtés font rangées comme celles des lits : les poftérieures font mifes tranfverfalement. Les unes & les autres s'élevent jufqu'à la hauteur de la moufle. Au delà de cette hauteur les branches font rangées longitudinalement & parallélement à celles des lits. Il n'y a qu'un lit fur la moufle.

Lorfque ce dernier lit eft fait, on prend du petit charbon de la même efpece, & l'on en répand deffus à la hauteur de quatre pouces. C'eft alors qu'on couvre le fourneau de fon chapiteau, qu'on étend fur le fond de la moufle trois ou cinq branches qui rempliffent fon intérieur en partie, & qu'on jette par la bouche du fourneau, du charbon qu'on a eu le foin de faire allumer tandis qu'on chargeoit le fourneau.

On a une piece de terre qu'on appelle l'*âtre*; on la place fur la mentonniere : elle s'éleve à la hauteur du fond de la moufle. On a de gros charbons de la même efpece que celui des lits; on en bouche toute l'ouverture de la moufle, puis on laiffe le fourneau s'allumer de lui-même : on attend que tout en paroiffe également rouge. Le fourneau s'allume par l'air qui fe porte aux fentes pratiquées tant au fourneau qu'à fon chapiteau.

Pour s'affurer fi le fourneau eft affez allumé, on retire l'âtre, afin de découvrir le charbon rangé en lits fous la moufle; & lorfqu'on voit ces lits également rouges par-tout, on remet l'âtre & les charbons qui étoient deffus, & l'on avive le feu en foufflant dans la moufle avec un foufflet.

Si en ôtant la porte du chapiteau, l'on s'appercevoit que le charbon fe fût foutenu élevé, il faudroit le faire defcendre avec la pincette, & aviver le feu dans la moufle avec le foufflet, après avoir remis la porte du chapiteau.

Quand la couleur de la moufle paroîtra d'un rouge blanc, il fera temps de porter la piece au feu; c'eft pourquoi l'on nettoiera le fond de la moufle du charbon qui y eft & qu'on rejettera dans le fourneau par le trou du chapiteau. On prendra la piece avec le *releve-mouftache*, & on la placera fous la moufle le plus avant qu'on pourra. Si elle eût été froide, il eût fallu, comme nous en avons déja averti plus haut, l'expofer d'abord fur le devant de la moufle, pour l'échauffer, & l'avancer fucceffivement jufqu'au fond.

Pour introduire la piece dans la moufle, il a fallu écarter les charbons qui couvroient fon entrée. Quand la piece y eft introduite, on la referme avec deux charbons feulement, à travers defquels on regarde ce qui fe paffe.

Si l'on s'apperçoit que la fufion foit plus forte vers le fond de la moufle que fur le devant ou fur les côtés, on retourne la piece, jufqu'à ce qu'on ait rendu la fufion égale par-tout. Il eft bon de favoir qu'il n'eft pas néceffaire au premier feu, que la fufion foit pouffée jufqu'où elle peut aller, & que la furface de l'*émail* foit bien unie.

On s'apperçoit au premier feu que la piece doit être retirée, lorfque fa furface, quoique montagneufe & ondulée, préfente cependant des parties liées & une furface unie, quoique non plane.

Cela fait, on retire la piece; on prend la tôle fur laquelle elle étoit pofée, & on la bat pour en détacher les écailles : cependant la piece refroidit.

On rebroie de l'*émail*, mais on le broie le plus fin qu'il eft poffible, fans le mettre en bouillie. L'*émail* avoit baiffé au premier feu : on en met donc à la feconde charge un tant foit peu plus que la hauteur du filet : cet excès doit être de la quantité que le feu ôtera à cette nouvelle charge. On charge la piece cette feconde fois, comme on l'a chargée la premiere : on prépare le fourneau comme on l'avoit préparé : on met au feu de la même maniere; mais on y laiffe la piece en fufion, jufqu'à ce qu'on lui trouve la furface unie, liffe & plane. Une attention qu'il faut avoir à

tous les feux, c'eft de balancer fa piece, l'inclinant de gauche à droite & de droite à gauche, & de la retourner. Ces mouvemens fervent à compofer entr'elles les parties de l'*émail*, & à diftribuer également la chaleur.

Si l'on trouvoit à la piece quelque creux au fortir de ce fecond feu, & que le point le plus bas de ce creux defcendît au deffous du filet, il faudroit la recharger légérement, & la paffer au feu, comme nous venons de le prefcrire.

Voilà ce qu'il faut obferver aux pieces d'or. Quant à celles de cuivre, il faut les charger jufqu'à trois fois, & les paffer autant de fois au feu : on s'épargne par ce moyen la peine de les ufer, l'*émail* en devient même d'un plus beau poli.

Je ne dis rien des pieces d'argent, car on ne peut abfolument en émailler des plaques; cependant tous les auteurs en font mention, mais je doute qu'aucun d'eux en ait jamais vu. L'argent fe bourfoufle, il fait bourfoufler l'*émail*; il s'y forme des œillets & des trous. Si l'on réuffit, c'eft une fois fur vingt; encore eft-ce très-imparfaitement, quoiqu'on ait pris la précaution de donner à la plaque d'argent plus d'une ligne d'épaiffeur, & qu'on ait foudé une feuille d'or pardeffus. Une pareille plaque foutient à peine un premier feu fans accident : que feroit-ce donc fi la peinture exigeoit qu'on lui en donnât deux, trois, quatre, & même cinq? D'où il s'enfuit ou qu'on n'a jamais fû peindre fur des plaques d'argent émaillées, ou que c'eft un fecret abfolument perdu. Toutes nos peintures en *émail* font fur l'or ou fur le cuivre.

Une chofe qu'il ne faut point ignorer, c'eft que toute piece émaillée en plein du côté que l'on doit peindre, doit être contre-émaillée de l'autre côté, à moitié moins d'*émail*, fi elle eft convexe; fi elle eft plane, il faut que la quantité du contre-*émail* foit la même que celle de l'*émail*. On commence par le contre-*émail*, & l'on opere comme nous l'avons prefcrit ci-deffus; il faut feulement laiffer au contre-*émail* un peu d'humidité, fans quoi il en pourroit tomber une partie lorfqu'on viendroit à frapper avec la fpatule les côtés de la plaque, pour faire ranger l'*émail* à fa furface; comme nous l'avons prefcrit.

Lorfque les pieces ont été fuffifamment chargées & paffées au feu, on eft obligé de les ufer, fi elles font plates; on fe fert pour cela de la pierre à affiler les tranchets des cordonniers : on l'humecte, on la promene fur l'*émail* avec du grès tamifé. Lorfque toutes les ondulations auront été atteintes & effacées, on enlevera les traits du fable avec l'eau & la pierre feule. Cela fait, on lavera bien la piece, en la fayetant & broffant en pleine eau. S'il s'y eft formé quelques petits œillets, & qu'ils foient découverts, bouchez-les avec un grain d'*émail*, & repaffez votre piece au feu, pour la repolir. S'il en paroît qui ne foient point percés, faites-y un trou avec une onglette ou burin : rempliffez ce trou, de maniere que l'*émail* forme au deffus un peu d'éminence, & remettez au feu; l'éminence venant à s'affaiffer par le feu, la furface de votre plaque fera plane & égale.

Lorfque la piece ou plaque eft préparée, il s'agit de la peindre. Il faut d'abord fe pourvoir de couleurs. La préparation de ces couleurs eft un fecret; cependant nous avons quelque efpérance de pouvoir la donner à l'*article* PORCELAINE. *Voyez cet article*. Il faudroit tâcher d'avoir fes couleurs broyées au point qu'elles ne fe fentent point inégales fous la molette, de les avoir en poudre, de la couleur qu'elles viendront après avoir été parfondues, telles que, quoiqu'elles aient été couchées fort épais, elles ne croutent point, ni piquent point l'*émail*, ou ne s'enfoncent point, après plufieurs feux, au deffous du niveau de la piece. Les plus dures à fe parfondre paffent pour les meilleures; mais fi on pouvoit les accorder toutes d'un fondant qui en rendît le parfond égal, il faut convenir que l'artifte en travailleroit avec beaucoup plus de facilité : c'eft-là un des points de perfection que ceux qui s'occupent de la préparation des couleurs pour l'*émail*, devroient fe propofer. Il faut avoir grand foin, fur-tout dans les commencemens, de tenir regiftre de leurs qualités, afin de s'en fervir avec quelque fûreté; il y aura beaucoup à gagner à faire des notes de tous les mélanges qu'on en aura effayés.

Il faut tenir ſes couleurs renfermées dans de petites boîtes de buis qui ſoient étiquetées & numérotées.

Pour s'aſſurer des qualités de ſes couleurs, on aura de petites plaques d'*émail* qu'on appelle *inventaires* : on y exécutera au pinceau des traits larges comme des lentilles; on numérotera ces traits, & l'on mettra l'inventaire au feu. Si l'on a obſervé de coucher d'abord la couleur égale & légere, & de repaſſer enſuite ſur cette premiere couche de la couleur qui faſſe des épaiſſeurs inégales, ces inégalités détermineront, au ſortir du feu, la foibleſſe, la force & les nuances.

C'eſt ainſi que le peintre en *émail* formera ſa palette, ainſi la palette d'un émailleur eſt, pour ainſi dire, une ſuite plus ou moins conſidérable d'eſſais numérotés ſur des inventaires, auxquels il a recours ſelon le beſoin. Il eſt évident que plus il a de ces eſſais d'une même couleur & de couleurs diverſes, plus il complete ſa palette; & ces eſſais ſont ou de couleurs pures & primitives, ou de couleurs réſultantes du mélange de pluſieurs autres. Celles-ci ſe forment pour l'*émail*, comme pour tout autre genre de peinture : avec cette différence que dans les autres genres de peinture les teintes reſtent telles que l'artiſte les aura appliquées; au lieu que dans la peinture en *émail*, le feu les altérant plus ou moins d'une infinité de manieres différentes, il faut que l'émailleur en peignant ait la mémoire préſente de tous ces effets; ſans cela il lui arrivera de faire une teinte pour une autre, & quelquefois de ne pouvoir plus recouvrer la teinte qu'il aura faite. Le peintre en *émail* a, pour ainſi dire, deux palettes, l'une ſous les yeux, & l'autre dans l'eſprit; & il faut qu'il ſoit attentif à chaque coup de pinceau de les conformer entr'elles ; ce qui lui feroit très-difficile, ou peut-être impoſſible, ſi, quand il a commencé un ouvrage, il interrompoit ſon travail pendant quelque temps conſidérable. Il ne ſe ſouviendroit plus de la maniere dont il auroit compoſé ſes teintes, & il feroit expoſé à placer à chaque inſtant ou les unes ſur les autres, ou les unes à côté des autres, des couleurs qui ne ſont point faites pour aller enſemble. Qu'on juge par-là combien il eſt difficile de mettre d'accord un morceau de peinture en *émail*, pour peu qu'il ſoit conſidérable. Le mérite de l'accord dans un morceau, peut être ſenti preſque par tout le monde ; mais il n'y a que ceux qui ſont initiés dans l'art, qui puiſſent apprécier tout le mérite de l'artiſte.

Quand on a ſes couleurs, il faut ſe procurer de l'huile eſſentielle de lavande, & tâcher de l'avoir non adultérée ; quand on l'a, on la fait engraiſſer : pour cet effet, on en met dans un gobelet dont le fond ſoit large, à la hauteur de deux doigts; on le couvre d'une gaze en double, & on l'expoſe au ſoleil, juſqu'à ce qu'en inclinant le gobelet on s'apperçoive qu'elle coule avec moins de facilité, & qu'elle n'ait plus que la fluidité naturelle de l'huile d'olive: le temps qu'il lui faut pour s'engraiſſer eſt plus ou moins long ſelon la ſaiſon.

On aura un gros pinceau à l'ordinaire qui ne ſerve qu'à prendre de cette huile. Pour peindre, on en fera faire avec du poil de queues d'hermine ; ce ſont les meilleurs, en ce qu'ils ſe vuident facilement de la couleur & de l'huile dont ils ſont chargés quand on a peint.

Il faut avoir un morceau de cryſtal de roche, ou d'agate ; que ce cryſtal ſoit un peu arrondi par les bords; c'eſt là-deſſus qu'on broiera & délaiera ſes couleurs ; on les broiera & delaiera juſqu'à ce qu'elles faſſent ſous la molette la même ſenſation douce que l'huile même.

Il faut avoir pour palette un verre ou cryſtal qu'on tient poſé ſur un papier blanc ; on portera les couleurs broyées ſur ce morceau de verre ou de cryſtal ; & le papier blanc ſervira à les faire paroître à l'œil telles qu'elles ſont.

Si l'on vouloit faire ſervir des couleurs broyées du jour au lendemain, on auroit une boîte de la forme de la palette ; on colleroit un papier ſur le haut de la boîte ; ce papier ſoutiendroit la palette qu'on couvriroit du couvercle même de la boîte ; car la palette ne portant que ſur les bords de la boîte, elle n'empêcheroit point que le couvercle ne ſe pût mettre. Mais il arrivera que le lendemain les couleurs demanderont à être humectées avec de l'huile

nouvelle, celle de la veille s'étant engraissée par l'évaporation.

On commencera par tracer son dessin: pour cela, on se servira du rouge de Mars; on donne alors la préférence à cette couleur, parce qu'elle est légere, & qu'elle n'empêche point les couleurs qu'on applique dessus, de produire l'effet qu'on en attend. On dessinera son morceau en entier avec le rouge de Mars; il faut que ce premier trait soit de la plus grande correction possible, parce qu'il n'y a plus à y revenir. Le feu peut détruire ce que l'artiste aura bien ou mal fait; mais s'il ne détruit pas, il fixe & les défauts & les beautés. Il en est de cette peinture à-peu-près ainsi que de la fresque; il n'y en a point qui demande plus de fermeté dans le dessinateur, & il n'y a point de peintres qui soient moins sûrs de leur dessin que les peintres en *émail*: il ne seroit point difficile d'en trouver la raison dans la nature même de la peinture en *émail*; ses inconvéniens doivent rebuter les grands talens.

L'artiste a à côté de lui une poële où l'on entretient un feu doux & modéré sous la cendre; à mesure qu'il travaille, il met son ouvrage sur une plaque de tôle percée de trous, & le fait sécher sur cette poële: si on l'interrompt, il le garantit de l'impression de l'air, en le tenant sous un couvercle de carton.

Lorsque tout son dessin est achevé au rouge de Mars, il met sa plaque sur un morceau de tôle, & la tôle sur un feu doux, ensuite il colorie son dessin comme il le juge convenable. Pour cet effet, il commence par passer sur l'endroit dont il s'occupe, une teinte égale & légere, puis il fait sécher; il pratique ensuite sur cette teinte les ombres avec la même couleur couchée plus forte ou plus foible, & fait sécher; il accorde ainsi tout son morceau, observant seulement que cette premiere ébauche soit par-tout extrêmement foible de couleur; alors son morceau est en état de recevoir un premier feu.

Pour lui donner ce premier feu, il faudra d'abord l'exposer sur la tôle percée, à un feu doux, dont on augmentera la chaleur à mesure que l'huile s'évaporera. L'huile à force de s'évaporer, & la piece à force de s'échauffer, il arrivera à celle-ci de se noircir sur toute sa surface: on la tiendra sur le feu jusqu'à ce qu'elle cesse de fumer. Alors on pourra l'abandonner sur les charbons ardens de la poele, & l'y laisser jusqu'à ce que le noir soit dissipé, & que les couleurs soient revenues dans leur premier état: c'est le moment de la passer au feu.

Pour la passer au feu, on observera de l'entretenir chaude; on chargera le fourneau, comme nous l'avons prescrit plus haut; c'est le temps même qu'il mettra à s'allumer, qu'on emploiera à faire sécher la piece sur la poële. Lorsqu'on aura lieu de présumer, à la couleur rouge-blanche de la moufle, qu'il sera suffisamment allumé; on placera la piece & sa tôle percée sous la moufle, le plus avancées vers le fond qu'on pourra. On observera entre les charbons qui couvriront son entrée, ce qui s'y passera. Il ne faut pas manquer l'instant où la peinture se parfond, on le connoîtra à un poli qu'on verra prendre à la piece sur toute sa surface; c'est alors qu'il faudra la retirer.

Cette manœuvre est très-critique: elle tient l'artiste dans la plus grande inquiétude; il n'ignore pas en quel état il a mis sa piece au feu, ni le temps qu'il a employé à la peindre: mais il ne fait point du tout comment il l'en retirera, & s'il ne perdra pas en un moment le travail assidu de plusieurs semaines. C'est au feu, c'est sous la moufle que se manifestent toutes les mauvaises qualités du charbon, du métal, des couleurs & de l'*émail*; les piqures, les souflures, les fentes mêmes. Un coup de feu efface quelquefois la moitié de la peinture; & de tout un tableau bien travaillé, bien accordé, bien fini, il ne reste sur le fond que des piés, des mains, des têtes, des membres épars & isolés; le reste du travail s'est évanoui: aussi ai-je oui dire à des artistes que le temps de passer au feu, quelque court qu'il fût, étoit presque un temps de fievre qui les fatiguoit davantage & nuisoit plus à leur santé, que des jours entiers d'une occupation continue.

Outre les qualités mauvaises du charbon, des couleurs, de l'*émail*, du métal, auxquelles j'ai souvent oui attribuer les accidens du feu; on en accuse quelquefois

encore la mauvaiſe température de l'air, & même l'haleine des perſonnes qui ont approché de la plaque pendant qu'on la peignoit.

Les artiſtes vigilans éloigneront d'eux ceux qui auront mangé de l'ail, & ceux qu'ils ſoupçonneront être dans les remedes mercuriels.

Il faut obſerver dans l'opération de paſſer au feu, deux choſes importantes ; la premiere de tourner & de retourner ſa piece afin qu'elle ſoit par-tout également échauffée : la ſeconde, de ne pas attendre à ce premier feu que la peinture ait pris un poli vif ; parce qu'on éteint d'autant plus facilement les couleurs que la couche en eſt plus légere, & que les couleurs une fois dégradées, le mal eſt ſans remede ; car comme elles ſont tranſparentes, celles qu'on coucheroit deſſus dans la ſuite, tiendroient toujours de la foibleſſe & des autres défauts de celles qui ſeroient deſſous.

Après ce premier feu, il faut diſpoſer la piece à en recevoir un ſecond. Pour cet effet, il faut la repeindre toute entiere ; colorier chaque partie comme il eſt naturel qu'elle le ſoit, & la mettre d'accord auſſi rigoureuſement que ſi le ſecond feu devoit être le dernier qu'elle eût à recevoir ; il eſt à propos que la couche des couleurs ſoit pour le ſecond feu un peu plus forte, & plus caractériſée qu'elle ne l'étoit pour le premier. C'eſt avant le ſecond feu qu'il faut rompre ſes couleurs dans les ombres, pour les accorder avec les parties environnantes : mais cela fait, la piece eſt diſpoſée à recevoir un ſecond feu. On la fera ſécher ſur la poële comme nous l'avons preſcrit pour le premier, & l'on ſe conduira exactement de la même maniere, excepté qu'on ne la retirera que quand elle paroîtra avoir pris ſur toute ſa ſurface un poli un peu plus vif que celui qu'on lui vouloit au premier feu.

Après ce ſecond feu, on la mettra en état d'en recevoir un troiſieme, en la repeignant comme on l'avoit repeinte avant que de lui donner le ſecond ; une attention qu'il ne faudra pas négliger, c'eſt de fortifier encore les couches des couleurs, & ainſi de ſuite de feu en feu.

On pourra porter une piece juſqu'à cinq feux ; mais un plus grand nombre feroit ſouffrir les couleurs, encore faut-il en avoir d'excellentes pour qu'elles puiſſent ſupporter cinq fois le fourneau.

Le dernier feu eſt le moins long ; on réſerve pour ce feu les couleurs tendres, c'eſt par cette raiſon qu'il importe à l'artiſte de les bien connoître. L'artiſte qui connoîtra bien ſa palette, ménagera plus ou moins de feux à ſes couleurs ſelon leurs qualités. S'il a, par exemple, un bleu tenace, il pourra l'employer dès le premier feu ; ſi au contraire ſon rouge eſt tendre, il en différera l'application juſqu'aux derniers feux, & ainſi des autres couleurs. Quel genre de peinture ? combien de difficultés à vaincre ? combien d'accidens à eſſuyer ? voilà ce qui faiſoit dire à un des premiers peintres en *émail* à qui l'on montroit un endroit foible à retoucher, *ce ſera pour un autre morceau.* On voit par cette réponſe combien ſes couleurs lui étoient connues : l'endroit qu'on reprenoit dans ſon ouvrage étoit foible à la vérité, mais il y avoit plus à perdre qu'à gagner à le corriger.

S'il arrive à une couleur de diſparoître entiérement, on en ſera quitte pour repeindre, pourvu que cet accident n'arrive pas dans les derniers feux.

Si une couleur dure a été couchée avec trop d'huile & en trop grande quantité, elle pourra former une croûte ſous laquelle il y aura infailliblement des trous : dans ce cas, il faut prendre le diamant & gratter la croûte, repaſſer au feu afin d'unir & de repolir l'endroit, repeindre toute la piece, & ſur-tout ſe modérer dans l'uſage de la couleur ſuſpecte.

Lorſqu'un verd ſe trouvera trop brun, on pourra le rehauſſer avec un jaune pâle & tendre ; les autres couleurs ne ſe rehauſſeront qu'avec le blanc, *&c.*

Voilà les principales manœuvres de la peinture en *émail ;* c'eſt à-peu-près tout ce qu'on peut en écrire ; le reſte eſt une affaire d'expérience & de génie. Je ne ſuis plus étonné que les artiſtes d'un certain ordre ſe déterminent ſi rarement à écrire. Comme ils s'apperçoivent que dans quelques détails qu'ils puſſent entrer, ils n'en

diroient jamais aſſez pour ceux que la nature n'a point préparés, ils négligent de preſcrire des regles générales, communes, groſſieres & matérielles qui pourroient à la vérité ſervir à la conſervation de l'art, mais dont l'obſervation la plus ſcrupuleuſe feroit à peine un artiſte médiocre.

Voici des obſervations qui pourront ſervir à ceux qui auront le courage de s'occuper de la peinture ſur l'*émail* ou plutôt ſur la porcelaine. Ce ſont des notions élémentaires qui auroient leur utilité, ſi nous avions pu les multiplier, & en former un tout; mais il faut eſpérer que quelque homme ennemi du myſtere, & bien inſtruit de tous ceux de la peinture ſur l'*émail* & ſur la porcelaine, achevera, rectifiera même dans un traité complet ce que nous ne faiſons qu'ébaucher ici. Ceux qui connoiſſent l'état où ſont les choſes aujourd'hui, apprécieront les peines que nous nous ſommes données; en profiteront, nous ſauront gré du peu que nous révélons de l'art, & trouveront notre ignorance, & même nos erreurs très-pardonnables.

1. Toutes les quinteſſences peuvent ſervir avec ſuccès dans l'emploi des couleurs en *émail.* On fait de grands éloges de celles d'ambre; mais elle eſt fort chere.

2. Toutes les couleurs ſont tirées des métaux, ou des bols dont la teinture tient au feu. Ce ſont des argiles colorées par les *métaux-couleurs.*

3. On tire du ſafre un très-beau bleu. Le cobolt donne la même couleur, mais plus belle; auſſi celui-ci eſt-il plus rare & plus cher; car le ſafre n'eſt autre choſe que du cobolt adultéré.

4. Tous les verds viennent du cuivre, ſoit par la diſſolution, ſoit par la calcination.

5. On tire les mars du fer. Ces couleurs ſont volatiles; à un certain degré de feu elles s'évaporent ou ſe noirciſſent.

6. Les mars ſont de différentes couleurs, ſelon les différens fondans. Ils varient auſſi ſelon la moindre variété qu'il y ait dans la réduction du métal en ſafran.

7. La plus belle couleur que l'on puiſſe ſe propoſer d'obtenir du fer, c'eſt le rouge, Les autres couleurs qu'on en tire ne ſont que des combinaiſons de différens diſſolvans de ce métal.

8. L'or donnera les pourpres, les carmins, & les violets. La teinture en eſt ſi forte, qu'un grain d'or peut colorer juſqu'à 400 fois ſa peſanteur de fondant.

9. Les bruns qui viennent de l'or ne ſont que des pourpres manqués; ils n'en ſont pas moins eſſentiels à l'artiſte.

10. En général les couleurs qui viennent de l'or ſont permanentes. Elles ſouffrent un degré de feu conſidérable. Cet agent les altérera pourtant, ſi l'on porte ſon action à un degré exceſſif. Il n'y a guere d'exception à cette regle, que le violet qui s'embellit à la violence du feu.

11. On peut tirer un violet de la manganeſe; mais il eſt plus commun que celui qui vient de l'or.

12. Le jaune n'eſt pour l'ordinaire qu'un *émail* opaque qu'on achete en pain, & que l'on broie très-fin. On tire encore cette couleur belle, mais foncée, du jaune de Naples.

13. Les pains de verre opaque donnent auſſi des verds: ils peuvent être trop durs; mais on les attendrira par le fondant. Alors leur couleur en deviendra moins foncée.

14. L'étain donnera du blanc.

15. On tirera un noir du fer.

16. Le plomb ou le minium donnera un fondant; mais ce fondant n'eſt pas ſans défaut. Cependant on s'opiniâtre à s'en ſervir, parce qu'il eſt le plus facile à préparer.

17. La glace de Veniſe, les ſtras, la rocaille de Hollande, les pierres-à-fuſil bien mûres, c'eſt-à-dire bien noires; le verre de Nevers, les cryſtaux de Boheme, le ſablon d'Etampes, en un mot toutes les matieres vitrifiables non colorées, fourniront des fondans, entre leſquels un des meilleurs ſera la pierre-à-fuſil calcinée.

18. Entre ces fondans, c'eſt à l'artiſte à donner à chaque couleur celle qui lui convient. Tel fondant eſt excellent pour le rouge, qui ne vaut rien pour une autre couleur. Et ſans aller chercher loin un exemple, le violet & le carmin n'ont pas le même fondant.

19. En général toutes les matieres calcinables & coloriées après l'action du feu, donneront des couleurs pour l'*émail*.

20. Ces couleurs primitives produisent par leur mêlange une variété infinie de teintes dont l'artiste doit avoir la connoissance, ainsi que de l'affinité & de l'antipathie qu'il peut y avoir entre elles toutes.

21. Le verd, le jaune, & le bleu, ne s'accordent point avec les mars, quels qu'ils soient. Si vous mettez des mars sur le verd ou le jaune ou le bleu, avant que de passer au feu; quand votre piece, soit *émail*, soit porcelaine, sortira de la moufle, les mars auront disparu, comme si l'on n'en avoit point employé. Il n'en sera pas de même, si le verd, le jaune, & le bleu ont été cuits, avant que d'avoir employé les mars.

22. Que tout artiste qui voudra s'essayer à peindre en *émail*, ait plusieurs inventaires, c'est-à-dire une plaque qui puisse contenir autant de petits quarrés que de couleurs primitives; qu'il y éprouve ses couleurs dégradées de teintes, selon le plus & le moins d'épaisseur. Si l'on glace d'une même couleur tous ces quarrés de différentes couleurs, on parviendra nécessairement à des découvertes. Le seul inconvénient, c'est d'éviter le mélange de deux couleurs qui bouillonnent, quand elles se trouvent l'une sur l'autre avant la cuisson.

23. Au reste, les meilleures couleurs mal employées, pourront bouillonner. Les inégalités seules d'épaisseur peuvent jeter dans cet inconvénient; le *lisse* s'en altérera. J'entends par le *lisse* l'égalité d'éclat & de superficie.

24. On peut peindre, soit à l'huile, soit à l'eau. Chacune de ces manieres a ses avantages. Les avantages de l'eau sont d'avoir une palette chargée de toutes les couleurs pour un très-long temps; de les avoir toutes à la fois sous les yeux, & de pouvoir terminer un morceau en moins de feu, & par conséquent avec moins de danger. D'ailleurs on expédie plus promptement avec l'eau. Quant aux avantages de l'huile, le pointillé est plus facile: il en est de même pour les petits détails; & cela à cause de la finesse des pinceaux qu'on emploie, & la lente évaporation de l'huile que l'on aura eu la précaution d'engraisser au soleil ou au bain-marie.

25. Pour peindre à l'eau, prenez de la couleur en poudre, broyez-la avec de l'eau filtrée: ajoutez-y la quantité de gomme nécessaire; laissez-la sécher sur votre palette, en la garantissant de la poussiere jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement seche; alors prenez un pinceau avec de l'eau pure, enlevez par le frottement avec le pinceau chargé d'eau toute la superficie de votre couleur, pour en séparer la gomme qui se porte toujours à la surface. Quand vous aurez fait cette opération à toutes vos couleurs, peignez, mais avec le moins d'eau qu'il vous sera possible; car si votre couleur est trop fluide, elle sera sujette à couler inégalement. Votre surface sera jaspée; c'est une suite du mouvement que la couleur aura conservé après que l'artiste aura donné sa touche, & de la pente du fluide qui aura entraîné la couleur; la richesse de la teinte en souffrira aussi. Elle deviendra livide, plombée, louche, ce que les peintres appellent *noyée*. Employez donc vos couleurs les plus seches qu'il vous sera possible, & le plus également; vous éviterez en même temps les épaisseurs. Lorsque vous voudrez mettre une teinte sur une autre, opérez de maniere que vous ne passiez le pinceau qu'une seule fois sur le même endroit. Attendez que la couleur soit seche pour en remettre une autre pardessus, sans quoi vous vous exposerez à délayer celle de dessous; inconvénient dans lequel on tombe nécessairement, lorsque appliquant la couleur supérieure à plusieurs reprises, le pinceau va & revient plusieurs fois sur la couleur inférieure. Si vos contours ont besoin d'être châtiés, prenez, pour les diminuer d'épaisseur, une pointe d'ivoire ou de buis, & les rendez corrects en retranchant le superflu avec cette pointe; évitez sur-tout le trop de gomme dans vos couleurs. Quand elles sont trop gommées, elles se déchirent par veines, & laissent au sortir du feu, en se ramassant sur elles-mêmes, de

petites traces qui forment comme un réſeau très-fin, & le fond paroît à travers ces traces, qui font comme les fils du réſeau. N'épargnez pas les expériences, afin de conſtater la juſte valeur de vos teintes. N'employez que celles dont vous ferez parfaitement sûr, tant pour la quantité de gomme que pour l'action du feu; vous remédierez au trop de gomme, en re-broyant les couleurs à l'eau, & y rajoutant une quantité ſuffiſante de couleurs en poudre.

26. Le blanc eſt ami de toutes les couleurs; mêlé avec le carmin, il donne une teinte roſe, plus ou moins foncée, ſelon le plus ou le moins de carmin.

27. Le blanc & le pourpre donnent le lilas; ajoutez-y du bleu, & vous aurez un violet clair. Sa propriété ſera d'éclaircir les couleurs, en leur donnant de l'opacité.

28. Le bleu & le jaune produiront le verd. Plus de jaune que de bleu donnera un verd plus foncé & plus bleu.

29. L'addition du violet rendra le noir plus beau & plus fondant, & l'empêchera de ſe déchirer; ce qui lui arrive toujours, quand il eſt employé ſeul.

30. Le bleu & le pourpre formeront un violet.

31. Le bleu ne perdra jamais ſa beauté, à quelque feu que ce ſoit.

32. Les verds, jaunes, pourpres, & carmins, ne s'évaporent point; mais leurs teintes s'affoibliſſent, & leur fraîcheur ſe fane.

33. Les mars ſont tous volatils; le fer ſe revivifiant par la moindre fumée, l'étincelle la plus légere, ils deviennent noirs & non brillans.

Voilà l'alphabet aſſez incomplet de celui qui ſe propoſe de peindre, ſoit ſur l'*émail*, ſoit ſur la porcelaine.

Nous avons indiqué ſeulement les matieres d'où l'on tire les couleurs; ſi nous pouvons parvenir à connoître les procédés qu'il faut ſuivre pour les tirer, nous les donnerons à *l'article* PORCELAINE. Parmi tant de perſonnes qui s'intéreſſent au ſuccès de cet Ouvrage, ne s'en trouvera-t-il aucune qui lui faſſe ce préſent?

III. *L'art d'employer les émaux tranſparens & clairs.* Ce travail ne ſe peut faire que ſur l'or; ou, ſi l'on veut appliquer des *émaux* clairs & tranſparens ſur le cuivre, il faut (ſelon quelques auteurs) mettre au fond du champlever une couche de verre ou d'*émail* noir, & couvrir cette couche d'une feuille d'or qui reçoive enſuite les autres *émaux*. Quant au travail ſur l'or, on commencera par tracer ſon deſſin ſur la plaque, par la champlever, & par exécuter, comme en bas-relief, au fond du champlever, toutes ſes figures, de maniere que leur point le plus élevé ſoit cependant inférieur au filet de la plaque. La raiſon en eſt évidente; car ce ſont les différentes diſtances du fond à la ſurface qui font les ombres & les clairs: mais comme une peinture en général n'eſt qu'un aſſemblage d'ombres & de clairs convenablement diſtribués, on parvient à grouper des figures dans le genre même de peinture dont il s'agit.

On prétend qu'il faut que l'or employé ſoit très-pur; parce que les *émaux* clairs mis ſur un or bas, plombent, c'eſt-à-dire qu'il s'y forme un louche qui en obſcurcit la couleur & la bordure.

Lorſque la plaque a été ébauchée à l'échope, on la finit avec des outils dont le tranchant eſt mouſſe, parce qu'il faut que tout l'ouvrage ſoit coupé d'un poli bruni, ſans quoi on appercevroit au travers des *émaux* les traits groſſiers du deſſin.

Cela fait, il faut broyer des *émaux*. Les broyer pour cette eſpece de peinture, c'eſt ſeulement les mettre en grain, en ſorte qu'on les ſente graveleux ſous le doigt. Plus on pourra les employer gros, plus les couleurs ſeront belles.

On charge comme pour l'*émail* ordinaire, obſervant de diſtribuer ſur chaque partie du deſſin la couleur qu'on croit lui convenir, ſi le ſujet eſt à pluſieurs couleurs; & de charger également par-tout, ſi c'eſt un camaïeu.

On voit combien il ſeroit à ſouhaiter pour la perfection de cette peinture, qu'on eût quelque matiere tranſparente & molle, qui pût recevoir toutes ſortes de couleurs, & dont on pût remplir & vuider facilement le champlever de la piece. L'artiſte, à l'aide

l'aide de cette matiere, verroit d'avance l'effet de ses *émaux*, donneroit à son champlever, ou plutôt aux parties de son bas-relief, les profondeurs convenables; distribueroit d'une maniere plus sûre & mieux entendue ses ombres & ses clairs, & formeroit un tableau beaucoup plus parfait. Je ne sais si le vernis à l'eau de cire de M. Bachelier, n'auroit pas toutes les conditions requises pour cet usage (*voyez l'article* ENCAUSTIQUE.) L'idée de perfectionner ainsi l'art d'employer les *émaux* transparens, est de M. de Montami, qui, au milieu d'une infinité de distractions, sait trouver des instans à donner à l'étude des Sciences & des Arts, qu'il aime & qu'il cultive en homme que la nature avoit évidemment destiné à les perfectionner.

Lorsque la piece est chargée, on la laisse sécher à l'air libre. Pour la passer au feu, on allume le fourneau à l'ordinaire: quand il est assez chaud, on présente la piece à l'entrée de la moufle; si elle fume, on la laisse sécher; si elle ne fume pas, on la laisse un peu s'échauffer: on la pousse ensuite tout-à-fait sous la moufle; on l'y tient jusqu'à ce que les *émaux* se soient fondus comme à l'ordinaire.

Après ce premier feu, on la charge une seconde fois, mais seulement aux endroits où l'*émail* s'est trop affaissé, & qui se trouvent trop bas. La premiere fois la piece avoit été également chargée partout, & les *émaux* s'élevoient un peu au dessus du niveau de la plaque.

Après que la piece a été rechargée d'*émail*, on la passe au feu comme la premiere fois.

Cela fait, il s'agit d'user les *émaux* avec le grès. Cette manœuvre ne s'exécute pas autrement que nous l'avons prescrit dans l'*art de peindre sur l'émail blanc*. Lorsque la piece est usée, on la repasse au feu qui l'unit & la polit; & l'ouvrage est achevé. Au lieu d'user & de polir ces *émaux*, comme nous l'avons dit de l'*émail blanc*, on peut y employer le lapidaire.

Les émailleurs en *émaux clairs & transparens*, ont deux verds; le verd de pré, & le verd d'aigue marine; deux jaunes, un pâle & un foncé; deux bleux, un foncé & un noir; un violet; un couleur de rose, & un rouge. Les *émaux transparens*, purpurins & violets, viennent très-beaux sur l'argent; mais ils s'y attachent mal.

La manœuvre du feu est la même pour toutes ces couleurs, excepté pour le rouge; encore y a-t-il un rouge que les artistes appellent le *pont-aux-ânes*, parce qu'il vient rouge sans art, & qu'il se trouve quelquefois aussi beau que celui qu'on traite avec beaucoup de peine & de soin.

Quant à l'autre rouge, voici comment il s'emploie. Il faut le broyer à l'ordinaire, & l'appliquer sur un or à vingt-trois carats, si l'on veut qu'il soit beau; car le moindre alliage le gâte. Si l'or est absolument pur, le rouge viendra le plus beau qu'il est possible.

Quand il est broyé, on le charge à l'ordinaire, en deux feux qu'il faut lui donner les plus violens. Il sort de ces feux d'une belle couleur de paille.

Si l'on veut que la piece soit usée, c'est alors qu'il faut l'user. Ensuite on fait revenir l'*émail* de couleur rouge, en le présentant à l'entrée de la moufle, & tournant & retournant la piece, jusqu'à ce que le rouge ait pris une teinte égale.

Il faut que la piece soit refroidie, quand on la présente à l'entrée de la moufle.

Pour connoître ses couleurs, il faut que l'artiste ait de petits morceaux d'or où il a pratiqué autant de logemens champlevés, qu'il a de couleurs. Il en flinquera le fond avec un instrument poli: il les chargera ensuite, & les passera au feu; voilà ce qui lui tiendra lieu de palette, & ce qui le dirigera dans l'application de ses *émaux*.

Parmi les *émaux* clairs & transparens, il y en a beaucoup de défectueux. Leur défaut est de laisser trop peu de temps à l'artiste pour charger sa piece. Pour peu qu'il soit lent à cette opération; leurs couleurs deviennent louches & bourbeuses, ce dont on ne s'apperçoit malheureusement qu'au sortir du feu.

Il est donc important de charger vîte, & plus encore de n'avoir point de ces

émaux dont les couleurs sont inconſtantes.

On préſume que c'eſt l'eau qui les altere ; cependant il y en a de ſi bonnes, qu'on les garderoit huit jours entiers dans l'eau, ſans qu'elles perdiſſent rien de leur éclat.

IV. *L'art d'employer l'émail à la lampe.* C'eſt de tous les arts que je connoiſſe un des plus agréables & des plus amuſans : il n'y a aucun objet qu'on ne puiſſe exécuter en *émail* par le moyen du feu de la lampe, & cela en très-peu de temps, & plus ou moins parfaitement ſelon qu'on a une moindre ou une plus grande habitude de manier les *émaux*, & une connoiſſance plus ou moins étendue de l'art de modéler. Pour exceller dans ce genre, il ſeroit donc à propos de commencer par apprendre le deſſin pendant quelque temps, & de s'occuper enſuite avec quelque aſſiduité à modéler toutes ſortes d'objets & de figures.

Pour travailler à la lampe, il faut commencer par ſe procurer des tubes de verre de toutes ſortes de groſſeurs & de toutes ſortes de couleurs ; des tubes d'*émail* de toutes ſortes de groſſeurs & de toutes ſortes de couleurs ; & des baguettes d'*émail* de verre ſolides de toutes ſortes de groſſeurs & de toutes ſortes de couleurs.

Il faut avoir une table large & haute à diſcrétion, autour de laquelle on puiſſe placer commodément pluſieurs lampes & pluſieurs ouvriers, & ſous laquelle on ait adapté un grand ſoufflet à double vent, que l'un des ouvriers met en mouvement avec le pié, pour aviver & exciter la flamme des lampes, qui étendue en longueur par ce moyen, & reſſerrée dans un eſpace infiniment étroit, relativement à celui qu'elle occupoit auparavant, en devient d'une ardeur & d'une vivacité incroyable.

Il faut que des rainures pratiquées dans l'épaiſſeur du deſſous de la table, & recouvertes de parchemin, ſervent à conduire le vent à des tuyaux placés devant chaque lampe. Ces tuyaux ſont de verre ; ils ſont recourbés par le bout qui dirige le vent dans le corps de la flamme de la lampe. Le trou dont ils ſont percés à ce bout eſt aſſez petit. Il s'agrandit à l'uſer, mais on le rétrecit au feu de la lampe même, en le tournant quelque temps à ce feu. Il faut avoir pluſieurs de ces tuyaux, qui font la fonction de chalumeaux, afin d'en rechanger quand il en eſt beſoin : on les appelle *porte-vents*.

Afin que l'ouvrier ne ſoit point incommodé de l'ardeur de la lampe, il y a entre la lampe & lui un morceau de bois quarré, ou une platine de fer-blanc, qu'on appelle un *éventail*. L'éventail eſt fixé dans l'établi par une queue de bois, & l'ombre en eſt jetée ſur le viſage de l'ouvrier.

La lampe eſt de cuivre ou de fer-blanc. Elle eſt compoſée de deux pieces ; l'une, qu'on nomme la *boîte*, & l'autre, qui retient le nom de *lampe* : cette derniere eſt contournée en ovale ; ſa ſurface eſt plate, ſa hauteur eſt d'environ 2 pouces, & ſa largeur d'environ 6 pouces. C'eſt dans ſa capacité qu'on verſe l'huile & qu'on met la meche. La meche eſt un gros faiſceau de coton ; c'eſt de l'huile de navette qu'on brûle. La boîte dans laquelle la lampe eſt contenue, ne ſert qu'à recevoir l'huile que l'ébullition cauſée par la chaleur du feu pourroit faire répandre. Une piece quarrée d'un pouce de hauteur, ſoutient & la boîte & la lampe.

Il eſt très à propos qu'il y ait au deſſus des lampes un grand entonnoir renverſé, qui reçoive la fumée & qui la porte hors de l'attelier.

On conçoit aiſément qu'il faut que l'attelier de l'émailleur à la lampe ſoit obſcur, & ne reçoive point de jour naturel, ſans quoi la lumiere naturelle éclipſeroit en partie la lumiere de la lampe, & l'ouvrier n'appercevant plus celle-ci aſſez diſtinctement, ne travailleroit pas avec aſſez de ſûreté.

L'attelier étant ainſi diſpoſé & garni de pluſieurs autres inſtrumens dont nous ferons mention ci-après, il s'agit de travailler. Nous n'entrerons point dans le détail de tous les ouvrages qu'on peut former à la lampe : nous avons averti plus haut, qu'il n'y avoit aucun objet qu'on ne pût imiter. Il ſuffira d'expoſer la manœuvre générale des plus importans.

Les lampes garnies & allumées, & le

soufflet mis en action, si l'émailleur se propose de faire une figure d'homme ou d'animal, qui soit solide, & de quelque grandeur, il commence par former un petit bâti de fil d'archal; il donne à ce petit bâti la disposition générale des membres de la figure à laquelle il servira de soutien. Il prend le bâti d'une main, & une baguette d'*émail* solide de l'autre: il expose cet *émail* à la lampe; & lorsqu'il est suffisamment en fusion, il l'attache à son fil d'archal, sur lequel il le contourne par le moyen du feu, de ses pinces rondes & pointues, de ses fers pointus, & de ses lames de canif, tout comme il le juge à propos; car les *émaux* qu'il emploie sont extrêmement tendres, & se modelent au feu comme de la pâte: il continue son ouvrage comme il l'a commencé; employant & les *émaux*, & les verres, & les couleurs, comme il convient à l'ouvrage qu'il a entrepris.

Si la figure n'est pas solide, mais qu'elle soit creuse, le bâti de fil d'archal est superflu: l'émailleur se sert d'un tube d'*émail* ou de verre creux, de la couleur dont il veut le corps de sa figure; quand il a suffisamment chauffé ce tube à la lampe, il le souffle; l'haleine portée le long de la cavité du tube jusqu'à son extrêmité qui s'est bouchée en fondant, y est arrêtée, distend l'*émail* par l'effort qu'elle fait en tout sens, & le met en bouteille: l'émailleur, à l'aide du feu & de ses instrumens, fait prendre à cette bouteille la forme qu'il juge à propos; ce sera, si l'on veut, le corps d'un cygne: lorsque le corps de l'oiseau est formé, il en alonge & contourne le cou; il forme le bec & la queue; il prend ensuite des *émaux* solides de la couleur convenable, avec lesquels il fait les yeux, il ourle le bec, il forme les ailes & les pattes, & l'animal est achevé.

Une petite entaille pratiquée avec le couperet à l'endroit où le tube commence & la piece finit, en détermine la séparation; ou cette séparation se fait à la lampe, ou d'un petit coup.

Ce que nous venons de dire est applicable à une infinité d'ouvrages différens. Il est incroyable avec quelle facilité les fleurs s'expédient. On se sert d'un fil d'archal, dont l'extrêmité sert de soutien; le corps de la fleur & ses feuilles s'exécutent avec des *émaux* & des verres creux ou solides, & de la couleur dont il est à propos de se servir selon l'espece de fleur.

Si l'on jette les yeux sur un attelier d'émailleur composé d'un grand nombre de lampes & d'ouvriers, on en verra, ou qui soufflent des bouteilles de barometre & de thermometre, ou dont la lampe est placée sur le bout de l'établi, & qui tenant la grande pince coupante, lutent au feu & séparent à la pince des vaisseaux lutés hermétiquement; ou qui exposant au feu une bande de glace de miroir filent l'aigrette; l'un tient la bande de glace au feu, l'autre tire le fil & le porte sur le dévidoir, qu'il fait tourner de la plus grande vîtesse, & qui se charge successivement d'un écheveau de fil de verre d'une finesse incroyable, sans qu'il y ait rien de plus composé dans cette opération que ce que nous venons d'en dire (*voyez l'article* DUCTILITÉ.) Lorsque l'écheveau est formé, on l'arrête & on le coupe à froid de la longueur qu'on veut: on lui donne communément depuis dix pouces jusqu'à douze. On se sert pour le couper de la lime ou du couperet, qui fait sur l'*émail* l'effet du diamant; il l'entaille légérement, & cette entaille légere dirige sûrement la cassure, de quelque grosseur que soit le filet. *Voyez* VERRE.

Tous les *émaux* tirés à la lampe sont ronds; si l'on veut qu'ils soient plats, on se sert pour les applatir d'une pince de fer dont le mords est quarré: il faut se servir de cette pince, tandis qu'ils sont encore chauds.

On verra d'autres ouvriers qui souffleront de la poudre brillante. Le secret de cette poudre consiste à prendre un tuyau capillaire de verre; à en exposer l'extrêmité au feu de la lampe, en sorte qu'elle se fonde & se ferme, & à soufflef dans le tube: l'extrêmité qui est en fusion forme une bouteille d'un si grand volume, qu'elle n'a presque plus d'épaisseur. On laisse refroidir cette bouteille, & on la brise en une infinité de petits éclats: ce sont ces

petits éclats qui forment la poudre brillante. On donne à cette poudre des couleurs différentes, en la compofant des petits éclats de bulles formées de verres de différentes couleurs.

Les jayets factices dont on fe fert dans les broderies, font auffi faits d'*émail*. L'artifice en eft tel, que chaque petite partie a fon trou par où la foie peut paffer. Ces trous fe ménagent en tirant le tube creux en long. Quand il n'a plus que le diametre qu'on lui veut, on le coupe avec la lime ou le couperet. Les maillons dont on fe fert dans le montage des métiers de plufieurs ouvriers en foie, ne fe font pas autrement.

On fait avec l'*émail* des plumes avec lefquelles on peut écrire & peindre. On en fait auffi des boutons : on a des moules pour les former, & des cifeaux pour les couper.

On en travaille des yeux artificiels, des cadrans de montre, des perles fauffes. Dans un attelier de perles foufflées, les uns foufflent ou des perles à olive, ou des perles rondes, d'autres des boucles d'oreille, ou des perles baroques. Ces perles paffent des mains de l'émailleur, entre les mains de différentes ouvrieres; leur travail eft de fouffler la couleur d'écaille de poiffon dans la perle; de faffer les perles dans le carton, afin d'étendre la couleur au dedans de la perle; de remplir la perle de cire; d'y paffer un petit papier roulé; de mettre les perles en collier, *&c.* Voyez PERLE.

Lorfque l'émailleur travaille, il eft affis devant fa table, le pié fur la marche qui fait hauffer & baiffer le foufflet, tenant de la main gauche l'ouvrage qu'il veut émailler, ou les fils-de-fer ou de laiton qui ferviront de foutien à fa figure, conduifant de la main droite le fil d'*émail* amolli par le feu de la lampe, & en formant des ouvrages avec une adreffe & une patience également admirables.

Il eft très-difficile de faire à la lampe de grandes pieces; on n'en voit guere qui paffent quatre, cinq, fix pouces.

Nous ne finirons pas cet article, fans indiquer un ufage affez important de la lampe de l'émailleur; c'eft de pouvoir facilement y réduire une petite quantité de chaux métallique, ou y effayer une pareille quantité de minéral. Pour cet effet il faut pratiquer un creux dans un charbon de bois, y mettre la chaux à réduire, ou la matiere à fondre, & faire tomber deffus la flamme de la lampe. On voit que c'eft encore un moyen très-expéditif pour fouder.

EMAIL (CADRANS D'), (*Horlog.*) plaque de cuivre émaillée, fur laquelle on peint les heures. *Voyez* CADRAN & HORLOGERIE.

* EMAIL, (*Anat.*) L'*émail* de la dent eft une matiere tout-à-fait différente de l'os; il eft compofé d'une infinité de petits filets qui font attachés fur l'os par leurs racines, à-peu-près comme les ongles & les cornes. On diftingue très-facilement l'*émail* dans une dent caffée; on y voit tous ces filets prendre leur origine vers la partie de l'os qui touche la gencive, s'incliner vers l'os, & fe coucher les uns fur les autres, de maniere qu'ils font prefque perpendiculaires fur la bafe de la dent : par ce moyen, ils réfiftent davantage à l'effort. M. de la Hire le fils a obfervé que dans les adultes l'os de la dent ne croît point, mais feulement l'*émail*; il eft perfuadé que les filets de cet *émail* s'étendent comme ceux des ongles. Si l'*émail* d'une dent fe détruit, l'os fe carie, & la dent périt. *Voyez* DENT. *Voyez les mémoires de l'académie, ann. 1699.*

EMAILLER, *travailler en émail* : ce mot fe dit auffi pour fignifier *peindre en émail.*

EMAILLEUR, f. m. (*Art méch.*) C'eft l'ouvrier qui travaille en émail, qui en couvre & orne les métaux, qui en fait à la lampe des ouvrages curieux.

Ce nom, qui ne devroit être propre qu'à ceux qui font l'émail, eft devenu commun aux orfevres & joailliers qui montent les pierres précieufes, aux lapidaires, qui les contrefont, aux peintres qui peignent en miniature fur l'émail, aux patenôtriers & boutonniers en émail & en verre, aux marchands verriers, aux couvreurs de flacons & bouteilles d'ofier, aux faïanciers, &c.

Mais les *Emailleurs* proprement dits, sont ceux qu'on appelle *Patenôtriers* & *Boutonniers en émail*.

Ces derniers ont composé pendant fort long-temps une communauté particuliere; mais ils sont à présent corps avec les maîtres Verriers-Faïanciers, à qui ils ont été unis.

L'édit de leur érection en corps de jurande a été donné en 1566 par Charles IX, & enrégistré la même année. En 1599, Henri IV confirma leurs statuts, & y ajouta quelques articles. Enfin Louis XIV réunit les deux communautés des *Emailleurs* & des Verriers, pour ne faire à l'avenir qu'un seul & même corps, sans cependant déroger à leurs statuts.

Les statuts de l'édit de Charles IX contiennent vingt articles, & l'augmentation accordée par les lettres patentes d'Henri IV trois autres.

Par l'édit, les maîtres n'avoient que la qualité de *Patenôtriers* & *Boutonniers en émail*; les lettres y ajouterent le verre & le crystallin.

La communauté est régie par quatre jurés, dont deux s'élisent par année.

Pour être reçu maître, il faut avoir fait cinq ans & huit jours d'apprentissage; & après une information préalable de vie & mœurs, un apprentif est admis au chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut avoir qu'un seul apprentif à la fois.

Les veuves restant en viduité, jouissent du privilege de leur défunt mari; à l'exception des apprentifs qu'elles ne peuvent pas engager, mais bien les continuer.

Les veuves & les filles de maîtres donnent la franchise aux apprentifs qu'elles épousent.

Les maîtres de la communauté peuvent faire toutes sortes de patenôtres, boutons d'émail, dorures sur verre & émail, pendans d'oreilles jolivetés, & autres ouvrages semblables, avec émail, canon, & crystallin passant par le feu & fourneau.

Ils peuvent aussi enfiler toutes ceintures, carcans, chaînes, colliers, bracelets, patenôtres, & chapelets, de mêmes matieres & de pareille fabrique, & même les enrichir & orner d'or & d'argent battu & moulu.

En 1706, les *Emailleurs* furent unis avec les Verriers; & il fut réglé que pendant les dix premieres années les quatre jurés seroient élus avec égalité, c'est-à-dire, de façon qu'il y auroit deux *Emailleurs* & deux Verriers; & qu'après les dix ans expirés, l'élection seroit entiérement libre, & se feroit à la pluralité des voix.

Au moyen de cette union, ils ont tous également la qualité de maîtres *Emailleurs*, Patenôtriers, Boutonniers en émail, verre, & crystallin, marchands Verriers, Couvreurs de flacons & bouteilles en osier, faïance, & autres especes de verres de la ville & fauxbourgs de Paris. *Voyez les réglemens de communautés, & le diction. de Commerce.*

EMAILLURE, s. f. (*Art méchan.*) terme qui signifie l'*application de l'émail sur quelque autre matiere.* Il se dit fort bien aussi de l'ouvrage même qu'on a émaillé. *V. les articles* EMAIL & EMAILLER.

EMAILLURES, (*Vénerie.*) se dit des taches roussés qu'on voit sur les pennes de l'oiseau de proie.

EMANATIONS, s. f. pl. (*Phys.*) on appelle ainsi des écoulemens, ou exhalaisons de particules ou de corpuscules subtils, qui sortent d'un corps mixte par une espece de transpiration. *Voyez* TRANSPIRATION. Ce mot vient du latin *manare* ou *emanare*, émaner, sortir.

Il est certain qu'il sort de pareilles *émanations* des corps qui nous environnent; par exemple, que les plantes & les animaux transpirent, que les fluides s'évaporent, *&c.* Personne ne doute non plus que les corps odoriférans n'envoient continuellement des *émanations*, & que ce ne soit par le moyen de ces *émanations*, qu'ils excitent en nous la sensation de l'odeur. *Voyez* ODEUR.

Il y a des corps qui envoient des *émanations* continuelles, sans perdre sensiblement ni de leur volume, ni de leur poids, comme la plupart des corps odoriférans: la perte qu'ils souffrent par l'émission continuelle de ces *émanations*, est peut-être réparée par la réception

d'autres *émanations* femblables de corps de même efpece, répandus dans l'air.

Quant à la loi de l'émiffion de ces *émanations*, voyez l'*article* QUALITÉ. *Voyez auffi* EMISSION.

Ces *émanations* operent avec beaucoup d'efficacité fur les corps qui font dans la fphere de leur activité ; c'eft ce que prouve M. Boyle dans un traité qu'il a fait exprès fur la *fubtilité des émanations*. Il y fait voir 1°. que le nombre des corpufcules qui forment ces *émanations*, eft prodigieufement grand ; 2°. qu'ils font d'une nature fort pénétrante ; 3°. qu'ils fe meuvent avec une grande viteffe, & dans toutes fortes de directions ; 4°. qu'il y a fouvent une reffemblance, & d'autres fois au contraire une différence furprenante du volume & de la forme de ces *émanations* aux pores des corps dans lefquels ils pénetrent, & fur lefquels ils agiffent; 5°. qu'en particulier dans les corps des animaux, ces *émanations* peuvent exciter de grands mouvemens dans la machine, & produire par-là de grands changemens dans l'économie animale ; enfin qu'elles ont quelquefois, pour ainfi dire, la faculté de tirer du fecours dans leurs opérations, des agens les plus univerfels que nous connoiffions dans la nature, comme de la gravité, de la lumiere, du magnétifme, de la preffion de l'athmofphere, *&c.*

Les *émanations* peuvent s'étendre à de grandes diftances. En voici une preuve qui, felon quelques auteurs, eft d'un grand poids. Nos vins deviennent troubles dans les tonneaux, précifément au même temps où les raifins fe trouvent à leur degré de maturité dans les pays éloignés d'où le vin nous a été apporté ; mais cette preuve ne paroît pas fort convaincante : car ne pourroit-on pas dire que c'eft l'air qui caufe cette fermentation, fans avoir recours à des particules qui s'échappent des corps qui fermentent ? Une des meilleures preuves qu'on puiffe apporter de la diftance à laquelle s'étendent les *émanations*, c'eft qu'on reçoit en plufieurs cas les *émanations* odoriférantes à la diftance de plufieurs lieues. De plus, on prouve encore par plufieurs obfervations, que la plupart des *émanations* retiennent la couleur, l'odeur, & les autres propriétés & effets des corps d'où elles proviennent ; & cela après même qu'elles ont paffé par les pores d'autres corps folides. C'eft ainfi que les *émanations* magnétiques pénetrent même les corps les plus folides, fans fouffrir aucune altération dans leur nature, ni rien perdre de leur force.

Plufieurs auteurs, à la tête defquels eft M. Newton, veulent que la lumiere foit produite par une *émanation* de corpufcules qui s'élancent du corps lumineux. Si ce fyftême, qui eft appuyé fur des preuves très-fortes, étoit vrai, il ferviroit à prouver combien les *émanations* peuvent être fubtiles, & à quelles diftances énormes elles peuvent s'étendre. *V.* LUMIERE & EMISSION. *Voyez auffi*, fur les *émanations* en général, *les articles* ODEUR, VAPEUR, TRANSPIRATION, EXHALAISON, ATHMOSPHERE, *&c.* (*O*)

* § EMANCHE, f. f. (*Blafon.*) piece héraldique honorable, qui fignifie : *ennemis vaincus & dépouillés*. C'eft une manche antique, fort large par un côté & étroite par l'autre, laquelle étant découfue & déployée, préfente plus ou moins de pieces triangulaires, comme enclavées dans l'écu où elle eft pofée. En cet état, elle n'eft plus manche, mais *émanche* (*manica hoftilis diffuta*). Plus cette piece honorable a de parties, plus elles font aiguës.

L'*émanche* fe place diverfement : en fafces à dextre ou feneftre, en pal, en bande, en barre, en chef, en pointe. A ces deux dernieres pofitions, elle occupe le tiers du champ.

Les partitions alternées du champ & d'une *émanche* quelconque font toujours en nombre impair ; mais on ne compte pas les partitions du champ pour des pieces, parce qu'elles font le champ lui-même.

L'émanche mal-déployée.

Comme il y a dans le Blafon la manche mal-taillée, il y a auffi l'*émanche* mal-déployée. Cette *émanche* eft fi rare, qu'à peine en trouve-t-on deux ou trois exemples dans les auteurs qui fe font le plus étendus. Ils l'appellent *pointes* & *piles* au pluriel : mais la pointe, foit droite,

foit renverfée, n'eft une piece fur un champ que lorfqu'elle y eft feule. Ainfi le champ qui porte deux ou trois de ces prétendues pointes ou piles, porte en effet une *émanche* mal-déployée de deux ou trois pieces.

Outre que cette forte d'*émanche* prend toutes les pofitions de l'*émanche* déployée : de plus elle monte du bas de l'écu en haut ; defcend du chef contre bas ; ou eft mouvante enfemble du chef, du flanc & de la pointe, pour aboutir au milieu de l'autre flanc.

Au lieu que la pointe ou la pile (plus étroite en fa largeur que le chappé) ne touche pas l'extrêmité du champ.

Le champ-émanché.

Le champ-émanché differe du champ qui porte une *émanche*, comme le fafcé, de la fafce ou des fafces : le pallé, du pal ou des pals : le bandé, de la bande ou des bandes : le barré, de la barre ou des barres : le coticé, des cotices : le burelé, des burelles : le fufelé, le chevroné, le lozangé, des fufées, chevrons & lozanges.

Seulement, dans le champ émanché, la piece qui borde l'un des côtés du champ ne montre que la moitié d'elle-même, à caufe de fa forme triangulaire ; l'autre moitié fe fuppofe repliée au revers de l'écu. Comme auffi, la partition oppofite du champ n'a que la moitié des autres partitions de fon efpece.

Mais, pour abréger la maniere de blafonner, l'on compte ces deux demi-partitions comme fi elles étoient entieres. Ainfi le métal & la couleur fe trouvant égaux en nombre & en proportions, ou étant fuppofés tels, leur enfemble eft néceffairement pair, en quoi il eft femblable aux fafcé, pallé, bandé, barré, coticé, burelé, fufelé, chevronné, lozangé.

EMANCHÉ, adj. (*terme de Blafon.*) fe dit de l'écu divifé par émanches des deux émaux alternés : il differe de l'émanche, en ce qu'il y a toujours des demi-parties triangulaires mouvantes des bords.

Il y a des chefs *émanchés.*

Emanche & *émanché*, ont pris leurs noms des manches des anciens qui étoient fort larges en haut, fe rétreciffoient & terminoient en pointe.

De la Teiffoniere en Bourgogne & en Breffe ; *parti émanché de cinq pieces & demie d'or fur gueules.*

Choifi de Tieblemont en Champagne ; *d'azur au chef d'or, émanché d'une demi-piece & de quatre pieces.* (*G. D. L. T.*)

EMANCIPATION, f. f. (*Jurifpr.*) eft un acte qui met certaines perfonnes hors la puiffance d'autrui. Elle n'a lieu communément qu'à l'égard de deux fortes de perfonnes, qui font les mineurs, les fils de famille ; quelques-uns y comprennent la femme & les gens de main-morte. Il y a encore d'autres perfonnes qui peuvent être affranchies de la puiffance d'autrui ; mais les actes qui leur procurent cet affranchiffement, ne font pas qualifiés d'*émancipation.*

Chez les Romains l'*émancipation* avoit lieu feulement pour deux fortes de perfonnes, les mineurs & les fils de famille. La premiere fe faifoit en vertu de lettres du prince, de même qu'elle fe pratique encore parmi nous. *Voyez* EMANCIPATION DE MINEUR. L'autre, c'eft-à-dire celle des fils de famille, fe faifoit en diverfes manieres. *Voyez* EMANCIPATION ANASTASIENNE, ANCIENNE, *contractâ fiduciâ*, DE LA FEMME, D'UN FILS DE FAMILLE, LÉGALE, LÉGITIME, JUSTINIENNE, TACITE. (*A*)

EMANCIPATION ANASTASIENNE, étoit celle qui fe faifoit en faveur des fils de famille, en vertu d'un refcrit du prince. On l'appelloit *anaftafienne*, parce que cette forme nouvelle fut introduite par une conftitution de l'empereur Anaftafe, au lieu de l'*émancipation* ancienne ou légitime, dont il fera parlé ci-après. L'*anaftafienne* étoit beaucoup plus fimple & plus commode que l'autre, n'y ayant à celle-ci d'autre formalité que de faire infinuer juridiquement un refcrit, par lequel l'empereur émancipoit le fils de famille. Notre *émancipation* des mineurs par lettres de bénéfice d'âge, revient affez à cette *émancipation anaftafienne.* (*A*)

EMANCIPATION ANCIENNE *ou* LÉGITIME, étoit la premiere forme dont

on ufoit d'abord chez les Romains pour l'*émancipation* des fils de famille. On l'appelloit *ancienne* & *légitime*, parce qu'elle dérivoit de l'interprétation de la loi des douze tables. Cette loi portoit, que quand un pere avoit vendu fon fils jufqu'à trois fois, le fils ceffoit d'être fous fa puiffance.

Denis d'Halicarnaffe a prétendu que cette loi devoit être prife à la lettre, c'eft-à-dire qu'il falloit trois ventes réelles du fils de famille pour opérer l'*émancipation*, en quoi la condition du fils de famille auroit été plus rude que celle d'un efclave, lequel, après avoir été une fois affranchi, jouiffoit pour toujours de la liberté. Il eft vrai que la vente du fils n'étoit pas un véritable affranchiffement de toute puiffance; il paffoit de celle du pere en celle de l'acheteur. Mais tous les auteurs anciens & modernes conviennent que ces trois ventes du fils de famille étoient fimulées, & faites feulement pour opérer l'*émancipation*.

Au commencement le fils de famille par le moyen de ces ventes, paffoit en la puiffance de l'acheteur comme s'il fût devenu de condition fervile. Dans la fuite les jurifconfultes ajouterent aux trois ventes autant de manumiffions de la part de l'acheteur; & il fut d'ufage, qu'à l'exception des fils, les filles & les petits-enfans mâles & femelles feroient émancipés par une feule vente & une feule manumiffion. On s'imaginoit qu'il en falloit davantage pour le fils, comme étant lié plus étroitement avec le pere.

Ces ventes & manumiffions fe faifoient d'abord devant le préfident ou gouverneur de la province; enfuite on les fit devant le préfident de la curie.

La forme de ces *émancipations* étoit, que le pere naturel, en préfence de cinq témoins & de l'officier appellé *libripens* tenant fa balance, faifoit une vente fictive de fon fils à un étranger, en lui difant, *mancupo tibi hunc filium qui meus eft:* Caïus, *liv. I. tit. viij. de fes inftitutes*, dit même qu'il falloit fept témoins citoyens romains.

L'acheteur donnoit au pere par forme de prix, une piece de monnoie, en difant : *hunc hominem ex jure quiritum meum effe aio, ifque mihi emptus eft hoc ære æneâque librâ :* au moyen de quoi le fils de famille paffoit fous la puiffance de l'acheteur comme fon efclave; enfuite ce même acheteur affranchiffoit le fils de famille, lequel par un droit tacite, retournoit en la puiffance de fon pere naturel : celui-ci vendoit encore de même fon fils une feconde & une troifieme fois, & l'acheteur faifoit autant de manumiffions; & après la troifieme manumiffion, le fils de famille ne retournoit plus en la puiffance de fon pere naturel, mais il étoit confidéré comme l'affranchi de l'acheteur, lequel en qualité de patron fuccédoit au fils de famille ainfi émancipé, & avoit fur lui tous les autres droits légitimes.

Mais pour empêcher que l'*émancipation* ne fît ce préjudice au pere naturel, l'ufage introduifit que ce pere en faifant la vente imaginaire de fon fils, pourroit ftipuler que l'acheteur feroit tenu de le lui revendre; & à cet effet, en faifant la troifieme vente, le pere naturel difoit à l'acheteur : *ego verò hunc filium meum tibi mancupo, eâ conditione ut mihi remancupes ut inter bonos bene agiet, (id eft agere); oportet-ne propter te tuamque fidem frauder?* L'objet de cette revente étoit afin que le pere naturel pût lui-même affranchir fon fils, & par ce moyen devenir fon patron & fon légitime fucceffeur. C'eft delà que ce pacte de revente s'appelloit *pactum fiduciæ*; l'*émancipation* faite en cette forme, *emancipatio contractâ fiduciâ*; & l'acheteur qui promettoit de revendre le fils de famille, *pater fiduciarius*. Si ce *pactum fiduciæ* étoit omis dans la vente, tous les droits fur la perfonne du fils vendu demeuroient pardevers l'acheteur.

Caïus dit cependant que fi les enfans, après avoir été vendus par leur pere naturel, mouroient en la puiffance de leur pere fiduciaire, le pere naturel ne pouvoit pas leur fuccéder; que c'étoit le pere fiduciaire qui recueilloit leur fucceffion quand il les avoit affranchis; mais il eft évident que Caïus n'a entendu parler que du cas où les fils de famille mourroient dans l'intervalle de la premiere à la troifieme vente : alors c'étoit le pere fiduciaire qui fuccédoit, parce

parce que la premiere & la seconde vente transportoient véritablement au pere fiduciaire la propriété du fils vendu, lequel ne rentroit dans la famille de son pere naturel que lors de la troisieme revente, par un acte appellé *emancipatio*, ainsi que l'observe M. Terrasson en son *histoire de la jurispr. rom.*

Il eût été facile cependant d'apposer le pacte de revente dès la premiere vente, comme dans la troisieme, & il ne falloit pas tant de détours & de fictions pour dire que le pere se désistoit volontairement en faveur de son fils du droit de puissance qu'il avoit sur lui; c'est pourquoi cette ancienne forme d'*émancipation* tomba en non-usage, lorsque l'empereur Anastase en eut introduit une plus simple, quoiqu'il n'eût pas abrogé l'autre. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANASTASIENNE, & *ci-après* EMANCIPATION JUSTINIENNE. *(A)*

EMANCIPATION *contractâ fiduciâ*, étoit chez les Romains une des formes de l'*émancipation* ancienne, qui se faisoit par le moyen des trois ventes imaginaires avec le *pactum fiduciæ*, c'est-à-dire la condition de revendre le fils de famille à son pere naturel. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANCIENNE. *(A)*

EMANCIPATION COUTUMIERE, *voy. ci-après* EMANCIPATION LÉGALE.

EMANCIPATION PAR LE DÉCÈS DE LA MERE, étoit une espece d'*émancipation* légale qui avoit lieu dans certaines coutumes en faveur des enfans par le décès de la mere, quoique le pere fût encore vivant. Dans ces provinces, les enfans étoient comme solidairement en la puissance de leurs peres & meres conjointement. Telles sont les dispositions des coutumes de Montargis, *ch. vij. art.* 3. Vitry, *art.* 100 & 243. Château-Neuf, *art.* 134. Chartres, *art.* 103. & Dreux, *art.* 93.

EMANCIPATION EXPRESSE, est celle qui se fait par un acte exprès, à la différence des *émancipations tacites*, qui ont lieu sans qu'il y ait aucun acte à cet effet de la part du pere, mais seulement en vertu d'un consentement tacite de sa part. *(A)*

EMANCIPATION DE LA FEMME, c'est ainsi que la séparation de la femme d'avec son mari est appellée dans la coutume de la Rue-Indre locale de Blois, *ch. x. art.* 31. *(A)*

EMANCIPATION D'UN FILS DE FAMILLE, s'entend de l'acte par lequel un fils, ou fille, ou quelqu'un des petits-enfans étant à la puissance du pere de famille, est mis hors de sa puissance.

Cette *émancipation* qui dérive du droit romain, a lieu dans tous les pays de droit écrit, & dans quelques coutumes où la puissance paternelle a lieu.

Le pere de famille peut émanciper ses enfans à tout âge, soit majeurs ou mineurs, parce que la majorité ne fait pas cesser la puissance paternelle. L'*émancipation* ne met pas non plus les enfans hors de tutelle, s'ils sont encore impuberes; en ce cas le pere devient leur tuteur légitime.

En pays de droit-écrit, l'*émancipation* doit se faire en jugement par une déclaration que fait le pere, qu'il met l'enfant hors de sa puissance; néanmoins dans le ressort du parlement de Toulouse, l'*émancipation* se peut faire devant notaires.

Dans les coutumes où la puissance paternelle a lieu, le pere peut émanciper en jugement ou devant notaires.

L'*émancipation* des enfans de famille fait cesser la puissance paternelle; elle ne rend cependant pas les enfans étrangers à la famille du pere, en sorte qu'ils lui succedent conjointement avec leurs freres & sœurs qu'il a retenus en sa puissance.

Elle n'a d'autre effet à l'égard du pere, que de délivrer l'enfant de la puissance paternelle, d'ôter au pere l'usufruit qu'il auroit pu avoir sur les biens de son enfant, & de rendre l'enfant capable de s'obliger. *Voyez* FILS DE FAMILLE, PUISSANCE PATERNELLE. *(A)*

EMANCIPATION DE GENS DE MAIN-MORTE, c'est l'affranchissement que le seigneur accorde à des gens qui sont ses serfs. *V.* AFFRANCHISSEMENT, GENS DE MAIN-MORTE, SERFS. *(A)*

EMANCIPATION JUSTINIENNE, étoit celle dont la forme fut réglée par l'empereur Justinien, lequel ayant rejeté toutes les ventes & manumissions imaginaires dont on usoit par le passé dans les *émancipations*,

permit aux peres de famille d'émanciper leurs enfans, soit en obtenant à cet effet un rescrit du Prince, ou même sans rescrit, en faisant leur déclaration à cet effet devant un magistrat compétent, auquel la loi ou la coutume attribuoit le pouvoir d'émanciper. On donnoit au pere après cette *émancipation*, en vertu de l'édit du préteur, le même droit sur les biens de ses enfans émancipés décédés sans enfans, que le patron auroit eu en pareil cas sur les biens de ses affranchis; mais par la derniere jurisprudence, le pere hérite de ses enfans par droit de succession des ascendans, & non pas seulement en qualité de patron. (*A*)

EMANCIPATION LÉGALE, est celle qui a lieu de plein droit, en vertu de la loi ou de la coutume. On l'appelle aussi *émancipation tacite*, parce qu'elle a lieu sans que le pere fasse aucun acte à ce sujet. Telles sont à l'égard des mineurs, les *émancipations* qui ont lieu par l'âge de puberté, par la majorité coutumiere, par la pleine majorité, par le mariage, telles sont pour les fils de famille les *émancipations* qui ont lieu en certains pays par le mariage, par l'acquisition de quelque dignité, par l'ordre de prêtrise, par l'habitation séparée, & par le négoce séparé. (*A*)

EMANCIPATION LÉGITIME *ou* ANCIENNE, étoit celle qui se faisoit en vertu de la loi des douze tables. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANCIENNE. (*A*)

EMANCIPATION PAR LETTRES DU PRINCE, a lieu, tant en faveur des mineurs que des fils de famille. L'usage de ces *émancipations* vient des Romains. *V.* ce qui en est dit à *l'article* EMANCIPATION DE MINEUR & EMANCIPATION JUSTINIENNE. Ces lettres qu'on appelle communément *lettres de bénéfice d'âge*, s'obtiennent en la petite chancellerie; elles sont adressées au juge royal qui a fait la tutelle ou curatelle; ou si c'est un juge de seigneur, on les adresse à un sergent royal, qui fait commandement au juge de procéder à l'entérinement: ce qui ne se fait qu'après avoir pris l'avis des parens & amis du mineur. (*A*)

EMANCIPATION DE MAJORITÉ COUTUMIERE, est celle que quelques coutumes accordent au mineur à l'âge de pleine puberté, lequel est réglé différemment par les coutumes. *V.* EMANCIPATION DE MINEUR. (*A*)

EMANCIPATION PAR MARIAGE, est une *émancipation* tacite que dans certains pays le mariage opere de plein droit & sans lettres du Prince, en faveur des mineurs & des fils de famille. Cette *émancipation* tacite n'a pas lieu dans les pays de droit écrit, excepté dans ceux qui sont du ressort du parlement de Paris.

Pour ce qui est des pays coutumiers, le mariage n'y a pas toujours opéré l'*émancipation*; car Gaucher de Chatillon connétable, mariant sa fille en 1300, promit de l'émanciper & de la sortir hors de sa puissance.

Présentement toutes les coutumes donnent au mariage l'effet d'émanciper, excepté celle de Poitou qui requiert à l'égard des nobles une *émancipation* expresse outre le mariage. Celle de Saintonge veut qu'il y ait habitation séparée de celle du pere; celle de Bretagne requiert que le mariage soit fait du consentement du pere, condition qui doit être sous-entendue dans toutes les coutumes; celle de Bourbonnois dit que le mariage émancipe, mais elle met une restriction, si ce n'est qu'il fût autrement convenu en faisant le mariage. *Voyez le recueil des questions* de M. Bretonnier, au mot *puissance paternelle*.

L'*émancipation* par mariage n'opere pas plus d'effet que celle qui se fait en vertu de lettres du Prince, si ce n'est que la premiere emporte la liberté de se remarier sans le consentement du pere, quoique celui ou celle qui veut se remarier n'ait pas 25 ans. (*A*)

EMANCIPATION DE MINEUR, est l'acte qui met un mineur hors de la puissance de son tuteur, & lui donne le droit de jouir de ses revenus, même de disposer de ses meubles.

L'*émancipation des mineurs* avoit lieu chez les Romains; elle se faisoit en vertu de lettres du Prince: cela fait la matiere du titre du code *de his qui ætatis veniam impetraverunt*. La loi 2 qui est de l'empereur Constantin, dit que tous les jeunes gens, lesquels étant de bonne conduite desirent de gouverner leur patrimoine,

ayant besoin pour cela de lettres du prince, pourront impétrer cette grace quand ils auront vingt ans accomplis ; de maniere qu'ils présenteront eux-mêmes leurs lettres au juge, & prouveront leur âge par écrit, & justifieront de leur bonne conduite & mœurs par des témoins dignes de foi : la loi permet néanmoins aux filles de présenter leurs lettres par procureur, & de les obtenir à l'âge de dix-huit ans, pour pouvoir jouir de leurs biens sans pouvoir aliéner les fonds, en sorte qu'elles aient en toutes affaires autant de droit & de pouvoir que les hommes. La raison pour laquelle la loi fait mention nommément des filles, est que dans l'ancien droit romain, les femmes étoient perpétuellement en curatelle.

Il paroît singulier que cette loi oblige les mineurs qui veulent jouir de leur revenu, de prendre des lettres, vu que, suivant le droit romain, la tutelle finit à l'âge de puberté, qui est de quatorze ans pour les mâles, & de douze ans pour les filles ; & que, suivant ce même droit, il est libre au mineur pubere de ne pas demander de curateur. Mais il est évident que la loi a entendu parler du cas où le mineur a un curateur, comme on lui en donne un ordinairement en sortant de la tutelle : ce qui est fondé sur la disposition de cette même loi, qui suppose qu'un mineur n'est pas capable de gouverner son bien au plutôt qu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Néanmoins dans notre usage les lettres de bénéfice d'âge s'obtiennent souvent plutôt tant en pays coutumier, que dans les pays de droit écrit : cela dépend de la capacité des mineurs, de l'avis des parens, & de l'ordonnance du juge ; mais ordinairement on n'accorde point de lettres de bénéfice d'âge au dessous de la puberté.

Les mineurs peuvent aussi être émancipés par mariage, ou par la majorité coutumiere, que les coutumes fixent différemment ; mais en ce cas ils ont toujours besoin de lettres du Prince ; de sorte que les coutumes qui semblent accorder l'*émancipation* à celui qui atteint l'âge de majorité coutumiere, ne font proprement que régler l'âge auquel on peut obtenir des lettres d'*émancipation*.

La majorité parfaite opere aussi une espece d'*émancipation* légale.

Le mineur émancipé peut faire seul tous actes d'administration ; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer ses immeubles sans avis de parens & décret du juge.

Il ne peut aussi ester en jugement, sans être assisté d'un curateur. *(A)*

EMANCIPATION DE MOINES : on s'est quelquefois servi de ce terme dans les monasteres, en parlant des moines promus à quelque dignité, ou tirés hors de l'obéissance de leurs supérieurs. *Voy. le gloss. de* Ducange, au mot *Emancipatio. (A)*

EMANCIPATION D'UN MONASTERE est dite dans quelques anciens auteurs, pour *exemption de la jurisdiction de l'ordinaire. Voyez* Ducange *ibid. (A)*

EMANCIPATION *per æs & libram*, *voyez* EMANCIPATION ANCIENNE.

EMANCIPATION TACITE, est celle qui a lieu de plein droit en faveur du mineur ou du fils de famille, sans le consentement du pere, & sans lettres du Prince : telles sont celles qui ont lieu par le mariage, par l'acquisition de quelque dignité, par l'ordre de prêtrise, par une habitation ou un commerce séparé.

Suivant le droit romain, il n'y avoit que la dignité de patrice capable d'émanciper ; celle de sénateur n'avoit pas cet effet.

En France, les premieres dignités des parlemens, telles que celles de présidens, de procureur & avocats généraux, émancipent. Les grandes dignités de l'épée & de la cour émancipent aussi.

Pour ce qui est des dignités ecclésiastiques, en pays de droit écrit, l'épiscopat est la seule qui ait l'effet d'émanciper. Les dignités d'abbé, de prieur & de curé, n'émancipent point.

En pays coutumier la prêtrise émancipe, comme le décide la coutume de Bourbonnois, & que Coquille l'observe sur celle de Nivernois : mais Faisand, sur celle de Bourgogne, dit que la prêtrise n'émancipe que quand le prêtre possede un bénéfice qui requiert résidence.

L'habitation séparée n'émancipe que dans les pays coutumiers : encore la coutume de Châlons est-elle la seule qui se contente

de cette circonftance. Celle de Bretagne & de Bordeaux veulent en outre l'âge de vingt-cinq ans ; celle de Poitou requiert le mariage avec l'habitation féparée ; celle de Saintonge veut tout-à-la-fois le mariage, l'âge de vingt-cinq ans pour les nobles, de vingt-cinq ans pour les roturiers, & l'habitation féparée.

Le commerce ou négoce féparé émancipe auffi en pays coutumier, comme le décident les coutumes de Berri, Bourbonnois, & Bordeaux : ce qui eft conforme à l'*article 6. du tit. j.* de l'ordonnance du commerce, qui répute majeurs tous négocians & marchands, mais feulement pour le fait du commerce dont ils fe mêlent. *(A)*

EMANCIPÉ, *(Jurifprud.)* eft celui qui jouit de fes droits, au moyen de l'émancipation expreffe ou tacite qu'il a acquife.

Le mineur *émancipé* peut toucher fes revenus & difpofer de fon mobilier ; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer fes immeubles, fans avis de parens homologué par le juge. Il ne peut auffi efter en jugement, fans être affifté de curateur.

Le fils de famille, majeur lorfqu'il eft *émancipé*, jouit de tous les droits des majeurs qui font *fui juris*. Voyez *ci-devant* ÉMANCIPATION *(A)*.

* EMANUEL, furnommé le *Fortuné*, roi de Portugal, *(Hift. de Portugal.)* monta fur le trône en 1495, après la mort de fon coufin Jean II, mort fans enfans légitimes. L'empereur Maximilien prétendoit que la couronne de Portugal lui appartenoit ; mais *Emanuel* fut proclamé, fans que l'on eût aucun égard aux prétentions de Maximilien. Il fignala fon avénement par des traits de générofité, tels que la grace des enfans du duc de Bragance, qu'il rappella, & auxquels il fit rendre leurs biens, en dédommageant amplement ceux qui les poffédoient, & la remife du tribut que fon prédéceffeur avoit impofé aux Juifs. Mais fon amour pour Ifabelle, veuve d'Alphonfe, fils de Jean II, endurcit fon cœur au point de lui faire commettre plufieurs injuftices. Cette princeffe jeune & belle étoit animée d'un zele violent contre les Maures & les Juifs. *Emanuel*, épris de fes charmes, ne put obtenir fa main qu'à condition qu'il chafferoit les Maures & les Juifs de fes états. Son confeil condamnoit cette violence, comme préjudiciable à l'état & contraire à l'équité naturelle. La paffion du prince prévalut. Les Maures & les Juifs eurent ordre de fortir du royaume, fous peine de demeurer efclaves s'ils n'obéiffoient promptement. Les Maures pafferent en Afrique. Les Juifs, en fuyant, ne purent pas emmener avec eux leurs enfans au deffous de quatorze ans. On les retint de force pour les inftruire des principes du Chriftianifme.

Les découvertes & les conquêtes de Vafco de Gama, d'Alvarès Cabral, & d'Albuquerque, porterent la gloire d'*Emanuel* & de la nation Portugaife au plus haut degré. Jamais le Portugal ne fut plus floriffant que fous le regne de ce prince, qui fut appellé l'*âge d'or du Portugal.* Heureux dans toutes fes entreprifes au dehors, il ne négligeoit point ce qui pouvoit établir le bon ordre & la profpérité au dedans de fon royaume. Il fit de fages ordonnances que l'on refpecte encore. Ami des lettres, il cultiva les fciences & honora les favans, & favoit diftinguer les talens fupérieurs des médiocres ; il récompenfoit les uns & encourageoit les autres. *Emanuel* mourut à l'age de cinquante-deux ans : il en avoit régné vingt-fix. Les larmes de fes fujets prouverent fenfiblement combien il leur étoit cher.

EMARGEMENT, f. m. *(Fin.)* l'action de tranfporter à la marge. On a fait de ce fubftantif le verbe *émarger.* Voyez *l'article* MARGE.

EMASCULATION, f. f. l'action par laquelle on enleve à un mâle les parties qui caractérifent fon fexe. *V.* CASTRATION. *(L)*

* EMATURIES, f. f. d'αἱματόω *cruento*, *(Myth.)* fêtes qui fe célébroient à Lacédémone au tombeau de Pélops ; là de jeunes garçons fe fouettoient jufqu'à ce que le tombeau fût arrofé de leur fang. Voilà des fêtes qui fe fentent bien du caractere dur & auftere du peuple. *Voyez* FÊTES.

§ EMAUX, s. m. plur. (*terme de Blason.*) *gentilicii scuti metalla & colores.*

Il y a neuf *émaux*, dont deux métaux, cinq couleurs & deux fourrures.

Les métaux sont le jaune, qu'on nomme *or*; le blanc, *argent.*

Les couleurs sont le bleu, qu'on nomme *azur*; le rouge, *gueules*; le verd, *sinople*; le noir, *sable*; & le violet, *pourpre.*

Les fourrures sont le vair & l'hermine.

Ces *émaux* se marquent en gravure par des points, traits ou hachures.

L'or par grand nombre de petits points.

L'argent, tout blanc, c'est-à-dire, sans aucune hachure.

L'azur, par des lignes horizontales.

Le gueules, par des lignes perpendiculaires.

Le sinople, par des lignes diagonales à droite.

Le sable, par des lignes horizontales & perpendiculaires croisées les unes sur les autres.

Le pourpre, par des lignes diagonales à gauche.

Le vair, par l'azur chargé de petites pieces d'argent en forme de clochettes renversées.

L'hermine, par l'argent chargé de mouchetures de sable.

Signification des émaux.

L'or signifie, *richesse, force, foi, pureté & constance.*

L'argent, *innocence, blancheur, virginité.*

L'azur, *royauté, majesté, beauté, sérénité.*

Le gueules, *courage, hardiesse, intrépidité.*

Le sinople, *liberté, espérance, abondance.*

Le sable, *science, modestie, affliction.*

Le pourpre, *dignité, puissance, souveraineté.*

Le vair & l'hermine, *grandeur, autorité & empire.*

A ces neuf *émaux*, on en ajoute deux autres.

Le couleur de chair, que l'on nomme *de carnation*, pour les parties du corps humain, telles que le visage, les mains, les piés.

La couleur naturelle, pour les arbres, plantes, fruits & animaux; s'ils sont tels que la nature les représente, alors on les dit *au naturel.*

Etymologie des émaux.

Le mot *émail* (au pluriel *émaux*) vient de l'Italien *smaito*, selon Menage.

D'autres le dérivent de l'hébreu *hhasmal*, traduit par *electrum*, sorte d'émail composé d'or & d'argent; les Latins de la basse latinité en ont fait *smaltum*, d'où est venu *émail.*

Et ce mot *émail* a été introduit dans l'art héraldique, parce que anciennement on représentoit en *émaux* de diverses couleurs (sur les écus, cote-d'armes, boucliers & autres armes offensives & défensives), les pieces de blason que les chevaliers avoient prises pour se distinguer & reconnoître dans les tournois.

EMBACLE, s. f. *terme de riviere* dont on se sert pour exprimer l'embarras de plusieurs cordes de bois que l'on a mises à flot, & qui sont arrêtées par quelques obstacles. *Voyez* CORDES, BOIS. *Voyez aussi l'article* TRAIN.

EMBALLAGE, s. m. *terme de douane & de commerce*, qui a plusieurs significations.

1°. *Emballage* s'entend de l'action même d'emballer. *Voyez* EMBALLER.

2°. *Emballage* comprend tout ce qui sert à emballer les marchandises, comme le papier, le carton, les caisses, tonneaux, bannettes, toiles cirées, serpillieres, cordages, *&c.* pour lesquelles il n'est fait aucune déduction de poids pour les droits d'entrée & de sortie, selon le tarif de 1664 & l'ordonnance de 1667, si ce n'est pour les marchandises d'or & d'argent, & pour les drogueries & épiceries.

3°. *Emballage* ne signifie souvent que les *toiles* ou *serpillieres* qui servent à empaqueter les marchandises.

Une toile d'emballage est une sorte de toile grossiere, mais forte, qui sert à emballer: elle est différente de la serpilliere, quoiqu'on se serve aussi de celle-ci pour

emballer. *Voyez* SERPILLIERE. *Diction. de comm. de Trev. & Chambers. (G)*

EMBALLER, v. act. (*Comm.*) faire l'emballage d'une caisse de marchandises, l'envelopper de toile & la garnir de paille, pour la conserver & la garantir de la pluie, du mauvais temps & autres accidens, lorsqu'on est obligé de la transporter au loin, soit par des voitures de terre ou de riviere, soit par mer, & pour les voyages de long cours.

Il y a plusieurs manieres d'*emballer* les marchandises; les unes s'*emballent* seulement avec de la paille & de la grosse toile; les autres dans des bannes ou bannettes d'osier ou de bois de châtaignier, ou dans des caisses de bois de sapin qu'on couvre d'une toile cirée grasse, toute chaude; d'autres dans de gros cartons qu'on enveloppe de toiles cirées seches, quelquefois sans autre couverture, mais le plus souvent avec de la paille & de la toile. Dans tous ces emballages on coud la toile avec de la ficelle & une grosse aiguille, & on la serre pardessus avec une forte corde, qui faisant plusieurs tours de divers sens autour du ballot, aboutit à un des coins, où elle est enfin liée & arrêtée. C'est à ce bout de la corde que les visiteurs ou autres commis des douanes mettent leur plomb, afin que la balle ne puisse s'ouvrir sans le lever, & que les marchandises qu'ils ont visitées ne puissent être changées ni augmentées au préjudice des droits du roi.

Dans les échelles du Levant, comme à Alep, Smyrne, &c. les emballages, particuliérement ceux des soies, ont toujours deux toiles; l'une intérieure, qu'on appelle *la chemise;* l'autre extérieure, qui est la couverture. Les Levantins remplissent l'entre-deux de ces toiles, de paille, & quelquefois de coton. *Dictionnaires de Commerce de Trevoux, & Chambers.* (G)

EMBALLEUR, s. m. (*Comm.*) celui dont le métier ou la fonction est de ranger les marchandises dans les balles, de les empaqueter & emballer.

Autrefois les crocheteurs & gagnes-deniers faisoient cet office dans les douanes; mais maintenant dans celles de Lyon & de Paris il y a des *emballeurs* en titre d'office, qui paient paulette au roi, ont des droits réglés par un tarif, font bourse commune, & forment un corps qui a son syndic & autres officiers. Ils sont à Paris au nombre de soixante partagés en deux bandes, dont l'une est de service à la douane, & l'autre à leur bureau rue des Lombards, où ils roulent ainsi alternativement tous les huit jours.

Ce sont les *emballeurs* qui écrivent sur les toiles d'emballage, les numéro des ballots appartenans au même marchand, & envoyés au même correspondant, les noms & qualités de ceux à qui ils sont envoyés, & les lieux de leur demeure. Ils ont aussi soin de dessiner un verre, un miroir ou une main sur les caisses de marchandises casuelles, pour avertir ceux qui les remueront, d'user de précaution.

Les instrumens dont se servent les *emballeurs*, sont un couteau, une bille de bois, ordinairement de buis, & une longue & forte aiguille à trois carres: leur fil est une médiocre ficelle, qui dans le commerce de la corderie est appellée *ficelle d'emballage. Dictionnaires de commerce, de Trevoux, & Chambers. (G)*

* *EMBAMMA*, (*Hist. anc.*) espece de sauce ou de salade à laquelle on joignoit l'épithete d'*amarum*, amere, & qui servoit d'assaisonnement à l'agneau paschal. C'étoit ou des endives, ou de la chicorée, ou de la laitue, ou de la pulmonaire, ou le chardon, le raifort, les orties, &c. on tenoit du vinaigre dans un vase placé à côté de ces herbes; & après plusieurs cérémonies religieuses que le maître de la maison faisoit, il rompoit un morceau de pain azyme, le couvroit d'herbes ameres, trempoit le tout d'abord dans le vinaigre, ensuite dans une sauce de figues, de raisins, &c. & disoit: « Béni soit le Seigneur » notre Dieu, le maître du monde, qui » nous a sanctifiés par ses commandemens, » & nous a ordonné de manger le pain » azyme avec la sauce amere. » Il mangeoit ensuite le pain trempé & les herbes, bénissoit les mets, goûtoit à l'agneau paschal, & abandonnoit le reste de l'agneau, des herbes, du pain & des sauces à la dévotion & à l'appétit des autres convives, dont le repas commençoit alors.

EMBANKIS, (*Luth.*) nom général des principaux instrumens de musique du royaume de Congo, dont le roi & les princes font seuls usage.

EMBANQUÉ, adj. (*Marine.*) Les navigateurs qui vont à la pêche de la morue, ou qui font route pour Terre-neuve & le golfe de Saint-Laurent, se servent de ce terme pour dire qu'ils sont arrivés sur le banc de Terre-neuve. (*Z*)

* EMBANQUER, v. act. *ou* neut. (*Manufact. en soie.*) c'est passer les canons d'organsin à la cantre, pour se disposer à ourdir. *Voyez* CANONS, ORGANSIN & CANTRE.

* EMBARBE, s. f. (*Manuf. en soie.*) ficelle servant au métier d'étoffes de soie; elle a trois quarts d'aune de long, & elle est bouclée par un de ses bouts. On enfile les *embarbes* les unes après les autres à une corde, afin que quand on veut s'en servir, elles ne puissent jamais être prises les unes avant les autres: leur usage dans le lisage des dessins, est d'arrêter les cordes de semple que la liseuse retient. *Voyez* SEMPLE & LIRE.

Peigner les embarbes, c'est les débrouiller après qu'on les a tirées du semple, & lorsque les lacs sont finis. *Voyez* LACS.

EMBARBER, v. n. *terme de riviere.* Lorsqu'un bateau vient d'amont, & qu'il est prêt de passer un pont ou un pertuis, on dit: *ce bateau va embarber l'arche avalante, ce bateau est près d'embarber le pertuis.* *Voyez* PERTUIS.

EMBARCADERE & EMBARCADOUR, s. m. (*Mar.*) Les Espagnols donnent ce nom aux ports & rades qu'ils ont le long des côtes de l'Amérique méridionale, & sur-tout dans la mer du Sud, où ils vont charger les marchandises & faire le commerce pour les villes qui sont dans le dedans des terres. Il y a des *embarcaderes* qui sont fort éloignées des villes: par exemple, Arica est l'*embarcadere* du Potosi; Acapulco & la Vera-Crux peuvent être regardés comme les *embarcaderes* de la ville de Mexico. (*Z*)

EMBARDER, v. neut. (*Marine.*) c'est lorsqu'on fait faire au vaisseau un mouvement pour s'éloigner de l'endroit où il est. On dit: *embarde au large*, lorsqu'étant dans la chaloupe auprès du vaisseau, on pousse d'un côté ou d'autre pour s'en éloigner. *Embarder* se dit encore lorsqu'un vaisseau est à l'ancre, & qu'on lui fait sentir son gouvernail pour le jeter d'un côté ou d'un autre. (*Z*)

EMBARGO, s. m. (*Mar.*) METTRE UN EMBARGO. On se sert de ce terme pour celui d'*arrêt*, ou pour signifier l'ordre que les souverains donnent pour arrêter tous les vaisseaux dans leurs ports, & empêcher qu'il n'en sorte aucun, afin de les trouver prêts pour leur service, en cas de besoin; ce qu'on les oblige de faire en les payant. En France on dit *fermer les ports.* (*Z*)

EMBARILLÉ, adj. (*Comm.*) renfermé dans un baril; ainsi on dit *de la farine embarillée.*

EMBARQUEMENT, s. m. (*Comm.*) l'action de charger des marchandises ou des troupes dans un vaisseau. Ce terme signifie aussi dans le commerce, les *frais* qu'il en coûte pour embarquer des marchandises. *Dictionn. de Comm. de Trevoux*, & *Chambers.* (*G*)

EMBARQUER DES MARCHANDISES, (*Comm.*) c'est en charger un vaisseau ou un bateau.

Un maître de vaisseau doit avoir le connoissement de toutes les marchandises qu'il *embarque*; & un voiturier par eau, la lettre de voiture de celles dont son bateau est chargé, pour les représenter en cas de besoin.

Embarquer en grenier, c'est *embarquer* des marchandises sans être emballées ni empaquetées.

On *embarque* de cette sorte le sel, le bled, toutes sortes de grains, des légumes; certains fruits, comme les pommes, les noix, le poisson sec, les métaux; *&c.* c'est-à-dire qu'on les met en tas dans des lieux secs & préparés exprès à cet usage dans les navires & bateaux. *Dictionn. de Commerce de Trevoux*, & *Chambers.* (*G*)

* EMBARRAS, s. m. il se prend au physique & au moral; au *physique*, pour tout ce qui empêche la facilité d'un mouvement ou d'une action; & au *moral*, pour tout ce qui nuit à l'expédition prompte

d'une affaire, ou à la commodité de la vie. On dit *les embarras d'une route* & *les embarras du monde.* On dit encore *avoir l'esprit embarrassé d'affaires, être embarrassé de quelqu'un*, &c.

EMBARRÉ, (*Manege & maréch.*) cheval *embarré.* *Voyez* S'EMBARRER, EMBARRURE.

EMBARRER (s'), *Manege & maréc.* Un cheval qui *s'embarre*, est celui qui se trouve tellement pris & arrêté après avoir passé l'une de ses jambes au delà de la barre qui limitoit la place qu'il occupe dans l'écurie, qu'il ne peut plus l'en dégager. Dans les efforts qu'il fait pour y parvenir, il peut se blesser plus ou moins dangereusement. *Voyez* EMBARRURE. Des séparations en forme de cloison, la suspension des barres à une juste hauteur, préviendroient sans doute un pareil événement. *Voyez* ECURIE. (*e*)

EMBARRURE, s. f. *terme de Chirurgie*, espece de fracture du crâne, dans laquelle une esquille passe sous l'os sain, & comprime la dure-mere. Il faut tâcher de tirer avec adresse cette piece d'os avec des pincettes convenables. Si l'on croit n'y pouvoir réussir, ou si en faisant des tentatives il y a du risque de causer quelque déchirement à la dure-mere, il faut appliquer le trépan, & le multiplier, si le besoin le requiert, afin de pouvoir enlever facilement la piece d'os qui forme l'*embarrure.* *Voyez* ENGISOMME & TRÉPANER. (*Y*)

EMBARRURE, s. f. (*Manege & Mar.*) On appelle improprement ainsi tout accident qui suit l'action de *s'embarrer*: l'effet ou la maladie est donc ici désigné & reconnu par le nom même de la cause qui l'a produit.

Ces accidens ne se bornent pas toujours à de simples écorchures; ils consistent souvent dans des contusions plus ou moins dangereuses, selon qu'elles sont plus ou moins fortes & plus ou moins profondes, & selon aussi la nature de la partie contuse & affectée.

L'écorchure est une légere solution de continuité, une érosion qui n'intéresse que les poils, l'épiderme, les fibres & les petits vaisseaux cutanés.

Il est certain que l'*embarrure* limitée à ce seul événement, ne peut jamais être envisagée comme une maladie grave; elle est cependant quelquefois accompagnée d'inflammation, ce que l'on reconnoît aisément à la sensibilité que témoigne l'animal, lorsque nous portons la main sur cette plaie superficielle, à la chaleur & au gonflement qui se manifeste dans ses environs; & alors elle exige plus d'attention de la part du maréchal.

Il ne suffit pas en effet de recourir à des pommades ou à des liqueurs dessicatives; il s'agit premiérement de détendre & de calmer. L'application prématurée de ces topiques qui ne conviennent que dans le cas de l'absence de tous les signes dont je viens de parler, augmenteroit inévitablement le mal: on oindra donc d'abord le lieu où le siege en est établi, avec un mêlange de miel & d'onguent d'althæa, jusqu'à ce que la douleur s'évanouisse; à mesure qu'elle se dissipera, on supprimera insensiblement l'althæa pour lui substituer l'onguent pompholix ou l'onguent de céruse toujours mêlée avec le miel; & la plaie étant enfin desséchée par ce moyen, on procurera la régénération des poils: il n'est point de voie plus assurée pour y parvenir, que celle d'oindre la partie qui en est dépourvue avec l'onguent suivant.

« Prenez pampre de vigne que vous » pilerez dans un mortier de fonte; après » en avoir broyé une petite quantité, » ajoutez-y du miel; broyez de nouveau » le tout, reprenez des pampres, pilez-» les & ajoutez encore du miel; conti-» nuez jusqu'à ce que vous ayiez préparé » assez de cet onguent, que vous gar-» derez soigneusement pour le besoin, » & que vous aurez attention de renou-» veller chaque année. »

Il peut arriver aussi que l'inflammation soit très-considérable, alors on saignera l'animal: de plus, s'il survient des fongosités, on emploiera, lorsqu'il n'y aura plus d'inflammation, de foibles consomptifs pour les détruire, tels que l'alun brûlé, mêlé avec le miel, & même avec l'ægyptiac, si ces fongosités sont d'un certain volume. Enfin, dans le cas de l'écorchure simple & sans complication de chaleur & de

de douleur, on se contentera de laver la partie malade avec du vin chaud, de la saupoudrer avec de la céruse, ou de la frotter avec les mélanges dessicatifs & adoucissans dont j'ai fait mention, &c.

Les contusions occasionées par l'*embarrure*, ne différent de celles qui sont le produit de l'impression subite & du heurt de quelques corps durs & obtus, qu'en ce que communément le frottement de la partie sur la barre, suscitant une érosion, elles s'annoncent par une tumeur avec solution extérieure de continuité. Il n'est pas néanmoins absolument rare que cette tumeur soit sans déperdition de substance, & sans ouverture à la peau.

Lorsque la contusion se borne au tégument ou au corps graisseux, elle est regardée comme une meurtrissure, & n'est suivie d'aucun accident fâcheux : l'eau fraiche, l'eau-de-vie & le savon sont des remedes capables d'en opérer l'entiere guérison ; il n'en est pas de même lorsqu'elle s'étend dans les parties charnues, ou qu'elle est accompagnée de la foulure des tendons ou des ligamens, de la dilacération du tissu interne, du froissement, de la compression des vaisseaux, de la stagnation des liqueurs dans leurs canaux, de leur extravasion, &c. Ces différentes complications nous sollicitent à un traitement plus méthodique, & dans lequel nous devons toujours nous guider par la variété des symptomes & des circonstances. 1°. De fortes contusions, sur-tout dans la partie la plus élevée de l'extrémité, s'enflamment le plus souvent & suppurent. J'ai ouvert nombre d'abcès provenans de cette seule & unique cause. 2°. Les tendons ou les ligamens sont-ils contus & foulés ? la douleur vive à laquelle l'animal est en proie, la difficulté qu'il a de se mouvoir, nous l'annonceront ; & ces mêmes signes réunis & joints à celui qui résulte du volume & de l'étendue de la tumeur, nous indiqueront encore tous les autres accidens qui ont eu lieu dans l'intérieur du membre *embarré*.

Dans les uns & les autres de ces cas, la saignée à la jugulaire est indispensable. Selon l'ardeur de l'inflammation & la vivacité de la douleur, on appliquera des cataplasmes anodins faits avec de la mie de pain bouillie dans du lait, à laquelle on ajoutera des jaunes-d'œufs, du safran & de l'onguent *populeum* ; par le secours de ces médicamens, on satisfera aux premieres intentions que l'on doit avoir, puisqu'on s'opposera d'une part à l'affluence des humeurs sur la partie tuméfiée, & de l'autre, aux progrès de l'inflammation qu'il faut absolument s'efforcer d'appaiser. Ces deux objets étant remplis, on n'oubliera rien pour délivrer la partie des humeurs qui s'y feront accumulées. On débutera d'abord par les remedes résolutifs, tels que les cataplasmes faits avec racine d'iris, de bryone, de chacune deux onces ; sommités d'absynthe & d'auronne, fleurs de camomille & de sureau, de chacune une poignée ; semence d'aneth, fénugrec & cumin en poudre, de chacun une once ; sel ammoniac, quatre drachmes : on fera cuire le tout dans du gros vin, on pilera ensuite le marc, on y mêlera de l'axonge humaine, ou de l'axonge de cheval & du safran, de chacun deux drachmes pour le cataplasme que l'on appliquera chaudement sur la partie, ou tel autre semblable qui aura les mêmes vertus & la même efficacité. En frottant encore la tumeur avec les résolutifs spiritueux, ou avec l'esprit de matricaire & le baume nervin, ou en mettant en usage les bains résolutifs aromatiques, on pourra opérer la résolution. S'il y a enfin épanchement ou infiltration d'humeur, & que cette voie que l'on doit toujours préférer à toute autre, soit impossible ; on facilitera la suppuration par l'onction de l'onguent *basilicum*, ensuite on ouvrira la tumeur. *Voyez* TUMEUR. Souvent les épervins, les courbes, les suros, sont provoqués par les *embarrures*. *Voyez* EPARVINS, SUROS. J'ai vu de plus ensuite d'un pareil accident, un gonflement énorme & une obstruction considérable du tissu vasculaire qui compose la masse des testicules. *Voyez* TESTICULE.

Pendant l'administration des remedes que je viens de prescrire, on doit tenir l'animal à un régime exact, à l'eau blanche, au son, lui administrer des lavemens émolliens, &c. & selon le dépôt qui en sera résulté, le purger pour terminer le traitement. (e)

EMBASE D'ENCLUME. On appelle ainfi un reffaut qui fe trouve à quelques enclumes lorfque la table n'eft point de niveau avec la bigorne, foit que celle-ci foit ronde ou quarrée, étant d'un pouce ou environ plus baffe que la table de l'enclume. Ces fortes d'enclumes fervent aux Taillandiers, & à leur défaut ils fe fervent d'enclumes ordinaires. (*D*)

EMBASEMENT, f. m. *en Architect.* eft une efpece de bafe fans moulure, ou focle continu au pié d'un édifice; on l'appelle en grec *ftereobate*, terme qui comprend en général toute forte de ftructure folide deftinée à foutenir une autre partie d'un édifice moins maffive. (*P*)

EMBATERIE, f. f. (*Mufiq. des anc.*) nom d'une marche des Lacédémoniens, qui s'exécutoit fur des flûtes propres à cet effet, & qui probablement étoient des flûtes *embatériennes*. *Voyez* EMBATÉRIENNE, (*Mufique inftrumentale des anciens.*) L'*embaterie* fervoit à régler les pas des foldats, quand ils marchoient à l'ennemi.

Cette marche étoit certainement à deux temps, & ne changeoit point de mefure, comme tous les autres airs des Grecs, qui changeoient de mefure, fuivant que le rhythme des paroles l'exigeoit. Car ce n'eft qu'avec beaucoup de peine qu'on peut parvenir à marcher réguliérement en réglant fes pas fur un air d'un mouvement à trois temps, & il eft impoffible que plufieurs hommes puiffent marcher uniformément en changeant de pas, comme il le faut, quand la mefure change. Cette marche étoit encore d'un mouvement grave & pofé, car l'on fait que les Lacédémoniens étoient de tous les peuples ceux qui marchoient avec le plus de gravité à l'ennemi. (*F. D. C.*)

EMBATERIENNE, (*Mufiq. inftr. des anc.*) efpece de flûte des Grecs, dont, au rapport de Pollux, ils fe fervoient en voyageant, apparemment pour rendre le chemin moins pénible & moins ennuyeux.

Cette flûte, furnommée *embatérienne*, propre à la marche, pourroit bien être celle fur laquelle les Lacédémoniens exécutoient leur marche appellée *embaterie*. *Voyez* EMBATERIE, (*Mufiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

EMBATONNÉ, adj. (*Blafon.*) On dit qu'une colonne eft cannelée & *embâtonnée*, pour dire que fes cannelures font remplies de figures de bâtons, jufqu'à une certaine partie de fon fût.

EMBATTOIR, f. m. (*maréch. grof.*) *Voyez* EMBATTRE; c'eft une foffe dans laquelle les maréchaux groffiers mettent les roues qu'ils veulent ferrer. Anciennement dans Paris les *embattoirs* étoient placés dans les rues au devant des boutiques de ces ouvriers; mais la police a réformé cet abus. (*D*)

EMBATTRE, v. act. (*Maréch. grof.*) C'eft le nom que l'on donne à la manœuvre par laquelle on garnit une roue de voiture de fes bandes de fer. Il y a deux manieres de ferrer les roues: l'une avec autant de bandes de fer qu'il y a de jantes à la roue, c'eft celle que nous allons expliquer; l'autre maniere confifte à ferrer la roue avec un cercle de fer d'une feule piece, ce qui fe fait avec l'aide du diable (*voyez* DIABLE.) Pour *embattre* ou ferrer une roue, on la place dans l'embattoir qui eft une foffe de 6 à 7 piés de long fur un de large & environ 3 piés de profondeur: cette foffe doit être bien maçonnée ou garnie d'un corroi de glaife, afin qu'elle puiffe tenir l'eau dont on la remplit, & dont on verra l'ufage ci-après. Cette foffe ou embattoir eft bordée au raiz-de-chauffée d'un fort chaffis de charpente qui affure la maçonnerie; on place donc la roue dans cette foffe, en forte qu'elle y foit plongée à moitié, & que les deux bouts du moyeu portent fur le chaffis de charpente. Dans cet état on applique une des bandes de fer qui doivent êtres rougies au feu, fur les jantes de la roue, en forte que le milieu de la bande réponde jufte fur le joint de deux jantes contiguës; on frappe de grands clous par les trous des barres qui par ce moyen fe trouvent affujetties fur les jantes. On fait rougir les barres afin qu'elles fe plient & s'appliquent mieux à la circonférence de la roue; mais comme ordinairement le feu y prend après que la bande eft embattue ou clouée, on fait tourner la roue,

en forte que la bande & la partie enflammée se trouvent plongées dans l'eau de l'embattoir où elles s'éteignent. (*D*)

* EMBAUCHER, v. act. (*Arts méc.*) Il se dit d'un compagnon qui se présente pour entrer chez un maître auquel il est conduit par les autres compagnons. Le compagnon est *embauché*, quand il est accepté par le maître ; & le repas que l'*embauché* donne aux compagnons, s'appelle l'*embauchage*. On dit *payer son embauchage*.

EMBAUCHOIR, s. m. (*terme de Formier.*) C'est une espece de jambe de bois garnie d'une coulisse comme la forme brisée. On s'en sert pour élargir les bottes.

* EMBAUMEMENS, subst. m. plur. (*Hist. anc.*) De tous les peuples anciens, il n'y en a aucun chez lequel l'usage d'embaumer les corps ait été plus commun que chez les Egyptiens : c'étoit une suite de leur superstition. *V. l'article* EGYPTIEN.

Nous allons rapporter ce qu'Hérodote nous en a transmis, & nous y joindrons les observations de notre savant chymiste M. Rouelle.

Dans l'Egypte, dit Hérodote, il y a des hommes qui font métier d'embaumer les corps. Quand on leur apporte un mort, ils montrent aux porteurs des modeles de morts peints sur du bois. On prétend que la peinture ou figure la plus recherchée, représente ce dont je me fais scrupule de dire le nom en pareille occasion ; ils en montrent une seconde qui est inférieure à la premiere, & qui ne coûte pas si cher, ils en montrent encore une troisieme qui est au plus bas prix : ils demandent ensuite suivant laquelle de ces trois peintures on veut que le mort soit accommodé. Après qu'on est convenu du modele & du prix, les porteurs se retirent, les embaumeurs travaillent, & voici comment ils exécutent l'*embaumement*, le plus recherché.

Premiérement ils tirent avec un fer oblique la cervelle par les narines : ils la font sortir en partie de cette maniere, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduisent dans la tête : ensuite ils font une incision dans le flanc avec une pierre d'Ethiopie aiguisée : ils tirent par cette ouverture les visceres ; ils les nettoient, & les passent au vin de palmier ; il les passent encore dans des aromates broyés : ensuite ils remplissent le ventre de myrrhe pure, broyée, de cannelle & d'autres parfums, excepté d'encens, & ils le recousent. Cela fait, ils salent le corps, en le couvrant de *natrum* pendant soixante-dix jours : il n'est pas permis de le saler plus de soixante-dix jours. Ce terme expiré, ils lavent le mort, & l'enveloppent de bandes de toile de lin coupées, & enduites de la gomme dont on se sert en Egypte en guise de colle. Les parens le reprennent en cet état, font faire un étui de bois de forme humaine, y placent le mort, le transportent dans un appartement destiné à ces sortes de caisses, le dressent contre le mur, & l'y laissent. Voilà la maniere la plus chere & la plus magnifique dont ils embaument les morts.

Ceux qui ne veulent point de ces *embaumemens* somptueux, choisissent la seconde maniere, & voici comment leurs morts sont embaumés.

On remplit des seringues d'une liqueur onctueuse qu'on a tirée du cedre ; on injecte le ventre du mort de cette liqueur, sans lui faire aucune incision, & sans en tirer les entrailles. Quand on a introduit l'extrait du cedre par le fondement, on le bouche, pour empêcher l'injection de sortir. On sale ensuite le corps pendant le temps prescrit : au dernier jour on tire du ventre la liqueur du cedre. Cette liqueur a tant de force, qu'elle entraîne avec elle le ventricule & les entrailles consumés ; car le nitre dissout les chairs, & il ne reste du corps mort que la peau & les os. Quand cela est achevé ils rendent le corps, sans y faire autre chose.

La troisieme maniere d'embaumer est celle-ci, elle n'est employée que pour les moins riches. Après les injections par le fondement, on met le corps dans le nitre pendant soixante-dix jours, & on le rend à ceux qui l'ont apporté.

La premiere observation qui se présente à la lecture de ce passage, c'est que quoiqu'il soit peut-être plus exact & plus étendu qu'on n'étoit en droit de l'attendre d'un simple historien, il n'est cependant ni

assez précis ni assez circonstancié pour en faire l'exposition d'un art. Il falloit qu'on pratiquât des incisions à la poitrine, au bas-ventre, &c. sans quoi toute la capacité intérieure du corps n'auroit point été injectée, & les visceres n'auroient point été consumés. Il est à présumer qu'on lavoit avec soin le corps avant que de le saler: c'étoit encore ainsi qu'on le débarrassoit des restes du *natrum* & des liqueurs, quand il avoit été salé. On ne peut douter qu'on ne finît par le faire sécher à l'air ou dans une étuve.

On appliquoit ensuite sur tout le corps & sur les membres séparément, des bandes de toile enduites de gomme; mais on l'emmaillotoit de plus avec un nouveau bandage également gommé, les bras croisés sur la poitrine, & les jambes réunies.

Dans l'*embaumement* véritable, la tête, le ventre & la poitrine étoient pleines de matieres résineuses & bitumineuses, & le reste du corps en étoit couvert. On retenoit ces matieres par un grand nombre de tours de toile. Après une couche de bandes on appliquoit apparemment une couche d'*embaumement* fondu & chaud, avec une espece de brosse; puis on couchoit de nouveaux tours de bandes, & sur ces nouveaux tours une nouvelle couche de matiere fondue, & ainsi de suite jusqu'à ce que le tout eût une épaisseur convenable.

Il est difficile de décider si l'*embaumement* de la derniere espece étoit un mélange de bitume de Judée & de cédria, ou si c'étoit du bitume de Judée seul. La momie de sainte Genevieve est embaumée, ainsi que celle des Céléstins, avec le pissasphalte; mais elle a des bandes de toile fine, & elles sont en plus grand nombre qu'aux autres momies. Cependant le plus grand nombre de momies étant apprêtées avec le mélange de bitume de Judée & de cédria, qu'on peut appeller *le pissasphalte*, on peut croire que cet *embaumement* est de l'espece inférieure.

La dépense de la caisse qu'on donnoit à la momie, étoit considérable; elle étoit de sycomore, d'une seule piece, creusée à l'outil, & ce ne pouvoit être que le tronc d'un arbre fort gros.

Il y avoit, selon toute vraisemblance, des sortes d'*embaumemens* relatifs à la différence des bandes qu'on trouve aux momies, grosses ou fines. Le dernier bandage étoit parsemé de caracteres hiéroglyphiques, peints ou écrits. Il se faisoit aussi des dépenses en idoles, en amuletes, en ornemens de caisse, &c.

La matiere de l'*embaumement* le plus précieux étoit une composition balsamique, telle que celle qu'on a trouvée dans les chambres des momies, conservée dans un vase, & il est évident que cet *embaumement* avoit aussi ses variétés. On a trouvé des momies dont les ongles étoient dorés, d'autres avoient des caisses de porphyre: il y en avoit de renfermées dans des tombeaux magnifiques.

Il semble que le travail des embaumeurs pouvoit se distribuer en deux parties; la premiere, qui consistoit à enlever aux corps les liqueurs, les graisses & autres causes de corruption, & à les dessécher; la seconde, à défendre ces corps desséchés de l'humidité & du contact de l'air.

Les fondemens de ce travail sont renfermés en partie dans la description d'Hérodote; il s'agit de les y découvrir, de corriger ce qui est mal présenté, de justifier ce qui est bien dit, de tenter quelques expériences sur les matieres balsamiques & bitumineuses des momies, d'imiter les *embaumemens* égyptiens, & voir s'il n'y auroit pas quelques moyens d'imitation fondés sur les principes chymiques qui dirigent les Anatomistes dans la préparation de leurs pieces.

On peut réduire à deux sentimens tout ce qu'on a dit sur cet objet. Les uns ont prétendu que le corps entier salé, avoit été embaumé de maniere que les matieres balsamiques, résineuses & bitumineuses s'étoient unies avec les chairs, les graisses, les liqueurs, & qu'elles avoient formé ensemble une masse égale; les autres, qu'on saloit le corps, qu'on le desséchoit, & qu'on lui appliquoit les matieres balsamiques. Quant au desséchement, l'humidité étant cause de corruption, ils ont ajouté qu'on le séchoit à la fumée, ou qu'on le faisoit bouillir dans le pissasphalte, pour en consumer les chairs, graisses, &c.

On peut objecter au sentiment des premiers, l'expérience qu'on a de certains corps tombant en pourriture, dans des maladies où il est absolument impossible d'absorber les fluides par des matieres résineuses & balsamiques ; matieres qui ne font point d'union avec l'eau. D'ailleurs les momies sont parfaitement seches, & l'on n'y remarque pas la moindre trace d'humidité.

Le sentiment des seconds est plus conforme à la raison.

Le *natrum* des anciens étoit un alkali fixe, puisqu'ils s'en servoient pour nettoyer, dégraisser, blanchir les étoffes, les toiles, & faire le verre. Notre nitre ou salpêtre est au contraire un sel moyen qui ne dégraisse point les étoffes, qui conserve les chairs, qui les sale comme le sel marin, & qui conserve leurs sucs. Le *natrum* des anciens agissoit sur les chairs d'une maniere toute opposée à notre nitre ; il s'unissoit aux liqueurs lymphatiques, huileuses, grasses, les séparoit du reste, & faisoit l'effet de la chaux des Tanneurs & autres ouvriers en cuir, épargnoit les muscles, les tendons, les os.

Hérodote dit dans la premiere façon d'embaumer, qu'on lavoit le corps avant que de l'envelopper de bandes. C'est ainsi qu'on enlevoit les restes des matieres lymphatiques & du *natrum*, sources d'humidité. Les embaumeurs ne saloient donc le corps que pour le dessécher ; mais le *natrum*, en restant, eût retenu & même attiré l'humidité, comme c'est la propriété des sels alkalis.

Le *natrum* agissant sur les corps, comme la chaux, il n'étoit pas permis de saler plus de soixante-dix jours. En effet, comme il arrive aux cuirs trop enchausenés, le *natrum* auroit attaqué les solides. Un sel neutre n'opere pas en si peu de temps, comme il paroît à nos viandes séchées.

Mais si le *natrum*, dira-t-on, étoit un sel alkali, pourquoi ne détruisoit-il pas ? c'est qu'il est foible, qu'il ne ressemble point à la pierre à cautere, mais au sel de la soude & au sel marin.

Il est à présumer que Bils préparoit ses pieces anatomiques en salant le corps avec un sel alkali, à la maniere des Egyptiens ; méthode qu'une odeur aromatique ne servoit qu'à déguiser. Clauderus en étoit persuadé, mais il se trompoit sur les effets du sel alkali ; il croyoit que l'alkali volatil s'unissoit aux parties putrides, & qu'il étoit retenu dans les chairs du cadavre.

On pourroit demander sur le premier *embaumement* dont parle Hérodote, à quoi bon remplir le corps de myrrhe & d'aromates, avant que de le saler ? En le salant on emporte en partie ces aromates ; car le *natrum* agit puissamment sur les balsamiques, en formant avec leurs huiles une matiere savoneuse, soluble, & facile à emporter par les lotions. Il semble qu'il faudroit placer la salaison & les lotions avant l'emploi des aromates.

Il y a très-peu de momies enveloppées de toiles gommées, appliquées sans résine immédiatement sur le corps desséché ; elles ont communément deux bandages. Le corps & les membres sont chacun séparément entortillés de bandes de toile résineuse ou bitumineuse : c'est-là le premier. Le second est formé d'autres bandes de toile sans résine ou bitume, qui prennent le tout & l'emmaillottent comme les enfans. Celles-ci ont pu être enduites de gommes.

Les momies nous parviennent rarement avec le second bandage ; on l'ôte par curiosité pour les amuletes.

Elles ne sont pas toutes renfermées dans des caisses : c'est pour les garantir du contact de l'air qu'on y a employé la résine.

Une seconde critique qu'on peut faire d'Hérodote, est relative à son second *embaumement*. Sans incision, l'injection par le fondement ne remplira point le ventre, elle ne parcourra qu'une petite étendue d'intestins. D'ailleurs la liqueur de cedre est un baume ou une résine sans force, sans action corrosive. Si l'on employoit le cédria, c'étoit comme aromate, l'injection étoit de *natrum*. Le cédria n'a pu avoir lieu dans l'*embaumement*, qu'après la salaison & les lotions.

La cervelle se tiroit par un trou fait artificiellement aux narines & au fond de l'orbite de l'œil. Hérodote n'est pas exact là-dessus.

Il n'est pas concevable qu'on embaumât tous les Egyptiens. Le peuple couchoit ses

morts sur des lits de charbons, emmaillottés de linges, & couverts d'une natte sur laquelle il amassoit une épaisseur de sept à huit piés de sable.

Quelle durée l'*embaumement* ne donnoit-il pas aux corps? il y en a qui se conservent depuis plus de deux mille ans. On a trouvé dans la poitrine d'un de ces cadavres, une branche de romarin à peine desséchée.

La matiere de la tête d'une momie, encore assez molle pour que l'ongle y pût entrer dans un temps chaud, & peu altérée, a donné d'abord un peu d'eau insipide, qui dans la progression de la distillation est devenue acide. Il a passé en même temps une huile limpide, peu colorée, de l'odeur de succin. Cette huile s'est ensuite épaissie & colorée; elle s'est figée en se refroidissant, sans perdre l'odeur de succin. Sa liqueur acide n'a pu crystalliser, à cause de sa trop petite quantité.

On peut voir dans M. Rouelle les expériences qu'il a faites sur les matieres qu'il a présumées entrer dans les *embaumemens*. Une réflexion qui résulte de ces expériences, c'est qu'en y employant la poudre de cannelle & d'autres ingrédiens qui attirent l'humidité, on consulte plus le nez que l'art.

Elles fournissent trois sortes d'*embaumemens*, l'un avec le bitume de Judée, un second avec le mélange de bitume & la liqueur de cedre ou cédria, & un troisieme avec le même mélange & une addition de matieres résineuses & aromatiques.

EMBAUMEMENT, *opération de Chirurgie*, c'est l'action d'embaumer un corps. Voici comment elle se pratique.

Le chirurgien commande au plombier de faire un cercueil, dont les dimensions intérieures doivent excéder la longueur & la grosseur du corps. Il commande aussi un baril de plomb pour mettre les entrailles; & une boîte de plomb faite de deux pieces, pour mettre le cœur.

On prépare cinq bandes, deux de la largeur de trois doigts & de quatre aunes de long, pour bander les bras; deux de quatre doigts de large & de six aunes de long, pour bander les jambes & les cuisses: & une autre plus large & plus longue, pour faire les circonvolutions nécessaires autour du corps. Il faut en outre que le chirurgien ait des scalpels pour faire les incisions convenables, des aiguilles pour recoudre les parties, & une scie pour scier le crâne.

Les médicamens nécessaires à l'*embaumement*, sont de trois especes différentes. Il faut environ trente livres de poudre de plantes aromatiques, telles que les feuilles de laurier, de myrthe, de romarin, de sauge, de rhue, d'absinthe, de marjolaine, d'hyssope, de thym, de serpolet, de basilic; les racines d'iris, d'angélique, de *calamus aromaticus*; les fleurs de rose, de camomille, de mélilot, de lavande; les écorces de citron & d'orange; les semences de fenouil, d'anis, de coriandre, de cumin, & autres semblables. On ajoute ordinairement quelques livres de sel commun à la poudre de toutes ces plantes, qui sert à remplir les grandes cavités, & à mettre avec les entrailles.

Il faut dix livres d'une poudre plus fine, composée de dix ou douze drogues odorantes, capables de conserver les corps des siecles entiers, qui sont de myrrhe, d'aloës, d'oliban, de benjoin, de styrax calamite, de girofle, de noix-muscade, de cannelle, de poivre blanc, de soufre, d'alun, de sel, de salpêtre: le tout bien pulvérisé & passé par le tamis.

On aura en outre un liniment composé de térébenthine, d'huile de laurier, de styrax liquide, de baume de Copahu. Trois livres de ce liniment suffiront pour les embrocations nécessaires. Il faut de plus quatre pintes d'esprit-de-vin, cinq ou six gros paquets d'étoupes, du coton, deux aunes de toile cirée, de la plus large, & un paquet de grosse ficelle. Tout étant ainsi préparé, le chirurgien est en état de commencer l'*embaumement*.

Le chirurgien, après avoir ouvert le bas-ventre, la poitrine & la tête, & avoir ôté tout ce qui y est contenu, met quelques poignées de la plus grosse poudre au fond du baril de plomb; il étend pardessus une partie des entrailles, qu'il couvre d'un lit de poudre, & ainsi alternativement jusqu'à ce qu'il ait mis tous les visceres dans le baril, à l'exception du cœur, qu'il a soin de mettre dans un

vaisseau rempli d'esprit-de-vin. Lorsque le baril contient toutes les entrailles, le chirurgien met pardessus un lit de poudre grossiere assez épais : si le baril étoit presque plein, on acheveroit de le remplir avec des étoupes, & on feroit souder le couvercle ; si au contraire il étoit de beaucoup trop grand, on le feroit couper par le fondeur.

Les trois ventres vuidés, on les lave avec de l'esprit-de-vin. On commence par la tête, en emplissant le crâne d'étoupes saupoudrées, & en y en faisant entrer autant qu'on peut. On remet la calotte du crâne à sa place ; & avant que de recoudre le cuir chevelu, on met entre deux de la poudre balsamique. On verse dans la bouche de l'esprit-de-vin, pour la laver, & on l'emplit de cette poudre avec du coton. On en fait autant dans les narines & dans les oreilles, & ensuite avec un pinceau on fait une embrocation sur toute la tête, le visage & le cou avec le liniment ; & mettant ensuite de la poudre fine sur toutes ces parties, il se forme une croûte sur la superficie. On met la tête dans un sac en forme de coëffe de nuit, qui a des cordons qu'on tire pour serrer autour du cou, afin que toute la tête soit exactement enveloppée.

On emplit de poudres & d'étoupes la poitrine & le ventre, qui ne font plus qu'une grande cavité. On remet le *sternum* à sa place ; & après l'avoir couvert de la poudre fine que l'on fait entrer entre les côtes & les tégumens, on recoud les tégumens qui avoient été ouverts crucialement.

On fait aux bras, aux cuisses & aux jambes des taillades qui pénetrent jusqu'aux os ; on les lave avec de l'esprit-de-vin, on les remplit de la poudre fine, on fait l'embrocation avec le liniment, on saupoudre toutes ces parties avec la poudre odorante, & on les bande ensuite. On fait des incisions aux fesses & au dos, & on procede comme aux extrêmités. On emmaillotte le corps avec la bande préparée à cet effet ; on le coud ensuite dans la toile cirée, & on le serre avec de la ficelle, comme un ballot : on le met ensuite dans le cercueil, qu'on fait souder par le plombier.

On remplit les ventricules & les oreillettes du cœur, avec la poudre odorante ; on l'enveloppe dans de la toile cirée, on le ficelle, & on le met dans une double boîte de plomb que l'on fait souder.

A l'armée & dans les endroits où l'on n'auroit pas tous les secours nécessaires pour l'*embaumement* que nous venons de décrire, on se contenteroit, après avoir ôté les entrailles, de faire macérer le corps dans du vinaigre chargé de sel marin ; & au défaut de vinaigre & de sel, dans une forte lessive de cendre de bois de chêne : on le retire ensuite, & on l'expose dans un lieu sec, avec le soin de l'essuyer fréquemment. Ce sont les humeurs qui se putréfient ; car nous conservons très-facilement les corps dont on a injecté les vaisseaux, & dont on a enlevé la graisse qui étoit dans l'interstice des muscles.

La conservation des corps par l'*embaumement*, a eu la vénération pour motif ; c'est une opération dispendieuse qu'on ne pratique que pour les princes & pour les grands. Il seroit à souhaiter pour l'utilité publique & l'intérêt des survivans, qu'on trouvât des moyens d'embaumer, c'est-à-dire de préserver de la pourriture à peu de frais, de maniere que cela ne fût point au dessus de la portée du simple peuple. Il s'éleve des lieux où l'on enterre, des vapeurs malfaisantes, capables d'infecter. Ramazzini assure que la vie des fossoyeurs n'est pas habituellement de longue durée ; que leur visage est ordinairement blême & pâle, & il attribue cette disposition aux vapeurs déliées qu'ils respirent en creusant les fosses. Les vapeurs rendent les églises où l'on enterre, extrêmement mal saines. Non seulement l'inhumation dans les églises est dangereuse, mais on pourroit dire qu'elle est indécente, si elle n'étoit autorisée par l'usage, ou plutôt consacrée par l'abus. M. Porée chanoine-honoraire du S. Sepulcre à Caen, dans ses *Lettres sur la sépulture dans les églises*, remonte à la source de cet usage, & il indique les moyens de lever les obstacles imaginaires qu'on peut opposer à son abolition : la voix d'un bon citoyen & d'un ecclésiastique respectable, doit être comptée pour beaucoup. M. Haguenot, médecin & conseiller de la cour des aides à Montpellier,

a donné à la société royale des Sciences de cette ville, dont il eſt membre, un excellent mémoire, dans lequel il fait la peinture touchante des malheurs qui ſont la ſuite de la coutume pernicieuſe de mettre les corps dans des caves communes. J'ai auſſi parlé de cet abus meurtrier, dans mon *Traité ſur la certitude des ſignes de la mort.* Je ſais qu'il y a des villes où il eſt expreſſément défendu d'enterrer dans les égliſes, ſans prendre la précaution de mettre de la chaux vive dans le cercueil & aux environs, & de jeter dans la foſſe quelques ſceaux d'eau. A Paris, où le plâtre eſt commun, on pourroit mettre à très-peu de frais tous les corps à l'abri de la putréfaction funeſte aux ſurvivans par la mauvaiſe qualité que les vapeurs qui s'en exhalent, donnent à l'air. Il faudroit gâcher du plâtre dans le cercueil, qu'on feroit un peu plus grand qu'à l'ordinaire; on y enfonceroit le corps, & on le couvriroit d'une couche de plâtre gâché, afin de l'enfermer comme dans un mur. C'eſt peut-être par ce motif de ſalubrité qu'on enterroit autrefois dans des cercueils de pierre. Dans les endroits où il n'y a point de plâtre, on pourroit enduire le corps de terre glaiſe, *&c. Voyez* EMBAUMER. (*Y*)

M. le Baron de Haller a cru devoir faire des additions à l'article qu'on vient de tranſcrire, & on lit toujours avec fruit & empreſſement tout ce qui ſort de la plume de ce célebre Médecin, dont le mérite n'eſt point au deſſous de la réputation.

Les corps humains ſe conſervent naturellement par l'action de pluſieurs cauſes différentes, qui ſe réuniſſent toutes dans l'obſtacle qu'elles mettent à la putréfaction. Les eaux vitrioliques ont conſervé & même endurci le corps d'un homme qu'on a trouvé dans les mines de Suede: des eaux imprégnées de tourbe ont fait le même effet, & même des eaux ſimplement froides ont conſervé des corps pendant un temps conſidérable. *Voyez* CADAVRE.

Le contraire de l'eau, l'air extrêmement ſec & chaud des déſerts de l'Arabie & de l'Afrique, deſſeche les corps avec tant de promptitude que la putréfaction ne ſe développe point, parce que toute l'humidité a été enlevée: on trouve tous les jours de ces momies dans les pays les plus arides, & les plus expoſés au ſoleil. La fumée imite l'effet de la chaleur ſeche.

Les liqueurs ſpiritueuſes, & mieux encore les liqueurs acides, conſervent des corps qui n'ont pas trop de volume. Le miel doit avoir fait le même effet au dire des anciens, & doit avoir ſervi de baume au cadavre d'Alexandre: mais des expériences modernes n'ont pas confirmé ce pouvoir conſervateur du miel.

Ce qui exclut l'action de l'air prévient de même la pourriture; la cire fondue a conſervé des corps, l'huile même a fait cet effet, & on conſerve les perdrix dans du beurre: le vuide parfait procure des fruits, dont le goût n'a point été changé par le temps.

Il ſe trouve des caveaux où les cadavres ſe conſervent ſans aucun ſecours de l'art; nous avons vu celui de Breme, on connoît celui de Toulouſe, & celui de Warbourg. On a vu un nombre de cadavres en différens endroits, qui n'ont jamais éprouvé de pourriture, & qui ont même conſervé leur phyſionomie & leur couleur; le ſang même étoit rouge dans les religieuſes de Quebec. On dit la même choſe du corps de Philippe Neri, de celui de Grotius, de celui de Charles V, de Modelich, d'un corps de femme découvert en Eſtlande, & de pluſieurs autres cadavres.

Pluſieurs peuples ont embaumé leurs morts, pour conſerver les reſtes de leurs ancêtres. Les Sauvages des iſles Canaries s'en acquittent très-bien; ils conſervoient même la flexibilité & la reſſemblance. On a trouvé en Europe des cadavres conſervés de même: les inteſtins étoient reſtés entiers.

Mais de tous les peuples, celui qui embaumoit le plus généralement & le plus exactement les corps de ſes parens, c'étoient ſans doute les Egyptiens. On trouve encore tous les jours dans les environs de Jizé des caveaux remplis de momies.

On

On n'eſt pas d'accord ſur les moyens que les Egyptiens employoient. On a dit que l'on faiſoit ſortir la cervelle par un trou. Ce fait eſt nié par M. Lech, qui a reconnu l'os cribreux dans ſon entier dans une momie d'Egypte ; on eſt aſſez d'accord que le plus grand nombre de momies n'a été embaumé qu'avec du bitume. M. Rouelle a cru que l'on faiſoit un ſquelette de ces corps avant que d'y verſer du bitume ; & il eſt sûr qu'on trouve des momies, dont les os ſont entiérement décharnés ; c'eſt l'état où ſe trouvoit la momie décrite par Sryph. Mais il y en a d'autres, où les chairs ſont confondues avec le bitume, ſans être enlevées : on en a vu même, où le viſage étoit conſervé & encore reconnoiſſable. Il eſt bien probable qu'avec les perſonnes d'un rang ſupérieur on prenoit plus de précaution.

La meilleure méthode d'embaumer ſeroit certainement celle qui ſe fait par l'injection. Nous avons vu chez Ruyſch un enfant conſervé ſans que ſes chairs fuſſent affaiſſées : elles étoient rondes & potelées avec le coloris le plus fleuri d'une belle jeuneſſe. Cela ne paroît pas difficile à faire, on n'a qu'à colorer la colle de poiſſon avec de la cochenille : cette liqueur perce dans les eſpaces cellulaires, les arrondit, & donne aux joues le vermeil le plus vif. Nous en avons préparé de cette maniere ; mais la difficulté c'eſt de fixer cette colle, d'en empêcher l'évaporation, & de conſerver à l'air l'embonpoint artificiel : c'eſt un ſecret que Ruyſch avoit découvert, & qui eſt perdu. *(H. D. G.)*

L'art des *embaumemens*, tel qu'on le pratique aujourd'hui, n'a été connu en Europe que dans les derniers ſiecles : auparavant on faiſoit de grandes inciſions ſur les cadavres ; on les ſaupoudroit bien, & on enveloppoit le tout avec une peau de bœuf tannée. C'eſt ainſi qu'on embauma à Rouen en 1135, Henri I roi d'Angleterre ; & encore l'opérateur s'y prit ſi tard, ou ſi mal, que l'odeur du cadavre lui fut fatale : il en mourut ſur le champ.

Au reſte, ceux qui ſeront curieux d'acquérir les connoiſſances d'érudition ſur la matiere des *embaumemens*, trouveront à ſe ſatisfaire dans la lecture des ouvrages que nous allons indiquer.

Bellonius (Petrus), de mirabili operum antiquorum præſtantiâ, medicato funere, ſeu cadavere condito, & medicamentis nonnullis ſervandi cadaveris vim obtinentibus. Paris, 1553, *in-4°.* rare, figures.

Rivinus (And.), de balſamatione. Lipſ. 1655, 4°.

Clauderi (Gabriel) methodus balſamandi corpora humana. Attenburgi, 1679, in-4°. Cet ouvrage-ci eſt pour les gens du métier.

Lauzoni (Joſ.), de balſamatione cadaverum. Ferrar. 1693, in-12 & réimprimé avec les œuvres de l'auteur.

Greenhill (Thomas), the art of embalming. *London*, 1705, *in-4°.* m. c. f. & ſur-tout dans les mémoires que M. Rouelle a écrits ſur cette matiere. *Article de O. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EMBAUMER, v. act. ouvrir un corps mort, en ôter les inteſtins, & mettre en la place des drogues odorantes & deſſicatives, pour empêcher qu'il ne ſe corrompe. *Voyez* EMBAUMEMENT *(Chirurgie.)*

Ce mot eſt formé de *baume* qui étoit le principal ingrédient des embaumemens des Egyptiens. *Voyez* BAUME.

Le corps de Jacob en Egypte fut trente jours à *embaumer*. Voyez *geneſ. L. v. 3.* Marie Magdeleine & Marie mere de Jacques, acheterent de parfums pour *embaumer* Jeſus. *Voyez S. Matthieu*, &c. Jean roi de France étant mort à Londres en 1364, l'on y *embauma* ſon corps qu'on emporta en France, & qu'on enterra à Saint-Denis.

Quant à la maniere dont on *embaumoit* les corps parmi les Egyptiens, *voyez ci-devant l'art.* EMBAUMEMENT *(Hiſt. anc.)*.

Le D. Grew, auteur du *muſæum regalis ſocietatis*, croit que les Egyptiens, pour *embaumer* les corps, les faiſoient bouillir dans une chaudiere avec une certaine eſpece de baume liquide ; ſa raiſon eſt que dans les momies qu'on conſerve dans la collection ou cabinet de la ſociété royale, le baume a pénétré non ſeulement les chairs & les parties molles, mais même les os, au point qu'ils en ſont tout noirs,

comme s'ils avoient été brûlés. *Voyez* MOMIE.

Les Peruviens avoient une maniere particuliere & très-bonne de conferver les corps de leurs yncas rois, *embaumés*. Garcillaffo de la Vega croit que tout leur fecret confiftoit à enfevelir ces corps dans la neige pour les y faire fécher, après quoi on y appliquoit un certain bitume dont parle Acofta, qui les confervoit auffi entiers que s'ils euffent toujours été en vie. *Dictionn. de Trevoux, & Chambers.* (*G*)

EMBDEN, (*Geogr. mod.*) ville du cercle de Weftphalie en Allemagne, capitale du comté de même nom, fituée fur l'Ems. *Long. 24. 38. lat. 53. 20.*

EMBELLE, f. f. (*Marine.*) c'eft la partie du vaiffeau comprife depuis la herpe du grand mât jufqu'à celle de l'avant, ou depuis le grand mât jufqu'au degré d'amure; comme c'eft la partie la plus baffe du côté du navire, & où l'on eft le plus à découvert dans un jour de combat, on y met des fargues. *Voy.* BELLE & FARGUES. (*Z*)

* EMBELLIR, v. act. c'eft ajouter avec art à des objets qui feroient peut-être indifférens par eux-mêmes, des formes ou des acceffoires qui les rendent intéreffans, agréables, précieux, &c.

* EMBENATER, (*Sal.*) c'eft lier des bâtons de bois de coudrier avec des ofiers & de la ficelle, capables de contenir un certain nombre de pains de fel. *Voyez* BENATES & BENATIERS.

EMBISTAGE, fub. m. *terme* dont les *Horlogers* fe fervent en parlant de la fituation refpective des deux platines d'une montre: *C'eft deux fois la diftance entre le centre de la platine de deffus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre.*

EMBLAVER, (*Jard.*) eft le même qu'*enfemencer.*

EMBLAVES, f. f. pl. (*Jurifpr.*) terme ufité dans plufieurs coutumes pour exprimer les terres enfemencées en bled. On diftingue quelquefois les *emblaves* ou terres emblavées des terres fimplement enfemencées. Les *emblaves* ou terres emblavées font dans quelques coutumes les terres où le bled eft déja levé; c'eft en ce fens qu'il en eft parlé dans l'*article 59* de la coutume de Paris. Les terres enfemencées font celles où le bled eft femé, mais n'eft pas encore levé. Dans l'ufage on confond fouvent les *emblaves* avec les terres enfemencées. (*A*)

EMBLEME, f. m. (*Belles-Lettres.*) image ou tableau qui par la repréfentation de quelque hiftoire ou fymbole connu, accompagnée d'un mot ou d'une légende, nous conduit à la connoiffance d'une autre chofe ou d'une moralité. *Voyez* DEVISE & ENIGME.

L'image de Scevola tenant fa main fur un foyer embrafé, avec ces mots au deffous: *Agere & pati fortia romanum eft*, il eft d'un romain d'agir & de fouffrir conftamment, eft un *embleme.*

L'*emblême* eft un peu plus clair & plus facile à entendre que l'énigme. Gale définit le premier un tableau ingénieux qui repréfente une chofe à l'œil, & une autre à l'efprit.

Les *emblêmes* du célebre Alciat font fameux parmi les favans.

Les Grecs donnoient auffi le nom d'*emblêmes* aux ouvrages en mofaïque, & même à tous les ornemens de vafes, de meubles, & d'habits; & les Romains l'ont auffi employé dans le même fens. Cicéron reprochant à Verrès les larcins des ftatues, vafes, &c. & autres ouvrages précieux qu'il avoit enlevés aux Siciliens, appelle *emblemata* les ornemens qui y étoient attachés, & qu'on en pouvoit féparer, auxquels ils ont auffi comparé les figures & les ornemens du difcours. C'eft ainfi qu'un ancien poëte latin difoit d'un orateur, que tous fes mots étoient arrangés comme des pieces de mofaïque:

. *Ut tefferulæ omnes,*
Arte pavimenti atque emblemate vermiculatæ.

Les Jurifconfultes ont auffi confervé cette expreffion dans le même fens, c'eft-à-dire pour tout ornement furajouté, & qu'on peut féparer du corps d'un ouvrage. Dans notre langue le mot *emblême* ne fignifie qu'une *peinture*, une image, un bas-relief, qui renferme un fens moral ou politique.

Ce qui diftingue l'*embléme* de la devife, c'eft que les paroles de l'*emblême* ont toutes feules un fens plein & achevé, & même tout le fens & toute la fignification qu'elles peuvent avoir jointes avec la figure. On ajoute encore cette différence, que la devife eft un fymbole déterminé à une perfonne, ou qui exprime quelque chofe qui la concerne en particulier; au lieu que l'*embléme* eft un fymbole plus général. Ces différences deviendront plus fenfibles, pour peu qu'on veuille comparer l'*embléme* que nous avons cité avec une devife : par exemple, celle qui repréfente une bougie allumée, avec ces mots *Juvando confumor*, je me confume en fervant; il eft clair que ce dernier fymbole eft beaucoup moins général que le premier. *Voyez le dictionn. de Trev.* & *Chamb.* (*G*)

EMBLER, v. n. (*Vénerie.*) fe dit de l'allure des bêtes, lorfque le pié de derriere avance d'environ quatre doigts fur ceux de devant

EMBLOQUER, *en terme de Tabletier-Cornetier*, c'eft proprement l'action d'applatir dans le bloc entre deux plaques un morceau de corne chaud, tel que pourroit être, par exemple, un ergot de bœuf. *Voyez* Bloc & Plaques.

EMBODINURE, EMBOUDINURE, BOUDINURE, fub. f. (*Marine.*) On appelle ainfi plufieurs bouts de corde menue, dont l'arganeau de l'ancre eft environné; on le fait pour empêcher que le cable ne fe gâte contre le fer. (*Z*)

* EMBOITEMENT, f. m. (*Gram.*) c'eft une des fituations d'un corps relativement à un autre, auquel il eft uni & contigu; & le terme *emboîtement* défigne affez par lui-même quelle eft l'efpece d'union ou de contiguité dont il s'agit. Elle eft telle que le corps qui emboîte femble embraffer le corps emboîté, comme une boîte contient ce qu'on y renferme. *Voyez* Boîte.

Emboîtement, terme nouvellement introduit dans l'*Art militaire*, pour exprimer l'efpece d'entrelacement que font les foldats d'un bataillon lorfqu'on veut le faire tirer, pour que les fufils des foldats du quatrieme rang dépaffent un peu le premier.

Par le moyen de cet entrelacement, les foldats n'occupent guere qu'un pié dans la file; & comme les fufils ont environ cinq piés de longueur, ceux du quatrieme rang peuvent alors dépaffer de quelque chofe le premier.

Ainfi l'objet de l'*emboîtement* eft de faire en forte que le feu des foldats du dernier rang ne puiffe caufer aucun accident à ceux du premier.

Dans cet état, les foldats font dans une attitude fort gênante. Les deux premiers rangs ont un genou à terre, & les jambes entrelacées les unes dans les autres : le troifieme & le quatrieme rang font droits, mais fort ferrés auffi fur les premiers, de maniere que les foldats du troifieme ont les jambes placées dans celles du fecond, & que ceux du quatrieme les ont dans celles du troifieme.

Les foldats du premier rang ont l'avantage de pouvoir fe fervir aifément de leurs armes; il n'en eft pas de même de ceux du fecond, parce que l'incommodité de leur fituation ne leur permet guere d'ajufter leur fufil pour tirer fur l'ennemi. Le troifieme rang tire auffi facilement que le premier; mais pour le quatrieme, quelque *emboîtement* que l'on faffe fon feu eft toujours fort dangereux pour la tête du bataillon. L'expérience le fait voir dans l'exercice; car ce n'eft qu'avec un très-grand foin qu'on parvient à faire dépaffer les fufils du quatrieme rang du premier : encore arrive-t-il fouvent, lorfqu'on fait tirer les foldats, que quelque officier reçoit des coups de feu dans fes habits, & que les foldats des premiers rangs ont les cheveux brûlés. Il eft vrai que ce dernier accident peut s'attribuer aux amorces; mais le premier prouve fuffifamment le danger auquel les officiers font expofés par le feu du quatrieme rang. Pour remédier à cet inconvénient, il ne faudroit dans l'action faire tirer que les trois premiers rangs; ou lorfqu'il ne s'agit que de tirer fans fe joindre, mettre le bataillon fur trois rangs, conformément à l'*inftruction du 14 Mai 1754*, qui porte que toutes les fois que l'infanterie prendra les armes en quelque occafion que ce foit, elle foit formée fur trois rangs. *Voyez* Evolution.

Quoiqu'il paroiffe difficile aujourd'hui de faire tirer quatre rangs à la fois fans inconvénient, & qu'on ait imaginé l'*emboîtement* pour y parvenir, on en a pourtant fait tirer jufqu'à cinq autrefois, fuivant la Fontaine. « Pour faire tirer cinq rangs à » la fois, dit cet auteur dans fa *doctrine* » *militaire*, imprimée à Paris en 1667, » on fera mettre les deux premiers rangs » à genoux, le troifieme fort courbé, le » quatrieme un peu moins courbé, & le » cinquieme paffe le bout de fon mouf-» quet pardeffus l'épaule du quatrieme » rang; & ils tirent ainfi fans s'offenfer » l'un ni l'autre, comme nous avons expé-» rimenté fouvent. » *Doctrine militaire*, *pag.* 449. (*Q*)

EMBOITER, v. act. (*Comm.*) mettre ou ferrer quelque marchandife dans une boîte, pour la garantir de la pluie, *&c.* Ce terme fignifie fouvent la même chofe qu'*encaiffer*. *Voyez* ENCAISSER. *Dictionnaire de commerce*, *de Trevoux* & *de Chamb.* (*G*)

EMBOÎTER, (*Hydraul.*) c'eft enchâffer un tuyau dans un autre; ce qui fe pratique en pofant des tuyaux de bois ou de grès pour conduire les eaux. (*K*)

EMBOÎTER, (*à la Monnoie.*) c'eft prendre l'acte des deniers de boîte, tant avant qu'après l'effai. *Voyez* BOÎTE D'ESSAI.

EMBOITURE, (*Marine.*) *Voyez* ENOCURE.

EMBOÎTURE, f. f. *terme de Menuiferie*, eft une barre de bois de trois ou quatre pouces de large plus ou moins, fuivant l'ouvrage, d'épaiffeur & longueur convenables, que l'on met à tenons & mortaifes, & rainures au bout des planches, lorfqu'elles font toutes affemblées & deftinées pour des portes, des contre-vents, des tables, *&c.*

EMBOIRE, fe dit, *en Peinture*, lorfque les couleurs à l'huile, avec lefquelles on peint un tableau, deviennent mattes, & perdent leur luifant au point qu'on ne difcerne pas bien les objets.

Lorfqu'on peint fur un fond de couleur qui n'eft pas bien fec, celles qu'on met deffus s'*emboivent* en féchant. On remédie à cet inconvénient lorfque ce qu'on a peint eft bien fec, en paffant du vernis ou un blanc d'œuf battu deffus. (*R*)

EMBOLI, (*Géogr. mod.*) ville de Macédoine dans la Turquie Européenne; elle eft fituée fur la riviere de Stromona. *Long.* 41. 38. *lat.* 40. 55.

EMBOLISME, f. m. (*Chronologie.*) fignifie une *intercalation*. *Voyez les articles* MOIS & INTERCALAIRE.

Les Grecs fe fervoient de l'année lunaire, qui eft de 354 jours; & afin de l'approcher de l'année folaire, qui eft de 365, ils ajoutoient tous les deux ou trois ans un *embolifme*, c'eft-à-dire un treizieme mois lunaire; & ce mois furajouté ils l'appelloient *embolifmeus*, parce qu'il étoit inféré ou intercalé. *Harris* & *Chambers*. *Voyez* AN.

Ce mot, ainfi que les trois fuivans, eft grec, & vient d'ἐμβάλλειν, *mettre* & *jeter dedans*. *Voyez* EMBOLISMIQUE. (*O*)

EMBOLISMIQUE, adj. *intercalaire*, fe dit, en *Chronologie*, des mois furajoutés que les Chronologiftes inferent pour former le cycle lunaire de dix-neuf ans. *Voyez* INTERCALAIRE.

Comme dix-neuf années folaires font compofées de 6939 jours & 18 heures, & que dix-neuf années lunaires ne font enfemble que 6726, on a trouvé que pour égaler le nombre des dix-neuf années lunaires aux dix-neuf folaires, qui font le cycle lunaire de dix-neuf années, il étoit néceffaire d'intercaler ou inférer fept mois lunaires de 209 jours, lefquels avec les quatre jours biffextiles qui arrivent dans cet intervalle, font 213, & le tout enfemble fait 6939 jours. *Voyez* CYCLE.

Au moyen de ces fept mois *embolifmiques* ou furajoutés, les 6939 jours & 18 heures des dix-neuf années folaires, fe trouvent à-peu-près employés dans le calendrier. *Voyez* MOIS.

Dans le cours de dix-neuf ans il y a 228 lunes communes, & fept mois *embolifmiques*. En voici la diftribution.

Chaque 3^e^, 6^e^, 9^e^, 11^e^, 14^e^, 17^e^, & 19^e^ années font *embolifmiques*, & par conféquent de 384 jours. C'eft la méthode que les Grecs ont fuivie dans le calcul du

temps, quand ils se sont servi de l'ennéadécatéride, ou cycle de dix-neuf ans; mais ils ne l'ont pas observé constamment, comme il paroît que les Juifs l'ont fait.

Les mois *embolismiques* sont comme les autres mois lunaires, quelquefois de 30 jours, & quelquefois de 29 seulement. *Voyez* AN.

Les épactes *embolismiques* sont celles qui sont depuis XIX jusqu'à XXIX; & on les appelle *embolismiques*, parce qu'en ajoutant l'épacte qui est XI, elles excedent le nombre XXX; ou plutôt parce que les années qui ont ces épactes sont *embolismiques*, ayant 13 lunes dont la treizieme est *embolismique*. *Voy*. EPACTE. Wolf, *élémens de Chronologie*, & *Chambers.*

Les Turcs ne se servent point du mois *embolismique*; aussi le commencement de leur année est vague: mais ils ont des jours *embolismiques*. Les 44 minutes dont une lunaison surpasse 29 jours & demi, font environ 11 jours en 30 ans: or les Turcs répandent ces 11 jours sur 30 années lunaires, en sorte qu'il y a 11 années qui ont un jour de plus; savoir la 2^e^, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26, & 29, & le commencement de leur année lunaire ne retombe avec l'année solaire qu'au bout de 34 années lunaires, ou environ 33 solaires.

Au reste, comme l'année lunaire commune de 354 jours & l'année solaire tropique different de 11 jours 5 heures & 4 minutes, il s'ensuit que pour accorder l'année lunaire avec la solaire, il faudroit ajouter en 100 ans 34 mois de 30 jours & 4 de 31 jours, & qu'au bout de six siecles il faudroit encore changer cet ordre, parce qu'il reste 4 heures 21 minutes, qui en six siecles font environ un jour. *(O)*

EMBOLON, (*Art milit.*) disposition de troupes chez les anciens, rangées sur peu de front & beaucoup de hauteur. *Voyez* COIN. *(Q)*

EMBOLUS, (*Hydr.*) terme latin qui répond à *piston*. *Voyez* PISTON.

EMBONPOINT, s. m. (*Méd.*) ce mot s'est formé de trois dictions françoises: de la préposition *en*, dont l'*n* se change en *m* devant *b*, de l'adjectif *bon*, & du substantif *point*; de sorte qu'*embonpoint* signifie l'*état d'une personne qui est en bon point*, c'est-à-dire *en bon état*, *en bonne santé*. Quelques-uns écrivent *embompoint*.

Hippocrate donne une très-belle description de l'*embonpoint* (*præcept. x. 1. seq.*); il le fait consister dans une disposition naturelle bien proportionnée de toutes les parties du corps, qui sont pleines de bons sucs, dans un juste rapport avec les forces des solides qui les contiennent, dans une vigueur ferme & constante, & dans une facilité à l'exercice des fonctions qui ne s'altere pas aisément. Hippocrate établit aussi que pour jouir d'un *embonpoint* complet, *optanda est & ejusmodi dispositio quæ aliena sit ab ingenii tarditate.* Saint-Evremond dit de même, « Que pour jouir d'un *embonpoint* parfait, une bonne disposition de l'ame » veut quelque chose de plus animé que » l'état tranquille. »

L'*embonpoint*, dont on ne juge ordinairement que par l'apparence, s'annonce par un visage plein dont la peau est assez tendue; d'un teint vif & frais, qui ne soit que modérément enluminé; par les membres charnus & peu chargés de graisse; par l'agilité du corps dans ses mouvemens, *&c.* *Voyez* SANTÉ.

On se sert cependant communément de ce terme *embonpoint* dans un sens qui lui est moins propre: on l'emploie pour exprimer la constitution d'un corps gras, replet, qui n'est souvent rien moins qu'en bonne santé; lorsqu'il est trop abondant en humeurs, même de bonne qualité, en graisse sur-tout, ce qui fait un état peu favorable à la santé, lorsque cette constitution est sensiblement défectueuse par excès; c'est ce qu'on appelle *le trop d'embonpoint*, qui dégénere en maladie par les altérations qu'il occasione dans l'économie animale. Le défaut d'*embonpoint* est aussi un état contre nature, c'est la maigreur. *Voyez* MAIGREUR. L'un & l'autre vice sont produits par celui de la secrétion du suc huileux qui constitue la graisse, lequel est trop abondant ou manque dans les

réfervoirs qui lui font propres. *V.* GRAISSE. *(d)*

EMBOSSURE, f. f. *(Marine.)* c'eft un nœud que l'on fait fur une manœuvre, & auquel on ajoute un amarrage. *Voyez* CROUPIAT. On dit *faire un emboffure au cable.* *(Z)*

EMBOUCHÉ, adj. *(Blafon.)* il fe dit du bout d'un cornet, d'une trompe, & d'une trompette, qu'on met dans la bouche pour en fonner, lorque ce bout eft d'un émail différent du corps. *Dict. de Trev.*

EMBOUCHER, v. act. *(Manege.)* terme qui dans fa véritable acception fignifie & défigne non feulement l'*action de donner un mors quelconque à un cheval*, mais l'*art de le fabriquer* & *de l'approprier parfaitement à l'animal auquel on le deftine.*

Il eft auffi difficile de fixer avec précifion le temps où les hommes ont imaginé de réduire le cheval & de le maîtrifer, en profitant adroitement de la fenfibilité de fa bouche & de la difpofition de cet organe à fubir les diverfes impreffions de la main du cavalier, qu'il le feroit de déterminer véritablement celui où nous avons commencé à triompher de cet animal, & à le faire fervir à nos befoins & à notre ufage. D'un côté ces points de faits font enfevelis dans une nuit dont il ne nous eft pas permis de percer l'obfcurité; & de l'autre, ce que la tradition nous en apprend, en la fuppofant même dépouillée de toute ambiguité, ne nous conduiroit point exactement au vrai nœud de la difficulté que nous nous propoferions d'éclaircir & de réfoudre. Nous ne pouvons douter que dans la langue des Grecs, une grande partie des termes confacrés à la navigation étoient adaptés à l'équitation. Nous trouvons dans Suidas celui de κέλης ou de *coureur*, également employé pour défigner des vaiffeaux légers & des chevaux de courfe. Nous voyons qu'Homere appelloit les vaiffeaux, *des chevaux de mer*, ἁλὸς ἵπποι : il nomme encore le pilote, *le cocher d'un vaiffeau.* Pindare, le premier qui parmi les poëtes dont les ouvrages font parvenus jufqu'à nous, ait donné Pégafe pour monture à Bellérophon, & qui ait prétendu que Minerve furnommée par cette raifon *Chalinitis*, lui a montré l'art de le domter & de lui mettre un frein, appelle lui-même du nom de *brides* les ancres qui fervent à fixer les vaiffeaux; tandis que Nonnus met en ufage le mot χαλινὸς, qui fignifie *frein*, pour défigner les gouvernails des vaiffeaux de Cadmus. Or quand nous ne ferions pas fondés à inférer de ces expreffions avec M. Freret (*voyez le vol. XIII des Mém. de l'acad. des Infcript. & Belles-Lettres*,) que le Pégafe de Pindare étoit conftamment un vaiffeau dont Bellérophon s'empara, & la bride prétendue que Minerve lui donna, un gouvernail qu'il conftruifit; & que nous pourrions croire au contraire que ce Pégafe étoit un cheval, & cette bride une forte de mors, nous n'en ferions pas plus fatisfaits & plus inftruits, relativement à l'époque certaine de l'invention des embouchures, & relativement encore à l'efpece de celle à laquelle ce même Bellérophon auroit eu recours. Des recherches fur le genre de ce frein feroient d'autant plus infructueufes qu'aucun auteur ne nous en offre le plus léger indice; & peut-être auffi que fi quelques-uns d'entre eux l'avoient caractérifé par quelques dénominations particulieres, ce qu'ils nous en auroient dit ne feroit pas plus inftructif que leur filence. Il eft conftant, par exemple, qu'au temps où vivoit Xénophon, on embouchoit les chevaux; non feulement il nous donne des préceptes fur la maniere de brider l'animal, *infrenetur*, mais il s'exprime en termes trop clairs & trop pofitifs, pour que nous puiffions réfifter à l'évidence de ce fait, *ferrum freni five lupos.* Sommes-nous néanmoins plus éclairés fur la forme de ces *loups*, ou de ces freins louvetés dont nous parlent encore Ovide, Silius, Horace, & Virgile?

Tempore paret equus lentis animofus habenis
Et placido duros accipit ore lupos. Ovid.
Quadrupedem flectit non cedens virga lupatis. Sil.
Lupatis temperet ora frenis. Hor.
Afper equus duris contunditur ora lupatis. Virg.

Les commentateurs se sont long-temps exercés sur ce point. Si nous nous en rapportons à eux, & principalement à Servius, nous devons penser que ces freins hérissés de pointes, ou armés & garnis de dents de loups inégales entre elles, étoient destinés aux chevaux dont la bouche étoit en quelque façon dépourvue de sentiment. Mais comment, avec quelque connoissance de la conformation de cet organe, se persuader qu'une embouchure de cette sorte n'étoit pas plutôt capable de désespérer l'animal, que de l'assujettir? D'un autre côté, nous voyons dans le *tom. IV du suppl. au liv. de l'ant. du* P. de Montfaucon, un mors de bride antique; le fer, qui traversoit la bouche du cheval, est terminé d'une part par la tête d'un cheval: or ne pourroit-on pas présumer avec plus de raison, que ces mots *lupata frena* doivent s'entendre d'un frein qui avoit non une tête de cheval, mais une tête de loup à l'une de ses extrêmités, ou à chacune d'elles? Il est vrai que l'on peut objecter que ce mors prétendu n'en est point un, d'autant plus que sa configuration est très-extraordinaire, & dès-lors nous retomberons dans l'incertitude & dans les ténebres.

Tous les pas que nous pourrions faire, nous menant donc au doute & non à des découvertes sûres & avantageuses, je crois qu'il seroit plus simple & plus naturel de penser que les premiers peuples, qui inspirés par leurs besoins, ont cherché dans le cheval des ressources favorables aux commodités de la vie & du commerce, après l'avoir adouci & rendu familier, le conduisirent d'abord au son de la voix, & dirigerent ensuite sa marche à la maniere des Numides & des Gétules, appellés par tous les auteurs, ainsi qu'Appien appelle en général les Africains, *gens inscia freni*, c'est-à-dire qu'ils guiderent leurs chevaux avec un bâton, à-peu-près comme les Maures le pratiquerent ensuite, & comme quelques-uns le pratiquent encore aujourd'hui. La nécessité où l'on fut d'attacher le cheval pour le fixer en un lieu quelconque, suggéra l'idée de lui passer une corde autour de l'encolure; telle est celle que l'on observe au bas du cou du cheval de chaque Maure dans la colonne Trajane. Cette corde servit sans doute insensiblement de frein; Strabon même nous assure que plusieurs Maures employoient des freins de corde: or quoique celle qui entoure l'encolure ne paroisse point captiver la tête de l'animal, il est vraisemblable qu'elle pouvoit faciliter les moyens d'arrêter & de faire tourner le cheval, puisque nous sommes chaque jour convaincus par nos propres yeux, que des paysans grossiers maîtrisent & soumettent par cette voie leurs chevaux. Le hasard ayant peut-être encore démontré le plus grand empire de l'homme sur cet animal, lorsqu'il est assujetti & maintenu par la tête, engagea à transporter à cette partie les liens placés au cou; peu-à-peu & à mesure que l'occasion détermina à le retenir, on s'apperçut du pouvoir qu'on acquéroit sur lui, soit en le saisissant par les nasaux, soit en contournant cette corde en forme de muserolle; enfin on parvint à reconnoître vaguement le sentiment dont sa bouche est douée; delà les brides & les licous dont parle Xénophon, & qui sont représentés sur les monumens romains. J'avoue qu'en considérant les mors que nous offrent & que nous peignent la colonnne Trajane, la colonne Antonine, & les autres marbres qui nous restent, nous ne voyons que des mors sans rênes, mais ceux que nous remarquons sur la colonne de Théodose en sont garnis. Je conviendrai de plus, que les unes & les autres de ces embouchures de métal ou d'une matiere quelconque, ne sont nullement assemblées à des branches, & que nous ne trouvons pas le plus léger vestige de cette chaîne que nous nommons *gourmette*; d'où je conclus que toutes ces additions sont postérieures, & que nous sommes parvenus au point où nous sommes à cet égard par la même route, c'est-à-dire par la voie toujours lente du tâtonnement.

Quoi qu'il en soit de ces différentes conjectures, notre unique objet dans cet ouvrage est d'être utiles, & non de paroître & de nous montrer érudits. Je dirai donc que la science d'*emboucher* les chevaux, est de toutes les parties que renferme la science de l'éperonnier, la plus délicate

& la plus épineuse : les autres ouvrages auxquels il se livre, demandent l'élégance dans les formes, la solidité dans la construction, la propreté, le fini dans l'exécution, mais, eu égard à celui-ci, ces conditions ne sont pas suffisantes. Les principes d'après lesquels l'éperonnier doit agir, doivent être nécessairement fondés sur la connoissance parfaite, 1°. de la conformation de quelques parties du cheval : 2°. des situations respectives que la nature leur a assignées dans chaque individu : 3°. des rapports de force, de sensibilité, & de mouvemens qu'elle a mis entr'elles & les autres portions du corps : 4°. des effets méchaniques de cette machine simple, destinée à entretenir comme milieu, l'intime réciprocité du sentiment de la bouche de l'animal & de la main du cavalier ; effets qu'il est indispensable d'apprécier, pour fixer avec précision les mesures des parties du mors, mais dont cependant la théorie générale des leviers ne nous donne pas toutes les solutions que nous desirerions, parce qu'il entre dans les calculs auxquels nous nous abandonnons, en la consultant, une multitude d'élémens purement physiques, dont il est presque impossible de fixer la valeur. Aussi me suis-je défendu dans une telle complication, la désunion de ces différens objets. J'ai pensé qu'en ne les séparant pas, & en les présentant sous un seul & unique point de vue, je deviendrois plus intelligible. *Voyez* MORS.

* EMBOUCHER, v. act. (*Luth.*), il se dit en général des instrumens à vent ; les *emboucher*, c'est les appliquer à sa bouche de la maniere dont il convient, pour en tirer avec facilité tous les sons harmoniques qu'ils peuvent rendre.

EMBOUCHURE, s. f. (*Manege.*) terme spécialement adopté pour désigner la portion du mors qui est reçue dans la bouche du cheval, & dont l'effet ou l'impression doit se manifester précisément sur les barres.

Nous trouvons dans Castella, Grisone, Fiaschi, Cadamusto, Sanseverino, Caracciolo, Massari, la Noue, la Broue, &c. un appareil énorme d'*embouchures* différentes, telles que les poires simples, doubles, secretes, à pas d'âne ; les melons doux, ronds, à olives ; les campanelles simples, doubles, à cul-de-bassin, à cul-plat ; les hottes simples, à balottes entaillées ; les canons à trompe ; les canons montans ; les canons simples à compas, à cou d'oie, à bascule ; les demi-canons coudés ouverts à cou d'oie, ou ouverts à pié de chat ; les gorges de pigeon ; les escaches à bouton, à bavette, à la pignatelle ; les olives tambours, les pas d'âne, *&c.* mais nous avons renoncé avec raison aux frivoles avantages que les anciens sembloient se promettre de leurs recherches sur ce point, & nous avons banni loin de nous cette multitude prodigieuse d'instrumens, dont la diversité des formes & des noms a vainement épuisé leur génie, & qui feroient plutôt capables d'altérer & de détruire le sentiment de la partie sur laquelle la main du cavalier exerce sa puissance, qu'ils ne nous procureroient les moyens de captiver l'animal sans l'avilir. Je ne sais néanmoins si notre supériorité à cet égard est telle qu'il ne nous reste rien à desirer, & s'il nous est permis de croire que les principes vagues, qui, relativement à cet objet, sont répandus & répétés dans tous les écrits modernes, puissent constituer une théorie suffisante & aussi lumineuse que s'ils étoient déduits des effets constans de la main & des effets certains & combinés des portions principales du mors. *V.* MORS. (*e*)

EMBOUCHURE D'UNE RIVIERE, (*Géog.*) c'est l'endroit par où une riviere se décharge dans la mer. (*Z*)

* EMBOUCHURE, s. f. (*Commerce.*) il se dit, dans le commerce des grains, d'une espece de friponnerie qui consiste à faire que le dessous de celui qu'on vend, ne soit pas aussi bon que le dessus. S'il y a *embouchure au grain*, il est confiscable.

EMBOUCHURE, s. f. c'est, *en terme de Chauderonnier & de Luthier*, la partie sur laquelle se posent les levres, & d'où l'on pousse le vent dans le tuyau du cor, de la trompette, & autres instrumens semblables.

EMBOUCHURE, s. f. (*Tireur d'or.*) c'est l'ouverture la plus large des pertuis de leur filiere. *Voyez* OR.

EMBOUCLÉ,

EMBOUCLÉ, adj. (*Blason.*) se dit des pieces garnies d'une boucle, comme sont les colliers des levriers.

EMBOUQUER, v. neut. (*Marine.*) on se sert de ce terme dans les isles de l'Amérique, pour dire qu'on commence d'entrer dans un passage resserré entre plusieurs isles ou des terres, comme on se sert de *débouquer* lorsqu'on en veut sortir. *Voyez* DÉBOUQUEMENT & DÉBOUQER. (Z)

EMBOURRER, v. act. *terme de Bourrelier*, c'est garnir une selle de bourre. *V.* SELLE. Une selle mal *embourrée* est sujette à blesser un cheval.

* EMBOURRER, v. act. (*Potier de terre.*) c'est réparer ou cacher les défauts d'une piece, avec un mélange de terre & de chaux : cela est défendu.

EMBOURRER, v. act. (*Sellier.*) c'est garnir ou de bourre, ou de laine, ou de crin, une selle, un bât, &c.

EMBOURRER, chez *les Tapissiers*, c'est la même acception qu'*embourrer* chez les selliers ; les tapissiers l'appliquent seulement à des meubles, à des sieges, à des matelas, &c.

EMBOURRURE, f. f. (*Tapissier.*) c'est la grosse toile qui couvre la matiere dont ils embourrent quelques meubles, tels que les tabourets, les chaises, les fauteuils, &c. l'étoffe s'étend ensuite sur l'*embourrure.*

EMBOUTÉ, adj. (*Blason.*) se dit non seulement des pieces qui ont un cercle ou une virole d'argent à leur extrêmité, mais encore des manches de marteau, dont les bouts sont garnis d'un émail différent. *Diction. de Trev.*

EMBOUTIR, (*Chauderonn.*) *Voyez* AMBOUTIR.

EMBOUTIR, (*Boutonnier.*) c'est l'action de creuser une calotte de quelque métal qu'elle soit, en la mettant sur un tas (*voyez* TAS), & en frappant sur une bouterolle (*voyez* BOUTEROLLE), pour donner aux calottes la profondeur nécessaire, & y graver le dessin du tas.

EMBOUTIR, *terme de Ferblantier;* c'est faire prendre à un morceau de fer-blanc, taillé en rond, la forme d'une demi-boule, comme, par exemple, les couvercles des cafetieres, des lampes, des poivrieres, &c. ce qui se fait en frappant avec les marteaux propres aux différens ouvrages.

EMBOUTIR, (*Orfév.*) c'est enfoncer au marteau ou à la bouterolle, dans des dés de bois, de fer ou de cuivre, les pieces d'orfévrerie destinées à la retrainte, ou qui doivent avoir une forme convexe ou concave.

EMBRANCHEMENT, f. m. (*Charpenterie.*) c'est ce qui lie les empanons avec le coyer.

EMBRAQUER, v. act. (*Marine.*) c'est mettre ou tirer une corde à force de bras dans un vaisseau. (Z)

* EMBRASÉ, adj. (*Gramm.*) un corps est *embrasé* lorsque le feu dont il est pénétré dans toute sa substance, est sensible pour les yeux à sa surface, mais ne paroît plus s'étendre au delà. Voici presque tous les degrés par lesquels un corps combustible peut passer, depuis son *ignition* ou le moment auquel le feu lui a été appliqué, jusqu'au moment où il est consumé. Il étoit froid, il devient chaud, brûlant, ardent, enflammé, *embrasé*, consumé. Tant qu'on en peut supporter le toucher, il est *chaud:* il est *brûlant*, quand on ne peut plus le toucher sans ressentir de la douleur ; il est *ardent*, lorsque le feu dont il est pénétré s'est rendu sensible aux yeux, par une couleur rouge qu'on remarque à sa surface ; il est *enflammé*, lorsque le feu dont il est pénétré s'élance & se rend sensible aux yeux au delà de sa surface ; il est *embrasé*, lorsque le feu a cessé de s'élancer & de se rendre sensible aux yeux au delà de sa surface, & qu'il paroît seulement pénétré dans toute sa substance, à-peu-près comme dans le cas où il n'étoit qu'*ardent ;* il est *consumé*, lorsqu'il n'en reste plus que de la cendre. L'acception du substantif *embrasement* n'est pas exactement la même que celle du participe *embrasé :* on dit un corps *embrasé*, quel que soit ce corps grand ou petit ; mais on ne dit pas l'*embrasement* d'un petit corps : *embrasement* porte avec soi une grande idée, celle d'une masse considérable de matieres allumées.

EMBRASEMENT, f. m. (*Ménuiserie.*) c'est une partie de lambris qui couvre l'épaisseur des murs, des croisées & des portes.

EMBRASSADE, EMBRASSEMENT, synon. Je penserois que l'*embrassade* est l'action vive des bras, qu'on jette au cou de quelqu'un en démonstration d'amitié. Ce mot va plus à l'empressement extérieur qu'aux sentimens de l'ame, & désigne plutôt l'action brusque des bras que la cordialité. Les marquis oisifs, dit Saint-Evremond, paient le monde en *embrassades*; c'est pourquoi le Misanthrope dans Moliere, déclare qu'il ne hait rien tant que ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles.

Embrassement signifie l'action d'*embrasser*, de quelque cause qu'elle parte. Aussi l'on dit également de *saints embrassemens* & des *embrassemens mal-honnêtes*, de *tendres* & de *faux embrassemens*.

Les *embrassemens* qu'on se faisoit à Rome dans la place publique, n'étoient, ainsi que parmi nous, qu'un commerce de vaines bienséances, où la bonne foi ne régnoit pas davantage. Cette maniere ordinaire de se saluer, devint à la fin si incommode par le nombre de gens dont on n'osoit refuser les *embrassemens*, que Tibere les défendit par un édit. Cependant cette défense plus ridicule que l'*embrassade* ne subsista pas long-temps, puisque Martial se plaint encore de cette coutume comme d'une étrange vexation. (*D E JAUCOURT.*)

EMBRASSÉ, adj. (*Blas.*) se dit d'un écu parti, coupé, ou tranché d'une seule émanchure, qui s'étend d'un flanc à l'autre.

Domantz, en Allemagne, d'argent, *embrassé* de gueules.

EMBRASSER UN CHEVAL. (*Manege.*) Expression assez usitée parmi ceux qui, sans connoissance des principes de notre art, décident des dispositions requises pour y faire des progrès, & croient pouvoir en juger par l'inspection seule de la taille : *un homme très-grand embrasse beaucoup mieux un cheval qu'un autre*. Tel est le principe sur lequel ils étaient & fondent leurs prédictions, presque toujours démenties par l'événement; car il est très-rare que celui qui ne sera que d'une taille médiocre, ne l'emporte pas, soit du côté de la fermeté & de la tenue, soit du côté de la finesse & de la précision.

Quelques-uns s'expriment encore ainsi, en parlant d'un cavalier *qui serre médiocrement les cuisses, & qui tient ses jambes très-près du ventre de son cheval*. L'idée de la signification du mot *embrasser* seroit peut-être plus nette, s'ils disoient que le cavalier ne peut parfaitement bien *embrasser son cheval* qu'autant que les cuisses sont exactement tournées, & que le tronc porte véritablement sur l'enfourchure. *Voyez* POSITION.

Les auteurs du dictionnaire de Trevoux semblent n'adopter ce mot que dans le cas *où un cheval maniant sur les voltes, fait de grands pas & embrasse bien du terrain; c'est le contraire de battre la poudre, qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place.*

En premier lieu, l'expression d'*embrasser le terrain* n'est point restreinte aux seules voltes, ni aux seuls changemens de main : nous l'employons pour désigner un cheval déterminé par le droit; *ce cheval embrasse franchement & librement le terrain qu'il découvre devant lui*. En second lieu, on ne doit pas croire que le cheval soit contraint sur les voltes *pour embrasser bien du terrain*, de faire de grands pas : ce *bien du terrain* ne consiste que dans l'espace nécessaire pour que le cheval ne se rétrecisse point (*Voyez* RÉTRECIR), & qu'il avance toujours insensiblement à chaque temps; car si ce *bien du terrain* étoit indéfini & n'étoit point limité, il s'ensuivroit que l'animal fausseroit les lignes qu'il doit décrire, & s'élargiroit trop. (*Voyez* ELARGIR.) Quant *aux grands pas* desirés par les auteurs de ce vocabulaire, comme tout cheval qui manie, doit indispensablement observer une cadence juste, il ne s'agit point de l'immense étendue de sa marche & de son action qui doit être soutenue & mesurée sans être pressée; d'ailleurs en faisant des pas aussi grands, il ne seroit pas possible que l'animal travaillât avec grace, d'autant plus que tous ceux dont nous ne modérons pas les mouvemens, se jettent toujours & se précipitent sur les épaules. Ajoutons encore que si, lorsqu'ils chevalent, nous les obligions à croiser, pour ainsi dire, de maniere à porter la jambe qui passe sur

l'autre, fort en dedans du terrain qu'ils doivent *embraſſer*, celle qui ſe trouveroit deſſous auroit une peine extrême à ſe dégager, la poſition de l'animal ſeroit très-incertaine, & il s'entableroit inconteſtablement à l'effet d'éviter ſa chûte. Enfin *c'eſt le contraire de battre la poudre, qui ſe dit lorſque le cheval ne ſort preſque point de ſa place.* L'expreſſion *de battre la poudre*, n'a point la ſignification qu'on lui donne ici; par elle nous déſignons un cheval qui trépigne, c'eſt-à-dire, un cheval qui étant retenu en une ſeule & même place, & ayant beaucoup d'ardeur, fait de vains efforts pour en ſortir, & ſe remue ſans ceſſe & avec plus ou moins de vivacité; mais le mouvement de ſes jambes ne part alors qu'imperceptiblement de ſes épaules, & paroît ne dériver que du genou; car s'il étoit tel que toute l'extrémité fût dans une agitation ſenſible, l'animal ne battroit pas la poudre & ne trépigneroit pas, mais il piafferoit. Nombre de chevaux, ſoit par ardeur, ſoit par molleſſe, trépignent & battent la pouſſiere dans les piliers, au lieu d'y piaffer. *Voyez* PILIERS. C'en eſt aſſez de ces définitions pour indiquer le véritable ſens du mot *embraſſer*, & pour ſauver des eſprits trop crédules des erreurs dans leſquelles ils pourroient tomber, en ſe perſuadant que de certains écrivains n'ignorent rien, par la ſeule raiſon qu'ils parlent de tout. *(e)*

EMBRASSER, *terme d'Aiguilletier*; c'eſt entourer près de ſon extrêmité un ruban de fil, de laine ou de ſoie, avec un petit morceau de laiton ou d'argent, que l'on ploie ſur le ruban, au moyen d'une enclume crenée & d'un marteau, en ſorte que le morceau de laiton forme un anneau ou frette qui embraſſe le ruban ou cordon; on éfile enſuite la partie du ruban ou cordon qui paſſe outre l'anneau qu'on appelle *fer à embraſſer*: ce qui ſe fait pour les premiers, en retirant les fils de trame, en ſorte qu'il ne reſte plus que ceux de la chaîne pour les ſeconds, en démêlant les fils qui compoſent le cordon.

EMBRASSEUR, ſ. m. (*Fonderie des Canons.*) Les Fondeurs appellent ainſi un certain morceau de fer qui embraſſe en effet comme avec deux mains les tourillons de la piece de canon, lorſqu'on l'éleve dans le chaſſis de l'aléſoir pour agrandir ſon calibre. *Voyez* ALÉSER, ALÉSOIR. *Dict. de Trevoux.*

EMBRASSURE, ſ. f. *en Architecture*, eſt un chaſſis de fer qui ſe met au deſſous du plinte & larmier du plus haut d'une cheminée pour empêcher qu'elle ne s'écarte; *embraſſure* ſe dit auſſi d'un morceau de fer dont on entoure une poutre pour l'empêcher d'éclater. *(P)*

EMBRASSURE, (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainſi pluſieurs barres de fer bandées avec des moufles & des clavettes, avec leſquelles on enferme tous les murs des galeries par leur pourtour. *Voyez* FONDERIE.

EMBRASURE, ſ. f. *en Architecture*, élargiſſement d'une fenêtre ou porte en dedans du mur. Elle ſert à donner plus de jeu pour ouvrir les fenêtres, les guichets, volets, *&c.* ou pour ſe procurer le plus de jour qu'il eſt poſſible quand les murs ſont fort épais; on pratique quelquefois des *embraſures* en dehors. *(P)*

EMBRASURES, (*Fortificat.*) *Voyez* BATTERIE.

EMBREVEMENT, ſ. m. *en terme de Charpente*, eſt l'entaille que l'on pratique dans une piece de bois pour y retenir le bout d'une autre piece qui en porte une troiſieme, pour donner plus de force au tenon.

EMBROCATION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſpece d'onction ou d'arroſement qu'on fait ſur une partie avec des huiles, des baumes, des onguens, *&c.* Après l'opération de la taille ou du bubonocelle, on fait ſur le bas-ventre du malade une *embrocation* avec l'huile roſat tiede, on applique une grande compreſſe nommée *ventriere*, qu'on recouvre d'une flanelle trempée dans une décoction émolliente. On fait des *embrocations* avec l'onguent de ſtyrax ſur les taches ou échymoſes des ſcorbutiques, *&c.* *Embrocation* ſe prend auſſi pour le remede deſtiné à appliquer de la maniere ci-deſſus. *(Y)*

EMBROCHER, v. act. (*Cuiſine.*) c'eſt traverſer d'une broche. Il faut pour qu'une piece ſoit bien *embrochée*, que

quand la broche eft placée horizontalement, & qu'elle tourne fur elle-même, le poids qui eft d'un côté de la broche, foit toujours égal au poids qui eft de l'autre côté, fans quoi la broche tourneroit fur elle-même inégalement, & par des facades qui ébranleroient la piece & qui la feroient tourner fur la broche. Pour obvier à ces inconvéniens, on a des broches qui font percées d'ouvertures carrées, dans le milieu de leur longueur & fur leur côté plat; on paffe à travers la piece *embrochée* & par ces trous, une autre petite broche qui fixe la piece fur la grande broche, & qui l'empêche à la vérité de tourner fur cette grande broche, mais non de faire tourner cette grande broche inégalement; l'accélération du mouvement fe trouvant toujours du même côté, il s'enfuit que la piece eft prefque toujours mal cuite, quand elle a été mal *embrochée*.

EMBROUILLER LES VOILES, (*Marine.*) terme impropre dont on fe fert quelquefois pour dire *carguer* ou *ferler les voiles*. Ce mot vient de celui de *breuils* dont quelques marins fe fervent pour dire *cargues*. (*Z*)

EMBRUMÉ, adj. (*Marine.*) *Temps embrumé*, c'eft-à-dire, que le temps eft chargé d'un brouillard affez épais pour empêcher de voir autour du vaiffeau.

Terre embrumée, c'eft-à-dire, couverte d'un brouillard qui a empêché de la bien reconnoître. (*Z*)

EMBRUN *ou* AMBRUN, (*Géogr. mod.*) ville du Dauphiné en France; elle eft fituée proche de la Durance fur un rocher efcarpé. *Long.* 24^d 9' 0'', *lat.* 44^d 34' 0''.

EMBRYON, f. m. (*Phyf.*) Ce mot vient de ἐν, *dans*, & de βρύειν, *croître*, *pulluler*; c'eft le nom que les médecins grecs ont donné au fœtus, parce qu'il eft renfermé & prend accroiffement dans la matrice: on n'eft pas d'accord fur le temps pendant lequel on peut le défigner de ce nom. Quelques-uns tels que Marcellus, *lib. de fœturâ hominis*, prétendent qu'il lui convient pendant tout le temps qu'il eft contenu dans ce vifcere: d'autres, tels que Drelincourt, *périoch. 35*, n'emploient le terme d'*embryon* que pour exprimer les rudimens du corps d'un animal renfermés dans un œuf dont le *placenta* n'a pas encore jeté des racines, pour l'implanter dans la matrice; & dès que le *placenta* y eft attaché, ils donnent à l'animalcule le nom de *fœtus*: Boerhaave *Inft. med. phyfiolog.* & M. Fizes, profeffeur de Montpellier, *de hominis generatione exercitatio*, n'emploient auffi le terme d'*embryon*, que pour l'animalcule dont l'accroiffement commence dans la matrice; dès qu'il eft bien développé, ils l'appellent conftamment *fœtus*, & ne fe fervent plus du mot *embryon*, quoiqu'ils emploient celui de *fœtus* comme fynonyme d'*embryon*, & appellent également *fœtus* l'animalcule dès les premiers temps après la conception. (*d*)

Nous avons dépouillé avec beaucoup de peine les meilleurs auteurs; & en y comparant ce que nous avons vu nous-mêmes dans l'homme & dans l'animal, un précis des commencemens du nouvel animal, de fes accroiffemens fucceffifs, & de la formation fucceffive de fes parties, on fera peut-être furpris de nous entendre avouer que nos peines ont eté inutiles, & que, ni les mefures ni les poids, ni le degré de perfection des parties ne fauroient être réduits à des époques sûres.

Dans la femme, la caufe de la difficulté n'eft point obfcure: elle ignore ordinairement qu'elle ait conçu, elle ne le foupçonne que par le moyen des regles. D'ailleurs, les occafions d'ouvrir des femmes, qui n'ont conçu que depuis peu, font très-rares, & quand elles fe trouveroient, on ignoreroit également le jour que ces femmes auroient conçu. Pour les œufs humains, qu'il eft encore affez facile de fe procurer par le moyen des fages-femmes, ce font des avortons, & la nature a manqué de moyens néceffaires pour les perfectionner & pour les conferver en vie. On y voit quelquefois une difproportion extrême entre la groffeur de l'œuf & celle du fœtus, & on peut juger avec quelque certitude, que ces fœtus ayant perdu la vie par quelque accident, ou par quelque maladie, l'œuf a continué d'être nourri par les humeurs que la mere a fournies au chorion & au placenta naiffant; mais que le fœtus eft refté tel qu'il étoit au

moment de sa mort. En effet, il n'y a aucune proportion d'un fœtus de trois grains au temps de dix semaines écoulé depuis sa conception : ni du poids de quatre grains qu'avoit le fœtus, à quinze & à dix-huit drachmes que pesoient l'eau de l'amnios & les enveloppes. On a vu encore un fœtus de trois mois, qui ne pesoit pas un grain d'orge, & un autre qui n'en pesoit pas trois.

D'un autre côté, il est arrivé par quelque raison que nous ne connoissons pas au juste, que le plus grand nombre d'auteurs ont donné à leurs fœtus un accroissement & une proportion qui ne quadre pas avec l'époque de leur conception : c'est sur-tout le défaut de Kerkring. Mauriceau a fait graver des œufs humains d'un jour, de deux jours, *&c.* qui certainement ne sont pas des œufs, & qui ne peuvent être que des hydatides, ou des restes d'un placenta vésiculaire. On est assez d'accord que les vésicules de Graaf ne sont pas de véritables œufs comparables aux œufs des oiseaux. Leur diametre est proportionné à celui des trompes : ils sont trop attachés au parenchyme des ovaires pour s'en détacher sans se rompre : on a fait voir, qu'après la conception, la vésicule reste dans l'ovaire des quadrupedes ; qu'elle y paroît déchirée ; qu'on y trouve un peu de sang répandu par cette déchirure ; qu'elle s'y remplit d'un parenchyme, & devient à la fin ce corps jaune, qu'on a cru précéder la conception. Les œufs de Mauriceau sont calqués évidemment sur ces vésicules qui ne sont pas des œufs.

D'ailleurs les quadrupedes, plus soumis aux loix exactes de la nature, & qui conçoivent le plus souvent par le premier mâle qui a su saisir le moment favorable, prouvent évidemment que l'accroissement & le perfectionnement de l'*embryon* est beaucoup plus tardif, que ne l'ont supposé les auteurs dont nous différons. A peine trouve-t-on au dix-septieme jour dans la brebis les premieres apparences d'un *embryon :* sans le secours de l'esprit-de-vin, on ne croiroit voir qu'une mucosité, lorsqu'on y apperçoit le chorion & l'allantoïde. Dans la femme ces apparences ne doivent pas être plus précoces : si l'homme pese trois fois autant que le mouton, la grossesse dure une fois plus dans la femme, que l'état de gravidité dans la brebis.

L'œuf d'Hippocrate, ou de l'auteur *de la nature de l'enfant*, n'a certainement pas été le fruit d'une conception qui se seroit faite six jours auparavant ; la danseuse avoit joui long-temps auparavant des plaisirs dont cet œuf étoit le fruit. Martian a déja remarqué qu'un avorton de trente jours n'avoit ni plus de grandeur, ni plus de perfection que cet œuf de six jours, & Harvée nous a avertis qu'il ne faut pas espérer de découvrir l'*embryon* humain avant la fin du premier mois de son existence.

L'homme, & sur-tout le physicien moderne, voudroit trouver les mesures justes, & les chiffres qui les expriment. Nous n'espérons cependant pas qu'on puisse jamais fixer le jour des premiers accroissemens de l'*embryon* de l'homme. Le seul moyen d'en approcher, ce seroit d'ouvrir fréquemment, & de disséquer exactement des quadrupedes, dont le terme de la délivrance seroit à-peu-près égal à celui de la femme : on ouvriroit des vaches, par exemple, quoique leur terme soit un peu plus long ; en les prenant à un jour, à deux, à trois, à quatre de leur conception, & jusqu'au quarantieme, après lequel le fœtus est trop avancé pour qu'il y ait lieu à des doutes. On apprendroit par cette recherche le jour auquel l'œuf commence à paroître, le jour où le fœtus est devenu visible, le jour où le cœur & les autres visceres se laissent appercevoir, le jour où le sang, la bile, les yeux, le foie ont acquis leur couleur naturelle ; on pourroit fixer les mesures de l'*embryon* nouvellement devenu visible, les accroissemens de l'*embryon* entier & de chacun de ses membres.

On a fait un cours d'expériences dans les mêmes vues, mais le mouton est plus petit que la vache, & peut-être des recherches multipliées dévoileroient-elles une plus grande portion du travail de la nature.

Pour ne pas renvoyer cependant le lecteur à une époque qui peut-être n'arrivera jamais, nous allons rapporter

ce qui nous paroît mériter de la confiance.

La premiere apparence de l'*embryon* des quadrupedes eſt une glu tranſparente, une eſpece de gomme dans ſa ténuité naturelle, lorſqu'elle eſt mêlée dans l'eau ſans être en ſolution. Le premier jour qu'on a pu découvrir l'*embryon* d'un quadrupede, a été le quatorzieme dans une chatte, & le dix-ſeptieme dans une brebis. On avoit découvert la gelée animale avec des enveloppes encore pulpeuſes dans la brebis, dès le quinzieme jour.

Dans la truie, dont la gravidité eſt moins longue, Coiter a vu l'*embryon* dès le deuxieme jour. Nous avons été moins heureux.

Le dix-neuvieme jour, l'*embryon* de la brebis étoit perfectionné, les membranes étoient cylindriques, l'amnios long & grêle, l'*embryon* replié ſur lui-même, des taches marquoient la place des yeux, le foie étoit viſible, mais ſans couleur encore.

Le vingt & unieme la bouche étoit ouverte, des lignes tranverſales marquoient la place des côtes, les viſceres étoient recouverts par des chairs; on appercevoit les commencemens des extrêmités, le cœur étoit rouge & pointu, le foie apparent. Le vingt-deuxieme on apperçut les deux arteres ombilicales, la veine & l'ouraque.

Harvée a donné le nom de *valiſe* ou de *porte-manteau* à l'œuf des quadrupedes, il a parlé d'après la nature; cet œuf eſt long & cylindrique, & tout obſervateur qui parle d'un œuf quadrupede ovale, a vu quelque autre objet.

Dans la femme, Ruyſch a vu un *embryon* ſans forme, blanc & muqueux, qui s'eſt évaporé à l'air, ſans preſque laïſſer de reſte.

L'œuf de la femme eſt conſtamment velu. Santorini a vu un œuf humain de dix jours, Heiſter un de vingt-huit jours qui n'étoit pas plus gros qu'une noiſette. L'œuf d'un mois, dont parle Riolan, étoit de la grandeur d'une noix; & le fœtus, de celle d'une fourmi. L'*embryon* d'un mois de Smellie, ne paſſoit pas le volume d'un grain de froment.

A quarante jours l'œuf atteint la grandeur de celui d'un pigeon, il la paſſe même. Le poids du fœtus étoit d'environ cent grains, mais il étoit formé, il avoit même la marque du ſexe.

A quarante-cinq jours l'œuf a été de la grandeur de celui d'une poule, le fœtus formé & les doigts ſéparés.

Au delà de ce terme, le fœtus n'eſt plus appellé *embryon*. (*H. D. G.*)

Ruyſch, *cur. renov.* dit avoir vu dans une femme qui avoit tout récemment conçu, un *embryon* qui n'étoit pas plus gros que la tête d'une épingle ordinaire: Hartman, *eph. nat. cur.* rapporte en avoir vu un de la groſſeur d'une graine de pavot. Mattmugham, *comp. obſt.* aſſure qu'un *embryon* de ſix jours eſt du volume d'un grain d'orge: Dodart, *hiſtoire de l'Académie des ſciences 1701*, fait mention d'un *embryon* de la longueur de ſept lignes, dont on commençoit à diſtinguer les membres. Moriceau, dans ſes obſervations, dit en avoir vu un dans les eaux de l'œuf, de trois ou quatre ſemaines, qui étoit à-peu-près gros comme une feve. On trouve dans les auteurs un grand nombre d'obſervations de cette eſpece qui ne s'accordent point entr'elles, & qui prouvent une grande variété dans les dimenſions de l'*embryon*, pendant les premiers temps de ſon accroiſſement, puiſque Moriceau rapporte une obſervation d'un *fœtus* qui n'étoit pas plus gros qu'un grain d'orge, au bout de deux mois de groſſeſſe bien avérée; on ne peut donc avoir rien de ſûr à cet égard, parce que l'accroiſſement de l'*embryon* ne ſe fait pas toujours en proportion du nombre de jours qui ſe ſont écoulés depuis la conception; ces progrès dépendent plus vraiſemblablement de la nature de la matiere alimentaire qui lui eſt fournie, & de la force avec laquelle elle parvient juſqu'à lui. *Voyez* FŒTUS; *voyez* auſſi la ſavante note premiere d'Haller ſur le § *675. Inſtit. med.* Boerhaave.

Ariſtote donne ſouvent aux fœtus des animaux, & Théophraſte aux ſemences des plantes, le nom d'*embryon*: en quoi ils ont été ſuivis par la plupart des auteurs modernes. (*d*)

EMBRYON, (*Jardinage.*) C'eſt le haut

du piſtil où eſt le fruit de la graine. *Voyez* ETAMINES.

EMBRYOTOMIE, ſ. f. *EMBRYOTOMIA*, *en Chirurgie*, opération qui conſiſte à couper le cordon ombilical d'un enfant qui vient de naître, & à le lui lier enſuite.

Ce mot eſt formé du grec ἔμβρυον, *fœtus*, & τέμνω, *je coupe*. *Chambers.*

Le mot *embryotomie* a pluſieurs ſignifications; il dénote la diſſection anatomique d'un embryon; il peut ſignifier auſſi l'opération par laquelle on coupe en pieces un fœtus mort dans la matrice, pour pouvoir le tirer du ventre de la mere. *Voyez* COUTEAU A CROCHET, & CROCHET. Ces deux interprétations paroiſſent plus naturelles que celle de M. Chambers. *(Y)*

EMBRYULKIE, ſ. f. *EMBRYULKIA*, *en Chirurgie*, c'eſt l'opération par laquelle on tire l'enfant du ventre de ſa mere. *Voyez* OPÉRATION CÉSARIENNE.

Ce mot eſt formé du grec ἔμβρυον, *fœtus*, & de ἕλκειν, *tirer*.

Ce que les Grecs appellent *embryulkie*, les Latins le nomment *opération céſarienne*; & M. Dionis obſerve que ce dernier terme ne s'eſt introduit, & n'a prévalu qu'à cauſe qu'il eſt plus facile à prononcer que l'autre. L'étymologie du mot *embryulkie* ne dénote pas cette interprétation, & il ſemble que ce terme d'art devroit ſignifier l'extraction de l'enfant du ventre de la mere, dans un accouchement contre nature. *(Y)*

EMBRYULKIE, (*Man. Maréch.*) mot formé & dérivé du grec ἔμβρυον *embryon*, & de ἕλκειν, *extrahere*, tirer.

Dionis a donné ce nom à l'hiſtérotomie, vulgairement appellée *opération céſarienne*; d'autres ont prétendu qu'il ſignifie l'extraction d'un enfant dans un accouchement contre nature. Nous l'enviſagerons ici dans le ſens que lui a prêté l'anatomiſte & l'opérateur, ſans perdre notre temps à examiner le fond de la conteſtation & ſans prétendre la décider.

Il paroîtra ſans doute ſingulier que j'entreprenne d'enrichir l'hippiatrique d'une opération juſques ici uniquement réſervée à la Chirurgie. Si l'on compare cependant les difficultés qu'elle préſente, & les craintes qu'elle inſpire naturellement aux praticiens les plus hardis, lorſqu'il s'agit de la tenter ſur une femme, dans l'intention de ſauver la mere & l'enfant, ou l'un ou l'autre, avec la facilité & l'aſſurance que le maréchal doit avoir en la pratiquant ſur la jument; je ſuis perſuadé qu'elle trouvera parmi nous autant de partiſans qu'elle a eu de contradicteurs relativement à l'eſpece humaine.

Le cas dans lequel je la propoſe n'eſt pas préciſément celui où le fœtus a une peine infinie à ſortir par le vagin; je la conſeillerois principalement dans la circonſtance où la mere, prête à mettre bas, ſeroit ſurpriſe par une maladie formidable & déſeſpérée; alors il me ſemble que, ſans attendre l'événement funeſte dont nous portons un pronoſtic juſte & aſſuré, on pourroit aiſément ſe diſpenſer d'abandonner le poulain à ſon ſort.

Pour en faire l'extraction, renverſez la jument avec toutes les précautions poſſibles; on la couchera ſur le dos, & on l'aſſujettira de maniere que, ni le maréchal, ni ſes aides puiſſent en être bleſſés. Faites enſuite une inciſion cruciale à la partie moyenne & inférieure de l'abdomen; cette inciſion ſera d'environ un pié & demi, & ſe terminera aux os pubis. Les gros inteſtins ſe préſenteront inconteſtablement, & les efforts occaſionés par les vives douleurs auxquelles la jument ſera en proie, les pouſſeront encore hors de la capacité. Faites-les donc écarter, vous appercevrez bientôt l'utérus; pratiquez-y une ouverture qui réponde à la premiere; mais uſez de beaucoup de circonſpection pour ne pas porter atteinte au poulain: ouvrez auſſi-tôt encore les membranes qui le renferment; les eaux qu'elles contiennent s'épancheront, & vous retirerez ſur le champ l'animal.

Cette opération nous impoſe néceſſairement l'obligation d'en pratiquer une ſeconde promptement & ſans différer. Il s'agit de couper le cordon qui le tient aſſujetti au placenta, & d'en faire la ligature. Dès le premier inſtant de ſa naiſſance, l'homme paie une ſorte de tribut à la chirurgie, par le beſoin qu'il a de la main du

chirurgien; sans cette section & sans cette ligature, il ne subsisteroit en effet que quelques momens. La nature, dans les animaux, a pourvu à cet inconvénient en suggérant à la femelle qui met bas, l'instinct de mâcher le cordon ombilical pour le couper: elle ne sauroit y parvenir qu'après un certain temps, attendu la consistance membraneuse de ce même cordon, & la force de son tissu; & ce n'est que parce qu'il a été extrêmement froissé & contus, que les parois des arteres ombilicales sont affaissées & prises les unes dans les autres; de maniere que leur cavité étant, pour ainsi dire, effacée, le sang ne peut plus se frayer aucune issue en dehors lorsque la section a été faite.

Ici nous devons agir au défaut de la mere qui n'existe plus; on se munira d'une quantité suffisante de gros fil que l'on pliera en cinq ou six doubles de la longueur d'environ un pié, & que l'on aura eu soin d'arrêter aux deux extrêmités par un nœud à chacune d'elles. Ce fil ainsi préparé, on liera le cordon à environ quatre ou cinq pouces du corps du poulain, de façon qu'il ne soit ni trop ni trop peu serré; la ligature maintenue par des doubles nœuds répétés à mesure des entortillemens, on coupera le cordon trois pouces au dessous, & l'on observera que cette section ne soit suivie d'aucune effusion de sang: si l'on en apperçoit, on resserrera les fils, & les trois pouces de longueur que l'on laisse en deçà, serviront à placer une seconde ligature, si la premiere étoit absolument insuffisante. Du reste ce n'est que par cette raison que j'ai fixé en quelque sorte les mesures; car à quelque distance que soient faites & la ligature & la section, la nature sur laquelle nous devons nous reposer du soin d'achever & de perfectionner l'ouvrage, opere toujours la séparation du cordon à sa sortie de l'anneau ombilical, & au niveau du tégument; cette séparation a lieu en huit ou dix jours plus ou moins, & nous devons graisser l'excédant du cordon, avec du beurre, du saindoux, *&c.*

On conçoit au surplus, que le succès de l'*embryulkie* dépend de notre attention à prévenir la mort de la jument. Plus nous attendons, plus le fœtus est débilité; & si la mere est morte, il est certain que nous avons d'autant moins de temps à perdre, que le poulain ne lui survivroit que quelques instans. Il ne sera plus question enfin que de procurer à l'enfant les moyens de s'alaiter, & d'entretenir une vie que le maréchal vient en quelque façon de lui rendre. (*e*)

EMBUE, s. fém. *voyez* EMBOIRE. (*Peinture.*)

EMBUSCADE, s. f. (*Art militaire.*) c'est une troupe de gens armés, cachés dans un bois, un ravin, un fossé, *&c.* pour surprendre d'autres troupes qui doivent passer dans le même lieu, & qui ne se doutant point d'être attaquées, sont surprises & défaites aisément. On appelle aussi *embuscade*, le lieu où les troupes sont cachées.

Les remedes & les précautions pour ne pas tomber dans les *embuscades*, sont faciles à trouver. Il faut ne point marcher avec trop de sécurité, mais s'avancer en ordre de bataille, & en faisant reconnoître le terrain devant soi à droite & à gauche par de petits détachemens. Il faut charger des officiers intelligens de ces détachemens, afin que tous les lieux par où la troupe doit passer, soient fouillés exactement. Il n'y en a aucun à l'abri des *embuscades*, parce que le terrain a beau être uni, il s'y rencontre toujours quelques inégalités, comme de petites élévations, des chemins creux, *&c.* dont l'ennemi peut profiter pour se cacher. Il est d'autant plus important à un officier qui commande une troupe, de bien prendre ses précautions sur ce sujet, que celui qui tombe dans une *embuscade*, fournit, dit M. Defolard, un fond inépuisable de chansons, de plaisanteries & de bons mots qui ne finissent point; *& cela*, dit cet auteur, *parce qu'il n'y a que des sots ou de francs étourdis qui puissent y donner.* (*Q*)

EMBUVER, (*Maréchallerie.*) *Voyez* ABREUVER.

EMENDALS, s. m. (*Comm.*) c'est un vieux mot dont on se sert encore en Angleterre dans les comptes de l'inner-temple, où tant *d'inémendals* au bout d'un

d'un compte, signifient *tant dans la banque* ou *dans le fonds de cette société*, pour la réparation des pertes que l'on a faites, ou pour d'autres besoins.

ÉMENDANT, (*Jurispr.*) *voyez ci-après* Emender.

EMENDATIO PANIS ET CEREVISIÆ, (*Commerce.*) c'est ce que l'on appelle en Angleterre l'*assise du pain & de la biere*, ou l'autorité qui donne inspection sur les poids & les mesures de ces denrées, afin de les régler, ou de corriger celles qui sont défectueuses. *Voyez* Assise.

EMENDE, (*Jurisp.*) ancien terme qui se trouve dans plusieurs coutumes, pour *amende*, comme *émende d'appel*, *de tost-entrée*; *émende coutumiere*, *émende de gage*. *Voyez* Amende, & *le glossaire de M.* de Lauriere, *au* mot *Emende.* (*A*)

EMENDER, v. act. (*Jurisp.*) signifie *corriger*, *réformer*. Le juge d'appel qui infirme la sentence d'un juge inférieur, se sert du terme *émendant*, c'est-à-dire, *corrigeant la sentence dont est appel*; & ensuite est le nouveau jugement que fait le juge d'appel. *Voyez* Appel, Infirmer, Juge, Premier Juge, Sentence. (*A*)

ÉMERAUDE, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) *smaragdus*, pierre précieuse transparente, de couleur verte, sans mêlange d'aucune autre couleur, & à peu près de même dureté que le crystal. Par ces caracteres il est aisé de distinguer l'*émeraude* de toute autre pierre verte, & même du diamant qui auroit une couleur verte aussi belle que l'*émeraude*. De quelque couleur que le diamant puisse être, on le reconnoît aisément à son éclat & à sa dureté. *Voyez* Diamant. L'aigue marine est d'une couleur mêlée de verd & de bleu. *Voyez* Aigue marine. Le péridot est d'une couleur mêlée de verd & de jaune. *V.* Péridot. L'*émeraude* est la seule de toutes les pierres précieuses occidentales & orientales qui soit verte sans mêlange d'autre couleur, si ce n'est le blanc qui se trouve dans les *émeraudes* imparfaites; car il y a des crystaux d'*émeraude* qui sont en partie blancs & en partie verds, ou qui ont différentes teintes de verd plus ou moins foncé. Les crystaux d'*émeraude* ont, comme ceux du crystal de roche, la figure d'une colonne à six faces; mais au lieu d'avoir une pointe à chaque bout, elles sont terminées par une face hexagone.

Presque tous les auteurs distinguent les *émeraudes* en *orientales* & en *occidentales*. Ils disent que l'orientale est d'un verd gai; qu'elle a une grande dureté & un grand éclat qui se soutient à l'ombre & à la lumiere de la chandelle. Aujourd'hui on ne voit aucune *émeraude* orientale; s'il y en a, elles sont d'une rareté extrême. Les auteurs qui en parlent, ne conviennent point du lieu où elles se trouvent: les uns disent que c'est en Arabie, les autres en Perse, en Egypte, *&c. Voyez la biblioth. orientale.* Tavernier dans son *traité des pierres de couleur qui se trouvent aux grandes Indes*, prétend qu'il n'y a jamais eu de mines d'*émeraudes* dans aucun lieu des grandes Indes; & que toutes celles qu'on y a vues ou qui en sont venues, y avoient été apportées du Pérou par la mer du Sud. Ce voyageur croyoit que les Américains avoient eu commerce, même avant la découverte de l'Amérique, avec les habitans des isles de l'Inde orientale appellée aujourd'hui *Philippine*, & qu'ils y avoient porté une grande quantité d'*émeraudes*. Comme on ne trouve à présent aucune *émeraude* dont la dureté soit égale à celle des pierres orientales, on est en droit de douter de l'existence des *émeraudes* de cette nature. Il y a près de quatre-vingts ans que de Rosnel disoit, dans son *Mercure Indien*, que l'on ne rencontroit presque plus *d'émeraudes* orientales ou de vieille roche, parce que la mine étoit épuisée, ou cachée dans un lieu inaccessible.

L'*émeraude* occidentale, qui est la seule que nous connoissions aujourd'hui, vient de l'Amérique & de quelques endroits de l'Europe. L'*émeraude* d'Amérique se trouve au Pérou: elle est bien plus belle que celle de l'Europe; sa couleur est d'un beau verd-foncé. Il y avoit autrefois une mine de cette espece d'*émeraude* dans la vallée de Manta, dépendante de Porto-Viéjo. Cette mine en fournissoit beaucoup avant la conquête du Pérou, & de très-belles, au rapport de Garcilasso de la Vega, *Hist. des Incas, tom. I.* Les Espagnols ne purent jamais la retrouver; mais ils rapporterent

de ce pays une si grande quantité d'*émeraudes*, que le prix de cette pierre baissa beaucoup en Espagne, & de là il s'en répandit par-tout. Les *émeraudes* d'Amérique se trouvent aujourd'hui dans la vallée de Tunca ou Tomana, assez près de la nouvelle Carthage, & entre les montagnes de Grenade & de Popayan; c'est de là qu'on en transporte à Carthagene une si grande quantité tous les ans. Les *émeraudes* de l'Europe viennent d'Italie, de Chypre, d'Allemagne, d'Angleterre, *&c.* L'*émeraude* est une pierre fort estimée; celles de l'Amérique, lorsqu'elles sont parfaites, se vendent aussi cher que les pierres orientales. On a cru pendant long-temps que l'*émeraude* venoit de la pierre que l'on appelle *prime d'émeraude*; mais cette pierre est fort différente de l'*émeraude*. *Voyez* PRIME D'EMERAUDE.

Théophraste rapporte qu'un roi de Babylone présenta au roi d'Egypte une *émeraude*, dont la longueur étoit de quatre coudées, & la largeur de trois; & qu'en même temps il y avoit en Egypte un obélisque composé de quatre *émeraudes*, qui avoit quarante coudées de haut, quatre de large en quelques endroits, & deux dans d'autres. Il est impossible qu'il y ait jamais eu des *émeraudes* de cette grandeur: on a pris pour *émeraudes* des choses d'une autre nature. L'histoire de la déesse *Emeraude*, rapportée par Garcilasso de la Vega, me paroît plus vraisemblable. Cet auteur dit que les peuples de la vallée de Manta au Pérou, adoroient une *émeraude* grosse comme un œuf d'autruche; on la montroit les jours de grande fête, & les Indiens accouroient de toutes parts pour voir leur déesse, & pour lui offrir des *émeraudes*. Les prêtres & les caciques donnoient à entendre que la déesse étoit bien aise qu'on lui présentât ses filles, & par ce moyen ils en amasserent une grande quantité. Les Espagnols, dans le temps de la conquête du Pérou, trouverent toutes les filles de la déesse; mais les Indiens cacherent si bien la mere, qu'on n'a jamais pu savoir où elle étoit. D. Alvarado & ses compagnons briserent la plus grande partie des *émeraudes* sur des enclumes, parce qu'ils croyoient que si elles étoient fines, elles ne devoient pas se casser. *V.* PIERRES PRÉCIEUSES. (*I*)

ÉMERAUDE, (*Pharmacie.*) c'est une des pierres qu'on appelle en Pharmacie *fragment précieux*. *Voyez* FRAGMENT PRÉCIEUX.

ÉMERGENT, adj. *année émergente*, (*Chron.*) c'est l'époque dont nous commençons à compter le temps. *Voyez* EPOQUE.

Notre année *émergente* est quelquefois celle de la création. Les Juifs prenoient pour année *émergente*, ou celle du déluge, ou celle de l'exode, c'est-à-dire, de leur sortie d'Egypte.

L'année *émergente* des Grecs étoit l'année de l'établissement, ou du moins du rétablissement des jeux olympiques. Les Romains comptoient depuis la fondation de Rome. Les Chrétiens comptent depuis la naissance de Jesus-Christ, ou environ; les Mahométans, depuis l'hégire ou fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, qui arriva en l'an 622 de Jesus-Christ. *Voyez* ERE. (*O*)

ÉMERIL, s. m. *smiris* (*Hist. nat. Minéral.*) C'est une mine de fer d'une dureté extraordinaire, elle est pesante, ressemble à une pierre; sa couleur est ou grise, ou rougeâtre, ou noirâtre: la partie ferrugineuse y est en très-petite quantité, & tellement enveloppée, que l'aimant ne peut point l'attirer. L'*émeril* résiste à l'action du feu, & n'entre en fusion que très-difficilement; il faut y joindre pour cela une grande quantité de fondant: c'est ce qui l'a fait placer au nombre des mines de fer réfractaires. On voit par là que l'on ne trouveroit point son compte à traiter l'*émeril* pour en tirer le fer. L'usage principal qu'on en fait, est de polir l'acier, le fer, le verre & les pierres les plus dures; mais pour l'employer ainsi, il faut commencer par le réduire en une poudre extrêmement fine, ensuite de quoi on le délaie dans l'eau, ou dans de l'huile pour certains cas. (—)

ÉMERILLON, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *æsalon*. C'est le plus petit de tous les oiseaux que l'on dresse pour la chasse, à l'exception de la pie-grieche; car il n'est pas plus gros que le merle. Il a un pied un pouce de

longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrêmité de la queue, & un pied jusqu'au bout des ongles. Dans cette espece d'oiseau les mâles sont plus petits que les femelles. Le bec est de couleur bleue, & garni de chaque côté d'une appendice; & l'iris des yeux a une couleur de noisette. Il y a au dessous de l'occiput une sorte de collier de couleur blanche-jaunâtre. Le menton est blanc; le dos, & en général toute la face supérieure du corps, sont de couleur de rouille, mêlée de bleu-noirâtre. Les grandes plumes des ailes sont noires, & parsemées de taches de couleur de rouille. La queue a cinq pouces de longueur, & est traversée par quatorze bandes qui sont alternativement de couleur noirâtre & de couleur blanche mêlée d'une teinte de roux. La face inférieure, c'est-à-dire, la poitrine, le ventre, *&c.*, est d'un blanc mêlé de couleur de rouille, avec des taches noires & teintes de rouille. Ces taches, au lieu d'être transversales, sont dirigées de haut en bas de la tête à la queue. Cet oiseau a les pattes longues, minces, & de couleur jaunâtre, & les ongles noirs. On distingue le mâle d'avec la femelle, par le moyen d'une tache bleue qui se trouve à la racine de la queue des mâles. La femelle est, comme dans toutes les autres especes d'oiseaux de proie, plus grosse que le mâle, mais d'une couleur rousse moins foncée, & parsemée d'une teinte de bleu. Il n'y a sur la queue du mâle que cinq larges bandes transversales noires, & cinq autres moins larges, d'un roux plus foncé. La longueur de la queue est de cinq pouces, & celle de l'oiseau entier, d'un pied. Quoique l'*émerillon* soit un des plus petis oiseaux de proie, il a autant de courage & de hardiesse qu'aucun autre; il tue les perdrix en les frappant de son bec sur la tête, & son coup est fait en un instant. Willughb. *Ornith.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

EMERILLON (*Artill.*) c'est une petite piece de canon qui ne passe guere une livre de balles. (*Q*)

EMERILLON, *en terme de Boutonnier*, c'est un ustensile de cuivre à quatre pans, plus haut que large, vuidé dans ses quatre faces, & garni à chaque extrêmité de deux crochets rivés dans son intérieur, mais de façon qu'ils puissent jouer dans leur trou. L'un de ces crochets sert à attacher l'outil à une corde ou à autre chose; & celui de devant, à retenir la guipure. Quand le fil est retors suffisamment du même sens, & de la grosseur qu'on veut, on attache une autre soie ou fil de même ou de différente couleur, à l'*émerillon*. On fait tourner la premiere roue du rouet, & l'on conduit le brin de l'*émerillon* vers le rouet, de maniere que retordu dans un sens contraire à ceux qui lui servent de base, & à distances égales, il produit ce qu'on appelle du *guipé*. *Voyez* GUIPÉ.

EMERILLON, *terme de Cordier*, est un crochet de fer tellement disposé dans son manche, qu'il y peut tourner avec beaucoup de facilité.

Cet instrument ne sert pas seulement aux fileurs, les commetteurs s'en servent aussi. *Voyez l'art.* CORDERIE.

* ÉMERITAT, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'on appelloit, chez les Romains, la récompense qu'on accordoit à un soldat qui avoit bien servi pendant un certain nombre d'années. On dispute si elle consistoit ou en argent, ou en terre, ou dans l'un & l'autre, & s'il n'y avoit aucune différence entre l'*emeritum* & le *præmium*. L'histoire nous apprend qu'Auguste donna à un prétorien 5000 drachmes, & à un soldat d'un rang subordonné, 300; qu'il avoit fixé le terme de l'*éméritat*, & les récompenses des différentes sortes d'émérites; que parmi ces émerites les uns devoient avoir servi seize ans, d'autres vingt, & que Caligula rabaissa à la moitié la récompense de l'émérite prétorien. L'émérite, de quelque rang qu'il fût, étoit très-estimé, & il n'en étoit point réduit, après la campagne, à la fonction de délateur de ses compagnons.

* ÉMERITE, s. m. (*Hist. mod.*) On donne dans la faculté des arts, ce titre aux professeurs qui ont vingt ans d'exercice. Ils conservent, en quittant leur chaire, une pension de cinq cens livres; récompense bien modique d'un long service rendu à la société dans un des emplois les plus im-

portans & les plus pénibles, celui d'inſtruire la jeuneſſe.

EMERSION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt l'élévation de quelque ſolide au deſſus de la ſurface d'un fluide plus peſant que lui, dans lequel il a été plongé avec force, ou jeté. *Voyez* FLUIDE. Ce mot vient d'*emergere*, ſortir dehors, qui eſt oppoſé à *mergere*, plonger.

C'eſt une des loix connues de l'hydroſtatique, qu'un corps ſolide étant enfoncé avec force dans un fluide peſant, fait effort immédiatement après pour remonter; & cela avec un degré de force égal à l'excès du poids d'un pareil volume du fluide ſur le poids du ſolide même. Par exemple, un ſolide étant plongé dans un fluide d'une gravité ſpécifique double de la ſienne, il remontera en haut avec une force égale à la moitié de celle avec laquelle il deſcendroit dans l'air libre ou dans le vuide; & il remontera juſqu'à ce que la moitié de ſon volume ſoit hors du fluide ou au deſſus de ſa ſurface: car, en cet état, ſa partie ſubmergée occupera la place d'une portion de fluide d'une peſanteur égale à celle du corps entier; & par conſéquent la colonne dans laquelle ſe trouve ce corps, ſera un équilibre avec les colonnes adjacentes. *Voyez* FLUIDE, HYDROSTATIQUE, ARÉOMETRE, BALANCE HYDROSTATIQUE, PESANTEUR SPÉCIFIQUE.

EMERSION, *en Aſtronomie*. On ſe ſert de ce mot pour remarquer que le ſoleil, la lune ou quelqu'autre planete recommencent à paroître, après avoir été éclipſés ou cachés par l'interpoſition de la lune, de la terre, ou de quelqu'autre corps céleſte. *Voyez* ECLIPSE.

On trouve quelquefois les différences en longitude, par l'obſervation des *immerſions* ou des *émerſions* du premier ſatellite de Jupiter. *Voyez* SATELLITE & LONGITUDE.

On ſe ſert encore du terme *émerſion*, lorſqu'une étoile ou planete que le ſoleil cachoit, parce qu'il en étoit trop proche, commence à reparoître, en ſortant, pour ainſi dire, des rayons de cet aſtre. *Voyez* MERCURE.

Scrupules ou *minutes d'émerſion*, c'eſt l'arc que le centre de la lune décrit depuis le temps qu'elle commence à ſortir de l'ombre de la terre, juſqu'à la fin de l'éclipſe. *Wolf*, *Harris* & *Chambers*. (O)

EMERUS, improprement, *ſéné bâtard*, (*Botanique*.) *ſecuridaca*, des jardiniers; en Anglois, *ſcorpion ſena*; dans Linnæus, *coronille*, de la claſſe des diandria decandria.

Caractère générique.

Les fleurs papilionacées de l'*émerus* ſont raſſemblées en petites grappes; elles ſont compoſées d'un calice ou godet découpé en quatre parties inégales, d'un pavillon échancré par le milieu & recourbé en arriere, & d'une carene monopétale; cette carene eſt preſque cachée par les ailes qui ſont oblongues, un peu écartées par le bas, & réunies par leurs bouts qui ſont pointus & qui s'élevent: du fond du calice part un embryon oblong, couvert d'une graine, de l'extrêmité de laquelle ſortent dix étamines très-déliées, dont les ſommets reſſemblent à de petites pyramides; l'embryon devient une ſilique longue, menue & articulée à l'endroit des graines qui ſont cylindriques. Les pétales de la fleur ne paroiſſent être que l'élargiſſement d'un filet qui prend naiſſance dans le calice; excepté la nacelle qui eſt portée ſur deux filets, il ſe trouve entre le filet du pavillon & ceux des ailes, un éloignement aſſez conſidérable.

Eſpeces.

1. *Emerus*, arbriſſeau dont les fleurs ont de longs pédicules.

Emerus caule fruticoſo, pedunculis longioribus. Mill.

Scorpion ſena with a shrubby ſtalk & longer footſtalks to the flowers.

2. *Emerus*, arbriſſeau à folioles échancrées en cœur, & dont les fleurs ont de petits pédicules.

Emerus foliis obcordatis, pedunculis brevioribus, caule fruticoſo. Mill.

Scorpion ſena with long heart-shaped leaves, shorter foot-ſtalks to the flowers & a ſtrubby ſtalk.

3. *Emerus* à tige droite, herbacée, à

feuilles composées de plusieurs paires de folioles à fleurs solitaires, & à siliques longues & verticales.

Emerus caule erecto, herbaceo, foliis multijugatis, floribus singularibus, siliquis longissimis erectis. Mill.

Scorpion sena with an erect herbaceous stalk, the leaves composed of many pairs of lobes, single flowers proceeding from the sides of the stalks, an very long erect pods.

Aux marques distinctives énoncées dans les phrases botaniques des *émerus*, *n*°. 1 & *n*°. 2, se joint celle prise de leur hauteur déterminée. Le *n*°. 1 s'éleve sur plusieurs tiges grêles jusqu'à huit ou neuf pieds: le *n*°. 2 ne parvient guere qu'à la hauteur de quatre ou cinq; cette différence, ainsi que les précédentes, se soutiennent dans les individus produits par la graine; ce qui constate leur caractere spécifique.

Tous deux portent des feuilles conjuguées, formées de trois paires de folioles, & terminées par une foliole unique; mais les folioles du *n*°. 1 sont plus larges & un peu plus échancrées que celles du *n*°. 2: le jeune bois du premier est d'un beau verd, celui du deux est violet: dans l'un & l'autre le vieux bois est grisâtre & mêlé de blanc; le bois moyen est olive plus ou moins foncé, & strié de blanc; les racines sont ligneuses & fibreuses, jaunâtres en dehors & blanches en dedans.

Les fleurs des *émerus* sont d'un jaune vif. L'étendard est fouetté de rouge par derriere: ces arbrisseaux sont chargés de fleurs dès le commencement de mai, & souvent ils en donnent encore en septembre & octobre: comme elles naissent sur les jeunes bourgeons, ils fleurissent chaque fois qu'on a retranché le bout de leurs branches; ce qui les rend très-propres à être soumis au ciseau: lorsqu'on les tond en septembre, ils reproduisent des fleurs à la fin d'octobre, qui durent souvent jusqu'en janvier.

Quoiqu'ils conservent naturellement leurs feuilles fort avant dans l'automne, la tonte qu'on leur fait subir à la fin de l'été, les fait durer encore bien plus longtemps, & même tout l'hiver, lorsque cette saison n'est pas féroce. En général, il est à observer que les feuilles des bourgeons qui ont poussé les derniers, résistent mieux aux gelées ordinaires que celles des branches de l'été, apparemment parce qu'étant encore dans leur jeunesse & leur vigueur, leur pédicule tient plus fortement au bourgeon, peut-être aussi parce que leurs fibres sont plus élastiques que celles des feuilles plus âgées. *Voyez l'article* ARBRE.

On forme des haies charmantes avec les *émerus;* mais pour qu'elles garnissent bien, il faut les palisser les deux premieres années, & ne les tondre que la troisieme: on en fait aussi de belles boules propres à orner les plate-bandes & les lieux les plus soignés des jardins; mais on les éleve difficilement sur une tige unique.

L'*émerus* *n*°. 1 peut être placé comme un très-joli buisson en troisieme ou quatrieme ligne dans le bosquet de mai; & le *n*°. 2 en premiere ou seconde ligne, avec des arbrisseaux de même croissance qui puissent contraster par la couleur de leurs fleurs: comme leur feuillage est d'un verd tendre & riant qui se nuance à merveille avec les fleurs jaunes qu'ils produisent souvent, comme nous l'avons dit, à la fin de l'été & en automne, ils peuvent être employés dans les bosquets de ces saisons, & ils y feront d'un très-bel effet.

Ils se multiplient par leurs graines semées en mars; mais ils fructifient rarement: on peut aussi les élever de boutures faites au printemps, quelque temps avant la pousse, dans une bonne terre fraîche à l'exposition du levant, ou par les marcottes en juin; mais, pour peu qu'on soit fourni de vieux pieds, ces moyens de multiplication deviennent inutiles, par la quantité d'écuyers & de surgeons qui poussent à l'entour, & qu'on enleve pour planter où on veut les avoir.

Comme le bois dès *émerus* se chancit aisément, nous nous sommes très-bien trouvé de ne les transplanter qu'en mars; mais alors il convient de plaquer autour de leurs pieds des gazons épais d'un pouce ou d'un pouce ½, tournés sens dessus dessous.

Qu'on joigne à cette précaution quelques arrofemens, dans le cas où la féchereffe aura duré affez long-temps pour pénétrer fous cette couverture; on affurera la reprife, & l'on favorifera même finguliérement la croiffance de ces arbuftes qui fleuriront dès le mois de feptembre fuivant.

L'*émerus* n°. 1 croît de lui-même fur le mont Jura, dans les parties ombragées; nous ignorons fi l'autre s'y trouve.

Le n°. 3 n'eft qu'une plante herbacée & annuelle qui croît aux Indes orientales & à la Véra-Cruz dans la nouvelle Efpagne. Sa graine doit être femée dans un pot fur couche, & les jeunes pieds demandent le traitement convenable aux arbres exotiques des pays chauds. C'eft tout ce que nous devons dire de cette troifieme efpece d'*émerus*, qui ne peut fervir qu'au perfectionnement des collections.

Le nom d'*émerus* a été donné à ces plantes par Théophrafte, & a été enfuite adopté par Cæfalpin. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

ÉMESE, (*Géogr. anc. & mod.*) ville de la Syrie en Afie; elle eft maintenant dans le gouvernement du bacha de Damas. Il y a encore aujourd'hui des ruines qui annoncent une ville anciennement opulente. On croit que c'eft l'Emath de l'écriture-fainte.

ÉMÉTIQUE, (*Thérapeutique.*) *voyez* VOMITIF.

ÉMÉTIQUE, (*Tartre.*) *Chymie & Matiere médic.* Voyez *fous le mot* TARTRE.

ÉMETTRE (*Jurifprud.*) fe dit en parlant de certains actes; comme *émettre* un appel fimple ou un appel comme d'abus, c'eft interjeter un appel.

On dit d'un religieux qu'il a fait fes vœux; mais en parlant de l'acte par lequel il les a proférés, on qualifie ordinairement cet acte d'*émiffion de vœux.* (A)

ÉMEU *ou* EME. *Voyez* CASOAR.

ÉMEU *ou* EME, f. m. (*Hift. nat. Ornith.*) oifeau des Molucques, qui a jufqu'à cinq pieds de hauteur; fon corps depuis l'eftomac jufqu'au croupion a trois pieds de long; fa tête eft petite eu égard à fa taille, elle eft dégarnie de plumes, & d'une couleur bleuâtre; fes yeux font grands & très-vifs: au deffus du bec font deux ouvertures qui fervent de narines; fur la tête eft une efpece de couronne d'un jaune-foncé qui defcend jufque fur le bec; il la perd tous les ans avec fes plumes dans le temps de la mue. Le cou eft garni de deux peaux rouges femblables à celles des coqs-d'Inde; fes cuiffes font charnues & couvertes d'une peau écailleufe; les pattes font groffes & garnies de cinq ergots couverts d'écailles très-dures: il reffemble affez à une autruche, de l'efpece de laquelle il eft peut-être; fes plumes font noires & rouges, on les prendroit de loin pour des poils; fes ailes font courtes, auffi ne lui fervent-elles point pour voler, mais feulement pour courir avec plus de rapidité; le croupion eft couvert de plumes plus longues & plus fortes que les autres; il a plus de force dans les pattes que dans le bec; fes œufs different de ceux des autruches en ce qu'ils font plus petits, la coquille en eft verdâtre & remplie d'une infinité de boffes ou tubercules: les habitans du pays s'en nourriffent. Cet oifeau avale tout ce qui fe préfente à lui, & rend par derriere ce qu'il n'a pu digérer. On prétend que fa graiffe eft très-bonne pour les nerfs, émolliente, maturative. *Dictionn. univerf.* de Hubner.

ÉMEU, f. m. (*Fauconnerie.*) rendre fon *émeu*, c'eft rendre fon excrément; l'oifeau eft en parfaite fanté quand il rend bien fon *émeu.*

ÉMEUTER *ou* ÉMEUTIR, v. neut. (*Fauconn.*) fe dit des oifeaux de proie; quand le faucon a rendu fon excrément, on dit qu'il vient d'*émeuter.*

EMILIEN, (*Hift. des Empereurs.*) né dans la Lybie de parens obfcurs & indigens, embraffa, par goût & par befoin, la profeffion des armes. Quelques actions d'éclat le firent remarquer de l'empereur Dece, qui lui confia le gouvernement de la Sarmatie, en proie aux brigandages des barbares. Il montra dans cet emploi tant de courage & de capacité, que Gallus, fucceffeur de Dece, le continua dans ce gouvernement. Les derniers empereurs s'étoient foumis à payer un tribut aux Scythes. L'avarice de ces Barbares, deve-

nant plus exigeante à mesure qu'on lui fournissoit des alimens, imposoit chaque jour des conditions plus humiliantes. *Emilien*, sensible à l'abaissement où ils tenoient l'empire, fit assembler ses soldats; il leur promit, s'ils vouloient le seconder, de récompenser leur valeur en les gratifiant de la somme qu'on payoit aux Barbares. Cette proposition fut reçue avec un applaudissement général : tous demandent qu'on les mene à l'ennemi, & la fortune seconde leur courage. Les Scythes s'éloignent des frontieres où la sûreté fut rétablie. *Emilien* rentra triomphant dans la Mésie, où son armée, reconnoissante de l'exécution de sa promesse, le proclama empereur. Gallus, instruit de cette rebellion, s'avança dans cette province pour la faire rentrer sous l'obéissance. Une défaite qu'il essuya le fit tomber dans le mépris de ses soldats, qui le massacrerent avec son fils. *Emilien*, victorieux, écrivit au sénat pour le prier de confirmer son élection, promettant de chasser les Barbares de l'Arménie & de la Mésopotamie. Une promesse si éblouissante lui mérita tous les suffrages : il faisoit de grands préparatifs pour remplir son engagement, lorsqu'il apprit que les légions de la Rhétie avoient élevé à l'empire Valérien, dont l'illustre naissance & les grands talens avoient subjugué l'estime publique. Les soldats d'*Emilien*, honteux d'être sous les ordres d'un chef né pour vieillir dans les derniers grades, le massacrerent pour prévenir les horreurs d'une guerre civile, qui les eût obligés de tourner leurs armes contre leurs parens & leurs concitoyens. Il n'étoit âgé que de quarante ans lorsqu'il fut assassiné en 254 : son regne ne fut que de trois mois. Personne ne lui contesta les talens d'un homme de guerre; mais il étoit sans capacité pour les affaires. (*T-N*)

ÉMINCIR, v. act. (*Arts méchaniq.*) c'est en général ôter à un corps de son épaisseur. On dit mieux *amincer* & *aminci*, qu'*émincir* & *émincé*.

ÉMINE, s. f. (*Œconom. rustiq.*) *Voyez* HEMINE.

ÉMINENCE, s. f. (*Physiq.*) petite élévation ou monticule au dessus du niveau de la campagne. *Voyez* MONTAGNE.

On dit : *ce palais est bâti sur une éminence ; les ennemis se sont saisis de cette éminence, par où ils nous commandent.*

ÉMINENCE, s. f. *en Anatomie ;* ce mot se dit principalement en parlant de certaines *éminences* des os, & on en peut distinguer de trois especes; savoir, 1°. celles qui servent à la connexion des os; 2°. celles qui donnent attache à des parties molles; 3°. celles qui résultent de la conformation particuliere de l'os. Mais comme les unes sont continues avec l'os, & que d'autres ne sont que contigües, c'est là ce qui a donné lieu à la distinction qu'on en a faite en *apophyses* & en *épiphyses. Voy.* APOPHYSE & EPIPHYSE.

C'est de la figure, de la situation, de la connexion, & des usages des *éminences*, qu'on a tiré les différens noms qu'on leur a donnés.

De leur figure, on les appelle *tête*, lorsqu'elles sont convexes & arrondies en forme de globe ; *tubérosité*, lorsqu'elles sont inégales & raboteuses; *épine* & *épineuse*, quand elles sont aigües & en pointe, *&c.*

De leur situation, elles sont appellées *obliques*, *transverses*, *supérieures*, *inférieures*, &c.

De leur connexion, elles prennent le nom des parties avec lesquelles elles sont articulées ; telle est l'apophyse malaire de l'os maxillaire, *&c. Voyez* MAXILLAIRE.

Par rapport à l'usage, on donne le nom de *trochanter* à deux tubérosités de l'os de la cuisse, qui donnent attache aux muscles qui la font tourner. (*L*)

* ÉMINENCE, s. f. (*Hist. mod.*) titre qu'on donne aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques, & au grand-maître de Malte, selon une bulle d'Urbain VIII, qui ne dispense que les rois & les papes de le leur accorder, & qui défend à tous autres de le prendre. Le pape leur dit *votra signoria ;* le roi de France, *cousin ;* l'empereur, *reverenda paternitas ;* les rois de Pologne & de Portugal, & la république de Venise, *signoria illustrissima.* Au reste cette épithete honorifique, *éminence*, avoit été donnée par Grégoire le Grand à des évêques, long-temps avant qu'Urbain l'atta-

châr ſpécialement au cardinalat. La bulle d'Urbain VIII qui *éminentifie* les cardinaux, eſt de 1630.

ÉMIONITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) *hemionitis*, genre de plante, dont les feuilles ont de larges oreilles à leur baſe, ſoit qu'elles ſoient ſimples, ſoit qu'elles ſoient compoſées. Tournefort, *Inſtit. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

ÉMIR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre de dignité, ou qualité chez les Turcs ou Sarraſins, qu'on donne à ceux qui ſont parens ou deſcendus du grand prophete Mahomet.

Ce mot eſt Arabe, & dans cette langue il ſignifie *prince ;* il eſt formé de *amar*, qui eſt originairement Hébreu, & qui dans les deux langues ſignifie *dire* & *commander*. *Voyez* AMIRAL.

Les *émirs* ſont en grande vénération, & ont ſeuls le droit de porter un turban verd. Il y a ſur les côtes de la Terre-ſainte, des *émirs* qui ſont des princes ſouverains, comme l'*émir* de Gaza, l'*émir* de Terabée, ſur leſquels le grand-ſeigneur n'a que peu d'autorité.

Ce titre ne ſe donnoit d'abord qu'aux califes. On les appelloit auſſi en Perſe *émir zadeh*, fils du prince; & par abréviation d'*émir* on fit *mir*, & d'*émir zadeh*, *mirza*. *Voyez* CALIFE. Dans la ſuite, les califes ayant pris le titre de *ſultan*, celui d'*émir* demeura à leurs enfans, comme celui de *céſar* chez les Romains. Ce titre d'*émir*, par ſucceſſion de temps, a été donné à tous ceux qui ſont cenſés deſcendre de Mahomet par ſa fille Fatima, & qui portent le turban verd. *Voyez* TURBAN.

Ces *émirs* étoient autrefois uniquement deſtinés au miniſtere de la religion, & l'état leur payoit une penſion annuelle; aujourd'hui on les voit répandus dans tous les emplois de l'empire; aucun magiſtrat, par reſpect pour le ſang de Mahomet, n'oſeroit les punir. Ce privilege eſt réſervé à l'*émir* bachi, leur chef, qui a ſous lui des officiers & des ſergens, avec pouvoir de vie & de mort ſur ceux qui lui ſont ſoumis; mais pour l'honneur du corps, il ne fait jamais punir les coupables ni exécuter les criminels en public. Leur deſcendance de la fille de Mahomet eſt une choſe ſi incertaine, que la plupart des Turcs même ne ſont pas fort crédules ſur cet article, & battent ſouvent les vénérables enfans du prophete, en prenant toutefois la précaution de leur ôter le turban verd, & de le poſer à terre avant que de les frapper; mais un chrétien qui les auroit maltraités ſeroit brûlé vif.

Émir eſt auſſi un titre, qui, joint à quelqu'autre mot, déſigne ſouvent quelque charge ou emploi, comme *emir al omera*, le commandant des commandans. C'étoit du temps des califes le chef de leurs conſeils & de leurs armées.

Les Turcs donnent auſſi ce nom à tous les viſirs ou bachas des provinces; (*voyez* BACHA, *&c.*) ajoutez à cela que l'*émir akhor*, vulgairement *imrahor*, eſt grand-écuyer du grand-ſeigneur.

L'*émir alem*, vulgairement *miralem*, porte-enſeigne de l'empire, eſt directeur de tous les intendans, & fait porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd.

Émir bazar eſt le prévôt qui a l'intendance ſur les marchés, qui regle le prix des denrées.

L'*émir hadge*, prince ou conducteur des pélerins de la Mecque, eſt ordinairement bacha de Jéruſalem.

Émir al moſlemin, ou *émir al moumenin*, c'eſt-à-dire, le commandant des fideles ou des croyans; c'eſt un titre qu'ont pris les Almoravides & les Almohades qui ont régné en Afrique & en Eſpagne. *Dictionn. de Trév.*, *Moréry* & *Chambers*. (*G*)

ÉMISSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) perſonne de confiance, adroite & capable, qu'on envoie ſourdement pour ſonder les ſentimens ou les deſſeins d'autrui, ou lui faire quelque propoſition ou ouverture, ſemer des bruits, épier les actions & la contenance d'un ennemi, d'un parti contraire, pour tirer avantage de tout cela.

Ce mot eſt formé du latin *e*, & *mitto*, qui ſignifie *j'envoie dehors*.

Les chefs de partis ont pluſieurs *émiſſaires* qui s'emploient pour leurs intérêts, qui leur rapportent tout ce qui ſe paſſe dans le monde, pour prendre là deſſus

leurs mesures; en conséquence on dit que le pape & le prétendant ont leurs *émissaires* en Angleterre. *Voyez le Dictionn. de Trév. & Chambers.* (G)

EMISSION, s. f. on appelle ainsi, *en Physique*, l'action par laquelle un corps lance ou fait sortir hors de lui des corpuscules. *Voyez* EMANATION, EXHALAISON, &c.

C'est une grande question que de savoir si la lumiere se fait par *pression* ou par *émission*, c'est-à-dire, si elle se communique à nos yeux par l'action du corps lumineux sur un fluide environnant, ou par des corpuscules qui s'élancent du corps lumineux jusqu'à l'organe. En attendant que nous traitions cette question plus en détail au *mot* LUMIERE, nous croyons devoir faire ici quelques réflexions sur une preuve que des philosophes modernes ont crue très-favorable au systême de l'*émission*. Les observations de Roëmer, disent-ils, sur les éclipses des satellites (*voyez* SATELLITE & LUMIERE), prouvent que la lumiere, soit par pression, soit par *émission*, vient du soleil à nous en huit minutes & demie; les observations de l'aberration prouvent que la vîtesse, soit actuelle, soit de tendance, que les corpuscules de la lumiere ou de l'éther ont en parvenant à nos yeux, est précisément celle qu'il leur faut pour parcourir en huit minutes & demie la distance du soleil à nos yeux: n'est-il donc pas bien vraisemblable qu'en effet les corpuscules lumineux viennent du soleil à nous par un mouvement de transport? *Voyez les mém. de l'acad. 1739.*

Pour apprécier le degré de force de ce raisonnement, j'ai considéré une suite de petites boules élastiques égales, rangées en ligne droite, & j'ai comparé le temps qu'une de ces boules mettroit à parcourir un espace donné, avec le temps qu'il faudroit pour que le mouvement de la premiere boule se communiquât à la derniere. Prenons d'abord deux boules égales & à ressort, dont le diametre soit d, & dont l'une soit en repos & soit choquée par l'autre avec la vîtesse V. Soit a l'espace qui est entre l'extrêmité antérieure de la boule choquante & l'extrêmité postérieure de la boule choquée; V étant la vîtesse de la boule choquante, il est visible, 1°. que l'extrêmité antérieure de cette boule parcourra l'espace a dans le temps $\frac{a}{V}$, & qu'alors elle atteindra l'autre boule; 2° dans ce moment, comme on le prouvera à l'*article* PERCUSSION, l'extrêmité antérieure de la boule choquante, & l'extrêmité postérieure de la boule choquée, qui forment le point de contact sur lequel se fait la compression, auront la vîtesse commune $\frac{V}{2}$; c'est-à-dire, que l'une qui avoit la vîtesse V, perdra la vîtesse $\frac{V}{2}$, & que l'autre qui étoit en repos recevra la vîtesse $\frac{V}{2}$; & si on nomme x l'espace que le point de contact parcourt pendant que le ressort se bande & débande, le point de contact parcourra cet espace x avec la vîtesse $\frac{V}{2}$ pendant le temps $\frac{2x}{V}$. Alors la premiere boule reste en repos, & l'extrêmité antérieure de la boule choquée parcourt un espace quelconque c avec la vîtesse V dans le temps $\frac{c}{V}$. L'espace qui se trouve alors entre le lieu qu'occupoit avant le choc l'extrêmité antérieure de la boule choquante, & le lieu qu'occupe actuellement l'extrêmité antérieure de la choquée, est évidemment égal à $a+x+c+d$; or, l'extrêmité antérieure de la boule choquante, si elle n'eût point rencontré d'obstacle, auroit parcouru cet espace dans un temps égal à $\frac{a+x+c+d}{V}$. Donc en supposant seulement deux boules, la différence du temps par *émission* ou transport, & du temps par pression, est $=\frac{d-x}{V}$; s'il y a trois boules, cette différence sera $\frac{2d-2x}{V}$, & ainsi de suite; & si le nombre n des boules est très-considérable, elle sera sensiblement $=\frac{nd-nx}{V}$. Donc le premier temps sera égal, plus grand, ou plus court que le second, selon que d sera égal, plus grand ou plus petit que x, c'est-à-dire, selon que le diametre d'une des boules sera égal, plus grand ou plus petit que l'espace parcouru par le point de contact durant le bandement & le débandement

du ressort. Il n'y a donc qu'un cas pour l'égalité des deux temps, & une infinité pour leur inégalité : c'est pourquoi la preuve alléguée ci-dessus a de la force ; mais elle n'est pas rigoureusement démonstrative.

Quoique la lumiere, si elle se propage par pression, ne se propage peut-être pas exactement de la même maniere que le mouvement ou la tendance au mouvement dans une suite de boules élastiques, j'ai cru que la théorie précédente pouvoit servir au moins à nous éclairer jusqu'à un certain point sur la question proposée.

Il est bon de remarquer au reste, pour prévenir toute difficulté sur ce sujet, que l'accord de la théorie de l'aberration avec le systême de l'*émission* de la lumiere, ne suppose pas qu'on connoisse la vraie distance de la terre au soleil ; il suppose seulement qu'un arc de 20″ dans l'orbite terrestre soit parcouru par la terre en 8′ ½, ce qui est vrai. *Voyez* ABERRATION, & *les institut. astron., pag. 95 & 301.* (*O*).

EMISSION (*Physiol.*) est un terme employé pour exprimer le sentiment de Pythagore & de ses sectateurs sur la vision ; ils imaginoient qu'il sort des objets certaines especes visibles, qui sont fort grandes lorsqu'elles sont encore proches de ces objets, mais qui deviennent plus petites lorsqu'elles s'en éloignent davantage, jusqu'à ce qu'elles soient enfin réduites à une telle petitesse, qu'elles puissent entrer dans l'œil, & se faire alors appercevoir à l'ame. L'action par laquelle ces especes sortent des objets, est ce que ces philosophes appellent *émission*. C'est dans le même sens que les Platoniciens se servent aussi de ce terme pour exprimer l'action par laquelle ils prétendoient qu'il sort de l'objet & de l'œil certains écoulemens, qui se rencontrent & s'embrassent les uns les autres à mi-chemin, d'où ils retournent ensuite dans l'œil, & portent par là, dans notre ame, l'idée des objets.

Si ces sentimens étoient fondés, ne devrions-nous pas appercevoir dans l'obscurité les objets, de la même maniere que nous les voyons lorsqu'ils sont exposés à la lumiere ? Mais on voudroit bien savoir quelle est la nature de ces especes, ou de ces écoulemens prétendus ; comment ils sortent de l'objet, ou de l'œil, ou de tous les deux ensemble ; quelle est la cause de l'*émission* qui s'en fait, & par qui ils sont produits. Musſch. *essai de physique. Voyez* ESPECES. (*d*)

EMISSION DE VŒUX (*Jurispr.*) est la profession que fait le novice, & l'engagement qu'il contracte solemnellement d'observer la regle de l'ordre régulier dans lequel il entre. La mort civile du religieux profès se compte du jour de l'*émission* de ses vœux, de même que les cinq ans dans lesquels il peut réclamer contre ses vœux, lorsque sa profession n'a pas été libre. *Voyez* PROFESSION, RELIGIEUX, RÉCLAMATION, VŒUX. (*A*)

EMISSOLE, s. f. (*Hist. nat Ichthiol.*) *galeus lævis*, poisson du genre des chiens de mer. Il n'a point d'aiguillons comme celui qui est appellé *aiguillat*, & qui a été décrit sous le nom de *chien de mer. Voyez* CHIEN DE MER. L'*émissole* a le museau plus long & plus large que l'aiguillat, & l'ouverture de la bouche plus étroite. Ce poisson est de couleur cendrée ; il n'a point de dents, mais les mâchoires sont rudes. Il a des trous au devant de la bouche à la place des narines, & d'autres plus petits derriere les yeux. Il ressemble à l'aiguillat par les ouies, les nageoires, & les parties intérieures ; mais il en differe par la queue qui est composée de trois nageoires. Rondelet, *XIII liv. des poissons. Voyez* POISSON. (*I*)

EMITES, (*Hist. nat. Lytholog.*) c'est une pierre qui est de la couleur de l'ivoire, & qui ressemble au marbre blanc, sinon qu'elle n'est point si dure. Boëce de Boot conjecture que c'étoit une espece d'albâtre. *Voyez* Boétius de Boot, *de lapidibus & gemmis.*

* EMITHÉE, s. f. (*Myth.*) divinité de Castabara, ville de Cari. On prétendoit que les malades qui s'endormoient dans son temple, s'étoient souvent réveillés guéris de leurs maux ; d'où l'on peut conjecturer que c'étoit un de ceux de la Grece que l'on fréquentoit le plus, auquel on faisoit le plus de présens, & où l'on célébroit le plus de sacrifices. *Emithée* sou-

lageoit aussi les femmes enceintes qui l'invoquoient dans les douleurs de l'enfantement; elle étoit en si grande vénération, que les richesses dont ses autels étoient chargés ne furent point pillées, quoiqu'elles ne fussent gardées ni par des murailles, ni par des hommes. Cette demi-déesse * la seule dont il soit fait mention fut respectée des brigands & des vainqueurs, pour qui les autres temples de la Grece ne furent pas également sacrés. Je ne suis pas trop étonné de cette distinction; les portes qui ferment un temple, les gardes qui veillent autour, & les murs qui en empêchent l'approche, semblent annoncer que la divinité qui y préside a besoin de la protection des hommes; ce qui ne porte pas à redouter sa puissance. Il n'en est pas ainsi de celle dont rien d'humain ne garantit les autels des insultes de la méchanceté; il semble qu'elle se soit chargée elle-même de les défendre.

EMMAILLONNÉ, (*Rubann.*) *Voyez* LISSES & MAILLONS.

EMMAILLOTTER, *terme de sage-femme & de nourrice*, c'est envelopper un enfant de langes par plusieurs couches circulaires, pour préserver son corps délicat des injures de l'air, & le tenir dans une position fixe, qu'on croit nécessaire à son bien-être & à la conservation de ses jours. Cette méthode est en usage chez la plupart des peuples de l'Europe : nous verrons bientôt ce qu'il faut en penser.

A peine l'enfant est-il sorti du sein de sa mere, dit l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme (*tome II*, *page* 457, édition *in*-4°.); à peine l'enfant jouit-il de la liberté de mouvoir & d'étendre ses membres, qu'on lui donne de nouveaux liens; on l'*emmaillotte*, on le couche la tête fixe & les jambes alongées, les bras pendans à côté du corps; il est entouré de linges & de bandages de toute espece, qui ne sauroient lui permettre de changer de situation; heureux si on ne l'a pas serré au point de l'empêcher de respirer, & si on a eu la précaution de le coucher sur le côté, afin que les eaux qu'il doit rendre par la bouche puissent tomber d'elles-mêmes, car il n'auroit pas la liberté de tourner la tête sur le côté pour en faciliter l'écoulement!

Les Siamois, les Japonois, les Indiens, les Negres, les sauvages du Canada, ceux de Virginie, du Brésil, & la plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique couchent les enfans nus sur des lits de coton suspendus, ou les mettent dans des especes de berceaux couverts & garnis de pelleteries; ils se contentent de couvrir & de vêtir ainsi leurs enfans sans les *emmaillotter*. Je ne déciderai point si leur usage conviendroit également aux nations Européennes; je crois seulement qu'il a moins d'inconvéniens que le nôtre, qu'il est plus simple, plus judicieux, & plus raisonnable : j'ajoute que les peuples qui le suivent s'en trouvent très-bien, & qu'en général la nature réussit mieux dans cette occasion, que toutes nos sages-femmes & nos nourrices.

En effet, notre méthode d'*emmaillotter* a de grands inconvéniens, & plusieurs désavantages. 1°. On ne peut guere éviter en *emmaillottant* les enfans, de les gêner au point de leur faire ressentir quelque douleur. Les efforts qu'ils font pour se débarrasser, sont alors plus capables de corrompre l'assemblage de leur corps, que les mauvaises situations où ils pourroient se mettre eux-mêmes s'ils étoient en liberté. Les bandages du maillot peuvent être comparés aux *corps* de baleine que l'on fait porter aux filles dans leur jeunesse : cette espece de cuirasse, ce vêtement incommode qu'on a imaginé pour soutenir la taille & l'empêcher de se déformer, cause cependant plus d'incommodités & de difformités, qu'il n'en prévient. Bonne remarque de MM. Winslou & de Buffon.

2°. Si le mouvement que les enfans veulent se donner dans le maillot peut leur être funeste, l'inaction dans laquelle cet état les retient, peut aussi leur être nuisible. Le défaut d'exercice est capable de retarder l'accroissement des membres,

(*) Émithée, étant un mot Grec qui signifie demi-deesse, devroit s'écrire Hémithée; mais l'usage est le législateur des langues : *quem penes arbitrium*, &c.

& de diminuer les forces du corps. Ainſi les enfans qui ont la liberté de mouvoir leurs membres à leur gré, doivent être plus forts que ceux qui ſont *emmaillottés :* c'eſt pour cette raiſon que les Péruviens laiſſoient les bras libres aux enfans dans un maillot fort large; lorſqu'ils les en tiroient, ils les mettoient dans un trou fait en terre & garni de quelque choſe de doux, dans lequel trou ils les deſcendoient juſqu'à la moitié du corps : de cette façon ils avoient les bras en liberté, & ils pouvoient mouvoir leur tête & fléchir leur corps à leur gré, ſans tomber & ſans ſe bleſſer.

3°. La poſition naturelle des épaules, des bras & des mains d'un enfant qu'on *emmaillotte*, celle des pieds, des jambes & des genoux, ſe dérange très-ſouvent, parce que l'enfant ne ceſſe de remuer; de ſorte que quelque attention que les nourrices aient de bien placer & de bien contenir ces parties, il peut arriver, & il n'arrive que trop ſouvent que les pieds ſe trouvent l'un ſur l'autre, de même que les jambes & les genoux : alors ces membres étant mal poſés, on les ſerre, on les bande dans cette poſition, de maniere que la grande compreſſion que l'on fait ſur des parties encore molles, tendres & délicates, dérange leur ordre, change leur figure & leur direction, empêche leur extenſion naturelle, & par là donne occaſion à des difformités qu'on éviteroit, ſi on laiſſoit à la nature la liberté de conduire & de diriger elle-même ſon ouvrage ſans peine & ſans contrainte.

4°. Cette compreſſion, forte ſur des parties ſuſceptibles d'impreſſion & d'accroiſſement, telles que ſont les membres d'un enfant nouveau-né, peut cauſer pluſieurs autres accidens. Des embarras dans les viſceres, des obſtructions dans les glandes, des engorgemens dans les vaiſſeaux, ſont ſouvent les triſtes ſuites de cette compreſſion. Combien de poitrines foibles & d'eſtomacs débiles, parce que les vaiſſeaux qui diſtribuent les liqueurs dans ces viſceres, ſont privés de leur reſſort pour avoir été trop comprimés dans le maillot!

5°. Les enfans nouveaux-nés, comme le remarque encore M. de Buffon, dorment la plus grande partie du jour & de la nuit dans les premiers temps de leur vie, & ſemblent n'être réveillés que par la douleur & par la faim : auſſi les plaintes & les cris ſuccedent preſque toujours à leur ſommeil. Obligés de demeurer dans la même ſituation, & toujours contraints par les entraves du maillot, cette ſituation leur devient fatigante & douloureuſe après un certain temps; ils ſont mouillés & ſouvent refroidis par leurs excrémens, dont l'âcreté offenſe leur peau qui eſt fine & délicate, & par conſéquent très-ſenſible. Dans cet état les enfans ne font que des efforts impuiſſans; ils n'ont, dans leur foibleſſe, que l'expreſſion des gémiſſemens, pour demander du ſoulagement; ſi on les abandonne, ſi on leur refuſe un prompt ſecours, alors ces petits infortunés entrent dans une ſorte de déſeſpoir, ils font tous les efforts dont ils ſont capables, ils pouſſent des cris qui durent autant que leurs forces; enfin, ces excès leur cauſent des maladies, ou du moins les mettent dans un état de fatigue & d'abattement, qui dérange leur conſtitution, & qui peut même influer ſur leur caractere.

C'eſt un bonheur quand la nourrice eſt aſſez tendre & aſſez active pour ſecourir un peu fréquemment l'enfant gémiſſant confié à ſes ſoins; mais le nombre & la longueur des bandages, la peine que trouve cette nourrice à défaire & à remettre perpétuellement ces bandes, l'empêche de viſiter, de remuer, de changer ce malheureux enfant auſſi ſouvent que le beſoin l'exige; devenue par l'habitude inſenſible à ſes cris, elle le laiſſe longtemps dans ſes ordures, & ſe contente de le bercer pour l'endormir. En un mot, il n'y a que la tendreſſe maternelle qui ſoit capable de cette vigilance continuelle, & de ces ſortes d'attentions, qui ſont ici ſi néceſſaires : peut-on l'eſpérer dans les villes & dans les campagnes, de nourrices groſſieres & mercenaires, qui prennent à l'enfant un médiocre intérêt? peut-on même s'en flatter toujours dans ſa maiſon & dans ſon domeſtique?

Il faudroit donc prévenir ſérieuſement

les accidens que je viens de détailler, en tâchant de suppléer au maillot par de meilleures ressources; & ce n'est pas une chose indifférente à la société, qu'une recherche de cette espece : en attendant qu'un digne citoyen s'y dévoue, indiquons au moins quelques sages précautions qu'on doit suivre dans la méthode ordinaire de l'*emmaillottement*.

Pour bien *emmaillotter* un enfant, il convient d'abord de lui coucher le corps en ligne directe, puis lui étendre également les bras & les jambes, ensuite tourner autour du corps les langes & les bandes en petit nombre sans les trop tirer, car il faut qu'elles ne fassent que contenir simplement ce qu'elles environnent, sur-tout la poitrine & l'estomac qui doivent être à leur aise. Souvent les vomissemens & la difficulté de respirer des enfans, viennent de ce que dans le maillot on leur serre trop la région de ces deux visceres; il est difficile pour lors que les vomissemens ne succedent, parce que le foie, proportionnellement plus grand dans les enfans que dans les adultes, étant comprimé, presse le fond de l'estomac, & en produit le renversement convulsif; il est difficile aussi que les poumons s'étendent convenablement pour la respiration.

Quand on *emmaillotte* un enfant, il est bon de tourner chaque jour les bandes d'une maniere différente de celle dont on les a tournées le jour précédent, c'est-à-dire, les tourner un jour de droite à gauche, & l'autre jour de gauche à droite, afin d'éviter dans la taille & dans les extrêmités une conformation vicieuse.

Je conseille encore beaucoup d'avoir soin de placer les membres d'un enfant dans une situation droite à chaque tour de bande, pour éviter les inconvéniens qui résulteroient d'une fausse position; inconvéniens qui peuvent influer sur sa santé, & qui influent certainement sur la conformation du corps. Plusieurs enfans ne sont souvent cagneux, & n'ont les pieds en dedans, que par la mal-façon de l'*emmaillottement*. Par exemple, les nourrices en *emmaillottant* les enfans, leur fixent d'ordinaire les pieds pointe contre pointe, au lieu de les fixer plutôt talon contre talon, comme elles pourroient faire aisément par le moyen d'un petit coussin, engagé entre les deux pieds de l'enfant, & figuré en forme de cœur, dont la pointe seroit mise entre les deux talons de l'enfant, & la base entre les deux extrêmités des pieds.

Il est aussi très-essentiel de changer souvent les bandes & les langes, pour éviter la mal-propreté, & conserver à l'enfant sa gaieté & sa santé. La longueur des langes, & la multiplicité de leurs tours, est une méthode qui entraîne plusieurs inconvéniens, & ne produit aucun avantage : on ne sauroit trop simplifier une opération dont l'exécution doit être répétée perpétuellement nuit & jour, en tous lieux, & par toutes sortes de mains.

Enfin, quand l'enfant est *emmaillotté* avec le soin & les réserves que nous venons d'indiquer, il y a deux précautions principales à avoir ; l'une, lorsqu'on le pose dans le berceau; & l'autre, lorsqu'on le tient entre les bras. La premiere précaution est de le coucher de maniere que son corps ne porte point à faux; sans cela on expose la taille de l'enfant à contracter quelque bosse. La seconde est de le porter tantôt sur un bras, tantôt sur l'autre, de peur qu'étant toujours porté sur un même bras, il ne se penche toujours d'un même côté; ce qui peut lui rendre la taille de travers. Je ne dis rien ici que de simple & de facile à concevoir, mais je parle de choses utiles & qui intéressent tout le monde. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMMANCHÉ, adj. (*Art méch.*) il se dit en général de tout ce qui a un manche ou une poignée amovible. *Voyez* MANCHE & POIGNÉE.

EMMANCHÉ, *terme de Blason*; il se dit des haches, des faux, des marteaux, & des autres choses qui ont un manche.

Faouc en Normandie, d'azur à trois faux d'argent *emmanchées* d'or.

EMMANCHURE, s. f. (*terme de tailleur & de couturiere.*) c'est l'ouverture d'un habit, d'un corps, d'une robe ménagée de chaque côté pour recevoir la manche. Attacher une manche à son *em*-

manchure. On donne encore le nom d'*emmanchure* à la partie échancrée du haut du derriere d'une robe, d'un corps & d'un habit, à laquelle l'épaulette doit être attachée. *Voyez* TAILLEUR & COUTURIERE.

EMMANNEQUINER, v. act. (*Jard.*) c'est renfermer les racines d'un végétal dans un mannequin fait exprès de ramilles de saule & d'osier, pour en conserver la motte de terre, & la transporter à l'endroit où on a dessen de le planter. (*K*)

* EMMANUEL, (*Hist. sainte.*) terme Hébreu qui signifie *Dieu avec nous.* Dans la prophétie où Isaïe annonce à Achaz la naissance du Messie d'une mere vierge, il est dit que cet enfant s'appellera & sera réellement *Emmanuel;* & saint Matthieu montre l'accomplissement de cette prophétie en Jesus-Christ, qui, par la réunion de la nature divine avec la nature humaine, *fut*, s'il est permis de s'exprimer ainsi en François, *Dieu avec nous.*

EMMARINER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est le garnir de monde, & le mettre en état de naviguer.

Gens emmarinés se dit de ceux qui sont faits & accoutumés à la mer, & n'y sont plus incommodés. (*Z*)

EMMELE, adj. Les sons emmeles étoient, chez les Grecs, ceux de la voix distincte, chantante & appréciable, qui peuvent donner une mélodie. (*S*)

EMMELEY, (*Géogr mod.*) ville du comté de Tipperari, Irlande.

EMMELIE, s. f. (*Hist. anc.*) danse des Grecs. Un des suivans de Bacchus, dans sa conquête des Indes, l'inventa & lui donna son nom; elle étoit grave & sérieuse. Telles sont nos sarabandes, nos grands airs de caractere que nous appellons *danses nobles & terre-à-terre.* Bonnet, *hist. de la danse.* L'*emmelie* étoit une danse qui s'exécutoit dans les tragédies anciennes, & une sorte de mélodie dont elles étoient accompagnées. *Voyez* DANSE. (*B*)

EMMEN, (*Géog.*) deux rivieres ou plutôt deux torrens très-considérables en Suisse.

La grande *Emmen* sort de l'Entlibuch, canton de Lucerne, entre les montagnes de Rothorn, Schlatten & Nesseststock; mais elle reçoit beaucoup de ruisseaux dans le canton de Berne. Elle parcourt une partie des bailliages de Signau, Trachselwald, Brandis, Berthoud & Landshut, & se jette enfin dans l'Aare à Biberisch, dans le canton de Soleure. Cette riviere est très-remarquable, tant par la singularité de sa course, que par ses productions. Elle charie de l'or, sur-tout dès que le Goldbach s'y jette; & on a beaucoup de monnoies frappées de l'or qu'on a trouvé dans ses eaux. On y trouve aussi des morceaux de marbre & de jaspe de la plus grande beauté, sur-tout l'espece de marbre nommé *verdello* ou *verd antique.* On y trouve aussi le variolite, espece de marbre verd, & des dendrites de la plus grande finesse. Ce torrent fait souvent des ravages affreux. *Voyez le diction. univers. des fossiles.*

La petite *Emmen* ou la *Wald-Emmen*, n'arrose que le canton de Lucerne seul; elle sort d'un petit lac sur une montagne du canton d'Unterwalden, & reçoit dans celui de Lucerne plusieurs autres ruisseaux, sur-tout la Weiss- *Emmen* près de Clustalden & des ruines du château de Stollberg; elle se perd dans la Russ. Elle est très-poissonneuse, ce que la grande *Emmen* n'est pas; & elle charie pareillement de l'or, duquel, ainsi que de celui qui se tire du torrent qui coule à Luthern, le canton de Lucerne fait frapper tous les ans quelques médailles. (*H*)

EMMENAGOGUE, adject. (*Médec. Thérap. mat. méd.*) se dit d'un remede de la classe des *évacuans :* c'est une épithete employée pour désigner une des trois sortes de médicamens du genre des *utérins ;* c'est-à-dire, de ceux qui servent à exciter ou à favoriser les trois différentes *excrétions* naturelles de la matrice; savoir, celle du *flux menstruel*, celle qui est propre à procurer la sortie du *fœtus*, & celle des lochies ou vuidanges après l'accouchement.

Les *emménagogues* sont les remedes qui regardent spécialement la premiere de ces trois sortes d'excrétions : on appelle *ecboliques* ceux dont on se sert pour la seconde; & *aristolochiques*, ceux qui conviennent à la troisieme.

Comme ces excrétions s'operent par les mêmes vaisseaux, & ne different entre

elles que par les circonstances qui les déterminent, les mêmes médicamens qui peuvent être *emménagogues*, peuvent aussi être employés comme *ecboliques*, ou comme *aristolochiques*, selon les différentes circonstances où ils sont mis en usage.

Ainsi, pour trouver expliquée la signification particuliere de ces mots composés, la maniere d'agir des médicamens qu'ils désignent, & d'administrer ces médicamens; pour avoir l'énumération de toutes les drogues, tant simples que composées, qui forment ce genre de remedes, *voyez le mot* UTÉRIN, qui est une qualification commune à leurs différentes especes, sous laquelle il paroît conséquemment convenable de renfermer tout ce qu'il y a à dire au sujet de ces remedes. *Voyez aussi* FLUX MENSTRUEL, ACCOUCHEMENT, AVORTEMENT, & sur-tout l'*article principal* MÉDICAMENT. (*d*)

EMMENALOGIE, s. f. (*Médecine.*) Ce terme est Grec, composé de ἐμμένιας, *menstrua*, & de λόγος, *sermo*; ainsi il est employé pour signifier *un traité des menstrues*, c'est-à-dire, de l'écoulement périodique des femmes: le plus fameux ouvrage connu sous ce nom, est celui du célebre Freind, médecin de la cour de Londres. (*d*)

EMMENDINGEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & dans le marquisat de Hocberg, sur la riviere d'Elz. Elle est connue par le bon vin que produit son territoire, & par les conférences que les catholiques tinrent dans ses murs avec les luthériens, l'an 1590, mais qui ne produisirent aucun fruit. (*D. G.*)

EMMENEK, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de Westphalie, en Allemagne; elle est dans le duché de Cleves, à peu de distance du Rhin. *Long.* 23, 56; *lat.* 41, 59.

EMMENTHAL, (*Géogr.*) province du canton de Berne, sur les frontieres de celui de Lucerne. Elle prend son nom de l'Emme qui la parcourt. Elle est partagée en quatre bailliages, Signau, Trachselwald, Sumiswald & Brandis, & s'étend jusqu'aux portes de la ville de Berthoud. Tout sauvage que paroisse cet amas de vallons, il est cependant très-bien cultivé. Le bétail, le laitage, les vergers, les chevaux, les toiles qu'on y fabrique, forment des branches de commerce très-considérables pour ce pays. Aussi le paysan y est-il généralement dans un état d'aisance peu commun. On trouve fréquemment des paysans qui ont 40000 l. de bien, & il y en a qui ont jusqu'à 5 à 600000 liv. Mais le luxe, la mollesse, le libertinage qui s'y introduisent avec la chicane, paroissent préparer la ruine de ce peuple, qui pourroit être si heureux, s'il eût toujours été sage. On y voit d'un même coup-d'œil les effets de la liberté & ceux du libertinage. (*H*)

EMMEULAGE, s. m. (*Jardinage.*) c'est mettre en meules le foin quand il est fauché & fané: lorsqu'il est *emmeulé*, il ne craint point la pluie, & on prend son temps pour le botteler. (*K*)

EMMIELLER UN ETAI, (*Marine.*) c'est remplir le vuide qui est le long des tourons des cordes dont l'*étai* est composé. (*Q*)

EMMIELLURE, s. f. (*Manege. Maréchallerie.*) remede topique, distingué de ceux que nous appellons *charge*, *emplâtre blanc*, &c., en ce que nous faisons entrer du miel dans sa composition.

Quelques-uns l'emploient communément dans une foule de circonstances, comme dans celles des efforts, des écarts, des entorses, de la foulure des tendons, de l'engorgement des jambes, des coups de pieds, des embarrures, & d'autres contusions quelconques, *&c.*

On en trouve une infinité trop grande de recettes dans tous les auteurs qui ont écrit sur les maladies des chevaux, pour que je me croie obligé d'en indiquer ici quelques-unes. Voyez *Soleysel*, *Gaspard*, *Saunier*, *Crescentius*, *Michel Biondo*, *Recini*, *Caracciolo*, *Coloubro*, *Gibson*, *Markaut*, &c. (*e*)

EMMUSELÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des ours, chameaux, mulets, & autres animaux auxquels on lie le museau, pour les empêcher de mordre ou de manger.

Morlot de Museau, d'argent à une tête d'ours de sable, *emmuselée* de gueules.

EMMUSELER UN CHEVAL, (*Maréchall.*) c'eſt lui mettre une muſeliere pour l'empêcher de mordre ou de manger. *Voyez* MUSELIERE.

EMOLLIENT, (*Mat. médicale.*) Quelques médecins ont décoré de cette propriété les remedes aqueux, mucilagineux, doux, farineux, émulſifs, gélatineux, c'eſt-à-dire, l'eau chargée de la partie mucilagineuſe de certains végétaux, comme mauve, guimauve, lin, *pſillium*, grande conſoude, *&c.*, *voyez* MUCILAGE; le même liquide chargé du corps doux végétal pris dans les dattes, les figues, les raiſins ſecs, les jujubes, la racine de régliſſe, la citrouille, *&c.*, *voyez* DOUX, *matiere médicale & diete;* les décoctions des ſemences farineuſes, telles qu'orge, riz, ſeigle, avoine, *&c.*, *voyez* FARINEUX; les émulſions, *voyez* EMULSION; les bouillons de la chair des jeunes animaux, comme veau, poulet, *&c.*, & ceux de grenouille & de tortue.

Les médecins qui croient aux émolliens, penſent que ces remedes ramolliſſent les diverſes humeurs arrêtées & ramaſſées dans certains vaiſſeaux, & ſur-tout les arrêts inflammatoires, ou congeſtions du ſang proprement dit; il en eſt même qui ont imaginé je ne ſais quel vice des humeurs en général qu'ils ont appellé *denſité*, & qui ont cru que les *émolliens* remédioient très-efficacement à ce vice.

Nous avons dit *à l'article* DÉLAYANT, que les qualités délayante, *émolliente* & relâchante, étoient attribuées aux mêmes remedes, ou même n'étoient qu'une ſeule propriété déſignée par différens noms dans les diverſes théories. Ce que nous avons obſervé des préjugés conçus ſur les délayans, ſeroit donc inutilement répété ici. *Voyez* DÉLAYANT.

On parlera *à l'article* TOPIQUE, de l'uſage que peuvent avoir, dans la curation des maladies internes, les remedes de cette claſſe appliqués extérieurement. (*b*)

EMOLLIENTES (PLANTES), *Pharmacie.* Les plantes qui portent ce nom par excellence, dans le langage ordinaire des boutiques, ſont la mauve, la guimauve, la violette, & l'acanthe ou branc-urſine. Elles ont été choiſies dans la claſſe des *plantes émollientes*, parce qu'on a cru qu'elles poſſédoient éminemment cette qualité.

Les plantes de la même claſſe qui ſont cenſées approcher le plus près de celles-ci, & qu'on emploie comme leurs ſuccédanées, ſont la mercuriale, la pariétaire, la poirée, la roche, & le ſeneçon.

Les rangs de ces plantes ont été déterminés par un choix très-gratuit & très-arbitraire; les oignons de lis, la laitue, la racine de grande conſoude, *&c.*, y auroient autant de droit que la plupart de celles-ci; & quelques-unes d'entr'elles au contraire, telles que la pariétaire & le ſeneçon, ſont fort mal placées à côté de la poirée, de la mauve, *&c. Voyez les articles particuliers.*

Au reſte, nous avouons de bonne foi que l'erreur que nous relevons ici, n'eſt pas une erreur importante. (*b*)

EMOLUMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme de pratique, qui ſignifie les profits que quelqu'un tire de ſa charge ou de ſon emploi : on dit qu'*un officier cherche à émolumenter*, lorſqu'il multiplie ſans néceſſité les vacations d'un procès-verbal ou autre acte, afin de gagner davantage. *Voyez* EPICES, VACATIONS, HONORAIRES, FRAIS & SALAIRES. (*A*)

EMONCTOIRE, ſ. f. (*Médecine.*) Ce terme, qui eſt tiré du Latin *emungere*, moucher, nettoyer, en tirant les ordures, eſt employé pour déſigner, dans l'économie animale, tous vaiſſeaux, canal, conduit ou réſervoir deſtinés à ſervir à la ſéparation de quelque humeur excrémenticielle. Les anciens appelloient les narines l'*émonctoire* du cerveau, parce qu'ils croyoient que les vaiſſeaux de cette cavité ont la propriété d'attirer les impuretés du cerveau; on a retenu ce mot, quoique dans une ſignification différente de celle-là. On dit que la peau, les reins ſont les *émonctoires* du corps, parce qu'il ſe fait par ces organes une ſecrétion & une excrétion abondante des humeurs qui ne ſont plus propres à aucun uſage utile dans le corps humain, & même de celles qui ſont viciées dans les maladies. On ne peut pas dire, par conſéquent, des parotides,

rotides, des véſicules ſéminales, qu'elles ſont des *émonctoires*, puiſque ces parties ne ſervent qu'à ſéparer ou à recevoir du ſang des humeurs très-utiles dans l'économie animale. *Voyez* SECRÉTION, EXCRÉTION & EXCRÉMENTICIEL. (*d*)

EMONDER, v. act. (*Jardinage.*) La façon d'élaguer ou émonder les arbres qui ne donnent point de fruit, fait ſur eux le même effet que la taille ſur les arbres fruitiers; c'eſt par l'élagage qu'on les conduit, qu'on leur donne une belle forme, une tête élevée & gracieuſe.

La regle générale eſt qu'un arbre de haute tige ou de haute futaie ne doit avoir qu'un jet montant juſqu'à une certaine hauteur, après laquelle on lui laiſſe former ſa tête.

On choiſit, la ſeconde année de la pouſſe d'un jeune arbre, la branche la plus forte & la plus droite, & l'on coupe en pied de biche toutes les autres. Lorſqu'on ſe trouve embarraſſé dans le choix d'une branche, il en faut laiſſer deux juſqu'à l'année ſuivante que l'on coupera la moindre; ſouvent même on en laiſſe trois pour élever mieux celle du milieu qui eſt la plus droite; & les deux autres, dont on arrête la ſeve, ne ſervent qu'à l'entretenir par le moyen d'un bâton paſſé en travers, appellé *garrot*. Ces deux branches meurent l'année ſuivante; & quand celle du milieu ſe peut ſoutenir d'elle-même, on les coupe.

La meilleure maniere de bien élever & dreſſer des allées, eſt de mettre des perches à chaque arbre pour les conduire; il faut encore faire des treillages groſſiers, liés avec de l'oſier, pour ſoutenir les paliſſades un peu fortes, & les ferrer de près dès la ſeconde année de leur pouſſe, ſans jamais toucher au montant.

On doit, en élaguant, ne pas entamer un arbre des deux côtés, parce que ces plaies donnant peu de paſſage à la ſeve par l'écorce que l'on coupe, peuvent l'arrêter & ſécher la tête, ou la faire geler dans l'hiver. On montera les arbres d'étage en étage, & modérément, crainte des vents, en choiſiſſant des ſaiſons peu rigoureuſes, telles que la fin de l'automne ou le commencement du printemps. (*K*)

EMOTTER, v. act. (*Jardin.*) c'eſt ôter les mottes de terre attachées à la racine d'un arbre. (*K*)

EMOUCHER, v. act. *en terme de maréchal*, c'eſt chaſſer les mouches des chevaux qu'on ferre. *Voyez* FERRER, EMOUCHOIR, *&c.*

EMOUCHET, ſ. m. c'eſt un nom que les *tanneurs* donnent à la queue des bœufs, vaches & veaux qu'ils préparent dans les tanneries.

Avant que de mettre les cuirs dans l'eau pour les faire dégorger, les tanneurs en coupent les cornes, les oreilles & l'*émouchet*, c'eſt-à-dire, la queue, ainſi nommée parce qu'elle ſert à ces animaux pour chaſſer les mouches. *Voyez* TANNER.

EMOUCHET, ſ. m. *Voyez* EPERVIER.

EMOUCHOIR, ſ. m. (*Manege.*) eſpece de couverture qui revêt toutes les parties du corps du cheval harnaché, qui ne ſont point occupées par la ſelle; elle s'étend par conſéquent ſur la croupe, ſur l'encolure & ſur le ſommet de la tête, & deſcend environ juſque ſur le milieu des faces latérales de ces mêmes parties. Au haut de l'extrêmité antérieure de la portion deſtinée à recouvrir l'encolure, ſont percés deux trous à l'effet de livrer un paſſage aux oreilles de l'animal, & à ſon extrêmité poſtérieure près de la ſellette, ſont attachés deux contre-ſanglots que l'on arrête dans des boucles près de la pointe de l'arçon de devant. A l'égard de la portion qui garnit toute la croupe, elle eſt fixée d'une part à la croupiere, par le moyen d'une attache qui eſt couſue dans ſon milieu, & de l'autre & de chaque côté, par d'autres attaches qui la lient aux pointes de l'arçon de derriere: elle fournit auſſi un paſſage à la queue. Cette ſorte de couverture eſt bordée de toutes parts, & de cette bordure qui regne tout le long du corps de l'animal, partent à l'encolure & à la croupe des eſpeces de cordes que nous nommons des *volettes*, qui deſcendent de maniere qu'elles jouent au moindre mouvement, & qu'étant portées alors de côté & d'autre indifféremment, elles rempliſſent l'intention que nous avons

d'*émoucher* le cheval, c'eſt-à-dire, de le garantir de l'inſulte & de la piquure des mouches, & de chaſſer celles qui l'incommodent. Ce vollettes n'outre-paſſent pas en deſcendant le corps de l'animal, & n'empietent que très-peu ſur ſes extrêmités.

Le mot *émouchoir* dérive donc de l'uſage auquel cette couverture eſt conſacrée. Quelques perſonnes la nomment *émouchette*, mais ce terme ne paroît point adopté; d'autres l'appellent *chaſſe-mouche;* d'autres enfin ne la connoiſſent que ſous un nom qui ne lui convient point, & qui eſt deſtiné à déſigner une autre ſorte de couverture, puiſque c'eſt ſous celui de *caparaçon*.

Il eſt deux ſortes d'*émouchoirs;* les uns ſont à mailles ou à filets: les autres ſont d'un tiſſu ſuivi. Ces derniers ſe font ordinairement de couti, & ſont plus capables de ſatisfaire l'objet que nous nous propoſons, puiſque les inſectes dont nous voulons défendre l'animal, ne trouvent point, comme dans les premiers, des eſpaces au travers deſquels ils puiſſent s'inſinuer juſque ſur les tégumens. Peut-être que quelqu'un penſera qu'ils ne parent point un cheval autant que les *émouchoirs* à mailles bordés d'or ou d'argent, & dont les volettes ſont de ſoie; mais j'imagine que l'utilité doit toujours être préférée aux ornemens; & d'ailleurs il n'eſt pas impoſſible de conſtruire des *émouchoirs* ſemblables aux ſeconds, d'une étoffe très-riche, de les border en or, d'y ajuſter des volettes d'or, ſi on le veut, & de porter, en un mot à cet égard, le luxe & la magnificence à leur plus haut degré.

On conçoit au ſurplus que les *émouchoirs* feroient fort inutiles en hiver. Ils ne conviennent point à la chaſſe, par la raiſon qu'ils réſiſteroient très-peu dans les bois, dans les taillis, *&c.*

Il eſt aſſez commun de voir dans les provinces des *émouchoirs* à mailles placés ſur les harnois des chevaux de carroſſe.

Les *émouchoirs* uſités relativement aux chevaux de tirage, ſont de ſimples volettes de cordes qui ſont bordées; on attache auſſi à la muſeliere un filet garni de volettes plus courtes.

Les maréchaux appellent auſſi *émouchoir*, une queue de cheval, jouant dans un manche de bois auquel elle eſt attachée. Ils s'en ſervent pour faire *émoucher* l'animal lorſqu'ils le ferrent ou qu'ils pratiquent quelque opération; cette précaution eſt d'autant plus ſage, qu'il ne leur ſeroit pas poſſible de maintenir en été le cheval dans un état de tranquillité néceſſaire, & qu'il pourroit même en être bleſſé, s'ils ne prenoient le parti de le débarraſſer de l'importunité de ces inſectes. (*e*)

* EMOUDRE, v. act. (*Arts méch.*) terme commun à tous les ouvriers en métaux, qui en font des inſtrumens tranchans, mais ſur-tout à ceux qui y emploient le fer & l'acier; c'eſt former à ces inſtrumens le tranchant à l'aide d'une meule qui tourne ſur elle-même, qu'on arroſe avec de l'eau, & ſur laquelle on appuie l'inſtrument à *émoudre*. Cette opération n'eſt pas facile, & il y a peu d'ouvriers qui ſachent *émoudre* ſupérieurement. La difficulté augmentant à meſure que la piece augmente, perſonne ne ſauroit mieux *émoudre* que les ouvriers qui paſſent au mouleau les lames d'épée. *Paſſer au mouleau*, parmi les ouvriers, c'eſt *émoudre*. Il faut avoir acquis l'habitude de mouvoir, d'un mouvement uniforme, une longue ſurface ſur une autre, & de ménager ſa preſſion, de maniere qu'il y ait uniformité dans les parties enlevées par la meule, & que toute la ſurface *émoulue* ſoit parfaitement égale.

EMOUI, (*Géogr. mod.*) port de la Chine ſitué dans la province de Fokien; il s'y fait un grand commerce. *Long. 136, 40; lat. 24, 30.*

EMOUSSÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'un fer de lance, d'une fleche, d'une baïonnette qui n'a point de pointe.

Bauvauliers des Malardieres, de Marigny en Touraine; *de gueules à deux fers de lances émouſſés l'un ſur l'autre en pal, le premier renverſé.* (G. D. L. T.)

* EMOUSSER, v. act. (*Art. méch.*) il ſe dit de tous les corps aigus & tranchans; c'eſt l'action de les rendre moins

aigus & moins tranchans, ou de leur ôter entiérement la pointe & le tranchant; ce qui se fait, ou en cassant, ou en arrondissant.

EMOUSSER, v. act. se dit dans l'*art militaire*, des angles d'un bataillon dont on retranche les pointes.

Si l'on *émousse* les angles d'un bataillon carré, il en résulte un bataillon octogone.

On *émousse* les angles d'un bataillon lorsqu'ils sont aigus, afin de pouvoir lui faire faire feu plus aisément de tous côtés, & mettre ses angles en état de faire une meilleure défense.

On peut *émousser* les angles d'un bataillon carré, en prenant sur chacun un peloton carré que l'on réduira en triangle, dont la différence du nombre d'hommes de chaque rang soit deux; c'est-à-dire, que le premier terme, ou le premier rang soit 1, le second 3, le quatrieme 5, *&c.* *Voyez* BATAILLON TRIANGULAIRE. *Mais en observant de faire* (dit M. Bottée, *Etudes militaires*) *le côté extérieur ou grand côté insensiblement courbé & non pas droit, parce que le bataillon étant plein, on ne peut reculer le soldat de l'angle du peloton, dans l'angle rentrant du bataillon.* (Q)

EMOUSSER, (*Jardin.*) est ôter, avec le couteau, de grosses brosses, ou des torchons de paille, la mousse qui s'attache à la tige des arbres. Il faut faire cet ouvrage après la pluie, ou le matin à la rosée; alors la mousse qui est une vraie gale qui les empêche de grossir, se détache plus facilement que dans un temps sec, où en frottant trop fort il y auroit risque d'écorcher l'arbre. (*K*)

* EMOUVOIR, v. act. (*Gramm.*) c'est communiquer ou recevoir du mouvement; il se prend au physique & au moral; & l'on dit, la mer commence à s'*émouvoir*; j'en ai le cœur *ému*; le philosophe ne s'*émeut* pas facilement.

* EMOTION, s. f. (*Gramm.*) mouvement léger; il se prend au physique & au moral; & l'on dit: *cette nouvelle me causa de l'*émotion; *il avoit de l'*émotion *dans le pouls.*

EMPAILLER, v. act. (*Jardin.*) se dit des cloches en les retirant de dessous les couches, & les emboitant les unes dans les autres avec de la paille entre deux pour les emporter. On *empaille* aussi des pieds d'artichaux & de cardons pour les faire blanchir.

Souvent pour préserver la tige d'un arbre de l'ardeur du soleil, sur-tout sur des terrasses & endroits élevés, entourés de murs, on l'*empaille* avec de longues gerbes. (*K*)

EMPALEMENT, s. m. (*Bot.*) est la partie la plus extérieure de la fleur qui la couvre toute entiere, avant qu'elle soit éclose, & qui lui sert ensuite comme de support: on le nomme en Latin *perianthium*, parce qu'il regne tout autour de la fleur. Quelques-uns l'appellent *calice*; mais ce n'est pas là le calice, car le calice à la lettre est une coupe ou godet creux que forme le *périanthe* ou *empalement*, duquel sortent les autres parties de la fleur. Il y a des fleurs dont le pétales ont une base ferme & assurée autant qu'il le faut pour les soutenir, & qui, par cette raison, n'ont pas besoin d'*empalement* ou de *périanthe*; aussi la nature ne leur en a-t-elle point donné, comme on le voit dans la tulipe; cependant ces fleurs ont un calice ou godet. *V.* FLEUR & CALICE. *Article de M. le chevalier* DE *JAUCOURT.*

EMPALEMENT, (*Hist.*) supplice affreux qui est d'usage en Turquie. L'*empalement* s'exécute en faisant entrer une broche de bois par le fondement, & la faisant sortir par dessous l'aisselle.

Pour *empaler* un malheureux, on le couche ventre à terre, les mains liées sur le dos; on lui endosse le bât d'un âne sur lequel s'asseie un valet de bourreau afin de le bien assujettir, tandis qu'un autre lui tient le visage contre terre, avec les deux mains qu'il lui appuie fortement sur le cou; un troisieme lui fend le derriere de la culotte avec des ciseaux, & lui enfonce un *pal*, c'est-à-dire, une espece de pieu, dans le fondement; ce pieu est une broche de bois qu'il fait avancer avec les mains autant qu'il peut; ensuite un quatrieme bourreau chasse cette broche avec un maillet, jusqu'à ce qu'elle sorte par la poitrine, ou sous l'aisselle; enfin, on plante la broche toute droite.

C'eſt ainſi qu'on traite les Caïns ou Grecs révoltés qui ont commis quelque meurtre en Turquie, & qu'on prend ſur le fait; après le ſupplice, ſi ces malheureux vivent encore, la populace les inſulte, bien-loin de les exhorter à ſe faire muſulmans. Les Turcs ſont ſi perſuadés qu'un homme qui a commis un grand crime, eſt indigne d'être muſulman, que lorſqu'un muſulman eſt condamné à mourir, perſonne ne l'aſſiſte, parce qu'ils croient que ſon ſeul crime l'a rendu *jaour*, c'eſt-à-dire, infidele & chrétien.

Voilà des faits rapportés par M. de Tournefort; ils entraîneroient bien des réflexions ſur un peuple chez qui regne un ſupplice auſſi cruel que l'*empalement*, & chez lequel il n'excite aucune pitié; tandis que ce même peuple nourrit, en faveur d'une fauſſe religion, une idée ſi noble & ſi grande, qu'il ſemble qu'il n'y auroit qu'une religion divine qui dût l'inſpirer à ſes ſectateurs. *Article de M. le chevalier* DE *JAUCOURT*.

EMPAN, *Voyez* AMPAN.

EMPASTELLER. *V.* AMPASTELLER.

EMPANAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt dit en quelques endroits pour *apanage*, comme en la coutume de Senlis, *art.* 66, *quand le duché de Valois fut baillé au duc d'Orléans par* empanage, *&c. Voyez* APANAGE. (*A*)

EMPANNON, ſ. m. (*Charpent.*) eſt un chevron qui ne va pas juſqu'au haut du faîte, mais qui doit être aſſemblé à tenon & mortoiſe dans l'arrêtier du côté des croupes & lonpan.

EMPANON, ſ. m. (*Charron.*) Ce ſont les extrêmités poſtérieures des côtés du brancart qui paſſent entre le liſſoir de derriere, & qui ſont ordinairement arrondies; ces pieces reçoivent les conſoles de fer qui ſoutiennent les moutons de derriere.

EMPAQUETER, v. act. (*Commerce.*) quelque choſe en un paquet, *voyez* PAQUET. Il ſe dit particuliérement des marchandiſes que, ſelon l'eſpece, on *empaquete* dans des toilettes ou dans du papier. *Dictionn. de Commerce, de Trév. & Chambers.* (*G*)

EMPARAGE, adj. (*Juriſp.*) veut dire *qui eſt uni à ſon pareil*; une fille *emparagée* noblement dans les coutumes d'Anjou & du Maine, & autres ſemblables, eſt celle qui eſt mariée ſuivant ſa condition; c'eſt la même choſe que ce que d'autres coutumes appellent *apparagée*. (*A*)

EMPARLIERS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) *parliers* ou *amparliers*, eſt le nom que l'on donnoit anciennement aux avocats plaidans, comme on le voit dans les anciennes chartes, coutumes, ſtyles & pratiques. Ce nom étoit relatif à leur profeſſion qui eſt de parler en public; ils ont auſſi été appellés *conteurs* ou *plaideurs*, *clamatores*. *Voyez le gloſſaire de* Ragueau, au mot *Emparliers*. (*A*)

EMPATEMENT, dans pluſieurs arts, eſt ſynonyme à *patte*, à *pied*, *&c.*; ainſi on dit l'*empatement* ou *les racinaux*, pour *le pied d'une grue*.

EMPATEMENT, ſ. m. *en Architecture*, c'eſt une plus épaiſſeur de maçonnerie, qu'on laiſſe devant & derriere dans la fondation d'un mur de face. (*P*)

EMPATER, v. act. (*Marine.*) ou *faire des empatures*, c'eſt mettre les deux bouts de deux pieces de bois l'un à côté de l'autre, & les faire joindre. (*Q*)

EMPATER, *terme de Peinture*, qui ſignifie *mettre beaucoup de couleurs*, ſoit en une fois, ſoit en pluſieurs, *ſur ce qu'on peint*. On dit: *Ce tableau eſt bien* empâté, *bien nourri de couleur*.

Empâter ſe dit encore lorſqu'on met les couleurs ſur un tableau, chacune à la place qui convient, ſans les mêler ou fondre enſemble. On dit: *cette tête n'eſt qu'*empâtée. *Dictionn. de Peint.* (*R*)

EMPATER, (*Cuiſine.*) c'eſt mettre en pâte. Pour cet effet, on délaie & l'on bat de la farine avec des jaunes d'œufs & du ſel, & l'on roule les viandes dans cette pâte liquide.

EMPATURE, ſ. f. (*Marine.*) On nomme ainſi dans un vaiſſeau, la jonction de deux pieces de bois miſes à côté l'une de l'autre. (*Z*)

* EMPAUMER, v. act. *terme de Paumier*; c'eſt recevoir une balle ſur le milieu de ſa raquette, c'eſt-à-dire, de la maniere la plus favorable pour la renvoyer avec le plus de vîteſſe & le moins de force. On a tranſporté ce mot de la paume dans la

société, & l'on dit *empaumer une affaire*, pour la saisir & la pousser avec chaleur.

EMPAUMER LA VOIE, (*Vénérie.*) c'est prendre la voie.

EMPAUMURE, s. f. (*Vénerie.*) c'est le haut de la tête du cerf & du chevreuil, qui est large & renversée, où il y a trois ou quatre andouillers au plus pour les cerfs de dix cors & les vieux chevreuils; car les jeunes n'en ont pas.

EMPÊCHÉE, adj. (*Mar.*) On dit *une manœuvre empêchée*, lorsqu'elle est embarrassée & ne peut jouer comme il faut. (*Z*)

EMPÊCHEMENT, s. m. (*Jurispr.*) signifie l'*opposition* ou l'*obstacle* à quelque chose, provenant du fait de quelqu'un, comme une saisie; ou de quelque circonstance, telle que la parenté en degré prohibé, qui fait un *empêchement* de mariage. (*A*)

Empêchement de mariage se prend ordinairement pour une cause qui empêche qu'un mariage soit valablement contracté entre certaines personnes. Quelquefois on entend par là l'*opposition* que quelqu'un forme à la célébration du mariage.

Les causes ou *empêchemens* de mariage sont fondées les unes sur le droit naturel, d'autres sur le droit civil, d'autres sur les loix ecclésiastiques approuvées par le souverain.

C'est le droit naturel qui a fait mettre au nombre des *empêchemens* de mariage, l'erreur de personne, la violence & l'impuissance, & la parenté en ligne directe. C'est aussi par une conséquence du droit naturel, que l'on a défendu le mariage entre ceux qui sont parens au premier degré en collatérale.

La défense de se marier dans les degrés plus éloignés, a d'abord été faite par l'empereur Théodose, entre les enfans des freres & sœurs; l'église l'a ensuite étendue jusqu'au septieme degré; & enfin, le concile de Latran, tenu sous Innocent III, en 1215, l'a réduite au quatrieme degré.

Les *empêchemens* qui procedent des vœux solemnels ou des ordres sacrés, sont purement ecclésiastiques, de même que celui de parenté au troisieme & quatrieme degré, & celui de l'affinité spirituelle.

L'église Latine a déclaré nuls les mariages des prêtres & des religieux; loi qui a été confirmée par les souverains.

L'*empêchement* qui naît du lien conjugal, qui empêche de contracter mariage avec une autre personne, tant que le premier mariage subsiste, est fondé sur la loi *de jure canon.* qui a rétabli le mariage suivant sa premiere institution.

Enfin, l'*empêchement* qui naît de la diversité de culte, ce qui, suivant le droit canonique, ne s'appliquoit qu'au mariage contracté entre un chrétien & une infidelle, a été étendu par une ordonnance de Louis XIV à ceux des catholiques avec les calvinistes.

On distingue deux sortes d'*empêchemens* de mariage; savoir, les *empêchemens dirimans*, & les autres appellés *empêchemens* seulement, *empêchans* ou *prohibitifs.*

Empêchemens dirimans, sont les causes qui non-seulement empêchent un mariage non fait d'être contracté, mais encore qui le font déclarer nul, au cas qu'il fût déjà contracté.

Ces sortes d'*empêchemens* sont:

1°. L'erreur ou la surprise par rapport à la personne que l'on a épousée, c'est-à-dire, si on l'a épousée croyant en épouser une autre; mais si l'erreur ne tombe que sur la qualité, la fortune ou la vertu, elle ne détruit pas le mariage.

2°. Suivant le droit canon, s'il y a eu erreur sur la condition de la personne, c'est-à-dire, si un homme libre a épousé une esclave, il peut demander la dissolution du mariage; mais ce principe n'est pas d'usage en France, où il n'y a point d'esclaves.

3°. Les vœux solemnels de chasteté faits dans un ordre religieux, sont encore un *empêchement dirimant* de mariage; mais le vœu simple de chasteté, ou de faire profession dans quelque ordre religieux, n'est qu'un *empêchement* prohibitif, & non pas *dirimant.*

4°. Les ordres sacrés de prêtrise, diaconat & sous-diaconat, sont aussi des *empêchemens dirimans.*

5°. Il en est de même de la parenté en ligne directe indéfiniment, & de la parenté en ligne collatérale jusqu'au quatrieme degré inclusivement.

6°. L'alliance ou affinité légitime, tant en directe que collatérale, forme un *empêchement dirimant* au même degré que la parenté; mais l'affinité qui naît d'un commerce illégitime, ne forme d'*empêchement* que jusqu'au second degré inclusivement.

7°. L'affinité spirituelle qui se forme par le baptême entre la personne baptisée & ses parrain & marraine, de même qu'entre le parrain & la mere, entre la marraine & le pere de l'enfant baptisé, entre la personne qui baptise & celle qui reçoit le baptême, & les pere & mere de l'enfant baptisé, est entre ces personnes un *empêchement dirimant*, de même que l'affinité naturelle.

8°. L'adoption formoit chez les Romains une alliance légale qui produisoit un *empêchement dirimant*; mais elle n'a pas le même effet en France.

9°. Il naît un autre *empêchement dirimant* de l'honnêteté publique, lequel consiste en ce que l'on ne peut épouser aucune parente en ligne directe de celle que l'on a fiancée valablement, ni une parente au premier degré de la ligne collatérale; & *vice versâ* pour la fiancée à l'égard des freres de son fiancé.

On met aussi dans la même classe l'*empêchement* que forme un mariage célébré, mais non consommé, soit qu'une des parties décede avant la consommation, ou qu'elle fasse des vœux de religion avant la consommation, ou qu'il y ait cause d'impuissance; & l'*empêchement* qui naît d'un tel mariage, s'étend, comme celui de la parenté, jusqu'au quatrieme degré inclusivement.

10°. L'adultere & l'homicide forment dans trois cas l'*empêchement dirimant*, appellé *impedimentum criminis*; savoir, 1°. quand un des conjoints commet adultere avec une autre personne, à laquelle il promet de l'épouser après le décès de l'autre conjoint; ou s'il y a eu un second mariage consommé avec quelqu'un qui étoit déjà marié: car outre que ce mariage est nul, il ne peut être réitéré après le décès du premier conjoint. Une simple promesse de mariage, dans ce cas, opere le même effet. 2°. Quand un des conjoints qui a fait mourir l'autre, épouse une personne qui a eu part à l'homicide. 3°. Quand le mari fait mourir sa femme, avec intention d'en épouser une autre avec laquelle il a eu un commerce illicite.

11°. La diversité de religion qui se trouve entre les chrétiens & les infideles, est, suivant le droit commun, un *empêchement dirimant*, lorsque cette diversité de religion a précédé le mariage.

12°. L'église a aussi toujours défendu les mariages entre les catholiques & les hérétiques, sans néanmoins les déclarer nuls; mais en France, où l'édit du mois de novembre 1680 déclare ces mariages non valablement contractés, on doit tenir qu'il y a dans ce cas un *empêchement dirimant*.

13°. La violence & la crainte, capables d'ébranler une personne ferme, forment un semblable *empêchement*, le mariage étant nul lorsqu'il n'y a point de consentement libre.

14°. Un autre *empêchement dirimant* qui est de droit divin, c'est lorsqu'il y a un premier mariage subsistant; ce que les canonistes désignent par le terme de *ligamen*.

15°. L'impuissance perpétuelle, soit du mari ou de la femme, dont la cause subsistoit au temps de la célébration du mariage, forme encore un *empêchement dirimant*.

16°. Le défaut de puberté de la part de l'un ou l'autre des conjoints, rend pareillement les mariages nuls.

17°. Depuis le concile de Trente, & les ordonnances du royaume qui en ont adopté la disposition, un mariage clandestin est nul, c'est-à-dire, lorsqu'il n'est pas célébré par le propre curé, en présence des parties & des témoins.

18°. Enfin, le rapt de violence ou de séduction sont des *empêchemens dirimans*, à moins que la personne ravie n'ait depuis réhabilité le mariage par un consentement volontaire, donné en présence du propre curé depuis que la violence ou la séduction a cessé.

Il y a certains *empêchemens dirimans* dont on n'accorde jamais de dispense, tels que ceux qui sont fondés sur le droit divin ou sur le droit naturel; il y en a d'autres

dont on ne difpenfe jamais avant le mariage, mais dont on difpenfe quelquefois après, à l'effet de réhabiliter le mariage. On s'adreffe ordinairement au pape pour les difpenfes des *empêchemens dirimans* qui proviennent de parenté, affinité, honnêteté publique, ou alliance fpirituelle. Il y a cependant des diocefes où les évêques font en poffeffion de difpenfer au quatrieme degré de parenté ou affinité ; quelques-uns même en donnent du troifieme au quatrieme degré : d'autres ne les donnent qu'*inter pauperes ;* ce qui dépend de l'ufage de chaque diocefe.

Les fupérieurs eccléfiaftiques ne peuvent difpenfer des *empêchemens* établis par l'autorité des princes féculiers. *Voyez* DISPENSE & MARIAGE.

Empêchemens prohibitifs du mariage, font les caufes pour lefquelles l'églife peut refufer de célébrer un mariage, mais qui néanmoins ne font pas affez fortes pour le rendre nul lorfqu'il eft déjà contracté.

Ces caufes font, 1°. les fiançailles contractées avec une autre perfonne ; 2°. le fimple vœu de chafteté, ainfi qu'on l'a déjà expliqué en parlant des *empêchemens* dirimans ; 3°. les temps prohibés pour la célébration des mariages, qui font depuis le premier dimanche de l'Avent jufqu'aux Rois, & depuis le jour des Cendres jufqu'au lendemain du dimanche de *Quafimodo ;* 4°. la défenfe du juge eccléfiaftique ou féculier.

Outre ces *empêchemens*, il y en a encore plufieurs autres marqués dans le droit canonique, dont quelques-uns même empêchoient le mariage avec quelque perfonne que ce fût, comme le meurtre d'une femme par fon mari, & *vice versâ ;* le meurtre d'un prêtre, une alliance fpirituelle affectée, pour ne pas rendre le devoir conjugal ; un mariage contracté avec une religieufe dont on connoiffoit l'état. Ceux qui étoient dans le temps d'une pénitence publique à eux impofée, ne pouvoient pas non plus fe marier ; mais l'ufage a abrogé ces divers *empêchemens*, & l'on n'en demande plus de difpenfes.

Sur les *empêchemens* de mariage en général, *voyez* Rebuffe, *Prax.*, *benef.*, *part. iij*, *c. de difpenf. in grad. prohib. gl. 5*, *Franc.* Marc, *tom. II*, *p. 673 ; les loix eccléf.* de d'Héricourt, *tit.* du mariage ; *dictionn. des cas de confcience*, au mot *Empêchemens.* (*A*)

EMPÊCHER, v. (*Grammaire.*) c'eft en général former des obftacles. On dit, *empêchez-le de commettre cette action : elle ne peut s'empêcher de pleurer : le vent nous empêchoit de refpirer.*

EMPEIGNE, f. f. (*Cordonn.*) eft ce qui forme le deffus du foulier & couvre le coude-pied.

* EMPELORE, f. m. (*Hift. anc.*) c'étoit, à Lacédémone, un officier qui avoit l'infpection des marchés, & qui veilloit à ce que le bon ordre s'y confervât, & qu'il ne s'y commît ni trouble ni fripponnerie. Il paroît que les *empelores* étoient à Sparte ce qu'étoient les *agoranomes* à Athenes.

EMPELOTER, (s') v. paff. *Fauconn.* fe dit d'un oifeau lorfqu'il ne peut digérer ce qu'il avale, fa nourriture fe mettant en pelotons : pour lors on la lui tire avec le défempelotoir.

EMPENÉ, adj. *en termes de Blafon*, fe dit d'un dard, trait ou javelot qui a fes ailerons ou pennes.

Arc d'afur à un arc d'or, chargé de trois fleches d'argent *empennées* d'or ; celle du milieu encochée, & les deux autres paffées en fautoir.

EMPENELLE, f. f. (*Marine.*) c'eft une petite ancre que l'on mouille au devant d'une groffe ; il y a un petit cable qui la tient, & ce cable eft frappé à la groffe ancre, afin que le vaiffeau foit plus en état de réfifter à la force du vent. (*Z*)

EMPEREUR, *imperator*, (*Hift. anc.*) nom que les Romains donnoient à tous les généraux d'armée, du mot Latin *imperare.* On appelloit *empereur*, dans un fens particulier, un général qui, après avoir remporté quelque victoire fignalée, étoit falué de ce nom par les acclamations des foldats, & enfuite honoré de ce titre par un décret du fénat. Il falloit, pour le mériter, avoir gagné une bataille dans laquelle dix mille des ennemis fuffent reftés

sur la place, ou conquis quelque ville importante. César fut appellé de ce nom par le peuple Romain, pour marquer la souveraine puissance qu'il avoit dans la république, & dès-lors le nom d'*empereur* devint un titre de dignité. C'est dans ce dernier sens qu'Auguste & ses successeurs ont été nommés *empereurs;* ce qui toutefois n'empêchoit pas qu'on ne le prît quelquefois au premier sens, pour l'attribuer à ces princes: ainsi Auguste fut appellé *empereur* vingt fois, parce qu'il avoit remporté vingt victoires célebres. Tite, après la prise de Jérusalem, fut salué *empereur* par son armée, & Appien remarque que cette coutume subsistoit encore sous Trajan.

La dignité d'*empereur*, réunie dans une seule personne par Jules-César, fut héréditaire sous ses trois premiers successeurs, Octave-Auguste, Tibere & Caligula; mais après la mort de celui-ci, elle devint élective. Ce furent les soldats de la garde prétorienne qui proclamerent Claude *empereur.* Il est vrai que pour l'ordinaire les enfans ou les parens de l'empereur défunt lui succédoient; ce n'étoit point précisément par droit héréditaire, mais parce que les *empereurs*, de leur vivant, les avoient associés à l'empire, en les créant césars avec l'agrément des armées qui, ayant la force en main, avoient usurpé sur le sénat le droit d'élection. Le choix que faisoient les armées, tomboit toujours sur quelqu'un de leurs chefs dont ils connoissoient la bravoure, s'arrêtant plus volontiers à cette qualité qui frappe davantage l'homme de guerre, qu'à la naissance & aux talens politiques: aussi l'empire est-il tombé plusieurs fois entre les mains de simples soldats qui, ayant passé par tous les grades militaires, étoient élus par leurs compagnons, sans avoir d'autre mérite qu'une valeur féroce.

Dès que les *empereurs* étoient élus, ils envoyoient leur image à Rome & aux armées, afin qu'on la mît aux enseignes militaires: c'étoit la maniere ordinaire de reconnoître les nouveaux princes. Ensuite ils faisoient aux troupes & aux peuples des largesses nommées *congiaires.* Le sénat donnoit le nom d'*Auguste* à la femme & aux filles de l'*empereur;* &, quand lui ou son épouse paroissoit en public, on portoit devant eux un brasier plein de feu, & des licteurs, armés de faisceaux entourés de lauriers, les précédoient. Jusqu'à Dioclétien les *empereurs* ne porterent que la couronne de laurier; ce prince prit le premier le diadême, & fut imité par ses successeurs jusqu'à Justinien, qui introduisit l'usage de la couronne fermée.

Comme les *empereurs* réunissoient dans leur personne la puissance des dictateurs, des consuls, des censeurs, des tribuns du peuple, & de presque tous les grands magistrats de la république, dont ils avoient, ou supprimé les titres, ou réduit l'autorité à des noms & à des honneurs chimériques, il est naturel de penser que leur pouvoir étoit despotique: il fut plus, il fut quelquefois tyrannique; mais cela procédoit du caractere de ces princes. Auguste, Vespasien, Tite, Trajan, Marc-Aurele, les Antonins respecterent les loix, partagerent le poids du gouvernement avec le sénat, & sous leur empire le peuple Romain ne s'apperçut presque point de la perte de sa liberté; mais il dut la regretter bien vivement sous les regnes d'un Tibere, d'un Caligula, d'un Néron, d'un Domitien, à qui les plus sanglantes proscriptions ne coûtoient qu'un clin-d'œil, & qui ne connoissoient le pouvoir suprême que pour faire des malheureux. Gouvernés par des affranchis, par des maîtresses; entourés de flatteurs & de délateurs, ils passoient leur vie dans le luxe & la mollesse: plus jaloux de leurs plaisirs que du bonheur de leurs sujets, ils les sacrifioient au moindre soupçon; aussi périrent-ils eux-mêmes la plupart de mort violente.

Le souverain sacerdoce étoit attaché à la dignité d'*empereur*, comme il paroît par les médailles; ainsi ils étoient tout à la fois à la tête du civil, du militaire & de la religion.

On leur rendoit des honneurs extraordinaires, & rien n'égale la magnificence des fêtes par lesquelles la capitale se signaloit, lorsqu'un *empereur* revenoit victorieux après une expédition militaire, ou en action de graces de sa convalescence. Tertullien, dans son *Apologétique*, nous en décrit quelques particularités. On allumoit

des

des feux dans les rues, & des lampes dans les maisons : on y dressoit des tables toutes servies ; & dans ces festins on répandoit le vin avec profusion, pour faire des libations en l'honneur du génie de l'*empereur*, ou aux dieux, pour sa prospérité. Les particuliers ornoient de lauriers & d'autres feuillages les portes de leurs maisons. Les arcs de triomphe, les sacrifices solemnels & les jeux du cirque n'étoient pas non plus oubliés ; & ce qu'on a peine à concevoir, c'est qu'il ne fallut pas un siecle pour rendre idolâtre de ses *empereurs*, ce même peuple auparavant idolâtre de la liberté qu'ils lui avoient ravie. On leur érigeoit des statues & des monumens superbes, des temples même de leur vivant, & enfin après leur mort on les mettoit au nombre des dieux. *Voyez* APOTHÉOSE, CONSÉCRATION. (*G*)

EMPEREUR, (*Hist. & droit public Germanique.*) c'est le nom qu'on donne au prince qui a été légitimement choisi par les électeurs pour être le chef de l'empire Romain Germanique, & le gouverner suivant les loix qui lui ont été imposées par la capitulation impériale, (*voyez* CAPITULATION.) Depuis l'extinction de la maison de Charlemagne, qui possédoit l'Empire par droit de succession, ou, selon d'autres, depuis Henri IV, la dignité impériale est devenue élective, & depuis ce temps, personne n'y est parvenu que par la voie d'élection ; & même les électeurs, craignant que les *empereurs* de la maison d'Autriche ne rendissent la dignité impériale héréditaire dans leur famille, ont inséré dans la capitulation de Matthias & celles des empereurs suivans, une clause par laquelle leurs mains sont liées à cet égard. Les électeurs ne sont point obligés à s'attacher dans leur choix à aucune maison particuliere ; il suffit que la personne élue soit, 1°. mâle, parce que la dignité impériale ne peut passer entre les mains des femmes ; 2°. que le prince qu'on veut élire soit Allemand, ou du moins d'une race originaire d'Allemagne ; cependant cette regle a quelquefois souffert des exceptions : 3°. qu'il soit d'une naissance illustre. 4°. La bulle d'or dit vaguement qu'il faut qu'il soit d'un âge convenable, *justæ ætatis* ; mais cet âge ne paroît fixé par aucune loix. 5°. Il faut qu'il soit laïque, & non ecclésiastique ; 6°. qu'il ne soit point hérétique ; cependant il ne paroît point qu'un protestant soit exclu de la dignité impériale par aucune loi fondamentale de l'Empire.

Lorsque le trône impérial est vacant, voici les usages qui s'observent pour l'élection d'un nouvel *empereur*. L'électeur de Mayence en qualité d'archi-chancelier de l'Empire, doit convoquer l'assemblée des autres électeurs dans l'espace de trente jours, depuis que la mort de l'*empereur* lui a été notifiée. Les élections doivent se rendre à Francfort sur le Mein ; ils comparoissent à l'assemblée ou en personne, ou par leurs députés, munis de pleins pouvoirs, & alors ils se mettent à dresser les articles de la capitulation impériale. Si un électeur duement invité à l'élection refusoit d'y comparoître, ou prenoit le parti de se retirer après y avoir comparu, cela n'empêcheroit point les autres d'aller en avant, & l'élection n'en seroit pas moins légitime pour cela. Le jour étant fixé pour l'élection, on fait sortir de la ville tous les étrangers ; les électeurs assistent à la messe pour implorer les lumieres du S. Esprit, & prêtent un serment, dont la formule est marquée par la bulle d'or, d'être impartiaux dans le choix qu'ils vont faire : après quoi ils entrent dans le conclave, & procedent à l'élection qui se fait à l'unanimité, ou à la pluralité des voix ; elles sont recueillies par l'électeur de Mayence.

Quand l'élection est achevée, on fait entrer dans le lieu de l'assemblée des notaires & témoins ; on passe un acte qui est signé & muni du sceau de chacun des électeurs. Suivant la bulle d'or, si l'élection n'étoit point faite dans l'espace de trente jours, les électeurs devroient être au pain & à l'eau. Quand l'élection est finie, on la fait annoncer dans la principale église de la ville. Les électeurs font notifier à celui qui a été élu, s'il est absent, le choix qu'on a fait de sa personne pour remplir la dignité impériale, avec priere de l'accepter ; s'il est présent, on lui présente la capitulation, qu'il jure d'observer, & les électeurs le conduisent

en cérémonie du conclave vers le grand autel; il se met à genoux sur la marche la plus élevée, & fait sa priere ayant les électeurs à ses côtés; ils l'élevent ensuite sur l'autel; on chante le *Te Deum*; après quoi il sort du chœur, monte dans une tribune, & c'est pour lors qu'il est proclamé *empereur*.

La cérémonie de l'élection est suivie de celle du couronnement; suivant la bulle d'or elle devroit toujours se faire à Aix-la-Chapelle: mais il y a déjà long-temps que l'on a négligé de se conformer à cet usage, & depuis Charles-Quint aucun *empereur* ne s'est fait couronner en cette ville. Cependant l'*empereur* adresse toujours à la ville d'Aix-la-Chapelle des *réversales*, pour lui déclarer que le couronnement s'est fait ailleurs sans préjudice de ses droits. Les archevêques de Cologne & de Mayence se sont long-temps disputé le droit de couronner l'*empereur*; mais ce différend est terminé depuis 1658: c'est celui de Mayence qui a droit de couronner, lorsque la cérémonie se fait dans son diocese, & celui de Cologne en cas qu'elle se fasse dans le sien. Les marques de la dignité impériale, telles que la couronne, l'épée, le sceptre, le globe d'or surmonté d'une croix, le manteau impérial, l'anneau, *&c.*, sont conservées à Aix-la-Chapelle & à Nuremberg, d'où on les porte à l'endroit où le couronnement doit se faire.

Cette cérémonie se fait avec tout l'éclat imaginable; les électeurs y assistent en habits de cérémonie, & l'empereur y prête un serment conçu à peu près en ces termes: *Je promets devant Dieu & ses anges d'observer les loix, de rendre la justice, de conserver les droits de ma couronne, de rendre l'honneur convenable au pontife Romain, aux autres prélats, & à mes vassaux, de conserver à l'église les biens qui lui ont été donnés; ainsi Dieu me soit en aide*, &c. L'archevêque chargé de la cérémonie, avant de couronner l'*empereur*, lui demande: *S'il veut conserver & pratiquer la religion catholique & apostolique; être le défenseur & le protecteur de l'église & de ses ministres; gouverner suivant les loix de la justice le royaume que Dieu lui a confié, & le défendre efficacement; tâcher de récupérer les biens de l'Empire qui ont été démembrés ou envahis: enfin, s'il veut être le défenseur & le juge du pauvre comme du riche, de la veuve & de l'orphelin.* A toutes ces demandes, l'*empereur* répond *volo*, je le veux. Quand le couronnement est achevé, l'*empereur* fait un repas solemnel; il est assis seul à une table, ayant à sa gauche l'impératrice à une table moins élevée que la sienne. Les électeurs eux-mêmes, ou par leurs substituts, servent l'*empereur* au commencement du repas, chacun selon son office; ensuite de quoi ils se mettent chacun à une table séparée qui est moins élevée que celle de l'*empereur* & de l'impératrice. *Voyez Vitriarii instit. juris publici, lib. I, tit. viij.*

Autrefois les *empereurs*, après avoir été couronnés en Allemagne, alloient encore se faire couronner à Rome, comme rois des Romains; c'est ce qu'on appelloit l'*expédition Romaine*; & à Milan, à Monza, à Pavie, ou à Modene, comme rois de Lombardie. Mais depuis long-temps ils se sont dispensés de ces deux cérémonies, au grand regret des papes, qui prétendent toujours avoir le droit de confirmer l'élection des *empereurs*. Il est vrai que souvent leur foiblesse & la nécessité des temps les ont forcés à demander aux papes la confirmation de leurs élections. Boniface VIII la refusa à Albert d'Autriche, parce que celle de ce prince s'étoit faite sans son consentement; mais ces prétentions imaginaires ne sont plus d'aucun poids aujourd'hui; & même dès l'an 1338, les états de l'Empire, irrités du refus que le pape Jean XXII faisoit de donner l'absolution à Louis de Baviere, déciderent qu'un prince élu *empereur* à la pluralité des voix, seroit en droit d'exercer les actes de la souveraineté, quand même le pape refuseroit de le reconnoître, & ils déclarerent criminel de lese-majesté quiconque oseroit soutenir le contraire, & attribuer au pape aucune supériorité sur l'*empereur*. *Voyez l'abrégé de l'histoire d'Allemagne*, par M. Pfeffel, *pag. 286 & suiv.* Cependant le pape, pour mettre ses prétendus droits à couvert, ne laisse pas que d'envoyer toujours un nonce pour assister de sa part à l'élection des *empereurs*: mais ce ministre

n'y eft regardé que fur le même pied que ceux des puiffances de l'Europe, qui ne font pour rien dans l'affaire de l'élection. Charles-Quint eft le dernier *empereur* qui ait été couronné en Italie par le pape. L'*empereur*, avant & après fon couronnement, fe qualifie d'élu *empereur des Romains*, pour faire voir qu'il ne doit point fa dignité à cette cérémonie, mais aux fuffrages des électeurs.

L'*empereur* eft bien éloigné de pouvoir exercer une autorité arbitraire & illimitée dans l'Empire, il n'eft pas en droit d'y faire des loix : mais le pouvoir légiflatif réfide dans tout l'Empire dont il n'eft que le repréfentant, & au nom duquel il exerce les droits de la fouveraineté, *jura majeftatica* ; cependant, pour qu'une réfolution de l'Empire ait force de loi, il faut que le confentement de l'*empereur* y mette le fceau. *Voyez* DIETE. L'*empereur*, comme tel, n'a aucun domaine ni revenu fixe ; & le cafuel, qui confifte en quelques contributions gratuites, eft très-peu de chofe. L'*empereur* ne peut point créer de nouveaux électeurs, ni de nouveaux états de l'Empire ; il n'a point le droit de priver aucun des états de fes prérogatives, ni de difpofer d'aucun des fiefs de l'Empire fans le confentement de tous les autres états. Les états ne paient aucun tribut à l'*empereur* ; dans le cas d'une guerre qui intéreffe tout l'Empire & qui a été entreprife de fon aveu, on lui accorde les fommes néceffaires : c'eft ce qu'on appelle *mois romains*. L'*empereur*, comme tel, ne peut faire ni guerre, ni paix, ni contracter aucune alliance, fans le confentement de l'Empire : d'où l'on voit que l'autorité d'un *empereur* eft très-petite. Cependant quand ils ont eu en propre de vaftes états patrimoniaux qui leur mettoient la force en main, ils ont fouvent méprifé les loix qu'ils avoient juré d'obferver ; mais ces exemples font de fait, & non pas de droit.

Les droits particuliers de l'*empereur* fe nomment *refervata Cæfarea* : c'eft, 1°. le droit des premieres prieres, *jus primariarium precum*, confifte dans la nomination à un bénéfice qui de chaque collégiale ; 2°. le droit de donner l'inveftiture des fiefs immédiats de l'Empire ; 3°. celui d'accorder des fauf-conduits, lettres de légitimation, de naturalifation, des difpenfes d'âge, des lettres de nobleffe, de conférer des titres, &c., de fonder des univerfités ; 4°. d'accorder des droits d'étapes, *jus ftapuli*, de péages, le droit de *non evocando*, de *non appellando*, &c. ; cependant ce pouvoir eft encore limité.

Les *empereurs* ont prétendu avoir le droit de faire des rois : un auteur remarque fort bien, que « ce ne feroit pas » le moindre de fes droits, s'il avoit en- » core celui de donner des royaumes. »

Les *empereurs* d'Allemagne, pour imiter les anciens *empereurs* Romains aux droits defquels ils prétendent avoir fuccédé, prennent le titre de *Céfar*, d'où le mot Allemand *Kayfer* paroît avoit été dérivé. Ils prennent auffi celui d'*Augufte* ; fur quoi Guillaume III, roi d'Angleterre, difoit que le titre de *femper Auguftus* étoit celui qui convenoit le mieux à l'*empereur* Léopold, attendu que fes troupes n'étoient jamais prêtes à entrer en campagne qu'au mois d'août. Il prend auffi le titre d'*invincible*, de *chef temporel de la Chrétienté*, d'*avoué* ou *défenfeur de l'églife*, &c. En parlant à l'empereur, on l'appelle *facrée majefté*. Il porte dans fes armes un aigle à deux têtes ; ce qui eft, dit-on, un fymbole des deux empires de Rome & de Germanie. (—)

EMPERIERE, f. f. (*Hift.*) vieux mot qui répond à ce que nous entendons aujourd'hui par *impératrice*. On le trouve en ce fens dans nos romans Gaulois, & par extenfion nos anciens rimeurs l'avoient auffi confacré à exprimer une forte de rime, qu'ils regardoient comme la rime de toutes les autres. *Voyez* RIME.

Cette rime *empériere* confiftoit en ce que la fyllabe qui formoit la rime, étoit immédiatement précédée de deux fyllabes femblables & de même terminaifon ; ce qui faifoit une efpece d'écho qu'on appelloit *triple couronne*, & qu'à la honte de notre nation, (ainfi que s'expriment quelques auteurs modernes) les plus fameux de nos anciens poëtes, fans en excepter Marot, regardoient comme une beauté.

Le P. Mourgues, dans son traité de la *poésie Françoise*, en rapporte un exemple très-propre à nous faire mépriser le misérable goût qui dominoit alors sur le parnasse François, ou pour exprimer que le monde est pervers & sujet au changement, on croyoit avoir fait merveilles, en disant,

Qu'es-tu? qu'un immonde, monde, onde.

Voyez Rime. *Voyez le dict. de Trév.* & *Chamb.* (G)

EMPESER LA VOILE, (*Mar.*) c'est la mouiller en jetant de l'eau dessus; ce qui se fait quand la toile est claire, surtout dans les cueilles du milieu, de façon que le vent passe au travers: alors elle se resserre par l'eau qu'on jette dessus, & la voile prend mieux le vent. (Z)

Empeser, v. act. *terme d'Ourdissage & de Blanchissage*, c'est donner de la gomme ou de l'empois à des toiles, à des étoffes, *&c.* pour les rendre plus fermes & plus unies.

EMPESEUR, s. m. celui qui empoise ou empese. *Voyez* Empeser.

EMPETRER, (s') v. p. *Manege*, se dit d'un cheval pris ou mêlé dans les traits; ce qui peut arriver, soit qu'en ruant tout le train de derriere soit sorti du milieu de ces mêmes traits, soit qu'il ait passé une seule jambe au delà, les traits n'étant point assez tendus, comme on le voit fréquemment, sur-tout eu égard aux chevaux conduits par de mauvais postillons, soit à raison de quelques autres causes: il s'agit alors de replacer le cheval ainsi qu'il doit l'être lorsqu'il est bien attelé, en l'obligeant à repasser sa jambe; c'est ce que nous appellons *dépétrer*, *démêler un cheval.* (e)

EMPETRUM, s. m. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines, & stérile. Les fruits naissent sur d'autres parties de la plante; ils ressemblent à des baies, & renferment deux ou trois semences osseuses & cartilagineuses. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante. (I)

EMPETRUM, (*Jard.*) bruyere à fruit ou *camarigne*, est un petit arbrisseau qui croît naturellement en Europe, & que l'on confond pour l'ordinaire avec les autres bruyeres, dont il ne differe que par son fruit. On ne connoît que deux especes de cet arbrisseau.

I. *La bruyere à fruit noir.* Cet arbrisseau s'étend beaucoup plus qu'il ne s'éleve. Il pousse du pied plusieurs tiges d'une écorce roussâtre, qui rampent par terre & s'étendent au loin. Sa feuille a beaucoup de ressemblance avec celle de la bruyere commune. Ses fleurs qui paroissent au mois de juillet & qui durent jusqu'à la fin d'août, n'ont nulle belle apparence; elles sont d'une couleur herbeuse, blanchâtre, & elles viennent en bouquet au bout des branches. Les fruits qui en proviennent sont des baies rondes & noires, pleines de suc, dont les coqs de bruyere se nourrissent par préférence; en sorte que par-tout où il y a de cet arbrisseau, on peut s'assûrer d'y trouver des oiseaux de cette espece. Les terres mousseuses, stériles & humides, sont celles où cet arbrisseau se plaît le mieux. Il est si robuste, qu'on le trouve communément sur les plus hautes montagnes de Suede, où M. Linnæus a observé qu'aux environs de la mine de cuivre de Falhun, presqu'aucune autre plante n'y peut croître que cet arbrisseau, à cause des vapeurs sulfureuses de la mine, qui sont très-nuisibles aux végétaux. Pour multiplier cet arbrisseau, il faut en semer les baies peu de temps après leur maturité, dans une place à l'ombre & dans une terre humide; mais les plants ne léveront qu'au printemps de la seconde année: ils seront cependant en état d'être transplantés dès l'automne suivante.

II. *La bruyere à fruit blanc*, ou *la camarigne.* Cet arbrisseau s'éleve au plus à deux pieds. Il pousse plusieurs tiges droites, menues, & dont l'écorce est brune. Ses feuilles, fort ressemblantes à celles des autres bruyeres, sont disposées trois à trois le long des branches. Ses fleurs, placées au bout des rameaux comme celles du précédent arbrisseau, n'ont pas meilleure apparence; mais elles produisent de fort jolis fruits: ce sont des baies perlées, transparentes, & d'un goût acide qui plaît

beaucoup au menu peuple. L'automne eſt le temps de la maturité de ce fruit en Portugal, où cet arbriſſeau eſt commun. Les circonſtances, pour ſa multiplication, ſont les mêmes que pour le précédent, ſi ce n'eſt qu'il faut moins d'ombre & d'humidité pour la camarigne, qui ſe plaît au contraire dans un terrein ſablonneux. (*c*)

EMPHASE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) énergie outrée dans l'expreſſion, dans le ton de la voix, dans le geſte.

Emphaſe ſe prend ordinairement en mauvaiſe part, & marque un défaut, ſoit dans les paroles, ſoit dans l'action de l'orateur. On dit d'un prédicateur qu'il prononce avec *emphaſe*, qu'il regne beaucoup d'*emphaſe* dans ſes pieces; & ce n'eſt ſûrement pas un éloge. Quel plus grand ſupplice, dit la Bruyere, que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*emphaſe* d'un mauvais poëte! (*G*)

EMPHYSEME, ſ. m. (*Médecine & Chirurg.*) ἐμφύσημα, *inflatio*, de φυσάω, *flatus*, ſignifie en général toute tumeur formée par l'air, ou toute autre matiere flatueuſe, rareſcible, ramaſſée dans quelque partie du corps que ce ſoit.

Lorſque le ſcrotum eſt diſtendu par des flatuoſités, l'enflure qui en réſulte eſt appellée *pneumatocele*. Lorſque c'eſt dans la cavité de l'abdomen qu'il ſe forme un amas de ſubſtance aérienne, qui en diſtend les parois, & les rend ſuſceptibles de retentir comme un tambour, lorſqu'elles ſont frappées; on donne à ce gonflement le nom de *tympanite*: mais ce ne ſont là que des eſpeces d'*emphyſeme* diſtinguées par des dénominations particulieres, à cauſe de la différence du ſiege.

Cependant il eſt reçu parmi les médecins, que l'on doit entendre par *emphyſeme* proprement dit, pris dans un ſens plus borné, celui qui occupe toute ou preſque toute l'habitude extérieure du corps; & que l'on appelle *tumeur emphyſémateuſe*, celle qui n'occupe que quelque partie de la ſurface du corps: c'eſt de ces deux eſpeces d'*emphyſeme* dont il s'agit ici; les autres ſont traitées ſous les noms qui les diſtinguent. *Voyez* PNEUMATOCELE, TYMPANITE.

Le ſiege de l'*emphyſeme* eſt dans le tiſſu cellulaire qui eſt diſtribué ſous toute l'étendue de la peau. « Ce n'eſt pas une membrane ſimple, dit M. Winſlow, mais » un tiſſu de pluſieurs feuillets mem» braneux attachés les uns aux autres de » diſtance en diſtance; de ſorte qu'ils » forment quantité d'interſtices plus ou » moins diſtendus, qui communiquent » enſemble, & avec les membranes qui » tapiſſent l'intérieur de la poitrine & du » bas-ventre: cette ſtructure eſt évidem» ment démontrée tous le jours par les » bouchers; car lorſqu'ils ſoufflent un » animal récemment tué, ils gonflent non» ſeulement la membrane adipeuſe (qui » eſt la même que le tiſſu cellulaire, » lorſque celui-ci eſt rempli de graiſſe), » mais l'air pénetre même dans les interſ» tices des muſcles & juſqu'aux viſceres; » où il produit par-tout une eſpece d'*em*» *phyſeme* artificiel. »

Les maquignons & les marchands de bœufs ſe ſervent auſſi quelquefois de cet expédient pour faire paroître les animaux dont ils font commerce, plus pleins, plus gras, ſelon la diſſertation qu'a donnée ſur cet artifice Mauchart, *eph. nat. cur.*

Tavernier (*voyage de Perſe*) dit que l'on procure auſſi de ces *emphyſemes* artificiels aux chameaux dans la même intention. Borelli (*cent. cxj, obſ. 30*) fait mention d'un ſcélérat qui, par le moyen d'un *emphyſeme* artificiel, avoit fait de ſon fils un ſoufflet animé, *&c.*

Il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſe faſſe aucune rupture dans les parois des cellules pour établir la communication néceſſaire pour produire l'*emphyſeme*. Cela eſt ſuffiſamment prouvé par ce qui arrive à ceux qui ont eu un *emphyſeme* général formé par l'air, qui s'eſt inſinué dans tout le tiſſu cellulaire ſans exciter aucune douleur, en pénétrant par une très-petite plaie faite à la poitrine: Mery, *mém. de l'academ. des Sciences*, *1717*. Moins il y a de ſuc adipeux dans ce tiſſu, plus il eſt ſuſceptible d'admettre l'air dans ſes cellules, & de ſe diſtendre par les effets de ce fluide. Ce devroit être un ſpectacle

bien singulier qu'un homme tel que l'a vu M. Littre, gonflé d'air par toute l'habitude extérieure du corps, & cela jusqu'à onze pouces d'épaisseur dans les endroits les plus enflés, *Observ. cur. de Phys, tome I.*

La cause de l'*emphysème* est presque toujours externe, comme il conste par les observations; il est souvent une suite des plaies faites à différentes parties du corps. Dans le cas, par exemple, dit le docteur Wanswieten où un chirurgien insiste trop à fouiller avec la sonde sous les levres d'une plaie faite aux tégumens de la tête, qui pénetre jusqu'à la membrane adipeuse, pour chercher à s'assurer si le périoste ou le crâne même est intéressé, l'air s'introduit à la faveur de la sonde dans l'intérieur de la plaie, dans le tissu cellulaire; si après cela on vient à rapprocher les bords de la plaie & à la couvrir avec un emplâtre, l'air ainsi fermé ne peut plus se faire une issue au dehors; il s'échauffe cependant, & se raréfie; il fait effort par conséquent pour s'étendre; il se fait un passage ultérieurement dans la membrane celluleuse, & forme une tumeur dans les environs de la plaie. Si le chirurgien, dans l'ignorance de la cause de cette tumeur, cherche à la connoître encore par le moyen de la sonde, il introduit une nouvelle quantité d'air qui, étant ensuite fermé par l'emplâtre, produit de nouveaux effets dans l'intérieur de la plaie, & se répand dans un plus grand espace sous les tégumens, gagne le front, les paupieres & la face; en sorte qu'il arrive quelquefois que tout le visage est enflé par une tumeur transparente & élastique qui s'éleve presqu'au dessus du nez, & couvre entiérement les yeux. Qu'il puisse ainsi provenir des *emphysemes* à la suite des plaies de la tête, c'est ce qui est constaté dans les œuvres chirurgicales de Platner, &c.

Les plaies qui pénetrent dans la poitrine, fournissent encore plus souvent des exemples d'*emphysemes*, qu'elles procurent, sur-tout lorsqu'elles pénetrent dans sa cavité par une très-petite ouverture, qui a d'abord donné entrée à l'air, & a été fermée bientôt après d'elle-même, par l'art & les emplâtres; & encore plus aisément, lorsque la surface des poumons se trouve blessée, & laisse échapper l'air, où il se ramasse en plus grande quantité qu'il n'y est dans l'état naturel; d'où il fait effort contre les bords internes de la plaie du thorax, déterminé à se faire une issue, *quâ datâ portâ*, par la pression des poumons & de l'atmosphere, qui les dilate; il pénetre dans le tissu cellulaire à différentes reprises, comme par l'effet d'une pompe foulante, & s'étend sous les tégumens de toute la surface du corps.

La même chose peut encore vraisemblablement arriver dans le cas où il se fait une solution de continuité dans la surface interne du thorax par un ulcere, par érosion, ou par toute autre cause, sans lésion extérieure. L'air habituel de la cavité du thorax, pressé de la maniere qui vient d'être exposée, peut s'insinuer dans le tissu cellulaire, & y produire les effets mentionnés.

Les *emphysemes* survenus à la suite de la fracture d'une côte, sans aucune lésion extérieure, ne peuvent être produits que par l'air thorachique, qui peut être dans le tissu cellulaire par quelque déchirure de la surface intérieure du thorax.

Au reste, j'admets volontiers l'existence de l'air thorachique, d'après les expériences rapportées dans l'*hœmastatique* de M. Halles, que j'ai vu répéter avec succès par M. de la Mure, célebre professeur de Montpellier.

Boerhaave (*hist. morb. atroc.*) fait mention d'un *emphyseme* produit par une suite de la rupture de l'œsophage.

Il arrive très-rarement que l'*emphyseme* soit produit par une cause interne, parce que l'air qui en fournit la matiere, étant naturellement incorporé avec les humeurs, & réduit à ses parties élémentaires, a perdu les qualités qui lui sont propres, & n'agit plus comme un air élastique; c'est ce que prouvent les expériences de Boerhaave, d'Halles, de Jurin. Il ne peut recouvrer son élasticité, que par les effets de la diminution du poids de l'atmosphere, de l'augmentation de la chaleur à un tel degré, que le corps humain

n'eft jamais naturellement dans le cas d'éprouver ces altérations; ou par les effets de la putréfaction, qui eft très-rarement portée au point de faciliter le développement des parties aériennes, comme on le voit arriver dans les cadavres des noyés, qui, lorfqu'ils font pourris à un certain point, fe gonflent extrêmement dans toutes leurs parties, & acquierent un tel volume, qu'ils deviennent plus légers fpécifiquement que l'eau dans laquelle ils flottent & furnagent: c'eft là un véritable *emphyfeme* général produit par la putréfaction, qui peut feule (à moins que l'on ne regarde comme une caufe de cette nature, l'effet de la buprefte ou enflebœuf, prife intérieurement, *voyez* BUPRESTE) en produire de femblables dans l'animal vivant, à en juger par analogie, & même par les faits. L'on a vu des phlyctenes *emphyfémateufes* fur les parties affectées de gangrene, qui étant crevées, rendoient une vapeur élaftique avec impétuofité. De la Mure, *thef. iv*, *difp. cathed.* Montpell. 1749. On trouve, *mém. de l'académ. des Sciences*, 1704, l'obfervation d'une fille de cinq ans qui devint *emphyfémateufe* par tout fon corps trois jours avant fa mort, à la fuite d'une maladie de langueur qui l'avoit confumée peu-à-peu. Lorfque l'on voulut faire l'ouverture du cadavre, la tumeur fe diffipa entiérement après le premier coup de fcalpel qui ouvrit la peau du ventre, & donna iffue à l'air, qui fortit avec une puanteur infupportable; n'y ayant point eu de caufe externe de cet *emphyfeme*, on ne peut guere l'attribuer qu'à la putréfaction, qui avoit diffous les humeurs, remis en liberté l'air qu'elle contenoit, ou fourni une matiere flatueufe élaftique, d'où avoit pu réfulter le même effet que de l'air même. Halles, dans fa *ftatique des végétaux*, établit par des expériences inconteftables, que l'air ou toute autre fubftance élaftique analogue, produit par ces fortes de mouvemens inteftins, a toutes les propriétés effentielles de l'air commun.

On diftingue l'*emphyfeme* de toute autre efpece de tumeur, en ce que la partie qui en eft affectée, étant preffée avec le doigt, il s'y fait une efpece de bruit, de craquement; elle réfifte quelquefois à la preffion par reffort, & d'autres fois elle cede aifément, & fe remet promptement dans fon précédent état. D'ailleurs, cette tumeur, même univerfelle, ne rend pas fenfiblement le corps plus pefant.

L'*emphyfeme* qui eft produit par une caufe externe, eft ordinairement fans danger, à moins que l'enflure ne foit fi confidérable, fur-tout au cou, qu'elle preffe la trachée-artere, & menace de fuffocation; & dans ce cas même, fi on fe hâte de donner iffue à la matiere élaftique renfermée fous la peau, le danger ceffe. L'*emphyfeme* qui eft caufé par une bleffure du poumon, n'eft pas fufceptible d'un traitement auffi aifé, parce que l'on ne peut pas aifément faire ceffer l'épanchement de l'air dans la cavité du thorax, & tarir la fource de l'*emphyfeme*. Celui qui peut furvenir par l'introduction de l'air thorachique dans le tiffu cellulaire, à la faveur d'une folution de continuité de la furface interne de cette cavité, eft encore plus difficile à guérir, tant que l'air a cette iffue, que l'on ne peut même connoître que par foupçon dans le cas où l'*emphyfeme* s'établit fans aucune caufe externe connue, & fans que la putréfaction des humeurs ait lieu pour fe former: celui qui eft produit par cette derniere caufe, eft prefque incurable; les tumeurs *emphyfémateufes* de caufe externe font de peu de conféquence.

L'indication qui fe préfente pour le traitement de l'*emphyfeme*, de quelque nature qu'il foit, doit tendre à faire fortir du tiffu cellulaire la matiere élaftique qui en diftend les cavités: ce que l'on peut obtenir par des preffions ou des frictions modérées, qui faffent une dérivation de cette matiere vers l'iffue qui fe trouve faite par une plaie, s'il y en a une, que l'on doit dilater, s'il eft néceffaire, pour rendre la fortie de l'air plus facile; s'il n'y a point de plaie, ou qu'elle ne fuffife pas pour dégager promptement les parties tuméfiées, on a recours aux fcarifications qui pénetrent jufque dans la fubftance du tiffu cellulaire. On trouve dans les œuvres d'Ambroife Paré, *liv. X*, *chap. xxx*, une

très-belle observation sur le bon effet des scarifications.

Dans le traitement de l'*emphysème*, pendant l'effet de ce remede, on doit s'appliquer à empêcher que la matiere de l'enflure *emphysémateuse* ne se renouvelle par la voie qui lui est ouverte dans le tissu cellulaire, en la fermant, autant qu'il est possible, selon les moyens que l'art fournit.

Si l'on ne peut pas employer des remedes à cet égard, on doit s'occuper du soin de rendre l'enflure *emphysémateuse* aussi peu nuisible qu'il est possible; c'est ce que l'on peut faire avec succès par le moyen de la saignée, répétée autant que les forces du malade le permettent; elle produit le bon effet de diminuer la chaleur du corps, & par conséquent la cause de la raréfaction de l'air: d'où s'ensuit la diminution de son volume, le relâchement des tégumens, la cessation des distensions violentes qui peuvent causer de la douleur, des inflammations, &c. La matiere élastique, qui reste dans le tissu cellulaire, peut ensuite perdre son ressort par l'effet des exhalaisons du corps qui s'y mêlent inévitablement; propriété bien établie par les expériences de Halles, *statique des végétaux*. Cette matiere, ainsi décomposée, peut se dissiper avec celle de la transpiration à laquelle ses élémens peuvent s'unir, ou elle peut être résorbée avec celle-ci sans qu'il s'ensuive rien de nuisible; ainsi disparoissent l'enflure & tous les symptomes qui l'accompagnent.

On trouve dans les observations de Ledran, *tome I*, la guérison d'un *emphysème* causé par la fracture de quelques côtes, sans solution de continuité à l'extérieur; cette cure fut opérée par la méthode qui vient d'être proposée sans aucun remede externe.

Dans le cas où l'*emphysème* est produit par l'effet de la putréfaction ou de la gangrene, on ne peut employer que les spiritueux & les antiseptiques, tant extérieurement qu'intérieurement, attendu que l'esprit-de-vin & sa vapeur même ont la propriété de détruire aussi le ressort de l'air, quoique moins efficacement que les vapeurs animales. Cotes, *leçons de physique*.

Les tumeurs *emphysémateuses* particulieres ne different de l'*emphysème* que du plus au moins; elles demandent le même traitement proportionné. Cet article est tiré en partie du *commentaire des aphorismes* de Boerhaave, par Wanswieten, & de la *these citée* de M. de la Mure. *Nous mettons cet article sous deux lettres, parce que nous l'avons reçu de deux mains différentes, & traité à peu près de la même maniere.* (*d*, *Y*)

Emphyseme, (*Médecine & Chirurgie.*) Nous croyons devoir ajouter à cet article la singuliere relation de M. Galandat, chirurgien à la côte de Quaqua, qu'on a appellée par préjugé, *Côte des Males-Gens*, & qui s'est trouvée peuplée par une nation d'un bon commerce. Les médecins Negres font naître un *emphysème* artificiel, qu'ils croient salutaire contre plusieurs maladies, comme la maladie hypocondriaque, le rhumatisme. L'incision, que recommandoit M. de Sauvages pour la guérison de l'*emphysème*, ne paroît pas nécessaire, puisque cet air artificiel disparoît au bout de neuf ou dix jours.

Il est assez difficile de trouver le méchanisme par lequel l'air soufflé sous la peau peut guérir la maladie hypocondriaque: on seroit tenté de croire qu'il feroit un mauvais effet sur la transpiration, en éloignant les petits trous des arteres cutanées de leurs branches exhalantes. Il seroit moins improbable que cet *emphysème* artificiel pût servir à engraisser les bestiaux; il doit relâcher les parois des cellules, & augmenter la surface dans laquelle la graisse est déposée.

Cet air, en se mêlant peu à peu à l'humeur dont toutes les cavités, grandes ou petites, du corps humain sont abreuvées, & dissous dans cette eau gélatineuse, rentre dans le sang. (*H. D. G.*)

Emphyseme, (*Maréchall.*) c'est ainsi que l'on devroit appeller, dans la maréchallerie, toute bouffissure, tout gonflement flatueux, toute tumeur produite par une collection ou un amas d'air retenu sous la peau dans les cellules des corps graisseux.

L'*emphysème*

L'*emphyſeme* particulier eſt très-commun dans les chevaux.

Il eſt étonnant que, dans une énorme quantité de volumes & d'écrits concernant le traitement de ces animaux, l'eſprit ne rencontre pas un ſeul point ſur lequel il puiſſe ſe fixer, & d'où il puiſſe partir; on n'y trouve que déſordre, que trouble, que confuſion. Les vraies définitions des maladies, leurs ſymptomes propres & communs, leurs cauſes, leurs eſpeces, leurs différences, leurs temps, leurs complications, leurs terminaiſons, tout ſemble avoir échappé à des auteurs dont la réputation n'a eu d'autre baſe qu'une crédulité non moins aveugle qu'eux-mêmes. Les plus accrédités ont été ceux qui ſe ſont contentés de faire un vain uſage de recettes & de remedes, ou qui ſe ſont efforcés d'en impoſer d'ailleurs par des titres ſpécieux, par des promeſſes hardies & par des ſuccès douteux. *Voyez le diſcours prélim. du ſecond volume des élémens d'hippiat.*

Dans cet état il n'eſt pas difficile de juger du peu de progrès que nous avons dû faire. Il s'agiroit, pour diſſiper les ténebres épaiſſes qui nous maſquent la vérité, d'établir ſur des fondemens inébranlables, c'eſt-à-dire, ſur des connoiſſances certaines & évidentes, & ſur des obſervations raiſonnées, la pratique du maréchal; de faire de l'art une eſpece de chaîne dont toutes les parties ſe tiendroient, & de rejeter avec une judicieuſe ſévérité tout ce qu'une ignorance audacieuſe nous a préſenté de faux. Les tumeurs ſont, par exemple, innombrables de la maniere dont nous les enviſageons; car, à meſure qu'elles ſe ſont montrées, on a aſſigné un nom particulier à chacune d'elles: de là cette foule de mots bizarres qui rendent l'étude de l'hippiatrique d'autant plus faſtidieuſe, qu'ils n'expriment & n'apprennent rien. Il ſeroit donc, à cet égard, très-important de les ranger, à l'exemple de la chirurgie, ſous différens genres auxquels on pourroit les rapporter. Les objets ainſi ſimplifiés, nous procéderions plus méthodiquement & plus ſûrement, & nous ne nous perdrions pas dans un chaos monſtrueux qui nous dérobe juſqu'aux moindres lueurs. *Voyez* Tumeur.

En général, on remédie aux tumeurs *emphyſémateuſes* en augmentant la force ſyſtaltique des fibres, à l'effet de parer à une trop grande dilatation, & de les empêcher de céder trop facilement à l'expanſion de l'air; auſſi employons-nous pour les diſſiper les médicamens confortatifs & ſpiritueux.

On les diſtingue des tumeurs œdémateuſes, qui ne ſont pareillement accompagnées ni de chaleur ni de douleur, en ce que dès qu'elles ont prêté à une preſſion quelconque du doigt, elles reviennent ſur le champ à leur premier état; au lieu que dans l'œdémie, cette impreſſion ne s'efface pas auſſi-tôt, & laiſſe un enfoncement à la peau; car cette tumeur eſt non-ſeulement molle, mais, en quelque façon, pâteuſe. (*e*)

EMPHYTEUTAIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt la même choſe qu'*emphytéote*. *Voyez* Emphytéote & Emphytéose. (*A*)

EMPHYTÉOSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un contrat par lequel le propriétaire d'un héritage en cede à quelqu'un la jouiſſance pour un temps, ou même à perpétuité, à la charge d'une redevance annuelle que le bailleur réſerve ſur cet héritage, pour marque de ſon domaine direct.

Ce contrat n'a lieu que pour des héritages, & non pour des meubles, ni même pour des immeubles fictifs.

Le terme d'*emphytéoſe* tire ſon étymologie du Grec ἐμφυτεύειν, qui ſignifie *planter, améliorer une terre*, parce que ces ſortes de contrats ne ſe pratiquoient que pour des terres que l'on donnoit à défricher; & c'eſt de là, ſelon quelques auteurs, que ce contrat s'appelle roture, *quaſi à rompendis terris*. Le complant & le bordelage, uſités dans quelques provinces, ont beaucoup de rapport avec l'*emphytéoſe*. *Voyez* Bordelage & Complant.

On peut auſſi donner à titre d'*emphytéoſe* une maiſon en ruine, à la charge de la réparer.

L'uſage de l'*emphytéoſe* nous vient des Romains, chez leſquels elle ne donnoit

d'abord au preneur qu'une jouiſſance à temps, comme pour 99 ans au plus; quelquefois pour la vie du preneur ſeulement; quelquefois auſſi pour pluſieurs générations, mais toujours pour un temps ſeulement, ainſi que l'a prouvé Dumoulin ſur *la rubrique du titre ij*, & ſur l'*art. 55, gl. 4*. C'eſt pourquoi, dans les loix Romaines, le droit de l'emphytéote n'eſt point qualifié de *ſeigneurie*, ſinon dans les trois derniers livres du code, & depuis le temps de Conſtantin : il n'étoit qualifié juſque-là que *ſervitus* ou *jus fundi*, *l. iij*, *ff. de reb. eor. qui ſub tutel. & leg. domus delegat.* 1°. C'eſt auſſi par cette raiſon que Cujas met l'*emphythéoſe* entre les eſpeces d'uſufruits.

L'*emphytéoſe* devint enfin perpétuelle, comme elle eſt encore réputée telle *in dubio*; au moyen de quoi l'*emphytéote* fut appellé *dominus fundi*, *l. fundi & l. poſſeſſ.*, *c. de fund. patrim.*

La contradiction apparente qui ſe trouve entre quelques loix ſur cette matiere, vient de ce que les unes parlent de l'*emphytéoſe* perpétuelle, d'autres parlent de l'*emphytéoſe* temporelle.

On diſtinguoit chez les Romains le contrat emphytéotique du bail à longues années ou à vie, en ce que dans celui-ci la redevance étoit ordinairement à peu près égale à la valeur des fruits; au lieu que dans l'*emphytéoſe* la redevance étoit modique, en conſidération de ce que le preneur s'obligeoit de défricher & améliorer l'héritage. Mais parmi nous on confond ſouvent l'*emphytéoſe* proprement dite avec le bail à longues années ou à vie, qu'on appelle auſſi *bail emphytéotique* : en Poitou on les appelle vicairies, *quaſi vice domini*. Il y a de ces vicairies qui ſont pour trois ou quatre générations, comme cela ſe pratiquoit ſouvent pour l'*emphytéoſe* chez les Romains. En Dauphiné, & dans quelques autres pays de droit écrit, on les appelle *albergemens*.

Le contrat d'*emphytéoſe* différoit auſſi chez les Romains du contrat libellaire, qui revenoit à notre bail à cens, & de certaines conceſſions à rentes foncieres non ſeigneuriales qui étoient uſitées parmi eux, telles que la redevance appellée *cloacarium* : au lieu qu'en France, dans les pays de droit écrit, l'*emphytéoſe* faite par le ſeigneur de l'héritage, a le même effet que le bail à cens en pays coutumier; & l'*emphytéoſe* faite par le ſimple propriétaire de l'héritage, y eſt ordinairement confondue avec le bail à rente fonciere : ces deux ſortes d'*emphytéoſes* y ſont perpétuelles de leur nature.

La redevance que l'on ſtipule dans ces ſortes de contrats en pays de droit écrit, y eſt ordinairement appellée *canon emphytéotique*.

Les loix décident que, faute par l'emphytéote de payer ce canon ou redevance pendant trois ans, il peut être évincé par le preneur, qui eſt ce qu'on appelle *tomber en commiſe*.

Il y avoit encore une autre commiſe emphytéotique, lorſque le preneur vendoit l'héritage ſans le conſentement du bailleur.

Mais on a expliqué ci-devant *au mot* COMMISE EMPHYTÉOTIQUE, de quelle maniere ces loix ſont obſervées. On peut encore voir à ce ſujet ce que dit Boutaric en ſon *tr. des droits ſeigneuriaux*, *ch. xiij*, où, à l'occaſion de la commiſe qui avoit lieu en cas de vente, il dit que préſentement l'emphytéote peut vendre quand bon lui ſemble, ſans être tenu de faire aucune dénonciation; que le ſeigneur a ſeulement le droit de retirer le fonds vendu, en rembourſant le prix à l'acquéreur; que s'il ne veut pas uſer de ce droit de prélation, il ne peut, ſuivant les loix, exiger que la cinquantieme partie du prix de la vente pour l'inveſtiture du nouvel acquéreur; que toutes les coutumes du royaume ſe ſont bien conformées à la diſpoſition du droit, en ce qu'elles permettent toutes au ſeigneur d'exiger un droit à chaque mutation qui ſe fait par vente; mais qu'il n'y a aucune coutume qui ait fixé ce droit de mutation à un ſi bas pied que celui de la cinquantieme partie du prix.

M. Guyot, en ſon *tr. des fiefs*, *tr. du quint*, *ch. viij*, dit que les auteurs s'accordent aſſez pour conclure qu'il n'eſt point dû quint en fiefs ni lods & ventes en roture, pour bail emphytéotique à 99 ans

ou à vie : il étend même cela à l'*emphytéose* perpétuelle, si par le bail il n'y a pas de deniers déboursés ; au cas qu'il y en eût, que les deniers en seroient dus à proportion ; ce qui est conforme aux coutumes d'Anjou & du Maine, qui décident aussi que le retrait y a lieu, quand il y a des deniers déboursés.

Le même auteur explique dans le chapitre suivant, en quoi l'*emphytéose* differe du bail à locaterie perpétuelle. *Voyez* Locaterie perpétuelle.

En pays coutumier, l'*emphytéose* est un bail à longues années d'un héritage, à la charge de le cultiver & améliorer ; ou d'un fonds, à la charge d'y bâtir ; ce qui a quelque rapport au contrat *superficiaire* des Romains ; ou d'une maison, à condition de la rebâtir, moyennant une pension ou redevance annuelle modique, payable par le preneur.

On stipule aussi quelquefois que le preneur paiera une certaine somme de deniers d'entrée pour ce bail.

Tout bail qui excede neuf années, est réputé bail emphytéotique ou à longues années.

L'*emphytéose* se fait ordinairement pour 20, 30, 40, 50, 60, ou 99 ans, qui est le terme le plus long que l'on puisse donner à ces sortes de baux.

Lorsque ce bail est fait pour un temps fixe, les héritiers du preneur en jouissent pendant tout le temps qui en reste à expirer, quoique le bail ne fasse pas mention d'eux.

On peut faire un bail emphytéotique, tant pour la vie du preneur que pour celle de ses enfans & petits-enfans. La coutume d'Anjou, *art.* 412, & celle du Maine, *art.* 413, appellent ces sortes de contrats, *baux à viage*.

Le bail à vie differe néanmoins à cet égard des autres baux emphytéotiques, en ce que si le bail à vie ne nomme que le preneur & ses enfans, les petits-enfans, n'y sont pas compris ; au lieu que si c'est un bail emphytéotique simplement pour le preneur & ses enfans, les petits-enfans y sont aussi compris sous le nom d'*enfans*, suivant la regle ordinaire de droit.

L'*emphytéose* ressemble au bail à loyer ou à ferme, en ce que l'un & l'autre contrat est fait à la charge d'une pension annuelle ; mais l'*emphytéose* differe aussi du louage, en ce que l'emphytéote a la plupart des droits & charges du propriétaire : & en effet, le bail emphytéotique est une aliénation de la propriété utile au profit du preneur pendant tout le temps que doit durer le bail, la propriété directe demeurant réservée au bailleur.

Le preneur étant propriétaire, peut vendre, aliéner, échanger ou hypothéquer l'héritage, mais il ne peut pas donner plus de droit qu'il en a ; & lorsque le temps de la concession est expiré, *resoluto jure dantis, resolvitur & jus accipientis.*

Ceux qui ne peuvent pas aliéner, ne peuvent pas non plus donner à titre d'*emphytéose* perpétuelle, ou à temps.

L'église & les communautés ne le peuvent faire qu'avec les solemnités prescrites pour l'aliénation de ses biens ; on tient même qu'elle ne peut faire d'*emphytéose* perpétuelle, mais seulement pour 99 ans au plus.

La pension ou redevance emphytéotique est tellement de l'essence de ce contrat, que s'il n'y en avoit pas une réserve ce ne seroit point une *emphytéose*.

L'emphytéote ne peut pas, comme un simple locataire ou fermier, obtenir une remise ou diminution de la pension annuelle, pour cause de stérilité, parce que la pension emphytéotique est moins pour tenir lieu des fruits, qu'en signe de reconnoissance de la seigneurie directe.

Il n'est pas permis à l'emphytéote de dégrader le fonds, ni même d'en changer la surface, de maniere que la valeur en soit diminuée : ainsi il ne peut pas convertir en terre labourable ce qui est en bois ; mais il peut couper les bois, même de haute futaie, qui se trouvent en âge d'être coupés pendant la durée de son bail.

Il ne peut pas détruire les bâtimens qu'il a trouvés faits, ni même ceux qu'il a construits lorsqu'il étoit obligé de le faire ; mais s'il en a fait volontairement quelques-uns, il peut de même dans le courant de

fon bail les enlever, pourvu que ce foit fans dégrader l'héritage.

On ftipule ordinairement, quand on donne une place à titre d'*emphytéofe*, que le preneur fera tenu d'y bâtir : cette claufe n'eft pourtant pas de l'effence d'un tel contrat; mais fi elle y eft appofée, on peut contraindre le preneur à l'exécuter.

La léfion, telle qu'elle foit, n'eft point un moyen de reftitution contre l'*emphytéofe*, excepté pour celles qui concernent l'églife & les mineurs, qui peuvent être relevées quand la léfion eft énorme.

La jouiffance d'un bail emphytéotique peut être faifie & vendue, comme les immeubles, à la requête des créanciers.

En fait d'*emphytéofe*, la tacite réconduction n'a point lieu.

Le preneur ne peut pas non plus prefcrire le fonds, attendu qu'on ne peut pas changer la caufe de fa poffeffion; mais il peut prefcrire les arrérages de fa redevance, qui font échus.

Toutes les réparations, tant groffes que menues, font à la charge de l'emphytéote pendant la durée de fon bail.

Il eft auffi obligé d'acquitter toutes les charges réelles & foncieres, telles que la dîme, le cens, champart, *&c.*

A l'expiration du terme porté par le bail emphytéotique, le preneur, fes héritiers ou ayans-caufe doivent rendre les lieux en bon état, à l'exception des bâtimens qu'il a conftruits volontairement, lefquels on ne peut pas l'obliger à réparer; mais il ne peut pas non plus les démolir à la fin de fon bail, en emporter aucuns matériaux, en répéter les impenfes, ni obliger, fous ce prétexte, le bailleur à lui continuer le bail, foit pour la totalité de ce qui y étoit compris, foit même pour la jouiffance de ces bâtimens; dans ce cas, *fuperficies folo cedit.*

Si le fonds donné en *emphytéofe* vient à périr totalement; par exemple, fi c'eft une maifon, & qu'elle foit entiérement ruinée par quelque force majeure, en ce cas le preneur eft déchargé de la penfion.

Il peut auffi, en déguerpiffant l'héritage, fe faire décharger en juftice de la penfion, quoiqu'il fe fût obligé perfonnellement au paiement de cette penfion, & qu'il y eût hypothéqué tous fes biens; l'obligation perfonnelle étant dans ce cas feulement acceffoire à l'hypothécaire. *Voyez* DÉGUERPISSEMENT. *Voyez* au digefte, *fi ager vectigalis, id eft emphyteuticarius, petatur*; & au code *de jure emphyteutico.* Il y a auffi plufieurs traités, *de jure emphyteutico*, par *Julius Clarus*, *Guido de Suzaria*, *Corbulus*, *Rutherus*, *Rulandt*; & un petit traité *de l'emphytéofe*, par *Jovet*, inféré dans le *dictionnaire* de Brillon, au mot *bail emphytéotique.* Voyez *auffi* Duclapier, *queft. j*, *caufe 15*; Defpeiffes, *tome III*, *page 31*; Chorier *fur* Gui-Pape, *page 243*; Franc. Marc, *tome I*, *queft. 253.* (*A*)

EMPHYTÉOTE, f. m. (*Jurifpr.*) eft celui qui a pris un bien à titre d'*emphytéofe*, c'eft-à-dire, à longues années ou à perpétuité. *Voyez*, *ci-devant*, EMPHYTÉOSE. (*A*)

EMPHYTEOTIQUE, adj. (*Jurifpr.*) fe dit de ce qui appartient à l'emphytéofe, comme *un bail emphytéotique*, *une redevance emphytéotique.* *Voy.* EMPHYTÉOSE. (*A*)

EMPIETANT, adj. *en terme de Blafon*, fe dit de l'oifeau de proie qui eft fur fa proie, qu'il tient avec fes ferres.

Tarlet en Bourgogne, d'azur au faucon d'or, grilleté d'argent, *empiétant* une perdrix d'or, becquée & onglée de gueules.

EMPIETER, v. neut. (*Fauconnerie.*) fe dit d'un oifeau de proie, & particuliérement de l'autour qui *empiete*, c'eft-à-dire, qui enleve & emporte la proie avec les pieds.

EMPILER, v. act. (*Comm.*) mettre plufieurs marchandifes d'une même ou de différentes fortes, les unes fur les autres, en faire une pile. *Voyez* PILE.

On *empile* des étoffes dans un magafin, du bois flotté dans un chantier, des morues dans un navire ou dans un bateau. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers.* (*G*)

EMPIRANCE, f. f. (*Marine.*) On fe fert quelquefois de ce terme pour exprimer le *déchet*, *corruption* ou *diminution* qui arrive aux marchandifes que la tempête ou quelqu'autre accident contraint de jeter de côté & d'autre dans le vaiffeau. On dit auffi *empirance* & *empirer*

par son propre vice, quand la corruption ou diminution arrive par la nature des choses; & que ce n'est point un accident qui le cause. (*Z*)

EMPIRE, AUTORITÉ, POUVOIR, PUISSANCE, syn. (*Gram.*) Outre les différences qu'on a remarquées entre ces mots à l'*article* AUTORITÉ, voici encore des nuances qui les distinguent, & que nous choisirons dans une même matiere, pour les rendre plus frappantes. On dit *l'empire que Dieu exerce sur les hommes, l'autorité d'un concile, le pouvoir d'absoudre, la puissance ecclésiastique.* (*O*)

EMPIRE, s. m. (*Hist. anc.*) gouvernement monarchique où la souveraine puissance est réunie dans une seule personne. On connoît dans l'histoire ancienne quatre grandes monarchies ou quatre grands *empires;* celui des Babyloniens, Chaldéens & Assyriens; celui des Medes ou des Perses; l'*empire* des Grecs, qui commence & finit à Alexandre, puisqu'à sa mort ses conquêtes furent divisées entre ses capitaines; & celui des Romains. Les deux premiers n'ont subsisté que dans l'Orient; le troisieme en Orient & partie en Occident; & l'*empire* Romain dans presque tout l'Occident connu pour lors, dans une partie de l'Orient, & dans quelques cantons de l'Afrique.

L'*empire* des Assyriens, selon *Usserius*, commença en 2737, & dura 520 ans. *Ninus, Beli filius, Assyriorum fundavit imperium, qui 520 annis superiorem Asiam obtinuerunt.* Il a subsisté jusqu'à Sardanapale leur dernier roi, en 3257, & a, par conséquent, duré plus de quatorze cens cinquante ans.

L'*empire* des Medes, commencé par Arbace l'an du monde 3257, est réuni sous Cyrus avec celui des Babyloniens & des Perses l'an 3468. C'est à cette époque que commence proprement l'*empire* des Perses, qui finit deux cens soixante ans après la mort de Darius-Codoman, l'an du monde 3674.

L'*empire* des Grecs, à ne le prendre que pour la durée du regne d'Alexandre, commença l'an du monde 3674, & finit à la mort de ce conquérant, arrivée en 3681. Si par *empire* des Grecs on entend non-seulement la monarchie d'Alexandre, mais encore celle des grands états que ses successeurs formerent des débris de son *empire*, tels que les royaumes d'Egypte, de Syrie, de Macédoine, de Thrace & de Bithynie, il faut dire que l'*empire* des Grecs s'est éteint successivement & par parties, le royaume de Syrie ayant fini l'an du monde 3939; celui de Bithynie onze ans plutôt, en 3928; celui de Macédoine en 3836; & celui d'Egypte, qui se soutint le plus long-temps de tous, ayant fini sous Cléopatre, l'an du monde 3974 : ce qui donneroit précisément trois cens ans de durée à l'*empire* des Grecs, à commencer depuis Alexandre jusqu'à la destruction du royaume d'Egypte fondé par ses successeurs.

L'*empire* Romain commence à Jules-César, lorsque victorieux de tous ses ennemis, il est reconnu dans Rome, dictateur perpétuel, l'an 708 de la fondation de cette ville, quarante-huit ans avant Jesus-Christ, & du monde l'an 3956. Le siege de l'*empire* est transporté à Bysance par Constantin, l'an 334 de Jesus-Christ, onze cens quatre-vingt-dix ans après la fondation de Rome. L'Occident & l'Orient se trouvent toujours réunis sous le titre d'*empire Romain*, & sous un seul ou sous deux princes, Constantin & Irene, que les Romains proclament Charlemagne *empereur*, l'an 800 de Jesus-Christ. Depuis cette époque, l'Orient & l'Occident ont formé deux *empires* séparés. Celui d'Orient, gouverné par les empereurs Grecs, commence en 802 de Jesus-Christ; & après s'être affoibli par degrés, il a fini en la personne de Constantin-Paléologue, l'an 1453. L'*empire* d'Occident, qu'on appelle encore l'*empire Romain*, & plus communément l'*empire d'Allemagne*, après avoir été héréditaire sous quelques-uns des successeurs de Charlemagne, devint électif, & a déjà subsisté neuf cens quarante-sept ans. *Voyez l'article suivant.* (*G*)

EMPIRE, (*Hist. & Droit politique.*) c'est le nom qu'on donne aux états qui sont soumis à un souverain qui a le titre d'*empereur;* c'est ainsi qu'on dit l'*empire du Mogol*, l'*empire de Russie*, &c. Mais

parmi nous, on donne le nom d'*empire* par excellence au corps Germanique, qui eſt une république compoſée de tous les princes & états qui forment les trois colleges d'Allemagne, & ſoumiſe à un chef qui eſt l'empereur.

L'*empire* Germanique, dans l'état où il eſt aujourd'hui, n'eſt qu'une portion des états qui étoient ſoumis à Charlemagne. Ce prince poſſédoit la France par droit de ſucceſſion; il avoit conquis, par la force des armes, tous les pays ſitués depuis le Danube juſqu'à la mer Baltique; il y réunit le royaume de Lombardie, la ville de Rome & ſon territoire, ainſi que l'exarchat de Ravennes, qui étoient preſque les ſeuls domaines qui reſtaſſent en Occident aux empereurs de Conſtantinople. Ces vaſtes états s'appellerent pour lors l'*empire d'Occident*; c'étoit une partie de celui qu'avoient autrefois poſſédé les empereurs Romains. Par la ſuite des temps, & ſur-tout après l'extinction de la race de Charlemagne, la France fut détachée de ſon *empire*, & les Allemands élurent pour chef Othon le Grand, qui reconquit de nouveau la ville de Rome & l'Italie, & les réunit à l'*empire* d'Allemagne. Enfin, ſous les ſucceſſeurs d'Othon, un grand nombre de vaſſaux des empereurs, ſous différens prétextes, profiterent des troubles que cauſoient les ſanglans démêlés du Sacerdoce & de l'*empire* pour envahir la poſſeſſion des états dont ils n'étoient que les gouverneurs, & finirent par ne rendre qu'un hommage très-précaire aux empereurs, devenus trop foibles pour les réprimer, & qui même ſe trouverent forcés à leur confirmer la poſſeſſion des terres qu'ils avoient uſurpées. Non contens de cela, ceux qui s'étoient approprié ces biens, les rendirent héréditaires dans leurs familles: pour lors les empereurs, pour contre-balancer le pouvoir de ces vaſſaux, devenus quelquefois plus puiſſans qu'eux, donnerent beaucoup de terres aux égliſes, & accorderent liberté à pluſieurs villes. Voilà la vraie origine de la puiſſance des états qui compoſent l'*empire* d'Allemagne. Il s'en faut beaucoup que ſes limites ſoient aujourd'hui auſſi étendues que du temps de Charlemagne ou d'Othon le Grand; il s'en eſt démembré depuis un très-grand nombre de royaumes & de provinces; & actuellement cet *empire*, autrefois ſi vaſte, ne comprend plus que ce qu'on appelle l'*Allemagne*, qui eſt diviſée en dix cercles. *Voyez* ALLEMAGNE & CERCLES. Il eſt vrai que l'*empire* veut encore quelquefois faire revivre ſes anciens droits ſur Rome & ſur l'Italie; mais de tous ces pays, il ne lui reſte guere que de vains titres, ſans aucune juriſdiction réelle. C'eſt ainſi que l'*empire* d'Allemagne continue toujours à s'appeller le *ſaint empire Romain*, l'*empire Romain-Germanique*, &c.

Il y a des auteurs qui ont trouvé très-difficile à déterminer le nom qu'il falloit donner au gouvernement de l'*empire*. En effet, ſi on le conſidere comme ayant à ſa tête un prince à qui les états de l'*empire* ſont obligés de rendre hommage, de jurer fidélité & obéiſſance, en recevant de lui l'inveſtiture de leurs fiefs, on ſera tenté de regarder l'*empire* comme un état monarchique. Mais d'un autre côté, l'empereur ne peut être regardé que comme le repréſentant de l'*empire*, puiſqu'il n'a point le droit d'y faire ſeul des loix: il n'a point non plus le domaine direct des fiefs, puiſqu'il n'a que le droit d'en donner l'inveſtiture, ſans avoir celui d'en priver, ſous aucun prétexte, ceux qui les poſſedent, ſans le conſentement de l'*empire*; d'ailleurs, en parlant des états, l'empereur les appelle toujours *nos vaſſaux & de l'empire*. Si on conſidere la puiſſance & les prérogatives des états de l'*empire*, la part qu'ils ont à la légiſlation, les droits que chacun d'eux exerce dans les territoires qui leur ſont ſoumis, & que l'on nomme la *ſupériorité territoriale*, on aura raiſon de regarder l'*empire* comme un état ariſtocratique. Enfin, on trouvera la démocratie dans les villes libres qui ont voix & ſéance aux dietes de l'*empire*. D'où il faut conclure que le gouvernement de l'*empire* eſt celui d'une république mixte.

L'illuſtre préſident de Thou, (*Annales de l'empire, tome II, p. 332*, au ſujet de la paix de Weſtphalie) en parlant de l'*empire* Germanique, dit qu'il eſt étonnant que tant de peuples puiſſans, ſans y être

forcés, ni par la crainte de leurs voisins, ni par la nécessité, aient pu concourir à former un état si puissant, & qui a subsisté pendant tant de siecles, & que jamais on n'a vu un corps plus robuste malgré la foiblesse de la plupart de ses membres. (*Voyez l'hist. du* Président de Thou, *liv. II.*) Mais on nous permettra de dire que cette observation n'est pas tout-à-fait juste; car si l'on fait attention à ce qui a été dit au commencement de cet article, on verra que ces peuples ne se sont point *réunis pour faire un état*, mais que des sujets puissans d'un même état se sont rendus souverains, sans pour cela se séparer de l'état auquel ils appartenoient; & c'est l'intérêt, le plus puissant mobile, qui les y a tenus attachés les uns aux autres; union qui leur a donné les moyens de se maintenir.

Il n'est point douteux que l'*Empire*, composé d'un grand nombre de membres très-puissans, ne dût être regardé comme un état très-respectable à toute l'Europe, si tous ceux qui le composent concouroient au bien général de leur pays. Mais cet état est sujet à de très-grands inconvéniens: l'autorité du chef n'est point assez grande pour se faire écouter: la crainte, la défiance & la jalousie regnent continuellement entre les membres: personne ne veut céder en rien à son voisin: les affaires les plus sérieuses & les plus importantes pour tout le corps sont quelquefois négligées pour des disputes particulieres, de préséance, d'étiquette, de droits imaginaires & d'autres minuties. Les frontieres sont mal gardées & mal fortifiées; les troupes de l'*Empire* sont peu nombreuses & mal payées; il n'y a point de fonds publics, parce que personne ne veut contribuer. Cette liberté du corps Germanique, si vantée, n'est que l'exercice du pouvoir arbitraire dont jouit un petit nombre de souverains, sans que l'empereur puisse les empêcher de fouler & d'opprimer le peuple, qui n'est compté pour rien, quoique ce soit en lui que réside la force d'une nation. Le commerce est dans des entraves continuelles par la multiplicité des droits qu'exigent ceux sur le territoire de qui les marchandises passent; ce qui rend presque inutiles ces beaux fleuves & ces rivieres navigables dont l'Allemagne est arrosée. Les tribunaux destinés à rendre la justice sont mal salariés, & le nombre des juges insuffisant: dans les dietes de l'*Empire*, les résolutions se prennent avec une lenteur insupportable, & rendent cet état ridicule aux yeux des autres peuples chez qui *la lenteur du corps Germanique* a presque passé en proverbe; c'est sur quoi l'on a fait anciennement ces mauvais vers Latins qui peignent assez la vraie situation de l'*Empire*:

Protestando convenimus,
Conveniendo competimus,
Competendo consulimus,
In confusione concludimus,
Conclusa rejicimus,
Et salutem patriæ consideramus,
Per consilia lenta, violenta, vinolenta.

Voyez Vitriarii *Institut. juris publici, lib. IV, tit. xj. Voyez les articles* ALLEMAGNE, DIETE, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPEREUR, ETATS, *&c.* (—)

EMPIRE DE GALILÉE *ou* HAUT ET SOUVERAIN EMPIRE DE GALILÉE, (*Jurisprud.*) est le titre que l'on donne à une jurisdiction en dernier ressort que les clercs de procureurs de la chambre des comptes ont pour juger les contestations qui peuvent survenir entr'eux.

Cette jurisdiction est pour les clercs de procureurs de la chambre des comptes, ce que la basoche est pour ceux des procureurs au parlement.

L'institution en est sans doute fort ancienne, puisque l'on a vu *à l'article de la* CHAMBRE DES COMPTES, que dès 1344, il y avoit dix procureurs, dont le nombre fut dans la suite augmenté jusqu'à vingt-neuf.

On ne sait pas au juste le temps auquel les procureurs de la chambre commencerent à avoir chez eux des clercs ou aides pour les soulager dans leurs expéditions. Ils en avoient déjà en 1454, suivant une ordonnance de cette année, rapportée au *mem. L. fol. 90 v°.*, qui porte que les comptables feront ou feront faire par leurs procureurs ou clercs leurs comptes de bon & suffisant volume.

Il paroît même qu'il y avoit déjà des

clercs de procureurs avant 1454, & que l'*Empire de Galilée* subsistoit dès le commencement du quinzieme siecle. En effet, dans le préambule d'un réglement fait par M. Barthelemi, maître des comptes, en qualité de *protecteur de l'Empire*, (dont on parlera plus amplement ci-après) il est dit que s'étant fait représenter les réglements, comptes, titres & papiers dudit *empire*, il auroit reconnu, même par les anciens mémoriaux de la chambre, que ledit *empire* y est établi depuis plus de 300 ans, composé de clercs de procureurs de la chambre, pour leur donner moyen, par leurs assemblées & conférences, de se rendre capables des affaires & matieres de finances pour lesquelles ils sont élevés.

Ainsi, suivant le préambule de ce réglement, l'*empire de Galilée* étoit déjà formé dès avant 1405 : on trouve en effet des comptes fort anciens rendus par les trésoriers de l'*empire*, entr'autres un de l'année 1495.

Ces clercs tenant entr'eux des assemblées & conférences touchant leur discipline, formerent insensiblement une communauté qui fut ensuite autorisée par divers réglemens de la chambre des comptes, & les officiers de cette communauté ont été maintenus dans tous les temps dans l'exercice d'une jurisdiction en dernier ressortsur les membres & suppôts de cette communaute.

Le titre de *haut & souverain empire de Galilée*, donné à cette communauté & jurisdiction, quelque singulier qu'il paroisse d'abord, n'a rien que de naturel.

On n'a pas prétendu par le terme d'*empire* donner l'idée d'un état gouverné par une puissance souveraine ; ce terme a été emprunté du Latin *imperium*, lequel chez les Romains signifioit *jurisdiction* : on disoit *merum & mixtum imperium*, & anciennement en France *mere & mixte impere*, pour exprimer le pouvoir d'exercer toute justice, haute, moyenne & basse.

On ne doit donc pas être étonné si le chef de la jurisdiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes prenoit autrefois le titre d'*empereur*, d'autant qu'alors la plupart des chefs de communautés prenoient le titre de *roi*, tels que le roi des merciers, les rois de l'arbalête & de l'arquebuse, le roi de la basoche, &c.

Pour ce qui est du surnom de *Galilée* donné à l'*empire* ou jurisdiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes, il est constant qu'il vient de la petite rue de Galilée qui va de la cour du palais à l'hôtel du bailliage, & côtoie les bâtimens de la chambre des comptes ; elle est ainsi nommée dans les anciens plans de Paris & dans Sauval.

Il y a apparence qu'anciennement les clercs de procureurs de la chambre tenoient leurs assemblées dans le second bureau qui a des vues sur cette rue de *Galilée*, & que c'est de là qu'ils nommerent leur jurisdiction le *haut & souverain empire de Galilée* ; aujourd'hui cette jurisdiction se tient ordinairement en la chambre du conseil-lès-la-chambre des comptes, & au grand bureau seulement le jour de S. Charlemagne, qui est la fête des clercs.

Le premier officier de l'*empire* conserva long-temps le titre d'*empereur*.

On voit dans les regiftres de la chambre, que le 5 février 1500, elle fit emprisonner un clerc, empereur de *Galilée*, pour n'avoir pas voulu rendre le manteau d'un autre clerc auquel il l'avoit fait ôter. *5e. journ. Q. reg. 2e. part. fol. 37.*

Le *journ. 2, B. fol. 62*, fait mention que le 20 décembre 1536, sur la requête de l'empereur & officiers de l'*empire de Galilée*, la chambre leur défendit de faire les cérémonies accoutumées à l'occasion des gâteaux des Rois.

Le titre d'*empereur de Galilée* fut sans doute aboli du temps de Henri III, en conséquence de la défense qu'il fit à tous ses sujets de prendre le titre de *roi* ; le chancelier de l'*empire de Galilée* devint par là le premier officier de l'*empire*. La communauté & jurisdiction des clercs de procureurs de la chambre, a cependant toujours conservé le titre d'*empire de Galilée*.

Dans un compte de l'ordinaire de Paris fini à la Saint-Jean 1519, le fermier porte en dépense ce qu'il avoit payé à Etienne le Fevre, trésorier & receveur-général des finances de l'*empire de Galilée*, pour lui aider à soutenir & supporter les frais qu'il lui a convenu & conviendra faire, tant pour les gâteaux, jeux & états faits à l'honneur & exaltation du roi à la fête des Rois, que pour

pour autres affaires, & aussi pour extraits touchant le domaine, par lettres de taxation des trésoriers de France, du 20 janvier 1518; mais il n'explique pas quelle somme il avoit payée.

Dans le compte de l'ordinaire de 1532, il porte en dépense vingt-cinq livres parisis payées à Guillaume Rousseau, empereur de l'*empire de Galilée*, & suppôts d'icelui, clercs en la chambre des comptes, pour employer aux frais & charges dudit *empire*, même aux danses morisques, momeries, & autres triomphes que le roi veut & entend être faits par eux pour l'honneur & récréation de la reine.

Enfin, le compte du domaine pour l'année finie à la Saint-Jean 1537, fait mention que les clercs de l'*empire de Galilée* avoient vingt livres parisis pour les gâteaux qu'ils distribuoient la veille & le jour des Rois ès maisons de MM. les présidens & maîtres des comptes, trésoriers & généraux des finances.

Ces comptes de la prévôté de Paris sont rapportés dans les *antiquités de Paris*, par Sauval, *tome III*, *aux preuves*.

Cette communauté & jurisdiction a depuis long-temps pour chef, protecteur & conservateur né, le doyen des conseillers-maîtres des comptes, lequel de concert avec M. le procureur-général de la chambre; que l'*empire* regarde pareillement comme son protecteur né, veille à tout ce qui intéresse cette jurisdiction de l'*empire*, spécialement commise aux soins de ces deux magistrats par la chambre.

La chambre des comptes a fait en divers temps plusieurs réglements concernant l'*empire de Galilée*, & notamment au sujet des gâteaux des Rois qu'ils portoient avec pompe chez les officiers de la chambre.

Le 22 décembre 1525, sur la requête des trésoriers-clercs de l'*empire*, afin d'avoir des fonds pour leurs gâteaux des Rois, la chambre leur défendit d'en faire pour cette année, *ni autres joyeusetés accoutumées*, à peine de privation de l'entrée. *Journal 20*, *fol. 267 v°.*

Le 8 janvier 1529, la chambre fit taxe à un pâtissier & à un peintre, pour ce qui leur étoit dû par un trésorier de l'*empire*. *Journ. 2*, *fol. 243*.

Le 10 novembre 1535, sur la requête des suppôts de l'*empire de Galilée*, la chambre ordonna qu'il seroit écrit au dos d'icelle *nihil* par le greffier, & qu'il leur seroit fait défenses de faire les gâteaux, selon la coutume ancienne, pour la solemnité du jour des Rois. *Journ. 2*, *A. fol. 209*.

Le 20 décembre 1536, la chambre, sur la requête de l'empereur & autres officiers de l'*empire de Galilée*, en ôtant & abolissant l'ancienne coutume, leur défendit de faire les gâteaux des Rois, & d'aller dans les maisons des officiers de la chambre, ni autour de la cour du roi, distribuer les gâteaux, ni donner des aubades, à peine de privation de l'entrée de la chambre pour toujours & de l'amende. *Journal 2*, *B. fol. 62*.

Cependant le 11 décembre 1538, la chambre permit aux officiers de l'*empire* de faire les gâteaux des Rois, & d'en solemniser la fête *modestement*, comme il leur avoit été autrefois permis d'ancienneté. *Journ. 2*, *C. fol. 106*.

Mais le 27 novembre 1542, la chambre leur fit de nouvelles défenses de faire les gâteaux & solemnités dont on a parlé; elle ordonna néanmoins que sur les deniers qui avoient coutume d'être pris à cet effet sur les menues nécessités, il seroit pris cinquante livres pour mettre dans la boîte des aumônes pour faire prier Dieu pour le roi; ce qui fut ainsi ordonné, nonobstant les remontrances & oppositions sur ce faites par les auditeurs. *Journ. 2*, *D. fol. 48 v°.*

Au même endroit, *fol. 58 v°.*, est rapportée une plainte du procureur-général, portant que les clercs avoient contrevenu aux dernieres défenses; sur quoi la chambre les réitéra pour l'année suivante. *Folio 128 v°.*

Les protecteurs de l'*empire de Galilée* ont aussi fait divers réglements concernant l'état & administration de l'*empire*. Les principaux réglements sont des années 1608 & 1615, confirmés par des lettres du mois de septembre 1676, & renouvellés par un autre réglement en forme d'édit, du mois de janvier 1705.

Ces réglemens sont intitulés du nom & des qualités du protecteur, lequel dans le dispositif use de ces termes, *ordonnons*,

voulons & nous plaît, &c. : l'adresse est, à nos amés & féaux chancelier & officiers de l'*empire*, à ce que les articles de réglement en forme d'édit, soient lus, publiés & enrégistrés. Ils sont contresignés par un secretaire des finances de l'*empire*, & scellés du sceld'icelui ; & à la fin il est dit: « donné » à ... l'an de grace *& de notre protec-» tion, le* ... »

Pour l'enrégistrement de ce réglement, le procureur-général de l'*empire* fait son réquisitoire *en la chambre du conseil lez-la-chambre des comptes, l'empire y séant*, & il intervint arrêt conforme en la chambre du conseil.

Le protecteur rend aussi quelquefois des arrêts qui sont pour ainsi dire des arrêts du conseil d'en haut, par rapport à ceux de l'*empire* ; ils sont intitulés comme les édits, & le dispositif est conçu en ces termes : *à ces causes, le protecteur ordonne*, &c.

Le dispositif des arrêts de l'*empire* est ainsi conçu : *le haut & souverain empire de Galilée ordonne*, &c. : à la fin il est dit, *fait audit empire* ; & toutes les expéditions que le greffier en délivre sont intitulées, *extrait des registres de l'empire.*

Les jugemens des officiers de l'*empire*, sur les contestations qui surviennent entre les sujets & suppôts, sont tellement considérés comme des arrêts, que quelques clercs réfractaires ayant voulu, en différentes occasions, éluder les peines auxquelles ils avoient été condamnés par ces arrêts, & s'étant pourvus à cet effet en différens tribunaux, même à la chambre des comptes, sans y avoir été écoutés, ils se pourvurent en cassation au conseil du roi, où par arrêt ils furent renvoyés devant MM. du grand bureau de la chambre des comptes, comme commissaires du conseil en cette partie.

M. Barthelemy, maître ordinaire & doyen de la chambre des comptes, qui remplissoit la place de protecteur de l'*empire* depuis 1699, rendit, le 17 juillet 1704, un arrêt portant que le projet de réglement par lui fait, ensemble le tarif des droits accordés aux officiers de l'*empire*, seroient communiqués, à la communauté des procureurs ; ce qui fut exécuté ; & le réglement en forme d'édit fut donné en conséquence au mois de janvier 1705.

Suivant cet édit, le corps de l'*empire* est composé de quinze clercs ; savoir, le chancelier, le procureur-général, six maîtres des requêtes, deux secretaires des finances pour signer les lettres, un trésorier, un contrôleur, un greffier & deux huissiers : tous ces officiers sont ordinaires & non par semestre. Il n'y a que le chancelier, les maîtres des requêtes & les secretaires des finances, qui aient voix délibérative.

Ce qui concerne le chancelier de l'*empire de Galilée* ayant été expliqué ci-devant à l'article de CHANCELIER, on renvoie le lecteur à ce qui a été dit en cet endroit ; on ajoutera seulement que lorsqu'il est reçu procureur en la chambre des comptes, il est dispensé de l'examen.

La nomination aux autres offices, lorsqu'ils sont vacans, se fait par le chancelier, les maîtres des requêtes & les secretaires des finances, à la réquisition du procureur-général de l'*empire* ; & au cas que la place de procureur-général fût vacante, c'est sur la réquisition du dernier maître des requêtes.

On ne peut nommer aux charges de l'*empire* deux clercs d'une même étude, sans avoir obtenu à cet effet des lettres de dispense du protecteur.

Ceux qui sont nommés aux charges sont tenus de les accepter, à peine de 15 liv. d'amende payable sans déport ; ils obtiennent des lettres de provisions signées du protecteur, expédiées par un des secretaires des finances, & scellées & visées par le chancelier. Les nouveaux pourvus ne sont reçus qu'après une information de leurs vie & mœurs ; ils sont examinés par les officiers qui ont voix délibérative ; & si on les trouve capables, ils prêtent serment.

L'*empire* s'assemble tous les jeudis matin après que MM. de la chambre des comptes ont levé ; quand il est fête le jeudi, l'assemblée se tient la veille.

Aucun officier n'est dispensé du service, sur peine de 5 f. d'amende payable sans déport au trésorier des finances. Il faut dans la huitaine se purger par serment de l'empêchement, & en cas de maladie, quinzaine après la convalescence.

Les officiers qui s'absentent pendant six mois, ne peuvent plus prendre la qualité d'officiers de l'*empire* ; même ceux qui passent un ou deux mois sans faire leur service & sans se purger par serment, sont déclarés indignes & incapables de posséder à l'avenir aucunes charges de l'*empire*, condamnés en 15 livres d'amende, déchus de leurs offices, obligés de remettre leurs provisions au protecteur, & on procede à l'élection d'un autre en leur place.

Lorsque ces officiers & les autres clercs de procureurs entrent en la chambre ou à l'*empire*, ils doivent avoir le bonnet de clerc qui est une espece de petit chapeau ou toque, le manteau *percé*, c'est-à-dire, une robe noire qui ne leur va que jusqu'aux genoux ; ceux qui se présentent autrement sont condamnés à une amende de 15 s., & en cas de récidive, à 1 liv. 10 s., & pour la troisieme fois un écu, ou plus grande peine s'il y échet.

Les officiers de l'*empire* vaquent d'abord au jugement des procès d'entre les clercs & suppôts.

Quand il n'y a pas de procès, ou après qu'ils sont jugés, un maître des requêtes propose quelque question de finance pour entretenir le bureau pendant une demi-heure, & alors on permet à tous les clercs & suppôts d'assister au conseil, de dire leur avis sur les difficultés, ou d'en proposer ; mais c'est sans prendre rang ni séance avec les officiers de l'*empire*.

Lorsqu'un officier clerc ou suppôt fait quelque chose d'injurieux à l'*empire*, le procureur-général informe contre lui, & sur le vu des charges le protecteur ordonne ce qui convient selon le délit.

Les officiers qui sont convaincus d'avoir révélé les délibérations du conseil, sont, pour la premiere fois, amendables de 60 sous, & pour la seconde, privés de leurs charges & déclarés indignes de posséder aucun office de l'*empire*.

Suivant le tarif fait par M. Barthélemy, le 30 avril 1705, les officiers de l'*empire de Galilée* ont plusieurs droits en argent, tant pour l'entrée de certaines personnes en la chambre, que pour la réception de certaines personnes.

Les droits d'entrée à la chambre leur sont dus:

1°. Par tous les clercs de procureurs de la chambre, lesquels sont tenus de faire enrégistrer au greffe de l'*empire* le jour de leur entrée en la chambre, & de payer les droits dus à l'*empire* dès qu'ils entrent chez les procureurs & viennent en la chambre ; les fils des procureurs sont seuls exempts de ces droits.

2°. Il est aussi dû aux officiers de l'*empire* un droit par les commis des comptables qui entrent à la chambre.

Les droits qui leur appartiennent pour la réception en la chambre de certains officiers, sont dus par les procureurs de la chambre (leurs enfans en sont exempts), les grands-officiers de la couronne ; savoir, grand-maître d'hôtel, grand-écuyer, amiral, grand-maître de l'artillerie, contrôleur-général des finances, le surintendant des poudres & salpêtres, le surintendant & commissaire-général des postes, le surintendant des mines & minieres, le surintendant de la navigation & commerce, le surintendant des bâtimens du roi, & autres grands-officiers.

Les autres officiers qui doivent aussi un droit de réception, sont les présidens, trésoriers, avocats & procureurs du roi des bureaux des finances, les grands-maîtres des eaux & forêts, leurs contrôleurs-généraux & particuliers, tous les trésoriers & payeurs des deniers royaux & leurs contrôleurs, & plusieurs autres officiers de finance dont on trouve l'énumération dans le tarif; il leur est aussi dû un droit pour la présentation des premiers comptes, lors de la réception d'iceux, pour l'enrégistrement des commissions, & pour la présentation du compte d'icelles, & pour l'enrégistrement du bail de chaque ferme particuliere.

Par les anciens comptes du domaine, on voit que les officiers de l'*empire* avoient droit de prendre tous les ans 200 livres sur le domaine ; mais ils ne jouissent plus de ce droit.

On voit aussi par les anciens regîstres & mémoriaux de la chambre, que les privileges de l'*empire* ne cédoient en rien à ceux de la basoche.

Les réglemens de l'*empire* contiennent beaucoup de dispositions pour l'administration des finances de l'*empire*, & les comptes qui en doivent être rendus. Les contestations qui peuvent s'élever au sujet de ces comptes entre personnes qui ne sont pas sujets de l'*empire*, doivent être portées en la chambre, suivant un arrêt par elle rendu le 4 septembre 1719, & un jugement des commissaires du conseil, du 5 septembre 1722.

Il est défendu par les réglemens de l'*empire* à tous les clercs de procureurs de la chambre, de porter l'épée ; & au cas qu'ils fussent trouvés en épée dans l'enclos de la chambre, ils sont condamnés en 32 s. d'amende pour la premiere fois, & à 3 liv. 4 s. pour la seconde, même à plus grande peine s'il y échet.

On fait tous les ans dans la chambre de l'*empire* la lecture des derniers réglemens, la veille de S. Charlemagne ou quelqu'un des jours suivans, en présence de tous les clercs & suppôts de l'*empire*.

Les officiers de l'*empire*, & tous les sujets & suppôts célebrent tous les ans, dans la sainte-chapelle basse du palais, la fête de l'*empire*, le 28 janvier, jour de la mort de S. Charlemagne. Ce patron leur a sans doute paru plus convenable à l'*empire*, parce qu'il étoit empereur. On prétend que le jour de cette fête, l'empereur de de Galilée avoit droit de faire placer deux canons dans la cour du palais, & de les faire tirer plusieurs fois ; mais on ne trouve point de preuve de ce fait.

Voyez CHANCELIER DE GALILÉE, & & au mot COMPTES, l'article *chambre des comptes*. *Voyez* aussi le *mémoire historique*, que je donnai sur cet *empire* en 1739, & & qui fut inséré au Mercure de décembre ; l'observation faite à ce sujet par M. l'abbé le Beuf, insérée au *Mercure de mars 1740*, & la réponse que je fis à cette observation. *Mercure de Mai 1741*. (*A*)

EMPIRÉE, *voyez* EMPYRÉE.

EMPIRER, v. neut. *devenir pire*, *être en plus mauvais état*. On dit en *terme de Commerce* que des marchandises *empirent*, quand elles se gâtent & se corrompent ; ce qui provient quelquefois de ce qu'on les garde trop long-temps : il est de l'habileté d'un marchand de s'en défaire avant qu'elles *empirent*. *Dict. du Comm. de Trév. & Chambers*. (*G*)

EMPIRIQUE, s. m. & adj. (*Médec.*) Ce terme, dans le sens propre, a été donné de tout temps aux médecins qui se sont fait des regles de leur profession sur leur pratique, leur expérience, & non point sur la recherche des causes naturelles, l'étude des bons ouvrages, & la théorie de l'art. *Voyez* EMPIRIQUE, (*Secte*) & EMPIRISME.

Mais le mot *empirique* se prend odieusement dans un sens figuré, pour désigner un charlatan, & se donne à tous ceux qui traitent les maladies par de prétendus secrets, sans avoir aucune connoissance de la médecine. *Voyez* CHARLATAN.

EMPIRIQUE, *secte*, (*Méd.*) Cette célebre secte, qui fit autrefois une grande révolution dans la médecine, commença environ 287 ans avant la naissance de J. C. Celse nous apprend que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'avisa de soutenir qu'il est nuisible de raisonner en médecine, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience ; qu'il défendit ce sentiment avec chaleur ; & que d'autres l'ayant embrassé, il se trouva chef de cette secte.

Quelques-uns racontent la même chose de Philinus de Cos, disciple d'Hérophile. D'autres ont aussi prétendu qu'Acron d'Agrigente étoit fondateur de cette secte ; & les *empiriques* jaloux de l'emporter par l'antiquité sur les dogmatiques dont Hippocrate fut le chef, appuyoient cette derniere opinion.

Pour éclaircir le fait, il faut distinguer entre les anciens médecins *empiriques*, ceux qui exercerent la médecine depuis qu'Esculape l'avoit réduite en art, jusqu'au temps de son union avec la philosophie. On peut regarder ces premiers médecins comme les premiers *empiriques* : mais il y a cette différence entr'eux & les disciples de Sérapion ou de Philinus, qu'ils étoient *empiriques* sans en porter le titre, & qu'ils pouvoient d'autant moins passer pour sectaires, qu'il n'y avoit alors qu'une opinion ; au lieu que les *empiriques* qui leur succéderent, choisirent eux-mêmes ce titre, & se séparerent des dogmatiques : enfin,

l'empirifme des premiers étoit purement naturel; c'étoit au contraire, dans les derniers, un effet de méditation & d'amour de nouveaux fyftêmes qu'ils inventerent pour établir leur parti & bannir le raifonnement de la médecine, fe conduifant en ce point comme quelques modernes qui méprifent toute pratique, excepté la leur.

Quoi qu'il en foit, les *empiriques* proprement nommés ne connoiffoient qu'un feul moyen de guérir les maladies, qui étoit l'expérience. Le nom d'*empirique* ne leur venoit point d'un fondateur ou d'un particulier qui fe fût illuftré dans la fecte, mais du mot Grec ἐμπειρία, *expérience.*

L'expérience, difoient-ils, eft une connoiffance fondée fur le témoignage des fens : ils diftinguoient trois fortes d'expériences. La premiere & la plus fimple, difoient-ils, eft produite par le pur hafard; c'eft un accident imprévu par lequel on guérit d'une maladie, comme dans le cas où quelqu'un auroit été foulagé d'un grand mal de tête par une hémorragie, ou de la fievre par une diarrhée qu'on n'auroit point provoquée. La feconde efpece d'expérience eft de celles qui fe font par effai, comme il arrive lorfque quelqu'un, ayant été mordu par un animal venimeux, applique fur la bleffure la premiere herbe qu'il trouve. La troifieme efpece d'expérience comprend celles que les *empiriques* appelloient *imitatoires*, ou dans lefquelles on répete dans l'efpoir d'un pareil fuccès, ce que le hafard, l'inftinct ou l'effai ont indiqué.

C'eft la derniere efpece d'expérience qui conftituoit l'art : ils la nommoient *obfervation ;* & la narration fidelle des accidens, des remedes & des effets, *hiftoire.* Or, comme l'hiftoire des maladies ne peut jamais être complete faute de lumieres, ils avoient encore recours à la comparaifon, qu'ils appelloient *épilogifme*, que M. le Clerc traduit par les mots de *fubftitution d'une chofe femblable.* L'obfervation, l'hiftoire, la fubftitution d'une chofe femblable, étoient les feuls fondemens de l'empirifme. Toute la médecine des *empiriques* fe réduifoit donc à avoir vu, à fe reffouvenir & à comparer; ou, pour me fervir des termes de Glaucias, les fens, la mémoire & l'épilogifme formoient le trépied de de leur médecine. Ajoutons qu'ils rejetoient toutes les caufes diverfifiées, occultes ou cachées des maladies, toute hypothefe, la recherche des actions naturelles, l'étude de la théorie de l'art, de la pharmacie, des méchaniques & des autres fciences. Ils prétendoient encore qu'il étoit inutile de difféquer des cadavres, & que quand la diffection n'avoit rien de cruel, elle devoit être regardée comme mal-propreté. Ce croquis peut fuffire fur la doctrine des *empiriques.* Voyons ce que Celfe en a penfé.

Il eft vrai, dit ce judicieux écrivain, que fur les caufes de la fanté & des maladies, les plus favans ne peuvent faire que des conjectures; mais il ne faut pas pour cela négliger la recherche des caufes cachées qui fe trouvent quelquefois, & qui, fans former le médecin, le difpofent à pratiquer la médecine avec plus de fuccès. Il eft vraifemblable que fi l'application qu'Hippocrate & Erafiftrate (qui ne fe contentoient pas de panfer des plaies & de guérir des fievres) ont donnée à l'étude des chofes naturelles, ne les a pas faits médecins à proprement parler, ils fe font du moins rendus par ce moyen de beaucoup plus grands médecins que leurs collegues. Ils n'auroient pas été l'ornement de leur profeffion, s'ils s'en étoient tenus à la fimple routine. Si la fimilitude ou l'analogie apparente doit être le feul guide de l'art, comme le prétendent les *empiriques*, au moins faut-il raifonner pour diftinguer entre toutes les maladies connues, quelle eft celle dont les rapports à la maladie préfente font les plus grands, & pour déterminer par ces rapports les remedes qu'on doit employer. Il eft conftant que les maladies ont fouvent des caufes purement méchaniques faciles à diftinguer; & en ce cas le médecin ne balancera jamais dans l'application des remedes. D'un autre côté, fi les dogmatiques avoient raifon de prétendre qu'on ne pouvoit appliquer les remedes convenables fans connoître les caufes premieres de la maladie, les malades & les méde-

cins feroient dans un état bien déplorable, les uns se trouvant dans l'impossibilité de traiter la plupart des maladies dont les autres ne peuvent toutefois guérir sans le secours de l'art.

Tel est le précis du jugement impartial de Celse sur le grand procès des *empiriques* & des dogmatiques; procès dont M. le Clerc a fait le rapport avec tant d'exactitude. Mais il suffira de remarquer ici qu'on vit dans cette querelle (& on le présume sans peine) les mêmes passions, les mêmes écarts, les mêmes abus, qui sont inséparables de toutes les disputes, où l'on se propose toujours la victoire, & jamais la recherche de la vérité. Si quelqu'un est curieux de la seconde partie de cette histoire, il la trouvera dans l'empirisme & le dogmatique modernes. *Voyez donc* EMPIRISME. *Article de M. le chevalier* DE *JAUCOURT.*

EMPIRISME, s. m. (*Méd.*) médecine-pratique uniquement fondée sur l'expérience. Rien ne paroît plus sensé qu'une telle médecine: mais ne nous laissons pas tromper par l'abus du mot; démontrons-en l'ambiguité avec M. Quesnai, qui l'a si-bien dévoilée dans son ouvrage sur l'économie animale.

On confond volontiers & avec un plaisir secret, dans la pratique ordinaire de la médecine, trois sortes d'exercices sous le beau nom d'*expérience;* savoir, 1°. l'exercice qui se borne à la pratique dominante dans chaque nation; 2°. l'exercice habituel d'un vieux praticien, qui privé de lumieres, s'est fixé à une routine que l'*empirisme* ou ses opinions lui ont suggérée, ou qu'il s'est formé en suivant aveuglément les autres praticiens; 3°. enfin, l'exercice des médecins instruits par une théorie lumineuse, & attentifs à observer exactement les différentes causes, les différens caracteres, les différens états, les différens accidens des maladies, & les effets des remedes qu'ils prescrivent dans tous ces cas. C'est de cette confusion que naissent toutes les fausses idées du public sur l'expérience des praticiens.

On rapporte à l'expérience, comme nous venons de le remarquer, l'exercice des médecins livrés aux pratiques qui dominent dans chaque nation: ce sont ces médecins mêmes qui croient s'être assurés par leur expérience, que la pratique de leur pays est préférable à celle de tous les autres: mais si cet exercice étoit une véritable expérience, il faudroit que ceux qui se sont livrés depuis plus d'un siecle à différentes pratiques dans chaque pays, eussent acquis des connoissances décisives, qui les eussent déterminés à abandonner, comme ils sont fait, la pratique générale & uniforme, que leurs maîtres suivoient dans les siecles précédens; cependant nous ne voyons pas dans leurs écrits, que l'expérience leur ait fourni de telles découvertes sur un grand nombre de maladies; seroit-ce donc les anciens médecins de chaque pays qui n'auroient acquis aucune expérience dans la pratique qu'ils suivoient? ou seroit-ce les modernes qui, abandonnant les regles des anciens, auroient suivi différentes pratiques sans être fondés sur l'expérience?

On pensera peut-être que ces différentes méthodes de traiter les mêmes maladies en differens pays, sont le fruit des progrès de la théorie de la médecine; mais si cette théorie avoit introduit & réglé les différentes méthodes de chaque pays, elle concilieroit aussi les esprits, tous les médecins de différens pays reconnoîtroient les avantages de ces diverses pratiques: cependant ils sont tous bien éloignés de cette idée, ils croient dans chaque pays que leur pratique est la seule qu'on puisse suivre avec sûreté, & rejettent toutes les autres comme des pratiques pernicieuses, établies par la prévention. Or, les médecins mêmes, en se condamnant ainsi réciproquement, ne prouvent-ils pas qu'il seroit ridicule de confondre l'expérience avec l'exercice de ce nombreux cortege de praticiens, assujettis à l'usage, livrés à la prévention, & incapables de parvenir, par des observations exactes, aux différentes modifications qui pourroient perfectionner la pratique dans les différens pays.

Si l'exercice de tant de médecins attachés à ces différentes pratiques, présente une idée si opposée à celle qu'on doit avoir d'une expérience instructive, ne

fera-t-il pas plus facile encore de distinguer, de cette expérience, le long exercice d'un praticien continuellement occupé à visiter des malades à la hâte, qui se regle sur les événemens, ou se fixe à la méthode la plus accréditée dans le public, qui, toujours distrait par le nombre des malades, par la diversité des maladies, par les importunités des assistans, par les soins qu'il donne à sa réputation, ne peut qu'entrevoir confusément les malades & les maladies? Un médecin, privé de connoissances, toujours dissipé par tant d'objets différens, a-t-il le temps, la tranquillité, la capacité nécessaire pour observer & pour découvrir la liaison qu'il y a entre les effets des maladies, & leurs causes?

Fixé à un *empirisme* habituel, il l'exerce avec une facilité, que les malades attribuent à son expérience; il les entretient dans cette opinion par des raisonnemens conformes à leurs préjugés, & par le récit de ses succès: il parvient même à les persuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le savoir ne peut former qu'un médecin spéculatif, ou, pour parler leur langage, un *médecin de cabinet*.

Cependant ces empiriques ignorans & présomptueux se livrent aux opinions de la multitude, & n'apperçoivent les objets qu'à travers leurs préjugés. C'est à des gens de cet ordre que M. de Voltaire répondit plaisamment, quand ils voulurent le traiter avant qu'il vînt à Geneve: « Messieurs, » je n'ai pas assez de santé pour risquer avec » vous le peu qui me reste. » Mais il n'a pas hésité de confier ce reste de santé entre les mains de l'Esculape du pays, homme rare, né pour le bonheur des autres, joignant l'étude perpétuelle & la plus profonde théorie, aux observations d'une savante pratique, & ne connoissant d'expérience que celle de tous les lieux & de tous les siecles.

Aussi les vrais médecins ne se prévalent-ils jamais d'une routine habituelle; ils croiroient déshonorer la médecine, & se dégrader eux-mêmes, s'ils insinuoient dans le public, que la capacité des médecins s'acquiert comme celle des artisans, qui n'ont besoin que des sens & de l'habitude pour se perfectionner dans leurs métiers. En effet, les praticiens qui ont une juste idée de la médecine, & qui méritent leur réputation, ne se sont livrés au public qu'après avoir acquis un grand fonds de savoir; & malgré un exercice presque continuel, ils ménagent chaque jour une partie de leur temps, pour entretenir & augmenter leurs connoissances par l'étude, & ils ne se décident, dans la pratique, que par les lumieres d'une théorie solide.

Ainsi, tous ceux qui ont réduit l'expérience à l'*empirisme* particulier de chaque praticien, c'est-à-dire, à quelques connoissances insuffisantes, obscures, équivoques, séduisantes, dangereuses, n'ont pas compris que la véritable expérience, la seule digne de ce nom, est l'expérience générale qui résulte des découvertes physiques, chymiques, anatomiques, & des observations particulieres des médecins de tous les temps & de tous les pays; que cette expérience est renfermée dans la théorie; & que par conséquent l'expérience approfondie, & la théorie expérimentale ou la vraie théorie, ne sont pas deux choses différentes. Ce n'est donc point par l'exercice seul de la médecine qu'on acquiert cette théorie, ou cette expérience lumineuse qui forme les vrais médecins.

On dira peut-être qu'un grand exercice de la médecine procure du moins aux médecins une habitude qui les rend plus expéditifs dans la pratique: mais ne doit-on pas comprendre que cette facilité ne les rend que plus redoutables lorsqu'ils ne sont pas suffisamment instruits? & ne doit-on pas s'appercevoir aussi que la vraie habitude qu'on peut desirer d'un médecin, est la science théorique, puisque ce n'est que par le savoir qu'il peut se conduire facilement & sûrement dans la pratique.

Il est vrai que moins un praticien se livre à la routine, & que plus il est instruit, plus il connoît toutes les méprises dans lesquelles on peut tomber, plus aussi il hésite, plus il réfléchit, plus il délibere, parce qu'il apperçoit les difficultés: mais c'est toujours pour la sûreté des malades qu'il est si attentif & si circonspect:

dans ses jugemens. Ce sont les connoissances mêmes, & non le défaut d'expérience ou d'habitude, qui retiennent un médecin prudent, & qui l'obligent, dans les cas douteux, à démêler, à examiner, à balancer, avant que de se décider.

Si le public voyoit de près les médecins, lorsqu'ils sont eux-mêmes attaqués de quelque maladie inquiétante, il ne retrouveroit plus en eux cet air de fermeté, ce ton décisif & imposant, si ordinaire à ceux qui traitent les malades par *empirisme ;* & il comprendroit alors combien l'assurance & la précipitation sont déplacées dans l'exercice d'un art si difficile & si dangereux.

Enfin, & nous ne saurions trop le répéter, ce n'est point la routine, quelque longue qu'elle puisse être, qui peut former un médecin clinique à la bonne méthode curative des maladies ; la routine ne sert qu'à multiplier ses fautes, son impéritie, & son aveuglement. Je sais bien que le public grossier établit follement sa confiance dans l'*empirisme* d'un vieux médecin, & que c'est la routine greffée sur l'âge, qui lui donne le crédit & la réputation : aveugle & funeste préjugé. Le praticien le plus consommé sera fort ignorant, s'il a négligé (comme c'est la coutume) de s'approprier, par une lecture perpétuelle des livres de son art, l'expérience des autres praticiens.

J'avoue qu'un médecin qui est simplement savant, qui n'a pas acquis l'habitude, & qui n'a pas observé par lui-même, est un médecin incomplet : mais il est beaucoup moins imparfait que le premier ; car les lumieres de la médecine naissent presque toutes d'une expérience dûe aux observations d'une multitude d'hommes, & qui ne peut s'acquérir que par l'étude. Jamais un médecin ne réussira sans cette étude, & sans la profonde théorie de l'art qui doit lui servir de boussole, quoi qu'en disent les ignorans, qui ne font tort qu'à eux-mêmes en méprisant les connoissances, parce qu'elles sont au dessus de leur portée. C'est par cette profonde théorie que Boerhaave a fixé les principes de la science médicinale, qui, à proprement parler, n'en avoit point avant lui, & qu'il a élevé par son génie & par ses travaux à ce haut degré de lumiere, qui lui a mérité le titre de *réformateur de l'art.*

En un mot, on n'est habile dans la pratique qu'autant qu'on a les lumieres nécessaires pour déterminer la nature de la maladie qu'on traite, pour s'assurer de sa cause, pour en prévoir les effets, pour démêler les complications, pour appercevoir les dérangemens intérieurs des solides, pour reconnoître le vice des liquides, pour découvrir la source des accidens, pour saisir les vraies indications, & les distinguer des apparences qui peuvent jeter dans des méprises & dans des fautes très-graves. Or, c'est uniquement par une science lumineuse qu'on peut saisir, pénétrer, discerner tous ces objets renfermés dans l'intérieur du corps, & réellement inaccessibles à l'*empirisme. Voyez* THÉORIE, PRATIQUE, PRATICIEN, & tout sera dit sur cette importante matiere. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMPLACEMENT, s. m. *terme de Gabelle*, c'est la conduite & la décharge du sel dans les greniers, magasins, & lieux de dépôt. *Voyez* GABELLE.

EMPLACEMENT DES SELS, est aussi la maniere dont les masses sont disposées dans les greniers. Cet *emplacement* a paru si important, soit pour la garde & conservation des sels, soit pour la sûreté des droits du roi, qu'il est porté dans les réglemens que les officiers en feront des procès-verbaux, aussi-bien que de la descente des sels & de leur mesurage. *Dict. de Comm. de Trév.* & *Chamb.* (G)

EMPLACER LE SEL, c'est le mettre dans les greniers destinés pour la décharge, conservation & distribution du sel. *Voyez* GABELLE. (G)

EMPLAIGNER. *Voyez* LAINER.

EMPLATRE, s. m. (*Pharmacie.*) remede topique d'une consistance solide, capable d'être ramolli par une très-légere chaleur, & qui, dans cet état, peut s'étendre aisément sur une peau ou sur une toile, s'appliquer exactement à la peau, & y adhérer plus ou moins. *Voyez* EMPLATRE. (*Chirurgie.*)

Les

Les matériaux des *emplâtres* sont différentes matieres grasses & visqueuses, les graisses de divers animaux, les huiles, les résines, les baumes, la cire, la poix, les gommes-résines. Les chaux de plomb qui sont solubles par les huiles, auxquelles elles donnent de la consistance, sont des matériaux fort ordinaires des *emplâtres*. On a fait entrer aussi dans la composition de quelques-uns diverses substances végétales pulvérisées, & même quelques matieres minérales, comme le mercure, le *magnes arsenicalis*, la pierre calaminaire, la pierre hématite, les vitriols, le bol, les fleurs d'antimoine, le safran de mars, la tuthie, le pompholix, &c.

Le manuel de la préparation des *emplâtres* differe considérablement, selon la diverse nature des matériaux de chacun.

Les *emplâtres* qui ne contiennent que des graisses, des huiles, des résines, de la cire, des baumes, en un mot des matieres très-analogues entr'elles, & éminemment miscibles, sont ceux dont la préparation est la plus simple; car il ne s'agit pour ceux-là que de faire fondre tous les ingrédiens à un feu léger, au bain-marie pour le plus sûr, & de les mêler intimement. L'*emplâtre* d'André de la Croix nous fournira un exemple pour cette premiere espece.

Emplâtre d'André de la Croix, selon la pharmacopée de Paris: prenez de poix-résine une livre, de gomme-élémi quatre onces, de térébenthine de Venise, d'huile de laurier, de chacune deux onces; faites fondre le tout au bain-marie pour en faire un *emplâtre*, que vous garderez dans un vaisseau.

Nota. Qu'on demande ici que cet *emplâtre* soit gardé dans un pot, parce qu'il se ramollit facilement; on peut cependant le rouler en magdaléons. *Voyez la fin de cet article.*

On prépare encore, par une manœuvre très-simple, les *emplâtres* qui ne contiennent que des substances miscibles par la simple liquéfaction, auxquelles on ajoute certaines poudres qui ne sont point solubles par les matieres fondues, & qui ne se mêlent avec que par confusion. Voici la maniere de procéder à la préparation d'un *emplâtre* de cette seconde espece.

Emplâtre de mucilages, selon la pharmacopée de Paris: prenez de l'huile de mucilages (qui n'est autre chose que de l'huile d'olive cuite, *voyez* HUILE); de l'huile de mucilages, dis-je, sept onces & demie, de la poix-résine trois onces, de la térébenthine une once; faites fondre dans l'huile la résine & la térébenthine sur un feu léger. Ce mêlange étant presque refroidi, ajoutez de gomme ammoniaque, de galbanum, d'opopanax, de sagapenum en poudre, de chacun demi-once; de safran en poudre deux gros, de cire jaune fondue suffisante quantité pour donner la consistance d'*emplâtre*.

Les gommes-résines qui ne se liquéfient pas au feu, & qui ne sont pas solubles par les huiles, sont solubles par le vinaigre; & on a tiré de cette qualité une autre méthode de les introduire dans les *emplâtres*; méthode à laquelle on a sur-tout recours pour les gommes-résines, qui ne se pulvérisent que très-difficilement, comme le sagapenum & le bdellium.

On dissout donc les gommes-résines dans du vinaigre, on filtre, on les rapproche à consistance d'*emplâtre*, ou seulement en consistance de miel, selon qu'il est requis pour la consistance même de l'*emplâtre*, & on mêle prestement ces gommes ainsi dissoutes & rapprochées, aux matieres grasses fondues, & un tant soit peu refroidies.

On fait entrer quelquefois dans le même *emplâtre* des gommes-résines sous la forme de dissolution épaissie, & sous celle de poudre; on en a un exemple de l'*emplâtre* suivant.

Emplâtre de safran, selon la pharmacopée de Paris: prenez de colophane, de poix de Bourgogne, de cire jaune, de chacune quatre onces; de gomme ammoniaque, de galbanum, de térébenthine, de chacun un once & trois gros: dissolvez les gommes (c'est-à-dire la gomme ammoniaque & le galbanum, qui sont des gommes-résines qu'on appelle simplement *gommes* dans le langage ordinaire des boutiques); dissolvez, dis-je, les gommes dans le vinaigre, cuisez à consistance de miel, mêlez les gommes épaissies avec la térébenthine; d'un autre côté, faites fondre à feu doux la colophane, la poix & la cire. Ces der-

nieres matieres étant retirées du feu, & un tant soit peu refroidies, unissez-les promptement à votre premier mêlange, & ajoutez-y sur le champ les poudres suivantes; de l'oliban, du mastic, qui sont des résines; de la myrrhe qui est une gomme-résine, de safran, de chacun une once & trois gros, que vous répandrez sur la masse avec un tamis, & que vous incorporerez avec soin, à mesure qu'elles tomberont.

On peut faire une troisieme espece d'*emplâtre* de ceux dans la composition desquels on fait entrer des fécules ou parties colorantes vertes des plantes. Dans ce cas, ou on met une plante pilée dans une huile, ou une graisse qu'on fait cuire jusqu'à la dissipation de l'humidité, qu'on passe & qu'on emploie ensuite dans l'*emplâtre*, comme on le pratique dans la préparation de l'*emplâtre* de mélilot (*voyez* MÉLILOT), où l'on emploie de la même façon le suc non déféqué d'une plante, comme on le fait pour l'*emplâtre* de cigüe (*voyez au mot* CIGUE); les *emplâtres* qui contiennent cette fécule sont verds: cette partie est vraiment soluble dans les substances huileuses.

Il faut bien distinguer à cet égard les sucs non déféqués des plantes d'avec leur décoction, qui ne contient point la partie colorante verte des plantes, mais seulement une partie extractive qui n'est pas soluble par les matieres huileuses, & qui ne peut se mêler avec elles qu'à la façon des poudres, ou plus imparfaitement encore. La cuite du vieux linge ou du charpis dans de l'huile, demandée même dans les pharmacopées modernes, pour la préparation d'un *emplâtre* qui doit son nom à ce ridicule ingrédient; la cuite de ce vieux linge, dis-je, est une opération dont la fin, si même elle a jamais été exécutée pour une fin, n'est plus un objet réel pour les artistes de ce siecle. On peut en dire à peu près autant des décoctions des substances animales. Une décoction chargée de parties animales & de parties végétales, demandée dans l'*emplâtre* de grenouilles ou de Vigo, est donc un ingrédient très-défectueux de cet *emplâtre* (*voyez sa composition au mot* VIGO); aussi les meilleurs artistes emploient-ils de l'eau pure (qui est d'ailleurs nécessaire dans la préparation de cet *emplâtre*) à la place de cette décoction.

Les extraits rapprochés ou réduits en consistance solide, se mêlent très-difficilement encore avec les matériaux huileux des *emplâtres*; aussi l'union des extraits avec les autres ingrédiens de l'*emplâtre diabotanum*, ne cause-t-elle pas un des moindres supplices des artistes dans l'exécution de cette pénible & fastueuse composition pharmaceutique.

Les *emplâtres* dans la composition desquels entrent les chaux de plomb, constituent une quatrieme classe. La manœuvre par laquelle l'artiste dispose ces substances à la combinaison, est très-chimérique; & il n'est point de chymiste qui ne pût être flatté de la découverte de cette pratique, qui est sans doute due au hasard ou au tâtonnement, comme tant d'autres de la même classe, ou pour le moins dont l'inventeur est absolument inconnu.

Pour unir une chaux de plomb à une huile ou à une graisse, la litharge, par exemple, à l'huile d'olive ou au sain-doux (*voyez* DIAPALME dans lequel entrent ces trois ingrédiens), on prend de l'une & de l'autre de ces substances dans une proportion connue, environ une portion de litharge pour deux portions d'huile; on les met dans une bassine destinée à cet usage, dont le fond dégénere en un cone renversé & obtus, avec une bonne quantité d'eau, à peu près autant que d'huile; on fait bouillir en brassant exactement, c'est-à-dire, remuant en tout sens avec une spatule de bois, jusqu'à ce que la combinaison soit achevée. On connoît qu'elle l'est, ou que la litharge est cuite, pour parler le langage des boutiques, lorsqu'on n'apperçoit plus de grains de litharge, & que la masse de l'*emplâtre* est égale & liée. Si l'eau manque avant qu'on ait obtenu ce point, ce qu'on connoît à ce que la masse de l'*emplâtre* se boursoufle & s'éleve plus qu'auparavant, & qu'elle tombe & s'affaisse ensuite presque tout d'un coup, on ajoute de l'eau bouillante qu'on doit avoir sous la main, ou qu'on doit faire chauffer, retirant la bassine du feu pendant ce temps-là. On ne sauroit employer de l'eau froide, parce que ce liquide s'introduisant sous la

masse de l'*emplâtre*, qui est actuellement chaude au degré de l'eau bouillante, comme nous allons l'observer, & étant mis soudainement en expansion, feroit monter brusquement l'*emplâtre*, le répandroit, pourroit blesser l'artiste, & même occasioner un incendie.

Le merveilleux, ou plutôt le beau simple de cette opération, consiste en ceci: on traite proprement l'huile & la litharge au bain-marie, & cela quoique l'eau qui fait le bain soit contenue dans le même vaisseau que les matieres qu'elle échauffe; & il est inutile, en effet, de la placer dans un vaisseau séparé, parce qu'elle n'a aucune action chymique sur ces matieres. Or, il est inutile de ne les exposer, ces matieres, qu'à ce degré de chaleur, parce qu'une partie de l'huile pourroit être brûlée à un degré de feu supérieur, & fournir par conséquent du charbon, & la chaux de plomb être réduite, ou du moins noircie: l'un & l'autre inconvénient ôteroit à l'élégance de l'*emplâtre*, supposé toutefois que l'élégance ne dépendît pas de la noirceur; car les loix sont ici fort bizarres & fort arbitraires. Un emplâtre de la classe de ceux dont nous parlons ici, seroit manqué si on brûloit le plomb; l'*emplâtre* noir ou de céruse brûlée, & l'onguent de la mere (qui est un *emplâtre*), seroient manqués au contraire, si on ne le brûloit pas. *Voyez* ONGUENT DE LA MERE & *la suite de cet article.*

Je suppose que mes lecteurs n'ignorent pas que l'huile ne bout point au degré de l'eau bouillante, & que toutes les fois que deux liquides immiscibles se trouvent confondus en quelque proportion que ce soit, & exposés au feu, la chaleur ne peut jamais s'élever dans la masse entiere au dessus du plus haut degré dont est susceptible le liquide le plus volatil, ou celui des deux dont le degré de chaleur extrême est le plus foible, *cæteris paribus*; que par conséquent, dans le cas dont il s'agit, l'huile ne peut contracter que le degré de chaleur de l'eau bouillante.

Secondement, il vaut mieux appliquer l'eau bouillante immédiatement, que d'interposer un vaisseau entre ce liquide & les corps à unir; parce qu'outre que cette méthode est plus commode & plus courte, elle sert encore en ce que le bouillonnement de l'eau agite la masse de l'*emplâtre* dans toutes ses parties, & concourt très-efficacement au mouvement qu'on se propose d'exciter en brassant; mouvement qui hâte toutes les dissolutions. *Voyez* MENSTRUE.

Si on se propose de rendre noir ou brun un *emplâtre* qui contient une chaux de plomb, on n'a qu'à cuire à un feu fort & sans eau; c'est ainsi qu'on le pratique pour l'*emplâtre* suivant:

Emplâtre noir ou de *céruse brûlée*, selon la pharmacopée de Paris: prenez de plomb blanc, c'est-à-dire, de céruse, une livre; d'huile d'olive, deux livres: cuisez ensemble à feu fort, ajoutant de temps en temps quelques gouttes de vinaigre (pratique qui paroît assez inutile), jusqu'à ce que vous ayiez obtenu la consistance d'*emplâtre* & la couleur noire: ajoutez enfin, de cire jaune, quatre onces.

Il entre des huiles essentielles dans la composition de quelques *emplâtres*. On ne doit ajouter ces ingrédiens volatils que lorsque la masse de l'*emplâtre* est presque refroidie.

Les *emplâtres* se gardent dans les boutiques sous la forme de petits cylindres longs d'environ trois pouces & du poids d'une once, qui sont connus dans l'art sous le nom de *magdaléon*. *Voyez* MAGDALÉON.

Les chirurgiens demandent quelquefois des *emplâtres* composés, ou des onguens dans la composition desquels entrent un ou plusieurs *emplâtres*. Ces préparations sont extemporanées ou magistrales; on les exécute sur le champ en mêlant les divers *emplâtres* par la fusion sur un feu doux.

On fait une sorte d'*emplâtre* avec la cire blanche, le blanc de baleine & l'huile d'amandes douces, ou des semences froides majeures, qu'on doit regarder comme une préparation magistrale, parce qu'elle n'est pas de garde, & qu'on ne doit l'exécuter qu'au besoin.

De toutes les compositions pharmaceu-

tiques, aucune n'a été si inutilement multipliée que les *emplâtres*. Outre le peu de secours qu'on en tire en général, & le manque absolu d'observations qui établissent les vertus particulieres dans quelques-uns (*voyez* EMPLATRE, *Chirurgie*); outre ces raisons tirées de l'expérience médicinale, on peut se convaincre de ce qu'on avance ici, en jetant simplement les yeux sur la dispensation des *emplâtres*, qu'on trouvera presque toujours la même, surtout si on examine celle des *emplâtres* les plus composés. (*b*)

EMPLATRE, (*Matiere médicale interne.*) L'application de certains *emplâtres* passe pour un secours qu'il ne faut pas négliger dans certaines affections intérieures, comme dans les tumeurs du foie & de la rate, dans cette élévation rénitente de tout le bas-ventre des enfans, connue à Paris sous le nom de *carreau*, &c. : ce sont sur-tout les *emplâtres de cigüe*, *de bétoine* & *de vigo*, qui sont renommés à ce titre. *Voyez* BÉTOINE, CIGUE, VIGO & TOPIQUE. (*b*)

EMPLATRE, *en Chirurgie*, c'est la composition pharmaceutique de ce nom, étendue sur du linge plus ou moins fin, sur du taffetas ou sur de la peau, suivant les différentes vues qu'on peut avoir dans son application, ou pour des raisons de propreté; tels sont ceux qu'on met au visage, & qui sont ordinairement de taffetas noir.

Les *emplâtres* sont d'un très-grand usage dans la pratique de la chirurgie; on s'en sert aussi fort utilement dans plusieurs maladies internes.

On n'applique pas toujours les *emplâtres*, par rapport à la vertu des médicamens dont ils sont composés. La seule qualité glutineuse les fait employer dans plusieurs cas, comme dans la suture seche pour la réunion des plaies. *Voyez* SUTURE. Un bandage fait avec méthode, peut tenir les levres de certaines plaies dans l'état d'approximation nécessaire pour qu'elles se réunissent; mais il y a des plaies qu'il est impossible de contenir par les bandages : telles sont la plupart des plaies obliques & transversales. Si elles sont superficielles, il sera inutile de les coudre avec les aiguilles & les fils. Cette suture est une opération douloureuse qu'il n'est permis de faire que dans le cas de l'insuffisance démontrée des autres moyens qu'on auroit pu employer. Des *emplâtres* agglutinatifs grillés, ou des bandelettes emplastiques, peuvent être disposés de façon à tenir les levres de la plaie dans le contact nécessaire, & empêcher qu'elles ne puissent s'éloigner l'une de l'autre. On se sert communément pour cela de l'*emplâtre d'André de la Croix*; il est composé avec la résine, la gomme-élemi, la térébenthine & l'huile de laurier, mêlées & cuites selon l'art. L'*emplâtre* de bétoine est aussi un très-bon agglutinatif. Si ces compositions sont nouvelles, elles se fondent par la chaleur de la partie, & alors les levres de la division ne sont plus maintenues. Presque tous les *emplâtres* tiennent très-bien s'ils sont anciens, & si l'on a la précaution de les étendre très-minces, & sur de gros linge presque neuf. Il faut aussi avoir soin que le linge soit coupé à droit fil.

La situation de la plaie & sa figure doivent déterminer la figure de ces *emplâtres*, & si un seul sera suffisant, ou s'il en faudra plusieurs. Les bandes emplastiques doivent être assez longues pour pouvoir soutenir la peau de loin : trop courtes, elles contiendroient mal les levres de la plaie, sur-tout si elle avoit un peu de profondeur. Quand on est obligé, par quelque raison que ce soit, de lever ces *emplâtres*, il faut avoir la précaution de ramollir le médicament par l'application d'une serviette chaude, ou avec un peu d'huile chauffée à un degré convenable, afin de ne déranger l'ouvrage de la nature par aucun tiraillement. On a soin aussi de lever l'*emplâtre* directement dans toute son étendue, d'abord par un côté, en le tirant vers la plaie, près de laquelle on s'arrête pour en faire autant du côté opposé, afin d'être en garde contre le déchirement d'une cicatrice récente, que le moindre effort opposé à la réunion pourroit rompre.

Les *emplâtres* purement contentifs ne servent aussi que par la qualité glutineuse du médicament; on les applique sur les plumaceaux qui recouvrent les plaies

ou les ulceres, afin de les maintenir. On abufe un peu de ce moyen, qui a des inconvéniens. L'adhérence de l'*emplâtre* aux environs de l'ulcere, bouche les pores, occafione quelquefois un prurit éréfypélateux, rend la fuppuration plus abondante par rapport à la tranfpiration fupprimée, & retient les matieres purulentes dans l'ulcere ou aux environs. Quoiqu'il foit démontré que rien n'eft fi fain que la propreté, cependant rien n'eft fi commun dans la plupart des hôpitaux, fur-tout dans ceux où il y a un très-grand nombre de malades; rien, dis-je, n'y eft fi commun que de voir la circonférence des plaies & des ulceres fort mal-propre, par le peu d'attention des éleves auxquels les panfemens font confiés, & par l'abus des *emplâtres*. Leur ufage rend ces mêmes éleves plus négligens fur la meilleure maniere d'appliquer les bandes pour contenir l'appareil en fituation d'un panfement à l'autre. Cette mal-propreté, contre laquelle on ne peut s'élever avec trop de force, contribue plus que toute chofe à rendre les ulceres fordides & de difficile guérifon, & peut-être même à les rendre par la fuite tout-à-fait incurables, quoiqu'on eût pu, avec un peu de propreté, les guérir par l'application des remedes les plus fimples, tels que le vin miellé, *&c.*; j'en ai fait plus d'une fois l'expérience. L'*emplâtre* de diapalme eft celui dont on fe fert le plus communément, comme contentif.

On peut couvrir d'un médicament emplaftique le côté d'une compreffe expulfive qui touche la partie, afin de la fixer invariablement fur le fond du finus dont on veut faire fortir la matiere. On lit dans les obfervations communiquées par *Formi*, célebre chirurgien de Montpellier, à *Lazare Riviere*, doyen des profeffeurs royaux de médecine en l'univerfité de cette ville, qu'un abcès confidérable fur le fternum avoit été ouvert fans méthode à la partie fupérieure. Suivant les regles de l'art, l'incifion auroit dû être faite à la partie déclive (*voyez* ABCÈS, COMPRESSE, COMPRESSION, CONTRE-OUVERTURE); mais pour éviter une feconde opération, *Formi* confeilla l'application d'une compreffe épaiffe & *agglutinative*, fur laquelle un bandage ferré convenablement procura le recollement des parois du fac, en déterminant le pus à fortir par l'ouverture fupérieure.

Il peut y avoir des indications qui exigent que la compreffe expulfive foit enduite d'un médicament approprié au cas. Je me fuis fervi, avec le plus grand fuccès, d'une compreffe expulfive maintenue par un mêlange d'emplâtre de cigüe & de vigo, fur un finus accompagné de dureté & de callofités dans un ulcere fcrophuleux.

Les *emplâtres* les plus efficaces contre la teigne n'agiffent que par la qualité agglutinative; & l'on a la précaution de les étendre fur de la toile neuve, pour qu'ils adherent plus fortement, afin d'arracher les cheveux jufqu'à leurs racines. *Voyez* TEIGNE.

Eu égard à la vertu des médicamens dont les *emplâtres* font compofés, il y en a d'émolliens, comme ceux de mucilages & de mélilot. D'autres font réfolutifs & fondans; tels font les *emplâtres* de favon, de cigüe, de diabotanum, de vigo, *&c.* Les premiers font plus émolliens & difcuffifs; ceux-ci font plus ftimulans. L'effet des *emplâtres* eft relatif aux difpofitions des fluides & des folides. Si l'humeur, qui eft en ftagnation dans la tumeur qu'on veut réfoudre, eft fort épaiffe; fi les émolliens ne l'ont pas préparée à la réfolution, les remedes réfolutifs procureront une plus forte induration. Si, au contraire, il y a un commencement de chaleur dans la tumeur, les réfolutifs, par leur qualité ftimulante, accéléreront le jeu des vaiffeaux, & la tumeur fuppurera avec des réfolutifs, qui deviennent alors les meilleurs maturatifs & attractifs dont on puiffe fe fervir. On n'eft guere trompé dans fon attente lorfqu'on procede par principes & par raifon, c'eft-à-dire, par une expérience réfléchie & raifonnée, bien différente de l'empirifme que le vulgaire honore du nom d'*expérience*, & qui n'eft qu'une routine aveugle.

Le diachilon gommé eft un des meilleurs *emplâtres* maturatifs dans les furoncles, les clous & autres tumeurs de cette

nature, qui ont de la disposition à suppurer. Pour mondifier & déterger, l'*emplâtre* divin est fort recommandé ; & ceux de céruse, de minium, de Nuremberg, & principalement celui de pierre calaminaire, ont la vertu de dessécher & de cicatriser.

Il y a des préparations emplastiques destinées particuliérement à certaines maladies & à certaines parties. L'*emplâtre* de bétoine est céphalique, & consacré pour la guérison des plaies de tête. Mais ne mondifieroit-il pas également les plaies des autres parties ? Les mêmes pharmacopées, qui en vantent les propriétés pour les plaies de tête, ajoutent qu'on s'en sert aussi pour ramollir les cors des pieds.

L'*emplâtre* de blanc de baleine, dans lequel entre la gomme-ammoniaque dissoute dans du vinaigre, est un bon remede pour les mamelles des femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas allaiter leurs enfans ; il dissipe le lait, appaise les douleurs qui en proviennent, & en résout les grumeaux & les duretés qui en résultent. Je ne crois pas qu'on puisse penser aussi favorablement des effets que peut produire l'application de l'*emplâtre* de nicotiane & de cigüe, dans les indurations & les skirres du foie & de la rate. Suivant les auteurs de la pharmacopée d'Ausbourg, *Montanus* & *Bellacattus*, célebres médecins de Padoue, faisoient un grand usage d'un *emplâtre* contre l'hydropisie, & l'on assûre qu'il n'est pas sans efficacité. Il est composé de fiente de pigeon, de suc d'hyeble, de miel, de soufre vif, de nitre, de poudre d'iris, d'énula, de baies de laurier, d'aneth, de fleurs de camomille, de semence de cresson, de farine de feve, de suif de cerf, de térébenthine & d'une suffisante quantité de cire. Quand on connoît la nature de l'hydropisie, & les différentes causes qui peuvent donner lieu à cette maladie, comment peut-on imaginer qu'on puisse la guérir par des applications extérieures ? Nous osons faire la même réflexion sur l'*emplâtre* fébrifuge, fait avec des araignées vivantes & leurs toiles, mêlées dans la térébenthine avec du sel ammoniac, &c., pour être appliqué sur le poignet. Il y a cependant des remedes qu'on applique extérieurement, & dont la vertu peut changer toute la disposition de la masse du sang. Tel est l'*emplâtre* vésicatoire. Son effet ne se borne pas à l'élévation des phlictaines sur l'endroit où on l'a appliqué, ni à l'évacuation de la matiere lymphatique qui coule de ces vessies ; le sang en est altéré, les sels des cantharides qui y sont portés en détruisent la viscosité. Tout le monde sait que l'*emplâtre* d'opium appliqué sur l'artere temporale, calme efficacement la douleur des dents ; & le docteur Nugent, dans une savante dissertation qu'il vient de donner sur l'hydrophobie, à la suite de l'histoire d'une personne mordue par un chien enragé, qui eut l'hydrophobie, & qui fut heureusement guérie par l'usage des antispasmodiques ; le docteur Nugent, dis-je, a prouvé très-solidement que dans toutes les affections qui dépendent de l'irritation des solides & de l'émotion spasmodique des fibres, il ne pouvoit y avoir de remede plus efficace que l'usage régulier des applications topiques, capable de calmer ces agitations.

On donne différentes figures aux *emplâtres*, suivant les parties sur lesquelles on doit les appliquer ; il y en a de ronds, de carrés, d'ovales : on les taille en croissant ou en demi-lune pour la fistule à l'anus. On en fait de très-petits de la même figure pour les paupieres ; ceux qu'on applique dans le pli de l'aîne sont triangulaires ; on les coupe en croix de Malte pour l'extrêmité des doigts, & on les fend plus ou moins profondément dans leur circonférence, afin qu'on puisse les appliquer également sur les parties inégales. On roule des languettes d'*emplâtres* en forme de baguettes ou de verges, connues sous le nom de *bougies*, pour le traitement des maladies du canal de l'urethre. *Voyez* BOUGIE & CARNOSITÉ. (*Y*)

EMPLETTE, s. f. (*Commerce.*) achat de marchandises. *Voyez* ACHAT. Ce mot paroît dérivé du latin *emere*, acheter. (*G*)

EMPLI, s. m. *en terme de Raffinerie des sucres*, se dit du lieu voisin des fourneaux où l'on plante les formes vuides. On

se sert encore de ce terme pour signifier la quantité de formes qu'on a *remplies. Ces formes*, dit-on, *sont du même empli : voilà l'empli d'hier*, *de ce matin*, &c.

EMPLIR, *en terme de Raffineur de sucre*, est en général jeter la matiere cuite dans des formes plantées dans l'empli. *Voyez* PLANTER & EMPLI.

* EMPLOCIES, s. f. (*Mythol.*) fêtes qu'on célébroit dans Athenes, & dont nous ne connoissons qu'une circonstance que l'étymologie nous a conservée : c'est que les femmes y paroissoient les cheveux tressés.

EMPLOI, (*Jurisp.*) ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

Emploi dans un compte, signifie l'*application* que l'on fait d'une partie dans la recette ou la dépense ; ainsi l'on dit *employer une somme en recette*, c'est-à-dire, s'en charger en recette. *Employer une somme en dépense*, c'est la porter dans la dépense du compte. *Employer en reprise*, c'est reprendre & retirer une somme dont on s'est d'abord chargé en recette, mais que l'on reprend ensuite, parce que réellement on ne l'a pas touchée.

Emploi de deniers, c'est lorsqu'on se sert des deniers de quelqu'un, soit pour payer une dette, ou pour acquérir un héritage ou autre immeuble.

Emploi de la dot, c'est lorsque le mari place la dot qu'il a reçue de sa femme en deniers, afin d'en assurer la répétition. *Voyez* DOT & RÉPÉTITION.

Double emploi dans un compte, est lorsqu'un même article est porté deux fois, soit en recette, dépense ou reprise. L'erreur qui résulte d'un *double emploi* ne se couvre point. *Voyez* COMPTE.

Faux emploi se confond souvent avec le double *emploi* ; l'ordonnance de 1667 ne se sert même que du terme de *faux emploi*, en parlant des erreurs de cette espece qui peuvent se glisser dans les comptes : il semble cependant que le *faux emploi* est différent du *double emploi*. L'un est ce qui est mal employé ; par exemple, si un article de dépense est porté dans la recette, *aut vice versâ*, ou si on porte en dépense quelque article qui ne regarde pas l'oyant ; au lieu que le double *emploi* est un article qui est bon la premiere fois qu'on l'emploie, mais qui est vicieux dans l'endroit où on l'emploie pour la seconde fois.

Emploi dans un inventaire de production, ou dans une requête de production nouvelle, est la mention que l'on fait d'une piece dont on tire quelque induction, sans néanmoins produire la piece même, soit parce qu'elle est déjà produite sous quelqu'autre cote, soit parce que celui qui fait cet *emploi*, n'a pas la piece en sa possession.

On fait ainsi des *emplois*, non-seulement de pieces connues & qui existent, mais aussi de faits que l'on pose comme certains. Ces sortes d'*emplois* n'ont de force qu'autant que les faits sont constans & notoires, ou prouvés d'ailleurs, ou qu'ils sont avoués par la partie adverse ; de sorte que si la partie ne convient pas de ces faits, on contredit les *emplois* de ces faits prétendus certains, de même que les *emplois* de pieces. *Voyez* CONTREDITS, INVENTAIRE DE PRODUCTION, PRODUCTION, PRODUCTION NOUVELLE. (*A*)

EMPLOYÉ, adject. pris subst. signifie quelquefois *commis*. Les directeurs des fermes du roi ont inspection sur les receveurs, contrôleurs & autres *employés*. (G)

EMPLOYER, *dans le Commerce*, se servir de quelqu'un ou de quelque chose. En fait de compte, ce terme signifie *mettre quelque partie*, *quelque article en recette* ou *en dépense. Avez-vous employé ces mille écus dans votre compte ? Voyez* EMPLOI. (G)

EMPLURE, s. f. *en terme de Batteur d'or*, c'est une feuille qui se met au commencement des outils, pour garantir l'or de la trop grande force des coups, qu'elle amortit : les deux premieres sont du double plus épaisses que les autres. Le nombre des *emplures* est toujours le même pour tous les outils. *Voyez* OUTILS & BATTEUR D'OR.

EMPOIGNÉS, ÉES, adj. (*terme de Blason.*) se dit des javelots, fleches & autres pieces de longueur, quand il y en a trois & davantage, dont un ou plusieurs en pal, & d'autres en sautoir, de maniere qu'ils paroissent pressés au milieu, étant attachés d'un lien.

Empoignée se dit aussi d'une bande ou autre piece tenue par une main ou la patte d'un animal.

De Suramont à Paris; *d'azur à trois fleches empoignées d'or.*

Bons d'Entremont en Provence; *d'or à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'argent, & empoignée d'une patte de lion de sable.*

La tradition rapporte que *Pierre-André* Bons, né à Marseille en 1354, accompagna le roi *Louis* d'Anjou à la guerre de Naples, en 1393, où s'étant trouvé dans une bataille proche ce monarque (qui venoit d'être fait prisonnier par un chevalier nommé *Léon*, lequel avoit osé mettre la main sur ce prince), porta un coup de sabre sur ce chevalier, & lui abattit le poignet; par ce moyen il eut le bonheur de délivrer son maître, & de le remonter sur son cheval: le monarque, en reconnoissance de ce service, ordonna à *Pierre-André* Bons, de lui demander telle récompense qu'il voudroit. Ce valeureux Provençal pria le roi de lui permettre d'ajouter *à la bande de ses armes une patte de lion;* ce qui lui fut accordé. Depuis, les Bons ont toujours porté cette patte dans leurs armoiries, comme un glorieux trophée. (*G. D. L. T.*)

EMPOINTER, APPOINTER, *ou* POINTER *une piece d'étoffe*, (*Draperie.*) c'est y faire quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle, pour la contenir dans la forme où elle a été pliée, & l'empêcher de prendre de mauvais plis.

On ne peut bien voir ni examiner une piece d'étoffe, qu'elle ne soit *désempointée*, c'est-à-dire, qu'on en ait coupé les points pour la déplier & l'étendre.

Par le réglement du 7 avril 1693, concernant les toiles qui se fabriquent dans les généralités de Caën & d'Alençon, il est défendu aux tisserands & marchands d'*empointer* aucune piece de toile pour l'exposer en vente.

On appelle *étoffe empointée*, celle dont les plis sont arrêtés par quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle. *Voyez les dictionnaires de Trévoux, du Commerce, & les réglemens du Commerce.* (G)

EMPOIS, s. m. (*Blanchissage du linge.*) Prenez de l'amidon une demi-livre; faites bouillir dans trois pintes d'eau bien nette; remuez pendant l'ébullition, avec une spatule de bois; ajoutez une once d'émail de Hollande, ou de bleu, gros comme une petite noix d'alun de roche, & autant de cire grommelée: faites cuire le tout à petit feu, & quand vous vous appercevrez que l'eau commencera à se clarifier, ôtez le mêlange de dessus le feu, & passez-le par un linge propre. *Voyez* AMYDON.

EMPOISONNEMENT, s. m. (*Jurisp.*) c'est l'action de faire prendre à quelqu'un du poison; ce qui est un crime capital: en termes de palais on dit plus communément *le crime de poison*. *Voyez* POISON. (*A*)

EMPOISSONNER, v. act. (*Pêche.*) Le mois de mai est toujours le temps qu'on choisit pour *empoissonner* les étangs, à cause que c'est la saison de trouver beaucoup de petits poissons, ces animaux étant entrés en amour au commencement du printemps.

En Bourgogne on appelle cet *empoissonnement* de l'*alvin;* & par étymologie, le lieu où on le conserve s'appelle *alvinier.*

Pour *empoissonner* les étangs, il faut un millier de petits poissons par chaque arpent.

EMPOLI, (*Géogr. mod.*) ville de la Toscane en Italie; elle est située sur l'Arne. *Long. 28, 40; lat. 43, 42.*

EMPORETIQUE, adj. est *un terme de Pharmacie*, qui se dit du gros papier gris ou brouillard, qui boit, & dont on se sert pour filtrer des liqueurs.

* EMPORIUM, (*Hist. anc.*) c'étoit à Rome un lieu où s'assembloient des marchands de miel, de fruits, & d'autres pareilles denrées. Il y en avoit un dans la troisieme région, proche de la *metasudante;* il tenoit tous les neuf jours. Il y en avoit un autre hors de la porte *trigemina*, près du *campus navalis;* les bateaux y abordoient: il étoit situé dans la treizieme région, pavé, & entouré de palissades. Ce fut Aurélien qui l'enferma dans Rome, lorsqu'il en étendit l'enceinte.

Il y avoit dans Athenes des *emporii curatores*, dont les fonctions étoient de veiller à ce qu'on ne distribuât aucune mauvaise

mauvaiſe denrée dans les marchés; qu'on y vendît à bon poids & à bonne meſure, & qu'aucun particulier n'enlevât plus de vin & de bled qu'il ne lui en falloit pour ſa conſommation domeſtique : ce qui reſtoit étoit acheté par l'état, porté dans des magaſins, & donné aux pauvres à un prix modéré.

EMPORTE-PIECE, ſ. m. *en terme de Boutonnier ;* c'eſt un fer gravé en creux, & tranchant, qui emporte de petits morceaux de vélin de la figure qu'il a lui-même, quand on le frappe avec le marteau ſur les vélins.

EMPORTE-PIECE, *chez les Bourreliers*, eſt une eſpece de ciſeau de fer rond dans toute ſa longueur, creux par l'extrêmité d'en bas, & fort coupant, dont on ſe ſert pour pratiquer des trous dans le cuir. Pour cet effet on poſe la partie coupante de cet outil à l'endroit où on veut faire le trou; & en frappant avec un maillet ſur la tête de l'inſtrument, on coupe le cuir de maniere que la piece ronde qui en ſort, monte le long de la partie creuſe de l'*emporte-piece*, & ſort par une ouverture pratiquée vers le milieu de l'inſtrument.

Il y a chez les Bourreliers pluſieurs ſortes d'*emporte-pieces*, qui ne different que par leur groſſeur & par la grandeur des pieces qu'ils emportent.

EMPORTE-PIECE, *terme & outil de Ceinturier*, qui ſert pour faire des trous au cuir qu'ils emploient.

Cet outil eſt fait à peu près comme le rivetier, eſt creux & tranchant par en bas ; de façon qu'en l'appliquant ſur un morceau de cuir, & frappant deſſus, il emporte la piece & forme un trou.

EMPORTE-PIECE, *outil de Ferblantier ;* c'eſt un poinçon long de trois pouces, gros de deux pouces, rond dans toute ſa longueur, & qui eſt creux en dedans par en bas, & fort tranchant. Cet outil ſert aux ferblantiers pour former un gros trou rond dans une piece de fer-blanc.

EMPORTE-PIECE, *pour les fermoirs de livres ;* c'eſt une eſpece de lévier, à l'extrêmité duquel on a pratiqué la figure en creux des fermoirs de livres. Les bords de cette figure ſont fort tranchans : le lévier eſt long; il eſt arrêté à charniere ſur un établi, vers le bout où l'on a pratiqué la figure en creux du fermoir. On expoſe à l'action de ce lévier, ſous la figure en creux, des feuilles de cuivre, d'argent, *&c.* On applique la main à l'extrêmité du lévier, & cette ſeule preſſion fait trancher les feuilles par les bords coupans de la figure en creux du fermoir. En très-peu de temps on parvient à couper ainſi un grand nombre de fermoirs.

EMPORTE-PIECE, (*Jardinage.*) c'eſt un outil de fer ou d'acier, très-tranchant, qui ampute, entaille & enleve à ſoi, lorſqu'on le retire, la piece qu'il a coupée. C'eſt une eſpece de fermoir ou ciſeau de menuiſier, avec lequel on fait dans le bois d'une tige étronçonnée, une entaille longue & large, à proportion de la groſſeur de la greffe qu'on y veut inſérer, de maniere qu'elle y ſoit enchâſſée bien juſte. On dit *greffer en emporte-piece. Voyez* GREFFE. (*K*)

EMPORTE-PIECE, (*Lutherie.*) ſorte de poinçon à découper dont les facteurs de clavecins ſe ſervent pour perçer en carré les regiſtres & guides revêtus de peau de mouton.

EMPORTE-PIECE, *à la Monnoie*, nom que les ouvriers donnent à l'inſtrument appellé *coupoir. Voyez* COUPOIR.

* EMPORTER, v. act. ſe dit en général d'une action en conſéquence de laquelle un corps auquel cette action eſt appliquée, paſſe d'un lieu dans un autre. On y joint pourtant cette vue de l'eſprit, que la cauſe qui tranſporte eſt regardée comme continuellement appliquée à la choſe emportée. On ſe ſert de ce terme au ſimple & au figuré, au moral & au phyſique; mais le ſubſtantif *emportement* ne ſe prend qu'au moral, & marque *une agitation violente de l'ame.* Le participe *emporté* ſe prend au phyſique & au moral: on dit, *on a emporté cette armoire*, & *c'eſt un emporté.*

EMPORTER, REMPORTER, ſynon. On dit toujours *remporter la victoire*, & non pas *emporter la victoire;* mais on dit, au contraire, *emporter le butin*, & non pas *remporter le butin.* Ces deux mots ont également leur bizarrerie d'uſage, quand

on les emploie au figuré. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMPORTER, (*Marine.*) se dit de ce que le vent ou les coups de mer enlevent du vaisseau. On a vu des voiles & des vergues *emportées* par le vent, des galeries *emportées* par des coups de mer, & quelquefois des mâts. (Z)

EMPORTER (s'), verbe passʼ. (*Manege.*) terme usité parmi nous pour désigner, en général, l'action d'un cheval que le cavalier ne peut arrêter, & qui fuit avec fougue & avec impétuosité malgré tous les efforts que l'on fait pour le retenir.

Ce défaut est plus ou moins considérable selon ses causes & sa source.

Il procede souvent de l'ignorance d'une main dure & cruelle, incapable de reconnoître & de sentir le fond de la bouche de l'animal, & qui, par un appui forcé & toujours constant dans le même degré, en échauffe tellement toutes les parties qu'elle les prive de toute sensibilité (*voyez* MAIN). Il peut être encore occasioné par tous les vices qui tendent à égarer une bouche (*voyez* EGARER), par l'habitude de forcer la main (*voy.* FORCER), par la gaieté du cheval qui s'émeut & s'excite lui-même à la vue ou à l'ouie d'un autre cheval qui galope; par sa timidité, lorsqu'à l'occasion de quelque bruit il fuit & s'échappe; par de mauvaises leçons; par la facilité avec laquelle le cavalier se sera laissé maîtriser, &c.

Il est certain que ce n'est qu'autant que toutes les portions de la bouche, & principalement les barres, n'auront point été véritablement endommagées, que nous pourrons remédier à ce vice d'autant plus essentiel, que les suites en peuvent être extrêmement funestes. Si ces mêmes portions sont en effet dans un état désespéré, & qu'il ne nous soit plus absolument permis d'y rappeller, par aucun moyen, le sentiment qu'elles ont perdu, vainement tenterions-nous d'en corriger l'animal. Ou cette action de fuir est tournée en habitude, ou elle n'est que passagere.

Dans le premier cas, il s'agira de travailler le cheval lentement & au pas, & avec toute l'attention que demande une bouche sujette à s'échauffer; du pas on le conduira insensiblement au trot, & du trot on le raménera au pas pour le remettre au trot, & successivement au galop, en le ralentissant toujours, & en entremêlant prudemment ces différentes allures. Le galop étant incontestablement la plus vive & la plus prompte, est aussi très-communément celle dans laquelle il s'anime davantage, & où il est le plus sujet à s'*emporter*; on ne l'y exercera par conséquent que lorsque dans les autres il obéira exactement à toutes les impressions de la main; on en augmentera aussi la rapidité, on en diminuera de temps en temps la vîtesse; & les arrêts multipliés selon le besoin, ainsi que la répétition de la leçon du reculer, étoufferont enfin en lui cette vivacité & cette ardeur, ou du moins le remettront sous les loix d'une entiere obéissance.

L'emportement n'est-il que passager, n'a-t-il lieu que dans la circonstance d'un autre cheval qui court rapidement, ou à raison de la surprise & de la crainte que lui inspirent certains bruits auxquels ses oreilles ne sont point accoutumées; n'est-il, en un mot, suscité qu'à l'occasion des objets extérieurs dont il est frappé; on doit, 1°. nécessairement l'habituer au son & à la vue de ces mêmes objets; 2°. le retenir & le renfermer dans l'instant même du premier effort qu'il fait pour s'échapper, & rendre la main dans l'instant qui le suit, sauf à le reprendre de nouveau s'il témoigne encore le moindre desir de fuir. Sans cette précision avec laquelle le cavalier saisit le moment, l'animal se dérobe toujours pendant un espace plus ou moins considérable de terrein; & cette espece de victoire qu'il remporte l'enhardit, pour ainsi dire, & peut non-seulement le confirmer dans ce léger défaut, mais occasioner ces mouvemens fougueux auxquels on s'oppose inutilement. Il est même très-à-propos de joindre quelquefois le châtiment à l'action, de saisir le temps, afin de faire sentir à l'animal renfermé & puni, que cette passion immodérée d'une course que le cavalier ne sollicite point, est une faute qui lui attire la correction qu'il re-

doute : ainsi serrez vivement les deux talons en mettant la main près de vous, rendez & reprenez sur le champ, bientôt le cheval ne reconnoîtra plus rien qui puisse l'engager à s'*emporter*.

La plupart des hommes imaginent que la voie la plus sûre de retenir un cheval qui fuit, est de s'attacher à la main. Ils emploient tout leur pouvoir & toutes leurs forces dans l'espérance de l'arrêter, mais leurs efforts sont toujours superflus & sans succès. La raison en est simple ; d'une part, ces mêmes efforts, exercés directement sur la bouche, falsifient si considérablement l'appui, que le cheval méconnoît entiérement la main & tous les effets qui auroient pu résulter de celle qui n'auroit été que douce & légere. D'un autre côté, en supposant qu'il puisse encore rencontrer un sentiment quelconque, il est certain que l'impression de la main augmentera le pli ou la flexion du derriere ; car telle est l'efficacité des rennes mues & approchées de notre corps, qu'elles surchargent l'arriere-main : or, ce même arriere-main chassant, & ne pouvant que continuellement chasser l'animal au moyen de la flexion répétée de ses parties, il s'ensuit que plus la tension des rênes est constante & augmentée, plus les forces de l'animal qui s'*emporte* sont accrues & multipliées ; ainsi bien-loin de l'arrêter, on lui fournit les moyens de résister avec plus d'empire. Il est donc incontestablement assuré qu'on ne retient jamais plus aisément & plus véritablement un cheval, qu'en rendant & en cessant, pour ainsi dire, de le retenir, pourvu qu'on le reprenne dans la main successivement, & de temps en temps. (*e*)

Emporter, (*Jardinage.*) on dit qu'un arbre s'*emporte* quand il pousse avec trop de vivacité, & qu'il est à craindre que le trop de vivacité ne le fasse avorter. (*K*)

EMPOTER, v. act. *en terme de Cuisine*, c'est mettre une piece dans un pot ou dans une terrine avec du bouillon, après l'avoir fait frire dans du beurre ou dans du sain-doux.

Empoter, (*Jardinage.*) est un terme employé par les fleuristes, pour signifier qu'il est nécessaire de planter des fleurs ou arbrisseaux dans des pots. *Voyez* Pots. (*K*)

EMPOUILLES, s. f. (*Jurispr.*) se dit dans quelques provinces pour exprimer les grains pendans par les racines. Ce terme est opposé à *dépouille*, qui signifie les *grains séparés du fonds*. (*A*)

EMPOULETTE, AMPOULETTE, s. f. (*Marine.*) c'est une petit machine composée de deux petites bouteilles faites en poire, & jointes ensemble par un col étroit ; leur jonction est encore séparée par un parchemin fin, au milieu duquel on fait un petit trou propre à passer un sable très-fin, qui coule de la petite bouteille d'en haut dans celle d'en bas, & l'on en met la quantité qu'il en faut pour employer une demi-heure à passer. *Voyez* Horloge. (*Z*)

* EMPREINTE, s. f. (*Gramm. & Arts méchan.*) il se dit de l'image qu'un corps laisse de lui-même sur un autre auquel il a été appliqué ; si le corps est en relief, l'*empreinte* est en creux ; si le corps est creux, l'*empreinte* est en relief ; l'*empreinte* du corps est plane, si la surface appliquée l'est aussi : mais à parler rigoureusement, ce dernier cas ne peut avoir lieu, si ce n'est peut-être lorsque le corps qu'on applique laisse son image tracée sur le corps auquel il est appliqué, par le moyen de quelque enduit qui se sépare de l'un pour s'attacher à l'autre ; je dis *peut-être*, parce qu'alors l'enduit n'étant pas absolument sans épaisseur, on peut dire que l'*empreinte* est de relief.

Empreinte, s. f. *en Anatomie*, nom de petites éminences superficielles, qui donnent attache à des ligamens ou à des muscles ; c'est dans ce sens que l'on dit *empreinte musculaire*, *empreinte ligamenteuse*. *Voyez* Ligament & Muscle. (*L*)

Empreinte, s. f. (*Gravure.*) *Empreindre*, c'est graver, c'est imprimer une chose sur une autre pour lui en donner la figure. *Empreinte* est donc la gravure, l'impression même ; & la chose gravée ou exprimée reçoit aussi le nom d'*empreinte*.

On tire des *empreintes* de médailles, de monnoies, de cachets, de pierres gravées ;

c'eſt-à-dire, on en prend artiſtement la repréſentation ſemblable à l'original, par le moyen d'un corps mou. Cependant comme d'un côté on n'y ſauroit parvenir ſans en ſavoir la manœuvre, & que de l'autre il eſt auſſi utile que ſatisfaiſant, pour un vrai curieux, d'avoir en ſa poſſeſſion le plus grand nombre qu'il eſt poſſible d'*empreintes* tirées ſur les plus belles pierres gravées & les autres ouvrages de l'art, on ſera bien aiſe de ſavoir la maniere de les faire. Je vais l'apprendre aux lecteurs d'après M. Mariette.

Cette pratique n'a rien de difficile dans les gravures en creux, toute perſonne, pour peu qu'elle ait d'adreſſe, en eſt capable; les matieres qu'on emploie le plus ordinairement, pour cette opération, ſont la cire d'Eſpagne, le ſoufre, & le plâtre.

La premiere a cet avantage, que les *empreintes* ſe font ſur le champ ſans beaucoup de préparation, & que la matiere encore liquide s'inſinuant exactement dans toutes les cavités de la gravure, le relief qui ſort eſt preſque toujours très-complet & très-net; il s'agit ſeulement d'avoir de la meilleure cire de Graveur.

Au lieu de cartes à jouer, il faut ſe ſervir d'une ſimple feuille de papier bien uni pour y appliquer la cire; mais pour le faire avec ſoin & avec propreté, on aura une aſſiette d'argent qu'on mettra ſur un réchaud rempli de feu; & lorſqu'elle ſera ſuffiſamment échauffée, l'on y poſera dans le fond un morceau de papier bien ſec, ſur lequel on répandra la cire qu'on aura fait fondre en l'expoſant au feu, & non en la préſentant à la flamme d'une bougie: on évite par ce moyen que la fumée ne s'attache, comme il eſt ordinaire, au bâton de cire, & n'en altere la couleur. On tiendra, pendant quelque temps, la cire en fuſion, on la remuera; & quand on verra qu'elle eſt bien unie & bien liée, on y imprimera le cachet, & il eſt comme indubitable qu'il en ſortira une bonne *empreinte*.

Mais comme toutes ces précautions n'empêchent point la cire d'être une matiere caſſante, qui ſe fend d'un rien, M. Mariette ſeroit d'avis qu'on renonçât aux *empreintes* de cette eſpece, à moins qu'une néceſſité n'y obligeât, je veux dire qu'il n'y eût aucune eſpérance de retrouver l'occaſion de tirer autrement l'*empreinte* d'une belle pierre gravée qui ſe préſente, & qu'il fallût abſolument la faire ſur le champ.

On trouve encore un autre défaut aux *empreintes* en cire d'Eſpagne; elles ont un luiſant qui ne permet pas de jouir de la gravure, & ôte le repos qui doit y régner; c'eſt pourquoi les connoiſſeurs préferent les *empreintes* qui ſe font avec le plâtre: la difficulté eſt de trouver du plâtre aſſez fin, & peut-être vaudroit-il mieux prendre des morceaux de talc, les faire calciner ſoi-même dans un feu ardent, & quand ils ſeroient refroidis, les broyer dans un mortier en poudre la plus fine qu'il ſeroit poſſible. Enſuite on paſſera pluſieurs fois cette pouſſiere au tamis, & on l'emploiera comme on fait le plâtre, en la coulant un peu claire ſur la ſurface de la pierre gravée, qu'on a eu la précaution d'entourer d'une carte ou d'une petite lame de plomb, pour contenir le plâtre & empêcher qu'il ne ſe répande au dehors.

Mais les *empreintes* qui ſe font en ſoufre méritent encore la préférence, parce qu'il eſt plus aiſé d'y réuſſir, & que la diverſité des couleurs qu'on leur peut donner, en rend l'aſpect plus agréable. Voici comme il faut y procéder.

On fera fondre dans une cuiller de fer, ſur un feu modéré, autant de ſoufre qu'on aura deſſein d'en employer; & lorſque ce ſoufre ſera liquéfié, on le jettera dans la couleur dont on le voudra colorier. Sur une once de ſoufre on ne peut mettre moins d'une demi-once de couleur, autrement les ſoufres ſeroient trop pâles. Le cinnabre ou le vermillon, la terre verte, l'ocre jaune, le maſſicot, ainſi que le noir de fumée, ſont de toutes les couleurs celles qui s'incorporent le mieux avec le ſoufre; mais ſi la jonction de ce dernier minéral ſe faiſoit moins difficilement avec la mine de plomb pulvériſée très-fin, ce ſeroit une des teintes des plus flatteuſes à la vue. Celle que donne le vermillon eſt auſſi fort bonne; & quand on veut qu'il y ait plus de brillant, on frotte à ſec, avec un pinceau

& un peu de carmin, la surface de l'*empreinte.*

La couleur jetée dans le soufre, on aura attention de tenir la cuiller dans une agitation continuelle, tant afin que le soufre ne s'attache point à la cuiller, & ne se brûle point, que pour faciliter l'incorporation de la couleur. Pendant ce temps-là, il se forme sur la surface du soufre une espece de crasse ou d'écume, qu'il en faut séparer & enlever avec une spatule ou le tranchant d'un couteau. Au bout d'un demi-quart d'heure, la cuiller étant toujours restée sur le feu, pour empêcher le soufre de figer, on verse le soufre par inclinaison, ou sur une feuille de papier huilée, ou sur une feuille de fer-blanc bien planée, & on l'y laisse refroidir : le soufre en sort ayant la forme d'un gâteau. Cette premiere préparation est pour le colorier & le purifier de ses ordures les plus grossieres.

Veut-on faire des *empreintes?* on coupe un morceau de ce gâteau de soufre; on le fait fondre une seconde fois dans la cuiller de fer, toujours sur un feu modéré; on la remue pour l'empêcher de brûler; on en enleve encore la crasse, en cas qu'il en paroisse, & l'on en verse doucement sur la pierre gravée qu'on a préparée pour recevoir ce soufre liquéfié. On l'a enveloppée, ou plutôt on l'a environnée d'un morceau de carte fine ou d'un papier fort, qui étant assujetti avec un fil de laiton, & replié sous la pierre, de façon que le soufre ne pouvant échapper par aucune ouverture, prend la figure d'un petit godet; ou bien l'on y met autour une petite lame de plomb mince, qui embrasse exactement la pierre. Ces différens moyens réussissent également, on choisira celui qui conviendra le mieux.

A peine le soufre aura-t-il été versé dans cette espece de petit moule, qu'il commencera à figer; mais sans lui en donner le temps, & lorsqu'on jugera qu'il se sera déjà formé sur la surface de la pierre une légere couche de soufre figé, qui, comme une peau, s'y sera étendu & la couvrira toute entiere, on survuidera promptement dans la cuiller le soufre encore liquide, pour le reverser tout de suite & en remplir le même moule, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour donner du corps à l'*empreinte.* C'est ainsi qu'on évite les soufflures.

Quelque temps après, le soufre étant figé, on l'ôtera de dessus la pierre gravée, qui s'en détachera aisément, & sans le moindre effort; & il ne faut point douter, si l'on a usé de toutes les précautions qu'on vient d'indiquer, que l'*empreinte* ne soit exacte & parfaite : mais pour peu qu'elle manque en quelque endroit, on ne doit pas balancer d'en recommencer une seconde; le même soufre resservira, & l'opération n'est ni assez coûteuse ni assez fatigante pour craindre de la répéter.

Telles sont les différentes pratiques qu'il faut observer toutes les fois qu'on fera des *empreintes* avec les pierres gravées en creux; & rien, comme l'on voit, n'est plus simple. Il n'en est pas de même des gravures en relief, dont on voudra pareillement avoir des *empreintes* : celles-ci exigent une double opération; car la premiere *empreinte* qu'on en feroit ne donneroit qu'un creux, & il s'agit d'avoir un relief semblable à l'original.

Il faut donc commencer par mouler le relief, & par en tirer un creux qui servira à faire l'*empreinte* de relief; & c'est ce qui est presque toujours accompagné de grandes difficultés, & qui devient même impraticable dans certains cas. Si le relief est plat ou en très-basse taille, le moule se fera aisément avec du plâtre fin; mais pour peu que les objets aient de la saillie, & qu'il y ait des parties éminentes travaillées & feuillées en dessous, ce qui ne peut guere manquer de se rencontrer dans un relief, le plâtre dont on se sert pour faire le moule se loge dans les cavités; & quand on vient à le vouloir séparer de la pierre gravée, non-seulement il en reste dans ces petits creux où il s'étoit insinué, mais ces arrachemens en entraînent souvent d'autres plus considérables encore : le moule demeure imparfait, & ne peut point servir.

Après avoir fait plusieurs tentatives, l'on n'a rien trouvé de mieux pour faire ces moules, que la mie de pain & la colle-forte. Voici la maniere de procéder.

Il faut avoir de la mie de pain très-tendre, d'un pain qui soit peu cuit; ce qu'on appel *du pain cuit-gras*. On la prend entre ses doigts, on la manie & remanie à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'elle commence à devenir pâteuse : on y mêle alors tant soit peu de vermillon ou de carmin : on la repétrit encore; & quand on est parvenu à la rendre bien molle & bien souple, on y imprime le relief, qu'on retire sur le champ, & le moule se trouve fait & assez bien formé : car cette pâte a une espece de ressort naturel qui fait qu'elle se prête sans se déchirer; & comme elle embrasse assez exactement un relief dans toutes ses parties, elle s'en sépare aussi sans former aucune résistance.

Si, en se détachant de la gravure, quelques portions de la pâte qui étoient entrées dans des cavités, ont été obligées de céder à des parties saillantes qu'elles ont rencontrées dans leur chemin, & de s'écarter, elles ont bientôt repris leur place. En peu de temps cette pâte se durcit, & elle acquiert assez de consistance pour devenir un moule capable de recevoir le plâtre ou le soufre liquide qu'on y veut couler. Mais elle a un défaut essentiel : quelque bien pétrie qu'elle soit, elle ne s'insinue jamais assez parfaitement dans tous les petits traits de la gravure, elle demeure toujours grasse & pâteuse; de sorte que les reliefs qui sortent de ces sortes de moules, n'ont aucune finesse, & sont privés de tous ces détails qui donnent l'ame & l'esprit à un ouvrage.

C'est ce qui a fait imaginer à un curieux, homme adroit, d'employer plutôt la colle-forte. Il est un instant où, sortant d'être mise en fusion, elle a la même souplesse, le même ressort que la mie de pain réduite en pâte; &, rendue à son premier état, elle a la même dureté que celle-ci étant séchée. Ce curieux ayant fait fondre de la colle-forte dont se servent les menuisiers, la verse encore toute chaude sur le relief qu'il veut mouler, en usant des mêmes précautions qu'on prend pour les *empreintes* de soufre; & quand la colle, entiérement prise, est encore molle, il retire légérement sa gravure, qui reste imprimée dans la masse de la colle. Celle-ci se durcit promptement, & produit un moule aussi net & aussi exact qu'il est possible, dans lequel on peut couler du plâtre ou du soufre, & l'on en tire un relief assez juste.

Mais si le trop de saillie d'une gravure a rendu l'opération du moule difficile, les *empreintes* qu'on doit faire dans ce même moule rencontreront encore plus d'obstacles, & il ne faut pas même espérer qu'elles réussissent jamais. Quelques moyens qu'on emploie, il y aura toujours quelque partie du relief qui, ne pouvant se dépouiller, restera dans le creux du moule. Il faut renoncer à faire des *empreintes* de ces sortes de gravures trop saillantes & trop évuidées.

Les *empreintes* faites, on en abat les balevres, on les rogne, on les lime, on leur donne une forme réguliere. Pour derniere façon, on les environne de petits morceaux de carton doré sur la tranche, où elles se trouvent renfermées comme dans une bordure, & qui, outre cette propreté qu'ils y mettent, leur servent encore de rempart contre le choc, & les rendent plus durables. Si l'on a beaucoup de ces *empreintes*, on leur donne un ordre, &, pour les pouvoir considérer plus commodément, on les colle sur des cartons ou sur des planches, qui, comme autant de layettes, se rangent dans une petite armoire, ainsi qu'on l'observe par rapport aux médailles.

Il est encore une autre façon de faire des *empreintes* des pierres gravées, mais qui, ne pouvant pas être de longue durée, n'est que pour le moment où l'on est bien aise de juger du travail d'une gravure en creux : ce sont les *empreintes* qui se font avec la cire molle. L'on ne voit guere de curieux qui ne veuillent avoir à la main de quoi faire de ces *empreintes*, & qui ne portent pour cela de la cire sur eux. Ils en font remplir de petites boîtes qui se ferment à vis, & auxquelles on donne assez volontiers la figure d'un petit œuf. La composition de cette cire est particuliere, & je ne doute point qu'on ne me sache gré d'en donner ici la recette, telle qu'une

personne de l'art l'a communiquée à M. Mariette.

Sur une once de cire vierge qu'on a fait fondre doucement dans un vaisseau de terre vernissé, sans la trop échauffer, & dans laquelle on a mis un gros de sucre-candi broyé très-fin, qui en accélere la fusion, on jette (la cire étant tout-à-fait liquide) une demi-once de noir de fumée qu'on aura fait recuire pour achever de le dégraisser, & une goutte de térébenthine: on remue le tout, se servant d'une spatule, jusqu'à ce que toutes les drogues soient parfaitement incorporées; &, après l'avoir tenu un peu sur le feu, on retire la cire, on la laisse refroidir, on en fait un pain.

Pour ce qui est des pâtes ou *empreintes* de verre qui imitent parfaitement les pierres fines, & qui, moulées dessus, en font des copies fidelles, *voyez* PATE.

Voilà les manœuvres connues de tirer des *empreintes* de toutes sortes de pierres gravées en creux & en relief, même de tous les beaux ouvrages d'un Pyrgotele, d'un Cronius, d'un Apollonide, d'un Dioscoride, d'un Solon, d'un Hyllus. Eh! quel plaisir que de pouvoir se procurer des richesses sans embarras & sans remords! Les *empreintes* fournissent à un particulier l'agrément de jouir, par des images parfaites, de ces morceaux rares gravés sur des pierres précieuses, qu'il n'appartient qu'aux rois & aux gens riches de posséder dans leurs cabinets.

Si les pierres gravées représentent les actions des hommes illustres de Grece & de Rome; si elles peuvent servir à éclaircir plusieurs faits importans de la mythologie, de l'histoire & des coutumes anciennes; si elles ornent l'esprit de grandes & magnifiques idées; en un mot, si elles sont la source d'une infinité de connoissances, comme on n'en sauroit douter, les représentations fidelles de ces pierres ne procureront-elles pas les mêmes avantages? Qu'importe, pour l'utilité, le prix de la matiere, l'émeraude & le rubis, le soufre ou la cire d'Espagne? Qu'importe alors que ce soit la pierre gravée même qu'on possede, ou sa parfaite ressemblance? Qu'importe enfin la valeur de l'original? Ce n'est presque qu'une valeur idéale & fictive, comme de tant d'autres choses de la vie. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

En général, le mot *empreinte* peut avoir deux sens différens: l'un, lorsqu'il signifie *une chose gravée pour en imprimer d'autres*, comme est un cachet; l'autre, lorsqu'il signifie *la marque & la figure tirée de la premiere*, comme est la cire imprimée par le cachet. Quand on veut faire des médailles d'or, d'argent ou de cuivre, l'on imprime une plaque de plomp ou d'étain entre les deux carrés ou creux de la médaille; & ce morceau de plomb ayant reçu la figure, s'appelle l'*empreinte*, & sert pour être imprimé dans le sable, où l'on fait ensuite des médailles de tel métal qu'on veut. *Voyez* GRAVURE EN CACHETS & SUR L'ACIER.

EMPREINTE *ou* CALIBRE, outil de bois, du métier de *Potier d'étain*, & qui sert à tenir les pieces qu'on doit tourner. Quelques-uns nomment ceux qui servent à tourner la vaisselle, *empreintes;* & ceux qui servent à tourner les pots ou les pieces de menuiserie, *calibres:* & d'autres les nomment tous, en général, *empreintes*. Ceux qui servent pour la vaisselle doivent être de bois de travers: le noyer en table est le meilleur. Ils doivent être creusés de la grandeur & de la forme des pieces qui s'emboîtent dedans, & qui y tiennent par le moyen de trois crampons de fer qui prennent la piece sur le dehors du bord. Il faut avoir autant d'*empreintes* différentes, que l'on a de différentes grandeurs de moules. Ces *empreintes*, ainsi que les *calibres*, tiennent sur l'arbre du tour, par le moyen d'une gaine, qui est un trou carré dans lequel entre le mandrin de l'arbre du tour. *Voyez* GAINE & MANDRIN. Ceux qui servent à tourner la poterie ou menuiserie, sont de bois de long, & tournés sur le tour à proportion de la grosseur des pieces qu'il faut tourner dessus. Toutes ces *empreintes* s'ôtent & se remettent selon le besoin. *Voyez* TOURNER L'ÉTAIN.

Empreinte à couteaux ou *empreinte plate*, c'est une *empreinte* qui sert à tourner les

bas de pots à l'eau avant de les ſouder, & les bouches après qu'ils ſont ſoudés, les dedans d'aiguieres, de port-dînés, *&c.* Ce qui lui fait donner ce nom, c'eſt qu'il y a trois vis qui ſe traverſent avec chacune une écrou par derriere. Ces écrous lâchent ou ſerrent trois crampons plats qu'on appelle *couteaux*, qui prennent le pied des pieces qu'on dreſſe deſſus l'*empreinte*, pour les tourner en les ſerrant, & qu'on ôte en les deſſerrant.

EMPRIMERIE, ſ. f. (*Tannerie.*) c'eſt le nom d'une grande cuve où l'on met les cuirs en coudrement. *Voyez l'article* TANNER.

EMPROSTOTHONOS, ſ. m. (*Méd.*) c'eſt un mot Grec compoſé de ἔμπροσθεν, *devant*, & de τόνος, *roideur*, *tenſion.* Il ſert à déſigner une eſpece de maladie ſpaſmodique, dans laquelle tout le corps eſt tellement plié, courbé en avant, que les pieds s'approchent de la tête, en ſorte qu'il prend la forme d'un arc. Les malades ſont forcés à reſter immobiles dans cette poſture, leur reſpiration eſt très-gênée.

Cette maladie dépend d'une contraction tonique des muſcles fléchiſſeurs de la tête, du cou, du thorax & des lombes, mais ſur-tout de celle des maſtoïdiens, qui ſont quequefois ſeuls affectés dans l'*emproſtothonos*, qui ne conſiſte alors que dans la flexion de la tête qui eſt fortement tirée ſur la poitrine, de maniere que le menton eſt conſtamment appliqué contre le *ſternum.* Il en eſt de même lorſque le ſpaſme s'étend à tous les muſcles mentionnés.

L'*emproſtothonos* eſt quelquefois cauſé, ſelon Geſner, par la ciguë aquatique, & par les vapeurs métalliques.

Cette eſpece de ſpaſme eſt très-familier aux Indiens, ſelon Bontius, *de med. Ind.* Elle fait paſſer ceux qui en ſont attaqués, pour des maniaques. Elle eſt accompagnée de vives douleurs par tout le corps, avec difficulté d'avaler, de reſpirer. Ils ont le viſage violet, le regard féroce. Ils ont de fréquens grincemens de dents. On les entend murmurer comme ſi la voix venoit d'un lieu ſouterrain.

Cette maladie demande le même traitement que le tétane, c'eſt-à-dire, le ſpaſme univerſel. Les copieuſes & fréquentes ſaignées ſont ordinairement indiquées. On peut employer avec ſuccès les ligatures, les frictions, les onctions ſpiritueuſes ſur l'épine du dos, les ventouſes, les lavemens âcres. Le *laudanum* & l'extrait de ſafran produiſent auſſi de bons effets, s'ils ſont placés dès le commencement de la maladie. M. Lazerme, profeſſeur & célebre praticien de Montpellier, recommande l'uſage de l'antimoine diaphorétique, dont il a éprouvé pluſieurs fois de très-bons effets dans le traitement de cette maladie. *Voyez* CONVULSION, SPASME, TÉTANE. (*d*)

EMPRUNT, (*Juriſprud.*) terme relatif à celui de *prêt.* Celui qui a beſoin d'argent fait un *emprunt :* celui qui lui fournit l'argent, fait un *prêt. Voyez* PRET.

Emprunt à conſtitution de rente, c'eſt lorſque celui qui emprunte une ſomme de deniers, ſe charge envers le prêteur de lui payer, juſqu'au rembourſement, une rente, pour lui tenir lieu des intérêts ou du fruit de cette ſomme.

Emprunt au denier vingt, *trente*, *quarante*, &c., c'eſt lorſque l'on emprunte à conſtitution de rente, & que le denier ou taux de la rente eſt fixé au vingtieme, trentieme ou quarantieme du principal. *Voyez* CONSTITUTION DE RENTE & RENTE CONSTITUÉE.

Emprunt de territoire, c'eſt lorſqu'une juriſdiction tient ſes ſéances ordinaires, ou fait quelque autre acte dans un territoire qui n'eſt pas le ſien, & qui dépend d'une autre juriſdiction. C'eſt ainſi que le parlement de Dombes, créé par François I en 1523, dans le temps qu'il jouiſſoit de la principauté de Dombes par droit de conquête, tint ſes ſéances à Lyon par *emprunt de territoire*, non-ſeulement juſqu'en 1560 que la Dombes fut reſtituée à ſes légitimes ſouverains, mais même encore depuis ce temps juſqu'en 1693, qu'il fut transféré à Trévoux; en ſorte que dans le premier temps, il y avoit *emprunt de territoire* dans une autre juriſdiction; & dans le ſecond, ce même *emprunt* étoit fait tout à la fois, & dans une autre juriſdiction, & dans une autre ſouveraineté.

veraineté. *Voyez* TERRITOIRE EMPRUNTÉ. (*A*)

EMPRUNT, (*Finance.*) c'eſt une prompte reſſource pour ſe procurer des fonds, lorſque l'on a la confiance publique. Dans les temps malheureux les *emprunts* ſont difficiles, & on ne les propoſe plus ouvertement; c'eſt toujours ſous des formes différentes qui font illuſion, mais le preſtige ne dure pas long-temps : alors le crédit ſe perd, on eſt obligé d'avoir recours à des expédiens forcés & onéreux.

Les *emprunts* engagent l'état & le chargent de dettes, & de l'emprunt réſultent les intérêts & uſures. *Voyez* INTÉRETS.

Il y a de deux eſpeces d'*emprunts;* les uns ſe font ſur des effets dont le fonds eſt exigible, & les autres ſur des rentes ou gages dont le fonds eſt aliéné.

Les premiers ſont pour être rembourſés à volonté, comme étoient anciennement les billets de la caiſſe des *emprunts*, les billets de monnoie, de Legendre, de l'état, de la banque, & beaucoup d'autres. *Voyez* BILLETS.

Les autres, dont le capital ſe rembourſe par partie, d'année en année, ou au bout d'un certain nombre d'années en entier, ſont les annuités, les contrats, les rentes viageres & tontines, les rentes perpétuelles, les billets d'amortiſſemens, les loteries. *Voyez ces mots à leur article.*

Lorſqu'on eſt obligé d'avoir recours à cette reſſource, c'eſt un mal pour l'état, quoique ces moyens fourniſſent promptement des fonds; parce que ces ſortes de fonds, au lieu de ſoulager l'état, le chargent d'intérêts annuels, & obligent le gouvernement d'emprunter de plus groſſes ſommes, afin de payer l'intérêt des *emprunts* précédens. Ce ſeroit peut-être peu de choſe de n'avoir que des intérêts à payer, il faut en outre rembourſer annuellement une portion du capital.

Rien n'eſt ſi néceſſaire que d'acquitter des dettes faites d'auſſi bonne foi; & quelles que ſoient les dettes de l'état, il faut les payer exactement : le retard dans le paiement eſt plus que ſuffiſant pour ôter la confiance. D'ailleurs, le crédit de l'état dépend de tant de circonſtances, qu'il faut que les *emprunts* ſoient faits avec beaucoup de précaution. Un miniſtre qui ne ſe ſert de cette branche de crédit que pour ſe la ménager comme une reſſource dans l'occaſion, eſt ſans doute habile. M. Colbert trouva le moyen de fournir en même temps aux frais de la guerre qui fut terminée en 1678, par le traité de Nimegue, & aux dépenſes immenſes des ſomptueux bâtimens & des différens établiſſemens faits par Louis XIV, & l'état n'étoit point endetté à la mort de ce miniſtre en 1683. Mais celui qui eſt capable de porter le poids immenſe d'une adminiſtration que de longues guerres rendent auſſi pénible qu'importante; qui eſt capable de réparer les déſordres, de faire des *emprunts* dans des temps difficiles, ſans interrompre la circulation & le commerce, ſans altérer le crédit, eſt aſſurément le plus habile. Le crédit de l'état dans les temps de guerre, dépend beaucoup du ſort des armes. Après la bataille d'Hocſtet, chacun s'empreſſa de retirer ſon argent de la caiſſe des *emprunts ;* ce qui obligea le conſeil de faire ſurſeoir au paiement des capitaux. Par arrêt du 17 ſeptembre 1704, on accorda dix pour cent ſur les deniers qui ſeroient apportés à la caiſſe des *emprunts ;* mais le crédit ſe perdit de plus en plus, & on ſupprima la caiſſe, rien ne pouvant ranimer la confiance, les promeſſes perdant ſur la place 80 pour cent.

Dans tous les temps, le crédit du roi ſur ſes peuples, eſt fondé ſur l'amour des peuples pour leur ſouverain, ſur la confiance dans le miniſtre entre les mains duquel ſe trouve l'adminiſtration des finances, & dans ceux qui régiſſent les autres parties. Il faut peu de choſe pour faire perdre ce crédit ſi difficile à établir, & nous voyons que le premier ébranlement vient preſque toujours d'une faute commiſe dans l'adminiſtration. Depuis M. Colbert, pluſieurs miniſtres ont ſu rétablir ce crédit perdu, & à peine en voyons-nous un qui ait ſu le conſerver. Les billets de monnoie étoient en faveur; la grande confiance du public donna lieu au miniſtre de ſe ſervir de cet expédient prompt & facile, pour ſubvenir aux beſoins preſſans. On multiplia ces billets avec ſi peu de précaution, qu'il ne fut plus poſſible de faire face aux paiemens : de là vint leur décadence.

Souvent lorſque l'eſprit s'accrédite trop dans le gouvernement, il fait oublier les maximes les plus ſages, l'imagination prend le deſſus, on ſe livre ſans prudence à des effets dangereux; alors l'état incertain & ſans principe ne ſe conduit plus que par ſaillies : c'eſt ce qui arriva à l'auteur du ſyſtême. *Voyez* SYSTEME DE M. LAW. Loin d'employer les facilités qu'il avoit pour tempérer le feu des actions, il s'en ſervit pour l'attiſer, & fit ordonner, par arrêts des 13 & 28 ſeptembre & 2 octobre 1719, la création de 150 millions de nouvelles actions, qui ſeroient de même nature, & jouiroient des mêmes avantages que les précédentes. On ajouta encore, par un ordre particulier du 4 octobre, 24 mille actions, ce qui faiſoit 164 mille actions; & quoiqu'elles ne fuſſent créées que ſur le fonds réel de 500 livres, on les fit cependant acquérir à raiſon de 5000 liv. Il eſt vrai que l'augmentation des actions ſembloit être une ſuite naturelle de la ſuppreſſion des rentes, chacun cherchant un emploi pour remplacer les contrats.

Le crédit de l'état dépend toujours de l'aſſurance ſur les conventions publiques; ſi-tôt qu'elle devient incertaine, le crédit chancelle, & les opérations, pour faire des *emprunts*, ne réuſſiſſent que par le fort intérêt qu'on y attache, & qui eſt preſque toujours un moyen ſûr. Les hommes ne ſe conduiſent que par l'appât du gain; mais ce moyen utile pour le moment, ne fait qu'accélérer la chûte du crédit, qui n'eſt jamais que l'effet de la liberté & de la confiance; & lorſque les effets publics ont reçu quelque atteinte dans leur crédit, on s'épuiſe en vains efforts pour le ſoutenir : il eſt néceſſaire de changer de batterie, & de préſenter d'autres objets. On peut dire que la confiance eſt en proportion avec les dettes : ſi l'on voit que l'état s'acquitte, elle renaît; ſinon, elle ſe perd. Il ſemble pourtant, à en juger par les exemples paſſés, que la confiance publique dépende moins des retranchemens dans les dépenſes & de l'ordre dans les recettes, que des idées que le gouvernement imprime. Le calcul des recettes & dépenſes eſt la ſcience de tout le monde : celle du miniſtre eſt une arithmétique qui fait calculer les effets des opérations & des différens réglemens. Il y a des biens de confiance autant que de réalité; c'eſt au miniſtre habile à les faire valoir ſans les prodiguer, à ſavoir, par le calcul politique, apprécier les hommes & vérifier toutes les parties de l'état. Il ne ſeroit pas étonnant que la France, avec un revenu plus fort que celui des autres états, trouvât un crédit plus abondant qu'aucun ſouverain de l'Europe. *Article de M. DUFOUR.*

EMPRUNT, *terme de Riviere*, ſe dit d'un paſſage qui mene à la travure d'un bateau foncet.

EMPRUNTER, v. act. c'eſt en général ſe procurer un uſage momentané d'un effet, quel qu'il ſoit, qui eſt cenſé appartenir à un autre. *On emprunte de l'argent, une épée, un habit*, &c.

EMPRUNTER, (*Rubanier.*) c'eſt, lorſque l'on paſſe les rames d'un patron, ſe ſervir des mêmes bouclettes des hautes liſſes, lorſque cela ſe peut. La premiere des neuf rames, (parce que l'on paſſe par neuf, comme il a été dit, *voyez* PASSAGE DES RAMES) étant paſſée, la ſeconde rame empruntera ſur cette premiere lorſqu'il y aura lieu, & ainſi juſqu'à la neuvieme. Exemple : ſuppoſons que la ſeconde rame faſſe un pris ſur la dix-ſeptieme haute liſſe; ſi par haſard la premiere rame faiſoit auſſi un pris ſur cette dix-ſeptieme haute liſſe, cette ſeconde rame ſe paſſeroit dans la même bouclette de la premiere, & ainſi des autres juſqu'à la neuvieme, qui toutes peuvent emprunter ſur la premiere. Cet emprunt ſert à ménager les bouclettes des hautes liſſes; ſi l'on n'empruntoit pas, les hautes liſſes étant limitées, elles ne pourroient contenir une aſſez grande quantité de bouclettes, en mettant chaque rame dans ſa bouclette particuliere.

* EMPUSE, ſ. f. (*Mythol. & Divinat.*) fantômes qu'Hécate envoyoit à ceux qui l'évoquoient : c'étoit la figure ou d'un chien, ou d'un bœuf, ou d'une femme. On ne voyoit de diſtinct à l'*Empuſe* que ſes parties ſupérieures, le reſte finiſſoit comme ces ſtatues qui ornent nos jardins, & qui n'ont qu'un long pied; & c'eſt de là qu'on a fait le mot *empuſe*.

EMPYEME, ſ. f. *terme de Chirurgie*

qui se prend pour une maladie ou pour une opération. L'*empyeme*, maladie, est en général un amas de pus dans quelque cavité du corps, dans la tête, dans le bas-ventre ou ailleurs : mais, parce que cet amas se fait plus souvent dans la poitrine que dans toute autre cavité, on a donné particuliérement le nom d'*empyeme* à la collection du pus dans la capacité de la poitrine. L'*empyeme*, opération, est une ouverture qu'on fait entre deux côtes, pour donner issue aux matieres épanchées dans la poitrine.

Ce mot est Grec; il vient de la particule ἐν, *in*, dans, & de πῦον, *pus*, pus; ἐμπύημα, *collectio puris*, amas de pus.

L'épanchement de matieres dans la poitrine peut se faire par cause externe, à la suite d'une plaie ou d'un coup; ou par cause interne, à la suite de quelque maladie. Une plaie qui ouvre quelques vaisseaux sanguins, ou un coup violent qui en cause la rupture, occasionent un épanchement de sang. L'ouverture de l'œsophage ou du canal thorachique, cause l'épanchement des matieres alimentaires ou du chyle, *voyez* PLAIES DE POITRINE. L'épanchement d'eau est l'effet d'une hydropisie de poitrine, *voyez* HYDROPISIE; & celui du pus est la suite d'une pleurésie ou d'une péripneumonie terminées par suppuration. *V.* PLEURÉSIE & PÉRIPNEUMONIE.

On ne doit faire l'opération de l'*empyeme* que lorsqu'on a des signes certains d'un épanchement dans la cavité de la poitrine. Il y en a qui nous font connoître qu'il y a épanchement, & d'autres nous désignent l'espece de matiere épanchée. Ceux qui dénotent l'épanchement sont, 1°. la respiration courte & laborieuse, parce que le liquide qui remplit une partie de la poitrine, empêche que le poumon ne subisse toute la dilatation dont il est susceptible. 2°. L'inspiration est beaucoup plus facile que l'expiration; parce que, dans ce dernier mouvement, il faut que le diaphragme souleve le liquide épanché dont le poids est capable d'aider l'inspiration. 3°. Le malade, en se remuant, sent quelquefois le flot du liquide épanché. 4°. Lorsque l'épanchement n'est que d'un côté, ce côté de la poitrine a plus d'étendue que l'autre; ce qu'on reconnoît par l'examen du dos du malade qu'on met sur son séant. 5°. Le côté où est l'épanchement est souvent œdémateux. 6°. Le malade respire mieux couché sur un plan horizontal que debout ou assis, & il ne peut rester couché que du côté de l'épanchement; par ce moyen, les matieres épanchées ne compriment point ce côté du poumon, & lui laissent quelque liberté qu'il n'auroit point si le malade se couchoit sur le côté sain. Ce signe prouve l'épanchement; mais son défaut ne prouve pas qu'il n'y en a point, parce que le poumon pourroit être adhérent au médiastin & à la plevre. Dans ce cas, le malade pourroit se coucher sur le côté de la poitrine où il n'y auroit point d'épanchement, sans que les matieres épanchées dans le côté opposé augmentassent la difficulté de respirer. 7°. S'il y a épanchement dans les deux cavités de la poitrine, le malade ne peut rester couché d'aucun côté; il faut qu'il soit debout ou assis, de façon que son dos décrive un arc. Dans cette situation, les matieres épanchées se portent vers la partie antérieure & supérieure du diaphragme, & laissent quelque liberté au poumon.

On jugera de la nature de la liqueur épanchée, par les maladies ou les accidens qui auront précédé ou qui accompagnent l'épanchement. Si les signes de l'épanchement paroissent peu de temps après que le malade a reçu une plaie pénétrante à la poitrine, & s'il a des foiblesses fréquentes, on ne peut pas douter que ce ne soit le sang qui soit épanché. S'il y a eu maladie inflammatoire à la poitrine, accompagnée des signes ordinaires de suppuration; si la fievre, qui étoit aigüe, est devenue lente; si la douleur vive est un peu appaisée, mais qu'il subsiste un mal-aise à la partie; si le malade a des frissons irréguliers & des sueurs de mauvais caractere, & qu'avec tous ces symptomes il paroisse des signes d'épanchement, il n'est pas douteux que ce ne soit du pus qui en soit la matiere. Il y a tout lieu de croire que l'épanchement est lymphatique, si l'on remarque les signes de l'hydropisie de poitrine. *Voyez* HYDROPISIE DE POITRINE.

On ne peut guérir le malade qu'en évacuant les matieres épanchées. La nature, aidée des médicamens, peut quelquefois y parvenir fans opération : on a vu des épanchemens de fang rentrer dans le torrent de la circulation & fe vuider par les urines, & même, ce qui eft encore plus rare, par les felles. L'ufage des remedes diurétiques, des hydragogues & des fudorifiques, a fouvent diffipé les épanchemens d'eau, *voyez la cure des hydropifies de poitrine*. Lorfque le régime & les médicamens ne foulagent point le malade, & que les accidens perfiftent, il faut faire l'opération de l'*empyeme*.

Si l'épanchement de fang dans la poitrine eft la fuite d'une plaie, il faut, avant que d'en venir à l'opération, effayer de donner iffue à ce fluide, en fituant le malade de façon que la plaie foit la partie la plus déclive de la poitrine; on lui ordonne alors de retenir un peu fon haleine & de fe pincer le nez; on peut auffi tâcher de pomper les matieres épanchées avec une feringue dont la canule eft courbe. Si par ces moyens on n'a pu vuider la poitrine, il faut faire une ouverture pour donner iffue au fluide épanché. Il y a deux façons pour y parvenir, l'une en dilatant la plaie, & l'autre en faifant une contre-ouverture.

Pour dilater la plaie, on fait avec un biftouri une incifion longitudinale d'un pouce de longueur perpendiculairement à la partie inférieure de la plaie : cette incifion, qui ne doit intéreffer que la peau & la graiffe, forme une gouttiere qui procure la facilité de la fortie du fang; on introduit enfuite une fonde cannelée dans l'ouverture de la poitrine, & on dilate cette plaie avec un biftouri dont la pointe coule le long de la cannelure de la fonde, ayant foin d'éviter l'artere intercoftale. On peut mettre une fonde de poitrine dans l'ouverture, pour que le fang s'écoule avec plus de facilité, obfervant de mettre le malade dans une fituation convenable & qui favorife cette fortie.

Si la plaie n'étoit pas fituée favorablement, ou qu'elle fût déjà cicatrifée lorfque les fignes d'épanchement fe manifeftent, il feroit plus à propos de faire l'opération de l'*empyeme* par forme de contre-ouverture, de même qu'elle fe pratique dans le cas où il y a des matieres épanchées fans plaie, comme dans les fuppurations de poitrine, & c'eft ce qu'on appelle *opération de l'*empyeme *dans le lieu d'élection*.

On fait affeoir le malade fur une chaife ou fur le bord de fon lit, le dos tourné du côté de l'opérateur & des affiftans; on lui met, dans ce dernier cas, un couffin fous les feffes pour qu'il foit plus commodément; deux ferviteurs le foutiennent fur les côtés, & lui relevent fa chemife. Le chirurgien doit examiner l'endroit où il fera l'incifion; ce doit être entre la troifieme & la quatrieme des fauffes côtes, en comptant de bas en haut, & à quatre ou cinq travers de doigt de l'épine du dos. (On entend que les doigts du malade feront la mefure de cette diftance.) Si l'embonpoint du malade ou l'œdématie des tégumens empêchent de compter les côtes, on fait l'opération à quatre travers de doigt de l'angle inférieur de l'omoplate. Le lieu étant choifi pour opérer, le chirurgien pince la peau tranfverfalement avec les doigts indicateurs & les pouces de chaque main; un aide prend le pli que l'opérateur tient avec les doigts de fa main droite; ils foulevent enfemble la peau ainfi pincée, & le chirurgien l'incife avec un biftouri droit, qu'il tient de fa main droite; on lâche enfuite les tégumens qui fe trouvent divifés longitudinalement; on porte le bout du doigt indicateur de la main gauche à l'endroit du bord fupérieur de la troifieme fauffe côte, & on incife le mufcle grand dorfal en portant le biftouri à plat fur l'ongle; on avance enfuite l'extrêmité de ce doigt, & on en appuie l'ongle immédiatement fur le bord fupérieur & fuivant la direction de la côte; &, avec le biftouri tenu à plat de la main droite comme une plume à écrire, on pénetre dans la poitrine, en perçant les mufcles intercoftaux & la plevre. Le doigt appuyé fur la côte fert de guide à l'inftrument tranchant, & on eft fûr de ne pas toucher à l'artere intercoftale. L'incifion des mufcles intercoftaux & de la plevre doit avoir cinq à fix lignes de longueur. Lorfque l'incifion eft faite, on porte le doigt indicateur gauche dans la plaie pour s'affurer de l'ouverture; on le retire & on

procure, le plus promptement qu'on le peut, l'iſſue des matieres. On peut les délayer avec quelque injection introduite à l'aide de la ſonde de poitrine. Lorſque l'opération eſt faite, & qu'on a tiré le plus de matiere qu'il a été poſſible, on panſe le malade en faiſant entrer dans la plaie une bandelette de linge en forme de ſéton; elle eſt préférable à une tente de charpie qui s'oppoſe à l'iſſue des matieres, & qui cauſe de la douleur au malade, parce qu'elle écarte & irrite les parties au travers deſquelles elle paſſe; ce qui eſt ſuivi d'inflammation, & quelquefois de la carie des côtes. On panſe le reſte de la plaie à plat; on applique deux ou trois compreſſes graduées & un bandage de corps ſoutenus du ſcapulaire. (*Voyez* BANDAGE & SCAPULAIRE.) Les panſemens ſe continuent juſqu'à ce que les matieres ſoient totalement évacuées; on eſt ſouvent obligé de les réitérer deux & trois fois par jour, quand l'abondance de la ſuppuration l'exige. Lorſqu'il s'agit de conſolider la plaie, on ſupprime la bandelette qui entre dans la poitrine, & on couvre la plaie avec un linge fin ſur lequel on met une pelote de charpie ſoutenue des compreſſes & du bandage, alors on cicatriſe l'ulcere ſuivant les regles de l'art. *Voyez* ULCERE.

On fait l'opération de l'*empyeme* dans le lieu de néceſſité, lorſqu'on ouvre un abcès à la poitrine dans le lieu où la matiere ſe préſente. Le foyer de ces abcès ſe trouve ordinairement dans le tiſſu cellulaire qui unit la plevre aux muſcles intercoſtaux internes; il faut ménager cette cloiſon poſtérieure pour empêcher l'épanchement du pus dans la cavité de la poitrine; ce qui arrive aſſez ſouvent par l'éroſion de la plevre, lorſqu'on differe trop à faire l'ouverture de ces abcès. *Voyez* ABCÈS. (*Y*)

EMPYEME, *opération*, (*Manege*, *Maréchallerie.*) L'anatomie des animaux, trop négligée parmi nous, a frayé le chemin de l'anatomie de l'homme. La nature éclipſée, pour ainſi dire, dans les cadavres, ſe montre à découvert dans le vivant; & le ſcalpel, en des mains auſſi intelligentes que celles des Hérophile, des Pecquet, des Harvey, *&c.*, a été un inſtrument d'autant plus utile, que nous ne devons qu'aux comparaiſons exactes qu'ils ont faites, & aux différences qu'ils ont obſervées, les grandes découvertes dans leſquelles conſiſtent aujourd'hui les principales richeſſes de la médecine du corps humain.

Après ces avantages, dont la réalité eſt généralement avouée, la chirurgie pourroit-elle méconnoître la ſource des biens dont elle jouit, & nous en refuſer le partage? Il doit nous être ſans doute d'autant plus permis d'y prétendre, que nous pouvons profiter du jour qui l'éclaire ſans lui en dérober la lumiere, & ſans nous rendre coupables de la moindre uſurpation.

Tous les cas qui peuvent engager le chirurgien à pratiquer l'*empyeme*, peuvent ſe préſenter au maréchal. L'animal n'eſt pas moins expoſé que l'homme à des pleuréſies, à la péripneumonie, à des épanchemens de pus, à des épanchemens d'eau, conſéquemment à une hydropiſie, enfin à des épanchemens de ſang cauſés par quelques plaies pénétrantes dans la poitrine, ou par l'ouverture d'une artere intercoſtale: mais de toutes ces circonſtances, celles où l'opération dont il s'agit me paroît d'une plus grande efficacité, ſont aſſurément les bleſſures ſuivies d'une effuſion dans la capacité.

Suppoſons donc un épanchement de ſang produit par les dernieres cauſes que je lui ai aſſignées.

Je reconnoîtrai d'abord la plaie pénétrante par ſa circonférence emphyſémateuſe, par le moyen de la ſonde & du doigt, par l'air qui frappera ma main au moment que je l'en approcherai, par le ſifflement qui accompagnera la ſortie de ce même air, par la vacillation de la flamme d'une bougie que je lui préſenterai, par le ſang écumeux qui, pouſſé au dehors avec plus ou moins d'impétuoſité, me prouvera encore d'une maniere ſenſible, que le poumon eſt intéreſſé, & dont la quantité m'apprendra, de plus, s'il y a réellement ouverture de quelques vaiſſeaux conſidérables. Je ſerai enfin convaincu de l'épanchement, dès qu'outre ces ſymptomes,

j'obferverai un violent battement de flanc & une grande difficulté de refpirer. Il eft vrai que, vu la fituation horizontale de l'animal, le diaphragme ne fe trouve pas, ainfi que dans l'homme, furchargé par le poids de la matiere épanchée ; mais elle gêne conftamment l'action des poumons, qui, dans une cavité proportionnée à leur jeu, ne peuvent que fouffrir d'une humeur contre nature, toujours capable de s'oppofer à leur libre dilatation. Du refte, tous les autres fignes qui atteftent l'effufion dans le thorax humain, ne peuvent nous être d'aucune indication, relativement à un animal qui ne fauroit nous rendre compte du fiege des douleurs qu'il reffent, & que par cette raifon nous placerions vainement dans des attitudes différentes, quand même nous en aurions la facilité & le pouvoir.

Quoi qu'il en foit, l'épanchement étant certain, & la ligature, dans le cas où l'effufion a été provoquée par l'ouverture d'une artere intercoftale, étant faite (*voyez* LIGATURE), il faut néceffairement vuider le thorax.

La plaie fuffiroit à cet effet, fi fa fituation étoit telle qu'elle fût à la partie inférieure de la poitrine ; on pourroit alors, à l'imitation du chirurgien, en augmenter l'étendue, en la dilatant à l'aide de la fonde crénelée & du biftouri, felon le befoin, & pour faciliter l'écoulement hors de la capacité, après quoi on le hâteroit en comprimant les nafeaux de l'animal, fur-tout fi les vaiffeaux du poumon avoient été attaqués, parce que ce vifcere contenant enfuite de cette compreffion une plus grande abondance d'air, chafferoit avec plus de force le fluide dévoyé ; on pafferoit de là aux injections chaudes & douces, *&c.* ; mais dès que la plaie a été faite à la partie fupérieure, il n'eft poffible de dégager la cavité du fang qui y nage, qu'en pratiquant une contre-ouverture, & c'eft ce qu'on appelle proprement l'*empyeme*.

La différence de la pofition de l'homme & du cheval en établit une relativement au lieu où nous devons contre-ouvrir. Dans le premier, attendu fa fituation, & eu égard à l'inclination du diaphragme, l'humeur ftagnante fe porte en bas & en arriere, & dénote l'endroit où l'on doit lui frayer une iffue. Dans le cheval, l'obliquité de cette cloifon mufculeufe n'eft pas moindre ; mais elle ne fauroit guider ainfi le maréchal, parce que l'animal étant fitué horizontalement, fa direction eft verticale, & que la partie la plus baffe du thorax eft fixée précifément aux derniers cartilages des côtes, & à leur jonction au fternum. C'eft auffi cette même partie que nous arrêterons pour opérer, en choififfant du côté affecté l'intervalle des cartilages de la huitieme & de la neuvieme côte de devant en arriere, & à cinq ou fix pouces du fternum ; car nous ne faurions nous adreffer avec fuccès plus près de cet os, parce que les cartilages y font trop voifins les uns des autres. Remarquons ici que tout concourt à favorifer notre entreprife. 1°. Il eft certain que, fans forcer l'animal d'abandonner fa fituation naturelle, les humeurs ne trouveront aucun obftacle à leur évacuation, puifque leur pente répondra à l'ouverture pratiquée. 2°. Nous ne craindrons pas fans ceffe d'intéreffer l'artere intercoftale en incifant, parce que là elle eft divifée en des rameaux d'un diametre peu confidérable.

Commençons donc à nous faifir de la peau à l'endroit défigné, & faifons-y, avec le fecours d'un aide, un pli qui foit tranfverfal par rapport au corps. Coupons ce pli, il en réfultera un plaie longitudinale qui comprendra les deux cartilages, au milieu defquels nous nous propoferons d'ouvrir ; car telle doit être l'étendue de la premiere incifion. Faifons-en une feconde dans la même direction à la partie du mufcle grand oblique de l'abdomen qui eft au deffous, nous découvrirons les cartilages des côtes & des intervalles. Incifons enfin tranfverfalement les mufcles intercoftaux & la plevre, jufqu'à ce que nous ayions pénétré dans la cavité ; ce dont nous ferons affurés, par l'infpection de l'humeur qui s'écoulera, ou fi nous avions eu le malheur de nous tromper, par le vuide que nous appercevrons ; car dès que la plevre eft ouverte, l'air extérieur oblige le poumon à s'affaiffer fur le champ ; ce qui préferve ce

viscere des offenses de l'instrument dont nous nous servons. Cette derniere ouverture aura au moins un pouce de largeur, à l'effet de fournir un passage, & au sang vraiment liquide, & à celui qui se présenteroit en grumeau.

Du reste, je ne m'étenderai point ni sur les pansemens, ni sur toute la conduite que l'on doit tenir dans la suite du traitement (*voyez*, *ci-dessus*, EMPYEME relativement au corps humain; *voyez* les différens cours d'opérations de chirurgie, *voyez* PLAIE). Je me contenterai de faire observer que le bandage, propre à maintenir l'appareil dans cette circonstance, ne doit être autre chose qu'un surfaix armé de coussinets à l'endroit de l'opération pratiquée; opération dont je n'ai prétendu d'ailleurs que démontrer la possibilité, les différences & les effets. (*e*)

EMPYRÉE, s. m. *en Théologie*, le plus haut des cieux, le lieu où les saints jouissent de la vision béatifique. On l'appelle aussi le *ciel empyrée*, & *paradis*. *Voyez* CIEL.

Ce mot est formé du Grec ἐν, *dans*, & πῦρ, *feu*, pour marquer l'éclat & la splendeur de ce ciel.

Quelques peres ont pensé que l'*empyrée* avoit été créé avant le ciel que nous voyons. Comme ils supposent que c'est la demeure de Dieu, ils soutiennent qu'elle doit être extrêmement lumineuse, suivant cette parole de saint Paul, *lucem habitat inaccessibilem*. Mais une difficulté les arrête : c'étoit d'expliquer l'obscurité qui régnoit dans le monde avant la création du soleil. Pour la résoudre, ils ont eu recours à cette hypothese : que les cieux que nous voyons, étant une espece de rideau, déroberent à la terre & aux eaux la lumiere de l'*empyrée*. Au reste, ni cette supposition, ni l'opinion qui l'a occasionée, n'ont pas paru assez fondées aux théologiens pour les élever au-dessus du rang de simples conjectures.

M. Derham a cru que les taches qu'on apperçoit dans certaines constellations, sont des trous du firmament, à travers lesquels on voit l'*empyrée*. Voilà une idée bien extraordinaire; pour ne rien dire de plus. *Voyez* ETOILE, FIRMAMENT, &c. (*G*)

EMPYREUME, (*Chymie.*) veut dire *odeur de feu*. Le mot *empyreume* vient du Grec ἐμπυρεύειν, qui signifie *enflammer*, ou *brûler*.

Empyreume ne se dit que de l'odeur désagréable que le feu peut donner; en sorte que ce qui sent le brûlé sans être désagréable, comme les amandes grillées, le sucre brûlé, le café, &c., n'est point appellé *empyreumatique*.

La plupart des eaux distillées, soit spiritueuses, soit purement aqueuses, ont une odeur d'*empyreume* lorsqu'elles sont récentes : c'est pourquoi on laisse toujours quelque temps ces liqueurs communiquer avec l'air, pour leur faire perdre ce qui leur donne l'odeur du feu, qui est toujours une matiere volatile & peu adhérente aux liqueurs dont il s'agit.

On laisse les eaux simples pendant quelques jours exposées au soleil dans des bouteilles, dont on couvre seulement l'ouverture avec un papier qu'on perce de plusieurs trous.

Pour ce qui est des eaux spiritueuses nouvellement distillées, on ne bouche pas d'abord autrement l'ouverture des bouteilles qui les contiennent, & on les laisse dans cet état pendant quelques heures dans un lieu frais. *Chambers.*

L'odeur de feu est beaucoup plus inhérente aux huiles appellées *empyreumatiques*; on ne l'en sépare pas entiérement par la rectification même réitérée, & par le secours des intermedes. *Voyez* HUILE.

EMS, (*Géogr. mod.*) fleuve d'Allemagne; il a sa source au comté de Lippe, passe dans l'Oost-Frise, & se jette dans la mer au-dessus d'Embden.

ÉMULATION, s. f. (*Morale.*) passion noble, généreuse, qui, admirant le mérite, les belles choses & les actions d'autrui, tâche de les imiter, ou même de les surpasser, en y travaillant avec courage, par des principes honorables & vertueux.

Voilà le caractere de l'*émulation*, & ce qui la distingue d'une ambition désordonnée, de la jalousie & de l'envie : elle ne tient rien du vice des unes ni des autres.

En recherchant les dignités, les charges, & les emplois, c'eſt l'honneur, c'eſt l'amour du devoir & de la patrie qui l'anime.

L'*émulation* & la jalouſie ne ſe rencontrent guere que dans les perſonnes du même art, de mêmes talens, & de même condition. Un homme d'eſprit, dit fort bien la Bruyere, n'eſt ni jaloux, ni émule d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée, d'un ſtatuaire qui vient d'achever une belle figure; il ſait qu'il y a dans ces arts des regles, & une méthode qu'on ne devine point; qu'il y a des outils à manier dont il ne connoît ni l'uſage, ni le nom, ni la figure; & il lui ſuffit de penſer qu'il n'a point fait l'apprentiſſage d'un certain métier, pour ſe conſoler de n'y être point maître.

Mais quoique l'*émulation* & la jalouſie aient lieu d'ordinaire dans les perſonnes d'un même état, & qu'elles s'exercent ſur le même objet, la différence eſt grande dans leur façon de procéder.

L'*émulation* eſt un ſentiment volontaire, courageux, ſincere, qui rend l'ame féconde, qui la fait profiter des grands exemples, & la porte ſouvent au deſſus de ce qu'elle admire; la jalouſie, au contraire, eſt un mouvement violent, & comme un aveu contraint du mérite qui eſt hors d'elle, & qui va même quelquefois juſqu'à le nier dans les ſujets où il exiſte. Vice honteux, qui, par ſon excès, rentre toujours dans la vanité & dans la préſomption!

L'*émulation* ne differe pas moins de l'envie: elle penſe à ſurpaſſer un rival par des efforts louables & généreux. L'envie ne ſonge à l'abaiſſer que par des routes oppoſées. L'*émulation*, toujours agiſſante & ouverte, ſe fait un motif du mérite d'autrui, pour tendre à la perfection avec plus d'ardeur: l'envie froide & ſeche s'en attriſte, & demeure dans la nonchalance. Paſſion ſtérile qui laiſſe l'homme envieux dans la poſition où elle le trouve, ou dont le vice qui le caractériſe eſt l'unique aiguillon! Quand on eſt rempli d'*émulation*, le manque de ſuccès fait qu'on ſe reproche ſeulement de demeurer en arriere; mais dès qu'on eſt mortifié des progrès & de l'élévation de ſes rivaux pleins de mérite, on a paſſé de l'*émulation* à l'envie.

Voulez-vous connoître encore mieux l'*émulation*? Elle ne tâche d'imiter & même de ſurpaſſer les actions des autres, que parce qu'elle en fait le prix, & qu'elle les reſpecte; elle eſt prudente, car celui qui imite, doit avoir meſuré la grandeur de ſon modele & l'étendue de ſes forces; loin d'être fiere & préſomptueuſe, elle ſe manifeſte par la douceur & la modeſtie, elle augmente en même temps ſes talens, & ſes progrès par le travail & l'application; pleine de courage, elle ne ſe laiſſe point abattre par les diſgraces, & ſi elles ſont méritées, elle répare ſes fautes: enfin, quoi qu'il arrive, elle ne veut réuſſir que par des moyens légitimes, & par la voie de la vertu.

Ceux qui font profeſſion des ſciences & des arts, les ſavans de tout ordre, les orateurs, les peintres, les ſculpteurs, les muſiciens, les poëtes, & tous ceux qui ſe mêlent d'écrire, ne devroient être capables que d'*émulation*; ils devroient tous penſer & agir de la même maniere que Corneille agiſſoit & penſoit: « Les » ſuccès des autres, dit-il dans la préface qui eſt au devant d'une de ſes » pieces (la ſuivante), ne produiſent en » moi qu'une vertueuſe *émulation* qui » me fait redoubler mes efforts, afin d'en » obtenir de pareils. »

Je vois d'un œil égal croître le nom d'autrui,
Et tâche à m'élever auſſi haut comme lui,
Sans haſarder ma peine à le faire deſcendre.
La gloire a des tréſors qu'on ne peut épuiſer;
Et plus elle en prodigue à nous favoriſer,
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.

Des ſentimens ſi beaux, ſi nobles & ſi bien peints, mettent le comble au mérite du grand Corneille. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMULGENS, adj. plur. *en Anatomie*, ſe dit des vaiſſeaux qui aboutiſſent aux reins. *Voyez les planches d'Anatomie.*

Les arteres *émulgentes* partent du tronc deſcendant de l'aorte pour ſe rendre aux reins, & les veines *émulgentes* en ſortent pour

pour se terminer au tronc ascendant de la veine-cave. *Voyez* RÉNALES. (*L*)

EMULSION, s. f. (*Pharmacie & Mat. méd.*) c'est ainsi qu'on nomme en médecine une liqueur laiteuse formée par l'union de l'eau, & d'une substance végétale particuliere, contenue dans les semences appellées *émulsives. Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES.

La liqueur connue de tout le monde sous le nom d'*orgeat*, n'est autre chose que l'*émulsion* dont il s'agit ici.

Les semences, dont on tire le plus ordinairement les *émulsions*, & qui en font proprement la base, sont les amandes douces, les pignons, & les quatre semences froides majeures. *Voyez* AMANDES, PIGNONS, & SEMENCES FROIDES. Plusieurs médecins demandent aussi, assez souvent, la semence de pavot, celle de laitue, celle de violette, & quelques autres de la même nature : mais comme ces dernieres semences, qui sont fort petites, fournissent moins de parties *émulsives* que les premieres, qu'elles donnent ces parties plus difficilement, & qu'il n'est pas possible d'appuyer sur la moindre observation leurs prétendues vertus particulieres, qu'il est démontré, par exemple, que la partie *émulsive* de la semence de pavot ne participe du tout point de la vertu calmante de cette plante; pour ces raisons, dis-je, on n'ose avancer, avec confiance, que c'est une pratique louable de prescrire toujours, par préférence, les premieres semences que nous avons nommées, & de ne pas multiplier inutilement les matériaux de l'*émulsion*.

Plusieurs auteurs ont des prétentions sur l'*émulsion* tirée de la semence de chanvre. *Voyez* CHANVRE.

On emploie aussi quelquefois les amandes ameres, mais toujours mêlées en petite dose à une quantité plus considérable de l'une des semences que nous avons dit devoir faire la base du remede, & seulement dans la vue d'en relever un peu le goût.

On édulcore les *émulsions* avec une quantité de sucre ou de sirop, déterminée par le médecin; on les aromatise aussi quelquefois avec quelque eau distillée.

On emploie plus ou moins d'eau, selon qu'on veut avoir une *émulsion* plus ou moins chargée.

Pour faire une *émulsion*, c'est-à-dire, pour unir à l'eau la substance végétale particuliere, que nous connoissons sous le nom d'*émulsive*, on s'y prend de la maniere suivante.

Prenez, par exemple, vingt-quatre amandes douces mondées (*voyez* MONDER, *Pharm.*), ou bien de l'une des grandes semences froides mondées, ou des quatre ensemble, six gros, & cinq ou six amandes douces mondées; écrasez-les dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, d'abord à sec, mais bientôt versez sur ces semences une ou deux cuillerées d'eau, & continuez à piler en ajoutant peu à peu toute l'eau que vous avez dessein d'employer (la quantité des semences demandées dans cet exemple suffit pour charger suffisamment deux livres d'eau); dissolvez votre sucre (une once suffit pour deux livres d'*émulsion*), passez à travers un linge serré, & exprimez légérement. Si c'est un sirop que vous employez au lieu de sucre, vous ne l'ajouterez qu'après la colature, avec l'eau distillée destinée à aromatiser l'*émulsion*. Dans l'*émulsion* que nous venons de décrire, on pourra dissoudre, au lieu de sucre, une once & demie de sirop de capillaire, de violette, de tussilage, de guimauve, ou bien une once de l'un de ces sirops, & trois gros ou demi-once de sirop de diacode, si on veut rendre l'*émulsion* narcotique. Une pinte de cette liqueur est aromatisée à un point très-agréable par l'addition d'une demi-once d'eau de fleurs d'orange, ou d'eau de cannelle appellée *orgée*.

S'il nage de l'huile sur la surface d'une *émulsion* qu'on vient de préparer, l'*émulsion* a été mal faite ou manquée. Cet inconvénient est dû à ce qu'on a séparé une huile qui est un des principes du suc *émulsif*, d'avec une matiere muqueuse qui en est un autre principe, & à laquelle l'huile doit sa miscibilité avec l'eau. *Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES. On prévient ce défaut en appliquant de bonne heure de l'eau aux semences que l'on pile, & même en les triturant avec une partie du sucre qu'on veut employer dans l'*émul-*

ſion ; car le ſucre eſt un moyen d'union entre les huiles & l'eau. *Voyez* HUILE & SUCRE.

Les Chymiſtes ont apperçu beaucoup d'analogie entre les *émulſions* & le lait des animaux ; on verra avec combien de fondement, *à l'article* SEMENCES ÉMULSIVES. *Voyez cet article.* Nous nous contenterons d'obſerver ici que, comme le lait, les *émulſions* tournent & s'aigriſſent après un certain temps, en moins de vingt-quatre heures dans un lieu, ou par un temps chaud ; & que les acides & les eſprits fermentés les coagulent comme le lait. On ne préparera donc des *émulſions* que pour quelques heures, ſur-tout en été ; on ne les mêlera point avec des ſirops, ou des ſucs acides, & on ne les aromatiſera point avec des eaux ſpiritueuſes.

L'*émulſion* ſe décompoſe par l'ébullition ; ce qu'on appelle dans quelque pays une *émulſion cuite*, c'eſt-à-dire, à laquelle on a fait prendre quelques bouillons, eſt donc une préparation monſtrueuſe, un remede altéré & dégénéré autant qu'il eſt poſſible. La vue médicinale de corriger par cette coction une prétendue crudité de l'*émulſion*, eſt trop vaine pour pouvoir autoriſer une pratique ſi directement contraire aux regles de l'art.

Les *émulſions* ont toutes les propriétés des remedes appellés *rafraîchiſſans*, *tempérans*, *délayans ; voyez* DÉLAYANT, RAFRAÎCHISSANT & TEMPÉRANT : & de plus elles ſont nourriſſantes. On les ordonne très-utilement pour boiſſon ordinaire dans toutes les maladies inflammatoires, & ſur-tout lorſqu'elles affectent principalement les viſceres du bas-ventre, dans les diarrhées par irritation, dans les ardeurs d'urine, dans le commencement de la curation des chaudepiſſes, dans les chaleurs d'entrailles, & même dans certaines fleurs blanches. *Voyez ces articles.*

Dans tous ces cas on doit preſcrire les *émulſions* à grande doſe, à deux ou trois livres par jour au moins ; & c'eſt avoir une idée fort imparfaite de l'action de ce remede, que d'attendre quelque effet utile d'un ſeul verre d'*émulſion* donné dans la journée, ou le ſoir.

On ſe ſert fort ordinairement de l'*émulſion* comme d'un véhicule commode, pour donner certains ſels neutres étendus dans une grande quantité de liquide, ou en lavage, comme on s'exprime communément. On diſſout, par exemple, un gros ou un gros & demi de nitre purifié dans une pinte d'*émulſion*, pour faire ce qu'on appelle une *émulſion nitrée ;* c'eſt un uſage fort ordinaire auſſi de faire fondre trois ou quatre grains de tartre émétique dans une pinte d'*émulſion*, qu'on donne par verre pendant le cours de la journée, pour entretenir les évacuations abdominales dans pluſieurs maladies aigües. *Voyez* FIEVRE.

On prépare une *émulſion* purgative qui agit aſſez doucement, & qui n'a point le dégoût des potions purgatives ordinaires, en uniſſant intimement, par une longue trituration, dix ou douze grains de réſine de jalap à une once de ſucre, que l'on emploie enſuite dans la compoſition d'une *émulſion* ordinaire : non-ſeulement le ſuc *émulſif* ſert dans ce cas à maſquer le goût de la réſine, mais il concourt auſſi avec le ſucre à en corriger l'activité. Le ſucre eſt le diſſolvant des réſines, & il forme avec elles un compoſé ſavonneux, miſcible à l'eau. *Voyez* SUCRE & RÉSINE. Le ſuc *émulſif* poſſede la même propriété, quoiqu'avec un degré très-inférieur. On fait entrer auſſi la réſine de ſcammonée dans ces *émulſions*, à la doſe de deux ou trois grains, avec huit, dix ou douze grains de réſine de jalap. *Voyez* SCAMMONÉE & JALAP.

Si l'on diſpoſe une réſine ou un baume à être diſſous par l'eau en uniſſant ces ſubſtances au jaune d'œuf, & qu'on applique de l'eau à ce compoſé ſelon l'art, il en réſulte auſſi une liqueur laiteuſe, que quelques auteurs ont appellée du nom d'*émulſion ;* celle-ci eſt vulnéraire, déterſive & cicatriſante ou purgative, ſelon la propriété de la réſine ou du baume qu'on y a employé. *Voyez les articles* VULNÉRAIRE, DÉTERSIF & PURGATIF RÉSINEUX, *au mot* PURGATIF.

La liqueur connue de tout le monde ſous le nom de *lait de poule*, eſt parfaitement analogue à l'*émulſion*. *Voyez* ŒUF, *Diete*. (*b*)

EMUNCTOIRE, ſe dit des canaux

qui déchargent les humeurs superflues du corps. *Voyez* HUMEUR. (*L*)

EN

EN & DANS, prépositions qui ont rapport au lieu & au temps. *En France*, *en un an*, *en un jour*, *dans la ville*, *dans la maison*, *dans dix ans*, *dans la semaine*. M. l'abbé Girard dans ses *synonymes*, Vaugelas, le P. Bouhours & quelques autres grammairiens ont fait des observations particulieres sur ces deux prépositions; en effet, dans l'élocution usuelle il y a bien des occasions où l'une n'a pas le même sens que l'autre.

On peut recueillir de M. l'abbé Girard & des autres grammairiens, que *dans* emporte avec soi une idée accessoire, ou de singularité, ou de détermination individuelle, & voilà pourquoi *dans* est toujours suivi de l'article devant les noms appellatifs, au lieu que *en* emporte un sens qui n'est point resserré à une idée singuliere. C'est ainsi qu'on dit d'un domestique, *il est en maison*, c'est-à-dire, *dans une maison quelconque;* au lieu que si l'on disoit qu'*il est dans la maison*, on désigneroit une maison individuelle déterminée par les circonstances.

On dit, *il est en France*, c'est-à-dire, *en quelque lieu de la France: il est en ville*, cela veut dire qu'*il est hors de la maison*, mais qu'on ne sait pas en quel endroit particulier de la ville il est allé. On dit, *il est en prison*, ce qui ne désigne *aucune prison quelconque:* mais on dit, *il est dans la prison du Fort-l'Evêque* ou *de Saint-Martin*, voilà une idée plus précise; *il est dans les cachots*, c'est ajouter une idée plus particuliere à l'idée d'*être en prison;* aussi exprime-t-on l'article en ces occasions. *Il est en liberté*, *il est en fureur*, *il est en apoplexie:* toutes ces expressions marquent un état, mais bien moins déterminé que lorsqu'on dit, *il est dans une entiere liberté*, *il est dans une extrême fureur*. On dit, *il est en Espagne*, & on dit, *il est dans le royaume d'Espagne; il est en Languedoc*, & *il est dans la province de Languedoc*.

Cette distinction d'idée vague & indéterminée ou de sens général pour *en*, & de sens plus individuel & plus particulier pour *dans;* cette distinction, dis-je, a son usage: mais on trouve des occasions où il paroît qu'on n'y a aucun égard; ainsi l'on dit bien, *il est en Asie*, sans déterminer dans quelle contrée ou dans quelle ville de l'Asie il est; mais on ne dit pas, *il est en Chine*, *en Pérou*, &c., on dit, *à la Chine*, *au Pérou*, &c. Il semble que l'éloignement & le peu d'usage où nous sommes de parler de ces pays lointains, nous les fasse regarder comme des lieux particuliers.

Le P. Bouhours a fait, sur ces deux prépositions, des remarques conformes à l'usage, & qui ont été répétées par tous les grammairiens qui ont écrit après cet habile observateur, même par Thomas Corneille sur Vaugelas. Il me semble pourtant que le P. Bouhours commence par une véritable pétition de principe. (*Remarques*, *tom. I*, *p. 67*.) *On met toujours* EN, dit-il, *devant les noms*, *lorsqu'on ne leur donne point d'article:* j'en conviens, mais c'est là précisément en quoi consiste la difficulté. Un étranger qui apprend le François, ne manquera pas de demander en quelles occasions il trouvera le nom avec l'article ou sans l'article.

Outre ce que nous avons dit ci-dessus du sens vague & du sens particularisé ou individuel, voici des exemples tirés, pour la plupart, du P. Bouhours, & des autres observateurs qui l'ont suivi.

EN *ou* DANS *suivis d'un nom sans article*, *parce que le mot qui suit la préposition n'est pas pris dans un sens individuel*, *qu'il est pris dans un sens général d'espece ou de sorte.*

En repos; *en mouvement*; *en colere*; *en bon état*; *en belle humeur*; *en santé*; *en maladie*; *en réalité*; *en songe*; *en idée*; *en fantaisie*; *en goût*; *en gras*; *en maigre*; *en peinture*; *en blanc*; *en rouge*; *en émail*; *en or*; *en arlequin*; *en capitaine*; *en roi*; *en maison*; *en ville*; *en campagne*; *en province*; *en figure*; *en chair* & *en os*, & autres en grand nombre pris dans un sens de sorte, qui n'est pas le sens individuel. On dit aussi par imitation, *en Europe* & *dans l'Eu-*

rope, *en France* & *dans la France*, *en Normandie* & *dans la Normandie*, &c. Despréaux a dit :

> *Dans Florence jadis vivoit un médecin.*
> Art poét., *liv. IV.*

Peut-être diroit-il aujourd'hui *à Florence.*

EN *ou* DANS *suivis d'un nom avec l'article, à cause du sens individuel.*

Dans le royaume de Naples; *dans la France*; *dans la Normandie*; *dans le repos où je suis*; *dans le mouvement*, ou *dans l'agitation*, ou *dans l'état où je me trouve*; on dit aussi *en l'état où je suis. Dans la misere* ou *en la misere où je suis*; *dans la belle humeur*, ou *en la belle humeur où vous êtes*; *dans la fleur de l'âge*, ou *en la fleur de l'âge. Il m'est venu dans l'esprit. Il est allé en l'autre monde*, pour dire *il est mort*: en ce sens le P. Bouhours ne veut pas qu'on dise, *il est allé dans l'autre monde*; car alors *l'autre monde* se prend, dit-il, pour le *nouveau monde* ou l'*Amérique. Dans l'extrémité*, ou *en l'extrémité où je suis*; *dans la bonne humeur*, ou *en la bonne humeur où il est*; *dans tous les lieux du monde*, ou *en tous les lieux du monde*; *en tout temps*, *en tout pays*; *dans tous les temps*, *dans tous les pays. J'ai lu cela en un bon livre*, ou *dans un bon livre. En mille occasions*, ou *dans mille occasions*; *en chaque âge*, ou *dans chaque âge*; *en quelque pensée*, ou *dans quelque pensée que vous soyez*; *en des livres*, ou *dans des livres*; *en de si beaux lieux*, ou *dans de si beaux lieux.* (*F*)

ÉNALLAGE, s. f. (*Gramm.*) ἐναλλαγὴ, *changement, permutation*, R. ἐναλλάττω, *permuto*; ainsi pour conserver l'orthographe & la prononciation des anciens, il faudroit prononcer *énallague.* C'est une prétendue figure de construction, que les grammairiens qui raisonnent ne connoissent point, mais que les grammatistes célebrent. Selon ceux-ci, l'*énallage* est une sorte d'échange qui se fait dans les accidens des mots; ce qui arrive, disent-ils, quand on met un temps pour un autre, ou un tel genre pour un genre différent; il en est de même à l'égard des modes des verbes, comme quand on emploie l'infinitif au lieu de quelque mode fini : c'est ainsi que dans Térence lorsque le parasite revient de chez Thaïs; à laquelle il venoit de faire un beau présent de la part de Thrason, celui-ci vient au devant de lui en disant :

> *Magnas verò* agere *gratias Thais mihi ?*
> Ter. *eun. iij*, 1.

> Thaïs me fait de grands remercîmens sans doute?

Qui ne voit que *agere* est là pour *agit*, disent les grammatistes ?

Ceux au contraire qui tirent de l'analogie les regles de l'élocution, & qui croient que chaque signe de rapport n'est le signe que du rapport particulier qu'il doit indiquer, selon l'institution de la langue; qu'ainsi l'*infinitif* n'est jamais que l'*infinitif*, le signe du *temps passé* n'indique que le *temps passé*, &c.; ceux-là, dis-je, soutiennent qu'il n'y a rien de plus déraisonnable que ces sortes de figures. *Qui ne voit que si ces changemens étoient aussi arbitraires*, dit l'auteur de la méthode Latine de Port-Royal (*des fig. ch. vij, p.* 562), *toutes les regles deviendroient inutiles*, & *il n'y auroit plus de fautes qu'on ne pût justifier en disant que c'est une* énallage, *ou quelqu'autre figure pareille ?* Que les jeunes écoliers perdent de connoître trop tard cette figure, & de n'avoir pas encore l'art d'en tirer tous les avantages qu'elle offre à leur paresse & à leur ignorance!

En effet, pourquoi un jeune écolier à qui l'on fait un crime d'avoir mis un temps ou un genre pour un autre, ne pourra-t-il pas représenter humblement avec Horace, que ses maîtres ne devroient pas lui refuser une liberté que le siecle même d'Auguste a approuvée dans Térence, dans Virgile, & dans tous les autres auteurs de la bonne Latinité ?

> *Quid autem*,
> *Cæcilio*, *Plautoque dabit Romanus*, *ademptum*
> Mî, socioque ? Horat. *ars poet.*, *v.* 55.

Ainsi, la seule voie raisonnable est de réduire toutes ces façons de parler à la simplicité de la construction pleine, selon laquelle seule les mots font un tout qui présente un sens. Un mot qui n'occuperoit dans une phrase que la place d'un

autre, ſans en avoir ni le genre ni le cas, ni aucun des accidens qu'il devroit avoir ſelon l'analogie & la deſtination des ſignes; un tel mot, dis-je, ſeroit ſans rapport, & ne feroit que troubler, ſans aucun fruit, l'économie de la conſtruction.

Mais expliquons l'exemple que nous avons donné ci-deſſus de l'énallage, *magnas verò agere gratias Thais mihi?* l'ellipſe ſuppléée va réduire cette phraſe à la conſtruction pleine. Thraſon plus occupé de ſon préſent que Thaïs même qui l'avoit reçu, s'imagine qu'elle en eſt tranſportée de joie, & qu'elle ne ceſſe de l'en remercier : *Thais verò non ceſſat agere mihi magnas gratias*, où vous voyez que *non ceſſat* eſt la raiſon de l'infinitif *agere*.

L'infinitif ne marque ce qu'il ſignifie que dans un ſens abſtrait; il ne fait qu'indiquer un ſens qu'il n'affirme ni ne nie, qu'il n'applique à aucune perſonne déterminée : *hominem eſſe ſolum*, ne dit pas que l'homme ſoit ſeul, ou qu'il prenne une compagne; ainſi l'infinitif ne marquant point par lui-même un ſens déterminé, il faut qu'il ſoit mis en rapport avec un autre verbe qui ſoit à un mode fini, & que ces deux verbes deviennent ainſi le complément l'un de l'autre.

Telle eſt ſans doute la raiſon de la maxime iv que la méthode Latine de P. R. établit au chapitre *de l'ellipſe*, en ces termes : « Toutes les fois que l'infinitif eſt ſeul dans l'oraiſon, on doit ſous-» entendre un verbe qui le gouverne » comme *cœpit*, *ſolebat*, ou autre : *ego* » *illud ſedulò negare factum* (Terent.), » ſuppléez *cœpi* : *facilè omnes perferre ac* » *pati* (idem.), ſuppléez *ſolebat*. Ce qui » eſt plus ordinaire aux poëtes & aux » hiſtoriens...... ou l'on doit toujours » ſous-entendre un verbe ſans prétendre » que l'infinitif ſoit là pour un temps » fini, par une figure qui ne peut avoir » aucun fondement. » (*F*)

ENARBRER, *en Horlogerie*, ſignifie *faire tenir une roue ſur ſon arbre*, ou *ſa tige*, ce qui ſe fait de pluſieurs façons; dans les montres & dans les pendules, c'eſt ordinairement en les rivant tous les deux enſemble.

On dit qu'une roue eſt bien *enarbrée*, lorſqu'elle tourne bien droit & bien rond ſur ſon arbre. *Voyez* Roue, Pignon, *&c.* (*T*)

ENARRHEMENT *ou* ARRHEMENT, ſ. m. (*Comm.*) convention d'acheter une marchandiſe à un certain prix, pour ſûreté de quoi on donne, par avance, quelque choſe ſur le prix convenu. Il y a des *enarrhemens* permis par les loix, & d'autres qu'elles prohibent, tels que ceux qui vont à aſſurer à un particulier une très-grande quantité, ou même toute une eſpece de marchandiſes, pour y mettre la cherté. *Voyez* Arrhes & Arrher. *Dict. du Comm. de Trév. & de Chambers.* (*G*)

ENARRHER, convenir du prix d'une choſe, donner des arrhes pour la ſûreté de l'exécution du marché.

ÉNARTHROSE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une des trois eſpeces de diarthroſe, c'eſt-à-dire, d'articulation oſſeuſe avec mouvement : les deux autres ſont l'*arthrodie* & le *ginglyme*.

L'*énarthroſe* ſe fait, dit-on, lorſqu'une groſſe tête d'os eſt reçue dans une cavité profonde, comme la tête du fémur dans la cavité des os innominés; l'*arthrodie* a lieu lorſqu'une tête plate eſt reçue dans une cavité ſuperficielle, comme la tête de l'os du bras dans la cavité glénoïde de l'omoplate; le *ginglyme* conſiſte dans la réception mutuelle de deux os, comme eſt celle de l'humerus & du cubitus. Voici maintenant l'origine de ces mots Grecs, & de tous ceux des articulations.

Les anciens, conſidérant que les os du corps humain ſont joints enſemble de diverſes manieres, les uns avec mouvement & les autres ſans mouvement, ont inventé pluſieurs termes pour ſpécifier la différence de ces aſſemblages; cependant malgré les ſoins qu'ils ſe ſont donnés, & l'obligation qu'on leur doit d'avoir ouvert cette carriere épineuſe, ils ont fait de vains efforts pour accommoder, à leurs termes, toutes les articulations qui ſe préſentent dans le corps de l'homme, outre que les termes qu'ils ont employés expriment quelquefois aſſez mal les choſes auxquelles ils ont voulu les conſacrer. Les modernes s'en étant apperçus, ont ajouté, par ſupplément, de nouvelles ſubdiviſions aux an-

ciennes ; mais loin d'éclaircir cette matiere, ils l'ont rendue plus abstraite & plus inintelligible.

Ces réflexions ont engagé M. Lieutaud à abandonner l'ancienne méthode sur les noms des articulations, & à lui substituer une nouvelle théorie, qui nous paroît plus simple, plus naturelle que celle qu'on suit ordinairement, & qui, du moins, a l'avantage d'être proportionnée aux connoissances de ceux qui commencent. On trouvera dans *son Anatomie* l'exposition de sa méthode; car il ne s'agit pas ici d'entrer dans ce détail : il nous suffira de remarquer, avec cet auteur, que c'est parler improprement, de donner le nom de *connexion* à l'*énarthrose*, à l'*arthrodie*, & au *ginglyme*.

En effet, qu'on coupe dans un squelette frais les ligamens de l'articulation du fémur, comme le dit M. Lieutaud, on ne détruit point l'*énarthrose*; cependant les os se séparent, & on ne sauroit les rassembler, si on ne les attache par des liens artificiels : concluons que ce sont les ligamens dans le squelette frais, & le fil de laiton dans le sec, qui font la connexion du fémur avec les os innominés, & non pas l'*énarthrose*, qui ne sert tout au plus qu'à marquer le mouvement que doit avoir la partie, de même que l'*arthrodie* & le *ginglyme*. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENAUCHER, *en terme d'Epinglier*, c'est former, sur l'enclume, la place de la branche de l'épingle, avant celle de la tête; sans cette précaution il est aisé de concevoir qu'elle seroit écrasée.

ENCABANEMENT, s. m. (*Marine.*) on appelle ainsi la partie du côté du navire, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat bord. *Voyez Marine, planche V*, la coupe d'un vaisseau dans sa largeur, où la partie comprise entre la ligne du fort & le plat bord est aisée à distinguer. (*Z*)

ENCADRER, v. act. c'est mettre dans un cadre; on *encadre* un tableau, une estampe.

ENCAISSÉ, adj. (*Comm.*) marchandise ou effet qu'on a mis dans une caisse pour en faciliter le transport. *Voyez* CAISSE.

ENCAISSEMENT, s. m. action d'encaisser.

ENCAISSEMENT ; c'est tout un ouvrage de charpente, dans lequel on coule à fond perdu de la maçonnerie pour faire une crèche.

ENCAISSER, mettre des marchandises ou des effets dans une caisse pour les envoyer dehors.

ENCAISSER, se dit aussi de l'argent qu'on met dans une caisse ou coffre-fort à part, pour le garder & l'employer dans le temps aux frais & dépenses de quelque entreprise. *Dictionn. du Comm. de Trévoux*, & *Chambers*. (*G*)

ENCAISSER, (*Jard.*) est l'action de remettre dans de nouvelles caisses, des arbres à fleurs qui en ont besoin. *Voyez* RENCAISSER.

ENCAN, s. m. (*Jurisp.*) est une vente de meubles qui se fait par autorité de justice, ou du moins publiquement par le ministere d'un huissier ou sergent, au plus offrant & dernier enchérisseur. Ce mot vient du latin *in quantum*, d'où l'on a fait *inquant*, terme qui est encore usité dans quelques provinces; & en d'autres, par corruption, on a dit *encan*. Ménage & Ducange font venir ce mot d'*incantare*, qui signifie *crier ;* mais l'autre étymologie paroît plus naturelle. Les meubles vendus à l'*encan*, ne peuvent plus être revendiqués après les huit jours de recousse, dans les coutumes qui accordent au saisi ce droit de recousse ou forgage. *Voyez* RECOUSSE. (*A*)

ENCANTHIS, s. m. (*Médec. Chir.*) terme Grec, transmis dans notre langue parce qu'on ne peut le rendre que par une périphrase; il est composé de la particule ἐν, *dans*, & κανθὸς, *angle de l'œil*.

L'*encanthis* est une excroissance charnue, ou si l'on veut un tubercule qui se forme dans l'angle interne de l'œil.

Pour connoître positivement le lieu de cette excroissance, il faut rappeller, 1°. à sa mémoire la petite masse rougeâtre, grenue, & oblongue, nommée *caroncule lacrymale*, qui est située entre l'angle interne des paupieres, & le globe de l'œil. Cette espece de glande conglomerée, dont on doit la meilleure description à Morgagni, sépare une partie de l'humeur sébacée de Meibo-

mius. 2°. Il faut encore se rappeller que sur le globe de l'œil, à côté de ce petit corps glanduleux, se trouve une cuticule rouge, ou plutôt un pli sémi-lunaire, formé par la conjonctive en maniere de croissant, dont la cavité regarde l'uvée, & la convexité le nez. Or, c'est précisément, ou dans la caroncule lacrymale, ou dans la cuticule rouge qui lui est contigüe, que l'*encanthis* a son siege.

Ce tubercule, quelle qu'en soit la cause, vice interne des humeurs ou accident externe, grossit quelquefois jusqu'à couvrir les points lacrymaux, & la plus grande partie de la prunelle : alors la vue s'affoiblit, les yeux s'enflamment, défigurent le visage & larmoient continuellement.

Les gens de l'art distinguent avec raison deux especes d'*encanthis*; l'une douce, bénigne, fongueuse, rougeâtre, n'est accompagnée, ni de douleur, ni de dureté; l'autre dure, blanchâtre ou plombée, cause une douleur piquante, & tient de la nature du cancer.

Pour guérir l'*encanthis*, on tâche de consumer & dessécher cette excroissance fongueuse, en mettant dessus trois ou quatre fois par jour une poudre très-subtile faite avec quinze grains de verdet brûlé, dix grains d'alun calciné, un scrupule d'iris & une dragme de sucre candi, lavant l'œil une demi-heure après avec quelque eau ophthalmique.

Quelques auteurs conseillent de se servir du verdet ou de l'alun, d'autres du précipité rouge; quelques autres ne craignent point de toucher cette excroissance avec l'esprit de vitriol : mais l'usage de tous ces cathérétiques est dangereux, parce que l'application n'en peut être assez juste pour ne pas s'étendre un peu aux environs; ce qui peut occasioner des accidens : il est plus prudent de les étendre avec d'autres remedes plus doux, pour affoiblir leur action. L'*encanthis* résiste souvent à tous les remedes; il faut alors en faire l'extirpation de la maniere suivante. On passe à travers de l'excroissance une aiguille courbe, enfilée d'un fil ciré, avec lequel on fait une anse que le chirurgien tient avec sa main gauche, tandis qu'avec la droite il tient une lancette ou un petit bistouri dont il cerne la base de la tumeur, ou bien il la coupe avec la pointe des ciseaux. On met ensuite un peu de poudre de sucre candi dans l'œil, & par dessus des compresses trempées dans un collyre rafraîchissant. S'il survenoit inflammation, on saigneroit le malade, & on y remédieroit par les moyens convenables. *Voyez* OPHTHALMIE. (*Y*)

* ENCANTRER, *terme de Fabrique des étoffes de soie;* c'est ranger les canons dans la cantre, passer les brins de soie dans les boucles de verre, de façon que l'ourdisseuse soit prête d'ourdir sa chaîne.

Encantrer se dit encore des roquetins servant au velours, lorsqu'on les distribue dans la cantre, & le mot *encantrer* est proprement affecté à cette opération; au lieu que, quand il s'agit d'ourdissage, on dit *embanquer*. *Voyez* EMBANQUER.

ENCAPÉ, adj. (*Marine.*) terme dont se servent les marins pour dire qu'ils sont avancés entre les caps dans de certains parages, par exemple, entre Ouessant & Finisterre; comme ils disent *décapé*, lorsqu'ils s'éloignent de certaines terres ou golfes, & qu'ils sont hors des caps les plus avancés. (*Z*)

ENCAPUCHONNER, (S') S'ARMER, v. pass. & termes synonymes, (*Manege.*) L'un & l'autre expriment l'action d'un cheval qui, pour ne point consentir à l'effet des rênes, déplace sa tête & baisse le nez, en le ramenant en arriere de la ligne perpendiculaire sur laquelle il devroit être.

Je crains fort que M. de la Broue n'ait erré, lorsqu'il a voulu remonter aux raisons de l'application du mot *armer* usité dans ce sens. Il prétend que cette expression n'a été employée que parce que le cheval, dans cette position, présentant le haut du front, doit donner dans une troupe serrée avec beaucoup plus d'assurance que s'il avoit le nez légérement en avant : *car il semble*, dit-il, *que le cheval se met en garde pour vouloir heurter ou soutenir un choc; c'est pourquoi on nomme cette posture s'armer*. Quelque respectable que puisse être l'autorité de cet homme aussi malheureux que célebre, je ne puis m'empêcher de penser que nous n'avons adopté en pareil

cas le terme dont il s'agit, que parce que l'animal, dans cette attitude, *s'arme* précisément contre le cavalier, puisque dès-lors il défend ses barres, ses levres, sa langue, sa barbe, & se soustrait à tous les mouvemens de la main.

En effet, en baissant ainsi la tête, il appuie les branches du mors, ou contre son encolure, ou contre son poitrail; or, comme la main n'a de pouvoir & d'empire qu'autant qu'elle peut transmettre ses impressions jusque dans la bouche, & qu'elles ne sauroient y parvenir & s'y manifester que par le moyen des branches, qui sont le lévier qu'elle doit mouvoir, il suit de leur appui & de leur fixation contre ces parties du corps de l'animal, que toutes ses opérations sont inutiles, & qu'elles se trouvent constituées dans une entiere impuissance.

Les chevaux, dont l'encolure est foible & débile, sont plus portés à *s'encapuchonner* que les autres.

Il est assez difficile de remédier à cette imperfection, sur-tout quand le cheval en a contracté l'habitude, & qu'il a reconnu tous les avantages qu'il peut retirer d'une semblable défense; car il n'est, pour ainsi dire, aucune action de la main qui puisse véritablement porter le nez de l'animal en avant, elles paroissent toutes plutôt propres à le ramener. Nous trouvons cependant une ressource contre le cheval qui *s'arme*, lorsque nous rendons l'angle que forment l'extrêmité inférieure des renes & le bas des branches, beaucoup plus aigu par l'élévation & par le port de notre main en avant. L'effet de ce changement de position est tel que l'embouchure, non-seulement en appuyant sur les barres, mais en remontant & en les froissant, contraint l'animal de se relever, & le *désarme*. Cette voie une fois découverte, il s'agit encore de l'employer dès que le cheval tend à *s'armer* de nouveau, & avant qu'il se soit *encapuchonné*: une grande attention à pratiquer ainsi, pourroit peut-être corriger entiérement ce défaut, qui a engagé nombre d'écuyers à chercher vainement dans des embouchures de plusieurs especes, dans des billots cannelés & arrêtés, dans les sous-gorges, dans des boules de bois placées à l'angle de l'os maxillaire inférieur, dans des pointes fixées au bas des branches, *&c.*, des moyens qui ne leur ont jamais réussi.

Le bridon peut être aussi, dans de pareilles circonstances, d'une véritable utilité. (*e*)

ENCARDIA, s. f. (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il distingue trois especes: dans la premiere on voit la figure d'un cœur tout noir & en relief; la seconde représente un cœur verd; dans la troisieme on voit un cœur noir, tandis que le reste de la pierre est blanc. Boëtius de Boot, *de lapid. & gemmis.*

ENCASSURE, s. f. *terme de Charronage.* Les charrons se servent de ce mot pour exprimer une *entaille* qu'ils font au lisoir de derriere & à la sellette de devant, pour y placer les essieux des roues qui s'y trouvent ainsi enchâssées.

ENCASTELÉ, adj. *cheval encastelé*, (*Manege.*) On doit distinguer le cheval *encastelé* de celui qui tend à l'*encastelure*; les talons du premier sont extrêmement resserrés; les talons du second ont du penchant à se retrécir. Les pieds de devant s'*encastelent*, & non ceux de derriere; parce que ceux-ci sont continuellement exposés à l'humidité de la fiente & de l'urine de l'animal. *Voyez* ENCESTELURE. (*e*)

ENCASTELURE, s. f. (*Man. Maréch.*) maladie dont sont atteints les pieds de devant des chevaux.

Elle consiste dans un retrécissement extrême des talons auprès de la fente de la fourchette; ils se rapprochent si intimement, qu'ils semblent, en rentrant l'un dans l'autre, n'en former qu'un seul. Alors les parties molles situées entre l'ongle & l'os du petit pied souffrent tellement de la compression occasionée par ce resserrement, que non-seulement il en résulte une douleur très-vive, qui est décelée par la chaleur du pied & par la claudication, mais des suites & des accidens funestes, tels que des suppurations intérieures, des reflux de la matiere à la couronne, la corruption des portions ligamenteuses, tendineuses, aponévrotiques, *&c.*

L'*encastelure* est plus commune dans les chevaux

chevaux fins & de légere taille, que dans tous les autres : les chevaux d'Efpagne y font très-fujets. Elle ne provient quelquefois que d'un talon, & dans ce cas le refferrement eft plus ordinairement dans celui de dedans que dans celui de dehors, parce que le quartier de ce côté eft toujours plus foible.

Nous obfervons que le trop de hauteur des talons eft un acheminement à cette maladie ; les talons bas néanmoins n'en font point abfolument exempts. Elle s'annonce encore dans un pied qui s'alonge trop, & qui *outrepaffe en talon* fa rondeur ordinaire.

Si la féchereffe & l'aridité de l'ongle, fi les mains ignorantes des maréchaux font les uniques caufes de l'*encaftelure*, il eft fans doute très-aifé de la prévenir, foit en humectant fouvent les pieds, foit en en confiant le foin à des artiftes éclairés, s'il en eft & fi l'on en trouve.

Les preuves de l'aridité & de la conftitution trop feche de l'ongle, fe tirent de la difpofition des talons au refferrement, des cercles ou des rainures qui fe rencontrent extérieurement autour du fabot, des feimes que l'on y apperçoit, de la petiteffe, de la maigreur, de l'altération, de la fourchette, &c. Ce défaut naturel augmentant par notre négligence, précipite infenfiblement l'animal dans une foule de maux que nous pourrions lui éviter, fi nous avions l'attention d'affouplir, par le moyen de quelques topiques gras & onctueux, les fibres de cette partie.

Prenez cire jaune, fain-doux, huile d'olive, parties égales ; faites fondre le tout ; retirez du feu, & ajoutez enfuite pareille quantité de miel commun ; mêlez-les fur le champ, en agitant toujours la matiere, jufqu'à ce qu'en refroidiffant elle acquiere une confiftance d'onguent : fervez-vous-en enfuite pour graiffer l'ongle fur tous les environs de la couronne, à fa naiffance jufqu'aux talons, en relevant le poil, que vous rabattrez enfuite : garniffez le deffous du pied avec de la terre glaife. Ces fortes d'applications faites réguliérement deux ou trois fois dans la femaine, plus ou moins fouvent, felon le befoin & le genre de l'ongle, préferveront l'animal de ces événemens fâcheux qui le rendent enfin incapable d'être utile.

Mais tous ces foins feroient fuperflus, fi l'on ne fixoit fes regards fur le maréchal chargé d'entretenir les pieds. Il eft une méthode de les parer & d'y ajufter des fers, dont on ne peut s'écarter fans danger ; & de plus on doit craindre, même de la part de ceux qui font les mieux conformés, le retréciffement dont il s'agit, lorfque l'on n'eft pas en état de guider la plupart des ouvriers qui gâtent la configuration de l'ongle, & qui le coupent de maniere à en provoquer les défectuofités. *Voyez* FERRURE, FER, PANTOUFLE.

Cette méthode indiquée dans ces articles eft véritablement telle, que nul cheval ne peut s'*encafteler* dès qu'on s'y conformera fcrupuleufement ; mais fi l'*encaftelure* exifte réellement, & que les moyens prefcrits, dans le cas de fon exiftence relativement à la ferrure, ne produifent aucun effet, ou ne dégagent pas affez promptement les parties comprimées & plus ou moins fouffrantes ; le parti le plus fûr eft de défoler l'animal (*voyez* SOLE), fans perdre un temps précieux à affoiblir les quartiers en les *renettant* (*voyez* RENETTES), & à donner vainement des raies de feu (*voyez* FEU). Cette opération, par le feul fecours de laquelle nous pouvons élargir à notre gré les talons, étant bien pratiquée, il n'eft pas douteux que nous procurerons la guérifon entiere d'une maladie qui reparoîtra bientôt, fi nous ne parons à une rechûte par des foins affidus. (*e*)

ENCASTER, v. act. *terme de Faïencier* ; c'eft placer les pieces à enfourner dans les gazettes, de maniere que le poids des fupérieures n'écrafe point, & ne déforme pas les inférieures.

ENCASTILLAGE, f. m. (*Marine.*) c'eft l'élévation de l'arriere & de l'avant, & tout ce qui eft conftruit dans un vaiffeau, depuis la liffe de vibord jufqu'au haut. *Voyez* ACASTILLAGE. (*Z*)

ENCASTRER, *en Architecture*, c'eft enchâffer ou joindre. On enchâffe par entaille ou par feuillure une pierre dans une autre, ou un crampon de fon épaiffeur dans deux pierres pour les joindre. On dit auffi *conftruire par encaftrement*. (*P*)

Encastrer, *Voyez* Emboîter. (*P*)

ENCAUSTIQUE, adj. pris f. (*Peint.*) espece de peinture pratiquée par les anciens, & qu'on cherche à ressusciter aujourd'hui.

Quelle étoit la manœuvre des anciens? Les méthodes qu'on propose en approchent-elles, ou valent-elles mieux? Il ne reste d'eux aucun monument en ce genre: on n'en peut donc juger que d'après les auteurs.

Pline dit, *liv. XXXV, chap. xj*: *Ceris pingere ac picturam inurere, quis primus excogitaverit, non constat. Quidam Aristidis inventum putant, postea consummatum à Praxitele; sed aliquantò vetustiores* encausticæ *picturæ extitêre, ut Polygnoti, & Nicanoris, & Arcesilai, Pariorum. Lysippus quoque, Eginæ, picturæ suæ inscripsit* ἐνέκαυσεν; *quod profectò non fecisset, nisi* encaustica *inventa. Pamphilus, quoque Apellis præceptor, non pinxisse tantùm* encaustica, *sed etiam docuisse traditur Pausiam Sycionium, primum in hoc genere nobilem.* « On ne sait pas qui le premier imagina de peindre avec des cires & de » brûler la peinture. Quelques-uns croient » que c'est une invention d'Aristide, ensuite » perfectionnée par Praxitele; mais il y a eu » des peintures *encaustiques* un peu plus anciennes, comme de Polygnote, de Nicanor, & d'Arcésilaüs, de Paros. De » plus, Lysippe d'Egine écrivit au bas de » sa peinture, *il a brûlé*; ce qu'il n'eût » assurément pas fait, si l'*encaustique* n'eût » été dès-lors inventé. On dit aussi que » Pamphile, maître d'Apelle, non-seulement » peignit des *encaustiques*, mais en donna » des leçons à Pausias, le premier qui se » distingua en ce genre. »

Nicias, qui s'y distingua aussi, mit à ses tableaux la meme inscription qu'Apelle, ἐνέκαυσεν, selon Pline *au même livre.*

Voilà les inventeurs de l'*Encaustique*; en voici les especes, on a trop négligé de les distinguer. Dans les recherches difficiles, il faut s'aider de tout.

Pline dit, *l. XXXV, c. xj*: *Encausto pingendi duo fuisse antiquitùs genera constat, cera & in ebore, cestro, id est, viriculo; donec classes pingi cœpêre. Hoc tertium accessit, resolutis igni ceris, penicillo utendi; quæ pictura in navibus, nec sole, nec sale, ventisque corrumpitur.*

« Il est certain qu'il y avoit anciennement » deux sortes de peintures *encaustiques*, en » cire & en ivoire, au cestre, c'est-à-dire, » au touret (espece de burin), jusqu'à ce » qu'on eût commencé à peindre les vaisseaux. On en a ajouté une troisieme, qui » est d'employer au pinceau les cires fondues au feu. Cette peinture pratiquée dans » les vaisseaux, ne s'altere ni par le soleil, » ni par l'eau, ni par les vents. »

Il paroît qu'avant tout cela l'on avoit déjà une maniere d'employer la cire au feu & à la brosse, & que ces trois sortes de peintures *encaustiques* n'en sont qu'une extension. Voici ce qu'en dit Vitruve, *liv. VII, chap. ix*: *Cùm paries expolitus & aridus fuerit, tunc ceram puniceam igni liquefactam, paulò oleo temperatam, setâ inducat. Deinde postea carbonibus in ferreo vase compositis, eam ceram cum pariete calefaciendo sudare cogat, fiatque ut peræquetur. Postea cum candela linteisque puris subigat, uti signa marmorea nuda curantur. Hæc autem* καῦσις *Græcè dicitur.* « Quand » le mur sera poli & sec, qu'on l'enduise à » la brosse, de cire de Carthage fondue au » feu, & mêlée d'un peu d'huile. Après » cela qu'on mette des charbons dans un » vase de fer; qu'en chauffant on fasse suer » la cire avec le mur, jusqu'à ce que tout » soit égal. Ensuite qu'on le frotte avec une » toile cirée, & qu'on le polisse avec des » linges nets, comme on fait aux statues de » marbre. C'est ce que les Grecs appellent » *causis*, ustion. »

Voilà un vernis *encaustique* & à la cire, dans toute la rigueur des termes. Cette manœuvre, ignorée sans doute des restaurateurs de l'ancien *encaustique*, répand, ce me semble, du jour sur l'obscurité de Pline, puisqu'elle décide à la fois, & la réalité de l'inustion, & sa maniere. Elle s'applique d'elle-même à la peinture, & ne permet plus de dispute, ni au grammairien sur le sens d'*urere*, ni au peintre sur le procédé. Pline fait mention de ce vernis au *livre XXXIII*; mais il ne dit pas un mot de l'ustion: or on s'en est rapporté à Pline, & voilà d'où est venu l'embarras.

Ce n'est qu'en supposant une ustion réelle, que le dystique suivant a un sens net:

> *Encaustus Phaeton tabula depictus in ista est:*
> *Quid tibi vis, Dipyron qui Phaetonta facis?*
> Martial, *liv. IV. Epigr. xlvij.*

« Ce tableau eſt un Phaëton brûlé : Pourquoi » Phaëton eſt-il brûlé deux fois ? »

Preuve que l'uſtion ne ſe faiſoit qu'après la peinture.

Autre obſervation. Auſſi-tôt qu'il s'agit des anciens, on n'imagine que du parfait, ſans ſuivre les progrès de l'art. Cela eſt fort à leur honneur ; mais ce n'eſt point la marche de l'eſprit humain, & il n'eſt pas abſurde que les anciens, avec d'excellens ſculpteurs, n'aient eu que de médiocres peintres.

Ils avoient un vernis *encauſtique* à la cire : ils imaginerent de teindre la cire, pour la ſubſtituer à la détrempe ; mais il ne faut pas croire qu'ils en euſſent de trente-ſix couleurs. Pline, *liv. XXXV, chap. vij*, en nomme quelques-unes, & dit : *ceræ tinguntur iiſdem his coloribus ad eas picturas, quæ inuruntur.* « C'eſt avec ces couleurs qu'on teint les cires » pour les peintures qui ſe brûlent. »

Il dit plus poſitivement ailleurs, qu'autrefois les peintres, & Polygnote entr'autres, n'employoient que quatre couleurs, le blanc, le jaune, le rouge, & le noir, & toutes très-communes. Ils n'avoient ni bleu, ni verd.

Ce ne fut pas d'abord des peintures au pinceau ; ils gravoient : ils imaginerent d'enluminer leurs gravures. La détrempe avoit peu de conſiſtance ; ils employerent leurs cires colorées, & l'uſtion en fit des *encauſtiques*. Quelle que fût d'ailleurs leur manœuvre, car faute de guide on ne peut faire ici que des conjectures haſardées, on conçoit que ces manieres durent précéder l'*encauſtique* au pinceau, qui évidemment étoit plus difficile. On conçoit encore que ces peintures devoient être aſſez groſſieres, & ceci n'eſt point une idée de ſyſtême.

Quintilien en parle ainſi, *liv. X. Primi quorum quidem opera non vetuſtatis modo gratiâ viſenda ſunt, clari pictores fuiſſe dicuntur Polygnotus atque Aglaophon, quorum ſimplex color tam ſui ſtudioſos adhuc habet, ut illa prope rudia, ac velut futuræ mox artis primordia maximis qui poſt eos extiterunt, auctoribus præferantur, proprio quodam intelligendi (ut mea fert opinio) ambitu.* « Les » premiers peintres célebres dont on doit voir » les ouvrages, non pas ſeulement parce » qu'ils ſont anciens, ſont Polygnote & » Aglaophon. Leur coloris ſimple a encore » des partiſans ſi zélés, qu'ils préferent ces » préludes groſſiers de l'art qui alloit naître, » aux ouvrages des plus grands maîtres qui » ont paru après eux ; & cela, je penſe, par » une certaine affectation d'intelligence qui » leur eſt particuliere. »

Zeuxis qui, ſelon le même Quintilien, inventa le premier l'art des ombres & des clairs, montra un art qui vraiſemblablement ne fut pas fort cultivé ; car le même auteur dit, *liv. VIII, ch. v* : *Nec pictura in qua nihil circumlitum eſt, eminet. Ideòque artifices, etiam cùm plura in unam tabulam opera contulerunt, ſpatiis diſtinguunt, ne umbræ in corpora cadant.* « La peinture ne ſort point, » ſi les entours des corps ne ſont ombrés. » Auſſi les artiſtes qui ont mis pluſieurs » figures dans un tableau, laiſſent entr'elles » des intervalles, pour que les ombres ne » tombent pas ſur les figures. » C'eſt-à-dire, qu'ils n'entendent guere ni le clair-obſcur, ni les reflets, ni la dégradation des teintes, & toutes les fineſſes de la perſpective, qui font le charme de la peinture : auſſi leurs compoſitions n'étoient pas chargées, & tout devoit y être diſtribué ſur les devans, comme dans leurs bas-reliefs.

Cela devoit être encore plus dans l'*encauſtique* au pinceau, par l'embarras de manier les cires. De là vient que Pauſias ne faiſoit guere que de petits tableaux, & ſur-tout des enfants. Ses envieux en donnoient pour raiſon, que cette eſpece de peinture étoit lente ; c'eſt pourquoi voulant donner de la célébrité à ſon art, il acheva dans un jour un tableau qui repréſentoit encore un enfant. Cette production parut ſinguliere, puiſqu'on lui donna un nom, ἡμερήσιος, *peinture d'un jour*. Pline qui rapporte ces faits, *liv. XXXV, chap. xj*, ajoute, comme quelque choſe de remarquable, que Pauſias peignit auſſi de grands tableaux ; & il fait ailleurs la même obſervation ſur Nicias : *fecit & grandes picturas.*

En effet la difficulté étoit toute autre. On conçoit qu'en petit le peintre pouvoit donner au bois par deſſous, un degré de chaleur capable de maintenir à un certain point la liquidité des cires, pour fondre ſes teintes, & donner aux couleurs leur ton ; au lieu qu'en grand, il falloit travailler à grands

coups de brosse & avec une main sûre, comme dans la fresque, sans autre ressource pour retoucher son tableau, que le moment même de l'inustion; laquelle ne pouvant se faire que par devant, devoit gêner la main de l'artiste.

Cet *encaustique* étoit sans doute bien plus praticable dans les vaisseaux, où il falloit plutôt de grandes & bonnes ébauches, que des peintures finies avec le dernier soin; car ce n'étoit pas seulement des couleurs appliquées, mais des figures; quand Pline ne l'auroit pas dit, Ovide le prouveroit:

. Et picta coloribus ustis
Cæleftûm matrem concava puppis habet.
Fast. liv. IV. vers. 274.

« Et la pouppe représente la mere des dieux » peinte en couleurs brûlées. »

Qu'on ne dise point que si ces tableaux *encaustiques* avoient été imparfaits, les Romains n'en auroient pas fait si grand cas. Ils étoient estimables sans doute; mais c'étoit par la noblesse des idées & l'élégance du dessein, sur-tout dans un temps où le faux brillant & le mauvais goût faisoient abandonner la nature, au moment que les Grecs l'avoient à peine saisie. Je parle d'après Vitruve, *liv. VII*, *ch. v.* Et de son temps, avec des couleurs plus fines & plus cheres, on ne voyoit que des idées fausses & sans art, telles à peu près que ces ornemens bizarres dont sont chargés nos anciens manuscrits. Nous les traitons de *gothiques*, & c'est du goût Romain, & du meilleur siecle. De plus, cette peinture avoit sur la détrempe l'avantage d'une vigueur & d'une solidité à l'épreuve de l'air, du soleil & des vers; comme elle en a un autre fort considérable sur notre peinture à l'huile, celui d'un mat uniforme: d'où résulte une harmonie flatteuse, & indépendante des jours.

On doit voir à présent ce que c'étoit que l'*encaustique* des anciens. Ceux qui ont travaillé à nous le restituer, paroissent n'avoir pas seulement pensé aux deux premieres especes, & vraisemblablement il n'y a pas grand mal. Ne nous occupons donc, comme eux, que de la troisieme, de l'*encaustique* au pinceau. Voici le résultat de tout ce qui précede, & l'ordre des opérations.

1°. Ils avoient des cires colorées, *ceræ tinguntur iisdem his coloribus.* Ces cires étoient peut-être mêlées d'un peu d'huile, pour les rendre plus fusibles & moins cassantes, *paulò oleo temperatam;* & ils les conservoient dans des boîtes à compartimens, dit Varron, *liv. II de re rust. Pictores loculatas habent arculas, ubi discolores sunt ceræ;* si cependant ces boîtes n'étoient pas pour les tenir en fusion.

2°. Ils faisoient fondre ces cires & les employoient au pinceau, *resolutis igni ceris, penicillo utendi;* soit qu'ils fissent leurs teintes dans des godets chauds, soit au bout du pinceau, comme font quelquefois nos peintres.

3°. Ils fixoient leur tableau par l'inustion, *picturam inurere.* Je dis *leur tableau*, parce que le mot *pictura* ne signifie point *des couleurs*, mais, ou *l'art de peindre*, ou *le tableau.* Ils les fixoient avec un réchaud plein de charbons qu'ils promenoient à la surface: *carbonibus in ferreo vase compositis*, comme dit Vitruve. Ce *ferreum vas*, ce réchaud étoit sans doute le même instrument dont il est fait mention dans le digeste sous le nom de *cauteria.*

4°. Enfin, ils frottoient & polissoient le tout avec des linges nets, *linteis puris subigat;* opération qui doit donner l'éclat du vernis, sans en avoir les défauts.

Toute peinture qui ne remplira pas ces conditions, les trois premieres sur-tout, ou qui ne les remplira pas dans cet ordre, pourra égaler, surpasser même l'*encaustique* des anciens, mais ne sera jamais leur *encaustique.*

C'est l'art de peindre avec des cires colorées, & de fixer la peinture par l'inustion; & ce n'est que cela. Ce même art, qu'on appelloit communément *encaustique*, inustion, Callixene de Rhodes, dans Athénée, le nomme κηρογραφίαν, *peinture en cire.* Il n'y en avoit qu'un.

Voilà, je crois, des principes incontestables & suffisans pour apprécier sûrement toutes les manieres de peindre à la cire, connues jusqu'à présent. Nous les devons à M. le comte de Caylus, & à M. Bachelier, peintre; ce sont les seuls qui puissent prétendre au titre d'inventeurs ou de restaurateurs de l'*encaustique.* Ceux qui nous ont donné des ouvrages dans ce genre ne sont

que leurs disciples, puisqu'ils n'ont travaillé que d'après eux.

M. le comte de Caylus a publié cinq manieres, dont les quatre premieres sont, selon lui, autant de vrais *encaustiques.*

Premiere maniere de peindre en cire, selon M. de Caylus.

Couleurs, teintes, peinture, tout se prépare & se finit au bain-marie.

1°. Au lieu de pierre à broyer, faites construire une espece de coffre de fer-blanc de seize pouces carrés sur deux & demi de hauteur, bien soudé par-tout, & sans autre ouverture qu'un goulot un peu élevé pour le remplir d'eau. Sur la surface carrée du côté de laquelle le goulot s'éleve, faites appliquer & attacher avec huit tenons de fer-blanc, une glace de l'épaisseur ordinaire, qui ne soit qu'adoucie, & qui conserve assez de grain pour broyer les couleurs: elles glisseroient sur une glace polie. Remplissez à peu près ce coffre d'eau, mettez-le sur le feu, chargez la glace de cire & de couleurs; la cire fondra, & vous broierez avec une molette de marbre que vous aurez eu la précaution de faire chauffer. Enlevez la couleur broyée avec un couteau pliant d'ivoire; mettez-la réfroidir, & préparez de même les autres couleurs.

2°. Au lieu de godets ordinaires, ayez un autre coffre de fer-blanc avec son goulot de la même hauteur, & assez grand pour y percer symmétriquement dix-huit trous ronds de quinze lignes de diametre. Dans ces trous, soudez autant de godets de fer-blanc d'un pouce de profondeur, de façon qu'ils plongent dans le coffre. Dans ces godets, mettez-en d'autres de crystal, pour n'avoir rien à craindre de l'étain du fer-blanc. Remplissez le coffre d'eau bouillante; les cires colorées fondront, & seront en état d'être employées.

3°. Au lieu de palette, ayez un troisieme coffret couvert d'une glace adoucie, & toute semblable à la machine à broyer; remplissez-le d'eau bouillante, & formez vos teintes.

4°. Au lieu de chevalet, ayez encore un coffre de fer-blanc semblable au premier, mais plus grand, & dont la face supérieure soit de cuivre d'une ligne d'épaisseur, avec une coulisse de chaque côté pour recevoir & assujettir la planche sur laquelle vous allez peindre (car il ne s'agit point ici de peindre sur toile). Seulement à l'angle opposé au goulot, vous ferez souder un robinet, pour pouvoir vuider & remplir quand il faudra renouveller l'eau bouillante, sans cependant exposer les cires à couler.

5°. Enduisez le côté de la planche sur lequel vous devez peindre, de plusieurs couches de cire blanche, dont vous fondrez les premieres avec une poêle pleine d'un brasier ardent, pour les faire entrer dans le bois, comme le pratiquent les ébénistes. Pour plus grande précaution, & de peur que la planche ne se voile par la chaleur, composez-la de trois petites planches d'une ligne d'épaisseur collées l'une sur l'autre, de façon que leurs fibres se croisent à angles droits.

6°. Enfin, ajustez la planche dans les coulisses, & peignez.

Voilà des cires colorées. On peint avec ces cires colorées; mais on ne brûle point la peinture, il n'y a point d'inustion, la troisieme condition manque: c'est donc une peinture en cire, & non l'*encaustique* des Grecs.

D'ailleurs, la multiplicité des machines, d'une part; de l'autre, la difficulté d'avoir & d'entretenir toujours de l'eau au degré de chaleur convenable, rendent cette maniere rebutante, & les effets ne satisfont point un goût difficile, quoique peut-être la maniere des Grecs fût encore plus imparfaite.

Ajoutez qu'on ne peut peindre qu'en bois, & en petit; ce qui borne trop l'art. M. de Caylus, qui porte lui-même ce jugement de cette premiere maniere de peindre, s'est déterminé par ces raisons à chercher des moyens plus faciles & plus sûrs.

Seconde maniere de peindre en cire, selon M. de Caylus.

Prenez des cires colorées, préparées comme dans la maniere précédente: faites-les fondre dans l'eau bouillante; une once de cire, par exemple, dans huit onces

d'eau. Quand elles seront fonduës, battez-les avec une spatule d'ivoire ou avec des osiers blancs, jusqu'à ce que l'eau soit refroidie. La cire, par cette manœuvre, se divisera en petites molécules, & fera une espece de poudre qui nagera dans l'eau, & que l'on conservera toujours humide dans un vase bouché, parce que si elle étoit seche, les molécules se colleroient & ne pourroient servir.

Ces cires ainsi préparées, mettez dans des godets une portion de chacune, & travaillez avec des pinceaux ordinaires, comme si vous peigniez en détrempe. Vous ne formerez cependant point les teintes sur la palette avec le couteau, car la cire seroit exposée à se peloter; mais au bout du pinceau. Il convient de peindre sur le bois à cru; mais on peut aussi opérer sur un enduit de cire.

Le tableau étant achevé, vous viendrez à l'inustion, & vous fixerez la peinture avec le réchaud de Doreur.

Voilà tout ce que prescrit M. de Caylus. Les trois conditions sont observées; c'est un véritable *encaustique :* il n'y a point d'objection à faire là dessus. Voici seulement une difficulté.

Un artiste, très-versé dans la peinture en cire, croit cette maniere impraticable; parce que l'ayant essayée avec toutes sortes d'attentions, il n'a jamais pu y réussir. Il y a sans doute quelque omission de pratique qu'il n'a pu suppléer, & qui fait tout son embarras. Si l'on pouvoit honnêtement proposer que M. Vien, qui connoît tout l'art de M. de Caylus, & M. Bachelier travaillassent ensemble dans un atelier commun & ouvert à tout le monde, chacun selon sa maniere, le public pourroit savoir, sans équivoque, je ne dis pas ce quil y a de vrai dans leurs manœuvres, mais à quel point elles sont possibles. Dans les inventions nouvelles, les doutes doivent paroître pardonnables; plus on estime une découverte, plus il est naturel de vouloir s'éclaircir. Nous pouvons assurer que M. Bachelier ne s'y refusera pas.

Au reste, M. de Caylus juge lui-même cette maniere embarrassante & bornée, & il en a cherché d'autres.

Il faut observer pour ces deux premieres, que les différentes couleurs ne prennent pas la même quantité de cire : on en verra les rapports & les doses dans le détail de la cinquieme maniere. Je le differe, pour ne point me répéter ni m'interrompre.

Troisieme maniere de peindre en cire.

Ayez une planche, cirez-la en la tenant horizontalement sur un brasier ardent, & en frottant la surface chauffée avec un pain de cire blanche. Continuez cette opération jusqu'à ce que les pores du bois aient absorbé autant de cire qu'ils en peuvent prendre : continuez encore, jusqu'à ce qu'il y en ait par dessus environ l'épaisseur d'une carte. Voilà une planche imprimée à l'*encaustique.*

Cela fait, ayez des couleurs dont on fait usage à l'huile, mais préparées à l'eau pure, ou légérement gommées. Ces couleurs ne prendront point sur la cire, ou ne s'attacheront que par plaques irrégulieres.

Pour remédier à cet inconvénient, prenez quelque terre crétacée, par exemple, du blanc d'Espagne; répandez-en sur la cire en poudre très-fine; frottez-la légérement avec un linge, il restera sur la cire une poussiere de ce blanc : peignez ensuite, & les couleurs prendront. La peinture achevée, présentez-la au feu, & faites l'inustion.

Voilà un procédé très-ingénieux; il peut être commode, s'il est possible de retoucher son ouvrage, du moins sans répéter l'intermede de la poussiere blanche; ce qui laisseroit toujours de l'embarras : c'est un *encaustique*, c'est même, si l'on veut, un *double encaustique.* Mais il paroît mal répondre aux conditions néceſsaires pour l'*encaustique* des anciens. La premiere de ces conditions est que *ceræ tingantur coloribus :* ici ce ne sont point des cires teintes de couleurs avec lesquelles on peint, *ad eas picturas quæ inuruntur ;* mais des couleurs fondues par l'inustion dans des cires qui ont déjà souffert l'inustion elles-mêmes. Mais qu'importe, si cette peinture a les vrais avantages de l'ancien *caustique*, le beau mat, la vigueur & la solidité?

Quatrieme maniere de peindre en cire, selon M. de Caylus.

Cette maniere n'est qu'un renversement de la précédente. Dans l'autre, la cire est

placée avant & ſous les couleurs : dans celle-ci on la met après & deſſus ; elle a les mêmes avantages & auſſi le même défaut, ſi c'en eſt un.

Peignez à gouache, à la façon ordinaire, ſur une planche très-unie : le tableau terminé, faites chauffer de la cire blanche, aſſez pour pouvoir l'étendre avec un rouleau ſur une glace ou ſur un marbre humide un peu échauffé, juſqu'à ce qu'elle ſoit mince comme une carte à jouer ; couvrez le tableau de ces lames de cire, & faites l'inuſtion.

Ces deux manieres ont ſuggéré à M. de Caylus une nouvelle façon de peindre à l'huile : c'eſt de travailler à gouache ſur une toile à cru, en obſervant ſeulement de n'employer que les couleurs dont on ſe ſert à l'huile ; & les couleurs ſéchées, d'humecter le tableau par derriere avec de l'huile de pavot, appellée d'*oliette*, laquelle jaunit moins que les autres : cette huile s'étendra, pénétrera les couleurs, fera corps avec elles ; & le tableau ſera auſſi ſolide que de la façon ordinaire, & peut-être ſans aucun luiſant. Au lieu d'huile, on pourroit employer un vernis blanc gras, ſiccatif. C'eſt aux artiſtes & à l'expérience, dit M. de Caylus, à juger du mérite de cette petite nouveauté.

Cinquieme maniere de peindre en cire, ſelon M. de Caylus, laquelle n'eſt ni encauſtique, ni donnée pour telle.

Cette méthode conſiſte à compoſer des vernis avec des réſines ſolubles dans l'eſſence de térébenthine, & avec un corps gras ; à faire fondre la cire dans ces vernis, à ajouter des couleurs à ce mélange, & à peindre à l'ordinaire avec ces couleurs ainſi préparées.

On fait pluſieurs vernis, pour s'accommoder plus aiſément aux différentes eſpeces de couleurs. Ces vernis ſe réduiſent à cinq :

1°. Vernis blanc très-gras ; 2°. vernis blanc moins gras ; 3°. vernis blanc ſec ; 4°. vernis le moins doré ; 5°. vernis le plus doré.

Préparation des vernis.

Pour le vernis blanc très-gras, prenez de la réſine appellée maſtic ; mettez-en 2 onces 6 gros dans 20 onces d'eſſence de térébenthine ; diſſolvez dans un matras à long cou, au bain de ſable ; ajoutez à la diſſolution 6 gros d'huile d'olive, que vous aurez fait bouillir dans un matras très-mince, & que vous aurez filtrée : filtrez votre mêlange ; ajoutez-y autant d'eſſence qu'il en faut pour que le tout faſſe un poids de 24 onces, & vous aurez le vernis blanc très-gras.

Pour le vernis blanc moins gras, tout de même, ſinon qu'au lieu de 6 gros d'huile, vous n'y en mettrez que 4.

Pour le vernis blanc ſec, ſeulement 2 gros d'huile ; le reſte de même.

Pour les vernis dorés : prenez de l'ambre jaune, le plus beau ; faites-le fondre à feu modéré dans une cornue, ou encore mieux, dans un pot de terre neuf & verniſſé. Il faut que l'ambre ſoit entier, & n'occupe que le tiers, ou tout au plus la moitié du vaſe, parce qu'il ſe gonfle & s'éleve en fondant. L'ambre étant bien fondu & enſuite refroidi, vous le mettrez en poudre. Pour lors, faites-en diſſoudre 2 onces 6 gros dans 20 onces d'eſſence de térébenthine ; ajoutez 7 gros d'huile d'olive cuite, comme ci-deſſus : filtrez le mêlange avec un papier gris : remplacez ce qui ſera évaporé d'eſſence ; ajoutez-en aſſez pour que le tout peſe 24 onces, & conſervez-le dans une bouteille bien fermée.

Pour faire le vernis le plus doré, vous obſerverez ſeulement de laiſſer l'ambre ſur le feu trois ou quatre heures de plus, pour lui donner une couleur plus haute. Il n'y a point d'autre différence.

Préparation des couleurs, & proportion des ingrédiens.

Remarquez que les rapports que vous allez voir entre les doſes de couleurs & de cire, ſont les mêmes qu'il faut employer pour les deux premieres méthodes.

Céruſe 8 onces ; cire 4½ ; vernis blanc très-gras 9.

Blanc de plomb 8 onces ; cire 4½ ; même vernis 8.

Maſſicot, comme le blanc de plomb.

Jaune de Naples 8 onces ; cire 4 ; vernis blanc le moins gras 8.

Ocre jaune 5 onces ; cire 5 ; vernis le

moins doré 9, & 10 du même pour l'ocre derue.

Stil de grain jaune le plus léger 4 onces; cire 5; vernis blanc le moins gras 9.

Stil de grain d'Angleterre mêmes doses, mais avec le vernis le plus doré.

Orpin jaune ou rouge 6 onces; cire 2; vernis blanc le moins gras $3\frac{1}{2}$.

Laque très-fine 4 onces; cire 5; vernis moins doré $9\frac{1}{2}$.

Carmin pur comme laque.

Vermillon 6 onces; cire 2; vernis moins doré $3\frac{1}{2}$.

Rouge brun d'Angleterre 6 onces; cire $4\frac{1}{2}$; vernis le plus doré 8.

Terre d'Italie 5 onces; cire 5; vernis le plus doré 9.

Outre-mer 1 once; cire 6 gros; vernis blanc le moins gras 10 à 11 gros.

Bleu de Prusse le plus beau $2\frac{1}{2}$ onces; cire 5; vernis blanc le moins gras 9.

Cendre bleue 4 onces; cire $2\frac{1}{2}$; vernis blanc le moins gras $4\frac{1}{2}$.

Email bleu 6 onces; cire 3; vernis blanc le moins gras $5\frac{1}{2}$.

Bistre 4 onces; cire 5; vernis le plus doré $9\frac{1}{2}$.

Terre de Cologne, comme pour le bistre.

Terre d'ombre, de même.

Laque verte 4 onces; cire $4\frac{1}{2}$; vernis blanc le moins gras 8.

Noir de pêche 3 onces; cire $4\frac{1}{2}$; vernis blanc sec 8.

Noir d'ivoire 4 onces; cire $4\frac{1}{2}$; vernis blanc sec 8.

Noir de fumée 1 once; cire 8; vernis blanc sec 15.

On peut voir aux différens articles de ce Dictionnaire, ce que c'est que les matieres dont on parle ici.

M. de Caylus abandonne aux peintres le soin de déterminer les doses pour les autres couleurs.

Quant à la préparation de ces couleurs, elle consiste ou à broyer la couleur avec la cire sur la pierre chaude dont on a parlé ci-dessus, & à faire fondre les cires colorées dans leur vernis propre; ou à fondre la cire dans les vernis, & y ajouter la couleur.

M. de Caylus préfere la seconde maniere comme plus prompte & plus facile. Pour la pratiquer, mettez la cire & le vernis dans un bocal de verre mince; faites fondre la cire dans un de ces coffres de fer-blanc dont le dessus est percé de trous, & dont l'on a parlé ci-dessus: quand elle sera fondue, remuez le mêlange pour allier la cire avec le vernis: ajoutez la couleur bien broyée à sec; mêlez-la avec la cire: retirez le bocal de la machine; remuez le mêlange jusqu'à ce qu'il soit froid, & conservez-le bien bouché.

La machine à préparer les couleurs ne differe de la machine à godets, qu'en ce que celle-là devant contenir des pots de verres inégaux en diametre & hauteur, doit avoir des ouvertures ou loges proportionnées à ces verres.

Il convient de ne préparer que deux ou trois couleurs à la fois, de peur qu'elles ne se figent hors du feu, ou que le vernis ne s'évapore sur le feu, tandis qu'on est occupé à en remuer une jusqu'à ce qu'elle soit froide.

Les instrumens, outre ceux dont on vient de parler, sont des pinceaux & des brosses ordinaires, la palette de bois, ou pour le mieux d'écaille; un couteau d'ivoire plutôt que d'acier, avec lequel il faut passer les couleurs l'une après l'autre, pour qu'il n'y reste rien de grumeleux; un pincelier avec de l'essence de térébenthine, pour humecter les couleurs & laver les pinceaux.

M. de Caylus assure que cette espece de peinture en cire est praticable sur le bois, la toile & le plâtre.

Si l'on peint sur bois, il faut préférer le moins compact, le plus uni, celui qui se déjette le moins & que les vers attaquent peu, comme le cedre: après le cedre, c'est le sapin d'Hollande, ensuite le chêne. Le poirier convient pour les tableaux d'un grand fini. Si l'on veut que le cedre & le chêne happent mieux la couleur, on y pratiquera des inégalités avec un instrument à peu près semblable au berceau des graveurs en maniere noire (*voyez l'article* GRAVURE); & si le grain étoit trop fort, on l'adouciroit avec la pierre ponce. On peindra à cru sur tous les bois.

Si l'on peint sur toile, on choisira celles qui ont le grain uni & serré. On leur donnera, à la brosse, deux ou trois couches de cire dissoute dans le double de son poids d'essence

d'essence de térébenthine, ou dans la même quantité de vernis blanc le moins gras; on laissera sécher chaque couche séparément: quand la derniere sera seche, on présentera la toile à un brasier ardent, afin qu'elle s'imbibe de cire. On pourra aussi la cirer simplement sans essence ni vernis, en la faisant chauffer. On peut encore coller du papier sur la toile, le poncer, & donner l'apprêt de cire, de maniere qu'elle pénetre la toile & le papier. Cette façon est bonne pour les ouvrages d'un grand fini.

Si l'on peint sur plâtre, pour que la couleur prenne & ne s'écaille point, il faut lui donner un enduit de cire comme à la toile, mais plus fort. On en fera autant pour la pierre.

M. de Caylus avertit que sa troisieme maniere de peindre peut aussi être pratiquée sur le plâtre & la pierre, en observant d'en boucher les pores contre l'humidité & l'embue de la cire; & cela avec un vernis gras liquéfié dans l'essence de térébenthine: quand cet enduit sera sec, on mettra l'enduit de cire aussi dissoute dans l'essence de térébenthine, ou dans le vernis blanc le moins gras; on le laissera sécher, ensuite l'on peindra à l'eau avec les couleurs dont on use communément à l'huile, & on fixera la peinture avec le réchaud de doreur.

Si l'on veut appliquer un blanc d'œuf sur les tableaux en cire, on commencera par les laver légérement à l'eau pure, avec une brosse à peindre, neuve & très-propre, jusqu'à ce que l'eau ait pris par-tout. On en ôtera le superflu avec un linge doux & humide; & avant que le tableau soit sec, on étendra le blanc d'œuf, comme on le pratique sur les tableaux à l'huile.

La peinture en cire n'a point de luisans; c'est un de ses avantages. Si cependant on vouloit lui donner l'éclat du vernis, on pourroit en faire un avec l'esprit-de-vin & le mastic. Cette résine qui est soluble dans l'essence de térébenthine, n'empêche point la retouche du tableau: mais le blanc d'œuf vaut mieux.

Pour retoucher les tableaux & y mettre l'accord dans toutes ces manieres, on pourra se servir des couleurs préparées au vernis. M. de Caylus les préfere même aux couleurs à l'huile, pour restaurer les vieux tableaux.

Enfin, il laisse au temps à juger de tous ces genres de peinture, & de leur solidité respective. Mais dès à présent il a bien lieu d'être content de ses recherches; il a travaillé à étendre les limites de l'art: & je ne sais pourquoi le public n'a pas fait plus d'accueil au mémoire où il les lui communique: seroit-ce qu'en fait d'arts on a des yeux pour voir, & de l'avidité pour jouir, mais trop de paresse pour s'instruire?

Passons maintenant aux découvertes & aux procédés de M. Bachelier, & parlons-en avec la même impartialité. Pour cela rappellons les principes: colorer des cires, peindre avec ces cires colorées, fixer la peinture par l'inustion; sans quoi une peinture ne peut être l'*encaustique* des anciens.

Premiere maniere de peindre en cire sur toile ou sur bois, selon M. Bachelier.

Il ne s'agit que de substituer à l'huile, de la cire blanche dissoute dans l'essence de térébenthine.

Imprimez votre toile avec cette cire: prenez des couleurs en poudre, broyez-les sur le porphyre en les délayant avec cette cire; formez-en votre palette; entretenez la fluidité des teintes avec quelques gouttes de la même essence; peignez avec la brosse & le pinceau comme à l'ordinaire.

Il est évident que cette peinture n'est nullement un *encaustique*. Premiérement, on y emploie l'essence de térébenthine: or, il n'y a pas la moindre apparence que les anciens connussent aucune essence distillée; c'est un produit chymique. La chymie nous vient des Arabes, & même on ne peut guere la dater que du temps d'Avicenne. Secondement, on ne brûle point le tableau quand il est achevé: or, l'inustion est le caractere distinctif de la peinture *encaustique*. Ajoutons, si on veut, que les anciens ne peignoient point sur toile; mais outre qu'avec cette maniere on peut peindre aussi sur bois, on ne voit pas que cette différence peut ajouter ou ôter à ce genre de peinture.

Seconde maniere de peindre en cire, particuliérement sur toile, selon M. Bachelier.

Ayez une toile forte & serrée de telle grandeur qu'il vous plaira; lavez-la pour en

ôter l'apprêt; tendez-la ſur un châſſis, & diſpoſez-le de maniere que vous puiſſiez tourner autour : ayez des couleurs telles qu'on les emploie dans la peinture à la détrempe, & peignez; mais à meſure que vous peindrez, faites humecter par derriere votre toile avec une éponge : par ce moyen vous retoucherez votre ouvrage, vous y mettrez l'accord, vous le travaillerez, & le finirez auſſi parfaitement que vous êtes capable de le faire.

Ayez enſuite de la cire vierge très-pure; faites-la fondre ſimplement, ou diſſolvez-la par le moyen que nous indiquerons dans la maniere ſuivante : prenez des broſſes, & donnez au derriere de votre toile une, deux ou trois couches de cette cire plus ou moins fortes, ſelon l'épaiſſeur de la toile & la force des teintes : laiſſez ſécher, ou plutôt eſſuyer vos couches.

Ayez enſuite des réchauds de doreur, remplis de charbons ardens; faites-les promener au derriere du tableau; & cependant placé vis-à-vis la peinture, examinez les effets de l'inuſtion & de la fuſion de la cire, laquelle pénétrera la toile & les couleurs : dirigez le mouvement des réchauds, en commandant qu'ils hauſſent ou baiſſent, ou s'arrêtent, *&c.*, juſqu'à ce que tout le tableau ſoit ſuffiſamment brûlé. Il ne faut pas plus d'un jour pour brûler un tableau de vingt à trente pieds carrés de ſurface. Repréſenter cette manœuvre comme pénible, c'eſt montrer qu'on ne l'a jamais pratiquée.

Il peut arriver de deux choſes l'une, ou que le tableau ſoit tel que l'artiſte le deſire, ou qu'il faille le retoucher. On le retouchera, ſoit avec des couleurs préparées, comme nous allons l'indiquer; ſoit avec des paſtels faits de ces mêmes couleurs; ſoit avec de la cire diſſoute par l'eſſence de térébenthine ou une autre. Tous ces moyens ſont au choix du peintre.

Cette maniere eſt un excellent *encauſtique;* mais ce n'eſt point celui des anciens. La premiere condition n'eſt pas remplie, *ceræ tinguntur coloribus ad picturas.* On y emploie la cire, on y brûle; mais les couleurs ne ſont pas des cires colorées, & de plus on eſt dans le cas d'y employer autre choſe que de la cire & des couleurs. A cela près, on peut dire, ſans témérité, que de toutes les manieres de peindre en cire connues juſqu'à ce jour, c'eſt la plus avantageuſe, la plus ſûre, la plus prompte; puiſqu'outre la vigueur & la ſolidité que la cire & l'inuſtion donnent à la détrempe, on peut faire des chef-d'œuvres ſur toile, & de telle grandeur qu'on voudra, & finir les tableaux les plus étendus avec autant de perfection & d'aiſance, qu'on feroit à l'huile les plus petits morceaux de chevalet. Quelque idée qu'on ait de l'*encauſtique* des anciens, il n'eſt pas croyable qu'il eut ces avantages.

Troiſieme maniere de peindre en cire, ſelon M. Bachelier.

Prenez du ſel de tartre; faites-en diſſoudre dans de l'eau tiede juſqu'à ſaturation; filtrez cette eau ſaturée à travers un papier gris, & recevez-la dans un vaiſſeau de terre neuf & verniſſé; mettez ce vaiſſeau ſur un feu doux; jetez-y des morceaux de cire vierge blanche les uns après les autres, à meſure qu'ils s'y diſſoudront : cette ſolution ſe gonflera, montera comme le lait, ſe répandra même ſi le feu eſt trop pouſſé. On fournira de la cire à cette eau alkaline, tant qu'elle en pourra diſſoudre; on s'aſſurera que la diſſolution eſt parfaite & uniforme, en la remuant doucement avec une ſpatule de bois; & pour lors on aura une maſſe d'une blancheur éblouiſſante, une eſpece de ſavon d'une conſiſtance de bouillie qui ſe diſſoudra dans l'eau pure en auſſi grande & en auſſi petite quantité qu'on voudra; & ce ſavon diſſous vous donnera une eau de cire. Servez-vous de cette eau pour délayer & broyer vos couleurs.

Ayez une toile tendue ſur un châſſis; deſſinez votre ſujet avec des crayons blancs : tenez vos couleurs dans des godets, & entretenez-les dans une fluidité convenable, en les humectant avec quelques gouttes d'eau pure, ou d'eau de cire. Servez-vous des pinceaux & autres inſtrumens ordinaires. Préparez ſeulement votre palette, en la trempant dans la cire bouillante pour qu'elle s'en pénetre, & en la ſerrant ſous une preſſe de peur qu'elle ne s'envoile; ratiſſez-en le ſuperflu, & formez vos teintes ſur cette palette.

Ayez à côté de vous deux vaisseaux de terre pleins d'eau, pour nettoyer de l'un à l'autre vos pinceaux & les décharger de couleurs, & essuyez-les sur une éponge au sortir de la seconde eau.

Ayez un petit matelas fait de deux ou trois serviettes; humectez-le d'eau pure, & le tenez appliqué derriere votre toile à l'endroit où vous peindrez. Si vous trouvez ce matelas incommode, ayez une éponge, imprégnez-la d'eau de cire, & faites-en arroser votre toile par derriere, deux ou trois fois par jour en hiver, & trois ou quatre en été. Peignez & continuez votre ouvrage jusqu'à ce qu'il soit achevé.

Au reste, le matelas & l'éponge ne sont nécessaires qu'à ceux qui, n'ayant pas la pratique de la détrempe, ne savent pas fondre une teinte humide avec une teinte seche; ils feront bien de tenir leur toile fraîche.

Cela fait, brûlez le tableau; cette opération est indispensable. Pour cet effet, allumez un grand feu qui forme une nappe ardente; présentez-y votre tableau par le côté opposé à la peinture; approchez-le à mesure qu'il cessera de fumer: vous verrez la cire se gonfler, le gonflement se promener sur la surface, & disparoître quand il sera devenu général; alors le tableau sera brûlé. Retirez-le peu à peu comme vous l'avez approché, de peur que la surface ne reste inégale par un refroidissement brusque & irrégulier. L'inustion loin de détruire la peinture, la rend solide & fixe. D'un enduit sans consistance & sans corps que le frottement le plus léger pourroit emporter, elle fait une couche dure, compacte, adhérente, mince, flexible, & capable de prendre du poli.

Si le tableau étoit grand, on le brûleroit par parties, en promenant par derriere le réchaud du doreur, comme dans la méthode qui précede.

Le tableau étant brûlé, tout est fait, à moins que l'artiste n'y veuille retoucher, & pour cela il faut l'humecter d'eau de cire. Mais il convient de glacer sa couleur, c'est-à-dire, que si l'endroit est trop brun, on y étendra une teinte plus claire, & on y répétera l'inustion: elle rétablira l'accord contre l'attente du peintre. On pourra aussi, pour retoucher l'ouvrage, se servir des pastels dont nous allons parler.

Il est évident que cette maniere est un véritable *encaustique*, qu'elle satisfait aux trois conditions requises, & dans l'ordre prescrit. Les cires sont colorées, on peint avec ces cires, & on brûle le tableau. Cette invention est certainement heureuse, & les effets en sont sûrs.

Quatrieme maniere de peindre en cire, selon M. Bachelier.

Prenez de l'eau de cire dont vous venez de voir la préparation; donnez-en aux couleurs la quantité convenable; broyez-les, transportez-les du porphyre sur un papier gris qui en boive l'humidité: appliquez dessus un morceau de carton, avant qu'elles soient entiérement seches; donnez-leur la forme ordinaire de pastels en les roulant, & laissez-les ensuite sécher lentement à l'air libre: ces pastels seront tendres & mous à s'étendre sous le doigt; travaillez avec, & fixez la peinture par l'inustion.

C'est un *encaustique* du même genre que le précédent; d'ailleurs, on en sent la commodité.

Ces mêmes pastels peuvent devenir fermes & durs comme la sanguine; il ne faut qu'avoir un petit fourneau d'émailleur avec une moufle, les mettre sous la moufle, entretenir dans le fourneau le même degré de chaleur que celui auquel on acheve de brûler un tableau, & les y laisser exposés environ un quart-d'heure: on en pourra faire des desseins colorés qu'il n'est pas nécessaire de brûler, & que rien n'altere.

L'eau de cire de M. Bachelier a encore d'autres propriétés. Il la donne comme un excellent vernis qui n'a point les défauts des autres, & même pour le pastel. On peut l'appliquer à la brosse sur les plafonds, les lambris, le plâtre, le marbre, les boiseries des appartemens, les parquets, les équipages, &c. Quand elle est seche, il faut employer l'inustion avec le réchaud de doreur, pour l'incorporer avec les substances; & quand elle est froide, la frotter avec une brosse rude pour lui donner de l'éclat; c'est-à-dire, que M. Bachelier,

vraiſemblablement ſans le ſavoir, redonne le vernis *encauſtique* de Vitruve, ou l'équivalent.

Il prétend auſſi que c'eſt un bon mordant pour la dorure ; d'autant plus que ne faiſant point d'épaiſſeur, elle laiſſe paroître tout l'art & la délicateſſe de la ſculpture. Il veut même qu'on puiſſe l'employer avec avantage pour l'or faux, en paſſant enſuite par deſſus une ſeconde couche de la même eau ; tellement que la dorure étant ſale, on la nettoieroit comme de l'or fin, & qu'on pourroit y employer l'eau-forte.

Obſervons que les couleurs ſortent de la boutique du marchand, impures & mêlées de ſubſtances hétérogenes qui, venant à ſe combiner avec le ſavon de cire, produiroient peut-être des effets nuiſibles. M. Bachelier les purifie de la maniere ſuivante.

Délayez la couleur dans l'eau pure, partie demeurera ſuſpendue dans l'eau, partie tombera au fond ; décantez la partie ſuſpendue, & délayez celle qui eſt tombée au fond, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'il ne tombe au fond de l'eau qu'un dépôt de matiere non colorante. A chaque opération, la partie ſuſpendue ſe dépoſera ; on réitérera ſur ce dépôt les lotions preſcrites, cinq ou ſix fois, & l'on aura enfin des couleurs auſſi pures qu'il le faut pour être délayées avec l'eau de cire ſans aucun inconvénient.

Cependant ce lavage des couleurs n'a pas paru ſans difficulté, & l'eau de cire en a eſſuyé de plus fortes encore. Il ne s'agit pas de les diſſimuler, mais d'y répondre.

Quant au lavage des couleurs, l'expérience du peintre fait face à toutes les théories qu'on lui oppoſe ; on ſait qu'il excelle à peindre les fleurs, nul genre n'exige des couleurs plus fraîches & plus brillantes : néanmoins il lave ſes couleurs, & le carmin ſur-tout, & ſes teintes n'en ſont que plus riches. Il ne prétend pas en enlever l'excès de la partie graſſe, mais les ſables, les ſels & d'autres parties non colorantes. On lui démontrera, ſi l'on veut, que cela ne doit pas être ; mais il le pratique ainſi, & il réuſſit.

Quant au ſavon & à l'eau de cire, on dit, 1°. « que regarder ce ſavon comme » une découverte ſinguliere, c'eſt montrer » qu'on n'a aucune connoiſſance des livres » de chymie ; qu'il n'y a pas un de ces » livres qui n'apprenne que toute ſubſ- » tance graſſe eſt propre à faire du ſavon ; » & l'on cite les mémoires que M. Geoffroi » donna il y a environ quinze ans à l'aca- » démie, ſur les ſavons de *toute eſpece.* » L'on répond à cette objection & à cette citation très-imprudente, pour n'en rien dire de plus, qu'il n'y a pas un chymiſte qui ait parlé d'un ſavon de cire ; que dans le mémoire de M. Geoffroi on ne trouve pas ſeulement le mot de *cire ;* & que ſi cette découverte n'étoit ni impoſſible ni ſinguliere en elle-même, elle eſt du moins toute neuve & très-ſinguliere par l'uſage que le peintre en fait.

On objecte, 2°. « que tout ſavon en » général étoit inconnu aux anciens ; qu'on » ne trouve parmi eux aucun veſtige de cette compoſition : que tous les chymiſtes » conviennent que c'eſt une découverte » moderne ; qu'elle ne peut donc avoir » ſervi à leur peinture *encauſtique.* » On répond qu'ils peuvent n'y avoir point employé de ſavon, & encore moins ce ſavon de cire ; mais qu'ils ne connuſſent aucun ſavon, & qu'on n'en trouve parmi eux aucun veſtige : c'eſt ce qu'on n'a garde d'avouer, & les chymiſtes auroient grand tort d'en convenir.

L'interprete de Théocrite rend le mot *σμῆγμα* par *σαπώνιον*, qui eſt le *ſapo* des Latins, *du ſavon.*

On lit dans Paul d'Egine, *σάπων ῥυπτικῆς ἐστι δυνάμεως*, *le ſavon a un vertu déterſive.*

Pline, plus ancien qu'eux, eſt tout autrement précis. Il dit (*l. XXVIII, c. 12*): *prodeſt & ſapo : Gallorum hoc inventum eſt rutilandis capillis : fit ex ſebo & cinere : optimus fagino & caprino : duobus modis, ſpiſſus ac liquidus : uterque apud Germanos majore eſt uſu viris quàm feminis.* « On ſe » ſert auſſi du ſavon. C'eſt une inven- » tion des Gaulois pour rendre les che- » veux blonds. On le fait de ſuif & de » cendre. Le meilleur eſt de cendre de » hêtre & de ſuif de chevre. Il y en a de

» deux sortes, du dur & du liquide. Les » Germains emploient l'un & l'autre, mais » les hommes plus que les femmes. » Voilà le nom du savon, son origine, sa composition, ses especes, ses usages : en est-ce assez ?

On croit, 3°. « que le savon de cire a » tous les inconvéniens de la détrempe ; » qu'on ne peut ni laver les tableaux peints » en cette maniere, ni les exposer dans » des endroits humides; que ce savon s'hu» mecteroit & se fondroit facilement, » parce que l'alkali fixe qui entre dans sa » composition, a toujours une disposition » prochaine à s'humecter, & que ce sel » n'étant point décomposé dans le sa» von, y conserve toutes ses propriétés. » D'abord, on ignore également si jamais l'alkali se décompose, & en quoi il pourroit se décomposer. Secondement, il n'est pas vrai, en général, que le savon ait toujours une disposition prochaine à s'humecter, puisque le savon commun, loin d'attirer l'humidité, est au contraire un des corps qui, exposés à l'air, y perdent le plus facilement de la leur : d'ailleurs, ce qui pourroit être vrai d'un alkali en général, ne le seroit pas pour cela d'un alkali enveloppé de cire, & d'une cire qui aura souffert l'action du feu. Enfin, les faits parlent, & les tableaux de M. Bachelier, peints de cette maniere, se lavent comme la cire pure, & résistent comme elle à l'humidité.

4°. L'on craint que cet alkali ne décompose plusieurs couleurs, sur-tout les blancs de plomb & de céruse, à cause de l'acide du vinaigre qui y entre. On a fait cette objection dès le commencement, & M. Bachelier la croit suffisamment réfutée par son expérience. Il emploie toutes ces couleurs, & même le verd-de-gris, sans en appercevoir aucun mauvais effet. On sait bien que si le savon qu'on emploie à nettoyer les tableaux séjournoit sur la peinture, elle s'enléveroit totalement lorsqu'on viendroit à les laver : mais il n'en est pas ainsi d'un savon de cire. On peut l'employer sans risque & sans crainte qu'il ne s'écaille.

Enfin, on a reproché à M. Bachelier, ou plutôt à l'auteur de *l'histoire & du secret de la peinture en cire*, de n'avoir point donné les proportions des mêlanges de la cire avec les couleurs, comme si cela étoit possible, & comme si M. Bachelier n'avoit pas été dans le cas où s'est trouvé M. le comte de Caylus, par rapport à ses troisieme & quatrieme manieres pour lesquelles il n'a eu garde de donner ces proportions. Ce reproche est aussi sensé que celui qu'on feroit à un auteur qui décriroit la maniere de peindre à l'huile, de ne pas donner la proportion de l'huile pour chaque couleur.

Voilà jusqu'où ont été les recherches de l'ancienne *encaustique*. Toutes ces inventions paroissent assez intéressantes pour qu'on ne soit pas fâché d'en savoir l'histoire. Nous nous en rapporterons par-tout à la vraisemblance.

En 1749, un hasard apprit à M. Bachelier que la cire se dissolvoit dans l'essence de térébenthine. Cet événement lui fit naître l'idée de l'appliquer à la peinture. Il fit donc dissoudre de la cire, s'en servit au lieu d'huile à délayer ses couleurs, & se mit à peindre sur une toile imprimée à l'huile, telle qu'on l'achete chez le marchand. Son tableau représentoit Zéphire & Flore. Il l'avoit travaillé avec soin, & néanmoins il eut peine à s'en défaire à un prix fort modique. Cela le fit renoncer à une invention qui ne lui parut favorable, ni aux progrès de l'art, ni à l'intérêt de l'artiste : il ne s'en vanta même pas. Ce tableau fut emporté en Alsace.

Cependant M. le comte de Caylus, qui aime les arts & les cultive, & qui depuis long-temps s'applique à éclaircir tout ce que Pline en a écrit, avoit été conduit successivement à la recherche de la peinture *encaustique*.

En 1753, il annonça à l'académie de peinture son travail & ses vues. Il lut à l'académie des belles-lettres des dissertations sur cette peinture ; il fit des essais, il les multiplia : il tenta tout pour la recouvrer.

En 1754, il fit exécuter, par M. Vien*, un tableau en cire & sur bois, représentant une tête de Minerve d'après l'antique. Ce tableau fut montré, promené & reçu comme une nouveauté digne d'attention.

On vouloit ſavoir comment il étoit fait; mais on étoit réduit à deviner, parce que M. de Caylus ſe réſervoit ſon ſecret. On crut généralement qu'il étoit ſimplement peint à la cire diſſoute dans l'eſſence de térébenthine, & en conſéquence quelques-uns jugerent que ce n'étoit ni ne pouvoit être l'*encauſtique* des anciens.

Un homme qui a pris parti pour M. de Caylus, avec autant de paſſion que ſi ſon protecteur en avoit beſoin, s'eſt attaché avec toute la mal-adreſſe poſſible à accréditer cette opinion, ſur-tout quand il renvoie décidément à *la tête de Minerve* de M. Vien, pour prouver que l'eſſence de térébenthine ne noircit pas les couleurs. Mais enfin, le dernier mémoire de M. Caylus, publié en août 1755, a bien ſurpris en annonçant que tout le monde avoit tort & raiſon; car cette *tête* a été, dit-on, commencée ſelon ſa premiere méthode, continuée ſelon la ſeconde, & terminée ſelon la cinquieme, où entre l'eſſence de térébenthine.

Au bruit que faiſoit cette *tête*, M. Bachelier ſe réveilla. M. Cochin fils, auquel il parla de ſon premier eſſai en 1749, l'engagea à y revenir; & il exécuta dans huit jours en cire diſſoute & ſur toile, ſans avoir vu la *Minerve*, une griſaille qui repréſente une fille de huit ans. Ce morceau ne fut pas regardé ſans ſurpriſe. Sa toile étoit imprimée avec de la cire pure; mais s'étant apperçu que l'eſſence des couleurs agiſſoit trop ſur cette cire, & les empêchoit de ſécher promptement, il imprima une autre toile avec des couleurs détrempées à la cire diſſoute, & fit un troiſieme tableau. Il alla plus loin : il conſidéra que l'inuſtion étoit le caractere diſtinctif de l'*encauſtique* des anciens, & que ſon opération n'y répondoit point. Il fit de nouvelles tentatives; il parvint à diſſoudre ſa cire par le ſel de tartre; il trouva ſon ſavon & ſon eau de cire, en un mot la troiſieme maniere que nous avons décrite.

Ce fut alors qu'un auteur zélé pour les arts & les artiſtes, & impatienté de ce que M. de Caylus différoit tant à ſe découvrir, publia ce qu'il en penſoit & ce qu'il en ſavoit; c'eſt-à-dire, tout ce qu'en ſavoit M. Bachelier lui-même, & tout ce qu'on pouvoit en ſavoir alors : & il eſt très à propos de remarquer que cet écrit a paru long-temps avant l'ouvrage de M. de Caylus.

Il paroît, par ce précis hiſtorique, que M. Bachelier eſt le premier qui ait peint en cire (en 1749), comme M. de Caylus eſt le premier qui en ait parlé (en 1753); & que quant à l'inuſtion, qui eſt le principal caractere de l'*encauſtique*, M. Bachelier eſt le premier qui en ait parlé, & qui ait appris au public & aux artiſtes comment ſe pratiquoit cette manœuvre.

Après avoir rendu à chacun la gloire qui lui appartient, nous allons finir par dire un mot des tableaux dont leurs découvertes nous ont enrichis.

Outre le buſte de Minerve qui eſt le premier connu, & qui appartient à M. de la Live de July, M. Vien a fait un tableau de trois pieds ſur quatre, repréſentant dans un payſage une nymphe de Diane occupée de l'amour endormi;

Une tête d'Anacréon, ſur toile;

Deux tableaux repréſentant, l'un Zéphyre, & l'autre Flore;

Une petite tête de vierge.

M. Roſlin a fait ſon portrait.

M. le Lorrain a fait un tableau de fleurs, & une jeune perſonne en habit de maſque.

Ces différens morceaux ſont d'après M. de Caylus, mais on ne ſait pas ſelon quelle maniere; cependant comme il dit lui-même que tous les artiſtes qu'il a conſultés, ont préféré ſa cinquieme, il eſt à préſumer qu'au moins la plupart ſont exécutés dans le genre que M. de Caylus dit n'être point *encauſtique*.

M. Bachelier, outre les tableaux dont nous avons parlé, a fait des fleurs dans un vaſe de porcelaine :

Une jeune fille careſſant une levrette;

Une tête de profil ſur taffetas, & quelques autres.

Mais ſon chef-d'œuvre eſt un grand tableau de douze pieds & demi de large ſur neuf & demi de haut, repréſentant des animaux de grandeur naturelle : c'eſt la fable du loup & du cheval. Il eſt d'une maniere grande, d'un peinceau ferme, d'une couleur vraie, & d'un effet ſurprenant; ce qui a fait dire au public que *ce n'étoit pas ſeule-*

ment au loup que ce cheval donnoit un coup de pied. Le commencement de cet éloge est d'après un écrivain qu'on ne soupçonnera pas de favoriser M. Bachelier : aussi l'a-t-il tempéré, en ajoutant qu'*on craignoit que ce tableau ne s'écaillât*. C'est comme s'il eût dit : *nous ne pouvons empêcher qu'il ne soit beau ; empêchons qu'on ne l'achete. Cet article nous a été communiqué par M. MONNOYE.* Les gens de lettres y verront sur l'*encaustique* des recherches & des connoissances qui auroient pu se trouver & qui ne se trouvent néanmoins dans aucun des écrits qu'on a publiés sur cette matiere. Ceux qui auront gardé la neutralité dans la contestation de l'*encaustique*, ne pourront disconvenir que l'auteur n'ait montré autant d'impartialité que de jugement, en réduisant à leur juste valeur les prétentions réciproques des parties opposées, & qu'il n'ait parlé dans ce morceau avec un soin qui peut instruire tout le monde, & une vérité qui ne doit offenser personne.

ENCAVURE, s. m. (*Médecine.*) maladie particuliere des yeux, que les Grecs ont nommé κοίλωμα, & les auteurs Latins, *cavitas.*

L'*encavure* est un des ulceres profonds de la cornée, dur, semblable à celui qu'on appelle *fossette* ; excepté qu'il est plus large & qu'il semble moins profond, parce que la cornée se trouvant émincée, est un peu poussée au dedans de l'ulcere par l'humeur aqueuse. *Voyez* FOSSETTE.

Cependant dans les ulceres des yeux il faut peu se mettre en peine des noms qu'on leur a donnés, parce qu'ils ne doivent point changer la méthode curative. L'important est de tâcher de connoître la nature de ces ulceres, en former le prognostic, & travailler à la guérison de ceux qui en sont susceptibles. La vue est trop précieuse pour négliger l'étude de toutes les maladies qui peuvent causer sa perte ; mais pour éviter les répétitions qui se présenteroient souvent dans cet ouvrage, nous rassemblerons briévement ce qui concerne les diverses especes d'ulceres des yeux, sous le mot général ULCERE DE L'ŒIL. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCEINTE, s. f. *terme de Fortification*, signifie *la circonférence* ou *le contour du rempart d'une place fortifiée*, soit qu'elle soit composée de bastions, ou non. *Chambers.* (Q)

ENCEINTE, (*Vénerie.*) c'est le lieu où le valet de limier détourne les bêtes avec son limier.

* ENCENIES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à la dédicace d'un temple, à la consécration d'une chapelle, à la réédification d'une maison. C'étoient des festins & des danses. Les jeunes filles s'y couronnoient de fleurs. Nous avons aussi nos *encenies*, les Juifs ont eu les leurs : elles ont passé de la synagogue dans l'église, sous le pape Félix. *Voyez* CONSÉCRATION, TEMPLE, DÉDICACE, *&c. Voyez l'article suivant.*

ENCENIES, s. f. pl. (*Hist. sacrée.*) restauration ou rénovation, formé de καινὸς, *nouveau.*

C'est le nom que les Juifs donnoient à une fête très-solemnelle qu'ils célébroient le 25 de leur neuvieme mois, qui répond à nos mois de novembre & décembre. Elle avoit été instituée en mémoire de la restauration ou purification du temple, faite par Judas-Machabée.

Les Juifs avoient encore deux *encenies* ; savoir, la dédicace du temple par Salomon, & celle que fit Zorobabel après le retour de la captivité.

Encenie se dit aussi dans l'histoire ecclésiastique & dans les ouvrages des peres, de la dédicace des églises chrétiennes. *Voyez* DÉDICACE.

ENCENS, s. m. (*Hist. nat. des drogues.*) en Latin *thus masculum*, *olibanum* off. λίβανος, Théophr. & Diosc. λιβανωτὸν, Hippoc. substance résineuse, d'un jaune-pâle ou transparent, en larmes semblables à celles du mastic, mais plus grosses. Voici ce qu'en dit M. Geoffroy, qui en a parlé avec le plus de briéveté & de vérité.

L'*encens* est sec & dur, d'un goût un peu amer, modérément âcre & résineux, non désagréable & d'une odeur pénétrante. Lorsqu'on le jette sur le feu, il devient aussi-tôt ardent & répand une flamme vive qui a peine à s'éteindre : il ne coule pas comme le mastic. Si on le met sous les dents, il se brise aussi-tôt en petits morceaux ; mais il ne se réunit point comme le mastic, & on ne peut pas le rouler com-

me lui dans la bouche, parce qu'il s'attache aux dents.

Les gouttes d'*encens* ſont tranſparentes, oblongues & arrondies; quelquefois elles ſont ſeules, quelquefois il y en a deux enſemble, & elles reſſemblent à des teſticules ou à des mamelles, ſelon qu'elles ſont plus ou moins groſſes: c'eſt de là que viennent les noms ridicules d'*encens mâle* & d'*encens femelle*. Quelquefois il y a quatre ou cinq gouttes d'*encens* de la groſſeur d'un poids ou d'une aveline, qui ſont par haſard attachées à l'écorce d'un arbre d'où elles ont découlé. On eſtime l'*encens* qui eſt blanchâtre, tranſparent, pur, brillant, ſec.

L'*encens* a été connu non-ſeulement des Grecs & des Arabes, mais auſſi de preſque toutes les nations, & dans tous les temps. Son uſage a été très-célébré & très-fréquent dans les ſacrifices; car autrefois on les faiſoit avec de l'*encens*, & on s'en ſervoit, comme l'on s'en ſert encore à préſent, pour exciter une odeur agréable dans les temples. Cette coutume a preſque paſſé parmi toutes les nations, dans toutes les religions & dans tous les lieux.

Les auteurs ne conviennent pas du pays natal de l'*encens*. Quelques-uns prétendent qu'il n'y a que l'Arabie qui le produit; & encore que ce n'eſt pas ce pays-là tout entier, mais ſeulement la partie que l'on appelle *Saba*. D'autres veulent que l'Ethiopie, dont quelques peuples s'appellent *Sabéens*, porte auſſi cette racine odoriférante.

Nous ſommes encore moins certains de l'arbre qui fournit l'*encens*. Pline en parle fort obſcurément, & ſuppoſe que c'eſt le térébinthe. Théophraſte aſſure qu'il eſt haut de cinq coudées, branchu, & que ſes feuilles reſſemblent à celles du poirier. D'autres cependant, dit-il, ſoutiennent qu'il eſt ſemblable au lentiſque; & d'autres, qu'il a l'écorce & les feuilles du laurier. Diodore de Sicile lui donne la figure de l'acacia d'Egypte, & les feuilles de ſaule. Garzias aſſure que l'arbre de l'*encens* n'eſt pas fort haut, & que ſes feuilles ſont ſemblables à celles du lentiſque. Thevet au contraire ſoutient qu'il reſſemble aux pins qui fourniſſent de la réſine.

Ce que quelques-uns appellent *parfum* ou *encens des Juifs* (parce qu'ils s'en ſervoient ſouvent dans leurs temples), eſt une maſſe ſeche, un peu réſineuſe, rougeâtre en écorce, qui a l'odeur pénétrante du ſtorax liquide. Cette maſſe eſt faite des écorces de l'arbre appellé *roſa mallas*, que l'on fait bouillir & que l'on exprime après que l'on en a tiré le ſtorax liquide: elle n'eſt bonne qu'à brûler.

La *manne d'encens* n'eſt autre choſe que les miettes ou les petites parties qui ſe ſont formées de la colliſion des grumeaux d'*encens*, par le mouvement de la voiture ou autrement.

La *ſuie d'encens* eſt cette *manne d'encens*, brûlée de la maniere qu'on brûle l'arcançon pour faire du noir de fumée.

L'*écorce d'encens* eſt l'écorce de l'arbre thurifere. Elle a preſque les mêmes qualités & la même odeur que l'*encens*: auſſi fait-on entrer cette écorce dans la compoſition des parfums enflammables; mais on n'en apporte plus guere, & l'on ſubſtitue à ſa place l'*encens des Juifs*.

Le *galipot* s'appelle *gros encens* ou *encens commun*, à la différence de l'*oliban*, qu'on nomme *encens fin*.

L'*encens marbré* eſt une des eſpeces de barras. *Voyez* BARRAS.

L'*encens des Indes*, qu'on appelle vulgairement *encens de Moka*, quoiqu'il ne vienne point de cette ville d'Arabie, arrive en Europe par les vaiſſeaux des compagnies des Indes; on l'apporte en maſſe, quelquefois en petites larmes, mais toujours fort chargé d'ordure. Il eſt rougeâtre & d'un goût un peu amer. Quelques épiciers-droguiſtes le vendent pour le vrai oliban: c'eſt de leur part une erreur ou une tromperie.

L'*encens de Thuringe* eſt, comme on le dit dans le dictionnaire de Trévoux, la réſine que fourniſſent les pins de la Thuringe, & ſur-tout du territoire de Saxe, qui abonde en forêts de ces ſortes d'arbres. Les fourmis ſauvages en retirent de petits grumeaux qu'elles enfouiſſent dans la terre quelquefois juſqu'à quatre pieds de profondeur. Là cette poix, par la chaleur ſouterraine, reçoit un nouveau degré de coction, & ſe réduit en maſſe: on la tire enſuite

ensuite de terre par gros morceaux, & c'est ce qu'on appelle *encens de Thuringe*, qu'on vend hardiment pour de l'*encens*. Voyez l'*Orictographie de M.* Schut. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCENS, (*Pharmacie & mat. méd.*) Cette résine entre dans beaucoup de compositions pharmaceutiques officinales. Les Grecs & les Arabes sur-tout l'employoient fréquemment; ils regardoient l'*encens* pris intérieurement, comme bon contre différentes maladies de la tête, de la poitrine, le flux de ventre & les fleurs blanches : ils le recommandoient pour la toux, le crachement de sang, la diarrhée, & la dyssenterie.

Quercetanus (Duchêne), *in arte med. pract.*, vante beaucoup contre la pleurésie, une pomme creusée dans laquelle on a mis une dragme d'*encens* en poudre, & que l'on fait cuire au feu; il la fait prendre au malade, & lui donne trois onces d'eau de chardon bénit : ensuite il le fait bien couvrir pour le faire suer. Riviere assure qu'il a vu plusieurs personnes guéries par ce remede.

Quelques auteurs recommandent l'*encens* dans les fumigations de la tête, pour les catarres, le vertige, le corryza, & celles de l'anus pour la chûte de cette partie.

Les anciens brûloient l'*encens* & en recevoient la suie ou le noir de fumée, qu'ils estimoient beaucoup dans les inflammations des yeux.

Mathiole recommande pour la chassie & la rougeur des yeux, de l'eau-rose dans laquelle on a éteint en différentes fois trente grains d'*encens* allumés à une bougie. On passe cette eau à travers un linge blanc, & on frotte le coin des yeux avec une plume.

Quelques personnes se servent d'un grain d'*encens* qu'ils appliquent sur une dent douloureuse, dans l'intention de la faire pourrir.

Nous employons aujourd'hui fort rarement l'*encens*, & on ne s'en sert guere dans les boutiques que pour les préparations officinales où il est demandé. Il entre dans les eaux antinéphrétiques & thériacales, dans le mithridate, dans les trochisques de karahé, dans les pilules de cynoglosse & de styrax, dans les baumes de Fioraventi & du Commandeur, & dans un grand nombre d'emplâtres. (*b*)

ENCENSEMENT, s. m. (*Hist. ecclés.*) c'est dans l'église Romaine l'action d'encenser pendant l'office divin, à l'autel, au clergé & au peuple.

On voit, dit M. Aubry, par les anciens ordres Romains, que l'encens a été introduit comme un parfum pour purifier l'air & les personnes. L'on a commencé de s'en servir dans les temps où les fideles, obligés de se cacher, s'assembloient en secret dans des lieux souterrains, humides & mal-sains; l'haleine d'un si grand nombre de personnes renfermées produisoit une mauvaise odeur, que l'on tâchoit de dissiper par le moyen de l'encens, ou de quelques autres parfums : telle est l'origine de l'encens dans l'église.

En effet, il seroit aisé d'établir que l'*encensement* n'est point une partie du culte, mais qu'il a été durant plusieurs siecles une simple purification de l'air & des personnes, occasionée par la nécessité dans les lieux de leurs assemblées religieuses. Tertullien le dit positivement dans *son apologétique*, *chap. xxx*; il remarque encore dans un autre endroit, que les anciens chrétiens n'usoient point d'encens pendant l'office divin, & que l'on ne s'en servoit que dans les funérailles : au témoignage de Tertullien, on pourroit joindre ceux d'Athénagore, de Lactance & autres peres, s'il s'agissoit de confirmer cette vérité.

Quand le christianisme fut établi sur les ruines du paganisme, l'usage de l'encens continua dans les temples; ce ne fut plus alors par le besoin absolu de la purification de l'air, des personnes & des lieux, moins encore pour honorer les hommes; ce fut pour imiter l'exemple des mages, qui présenterent de l'or & de l'encens à Notre-Seigneur, afin de lui marquer leurs respects & leur soumission; l'on se servit aussi de ce moyen pour inviter les chrétiens à détacher leurs pensées de la terre, & à les porter au ciel avec la fumée de l'encens.

Mais ce qui n'étoit qu'un type dans la religion, & qu'un hommage d'oblation au Sauveur du monde, changea bientôt de nature, & devint une oblation honorifique

aux princes de la terre & aux ministres de l'autel. Le premier exemple eut lieu en faveur des empereurs de Constantinople. Codin nous apprend que dans les fêtes solemnelles, le patriarche encensoit à deux différentes fois l'empereur, lorsqu'il assistoit aux offices, & qu'il remettoit après cela l'encensoir à son diacre, pour aller donner l'*encensement* au clergé.

Dans la suite des temps, les grands-seigneurs pour se distinguer de la foule, affecterent de s'attribuer l'*encensement ;* & voulant de plus en plus marquer leur rang & leur dignité dans l'église même, ils exigerent deux coups d'*encensement*, tandis qu'on n'en donneroit qu'un seul à tous les autres assistans pendant le sacrifice.

Voilà comme il est arrivé que le plus ou le moins de coups d'*encensement* désignent aujourd'hui la qualité de la personne encensée ; & l'on sait bien que les usages fondés sur l'orgueil & l'ambition ne s'abolissent guere : aussi l'honneur futile de l'*encensement* produit tous les jours en France des procès que l'on juge ordinairement par les titres & les coutumes des lieux ; c'est pourquoi l'on ne manque point d'arrêts fort singuliers sur cette matiere. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

* ENCENSOIR, s. m. vase qui a passé du temple des Juifs dans nos temples. Il est divisé en deux parties : l'inférieure est une espece de grande saliere revêtue d'une tôle, qui contient le feu sur lequel on met l'encens ; & la supérieure, une espece de dôme qui couvre la partie inférieure, & qui est percé d'un grand nombre de petites ouvertures par lesquelles la fumée de l'encens peut s'échapper : l'inférieure est à pied ; il en part trois ou quatre longues chaînes, qui traversent autant de tenons, ou anneaux, ou petites douilles fixées sur la partie supérieure. Ces chaînes vont se réunir à une petite piece plate ou bombée qui sert comme de poignée à l'*encensoir*. Cette piece est percée dans son milieu ; & traversée d'une chaîne qui se rend au sommet de la partie supérieure de l'*encensoir*. Cette chaîne y est attachée, & elle est retenue sur la piece plate de l'*encensoir* qu'elle traverse par un arrêt à anneau. En tirant cet anneau, on fait monter en glissant la partie supérieure de l'*encensoir* entre les autres chaînes ; cette partie cesse de couvrir la partie inférieure, & l'on peut mettre dans celle-ci du feu & de l'encens. Quand on y a mis du feu & de l'encens, on lâche l'anneau ; la partie supérieure retombe sur la partie inférieure, & la couvre ; alors l'ecclésiastique qui doit se servir de l'*encensoir*, embrasse dans sa main droite toutes les chaînes ; la piece à laquelle elles aboutissent est appliquée ou sur son pouce & son index, & les chaînes sortent par la partie opposée de la main ; ou contre cette partie opposée, & les chaînes sortent entre le pouce & l'index, & se recourbent sur l'index. Le prêtre en faisant osciller par le mouvement du bras & du poignet le corps de l'*encensoir*, la fumée de l'encens est portée par-tout où il lui plaît de la diriger. Les Juifs avoient dans leur temple un grand nombre de ces *encensoirs*. On dit que Salomon en avoit fait fondre 20000 d'or, & 50000 d'argent. Cela est presque incroyable : il est rare qu'il y en ait plus d'une douzaine dans nos plus riches églises ; ils sont tous d'argent, & je ne crois pas qu'on en ait jamais fait aucun d'or. On prétend que les *encensoirs* des Juifs différoient des nôtres, en ce qu'ils étoient sans chaînes, & qu'ils se portoient à la main comme des réchauds ou grandes cassolettes à pieds.

ENCÉPHALE, adj. m. & f. (*Médecine.*) ce mot est Grec ; il est composé de ἐν, *dans*, & de κεφαλὴ, *tête ;* il peut donc convenir à tout ce qui est renfermé dans la tête : mais l'usage que l'on en fait, est particuliérement pour désigner différentes especes de vers qui naissent en différentes parties de la tête.

Ethmuller fait mention, en traitant de la *céphalalgie*, de plusieurs observations par lesquelles il conste qu'elle peut être causée par des vers engendrés dans le cerveau, ou, plus vraisemblablement dans les sinus frontaux, ou dans les cellules de l'os ethmoïde, puisque l'on en a vu sortir par les narines, au grand soulagement des malades ; c'est ce que Schenkius, *de febre Huncgarica* dit avoir observé plusieurs fois dans une fievre qui régnoit en Hongrie, que l'on appelloit *céphalalgie vermiculaire ;* parce que la douleur de tête qui étoit le symptome dominant & le plus violent de cette fievre, étoit

caufée par des vers. Bartholin, *cent.* 6, *obf.* 3, fait auffi mention d'une douleur de tête très-opiniâtre guérie par l'excrétion de quelques vers par les narines : on trouve une femblable obfervation dans Foreftus, *lib. XXI, obf.* 28.

Il confte cependant qu'il y a eu des maladies peftilentielles, dans lefquelles il s'engendroit des vers dans le cerveau même, lorfqu'elles n'avoient pas d'autre caufe que la difpofition à cette production. *Voyez* ce qui eft dit à ce fujet dans le *Dict.* de Trévoux, *article* ENCÉPHALE. *Voyez* auffi, fur le même fujet, plufieurs chofes très-fingulieres & très-utiles, dans *le traité de la génération des vers dans le corps humain*, par M. Andry; & dans ce dictionnaire l'*article* VERS. (*d*)

ENCHAINEMENT, ENCHAINURE (*Synon.*) Le premier ne fe dit bien qu'au figuré; on commence à employer le fecond en parlant des ouvrages de l'art, & il faut encourager ces fortes d'ufages tant qu'il eft poffible. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCHANTELER, v. act. (*Commerce de Vin.*) c'eft mettre en chantier.

ENCHANTEMENT, f. m. (*Sortilege & Divinat.*) paroles & cérémonies dont ufent les magiciens pour évoquer les démons, faire des maléfices, ou tromper la fimplicité du peuple. *Voyez* MAGIE, FASCINATION, MALÉFICE, SORCELLERIE.

Ce mot eft dérivé du Latin *in*, & *canto*, je chante; foit que dans l'antiquité les magiciens euffent coutume de chanter leurs conjurations & exorcifmes magiques, foit que les formules de leurs *enchantemens* fuffent conçues en vers, & l'on fait que les vers étoient faits pour être chantés. Cette derniere conjecture paroît d'autant plus vraifemblable, qu'on donnoit auffi aux *enchantemens* le nom de *carmina*, vers; d'où nous avons fait *charme. Voyez* CHARME.

Rien, felon M. Pluche, n'eft plus fimple que l'origine des *enchantemens*. Les feuillages ou les herbes dont on couronna, dans les premiers temps, la tête d'Ifis, d'Ofiris & des autres fymboles, n'étoient eux-mêmes que des fymboles de la récolte abondante, & les paroles que prononçoient les prêtres, que des formules de remerciemens pour les dons de la Divinité. Peu à peu ces idées s'affoiblirent dans l'efprit des peuples, s'effacerent & fe perdirent entiérement, « & ils prirent l'idée de l'union » de certaines plantes & de quelques paroles devenues furannées & inintelligibles, » pour des pratiques myftérieufes éprouvées » par leurs peres. Ils en firent une collection, & un art par lequel ils prétendoient » pourvoir prefque infailliblement à tous » leurs befoins. L'union qu'on faifoit de » telle ou telle formule antique avec tel ou » tel feuillage arrangé fur la tête d'Ifis autour d'un croiffant de lune ou d'une étoile, » introduifit cette opinion infenfée, qu'avec certaines herbes & certaines paroles » on pouvoit faire defcendre du ciel en » terre la lune & les étoiles :

Carmina vel cælo poffunt deducere lunam.

» Ils avoient des formules pour tous les » cas, même pour nuire à leurs ennemis; » on en voit du moins la preuve dans les » poëtes. La connoiffance de plufieurs » fimples, bien ou mal-faifans, vint au » fecours de ces invocations & imprécations affurément très-impuiffantes; & » les fuccès de la médecine ou de la fcience » des poifons aiderent à mettre en vogue » les chimeres de la magie. » *Hift. du Ciel, tome I, p.* 450 & 451.

Il s'enfuit de ce fentiment, 1°. que l'*enchantement* eft compofé de deux chofes; favoir, d'herbes ou autres inftrumens magiques, comme des cadavres humains, du fang ou des membres d'animaux, tels qu'on en employoit dans la Nécromancie; mais ce n'eft là que l'appareil, le matériel, & pour ainfi dire le corps de l'*enchantement*. 2°. Que ce qui en faifoit la force, & déterminoit cet appareil à l'utilité ou au détriment de l'objet pour ou contre lequel étoit deftinée l'opération magique, c'étoient les paroles & les formules que prononçoient les enchanteurs. C'eft fur ce fondement que les démonographes, dans les récits qu'ils donnent des fortileges, font toujours mention de certaines paroles, certains mots, que les forciers & forcieres prononcent tout bas & grommelant entre leurs dents. 3°. Qu'il y avoit deux fortes d'*enchantemens*, les uns

favorables ou utiles, & les autres contraires & pernicieux.

« Quant à ces derniers, l'humanité, » poursuit le même auteur, inspirant natu- » rellement de l'horreur pour les pratiques » qui tendent à la destruction de nos sem- » blables, les incantations magiques qu'on » croyoit meurtrieres furent abhorrées & « punies chez tous les peuples policés. » Mais cette sévérité n'a pas empêché que dans tous les temps & chez tous les peuples il n'y ait eu des imposteurs qui n'aient fait le métier d'enchanteurs, ou des hommes assez scélérats pour espérer parvenir à leurs fins par les *enchantemens*. Entre plusieurs especes dont parlent ou les historiens ou les auteurs qui ont traité en particulier de la magie, nous ne nous arrêterons qu'à ces figures de cire, par le moyen desquelles on s'imaginoit faire périr ceux qu'on haïssoit. On appelloit autrefois en France ces figures un *volt* ou un *voust*, & l'usage qu'on en prétendoit faire, *envouster* quelqu'un; terme que Ménage dérive d'*invotare*, dévouer quelqu'un aux puissances infernales, mais qui, selon Ducange, vient d'*invulturare*, *vultum effingere*, mot employé dans la moyenne Latinité pour exprimer cette représentation de quelqu'un en cire ou en terre glaise. Quoi qu'il en soit de l'étymologie du mot, il est certain que dans l'usage qu'on en prétendoit faire, il entroit des paroles qu'on se persuadoit ne pouvoir être prononcées efficacement par toutes sortes de personnes. C'est ce que nous apprenons par quelques particularités du procès de Robert d'Artois sous Philippe de Valois; procès dont M. Lancelot, de l'académie des Belles-Lettres, nous a donné une histoire si intéressante dans les mémoires de cette académie. Cet auteur dit que Robert d'Artois & son épouse userent d'*enchantemens* contre le roi & la reine; & que l'an 1333, entre la S. Remi & la Toussaint, Robert manda frere Henri Sagebrand, de l'ordre de la Trinité, son chapelain; & après beaucoup de caresses, & l'avoir obligé de jurer qu'il lui garderoit le secret sous le sceau de la confession, ce que le moine jura, Robert ouvrit un petit écrin, & en tira *une image de cire, enveloppée en un querre-chief crespé, laquelle image estoit à la semblance d'une figure de jeune homme, & estoit bien de la longueur d'un pied & demi, ce li semble* (c'est la déposition de frere Henri), *& si le vit bien clerement par le querre-chief qui étoit moule déliez, & avoit entour le chief semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chief.* Le moine voulut y toucher: *N'y touchiez, frere Henry*, lui dit Robert, *il est tout fait, icestuy est tout baptisiez; l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout baptisiez. Il n'y faut rien à cestuy, & est fait contre Jehan de France & en son nom & pour le grever mais je en vouldroye avoir un autre que je voudroye qu'il fust baptisé. Et pour qui est-ce*, dit frere Henri? *C'est contre une deablesse*, dit Robert; *c'est contre la royne si vous prie que vous me le baptisiez, quar il est tout fait, il n'y faut que le baptesme; je ai tout prêt les parains & les marraines, & quant que il y a metier, fors le baptisement... Il n'y faut à faire fors aussi comme à un enfant baptiser & dire les noms qui y appartiennent.* Frere Henri refusa constamment son ministere pour de pareilles opérations, & dit à Robert d'envoyer chercher celui qui avoit baptisé l'autre. Il fit également & aussi inutilement solliciter Jean Aymeri, prêtre du diocese de Liege, de baptiser son voust ou son image de cire. *Mém. de l'acad. des inscript. tome X, p. 627 & 629.*

Il paroît, par ce récit, qu'outre la profanation sacrilege qu'on exigeoit, la forme de baptême & l'imposition du nom par les parrains & marraines passoit pour nécessaire, afin qu'au moyen de la figure on pût nuire à ses ennemis.

Ce n'est pas seulement parmi les anciens ni en Europe que ces sortes d'*enchantemens* ont eu lieu, ils étoient connus des sauvages d'Amérique. Chez les Ilinois & chez d'autres nations, dit le P. Charlevoix, on fait de petits marmousets pour représenter ceux dont on veut abréger les jours, & qu'on perce au cœur. Il ajoute que d'autres fois on prend une pierre; & par le moyen de quelques invocations, on prétend en former une semblable dans le cœur de son ennemi.

Toutes ces pratiques, quelque impies ou ridicules qu'elles soient, concourent à prouver ce que nous avons observé, que l'*enchantement* est un assemblage d'actions & de paroles, dans la vue d'opérer quelque effet extraordinaire & communément pernicieux.

Journ. d'un voyage d'Amériq. lett. xxv, p. 360. (*G*)

ENCHANTEMENT, (*Méd.*) maniere de guérir les maladies, soit par des amulettes, des talismans, des phylacteres, des pierres précieuses & des mots barbares, qu'on porte sur sa personne, soit par des préparations superstitieuses de simples, soit enfin par d'autres moyens aussi frivoles.

Il n'est pas difficile d'en découvrir l'origine; c'est l'ignorance, l'amour de la vie & la crainte de la mort qui leur ont donné naissance. Les hommes voyant que les secours naturels qu'ils connoissoient pour se guérir étoient souvent inutiles, s'attacherent à tout ce qui s'offrit à leur esprit, à tout ce que leur imagination vint à leur suggérer.

Les amulettes, les talismans, les phylacteres, les pierres précieuses, les os de mort qu'on mit sur soi, dans certains cas extraordinaires, parurent peut-être d'abord comme des remedes indifférens, qu'on pouvoit d'autant mieux employer, que s'ils ne faisoient point de bien, du moins ne causoient-ils point de mal. Ne voyons-nous pas encore tous les jours une infinité de gens se conduire par les mêmes principes?

Ces remedes n'étoient d'ailleurs ni rebutans, ni douloureux, ni désagréables. On s'y livra volontiers; l'exemple & l'imagination, quelquefois utiles pour suppléer à la vertu qui manquoit aux remedes de cette espece, les accréditerent; la superstition les autorisa, & vraisemblablement la fourberie des hommes y mit le sceau.

Quoi qu'il en soit, les *enchantemens* se sont si bien introduits & de si bonne heure dans la médecine, que toutes les nations les ont pratiqués de temps immémorial, & qu'ils subsistent encore dans les trois plus grandes parties du monde; l'Asie, l'Afrique & l'Amérique.

Hammon, Hermès, Zoroastre passoient parmi les païens pour les auteurs de cette pratique médicinale. Hammon, qu'on compte entre les premiers rois de la dynastie d'Egypte, a été regardé pour l'inventeur de l'art de faire sortir le fer d'une plaie, & de guérir les morsures des serpens par des *enchantemens*.

Pindare dit que Chiron le centaure traitoit toutes sortes de maladies par le même secours, & Platon raconte que les sages-femmes d'Athenes n'avoient pas d'autres secrets pour faciliter les accouchemens; mais je ne sache point de peuple chez qui cet usage ait trouvé plus de sectateurs que chez les Hébreux.

Leur loi ne put venir à bout d'arrêter le cours du désordre; c'est pourquoi Jérémie (*chap. vij*, ℣. *17*) les menaça au nom du Seigneur de leur envoyer des serpens contre la morsure desquels l'enchanteur ne pourroit rien.

Hippocrate contribua merveilleusement par ses lumieres à effacer de l'esprit des Grecs les idées qu'ils pouvoient avoir sucées sur la vertu des *enchantemens*. Ce n'est pas que leurs philosophes, & ceux qui étoient nourris dans leurs principes, donnassent dans ces niaiseries; l'histoire nous prouve bien le contraire. J'aime à lire dans Plutarque ce que Périclès, instruit par Anaxagore, pensoit de tous ces vains remedes: « Vous voyez, dit-il à un de ses amis qui » vint le visiter dans le temps qu'il étoit » attaqué de la peste, dont il mourut, vous » voyez mon état de langueur; mais re» gardez sur-tout, ajouta-t-il, cette espece » de charme que des femmes ont pendu à » mon cou, & jugez, après cela, si j'ai eu » l'esprit bien affoibli. »

Cependant les Romains gémirent longtemps sous le poids de cette superstition. Tite-Live nous apprend qu'une maladie épidémique régnant à Rome, l'an 326 de sa fondation, on épuisa vainement tous les remedes connus de la Médecine, après quoi on eut recours aux *enchantemens* & à toutes les extravagances dont l'esprit de l'homme est capable. On en poussa si loin la manie, que le sénat fut obligé de les défendre par de séveres ordonnances; c'étoit aux Psylles, peuples de la Lybie, & aux Marses, peuples d'Italie, qu'ils s'adressoient, à cause de leur célébrité dans la science des *enchantemens*. Enfin, Asclépiade, qui vivoit du temps de Mithridate & de Cicéron, eut le bonheur de bannir de Rome cette vaine maniere de traiter les maladies. Peut-être aussi qu'Asclépiade parut dans le temps

favorable où l'on commençoit à s'en lasser, parce qu'on n'en voyoit aucun effet.

Les premiers chrétiens n'ont pas été exempts de cette folie, puisque les papes & les conciles prirent le parti de condamner les phylacteres que les nouveaux convertis au christianisme portoient sur leur personne, pour se préserver de certains dangers. En un mot, les ténebres de l'erreur ne se dissiperent que quand les arts & les sciences, ensevelis pendant plusieurs siecles, reparurent en Europe. Alors la médecine, de plus en plus éclairée, rejeta toutes les applications superstitieuses des remedes ridicules, opéra la guérison des maladies par les secours de l'art, & nous remit à peu près au même point où Hippocrate avoit laissé les Grecs à sa mort. Tout le monde sait que dans ce temps-là les Thessaliens l'emportoient sur toutes les nations dans la pratique des *enchantemens*, & que Philippe, étant tombé malade, fit venir à sa cour une Thessalienne pour le guérir; mais la curieuse Olympias appella secrétement la Thessalienne dans son cabinet, où ne pouvant se lasser d'admirer ses graces & sa beauté : « N'écoutons plus, s'écria-t-elle, » les vains discours du peuple; les charmes » dont vous vous servez sont dans vos » yeux. » *Cet article est de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCHANTEMENT, (*Belles-Lettres.*) *terme d'opéra.* Le merveilleux est le fonds de l'opéra François. Cette premiere idée que Quinaut a eue en créant ce genre, est le germe des plus grandes beautés de ce spectacle. (*V.* OPÉRA.) C'est le théatre des *enchantemens;* toute sorte de merveilleux est de son ressort, & on ne peut le produire que par l'intervention des dieux de la fable, & par le secours de la féerie ou de la magie.

Les dieux de la fable développent sur ce théatre la puissance surnaturelle que l'antiquité leur attribuoit. La féerie y fait voir un pouvoir surprenant sur les créatures sans mouvement, ou sur les êtres animés : la magie, par ses *enchantemens*, y amene des changemens qui étonnent, & tous ces différens ressorts y produisent des beautés qui peuvent faire illusion, lorsqu'ils sont conduits par une main habile.

Il y a un *enchantement* dans l'opéra d'Amadis, qui est le fonds d'un divertissement très-bien amené & fort agréable; il a été copié dans Tancrede, & la copie est bien au dessous de l'original. Amadis, dans le premier, croit voir dans une magicienne Oriane qu'il adore; il met à ses pieds ses armes, & l'*enchantement* produit un effet raisonnable & fondé sur la passion de ce héros.

Des nymphes paroissent dans Tancrede; elles dansent autour de lui, & les armes lui tombent des mains, sans autre motif apparent aux yeux du spectateur. Suffit-il de danser pour enchaîner la valeur d'un héros, bien sûr d'ailleurs dans cette occasion que tout ce qu'il voit n'est qu'un *enchantement* ? car il est dans la forêt enchantée, & les flammes qui l'ont retenu sont un *enchantement*, à ce qu'il dit lui-même, *&c.*

Cette critique sur un ouvrage très-estimable d'ailleurs, & dont l'auteur n'est plus, a pour seul motif le progrès de l'art. Quelque peu fondés en raison que soient les *enchantemens*, quoiqu'ils soient contradictoires avec le bon sens, & qu'enfin, sans être trop philosophe, on puisse avec confiance en nier la possibilité, l'opinion commune suffit pour donner la liberté aux poëtes de les introduire dans un genre consacré à la fiction; mais ils ne doivent s'en servir qu'en leur conservant les motifs capables de les occasioner, & les effets qu'ils produiroient réellement s'ils étoient possibles.

Tout *enchantement* qui ne naît pas du sujet qu'on traite, qui ne sert point au développement de la passion, & qui n'en est pas l'effet, est donc vicieux, & ne sauroit produire qu'une beauté hors de place; cette espece de merveilleux ne doit être employé à l'opéra qu'à propos. Il n'est qu'un ressort de plus dans la main du poëte pour faire agir la passion, & pour lui faire créer des moyens plus forts d'étonner, d'ébranler, de séduire, de troubler le spectateur. *Voyez* FÉERIE, MAGIE, OPÉRA. (*B*)

ENCHANTEUR, s. m. *terme d'opéra.* Il y a des rôles d'*enchanteur*. Tous ceux qui font des enchantemens ne sont pas appellés

de ce nom ; on leur donne plus communément celui de *magiciens*, & on les fait basse-tailles. *Voyez* MAGICIENS.

Dans Tancrede il y a un *enchanteur* au prologue qui est haute-contre. Danchet a donné le nom d'*enchanteur* à son Ismenor. *De l'enchanteur le trépas est certain.* M. de Moncrif appelle ainsi Zelindor, roi des Silphes. *Voyez* FÉERIE.

En général, le nom d'*enchanteur* ne convient qu'aux rôles de magiciens bienfaisans. On appelle *magiciens* tous les autres. *Voyez* ENCHANTEMENT, MAGICIEN, FÉERIE, OPÉRA. (*B*)

ENCHAPER, v. act. (*Comm.*) c'est donner à un barril une chape, ou une chemise, ou une double futaille. Il se dit particuliérement des tonneaux qu'on remplit de poudre à canon.

ENCHAPERONER, v. act. (*Fauc.*) c'est mettre le chaperon sur la tête de l'oiseau.

ENCHARNER, *en terme de layetier*, c'est attacher le couvercle d'une boîte au derriere, avec des crochets de fil de fer qui se prennent les uns dans les autres en forme de charniere.

ENCHASSURE, s. f. *dans l'imprimerie*, est un morceau de bois de noyer de dix-huit pouces de long, de dix à onze pouces de large, & de deux pouces d'épaisseur, très-uni d'un côté, & creusé & entaillé de l'autre, de façon à recevoir une platine, soit de fer, soit de cuivre; aux platines de fer, les *enchâssures* sont presque inévitables pour réparer leur peu de justesse; à celles de cuivre, on y met moins d'*enchâssures*, néanmoins elles sont utiles dans le cas où la platine a acquis quelque défectuosité, ou, ce qui est le plus général, quand on veut augmenter la portée d'une platine dans toutes ses dimensions. *Voyez* PLATINE.

ENCHAUSSÉ, adj. (*Blason.*) il se dit de l'écu qui est taillé depuis le milieu d'un de ses côtés, en tirant vers la pointe du côté opposé. Il y a des écus *enchaussés* à dextre, & d'autres à senestre, suivant le côté où la taille commence. Liectestain, d'argent *enchaussé* d'azur.

ENCHERE, s. f. (*Jurisprud.*) ce terme, qui vient d'*enchérir*, ne devroit, selon la signification propre, s'entendre que de l'offre qui est faite au dessus du prix qu'un autre a offert : néanmoins, dans l'usage, on comprend sous le terme d'*enchere* toute mise à prix, même celle qui est faite la premiere pour quelque meuble ou immeuble, ou pour un bail ou autre exploitation.

Dans quelques pays, les *encheres* sont appellées *mises à prix*; & en d'autres, *surdites*.

Les *encheres* sont reçues dans toutes les ventes de meubles qui se font à l'encan, soit à l'amiable, ou forcées. Dans ces sortes de ventes, c'est l'huissier qui fait la premiere *enchere* ou mise à prix.

On reçoit aussi les *encheres* pour les ventes des coupes de bois, pour les baux des fermes, baux judiciaires, adjudications d'ouvrages ou autres entreprises.

A l'égard des immeubles qui se vendent par décret volontaire ou forcé, ou par licitation en justice, c'est le poursuivant qui met au greffe la premiere *enchere*, qu'on appelle *enchere de quarantaine.* Ceux qui se présentent pour acquérir, ont chacun la liberté de mettre leur *enchere* jusqu'à ce que l'adjudication soit faite.

L'*enchere* est un contrat que l'enchérisseur passe avec la justice, & par lequel il s'oblige de prendre la chose pour le prix par lui offert, au cas qu'il ne se trouve point d'*enchere* plus forte. Ce contrat oblige dès le moment même de l'*enchere*; & on ne peut la rétracter, quand même l'enchérisseur prouveroit une lésion d'outre moitié : mais dès que l'*enchere* est couverte par une autre plus forte, le précédent enchérisseur est déchargé de son engagement, lequel contient toujours tacitement cette condition.

Lorsqu'il y a appel de l'adjudication, le dernier enchérisseur peut demander d'être déchargé de son *enchere*, n'étant pas obligé d'attendre l'événement de l'adjudication, & de garder en attendant son argent oisif.

Dans les adjudications de bois ou de fermes du roi, on reçoit encore des *encheres* après l'adjudication; mais il faut que ce soit par tiercement & par double-

ment. *Voyez* DOUBLEMENT & TIERCEMENT.

Les enchériſſeurs, en faiſant leur *enchere*, doivent nommer leur procureur & élire chez lui domicile, autrement l'*enchere* ne ſeroit pas reçue.

Dans les ventes d'immeubles qui ſe font par autorité de juſtice, l'uſage eſt que les *encheres* ſe font par des procureurs fondés de procuration ſpéciale de leurs parties.

Les procureurs ne peuvent enchérir au deſſus de la ſomme portée par la procuration; s'ils vont au delà, ils ſont reſponſables de leur *enchere*.

Mais quoique le conſtituant ne ſe trouve pas en état de payer, le procureur n'eſt pas reſponſable de l'*enchere*, à moins que l'inſolvabilité du conſtituant ne fût notoire & apparente. Il y a un arrêt conforme du 24 janvier 1687, rapporté dans le recueil des procureurs, *page 218*.

Tout enchériſſeur doit, à peine de nullité, faire ſignifier ſon *enchere* au dernier enchériſſeur, c'eſt-à-dire, à celui qui a enchéri immédiatement avant lui. Mais la derniere *enchere* qui ſe fait dans la derniere remiſe, n'a pas beſoin d'être ſignifiée.

Toutes perſonnes capables d'acquérir ſont reçues à enchérir, à l'exception de ceux qui par des conſidérations particulieres, ne peuvent acquérir les biens ou droits dont on fait l'adjudication; tels que les juges devant leſquels ſe fait l'adjudication, les conſeillers du même ſiege, les avocats & procureurs du roi, les greffiers commis: ce qui a été ſagement établi, pour empêcher que ces perſonnes n'abuſent de leur miniſtere pour écarter les autres enchériſſeurs, & ſe rendre adjudicataires à vil prix. *Voy. tr. de la vente des immeubles par décret*, *de* M. d'Héricourt.

Enchere couverte eſt celle au deſſus de laquelle un autre enchériſſeur a fait ſa miſe.

Derniere enchere ſignifie quelquefois l'*enchere* qui eſt actuellement la derniere dans l'ordre, mais qui peut être couverte d'un moment à l'autre, ou dans une remiſe ſuivante, par un autre enchériſſeur, au moyen de quoi elle ceſſeroit d'être la derniere. Souvent auſſi on entend par *derniere enchere*, celle ſur laquelle l'adjudication définitive a été faite.

Enchere à l'extinction de la chandelle. *Voy*. CHANDELLE ÉTEINTE.

Folle-enchere eſt celle qui eſt faite par un enchériſſeur inſolvable, ou par un procureur qui ne connoît pas ſa partie, ou qui n'a pas d'elle de pouvoir en bonne forme, ou qui excede ce pouvoir, ou enfin qui ſe charge d'enchérir pour un homme notoirement inſolvable.

Faute par l'adjudicataire de conſigner le prix de ſon adjudication dans le temps preſcrit, on fait ordonner qu'il ſera procédé à une nouvelle adjudication à ſa *folle-enchere*, &, comme on dit quelquefois pour abréger, on pourſuit la *folle-enchere*, en quoi l'on confond la cauſe avec l'effet

S'il ne ſe préſente perſonne qui porte la choſe à ſi haut prix que celui pour lequel elle avoit été adjugée; en ce cas, celui ſur lequel ſe pourſuit la *folle-enchere*, eſt tenu de fournir ce qui manque pour faire le prix de ſon adjudication, avec tous les frais faits pour parvenir à une nouvelle adjudication; c'eſt ce que l'on appelle *payer la folle-enchere*: & celui qui la doit peut être contraint à payer par ſaiſie & vente de ſes biens, meubles & immeubles, & même quelquefois par corps, ſelon les circonſtances.

On peut auſſi conclure contre lui aux intérêts du prix, du jour de l'adjudication.

Si le prix de la nouvelle adjudication monte plus haut que celui de la précédente, cet excédant doit être employé, comme le reſte du prix, à payer les créanciers.

La *folle-enchere* n'a point lieu contre ceux qui ne peuvent aliéner, leſquels par conſéquent ſont non-recevables à enchérir.

Dans le cas de *folle-enchere*, on ne peut pas forcer le précédent enchériſſeur de tenir ſon *enchere*. Il ne peut pas non plus obliger le pourſuivant, ni la partie ſaiſie, de lui céder le bien ſur le pied de la derniere; mais s'il veut bien tenir cette derniere *enchere*, & que le pourſuivant & la partie ſaiſie y conſentent, on ne pourſuit point la *folle-enchere*.

Il n'eſt point dû de droits ſeigneuriaux pour la premiere adjudication d'un héritage qui eſt réſolue à cauſe de la *folle-enchere*, à moins que le premier adjudicataire ne les eût payés; auquel cas, il ne pourroit les répéter: mais il eſt dû des droits pour la derniere

derniere adjudication, ainsi que l'établit Henrys, *tome II*, *liv. III*, *quæst. 3.* (*A*)

Enchere par licitation, est un acte que le procureur de celui qui poursuit une licitation, fait afficher, publier, & mettre au greffe, pour annoncer qu'un tel héritage sera vendu par licitation; qu'il l'a mis à tel prix, & autres charges, clauses, & conditions : on y détaille aussi la consistance des biens; faute d'enchérisseurs, on remet à quinzaine, jour auquel on reçoit les *encheres*; & on adjuge par licitation après trois remises différentes. (*A*)

Enchere au profit commun, est une *enchere* ordinaire à laquelle on donne ce nom dans la province de Normandie; parce que la totalité de ces sortes d'*encheres* tourne au profit de tous les créanciers, à la différence de l'*enchere* au profit particulier, qui va être expliquée dans l'article suivant.

Enchere au profit particulier, est une *enchere* d'une espece singuliere, qui n'est usitée qu'en Normandie. C'est une grace que l'on accorde dans les adjudications par décret, aux derniers créanciers & tiers-acquéreurs, qui prévoient qu'ils ne seront point mis en ordre utile, si l'on se tient à la derniere *enchere* faite à l'ordinaire, & qu'on appelle dans ce pays *enchere au profit commun*, à cause qu'elle tourne au profit de tous les créanciers : dans ce cas, tout créancier privilégié ou hypothécaire dont la créance est antérieure à la saisie réelle, peut enchérir à son profit particulier à telle somme que bon lui semble; ce qui s'entend toujours à condition que le quart de ce dont il a augmenté sa derniere *enchere*, tournera au profit commun des autres créanciers, & que les trois autres quarts seront par lui imputés sur ce qui lui est dû.

Pour pouvoir enchérir à son profit particulier, il faut ;· 1°. être créancier privilégié ou hypothécaire sur les biens saisis avant la saisie réelle; 2°. que la dette soit légitime & fondée en un titre paré & exécutoire; 3°. que l'*enchere* au profit particulier soit faite avant l'adjudication finale; 4°. qu'elle soit mise au greffe du siege où se fait le décret, quinze jours avant l'adjudication; 5°. qu'elle soit lue publiquement aux plaids, c'est-à-dire, l'audience tenante.

Aux plaids suivans où on la relit encore, s'il ne se présente personne qui veuille porter au profit commun le prix du bien décrété jusqu'à la somme à laquelle le créancier ou tiers-acquéreur l'a porté à son profit particulier, & qu'il n'y ait point d'autre créancier antérieur à la saisie réelle qui veuille surenchérir à son profit particulier; en ce cas on adjuge le bien purement & simplement, sans que personne soit admis par la suite à enchérir, soit au profit commun, ou à son profit particulier.

Lorsque le décret se poursuit sur un tiers-détenteur qui n'est pas débiteur personnel, il n'y a que les créanciers antérieurs à son acquisition qui soient admis à enchérir au profit particulier.

Si le bien vendu par décret consiste en plusieurs pieces, le créancier qui enchérit à son profit particulier, peut déclarer sur quelle piece il veut appliquer son *enchere* au profit particulier; mais si la répartition n'en a point été faite à l'audience, en ce cas elle se fait de plein droit au sou la livre du prix de l'adjudication, & cela suffit afin de prévenir les fraudes, notamment celle qui pourroit se faire contre le retrait féodal ou lignager, parce que si on différoit plus long-temps à faire l'application de l'*enchere* au profit particulier, on ne manqueroit pas de l'appliquer toute entiere sur l'héritage pour lequel on craindroit quelque retrait.

Le receveur des consignations est tenu de prendre, pour argent comptant, les titres valables de créance de celui qui a enchéri à son profit particulier, & ce jusqu'à concurrence de la somme dont il a augmenté la derniere *enchere*.

Si celui qui a ainsi enchéri se croyant créancier ne l'est point effectivement, il doit payer le prix entier de son adjudication au profit commun. *Voyez les articles 549, 577 & 582 de la coutume de Normandie*, ce que les commentateurs ont dit sur ces articles, & *le traité de la vente des immeubles par décret*, de M. d'Héricourt, *ch. x*, *n. 17 & suiv.* (*A*)

Enchere de quarantaine, est un acte que le procureur du poursuivant met au greffe après le congé d'adjuger : pour annoncer que l'on procédera à la vente & adjudica-

tion des biens faifis réellement fur un tel, on énonce la confiftance des biens auxquels le pourfuivant met un prix, & il détaille les autres charges, claufes & conditions de l'adjudication. Cette *enchere* eft furnommée *de quarantaine*, parce que l'on y déclare qu'il fera procédé à l'adjudication quarante jours après que l'*enchere* eft mife au greffe.

Elle ne fe fait qu'après le congé d'adjuger, & après que les oppofitions à fin d'annuller, de charge & de diftraire, ont été jugées; attendu que fi l'oppofition à fin d'annuller avoit lieu, il n'y auroit plus de décret à faire, & que l'*enchere* doit faire mention des héritages qui feront diftraits de l'adjudication & des charges dont l'adjudicataire fera tenu.

Cette *enchere* étant reçue au greffe, doit être lue & publiée à l'audience, tant de la jurifdiction où fe pourfuit le décret, que de celles où les biens font fitués. La quarantaine ne commence que du jour de la derniere publication.

On affiche cette *enchere* aux portes des jurifdictions où elle fe publie, aux églifes paroiffiales de ces jurifdictions, des parties faifies, aux portes des villes par où l'on fort pour aller aux biens faifis, & dans les endroits où l'on a coutume de les afficher, fuivant l'ufage de chaque lieu.

L'*enchere* doit être fignifiée au procureur de la partie faifie, & aux procureurs des oppofans.

Après la quarantaine on procede fur cette *enchere* à l'adjudication, qui ne fe fait que fauf quinzaine; & enfuite, après plufieurs remifes, on adjuge définitivement. *Voyez* ADJUDICATION, CRIÉES, DÉCRET, REMISES. (*A*)

Enchere au rabais, eft celle qui fe fait dans les adjudications au rabais; c'eft-à-dire, que l'un ayant offert de faire une chofe pour un certain prix, un autre enchériffeur offre de la faire pour un moindre prix. *Voyez* RABAIS.

Renchere fe dit en Normandie & dans quelques autres lieux, pour feconde ou autre *enchere*. (*A*)

Surenchere eft auffi la même chofe que *renchere*; c'eft la mife qu'un fecond, troifieme, ou autre enchériffeur fait par deffus les autres. *Voyez* ADJUDICATION, DÉCRET, SAISIE RÉELLE, LICITATION. (*A*)

ENCHÉRIR, v. neut. (*Comm.*) a diverfes fignifications dans le commerce.

Il fignifie, 1°. offrir d'une marchandife que l'on crie à l'enchere au deffus du prix qu'en a offert le dernier enchériffeur.

2°. Augmenter de prix, ou devenir plus cher. On dit que des étoffes ou des draps *enchériffent*, fuivant leur rareté, ou celle de la matiere & des ouvriers.

3°. *Enchérir* fignifie encore *vendre à plus haut prix que l'on a de coutume*. On dit auffi en ce fens *renchérir*. *Voyez l'article* ENCHERE. (*G*)

ENCHÉRISSEUR, f. m. (*Comm.*) celui qui enchérit, ou qui met fon enchere fur une marchandife qu'on crie publiquement pour la vendre. *Voyez* ENCHERE & ENCHÉRIR.

L'huiffier-prifeur eft obligé dans ces ventes de délivrer les marchandifes criées au plus offrant & dernier *enchériffeur*, après avoir plufieurs fois averti ou fait avertir à haute voix, par fon crieur, que c'eft pour la troifieme & derniere fois qu'il les crie, & qu'il va les adjuger. (*G*)

ENCHEVALLEMENT, f. m. (*Charpente.*) c'eft une des façons d'étayer une maifon, pour y faire des reprifes en fous-œuvre.

ENCHEVAUCHURE, f. f. *en Architecture*, la jonction par recouvrement ou feuillure de quelques parties avec quelque autre, comme dans l'*enchevauchure* d'une plate-forme ou d'une dalle fur une autre, qui fe fait ordinairement par feuillure de la demi-épaiffeur du bois ou de la pierre. Les tuiles & ardoifes fe recouvrent auffi par *enchevauchure*. (*P*)

ENCHEVÊTRÉ, adj. (*Manege.*) un cheval *enchevêtré* eft celui dont un des pieds de derriere eft pris dans une des longes de fon licou. Ce mot d'*enchevêtrure* dérive du terme de *chevêtre*, qui défignoit autrefois un licou. Ce n'eft qu'à l'occafion de quelque démangeaifon dans le voifinage de la tête, ou de quelqu'autre perception qui l'importune, que l'animal s'*enchevêtre*. Il s'efforce de s'en délivrer en y portant un de fes pieds de derriere; mais fa jambe

peut ſe trouver embarraſſée dans la longe; &, dans les mouvemens qu'il fait pour la dégager, il arrive très-ſouvent que le frottement violent qui en réſulte, cauſe une écorchure ou une plaie plus ou moins profonde dans le pli du pâturon. *Voyez* ENCHEVÊTRURE. Des boules de bois ſuſpendues à l'extrêmité des longes, & dont le poids les tient toujours dans un degré de tenſion convenable, ſans les empêcher de couler librement dans les anneaux, préviennent ces ſortes d'accidens, qui, eu égard à des chevaux extrêmement vifs & impatiens, ont quelquefois des ſuites beaucoup plus fâcheuſes. (*e*)

ENCHEVÊTRURE, ſ. f. (*Manege & Maréchall.*) Nous appellons de ce nom toute écorchure, toute contuſion, toute plaie qui affecte le pli du pâturon des jambes poſtérieures du cheval, conſéquemment à un frottement plus ou moins violent de cette partie, ſur les longes du licou dans leſquelles l'animal s'eſt embarraſſé par quelque cauſe que ce ſoit, & de maniere ou d'autre. *Voyez* ENCHEVÊTRÉ.

L'écorchure eſt-elle ſimple & ſans inflammation, on baſſinera le lieu affecté avec du vin, & on deſſéchera inſenſiblement en ſaupoudrant avec de la céruſe. L'éroſion, au contraire, eſt-elle accompagnée d'inflammation, eſt-elle vive, on recourra d'abord aux cataplâmes émolliens; & les accidens appaiſés, on leur ſubſtituera les deſſiccatifs. S'il arrive que la jambe s'engorge, que la douleur perſévere, & qu'il y ait une véritable plaie, on ſaignera l'animal, on panſera la plaie ainſi que toutes les autres (*voyez* PLAIE), & l'on appliquera des émolliens réſolutifs ſur la jambe, tels que les feuilles de mauve, guimauve, mêlées avec l'une des quatre farines réſolutives. (*e*)

ENCHEVÊTRURE, *en architecture*, c'eſt dans un plancher un aſſemblage de deux fortes ſolives & d'un chevêtre, qui laiſſe un vuide carré long contre un mur, pour porter un âtre ſur des barres de trémie, ou pour faire paſſer un ou pluſieurs tuyaux d'une ſouche de cheminée. (*P*)

ENCHIFRÉNEMENT, ſ. m. (*Méd.*) eſt une eſpece de fluxion catarreuſe qui a ſon ſiege dans la membrane pituitaire; c'eſt la maladie qu'on appelle vulgairement *rhume de cerveau.*

Le mot *enchifrénement* vient vraiſemblablement, ſelon le dictionnaire de Trévoux, de *ſifern*, qui ſignifie *rhume* en langage Celtique ou Bas-Breton; & de *ſifern* a été formé *ſifernet*, enrhumer. Les Grecs appellent cette maladie *coryſa*, & les Latins *gravedo.*

L'*enchifrénement* eſt un véritable catarre qui ne differe de celui qui affecte la gorge & la poitrine, que par la différence de la partie affectée, qui d'une même cauſe prochaine produit cependant des ſymptomes différens.

Cette cauſe conſiſte dans l'engorgement des vaiſſeaux & des glandes, qui ſervent à ſéparer du ſang la mucoſité des narines; elle eſt donc ſemblable à celle qui établit le catarre dans quelque partie que ce ſoit, puiſqu'il dépend toujours de l'obſtruction des organes, par le moyen deſquels ſe fait la ſecrétion de l'humeur muqueuſe deſtinée à défendre des impreſſions de l'air ou des alimens toutes les voies par leſquelles ils paſſent. *Voyez* MUCOSITÉ.

Tout ce qui peut relâcher le tiſſu de la membrane pituitaire & les couloirs de la mucoſité qui entrent dans ſa compoſition, en ſorte qu'il s'y en porte une plus grande quantité; ou ce qui peut au contraire reſſerrer ce tiſſu, & conſéquemment ces mêmes couloirs, de maniere que le cours de cette humeur ne ſoit pas libre; qu'elle ſoit forcée à ſéjourner plus long-temps dans ſes follicules; qu'elle s'y épaiſſiſſe plus qu'il n'eſt néceſſaire pour l'uſage auquel elle eſt deſtinée; qu'il ne puiſſe d'abord ſortir de ces conduits que la partie la plus fluide, pendant que la groſſiere reſte: tout ce qui peut produire des effets donne lieu à l'*enchifrénement.* Ainſi on peut dire avec les anciens, qu'il peut être produit par intempérie froide & par intempérie chaude, non pas du cerveau, comme ils le penſoient, mais de toutes les parties molles de la cavité des narines, des ſinus frontaux, des cellules de l'os ethmoïde, *&c.*

Les cauſes éloignées ſont toutes celles qui peuvent produire le catarre en géné-

ral, telles que l'infolation, l'air ambiant, chaud ou froid, fec ou humide, qui produifent fubitement, felon leur différente maniere d'agir, quelqu'un des effets ci-deffus mentionnés; la pléthore, la mauvaife digeftion, les crudités d'eftomac, la trop grande boiffon de vin ou autres liqueurs fpiritueufes, le trop grand exercice des parties fupérieures pour ceux qui n'y font pas accoutumés, la lotion de la tête, la diminution de la tranfpiration en général, & la conftipation difpofent beaucoup au catarre des narines : tout cela concourt avec l'âge, le tempérament, l'habitude, la faifon, la conftitution de l'air & le régime différent.

Cette maladie, lorfqu'elle eft caufée par la conftriction de la membrane pituitaire, s'annonce par un fentiment de chaleur dans l'intérieur du nez & dans toutes les cavités, ou la plupart qui y ont communication, accompagnée de démangeaifons & de fréquens éternumens. Les narines, qui, dans l'état de fanté, ne laiffent pas échapper une goutte d'humeur aqueufe fous forme fenfible dans un air tempéré, commencent à fournir la matiere d'un écoulement d'une humeur claire, âcre, falée, en quoi confifte proprement le *coryfa* ; elle excorie quelquefois & fait enfler les bords du nez & les parties voifines qui en font humectées; le vifage devient rouge; fi l'on porte la main au front ou à la tête, on trouve ces parties plus chaudes qu'à l'ordinaire; on y fent auffi une légere douleur gravative, ou au moins une pefanteur inquiétante; les oreilles bourdonnent; la foif, l'inappétence, le dégoût même fe joignent ordinairement à tous ces fymptomes; la fievre furvient auffi quelquefois, & ne diminue pas ce mal. Il arrive enfuite, fouvent dès le fecond jour, qu'il fe fait une copieufe évacuation de mucofité épaiffe, qui fe ramaffe dans les cavités des narines, & excite à fe moucher continuellement par fentiment de plénitude ou d'irritation qu'elle y caufe. Les enchifrenés font obligés de tenir la bouche ouverte, fur-tout pendant le fommeil, foit à caufe de la tuméfaction des membranes qui tapiffent l'intérieur des narines vers leurs iffues externes & internes, foit à caufe de la matiere vifqueufe qui fe trouve au paffage de l'air, & le ferme : d'où s'enfuit que la tranfpiration ne fe faifant que par la bouche, celle-ci fe deffeche; ce qui contribue beaucoup à exciter la foif : c'eft auffi par la même raifon que le ton de la voix eft changé, & que le malade parle du nez, c'eft-à-dire, que l'air modifié pour la voix qui devroit paffer librement par les narines, pour la prononciation de certaines lettres, trouvant le paffage embarraffé, frappe l'intérieur du nez fans en fortir, & y produit conféquemment un fon différent. On a auffi l'odorat émouffé dans cette maladie, parce que les corpufcules propres à exercer l'organe de ce fens, ne peuvent pas pénétrer la couche de mucofité trop ténace & trop épaiffe, dont il eft enduit.

L'*enchifrénement*, produit par le relâchement des parties fufceptibles d'être affectées dans cette maladie, eft prefque accompagné des mêmes fymptomes, excepté qu'on n'y fent pas autant de chaleur; que l'humeur du *coryfa* & la mucofité viciée ne font pas fi âcres, fi irritantes; qu'il n'y a pas de douleur de tête, mais beaucoup de pefanteur, avec difpofition preffante au fommeil : la fievre qui furvient dans ce cas eft ordinairement falutaire, hâte l'excrétion de l'humeur peccante, & rend plus prompt le dégorgement des vaiffeaux pituitaires.

Les vents froids & fecs produifent fouvent l'*enchifrénement* de la premiere efpece; & celui de la feconde eft fouvent l'effet des vents chauds, humides, pluvieux. L'automne eft la faifon de l'année où cette maladie eft plus commune, à caufe des grands & fréquens changemens qui furviennent dans la température de l'air; ce qui difpofe en général à toutes fortes de fluxions catarreufes : celle des narines eft prefque toujours l'effet d'une caufe externe. Cette maladie fe guérit fouvent par la feule opération de la nature, fans aucun fecours de l'art; & elle fe termine en peu de temps, fur-tout dans les jeunes gens d'un bon tempérament, pourvu qu'on n'aigriffe pas le mal par le mauvais régime & par le défaut de ménagement : elle eft plus rebelle dans les vieillards &

dans les perſonnes d'un tempérament froid & humide; elle peut quelquefois produire un osène ou un polype, lorſqu'elle dure long-temps, ou qu'elle revient ſouvent.

Si l'*enchifrénement* eſt de nature à exiger des remedes, ils doivent être preſcrits différemment ſelon la différente cauſe qui l'a produit. Si la chaleur & l'acrimonie des humeurs ſont dominantes, il faut preſcrire une diete rafraîchiſſante, adouciſſante; recommander la boiſſon abondante d'eau de riz, de poulet, d'infuſion de pavot rouge; faire uſer de juleps hypnotiques.

Si la fievre eſt de la partie avec douleur de tête, on peut avoir recours à la ſaignée; les lavemens & même quelques légers purgatifs peuvent auſſi être employés avec ſuccès dans ce cas. La vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir quelques plantes réſolutives, comme la fleur de ſureau reçue par le nez, pendant quelques minutes, à pluſieurs repriſes, ne peuvent que produire de bons effets.

Pour l'*enchifrénement* qui dépend d'un relâchement des vaiſſeaux muqueux, joint au tempérament froid & humide, il convient d'employer des remedes plus actifs, des purgatifs plus forts, des atténuans, des apophlegmatiques, des maſticatoires, des errhins, des ſternutatoires, des ſuffumigations faites avec des parfums de différente eſpece. Il eſt très-rare qu'il y ait indication de placer la ſaignée dans l'*enchifrénement* dont il s'agit. Il convient d'employer des confortatifs, des corroborans pris intérieurement, la diete ſeche & analeptique, des ſachets de plantes aromatiques appliqués ſur la tête raſée, quelquefois les véſicatoires appliqués derriere les oreilles à la nuque *Voyez* CATARRHE, CORYSE, FLUXION, RHUME. (*d*)

ENCHUYSE, (*Géogr. mod.*) ville de la Hollande ſeptentrionale; elle eſt ſituée ſur le Zuiderzée. *Long.* 22, 55; *lat.* 52, 59.

ENCIS, (*Juriſpr.*) c'eſt le meurtre de la femme enceinte, ou de l'enfant qu'elle porte. Ce terme ſe trouve dans la coutume d'Anjou, *art.* 44; Maine, *art.* 51; & dans la ſomme rurale, *titre* d'action criminelle: *mulier inciens quæ uterum gerit.* Voyez *le gloſſaire de M.* de Lauriere. (*A*)

ENCLAVE, ſ. f. (*Juriſp.*) on appelle *enclave* ou *droit d'enclave*, le droit qu'un ſeigneur a de prétendre la mouvance d'un héritage qui ſe trouve renfermé dans l'enceinte d'un territoire circonſcrit & limité, dont ce ſeigneur a la directe. Le ſeigneur dont le fief n'eſt point un fief volant, mais qui a un territoire ainſi limité, n'a pas beſoin d'autre que l'*enclave* pour prétendre la directe ſur l'héritage qui ſe trouve compris au dedans des limites de ſa directe.

La queſtion eſt ainſi décidée par Dumoulin ſur l'*article 46* de l'ancienne coutume de Paris, qui eſt le 68e. de la nouvelle; par Loiſeau, *tr. des ſeigneuries, ch. xij, n. 50*; Choppin *ſur Anjou, liv. II, chap. du franc-alleu.*

Le Grand ſur la coutume de Troies, *gl. j, n. 12 & 13*, dit que dans les coutumes de franc-alleu l'*enclave* eſt bon d'un ſeigneur à un autre, pour obliger celui qui n'a pas l'*enclave*, à rapporter des titres péremptoires; mais il prétend qu'il n'en eſt pas de même contre le détenteur, qu'il faut à ſon égard un titre précis. M. Guyot en ſon *traité des fiefs, traité des preſcriptions*, rapporte cependant un arrêt, du 4 ſeptembre 1727, qui paroît avoir jugé pour l'*enclave*; mais dans la coutume de Vitry, il peut avoir eu pour motif que la coutume n'a pas été conſidérée comme allodiale. (*A*)

ENCLAVE ſe dit d'une portion de place qui forme un angle ou un pan, & qui anticipe ſur une autre par une poſſeſſion antérieure ou par un accommodement; en ſorte qu'elle en diminue la ſuperficie, & en ôte la régularité. On dit auſſi qu'une cage d'eſcalier dérobé, qu'un petit cabinet, ou qu'un ou pluſieurs tuyaux de cheminée font *enclave* dans une chambre, quand par leur avance ils en diminuent la grandeur. *Dictionn. de Trévoux & Chambers.* (*P*)

ENCLAVES, (*Hydraulique.*) ſont des enfoncemens qu'on a ménagés en bâtiſſant les faces des bajoyers d'une écluſe pour y loger les grandes portes, lorſqu'on eſt obligé de les ouvrir pour le paſſage des bâtimens. Rien n'eſt mieux imaginé, non-ſeulement pour la conſervation de ces portes, mais encore pour ne point faire d'obſtacle au paſſage des bâtimens. (*K*)

ENCLAVÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe

dit d'un écu parti, dont l'une des portions entre dans l'autre en forme carrée, comme un tenon de menuiſerie. *Voyez* TENON.

Pelckhofen en Allemagne, parti *enclavé* d'argent en gueules à feneſtre.

ENCLAVER, v. act. *en Architecture*, c'eſt encaſtrer les bouts des ſolives d'un plancher dans les entailles d'une poutre. C'eſt auſſi arrêter une piece de bois avec des clefs ou boulons de fer. *Enclaver* une pierre, c'eſt la mettre en liaiſon après coup avec d'autres, quoique de différentes hauteurs, comme il ſe pratique dans les raccordemens. (*P*)

ENCLIQUETAGE, ſ. m. *en Horlogerie*, ſignifie *la méchanique* que l'on emploie ordinairement, lorſqu'on veut qu'une roue puiſſe tourner dans un ſens, & qu'elle ne le puiſſe pas dans le ſens contraire. *Voyez* HORLOGER.

Encliquetage ſe dit encore du tout composé du rochet, du cliquet, & de ſon reſſort. *Voyez* CLIQUET, ROCHET, RESSORT, *&c.* (*T*)

ENCLIQUETER, v. act. ſe dit *en Horlogerie*, de la maniere dont un cliquet s'engage dans les dents d'un rochet. On dit qu'un cliquet *encliquete* bien, lorſqu'il s'engage ſuffiſamment dans les dents du rochet, & qu'il s'oppoſe à leur mouvement de la maniere la plus avantageuſe. *Voyez* CLIQUET, ROCHET, *&c.* (*T*)

ENCLITIQUE, adj. féminin pris ſubſt. *terme de Grammaire*, & ſur-tout *de Grammaire Grecque*, par rapport à la lecture & à la prononciation. Ce mot vient de l'adjectif Grec *ἐγκλιτικὸς*, *incliné*. R. *ἐγκλινω*, *inclino*. Ce mot eſt une expreſſion métaphorique.

Une *enclitique* eſt un petit mot que l'on joint au mot qui le précede, en appuyant ſur la derniere ſyllabe de ce mot; c'eſt pour cela que les Grammairiens diſent que l'*enclitique* renvoie l'accent ſur cette derniere ſyllabe, & s'y appuie: l'on baiſſe la voix ſur l'*enclitique*: c'eſt par cette raiſon qu'elle eſt appellée *enclitique*, c'eſt-à-dire, *enclinée*, *appuyée*. Les monoſyllabes *que*, *ne*, *ve*, ſont des *enclitiques* en Latin : *rectè*, *beatèque vivendum ; terraque*, *pluit-ne? alter-vè*. C'eſt ainſi qu'en François, au lieu de dire *aime-je*, en ſéparant *je* de *aime*, & faiſant ſentir les deux mots, nous diſons *aimé-je*, en joignant *je* avec *aime* : *je* eſt alors une *enclitique*. En un mot, *être enclitique*, dit la méthode de Port-Royal, à l'avertiſſement de la regle xxij, *n'eſt autre choſe que s'appuyer tellement ſur le mot précédent, qu'on ne faſſe plus que comme un ſeul mot avec lui*.

Les Grammairiens aiment à perſonnifier les mots : les uns gouvernent, régiſſent, veulent; les autres, comme les *enclitiques*, s'inclinent, penchent vers un certain côté. Ceux-ci, dit-on, renvoient leur accent ſur la derniere ſyllabe du mot qui les précede; ils s'y uniſſent & s'y appuient, & voilà pourquoi, encore un coup, on les appelle *enclitiques*.

Il y a, ſur-tout en Grec, pluſieurs de ces petits mots qui étoient *enclitiques* lorſque dans la prononciation ils paroiſſoient ne faire qu'un ſeul & même mot avec le précédent; mais ſi dans une autre phraſe la même *enclitique* ſuivoit un nom propre, elle ceſſoit d'être *enclitique* & gardoit ſon accent; car l'union de l'*enclitique* avec le nom propre, auroit rendu ce nom méconnoiſſable: ainſi *τὶ*, *aliquid*, eſt *enclitique* ; mais il n'eſt pas *enclitique* dans cette phraſe, *οὔ τε εἰς Καίσαρα τὶ ἥμαρτον*, act. 25, *je n'ai rien fait contre Céſar*. Si *τὶ* étoit *enclitique*, on prononceroit tout de ſuite *Καισαράτι*; ce qui défigureroit le nom Grec de Céſar.

Les perſonnes qui voudroient avoir des connoiſſances pratiques les plus détaillées ſur les *enclitiques*, peuvent conſulter le ixe. livre de la méthode Grecque de Port-Royal, où l'on traite de la quantité des accens & des *enclitiques*. Ces connoiſſances ne regardent que la prononciation du Grec avec l'élévation & l'abaiſſement de la voix, & les inflexions qui étoient en uſage quand le Grec ancien étoit encore une langue vivante. Sur quoi il eſt échappé à la méthode de Port-Royal de dire, *p.* 548, « qu'il eſt bien » difficile d'obſerver tout cela exactement, » n'y ayant rien de plus embarraſſant que » de voir un ſi grand nombre de regles ac- » compagnées d'un nombre encore plus » grand d'exceptions. » Et à l'avertiſſement de la regle xxij, l'auteur de cette méthode dit « qu'une marque que ces regles » ont été ſouvent forgées par les nouveaux » grammairiens, ou accommodées à leur » uſage, c'eſt que non-ſeulement les an- » ciens, mais ceux du ſiecle paſſé même,

» ne s'accordent pas toujours avec ceux-ci, » comme on voit dans Vergare, l'un des » plus habiles, qui vivoit il y a environ 150 » ans. » Je me sers de l'édition de la méthode Grecque de Port-Royal, *à Paris*, 1696.

Il y avoit encore à Paris, à la fin du dernier siecle, des savans qui prononçoient le Grec en observant, avec une extrême exactitude, la différence des accens; mais aujourd'hui il y a bien des gens de lettres qui prononcent le Grec, & même qui l'écrivent sans avoir égard aux accens, à l'exemple du P. Sanadon, qui, dans sa préface sur Horace, dit: « J'écris le Grec sans accens; le » mal n'est pas grand, je pourrois même » prouver qu'il seroit bon qu'on ne l'écrivît » point autrement. » *Préface, p. 16.* C'est ainsi que quelques-uns de nos beaux esprits entendent fort bien les livres Anglois; mais ils les lisent comme s'ils lisoient des livres François. Ils voient écrit *people*; ils prononcent *people* au lieu de *piple*; & disent, avec le P. Sanadon, que *le mal n'est pas grand*, pourvu qu'ils entendent bien le sens. Il y a pourtant bien de la différence, par rapport à la prononciation, entre une langue vivante & une langue morte depuis plusieurs siecles. (*F*)

ENCLOS, s. m. (*jardinage.*) il se dit d'un terrein fermé de murs, qui n'est pas si vaste qu'un parc, & qui cependant est plus grand qu'un jardin.

ENCLOS, SE, adj. m. & f. (*Blason.*) se dit du lion ou d'un autre animal enfermé dans un trecheur, dans une palissade ou autre piece de l'écu.

Ce terme se dit aussi de quelques pieces ou meubles de l'écu qui se trouvent au centre d'une piece évuidée & autre semblable.

Lyon de Saint-Ferréol, de Pontevés en Provence; *d'argent au lion d'azur enclos dans un double trecheur de même.*

Village de la Salle à Marseille; *d'argent au cœur de gueules enclos dans un double delta entrelassé de sable.*

Caumels de la Garde à Toulouse; *d'azur à une colombe d'argent, becquée & membrée de sable, enclose dans une bisse d'or posée en cercle, qui semble mordre sa queue; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles du quatrieme émail.* (*G. D. L. T.*)

ENCLOS, *en terme d'Epinglier*, est un demi-cercle de bois qui environne la place des entêteurs, pour que chacun puisse reconnoître son ouvrage.

ENCLOUÉ, (*Manege & Maréch.*) cheval encloué. *Voyez* ENCLOUEURE.

ENCLOUER, v. act. (*Gramm.*) c'est ficher un clou. On *encloue* un canon, un cheval s'*encloue*. Voyez *les articles suivans.*

ENCLOUER UNE PIECE D'ARTILLERIE. *Voyez* CANON.

ENCLOUER UN CHEVAL, (*Manege & Maréchall.*) accident qui arrive conséquemment à la négligence & à l'ignorance du maréchal. *Voyez* ENCLOUEURE, FERRURE, FERRER. (*e*)

ENCLOUEURE, (*Manege & Maréch.*) blessure faite au pied du cheval par le maréchal qui le ferre.

Brocher de façon que le clou, au lieu de traverser simplement l'ongle, entre & pénetre dans le vif, c'est *enclouer*. Brocher de maniere que la lame presse seulement la partie vive, c'est *serrer*. La premiere faute donne toujours lieu à une plaie plus ou moins dangereuse selon la profondeur de la blessure, & selon le genre des parties blessées; & la seconde occasione une contusion plus ou moins forte.

Dans les unes & les autres de ces circonstances, le cheval feint ou boite plus ou moins bas, aussi-tôt après la ferrure, & c'est à cette marque que l'on reconnoît un cheval encloué, ou dont le pied a été serré.

Le moyen de discerner le clou qui le pique ou qui le serre, est de frapper avec un brochoir sur la tête des uns & des autres des clous. Celui d'où résultera l'*encloueure* étant frappé, la douleur que ressentira l'animal se manifestera par un mouvement de contraction dans les muscles du bras; mouvement qui annonce la sensibilité de la partie frappée. Ceux qui s'arrêtent, pour en juger, à celui du pied de l'animal ensuite du coup de brochoir, sont souvent trompés & recourent à un indice très-faux & très-équivoque; car la plupart des chevaux font, à chaque coup que le maréchal donne, un léger effort pour retirer le pied, le tout à raison de la surprise & de la crainte, & non à raison d'une douleur réelle. Pour s'assurer encore plus positivement de son véritable siege, il est bon de déferrer l'animal, de presser ensuite avec

des triquoises tout le tour du pied, en appuyant un des côtés de ces triquoises vers les rivets, & l'autre vers l'entrée des clous, & dès-lors il sera facile de reconnoître précisément le lieu affecté. Ce lieu reconnu, on découvrira le mal, soit avec le boutoir, soit avec une petite gouge, en creusant & en suivant jusqu'à ce que l'on n'apperçoive plus les vestiges ou les traces qu'aura laissées la lame.

On ne doit jamais craindre de pratiquer une ouverture trop large & trop profonde, parce qu'il faut nécessairement se convaincre de l'état de l'*encloueure*, & que d'ailleurs s'il y a épanchement de sang, ou s'il y a de la matiere suppurée, on ne sauroit se dispenser de frayer une issue dans la partie déclive; autrement ce fluide ou cette matiere séjournant dans le pied, corromproit bientôt toutes les parties intérieures, se feroit jour en refluant à la couronne, & dessouderoit inévitablement le sabot. *Voy.* REFLUX & PIÉ.

A mesure cependant que l'on pénetre dans l'ongle, on doit prendre garde d'offenser ces mêmes parties.

Si le pied n'a été que serré, & que la contusion n'ait occasioné aucune dilacération; si en un mot on ne rencontre point de matiere, on se contentera d'appliquer sur la partie une rémolade (*voyez* RÉMOLADE), ou de faire sur toute la sole une fondue d'onguent de pied (*voyez* ENCASTELURE); on garnira ensuite d'étoupe le dessous du pied, & on maintiendra cette étoupe avec des éclisses (*voyez* ECLISSES). On ne fixera pas le fer on l'arrêtera simplement en brochant deux clous de chaque côté, après quoi on oindra de ce même onguent la paroi extérieure, à l'endroit où la lame a serré. Cet onguent, fondu sur la sole & mis sur cette paroi, détendant & donnant plus de souplesse à l'ongle, calmera & dissipera enfin la douleur.

Mais dès que l'ouverture étant pratiquée, on sera convaincu, par l'inspection de la matiere, de la certitude de l'*encloueure*, on nettoiera exactement la plaie, & l'on aura recours aux remedes capables de s'opposer aux progrès du mal. Ces remedes sont les liqueurs spiritueuses, telles que l'esprit-de-vin, l'essence de térébenthine, la teinture de myrrhe & d'aloès, &c., & non des remedes graisseux, qui ne sauroient convenir dans les plaies des parties tendineuses & aponévrotiques. On vuidera sur la partie suppurante une quantité proportionnée des unes ou des autres de ces liqueurs; on les couvrira d'un plumaceau que l'on en baignera aussi, & l'on garnira le dessous du pied avec les étoupes & avec les éclisses, comme dans le premier cas. Il est plusieurs attentions à faire dans ces pansemens, qui doivent avoir lieu tous les jours.

1°. On tiendra la plaie toujours nette; 2°. on la garantira des impressions de l'air; 3°. on comprimera soigneusement le plumaceau à l'effet de prévenir une régénération trop abondante, c'est-à-dire, pour me servir des expressions des maréchaux, afin d'éviter des cerises, & d'empêcher que la chair ne surmonte: cette compression ne sera pas néanmoins telle qu'elle puisse attirer une nouvelle enflammation & de nouvelles douleurs; elle sera conséquemment modérée, & ne donnera pas lieu à tous ces inconvéniens qui obligent d'employer les consomptifs, & qui étonnent & alarment l'ouvrier qui les a occasionés par son ignorance.

Le cheval peut encore être piqué & serré en conséquence d'une retraite (*voyez* RETRAITE, *voyez* FERRER): on ne peut en espérer la guérison, que l'on n'ait fait l'extraction de ce corps étranger; extraction quelquefois difficile, & souvent funeste, si elle est tentée par un ouvrier qui n'ait aucune lumiere sur le tissu & sur le genre des parties, qu'il ne peut s'empêcher de détruire en opérant. Lorsque cette retraite a été chassée dans le vif, il y a plaie compliquée. Souvent aussi la matiere suppurée entraîne ce corps dans son cours: c'est ainsi que la nature trouve en elle-même des ressources & des moyens par lesquels elle supplée à notre impuissance. (*e*)

CLOU DE RUE, c'est une espece d'*encloueure*, qui fait tantôt une piquure simple, tantôt une plaie compliquée, ou souvent une plaie contuse, selon la nature & la configuration du corps qui a fait cette lésion. Quoique ce ne soit point le lieu de parler du clou de rue, néanmoins comme cette blessure & l'*encloueure* ont beaucoup d'analogie, & qu'il n'est rien de plus fréquent que

que cet accident, ni rien de plus rare que la guérison parfaite, lorsqu'il est grave, le peu qu'on en a dit en son article, nous engage à en donner succinctement la description, ainsi que les moyens que nous employons pour parvenir plus sûrement & plus promptement à une cure radicale; moyens d'autant plus avantageux, qu'ils nous font éviter la dessolure, opération douloureuse, abusive, & le plus souvent pernicieuse pour le traitement du clou de rue, comme l'expérience journaliere ne le prouve que trop bien.

Pour nous, quelque grave que soit la plaie du clou de rue, nous ne dessolons jamais; nous retirons de cette pratique des avantages qui concourent promptement & efficacement à la guérison de cet accident. 1°. En ne dessolant point, la sole nous sert de point d'appui pour contenir les chairs & l'appareil. 2°. Nous avons la liberté de panser la plaie aussi-tôt & si souvent que le cas l'exige, sans craindre ni hémorragie, ni que la sole surmonte, ni qu'il s'y forme des inégalités. 3°. Nous épargnons de grandes souffrances à l'animal, tant du côté des nouvelles irritations que la dessolure causeroit à la partie affectée, que du côté des secousses violentes que le cheval se donne dans le travail; espece de torture qui lui cause ordinairement la fievre, & qui par conséquent met obstacle à la formation des liqueurs balsamiques, propres à une louable suppuration. Quoique notre opinion soit fondée sur les succcès constans & multipliés d'une pratique de plus de vingt ans, que nous avons suivie, tant à l'armée qu'ailleurs, sans qu'aucune de ces expériences que nous avons faites ait trompé notre attente, nous ne doutons pas que cette méthode n'éprouve des contradictions, puisqu'elle a le préjugé le plus général à combattre, & la plus longue habitude à vaincre. On peut nous objecter que beaucoup de chevaux guérissent par le moyen de la dessolure: nous répondons, 1°. que s'il en guérit beaucoup, beaucoup en sont estropiés, & qu'en ne dessolant pas, la méthode que nous pratiquons les sauve tous; 2°. que ceux qu'on guérit avec la dessolure, ne sont le plus souvent que légérement piqués, & qu'il en échappe très-peu de ceux qui sont blessés dans les parties susceptibles d'irritation, au lieu que les uns & les autres sont conservés par notre méthode; 3°. que ceux qui sont traités par la dessolure, sont quelquefois six mois, quelquefois des années entieres, abandonnés dans un pré, ou envoyés au labourage, d'où ils reviennent comme ils y ont été, boiteux & hors d'état de servir; au lieu que les plaies les plus dangereuses & les cures les plus lentes dans ce genre, ne nous ont jamais coûté plus de six semaines; 4°. que les accidens qui suivent la dessolure, demandent souvent que l'on répete la même opération; au lieu que les chevaux, traités selon notre méthode, sont guéris sans aucun retour.

Si l'on est surpris de la différence que nous mettons entre ces deux pratiques; si l'on révoque en doute notre expérience, notre témoignage, & la notoriété publique, qui en est garant, on se rendra du moins à la force de l'évidence; & nous croyons pouvoir nommer ainsi la preuve qui résulte de la seule comparaison des deux traitemens.

Nous supposons, pour abréger, que l'on connoît la composition anatomique du pied du cheval, & nous renvoyons pour cela à l'excellent *traité d'hippiatrique* de M. Bourgelat: nous rappellerons seulement que le pied du cheval est composé de chair, de vaisseaux sanguins, lymphatiques & nerveux, de tendons, de ligamens, de cartilages & d'os, de l'aponévrose, du périoste, & de la corne qui renferme toutes ces parties, la plupart susceptibles d'irritation, de corruption & de douleur à la moindre atteinte qu'elles reçoivent de quelque corps étranger: combien à plus forte raison, doivent-elles être affectées par le clou de rue, quand le cas est grave, & combien plus par la dessolure! C'est bien alors qu'on peut dire que le remede est pire que le mal.

Voici le contraste qui résulte de la dessolure appliquée au clou de rue, & la démonstration que nous avons promise du danger de cette méthode: après la dessolure, les regles de l'art nous prescrivent six jours au moins avant de lever l'appareil, pour donner le temps à la nature de faire la régénération de la sole unie & bien conformée; les mêmes regles de l'art nous prescrivent de lever tous les jours l'appareil du clou de rue,

pour procurer l'évacuation du pus, & prévenir la corruption des parties faines & affectées. Si l'on fuit les regles de l'art à l'égard de la deffolure, la plaie du clou de rue eft négligée ; la matiere, par fon féjour, ne manque point de s'enflammer, & de produire des engorgemens, & quelquefois des abcès qui corrodent, tantôt les tendons, tantôt l'aponévrofe, tantôt le périofte, quelquefois l'os & la capfule qui laiffe échapper la fynovie ; quelquefois même enfin, elle fe fraie des routes vers la couronne, d'où fuit un délabrement dans le pied, un deffé-chement, une difformité dans le fabot, qui rendent le plus fouvent, comme nous l'avons dit, l'animal inutile.

Si au contraire on fuit les regles de l'art à l'égard du clou de rue, on panfe la plaie toutes les 24 heures; mais en ôtant l'appareil, il arrive, dans la partie déchirée par la deffolure, une hémorragie qui dérobe au maréchal l'état de la plaie, & l'empêche d'en obferver les accidens & les progrès ; l'inflammation redouble par les nouvelles fecouffes & compreffions que reçoivent les parties affectées, la fole furmonte par l'inégalité des compreffions, la plaie s'irrite, la fievre furvient ; des liqueurs s'aigriffent; enfin, à chaque panfement l'on aggrave la maladie au lieu de la modérer. Il s'enfuit qu'on ne peut traiter la plaie du clou de rue comme elle doit l'être, fans manquer à ce qu'exige le traitement de la deffolure, ou qu'on ne peut traiter la deffolure comme elle doit l'être, fans manquer à ce qu'exige le traitement du clou de rue; ce qui démontre le danger d'une méthode qui complique deux maladies dont les panfemens font incompatibles.

Cure du clou de rue fimple. Le clou de rue eft plus ou moins difficile à guérir, felon la partie que cette bleffure a affectée : il y en a de fuperficielles qui n'intéreffent que la fubftance des chairs, foit à la fourchette, foit à la fole ; quoiqu'elles fourniffent beaucoup de fang, elles fe guériffent facilement en y procurant une prompte réunion par le fecours de quelques huiles, baumes, onguens, vulnéraires, tels que nous les avons indiqués dans le traitement des *encloueures fimples*, & même en y fondant du fuif, de la cire à cacheter, ou de l'huile bouillante, ou quelque liqueur fpiritueufe, & le plus fouvent elles fe guériffent d'elles-mêmes fans aucun médicament : c'eft de cette facilité de guérifon, que beaucoup de gens fe croient en poffeffion d'un remede fpécifique à cet accident ; dans tous les cas ils le croient merveilleux, & le foutiennent tel avec d'autant plus de confiance qu'ils l'ont vu éprouver ou qu'ils l'ont éprouvé eux-mêmes avec fuccès ; ils ne font pas obligés de favoir que l'accident que ce remede a guéri, fe feroit guéri fans remede.

Cure pour le clou de rue grave & compliqué. 1°. Le jour qu'on a fait l'extraction du corps étranger, on doit déferrer le pied boiteux, le bien parer, amincir la fole, fondre dans le trou de la piquure (fans y faire aucune incifion) quelques médicamens propres à prévenir ou calmer les accidens qui doivent fuivre le genre de bleffure, & mettre une emmiellure dans le pied, après avoir rattaché le fer. 2°. Deux ou trois jours après que l'accident eft arrivé, temps auquel la fuppuration eft établie ; on doit faire une ouverture à l'endroit du clou de rue, & enlever fimplement de la corne (fans faire venir du fang) une partie proportionnée à la gravité du mal ; cette ouverture doit être faite & conduite avec beaucoup d'adreffe & d'intelligence, pour éviter les accidens qu'un inftrument mal conduit, ou des remedes mal appliqués peuvent caufer dans une partie auffi délicate & auffi compofée ; & c'eft de quoi mille exemples nous ont appris à ne pas nous rendre garants. Les remedes que l'on peut employer avec le plus de fruit au traitement du clou de rue compliqué, font l'huile rouge de térébenthine dulfifiée, que l'on doit faire un peu chauffer ; le baume du Pérou ou de Copahu ; l'un ou l'autre de ces médicamens mêlé avec de l'huile, des jaunes d'œufs ; on trempe dans l'un de ces remedes des plumaceaux mollement faits, que l'on introduit dans l'ouverture ; on met une écliffe par deffus pour contenir l'apareil, un défenfif autour du fabot, comme nous l'avons indiqué dans le traitement des *encloueures* : l'on doit tenir la plaie ouverte tant qu'elle ne préfente point d'indication à la réunion ; répéter ce panfement chaque jour, & changer de médicamens felon le cas : par exemple, s'il y a quelque partie à exfolier,

on doit se servir des exfoliatifs, les uns propres à exfolier les os, & les autres le tendon (*voyez* EXFOLIATIF). On ne doit pas négliger la saignée, plus ou moins répétée, suivant les circonstances; enfin, lorsque la plaie est en voie de guérison, que les grands accidens sont calmés, on doit éloigner le pansement, pour éviter les impressions de l'air.

Telle est cette méthode, aussi simple qu'elle est peu dangereuse. Nous observons en finissant, que nous n'employons point au clou de rue compliqué, non plus qu'à l'*encloueure grave*, les digestifs, les suppuratifs, ni la teinture de myrrhe, ni celle d'aloès, ni tous ces baumes & onguens vulnéraires, que tant de praticiens appliquent à cette blessure avec si peu de fruit & avec un danger certain. Toutes les fois que le clou de rue a piqué ou contus le tendon, l'aponévrose, le périoste, ou enfin quelque cordon de nerf, ces sortes de médicamens qui contiennent des sels âcres, ne manquent pas d'augmenter la douleur, l'inflammation, & les autres accidens qui accompagnent ces lésions, & font souvent une maladie incurable, d'un accident qu'un traitement doux & simple auroit guéri en peu de jours. *Cet article nous a été fourni par M.* GENSON.

* ENCLUME, s. f. instrument commun à presque tous les ouvriers qui emploient les métaux. Il faut la considérer en général comme une masse plus ou moins considérable de fer aciéré, sur laquelle on travaille au marteau différens ouvrages en fer, en acier, en or, en argent, en cuivre, *&c.* Il y a des *enclumes* de toutes grosseurs. Il y en a de coulées; il y en a de forgées : celles qui sont forgées servent aux taillandiers & maréchaux. Les meilleures sont celles qui se fabriquent au marteau, & dont le dessus est d'acier.

ENCLUME, s. m. (*Anat.*) un des quatre osselets qu'on rencontre dans la caisse du tambour.

L'*enclume* est situé dans la partie la plus postérieure de la caisse; on y remarque son corps, & deux jambes ou apophyses; une courte qui est supérieure, l'autre longue qui est inférieure : son corps ou sa base présente une face inégale assez approchante de celle d'une dent molaire; c'est par cet endroit que l'*enclume* est articulé avec le marteau. Sa jambe courte a une situation horizontale; sa pointe est attachée par de petits ligamens au dessous des ouvertures des cellules mastoïdiennes : sa jambe longue est parallele au manche du *marteau*, dont elle est éloignée d'environ une ligne; la pointe de cette jambe se recourbe un peu en se relevant pour soutenir l'os *orbiculaire*, & par conséquent l'*étrier*. *Voyez les planches* de Duverney.

L'*enclume*, suivant le témoignage de Massa, a été connu dès le temps d'Alexandre Achillinus, auquel il donne la découverte de cet osselet; du moins est-il certain qu'il ne faut point l'attribuer, avec Schelhammer, à Jacob de Carpi, puisque lui-même convient que d'autres en avoient déjà fait mention.

L'*enclume*, de même que les autres osselets de l'oreille, est revêtu d'un fin périoste arrosé de vaisseaux nombreux qui s'y distribuent, sur tout à sa plus courte jambe. *Voyez* OSSELETS DE L'OREILLE. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCLUME, (*Clout.*) C'est une masse de fer dont se servent tous les forgerons, & sur laquelle ils placent le fer rouge pour le battre à chaud, & lui donner la forme nécessaire aux différens ouvrages qu'ils en veulent fabriquer. L'*enclume des Cloutiers* est toute semblable à celle des Taillandiers, & ils s'en servent pour forger du fer & en former les baguettes qu'ils emploient à la fabrique des clous.

ENCLUME, (*Aiguilletier.*) est une espece de tas, ou de bigorne plate, dont la surface est couverte de plusieurs fentes plus ou moins grandes & profondes, dans lesquelles on travaille les ferrets, pour les arrondir autour du lacet auquel on les adapte.

ENCLUME EN BIGORNE, outil d'*Arquebusier*. Cette *enclume en bigorne* est à peu près faite comme l'*enclume en bigorne* des Serruriers, & sert aux arquebusiers pour forger en rond plusieurs pieces de leur métier.

ENCLUME QUARRÉE, outil d'*Arquebusier*. C'est une masse de fer dont la surface est aciérée, plus longue & plus large qu'épaisse, qui peut avoir six pouces d'épais-

feur, & quatorze ou quinze pouces de hauteur & de largeur; que l'on pofe fur un billot de bois, & qui s'y foutient par fon propre poids; qui fert aux Arquebufiers, pour forger les pieces dont ils ont befoin.

Enclume, *terme & outil de Ceinturier, qui leur fert pour river les rivets.* Cette *enclume* eft faite comme une bigorne plate; des deux côtés elle eft longue environ de fix pouces, large d'un demi-pouce, & montée fur un pied qui entre dans le billot.

Enclume ronde, inftrument de *Chaudronnier. Voyez* Boule.

Enclume, *outil des Cloutiers d'épingles.*

Enclume, (*Coutelier.*) cette *enclume* n'a rien de particulier.

Enclume des Couvreurs, celle fur laquelle ils taillent l'ardoife, eft faite en forme de *T*, dont la branche de deffous eft un peu cintrée fur le champ, & pointue.

Enclume, *outil de Maréchal*, fervant à placer leur ouvrage, pour le marteler ou forger; la face ou la furface la plus élevée de l'*enclume* doit être plate & polie, fans paille, & fi dure qu'une lime n'y puiffe mordre. Elle a quelquefois une bigorne à l'un de fes bouts pour arrondir l'ouvrage creux : le tout eft ordinairement monté fur un bloc de bois folide.

Enclume, *en terme d'Orfevre*, eft un inftrument fur lequel ils forgent leurs métaux : il y en a de différentes groffeurs. La maffe eft de fer, & la furface d'acier; elle eft de même groffeur tant en bas qu'en haut. Sa fuperficie eft convexe, & pour être bonne, il faut que l'acier foit bien foudé au fer, trempé & poli. Elles ont ordinairement huit pans, quatre grands, & quatre petits; elles portent à peu près le double de hauteur que de largeur : elles entrent des deux tiers dans le billot. *Voyez* Billot. L'on met deffous ce billot un paillaffon, *voyez* Paillasson.

* Enclume, (*Teint.*) c'eft un bloc dont la bafe eft de fer & la furface aciérée. Les Teinturiers font obligés, par les réglemens, d'avoir chacun un pareil inftrument fur lequel foit gravé leur nom & furnom, afin que le marchand prépofé aux vifites, appliquant fon plomb à la tête des pieces des marchandifes, le nom du teinturier qui les aura teintes, y foit imprimé par le deffous au même temps que la marque des drapiers le fera par le deffus, quand elle fera pofée fur le plomb, & frappée d'un coup de marteau fur l'*enclume*.

ENCLUMEAU, ou ENCLUMOT, f. m. (*Art méch.*) petite enclume pofée fur un pied de bois ou de plomb, que l'on met fur l'établi pour que l'ouvrier ne foit pas obligé de fortir de fa place à tous momens, pour aller forger de petites parties à la grande enclume.

L'*enclumot* eft à l'ufage des Orfevres, des Metteurs-en-œuvre, des Chaudronniers, des Horlogers, & d'un grand nombre d'autres ouvriers en métaux.

Enclumeau, (*Chaudronnier.*) petite enclume à main, dont les Chaudronniers fe fervent pour redreffer les chaudrons & autres uftenfiles de cuifine, ou pour river leurs clous. L'*enclumeau* eft carré; fa tête eft plate, d'environ un pouce & demi de fuperficie; la queue par où on le tient a trois ou quatre pouces de longueur. Lorfqu'on s'en fert pour redreffer, on l'appuie contre la boffe du chaudron ou autre piece de chaudronnerie, & l'on frappe de l'autre côté avec le maillet de buis. Pour river, on fe fert d'un marteau de fer. L'*enclumeau* de ces ouvriers eft quelquefois percé dans le milieu.

ENCLUMETTE, f. f. eft, *en Boiffélerie*, un morceau de fert court & gros, un peu écrafé par les deux bouts, dont les Boiffeliers fe fervent pour foutenir les planches qu'ils veulent clouer enfemble, & river leurs clous.

Enclumette, (*Metteur-en-œuvre, &c.*) petite enclume de fer, montée fur une bûche qui lui fert de billot, & que l'ouvrier met entre fes jambes pour forger de petites parties.

* ENCOCHE, f. f. (*Art méch.*) fi l'on frappe avec un inftrument ou tranchant, ou qui en faffe la fonction, fur un corps moins dur que cet inftrument; de maniere que le corps frappé n'en foit divifé qu'en partie; cette divifion s'appelle une *encoche*. On fait avec la carne du marteau une *encoche* au fer; on fait, avec le tranchant du

couteau, une *encoche* au bois. L'*encoche* devient une espece d'arrêt.

ENCOCHÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit du trait qui est sur un arc, soit que celui-ci soit bandé ou non.

L'archet coupé d'or & de gueules, à deux arcs tendus & *encochés* de l'un à l'autre.

ENCOCHER, v. act. (*Vannier.*) c'est planter des chevilles dans les trous qu'on a pratiqués au fond de tout vaisseau qui doit être fait d'osier, & où les chevilles sont destinées à serrer & à soutenir les osiers.

ENCOCURE, (*Marine.*) *Voyez* ENCOQUURE.

ENCOGNURE, s. f. *en Architecture*, se dit autant des *coins* principaux d'un bâtiment, que de ceux de ses avant-corps; & lorsque ces avant-corps sont flanqués de pilastres, on les nomme *antes*, *voyez* ANTES. (*P*)

* ENCOLLER, v. act. terme commun à plusieurs artistes, aux manufacturiers en soie, laine, fil, coton, *&c.* aux doreurs; c'est, chez les premiers, donner un apprêt de gomme ou de colle; chez les seconds, c'est placer une couche de la matiere qui doit servir d'assiette à l'or.

ENCOLLER, *terme de Doreur*, préparation qu'on donne au bois dont on veut se servir pour dorer; ce qui se fait en y appliquant une ou plusieurs couches de la colle préparée pour cet effet. On l'emploie toute bouillante, parce qu'elle pénetre mieux; on l'affoiblit avec un peu d'eau, si elle est trop forte; & on la couche avec une brosse de poil de sanglier, en adoucissant, si c'est un ouvrage uni. S'il y a de la sculpture, on met la colle en tapant avec la brosse; ce qui s'appelle *encoller*. Voyez *l'article* DORURE. *Dict. de Trév.*

ENCOLLER, *terme de Tisserand*, &c. c'est gommer ou enduire de colle; les Tisserands *encollent* le fil de leur chaîne, c'est-à-dire, la frottent avec une composition de gomme, ou de colle pour la rendre plus ferme. *Voyez* TISSERAND.

* ENCOLPE, s. f. (*Hist. ecclés.*) mot formé de ἐν & de κόλπος, *sur le sein*; petite boîte qui contenoit quelque relique de saint, & qu'on portoit suspendue à son cou.

ENCOLURE, s. f. (*Man. & Maréchall.*) partie du corps du cheval qui répond à celle que dans l'homme nous désignons par le terme de *cou*.

Elle donne à l'animal, dans son avant-main, des graces, de la beauté & de l'agrément, lorsqu'elle monte dès sa sortie du garrot; qu'elle s'éleve jusqu'à la tête en diminuant imperceptiblement, & en se contournant à mesure qu'elle en approche, & que sa partie inférieure descend jusqu'au poitrail en forme de talud.

L'*encolure* est dite & appellée *fausse*, lorsque cette même partie inférieure ne montre aucune obliquité & tombe à plomb; *renversée*, quand le contour, l'arc ou la rondeur se trouvent en dessous; & *penchante*, si sa partie supérieure tombe & se déverse d'un côté ou d'un autre.

Les *encolures* renversées sont semblables à celles des cerfs; elles ne partent point directement du garrot, elles semblent naître d'une espece d'enfoncement vulgairement nommé *coup de hache*, & ne donnent pas moins au cheval la facilité de s'armer ou de s'encapuchonner, que celles qui sont trop *rouées*, c'est-à-dire, dont la rondeur à leur partie supérieure est trop considérable & trop marquée.

Les *encolures* penchantes sont ordinairement trop chargées de chair près de la criniere, où elles devroient être tranchantes, & c'est le poids de cette chair qui occasione leur déversement & leur chûte. Nous voyons ce défaut dans la plupart des chevaux entiers d'un certain âge.

Quant à l'épaisseur & à la longueur de cette partie, on doit desirer qu'elles soient en proportion avec le total de la machine. *Voyez* PROPORTIONS.

Sa bonne ou mauvaise conformation décide des qualités que l'on recherche dans le cheval. L'*encolure* est-elle molle & effilée, sa foiblesse influe tellement sur sa bouche que l'animal ne pourra soutenir un appui ferme; il bégaiera sans cesse, il battra fréquemment à la main: est-elle courte, épaisse & chargée, il pésera inévitablement, & il sera infiniment plus difficile de l'amener au pli dans lequel on voudra le mettre. Les barbes, les jumens & les chevaux d'Espagne nous font communément souhaiter un

peu plus d'épaiſſeur dans leur *encolure* ; celle de ces derniers diminue viſiblement à meſure qu'ils vieilliſſent.

Les premieres leçons que l'on doit donner à tout cheval que l'on entreprend, ne tendent véritablement qu'à le déterminer & à le réſoudre. Vainement néanmoins auroit-il acquis l'habitude d'embraſſer le terrein franchement & ſans contrainte, ſi l'on ne s'attache enſuite à le dénouer entiérement, en mettant inſenſiblement en jeu toutes ſes parties, & en les ſollicitant à tous les mouvemens qui leur ſont poſſibles. Les moyens de les accomplir ont été accordés à l'animal par la nature même; mais elle a, pour ainſi dire, réſervé à l'exercice & à l'art le droit de lui en procurer la liberté & la facilité, & c'eſt cette liberté & cette facilité qui conſtituent ce que nous apppellons proprement *la ſoupleſſe*.

Il ſuffit de conſidérer d'une part la proximité de l'*encolure* & de la tête du cheval, & de l'autre les attaches & les uſages des muſcles divers qui concourent à leurs actions, pour être convaincu de leur étroite correſpondance & de leur intimité mutuelle & réciproque. On ne voit preſqu'aucun de ces inſtrumens deſtinés à abaiſſer, à fléchir, à étendre, à élever, à mouvoir latéralement & ſemi-circulairement la tête, qui ne ſe propagent & qui n'aboutiſſent par l'une de leurs extrêmités dans une multitude de points différens du cou du cheval; j'en apperçois même pluſieurs de ce même cou qui, lorſqu'ils en operent l'extenſion, contribuent en même temps à certains mouvemens de la tête. Dans cet état, il n'eſt pas permis de douter que l'aptitude & l'aiſance avec leſquelles l'*encolure* ſe prêtera dans tous les ſens divers, aideront inconteſtablement à la juſte poſition de cette partie, à la franchiſe & à la ſûreté de la bouche, & conſéquemment à l'exacte préciſion des effets des rênes.

De toutes les portions extérieures & mobiles du corps de l'animal, l'*encolure* eſt auſſi la premiere que nous devons tenter d'aſſouplir. Je dis la *premiere* ; car tout homme digne du nom d'*homme de cheval*, doit être perſuadé par l'expérience autant que par la théorie, de l'indiſpenſable néceſſité d'opérer ſucceſſivement & ſéparément ſur chacune d'elles. La plupart des déréglemens & des déſordres auxquels nombre de chevaux s'abandonnent, n'ont d'autre ſource en effet que l'indiſcrétion & la profonde ignorance du cavalier qui agit indifféremment, ſans diſtinction, ſans choix, ſans ordre & ſans meſure, & qui, confondant toutes les parties enſemble, exige d'elles une union & une harmonie dont elles ne peuvent être parfaitement capables qu'autant qu'elles y ont été préalablement diſpoſées & préparées en particulier, & que la ſoupleſſe des unes & des autres a prévenu l'accord dans lequel il s'efforce inutilement de les mettre.

Suppoſons d'abord qu'enſuite des différentes opérations d'une main également ferme, douce & active, le cavalier ſoit déjà parvenu, dans une allure tranquille & en quelque maniere écoutée, à déterminer l'*encolure*, ſelon la nature de l'animal, à des mouvemens de flexion ou d'extenſion, tels qu'il a dû les lui ſuggérer pour commencer à ſe placer, & pour reconnoître l'appui (*voyez* PLACER, *voyez* TETE), il ne me reſtera à examiner ici que les moyens de conſommer l'ouvrage, & d'aſſouplir entiérement cette partie, en lui imprimant les autres actions qui lui ſont permiſes, c'eſt-à-dire, en la dirigeant dans le ſens des flexions latérales, qui ne ſont autre choſe que ce que nous entendons dans nos maneges par le terme de *plis*.

Ces actions imprimées par la voie de la force, lorſqu'on emploie à cet égard le caveçon, n'en demandent aucune de la part du cavalier, qui pour y parvenir n'a recours qu'à la puiſſance de la bride; elles ne doivent être produites, au contraire, que conſéquemment à la ſubtilité & au tempérament de la main ſavante qui travaille, & nous avons dès-lors l'avantage, non-ſeulement d'inſpirer à l'animal une ſorte de goût pour le pli auquel nous l'invitons, mais de l'amener enfin à une poſition réguliere, agréable, & très-différente d'une attitude toujours fauſſe, quand elle n'eſt due qu'à la contrainte & à la violence.

Il eſt certain que les effets des rênes, portés ſur le champ juſqu'au point d'opérer le mouvement latéral dont il s'agit,

falsifieroient, par une impression trop vive, l'appui que ce même mouvement, justement & peu à peu incité, facilite & perfectionne, & exciteroient le cheval à se roidir ou à ne céder qu'imparfaitement. Ils ne doivent donc point se manifester d'abord au delà de la tête; & tout ce que l'on doit en desirer & en attendre dans les commencemens, se borne à mouvoir cette partie; de maniere que sans abandonner la ligne perpendiculaire qu'elle décrit, & sans fausser cette ligne par l'obliquité la plus légere, elle puisse être détournée de côté & d'autre, & fixée de façon que l'animal soit libre dans sa marche d'entrevoir le dedans.

Son intelligence une fois frappée du souhait & de la volonté du cavalier, & l'habitude de cheminer ainsi étant acquise, il est temps que ces mêmes effets s'exercent sur l'*encolure* déjà émue, s'il m'est permis d'user de cette expression, par la premiere action consentie; mais si l'on vouloit, aussi-tôt après ce consentement gagné, vaincre tout-à-coup encore l'inflexibilité du cou, en négligeant inconsidérément d'observer les degrés divers par lesquels on doit successivement passer pour le conduire au période de souplesse auquel il importe nécessairement de le résoudre, il n'est pas douteux que l'on s'exposeroit également à la résistance de l'animal, & même à la perte totale du fruit de la premiere opération.

Il seroit assez difficile de déterminer en général la mesure précise du pli à suggérer, parce qu'elle varie selon la structure des chevaux, & selon la conformation de l'*encolure*. Elle peut être néanmoins connue relativement à chacun d'eux en particulier; car il est constant que dès que l'effet de la main du cavalier qui agit avec connoissance, & en suivant les gradations, c'est-à-dire, en augmentant toujours imperceptiblement la flexion, se transmet jusque sur l'épaule & l'entreprend, cette mesure est outrepassée.

Il faut cependant faire attention à la direction de la rêne qui opere.

Imaginons, pour nous rendre plus intelligibles, que notre intention est de plier la tête ou l'*encolure* à droite; la rêne de ce côté doit effectuer le pli. 1°. J'en proportionnerai la force au plus ou moins de sensibilité de l'animal: 2°. dès que je m'appercevrai que la résistance est à un certain point, je céderai, pour reprendre aussi-tôt après que j'aurai rendu, afin de ne pas endommager la bouche par une opposition indiscrette: 3°. j'accompagnerai l'action de ma main, s'il en est besoin, d'une légere action de ma jambe droite, qui, en chassant la partie droite de l'arriere-main seulement en avant, & non de côté, invitera l'animal à se prêter avec plus d'aisance: 4°. je tempérerai l'effet de ma rêne droite par l'effet de ma rêne gauche, que je modérerai de maniere qu'elle ne nuise point à mon dessein; & je ne la laisserai point absolument oisive, dans la crainte que la puissance de la premiere n'étant point contre-balancée, elle ne détermine la tête dans le sens oblique & défectueux dont j'ai parlé. 5°. La direction de cette même rêne gauche sera mixte, c'est-à-dire, qu'en même temps que je lui imprimerai une foible tension, par le port insensible de ma main à moi, je la croiserai imperceptiblement du côté de dedans, pour maintenir d'une part, ainsi que je viens de le dire, la tête dans son à plomb, & pour aider à seconder de l'autre le port de cette même partie & de l'*encolure* à droite. 6°. Enfin, la direction de ma rêne droite sera telle que, dans sa tension, elle répondra toujours, dans le plan incliné qu'elle décrit, directement à la branche qu'elle meut, sans se détourner de la ligne, ou sans être croisée; parce que dès que l'animal est dans le pli, pour peu qu'elle soit portée en dehors, elle opere sur son épaule, & ne le met pas moins dans une sujétion qui le révolte, si le cou n'est point suffisamment assoupli, qu'une flexion trop excessive & trop outrée.

Quelqu'efficaces que soient les unes & les autres des aides que je viens de détailler, il s'agit néanmoins de distinguer encore celles qui conviennent aux diverses especes de chevaux. Ceux qui se plient avec le plus de facilité, communément s'encapuchonnent; on les désarmera en éloignant la main du corps, & par le moyen des deux rênes ensemble. Il en est

d'autres, & le nombre en est considérable, qui dans cette attitude pesent ou tirent, s'abaissent sur le devant ou portent bas. Le premier de ces défauts est le plus souvent occasioné par le cavalier, qui ne cesse de tenir le cheval asservi, tandis qu'il devroit toujours rendre subtilement aussi-tôt qu'il l'a soumis au pli, & reprendre doucement & moëlleusement, au moment où l'animal tente d'en sortir : c'est très-fréquemment aussi la contrainte de la main, plutôt que la contrainte de la situation dans laquelle, lorsque nous soulageons savamment les barres, le cheval semble même se plaire, qui fait naître en lui l'aversion & la répugnance qu'il témoigne pour cette action. Les chevaux qui portent bas doivent être travaillés sur les lignes droites, & peu exercés sur les cercles; & l'on peut encore imputer au cavalier cette position désagréable, puisqu'il étoit en son pouvoir de s'y opposer & de la prévenir, en dirigeant l'effet de ses rênes en avant, & en relevant l'animal par le secours & par l'action répétée de celle de dehors. Enfin, il en est qui montrent beaucoup plus de liberté à une main qu'à l'autre : ceux-là demandent un travail plus constant sur la main qui leur est plus difficile.

Du reste je ne prononcerai point ici entre les écuyers qui prétendent qu'il suffit d'amener le bout du nez du cheval en dedans, & ceux qui soutiennent que le pli ne sauroit être trop considérable. Les premiers sont sans doute peu éclairés sur les avantages qui résultent de la souplesse de l'*encolure*, & ne devroient pas ignorer que *qui peut le plus, peut le moins*; & les seconds n'ont jamais apparemment connu ce milieu si difficile à saisir en toutes choses, & d'où dépendent dans notre art la justesse, la finesse & la grace de l'exécution. (*e*)

ENCOMBOMA, s. m. (*Antiq.*) sorte de petits manteaux qui n'étoient portés que par les esclaves.

ENCOMBRE, s. f. (*Archit.*) ruines entassées les unes sur les autres, & faisant embarras dans quelques passages.

ENCOMBRÉ, adj. (*Jurispr.*) signifie *embarrassé*. *Mariage encombré* se dit, en Normandie, lorsque le mari a aliéné quelque héritage de sa femme. *Voyez* MARIAGE ENCOMBRÉ. (*A*)

ENCOMBREMENT, s. m. (*Marine.*) c'est l'embarras que causent dans un vaisseau les marchandises qui sont d'un gros volume & tiennent beaucoup de place, comme des balles de plumes, de chanvre, du liege, *&c.* Lorsqu'il s'agit du fret des marchandises, on en fait l'évaluation suivant l'*encombrement*, c'est-à-dire, par rapport à l'embarras qu'elles peuvent causer, ou à la place qu'elles peuvent occuper dans le vaisseau. (*Z*)

ENCOQUER, v. act. (*Marine.*) c'est faire couler un anneau de fer ou la boucle de quelque cordage, le long de la vergue pour l'y attacher. L'étrope des pendans de chaque bras est *encoqué* dans le bout de la vergue. (*Z*)

ENCOQUURE *ou* ENCOCURE, s. m. (*Marine.*) c'est cet enfilement qui fait entrer le bout de la vergue dans une boucle ou dans un anneau, pour y suspendre quelque poulie ou quelque boute-dehors.

C'est aussi l'endroit du bout de chaque vergue où l'on amarre les bouts des voiles par en haut. L'*encocure* du fer des boute-dehors est à peu près à un quart de distance du milieu de la vergue. (*Z*)

ENCORBELLEMENT, s. m. *en architecture*, toute saillie portant à faux au delà du nu du mur, comme console-corbeau, *&c.* (*P*)

ENCORNAIL, TROU *ou* TROUS DU CLAN, (*Marine.*) c'est un trou ou une mortoise qui se pratique dans l'épaisseur du sommet d'un mât le long duquel court la vergue, par le moyen d'un rouet de poulie dont l'*encornail* est garni; l'étague y passe & saisit le milieu de la vergue, pour la faire courir le long du mât. (*Z*)

ENCORNÉ, adj. (*Manege, Maréchall.*) *javart encorné*, *atteinte encornée*; épithete dont nous nous servons pour désigner la situation plus dangereuse de l'une & de l'autre de ces maladies, c'est-à-dire, leur position dans le voisinage de la couronne: alors elles peuvent donner lieu à de vrais ravages, sur-tout si la suppuration qui doit en résulter se creuse des sinus, & si la ma-

riere suppurée flue & descend dans l'ongle même. *Voyez* JAVART. (*e*)

ENCOUDER, v. act. (*Agricult.*) il se dit d'un cep de vigne; c'est lui faire faire un coude en l'attachant à l'échalas. *Voyez* VIGNE.

ENCOURAGER, v. act. *donner du courage. Voyez* COURAGE.

* ENCOURIR, v. act. ne se prend jamais qu'en mauvaise part; c'est *s'attirer*, *mériter*, *subir*. Certains écrivains *ont* encouru *la haine de tous les gens de lettres*, par la maniere outrageante dont ils en ont traité quelques-uns; *le mépris des gens sensés*, par le spectacle indécent de leurs convulsions; *& la sévérité du gouvernement*, par les troubles qu'on en craignoit.

ENCOURIR, (*Jurispr.*) signifie *s'attirer*, *subir quelque peine* : par exemple, *encourir une amende*, c'est se mettre dans le cas de la devoir. L'amende est *encourue* lorsque la contravention est commise. On dit de même *encourir la mort civile*, *une censure*, *une excommunication*. Il y a des peines qui sont encourues *ipso facto*, c'est-à-dire, de plein droit; d'autres qui ne le sont qu'après un jugement qui les déclare *encourues*. *Voyez* AMENDE, MORT CIVILE, CENSURE, EXCOMMUNICATION. (*A*)

ENCOUTURÉ, adj. (*Marine.*) *bordages encouturés l'un sur l'autre*; il se dit des bordages qui passent l'un sur l'autre, au lieu de se joindre carrément. Les bateaux chalands de la Loire sont fort légers & vont à la voile; ils ne sont bâtis que de planches *encouturées* l'une sur l'autre, jointes à des pieces de liûre qui n'ont ni plats-bords, ni matieres pour les tenir fermes.

ENCRAINÉ, adj. (*Maréchall.*) *cheval encrainé*, pour dire *égaroté*. Ce mot n'est plus d'usage. *Voyez* ÉGAROTÉ.

ENCRATITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.* hérétiques qui s'éleverent dans le deuxieme siecle. L'auteur de cette secte étoit Tatien, disciple de S. Justin martyr, homme éloquent, & qui avoit même écrit en faveur de la religion chrétienne; mais après la mort de son maître, il tomba dans les erreurs de Valentin, de Marcion & de Saturnin. Il soutenoit, entr'autres choses, qu'Adam n'étoit pas sauvé, & traitoit le mariage de corruption & de débauche, en attribuant l'origine au démon. De là ses sectateurs furent nommés *Encratites* ou *Continens*. Ils s'abstenoient de la chair des animaux & du vin, dont ils ne se servoient pas même dans l'Eucharistie; ce qui leur fit aussi donner le nom d'*Aquariens* & d'*Hydroparastates*.

Ils fondoient cette aversion pour le vin sur ce qu'ils s'imaginoient que cette liqueur étoit une production du diable, alléguant en preuve l'ivresse de Noé & la nudité qui en fut la suite; ce n'est pas qu'ils respectassent fort l'autorité de l'ancien testament; il n'en admettoient que quelques passages qu'ils tournoient à leur fantaisie. Fleury, *hist. ecclés.*, *tome I*, *liv. IV*, *titre viij*, *p. 436.* (G)

ENCRE A ÉCRIRE, s. f. (*Arts.*) en Latin *atramentum scriptorium*, liqueur noire composée d'ordinaire de vitriol Romain & de noix de galle concassées, le tout macéré, infusé & cuit dans suffisante quantité d'eau, avec un peu d'alun de roche ou de gomme Arabique, pour donner à la liqueur plus de consistance.

Entre tant de recettes d'*encre à écrire*, nous nous contenterons d'indiquer celles de MM. Lémery & Geoffroy; le lecteur choisira, ou même les perfectionnera.

Prenez, dit M. Lémery, eau de pluie, six livres; noix de galle concassées, seize onces. Faites-les bouillir à petit feu dans cette eau jusqu'à réduction des deux tiers; ce qui formera une forte décoction jaunâtre, dans laquelle les noix de galle ne surnageront plus : jetez-y gomme Arabique pulvérisée, deux onces, que vous aurez fait dissoudre auparavant dans du vinaigre en quantité suffisante. Mettez ensuite dans la décoction, coupe-rose ou vitriol Romain, huit onces; donnez encore à votre décoction, devenue noire, quelques légers bouillons; laissez-la reposer. Enfin, versez-la doucement & par inclination dans un autre vaisseau pour votre usage.

Prenez, dit M. Geoffroy, eau de riviere, quatre livres; vin blanc, deux livres; noix de galle d'Alep pilées, six

onces. Macérez pendant vingt-quatre heures, en remuant de temps en temps votre infusion. Faites-la bouillir ensuite pendant une demi-heure, en l'écumant avec un petit bâton fourchu élargi par le bas ; retirez le vaisseau du feu. Ajoutez à votre décoction, gomme Arabique, deux onces ; vitriol Romain, huit onces ; alun de roche, trois onces. Digérez de nouveau pendant vingt-quatre heures ; donnez-y maintenant quelques bouillons : enfin, passez la décoction refroidie au travers d'un linge.

On fait même de l'*encre* sur le champ, ou du moins une liqueur noire, par le mêlange du vitriol verd avec la teinture de noix de galle. Cette couleur noire vient de la prompte révivification du fer contenu dans ce vitriol ; & cela est si vrai, que la noix de galle sans vitriol, mais seulement jointe avec de la limaille de fer, donne une pareille teinture, dès qu'elle a eu le temps de diviser ce fer qui est en limaille. Ainsi le vitriol dont on fait l'*encre*, est du fer dissous par un acide avec lequel il est intimement mêlé ; la noix de galle est un alkali qui s'unit avec les acides, & leur fait lâcher le fer qui reparoît dans sa noirceur naturelle. Voilà la méchanique de l'*encre* ; aussi des quatre especes de vitriol, celui qu'on appelle *vitriol de Chypre* ou *de Hongrie*, est le seul qui ne fasse point d'*encre*, parce que c'est le seul dont la base soit de cuivre, au lieu que dans les autres c'est du fer.

Si après que l'*encre* est faite, on y jette quelques gouttes d'esprit de vitriol, la couleur noire disparoît, parce que le fer se réunit au nouvel acide, & redevient vitriol ; par la même raison les acides effacent les taches d'*encre*. C'est avec les végétaux tels que le sumac, les roses, les glands, &c., que se fait l'*encre* commune. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCRE NOIRE *à l'usage de l'imprimerie*. Celle dont on se sert pour l'impression des livres, est un mêlange d'huile & de noir ; on convertit cette huile en vernis par la cuisson : le noir se tire de la poix résine ; on retient artistement toutes les parties qu'exhale la fumée de cette sorte de poix quand on vient à la brûler dans une bâtisse faite exprès, nommée dans la profession *sac à noir* : on le décrira dans la suite de cet article.

Le vaisseau dans lequel l'on veut faire le vernis d'imprimerie, peut être de fer, de fonte ou de cuivre ; de ce dernier métal il est fait assez ordinairement en forme de *poire*, & on le nomme ainsi : les autres sont tout simplement de la figure & forme d'une chaudiere ordinaire. De quelque matiere que soit le vaisseau, & quelque forme qu'on lui suppose, il doit avoir un couvercle de cuivre, avec lequel on puisse à volonté le boucher très-exactement. Le corps de ce vaisseau doit être armé vers le milieu de deux anneaux de fer, un peu plus hauts que le niveau du couvercle qui a aussi le sien : ces anneaux servent à passer un ou deux bâtons, au moyen desquels un homme à chaque bout peut, sans risquer, porter & transporter ce vaisseau, lorsqu'on veut le retirer de dessus le feu, ou l'y remettre.

Pour se précautionner contre tous les accidens qui peuvent arriver, il est de la prudence, pour faire ce vernis, de choisir un lieu spacieux, tel qu'un jardin, & même d'éviter le voisinage d'un bâtiment.

Si, comme je le suppose, on veut faire cent livres de vernis, réduction faite ; mettez dans votre poire ou chaudiere cent dix à cent douze livres d'huile de noix ; observez que cette quantité, ou que celle que peut contenir votre vaisseau, ne le remplisse qu'aux deux tiers au plus, afin de donner de l'aisance à l'huile, qui s'éleve à mesure qu'elle s'échauffe.

Votre vaisseau en cet état, bouchez le très-exactement, & le portez sur un feu clair que vous entretiendrez l'espace de deux heures. Ce premier temps donné à la cuisson, si l'huile est enflammée, comme cela doit arriver, en ôtant votre poire de dessus le feu, chargez le couvercle de plusieurs morceaux de vieux linges ou étoffes imbibées d'eau. Laissez brûler quelque temps votre huile, à laquelle il faut procurer ce degré de chaleur, quand elle ne le prend pas par elle-même, mais avec ménagement & à différentes fois. Ce feu ralenti, découvrez votre vaisseau avec précaution, & remuez beaucoup votre huile avec la cuiller de fer : ce remuage ne peut être trop répété ; c'est

de lui d'où dépend en très-grande partie la bonne cuiſſon. Ces choſes faites, remettez votre vaiſſeau ſur un feu moins vif; & dès l'inſtant que votre huile reprendra chaleur, jetez dans cette quantité d'huile une livre peſant de croutes de pain ſeches, & une douzaine d'oignons; ces choſes accélerent le dégraiſſement de l'huile; puis recouvrez votre vaiſſeau, & les laiſſez bouillir à très-petit feu trois heures conſécutives ou environ: dans cet eſpace de temps, votre huile doit parvenir à un degré parfait de cuiſſon. Pour le connoître & vous en aſſurer, vous trempez la cuiller de fer dans votre huile, & vous faites égoutter la quantité que vous avez puiſée, ſur une ardoiſe ou une tuile: ſi cette huile refroidie eſt gluante, & file à peu près comme feroit une foible glu, c'eſt une preuve évidente qu'elle eſt à ſon point, & dès-lors elle change ſon nom d'*huile* en celui de *vernis*.

Le vernis ainſi fait doit être tranſvaſé dans des vaiſſeaux deſtinés à le conſerver; mais avant qu'il perde ſa chaleur, il faut le paſſer à pluſieurs repriſes dans un linge de bonne qualité, ou dans une chauſſe faite exprès, afin qu'il ſoit net au point d'être parfaitement clarifié.

L'on doit avoir de deux ſortes de vernis: l'un foible, pour le temps froid; l'autre plus fort, pour le temps chaud. Cette précaution eſt d'autant plus indiſpenſable, que ſouvent on ſe trouve obligé de modifier ou d'accroître la qualité de l'un par celle de l'autre.

On peut faire le vernis foible au même feu que le vernis fort, mais dans un vaiſſeau ſéparé: on peut auſſi employer, & c'eſt mon avis, pour ce vernis l'huile de lin, parce qu'à la cuiſſon elle prend une couleur moins brune & moins chargée que celle de noix; ce qui la rend plus propre à l'*encre* rouge dont nous allons parler.

Le vernis foible, pour ſa perfection, exige les mêmes ſoins & précautions que le vernis plus fait: toute la différence conſiſte à ne lui donner qu'un moindre degré de feu, mais ménagé de telle ſorte néanmoins, qu'en lui faiſant acquérir proportionnellement les bonnes qualités du vernis fort, il ſoit moins cuit, moins épais, & moins gluant que le fort.

Si l'on veut faire ce demi-vernis de la même huile de noix dont on ſe ſert pour le vernis fort, ce qui n'eſt qu'un petit inconvénient, lorſqu'il s'agit de l'employer pour faire l'*encre* rouge, ou s'épargner la peine de le faire ſéparément & de différente huile, il eſt tout ſimple de ſaiſir l'occaſion de la premiere cuiſſon de l'autre à l'inſtant qu'on lui reconnoîtra les qualités requiſes, & d'en tirer la quantité deſirée, & même de celle qui eſt ſur le feu.

Les huiles de lin & de noix ſont les ſeules propres à faire le bon vernis d'imprimerie; celle de noix mérite la préférence à tous égards: quant aux autres ſortes, elles ne valent rien, parce qu'on ne peut les dégraiſſer parfaitement, & qu'elles font maculer l'impreſſion en quelque temps qu'on la batte, ou qu'elle jaunit à meſure qu'elle vieillit.

Cependant dans quelques imprimeries on uſe de celles de navette & de chanvre, mais c'eſt pour imprimer des livres de la bibliotheque bleue: ce ménage eſt de ſi peu de conſéquence, que l'on peut aſſurer que c'eſt employer de propos délibéré de mauvaiſe marchandiſe.

Il y a des imprimeurs qui croient qu'il eſt néceſſaire de mettre de la térébenthine dans l'huile pour la rendre plus forte, & afin qu'elle ſeche plutôt. Elle fait ces effets, mais il en réſulte nombre d'inconvéniens. La premiere difficulté eſt de la faire cuire ſi préciſément, qu'elle n'épaiſſiſſe pas trop le vernis; ce qu'il eſt très-rare d'éviter: alors le vernis eſt ſi fort & ſi épais, qu'il effleure le papier ſur la forme, & la remplit en fort peu de temps: ſi la térébenthine eſt cuite à ſon point, elle forme une pâte aſſez liquide, mais remplie de petits grains durs & comme de ſable qui ne ſe broient jamais.

La térébenthine, ainſi que la litharge, dont quelques-uns uſent, & font un ſecret précieux, ont encore le défaut de s'attacher ſi fort au caractere, qu'il eſt preſque impoſſible de bien laver les formes, quelque chaude que ſoit la leſſive; d'ailleurs, elles ſechent & durciſſent ſi promptement, qu'outre qu'elles nuiſent à la diſtribution des lettres, tant elles ſont collées les unes contre les autres, elles en rempliſſent encore

l'œil au point qu'il n'y a plus d'efpérance de le vuider ; ce qui met un caractere qui a peu fervi, dans l'état fâcheux d'être remis à la fonte.

Dans le cas où par défaut de précaution l'on emploieroit pour faire du vernis, de l'huile très-nouvellement faite, la térébenthine eft d'un ufage forcé, parce qu'alors il eft inévitable que l'impreffion ne macule pas ; dans cette conjoncture on peut mettre la dixieme partie de térébenthine que l'on fera cuire féparément, dans le même temps, en lieu pareil que le vernis, & avec les mêmes précautions. On la fera bouillir deux heures environ : pour reconnoître fon degré de cuiffon, on y trempe un morceau de papier ; & s'il fe brife net comme la pouffiere, fans qu'il refte rien d'attaché deffus ce papier en le frottant fi-tôt qu'il fera fec, la térébenthine eft affez cuite. Votre vernis hors de deffus le feu, vous verfez dans le même vaiffeau cette térébenthine en remuant beaucoup avec votre cuiller de fer ; enfuite on remet le tout fur le feu l'efpace d'une demi-heure au plus fans ceffer de remuer, afin que le vernis fe mêlange avec la térébenthine. Le moyen de fe difpenfer de l'ufage de la térébenthine & de la litharge, & de fe garantir des inconvéniens qu'elles produifent, c'eft de n'employer que de l'huile très-vieille.

Le fac à noir eft conftruit de quatre petits foliveaux de trois ou quatre pouces d'équarriffage & de fept à huit pieds de hauteur, foutenus de chaque côté par deux traverfes ; fes dimenfions en tout fens dépendent de la volonté de celui qui le fait conftruire ; le deffus eft un plancher bien joint & bien fermé ; le fond ou rez-de-chauffée, pour plus grande fûreté & propreté, doit être ou pavé ou carrelé : vous réfervez à cette efpece de petite chambre une porte baffe pour entrer & fortir ; vous tapiffez tout le dedans de cette chambre d'une toile bonne, neuve & ferrée, le plus tendue qu'il eft poffible avec des clous mis à diftance de deux pouces les uns des autres : cela fait, vous collez fur toute votre toile du papier très-fort, & vous avez attention de calfeutrer les jours que vous appercevrez, afin que la fumée ne puiffe fortir d'aucun endroit. Un fac à noir ainfi tapiffé eft fuffifant, mais il eft de plus de durée, & bouche beaucoup plus exactement garni avec des peaux de mouton bien tendues.

C'eft dans ce fac que fe brûle la poix réfine dont on veut tirer le noir de fumée : pour y parvenir, on prépare une quantité de poix réfine, en la faifant bouillir & fondre dans un ou plufieurs pots, fuivant la quantité ; avant qu'elle foit refroidie, on y pique plufieurs cornets de papier ou des mêches fouffrées ; on pofe les pots avec ordre au milieu du fac ; enfin, on met le feu à ces mêches, & on ferme exactement la petite porte en fe retirant.

La poix réfine confommée, la fumée fera attachée à toutes les parties intérieures du fac à noir ; & quand ce fac fera refroidi, vous irez couvrir les pots & refermer la porte ; puis frappant avec des baguettes fur toutes les faces extérieures, vous ferez tomber tout le noir de fumée, alors vous le ramaffez & vous le mettez dans un vaiffeau de terre ou autre. Comme il arrive qu'en le ramaffant avec un balai il s'y mêle quelques ordures, vous avez la précaution de mettre au fond du vaiffeau une quantité d'eau ; & quand elles font précipitées, vous relevez votre noir avec une écumoire, ou au moyen de quelque autre précaution, pour le mettre dans un vaiffeau propre à le conferver. Ce noir de fumée eft fans contredit le meilleur que l'on puiffe employer pour l'*encre* d'imprimerie, il en entre deux onces & demie fur chaque livre de vernis ; je fuppofe la livre de feize onces : cependant c'eft à l'œil à déterminer par la teinte de l'*encre* la quantité de noir.

Pour bien mêler le noir de fumée avec le vernis, il fuffit d'être très-attentif en les mêlant enfemble, de les mêler à différentes reprifes, & de les remuer à chaque fois beaucoup, & de façon que le tout forme une bouillie épaiffe, qui produife une grande quantité de fils quand on la divife par parties.

Il eft d'ufage dans quelques imprimeries de ne mêler le noir de fumée dans le vernis que fur l'encrier ; le coup-d'œil décide également de la quantité des deux chofes. Je ne vois à la compofition de cette *encre* aucun inconvénient, fi ce n'eft celui de craindre que l'on ne broie pas affez ce mêlange, parce que cela demande du temps ;

ou que l'*encre*, ainsi faite par différentes mains, ne soit pas d'une teinte égale dans la même imprimerie : d'où j'infere qu'il vaut mieux avoir son *encre* également préparée, sans se fier trop aux compagnons.

Encre rouge : on se sert de cette *encre* assez fréquemment, & presque indispensablement dans l'impression des bréviaires, diurnaux, & autre livres d'église; quelquefois pour les affiches des livres, & par élégance aux premieres pages.

Pour l'*encre rouge*, le vernis moyen est le meilleur que l'on puisse employer; il doit être fait d'huile de lin en force & nouvelle, parce qu'elle ne noircit pas en cuisant comme celle de noix, & que ce vernis ne peut être trop clair. On supplée au noir de fumée le cinnabre ou vermillon bien sec & broyé le plus fin qu'il est possible. Vous mettez dans un encrier, réservé à ce seul usage, une petite quantité de ce vernis, sur lequel vous jetez partie de vermillon; vous remuez & écrasez le tout avec le broyon; vous relevez avec la palette de l'encrier cette premiere partie d'*encre* au fond de l'encrier; vous répétez cette manœuvre à plusieurs reprises, jusqu'à ce que vous ayiez employé, par supposition, une livre de vernis, & une demi-livre de vermillon. Plusieurs personnes mêlent dans cette premiere composition, trois ou quatre cuillerées ordinaires d'esprit-de-vin ou d'eau-de-vie, dans laquelle on a fait dissoudre, vingt-quatre heures avant, un morceau de colle de poisson de la grosseur d'une noix. J'ai reconnu par expérience que ce mêlange ne remplissant pas toutes les vues que l'on se proposoit, il étoit plus certain d'ajouter pour la quantité donnée d'*encre rouge*, un gros & demi de carmin le plus beau; il rectifie la couleur du vermillon, qui souvent n'est pas aussi parfaite qu'on la souhaiteroit; il ajoute à son éclat, & l'empêche de ternir : cela est plus dispendieux, je l'avoue, mais plus satisfaisant. Quand donc vous aurez ajouté ces choses, vous recommencerez de broyer votre *encre* de façon qu'elle ne soit ni trop forte, ni trop foible, l'*encre rouge* forte étant très-sujette à empâter l'œil de la lettre. Si vous ne consommez pas, comme cela arrive, tout ce que vous avez fait d'*encre rouge ;* pour la conserver, relevez votre encrier par le bord, & remplissez-le d'eau que vous entretiendrez, afin que le vermillon ne seche pas & ne se mette pas en petites écailles sur la surface du vernis, dont il se sépare par l'effet du hâle & de la sécheresse.

Quoiqu'on n'emploie ordinairement que les deux sortes d'*encre* dont nous venons de parler, on peut probablement en faire de différentes couleurs, en substituant au noir de fumée & au vermillon les ingrédiens nécessaires, & qui produisent les différentes couleurs. On pourroit, par exemple, faire de l'*encre verte* avec le verd-de-gris calciné & préparé; de la *bleue*, avec du bleu de Prusse aussi préparé; de la *jaune*, avec de l'orpin; de la *violette*, avec de la laque fine calcinée & préparée, en broyant bien ces couleurs avec du vernis pareil à celui de notre *encre rouge*. La préparation du verd-de-gris, du bleu de Prusse, & de la laque fine, consiste à y mêler du blanc de céruse pour les rendre plus claires; sans cela ces couleurs rendroient l'*encre* trop foncée. *Cet article est de M.* LE BRETON.

ENCRE DE LA CHINE, est une composition en pain ou en bâton, qui, délayée avec de l'eau ou de la gomme Arabique, & quelquefois un peu de bistre ou de sanguine, sert à tracer & laver les desseins.

Elle se prépare avec du sain-doux. Mettez-en deux livres dans une terrine; placez au milieu une mêche allumée; couvrez le tout d'un plat vernissé, ne laissant que le moins d'ouverture qu'il sera possible entre la terrine & le plat. Lorsque vous aurez laissé brûler votre mêche pendant un certain temps, ramassez le noir de fumée qui se sera formé au plat; calcinez-le, ou le dégraissez.

ENCRE SYMPATHIQUE, (*Physiq. Chym.*) on appelle *encres sympatiques*, toutes liqueurs avec lesquelles on trace des caracteres auxquels il n'y a qu'un moyen secret qui puisse donner une couleur autre que celle du papier. On les distribue de la maniere suivante.

Faire passer une nouvelle liqueur, ou la vapeur d'une nouvelle liqueur sur l'écriture invisible. Exposer la premiere écriture à l'air, pour que les caracteres se teignent. Passer légérement sur l'écriture une matiere colorée réduite en poudre subtile. Exposer l'écriture au feu.

Pour faire la premiere liqueur, prenez une once de litharge ou de minium plus

ou moins, que vous mettrez dans un matras, verſant deſſus cinq ou ſix onces de vinaigre diſtillé ; faites digérer à froid pendant cinq ou ſix jours, ou ſept ou huit heures au bain de ſable ; le vinaigre diſſoudra une partie de la litharge ou du minium, & s'en ſaoulera : après quoi vous filtrerez par le papier, & le garderez dans une bouteille. Cette diſſolution eſt connue en chymie ſous le nom de *vinaigre de Saturne*.

Pour préparer la ſeconde liqueur, prenez une once d'orpiment en poudre, deux onces de chaux vive ; mettez-les enſemble dans un matras, ou tel autre vaſe de verre convenable ; verſez par deſſus une chopine d'eau commune ; faites digérer le tout à une chaleur douce l'eſpace de ſept ou huit heures, agitant de temps en temps le mélange, une partie de l'orpiment, & une partie de la chaux s'uniront & formeront avec l'eau une liqueur jaunâtre, connue dans l'art ſous le nom de *foie d'arſenic*. Vous pouvez filtrer cette liqueur, ou bien la laiſſer clarifier d'elle-même par le repos, la décanter & l'enfermer dans une bouteille.

Si vous verſez un peu de cette ſeconde liqueur ſur une petite quantité de la premiere, ces deux liqueurs de claires & de limpides qu'elles étoient, ſe troubleront & deviendront d'un noir-brun foncé : c'eſt cette propriété du foie d'orpiment qui le rend propre à découvrir les vins lithargirés. *Voyez* VIN.

Mais ces deux liqueurs nous préſentent un phénomene beaucoup plus ſurprenant. Prenez une plume neuve, écrivez avec la premiere liqueur ſur du papier ; les caracteres que vous aurez formés ne paroîtront pas, ou du moins ne paroîtront que comme ſi on eût écrit avec de l'eau, c'eſt-à-dire, que le papier ſera mouillé par-tout où la plume aura paſſé ; vous pouvez le laiſſer ſécher de lui-même, ou le préſenter au feu, marquant ſeulement l'endroit où vous aurez paſſé la plume. Couvrez l'écriture de deux ou trois feuilles de nouveau papier, & paſſez légérement avec la barbe d'une plume ou une petite éponge, un peu de la ſeconde liqueur ſur la feuille de papier la plus éloignée de celle où vous avez tracé les caracteres, à l'endroit qui répond aux caracteres formés avec l'autre liqueur ; ſur le champ les caracteres d'indiviſibles qu'ils étoient paroîtront très-bien, & ſeront preſque auſſi noirs que s'ils euſſent été formés avec de l'encre ordinaire. Bien plus, ſi vous enfermez le papier écrit avec la premiere liqueur entre pluſieurs mains de papier, que vous frottiez la feuille avec la ſeconde liqueur, & que vous mettiez ces mains de papier à la preſſe ſous quelque gros livre, quelque temps après vous pouvez retirer votre papier dont les caracteres ſeront devenus noirs. Deux cents feuilles de papier interpoſées entre elles, ne ſont pas capables d'empêcher leur effet ; elles ne font que le retarder.

Autre exemple de la premiere claſſe. On fait diſſoudre dans de l'eau régale tout l'or qu'elle peut diſſoudre, & l'on affoiblit cette diſſolution par cinq ou ſix fois autant d'eau commune. On fait diſſoudre à part de l'étain fin dans de l'eau régale : lorſque le diſſolvant en eſt bien chargé, on y ajoute une meſure égale d'eau commune.

Ecrivez avec la diſſolution d'or ſur du papier blanc ; laiſſez-le ſécher à l'ombre, & non au ſoleil ; l'écriture ne paroîtra pas, du moins pendant les ſept ou huit premieres heures. Trempez un pinceau dans la diſſolution d'étain, & paſſez ce pinceau ſur l'écriture d'or, dans le moment elle paroîtra de couleur pourpre. On peut effacer la couleur pourpre de l'écriture d'or, en la mouillant d'eau régale. On la fera reparoître une ſeconde fois, en repaſſant deſſus la ſolution d'étain.

Les caracteres qui ont été écrits avec une matiere qui a perdu ſa couleur par être diſſoute, reparoiſſent en trouvant le précipitant de ce qui l'a diſſoute ; car alors elle ſe révivifie, renaît & ſe rencontre avec ſa couleur. Le diſſolvant la lui avoit ôtée, le précipitant la lui rend.

Sur cela eſt fondé un jeu d'*encre ſympathique*, qui a dû ſurprendre quand il a été nouveau ; il étoit bien imaginé pour écrire avec plus de myſtere & de ſûreté. Sur une écriture inviſible, on met une écriture viſible, & l'on fait diſparoître l'écriture viſible & fauſſe, & paroître l'inviſible & vraie.

La ſeconde claſſe comprend les *encres ſympathiques*, dont l'écriture inviſible devient colorée, en l'expoſant à l'air. Ajoutez, par

exemple, à une diſſolution d'or dans l'eau régale, aſſez d'eau pour qu'elle ne faſſe plus de taches jaunes ſur le papier blanc; ce que vous écrirez avec cette liqueur, ne commencera à paroître qu'après avoir été expoſé au grand air pendant une heure ou environ; l'écriture continuera à ſe colorer lentement, juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue d'un violet foncé preſque noir.

Si, au lieu de l'expoſer à l'air, on la garde dans une boîte fermée ou dans du papier bien plié, elle reſtera inviſible pendant deux ou trois mois; mais à la fin elle ſe colorera & prendra la couleur violette obſcure.

Tant que l'or reſte uni à ſon diſſolvant, il eſt jaune; mais l'acide de ſon diſſolvant étant volatil, la plus grande partie s'en évapore, & il n'en reſte que ce qu'il en faut pour colorer la chaux d'or qui eſt demeurée ſur le papier.

La diſſolution de l'argent fin dans de l'eau-forte, qu'on a affoiblie enſuite par l'eau de pluie diſtillée comme on a affoibli celle de l'or, fait auſſi une écriture inviſible, qui, tenue bien enfermée, ne devient liſible qu'au bout de trois ou quatre mois; mais elle paroît au bout d'une heure ſi on l'expoſe au ſoleil, parce qu'on accélere l'évaporation de l'acide. Les caracteres faits avec cette ſolution ſont de couleur d'ardoiſe; parce que l'eau-forte eſt un diſſolvant toujours un peu ſulfureux, & que tout ce qui eſt ſulfureux noircit l'argent. Cependant comme ce ſulfureux eſt volatil, il s'évapore; & dès qu'il eſt entiérement évaporé, les lettres reprennent la véritable couleur de l'argent, ſur-tout ſi celui qu'on a employé dans l'expérience eſt extrêmement fin, & ſi l'expérience ſe fait dans un endroit exempt de vapeurs.

On peut mettre encore dans cette claſſe pluſieurs autres diſſolutions métalliques, comme du plomb dans le vinaigre, du cuivre dans l'eau-forte, *&c.*; mais elles rongent & percent le papier.

La troiſieme claſſe eſt celle des *encres ſympathiques*, dont l'écriture inviſible paroît en la frottant avec quelque poudre brune ou noire. Cette claſſe comprend preſque tous les ſucs glutineux & non colorés, exprimés des fruits & des plantes; le lait des animaux, ou autres liqueurs graſſes & viſqueuſes. On écrit avec ces liqueurs; & quand l'écriture eſt ſeche, on fait paſſer deſſus, légérement & en remuant le papier, quelque terre colorée réduite en poudre ſubtile, ou de la poudre de charbon. Les caracteres reſteront colorés, parce qu'ils ſont formés d'une eſpece de glu qui retient cette poudre ſubtile.

Enfin, la quatriéme claſſe eſt celle de ces écritures qui ne ſont viſibles qu'en les chauffant. Cette claſſe eſt fort ample, & comprend toutes les infuſions & toutes les diſſolutions dont la matiere diſſoute peut ſe brûler à très-petit feu, & ſe réduire en une eſpece de charbon. En voici un exemple qui ſuffira.

Diſſolvez un ſcrupule de ſel ammoniac dans deux onces d'eau pure; ce que vous écrirez avec cette ſolution ne paroîtra qu'après l'avoir échauffé ſur le feu, ou après avoir paſſé deſſus un fer un peu chaud. Il y a grande apparence que la partie graſſe & inflammable du ſel ammoniac ſe brûle & ſe réduit en charbon à cette chaleur, qui ne ſuffit pas pour brûler le papier. Au reſte, cette écriture étant ſujette à s'humecter à l'air, elle s'étend, les lettres ſe confondent, & au bout de quelque temps elles ne ſont plus diſtinguées ou ſéparées les unes des autres.

Quand l'écriture inviſible a une fois paru par un de ces quatre moyens, elle ne diſparoît plus, à moins qu'on ne verſe deſſus une liqueur nouvelle, qui faſſe une ſeconde diſſolution de la matiere précipitée.

L'*encre ſympathique* de M. Hellot, après avoir paru, diſparoît & reparoît enſuite de nouveau tant que l'on veut, ſans aucune addition, ſans altération de couleur, & pendant un très-long temps, ſi elle a été faite d'une matiere bien conditionnée. C'eſt en l'expoſant au feu & en lui donnant un certain degré de chaleur, qu'on la fait paroître; refroidie elle diſparoît, & toujours ainſi de ſuite.

Cette *encre* n'a la ſingularité de diſparoître après avoir paru, que quand on ne

l'a exposée au feu que le temps qu'il falloit pour la faire paroître, ou un peu plus; si on l'y tient trop long-temps, elle ne disparoît plus en se refroidissant; tout ce qui faisoit le jeu des alternatives d'apparition & de disparition a été enlevé: elle rentre donc alors dans la classe des *encres sympathiques* communes qui se rapportent au feu. Cette *encre* est susceptible d'une poussiere colorée, & enfin il y a une liqueur ou une vapeur qui agit sur elle. Quand elle est dans sa perfection, elle est d'un verd mêlé de bleu d'une belle couleur de lilas: alors cette couleur est fixe, c'est-à-dire, toujours la même, de quelque sens qu'on la regarde, quelle que soit la position de l'œil par rapport à l'objet & à la lumiere. Mais il y a des cas où cette couleur est changeante, selon que l'œil est différemment posé; tantôt elle est lilas sale, tantôt feuille morte; & ce qui prouve que cela doit être compté pour une imperfection & non pour un agrément, c'est que l'*encre* à couleur changeante ne pourra paroître ou disparoître que quinze ou seize fois; au lieu que celle de couleur fixe soutiendra un bien plus grand nombre de pareilles alternatives.

Si l'on veut que cette *encre* devienne de la classe qui se rapporte à l'air, alors il faudra tenir l'écriture exposée à l'air pendant huit ou dix jours; elle sera de couleur de rose. On altérera aussi le plus souvent sa couleur, en la faisant passer dans les autres classes; mais il paroît que ces deux couleurs extrêmes, ou les plus différentes, sont celle de lilas & celle de rose. M. Hellot, qui vit de cette *encre* pour la premiere fois entre les mains d'un artiste Allemand, trouva dans les minéraux de bismuth, de cobolt & d'arsenic, qui contiennent de l'azur, la matiere colorante qui étoit son objet; & l'on croira sans peine, comme le dit M. de Fontenelle, que M. Hellot a tiré de cette matiere tout ce qu'elle a de plus caché. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

* ENCRENÉE, adj. f. pris subst. (*Grosses forges.*) C'est ainsi qu'on appelle, dans quelques ateliers, l'état que le fer prend sous le marteau lorsqu'il y est porté pour la seconde fois, au sortir de l'affinerie. *Voyez* FORGES.

ENCRIER D'IMPRIMERIE: c'est une planche de bois de chêne sur laquelle sont attachées trois autres planches du même bois, dont une forme un dosseret, & les deux autres deux joues coupées & taillées en diminuant du côté ouvert & opposé au dosseret. L'ouvrier de la presse met son encre dans un des coins, & en étend avec son broyon une petite quantité vers le bord du côté ouvert, sur lequel il appuie légérement une de ses balles quand il veut prendre de l'encre. L'*encrier* se pose sur le train de derriere de la presse, à côté des chevilles. *Voyez les planches d'imprimerie & l'article* IMPRIMERIE.

ENCRINUS ou ENCRINITE, s. f. (*Hist. nat. fossil.*) Quelques naturalistes donnent ce nom à une pétrification qui représente assez bien la figure d'un lis à cinq ou six pétales qui ne sont point encore épanouies; ce qui est cause que quelques auteurs Allemands la nomment *lilienstein*, pierre de lis. Ces cinq pétales partent d'une tige composée d'un assemblage de petites pierres, ou arrondies, ou anguleuses, qui se séparent les unes des autres. Celles qui sont arrondies se nomment *trochites* ou *entrochites*; celles qui sont angulaires ou de la forme d'une étoile, se nomme *astéries*. M. Wallerius & d'autres naturalistes conjecturent que l'*encrinus* n'est qu'une étoile de mer pétrifiée. Agricola, *lib. V, de nat. fossil.*, dit qu'il s'en trouve dans les fossés qui regnent autour des murs de la ville d'Hildeshein en Westphalie. (—)

* ENCROISER, (*Manufact. en soie, en laine, en fil*, &c.) C'est la façon de donner de l'ordre aux différens brins de soie, de laine, de fil, *&c.*, qui composent la chaîne. *Voyez* ENCROIX. Les brins doivent être passés suivant le rang de cet encroix, d'abord dans les lisses, & ensuite dans le peigne; ordre absolument nécessaire, puisque sans lui il seroit impossible de s'y reconnoître, & tout seroit en danger d'être perdu. On verra à l'*article* OURDIR, qu'il faut *encroiser* à deux brins lorsqu'on est en haut de l'ourdissoir;

ce qui arrive quand le brin se trouve vis-à-vis de l'endroit où a commencé l'ourdissage. Voici comment se fait l'encroix. L'ourdisseur introduit le doigt *index* de la main dont il *encroise* (les uns se servant de la droite, les autres de la gauche), sur les deux brins, le pouce étant dessous ces deux brins : il passe le pouce sur un des deux ; l'*index* alors est dessous : il continue de suite, & de même alternativement : il reprend toujours dans le même ordre jusqu'à ce qu'il finisse, observant bien de ne se pas tromper à cette alternative. Les brins ainsi placés deux à deux sur ses doigts, sont posés sur les chevilles de l'encroix, d'où ils sont ensuite conduits pêle-mêle sur la cheville voisine de celle-ci, où est fixé le bout de la piece. On les laisse pendre pour être *encroisés* de nouveau, & pour être de même placés sur les chevilles. *Voyez l'article* Ourdir.

ENCROIX, s. m. (*Manufact. en soie, fil, laine, &c.*) Ce sont trois chevilles placées à demeure sur les traverses de deux des ailes du moulin, en haut. Ces chevilles sont boutonnées par le bout, pour retenir les soies, qui sans cela s'échapperoient. Une de ces chevilles est fixée sur une autre aile, & c'est ordinairement sur l'aile la plus prochaine des deux dont on vient de parler. Cette derniere cheville reçoit le bout de la piece ; les deux autres qui sont auprès, portent les soies encroisées, ainsi qu'on verra aux *articles* Ourdir & Encroiser. Ces chevilles se trouvent répétées au bas de ce moulin, puisqu'il faut aussi encroiser en bas. Si l'on ourdit de l'un à l'autre de ces *encroix*, la piece contiendra 144 aunes de long ; c'est la mesure la plus ordinaire, & l'étendue des ourdissoirs. Il y a encore un *encroix* mobile, qui consiste en une tringle de même forme que les traverses qui portent les *encroix* fixes dont on vient de parler. Celui-ci n'est pas plus long qu'il ne faut pour pouvoir entrer entre deux ailes du moulin : il est chantourné par les bouts, suivant le contour des ailes, qui étant les mêmes dans tout l'ourdissoir, on posera où l'on voudra. Il doit être fait de façon qu'il entre juste, & même un peu serré. Les ailes par leur délicatesse pouvant aisément reculer un peu pour lui faire place, il est mis communément au milieu ; en ce cas ses bouts reposent sur les traverses de ce milieu : mais si on le vouloit mettre ailleurs, il faudroit avoir soin de lier les deux bouts avec les ailes qui le porteroient, de crainte qu'ils n'échappassent malgré la petite gêne avec laquelle ils sont entrés. Cet *encroix* mobile donne la facilité d'ourdir de telle longueur que l'on veut au dessous de 144 aunes ; mais lorsqu'on emplit l'ourdissoir en totalité, cet *encroix* est vacant, & doit être ôté de dessus le moulin où il nuiroit.

ENCROUÉ, adj. (*Jurispr.*) terme d'eaux & forêts, qui se dit d'un arbre lequel en tombant s'embarrasse dans les branches d'un autre arbre qui est sur pied. L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. xv, art. 43*, porte que les arbres seront abattus, en sorte qu'ils tombent dans les ventes sans endommager les arbres retenus, à peine de dommages & intérêts contre le marchand ; que s'il arrivoit que les arbres abattus demeurassent *encroués*, les marchands ne pourront faire abattre l'arbre sur lequel celui qui sera tombé se trouvera *encroué*, sans la permission du grand-maître ou des officiers, après avoir pourvu à l'indemnité du roi. (*A*)

ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*Philosoph.*) Ce mot signifie *enchaînement de connoissances* ; il est composé de la préposition Grecque ἐν, *en*, & des substantifs κύκλος, *cercle*, & παιδεία, *connoissance*.

En effet, le but d'une *Encyclopédie* est de rassembler les connoissances éparses sur la surface de la terre ; d'en exposer le système général aux hommes avec qui nous vivons, & de le transmettre aux hommes qui viendront après nous ; afin que les travaux des siecles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siecles qui succéderont ; que nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même temps plus vertueux & plus heureux, & que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain.

Il eût été difficile de se proposer un objet plus étendu que celui de traiter de tout ce qui a rapport à la curiosité de l'homme, à ses devoirs, à ses besoins, & à ses plaisirs. Aussi quelques personnes accoutumées à

juger de la poſſibilité d'une entrepriſe, ſur le peu de reſſources qu'elles apperçoivent en elles-mêmes, ont prononcé que jamais nous n'achéverions la nôtre. *Voyez le Dict. de Trévoux, derniere édit.* au mot *Encyclopédie.* Elles n'entendront de nous pour toute réponſe, que cet endroit du chancelier Bacon, qui ſemble leur être particuliérement adreſſé. *De impoſſibilitate ità ſtatuo, ea omnia poſſibilia & præſtabilia eſſe cenſenda quæ ab aliquibus perfici poſſunt, licèt non à quibuſvis; & quæ à multis conjunctim, licèt non ab uno; & quæ in ſucceſſione ſæculorum, licèt non eodem ævo; & denique quæ multorum curâ & ſumptu, licèt non opibus & induſtriâ ſingulorum.* Bac. *lib. II, de augment. ſcient. cap. j, pag. 103.*

Quand on vient à conſidérer la matiere immenſe d'une *Encyclopédie*, la ſeule choſe qu'on apperçoive diſtinctement, c'eſt que ce ne peut être l'ouvrage d'un ſeul homme. Et comment un ſeul homme, dans le court eſpace de ſa vie, réuſſiroit-il à connoître & à développer le ſyſtême univerſel de la nature & de l'art? tandis que la ſociété ſavante & nombreuſe des académiciens *de la Cruſca* a employé quarante années à former ſon vocabulaire, & que nos académiciens François avoient travaillé ſoixante ans à leur dictionnaire, avant que d'en publier la premiere édition! Cependant, qu'eſt-ce qu'un dictionnaire de langue? qu'eſt-ce qu'un vocabulaire, lorſqu'il eſt exécuté auſſi parfaitement qu'il peut l'être? Un recueil très-exact des titres à remplir par un dictionnaire encyclopédique & raiſonné.

Un ſeul homme, dira-t-on, eſt maître de tout ce qui exiſte; il diſpoſera à ſon gré de toutes les richeſſes que les autres hommes ont accumulées. Je ne peux convenir de ce principe; je ne crois point qu'il ſoit donné à un ſeul homme de connoître tout ce qui peut être connu; de faire uſage de tout ce qui eſt; de voir tout ce qui peut être vu; de comprendre tout ce qui eſt intelligible. Quand un dictionnaire raiſonné des ſciences & des arts ne ſeroit qu'une combinaiſon méthodique de leurs élémens, je demanderois encore à qui il appartient de faire de bons élémens; ſi l'expoſition élémentaire des principes fondamentaux d'une ſcience ou d'un art, eſt le coup d'eſſai d'un éleve, ou le chef-d'œuvre d'un maître. *Voyez l'article* ÉLÉMENS DES SCIENCES.

Mais pour démontrer avec la derniere évidence, combien il eſt difficile qu'un ſeul homme exécute jamais un dictionnaire raiſonné de la ſcience générale, il ſuffit d'inſiſter ſur les ſeules difficultés d'un ſimple vocabulaire.

Un vocabulaire univerſel eſt un ouvrage dans lequel on ſe propoſe de fixer la ſignification des termes d'une langue, en définiſſant ceux qui peuvent être définis, par une énumération courte, exacte, claire & préciſe, ou des qualités ou des idées qu'on y attache. Il n'y a de bonnes définitions que celles qui raſſemblent les attributs eſſentiels de la choſe déſignée par le mot. Mais a-t-il été accordé à tout le monde de connoître & d'expoſer ces attributs? L'art de bien définir eſt-il un art ſi commun? Ne ſommes-nous pas tous, plus ou moins, dans le cas même des enfans, qui appliquent avec une extrême préciſion, une infinité de termes, à la place deſquels il leur ſeroit abſolument impoſſible de ſubſtituer la vraie collection de qualités ou d'idées qu'ils repréſentent? De là, combien de difficultés imprévues, quand il s'agit de fixer le ſens des expreſſions les plus communes? On éprouve à tout moment que celles qu'on entend le moins, ſont auſſi celles dont on ſe ſert le plus. Quelle eſt la raiſon de cet étrange phénomene? C'eſt que nous ſommes ſans ceſſe dans l'occaſion de prononcer qu'une choſe eſt *telle*; preſque jamais dans la néceſſité de déterminer ce que c'eſt qu'*être tel*. Nos jugemens les plus fréquens tombent ſur des objets particuliers, & le grand uſage de la langue & du monde ſuffit pour nous diriger. Nous ne faiſons que répéter ce que nous avons entendu toute notre vie. Il n'en eſt pas ainſi, lorſqu'il s'agit de former des notions générales qui embraſſent, ſans exception, un certain nombre d'individus. Il n'y a que la méditation la plus profonde & l'étendue de connoiſſances la plus ſurprenante qui puiſſent nous conduire ſûrement. J'éclaircis ces principes par un exemple: nous diſons, ſans qu'il arrive à aucun de nous de ſe tromper, d'une infinité d'objets de toute eſpece, *qu'ils ſont de luxe*; mais qu'eſt-ce que ce *luxe* que nous attribuons ſi infaillible-

ment à tant d'objets ? Voilà la question à laquelle on ne satisfait avec quelque exactitude, qu'après une discussion que les personnes qui montrent le plus de justesse dans l'application du mot *luxe*, n'ont point faite, ne sont peut-être pas même en état de faire.

Il faut définir tous les termes, excepté les radicaux, c'est-à-dire, ceux qui désignent des sensations simples ou les idées abstraites les plus générales. *Voyez l'article* DICTIONNAIRE. En a-t-on omis quelques-uns ? le vocabulaire est incomplet. Veut-on n'en excepter aucun ? qui est-ce qui définira exactement le mot *conjugué*, si ce n'est un géometre ? le mot *conjugaison*, si ce n'est un grammairien ? le mot *azimuth*, si ce n'est un astronome ? le mot *épopée*, si ce n'est un littérateur ? le mot *change*, si ce n'est un commerçant ? le mot *vice*, si ce n'est un moraliste ? le mot *hypostase*, si ce n'est un théologien ? le mot *métaphysique*, si ce n'est un philosophe ? le mot *gouge*, si ce n'est un homme versé dans les arts ? D'où je conclus que, si l'académie Françoise ne réunissoit pas dans ses assemblées toute la variété des connoissances & des talens, il seroit impossible qu'elle ne négligeât beaucoup d'expressions qu'on cherchera dans son dictionnaire, ou qu'il ne lui échappât des définitions fausses, incompletes, absurdes, ou même ridicules.

Je n'ignore point que ce sentiment n'est pas celui de ces hommes qui nous entretiennent de tout & qui ne savent rien; qui ne sont point de nos académies; qui n'en seront pas, parce qu'ils ne sont pas dignes d'en être; qui se mêlent cependant de désigner aux places vacantes; qui, osant fixer les limites de l'objet de l'académie Françoise, se sont presqu'indignés de voir entrer dans cette compagnie, les Mairan, les Maupertuis & les d'Alembert; & qui ignorent que la premiere fois que l'un d'eux y parla, ce fut pour rectifier la définition du terme *midi*. On diroit, à les entendre, qu'ils prétendroient borner la connoissance de la langue & le dictionnaire de l'académie à un très-petit nombre de termes qui leur sont familiers. Encore, s'ils y regardoient de plus près; parmi ces termes, en trouveroient-ils plusieurs, tels qu'arbre, animal, plante, fleur, vice, vertu, vérité, force, loi, pour la définition rigoureuse desquels ils seroient bien obligés d'appeller à leur secours le philosophe, le jurisconsulte, l'historien, le naturaliste; en un mot, celui qui connoît les qualités réelles ou abstraites qui constituent un être tel, & qui le spécifient ou qui l'individualisent, selon que cet être a des semblables ou qu'il est solitaire ?

Concluons donc qu'on n'exécutera jamais un bon vocabulaire sans le concours d'un grand nombre de talens, parce que les définitions de noms ne different point des définitions de choses (*voy. l'art.* DÉFINITION); & que les choses ne peuvent être bien définies ou décrites que par ceux qui en ont fait une longue étude. Mais, s'il en est ainsi, que ne faudra-t-il point pour l'exécution d'un ouvrage où, loin de se borner à la définition du mot, on se proposera d'exposer en détail tout ce qui appartient à la chose ?

Un dictionnaire universel & raisonné des sciences & des arts ne peut donc être l'ouvrage d'un homme seul. Je dis plus; je ne crois pas que ce puisse être l'ouvrage d'aucune des sociétés littéraires ou savantes qui subsistent, prises séparément ou en corps.

L'académie Françoise ne fourniroit à une *Encyclopédie*, que ce qui appartient à la langue & à ses usages; l'académie des inscriptions & belles-lettres, que des connoissances relatives à l'histoire profane, ancienne & moderne, à la chronologie, à la géographie & à la littérature; la Sorbonne, que la théologie, l'histoire sacrée, & l'histoire des superstitions; l'académie des sciences, que des mathématiques, de l'histoire naturelle, de la physique, de la chymie, de la médecine, de l'anatomie, *&c.*; l'académie de chirurgie, que l'art de ce nom; celle de peinture, que la peinture, la gravure, la sculpture, le dessein, l'architecture, *&c*; l'université, que ce qu'on entend par les humanités, la philosophie de l'école, la jurisprudence, la typographie, *&c.*

Parcourez les autres sociétés que je peux avoir omises, & vous vous apercevrez qu'occupées chacune d'une objet particulier, qui est sans doute du ressort d'un dictionnaire universel, elles en négligent une

infinité d'autres qui doivent y entrer; & vous n'en trouverez aucune qui vous fournisse la généralité de connoissances dont vous aurez besoin. Faites mieux; imposez-leur à toutes un tribut; vous verrez combien il vous manquera de choses encore, & vous serez forcé de vous aider d'un grand nombre d'hommes répandus en différentes classes, hommes précieux, mais à qui les portes des académies n'en font pas moins fermées par leur état. C'est trop de tous les membres de ces savantes compagnies pour un seul objet de la science humaine; ce n'est pas assez de toutes ces sociétés pour la science de l'homme en général.

Sans doute, ce qu'on pourroit obtenir de chaque société savante en particulier seroit très-utile, & ce qu'elles fourniroient toutes avanceroit rapidement le dictionnaire universel à sa perfection. Il y a même une tâche qui rameneroit leurs travaux au but de cet ouvrage, & qui devroit leur être imposée. Je distingue deux moyens de cultiver les sciences: l'un d'augmenter la masse des connoissances par des découvertes; & c'est ainsi qu'on mérite le nom d'*inventeur*: l'autre de rapprocher les découvertes & de les ordonner entr'elles, afin que plus d'hommes soient éclairés; & que chacun participe, selon sa portée, à la lumiere de son siecle; & l'on appelle *auteurs classiques*, ceux qui réussissent dans ce genre qui n'est pas sans difficulté. J'avoue que, quand les sociétés savantes, répandues dans l'Europe, s'occuperoient à recueillir les connoissances anciennes & modernes; à les enchaîner, & à en publier des traités complets & méthodiques, les choses n'en seroient que mieux; du moins jugeons-en par l'effet. Comparons les quatre-vingts volumes in-4°. de l'académie des sciences, compilés selon l'esprit dominant de nos plus célebres académies, à huit ou dix volumes exécutés, comme je le conçois, & voyons s'il y auroit à choisir. Ces derniers renfermeroient une infinité de matériaux excellens dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils restent sans produire aucune sensation utile, comme des charbons épars qui ne formeront jamais un brasier; & de ces dix volumes; à peine la collection académique la plus nombreuse en fourniroit-elle quelques-uns. Qu'on jette les yeux sur les mémoires de l'académie des inscriptions, & qu'on calcule combien on en extrairoit de feuilles pour un traité scientifique. Que dirai-je des transactions philosophiques, & des actes des curieux de la nature? Aussi tous ces recueils énormes commencent à chanceler; & il n'y a aucun doute que le premier abréviateur qui aura du goût & de l'habileté, ne les fasse tomber. Ce devoit être leur dernier sort.

Après y avoir sérieusement réfléchi, je trouve que l'objet particulier d'un académicien pourroit être de perfectionner la branche à laquelle il se seroit attaché, & de s'immortaliser par des ouvrages qui ne seroient point de l'académie; qui ne formeroient point ses recueils, qu'il publieroit en son nom; mais que l'académie devroit avoir pour but de rassembler tout ce qui s'est publié sur chaque matiere, de le digérer, de l'éclaircir, de le serrer, de l'ordonner, & d'en publier des traités où chaque chose n'occupât que l'espace qu'elle mérite d'occuper; & n'eût d'importance que celle qu'on ne lui pourroit enlever. Combien de mémoires, qui grossissent nos recueils, ne fourniroient pas une ligne à de pareils traités!

C'est à l'exécution de ce projet étendu, non-seulement aux différens objets de nos académies, mais à toutes les branches de la connoissance humaine, qu'une *Encyclopédie* doit suppléer; ouvrage qui ne s'exécutera que par une société de gens de lettres & d'artistes, épars, occupés chacun de sa partie, & liés seulement par l'intérêt général du genre humain, & par un sentiment de bienveillance réciproque.

Je dis une *société de gens de lettres & d'artistes*, afin de rassembler tous les talens. Je les veux *épars*, parce qu'il n'y a aucune société subsistante d'où l'on puisse tirer toutes les connoissances dont on a besoin; & que, si l'on vouloit que l'ouvrage se fît toujours & ne s'achevât jamais, il n'y auroit qu'à former une pareille société. Toute société a ses assemblées; ces assemblées laissent entre elles des intervalles; elles ne durent que quelques heures; une partie de ce temps se perd en discussions, & les objets les plus simples

consument des mois entiers: d'où il arrivera, comme le disoit un des quarante, qui a plus d'esprit dans la conversation que beaucoup d'auteurs n'en mettent dans leurs écrits, que les douze volumes de l'*Encyclopédie* auront paru que nous en ferons encore à la premiere lettre de notre vocabulaire; au lieu, ajoutoit-il, que si ceux qui travaillent à cet ouvrage avoient des séances encyclopédiques, comme nous avons des séances académiques, nous verrions la fin de notre ouvrage, qu'ils en feroient encore à la premiere lettre du leur; & il avoit raison.

J'ajoute, *des hommes liés par l'intérêt général du genre humain, & par un sentiment de bienveillance réciproque*, parce que ces motifs étant les plus honnêtes qui puissent animer des ames bien nées, ce sont aussi les plus durables. On s'applaudit intérieurement de ce que l'on fait; on s'échauffe; on entreprend pour son collegue & pour son ami ce qu'on ne tenteroit par aucune autre considération; & j'ose assurer, d'après l'expérience, que le succès des tentatives en est plus certain. L'*Encyclopédie* a rassemblé ses matériaux en assez peu de temps. Ce n'est point un vil intérêt qui en a réuni & hâté les auteurs; ils ont vu leurs efforts secondés par la plupart des gens de lettres dont ils pouvoient attendre quelques secours; & ils n'ont été importunés dans leurs travaux que par ceux qui n'avoient pas le talent nécessaire pour y contribuer seulement d'une bonne page.

Si le gouvernement se mêle d'un pareil ouvrage, il ne se fera point. Toute son influence doit se borner à en favoriser l'exécution. Un monarque peut d'un seul mot faire sortir un palais d'entre les herbes; mais il n'en est pas d'une société de gens de lettres, ainsi que d'une troupe de manouvriers. Une *Encyclopédie* ne s'ordonne point. C'est un travail qui veut plutôt être suivi avec opiniâtreté, que commencé avec chaleur. Les entreprises de cette nature se proposent dans les cours, accidentellement & par forme d'entretien; mais elles n'y intéressent jamais assez pour n'être point oubliées à travers le tumulte, & dans la confusion d'une infinité d'autres affaires plus ou moins importantes. Les projets littéraires conçus par les grands, sont comme les feuilles qui naissent aux printemps, se sechent tous les automnes, & tombent sans cesse les unes sur les autres au fond des forêts, où la nourriture qu'elles ont fournie à quelques plantes stériles, est tout l'effet qu'on en remarque. Entre une infinité d'exemples en tout genre qui me sont connus, je ne citerai que celui-ci. On avoit projeté des expériences sur la dureté des bois: il s'agissoit de les écorcer & de les laisser mourir sur pied. Les bois ont été écorcés, sont morts sur pied, apparemment ont été coupés, c'est-à-dire, que tout s'est fait, excepté les expériences sur la dureté des bois. Et comment étoit-il possible qu'elles se fissent? Il devoit y avoir six ans entre les premiers ordres donnés & les dernieres opérations. Si l'homme sur lequel le souverain s'en est reposé vient à mourir ou à perdre la faveur, les travaux restent suspendus & ne se reprennent point, un ministre n'adoptant pas communément les desseins d'un prédécesseur; ce qui lui mériteroit toutefois une gloire, sinon plus grande, du moins plus rare que celle de les avoir formés. Les particuliers se hâtent de recueillir le fruit des dépenses qu'ils ont faites; le gouvernement n'a rien de cet empressement économique. Je ne sais par quel sentiment très-repréhensible on traite moins honnêtement avec le prince qu'avec ses sujets. On prend les engagemens les plus légers, & on en exige les récompenses les plus fortes. L'incertitude que le travail soit jamais de quelque utilité, jette parmi les travailleurs une indolence inconcevable; &, pour ajouter aux inconvéniens toute la force possible, les ouvrages ordonnés par les souverains ne se conçoivent jamais sur la raison de l'utilité, mais toujours sur la dignité de la personne; c'est-à-dire, qu'on embrasse la plus grande étendue; que les difficultés se multiplient; qu'il faut des hommes, des talens, du temps à proportion pour les surmonter; & qu'il survient presque nécessairement une révolution qui vérifie la fable du maître d'école. Si la vie moyenne de l'homme n'est pas de vingt ans, celle d'un ministre n'est pas de dix ans. Mais ce n'est pas assez que les interruptions

ſoient plus communes, elles ſont plus funeſtes encore aux projets littéraires, lorſque le gouvernement eſt à la tête de ces projets, que quand ils ſont conduits par des particuliers. Un paticulier recueille au moins les débris de ſon entrepriſe : il renferme ſoigneuſement des matériaux qui peuvent lui ſervir dans un temps plus heureux ; il court après ſes avances. L'eſprit monarchique dédaigne cette prudence ; les hommes meurent, & les fruits de leurs veilles diſparoiſſent, ſans qu'on puiſſe découvrir ce qu'ils ſont devenus.

Mais ce qui doit donner le plus grand poids aux conſidérations précédentes, c'eſt qu'une *Encyclopédie*, ainſi qu'un vocabulaire, doit être commencée, continuée & finie dans un certain intervalle de temps, & qu'un intérêt ſordide s'occupe toujours à prolonger les ouvrages ordonnés par les rois. Si l'on employoit à un dictionnaire univerſel & raiſonné les longues années que l'étendue de ſon objet ſemble exiger, il arriveroit par les révolutions qui ne ſont guere moins rapides dans les ſciences, & ſur-tout dans les arts, que dans la langue, que ce dictionnaire ſeroit celui d'un ſiecle paſſé, de même qu'un vocabulaire qui s'exécuteroit lentement, ne pourroit être que celui d'un regne qui ne ſeroit plus. Les opinions vieilliſſent & diſparoiſſent comme les mots; l'intérêt que l'on prenoit à certaines inventions, s'affoiblit de jour en jour & s'éteint. Si le travail tire en longueur, on ſe ſera étendu ſur des choſes momentanées dont il ne ſera déjà plus queſtion; on n'aura rien dit ſur d'autres dont la place ſera paſſée ; inconvénient que nous avons nous-mêmes éprouvé, quoiqu'il ne ſe ſoit pas écoulé un temps fort conſidérable entre la date de cet ouvrage & le moment où j'écris. On remarquera l'irrégularité la plus déſagréable dans un ouvrage deſtiné à repréſenter, ſelon leur juſte proportion, l'état des choſes dans toute la durée antérieure ; des objets importans étouffés ; de petits objets bourſouflés : en un mot, l'ouvrage ſe défigurera ſans ceſſe ſous les mains des travailleurs, ſe gâtera plus par le ſeul laps de temps qu'il ne ſe perfectionnera par leurs ſoins, & deviendra plus défectueux & plus pauvre par ce qui devroit y être, ou raccourci, ou ſupprimé, ou rectifié, ou ſuppléé, que riche par ce qu'il acquerra ſucceſſivement.

Quelle diverſité ne s'introduit pas tous les jours dans la langue des arts, dans les machines & dans les manœuvres ? Qu'un homme conſume une partie de ſa vie à la deſcription des arts; que, dégoûté de cet ouvrage fatigant, il ſe laiſſe entraîner à des occupations plus amuſantes & moins utiles ; & que ſon premier ouvrage demeure renfermé dans ſes porte-feuilles, il ne s'écoulera pas vingt ans qu'à la place de choſes nouvelles & curieuſes, piquantes par leur ſingularité, intéreſſantes par leurs uſages, par le goût dominant, par une importance momentanée, il ne retrouvera que des notions incorrectes, des manœuvres ſurannées, des machines, ou imparfaites, ou abandonnées. Dans les nombreux volumes qu'il aura compoſés, il n'y aura pas une page qu'il ne faille retoucher; & dans la multitude des planches qu'il aura fait graver, preſque pas une figure qu'il ne faille redeſſiner. Ce ſont des portraits dont les originaux ne ſubſiſtent plus. Le luxe, ce pere des arts, eſt comme le Saturne de la fable, qui ſe plaiſoit à détruire ſes enfans.

La révolution peut être moins forte & moins ſenſible dans les ſciences & dans les arts libéraux, que dans les arts méchaniques ; mais il s'y en fait une. Qu'on ouvre les dictionnaires du ſiecle paſſé, on n'y trouvera à *aberration*, rien de ce que nos Aſtronomes entendent par ce terme ; à peine y aura-t-il ſur l'*électricité*, ce phénomene ſi fécond, quelques lignes qui ne ſeront encore que des notions fauſſes & de vieux préjugés. Combien de termes de *Minéralogie* & d'*Hiſtoire naturelle*, dont on en peut dire autant ! Si notre Dictionnaire eût été un peu plus avancé, nous aurions été expoſés à répéter ſur la *nielle*, ſur les maladies des grains, & ſur leur commerce, les erreurs des ſiecles paſſés, parce que les découvertes de M. Tillet & le ſyſtême de M. Herbert ſont récens.

Quand on traite des êtres de la nature, que peut-on faire de plus, que de raſſem-

bler avec scrupule toutes leurs propriétés connues dans le moment où l'on écrit ? Mais l'observation & la physique expérimentale multipliant sans cesse les phénomenes & les faits, & la philosophie rationnelle les comparant entr'eux & les combinant, étendent ou resserrent sans cesse les limites de nos connoissances, font en conséquence varier les acceptions des mots institués ; rendent les définitions qu'on en a données inexactes, fausses, incompletes, & déterminent même à en instituer de nouveaux.

Mais ce qui donnera à l'ouvrage l'air suranné, & le jettera dans le mépris, c'est sur-tout la révolution qui se fera dans l'esprit des hommes, & dans le caractere national. Aujourd'hui que la philosophie s'avance à grands pas ; qu'elle soumet à son empire tous les objets de son ressort ; que son ton est le ton dominant, & qu'on commence à secouer le joug de l'autorité & de l'exemple pour s'en tenir aux loix de la raison, il n'y a presque pas un ouvrage élémentaire & dogmatique dont on soit entiérement satisfait. On trouve ces productions calquées sur celles des hommes, & non sur la vérité de la nature. On ose proposer ses doutes à Aristote & à Platon ; & le temps est arrivé, où des ouvrages qui jouissent encore de la plus haute réputation, en perdront une partie, ou même tomberont entiérement dans l'oubli ; certains genres de littérature, qui, faute d'une vie réelle & de mœurs subsistantes qui leur servent de modeles, ne peuvent avoir de poétique invariable & sensée, seront négligés ; & d'autres qui resteront, & que leur valeur intrinseque soutiendra, prendront une forme toute nouvelle. Tel est l'effet des progrès de la raison ; progrès qui renversera tant de statues, & qui en relévera quelques-unes qui sont renversées. Ce sont celles des hommes rares, qui ont devancé leur siecle. Nous avons eu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des contemporains sous le siecle de Louis XIV.

Le temps qui a émoussé notre goût sur les questions de critique & de controverse, a rendu insipide une partie du dictionnaire de Bayle. Il n'y a point d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait plus gagné dans d'autres. Mais si tel a été le sort de Bayle, qu'on juge de ce qui seroit arrivé à l'*Encyclopédie* de son temps. Si l'on en excepte ce Perrault, & quelques autres, dont le versificateur Boileau n'étoit pas en état d'apprécier le mérite ; la Mothe, Terrasson, Boindin, Fontenelle, sous lesquels la raison & l'esprit philosophique ou de doute a fait de si grands progrès ; il n'y avoit peut-être pas un homme qui en eût écrit une page qu'on daignât lire aujourd'hui. Car, qu'on ne s'y trompe pas, il y a bien de la différence entre enfanter, à force de génie, un ouvrage qui enleve les suffrages d'une nation qui a son moment, son goût, ses idées & ses préjugés, & tracer la poétique du genre, selon la connoissance réelle & réfléchie du cœur de l'homme, de la nature des choses, & de la droite raison, qui sont les mêmes dans tous les temps. Le génie ne connoît point les regles ; cependant il ne s'en écarte jamais dans ses succès. La philosophie ne connoît que les regles fondées dans la nature des êtres, qui est immuable & éternelle. C'est au siecle passé à fournir des exemples ; c'est à notre siecle à prescrire les regles.

Les connoissances les moins communes sous le siecle passé, le deviennent de jour en jour. Il n'y a point de femme, à qui l'on ait donné quelque éducation, qui n'emploie avec discernement toutes les expressions consacrées à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, & aux belles-lettres. Combien y a-t-il d'enfans qui ont du dessein, qui savent de la géométrie, qui sont musiciens, à qui la langue domestique n'est pas plus familiere que celle de ces arts, & qui disent, un accord, une belle forme, un contour agréable, une parallele, une hypothénuse, une quinte, un triton, un arpégement, un microscope, un télescope, un foyer, comme ils diroient, une lunette d'opéra, une épée, une canne, un carrosse, un plumet ! Les esprits sont encore emportés d'un autre mouvement général vers l'histoire naturelle, l'anatomie, la chymie, & la physique expérimentale. Les expressions propres à ces sciences sont déjà très-communes, & le deviendront nécessairement davantage. Qu'arrivera-t-il de là ? C'est que la langue, même populaire, changera

de face ; qu'elle s'étendra à mefure que nos oreilles s'accoutumeront aux mots, par les applications heureufes qu'on en fera. Car fi l'on y réfléchit, la plupart de ces mots techniques, que nous employons aujourd'hui, ont été originairement du *néologifme* ; c'eft l'ufage & le temps qui leur ont ôté ce vernis équivoque. Ils étoient clairs, énergiques & néceffaires. Le fens métaphorique n'étoit pas éloigné du fens propre. Ils peignoient. Les rapports fur lefquels le nouvel emploi en étoit appuyé, n'étoient pas trop recherchés; ils étoient réels. L'acception figurée n'avoit point l'air d'une fubtilité : le mot étoit d'ailleurs harmonieux & coulant. L'idée principale en étoit liée avec d'autres que nous ne nous rappellons jamais fans inftruction ou fans plaifir. Voilà les fondemens de la fortune que ces expreffions ont faite ; & les caufes contraires font celles du difcrédit, où tomberont & font tombées tant d'autres expreffions.

Notre langue eft déjà fort étendue. Elle a dû, comme toutes les autres, fa formation au befoin, & fes richeffes à l'effor de l'imagination, aux entraves de la poéfie, & aux nombres & à l'harmonie de la profe oratoire. Elle va faire des pas immenfes fous l'empire de la philofophie ; & fi rien ne fufpendoit la marche de l'efprit, avant qu'il fût un fiecle, un dictionnaire oratoire & poétique du fiecle de Louis XIV, ou même du nôtre, contiendroit à peine les deux tiers des mots qui feront à l'ufage de nos neveux.

Dans un vocabulaire, dans un dictionnaire univerfel & raifonné, dans tout ouvrage deftiné à l'inftruction générale des hommes, il faut donc commencer par envifager fon objet fous les faces les plus étendues, connoître l'efprit de fa nation, en preffentir la pente, le gagner de vîteffe, en forte qu'il ne laiffe pas votre travail en arriere ; mais qu'au contraire il le rencontre en avant ; fe réfoudre à ne travailler que pour les générations fuivantes, parce que le moment où nous exiftons paffe, & qu'à peine une grande entreprife fera-t-elle achevée, que la génération préfente ne fera plus. Mais pour être plus long-temps utile & nouveau, en devançant de plus loin l'efprit national qui marche fans ceffe, il faut abréger la durée du travail, en multipliant le nombre des collegues ; moyen qui toutefois n'eft pas fans inconvénient, comme on le verra dans la fuite.

Cependant les connoiffances ne deviennent & ne peuvent devenir communes, que jufqu'à un certain point. On ignore, à la vérité, quelle eft cette limite. On ne fait jufqu'où tel homme peut aller. On fait bien moins encore jufqu'où l'efpece humaine iroit, ce dont elle feroit capable, fi elle n'étoit point arrêtée dans fes progrès. Mais les révolutions font néceffaires ; il y en a toujours eu, & il y en aura toujours ; le plus grand intervalle d'une révolution à une autre eft donné : cette feule caufe borne l'étendue de nos travaux. Il y a dans les fciences un point au delà duquel il ne leur eft prefque pas accordé de paffer. Lorfque ce point eft atteint, les monumens qui reftent de ce progrès, font à jamais l'étonnement de l'efpece entiere. Mais fi l'efpece eft bornée dans fes efforts, combien l'individu ne l'eft-il pas dans les fiens ? L'individu n'a qu'une certaine énergie dans fes facultés, tant animales qu'intellectuelles ; il ne dure qu'un temps ; il eft forcé à des alternatives de travail & de repos ; il a des befoins & des paffions à fatisfaire, & il eft expofé à une infinité de diftractions. Toutes les fois que ce qu'il y a de négatif dans ces quantités formera la plus petite fomme poffible, ou que ce qu'il y a de pofitif formera la fomme poffible la plus grande ; un homme appliqué folitairement à quelque branche de la fcience humaine, la portera auffi loin qu'elle peut être portée par les efforts d'un individu. Ajoutez au travail de cet individu extraordinaire, celui d'un autre, & ainfi de fuite, jufqu'à ce que vous ayiez rempli l'intervalle d'une révolution, à la révolution la plus éloignée ; & vous vous formerez quelque notion de ce que l'efpece entiere peut produire de plus parfait, fur-tout fi vous fuppofez, en faveur de fon travail, un certain nombre de circonftances fortuites qui en auroient diminué le fuccès, fi elles avoient été contraires. Mais la maffe générale de l'efpece n'eft faite ni pour fuivre, ni pour connoître cette marche de l'efprit humain. Le point d'inftruction le plus élevé qu'elle puiffe

puisse atteindre, a ses limites : d'où il s'ensuit qu'il y aura des ouvrages qui resteront toujours au dessus de la portée commune des hommes ; d'autres qui descendront peu à peu au dessous, & d'autres encore qui éprouveront cette double fortune.

A quelque point de perfection qu'une *Encyclopédie* soit conduite, il est évident par la nature de cet ouvrage, qu'elle se trouvera nécessairement au nombre de ceux-ci. Il y a des objets qui sont entre les mains du peuple, dont il tire sa subsistance, & à la connoissance pratique desquels il s'occupe sans relâche. Quelque traité qu'on en écrive, il viendra un moment où il en saura plus que le livre. Il y a d'autres objets sur lesquels il demeurera presque entiérement ignorant, parce que les accroissemens de sa connoissance sont trop foibles & trop lents, pour former jamais une lumiere considérable, quand on les supposeroit continus. Ainsi l'homme du peuple & le savant auront toujours également à desirer & à s'instruire dans une *Encyclopédie*. Le moment le plus glorieux pour un ouvrage de cette nature, ce seroit celui qui succéderoit immédiatement à quelque grande révolution qui auroit suspendu les progrès des sciences, interrompu les travaux des arts, & replongé dans les ténebres une portion de notre hémisphere. Quelle reconnoissance la génération, qui viendroit après ces temps de trouble, ne porteroit-elle pas aux hommes qui les auroient redoutés de loin, & qui en auroient prévenu le ravage, en mettant à l'abri les connoissances des siecles passés ? Ce seroit alors (j'ose le dire sans ostentation, parce que notre *Encyclopédie* n'atteindra peut-être jamais la perfection qui lui mériteroit tant d'honneurs) ; ce seroit alors qu'on nommeroit avec ce grand ouvrage le regne du monarque sous lequel il fut entrepris ; le ministre auquel il fut dédié ; les grands qui en favoriserent l'exécution ; les auteurs qui s'y consacrerent ; tous les hommes de lettres qui y concoururent. La même voix qui rappelleroit ces secours, n'oublieroit pas de parler aussi des peines que les auteurs auroient souffertes, & des disgraces qu'ils auroient essuyées ; & le monument qu'on leur éléveroit, seroit à plusieurs faces, où l'on verroit alternativement des honneurs accordés à leur mémoire, & des marques d'indignation attachées à la mémoire de leurs ennemis.

Mais la connoissance de la langue est le fondement de toutes ces grandes espérances ; elles resteront incertaines, si la langue n'est fixée & transmise à la postérité dans toute sa perfection ; & cet objet est le premier de ceux dont il convenoit à des Encyclopédistes de s'occuper profondément. Nous nous en sommes apperçus trop tard ; & cette inadvertance a jeté de l'imperfection sur tout notre ouvrage. Le côté de la langue est resté foible (je dis de *la langue*, & non de *la Grammaire*) ; & par cette raison, ce doit être le sujet principal, dans un article où l'on examine impartialement son travail, & où l'on cherche les moyens d'en corriger les défauts. Je vais donc traiter de la Langue, spécialement & comme je le dois. J'oserai même inviter nos successeurs à donner quelque attention à ce morceau ; & j'espérerai des autres hommes à l'usage desquels il est moins destiné, qu'ils en avoueront l'importance, & qu'ils en excuseront l'étendue.

L'institution de signes vocaux qui représentassent des idées, & de caracteres tracés qui représentassent des voix, fut le premier germe des progrès de l'esprit humain. Une science, un art ne naissent que par l'application de nos réflexions aux réflexions déjà faites, & que par la réunion de nos pensées, de nos observations & de nos expériences, avec les pensées, les observations & les expériences de nos semblables. Sans la double convention qui attacha les idées aux voix, & les voix à des caracteres, tout restoit au dedans de l'homme & s'y éteignoit : sans les grammaires & les dictionnaires, qui sont les interpretes universels des peuples entr'eux, tout demeuroit concentré dans une nation, & disparoissoit avec elle. C'est par ces ouvrages que les facultés des hommes ont été rapprochées & combinées entr'elles ; elles restoient isolées sans cet intermede : une invention, quelque admirable qu'elle eût été, n'auroit représenté que la force d'un génie solitaire, ou d'une société particuliere, & jamais l'énergie de l'espece. Un idiome commun

feroit l'unique moyen d'établir une correſpondance qui s'étendît à toutes les parties du genre humain, & qui les liguât contre la nature, à laquelle nous avons ſans ceſſe à faire violence, ſoit dans le phyſique, ſoit dans le moral. Suppoſé cet idiome admis & fixé ; auſſi-tôt les notions deviennent permanentes ; la diſtance des temps diſparoît ; les lieux ſe touchent ; il ſe forme des liaiſons entre tous les points habités de l'eſpace & de la durée, & tous les êtres vivans & penſans s'entretiennent.

La langue d'un peuple donne ſon vocabulaire, & le vocabulaire eſt une table aſſez fidelle de toutes les connoiſſances de ce peuple : ſur la ſeule comparaiſon du vocabulaire d'une nation en différens temps, on ſe formeroit une idée de ſes progrès. Chaque ſcience a ſon nom ; chaque notion dans la ſcience a le ſien : tout ce qui eſt connu dans la nature eſt déſigné, ainſi que tout ce qu'on a inventé dans les arts, & les phénomenes, & les manœuvres, & les inſtrumens. Il y a des expreſſions, & pour les êtres qui ſont hors de nous, & pour ceux qui ſont en nous : on a nommé & les abſtraits & les concrets, & les choſes particulieres & les générales, & les formes & les états, & les exiſtences & les ſucceſſions & les permanences. On dit *l'univers ;* on dit *un atome :* l'univers eſt le tout, l'atome en eſt la partie la plus petite. Depuis la collection générale de toutes les cauſes juſqu'à l'être ſolitaire, tout a ſon ſigne, & ce qui excede toute limite, ſoit dans la nature, ſoit dans notre imagination ; & ce qui eſt poſſible & ce qui ne l'eſt pas ; & ce qui n'eſt ni dans la nature, ni dans notre entendement, & l'infini en petiteſſe, & l'infini en grandeur, en étendue, en durée, en perfection. La comparaiſon des phénomenes s'appelle philoſophie. La philoſophie eſt pratique ou ſpéculative : toute notion eſt ou de ſenſation ou d'induction ; tout être eſt dans l'entendement ou dans la nature : la nature s'emploie, ou par l'organe nu, ou par l'organe aidé de l'inſtrument. La langue eſt un ſymbole de cette multitude de choſes hétérogenes : elle indique à l'homme pénétrant juſqu'où l'on étoit allé dans une ſcience, dans les temps même les plus reculés. On apperçoit au premier coup-d'œil que les Grecs abondent en termes abſtraits que les Romains n'ont pas, & qu'au défaut de ces termes, il étoit impoſſible à ceux-ci de rendre ce que les autres ont écrit de la logique, de la morale, de la grammaire, de la métaphyſique, de l'hiſtoire naturelle, *&c.* ; & nous avons fait tant de progrès dans toutes ces ſciences, qu'il feroit difficile d'en écrire, ſoit en Grec, ſoit en Latin, dans l'état où nous les avons portées, ſans inventer une infinité de ſignes. Cette obſervation ſeule démontre la ſupériorité des Grecs ſur les Romains, & notre ſupériorité ſur les uns & les autres.

Il ſurvient chez tous les peuples en général, relativement au progrès de la langue & du goût, une infinité de révolutions légeres, d'événemens peu remarqués, qui ne ſe tranſmettent point : on ne peut s'appercevoir qu'ils ont été, que par le ton des auteurs contemporains ; ton ou modifié, ou donné par ces circonſtances paſſageres. Quel eſt, par exemple, le lecteur attentif qui, rencontrant dans un auteur ce qui ſuit, *cantus autem & organa pluribus diſtantiis utuntur, non tantùm diapente, ſed* ſumpto initio *à diapaſon, concinnunt per diapente & diateſſaron ; & unitonum, & ſemitonium, ita ut & quidam putent ineſſe &* dieſin *quæ ſenſu percipiatur*, ne ſe diſe ſur le champ à lui-même, voilà les routes de notre chant ; voilà l'incertitude où nous ſommes ſur la poſſibilité ou l'impoſſibilité de l'intonation du quart de ton. On ignoroit donc alors ſi les anciens avoient eu ou non une gamme enharmonique. Il ne reſtoit donc plus aucun auteur de muſique par lequel on put réſoudre cette difficulté. On agitoit donc, au temps de Denis d'Halicarnaſſe, à peu près les mêmes queſtions que nous agitons ſur la mélodie. Et s'il vient à rencontrer ailleurs que les auteurs étoient très-partagés ſur l'énumération exacte des ſons de la langue Grecque ; que cette matiere avoit excité des diſputes fort vives, *ſed talium rerum conſiderationem grammatices & poetices eſſe ; vel etiam, ut quibuſdam placet,* philoſophiæ, n'en conclura-t-il pas qu'il en avoit été parmi les Romains ainſi que parmi nous ? c'eſt-à-dire, qu'après avoir traité la ſcience des ſignes &

des ſons avec aſſez de légéreté, il y eût un temps où de bons eſprits reconnurent qu'elle avoit, avec la ſcience des choſes, plus de liaiſon qu'ils n'en avoient d'abord ſoupçonné, & qu'on pouvoit regarder cette ſpéculation comme n'étant point du tout indigne de la philoſophie. Voilà préciſément où nous en ſommes; & c'eſt en recueillant ainſi des mots échappés par haſard, & étrangers à la matiere traitée ſpécialement dans un auteur où ils ne caractériſent que ſes lumieres, ſon exactitude & ſon indéciſion, qu'on parviendroit à éclaircir l'hiſtoire des progrès de l'eſprit humain dans les ſiecles paſſés.

Les auteurs ne s'apperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de l'impreſſion des choſes qui ſe paſſent autour d'eux; mais cette impreſſion n'en eſt pas moins réelle. Les muſiciens, les peintres, les architectes, les philoſophes, *&c.*, ne peuvent avoir des conteſtations, ſans que l'homme de lettres n'en ſoit inſtruit: & réciproquement, il ne s'agitera dans la littérature aucune queſtion, qu'il n'en paroiſſe des veſtiges dans ceux qui écriront ou de la muſique, ou de la peinture, ou de l'architecture, ou de la philoſophie. Ce ſont comme les reflets d'une lumiere générale qui tombe ſur les artiſtes & les lettrés, & dont ils conſervent une lueur. Je ſais que l'abus qu'ils font quelquefois d'expreſſions dont la force leur eſt inconnue, décele qu'ils n'étoient pas au courant de la philoſophie de leur temps; mais le bon eſprit qui recueille ces expreſſions, qui ſaiſit ici une métaphore, là un terme nouveau, ailleurs un mot relatif à un phénomene, à une obſervation, à une expérience, à un ſyſtême, entrevoit l'état des opinions dominantes, le mouvement général que les eſprits commençoient à en recevoir, & la teinte qu'elles portoient dans la langue commune. Et c'eſt là, pour le dire en paſſant, ce qui rend les anciens auteurs ſi difficiles à juger en matiere de goût. La perſuaſion générale d'un ſentiment, d'un ſyſtême, un uſage reçu, l'inſtitution d'une loi, l'habitude d'un exercice, *&c.*, leur fourniſſoient des manieres de dire, de penſer, de rendre, des comparaiſons, des expreſſions, des figures dont toute la beauté n'a pu durer qu'autant que la choſe même qui leur ſervoit de baſe. La choſe a paſſé, & l'éclat du diſcours avec elle. D'où il s'enſuit qu'un écrivain qui veut aſſurer à ſes ouvrages un charme éternel, ne pourra emprunter, avec trop de réſerve, ſa maniere de dire des idées du jour, des opinions courantes, des ſyſtêmes régnans, des arts en vogue; tous ces modeles ſont en viciſſitude: il s'attachera de préférence aux êtres permanens, aux phénomenes des eaux, de la terre & de l'air, au ſpectacle de l'univers, & aux paſſions de l'homme, qui ſont toujours les mêmes; & telle ſera la vérité, la force, & l'immutabilité de ſon coloris, que ſes ouvrages feront l'étonnement des ſiecles, malgré le déſordre des matieres, l'abſurdité des notions, & tous les défauts qu'on pourroit leur reprocher. Ses idées particulieres, ſes comparaiſons, ſes métaphores, ſes expreſſions, ſes images ramenant ſans ceſſe à la nature qu'on ne ſe laſſe point d'admirer, ſeront autant de vérités partielles par leſquelles il ſe ſoutiendra. On ne le lira pas pour apprendre à penſer; mais jour & nuit on l'aura dans les mains pour en apprendre à bien dire. Tel ſera ſon ſort, tandis que tant d'ouvrages qui ne ſeront appuyés que ſur un froid bon ſens & ſur une peſante raiſon, ſeront peut-être fort eſtimés, mais peu lus, & tomberont enfin dans l'oubli, lorſqu'un homme, doué d'un beau génie & d'une grande éloquence, les aura dépouillés, & qu'il aura reproduit aux yeux des hommes des vérités, auparavant d'une auſtérité ſeche & rebutante, ſous un vêtement plus noble, plus élégant, plus riche & plus ſéduiſant.

Ces révolutions rapides qui ſe font dans les choſes d'inſtitution humaine, & qui auront tant d'influence ſur la maniere dont la poſtérité jugera des productions qui lui ſeront tranſmiſes, ſont un puiſſant motif pour s'attacher dans un ouvrage tel que le nôtre, où il eſt ſouvent à propos de citer des exemples, à des morceaux dont la beauté ſoit fondée ſur des modeles permanens: ſans cette précaution les modeles paſſeront; la vérité de l'imitation ne ſera plus ſentie, & les exemples cités ceſſeront de paroître beaux.

L'art de tranſmettre les idées par la peinture des objets, a dû naturellement ſe pré-

senter le premier : celui de les transmettre en fixant les voix par des caractères, est trop délié ; il dut effrayer l'homme de génie qui l'imagina. Ce ne fut qu'après de longs essais qu'il entrevit que les voix sensiblement différentes n'étoient pas en aussi grand nombre qu'elles paroissoient, & qu'il osa se promettre de les rendre toutes avec un petit nombre de signes. Cependant le premier moyen n'étoit pas sans quelque avantage, ainsi que le second n'est pas resté sans quelque défaut. La peinture n'atteint point aux opérations de l'esprit ; l'on ne distingueroit point entre des objets sensibles distribués sur une toile, comme ils seroient énoncés dans un discours, les liaisons qui forment le jugement & le syllogisme ; ce qui constitue un de ces êtres, sujet d'une proposition ; ce qui constitue une qualité de ces êtres, attribut ; ce qui enchaîne la proposition à une autre pour en faire un raisonnement, & ce raisonnement à un autre pour en composer un discours ; en un mot, il y a une infinité de choses de cette nature que la peinture ne peut figurer ; mais elle montre du moins toutes celles qu'elle figure : & si au contraire le discours écrit les désigne toutes, il n'en montre aucune. Les peintures des êtres sont toujours très-incompletes ; mais elles n'ont rien d'équivoque, parce que ce sont les portraits mêmes d'objets que nous avons sous les yeux. Les caracteres de l'écriture s'étendent à tout, mais ils sont d'institution ; ils ne signifient rien par eux-mêmes. La clef des tableaux est dans la nature, & s'offre à tout le monde : celle des caracteres alphabétiques & de leur combinaison est un pacte dont il faut que le mystere soit révélé ; & il ne peut jamais l'être complétement, parce qu'il y a, dans les expressions, des nuances délicates qui restent nécessairement indéterminées. D'un autre côté, la peinture étant permanente, elle n'est que d'un état instantané. Se propose-t-elle d'exprimer le mouvement le plus simple, elle devient obscure. Que dans un trophée on voie une renommée les ailes déployées, tenant sa trompette d'une main, & de l'autre une couronne élevée au-dessus de la tête d'un héros, on ne sait si elle la donne ou si elle l'enleve : c'est à l'histoire à lever l'équivoque. Quelle que soit au contraire la variété d'une action, il y a toujours une certaine collection de termes qui la représente ; ce qu'on ne peut dire de quelque suite ou grouppe de figures que ce soit. Multipliez tant qu'il vous plaira ces figures, il y aura de l'interruption : l'action est continue, & les figures n'en donneront que des instans séparés, laissant à la sagacité du spectateur à en remplir les vuides. Il y a la même incommensurabilité entre tous les mouvemens physiques & toutes les représentations réelles, qu'entre certaines lignes & des suites de nombres. On a beau augmenter les termes entre un terme donné & un autre ; ces termes restant toujours isolés, ne se touchant point, laissant entre chacun d'eux un intervalle, ils ne peuvent jamais correspondre à certaines quantités continues. Comment mesurer toute quantité continue par une quantité discrete ? Pareillement, comment représenter une action durable par des images d'instans séparés ? Mais ces termes qui demeurent dans une langue nécessairement inexpliqués, les radicaux, ne correspondent-ils pas assez exactement à ces instans intermédiaires que la peinture ne peut représenter ? & n'est-ce pas à peu près le même défaut de part & d'autre ? Nous voilà donc arrêtés dans notre projet de transmettre les connoissances, par l'impossibilité de rendre toute la langue intelligible. Comment recueillir les racines grammaticales ? quand on les aura recueillies, comment les expliquer ? Est-ce la peine d'écrire pour les siecles à venir, si nous ne sommes pas en état de nous en faire entendre ? Résolvons ces difficultés.

Voici premiérement ce que je pense sur la maniere de discerner les radicaux. Peut-être y a-t-il quelque méthode, quelque systême philosophique, à l'aide duquel on en trouveroit un grand nombre : mais ce systême me semble difficile à inventer ; & quel qu'il soit, l'application m'en paroît sujette à erreur, par l'habitude bien fondée que j'ai de suspecter toute loi générale en matiere de langue. J'aimerois mieux suivre un moyen technique, d'autant plus que ce moyen technique est une suite nécessaire de la formation d'un dictionnaire *Encyclopédique*.

Il faut d'abord que ceux qui coopéreront à cet ouvrage, s'imposent la loi de tout

définir, tout fans aucune exception. Cela fait, il ne reftera plus à l'éditeur que le foin de féparer les termes où un même mot fera pris pour un genre dans une définition, & pour différence dans une autre : il eft évident que c'eft la néceffité de ce double emploi qui conftitue le cercle vicieux, & qu'elle eft la limite des définitions. Quand on aura raffemblé tous ces mots, on trouvera, en les examinant, que des deux termes qui font définis l'un par l'autre, c'eft tantôt le plus général, tantôt le moins général qui eft genre ou différence ; & il eft évident que c'eft le plus général qu'il faudra regarder comme une des racines grammaticales. D'où il s'enfuit que le nombre des racines grammaticales fera précifément la moitié de ces termes recueillis, parce que de deux définitions de mots, il faut en admettre une comme bonne & légitime, pour démontrer que l'autre eft un cercle vicieux.

Paffons maintenant à la maniere de fixer la notion de ces radicaux : il n'y a, ce me femble, qu'un feul moyen, encore n'eft-il pas auffi parfait qu'on le defireroit : non qu'il laiffe de l'équivoque dans les cas où il eft applicable, mais en ce qu'il peut y avoir des cas auxquels il n'eft pas poffible de l'appliquer, avec quelque adreffe qu'on le manie. Ce moyen eft de rapporter la langue vivante à une langue morte : il n'y a qu'une langue morte qui puiffe être une mefure exacte, invariable & commune pour tous les hommes qui font & qui feront, entre les langues qu'ils parlent & qu'ils parleront. Comme cet idiome n'exifte que dans les auteurs, il ne change plus ; & l'effet de ce caractere, c'eft que l'application en eft toujours la même, & toujours également connue.

Si l'on me demandoit de la langue Grecque ou Latine, quelle eft celle qu'il faudroit préférer, je répondrois ni l'une ni l'autre : mon fentiment feroit de les employer toutes deux ; le Grec par-tout où le Latin ne donneroit rien, ou ne donneroit pas un équivalent, ou en donneroit un moins rigoureux : je voudrois que le Grec ne fût jamais qu'un fupplément à la difette du Latin ; & cela feulement, parce que la connoiffance du Latin eft la plus répandue : car j'avoue que s'il falloit fe déterminer par la richeffe & par l'abondance, il n'y auroit pas à balancer. La langue Grecque eft infiniment plus étendue & plus expreffive que la Latine ; elle a une multitude de termes qui ont une empreinte évidente de l'onomatopée : une infinité de notions qui ont des fignes en cette langue, n'en ont point en Latin, parce qu'il ne paroît pas que les Latins fe fuffent élevés à aucun genre de fpéculation. Les Grecs s'étoient enfoncés dans toutes les profondeurs de la métaphyfique des fciences, des beaux arts, de la logique & de la grammaire. On dit avec leur idiome tout ce qu'on veut ; ils ont tous les termes abftraits, relatifs aux opérations de l'entendement : confultez là deffus Ariftote, Platon, Sextus Empiricus, Apollonius, & tous ceux qui ont écrit de la grammaire & de la rhétorique. On eft fouvent embarraffé en Latin par le défaut d'expreffions : il falloit encore des fiecles aux Romains pour poffèder la langue des abftractions, du moins à en juger par le progrès qu'ils ont fait pendant qu'ils ont été fous la difcipline des Grecs ; car d'ailleurs un feul homme de génie peut mettre en fermentation tout un peuple, abréger les fiecles de l'ignorance, & porter les connoiffances à un point de perfection & avec une rapidité qui furprendroient également. Mais cette obfervation ne détruit point la vérité que j'avance ; car fi l'on compte les hommes de génie, & qu'on les répande fur toute la durée des fiecles écoulés, il eft évident qu'ils feront en petit nombre dans chaque nation & pour chaque fiecle, & qu'on n'en trouvera prefqu'aucun qui n'ait perfectionné la langue. Les hommes créateurs portent ce caractere particulier. Comme ce n'eft pas feulement en feuilletant les productions de leurs contemporains qu'ils rencontrent les idées qu'ils ont à employer dans leurs écrits, mais que c'eft tantôt en defcendant profondément en eux-mêmes, tantôt en s'élançant au dehors, & portant des regards plus attentifs & plus pénétrans fur les natures qui les environnent, ils font obligés, fur-tout à l'origine des langues, d'inventer des fignes pour rendre avec exactitude & avec force ce qu'ils y découvrent les premiers. C'eft la chaleur de l'imagination & la méditation profonde qui enrichiffent une langue d'expreffions nouvelles ; c'eft la jufteffe de l'ef-

prit & la ſévérité de la dialectique qui en perfectionnent la ſyntaxe ; c'eſt la commodité des organes de la parole qui l'adoucit ; c'eſt la ſenſibilite de l'oreille qui la rend harmonieuſe.

Si l'on ſe détermine à faire uſage des deux langues, on écrira d'abord le radical François, & à côté le radical Grec ou Latin, avec la citation de l'auteur ancien d'où il a été tiré, & où il eſt employé ; ſelon l'acception la plus approchée pour le ſens, l'énergie ; & les autres idées acceſſoires qu'il faut déterminer.

Je dis *le radical ancien*, quoiqu'il ne ſoit pas impoſſible qu'un terme premier, radical & indéfiniſſable dans une langue, n'ait aucun de ces caracteres dans une autre : alors il me paroît démontré que l'eſprit humain a fait plus de progrès chez un des peuples que chez l'autre. On ne ſait pas encore, ce me ſemble, combien la langue eſt une image rigoureuſe & fidelle de l'exercice de la raiſon. Quelle prodigieuſe ſupériorité une nation acquiert ſur une autre, ſur-tout dans les ſciences abſtraites & les beaux arts, par cette ſeule différence ! & à quelle diſtance les Anglois ſont encore de nous, par la conſidération ſeule que notre langue eſt faite, & qu'ils ne ſongent pas encore à former la leur ! C'eſt de la perfection de l'idiome que dépendent, & l'exactitude dans les ſciences rigoureuſes, & le goût dans les beaux arts, & par conſéquent l'immortalité des ouvrages en ce genre.

J'ai exigé la citation de l'endroit où le ſynonyme Grec & Latin étoit employé, parce qu'un mot a ſouvent pluſieurs acceptions ; que le beſoin, & non la philoſophie, ayant préſidé à la formation des langues, elles ont & auront toutes ce vice commun ; mais qu'un mot n'a qu'un ſens dans un paſſage cité, & que ce ſens eſt certainement le même pour tous les peuples à qui l'auteur eſt connu. Μῆνιν ἄειδε, θεὰ, &c. ; *arma virumque cano*, &c., n'ont qu'une traduction à Paris & à Pekin : auſſi rien n'eſt-il plus mal imaginé à un François qui ſait le Latin, que d'apprendre l'Anglois dans un dictionnaire Anglois-François, au lieu d'avoir recours à un dictionnaire Anglois-Latin. Quand le dictionnaire Anglois-François auroit été ou fait ou corrigé ſur la meſure invariable & commune, ou même ſur un grand uſage habituel des deux langues, on n'en ſauroit rien ; on ſeroit obligé à chaque mot de s'en rapporter à la bonne foi & aux lumieres de ſon guide ou de ſon interprete : au lieu qu'en faiſant uſage d'un dictionnaire Grec ou Latin, on eſt éclairé, ſatisfait, raſſuré par l'application ; on compoſe ſoi-même ſon vocabulaire par la ſeule voie, s'il en eſt une, qui puiſſe ſuppléer au commerce immédiat avec la nation étrangere dont on étudie l'idiome. Au reſte, je parle d'après ma propre expérience : je me ſuis bien trouvé de cette méthode ; je la regarde comme un moyen ſûr d'acquérir, en peu de temps, des notions très-approchées de la propriété & de l'énergie. En un mot, il en eſt d'un dictionnaire Anglois-François & d'un dictionnaire Anglois-Latin, comme de deux hommes dont l'un vous entretenant des dimenſions ou de la peſanteur d'un corps, vous aſſureroit que ce corps a tant de poids ou de hauteur ; & dont l'autre, au lieu de vous rien aſſurer, prendroit une meſure ou des balances, & le péſeroit ou le meſureroit ſous vos yeux.

Mais quelle ſera la reſſource du nomenclateur, dans les cas où la meſure commune l'abandonnera ? Je répons qu'un radical étant par ſa nature le ſigne, ou d'une ſenſation ſimple & particuliere, ou d'une idée abſtraite & générale, les cas où l'on demeurera ſans meſure commune ne peuvent être que rares. Mais, dans ces cas rares, il faut abſolument s'en rapporter à la ſagacité de l'eſprit humain : il faut eſpérer qu'à force de voir une expreſſion non définie, employée ſelon la même acception dans un grand nombre de définitions où ce ſigne ſera le ſeul inconnu, on ne tardera pas à en apprécier la valeur. Il y a dans les idées, & par conſéquent dans les ſignes (car l'un eſt à l'autre comme l'objet eſt à la glace qui le répete), une liaiſon ſi étroite, une telle correſpondance ; il part de chacun d'eux une lumiere, qu'ils ſe réfléchiſſent ſi vivement, que quand on poſſede la ſyntaxe, & que l'interprétation fidelle de tous les autres

fignes eft donnée, ou qu'on a l'intelligence de toutes les idées qui compofent une période, à l'exception d'une feule, il eft impoffible qu'on ne parvienne pas à déterminer l'idée exceptée, ou le figne inconnu.

Les fignes connus font autant de conditions données pour la folution du problême; &, pour peu que le difcours foit étendu & contienne de termes, on ne conçoit pas que le problême refte au nombre de ceux qui ont plufieurs folutions. Qu'on en juge par le très-petit nombre d'endroits que nous n'entendons point dans les auteurs anciens : que l'on examine ces endroits, & l'on fera convaincu que l'obfcurité naît, ou de l'écrivain même qui n'avoit pas des idées nettes, ou de la corruption des manufcrits, ou de l'ignorance des ufages, des loix, des mœurs, ou de quelqu'autre femblable caufe; jamais de l'indétermination du figne, lorfque ce figne aura été employé felon la même acception en plufieurs endroits différens, comme il arrivera néceffairement à une expreffion radicale.

Le point le plus important dans l'étude d'une langue, eft fans doute la connoiffance de l'acception des termes. Cependant il y a encore l'orthographe ou la prononciation, fans laquelle il eft impoffible de fentir tout le mérite de la profe harmonieufe & de la poéfie, & que par conféquent il ne faut pas entiérement négliger, & la partie de l'orthographe qu'on appelle *la ponctuation*. Il eft arrivé, par les altérations qui fe fuccedent rapidement dans la maniere de prononcer, & les corrections qui s'introduifent lentement dans la maniere d'écrire, que la prononciation & l'écriture ne marchent point enfemble, & que quoiqu'il y ait, chez les peuples les plus policés de l'Europe, des fociétés d'hommes de lettres chargés de les modérer, de les accorder & de les rapprocher de la même ligne, elles fe trouvent enfin à une diftance inconcevable; en forte que de deux chofes dont l'une n'a été imaginée, dans fon origine, que pour repréfenter fidellement l'autre, celle-ci ne differe guere moins de celle-là, que le portrait de la même perfonne peinte dans deux âges très-éloignés. Enfin, l'inconvénient s'eft accru à un tel excès, qu'on n'ofe plus y remédier. On prononce une langue, on en écrit une autre; & l'on s'accoutume tellement, pendant le refte de la vie, à cette bizarrerie qui a fait verfer tant de larmes dans l'enfance, que fi l'on renonçoit à fa mauvaife orthographe pour une plus voifine de la prononciation, on ne reconnoîtroit plus la langue parlée fous cette nouvelle combinaifon de caracteres.

Mais on ne doit point être arrêté par des confidérations fi puiffantes fur la multitude & pour le moment. Il faut abfolument fe faire un alphabet raifonné, où un même figne ne repréfente point des fons différens; ni des fignes différens un même fon, ni plufieurs fignes une voyelle ou un fon fimple. Il faut enfuite déterminer la valeur de ces fignes par la defcription la plus rigoureufe des différens mouvemens des organes de la parole dans la production des fons attachés à chaque figne; diftinguer avec la derniere exactitude les mouvemens fucceffifs & les mouvemens fimultanées; en un mot, ne pas craindre de tomber dans des détails minutieux. C'eft une peine que des auteurs celebres qui ont écrit des langues anciennes, n'ont pas daigné de prendre pour leur idiome; pourquoi n'en ferions-nous pas autant pour le nôtre qui a fes auteurs originaux en tout genre, qui s'étend de jour en jour, & qui eft prefque devenu la langue univerfelle de l'Europe? Lorfque Moliere plaifantoit les grammairiens, il abandonnoit le caractere de philofophe, & il ne favoit pas, comme l'auroit dit Montagne, qu'il donnoit des foufflets aux auteurs qu'il refpectoit le plus, fur la joue du Bourgeois-Gentilhomme.

Nous n'avons qu'un moyen de fixer les chofes fugitives & de pure convention; c'eft de les rapporter à des êtres conftans: & il n'y a de bafe conftante ici que les organes qui ne changent point, & qui, femblables à des inftrumens de mufique, rendront *à peu près* en tout temps les mêmes fons, fi nous favons difpofer artiftement de leur tenfion ou de leur longueur, & diriger convenablement l'air dans leur capacité; la trachée artere & la bouche com-

poſent une eſpece de flûte, dont il faut donner la tablature la plus ſcrupuleuſe. J'ai dit *à peu près*, parce qu'entre les organes de la parole, il n'y en a pas un qui n'ait mille fois plus de latitude & de variété qu'il n'en faut pour répandre des différences ſurprenantes & ſenſibles dans la production d'un ſon. A parler avec la derniere exactitude, il n'y a peut-être pas dans toute la France deux hommes qui aient abſolument une même prononciation. Nous avons chacun la nôtre; elles ſont cependant toutes aſſez ſemblables, pour que nous n'y remarquions ſouvent aucune diverſité choquante; d'où il s'enſuit que ſi nous ne parvenons pas à tranſmettre à la poſtérité notre prononciation, nous lui en ferons paſſer une approchée que l'habitude de parler corrigera ſans ceſſe; car la premiere fois que l'on produit artificiellement un mot étranger, ſelon une prononciation dont les mouvemens ont été preſcrits, l'homme le plus intelligent, qui a l'oreille la plus délicate, & dont les organes de la parole ſont les plus ſouples, eſt dans le cas de l'éleve de M. Pereire. Forçant tous les mouvemens & ſéparant chaque ſon par des repos, il reſſemble à un automate organiſé : mais combien la vîteſſe & la hardieſſe qu'il acquerra peu à peu, n'affoibliront-elles pas ce défaut! Bientôt on le croira né dans le pays, quoiqu'au commencement il fût, par rapport à une langue étrangere, dans un état pire que l'enfant par rapport à ſa langue maternelle; il n'y avoit que ſa nourrice qui l'entendît. L'enchaînement des ſons d'une langue n'eſt pas auſſi arbitraire qu'on ſe l'imagine; j'en dis autant de leurs combinaiſons. S'il y en a qui ne pourroient ſe ſuccéder ſans une grande fatigue pour l'organe, ou ils ne ſe rencontrent point, ou ils ne durent pas. Ils ſont chaſſés de la langue par l'euphonie, cette loi puiſſante qui agit continuellement & univerſellement ſans égard pour l'étymologie & ſes défenſeurs, & qui tend ſans intermiſſion à amener des êtres qui ont les mêmes organes, le même idiome, les mêmes mouvemens preſcrits à peu près à la même prononciation. Les cauſes dont l'action n'eſt point interrompue, deviennent toujours les plus fortes avec le temps, quelque foibles qu'elles ſoient en elles-mêmes.

Je ne diſſimulerai point que ce principe ne ſouffre pluſieurs difficultés, entre leſquelles il y en a une très-importante que je vais expoſer. Selon vous, me dira-t-on, l'euphonie tend ſans ceſſe à approcher les hommes d'une même prononciation, ſurtout lorſque les mouvemens de l'organe ont été déterminés. Cependant, les Allemands, les Anglois, les Italiens, les François prononcent tous diverſement les vers d'Homere & de Virgile; les Grecs écrivent *μῆνιν ἄειδε, θεὰ*, & il y a des Anglois qui liſent *mi, nine, a, i, dé, ʒi, é*; des François qui liſent *mè, nine, a, ei, ye, dé, thé, a* (*ei*, comme dans la premiere de *neige* & *ye*, comme dans la derniere de *paye*; cet *y* eſt un *yeu* conſonne qui manque dans notre alphabet, quoiqu'il ſoit dans notre prononciation). (*Voyez les notes de* M. Duclos *ſur la grammaire générale raiſonnée.*)

Mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils ſont tous également admirateurs de l'harmonie de ce début : c'eſt le même enthouſiaſme, quoiqu'il n'y ait preſque pas un ſon commun. Entre les François la prononciation du Grec varie tellement, qu'il n'eſt pas rare de trouver deux ſavans qui entendent très-bien cette langue, & qui ne s'entendent pas entr'eux; ils ne s'accordent que ſur la quantité. Mais la quantité n'étant que la loi du mouvement de la prononciation, la hâtant ou la ſuſpendant ſeulement, elle ne fait rien ni pour la douceur ni pour l'aſpérité des ſons. On pourra toujours demander comment il arrive que des lettres, des ſyllabes, des mots ou ſolitaires ou combinés ſoient également agréables à pluſieurs perſonnes qui les prononcent diverſement. Eſt-ce une ſuite du préjugé favorable à tout ce qui nous vient de loin, le preſtige ordinaire de la diſtance des temps & des lieux, l'effet d'une longue tradition? Comment eſt-il arrivé que parmi tant de vers Grecs & Latins, il n'y ait pas une ſyllabe tellement contraire à la prononciation des Suédois, des Polonois, que la lecture leur en ſoit abſolument impoſſible? Dirons-nous que les langues

mortes ont été si travaillées, sont formées d'une combinaison de sons si simples, si faciles, si élémentaires, que ces sons forment, dans toutes les langues vivantes où ils sont employés, la partie la plus agréable & la plus mélodieuse ? que ces langues vivantes en se perfectionnant toujours ne font que rectifier sans cesse leur harmonie, & l'approcher de l'harmonie des langues mortes ? en un mot, que l'harmonie de ces dernieres, factice & corrompue par la prononciation particuliere de chaque nation, est encore supérieure à l'harmonie propre & réelle de leurs langues ?

Je répondrai premiérement, que cette derniere considération aura d'autant plus de force, qu'on sera mieux instruit des soins extraordinaires que les Grecs avoient pris pour rendre leur langue harmonieuse : je n'entrerai point dans ce détail ; j'observerai seulement en général, qu'il n'y a presque pas une seule voyelle, une seule diphthongue, une seule consonne, dont la valeur soit tellement constante que l'euphonie n'en puisse disposer, soit en altérant le son, soit en le supprimant : secondement, que, quoique les anciens aient pris quelques précautions pour nous transmettre la valeur de leurs caracteres, il s'en faut beaucoup qu'ils aient été là dessus aussi exacts, aussi minutieux qu'ils auroient dû l'être : troisiémement, que le savant qui possédera bien ce qu'ils nous en ont laissé, pourra toutefois se flatter de réduire à une prononciation fort approchée de la sienne tout homme raisonnable & conséquent : quatriémement, qu'on peut démontrer, sans réplique, à l'Anglois, qu'en prononçant *mi*, *nine*, *a*, *i*, *dé*, *zi*, *è*, il fait six fautes de prononciation sur sept syllabes. Il rend la syllabe μῆ par *mi* ; mais un auteur ancien nous apprend que les brebis rendoient en bêlant le son de l'η. Dira-t-on que les brebis Grecques bêloient autrement que les nôtres, & disoient *bi*, *bi*, & non, *bè*, *bè*. Nous lisons d'ailleurs dans Denis d'Halicarnasse : η *infrà basim linguæ allidit sonum consequentem*, *non suprà*, *ore moderatè aperto*, mouvemens que n'exécute en aucune maniere celui qui rend η par *i*. Il rend ει qui est une diphthongue, par un *i* voyelle & son simple. Il rend le θ par un *z* ou par une *s* grasseyée, tandis que ce n'est qu'un *t* ordinaire aspiré : il rend θε par *zi*, c'est-à-dire, qu'au lieu de déterminer vivement l'air vers le milieu de la langue pour former l'*é* fermé bref, *allidit spiritum circà dentes*, *ore parùm adaperto*, *nec labris sonitum illustrantibus*, où qu'il prononce le caractere *i*. Il rend ὰ par *è*, c'est-à-dire, que *allidit sonum infrà basim linguæ*, *ore moderatè aperto* ; tandis qu'il étoit prescrit pour la juste prononciation de ce caractere ὰ, *spiritum extendere*, *ore aperto*, & *spiritu ad palatum vel suprà elato.*

Celui au contraire qui prononce ces mots Grecs μῆνιν, ἄειδε, θεὰ, *mè*, *nine*, *a*, *ei*, *ye*, *dé*, *thé*, *a*, remplit toutes les loix enfreintes par la prononciation Angloise. On peut s'en assurer en comparant les caracteres Grecs avec les sons que j'y attache, & les mouvemens que Denis d'Halicarnasse prescrit pour chacun de ces caracteres, dans son ouvrage admirable *de collocatione verborum.* Pour faire sentir l'utilité de ses définitions, je me contenterai de rapporter celles de l'*r* & de l'*s*. L'ρ se forme, dit-il, *linguæ extremo spiritum repercutiente*, & *ad palatum propè dentes sublato* : & l'σ, *linguâ adductâ suprà ad palatum*, *spiritu per mediam longitudinem labente*, & *circà dentes cum tenui quodam & angusto sibilo exeunte.* Je demande s'il est possible de satisfaire à ces mouvemens, & de donner à l'*r* & à l'*f* d'autres valeurs que celles que nous leur attachons. Il n'est pas moins précis sur les autres lettres.

Mais, insistera-t-on, si les peuples subsistans qui lisent le Grec se conformoient aux regles de Denis d'Halicarnasse, ils prononceroient donc tous cette langue de la même maniere, & comme les anciens Grecs la prononçoient.

Je répons à cette question par une supposition qu'on ne peut rejeter, quelque extraordinaire qu'elle soit dans ce pays-ci ; c'est qu'un Espagnol ou un Italien, pressé du desir de posséder un portrait de sa maîtresse, qu'il ne pouvoit montrer à aucun peintre, prit le parti qui lui restoit d'en faire par écrit la description la plus étendue & la plus exacte ; il commença par déterminer la juste proportion de la tête entiere ; il passa ensuite aux dimensions du front,

des yeux, du nez, de la bouche, du menton, du cou; puis il revint ſur chacune de ces parties, & il n'épargna rien pour que ſon diſcours gravât dans l'eſprit du peintre la véritable image qu'il avoit ſous les yeux; il n'oublia ni les couleurs, ni les formes, ni rien de ce qui appartient au caractere: plus il compara ſon diſcours avec le viſage de ſa maîtreſſe, plus il le trouva reſſemblant; il crut ſur-tout que plus il chargeroit ſa deſcription de petits détails, moins il laiſſeroit de liberté au peintre; il n'oublia rien de ce qu'il penſa devoir captiver le pinceau. Lorſque ſa deſcription lui parut achevée, il en fit cent copies, qu'il envoya à cent peintres, leur enjoignant à chacun d'exécuter exactement ſur la toile ce qu'ils liroient ſur ſon papier. Les peintres travaillent, & au bout d'un certain temps notre amant reçoit cent portraits, qui tous reſſemblent rigoureuſement à ſa deſcription, & dont aucun ne reſſemble à un autre, ni à ſa maîtreſſe. L'application de cet apologue, au cas dont il s'agit, n'eſt pas difficile: on me diſpenſera de la faire en détail. Je dirai ſeulement que, quelque ſcrupuleux qu'un auteur puiſſe être dans la deſcription des mouvemens de l'organe lorſqu'il produit différens ſons, il y aura toujours une latitude, légere en elle-même, infinie par rapport aux diviſions réelles dont elle eſt ſuſceptible, & aux variétés ſenſibles, mais inappréciables, qui réſulteront de ces diviſions. On n'en peut pas toutefois inférer, ni que ces deſcriptions ſoient entiérement inutiles, parce qu'elles ne donneront jamais qu'une prononciation approchée, ni que l'euphonie, cette loi à laquelle une langue ancienne a dû toute ſon harmonie, n'ait une action conſtante dont l'effet ne tende du moins autant à nous en rapprocher qu'à nous en éloigner. Deux propoſitions que j'avois à établir.

Je ne dirai qu'un mot de la ponctuation. Il y a peu de différence entre l'art de bien lire & celui de bien ponctuer. Les repos de la voix dans le diſcours, & les ſignes de la ponctuation dans l'écriture, ſe correſpondent toujours, indiquent également la liaiſon ou la disjonction des idées, & ſuppléent à une infinité d'expreſſions. Il ne ſera donc pas inutile d'en déterminer le nombre ſelon les regles de la logique, & d'en fixer la valeur par des exemples.

Il ne reſte plus qu'à déterminer l'accent & la quantité. Ce que nous avons d'accent, plus oratoire que ſyllabique, eſt inappréciable; & l'on peut réduire notre quantité à des longues, à des breves, & à des moins breves; en quoi elle paroît admettre moins de variété que celle des anciens qui diſtinguoient juſqu'à quatre ſortes de breves, ſinon dans la verſification, au moins dans la proſe, qui l'emporte évidemment ſur la poéſie, pour la variété de ſes nombres. Ainſi ils diſoient que dans ὁδὸς, ῥόδος, τρόπος, στρόφος, les premieres qui ſont breves, n'en avoient pas moins une quantité ſenſiblement inégale. Mais c'eſt encore ici le cas où l'on peut s'en rapporter à l'organe exercé, du ſoin de réparer les négligences.

Voici donc les conditions praticables & néceſſaires, pour que la langue, ſans laquelle les connoiſſances ne ſe tranſmettent point, ſe fixe autant qu'il eſt poſſible de la fixer par ſa nature, & qu'il eſt important de la fixer pour l'objet principal d'un Dictionnaire univerſel & raiſonné. Il faut un alphabet raiſonné, accompagné de l'expoſition rigoureuſe des mouvemens de l'organe & de la modification de l'air dans la production des ſons attachés à chaque caractere élémentaire, & à chaque combinaiſon ſyllabique de ces caracteres; écrire d'abord le mot ſelon l'alphabet uſuel, l'écrire enſuite ſelon l'alphabet raiſonné, chaque ſyllabe ſéparée & chargée de ſa quantité; ajouter le mot Grec ou Latin qui rend le mot François, quand il eſt radical ſeulement, avec la citation de l'endroit où ce mot Grec ou Latin eſt employé dans l'auteur ancien; & s'il a différens ſens, & que parmi ces ſens il devienne quelquefois radical, le fixer autant de fois par le radical correſpondant dans la langue morte; en un mot, le définir quand il n'eſt pas radical, car cela eſt toujours poſſible, & le ſynonyme Grec ou Latin devient alors ſuperflu. On voit combien ce travail eſt long, difficile, épineux. Quel uſage il faut avoir de deux ou trois langues, afin de comparer les idées ſimples repréſentées par

des signes différens qui aient entre eux un rapport d'identité, ou ce qui est plus délicat encore, les collections d'idées représentées par des signes qui doivent avoir le même rapport; & dans les cas fréquens où l'on ne peut obtenir l'identité de rapport, combien de finesse & de goût pour distinguer entre les signes ceux dont les acceptions sont les plus voisines; & entre les idées accessoires, celles qu'il faut conserver ou sacrifier. Mais il ne faut pas se laisser décourager. L'académie de la Crusca a levé une partie de ces difficultés dans son célebre vocabulaire. L'académie Françoise, rassemblant dans son sein l'universalité des connoissances, des poëtes, des orateurs, des mathématiciens, des physiciens, des naturalistes, des gens du monde, des philosophes, des militaires, & étant bien déterminée à n'écouter dans ses élections que le besoin qu'elle aura d'un talent plutôt que d'un autre, pour la perfection de son travail, il seroit incroyable qu'elle ne suivît pas ce plan général, & que son ouvrage ne devînt pas d'une utilité essentielle à ceux qui s'occuperont à perfectionner la foible esquisse que nous publions.

Elle n'aura pas oublié sans doute de désigner nos gallicismes, ou les différens cas dans lesquels il arrive à notre langue de s'écarter des loix de la grammaire générale raisonnée; car un idiotisme ou un écart de cette nature, c'est la même chose. D'où l'on voit encore qu'en tout il y a une mesure invariable & commune, au défaut de laquelle on ne connoît rien, on ne peut rien apprecier, ni rien définir; que la grammaire générale raisonnée est ici cette mesure; & que sans cette grammaire, un dictionnaire de langue manque de fondement, puisqu'il n'y a rien de fixe à quoi on puisse rapporter les cas embarrassans qui se présentent; rien qui puisse indiquer en quoi consiste la difficulté; rien qui désigne le parti qu'il faut prendre; rien qui donne la raison de préférence entre plusieurs solutions opposées; rien qui interprete l'usage, qui le combatte, ou le justifie, comme cela se peut souvent. Car ce seroit un préjugé que de croire que la langue étant la base du commerce parmi les hommes, des défauts importans puissent y subsister long-temps, sans être apperçus & corrigés par ceux qui ont l'esprit juste & le cœur droit. Il est donc vraisemblable que les exceptions à la loi générale qui resteront, seront plutôt des abréviations, des énergies, des euphonies, & autres agrémens légers, que des vices considérables. On parle sans cesse; on écrit sans cesse; on combine les idées & les signes en une infinité de manieres différentes; on rapporte toutes ces combinaisons au joug de la syntaxe universelle; on les y assujettit tôt ou tard, pour peu qu'il y ait d'inconvénient à les en affranchir; & lorsque cet asservissement n'a pas lieu, c'est qu'on y trouve un avantage qu'il est quelquefois difficile, mais qu'il seroit toujours impossible de développer sans la grammaire raisonnée, l'analogie & l'étymologie que j'appellerai les ailes de l'art de parler, comme on a dit de la chronologie & de la géographie, que ce sont les yeux de l'histoire.

Nous ne finirons pas nos observations sur la langue, sans avoir parlé des synonymes. On les multiplieroit à l'infini, si on ne commençoit par chercher quelque loi qui en fixât le nombre. Il y a dans toutes les langues des expressions qui ne different que par des nuances très-délicates. Ces nuances n'échappent ni à l'orateur ni au poëte qui connoissent leur langue; mais ils les négligent à tout moment, l'un contraint par la difficulté de son art, l'autre entraîné par l'harmonie du sien. C'est de cette considération qu'on peut déduire la loi générale dont on a besoin. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que la poésie prend pour tels; afin de remédier à la confusion qui s'introduiroit dans la langue par l'indulgence que l'on a pour la rigueur des loix de la versification. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que l'art oratoire substitue indistinctement les uns aux autres, afin de remédier à la confusion qui s'introduiroit dans la langue, par le charme de l'harmonie oratoire qui tantôt préfere & tantôt sacrifie le mot propre, abandonnant le jugement du bon sens & de la raison, pour se soumettre à celui de l'oreille; abandon qui paroît d'abord l'extravagance la plus manifeste & la plus contraire à l'exactitude & à la vérité; mais qui devient,

quand on y réfléchit, le fondement de la finesse, du bon goût, de la mélodie du style, de son unité, & des autres qualités de l'élocution, qui seules assurent l'immortalité aux productions littéraires. Le sacrifice du mot propre ne se faisant jamais que dans les occasions où l'esprit n'en est pas trop écarté par l'expression mélodieuse, alors l'entendement le supplée; le discours se rectifie; la période demeure harmonieuse; je vois la chose comme elle est; je vois de plus le caractere de l'auteur, le prix qu'il a attaché lui-même aux objets dont il m'entretient, la passion qui l'anime; le spectacle se complique, se multiplie, & en même proportion, l'enchantement s'accroît dans mon esprit; l'oreille est contente, & la vérité n'est point offensée. Lorsque ces avantages ne pourront se réunir, l'écrivain le plus harmonieux, s'il a de la justesse & du goût, ne se résoudra jamais à abandonner le mot propre pour son synonyme. Il en fortifiera ou affoiblira la mélodie à l'aide d'un correctif; il variera les temps, ou il donnera le change à l'oreille par quelque autre finesse. Indépendamment de l'harmonie, il faut encore laisser le mot propre pour un autre, toutes les fois que le premier réveille des idées petites, basses, obscenes, ou rappelle des sensations désagréables. Mais dans les autres circonstances, ne seroit-il pas plus à propos, dira-t-on, de laisser au lecteur le soin de suppléer le mot harmonieux que celui de suppléer le mot propre? Non; quand il seroit aussi facile à l'oreille, le mot propre étant donné, d'entendre le mot harmonieux, qu'à l'esprit, le mot harmonieux étant donné, de trouver le mot propre. Il faut, pour que l'effet de la musique soit produit, que la musique soit entendue: elle ne se suppose point; elle n'est rien, si l'oreille n'en est pas réellement affectée.

On recueillera toutes les expressions que nos grands poëtes & nos meilleurs orateurs auront employées & pourront employer indistinctement. C'est sur-tout la postérité qu'il faut avoir en vue. C'est encore une mesure invariable. Il est inutile de nuancer les mots qu'on ne sera point tenté de confondre, quand la langue sera morte. Au delà de cette limite, l'art de faire des synonymes devient un travail aussi étendu que puéril. Je voudrois qu'on eût deux autres attentions dans la distinction des mots synonymes: l'une de ne pas marquer seulement les idées qui différencient, mais celles encore qui sont communes. M. l'abbé Girard ne s'est asservi qu'à la premiere partie de cette loi; cependant celle qu'il a négligée n'est ni moins essentielle, ni moins difficile à remplir. L'autre, de choisir ses exemples de maniere qu'en expliquant la diversité des acceptions, on exposât en même temps les usages de la nation, ses coutumes, son caractere, ses vices, ses vertus, ses principales transactions, &c., & que la mémoire de ses grands hommes, de ses malheurs & de ses prospérités, y fût rappellée. Il n'en coûtera pas plus de rendre un synonyme utile, sensé, instructif & vertueux, que de le faire contraire à l'honnêteté ou vuide de sens.

Ajoutons à ces observations un moyen simple & raisonnable d'abréger la nomenclature & d'éviter les redites. L'académie Françoise l'avoit pratiqué dans la premiere édition de son dictionnaire; & je ne pense pas qu'elle y eût renoncé en faveur des lecteurs bornés, si elle eût considéré combien il étoit facile de les secourir. Ce moyen d'abréger la nomenclature, c'est de ne pas distribuer en plusieurs articles séparés, ce qui doit naturellement être renfermé sous un seul. Faut-il qu'un dictionnaire contienne autant de fois un mot, qu'il y a de différences dans les vues de l'esprit? L'ouvrage devient infini, & ce sera nécessairement un chaos de répétitions. Je ne ferois donc de *précipitable*, *précipiter*, *précipitant*, *précipitation*, *précipité*, *précipice*, & de toute autre expression semblable, qu'un article auquel je renverrois dans tous les endroits où l'ordre alphabétique m'offriroit des expressions liées par une même idée générale & commune. Quant aux différences, le substantif désigne ou la chose, ou la personne, ou l'action, ou la sensation, ou la qualité, ou le temps, ou le lieu; le participe, l'action, considérée ou comme possible, ou comme présente, ou comme passée; l'infinitif, l'action relativement à un agent, à un lieu, & à un temps quelconque indéterminé. Multiplier les dé-

finitions selon toutes ces faces, ce n'eſt pas définir les termes ; c'eſt revenir ſur les mêmes notions à chaque face nouvelle qu'un terme préſente. N'eſt-il pas évident que ce qui convient à une expreſſion conſidérée une fois ſous ces points de vue différens, convient à toutes celles qui admettront dans la langue la même variété ? Je remarquerai que pour la perfection d'un idiome, il ſeroit à ſouhaiter que les termes y euſſent toute la variété dont ils ſont ſuſceptibles. Je dis *dont ils ſont ſuſceptibles*, parce qu'il y a des verbes, tels que les neutres, qui excluent certaines muances ; ainſi *aller* ne peut avoir l'adjectif *allable*. Mais combien d'autres dont il n'en eſt pas ainſi, & dont le produit eſt limité ſans raiſon, malgré le beſoin journalier, & les embarras d'une diſette qui ſe fait particuliérement ſentir aux écrivains exacts & laconiques ? Nous diſons *accuſateur*, *accuſer*, *accuſation*, *accuſant*, *accuſé*, & nous ne diſons pas *accuſable*, quoiqu'*inexcuſable* ſoit d'uſage. Combien d'adjectifs qui ne ſe meuvent point vers le ſubſtantif, & de ſubſtantifs qui ne ſe meuvent point vers l'adjectif ! Voilà une ſource féconde où il reſte encore à notre langue bien des richeſſes à puiſer. Il ſeroit bon de remarquer à chaque expreſſion les muances qui lui manquent, afin qu'on oſât les ſuppléer de notre temps, ou de crainte que trompé dans la ſuite par l'analogie, on ne les regardât comme des manieres de dire, en uſage dans le bon ſiecle.

Voilà ce que j'avois à expoſer ſur la langue. Plus cet objet avoit été négligé dans notre ouvrage, plus il étoit important relativement au but d'une *Encyclopédie* ; plus il convenoit d'en traiter ici avec étendue; ne fût-ce, comme nous l'avons dit, que pour indiquer les moyens de réparer la faute que nous avons commiſe. Je n'ai point parlé de la ſyntaxe, ni des autres parties du rudiment François ; celui qui s'en eſt chargé, n'a rien laiſſé à deſirer là deſſus ; & notre dictionnaire eſt complet de ce côté.

Mais après avoir traité de la langue, ou du moyen de tranſmettre les connoiſſances, cherchons le meilleur enchaînement qu'on puiſſe leur donner.

Il y a d'abord un ordre général, celui qui diſtingue ce dictionnaire de tout autre ouvrage où les matieres ſont pareillement ſoumiſes à l'ordre alphabétique ; l'ordre qui l'a fait appeller *Encyclopédie*. Nous ne dirons qu'une choſe de cet enchaînement conſidéré par rapport à toute la matiere encyclopédique, c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible à l'architecte du génie le plus fécond, d'introduire autant de variété dans la conſtruction d'un grand édifice, dans la décoration de ſes façades, dans la combinaiſon de ſes ordres, en un mot, dans toutes les parties de ſa diſtribution que l'ordre encyclopédique en admet. Il peut être formé, ſoit en rapportant nos différentes connoiſſances aux diverſes facultés de notre ame (c'eſt ce ſyſtême que nous avons ſuivi), ſoit en les rapportant aux êtres qu'elles ont pour objet ; & cet objet eſt ou de pure curioſité, ou de luxe, ou de néceſſité. On peut diviſer la ſcience générale, ou en ſcience des choſes & en ſcience des ſignes, ou en ſcience des concrets ou en ſcience des abſtraits. Les deux cauſes les plus générales, l'art & la nature donnent auſſi une belle & grande diſtribution. On en rencontrera d'autres dans la diſtinction ou du phyſique & du moral ; de l'exiſtant & du poſſible ; du matériel & du ſpirituel ; du réel & de l'intelligible. Tout ce que nous ſavons ne découle-t-il pas de l'uſage de nos ſens & de celui de notre raiſon ? N'eſt-il pas ou naturel ou révélé ? Ne ſont-ce pas ou des mots, ou des choſes, ou des faits ? Il eſt donc impoſſible de bannir l'arbitraire de cette grande diſtribution premiere. L'univers ne nous offre que des êtres particuliers, infinis en nombre, & ſans preſqu'aucune diviſion fixe & déterminée ; il n'y en a aucun qu'on puiſſe appeller ou le premier ou le dernier ; tout s'y enchaîne & s'y ſuccede par des nuances inſenſibles ; & à travers cette uniforme immenſité d'objets, s'il en paroît quelques-uns qui, comme des pointes de rochers, ſemblent percer la ſurface & la dominer, ils ne doivent cette prérogative qu'à des ſyſtêmes particuliers, qu'à des conventions vagues, qu'à certains événemens étrangers, & non à l'arrangement phyſique des êtres & à l'intention de la nature. *Voyez le Proſpectus.*

En général, la deſcription d'une machine peut être entamée par quelque partie

que ce soit. Plus la machine sera grande & compliquée, plus il y aura de liaisons entre ses parties, moins on connoîtra ces liaisons; plus on aura de différens plans de descrip-tion. Que sera-ce donc si la machine est in-finie en tout sens; s'il est question de l'uni-vers réel & de l'univers intelligible, ou d'un ouvrage qui soit comme l'empreinte de tous les deux? L'univers, soit réel, soit intelligible, a une infinité de points de vue sous lesquels il peut être repré-senté, & le nombre des systêmes possi-bles de la connoissance humaine est aussi grand que celui de ces points de vue. Le seul d'où l'arbitraire seroit exclu, c'est, comme nous l'avons dit dans notre *Pros-pectus*, le systême qui existoit de toute éter-nité dans la volonté de Dieu. Et celui où l'on descendroit de ce premier Etre éternel, à tous les êtres qui, dans les temps, éma-nerent de son sein, ressembleroit à l'hypo-these astronomique dans laquelle le philo-sophe se transporte en idée au centre du so-leil, pour y calculer les phénomenes des corps célestes qui l'environnent; ordon-nance qui a de la simplicité & de la gran-deur, mais à laquelle on pourroit repro-cher un défaut important dans un ouvrage composé par des philosophes, & adressé à tous les hommes & à tous les temps; le défaut d'être lié trop étroitement à notre théologie, science sublime, utile sans doute par les connoissances que le chrétien en reçoit, mais plus utile encore par les sacri-fices qu'elle en exige, & les récompenses qu'elle lui promet.

Quant à ce systême général d'où l'arbi-traire seroit exclu, & que nous n'aurons jamais; peut-être ne nous seroit-il pas fort avantageux de l'avoir; car quelle différence y auroit-il entre la lecture d'un ouvrage où tous les ressorts de l'univers seroient déve-loppés, & l'étude même de l'univers? pres-qu'aucune: nous ne serions toujours capa-bles d'entendre qu'une certaine portion de ce grand livre; & pour peu que l'impatience & la curiosité qui nous dominent & inter-rompent si communément le cours de nos observations, jetassent de désordre dans nos lectures, nos connoissances devien-droient aussi isolées qu'elles le font; per-dant la chaîne des inductions, & cessant d'appercevoir les liaisons antérieures & sub-séquentes, nous aurions bientôt les mêmes vuides & les mêmes incertitudes. Nous nous occupons maintenant à remplir ces vuides, en contemplant la nature; nous nous occuperions à les remplir, en médi-tant un volume immense qui, n'étant pas plus parfait à nos yeux que l'univers, ne seroit pas moins exposé à la témérité de nos doutes & de nos objections.

Puisque la perfection absolue d'un plan universel ne remédieroit point à la foiblesse de notre entendement, attachons-nous à ce qui convient à notre condition d'homme, & contentons-nous de remonter à quelque notion très-générale. Plus le point de vue d'où nous considérons les objets sera élevé; plus il nous découvrira d'étendue, & plus l'ordre que nous suivrons sera instructif & grand. Il faut par conséquent qu'il soit simple, parce qu'il y a rarement de la gran-deur sans simplicité; qu'il soit clair & fa-cile; que ce ne soit point un labyrinthe tortueux où l'on s'égare, & où l'on n'ap-perçoive rien au delà du point où l'on est; mais une grande & vaste avenue qui s'étende au loin, & sur la longueur de laquelle on en rencontre d'autres également bien dis-tribuées, qui conduisent aux objets solitai-res & écartés par le chemin le plus facile & le plus court.

Une considération, sur-tout, qu'il ne faut point perdre de vue, c'est que si l'on bannit l'homme ou l'être pensant & contemplateur de dessus la surface de la terre; ce spectacle pathétique & sublime de la nature n'est plus qu'une scene triste & muette. L'univers se tait; le silence & la nuit s'en emparent. Tout se change en une vaste solitude où les phénomenes inobservés se passent d'une maniere obscure & sourde. C'est la présence de l'homme qui rend l'existence des êtres intéressante; & que peut-on se proposer de mieux dans l'histoire de ces êtres, que de se soumettre à cette considération? Pour-quoi n'introduirons-nous pas l'homme dans notre ouvrage, comme il est placé dans l'univers? Pourquoi n'en ferons-nous pas un centre commun? Est-il dans l'espace in-fini quelque point d'où nous puissions, avec plus d'avantage, faire partir les lignes immenses que nous nous proposons d'éten-

dre à tous les autres points? Quelle vive & douce réaction n'en résultera-t-il pas des êtres vers l'homme, de l'homme vers les êtres?

Voilà ce qui nous a déterminés à chercher dans les facultés principales de l'homme, la division générale à laquelle nous avons subordonné notre travail. Qu'on suive telle autre voie qu'on aimera mieux, pourvu qu'on ne substitue pas à l'homme un être muet, insensible & froid. L'homme est le terme unique d'où il faut partir, & auquel il faut tout ramener, si l'on veut plaire, intéresser, toucher jusque dans les considérations les plus arides & les détails les plus secs. Abstraction faite de mon existence & du bonheur de mes semblables, que m'importe le reste de la nature?

Un second ordre, non moins essentiel que le précédent, est celui qui déterminera l'étendue relative des différentes parties de l'ouvrage. J'avoue qu'il se présente ici une de ces difficultés qu'il est impossible de surmonter quand on commence, & qu'il est difficile de surmonter à quelque édition qu'on parvienne. Comment établir une juste proportion entre les différentes parties d'un si grand tout? Quand ce tout seroit l'ouvrage d'un seul homme, la tâche ne seroit pas facile: qu'est-ce donc que cette tâche, lorsque le tout est l'ouvrage d'une société nombreuse? En comparant un dictionnaire universel & raisonné de la connoissance humaine à une statue colossale, on n'en est pas plus avancé, puisqu'on ne sait ni comment déterminer la hauteur absolue du colosse, ni par quelles sciences, ni par quels arts ses membres différens doivent être représentés. Quelle est la matiere qui servira de module? Sera-ce la plus noble, la plus utile, la plus importante, ou la plus étendue? Préférera-t-on la morale aux mathématiques, les mathématiques à la théologie, la théologie à la jurisprudence, la jurisprudence à l'histoire naturelle, &c. Si l'on s'en tient à certaines expressions génériques que personne n'entend de la même maniere, quoique tout le monde s'en serve sans contradiction, parce que jamais on ne s'explique; & si l'on demande à chacun, ou des élémens, ou un traité complet & général, on ne tardera pas à s'appercevoir combien cette mesure nominale est vague & indéterminée. Et celui qui aura cru prendre, avec ses différens collegues, des précautions telles que les matériaux qui lui seront remis cadreront à peu près avec son plan, est un homme qui n'a nulle idée de son objet, ni des collegues qu'il s'associe. Chacun a sa maniere de sentir & de voir. Je me souviens qu'un artiste à qui je croyois avoir exposé assez exactement ce qu'il avoit à faire pour son art, m'apporta, d'après mon discours, à ce qu'il prétendoit, sur la maniere de tapisser en papier, qui demandoit à peu près un feuillet d'écriture & une demi-planche de dessein, dix à douze planches énormément chargées de figures, & trois cahiers épais, *in-folio*, d'un caractere fort menu, à fournir un à deux volumes in-douze. Un autre, au contraire, à qui j'avois prescrit exactement les mêmes regles qu'au premier, m'apporta, sur une des manufactures les plus étendues par la diversité des ouvrages qu'on y fabrique, des matieres qu'on y emploie, des machines dont on se sert & des manœuvres qu'on y pratique, un petit catalogue de mots sans définition, sans explication, sans figure, m'assurant bien fermement que son art ne contenoit rien de plus: il supposoit que le reste, ou n'étoit point ignoré, ou ne pouvoit s'écrire. Nous avions espéré, d'un de nos *amateurs* les plus vantés, l'article *Composition en Peinture*. (M. Watelet ne nous avoit point encore offert ses secours.) Nous reçûmes de l'*amateur* deux lignes de définition, sans exactitude, sans style & sans idées, avec l'humiliant aveu *qu'il n'en savoit pas davantage*; & je fus obligé de faire l'article *Composition en Peinture*, moi qui ne suis ni *amateur* ni peintre. Ces phénomenes ne m'étonnerent point. Je vis, avec aussi peu de surprise, la même diversité entre les travaux des savans & des gens de lettres. La preuve en subsiste en cent endroits de cet ouvrage. Ici nous sommes boursouflés & d'un volume exorbitant; là, maigres, petits, mesquins, secs & décharnés. Dans un endroit, nous ressemblons à des squelettes; dans un autre, nous avons un air hydropique; nous sommes alternativement nains & géans, colosses

& pygmées; droits, bien faits & proportionnés; boſſus, boiteux & contrefaits. Ajoutez à toutes ces bizarreries celle d'un diſcours tantôt abſtrait, obſcur ou recherché, plus ſouvent négligé, traînant & lâche; & vous comparerez l'ouvrage entier au monſtre de l'art poétique, ou même à quelque choſe de plus hideux. Mais ces défauts ſont inſéparables d'une premiere tentative, & il m'eſt évidemment démontré qu'il n'appartient qu'au temps & aux ſiecles à venir de les réparer. Si nos neveux s'occupent de l'*Encyclopédie* ſans interruption, ils pourront conduire l'ordonnance de ſes matériaux à quelque degré de perfection : mais, au défaut d'une meſure commune & conſtante, il n'y a point de milieu; il faut d'abord admettre ſans exception tout ce qu'une ſcience comprend, abandonner chaque matiere à elle-même, & ne lui preſcrire d'autres limites que celles de ſon objet. Chaque choſe étant alors dans l'*Encyclopédie* ce qu'elle eſt en ſoi, elle y aura ſa vraie proportion, ſurtout lorſque le temps aura preſſé les connoiſſances, & réduit chaque ſujet à ſa juſte étendue. S'il arrivoit, après un grand nombre d'éditions ſucceſſivement perfectionnées, que quelque matiere importante reſtât dans le même état, comme il pourroit aiſément arriver parmi nous à la minéralogie & à la métallurgie, ce ne ſera plus la faute de l'ouvrage, mais celle du genre humain en général, ou de la nation en particulier, dont les vues ne ſe ſeront pas encore tournées ſur ces objets.

J'ai fait ſouvent une obſervation, c'eſt que l'émulation qui s'allume néceſſairement entre des collegues, produit des diſſertations au lieu d'articles. Tout l'art des renvois ne peut alors remédier à la diffuſion; &, au lieu de lire un article d'*Encyclopédie*, on ſe trouve embarqué dans un mémoire académique. Ce défaut diminuera à meſure que les éditions ſe multiplieront; les connoiſſances ſe rapprocheront néceſſairement; le ton emphatique & oratoire s'affoiblira; quelques découvertes, devenues plus communes & moins intéreſſantes, occuperont moins d'eſpace; il n'y aura plus que les matieres nouvelles, les découvertes du jour qui ſeront enflées. C'eſt une ſorte de condeſcendance qu'on aura dans tous les temps pour l'objet, pour l'auteur, pour le public, *&c.* Le moment paſſé, cet article ſubira la circonciſion comme les autres. Mais, en général, les inventions & les idées nouvelles introduiſant une diſproportion néceſſaire; & la premiere édition étant celle de toutes qui contient le plus de choſes, ſinon récemment inventées, du moins auſſi peu connues que ſi elles avoient ce caractere, il eſt évident, & par cette raiſon & par celles qui précedent, que c'eſt l'édition où il doit régner le plus de déſordre, mais qui en revanche montrera, à travers ſes irrégularités, un air original qui paſſera difficilement dans les éditions ſuivantes.

Pourquoi l'ordre encyclopédique eſt-il ſi parfait & ſi régulier dans l'auteur Anglois? C'eſt que, ſe bornant à compiler nos dictionnaires & à analyſer un petit nombre d'ouvrages, n'inventant rien, s'en tenant rigoureuſement aux choſes connues, tout lui étant également intéreſſant ou indifférent, n'ayant ni d'acception pour aucune matiere, ni de moment favorable ou défavorable pour travailler, excepté celui de la migraine ou du *ſpleen*, c'étoit un laboureur qui traçoit ſon ſillon, ſuperficiel, mais égal & droit. Il n'en eſt pas ainſi de notre ouvrage : on ſe pique : on veut avoir des morceaux d'appareil : c'eſt même peut-être en ce moment ma vanité : l'exemple de l'un en entraîne un autre. Les éditeurs ſe plaignent, mais inutilement : on ſe prévaut de leurs propres fautes contre eux-mêmes, & tout ſe porte à l'excès. Les articles de Chambers ſont aſſez régulierement diſtribués; mais ils ſont vuides. Les nôtres ſont pleins, mais irréguliers. Si Chambers eût rempli les ſiens, je ne doute point que ſon ordonnance n'en eût ſouffert.

Un troiſieme ordre eſt celui qui expoſe la diſtribution particuliere à chaque partie. Ce ſera le premier morceau qu'on exigera d'un collegue. Cet ordre ne me paroît pas entiérement arbitraire; il n'en eſt pas d'une ſcience ainſi que de l'univers. L'univers eſt l'ouvrage infini d'un Dieu. Une ſcience eſt un ouvrage fini de l'entendement humain. Il y a des premiers principes, des

notions

notions générales, des axiomes donnés. Voilà les racines de l'arbre. Il faut que cet arbre se ramifie le plus qu'il sera possible; qu'il parte de l'objet général comme d'un tronc; qu'il s'éleve d'abord aux grandes branches ou premieres divisions; qu'il passe de ces maîtresses branches à de moindres rameaux; & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il se soit étendu jusqu'aux termes particuliers qui seront comme les feuilles & la cheve-lure de l'arbre. Et pourquoi ce détail seroit-il impossible? Chaque mot n'a-t-il pas sa place, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, son pédicule & son insertion? Tous ces arbres particuliers seront soigneusement recueillis; &, pour présenter les mêmes idées sous une image plus exacte, l'ordre encyclopédique général sera comme une mappemonde où l'on ne rencontrera que les grandes régions; les ordres particuliers, comme des cartes particulieres de royaumes, de provinces, de contrées; le dictionnaire, comme l'histoire géographique & détaillée de tous les lieux; la topographie générale & raisonnée de ce que nous connoissons dans le monde intelligible & dans le monde visible; & les renvois serviront d'itinéraires dans ces deux mondes, dont le visible peut être regardé comme l'ancien, & l'intelligible comme le nouveau.

Il y a un quatrieme ordre moins général qu'aucun des précédens; c'est celui qui distribue convenablement plusieurs articles différens compris sous une même dénomination. Il paroît ici nécessaire de s'assujettir à la génération des idées, à l'analogie des matieres, à leur enchaînement naturel, de passer du simple au figuré, &c. Il y a des termes solitaires qui sont propres à une seule science, & qui ne doivent donner aucune sollicitude. Quant à ceux dont l'acception varie, & qui appartiennent à plusieurs sciences & à plusieurs arts, il faut en former un petit systême dont l'objet principal soit d'adoucir & de pallier autant qu'on pourra la bizarrerie des disparates. Il faut en composer le tout le moins irrégulier & le moins décousu, & se laisser conduire, tantôt par les rapports, quand il y en a de marqués, tantôt par l'importance des matieres; &, au défaut des rapports, par des tours originaux qui se présenteront d'autant plus fréquemment aux éditeurs, qu'ils auront plus de génie, d'imagination & de connoissances. Il y a des matieres qui ne se séparent point, telles que l'histoire sacrée & l'histoire profane, la théologie & la mythologie, l'histoire naturelle, la physique, la chymie & quelques arts, &c. La science étymologique, la connoissance historique des êtres & des noms fourniront aussi un grand nombre de vues différentes, qu'on pourra toujours suivre sans crainte d'être embarrassé, obscur ou ridicule.

Au milieu de ces différens articles de même dénomination à distribuer, l'éditeur se comportera comme s'il en étoit l'auteur; il suivra l'ordre qu'il eût suivi s'il eût eu à considérer le mot sous toutes ses acceptions. Il n'y a point ici de loi générale à prescrire; on en connoîtroit une, que le moindre inconvénient qu'il y auroit à la suivre, ce seroit l'ennui de l'uniformité. L'ordre encyclopédique général jetteroit de temps en temps dans des arrangemens bizarres. L'ordre alphabétique donneroit à tout moment des contrastes burlesques; un article de théologie se trouveroit relégué tout au travers des arts méchaniques. Ce qu'on observera communément & sans inconvénient, c'est de débuter par l'acception simple & grammaticale; de tracer sous l'acception grammaticale un petit tableau en raccourci de l'article en entier; d'y présenter en exemples autant de phrases différentes qu'il y a d'acceptions différentes; d'ordonner ces phrases entr'elles, comme les différentes acceptions du mot doivent être ordonnées dans le reste de l'article; à chaque phrase ou exemple, de renvoyer à l'acception particuliere dont il s'agit. Alors on verra presque toujours la logique succéder à la grammaire, la métaphysique à la logique, la théologie à la métaphysique, la morale à la théologie, la jurisprudence à la morale, &c. Malgré la diversité des acceptions, chaque article traité de cette maniere formera un ensemble; &, malgré cette unité commune à tous les articles, il n'y aura ni trop d'uniformité, ni monotonie. J'insiste sur la liberté & la variété de cette distribution,

parce qu'elle eſt en même temps commode, utile & raiſonnable. Il en eſt de la formation d'une *Encyclopédie* ainſi que de la fondation d'une grande ville. Il n'en faudroit pas conſtruire toutes les maiſons ſur un même modele, quand on auroit trouvé un modele général, beau en lui-même & convenable à tout emplacement. L'uniformité des édifices, entraînant l'uniformité des voies publiques, répandroit ſur la ville entiere un aſpect triſte & fatigant. Ceux qui marchent ne réſiſtent point à l'ennui d'un long mur, ou même d'une longue forêt qui les a d'abord enchantés.

Un bon eſprit (& il faut ſuppoſer au moins cette qualité dans un éditeur) ſaura mettre chaque choſe à ſa place, & il n'y a pas à craindre qu'il ait dans les idées aſſez peu d'ordre, ou dans l'eſprit aſſez peu de goût pour entremêler ſans néceſſité des acceptions diſparates. Mais il y auroit auſſi de l'injuſtice à l'accuſer d'une bizarrerie qui ne ſeroit que la ſuite néceſſaire de la diverſité des matieres, des imperfections de la langue, & de l'abus des métaphores, qui tranſporte un même mot de la boutique d'un artiſan ſur les bancs de la Sorbonne, & qui raſſemble les choſes les plus hétérogenes ſous une commune dénomination.

Mais quel que ſoit l'objet dont on traite, il faut expoſer le genre auquel il appartient, ſa différence ſpécifique, ou la qualité qui le diſtingue, s'il y en a une; ou plutôt l'aſſemblage de celles qui le conſtituent (car il réſulte de cet aſſemblage une différence néceſſaire, ſans quoi deux ou pluſieurs êtres phyſiques étant abſolument les mêmes au jugement de tous nos ſens, nous ne les diſtinguerions pas); ſes cauſes, quand on les connoît; ce qu'on fait de ſes effets; ſes qualités actives & paſſives; ſon objet; ſa fin; ſes uſages; les ſingularités qu'on y remarque; ſa génération; ſon accroiſſement; ſes viciſſitudes; ſes dimenſions; ſon dépériſſement, &c.: d'où il s'enſuit qu'un même objet conſidéré ſous tant de faces, doit ſouvent appartenir à pluſieurs ſciences; & qu'un mot, pris ſous une ſeule acception, fournira pluſieurs articles différens. S'il s'agit, par exemple, de quelque ſubſtance minérale, c'eſt communément le grammairien ou le naturaliſte qui s'en empare le premier; il la tranſmet au phyſicien; celui-ci au chymiſte; le chymiſte au pharmacien; le pharmacien au médecin, au cuiſinier, au peintre, au teinturier, &c.

D'où naît un cinquieme ordre qui ſera d'autant plus facile à inſtituer, que les collegues ſe ſeront renfermés plus rigoureuſement dans les bornes de leurs parties, & qu'ils auront bien ſaiſi le point de vue ſous lequel ils avoient à conſidérer la choſe individuelle dont il s'agit. Une énumération méthodique & raiſonnée des qualités déterminera ce cinquieme & dernier ordre qui ſera auſſi ſuſceptible d'une grande variété. La ſuite des procédés par leſquels on fait paſſer une ſubſtance, ſelon l'uſage auquel on la deſtine, ſuggérera la place que chaque notion doit occuper. Au reſte, je penſe qu'il faut laiſſer les collegues s'expliquer ſéparément. Le travail des éditeurs ſeroit infini, s'ils avoient à fondre tous leurs articles en un ſeul; il convient d'ailleurs de réſerver à chacun l'honneur de ſon travail, & au lecteur la commodité de ne conſulter que l'endroit d'un article dont il a beſoin.

J'exige ſeulement de la méthode, quelle qu'elle ſoit. Je ne voudrois pas qu'il y eût un ſeul article capital ſans diviſion & ſans ſous-diviſion. C'eſt l'ordre qui ſoulage la mémoire: mais il eſt difficile qu'un auteur prenne cette attention pour le lecteur, qu'elle ne tourne à ſon propre avantage. Ce n'eſt qu'en méditant profondément ſa matiere qu'on trouve une diſtribution générale. C'eſt preſque toujours la derniere idée importante qu'on rencontre. C'eſt une penſée unique qui ſe développe, qui s'étend & qui ſe ramifie, en ſe nourriſſant de toutes les autres qui s'en rapprochent comme d'elles-mêmes. Celles qui ſe refuſent à cette eſpece d'attraction, ou ſont trop éloignées de ſa ſphere, ou elles ont quelqu'autre défaut plus conſidérable; &, dans l'un & l'autre cas, il eſt à propos de les rejeter. D'ailleurs, un dictionnaire eſt fait pour être conſulté; & le point eſſentiel, c'eſt que le lecteur remporte nettement dans ſa mémoire le réſultat de ſa lecture. Une marche à laquelle il faudroit

s'aſſujettir quelquefois, parce qu'elle repréſente aſſez bien la méthode d'invention, c'eſt de partir des phénomenes individuels & particuliers, pour s'élever à des connoiſſances plus étendues & moins ſpécifiques; de celles-ci à de plus grandes encore, juſqu'à ce qu'on arrivât à la ſcience des axiomes ou de ces propoſitions que leur ſimplicité, leur univerſalité, leur évidence rendent indémontrables : car, en quelque matiere que ce ſoit, on n'a parcouru tout l'eſpace qu'on avoit à parcourir, que quand on eſt arrivé à un principe qu'on ne peut ni prouver, ni définir, ni éclaircir, ni obſcurcir, ni nier, ſans perdre une partie du jour dont on étoit éclairé, & faire un pas vers des ténebres qui finiroient par devenir très-profondes, ſi on ne mettoit aucune borne à l'argumentation.

Si je penſe qu'il y a un point au delà duquel il eſt dangereux de porter l'argumentation, je penſe auſſi qu'il ne faut s'arrêter, que quand on eſt bien ſûr de l'avoir atteint. Toute ſcience, tout art a ſa métaphyſique. Cette partie eſt toujours abſtraite, élevée & difficile. Cependant ce doit être la principale d'un dictionnaire philoſophique; & l'on peut dire que tant qu'il y reſte à défricher, il y a des phénomenes inexplicables, & réciproquement. Alors l'homme de lettres, le ſavant & l'artiſte marchent dans les tenebres; s'ils font quelques progrès, ils en ſont redevables au haſard; ils arrivent comme un voyageur égaré qui ſuit la bonne voie ſans le ſavoir. Il eſt donc de la derniere importance de bien expoſer la métaphyſique des choſes, ou leurs raiſons premieres & générales; le reſte en deviendra plus lumineux & plus aſſuré dans l'eſprit. Tous ces prétendus myſteres tant reprochés à quelques ſciences, & tant allégués par d'autres pour pallier les leurs, diſcutés métaphyſiquement, s'évanouiſſent comme les fantômes de la nuit à l'approche du jour. L'art éclairé dès le premier pas s'avancera ſûrement, rapidement, & toujours par la voie la plus courte. Il faut donc s'attacher à donner les raiſons des choſes, quand il y en a; à aſſigner les cauſes, quand on les connoît; à indiquer les effets, lorſqu'ils ſont certains; à réſoudre les nœuds par une application directe des principes; à démontrer les vérités; à dévoiler les erreurs; à décréditer adroitement les préjugés; à apprendre aux hommes à douter & à attendre; à diſſiper l'ignorance; à apprécier la valeur des connoiſſances humaines; à diſtinguer le vrai du faux, le vrai du vraiſemblable, le vraiſemblable du merveilleux & de l'incroyable, les phénomenes communs des phénomenes extraordinaires, les faits certains des douteux, ceux-ci des faits abſurdes & contraires à l'ordre de la nature; à connoître le cours général des événemens, & à prendre chaque choſe pour ce qu'elle eſt, & par conſéquent à inſpirer le goût de la ſcience, l'horreur du menſonge & du vice, & l'amour de la vertu; car tout ce qui n'a pas le bonheur & la vertu pour fin derniere n'eſt rien.

Je ne peux ſouffrir qu'on s'appuie de l'autorité des auteurs dans les queſtions de raiſonnement; & qu'importe à la vérité que nous cherchons, le nom d'un homme qui n'eſt pas infaillible? Point de vers ſurtout; ils ont l'air ſi foible & ſi meſquin au travers d'une diſcuſſion philoſophique. Il faut renvoyer ces ornemens légers aux articles de littérature; c'eſt là que je peux les approuver, pourvu qu'ils y ſoient placés par le goût, qu'ils y ſervent d'exemple, & qu'ils faſſent ſortir avec force le défaut qu'on reprend, ou qu'ils donnent de l'éclat à la beauté qu'on recommande.

Dans ces traités ſcientifiques, c'eſt l'enchaînement des idées ou des phénomenes qui dirige la marche; à meſure quon avance, la matiere ſe développe, ſoit en ſe généraliſant, ſoit en ſe particulariſant, ſelon la méthode qu'on a préférée. Il en ſera de même par rapport à la forme générale d'un article particulier d'*Encyclopédie*, avec cette différence que le dictionnaire ou la coordination des articles aura des avantages qu'on ne pourra guere ſe procurer dans un traité ſcientifique, qu'aux dépens de quelque qualité; & de ces avantages, elle en ſera redevable aux *renvois*, partie de l'ordre encyclopédique la plus importante.

Je diſtingue deux ſortes de renvois : les uns de choſes, & les autres de mots. Les renvois de choſes éclairciſſent l'objet, indiquent ſes liaiſons prochaines avec ceux qui

le touchent immédiatement, & ses liaisons éloignées avec d'autres qu'on en croiroit isolés; rappellent les notions communes & les principes analogues; fortifient les conséquences; entrelacent la branche au tronc, & donnent au tout cette unité si favorable à l'établissement de la vérité & à la persuasion. Mais quand il le faudra, ils produiront aussi un effet tout contraire; ils opposeront les notions; ils feront contraster les principes; ils attaqueront, ébranleront, renverseront secrétement quelques opinions ridicules qu'on n'oseroit insulter ouvertement. Si l'auteur est impartial, ils auront toujours la double fonction de confirmer & de réfuter, de troubler & de concilier.

Il y auroit un grand art & un avantage infini dans ces derniers renvois. L'ouvrage entier en recevroit une force interne & une utilité secrete, dont les effets sourds seroient nécessairement sensibles avec le temps. Toutes les fois, par exemple, qu'un préjugé national mériteroit du respect, il faudroit à son article particulier l'exposer respectueusement, & avec tout son cortege de vraisemblance & de séduction; mais renverser l'édifice de fange, dissiper un vain amas de poussiere, en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées. Cette maniere de détromper les hommes opere très-promptement sur les bons esprits, & elle opere infailliblement & sans aucune fâcheuse conséquence, secrétement & sans éclat, sur tous les esprits. C'est l'art de déduire tacitement les conséquences les plus fortes. Si ces renvois de confirmation & de réfutation sont prévus de loin, & préparés avec adresse, ils donneront à une *Encyclopédie* le caractere que doit avoir un bon dictionnaire; ce caractere est de changer la façon commune de penser. L'ouvrage qui produira ce grand effet général, aura des défauts d'exécution; j'y consens. Mais le plan & le fond en seront excellens. L'ouvrage qui n'opérera rien de pareil, sera mauvais. Quelque bien qu'on en puisse dire d'ailleurs, l'éloge passera, & l'ouvrage tombera dans l'oubli.

Les renvois de mots sont très-utiles. Chaque science, chaque art a sa langue. Où en seroit-on, si toutes les fois qu'on emploie un terme d'art, il falloit, en faveur de la clarté, en répéter la définition? Combien de redites! & peut-on douter que tant de digressions & de parentheses, tant de longueurs ne rendissent obscur? Il est aussi commun d'être diffus & obscur, qu'obscur & serré; & si l'un est quelquefois fatigant, l'autre est toujours ennuyeux. Il faut seulement, lorsqu'on fait usage de ces mots & qu'on ne les explique pas, avoir l'attention la plus scrupuleuse de renvoyer aux endroits où il en est question, & auxquels on ne seroit conduit que par l'analogie, espece de fil qui n'est pas entre les mains de tout le monde. Dans un dictionnaire universel des sciences & des arts, on peut être contraint, en plusieurs circonstances, à supposer du jugement, de l'esprit, de la pénétration; mais il n'y en a aucune où l'on ait dû supposer des connoissances. Qu'un homme peu intelligent se plaigne, s'il le veut, ou de l'ingratitude de la nature, ou de la difficulté de la matiere, mais non de l'auteur, s'il ne lui manque rien pour entendre, ni du côté des choses, ni du côté des mots.

Il y a une troisieme sorte de renvoi à laquelle il ne faut ni s'abandonner, ni se refuser entiérement; ce sont ceux qui en rapprochant dans les sciences certains rapports, dans des substances naturelles des qualités analogues, dans les arts des manœuvres semblables, conduiroient, ou à de nouvelles vérités spéculatives, ou à la perfection des arts connus, ou à l'invention de nouveaux arts, ou à la restitution d'anciens arts perdus. Ces renvois sont l'ouvrage de l'homme de génie. Heureux celui qui est en état de les appercevoir: il a cet esprit de combinaison, cet instinct que j'ai défini dans quelques-unes de *mes pensées sur l'interprétation de la nature*. Mais il vaut encore mieux risquer des conjectures chimériques, que d'en laisser perdre d'utiles: c'est ce qui m'enhardit à proposer celles qui suivent.

Ne pourroit-on pas soupçonner, sur l'inclinaison & la déclinaison de l'aiguille aimantée, que son extrêmité décrit, d'un mouvement composé, une petite ellipse semblable à celle que décrit l'extrêmité de l'axe de la terre?

Sur les cas très-rares où la nature nous offre des phénomenes solitaires qui soient permanens, tels que l'anneau de Saturne, ne pourroit-on pas faire rentrer celui-ci dans la loi générale & commune, en considérant cet anneau, non comme un corps continu, mais comme un certain nombre de satellites mus dans un même plan, avec une vîtesse capable de perpétuer sur nos yeux une sensation non interrompue d'ombre ou de lumiere? C'est à mon collegue M. d'Alemberg à apprécier ces conjectures.

Ou, pour en venir à des objets plus voisins de nous, & d'une utilité plus certaine, pourquoi n'exécuteroit-on pas des figures de plantes, d'oiseaux, d'animaux & d'hommes, en un mot, des tableaux sur le métier des ouvriers en soie, où l'on exécute déjà des fleurs & des feuilles si parfaitement nuancées?

Quelle impossibilité y auroit-t-il à remplir sur les mêmes métiers les fonds de ces tapisseries en laine qu'on fait à l'aiguille, & à ne laisser que les endroits du dessein à nuancer, vuides & prêts à être achevés à la main, soit en laine, soit en soie? ce qui donneroit pour la célérité de l'exécution de ces sortes d'ouvrages au métier, celle qu'on a dans la machine à bas pour la façon des mailles. J'invite les Artistes à méditer là dessus.

Ne pourroit-on pas étendre le petit art d'imprimer en caracteres percés, à l'impression ou à la copie de la musique? On auroit du papier réglé. Les portées de ce papier seroient aussi tracées sur les petites lames des caracteres. A l'aide de ces traits & des jours mêmes des caracteres, on les rangeroit facilement sur les portées. Les barres qui séparent les mesures, celles qui lient les notes, & tous les signes de la musique seroient au nombre des caracteres. On donneroit aux lames des largeurs qui seroient entr'elles comme les valeurs des notes; conséquemment les notes occuperoient sur une portée des espaces proportionnées à leurs valeurs, & les mesures se correspondroient rigoureusement les unes aux autres, sur différentes portées, sans la moindre attention de la part du musicien. Cela fait, on auroit un châssi qui contiendroit chaque portée, qu'on appliqueroit successivement sur autant de papiers différens qu'on voudroit; ce qui donneroit autant de copies d'un même morceau. La seule peine qu'il faudroit prendre, ce seroit de hausser & baisser avec un petit instrument les petites lames mobiles les unes entre les autres, dans les endroits où elles ne correspondroient pas aussi exactement qu'il le faut, soit aux lignes, soit aux entre-lignes. J'abandonne le jugement de cette idée à mon ami M. Rousseau.

Enfin, une derniere sorte de renvoi qui peut être ou de mot, ou de chose, ce sont ceux que j'appellerois volontiers satiriques ou épigrammatiques: tel est, par exemple, celui qui se trouve dans un de nos articles, où à la suite d'un éloge pompeux on lit, *voyez* CAPUCHON. Le mot burlesque *capuchon*, & ce qu'on trouve à l'article *capuchon*, pourroit faire soupçonner que l'éloge pompeux n'est qu'une ironie, & qu'il faut lire l'article avec précaution, & en peser exactement tous les termes.

Je ne voudrois pas supprimer entiérement ces renvois, parce qu'ils ont quelquefois leur utilité. On peut les diriger secrétement contre certains ridicules, comme les renvois philosophiques contre certains préjugés. C'est quelquefois un moyen délicat & léger de repousser une injure, sans presque se mettre sur la défensive, & d'arracher le masque à de graves personnages, *qui curios simulant & bacchanalia vivunt*. Mais je n'en aime pas la fréquence; celui même que j'ai cité ne me plaît pas. De fréquentes allusions de cette nature couvriroient de ténebres un ouvrage. La postérité qui ignore de petites circonstances qui ne méritoient pas de lui être transmises, ne sent plus la finesse de l'à-propos, & regarde ces mots qui nous égaient, comme des puérilités. Au lieu de composer un dictionnaire sérieux & philosophique, on tombe dans la pasquinade. Tout bien considéré, j'aimerois mieux qu'on dît la vérité sans détour, & que, si par malheur ou par hasard on avoit à faire à des hommes perdus de réputation, sans connoissances, sans mœurs, & dont le nom fût presque devenu un terme déshonnête, on s'abstînt de les nommer ou par pudeur, ou par cha-

rité, ou qu'on tombât sur eux sans ména-gement, qu'on leur fît la honte la plus ignominieuse de leurs vices, qu'on les rappellât à leur état & à leurs devoirs par des traits sanglans, & qu'on les poursuivît avec l'amertune de Perse & le fiel de Juvénal ou de *Buchanan*.

Je sais qu'on dit des ouvrages où les auteurs se sont abandonnés à toute leur indignation : *Cela est horrible ! On ne traite point les gens avec cette dureté-là ! Ce sont des injures grossieres qui ne peuvent se lire*, & autres semblables discours qu'on a tenus dans tous les temps, & de tous les ouvrages où le ridicule & la méchanceté ont été peints avec le plus de force, & que nous lisons aujourd'hui avec le plus de plaisir. Expliquons cette contradiction de nos jugemens. Au moment où ces redoutables productions furent publiées, tous les méchans alarmés craignirent pour eux : plus un homme étoit vicieux, plus il se plaignoit hautement. Il objectoit au satirique l'âge, le rang, la dignité de la personne, & une infinité de ces petites considérations passageres qui s'affoiblissent de jour en jour, & qui disparoissent avant la fin du siecle. Croit-on qu'au temps où Juvénal abandonnoit Messaline aux portefaix de Rome, & où Perse prenoit un bas valet, & le transformoit en un grave personnage, en un magistrat respectable, les gens de robe d'un coté, & toutes les femmes galantes de l'autre, ne se récrierent pas, ne dirent pas de ces traits, qu'ils étoient d'une indécence horrible & punissable ? Si l'on n'en croit rien, on se trompe. Mais les circonstances momentanées s'oublient; la postérité ne voit plus que la folie, le ridicule, le vice & la méchanceté, couverts d'ignominie, & elle s'en réjouit comme d'un acte de justice. Celui qui blâme le vice légérement, ne me paroît pas assez ami de la vertu. On est d'autant plus indigné de l'injustice, qu'on est plus éloigné de la commettre; & c'est une foiblesse repréhensible que celle qui nous empêche de montrer, pour la méchanceté, la bassesse, l'envie, la duplicité, cette haine vigoureuse & profonde que tout honnête homme doit ressentir.

Quelle que soit la nature des renvois, on ne pourra trop les multiplier. Il vaudroit mieux qu'il y en eût de superflus que d'omis. Un des effets les plus immédiats, & des avantages les plus importans de la multiplicité des renvois, ce sera *premiérement*, de perfectionner la nomenclature. Un article essentiel a rapport à tant d'articles différens, qu'il seroit comme impossible que quelqu'un des travailleurs n'y eût pas renvoyé. D'où il s'en suit qu'il ne peut être oublié; car tel mot qui n'est qu'accessoire dans une matiere, est le mot important dans une autre. Mais il en sera des choses ainsi que des mots. L'un fait mention d'un phénomene; l'autre d'une qualité, & renvoie à l'article de la substance: celui-ci d'un systême, celui-là d'un procédé, & chacun fait son renvoi à l'endroit convenable, non sur ce qu'il contient, car il ne lui a point été communiqué, mais sur ce qu'il présume y devoir être contenu, pour éclaircir & compléter l'article qu'il travaille. Ainsi à tout moment la grammaire renverra à la dialectique, la dialectique à la métaphysique, la métaphysique à la théologie, la théologie à la jurisprudence, la jurisprudence à l'histoire, l'histoire à la géographie & à la chronologie, la chronologie à l'astronomie, l'astronomie à la géométrie, la géométrie à l'algebre, l'algebre à l'arithmétique, &c. Une précaution de la derniere conséquence, c'est de n'avoir pas assez bonne opinion de son collegue pour croire qu'il n'aura rien omis. Il y a tant d'autres raisons que la mauvaise foi, soit pour passer un article, soit pour n'y pas traiter tout ce qui est de son objet; qu'on ne peut être trop scrupuleux à y renvoyer.

Ce sera *secondement*, d'éviter les répétitions. Toutes les sciences empietent les unes sur les autres : ce sont des rameaux continus & partant d'un même tronc. Celui qui compose un ouvrage, n'entre pas dans son sujet d'une maniere abrupte, ne s'y renferme pas en rigueur, n'en sort pas brusquement: il est contraint d'anticiper sur un terrein voisin du sien d'un côté; ses conséquences le portent souvent dans un autre terrein contigu du côté opposé; & combien d'autres excursions nécessaires dans le corps de l'ouvrage! Quelle est la fin des avant-propos, des introductions, des préfaces,

des exordes, des épifodes, des digreffions, des conclufions? Si l'on féparoit fcrupuleufement d'un livre, ce qui eft hors du fujet qu'on y traite, on le réduiroit prefque toujours au quart de fon volume. Que fait l'enchaînement encyclopédique? cette circonfcription févere. Il marque fi exactement les limites d'une matiere, qu'il ne refte dans un article, que ce qui lui eft effentiel. Une feule idée neuve engendre des volumes fous la plume d'un écrivain; ces volumes fe réduifent à quelques lignes fous la plume d'un encyclopédifte. On y eft affervi, fans s'en appercevoir, à ce que la méthode des géometres a de plus ferré & de plus précis. On marche rapidement. Une page préfente toujours autre chofe que celle qui la devance ou la fuit. Le befoin d'une propofition, d'un fait, d'un aphorifme, d'un phénomene, d'un fyftême, n'exige qu'une citation en *Encyclopédie*, non plus qu'en géométrie. Le géometre renvoie d'un théoreme ou d'un problême à un autre, & l'encyclopédifte d'un article à un autre. Et c'eft ainfi que deux genres d'ouvrages, qui paroiffent d'une nature très-différente, parviennent, par un même moyen, à former une enfemble très-ferré, très-lié, & très-continu. Ce que je dis eft d'une telle exactitude, que la méthode felon lequelle les mathématiques font traitées dans notre dictionnaire, eft la même qu'on a fuivie pour les autres matieres. Il n'y a fous ce point de vue aucune différence enrre un article d'algebre, & un article de théologie.

Par le moyen de l'ordre encyclopédique, de l'univerfalité des connoiffances & de la fréquence des renvois, les rapports augmentent, les liaifons fe portent en tout fens, la force de la démonftration s'accroît, la nomenclature fe complete, les connoiffances fe rapprochent & fe fortifient; on apperçoit ou la continuité, ou les vuides de notre fyftême, fes côtés foibles, fes endroits forts, & d'un coup-d'œil quels font les objets auxquels il importe de travailler pour fa propre gloire, & pour la plus grande utilité du genre humain. Si notre dictionnaire eft bon, combien il produira d'ouvrages meilleurs!

Mais comment un éditeur vérifiera-t-il jamais ces renvois, s'il n'a pas tout fon manufcrit fous les yeux? Cette condition me paroît d'une telle importance, que je prononcerai de celui qui fait imprimer la premiere feuille d'une *Encyclopédie*, fans avoir prélu vingt fois fa copie, qu'il ne fent pas l'étendue de fa fonction; qu'il eft indigne de diriger une fi haute entreprife; ou qu'enchaîné, comme nous l'avons été, par des événemens qu'on ne peut prévoir, il s'eft trouvé inopinément engagé dans ce labyrinthe, & contraint par honneur d'en fortir le moins mal qu'il pourroit.

Un éditeur ne donnera jamais au tout un certain degré de perfection, s'il n'en poffede les parties que fucceffivement. Il feroit plus difficile de juger ainfi de l'enfemble d'un dictionnaire univerfel, que de l'ordonnance générale d'un morceau d'architecture, dont on ne verroit les différens ordres que féparés, & les uns après les autres. Comment n'omettra-t-il pas des renvois? Comment ne lui en échappera-t-il pas d'inutiles, de faux, de ridicules? Un auteur renvoie en preuve, du moins c'eft fon deffein, & il fe trouve qu'il a renvoyé en objection. L'article qu'un autre aura cité, ou n'exiftera point du tout, ou ne renfermera rien d'analogue à la matiere dont il s'agit. Un autre inconvénient, c'eft qu'il ne manque quelque portion du manufcrit, que parce que l'auteur la compofe à mefure que l'ouvrage s'imprime; d'où il arrivera qu'abufant des renvois pour confulter fon loifir, ou pour écouter fa pareffe, la matiere fera mal diftribuée, les premiers volumes en feront vuides, les derniers furchargés, & l'ordre naturel entiérement perverti. Mais il y a pis à craindre, c'eft que ce travailleur, à la fin accablé fous une multitude prodigieufe d'articles renvoyés d'une lettre à une autre, ne les eftropie, ou même ne les faffe point du tout, & ne les remette à une autre édition. Il balancera d'autant moins à prendre ce dernier parti, qu'alors la fortune de l'ouvrage fera faite, ou ne fe fera point. Mais dans quel étrange embarras ne tombera-t-on pas, s'il arrive que le collegue, qui ne marche dans fon travail qu'avec l'impreffion, meure ou foit furpris d'une longue maladie? L'expérience nous a malheureufement appris à redouter

ces événemens, quoique le public ne s'en soit point encore apperçu.

Si l'éditeur a tout son manuscrit sous ses mains, il prendra une partie, il la suivra dans tous ses ramifications. Ou elle contiendra tout ce qui est de son objet, ou elle sera incomplete; si elle est incomplete, il est bien difficile qu'il ne soit pas instruit des omissions, par les renvois qui se feront des autres parties à celle qu'il examine, comme les renvois de celle-ci à d'autres, lui indiqueront ce qui sera dans ces dernieres, ou ce qu'il y faudra suppléer. Si un mot étoit tellement isolé, qu'il n'en fût mention dans aucune partie, soit en discours, soit en renvoi, j'ose assurer qu'il pourroit être omis presque sans conséquence. Mais pense-t-on qu'il y en ait beaucoup de cette nature, même parmi les choses individuelles & particulieres? Il faudroit que celle dont il s'agit, n'eût aucune place remarquable dans les sciences, aucune espece utile, aucun usage dans les arts. Le marronnier d'Inde, cet arbre si fécond en fruits inutiles, n'est pas même dans ce cas. Il n'y a rien d'existant dans la nature ou dans l'entendement, rien de pratiqué ou d'employé dans les ateliers, qui ne tienne par un grand nombre de fils au systême général de la connoissance humaine. Si au contraire la chose omise étoit importante; pour que l'omission n'en fût ni apperçue ni réparée, il faudroit supposer au moins une seconde omission, qui en entraîneroit au moins une troisieme, & ainsi de suite, jusqu'à un être solitaire, isolé, & placé sur les dernieres limites du systême. Il y auroit un ordre entier d'êtres ou de notions supprimé; ce qui est métaphysiquement impossible. S'il reste sur la ligne un de ces êtres, ou une de ces notions, on sera conduit de là, tant en descendant qu'en montant, à la restitution d'une autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce que tout l'intervalle vuide soit rempli, la chaîne complete, & l'ordre encyclopédique continu.

En détaillant ainsi comment une véritable *Encyclopédie* doit être faite, nous établissons des regles bien séveres, pour examiner & juger celle que nous publions. Quelque usage qu'on fasse de ces regles, ou pour ou contre nous, elles prouveront du moins que personne n'étoit plus en état que les auteurs de critiquer leur ouvrage. Reste à savoir si nos ennemis, après avoir donné jusqu'à présent d'assez fortes preuves d'ignorance, ne se résoudront pas à en donner de lâcheté, en nous attaquant avec des armes que nous n'aurons pas craint de leur mettre à la main.

La prélecture réitérée du manuscrit complet, obvieroit à trois sortes de suppléments, de choses, de mots & de renvois. Combien de termes, tantôt définis, tantôt seulement énoncés dans le courant d'un article, & qui rentreroient dans l'ordre alphabétique! Combien de connoissances annoncées dans un endroit où on ne les chercheroit pas inutilement! Combien de principes qui restent isolés, & qu'on auroit rapprochés par un mot de réclame! Les renvois sont, dans un article, comme ces pierres d'attente qu'on voit inégalement séparées les unes des autres, & saillantes sur les extrêmités verticales d'un long mur, ou sur la convexité d'une voûte, & dont les intervalles annoncent ailleurs de pareils intervalles, & de pareilles pierres d'attente.

J'insiste d'autant plus fortement sur la nécessité de posséder toute la copie, que les omissions sont, à mon avis, les plus grands défauts d'un dictionnaire. Il vaut encore mieux qu'un article soit mal fait, que de n'être point fait. Rien ne chagrine tant un lecteur, que de ne pas trouver le mot qu'il cherche. En voici un exemple frappant, que je rapporte d'autant plus librement, que je dois en partager le reproche. Un honnête homme achete un ouvrage auquel j'ai travaillé: il étoit tourmenté par des crampes, & il n'eut rien de plus pressé que de lire l'article *crampe*: il trouve ce mot, mais avec un renvoi à *convulsion*; il recourt à *convulsion*, d'où il est renvoyé à *muscle*, d'où il est renvoyé à *spasme*, où il ne trouve rien sur la crampe. Voilà, je l'avoue, une faute bien ridicule; & je ne doute point que nous ne l'ayions commise vingt fois dans l'*Encyclopédie*. Mais nous sommes en droit d'exiger un peu d'indulgence. L'ouvrage auquel nous travaillons, n'est point de notre choix: nous n'avons point ordonné

les premiers matériaux qu'on nous a remis, & on nous les a, pour ainsi dire, jetés dans une confusion bien capable de rebuter quiconque auroit eu ou moins d'honnêteté, ou moins de courage. Nos collegues nous sont témoins des peines que nous avons prises & que nous prenons encore : personne ne sait comme eux, ce qu'il nous en a coûté, & ce qu'il nous en coûte, pour répandre sur l'ouvrage toute la perfection d'une premiere tentative ; & nous nous sommes proposé, sinon d'obvier, du moins de satisfaire aux reproches que nous aurons encourus, en relisant notre dictionnaire, quand nous l'aurons achevé, dans le dessein de compléter la nomenclature, la matiere & les renvois.

Il n'y a rien de minutieux dans l'exécution d'un grand ouvrage : la négligence la plus légere a des suites importantes : le manuscrit m'en fournit un exemple : rempli de noms personnels, de termes d'arts, de caracteres, de chiffres, de lettres, de citations, de renvois, *&c.*, l'édition fourmillera de fautes, s'il n'est pas de la derniere exactitude. Je voudrois donc qu'on invitât les Encyclopédistes, à écrire en lettres majuscules, les mots sur lesquels il seroit facile de se méprendre. On éviteroit, par ce moyen, presque toutes les fautes d'impression ; les articles seroient corrects, les auteurs n'auroient point à se plaindre, & le lecteur ne seroit jamais perplexe. Quoique nous n'ayions pas eu l'avantage de posséder un manuscrit tel que nous l'aurions pu desirer ; cependant il y a peu d'ouvrages imprimés avec plus d'exactitude & plus d'élégance que le nôtre. Les soins & l'habileté du typographe l'ont emporté sur le désordre & les imperfections de la copie ; & nous n'offenserons aucun de nos collegues, en assurant que dans le grand nombre de ceux qui ont eu quelque part à l'*Encyclopédie*, il n'y a personne qui ait mieux satisfait à ses engagemens, que l'imprimeur. Sous cet aspect, qui a frappé & qui frappera, dans tous les temps, les gens de goût & les bibliomanes, les éditions subséquentes égaleront difficilement la premiere.

Nous croyons sentir tous les avantages d'une entreprise telle que celle dont nous nous occupons. Nous croyons n'avoir eu que trop d'occasions de connoître combien il étoit difficile de sortir avec quelque succès d'une premiere tentative, & combien les talens d'un seul homme, quel qu'il fût, étoient au dessous de ce projet. Nous avions là dessus, long-temps avant que d'avoir commencé, une partie des lumieres, & toute la défiance qu'une longue méditation pouvoit inspirer. L'expérience n'a point affoibli ces dispositions. Nous avons vu, à mesure que nous travaillons, la matiere s'étendre, la nomenclature s'obscurcir, des substances ramenées sous une multitude de noms différens, les instrumens, les machines & les manœuvres se multiplier sans mesure, & les détours nombreux d'un labyrinthe inextricable se compliquer de plus en plus. Nous avons vu combien il en coûtoit pour s'assurer que les mêmes choses étoient les mêmes, & combien, pour s'assurer que d'autres qui paroissoient très-différentes, n'étoient pas différentes. Nous avons vu que cette forme alphabétique, qui nous ménageoit à chaque instant des repos, qui répandoit tant de variété dans le travail, & qui, sous ces points de vue, paroissoit si avantageuse à suivre dans un long ouvrage, avoit ses difficultés qu'il falloit surmonter à chaque instant. Nous avons vu qu'elle exposoit à donner aux articles capitaux, une étendue immense, si l'on y faisoit entrer tout ce qu'on pouvoit assez naturellement espérer d'y trouver ; ou à les rendre secs & appauvris, si, à l'aide des renvois, on les élaguoit, & si l'on en excluoit beaucoup d'objets qu'il n'étoit pas possible d'en séparer. Nous avons vu combien il étoit important & difficile de garder un juste milieu. Nous avons vu combien il échappoit de choses inexactes & fausses ; combien on en omettoit de vraies. Nous avons vu qu'il n'y avoit qu'un travail de plusieurs siecles, qui pût introduire entre tant de matériaux rassemblés, la forme véritable qui leur convenoit ; donner à chaque partie son étendue ; réduire chaque article à une juste longueur ; supprimer ce qu'il y a de mauvais ; suppléer ce qui manque de bon, & finir un ouvrage qui remplît le dessein qu'on avoit formé, quand on l'entreprit. Mais nous avons vu que de toutes les difficultés, une des plus considérables,

c'étoit de le produire une fois, quelqu'informe qu'il fût, & qu'on ne nous raviroit pas l'honneur d'avoir furmonté cet obftacle. Nous avons vu que l'*Encyclopédie* ne pouvoit être que la tentative d'un fiecle philofophe; que ce fiecle étoit arrivé; que la renommée, en portant à l'immortalité les noms de ceux qui l'achéveroient, peut-être ne dédaigneroit pas de fe charger des nôtres; & nous nous fommes fentis ranimés par cette idée fi confolante & fi douce, qu'on s'entretiendroit auffi de nous, lorfque nous ne ferions plus; par ce murmure fi voluptueux, qui nous faifoit entendre dans la bouche de quelques-uns de nos contemporains, ce que diroient de nous des hommes à l'inftruction & au bonheur defquels nous nous immolions, que nous eftimions & que nous aimions, quoiqu'ils ne fuffent pas encore. Nous avons fenti fe développer en nous ce germe d'émulation, qui envie au trépas la meilleure partie de nous-mêmes, & ravit au néant les feuls momens de notre exiftence dont nous foyons réellement flattés. En effet, l'homme fe montre à fes contemporains & fe voit tel qu'il eft, compofé bizarre de qualités fublimes & de foibleffes honteufes. Mais les foibleffes fuivent la dépouille mortelle dans le tombeau, & difparoiffent avec elle; la même terre les couvre: il ne refte que les qualités éternifées dans les monumens qu'il s'eft élevés à lui-même, ou qu'il doit à la vénération & à la reconnoiffance publiques; honneurs dont la confcience de fon propre mérite lui donne une jouiffance anticipée; jouiffance auffi pure, auffi forte, auffi réelle qu'aucune autre jouiffance, & dans laquelle il ne peut y avoir d'imaginaire, que les titres fur lefquels on fonde fes prétentions. Les nôtres font dépofés dans cet ouvrage; la poftérité les jugera.

J'ai dit qu'il n'appartenoit qu'à un fiecle philofophe de tenter une *Encyclopédie*; & je l'ai dit, parce que cet ouvrage demande par-tout plus de hardieffe dans l'efprit, qu'on n'en a communément dans les fiecles pufillanimes du goût. Il faut tout examiner, tout remuer fans exception & fans ménagement: ofer voir, ainfi que nous commençons à nous en convaincre, qu'il en eft prefque des genres de littérature; ainfi que de la compilation générale des loix & de la premiere formation des villes; que c'eft à un hafard fingulier, à une circonftance bizarre, quelquefois à un effor du génie, qu'ils ont dû leur naiffance; que ceux qui font venus après les premiers inventeurs n'ont été, pour la plupart, que leurs efclaves; que des productions qu'on devoit regarder comme le premier degré, prifes aveuglément pour le dernier terme, au lieu d'avancer un art à fa perfection, n'ont fervi qu'à le retarder, en réduifant les autres hommes à la condition fervile d'imitateurs; qu'auffi-tôt qu'un nom fut donné à une compofition d'un caractere particulier, il fallut modeler rigoureufement fur cette efquiffe, toutes celles qui fe firent; que s'il parut de temps en temps un homme d'un génie hardi & original, qui, fatigué du joug reçu, ofa le fecouer, s'éloigner de la route commune, & enfanter quelqu'ouvrage auquel le nom donné & les loix prefcrites ne furent point exactement applicables, il tomba dans l'oubli & y refta très-long-temps. Il faut fouler aux pieds toutes ces vieilles puérilités; renverfer les barrieres que la raifon n'aura point pofées; rendre aux fciences & aux arts une liberté qui leur eft fi précieufe, & dire aux admirateurs de l'antiquité: appellez *le marchand de Londres* comme il vous plaira, pourvu que vous conveniez que cette piece étincelle de beautés fublimes. Il falloit un temps raifonneur, où l'on ne cherchât plus les regles dans les auteurs, mais dans la nature, & où l'on fentît le faux & le vrai de tant de poétiques arbitraires: je prends le terme de *poétique* dans fon acception la plus générale, pour un fyftême de regles données, felon lefquelles, en quelque genre que ce foit, on prétend qu'il faut travailler pour réuffir.

Mais ce fiecle s'eft fait attendre fi long-temps, que j'ai penfé quelquefois qu'il feroit heureux pour un peuple qu'il ne fe rencontrât point chez lui un homme extraordinaire, fous lequel un art naiffant fît fes premiers progrès trop grands & trop rapides, & qui en interrompît le mouvement infenfible & naturel. Les ou-

vrages de cet homme feront néceſſairement des compoſés monſtrueux, parce que le génie & le bon goût ſont deux qualités très-différentes. La nature donne l'un en un moment : l'autre eſt le produit des ſiecles. Ces monſtres deviendront des modeles nationaux ; ils décideront le goût d'un peuple. Les bons eſprits qui ſuccéderont, trouveront en leur faveur une prévention qu'ils n'oſeront heurter ; & la notion du beau s'obſcurcira, comme il arriveroit à celle du bien de s'obſcurcir chez des barbares qui auroient pris une vénération exceſſive pour quelque chef d'un caractere équivoque, qui ſe ſeroit rendu recommandable par des ſervices importans & des vices heureux. Dans le moral, il n'y a que Dieu qui doive ſervir de modele à l'homme ; dans les Arts, que la nature. Si les Sciences & les Arts s'avancent par des degrés inſenſibles, un homme ne différera pas aſſez d'un autre pour lui en impoſer, fonder un genre adopté, & donner un goût à la nation ; conſéquemment la nature & la raiſon conſerveront leurs droits. Elles les avoient perdus ; elles ſont ſur le point de les recouvrer ; & l'on va voir combien il nous importoit de connoître & de ſaiſir ce moment.

Tandis que les ſiecles s'écoulent, la maſſe des ouvrages s'accroît ſans ceſſe, & l'on prévoit un moment où il ſeroit preſque auſſi difficile de s'inſtruire dans une bibliotheque, que dans l'univers, & preſque auſſi court de chercher une vérité ſubſiſtante dans la nature, qu'égarée dans une multitude immenſe de volumes ; il faudroit alors ſe livrer, par néceſſité, à un travail qu'on auroit négligé d'entreprendre, parce qu'on n'en auroit pas ſenti le beſoin.

Si l'on ſe repréſente la face de la littérature dans les temps où l'impreſſion n'étoit pas encore, on verra un petit nombre d'hommes de génie occupés à compoſer, & un peuple innombrable de manouvriers occupés à tranſcrire. Si l'on anticipe ſur les ſiecles à venir, & qu'on ſe repréſente la face de la littérature, lorſque l'impreſſion, qui ne ſe repoſe point, aura rempli de volumes d'immenſes bâtimens, on la trouvera partagée derechef en deux claſſes d'hommes. Les uns liront peu & s'abandonneront à des recherches qui ſeront nouvelles ou qu'ils prendront pour telles, (car ſi nous ignorons déjà une partie de ce qui eſt contenu dans tant de volumes publiés en toutes ſortes de langues, nous ſaurons bien moins encore ce que renfermeront ces volumes augmentés d'un nombre d'autres, cent fois, mille fois plus grand) ; les autres, manouvriers incapables de rien produire, s'occuperont à feuilleter jour & nuit ces volumes, & à en ſéparer ce qu'ils jugeront digne d'être recueilli & conſervé. Cette prédiction ne commence-t-elle pas à s'accomplir ? & pluſieurs de nos littérateurs ne ſont-ils pas déjà employés à réduire tout nos grands livres à de petits où l'on trouve encore beaucoup de ſuperflu ? Suppoſons maintenant leurs analyſes bien faites, & diſtribuées ſous la forme alphabétique en un nombre de volumes ordonnés par des hommes intelligens, & l'on aura les matériaux d'une *Encyclopédie*.

Nous avons donc entrepris aujourd'hui pour le bien des Lettres, & par intérêt pour le genre humain, un ouvrage auquel nos neveux auroient été forcés de ſe livrer, mais dans des circonſtances beaucoup moins favorables, lorſque la ſurabondance des livres leur en auroit rendu l'exécution très-pénible.

Qu'il me ſoit permis, avant que d'entrer plus avant dans l'examen de la matiere encyclopédique, de jeter un coup-d'œil ſur ces auteurs qui occupent déjà tant de rayons dans nos bibliotheques, qui gagnent du terrein tous les jours, & qui dans un ſiecle ou deux rempliront ſeuls des édifices. C'eſt, ce me ſemble, une idée bien mortifiante pour ces volumineux écrivains, que de tant de papiers qu'ils ont couverts d'écriture, il n'y aura pas une ligne à extraire pour le dictionnaire univerſel de la connoiſſance humaine. S'ils ne ſe ſoutiennent par l'excellence du coloris, qualité particuliere aux hommes de génie, je demande ce qu'ils deviendront.

Mais il eſt naturel que ces réflexions qui nous échappent ſur le ſort de tant d'autres, nous faſſent rentrer en nous-mêmes, & conſidérer le ſort qui nous attend. J'examine notre travail ſans partialité ; je vois

qu'il n'y a peut-être aucune sorte de faute que nous n'ayions commise, & je suis forcé d'avouer que d'une *Encyclopédie* telle que la nôtre, il en entreroit à peine les deux tiers dans une véritable *Encyclopédie*. C'est beaucoup, sur-tout si l'on convient qu'en jetant les premiers fondemens d'un pareil ouvrage, l'on a été forcé de prendre pour base un mauvais auteur, quel qu'il fût, Chambers, Alstedius, ou un autre. Il n'y a presqu'aucun de nos collegues qu'on eût déterminé à travailler, si on lui eût proposé de composer à neuf toute sa partie; tous auroient été effrayés, & l'*Encyclopédie* ne se seroit point faite. Mais en présentant à chacun un rouleau de papiers, qu'il ne s'agissoit que de revoir, corriger, augmenter; le travail de création, qui est toujours celui qu'on redoute, disparoissoit, & l'on se laissoit engager par la considération la plus chimérique. Car ces lambeaux décousus se sont trouvés si incomplets, si mal composés, si mal traduits, si pleins d'omissions, d'erreurs & d'inexactitudes, si contraires aux idées de nos collegues, que la plupart les ont rejetés. Que n'ont-ils eu tous le même courage? Le seul avantage qu'en aient retiré les premiers, c'est de connoître d'un coup-d'œil la nomenclature de leur partie, qu'ils auroient pu trouver du moins aussi complete dans les tables de différens ouvrages, ou dans quelque dictionnaire de langue.

Ce frivole avantage a coûté bien cher. Que de temps perdu à traduire de mauvaises choses! que de dépenses pour se procurer un plagiat continuel! combien de fautes & de reproches qu'on se seroit épargnés avec une simple nomenclature! Mais eût-elle suffi pour déterminer nos collegues? D'ailleurs, cette partie même ne pouvoit guere se perfectionner que par l'exécution. A mesure qu'on exécute un morceau, la nomenclature se développe, les termes à définir se présentent en foule; il vient une infinité d'idées à renvoyer sous différens chefs; ce qu'on ne fait pas est du moins indiqué par un renvoi, comme étant du partage d'un autre: en un mot, ce que chacun fournit & se demande réciproquement, voilà la source d'où découlent les mots.

D'où l'on voit, 1°. qu'on ne pouvoit, à une premiere édition, employer un trop grand nombre de collegues; mais que si notre travail n'est pas tout-à-fait inutile, un petit nombre d'hommes bien choisis suffiroit à l'exécution d'une seconde. Il faudroit les préposer à différens travailleurs subalternes, auxquels ils feroient honneur des secours qu'ils en auroient reçus, mais dont ils seroient obligés d'adopter l'ouvrage, afin qu'ils ne pussent se dispenser d'y mettre la derniere main; que leur propre réputation se trouvât engagée, & qu'on pût les accuser directement ou de négligence ou d'incapacité. Un travailleur qui ose demander que son nom ne soit point mis à la fin d'un de ses articles, avoue qu'il le trouve mal fait, ou du moins indigne de lui. Je crois que, selon ce nouvel arrangement, il ne seroit pas impossible qu'un seul homme se chargeât de l'anatomie, de la médecine, de la chirurgie, de la matiere médicale, & d'une portion de la pharmacie; un autre de la chymie, de la partie restante de la pharmacie, & de ce qu'il y a de chymique dans des arts, tels que la métallurgie, la teinture, une partie de l'orfévrerie, une partie de la chaudronnerie, de la plomberie, de la préparation des couleurs de toute espece, métalliques ou autres, &c. Un seul homme bien instruit de quelque art en fer, embrasseroit les métiers de cloutier, de coutelier, de serrurier, de taillandier, &c. Un autre versé dans la bijouterie se chargeroit des arts du bijoutier, du diamantaire, du lapidaire, du metteur en œuvre. Je donnerois toujours la préférence à un homme qui auroit écrit avec succès sur la matiere dont il se chargeroit. Quant à celui qui prépareroit actuellement un ouvrage sur cette matiere, je ne l'accepterois pour collegue que s'il étoit déjà mon ami, que l'honnêteté de son caractere me fût bien connue, & que je ne pusse, sans lui faire l'injure la plus grande, le soupçonner d'un dessein secret de sacrifier notre ouvrage au sien.

2°. Que la premiere édition d'une *Encyclopédie* ne peut être qu'une compilation très-informe & très-incomplete.

Mais, dira-t-on, comment avec tous ces défauts vous est-il arrivé d'obtenir un succès qu'aucune production aussi considérable n'a

jamais eu ? A cela je répons que notre *Encyclopédie* a presque sur tout autre ouvrage, je ne dis pas de la même étendue, mais quel qu'il soit, composé par une société ou par un seul homme, l'avantage de contenir une infinité de choses nouvelles, & qu'on chercheroit inutilement ailleurs. C'est la suite naturelle de l'heureux choix de ceux qui s'y sont consacrés.

Il ne s'est point encore fait, & il ne se fera de long-temps une collection aussi considérable & aussi belle de machines. Nous avons environ mille planches. On est bien déterminé à ne rien épargner sur la gravure. Malgré le nombre prodigieux de figures qui les remplissent, nous avons eu l'attention de n'en admettre presqu'aucune qui ne représentât une machine subsistante & travaillant dans la société. Qu'on compare nos volumes avec le recueil si vanté de Ramelli; le théatre des machines de Lupold, ou même les volumes des machines approuvées par l'académie des sciences, & l'on jugera si de tous ces volumes fondus ensemble, il étoit possible d'en tirer vingt planches dignes d'entrer dans une collection telle que nous avons eu le courage de la concevoir & le bonheur de l'exécuter. Il n'y a rien ici ni de superflu, ni de suranné, ni d'idéal: tout y est en action & vivant. Mais indépendamment de ce mérite, & quelque différence qu'il puisse & qu'il doive nécessairement y avoir entre cette premiere édition & les suivantes, n'est-ce rien que d'avoir débuté ? Entre une infinité de difficultés qui se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit, qu'on pese seulement celle d'avoir rassemblé un assez grand nombre de collegues, qui, sans se connoître, semblent tous concourir d'amitié à la production d'un ouvrage commun. Des gens de lettres ont fait pour leurs semblables & leurs égaux, ce qu'on n'eût point obtenu d'eux par aucune autre considération. C'est là le motif auquel nous devons nos premiers collegues; & c'est à la même cause que nous devons ceux que nous nous associons tous les jours. Il regne entre eux tous une émulation, des égards, une concorde qu'on auroit peine à imaginer. On ne s'en tient pas à fournir les secours qu'on a promis, on se fait encore des sacrifices mutuels, chose bien plus difficile! De là tant d'articles qui partent des mains étrangeres, sans qu'aucun de ceux qui s'étoient chargés des sciences auxquelles ils appartenoient en aient jamais été offensés. C'est qu'il ne s'agit point ici d'un intérêt particulier; c'est qu'il ne regne entre nous aucune petite jalousie personnelle, & que la perfection de l'ouvrage & l'utilité du genre humain, ont fait naître le sentiment général dont on est animé.

Nous avons joui d'un avantage rare & précieux qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une seconde édition. Les hommes de lettres de la plus grande réputation, les artistes de la premiere force, n'ont pas dédaigné de nous envoyer quelques morceaux dans leur genre. Nous devons *éloquence*, *élégance*, *esprit*, *&c.*, à M. de Voltaire. M. de Montesquieu nous a laissé en mourant des fragmens sur l'article *goût*; M. de la Tour nous a promis ses idées sur *la peinture*; M. Cochin fils ne nous refuseroit pas l'article *gravure*, si ses occupations lui laissoient le temps d'écrire.

Il ne seroit pas inutile d'établir des correspondances dans les lieux principaux du monde lettré, & je ne doute point qu'on n'y réussît. On s'instruira des usages, des coutumes, des productions, des travaux, des machines, *&c.*, si on ne néglige personne, & si l'on a pour tous ce degré de considération que l'on doit à l'homme désintéressé qui veut se rendre utile.

Ce seroit un oubli inexcusable, que de ne se pas procurer la grande *Encyclopédie Allemande*, le recueil des reglemens sur les arts & métiers de Londres & des autres pays; les ouvrages appellés en Anglois *the mysteries*; le fameux réglement des Piémontois sur leurs manufactures; des registres des douanes; plusieurs inventaires de maisons de grands seigneurs & de bourgeois; tous les traités sur les arts en général & en particulier; les réglemens du commerce, les statuts des communautés; tous les recueils des académies, sur-tout la collection académique dont le discours préliminaire & les premiers volumes viennent de paroître. Cet ouvrage ne peut manquer d'être excellent, à en juger par les sources où l'on se propose de puiser, & par l'étendue des connoissances, la fécondité des idées, & la fermeté de

jugement & de goût de l'homme qui dirige cette grande entreprise. Le plus grand bonheur qui pût arriver à ceux qui nous succéderont un jour dans l'*Encyclopédie*, & qui se chargeront des éditions suivantes, c'est que le dictionnaire de l'académie Françoise, tel que je le conçois, & qu'il est conçu par les meilleurs esprits de cette illustre compagnie, ait été publié, que l'histoire naturelle ait paru toute entiere, & que la collection académique soit achevée. Combien de travaux épargnés !

Entre les livres dont il est encore essentiel de se pourvoir, il faut compter les catalogues des grandes bibliotheques ; c'est là qu'on apprend à connoître les sources où l'on doit puiser : il seroit même à souhaiter que l'éditeur fût en correspondance avec les bibliothécaires. S'il est nécessaire de consulter les bons ouvrages, il n'est pas inutile de parcourir les mauvais. Un bon livre fournit un ou plusieurs articles excellens ; un mauvais livre aide à faire mieux. Votre tâche est remplie dans celui-ci, l'autre l'abrege. D'ailleurs, faute d'une grande connoissance de la bibliographie, on est exposé sans cesse à composer médiocrement, avec beaucoup de peine, de temps, & de dépense, ce que d'autres ont supérieurement exécuté. On se tourmente pour découvrir des choses connues. Observons qu'excepté la matiere des arts, il n'y a proprement du ressort d'un dictionnaire que ce qui est déjà publié, & que par conséquent il est d'autant plus à souhaiter que chacun connoisse les grands livres composés dans sa partie, & que l'éditeur soit muni des catalogues les plus complets & les plus étendus.

La citation exacte des sources seroit d'une grande utilité : il faudroit s'en imposer la loi. Ce seroit rendre un service important à ceux qui se destinent à l'étude particuliere d'une science ou d'un art, que de leur donner la connoissance des bons auteurs, des meilleures éditions, & de l'ordre qu'ils doivent suivre dans leurs lectures. L'*Encyclopédie* s'en est quelquefois acquitté, elle auroit dû n'y manquer jamais.

Il faut analyser scrupuleusement & fidélement tout ouvrage auquel le temps a assuré une réputation constante. Je dis le *temps*, parce qu'il y a bien de la différence entre une *Encyclopédie* & une collection de journaux. Une *Encyclopédie* est une exposition rapide & désintéressée des découvertes des hommes dans tous les lieux, dans tous les genres, & dans tous les siecles, sans aucun jugement des personnes ; au lieu que les journaux ne sont qu'une histoire momentanée des ouvrages & des auteurs. On y rend compte indistinctement des efforts heureux & malheureux, c'est-à-dire, que pour un feuillet qui mérite de l'attention, on traite au long d'une infinité de volumes qui tombent dans l'oubli avant que le dernier journal de l'année ait paru. Combien ces ouvrages périodiques seroient abrégés, si on laissoit seulement un an d'intervalle entre la publication d'un livre & le compte qu'on en rendroit ou qu'on n'en rendroit pas ! tel ouvrage dont on a parlé fort au long dans le journal, n'y seroit pas même nommé. Mais que devient l'extrait quand le livre est oublié ? Un dictionnaire universel & raisonné est destiné à l'instruction générale & permanente de l'espece humaine ; les écrits périodiques, à la satisfaction momentanée de la curiosité de quelques oisifs. Ils sont peu lus des gens de lettres.

Il faut particuliérement extraire, des auteurs, les systêmes, les idées singulieres, les observations, les expériences, les vues, les maximes & les faits.

Mais il y a des ouvrages si importans, si-bien médités, si précis, en petit nombre à la vérité, qu'une *Encyclopédie* doit les engloutir en entier. Ce sont ceux où l'objet général est traité d'une maniere méthodique & profonde, tels que l'*essai sur l'entendement humain*, quoique trop diffus ; *les considérations sur les mœurs*, quoique trop serrées ; *les institutions astronomiques*, bien qu'elles ne soient pas assez élémentaires, &c.

Il faut distribuer les observations, les faits, les expériences, &c., aux endroits qui leur sont propres.

Il faut savoir dépecer artistement un ouvrage, en ménager les distributions, en présenter le plan, en faire une analyse qui forme le corps d'un article, dont les renvois indiqueront le reste de l'objet. Il ne s'agit pas de briser les jointures, mais de

les relâcher ; de rompre les parties, mais de les désassembler, & d'en conserver scrupuleusement ce que les artistes appellent les *reperes*.

Il importe quelquefois de faire mention des choses absurdes ; mais il faut que ce soit légérement & en passant, seulement pour l'histoire de l'esprit humain, qui se dévoile mieux dans certains travers singuliers, que dans l'action la plus raisonnable. Ces travers sont pour le moraliste, ce qu'est la dissection d'un monstre pour l'historien de la nature : elle lui sert plus que l'étude de cent individus qui se ressemblent. Il y a des mots qui peignent plus fortement & plus complétement que tout un discours. Un homme à qui on ne pouvoit reprocher aucune mauvaise action, disoit un mal infini de la nature humaine. Quelqu'un lui demanda : mais où avez-vous vu l'homme si hideux ? *En moi*, répondit-il. Voilà un méchant qui n'avoit jamais fait de mal ; puisse-t-il mourir bientôt ! Un autre disoit d'un ancien ami : un tel est un très-honnête homme ; il est pauvre, mais cela ne m'empêche pas d'en faire un cas singulier. Il y a quarante ans que je suis son ami, & il ne m'a jamais demandé un sou. Ah ! Moliere, où étiez-vous ? ce trait ne vous eût pas échappé, & votre avare n'en offriroit aucun ni plus vrai ni plus énergique.

Comme il est au moins aussi important de rendre les hommes meilleurs, que de les rendre moins ignorans, je ne serois pas fâché qu'on recueillît tous les traits frappans des vertus morales. Il faudroit qu'ils fussent bien constatés : on les distribueroit chacun à leurs articles qu'ils vivifieroient. Pourquoi seroit-on si attentif à conserver l'histoire des pensées des hommes, & négligeroit-on l'histoire de leurs actions ? celle-ci n'est-elle pas la plus utile ? n'est-ce pas celle qui fait le plus d'honneur au genre humain ? Je ne veux pas qu'on rappelle les mauvaises actions ; il seroit à souhaiter qu'elles n'eussent jamais été. L'homme n'a pas besoin de mauvais exemples, ni la nature humaine d'être plus décriée. Il ne faudroit faire mention des actions déshonnêtes, que quand elles auroient été suivies, non de la perte de la vie & des biens, qui ne sont que trop souvent les suites funestes de la pratique de la vertu, mais que quand elles auroient rendu le méchant malheureux & méprisé au milieu des récompenses les plus éclatantes de ses forfaits. Les traits qu'il faudroit sur-tout recueillir, ce seroient ceux où le caractere de l'honnêteté est joint à celui d'une grande pénétration, ou d'une fermeté héroïque. Le trait de M. Pelisson ne seroit sûrement pas oublié. Il se porte accusateur de son maître & de son bienfaiteur : on le conduit à la Bastille : on le confronte avec son accusé, qu'il charge de quelque malversation chimérique. L'accusé lui en demande la preuve. La preuve, lui répond Pelisson ? hé, Monsieur, elle ne se peut tirer que de vos papiers, & vous savez bien qu'ils sont tous brûlés : en effet ils l'étoient. Pelisson les avoit brûlés lui-même, mais il falloit en instruire le prisonnier ; & il ne balança pas de recourir à un expédient, sûr à la vérité, puisque tout le monde y fut trompé ; mais qui exposoit sa liberté, peut-être sa vie, & qui, s'il eût été ignoré, comme il pouvoit l'être, attachoit à son nom une infamie éternelle, dont la honte pouvoit réjaillir sur la république des lettres, où Pelisson occupoit un rang distingué. M. Gobinot de Rheims supporte, pendant quarante ans, l'indignation publique qu'il encouroit par une excessive parcimonie dont il tiroit les sommes immenses qu'il destinoit à des monumens de la plus grande utilité. Associons-lui un prélat respectable par ses qualités apostoliques, ses dignités, sa naissance, la noble simplicité de ses mœurs, & la solidité de ses vertus. Dans une grande calamité, ce prélat, après avoir soulagé, par d'abondantes distributions gratuites, en argent & en grains, la partie de son troupeau qui laissoit voir toute son indigence, songe à secourir celle qui cachoit sa misere, en qui la honte étouffoit la plainte, & qui n'en étoit que plus malheureuse, contre l'oppression de ces hommes de sang, dont l'ame nage dans la joie au milieu du gémissement général, & il fait porter sur la place, des grains qu'on y distribua à un prix fort au dessous de celui qu'ils avoient coûté. L'esprit de parti qui abhorre tout acte vertueux qui n'est pas de quelqu'un des siens, traite sa charité de monopole, & un scé-

lérat obſcur inſcrit cette atroce calomnie parmi celles dont il remplit, depuis ſi long-temps, ſes feuilles hebdomadaires. Cependant il ſurvient de nouvelles calamités; le zele inaltérable de ce rare paſteur continue de s'exercer, & il ſe trouve enfin un honnête homme qui éleve la voix, qui dit la vérité, qui rend hommage à la vertu, & qui s'écrie, tranſporté d'admiration : quel courage! quelle patience héroïque! qu'il eſt conſolant pour le genre humain que la méchanceté ne ſoit pas capable de ces efforts! Voilà les traits qu'il faut recueillir; & qui eſt-ce qui les liroit ſans ſentir ſon cœur s'échauffer? Si l'on publioit un recueil qui contînt beaucoup de ces grandes & belles actions, qui eſt-ce qui ſe réſoudroit à mourir ſans y avoir fourni la matiere d'une ligne? Croit-on qu'il y eût quelque ouvrage d'un plus grand pathétique? Il me ſemble, quant à moi, qu'il y auroit peu de pages dans celui-ci, qu'un homme né avec une ame honnête & ſenſible n'arroſât de ſes larmes.

Il faudroit ſinguliérement ſe garantir de l'adulation. Quant aux éloges mérités, il y auroit bien de l'injuſtice à ne les accorder qu'à la cendre inſenſible & froide de ceux qui ne peuvent plus les entendre : l'équité qui doit les diſpenſer, le cédera-t-elle à la modeſtie qui les refuſe? L'éloge eſt un encouragement à la vertu; c'eſt un pacte public que vous faites contracter à l'homme vertueux. Si ſes belles actions étoient gravées ſur une colonne, perdroit-il un moment de vue ce monument impoſant? ne ſeroit-il pas un des appuis les plus forts qu'on pût prêter à la foibleſſe humaine? il faudroit que l'homme ſe déterminât à briſer lui-même ſa ſtatue. L'éloge d'un honnête homme eſt la plus digne & la plus douce récompenſe d'un autre honnête homme : après l'éloge de ſa conſcience, le plus flatteur eſt celui d'un homme de bien. O Rouſſeau, mon cher & digne ami! je n'ai jamais eu la force de me refuſer à ta louange : j'en ai ſenti croître mon goût pour la vérité, & mon amour pour la vertu. Pourquoi tant d'oraiſons funebres, & ſi peu de panégyriques des vivans? Croit-on que Trajan n'eût pas craint de démentir ſon panégyriſte? Si on le croit, on ne connoît pas toute l'autorité de la conſidération générale. Après les bonnes actions qu'on a faites, l'aiguillon le plus vif pour en multiplier le nombre, c'eſt la notoriété des premieres; c'eſt cette notoriété qui donne à l'homme un caractere public auquel il lui eſt difficile de renoncer. Ce ſecret innocent n'eſt-il pas même un des plus importans de l'éducation vertueuſe? Mettez votre fils dans l'occaſion de pratiquer la vertu; faites-lui de ſes bonnes actions un caractere domeſtique; attachez à ſon nom quelque épithete qui les lui rappelle; accordez-lui de la conſidération : s'il franchit jamais cette barriere, j'oſe aſſurer que le fond de ſon ame eſt mauvais; que votre enfant eſt mal né, & que vous n'en ferez jamais qu'un méchant; avec cette différence qu'il ſe fût précipité dans le vice tête baiſſée, & qu'arrêté par le contraſte qu'il remarquera entre les dénominations honorables qu'on lui a accordées, & celles qu'il va encourir, il ſe laiſſera gliſſer vers le mal, mais par une pente qui ne ſera pas aſſez inſenſible pour que des parens attentifs ne s'apperçoivent point de la dégradation ſucceſſive de ſon caractere.

Je hais cent fois plus les ſatires dans un ouvrage, que les éloges ne m'y plaiſent : les perſonnalités ſont odieuſes en tout genre d'écrire; on eſt ſûr d'amuſer le commun des hommes, quand on s'étudie à repaître ſa méchanceté. Le ton de la ſatire eſt le plus mauvais de tous pour un dictionnaire; & l'ouvrage le plus impertinent & le plus ennuyeux qu'on pût concevoir, ce ſeroit un dictionnaire ſatirique : c'eſt le ſeul qui nous manque. Il faut abſolument bannir d'un grand livre ces à-propos légers, ces alluſions fines, ces embelliſſemens délicats qui feroient la fortune d'une hiſtoriette : les traits qu'il faut expliquer deviennent fades, ou ne tardent pas à devenir inintelligibles. Ce ſeroit une choſe bien ridicule, que le beſoin d'un commentaire dans un ouvrage, dont les différentes parties ſeroient deſtinées à s'interpréter réciproquement. Toute cette légéreté n'eſt qu'une mouſſe qui tombe peu à peu; bientôt la partie volatile s'en eſt évaporée, & il ne reſte plus qu'une vaſe inſipide. Tel eſt auſſi le ſort de la plupart de ces étincelles qui partent du choc de la

converſation:

conversation : la sensation agréable, mais passagere, qu'elles excitent, naît des rapports qu'elles ont au moment, aux circonstances, aux lieux, aux personnes, à l'événement du jour; rapports qui passent promptement. Les traits qui ne se remarquent point, parce que l'éclat n'en est pas le mérite principal, pleins de substance, & portant en eux le caractere de la simplicité jointe à un grand sens, sont les seuls qui se soutiendroient au grand jour : pour sentir la frivolité des autres, il n'y a qu'à les écrire. Si l'on me montroit un auteur qui eût composé ses mélanges d'après des conversations, je serois presque sûr qu'il auroit recueilli tout ce qu'il falloit négliger, & négligé tout ce qu'il importoit de recueillir. Gardons-nous bien de commettre avec ceux que nous consulterons, la même faute que cet écrivain commettroit avec les personnes qu'il fréquenteroit. Il en est des grands ouvrages ainsi que des grands édifices; ils ne comportent que de ornemens rares & grands. Ces ornemens doivent être répandus avec économie & discernement, ou ils nuiront à la simplicité en multipliant les rapports; à la grandeur, en divisant les parties & en obscurcissant l'ensemble; & à l'intérêt, en partageant l'attention, qui sans ce défaut qui la distrait & la disperse, se rassembleroit toute entiere sur les masses principales.

Si je proscris les satires, il n'en est pas ainsi ni des portraits, ni des réflexions. Les vertus s'enchaînent les unes aux autres, & les vices se tiennent, pour ainsi dire, par la main. Il n'y a pas une vertu, pas un vice qui n'ait son cortege : c'est une sorte d'association nécessaire. Imaginer un caractere, c'est trouver d'après une passion dominante donnée, bonne ou mauvaise, les passions subordonnées qui l'accompagnent, les sentimens, les discours & les actions qu'elle suggere, & la sorte de teinte ou d'énergie que tout le systême intellectuel & moral en reçoit : d'où l'on voit que les peintures idéales, conçues d'après les relations & l'influence réciproque des vertus & des vices, ne peuvent jamais devenir chimériques; que ce sont elles qui donnent la vraisemblance aux représentations dramatiques & à tous les ouvrages de mœurs; & qu'il se rencontrera éternellement dans la société des individus qui auront le bonheur & le malheur de leur ressembler. C'est ainsi qu'il arrive à un siecle très-éloigné d'élever des statues hideuses ou respectables, au bas desquelles la postérité écrit successivement différens noms : elle écrit Montesquieu où l'on avoit gravé Platon; Desfontaines, où on lisoit auparavant Erostrate ou Zoïle : avec cette différence affligeante, qu'on ne manquera jamais de noms de plus en plus déshonorés pour remplacer celui d'Erostrate ou de Zoïle; au lieu qu'on n'ose espérer de la succession des siecles, qu'elle nous en offre quelques-uns de plus en plus illustres pour succéder à Montesquieu, & pour être le troisieme ou le quatrieme depuis Platon. Nous ne pouvons élever un trop grand nombre de ces statues dans notre ouvrage : elles devroient être en bronze dans nos places publiques & dans nos jardins, & nous inviter à la vertu sur ces piédestaux, où l'on a exposé à nos yeux & aux regards de nos enfans les débauches des dieux du paganisme.

Après avoir traité de la matiere *Encyclopédique* en général, on desireroit sans doute que nous entrassions dans l'examen de chacune de ses parties en particulier; mais c'est au public, & non pas à nous, qu'il appartient de juger du travail de nos collegues & du nôtre.

Nous répondrons seulement à ceux qui auroient voulu qu'on supprimât la théologie, que c'est une science; que cette science est très-étendue & très-curieuse, & qu'on auroit pu la rendre plus intéressante que la mythologie, qu'ils auroient regrettée si nous l'eussions omise.

A ceux qui excluent de notre dictionnaire la géographie : que les noms, la longitude & la latitude des étoiles qu'ils y admettent, n'ont pas plus de droit d'y rester que les noms, la longitude & la latitude des villes qu'ils en rejettent.

A ceux qui l'auroient desirée moins seche : qu'il étoit nécessaire de s'en tenir à la seule connoissance géographique des villes qui fût scientifique, à la seule qui nous suffiroit pour construire de bonnes cartes des temps anciens, si nous l'avions, & qui suffira à la postérité pour construire de bonnes cartes de nos temps, si nous la lui transmettons;

& que le reste, étant entiérement historique, est hors de notre objet.

A ceux qui ont regardé avec dégoût certains traits historiques, la cuisine, les modes, &c. : qu'ils ont oublié combien ces matieres ont engendré d'ouvrages d'érudition ; que le plus succinct de nos articles en ce genre épargnera peut-être à nos descendans des années de recherches & des volumes de dissertations ; qu'en supposant les savans à venir infiniment plus réservés que ceux du siecle passé, il est encore à présumer qu'ils ne dédaigneront pas d'écrire quelques pages pour expliquer ce que c'est qu'un *falbala ou qu'un pompon ;* qu'un écrit sur nos modes, qu'on traiteroit aujourd'hui d'ouvrage frivole, seroit regardé dans deux mille ans, comme un ouvrage savant & profond, sur les habits François ; ouvrage très-instructif pour les littérateurs, les peintres & les sculpteurs ; quant à notre cuisine, qu'on ne peut lui disputer d'être une branche importante de la chymie.

A ceux qui se sont plaints que notre botanique n'étoit ni assez complete ni assez intéressante : que ces reproches sont sans aucun fondement ; qu'il étoit impossible de s'étendre au delà des genres, sans compiler des *in-folio ;* qu'on n'a omis aucune des plantes usuelles ; qu'on les a décrites ; qu'on en a donné l'analyse chymique, les propriétés, soit comme remedes, soit comme alimens ; que la seule chose qu'on auroit pu ajouter, qui fût scientifique & qui n'auroit pas occupé un espace bien considérable, c'eût été d'indiquer à l'article du genre combien on comptoit d'especes, & combien de variétés : & quant à la partie des arbres qui est si importante, qu'elle a dans l'*Encyclopédie*, à commencer au troisieme volume, toute l'étendue qu'on lui peut desirer.

A ceux qui sont mécontens de la partie des arts, & à ceux qui en sont satisfaits : qu'ils ont raison les uns & les autres, parce qu'il y a des choses dans cette matiere immense qui sont on ne peut pas plus mal-faites, & d'autres qu'il seroit peut-être difficile de mieux faire.

Mais comme les arts ont été l'objet principal de mon travail, je vais m'expliquer librement, & sur les défauts dans lesquels je suis tombé, & sur les précautions qu'il y auroit à prendre pour les corriger.

Celui qui se chargera de la matiere des arts, ne s'acquittera point de son travail d'une maniere satisfaisante pour les autres & pour lui-même, s'il n'a profondément étudié l'histoire naturelle, & sur-tout la minéralogie ; s'il n'est excellent méchanicien ; s'il n'est très-versé dans la physique rationnelle & expérimentale, & s'il n'a fait plusieurs cours de chymie.

Naturaliste, il connoîtra d'un coup-d'œil les substances que les artistes emploient, & dont ils font communément tant de mystere.

Chymiste, il possédera les propriétés de ces substances : les raisons d'une infinité d'opérations lui seront connues ; il éventera les secrets ; les artistes ne lui en imposeront point ; il discernera sur le champ l'absurdité de leurs mensonges ; il saisira l'esprit d'une manœuvre : les tours de mains ne lui échapperont point ; il distinguera sans peine un mouvement indifférent, d'une précaution essentielle ; tout ce qu'il écrira de la matiere des arts sera clair, certain, lumineux ; & les conjectures sur les moyens de perfectionner ceux qu'on a, de retrouver des arts perdus, & d'en inventer de nouveaux, se présenteront en foule à son esprit.

La physique lui rendra raison d'une infinité de phénomenes dont les ouvriers demeurent étonnés toute leur vie.

Avec de la méchanique & de la géométrie, il parviendra sans peine au calcul vrai & réel des forces ; il ne lui restera que l'expérience à acquérir, pour tempérer la rigueur des suppositions mathématiques ; qualité qui distingue, sur-tout dans la construction des machines délicates, le grand artiste de l'ouvrier commun à qui on ne donnera jamais une juste idée de ce tempérament, s'il ne l'a point acquise, & en qui on ne la rectifiera jamais, s'il s'en est fait de fausses notions.

Muni de ces connoissances, il commencera par introduire quelque ordre dans son travail, en rapportant les arts aux substances naturelles : ce qui est toujours possible ; car l'histoire des Arts n'est que

l'*histoire de la nature employée.* Voyez *l'arbre encyclopédique.*

Il tracera ensuite pour chaque artiste un canevas à remplir; il leur imposera de traiter de la matiere dont ils se servent, des lieux d'où ils la tirent, du prix qu'elle leur coûte, *&c.* des instrumens, des différens ouvrages, & de toutes les manœuvres.

Il comparera les mémoires des artistes avec son canevas; il conférera avec eux; il leur fera suppléer de vive voix ce qu'ils auront omis, & éclaircir ce qu'ils auront mal expliqué.

Quelque mauvais que ces mémoires puissent être; quand ils auront été faits de bonne foi, ils contiendront toujours une infinité de choses que l'homme le plus intelligent n'appercevra pas, ne soupçonnera point, & ne pourra demander. Il y en desirera d'autres à la vérité; mais ce seront celles que les artistes ne celent à personne: car j'ai éprouvé que ceux qui s'occupent sans cesse d'un objet, avoient un penchant égal à croire que tout le monde savoit ce dont ils ne faisoient point un secret; & que ce dont ils faisoient un secret n'étoit connu de personne; en sorte qu'ils étoient toujours tentés de prendre celui qui les questionnoit, ou pour un génie transcendant, ou pour un imbécille.

Tandis que les artistes seront à l'ouvrage, il s'occupera à rectifier les articles que nous lui aurons transmis, & qu'il trouvera dans notre dictionnaire. Il ne tardera pas à s'appercevoir que malgré tous les soins que nous nous sommes donnés, il s'y est glissé des bévues grossieres (*voyez l'article* BRIQUE), & qu'il y a des articles entiers qui n'ont pas l'ombre du sens commun (*voyez l'article* BLANCHISSERIE DE TOILES): mais il apprendra, par son expérience, à nous savoir gré des choses qui seront bien, & à nous pardonner celles qui seront mal. C'est sur-tout quand il aura parcouru pendant quelque temps les ateliers, l'argent à la main, & qu'on lui aura fait payer bien chérement les faussetés les plus ridicules, qu'il connoîtra quelle espece de gens ce sont que les artistes, sur-tout à Paris, où la crainte des impôts les tient perpétuellement en méfiance, & où ils regardent tout homme qui les interroge avec quelque curiosité, comme un émissaire des fermiers-généraux, ou comme un ouvrier qui veut ouvrir boutique. Il m'a semblé qu'on éviteroit ces inconvéniens, en cherchant, dans la province, toutes les connoissances sur les arts qu'on y pourroit recueillir: on y est connu; on s'adresse à des gens qui n'ont point de soupçon; l'argent y est plus rare, & le temps moins cher. D'où il me paroît évident qu'on s'instruiroit plus facilement & à moins de frais, & qu'on auroit des instructions plus sûres.

Il faudroit indiquer l'origine d'un art, & en suivre pied-à-pied les progrès quand ils ne seroient pas ignorés, ou substituer la conjecture & l'histoire hypothétique à l'histoire réelle. On peut assurer qu'ici le roman seroit souvent plus instructif que la vérité.

Mais il n'en est pas de l'origine & des progrès d'un art, ainsi que de l'origine & des progrès d'une science. Les savans s'entretiennent: ils écrivent, ils font valoir leurs découvertes: ils contredisent, ils sont contredits. Ces contestations manifestent les faits & constatent les dates. Les artistes au contraire vivent ignorés, obscurs, isolés; ils font tout pour leur intérêt, ils ne font presque rien pour leur gloire. Il y a des inventions qui restent des siecles entiers renfermées dans une famille: elles passent des peres aux enfans; se perfectionnent ou dégénerent, sans qu'on sache précisément ni à qui, ni à quel temps il faut en rapporter la découverte. Les pas insensibles par lesquels un art s'avance à la perfection, confondent aussi les dates. L'un recueille le chanvre; un autre le fait baigner; un troisieme le teille: c'est d'abord une corde grossiere; puis un fil; ensuite une toile: mais il s'écoule un siecle entre chacun de ces progrès. Celui qui porteroit une production depuis son état naturel jusqu'à son emploi le plus parfait, seroit difficilement ignoré. Comment seroit-il impossible qu'un peuple se trouvât tout-à-coup vêtu d'une étoffe nouvelle, & ne demandât pas à qui il en est redevable? Mais ces cas n'arrivent point, ou n'arrivent que rarement.

Communément le hasard suggere les premieres tentatives; elles sont infructeuses & restent ignorées: un autre les reprend; il

a un commencement de succès, mais dont on ne parle point : un troisieme marche sur les pas du second ; un quatrieme sur les pas du troisieme ; & ainsi de suite, jusqu'à ce que le dernier produit des expériences soit excellent : & ce produit est le seul qui fasse sensation. Il arrive encore qu'à peine une idée est-elle éclose dans un atelier, qu'elle en sort & se répand. On travaille en plusieurs endroits à la fois : chacun manœuvre de son côté ; & la même invention revendiquée en même temps par plusieurs, n'appartient proprement à personne, ou n'est attribuée qu'à celui qu'elle enrichit. Si l'on tient l'invention de l'étranger, la jalousie nationale tait le nom de l'inventeur, & ce nom reste inconnu.

Il seroit à souhaiter que le gouvernement autorisât à entrer dans les manufactures, à voir travailler, à interroger les ouvriers, & à dessiner les instrumens, les machines & même le local.

Il y a des circonstances où les artistes sont tellement impénétrables, que le moyen le plus court, ce seroit d'entrer soi-même en apprentissage, ou d'y mettre quelqu'un de confiance.

Il y a peu de secrets qu'on ne parvînt à connoître par cette voie : il faudroit divulguer tous ses secrets sans aucune exception.

Je sais que ce sentiment n'est pas celui de tout le monde : il y a des têtes étroites, des ames mal nées, indifférentes sur le sort du genre humain, & tellement concentrées dans leur petite société, qu'elles ne voient rien au delà de son intérêt. Ces hommes veulent qu'on les appelle bons citoyens ; & j'y consens, pourvu qu'ils me permettent de les appeller *méchans hommes*. On diroit, à les entendre, qu'une *Encyclopédie* bien faite, qu'une histoire générale des arts ne devroit être qu'un grand manuscrit soigneusement renfermé dans la bibliotheque du monarque, & inaccessible à d'autres yeux que les siens ; un livre de l'état, & non du peuple. A quoi bon divulguer les connoissances de la nation, ses transactions secretes, ses inventions, son industrie, ses ressources, ses mysteres, sa lumiere, ses arts & toute sa sagesse ! ne sont-ce pas là les choses auxquelles elle doit une partie de sa supériorité sur les nations rivales & circonvoisines ? Voilà ce qu'ils disent ; & voici ce qu'ils pourroient encore ajouter. Ne seroit-il pas à souhaiter qu'au lieu d'éclairer l'étranger, nous pussions répandre sur lui des ténebres, & plonger dans la barbarie le reste de la terre, afin de le dominer plus sûrement ? Ils ne font pas attention qu'ils n'occupent qu'un point sur ce globe, & qu'ils n'y dureront qu'un moment ; que c'est à ce point & à cet instant qu'ils sacrifient le bonheur des siecles à venir & de l'espece entiere. Ils savent mieux que personne que la durée moyenne d'un empire n'est pas de deux mille ans, & que dans moins de temps peut-être, le nom *François*, ce nom qui durera éternellement dans l'histoire, seroit inutilement cherché sur la surface de la terre. Ces considérations n'étendent point leurs vues ; il semble que le mot *humanité* soit pour eux un mot vuide de sens. Encore s'ils étoient conséquens ! mais dans un autre moment ils se déchaîneront contre l'impénétrabilité des sanctuaires de l'Egypte ; ils déploreront la perte des connoissances anciennes ; ils accuseront la négligence ou le silence des auteurs qui se sont tus ou qui ont parlé si mal d'une infinité d'objets importans ; & ils ne s'appercevront pas qu'ils exigent des hommes d'autrefois ce dont ils font un crime à ceux d'aujourd'hui, & qu'ils blâment les autres d'avoir été ce qu'ils se font honneur d'être.

Ces *bons citoyens* sont les plus dangereux ennemis que nous ayions eus. En général, il faut profiter des critiques, sans y répondre, quand elles sont bonnes ; les négliger, quand elles sont mauvaises. N'est-ce pas une perspective bien agréable pour tous ceux qui s'opiniâtrent à noircir du papier contre nous, que si l'*Encyclopédie* conserve dans dix ans la réputation dont elle jouit, il ne sera plus question de leurs écrits, & qu'il en sera bien moins question encore, si elle est ignorée.

J'ai entendu dire à M. de Fontenelle, que son appartement ne contiendroit pas tous les ouvrages qu'on avoit publiés contre lui. Qui est-ce qui en connoît un seul ? L'esprit des loix & l'histoire naturelle ne

font que de paroître, & les critiques qu'on en a faites font entiérement ignorées. Nous avons déjà remarqué que parmi ceux qui fe font érigés en cenfeurs de l'*Encyclopédie*, il n'y en a prefque pas un qui eût les talens néceffaires pour l'enrichir d'un bon article. Je ne croirois pas exagérer, quand j'ajouterois que c'eft un livre dont la très-grande partie feroit à étudier pour eux. L'efprit philofophique eft celui dans lequel on l'a compofé, & il s'en faut beaucoup que la plupart de ceux qui nous jugent foient à cet égard feulement au niveau de leur fiecle. J'en appelle à leurs ouvrages. C'eft par cette raifon qu'ils ne dureront pas, & que nous ofons préfumer que notre Dictionnaire fera plus lu & plus eftimé dans quelques années, qu'il ne l'eft encore aujourd'hui. Il ne nous feroit pas difficile de citer d'autres auteurs qui ont eu, & qui auront le même fort. Les uns (comme nous l'avons déjà dit plus haut) élevés aux cieux, parce qu'ils avoient compofé pour la multitude, qu'ils s'étoient affujettis aux idées courantes, & qu'ils s'étoient mis à la portée du commun des lecteurs, ont perdu de leur réputation, à mefure que l'efprit humain a fait des progrès, & ont fini par être oubliés. D'autres au contraire, trop forts pour le temps où ils ont paru, ont été peu lus, peu entendus, point goûtés, & font demeurés obfcurs, long-temps, jufqu'au moment où le fiecle qu'ils avoient devancé fut écoulé, & qu'un autre fiecle dont ils étoient avant qu'il fût arrivé, les atteignit, & rendit enfin juftice à leur mérite.

Je crois avoir appris à mes concitoyens à eftimer & à lire le chancelier Bacon; on a plus feuilleté ce profond auteur depuis cinq à fix ans, qu'il ne l'avoit jamais été. Nous fommes cependant encore bien loin de fentir l'importance de fes ouvrages; les efprits ne font pas affez avancés. Il y a trop peu de perfonnes en état de s'élever à la hauteur de fes méditations; & peut-être le nombre n'en deviendra-t-il jamais guere plus grand. Qui fait fi le *novum organum*, les *cogitata & vifa*, le livre *de augmento fcientiarum*, ne font pas trop au deffus de la portée moyenne de l'efprit humain, pour devenir, dans aucun fiecle, une lecture facile & commune? C'eft au temps à éclaircir ce doute.

Mais ces confidérations fur l'efprit & la matiere d'un dictionnaire encyclopédique nous conduifent naturellement à parler du ftyle qui eft propre à ce genre d'ouvrage.

Le laconifme n'eft pas le ton d'un dictionnaire; il donne plus à deviner qu'il ne le faut pour le commun des lecteurs. Je voudrois qu'on ne laiffât à penfer que ce qui pourroit être perdu, fans qu'on en fût moins inftruit fur le fond. L'effet de la diverfité, outre qu'il eft inévitable, ne me paroît point ici déplaifant. Chaque travailleur, chaque fcience, chaque art, chaque article, chaque fujet a fa langue & fon ftyle. Quel inconvénient y a-t-il à le lui conferver? s'il falloit que l'éditeur fît reconnoître fa main par-tout, l'ouvrage en feroit beaucoup retardé, & n'en feroit pas meilleur. Quelque inftruit qu'un éditeur pût être, il s'expoferoit fouvent à commettre une erreur de chofe, dans l'intention de rectifier une faute de langue.

Je renfermerois le caractere général du ftyle d'une *Encyclopédie*, en deux mots, *communia, propriè; propria, communiter*. En fe conformant à cette regle, les chofes communes feroient toujours élégantes; & les chofes propres & particulieres, toujours claires.

Il faut confidérer un dictionnaire univerfel des Sciences & des Arts, comme une campagne immenfe couverte de montagnes, de plaines, de rochers, d'eaux, de forêts, d'animaux, & de tous les objets qui font la variété d'un grand payfage. La lumiere du ciel les éclaire tous; mais ils en font tous frappés diverfement. Les uns s'avancent par leur nature & leur expofition, jufque fur le devant de la fcene; d'autres font diftribués fur une infinité de plans intermédiaires: il y en a qui fe perdent dans le lointain; tous fe font valoir réciproquement.

Si la trace la plus légere d'affectation eft infupportable dans un petit ouvrage, que feroit-ce au jugement des gens de lettres, qu'un grand ouvrage où ce défaut domineroit? Je fuis fûr que l'excellence de la matiere ne contrebalanceroit pas ce vice de

ſtyle, & qu'il ſeroit peu lu. Les ouvrages de deux des plus grands hommes que la nature ait produits, l'un philoſophe, & l'autre poëte, ſeroient infiniment plus parfaits, & plus eſtimés, ſi ces hommes rares n'avoient été doués dans un degré très-extraordinaire, de deux talens qui me ſemblent contradictoires, le génie & le bel eſprit. Les traits les plus brillans & les comparaiſons les plus ingénieuſes y déparent à tout moment les idées les plus ſublimes; La nature les auroit traités beaucoup plus favorablement, ſi, leur ayant accordé le génie, elle leur eût refuſé le bel eſprit. Le goût ſolide & vrai, le ſublime en quelque genre que ce ſoit, le pathétique, les grands effets de la crainte, de la commiſération & de la terreur, les ſentimens nobles & relevés, les grandes idées rejettent le tour épigrammatique & le contraſte des expreſſions.

Si toutefois il y a quelqu'ouvrage qui comporte de la variété dans le ſtyle, c'eſt une *Encyclopédie;* mais comme j'ai deſiré que les objets les plus indifférens y fuſſent toujours ſecrétement rapportés à l'homme, y priſſent un tour moral, reſpiraſſent la décence, la dignité, la ſenſibilité, l'élévation de l'ame; en un mot, qu'on y diſcernât par-tout le ſouffle de l'honnêteté; je voudrois auſſi que le ton répondît à ces vues, & qu'il en reçût quelqu'auſtérité, même dans les endroits où les couleurs les plus brillantes & les plus gaies n'auroient pas été déplacées. C'eſt manquer ſon but, que d'amuſer & de plaire, quand on peut inſtruire & toucher.

Quant à la pureté de la diction, on a droit de l'exiger dans tout ouvrage. Je ne ſais d'où vient l'indulgence injurieuſe qu'on a pour les grands livres, & ſur-tout pour les dictionnaires. Il ſemble qu'on ait permis à l'*in-folio* d'être écrit peſamment, négligemment, ſans génie, ſans goût & ſans fineſſe. Croit-on qu'il ſoit impoſſible d'introduire ces qualités dans un ouvrage de longue haleine? Ou ſeroit-ce que la plupart des ouvrages de longue haleine qui ont paru juſqu'à préſent, ayant communément ces défauts, on les a regardés comme un apanage du format?

Cependant on s'appercevra, en y regardant de près, que s'il y a quelqu'ouvrage où il ſoit facile de mettre du ſtyle, c'eſt un dictionnaire; tout y eſt coupé par articles, & les morceaux les plus étendus le ſont moins qu'un diſcours oratoire.

Mais voici ce que c'eſt. Il eſt rare que ceux qui écrivent ſupérieurement, veuillent & puiſſent continuer long-temps une tâche ſi pénible; d'ailleurs, dans les ouvrages de ſociété où la gloire du ſuccès eſt partagée, & où le travail d'un homme eſt confondu avec le travail de pluſieurs, on ſe déſigne en ſoi-même un aſſocié pour émule; on compare ſon travail avec le ſien; on rougiroit d'être au deſſous; on ſe ſoucie peu d'être au deſſus; on n'emploie qu'une partie de ces forces, & l'on eſpere que ce qu'on aura négligé diſparoîtra dans l'immenſité des volumes.

C'eſt ainſi que l'intérêt s'affoiblit dans chacun, à meſure que le nombre des aſſociés augmente, & que, l'ouvrage d'un ſeul ſe diſtinguant d'autant moins qu'il a plus de collegues, le livre ſe trouve en général d'une médiocrité d'autant plus grande, qu'on y a employé plus de mains.

Cependant le temps leve le voile; chacun eſt jugé ſelon ſon mérite. On diſtingue le travailleur négligent du travailleur honnête ou qui a rempli ſon devoir. Ce que quelques-uns ont fait, montre ce qu'on étoit en droit d'exiger de tous; & le public nomme ceux dont il eſt mécontent, & regrette qu'ils aient ſi mal répondu à l'importance de l'entrepriſe, & au choix dont on les avoit honorés.

Je m'explique là deſſus avec d'autant plus de liberté, que perſonne ne ſera plus expoſé que moi à cette eſpece de cenſure, & que, quelque critique qu'on faſſe de notre travail, ſoit en général, ſoit en particulier, il n'en reſtera pas moins pour conſtant qu'il ſeroit très-difficile de former une ſeconde ſociété de gens de lettres & d'artiſtes, auſſi nombreuſe & mieux compoſée que celle qui concourt à la compoſition de ce dictionnaire. S'il étoit facile de trouver mieux que moi pour auteur & pour éditeur, il faudra que l'on convienne qu'il étoit, ſous ces deux aſpects, infiniment plus facile encore de rencontrer

moins bien que M. d'Alembert. Combien je gagnerois à cette espece d'énumération, où les hommes se compenseroient les uns par les autres ! Ajoutons à cela qu'il y a des parties pour lesquelles on ne choisit point, & que cet inconvénient sera de toutes les éditions. Quelqu'honoraire qu'on proposât à un homme, il n'acquitteroit jamais le temps qu'on lui demanderoit. Il faut qu'un artiste veille dans son atelier ; il faut qu'un homme public soit à ses fonctions. Celui-ci est malheureusement trop occupé, & l'homme de cabinet n'est malheureusement pas assez instruit. On se tire de là comme on peut.

Mais s'il est facile à un dictionnaire d'être bien écrit, il n'est guere d'ouvrages auxquels il soit plus essentiel de l'être. Plus une route doit être longue, plus il seroit à souhaiter qu'elle fût agréable. Au reste, nous avons quelque raison de croire que nous ne sommes pas restés de ce côté sans succès. Il y a des personnes qui ont lu l'*Encyclopédie* d'un bout à l'autre ; & si l'on en excepte le dictionnaire de Bayle qui perd tous les jours un peu de cette prérogative, il n'y a guere que le nôtre qui en ait joui & qui en jouisse. Nous souhaitons qu'il la conserve peu, parce que nous aimons plus les progrès de l'esprit humain que la durée de nos productions, & que nous aurions réussi bien au delà de nos espérances, si nous avions rendu les connoissances si populaires, qu'il fallût au commun des hommes un ouvrage plus fort que l'*Encyclopédie* pour les attacher & les instruire.

Il seroit à souhaiter, quand il s'agit de style, qu'on pût imiter Pétrone, qui a donné en même temps l'exemple & le précepte, lorsqu'ayant à peindre les qualités d'un beau discours, il a dit : *grandis, & ut ita dicam pudica oratio neque maculosa est neque turgida, sed naturali pulchritudine exsurgit.* La description est la chose même.

Il faut se garantir singuliérement de l'obscurité, & se ressouvenir à chaque ligne qu'un dictionnaire est fait pour tout le monde, & que la répétition des mots qui offenseroit dans un ouvrage léger, devient un caractere de simplicité qui ne déplaira jamais dans un grand ouvrage.

Qu'il n'y ait jamais rien de vague dans l'expression. Il seroit mal, dans un livre philosophique, d'employer les termes les plus usités, lorsqu'ils n'emportent avec eux aucune idée fixe, distincte & déterminée ; & il y a de ces termes, & en très-grand nombre. Si l'on pouvoit en donner des définitions, selon la nature qui ne change point, & non selon les conventions & les préjugés des hommes qui changent continuellement, ces définitions deviendroient des germes de découvertes. Observons encore ici le besoin continuel que nous avons d'un modele invariable & constant auquel nos définitions & nos descriptions se rapportent, tel que la nature de l'homme, des animaux ou des autres êtres subsistans. Le reste n'est rien, & celui qui ne sait pas écarter certaines notions particulieres, locales & passageres, est gêné dans son travail, & sans cesse exposé à dire, contre le témoignage de sa conscience & la pente de son esprit, des choses inexactes pour le moment, & fausses, ou du moins obscures & hasardées pour l'avenir.

Les ouvrages des génies les plus intrépides & les plus élevés, des plus grands philosophes de l'antiquité, sont un peu défigurés par ce défaut. Il s'en manque beaucoup que ceux de nos jours en soient exempts. L'intolérance, le manque de la double doctrine, le défaut d'une langue hiéroglyphique & sacrée, perpétueront à jamais ces contradictions, & continueront de tacher nos plus belles productions. On ne sait souvent ce qu'un homme a pensé sur les matieres les plus importantes. Il s'enveloppe dans des ténebres affectées ; ses contemporains mêmes ignorent ses sentimens ; & l'on ne doit pas s'attendre que l'*Encyclopédie* soit exempte de ce défaut.

Plus les matieres seront abstraites, plus il faudra s'efforcer de les mettre à la portée de tous les lecteurs.

Un éditeur qui aura de l'expérience, & qui sera maître de lui-même, se placera dans la classe moyenne des esprits. Si la nature l'avoit élevé au rang des premiers génies, & qu'il n'en descendît jamais, con-

verſant ſans ceſſe avec les hommes de la plus grande pénétration, il lui arriveroit de conſidérer les objets d'un point de vue où la multitude ne peut atteindre. Trop au deſſus d'elle, l'ouvrage deviendroit obſcur pour trop de monde. Mais s'il ſe trouvoit malheureuſement, ou s'il avoit la complaiſance de s'abaiſſer fort au deſſous, les matieres traitées comme pour des imbécilles deviendroient longues & faſtidieuſes. Il conſidérera donc le monde comme ſon école, & le genre humain comme ſon pupille; & il dictera des leçons qui ne faſſent pas perdre aux bons eſprits un temps précieux, & qui ne rebutent point la foule des eſprits ordinaires. Il y a deux claſſes d'hommes, à peu près également étroites, qu'il faut également négliger. Ce ſont les génies tranſcendans & les imbécilles qui n'ont beſoin de maîtres ni les uns ni les autres.

Mais s'il n'eſt pas facile de ſaiſir la portée commune des eſprits, il l'eſt beaucoup moins encore à l'homme de génie de s'y fixer. Le génie tend naturellement à s'élever; il cherche la région des nues; s'il s'oublie un moment, il eſt emporté d'un vol rapide; & bientôt les yeux ordinaires ceſſent de l'appercevoir & de le ſuivre.

Si chaque encyclopédiſte s'étoit bien acquitté de ſon travail, l'attention principale d'un éditeur ſe réduiroit à circonſcrire rigoureuſement les différens objets, à renfermer les parties en elles-mêmes, & à ſupprimer des redites; ce qui eſt toujours plus facile que de remplir des omiſſions: les redites s'apperçoivent & ſe corrigent d'un trait de plume; les omiſſions ſe dérobent & ne ſe ſuppléent pas ſans travail. Le grand inconvénient, c'eſt que, quand elles ſe montrent, c'eſt ſi bruſquement, que l'éditeur ſe trouvant preſſé entre une matiere qui demande du temps, & la vîteſſe de l'impreſſion qui n'en accorde point, il faut que l'ouvrage ſoit eſtropié, ou l'ordre perverti; l'ouvrage eſtropié, ſi l'on remplit ſa tâche ſelon le temps; l'ordre perverti, ſi on la renvoie à quelque endroit écarté du dictionnaire.

Où eſt l'homme aſſez verſé dans toutes les matieres, pour en écrire ſur le champ comme s'il s'en étoit long-temps occupé? Où eſt l'éditeur qui aura les principes d'un auteur aſſez préſens, ou des notions aſſez conformes aux ſiennes, pour ne tomber dans aucune contradiction?

N'eſt-ce pas même un travail preſqu'au deſſus de ſes forces, que d'avoir à remarquer les contradictions qui ſe trouveront néceſſairement entre les principes & les idées de ſes aſſociés? S'il n'eſt pas de ſa fonction de les lever quand elles ſont réelles, il le doit au moins quand elles ne ſont qu'apparentes; &, dans le premier cas, peut-il être diſpenſé de les indiquer, de les faire ſortir, d'en marquer la ſource, de montrer la route commune que deux auteurs ont ſuivie, & le point de diviſion où ils ont commencé à ſe ſéparer, de balancer leurs raiſons, de propoſer des obſervations & des expériences pour & contre, de déſigner le côté de la vérité ou celui de la vraiſemblance? Il ne mettra l'ouvrage à couvert du reproche, qu'en obſervant expreſſément que ce n'eſt pas le dictionnaire qui ſe contredit, mais les ſciences & les arts qui ne ſont pas d'accord. S'il alloit plus loin, s'il réſolvoit les difficultés, il ſeroit homme de génie: mais peut-on exiger d'un éditeur qu'il ſoit homme de génie? & ne ſeroit-ce pas une folie que de demander qu'il fût un génie univerſel?

Une attention que je recommanderai à l'éditeur qui nous ſuccédera, & pour le bien de l'ouvrage, & pour la ſûreté de ſa perſonne, c'eſt d'envoyer aux cenſeurs les feuilles imprimées, & non le manuſcrit. Avec cette précaution, les articles ne ſeront ni perdus, ni dérangés, ni ſupprimés; & le paraphe du cenſeur, mis au bas de la feuille imprimée, ſera le garant le plus ſûr qu'on n'a ni ajouté, ni altéré, ni retranché, & que l'ouvrage eſt reſté dans l'état où il a jugé à propos qu'il s'imprimât.

Mais le nom & la fonction de cenſeur me rappellent une queſtion importante. On a demandé s'il ne vaudroit pas mieux qu'une *Encyclopédie* fût permiſe tacitement, qu'expreſſément approuvée: ceux qui ſoutenoient l'affirmative diſoient: « alors les » auteurs jouiroient de toute la liberté né-

» ceſſaire

» cessaire pour en faire un excellent ou-» vrage. Combien on y traiteroit de sujets » importans! Les beaux articles que le » droit public fourniroit! Combien d'au-» tres qu'on pourroit imprimer à deux » colonnes, dont l'une établiroit le pour » & l'autre le contre! L'historique seroit » exposé sans partialité, le bien loué haute-» ment, le mal blâmé sans réserve, les » vérités assurées, les doutes proposés, les » préjugés détruits, & l'usage des renvois » politiques fort restreint. »

Leurs antagonistes répondoient simplement « qu'il valoit mieux sacrifier un peu » de liberté, que de s'exposer à tomber » dans la licence; & d'ailleurs, ajoutoient-» ils, telle est la constitution des choses » qui nous environnent; que si un homme » extraordinaire s'étoit proposé un ouvrage » aussi étendu que le nôtre, & qu'il lui » eût été donné par l'Etre suprême de » connoître en tout la vérité, il faudroit » encore, pour sa sécurité, qu'il lui fût » assigné un point inaccessible dans les » airs, d'où ses feuilles tombassent sur la » terre. »

Puisqu'il est donc si à propos de subir la censure littéraire, on ne peut avoir un censeur trop intelligent: il faudra qu'il sache se prêter au caractere général de l'ouvrage; voir sans intérêt ni pusillanimité; n'avoir de respect que pour ce qui est vraiment respectable; distinguer le ton qui convient à chaque personne & à chaque sujet; ne s'effaroucher ni des propos cyniques de Diogene, ni des termes techniques de Winslou, ni des syllogismes d'Anaxagoras; ne pas exiger qu'on réfute, qu'on affoiblisse ou qu'on supprime ce qu'on ne raconte qu'historiquement; sentir la différence d'un ouvrage immense & d'un *in-douze*; & aimer assez la vérité, la vertu, le progrès de connoissances humaines & l'honneur de la nation, pour n'avoir en vue que ces grands objets.

Voilà le censeur que je voudrois: quant à l'homme que je desirerois pour auteur, il seroit ferme, instruit, honnête, véridique, d'aucun pays, d'aucune secte, d'aucun état, racontant les choses du moment où il vit, comme s'il en étoit à mille ans; & celles de l'endroit qu'il habite, comme s'il en étoit à deux mille lieues. Mais à un si digne collegue, qui faudroit-il pour éditeur? Un homme doué d'un grand sens, célebre par l'étendue de ses connoissances, l'élévation de ses sentimens & de ses idées, & son amour pour le travail: un homme aimé & respecté par son caractere domestique & public; jamais enthousiaste, à moins que ce ne fût de la vérité, de la vertu & de l'humanité.

Il ne faut pas imaginer que le concours de tant d'heureuses circonstances ne laissât aucune imperfection dans l'*Encyclopédie*: il y aura toujours des défauts dans un ouvrage de cette étendue. On les réparera d'abord par des supplémens, à mesure qu'ils se découvriront: mais il viendra nécessairement un temps où le public demandera lui-même une refonte générale; &, comme on ne peut savoir à quelles mains ce travail important sera confié, il reste incertain si la nouvelle édition sera inférieure ou préférable à la précédente. Il n'est pas rare de voir des ouvrages considérables revus, corrigés, augmentés par des mal-adroits, dégénérer à chaque réimpression, & tomber enfin dans le mépris. Nous en pourrions citer un exemple récent, si nous ne craignions de nous abandonner au ressentiment, en croyant céder à l'intérêt de la vérité.

L'*Encyclopédie* peut aisément s'améliorer; elle peut aussi aisément se détériorer. Mais le danger auquel il faudra principalement obvier, & que nous aurons prévu, c'est que le soin des éditions subséquentes ne soit pas abandonné au despotisme d'une société, d'une compagnie, quelle qu'elle puisse être. Nous avons annoncé, & nous en attestons nos contemporains & la postérité, que le moindre inconvénient qui pût en arriver, ce seroit qu'on supprimât des choses essentielles; qu'on multipliât à l'infini le nombre & le volume de celles qu'il faudroit supprimer; que l'esprit de corps, qui est ordinairement petit, jaloux, concentré, infectât la masse de l'ouvrage; que les arts fussent négligés; qu'une matiere d'un intérêt passager étouffât les autres; & que l'*Encyclopédie* subît le sort de tant d'ouvrages de controverse. Lorsque les catholiques & les protestans,

las de disputes & rassasiés d'injures, prirent le parti du silence & du repos, on vit en un instant une foule de livres vantés disparoître & tomber dans l'oubli, comme on voit tomber au fond d'un vaisseau le sédiment d'une fermentation qui s'appaise.

Voilà les premieres idées qui se sont offertes à mon esprit sur le projet d'un dictionnaire universel & raisonné de la connoissance humaine, sur sa possibilité, sa fin, ses matériaux, l'ordonnance générale & particuliere de ces matériaux, le style, la méthode, les renvois, la nomenclature, le manuscrit, les auteurs, les censeurs, les éditeurs & le typographe.

Si l'on pese l'importance de ces objets, on s'appercevra facilement qu'il n'y en a aucun qui ne fournît la matiere d'un discours fort étendu; que j'ai laissé plus de choses à dire que je n'en ai dit; & que peut-être la prolixité & l'adulation ne feront pas au nombre des défauts qu'on pourra me reprocher.

ENDECAGONE, *voyez* HENDECAGONE.

ENDECASYLLABE, (*Belles-Lettres.*) *Voyez* HENDECASYLLABE.

ENDEMATIE, s. f. (*Musiq. des anc.*) c'étoit l'air d'une sorte de danse particuliere aux Argiens. (*S*)

ENDEMIQUE, adj. m. & f. d'ἐνδημος ἐνδημιος, *vernaculus*, populaire, *terme de Médecine*; épithete que l'on donne à certaines maladies particulieres à un pays, à une contrée, où elles attaquent un grand nombre de personnes en même temps, & continuellement ou avec des intervalles, après lesquels la même maladie reparoît de la même nature, avec les mêmes symptomes à peu près.

Ainsi le *plica* en Pologne, les *écrouelles* en Espagne, le *goître* dans les pays voisins des Alpes, sont des maladies *endémiques*; les *fievres intermittentes* dans les endroits marécageux, *&c.* parce qu'il y a toujours un grand nombre de personnes dans chacun de ces lieux, qui sont affectées de ces maladies respectives.

La cause des maladies de ce caractere doit être commune à tous les habitans du lieu où elles regnent constamment; par conséquent on ne peut la trouver que dans la situation & le climat particulier du pays; dans les qualités de l'air & des eaux qui lui sont propres, & dans la maniere de vivre. *Voyez l'admirable traité* d'Hippocrate, qui est relatif à ce sujet, *de aere, locis & aquis*. *Voyez* EPIDÉMIE. (*d*)

ENDENTÉ, adj. *en termes de Blason*; se dit d'un pal, d'une bande, d'une fasce, & autres pieces de triangles alternés de divers émaux. On appelle *croix endentée*, celle dont les branches sont terminées en façon de croix ancrée, & qui a une pointe comme un fer de lance entre les deux crochets.

Guaschi en Piémont, tranché, *endenté* d'or & d'azur.

ENDENTURE, s. f. (*Jurisp.*) du Latin *indentatura*. C'étoit un papier partagé en deux colonnes, sur chacune desquelles le même acte étoit écrit; ensuite on coupoit ce papier par le milieu, non pas tout droit, mais en formant à droite & à gauche des especes de dents, afin que quand on rapporteroit un des doubles de l'acte, on pût vérifier si c'étoit le véritable, en le rapprochant de l'autre, & observant si toutes les dents se rapportoient parfaitement: c'est ce que l'on appelloit *charta partita*, *charta indentata*, & en François *chartie* ou *endenture*. *Voyez* CHARTE PARTIE. (*A*)

ENDETTÉ, adj. (*Comm.*) qui doit beaucoup, qui a contracté quantité de dettes. *Voyez* DETTES. (*G*)

ENDETTER *une compagnie*, verb. act. (*Comm.*) *une société*; c'est contracter en leur nom des dettes considérables. Les directeurs d'une compagnie sont souvent plus propres à l'*endetter* & à la ruiner, qu'à l'enrichir.

ENDETTER, (s') c'est faire des dettes en son propre & privé nom. (*G*)

ENDIVE, s. f. (*Bot. Mat. méd. & Jard.*) en Latin *endivia* ou *intybus*, espece de chicorée: cependant Ray l'en distingue, tant à cause de ses feuilles qui sont plus courtes, & non découpées, que parce que cette plante est annuelle, au lieu que la chicorée est vivace. Il y a trois sortes d'*endives* en usage; savoir, l'*endive à feuilles larges*, ou *commune*, la *petite endive*, & l'*endive* ou *chicorée frisée*.

L'*endive à feuilles larges*, ou *commune*, autrement dite *chicorée blanche*, est nommée par les Botanistes *endivia latifolia*, *scariola latifolia*, *endivia vulgaris*, &c.

Ses racines sont fibreuses & laiteuses: ses feuilles sont couchées sur terre avant qu'elle monte en tige; elles sont longues, larges, semblables à celles de la laitue, crénelées quelquefois à leur bord, un peu ameres. Les feuilles qui sont sur la tige, sont semblables à celles du lierre, mais plus petites. La tige est haute d'une coudée, ou d'une coudée & demie; lisse, cannelée, creuse, branchue, tortue, donnant du lait quand on la blesse. Ses fleurs naissent à l'aisselle des feuilles; elles sont bleues, semblables à celles de la chicorée sauvage, aussi-bien que les graines.

La *petite endive*, en Latin *endivia minor*, *seu angusti-folia*, *off.*, ne differe de la précédente que par ses feuilles qui sont plus étroites, plus ameres au goût; & par sa tige qui est plus branchue.

L'*endive* ou chicorée frisée, *endivia crispa seu Romana*, *cicorium crispum*, *off.*, a ses feuilles plus grandes que celles de l'*endive* commune. Elles sont crêpues, & sinuées à leur fond. Sa tige est plus élevée, plus grosse & plus tendre que celle des autres *endives*. Sa graine est noire. Il y a long-temps que les Jardiniers ont l'art de rendre frisée l'*endive* commune, quoique Ray regarde ces deux plantes comme étant d'une espece différente.

On seme l'*endive* dans les jardins, pour l'usage de la cuisine. Lorsqu'on la seme au printemps, elle croît promptement, fleurit, porte des graines en été, & meurt ensuite; mais quand on la seme en été, elle dure l'hiver, pourvu qu'on la couvre de terre au commencement de l'automne, après avoir lié auparavant ses feuilles: elle devient alors blanche comme de la neige, agréable au goût, & peut tenir lieu de salade en hiver. *Voyez dans* Miller *l'art de sa culture.*

Les feuilles fraîches d'*endive* verte paroissent contenir un sel essentiel, nitreux, ammoniacal, mêlé avec un peu d'huile subtile & de terre. Elles ne donnent dans les épreuves chymiques aucune marque d'acide, à cause de la grande quantité de sel urineux. Les feuilles d'*endive* que l'on a blanchies en les liant, donnent quelqu'acide, mais moins de sel volatil & de terre. Leur suc, quand on les lie pour les blanchir, fermente un peu intérieurement; & par là les sels volatils, qui sont en grande quantité dans cette plante, sont un peu développés, s'envolent en partie, & il reste de l'acide & de l'eau: la terre est, par cette même fermentation, mêlée plus intimement avec les autres principes. Ces feuilles ainsi blanchies sont plus tendres & plus agréables au goût, que lorsqu'elles sont vertes, à cause de la partie acide, qui est plus développée avec les sels alkalis & les huiles. Les feuilles vertes sont ameres, à cause de la grossiéreté des molécules salines, & de leur différent mêlange avec l'huile & la terre.

Les *endives* ne sont guere moins connues dans les boutiques d'apothicaires que dans les cuisines; on les y emploie vertes & blanchies, sur-tout les feuilles, rarement les graines, & presque jamais les racines. Toutes les *endives* sont rafraîchissantes, détersives, & apéritives, en vertu de leur sel nitreux, ammoniacal, subtil, délayé dans beaucoup de flegme. Elles rafraîchissent encore, en emportant les humeurs retenues dans les visceres; elles amollissent & détachent la bile visqueuse; elles divisent la sérosité gluante ou la pituite épaissie. Elles sont donc utiles dans la jaunisse, dans les fievres ardentes & bilieuses, dans les obstructions du foie, dans toutes les inflammations & les hémorragies; en un mot, ses vertus sont les mêmes que celles de la chicorée. On les emploie dans les bouillons, les aposemes tempérans, rafraîchissans & apéritifs. On les joint commodément aux feuilles de bourache, de buglose, de laitue, de pourpier, de pimprenelle, d'aigremoine, de scolopendre, de fumeterre. On en donne aussi le suc clarifié, ou la décoction, à la dose que l'on veut. Enfin, la graine d'*endive* est mise au nombre des quatre petites semences froides, & entre dans les émulsions, au défaut des autres graines. *Voyez* Ray, Tournefort, Bradley, Herman, Miller, Geoffroy; ils vous instruiront complétement sur cette plante. *Art. de M. le chev.* DE JAUCOURT.

ENDNIG, (*Géog. moderne.*) ville de Suabe en Allemagne; elle appartient au Brifgaw.

ENDORMI, adject. (*Marine.*) Quelques-uns difent *un vaiffeau endormi*, lorfqu'il perd fon erre, foit lorfqu'il prend vent de vent, foit lorfqu'il met côté en travers, foit pour avoir mis les voiles fur le mât. (*Z*)

ENDOSIMON, (*Mufiq. des anc.*) nom que le conducteur des chœurs donnoit à ceux qui les chantoient pour leur fervir de regle.

ENDOSSEMENT, f. m. (*Jurifpr.*) eft l'écriture que l'on met au dos d'un acte, & qui y eft relatif; ainfi on appelle *endoffement* la quittance qu'un créancier met au dos de l'obligation ou promeffe de fon débiteur, de ce qu'il a reçu en l'acquit ou déduction de fon dû. On appelle auffi *endoffement* la quittance que le feigneur ou fon receveur donne au dos d'un contrat d'acquifition, pour les droits feigneuriaux à lui dus pour cette acquifition. *Coutume de Péronne, art.* 260. Enfin, le terme d'*endoffement* fe dit principalement de l'ordre que quelqu'un paffe au profit d'un autre, au dos d'une lettre ou billet de change qui étoit tiré au profit de l'endoffeur. On peut faire confécutivement plufieurs de ces *endoffemens*, c'eft-à-dire, que celui au profit de qui la lettre eft endoffée, met lui-même fon *endoffement* au profit d'un autre. Tous ceux qui mettent ainfi leur ordre font appellés *endoffeurs*, & le dernier porteur d'ordre a pour garans folidaires tous les endoffeurs tireurs & accepteurs. *Voyez* CHANGE, BILLET DE CHANGE & LETTRE DE CHANGE, PROTET, TIREUR. (*A*)

ENDOSSER, (*Relieur.*) *Endoffer* le livre lorfqu'il eft paffé en parchemin, c'eft prendre deux ais que l'on place à chaque côté du dos, que l'on nomme *le mord*. On met le livre avec fes ais en preffe, en ayant foin que les parchemins fortent de moitié hors du dos; après quoi on prend un poinçon & un petit marteau avec lequel on arrange les cahiers du livre, le mord bien égalifé & le dos bien droit. On ferre la preffe le plus qu'on peut, après quoi on lie le livre avec une ficelle cablée. *Voyez* RELIURE.

ENDOUZINNER, *en terme de Boyaudier*, c'eft l'action de tourner les cordes en rond, & de les affembler par douzaines.

ENDRACHENDRACH, (*Hift. nat. Bot.*) nom d'un arbre qui croît dans l'ifle de Madagafcar. Son bois eft fi dur & fi compact, qu'il ne fe corrompt jamais, même fous la terre. Cet arbre eft fort élevé; fon bois eft jaunâtre, pefant & dur comme du fer. Son nom, en langue du pays, fignifie *durable*. Hubner, *dictionn. univerfel.*

ENDROIT, LIEU, fynon. (*Gramm.*) Ces mots défignent, en général, *la place* de quelque chofe. Voici les nuances qui les diftinguent. *Lieu* femble défigner une place plus étendue qu'*endroit*, & *endroit* défigne une place plus déterminée & plus limitée; ainfi on peut dire: *tel bourg eft un* lieu *confidérable, il commence à l'*endroit *où on a bâti telle maifon*. On dit auffi *le* lieu *des corps, un homme de bas* lieu, *un* endroit *remarquable dans un auteur, un beau* lieu, lieu, *un vilain* endroit, *&c.* (*O*)

ENDROMIS, f. f. (*Hift. anc.*) nom que les Grecs donnoient, felon Pollux le grammairien, à la chauffure de Diane, qui, en qualité de *chaffereffe*, devoit en porter une fort légere; auffi nommoit-on ainfi celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. On croit que c'étoit une efpece de botine ou de cothurne qui couvroit le pied & une partie de la jambe, & qui laiffoit à l'un & à l'autre toute la liberté de leurs mouvemens. Les Latins avoient attaché à ce mot une fignification toute différente, puifqu'ils défignoient par là une forte de robe épaiffe & groffiere dont les athletes fe couvroient après la lute, le pugilat, la courfe, la paume & les autres exercices violens, pour fe garantir du froid; au moins Martial, dans une épigramme, attribue-t-il toutes ces propriétés au vêtement qu'il nomme *endromida*. *Chambers.* (*G*)

ENDUIRE, v. act. (*Gramm.*) c'eft étendre fur la furface d'un corps une épaiffeur plus ou moins confidérable d'une fubftance molle.

Enduire un Bassin, (*Hydraul.*) On *enduit un bassin* neuf de ciment d'un bon pouce de mortier fin, que l'on frotte avec de l'huile. Si ce bassin a été gâté par la gelée, ou long-temps sans eau, on peut le repiquer au vif, & l'*enduire* de trois à quatre pouces de cailloutage, & d'un enduit général de ciment. (*K*)

Enduire, v. neut. (*Fauconn.*) se dit de l'oiseau quand il digere bien sa chair. Cet oiseau *enduit* bien, c'est-à-dire, qu'il digere bien.

ENDUIT, *en Architecture*, composition faite de plâtre, ou de mortier de chaux & de sable, ou de chaux & de ciment, pour revêtir les murs. Il faut entendre dans les auteurs, par *albarium opus*, l'*enduit* de lait de chaux à plusieurs couches; par *arenatum*, le crépi où le sable est mêlé avec la chaux; par *marmoratum*, le stuc; & par *tectorium opus*, tout ouvrage qui sert d'*enduit*, d'incrustation & de revêtement aux murs de maçonnerie. (*P*)

Enduit, *en Peinture*, se dit des couches qu'on applique sur les toiles, sur les murailles, le bois, *&c.* On ne se sert guere de ce terme; on dit *couche*.

ENDYMATIES, (les) *Littérat.* Les *endymaties* étoient des danses vêtues qui se dansoient à Argos, au son de certains airs composés pour la flûte. Plutarque en parle dans son traité de la musique, mais si laconiquement que l'on n'en sait pas davantage; ainsi l'on ignore si ces danses entroient dans le culte religieux, si elles étoient militaires, ou si elles n'avoient lieu que dans les divertissemens, soit publics, soit particuliers. Quelle qu'en ait pu être la destination, il est toujours certain que les danseurs y étoient vêtus; au lieu que les Lacédémoniens, voisins des Argiens, & leurs maîtres dans l'art militaire, dansoient tout nus dans leurs gymnopédies. *Article de M. le Chevalier* de Jaucourt.

ENDYMION, (*Myth.*) fils d'Æthlius & de Chalice, selon Apollodore, régna dans l'Elide. Il étoit d'une si grande beauté, que la Lune en devint amoureuse. Jupiter lui ayant laissé le choix de demander ce qu'il aimeroit le mieux, il demanda de dormir toujours & d'être immortel, sans vieillir jamais dans cet état. C'étoit sur une montagne de Carie, appellée *Lathmos*, qu'il dormoit, & la Lune venoit baiser ce dormeur éternel. Ce fait est trop comique pour que Lucien manquât à s'en divertir: il l'a fait dans un dialogue entier. On croit que cette fiction n'est fondée que sur ce qu'*Endymion* se retiroit souvent dans un antre qui étoit sur une montagne de la Carie, pour aller observer les mouvemens de la Lune; & que c'est pour nous apprendre qu'il y méditoit continuellement, qu'on a dit qu'il dormoit toujours, & que la Lune profitoit de ce sommeil pour le venir embrasser. Pausanias, *in Eliac.*, parle autrement de ce prince. « La fable, dit-il, raconte » qu'*Endymion* fut aimé de la Lune, & » qu'il en eut cinquante filles: mais une » opinion plus probable, c'est qu'il épousa » Astérodie, d'autres disent Chromie, » fille d'Itonus & petite-fille d'Amphictyon; d'autres, Hyperipné, fille d'Arcas, » & qu'il eut trois fils, Péon, Epéus & » Etolus, & une fille nommée *Eurydice*... » Les Eléens & les Héracléotes ne s'accordent pas sur la mort d'*Endymion*; » car les Eléens montrent son tombeau » dans la ville d'Olympie, & les Héracléotes, qui sont voisins de Milet, » disent qu'*Endymion* se retira sur le mont » Lathmos. En effet, il y a un endroit » de cette montagne que l'on nomme encore aujourd'hui la *grotte d'Endymion*. » Les dernieres paroles de Pausanias font croire qu'il y a eu deux *Endymion*, l'un roi d'Elide, & l'autre ce beau berger de Carie. (+)

ÉNÉE, (*Myth.*) fils de Vénus & d'Anchise, étoit du sang royal de Troye par Assaracus, fils cadet de Tros, fondateur de Troye. Vénus avoit eu ce fils d'Anchise lorsqu'il paissoit les troupeaux de son pere sur le mont Ida. Durant le siege de Troye, *Enée* se battit contre Diomede, & alloit succomber, lorsque Vénus le déroba à la vue de son ennemi, & le mit entre les mains d'Apollon, qui l'emporta au haut de la citadelle où il avoit un temple, pansa lui-même ses plaies; &, après lui avoir rendu toutes ses forces, & inspiré une valeur extraordinaire, il le fit reparoître à la tête de ses troupes. *Enée* se battit en-

core contre Achille. Le combat, dit Homere, fut long & douteux : à la fin le prince Troyen alloit ſuccomber, lorſque Neptune, à la priere de Vénus, l'enleva du combat. La nuit de la priſe de Troye, *Enée* entra dans la citadelle d'Ilium, & la défendit juſqu'à l'extrêmité ; enfin, ne pouvant la ſauver, il ſortit la nuit par une fauſſe porte avec tout ce qu'il y avoit de Troyens renfermés avec lui, & ſe battit en retraite juſqu'au mont Ida, où, s'étant joint à ceux des Troyens qui avoient échappé de l'embraſement, il raſſembla une flotte de vingt vaiſſeaux, ſur laquelle il s'embarqua pour ſe tranſporter avec ſa colonie en Italie. Le poëme de Virgile a tout-à-fait rétabli la réputation d'*Enée*, que bien des gens étoient fort éloignés auparavant de regarder comme un héros ; on le regardoit, au contraire, ainſi qu'Anténor, comme un malheureux qui avoit livré ſa patrie aux Grecs. En effet, étoit-il poſſible que, ſans quelque intelligence avec les Grecs, maîtres du pays, ces deux hommes euſſent pu, en paix, équiper des vaiſſeaux ſous leurs yeux pour ſe retirer en Italie. D'ailleurs, on a dit que l'on mit des gardes dans les maiſons de ces deux traîtres, qui ne furent point pillées ; & que, quand on partagea les dépouilles, on leur rendit tout ce qui leur appartenoit, & que ce fut par là qu'*Enée* ſe vit poſſeſſeur du Palladium qu'il apporta en Italie. *Enée*, d'ailleurs, étoit mépriſé de Priam, quoiqu'il fût ſon gendre ; & ce fut une raiſon de ſa trahiſon ; il voulut ſe venger : quoi qu'il en ſoit, il arriva en Italie après ſept ans de navigation, & fut bien reçu de Latinus, roi des Aborigenes, qui s'allia avec *Enée*, & en fit ſon gendre & ſon ſucceſſeur. *Enée*, après la mort de Latinus, régna ſur les Troyens & ſur les Aborigenes, qui ne firent plus qu'un même peuple ſous le nom de *peuple Latin*. Il eut des guerres à ſoutenir contre ſes voiſins ; &, dans un combat contre les Etruriens, il perdit la vie âgé ſeulement de 38 ans. Comme on ne trouva point ſon corps, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux du fleuve Numicus, où il s'étoit noyé, l'avoit mis au rang des dieux. On lui éleva un tombeau ſur les bords du fleuve, & on lui rendit dans la ſuite les honneurs divins ſous le nom de *Jupiter Indigete*. Virgile dit qu'*Enée*, en arrivant en Italie, alla conſulter la ſibylle de Cumes, qui le conduiſit dans les enfers & dans les champs élyſées, où il vit tous les héros Troyens, & ſon pere qui lui apprit ce qui devoit arriver à toute ſa poſtérité ; épiſode de l'invention du poëte. Les hiſtoriens rapportent un autre fait merveilleux : *Enée* avoit eu ordre de l'oracle de s'arrêter en Italie, à l'endroit où une truie blanche mettroit bas ſes petits : lorſqu'il y fut arrivé, comme il ſe préparoit à offrir une truie en ſacrifice, la bête s'échappa des mains des ſacrificateurs, & s'enfuit du côté de la mer. *Enée*, ſe ſouvenant de l'oracle, la ſuivit juſqu'à ce qu'elle s'arrêta dans un lieu fort élevé, d'où il entendit une voix ſortant d'un bois voiſin, qui lui dit que c'étoit là qu'il devoit bâtir une ville, & qu'après y avoir demeuré autant d'années que la truie auroit fait de petits, les deſtins lui donneroient un établiſſement plus conſidérable. *Enée* obéit, & bâtit la ville de Lavinium. Il y a ſur *Enée* une autre tradition, appuyée ſur d'aſſez fortes conjectures, & ſur le témoignage de pluſieurs hiſtoriens, c'eſt que la ville de Troye ne fut point détruite ; qu'*Enée* la garantit du pillage & du feu, s'il ne la livra pas lui-même aux Grecs ; & qu'il y régna fort long-temps, comme Homere, Ionien d'origine & voiſin des Troyens, le fait prédire à Neptune dans l'Iliade ; parce que, du temps de ce poëte, la poſtérité d'*Enée* régnoit peut-être encore ſur cette ville, & qu'il vouloit lui être agréable en faiſant prédire au dieu de la mer ce qu'il voyoit de ſes propres yeux. (+)

ENEMIE, (Sainte) *Géogr. mod.* petite ville du Gevaudan en France.

ENEORÊME, ſ. m. (*Médecine.*) ἐναιώρημα ; c'eſt, ſelon Hippocrate & les autres médecins Grecs, la partie hétérogene des urines gardées un certain temps, qui paroît diſtinguée par plus d'opacité, & qui eſt comme ſuſpendue entre la ſurface de ce fluide excrémentiel, & le fond du vaſe dans lequel il eſt contenu.

Si la matiere de l'*énéorême* ſe tient à la partie ſupérieure de l'urine, elle eſt ap-

pellée par cet auteur, *Epid.*, *lib. III*, μετέωρον, *sublimamentum* : si elle se soutient dans le milieu, sous la forme de nuage, il la nomme νεφέλη, *nubecula* : si elle est plus pesante & tend vers le fond du vase ; si elle paroît avoir plus de consistance & ressemble à la matiere spermatique, il lui donne le nom de γονοειδὲς, *genituræ similis*.

Ces différens *énéorêmes* sont composés de parties huileuses & d'un sable plus ou moins atténué, de sorte qu'il est plus ou moins léger, & se tient plus ou moins élevé dans l'urine. Selon Boerhaave, *comment. institut.*, §. 382, la nubécule est principalement formée de sel muriatique. Il dit avoir observé que ceux qui ont vécu pendant long-temps d'alimens salés, & n'ont pas bu beaucoup, comme les matelots après des voyages de long cours, rendent des urines dans lesquelles on voit toujours la nubécule. Si on la considere avec le microscope, on y distingue les parties du sel marin.

Pour ce qui est des présages que l'on peut tirer de l'*énéorême*, par rapport à ses différences de consistance & de couleur. *Voyez* Urine. (*D*)

ENEOSTIS, (*Hist. nat.*) pierres qui ressemblent à des os pétrifiés. Boëce de Boot les regarde comme une espece de la pierre nommée *ossifragus lapis*. *Voyez* Boëtius de Boot, *de lapidib.*, &c. Il y en a qui sont d'une grandeur extraordinaire, & qu'on croit avoir appartenu à des éléphans dont les os ont été pétrifiés sous la terre. (—)

ENERGETIQUES, s. m. pl. *terme dont on s'est servi quelquefois dans la physique.* On a appellé *corps* ou *particules énergétiques*, les corps ou particules qui paroissent avoir, pour ainsi dire, une force & une énergie innée, & qui produisent des effets différens, selon les différens mouvemens qu'elles ont ; ainsi, dit-on, on peut appeller les particules du feu & de la poudre à canon, *des corpuscules énergétiques*. Au reste ce mot n'est plus en usage. (*O*)

ENERGIE, FORCE, synon. (*Gramm.*) Nous ne considérerons ici ces mots qu'en tant qu'ils s'appliquent au discours ; car dans d'autres cas leur différence saute aux yeux. Il semble qu'*énergie* dit encore plus que *force* ; & qu'*énergie* s'applique principalement aux discours qui peignent, & au caractere du style. On peut dire d'un orateur qu'il joint la *force* du raisonnement à l'*énergie* des expressions. On dit aussi *une peinture énergique*, & *des images fortes*. (*O*)

ENERGIQUES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on a donné dans le xvj. siecle à quelques sacramentaires, disciples de Calvin & de Melanchton, qui soutenoient que l'Eucharistie n'étoit que l'*énergie*, c'est-à-dire la vertu de Jesus-Christ, & ne contenoit pas réellement son corps & son sang. *Voyez* Calvinisme. (*G*)

ENERGUMENE, subst. m. terme usité parmi les *théologiens* & les scolastiques, pour signifier *une personne possédée du démon*, ou *tourmentée par le malin esprit*. *Voyez* Démon.

Papias prétend que les *énergumenes* sont ceux qui contrefont les actions du diable, & qui operent des choses surprenantes qu'on croit surnaturelles. Il ne paroît pas fort persuadé de leur existence ; mais l'église l'admet, puisqu'elle les exorcise. Le concile d'Orange les exclud de la prêtrise, ou les prive des fonctions de cet ordre, quand la possession est postérieure à leur ordination. *Chambers.* (*G*)

ENERVATION, s. f. terme dont on se sert *en anatomie* pour exprimer *les tendons* qui se remarquent dans les différentes parties des muscles droits du bas-ventre. *Voyez* Droit.

Les fibres des muscles droits de l'abdomen ne vont pas d'une extrêmité de ce muscle à l'autre ; mais elles sont entre-coupées par des endroits nerveux que les anciens ont appellés *énervations*, quoiqu'ils soient de véritables tendons. *Voyez* Tendon.

Leur nombre n'est pas toujours le même, puisque les uns en ont trois, d'autres quatre, *&c.* (*L*)

Enervation, *enervatio*, est plus un terme de *médecine* que de l'usage ordinaire ; il signifie à peu près la même chose que *délibation*, *affoiblissement*. On emploie en François le verbe *énerver* plus communément que son substantif, pour exprimer les effets de la débauche du vin, des femmes, qui rend les hommes qui s'y adonnent-

foibles, débiles, énervés. *Voyez* DÉBILITÉ, FOIBLESSE.

Le mot *énervation* eſt compoſé de nerf, *nervus*, & de *e* privatif. *Nerf* eſt là pris dans le ſens du vulgaire, qui appelle de ce nom les tendons & les muſcles même; ainſi on dit d'un homme muſculeux qu'il eſt *nerveux*: on dit par conſéquent d'un homme nerveux, qu'il eſt *fort*, *vigoureux*; & au contraire d'un homme exténué, uſé, qu'il eſt *énervé*, ſur-tout quand l'affoibliſſement provient des excès mentionnés.

Enervation, dans cette ſignification, eſt donc ce que les Grecs appellent ἔκλυσις, *virium proſtratio*. C'eſt un abattement de forces, une langueur dans l'exercice des fonctions. On reſtreint même quelquefois encore plus le ſens du mot *énerver*, pour exprimer l'action d'affoiblir, qu'opere une trop grande & trop fréquente répétition de l'acte vénérien, ou de l'effuſion de la liqueur ſéminale, excitée par quelque moyen que ce ſoit; & on ſe ſert du mot *énervé*, pour indiquer celui qui eſt affoibli par ces cauſes: ainſi on dit d'une femme voluptueuſe qui a un commerce aſſidu de galanterie, & qui excite ſon amant à des excès fréquens, *qu'elle énerve cet homme*. On dit auſſi de bien des jeunes gens qu'*ils s'énervent par la maſtupration*, lorſqu'ils ſe livrent avec excès à ce pernicieux exercice. *Voyez* SEMENCE, MASTUPRATION. (*d*)

ENERVER, v. act. (*Man. Maréchall.*) opération pratiquée dans l'intention de diminuer le volume de l'extrêmité inférieure de la tête du cheval, & dans le deſſein de remédier à l'imperfection de ſes yeux.

Il n'eſt queſtion que de le priver à cet effet d'une partie que la nature ne lui a pas ſans doute accordée en vain, mais que les maréchaux extirpent malgré l'utilité dont elle peut lui être.

Cette partie n'eſt autre choſe que les muſcles releveurs de la levre antérieure. Leur attache fixe eſt au deſſous de l'orbite, dans l'endroit où ſe joignent l'os angulaire, l'os maxillaire, & l'os zigomatique. De là ils deſcendent le long des naſeaux, & dès la partie moyenne ils ſe changent chacun en un tendon qui à ſon extrêmité s'unit avec celui du côté oppoſé, en formant une eſpece d'aponévroſe qui ſe termine dans le milieu de la levre. Ils different de tous les autres muſcles deſtinés à mouvoir ces portions de la bouche, en ce qu'ils compoſent un corps rond qui n'eſt point cutané, & qui n'a aucune adhérence à la peau.

Quoi qu'il en ſoit, on ouvre les tégumens de l'origine de chaque tendon, on les ſouleve enſuite avec la corne de chamois; après quoi on les inſere l'un & l'autre dans un morceau de bois fendu, ou dans un inſtrument de fer imaginé pour cet uſage. On pratique de plus d'autres ouvertures un peu au deſſus de leur réunion: là on inciſe; & en tournant les deux bâtons, ou l'inſtrument dans leſquels ils ſont pris & arrêtés, on attire en dehors la portion coupée, & on les coupe de même dans le haut. Quelques maréchaux font d'abord leur inciſion en haut, & les retirent par les ouvertures inférieures.

Je tenterois vainement de vanter ici l'étendue du génie & des lumieres de ceux qui ont eu la premiere idée de cette opération; & je crois que le détail que j'en ai fait prouveroit plutôt au contraire que l'ignorance ſeule oſe tout, & que les chevaux ne doivent point être compris dans la catégorie des animaux, qu'un homme d'eſprit de ce ſiecle félicitoit de n'avoir point de médecin. (*c*)

ENFAITER, v. act. *en Architecture*; c'eſt couvrir de plomb le *faîte* des combles d'ardoiſes; ou arrêter des tuiles *faîtieres* avec des arrêtes, ſur ceux qui ne ſont couverts que de tuile. (*P*)

ENFAITEMENT, ſ. m. *terme de plombier*; ce ſont des morceaux de plomb de différentes figures & garnis de divers ornemens, que les plombiers placent ſur les couvertures d'ardoiſes, pour en garnir les faîtes. Les *enfaîtemens* contiennent pluſieurs pieces, comme des briſiers, des bourſeaux, des membrons, des bavettes, des amuſures, & autres.

ENFANCE, ſ. f. (*Médecine*) C'eſt la premiere partie de la vie humaine, ſelon la diviſion que l'on en fait en différens âges, eu égard à ce qu'elle peut durer naturellement; ainſi on appelle *enfance* l'eſpace de temps qui s'écoule depuis la naiſſance juſqu'à ce que l'homme ſoit parvenu à avoir l'uſage de la raiſon, c'eſt-à-dire, à

l'âge de sept à huit ans. *Voy.* Enfant, Age.

Le bonheur dont on peut jouir dans ce monde, se réduit à avoir l'esprit bien réglé & le corps en bonne disposition : *mens sana in corpore sano*, dit Juvénal, *sat. x.*; ainsi comme il faut posséder ces deux avantages, qui renferment tous les autres, pour n'avoir pas grand'chose à desirer d'ailleurs, on ne sauroit trop s'appliquer, pour le bien de l'humanité, à rechercher les moyens propres à en procurer la conservation ; lorsqu'on en jouit, à les perfectionner autant qu'il est possible, & à les rétablir lorsqu'on les a perdus.

C'est à l'égard de l'esprit que l'on trouve bien des préceptes concernant l'éducation des enfans : il en est peu concernant les soins que l'on doit prendre du corps pendant l'*enfance* : cependant quoique l'esprit soit la plus considérable partie de l'homme, & qu'on doive s'attacher principalement à le bien régler, il ne faut pas négliger le corps, à cause de l'étroite liaison qu'il y a entr'eux. La disposition des organes a le plus de part à rendre l'homme vertueux ou vicieux, spirituel ou idiot.

Il est donc du ressort de la médecine de prescrire la conduite que doivent tenir les personnes chargées d'élever les enfans, & de veiller à tout ce qui peut contribuer à la conservation & à la perfection de leur santé ; à leur faire une constitution qui soit le moins qu'il est possible sujette aux maladies. C'est dans ce temps de la vie, où le tissu des fibres est plus délicat, où les organes sont le plus tendres, que l'économie animale est le plus susceptible des changemens avantageux ou nuisibles conséquemment au bon ou au mauvais effet des choses nécessaires, dont l'usage ou les impressions sont inévitables ; ainsi il est très-important de mettre de bonne heure à profit cette disposition, pour perfectionner ou fortifier le tempérament des enfans, selon qu'ils sont naturellement robustes ou foibles.

Tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, s'accordent à peu près à proposer dans cette vue une méthode, qui se réduit à ce peu de regles très-faciles à pratiquer ; savoir, de ne nourrir les enfans que de viandes les plus communes ; de leur défendre l'usage du vin & de toutes les liqueurs fortes ; de ne leur donner que peu ou point de medecines ; de leur permettre de rester souvent au grand air ; de les laisser s'exposer eux-mêmes au soleil, aux injures du temps ; de ne pas leur tenir la tête couverte ; d'accoutumer leurs pieds au froid, à l'humidité ; de leur faire prendre de l'exercice ; de les laisser bien dormir, sur-tout dans les premieres années de leur vie ; de les faire cependant lever de bon matin ; de ne leur pas faire des habits trop chauds & trop étroits ; de leur faire contracter l'habitude d'aller à la selle réguliérement ; de les empêcher de se livrer à une trop forte contention d'esprit, de ne l'exercer d'abord que très-modérément, & d'en augmenter l'application par degrès. En se conformant à ces regles jusqu'à l'habitude, il n'y a presque rien que le corps ne puisse endurer, presque point de genre de vie auquel il ne puisse s'accoutumer. C'est ce que l'on trouve plus amplement établi dans l'*article* Hygiene, où sont expliquées les raisons sur lesquelles est fondée cette pratique. *Voyez aussi l'ouvrage de* Locke *sur l'éducation des enfans*, traduit de l'Anglois par M. Coste. (*d*)

* Enfance de Jesus-Christ, (*Filles de l'*) *Hist. ecclés.* congrégation dont le but étoit l'institution de jeunes filles, & le secours des malades. On n'y recevoit point de veuves : on n'épousoit la maison qu'après deux ans d'essai : on ne renonçoit point aux biens de famille en s'attachant à l'institut : il n'y avoit que les nobles qui pussent être supérieures. Quant aux autres emplois, les roturieres y pouvoient prétendre ; il y en avoit cependant plusieurs d'abaissées à la condition de suivantes, de femmes-de-chambre, & de servantes. Cette communauté bizarre commença à Toulouse en 1657. Ce fut un chanoine de cette ville qui lui donna dans la suite des réglemens qui ne réparerent rien ; on y observa au contraire d'en bannir les mots de *dortoir*, de *chauffoir*, de *réfectoire*, & autres qui sentent le monastere. On ne s'appelloit point *sœurs*. Les *filles de l'enfance de Jesus* prenoient des laquais, des cochers ; mais il falloit que ceux-ci fussent mariés, & que les autres n'eussent point servi de filles dans le monde. Elles ne pouvoient choisir un régulier pour con-

fesseur. Le chanoine de Toulouse soutenant contre toute remontrance la sagesse profonde de ses réglemens, & n'en voulant pas démordre, le roi Louis XIV cassa l'institut, & renvoya les *filles de l'enfance de Jesus-Christ* chez leurs parens. Elles avoient alors cinq ou six établissemens, tant en Provence qu'en Languedoc.

ENFANT, s. m. *fils* ou *fille*, (*Droit nat. Morale.*) relation de fils ou de fille à ses pere & mere, quoique dans le droit Romain le nom *d'enfant* comprenne aussi les petits-fils, soit qu'ils descendent des mâles ou des femelles.

Les *enfans* ayant une relation très-étroite avec ceux dont ils ont reçu le jour, la nourriture & l'éducation, sont tenus par ces motifs à remplir vis-à-vis de leurs pere & mere des devoirs indispensables, tels que la déférence, l'obéissance, l'honneur, le respect; comme aussi de leur rendre tous les services, & leur donner tous les secours que peuvent inspirer leur situation & leur reconnoissance.

C'est par une suite de l'état de foiblesse & d'ignorance où naissent les *enfans*, qu'ils se trouvent naturellement assujettis à leurs pere & mere, auxquels la nature donne tout le pouvoir nécessaire pour gouverner ceux dont ils doivent procurer l'avantage.

Il résulte de là que les *enfans* doivent de leur côté honorer leurs pere & mere en paroles & en effets. Ils leur doivent encore l'obéissance, non pas cependant une obéissance sans bornes, mais aussi étendue que le demande cette relation, & aussi grande que le permet la dépendance où les uns & les autres sont d'un supérieur commun. Ils doivent avoir pour leurs pere & mere des sentimens d'affection, d'estime & de respect, & témoigner ces sentimens par toute leur conduite. Ils doivent leur rendre tous les services dont ils sont capables, les conseiller dans leurs affaires, les consoler dans leurs malheurs, supporter patiemment leurs mauvaises humeurs & leur défauts. Il n'est point d'âge, de rang, ni de dignité, qui puisse dispenser un *enfant* de ces sortes de devoirs. Enfin, un *enfant* doit aider, assister, nourrir son pere & sa mere, quand ils sont tombés dans le besoin & dans l'indigence; & l'on a loué Solon d'avoir noté d'infamie ceux qui manqueroient à un tel devoir, quoique la pratique n'en soit pas aussi souvent nécessaire que celle de l'obligation où sont les peres & meres de nourrir & d'élever leurs *enfans*.

Cependant pour mieux comprendre la nature & les justes bornes des devoirs dont nous venons de parler, il faut distinguer soigneusement trois états des *enfans*, selon les trois temps différens de leur vie.

Le premier est lorsque leur jugement est imparfait, & qu'ils manquent de discernement, comme dit Aristote.

Le second, lorsque leur jugement étant mûr, ils sont encore membres de la famille paternelle; ou, comme s'exprime le même philosophe, qu'ils n'en sont pas encore séparés.

Le troisieme & dernier état, est lorsqu'ils sont sortis de cette famille par le mariage dans un âge mûr.

Dans le premier état, toutes les actions des *enfans* sont soumises à la direction de leurs pere & mere; car il est juste que ceux qui ne sont pas capables de se conduire eux-mêmes, soient gouvernés par autrui; & il n'y a que ceux qui ont donné la naissance à un *enfant*, qui soient naturellement chargés du soin de le gouverner.

Dans le second état, c'est-à-dire, lorsque les *enfans* ont atteint l'âge où leur jugement est mûr, il n'y a que les choses qui sont de quelqu'importance pour le bien de la famille paternelle ou maternelle, à l'égard desquelles ils dépendent de la volonté de leurs pere & mere; & cela par cette raison, qu'il est juste que la partie se conforme aux intérêts du tout. Pour toutes les autres actions, ils ont alors le pouvoir moral de faire ce qu'ils trouvent à propos; en sorte néanmoins qu'alors même ils doivent toujours tâcher de se conduire, autant qu'il est possible, d'une maniere agréable à leurs parens.

Cependant, comme cette obligation n'est pas fondée sur un droit que les parens aient d'en exiger à la rigueur les effets, mais seulement sur ce que demandent l'affection naturelle, le respect & la reconnoissance envers ceux de qui on tient la vie & l'éducation, si un *enfant* vient à y manquer; ce qu'il fait contre le gré de ses parens n'est

pas plus nul pour cela, qu'une donation faite par un légitime propriétaire contre les regles de l'économie, ne devient invalide par cette ſeule raiſon.

Dans le troiſieme & dernier état, un *enfant* eſt maître abſolu de lui-même à tous égards; mais il ne laiſſe pas d'être obligé à avoir pour ſon pere & pour ſa mere, pendant tout le reſte de ſa vie, les ſentimens d'affection, d'honneur & de reſpect, dont le fondement ſubſiſte toujours. Il ſuit de ce principe, que les actes d'un roi ne peuvent point être annullés, par la raiſon que ſon pere ou ſa mere ne les ont pas autoriſés.

Si un *enfant* n'acquéroit jamais un degré de raiſon ſuffiſant pour ſe conduire lui-même, comme il arrive aux innocens & aux lunatiques de naiſſance, il dépendroit toujours de la volonté de ſon pere & de ſa mere; mais ce ſont là des exemples rares, & hors du cours ordinaire de la nature: ainſi les liens de la ſujétion des *enfans* reſſemblent à leurs langes, qui ne leur ſont néceſſaires qu'à cauſe de la foibleſſe de l'enfance. L'âge qui amene la raiſon, les met hors du pouvoir paternel, & les rend maîtres d'eux-mêmes; en ſorte qu'ils ſont alors auſſi égaux à leur pere & à leur mere, par rapport à l'état de liberté, qu'un pupille devient égal à ſon tuteur après le temps de la minorité réglé par les loix.

La liberté des *enfans*, venus en âge d'hommes faits, & l'obéiſſance qu'ils doivent, avant ce temps, à leur pere & à leur mere, ne ſont pas plus incompatibles que ne l'eſt, ſelon les plus zélés défenſeurs de la monarchie abſolue, la ſujétion où ſe trouve un prince pendant ſa minorité, par rapport à la reine régente, à ſa nourrice, à ſes tuteurs ou à ſes gouverneurs, avec le droit qu'il a à la couronne qu'il hérite de ſon pere, ou avec l'autorité ſouveraine dont il ſera un jour revêtu, lorſque l'âge l'aura rendu capable de ſe conduire lui-même & de conduire les autres.

Quoique les *enfans*, dès-lors qu'ils ſe trouvent en âge de connoître ce que demandent d'eux les loix de la nature, ou celles de la ſociété civile dont ils ſont membres, ne ſoient pas obligés de violer ces loix pour ſatisfaire leur parens; un *enfant* eſt toujours obligé d'honorer ſon pere & ſa mere, en reconnoiſſance des ſoins qu'ils ont pris de lui, & rien ne ſauroit l'en diſpenſer. Je dis qu'il eſt toujours obligé d'honorer ſon pere & ſa mere, parce que la mere a autant de droit à ce devoir que le pere; juſque-là que ſi le pere même ordonnoit le contraire à ſon *enfant*, il ne doit point lui obéir.

Mais j'ajoute en même temps ici, & très-expreſſément, que les devoirs d'honneur, de reſpect, d'attachement, de reconnoiſſance, dus aux peres & meres, peuvent être plus ou moins étendus de la part des *enfans*, ſelon que le pere & la mere ont pris plus ou moins de ſoin de leur éducation, & s'y ſont plus ou moins ſacrifiés; autrement un *enfant* n'a pas grande obligation à ſes parens, qui, après l'avoir mis au monde, ont négligé de pourvoir ſelon leur état à lui fournir les moyens de vivre un jour heureuſement ou utilement, tandis qu'eux-mêmes ſe ſont livrés à leurs plaiſirs, à leurs goûts, à leurs paſſions, à la diſſipation de leur fortune, par ces dépenſes vaines & ſuperflues dont on voit tant d'exemples dans les pays de luxe. « Vous ne méritez rien de la patrie, dit » avec raiſon un poëte Romain, pour lui » avoir donné un citoyen, ſi par vos ſoins » il n'eſt utile à la république dans la guerre » & dans la paix, & s'il n'eſt propre à » faire valoir nos terres: »

Gratum eſt, quod patriæ civem, populoque dediſti;
Si facis ut patriæ ſit idoneus, utilis agris,
Utilis & bellorum, & pacis rebus agendis.

Juven. *ſat. xiv*, 70 & *ſeq.*

Il eſt donc aiſé de décider la queſtion long-temps agitée, ſi l'obligation perpétuelle où ſont les *enfans* envers leurs pere & mere, eſt fondée principalement ſur la naiſſance, ou ſur les bienfaits de l'éducation. En effet, pour pouvoir raiſonnablement prétendre que quelqu'un nous ait grande obligation d'un bien qu'il reçoit par notre moyen, il faut avoir ſu à qui l'on donnoit; conſidérer ſi ce que l'on a fait a beaucoup coûté; ſi l'on a eu inten-

tion de rendre ſervice à celui qui en a profité, plutôt que de ſe procurer à ſoi-même quelque utilité ou quelque plaiſir; ſi l'on s'y eſt porté par raiſon plutôt que par les ſens, ou pour ſatisfaire ſes deſirs; enfin, ſi ce que l'on donne peut être utile à celui qui le reçoit, ſans que l'on faſſe autre choſe en ſa faveur. Ces ſeules réflexions convaincront aiſément, que l'éducation eſt d'un tout autre poids, pour fonder les devoirs des *enfans* envers leurs pere & mere, que ne l'eſt la naiſſance.

On agite encore ſur ce ſujet pluſieurs queſtions importantes, mais dont la plupart peuvent être réſolues par les principes que nous avons établis : voici néanmoins les principales.

1°. On demande ſi les promeſſes & les engagemens d'un *enfant* ſont valides. Je répons que les promeſſes & les engagemens d'un *enfant* qui ſe trouve dans le premier état d'enfance dont nous avons parlé, ſont nulles; parce que tout conſentement ſuppoſe, 1°. le pouvoir phyſique de conſentir; 2°. un pouvoir moral, c'eſt-à-dire, l'uſage de la raiſon; 3°. un uſage ſérieux & libre de ces deux ſortes de pouvoirs. Or, les *enfans* qui n'ont pas l'uſage de la raiſon, ne ſont point dans ce cas; mais quand le jugement eſt parfaitement formé, il n'eſt pas douteux que dans le droit naturel, l'*enfant* qui s'eſt engagé librement à quelque choſe où il n'a point été ſurpris ni trompé, comme à quelque emprunt d'argent, ne doive payer cet emprunt ſans ſe prévaloir du bénéfice des loix civiles.

2°. On demande ſi un *enfant*, parvenu à un âge mûr, ne peut pas ſortir de ſa famille, ſans l'acquieſcement de ſes pere & mere. Je répons que dans l'*indépendance de l'état de nature*, les chefs de famille ne peuvent pas retenir un tel *enfant* malgré lui, lorſqu'il demande à ſe ſéparer de ſes parens pour vivre en liberté, & par des raiſons valables.

Il ſuit de ce principe, que les *enfans* en âge mûr peuvent ſe marier ſans le conſentement de leur pere & de leur mere, parce que l'obligation d'écouter & de reſpecter les conſeils de ſes ſupérieurs n'ôte pas, par elle-même, le droit de diſpoſer de ſon bien & de ſa perſonne. Je ſais que le droit des peres & meres eſt légitimement fondé ſur leur puiſſance, ſur leur amour, ſur leur raiſon; tout cela eſt vrai, tant que les *enfans* ſont dans l'état d'ignorance, & les paſſions dans l'état d'ivreſſe : mais quand les *enfans* ont atteint l'âge où ſe trouve la maturité de la raiſon, ils peuvent diſpoſer de leur perſonne dans l'acte où la liberté eſt la plus néceſſaire, c'eſt-à-dire, dans le mariage; car on ne peut aimer par le cœur d'autrui. En un mot, le pouvoir paternel conſiſte à élever & gouverner ſes *enfans*, pendant qu'ils ne ſont pas en état de ſe conduire eux-mêmes; mais il ne s'étend pas plus loin dans le droit de nature. *Voyez* PERE, MERE, POUVOIR PATERNEL.

3°. On demande ſi les *enfans*, ceux-là même qui ſont encore dans le ventre de leur mere, peuvent acquérir & conſerver un droit de propriété ſur les biens qu'on leur transfere. Les nations civiliſées l'ont ainſi établi; de plus, la raiſon & l'équité naturelle autoriſent cet établiſſement.

4°. Enfin, on demande ſi les *enfans* peuvent être punis pour le crime de leur pere ou de leur mere. Mais c'eſt là une demande honteuſe : perſonne ne peut être puni raiſonnablement pour un crime d'autrui, lorſqu'il eſt lui-même innocent. Tout mérite & démérite eſt perſonnel, ayant pour principe la volonté de chacun, qui eſt le bien le plus propre & le plus incommunicable de la vie; ce ſont donc des loix humaines également injuſtes & barbares, que celles qui condamnent les *enfans* pour le crime de leur pere. C'eſt la fureur deſpotique, dit très-bien l'auteur de l'eſprit des loix, " qui a voulu que la diſgrace du pere » entraînât celle des enfans & des femmes: » ils ſont déjà malheureux ſans être criminels; & d'ailleurs il faut que le prince » laiſſe, entre l'accuſé & lui, des ſupplians pour fléchir ſa clémence ou pour » éclairer ſa juſtice. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENFANT, (*Juriſprudence.*) Outre celui qui doit la naiſſance à quelqu'un, ſous le nom d'*enfans* on comprend encore les petits-*enfans* & arriere-petits-*enfans*.

La principale fin du mariage eſt la pro-

création des *enfans*, c'est la seule voie légitime pour en avoir. Ceux qui naissent hors le mariage, ne sont que des *enfans* naturels ou bâtards. Chez les Romains il y avoit une autre sorte d'*enfans* légitimes qui étoient les *enfans* adoptifs : mais parmi nous il reste peu de vestige des adoptions. *Voyez* ADOPTION.

C'étoit une maxime chez les Romains, que l'*enfant* suivoit la condition de sa mere & non celle du pere ; ce que les loix expriment par ces termes, *partus sequitur ventrem :* ainsi l'*enfant*, né d'une esclave, étoit aussi esclave, quoique le pere fût libre ; & *vice versâ*, l'*enfant* né d'une femme libre l'étoit pareillement, quoique le pere fût esclave ; ce qui a encore lieu pour les esclaves que nous avons dans les isles.

Mais en France, dans la plupart des pays où il reste encore des serfs & gens de main-morte, le ventre n'affranchit pas ; les *enfans* suivent la condition du pere.

Il en est de même par rapport à la noblesse ; autrefois en Champagne le ventre ennoblissoit, mais cette noblesse utérine n'a plus lieu.

Le droit naturel & le droit positif ont établi plusieurs droits & devoirs réciproques entre les pere & mere & les *enfans*.

Les pere & mere doivent prendre soin de l'éducation de leurs *enfans*, soit naturels ou légitimes, & leur fournir des alimens, du moins jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie ; ce que l'on fixe communément à l'âge de 7 ans.

Les biens des pere & mere décédés *ab intestat* sont dévolus à leurs *enfans ;* ou s'il y a un testament, il faut du moins qu'ils aient leur légitime, & les enfans naturels peuvent demander des alimens.

Les *enfans*, de leur part, doivent honorer leurs pere & mere, & leur obéir en tout ce qui n'est pas contraire à la religion & aux loix. Ils sont en la puissance de leurs pere & mere jusqu'à leur majorité ; & même en pays de droit écrit, la puissance paternelle continue après la majorité, à moins que les *enfans* ne soient émancipés.

Suivant l'ancien droit Romain, les peres avoient le pouvoir de vendre leurs *enfans* & de les mettre dans l'esclavage ; ils avoient même sur eux droit de vie & de mort, & par une suite de ce droit barbare, ils avoient aussi le pouvoir de tuer un *enfant* qui naissoit avec quelque difformité considérable : mais ce droit de vie & de mort fut réduit au droit de correction modérée, & au pouvoir d'exhéréder les *enfans* pour de justes causes : il en est de même parmi nous, quoique les Gaulois eussent aussi droit de vie & de mort sur leurs *enfans*. *Voyez* PUISSANCE PATERNELLE & ÉMANCIPATION.

Les mineurs n'étant pas réputés capables de gouverner leur bien, on leur donne des tuteurs & curateurs ; ils tombent aussi en garde noble ou bourgeoise. *Voyez* GARDE, TUTELLE, CURATELLE.

Les *enfans* mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leurs pere & mere ; les fils ne peuvent leur faire les sommations respectueuses qu'à 30 ans, & les filles à 25, à peine d'exhérédation.

Si les pere & mere & autres ascendans tombent dans l'indigence, leurs *enfans* leur doivent des alimens ; ils doivent même, en pays de droit écrit, une légitime à leurs ascendans.

Le nombre des *enfans* excuse le pere de la tutelle ; trois *enfans* suffisoient à Rome, il en falloit quatre en Italie, & cinq dans les provinces : ceux qui avoient ce nombre d'*enfans* jouissoient encore de plusieurs autres privileges. Parmi nous, trois *enfans* excusent de tutelle & curatelle.

Par deux édits de 1666 & de 1667, il avoit été accordé des pensions & plusieurs autres privileges à ceux qui auroient dix ou douze *enfans* nés en loyal mariage, non prêtres, ni religieux ou religieuses, & qui seroient vivans ou décédés en portant les armes pour le service du roi : mais ces privileges ont été révoqués par une déclaration du 13 janvier 1683.

Les *enfans* ne peuvent être obligés de déposer contre leur pere, & le témoignage qu'ils donnent en sa faveur est rejeté : un notaire ou autre officier public ne peut même prendre ses *enfans* pour témoins instrumentaires.

Le pere est civilement responsable du délit de ses *enfans* étant en sa puissance ; anciennement les *enfans* étoient aussi punis

pour le délit de leur pere. Taſſillon, roi de Baviere, ayant été condamné par le parlement, en 788, fut renfermé dans un monaſtere avec ſon fils, qui fut jugé coupable par le malheur de ſa ſeule naiſſance.

Préſentement les *enfans* ne ſont point punis pour le délit du pere, ſi ce n'eſt pour crime de leſe-majeſté : lorſque Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, eut la tête tranchée le 4 août 1477 ſous Louis XI, on mit ſous l'échafaud les deux *enfans* du coupable, afin que le ſang de leur pere coulât ſur eux.

Chez les Romains, les *enfans* des décurions étoient obligés de prendre le même état que leur pere, qui étoit une charge très-onéreuſe ; au lieu que parmi nous il eſt libre aux *enfans* d'embraſſer tel état que bon leur ſemble, &c. *Voyez le traité des minorités, tutelles & curatelles, ch. xj.* (*A*)

Enfant adoptif, eſt celui qui eſt conſidéré comme l'*enfant* de quelqu'un, quoiqu'il ne le ſoit pas réellement, au moyen de l'adoption que le pere adoptif a faite de lui. *Voyez* Adoption. (*A*)

Enfant adultérin, eſt celui qui eſt né d'un commerce adultérin, ſoit que l'adultere ſoit ſimple ou double, c'eſt-à-dire, des deux côtés. (*A*)

Enfant agé *ou* en age, ſignifie celui qui eſt majeur, ſoit de majorité parfaite, ou de majorité, féodale ou coutumiere; ce qui doit s'entendre *ſecundùm ſubjectam materiam.* (*A*).

Enfant en bas age, eſt celui qui eſt au deſſous de l'âge de puberté. (*A*)

Enfant batard, c'eſt celui qui eſt né hors le mariage. *Voyez* Adultere, Batardise & Inceste. (*A*).

Enfant conçu, eſt celui qui eſt dans le ſein de la mere, & qui n'eſt pas encore né. (*A*)

Enfant émancipé. *V. ci-deſſus* Emancipation.

Enfant exposé, ou comme on l'appelle vulgairement, un *enfant trouvé*, eſt un *enfant* nouveau né ou en très-bas âge & hors d'état de ſe conduire, que ſes parens ont expoſé hors de chez eux, ſoit pour ôter au public la connoiſſance qui leur appartient, ſoit pour ſe débarraſſer de la nourriture, entretien & éducation de cet *enfant.*

Cette coutume barbare eſt fort ancienne; car il étoit fréquent chez les Grecs & les Romains que les peres expoſoient leurs *enfans* : cette expoſition fut même permiſe ſous l'empire de Dioclétien, de Maximien & de Conſtantin, & cela ſans doute, pour empêcher les peres qui n'auroient pas le moyen de nourrir leurs *enfans*, de les vendre.

Néanmoins Conſtantin voulant empêcher que l'on n'expoſât les *enfans* nouveaux nés, permit aux peres qui n'auroient pas le moyen de les nourrir, de les vendre, à condition que le pere pourroit racheter ſon fils, ou que le fils pourroit dans la ſuite ſe racheter lui-même.

Les empereurs Valens, Valentinien & Gratien défendirent abſolument l'expoſition des *enfans.* Il étoit permis aux peres qui n'avoient pas le moyen de les nourrir, de demander publiquement.

L'expoſition de part ou des *enfans* eſt auſſi défendue en France par les ordonnances. *Voyez, ci-après*, Exposition.

Il y avoit anciennement devant la porte des égliſes une coquille de marbre où l'on mettoit les *enfans* que l'on vouloit expoſer; on les portoit en ce lieu afin que quelqu'un, touché de compaſſion, ſe chargeât de les nourrir. Ils étoient levés par les marguilliers qui en dreſſoient procès-verbal, & cherchoient quelqu'un qui voulût bien s'en charger ; ce qui étoit confirmé par l'autorité de l'évêque, & l'*enfant* devenoit ſerf de celui qui s'en chargeoit.

Quelques-uns prétendoient que ces *enfans* devoient être nourris aux dépens des marguilliers ; d'autres, que c'étoit à la charge des habitans : mais les réglemens ont enfin établi que c'eſt au ſeigneur haut-juſticier du lieu à s'en charger, comme jouiſſant des droits du fiſc ſur lequel cette charge doit être priſe; & par cette raiſon, dans les coutumes telles que celle d'Anjou & autres, où les moyens & bas-juſticiers prennent les épaves, les déshérences & la ſucceſſion des bâtards, la nourriture des *enfans expoſés* doit être à leur charge.

Dans les endroits où il y a des hôpitaux

établis pour les *enfans trouvés* ou *expofés*, on y reçoit non-feulement ceux qui font expofés, mais auffi tous *enfans* de pauvres gens, quoiqu'ils aient leurs pere & mere vivans; à Paris, on n'en reçoit guere au deffus de quatre ans.

Les *enfans expofés* ne font point réputés bâtards; & comme il y en a fouvent de légitimes qui font ainfi expofés, témoin l'exemple de Moïfe, on préfume dans le doute pour ce qui eft de plus favorable.

On pouffe encore cette préfomption plus loin en Efpagne; car à Madrid les *enfans expofés* font bourgeois de cette ville & réputés gentilshommes, tellement qu'ils peuvent entrer dans l'ordre d'*Habfito. Voyez* Fevret *de l'abus, liv. VII, ch. ix, n. 7; le traité des minorités* de Mêlé, *p. 193; le traité des fiefs* de Poquet de Livonieres, *liv. VI, ch. v.* (*A*)

Enfans de famille, font les fils & filles qui font en la puiffance de leur pere. *Voyez* Puissance paternelle. (*A*)

Enfans de France, font les *enfans* & petits-*enfans* mâles & femelles des rois: les freres & fœurs du roi régnant & leurs *enfans* jouiffent de ce titre, mais il ne s'étend point au delà; leurs petits-*enfans* ont feulement le titre de *princes du fang*.

Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne; mais fous les deux premieres races de nos rois, tous les fils partageoient également le royaume entre eux, fans que l'aîné eût aucune prérogative de plus que les autres. Les bâtards avoués héritoient même avec les fils légitimes; chacun des fils, foit légitimes ou naturels, tenoit fa part en titre de royaume, & ces différents états étoient indépendans les uns des autres.

Le premier fils puîné de France qui n'eut point le titre de *roi*, ni même de *légitime*, fut Charles de France furnommé le Jeune, qui fut duc de Lorraine.

Sous la troifieme race, fut introduit la coutume de donner des apanages aux puînés. Les femelles en furent exclues. *Voyez* Apanages.

Les filles & petites-filles de France font dotées en argent. *Voyez ci-deffus au mot* Dot.

Les *enfans de France* avoient autrefois droit de prife. *Voyez* Prise. (*A*)

Enfant impubere, eft celui qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. (*A*)

Enfant incestueux, eft celui qui eft né du commerce illicite du frere & de la fœur, ou du pere & de la fille, de la mere & du fils; ou qui eft provenu d'un incefte fpirituel, c'eft-à-dire, du commerce que quelqu'un a eu avec une religieufe. *Voyez* Inceste. (*A*)

Enfant légitime, eft celui qui eft provenu d'un mariage légitime, ou qui a été légitimé par mariage fubféquent. *Voyez* Mariage.

Enfant légitimé, eft celui qui, étant né dans l'état de bâtardife, a depuis été légitimé, foit par mariage fubféquent, ou par lettres de prince. *Voyez* Légitimation. (*A*)

Enfant Majeur *ou* majeur d'ans, eft celui qui a atteint l'âge de majorité, foit parfaite, foit féodale ou coutumiere. *Voyez* Majorité. (*A*)

Enfant male, eft celui qui eft du fexe mafculin: les *enfans* mâles defcendans des mâles font préférés en plufieurs cas à ceux qui defcendent des femelles; par exemple, pour la fucceffion à la couronne, il n'y a que les mâles defcendans par mâles, qui foient habiles à fuccéder. Dans les fubftitutions graduelles, on appelle ordinairement les mâles defcendans par mâles avant les mâles defcendans des femelles. *Voyez* Substitution. (*A*)

Enfant mineur, eft celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité, foit parfaite, féodale ou coutumiere: quand on dit *mineur de 25 ans*, c'eft-à-dire, qu'il n'a pas encore atteint cet âge qui eft la majorité parfaite. *Voyez* Majorité. (*A*)

Enfant mort-né, eft celui qui eft mort lorfqu'il vient au monde: ces fortes d'*enfans* font confidérés comme s'ils n'avoient jamais été ni nés, ni conçus, tellement que les fucceffions qui leur étoient échues pendant qu'ils vivoient dans le fein de leur mere, paffent aux perfonnes à qui elles auroient appartenu fi ces *enfans* n'euffent pas été conçus; & ils ne les tranfmettent pas à leurs héritiers, parce que le droit qu'ils avoient à ces fucceffions n'étoit

qu'une eſpérance qui renfermoit la condition qu'ils fuſſent vivans en venant au monde. *Voyez la loi 2, au cod. de poſthum. hæred. inſtit.* (*A*)

ENFANS A NAÎTRE. On comprend ſous ce terme non-ſeulement ceux qui ſont déjà conçus, mais même ceux qui ne ſont ni nés ni conçus : on peut faire une inſtitution, ſoit contractuelle ou par teſtament, ou une ſubſtitution, ou un legs au profit des *enfans à naître* ; mais l'ordonnance de 1735, pour les teſtamens, déclare, *art.* 49, que l'inſtitution d'héritier faite par teſtament ne pourra valoir en aucun cas, ſi celui ou ceux au profit de qui elle aura été faite, n'étoient ni nés ni conçus lors du décès du teſtateur. On donne un tuteur aux *enfans à naître*, lorſqu'ils ont quelques intérêts à ſoutenir. *Voyez* Furgole, *traité des teſtamens, tom. I, chap. vj, ſect.* 1, *n.* 5 *& ſuiv.*

ENFANT NATUREL, eſt celui qui eſt procréé ſelon la nature ſeule, c'eſt-à-dire, hors le mariage. *Voy* BATARD & BATARDISE. (*A*)

ENFANT NATUREL ET LÉGITIME, eſt celui qui eſt procréé d'un mariage légitime : les *enfans* légitimes ſont ainſi appellés dans quelques provinces, pour les diſtinguer des *enfans* adoptifs qui ſont mis au rang des *enfans* légitimes, & ne ſont pas en même temps *enfans naturels.* (*A*)

ENFANS EN PUISSANCE DE PERE ET DE MERE, ſont ceux qui ſont encore mineurs & non émancipés, & même en pays de droit écrit, les *enfans* majeurs non émancipés. *Voyez* FILS DE FAMILLE & PUISSANCE PATERNELLE. (*A*)

ENFANS (*Petits-*) ſont les *enfans* des *enfans.* On comprend auſſi ſous ce nom les arriere-petits-*enfans*, en quelque degré qu'ils ſoient. (*A*)

ENFANS POSTHUMES ſont ceux qui naiſſent après le décès de leur pere, *quaſi poſt humatum patrem. Voyez* POSTHUME. (*A*)

ENFANT DU PREMIER LIT, c'eſt-à-dire, du premier mariage ; *enfant* du ſecond lit, c'eſt du ſecond mariage, & ainſi des autres. (*A*)

ENFANT PUBERE, eſt celui qui a atteint l'âge de puberté ; ſavoir, 14 ans pour les mâles, & 12 ans pour les filles. *Voyez* PUBERTÉ. (*A*)

ENFANT PUTATIF, eſt celui qui eſt réputé être procréé de quelqu'un, quoiqu'il ne le ſoit pas réellement, tel qu'un *enfant* adoptif ou un *enfant* ſuppoſé. (*A*)

ENFANT DU SECOND LIT. *Voy. ci-deſſus* ENFANT DU PREMIER LIT.

ENFANT SUPPOSÉ, eſt celui que l'on ſuppoſe fauſſement être né de deux perſonnes, quoiqu'il provienne d'ailleurs. *V.* PART & SUPPOSITION DE PART. (*A*)

ENFANS TROUVÉS. *Voyez ci-deſſus* ENFANS EXPOSÉS. (*A*).

*ENFANS, (*Hiſt. anc.*) Ils étoient, ou légitimes, ou naturels & illégitimes. Les légitimes étoient nés d'un ou de pluſieurs mariages ; les illégitimes étoient, ou d'une concubine, ou d'une fille publique, ou d'une fille ou d'une veuve galante ; ou d'une femme mariée à un autre, & adultérins ; ou d'une proche parente, & inceſtueux.

Les Juifs deſiroient une nombreuſe famille ; la ſtérilité étoit en opprobre. On diſoit d'un homme qui n'avoit point d'*enfans : non eſt ædificator, ſed diſſipator.* On mettoit le nouveau né à terre ; le pere le levoit ; il étoit défendu d'en celer la naiſſance ; on le lavoit ; on l'enveloppoit dans des langes. Si c'étoit un garçon, le huitieme jour il étoit circoncis. *Voyez l'article* CIRCONCISION. On faiſoit un grand repas le jour qu'on le ſevroit. Lorſque ſon eſprit commençoit à ſe développer, on lui parloit de la loi ; à cinq ans, il entroit dans les écoles publiques : on le conduiſoit à douze ans aux fêtes de Jéruſalem ; on l'accoutumoit au jeûne ; on lui donnoit un talent : à treize ans, on l'aſſujettiſſoit à la loi ; il devenoit enſuite majeur. Les filles apprenoient le ménage de leur mere ; elles ne ſortoient jamais ſeules ; elles étoient toujours voilées ; elles n'étoient point obligées à s'inſtruire de la loi. Les *enfans* étoient tenus ſous une obéiſſance ſévere. S'ils s'échappoient juſqu'à maudire leurs parens, ils étoient lapidés. L'*enfant* qui perdoit ſon pere pendant la minorité, étoit mis en tutelle ; lorſqu'il étoit devenu majeur, il étoit tenu d'obſerver les 613 préceptes de Moïſe : le pere déclaroit ſa majorité en préſence de dix témoins ; alors il devenoit ſon maître : mais il ne pouvoit contracter juridiquement avant

avant l'âge de vingt ans. Tout le bien du pere passoit à ses *enfans* mâles. Les filles étoient dotées par leurs freres, pour qui c'étoit un si grand devoir qu'ils se privoient quelquefois du nécessaire; la dot étoit communément de la dixieme partie du bien paternel. Au défaut d'*enfans* mâles, les filles étoient héritieres; on comptoit les hermaphrodites au nombre des filles. Un pere, réduit à la derniere indigence, pouvoit vendre sa fille, si elle étoit mineure, & qu'il y eût apparence de mariage entre elle & l'acheteur ou le fils de l'acheteur: alors l'acheteur ne l'abaissoit à aucun service bas & vil; ce n'étoit point une esclave; elle vivoit libre, & on lui faisoit des dons convenables.

Chez les Grecs, un *enfant* étoit légitime & mis au nombre des citoyens, lorsqu'il étoit né d'une citoyenne, excepté chez les Athéniens, où le pere & la mere devoient être citoyens & légitimes. On pouvoit celer la naissance des filles, mais non celle des garçons. A Lacédémone, on présentoit les *enfans* aux anciens & aux magistrats, qui faisoient jeter dans l'Apothete ceux en qui ils remarquoient quelque défaut de conformation. Il étoit défendu, sous peine de mort, chez les Thébains, de celer un *enfant*. S'il arrivoit qu'un pere fût trop pauvre pour nourrir son *enfant*, il le portoit au magistrat qui le faisoit élever, & dont il devenoit l'esclave ou le domestique. Cependant la loi enjoignoit à tous indistinctement de se marier: elle punissoit à Sparte, & ceux qui gardoient trop longtemps le célibat, & ceux qui le gardoient toujours. On honoroit ceux qui avoient beaucoup d'*enfans*. Les meres nourrissoient, à moins qu'elles ne devinssent enceintes avant le temps de sevrer; alors on prenoit deux nourrices. Lorsqu'un *enfant* mâle étoit né dans une maison, on mettoit à la porte une couronne d'olivier; on y attachoit de la laine, si c'étoit une fille. A Athenes, aussi-tôt que l'*enfant* étoit né, on l'alloit déclarer au magistrat, & il étoit inscrit sur des registres destinés à cet usage; le huitieme jour, on le promenoit autour des foyers; le dixieme, on le nommoit & l'on régaloit les conviés à cette cérémonie; lorsqu'il avançoit en âge, on l'appliquoit à quelque chose d'utile. On resserroit les filles; on les assujettissoit à une diete austere; on leur donnoit des corps très-étroits, pour leur faire une taille mince & légere; on leur apprenoit à filer & à chanter. Les garçons avoient des pédagogues qui leur montroient les beaux arts, la morale, la musique, les exercices des armes, la danse, le dessein, la peinture, &c. Il y avoit un âge avant lequel ils ne pouvoient se marier: il leur falloit alors le consentement de leurs parens, ils en étoient les héritiers *ab intestat*.

Les Romains accordoient au pere trente jours pour déclarer la naissance de son *enfant;* on l'annonçoit de la province par des messagers. Dans les commencemens on n'inscrivoit, sur les registres publics, que les *enfans* des familles distinguées. L'usage de faire un présent au temple de Junon Lucine étoit très-ancien; on le trouve institué sous Servius Tullius. Les bonnes meres élevoient elles-mêmes leurs filles: on confioit les garçons à des pédagogues qui les conduisoient aux écoles & les ramenoient à la maison; ils passoient des écoles dans les gymnases, où ils se trouvoient dès le lever du soleil pour s'exercer à la course, à la lutte, &c. Ils mangeoient à la table de leurs parens; ils étoient seulement assis & non couchés; ils se baignoient séparément. Il étoit honorable pour un pere d'avoir beaucoup d'*enfans:* celui qui en avoit trois vivans dans Rome, ou quatre vivans dans l'enceinte de l'Italie, ou cinq dans les provinces, étoit dispensé de tutelle. Il falloit le consentement des parens pour se marier, & les *enfans* n'en étoient dispensés que dans certains cas. Ils pouvoient être déshérités. Les centumvirs furent chargés d'examiner les causes d'exhérédation; & ces affaires étoient portées devant les préteurs qui les décidoient. L'exhérédation ne dispensoit point l'*enfant* de porter le deuil. Si la conduite d'un *enfant* étoit mauvaise, le pere étoit en droit, ou de le chasser de sa maison, ou de l'enfermer dans ses terres, ou de le vendre, ou de le tuer; ce qui toutefois ne pouvoit pas avoir lieu d'une maniere despotique.

Chez les Germains, à peine l'*enfant*

étoit-il né, qu'on le portoit à sa riviere la plus voisine; on le lavoit dans l'eau froide; sa mere le nourrissoit: quand on le sevroit, ce qui se faisoit assez tard, on l'accoutumoit à une diete dure & simple; on le laissoit en toute saison aller nu parmi les bestiaux; il n'étoit aucunement distingué des domestiques, ni par conséquent eux de lui; on ne l'en séparoit que quand il commençoit à avancer en âge; l'éducation continuoit toujours d'être austere; on le nourrissoit de fruits crus, de fromage mou, d'animaux fraîchement tués, *&c.*; on l'exerçoit à sauter nu parmi des épées & des javelots. Pendant tout le temps qu'il avoit passé à garder les troupeaux, une chemise de lin étoit tout son vêtement, & du pain bis toute sa nourriture. Ces mœurs durerent long-temps. Charlemagne faisoit monter ses *enfans* à cheval; ses fils chassoient, & ses filles filoient. On attendoit qu'ils eussent le tempérament formé & l'esprit mûr, avant que de les marier. Il étoit honteux d'avoir eu un commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans. On ne peut s'empêcher de trouver, dans la comparaison de ces mœurs & des nôtres, la différence de la constitution des hommes de ces temps & des hommes d'aujourd'hui. Les Germains étoient forts, infatigables, vaillans, robustes, chasseurs, guerriers, *&c.* De toutes ces qualités, il ne nous reste que celles qui se soutiennent par le point d'honneur & l'esprit national. Les autres, auxquelles on exhorteroit inutilement, telles que la force du corps, sont presque entiérement perdues; & elles iront toujours en s'affoiblissant, à moins que les mœurs ne changent; ce qui n'est pas à présumer.

ENFANS. *Naissance des enfans*, (*Hist. nat. & Phys.*) M. Derham a calculé que les mariages produisoient, l'un portant l'autre, quatre *enfans*, non-seulement en Angleterre, mais encore dans d'autres pays. Il est dit dans l'histoire généalogique de Toscane de Gamarini, qu'un noble de Sienne, nommé *Pichi*, a eu de trois de ses femmes cent cinquante enfans légitimes & naturels, & qu'il en emmena quarante-huit à sa suite, étant ambassadeur vers le pape & l'empereur.

Dans un monument de l'église des SS. Innocens de Paris, en l'honneur d'une femme qui a vécu quatre-vingt-huit ans, on rapporte qu'elle avoit pu voir jusqu'à deux cens quatre-vingt-huit de ses enfans, issus d'elle directement; ce qui est au dessus de ce que M. Hakcwell rapporte de la dame Henoywood, femme de condition du comté de Kent, qui étoit née en 1527, avoit été mariée à seize ans au seul mari qu'elle ait eu, le sieur R. Henoywood de Kent, & mourut dans sa quatre-vingt-unieme année; elle eut seize *enfans*, dont trois moururent jeunes, & un quatrieme n'eut point de postérité; cependant sa postérité montoit, à sa seconde génération, à cent quatorze; & à la troisieme, à deux cens vingt-huit, quoiqu'à la quatrieme elle retombât à neuf. Le nombre total d'*enfans* qu'elle avoit pu avoir dans sa vie étoit donc de trois cens soixante-sept; savoir, $16 + 114 + 228 + 9 = 367$; de façon qu'elle pouvoit dire, comme dans les lettres de madame de Sévigné: *Ma fille, allez dire à votre fille que la fille de sa fille crie.* Le distique suivant va encore plus loin.

1 2 3 4
Mater ait natæ, dic natæ, filia, natam
5 6
Ut moneat, natæ plangere, filiolam.

ENFANS (MALADIES DES). L'homme est exposé, tant qu'il subsiste, à une infinité de maux; mais il l'éprouve d'une maniere plus marquée en naissant & pendant les derniers temps de sa vie, puisque à peine a-t-il respiré, qu'il commence à annoncer ses miseres par ses cris, & qu'il est en danger continuel de perdre une vie qui semble ne lui être donnée que pour souffrir: c'est donc avec raison que l'on peut dire, d'après Pline, dans l'avant-propos du septieme livre de son histoire naturelle, que l'homme ne commence à sentir qu'il existe, que par les supplices au milieu desquels il se trouve, sans avoir commis d'autre crime que celui d'être né.

Ainsi, quoique les maladies soient communes à tous les hommes, dans quelque temps de la vie qu'on les considere, il

eſt évident que les *enfans* y ſont plus particuliérement ſujets, à cauſe de la foibleſſe de leur conſtitution & de la délicateſſe de leurs organes, qui rendent leurs corps plus ſuſceptibles des altérations que peuvent cauſer les choſes qui les affectent inévitablement ; & , ce qui eſt encore bien plus triſte, c'eſt que plus ils ont de diſpoſition à ſouffrir davantage que lorſqu'ils ſont dans un âge plus avancé, moins il leur eſt donné de ſe préſerver des maux qui les environnent, & d'y apporter remede lorſqu'ils en ſont affectés : ils ne peuvent même faire connoître qu'ils ſouffrent, que par des pleurs & des gémiſſemens, qui ſont des ſignes très-équivoques & très-peu propres à indiquer le ſiege, la nature, & la violence de leurs ſouffrances ; en ſorte qu'ils ſemblent, à cet gard, être preſque ſans ſecours & livrés à leur malheureux ſort.

Il eſt donc très-important au genre humain dont la conſervation eſt comme confiée aux Médecins, qu'ils ſe chargent, pour ainſi dire, de la défenſe des *enfans*, contre tout ce qui porte atteinte à leur vie ; qu'ils s'appliquent à étudier les maux auxquels ils ſont particuliérement ſujets ; à découvrir les ſignes par leſquels on peut connoître la nature de ces maux, & en prévoir les ſuites ; à rechercher les moyens, les précautions par leſquels on peut les écarter ; & enfin à trouver les ſecours propres à les en délivrer.

Hippocrate, dans le *III. liv. de ſes aphoriſmes, n°. xxiv, xxv & xxvj*, fait ainſi, avec ſa préciſion ordinaire, l'énumération des maladies qui ſont particulieres aux *enfans*. Ceux qui ſont nouveaux nés, dit-il, ſont principalement ſujets aux aphthes, aux vomiſſemens, à différentes eſpeces de toux, aux inſomnies, aux frayeurs, aux inflammations du nombril, aux amas de craſſe humide dans les oreilles, aux douleurs de ventre : lorſqu'ils commencent à avoir des dents, ils éprouvent particuliérement de fortes irritations dans les gencives, des agitations fébriles, des convulſions, des cours de ventre, ſur-tout lors de la ſortie des dents canines ; & cette derniere maladie arrive principalement aux *enfans* d'un gros volume, & à ceux qui ſont ordinairement conſtipés. Lorſqu'ils ſont parvenus à un âge plus avancé, qui s'étend depuis deux ans juſqu'à dix & au delà, ils ſont affligés par des inflammations des amygdales, des oppreſſions aſthmatiques, des graviers, des vers ronds, aſcarides, des excroiſſances verruqueuſes, des parotides enflées, des ardeurs d'urine, des écrouelles, & d'autres tubercules, des luxations des vertebres du cou : ainſi il paroît, d'après cette expoſition, que les *maladies des enfans* ne ſont pas les mêmes dans les différens temps plus ou moins éloignés de la naiſſance, & qu'elles ne les affectent pas toujours de la même maniere ; qu'elles ſont de plus ou moins longue durée, & qu'elles ſont plus ou moins dangereuſes, attendu que la différence de l'âge change le tiſſu des parties du corps, leur donne plus de fermeté. La différente nourriture & la diverſe façon de vivre, ne contribuent pas peu auſſi à changer la diſpoſition des ſujets à contracter différentes maladies.

Parmi celles qui viennent d'être rapportées d'après le pere de la médecine, il en eſt qui ſe font d'abord connoître par elles-mêmes ; mais il en eſt d'autres que l'on ne peut connoître que difficilement. C'eſt pourquoi il eſt à propos d'en donner ici le diagnoſtique le plus exact qu'il eſt poſſible, quoique les ſignes ſoient ſouvent ſi cachés & ſi équivoques, que les médecins les plus pénétrans y ſont quelquefois trompés ; car les *enfans* qui ne parlent pas, ne peuvent pas faire connoître, par le rapport de ce qu'ils ſentent, la nature de la maladie, & juſqu'à quel point les fonctions ſont léſées : on ne peut pas en juger par l'urine, avec quelque ſoin qu'on l'examine, ni par le pouls touché avec le plus d'attention, ni par les apparences extérieures qui ſont très-ſouvent & très-facilement variables en bien & en mal : on ne peut s'aſſurer de rien par tous ces ſignes ; car l'urine des enfans, ſoit qu'ils ſe portent bien ou qu'ils ſoient malades, eſt preſque toujours épaiſſe & trouble ; & il n'eſt pas facile d'en avoir à part, parce qu'ils la rendent ordinairement avec les gros excrémens. Le pouls peut changer par une infinité de cauſes, être rendu ou plus fréquent ou plus lent ; en ſorte qu'il pourroit en

imposer à celui qui le touche, s'il portoit son jugement sur l'état du moment présent: d'ailleurs, il est souvent très-difficile de s'assurer, deux secondes de suite, du bras des *enfans*, qui ne cessent ordinairement de remuer & d'empêcher qu'on ne puisse fixer ses doigts sur le carpe.

Cependant le médecin, pour ne pas rester dans l'incertitude, puisqu'il ne peut tirer aucun indice de ces deux signes, doit s'informer des assistans, & particuliérement des femmes au soin desquelles les *enfans* sont remis, s'ils font des cris, s'ils sont agités, inquiets, & s'ils passent le jour & la nuit sans dormir; s'ils font par la bouche des vents aigres ou nidoreux; s'ils font des efforts pour vomir; s'ils vomissent en effet, & quelles matieres ils rendent par le vomissement; s'ils ont le hoquet, & s'ils sont fatigués par des mouvemens convulsifs; s'ils toussent & s'ils sont oppressés; s'ils se vuident librement des ventuosités & des matieres fécales; quelle en est la consistance & la couleur: & il fera d'autres questions de cette nature; il n'omettra pas d'examiner attentivement toute la surface du corps de l'*enfant* malade, de la tête aux pieds, pour sçavoir s'il ne paroît pas en quelque partie extérieure des rougeurs inflammatoires, ou quelque espece d'exanthême: il tâchera aussi de lui faire ouvrir la bouche, & de sentir si son haleine est bien chaude; s'il a des pustules dans la bouche; s'il a les gencives enflées ou enflammées: on peut tirer de toutes ces choses, comme de principes connus, des conséquences par lesqu'elles on peut parvenir à découvrir ce qui est plus caché, comme la nature de la maladie, &c.

De tout ce qui vient d'être dit sur les moyens de connoître les *maladies des enfans*, de ceux sur-tout qui sont encore à la mamelle, il suit que quelque difficile qu'il soit d'en porter son jugement d'après l'inspection des malades, il est cependant possible de suppléer à ce qui manque de ce côté-là; ainsi la plainte de ceux qui s'excusent du mauvais succès du traitement, sur l'incertitude du diagnostique, n'est pas tant fondée sur le défaut de symptome, que sur la précipitation & l'irrégularité de la méthode que l'on suit.

Boerhaave dans ses *préleçons de pathologie*, publiées par le docteur Haller, en recherchant les causes des *maladies des enfans*, insiste sur ce qu'ils ont la tête & le genre nerveux plus considérables à proportion du reste du corps, que les adultes. Un homme nouveau né, qui ne pese pas plus de douze livres, a la tête du poids de trois livres. Les adultes ont cette partie respectivement moins grosse à proportion qu'ils avancent plus en âge. Il conclud de là que les maladies propres aux *enfans* sont presque toutes de la classe des convulsives, parce que le systême des nerfs étant plus étendu dans les premiers temps de la vie que dans la suite, il est plus susceptible d'irritabilité, plus exposé à tout ce qui peut l'affecter. De mille *enfans* qui périssent, continue-t-il, à peine en voit-on mourir un sans que des mouvemens convulsifs aient précédé. La plus petite fievre, une dent qui a de la peine à sortir, une légere douleur de ventre, une foible difficulté d'uriner; tout mal de cette espece, qui n'affecteroit pas, pour ainsi dire, un homme de trente ans, fait tomber un *enfant* dans de violentes convulsions. Tout ce qui peut troubler l'économie dans cette petite machine, dispose à cet effet.

Car comme dans l'âge tendre les parties solides, à cause de leur débilité, n'agissent que foiblement sur les fluides, & ne les poussent qu'avec peine dans les extrêmités des vaisseaux, il s'ensuit que le cours du sang & des autres humeurs peut être facilement ralenti, & que les secrétions doivent être conséquemment arrêtées. Cela étant, non-seulement les fluides augmentent en quantité de plus en plus, mais encore ils deviennent épais, & ils contractent des qualités absolument étrangeres & nuisibles. De cette plénitude non-seulement il se forme des engorgemens & des dégénérations ultérieures d'humeurs, mais encore il s'excite des mouvemens spasmodiques, par la pression, le tiraillement & l'irritation des nerfs des parties contenantes; & la violence de ces spasmes affectant tous les solides & tous les fluides, toutes les fonctions en sont troublées, & les corps délicats des *enfans*, qui sont très-disposés à recevoir même les plus petites impressions, contractent aisément & promptement, par

tous ces effets, de très-violentes maladies.

Il n'eſt par conſéquent pas difficile, d'après toutes ces altérations, d'établir les véritables cauſes des principales *maladies des enfans*. En ſuppoſant, par exemple, une abondance d'humeurs pituiteuſes, ſuſceptibles de produire des engorgemens, on conçoit aiſément comment ce vice dominant peut rendre les *enfans* ſujets aux fréquentes fluxions catarreuſes, aux douleurs rhumatiſmales, aux embarras des poumons; d'où les oppreſſions, les affections rheumatiques, aſthmatiques, les déjections liquides, les diarrhées, les tumeurs des glandes, les amas d'ordures humides dans les oreilles, & autres ſemblables maladies. En ſuppoſant la dépravation & l'acrimonie des humeurs, il eſt aiſé de voir pourquoi les *enfans* ont de la diſpoſition à avoir fréquemment des aphthes & différentes affections exanthémateuſes. Et enfin en ſuppoſant une très-grande ſenſibilité dans le genre nerveux, il paroît évidemment pourquoi ils ſont tourmentés par de ſi violentes douleurs des parties internes, & de ſi fortes ſecouſſes convulſives des parties externes, pour peu qu'il ſe faſſe d'irritation dans les nerfs. C'eſt à cauſe de la ſenſibilité du tiſſu des inteſtins & de toutes les entrailles, que ces petites créatures ſont ſi ſouvent attaquées de fortes tranchées, de douleurs d'eſtomac & de boyaux très-aigües; ce qui les met dans un état déplorable, quelquefois très-dangereux. L'irritabilité dont ſont ſi ſuſceptibles les membranes qui enveloppent le cerveau & la moëlle épiniere, les fait fréquemment ſouffrir, par des mouvemens convulſifs, épileptiques des membres; par des agitations ſpaſmodiques, ſubites, inſtantanées, mais fréquentes des extrêmités. La diſtribution abondante de nerfs au cardia, au diaphragme, aux organes de la reſpiration, qui ſont très-ſuſceptibles d'irritation, par les matieres viciées contenues dans l'eſtomac, par la pituite âcre qui ſe ramaſſe dans la trachée-artere, & dans toutes les voies pulmonaires de l'air, rend encore les *enfans* très-ſujets à la toux, ſoit ſtomacale, ſoit pectorale, & à l'aſthme convulſif, avec danger de ſuffocation. Et enfin le ſentiment exquis des tuniques qui tapiſſent la bouche & les gencives, leur fait auſſi ſouffrir des ſymptomes violens, par l'effet de la dentition difficile. Voilà un détail ſuffiſant pour juger de tous les effets que peut produire dans les *enfans* la ſenſibilité du genre nerveux, qui doit par conſéquent être regardée comme la cauſe matérielle principale des maladies auxquelles ils ſont ſujets; mais elle n'eſt pas l'unique.

L'acide dominant dans leurs humeurs, auquel le docteur Harris qui a ſi-bien expliqué cette matiere, attribue tant d'effets dans ces maladies, qu'il ne craint pas d'avancer qu'elles ſont preſque toutes produites par cette cauſe particuliere, doit auſſi être regardé comme une ſource principale d'une grande partie des maux qui ſurviennent aux *enfans*. C'eſt ce que prouvent, dans un grand nombre de ces petits malades, les rapports & les vomiſſemens qui répandent une odeur tirant ſur l'aigre, ou même bien aigre, & les matieres fécales, qui affectent l'odorat de la même maniere. On peut encore s'en convaincre, non-ſeulement par la facilité avec laquelle s'aigrit & ſe coagule le lait dont les *enfans* ſont nourris, mais encore parce que la partie lymphatique de leurs humeurs ne contracte aucune mauvaiſe qualité auſſi facilement que l'acidité, vu que leur nourriture, d'abord unique, & enſuite principale pendant les premiers temps de leur vie, conſiſte dans l'uſage du lait de femme, auquel on joint des préparations alimentaires faites avec le lait des animaux, telles que des bouillies, des potages de farine, de pain; toutes choſes très-ſuſceptibles de s'aigrir, ou de fournir matiere aux ſucs aigres: vu encore qu'ils ne font point ou preſque point d'exercice, qu'ils ne font même que très-peu de mouvement. Ainſi il n'y a pas lieu de douter que l'intempérie acide ne devienne aiſément & promptement dominante dans le corps des *enfans*; d'où peuvent naître un très-grand nombre de maladies. *Voyez* Acide & Acidité.

Les cauſes éloignées de la débilité & de la ſenſibilité des ſolides dans les *enfans*, ſont principalement la diſpoſition naturelle, eu égard à l'âge, & par conſéquent la foibleſſe du tempérament: mais comme

cette foiblesse & cette sensibilité ne sont pas un vice, tant qu'elles ne sont pas excessives, puisqu'elles sont une suite nécessaire des principes de la vie, il s'agit de savoir ce qui les rend particuliérement défectueuses, & propres à troubler l'économie animale; en sorte qu'il en résulte de plus mauvais effets dans les uns, & de moins mauvais effets dans les autres. Rien ne paroît pouvoir contribuer davantage à établir ce vice dominant, que cette disposition héréditaire qui est transmise aux *enfans* par l'un des deux parens, ou par le pere & la mere ensemble; c'est pourquoi il arrive souvent que des personnes d'une foible santé, ou qui sont épuisées par des excès de l'acte vénérien, par des débauches, par de trop grands travaux d'esprit, par la vieillesse, mettent au monde des *enfans* qui, dès leur naissance, menent une vie infirme, & sont sujets à des maladies dont la cause, qui vient de premiere origine, ne peut être détruite ni corrigée par aucun secours de l'art; tels sont pour la plupart ceux qui sont affectés de la goutte, du calcul, qui cherchent inutilement dans la médecine quelque soulagement à leurs maux.

C'est encore plus particuliérement des meres que viennent ces vices héréditaires, à cause des erreurs qu'elles commettent pendant leur grossesse, dans l'usage des choses qui influent le plus sur l'économie animale; car on ne sauroit dire combien la plupart des femmes grosses sont susceptibles de la dépravation d'appétit, & combien elles sont portées à s'y livrer, à moins qu'elles ne se contiennent par une grande force d'esprit, qui est extrêmement rare parmi elles, sur-tout dans ce cas. On ne pourroit exprimer combien elles ont de disposition à s'occuper de soins inutiles, de desirs vagues, d'imaginations déréglées; combien elles se laissent frapper aisément par la crainte, la terreur, les frayeurs; combien elles ont de penchant à la tristesse, à la colere, à la vengeance, & à toute passion forte, vive; ce qui ne contribue pas peu à troubler le cours des humeurs, & à faire des impressions nuisibles dans les tendres organes des *enfans* renfermés dans la matrice. On doit craindre le même effet de l'intempérance des femmes qui se remplissent d'une grande quantité d'alimens, & souvent de mauvaise qualité; qui sont dans l'habitude d'user immodérément de boissons spiritueuses, dont l'effet rend la pléthore occasionée par la grossesse, encore plus considérable, & n'est pas même corrigé par des saignées, qu'elles ne veulent pas souffrir. On peut encore mettre, dans la classe des femmes qui nuisent considérablement aux *enfans* qu'elles portent, par leur indisposition personnelle, celles qui sont sujettes aux affections hystériques, qui sont fort avides du commerce des hommes, & s'y livrent fréquemment après la fécondation & pendant le cours de leur grossesse. Le coït trop fréquent pendant ce temps, est réellement, au sentiment de plusieurs auteurs, une puissante cause pour rendre les *enfans* infirmes & valétudinaires. Ce qui contribue principalement encore à détruire leur santé dans le ventre de la mere, c'est souvent les fatigues qu'ils essuient, les forces qu'ils épuisent dans les travaux de l'accouchement, soit lorsqu'elle n'agit pas assez, ne fait pas assez d'efforts pour l'expulsion du fœtus, par indolence ou par foiblesse; soit lorsqu'elle se presse trop, & force l'accouchement par impatience ou par trop de vigueur, ou par l'effet des remedes chauds employés mal-à-propos pour exciter les forces expulsives.

Les sages-femmes nuisent aussi très-souvent aux *enfans*, soit en employant imprudemment leur ministere pour faire l'extraction violente du fœtus, qui sortiroit en bonne santé sans leur secours; soit en le blessant de toute autre maniere, comme en comprimant si fort les os du crâne, dont les sutures ne sont unies que foiblement, qu'elles établissent par ce traitement imprudent, la cause de différentes maladies considérables, telles que l'épilepsie, la paralysie, la stupidité, qui sont suivies d'une mort prochaine, ou qui produisent de fâcheux effets pendant toute la vie.

Les accidens qui surviennent aux *enfans* après leur naissance & pendant les premiers temps de leur vie, contribuent aussi beaucoup à rendre les *enfans* d'un tempérament plus foible & plus sensible, tels que les

frayeurs auxquelles ils peuvent être expofés, les cris inattendus, les bruits frappans, les interruptions fubites du fommeil avec furprife ; le lait qui leur eft donné par leur nourrice trop promptement après quelque violente émotion de l'ame, quelque paroxyfme de colere, de terreur, *&c.*, toutes ces chofes font très-propres à produire différens genres de fpafmes, de picottemens dans les nerfs, des ardeurs, des douleurs, des gonflemens d'entrailles, *&c.*, qui fe manifeftent par des inquiétudes, des infomnies, par des agitations de membres, par des cris, des tremblemens, des furfauts convulfifs, & même par des mouvemens épileptiques. Toute forte d'intempérie de l'air, mais fur-tout le froid & les changemens prompts de celui-ci au chaud, & réciproquement, qui affectent les adultes, fur-tout ceux qui ont quelque foibleffe de nerfs, à caufe des dérangemens dans la tranfpiration, qui en furviennent, font encore bien plus d'impreffion fur les *enfans*, & alterent bien plus confidérablement leur fanté, & produifent en eux de très-mauvais effets. Les trop grandes précautions que l'on prend pour les garantir des injures de l'air, pour les tenir chauds, peuvent au contraire leur être auffi très-nuifibles, de même qu'un régime trop recherché, & l'ufage trop fréquent de remedes ; tout cela tend à affoiblir leur tempérament, parce qu'ils ne peuvent pas enfuite fupporter les moindres erreurs dans l'ufage des chofes néceffaires, fans en éprouver de mauvais effets, des impreffions fâcheufes ; c'eft pourquoi les *enfans* des perfonnes riches, qui font élevés trop délicatement, font ordinairement d'une fanté plus foible que ceux pour lefquels on n'a pas pris tant de foin, tels que ceux des gens de la campagne, des pauvres. C'eft cette confidération qui a fait dire à Loke dans fon excellent ouvrage *fur l'éducation des enfans*, qu'il croiroit pouvoir renfermer dans cette courte maxime « que » les gens de qualité devroient traiter leurs » *enfans* comme les bons payfans traitent » les leurs, » tous les confeils qu'il pourroit donner fur la matiere de conferver & augmenter la fanté de leurs *enfans*, ou du moins pour leur faire une conftitution qui ne foit point fujette à des maladies ; & qu'il ne penferoit pas pouvoir donner une caufe générale plus affurée à cet égard de ce qui arrive de contraire, « qu'on gâte la » conftitution des *enfans* par trop d'indul- » gence & de tendreffe, » s'il n'étoit perfuadé que les meres pourroient trouver cela un peu trop rude, & les peres un peu trop cruel. Il explique donc en faveur des uns & des autres fa penfée plus au long, dans la premiere fection de l'ouvrage dont il s'agit, qui eft fans contredit une des meilleures fources dans lefquelles on puiffe puifer des préceptes falutaires pour l'éducation des *enfans*, foit phyfique, foit morale. *Voyez* ENFANCE.

Après avoir traité des caufes qui contribuent à augmenter la foibleffe du tempérament des *enfans*, en augmentant la fenfibilité du genre nerveux, il refte à dire quelque chofe de celles qui produifent le même effet, en difpofant ultérieurement leurs humeurs à l'acrimonie acide, qui eft fi fouvent dominante dans leurs maladies. Ces caufes font très-différentes entr'elles : il en eft plufieurs dont il a été fait mention ci-deffus. Les principales font celles qui corrompent le lait, ou dans le fein des nourrices, ou dans le corps des *enfans* ; le rendent épais, groffier, ou le font entiérement cailler ; ce qui peut arriver de différentes manieres de la part des nourrices fur-tout. Si elles font fujettes à de violentes paffions, & qu'elles s'y livrent fouvent ; fi elles fe nourriffent principalement de fruits ou de fromage, de différentes préparations au vinaigre, d'alimens aigres, âcres, falés ; fi elles ufent pour leur boiffon de beaucoup de vin qui ne foit pas bien mûr, ou de toute autre liqueur fpiritueufe, il ne peut fe former de toutes ces différentes matieres qu'un lait de mauvaife qualité, vifqueux, groffier, âcre, *&c.*, qui s'aigrit facilement dans les premieres voies des *enfans*, d'où naiffent non-feulement des obftructions dans les vifceres du bas-ventre, & fur-tout dans les inteftins & dans le méfentere, mais encore du gravier, des calculs dans la veffie ; ce qui n'eft pas rare à cet âge : & même lorfque le lait fe trouve chargé de parties actives fournies par les alimens, il s'échauffe aifément ; & étant porté dans le fang des

enfans, il y excite des agitations fébriles, des fievres ardentes. Ce n'eft pas feulement la qualité des alimens dont ufent les meres, qui peut nuire à leurs nourriffons, c'en eft auffi la quantité, même des meilleurs, lorfqu'elles ne font pas d'exercice, qu'elles menent une vie trop fédentaire, parce qu'il ne peut réfulter de cette façon de vivre que des humeurs épaiffes, groffieres, qui fourniffent un lait auffi imparfait; germe de bien des maladies. Le froid des mamelles, en refferrant les vaiffeaux *galactoferes*, peut auffi contribuer beaucoup à l'épaiffiffement du fluide qu'ils contiennent. Le coït trop fréquent des nourrices, les menftrues qui leur furviennent, les attaques de paffion hyftérique, la conftipation, les fpafmes, les ventuofités des premieres voies; toutes ces altérations dans l'économie animale corrompent leur lait, & les *enfans* qui s'en nourriffent deviennent foibles, languiffans, pleureux, & indiquent affez, par leur mauvais état, le befoin qu'ils ont d'une meilleure nourriture; ainfi l'on peut affûrer que leurs maladies font le plus fouvent produites par le mauvais régime & la mauvaife fanté des nourrices, en tant qu'elles ne peuvent en conféquence leur fournir qu'un lait de très-mauvaife qualité. Elles peuvent auffi leur nuire, lors même qu'elles n'ont qu'une bonne nourriture à leur donner : fi elles les rempliffent trop, foit que ce foit du lait, foit des foupes, ou d'autres alimens les mieux préparés; la quantité dont ils font farcis furcharge leur eftomac, furtout pendant qu'ils font le plus foibles & petits; ils ne peuvent pas la digérer, elle s'aigrit, & dégénere en une maffe caillée ou plâtreufe qui diftend ce vifcere, en tiraille les fibres, en détruit le reffort; d'où fuivent bien de mauvais effets, tels que les enflures du ventricule, les cardialgies, les oppreffions, les vomiffemens, les diarrhées, & autres femblables altérations qui détruifent la fanté de ces petites créatures. C'eft ce qui a fait dire à Ethmuller, d'après Hippocrate, que les nourrices, en donnant trop de lait à la fois, ou de toute autre nourriture aux *enfans*, les font mourir par trop d'empreffement à leur fournir les moyens de vivre, *dum lactant, mactant*; car comme toute replétion exceffive eft mauvaife, fur-tout de pain pour les adultes, on peut dire la même chofe de celle de lait pour les *enfans*. On fait encore bien plus de tort à leur fanté, lorfqu'on leur donne des alimens trop variés, & fouvent de mauvaife qualité, aigres, falés, âcres; lorfqu'on leur fait manger beaucoup de viande; qu'on leur donne de la nourriture, fans attendre que celle qu'ils ont prife auparavant foit digérée; qu'on les fait ufer de vin, de liqueurs fpiritueufes, fous prétexte de ranimer leur appétit, ou de les fortifier, ou de les tranquillifer. Toutes ces fautes de régime font très-pernicieufes aux *enfans*; ces différentes matieres alimentaires, ou font propres à faire cailler le lait, avec lequel elles fe mêlent, elles affoibliffent l'eftomac; ou elles fuivent leur tendance naturelle à la corruption, ou elles portent l'acrimonie, l'incendie dans le fang doux & balfamique de ces tendres éleves; d'où naiffent un grand nombre de maladies différentes. On peut joindre à toutes ces caufes le changement trop fréquent de nourrices, & par conféquent de lait. Les qualités des alimens trop variées nuifent aux adultes, à plus forte raifon aux *enfans*, non-feulement pendant qu'ils tettent, mais encore après qu'ils font fevrés.

Pour ce qui eft du pronoftic à porter fur les *maladies des enfans*, il faut d'abord chercher à favoir s'ils font nés de parens robuftes, de bonne fanté de corps & d'efprit, fur-tout à l'égard des meres, parce qu'ils ne font pas ordinairement fi délicats; ils ne font pas conféquemment fi fujets à être affectés par les mauvaifes impreffions des chofes néceffaires à la vie : ils ne deviennent pas fi facilement malades, & ils n'ont pas autant de difpofition à fuccomber aux maladies qui leur furviennent. On peut dire la même chofe de ceux qui ne font pas élevés fi délicatement, qui font accoutumés à fupporter impunément les effets des changemens d'air, d'alimens qui feroient pernicieux à tous autres, qui font endurcis par un régime tel que celui qu'obfervent les payfans à l'égard de leurs *enfans*. Il eft auffi certain, en général, que les *maladies des enfans*, quoiqu'innombrables, pour ainfi dire, font plus faciles à guérir que celles des

des adultes, pourvu qu'elles ſoient bien traitées; parce que comme ils ſont plus ſuſceptibles des altérations qui troublent en eux l'économie animale par de très-légeres cauſes, de même les moindres remedes placés à propos, & différentes autres choſes convenables à leur nature, peuvent en rétablir aiſément les déſordres; en ſorte que la plupart ne meurent que parce que l'on emploie ſouvent une trop grande quantité de ſecours, ou de trop puiſſans moyens pour leur rendre la ſanté, qui auroit pu être rétablie ou d'elle-même, ou avec très-peu de ſoins. Les Médecins ont peut-être plus nui au genre humain en médicamentant les *enfans*, qu'ils ne lui ont été utiles à cet égard. On obſerve conſtamment que les *enfans* gros, gras, charnus, & ceux qui tettent beaucoup, ceux qui ont des nourrices d'un grand embonpoint, pleines de ſang, ſont plus ſujets à être malades, & à l'être plus fréquemment que d'autres; ils ſont plus communément affectés du rachitis, de la toux convulſive, des aphthes. Les *enfans* maigres ſont ordinairement affligés de fievres, d'inflammations; ceux qui ont le ventre libre ſont auſſi mieux portans que ceux qui l'ont ſerré: & enfin comme la plupart périſſent par les douleurs de ventre, les tranchées & les mouvemens convulſifs, par les ſymptomes d'épilepſie, c'eſt toujours un mauvais ſigne que ces différens maux ſe joignent avec les inſomnies, aux différentes maladies dont ils ſont affectés.

Les douleurs d'entrailles, les coliques ſont ordinairement épidémiques pour les *enfans*, depuis la mi-juillet juſqu'à la mi-ſeptembre; & il en meurt plus alors dans un mois, que dans quatre de toute autre partie de l'année, parce que les grandes chaleurs, qui ſe font principalement ſentir dans ce temps-là, épuiſent leurs forces, & les font aiſément ſuccomber à tous les maux qu'elles produiſent, ou qui ſurviennent par toute autre cauſe. Les tranchées ſont plus dangereuſes à proportion qu'elles ſont plus violentes, qu'elles durent davantage, ou qu'elles reviennent plus ſouvent, à cauſe des fievres, des affections aſthmatiques, convulſives, épileptiques, qu'elles peuvent occaſioner, ſi on n'y apporte pas promptement remede. Celles qui ſont cauſées par les vers, ne ceſſent pas qu'ils ne ſoient chaſſés du corps.

Les aphthes qui n'affectent qu'en petit nombre la ſurface de la bouche des *enfans*, qui ne cauſent pas beaucoup de douleur, qui ſont rouges & jaunâtres, cedent plus facilement aux remedes que ceux qui s'étendent en grand nombre dans toute la bouche, qui ſont noirâtres, de mauvaiſe odeur, & qui forment des ulceres profonds: ceux qui proviennent de cauſe externe, ſont moins fâcheux que ceux qui ſont produits par un vice de ſang, par la corruption des humeurs. Les aphthes qui ſont accompagnés d'inflammation, de difficulté d'avaler & de reſpirer, ſont ordinairement très-funeſtes.

La maigreur & la conſomption des *enfans* ſont toujours des maladies très-dangereuſes, ſur-tout lorſqu'elles ſont invétérées, & cauſées par des obſtructions au méſentere & aux autres viſceres du bas-ventre ou de la poitrine. Si la diarrhée s'y joint, & que les malades rendent par le fondement une matiere purulente, ſanglante, de fort mauvaiſe odeur, le mal eſt incurable: il y a au contraire à eſpérer, ſi les digeſtions étant rectifiées, l'appétit revient, ſe ſoutient réguliérement; ſi l'enflure du ventre diminue, & que les forces ſe rétabliſſent. Il conſte par un grand nombre d'obſervations, que les fievres intermittentes ont ſouvent guéri des *enfans* de la conſomption.

Pour ce qui eſt de la curation des *maladies des enfans*, on ne peut en donner ici qu'une idée fort en raccourci: la plupart d'entr'elles, ſoit qu'elles leur ſoient propres, ſoit qu'elles leur ſoient communes avec les adultes, ſont traitées chacune en ſon lieu; ainſi *voyez*, par exemple, VÉROLE (*petite*), ROUGEOLE, CHARTRE, RACHITIS, EPILEPSIE, CARDIALGIE, VERS, DENTITION, TEIGNE, &c. On peut dire en général que comme les principales cauſes des *maladies des enfans* conſiſtent principalement dans le relâchement des fibres naturellement très-délicates, & la foibleſſe des organes augmentée par l'humidité trop abondante dont ils ſont abreuvés, & dans l'acidité dominante des humeurs, on doit

combattre ces vices par les contraires : ainsi les astringens, les absorbans, les anti-acides, qui conviennent pour corriger l'état contre nature des solides & des fluides, & les légers purgatifs pour évacuer l'humide superflu & corrompu, employés avec prudence, selon les différentes indications qui se présentent, sont les remedes communs à presque toutes les curations des *maladies des enfans.* C'est ce qu'a parfaitement bien établi le docteur Harris dans sa dissertation sur ce sujet, en bannissant de la pratique, dans ce cas, l'usage des remedes chymiques, diaphorétiques, incendiaires, & de toute autre qualité dont elle étoit surchargée. Il est certain même, indépendamment de la considération des causes de ces maladies, que la maniere de traiter ces petits malades ne sauroit être trop simplifiée, vu la difficulté qu'il y a à les soumettre à prendre des drogues, & à leur faire observer un régime convenable, sur-tout avant qu'ils aient atteint l'âge de connoissance.

A peine l'homme est-il mis au monde, qu'il se trouve souvent dans le cas d'avoir besoin des secours de la médecine, & de payer le tribut à cet art, pour éviter de le payer si-tôt à la nature. En effet, dans le cas où les *enfans* nouveaux nés ont pour la plupart des mucosités gluantes dans la bouche, l'œsophage, l'estomac, les intestins, & quelquefois des matieres nourricieres imparfaitement digérées, avant de sortir du ventre de leurs meres, qui ont pu s'échauffer dans les parties qui les contiennent, s'y corrompre par l'agitation excitée pendant le travail de l'accouchement, dont s'ensuivent des cardialgies, des douleurs de ventre, des tranchées, & autres symptomes fâcheux ; si après avoir fait prendre aux *enfans* ainsi affectés, quelques gorgées du premier lait de la mere, qui est ce qu'on appelle *colostrum*, que la nature semble avoir destiné à cet usage, attendu qu'il est très-laxatif, l'évacuation de ces matieres ne se fait pas ; ou s'il est impossible de leur faire prendre le teton tant que le mal dure, il est à propos d'ouvrir doucement la bouche au nouveau né, & de répandre peu à peu & à différentes reprises, dans l'intervalle de dix à douze heures, de l'eau en petite quantité, dans laquelle on a dissous du sucre, ou délayé du miel, pour détremper ces différentes matieres, en purger les premieres voies, & en favoriser l'expulsion. Si ces impuretés sont si abondantes dans l'estomac & les intestins, qu'elles causent des nausées, des vomissemens, des tranchées, & même des mouvemens convulsifs, dans ce cas on peut employer quelque chose de plus laxatif que le miel & le sucre, lorsqu'ils ne sont pas suffisans : on fait usage de l'huile d'amandes douces récente, avec du sirop rosat solutif ; ou même s'il y a une grande indication de purger, on peut se servir du sirop de chicorée avec la rhubarbe. Chacun de ces remedes doit être donné à très-petite dose, & à différentes reprises. On peut aussi appliquer quelque épitheme aromatique, spiritueux sur l'estomac & le ventre ; ce qui produit souvent de bons effets, en excitant l'action des visceres du bas-ventre.

Ces différens secours, qui viennent d'être mentionnés, employés selon les différens besoins, sont aussi très-utiles pour favoriser l'expulsion de l'humeur épaisse, noirâtre & excrémentielle, qui est comme le marc de la nourriture du fœtus, qui s'est ramassé dans les gros boyaux, dans le *cœcum* sur-tout & son appendice, dont la cavité est par cette raison plus considérable à proportion que dans l'adulte. *Voyez* MECONIUM, *Cœcum*. Cette matiere fécale doit être évacuée promptement, parce que quand elle est retenue après la naissance, soit à cause de sa trop grande consistance ou quantité, soit à cause de la sécheresse des voies par lesquelles elle doit être portée hors du corps, ou de la foiblesse de l'*enfant*, elle devient acrimonieuse & se corrompt facilement, par l'effet de la chaleur que produit la respiration dans tout le corps, & par le contact de l'air qui pénetre dans les intestins. On corrige la dureté des matieres en faisant prendre à l'*enfant* de temps en temps quelques gorgées de petit lait avec du miel délayé, dont on peut aussi donner en lavement. On procure l'évacuation par les laxatifs dont il a été parlé ci-devant, employés en potion & en clystere, par quelque doux suppositoire, par des linimens onctueux faits sur l'abdomen. On ranime les

forces, pour soutenir l'expulsion de ces excrémens, par quelque leger cordial, comme le vin chaud avec le miel & la cannelle; & si l'acide domine, comme il est ordinaire, ce que l'on connoît par l'odeur de la bouche, on unit les cordiaux avec les absorbans. On doit éviter soigneusement tout ce qui est trop atténuant, spiritueux, volatil. On ne doit employer qu'avec beaucoup de circonspection les opiatiques dans les mouvemens convulsifs qui proviennent de la rétention du *meconium*; & en général on ne doit en user que rarement dans toutes les *maladies des enfans* qui semblent les indiquer.

Celles qui sont produites par la coagulation du lait dans les premieres voies, & tous les symptomes qui en sont l'effet, doivent être traités avec des antiacides fixes, unis à de doux purgatifs; des lavemens de même qualité, de légers carminatifs, des huileux propres à corriger l'acrimonie qui irrite le genre nerveux, & à détruire, si elle en est susceptible, la cause des attaques d'épilepsie, qui surviennent souvent dans ce cas.

Comme la plupart des fievres, dont la cause est particuliere aux *enfans*, sont l'effet de l'acide dominant dans les humeurs; on ne peut pas employer, pour les combattre, de meilleurs & de plus sûrs remedes que ceux que l'on vient de proposer contre la coagulation du lait, vu qu'elle est aussi toujours causée par l'acidité qui infecte les premieres voies; il convient par conséquent de mettre en usage ces moyens de corriger ce vice dominant, non-seulement pour les *enfans*, mais encore pour les nourrices. Elles doivent faire usage de remedes de même qualité, pour que le lait qu'elles fournissent en étant imprégné, ne soit pas autant disposé à s'aigrir qu'il l'est de sa nature, ou plus encore, par une suite de l'usage des alimens acescens, comme les fruits, &c. Elles doivent s'interdire ces sortes d'alimens, & ne se nourrir que de ceux qui sont d'une nature balsamique; & en un mot *vivre de régime*, selon les regles de l'art, à l'égard desquelles on peut consulter l'*article* NOURRICE.

Il en est de même de la curation des aphthes. S'il y a lieu de soupçonner ou de croire que le lait ou la qualité des humeurs de la nourrice ont contribué à les produire, il faut lui prescrire l'usage des laxatifs, des infusions de rhubarbe, des tisannes tempérantes, diaphorétiques, faites avec l'infusion de salse-pareille, la décoction de scorsonere, & autres semblables; ou changer de lait, si celui dont l'*enfant* se nourrit n'est pas susceptible d'être corrigé. Si la cause des aphthes vient de l'*enfant*, on doit aussi le traiter avec de doux purgatifs, tels que la manne, le sirop de chicorée, composé avec la rhubarbe, le sirop de fleurs de pêcher, & autres doux laxatifs. On doit aussi mettre en usage les remedes convenables pour empêcher que le lait ne devienne âcre; & éviter soigneusement tout ce que l'on a lieu de croire avoir procuré les aphthes: on peut encore dans ce cas employer les crêmes de ris, d'avoine, &c., pour corriger l'acrimonie des humeurs en général. On ne doit pas négliger les remedes topiques, pour émousser la qualité corrosive des sucs dont les aphthes sont abreuvés; on use avec succès, dans ce cas, de quelques loocs faits, par exemple, avec le suc de grenade & le miel, le sirop de mûres délayé dans une suffisante quantité d'eau tiede, le suc de raves battu avec un jaune d'œuf & un peu de nitre, &c. On applique ces différens lénitifs avec le bout du doigt garni d'un linge imbu de ces préparations. Si les aphthes sont symptomatiques, il faut détruire la cause qui les a fait naître, avant que de les attaquer topiquement: il ne faut point troubler la nature dans ses opérations; on doit se borner à faire usage de quelques légers diaphorétiques, de quelques émulsions tempérantes, avec les semences froides, & un peu de celle de pavot. *Voyez* APHTHE.

L'épilepsie des *enfans* doit aussi être traitée par des remedes donnés ou aux nourrices, si c'est d'elles que vient ce mal, ou aux *enfans* mêmes, si la cause ne leur est pas étrangere. Dans le premier cas, lorsque quelque frayeur, quelque accès de colere, ou toute autre agitation de l'ame, a corrompu le lait dans sa source, il convient d'éviter soigneusement tous les remedes spiritueux, âcres, irritans, & de ne prescrire que ceux qui sont propres à calmer

les tensions spasmodiques du genre nerveux, tels que les lavemens émolliens, carminatifs, les poudres anti-convulsives préparées avec celles de guttete, de cinnabre, & un peu de musc, données dans quelques eaux appropriées, telles que celle de tilleul. Lorsque la cause est dans l'*enfant* même, & qu'elle dépend du lait, ou de tout autre aliment devenu âcre, corrosif dans les premieres voies, il faut employer les délayans laxatifs, huileux, qui peuvent évacuer les matieres viciées, ou les émousser; & ensuite faire promptement usage des mêmes remedes indiqués ci-dessus contre les spasmes, à dose proportionnée, auxquels on peut ajouter le *castoreum*. La décoction un peu épaisse de corne de cerf donnée pour boisson, produit de bons effets dans ce cas. Si le vice du lait ou des autres alimens ne consiste qu'en ce qu'il est trop épais, trop grossier, il faut lui donner peu à teter ou à manger, & ne lui faire prendre qu'une nourriture propre à rendre plus fluides les matieres contenues dans les premieres voies; & dans le cas où il y a lieu de croire qu'elles sont fort engorgées, on peut, après le paroxysme, donner une petite dose de quelque émétique, comme le sirop de Charas, de Glaubert, ou un demi-grain de tartre stibié dans le sirop de violettes, & quelque eau appropriée. Si la maladie est causée par quelques exanthêmes rentrés, tels que la gale, la teigne, il faut employer les moyens qui peuvent en rappeller la matiere à l'extérieur, tels que les véficatoires appliqués à la nuque, les cauteres, les sétons: si elle dépend des vers, il faut la traiter convenablement à sa cause. *Voyez* VERS, & surtout l'*article* EPILEPSIE.

L'atrophie des *enfans* pouvant être produite par des causes bien différentes, demande par conséquent un traitement aussi varié, qui doit être le même à proportion que celui qui convient aux adultes pour cette maladie. *Voyez* ATROPHIE *ou* CONSOMPTION.

Il en est de même des autres maladies auxquelles les *enfans* sont sujets, qui leur sont communes avec les personnes d'un âge plus avancé, telles que la diarrhée, la dyssenterie, la cardialgie, la suppression d'urine, *&c. Voyez* en son lieu chacune de ces maladies: consultez aussi Ethmuller, Harris, Hoffman, Boerhaave, dans la partie de leurs ouvrages où ils traitent des *maladies des* enfans, *ex professo*. C'est d'Hoffman principalement & de Boerhaave qu'a été tiré ce qui a été dit ici à ce sujet. (*d*)

ENFANS DES DIEUX (*Mythol.*) *Voyez* FILS DES DIEUX.

ENFANS PERDUS, (*Art. milit.*) terme de guerre qui signifie des soldats qui marchent à la tête d'un corps de troupes, commandés pour le soutenir, & qu'on emploie pour commencer quelque attaque, donner un assaut ou forcer quelque poste. Ils tirent ce nom du danger auquel ils sont exposés: les Anglois les appellent *les abandonnés, & les désespérés*; ce sont à présent les grenadiers qui commencent ces sortes d'attaques, ou les dragons. *Chambers*. (*Q*)

ENFANS DE LANGUE. (*Comm.*) On nomme ainsi de jeunes François que le Roi fait d'abord élever à Paris, puis entretient dans le Levant pour y apprendre les langues Turque, Arabe & Grecque, & servir ensuite de drogmans à la nation, & sur-tout aux consuls & aux négocians. Ces enfans étoient élevés en France par les jésuites, ils se perfectionnent au Levant chez les capucins. *Voyez* DROGMAN. (*G*)

ENFANS SANS SOUCI, (*Hist. mod.*) société singuliere formée à l'exemple de la mere folle ou infanterie Dijonnoise, vers les commencemens du regne de Charles VI, par quelques jeunes gens de famille qui joignoient à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaisirs, & les moyens de se les procurer. Ces circonstances réunies, il ne pouvoit manquer d'en naître quelque chose de spirituel, aussi donnerent-t-elles lieu à l'idée badine, mais morale, d'une principauté établie sur les défauts du genre humain, que ces jeunes gens nommerent *sottise* & dont l'un deux prit la qualité de *prince*. Ce *prince des sots ou de la sottise* marchoit avec une espece de capuchon sur la tête, & des oreilles d'âne: il faisoit tous les ans une entrée à Paris, suivi de tous ses sujets.

Cette plaisanterie, dit l'auteur *du théatre François*, étoit neuve, & les moyens qu'on employa pour la faire connoître, ne le furent pas moins. Nos philosophes enjoués

inventerent, mirent au jour, & représenterent eux-mêmes aux halles & sur des échafauds en place publique des pieces dramatiques, qui portoient le nom de *sottise*, qui en effet peignoient celles de la plupart des hommes. Ce badinage passa de la ville à la cour, & y fit fortune. Les *enfans sans souci* (car c'est ainsi qu'on nomma ces jeunes gens, lorsqu'ils parurent en public) devinrent à la mode. Charles VI accorda au *prince des sots*, des patentes qui confirmerent le titre qu'il avoit reçu de ses camarades. Cette premiere société se renferma dans de justes bornes; une critique sensée & sans aigreur constitua le fond des pieces qu'elle donna; mais cette sage attention eut un court espace. La guerre civile qui s'alluma en France, & dont Paris ressentit les plus cruels effets, occasiona du relâchement dans la conduite des *enfans sans souci*, & cette société devint celle de tous les fainéans & de tous les libertins de la ville.

Le prince des sots donna la permission aux clercs de la Basoche de jouer des *soties ou sottises*, & en échange il reçut des derniers celle de représenter *des farces & moralités*; arrangement qui en fit faire un autre avec les *confreres de la passion*, qui, pour soutenir leurs spectacles dont le public commençoit à se lasser, associerent à leurs jeux le prince des sots & ses sujets. Leur chef avoit une loge distinguée à l'hôtel de Bourgogne, pour y assister aux représentations des pieces de théatre qui étoient données par les confreres de la passion, acquéreurs de l'hôtel de Bourgogne. Des comédiens étrangers voulant donner de la vogue à leurs jeux, s'associerent aussi les *enfans sans souci*. Ils ne prirent le nom de *comédiens* que par la suite, & lorsqu'ils furent en possession de l'hôtel de Bourgogne. *Voyez* Comédie, & le nouvel ouvrage de M. de Cailhava.

Les pieces des *enfans sans souci* étoient publiées par une espece de *cri* ou annonce en vers que faisoit publiquement la *mere-sotte*, seconde personne de la principauté de la sottise. Celui qui remplissoit cet emploi étoit chargé du détail des jeux représentés par les *enfans sans souci*, & de l'entrée que le prince des sots faisoit tous les ans à Paris. On peut voir dans l'*histoire du théatre François*, un de ces cris ou annonces, avec l'extrait d'une *sottise* à huit personnages assez ingénieuse pour le temps (1511). Les *enfans sans souci* profitoient de la protection que le bon roi Louis XII accorda aux théatres, en leur permettant de reprendre librement les défauts de tout le monde, sans vouloir être excepté; on y trouve un trait de satire contre ce prince qui lui fait beaucoup d'honneur, puisqu'on y traite d'avarice la juste économie avec laquelle il ménageoit les finances de son royaume; & que les meilleurs princes, comme Henri IV, ont toujours préférée aux prodigalités & aux dépenses superflues. (*M. Beguillet.*)

Enfantement, s. m. (*Méd. & Chir.*) *Voyez* Accouchement; mais cette opération naturelle a de grands besoins du secours de l'art, & que les chirurgiens qui s'y destinent, ne sauroient trop joindre à leur pratique & à leurs lumieres, l'étude des auteurs qui se sont attachés à la même profession: nous allons indiquer ici par supplément les principaux ouvrages de notre connoissance qui ont paru sur cette matiere en diverses langues, afin que ceux qui savent ces langues, & qui ne veulent rien négliger pour s'instruire, puissent se former une bibliotheque un peu complete des livres de leur métier: *nocturnâ versate manu, versate diurnâ.*

Auteurs latins. Becheri (Joh. Cour.) *De παιδιοκρόνια inculpatâ ad servandam puerperam tract.* Gissæ, 1729. 4°. bon sur l'opération césarienne.

Cypriani (Abraham) *historia fœtus humani post xxj. menses ex uteri tubâ, matre salvâ ac superstite excisi.* Lugd. Bat. 1700. 8°. c. f. c'est l'histoire d'un cas important en faveur de l'opération césarienne.

Deventer (Henrici) *Ars obstetricandi.* Lugd. Bat. 1701 & 1724. *in-4°. ibid.* 1725. *fig.* en François à Paris, 1733, & 1738, in-4°. avec fig. en Allemand *Jenæ*, 1717 *in-8°. fig.* & en d'autres langues. C'est ici le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur l'art des accouchemens dans aucun pays.

Hoffmanni (Daniel) *Annotationes de partu tam naturali quàm violento.* Francof.

1710. *in-8°*. il faut lire ces remarques en médecin, & non pas en févere législateur.

Prato (Jasonis) *de pariente & partu liber.* Basil. 1527. 8°. Amstel. 1657. 12. il ne méritoit pas d'être réimprimé chez Blaeu.

Rhodionis (Eucharii) *de partu hominis.* Paris, 1536. in-12. &c. Francof. 1554. 8°. c. f. ce petit ouvrage a été autrefois fort recherché, & souvent réimprimé.

Rueff (Jacob.) *de conceptu & generatione hominis, lib. iv. cum icon.* Tiguri, 1554. fig. 1580. 4°. & Francof. 1587. in-4°. *Auctior in Gynæciorum libris à Spacchio. Argent.* 1597. édit. fol. en haut Allemand à Francfort, 1660. 4°.

Solingen (Cornel.) *de obstetricantium officiis & opere.* Francof. 1693. in-4°. avec ses œuvres chirurgicales. L'original, écrit en Hollandois, parut à Amst. en 1684. in-4°. & c'est un assez bon auteur.

Spachius (Israel) *Gynæciorum libri illustrati. Argentorati*, 1597. fol. Collection qui doit entrer dans la bibliotheque des Accoucheurs & des Médecins.

Auteurs François. Amand. (*Pierre*) Nouvelles observations sur la pratique des accouchemens. *Paris 1714. in-8°.* premiere édit. *fig.*

Bienassis (*Paul*) des divers travaux & *enfantement* des femmes, traduit du Latin d'Eucharius Rhodion. *Paris 1586. in-16.*

Bourgeois (*Louise*) dite *Boursier.* Observations sur la stérilité, pertes de fruit, fécondité, les accouchemens, maladies de femmes, & enfans nouveaux nés. *Paris, 1626. in-8. 1653.* traduit en Hollandois & en Allemand, il est devenu rare.

Bury (*Jacques*). Le propagatif de l'homme, & secours des femmes en travail d'enfant. *Paris, 1623. in-12. fig.* mauvais ouvrage.

Dionis (*Pierre*). Traité des accouchemens. *Paris*, 1718. 1724. *in-8. fig.*

Dutertre (*Marguerite*). Instruction des Sages-femmes. *Paris*, 1677. *in-12.* très-médiocre.

Duval (*Jacques*). Traité des Hermaphrodites, & de l'accouchement des femmes. *Rouen*, 1612. *in-8.* il est rare.

Fournier (*Denis*) l'Accoucheur méthodique. *Paris*, 1677. *in-12.* il ne mérite aucune estime.

Gervais de la Touche. L'industrie naturelle de l'*enfantement* contre l'impéritie des Sages-femmes. *Paris*, 1587. *in-8.* On le lisoit avant que Mauriceau parût.

Guillemeau (*Jacques*) de la grossesse & accouchement des femmes. *Paris*, 1621. *in-8. fig.* 1643. *in-8. fig.* Il y a du savoir dans cet ouvrage.

Instruction familiere & utile aux Sages-femmes pour bien pratiquer les accouchemens. *Paris*, 1710. *in-12.* bon.

Levret (*André*). Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux, avec des remarques, *&c. Paris*, 1747. *in-8. c. f.* 1750. seconde édit. Il faut qu'un praticien se munisse de livres de ce genre.

Marche (*la dame de la*). Instructions utiles aux Sages-femmes. *Paris*, 1710. & 1723. *in-12.* bon à recommander aux Accoucheurs.

Mauriceau (*Fr.*) Traité des maladies des femmes grosses. *Paris*, 1681. *in-4.* premiere édit. 1728. 2 *vol. in-4.* sixieme édit. Voilà le premier praticien du monde, celui à qui toute l'Europe est redevable de l'art des accouchemens & de ses progrès. Son ouvrage est traduit dans toutes les langues, & le mérite bien.

Mesnard (*Jacques*) le guide des accouchemens. *Paris*, 1743. *in-8. avec fig.*

Motte (*Guillaume Mauquest de la*). Traité des accouchemens. *Paris*, 1715. premiere édit. *in-4.* Ce livre est plein d'excellentes observations.

Peu (*Philippe*). Pratique des accouchemens. *Paris*, 1694. *in-8.*

Portal (*Paul*). La pratique des accouchemens. *Paris*, 1685. *avec fig.* premiere édit. *in-8. fig.* & *Amst.* 1690. *in-8.* en Hollandois.

Recueil général des caquets de l'accouchée. *Paris*, 1623. *in-8.* Ce recueil ne nous a rien appris, & il falloit nous instruire.

Rousset (*François*). Traité nouveau de l'Hystérotomotochie ou de l'*enfantement* césarien. *Paris*, 1581. *in-8.* premiere édit. en Allemand, par Melchior Sebisius, *Strasb.*

1583. *in-8.* en Latin, par Casp. Bauhin, avec des additions. *Basil.* 1589. *in-8. ibid.* 1591. *in-8.* c. f. *Francof.* 1601. *in-8.* c. f. rare & curieux.

Ruleau (*J.*) Traité de l'opération césarienne & des accouchemens difficiles & laborieux. *Paris*, 1704. *in-12.* premiere édit. curieux aussi.

S. Germain (*Charles de*). Traité des Fausses-couches. *Paris*, 1655. *in-8.*

Viardel (*Cosme*). Observations sur la pratique des accouchemens. *Paris*, 1681. auteur médiocre qu'on a pourtant traduit en Allemand.

AUTEURS ANGLOIS. Braken (*Henrici*). A. Treatise of Midwifery. *Lond.* 1737. *in-8.* bon à consulter.

Chamberlain. Practice of Midwifery. *London*, 1665. *in-8.* C'est le Mauriceau d'Angleterre, un des premiers qui ait acquis de la célébrité sur la pratique des accouchemens; mais on l'a beaucoup perfectionné depuis.

Chapman (*Edmund*). A Treatise on the improvement of Midwifery, chiefly with regard to the operation. *London*, 1733. *in-8.* premiere édit. *ibid.* 1738. *in-8.* bon à consulter.

Giffard (*William*). Two hundred and. twenty five cases in Midwifery. *London*, 1733. *in-8.* bon, parce que ce sont des observations.

Hody (*Edward*). Cases in Midwifery by William Giffard revis'd. *Lond.* 1734. *in-8.* c. f. bon encore par la même raison.

J. P. The compleat Midwife's Practice. *Lond.* 1699. *in-8.* c. f.

Manningham (*Richard*). Artis obstetricandi compendium theoriam & praxim spectans. *Lond.* 1739. *in-4. Hamb.* 1746. *in-4.* c. f. avec des augmentations. C'est ici la meilleure édit. pour les choses.

Mowbray (*John*). The Female Physician, &c. *London*, 1725. *in-8.* With Copper-plates.

Ould (*Thielding*). A Treatise of Midwifery in three parts. *London*, 1720. *in-8. fig.* C'est un des livres médiocres d'Angleterre sur cette matiere.

Sermon (*William*). The english Midwife. *Lond.* 1671. *in-8.* c. f. Traité tombé dans l'oubli, quoiqu'il ait paru après celui de Chamberlain.

Sharp (*Mrs.*) The compleat Midwife's Companion. *Lond.* 1737. *in-8.* malgré le titre, c'est peu de chose.

Stone (*Sarah*). A complete Practice of Midwifery. *London*, 1737. *in-8.* On a encore plus promis dans le titre de ce livre, qu'on n'a tenu dans l'exécution.

AUTEURS ALLEMANDS. Boëkelman (*André*). Controverses sur l'extraction du fœtus mort, en Allemand, mais originairement en Hollandois. *Amst.* 1697. *in-8.* bon.

Eckhardi, unvosichtige Hebamme, c'est-à-dire, la sage-femme imprudente. *Lipf.* 1715. *in-8.* utile.

Homburgen (*Anna Elys.*) *Unterricht der Hebammen*, c'est-à-dire, instruction des sages-femmes. *Hannov.* 1700. *in-8.*

Hoorn. (*Joh. Von.*) Art des accouchemens, en Suédois. *Stockolm*, 1697 & 1726. *in-8. avec fig.* C'est un des bons manuels qu'on ait en langue Suédoise, pour instruire les accoucheuses.

Richters (*É. C.*) *Allezeit vorsichtige Web-mutter. Francof.* 1738. *in-8.* bon.

Sigemundi (*Justina*) *Brandenburgische Hoff-Web-mutter. Berolini*, 1689 & 1708. *in-4.* Fort bon ouvrage, & je crois le meilleur qui ait paru en langue Allemande.

Sommers (*Joh. Georg.*) *Hebammen Schul.* c'est-à-dire, école des accoucheuses. *Coburg.* 1664. *in-12. ibid.* 1691. 1715. *in-12. avec fig.*

Sterren (*Dyonisius Van-der*). Traité de l'accouchement Césarien, originairement en Hollandois à Leyden. 1682. *in-12.* Tout ce qui a été dit sur l'opération Césarienne doit être recueilli.

Voëlters (*Christophor.*) *Hebammen Schul.* c'est-à-dire, l'école des accouchemens; Stutgnard. 1679. *in-8.* On peut aller à meilleure école qu'à celle de cet auteur.

Welschens (*Gottfred*) *Kinder-mutter, und Hebemmen-Buch. Witteb.* 1671. *in-4.* Ouvrage très-médiocre.

Widmania (*Barbara*) *anweisung Christlichen Hebammen*; c'est-à-dire, la sage-femme chrétienne éclairée. *Augustæ Vindel.* 1735. *in-8.* utile aux accoucheuses.

Auteurs Italiens. Melli (*Sebastiano*). *La Commare levatrice istrutta del suo officio. con fig. Venet.* 1721. *in-4.* bon.

Mercurio (*Scipione*). *La Commare, o, Riccogitrice in Venez.* 1604. *in-4.* premiere édit. *in Milano* 1618. *in-8. in Verona* 1641. *in-4.* avec fig. sur bois. *Ibidem* 1662, in-4. avec fig. en Allemand. *Wittemb.* 1671. & à *Leipsig.* 1692. avec fig., curieux & fort rare.

Santorini (*Givano Domenico*). *Historia d'un Feto felicimente estratto. Venezia*, 1727. *in-4.* On peut compter sur les observations de cet habile Anatomiste.

Je n'ai pas besoin de remarquer, en finissant ma liste, qu'on trouve sur les accouchemens d'excellentes observations semées dans les mém. de l'acad. des sciences & de chirurgie de Paris; les transactions philosophiques de Londres, les actes de la société d'Edinbourg, & autres semblables. Il seroit à souhaiter que le tout fût réuni en un seul corps pour l'utilité des gens de l'art. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

Enfantement., *douleurs de l'* (*Médec.*) ce sont celles qui sont particulieres à la femme grosse, qui annoncent & qui précedent sa prochaine délivrance; état bien touchant & bien intéressant pour l'humanité.

C'est dans cet état que la femme grosse devient ordinairement très-attentive à toutes les révolutions qui se font en elle. On ne peut raisonnablement blâmer ses frayeurs & sa prévoyance; personne ne doit être plus intéressé qu'elle à la conservation de sa vie, & à celle du fruit qu'elle porte dans son sein. Elle va jouer le rôle le plus grave & le plus pénible dans l'action qui s'approche. En conséquence, les moindres douleurs qu'elle souffre ne manquent pas de l'alarmer, sur-tout dans sa premiere grossesse; & le sentiment ou la connoissance du péril qu'elle peut courir, la presse d'appeller à son aide une habile accoucheuse, ou, ce qui vaut encore mieux, un accoucheur consommé.

Ceux-ci, instruits par leurs lumieres & par leur expérience, commencent d'abord par examiner soigneusement & très-scrupuleusement l'espece de douleurs de la femme grosse. Cet examen est de la derniere importance; parce que d'un côté il seroit très-imprudent de retarder un travail réel, & de l'autre ce seroit exposer la vie de la femme & celle de son enfant que de hâter, par le secours de l'art, une opération qui n'est pas encore préparée par les secrets de la nature. Je sais bien que les femmes qui ont eu plusieurs enfans, se croient capables de distinguer les vraies douleurs de l'*enfantement* de celles qui proviennent de toute autre cause; mais outre qu'elles s'abusent d'ordinaire, l'accoucheur lui-même, quoique très-éclairé dans son art, s'y trompe quelquefois. Il importe donc de parcourir les signes ici les plus distinctifs auxquels on peut reconnoître les fausses douleurs des véritables.

Les douleurs qui ne partent point de la matrice, qui ne la dilatent point, qui ne portent point en en-bas, qui paroissent long-temps avant le terme, qui ne sont pas précédées de l'écoulement des eaux, sont ce qu'on appelle *douleurs fausses*, c'est-à-dire, qui ne caractérisent point l'*enfantement* prochain. Ces douleurs fausses proviennent quelquefois des vents renfermés dans les intestins, que l'on reconnoît au murmure qui se fait dans le bas-ventre; quelquefois de tenesmes, d'envies continuelles d'aller à la selle par la compression de l'uterus sur le rectum; d'autres fois une grande émotion ou des passions vives suffisent pour exciter sur la fin de la grossesse des douleurs violentes, sans qu'elles annoncent la délivrance prochaine.

Les douleurs vraies de l'*enfantement* commencent dans la région lombaire, s'étendent du côté de la matrice, rendent le pouls plus plein, plus fréquent & plus élevé; elles donnent de la couleur, parce que le sang est porté au visage avec plus de vîtesse & en plus grande quantité; elles se ralentissent & redoublent par intervalles. La douleur qui suit, est toujours plus grande que celle qui l'a précédée, en sorte qu'on peut dire que c'est par un accroissement successif des douleurs qu'une femme est conduite à l'*enfantement* qui les termine.

Les *douleurs vraies* se distinguent encore des douleurs de colique, en ce que ces dernieres se dissipent ou du moins reçoivent

vent quelque ſoulagement par l'application des linges chauds ſur l'abdomen, l'uſage interne des émolliens onctueux, la ſaignée, les lavemens adouciſſans, *&c.*; au lieu que tous ces moyens ſemblent exciter plus fortement les véritables douleurs de l'*enfantement*.

Un autre ſigne aſſez diſtinctif, eſt le lieu de la douleur : dans les coliques venteuſes, l'endroit de la douleur eſt vague ; dans l'inflammation il eſt fixe, & a pour ſiege les parties enflammées : mais les douleurs de l'*enfantement* ſont alternatives, déterminées vers la matrice avec reſſerrement & dilatation ſucceſſive, & répondent toujours en en-bas.

On ſoupçonne toutes les douleurs qu'une femme ſouffre avant le neuvieme mois, d'être *fauſſes*, & par conſéquent on ne doit pas chercher à les augmenter : s'il arrivoit néanmoins qu'au ſeptieme mois de la groſſeſſe une femme entrât réellement en travail, il faudroit non-ſeulement ne le point retarder, mais le hâter avec prudence.

Au ſurplus, ce qu'il y a de mieux à faire, pour n'être point trompé dans cette occaſion, c'eſt de toucher l'orifice de la matrice ; & ſon état fournira les notions les plus certaines ſur la nature des douleurs, & les ſignes caractériſtiques du futur accouchement. Si les douleurs ſont fauſſes, l'orifice de la matrice ſe refermera plus étroitement qu'auparavant dès qu'elles ſeront paſſées ; ſi elles ſont vraies, elles augmenteront la dilatation de l'orifice de la matrice. Ainſi l'on décidera du caractere des douleurs, en touchant l'utérus avant & après ; en effet, lorſque la matrice agit ſur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à ſurmonter la réſiſtance de l'orifice qui ſe dilate peu à peu. Si l'on touche cet orifice dans le temps des douleurs, on ſent qu'il ſe reſſerre ; & lorſque la douleur eſt diſſipée, l'orifice ſe dilate de nouveau. Ainſi par l'augmentation des ſouffrances, & par le progrès de la dilatation de l'orifice, lorſqu'elles ſeront ceſſées, on peut s'aſſurer de la nature des douleurs, juger aſſez bien du temps de l'accouchement prochain, & diriger ſa conduite en conſéquence.

Les douleurs avant-courieres de l'*enfantement*, ſont celles qui ſe font ſentir à l'approche du travail pendant quelques heures, & même quelquefois pendant pluſieurs jours : on les appelle *mouches*. Quoique les femmes en ſoient très-fatiguées, elles leur ſont extrêmement ſalutaires ; ce ſont elles qui produiſent la dilatation ſucceſſive de l'orifice de la matrice ; elles contribuent à la formation des eaux ; elles pouſſent l'enfant dans une ſituation propre à ſortir ; elles préparent les paſſages qui ſe trouvent enduits d'une humeur émolliente & mucilagineuſe qu'elles expriment de la matrice ; & peut-être ſervent-elles encore à détacher le placenta de la ſurface intérieure de l'utérus ; détachement qui précede immédiatement la naiſſance de l'enfant. Je dis que la femme groſſe éprouve quelquefois de pareilles douleurs pendant pluſieurs jours ; c'eſt pourquoi l'accoucheur ſeroit imprudent de la mettre en travail, avant que les autres raiſons déciſives & réunies enſemble ne l'y déterminaſſent.

Enfin, comme il ſe fait ſouvent dans les femmes prêtes d'accoucher, des mouvemens violens, ſoit dans le viſage, les yeux, les levres, ſoit dans les bras, ſoit dans les organes de la reſpiration, ſoit dans le bas-ventre, ſoit dans les parties inférieures du corps ; ces mouvemens impétueux & preſque convulſifs ſont la voix de la nature même, qui apprend, qui crie à l'accoucheur, que les vraies douleurs de la femme groſſe ſont parvenues au degré de violence néceſſaire pour l'expulſion de l'enfant, lequel à ſon tour aura beſoin en naiſſant de ſecours de toute eſpece, incapable de faire aucun uſage de ſes organes, & de ſe ſervir de ſes ſens ; image de miſere, de ſouffrances & d'imbécillité ! *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENFER, ſ. m. (*Théologie.*) lieu de tourmens où les méchans ſubiront, après cette vie, la punition due à leurs crimes.

Dans ce ſens le mot d'*enfer* eſt oppoſé à celui de *ciel* ou *paradis*. *Voyez* CIEL & PARADIS.

Les Païens avoient donné à l'*enfer* les noms de *tartarus* ou *tartara*, *hades*, *infernus*, *inferna*, *inferi*, *orcus*, &c.

Les Juifs n'ayant point exactement de nom propre pour exprimer l'*enfer* dans le

sens où nous venons de le définir (car le mot Hébreu *scheol* se prend indifféremment pour le lieu de la sépulture, & pour le lieu de supplice réservé aux réprouvés), ils lui ont donné le nom de *Gehenna* ou *Gehinnon*, vallée près de Jérusalem, dans laquelle étoit un *tophet* ou place, où l'on entretenoit un feu perpétuel allumé par le fanatisme pour immoler des enfants à Moloch. De là vient que dans le nouveau Testament l'*enfer* est souvent désigné par ces mots *Gehenna ignis*.

Les principales questions qu'on peut former sur l'*enfer*, se réduisent à ces trois points : son existence, sa localité, & l'éternité des peines qu'y souffrent les réprouvés. Nous allons les examiner séparément.

I. Si les anciens Hébreux n'ont pas eu de terme propre pour exprimer l'*enfer*, ils n'en ont pas moins reconnu la réalité. Les auteurs inspirés en ont peint les tourmens avec les couleurs les plus terribles : Moïse, dans le Deutéronome, *chap. xxxij, vers. 22*, menace les Israélites infideles, & leur dit au nom du Seigneur : *Un feu s'est allumé dans ma fureur, & il brûlera jusqu'au fond de l'*enfer ; *il dévorera la terre & toutes les plantes, & il brûlera les fondemens des montagnes*. Job, *chap. xxiv, vers. 19*, réunit sur la tête des réprouvés les plus extrêmes douleurs : *Que le méchant*, dit-il, *passe de la froideur de la neige aux plus excessives chaleurs ; que son crime descende jusque dans l'*enfer ; & au *chap. xxvj, vers. 6*, *l'enfer est découvert aux yeux de Dieu, & le lieu de la perdition ne peut se cacher à sa lumiere.* Enfin, pour ne pas nous jeter dans des citations infinies, Isaïe, *chap. lxvj, v. 24*, exprime ainsi les tourmens intérieurs & extérieurs que subiront les réprouvés : *Videbunt cadavera virorum qui prevaricati sunt in me, vermis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur, & erunt usque ad satietatem visionis omni carni* ; c'est-à-dire, comme porte l'Hébreu, *ils seront un sujet de dégoût à toute chair*, tant leurs corps seront horriblement défigurés par les tourmens.

Ces autorités suffisent pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que les anciens Hébreux n'ont eu nulle connoissance des châtimens de la vie future, parce que Moïse ne les menace ordinairement que des peines temporelles. Les textes que nous venons de citer, énoncent clairement des punitions qui ne doivent s'infliger qu'après la mort. Ce qu'on objecte encore, que les écrivains sacrés ont emprunté ces idées des poëtes Grecs, n'a nul fondement : Moïse est de plusieurs siecles antérieur à Homere. Soit que Job ait été contemporain de Moïse, ou que son livre ait été écrit par Salomon, comme le prétendent quelques critiques, il auroit vécu, vers le temps du siege de Troye, qu'Homere n'a décrit que quatre cents ans après. Isaïe, à la vérité, étoit à peu près contemporain d'Hésiode & d'Homere ; mais quelle connoissance a-t-il eue de leurs écrits, dont les derniers sur-tout n'ont été recueillis que par les soins de Pisistrate, c'est-à-dire, fort longtemps après la mort du poëte Grec, & celle du prophete qu'on suppose avoir été le copiste d'Homere.

Il est vrai que les Esséniens, les Pharisiens, & les autres sectes qui s'éleverent parmi les Juifs depuis le retour de la captivité, & qui, depuis les conquêtes d'Alexandre, avoient eu commerce avec les Grecs, mêlerent leurs opinions particulieres aux idées simples qu'avoient eues les anciens Hébreux sur les peines de l'*enfer*. « Les Esséniens, dit Joseph dans son *Hist.* » *de la guerre des Juifs, liv. II, chap. xij*, » tiennent que l'ame est immortelle, & » qu'aussi-tot qu'elle est sortie du corps, » elle s'éleve pleine de joie vers le ciel, » comme étant dégagée d'une longue ser» vitude, & délivrée des liens de la chair. » Les ames des justes vont au delà de » l'Océan, dans un lieu de repos & de » délices, où elles ne sont troublées par » aucune incommodité ni dérangement » des saisons. Celles des méchans au con» traire sont reléguées dans des lieux expo» sés à toutes les injures de l'air, où elles » souffrent des tourmens éternels. Les Essé» niens ont sur ces tourmens à peu près les » mêmes idées que les poëtes nous donnent » du Tartare & du royaume de Pluton. » *Voyez* ESSÉNIENS.

Le même auteur, dans ses *antiquités judaïques, liv. XVIII, chap. ij*, dit « que » les Pharisiens croient aussi les ames im-

» mortelles, & qu'après la mort du corps » celles des bons jouissent de la félicité, » & peuvent aisément retourner dans le » monde animer d'autres corps; mais que » celles des méchans sont condamnées à » des peines qui ne finiront jamais. » *Voyez* PHARISIENS.

Philon, dans l'opuscule intitulé *de congressu quærendæ eruditionis causâ*, reconnoît, ainsi que les autres Juifs, des peines pour les méchans, & des récompenses pour les justes: mais il est fort éloigné des sentimens des Païens, & même des Esséniens au sujet de l'*enfer*. Tout ce qu'on raconte de Cerbere, des Furies, de Tantale, d'Ixion, *&c.*, tout ce qu'on en lit dans les poëtes, il le traite de fables & de chimeres. Il soutient que l'*enfer* n'est autre chose qu'une vie impure & criminelle; mais cela même est allégorique. Cet auteur ne s'explique pas distinctement sur le lieu où sont punis les méchans, ni sur le genre & la qualité de leur supplice; il semble même le borner au passage que les ames font d'un corps dans un autre, où elles ont souvent beaucoup de maux à endurer, de privations à souffrir, & de confusion à essuyer: ce qui approche fort de la métempsycose de Pythagore. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE.

Les Sadducéens qui nioient l'immortalité de l'ame, ne reconnoissoient par conséquent ni récompenses ni peines pour la vie future. *Voyez* SADDUCÉENS.

L'existence de l'*enfer* & des supplices éternels est attestée presque à chaque page du nouveau Testament. La sentence que Jesus-Christ prononcera contre les réprouvés au jugement dernier, est conçue en ces termes: Matth. XXV. ℣. 34. *Ite, maledicti, in ignem æternum qui paratus est diabolo & angelis ejus.* Il représente perpétuellement l'*enfer* comme un lieu ténébreux où regnent la douleur, la tristesse, le dépit, la rage, & comme un séjour d'horreur où tout retentit des grincemens de dents & des cris qu'arrache le désespoir. S. Jean, dans l'Apocalypse, le peint sous l'image d'un étang immense de feu & de soufre, où les méchans seront précipités en corps & en ame, & tourmentés pendant toute l'éternité.

En conséquence, les Théologiens distinguent deux sortes de tourmens dans l'*enfer*: savoir, la peine du dam, *pœna damni seu damnationis*; c'est la perte ou la privation de la vision béatifique de Dieu, vision qui doit faire le bonheur éternel des saints: & la peine du sens, *pœna sensûs*, c'est-à-dire, tout ce qui peut affliger le corps, & surtout les douleurs cuisantes & continuelles causées dans toutes ses parties par un feu inextinguible.

Les fausses religions ont aussi leur *enfer*: celui des Païens, assez connu par les descriptions qu'en ont faites Homere, Ovide & Virgile, est assez capable d'inspirer de l'effroi par les peintures des tourmens qu'ils y font souffrir à Ixion, à Prométhée, aux Danaïdes, aux Lapythes, à Phlégias, *&c.* mais parmi les Païens, soit corruption du cœur, soit penchant à l'incrédulité, le peuple & les enfans même traitoient toutes ces belles descriptions de contes & de rêveries; du moins c'est un des vices que Juvénal reproche aux Romains de son siecle:

> *Esse aliquos manes & subterranea regna,*
> *Et contum, & Stygio ranas in gurgite nigras,*
> *Atque unâ transire vadum tot millia cimbâ,*
> *Nec pueri credunt, nisi qui nondum ære lavantur.*
> *Sed tu vera puta.* Satir. II.

Voyez ENFER, (*Mythologie.*)

Les Talmudistes, dont la croyance n'est qu'un amas ridicule de superstitions, distinguent trois ordres de personnes qui paroîtront au jugement dernier. Le premier, des justes; le second, des méchans; & le troisieme, de ceux qui sont dans un état mitoyen, c'est-à-dire, qui ne sont ni tout-à-fait justes ni tout-à-fait impies. Les justes seront aussi-tôt destinés à la vie éternelle, & les méchans au malheur de la gêne ou de l'*enfer*. Les mitoyens, tant Juifs que Gentils, descendront dans l'*enfer* avec leurs corps, & ils pleureront pendant douze mois, montant & descendant, allant à leurs corps & retournant en *enfer*. Après ce terme, leurs corps seront consumés, & leurs ames brûlées, & le vent les dispersera sous les pieds des justes: mais les hérétiques, les athées, les tyrans qui ont désolé

la terre, ceux qui engagent les peuples dans le péché, feront punis dans l'*enfer* pendant les fiecles des fiecles. Les rabbins ajoutent que tous les ans au premier jour de Tirfi, qui eft le premier jour de l'année judaïque, Dieu fait une efpece de révifion de fes regiftres, ou un examen du nombre & de l'état des ames qui font en *enfer. Talmud in Gemar. Tract. Rofch. hafchana, c. j, fol. 16.*

Les Mufulmans ont emprunté des Juifs & des Chrétiens, le nom de *gehennem* ou *gehim*, pour fignifier l'*enfer*. Gehennem, en Arabe, fignifie *un puits très-profond;* & gehim, *un homme laid & difforme;* ben gehennem, *un fils de l'*enfer, *un réprouvé.* Ils donnent le nom de *thabeck* à l'ange qui préfide à l'*enfer*. D'Herbelot, *Biblioth. orient.* au mot *Gehennem.*

Selon l'alcoran, au chap. *de la priere*, les Mahométans reconnoiffent fept portes de l'*enfer*, ou fept degrés de peines: c'eft auffi le fentiment de plufieurs commentateurs de l'alcoran, qui mettent au premier degré de peine, nommé *gehennem*, les Mufulmans qui auront mérité d'y tomber: le fecond degré, nommé *ladha*, eft pour les Chrétiens; le troifieme, appellé *hothama*, pour les Juifs; le quatrieme, nommé *faïr*, eft deftiné aux Sabiens; le cinquieme, nommé *facar*, eft pour les mages ou Guebres, adorateurs du feu; le fixieme, appellé *gehim*, pour les Païens & les Idolâtres; le feptieme, qui eft le plus profond de l'abyme, porte le nom de *haoviath;* il eft réfervé pour les hypocrites qui déguifent leur religion, & qui en cachent dans le cœur une différente de celle qu'ils profeffent au dehors.

D'autres interpretes Mahométans expliquent différemment ces fept portes de l'*enfer*. Quelques-uns croient qu'elles marquent les fept péchés capitaux. D'autres les prennent des fept principaux membres du corps dont les hommes fe fervent pour offenfer Dieu, & qui font les principaux inftrumens de leurs crimes. C'eft en ce fens qu'un poëte Perfan a dit: « Vous avez les fept portes » d'*enfer* dans votre corps; mais l'ame » peut faire fept ferrures à ces portes: la » clef de ces ferrures eft votre libre arbitre, » dont vous pouvez vous fervir pour fer- » mer ces portes, fi-bien qu'elles ne s'ouvrent plus à votre perte. » Outre la peine du feu ou du fens, les Mufulmans reconnoiffent auffi comme nous celle du dam.

On dit que les Cafres admettent treize *enfers*, & vingt-fept paradis, où chacun trouve la place qu'il a méritée fuivant fes bonnes ou mauvaifes actions.

Cette perfuafion des peines dans une vie future, univerfellement répandue dans toutes les religions, même les plus fauffes, & chez les peuples les plus barbares, a toujours été employée par les légiflateurs comme le frein le plus puiffant pour arrêter la licence & le crime, & pour contenir les hommes dans les bornes du devoir.

II. Les auteurs font extrêmement partagés fur la feconde queftion: favoir, s'il y a effectivement quelque *enfer* local, ou quelque place propre & fpécifique où les réprouvés fouffrent les tourmens du feu. Les prophetes & les autres auteurs facrés parlent en général de l'*enfer* comme d'un lieu fouterrain placé fous les eaux & les fondemens des montagnes, au centre de la terre, & ils le défignent par les noms de *puits* & d'*abyme:* mais toutes ces expreffions ne déterminent pas le lieu fixe de l'*enfer*. Les écrivains profanes, tant anciens que modernes, ont donné carriere à leur imagination fur cet article; & voici ce que nous avons recueilli d'après Chambers.

Les Grecs, après Homere, Héfiode, *&c.*, ont conçu l'*enfer* comme un lieu vafte & obfcur fous terre, partagé en diverfes régions, l'une affreufe où l'on voyoit des lacs dont l'eau bourbeufe & infecte exhaloit des vapeurs mortelles; un fleuve de feu, des tours de fer & d'airain, des fournaifes ardentes, des monftres & des furies acharnés à tourmenter les fcélérats (*voyez* Lucien, *de luctu*, & Euftathe, *fur Homere*): l'autre riante, deftinée aux fages & aux héros. *Voyez* Élysée.

Parmi les poëtes Latins, quelques-uns ont placé l'*enfer* dans les régions fouterraines fituées directement au deffous du lac d'Averne, dans la campagne de Rome, à caufe des vapeurs empoifonnées qui s'élevoient de ce lac. *Enéide, livre VI. Voyez* Averne.

Califo dans Homere parlant à Ulyffe, met la porte de l'*enfer* aux extrêmités de

l'Océan. Xénophon y fait entrer Hercule par la péninsule acherasiade, près d'Héraclée du Pont.

D'autres se sont imaginé que l'*enfer* étoit sous le Ténare, promontoire de Laconie, parce que c'étoit un lieu obscur & terrible, environné d'épaisses forêts, d'où il étoit plus difficile de sortir que d'un labyrinthe. C'est par là qu'Ovide fait descendre Orphée aux *enfers*. D'autres ont cru que la riviere ou le marais du Styx en Arcadie étoit l'entrée des *enfers*, parce que ses exhalaisons étoient mortelles. *Voyez* TÉNARE & STYX.

Mais toutes ces opinions ne doivent être regardées que comme des fictions des poëtes, qui, selon le génie de leur art, exagérant tout, représenterent ces lieux comme autant de portes ou d'entrées de l'*enfer*, à l'occasion de leur aspect horrible, ou de la mort certaine dont étoient frappés tous ceux qui avoient le malheur ou l'imprudence de s'en trop approcher. *Voyez* ENFER, (*Mythol.*)

Les premiers Chrétiens, qui regardoient la terre comme un plan d'une vaste étendue, & le ciel comme un arc élevé ou un pavillon tendu sur ce plan, crurent que l'*enfer* étoit une place souterraine & la plus éloignée du ciel, de sorte que leur *enfer* étoit placé où sont nos antipodes. *Voyez* ANTIPODES.

Virgile avoit eu avant eux une idée à peu près semblable.

> tum Tartarus ipse
> Bis patet in præceps tantum, tenditque sub umbras,
> Quantus ad æthereum cœli suspectus Olympum.

Tertullien, dans son livre *de l'ame*, représente les Chrétiens de son temps comme persuadés que l'*enfer* étoit un abyme situé au fond de la terre; & cette opinion étoit fondée principalement sur la croyance de la descente de Jesus-Christ aux lymbes. *Matth. XII,* ỷ *40. Voyez* LYMBES, & *l'article suivant* ENFER.

Whiston a avancé, sur la localité de l'*enfer*, une opinion nouvelle. Selon lui, les cometes doivent être considérées comme autant d'*enfers* destinés à voiturer alternativement les damnés dans les confins du soleil, pour y être grillés par ses feux, & les transporter successivement dans des régions froides, obscures & affreuses, au delà de l'orbite de Saturne. *Voyez* COMETE.

Swinden, dans ses *recherches sur la nature & sur la place de l'enfer*, n'adopte aucune des situations ci-dessus mentionnées; & il en assigne une nouvelle. Suivant ses idées, le soleil lui-même est l'*enfer* local; mais il n'est pas le premier auteur de cette opinion: outre qu'on pourroit en trouver quelques traces dans ce passage de l'apocalypse, *chap. xvj*, ỷ. *8 & 9. Et quartus angelus effudit phialam suam in solem, & datum est illi æstu affligere homines & igni, & æstuaverunt homines æstu magno.* Pythagore paroît avoir eu la même pensée que Swinden en plaçant l'*enfer* dans la sphere du feu, & cette sphere au milieu de l'univers. D'ailleurs, Aristote *de cœlo*, *lib*, *II*, fait mention de quelques philosophes de l'école italique ou pythagoricienne, qui ont placé la sphere du feu dans le soleil, & l'ont meme nommée *la prison de Jupiter*. *Voyez* PYTHAGORICIENS.

Swinden, pour soutenir son systême, entreprend de déplacer l'*enfer* du centre de la terre. La premiere raison qu'il en allegue, c'est que ce lieu ne peut contenir un fond ou une provision de soufre ou d'autres matieres ignées, assez considérable pour entretenir un feu perpétuel & aussi terrible dans son activité que celui de l'*enfer*; & la seconde, que le centre de la terre doit manquer de particules nitreuses qui se trouvent dans l'air, & qui doivent empêcher ce feu de s'éteindre: « & comment, ajoute-» t-il, un tel feu pourroit-il être éternel & » se conserver sans fin dans les entrailles de » la terre, puisque toute la substance de » la terre en doit être consumée successive-» ment & par degrés? »

Cependant il ne faut pas oublier ici que Tertullien a prévenu la premiere de ces difficultés, en mettant une différence entre le feu caché ou interne, & le feu public ou extérieur. Selon lui, le premier est de nature, non-seulement à consumer, mais encore à réparer ce qu'il consume. La seconde difficulté a été levée par S. Augustin, qui prétend que Dieu, par un miracle, fournit de l'air au feu central. Mais l'autorité de ces peres, si respectable en matiere de doctrine, n'est pas irréfragable

quand il s'agit de phyſique : auſſi Swinden continue à montrer que les parties centrales de la terre ſont plutôt occupées par de l'eau que par du feu; ce qu'il confirme par ce que dit Moïſe des eaux ſouterraines, *exode, chap. xx*, ℣. *4*; & par *le pſeaume XXIII*, ℣. *2*. *Quia ſuper maria fundavit eum* (*orbem*), *& ſuper flumina præparavit eum.* Il allegue encore qu'il ne ſe trouveroit point au centre de la terre aſſez de place pour contenir le nombre infini de mauvais anges & d'hommes réprouvés. *Voyez* Abysme.

On ſait que Drexelius, *de damnatorum carcere & rogo*, a confiné l'*enfer* dans l'eſpace d'un mille cubique d'Allemagne, & qu'il a fixé le nombre des damnés à cent mille millions : mais Swinden penſe que Drexelius a trop ménagé le terrein; qu'il peut y avoir cent fois plus de damnés, & qu'ils ne pourroient être qu'infiniment preſſés, quelque vaſte que ſoit l'eſpace qu'on pût leur aſſigner au centre de la terre. Il conclud qu'il eſt impoſſible d'arranger une ſi grande multitude d'eſprits dans un lieu ſi étroit, ſans admettre une pénétration de dimenſion; ce qui eſt abſurde en bonne philoſophie, même par rapport aux eſprits : car ſi cela étoit, il dit qu'il ne voit pas pourquoi Dieu auroit préparé une priſon ſi vaſte pour les damnés, puiſqu'ils auroient pu être entaſſés tous dans un eſpace auſſi étroit qu'un four de boulanger. On pourroit ajouter que le nombre des réprouvés devant être très-étendu, & les réprouvés devant un jour brûler en corps & en ame, il faut néceſſairement admettre un *enfer* plus ſpacieux que celui qu'a imaginé Drexelius, à moins qu'on ne ſuppoſe qu'au jugement dernier Dieu en créera un nouveau aſſez vaſte pour contenir les corps & les ames. Nous ne ſommes ici qu'hiſtoriens. Quoi qu'il en ſoit, les argumens qu'allegue Swinden pour prouver que le ſoleil eſt l'*enfer* local, ſont tirés,

1°. De la capacité de cet aſtre, perſonne ne pouvant nier que le ſoleil ne ſoit aſſez ſpacieux pour contenir tous les damnés de tous les ſiecles, puiſque les aſtronomes lui donnent communément un million de lieues de circuit; ainſi ce n'eſt pas la place qui manque dans ce ſyſtême. Le feu ne manquera pas non plus, ſi nous admettons le raiſonnement par lequel Swinden prouve, contre Ariſtote, que le ſoleil eſt chaud, *page 208 & ſuiv.* « Le bon homme, dit-» il, eſt ſaiſi d'étonnement à la vue des » Pyrénées de ſoufre & des océans athlan-» tiques de bitume ardent, qu'il faut pour » entretenir l'immenſité des flammes du » ſoleil. Nos Ætna & nos Véſuve ne ſont » que des vers luiſans. » Voilà une phraſe plus digne d'un Gaſcon que d'un ſavant du nord.

2°. De la diſtance du ſoleil & de ſon oppoſition à l'empyrée, que l'on a toujours regardé comme le ciel local. Une telle oppoſition répond parfaitement à celle qui ſe trouve naturellement entre deux places, dont l'une eſt deſtinée au ſéjour des anges & des élus, & l'autre à celui des démons & des réprouvés, dont l'une eſt un lieu de gloire & de bénédictions, & l'autre eſt un lieu d'horreur & de blaſphêmes. La diſtance s'accorde auſſi très-bien avec les paroles du mauvais riche qui, dans S. Luc, *chap. xvj*, ℣. *23*, voit Abraham dans un grand éloignement, & avec la réponſe d'Abraham dans ce même chap., ℣. *26*, *& in his omnibus inter nos & vos chaos magnum firmatum eſt, ut hi qui volunt hinc tranſire ad vos non poſſint, neque inde huc tranſmeare.* Or, Swinden, par ce chaos ou ce gouffre, entend le tourbillon ſolaire. *Voyez* Tourbillon.

3°. De ce que l'empyrée eſt le lieu le plus haut, & le ſoleil le lieu le plus bas de l'univers, en conſidérant cette planete comme le centre de notre ſyſtême, & comme la premiere partie du monde créé & viſible; ce qui s'accorde avec cette notion, que le ſoleil a été deſtiné primitivement, non-ſeulement à éclairer la terre, mais encore à ſervir de priſon & de lieu de ſupplice aux anges rebelles, dont notre auteur ſuppoſe que la chûte a précédé immédiatement la création du monde habité par les hommes.

4°. Du culte que preſque tous les hommes ont rendu au feu ou au ſoleil; ce qui peut ſe concilier avec la ſubtilité malicieuſe des eſprits qui habitent le ſoleil, & qui ont porté les hommes à adorer leur

trône, ou plutôt l'inſtrument de leur ſupplice.

Nous laiſſons au lecteur à apprécier tous ces ſyſtêmes; & nous nous contentons de dire qu'il eſt bien ſingulier de vouloir fixer le lieu de l'*enfer*, quand l'écriture, par ſon ſilence, nous indique aſſez celui que nous devrions garder ſur cette matiere.

III. Il ne conviendroit pas également de demeurer indécis ſur une queſtion qui intéreſſe eſſentiellement la foi: c'eſt l'éternité des peines que les damnés ſouffriront en *enfer*. Elle paroît expreſſément décidée par les écritures, & quant à la nature des peines du ſens, & quant à leur durée qui doit être interminable. Cependant, outre les incrédules modernes qui rejettent l'un & l'autre points, tant parce qu'ils imaginent l'ame mortelle comme le corps, que parce que l'éternité des peines leur ſemble incompatible avec l'idée d'un Dieu eſſentiellement & ſouverainement bon & miſéricordieux, Origene, dans ſon traité intitulé, *πέρι αρκῶν*, ou *de principiis*, donnant aux paroles de l'écriture une interprétation métaphorique, fait conſiſter les tourmens de l'*enfer*, non dans des peines extérieures ou corporelles, mais dans les remords de la conſcience des pécheurs, dans l'horreur qu'ils ont de leurs crimes, & dans le ſouvenir qu'ils conſervent du vuide de leurs plaiſirs paſſés. S. Auguſtin fait mention de pluſieurs de ſes contemporains qui étoient dans la même erreur. Calvin & pluſieurs de ſes ſectateurs l'ont ſoutenu de nos jours; & c'eſt le ſentiment général des Sociniens, qui prétendent que l'idée de l'*enfer*, admis par les catholiques, eſt empruntée des fictions du paganiſme. Nous trouvons encore Origene à la tête de ceux qui nient l'éternité des peines dans la vie future: cet auteur, au rapport de pluſieurs peres, mais ſur-tout de S. Auguſtin, dans ſon *traité de la cité de Dieu, liv. XXI, chap. xvij*, enſeigne que les hommes & les demons même, après qu'ils auront eſſuyé des tourmens proportionnés à leurs crimes, mais limités toutefois quant à la durée, en obtiendront le pardon & entreront dans le ciel. M. Huet, dans ſes *remarques ſur Origene*, conjecture que la lecture de Platon avoit gâté Origene à cet égard.

L'argument principal ſur lequel ſe fondoit Origene, eſt que toutes les punitions ne ſont ordonnées que pour corriger, & appliquées comme des remedes douloureux, pour faire recouvrer la ſanté aux ſujets à qui on les inflige. Les autres objections ſur leſquelles inſiſtent les modernes, ſont tirées de la diſproportion qui ſe rencontre entre des crimes paſſagers & des ſupplices éternels, *&c.*

Les phraſes qu'emploie l'écriture pour exprimer l'*éternité*, ne ſignifient pas toujours *une durée infinie*, comme l'ont obſervé pluſieurs interpretes ou critiques, & entre autres, Tillotſon, archevêque de Cantorbéri.

Ainſi, dans l'ancien teſtament, ces mots, *à jamais*, ne ſignifient ſouvent qu'*une longue durée*, & en particulier juſqu'à la fin de la loi judaïque. Il eſt dit, par exemple, dans l'*épître de S. Jude*, ℣. 7, que les villes de Sodome & Gomorre ont ſervi d'exemple, & qu'elles ont été expoſées à la vengeance d'un feu éternel, *ignis æterni pœnam ſuſtinentes*, c'eſt-à-dire, d'un feu qui ne pouvoit s'éteindre avant que ces villes fuſſent entiérement réduites en cendres. Il eſt dit auſſi dans l'écriture que les générations ſe ſuccedent, mais que la terre demeure *à jamais* ou éternellement; *terra autem in æternum ſtat*. En effet, M. le Clerc remarque qu'il n'y a point de mot Hébreu qui exprime proprement l'*éternité*; le terme *holam* n'exprime qu'*un temps dont le commencement* ou *la fin ſont inconnus*, & ſe prend dans un ſens plus ou moins étendu, ſuivant la matiere dont il eſt queſtion. Ainſi quand Dieu dit, au ſujet des loix judaïques, qu'elles doivent être obſervées *laholam*, à jamais, il faut ſous-entendre qu'elles le feront auſſi long-temps que Dieu le jugera à propos, ou pendant un eſpace de temps dont la fin étoit inconnue aux Juifs avant la venue du Meſſie. Toutes les loix générales, ou celles qui ne regardent pas des eſpeces particulieres, ſont établies à perpétuité, ſoit que leur texte renferme cette expreſſion, ſoit qu'il ne la renferme pas; ce qui toutefois ne ſignifie pas que la puiſſance légiſlatrice & ſouve-

raine ne pourra jamais les changer ou les abréger.

Tillotfon foutient, avec autant de force que de fondement, que dans les endroits de l'écriture où il eft parlé des tourmens de l'*enfer*, les expreffions doivent être entendues dans un fens étroit & d'une durée infinie; & ce qu'il regarde comme une raifon décifive, c'eft que, dans un feul & même paffage (en S. Matth. *chap. xxv.*), la durée de la punition des méchans fe trouve exprimée par les mêmes termes dont on fe fert pour exprimer la durée du bonheur des juftes, qui, de l'aveu de tout le monde, doit être éternel. En parlant des réprouvés, il y eft dit qu'ils iront au fupplice éternel, ou qu'ils feront livrés à des tourmens éternels : & en parlant des juftes, il eft dit qu'ils entreront en poffeffion de la vie éternelle; *& ibunt hi in fupplicium æternum, jufti autem in vitam æternam.*

Cet auteur entreprend de concilier le dogme de l'éternité des peines avec ceux de la juftice & de la miféricorde divine; & il s'en tire d'une maniere beaucoup plus fatisfaifante que ceux qui avoient tenté, avant lui, de fauver les contrariétés apparentes qui réfultent de ces objets de notre foi.

En effet, quelques théologiens, pour réfoudre ces difficultés, avoient avancé que tout péché eft infini, par rapport à l'objet contre lequel il eft commis, c'eft-à-dire, par rapport à Dieu; mais il eft abfurde de prétendre que tous les crimes font aggravés à ce point par rapport à l'objet offenfé, puifque dans ce cas le mal & le démérite de tout péché feroient néceffairement égaux, en ce qu'il ne peut y avoir rien au deffus de l'infini que le péché offenfe. Ce feroit renouveller un des paradoxes des Stoïciens; & par conféquent on ne pourroit fonder fur rien les degrés de punition pour la vie à venir : car quoiqu'elle doive être éternelle dans fa durée, il n'eft pas hors de vraifemblance qu'elle ne fera pas égale dans fa violence, & qu'elle pourra être plus ou moins vive, à proportion du caractere ou du degré de malice qu'auront renfermé tels ou tels péchés. Ajoutez que pour la même raifon le moindre péché contre Dieu étant infini par rapport à fon objet, on peut dire que la moindre punition que Dieu inflige eft infinie par rapport à fon auteur, & par conféquent que toutes les punitions que Dieu infligeroit feroient égales, comme tous les péchés commis contre Dieu feroient égaux; ce qui répugne.

D'autres ont prétendu que fi les méchans pouvoient vivre toujours, ils ne cefferoient jamais de pécher. « Mais c'eft là, » dit Tillotfon, une pure fpéculation, » & non pas un raifonnement : c'eft une » fuppofition gratuite & dénuée de fon- » dement. Qui peut affurer, ajoute-t-il, » que fi un homme vivoit fi long-temps, » il ne fe repentiroit jamais ? » D'ailleurs, la juftice vengereffe de Dieu ne punit que les péchés commis par les hommes; & non pas ceux qu'ils auroient pu commettre; comme fa juftice rémunérative ne couronne que les bonnes œuvres qu'ils ont faites réellement, & non celles qu'ils auroient pu faire, ainfi que le prétendoient les Sémi-Pélagiens. *Voyez* SÉMI-PÉLAGIENS.

C'eft pourquoi d'autres ont foutenu que Dieu laiffe à l'homme le choix d'une félicité ou d'une mifere éternelle, & que la récompenfe promife à ceux qui lui obéiffent, eft égale à la punition dont il menace ceux qui refufent de lui obéir. On répond à cela, que s'il n'eft point contraire à la juftice de porter trop loin la récompenfe, parce que cette matiere eft de pure faveur, il peut être contraire à la juftice de porter la punition à l'excès. On ajoute que dans ce cas l'homme n'a pas fujet de fe plaindre, puifqu'il ne doit s'en prendre qu'à fon propre choix. Mais quoique cette raifon fuffife pour impofer filence au pécheur, & lui arracher cet aveu, qu'il eft la caufe de fon malheur, *perditio tua ex te, Ifrael;* on fent qu'elle ne réfout pas pleinement l'objection tirée de la difproportion entre le crime & le fupplice.

Voyons comment Tillotfon, mécontent de tous ces fyftêmes, a entrepris de réfoudre cette difficulté.

Il commence par obferver que la mefure des punitions, par rapport aux crimes, ne fe regle pas feulement ni toujours fur la

qualité

qualité & sur le degré de l'offense, & moins encore sur la durée & sur la continuation de l'offense, mais sur les raisons d'économie ou de gouvernement, qui demandent des punitions capables de porter les hommes à observer les loix, & de les détourner d'y donner atteinte. Parmi les hommes, on ne regarde point comme une injustice de punir le meurtre, & plusieurs autres crimes qui se commettent souvent en un moment, par la perte ou privation perpétuelle de l'état de citoyen, de la liberté, & même de la vie du coupable; de sorte que l'objection, tirée de la disproportion entre des crimes passagers & des tourmens éternels, ne peut avoir ici aucune force.

En effet, la maniere de régler la proportion entre les crimes & les punitions, est moins l'objet de la justice, qu'elle n'est l'objet de la sagesse & de la prudence du législateur, qui peut appuyer ses loix par la menace de telles peines qu'il juge à propos, sans qu'on puisse, à cette occasion, l'accuser de la plus légere injustice : cette maxime est indubitable.

La premiere fin de toute menace, n'est point de punir, mais de prévenir ou faire éviter la punition. Dieu ne menace point afin que l'homme peche & qu'il soit puni, mais afin qu'il s'abstienne de pécher, & qu'il évite le châtiment attaché à l'infraction de la loi; de sorte que plus la menace est terrible & imposante, plus il y a de bonté dans l'auteur de la menace.

Après tout, il faut faire attention, ajoute le même auteur, que celui qui fait la menace se réserve le pouvoir de l'exécuter lui-même. Il y a cette différence entre les promesses & les menaces, que celui qui promet donne droit à un autre, & s'oblige à exécuter sa parole, que la justice & la fidélité ne lui permettent pas de violer: mais il n'en est pas de même à l'égard des menaces; celui qui menace se réserve toujours le droit de punir quand il le voudra, & n'est point obligé, à la rigueur, d'exécuter ses menaces, ni de les porter plus loin que n'exigent l'économie, les raisons, & les fins de son gouvernement. C'est ainsi que Dieu menaça la ville de Ninive d'une destruction totale, si elle ne faisoit pénitence dans un temps limité : mais comme il connoissoit l'étendue de son propre droit, il fit ce qu'il voulut; il pardonna à cette ville, en considération de sa pénitence, se relâchant du droit de la punir.

Tels sont les raisonnemens de Tillotson, auxquels nous n'ajouterons qu'une réflexion pour prévenir cette fausse conséquence qu'on en pourroit tirer : savoir, que ce qu'on lit dans l'écriture sur les peines de l'*enfer*, n'est simplement que comminatoire, comme le prétendent les Sociniens. Sans doute tant que l'homme est en cette vie, il peut les éviter ces peines; mais après la mort, lorsque l'iniquité est consommée, & qu'il n'y a plus lieu au mérite pour fléchir le courroux d'un Dieu outragé & justement irrité, le pécheur peut-il l'accuser d'injustice, de lui infliger des peines éternelles, puisque pendant la vie il étoit à son choix de les éviter, & de parvenir à une éternelle félicité? D'ailleurs, il est également révélé, & que ces menaces ont déjà été accomplies réellement dans les anges rebelles, & qu'elles seront réellement accomplies dans les réprouvés à la fin des siecles; ce qui prouve que la raison seule ne suffit pas pour décider cette question, & qu'il faut nécessairement avoir recours à la révélation, pour démontrer l'éternité & la justice des peines de la vie future. (*G*)

Enfer, *ades* ou *hades*, (*Théologie.*) se prend aussi quelquefois, dans le style de l'écriture, pour la mort & pour la sépulture, parce que les mots Hébreux & Grecs signifient quelquefois l'*enfer*, ou le lieu dans lequel sont les réprouvés, & quelquefois la sépulture des morts. *Voyez* Tombeau & Sépulcre.

Les théologiens sont divisés sur l'article du symbole des apôtres où il est dit que Notre Seigneur *a été crucifié*, qu'*il est mort*, qu'*il a été enseveli*, & qu'*il est descendu aux enfers*, *hades*; quelques-uns n'entendent par cette descente aux *enfers*, que la descente dans le tombeau ou dans le sépulcre. Les autres leur objectent que dans le symbole même, ces deux descentes se trouvent expressément distinguées,

& qu'il y eft fait mention de la defcente du Sauveur dans le fépulcre, *fepultus eft*, avant qu'il foit parlé de fa defcente aux enfers, *defcendit ad inferos.* Ils foutiennent donc que l'ame de Jefus-Chrift defcendit effectivement dans l'*enfer* fouterrain ou local, & qu'il y triompha des démons. Autrement les expreffions du fymbole feroient une pure tautologie.

Les catholiques ajoutent que Jefus-Chrift defcendit dans les lymbes, c'eft-à-dire, dans les lieux bas de la terre, où étoient détenues les ames des juftes, morts dans la grace de Dieu avant l'avénement & la paffion du Sauveur, & qu'il les emmena avec lui dans le paradis, fuivant ces paffages d'Ofée : *ero mors tua, ô mors! & morfus tuus ero, inferne!* Et de S. Paul: *afcendens Chriftus in altum, captivam duxit captivitatem. Voyez* Lymbes *&* Ascension. (*G*)

Enfer, (*Poétique.*) *ou* Enfers, f. m. pl. (*Myth.*) nom général, qui, dans la théologie du Paganifme, défignoit les lieux fouterrains où alloient les ames des hommes, pour y être jugées par Minos, Eaque, & Rhadamanthe. Pluton en étoit le dieu & le roi; Proferpine, fon époufe, en étoit la déeffe & la reine.

Cet endroit contenoit, entre autres demeures, les champs Elyfées, & le Tartare environné de cinq fleuves, qu'on nomme le Styx, le Cocyte, l'Achéron, le Lethé, & le Phlégéton. Cerbere, chien à trois têtes & à trois gueules, admirablement dépeint par Virgile, étoit toujours à la porte des *enfers*, pour empêcher les hommes d'y entrer & les ames d'en fortir. Avant que d'arriver à la cour de Pluton & au tribunal de Minos, il falloit paffer l'Achéron dans une barque conduite par Caron, à qui les ombres donnoient une piece de monnoie pour leur paffage. Virgile fait encore de ce batelier un portrait inimitable : « Un air mal-pro- » pre, une barbe longue & négligée, la » parole rude, des yeux étincelans, les » traits d'une vieilleffe robufte & vigou- » reufe. » Tel étoit Caron ; mais lifez les vers de l'original; je n'en donne qu'une foible efquiffe.

Portitor has horrendus aquas & flumina fervat,
Terribili fqualore Charon, cui plurima mento
Canities inculta jacet, ftant lumina flamma;
Sordidus ex humeris nodo dependet amictus;
Jam fenior, fed cruda deo, viridifque fenectus.

Prefque tous les peuples du monde ont imaginé un paradis & un *enfer*, conformément à leur génie; détail immenfe de la folie des humains, dans lequel nous n'entrerons point ici ! On peut lire là deffus Thomas Hyde, Voffius, Marsham & M. Huet. Borné préfentement à la mythologie, je remarquerai feulement que c'eft Orphée, qui, au retour de fes voyages d'Egypte, jeta en Grece le plan d'un nouveau fyftême fur ce fujet, & que c'eft de lui qu'eft venu l'idée des champs Elyfées & du Tartare, que tous les auteurs ont fuivi, quoiqu'ils aient extrêmement varié fur la fituation des lieux deftinés à punir les méchans, & à récompenfer les bons.

C'eft pourquoi l'on trouve dans les poëtes tant d'entrées différentes qui conduifent aux *enfers. Voyez fur cela l'article précédent.*

En un mot, chacun a choifi, pour l'endroit de la pofition des *enfers*, dont la religion païenne n'apprenoit rien de certain, le lieu qui lui a paru le plus propre à devenir le féjour du malheur; & en conféquence, chacun a décrit ce lieu diverfement, fuivant le caractere de fon imagination.

Mais aucun poëte n'a mieux réuffi que Virgile. Il a mis dans le plus beau jour tout ce qu'Homere, & après lui Platon, avoient enfeigné fur cet article. La defcription des *enfers*, du chantre de Mantoue, eft fupérieure à celle de l'auteur de l'Odyffée, & encore plus au deffus de celle de Sylvius Italicus, de Claudien, de Lucain, & de tous les autres qui ont travaillé après lui : c'eft une topographie parfaite de l'empire de Pluton; c'eft le chef-d'œuvre de l'art; c'eft le plus beau morceau de l'Enéïde.

Dans cette admirable carte topographique, le poëte divife le féjour des ombres en fept demeures. La premiere eft celle

des enfans morts en naissant, qui gémissent de n'avoir fait qu'entrevoir la lumiere du jour.

Infantumque animæ flentes in limine primo,
Quos dulcis vitæ exsortes, & ab ubere raptos
Abstulit atra dies, & funere mersit acerbo.
Æneid. *Lib. VI.*

Ceux qui avoient été injustement condamnés à perdre la vie, occupent la seconde demeure.

Hos juxtà, falso damnati crimine mortis. Ibid.

Dans la troisieme, sont ceux qui, sans être coupables, mais vaincus par les chagrins & les miseres d'ici-bas, se sont eux-mêmes donnés la mort.

Proxima deindè tenent mœsti loca, qui sibi lethum
Insontes peperêre manu, lucemque perosi
Projecere animas: quam vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem & duros perferre labores! &c.
Fata obstant tristique paulus inamabilis undâ
Alligat, & novies styx interfusa coercet.

M. de Voltaire, dans ses mêlanges de Littérature & de Philosophie, a traduit ces vers ainsi:

Là sont ces insensés, qui d'un bras téméraire
Ont cherché dans la mort un secours volontaire;
Ils n'ont pu supporter, foibles & furieux,
Le fardeau de la vie imposé par les dieux.
. . . Ils regrettent le jour, ils pleurent; & le sort,
Le sort pour les punir les enchaîne à la mort,
L'abîme du Cocyte & l'Achéron terrible
Met entr'eux & la vie un obstacle invincible.

La quatrieme, appellée *le champ des larmes*, est le séjour de ceux qui avoient éprouvé les rigueurs de l'amour; Phedre, Procris, Pasiphaé, Didon, *&c.*

Hîc, quos durus amor crudeli tabe peredit;
Secreti celant calles, & myrthea circum
Sylva tegit; curæ non ipsa in morte relinquunt.
His, Phædram, Procrinque locis, mœstamque Eriphylem,
Crudelis gnati monstrantem vulnera cernit,
Evadnenque, & Pasiphaën, &c.

La cinquieme, est le quartier des fameux guerriers qui avoient péri dans les combats; Tydée, Adraste, Polybure, *&c.*

Hîc illi occurrit Tydeus, hîc inclytus armis
Parthenopæus, & Adrasti pallentis imago, &c

L'affreux Tartare, prison des scélérats, fait la sixieme demeure, environnée du bourbeux Cocyte & du brûlant Phlégéton. Là regnent les Parques, les furies, *&c.* & c'est là aussi que Virgile se surpasse lui-même.

. . . . *tùm Tartarus ipse*
Bis patet in præceps tantum, tenditque sub umbras,
Quantus ad æthereum cœli suspectus Olympum.
Hîc genus antiquum terræ, Titania pubes,
Fulmine dejecti fundo volvuntur in imo, &c.

Enfin la septieme demeure fait le séjour des bienheureux, les Champs Elysées.

His demùm exactis, perfecto munere divæ,
Devenêre locos lætos, & amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas, &c.

Je supprime à regret les autres détails admirables que Virgile nous donne des *enfers*, & je ne pense point à mettre à leur place ceux des auteurs qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi; il vaut beaucoup mieux nous attacher à ramener le systême des fictions poétiques à leur véritable origine; & en recherchant celle de la fable des *enfers*, démontrer en général qu'elle vient d'Egypte; après quoi l'on jugera sans peine que la plupart des circonstances dont on l'a embellie dans la suite, sont le fruit de l'imagination des poëtes Grecs & Romains.

Non-seulement Hérodote nous apprend que presque tous les noms des dieux sont venus d'Egypte dans la Grece, mais Diodore de Sicile nous explique, par le secours des

traditions Egyptiennes, la plupart des fables qu'on a débitées sur les *enfers*.

Il y a dit cet excellent auteur, (*liv. I.*) un lac en Egypte au delà duquel on enterroit anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portoit sur le bord de ce lac. Les juges préposés pour examiner la conduite & les mœurs de ceux qu'on devoit faire passer de l'autre côté, s'y rendoient au nombre de quarante; & après une longue délibération, s'ils jugoient celui dont on venoit de faire l'information, digne de la sépulture, on mettoit son cadavre dans une barque dont le batelier se nommoit *Caron*. Cette coutume étoit même pratiquée à l'égard des rois; & le jugement qu'on portoit contre eux étoit quelquefois si sévere, qu'il y en eut qui furent réputés indignes de la sépulture.

La fable rapporte que le Caron des Grecs est toujours sur le lac; celui des Egyptiens avoit établi sa demeure sur les bords du lac Querron. Le Caron des poëtes Grecs exigeoit impitoyablement son péage: celui des Egyptiens ne vouloit pas même faire grace au fils du roi; il devoit justifier au prince régnant, qu'il n'amassoit tant de richesses que pour son service. Le lac des *enfers* étoit formé d'un fleuve: celui du Querron étoit formé des eaux du Nil. Le premier faisoit neuf fois le tour des *enfers*, *novies Styx interfusa*; jamais pays n'a été plus arrosé que l'Egypte; jamais fleuve n'a eu plus de canaux que le Nil.

L'idée de la prison du Tartare, dont une partie, selon Virgile, étoit aussi avant dans la terre que le ciel en est éloigné, ne paroît-elle pas prise du fameux labyrinthe d'Egypte, qui étoit composé de deux bâtimens, dont l'un étoit sous terre? Les crocodiles sacrés que les Egyptiens nourrissoient dans des chambres souterraines, désignent assez clairement les monstres affreux qu'on met dans le royaume de Pluton.

En un mot, il semble qu'aux circonstances près, on trouve en Egypte tout ce qui compose l'*enfer* des poëtes de la Grece & de Rome. Homere dit que l'entrée des *enfers* étoit sur le bord de l'Océan; le Nil est appellé par ce même poëte Ὠκεανός. C'est en Egypte qu'on voit les portes du soleil; elles ne sont autre chose que la ville d'Héliopolis. Les demeures des morts sont marquées par ce grand nombre de pyramides & de tombeaux, où les momies se sont conservées pendant tant de siecles. Caron, sa barque, l'obole qu'on donnoit pour le passage; tout cela est encore tiré de l'histoire d'Egypte. Il est même très-probable que le nom de l'*Achéron* vient de l'Egyptien *Achoucherron*, qui signifie *les lieux marécageux de Caron*; que le Cerbere a pris sa dénomination de quelqu'un des rois d'Egypte, appellé *Chebrès* ou *Kébron*; qu'enfin le nom du *Tartare* vient de l'Egyptien *Dardarot*, qui signifie *habitation éternelle*; qualification que les Egyptiens donnoient par excellence à leurs tombeaux.

Mais sans trop appuyer sur ces étymologies, & moins encore sans compter sur de plus recherchées, par lesquelles Bochart, le Clerc, & autres savans, trouvent chez les Egyptiens le systême complet des *enfers* & des champs élysées; c'est assez d'en connoître la premiere origine, il n'en faut pas demander davantage: *de minimis non curandum*.

Quant aux voyages que les poëtes font faire à leur héros dans les *enfers*, je crois qu'ils n'ont d'autre fondement que les évocations, auxquelles eurent autrefois recours les hommes superstitieux pour s'éclaircir de leur destinée. Orphée, qui avoit été lui-même dans la Thesprotie pour évoquer le fantôme d'Eurydice sa chere épouse, nous en parle comme d'un voyage aux *enfers*, & prend occasion de là de nous débiter tous les dogmes de la théologie païenne sur cette matiere. Les autres poëtes ne manquerent pas de suivre son exemple. Bayle, *réponse aux questions d'un provincial*. *Voyez* Évocation, Manes.

Quoi qu'il en soit, il arriva que les Grecs, contens d'avoir saisi en général les idées des Egyptiens sur l'immortalité des ames, & leur état après la mort, donnerent carriere à leur génie, & inventerent sur ce sujet quantité de fables dont ils n'avoient aucun modele. L'Italie suivit l'exemple des Grecs, & ajouta de nouvelles fictions aux anciennes; telles sont celles du rameau d'or, des furies, des parques, & des illustres scélérats que leurs poëtes placerent dans le Tartare.

Enfin, tant d'autres travaillerent successivement & en différens lieux à former le systême poétique des *enfers*, que ce systême produisit un mêlange monstrueux de fables ridicules, dont tout le monde vint à se moquer. Cicéron rapporte que de son temps il n'y avoit point de vieilles assez sottes pour y ajouter la moindre foi. *Dic, quæso, num, te illa tenent, triceps apud* inferos *Cerberus, Cocyti fremitus, & transvectio Acherontis? Adeòne me delirare censes, ista ut credam?... Quæ anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud* inferos *potenta, extimescat? De nat. deor.* Juvénal nous assure de son côté, que les enfans mêmes croyoient à peine l'ancienne doctrine des *enfers*. Voyez *l'article précédent.*

Cependant, malgré ce changement dans les opinions des particuliers, la pratique du culte public ne changea point de face, ni du temps de Cicéron, ni du temps de Juvénal. On vit subsister les mêmes fêtes, les mêmes processions & les mêmes sacrifices en l'honneur de Pluton, de Proserpine, & des autres divinités infernales, auxquelles personne ne croyoit plus. Tant il est vrai que les particuliers peuvent en matiere de religion se trouver désabusés, & le même culte public subsister. Polybe fait à ce sujet une réflexion par laquelle je finirai cet article.

« Le plus grand avantage, dit ce judicieux historien, qu'ait eu le gouvernement de Rome sur tous les autres états, est une chose généralement décriée, l'idolâtrie & la superstition. Si une société, ajoute-t-il, étoit formée seulement de gens sages, un tel plan n'auroit pas été nécessaire; mais puisque la multitude est toujours agitée de desirs illicites & de passions violentes, il n'y avoit pas d'autre moyen plus sûr de les réprimer, que ce secret de fictions & de terreurs. C'étoit donc prudemment & sagement que les Romains inculquerent dans les esprits le culte de leurs dieux, & la crainte des punitions du Tartare. » *Liv. VI, p. 497. Voyez* SUPERSTITION. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENFER DE BOYLE, (*Chymie.*) vaisseau circulatoire d'un verre fort, composé de plusieurs pieces, qui toutes ensemble font une espece de matras, ayant le col long & étroit & le globe très-applati, imaginé par le célebre Anglois dont il porte le nom, pour faire ce qu'on appelle *le mercure fixé per se. Voyez nos planches. Voyez* MERCURE. (*b*)

* ENFERMER, v. act. Nous disons qu'un corps est *enfermé* dans un autre, lorsque celui-ci forme en tous sens un obstacle entre le premier & notre toucher ou nos yeux.

ENFERRURE, s. f. c'est une des opérations de l'exploitation de l'*ardoise* dans sa miniere. *Voyez l'article* ARDOISE.

ENFICELER UN CHAPEAU, *terme de chapelier*, c'est serrer le bas de la forme avec une ficelle ou cordon à l'endroit que les Chapeliers appellent le *lien. Voyez* CHAPEAU.

ENFILADE, s. f. (*Gramm.*) suite ou continuation de plusieurs choses dispôsées dans une même ligne, ou sur un même fil, comme une *enfilade* de chambres, de portes, de bâtimens, *&c.*

ENFILADE, *en terme de guerre*, se dit des tranchées ou autres lignes qui sont droites, qui peuvent être nettoyées & balayées par le canon de l'ennemi en longueur ou dans leur propre direction, & qui par là sont incapables de défense.

Il faut avoir soin que les tranchées ne soient point *enfilées*, au contraire la ligne de contre-approche doit être *enfilée*, afin qu'on en puisse chasser l'ennemi. Les derniers boyaux des tranchées, c'est-à-dire ceux qui se font au pied du glacis & sur le glacis, sont sujets à être *enfilés*, à cause de leur proximité du chemin couvert. *Voyez* TRANCHÉES. (*Q*)

ENFILADE, *en Architecture*, c'est l'alignement de plusieurs portes de suite dans un appartement. *Voyez* APPARTEMENT. (*P*)

ENFILADE, (*Jardinage.*) se dit de plusieurs salles de verdure qui se communiquent, & qui font un point de vue. (*K*)

ENFILÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des couronnes, annelets, & autres choses rondes & ouvertes qui sont passées dans des fasces, bandes, lance, *&c.* On dit aussi *enfilant.*

Du Faure en Dauphiné, d'azur à trois

couronnes d'or, *enfilées* dans une bande d'azur.

ENFILEMENT DU CABLE. *Voyez* ENFILER.

ENFILER, v. act. (*Gramm.*) Il a deux acceptions assez différentes; il se dit de l'aiguille, & il se dit de plusieurs objets où il y a ouverture. *Enfiler* une aiguille, c'est passer un fil dans son œil; *enfiler* des objets, c'est passer ou un fil ou une verge dans l'ouverture qui y est pratiquée. Ainsi on *enfile* des anneaux; les chandeliers *enfilent* des meches.

ENFILER, (*Marine.*) On dit que le cabestan *enfile* les cables en virant, lorsque le cable tourne en rond autour du cabestan. (*Z*)

ENFILER, *en terme d'Epinglier*, se dit de l'action de passer la tête de l'épingle à l'endroit où elle doit être sertie ou rivée. *Voyez* EPINGLE.

* ENFILER, (*Trictrac.*) Lorsqu'un des deux joueurs *A*, ayant fait son plein, le garde assez long-temps pour que le joueur *B*, ou soit forcé d'empiler toutes ses dames sur la derniere case, ou ne puisse jouer sans battre à faux, ou ne puisse ni passer ses dames, ni les lever, ou ne puisse les lever sans les découvrir, en sorte que perdant presqu'à chaque coup qu'il joue un nombre de points plus ou moins grand; & son adversaire *A* en gagnant à chaque coup qu'il joue un nombre plus ou moins grand, soit en battant les dames découvertes, soit en gardant son plein, celui-ci marque un grand nombre de trous tout de suite; ce nombre de trous s'appelle une *enfilade*; on dit que le joueur *B* est *enfilé*, & cela lui arrive assez souvent pour avoir tenu mal-à-propos.

ENFILEUR, s. m. *en terme d'Epinglier*, se dit de l'ouvrier qui est occupé à passer les têtes dans les branches, & à les préparer à être pressées entre les deux têtoirs.

ENFLAMMÉ, adj. (*Blason.*) se dit d'un cœur dont il sort une flamme: il est le symbole de l'ardeur, du courage, du desir de servir son prince & l'état.

De Saint-Hillaire, en Languedoc; *d'azur au cœur d'or, enflammé de gueules.*

De Cursay de Saint-Maixent, en Saintonge; *d'argent au cœur enflammé de gueules, accompagné en pointe d'un croissant de même.* (*G. D. L. T.*)

* ENFLAMMER, v. act. (*Gramm.*), c'est appliquer le feu à un corps combustible d'une maniere sensible pour les yeux au delà de la surface du corps; le corps seroit seulement échauffé, si le feu n'y étoit sensible que pour le toucher; il seroit seulement ardent ou embrasé, si le feu n'y étoit pas sensible pour les yeux au delà de sa surface.

ENFLÉCHURES, FIGURES, FIGULES, s. f. p. (*Marine.*) ces deux derniers ne sont guere d'usage.

Les *enfléchures* sont des cordes qui traversent les haubans en forme d'échelons, elles servent à monter aux hunes & au haut des mâts. *Voyez Marine, Planche I, n°. 40.* (*Z*)

ENFLER, verbe actif, c'est en général augmenter le volume d'un corps. Il se prend au physique & au moral, au simple & au figuré.

ENFLER DES PARTIES, ENFLER UN MÉMOIRE, (*Commerce.*) c'est y mettre les marchandises qu'on a livrées, à un plus haut prix qu'elles ne valent, ou qu'on n'en est convenu.

On dit aussi *enfler* la dépense d'un compte, pour signifier qu'on y emploie des articles qui n'y peuvent ou n'y doivent point entrer. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, de Chambers.* (*G*)

ENFLER, (*Orfevr.*) *opération de la retrainte*; c'est l'action d'agrandir au marteau sur la bigorne les parties inférieures des pieces d'argenterie, qui doivent former le ventre des pieces, comme aux pots à l'eau, caffetieres, chocolatieres, *&c.*

ENFLURE, s. f. (*Médecine.*) Ce terme est employé pour exprimer en général toute élévation contre nature qui se forme sur la surface du corps, par quelque cause & quelque matiere que ce soit; ainsi on peut dire de toutes les tumeurs, qu'elles sont des *enflures*. Les parties externes affectées de phlegmon, d'éréfipele, de skirrhe, sont toujours plus ou moins enflées; quelquefois même l'affection des parties internes cause une *enflure* qui se montre à l'extérieur, comme l'inflammation, & autre

tumeur du ventricule; les météorifmes qui pouffent en dehors les tégumens, & les font paroître enflés : on dit auffi de la groffeffe qu'elle fait *enfler* le ventre, qu'elle caufe une *enflure* de neuf mois. Le trop d'embonpoint peut auffi être regardé comme une *enflure* produite par la trop grande abondance de graiffe qui fouleve les tégumens, & forme comme une anafarque adipeufe. *Voyez* TUMEUR.

L'ufage a cependant reftraint la fignification du mot *enflure*; on s'en fert particuliérement pour défigner un amas de fluides aériens ou aqueux, qui élevent la peau au deffus de fon niveau ordinaire dans l'état de fanté, foit que cet amas s'étende à toute la furface du corps, foit qu'elle n'aït lieu que dans quelqu'une de fes parties. Si c'eft l'air renfermé fous la peau, qui eft la matiere de l'*enflure*, on l'appelle *emphyfeme*, qui peut être univerfel ou particulier : fi cette efpece d'*enflure* n'eft pas fort étendue, on lui donne le nom de *tumeur emphyfémateufe* : fi la matiere aérienne eft renfermée dans le ventre, & en diftend confidérablement les parois, on nomme cette forte d'*enflure tympanite*, parce que lorfqu'on la frappe, elle raifonne comme un tambour (*voyez* EMPHYSEME TYMPANITE) : fi c'eft la férofité ou toute autre humeur aqueufe, qui gonfle le tiffu cellulaire, on appelle l'*enflure* qui en eft formée, *leucophlegmatie* : *anafarque*, fi elle eft étendue fur toute la furface du corps : on l'appelle *bouffiffure*, fi elle n'affecte que le vifage : *œdeme*, fi elle n'occupe qu'une petite partie : on donne le nom d'*enflure* fimplement aux tumeurs aqueufes ou féreufes, qui affectent les extrêmités du corps, & particuliérement les inférieures.

Si l'*enflure* eft produite par un amas d'eau épanchée, renfermée dans la capacité du bas-ventre, ou dans tout autre cavité particuliere, on la nomme en général *hydropifie*, qui eft auffi diftinguée par différens noms, felon que les liquides épanchés occupent telle ou telle partie. Ainfi l'*enflure* aqueufe de la cavité de l'abdomen eft appellée *afcite*, celle du fcrotum eft appellée *hydrocele*, &c. *Voyez* ANASARQUE, LEUCOPHLEGMATIE, ŒDEME, HYDROPISIE, ASCITE, HYDROCELE, *&c.* (*d*)

ENFLURE, (*Manege, Maréchall.*) terme communément & indéfiniment appliqué à toutes les maladies qui fe montrent extérieurement par l'augmentation du volume naturel d'une partie quelconque, ou d'une portion de cette partie ; mais quoique ce mot femble embraffer toutes les efpeces de tumeurs, nous dirons, pour le réduire à fa véritable fignification, qu'il défigne un gonflement non circonfcrit, accompagné de plus ou de moins de dureté, quelquefois mou, fans inflammation & fans douleur, ou fuivi de l'une & de l'autre.

Toutes les parties extérieures du corps font fujettes à l'*enflure*, il faut néanmoins convenir qu'il en eft qui y paroiffent plus expofées : les unes, à caufe de la contexture plus lâche de leur tiffu, qui permet plus facilement le féjour des humeurs, ainfi que nous le voyons dans les paupières, au fourreau, au fcrotum, *&c.* ; les autres, attendu leur éloignement du centre du mouvement circulaire ; car les liqueurs ne pouvant y participer entiérement de fa force, leur retour eft beaucoup plus pénible : telles font à cet égard les quatre extrêmités, dont la pofition perpendiculaire eft encore un furcroît d'obftacle à la liberté de ce même retour, puifque là les humeurs font obligées de remonter contre leur propre poids.

L'*enflure* peut provenir de caufe interne ou de caufe externe. On doit l'envifager quelquefois comme une maladie particuliere, quelquefois auffi comme un fymptome de maladie. Elle eft formée par l'air dans les emphyfemes, par des humeurs, c'eft-à-dire, par le fang feul dans les contufions, par de la férofité dans les œdemes, *&c.*

L'*enflure* effentielle étant une maladie particuliere, ne demande qu'à être terminée par la réfolution, de quelque efpece qu'elle foit ; quant à celle qui eft un fymptome de maladie, on y remédie en traitant la maladie qu'elle annonce différemment, felon fon génie & fon caractere.

On ne peut par conféquent prefcrire un traitement qu'eu égard à l'*enflure* effentielle. S'il y a douleur & inflammation,

la saignée, un régime modéré & humectant, des topiques anodyns ou légérement résolutifs, un breuvage purgatif enfin administré dans le temps de la résolution de l'humeur, suffiront & rempliront parfaitement notre objet. Si nous n'appercevons ni l'un ni l'autre de ces accidens, nous mettrons d'abord en usage des résolutifs qui auront beaucoup plus d'activité, tels que les spiritueux; & nous réitérons les purgatifs, à moins qu'il ne s'agisse d'une *enflure* emphysémateuse; car en ce cas, ces derniers remedes ne sont pas d'une aussi grande nécessité. (*e*)

Enflure, (*Rhétoriq.*) vice du discours & de ses pensées; fausse image du grand, du pathétique, que le bon sens réprouve: *Tout doit tendre au bon sens...*

L'on peut distinguer deux sortes d'*enflure*: l'une consiste dans des pensées qui n'ont rien d'élevé en elles-mêmes, & qu'un esprit faux s'efforce de rendre grandes, ou par le tour qu'il leur donne, ou par les mots dont il les masque; c'est le nain qui se hausse sur la pointe des pieds, ou qui se guinde sur des échasses pour paroître d'une plus haute taille.

L'autre sorte d'*enflure* est le sublime outré, ou ce que nous appellons assez communément le *gigantesque*. Les choses qui vont au delà du ton de la nature, que l'expression rend avec obscurité, ou qu'elle peint avec plus de fracas que de force, sont une pure *enflure*.

L'*enflure* est dans les mots ou dans la pensée, & le plus souvent dans l'un & dans l'autre: c'est ce que quelques exemples font sentir.

Médée, dans la tragédie qui porte son nom, chez Séneque, s'excitant elle-même à se venger de Jason & des complices de son infidélité, s'écrie: *Quoi! l'auteur de notre race, le soleil voit ce qui se passe, il le voit & se laisse voir? Il parcourt sa route ordinaire dans le ciel, qu'aucun nuage n'obscurcit, ne retourne pas en arriere, & ne reporte pas le jour aux lieux qui l'ont vu naître. O mon pere! laisse, laisse-moi voler dans les airs! Confie les rênes de ton char à mes mains! Permets qu'avec tes guides enflammés, je conduise tes coursiers qui portent le feu de toutes parts!* On sent par ces *puérilités*, que Médée débite avec bien plus d'emphase dans l'original que dans cette traduction, ce que c'est que l'*enflure* du style.

Dans la Pharsale (*liv. VIII, v. 793*), Cordus couvre d'une pierre la fosse dans laquelle il vient de brûler à demi le corps de Pompée. Là dessus Lucain s'écrie: *Il te plaît donc, ô Fortune! d'appeller le tombeau de Pompée, cet indigne endroit où son beau-pere même aime mieux qu'il soit enfermé, que s'il manquoit de sépulture. O main téméraire! pourquoi bornes-tu Pompée dans un sépulcre? Pourquoi renfermes-tu ses manes errans? Il gît dans l'univers, & le remplit jusqu'où la terre manque à la vue de l'Océan qui l'entoure. Renverse ces pierres accusatrices des dieux. Si le mont Œta tout entier est le sépulcre d'Hercule; si Bacchus a pour lui celui de Nise, pourquoi le grand Pompée n'a-t-il qu'une seule pierre? Il peut remplir toutes les campagnes de Lagus, pourvu qu'aucun gazon n'offre son nom aux yeux des voyageurs. Peuples éloignons-nous, & que, par respect pour ses cendres, nos pieds ne foulent aucun endroit des sables arrosés par le Nil.*

Voilà ce que c'est que l'*enflure* du style & des pensées: voilà, de plus, des jeux de mots qui y sont réunis, &, dans quelques endroits, des *Non-senses*, si je puis me servir d'un terme Anglois qui nous manque. En effet, le corps d'un homme est nécessairement borné dans un tombeau de six à sept pieds d'étendue, & celui de Pompée ne pouvoit *remplir toutes les campagnes de Lagus.* Mais Pompée, le grand Pompée avoit rempli l'univers du bruit de ses exploits, & l'immortalité de son nom étoit assurée dans la mémoire des hommes. C'est donc là le monument que Lucain devoit faire valoir dans son ouvrage à la gloire du héros.

Ce que ce poëte dit dans un vers au sujet des Romains tués à la bataille de Pharsale, dont César voulut qu'on laissât pourrir les corps sur la terre, *le ciel couvre celui qui n'a point de sépulcre*, a fourni une réflexion judicieuse au P. Bouhours. « Cette pensée, dit-il, a un éclat qui » frappe d'abord; car c'est quelque chose » de plus noble en apparence d'être cou- » vert

» vert du ciel, que d'être enfermé dans » une tombe : mais, au fond, le seul » usage des monumens est de couvrir des » cadavres pour les garantir des injures de » l'air & des animaux ; ce que ne fait pas » le ciel, qui est destiné à tout autre mi- » nistere. »

Balzac, qui fonda le premier un prix d'éloquence, & qui en a si-bien connu la partie, qui consiste dans la cadence des mots & l'harmonie des périodes ; Balzac, dis-je, tombe ordinairement dans l'*enflure*, lorsqu'il recherche le grand & le pathétique, & c'est toujours ce qu'il recherche. Il mandoit de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur, *je me sauve à la nage dans ma chambre au milieu des parfums ;* pure *enflure de style.* Il écrivoit au premier cardinal de Retz, lors de sa promotion au cardinalat : *vous venez de prendre le sceptre des rois & la livrée des roses ;* exemple d'*enflure* dans le *style* & dans la *pensée.*

Enfin, un grand poëte moderne qui s'est élevé au sublime dans sa paraphrase de quelques pseaumes ; un poëte dont les odes sont si belles, si variées, si remplies d'images ; un poëte encore chez qui le jugement ne le cede point à l'imagination : en un mot, Rousseau lui-même n'a pu éviter de tomber quelquefois dans le défaut dont il s'agit, ne fût-ce que dans son ode sur la naissance du duc de Bourgogne.

Où suis-je ? Quel nouveau miracle
Tient encor mes sens enchantés !
Quel vaste, quel pompeux spectacle
Frappe mes yeux épouvantés !
Un nouveau monde vient d'éclore
L'univers se reforme encore
Dans les abîmes du cahos !
Et pour réparer ses ruines,
Je vois des demeures divines
Descendre un peuple de héros.

Cette strophe entiere n'est qu'une véritable *enflure* dans la pensée & dans l'élocution. *Des yeux épouvantés* par la *pompe* d'un spectacle miraculeux, tandis que tous les autres sens *sont enchantés ;* ensuite *l'univers se reformant* dans un abyme de confusion, après qu'un *nouveau monde* est venu *éclore ;* enfin, un nouvel univers reformé a-t-il des *ruines à réparer*, pour lesquelles il faille qu'un *peuple de héros descende des demeures divines ?*

On voit présentement que, de toutes les especes d'*enflure*, les plus mauvaises sont, ou celles qui consistent dans des idées inintelligibles, parce qu'il faut se faire entendre ; ou celles qui consistent dans la fausseté des pensées, parce qu'on fait tort à son jugement : au lieu que les autres especes d'*enflure*, comme celle qui est contenue dans le passage que j'ai rapporté ci-devant de Séneque, roulent sur un fond réel, sur des pensées qui ont quelque chose de vrai. *Voyez* là dessus les *additions* au traité *du sublime* de Longin.

Tirons de tout ceci deux conséquences ; la premiere, que ceux qui cherchent le pathétique, & qui craignent qu'on ne leur reproche d'être foibles ou secs, sont librement & naturellement portés vers ce vice de l'*enflure*, persuadés que c'est une faute noble de ne tomber que parce qu'on s'éleve.

La seconde conséquence est que les plus grands orateurs & les premiers poëtes, lorsqu'ils veulent traiter le grand & le sublime, ont bien de la peine à se garder de l'*enflure*, & à l'éviter dans la chaleur de l'enthousiasme ; c'est pour cela qu'ils doivent ensuite se défier d'eux-mêmes, relire leurs écrits de sang froid & en juges séveres, avant que de les publier ; enfin, s'il est possible, consulter des amis propres à *censurer*, à *éclairer*, & surtout (comme le dit l'auteur de l'art poétique)

A réprimer des mots l'ambitieuse emphase.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENFLURE, (*Manufact. de draps.*) c'est ainsi qu'on appelle, dans les manufactures de draps d'Aumale, une espece de fil.

ENFONÇAGE, *terme de Tonnelier ;* c'est l'action de mettre le fond à une futaille, quand elle est tout-à-fait remplie de marchandises.

ENFONCEMENT, s. m. *en Architecture*, se dit de la profondeur des fondations d'un bâtiment; c'est pourquoi on a coutume de marquer, dans un devis, que les fondations auront tant d'*enfoncement*. Ce mot se dit aussi de la profondeur d'un puits, dont la fouille se doit faire jusqu'à un certain nombre de pieds au dessous de la superficie des plus basses eaux.

On appelle aussi *enfoncement* la partie reculée d'une façade qui forme un arriere-corps derriere un pavillon, un ressaut, un arriere-corps, *&c.* (*P*)

* ENFONCER, v. act. c'est déplacer dans un corps d'une forme donnée, une certaine portion de sa surface, de maniere que les parties de cette portion soient après le déplacement, plus voisines d'un point quelconque pris au dedans du corps, qu'elles ne l'étoient auparavant. La différence qu'il y a entre *enfoncer* & *creuser*, c'est que pour *enfoncer*, il ne s'agit pas d'enlever au corps quelques-unes de ses parties, au lieu qu'il faut lui en enlever pour le creuser. D'ailleurs, l'action d'*enfoncer*, suppose, de la part du corps, plus de résistance que l'action de creuser; on *enfonce* une porte, on *creuse* un fossé.

ENFONCER *les éperons à un cheval*, (*Maréchal.*) c'est les lui faire sentir avec violence.

ENFONCER, (*Fauconnerie.*) se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie en la poussant jusqu'à la remise; l'épervier vient d'*enfoncer* la perdrix.

ENFONCER, (*Jardinage.*) s'emploie quand les arbres se plantent un peu avant dans la terre; c'est le même terme à peu près qu'*enfouir*.

ENFONCER, *en terme de Layetterie*, c'est joindre ensemble le fond, les côtés, le devant, le dessus & le derriere d'un ouvrage.

ENFONCER, *en terme d'Orfevre*, c'est creuser une piece, & lui donner une certaine capacité de plate qu'elle étoit, ou distinguer le fond d'avec les autres parties; ce terme revient à celui d'*emboutir*, & est la premiere opération de la retrainte.

ENFONCER, *en terme de Planeur*, signifie l'action de faire sortir le bouge du fond, & de le faire distinguer de lui & de l'arrête. On se sert de ce terme *apparemment*, parce que le fond ne paroît tel que quand le bouge est fait.

ENFONÇURE, s. f. (*Chirurg.*) terme général qui signifie un affaissement de plusieurs pieces du crâne qui a été fracassé par quelque coup violent.

Les médecins Grecs distinguent trois especes d'*enfonçures* du crâne; savoir, l'*ecpiesme*, l'*engissome* & le *camarose*. L'ecpiesme, que les François appellent *enfonçure avec esquilles*, est une *enfonçure* du crâne où les esquilles piquent & blessent la dure-mere. L'engissome, nommée par nos chirurgiens *embarure*, est une *enfonçure* de quelques esquilles détachées, qui s'insinuent entre le crâne & la dure-mere. Le camarose, que nous appellons *voiture*, est une *enfonçure* de quelques pieces d'os, dont le milieu s'éleve & forme une espcece de voûte. Il est néceffaire de connoître la différente signification de ces termes de l'art, pour entendre les auteurs Grecs & François, lorsqu'ils emploient les uns ou les autres dans leurs écrits, en parlant des diverses blessures du crâne; il est vrai que la connoissance des mots ne fait pas la science, mais elle y conduit, elle y sert d'entrée. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENFONÇURE *de mangeoire*. *Voyez* MANGEOIRE.

ENFONÇURE, *terme de Tonnelier*. C'est ainsi qu'on appelle les douves qu'on emploie à faire les fonds des tonneaux. Le mairrain qui sert à la tonnellerie se distingue en mairrain d'*enfonçure*, & mairrain à faire des douves; ce dernier est le plus long, le premier est le plus large. *Voyez* MAIRRAIN.

ENFONÇURE, c'est chez *les Vanniers* une aire qui remplit le fond d'une piece depuis son centre jusqu'à le circonférence.

ENFORCIR, v. n. (*Maréchal.*) prendre des forces, devenir fort & vigoureux, ce cheval *enforcit* tous les jours, il a *enforci* de moitié & *enforcira* encore.

ENFORESTER, (*Hist. ancienne & moderne.*) suivant l'usage de l'Angleterre,

c'est mettre une terre en forêt royale. *Voyez* FORÊT.

En ce sens *enforester* est opposé à *desenforester*. *Voyez* DESENFORESTER.

Guillaume le conquérant & ses successeurs continuerent, pendant plusieurs regnes, d'*enforester* les terres de leurs sujets; jusqu'à ce qu'enfin la lésion devint si notoire & si universelle, que toute la nation demanda qu'on remît les choses dans l'état où elles étoient d'origine; ce qui fut enfin accordé, & en conséquence il y eut des commissaires nommés pour faire la visite & l'arpentage des terres nouvellement *enforestées*, desquelles on restitua le libre usage aux propriétaires, & ces terres desenforestées furent appellées *purlieux*. *Chambers*. (G)

EN-FORME, (*Blason.*) se dit du lievre qui paroît arrêté & en repos, comme lorsqu'il est en son gîte dans le creux d'un sillon. Ce mot vient de la préposition *en*, & du mot Latin *forma*; parce que le lievre ainsi placé se trouve dans un espace creux qui représente sa forme, sa capacité, son étendue.

De Perrin, à Paris; *d'azur à un arbre au naturel, au lievre d'argent en-forme au pied de l'arbre*. (*G. D. L. T.*)

ENFORMER, *en terme de Chaudronnier*, c'est donner en gros à une piece la forme qu'elle doit avoir quand elle sera finie. C'est proprement ébaucher & distinguer les parties les unes d'avec les autres sans les finir.

ENFOUIR, v. act. (*Jardinage.*) se dit du fumier qu'on enterre pour faire des couches sourdes; ou des lits qu'on met au fond des terreins qui doivent être effondrés.

ENFOURCHEMENT, s. m. (*coupe des pierres.*) est l'angle formé par la rencontre de deux douilles de voûte qui se rencontrent; les voussoirs qui les lient ont deux branches, dont l'une est dans une voûte, & l'autre dans la contiguë. *Voyez* VOUTE D'ARRESTE. (*D*)

* ENFOURCHURE, s. f. (*Venerie.*) Il se dit de la tête du cerf, lorsque l'extrémité du bois, se divisant en deux pointes, forme la fourche.

ENFOURER, c'est, *en terme de batteur*, l'action d'envelopper les outils dans des fourreaux, *voyez* FOURREAUX, pour les empêcher de prendre des formes & des situations désavantageuses.

ENFOURNER, *en terme de Boulanger*, c'est mettre le pain au four après qu'il est levé pour l'y faire cuire. La grosseur & l'épaisseur du pain détermine le temps qu'on doit l'y laisser; les pains de quatre, de huit & de douze livres n'y doivent rester que trois quarts-d'heure, ou une heure tout au plus.

ENFUMER, v. act. (*Gramm.*) c'est exposer à la fumée.

ENFUMER, *noircir un tableau*. *Enfumé* se dit, *en peinture*, d'un tableau fort vieux que le temps a noirci. Quelquefois on *enfume* des tableaux modernes pour leur donner un air d'antiquité. C'est une ruse de brocanteur pour tirer parti de la manie de ceux qui ne veulent pas qu'il y ait rien de beau que ce qui est ancien, ni de vigoureux que ce qui est noir. (*R*)

ENGADME, (*Géogr. mod.*) vallée de Suisse située dans le pays des Grisons, elle se divise en haute & basse; elle est dans la ligne de la Maison-Dieu.

ENGAGE, *ou* VIF GAGE, s. m. (*Jurisprud.*) dont parlent les *articles 54 & 55* de la coutume de Bretagne, est un contrat par lequel le débiteur donne à son créancier la jouissance d'un héritage à condition d'en imputer les fruits sur le principal qui lui est dû: ce qui est opposé à l'*antichrese* ou *mort-gage*, dans lequel les fruits sont donnés au créancier en compensation des intérêts à lui dus. M. Hevin a fait une savante dissertation pour établir cette distinction de l'*engage* d'avec l'*antichrese*, où il releve l'erreur dans laquelle est tombé M. d'Argentré, qui dit que l'*engage* est la même chose que l'*antichrese* du droit Romain. *Voyez les arrêts de Bretagne*, par Frain, *avec les notes* d'Hévin, *tome I, plaidoyer 77, observation 33, p. 312*. Cet *engage* paroît être la même chose que l'*engagement*. *Voyez, ci-après*, ENGAGEMENT. (*A*)

ENGAGÉ. (*Commerce*) On nomme ainsi aux Antilles ceux qui s'engagent avec les habitans des isles pour les servir pendant trois ans. On les appelle plus communé-

ment *trente-six mois*, à cause des trois années composées de douze mois chacune pour lesquelles ils s'engagent.

Comme notre commerce d'Amérique, tant dans les isles que dans la terre ferme, ne peut se soutenir que par le travail de ces *engagés*, il y a sur cette matiere plusieurs réglemens, & particuliérement ceux du 16 novembre 1716, du 20 mai 1721, & du 15 février 1724.

Celui de 1716 assujettit les négocians François qui envoient des vaisseaux dans nos colonies, d'y embarquer un certain nombre d'*engagés* à proportion de la force de leur bâtiment, à peine de deux cens livres d'amende contre ceux qui ne rapporteroient pas des certificats de la remise de ces *engagés* dans les colonies; permettant au surplus de compter pour deux *engagés* tout homme qui sauroit un métier; comme de maçon, tailleur, charpentier, &c.

L'*ordonnance de 1721* convertit le réglement de 1716 dans l'alternative d'envoyer un certain nombre d'*engagés*, ou de payer pour chacun d'eux la somme de soixante livres à l'amirauté. Mais les négocians ayant abusé de cette indulgence, en présentant aux bureaux des classes du port de leur embarquement, des particuliers qu'ils disoient *engagés*, quoiqu'il n'en fût rien, qu'ils renvoyoient après les avoir fait passer en revue, & pour la décharge desquels ils se contentoient de rapporter des certificats de désertion. Le réglement de 1724 ordonne que, sans nul égard à ces certificats de désertion, les négocians & capitaines de vaisseaux assujettis au transport des *engagés* paieront 60 livres pour chaque *engagé*, & 120 livres pour chaque *engagé* de métier qu'ils n'auront pas remis aux isles, & dont ils ne rapporteront pas un certificat. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers, & réglemens du Comm.* (*G*)

ENGAGÉ, ou *trente-six mois.* (*Marine.*) On donnoit ce nom en France à ceux qui veulent passer aux isles de l'Amérique pour chercher à travailler & y faire quelque chose, & n'ayant pas le moyen de payer leur passage, s'engageoient avec un capitaine pour trois années entieres, & ce capitaine cédoit l'*engagé* à quelque habitant des isles qui l'employoit & le faisoit travailler pendant les trois années, après lesquelles il étoit libre. Ce marché ne se fait plus aujourd'hui. Les Anglois passoient aussi des *engagés* dans leurs colonies, mais l'engagement étoit de sept ans.

ENGAGEMENT, s. m. (*Droit nat. Morale.*) obligation que l'on contracte envers autrui.

Les *engagemens* que l'on prend de soi-même envers autrui, sont des stipulations positives, par lesquelles on contracte quelque obligation où l'on n'étoit point auparavant.

Le devoir général que la loi naturelle prescrit ici, c'est que chacun tienne inviolablement sa parole, & qu'il effectue ce à quoi il s'est engagé par une promesse ou par une convention verbale. Sans cela, le genre humain perdroit la plus grande partie de l'utilité qui lui revient d'un tel commerce de services. D'ailleurs, si l'on n'étoit pas dans une obligation indispensable de tenir sa promesse, personne ne pourroit compter sur les secours d'autrui; on appréhenderoit toujours un manque de parole qui arriveroit aussi très-souvent. De là naîtroient mille sujets légitimes de querelles & de guerres.

On s'engage, ou par un acte obligatoire d'une part seulement, ou par un acte obligatoire des deux côtés; c'est-à-dire, que tantôt il n'y a qu'une seule personne qui entre dans quelque *engagement* envers une ou plusieurs autres, & tantôt deux ou plusieurs personnes s'engagent les unes envers les autres. Dans le premier cas, c'est une promesse gratuite, & dans l'autre, une convention. *Voyez* PROMESSE, CONVENTION.

Il y a une chose absolument nécessaire, pour rendre valables & obligatoires les *engagemens* où l'on entre envers autrui, c'est le consentement volontaire des parties. Aussi tout *engagement* est nul, lorsqu'on y est forcé par une violence injuste de la part de celui à qui l'on s'engage; mais le consentement d'une partie ne lui impose actuellement aucune obligation, sans l'acceptation réciproque de l'autre.

Pour former un *engagement* valable, il faut en général, que ce à quoi l'on s'engage, ne soit pas au dessus de nos forces,

ni de plus défendu par la religion ou par la loi ; autrement on eſt, ou fou, ou criminel. Perſonne ne peut donc s'engager à une impoſſibilité abſolue. Il eſt vrai que l'impoſſibilité en matiere d'*engagement* n'eſt telle pour l'ordinaire, que par rapport à certaines perſonnes, ou par l'effet de certains accidens particuliers, mais cela n'importe, l'*engagement* n'en eſt pas moins nul. Par exemple, s'il ſe trouve qu'une maiſon de campagne qu'on avoit louée, ait été conſumée par le feu ſans qu'on en ſût rien de part ni d'autre, on n'eſt tenu à rien, & l'*engagement* tombe.

Il eſt clair encore que perſonne ne peut s'engager validement à une choſe illicite ; mais il n'y a que les choſes illicites en elles-mêmes, ſoit de leur nature ou à cauſe de la prohibition des loix civiles entre concitoyens qui les connoiſſent, qui aient la vertu de rendre nulle une convention, d'ailleurs revêtue des qualités requiſes.

Il n'eſt pas moins certain que l'on ne ſauroit s'engager validement, au ſujet de ce qui appartient à autrui, ou de ce qui eſt déjà engagé à quelqu'autre perſonne.

Il y a des *engagemens* abſolus & des *engagemens* conditionnels ; c'eſt-à-dire, que l'on s'engage ou abſolument & ſans réſerve, ou en ſorte que l'on attache l'effet & la validité de l'*engagement* à quelque événement, qui eſt, ou purement fortuit, ou dépendant de la volonté humaine ; ce qui a lieu ſur-tout en matiere de ſimple promeſſe.

Enfin, on s'engage non-ſeulement par ſoi-même, mais encore par l'entremiſe d'un tiers que l'on établit pour interprete de notre volonté, & porteur de notre parole auprès de ceux à qui l'on promet ou avec qui l'on traite ; lorſqu'un tel entremetteur ou procureur a exécuté de bonne foi & exactement la commiſſion qu'on lui avoit donnée, on entre par là dans un *engagement* valide envers l'autre partie, qui a regardé ce procureur, & qui a eu lieu de le regarder, comme agiſſant en notre nom & par notre ordre.

Voilà des principes généraux de droit naturel ſur les *engagemens*. Leur obſervation eſt ſans contredit un des plus grands & des plus inconteſtables devoirs de la morale. Si vous demandez à un chrétien qui croit des récompenſes & des peines après cette vie, pourquoi un homme doit tenir ſon *engagement*, il en rendra cette raiſon, que Dieu qui eſt l'arbitre du bonheur & du malheur éternel nous le recommande. Un diſciple d'Hobbes à qui vous ferez la même queſtion, vous dira que le public le veut ainſi, & que le *Léviathan* vous punira ſi vous faites le contraire. Enfin un philoſophe païen auroit répondu à cette demande, que de violer ſa promeſſe, c'étoit faire une choſe déshonnête, indigne de l'excellence de l'homme & contraire à la vertu, qui éleve la nature humaine au plus haut point de perfection où elle ſoit capable de parvenir.

Cependant quoique le chrétien, le païen, le citoyen, reconnoiſſent également par différens principes le devoir indiſpenſable des *engagemens* qu'on contracte ; quoique l'équité naturelle & la ſeule bonne foi obligent généralement tous les hommes à tenir leurs *engagemens*, pourvu qu'ils ne ſoient pas contraires à la religion, à la morale ; la corruption des mœurs a prouvé de tout temps que la pudeur & la probité n'étoient pas d'aſſez fortes digues pour porter les hommes à exécuter leurs promeſſes. Voilà l'origine de tant de loix au ſujet des conventions dans tous les pays du monde. Voilà ce qui, dans le droit François, accable la juſtice de tant de clauſes, de conditions & de formalités ſur cet article, que les parchemins inventés avec raiſon pour faire convenir ou pour convaincre les hommes de leurs *engagemens*, ne ſont malheureuſement devenus que des titres pour ſe ruiner en procédures, & pour faire perdre le fond par la forme. Si les hommes ſont juſtes, ces formules ſont d'ordinaire inutiles ; s'ils ſont injuſtes, elles le ſont encore très-ſouvent, l'injuſtice étant plus forte que toutes les barrieres qu'on lui oppoſe. Auſſi pouvons-nous juſtement dire de nos *engagemens* ce qu'Horace diſoit de ceux de ſon temps :

> *Adde Cicutæ*
> *Nodoſi tabulas centum, mille adde catenas,*
> *Effugiet tamen hæc ſceleratus vincula Proteus.*
> *Lib. II. Sat. 3, 69.*

Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

Engagement, (*Jurisfpr.*) Il y a des *engagemens* fondés fur la nature; tels que les devoirs réciproques du mariage, ceux des peres & meres envers les enfans, ceux des enfans envers les peres & meres, & autres femblables qui réfultent des liaifons de parenté ou alliance, & des fentimens d'humanité.

D'autres font fondés fur la religion; tels que l'obligation de rendre à Dieu le culte qui lui eft dû, le refpect dû à fes miniftres, la charité envers les pauvres.

D'autres *engagemens* encore font fondés fur les loix civiles; tels font ceux qui concernent les devoirs refpectifs du fouverain & des fujets, & généralement tout ce qui concerne différens intérêts des hommes, foit pour le bien public, foit pour le bien de quelqu'un en particulier.

Les *engagemens* de cette derniere claffe réfultent quelquefois d'une convention expreffe ou tacite; d'autres fe forment fans convention directe, avec la perfonne qui y eft intéreffée, mais en vertu d'un contrat fait avec la juftice, comme les *engagemens* des tuteurs & curateurs: d'autres ont lieu abfolument fans aucune convention; tels que les *engagemens* réciproques des cohéritiers & colégataires qui fe trouvent avoir quelque chofe de commun enfemble, fans aucune convention: d'autres encore naiffent d'un délit ou quafi-délit, ou d'un cas fortuit: d'autres enfin naiffent du fait d'autrui; tels que les *engagemens* des peres par rapport aux délits & quafi-délits de leurs enfans; & ceux des maîtres, par rapport aux délits & quafi-délits de leurs efclaves ou domeftiques; & les *engagemens* dont peuvent être tenus ceux dont un tiers a géré les affaires à leur infu.

Tous ces différens *engagemens* font volontaires ou involontaires: les premiers font ceux qui réfultent d'une convention expreffe ou tacite: les autres font ceux qui naiffent d'un délit ou quafi délit, d'un cas fortuit.

Enfin, toutes fortes d'*engagemens* font fimples ou réciproques: les premiers n'obligent que d'un côté: les autres font fynallagmatiques, c'eft-à-dire, obligatoires des deux côtés. *Voyez* Contrat & Obligation; *voyez auffi* l'auteur des loix civiles, en fon *traité des loix, chap. ij & fuiv.*, & *liv. II*, *de la premiere partie*. (*A*)

Engagement d'un Bien: ce terme, pris dans le fens le plus étendu, peut s'appliquer à tout acte par lequel on oblige un bien envers une autre perfonne, comme à titre de gage ou d'hypotheque. *Voyez* Gage & Hypotheque.

Ce même terme *engagement*, fignifie auffi l'acte par lequel on en cede à quelqu'un la jouiffance pour un temps.

Il y a deux fortes d'*engagemens* pour les biens.

Les uns font faits par le débiteur au profit du créancier, pour fûreté de fa créance; & ces *engagemens* fe font en deux manieres différentes; favoir, par forme d'antichrefe, ou par forme de contrat pignoratif. *Voyez* Antichrese & Contrat pignoratif.

L'autre forte d'*engagement* eft celle qui contient une efpece d'aliénation faite fous la condition expreffe ou tacite, que l'ancien propriétaire pourra exercer la faculté de rachat, foit pendant un certain temps, ou même à perpétuité.

Les ventes à faculté de réméré, & les baux emphythéotiques, ne font proprement que des *engagemens*.

Mais, dans l'ufage, on ne donne guere ce nom qu'aux antichrefes, contrats pignoratifs, & aux aliénations que le roi fait en certains cas de quelques portions du domaine de la couronne. *Voyez* Engagement du Domaine. (*A*)

Engagement du Domaine de la Couronne, eft un contrat par lequel le roi cede à quelqu'un un immeuble dépendant de fon domaine, fous la faculté de pouvoir, lui & fes fucceffeurs, le racheter à perpétuité toutes fois & quantes que bon leur femblera.

L'étymologie du mot *engagement* vient de *gage*, & de ce que l'on a comparé ces fortes de contrats aux *engagemens* ou antichrefes, que le débiteur fait au profit de fon créancier.

Il y a néanmoins cette différence entre l'*engagement* ou antichrefe que fait un débiteur, & l'*engagement du domaine du roi*, que le premier, dans les pays où il eft permis, ne peut être fait qu'au profit du créancier,

lequel ne gagne pas les fruits ; ils doivent être imputés sur le principal, l'*engagement* n'étant à son égard qu'une simple sûreté : au lieu que l'*engagement du domaine du roi* peut être fait tant à prix d'argent, que pour plusieurs autres causes ; & l'engagiste gagne les fruits jusqu'au rachat, sans les imputer sur le prix du rachat, au cas qu'il lui en soit dû.

Le domaine de la couronne, soit ancien ou nouveau, grand ou petit, est inaliénable de sa nature ; c'est pourquoi les actes par lesquels le roi cede à quelqu'un une portion de son domaine, ne sont considérés que comme des *engagemens* avec faculté de rachat.

Ce grand principe a été long-temps ignoré : les *engagemens du domaine* proprement dit étoient cependant déjà connus dès l'an 1311, comme il paroît par une ordonnance de Philippe-le-Bel ; mais on admettoit aussi alors plusieurs autres manieres d'aliéner le domaine ; savoir, la concession à titre d'apanage, l'assiete des terres pour les dots & douaires des reines & filles de France, & l'inféodation qui étoit alors différente de l'*engagement*.

Présentement les apanages ne passent plus, comme autrefois, à tous les héritiers mâles ou femelles indistinctement ; ils sont reversibles à la couronne à défaut d'hoirs mâles.

Les terres du domaine ne sont plus données purement & simplement en mariage, mais seulement en paiement des deniers dotaux, & comme un *engagement* ou espece de vente à la faculté de rachat. Les terres données pour le douaire des reines, ne sont qu'en usufruit : ainsi il n'y a point d'aliénation.

Les inféodations du domaine faites à prix d'argent, ou pour récompense de services réels & exprimés dans l'acte avant l'ordonnance de 1566, ne sont pas sujettes à révocation comme les simples dons. Il y a d'autres inféodations du domaine qui ont été faites depuis cette ordonnance, en conséquence des édits du mois d'avril 1574, mars 1587, septembre 1591, 4 septembre & 23 octobre 1592, 25 février 1594, mars 1619, mars 1635, mars 1639, septembre 1645, décembre 1652, avril 1667, 1669 ; 7 avril 1672, mars & 19 juillet 1695, 13 mars, 3 avril & 4 septembre 1696, 13 août 1697, avril 1702, 2 avril & 26 septembre 1703, août 1708, & 9 mars 1715 : mais quoique plusieurs de ces édits & déclarations aient ordonné la vente des domaines à titre d'inféodation & de propriété incommutables & à perpétuité, on tient pour maxime que toutes ces inféodations faites moyennant finance, & qui emportent diminution du domaine, en quelques termes qu'elles soient conçues, ne sont toujours que des *engagemens* sujets au rachat perpétuel, comme il est dit par les édits de 1574, 1587, & plusieurs autres édits & déclarations postérieurs : à plus forte raison quand les inféodations participent de l'*engagement*, & qu'elles sont faites en rentes & en argent.

On distingue néanmoins les *engagemens* qui sont faits à titre d'inféodation, de ceux qui ne sont point faits à ce titre, & que l'on appelle *engagemens simples*. Les premiers donnent aux seigneurs engagistes un droit un peu plus étendu ; ils jouissent *quasi domini*, des domaines qui leur sont engagés, & participent à certains droits de fief & honorifiques : au lieu que les simples engagistes ne sont proprement que des créanciers antichréfistes, qui jouissent du domaine engagé pour l'intérêt de l'argent qu'ils ont prêté au roi ; du reste, ceux qui ont acquis un bien du domaine à titre d'inféodation, ne sont toujours qualifiés que d'*engagistes* comme les autres, ainsi qu'on le voit dans tous les édits & déclarations intervenus sur cette matiere depuis 1667.

On ne doit pas confondre avec les *engagemens*, les inféodations des domaines du roi, lorsqu'elles sont faites sans aucun paiement de finance, sous la condition par l'inféodataire d'améliorer le domaine inféodé, comme de défricher ou dessécher un terrein, d'y bâtir ou planter, *&c.*, & sous la réserve de la suzeraineté, emportant foi & hommage, droits seigneuriaux & féodaux ; ou de la directe, cens & surcens, emportant lods & ventes, saisine, & autres droits dus aux mutations des fiefs ou des rotures, suivant qu'ils sont fixés par les coutumes, ou stipulés par les contrats d'inféodation.

Ce qui a donné lieu quelquefois de confondre ces sortes d'inféodations avec les

engagemens, eſt que par différens édits qui ont ordonné l'aliénation des domaines du roi à titre *d'engagement*, pour accréditer ces *engagemens*, on les a aſſimilé aux inféodations, en ordonnant que les engagiſtes jouiroient des domaines engagés à titre d'inféodation; on y a même ſouvent ajouté la réſerve au roi, de la ſuſeraineté & de la directe. La plus grande partie des aliénations des juſtices a été faite à ce titre d'inféodation & ſous ces réſerves, & quoiqu'il y ait eu des finances payées lors de ces aliénations, on doute encore ſi l'on doit conſidérer les aliénations de ces juſtices, faites depuis plus d'un ſiecle ſous la réſerve de la ſuſeraineté & du reſſort, comme des aliénations des autres portions utiles du domaine du roi. Si on admettoit un pareil principe, on expoſeroit la plus grande partie des propriétaires des terres & fiefs à être privés de leurs juſtices, dans leſquelles le roi auroit droit de rentrer comme n'étant poſſédées qu'à titre d'*engagement* : ce qui auroit bien des inconvéniens.

Sans entrer dans cette queſtion, il eſt conſtant que toutes ces aliénations des portions des domaines du roi, faites ſans finance & au ſeul titre d'inféodation, ſous la réſerve de la ſuſeraineté, de la féodalité, de la directe, cenſive & ſurcens, emportant droits ſeigneuriaux, lods & ventes aux mutations, ne ſont point compris dans la claſſe des *engagemens des domaines*.

L'objet de l'inféodation eſt toujours, que l'inféodation étant propriétaire incommutable améliorera le domaine inféodé, & que par ces améliorations, les droits qui ſeront payés au roi, lors des ventes & autres mutations, deviennent ſi conſidérables, que le roi ſoit plus qu'indemniſé de la valeur du fonds qu'il a inféodé.

Il y a lieu de préſumer que c'eſt par des inféodations que ſe ſont faits les établiſſemens des fiefs, de la directe, & des cenſives; toutes les directes qui appartiennent au roi ſur les maiſons de la ville de Paris, ne proviennent que d'inféodations faites des terreins qui appartenoient à ſa majeſté, & qui ont été par elle inféodés. Sans remonter aux temps reculés, il a été fait dans le dernier ſiecle pluſieurs de ces inféodations par le roi, de ſemblables terreins; tels que ſont ceux que l'on comprend ſous la dénomination d'*iſle du Palais*, où ſont ſituées la rue Saint-Louis, la rue de Harlay, le quai des Orfevres, la place Dauphine, les ſalles neuves du Palais, les cours qui les environnent, appellées l'une la *cour Neuve*, l'autre la *cour de la Moignon* : tous ces terreins ont été concédés à titre d'inféodation, ſous la réſerve de directe & de cenſives: toutes les fois que les propriétaires ont été inquiétés pour taxes, ou ſous d'autres prétextes, comme détempteurs de terreins du domaine du roi aliénés, ils ont été déchargés par des arrêts du conſeil.

Les inféodations ne peuvent donc en général être miſes dans la claſſe des *engagemens du domaine*, que quand elles ſont faites moyennant finance, & qu'elles emportent une véritable aliénation & diminution du domaine.

Toute aliénation du domaine & droits en dépendans, à quelque titre qu'elle ſoit faite, excepté le cas d'apanage ou d'échange, n'eſt donc véritablement qu'un *engagement*, ſoit que l'acte ſoit à titre d'*engagement*, ou à titre d'inféodation; que ce ſoit à titre de vente, donation, bail à cens ou à rente, bail emphytéotique, ou autrement : & quand même le titre porteroit que *c'eſt pour en jouir à perpétuité & incommutablement*, ſans parler de la faculté de rachat; cette faculté y eſt toujours ſous-entendue, & elle eſt tellement inhérente au domaine du roi, qu'on ne peut y déroger, & qu'elle eſt impreſcriptible comme le domaine.

L'ordonnance de Blois, *art.* 333 & 334, diſtingue à la vérité la vente du domaine d'avec le ſimple *engagement* : mais il eſt ſenſible que les principes de cette matiere n'étoient point encore développés alors comme il faut; & ſelon les principes qui réſultent des ordonnances poſtérieures, il eſt conſtant que l'aliénation du domaine, faite à titre de vente, ne peut pas avoir plus d'effet que celle qui eſt faite ſimplement à titre d'*engagement*.

L'engagiſte a même moins de droit qu'un acquéreur ordinaire à charge de rachat. En effet celui qui peut faire tous les actes de propriétaire juſqu'à ce que le rachat ſoit exercé, & ce quand le temps du rachat eſt expiré, il devient propriétaire incommutable;

mutable : au lieu que l'engagifte du domaine n'eft en tout temps qu'un fimple acquéreur d'ufufruit, qui a le privilege de tranfmettre fon droit à fes héritiers ou ayans-caufe.

La propriété du domaine engagé demeurant toujours pardevers le roi, il s'enfuit par une conféquence naturelle, que l'engagifte ne doit point de foi & hommage, ni de droits feigneuriaux, foit pour la premiere acquifition, foit pour les autres mutations qui furviennent de la part du roi, ou de celle de l'engagifte. Quelque claufe qu'il y ait au contraire dans l'*engagement*, les chambres des comptes ne doivent jamais admettre les engagiftes à l'hommage des domaines engagés, fi ce n'eft par rapport aux juftices ; comme on l'a expliqué ci-devant pour les autres *engagemens :* cela feroit d'une trop dangereufe conféquence, & la chambre des comptes de Paris ne s'écarte jamais de ce principe.

Il ne peut pas, comme l'apanager, fe qualifier duc, comte, marquis, ou baron d'une telle terre, mais feulement *feigneur par engagement* de cette terre, fi ce n'eft que l'*engagement* contînt permiffion de prendre ces qualités.

Quand le chef-lieu d'une grande feigneurie eft engagé, les mouvances féodales qui en dépendent, & la juftice royale qui eft attachée au chef-lieu, & tous les droits honorifiques, demeurent réfervés au roi ; la juftice s'y rend toujours en fon nom : on y ajoute feulement en fecond celui du feigneur engagifte, mais celui-ci n'a point collation des offices, il n'en a que la nomination, & les officiers font toujours officiers royaux ; s'il fait mettre un poteau en figne de juftice, les armes du roi doivent y être marquées : il peut feulement mettre les fiennes au deffous. Il n'a point droit de litre, ou de ceinture funebre ; il ne peut recevoir les foi & hommage, aveux & déclarations, ni donner les enfaifinemens : il a feulement tous les droits utiles du domaine engagé, excepté les portions qui ont été aliénées aux officiers du domaine, antérieurement aux *engagemens*, conformément à plufieurs réglemens, & notamment à l'édit du mois de décembre 1743.

Mais quand le roi engage feulement quelque dépendance du chef-lieu de la feigneurie, & qu'il engage auffi la juftice, alors c'eft une nouvelle juftice feigneuriale qui s'exerce au nom du feigneur ; il a la collation des offices, & tous les droits utiles & honorifiques, à l'exception néanmoins des droits qui font une fuite des mouvances du chef-lieu, lefquelles dans ce cas demeurent réfervées au roi, conformément à l'édit du 15 mai 1715.

Les droits de patronage, droits honorifiques, droits de retrait féodal, ne font point comptés au nombre des droits utiles ; de forte que l'engagifte ne les a point, à moins qu'ils ne lui aient été cédés nommément.

Tout contrat d'*engagement* doit être regiftré en la chambre des comptes.

Les acquifitions que l'engagifte fait dans la mouvance du domaine qui lui eft engagé, foit par la voie de retrait, ou autrement, ne font point réunies au domaine.

L'engagifte peut, pendant fa jouiffance, fous-inféoder, ou donner à cens ou rente quelque portion du domaine qu'il tient par *engagement :* mais en cas de rachat de la part du roi, toutes ces aliénations faites par l'engagifte font révoquées, & le domaine rentre franc de toute hypotheque de l'engagifte.

Cependant jufqu'au rachat, l'engagifte peut difpofer comme bon lui femble du domaine ; il eft confidéré comme propre dans fa fucceffion ; le fils aîné y prend fon droit d'aineffe ; le domaine engagé peut être vendu par l'engagifte, fes héritiers ou ayans-caufe ; il peut être faifi & décreté fur eux : mais tout cela ne préjudicie point au rachat.

Tant que l'*engagement* fubfifte, l'engagifte doit acquitter les charges du domaine ; telles que les gages des officiers, & autres preftations annuelles, pour fondation ou autrement, entretenir les bâtimens, prifons, ponts, chemins, chauffées, fournir le pain des prifonniers, payer les frais de leur tranfport, & généralement tous les frais des procès criminels où il n'y a point de partie civile ; gages d'officiers, rentes, revenant-bons, décharges & épices des comptes des domaines : mais cet édit n'a pas été par-tout pleinement exécuté. L'édit

d'octobre 1705 a ordonné que les engagistes rembourseroient les charges locales, telles que le paiement des fiefs & aumônes; à l'effet de quoi il est obligé d'en remettre le fonds au receveur des domaines & bois, lequel rapporte au jugement de son compte, les pieces justificatives de l'acquittement desdites charges.

Loyseau, en son *traité des offices*, & Chopin en son *traité du domaine*, ont parlé des *engagemens*; mais quoique ces auteurs aient dit d'excellentes choses, il faut prendre garde que leurs principes ne sont pas toujours conformes au dernier état de la jurisprudence sur cette matiere.

On peut aussi voir ce que Guyot en a dit en son *traité des fiefs, tome VI*, & en ses *observations sur les droits honorifiques*. *Voyez* DOMAINE. (*A*)

ENGAGEMENT, s. m. (*Hist. mod.*) nom donné aux vœux des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. Je n'en dirai qu'un mot d'après M. de Sainte-Palaye, & seulement pour crayonner une des plus singulieres extravagances dont l'homme soit capable.

Les chevaliers qui formoient des entreprises d'armes, soit courtoises, soit à outrance, c'est-à-dire, meurtrieres, chargeoient leurs armes de chaînes, ou d'autres marques attachées par la main des dames, qui leur accordoient souvent un baiser, moitié oui, moitié non, comme celui que Saintré obtint de la sienne.

Cette chaîne ou ce signe, quel qu'il fût, qu'ils ne quittoient plus, étoit le gage de l'entreprise dont ils juroient l'exécution, quelquefois même à genoux, sur les Evangiles. Ils se préparoient ensuite à cette exécution par des abstinences, & par des actes de piété qui se faisoient dans une église où ils se confessoient, & dans laquelle ils devoient envoyer au retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, tantôt celles qu'ils avoient remportées sur leurs ennemis.

On pourroit faire remonter l'origine de ces especes d'enchaînemens jusqu'au temps de Tacite, qui rapporte quelque chose de semblable des Cattes dans ses *mœurs des Germains*. Je crois pourtant qu'il vaut mieux la borner à des siecles postérieurs, où les débiteurs insolvables devenant esclaves de leurs créanciers, & proprement esclaves de leur parole, comme nous nous exprimons, portoient des chaînes de même que les autres serfs, avec cette seule distinction, qu'au lieu de fers ils n'avoient qu'un anneau de fer au bras. Les pénitens, dans les pélérinages auxquels ils se vouoient, également débiteurs envers l'église, porterent aussi des chaînes pour marque de leur esclavage; & c'est de là sans doute que nos chevaliers en avoient pris de pareilles, pour acquitter ce vœu qu'ils faisoient d'accomplir leurs entreprises d'armes.

Ces emprises une fois attachées sur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de plusieurs années, suivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui, s'offrant de faire arme contre lui, le délivrât en lui levant son emprise, c'est-à-dire, en lui ôtant les chaînes ou autres marques qui en tenoient lieu, telles que des pieces différentes d'une armure, des visieres de heaumes, des gardes-bras, des rondelles, *&c.*

Vous trouverez dans Olivier de la Marche, les formalités qui s'observoient pour lever ces emprises, & les *engagemens* des chevaliers. On croit lire des contes arabes en lisant l'histoire de cet étrange fanatisme des nobles, qui régna si long-temps dans le midi de l'Europe, & qui n'a cessé dans un royaume voisin, que par le ridicule dont le couvrit un homme de lettres, Michel Cervantes Saavedra, lorsqu'il mit au jour, en 1605, son incomparable roman de dom Quichote. *Voyez* ECUYER, CHEVALIER, & *les mémoires de* M. de Sainte-Palaye, dans *le recueil de l'académie des Belles-Lettres. Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENGAGEMENT, c'est dans l'*Art militaire*, un acte que signe un particulier, par lequel il s'engage pour servir dans les troupes, en qualité de soldat ou de cavalier. Tout *engagement* doit être au moins de six ans, à peine de cassation contre les officiers qui en auront fait pour un moindre temps. *Voyez* DÉSERTEUR. (*Q*)

ENGAGEMENT D'UN MATELOT, (*Marine.*)

c'eſt la convention qu'il fait avec le capitaine, ou le maître d'un navire, pour le cours du voyage. (Z)

ENGAGEMENT DES MARCHANDISES, (*Comm.*) eſt une eſpece de commerce ou de négociation très-commune à Amſterdam, & qui ſe fait ordinairement lorſque le prix des marchandiſes diminue conſidérablement, ou qu'il y a apparence qu'il augmentera de beaucoup dans peu. Dans ces deux cas, les marchands qui ont beſoin d'argent comptant, & qui cependant veulent éviter une perte certaine, en donnant à trop bas prix ce qui leur a coûté fort cher, ou s'aſſurer du gain qu'ils eſperent de l'augmentation de leurs denrées, ont recours à l'*engagement de leurs marchandiſes* qui ſe fait en la maniere ſuivante.

Le marchand qui veut les engager, s'adreſſe à un courtier, & lui en donne une note. On convient de l'intérêt, qui eſt ordinairement depuis trois ou trois & demi, juſqu'à ſix pour cent par an, ſelon l'abondance ou la rareté de l'argent; on regle ce qu'il en doit coûter pour le magaſinage, &c. L'accord fait, le courtier en écrit l'obligation ſur un ſceau, c'eſt-à-dire, ſur un papier ſcellé du ſceau de l'état, à peu près comme ce que nous appellons du *papier timbré*, dans une forme à peu près ſemblable à la ſuivante, que Jean-Pierre Ricard, dans ſon *traité du Négoce d'Amſterdam*, donne comme une formule de ces ſortes d'*engagemens*, & dans laquelle il ſuppoſe que les marchandiſes engagées ſont huit mille livres de café, valant lors de l'*engagement* vingt ſous la livre, qu'on engage ſur le pied de vingt-cinq ſous la livre, pour ſix mois, à raiſon de quatre pour cent d'intérêt par an, & à trois ſous par balle par mois de magaſinage.

Formule d'un engagement de marchandiſes.

« Je ſouſſigné, confeſſe par la préſente, » devoir loyalement à M. NN...... la » ſomme de dix mille florins, argent cou- » rant, pour argent comptant reçu de lui » à ma ſatisfaction; laquelle ſomme de » dix mille florins je promets payer en ar- » gent courant, dans ſix mois après la date » de la préſente, franc & quitte de tous » frais audit Sieur NN..... ou au porteur » de la préſente, avec intérêt d'icelle, à » raiſon de quatre pour cent par an; & » en cas de prolongation, juſqu'au paie- » ment effectif du capital & de l'intérêt, » engageant pour cet effet ma perſonne & » tous mes biens, ſans exception d'aucun, » les ſoumettant à tous juges & droits. » En foi de quoi j'ai ſigné la préſente de » ma propre main. A Amſterdam, le 2 » novembre 1718. J. P. R.

On ajoute enſuite :

» Et pour plus grande aſſurance du con- » tenu ci-deſſus, j'ai délivré & remis au » pouvoir dudit Sieur NN..... comme un » gage volontaire, ſeize balles de café, » marquées *J. P. R.* de numéro 1 à 16, » peſant huit mille livres ou environ, deſ- » quels je le rends & fais maître dès à pré- » ſent, l'autoriſant de les vendre & faire » vendre comme il trouvera à propos, » même ſans en demander aucune permiſ- » ſion en juſtice, ſi je ne lui paie pas la » ſuſdite ſomme, avec les intérêts & les » frais, au jour de l'échéance; & au cas » de prolongation, juſqu'à ſon entier rem- » bourſement. Promettant de plus de lui » payer trois ſous par livre à chaque fois » que le café pourra baiſſer de deux ou » trois ſous par livre, & trois ſous par » chaque balle par mois pour le magaſi- » nage, & tous autres frais qu'il pourra » faire ſur leſdites balles, l'affranchiſſant » bien expreſſément de la perte ou dom- » mage qui pourroit arriver audit café, » ſoit par eau, ſoit par feu, par vol, ou » par quelqu'autre accident prévu ou im- » prévu. A Amſterdam, ce 2 novembre » 1718. J. P. R. »

Quand l'intérêt eſt trop haut, comme de ſix pour cent par an, on ſe garde bien de le ſpécifier dans l'obligation, parce qu'il eſt uſuraire; mais on met qu'il ſera payé à un demi par mois, ce qui revient au même, mais qu'on tolere, parce que l'emprunteur eſt cenſé pouvoir retirer ſa marchandiſe tous les mois.

Si un emprunteur veut retirer ſa marchandiſe avant le terme ſtipulé, il n'en paie pas moins l'intérêt convenu pour tout le temps, parce qu'en ce cas on ſuppoſe

qu'il trouve sur sa marchandise un bénéfice considérable qui suffit pour payer l'intérêt.

Si l'on convient d'une prolongation, on en fait mention au bas de l'obligation. Enfin si le prêteur, après avoir averti l'emprunteur, veut avoir son argent à terme, & que celui-ci ne paie pas, les marchandises peuvent être vendues par autorité de justice, en faveur du premier, jusqu'à concurrence du remboursement de la somme prêtée & des intérêts, l'excédant du prix qu'on en retire tournant au profit de celui qui a engagé la marchandise. *Dictionnaire de Commerce, de Trévoux, & de Chambers.* (G)

ENGAGEMENT, en fait d'*escrime*, c'est l'effort réciproque de deux épées qui se touchent. Il y a *engagement*, lorsqu'un escrimeur place le fort ou le talon de son épée sur le foible de celle de son ennemi, & la force de façon qu'il ne peut plus la détourner.

ENGAGER, verbe act. *mettre en gage.* (*Commerce.*)

ENGAGER, (*Commerce.*) signifie aussi disposer d'une chose : *j'ai engagé mes fonds.*

ENGAGER, (*Commerce.*) joint au pronom personnel ou réciproque *se*, veut quelquefois dire *s'endetter*, quelquefois *entrer dans une affaire, dans une société*, d'autres fois *cautionner quelqu'un*, & souvent *prendre parti avec un maître.*

Dans toutes ces significations, on dit en *termes de commerce*, qu'un marchand s'est *engagé* de tous côtés, qu'on *s'engage* dans une entreprise, qu'un jeune homme s'est *engagé* en qualité d'écrivain avec la compagnie des Indes, qu'un tel s'est *engagé* de dix mille écus pour tirer son associé d'affaire, qu'un compagnon s'est *engagé* chez un maître pour tel temps & à telles conditions. *Dictionn. de Comm. de Trévoux, & de Chambers.* (G)

ENGAGER, (*Escrime.*) c'est faire toucher son épée à celle de l'ennemi. On dit *engagez quarte & tirez quarte*, ou *engagez quarte & tirez tierce*, &c. On entend aussi par *engager*, saisir du fort ou du talon de son épée le foible de celle de l'ennemi, de maniere qu'il ne puisse plus détourner l'épée de son adversaire de sa direction. *Voyez* ENGAGEMENT.

ENGAGISTE, (*Jurisprud.*) est celui qui jouit d'un bien à titre d'*engagement* : il y a deux sortes d'*engagistes*.

Les uns qui jouissent d'un bien par forme d'antichrese pour sûreté de leurs créances.

Les autres sont ceux qui jouissent d'un domaine de la couronne à titre d'*engagement.*

L'*engagiste* qui jouit à titre d'*antichrese*, peut retenir le fonds qui lui a été engagé jusqu'à ce que le débiteur lui ait payé toutes les sommes qu'il lui doit, même au delà du prix de l'engagement.

Aucune vente, soit pure & simple, ou à faculté de rachat, ou simplement des fruits, ne peut préjudicier au droit acquis antérieurement à l'*engagiste.*

Suivant le droit Romain, l'*engagiste* peut stipuler qu'il retiendra les fruits de l'héritage, pour lui tenir lieu des intérêts de ses créances, ce qui s'observe au parlement de Toulouse; mais au parlement de Paris cela n'est jamais permis, à moins que les fruits de l'héritage ne fussent fixes & certains; comme si c'est une rente en argent, auquel cas l'*engagiste* seroit tenu d'imputer l'excédent, s'il y en a, sur le principal.

Ce ne sont pas seulement les fruits perçus par l'*engagiste* dont il doit rendre compte, mais aussi ceux qu'il a pu percevoir.

Il est de son devoir de jouir comme un bon pere de famille, & par conséquent de faire toutes les réparations : mais aussi en cas de rachat, il est en droit de répéter toutes les dépenses utiles & nécessaires qu'il a faites à la chose engagée; & jusqu'à ce qu'il en soit remboursé, il peut retenir le bien engagé. A l'égard des dépenses voluptuaires, il ne peut les répéter, à moins qu'il ne les eût faites de l'ordre du débiteur.

Les cas fortuits ne sont pas à la charge de l'engagiste, *nisi culpa casum præcessit.*

L'*engagiste* ne peut par aucun temps prescrire le fonds contre le débiteur, à moins que l'engagement ne fût coloré du nom de *vente à faculté de rachat*, auquel cas il pourroit prescrire par trente ans.

Il peut aussi, par une jouissance de trente ans, prescrire l'hypotheque contre

les créanciers antérieurs de son débiteur.

S'il vend, comme propriétaire, le bien à lui engagé, le tiers-acquéreur pourra prescrire de son chef, n'ayant pas succédé à son vendeur à titre d'*engagement*.

Les créanciers, soit antérieurs ou postérieurs à l'engagement, ne peuvent faire saisir sur l'*engagiste* les fruits du fonds engagé par leur débiteur ; ils ne peuvent s'en prendre qu'au fonds par la voie de la saisie réelle.

Tant que l'*engagiste* n'a pas encore prescrit l'hypotheque, le créancier antérieur peut agir directement sur le fonds engagé, sans être obligé de discuter les autres biens du débiteur ; mais les créanciers postérieurs au contrat d'engagement ne peuvent déposséder l'*engagiste* qu'en le remboursant de son principal, frais & loyaux-coûts.

Pour savoir quel peut être l'effet du pacte commissoire à l'égard de l'*engagiste*, *voyez* PACTE COMMISSOIRE.

Voyez ff. de pignorat. act. & de pign. & hypoth. lib. I. & cod. etiam ob chirograph. pecun. pign. retin. poss. Décis. de Fromental, *au mot* Engagement. (*A*)

ENGAGISTE DU DOMAINE, est celui qui tient à titre d'engagement, c'est-à-dire, sous faculté perpétuelle de rachat, quelque portion du domaine de la couronne.

Lorsque le domaine, ainsi aliéné, est tenu & cédé en fief, celui qui en jouit est ordinairement qualifié de *seigneur-engagiste*, ou *engagiste* simplement ; mais quand le domaine est cédé en roture, le possesseur ne peut prendre d'autre titre que celui d'*engagiste*. *Voyez*, *ci-devant*, ENGAGEMENT DU DOMAINE. (*A*)

ENGALADE, s. m. (*Teinture.*) c'est l'action de teindre ou de préparer une étoffe avec la noix de gale, ou le rodoul, ou le sonic. On donne cet apprêt aux étoffes qui doivent être mises en noir ; il consiste à les faire bouillir dans une décoction de ces ingrédiens ; on use ensuite de la couperose. On éprouve l'*engalage* par le débouilli.

ENGASTREMITHE, *ENGASTRIMYTHUS* ou ENGASTREMANDE, s. m. ἐγγαστρίμυθος, *personne qui parle sans ouvrir la bouche*, ou *sans desserrer les levres* ; de maniere que le son de la parole semble retentir dans le ventre & en sortir.

Le nom d'*engastremithe* est composé du Grec ἐν, *dans*, γάστηρ, *ventre*, & μῦθος, *parole*. Les Latins disent, par la même raison, *ventriloquus*, *quasi ex ventre loquens*. *Voyez* VENTRILOQUES.

Les philosophes anciens sont fort divisés sur le sujet des *engastremithes* ; Hippocrate parle de leur état comme d'une maladie. D'autres prétendent que c'est une espece de divination, & en donnent l'origine & la premiere invention à un certain Euriclus dont personne n'a jamais rien su ; d'autres l'attribuent à l'opération ou à la possession d'un esprit malin, & d'autres à l'art & au méchanisme.

Les plus fameux *engastremithes* ont été les pythies ou les prêtresses d'Apollon, qui rendoient les oracles de l'intérieur de leur poitrine, sans proférer une parole, sans remuer la bouche ou les levres. *Voyez* PYTHIE.

S. Chrysostome & Œcumenius font expressément mention de certains hommes divins que les Grecs appelloient *engastrimandri*, dont les ventres prophétiques rendoient des oracles. *Voyez* ORACLE.

M. Scott, bibliothécaire du roi de Prusse, soutient, dans une dissertation qu'il a faite sur l'apothéose d'Homere, que les *engastremithes* des anciens n'étoient autre chose que des poëtes, qui, lorsque les prêtresses ne pouvoient parler en vers, suppléoient à leur défaut, en expliquant ou rendant en vers ce qu'Apollon disoit dans la cavité du bassin qui étoit placé sur le sacré trépié. *Voyez* TRÉPIÉ.

Léon Allatius a fait un traité exprès sur les *engastremithes*, qui a pour titre *de engastremitis syntagma. Dictionn. de Trévoux & Chambers.*

Il est très-vraisemblable que les prétendus ventriloques n'étoient que des fourbes ; parce que le méchanisme de la voix ne comporte pas que l'on puisse prononcer des paroles, sans que l'air, qui est modifié pour en produire le son, sorte par la bouche & par le nez, sur-tout par la premiere

de ces deux voies : d'ailleurs, en ſuppoſant même qu'il y ait moyen de parler en retirant l'air dans les poumons, le ſon retentiroit dans la poitrine & non pas dans le ventre ; ainſi ceux qui produiroient cette voix artificieuſe, ſeroient improprement nommés *ventriloques*, parce qu'il ne pourroit jamais ſe faire qu'ils paruſſent parler du ventre. *Voyez* VOIX.

On pourroit donner le nom d'*engaſtremithe* ou *ventriloque* aux enfans, que quelques auteurs prétendent avoir fait des cris dans le ventre de leurs meres. On trouve parmi les obſervations ſur la phyſique générale (*vol. II*), un extrait du journal des ſavans (*répub. des lettres, août 1686, tom. VII*), dans lequel on atteſte un fait de cette eſpece, & on ajoute que, quelque extraordinaire que ſoit ce phénomene, on en lit pluſieurs exemples dans le livre intitulé *Medicina ſeptentrionalis collatitia.*

Mais ces prétendus faits ſont-ils croyables, dès que l'on eſt bien aſſuré que l'enfant ne reſpire point & ne peut reſpirer dans la matrice, où il eſt toujours plongé dans l'eau de l'amnios, ſans autre air que celui qui eſt réſolu en ſes élémens dans la ſubſtance du fluide aqueux, qui n'a par conſéquent aucune des propriétés néceſſaires pour produire des ſons ? Si la choſe dont il s'agit eſt jamais arrivée, ce ne peut être qu'après l'écoulement de cette eau & la communication établie de l'intérieur des membranes avec l'atmoſphere, de maniere que l'air ait pu pénétrer en maſſe juſque dans les poumons de l'enfant, & le faire reſpirer avant qu'il ſoit ſorti de la matrice : mais, dans ce cas, il faut qu'il en ſorte bientôt pour ſurvivre : autrement les membranes flotantes, venant à s'appliquer à ſa bouche & à ſon nez, pourroient le ſuffoquer avant qu'il fût ſorti du ventre de ſa mere. *Voyez* RESPIRATION, FŒTUS. (*d*)

ENGEL, (*Docimaſt.*) poids fictif uſité en Angleterre. *Voyez* POIDS.

ENGELURE, ſ. f. (*Médecine.*) eſt une eſpece d'enflure inflammatoire qui ſurvient en hiver, & qui affecte particuliérement les talons, les doigts des pieds & des mains ; & , dans les pays bien froids, le bout du nez même & les lobes des oreilles. Les Grecs appellent cette maladie χεῖμετλον, de χεῖμα *hyems* ; les Latins *pernio.* Les François lui donnent le nom de *mule*, lorſqu'elle a ſon ſiege au talon.

La cauſe prochaine de cette maladie eſt, comme celle de l'inflammation en général, l'empêchement du cours libre des fluides dans les vaiſſeaux de ces parties : cet empêchement eſt, dans les *engelures*, l'effet du froid, qui reſſerre les ſolides & qui condenſe les fluides. Quoique la chaleur du corps humain en ſanté ſurpaſſe celle de l'air qui l'environne, même pendant les plus grandes chaleurs de l'été, ſelon ce que prouvent les expériences faites à ce ſujet par le moyen du thermometre, & qu'il faille par conſéquent, pour que les parties de notre corps ſoient engourdies par le froid, qu'il ſoit bien violent ; cependant comme le mouvement des humeurs & conſéquemment la chaleur, eſt moins conſidérable, tout étant égal dans les extrêmités, dans les parties qui ſont le plus éloignées du cœur que dans les autres, il s'enſuit que ces parties doivent être à proportion plus ſuſceptibles de reſſentir les effets du froid ; les vaiſſeaux rendus moins flexibles par cette cauſe, agiſſent moins ſur le ſang, qui n'eſt fluide que par l'agitation qu'il éprouve de l'action des ſolides ; & celle-ci étant diminuée, il s'épaiſſit & circule avec peine : d'ailleurs, les parties aqueuſes qui lui ſervent de véhicule, ſe figent & ſe gelent, pour ainſi dire, par l'abſence des particules ignées, & peut-être auſſi par la pénétration des particules frigorifiques qui rempliſſent leurs pores, & leur font perdre la mobilité qui leur eſt ordinaire, d'où réſulte une cauſe ſuffiſante d'inflammation. *Voyez* FROID, GLACE.

Le tempérament pituiteux, les humeurs naturellement épaiſſes, la pléthore, le peu de ſoin à ſe garantir des rigueurs de l'hiver par les vêtemens & autres moyens, le paſſage fréquent du chaud au froid, ſont les cauſes qui diſpoſent aux *engelures* : les enfans & les jeunes perſonnes y ſont plus ſujets que les autres, à cauſe de la viſcoſité dominante dans

leurs fluides, & de la débilité de leurs solides.

La pâleur des parties mentionnées, suivie de chaleur, de démangeaifon, de cuiffon même, qui font très-incommodes; la rougeur & la tenfion qui accompagnent cette affection, qui n'a lieu qu'en temps froid, ne laiffe aucun doute fur la nature & la caufe du mal.

Les *engelures* n'expofent ordinairement à aucun danger; cependant, fi on n'y apporte promptement remede, elles deviennent difficiles à guérir; elles exulcerent fouvent les parties où elles ont leur fiege; elles peuvent même attirer la fuppuration, la gangrene & le fphacele, que l'on voit fouvent, dans les pays du nord, furvenir en très-peu de temps, & la corruption fait des progrès fi rapides, qu'elles tombent & fe détachent entiérement; en forte que les effets du froid fur le corps humain, dans ces cas, font prefque femblables à ceux du feu actuel qui les détruit fubitement. Les *engelures* de cette malignité font très-rares dans ces climats : celles qui fe voient ordinairement, qu'elles foient ulcérées ou non ulcérées, difpofent les parties à en être affectées tous les hivers; ou plutôt les perfonnes qui en ont été attaquées par une difpofition des humeurs, y deviennent fujettes pendant prefque toute leur vie, lorfque cette caufe prédifponente fubfifte toujours.

Tous ceux qui font dans ce cas ne doivent donc pas moins chercher à fe préferver de cette incommodité, qu'à s'en guérir lorfqu'elle a lieu: dans cette vue on doit s'expofer le moins qu'il eft poffible au froid, & s'en garantir, pour ce qui regarde les pieds, par de bons chauffons de lin ou de laine humectés d'efprit de vin; on peut auffi en porter de peaux de lievre ou autres femblables: on peut encore appliquer fur les parties un emplâtre défenfif tel que celui de diapalme, auquel on joint le bol, l'huile rofat & le vinaigre; Turner dit s'en être bien trouvé pour lui-même.

On doit obferver de ne pas fe préfenter tout à coup à un grand feu, lorfqu'on fe fent les extrêmités affectées d'un grand froid, parce qu'on met trop tôt en mouvement les humeurs condenfées, qui, ne pouvant pas couler librement dans leurs vaiffeaux, les engorgent davantage, caufent des douleurs violentes, & accélerent par là l'inflammation & quelquefois la mortification. Il eft convenable, dans ce cas, de ne réchauffer les parties froides que par degrés, de les laver pour cet effet dans de l'eau tiede, pour relâcher les folides, ouvrir les pores, détremper les fluides.

On eft dans l'ufage, parmi les habitans des pays feptentrionaux, lorfqu'ils viennent de s'expofer au froid, de ne pas entrer dans les étuves qu'on ne fe foit frotté les pieds, les mains, le vifage & les oreilles avec de la neige; cette pratique, qui paffe pour un fûr préfervatif contre les *engelures*, fembleroit confirmer l'opinion des phyficiens, qui attribuent la gelée à quelque chofe de plus que l'abfence ou la diminution des particules ignées; favoir, à des corpufcules aigus, qui pénetrent les fluides & fixent le mouvement de raréfaction qui établit leur liquidité. La neige, employée dans ce cas, ne femble pouvoir produire d'autre effet que d'attirer au dehors ces aiguillons frigorifiques. *Voyez* fur cela ce qu'en dit le baron Wanfwieten, dans fon *commentaire fur des aphorifmes de Boerhaave, dans le chapitre de la gangrene :* on trouve auffi dans les œuvres de Guillaume Fabrice, *prax., lib. v, part. I*, de très-belles obfervations à ce fujet, qu'il feroit trop long de rapporter ici.

Pour ce qui eft de la curation des *engelures*, lorfqu'elles font formées, & que la peau n'eft cependant ni ulcérée ni ouverte, la premiere attention qu'on doit avoir eft d'employer les remedes convenables pour réfoudre ou donner iffue, par les voies de la tranfpiration, à l'humeur arrêtée: on fe fert pour cet effet d'une fomentation appropriée, appliquée fur la partie affectée avec des morceaux de flanelle. Quelques auteurs confeillent la faumure de bœuf ou de cochon, ou l'eau falée fimplement, le jus ou la décoction de navets, qu'ils regardent prefque comme un fpécifique contre le mal dont il s'agit. La pulpe de rave, cuite fous la braife & appliquée chaudement, produit le même

effet que le remede précédent : l'huile de pétrole, dont on frotte la partie malade, peut servir aussi de remede, tant pour préserver que pour guérir : l'encens formé en liniment avec la graisse de porc, est aussi fort recommandé.

Lorsque les *engelures* viennent à s'ouvrir, s'ulcérer, on doit les panser avec l'onguent pompholix ou l'onguent blanc de Rhasis : mais, de quelque remede qu'on se serve dans ce cas, il y a certaines *engelures* (surtout celle des enfans qui ne peuvent s'empêcher de marcher, de courir,) qui ne peuvent être guéries avant le retour de la saison où la chaleur commence à se faire sentir.

Si la gangrene succede à l'exulcération, elle doit être traitée selon les regles prescrites dans les cas de gangrene en général. *Voyez* GANGRENE.

Si elle survient subitement après que l'*engelure* est formée, & qu'elle soit considérable, le commentateur de Boerhaave ci-dessus cité recommande très-fort de ne pas se presser d'employer des remedes spiritueux, qui rendroient le mal plus considérable en hâtant le sphacele : toujours fondé sur l'expérience des peuples du Nord, il conseille de frotter la partie gangrenée avec de la neige, ou de la plonger dans l'eau froide pour en tirer les corpuscules frigorifiques, & d'employer ensuite les moyens propres à rétablir la circulation des humeurs & la chaleur dans la partie affectée, tels que les frictions douces, les fomentations avec le lait dans lequel on ait fait une décoction de plantes aromatiques, & de faire user ensuite au malade, tenu chaudement dans le lit, de quelques légers sudorifiques, tels que l'infusion du bois sassafras prise en grande quantité, &c. *Voyez* Sennert, Turner sur les autres différens remedes qui peuvent convenir dans cette maladie. (*d*)

ENGEN, (*Géogr. mod.*) ville de Suabe, en Allemagne ; elle appartient au comte de Furstemberg : elle est située sur un ruisseau.

ENGENCEMENT, s. m. *en Peinture*, se dit des draperies ou autres ajustemens, ou d'un assemblage d'objets qui se trouvent rarement réunis, & dont la composition est à la fois singuliere & piquante. On dit : ces choses sont belles, singuliérement *engencées* ; l'*engencement* des draperies, des draperies bien *engencées*, singuliérement *engencées*. (*R*)

ENGENDRER, v. act. (*Physiq.*) désigne l'action de produire son semblable par voie de génération. *Voyez* GÉNÉRATION.

Ce terme s'applique aussi à d'autres productions de la nature ; c'est ainsi qu'on dit que les météores sont *engendrés* dans la moyenne région de l'air. *V.* MÉTÉORES, *&c.* Voyez *aussi* CORRUPTION.

En Géométrie, on se sert du mot *engendré*, pour désigner une ligne *produite* par le mouvement d'un point, une surface *produite* par le mouvement d'une ligne, un solide *produit* par le mouvement d'une surface, ou bien encore pour désigner une ligne courbe *produite* dans une surface courbe par la section d'un plan. Ainsi on dit que les sections coniques sont *engendrées* dans le cone. *Voyez* CONIQUES & GÉNÉRATION.

On dit aussi qu'une courbe est *engendrée* par le développement d'une autre. *Voyez* DÉVELOPPÉE. On a proposé à cette occasion de trouver les courbes qui s'*engendrent* elles-mêmes par leur développement. Voici une solution bien simple de ce problême. 1°. Soit que la courbe développée s'*engendre* elle-même dans une situation directe ou dans une situation renversée, il est évident que la développée de la développée sera précisément située de la même maniere que la développante. 2°. Le petit côté de la développante sera parallele au petit côté qui lui correspond dans la développée de la développée (que j'appelle *sous-développée* ;) une figure très-simple peut aisément le faire voir. Donc, puisque la développante & la sous développée sont semblables & égales (*hyp.*), & qu'outre cela leurs petits côtés correspondans sont paralleles, il est aisé d'en conclure que ces petits côtés sont égaux ; or, nommant ds le petit côté de la développante ou courbe cherchée, & R le rayon de la développée, il est aisé de voir que le rayon osculateur de cette développée sera $\mp \frac{R\,dR}{ds}$; savoir — si la courbe se développe dans une situation

ſituation renverſée, & $+$ ſi elle ſe développe dans une ſituation directe. Donc, puiſque le petit côté de la ſous-développée eſt égal à ds, & que ce petit côté eſt égal à la différence du rayon oſculateur, on aura $d(\mp\frac{RdR}{ds})=ds$, & $\mp RdR=sds\mp ads$, & $\mp RR=ss\mp 2as\mp bb$; c'eſt l'équation générale des courbes qui *s'engendrent* elles-mêmes par leur développement. *Voyez le reſte au mot* OSCULATEUR.

Si l'on vouloit que la courbe génératrice fût non pas égale, mais ſemblable à la courbe *engendrée*, en ce cas la différence de $\mp\frac{RdR}{ds}$ devroit être en raiſon conſtante avec ds. Cela ſe prouve comme dans le cas précédent. On aura donc $\mp RR = mss\mp es\mp F$. (*O*)

ENGERAGARIA, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, & dans le comté de Ravensberg, qui appartient au roi de Pruſſe. Elle eſt fort ancienne, & la tradition porte que Witikind le Grand y faiſoit ſa réſidence ordinaire. L'on prétend auſſi ſavoir que Mathilde, douairiere de Henri l'Oiſeleur, en aimoit le ſéjour. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que dans ſon égliſe paroiſſiale, ſe voit un monument élevé par l'empereur Charles IV, l'an 1377, à la mémoire de Wittikind, dont les os d'ailleurs ſont dépoſés dans l'égliſe de S. Jean d'Herford, & que faiſant partie dans le XIIe. ſiecle des dépouilles de Henri le Lion, mis au ban de l'empire, elle a paſſé dès-lors en diverſes mains qui l'ont aſſez maltraitée, n'ayant plus aujourd'hui le château, les murs & les foſſés qu'elle avoit autrefois. Elle eſt cependant encore le chef-lieu d'un aſſez grand bailliage. (*D. G.*)

ENGERBER, v. act. (*Agricult.*) il ſe dit du bled après avoir été moiſſonné; c'eſt mettre les javelles en gerbe: il ſe dit auſſi des muids ou tonneaux vuides; les *engerber*, c'eſt les mettre les uns ſur les autres, comme on voit les gerbes dans une grange.

ENGHIEN *ou* ANGUIN, (*Géog.*) ville du comté de Hainaut, dans les Pays-Bas. *Long.* 21, 40; *latit.* 50, 40.

ENGIA, *Géogr. mod.*) ville de Grece, ſituée dans une iſle de même nom. Cette iſle a cinq lieues de long ſur trois lieues de large. Il y a le *golfe d'Angia. Long.* 41, 44; *lat.* 37, 45.

ENGIN, ſ. m. (*Méchaniq.*) machine compoſée, dans laquelle il en entre pluſieurs autres ſimples, comme des roues, des vis, des léviers, *&c.*, combinés enſemble, & qui ſert à enlever, à lancer, ou à ſoutenir un poids, ou à produire quelqu'autre effet conſidérable, en épargnant ou du temps ou de la force. *Voyez* MACHINE.

Il y a des *engins* d'une infinité de ſortes: les uns ſont propres à la guerre, comme autrefois les bailliſtes, les catapultes, les ſcorpions, les béliers, *&c.* Ces machines étoient fort en uſage parmi les anciens, & elles avoient beaucoup de force; on ne s'en ſert plus aujourd'hui depuis l'invention de la poudre. D'autres ſervent dans les arts, comme des moulins, des grues, des preſſoirs. *Voyez* MOULIN, ROUE, PRESSOIR, POMPE, *&c.*

Le mot d'*engin* n'eſt plus guere en uſage, du moins dans le ſens qu'on vient de lui donner, c'eſt-à-dire, de machine compoſée; celui de *machine* tout court a pris ſa place, & on ne ſe ſert guere du mot *engin* que pour déſigner des machines ſimples, comme le lévier, encore s'en ſert-on rarement. (*O*)

ENGIN, (*Arts méchaniq.* il ſe dit en général de toute machine qui ſert à enlever, à porter, à traîner.

En *Pêche*, il ſe dit de toutes ſortes de filets.

En *Chaſſe*, il ſe dit de l'équipage néceſſaire en filets & autres outils pour la priſe de quelques oiſeaux.

Dans les *Mines*, il ſe dit de toutes les machines employées à vuider les eaux, à enlever les matieres hors de la mine, *&c. Voyez l'article* ARDOISE.

ENGIN, *en Architecture*, machine en triangle, compoſée d'un arbre ſoutenu de ſes arc-boutans, & potencé d'un fauconneau par le haut, laquelle par le moyen d'un treuil à bras qui devide un cable, enleve les fardeaux. Le *gruau* n'eſt différent de l'*engin*, que par ſa piece de bois d'en haut appellée *gruau*, qui eſt poſée en ram-

pant pour avoir plus de volée. Voici les pieces de l'*engin*.

1°. La folle. 2°. La fourchette. 3°. Le poinçon. 4°. La jambette. 5°. Les moises. 6°. Le treuil ou tour. 7°. Les bras. 8°. Le ranchet ou escalier. 9°. Les ranches ou chevilles. 10°. La sellette. 11°. Les liens. 12°. Le fauconneau ou étourneau. 13°. Les poulies. 14°. Le chable. 15°. Piece de bois à monter. 16°. Le hallement. 17°. Le verboquet. *Voyez les figures de la Pl. du Charpentier. Voyez* GRUE, *&c.*

ENGIN, *en terme d'Aiguiller & de Cloutier d'épingle*; il se dit d'une planche couverte de clous d'épingles plus ou moins forts, & plantés de distance en distance, entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. *Voyez* TIRER.

ENGISOME, s. m. (*Chirurgie*) espece de fracture du crâne, dans laquelle l'une des deux extrêmités de l'os fracturé avance intérieurement sur la dure-mere, & l'autre extrêmité s'éleve extérieurement faisant le pont-levis. Dans ce cas, si l'on a pu avec des pincettes convenables faire l'extraction de la piece d'os, on traite le trépan accidentel comme s'il étoit artificiel, ayant soin d'emporter avec le couteau lenticulaire toutes les inégalités contre lesquelles la dure-mere pourroit heurter dans les mouvemens que le cerveau lui imprime: si au contraire la portion d'os engagée sous le crâne, & pressant la dure-mere, formoit une embarrure, il faudroit appliquer une couronne de trépan, & même en multiplier l'application, s'il étoit nécessaire, pour dégager cette piece d'os & en permettre l'extraction. *Voyez* EMBARRURE & TRÉPAN. (*Y*)

ENGLANTÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit d'un écu chargé d'un chêne, dont le gland est d'un autre émail que l'arbre.

Missirinen en Bretagne, d'argent au chêne de synople, *englanté* d'or, au canton dextre de gueules chargé de deux haches d'armes adossées d'argent.

ENGLECERIE, s. f. (*Hist.*) terme fort significatif chez les anciens Anglois, quoiqu'à présent il ne soit guere en usage: il signifioit proprement la qualité qu'un homme avoit d'être Anglois.

Autrefois quand un homme étoit tué ou assassiné en secret, on le réputoit *francigent* (ce qui comprenoit toutes sortes d'étrangers, & particuliérement les Danois); cette imputation subsistoit jusqu'à ce que l'on eût prouvé son *englecerie*, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'on eût démontré qu'on étoit naturel Anglois.

Voici l'origine de cette coutume. Le roi Canut ayant conquis l'Angleterre, renvoya, à la requête des nobles, son armée en Danemarck, & ne réserva qu'une garde de Danois pour sa personne: il fit une loi qui portoit que si un Anglois tuoit un Danois, on lui feroit son procès comme à un meurtrier; ou s'il arrivoit que le meurtrier prît la fuite, le village où se feroit commis le meurtre feroit obligé de payer à l'échiquier 66 marcs. Suivant cette loi, toutes les fois qu'il se commettoit quelque meurtre, il falloit prouver que l'homme assassiné étoit Anglois, afin que le village ne fût pas chargé de l'amende des 66 marcs. *Chambers.* (*G*)

ENGONASIS, *en Astronomie*, est le nom qu'on donne à *Hercule*, l'une des constellations boréales. *Voyez* HERCULE. (*O*)

ENGORGEMENT, s. m. se dit, *en Médecine*, des vaisseaux du corps humain remplis, distendus par des fluides trop abondans ou trop épais pour pouvoir y couler avec facilité. L'*engorgement* a lieu dans toute sorte d'obstructions. *Voyez* OBSTRUCTION. (*d*)

ENGORGEMENT, (*Jardinage*) se dit quand il se fait des obstructions dans la nourriture d'un arbre par surabondance d'humeurs; alors la seve s'*engorge*, elle s'arrête, & est interceptée dans son cours, soit par quelque vice qui lui est particulier, soit par trop de plénitude dans les conduits; ce qui arrive quand on ne coupe point par derriere la ligature de la greffe. Cet accident cause alors un *engorgement*, une obstruction, & c'est ce qu'on appelle *strangulation* ou *étranglement*, qui fait périr la greffe en peu de temps. (*K*)

ENGORGEMENT, (*Hydr.*) se dit d'une conduite où il est entré assez d'ordures pour la boucher. On y remédie en ôtant les tampons, les robinets, & lâchant toute l'eau qui entraîne ces ordures. (*K*)

ENGORGER, *en termes d'Artificiers*, c'est remplir de composition le trou vuide,

ou l'ame qu'on a laiſſée à l'orifice d'un jet, ou tel autre artifice. *Dict. de Trévoux.*

ENGOULÉ, adj. *terme de Blaſon*, qui ſe dit des bandes, croix, ſautoirs, & autres pieces, dont les extrêmités entrent dans la gueule d'un lion, d'un léopard, d'un dragon, *&c.*, comme les armoiries de Guichenon. Il y a auſſi des mufles de lions qui engoulent le caſque, comme dans les anciennes armoiries des ducs de Savoie.

Touar en Eſpagne, d'azur à la bande d'or *engoulée* de deux têtes de lion de même.

ENGOURDISSEMENT, ſubſt. m. (*Médecine*) ce terme eſt employé pour ſignifier la diminution de la faculté d'exercer le ſentiment attaché à toute la ſurface du corps; dans ce ſens, l'*engourdiſſement* eſt particuliérement une léſion du tact, *torpor.*

Il peut être cauſé par le froid, qui reſſerre tellement la peau & les houppes nerveuſes, que le fluide qui coule dans les nerfs des parties affectées, ne peut pas parvenir juſqu'à leurs extrêmités, en ſorte que le tact ſemble ſe faire avec l'interpoſition d'un corps étranger. L'*engourdiſſement* de cette eſpece eſt auſſi quelquefois l'effet de la compreſſion des nerfs qui ſe diſtribuent à un membre, comme dans le cas où on eſt aſſis ſur une cuiſſe dans une ſituation gênée; elle empêche le cours libre du fluide dans ces nerfs, d'où doit réſulter néceſſairement le défaut, ou au moins la diminution du ſentiment & même du mouvement de cette partie. C'eſt par cette raiſon que l'inflammation des reins cauſe auſſi quelquefois l'*engourdiſſement* des cuiſſes.

Si l'*engourdiſſement* eſt général, & que l'exercice du ſentiment & du mouvement ne puiſſe ſe faire que très-imparfaitement, c'eſt alors l'effet d'un vice dans le cerveau, qui diminue la diſtribution du fluide nerveux; c'eſt ſouvent un avant-coureur de l'apoplexie dans les perſonnes qui n'étoient pas malades auparavant. Hippocrate, *vij. coac. præſ. ſect. 2. Voyez* APOPLEXIE. Ce peut être auſſi une paralyſie imparfaite. *Voyez* PARALYSIE.

L'*engourdiſſement* & la ſurdité qui ſurviennent dans les maladies aigües, ſont un très-mauvais ſigne, ſelon l'auteur des préſages des *cos*, à moins qu'ils ne ſoient cauſés par un dépôt critique de la matiere morbifique ſur le principe des nerfs, & dans ce cas-là même, c'eſt un ſymptome fâcheux.

L'engourdiſſement, *torpor*, peut auſſi être accompagné d'une ſorte de ſentiment douloureux, comme on l'éprouve par l'attouchement d'un corps élaſtique actuellement agité par de très-promptes & très-nombreuſes vibrations: l'effet que l'on attribue à la torpille eſt auſſi de cette nature, & provient vraiſemblablement d'une cauſe approchante. *Voyez* TORPILLE.

ENGOURDISSEMENT, ſe dit auſſi de l'eſprit, *ſtupor*, & dans ce ſens il peut preſque ſignifier la même choſe que l'*anaſtaiſie* de Boerhaave, *inſtit. med. ſymptomatolog.* §. *859*; il en eſt comme le premier degré. C'eſt une affection du *ſenſorium commune*, qui le rend moins propre à recevoir les impreſſions qui conſtituent les ſenſations internes, ou à les tranſmettre à l'ame les ayant reçues; l'*engourdiſſement* de l'eſprit eſt auſſi un ſymptome très-funeſte dans les maladies aigües, ſelon Hippocrate dans les *coaques*, *374*, d'autant plus qu'elles deviennent mortelles, ſans qu'on s'en apperçoive pour ainſi dire, le malade paroiſſant ſimplement être dans un état tranquille. *Voyez* SENSATION. (*d*)

ENGRENER *un cheval.* (*Manege, Maréchall.*) C'eſt ajouter à ſa nourriture ordinaire, des alimens conſiſtant dans les grains des végétaux qui lui ſont propres. On ne ſauroit être trop circonſpect eu égard à la quantité de grains, quand il s'agit de l'entretien des poulains, du rétabliſſement des chevaux qui ont été malades & qui en ont été privés pendant quelque temps, *&c. Voyez* NOURRITURE. (*e*)

ENGRAIS, ſ. m. (*Œcon. ruſtique.*) On comprend ſous ce nom toutes les choſes qui, répandues ſur la terre, ſervent à la féconder, comme ſont les fumiers, les terres, *&c.*

Les *engrais* ſont en général la plus grande reſſource qu'ait l'agriculture. Ils ſuppléent, juſqu'à un certain point, aux défauts des labours, & corrigent même l'intempérie des ſaiſons. C'eſt un objet de dépenſe; mais ce qu'il en coûte eſt pour le cultivateur

un fonds placé au plus haut intérêt ; usure honnête que les loix & les mœurs devroient encourager de concert.

Quelques écrivains qui ont traité de l'agriculture, ont paru vouloir affoiblir la nécessité des *engrais*. Ils disent que les plantes se nourrissant des parties les plus déliées de la terre, il suffit de les atténuer pour rendre celle-ci féconde. Ils ajoutent que le fumier le fait par fermentation, mais qu'on y parvient beaucoup plus sûrement par la fréquence des labours; que la charrue brise méchaniquement les molécules à une plus grande profondeur & beaucoup mieux. Nous connoissons dans toute son étendue l'utilité des labours; & nous savons que la division des molécules de la terre est nécessaire à sa fécondité : mais cette division qu'operent les labours, ne peut être que momentanée ; une pluie longue & violente l'anéantit. Quelque bien labourée qu'ait été une terre, si l'on y seme du bled sans l'avoir fumée, on la trouvera totalement affaissée à la fin de l'hiver, & ordinairement les racines du bled seront à la superficie. Un *engrais*, par sa fermentation continuelle, l'auroit défendue de l'affaissement. Il est difficile de se persuader qu'une division faite méchaniquement puisse fournir aux plantes assez de parties déliées pour leur nourriture. Une production continuelle doit épuiser ces parties, & les *engrais* en réparent l'épuisement : on doit attendre d'autant plus sûrement ce bien de ceux qu'on emploie le plus, comme sont les fumiers, qu'eux-mêmes ne sont que les parties un peu altérées des plantes, qu'ils aident à reproduire. Ils contiennent des sels & des huiles qui sûrement, indépendamment de leur action, concourent, avec la terre proprement dite, à la nourriture des plantes.

Parmi les *engrais* que l'expérience a mis en usage, il en est dont l'effet dure un grand nombre d'années. Nous ne connoissons en France que la marne qui soit de ce genre. Les Anglois ont de plus leurs glaises, dont l'effet est excellent, & que peut-être nous pourrions avoir comme eux. Nous osons même assurer, sans avoir fait là-dessus d'expériences directes, que le mélange de certaines glaises réussiroit dans nos terres légeres & chaudes. Tout mélange de terres de différente nature a toujours eu des effets si heureux, que le succès de celui-là paroît démontré : il n'est question que d'éprouver si nous avons ici, comme en Angleterre, des mines de glaise à portée des terres auxquelles elles conviendroient. L'éloignement rendroit la dépense excessive. *Voyez* CULTURE.

La marne est une espece de terre blanchâtre & cretacée, qui se trouve quelquefois presque à la superficie, mais plus souvent à une assez grande profondeur. Elle contient beaucoup de sels : de leur quantité dépend en partie la durée de son effet ; mais elle dépend aussi de la qualité de la terre. Les laboureurs disent, de certaines terres, qu'elles usent leur marne plus promptement que d'autres. La durée la plus ordinaire est entre dix-huit & vingt-cinq ans; il est rare que cette impression de fécondité se fasse sentir jusqu'à trente. La marne convient à toutes les terres froides, & elle est sur-tout excellente dans les terres appellées *blanches*, qui sont très-communes. La chaleur & l'activité qu'elle leur communique les rend aussi propres à rapporter du bled qu'aucune terre que ce soit. Il n'est pas possible de déterminer d'une maniere précise la quantité de marne dont un arpent a besoin, puisque cela dépend, & de sa qualité, & de celle de la terre : cependant on peut l'évaluer à peu près à quatre cens minots mesure de Paris, pour un arpent à vingt pieds pour perche; c'est une quantité moyenne sur laquelle on peut se régler, mais en consultant toujours l'expérience pour chaque endroit. Les deux excès doivent être évités avec le plus grand soin; ne pas marner assez, c'est s'exposer à recommencer bientôt une dépense considérable. Il y auroit encore plus de danger à marner trop. L'effet de cet *engrais* est d'échauffer; il brûleroit si l'on passoit certaines bornes.

Pendant les deux premieres années après qu'une terre est marnée, on doit y semer de l'avoine; les récoltes de ce grain équivalent alors à des récoltes ordinaires de bled, soit par leur abondance, soit par le peu de frais qu'exige la culture : d'ailleurs, le bled n'y réussiroit pas dans ces premiers momens du feu de la marne. La fermen-

tation qu'elle excite le laifferoit trop long-temps verd; il mûriroit tard, & par là feroit expofé à la rouille, qui eft un des plus grands maux que le bled ait à craindre. L'avoine, au contraire, court moins de rifque à proportion de ce qu'elle mûrit plus tard. Après deux récoltes de ce dernier grain, on peut en faire deux très-bonnes de bled, fans qu'il foit befoin d'employer d'autre *engrais*. Cependant quelques laboureurs, qu'on ne peut qu'approuver, craignant d'épuifer trop tôt leurs terres, y répandent du fumier en petite quantité, & du fumier le moins chaud, pour tempérer un peu le feu de la marne: quatre ou cinq années étant paffées, on reprend le cours de la culture ordinaire, & une terre marnée devient alors dans le cas de toutes celles qui n'ont jamais eu befoin de l'être. Le bon effet de la marne fe fait fentir, comme nous l'avons dit, pendant un temps plus ou moins long; mais un inconvénient auquel il faut s'attendre, c'eft que la terre devient plus ftérile à la fin que fi on ne l'avoit pas contrainte à cet effort de fécondité: il eft peut-être dans la nature qu'une fermentation extraordinaire foit fuivie d'un repos proportionné. Quoi qu'il en foit, il eft aifé de diftinguer une terre marnée trop anciennement: fon afpect eft trifte; la pluie, qui femble ouvrir toutes les autres terres, bat celle-ci & en rapproche toutes les parties; le foleil la durcit plus qu'il ne l'échauffe; les mauvaifes herbes, & furtout le pavot fauvage, y dominent; le grain y jaunit. Il n'eft pas poffible de la méconnoître à ces marques de ftérilité. Le remede fe trouve dans la marne même, & alors elle devient abfolument néceffaire: cela fait dire à quelques laboureurs qu'elle enrichit le pere & ruine les enfans. On peut dire auffi qu'elle paie d'avance avec ufure ce qu'il en coûte pour la renouveller. Nous devons ajouter ici qu'avec l'aide des fumiers, on prolonge pendant plufieurs années l'effet de la marne; mais il faut ne pas les épargner, & favoir s'exécuter fur la dépenfe: cette prolongation eft même utile à la terre, & la pratique en eft à confeiller. Enfin, lorfqu'on renouvelle la marne, ce ne doit pas être fans y apporter des précautions; elle feroit pour une terre ainfi épuifée, ce que font certains remedes actifs pour un eftomac ufé; ils ne le raniment d'abord que pour le laiffer bientôt plus languiffant. Il eft donc prefque néceffaire de donner du repos à la terre, avant de la marner une feconde fois: mais, afin que ce temps de repos ne foit pas perdu, on peut y femer de la luzerne, du fainfoin, &c., comme nous le dirons ci-deffous en parlant des terres fatiguées de rapporter du grain.

De tous les *engrais*, les fumiers font ceux dont l'ufage eft le plus généralement reçu; mais tous ne font pas indifféremment propres à toutes fortes de terres. Le fumier de mouton, fur-tout celui qui eft ramaffé dans le fond de la bergerie, doit être réfervé pour les terres froides & médiocrement fortes. Le fumier de cheval pour les terres froides & fortes en même temps. Le fumier de vache eft le meilleur *engrais* des terres chaudes & légeres: ces différens fumiers, mêlés & confommés enfemble, conviennent aux terres d'une qualité moyenne entre celles-là, & ce font les plus communes. Le plus chaud de tous les fumiers eft celui que donnent les pigeons; mais il n'eft jamais poffible de s'en procurer beaucoup: il ne convient non plus qu'aux terres extrêmement froides. Loin d'en couvrir la terre, comme on doit faire des autres fumiers, on le feme légérement avec la main; fa chaleur en rendroit la quantité dangereufe.

Le parcage des moutons a cela d'avantageux, que l'*engrais* eft porté fur les terres par ces animaux mêmes. Par cette raifon, il eft à préférer à tous les autres pour tous les endroits éloignés de la ferme, & où la dépenfe des charrois feroit grande. Dans quelques provinces, les laboureurs intelligens empruntent les moutons de ceux qui ne le font pas. Ils achetent le droit de les faire vivre pendant un certain temps fur leurs terres, & l'abondance des récoltes eft toujours le fruit de cette location.

Une terre fumée habituellement conferve plus long-temps le principe de fa fécondité que celle qui ne l'eft qu'en paffant; mais, en général, on ne peut guere évaluer qu'à deux ou trois ans la durée des effets du

fumier. On fume ordinairement ſur la jachere ; on en recueille le premier fruit par une abondante moiſſon de bled : celle d'avoine ou d'orge qui la ſuit ſe ſent encore des bons effets de l'*engrais*. Après cela on laiſſe une année de repos à la terre, pour la façonner & la fumer de nouveau, avant de lui redemander une récolte de bled. C'eſt là le train commun de la culture pour la plus grande partie des terres ; mais cette année que l'on voit perdue, peut être employée dans les terres graſſes par elles-mêmes, ou dans celles qui ont été bien engraiſſées ; on peut, on doit même y ſemer des pois ou de la veſce, qui donnent un fourrage excellent : ces plantes extirpent l'herbe, rendent la terre légere ſans l'épuiſer beaucoup, & la diſpoſent, peut-être mieux que les labours, à recevoir la ſemence du bled. Les pois ou la veſce étant recueillis, un ſeul labour, avec un léger *engrais*, devient une préparation ſuffiſante. Une attention néceſſaire dans ce cas-là, & toutes les fois que l'on fume ſur le dernier labour d'une jachere, c'eſt de n'employer que du fumier preſqu'entiérement conſommé : s'il étoit trop cru, il tiendroit d'abord ſoulevées les parties de la terre ; elle s'affaiſſeroit enſuite pendant l'hiver, & laiſſeroit à découvert les racines du bled.

Si les fumiers ne ſont pour les terres qu'un *engrais* paſſager, on peut dire auſſi que c'eſt celui dont les effets ſont les plus heureux & les plus ſûrs. Il n'arrive preſque jamais que la récolte ſoit mauvaiſe dans une terre fumée aſſidument & depuis long-temps ; on ne s'apperçoit pas non plus que la fermentation excitée par le fumier étant paſſée, les terres ſoient moins fertiles qu'auparavant, comme nous l'avons remarqué de la marne. Celle-ci ne fait guere que mettre en mouvement les parties de la terre ; le fumier, outre ſon action, augmente ſes parties propres à nourrir, de toutes les ſiennes. On ne peut donc aſſez chercher les moyens de procurer à ſes terres une grande quantité de cet *engrais*. Outre ſon excellence, c'eſt celui qui ſe trouve le plus aiſément ſous la main de tous les cultivateurs : les *engrais* diſpendieux, & dont l'effet eſt durable, comme eſt la marne, & comme pourroient être les glaiſes, devroient être réſervés aux ſoins des propriétaires. Les fumiers doivent être l'objet & la reſſource des fermiers, parce qu'ils en retirent promptement le fruit. L'augmentation du bétail entraîne celle du fumier, & les fumiers, à leur tour, procurent des récoltes qui mettent à même de nourrir une plus grande quantité de bétail. Les Anglois nous ont donné ſur ce point l'exemple le plus encourageant : depuis que les pâturages artificiels ont multiplié chez eux les troupeaux & les *engrais*, leurs moiſſons ſont augmentées à un point dont on douteroit, ſi l'on pouvoit ſe refuſer aux témoins qui en font foi. Nous le ſavons, & les moyens qui ont été employés ſont connus de tout le monde ; mais l'ignorance eſt moins à craindre, dans ce genre, que la langueur. Un ſouffle de vie répandu ſur la pratique pénible de ce qu'on ſait, développeroit des connoiſſances qui ne ſont étouffées que par le peu d'intérêt qu'on trouve à les employer. Dans tous les arts, une routine languiſſante eſt le partage du plus grand nombre des praticiens : l'activité, l'induſtrie en diſtinguent quelques-uns ; & ce ſont elles qui paroiſſent multiplier les reſſources entre leurs mains. Il en eſt ainſi dans l'agriculture : un laboureur attentif trouvera des moyens d'engraiſſer ſes terres, qui, quoique rarement employés, n'en ſont pas moins connus de tout le monde, & ſon exemple ne réveillera peut-être pas la ſtupidité de ſes voiſins.

La marne ne convient pas à toutes les terres ; l'*engrais* des fumiers eſt néceſſairement borné ; certaines terres n'acquerroient, avec beaucoup de dépenſe, qu'une fécondité médiocre. Il ſuppléera de différentes manieres au défaut des fumiers. Nous avons dit que le mêlange des terres étoit excellent. La campagne en offre quelquefois des monceaux qui reſtent inutiles par la négligence des laboureurs. On cherche de l'or en fouillant dans le ſein de la terre : on y trouveroit des richeſſes plus réelles, en répandant ſur ſa ſuperficie la plus grande partie des terres que l'on tire du fond. Toutes, excepté le ſable pur, de-

viennent d'excellens *engrais ;* celles même qui paroiſſent ſtériles, comme la craie, ont leur utilité. Sur les terres froides elle fait preſque l'effet de la marne : des parties de ruines, celles qui peuvent ſe diſſoudre feront le même effet ſur les mêmes terres, & les fertiliſeront pendant quelques années. Tout le monde ſait que ces amas d'ordures qui incommodent les villes peuvent enrichir les campagnes : il faut ſeulement que ceux qui les emploient les laiſſent fermenter en dépôt pendant quelques temps, avant de les répandre ſur les terres. Il eſt néceſſaire auſſi, dans l'uſage de cet *engrais*, de multiplier les labours. Il contient les graines d'une infinité de plantes qui couvriroient la terre ſi on ne les arrêtoit pas. Outre les choſes qui ſont communes à tous les pays, il en eſt quelques-unes qui ſont particulieres à chaque endroit. Toutes les cendres, celle de tourbe, celle de charbon de terre, celle de bruyere, ſont d'excellens *engrais*. Dans quelques provinces, on brûle la terre même, ou du moins le gazon qui la couvre ; & la pratique en a des effets très-heureux. Le marc d'olives eſt une reſſource dans les pays où elles croiſſent. On peut dire, en général, que les ſecours ne manquent guere à l'activité qui les cherche, & à l'induſtrie qui les fait valoir. Les plus mauvaiſes terres ne ſeront pas toujours incultes pour l'homme intelligent. Leur défrichement lui donnera, pendant pluſieurs années, des récoltes aſſez bonnes, au moins en menus grains : ſi elles ont un peu de fond, il prolongera cette fécondité par la culture ; ſi elles en manquent, il attendra qu'un nouveau repos leur ait donné de nouvelles forces. Il y a des lieux où l'on ne fait rapporter les terres que tous les deux ans ; mais cette oiſiveté périodique eſt un grand mal, & ne peut être enviſagée comme une reſſource que quand toutes les autres manquent. Nous avons dit qu'il y en avoit une également ſûre & avantageuſe pour les bonnes terres épuiſées ; ſavoir, le changement de plantes. Nous ſommes bien éloignés de vouloir décider ici ſi les plantes ſe nourriſſent indifféremment de tous les ſucs ; ou ſi, avec beaucoup de principes communs, chaque plante n'en a pas de particuliers qui ne paſſent jamais dans d'autres. Nous ſavons ſeulement que les plantes qui vont chercher leur nourriture à une grande profondeur, comme la luzerne, le ſainfoin, le trefle, ſervent de repos & d'*engrais* à la terre fatiguée de rapporter du grain. Ces plantes donnent beaucoup d'herbe, & d'une herbe excellente pour les beſtiaux. La luzerne demande une terre qui ait beaucoup de fond, & elle y dure juſqu'à quinze ans. Le ſainfoin exige moins de profondeur, & ne va guere juſqu'à dix ans. Le trefle ne dure tout au plus que trois ans : auſſi ne le ſeme-t-on ordinairement qu'avec de la graine de luzerne. Il donne de l'herbe pendant que celle-ci croît en racines, & il meurt lorſqu'elle devient en état de produire. Le temps étant arrivé auquel ces plantes commencent à languir, on défriche la terre, & elle eſt améliorée. Sa vigueur eſt telle qu'il faut prendre les mêmes précautions que pour une terre marnée, & y faire deux ou trois récoltes d'avoine conſécutives, avant que d'y ſemer du bled.

Voilà tout ce qu'il eſt eſſentiel de ſavoir ſur l'*engrais* des terres. Les prés méritent une attention particuliere ; ils en ont qui leur ſont ſpécialement propres. Les prés ſur leſquels on peut détourner l'eau des rivieres, trouvent dans cette eau ſeule un *engrais* plus ſûr & meilleur qu'aucun autre. Il eſt ſur-tout excellent, ſi cette eau eſt un peu limoneuſe. On la répand ordinairement vers le 15 d'avril pour la premiere fois, & dans les premiers jours de mai pour la ſeconde. On ne fait alors qu'arroſer les prés ; mais il n'eſt pas inutile de les noyer tout-à-fait pendant l'hiver, & d'y laiſſer ſéjourner l'eau pendant quelques jours. Cette précaution fait périr entiérement les taupes, les mulots, & tous les inſectes qui nuiſent à la racine de l'herbe. Il ne faut cependant jamais riſquer cette inondation ſans être ſûr de pouvoir retirer l'eau dès qu'on le voudra. Loin de féconder les prés, elle les détruiroit par un trop long ſéjour. Il eſt ſi peu diſpendieux de procurer cet *engrais* aux prés voiſins des rivieres, que c'eſt un ſoin rarement négligé. Arroſer les prés, c'eſt les fertiliſer

fûrement : retirer l'eau d'un grand nombre de marais, ce feroit en faire fûrement des prés fertiles ; mais cette opération exige ordinairement beaucoup plus de dépenfe & d'induftrie que l'autre. Dans les lieux où celà eft facile, on ne peut que confeiller aux particuliers de s'y prêter. Dans ceux où l'objet feroit important & l'opération trop difpendieufe, un avantage auffi fûr mériteroit peut-être l'attention & le concours du gouvernement. Nous avons fait fentir l'influence que les pâturages ont fur toute l'agriculture, par la multiplication des troupeaux & des *engrais*. Souvent une feule chauffée pourroit faire d'un marais inutile & mal-fain, une prairie féconde & un étang bien empoiffonné.

Les prés ont cet avantage fur les terres, que l'*engrais* eft la feule culture qu'ils demandent. Dans tous les lieux voifins des grandes villes, où la confommation des fourrages eft fûre, on les regarde comme précieux ; mais ils le font auffi dans les endroits les plus reculés, par toutes les reffources que fournit le bétail qu'ils nourriffent.

Les terres de toute efpece, excepté le fable pur, font un très-bon *engrais* pour les prés. Nous n'entendons parler ici que des terres proprement dites ; il n'eft pas d'ufage d'y répandre de la marne ni de la craie. Nous croyons cependant que dans les prés extrêmement froids, ces deux *engrais* mis en petite quantité pourroient réuffir ; mais nous n'avons pas d'expériences là deffus. Le parcage des moutons eft excellent dans les prés un peu froids, & le fumier de vache dans ceux qu'on appelle *haut-prés*. Le parcage qui, comme nous l'avons dit, eft très-utile aux terres, nous paroît avoir encore du côté de l'abondance un meilleur effet pour les prés. Nous difons *du côté de l'abondance*, parce que tous les fumiers, & fur-tout celui des moutons, donnent la premiere année, au fourrage, une odeur & un goût qui rebute le bétail au premier abord ; mais il s'y accoutume peu à peu. L'abondance doit d'ailleurs être le premier, & peut-être le feul objet des cultivateurs. En voilà affez pour que l'on foit inftruit de l'importance dont les *engrais* font dans l'agriculture, & de la maniere dont ils doivent être employés. Les jardins de fleurs, les potagers, les ferres où l'on force un grand nombre de plantes à croître fous un ciel étranger, ont auffi des préparations d'*engrais* qui leur font propres ; mais nous n'entrerons point ici dans les détails de cette culture particuliere. *Cet article eft de M. le Roy, lieutenant des chaffes de Verfailles.*

ENGRAISSER *un cheval.* (*Manege, Maréchall.*) *Voyez* NOURRITURE.

§. ENGRELÉ, ÉE, (*terme de Blafon.*) fe dit du chef, du pal, de la bande, de la croix, du fautoir, *&c.* bordés de petites dents à intervalles creux & arrondis.

Ce terme vient du Latin *gracilis*, délié, mince, délicat, les pointes étant très-petites en comparaifon de celles du denché.

De Montjouvent, en Breffe ; *de gueules au fautoir engrêlé d'argent.*

De la Queille, en Anjou ; *de fable à la croix engrêlée d'or.*

Ramade de Tranfet, en Auvergne ; *de finople à la fafce engrêlée d'or.* (*G. D. L. T.*)

ENGRELURE, f. f. (*Blafon.*) petit liftel de filet engrêlé qui fe pofe au long du bord fupérieur ou l'écu.

De Saint-Chamans du Pecher, en Limofin ; *de finople à trois fafces d'argent ; en chef une engrêlure de même.*

Henri de Saint-Chamans, gouverneur de Therouene, de Verdun & de Mariembourg, lieutenant de roi en Limofin, a porté le premier, au haut de l'écu de fes armes cette *engrêlure*, qu'il demanda à Henri II, pour marque d'honneur, après avoir défendu vaillamment cette place en 1553, contre une armée formidable qui fut obligée de fe retirer.

Ses defcendans ont depuis porté cette *engrêlure*, comme un trophée de la valeur martiale de leur ancêtre. (*G. D. L. T.*)

* ENGRELURE, f. f. (*Dentelle.*) C'eft ainfi qu'on appelle le pied de la dentelle. L'*engrelure* fe fait en même temps que la dentelle. *Voyez l'art.* DENTELLE.

On donne le même nom à une efpece d'ouvrage qui fe fait comme la dentelle au fufeau, avec le fil de Malines & fur le couffin, qui a depuis la largeur la plus petite jufqu'à la plus grande de la dentelle.

On

On se sert de cette derniere *engrelure*, soit pour redonner un pied à la dentelle lorsqu'elle passe par cet endroit, soit pour lui servir de monture, soit pour unir deux dentelles, *&c.*

ENGRENAGE, s. m. (*Horlogerie.*) en général, signifie *en méchanique* la maniere dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & dont elles agissent sur ces ailes pour le faire tourner. *Voyez* DENT, ROUE, PIGNON, AILE, *&c.*

C'est une chose d'une grande importance dans les machines, que la perfection des *engrenages*. Car s'ils ne sont pas faits avec précision, il en résulte de grands frottemens, beaucoup d'usure, & quelquefois même des arrêts. Comme ceci est traité plus au long à l'*article* DENT, nous y renvoyons.

Deux grands défauts qu'on doit éviter dans un *engrenage*, c'est qu'il soit trop fort ou trop foible. Dans le premier cas, les dents de la roue sont sujettes à quoter, c'est-à-dire, que les deux pointes de deux dents voisines vont toucher les deux faces opposées des deux ailes du pignon; de sorte que ni la roue, ni le pignon ne peuvent se mouvoir. Dans le second, les extrêmités des ailes du pignon sont sujettes à toucher & à arc-bouter lorsqu'elles se présentent à la dent qui les doit pousser; d'où il résulte très-souvent des arrêts: il est à propos même de remarquer que c'est le défaut le plus ordinaire des *engrenages*. Ces deux défauts ont encore un autre inconvénient; c'est qu'il est impossible que la roue mene le pignon uniformément, avantage très-important dans un *engrenage*; car sans cela, dans une montre par exemple, les roues agissant sur les pignons, tantôt plus, tantôt moins avantageusement; on est forcé d'employer une puissance capable de vaincre les résistances des frottemens, *&c.* dans les cas les plus désavantageux de l'action des roues sur les pignons, & par conséquent supérieure, & quelquefois de beaucoup, à celle que l'on auroit employée si cette action s'étoit faite uniformément. *Voyez* CHUTE, ENGRENER.

Les *engrenages* sont sujets à varier, & sur-tout à devenir plus foibles, par l'usure des trous dans lesquels roulent les pivots des roues & des pignons; mais c'est à quoi on doit tâcher de remédier par la disposition respective de ces roues. *Voyez* CALIBRE. (*T*)

* ENGRENAGE, *machine à* (*Horloger.*) C'est une machine à l'aide de laquelle, une roue à dents étant donnée de position, on trouve tous les points sur lesquels le centre d'une autre roue étant placé, elles feront l'une avec l'autre un *engrenage* déterminé.

ENGRENER *la pompe*, (*Marine.*) c'est faire monter dans la pompe l'eau qui reste au fond du vaisseau, pour faire sortir dehors ce qui peut être resté. (*Z*)

ENGRENER, *voyez* ENGRAINER.

ENGRENER, v. neut. (*Horlogerie.*) se dit *en méchanique*, de la maniere dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & de celles dont elles agissent sur ces ailes pour le faire tourner. *V.* ROUE, DENT, PIGNON, AILE, ENGRENAGE, MACHINE A ENGRENAGE, *&c.*

On dit qu'une roue *engrene* trop lorsque la quantité dont ses dents entrent dans les ailes de son pignon est trop grande; & au contraire qu'elle n'*engrene* pas assez lorsque cette quantité est trop petite. *Voyez* ENGRENAGE, DENT, *&c.* (*T*)

ENGROSSIR, verbe act. *en terme de Boyaudier*. C'est l'action d'assembler les cordes à boyau en paquets de douze douzaines chacun.

ENGUAMBA, s. m. (*Hist. nat. botan.*) arbre qui croît dans l'Amérique septentrionale, dans la province de Mechoacan, dans un terrein pierreux: ses feuilles sont longues & découpées; les fleurs en sont verdâtres & attachées les unes aux autres en bouquets; le fruit est noir & plein de graines dont on tire une huile d'une couleur jaune très-propre à la guérison des plaies. Hubner, *dictionn. universel.*

ENGUICHÉ, adject. *terme de Blason*, Il se dit du col & des trompes dont l'embouchure est d'un émail différent.

Base en Danemark, d'azur à la fasce d'argent, chargée d'un cor de chasse de synople, lié, virolé & *enguiché* d'or.

ENGUICHURE, s. f. (*Vénerie.*) c'est l'entrée de la trompe.

ENGYSCOPE, s. m. (*Optique.*) ma-

chine qui eſt plus connue ſous le nom de *microſcope.* Ce mot vient des mots Grecs σκέπτομαι, *je vois*, & ἐγγὺς, *proche*, parce que l'*engyſcope* ou microſcope ſert à faire diſtinguer des objets fort petits qu'on ne verroit pas à la vue ſimple, & qu'on approche de l'œil en mettant l'*engyſcope* ou la loupe entre deux.

Il ſemble que le téleſcope ou lunette d'approche qui ſert à *rapprocher* les objets, mériteroit encore mieux le nom d'*engyſcope* que le microſcope. Au reſte ce mot n'eſt preſque plus en uſage. *Voyez* LOUPE, MICROSCOPE, TÉLESCOPE. (*O*)

ENHARMONIE, ſignifie *tutti*, ou tous, comme en mélodie, *ſolo*, ou ſeul.

ENHARMONIQUE, adj. pris ſubſt. (*Muſique.*) un des trois genres de la muſique des Grecs, appellé auſſi très-fréquemment *harmonie* par Ariſtoxene & ſes ſectateurs.

Il réſultoit d'une diviſion particuliere des tétracordes, ſelon laquelle l'intervalle qui ſe trouvoit entre le *lichanos* ou la troiſieme corde, & la *meſe* ou la quatrieme, étant d'un diton ou d'une tierce majeure, il ne reſtoit pour achever le tétracorde qu'un ſemi-ton à partager en deux intervalles; ſavoir, de l'hypate à la parypate, & de la parypate au lichanos. Nous expliquerons *au mot* GENRE, la maniere dont ſe faiſoit cette diviſion.

Le genre *enharmonique* étoit le plus doux des trois au rapport d'Ariſtide Quintilien; il paſſoit pour très-ancien, & la plupart des auteurs en attribuent l'invention à Olympe. Mais ſon tétracorde, ou plutôt ſon diateſſaron de ce genre, étoit compoſé ſeulement de trois cordes; & ce ne fut qu'après lui qu'on s'aviſa d'en inférer une quatrieme entre les deux premieres, pour faire la diviſion dont je viens de parler.

Ce genre ſi merveilleux, ſi loué des anciens auteurs, ne demeura pas long-temps en vigueur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner des muſiciens, & Plutarque témoigne que de ſon temps il étoit entiérement hors d'uſage.

Nous avons aujourd'hui une eſpece de genre *enharmonique* entiérement différent de celui des Grecs. Il conſiſte comme les deux autres, dans une progreſſion particuliere de l'harmonie qui engendre dans les parties des intervalles *enharmoniques* en employant à la fois, entre deux notes qui ſont à un ton l'une de l'autre, le dieſe de l'inférieure & le bémol de la ſupérieure. Mais quoique ſelon la rigueur des rapports, ce dieſe & ce bémol duſſent former un intervalle entre eux, cet intervalle ſe trouve nul, au moyen du tempérament, qui, dans le ſyſtême établi, fait ſervir le même ſon à ces deux uſages: ce qui n'empêche pas qu'un tel paſſage ne produiſe, par la force de la modulation & de l'harmonie, une partie de l'effet qu'on cherche dans les tranſitions *enharmoniques.*

Comme ce genre eſt aſſez peu connu, & que nos auteurs ſe ſont contentés d'en donner quelques notions trop générales, nous croyons devoir l'expliquer ici un peu plus clairement.

Il faut d'abord remarquer que l'accord de ſeptieme diminuée, eſt le ſeul ſur lequel on puiſſe pratiquer des paſſages *enharmoniques*, & cela, en vertu de cette propriété ſinguliere qu'il a de diviſer juſte l'octave entiere en quatre intervalles égaux. Qu'on prenne dans les quatre ſons qui compoſent cet accord, celui qu'on voudra pour fondamental, on trouvera toujours également que les trois autres ſons forment ſur celui-ci un accord de ſeptieme diminuée. Or, le ſon fondamental de l'accord de ſeptieme diminuée eſt toujours une note ſenſible, de ſorte que ſans rien changer à cet accord, on pourroit le faire ſervir ſucceſſivement ſur quatre différentes fondamentales, c'eſt-à-dire, ſur quatre différentes notes ſenſibles.

Suppoſons l'accord ſur *ut* dieſe, dans le ton naturel de *ré*: car cet accord ne peut avoir lieu que dans le mode mineur; ſuppoſons, dis-je, l'accord de ſeptieme diminuée ſur *ut* dieſe, note ſenſible: ſi je prends la tierce *mi* pour fondamentale, elle deviendra note ſenſible à ſon tour, & annoncera par conſéquent le mode mineur de *fa*: or, cet *ut* dieſe reſte bien dans l'accord pris de cette maniere, mais c'eſt en qualité de *ré* bémol, c'eſt-à-dire, de ſixieme note du ton, & de ſeptieme diminuée de la note ſenſible; ainſi cet *ut* dieſe qui, comme note ſenſible, étoit obligé de mon-

ter dans le ton de *ré*, devenu *ré* bémol dans le ton de *fa*, est obligé de descendre comme septieme diminuée : voilà une transition *enharmonique*. Si au lieu de la tierce, on prend la fausse quinte *sol*, dans le même accord, pour nouvelle note sensible, l'*ut* diese deviendra encore *ré* bémol en qualité de quatrieme note : autre passage *enharmonique*. Enfin, si l'on prend pour note sensible la septieme diminuée elle-même au lieu de *si* bémol, il faudra nécessairement la considérer comme *la* diese; ce qui fait un troisieme passage *enharmonique* sur le même accord.

A la faveur donc de ces deux différentes manieres d'envisager successivement le même accord, on passe d'un ton à un autre qui en paroît fort éloigné, on donne aux parties des progrès différens de celui qu'elles auroient dû avoir en premier lieu ; & ces passages ménagés à propos sont capables, non-seulement de surprendre, mais de ravir l'auditeur qnand ils sont bien rendus: le mal est qu'il faut changer si brusquement d'idées sur les mêmes notes, & les appliquer à des modulations si différentes, à des rapports si éloignés, que ce genre paroît absolument impraticable pour les voix telles qu'elles sont dressées par la musique d'aujourd'hui. C'est du moins de quoi l'on a vu, il y a plusieurs années, un exemple mémorable à l'opéra de Paris. (*S*)

Quart de ton enharmonique. On appelle ainsi la différence du semi-ton majeur $\frac{15}{16}$ au semi-ton mineur $\frac{24}{25}$; ou pour parler plus exactement, quoique d'une maniere différente des musiciens ordinaires, c'est le rapport de $\frac{15}{16}$ à $\frac{24}{25}$, c'est-à-dire, de 125 à 128. Voici comment on forme ce quart de ton. Soit la basse fondamentale par tierces majeures, *ut*, *mi*, *sol* ✱, & au dessus d'elle ce chant *ut*, *mi*, *si* ✱, on trouvera que le *si* differe de l'*ut* d'un quart de ton *enharmonique*. *Voyez mes élemens de musique*, *p. 87*.

M. Rameau observe, 1°. que le genre diatonique, qui est le plus simple & le plus facile de tous, vient de la progression de la basse fondamentale par quintes ; progression qui est en effet la plus simple & la plus immédiatement indiquée par la nature. *Voyez* ECHELLE, DIATONIQUE & GAMME.

2°. Que le genre chromatique ou le semi-ton mineur qui est le plus simple après le précédent, vient de la progression de la basse fondamentale par tierces majeures ; progression aussi indiquée par la nature, mais moins naturelle néanmoins que la progression par quintes. *Voyez* HARMONIE. En effet, si on forme cette basse fondamentale *ut mi*, on pourra mettre au dessus ce chant *sol sol* ✱, qu'on trouvera former un semi-ton mineur. 3°. Enfin, le genre *enharmonique* le moins naturel des trois a son origine dans une basse *ut mi sol* ✱, dont les deux extrêmes *ut*, *sol* ✱, qui donnent le quart de ton *enharmonique*, forment une progression non naturelle. (*O*)

Diatonique enharmonique. On appelle ainsi un chant qui procede par une suite de semi-tons tous majeurs, qui se succedent immédiatement ; ce chant est diatonique parce que chaque semi-ton y est majeur (*voyez* DIATONIQUE & CHROMATIQUE); & il est *enharmonique*, parce que deux semi-tons majeurs de suite forment un ton trop fort d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette espece de chant, il faut faire une basse fondamentale qui monte alternativement de quinte & de tierce, comme *fa ut mi si*, & cette basse donnera le chant *fa mi mi ré* ✱, où tous les semi-tons sont majeurs. Une partie du trio des parques de l'opéra d'Hyppolite est dans ce genre ; mais il n'a jamais pu être exécuté à l'opéra; il l'avoit été ailleurs par des musiciens très-habiles & de bonne volonté, & M. Rameau assure que l'effet en est surprenant. (*O*)

Chromatique enharmonique. On appelle ainsi un chant qui procede par une suite de semi-tons mineurs, qui se succedent immédiatement. Ce chant est chromatique, parce que chaque semi-ton y est mineur (*voyez* CHROMATIQUE); il est *enharmonique*, parce que les deux semi-tons mineurs consécutifs forment un ton trop foible d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette espece de chant, il faut avoir une basse fondamentale composée de tierces mineures & majeures en cette sorte, *ut ut la ut* ✱ *ut* ✱, & mettre au dessus ce

chant *mi* ♭ *mi mi mi mi* ✕; on trouvera par le calcul que *mi* ♭, *mi*, *mi*, *mi*, *mi* ✕ forment des ſemi-tons mineurs. M. Rameau nous apprend qu'il avoit fait dans ce genre de muſique un tremblement de terre au ſecond acte des Indes galantes en 1735, mais qu'il fut ſi mal ſervi qu'il fut obligé de le changer en une muſique commune. *Voyez mes élémens de Muſique, p. 91, 92, 93, & 116.* (*O*)

ENHARNACHER, HARNACHER, (*Manege*, *Maréchall.*) mettre les harnois ſur le corps d'un cheval ; expreſſions ſynonymes. *Voyez* HARNACHER. (*e*)

ENHENDÉ, adj. *terme de Blaſon.* On appelle *croix enhendée* celle dont le pied eſt *enhendé*, c'eſt-à-dire, refendu, du mot Eſpagnol *enhendido*, qui ſignifie la même choſe. Ces croix à refente ſont communes en Allemagne.

ENHUCHE. (*Marine.*) *Voyez* HUCHE.

ENHYDRUS, ſ. m. (*Hiſt. natur. Minéralogie.*) Ce mot eſt compoſé de ἐν, *in*, & de ὕδωρ, *aqua* : quelques naturaliſtes déſignent par ce mot une *ætite* ou pierre d'aigle qui contient de l'eau. L'*enhydrus* eſt donc une pierre qui reſſemble parfaitement aux autres pierres d'aigle qui ſont ferrugineuſes : elle eſt de différentes grandeurs & varie pour la figure, eſt compoſée de pluſieurs couches ou enveloppes appliquées les unes ſur les autres ; les couches extérieures ſont d'un jaune d'ocre ; la couche qui tapiſſe l'intérieur eſt preſque toujours noirâtre, & plus compacte que les couches extérieures L'orſqu'on caſſe cette pierre, on trouve qu'elle a une cavité comme les autres ætites ; avec cette différence, qu'il en ſort une liqueur qui eſt ordinairement épaiſſe, & quelquefois blanchâtre comme de la crême, dont elle a à peu près la conſiſtance : mais ce cas eſt rare ; elle eſt plus communément d'un blanc bleuâtre ou limpide, lorſqu'elle n'a point été ſalie par la matiere ocracée dont la pierre eſt compoſée ; cette liqueur eſt ſouvent entiérement inſipide, cependant elle a quelquefois un goût ferrugineux & aſtringent, & même nauſéeux. Il y a de ces pierres en Angleterre & ailleurs. (—)

ENIF, (*Aſtron.*) étoile de la troiſieme grandeur, ſituée à la bouche de Pégaze, que l'on appelle auſſi *Enf* & *Aſpheras*. Elle eſt déſignée par la lettre ε dans nos catalogues ; ſon aſcenſion droite, en 1750, étoit 322ᵈ 58′ 17″, & ſa déclinaiſon 8ᵈ 44′ 31″ boréal. (*M. DE LA LANDE.*)

ENJABLER, v. act. *terme de Tonnelier.* C'eſt enfoncer les futailles ou y mettre des fonds, en arrêtant les douves d'enfonçures dans la rainure qui regne tout autour du jable en dedans. *Voyez* JABLE.

ENJALER *une ancre*, (*Marine.*) c'eſt attacher à l'ancre deux pieces de bois qu'on appelle *jas*, & les empater enſemble vers l'organeau. Le jas ſert à contrebalancer dans l'eau la patte de l'ancre pour la faire tomber ſur ſon bon côté : quelques matelots diſent *enjauler une ancre. Voyez* JAS. (*Z*)

ENJAMBEMENT, ſ. m. (*Poéſie.*) conſtruction vicieuſe, principalement dans les vers alexandrins. On dit qu'un vers *enjambe* ſur un autre, lorſque la penſée du poëte n'eſt point achevée dans le même vers, & ne finit qu'au commencement ou au milieu du vers ſuivant. Ainſi ce défaut exiſte toutes les fois qu'on ne peut point s'arrêter naturellement à la fin du vers alexandrin pour en faire ſentir la rime & la penſée ; mais qu'on eſt obligé de lire de ſuite & promptement l'autre vers, à cauſe du ſens qui eſt demeuré ſuſpendu. Les exemples n'en ſont pas rares : en voici un ſeul.

Craignons qu'un Dieu vengeur ne lance
ſur nos têtes
La foudre inévitable.

Il y a ici un *enjambement*, parce que le ſens ne permet pas qu'on ſe repoſe à la fin du premier vers.

Ce n'eſt pas aſſez d'éviter l'*enjambement* d'un vers à l'autre, il faut de plus éviter d'*enjamber* du premier hémiſtiche au ſecond ; c'eſt-à-dire, que ſi l'on porte un ſens au delà de la moitié du vers, il ne faut pas l'interrompre avant la fin, parce qu'alors le vers paroît avoir deux repos & deux céſures ; ce qui eſt très-déſagréable. Il eſt encore bien moins permis d'*enjamber* d'une ſtance à l'autre. *Voyez* les auteurs ſur la verſification Françoiſe.

Mais ſi l'*enjambement* eſt défendu dans les

vers alexandrins, comme nous venons de le dire, il eſt autoriſé dans les vers de dix ſyllabes, & il y produit même quelquefois un agrément, parce que cette eſpece de vers faite pour la poéſie familiere ſouffre quelques licences, & ne veut pas être aſſujettie à une trop grande gêne.

Les poëtes du ſiecle paſſé ne s'embarraſſoient guere de laiſſer *enjamber* leurs vers les uns ſur les autres; c'eſt à Malherbe le premier à qui l'on doit la correction de ce défaut de la verſification. *Par ce ſage écrivain, par ce guide fidele,* dit Deſpréaux,

Les ſtances avec grace apprirent à marcher,
Et le vers ſur le vers n'oſa plus enjamber.

Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENIGME, ſ. m. & plus ſouvent f. (*Littér. Poéſie.*) c'étoit chez les anciens une ſentence myſtérieuſe, une propoſition qu'on donnoit à deviner, mais qu'on cachoit ſous des termes obſcurs, & le plus ſouvent contradictoires en apparence. L'*énigme*, parmi les modernes, eſt un petit ouvrage ordinairement en vers, où ſans nommer une choſe, on la décrit par ſes cauſes, ſes effets & ſes propriétés, mais ſous des termes & des idées équivoques pour exciter l'eſprit à la découvrir.

Souvent l'*énigme* eſt une ſuite de comparaiſons qui caractériſent une choſe, par des noms tirés de pluſieurs ſujets différens entre eux qui reſſemblent à celui de l'*énigme* chacun à ſa maniere, & par des rapports particuliers. Quelquefois pour la rendre plus difficile à deviner, on l'embarraſſe, en mêlant le ſtyle ſimple au ſtyle figuré, en empruntant des métaphores, ou en perſonnifiant exprès le ſujet de l'*énigme* afin de donner le change.

En général, pour conſtituer la bonté de nos *énigmes* modernes, il faut que les traits employés ne puiſſent s'appliquer tous enſemble qu'à une ſeule choſe, quoique ſéparément ils conviennent à pluſieurs.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter les autres regles qu'on preſcrit dans ce jeu littéraire, parce que mon deſſein eſt bien moins d'engager les gens de lettres à y donner leurs veilles, qu'à les détourner de ſemblables puérilités. Qu'on ne diſe point, en faveur des *énigmes*, que leur invention eſt des plus anciennes, & que les rois d'Orient ſe ſont fait très-long-temps un honneur d'en compoſer & d'en réſoudre: je répondrois que cette ancienneté même n'eſt ni à la gloire des *énigmes*, ni à celle des rois orientaux.

Dans la premiere origine des langues, les hommes furent obligés de joindre le langage d'action à celui des ſons articulés, & de ne parler qu'avec des images ſenſibles. Les connoiſſances, aujourd'hui les plus communes, étoient ſi ſubtiles pour eux, qu'elles ne pouvoient ſe trouver à leur portée qu'autant qu'elles ſe rapprochoient des ſens. Enſuite, quand on étudia les propriétés des êtres pour en tirer des alluſions, on vit paroître les paraboles & & les *énigmes*, qui devinrent d'autant plus à la mode, que les ſages ou ceux qui ſe donnoient pour tels, crurent devoir cacher au vulgaire une partie de leurs connoiſſances. Par là, le langage imaginé pour la clarté fut changé en myſteres: le ſtyle dans lequel ces prétendus ſages renfermoient leurs inſtructions, étoit obſcur & énigmatique, peut-être par la difficulté de s'exprimer clairement, peut-être auſſi à deſſein de rendre les connoiſſances d'autant plus eſtimables qu'elles ſeroient moins communes.

On vit donc les rois d'Orient mettre leur gloire dans les *propoſitions obſcures*, & ſe faire un mérite de compoſer & de réſoudre des *énigmes*. Leur ſageſſe conſiſtoit en grande partie dans ce genre d'étude. Un homme intelligent, dit Salomon, parviendra à comprendre un proverbe, à pénétrer les paroles des ſages & leurs *ſentences obſcures*. C'etoit chez eux l'uſage, pour éprouver leur ſagacité, de ſe préſenter ou de s'envoyer les uns aux autres des *énigmes*, & d'y attacher des peines & des récompenſes.

Entre pluſieurs exemples que je pourrois alléguer, je n'en rapporterai qu'un ſeul tiré de l'écriture ſainte, & je me ſervirai de la traduction des théologiens de Louvain, quoiqu'en vieux langage, parce que je n'ai préſentement que cette traduction ſous les yeux. Voici les propres paroles du texte ſa-

cré, *chap. xjv du livre des juges, verſ. 12 & ſuivans.*

Samſon dit : *Je vous propoſerai quelques propoſitions : que ſi vous me baillez la ſolution dedans les ſept jours du convive, je vous donnerai trente fines chemiſes & autant de robes.*

Verſ. 13. *Mais ſi vous ne pouvez me bailler la ſolution, vous me donnerez trente fines chemiſes & autant de robes. Leſquels lui répondirent : Propoſe ta propoſition, afin que l'oyons.*

Verſ. 14. *Et il leur dit : De celui qui mangeoit eſt ſorti la viande, & du fort eſt venu la douceur. Et ne purent par trois jours donner la ſolution de la propoſition.*

Verſ. 15. *Et quand le ſeptieme jour fut venu, ils dirent à la femme de Samſon : Flatte ton mari, & lui perſuade qu'il te déclare quelle choſe ſignifie la propoſition.*

Verſ. 17. *Et ainſi tous les jours du convive elle pleuroit devant lui ; & finalement au ſeptieme jour, comme elle le moleſtoit, il lui expoſa, laquelle incontinent le fit ſavoir à ceux de ſon peuple.*

Verſ. 18. *Et iceux lui dirent au ſeptieme jour devant le ſoleil couchant : Quelle choſe eſt plus douce que le miel, & quelle choſe eſt plus forte que le lion ? Lors Samſon leur dit : Si vous n'euſſiez labouré avec ma géniſſe, vous n'euſſiez point trouvé ma propoſition.*

Un ſavant juriſconſulte met cette *énigme* au rang des gageures, en matiere de jeux d'eſprit ; & il pourroit bien avoir raiſon, car il y a une ſtipulation de part & d'autre de trente fines chemiſes & autant de robes. Cependant les Philiſtins agirent de mauvaiſe foi, en obligeant la femme de Samſon de tirer de la bouche de ſon mari l'explication de l'*énigme*, & à la leur apprendre, au lieu de la deviner par eux-mêmes.

Au reſte, dans notre ſiecle, l'*énigme* propoſée par Samſon ne ſeroit point dans les regles, parce qu'elle ne rouloit pas ſur une choſe ordinaire ou un événement commun, mais ſur un fait particulier, c'eſt-à-dire, ſur un de ces cas qu'il eſt ordinairement preſque impoſſible de deviner.

Quoiqu'il en ſoit, dans ce temps-là on n'étoit pas ſi ſcrupuleux ; on ne cherchoit qu'à attraper ceux à qui on préſentoit des *énigmes* à expliquer : & c'eſt un fait ſi vrai, que l'intelligence des *énigmes* ou des *ſentences obſcures*, devint un proverbe parmi les Hébreux pour ſignifier l'adreſſe à tromper, comme on le peut conclure du portrait que Daniel fait d'Antiochus Epiphanés. « Lorſque les iniquités ſe » ſeront accrues, dit-il, il s'élévera un » roi qui aura l'impudence ſur le front, » & qui comprendra les *ſentences obſcu-* » *res.* »

Le voile myſtérieux de cette ſorte de ſageſſe la rendit, comme il arrivera toujours, le plus eſtimé de tous les talens : c'eſt pourquoi, dans un pſeaume où il s'agit d'exciter fortement l'attention, le pſalmiſte débute en ces termes : « Vous, » peuples, écoutez ce que je vais dire. » Que tous les habitans de la terre, » grands & petits, riches & pauvres, prê- » tent l'oreille ; ma bouche publiera la ſa- » geſſe.... je découvrirai ſur la harpe mon » *énigme.* »

Outre les cauſes que nous avons rapportées, qui contribuerent à conſerver long-temps les *énigmes* en vogue, je croirois volontiers que l'uſage des hiéroglyphes y concourut auſſi pour beaucoup : en effet, quand on vint à oublier la ſignification des hiéroglyphes, on perdit peu à peu, quoique très-lentement, l'uſage des *énigmes*.

Enfin, elles reparurent lorſqu'on devoit le moins s'y attendre, je veux dire dans le xvij. ſiecle ; & ce n'eſt pas, ce me ſemble, par cet endroit qu'il mérite le plus qu'on le vante. Il eſt vrai qu'on habilla pour lors en Europe les *énigmes* avec plus d'art, de fineſſe & de goût, qu'elles ne l'avoient été dans l'Aſie : on les ſoumit, comme tous les autres poëmes, à des loix & à des regles étroites, dont le pere Meneſtrier même a publié un traité particulier. Mais, quelque décoration qu'on ait donnée aux *énigmes*, elles ne ſeront preſque jamais que de folles dépenſes d'eſprit, des jeux de mots, des écarts dans le langage & dans les idées.

Les gens de lettres un peu diſtingués du

ſiecle paſſé, qui ont eu la foibleſſe de donner dans cette mode, & de ſe laiſſer entraîner au torrent, ſeroient bien honteux aujourd'hui de lire leurs noms dans la liſte de toutes ſortes de gens oiſifs, & de voir qu'un temps a été qu'ils ſe faiſoient un honneur de deviner des *énigmes*, & plus encore d'annoncer à la France qu'ils avoient eu aſſez d'eſprit pour exprimer, ſous un certain verbiage, ſous un jargon myſtérieux & des termes équivoques, une flûte, une fleche, un éventail, une horloge.

Mais il faut bien ſe garder de confondre de telles inepties avec les *énigmes* d'un autre genre; j'entends ces fameux problêmes de la géométrie tranſcendante, qui, ſur la fin du même ſiecle, exercerent des génies d'un ordre ſupérieur. La ſolution de ces dernieres ſortes d'*énigmes* peut avoir de grands uſages; elle demande du moins beaucoup de ſagacité, & prouve qu'on s'eſt rendu familiere la connoiſſance de cette géométrie ſublime, dont Newton a la gloire d'être le premier inventeur. Article de M. le *chevalier* DE JAUCOURT.

ENJOLIVER, v. act. (*Arts méchaniq.*) c'eſt répandre ſur le fond d'un ouvrage de petits ornemens qui lui ôtent ſa lourdeur & ſa ſimplicité.

ENJOUEMENT, ſ. m. (*Moral.*) c'eſt la gaieté de l'eſprit. Il naît d'une imagination riante, qui badine & plaiſante ſur les objets qui l'exercent. Cette qualité annonce ordinairement un homme qui a beaucoup de connoiſſance, & qui eſt maître de ſa matiere. Les hommes d'un eſprit enjoué ſont de bonne compagnie, & ſont deſirés dans toutes les ſociétés. Les perſonnes de ce caractere ont rarement des chagrins., c'eſt-à-dire, que ce qui eſt un ſujet d'affliction pour les autres, les affecte fort peu, ou du moins pas longtemps. (+)

ENISKILLING, (*Géogr. mod.*) ville de la province d'Ulſter en Irlande; elle appartient au comte de Fermanagh : elle eſt ſituée ſur le lac Earne. *Long.* 9, 55; *lat.* 54, 18.

ENKAFATRAHE, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) c'eſt le nom d'un arbre qui ſe trouve dans l'iſle de Madagaſcar, dont le bois eſt verdâtre & rempli de veines; on dit qu'il répand une odeur fort agréable & ſemblable à celle de la roſe. On prétend qu'en l'écraſant ſur une pierre avec de l'eau, & appliquant ce mêlange extérieurement ſur le cœur ou ſur la poitrine, c'eſt un remede ſouverain contre les foibleſſes & palpitations. Hubner, *dictionn. univerſel.*

ENKELEUSTIQUE, (*Muſiq. des anc.*) Maxime de Tyr rapporte qu'il y avoit un mode *enkéleuſtique* propre à ceux qui pourſuivoient l'ennemi. (*F. D. C.*)

ENKIOPING, ENECOPIA, (*Géogr.*) ville du royaume de Suede, dans l'Upland & dans la capitainerie d'Upſal, ſur un terrein fertile. Elle eſt fort ancienne, ayant été, ſous le paganiſme, le ſiege ordinaire des rois de Fierdhundra, tributaires du ſouverain général du pays, qui réſidoit dans Upſal. Divers déſaſtres, tels qu'incendies, invaſions d'ennemis, lui ont fait perdre beaucoup de la ſplendeur qu'elle peut avoir eue : elle étoit encore ſous la papauté, ornée d'égliſes & de fondations, dont elle n'étale plus aujourd'hui que les ruines. Sa place à la diete eſt la quarante-neuvieme dans l'ordre des villes. *Long.* 34, 5; *lat.* 59, 50. (*D. G.*)

ENKISTÉ, ÉE, adj. *terme de Chirurgie*, ce qui eſt renfermé dans un kiſte, c'eſt-à-dire, dans une membrane ou iſſue en forme de poche. On appelle *tumeurs enkiſtées*, *abcès enkiſtés*, des tumeurs & des abcès qui ſont enveloppés d'une membrane : tels ſont l'athéome, le méliceris, le ſtéatome, *&c.* Ce mot eſt formé du Grec ἐν, *in*, en, dans; & de κύστις, *cyſtis*, ſac, veſſie.

La membrane qui fait cette poche n'eſt pas nouvellement formée dans la partie, comme on pourroit le déduire de la théorie de quelques auteurs ſur cette maladie. On connoît un tiſſu folléculeux qui ſépare toutes les parties les unes des autres, & qui en eſt le lien. S'il ſe fait un amas contre nature d'une humeur quelconque dans une de ces cellules, par ſon accroiſſement il étendra les parois de cette cellule, & les collera aux parois membraneuſes des cellules circonvoiſines qu'il oblitérera. C'eſt ainſi que commence le kiſte, toujours formé par la

cohérence de plusieurs feuillets de la membrane cellulaire. A mesure que la tumeur augmente, la poche membraneuse s'épaissit par la réunion d'un plus grand nombre de feuillets. Le kiste est formé de la substance préexistente de la partie. Ces connoissances justifient le dogme pratique des anciens. L'expérience, qui est la même dans tous les siecles aux yeux des bons observateurs, leur avoit montré que pour la guérison de ces sortes de tumeurs, il ne falloit pas se contenter de les ouvrir, mais qu'il falloit extirper la poche ou sac qui renfermoit la matiere. Pour y parvenir, on fait communément une incision cruciale aux tégumens de la tumeur; on les disseque sans intéresser le kiste, qu'on emporte en totalité, s'il est possible. Ses adhérences à quelques parties qu'il seroit important de ménager, est une raison pour s'abstenir d'une dissection trop recherchée. Alors on attend de la suppuration, la chûte ou plutôt le détachement de la portion membraneuse qui reste du kiste. Quand les humeurs *enkistées* sont d'un volume considérable, l'extirpation, suivant la méthode décrite, seroit une plaie énorme. Si le kiste n'est pas trop épais, on peut, par un procédé plus doux, se contenter de fendre la tumeur des deux côtés, & de passer une bandelette de linge effilé en forme de séton, d'une ouverture à l'autre, pour conduire dans tout le trajet les médicamens nécessaires pour faire suppurer le kiste.

Il y a des pierres *enkistées* dans la vessie. M. Houstet, de l'académie royale de Chirurgie, a donné, dans le premier volume des mémoires de cette compagnie, des observations particulieres qu'il a jointes à celles qui avoient été communiquées précédemment à l'académie, sur cette matiere. L'existence de ces sortes de pierres est constatée; & l'auteur rend son mémoire aussi utile qu'il est curieux, en traitant des opérations qu'on peut tenter, & de celles qui ont été pratiquées pour faire l'extraction de ces pierres.

La *fig. 4 de la planche V de Chirurgie* représente une vessie ouverte par sa partie antérieure, derriere les os pubis qui sont renversés en devant: on y voit une pierre logée dans une cellule formée par la membrane interne de la vessie. (*Y*)

ENLARMER, v. act. (*Chasse & Pêche.*) On dit, *enlarmer un filet*; c'est un terme dont se servent ceux qui font des filets propres pour la pêche ou pour la chasse; & ce n'est autre chose que pratiquer de grandes mailles à côté du filet avec de la ficelle.

ENLASSER, v. act. (*Charpent.*) c'est, après que les tenons & mortoises sont faits, percer un trou au travers pour les cheviller.

ENLASSURE, s. f. (*Charpent.*) c'est le trou percé avec le laceret à travers des mortoises & des tenons, pour les cheviller ensemble.

ENLAYER *ou* ENLOYER, *déférer le serment* (*Jurispr.*) Dans l'*article 153* de la très-ancienne coutume de Bretagne, le serment est appellé *lai* ou *loi*; d'où sont venus les termes *enlayer* & *enloyer*, pour dire *déférer le serment*; termes qui étoient fort usités dans l'ancien style judiciaire de la province, & qui le sont encore dans les jurisdictions inférieures, même dans quelques sieges royaux & présidiaux. *Voyez les arrêts du parlement de Bretagne, par* Frain, *tom. II, plaid. 112, pag. 689.* (*A*)

ENLEVÉ, adject. (*Blason.*) Il se dit des pieces qui paroissent enlevées, comme aux armoiries d'Anglure en Champagne, qui sont d'or à pieces *enlevées* à angles ou croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent dont tout l'écu est semé.

Anglure en Champagne, d'or à pieces *enlevées* à angles ou en croissans de gueules, soutenant des grelots d'argent dont tout l'écu est semé.

ENLEVEMENT, s. m. (*Jurispr.*) se dit d'une voie de fait dont on use pour ravir quelqu'un ou s'emparer de quelque chose. L'*enlévement* des personnes est plus communément nommé *rapt* ou *crime de rapt*. *Voyez* RAPT.

Enlévement signifie aussi quelquefois *transport*: par exemple, les adjudicataires des coupes de bois doivent enlever les bois coupés dans le temps porté par le marché. Une partie saisie s'oppose à l'*enlévement* de ses meubles, en donnant bon & solvable gardien. (*A*)

ENLEVER LES CHAUDRONS, *terme de Chaudronniers*; c'est en faire le fond avec

le marteau rond. On donne cette façon sur la grande bigorne.

Enlever, signifie aussi *redresser un chaudron, en ôter les bosses*; ce qu'on fait avec le marteau de buis & l'enclumeau.

ENLEVER, *en terme d'Éperonnier*, se dit de l'action de séparer sur l'enclume, à coup de marteau, la branche d'un mors, d'un barreau de fer de dix à onze lignes d'épaisseur. Cette branche s'appelle *branche d'enlevure*, parce qu'elle est effectivement *enlevée* de ce barreau : on *enleve* aussi du même barreau l'embouchure du mors; & cette embouchure s'appelle *enlevure* pour la même raison. On *enleve* ces parties d'un mors au moyen d'un ciseau appellé *tranche*, que l'on frappe sur le barreau à demi-chaud pour les en séparer. *Voyez* TRANCHE.

ENLEVER, *terme de Serrurier & de Taillandier*; c'est d'une barre de fer en faire la piece commandée; & au lieu de dire *forger* une clef, une cognée, ils disent *enlever* une clef, une cognée.

ENLEVER LA MEUTE, (*Vénerie.*) c'est, lorsqu'au lieu de laisser chasser les chiens, on les entraîne par le plus court chemin au lieu où un chasseur a vu le cerf, & où on retrouve la voie.

ENLEVURE, s. f. (*Ouvriers en fer.*) Tous les ouvriers en fer donnent ce nom à toute piece forgée, lorsqu'elle est séparée de la barre dont on l'a tirée.

ENLIER, v. act. *en Architecture*, c'est dans la construction engager les pierres & les briques ensemble en élevant les murs; en sorte que les unes soient posées sur leur largeur comme les carreaux, & les autres sur leur longueur ainsi que les boutisses, pour faire liaison avec le garni ou remplissage. (*P*)

ENLIGNER, (*Charpent.*) c'est donner à une piece de bois exactement la même forme qu'à une autre; en sorte que mises bout à bout, l'une ne paroisse que la continuation de l'autre : cela s'appelle *enligner*; parce qu'on dispose les bois à cet état en se servant de la regle ou du cordeau pour tracer les lignes.

ENLISSERONNÉ, (*Rubannier.*) *Voy.* LISSERONS.

ENLOYER, (*Jurispr.*) est la même chose qu'*enlayer*. *Voyez*, *ci-devant*, ENLAYER. (*A*)

ENLUMINER, v. act. c'est l'art de mettre des couleurs à la gomme avec le pinceau, sur les estampes & les papiers de tapisserie; & par conséquent l'enlumineur & l'enlumineuse est celui & celle qui y travaillent : ces ouvriers & ouvrieres y appliquent aussi quelquefois de l'or & de l'argent moulu; c'est ce qu'ils appellent *rehausser*, & ils le brunissent avec la dent de loup. L'enluminure est libre, & n'a point de maîtrise; c'est en quelque façon une dépendance de la gravure; & l'enlumineur peut tenir boutique ouverte, & vendre des estampes & des papiers de tapisserie. Ces commerçans s'honorent du titre de *graveurs en bois*, ou *en cuivre*, ou d'*images*, quoique souvent ils n'aient jamais manié le burin, ni la pointe. *Article de M.* PAPILLON.

ENMANCHE, adj. c'est-à-dire, *entre dans la Manche.* (*Marine.*) Les navigateurs se servent de ce terme, lorsqu'ils entrent dans ce canal qui sépare la France de l'Angleterre, que l'on appelle *la Manche.* (*Z*)

ENNÉACORDE, instrument des anciens, qui avoit neuf cordes.

ENNÉADÉCATÉRIDE, s. f. *en Chronologie*, est un cycle ou période de dix-neuf années solaires. *Voyez* CYCLE. Ce mot est Grec, formé d'ἐννέα, *neuf*, δέκα, *dix*, & ἔτος, *année.*

Tel est le cycle lunaire inventé par Methon, à la fin duquel la lune revient à peu près au même point d'où elle est partie; c'est pour cette raison que les Athéniens, les Juifs, & d'autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année solaire, se sont servis de l'*ennéadécatéride*, en faisant, pendant dix-neuf ans, sept ans de treize mois lunaires, & les autres de douze.

L'*ennéadécatéride* des Juifs est proprement un cycle de dix-neuf années lunaires, qui commencent à *molad tohu*, c'est-à-dire, à la nouvelle lune que les Juifs supposent être arrivée un an avant la création. Chacune des 3^e^, 6^e^, 8^e^, 11^e^, 14^e^, 17^e^, 19^e^, &c. années de ce cycle sont embolismiques, ou de 383 jours 21 heures, & les autres com-

munes, ou de 354 jours huit heures. *Voyez* An. L'*ennéadécatéride* des Juifs est donc de 6939 jours 16 heures. D'où il s'ensuit que l'*ennéadécatéride* des Juifs differe de l'*ennéadécatéride* julienne, ou de dix-neuf années juliennes d'environ deux heures; car dix-neuf années juliennes font 6939 jours dix-huit heures. Wolf, *élémen. de Chronol.* & Chambers. *Voyez* Embolismique. (*O*)

ENNÉAGONE, f. m. *en Géométrie*; figure de neuf angles, & de neuf côtés. *Voyez* Poligone. Ce mot est formé de ἐννέα, *neuf*, & γωνία, *angle*.

Pour tracer dans un cercle l'*ennéagone* régulier, il ne s'agit que de divifer en trois parties égales l'angle au centre du triangle équilatéral : ainfi ce problême se réduit à celui de la trifection de l'angle. *Voyez* Trisection.

Un *ennéagone*, en *Fortification*, fignifie une place qui a neuf bastions. *Voyez* Forteresse. (*O*)

ENNEEMIMERIS, (*Belles-Lettres.*) est une efpece de céfure d'un vers Latin, où après le quatrieme pied il y a une fyllabe irréguliere qui finit le mot, & qui aide à former le pied qui fuit dans le mot d'après, comme dans cet exemple :

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Qu'on fcande ainfi :

Ille la|tus nive|um mol|li ful|tus hya|cintho.

Où il faut remarquer que la fyllabe *tus*, breve de fa nature, devient longue en vertu de la céfure. *Voyez* Césure. Ce mot est très-peu en ufage. (*G*)

ENNEMI, f. m. (*Droit des Gens.*) celui qui nous fait la guerre, ou à qui nous la faifons, en conféquence d'un ordre du fouverain. Tous les autres contre qui on prend les armes, font qualifiés de *brigands*, de *voleurs* ou de *corfaires*. Au reste, on ne regarde pas feulement comme *ennemis* ceux qui nous attaquent actuellement fur mer ou fur terre, mais encore ceux qui font des préparatifs pour venir nous attaquer, & qui dreffent des batteries contre nos ports, nos villes & nos citadelles, quoiqu'ils ne foient pas encore aux mains avec nous.

Il est certain que l'on peut tuer innocemment un *ennemi*; je dis *innocemment*, tant felon la justice extérieure de toutes les nations, que felon la justice intérieure & les loix de la confcience. En effet, le but de la guerre veut de néceffité que l'on ait ce pouvoir; autrement ce feroit en vain que l'on prendroit les armes, & que les loix de la nature le permettroient.

Mais le pouvoir de tuer l'*ennemi* s'étend-il fur tous les fujets de cet *ennemi*, fur les vieillards, les femmes, les enfans. . . . ? Dans les cas où il est permis d'ôter la vie à un ennemi, peut-on employer indifféremment toutes fortes de moyens, le fer, le feu, la rufe, le poifon. . . . ? Peut-on profiter du ministere d'un traître pour fe défaire de notre *ennemi*, lorfque. . . . ?

Je frémis; & pour couper court à toutes ces questions, & à d'autres femblables, je répons en général & en particulier, que l'on ne fauroit trop limiter, trop adoucir les droits cruels de la guerre; je répons, dis-je, que l'on ne fauroit trop infpirer, ni étendre trop loin les principes de la modération, de l'honneur, de la générofité, & fi l'on peut parler ainfi, de l'humanité même dans les propres actes d'hostilité, que les ufages de la guerre les plus reçus paroiffent autorifer.

A l'égard des vieillards, des femmes & des enfans, loin que le droit de la guerre exige que l'on pouffe la barbarie jufqu'à les tuer, c'est une pure cruauté, une atrocité d'en ufer ainfi; même lorfque le feu de l'action emporte le foldat, pour ainfi dire, malgré lui à commettre des actions d'inhumanité; comme, par exemple, dans le dernier affaut à la prife d'une ville, qui par fa réfistance a extrêmement irrité les troupes.

Je dis plus : le droit des gens est fondé fur ce principe, que les diverfes nations doivent fe faire dans la paix autant de bien, & dans la guerre le moins de mal qu'il est poffible, fans nuire à leurs véritables intérêts : c'est pourquoi, tant qu'on peut l'éviter, les loix même de la guerre demandent que l'on s'abstienne du carnage, & que l'on ne répande pas du fang fans une

pressante nécessité. L'on ne doit donc jamais ôter la vie à ceux qui demandent quartier, à ceux qui se rendent, à ceux qui ne sont ni d'un âge ni d'une profession à porter les armes, & qui n'ont d'autre part à la guerre que de se trouver dans le pays ou le parti ennemi. En un mot, le droit de la guerre ne va pas au delà de notre propre conservation. Un état fait la guerre, parce que sa conservation est juste; mais nous n'avons plus de droit de tuer, dès que nous ne sommes plus dans le cas de la défense naturelle & de notre propre conservation vis-à-vis de l'*ennemi*.

L'on comprend, à plus forte raison, que les droits de la guerre ne s'étendent pas jusqu'à autoriser ni à souffrir les outrages contre l'honneur des femmes; car outre qu'un tel attentat ne fait rien ni à notre conservation, ni à notre défense, ni à notre sûreté, ni au maintien de nos droits, il révolte la nature, & ne peut servir qu'à satisfaire la brutalité du soldat, qu'il faut au contraire réprimer & punir très-sévérement.

Qu'on ne s'imagine pas aussi que les moyens d'ôter la vie à l'*ennemi* soient indifférens. Les coutumes reçues chez les peuples civilisés, regardent comme une exécrable lâcheté, non-seulement de faire donner à l'*ennemi* quelque breuvage mortel, mais d'empoisonner les sources, les fontaines, les puits, les fleches, les épées, les dards, les balles, & toutes autres especes d'armes. Les nations qui se sont piquées de générosité, ne se sont point écartées de ces sortes de maximes. On sait que les consuls Romains, dans une lettre qu'ils écrivirent à Pyrrhus, lui marquerent qu'il étoit de l'intérêt de tous les peuples qu'on ne donnât point d'exemples différens de ceux qu'ils pratiquoient à son égard.

C'est une convention tacite dont l'intérêt des deux partis exige également l'observation; ce sont de justes assurances que les hommes se doivent respectivement pour leur propre intérêt; & certainement il est de l'avantage commun du genre humain que les périls ne s'augmentent pas à l'infini.

Ainsi, pour ce qui regarde la voie de l'assassinat, facile à exécuter par l'occasion d'un traître, je ne dis pas qu'on suborneroit, mais qui viendroit s'offrir de lui-même par haine, par espérance de sa fortune, par fanatisme, ou par tout autre motif possible; aucun homme, aucun souverain, qui aura la conscience un peu délicate, n'embrassera cette indigne ressource, quelque avantage qu'il puisse s'en promettre. L'état d'hostilité qui dispense du commerce des bons offices, & qui autorise à nuire, ne rompt pas pour cela tout lien d'humanité, & n'empêche point qu'on ne doive éviter de donner lieu à quelque mauvaise action de l'*ennemi*, ou de quelqu'un des siens. Or, un traître commet sans contredit une action également honteuse & criminelle, à laquelle il n'est pas permis de condescendre.

Il n'est pas plus permis de manquer de foi à un *ennemi :*

Optimus ille
Militiæ, cui postremum est, primumque tueri
Inter bella fidem. Punic, *lib. XIV*, *v.* 169.

C'est-à-dire, « le guerrier qui est homme » de bien, n'a rien tant à cœur que de » garder religieusement sa parole à l'*ennemi.* » Belle sentence de Silius Italicus, écrivain de mérite, & digne consul de Rome!

D'ailleurs, suivant la remarque de Cicéron, tout le monde chérit cette disposition d'esprit qui porte à garder la foi, lors même qu'on trouveroit son avantage à y manquer. N'y a-t-il pas entre les *ennemis*, quels qu'ils soient, une société établie par la nature? N'est-ce pas de cette société fondée sur la raison & la faculté de parler qui sont communes à tous les humains, que résulte l'obligation inaltérable de tenir les promesses qu'ils se sont faites? C'est la foi publique, dit Quintilien, qui procure à deux *ennemis*, pendant qu'ils ont encore les armes à la main, le doux repos d'une treve: c'est elle qui assure aux villes rendues les droits qu'elles se sont réservés: enfin, c'est elle qui est le lien le plus ferme & le plus sacré qui soit parmi les hommes.

Voilà ce que je crois d'essentiel à observer touchant les bornes qu'il faut mettre aux droits de la guerre sur les personnes des *ennemis*; & quant à ce qui regarde leurs

biens, j'en ai parlé au *mot* DÉGAT. Ce ſont les mêmes principes d'humanité & de raiſons d'intérêt, qui doivent conduire les hommes à ces deux égards; s'ils violent ces principes ſans pudeur & ſans remords, tout eſt perdu; les repréſailles ſeront affreuſes, les cris & les gémiſſemens ſe perpétueront de race en race, & des flots de ſang inonderont la terre. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT

ENNEMI, *en Peinture;* on appelle *couleurs ennemies*, celles qui s'accordent mal, & qui ne peuvent ſubſiſter enſemble ſans offenſer la vue, on ſans ſe détruire en très-peu de temps. Le bleu & le vermillon ſont des couleurs *ennemies;* leur mêlange produit une couleur aigre, rude, & déſagréable.

Les habiles peintres ſe font quelquefois un jeu de vaincre les difficultés qu'on prétend réſulter de l'aſſociation des couleurs *ennemies:* ce qui feroit, chez les ignorans, une témérité, qui ne produiroit que des effets mauſſades, devient, chez les habiles, une hardieſſe louable, qui n'enfante que des prodiges. *Dictionn. de Peint.* (*R*)

ENNUI, ſ. m. (*Morale philoſoph.*) eſpece de déplaiſir qu'on ne ſauroit définir: ce n'eſt ni chagrin, ni triſteſſe; c'eſt une privation de tout plaiſir, cauſée par je ne ſais quoi dans nos organes ou dans les objets du dehors, qui au lieu d'occuper notre ame, produit un mal-aiſe ou dégoût, auquel on ne peut s'accoutumer. L'*ennui* eſt le plus dangereux ennemi de notre être, & le tombeau des paſſions; la douleur a quelque choſe de moins accablant, parce que dans les intervalles elle ramene le bonheur & l'eſpérance d'un meilleur état: en un mot, l'*ennui* eſt un mal ſi ſingulier, ſi cruel, que l'homme entreprend ſouvent les travaux les plus pénibles, afin de s'épargner la peine d'en être tourmenté.

L'origine de cette triſte & fâcheuſe ſenſation vient de ce que l'ame n'eſt ni aſſez agitée, ni aſſez remuée. Dévoilons ce principe de l'*ennui* avec M. l'abbé du Bos, qui l'a mis dans un très-beau jour, en inſtruiſant les autres de ce qui ſe paſſe en eux, & qu'ils ne ſont pas en état de démêler, faute de ſavoir remonter à la ſource de leurs propres affections.

L'ame a ſes beſoins comme le corps, & l'un de ſes plus grands beſoins eſt d'être occupée. Elle l'eſt par elle-même en deux manieres; ou en ſe livrant aux impreſſions que les objets extérieurs font ſur elle, & c'eſt ce qu'on appelle *ſentir;* ou bien en s'entretenant par des ſpéculations ſur des matieres, ſoit utiles, ſoit curieuſes, ſoit agréables, & c'eſt ce qu'on appelle *réfléchir & méditer*.

La premiere maniere de s'occuper eſt beaucoup plus facile que la ſeconde: c'eſt auſſi l'unique reſſource de la plupart des hommes contre l'*ennui*; & même les perſonnes qui ſavent s'occuper autrement ſont obligées, pour ne point tomber dans la langueur qui ſuit la durée de l'occupation, de ſe prêter aux emplois & aux plaiſirs du commun des hommes. Le changement de travail & de plaiſir remet en mouvement les eſprits qui commencent à s'appeſantir: ce changement ſemble rendre à l'imagination épuiſée une nouvelle vigueur.

Voilà pourquoi nous voyons les hommes s'embarraſſer de tant d'occupations frivoles & d'affaires inutiles; voilà ce qui les porte à courir avec tant d'ardeur après ce qu'ils appellent leur *plaiſir*, comme à ſe livrer à des paſſions dont ils connoiſſent les ſuites fâcheuſes, même par leur propre expérience. L'inquiétude que les affaires cauſent, ni les mouvements qu'elles demandent, ne ſauroient plaire aux hommes par eux-mêmes. Les paſſions qui leur donnent les joies les plus vives, leur cauſent auſſi des peines durables & douloureuſes; mais les hommes craignent encore plus l'*ennui* qui ſuit l'inaction, & ils trouvent, dans les mouvemens des affaires & dans l'ivreſſe des paſſions, une émotion qui les remue. Les agitations qu'elles excitent, ſe réveillent encore durant la ſolitude; elles empêchent les hommes de ſe rencontrer tête-à-tête, pour ainſi dire, avec eux-mêmes, ſans être occupés, c'eſt-à-dire, de ſe trouver dans l'affliction ou dans l'*ennui*.

Quand dégoûtés de ce qu'on appelle le monde, ils prennent la réſolution d'y renoncer, il eſt rare qu'ils puiſſent la tenir. Dès qu'ils ont connu l'inaction, dès qu'ils ont comparé ce qu'ils ſouffroient par l'embarras des affaires & par l'inquiétude des

paſſions avec l'*ennui* de l'indolence, ils viennent à regretter l'état tumultueux dont ils étoient ſi las. On les accuſe ſouvent à tort d'avoir fait parade d'une modération feinte; lorſqu'ils ont pris le parti de la retraite, ils étoient alors de bonne foi: mais comme l'agitation exceſſive leur a fait ſouhaiter une pleine tranquillité, un trop grand loiſir leur a fait regretter le temps où ils étoient toujours occupés. Les hommes ſont encore plus légers qu'ils ne ſont diſſimulés; & ſouvent ils ne ſont coupables que d'inconſtance, dans les occaſions où on les accuſe d'artifice. « Je crois des hommes » plus mal aiſément la conſtance, que toute » autre choſe, & rien plus aiſément & plus » communément que l'inconſtance, » dit » Montagne. »

En effet, l'agitation où les paſſions nous tiennent, même durant la ſolitude, eſt ſi vive, que tout autre état eſt un état de langueur auprès de cette agitation. Ainſi nous courons, par inſtinct, après les objets qui peuvent exciter nos paſſions, quoique ces objets faſſent ſur nous des impreſſions qui nous coûtent ſouvent des nuits inquietes & des journées pleines d'amertume: mais les hommes, en général, ſouffrent encore plus à vivre ſans paſſions que les paſſions ne les font ſouffrir.

L'ame trouve pénible, & même ſouvent impraticable la ſeconde maniere de s'occuper, qui conſiſte à méditer & à réfléchir, principalement quand ce n'eſt pas un ſentiment actuel ou récent qui eſt le ſujet des réflexions. Il faut alors que l'ame faſſe des efforts continuels pour ſuivre l'objet de ſon attention; & ces efforts, rendus ſouvent infructueux par la diſpoſition préſente des organes du cerveau, n'aboutiſſent qu'à une contention vaine & ſtérile, où l'imagination trop allumée ne préſente plus diſtinctement aucun objet; & une infinité d'idées, ſans liaiſon & ſans rapport, s'y ſuccedent tumultueuſement l'une à l'autre. Alors l'eſprit, las d'être tendu, ſe relâche; & une rêverie morne & languiſſante, durant laquelle il ne jouit préciſément d'aucun objet, eſt l'unique fruit des efforts qu'il a faits pour s'occuper lui-même.

Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé l'*ennui* de cet état, où l'on n'a pas la force de penſer à rien; & la peine de cet autre état où, malgré ſoi, on penſe à trop de choſes, ſans pouvoir ſe fixer à ſon gré ſur aucune en particulier. Peu de perſonnes même ſont aſſez heureuſes pour n'éprouver que rarement un de ces états, & pour être ordinairement à elles-mêmes une bonne compagnie. Un petit nombre peut apprendre cet art, qui, pour me ſervir de l'expreſſion d'Horace, fait vivre en amitié avec ſoi-même, *quod te tibi reddat amicum.*

Il faut, pour en être capable, avoir un certain tempérament qui rend ceux qui l'apportent en naiſſant très-redevables à la Providence; il faut encore s'être adonné dès la jeuneſſe à des études & à des occupations, dont les travaux demandent beaucoup de méditation: il faut que l'eſprit ait contracté l'habitude de mettre en ordre ſes idées, & de penſer ſur ce qu'il lit; car la lecture où l'eſprit n'agit point, & qu'il ne ſoutient pas en faiſant des réflexions ſur ce qu'il lit, devient bientôt ſujette à l'*ennui*. Mais à force d'exercer ſon imagination, on la dompte, & cette faculté rendue docile fait ce qu'on lui demande. On acquiert, à force de méditer, l'habitude de tranſporter à ſon gré ſa penſée d'un objet ſur un autre, ou de la fixer ſur un certain objet.

Cette converſation avec ſoi-même met ceux qui la ſavent faire à l'abri de l'état de langueur & de miſere dont nous venons de parler. Mais, comme on l'a dit, les perſonnes qu'un ſang ſans aigreur & des humeurs ſans venin ont prédeſtinées à une vie intérieure ſi douce, ſont bien rares; la ſituation de leur eſprit eſt même inconnue au commun des hommes, qui, jugeant de ce que les autres doivent ſouffrir de la ſolitude, par ce qu'ils en ſouffrent eux-mêmes, penſent que la ſolitude eſt un mal douloureux pour tout le monde.

Puiſqu'il eſt ſi rare & comme impoſſible de pouvoir toujours remplir l'ame par la ſeule *méditation*, & que la maniere de l'occuper, qui eſt celle de *ſentir* en ſe livrant aux paſſions qui nous affectent, eſt une

ressource dangereuse & funeste, cherchons contre l'*ennui* un remede praticable à portée de tout le monde, & qui n'entraîne aucun inconvénient; ce sera celui des travaux du corps réunis à la culture de l'esprit, par l'exécution d'un plan bien concerté que chacun peut former & remplir de bonne heure, suivant son rang, sa position, son âge, son sexe, son caractere & ses talens.

Il est aisé de concevoir comment les travaux du corps, même ceux qui semblent demander la moindre application, occupent l'ame; & quand on ne concevroit pas ce phénomene, l'expérience apprend qu'il existe. L'on sait également que les occupations de l'esprit produisent alternativement le même effet. Le mêlange de ces deux especes d'occupations, fournissant un objet qu'on remplit avec soin chaque jour, mettra les hommes à couvert des amertumes de l'*ennui*.

Il faut donc éviter l'inaction & l'oisiveté, tant par remede que pour son propre bonheur. La Bruyere dit très-bien que l'*ennui* est entré dans le monde par la paresse, qui a tant de part à la recherche que les hommes font des plaisirs de la société, c'est-à-dire, des spectacles, du jeu, de la table, des visites & de la conversation. Mais celui qui s'est fait un genre de vie dont le travail est à la fois l'aliment & le soutien, a assez de soi-même, & n'a pas besoin des plaisirs dont je viens de parler pour chasser l'*ennui*, parce qu'alors il ne le connoît point. Ainsi le travail de toute espece est le vrai remede à ce mal. Quand même le travail n'auroit point d'autre avantage; quand il ne seroit pas le fonds qui manque le moins, comme dit la Fontaine, il porteroit avec lui sa récompense dans tous les états de la vie, autant chez le plus puissant monarque que chez le plus pauvre laboureur.

Qu'on ne s'imagine point que la puissance, la grandeur, la faveur, le crédit, le rang, les richesses, ni toutes ces choses jointes ensemble, puissent nous préserver de l'*ennui*; on s'abuseroit grossiérement. Pour convaincre tout le monde de cette vérité, sans nous attacher à la prouver par des réflexions philosophiques qui nous meneroient trop loin, il nous suffira de parler d'après les faits, & de transcrire ici, des *anecdotes du siecle de Louis XIV*, un seul trait d'une des lettres de madame de Maintenon à madame de la Maisonfort: il est trop instructif & trop frappant pour y renvoyer le lecteur.

" Que ne puis-je, dit madame de Maintenon, vous peindre l'*ennui* qui dévore » les grands, & la peine qu'ils ont à remplir leurs journées? Ne voyez-vous pas » que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer? » Je suis venue à la plus haute faveur, » & je vous proteste, ma chere fille, » que cet état me laisse un vuide affreux. » Elle dit un autre jour au comte d'Aubigné son frere: " Je ne peux plus » tenir à la vie que je mene; je voudrois » être morte. » On sait quelle réponse il lui fit.

Je conclus que si quelque chose étoit capable de détromper les hommes du bonheur prétendu des grandeurs humaines, & les convaincre de leur vain appareil contre l'*ennui*, ce seroient ces trois mots de madame de Maintenon: *Je n'y peux plus tenir; je voudrois être morte. Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENO, ENOS, ÆNOS, (*Géogr. mod.*) ville de la Romanie dans la Turquie Européenne; elle est située proche du golfe de même nom. *Long.* 43, 50; *lat.* 40, 46.

ENONCÉ, s. m. (*Logique & Géométrie.*) Ce mot s'applique aux propositions & aux termes dans lesquels elles sont présentées. Ainsi on dit, cette proposition est obscure dans son *énoncé*, voici l'*énoncé* de la proposition, &c. (O)

ENONCIATION, s. f. (*Logique.*) expression simple d'une chose en termes d'affirmation ou de négation.

Les philosophes scolastiques distinguent ordinairement trois opérations de l'esprit; l'appréhension ou perception, l'*énonciation* ou jugement, & le raisonnement. *Voyez ces mots.*

Enonciation, en *Logique*, signifie la même chose que *proposition*. *Voyez* PROPOSITION.

* ENOPTE, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit dans les repas une espece d'inspecteur qui veilloit à ce que chacun bût également ; apparemment afin que le bon sens s'affoiblissant dans chacun en même proportion, il n'y eût pas la moitié d'une table enivrée qui servît d'amusement & de spectacle à l'autre moitié qui seroit restée sobre.

* ENOPTROMANTIE, f. f. (*Divination.*) espece de divination par le miroir. Ce miroir magique montroit les événemens à venir ou passés, même à celui qui avoit les yeux bandés. L'*énoptromant* étoit un jeune garçon ou une femme. Les Thessaliennes écrivoient leurs réponses sur le miroir en caracteres de sang; & ceux qui les avoient consultées, lisoient leurs destins, non sur le miroir, mais dans la lune, qu'elles se vantoient de faire descendre du ciel : ce qu'il faut entendre apparemment, ou du miroir même qu'elles faisoient prendre pour la lune aux superstitieux qui recouroient à cette sorte d'incantation, ou de l'image de la lune qu'elles leur montroient dans ce miroir.

ENORCHIS, f. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) Les naturalistes ont donné ce nom à une pierre dont la figure ressemble aux testicules ; ordinairement ce n'est autre chose que deux pyrites sphériques jointes ensemble par un de leurs côtés ; cependant il y en a qui sont seules & détachées : celles-là sont communément de la grosseur d'un œuf de pigeon, & contiennent intérieurement une autre pierre qui est adhérente à l'enveloppe intérieure, & dont elle remplit la capacité. Cette espece d'*énorchis* est d'un gris de cendre à l'extérieur ; la pierre intérieure est d'une couleur obscure & foncée, & n'est point luisante. Boece de Boot la regarde comme une espece de *géode*, & dit qu'il s'en trouve près de Prague en Bohême. (—)

ENPOINTER, v. act. *en terme d'Epinglier*, se dit de l'action de faire la pointe d'une épingle, sans avoir égard à sa finesse, ni à l'ébauchage. On se sert, pour *enpointer* les épingles, d'une meule d'acier tailladée sur toute sa surface. *Voyez* MEULE. Cette meule est plus ou moins grosse, selon que l'on fait dessus les pointes fines ou les grosses. *Voyez* POINTES FINES & POINTES GROSSES. *Voyez l'article* EPINGLE.

ENQUERE, v. act. (*terme de Blason.*) On nomme *armes en enquere* celles dont les pieces de métal sont sur un champ de métal, ou celles qui, étant de couleur, se trouvent sur un champ de couleur.

Armes à enquere se dit aussi d'un chef de métal chargé de pieces pareillement de métal, ou de celui qui, étant de couleur, est chargé de pieces de couleur.

Ce terme vient du vieux verbe Gaulois *enquere*, s'enquérir, s'informer ; parce que les armoiries de métal sur métal, ou de couleur sur couleur, étant contre l'usage de l'art héraldique, donnent occasion de demander pourquoi on les porte ainsi.

Bourbon de Busset de Chalus, à Paris ; *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, un bâton de gueules péri au centre de l'écu ; au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonné de quatre croisettes de même.* Armes à *enquere.* (*G. D. L. T.*)

ENQUETE, f. f. *inquisitio*, ou suivant l'ancien style du palais *inquiesta* (*Jurisprud.*) est un procès-verbal rédigé par ordre & en présence d'un juge ou commissaire, contenant des dépositions de témoins sur des faits dont quelqu'un veut avoir la preuve, soit par cette voie seule, soit pour faire concourir cette preuve testimoniale avec quelque preuve par écrit.

Autrefois sous le terme d'*enquête* on comprenoit également les *enquêtes* proprement dites, c'est-à-dire, celles qui se font en matiere civile, & les informations qui sont des especes d'*enquêtes* en matiere criminelle ; mais présentement on ne donne le nom d'*enquête* à ces sortes d'actes, qu'en matiere civile.

L'usage des *enquêtes*, ou du moins de la preuve par témoins, est de tous les temps & de tous le pays ; mais les formalités des *enquêtes* ne sont pas par-tout uniformes, & elles ont souffert plusieurs changemens en France.

Les *enquêtes* sont verbales ou par écrit : les premieres sont la même chose que ce qu'on appelle *enquête sommaire.* Voyez, *ci-après*, ENQUETE SOMMAIRE.

On appelle *enquêtes par écrit*, celles qui ont été ordonnées par un jugement en vertu duquel elles sont rédigées avec toutes les formalités ordinaires.

Ces formalités ont été réglées par l'ordonnance de 1667, *tit. xxij*, suivant lequel dans les matieres où il échet de faire *enquête*, le même jugement qui les ordonne doit contenir les faits dont les parties pourront respectivement informer, sans autres interdits & réponses, jugemens ni commissions. *Voyez* INTERDITS.

Lorsque l'*enquête* est faite au même lieu où le jugement a été rendu, ou dans la distance de dix lieues, elle doit être commencée dans la huitaine du jour de la signification du jugement faite à la partie ou à son procureur, & achevée dans la huitaine suivante. Si la distance est plus grande, le délai augmente d'un jour pour dix lieues; le juge peut néanmoins, si le cas le requiert, donner une autre huitaine pour la confection de l'*enquête*, sans que le délai puisse être prorogé.

Après que les reproches ont été fournis contre les témoins, ou que le délai d'en fournir est passé, on porte la cause à l'audience, sans faire aucun acte ou procédure pour la réception de l'*enquête*.

Il n'est plus d'usage comme autrefois de faire la publication de l'*enquête*, c'est-à-dire, d'en faire la lecture publique à l'audience; la communication de l'*enquête* tient lieu de cette publication; on ne fournit plus aussi de moyens de nullité par écrit après les reproches, sauf à les proposer en l'audience ou par contredits, si c'est en procès par écrit.

Si l'*enquête* d'une partie n'est pas achevée dans les délais de l'ordonnance, l'autre partie peut poursuivre l'audience sur un simple acte, sans qu'il soit besoin de faire déclarer l'autre partie forclose de faire *enquête*, comme cela se pratiquoit autrefois; ce qui est abrogé par l'ordonnance.

Les témoins doivent être assignés à personne ou domicile, pour déposer, & les parties au domicile de leur procureur, pour voir prêter serment aux témoins: cela se fait en vertu d'ordonnance du juge, sans commission du greffe.

Le jour & l'heure pour comparoir doivent être marqués dans les assignations données aux témoins & aux parties; & si les assignés ne comparent, on differe d'une autre heure, après laquelle les témoins présens prêtent serment & sont ouis; à moins que les parties ne consentent la remise à un autre jour.

Les témoins doivent comparoir à l'heure de l'assignation, ou au plus tard dans l'heure suivante, à peine de dix livres, au paiement de laquelle ils peuvent être contraints par saisie & vente de leurs biens, mais non pas par emprisonnement, à moins que cela ne fût ainsi ordonné par le juge, en cas de manifeste désobéissance. Les ordonnances des juges sont exécutoires contre les témoins, nonobstant opposition ou appellation, celles des commissaires-enquêteurs le sont aussi pour la peine de dix livres seulement.

Soit que la partie compare, ou non, au jour indiqué, le juge ou commissaire prend le serment des témoins qui sont présens, & procede à la confection de l'*enquête*, nonobstant & sans préjudice de toutes oppositions ou appellations, sauf au défaillant à proposer ses reproches ou moyens après l'*enquête*.

Si le juge fait l'*enquête* dans le lieu de sa résidence, & qu'il soit récusé ou pris à partie, il est tenu de surseoir jusqu'à ce que les récusations & prises à parties aient été jugées.

L'édit de novembre 1578, & une déclaration du 14 décembre 1580, avoient créé des adjoints aux *enquêtes*, dont la fonction étoit d'assister aux *enquêtes* : mais l'ordonnance de 1667 a supprimé la fonction de ces adjoints; & la déclaration du mois de novembre 1717 a pareillement supprimé les substituts-adjoints, qui avoient été créés en 1696.

Le juge ou commissaire, en quelque cour ou jurisdiction que ce soit, doit recevoir lui-même le serment & la déposition de chaque témoin, sans que le greffier ni autre puisse les recevoir, ni les rédiger par écrit hors la présence du juge ou commissaire.

On doit faire mention au commencement de la déposition, du nom, surnom, âge, qualité, & demeure du témoin, du serment

ferment par lui prêté ; s'il est serviteur, parent ou allié de l'une ou l'autre des parties, & en quel degré.

Les témoins ne peuvent dépoſer en la préſence des parties, ni même en préſence des autres témoins, excepté lorſque les *enquêtes* ſe font à l'audience ; hors ce cas, ils doivent être ouis chacun ſéparément, ſans qu'il y ait auſſi perſonne que le juge ou commiſſaire & le greffier qui écrit l'*enquête.*

La dépoſition achevée, on la doit lire au témoin, & l'interpeller de déclarer ſi elle contient vérité ; s'il y perſiſte, il doit ſigner ſa dépoſition, ou s'il ne le peut faire, il doit le déclarer, & on en doit faire mention ſur la minute & ſur la groſſe.

Le juge ou le commiſſaire doit faire écrire tout ce que le témoin veut dire touchant le fait dont il s'agit entre les parties, ſans en rien retrancher.

Si le témoin augmente, diminue ou change quelque choſe à ſa dépoſition, on doit l'écrire par apoſtilles & renvois en marge, qui doivent être ſignés par le juge & le témoin s'il ſait ſigner. On n'ajoute point foi aux interlignes, ni même aux renvois qui ne ſont point ſignés ; & ſi le témoin ne ſait pas ſigner, on en doit faire mention, comme il a déjà été dit.

Le juge doit demander au témoin s'il requiert taxe ; & ſi elle eſt requiſe, le juge la doit faire eu égard à la qualité, voyage, & ſéjour du témoin.

Tout ce qui a été dit juſqu'ici doit être obſervé à peine de nullité.

L'ordonnance défend en outre aux parties de faire ouir, en matiere civile, plus de dix témoins ſur un même fait, & aux juges ou commiſſaires d'en entendre un plus grand nombre ; autrement la partie ne peut prétendre le rembourſement des frais qu'elle aura avancés pour les faire ouir, encore que tous les dépens lui fuſſent adjugés en fin de cauſe.

Le procès-verbal d'*enquête* doit être ſommaire, & ne contenir que le jour & l'heure des aſſignations données aux témoins pour dépoſer, & aux parties pour les voir jurer ; le jour & l'heure des aſſignations échues ; leur comparution ou défaut ; la preſtation de ſerment des témoins, ſi c'eſt en la préſence ou abſence de la partie ; le jour de chaque dépoſition ; le nom, ſurnom, âge, qualité & demeure des témoins ; les réquiſitions des parties, & les actes qui en ſeront accordés.

Les greffiers ou autres qui ont écrit l'*enquête* & le procès-verbal, ne peuvent prendre d'émolumens que pour l'expédition de la groſſe, ſelon le nombre de rôles, au cas que l'*enquête* ait été faite au lieu de leur demeure, & ſi elle a été faite ailleurs, ils ont le choix de prendre leurs journées, qui ſont taxées aux deux tiers de celles du juge ou commiſſaire.

Les expéditions & procès-verbaux des *enquêtes* ne doivent être délivrés qu'aux parties, à la requête deſquelles l'*enquête* a été faite. *Voyez* ENQUETE D'OFFICE.

Ceux que l'on prend pour greffiers en des commiſſions particulieres, n'ayant point de dépôt, doivent remettre la minute des *enquêtes* & procès-verbaux aux greffes des juriſdictions où le différend eſt pendant, trois mois après la commiſſion achevée ; autrement ils peuvent y être contraints, ſauf à eux de prendre exécutoire de leur ſalaire contre la partie. *Voyez l'art. 25.*

L'uſage qui s'obſervoit autrefois d'envoyer des expéditions des *enquêtes* dans un ſac clos & ſcellé, a été abrogé par l'ordonnance, de même que les publications & réceptions d'*enquête*, & tous jugemens portant que l'on donnera moyens de nullité par rapport aux reproches que l'on peut fournir contre les témoins. *Voyez* REPROCHES.

Si celui qui a fait l'*enquête* refuſe ou néglige d'en faire ſignifier le procès-verbal & donner copie, l'autre partie pourra le ſommer par un ſimple exploit de le faire dans trois jours, après quoi il pourra lever le procès-verbal ; & le greffier ſera tenu de lui en délivrer expédition, en lui repréſentant l'acte de ſommation & lui payant ſes ſalaires de la groſſe, dont il ſera délivré exécutoire contre la partie qui en devoit donner copie.

La partie qui a fourni des reproches, ou renoncé à en fournir, peut demander copie de l'*enquête ;* & en cas de refus, l'*enquête* doit être rejetée, & l'on procede au jugement.

Si celui contre qui l'*enquête* a été faite en veut prendre avantage, il peut la lever en satisfaisant à ce qui a été dit dans l'article précédent.

Celui qui leve ainsi l'*enquête* au refus de son adversaire d'en donner copie, a huitaine pour lever le procès-verbal, & autant pour lever l'*enquête*; & si elle a été faite hors du lieu où le différend est pendant, on donne un autre délai à raison d'un jour pour dix lieues.

Ces délais de huitaine ne sont que pour les cours & pour les bailliages, sénéchaussées & présidiaux; dans les autres sieges, chaque délai n'est que de trois jours.

Avant de pouvoir demander copie du procès-verbal de sa partie, il faut donner copie du sien; il en est de même pour l'*enquête*.

Celui qui a eu copie du procès-verbal & de l'*enquête*, ne peut, en cause principale ou d'appel, faire ouir à sa requête aucun témoin, ni fournir des reproches contre ceux de sa partie.

Si l'*enquête* a été ordonnée à l'audience sans appointer les parties, les *enquêtes* doivent être rapportées à l'audience pour y être jugées sur un simple acte.

Lorsque l'*enquête* est déclarée nulle par la faute du juge ou commissaire, on en fait une nouvelle aux dépens du juge ou commissaire, dans laquelle la partie peut faire ouir de nouveau les mêmes témoins. *Voyez* COMMISSAIRE-ENQUETEUR, & *ci-après* ENQUETEUR, PREUVE PAR TÉMOINS, REPROCHES, TÉMOINS; Franc. Marc, *tome I, quest. 901*; *le traité de la preuve par témoins*, de Danty; *la bibliotheque* de Bouchel, *au mot* témoins; *le traité des enquêtes & témoins*, de Guillaume Jaudin, inséré dans Bouchel, *loc. cit.* (*A*)

ENQUETE D'EXAMEN A FUTUR, étoit celle qui se faisoit d'avance & avant la contestation en cause, même avant que le procès fût commencé, lorsqu'on craignoit le dépérissement de la preuve, soit que les témoins fussent vieux, ou valétudinaires, ou sur le point de s'absenter.

Cette forme de procéder avoit été tirée par les docteurs & praticiens, tant du droit civil que du droit canonique, notamment de la loi 40, *ff. ad leg. aquiliam, l. 32, ff. de furtis, l. 3, §. duæ, ff. de Carboniano edicto*, & des *décrétales*; suivant le chapitre *quoniam 5, in princip. extra; ut lite non contest. & cap. cum dilectæ, 4 ext. de confirm. utilit. vel inutilit.*

Elle fut aussi autorisée par les anciennes ordonnances, comme il paroît par celle de Charles VIII, de l'an 1493, *art. 58*, qui défend néanmoins d'en faire en matiere de récréance; & la raison est que cette procédure n'avoit lieu qu'en matiere civile, & non en matiere bénéficiale ou criminelle.

Quand le procès étoit déjà commencé, il falloit assigner la partie pour voir prêter serment aux témoins.

Lorsquon vouloit faire *enquête* avant qu'il y eût procès commencé, il falloit des lettres en chancellerie adressantes au juge pour faire ouir témoins; & dans ce cas le juge tenoit sa procédure close & secrete jusqu'à ce qu'il fût nécessaire de la produire : mais la partie qui avoit fait faire cette *enquête* devoit former sa demande dans un an au plus tard, à compter de la confection de l'*enquête*, autrement l'*enquête* étoit nulle; à l'égard du défendeur qui avoit fait une telle *enquête* pour appuyer sa défense, l'*enquête* duroit trente ans.

Les inconvéniens qu'on a reconnus dans cette procédure prématurée, qui excitoit souvent une prévention dans l'esprit des juges, ont été cause qu'elle a été abrogée par l'ordonnance de 1667, *tit. xiij.*

Les auteurs qui en parlent, sont *le style du parlement*, à la fin; Joannes Ferrarius, *cap. quandò testès prod. ad ætern. rei mem.* Masuer, *in prax. tit. de testibus*; Imbert, *en ses instit. for. liv. I, ch. xliv*; Papon, *en ses notes, liv. X, titre des lettres incid.*; Rebuff. *tract. de caus. benef., art. 2, glos. unic. n. 8*; Bornier, *sur l'ordonnance de 1667.*

ENQUETE *ou* INFORMATION, ces termes étoient autrefois souvent confondus; il y a encore certaines *enquêtes* civiles que l'on qualifie d'*information*, telle que l'*information* de vie & mœurs. (*A*)

ENQUETE JUSTIFICATIVE; quelques praticiens donnent ce nom à l'*enquête* que l'accusé fait pour prouver son innocence, lorsqu'on l'a admis à la preuve de ses faits

justificatifs. *Voyez la pratique* de Masuer, *p.* 292, & FAITS JUSTIFICATIFS. (*A*)

ENQUETE D'OFFICE est une information que le juge ordonne & fait de son propre mouvement & sans y être provoqué par personne, pour instruire sa religion sur certains faits qui ont rapport à quelque affaire dont la connoissance lui appartient: quoique ces sortes d'*enquêtes* se fassent à la requête du ministere public, on ne laisse pas de les appeller toujours *enquêtes d'office*, pour dire qu'il n'y a point de partie privée qui les ait demandées.

Les avis de parens & amis que le juge ordonne à l'occasion des tutelles, curatelles, émancipations, interdictions, sont des *enquêtes d'office*, lorsqu'il n'y a aucun parent qui les provoque.

C'est aussi une *enquête d'office*, lorsque le juge avant de procéder à l'enrégistrement de quelques statuts, privileges, & lettres-patentes, ordonne qu'il sera informé de la commodité ou incommodité de ce dont il s'agit; ce que l'on appelle vulgairement une enquête *de commodo vel incommodo.*

Ces sortes d'*enquêtes* sont quelquefois qualifiées d'*information*, comme celle qui se fait de l'âge & des vie & mœurs d'une personne qui se présente pour être reçue dans quelque fonction publique; ce que l'on appelle communément une *information de vie & mœurs.*

Il y a des formalités prescrites pour les *enquêtes* ordinaires, qui paroissent inutiles pour les *enquêtes d'office*, quoique l'ordonnance ne le dise point; par exemple, on ne peut pas assigner la partie pour voir prêter serment aux témoins, n'y ayant point de contradicteur dans ces sortes d'*enquêtes.*

Le terme d'*enquête d'office* n'est guere usité qu'en matiere civile: cependant quelques auteurs l'appliquent aussi en matiere criminelle aux informations qui se font à la requête du ministere public seul, sans qu'il y ait de partie civile privée. *Voyez le style* de Cayron, *p.* 221.

L'ordonnance de 1667, *tit. xxij, article* 24, fait mention de ces sortes d'*enquêtes*, & ordonne qu'elles seront seulement délivrées à la partie publique qui les aura fait faire. *Voyez aussi* Loiseau, *des offices, liv. I, ch. iv, n.* 9. (*A*)

ENQUETES DU PARLEMENT. *Voyez* PARLEMENT *à l'article* CHAMBRE DES ENQUETES.

ENQUETES *ou* PIECES; on comprenoit anciennement sous le terme d'*enquêtes*, non-seulement les *enquêtes* proprement dites, mais généralement toutes sortes de titres & pieces qui servoient à la preuve des faits. (*A*)

ENQUETES *ou* PROCÈS; ces termes étoient autrefois synonymes, sur-tout pour les affaires de fait & procès par écrit, dont la décision dépendoit des titres & pieces que l'on comprenoit alors sous le terme d'*enquêtes*: il est dit dans des lettres de Philippe de Valois, du mois de juin 1338, & dans d'autres du roi Jean, du mois de janvier 1351, qu'il ne sera point fait d'*enquête* en matiere criminelle qu'après l'information; ce qui se trouve expliqué encore plus clairement dans d'autres lettres du roi Jean, du 12 janvier 1354, où il est dit, *non obstante quod processus seu inquestæ inchoatæ fuerint in nostra dicta curia parlamenti.* On trouve encore quelque chose de semblable dans des lettres du mois de mai 1358, données par le dauphin, qui fut depuis le roi Charles V. (*A*)

ENQUETES DE SANG, signifioit autrefois *information en matiere criminelle*; elles étoient ainsi nommées à cause que dans ces matieres elles tendent souvent à faire infliger à l'accusé quelque peine qui emporte effusion de sang. L'ordonnance de Philippe V, dit *le Long*, du mois de décembre 1320, pour le parlement, porte que les *enquêtes* seront remises en trois huches ou coffres; savoir, en l'une les *enquêtes* à juger, en l'autre les *enquêtes* jugées, & en la troisieme les *enquêtes de sang.* (*A*)

ENQUETE SECRETE; les informations en matiere criminelle étoient quelquefois ainsi nommées, parce qu'une des principales différences qu'il y a entre ces sortes de preuves & les *enquêtes* civiles, c'est que les informations sont pieces secretes. (*A*)

ENQUETE SOMMAIRE est celle qui se fait sommairement & sans beaucoup de formalité, lorsque le juge entend les témoins à l'audience, comme il se pratique dans les matieres sommaires.

L'ordonnance de 1667, *tit. xvij*, *art. 8*, dit que si les parties se trouvent contraires en faits dans les matieres sommaires, & que la preuve par témoins en soit reçue, les témoins seront ouis en la prochaine audience, en la présence des parties si elles comparent, sinon en l'absence des défaillans; & que néanmoins, à l'égard des cours, des requêtes de l'hôtel, & du palais & des présidiaux, les témoins pourront être ouis au greffe, par un conseiller, le tout sommairement, sans frais, & sans que le délai puisse être prorogé.

L'*article 9* ajoute que les reproches seront proposés à l'audience avant que les témoins soient entendus, si la partie en présente; qu'en cas d'absence, il sera passé outre à l'audition, & qu'il sera fait mention sur le plumitif ou par le procès-verbal, si c'est au greffe, des reproches & de la déposition des témoins. *Voyez aussi l'art. 25 de l'ordonnance*. (*A*)

ENQUETES PAR TURBES, étoit une espece d'acte de notoriété ou information que les cours souveraines ordonnoient quelquefois, lorsqu'en jugeant un procès il se trouvoit de la difficulté, soit sur une coutume non écrite, soit sur la maniere d'user pour celle qui étoit rédigée par écrit, ou sur le style d'une jurisdiction, ou enfin concernant des limites ou une longue possession, ou sur quelqu'autre point de fait important.

On les appelloit ainsi, parce que les dispositions étoient données *per turbas*, & non l'une après l'autre, comme il se pratique dans les *enquêtes* ordinaires & dans les informations.

Ces sortes d'*enquêtes* ne pouvoient être ordonnées que par les cours souveraines; les présidiaux même n'en pouvoient pas ordonner.

La cour ordonnoit qu'un conseiller se transporteroit dans la jurisdiction principale de la coutume ou du lieu.

Le commissaire y faisoit assembler, en vertu de l'arrêt, les avocats, procureurs & praticiens du bailliage; il leur donnoit les faits & articles; & les turbiers après être convenus de leurs faits, envoyoient au commissaire leur avis ou déclaration par un député d'entr'eux.

Chaque turbe devoit être composée au moins de dix témoins; & il falloit du moins deux turbes pour établir un fait, chaque turbe n'étant comptée que pour un, suivant les ordonnances de Charles VII, en 1446, *art. 22*; de Louis XII, en 1498, *art. 13*; de François I, en 1535, *chap. vij*, *art. 4 & 7*.

Ces *enquêtes* occasionoient de grands frais; elles étoient souvent inutiles à cause de la diversité des opinions, & toujours dangereuses à cause des factions qui s'y pratiquoient; c'est pourquoi elles ont été abrogées par l'ordonn. de 1667, *tit. xiij*.

Il y en a cependant eu depuis une, confirmée par arrêt du conseil, du 7 septembre 1669; mais elle avoit été ordonnée dès 1666, & il y avoit eu arrêt en 1668, qui avoit permis de la continuer.

Présentement lorsqu'il s'agit d'établir un usage ou un point de jurisprudence, on ordonne des actes de notoriété, ou bien on emploie des jugemens qui ont été rendus dans des cas semblables à celui dont il s'agit. *Voyez* NOTORIÉTÉ. (*A*)

ENQUETE VERBALE. *Voyez* ENQUETE SOMMAIRE.

ENQUETE VIEILLE, c'est-à-dire, une *enquête* faite anciennement avec d'autres parties: elle ne laisse pas de faire preuve quand elle est en bonne forme; mais étant *res inter alios acta*, elle n'a pas la même force que celle qui est faite contre la même partie. *Voyez* Peleus, *quest. 46*. (*A*)

ENQUÊTEURS, s. m. pl. (*Jurisp.*) sont des officiers établis pour faire les enquêtes & informations; on les appelle aussi *examinateurs*, parce qu'ils font l'examen des comptes, & ces deux titres sont ordinairement précédés de celui de *commissaire*, parce que ces offices ne sont proprement que des commissions particulieres établies pour décharger le juge d'une partie de l'instruction. Ce qui concerne ces officiers a déjà été expliqué *aux mots* COMMISSAIRE AU CHATELET & COMMISSAIRES-ENQUETEURS, auxquels nous renvoyons. (*A*)

ENQUETEURS DES FORETS, *inquisitores forestarum*, étoient des commissaires envoyés par le roi dans les provinces, pour connoître des abus qui se commettoient

dans l'ufage ou exploitation des bois. Il y a dans le tabulaire de St. Victor, à Paris, (*cap. xiij*) un jugement fort ancien, dont la date ne peut fe lire, rendu par Me. Philippe le Convers, tréforier de St. Etienne de Troyes, clerc du roi, & Guillaume de Saint-Michel, *enquêteurs des forêts.* (*A*)

ENQUIS, adj. (*Jurifprud.*) Ce terme qui vient d'*enquérir*, fignifie à peu près la même chofe qu'*interrogé*. Il eft ufité principalement dans les enquêtes; le procès-verbal dit, en parlant d'un témoin, *enquis de fes nom, furnom, âge & qualités, a répondu*, &c. *Voyez* ENQUETE. (*A*)

ENRAYER, v. neut. (*Manege, Maréchall.*) expreffion en ufage, en parlant d'une voiture quelconque à deux ou à quatre roues, pour défigner l'action de fixer une ou deux d'entr'elles, de maniere que la voiture étant mife en mouvement, elles demeurent immobiles, & gliffent fur le terrein au lieu d'y rouler.

Cette précaution eft extrêmement prudente, lorfqu'il eft queftion de defcendre une montagne rapide. Par ce moyen, on foulage confidérablement des chevaux qui pourroient fuccomber fous le poids du fardeau qui les pouffe, & qu'ils font obligés de retenir avec une force qui met à des épreuves cruelles leurs reins & leurs jarrets. On conçoit, fans doute, les accidens qui pourroient arriver, fi ce même poids, à la chûte duquel ils s'oppofent, l'emportoit fur leur réfiftance. *Voyez* ENRAYURE. (*e*)

ENRAYURE, f. f. (*Manege, Maréchall.*) On appelle de ce nom toute corde, toute longe, tout lien deftiné à enrayer une voiture. Une fimple corde propre à tout autre ufage, eft nommée ainfi, lorfqu'on s'en fert à cet effet. Communement celles qui y font confacrées, font repliées en boucle à l'une de leurs extrêmités; on les paffe d'abord dans un des brancards, & on les y fixe, en introduifant l'extrêmité non repliée dans l'anneau fait à l'autre. Après les y avoir fermement arrêtées, on fait plufieurs tours, en embraffant deux rais de la roue & le même brancard en avant de la bande de cette même roue, & l'on termine toutes ces circonvolutions par un double nœud coulant. Il en eft d'autres que l'on paffe de même dans le brancard; mais l'extrêmité qui répond aux roues eft garnie d'un crochet de fer très-gros & très-fort que l'on accroche à un rais feulement. Celle-ci eft plus ordinairement faite d'un cüir, ayant la même force que les traits des harnois; on arrête ce cuir par le moyen d'une boucle au brancard qu'il embraffe, tandis que le crochet attaché à ce cuir par le moyen d'un anneau de fer, tient pareillement à un des rais.

L'*enrayure* ordinaire des voituriers, des charretiers & des rouliers confifte dans une grande perche qu'ils attachent par un bout à l'extrêmité poftérieure du brancard, en arriere de la bande de la roue, & à l'extrêmité antérieure en avant de la même bande, pour que cette même perche, par fon appui forcé contre les jantes de la roue, occafione un frottement qui tient lieu de l'*enrayure*, & fatigue moins le rouage. (*e*)

ENRAYURES, f. f. pl. (*Charpente.*) c'eft l'affemblage de toutes les pieces qui compofent une ferme.

ENRÉGISTREMENT, f. m. (*Jurifp.*) fignifie en général la *tranfcription d'un acte dans un regiftre*, foit en entier ou par extrait. Cette formalité a pour objet de conferver la teneur d'un acte dont il peut importer au roi, ou au public, ou à quelque particulier, d'avoir connoiffance.

Les marchands & négocians, banquiers & agens de change, font obligés, fuivant l'ordonnance du commerce, d'avoir des livres ou regiftres, & d'y *enrégiftrer* (ou écrire) tout leur négoce, leurs lettres de change, dettes actives & paffives.

On *enrégiftre* les baptêmes, mariages & fépultures, vêtures, profeffions en religion, en infcrivant les actes fur des regiftres publics deftinés à cet effet.

Les actes fujets au contrôle, infinuation, centieme denier ou autre droit, font *enrégiftrés*, c'eft-à-dire, tranfcrits en entier ou par extrait fur les regiftres deftinés pour ces formalités.

On *enrégiftre* auffi les faifies réelles, les criées, les fubftitutions, des bulles & provifions, *&c.* (*A*)

ENRÉGISTREMENT des ordonnances,

édits, déclarations & autres lettres-patentes, pris dans le ſens littéral, n'eſt autre choſe que la tranſcription de ces nouveaux régle-mens que le greffier des juriſdictions, ſoit ſupérieures ou inférieures, fait ſur les re-giſtres du tribunal, en conſéquence de la vérification qui en a été faite précédem-ment par les tribunaux ſupérieurs qui ont le droit & le pouvoir de vérifier les nou-velles loix.

Néanmoins, dans l'uſage, on entend auſſi par le terme d'*enrégiſtrement* la vérifi-cation que les cours font des nouvelles ordonnances; l'arrêt ou jugement qui en ordonne l'*enrégiſtrement*; l'admiſſion qui eſt faite en conſéquence, par le greffier, du nouveau réglement au nombre des minutes du tribunal; le procès-verbal qu'il dreſſe de cet *enrégiſtrement*; la men-tion qu'il en fait par extrait ſur le repli des lettres: on confond ſouvent dans le diſcours toutes ces opérations, quoi-qu'elles ſoient fort différentes les unes des autres.

La vérification eſt un examen que les cours font des lettres qui leur ſont adreſ-ſées par le roi, tant pour vérifier, par les formes nationales, ſi le projet de loi qui eſt préſenté eſt émané du prince, ou ſi au contraire les lettres ne ſont point ſuppoſées ou falſifiées, que pour déli-bérer ſur la publication & *enrégiſtrement* d'icelles, & conſentir, au nom de la nation, que le projet de loi ſoit regiſtré & exécuté, au cas qu'il y ait lieu de l'approu-ver.

L'arrêt d'*enrégiſtrement* eſt le jugement qui, en conſéquence de la vérification qui a été faite, & du conſentement donné à l'exécution de la loi, ordonne qu'elle ſera miſe au nombre des minutes du tribunal, & tranſcrite dans ſes regiſtres.

L'admiſſion du nouveau réglement au nombre des minutes du tribunal, & qui eſt le véritable *enrégiſtrement*, a pour objet de marquer que la loi a été vérifiée & reçue, & en même temps de conſtater cette loi, en la conſervant dans un dépôt public où elle ſoit permanente, & où l'on puiſſe re-courir au beſoin, & vérifier ſur l'original la teneur de ſes diſpoſitions. Elle eſt diffé-rente de la tranſcription qui ſe fait de ce même réglement ſur les regiſtres en par-chemin, pour en mieux aſſurer la conſer-vation.

Le procès-verbal d'*enrégiſtrement* eſt la relation que fait le greffier de ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion de la vérification & *enré-giſtrement*, & de l'admiſſion qui a été faite en conſéquence du nouveau réglement entre les minutes du tribunal.

La mention de l'*enrégiſtrement* que le greffier met ſur le repli des lettres, eſt un certificat ſommaire par lequel il atteſte qu'en conſéquence de l'arrêt de vérifica-tion & *enrégiſtrement*, il a mis le réglement au nombre des minutes & regiſtres du tri-bunal.

La tranſcription ſur les regiſtres en par-chemin n'eſt qu'une ſuite de l'*enrégiſtrement*, & une opération qui ne ſe fait quelquefois que long-temps après, pour la police du greffe & pour ſuppléer au beſoin la minute du réglement.

On conçoit, par ce qui vient d'être dit, combien la vérification eſt différente de la ſimple tranſcription qui ſe fait dans les regiſtres; mais comme le ſtyle des cours, lorſqu'elles ont vérifié une loi, eſt d'ordon-ner qu'elle ſera regiſtrée dans leur greffe, il eſt arrivé de là que, dans l'uſage, lorſ-qu'on veut exprimer qu'une loi a été vérifiée, on dit communément qu'*elle a été enrégiſ-trée*; ce qui, dans cette occaſion, ne ſigni-fie pas ſimplement que la loi a été inſérée dans les regiſtres: on entend principale-ment par là que la vérification qui pré-cede néceſſairement cet *enrégiſtrement* a été faite.

Toutes les différentes opérations dont on vient de parler, ſe rapportent à deux objets principaux; l'un eſt la vérification du nouveau réglement, l'autre eſt ſon admiſſion dans les regiſtres du tribunal: c'eſt pourquoi l'on ſe fixera ici à deux objets, c'eſt-à-dire, que l'on expliquera d'abord ce qui concerne l'*enrégiſtrement*, en tant qu'il eſt pris pour la vérification, & enſuite l'*enrégiſtrement* en tant qu'il ſignifie l'admiſſion ou preſcription du ré-glement dans les minutes & regiſtres du tribunal.

Avant d'expliquer de quelle maniere on procede à la vérification & *enrégiſtrement*

d'une loi, il eſt à propos de remonter à l'origine des vérifications & *enrégiſtremens*, & de rappeller ce qui ſe pratiquoit auparavant, pour donner aux nouvelles loix le caractere d'autorité néceſſaire pour leur exécution.

On a toujours eu l'attention, chez toutes les nations policées, de faire examiner les nouvelles loix que le prince propoſe, par ceux qu'il a lui-même chargés du ſoin de les faire exécuter. La *loi viij*, au code *de legibus*, fait mention que les nouvelles loix doivent être propoſées en préſence de tous les grands officiers du palais & des ſénateurs. Vopiſcus dit de l'empereur Probus qu'il permit aux ſénatours *ut leges quas ipſe ederet ſenatûs-conſultis propriis confecrarent*; ce qui reſſemble parfaitement à nos arrêts d'*enrégiſtrement.*

En France, on a pareillement toujours reconnu la néceſſité de faire approuver les nouvelles loix par la nation, ou par les cours ſouveraines qui la repréſentent en cette partie, & qui, étant dépoſitaires de l'autorité royale, exercent à cet égard un pouvoir naturel, émané du roi même par la force de la loi; c'eſt ainſi que s'expliquoit le chancelier Olivier, dans un diſcours fait au parlement en 1559.

Il eſt vrai que juſqu'au treizieme ſiecle il n'eſt point parlé de vérifications ni d'*enrégiſtremens*; mais il y avoit alors d'autres formes équipollentes.

Sous les deux premieres races, lorſque nos rois vouloient faire quelque loi nouvelle, ils la propoſoient ou faiſoient propoſer, par quelque perſonne de conſidération, dans un de ces parlemens généraux ou aſſemblées de la nation, qui ſe tenoient tous les ans, d'abord au mois de mars, & que Pepin transféra au mois de mai.

Ces aſſemblées étoient d'abord compoſées de toute la nation, des grands & du peuple; mais ſous ce nom de *peuple* on ne comprenoit que les *Francs*, c'eſt-à-dire, ceux qui compoſoient originairement la nation Françoiſe, ou qui étoient deſcendus d'eux, & ceux qui étoient ingénus, c'eſt-à-dire, *libres.*

Chacun dans ces aſſemblées avoit droit de ſuffrage: on frappoit ſur ſes armes pour marquer que l'on agréoit la loi qui étoit propoſée; ou, s'il s'élevoit un murmure général, elle étoit rejetée.

Lorſque l'on écrivit & que l'on réforma la loi ſalique ſous Clovis, cette affaire fut traitée dans un parlement, de concert avec les Francs, comme le marque le préambule de cette loi: *Clodoveus unà cum Francis pertractavit ut ad titulos aliquid ampliùs adderet*; c'eſt auſſi de là qu'on lui donna le nom de *pacte de la loi ſalique*. On voit, en effet, que ce n'eſt qu'un compoſé d'arrêtés faits ſucceſſivement dans les différens parlemens: elle porte, entr'autres choſes, que les Francs ſeroient juges les uns des autres avec le prince, & qu'ils décerneroient enſemble les loix à l'avenir, ſelon les occaſions qui ſe préſenteroient; ſoit qu'il fallût garder en entier ou réformer les anciennes coutumes venues d'Allemagne.

Auſſi Childebert en uſa-t-il de cette ſorte, lorſqu'il fit de nouvelles additions à cette loi: *Childebertus tractavit*, eſt-il dit, *cum Francis ſuis.*

Ce même prince, dans un décret qui contient encore d'autres additions, déclare qu'elles ſont le réſultat d'un parlement compoſé des grands & des perſonnes de toutes conditions; ce qui ne doit néanmoins être entendu que de perſonnes franches & libres: *Cùm nos omnes, calendis Martii*, (*congregati*) *de quibuſcumque conditionibus, unà cum noſtris optimatibus pertractavimus.* Ces additions furent même faites en différens parlemens; l'une eſt datée du champ de Mars d'Atigny, l'autre du champ de Mars ſuivant, une autre du champ de Mars tenu à Maeſtricht, *&c.*

Les autres loix anciennes furent faites de la même maniere: celle des Allemands, par exemple, porte en titre, dans les anciennes éditions, qu'elle a été établie par ſes princes ou juges, & même par tout le peuple: *Quæ temporibus Clotarii regis, unà cum principibus ſuis, id ſunt 34 epiſcopis, & 34 ducibus, & 72 comitibus, vel cætero populo conſtituta eſt.*

On lit auſſi dans la loi des Bavarois, qui fut dreſſée par Thierry, & revue

ſucceſſivement par Childebert, Clotaire & Dagobert, qu'elle fut réſolue par le roi & ſes princes, & par tout le peuple: *Hoc decretum eſt apud regem & principes ejus, & apud cunctum populum chriſtianum, qui intrà regnum Mervengorum conſtant.*

Toutes les autres loix de ce temps font mention du conſentement général de la nation, à peu près dans les mêmes termes: *Placuit atque convenit inter Francos & eorum proceres; ita convenit & placuit leudis noſtris.* Ce terme *leudis* comprenoit alors, non-ſeulement les grands, mais, en général, tous les Francs, comme il eſt dit dans l'*appendix* de Grégoire de Tours, *in univerſis leudis, tam ſublimibus quàm pauperibus.* Pour ce qui eſt de l'ancienne formule, *ita placuit & convenit nobis*, il eſt viſible que c'eſt de là qu'eſt venue cette clauſe de ſtyle dans les lettres-patentes, *car tel eſt notre plaiſir*, &c.

Les aſſemblées générales de la nation étant devenues trop nombreuſes, on n'y admit plus indiſtinctement toutes les perſonnes franches: on aſſembloit les Francs dans chaque province ou canton pour avoir leur ſuffrage, & le vœu de chaque aſſemblée particuliere étoit enſuite rapporté par des députés à l'aſſemblée générale, qui n'étoit plus compoſée que des grands du royaume, & des autres perſonnes qui avoient caractere pour y aſſiſter, tels que les premiers ſénateurs ou conſeillers.

C'eſt ainſi que Charlemagne, l'un de nos plus grands & de nos plus puiſſans monarques, en uſa, lorſqu'il voulut faire une addition à la loi ſalique; il ordonna que l'on demanderoit l'avis du peuple, & que s'il conſentoit à l'addition nouvellement faite, chaque particulier y mît ſon ſeing ou ſon ſceau: *Ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege noviter addita ſunt, & poſtquam omnes conſenſerint ſuſcriptiones vel manu firmationes ſuas in ipſis capitulis faciant.* Cette ordonnance fut inſérée dans la loi ſalique, & autoriſée de nouveau par Charles le Chauve, lequel la fit inſérer dans l'épitome qu'il donna de cette loi.

Pluſieurs des capitulaires de Charles le Chauve portent pareillement qu'ils ont été faits *ex conſenſu populi & conſtitutione regis*, notamment ceux des années 844 & 864.

C'eſt donc de ces aſſemblées générales de la nation que ſe ſont formés les anciens parlemens tenus ſous la ſeconde race, leſquels, d'ambulatoires qu'ils étoient d'abord, furent rendus ſédentaires à Paris ſous la troiſieme race, du temps de Philippe le Bel.

Lorſque les parlemens généraux furent réduits aux ſeuls grands du royaume, & autres perſonnes qui avoient caractere pour y aſſiſter, tous les Francs étoient cenſés y délibérer par l'organe de ceux qui les y repréſentoient.

Les nouvelles ordonnances étoient alors délibérées en parlement, le roi y ſéant, ou autre perſonne qualifiée de par lui, c'eſt-à-dire, qu'elles étoient dreſſées dans le parlement même, au lieu que dans la ſuite on en a rédigé le projet dans le conſeil du roi.

La délibération en parlement tenoit lieu de la vérification & *enrégiſtrement*, dont l'uſage a été introduit depuis. Cette délibération étoit d'autant plus néceſſaire pour donner force aux nouvelles loix, que ſuivant la police qui s'obſervoit alors pour les fiefs, les barons ou grands vaſſaux de la couronne qui étoient tous membres du parlement, étoient chacun maîtres dans leurs domaines, qui compoſoient au moins les deux tiers du royaume; ils s'étoient même arrogé le droit d'y faire des réglemens: & le roi n'y pouvoit rien ordonner que de leur conſentement; c'eſt pourquoi il en fait mention dans pluſieurs ordonnances qui devoient avoir lieu dans les terres de ces barons.

Tels ſont deux établiſſemens ou ordonnances faites par Philippe-Auguſte; l'une du premier mai 1209, touchant les fiefs du royaume, où il eſt dit que le roi, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne & de Saint-Paul, le ſeigneur de Dompierre, & pluſieurs autres grands du royaume, convinrent unanimement de cet établiſſement: *convenerunt & aſſenſu publico formaverunt, ut à primo die Maii in poſterum ita fit de feodalibus tenementis.* L'autre ordonnance, qui eſt ſans date, eſt un accord

accord entre le roi, les clercs & les barons.

On trouve aussi un établissement de Louis VIII, en 1223, où il dit: *Noveritis quod per voluntatem & assensum archiepiscoporum, episcoporum, comitum, baronum & militum regni Franciæ fecimus stabilimentum per Judæos.*

Joinville, en son histoire de S. Louis, fait mention des parlemens que tenoit ce prince pour faire ses nouveaux *établissemens.* Il suffit d'en donner quelques exemples, tels que son ordonnance du mois de mai 1246, où il dit: *Hæc autem omnia . . . de communi consilio & assensu dictorum baronum & militum, volumus & præcipimus*, &c. . . , & ce qu'il fit touchant le cours des esterlins, à la fin de laquelle il est dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento omnium Sanctorum, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto.*

Le regne de Philippe III, dit *le Hardi*, nous offre une foule d'ordonnances faites par ce prince en parlement, notamment celles qu'il fit aux parlemens de l'Ascension en 1272, de l'octave de la Toussaint de la même année, de la Pentecôte de l'année suivante, de l'Assomption en 1274, de la Toussaint ou de Noël en 1275, de l'Epiphanie en 1277, & de la Toussaint en 1283. Les ordonnances, ainsi délibérées en parlement, étoient regardées en quelque sorte comme son ouvrage, de même que ses arrêts; c'est pourquoi on les inscrivoit au nombre des arrêts de la cour, comme il est dit à la fin des ordonnances de 1283: *Hæc ordinatio registrata est inter judicia, consilia & arresta expedita in parlamento omnium Sanctorum, anno Domini 1283.* La même chose se trouve à la fin d'une ordonnance de 1287, & aussi de deux autres de 1327 & de 1331, & de plusieurs autres.

Philippe le Bel fit aussi plusieurs ordonnances en parlement dans les années 1287, 1288, 1290, 1291, 1296. La premiere de ces ordonnances, qui est celle de 1287, commence par ces mots, *c'est l'ordonnance faite par la cour de notre seigneur le Roi & de son commandement*; & à la fin il est dit qu'elle fut faite au parlement, & qu'elle seroit publiée en chaque baillie en la premiere assise, *&c.*

A la fin de celle de 1288, il est dit que si quelqu'un y trouve de la difficulté, on consultera la cour du roi & les maîtres (du parlement.)

Il s'en trouve aussi plusieurs du même prince, faites en parlement depuis qu'il eut rendu cette cour sédentaire à Paris en 1302; entr'autres celle du 3 octobre 1303, faite avec une partie seulement des barons; parce que, dit Philippe le Bel, il ne pouvoit pas avoir à ce conseil & à cette délibération les autres prélats & barons si-tôt que la nécessité le requerroit; & les barons dans leur souscription s'énoncent ainsi: *nous, parce que ladite ordonnance nous semble convenable & profitable à la besogne, & si peu greveuse que nul ne la doit refuser, nous y consentons.* L'ordonnance de ce prince du 28 février 1308, deux autres du jeudi avant les Rameaux de la même année, & une autre du premier mai 1313, sont faites en plein parlement.

Il s'en trouve de semblables de Philippe VI dit *de Valois*, des 24 juillet 1333, 10 juillet 1336, 17 mai 1345, & après la St. Martin d'hiver en 1347.

Il y a encore bien d'autres ordonnances du temps de ces mêmes princes, lesquelles furent aussi délibérées en parlement, quoique cela n'y soit pas dit précisément; mais il est aisé de le reconnoître à l'époque de ces ordonnances, qui sont presque toutes datées des temps voisins des grandes fêtes auxquels on tenoit alors le parlement.

On trouve encore, du temps de Charles VI, un exemple de lettres du 5 mars 1388, qui furent données en parlement.

Quelques-uns croient que l'on en usa ainsi jusqu'au regne du roi Jean, par rapport à la maniere de former les nouvelles loix dans l'assemblée du parlement, & que ce fut ce prince qui changea cet usage par une de ses ordonnances, portant que les loix ne seroient plus délibérées au parlement, lorsque l'on en formoit le projet. Le chancelier Olivier, dans un discours qu'il prononça au parlement en 1559, cite cette ordonnance sans la dater; il y a apparence qu'il avoit en vue l'ordonnance faite le 27 janvier 1359, pendant la captivité du roi, par Charles, régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V; il dit (*art.*

29) que dorénavant il ne fera plus aucune ordonnance, ni n'octroiera aucun privilege, que ce ne soit par délibération de ceux de son conseil.

Mais l'usage de former les nouvelles ordonnances dans le conseil du roi est beaucoup plus ancien que celle de 1359; il s'étoit introduit peu à peu dès le temps de Philippe III, & de ses successeurs. La plupart des nouvelles ordonnances commencerent à être délibérées dans le conseil du roi, qui étoit aussi appellé *le grand conseil du roi*, & on les envoyoit ensuite au parlement pour les vérifier & *enrégistrer*, comme il se pratique encore présentement.

Il faut néanmoins prendre garde que, dans les premiers temps où les ordonnances commencerent à être délibérées dans le conseil, plusieurs des ordonnances qui sont dites faites ainsi, *par le roi ou son conseil*, ou *par le conseil le roi présent*, ne laissoient pas d'être délibérées en parlement, attendu que le roi tenoit souvent son conseil en parlement. C'est ainsi que l'ordonnance de Philippe III, dit le Hardi, touchant les amortissemens qui seroient accordés par les pairs, commence par ces mots: *ordinatum fuit per consilium de regis, rege presente*; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait été faite au parlement de l'Epiphanie en 1277.

On a déjà vu que dès l'année 1283, il est fait mention d'*enrégistrement* au bas de quelques ordonnances. Il est vrai que la plupart de celles où cette mention se trouve avoient été délibérées en parlement; de sorte que cet *enrégistrement* exprimé par le mot *registrata*, se rapportoit moins à une vérification telle qu'on l'entend aujourd'hui par le terme d'*enrégistrement*, qu'à une simple transcription de la piece sur les registres; la délibération faite en parlement tenoit lieu de vérification.

La plus ancienne ordonnance que j'aie trouvée du nombre de celles qui n'avoient pas été délibérées en parlement, & où il soit fait mention d'un *enrégistrement* qui emporte en même temps la vérification de la piece, c'est l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois d'octobre 1334, touchant la régale. Ce prince mande à ses amés & féaux les gens qui tiendront le prochain parlement, & aux gens des comptes, que à perpétuelle mémoire ils fassent ces présentes *enrégistrer* ès chambres du parlement & des comptes, & garder pour original au trésor des chartes.

On lit aussi au bas des lettres du même prince, du 10 juillet 1336, concernant l'évêque d'Amiens, *lecta per cameram, registrata in curia parlamenti in libro ordinationum regiarum, fol. 50, anno nono*. Ce mot *lecta* fait connoître qu'il étoit dès-lors d'usage de faire la lecture & publication des lettres avant de les enrégistrer: celles-ci, à la vérité, furent données en parlement. Et les autres mots *registrata in libro ordinationum*, justifient qu'il y avoit déjà des registres particuliers destinés à transcrire les ordonnances.

L'usage de la lecture & publication qui précede l'*enrégistrement*, continua de s'affermir sous les regnes suivans. Il paroît par une ordonnance du roi Jean, du mois de mai 1355, par laquelle il confirme, pour la seconde fois, celle de Philippe le Bel, du 23 mars 1302, pour la réformation du royaume. Il est fait mention au bas de ces lettres, qu'elles ont été lues & publiées solemnellement en parlement, en présence de l'archevêque de Rouen, chancelier, de plusieurs autres prélats, barons, présidens, & conseillers du roi au parlement, & en présence de tous ceux qui voulurent s'y trouver; ce qui justifie que cette lecture se faisoit publiquement.

Charles V, dans une ordonnance du 14 août 1374, mande aux gens de son parlement, afin que personne ne prétende cause d'ignorance de ladite ordonnance, de la faire publier & *registrer* tant à ladite cour, que dans les lieux principaux & accoutumés des sénéchaussées dont cette ordonnance fait mention.

Dans le même mois fut enrégistrée la fameuse ordonnance qui fixe la majorité des rois de France à l'âge de quatorze ans. Il est dit qu'elle fut lue & publiée en la chambre du parlement, en présence du roi tenant son lit de justice, & en présence de plusieurs notables personnages, dont les principaux sont dénommés; qu'elle fut écrite & mise dans les registres du parlement, & que l'original fut mis au trésor des chartes.

On trouve encore beaucoup d'autres exemples d'*enrégistremens* du même regne: mais nous nous contenterons d'en rapporter encore un du temps de Charles VI, dont il est parlé dans son ordonnance du 5 février 1388, touchant le parlement; le roi lui-même ordonne aux gens de son parlement que cette présente ordonnance ils fassent lire & publier, & icelle *enrégistrer* à fin de perpétuelle mémoire.

Il seroit inutile de rapporter d'autres exemples plus récens de semblables *enrégistremens*, cette formalité étant devenue dès-lors très-commune.

La forme des vérifications & *enrégistremens* fut donc ainsi substituée au droit dont le parlement avoit toujours joui, de concourir avec le souverain à la formation de la loi. Le parlement conserva pour les vérifications la même liberté de suffrages qu'il avoit, lorsque les ordonnances étoient délibérées en parlement; & si le régent, dans son ordonnance du 27 janvier 1359, n'a pas expliqué que cette liberté étoit conservée au parlement, c'est que la chose étoit assez sensible d'elle-même, étant moins un droit nouveau qu'une suite du premier droit de cette compagnie. C'eût été d'ailleurs une entreprise impraticable à ce prince, sur-tout dans un temps de régence, d'abroger entiérement des usages aussi anciens que précieux pour la nation & pour les intérêts même du roi; on ne peut présumer une telle idée dans un prince, encore entouré de vassaux, qui dispputoient de puissance avec leur souverain: ce fut assez pour le régent d'affranchir le roi de l'espece d'esclavage où étoient ses prédécesseurs de ne pouvoir former le projet d'aucune loi sans le concours du parlement; il se contenta de recouvrer la vraie prérogative du sceptre, & dont nos premiers rois usoient, en dirigeant seuls ou avec leur conseil particulier, les loix qu'ils proposoient ensuite aux champs de mars & de mai.

Le roi Jean, & Charles son fils, en qualité de régent du royaume, envoyerent donc leurs loix toutes dressées au parlement, qui les vérifia & *enrégistra* avec toute liberté de suffrages. On fit des remontrances selon l'exigence des cas, pour justifier les motifs de son refus, ainsi que cela s'est toujours pratiqué depuis: en quoi nos rois ont de leur part suivi cette belle parole que Cassiodore rapporte de Thierri, roi d'Italie, *pro æquitate servanda etiam nobis patimur contradici*.

L'*enrégistrement* des nouvelles ordonnances n'est pas comme l'on voit un simple cérémonial; & en inférant la loi dans les registres, l'objet n'est pas seulement d'en donner connoissance aux magistrats & aux peuples, mais de lui donner le caractere de loi, qu'elle n'auroit point sans la vérification & *enrégistrement*, lesquels se font en vertu de l'autorité que le roi lui-même a confiée à son parlement.

Pour être convaincu de cette vérité, il suffit de rapporter deux témoignages non suspects à ce sujet; l'un de Louis XI, lequel disoit que c'est la coutume de publier au parlement tous accords; qu'autrement ils seroient de nulle valeur: l'autre de Charles IX, lequel en 1561 faisoit dire au pape par son ambassadeur, qu'aucun édit, ordonnance, ou autres actes n'ont force de loi publique dans le royaume, qu'il n'en ait été délibéré au parlement.

Nos rois en parlant de l'examen que les cours font des nouveaux réglemens qui leur sont présentés, l'ont eux-mêmes souvent qualifié de *vérification* ou *enrégistrement* comme termes synonymes.

C'est ainsi que Charles régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V, s'explique dans une ordonnance du dernier novembre 1358; il défend aux gens des comptes qu'ils ne passent, vérifient, ou *enrégistrent* en la chambre aucunes lettres contraires à cette ordonnance.

L'ordonnance de Roussillon, *article 35*, porte que les vérifications des cours de parlement sur les édits, ordonnances & lettres-patentes, seront faites en François.

Celle qui fut faite au mois d'octobre pour la Bretagne, porte que la cour procédera en toute diligence à la vérification des édits & lettres-patentes..

L'édit d'Henri IV, du mois de janvier 1597, *art.* 2, veut que si-tôt que les édits & ordonnances ont été renvoyés aux cours souveraines, il soit promptement procédé à la vérification, *&c.*

Il est vrai que pour l'ordinaire, dans

l'adresse qui est faite des lettres aux cours, le roi leur mande seulement qu'ils aient à les faire lire, publier & *enrégistrer* : mais cela est très-naturel, parce que quand il envoie une loi, il présume qu'elle est bonne, & que la vérification ne fera aucune difficulté : d'ailleurs, la lecture même qu'il ordonne être faite du réglement, est pour mettre les membres de la compagnie en état de délibérer sur la vérification.

Les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres-patentes contenant réglement général, ne sont point *enrégistrées* au conseil du roi, attendu que ce n'est pas une cour de justice ; elles ne sont adressées par le roi qu'aux cours souveraines & aux conseils supérieurs qui font les mêmes fonctions.

Lorsqu'on les adresse à différentes cours, elles sont d'abord vérifiées & *enrégistrées* au parlement de Paris ; c'est une des prérogatives de ce parlement : c'est pourquoi Charles IX, ayant été déclaré majeur à 13 ans & jour au parlement de Rouen en 1563, le parlement de Paris n'*enrégistra* cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondées sur le droit qu'il a de vérifier les édits avant tous les autres parlemens & autres cours.

Les ordonnances & les édits sont *enrégistrés* toutes les chambres assemblées ; & si c'est dans une compagnie semestre, on assemble pour cet effet les deux semestres. Les déclarations données en interprétation de quelque édit, sont ordinairement *enrégistrées* par la grand'chambre seule, apparemment pour en faire plus prompte expédition, & lorsque les déclarations sont moins de nouvelles loix, qu'une suite nécessaire & une simple explication de loix déjà *enrégistrées*.

Il y a quelquefois de nouveaux réglemens qui ne sont adressés qu'à certaines cours, qu'ils concernent seules : mais quand il s'agit de réglemens généraux, ils doivent être *enrégistrés* dans tous les parlemens & conseils souverains.

On les fait aussi *enrégistrer* dans les autres cours souveraines, lorsqu'il s'agit de matieres qui peuvent être de leur compétence. C'est ainsi que dans une ordonnance de Charles V, du 24 juillet 1364, il est dit que ces lettres seront publiées par-tout où il appartiendra, & *enrégistrées* en la chambre des comptes & en celle du trésor à Paris.

Quand on refusoit d'*enrégistrer* des lettres à la chambre des comptes, on les mettoit dans une armoire qui étoit derriere la porte de la grand'chambre (c'étoit apparemment le grand bureau), avec les autres chartes refusées & non expédiées, & l'on en faisoit mention en marge des lettres. Il y en a un exemple dans des lettres de Charles V, du mois de mars 1372. La chambre ayant refusé en 1595 d'*enrégistrer* un édit portant création de receveurs provinciaux des parties casuelles, ordonna qu'il seroit informé contre ceux qui administrent mémoires & inventions d'édits préjudiciables à la grandeur & autorité du roi ; elle fit le 21 juin des remontrances à ce sujet, & l'édit fut retiré.

Les généraux des aides dès les premiers temps de leur établissement, *enrégistroient* aussi les lettres qui leur étoient adressées ; tellement que Charles V, par une ordonnance du 13 novembre 1372, défend au receveur-général de payer sur aucunes lettres ou mandemens, s'ils ne sont vérifiés en la chambre ou ailleurs, où les généraux seront assemblés ; & il est dit que dorénavant les notaires mettront ès vérifications le lieu où elle aura été faite ; qu'en toutes lettres & mandements refusés en la chambre (des généraux), il sera écrit au dos signé des notaires, que les lettres ont été refusées ; & cela quand même les généraux au lieu de les refuser absolument, prendront un long délai pour faire réponse ; & il ordonne, non pas que les lettres mêmes, mais que la teneur (c'est-à-dire la substance) des lettres sera *enrégistrée* en la chambre ; ce qui signifie en cet endroit que l'on fera mention de ces lettres sur le regiître, & que l'on y expliquera au long les causes du refus.

La cour des aides qui tire son origine de ces généraux des aides, est pareillement en possession de vérifier & *enrégistrer* toutes les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres qui lui sont adressées, & d'en envoyer des copies aux sieges de son ressort, pour y être lues, publiées & *regiîtrées*.

L'ordonnance de Moulins, & l'édit du

mois de janvier 1597, enjoignent aux cours de procéder inceſſamment à la vérification des ordonnances, toutes autres affaires ceſſantes. L'ordonnance de 1667 ajoute même la viſite & jugement des procès criminels, ou affaires particulieres des compagnies.

Mais comme il peut échapper à nos rois de ſigner des ordonnances dont ils n'auroient pas d'abord reconnu le défaut, ils ont pluſieurs fois défendu eux-mêmes aux cours d'*enrégiſtrer* aucunes lettres qui ſeroient ſcellées contre la diſpoſition des ordonnances. Il y a entre autres des lettres de Charles VI, du 15 mai 1403, pour la révocation des dons faits ſur le domaine, qui font défenſes aux gens des comptes & tréſoriers à Paris, préſens & à venir, ſuppoſé qu'il fût ſcellé quelques lettres contraires à celles-ci, d'*en paſſer ni vérifier aucunes, quelques mandemens qu'ils euſſent du roi, ſoit de bouche ou autrement*, ſans en avertir le roi ou la reine, les oncles & freres du roi, les autres princes du ſang, & gens du conſeil.

Charles IX, par ſon édit du mois d'octobre 1562, pour la Bretagne, dit que *ſi la cour trouvoit quelque difficulté en la vérification des édits, elle enverra promptement ſes remontrances par écrit, ou députera gens pour les faire.*

La même choſe eſt encore portée dans pluſieurs autres déclarations poſtérieures.

Le parlement & les autres cours ont, dans tous les temps, donné au roi des preuves de leur attachement, en s'oppoſant à la vérification des ordonnances, édits, & déclarations, qui étoient contraires aux véritables intérêts de S. M. ou au bien public; & pour donner une idée de la fermeté du parlement dans ces occaſions, il ſuffit de renvoyer à ce que le premier préſident de la Vacquerie répondit à Louis XI, comme on peut le voir dans Paſquier, *en ſes recherches, liv. VI, chap. xxxiv.*

Lorſque les nouveaux réglemens adreſſés aux cours ſont ſeulement ſuſceptibles de quelque explication, les cours les *enrégiſtrent* avec des modifications. On en trouve des exemples dès le temps du roi Jean, notamment à la fin de deux de ſes ordonnances du mois d'avril 1361, où il eſt dit qu'elles ont été *vues, corrigées & lues en parlement.* La poſſeſſion des cours à cet égard eſt conſtante, & leur droit a été reconnu en différentes occaſions, notamment par un réglement du conſeil, du 16 juin 1644.

Les particuliers ne peuvent pas former oppoſition à l'*enrégiſtrement* des ordonnances, édits & déclarations, ni des lettres-patentes portant réglement général, mais ſeulement aux lettres qui ne concernent que l'intérêt de quelques corps ou particuliers.

Le procureur-général du roi peut auſſi s'oppoſer d'office à l'*enrégiſtrement* des lettres-patentes obtenues par des particuliers, ou par des corps & communautés, lorſque l'intérêt du roi ou celui du public s'y trouve compromis. On trouve dès 1390 une oppoſition de cette eſpece formée à l'*enrégiſtrement* de lettres-patentes, du mois de juin de ladite année, à la requête du procureur-général du roi, lequel fit propoſer ſes raiſons à la cour par l'avocat du roi; il fut plaidé ſur ſon oppoſition, & l'affaire fut appointée. Le chapitre de Paris qui avoit obtenu ces lettres, ſe retira pardevers le roi, & en obtint d'autres, par leſquelles le roi enjoignit au parlement d'*enrégiſtrer* les premieres. Le procureur-général du roi s'oppoſa encore à l'*enrégiſtrement* de ces nouvelles lettres; & lui & le chapitre ayant fait un accord ſous le bon plaiſir du parlement, & étant convenus de certaines modifications, le parlement *enrégiſtra* les lettres à la charge des modifications.

Quoique les particuliers ne puiſſent pas former oppoſition à l'*enrégiſtrement* des ordonnances, édits, déclarations, cette voie eſt néanmoins permiſe aux compagnies qui ont une forme publique, lorſque la loi que l'on propoſe paroît bleſſer leurs droits ou privileges. Cela s'eſt vu pluſieurs fois au parlement.

Pour ce qui eſt de la forme en laquelle ſe fait dans les cours l'*enrégiſtrement*, c'eſt-à-dire, l'inſcription des nouveaux réglemens ſur les regiſtres, c'eſt une derniere opération qui eſt toujours précédée de la lecture & vérification des réglemens; elle étoit auſſi autrefois précédée de leur publication, qui ſe faiſoit à l'audience.

Il paroît que dès le temps de la seconde race, les comtes auxquels on envoyoit les nouveaux réglemens pour les faire publier dans leur siege, en gardoient l'expédition dans leur dépôt, pour y avoir recours au besoin; mais il y avoit dès-lors un dépôt en chef dont tous les autres n'étoient qu'une émanation : ce dépôt étoit dans le palais du roi.

En effet, Charles le Chauve ordonna en 803 que les capitulaires de son pere seroient derechef publiés; que ceux qui n'en auroient pas de copie enverroient, selon l'usage, leur commissaire & un greffier, avec du parchemin, au palais du roi, pour en prendre copie sur les originaux qui seroient, dit-il, pour cet effet tirés de *armario nostro*; c'est-à-dire, du trésor des chartres de la couronne : ce qui fait connoître que l'on y mettoit alors l'original des ordonnances. C'est ce dépôt que Saint Louis fit placer à côté de la sainte chapelle, où il est présentement, & dans lequel se trouve le regiftre de Philippe-Auguste, qui remonte plus haut que les regiftres du parlement, & contient plusieurs anciennes ordonnances de ce temps.

L'ancien manuscrit de la vie de Saint Louis, que l'on conserve à la bibliotheque du roi, fait mention que ce prince ayant fait plusieurs ordonnances, les fit *enrégistrer* & *publier* au châtelet. C'est la premiere fois que l'on trouve ce terme, *enrégistrer*, pour exprimer l'inscription qui se faisoit des réglemens entre les actes du tribunal; ce qui vient de ce que jusqu'alors on n'usoit point en France de regiftres pour écrire les actes des tribunaux; on les écrivoit sur des peaux, que l'on rouloit ensuite; & au lieu de dire *les minutes & regiftres* du tribunal, on disoit les rouleaux, *rotula*; & lorsque l'on inscrivoit quelque chose sur ces rouleaux, cela s'appelloit *inrotulare*, comme il est dit dans deux ordonnances, l'une de Philippe-Auguste, de l'an 1218, *art.* 6; l'autre de Louis VIII, du mois de novembre 1223. On trouve cependant au troisieme regiftre des *olim*, fol. 151 & 152, en suite de deux arrêts, ces termes, *ita regiftratum in rotulo istius parlamenti*. Ainsi la mention que l'on faisoit d'un arrêt sur les rouleaux, s'appelloit aussi *enrégistrement*.

Etienne Boileau, prévôt de Paris sous S. Louis, fut le premier qui fit écrire en cahiers ou regiftres, les actes de sa jurisdiction.

Jean de Montluc, greffier du parlement, fit de même un regiftre des arrêts de cette cour, qui commence en 1256 : cet usage fut continué par ses successeurs.

Le plus ancien regiftre de la chambre des comptes, appellé regiftre *de S. Just*, du nom de celui qui l'a écrit, fait mention qu'il a été copié par Jean de Saint-Just, clerc des comptes, sur l'original à lui communiqué par Robert d'Artois.

Cet établissement de regiftres dans tous les tribunaux a donné lieu d'appeller *enrégistrement*, l'inscription qui est faite sur ces regiftres, des réglemens qui ont été vérifiés par les cours : & dans la suite on a aussi compris, sous le terme d'*enrégistrement*, la vérification qui précede l'inscription sur les regiftres; parce que cette inscription suppose que la vérification a été faite.

Dans les premiers temps où le parlement fut rendu sédentaire à Paris, il ne portoit guere dans ses regiftres que ses arrêts, ou les ordonnances qui avoient été *délibérées*; c'est-à-dire, dressées dans le parlement même : c'est de là qu'au bas de quelques-unes il est dit, *regiftrata est inter judicia, consilia & arresta expedita in parlamento*, comme on l'a déjà remarqué, en parlant d'une ordonnance de 1283. Le dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles V, dans une ordonnance qu'il fit au mois de mars 1356, en qualité de lieutenant-général du royaume, pendant la captivité du roi Jean, dit, *art.* 14, qu'il feroit fait une ordonnance du nombre de gens qui tiendroient la chambre du parlement, les enquêtes & requêtes, *&c.*, *& que cette ordonnance tiendroit*, *seroit publiée & regiftrée*. Le parlement faisoit inscrire ces ordonnances dans ses regiftres, comme étant en quelque sorte son ouvrage, aussi-bien que ses arrêts.

Quoiqu'il y eût alors plusieurs ordonnances qui n'étoient pas inscrites dans ses regiftres, il ne laissoit pas de les vérifier toutes, ou de les corriger, lorsqu'il y avoit lieu de le faire. L'expédition originale, qui avoit été ainsi vérifiée, étoit mise au

nombre des actes du parlement ; ensuite il faisoit publier la nouvelle ordonnance à la porte de la chambre, ou à la table de marbre du palais : on en publioit aussi *à la fenêtre*, qui est apparemment le lieu où l'on délivre encore les arrêts. *Voyez* PUBLICATION.

Lorsque l'usage des vérifications commença à s'établir, on ne faisoit pas registre de cet examen, ni de la publication des ordonnances ; de sorte que l'on ne connoît guere si celles de ces temps ont été vérifiées, que par les corrections que le parlement y faisoit, lorsqu'il y avoit lieu, ou par les notes que le secretaire du roi, qui avoit expédié les lettres, y ajoutoit quelquefois

Mais bientôt on fit regiftre exact de tout ce qui se passoit à l'occasion de la vérification & *enrégistrement*, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Pour parvenir à la vérification d'une loi, on en remet d'abord l'original en parchemin, & scellé du grand sceau, entre les mains du procureur-général, lequel donne ses conclusions par écrit ; la cour nomme un conseiller, qui en fait le rapport en la chambre du conseil : sur quoi, s'il y a lieu à l'*enrégistrement*, il intervient arrêt, en ces termes : « Vû par la cour l'édit ou déclaration du tel jour, signé, scellé, *&c.* » portant, *&c.* vu les conclusions du procureur-général, & oui le rapport du conseiller pour ce commis ; la matiere mise en délibération, la cour a ordonné & ordonne que l'édit *ou* déclaration sera *enrégistré* au greffe d'icelle, pour être exécuté selon sa forme & teneur, *ou bien* pour être exécuté sous telles & telles modifications. » Cet arrêt d'*enrégistrement* renferme en soi la vérification & approbation de la loi, qu'il ordonne être registrée ; & c'est sans doute la raison pour laquelle on confond la vérification avec l'*enrégistrement*.

Le greffier fait mention de l'*enrégistrement* sur le repli des lettres, en ces termes : « Registré, oui le procureur-général du roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur, *ou bien* suivant les modifications portées par l'arrêt de ce jour. Fait en parlement le . . . *signé*, tel, *&c.* » C'est proprement un certificat, ou atteftation, que le greffier met sur le repli des lettres de l'*enrégistrement*, qui a été ordonné par l'arrêt.

Outre ce certificat, le greffier fait un procès-verbal, soit de l'assemblée des chambres, si c'est un édit, ou de l'assemblée de la grand'chambre seule, si c'est une déclaration dont elle fasse seule l'*enrégistrement* : ce procès-verbal fait mention que la cour a ordonné l'*enrégistrement* de tel édit, pour être exécuté selon sa forme & teneur, ou avec certaines modifications.

Aussi-tôt que l'arrêt de vérification & *enrégistrement* est rendu, & que le procès-verbal en est dressé, le greffier fait tirer une expédition en papier timbré, sur l'original en parchemin, de l'ordonnance, édit, déclaration, ou autres lettres que l'on a *enrégistrés* : au bas de cette expédition, il fait mention de l'*enrégistrement*, de même que sur l'original, & ajoute seulement ce mot, *collationné*, c'est-à-dire, comparé avec l'original, & il signe. Cette expédition, qui doit servir de minute, & l'arrêt & le procès-verbal d'*enrégistrement* sont placés par le greffier entre les minutes de la cour ; & l'*enrégistrement* est censé accompli dès ce moment, quoique la transcription de ces mêmes pieces sur les registres en parchemin, destinés à cet effet, ne se fasse quelquefois que plusieurs années après : car cette transcription sur les registres en parchemin n'est pas le véritable *enrégistrement*, c'est seulement une opération prescrite par la police du greffe ; & les registres des ordonnances ne sont que des grosses, ou copies des minutes, un peu moins authentiques que l'original, & faites pour le suppléer au besoin : c'est pourquoi, sans attendre cette transcription, qui est censée faite dans le temps même de la vérification, le greffier met, comme on l'a dit, sur le repli de l'original, & sur l'expédition des lettres qui ont été vérifiées, son certificat de la vérification & *enrégistrement*.

Ces différentes opérations faites, le greffier remet l'original des lettres *enrégistrées* à M. le procureur-général, lequel le renvoie à M. le chancelier, ou au secretaire d'état qui les lui a adressées ; & au bout de quelque temps, le secretaire d'état qui a ce-

département, envoie les ordonnances *enrégiſtrées* dans le dépôt des minutes du conſeil, qui eſt dans le monaſtere des religieux Auguſtins, près la place des Victoires.

Autrefois les arrêts de vérification & *enrégiſtremens*, & les certificats d'iceux ſe rédigeoient en Latin : cet uſage avoit même continué depuis l'ordonnance de 1539, qui enjoint de rédiger en François tous les jugemens & actes publics : le certificat d'*enrégiſtrement*, qui ſe met ſur le repli des pieces, étoit conçu en ces termes : *lecta, publicata & regiſtrata, audito & requirente procuratore generali regis*, &c. Mais Charles IX, par ſon ordonnance de Rouſſillon, *article 35*, ordonna que les vérifications des édits & ordonnances ſeroient faites en François.

Depuis ce temps, le greffier mettoit ordinairement ſon certificat en ces termes : *lu, publié & regiſtré*, &c. on diſoit *publié*, parce que c'étoit alors la coutume de publier tous les arrêts à l'audience, comme cela ſe pratique encore dans quelques parlemens : mais dans celui de Paris on ne fait plus cette publication à l'audience, à moins que cela ne ſoit porté par l'arrêt de vérification; auquel cas, le greffier met encore dans ſon certificat, *lu, publié & regiſtré :* quand il n'y a pas eu de publication à l'audience, le certificat du greffier porte ſeulement que le réglement a été *regiſtré, oui, & ce requérant le procureur-général du roi*, &c.

Ces ſortes de certificats du greffier, ou mention qui eſt faite ſur le repli des lettres de la vérification & *enrégiſtrement*, étoient d'uſage dès le temps de Philippe de Valois, comme on le voit ſur les lettres du 10 juillet 1336, dont on a déjà parlé, où on lit ces mots : *lecta per cameram, regiſtrata in curia parlamenti, in libro ordinationum, fol. 50, in anno nono*. Ces termes, *in anno nono*, ſemblent annoncer que ce livre, ou regiſtre des ordonnances, étoit commencé depuis neuf années ; ce qui remonteroit juſqu'en 1328, temps où Philippe de Valois monta ſur le trône. On ne connoît point cependant de regiſtre particulier des ordonnances qui remonte ſi haut.

Les plus anciens regiſtres du parlement, appellés les *olim*, contiennent, il eſt vrai, des ordonnances depuis 1252 juſqu'en 1273 : mais ces regiſtres n'étoient pas deſtinés uniquement pour les *enrégiſtremens*; ils contiennent auſſi des arrêts rendus entre particuliers, & des procédures.

Mais, peu de temps après, on fit au parlement des regiſtres particuliers pour les *enrégiſtremens* des ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes, que l'on a appellés *regiſtres des ordonnances*.

Le premier de ces regiſtres, coté A, & intitulé *ordinationes antiquæ*, commence en 1337 : il contient néanmoins quelques ordonnances antérieures, dont la plus ancienne, ce ſont des lettres-patentes de St. Louis, du mois d'août 1229, qui confirment les privileges de l'univerſité de Paris.

Quand on tranſcrit une piece dans les regiſtres du tribunal, en conſéquence du jugement qui en a ordonné l'*enrégiſtrement*, elle doit y être copiée toute au long, avec le jugement qui en ordonne l'*enrégiſtrement*, & non pas par extrait ſeulement, ni avec des *& cætera*.

Ce fut ſur ce fondement que le recteur & l'univerſité de Paris expoſerent, par requête au parlement en 1552, que quelqu'un de leurs ſuppôts ayant voulu lever un extrait du privilege accordé en 1336 aux écoliers étudians en l'univerſité, il s'étoit trouvé quelques omiſſions faites ſous ces mots *& cætera*, pour avoir plutôt fait, par celui qui fit le regiſtre; que ces omiſſions étoient de conſéquence; & que ſi l'original du privilege ſe perdoit, le recours au regiſtre ne ſeroit pas ſûr : c'eſt pourquoi ils ſupplierent la cour d'ordonner que ce qui étoit ainſi imparfait ſur le regiſtre, par ces mots, *& cætera*, fût rempli par collation qui ſe feroit du regiſtre à l'original. Sur quoi la cour ayant ordonné que l'original ſeroit mis pardevers deux conſeillers de la cour, pour le collationner avec le regiſtre : oui le rapport deſdits conſeillers, la cour, par arrêt du 18 août 1552, ordonna que l'original du privilege ſeroit de nouveau *enrégiſtré* dans les regiſtres d'icelle, pour être, par le greffier, délivré aux parties qui le requerroient.

Les

Les arrêts de vérification ou *enrégistrement*, faits au parlement, portent ordinairement, que copies collationnées du nouveau réglement & de l'arrêt, seront envoyées aux bailliages & sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées & enrégistrées: l'arrêt enjoint au substitut du procureur-général du roi d'y tenir la main, & d'en certifier la cour dans un mois, suivant ledit arrêt.

Le procureur-général de chaque parlement envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens à tous les bailliages, sénéchaussées & autres justices royales ressortissantes nuement au parlement.

A l'égard des pairies du ressort, quoique réguliérement elles dussent tenir du juge royal la connoissance des nouveaux réglemens, néanmoins, pour accélérer, M. le procureur-général leur en envoie aussi directement des copies collationnées.

Si l'*enrégistrement* est fait en la cour des aides, l'arrêt de vérification porte que l'on enverra des copies collationnées aux élections & autres sieges du ressort.

Lorsque les nouveaux réglemens, qui ont été vérifiés par les cours, sont envoyés dans les sieges de leur ressort pour y être *enrégistrés*, cet *enrégistrement* s'y fait sur les conclusions du ministere public, de même que dans les cours; mais avec cette différence, que les cours ont le droit de délibérer sur la vérification, & peuvent admettre le projet de réglement, ou le refuser, s'il ne paroît pas convenable aux intérêts du roi ou au bien public: au lieu que les juges inférieurs sont obligés de se conformer à l'arrêt de vérification, & en conséquence de rendre un jugement portant que la nouvelle loi sera inscrite dans leurs registres, purement & simplement, sans pouvoir ajouter aucunes modifications; en sorte que cet *enrégistrement* n'est proprement qu'une simple transcription dans leurs registres, & non une vérification.

Il faut néanmoins observer que, dans les provinces du ressort qui ont quelques privileges particuliers, les juges inférieurs pourroient faire des représentations au parlement avant d'*enrégistrer*, si le nouveau réglement étoit contraire à leurs privileges. Du reste, les juges inférieurs n'ont pas droit de délibérer sur le fond de l'*enrégistrement*; mais ils ont la liberté de délibérer sur la forme en laquelle l'envoi des nouveaux réglemens leur est fait, c'est-à-dire, d'examiner si cette forme est légitime & réguliere. Ils peuvent aussi, après avoir procédé à l'*enrégistrement* de la nouvelle loi, faire sur cette loi (s'il y a lieu pour ce qui les concerne), faire des représentations au parlement, ou autre cour dont ils relevent, qu'ils adressent au procureur-général.

Il paroît même, suivant l'ordonnance de Charles VII, de 1453, *art. 66 & 67*, & l'ordonnance de Louis XII, du 22 décembre 1499, que les juges inférieurs peuvent, en certain cas, suspendre l'exécution des loix qu'on leur envoie, en représentant les inconvéniens qui peuvent en résulter, relativement à leurs provinces & aux réglemens antérieurs. Ces cas, selon les ordonnances de Charles VII & de Louis XII, sont lorsque les loix qui leur sont envoyées peuvent être contraires aux ordonnances, & produire du trouble dans le royaume; tel que seroit, par exemple, quelque établissement tendant à anéantir la forme du gouvernement.

Au châtelet de Paris, les nouvelles ordonnances sont *enrégistrées* sur un registre particulier, appellé *registre des bannieres*; ce qui signifie la même chose que registre des publications.

Tous les juges auxquels le procureur-général envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens, sont obligés d'envoyer dans le mois un certificat de l'*enrégistrement*. Depuis environ 35 ans, il est d'usage de garder tous ces certificats dans les minutes du parlement, pour y avoir recours au besoin, & connoître la date de l'*enrégistrement* dans chaque siege.

Les nouvelles ordonnances doivent être exécutées, à compter du jour de la vérification qui en a été faite dans les cours souveraines; ou après le délai qui est fixé par l'ordonnance ou par l'arrêt d'*enrégistrement*, comme cela se fait quelquefois, afin que chacun ait le temps de s'instruire de la loi.

Elle doit aussi être exécutée à compter

du même jour, pour les provinces du ressort, & non pas seulement du jour qu'elle y a été *enrégistrée* par les juges inférieurs. Néanmoins s'il s'agit de quelque disposition qui doive être observée par les juges, officiers ou particuliers, la loi ne les lie que du jour qu'ils ont pu en avoir connoissance; comme on voit que la novelle 66 de Justinien sur l'observation des constitutions impériales avoit ordonné que les nouvelles loix seroient observées à Constantinople dans deux mois, à compter de leur date; & à l'égard des provinces, à deux mois après l'insinuation qui y seroit faite de la loi: ce temps étant suffisant, dit la novelle, pour que la loi fût connue des tabellions & de tous les sujets.

Il n'est pas d'usage de faire *enrégistrer* les nouveaux réglemens dans les justices seigneuriales, ni de leur en envoyer des copies, ces justices étant en trop grand nombre, pour que l'on puisse entrer dans ce détail: de sorte que les officiers de ces justices sont présumés instruits des nouveaux réglemens par la notoriété publique, & par l'*enrégistrement* fait dans le siege royal auquel elles ressortissent.

Sur les *enrégistremens* des ordonnances, *voyez* Martianus Capella, *lib. I, part. xv;* Cujas, *lib. I, observ. cap. xix;* la Rocheflavin, *des parlemens, liv. XIII, ch. xxviiij;* Pasquier, *recherch. de la France, liv. VI, ch. xxxiv;* Papon, *liv. IV, tit. vj, n. 23;* Bouchel, *bibliotheque. du Droit François au mot* loix. (*A*)

Enrégistrement *des privileges ou permissions pour l'impression des livres.* Les privileges que le roi accorde pour l'impression des livres, & les permissions simples du sceau, doivent être *enrégistrés* à la chambre syndicale de la librairie, par les syndic & adjoints, dans le terme de trois mois, à compter du jour de l'expédition. C'est une des conditions auxquelles ces lettres sont accordées; & faute de la remplir, elles deviennent nulles. Ce réglement paroît avoir singuliérement pour objet de mettre tous propriétaires d'ouvrages littéraires à l'abri du préjudice auquel ils pourroient être exposés par les surprises faites à la religion du roi, dans l'obtention des privileges ou permissions simples, en ce que, 1°. il met les syndic & adjoints de la librairie en état d'arrêter ces lettres à l'*enrégistrement*, s'ils jugent qu'elles soient préjudiciables aux intérêts de quelque tiers; 2°. en ce qu'il fournit aux particuliers, auxquels elles sont préjudiciables, le moyen de s'opposer judiciairement à leur *enrégistrement*, & d'en demander le rapport. Pour entendre comment & dans quelles circonstances ces lettres peuvent être préjudiciables à un tiers, il faut nécessairement lire dans le présent volume *le mot* Droit de copie; nous y avons expliqué dans un assez grand détail quels sont les droits des auteurs & des libraires sur les ouvrages littéraires, & quel a été l'esprit de la loi dans l'établissement des privileges. Nous y renvoyons pour éviter les longueurs & répétitions.

ENRÉGISTRER. *Voyez* Enrégistrement.

ENRÊNER, v. act. (*Maneg. Maréch.*) terme par lequel on exprime relativement aux chevaux de carrosse, de chaise & de charrete, l'action d'arrêter & de nouer les rênes.

Elles sont fixées, pour les chevaux de carrosse, par le moyen de deux bouts de cuir placés sur le milieu du coussinet; pour le cheval de brancard, par le moyen d'une courroie, qu'on nomme la troussure, & qui passe dans un trou pratiqué à cet effet dans l'arçon de devant; tandis qu'à l'égard des chevaux de charrette elles montent par dessus la croisée du collier, & s'unissent à une longe de cuir garnie d'un culeron, & qui sert de croupiere.

Rien n'est plus capable d'endurcir la bouche des chevaux, de leur rendre l'appui sourd, & de leur endommager les barres, que de les *enrêner* trop court. C'est sans doute par cette considération, & pour remédier aux inconvéniens qui naissent de la constance avec laquelle les cochers gênent & contraignent leurs chevaux en les *enrênant*, que l'on a imaginé, depuis quelque temps, de placer un anneau carré à chaque arc du banquet. Les rênes passent dans ces anneaux; & comme elles ne peuvent alors tirer le bas des branches en arriere, lorsque le cheval s'appuie, ou badine avec son mors, le point de résistance de la gourmette n'a plus lieu, & les parties de la bou-

che, fur lefquelles porte l'embouchure, font extrêmement foulagées. Je préférerois néanmoins un bridon à ces anneaux ; & je crois qu'il feroit plus fûr & plus avantageux de débarraffer entiérement l'embouchure, ou le mors, de toute action des rênes.

Les cochers qui *enrêneroient* trop court de jeunes chevaux, s'expoferoient à des accidents qui les puniroient peut-être de leur imprudence & de leur opiniâtreté.

On s'eft encore fervi de l'expreffion d'*enrêner*, en parlant de l'arrangement & de la divifion des guides, & pour diftinguer, à cet égard, notre maniere de celle des Italiens. Selon l'ufage François, chaque guide eft divifée en deux fur le dos de chaque cheval ; elle paffe par deux anneaux fitués fur le couffinet. Les branches, ou les longes de dedans, font diftribuées de façon qu'elles vont, en fe croifant, fe boucler ; favoir, celle qui part du cheval hors la main, à la branche de dedans du mors du cheval qui eft fous la main ; & celle qui part de celui-ci, à la branche de dedans du mors de l'autre : par ce moyen le cocher, agiffant de la guide droite, opere fur le cheval hors la main, qui fe trouve mu en ce fens, parce qu'il y eft attiré, ainfi que le cheval fous la main, par la branche de dedans de cette guide : mais alors les impreffions de la main du cocher fe manifeftent fur les deux boucles enfemble ; & s'il y a en elles inégalité de légéreté, de fenfibilité & de force, celle en qui réfide le bon tempérament & la fineffe, ne peut que fouffrir des efforts que demande néceffairement l'autre.

La méthode des Italiens obvie à cette difficulté. Il n'eft parmi eux aucune communication des branches des guides ; chacune d'elles n'eft relative qu'à la bouche d'un feul & même cheval : telle eft la premiere différence que nous offre leur maniere. La feconde confifte dans deux courroies qui fe croifent d'un cheval à l'autre : chacune de ces courroies eft arrêtée, par l'une de fes extrêmités, à la branche de dedans du mors de chaque cheval, & va fe terminer, favoir, celle qui eft fixée à la branche du mors du cheval hors la main, à un anneau placé à côté du couffinet du cheval fous la main, & *vice verfâ* ; en forte que l'un & l'autre s'attirent réciproquement, felon les opérations du cocher, dont la main peut influer fur chaque bouche féparément.

Il faut convenir néanmoins que dans le nombre prodigieux des cochers qui ont adopté cette pratique, il en eft peu qui, vu leur ignorance, ne nous y laiffent appercevoir d'autres inconvéniens, qu'il feroit fans doute trop long de détailler ici, & parmi lefquels les hommes les moins clair-voyans ont dû remarquer ceux qui réfultent d'un écartement confidérable, qui mettant les chevaux hors de la ligne fur laquelle ils devroient tirer, augmente & multiplie le poids de la maffe qu'ils traînent ; les oblige, en leur demandant une force plus grande, de fe précipiter fur les épaules ; contraint celle de dehors à pouffer beaucoup plus que l'autre contre le poitrail ; place, par conféquent, chaque cheval de travers, *&c.* (*e*)

EN-REPOS, (*terme de Blafon.*) fe dit du cerf, du lion & de quelques autres animaux fauvages qui fe repofent ayant le ventre à terre : on excepte le lievre qui, en pareille fituation, eft dit en-forme.

De Bertrand de Molëville, de Montefquieu, en Languedoc ; *d'or au cerf en-repos de gueules, au pied d'un arbre de finople ; au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent à côté de deux befans du champ de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

ENRIMER, *en terme d'Epinglier*, c'eft pouffer le poinçon directement au deffus de l'enclume, en approchant ou écartant la boîte, plus ou moins, avec le pouffe-broche. *Voyez* BROCHE & POUSSE-BROCHE.

ENROLEMENT, f. m. (*Art. milit.*) action de lever, d'engager, de prendre des hommes, pour fervir dans les troupes de terre, ou dans les armées navales.

Les Romains faifoient leurs *enrôlemens* avec beaucoup de précautions & de formalités. Il n'étoit pas permis à tous les citoyens de porter les armes ; & pour être *enrôlé* au fervice de la république, il falloit avoir certaines qualités dont on ne difpenfoit que dans des occafions importantes, & qui demandoient des fecours prompts & extraordinaires.

Les prépofés aux *enrôlemens* faifoient un

examen rigoureux des personnes qui se présentoient pour être *enrôlées*. (*Liv. II*, §. 1, *ff. de re militari.*) Ils s'informoient d'abord de la naissance de chacun; car il n'y avoit que des hommes libres à qui il fût permis de porter les armes, & les esclaves en étoient exclus. Il falloit donc prouver sa liberté par des témoignages non suspects, & de plus il falloit établir le lieu de sa naissance.

On avoit aussi beaucoup d'attention à la taille; & tous ceux à qui elle manquoit, étoient rejetés de l'honneur de servir. De là vient que lorsqu'on vouloit louer un homme, on disoit qu'il avoit une taille militaire; c'est ce qui n'a pas échappé à Lampride dans son éloge de l'empereur Sévere. Cette taille militaire est marquée par une loi qui est dans le code théodosien, au titre *de tyronibus*; elle nous apprend qu'alors un soldat devoit avoir cinq pieds sept pouces, *quinque pedibus & septem unciis usualibus.*

Vegece a remarqué que du temps de Marius on n'*enrôloit* que des gens de cinq pieds dix pouces, parce que dans le grand nombre qui se présentoit, on pouvoit choisir; mais depuis ce temps-là il fallut rabattre de cette mesure, les hommes étant devenus rares par les guerres civiles, le luxe, la débauche, & le changement de gouvernement.

Cependant l'on ne connoissoit point encore ce moyen nouveau, & contraire à toutes les loix de l'humanité, d'*enrôler* par la force, la fraude, le stratagême, & pareilles horreurs sur lesquelles, dans quelques pays, les princes & les ministres ferment les yeux en temps de guerre. « Les » hommes, dit la Bruyere, sont au souverain comme une monnoie, dont il » achete une place, ou une victoire. S'il » fait en sorte qu'il lui en coûte moins, » s'il épargne les hommes, il ressemble à » celui qui marchande, & qui connoît » mieux qu'un autre le prix de l'argent. » Aussi tout prospere sous un tel souverain, & dans une monarchie où l'on confond les intérêts de l'état avec ceux du monarque. Or, j'ajoute ici que les intérêts de l'état s'opposent à la violence & à l'artifice dans les *enrôlemens*; non-seulement parce que de telles pratiques blessent les droits de l'humanité, mais de plus parce que la peine capitale portée contre les déserteurs, devient alors une injustice qui révolte la nature. *Voyez* DÉSERTEUR. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENROUEMENT, s. m. (*Médecine.*) Ce terme est ordinairement employé pour signifier la maladie même, dont il n'est proprement qu'un symptome. Cette maladie est une espece de fluxion catarreuse, qui a son siege dans le larynx, la trachée-artere, & principalement dans les parties qui constituent l'organe de la voix.

Ces parties étant engorgées ou enduites d'une trop grande quantité d'humeurs pituiteuses, c'est-à-dire, de la mucosité naturelle trop épaissie, ont leurs surfaces inégalement tuméfiées, mal unies, en sorte qu'elles rendent les collisions de l'air rudes, & sur-tout les vibrations de la glotte lourdes, lentes, très-peu & désagréablement sonores, d'où résulte le symptome dont il s'agit, l'*enrouement*, mot qui vient du Latin *ravis*, dont on a formé *raucitas*, *raucedo*, voix rauque.

Ce défaut peut aussi être produit par le relâchement des muscles qui servent à tendre les cordes vocales qui forment les bords de la glotte, & par le desséchement ou la trop grande tension de ces mêmes cordes. *Voyez* VOIX.

Pour ce qui est du traitement de cette maladie, si la cause est catarreuse, il est le même que celui du catarre en général, de l'enchifrenement dont il a été fait mention ci-devant, & du rhume : *voyez* CATARRHE, ENCHIFRENEMENT, RHUME. Si le relâchement des muscles du larynx qui cause l'*enrouement*, dépend de la fibre lâche en général, les remedes contre ce vice universel conviennent aussi contre le particulier dont il est ici question : *voyez* FIBRE, LEUCOPHLEGMATIE. Si ce relâchement est un effet de la paralysie, il n'est pas susceptible d'une cure particuliere : *voyez* PARALYSIE. Le desséchement & la roideur de la glotte n'est pas ordinairement un vice propre à cette partie; il tient à celui des solides en général, qui est de la même nature : on peut de plus employer la vapeur de décoctions de plantes émol-

tentes, reçue dans la bouche ouverte, & dirigée vers la trachée-artere par de fréquentes inspirations, par lesquelles l'air, chargé de cette humidité médicamenteuse, est souvent appliqué aux parties viciées. Si la tension spasmodique, hystérique ou mélancolique, ou de toute autre espece, produit l'*enrouement*, il ne peut être traité que par les remedes propres contre les maladies dont il est un symptome : *voyez* SPASME, HYSTÉRICITÉ, MÉLANCHOLIE, MANIE, *&c.* La voix, devenue rauque par un accès de colere, se guérit par le repos du corps & de l'esprit, ou par les anodyns. (*d*)

ENROUILLER, v. neut. (*Jardinage.*) se dit d'un pré où le torrent a pénétré & a couvert l'herbe; ce qui s'appelle *enrouiller l'herbe.* (*K*)

ENROULEMENT, s. m. (*Jardinage.*) que quelques-uns appellent *rouleau*, est une plate-bande de buis ou de gazon contournée en ligne spirale. Cet ornement se confond avec les massifs & les volutes des parterres. (*K*)

ENS, (*Chymie.*) Paracelse & ses disciples ont donné à ce mot différentes significations; ils l'ont employé sur-tout pour exprimer la force, la puissance d'un agent, *&c.* ou pour désigner les parties d'un corps dans lesquelles résident proprement leur efficacité ou leur vertu médicinale. C'est dans le premier sens que Paracelse emploie ce mot dans les expressions suivantes, *ens Dei*, *ens astrorum*, *ens naturale*, &c., qui sont familieres à cet auteur; & dans le second, qu'il faut prendre l'*ens primum* des minéraux, des animaux, des végétaux, & l'*ens appropriatum* de ces derniers.

C'est à cet *ens primum* des végétaux que les disciples de Paracelse, & sur-tout notre célebre le Febvre, ont attribué tant de vertus, celle entr'autres de rajeunir, ou de renouveller le corps, auxquelles M. Boyle, tout porté qu'il étoit à douter en chymie, paroît avoir ajouté foi, mais sur lesquelles au contraire nous avons poussé aujourd'hui notre incrédulité jusqu'à un point où elle est peut-être aussi peu sage que la confiance aveugle des philosophes. (*b*)

ENS VENERIS. Boyle a célébré sous ce nom un remede chymique, qui n'est autre chose que la chaux douce du vitriol [ou le résidu de sa distillation lessivé avec de l'eau bouillante jusqu'à insipidité], sublimée avec partie égale de sel amoniac. Le produit de cette sublimation est un mêlange de fleurs de mars & de fleurs de cuivre; car Boyle demande, pour cette opération, un vitriol de mars très-cuivreux. Ce remede n'est absolument d'aucun usage parmi nous, & c'est avec raison que nous l'avons rejeté, des expériences réitérées nous ayant démontré que l'usage intérieur du cuivre n'étoit jamais exempt de danger. *Voyez* CUIVRE. (*b*)

ENS, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Autriche, en Allemagne; elle est située dans le pays & sur la riviere d'*Ens. Long.* 32, 22; *lat.* 48, 12.

* ENSABATÉS, adj. pris subst. (*Hist. ecclésiast.*) hérétiques Vaudois qui parurent dans le treizieme siecle. Ils prétendoient que le serment étoit toujours illicite; qu'on ne devoit de l'obéissance à aucun supérieur séculier ou ecclésiastique, & que tout châtiment infligé pour cause de religion, étoit un acte de tyrannie. On les appella *Ensabatés*, d'une marque que les plus parfaits portoient sur le haut de leurs souliers, & qu'ils appelloient *sabbatas*.

ENSADA *ou* ENZADA, s. m. (*Hist. nat. botan.*) nom qu'on donne aux Indes à l'arbre des Banians. *Voyez cet article.*

ENSAISINEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *mise en possession civile. Ensaisiner un contrat*, c'est mettre l'acquéreur en saisine, c'est-à-dire, en possession de l'héritage sur lequel le contrat lui accorde quelque droit.

La formalité de l'*ensaisinement* vient de ce que par l'ancien usage du châtelet de Paris & de toute la prévôté, & dans plusieurs autres provinces coutumieres, aucune saisie ou possession n'étoit acquise de droit ni de fait sans qu'il y eût *dévest* & *vest*, c'est-à-dire, qu'il falloit que le vendeur se fût dessaisi entre les mains du seigneur-censier, & que ce même seigneur eût ensuite investi l'acquéreur, c'est-à-dire, qu'il lui eût donné la *saisine* ou possession, d'où est venu le terme d'*ensaisinement*, lequel néanmoins ne s'applique qu'aux mises en possession des biens en roture; car la même formalité à l'égard des fiefs s'appelle *inféodation.*

Quoique l'*ensaisinement* ne soit en effet

qu'une mise en possession civile & fictive, il étoit néanmoins autrefois considéré comme une mise en possession réelle & de fait, ou du moins on doit entendre par là qu'il étoit nécessaire pour autoriser le vendeur à se dessaisir, & l'acquéreur à prendre possession.

On étoit obligé de prendre du seigneur l'*ensaisinement* du temps que les coutumes notoires du châtelet furent rédigées, c'est-à-dire, depuis l'an 1300 jusqu'en 1387. Suivant l'*art.* 72 de ces coutumes, aucun ne pouvoit être propriétaire s'il n'étoit *ensaisiné* réellement & de fait par le seigneur ou par ses gens. Cet article exceptoit néanmoins le bail à cens, parce que ce bail étant fait par le seigneur même, investit suffisamment le preneur, sans qu'il soit besoin de prendre autre *saisine*.

On payoit dès-lors douze deniers parisis pour la *saisine* ou *ensaisinement*, tel que fût le prix de la vente; & ce droit étoit appellé en Latin *revestitura*, comme on voit dans des lettres de St. Louis, du mois de mars 1263.

Quelques seigneurs prétendoient avoir droit de prendre cinq sous pour l'*ensaisinement*, comme le dit l'auteur du grand coutumier: le roi, l'évêque de Paris, les abbés de Sainte-Genevieve, de Saint-Magloire & de Saint-Denis, prétendoient être en possession de recevoir cinq sous pour la *saisine*. Il y eut des oppositions faites à ce sujet, lors des deux rédactions de la coutume de Paris; mais cette prétention n'a pas prévalu, & le droit de *saisine* n'est encore communément que de douze deniers parisis.

L'obligation de prendre *saisine* tomba bientôt en non-usage, du moins dans la prévôté de Paris; car l'auteur du grand coutumier, qui écrivoit sous le regne de Charles VI, en parlant des lettres de *saisine* ou *ensaisinement* que l'on prenoit du seigneur ou de son bailli ou député, ajoute, *si ainsi est que le vendeur se veuille faire ensaisiner*; car par la coutume de la prévôté de Paris il ne prend *saisine* qui ne veut, & le seigneur ne reçoit que les ventes; ce qui fut adopté dans plusieurs coutumes, & notamment dans celle de Paris, rédigée d'abord en 1510, & réformée en 1580 dans celles de Meaux, Sens, Auxerre, Étampes, Montfort, Dourdan, Mantes, Senlis & Montargis.

La coutume de Clermont est la seule qui ait retenu l'ancien usage d'obliger l'acquéreur de se faire *ensaisiner*: *l'art.* 114 de cette coutume porte que quand aucun a acquis quelque héritage roturier, il ne se peut mettre audit héritage sans *saisine* du seigneur, sur peine de soixante sous parisis d'amende.

Dans les autres coutumes, qui n'ont aucune disposition à ce sujet, l'acquéreur est réputé mis en possession civile par le seul effet des clauses du contrat, par lesquelles le vendeur se dessaisit au profit de l'acquéreur, & ce dernier n'a pas besoin d'autre titre pour prendre possession réelle & de fait; il peut pareillement disposer de l'héritage & le revendre, quoiqu'il n'ait point fait *ensaisiner* son contrat.

Le seigneur ne peut saisir pour être payé du droit d'*ensaisinement*; il a seulement une action pour s'en faire payer, au cas que l'acquéreur ait pris *saisine*, & non autrement.

Il est néanmoins avantageux à l'acquéreur de faire *ensaisiner* son contrat, parce que l'année du retrait lignager ne court que du jour de l'*ensaisinement*; & que si le contrat n'est pas *ensaisiné*, l'action en retrait dure trente ans; & comme le seigneur a une action pour se faire exhiber le contrat d'acquisition & pour être payé des lods & ventes, on ne manque guere de faire *ensaisiner* le contrat, en payant les droits seigneuriaux.

L'*ensaisinement* se met en marge du contrat, & se donne sous seing privé. Il peut être donné par le fermier ou receveur du seigneur, ou autre ayant charge de lui. Toute la formalité consiste en ces mots, *ensaisine l'acquéreur au présent contrat*, &c.

Le seigneur ne doit pas refuser l'*ensaisinement* à l'acquéreur qui le demande, en payant par celui-ci le droit de douze deniers pour la *saisine*, & tous les droits qui sont dus au seigneur, tant pour la derniere acquisition que pour les précédentes: si le seigneur refusoit mal-à-propos l'*ensaisinement*, l'acquéreur peut le poursuivre devant le juge supérieur de celui du seigneur. *Voyez* Brodeau sur l'*article 82 de la coutume*

de Paris, & les autres commentateurs des coutumes au *titre des censives*. (*A*)

ENSAISINEMENT DE RENTES CONSTITUÉES est une formalité qui se pratique dans quelques coutumes, comme Senlis, Clermont & Valois, pour donner la préférence aux contrats de rentes *ensaisinées* sur ceux qui ne le sont point : cet *ensaisinement* est différent du *nantissement*. *Voyez* COUTUMES DE SAISINE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, RENTES CONSTITUÉES, SAISINE. (*A*)

ENSAISINEMENT DES ACTES D'ALIÉNATION DES BIENS DOMANIAUX, est une formalité établie par arrêt du conseil d'état, du 7 août 1703, qui ordonne qu'à l'avenir tous les contrats de vente, échanges, adjudications par décret, licitations, & autres actes translatifs de propriété de terres & héritages tenus en fief ou en roture, tant des domaines qui sont ès mains de S. M. que de ceux qui sont engagés, seront *ensaisinés* par les receveurs-généraux des domaines & bois ; & que ceux qui possedent depuis 1685, seront tenus de faire *ensaisiner* leurs titres de propriété dans les temps prescrits ; & sous les peines portées par les arrêts.

Ce même *ensaisinement* a été ordonné par déclaration du 23 juin 1705, soit que l'*ensaisinement* ait lieu par la coutume ou non.

La perception des droits pour cet *ensaisinement* a été réglée par plusieurs arrêts du conseil des 31 janvier 1708, & premier novembre 1735. *Voyez aussi* les édits de décembre 1701 & 1727, sur la même matiere. (*A*)

ENSANGLANTÉ, adj. *terme de Blason*, qui se dit du pélican, & autres animaux sanglans.

Du Coin en Bretagne, d'or au pélican d'azur avec sa piété, le tout *ensanglanté* de gueules.

ENSEIGNE, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) signe militaire sous lequel se rangent les soldats, selon les différens corps dont ils sont, ou les différens partis qu'ils suivent.

Dans la premiere antiquité, les *enseignes* militaires furent aussi simples que l'étoient les premieres armes, & les diverses nations ou partis, pour se reconnoître dans les combats, employerent pour signal des choses très-communes, comme des branches de verdure, des oiseaux en plume, des têtes d'animaux, des poignées de foin mises au haut d'une perche : mais à mesure qu'on se perfectionna dans la maniere de s'armer & de combattre, on imagina des *enseignes* ou plus solides ou plus riches, & chaque peuple voulut avoir les siennes caractérisées par des symboles qui lui fussent propres. Les Grecs, par les termes génériques de σύμβολον & de πολύσημα, & les Latins par ceux de *signum* & de *vexillum*, désignoient toutes sortes d'*enseignes*, soit qu'elles fussent en figure de relief, soit qu'elles fussent d'étoffe unie, peinte ou brodée : néanmoins chaque *enseigne*, d'une forme particuliere, avoit son nom propre, tant pour la donner à connoître sous sa forme, que pour montrer à quelle espece de milice elle convenoit.

Le nom d'*enseigne* est donc générique ; & parmi nous ce genre se subdivise en deux especes, *drapeau* pour l'infanterie, & *étendard* pour la cavalerie.

Les Juifs eurent des *enseignes*, chacune des douze tribus d'Israel, ayant une couleur à elle affectée, avoit un drapeau de cette couleur, sur lequel on voyoit, à ce qu'on prétend, la figure ou le symbole qui désignoit chaque tribu, selon la prophétie de Jacob. L'Ecriture parle souvent du lion de la tribu de Juda, du navire de Zabulon, des étoiles & du firmament d'Issachar. Mais quoique chaque tribu eût son *enseigne*, on prétend que sur les douze il y en avoit quatre prédominantes ; savoir, celle de Juda, où l'on voyoit un lion ; celles de Ruben, de Dan & d'Ephraïm, sur lesquelles on voyoit des figures d'hommes, d'aigles, d'animaux. L'existence des *enseignes*, chez les Hébreux, est attestée par l'Ecriture : *singuli per turmas, signa atque vexilla castrametabuntur filii Israel*, dit Moïse, *chap. ij, des nombres*. Mais la représentation d'hommes & d'animaux sur ces *enseignes*, n'est pas également prouvée ; elle paroît même directement contraire à la défense que Dieu, dans les Ecritures, réitere si souvent aux Israélites de faire des figures. On croit qu'après la

captivité de Babylone, leurs drapeaux ne furent plus chargés que de quelques lettres qui formoient des sentences à la gloire de Dieu.

Il n'en étoit pas de même des nations idolâtres; leurs *enseignes* ou drapeaux portoient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes. Ainsi les Egyptiens eurent le taureau, le crocodile, *&c.* Les Assyriens avoient pour *enseignes*, des colombes ou pigeons; parce que le nom de leur fameuse reine Sémiramis, originairement *Chemirmor*, signifie *colombe*. Jérémie, *chap. xlvj*, pour détourner les Juifs d'entrer en guerre avec les Assyriens, leur conseille de fuir devant l'épée de la colombe, *à facie gladii columbæ fugiamus*, ce que les commentateurs ont entendu des drapeaux des Chaldéens.

Chez les Grecs, dans les temps héroïques, c'étoit un bouclier, un casque ou une cuirasse au haut d'une lance, qui servoient d'*enseignes* militaires. Cependant Homere nous apprend qu'au siege de Troye, Agamemnon prit un voile de pourpre, & l'éleva en haut avec la main, pour le faire remarquer aux soldats, & les rallier à ce signal. Ce ne fut que peu à peu que s'introduisit l'usage des *enseignes* avec les devises. Celles des Athéniens étoient Minerve, l'olivier & la chouette: les autres peuples de la Grece avoient aussi pour *enseignes*, ou les figures de leurs dieux tutélaires, ou des symboles particuliers élevés au bout d'une pique. Les Corinthiens portoient un pégase ou cheval ailé, les Messéniens la lettre grecque M, & les Lacédémoniens le Λ, qui étoit la lettre initiale de leur nom.

Les Perses avoient pour *enseigne* principale une aigle d'or au bout d'une pique, placée sur un chariot, & la garde en étoit confiée à deux officiers de la premiere distinction, comme on le voit à la bataille de Thymbrée sous Cyrus; & Xénophon, dans la Cyropédie, dit que cette *enseigne* fut en usage sous tous les rois de Perse. Les anciens Gaulois avoient aussi leurs *enseignes*, & juroient par elles dans les ligues & les expéditions militaires; on croit qu'elles représentoient des figures d'animaux, & principalement le taureau, le lion & l'ours.

Il n'en est pas de même de celles des Romains; à ces premieres *enseignes* grossieres, ces manipules ou poignées de foin, qu'ils portoient pour signaux lorsqu'ils n'étoient encore qu'une troupe de brigands, ils substituerent, selon Pline, des figures d'animaux; comme de loup, de cheval, de sanglier, de minotaure; mais Marius les réduisit toutes à l'aigle, si connue sous le nom d'*aigle Romaine.*

Elles furent d'abord en relief; les unes d'or, les autres d'argent, d'airain, ou de bois. Une légion étoit divisée en cohortes, la cohorte en manipules, & le manipule en centuries. Chaque cohorte étoit commandée par un tribun; il en étoit, pour ainsi dire, le colonel. C'étoient ces officiers qui avoient seuls le droit d'avoir une aigle dans la cohorte que chacun d'eux commandoit. Il n'y avoit que deux aigles par légion, & les *enseignes* des autres cohortes étoient d'une autre forme. Les aigles des légions étoient d'argent, à l'exception de la premiere aigle de la premiere légion, qui, dans une armée consulaire ou impériale, étoit d'or. Cette aigle d'or étoit regardée comme l'*enseigne* principale de la nation, & comme un symbole de Jupiter qu'elle reconnoissoit pour protecteur. Les autres *enseignes* inférieures aux aigles, telles que celles des manipules & des centuries, n'étoient que d'airain ou de bois.

Les *enseignes* Romaines, inférieures aux aigles, étoient composées de plusieurs médaillons mis les uns sur les autres, attachés ou cloués sur le bois d'une pique, & surmontés par quelques signes, soit d'une main symbole de la justice, soit d'une couronne de laurier symbole de la victoire. Une *enseigne* à médailles en contenoit depuis une jusqu'à cinq ou six, sur lesquelles se voyoient le monogramme des quatre lettres majuscules S. P. Q. R., & les portraits des empereurs, tant du prince régnant que de celui de ses prédécesseurs qui avoit créé le corps à qui appartenoit l'*enseigne*. Elles contenoient aussi l'emblême ou l'image du dieu que ce corps avoit choisi pour son dieu tutélaire; mais les *enseignes* d'infanterie étoient chargées de plus de médaillons que celles de la

cavalerie. *Voyez nos Planches d'antiquités.*

Dans toutes les *enſeignes*, au deſſous de la partie en relief, étoit un petit morceau d'étoffe appellé *labarum*, qui pendoit en forme de banniere, & qui ſervoit, ſoit par ſa couleur, ſoit par ſon plus ou moins de grandeur, à faire diſtinguer le manipule ou la centurie à qui l'*enſeigne* appartenoit.

Quoique l'aigle d'or n'eût pas de *labarum* du temps de la république, il paroît qu'elle en a eu ſous les empereurs, du moins du temps de Conſtantin; car on ſait qu'après la converſion de ce prince au Chriſtianiſme, les *enſeignes* Romaines changerent de deviſes; au lieu des emblêmes ou des figures des dieux empreintes ſur les médaillons, on grava des croix. Si la légion conſerva une de ſes aigles, l'autre fut ſupprimée, & l'une des deux *enſeignes* ſurmontée d'une croix. De plus, le prince & ſes ſucceſſeurs ſe donnerent une *enſeigne* de corps ou d'accompagnement de leurs perſonnes dans les batailles; on la nomma *labarum*: elle étoit d'une riche étoffe, & en forme d'une banniere, ſur laquelle étoit brodé en pierreries le monogramme de Jeſus-Chriſt, ainſi figuré ☧, & qu'on avoit ſubſtitué à celui-ci S. P. Q. R. On ne portoit le *labarum* à l'armée que quand l'empereur y étoit en perſonne. Julien l'apoſtat rétablit le *labarum* dans ſa premiere forme, & mit dans tous les autres drapeaux la figure de quelque divinité du paganiſme: mais cette innovation ne dura pas plus long-temps que le regne de ce prince, & le *labarum* de Conſtantin fut remis en honneur.

En temps de paix, les légions qui n'étoient point campées ſur les frontieres, dépoſoient leurs *enſeignes* au tréſor public, qui étoit dans le temple de Saturne, & on les en tiroit quand il falloit ouvrir la campagne. On ne paſſoit pas devant les aigles ſans les ſaluer; & on mettoit auprès, comme dans un aſyle aſſuré, le butin & les priſonniers de guerre; les officiers & les ſoldats y portoient leur argent en dépôt, & le porte-aigle en étoit le gardien. Après une victoire on les ornoit de fleurs & de lauriers, & l'on brûloit devant elles des parfums précieux.

A l'exemple des Grecs & des Romains, & pour la même fin, les nations qui ſe ſont établies en Europe ſur les débris de la puiſſance Romaine, ont eu des *enſeignes* dans leurs armées. Nous parlerons ici principalement de celles des François, dont le nombre, la couleur & la forme n'ont pas toujours été les mêmes. Ce que nous en dirons eſt extrait du commentaire qu'a donné ſur cette matiere M. Beneton.

En remontant juſqu'à l'établiſſement de notre monarchie, on voit que les François qui entrerent dans les Gaules avoient des *enſeignes* chargées de divers ſymboles. Les Ripuaires avoient pour ſymbole une épée qui déſignoit le dieu de la guerre, & les Sicambres une tête de bœuf, qui, ſelon cet auteur, déſignoit Apis dieu de l'Egypte, parce que ces deux nations étoient originairement deſcendues des Egyptiens & des Troyens, ſi on l'en croit. Quoi qu'il en ſoit, on convient aſſez communément que nos premiers rois portoient des crapauds dans leurs étendards.

Depuis la converſion de Clovis au chriſtianiſme, la nouvelle religion ne permettant plus ces ſymboles qui ſe reſſentoient de l'idolâtrie, ce prince ne voulut plus que ſa nation fût déſignée que par une livrée priſe de la religion qu'il ſuivoit. Ainſi l'*enſeigne* ou la banniere de ſaint Martin de Tours, qui fut le premier patron de la France, & qui étoit d'un bleu uni, fut pour les troupes le premier étendard, comme le *labarum* l'avoit été pour les Romains depuis la converſion de Conſtantin. Dans le même eſprit on avoit coutume de porter dans les armées des châſſes & des reliquaires. Mais outre ces *enſeignes de dévotion* deſtinées à exciter la piété, il y avoit encore des *enſeignes de politique* faites pour exciter la valeur, c'eſt-à-dire, des *enſeignes* ordinaires.

Auguſte Galland a cru que ce qui étoit porté autrefois dans nos armées ſous le nom de *chape de S. Martin*, étoit effectivement le manteau de ce ſaint attaché au haut d'une pique pour ſervir d'*enſeigne*. Mais par le mot *cappa*, il faut entendre ce qui eſt ſignifié par *capſa*, c'eſt-à-dire, une châſſe, un coffret renfermant des reliques de ſaint

Martin, qu'on pouvoit porter à l'armée suivant l'usage de ce temps-là. La véritable *enseigne* étoit une banniere bleue faite comme nos bannieres d'église. La cérémonie d'aller lever la banniere de S. Martin de dessus le tombeau du saint, où elle étoit mise, quand il étoit question de la porter à la guerre, étoit précédée d'un jeûne & de prieres. Les rois faisoient souvent cette levée eux-mêmes; & comme il ne convenoit pas à un général de porter continuellement une *enseigne*, ils la confioient à quelque grand seigneur, duc, comte, ou baron pour la porter pendant l'expédition pour laquelle on la portoit. Les comtes d'Anjou, comme advoués de l'église de S. Martin de Tours, avoient ordinairement cette commission. *Voyez* ADVOUÉ.

La dévotion envers S. Martin ayant peu à peu diminué, & les rois depuis Hugues Capet, ayant fixé leur séjour à Paris, S. Denis, patron de leur capitale, devint bientôt celui de tout le royaume; & le comté de Vexin, dont le comte étoit l'advoué de l'abbaye de S. Denis, ayant été réuni à la couronne par Louis le Gros, ce prince mit la banniere de S. Denis au même crédit & au même rang qu'avoit eu celle de S. Martin sous ses prédécesseurs. On la nomma l'*oriflamme*; elle étoit rouge, couleur affectée aux martyrs: quelques-uns ont prétendu qu'elle étoit chargée de flammes d'or, & que de là étoit venu son nom; mais c'est une tradition peu fondée. L'oriflamme consistoit en un morceau d'étoffe de soie couleur de feu, monté sur un bâton qui faisoit la croix au haut d'une lance; l'étoffe de l'oriflamme se terminoit en pointe, ou, selon des auteurs, étoit fendue par le bas comme pour former une flamme à plusieurs pointes. En temps de guerre, avant que d'entrer en campagne, le roi alloit en grande pompe à S. Denis lever cet étendard, qu'il confioit à un guerrier distingué par sa naissance & par sa valeur, chargé de garder cette *enseigne*, & de la rapporter à l'abbaye à la fin de la guerre; mais les derniers porte-oriflamme négligerent cette derniere cérémonie, & la retinrent chez eux. On croit communément que l'oriflamme disparut à la bataille d'Azincourt, sous Charles VI, du moins depuis cette époque il n'en est plus mention dans nos historiens.

Mais dans le temps même que cette *enseigne* étoit le plus en honneur dans nos armées, & qu'on la portoit à leur tête gardée par une troupe de cavalerie d'élite, il y avoit encore deux *enseignes* principales; savoir, *la banniere* ou *l'étendard de France*, qui étoit la premiere *enseigne* séculiere de la nation, & qui tenoit la tête du corps de troupes le plus distingué qu'il y eût alors dans l'armée; 2°. le *pennon royal*, qui étoit une *enseigne* faite pour être inséparable de la personne du roi. Successivement les différens corps de troupes, infanterie & cavalerie, & leurs divisions ont eu leurs *enseignes*, qu'on a nommées *bannieres*, *pennons*, *fanons*, *gonfanons*, *drapeaux*, *étendards*, *guidons*.

La banniere, qui vient du mot *ban* ou *pan*, & celui-ci de *pannus* en Latin *drap* ou *étoffe*, étoit commune à la cavalerie & à l'infanterie, & de la même forme que nos bannieres d'église, avec cette différence que celles des fantassins étoient plus grandes que celles des gens de cheval; qu'elles étoient toutes unies, au lieu que celles de la cavalerie étoient chargées de chiffres, de devises. La banniere de France étoit aussi plus remarquable que les autres par sa grandeur; elle étoit d'abord d'une étoffe bleue unie, qu'on chargea de fleurs de lis d'or, quand elles eurent été introduites dans les armoiries de nos rois. On nomma les plus grandes bannieres *gonfanons*. Depuis, le morceau d'étoffe qui composoit la banniere fut attaché au bois de la pique par un de ses côtés, sans traverse, comme on le voit aux drapeaux d'aujourd'hui qui ont succédé aux bannieres de l'infanterie, comme l'étendard & le pennon aux bannieres de cavalerie. Le *pennon* ou *fanon* étoit un morceau d'étoffe attaché le long de la pique aussi-bien que l'étendard, mais avec cette différence que celui-ci étoit carré, & l'autre plus étroit, plus alongé, & terminé en pointe. Il y avoit des pennons à plus de pointes les uns que les autres. Le pennon d'un banneret suzerain, par exemple, n'avoit qu'une pointe, & les pennons des bannerets ses vassaux en avoient deux. De plus, parmi les chefs de pennonies rangées sous

une banniere, quelques-uns étoient chevaliers, d'autres n'étoient que bacheliers ou écuyers, & les pennons marquoient la diſtinction de tous ces grades; ce qui montroit des pennons à une, à deux, à trois pointes.

Sous Charles VII, le changement arrivé dans notre ancienne gendarmerie, dont on forma des compagnies d'ordonnance, en introduiſit auſſi dans toutes les *enſeignes*; les bannieres & les pennons diſparurent pour faire place aux drapeaux de l'infanterie, aux étendards & aux guidons de la gendarmerie, & aux cornettes de la cavalerie légere.

Le drapeau qui vient encore de *pannus* ou *pennus*, d'où l'on a fait par corruption *pellus*, *pelletus*, *pellum*, *drapellum*, & nos ancêtres *drapel*, eſt un morceau d'étoffe carré, cloué par un de ſes côtés ſur le bois d'une pique. L'uſage d'y mettre des croix avoit commencé au temps des croiſades, & ces croix furent rouges dans les *enſeignes* de France juſqu'au temps de Charles VI. C'étoit alors la couleur de la nation: mais les Anglois qui avoient juſqu'alors porté dans leurs *enſeignes* la croix blanche ayant pris la rouge à cauſe des prétendus droits qu'ils croyoient avoir au royaume de France, Charles VII, qui n'étoit alors que dauphin, changea la croix rouge des *enſeignes* de ſa nation en une croix blanche; & pour marquer plus intelligiblement qu'il établiſſoit cette couleur pour être déſormais celle de la nation, il ſe donna à lui-même une *enſeigne* toute blanche qu'il nomma *cornette*, & la donna pour *enſeigne* à la premiere des compagnies de gendarmerie qu'il créa, & c'eſt ce qu'on nomma *la cornette blanche*.

Depuis qu'il y a des croix ſur les *enſeignes*, la couleur dont eſt cette croix montre la nation à qui appartient l'*enſeigne*; pour le fond ſur lequel eſt placée la croix, il fait partie de l'uniforme de la troupe à qui eſt l'*enſeigne*. A meſure que les corps militaires qui ſubſiſtent aujourd'hui ont été créés, le premier commandant de chacun de ces corps a eu occaſion de leur communiquer ſa livrée dans ſes *enſeignes*; ce qui a tenu lieu d'uniforme juſqu'à ce que l'on ait imaginé l'uniforme des habits.

Depuis Charles VII juſqu'à François I, il n'y eut en France que deux *enſeignes* royales blanches; ſavoir, la cornette de France ou la cornette blanche dont nous venons de parler, & la cornette royale qui étoit comme l'étendard de corps du prince, qu'on portoit auprès de lui, ſoit dans les batailles, & quelquefois en temps de paix dans les grandes ſolemnités, comme aux entrées publiques, *&c.* Mais depuis les guerres du Calviniſme, outre les cornettes blanches des généraux d'armée à qui le roi accordoit cette prérogative par diſtinction, il y eut en France, ſur-tout ſous Charles IX, autant d'*enſeignes* blanches qu'il y avoit de colonels-généraux des différentes milices. En ce temps-là l'infanterie Françoiſe étoit partagée ſous deux colonels; ſavoir, celui de l'infanterie qui étoit dans le royaume, & celui de l'infanterie qui étoit en Italie, qu'on appelloit *colonel de l'infanterie de delà les monts*. Chacun de ces colonels avoit ſon drapeau blanc: le colonel des Suiſſes au ſervice de la France avoit le ſien, & les colonels des Lanſquenets & des Corſes avoient auſſi les leurs. Chaque colonel mit ſon drapeau blanc dans ſa compagnie colonelle; & par la ſuite lorſque l'infanterie fut enrégimentée, le colonel-général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, & que cette compagnie eût un drapeau blanc; ce qui ſe pratique encore aujourd'hui pour toutes les compagnies colonelles, quoique la charge de colonel-général de l'infanterie ne ſubſiſte plus; le droit du drapeau blanc a paſſé de la compagnie colonelle générale à la compagnie colonelle, la premiere ayant été ſupprimée, chaque meſtre-de-camp ou colonel d'un corps particulier s'étant à cet égard arrogé les prérogatives du colonel-général; uſage qui a commencé ſous Henri III, vers l'an 1580.

Les *enſeignes* de la cavalerie ont été nommées *étendards* & *guidons*, au lieu de *banniere* & *pennon*, en ſorte que l'étendard eſt au guidon ce que la banniere étoit au pennon; cependant cette diſtinction ne ſubſiſte plus, parce que l'étendard eſt commun à tous les corps de cavalerie: ainſi l'on dit un *étendard de cavalerie* & *un guidon de gendarmerie*; mais dans cette der-

niere troupe, c'eſt la charge qu'on nomme *guidon* & non pas l'*enſeigne*, on la nomme *étendard* comme dans les autres corps : ces deux *enſeignes* avoient tiré leur nom par ſimilitude de l'action à laquelle elles ſont propres. Le guidon eſt propre à guider & à conduire, l'étendard eſt fait pour être vu *étendu* ; car il eſt attaché à ſa lance de ſoutien, de maniere à paroître tel, ſoit au moyen du vent, ou par le moyen d'une verge de fer à laquelle le chiffon qui fait proprement l'étendard, peut être attaché comme il l'étoit autrefois : un étendard ainſi envergé reſtoit bien étendu au haut de ſa pique, & il y tournoit tout d'une piece comme une girouette. Depuis l'introduction de la cornette blanche royale, le premier régiment de cavalerie a pris une cornette blanche pour ſa compagnie colonelle, & outre cela il ſe nomme *la cornette blanche*, comme on a autrefois déſigné les compagnies de cavalerie par le nom de *cornettes* ; ainſi l'on diſoit qu'il y avoit dans une armée 100 cornettes de cavalerie, pour ſignifier 100 compagnies.

Les étendards des dragons ont quelque reſſemblance avec les anciens pennons, en ce qu'ils ſont plus longs que ceux de la cavalerie, & ſe terminent en double pointe. Les étendards ſont chargés d'armes ou de deviſes & de légendes en broderie. Les *enſeignes* d'infanterie ne ſont qu'une grande piece de fort taffetas, avec une croix dont les bras s'étendent juſqu'aux bords ; le fond eſt un champ peint de couleurs différentes, avec des fleurs de lis ſemées ſans nombre dans quelques-uns, dans d'autres une couleur pleine, & dans quelques autres encore des flammes de diverſes couleurs comme dans les drapeaux des Suiſſes.

Dans l'infanterie, l'officier qui porte le drapeau s'appelle *enſeigne*, & dans la cavalerie, celui qui porte l'étendard s'appelle *cornette*. Chaque bataillon a trois drapeaux dans l'infanterie, la cavalerie a deux étendards par eſcadron, & les dragons n'en ont qu'un ; il s'appelle *drapeau* lorſque les dragons ſont en bataillon, & *étendard* lorſqu'ils ſont en eſcadron. Quand l'armée eſt rangée en bataille, tous les étendards ſont à la premiere ligne, portés chacun ſur le front de leurs eſcadrons ; & à droite & à gauche du porte-étendard ſont deux cavaliers qu'on choiſit parmi les plus braves pour le défendre, & empêcher que l'ennemi ne s'en ſaiſiſſe. Chaque étendard porte d'un côté un ſoleil d'or brodé, avec la deviſe de Louis XIV, *nec pluribus impar* en lettres d'or, & de l'autre la deviſe du régiment.

Il y a à chaque drapeau & chaque étendard un morceau de taffetas noué entre l'étoffe de l'étendard ou drapeau & le bout de la lance : on appelle ce morceau de taffetas *la cravate* ; ſa couleur eſt ordinairement celle de la nation à laquelle appartient l'*enſeigne* & la troupe ; comme la France, blanc ; l'Eſpagne, rouge ; l'Empereur, verd ; Baviere, bleu ; Hollande, jaune, *&c.*

Chaque nation a auſſi ſes *enſeignes* particulieres.

Les *enſeignes* des Turcs, comme celles de toutes les autres nations, ſont attachées à une lance dont l'extrêmité paſſe au deſſus de l'étendard même.

Leurs étendards, en général, ſont d'une étoffe de ſoie de diverſes couleurs, chargée d'une épée flamboyante, environnée de caracteres Arabes en broderie ; une groſſe pomme dorée, attachée au bout de la lance, & ſurmontée d'un croiſſant d'argent, termine l'étendard ; ce qui, ſelon eux, repréſente le Soleil & la Lune. Si au deſſous de la pomme dorée & autour de la lance, il n'y a que de gros floccons de queue de cheval à longs crins, teints de diverſes couleurs, on appelle ces étendards *tongs*. L'étendue du commandement regle le nombre de ces queues ; plus on a droit d'en faire porter devant ſoi, & plus on a d'autorité. On dit, *un bacha à deux queues*, *un bacha à trois queues*, pour ſignifier que celui-ci a plus de pouvoir que le premier.

Le principal étendard des Turcs eſt celui qu'ils appellent l'*étendard du prophete*, ſoit que ce ſoit celui de Mahomet même, ou quelque autre fait à ſon imitation. Il eſt verd. Les Turcs ſuppoſent que le *ſalavat* ou confeſſion de foi mahométane, y étoit autrefois écrit en lettres noires ; mais il y a long-temps que toute cette écriture eſt effacée : pour toute inſcription on y voit le mot *alem* au bout de la lance. Il paroît

déchiré en beaucoup d'endroits; aussi, pour le ménager, ne le déploie-t-on jamais. On le porte roulé autour d'une lance devant le grand-seigneur, & il demeure ainsi exposé jusqu'à ce que les troupes se mettent en marche. Aussi-tôt que l'armée est arrivée à son premier campement, on met l'étendard dans une caisse dorée, où se conservent aussi l'alcoran & la robe de Mahomet; & toutes ces choses chargées sur un chameau, précedent le sultan ou le grand-visir. Autrefois cet étendard étoit en si grande vénération, que lorsqu'il arrivoit quelque sédition à Constantinople ou dans l'armée, il suffisoit de l'exposer à la vue des rebelles pour les faire rentrer dans le devoir.

Le chevalier d'Arvieux, *tome IV*, en décrivant la marche du grand-seigneur pour se rendre à l'armée, dit qu'entre deux tongs qui le précédoient, étoit un autre cavalier qui portoit un grand drapeau de toile ou d'étoffe de laine verte, simple & sans ornement; que le haut de la pique où il étoit attaché, étoit garni d'une boîte d'argent doré en forme d'un as de pique, qui renfermoit un alcoran; & que ce drapeau uni & sans ornement, qui représentoit la pauvreté & la simplicité dont Mahomet faisoit profession, étoit suivi de deux autres fort grands de damas rouge ornés de passages de l'alcoran dont les lettres étoient formées de feuilles d'or appliquées à l'huile, après lequel suivoit un troisieme de toile ou d'étoffe de laine légere, tout rouge & sans ornement, qui est l'étendard de la maison impériale.

Sept grands étendards ou tongs précedent le grand-seigneur lorsqu'il va en campagne. Tous les gouverneurs de provinces ont aussi leurs étendards particuliers, comme des symboles de leur pouvoir, qui les accompagnent dans toutes leurs cérémonies, qu'ils placent dans un lieu remarquable de leur logis, & en guerre à la porte de leur tente.

S'il est question de lever une armée, tous les particuliers se rangent sous l'étendard du sanjac, chaque sanjac sous celui du bacha, & chaque bacha sous celui du beglerbeg. On arbore aussi à Constantinople les queues de cheval en différens endroits, pour marque de déclaration de guerre. Les bachas qui ne sont point d'un rang inférieur aux visirs, quoiqu'ils ne soient pas honorés de ce titre, ont deux queues de cheval, un alem verd, & deux autres étendards, aussi-bien que les princes de Moldavie & de Valachie; un beg ou sanjac a les mêmes marques d'honneur, excepté qu'il n'a qu'un tong. L'alem ou grand étendard du grand-visir, quand il est à la tête des troupes, est beaucoup plus distingué que ceux des autres officiers-généraux. Celui qu'on trouva devant la tente du grand-visir à la levée du siege de Vienne en 1683, étoit de crin de cheval marin travaillé à l'aiguille, brodé de fleurs & de caracteres Arabesques. La pomme étoit de cuivre doré, & le bâton couvert de feuilles d'or. Celui que le roi de Pologne envoya à Rome pour marque de cette victoire, étoit encore plus riche. Le milieu de cet étendard étoit de brocard d'or à fond rouge; le tout de brocard, argent, & verd, & les lambrequins de brocard incarnat & argent. On y voit ces paroles brodées en lettres Arabes, *la illahe illa allah Mahamet resul allah*; ce qui signifie, *il n'y a point d'autre Dieu que le seul Dieu, & Mahomet envoyé de Dieu.* On lisoit encore dans les rebords d'autres caracteres Arabes, qui signifioient, *plaise à Dieu nous assister avec un secours puissant; c'est lui qui a mis un repos dans le cœur des fideles pour fortifier leur foi.* Le bâton de l'étendard étoit surmonté d'une pomme de cuivre doré, avec des houppes de soie verte.

Les étendards ou drapeaux des jannissaires sont fort petits, & mi-partis de rouge & de jaune, surchargés d'une épée flamboyante en forme d'un éclat de foudre, vis-à-vis d'un croissant. Ceux des spahis sont rouges, & ceux des selictarlis sont jaunes. Tous les étendards des provinces sont à la garde d'un officier nommé *émir alem*, c'est-à-dire, chef des drapeaux. Il a aussi la garde de ceux du sultan, qu'il précede immédiatement à l'armée, faisant porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd, pour marque de sa dignité.

Parmi les Tartares Mongouls, ou orientaux, chaque tribu a son ki ou étendard, qui consiste en un morceau d'étoffe appellé *kitaïka*, qui est d'une aune en carré, atta-

ché à une lance de douze pieds de haut. Chez les Tartares mahométans, chaque ki a une sentence particuliere avec son nom écrit en Arabe sur cette *enseigne ;* mais chez les Tartares idolâtres, tels que les Kalmouts, chaque horde ou tribu a un chameau, un cheval, ou quelque autre animal, & encore quelque autre marque distinctive, pour reconnoître les familles d'une même tribu. Les Tartares Européens ont aussi des drapeaux & étendards, chargés de figures & de symboles, tels que celui d'un kam des Tartares de Crimée, pris par les Moscovites en 1738; il étoit verd, portant une main ouverte, deux cimeterres croisés, un croissant, & quelques étoiles, & le bouton d'en haut étoit garni de plumes. Guer, *mœurs des Turcs, tome II ; mémoire du* chevalier d'Arvieux, *tome IV*; Beneton, *comm. sur les enseignes.*

Les Sauvages d'Amérique ont aussi des especes d'*enseignes.* Ce sont, dit le P. de Charlevoix dans son journal d'un voyage d'Amérique, de petits morceaux d'écorce coupée en rond, qu'ils mettent au bout d'une perche, & sur lesquels ils ont tracé la marque de leur nation, ou de leur village. Si le parti est nombreux, chaque famille ou tribu a son *enseigne* avec sa marque distinctive, qui leur sert à se reconnoître & à se rallier. (*G*)

ENSEIGNE DE VAISSEAU, (*Marine.*) c'est un officier qui a rang après le lieutenant, & qui lui doit obéir; mais en son absence, l'*enseigne* fait les fonctions du lieutenant. (*Z*)

ENSEIGNE DE POUPE, (*Marine.*) c'est le pavillon qui se met sur la poupe. L'*enseigne de poupe* dans les vaisseaux François est blanche pour les vaisseaux de guerre, & bleue pour les vaisseaux marchands. (*Z*)

ENSEIGNE, s. f. petit tableau pendu à une boutique de marchand, ou à une chambre d'ouvrier pour le désigner. L'on appelle encore *enseigne*, un tableau qu'on met sous l'auvent d'une boutique, & qui tient toute sa longueur.

ENSEIGNEMENT, s. m. (*Jurisp.*) sont les preuves que l'on donne de quelque chose, tant par titres & pieces que par d'autres indications *Voy.* PREUVE. (*A*)

ENSELLÉ, adj. (*Manege & Maréch.*) *cheval ensellé :* on désigne par ce mot un cheval dont le dos, au lieu d'être uni & égal dans toute son étendue, creuse dans son milieu, & y est, vu cette espece de concavité, infiniment plus bas que par-tout ailleurs.

Les chevaux ainsi conformés ont, il est vrai, l'encolure haute & relevée, la tête bien placée, l'avant-main, tout le bout de devant beau; nombre d'entr'eux ont de la légéreté: mais il en est aussi beaucoup qui sont foibles & qui se lassent aisément.

Il est extrêmement difficile d'ajuster la selle qu'on leur destine, & l'on est contraint de charpenter les arçons différemment, pour les approprier à leur tournure défectueuse. *Voyez* SELLE. (*e*)

ENSEMBLE, (*Peint.*) Voici un mot dont la signification, vague en apparence, renferme une multitude de loix particulieres imposées aux artistes; premiérement par la nature, ou, ce qui revient au même, par la vérité; & ensuite par le raisonnement, qui doit être l'interprete de la nature & de la vérité.

L'*ensemble* est l'union des parties d'un tout.

L'*ensemble* de l'univers est cette chaîne presque entiérement cachée à nos yeux, de laquelle résulte l'existence harmonieuse de tout ce dont nos sens jouissent. L'*ensemble* d'un tableau est l'union de toutes les parties de l'art d'imiter les objets; enchaînement connu des artistes créateurs, qui le font servir de base à leurs productions; tissu mystérieux, invisible à la plupart des spectateurs, destinés à jouir seulement des beautés qui en résultent.

L'*ensemble* de la composition dans un tableau d'histoire est de deux especes, comme la composition elle-même, & peut se diviser par conséquent en *ensemble pittoresque*, & en *ensemble poétique.*

Les acteurs d'une scene historique peuvent, sans doute, être fixés dans les ouvrages des auteurs qui nous l'ont transmise. La forme du lieu où elle se passe, peut aussi se trouver très-exactement déterminée par leur récit: mais il n'en restera pas moins au choix de l'artiste un nombre infini de combinaisons que peuvent éprouver entre eux les personnages essentiels & les objets

décrits. C'eſt au peintre à créer cet *enſemble pittoreſque*; & je crois qu'on doit moins craindre de voir s'épuiſer la variété dans les compoſitions, que le talent d'embraſſer toutes les combinaiſons qui peuvent la produire.

Celle des combinaiſons poſſibles à laquelle on s'arrête, eſt donc dans un tableau ſon *enſemble pittoreſque*; il eſt plus ou moins parfait, ſelon que l'on a plus ou moins réuſſi à rendre les grouppes vraiſemblables, les attitudes juſtes, les fonds agréables, les draperies naturelles, les acceſſoires bien choiſis & bien diſpoſés.

L'*enſemble poétique* exige à ſon tour cet intérêt général, mais nuancé, que doivent prendre à un événement tous ceux qui y participent. L'eſprit, l'ame des ſpectateurs veulent être ſatisfaits, ainſi que leurs yeux; ils veulent que les ſentimens dont l'artiſte a prétendu leur faire paſſer l'idée, aient dans les figures qu'il repréſente, une liaiſon, une conformité, une dépendance, enfin, un *enſemble* qui exiſte dans la nature. Car dans un événement qui occaſione un concours de perſonnes de différens âges, de différentes conditions, de différens ſexes; le ſentiment qui réſulte du ſpectacle préſent, ſemblable à un fluide qui tourbillonne, perd de ſon action en s'étendant loin de ſon centre : outre cela, il emprunte ſes apparences différentes de la force, de la foibleſſe, de la ſenſibilité, de l'éducation, qui ſont comme différens milieux par leſquels il circule.

Dans cette multitude d'obligations qu'impoſent les loix de l'*enſemble*, on juge bien que la couleur revendique ſes droits.

Son union, ſon accord, ſa dégradation inſenſible forment ſon *enſemble*; le clair-obſcur compoſe le ſien des grouppes de lumiere & d'ombre, & de l'enchaînement de ſes maſſes; mais ce ſujet mérite bien que l'on conſulte les articles qui ſont plus particuliérement deſtinés à les approfondir: ainſi je renverrai entr'autres, pour l'explication plus étendue de ce genre d'*enſemble*, au *mot* HARMONIE, qui l'exprime.

La couleur a des tons, des proportions, des intervalles; il n'eſt pas étonnant que la peinture emprunte de la muſique le mot *harmonie*, qui exprime ſi-bien l'effet que produiſent ces différens rapports : & la muſique, à ſon tour, peut adopter le mot *coloris*, en nommant ainſi cette variété de ſtyle qui peut l'affranchir d'une monotonie, à laquelle il ſemble qu'elle s'abandonne parmi nous.

Si je ne me ſuis arrêté qu'à des réflexions générales ſur le mot *enſemble*, on doit ſentir que je l'ai fait pour me conformer à l'idée que préſente ce terme : cependant il devient d'une ſignification moins vague & plus connue, lorſqu'il s'applique au deſſein. Il eſt plus communément employé par les artiſtes : & de cet uſage plus fréquent doit naturellement réſulter une idée plus nette & plus préciſe : auſſi n'eſt-il pas d'éleve qui ne ſache ce qu'on entend par l'*enſemble* d'une figure, tandis que peut-être ſe trouveroit-il des artiſtes qui auroient peine à rendre compte de ce que ſignifie *enſemble poétique* & *enſemble pittoreſque*.

Cet uſage plus ou moins fréquent des termes de Sciences & d'Arts, eſt un des obſtacles les plus difficiles à vaincre pour parvenir à fixer les idées des hommes ſur leurs différentes connoiſſances. Les mots ſont-ils peu uſités, on ne connoît pas aſſez leur ſignification. Le deviennent-ils, bientôt ils le ſont trop; on les détourne, on en abuſe au point qu'on ne ſauroit plus en faire l'uſage méthodique auquel ils ſont deſtinés.

Mais ſans m'arrêter à citer des exemples trop faciles à rencontrer, je reviens au mot *enſemble*. Lorſqu'il s'agit d'une figure, c'eſt l'union des parties du corps & leur correſpondance réciproque. On dit un *bon* ou un *mauvais enſemble*; par conſéquent le mot *enſemble* ne ſignifie pas préciſément la perfection dans le deſſein d'une figure, mais ſeulement l'aſſemblage vraiſemblable des parties qui la compoſent.

L'*enſemble* d'une figure eſt commun, & à la figure, & à l'imitation qu'on en fait. Il y a des hommes dont on peut dire qu'ils ſont *mal enſemble*; parce que, diſgraciés dès leur naiſſance, leurs membres ſont effectivement mal aſſemblés. Mais n'eſt-il pas étonnant que l'extravagance des modes & l'aveuglement des prétentions aient ſouvent engagé pluſieurs de ces êtres indéfiniſſables qu'on nomme *petits-maîtres*, à défigurer un *enſemble* quelquefois très-parfait,

ou au moins paſſable, dont ils étoient doués, pour y ſubſtituer une figure décompoſée qui contredit déſagréablement la nature ?

Les graces ſont plus reſpectées par la peinture ; & ſi on ne leur ſacrifie pas toujours, au moins a-t-on toujours pour objet d'obtenir leur aveu par la perfection de l'*enſemble.* Les Grecs qui, entr'autres avantages, ont ſur nous celui de nous avoir précédés, ont fait une étude particuliere de ce qui doit conſtituer la perfection de l'*enſemble* d'une figure.

Ils ont trouvé dans leur goût pour les arts, dans leur émulation, dans les reſſources de leur eſprit, & dans les uſages qu'ils pratiquoient, des facilités & des moyens qui les ont menés à des ſuccès que nous admirons. Je reprendrai ce fil, qui me conduiroit inſenſiblement à parler des proportions, & de la grace, aux *mots* PROPORTION, GRACE; *voyez auſſi* BEAU; & je me contenterai de dire que la juſteſſe de l'*enſemble* dépend beaucoup de la connoiſſance de l'anatomie, puiſqu'il eſt l'effet extérieur des membres mis en mouvement par les muſcles & les nerfs, & ſoutenus, dans ce mouvement, par les os qui ſont la charpente du corps.

L'effet du *tout enſemble* eſt, comme on le ſent bien, le réſultat des *enſemble* dont je viens de parler, comme le mot *effet général* eſt le réſultat des effets particuliers de chacune des parties de l'art de peindre, dont on fait uſage dans un tableau. *Voyez* EFFET. *Cet article eſt de M.* WATELET.

ENSEMBLE, ſ. m. *en Architecture*, ſe dit de toutes les parties d'un bâtiment, qui, étant proportionnées les unes avec les autres, forment un beau tout; ce qu'on entend quelquefois auſſi par *maſſe :* on dit, la maſſe d'un tel édifice, ou bâtiment, fait un *bel enſemble.* (*P*)

ENSEMBLE, (*Muſiq.*) Ce n'eſt guere qu'à l'exécution que ce terme s'applique dans la muſique, lorſque les concertans ſont ſi parfaitement d'accord, ſoit pour l'intonation, ſoit pour la meſure, qu'ils ſemblent être tous animés d'un même eſprit, & que l'exécution rend fidellement à l'oreille tout ce que l'œil voit ſur la partition.

L'*enſemble* ne dépend pas ſeulement de l'habileté avec laquelle chacun lit ſa partie; mais de l'intelligence avec laquelle il en ſent le caractere particulier, & la liaiſon avec le tout; ſoit pour phraſer avec exactitude, ſoit pour ſuivre la préciſion des mouvemens, ſoit pour ſaiſir le moment & les nuances des forts & des doux; ſoit enfin pour ajouter aux ornemens marqués, ceux qui ſont ſi néceſſairement ſuppoſés par l'auteur, qu'il n'eſt permis à perſonne de les omettre. Les muſiciens ont beau être habiles, il n'y a d'*enſemble* qu'autant qu'ils ont l'intelligence de la muſique qu'ils exécutent, & qu'ils s'entendent entr'eux: car il ſeroit impoſſible de mettre un parfait *enſemble* dans un concert de ſourds, ni dans une muſique dont le ſtyle ſeroit parfaitement étranger à ceux qui l'exécutent. Ce ſont ſur-tout les maîtres de muſique conducteurs & chefs d'orcheſtre, qui doivent guider ou retenir ou preſſer les muſiciens pour mettre par-tout l'*enſemble*; & c'eſt ce que fait toujours un bon premier violon par une certaine charge d'exécution qui en imprime fortement le caractere dans toutes les oreilles. La voix récitante eſt aſſujettie à la baſſe & à la meſure; le premier violon doit écouter & ſuivre la voix; la ſymphonie doit écouter & ſuivre le premier violon : enfin, le clavecin, qu'on ſuppoſe tenu par le compoſiteur, doit être le véritable & premier guide de tout.

En général, plus le ſtyle, les périodes, les phraſes, la mélodie & l'harmonie ont de caractere, plus l'*enſemble* eſt facile à ſaiſir; parce que la même idée imprimée vivement dans tous les eſprits préſide à toute l'exécution. Au contraire, quand la muſique ne dit rien, & qu'on n'y ſent qu'une ſuite de notes ſans liaiſon, il n'y a point de tout auquel chacun rapporte ſa partie, & l'exécution va toujours mal. Voilà pourquoi la muſique Françoiſe n'eſt jamais *enſemble.* (*S*)

ENSEMBLE, (*Art militaire.*) L'*enſemble* dans la tactique, c'eſt l'exacte exécution des mêmes mouvemens, de la même maniere, & dans le même temps.

Ainſi l'*enſemble* dans la marche d'une troupe, ou d'un bataillon, c'eſt l'union de tous les hommes du bataillon, qui doivent agir

agir comme s'ils étoient mus par une feule & même caufe qui agiroit également fur chacun d'eux. Une troupe dont tous les foldats marchent bien *enfemble*, garde toujours fon même arrangement : fes rangs & fes files font toujours en ligne droite, & aucune des parties ne va ni plus vîte, ni plus lentement que l'autre.

Cet *enfemble* eft d'une grande utilité dans les mouvemens des troupes; mais les foldats ne peuvent l'acquérir que par un exercice fréquent. (Q)

Ensemble, (*Manege.*) L'*enfemble* n'eft autre chofe que la fituation d'un cheval exactement contre-balancé fur fes quatre membres. *Mettre un cheval enfemble*, c'eft l'obliger à raffembler les parties de fon corps & fes forces, en les diftribuant également fur fes quatre jambes, & en les réuniffant pour ainfi dire. On prononce fans ceffe le mot d'*enfemble* dans nos maneges; peu d'écuyers font en état de le définir. On verra toute l'étendue de fa fignification à l'*article* Union. (e)

ENSEMENCER, v. act. On dit *enfemencer* une terre, un potager, une pépiniere quand on la fait labourer, fumer, & qu'on y a femé les plantes convenables. *Voyez* Semence. (*R*)

ENSINIER, v. act. c'eft chez les *Tondeurs de draps* un terme qui fignifie *graiffer* légérement une étoffe avec du fain-doux, pour la rendre plus aifée à être frifée.

ENSISHEIM, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Alface, en France. Elle eft fituée fur l'Ill. *Long.* 25d, 1', 55"; *lat.* 47d, 51', 2".

ENSKIRKEN, (*Géogr. mod.*) ville de Weftphalie, en Allemagne. Elle appartient au duché de Juliers. *Long.* 23, 56; *lat.* 50, 58.

ENSOUAILLE, f. f. *terme de riviere*, petite corde fervant à retenir le bout de la croffe d'un gouvernail d'un bateau foncet.

* ENSOUFRER, v. act. c'eft expofer les laines au foufre. L'endroit où on les expofe s'appelle l'*enfoufroir*. Cette préparation fe donne à tous les ouvrages en laine blanche. Pour cet effet, on prend une terrine bien verniffée; on en couvre le fond de cendre; on forme fur ces cendres un petit bûcher de bâtons de foufre. On prend les ouvrages au fortir de la fouloire pour les bonnetiers, les couverturiers, les drapiers, &c.; en un mot, pour tous les ouvriers en laine. On paffe dans un des bouts un petit bout de fil en boucle; on paffe la boucle dans des cordes tendues, auxquelles les ouvrages reftent fufpendus. On met le feu au foufre: la vapeur du foufre leur donne une blancheur éclatante, & les rend plus faciles à peigner. Mais il faut bien obferver que la terrine foit de terre verniffée, & non pas de fer: le foufre détache, felon toute apparence, des particules qui empêchent le blanchiment; car il eft d'expérience que cet effet en produit.

ENSTHAL, (*Géogr.*) quartier du duché de Styrie, dans le cercle d'Autriche, en Allemagne. C'eft un des plus montueux de la contrée; cependant on y trouve les villes de Bruck fur la Muehr, & de Rotenmann, avec treize bourgs tenant marché, une abbaye & trois couvens. (*D. G.*)

* ENSUPLE, ENSUBLE, ENSOUBLE, ENSOUPLE, f. f. *terme général d'Ourdiffage.* Tous les métiers des manufacturiers en foie, en laine, en fil, &c., ont des *enfuples*. Ce font deux rouleaux de bois, dont l'un eft placé au devant du métier, & l'autre au derriere. La chaîne eft portée fur ces rouleaux; elle fe déroule de deffus l'*enfuple* de derriere, à mefure que l'étoffe fe fabrique; & l'étoffe fabriquée s'enroule fur celle de devant.

Nous allons donner la defcription des *enfuples* du manufacturier en foie, du rubanier, du frifeur d'étoffe, du tapiffier & du tifferand; celles du gazier, du drapier, & des autres ouvriers ourdiffeurs, en different peu: & d'ailleurs nous en parlons aux articles de leur métier. *Voyez* Drap, Gaze, &c.

Enfuple de devant, partie du métier de l'étoffe de foie. L'*enfuple* de devant le métier eft un rouleau de 6 à 7 pouces de diametre, de 3 pieds environ de longueur. Il a une chanée de 2 pieds environ, de ½ de pouce de large, fur autant de profondeur, dans laquelle entrent la verge & le compofteur. Il a à un bout un cercle de fer qui eft coché, pour fervir à faire la chaîne tirante, au moyen du chien de fer qui mord dans les

cochées dudit cercle. Il est de plus, & du même côté, percé à double ; & au moyen de ces trous, dans lesquels entre la cheville de fer, on tourne l'*ensuple* avec la cheville, à force d'hommes, & on devide l'étoffe à mesure qu'elle se fabrique.

Ensuple de derriere. L'*ensuple* de derriere est un rouleau de bois de 7 pouces de diametre, & de 4 pieds de long environ. Il est percé à double d'un côté, & il avoit jadis de l'autre un nerf de bœuf, cloué tout au tour, pour fixer la corde du valet : mais les *ensuples* d'aujourd'hui ont des moulures qui tiennent lieu du nerf de bœuf dont on parle.

Ensuple de velours uni. L'*ensuple* du velours uni est faite comme celle des autres étoffes ; il n'y a de différence que dans la chanée, qui est plus large à l'embouchure, & qui perce l'*ensuple* d'outre en outre.

Ensuple de velours façonné. L'*ensuple* du velours façonné est faite comme celles ci-dessus, avec cette différence, qu'il n'y a point de chanée ; & pour contenir l'étoffe à mesure qu'elle se fabrique, ces sortes d'*ensuples* sont garnies de petites pointes de fer très-aigües, qui entrent dans l'étoffe à mesure qu'elle se roule dessus.

Ensuple de poil. L'*ensuple* de poil est faite comme l'*ensuple* de derriere, décrite ci-dessus, avec la seule différence, qu'elle est de moitié plus petite, & que les deux bouts sont proportionnés au rayon, dont l'ouverture est ordinairement très-petite.

Ensuple de devant est une piece de bois ronde, d'environ 4 ou 5 pouces de diametre, de toute la largeur du métier : elle est terminée à ses deux bouts par deux petits tourillons qui entrent dans deux petites mortoises pratiquées dans les deux barres de long du métier. La même *ensuple* est traversée diamétralement du côté de la main droite de l'ouvrier, à 5 ou 6 pouces de son extrêmité, par deux menus bâtons, dont les bouts saillans servent à faire rouler ladite *ensuple*, lorsque l'ouvrier tire sa tirée. Il est bon de dire que lorsque l'on fait quelque ouvrage extrêmement lourd, ces deux bâtons croisés se trouvent répétés à l'autre bout de l'*ensuple* ; ce qui fait que l'ouvrier, par cette double force réunie, vient plus aisément à bout de tirer sa tirée. Cette *ensuple* a encore à son bout, à main gauche, une roue dentelée : il y a un trou carré pratiqué dans le centre de cette roue, & qui sert à la tenir fixée sur la piece, aussi carrée, de l'*ensuple*, qui lui sert d'axe. Cette roue ne doit pas être fixée à demeure dans ce tenon, attendu que si l'on vouloit que l'*ensuple* enroulât en dessous, au lieu d'enrouler dessus, il n'y auroit qu'à retourner cette roue, dont les dents, se trouvant en sens contraire, arrêteront l'*ensuple* du côté que l'on jugera nécessaire. Cette roue est rendue stable, & fixe l'*ensuple*, au moyen d'une petite piece de bois, appellée *chien*, attachée sur la barre de long, du côté de la roue que l'on décrit, dont la mâchoire engrenant dans les dents de la roue, du sens opposé à son tirage, l'empêche de dérouler. L'usage de cette *ensuple* est de recevoir l'ouvrage fait, à mesure que l'ouvrier tire ce que l'on appelle *tirée*. *Voyez* Tire.

Ensuple, (*Rubanier.*) est une piece de bois faite au tour : les bouts qui la terminent sont menus, pour entrer dans les échancrures des potenceaux : les moulures servent, par leur éminence, à retenir les cordes des contre-poids, & les empêcher de glisser. Il y a une entaille pratiquée dans le corps de l'*ensuple*, pour recevoir le vergeon, passé lui-même dans les soies de la piece. Lorsque ce vergeon est placé dans cette entaille, on glisse sur lui deux ficelles, nommées *bracelets*, qui sont entortillées & nouées sur l'*ensuple* : ces ficelles venant sur ce vergeon, le retiennent & l'empêchent de sortir de sa place ; conséquemment les soies de la chaîne se déroulent de dessus les *ensuples*, jusqu'à ce que le vergeon ainsi arrêté par les ficelles ci-dessus dites, qui servent à le retenir, l'*ensuple* ne pourra plus dérouler : pour lors on se sert de la corde à encorder, qu'il faut voir à son lieu. L'usage des *ensuples* est de porter tout ce qu'on appelle *chaîne*.

Ensuple, (*Drapier.*) est une partie de la machine à friser, sur laquelle tourne l'étoffe en sortant de dessous les tables. Elle est garnie de cardes de fer, pour empêcher l'étoffe de se chiffonner sous les tables, & soutenue sur un châssis sur le devant,

dans deux petits collets à chaque montant. L'*enfuple* fe termine à droite par un hériffon, qui reçoit fon mouvement d'une petite lanterne placée vis-à-vis. *Voyez* HÉRISSON.

ENSUPLE, efpece de gros & long cylindre ou rouleau de bois, placé en large fur le derriere du métier de ceux qui travaillent de la navette, tels que font les Tiffe-rands, Tiffeurs ou Tiffiers, *&c.* On l'appelle auffi *rouleau. Voyez* BASSE-LISSE.

ENSUPLE, piece du métier des *Tifferands*; c'eft un gros cylindre ou rouleau de bois long, placé en large fur le derriere du métier, fur lequel les fils qui compofent la chaîne d'une toile font roulés, & d'où on les déroule à mefure que la toile fe fabrique. Cette *enfuple* eft percée, par les deux bouts, de plufieurs trous, dans lefquels on introduit un bâton, appellé le *bachelier*, pour l'arrêter & l'empêcher de fe dérouler.

ENTABLEMENT, f. m. du Latin *tabulatum*, plancher, (*Architecture.*) Sous ce mot on entend la partie qui couronne la colonne, ou le pilaftre. Il a, felon Vignole, le quart de l'ordre; felon Palladio, le cinquieme, & felon Scamozzi, entre le quart & le cinquieme. Les autres commentateurs de Vitruve font auffi d'avis différent; mais les trois que nous citons font le plus généralement approuvés, & peuvent être employés avec fuccès fuivant ces trois mefures, felon qu'ils couronnent un édifice qui a plus ou moins d'étendue, plus ou moins d'élévation, ou qui doit être apperçu d'un point de diftance plus ou moins éloigné.

L'*entablement* eft nommé improprement, par Vitruve & Vignole, *ornement* : il ne faut pourtant pas confondre ces deux mots; car *l'entablement*, qui eft une partie effentielle de l'ordre, eft lui-même fufceptible d'ornement, en plus ou moins grande quantité, felon qu'il appartient à un ordre viril ou délicat. On dit : cet *entablement* couronne bien cet édifice; les ornemens qui y font appliqués font d'un beau choix : les ornemens font donc les parties de détail de l'*entablement*; celui-ci en eft la totalité.

L'*entablement* en général eft compofé de trois parties; favoir, de l'architrave (*voyez* ARCHITRAVE), de la frife (*voyez* FRISE), & de la corniche (*voyez* CORNICHE). Le rapport le plus parfait que l'on puiffe donner à ces trois membres, eft de faire en forte que l'architrave foit à la frife, ce que la frife eft à la corniche. Les *entablemens* tofcan & ionique de Vignole font difpofés ainfi; dans le premier, l'architrave a 12 pouces, la frife 14, & la corniche 16 pouces : dans le fecond, l'architrave 1 module $\frac{1}{4}$, la frife 1 module $\frac{1}{2}$, & la corniche 1 module $\frac{3}{4}$: les autres *entablemens* de cet auteur font moins réguliers. Plufieurs architectes font leur corniche égale à leur architrave : Serlio fait les trois membres de l'*entablement* tofcan égaux. (*Voyez* le Parallele de M. de Cambrai.) Rien n'eft plus propre à diriger le goût que de conftater les rapports qu'on doit obferver entre les parties & le tout, non-feulement de l'*entablement* dont nous parlons, mais auffi de l'ordre en général, qui néceffairement doit donner le ton à toute la décoration d'un édifice, foit qu'on y emploie les ordres, foit qu'on veuille feulement n'en emprunter que l'expreffion. (*P*)

Pour remonter à la premiere origine, & à la nature de l'*entablement*, concevons qu'un homme de bon fens ait entrepris de fe faire un abri, un couvert, avant que l'architecture fût réduite en art. Il aura commencé par élever deux rangs de piliers, ou de colonnes d'égale hauteur, l'un fur le devant, l'autre fur le derriere de fon emplacement. Au deffus de chaque rangée de colonnes il aura couché une poutre horizontale, qui ferve à lier les têtes des colonnes, & à foutenir les poutres longitudinales qui doivent aller d'un rang à l'autre; celles-ci forment la baffe de fon couvert, & pour achever fon abri, il n'a plus qu'à clouer fur ces poutres un plancher bien ferré; mais afin de mieux garantir la tête des poutres, il aura imaginé de faire déborder les planches en dehors : telle eft l'origine de l'*entablement*.

Ainfi l'*entablement* a trois parties indifpenfables ou effentielles : 1°. l'architrave, ou la poutre principale qui porte immédiatement fur les chapiteaux des colonnes, & les lie enfemble; 2°. la frife qui repréfente l'efpace occupé par les têtes des pou-

tres longitudinales portant sur l'architrave, & l'intervalle que ces têtes de poutres laissent entr'elles ; 3°. la corniche qui représentant la faillie des planches, forme le couronnement de l'édifice entier pour le mettre à l'abri des eaux du toit.

Lorsqu'ensuite on ne se borna plus dans les bâtimens au simple nécessaire, qu'on commença à y introduire le beau, on imagina divers ornemens pour chacune de ces trois parties de l'*entablement*, & on leur assigna des proportions & des décorations différentes dans chaque ordre d'architecture. L'*entablement* devint une partie essentielle de l'ordre, il en fit le couronnement, comme le chapiteau fait celui de la colonne ; en sorte que lorsqu'on substitua la pierre au bois, & lors même que les colonnes n'avoient ni poutres, ni plafonds à soutenir, on a néanmoins toujours représenté au dehors un *entablement*, pour observer la régularité & la beauté de l'ensemble.

Mais dans ces cas-là même, ou l'*entablement* & les colonnes sur lesquelles il porte ne sont qu'un simple ornement, comme lorsque les pilastres tiennent au mur, il ne faut jamais perdre de vue l'origine de l'*entablement*, pour ne pas tomber dans des fautes absurdes qui blessent l'œil du connoisseur. Il est clair, par la nature du sujet, que l'architrave doit régner en ligne droite & horizontale, tout le long de la façade, puisqu'elle représente une poutre réellement couchée sur les chapiteaux des colonnes. Cependant des architectes, d'ailleurs célebres, commettent souvent la faute de briser l'architrave, ou même de l'interrompre tout-à-fait, pour hausser davantage une ou deux fenêtres, de sorte qu'en ces endroits, les têtes des poutres semblent ne porter sur rien. C'est un défaut qu'on ne remarque dans aucun des édifices de la belle antiquité ; tous les *entablemens* des anciens Grecs sont entiers, & suivant la droite horizontale, sans coupure, ni brisure. On n'apperçoit ces brisures qu'aux édifices construits sous les empereurs Romains des siecles postérieurs au beau siecle d'Auguste.

L'*entablement* est nécessaire même dans les bâtimens qui n'ont ni colonnes ni pilastres. Une bande tirée sous les poutres de l'étage supérieur tient lieu de l'architrave ; & les têtes des poutres forment la frise ; enfin, pour couronner le bâtiment & le garantir des eaux du toit, on fait une corniche saillante composée de diverses moulures. Ainsi les maisons le plus simplement bâties, ont un *entablement* ; mais pour l'ordinaire, à cause que les parties en sont peu distinguées, & que la corniche semble se confondre avec l'architrave, il prend le nom de *corniche*, ou de *corniche architravée*.

Quoique l'*entablement* ne soit qu'une bien petite partie du bâtiment, il ne contribue cependant pas peu à l'embellir ou à le défigurer. Un *entablement* écrasé, & dont la corniche a peu de saillie, donne un air mesquin & chétif à une grande façade. C'est une petite tête sur une figure colossale. Si d'un autre côté l'*entablement* est trop grand & trop lourd, il menace d'affaisser le bâtiment. Il faut ici un œil juste qui sache saisir la belle proportion ; elle est différente dans les différens ordres d'architecture, & les architectes ne sont pas non plus entiérement d'accord sur les mesures des parties & de l'ensemble. Goldmann dont nous adoptons ici les proportions, donne dans les cinq ordres à l'*entablement* la hauteur de quatre modules. Il est rare que de bons architectes réduisent cette hauteur à trois modules ; quelques-uns au contraire, comme Barozzi & Cataneo, la portent jusqu'à cinq dans l'ordre Corinthien, & dans le composite. On n'est pas plus d'accord sur la hauteur & la saillie des membres que de l'ensemble.

Dans les ordres inférieurs, Goldmann assigne à chacune des trois parties de l'*entablement* une même hauteur ; savoir, $1\frac{1}{3}$ du module. Dans les ordres supérieurs, l'architrave a de hauteur $1\frac{1}{3}$, la frise $1\frac{1}{15}$, & la corniche $1\frac{3}{5}$ de module. Les saillies de l'architrave & de la frise n'égalent pas la hauteur de ces parties. Mais la corniche, destinée à couronner & à garantir le bâtiment, a une saillie plus forte de $2\frac{1}{2}$ jusqu'à $2\frac{2}{3}$ de module.

Dans la plupart des ordres, l'architrave est divisée dans sa hauteur en deux ou trois bandes, dont la plus haute, & qui a la plus grande saillie, est couronnée d'un

filet ou de deux moulures. La frise est ou plate, ou ornée de sculpture en bas-reliefs, ou de triglyphes qui représentent les têtes des poutres; elle a aussi un petit couronnement à sa partie supérieure. Quant à la corniche, chaque architecte la décore à sa maniere; & l'on ne finiroit point si on vouloit décrire toutes les variétés dont elle est susceptible. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M.* SULZER.)

ENTABLER, v. act. (*Manege.*) Quelques-uns ont très-mal-à-propos confondu ce mot avec celui d'*acculer*, & ont employé cette derniere expression dans le sens qui naturellement ne convient qu'à la premiere. Nous expliquerons ici la différence de la signification de l'une & de l'autre.

Tout cheval *entablé* est celui dont les hanches devancent les épaules, lorsqu'il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur les changemens de main, larges ou étroits.

Cette fausse position précipite le devant & le derriere dans une contrainte, qui non-seulement s'oppose à toute justesse, mais qui est capable de causer de véritables désordres. Les épaules, d'une part, trop en dehors, & de l'autre, les hanches trop rapprochées du dedans ou du centre, ne jouissent plus de cette liberté mutuelle & nécessaire qu'elles se communiquent ou se ravissent toujours réciproquement, attendu l'intimité de leur rapport & de leur correspondance: dès-lors l'animal ne sauroit avancer, ainsi qu'il le doit, un pas à chaque temps; au contraire, il se resserre, il se retrécit du derriere; & si on ne le tire de cette situation forcée, il est impossible qu'enfin il ne s'accule.

Ce défaut, qui se rencontre dans une multitude étonnante de chevaux, est naturel ou accidentel: naturel, quand on peut en accuser l'animal; accidentel, quand il a pour principe des leçons prématurées, peu réfléchies, administrées sans jugement, ou quand il n'est que momentané, & qu'il ne peut être imputé qu'à une faute passagere du cavalier. On ne doit donc point être surpris qu'un cheval foible de reins, dont les jarrets n'ont point de solidité & sont atteints de divers maux, & dont le derriere est en proie à quelque douleur, ainsi que celui qui est né avec une si forte disposition à s'unir, que la nature l'a en quelque façon construit pour être ramingue, s'*entable* souvent & facilement. Nous devons l'être encore moins de le voir tomber dans ce vice, lorsque, sans avoir égard à son peu de souplesse, à la nécessité de le déterminer, de le résoudre, de l'élargir avec soin sur les voltes simples & par le droit (*voyez* ÉLARGIR), & sans penser à l'obligation de perfectionner son appui, & de parer à l'incertitude de ses hanches fausses ou trop légeres, on a cherché à l'assujettir précipitamment & tout-à-coup, ainsi que le pratiquent encore aujourd'hui nombre de maîtres, qui se persuadent que les aides forcées des jambes, & même les châtimens redoublés sont la seule voie & l'unique moyen d'engager le derriere à accompagner le devant de l'animal; qu'ils mettent indistinctement sur deux pistes. Dans le premier cas, le cheval s'*entable* sans doute, à raison de sa foiblesse ou des maux qu'il ressent; & si son derriere se resserre plutôt qu'il ne s'élargit, ce n'est que parce que l'épaule ne recevant pas de ce même derriere les secours dont elle auroit besoin pour embrasser beaucoup de terrein, & étant trop retenue sur le dehors, la hanche de ce même côté est surchargée, & par conséquent l'animal est obligé de jeter son extrêmité postérieure dans le sens contraire; c'est-à-dire, dans celui où il est plus libre & moins contraint. Dans le second cas, il ne falsifie sa ligne que par la mauvaise habitude qu'on lui a suggérée; & l'on peut dire qu'il ne s'*entable* que pour avoir été trop *entablé*.

Il suffit de connoître la source de ce mouvement faux & désordonné, pour être instruit des moyens d'y remédier. Le derriere du cheval se meurt toujours dans le sens opposé à celui où se met le devant: ce principe est d'autant plus constant, qu'il est tiré de la structure de l'animal. Or, lorsqu'il s'agira de maintenir la croupe en liberté, ou de l'assujettir proportionnément à la capacité du cheval & au genre d'action, à laquelle je le sollicite, je déterminerai toujours plus ou moins l'épaule;

felon ce genre d'action & fon pouvoir : pour cet effet je croiferai plus ou moins ma rêne de dehors, en la portant en dedans ; & l'épaule étant conftamment libre, le derriere ne fera jamais trop affervi. De plus, fi les hanches tendoient, attendu la grande facilité que je leur conferve, à s'éloigner du centre, plutôt qu'à s'en approcher, c'eft-à-dire, à s'élargir plutôt qu'à fe retrécir, je les foutiendrois, non d'abord avec ma jambe de dehors, mais en croifant ma rêne de dedans en dehors, & en mettant, en fecond lieu, ma rêne de dehors à moi, & je n'approcherois ma jambe qu'autant que les effets réfultans de ma main feroient impuiffans.

Mais il n'eft pas queftion ici d'indiquer les moyens de commencer à mettre un cheval fur deux piftes, ce détail appartient à l'article qui concerne les voltes ou les changemens de main : je ne dois donc me propofer dans celui-ci, que de rechercher les voies de corriger l'animal qui *s'entable*. De quelque caufe que provienne le retréciffement de fon derriere, on y obviera, 1°. par le fecours de la rêne de dehors, qui étant croifée, renverfera l'épaule en dedans ; 2°. par celui de la rêne de dedans à foi ; 3°. enfin par celui de la jambe de ce même côté, appliquée avec plus ou moins de ménagement au corps du cheval. Ces trois aides feront employées dans l'ordre où je les décris : elles ne doivent être mifes en ufage que fucceffivement ; car réunies & données enfemble, elles le furprendroient inévitablement. Il eft néanmoins des chevaux qui ne peuvent être réduits à l'obéiffance que par les châtimens & par le fer ; tels font les chevaux ramingues, coleres, obftinés, & dans lefquels cette habitude eft invétérée. Il eft bon, après avoir laffé & épuifé fa patience, d'en venir prudemment aux actes de rigueur ; mais on ne fauroit traiter avec trop de douceur & trop d'égard, ceux qui ont une débilité naturelle, puifque l'exécution leur coûte plus qu'à d'autres ; & ceux qui montrent beaucoup d'ardeur & de vivacité, parce qu'on courroit rifque de les gendarmer & de les confirmer dans leur vice, plutôt que de les en guérir. Du refte, la méthode la plus affurée, relativement au cheval qui *s'entable*, conféquemment aux fauffes leçons qu'il a reçues, eft de le remettre aux premiers principes de l'école, & de les lui faire entendre. Lorfqu'on l'aura conduit, & qu'on l'aura fait paffer avec ordre par tous ceux qui peuvent le préparer à décrire des voltes ou des changemens de main larges & étroits, en obfervant les hanches, on tentera de le faire paffager fur ces différentes formes de terrein : s'il perfévere dans fon retréciffement, & s'il fe reffent toujours des anciennes impreffions, on le châtiera felon fon naturel & fon inclination : on le foutiendra, on l'attaquera difcrétement avec la jambe de dedans, on le fera marcher quelques pas par le droit ; & lorfque les hanches feront élargies, on l'arrondira de nouveau, ou on le rappellera fur une diagonale. J'obferverai encore que les chevaux *s'entablent* plus fréquemment dans les changemens de main, lorfqu'ils font larges, que lorfqu'ils font étroits ; la longueur de la ligne fatigue ceux qui font foibles, & révolte les autres.

En coupant ou en interrompant fouvent la marche du cheval qui travaille de deux piftes, pour ne le faire cheminer que fur une feule & droit devant lui, & en paffant alternativement de l'une à l'autre de ces actions, on eft en quelque façon affuré de l'empêcher enfin de *s'entabler*. Il eft même à propos, lorfqu'il *s'entable* avec précipitation, & qu'il jette violemment fon derriere en dedans, de le pincer vivement du talon du même côté, & de profiter du port ou de la fituation actuelle de fon épaule en dehors, pour le contre-changer. Au bout de quelques pas on le remet par le droit ; on le fait rentrer enfuite fur la ligne oblique, & on le contre-change de nouveau lorfqu'il commet la même faute.

Si le terme d'*entabler*, de *s'entabler*, eft uniquement reftreint à la feule fignification du *retréciffement du derriere*, quel fera le fens dans lequel nous emploierons celui d'*acculer*, de *s'acculer* ? Il me femble que cette queftion eft facile à réfoudre, d'autant plus que ce dernier mot préfente en quelque forte à l'efprit l'idée de l'action même qu'il défigne. Suppofons que par une caufe quelconque les jambes antérieures foient tellement rejetées en arriere, ou les jambes poftérieures tellement rejetées

en avant, que les pieds de derriere outrepassent le centre de gravité de l'animal; il est certain que dès-lors les hanches étant non-seulement surchargées, ainsi que les jarrets, mais étant hors de leur point de force & de soutien, elles fléchiront de maniere que le cheval s'accroupira, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi; & voilà ce que nous appellons en général *être acculé*. Que s'il demeuroit un certain intervalle de temps dans cette fausse position, sa chûte en arriere seroit inévitable. Les chevaux qui ont peu de reins, des jarrets foibles & mous, & dont la derniere peche par quelque maladie, sont plus sujets à s'*acculer* que les autres. Lorsque pour élargir le derriere du cheval qui s'*entable*, & pour renverser l'épaule en dedans, nous agissons de la main, de maniere que l'effet de notre rêne de dehors qui ne croise point assez, contraint la partie que nous voudrions dégager, nous *acculons* l'animal. Nous l'*entablons* & l'*acculons* encore en même temps, quand nous le renfermons si fort, que d'une part la sujétion dans laquelle il est, l'oblige de se resserrer du derriere, & de l'autre de reculer du devant, ce même derriere étant immobile & fixé en dedans. Enfin, tout cheval peut être *acculé* dans les piliers, au parer, au reculer, &c. Voyez *ces mots à leur place*. On conçoit d'avance qu'il ne peut être tiré de cet état chancelant & incertain, qu'autant que les pieds antérieurs acquerront la liberté de s'éloigner de ceux de derriere; ou qu'enfin ceux de derriere, par un effort que n'accompagne jamais la grace, parviendront eux-mêmes à se dégager. (e)

* ENTACAGE, s. m. (*Manuf. en velours.*) c'est un assemblage de différentes baguettes, qui se place en une chanée ou logement pratiqué à l'ensuple de devant des métiers à velours.

Cette ensuple étoit, avant l'invention de cette machine ingénieuse, garnie de petites pointes qui passoient à travers le velours, & qui le tenoient appliqué sur l'ensuple. On étoit obligé d'employer ces pointes au velours, parce que si l'on eût enroulé cette étoffe sur elle-même, comme les autres, son poil se seroit écrasé, n'auroit pu se redresser, & l'étoffe eût été gâtée; mais d'un autre côté les pointes l'érailloient, la cribloient de petits trous, & nuisoient beaucoup à sa qualité. Ce fut ce qui détermina un ouvrier à chercher un remede à ces inconvéniens; & il trouva l'*entacage*, qui consiste à faire faire plusieurs trous au velours, sur des baguettes auxquelles son envers est toujours appliqué, & contre lesquelles il est si fortement retenu par le seul frottement, qu'on déchireroit plutôt l'étoffe que de l'en séparer. Entre ces baguettes il y en a à la vérité une de fer assez large, & dont la surface est toute hachée, afin d'augmenter le frottement par ces inégalités. On trouvera à l'*article* VELOURS, une description plus détaillée de cette invention. En attendant nous proposons à ceux qui voudront sentir tout le mérite de cette invention, de résoudre ce problême de Méchanique : *Substituer aux pointes de l'ensuple, une machine telle que l'étoffe soit tenue fortement & également tendue sur toute sa largeur, sans la percer de trous ni écraser son poil.*

ENTAILLE, s. f. *en Architecture*; c'est une ouverture qu'on fait pour joindre quelque chose avec une autre. Les *entailles* se font *carrément* de la demi-épaisseur du bois, *par embrévent à queue d'aronde*, *en adent*, &c. ainsi que les assemblages. On fait des *entailles* dans les incrustations de pierre ou de marbre, pour y placer les morceaux postiches. On fait encore des *entailles à queue d'aronde*, pour mettre un tenon de nœud de bois de chêne, ou un crampon de fer ou de bronze incrusté de son épaisseur, pour retenir un fil dans un quartier de pierre, ou dans un bloc de marbre. (*P*)

ENTAILLES, (*Lutherie.*) ce sont dans le sommier de l'orgue, ces vuides ou mortoises que l'on fait aux longs côtés du châssis, pour recevoir les barres qui forment les gravures. *Voyez* SOMMIER DE GRAND ORGUE.

ENTAILLES, ce sont aussi les ouvertures que l'on fait derriere les tuyaux de montre, pour les amener à leur ton. Ce sont de grands trous, dont l'usage est de déterminer la longueur du tuyau, lorsqu'on l'a fait plus long qu'il ne faut pour remplir la face du fust d'orgue. L'*entaille* ou ouver-

ture inférieure, qui met le tuyau à son ton, a plusieurs fentes à sa partie inférieure, qui forment plusieurs lambeaux qu'on n'ôte pas tout-à-fait, & avec lesquels, comme avec les oreilles, on accorde les tuyaux. *Voyez* Oreilles.

ENTAILLOIRS droits & courbes, (*Luth.*) sont des outils ou especes de petites équoines, dont les facteurs de musettes se servent pour séparer en deux les éminentes qu'ils ont réservées au dehors des chalumeaux, pour servir de tenons aux clefs. *Voyez* Musette.

ENTALINGUER, (*Mar.*) *voyez* Talinguer.

* ENTAMER, v. act. au *physique*, c'est séparer d'un corps qu'on considere comme un tout, une partie qu'on regarde comme la premiere, qu'on appelle l'*entamure*. Au *figuré*, il est synonyme à *commencer*; ainsi *entamer* une négociation, c'est la *commencer*.

Entamer, (*Manege.*) terme que nous employons en divers sens.

Entamer un cheval, ou commencer à lui faire comprendre les premieres leçons du manege, expressions synonymes; *ce cheval n'est qu'entamé.*

Entamer une volte, un changement de main, se dit pour désigner l'instant où l'on commence cette volte ou ce changement de main: *Vous n'avez pas saisi les temps justes par lesquels vous deviez entamer votre changement de main.*

Entamer se dit encore en parlant du terrein que l'animal embrasse, & de la jambe qui précede, ou qui est la premiere à l'embrasser. Au galop à droite la jambe de devant du hors-montoir, & au galop la jambe de devant du montoir, doivent *entamer*. *Voyez* Galop. C'est-à-dire, qu'à l'un la jambe droite doit précéder la gauche, & qu'à l'autre la jambe gauche doit devancer la droite. (*e*)

ENTAMURE, s. f. (*Chirurgie.*) division de continuité qui se fait avec les instrumens tranchans, tant sur les parties dures que sur les parties molles.

Les anciens ont distingué cinq manieres de faire une *entamure* sur les parties dures; savoir, en trouant ou trépanant, en raclant, en sciant, en limant & en coupant.

On troue ou on trépane avec un instrument tranchant en forme de scie ronde, appellée *trépan*. On racle avec un instrument nommé *rugine*; cette opération emporte la superficie des os corrompus; ce qui rend plus prompt l'effet des remedes appliqués. On scie les os des membres qu'on doit amputer. On lime les dents pour les séparer, pour les rendre égales, & pour en emporter la carie. On coupe, avec des tenailles incisives, les extrêmités des os cassés, dont les pointes peuvent piquer certaines parties. On coupe les os, même dans leur continuité, lorsqu'on ne peut les scier, ou les séparer dans leur contiguité. *Voyez* Trépan, Rugine, Scie, Lime & Tenailles incisives *en Chirurgie.*

Les anciens ont aussi distingué douze manieres de faire une *entamure* aux parties molles; l'aplotomie, la phlébotomie, l'artériotomie, l'oncosomie, le catacasmos, le périérese, l'hypospatisme, le périscithisme, l'encopé, l'acrotériasme, l'angéiotomie, & la lithotomie. La définition de tous ces mots, que nous allons ajouter ici contre notre coutume, ne tiendra guere plus d'espace que la désignation des renvois.

L'aplotomie est une simple ouverture faite à une partie molle; la phlébotomie est l'ouverture d'une veine; l'artériotomie, celle d'une artere; & l'oncotomie, celle d'un abcès. Le catacasmos est ce qu'on appelle en François *scarification*: il y en a de trois sortes; savoir, la moucheture, qui ne va pas au delà de la peau; l'incision, qui pénetre jusqu'aux muscles; & la taillade, qui va jusqu'aux os. La périérese est une espece d'incision que les anciens faisoient autour des grands abcès; l'hypospatisme est une incision qu'ils pratiquoient au devant de la tête, & qui pénétroit jusqu'à l'os; le périscithisme est une incision circulaire qu'ils continuoient depuis une tempe jusqu'à l'autre, & qui pénétroit jusqu'à l'os. La cruauté de ces trois especes d'opérations, & leur peu de succès, les ont proscrites. L'encopé est l'amputation d'une petite partie, par exemple, d'un doigt; l'acrotériasme est l'amputation d'un membre considérable, par exemple, d'une jambe;

jambe ; l'angéiotomie eft l'ouverture d'un vaiffeau ; la lithotomie eft une ouverture qu'on fait à la veffie pour en tirer une pierre. *Principes de Chirurgie. Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENTAMURE, *en Architecture* : ce mot fe dit des premieres pierres d'une carriere nouvellement découverte. (*P*)

ENTE, ENTER, ENTURE, (*Jardinage.*) eft la même chofe que *greffer.* *Voyez* GREFFE. (*K*)

§ ENTÉ *en pointe*, (*Blafon.*) fe dit d'une entaille au bas de l'écu ; elle eft tracée par deux portions de cercle rentrantes, qui s'étendent aux angles inférieurs, s'y joignent, s'élevent fur la pointe du même écu, & fe terminent en angle aigu curviligne.

Pouffemotthe de l'Etoile, de Thierfanville de Montbrifeuil, à Paris ; *d'azur à trois lis au naturel* ; *enté en pointe de fable à une étoile d'or.* Cet *enté* en pointe eft une fubftitution, depuis le 8 février 1652, qu'un de cette famille devint héritier (du côté maternel) de François de l'Etoile. (*G. D. L. T.*)

ENTÉES, f. f. (*Vénerie.*) Ce font des fumées de cerf ou de biche, dont deux ne font qu'une, & qui peuvent fe féparer fans fe rompre.

ENTER, v. act. *en Architecture*, fe dit de deux pieces de bois affemblées bout à bout, pofées perpendiculairement comme des poteaux-corniers & autres. (*P*)

ENTER, (*Fauconn.*) c'eft lorfqu'un oifeau a une penne froiffée, rompue, albrenée, la rejoindre à une autre. Il fe dit auffi de la penne qu'on raccommode à l'aiguille ou au tuyau.

ENTES, f. f. (*Chaffe.*) peaux d'oifeaux remplies de foin ou de paille, qu'on fiche à un piquet planté en terre, pour fervir d'appâts aux autres oifeaux, & les attirer dans les rets qu'on leur a tendus.

ENTENDEMENT, f. m. * (*Logique.*) n'eft autre chofe que notre ame même, en tant qu'elle conçoit ou reçoit des idées.

Quand je dis *affirmation*, *négation*, *defir*, *contentement*, *ennui*, *approuver*, &c. je ne prononce point des mots deftitués de fens ; cependant je ne me repréfente point ce dont je parle fous aucune forme corporelle. La puiffance que nous avons de penfer ainfi, s'appelle l'*entendement*, ou la *faculté intellectuelle.* A la vérité, dans le temps même que l'*entendement* pur s'exerce & s'applique fur fes idées, l'imagination préfente auffi fes images & fes fantômes : mais bien-loin de nous aider par fes foins, elle ne fait que nous retarder & nous troubler. Il faut donc mettre une grande différence entre les idées de l'*entendement*, & les fantômes de l'imagination. L'*entendement* conçoit avec netteté ; mais dans ce que l'imagination préfente, il n'y a le plus fouvent que confufion. Je comprends fort bien ce que c'eft qu'une figure formée de 120 ou de 124 côtés égaux : j'en démontrerai la génération & les propriétés : mais la peinture que l'imagination s'en fait, n'eft point diftincte. L'*entendement* détermine tous ces côtés, & les compte nettement ; l'imagination n'oferoit l'entreprendre, elle n'en fauroit venir à bout. L'*entendement* & l'imagination ont l'un & l'autre des idées fort claires d'un triangle ; mais celle de l'imagination eft plus vive & plus frappante, parce qu'elle eft accompagnée de fenfations. Quant à une figure de 120 côtés, celle que l'imagination préfente eft confufe. Lorfque dans une hiftoire l'on me parle de 50 bataillons & de 53 efcadrons, ces deux nombres font très-précifément conçus par mon *entendement* ; mais l'imagination s'embrouille, & ce qu'elle conçoit, elle fe le repréfenteroit de même, fi ce détail avoit été compofé d'autres nombres.

Non-feulement l'*entendement* fe forme des idées précifes de ce que l'imagination ne préfente que très-confufément, il en rectifie de plus les contradictions. L'imagination ne fe repréfentera jamais les Antipodes que renverfés ; mais l'*entendement* fe convainc qu'un homme n'a point cette

(*) Defcartes, Arnauld, Pafcal, Mallebranche, &c. ont trouvé une différence effentielle entre l'intelligence & l'imagination. Par la premiere, notre efprit conçoit un objet indépendamment de l'image qu'il peut s'en former ; par la feconde, il fe repréfente cette image.

fituation, dès que fes pieds font plus près que fa tête du centre de la terre. *Voyez* ANTIPODES.

L'efprit a d'autant plus d'étendue, qu'il peut penfer à un plus grand nombre de chofes à la fois, paffer plus rapidement d'une penfée à une autre, & en parcourir un grand nombre comme d'un feul coup-d'œil; de même qu'un bras eft plus robufte, lorfqu'il agit avec plus de promptitude, & qu'il foutient une plus grande quantité de poids en même temps. Or, il en eft de la force de l'*entendement*, comme de celle du corps; elles croiffent l'une & l'autre par l'exercice, mais par un exercice modéré, réglé, & dont les efforts s'augmentent infenfiblement. Un efprit qui reftera dans l'inaction, demeurera toujours étroit; & celui qui entreprendra tout à la fois un trop grand nombre de chofes, & fe portera d'abord aux plus difficiles, loin de redoubler fes forces, les affoiblira & courra rifque de les perdre entiérement. Il faut donc aller par ordre, c'eft-à-dire, commencer par le plus aifé, & des connoiffances les plus fimples ne paffer jamais tout d'un coup aux plus difficiles; mais s'avancer par degrés des fimples à celles qui ne font que tant foit peu compofées, & de là s'élever à d'autres un peu plus difficiles à démêler, &c. Il n'en faut jamais quitter aucune fans l'avoir diftinctement comprife, & fe l'être rendue familiere. Quand on étudie les Mathématiques avec cette précaution, les démonftrations les plus compliquées ne font guere plus de peine que les plus fimples n'en faifoient au commencement. Un enfant n'attend pas fix ans pour compter jufqu'à trois; qu'on lui apprenne à dire 3 & 1 c'eft 4, 4 & 1 c'eft 5; qu'un quart-d'heure après on le lui faffe répéter, il n'a plus befoin d'effort pour compter jufqu'à cinq. Qu'on mette toujours des intervalles entre les progrès qu'on lui fera faire, la feconde dizaine le fatiguera encore un peu: dès qu'il fera venu à 20, on lui rendra familiers peu à peu les noms des dizaines jufqu'à 100; & dès qu'il faura remplir l'intervalle de 20 à 30, il faura remplir les autres jufqu'à cent. *Voyez les articles* EVIDENCE, SENSATIONS, où l'on expofe & l'on déduit, par une méthode philofophique, l'origine & le progrès de nos idées, c'eft-à-dire, des opérations de notre *entendement. Cet article eft tiré des papiers de M.* FORMEY.

ENTENDRE LE NUMERO, (*Commerce.*) c'eft en terme de Commerce, connoître le véritable prix d'une marchandife, caché fous la marque que le marchand a coutume d'y mettre, & dont il n'y a que lui & fes garçons qui aient la clef. *V.* NUMERO, CHIFFRE & MARQUE. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, & Chambers.* (G)

ENTENDRE LES TALONS, (*Manege.*) *Voyez* FUIR LES TALONS.

ENTENNES, f. f. (*Marine.*) Les *entennes* d'une machine à mâter font trois mâts plantés fur le côté de la machine, où font frappées les caliournes qui fervent à élever les mâts. (*Z*)

ENTENTE, f. f. On dit, *en Peinture*, ce tableau eft bien *entendu*, eft d'une belle *entente*; c'eft-à-dire, que l'ordonnance en eft bien entendue, qu'il eft conduit avec beaucoup d'*entente*, foit pour la difpofition du fujet, foit pour les expreffions, le contrafte, ou la diftribution de lumieres. *Entente* fe dit auffi d'une partie d'un tableau feulement: ce grouppe, cette figure font d'une belle *entente* de lumiere, de contrafte, &c. *Dictionn. de Peint.* (*R*)

ENTER, f. f. (*Bas au métier.*) c'eft doubler le fil fur un certain nombre d'aiguilles. *Voyez*, *à l'article* BAS AU MÉTIER, comment l'*enture* fe pratique. Les réglemens veulent que les *entures* aient au moins fix mailles, & foient doubles & bien nettes.

ENTÉRINEMENT, f. f. (*Jurifprud.*) fignifie la difpofition d'un jugement, qui donne un plein & entier effet à quelque acte qui ne pouvoit valoir autrement. Ce terme vient du mot Gaulois *entérin*, qui fignifioit *entier*, & *entérinement*, qui fignifioit *entiérement*. On difoit *fief entérin*, pour *fief entier*. On demande en juftice l'*entérinement* des lettres de refcifion, & des lettres de requête civile; & lorfqu'elles paroiffent bien fondées, le juge en ordonne l'*entérinement*, c'eft-à-dire, la pleine & entiere exécution. Ce terme paroît propre pour exprimer l'exécution qui eft ordonnée de certaines lettres du prince; pour les ftatuts,

tranfactions, fentences arbitrales, on fe fert du terme d'*homologation*. (*A*)

ENTÉROCELE, f. f. *en Chirurgie*, hernie ou defcente des inteftins dans le pli de l'aine. Le mot eft formé du Grec ἔντερον, *inteftin*, & κήλη, *tumeur*.

C'eft ordinairement l'inteftin iléon qui forme la tumeur herniaire dont il eft queftion.

La caufe prochaine de l'*entérocele* eft la rélaxation ou l'extenfion de la partie inférieure du péritoine, qui paffe alors à travers l'anneau du mufcle oblique externe. Ses caufes éloignées font les grands efforts, les exercices trop rudes, la toux violente, le fréquent vomiffement, les cris, *&c.* ce qui fait que les enfans y font plus fujets que les autres. *Voyez* HERNIE. (*Y*)

ENTÉROÉPIPLOCELE, f. f. (*Chirurgie.*) tumeur au pli de l'aine, formée par l'inteftin & l'épiploon. *V.* HERNIE.

Ses caufes font les mêmes que celles de l'entérocele. *Voyez* ENTÉROCELE. (*Y*)

ENTÉROÉPLIPLOMPHALE, f. f. (*Chirurgie.*) efpece d'exomphale ou de hernie, dans laquelle les inteftins & l'épiploon forment une tumeur au nombril. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot eft compofé de ἔντερον, *inteftin*, ἐπίπλοον, *épiploon*, & ὀμφαλὸς, *nombril*. (*Y*)

ENTÉRO-HYDROMPHALE, f. f. *en Chirurgie*, efpece d'exomphale dans laquelle, outre le déplacement de l'inteftin qui lui eft commun avec l'exomphale, il fe ramaffe encore une quantité d'humeur aqueufe. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot eft formé du Grec ἔντερον, *inteftin*, ὕδωρ, *aqua*, eau, férofité, & de ὀμφαλὸς, *nombril*. (*Y*)

ENTÉROLOGIE, f. f. (*Anatomie.*) mot compofé de ἔντερον, *inteftin*, *vifcere*, & λόγος, *fermo*, difcours; c'eft proprement un traité des vifceres, quoique ce mot s'entende généralement des vifceres des trois cavités, de la tête, de la poitrine, & du bas-ventre. *Voyez* VISCERE. (*L*)

ENTÉROMPHALE, f. f. (*Chirurgie.*) efpece d'exomphale, dans laquelle les inteftins fortent de leur place, & forment une tumeur dans le nombril. *Voy.* EXOMPHALE.

Ce mot eft formé du Grec ἔντερον, *inteftin*, & ὀμφαλὸς, *nombril*. (*Y*)

ENTÉROTOMIE, f. f. *opération de Chirurgie*, incifion à l'inteftin pour en tirer des corps étrangers. Cette opération eft un remede extrême, qu'on ne doit employer que dans des cas où il pourroit encore donner quelque efpérance, & où, faute de recourir, la mort eft inévitable.

L'expérience nous fournit la preuve de la poffibilité de cette opération dans la guérifon des plaies des inteftins. L'*entérotomie* peut être très-néceffaire dans plufieurs circonftances, & principalement dans l'opération de la hernie, lorfque des corps étrangers fe feront gliffés dans la portion étranglée de l'inteftin, & qu'ils en empêcheront la réduction : dans ce cas, il faudra retenir l'inteftin au bord de la plaie, pour éviter l'épanchement qui pourroit arriver fi on le replaçoit dans le ventre après cette opération.

M. Hevin a traité de la poffibilité & de la néceffité de l'*entérotomie*, dans un mémoire fur les corps étrangers de l'œfophage, inféré dans le *premier volume de ceux de l'académie royale de Chirurgie*. (*Y*)

ENTERRAGE, f. m. *terme de Fonderie*, eft un maffif de terre dont on remplit réguliérement la foffe autour du moule, pour le rendre plus folide & l'entretenir de tous côtés. On remplit les galeries jufqu'à l'effleurement du deffus des grais, au deffous de la grille, avec du moellon maçonné avec du plâtre mêlé de terre cuite pilée. On comble la foffe avec de la terre mêlée de plâtre, qu'on bat avec des pilons de cuivre pour la rendre plus ferme.

ENTERREMENT, f. m. (*Jurifprud.*) *Voyez* SÉPULTURE.

ENTERREMENT, f. m. (*Police.*) Le parlement de Paris a rendu, le 21 mai 1765, un arrêt qui défend d'enterrer à l'avenir, non-feulement dans les églifes, mais dans l'enceinte de la ville. Il eft bien furprenant que cet arrêt, un des plus utiles que le parlement ait jamais rendus, n'ait point eu d'exécution : nous croyons devoir l'inférer ici, ne fût-ce que pour le conferver, & pour engager, s'il eft poffible, les magiftrats à faire ceffer ce fléau de l'humanité.

« Vu par la cour la requête présentée par » le procureur-général du roi, contenant » qu'en exécution de l'arrêt de la cour » du 12 mars 1763, les différentes pa- » roisses de cette ville de Paris lui ont » envoyé leurs mémoires concernant » les sépultures, l'évaluation du nombre » des *enterremens* annuels, la nature du » sol, l'étendue & l'ancienneté des cime- » tieres, les avis de diverses fabriques, » que les commissaires au châtelet lui ont » remis, & leurs divers procès-verbaux ; » qu'enfin, les officiers du châtelet ont » donné leurs avis sur ces mêmes objets ; » que d'après l'examen de toutes ces » pieces, le procureur-général du roi se » croit en état de proposer à la cour ses » réflexions, & le moyen de remédier aux » inconvéniens de tout genre, qui paroif- » sent résulter de l'usage actuel d'enter- » rer les corps des défunts dans l'inté- » rieur de la ville : usage qui ne doit son » origine qu'à l'agrandissement de cette capi- » tale, qui, en s'étendant, a renfermé la plu- » part des cimetieres dans l'enceinte de ses li- » mites ; que d'ailleurs le nombre des habi- » tans de chaque paroisse s'est si fort aug- » menté par l'élévation des maisons, que » les lieux destinés aux inhumations se » sont trouvés trop resserrés, & par là » sont devenus fort à charge à tout leur » voisinage ; que c'est ce qui est établi » par le plus grand nombre des actes » qui seront remis sous les yeux de la » cour, qu'elle y verra que dans la plu- » part des grandes paroisses, & sur-tout » de celles qui sont au centre de la ville, » les plaintes sont journalieres sur l'infec- » tion que répandent aux environs les ci- » metieres de ces paroisses, principale- » ment lorsque les chaleurs de l'été aug- » mentent les exhalaisons ; qu'alors la pu- » tréfaction est telle, que les alimens les » plus nécessaires à la vie, ne peuvent se » conserver quelques heures dans les mai- » sons voisines sans s'y corrompre ; ce » qui provient ou de la nature du sol » trop engraissé pour pouvoir consommer » les corps, ou du peu d'étendue du ter- » rein pour le nombre des *enterremens* » annuels ; ce qui nécessite de revenir » trop souvent au même endroit, & peut- » être aussi du peu d'ordre de ceux qui, » préposés au soin d'enterrer les morts, » n'ont ni l'attention ni l'exactitude né- » cessaires pour ne pas rouvrir trop tôt » les mêmes sépultures : que la cour de- » meurera d'autant plus pénétrée de ces » inconvéniens, qu'elle remarquera, avec » satisfaction, que plusieurs fabriques, » sensibles aux plaintes réitérées des pa- » roissiens, s'étoient déja déterminées à » supprimer leurs cimetieres actuels, & que » dès avant son premier arrêt, elles avoient » entr'elles pris des arrangemens pour ac- » quérir en commun, hors de la ville, » un terrein propre à cet usage, & assez » étendu pour le besoin de ces paroisses, » eu égard un nombre de leurs habitans ; » que dans telles circonstances le procu- » reur-général du roi estime qu'il ne s'a- » git que d'étendre un plan si naturel & » si facile à remplir ; qu'il proposera donc » à la cour, d'un côté, de supprimer de » l'enceinte de la ville les cimetieres, » afin que la loi, étant générale, de- » vienne d'une exécution plus facile, & » de l'autre, de placer au dehors de la » ville sept ou huit cimetieres communs » à plusieurs paroisses d'un même arron- » dissement, afin de diminuer le nombre » de ces établissemens, & de trouver plus » facilement des terreins qui y soient con- » venables.

» La cour ordonne, 1°. qu'aucunes in- » humations ne seront plus faites, à l'ave- » nir, dans les cimetieres actuellement » existans dans cette ville, sous aucun » prétexte que ce puisse être, & sous telle » peine qu'il appartiendra, & ce à comp- » ter du premier janvier prochain, sauf » néanmoins dans ceux qui seront excep- » tés par l'article 19 ci-après ; 2°. que les » cimetieres, actuellement existans, de- » meureront dans l'état où ils sont, sans » que l'on puisse en faire aucun usage » avant le temps & espace de cinq an- » nées, à compter dudit jour premier jan- » vier prochain ; après lequel temps il sera » procédé à la visite desdits terreins par les » officiers de police, & par les médecins » & chirurgiens du châtelet, pour leur » avis communiqué aux curés & marguil- » liers de chaque paroisse ; & dans le cas

» où les officiers & médecins eſtimeroient » qu'on pourroit faire uſage deſdits ci- » metieres, ſe pourvoir par leſdits curés » & marguilliers vers le ſupérieur eccléſiaſtique, pour obtenir de lui la per- » miſſion d'exhumer les corps & oſſe- » mens avant de remettre leſdits terreins » dans le commerce. 3°. Qu'aucunes ſé- » pultures ne feront faites à l'avenir ou » accordées dans les égliſes, ſoit paroiſ- » ſiales, ſoit régulieres, ſi ce n'eſt celles » des curés ou ſupérieurs décédés en pla- » ce, à moins qu'il ne ſoit payé à la fa- » brique la ſomme de deux mille livres » pour chaque ouverture en icelles; & » que quant aux ſépultures dans les cha- » pelles & caveaux, elles ne pourront » avoir lieu que pour les fondateurs ou » leurs repréſentans, & pour ceux des fa- » milles qui en ſont propriétaires, ou ſont » dans une poſſeſſion longue & ancienne » d'y avoir leurs ſépultures, & ce à la » charge d'y mettre les corps dans des » cercueils de plomb & non autrement. » 4°. Qu'il ſera fait choix de ſept à huit » terreins différens propres à recevoir & » conſommer les corps, & ſitués hors de » la ville au ſortir des fauxbourgs, aux » endroits les plus élevés & aſſez étendus » pour l'uſage des paroiſſes de chaque » arrondiſſement, ainſi qu'il ſera fixé par » l'article 11 ci-après; & à cet effet or- » donne que le roi ſera très-humblement » ſupplié de vouloir bien déroger à la dé- » claration du 31 janvier 1690, regiſtrée » le 6 février audit an, & à l'édit du » mois d'août 1749, concernant les gens » de main-morte, regiſtré le 2 ſeptem- » bre audit an. 5°. Que chacun deſdits » cimetieres ſera clos de murs de dix pieds » d'élévation dans tout le pourtour; & » que dans chacun d'iceux il y aura une » chapelle de dévotion, & un logement » de concierge, ſans qu'on y puiſſe conſ- » truire autres bâtimens, ni même met- » tre dans l'intérieur aucune épitaphe, ſi » ce n'eſt ſur leſdits murs de clôture, & » non ſur aucunes ſépultures. 6°. Que les » enterremens ſe feront comme par le » paſſé, mais qu'après les prieres finies dans » l'égliſe, les corps feront portés dans le » lieu du dépôt, ou chapelle mortuaire, » tel qu'il ſera, ci-après, indiqué, article » 10, pour un certain nombre de pa- » roiſſes de chaque arrondiſſement, ſans » que ſous aucun prétexte, l'on puiſſe y » accorder de ſépulture particuliere, non » plus que dans le cimetiere commun. » 7°. Que les bieres ou ſerpillieres ſeront » marquées d'une lettre alphabétique indi- » cative de la paroiſſe, & d'un numéro, » qui porté également à la marge de l'ex- » trait mortuaire de chaque défunt, indi- » quera que le corps y eſt renfermé; & » les corps ſeront accompagnés lors du » tranſport au dépôt, d'un eccléſiaſtique » de la paroiſſe d'où le tranſport ſera fait, » & y demeureront juſqu'au lendemain » matin. 8°. Il reſtera toujours audit lieu » de dépôt, l'un des eccléſiaſtiques qui » y aura accompagné les corps, juſqu'au » moment où l'on viendra les lever pour » les tranſporter au cimetiere commun » de chaque arrondiſſement, pour prier » Dieu pour les défunts; à l'effet de quoi » il ſera bâti dans le dépôt de chaque » arrondiſſement une ou deux chambres » pour ledit eccléſiaſtique; & ſera ledit » eccléſiaſtique pris alternativement dans » chaque paroiſſe de l'arrondiſſement, » & nommé par le curé de la paroiſſe. » 9°. Tous les jours à deux heures du » matin, depuis le premier avril juſqu'à » premier octobre, & à quatre heures du » matin, depuis le premier octobre juſ- » qu'au premier avril, on ira lever les » corps qui auront été portés audit dépôt, » & ils ſeront tranſportés dans un ou plu- » ſieurs chars couverts de draps mortuai- » res, attelés de deux chevaux, allant » toujours au pas, au cimetiere commun » de l'arrondiſſement. Le conducteur du- » dit chariot ſe rendra d'abord au pre- » mier des dépôts de l'arrondiſſement qui » ſera ſur la route, & ira ſucceſſivement » à chacun des dépôts, & ledit chariot » ſera toujours accompagné d'un eccléſiaſtique ou deux au plus, qui ſeront » choiſis alternativement dans chaque pa- » roiſſe de l'arrondiſſement, & nommés » par les curés de chaque paroiſſe de l'ar- » rondiſſement; le chariot ſera précédé » d'autant de lanternes qu'il y aura de » dépôts dans l'arrondiſſement; & les

» porteurs d'icelles chargeront le chariot, » & aideront en route en cas d'accident; » ils feront en même temps les fossoyeurs » du cimetiere commun. 10°. Que cha- » que entrepôt où feront déposés les corps » en attendant qu'ils soient portés au ci- » metiere commun, sera un lieu fermé, » à la hauteur de six pieds au moins, » de murailles garnies au-dessus de bar- » reaux de fer de quatre pieds de haut » dans tout le pourtour, & terminé par » une voûte ouverte dans son sommet. » 11°. & 12°. *Ces deux articles contiennent* » *des détails de réglement relatifs aux dif-* » *férentes paroisses.* 13°. Que la dépense » à faire pour l'acquisition des terreins » & bâtimens qui devront servir aux » nouveaux cimetieres, sera supportée » par chaque paroisse du même arrondis- » sement, à proportion du nombre des » sépultures annuelles qu'elles peuvent » avoir, & au marc la livre de la somme » totale qui aura été employée aux dé- » penses susdites du cimetiere de leur » arrondissement. 14°. Que les paroisses de » chaque arrondissement seront tenues de » contribuer, dans la même proportion de » l'article précédent, à la dépense & en- » tretien, gages & appointemens, soit » des ecclésiastiques & luminaires, soit » du char, des chevaux, du concierge & » des fossoyeurs, soit du cimetiere com- » mun, soit du lieu du dépôt particulier » à aucune des paroisses de chaque ar- » rondissement, & généralement à toute » dépense commune, de quelque nature » qu'elle puisse être. 15°. Que pour sup- » porter lesdites charges, il sera payé, » par les héritiers ou les représentans les » défunts, à la fabrique de chaque pa- » roisse, un supplément de six livres par » chaque *enterrement* des grands orne- » mens, & de trois livres pour chacun » des autres, sauf ceux de charité & demi- » charité, pour raison desquels il ne sera » rien perçu, non plus que pour ceux » qui, en payant le double des frais or- » dinaires en tout genre, voudroient faire » porter directement les corps de leurs » parens au cimetiere commun, sans que » pour ce, l'on y puisse ouvrir aucune » fosse particuliere, s'il n'est préalable- » ment payé la somme de trois cents » livres qui sera employée aux dépenses » communes des paroisses de l'arrondis- » sement; & qu'il sera réservé à cet effet » un terrein de huit pieds au pourtour » intérieur des murailles de chaque ci- » metiere, dans lequel espace ne pourra » être ouverte aucune fosse commune. » 16°. Que la fosse commune de chacun » des huit cimetieres sera renouvellée au » plus tard trois fois dans l'année, & l'an- » cienne comblée, quand même elle ne » seroit pas remplie; savoir, une fois » depuis octobre jusqu'en avril, & deux » fois depuis le premier avril jusqu'au » premier octobre. 17°. Que l'ouverture » de la fosse générale sera couverte & fer- » mée par un assemblage de bois, sur » lequel sera attachée une grille de fer » fermant avec un cadenas. 18°. Défend » au concierge & à tous autres de planter » aucuns arbres ou arbrisseaux dans lesdits » cimetieres. » *V. l'art.* CIMETIERE. (*A. A.*)

ENTERRER LES FUTAILLES, (*Marin.*), c'est-à-dire, les mettre en partie, ou les enfoncer un peu dans le lest du vaisseau. (*Z*)

ENTÊTER, v. act. c'est, *en termes d'Epinglier*, attacher la tête à l'anse, de maniere qu'elle paroisse y avoir été soudée. Cela se fait dans le métier entre le poinçon & l'enclume. *Voyez* MÉTIER, POINÇON, ENCLUME, EPINGLE.

ENTHLASIS, s. f. (*Chirurgie.*) espece de fracture du crâne faite par instrument contondant, dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pieces avec dépression, & plusieurs fentes qui se croisent. Ce mot est Grec, ἔνθλασις, *collisio*, *infractio*, fracture à plusieurs pieces du verbe ἐνθλάω, *infringo*, je brise. *Voyez* TRÉPANER. (*Y*)

ENTHOUSIASME, s. m. (*Philos. & Belles-Lett.*) Nous n'avons point de définition de ce mot parfaitement satisfaisante: je crois cependant utile au progrès des beaux-arts qu'on en cherche la véritable significa- tion, & qu'on la fixe, s'il est possible. Communément on entend par *enthousiasme*, une espece de fureur qui s'empare de l'esprit & qui le maîtrise, qui enflamme l'imagination, l'éleve, & la rend féconde. C'est un transport, dit-on, qui fait dire ou

faire des choses extraordinaires & surprenantes: mais quelle est cette fureur & d'où naît-elle? quel est ce transport, & quelle est la cause qui le produit? C'est là, ce me semble, ce qu'il auroit été nécessaire de nous apprendre, & dont on a cependant paru s'occuper le moins.

Je crois d'abord que ce mouvement qui éleve l'esprit & qui échauffe l'imagination, n'est rien moins qu'une *fureur*. Cette dénomination impropre a été trouvée de *sang-froid*, pour exprimer une cause dont les effets (quand on est dans cet état paisible) ne sauroient manquer de paroître fort extraordinaires. On a cru qu'un homme devoit être tout-à-fait hors de lui-même, pour pouvoir produire des choses qui mettoient réellement hors d'eux-mêmes ceux qui les voyoient ou qui les entendoient: ajoutez à cette premiere idée l'*enthousiasme* feint ou vrai des prêtres du paganisme, que la charlatanerie les engageoit à charger de grimace & de contorsion, & vous trouverez l'origine de cette fausse dénomination. Le peuple avoit appellé ce dernier enthousiasme, *fureur prophétique*; & les pédans de l'antiquité (autre partie du peuple peut-être encore plus bornée que la premiere) donnerent à leur tour à la verve des poëtes, dont il n'est pas donné aux esprits froids de pénétrer la cause, le nom superbe de *fureur poétique*.

Les poëtes flattés qu'on les crût des êtres inspirés, n'eurent garde de détromper la multitude; ils assurerent dans leurs vers, au contraire, qu'ils l'étoient en effet; & peut-être le crurent-ils de bonne foi eux-mêmes.

Voilà donc la fureur poétique établie dans le monde comme un rayon de lumiere transcendante, comme une émanation sublime d'en haut, enfin comme une inspiration divine. Toutes ces expressions en Grece & à Rome étoient synonymes aux mots dont nous avons formé en François celui d'*enthousiasme*.

Mais la fureur n'est qu'un accès violent de folie, & la folie est une absence ou un égarement de la raison; ainsi lorsqu'on a défini l'enthousiasme, *une fureur, un transport*, c'est comme si l'on avoit dit qu'il est un *redoublement de folie*, par conséquent incompatible pour jamais avec la raison. C'est la raison seule cependant qui le fait naître; il est un feu pur qu'elle allume dans les momens de sa plus grande supériorité. Il fut toujours de toutes ses opérations la plus prompte, la plus animée. Il suppose une multitude infinie de combinaisons précédentes, qui n'ont pu se faire qu'avec elle & par elle. Il est, si on ose le dire, le chef-d'œuvre de la raison. Comment peut-on le définir comme on définiroit un accès de folie?

Je suppose que, sans vous y être attendu, vous voyiez dans son plus beau jour un excellent tableau. Une surprise subite vous arrête, vous éprouvez une émotion générale, vos regards comme absorbés restent dans une sorte d'immobilité, votre ame entiere se rassemble sur une foule d'objets qui l'occupent à la fois; mais bientôt rendue à son activité, elle parcourt les différentes parties du tout qui l'avoit frappée, sa chaleur se communique à vos sens, vos yeux lui obéissent & la préviennent: un feu vif les anime; vous appercevez, vous détaillez, vous comparez les attitudes, les contrastes, les coups de lumiere, les traits des personnages, leurs passions, le choix de l'action représentée, l'adresse, la force, la hardiesse du pinceau; & remarquez que votre attention, votre surprise, votre émotion, votre chaleur seront dans cette circonstance plus ou moins vives, selon le différent degré de connoissances antérieures que vous aurez acquis, & le plus ou le moins de goût, de délicatesse, d'esprit, de sensibilité, de jugement, que vous aurez reçu de la nature.

Or, ce que vous éprouvez dans ce moment est une image (imparfaite à la vérité, mais suffisante pour éclaircir mon idée) de ce qui se passe dans l'ame de l'homme de génie, lorsque la raison, par une opération rapide, lui présente un tableau frappant & nouveau qui l'arrête, l'émeut, le ravit, & l'absorbe.

Observez que je parle ici de l'ame d'un homme de génie; parce que j'entends par le mot *génie*, l'aptitude naturelle à recevoir, à sentir, à rendre les impressions du tableau supposé. Je le regarde comme le pinceau du peintre, qui trace les figures

ſur la toile, qui les crée en effet, mais qui eſt toujours guidé par des inſpirations précédentes. Dans les livres, comme dans la converſation, on commence à partir du pinceau, comme s'il étoit le premier moteur. Le ſtyle figuré chez des peuples inſtruits, tels que le nôtre, devient inſenſiblement le ſtyle ordinaire; & c'eſt par cette raiſon que le mot *génie*, qui ne déſigne que l'inſtrument indiſpenſable pour produire, a été ſucceſſivement employé pour exprimer la cauſe qui produit.

Obſervez encore que je n'ai point employé le mot *imagination*, qu'on croit communément la ſource unique de l'*enthouſiaſme*; parce que je ne la vois dans mon hypotheſe que comme une des cauſes ſecondes, & telle (pour m'aider encore d'une comparaiſon priſe de la peinture), telle, dis-je, qu'eſt la toile ſous la main du peintre. L'imagination reçoit le deſſein rapide du tableau qui eſt préſenté à l'ame, & c'eſt ſur cette premiere eſquiſſe que le génie diſtribue les couleurs.

Je parle enfin, dans la définition que je propoſe, d'un tableau nouveau; car il ne s'agit point ici d'une opération froide & commune de la mémoire. Il n'eſt point d'homme à qui elle ne rappelle ſouvent les différens objets qu'il a déjà vus: mais ce ne ſont là que de foibles eſquiſſes qui paſſent devant ſon entendement, comme des ombres légeres, ſans ſurprendre, affecter, ou émouvoir ſon ame, ne ſuppoſent que quelques ſenſations déjà éprouvées, & point de combinaiſons précédentes. Ce n'eſt là peut-être qu'un des apanages de l'inſtinct; j'entends développer ici un des plus beaux privileges de la raiſon.

Il s'agit donc d'un tableau qui n'a point encore été vu, d'un tableau que la raiſon vient de créer, d'une image toute de feu qu'elle préſente tout-à-coup à une ame vive, exercée, & délicate; l'émotion qui la ſaiſit eſt en proportion de ſa vivacité, de ſes connoiſſances, de ſa délicateſſe.

Or, il eſt dans la nature que l'ame n'éprouve point de ſentiment, ſans former le deſir prompt & vif de l'exprimer; tous ſes mouvemens ne ſont qu'une ſucceſſion continue de ſentimens & d'expreſſions; elle eſt comme le cœur, dont le jeu machinal eſt de s'ouvrir ſans ceſſe pour recevoir & pour rendre: il faut donc qu'à l'aſpect ſubit de ce tableau frappant qui occupe l'ame, elle cherche à répandre au dehors l'impreſſion vive qu'il fait ſur elle. L'impulſion qui l'a ébranlée, qui la remplit, & qui l'entraîne, eſt telle que tout lui cede, & qu'elle eſt le ſentiment prédominant. Ainſi, ſans que rien puiſſe le diſtraire ou l'arrêter, le peintre ſaiſit ſon pinceau, & la toile ſe colore, les figures s'arrangent, les morts revivent; le ciſeau eſt déjà dans la main du ſculpteur, & le marbre s'anime; les vers coulent de la plume du poëte, & le théatre s'embellit de mille actions nouvelles qui nous intéreſſent & nous étonnent; le muſicien monte ſa lyre, & l'orcheſtre remplit les airs d'une harmonie ſublime; un ſpectacle inconnu, que le génie de Quinault a créé, & qu'elle embellit, ouvre une carriere brillante aux arts divers qu'il raſſemble; des maſures dégoûtantes diſparoiſſent, & la ſuperbe façade du Louvre s'éleve; des jardins réguliers & magnifiques prennent la place d'un terrein aride, ou d'un marais empoiſonné; une éloquence noble & mâle, des accens dignes de l'homme font retentir le barreau, nos tribunes, nos chaires; la face de la France change ainſi rapidement comme une belle décoration de théatre; les noms des Corneille, des Moliere, des Quinault, des Lully, des Lebrun, des Boſſuet, des Perrault, des le Nôtre, volent de bouche en bouche, & l'Europe entiere les répete & les admire: ils ſont déſormais des monumens immuables de la gloire de notre nation & de l'humanité.

L'*enthouſiaſme* eſt donc ce mouvement impétueux, dont l'eſſor donne la vie à tous les chef-d'œuvres des arts, & ce mouvement eſt toujours produit par une opération de la raiſon auſſi prompte que ſublime. En effet, que de connoiſſances précédentes ne ſuppoſe-t-il pas! que de combinaiſons l'inſtruction ne doit-elle pas avoir occaſionées! que d'études antérieures n'eſt-il pas néceſſaire d'avoir faites! de combien de manieres ne faut-il pas que la raiſon ſe ſoit exercée, pour pouvoir créer tout-à-coup un grand tableau auquel rien ne manque, & qui paroît toujours

à

à l'homme de *génie*, à qui il sert de modele, bien supérieur à celui que son *enthousiasme* lui fait produire ! D'après ces réflexions puisées dans une métaphysique peu abstraite, & que je crois fort certaine, j'oserois définir l'enthousiasme *une émotion vive de l'ame à l'aspect d'un tableau* NEUF *& bien ordonné qui la frappe, & que la raison lui présente.*

Cette émotion, moins vive à la vérité, mais du même caractere, se fait sentir à tous ceux qui sont à portée de jouir des diverses productions des beaux-arts. On ne voit point sans *enthousiasme* une tragédie intéressante, un bel opéra, un excellent morceau de peinture, un magnifique édifice, *&c.* : ainsi la définition que je propose paroît convenir également, & à l'*enthousiasme* qui produit, & à l'*enthousiasme* qui admire.

Je crains peu d'objections de la part de ceux que l'expérience peut avoir éclairés, sur le point que je traite ; mais ce tableau spirituel, cette opération rapide de la raison, cet accord mutuel entre l'ame & les sens duquel naît l'expression prompte des impressions qu'elle a reçues, paroîtront chimériques peut-être à ces esprits froids, qui se souviennent toujours, & qui ne créeront jamais.

Pourquoi, diront-ils, dénaturer les choses ? à quoi bon des systêmes nouveaux ? On a cru jusqu'ici l'*enthousiasme* une espece de fureur, l'idée reçue vaut bien la nouvelle ; & quand l'ancienne seroit une erreur, quel désavantage en résulteroit-il pour les arts ? Les grands poëtes, les bons peintres, les musiciens excellens qu'on a crus & qui se sont crus eux-mêmes des gens inspirés, ont été aussi loin sans tant de métaphysique : on refroidit l'esprit, on affoiblit le génie par ces recherches incertaines ou au moins inutiles des causes ; contentons-nous des effets. Nous savons que les gens de *génie* créent ; que nous importe de savoir comment ? Quand on aura découvert que la raison est le premier moteur des opérations de leur ame, & non l'imagination, qu'on en a crue chargée jusqu'à présent, pense-t-on qu'on donnera du *génie* ou du *talent* à ceux à qui la nature aura refusé un don si rare ?

A ces objections générales je répondrai, 1°. qu'il n'est point d'erreur dans les arts, de quelque nature qu'elle soit, qu'il ne paroisse évidemment utile de détruire.

2°. Que celle dont il s'agit est infiniment préjudiciable aux artistes & aux arts.

3°. Que c'est applanir des roues qui sont encore assez difficiles, que de chercher, de trouver, d'établir les premiers principes. Les regles n'ont été faites que sur le méchanisme des arts ; & en paroissant les gêner, elles les ont guidés jusqu'au point heureux où nous les voyons aujourd'hui. Que s'il est possible de porter des lumieres nouvelles sur leur partie purement spirituelle, sur le principe moteur duquel dérivent toutes leurs opérations, elles deviendront dès-lors aussi sûres que faciles. Il en est des arts comme de la navigation ; on ne couroit les mers qu'en tâtonnant avant la découverte de la boussole.

4°. Ne craignons point d'affoiblir l'esprit, ou de refroidir le génie en les éclairant. Si tout ce que nous admirons dans les productions des arts est l'ouvrage de la raison, cette découverte élévera l'ame de l'artiste, en lui donnant une opinion plus glorieuse encore de l'excellence de son être ; & de cette élévation attendez de nouveaux miracles, sans en craindre un plus grand orgueil. La vanité n'est le grand ressort que des petites ames ; le génie en suppose toujours une supérieure.

5°. Les mots d'*imagination*, de *génie*, d'*esprit*, de *talent*, ne sont que des termes trouvés pour exprimer les différentes opérations de la raison : il en est d'eux à peu près comme des divinités inférieures du paganisme : elles n'étoient aux yeux des sages, que des noms commodes pour exprimer les divers attributs d'un Dieu unique ; l'ignorance seule de la multitude leur fit partager les honneurs de la divinité.

6°. Si l'*enthousiasme*, à qui seul nous sommes redevables des belles productions des arts, n'est dû qu'à la raison comme cause premiere ; si c'est à ce rayon de lumiere plus ou moins brillant, à cette émanation plus ou moins grande d'un Etre suprême, qu'il faut rapporter constamment les prodiges qui sortent des mains de l'humanité, dès-lors tous les préjugés nuisibles

à la gloire des beaux-arts font pour jamais détruits, & les artiftes triomphent. On pourra déformais être poëte excellent, fans ceffer de paffer pour un homme fage; un muficien fera fublime, fans qu'il foit indifpenfablement réputé pour fou. On ne regardera plus les hommes les plus rares comme des individus prefqu'inutiles, peut-être même s'imaginera-t-on un jour qu'ils peuvent penfer, vivre, agir comme le refte des hommes. Ils auront alors plus d'encouragement à efpérer, & moins de dégoûts à foutenir. Ces têtes légeres, orgueilleufes & bruyantes, ces automates lourds & dédaigneux qui décident en maîtres dans la fociété, feront peut-être à la fin perfuadés qu'un artifte, qu'un homme de lettres tiennent dans l'ordre des chofes un rang fupérieur à celui d'un intendant qui les a fubjugués & qui les ruine, d'un vil complaifant qui les amufe & qui les joue, d'un caiffier qui leur refufe leur argent pour le faire valoir à fon profit, même d'un fecretaire qui fait mal leur befogne, & très-adroitement fa fortune.

Au refte, foit que la vérité triomphe enfin de l'erreur, foit que le préjugé plus puiffant demeure le tyran perpétuel des opinions contemporaines, que nos illuftres modernes fe confolent & fe raffurent : les ouvrages du dernier fiecle font regardés maintenant fans contradiction, comme des chef-d'œuvres de la raifon humaine, & il n'eft pas à craindre qu'on ofe prétendre qu'ils ont été faits fans *enthoufiafme* : tel fera le fort, dans le fiecle prochain, de tous ces divers monumens glorieux aux arts & à la patrie, qui s'élevent fous nos yeux. La multitude en eft frappée, il eft vrai, fans les apprécier; les demi-connoiffeurs les difcutent fans les fentir : on s'en occupe moins long-temps aujourd'hui que d'une parodie fans efprit, dont on n'a pas honte de rire : qu'importe, en feront-ils moins un jour l'école & l'admiration de tous les efprits & de tous les âges ?

Mais la définition que je propofe convient-elle à toute forte d'*enthoufiafme* & à toutes les efpeces de talens ? Quel eft le tableau, dira-t-on peut-être, que la raifon peut offrir à peindre à l'art du muficien ? Il ne s'agit là que d'un arrangement géométrique de tons, *&c.* L'éloquence d'ailleurs eft fublime fans *enthoufiafme*, & il faut fupprimer de cet article tout ce qui a été dit des orateurs du fiecle dernier.

Je répons, 1°. qu'il n'exifte point de mufique digne de ce nom, qui n'ait peint une ou plufieurs images : fon but eft d'émouvoir par l'expreffion, & il n'y a point d'expreffion fans peinture. *Voyez* la queftion plus au long aux *art.* EXPRESSION, MUSIQUE, OPÉRA.

2°. Mettre en doute l'*enthoufiafme* de l'orateur, c'eft vouloir faire douter de l'exiftence de l'éloquence même, dont l'objet unique eft de l'infpirer. Ce difcours qui vous émeut, qui vous intéreffe ou qui vous révolte; ces détails, ces images fucceffives qui vous attachent, qui ouvrent votre cœur d'une maniere infenfible à celui des fentimens que l'on veut vous infpirer, tout cela n'eft & ne peut être que l'effet de l'émotion vive qui a précédé dans l'ame de l'orateur celle qui fe gliffe dans la vôtre. On fait une déclamation, une harangue, peut-être même un difcours académique fans *enthoufiafme* ; mais ce n'eft que de lui qu'on peut attendre un bon fermon, un plaidoyer tranfcendant, une oraifon funebre qui arrache des larmes. *Voyez* ELOCUTION.

Je finis cet article par quelques obfervations utiles aux vrais talens, & que je fupplie tous ceux qui s'érigent en juges fouverains des arts de me permettre.

Sans *enthoufiafme* point de création, & fans création les artiftes & les arts rampent dans la foule des chofes communes. Ce ne font plus que de froides copies retournées de mille petites façons différentes : les hommes difparoiffent ; on ne trouve plus à leur place que des finges & des perroquets.

J'ai dit plus haut qu'il y a deux fortes d'*enthoufiafme* ; l'un qui produit, l'autre qui admire : celui-ci eft toujours la fuite & le falaire du premier, & la preuve certaine qu'il a été un *enthoufiafme* véritable.

Il y a donc de faux *enthoufiafmes*. Un homme peut fe croire des talens, du génie, & n'avoir que des réminifcences, une facilité malheureufe, & un penchant

ridicule, qui en est presque toujours la suite, pour tel genre ou tel art.

Il n'est point d'*enthousiasme* sans génie, c'est le nom qu'on a donné à la raison au moment qu'elle le produit; ni sans talens, autre nom qu'on a donné à l'aptitude naturelle de l'ame à recevoir l'*enthousiasme* & à le rendre. *Voyez* GÉNIE, TALENS.

L'*enthousiasme* plonge les hommes privilégiés qui en sont susceptibles, dans un oubli presque continuel de tout ce qui est étranger aux arts qu'ils professent. Toute leur conduite est en général si peu ressemblante avec ce que nous regardons comme les manieres d'être, adoptées dans la société, qu'on se trouve porté, presque sans le vouloir, à les regarder comme des especes singulieres; ce n'est rien moins qu'à la raison qu'on attribue ce qu'on appelle leurs *bisarreries* ou leurs *écarts*, de là tous les préjugés établis, & que l'instruction a bien de la peine à détruire. Mais a-t-on vu encore quelque espece d'hommes parfaite? en trouve-t-on beaucoup qui portent une raison supérieure dans plusieurs genres? qu'il nous suffise de dire qu'on rencontre communément dans les vrais talens une bonne foi comme naturelle, une franchise de caractere, & sur-tout l'antipathie la plus décidée pour tout ce qui a l'air d'intrigue, d'artifice, de cabale. Pense-t-on que ce soit là un des moindres ouvrages de la raison? Aussi lorsque vous verrez un homme de lettres, un peintre, un musicien souple, rampant, fertile en détours, adroit courtisan, ne cherchez point chez lui ce que nous appellons le *vrai talent*. Peut-être aura-t-il des succès: il en est de passagers que la cabale procure. Ne soyez point surpris de le voir envahir toutes les places de son état, & celles même qui paroissent lui être le plus étrangeres; il a la sorte de mérite qui les donne: mais un nom illustre, une gloire pure & durable, cette considération flatteuse, apanage honorable des talens distingués, ne seront jamais son partage. La charlatanerie trompe les sots, entraîne la multitude, éblouit les grands; mais elle ne donne que des jouissances de peu de durée. Pour produire des ouvrages qui restent, pour acquérir une gloire que la postérité confirme, il faut des ouvrages & des succès qui résistent aux efforts du temps, & à l'examen des sages; il faut avoir senti un *enthousiasme* vrai, & l'avoir fait passer dans tous les esprits; il faut que le temps l'entretienne, & que la réflexion, loin de l'éteindre, le justifie.

Il est de la nature de l'*enthousiasme* de se communiquer & de se reproduire; c'est une flamme vive qui gagne de proche en proche, qui se nourrit de son propre feu, & qui, loin de s'affoiblir en s'étendant, prend de nouvelles forces à mesure qu'elle se répand & se communique.

Je suppose le public assemblé pour voir la représentation d'un excellent ouvrage; la toile se leve, les acteurs paroissent, l'action marche, un transport général interrompt tout-à-coup le spectacle; c'est l'*enthousiasme* qui se fait sentir, il augmente par degrés, il passe de l'ame des acteurs dans celle des spectateurs; & remarquez qu'à mesure que ceux-ci s'échauffent, le jeu des premiers devient plus animé; leur feu mutuel est comme une balle de paume que l'adresse vive & rapide des joueurs se renvoie; c'est là où nous devons toujours être surs d'avoir du plaisir en proportion de la sensibilité que nous montrons pour celui qu'on nous donne.

Dans ces spectacles magnifiques, au contraire, que le zele le plus ardent prépare, mais où le respect lie les mains, vous éprouvez une espece de langueur à peu près vers le milieu de la représentation; elle augmente par degrés jusqu'à la fin, & il est rare que l'ouvrage le plus fait pour émouvoir ne vous laisse pas dans un état tranquille. La cause de cette sorte de phénomene est dans l'ame de l'acteur & du spectateur. On ne verra jamais de représentation parfaite, sans cette chaleur mutuelle qui entretient la vivacité de celui qui représente, & le charme de ceux qui l'écoutent; c'est un méchanisme constant établi par la nature. L'*enthousiasme* de ce genre le plus vif s'éteint, s'il ne se communique.

Il y a en nous une analogie secrete entre ce que nous pouvons produire & ce que nous avons appris. La raison d'un homme de *génie* décompose les différentes idées

qu'elle a reçues, se les rend propres, & en forme un tout, qui, s'il est permis de s'exprimer ainsi, prend toujours une physionomie qui lui est propre : plus il acquiert de connoissances, plus il a rassemblé d'idées ; & plus ses momens d'*enthousiasme* sont fréquens, plus les tableaux que la raison présente à son ame sont hardis, nobles, extraordinaires, *&c.*

Ce n'est donc que par une étude assidue & profonde de la nature, des passions, des chef-d'œuvres des arts, qu'on peut développer, nourrir, réchauffer, étendre le *génie.* On pourroit le comparer à ces grands fleuves, qui ne paroissent à leur source que de foibles ruisseaux : ils coulent, serpentent, s'étendent ; & les torrens des montagnes, les rivieres des plaines se mêlent à leur cours, grossissent leurs eaux, ne font qu'un seul tout avec elles : ce n'est plus alors un léger murmure, c'est un bruit imposant qu'ils excitent ; ils roulent majestueusement leurs flots dans le sein de l'océan, après avoir enrichi les terres heureuses qui ont été arrosées. Voilà l'examen philosophique de l'*enthousiasme* ; voyez à l'*article* ECLECTISME un abrégé historique de quelques-uns de ses effets. (*B*)

ENTHOUSIASTE, s. m. (*Philos. & Beaux-Arts.*) personne qui est dans l'enthousiasme. *Voyez* ENTHOUSIASME.

Ce mot, séparé du sens qu'on lui donne dans les beaux-arts, se prend souvent en mauvaise part pour désigner un fanatique. *Voyez* FANATIQUE. (*G*)

* ENTHOUSIASTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) nom d'anciens sectaires, les mêmes que ceux qui ont été appellés *Massaliens*, *Enchites*. On leur avoit donné ce nom, à ce que dit Théodoret, parce qu'étant agités du démon, ils croyoient avoir de véritables inspirations. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Enthousiastes* aux Anabaptistes, aux Quakers ou Trembleurs, qui se croient remplis d'une inspiration divine, & soutiennent que la sainte Ecriture doit être expliquée par les lumieres de cette inspiration. *Voyez* QUAKER, *&c.* (*G*)

* ENTHRONISTIQUE, adject. pris subst. (*Hist. eccl.*) somme d'argent déterminée que les ecclésiastiques du premier ordre étoient obligés de payer pour être installés.

ENTHYMEME, s. m. (*Logique.*) est un argument qui ne comprend que deux propositions, l'antécédent, & le conséquent qu'on en tire. Il faut cependant observer que c'est un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression, parce qu'on y supprime quelqu'une des propositions, comme trop claire & trop connue, & comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui on parle. Cette maniere d'argument est si commune dans les discours & dans les écrits, qu'il est rare, au contraire, qu'on y exprime toutes les propositions. L'esprit humain est flatté qu'on lui laisse quelque chose à suppléer ; sa vanité est satisfaite qu'on se remette de quelque chose à son intelligence : d'ailleurs, la suppression d'une proposition, assez claire pour être supposée, en abrégeant le discours, le rend plus fort & plus vif. Il est certain, par exemple, que si de ce vers de la Médée d'Ovide, qui contient un *enthymeme* très-élégant,

Servare potui, perdere an possim rogas ?

on en avoit fait un argument en forme, toute la grace en seroit ôtée : & la raison en est, que comme une des principales beautés d'un discours est d'être plein de sens, & de donner occasion à l'esprit de former une pensée plus étendue que n'est l'expression, c'en est au contraire un des plus grands défauts d'être vuide de sens, & de renfermer peu de pensées ; ce qui est presque inévitable dans les syllogismes philosophiques, où la même pensée est pesamment renfermée dans trois propositions. C'est ce qui rend ces sortes d'argumens si rares dans le commerce des hommes ; parce que, sans même y faire réflexion, on s'éloigne de ce qui ennuie, & l'on se réduit à ce qui est précisément nécessairement pour se faire entendre.

Il arrive aussi quelquefois que l'on renferme les deux propositions de l'*enthymeme* dans une seule proposition, qu'Aristote appelle pour ce sujet *sentence enthymémat*

tique. Tel eſt ce vers qu'il cite lui-même d'Euridipe, ſi je ne me trompe :

Mortel, ne garde pas une haine immortelle.

Tel eſt encore ce vers de Racine :

Mortelle, ſubiſſez le ſort d'une mortelle.

Voyez LOGIQUE, SYLLOGISME. *Article de M.* FORMEY.

* ENTICHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) eſt le nom qu'on a donné à certains ſectateurs de Simon le Magicien, dans le premier ſiecle. Ils célebroient des ſacrifices abominables, dont la pudeur défend de rapporter la matiere & les circonſtances. (*G*)

ENTIENGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) oiſeau d'Afrique qui ſe trouve dans le royaume de Congo, & dont la peau eſt de différentes couleurs & mouchetée. On raconte, entr'autres merveilles de cet oiſeau, que lorſqu'il poſe le pied à terre il meurt auſſi-tôt : ce qui fait qu'il vole d'arbre en arbre, ou ſe ſoutient dans l'air. Il eſt environné de petits animaux noirs, que les habitans du pays nomment *embis* ou *embas*, qui l'accompagnent comme des ſatellites quand il vole : on prétend qu'il y en a dix qui le précedent, & autant qui le ſuivent. Sa peau eſt regardée comme une choſe ſi précieuſe, qu'il n'eſt permis d'en porter qu'au roi, & aux princes à qui il accorde cette prérogative. Les autres rois du pays, tels que ceux de Loango, Cacongo & Goy, envoient des ambaſſades ſolemnelles à celui de Congo, pour en obtenir des peaux de cet oiſeau. Hubner, *Dictionn. univ.*

ENTIER, adj. (*Géométrie.*) Nombre *entier*. *Voyez* NOMBRE.

ENTIER, adj. (*Manege.*) Un cheval eſt dit *entier*, lorſque, parfaitement réſolu & déterminé en avant & par le droit, il peche par le défaut d'une franchiſe abſolue, en refuſant de tourner à l'une ou à l'autre main, ou à toutes les deux enſemble.

Quelques auteurs ont cherché dans le plus ou le moins d'obſtination de l'animal, les raiſons d'une diſtinction qu'ils ont faite, mais qui n'a pas été généralement adoptée : ils fondent en effet la différence qu'ils nous propoſent, ſur la réſiſtance que le cheval oppoſe au cavalier qui le ſollicite à l'action dont il s'agit. Si l'animal obéit enfin, & cede à la force, ils le nomment *entier* ; mais s'il ne peut être vaincu, s'il perſiſte dans ſa déſobéiſſance, s'il ſe précipite en avant, ou du côté oppoſé à celui ſur lequel on veut le mouvoir, ils le déclarent *rétif ſur les voltes.*

Je ne prévois point les avantages que nous pourrions tirer de la conſidération de ces dénominations diverſes ; & il ſeroit aſſez ſuperflu d'élever ici une diſpute de mots. Que l'opiniâtreté du cheval ſoit plus ou moins invincible, le vice étant toujours le même, il nous ſera ſans doute plus utile d'en rechercher les cauſes, & d'examiner quels peuvent être les moyens de l'en corriger.

En général, tous les chevaux ſe portent plus naturellement & plus volontiers à la main gauche qu'à la main droite. Les uns ont attribué cette inclination & cette facilité, à la ſituation du poulain dans le ventre de la mere ; ils ont prétendu qu'il y eſt entiérement plié du côté gauche : les autres ont ſoutenu que le cheval, ſe couchant le plus ſouvent ſur le côté droit, contracte l'habitude de plier le col & la tête à la main oppoſée. Il me paroît plus ſimple de rapporter la plus grande liberté dont il eſt queſtion, à l'habitude dans laquelle ſont les palefreniers d'aborder & d'approcher l'animal du côté gauche dans toutes les occaſions, ſoit qu'il s'agiſſe de l'attacher, de le brider, de le ſeller, ou de lui diſtribuer le fourrage : ainſi toutes ces raiſons ſont ſuffiſantes pour nous autoriſer à penſer que, s'il lui eſt plus libre de tourner à cette main, il ne doit la franchiſe qu'il témoigne à cet égard, qu'aux ſoins que nous avons de la favoriſer nous-mêmes. Une des plus fortes preuves qu'on en puiſſe donner encore, eſt la rareté des chevaux qui ont plus de pente à ſe porter ſur la main droite : il en eſt néanmoins, & l'expérience nous a appris que ceux-ci ſont d'une nature plus rebelle ; il faut beaucoup de temps & de patience pour les réduire & pour les ſoumettre.

Lorsque la résistance du cheval *entier* provient d'une douleur ou d'une foiblesse occasionée par quelques maux qui affectent quelques parties, les ressources de l'art sont impuissantes, à moins qu'on ne puisse rendre à ces mêmes parties leur intégrité & leur force : ainsi dans un cas où un accident à un pied, à une épaule, à une jambe, l'obligera à refuser de se prêter sur le côté sensible, & où un effort de reins, une courbe, des éparvins, &c. l'empêchant de s'appuyer sans crainte sur les jarrets, le porteront à redouter l'action de tourner dans le sens où il ne pourroit que souffrir, il est aisé de concevoir que la premiere tentative à laquelle on doit se livrer, est celle qui tendra à la cure & à la guérison des unes ou des autres de ces maladies. J'avoue qu'il est cependant des moyens de soulager les parties souffrantes, & de diminuer le poids dont elles doivent être chargées dans les mouvemens divers qu'on imprime à l'animal ; mais tout cheval, dans lequel de pareils défauts subsistent, ne peut jamais jouir de cette facilité, d'où dépendent, & son exacte obéissance, & la grace & la justesse de son exécution.

Quoiqu'il soit certain que tous les chevaux ne naissent pas avec une même disposition dans les membres, une même souplesse, une même aptitude & une même inclination, il en est très-peu qui soient naturellement *entiers*. Ils n'acquierent ce vice que conséquemment à de mauvaises leçons ; & il suffiroit d'envisager les actions de la plupart de ceux qui les exercent, pour en dévoiler les causes les plus ordinaires, & de pratiquer le contraire de ces mêmes actions, pour en distraire l'animal.

Notre premiere attention, quand il s'agit de commencer à gagner le consentement des poulains, ainsi que des chevaux faits, doit être de les déterminer en avant, insensiblement & avec douceur : lorsqu'ils seront habitués à suivre les lignes droites, sur lesquelles nous les faisons cheminer, & qu'ils seront accoutumés aux objets qu'ils peuvent rencontrer sur ces mêmes lignes, nous pourrons les en détourner légérement ; c'est-à-dire, non en les portant tout-à-coup sur une autre ligne droite, mais en attirant peu à peu leurs épaules, ou en dedans, ou en dehors, si rien ne nous gêne, de celles qu'ils décrivoient ; de maniere qu'ils en tracent une diagonale, sur laquelle nous les maintiendrons quelque temps, pour leur en faire reprendre toujours de nouvelles. On doit remarquer qu'en en usant ainsi, nous leur suggérerons, sans les révolter par des mouvemens forcés, & sans qu'ils s'en apperçoivent, une action directement opposée à celle des chevaux *entiers*, qui ne se défendent & ne se soustraient aux effets de notre main, qu'en refusant de s'élargir du derriere, & qu'en roidissant & en présentant la croupe dans le sens où nous voudrions mouvoir leur avant-main. De cette leçon sur les diagonales, on revient à celles par lesquelles nous avons débuté : à celles-ci on substitue d'autres lignes droites, sur lesquelles on entre en tournant à moitié l'animal : enfin, on le travaille sur les cercles larges, que l'on resserre toujours par gradation, selon son plus ou moins de souplesse & de volonté, & l'on parvient, par ce moyen, à le rendre également libre & obéissant à toutes mains. Mais si, d'une part, cette distribution variée du terrein dégage le cheval de toute contrainte, & accroît sans cesse en lui la facilité d'exécuter, il faut néceſſairement que, de l'autre, le cavalier, par la précipitation & la finesse avec laquelle il agira, obvie à la trop grande sujétion & à la surprise, qui ne naissent que trop souvent des aides fortes & précipitées ; car l'action violente de la main & des jambes est une des principales sources de l'obstination de l'animal : une impression subite sur les barres l'étonne & le blesse ; la tension forcée & continuée de la rêne, jusqu'au moment où il devroit se rendre, l'engage plutôt à se roidir contre la main, qu'à en reconnoître le pouvoir. Il est donc de la derniere importance que le cavalier, tenant les rênes séparées dans l'une & l'autre de ses mains, attire la tête sur le côté où il se propose de le tourner, non dans un seul & même temps, & par un seul & même

mouvement ; mais en l'y incitant imperceptiblement & à diverses reprises ; c'est-à-dire, en diminuant le premier effort suivi & augmenté de la main, & en revenant successivement à ce même point d'effort, qui ne doit nullement être contredit par aucun effet de la rêne opposée, puisque cet effet ne tendroit qu'à détruire celui de la rêne qui est chargée d'opérer.

Les actions des jambes ne contribuent pas moins à susciter la révolte du cheval & à le confirmer, quand elles sont faites mal-à-propos, sans besoin, ou avec trop de dureté & de rigueur. 1°. Bien-loin d'aider l'animal, elles hâteront ses désordres, & les lui suggéreront, lorsqu'elles s'effectueront sur l'arriere-main, de maniere à le déterminer dans le sens où le cavalier veut mouvoir l'épaule : ce qui arriveroit, par exemple, si la jambe gauche étoit approchée du corps, lorsque la rêne droite est tirée & éloignée du corps du cheval, dans l'intention de le tourner de ce même côté, *&c.* : car, en ce cas, le port de la croupe à droite seroit le résultat de l'appui de cette jambe ; & il est incontestable que l'animal ne peut obéir à la main qui le tourne, que son extrêmité postérieure ne soit sollicitée du côté contraire. Si, en second lieu, quoique nous trouvions dans la soumission de l'animal des raisons de ne point recourir à d'autre puissance que celle de notre main, nous nous servons indifféremment de la jambe ; car, que ne peuvent pas la routine & l'habitude ? ou si l'aide qui en partira est violente & peu modérée, il n'est pas douteux que ces mouvements inutiles & indiscrets feront naître dans le cheval une crainte capable de lui inspirer à la fin la haine & l'aversion de la volte : ainsi, en résumant en peu de mots tous les détails dans lesquels je viens d'entrer, pour indiquer les voies de résoudre l'animal aux deux mains, on verra que l'on ne doit, dans presque toutes les circonstances, accuser de son irrésolution, 1°. que la force & la dureté de la main du cavalier ; 2°. la fausse application ou la rigueur des aides qu'il a employées ; 3°. le peu d'attention qu'il a eu de faire passer insensiblement le cheval d'une action aisée à une action plus difficile, en diversifiant ses leçons, & en lui faisant parcourir différentes lignes ; 4°. l'ignorance avec laquelle il a exigé de lui, en le retrécissant & en le tournant, pour ainsi dire, de côté & d'autre sur lui-même, des mouvemens dont il ne peut être vraiment & franchement susceptible, qu'autant qu'il a été en quelque façon assoupli, *&c.*

Les mêmes regles prescrites pour prévenir le défaut dont il s'agit, doivent être mises en usage pour y remédier, eu égard aux chevaux qui l'ont contracté : j'ajouterai néanmoins ici quelques réflexions.

Il faut, lorsqu'on se propose de combattre ce vice, tâcher de reconnoître d'où il procede, & étudier le caractere de l'animal : les meilleurs moyens de le vaincre, sont ceux qui sont les moins contraires à son naturel : on ne risque rien de le ramener par la douceur ; on risque tout lorsqu'on tente de le subjuguer par les châtimens : s'il est mélancolique & flegmatique, il perd le courage & la vigueur ; s'il est colere, s'il est actif, il se désespere. Il s'agit donc de réformer avec patience la mauvaise habitude qu'il a prise, & de se persuader sur-tout que son obstination augmente toujours par la nôtre. On doit encore éviter de lui suggérer le desir de se défendre : travaillons-le d'abord par le droit, & sur le côté où il est libre ; la facilité de cette main pourvoira à celle de l'autre, & nous l'attirerons, avec le temps, sur celle à laquelle il refuse d'obéir : plions-le dans une seule & même place à cette même main ; tirons l'encolure de cet état de roideur dans lequel elle peut être ; préférons les leçons du pas dans lesquelles il nous est plus aisé de dominer le cheval & de fortifier sa mémoire ; contraignons-le, en un mot, de perdre jusqu'au moindre souvenir de ses déréglemens, par la voie des caresses ; & enfin, si nous y sommes forcés, par des moyens rigoureux, dont l'usage ne devroit néanmoins appartenir qu'à de véritables maîtres. (*e*)

ENTIERCEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) terme de coutume qui signifie *enlévement d'une chose mobiliere & mise en main tierce*,

ainsi que le dit Dumoulin sur l'*art.* 454 de la coutume d'Orléans.

Cet usage est fort ancien ; car on trouve dans les loix saliques & ripuaires, & dans les capitulaires de Charlemagne & de ses enfans, *intertiare & res intertiata*, pris dans le même sens que l'on entend ici l'*entiercement.*

La coutume d'Orléans, *art.* 454, dit que la chose mobiliere étant vue à l'œil, c'est-à-dire, reconnue dans un marché, foire ou place publique, peut être *entiercée*, sauf le droit d'autrui, c'est-à-dire, que sans qu'il soit besoin de permission de justice, elle peut être enlevée & mise en main tierce.

Ce droit de suite s'exerce ordinairement par ceux auxquels on a volé ou détourné quelque meuble, comme un cheval qu'on auroit détourné d'une métairie, & que l'on retrouve exposé en vente dans un marché ou foire publique.

Pour *entiercer* une chose dérobée ou perdue, il faut la faire voir à l'huissier ou sergent, lequel peut ensuite l'enlever, comme le dit la coutume.

Lorsque des meubles ont été vendus en justice, ou dans une foire ou marché, il n'y a plus lieu à l'*entiercement.*

Celui sur qui la chose est *entiercée*, & ceux qui peuvent y avoir intérêt, ont le droit de s'opposer à l'*entiercement ;* & sur l'opposition, c'est à celui qui *entierce*, comme étant demandeur, à prouver que la chose lui appartient.

Lorsqu'un créancier, en faisant saisir & arrêter les meubles & effets de son débiteur, reconnoît parmi les meubles saisis quelques effets appartenans à lui saisissant, alors, suivant le même *article* 454, il peut à cet égard convertir sa saisie en *entiercement*, pourvu que la chose ait été vue à l'œil par le sergent qui a fait la saisie.

Au surplus, l'*article* 455 défend à tous sergens & autres personnes d'entrer en la maison d'autrui pour faire *entiercer* & enlever les biens étant en icelle, sans autorité de justice : la présence du juge est même quelquefois nécessaire. *Voyez la coutume de Dunois, art.* 93, *& le gloss. de* Lauriere *au mot* Entiercement. (*A*)

ENTOILAGE, s. m. (*Commerce.*) On donne en général ce nom dans tous les ajustemens en linge, en dentelle, *&c.* à tout ce qui sert de soutien ou de monture à quelque autre partie de l'ajustement d'un travail plus fin, plus délicat, & plus précieux. L'*entoilage* a lieu dans les tours de gorge, les garnitures, les manchettes, *&c.* C'est ou de la mousseline qui soutient de la dentelle, ou une dentelle moins belle qui en soutient une plus belle, *&c.*

ENTOILER, v. act. c'est coller sur une toile une estampe, une these, un dessein ; pour cet effet, on passe de la colle faite avec de l'eau & de la farine bouillie sur une toile tendue sur un châssis, sur laquelle on applique l'estampe ou dessein qu'on veut y coller, après quoi on met un papier dessus, sur lequel on frotte en appuyant, pour que la colle prenne bien par-tout, & qu'il ne reste point de vent. (*R*)

ENTOIRS, (*Jardinage.*) *Voyez* Greffoirs.

ENTOISER, v. act. *terme de Maçonnerie*, c'est arranger carrément des matériaux, comme moellons & platras, pour ensuite en mesurer le cube. (*P*)

ENTONNER, v. act. *en Musique*, c'est former juste avec la voix les sons & les intervalles que l'on s'est proposés. Les consonnances simples & les petits intervalles sont faciles à *entonner ;* mais il y a plus de difficulté à *entonner* de grands intervalles, sur-tout quand ils sont dissonans, parce qu'alors la glotte se modifie selon des rapports plus grands & plus composés.

Entonner est encore commencer le chant d'une hymne, d'un pseaume, d'une antienne, pour en donner le ton à tout le chœur. (*S*)

Entonner, *terme d'économie rustique, de marchand de vin & de brasseur*, c'est remplir les tonneaux de vin & de biere.

ENTONNERIE, s. f. *terme de Brasseur ;* c'est un lieu placé au dessous des cuves, où sont rangés des tonneaux qu'on remplit de biere à mesure qu'elle se fait.

ENTONNOIR, s. m. (*Anatomie.*) cavité ou fossette assez profonde, qu'on découvre

découvre dans la partie inférieure du troisieme ventricule du cerveau, & dont l'ouverture évasée, se retrécissant insensiblement, aboutit à la glande pituitaire, qui est logée dans la cavité de la selle turcique. L'*entonnoir* a, dit-on, deux ouvertures; l'une, qu'on appelle aujourd'hui *ouverture antérieure commune*, parce qu'elle communique avec les ventricules latéraux; & l'autre, qu'on nomme *ouverture commune postérieure*, parce qu'elle communique au cervelet, suivant l'hypothese généralement reçue.

Mais ces deux ouvertures de l'*entonnoir*, & les communications qu'on lui attribue, sont-elles bien certaines? Du moins tout le monde n'en convient pas. M. Lieutaud, par exemple, croit s'être assuré du contraire par les administrations multipliées; cet anatomiste, loin d'admettre aucune cavité dans l'*entonnoir*, a trouvé que cette partie du troisieme ventricule du cerveau (qu'il nomme *tige pituitaire*, à cause de sa solidité) est une espece de cylindre de deux à trois lignes de hauteur, formé par la substance cendrée, & recouvert de la pie-mere. Il a encore observé que ce cylindre est nourri dans son axe par de très-petits vaisseaux, lesquels communiquent avec ceux de la glande pituitaire, qui reçoit cette colonne ou qui la soutient. (*)

Je ne prétends point ici que M. Lieutaud ait raison, & que les autres anatomistes soient dans l'erreur; je ne décide rien entre les maîtres de l'art, moi qui ne suis qu'un écolier. Je dis seulement que tout ce qui regarde la structure des diverses parties du cerveau, est entiérement sujet à un nouvel examen, non parce qu'il faut espérer, en s'y dévouant, de découvrir quelque chose de leurs fonctions, puisque la nature a pris à tâche de nous en voiler le mystere, mais parce qu'il est important de n'établir pour faits que ceux que les dissections démontrent clairement à tout le monde, sans aucune contradiction. Aussi nous garderons-nous bien d'exposer dans ce livre des opinions anatomiques, sans tracer en même temps l'histoire des doutes & des incertitudes. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENTONNOIR, *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour conduire le cautere actuel sur l'os unguis dans l'opération de la fistule lacrymale, afin d'en détruire la carie. Cet *entonnoir* est d'acier, son pavillon a sept lignes de diametre, son extrêmité inférieure deux & demie; cette extrêmité est taillée en talus pour s'accommoder au plan incliné de l'os. La longueur de l'instrument est d'environ un pouce & demi; on le tient avec un manche plat de la même matiere, soudé sur le côté du pavillon. On ne se sert plus du cautere actuel, ni par conséquent de l'*entonnoir* dans cette maladie, à cause de l'inflammation & d'autres accidens fâcheux qui en résultent. *Voyez* FISTULE LACRYMALE. (*Y*)

ENTONNOIR, (*Pharmacie & Chymie.*) Outre l'usage ordinaire de l'*entonnoir* qui est connu de tout le monde, il y en a encore plusieurs autres, soit en pharmacie, soit en chymie; on s'en sert très-commodément pour filtrer, ou, pour mieux dire, pour soutenir les filtres (*Voyez* FILTRE), & pour séparer les huiles essentielles de l'eau qui les a accompagnées dans la distillation, *&c. Voyez* HUILE ESSENTIELLE.

Les *entonnoirs* dont on se sert plus communément dans les laboratoires, sont de verre, & ce sont en effet les meilleurs pour la filtration des sels, des sucs de plantes, de fruits, du petit lait, *&c.* Ceux qui sont faits d'étain ou de fer-blanc peuvent servir en bien des cas, mais il faut avoir soin de n'y point filtrer des liqueurs qui pourroient les attaquer. Ceux de fer-blanc sont les plus mauvais, ils sont trop

(*) C'est Ridley, qui a découvert que l'*entonnoir* est solide: la chose est assez difficile à mettre au net. Nous nous sommes servis du gel, & il nous a paru qu'il n'y a en effet aucune cavité dans ce prétendu *entonnoir*. L'anatomie nous fournit dans les poissons de quoi appuyer une conjecture: ces animaux ont une glande pituitaire placée comme dans l'homme; il en sort un filet nerveux qui s'unit au nerf olfactif. Dans l'homme, la glande pituitaire a dans le postérieur de ses lobes de la substance corticale, & dans l'antérieur, de la moëlle; cela promet bien la production d'un filet nerveux. L'*entonnoir* ne seroit-il pas ce filet même recouvert de la pie-mere, que les deux substances de la glande ont produit, & qui va s'unir au cerveau. La pie-mere qui accompagne le prétendu *entonnoir*, s'épanouit, & recouvre la glande pituitaire. (*H. D. G.*)

ſujets à la rouille, auſſi s'en ſert-on fort peu. On doit toujours leur préférer les *entonnoirs* de verre : ces derniers, à la vérité, ſont fort ſujets à ſe caſſer ; & ſouvent même, ſans qu'on les touche, ils ſe fendent d'eux-mêmes d'un bout à l'autre, quelquefois en ligne droite, quelquefois en ſpirale : ils ne ſont pas pour cela hors d'état de ſervir, on rapproche exactement leurs parties, & avec du blanc d'œuf & de la chaux éteinte à l'air, on fait une pâte liquide, qui, étendue ſur du linge, & appliquée de diſtance en diſtance ſur les fêlures, les contient, & met l'*entonnoir* en état de ſervir comme auparavant. *Voyez* VAISSEAUX CHIMIQUES.

L'*entonnoir* eſt auſſi mis en uſage pour porter la fumée de certains remedes ſur les dents, dans l'anus & dans le vagin. *Voyez* SUFFUMIGATION. (*b*)

ENTONNOIR, (*Art milit.*) dans l'artillerie, eſt l'incavation ou l'eſpece de trou que les mines font en ſautant ou en jouant. On l'appelle ainſi, à cauſe de ſa reſſemblance à un *entonnoir* renverſé. *Voy.* MINE. (Q)

ENTONNOIR, *en terme de Blanchiſſerie.* eſt un pot de cuivre évaſé, ayant un bec & un manche : il n'eſt guere d'uſage dans les blanchiſſeries.

ENTONNOIR, *inſtrument de Tonnelier ;* c'eſt un vaiſſeau fait ordinairement de fer-blanc, en forme de cone, à la pointe duquel eſt un cou plus ou moins long, ſuivant l'uſage auquel on le deſtine : on s'en ſert pour entonner du vin dans des futailles.

Il y a deux ſortes d'*entonnoirs :* de petits, pour tirer le vin en bouteilles ; & de grands, pour remplir les tonneaux de vin ſans les troubler. Ceux-ci ont un long cou bouché par l'extrêmité, mais garni de petits trous dans ſa longueur.

ENTORSE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, mouvement dans lequel une articulation eſt forcée, ſans que les os ſouffrent de déplacement ſenſible. Les mouvemens des articulations ne peuvent être portés au delà des bornes naturelles, ſans que les ligamens, deſtinés à borner ces mouvemens, ne ſoient forcément alongés ou rompus. Ces extenſions violentes, & les ruptures plus ou moins conſidérables des tendons & même des muſcles, occaſionent plus ou moins d'accidens, parmi leſquels la douleur & le gonflement ſe manifeſtent d'abord. Le *entorſes* du pied ſont les plus communes ; elles ſont la ſuite des faux pas. Les douleurs ſont très-vives, & l'inflammation proportionnée à la ſenſibilité des parties affectées & à l'effort qu'elles ont ſouffert. La rupture des ligamens & des capſules articulaires occaſione, aſſez ſouvent, l'épanchement de la ſynovie, dont l'altération peut ulcérer les parties, carier les os, & produire des maladies très-longues, ſouvent incurables & même mortelles.

Pour prévenir ces fâcheux accidens, il faut, s'il eſt poſſible, dans l'inſtant que l'*entorſe* eſt arrivée, plonger la partie dans un ſeau d'eau très-froide. Ce répercuſſif empêche l'épanchement de la ſynovie, prévient l'inflammation, & appaiſe la douleur.

Si l'on n'a pas employé ce moyen ſur le champ, il faut ſaigner copieuſement, preſcrire une diete ſévere, tenir le ventre libre, & appliquer ſur la partie des linges trempés dans des liqueurs ſpiritueuſes, coupées avec des décoctions réſolutives. On met enſuite des cataplaſmes fortifians de mie de pain & de vin. Quand les accidens ſont paſſés, on met la partie, ſi c'eſt la main ou le pied, dans le ventre ou dans la gorge d'un bœuf ou autre animal nouvellement tué. On fait des douches de différentes eſpeces ; & s'il eſt beſoin, on a recours aux eaux minérales de Bourbon, Bourbonne, Barege, Aix-la-Chapelle, *&c. Voyez les maladies des os de M.* Petit. (*Y*)

ENTORSE, (*Manege, Maréchall.*) maladie commune à l'homme & au cheval, & qui quelquefois eſt ſi rebelle dans l'un & dans l'autre, qu'elle eſt en quelque façon l'opprobre de ceux à qui le traitement eſt confié.

On entend par le terme d'*entorſe* tout mouvement dans lequel l'articulation eſt forcée, ſans cependant que les os ſouffrent de déplacement ſenſible.

Quoiqu'elle ſoit infiniment moins dangereuſe que la luxation, elle peut être accompagnée d'accidens très-graves. Les

plus fâcheuses sont celles des parties qui ont un grand nombre de ligamens capables de s'opposer au déplacement, d'autant plus que ces ligamens doivent avoir beaucoup souffert, & qu'il a fallu un grand effort pour vaincre leur résistance. Ajoutons que non-seulement elles sont d'autant plus funestes, que les articles sont munis de ligamens plus multipliés; mais que les suites en sont terribles, si ces articulations sont encore recouvertes de plusieurs tendons, qui, de même que leur gaine, ne peuvent être violemment distendus qu'il ne survienne de vives douleurs, & une inflammation proportionnée à la sensibilité des parties affectées. La synovie, cette humeur dont l'usage est de lubréfier & de faciliter le mouvement, s'amassant ensuite dans ces gaines, augmente beaucoup les douleurs, tant par la distension & l'écartement de ces mêmes gaines, que par la compression des tendons.

Les symptomes de l'*entorse* sont la claudication, l'action de traîner la partie souffrante, la chaleur, la dureté & le gonflement causés par l'inflammation de toutes les parties distendues, & sur-tout conséquemment à l'amas de la synovie qui, rompant aussi quelquefois les gaines, s'épanche dans tout le voisinage de l'article, & forme même des tumeurs dans lesquelles on trouve une fluctuation sensible.

Ses causes sont constamment externes, & sont renfermées dans le nom que nous lui donnons relativement aux chevaux, c'est-à-dire, dans celui de *mémarchure*, terme qui nous en offre sur le champ une idée. En effet, un cheval fait un faux pas, il pose le pied à faux dans un lieu raboteux, il se trouve pris dans une orniere, & l'arrache sur le champ avec force, il se le détourne entre des pavés; ce qui arrive fréquemment par la faute des palefreniers, qui tournent l'animal trop court; & l'on conçoit que dès-lors il peut en résulter une *entorse* plus ou moins formidable, selon le plus ou le moins d'extension des tendons & des ligamens dans l'articulation du boulet, ou dans celle du paturon, ou dans celle de la couronne. Je dois encore observer que celles dont sont atteintes les unes & les autres de ces parties dépendantes des extrêmités postérieures, sont toujours plus à craindre que celles qui arrivent à ces articles des colonnes qui soutiennent l'avant-main, parce que les premieres étant extrêmement travailllées dans toutes les différentes actions de l'animal, les humeurs y affluent avec plus d'abondance, & en rendent toujours les maladies plus compliquées & plus difficiles à vaincre.

En général, la marche du maréchal dans le traitement de celle-ci doit être différente selon le temps & ses degrés. Les remedes répercussifs, restrinctifs, conviennent dans ces commencemens, parce qu'ils préviennent l'épanchement qui pourroit se faire, & rendent aux parties leur ton naturel; ainsi on peut mener le cheval à l'eau, appliquer, sur le lieu affecté, des linges trempés dans de l'eau & du vinaigre, *&c.*

Dans le cas où il y a des inflammation, douleur, épanchement, il faut nécessairement saigner à la jugulaire, appliquer en forme de cataplasmes des résolutifs doux & qui ne crispent pas, tels que celui des roses de provins bouillies avec du gros son dans du gros vin, *&c.*, & les réitérer soir & matin : j'ai été quelquefois obligé de mêler, avec ces mêmes roses, des plantes émollientes, & je ne suis parvenu souvent à la guérison de ces maux, fréquemment opiniâtres, que par les applications répétées de ces derniers médicamens employés sans mêlange.

J'ai de plus eu à combattre des dépôts ensuite de l'acrimonie & de la perversion des humeurs : j'ai été forcé d'en hâter la suppuration par les mêmes émolliens, ou par l'onguent suppuratif, & de leur frayer ensuite une issue, en pratiquant une ouverture avec le fer plutôt qu'avec le feu, par la raison que la plaie en étoit plus aisément guérie.

Enfin, les humeurs ayant acquis dans d'autres circonstances, & après des fautes encore commises par des maréchaux, un caractere d'induration, j'ai eu recours aux emplâtres fondans, tels que le diachylon, celui de mercure, de mucilage, dont j'ai fait usage séparément, ou en les

mêlant les uns & les autres avec beaucoup de succès.

Dans tout le traitement de cette maladie, l'animal doit jouir du repos; cependant, dans ce dernier cas d'endurcissement, quelques mouvemens modérés favoriseront l'atténuation & la résolution de l'humeur. (*e*)

* ENTORTILLER, v. act. couvrir en tout ou en partie une chose avec une autre qui fait plusieurs tours sur celle-ci. On prend ce mot au *physique* & au *moral*. On dit *un discours* entortillé; *le lierre* s'entortille *sur toutes les plantes qui lui sont voisines*.

ENTOURER, v. act. *en terme de Metteur en œuvre*; c'est l'action d'environner une pierre de plusieurs autres qui sont plus petites qu'elle. On dit *entouré double*, lorsque ce rang de petites pierres est doublé. D'*entourer*, on a fait le substantif *entourage*.

ENTOURNURE, s. m. (*Couturiere*,) *Voyez* REMONTURE.

§ ENTR'ACTE, s. m. (*Belles-Lettres.*) On appelle ainsi l'intervalle qui, dans la représentation d'une piece de théatre, en sépare les actes, & donne du relâche à l'attention des spectateurs.

Chez les Grecs, le théatre n'étoit presque jamais vuide: l'intervalle d'un acte à l'autre étoit occupé par les chœurs.

Un des plus précieux avantages du théatre moderne, c'est le repos absolu de l'*entr'acte*. De toutes les licences qu'on est convenu d'accorder aux arts, pour leur faciliter les moyens de plaire, c'est peut-être la plus heureuse, & celle dont on est le mieux dédommagé.

Observons d'abord que l'*entr'acte* n'est un repos que pour les spectateurs, & n'en est pas un pour l'action. Les personnages sont censés agir dans l'intervalle d'un acte à l'autre; & tandis qu'en effet l'acteur va respirer dans la coulisse, il faut qu'on le croie occupé. Ainsi le poëte, dans le plan de sa piece, en divisant son action, doit la distribuer de façon qu'elle continue d'un acte à l'autre, & que l'on sache ou que l'on suppose ce qui se passe dans l'intervalle; à peu près comme un architecte dispose dans son plan les vuides & les pleins, ou plutôt comme un peintre habile dessine tout le corps qui doit être à demi voilé.

Rien de plus simple que cette regle; & on la néglige souvent.

Il est aisé de sentir à présent quelle est la facilité que l'*entr'acte* donne à l'action, soit du côté de la vraisemblance, soit du côté de l'intérêt.

Il y a dans la nature une infinité de choses dont l'exécution est impossible sur la scene, & dont l'imitation manquée détruiroit toute illusion. C'est dans l'*entr'acte* qu'elles se passent: le poëte le suppose, le spectateur le croit.

L'action théatrale a souvent des longueurs inévitables, des détails froids & languissans, dont on ne peut la dégager; & le spectateur qui veut être continuellement ému ou agréablement occupé, ne redoute rien tant que ces scenes stériles. Il veut pourtant que tout arrive comme dans la nature, & que la vraisemblance amene l'intérêt; or, le poëte les concilie en n'exposant aux yeux que les scenes intéressantes, & en dérobant dans l'*entr'acte* toutes celles qui languiroient.

Enfin, par la même raison que l'on doit présenter aux yeux tout ce qui peut contribuer à l'effet que l'on veut produire, lequel, soit dans le pathétique, soit dans le ridicule, est toujours le plaisir d'être ému ou d'être amusé, on doit dérober à la vue tout ce qui nous déplaît, ou ce qui nous répugne; car l'impression du tableau étant beaucoup plus forte que celle du récit, nous rend plus cher ce qui nous flatte, mais aussi plus odieux ce qui nous blesse. Or, le poëte qui doit prévoir & l'un & l'autre effets, jettera dans l'*entr'acte* ce qui a besoin d'être affoibli ou voilé par l'expression, & présentera sur la scene ce qui doit frapper vivement.

Un avantage encore attaché à l'*entr'acte*, c'est de donner aux événemens qui se passent hors du théatre un temps idéal, un peu plus long que le temps réel du spectacle. Comme le mouvement mesure la durée, celle d'une action présente aux yeux ne peut nous échapper; au lieu que d'une action absente, & dont nous ne sommes plus occupés, nous ne comptons point les mo-

mens. Voilà pourquoi nous pouvons accorder à ce qui se passe hors de la scene un temps moral beaucoup plus long que l'intervalle d'un acte à l'autre. Mais cette licence suppose ce que nous avons dit aillleurs, que l'on regardera l'*entr'acte* comme une absence totale de l'action, & même du lieu de l'action.

La premiere convention faite en faveur de l'art dramatique a été, que le spectateur seroit censé absent ; car imaginer que le public est assemblé dans une place, & qu'il voit de là ce qui se passe dans le cabinet d'Auguste ou dans le serrail du sultan, c'est une absurdité puérile : il faut pour cela supposer un des quatre murs abattus ; & alors même, le moyen de concevoir que l'acteur étant vu, ne verroit pas de même, & agiroit comme s'il étoit seul ?

Le spectateur n'est donc présent à l'action que par la pensée, & le spectacle n'est supposé se passer que dans son esprit. Cette hypothese étoit sans doute une chose hardie à proposer, si on l'eût proposée. Mais comme elle étoit indispensable, on en est convenu même sans le savoir.

Ce n'est donc rien proposer de nouveau, que de vouloir qu'à la fin de chaque acte l'idée du lieu disparoisse, & que notre illusion détruite nous rende à nous-mêmes en un lieu totalement distinct de celui de l'action ; en sorte, par exemple, qu'au spectacle de Cinna, quand les acteurs sont sur la scene, nous soyons en esprit à Rome, & que l'acte fini, l'illusion cessante, nous nous retrouvions à Paris. Ces mouvemens de la pensée sont aussi aisés que rapides ; & l'instant de lever & de baisser la toile les produit naturellement.

Cela posé, la conséquence immédiate & nécessaire qu'on en doit tirer, c'est que la toile, qui détruit l'enchantement du spectacle, devroit tomber toutes les fois que le charme est interrompu. Ne fût-ce même que pour cacher le besoin qu'on a quelquefois de baisser la toile, il seroit à souhaiter qu'on la baissât toujours, dès qu'un acte seroit fini : l'illusion y gagneroit, les moyens de la produire seroient plus simples & en plus grand nombre ; on ne verroit plus ce jeu des machines qui n'est plus étonnant, & qui devient risible quand le mouvement est manqué ; on ne verroit plus des valets de théatre venir ranger ou déranger les sieges du sénat Romain ; l'œil & l'oreille ne seroient pas en contradiction, comme lorsqu'on entend des violons jouer un menuet près des tentes d'Agamemnon, ou à la porte du capitole ; & le coup-d'œil d'un changement subit de décoration seroit réservé pour le spectacle du merveilleux. *Voyez* ACTE, UNITÉS, (*M.* MARMONTEL.)

§ ENTR'ACTE, (*Musiq.*) L'*entr'acte* est manifestement destiné non-seulement au repos des acteurs, mais encore à celui des spectateurs & à fournir au poëte un temps pendant lequel il puisse supposer qu'il s'est passé quelque chose, qui n'auroit pu, sans inconvénient, se passer sur la scene, ou qui auroit alongé inutilement le spectacle. C'est ainsi que dans l'*Alexandre* de Racine, Porus est battu dans l'intervalle du quatrieme acte au cinquieme. Si le principe qu'on vient d'avancer est juste, il est clair que le théatre doit rester absolument vuide pendant l'*entr'acte* ; car il est fait pour reposer, non pour distraire l'attention du spectateur, que rien ne doit détourner de la situation où l'a laissé la fin de l'acte précédent (*F. D. C.*)

Mais quoique le théatre reste vuide dans l'*entr'acte*, ce n'est pas à dire que la musique doive être interrompue ; car à l'opéra où elle fait une partie de l'existence des choses, le sens de l'ouie doit avoir une telle liaison avec celui de la vue, que tant qu'on voit le lieu de la scene on entende l'harmonie qui en est supposée inséparable, afin que son concours ne paroisse ensuite étranger ni nouveau sous le chant des acteurs.

La difficulté qui se présente à ce sujet est de savoir ce que le musicien doit dicter à l'orchestre quand il ne se passe plus rien sur la scene ; car si la symphonie, ainsi que toute la musique dramatique, n'est qu'une imitation continuelle, que doit-elle dire quand personne ne parle ? Que doit-elle faire quand il n'y a plus d'action ? Je répons à cela, que, quoique le théatre soit vuide, le cœur des spectateurs ne l'est pas ; il a dû leur rester une forte impression de ce qu'ils viennent de voir & d'en-

tendre. C'eſt à l'orcheſtre à nourrir & à ſoutenir cette impreſſion durant l'*entr'acte*, afin que le ſpectateur ne ſe trouve pas, au début de l'acte ſuivant, auſſi froid qu'il l'étoit au commencement de la piece, & que l'intérêt ſoit, pour ainſi dire, lié dans ſon ame comme les événemens le ſont dans l'action repréſentée. Voilà comment le muſicien ne ceſſe jamais d'avoir un objet d'imitation, ou dans la ſituation des perſonnages, ou dans celle des ſpectateurs. Ceux-ci n'entendant jamais ſortir de l'orcheſtre que l'expreſſion des ſentimens qu'ils éprouvent, s'identifient, pour ainſi dire, avec ce qu'ils entendent, & leur état eſt d'autant plus délicieux, qu'il regne un accord plus parfait entre ce qui frappe leurs ſens & ce qui touche leur cœur.

L'habile muſicien tire de ſon orcheſtre un autre avantage pour donner à la repréſentation tout l'effet qu'elle peut avoir, en amenant par degrés le ſpectateur oiſif à la ſituation d'ame la plus favorable à l'effet des ſcenes qu'il va voir dans l'acte ſuivant.

La durée de l'*entr'acte* n'a pas de meſure fixe; mais elle eſt ſuppoſée plus ou moins grande, à proportion du temps qu'exige la partie de l'action qui ſe paſſe derriere le théatre. Cependant cette durée doit avoir des bornes de ſuppoſition, relativement à la durée hypothétique de l'action totale, & des bornes réelles, relatives à la durée de la repréſentation.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiaer ſi la regle des vingt-quatre heures a un fondement ſuffiſant, & s'il n'eſt jamais permis de l'enfreindre. Mais ſi l'on veut donner à la durée ſuppoſée d'un *entr'acte*, des bornes tirées de la nature des choſes, je ne vois point qu'on en puiſſe trouver d'autres que celles du temps durant lequel il ne ſe fait aucun changement ſenſible & régulier dans la nature, comme il ne s'en fait point d'apparent ſur la ſcene durant l'*entr'acte*. Or, ce temps eſt, dans ſa plus grande étendue, à peu près de douze heures, qui font la durée moyenne d'un jour ou d'une nuit. Paſſé cet eſpace, il n'y a plus de poſſibilité ni d'illuſion dans la durée ſuppoſée de l'*entr'acte*.

Quant à la durée réelle, elle doit être, comme je l'ai dit, proportionnée, & à la durée totale de la repréſentation, & à la durée partielle & relative de ce qui ſe paſſe derriere le théatre. Mais il y a d'autres bornes tirées de la fin générale qu'on ſe propoſe; ſavoir, la meſure de l'attention: car on doit bien ſe garder de faire durer l'*entr'acte* juſqu'à laiſſer le ſpectateur tomber dans l'engourdiſſement & approcher de l'ennui. Cette meſure n'a pas, au reſte, une telle préciſion par elle-même, que le muſicien qui a du feu, du génie & de l'ame, ne puiſſe, à l'aide de ſon orcheſtre, l'étendre beaucoup plus qu'un autre.

Je ne doute pas même qu'il n'y ait des moyens d'abuſer le ſpectateur ſur la durée effective de l'*entr'acte*, en la lui faiſant eſtimer plus ou moins grande par la maniere d'entrelacer les caracteres de la ſymphonie: mais il eſt temps de finir cet article qui n'eſt déjà que trop long. (*S*)

ENTRAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) ſignifie quelquefois *entrée* ou *commencement de poſſeſſion & jouiſſance*; plus ſouvent il ſignifie *un droit en argent* que le nouveau poſſeſſeur eſt obligé de payer au ſeigneur; il en eſt parlé dans la coutume de Nivernois, *titre xxij*, *art. 8*; Bourbonnois, *art. 274 & 442*. *Voyez* Issue. (*A*)

ENTRAIGUES, (*Géographie moderne.*) ville du comté du Rouergue en France; elle eſt ſituée à l'endroit où la Truyere ſe jette dans le Lot.

ENTRAILLES, ſ. f. plur. (*Anatomie.*) *inteſtins*, *boyaux*. *Avoir les entrailles échauffées*, *rafraîchir les entrailles*. Il ſe prend quelquefois dans un ſens plus général, pour tous les viſceres, toutes les parties renfermées dans le corps des hommes & des animaux. *L'inſpection des entrailles des victimes a aidé à connoître la ſtructure du corps ſain.*

L'obligation des victimes étoit une cérémonie religieuſe de nos premiers parens, comme on le voit par l'hiſtoire d'Abel dans la Geneſe, & par les plus anciennes fables de l'âge d'or. On auroit cru déplaire à la divinité, & ne pouvoir appaiſer ſa colere, ſi la victime eût été ſouillée de la moindre maladie; c'eſt pourquoi nous

lisons dans le Lévitique, qu'on n'immoloit que les animaux les plus sains & les plus purs, & c'est ainsi que les prêtres commencerent à s'appliquer à connoître les marques distinctives de la santé & de la maladie. *Voyez* ANATOMIE. *Chambers.* (*L*)

* ENTRAILLES, (*Mythologie.*) c'étoient les parties des animaux que les aruspices consultoient particuliérement. Il faut voir avec quelle impiété Cicéron parle de cette pratique de sa religion. Il suit de son discours que l'inspection des *entrailles* est la derniere des extravagances; & que ceux qui en sont chargés, sont assez communément des imposteurs. C'est à cette occasion qu'il rapporte un mot de Caton, qui auroit pu avoir lieu dans une infinité d'autres cas, si la prévention n'eût point fasciné les yeux & les esprits. Caton disoit « qu'il étoit toujours étonné qu'un aruspice » qui en rencontroit un autre, ne se mît » pas à rire.

ENTRAIT, s. m. (*Charpenterie.*) est une poutre sur laquelle portent les solives des galetas, & les arbalestriers.

ENTRAIT, (*double*) il se dit de ceux qui sont dans les enrayures.

§ ENTRAVAILLÉ, ÉE, (*terme de Blason.*) se dit du dauphin, de la bisse, de l'aigle, du lion & des autres animaux qui se trouvent entrelacés dans des cotices, bureles & autres pieces de longueur.

De Quenazret, en Bretagne; *burelé d'argent & de gueules à deux bisses d'azur affrontées, entravaillées dans les bureles, de maniere que la deuxieme & la quatrieme du second émail brochent sur les bisses.* (*G. D. L. T.*)

ENTRAVER UN CHEVAL, (*Manege, Maréch.*) lui mettre des *entraves*; expressions également usitées dans un seul & même sens. *Voyez* ENTRAVES.

ENTRAVER, v. neut. (*Faucon.*) c'est raccommoder les jets de l'oiseau, de sorte qu'il ne peut se déchaperonner.

ENTRAVES, s. f. (*Manege, Maréchall.*) espece de liens par le secours desquels nous pouvons nous assurer & nous rendre maîtres des chevaux, soit qu'il s'agisse de les retenir dans les pâturages, ou de leur ôter la liberté, dans l'écurie, d'élever leurs pieds de devant sur l'auge ou contre les râteliers; soit que nous soyons dans l'obligation de les assujettir ou de les abattre pour leur faire quelques opérations.

Les *entraves* dont nous faisons usage dans le premier cas, sont composées de deux entravons qui sont unis par des anneaux ou par une chaîne de fer, ou quelquefois par une laniere non moins forte que celles qui forment les entravons. *Voy.* ENTRAVON. On doit avoir la précaution d'en délivrer l'animal, pour lui laisser plus de liberté lorsqu'il veut se coucher. Il est bon aussi de faire attention que les jambes du cheval *entravé* très-long-temps, peuvent insensiblement s'arquer, & que souvent par cette même raison l'animal devient panard.

Dans le second cas, nous n'employons que des entravons non unis, mais séparés; nous les fixons, ainsi que les premieres *entraves*, dans le pli des paturons des quatre jambes ensemble, ou d'une ou de deux seulement, selon le besoin, en observant de les boucher de façon que les boucles soient en dehors. Lorsque notre intention est d'empêcher uniquement le cheval de ruer, nous ne mettons nos entravons qu'aux extrêmités postérieures, & nous passons une corde de chaque côté, dans l'anneau dont doit être pourvu chacun d'eux. Nous croisons ensuite chacune de ces cordes ou de ces longes sous le ventre de l'animal, & nous les arrêtons fermement par une seule boucle coulante, qu'il nous est facile de défaire promptement, aux deux côtés de l'encolure, & à des anneaux de fer dont est garni un collier de cuir que nous avons passé sur la tête & sur l'encolure du cheval. Est-il question de l'abattre & de le renverser, les quatre paturons seront saisis des entravons; nous attacherons une longe à l'anneau de l'un de ceux de devant, nous en ferons passer l'autre extrêmité dans celui de l'autre entravon de ce même devant, & ensuite dans les deux anneaux de ceux de derriere: nous repasserons une seconde fois dans le premier anneau auquel la longe est attachée; après quoi plusieurs hommes réunissant leurs forces,

tireront cette longe, & rapprocheront ainsi les pieds de l'animal, qui ne pourra s'opposer à sa chûte. C'est ainsi que nous devons nous précautionner contre les efforts qu'il feroit pour nous résister, & nous mettre en garde contre les coups dont il pourroit nous atteindre.

L'animal étant renversé, nous le plaçons dans la situation la plus convenable à l'opération que nous avons dessein de pratiquer. Au surplus, en indiquant les moyens de le soumettre en conséquence des liens dont il s'agit, je n'ai pas décrit ce que font la plupart des maréchaux dans ces sortes de cas : j'en ai dit assez pour instruire sur ce qu'ils devroient faire. (*e*)

ENTRAVESTISSEMENT DE SANG, (*Jurisprudence.*) *ou* RAVESTISSEMENT DE SANG, dans les coutumes de Cambrai, Bethune, Arras & Bapaume, est la succession qui a lieu au profit du survivant des conjoints.

Entravestissement par lettres, est la succession qui a lieu en vertu d'une sentence du juge. Il en est fait mention dans la coutume particuliere de Collœue, sous Artois. (*A*)

ENTRAVON, s. m. (*Manege*, *Maréchall.*) n'est autre chose que la partie de l'entrave qui entoure précisément le paturon du cheval. *Voyez* ENTRAVER. Il est fait d'un cuir fort & épais, d'une largeur proportionnée à son usage, & muni d'une boucle servant à l'attacher & à le fixer, ainsi que d'un anneau de fer, lorsqu'il n'est point destiné à compléter des entraves. On a de plus l'attention de le rembourrer dans sa surface intérieure, afin qu'il ne puisse causer aucune excoriation. (*e*)

ENTREBAS *ou* DEMI-CLAIRES VOIES, (*Manufacture en Drap.*) défaut du drap, qui vient de ce que la chaîne n'est pas aussi serrée dans un endroit qu'elle le doit être ; soit parce qu'elle a été mal distribuée, ou qu'il y manque un fil, ou que le fil est trop foible.

ENTREBATTES, s. f. (*Manufacture en Drap.*) c'est dans les étoffes de sayetterie, qui se fabriquent à Beauvais, une des marques du maître, sans laquelle il est défendu de vendre l'étoffe. Ce terme se dit aussi de deux barres ou bandes qu'on fait à chaque bout de la piece, avec une trame de couleur différente de celle de l'étoffe.

ENTRECHAT, s. m. (*Danse.*) c'est un saut léger & brillant, pendant lequel les deux pieds du danseur se croisent rapidement, pour retomber à la troisieme position. *Voyez* POSITION.

L'*entrechat* se prend en marchant, ou avec un coupé. Le corps s'élance en l'air, & les jambes passent également à la troisieme position.

Il n'est jamais *entrechat* qu'il ne soit formé à quatre ; on le passe à six, à huit, à dix, & on a vu des danseurs assez vigoureux pour le passer à douze.

Ce dernier n'est point, & ne sauroit jamais être théatral ; on n'use pas même au théatre de celui à dix. Quelque vigueur qu'on puisse supposer au danseur, les passages alors sont trop rapides pour qu'ils pussent être apperçus par les spectateurs.

Les excellens danseurs se bornent pour l'ordinaire à six, & le passent rarement à huit. Dupré se bornoit à six.

L'*entrechat* emploie deux mesures ; la premiere sert au coupé ; la seconde à l'élancement du corps, au battement & au tomber.

Il se fait de face, en tournant, & de côté ; & on lui donne alors ces noms différens.

Deruel, danseur de l'opéra du dernier siecle, faisoit la cabriole en montant, & l'*entrechat* en tombant.

Peu de danseurs, même fameux alors, faisoient l'*entrechat*, pas même celui à quatre, qu'on appelle improprement *demi-entrechat*.

J'ai vu naître les *entrechats* des danseuses ; mademoiselle Salley ne l'a jamais fait sur le théatre ; mademoiselle Camargo le faisoit d'une maniere fort brillante à quatre ; mademoiselle Lany est la premiere danseuse en France qui l'ait passé au théatre à six.

J'ai entendu dans les commencemens de grands murmures sur l'agilité de la danse moderne : *Ce n'est pas ainsi*, disoit-on, que

que les femmes devroient danser. Que devient la décence ? O temps ! ô mœurs ! Ah, la Prévôt ! la Prévôt... ! Elle avoit les pieds en-dedans & des jupes longues, que nous trouverions encore aujourd'hui trop courtes. (*B*)

* ENTRE-COLONNE, (*Architecture.*) On appelle *entre-colonne* la distance d'une colonne à l'autre dans les colonnades ou péristiles. Cette distance n'est point arbitraire ; mais les artistes ne sont pas d'accord sur la quantité qu'elle doit avoir.

Vitruve distingue cinq especes d'*entre-colonnes*, qu'il nomme *pycnostile*, *systile*, *eustile*, *diàstile* & *aræostile*, le pycnostile est le plus petit des *entre-colonnes ;* Vitruve ne lui donne que trois modules. Comme les *entre-colonnes* des ordres légers doivent être moins grands que ceux des ordres massifs, celui-ci convient aux ordres Corinthien & composite ; c'est sur cette proportion qu'est fait le péristile de l'église de saint Pierre à Rome, & on l'a remarquée dans les ruines de quelques édifices de Palmyre. Le systile a quatre modules, suivant Vitruve, ou seulement trois modules & demi, suivant d'autres qui lui ont donné cette proportion pour l'accommoder à l'ordre Corinthien. L'eustile a quatre modules & demi. Vitruve regarde cette proportion, qui tient le milieu entre le pycnostile & l'aræostile, comme la plus convenable à la solidité & à la beauté de l'architecture. Le même auteur donne six modules au diastile, & huit modules à l'aræostile : quelques-uns même ont donné jusqu'à dix modules à ce dernier ; distance excessive qui ne convient à aucune espece d'ordre, quelque massif qu'il puisse être.

Vignole & Scamozzy, s'éloignant des proportions données par Vitruve, ont établi d'autres regles qu'ils ont cru plus propres aux différens ordres. Voici le systême de Vignole.

Il veut que dans l'ordre toscan il y ait quatre modules deux tiers d'intervalle entre le fût d'une colonne & celui de l'autre ; cinq modules & demi dans l'ordre dorique; quatre modules & demi dans l'ionique ; & quatre modules deux tiers dans le corinthien & le composite, comme dans le toscan. On voit que cet architecte n'a aucun égard au plus ou moins de légéreté de l'ordre, puisqu'il donne des intervalles égaux aux ordres les plus éloignés les uns des autres, tels que le corinthien & le toscan.

Scamozzi donne six modules aux *entre-colonnes* de l'ordre toscan : c'est le diastile de Vitruve ; cinq modules & demi pour les *entre-colonnes* doriques ; cinq pour les ioniques ; quatre & demi pour les composites : proportion de l'eustile de Vitruve ; & quatre modules aux Corinthiens, ce qui est encore le systile des anciens. Ces proportions sont préférables à celles de Vignole ; elles conviennent mieux à la nature des ordres. Scamozzy établit une autre regle particuliere qui regarde les façades : il veut que l'*entre-colonne* du milieu d'une façade soit plus grand que ceux qui sont à droite & à gauche ; par exemple, dans l'ordre dorique, l'*entre-colonne* du milieu doit avoir, selon lui, un trigliphe & un metope de plus que les autres, & un mutule dans les ordres ionique, composite & corinthien.

Quelle que soit la proportion que l'architecte adopte pour les *entre-colonnes*, il doit avoir égard à l'entablement des ordres qui prescrit certaines sujétions dont il n'est pas permis de s'écarter en aucune circonstance. L'ordre toscan est le seul qui s'exécute sans difficulté, parce qu'on n'y est gêné par aucun ornement : il suffit que l'entablement soit solidement établi, c'est-à-dire, qu'il n'ait pas trop de portée. Dans les ordres ioniques, composite & corinthien, on doit, en réglant les *entre-colonnes*, faire une juste distribution des modillons & des denticules ; mais principalement des modillons, observant comme une regle indispensable qu'il y en ait un qui réponde à plomb au milieu de chaque colonne. Comme du reste l'architecte est maître de placer tant les modillons que les denticules à la distance qu'il veut les uns des autres, c'est à son goût à proportionner si-bien la grandeur, la saillie & l'espace de ces ornemens, qu'ils cadrent avec les *entre-colonnes*, & avec le tout ensemble de l'ordre, sans qu'il y ait rien de contraint.

Toute la difficulté semble donc réservée pour l'ordre dorique : d'abord les *entre-colonnes* ne doivent avoir ni moins d'un triglyphe, ni plus de cinq, en ne comptant que ceux qui sont sur le vuide, & non ceux qui portent à plomb sur les colonnes ; ensuite cet ordre demande que les métopes soient carrés. Tout artiste qui s'écartera de ces deux regles, sera justement blâmé. Il seroit bien plus blâmable encore de supprimer ces ornemens qui caractérisent l'ordre dorique.

Outre les *entre-colonnes* dont on vient de parler, les modernes en ont inventé un sixieme qu'on nomme *colonnes couplées*, parce qu'elles sont deux à deux fort près l'une de l'autre ; mais on observe les regles précédentes entre chaque couple. Telle est la belle colonnade du Louvre.

Les colonnes ainsi couplées n'ont qu'un piédestal commun, parce que ces deux colonnes devant être aussi près l'une de l'autre qu'il se peut, les bases & les corniches de leurs piédestaux, si elles en avoient chacune un, se confondroient ensemble ; ce qui seroit choquant à la vue. Quelquefois encore toutes les colonnes d'un péristile, soit couplées ou non couplées, ont un piédestal commun qui regne sur toute la longueur du péristile, & qui n'est ordinairement qu'à hauteur d'appui : alors on a coutume de remplir l'intervalle d'une colonne à l'autre, par une balustrade qui lie ensemble toutes les parties qui servent de soubassement.

Enfin, il y a une autre maniere de coupler les colonnes qui donne beaucoup de légéreté à l'ordonnance ; c'est de ne les éloigner l'une de l'autre qu'autant qu'il est nécessaire pour leur donner à chacune un piédestal particulier dont les bases & les corniches s'approchent sans se confondre. Cette maniere est même prescrite pour deux colonnes élevées sur deux autres, car autrement chaque colonne supérieure ne seroit plus à plomb sur chaque colonne inférieure, si les plus élevées étoient couplées comme les plus basses.

ENTRE-COUPE, s. f. (*Coupe des pierres.*) intervalle vuide entre deux voûtes qui sont l'une sur l'autre, en sorte que la douille de la supérieure enveloppe l'extrados de l'inférieure, laquelle est quelquefois ouverte, comme au dôme des Invalides à Paris.

On fait souvent des *entre-coupes* pour suppléer à la charpente d'un dôme, en élevant une voûte pour la décoration extérieure au dessus de la premiere, qui paroîtroit trop écrasée au dehors, comme à S. Pierre de Rome & en plusieurs autres églises d'Italie. (*D*)

ENTRE-COUPER (S') SE COUPER, S'ENTRE-TAILLER, v. pass. *Manege, Maréchall.*, expressions qui ne signifient qu'une seule & même chose, & par le moyen desquelles nous désignons l'action du cheval qui en cheminant s'atteint à la partie latérale interne du boulet, & quelquefois à sa portion postérieure.

Les causes de ce vice sont, 1°. la foiblesse naturelle : l'animal dont les reins seront foibles & les membres peu proportionnés, *s'entre-coupera* infailliblement. 2°. Un vice de formation : tout cheval mal planté & défectueusement situé sur ses jambes, soit qu'il soit serré, soit qu'il soit cagneux ou panard (*voyez* JAMBES), soit enfin qu'il soit crochu en dedans ou en dehors (*voyez* JARRETS), ne pourra que *se couper*. 3°. La lassitude : aussi voyons-nous que nombre de chevaux *s'entre-taillent* à la suite d'un long voyage. 4°. La paresse : ainsi les barbes, dont l'allure est communément froide, *s'entre-coupent* quand on les mene en main. 5°. Le défaut d'habitude de cheminer : car des poulains qui n'ont pas été exercés, *se coupent* & même s'attrapent dans les commencemens qu'on les travaille. 6°. Enfin, une vieille, une mauvaise ferrure, ou des rivets qui débordent, puisqu'il est incontestable que la source la plus ordinaire de l'*entre-taillure*, est dans l'impéritie ou dans la négligence du maréchal.

Il faut au surplus considérer qu'il y a une très-grande différence entre un cheval qui *s'entre-taille*, & un cheval qui s'attrape : celui qui *s'entre-taille*, se frappe toujours au même lieu ; il y a communément entamure ou plaie, & le poil s'y montre toujours hérissé : celui qui s'attrape, s'atteint au contraire & se heurte en différens endroits ; & comme la partie contuse n'est

pas toujours la même, le heurt n'y fait pas d'impression visible & apparente. Selon le plus ou le moins de sensibilité dans la partie sur laquelle a porté le coup, l'animal boite le pas qui suit, & ne boite plus après en avoir cheminé quelques autres. Quand il est las, il bronche en s'attrapant; il tombe même, si son allure est pressée, ou s'il galope. Ce défaut doit faire rejeter un cheval; il est d'autant plus essentiel, qu'il est comme impossible d'y remédier. Il provient de l'action des jambes qui se croisent sans cesse; & il est certain que si la bonne école n'a pu rien opérer, il n'est produit que par une grande foiblesse, contre laquelle tous les secours de l'art seront toujours impuissans.

Il n'en est pas ainsi de l'*entre-taillure*; on peut y obvier par la voie de la ferrure, soit que l'animal *s'entre-taille* d'un pied, de deux, ou de tous les quatre ensemble. *Voyez* FERRURE. (*e*)

ENTRE-COURS, s. m. (*Jurisprud.*) étoit anciennement une société contractée entre deux seigneurs, au moyen de laquelle les sujets d'un seigneur, qui alloient demeurer ou se marier dans la terre d'un autre seigneur, devenoient, eux & leurs enfans, sujets de ce dernier seigneur. C'est ainsi que le terme d'*entre-cours* est entendu dans quelques anciennes chartres, dont le *glossaire* de Ducange fait mention au mot *inter-cursus*: à quoi se rapporte encore le *chap.* 45 des coutumes de Beauvoisis, par Beaumanoir.

Il arrivoit souvent par là qu'un roturier qui étoit franc dans un lieu, devenoit serf dans un autre, parce qu'en transférant son domicile dans un lieu où les sujets du seigneur étoient serfs, & y demeurant par an & jour, le seigneur du lieu en acquéroit la saisine, & l'homme franc devenoit de même condition que les autres sujets serfs. Pour parer à cet inconvénient, quelques seigneurs faisoient entr'eux des sociétés par rapport à leurs sujets, suivant lesquelles les sujets de l'un pouvoient librement, & sans danger de perdre leur franchise, aller demeurer dans la seigneurie de l'autre seigneur, & même s'y marier avec une personne serve ou sujette de ce seigneur. Ces sociétés furent aussi nommées *entre-cours*, & le droit qui en résultoit en faveur des sujets, fut appellé *droit d'entre-cours.*

Au moyen de cet *entre-cours*, l'homme franc ou bourgeois qui passoit d'une seigneurie dans une autre, devenoit bien l'homme ou sujet du dernier seigneur; mais il conservoit sa franchise.

Il y avoit pareil *entre-cours* entre les comtes de Champagne & les comtes de Bar, comme il se voit dans les *articles 78 & 79* de la coutume de Vitry.

Le premier de ces *articles* porte que par l'*entre-cours* gardé & observé entre les pays de Champagne & Barrois, quand aucun homme ou femme, né du Barrois, vient demeurer au bailliage de Vitry, il est acquis de ce même fait au roi, & lui doit sa jurée, comme les autres hommes & femmes de jurée demeurant audit bailliage; que le roi est en possession & saisine de la lever ainsi sur eux; & que quand tels hommes ou femmes nés en Barrois, & demeurant au bailliage de Vitry, vont de vie à trépas sans héritier légitime demeurant avec eux audit pays, & qui soit régnicole à l'heure de leur trépas, le roi représente l'héritier absent, leur succede, & prend leurs biens au moyen dudit *entre-cours.*

L'*article* suivant porte que pareillement si quelqu'un du comté de Champagne va demeurer au duché de Bar, il est acquis au seigneur duc, au moyen dudit *entre-cours*; que s'il y décede, ses enfans, nés avec lui audit pays & duché au jour de son trépas, ne succedent en ses biens assis & situés audit bailliage, mais qu'ils appartiennent au roi par droit d'attrayere, qui représente lesdits enfans absens; mais s'il y avoit des héritiers prochains, demeurant au bailliage de Vermandois, tels héritiers lui succéderoient.

Les seigneurs dérogeoient aussi au droit de main-morte, par rapport au mariage de leurs serfs; & par les traités d'*entre-cours* qu'ils faisoient entr'eux à ce sujet, le serf de l'un pouvoit librement, & sans peine de for-mariage, se marier avec une personne serve d'un autre seigneur. *Voyez le glossaire de* Lauriere, au mot *entre-cours.*

On trouve des exemples de ces *entre-cours*, tant par rapport au domicile que pour les mariages, dans l'histoire de Verdun, *aux preuves*, *pag.* 13 & 14.

Le droit d'*entre-cours* est quelquefois appellé *parcours*, quoique ce dernier terme s'applique plus ordinairement aux conventions qui ont trait à la réciprocité du pâturage entre deux seigneuries. *Voyez* PARCOURS. (*A*)

ENTRE-DUERO-E-MINHO, (*Géog. mod.*) c'est une des provinces du Portugal; elle a environ dix-huit lieues de longueur sur autant de largeur. Brague en est la capitale.

ENTRE-DEUX, s. m. (*Drap.*) il se dit de quelques endroits d'une étoffe, où elle n'a pas été tondue assez ras. On ne répare ce défaut qu'en y repassant la force.

ENTRÉE, s. f. (*Grammaire.*) se dit généralement au simple, de toute ouverture qui conduit du dehors d'un lieu au dedans de ce lieu. Ce mot se prend au figuré, pour le *commencement*, le *début*.

ENTRÉE, se dit, *en Astronomie*, du moment auquel le soleil ou la lune commence à parcourir un des signes du zodiaque. Ainsi on dit l'*entrée du Soleil* ou *de la Lune dans le Bélier*, *dans le Taureau*, &c. *Voyez* SIGNE, SOLEIL, *&c.*

On se sert aussi du mot *entrée* dans ces phrases: l'*entrée de la Lune dans l'ombre*, *dans la pénombre*, &c. *Voyez* ECLIPSE. (*O*)

ENTRÉES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) privilege accordé à des particuliers d'être admis auprès des rois & des princes, dans certains temps & à certaines heures.

La coutume des rois, des princes, & des grands seigneurs, de distinguer leurs courtisans & les personnes qui leur sont attachées par les différentes *entrées* qu'ils leur donnent chez eux, est une coutume fort ancienne. Séneque, dans son livre IV, des *bienfaits*, *chap. xxiv.* nous instruit que C. Gracchus & Livius Drusus, tribuns du peuple, en furent les auteurs à Rome. « Parmi nous, dit-il, Gracchus & après » lui Livius Drusus, ont commencé à sé» parer la foule de leurs amis & de leurs » courtisans, en recevant les uns en parti» culier, les autres avec plusieurs, & les » autres avec tout le monde. »

Les premiers étoient appellés *propiores*, ou *primi amici*, ou *primæ admissionis*; les amis de la premiere *entrée*: les seconds, *secundi amici*, ou *secundæ admissionis*; les amis de la seconde: & les derniers, *inferiores amici*, ou *ultimæ admissionis*; les amis qui n'avoient que les dernieres *entrées*.

Cet usage qui avoit été long-temps interrompu, & qui ne subsistoit point à la cour d'Auguste, fut rétabli par Tibere, qui, comme Suétone nous l'apprend, partagea sa cour en ces trois classes, & appella la derniere la *classe des Grecs*; parce que les Grecs étoient des gens dont on faisoit alors peu de cas, & qui n'entroient que les derniers chez cet empereur.

La coutume dont je parle se perdit encore après Tibere; elle fut renouvellée par d'autres empereurs, & elle prit enfin de si fortes racines sous Constantin, qu'elle s'est toujours conservée depuis, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'on la laisse tomber: au fond, il est bien juste que les princes aient la même prérogative & la même liberté que se donnent les particuliers, de recevoir différentes personnes chez eux à différentes heures, les unes plutôt, les autres plus tard, selon qu'elles leur sont ou agréables, ou nécessaires. Cependant aujourd'hui ce qu'on appelle *entrées* dans les cours de l'Europe, est un privilege spécialement attaché à certains emplois & à certaines charges, d'entrer à certaines heures dans la chambre des rois, quand les autres n'y entrent pas. C'est donc un droit que donne la charge, & non la personne; c'est une pure étiquette qui ne prouve point de confiance particuliere du prince dans ceux qui jouissent de ce droit. *Voyez l'article* ÉTIQUETTE. (*DE JAUCOURT*)

ENTRÉE (*Hist. mod.*) réception solemnelle qu'on fait aux rois & aux reines lorsqu'ils entrent la premiere fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphans de quelque grande expédition.

Ces sortes de cérémonies varient suivant le temps, les lieux, les nations; mais elles sont toujours un monument des usages

des différens peuples, & de la diverſité de ces uſages dans une même nation, leſquels ſont communément un excellent tableau de caractere: c'étoit, par exemple, un ſpectacle ſingulier que l'appareil de décorations profanes & de maſcarades de dévotion qui ſe voyoit en France aux *entrées* des rois & des reines, dans le XV ſiecle. L'auteur des *eſſais ſur Paris*, qui parurent dans l'année (1754, *in*-12.) en donne une eſquiſſe tirée d'apres l'hiſtoire, qu'il ſuffira de rapporter pour exemple: il ſeroit trop long de tranſcrire ici, même par extrait, ce que j'ai recueilli ſur cette matiere avant & depuis Charles VII.

Comme les rois & les reines (dit l'auteur dont je viens de parler) faiſoient leurs *entrées* par la porte Saint-Denis, on tapiſſoit toutes les rues ſur leur paſſage, & on les couvroit en haut avec des étoffes de ſoie & des draps camelotés; des jets-deaux de ſenteurs parfumoient l'air, le lait & le vin couloient de pluſieurs fontaines. Les députés des ſix corps de marchands portoient le dais. Les corps de métiers ſuivoient à cheval, repréſentant en habits de caractere les ſept péchés mortels, les ſept vertus, foi, eſpérance, charité, juſtice, prudence, force, & tempérance, la mort, le purgatoire, l'enfer & le paradis.

Il y avoit de diſtance en diſtance des théatres où des acteurs pantomimes, mêlés avec des chœurs de muſique, repréſentoient des hiſtoires de l'ancien & du nouveau teſtament, le ſacrifice d'Abraham, le combat de David contre Goliath, l'âneſſe de Balaam prenant la parole pour la porter à ce prophete, des bergers avec leurs troupeaux dans un boccage, à qui l'ange annonçoit la naiſſance de Notre-Seigneur, & qui chantoient le *Gloria in excelſis Deo*, &c., & pour lors le cri de joie étoit *Noël*, *Noël*. *Voyez* COMÉDIE SAINTE.

A l'*entrée* de Louis XI, en 1461, on imagina un nouveau ſpectacle: *Devant la fontaine du Ponceau*, dit Malingré, *p. 208 de ſes antiquités* & *annales de Paris* (ouvrage plus paſſable que ceux qu'il a publiés depuis) *étoient pluſieurs belles filles en ſyrenes toutes nues, leſquelles en faiſant voir leur beau ſein, chantoient de petits motets de bergerettes, ſort doux & charmans.*

Il paroît qu'à l'*entrée* de la reine Anne de Bretagne, on pouſſa l'attention juſqu'à placer de diſtance en diſtance, de petites troupes de dix ou douze perſonnes, avec des pots-de-chambre pour les dames & demoiſelles du cortege qui en auroient beſoin.

Ajoutez ſur-tout à ces détails, la deſcription curieuſe que le P. Daniel a donnée dans ſon hiſtoire de France, de l'*entrée* de Charles VII, & vous conviendrez en raſſemblant tous les faits, que quoique ces ſortes de réjouiſſances ne ſoient plus du goût, de la politeſſe, & des mœurs de notre ſiecle, cependant elles nous prouvent en général deux choſes qui ſubſiſtent toujours les mêmes; je veux dire 1°. la paſſion du peuple François pour les ſpectacles quels qu'ils ſoient, 2°. ſon amour & ſon attachement inviolable pour nos rois & pour nos reines.

Je ne parle pas ici des cérémonies d'*entreés* de princes étrangers, légats, ambaſſadeurs, miniſtres, *&c.*, ce n'eſt qu'une vaine étiquette de cérémonial dont toutes les cours paroiſſent laſſes, & qui finira quand la principale de l'Europe jugera de ſon intérêt de montrer l'exemple. (*DE JAUCOURT.*)

ENTRÉE, (*Juriſprud.*) ſignifie, dans cette matiere, *acquiſition*, *priſe de poſſeſſion*. On appelle *deniers d'entrée*, ceux qui ſont payés par le nouveau propriétaire au précédent, pour entrer en jouiſſance. *Voyez* DENIERS. *Entrage* eſt ce qui ſe paie au ſeigneur pour le droit d'*entrée*, c'eſt-à-dire, pour la mutation. (*A*)

ENTRÉE, (*Comm.*) droit ou impôt qu'on leve au nom du ſouverain ſur les marchandiſes qui entrent dans un état, ſoit par terre, ſoit par mer, ſuivant le tarif qui en eſt dreſſé, & qui doit être affiché en lieu apparent dans les bureaux où l'on exige ces droits.

Les droits d'*entrée* ſe paient auſſi en France ſur les marchandiſes qui entrent dans les provinces qui ſont réputées étrangeres, & il y en a d'autres encore qui ſe levent à l'entrée de quelques villes.

Lorſque le droit d'*entrée* de quelque mar-

chandise n'est pas réglé par le tarif, on le paie par estimation, c'est-à-dire, à proportion de ce qu'une autre marchandise, à peu près de même qualité, a coutume de payer.

Les droits d'*entrée* se paient, y compris les caisses, tonneaux, serpillieres, cartons, pailles, toiles & autres emballages, à la réserve des drogueries & épiceries, sur lesquelles les emballages sont déduits.

Toutes sortes de marchandises ne peuvent entrer en France par toutes sortes de villes & de ports, même en payant les droits, mais seulement pour certaines marchandises par les lieux qui leur sont marqués, ou par les ordonnances, ou par les arrêts du conseil, comme les drogueries & épiceries par la Rochelle, Rouen & Calais, Bordeaux, Lyon & Marseille; les chevaux, par Dourlens, Peronne, Amiens, *&c.*; les manufactures étrangeres, par Saint-Valery, Calais, *&c.*, & ainsi de quelques autres.

Les peines contre ceux qui veulent faire entrer des marchandises en fraude, sont la confiscation de ces marchandises, & des équipages & harnois, & une amende statuée par les arrêts & ordonnances. *Voyez* CONTREBANDE, DROIT & TARIF. *Dict. de Comm. de Trév.* & *Chamb.* (*G*)

ENTRÉE, (*Comm.*) terme de teneur de livres en parties doubles. L'*entrée* du grand livre, c'est l'état des débiteurs & créditeurs portés par la balance ou le bilan du livre précédent. *Voyez* LIVRES. (*G*)

ENTRÉE, (*Danse.*) air de violon sur lequel les divertissements d'un acte d'opéra entrent sur le théatre. On donne aussi ce nom à la danse même qu'on exécute. Ce sont ordinairement les chœurs de danse qui paroissent sur cet air; c'est pour cette raison qu'on les nomme *corps d'entrée*. Ils en dansent un commencement; un danseur ou une danseuse danse un commencement & une fin, & les chœurs reprennent la derniere fin. Chaque danse qu'un danseur ou une danseuse exécute, s'appelle aussi *entrée*. On lui donne encore le nom de *pas*. *Voyez* PAS. Un maître fort supérieur, avec qui j'ai conféré souvent sur cette matiere, m'a confié un résultat de ses observations, qui peut être fort utile à l'art. Le voici.

Dans toute *entrée* de danse, le danseur, à qui on suppose de la vigueur & de l'habileté, a trois objets principaux & indispensables à remplir. Le premier, les contrastes perpétuels de la force & de la grace, en observant que la grace suive toujours les coups de vigueur. Le second, l'esprit de l'air que ses pas doivent rendre; car il n'est point d'air de danse, quelque plat que le musicien puisse le faire, qui ne présente une sorte d'esprit particulier au danseur qui a de l'oreille & du goût. Le troisieme, de former toujours sa danse de pas, & de ne les sacrifier jamais aux sauts: ceux-ci sont plus aisés à faire que les autres. Le mêlange sage de tous les deux forme la danse agréable & brillante.

Chaque partie séparée des ballets anciens étoit nommée *entrée*. Dans les modernes, on a conservé ce nom à chacune des actions séparées de ces poëmes. Ainsi on dit: l'*entrée* de Tibulle dans les fêtes Grecques & Romaines est fort ingénieuse, c'est une des meilleures *entrées* de ballet que nous ayions à l'opéra. *Voyez* BALLET.

Ce nom qu'on donne encore aux diverses parties de ces sortes d'ouvrages, doit faire connoître aux commençans, & quelle est l'origine de ce genre difficile, & quelle doit être leur coupe pour qu'ils soient agréables au public; c'est sur-tout cette méchanique très-peu connue qui paroît fort aisée, & qui fourmille de difficultés qu'il faut qu'ils étudient. *Voyez* COUPE.

Il seroit ridicule que l'on y fît commencer l'action dans un lieu, & qu'on la dénouât dans un autre. Le temps d'une *entrée de ballet* doit être celui de l'action même. On ne suppose point des intervalles; il faut que l'action qu'on veut représenter se passe aux yeux du spectateur, comme si elle étoit véritable. Quant à sa durée, on juge bien que puisque le ballet exige ces deux unités, il exige à plus forte raison l'unité d'action: c'est la seule qu'on regarde comme indispensable dans le grand opéra; on le dispense des deux autres. L'*entrée de ballet*, au contraire, est astreinte à toutes les trois. *Voyez* BALLET, OPÉRA, POEME LYRIQUE. (*B*)

ENTRÉE, (*Serrurerie.*) c'eſt l'ouverture par laquelle la clef entre dans la ſerrure.

ENTRE-FERS *ou* ENTRE DEUX FERS, (*Commerce.*) il ſe dit, dans le poids des marchandiſes, de l'arrêt ou du repos de la lance ou du fléau exactement au milieu de la chape; ſi la lance ou le fléau incline un peu de l'un ou de l'autre côté des deux plats de la balance, on dit alors, *que le trait eſt forcé.* Il faut que le trait fort ou forcé ſoit du côté de la marchandiſe, c'eſt-à-dire, que la marchandiſe l'emporte un peu en peſanteur ſur ſon poids.

ENTRE-FESSON, *voyez* PÉRINÉ.

ENTRE-HIVERNER, (*Agriculture.*) c'eſt donner un labour aux champs pendant l'hiver. Comme ce travail eſt fait entre les temps de gelée qui ſe ſuccedent dans cette ſaiſon, le mot *entre-hiverner* peut avoir été deſtiné à exprimer qu'on laboure entre les différens hivers qui ſe ſuivent de la ſorte. (+)

ENTREJOU, ſ. m. (*Juriſprudence.*) terme uſité dans quelques coutumes & anciens titres, pour exprimer un certain eſpace néceſſaire pour donner cours à l'eau. Suivant la coutume de Berri, *tom. xvj*, *article* 2, chacun peut en ſon héritage, par lequel paſſe aucun fleuve ou riviere non navigable ni publique, faire édifier moulin, pourvu que le lieu ſoit diſpoſé pour ce faire; à ſavoir qu'il y ait ſaut & *entrejou*, c'eſt-à-dire, qu'il y ait de l'eſpace pour faire une abée ou lanciere par où l'eau puiſſe avoir cours quand le moulin ne va pas. *Voyez* Cujas, *obſervat.* 24, *chap. xxiv*, & le *gloſſaire de* Lauriere, au mot *Entrejou. Voyez auſſi* LANCIERE. (*A*)

ENTRELAS, ſ. m. *en Architecture*, ornement compoſé de liſteaux & de fleurons liés & croiſés les uns avec les autres, qui ſe taille ſur les moulures & dans les friſes. (*P*)

ENTRELAS D'APPUI, (*Sculpture.*) ornemens à jour, de pierre ou de marbre, qui ſervent quelquefois au lieu de baluſtres pour remplir les appuis évuidés des tribunes, balcons, & rampes d'eſcalier. (*P*)

ENTRELACÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit de trois croiſſans, de trois anneaux, & autres choſes ſemblables, paſſées les unes dans les autres.

Bourgeois en Bourgogne, d'azur à trois annelets *entrelacés* l'un dans l'autre en triangle d'or.

ENTRE-LIGNE, ſ. f. *ou*, comme on dit ordinairement, INTERLIGNE, c'eſt l'eſpace qui eſt entre deux lignes d'écriture. On ne doit rien ajouter dans les actes *entre-lignes*; il eſt plus convenable de faire des renvois & apoſtilles en marge: en tout cas, les *entre-lignes* ou *interlignes* ne ſont valables qu'autant qu'ils ſont approuvés par les parties, notaires & témoins. (*A*)

ENTREMETS, ſ. m. (*Hiſt. moderne.*) Le mot *entremets* s'eſt dit pendant longtemps au lieu de celui d'*intermede*, dans nos pieces de théatre; *entremets* de la tragédie de Sophoniſbe dans les œuvres de Baïf; il ſignifioit une eſpece de ſpectacle muet, accompagné de machines; une repréſentation comme théatrale où l'on voyoit des hommes & des bêtes exprimer une action; quelquefois des bateleurs & autres gens de cette eſpece y faiſoient leurs tours.

Ces divertiſſemens avoient été imaginés pour occuper les convives dans l'intervalle des ſervices d'un grand feſtin, dans l'entre-deux d'un mets ou ſervice à un autre mets; d'où le mot *entremets* a paſſé dans nos tables pour déſigner ſimplement le ſervice particulier qui eſt entre le rot & le fruit, & les divertiſſemens ſe ſont évanouis.

Ces divertiſſemens anciens, qui méritoient bien mieux le nom d'*entremets* que le ſervice de nos tables honoré aujourd'hui de cette qualification, étoient des ſpectacles fort ſinguliers qu'on donnoit du temps de l'ancienne chevalerie, le jour d'un banquet, pour rendre la fête plus magnifique & plus ſolemnelle. Il faut lire tout ce qui concerne ces fêtes dans l'*hiſtoire de la chevalerie* de M. de Sainte-Palaye; il en parle avec autant de connoiſſance que s'il eût vécu dans ces temps-là, & qu'il eût écrit ſon ouvrage en aſſiſtant aux banquets des preux chevaliers.

On voyoit paroître dans la ſalle diverſes décorations, des machines, des figures

d'hommes & d'animaux extraordinaires, des arbres, des montagnes, des rivieres, une mer, des vaisseaux ; tous ces objets entremêlés de personnages, d'oiseaux, & d'autres animaux vivans, étoient en mouvement dans la salle ou sur la table, & représentoient des actions relatives à des entreprises de guerre & de chevalerie, surtout à celles des croisades.

Il est vraisemblable que l'usage des *entremets* dans les banquets s'étoit introduit avant le regne de saint Louis : aussi furent-ils employés aux noces de son frere Robert à Compiegne, en 1237. Une chronique manuscrite de S. Germain fait une ample description des *entremets* qui se virent au festin que Charles V donna en 1378 au roi des Romains, fils de l'empereur Charles de Luxembourg, que ses indispositions empêcherent de s'y trouver. Mais rien n'est plus curieux que le détail que Matthieu de Couci, & Olivier de la Marche nous ont laissé de la fête donnée à Lille en 1453, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à toute sa cour & à toute la noblesse de ses états, pour la croisade contre les Turcs qui venoient d'achever la conquête de l'empire d'Orient par la prise de Constantinople. Je pourrois citer un grand nombre d'autres représentations semblables, qui furent long-temps à la mode dans nos cours ; mais ces citations seroient inutiles après les exemples que nous venons de rapporter.

On vit encore les restes de cette ancienne magnificence au mariage du prince de Navarre en 1572, avec la sœur du roi; de même qu'à la suite d'un autre festin, que la reine donna l'année suivante au duc d'Anjou, roi de Pologne. Le goût de ces plaisirs s'est conservé à Florence jusqu'en 1600, suivant la description du banquet donné dans cette ville pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV.

Enfin la mode des *entremets* s'évanouit entiérement au commencement du xvij siecle. Louis XIV fit succéder d'autres magnificences, mieux entendues, dignes de lui, & qui ont aussi cessé. Elles ont été remplacées par un genre de luxe plus général, plus voluptueux, qui se répete journellement, & qui présente à nos yeux toute la mollesse ou l'ennui des Sibarites. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENTREMETTEUR, s. m. dans *le Commerce*, est un médiateur qui intervient entre deux marchands, pour faciliter quelque marché ou négociation.

Les Commerçans se servent plus ordinairement du terme d'*agent de change*, si c'est pour des remises d'argent ou autres affaires de banque ; & de celui de *courtier* lorsqu'il s'agit d'achat ou de vente de marchandises. *Voyez* AGENT DE CHANGE & COURTIER. *Dictionnaire du Commerce de Trévoux, & de Chambers.* (G)

ENTREMISES, s. f. (*Marine.*) ce sont de petites pieces de bois, qui étant posées dans un vaisseau entre les autres, les tiennent sujettes & servent aussi à les renforcer. *Voyez, Pl. IV, fig. 1, n. 127,* les *entremises* du second pont au milieu entre les caillebotis ; *n. 148, entremises* du gaillard derriere au milieu entre les caillebotis.

Entremises emmortoisées dans les équilletes, & régnant le long des serre-bouquieres.

Entremises se dit aussi de certaines pieces de bois qui sont posées entre les taquets ou fuseaux du cabestan, pour les tenir. (Z)

ENTRE-NERFS, s. m. pl. (*Reliure.*) ce sont les espaces que laissent entr'eux, sur le dos, les ficelles auxquelles les livres sont cousus. On remplit les *entre-nerfs* de dorure. *Voyez* DORER.

ENTRE-PLANTER, v. act. (*Agriculture.*) c'est planter du cherclu à la place des seps qui ont manqué.

ENTRE-POINTILLÉ, adj. il se dit, *chez les Graveurs en bois*, des tailles entre lesquelles il y a du pointillé. *Tailles entre-pointillées.* (PAPILLON.)

ENTREVAUX, (*Géographie.*) ville de Provence, en France ; elle est située sur le Var. *Long.* 24, 46, *lat.* 44, 2.

ENTR'OUVERT, adj. (*Manege & Maréchallerie.*) cheval qui a fait un effort violent. *Voyez* ECART.

ENTR'OUVERTURE, s. f. (*Manege & Maréchallerie.*) terme par lequel on désigne la maladie qui résulte d'un violent écart. *Voyez* ECART. (e)

ENTRE-PA

ENTRE-PAS, ſ. m. (*Manege.*) allure défectueuſe, train rompu du cheval. *Voy.* MANEGE. (*e*)

ENTRE-PILASTRE, ſ. m. *en Architecture*, c'eſt l'eſpace qui eſt entre deux pilaſtres. (*P*)

ENTREPOSER, v. act. (*Commerce.*) mettre des marchandiſes dans un magaſin d'entrepôt. *Voyez* ENTREPÔT. (*P*)

ENTREPOSEUR, ſ. m. (*Commerce.*) commis qui a ſoin d'un magaſin ou d'un bureau d'entrepôt.

L'auteur du dictionnaire de Commerce obſerve que ce terme eſt nouveau, & ne ſe trouve dans aucun acte public avant la déclaration du roi, du 10 octobre 1723, qui accordant à la compagnie des Indes l'exploitation de la vente excluſive du café, porte qu'elle pourra établir des magaſins, bureaux & entrepôts, & y prépoſer tels receveurs, gardes-magaſins, & *entrepoſeurs*, en tel nombre & dans telles villes & lieux qu'elle jugera néceſſaires. *Dict. de Comm. de Trévoux & Chambers.* (G)

ENTREPOT, ſ. m. (*Commerce.*) lieu de réſerve où l'on dépoſe quelque choſe qui vient du dehors, & où on le garde pendant quelque temps pour l'en tirer & pour l'envoyer ailleurs.

Villes d'entrepôt, ſont des villes dans leſquelles arrivent des marchandiſes pour y être déchargées, mais non pas vendues, & d'où elles paſſent aux lieux de leur deſtination, en les chargeant ſur d'autres voitures, ſoit par terre, ſoit par eau. Smyrne eſt la principale ville du Levant où les François, les Anglois, les Hollandois, & les autres nations font l'*entrepôt* de leurs magaſins pour la Perſe & les états du grand-ſeigneur. Batavia eſt l'*entrepôt* de la compagnie de Hollande, pour le commerce des Indes orientales. Nous avons en France pluſieurs *villes d'entrepôt*, tant pour les marchandiſes qui viennent de l'étranger, que pour celles du royaume qui doivent paſſer dans les états voiſins.

Commiſſionnaires d'entrepôt; ce ſont des facteurs qui réſident dans les villes d'*entrepôt*, où ils ont ſoin de retirer les marchandiſes qui arrivent pour leurs commettans, & de les leur faire tenir. *Voyez* COMMISSIONNAIRE.

Magaſin d'entrepôt, eſt un magaſin établi dans quelques bureaux de cinq groſſes fermes, en conſéquence de l'ordonnance de 1664 & de celle de 1684, pour y recepays les marchandiſes deſtinées pour les ſortes de mag. Les villes où il y a de ces grande, Rouen, ſont la Rochelle, In-Dieppe, Calais, Abbevilleyre-de-Grace, & Saint-Jean de Loſne. Les étrangTroyes, François ont également droit d'y *interpoſe* leurs marchandiſes, qui ne ſont ſujettes à aucun droit d'entrée & de ſortie, pourvu qu'elles ſoient tranſportées hors du royaume dans ſix mois, par les mêmes lieux par leſquels elles ſont entrées.

Ces magaſins ſont fermés à deux clefs, dont une reſte entre les mains du fermier, l'autre en celles d'un député des marchands. Pour y *interpoſer* des marchandiſes, les négocians ou voituriers doivent repréſenter leurs lettres de voiture ou connoiſſemens au commis, avec la déclaration en détail de ce qui eſt contenu dans les ballots & paquets, pour en être fait la vérification & être enſuite ſcellés & plombés. Aucune marchandiſe ne peut être *interpoſée*, à moins que la deſtination n'en ſoit faite par leſdites lettres de voiture & connoiſſemens, & elle ne peut être enſuite vendue dans le royaume, à peine de confiſcation & de cinq cents livres damende.

Tout autre magaſin d'*entrepôt*, hors ceux qui ſont marqués ci-deſſus, ſont défendus dans les quatre lieues proche les frontieres de la ferme, & dans les huit lieues près de la ville de Paris, à peine de confiſcation & de trois cents livres d'amende.

Entrepôt, ſe prend auſſi pour une perſonne *interpoſée*. Ecrire par *entrepôt*, c'eſt écrire par le moyen d'une perſonne dont on eſt convenu avec ſon correſpondant. *Dictionnaire du commerce de Trévoux & de Chambers.* (G)

ENTREPÔT DE TABAC. C'eſt le lieu où l'on vend le tabac. Le tabac eſt une herbe originaire des pays chauds, ammoniacale, âcre, cauſtique, narcotique, vénéneuſe, laquelle cependant, préparée par l'art, eſt devenue dans le cours d'un ſiecle, par la bizarrerie de la mode & de l'habitude, la plante la plus cultivée, la plus recherchée,

& l'objet des délices de presque tout le monde qui en fait usage, soit par le nez, en poudre ; soit en fumée, avec des pipes ; soit en machicatoire, soit autrement.

On ne la connoît en Europe, que dep[...] Espa- la découverte de l'Amérique, [...] 1560. On gnols ; & en France, de [...]olede est un des dit qu'Herman[...] envoyée en Espagne & premiers [...] Les auteurs la nomment en en *Nicotiana*, *petunum*, *tabacum*, &c. Les Américains qui habitent le continent, l'appellent *pétun*, & ceux des isles, *yolt*.

Les François lui ont aussi donné successivement différens noms. Premiérement, ils l'appellerent *nicotiane*, de Jean Nicot, ambassadeur de François II, auprès de Sébastien, roi de Portugal, en 1559, 1560 & 1561 ; ministre connu des savans par divers ouvrages, & principalement par son dictionnaire François-Latin, *in-fol.* dont notre langue ne peut se passer. Il envoya cette plante de Portugal en France, avec de la graine pour en semer, dont il fit présent à Catherine de Médicis, d'où vient qu'on la nomma *herbe à la reine*. Cette princesse ne put cependant jamais la faire appeller *médicée*. Ensuite on nomma le tabac, *herbe du grand-prieur*, à cause du grand-prieur de France de la maison de Lorraine, qui en usoit beaucoup ; puis l'*herbe de sainte-croix*, & l'*herbe de tournabon*, du nom des deux cardinaux, dont le dernier étoit nonce en France, & l'autre en Portugal ; mais enfin, on s'est réduit à ne plus l'appeller que *tabac*, à l'exemple des Espagnols, qui nommoient *tabaco* l'instrument dont ils se servoient pour former leur *pétun*.

Sa racine est annuelle ; son calice est ou long, tubuleux, & partagé en cinq quartiers longs & aigus ; ou ce calice est court, large, & partagé en cinq quartiers obtus. Sa fleur est monopétale, en entonnoir, découpée en cinq segmens aigus & profonds, étendus en étoile ; elle a cinq étamines : son fruit est membraneux, oblong, rondelet, & divisé par une cloison en deux cellules.

On compte quatre especes principales de *tabac* ; savoir, 1°. *nicotiana major, latifolia*, C. B. P. en François grand *tabac*, grand *pétun* ; 2°. *nicotiana major*, *angustifolia*, I. R. H. C. B. P. 3°. *nicotiana minor*, C. B. P. [...] *minor*, *foliis rugosioribus*.

La premiere espece pousse une tige à la hauteur de cinq ou six pieds, grosse comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles sont très-larges, épaisses, mollasses, d'un verd sale, d'environ un pied de long, sans queue, velues, un peu pointues, nerveuses, glutineuses au toucher, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croissent au sommet des tiges ; elles sont d'un rouge pâle, divisées par les bords en cinq segmens, & ressemblant à de longs tubes creux. Ses vaisseaux séminaux sont longs, pointus par le bout, divisés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites semences brunes. Sa racine est fibreuse, blanche, d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur fort nauséabonde. Cette espece diminue considérablement en séchant, & comme on dit aux isles, à la pente ; cette diminution est cause que les Anglois en font moins de cas que de la seconde espece. En échange, c'est celle qu'on préfere pour la culture en Allemagne, du côté d'Hanovre & de Strasbourg, parce qu'elle est moins délicate.

La seconde espece differe de la précédente, en ce que ses feuilles sont plus étroites, plus pointues, & attachés à leur tige par des queues assez longues ; son odeur est moins forte, sa fumée plus douce & plus agréable au fumeur. On cultive beaucoup cette espece dans le Brésil, à Cuba, en Virginie & en d'autres lieux de l'Amérique, où les Anglois ont des établissemens.

La troisieme espece vient des colonies Françoises, dans les Indes occidentales, & elle réussit fort bien dans nos climats.

La quatrieme espece, nommée petit *tabac* Anglois, est plus basse & plus petite que les précédentes. Ses tiges, rondes & velues, s'élevent à deux ou trois pieds de hauteur. Ses feuilles inférieures sont assez larges, ovales, émoussées par la pointe, & gluantes au toucher ; elles sont plus petites que les feuilles des autres especes de *tabacs* ; celles qui croissent sur les tiges, sont aussi plus petites que les inférieures, & sont rangées alternativement. Ses fleurs sont creuses & en entonnoir ; leurs feuilles sont divisées par le bord en cinq segmens ;

elles font d'un verd jaunâtre, & placées dans des calices velus. Ce *tabac* a la femence plus groffe que la premiere efpece; cette femence fe forme dans des vaiffeaux féminaux; on la feme dans des jardins, & elle fleurit en juillet & en août.

Toutes les nicotianes dont on vient de parler, font cultivées dans les jardins botaniques par curiofité; mais le *tabac* fe cultive pour l'ufage en grande quantité dans plufieurs endroits de l'Amérique, furtout dans les ifles Antilles, en Virginie, à la Havane, au Bréfil, auprès de la ville de Comana, & c'eft ce dernier qu'on nomme *tabac* de Verine.

Le *tabac* croît auffi par-tout en Perfe, particuliérement dans la Sufiane, à Hamadan, dans la Caramanie déferte, & vers le fein Perfique; ce dernier eft le meilleur. On ne fait point fi cette plante eft originaire du pays, ou fi elle y a été tranfportée. On croit communément qu'elle y a paffé d'Egypte, & non pas des Indes orientales.

Il nous vient du *tabac* du levant, des côtes de Grece & l'Archipel, par feuilles attachées enfemble. Il s'en cultive auffi beaucoup en Allemagne & en Hollande. Avant que fa culture fût prohibée en France, elle y étoit très-commune, & il réuffiffoit à merveille, particuliérement en Guyenne, du côté de Bordeaux & de Clerac, en Bearn, vers Pau; en Normandie, aux environs de Léry; & en Artois, près Saint-Pau!

On ne peut voir, fans furprife, que la poudre ou la fumée d'une herbe vénéneufe, foit devenue l'objet d'une fenfation délicate prefque univerfelle: l'habitude, changée en paffion, a promptement excité un zele d'intérêt pour perfectionner la culture & la fabrique d'une chofe fi recherché; & la nicotiane eft devenue, par un goût général, une branche très-étendue du commerce de l'Europe, & de celui d'Amérique.

A peine fut-elle connue dans les jardins des curieux, que divers médecins, amateurs des nouveautés, l'employerent intérieurement & extérieurement à la guérifon des maladies. Ils en tirerent des eaux diftillées, & de l'huile par infufion ou par diftillation; ils en préparerent des firops & des onguens, qui fubfiftent encore aujourd'hui.

Ils la recommanderent en poudre, en fumée, en machicatoire, en errhine, pour purger, difoient-ils, le cerveau, & le décharger de fa pituite furabondante. Ils louerent fes feuilles appliquées chaudes pour les tumeurs œdémateufes, les douleurs de jointures, la paralyfie, les furoncles, la morfure des animaux venimeux; ils recommanderent auffi ces mêmes feuilles broyées avec du vinaigre, ou incorporées avec des graiffes en onguent, & appliquées à l'extérieur pour les maladies cutanées; ils en ordonnerent la fumée, dirigée dans la matrice, pour les fuffocations utérines; ils vanterent la fumée, le fuc & l'huile de cette herbe, comme un remede odontalgique; ils en prefcrivirent le firop dans les toux invétérées, l'afthme, & autres maladies de la poitrine. Enfin, ils inonderent le public d'ouvrages compofés à la louange de cette plante; tels font ceux de Monardes, d'Everhartus, de Néander, &c.

Mais plufieurs autres médecins, éclairés par une théorie & une pratique plus favante, penferent bien différemment des propriétés du *tabac* pour la guérifon des maladies; ils jugerent, avec raifon, qu'il n'y avoit prefque point de cas où fon ufage dût être admis. Son âcreté, fa caufticité, fa qualité narcotique le prouvent d'abord. Sa faveur nauféabonde eft un figne de fa vertu émétique & cathartique; cette faveur, qui eft encore brûlante & d'une acrimonie qui s'attache fortement à la gorge, montre une vertu purgative très-irritante. Mais en même temps que la nicotiane a ces qualités, fon odeur fétide indique qu'elle agit par ftupéfaction fur les efprits animaux, de même que le ftramonium, quoiqu'on ne puiffe expliquer comment elle poffede à la fois une vertu ftimulante & fomnifere; peut-être que fa *narcoticité* dépend de la vapeur huileufe & fubtile dans laquelle fon odeur confifte.

Sa poudre forme, par la feule habitude, une titilation agréable fur les nerfs de la membrane pituitaire. Elle y excite, dans le commencement, des mouvemens convulfifs, enfuite une fenfation plus douce, & finalement, il faut, pour réveiller le cha-

touillement, que cette poudre soit plus aiguisée & plus pénétrante. C'est ce qui a engagé des détailleurs, pour débiter leur *tabac* aux gens qui en ont fait un long usage, de le suspendre dans des retraits, afin de le rendre plus âcre, plus piquant, plus fort; & il faut avouer que l'analogie est bien trouvée. D'autres le mettent au kabé pour l'imbiber tout d'un coup d'une odeur ammoniacale, capable d'affecter l'organe usé de l'odorat.

La fumée du *tabac* ne devient un plaisir à la longue, que par le même méchanisme; mais cette habitude est plus nuisible qu'utile. Elle prive l'estomac du suc salivaire qui lui est le plus nécessaire pour la digestion; aussi les fumeurs sont-ils obligés de boire beaucoup pour y remédier, & c'est par cette raison que le *tabac* supplée dans les camps à la modicité des vivres du malheureux soldat.

La *machication* du *tabac* a les mêmes inconvéniens, outre qu'elle gâte l'haleine, les dents, & qu'elle corrode les gencives.

Ceux qui se sont avisés d'employer pour remede le *tabac* en petits cornets dans les narines, & de l'y laisser pendant le sommeil, ont bientôt éprouvé le mauvais effet de cette herbe; car ses parties huileuses & subtiles, tombant dans la gorge & dans la trachée-artere, causent au réveil, des toux seches & des vomissemens violens.

Quant à l'application extérieure des feuilles du *tabac*, on a des remedes beaucoup meilleurs dans toutes les maladies, pour lesquelles on vante l'efficace de ce topique. Sa fumigation est très-rarement convenable dans les suffocations de la matrice.

L'huile du *tabac* irrite souvent le mal des dents; & quand elle le dissipe, ce n'est qu'après avoir brûlé le nerf par sa caufticité. Si quelques personnes ont appaisé leurs douleurs de dents, en fumant la nicotiane, ce sont des gens qui ont avalé de la fumée, & qui s'en sont enivrés. On ne persuadera jamais aux Physiciens qui connoissent la fabrique délicate des poumons, que le sirop d'une plante âcre & caustique soit recommandable dans les maladies de la poitrine.

La décoction des feuilles de *tabac* est un vomitif, qu'il n'est guere permis d'employer, soit de cette maniere, soit en remede, que dans les cas les plus pressans, comme dans l'apoplexie & la léthargie.

L'huile distillée de cette plante est un si puissant émétique, qu'elle excite quelquefois le vomissement, en mettant pendant quelque temps le nez sur la fiole dans laquelle on la garde. Un petit nombre de gouttes de cette huile injectées dans une plaie, cause des accidens mortels, comme l'ont prouvé des expériences faites sur divers animaux, par Harderus & Redi.

Si quelque recueil académique contient des observations ridicules à la louange du *tabac*, ce sont assurément les mémoires des curieux de la nature; mais on n'est pas plus satisfait de celles qu'on trouve dans la plupart des auteurs contre l'usage de cette plante. Un Pauli, par exemple, nous assure que le *tabac* qu'on prend en fumée, rend le crâne tout noir. Un Borrhy, dans une lettre à Bartholin, lui mande qu'une personne s'étoit tellement desséchée le cerveau à force de prendre du *tabac*, qu'après sa mort on ne lui trouva dans la tête qu'un grumeau noir, composé de membranes. Il est vrai que dans le temps de tous ces écrits, le *tabac* avoit allumé une guerre civile entre les médecins, pour ou contre son usage, & qu'ils employerent sans scrupule, le vrai & le faux pour faire triompher leur parti. Le roi Jacques lui-même, se mêla de la querelle; mais si son regne ne fut qu'incapacité, son érudition n'étoit que pédanterie. (*D. J.*)

Culture du tabac. Ce fut vers l'an 1520 que les Espagnols trouverent cette plante dans le Jucatan, province de la Terre-Ferme; & c'est de là que sa culture a passé à Saint-Domingue, à Mariland, & à la Virginie.

Vers l'an 1560, Jean Nicot, à son retour de Portugal, présenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appella *la nicotiane*. Le cardinal de Sainte-Croix & Nicolas Tornaboni la vanterent en Italie sous le nom d'*herbe sainte*, que les Espagnols lui avoient donné à cause de ses vertus. Cependant l'herbe sainte, loin

d'être également accueillie de tout le monde, alluma la guerre entre les savans; les ignorans en grand nombre y prirent parti, & les femmes mêmes se déclarerent pour ou contre une chose qu'elles ne connoissoient pas mieux que les affaires sérieuses qui se passoient alors en Europe, & qui en changerent toute la face.

On fit plus de cent volumes à la louange ou au blâme du *tabac*; un Allemand nous en a conservé les titres. Mais malgré les adversaires qui attaquerent l'usage de cette plante, son luxe séduisit toutes les nations, & se répandit de l'Amérique jusqu'au Japon.

Il ne faut pas croire qu'on le combattit seulement avec la plume; les plus puissans monarques le proscrivirent très-sévérement. Le grand duc de Moscovie, Michel Féderowits, voyant que la capitale de ses états, bâtie de maisons de bois, avoit été presque entiérement consumée par un incendie, dont l'imprudence des fumeurs qui s'endormoient la pipe à la bouche, fut la cause, défendit l'entrée & l'usage du *tabac* dans ses états; premiérement sous peine de la bastonnade, qui est un châtiment très-cruel en ce pays-là; ensuite sous peine d'avoir le nez coupé; & enfin, de perdre la vie. Amurath IV, empereur des Turcs, & le roi de Perse Scach-Sophi firent les mêmes défenses dans leurs empires & sous les mêmes peines. Nos monarques d'occident, plus rusés politiques, chargerent de droits exorbitans l'entrée du *tabac* dans leurs royaumes, & laisserent établir un usage qui s'est à la fin changé en néceflité. On mit en France en 1629 trente sous par livre d'impôt sur le pétun, car alors le *tabac* s'appelloit ainsi; mais comme la consommation de ce nouveau luxe est devenue de plus en plus considérable, on en a multiplié proportionnelle-ment les plantations dans tous les pays du monde. On peut voir la maniere dont elles se font à Ceylan, dans les *Transact. philos. n°. 278, p. 1145 & suiv.* Nous avons sur-tout des ouvrages précieux écrits en Anglois, sur la culture du *tabac* en Mariland & en Virginie; en voici le précis fort abrégé.

On ne connoît en Amérique que quatre sortes de *tabacs*; le pétun, le *tabac* à langue, le *tabac* d'amazone, & le *tabac* de Verine; ces quatre especes fleurissent & portent toutes de la graine bonne pour se reproduire, toutes les quatre peuvent croître à la hauteur de 5 ou 6 pieds de haut, & durer plusieurs années; mais ordinairement on les arrête à la hauteur de deux pieds, & on les coupe tous les ans.

Le *tabac* demande une terre grasse, médiocrement forte, unie, profonde, & qui ne soit pas sujette aux inondations; les terres neuves lui sont infiniment plus propres que celles qui ont déja servi.

Après avoir choisi son terrein, on mêle la graine du *tabac* avec six fois autant de cendre ou de sable, parce que si on la semoit seule, sa petitesse la feroit pousser trop épais, & il seroit impossible de transplanter la plante sans l'endommager. Quand la plante a deux pouces d'élévation hors de terre, elle est bonne à être transplantée. On a grand soin de sarcler les couches, & de n'y laisser aucunes mauvaises herbes, dès que l'on peut distinguer le *tabac*; il doit toujours être seul & bien net.

Le terrein étant nettoyé, on le partage en allées distantes de trois pieds les unes des autres, & paralleles, sur lesquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois pieds. Pour cet effet, on étend un cordeau divisé de trois en trois pieds par des nœuds, ou quelques autres marques apparentes, & l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque.

Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois pieds plus loin, observant que le premier nœud ou marque ne corresponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'espace qui se trouve entre deux piquets, & on continue de marquer ainsi tout le terrein avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui, de cette maniere, se trouvent plus en ordre, plus aisées à sarcler, & éloignées les unes des autres suffisamment pour prendre la nourriture qui leur est nécessaire. L'expérience fait connoître qu'il est plus à propos de planter en quinconce, qu'en carré, & que les plantes ont plus d'espace

pour étendre leurs racines, & pousser les feuilles, que si elles faisoient des carrés parfaits.

Il faut que la plante ait au moins six feuilles pour pouvoir être transplantée. Il faut encore que le temps soit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluie ne soit prochaine; car de transplanter en temps sec, c'est risquer de perdre tout son travail & ses plantes. On leve les plantes doucement, & sans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci sont munis d'un piquet d'un pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout est pointu, & l'autre arrondi.

Ils font avec cette espece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues : ils l'enfoncent jusqu'à l'œil, c'est-à-dire, jusqu'à la naissance des feuilles les plus basses, & pressent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle soutienne la plante droite sans la comprimer. Les plantes ainsi mises en terre, & dans un temps de pluie, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne souffrent pas la moindre altération, elles reprennent en 24 heures, & profitent à merveille.

Un champ de cent pas en carré contient environ dix mille plantes: on compte qu'il faut quatre personnes pour les entretenir, & qu'elles peuvent rendre quatre mille livres pesant de *tabac*, selon la bonté de la terre, le temps qu'on a planté, & le soin qu'on en a pris; car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante est une fois en terre. Il faut travailler sans cesse à sarcler les mauvaises herbes, qui consommeroient la plus grande partie de sa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejettonner, ôter les feuilles piquées de vers, de chenilles, & autres insectes; en un mot avoir toujours les yeux & les mains dessus jusqu'à ce qu'elle soit coupée.

Lorsque les plantes sont arrivées à la hauteur de deux pieds & demi ou environ, & avant qu'elles fleurissent, on les arrête, c'est-à-dire, qu'on coupe le sommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir; & en même temps on arrache les feuilles les plus basses, comme plus disposées à toucher la terre, & à se remplir d'ordures. On ôte aussi toutes celles qui sont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque disposition à la pourriture, & on se contente de laisser huit ou dix feuilles tout au plus sur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de *tabac*, & d'une qualité infiniment meilleure, que si on laissoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un soin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejettons que la force de la seve fait pousser entre les feuilles & la tige; car outre que ces rejettons ou feuilles avortées ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis que les plantes sont arrêtées jusqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à six semaines, selon que la saison est chaude, que le terrein est exposé, qu'il est sec ou humide. On visite pendant ce temps-là, au moins deux ou trois fois la semaine, les plantes pour les rejettoner, c'est-à-dire, en arracher tous les rejettons, fausses tiges ou feuilles, qui naissent tant sur la tige qu'à son extrêmité, ou auprès des feuilles.

Le *tabac* est ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il approche de sa maturité, quand ses feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verdeur vive & agréable, devient peu à peu plus obscure : elles panchent alors vers la terre, comme si la queue qui les attache à la tige, avoit peine à soutenir le poids du suc dont elles sont remplies : l'odeur douce qu'elles avoient, se fortifie, s'augmente, & se répand plus au loin. Enfin, quand on s'apperçoit que les feuilles cassent plus facilement lorsqu'on les ploie, c'est un signe certain que la plante a toute la maturité dont elle a besoin, & qu'il est temps de la couper.

On attend pour cela, que la rosée soit tombée, & que le soleil ait desséché toute l'humidité qu'elle avoit répandue sur les feuilles : alors on coupe les plantes par le pied. Quelques-uns les coupent entre deux

verres, c'est-à-dire, environ un pouce au dessous de la superficie de la terre; les autres à un pouce ou deux au dessus; cette derniere maniere est la plus usitée. On laisse les plantes ainsi coupées auprès de leurs souches le reste du jour, & on a soin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le soleil les échauffe également de tous les côtés qu'il consomme une partie de leur humidité, & qu'il commence à exciter une fermentation nécessaire pour mettre leur suc en mouvement.

Avant que le soleil se couche, on les transporte dans la case qu'on a préparée pour les recevoir, sans jamais laisser passer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la rosée qui est très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour précédent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, elle disposeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'est pour augmenter cette fermentation que les plantes coupées & apportées dans la case, sont étendues les unes sur les autres, & couvertes de feuilles de balisier amorties, ou de quelques nattes, avec des planches par-dessus, & des pierres pour les tenir en sujétion: c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours, pendant lesquels elles fermentent, ou pour parler comme aux isles Françoises, elles ressuent, après quoi on les fait sécher dans les cases ou sueries.

On y construit toujours ces maisons à portée des plantations; elles sont de différentes grandeurs, à proportion de l'étendue des plantations; on les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre & bien traversés par des poutres & poutrelles, pour soutenir le corps du bâtiment. Cette carcasse faite, on la garnit de planches, en les posant l'une sur l'autre, comme l'on borde un navire, sans néanmoins que ces planches soient bien jointes; elles ne sont attachées que par des chevilles de bois.

La couverture de la maison est aussi couverte de planches, attachées l'une sur l'autre sur les chevrons, de maniere que la pluie ne puisse entrer dans la maison: & cependant on observe de laisser une ouverture entre le toit & le corps du bâtiment, en sorte que l'air y passe sans que la pluie y entre, parce qu'on entend bien que le toit doit déborder le corps du bâtiment. On n'y fait point de fenêtres, on y voit assez clair, le jour y entrant suffisamment par les portes & par les ouvertures pratiquées entre le toit & le corps du bâtiment.

Le sol ordinaire de ces maisons est la terre même; mais comme on y pose les *tabacs*, & que dans des temps humides la fraîcheur peut les humecter & les corrompre, il est plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles & des planches chevillées par-dessus. La hauteur du corps du bâtiment est de quinze à seize pieds, celle du toit jusqu'au faîte de dix à douze pieds.

En dedans du bâtiment, on y place en travers de petits chevrons qui sont chacun de deux pouces & demi en carré; le premier rang est posé à un pied & demi, ou deux pieds au dessous du faîte, le deuxieme rang à quatre pieds & demi au dessous, le troisieme de même, *&c.* jusqu'à la hauteur de l'homme: les chevrons sont rangés à cinq pieds de distance l'un de l'autre, ils servent à poser les gaulettes auxquelles on pend les plantes de *tabac*.

Dès que le *tabac* a été apporté dans des civieres à la suerie; on le fait rafraîchir en étendant sur le plancher des lits de trois plantes couchées l'une sur l'autre. Quand il s'est rafraîchi environ douze heures, on passe dans le pied de chaque plante une brochette de bois, d'une façon à pouvoir être accrochée & tenir aux gaulettes, & tout de suite on les met ainsi à la pente, en observant de ne les point presser l'une contre l'autre. On laisse les plantes à la pente jusqu'à ce que les feuilles soient bien seches; alors on profite du premier temps humide qui arrive, & qui permet de les manier sans les briser. Dans ce temps favorable on détache les plantes de la pente, & à mesure on arrache les feuilles de la tige, pour en former des manoques; chaque manoque est composée de dix à douze feuilles, & elle se lie avec une feuille. Quand la manoque n'a point d'humidité,

& qu'elle peut être preffée, on la met en boucaux.

Le *tabac* fort de Virginie fe cultive encore avec plus de foin que le *tabac* ordinaire, & chaque manoque de ce *tabac* fort n'eft compofée que de quatre à fix feuilles, fortes, grandes, & qui doivent être d'une couleur de marron foncé ; on voit par là, qu'on fait en Virginie deux fortes de manoques de *tabac*, qu'on nomme premiere & feconde forte.

Quant au merrain des boucaux, on fe fert pour le faire du chêne blanc, qui eft un bois fans odeur ; d'autres fortes de bois font également bons, pourvu qu'ils n'aient point d'odeur. On diftribue le bois en merrain, au moins fix mois avant que d'être employé. Les boucaux fe font tous d'une même grandeur ; ils ont 4 pieds de haut fur 32 pouces de diametre dans leur milieu ; ils contiennent 5 ou 600 liv. de *tabac* feulement preffés par l'homme, & jufqu'à 1000 livres lorfqu'ils font preffés à la preffe ; les boucaux du *tabac* fort pefent encore davantage.

Telle eft la culture du *tabac* que les fermiers de France achetent des Anglois pour environ quatre millions chaque année. Il eft vrai cependant que quand le revenu du *tabac* feroit, comme on l'a dit, pour eux de quarante millions par an, il ne furpafferoit pas encore ce que la Louifiane mife en valeur pour cette denrée, produiroit annuellement à l'état au bout de quinze ans ; mais jamais les *tabacs* de la Louifiane ne feront cultivés & achetés fans la liberté du commerce. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT.*)

ENTREPRENDRE, v. act. (*Gramm.*) c'eft en général fe charger de la réuffite d'une affaire, d'un négoce, d'une manufacture, d'un bâtiment, &c. La compagnie de l'Affiente a *entrepris* la fourniture des negres pour l'Amérique Efpagnole. Le fieur Cadeau eft le premier qui ait *entrepris* en France la manufacture des draps façon de Hollande. Ce maître maçon a *entrepris* ce bâtiment, & doit le rendre la clef à la main. *Voyez* ENTREPRENEUR. (*G*)

ENTREPRENEUR, f. m. (*Gramm.*) il fe dit en général de celui qui fe charge d'un ouvrage : on dit un *entrepreneur* de manufactures, un *entrepreneur* de bâtimens, pour un manufacturier, un maçon. *Voyez* MANUFACTURIER, MAÇON.

ENTREPRENEUR EN BATIMENT, eft celui qui fe charge, qui *entreprend*, & qui conduit un bâtiment pour certaine fomme, dont il eft convenu avec le propriétaire, foit en bloc ou à la toife. (*P*)

ENTREPRENEUR, (*Marine.*) c'eft celui qui s'engage à faire fabriquer & fournir un vaiffeau tout conftruit, aux termes d'un certain devis qui fe fait entre lui & l'acheteur, pour le prix dont ils font convenus. (*Z*)

* ENTREPRISE, f. f. (*Gramm.*) c'eft en général, ou le deffein d'exécuter quelque chofe, ou l'exécution même de ce deffein. On dit d'un homme, *qu'il ne voit pas tous les dangers de fon entreprife ; que fon entreprife lui a réuffi ; qu'il y a gagné cent mille écus. Entreprife*, dans un autre fens, eft fynonyme à *ufurpation*, comme dans ces phrafes : *la puiffance civile peut former des entreprifes fur la puiffance eccléfiaftique ; la puiffance eccléfiaftique peut former des entreprifes fur la puiffance fouveraine.* Le même terme a lieu, felon la même fignification, dans les arts & métiers. Si les maîtres de quelque communauté s'immifçoient de faire des ouvrages qui fuffent du reffort d'une autre communauté ; comme fi les orfevres vouloient débiter des pincettes de fer, ce qui appartient aux ferruriers ; ces fortes d'*entreprifes* occafioneroient infailliblement de grandes conteftations.

ENTREPRISE, (*Art. Milit.*) c'eft, à la guerre, la réfolution que l'on prend d'exécuter quelque opération, comme de combattre, de faire un fiege, &c.

« Quand une *entreprife* a été une fois » réfolue dans un confeil de guerre, il eft » d'une extrême conféquence que les » officiers & les foldats même ignorent » le pour & le contre ; car il y en a tou- » jours un fort grand nombre qui comp- » tent les avis plutôt qu'ils ne les pefent. » Souvent dans les confeils ce ne font » pas les plus fages qui font les plus écoutés » & qui décident ; mais ceux qui font à » la tête, à qui il eft permis de faire & de » dire tout ce qui leur plaît : outre que » l'on a de l'éloignement dans ces fortes

» d'affemblées

» d'assemblées pour tout ce qui tend à
» éviter ou retarder le combat, de peur
» qu'on ne doute de leur courage. Il im-
» porte donc que ceux qui ont été d'un
» sentiment contraire, paroissent approuver
» ce qui s'y est déterminé, quelque mau-
» vais qu'il puisse être ; il faut qu'ils le
» maintiennent publiquement ; ce qui fait
» que le général, ou celui qui en est l'au-
» teur, perd cette crainte que cause ordi-
» nairement le doute où l'on est de ne pas
» réussir. » *Comment. sur Polybe*, de M. le chevalier Folard, *tom. IV, pag.* 162.

L'objet de l'auteur dans ces réflexions est d'empêcher, lorsqu'un général a une fois pris un parti qu'on croit dangereux, & dont on ne peut pas le distraire, de lui donner, ainsi qu'aux officiers & aux soldats de l'armée, aucune inquiétude sur l'événement ; parce que, comme il l'observe avec beaucoup de raison, *la vérité qui frappe, & à laquelle on se refuse, nous laisse souvent dans une suspension d'esprit & une espece de crainte de ne pas réussir, qui est toujours dangereuse.* (Q)

ENTRER DANS LES COINS, *en terme de Manege*, se dit du cavalier lorsqu'il tourne son cheval dans les quatre coins du manege, en suivant exactement la muraille.

ENTRE-SABORS, s. m. (*Marine.*) bordages qui sont entre les ouvertures des sabors, ou dans la distance des sabors. *Voyez* BORDAGES. (Z)

ENTRE-SOL, s. m. petites pieces pratiquées au dessus d'un petit appartement à rez-de-chaussée, ou au premier étage d'un bâtiment, pour se procurer quelques garde-robes ou cabinets de plus dans un château ou maison de plaisance. Ces *entre-sols* sont quelquefois destinés aussi à faire de petits appartemens d'hiver pour les maîtres, lorsque la cage du bâtiment est peu spacieuse, tels que sont ceux que l'on a pratiqués au château de Marly pour Mesdames & madame la Dauphine ; quelquefois aussi on y pratique des bains, des cabinets de toilette, &c. Les *entre-sols* doivent être dégagés par des escaliers qui rendent leur communication facile avec les appartemens d'en bas & avec ceux d'en haut, en observant qu'ils soient éclairés, soit en lanternes, soit en abat-jour ou autrement.

Quelquefois aussi on pratique des *entre-sols* sans nécessité de logement, mais seulement pour corriger la trop grande élévation des planchers, qui, dans une piece d'un petit diametre, deviendroient désagréables ; ce qu'on ne peut souvent éviter à cause de la grandeur des pieces de société, de parade, &c. *Voyez* FAUX-PLANCHER. (P)

ENTRE-TAILLES, subst. f. mot imaginé dans les principes de *la Gravure en bois*, pour désigner des tailles plus nourries à certains endroits que dans le reste de leur longueur ; c'est ce que les graveurs au burin appellent *tailles rentrées :* elles se font ordinairement à deux fois, c'est-à-dire, que l'on repasse un burin plus gros dans chaque taille pour la rendre plus épaisse où il est nécessaire, tandis que celle de bois *ente-taillé* doit être gravée du premier coup comme il faut qu'elle reste, étant pour ainsi dire par endroit une taille entée sur une autre. *Voyez à l'article* GRAVURE EN BOIS la façon de pratiquer les *entre-tailles*. Mellan, très-habile graveur au burin, & qu'aucun autre n'a osé imiter dans sa maniere de graver, ne formoit ses ombres que par des tailles rentrées ; ce qu'il faisoit d'un même coup de burin, tant il possédoit parfaitement le dessein : ainsi les graveurs en bois trouveront dans ses ouvrages des *entre-tailles* de toutes façons : la sainte Face couronnée d'épines, de grandeur naturelle, est un de ses morceaux les plus admirables. La taille commençant au bout du nez, allant toujours en tournant sans discontinuer, & embrassant toute la grandeur de l'estampe, forme les yeux, la bouche, les cheveux, la couronne, le linge, & jusqu'aux gouttes de sang, par les seules forces ou gras de cette taille rentrée à propos aux endroits nécessaires : c'est un miracle de l'art. François Chauveau, aussi célebre graveur en cuivre, est celui qui a le mieux approché de la maniere de Mellan ; on le peut voir dans les planches du carrousel, & dans celles qu'il a faites pour plusieurs romans & poëmes, tels que le Cyrus, la Cléopatre, la Clélie, S. Louis ou la sainte couronne reconquise, Alaric, Clovis, & autres. (PAPILLON.)

ENTRE-TAILLES, se dit dans la *Gravure*

en bois, des tailles ménagées & faites entre d'autres tailles, & ordinairement plus fines & plus courtes que les autres; c'eſt ce que les graveurs en cuivre appellent *entre-deux*, ou également *entre-tailles :* elles ſervent, tant dans l'une que dans l'autre gravure, à donner du brillant aux étoffes, à l'eau, aux métaux, *&c.* *Voyez à l'article* GRAVURE EN BOIS, la maniere de les exécuter. (*PAPILLON.*)

ENTRETAILLER (S') S'ENTRE-COUPER, SE COUPER (*Manege, Maréchall.*) termes ſynonymes. *Voyez* S'ENTRE-COUPER.

ENTRETAILLURE, ſ. f. (*Manege, Maréchall.*) c'eſt ainſi que quelques perſonnes appellent les écorchures, ou les éroſions & les plaies, qui ſont une ſuite des heurts & des frottemens du fer, ou du pied de l'animal contre le boulet de la jambe voiſine de celle qui eſt en action, lorſqu'il chemine & qu'il s'entaille (*voyez* S'ENTRE-COUPER). Ces bleſſures demandent à peu près le même traitement que celles qui naiſſent de l'enchevêtrure (*voyez* ENCHEVETRURE). Mais on doit avoir attention d'entourer & de garnir la partie bleſſée, d'un cuir capable de la défendre de l'impreſſion des nouveaux coups que le cheval pourroit ſe donner en travaillant; il eſt même nombre de gens qui pour prévenir l'*entretaillure*, ont à cet effet la précaution d'employer une eſpece de botte aſſez déſagréable à la vue, incommode pour les chevaux dans les commencemens, mais qui néanmoins eſt d'une réelle utilité. (*e*)

ENTRETENU, adj. *terme de Blaſon*, il ſe dit de pluſieurs clefs & autres choſes liées enſemble par leurs anneaux.

Clugny, en Bourgogne, d'azur à deux clefs d'or, adoſſées en pals, & *entretenues* par le bas.

ENTRETOISE, ſ. f. (*Charpent.*) il ſe dit en général d'une piece de bois placée entre deux autres, & aſſemblée avec elles à tenon & mortoiſe.

L'*entretoiſe* forme châſſis, & produit le même effet dans les ouvrages de charpente, que ce qu'on appelle *traverſe* dans les ouvrages de menuiſerie. *Voyez l'article* TRAVERSE.

ENTRETOISE, *terme de Charron*; c'eſt un morceau de bois qui ſurmonte les deux moutons de derriere, & qui y eſt enchâſſé par des mortoiſes, & qui les tient en état.

ENTREVAL, ſ. m. (*Juriſp.*) *quaſi intervallum*, terme ancien qui ſe trouve dans quelques coutumes pour exprimer l'eſpace qui eſt entre deux maiſons. *Voyez la coutume de S. Sever, tit. d. bâtir maiſons, article 2.* (*A*)

ENTURE, ſ. f. *Voyez les articles* ENTER & BAS AU MÉTIER.

ENTURES, (*Carrier.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les différentes pieces de bois dont l'échelle des carriers eſt compoſée. Le nombre des *entures* eſt d'autant plus grand, que la carriere eſt plus profonde; la premiere des *entures* eſt la plus grande, elle a dix pieds; les autres ſont moins hautes.

ENVELOPPE, ſ. f. (*Gram.*) ſe dit en général de tout ce qui ſert de couverture artificielle à quelque choſe; ainſi le papier ou la toile qui ſert à empaqueter & à couvrir des marchandiſes, en eſt une *enveloppe*. On appelle même *papier d'enveloppe* & *toile d'enveloppe*, certaines ſortes de papier & de toile qui ſervent à cet uſage.

ENVELOPPE : les arbres, les graines ont pluſieurs *enveloppes* qui changent de dénomination.

ENVELOPPE, *parmi les Bourſiers*, eſt le morceau de cuir qui couvre le bois d'une cartouche.

ENVELOPPÉE, ſ. f. *ou* SILLON, *terme de fortification*, par lequel on exprime une eſpece d'ouvrage conſtruit dans le foſſé, pour en diminuer la largeur. *Voyez* SILLON. (*Q*)

ENVELOPPEMENT, (*Comm.*) action d'envelopper. Ce terme n'eſt guere en uſage.

* ENVELOPPER, v. act. c'eſt couvrir une choſe d'une autre qui s'applique exactement ſur la premiere, en conſéquence de ſa flexibilité. Il ſe dit au ſimple & au figuré.

ENVELOPPER, (*Gramm.*) c'eſt couvrir d'une enveloppe de papier, de toile ou de carton, pour conſerver ou mettre en paquet.

ENVERGER, v. act. *chez les Boiſſeliers*; c'eſt garnir les ſoufflets de pluſieurs

verges ou baguettes de bois, qui ſont courbées ſelon la forme des ſoufflets, & ſur leſquelles s'applique le cuir qui les couvre.

ENVERGER, *dans les Manufactures de ſoie*; c'eſt faire croiſer les fils de ſoie ſur ſes doigts, de maniere que l'un ne puiſſe pas paſſer devant l'autre, pour les diſpoſer enſuite ſur des chevilles.

On *enverge* auſſi les ſemples, le rame, le corps, *&c.* & le terme *enverger* n'a pas une acception autre, que quand il s'agit des fils de ſoie.

ENVERGER UNE CORDE, *terme de Riviere*; c'eſt la porter au deſſus d'un pont, pour le paſſage d'un bateau. Il y a un officier *envergeur de corde* au pont-royal.

ENVERGEURE *d'un oiſeau*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt la longueur qu'occupent ſes ailes déployées.

ENVERGEURE, *terme de la Fabrique des étoffes de ſoie.* Les *envergeures* ſont de petits bouts de ficelle très-fine & très-douce, qui ſervent à enverger les chaînes avant de les lever de deſſus l'ourdiſſoir.

Le même mot ſe dit auſſi des ficelles de ſoie ou de fil qu'on paſſe dans les deux ſéparations des fils de ſoie, *&c.* quand on les a envergés.

ENVERGUER UNE VOILE, *ou* ENVERGUER LES VOILES, (*Marine.*) c'eſt attacher & placer les voiles. *Envergue tout proche de la vergue, ſans laiſſer de jour entre deux.* (*Z*)

ENVERGURE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la poſition ou l'aſſortiment des vergues avec les mâts & les voiles. Ce mot ſe dit auſſi de la largeur des voiles; ce qui s'entend par navire qui a beaucoup d'*envergure*, & navire qui a peu d'*envergure*. (*Z*)

* ENVERS, ſ. m. (*Gramm.*) On donne généralement ce nom à la face la moins belle ou la moins commode dans tout ouvrage où l'on diſtingue deux faces, dont l'une eſt ou plus belle ou plus commode que l'autre; ainſi le drap a ſon *envers*, dont le côté oppoſé s'appelle l'*endroit.* S'il arrive que l'ouvrage ſoit auſſi beau ou auſſi commode à l'*envers* qu'à l'endroit, alors on dit qu'il a deux *envers.* On diroit plus exactement qu'il eſt ſans *envers*, ou qu'il a deux *endroits.*

ENVERSAIN, ſ. m. (*Manufact. en drap.*) étoffes qu'on nomme autrement *cordillats de Creſt. Voyez* CORDILLATS.

ENVIE, ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, cauſée par la conſidération d'un bien que nous deſirons, & dont jouit une autre perſonne.

Il réſulte de cette définition de M. Locke, que l'*envie* peut avoir pluſieurs degrés; qu'elle peut être plus ou moins malheureuſe, & plus ou moins blâmable. En général elle a quelque choſe de bas, car d'ordinaire cette ſombre rivale du mérite ne cherche qu'à le rabaiſſer, au lieu de tâcher de s'élever juſqu'à lui: froide & ſeche ſur les vertus d'autrui, elle les nie, ou leur refuſe les louanges qui leur ſont dues.

Si elle ſe joint à la haine, toutes deux ſe fortifient l'une l'autre, & ne ſont reconnoiſſables entr'elles, qu'en ce que la derniere s'attache à la perſonne, & la premiere à l'état, à la condition, à la fortune, aux lumieres ou au génie. Toutes deux multiplient les objets, & les rendent plus grands qu'ils ne ſont; mais l'*envie* eſt en outre un vice puſillanime, plus digne de mépris que de reſſentiment.

Sans raſſembler ici ce que les auteurs ont dit d'excellent ſur cette paſſion, il ſuffiroit, pour ſe préſerver de ſa violence, de conſidérer l'envieux dans ſes chagrins, ſes reſſources & ſes délices.

Les objets qui donnent le plus de ſatiſfaction aux ames bien nées, lui cauſent les plus vifs déplaiſirs, & les bonnes qualités de ceux de ſon eſpece lui deviennent ameres: la jeuneſſe, la beauté, la valeur, les talents, le ſavoir, *&c.* excitent ſa douleur. Triſte état, d'être bleſſé de ce que l'on ne peut s'empêcher de goûter & d'eſtimer intérieurement!

Les reſſources de l'*envie* ſe bornent à ces petites taches & à ces légers défauts qui ſe découvrent dans les perſonnes les plus illuſtres.

Sa joie & ſes délices ſont à peu près ſemblables à celles d'un géant de roman, qui met ſa gloire à tuer des hommes, pour orner de leurs membres les murailles de ſon palais.

On ne ſauroit trop préſenter les malheureux effets de l'*envie*, lorſqu'elle porte les gens en place à regarder comme leurs

rivaux & comme leurs ennemis, ceux dont les conſeils pourroient les aider à remplir leur ambition. Agéſilas, en mettant Lyſandre à la tête de ſes amis, fournit un exemple ſenſible de ſa ſageſſe.

L'*envie* eſt particuliérement la ruine des républiques. Tandis que les Achéens ne porterent point d'*envie* à celui qui étoit le premier en mérite, & qu'ils lui obéirent, non-ſeulement ils ſe maintinrent libres au milieu de tant de grandes villes, de tant de grandes puiſſances, & de tant de tyrans, mais de plus, par cette ſage conduite, ils affranchirent & ſauverent la plupart des villes Grecques.

Quoi qu'il en ſoit des effets de l'*envie* contre les gens vertueux dans toutes ſortes de gouvernements, Pindare dit avec raiſon que pour l'appaiſer il ne faut pas abandonner la vertu ; ce ſeroit acheter trop cher la paix avec cette paſſion lâche & maligne, d'autant plus qu'elle illuſtre ſon objet, lorſqu'elle travaille à l'obſcurcir : car à meſure qu'elle s'acharne ſur le mérite ſupérieur qui la bleſſe, elle rehauſſe l'éclat de l'hommage involontaire qu'elle lui rend, & manifeſte davantage la baſſeſſe de l'ame qu'elle domine. C'eſt ce qui faiſoit dire à Thémiſtocle, qu'il n'envioit point le ſort de qui ne fait point d'envieux ; & à Cicéron, qu'il avoit toujours été dans ce ſentiment, que l'*envie* acquiſe par la vertu, étoit de la gloire. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENVIE, (*Médec.*) φθόνος. Cette affection de l'ame, qui conſiſte dans une maligne triſteſſe que l'on reſſent en conſidérant les avantages d'autrui, ſoit par rapport aux qualités de l'eſprit, ſoit par rapport à la fortune ; cette baſſe & vile paſſion, qui rend l'humeur chagrine, & n'occupe que de choſes qui paroiſſent très-déſagréables & très-fâcheuſes, relativement à ſon objet, peut être tellement exceſſive, qu'elle conſtitue une ſorte de délire mélancolique, & qu'elle peut produire les mêmes effets que cette maladie, & ſur-tout la maigreur, l'atrophie ; parce que les envieux ſont rêveurs, éprouvent des ennuis mortels, des agitations continuelles, des inſomnies ; perdent l'appétit, & tombent dans un état de langueur qui eſt le plus ſouvent accompagné de fievre lente, *&c.* C'eſt ce que donne à entendre fort judicieuſement la deſcription que font les poëtes de l'*envie*. Entr'autres traits qui la caractériſent, ſelon eux, c'eſt un ſerpent qui lui ronge le ſein. Ils donnent à entendre par là que ſi elle fait du mal, elle n'en reſſent pas moins, & qu'elle porte renfermé en elle-même le ſupplice de ſa méchanceté.

Lorſque l'*envie* eſt pouſſée à ce degré qui la rend ſi nuiſible à l'économie animale, qu'elle peut être regardée comme une vraie maladie, il faut la traiter comme l'affection hypocondriaque. Les bains domeſtiques, les eaux minérales, le laitage, les anodyns peuvent produire de bons effets ; mais à ces remedes phyſiques, il convient de joindre les remedes moraux, que la philoſophie & la religion fourniſſent, pour tâcher de guérir l'eſprit en même temps que l'on travaille à changer la diſpoſition du corps : ſans ceux-ci, ceux-là ſont ordinairement inefficaces. *Voyez* MÉLANCOLIE, MANIE, & autres affections ſpirituelles.

ENVIE, en ſous-entendant *déréglée*, eſt auſſi le nom que l'on donne communément à la dépravation du ſentiment, qui porte naturellement l'homme à manger, à uſer des choſes qui doivent ſervir à ſa nourriture. Cette dépravation conſiſte dans un deſir immodéré de prendre des alimens ſolides ou fluides d'une eſpece particuliere, de bonne ou de mauvaiſe qualité, qui ne ſont pas d'uſage ou de ſaiſon, préférablement à tous autres, ou d'employer comme alimens, des matieres abſurdes, nuiſibles par elles-mêmes, par la diſpoſition des perſonnes qui en uſent. Cet appétit dépravé a reçu indiſtinctement de quelques auteurs, tels que Riviere, le nom de *pica*, & celui de *malacia*.

Les affections déſignées par ces différents termes, ne different, ſelon eux, que par l'intenſité & la durée. D'autres ſont d'avis, avec Sennert, qu'il convient de diſtinguer deux eſpeces de dépravations de l'appétit ; d'appeller *pica* celle qui excite ceux qui en ſont affectés, tant hommes que femmes, à manger des choſes d'une nature abſolument différente, & contraire même à celle des

alimens, comme de la craie, des charbons, des excrémens, *&c.* & de donner le nom de *malacia* à celle qui affecte plus particuliérement les femmes grosses, & ne leur fait souhaiter de manger que des choses ordinaires & de bonne qualité; mais avec une ardeur & une impatience à se les procurer, qui tiennent de la passion, & qui sont quelquefois si démesurées, que celles qui éprouvent ces sentiments, tombent dans la langueur & dans l'abattement de corps & d'esprit, qui dégénere en une vraie mélancolie; ou qu'elles sont agitées par ce violent desir, au point de faire une fausse couche si elles ne sont pas satisfaites.

La dépravation d'appétit de la premiere espece, est commune parmi les filles & les femmes; les enfants des deux sexes y sont fort sujets: les hommes en sont très-rarement affectés. Il ne conste presque par aucun exemple que les vieillards aient éprouvé cette sorte d'indisposition. On ne voit guere que les femmes grosses qui aient des *envies* passionnées pour certains alimens plutôt que pour d'autres, ce qui leur arrive ordinairement pendant les premiers mois de la grossesse; mais elles ne sont pas moins sujettes au vice d'appétit de la premiere espece, pour lequel elles ont une disposition qui leur est commune avec toutes les personnes de leur sexe.

Le sentiment naturel qui nous porte à prendre la nourriture convenable pour corriger le vice que contractent nos humeurs, lorsqu'elles ne sont pas renouvellées, & pour réparer les pertes qui se font par l'action de la vie, tant des parties solides que des parties fluides de notre corps; ce sentiment qui sert le plus à exciter nos sens pour la conservation de notre individu, nous fait avoir naturellement en horreur tout ce qui est connu de nature à pouvoir nuire à l'économie animale, étant pris en forme d'alimens; & il nous fait aussi répugner à manger des choses qui ne sont pas d'usage, dans la crainte qu'elles ne soient pas salutaires: ainsi le sentiment contraire, qui porte à faire usage des choses absurdes, de mauvaise qualité, ou de celles que l'on n'emploie pas ordinairement pour se nourrir, ne peut pas être produit par une disposition naturelle des organes, dont la fonction est d'exciter à manger. On ne peut pas même attribuer la cause prochaine de la dépravation de l'appétit, au vice des humeurs salivaires, stomacales, & autres de telle ou de telle nature, parce qu'il est certain que ce vice supposé, de quelque nature qu'il puisse être, ne peut suffire pour déterminer par lui-même cette dépravation, telle que l'observation l'a fait connoître, sans qu'il s'y joigne une autre condition essentielle pour l'établir.

Lorsqu'il s'est passé un certain temps depuis que l'on a pris de la nourriture, on se sent porté à en prendre de nouveau. L'homme le plus appliqué à l'étude, occupé des plus profondes méditations, peut, à la vérité, s'abstenir de manger pendant un temps considérable; mais il éprouve enfin, même contre son gré, & quelque résolution qu'il ait formée de prolonger encore l'abstinence, l'aiguillon de la faim qui le presse, l'inquiete, l'importune par quelque cause que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait pris des alimens. Le corps, la machine ont des droits dont il n'est pas au pouvoir de la volonté de les frustrer. *Voyez* FAIM.

Cependant, quel que puisse être le vice des organes ou des sucs digestifs, soit dans la bouche, soit dans l'estomac, qui concourent à exciter ce sentiment salutaire, il pourra bien former une cause déterminante de la dépravation de l'appétit; mais il ne sera pas suffisant pour la produire immédiatement. Il n'y a vraisemblablement que la lésion de l'imagination (d'où naît un desir ardent de telle ou telle chose, absurde, nuisible, ou de quelque aliment de bonne qualité, mais qui n'est pas de saison, qu'il est souvent impossible de trouver) que l'on puisse regarder comme la cause prochaine de ce vice dans la faculté concupiscible. L'expérience de personnes qui ont été affectées de cette indisposition, l'observation que l'on a faite de ce qui peut la produire, prouvent constamment que l'on ne peut en imputer la cause efficiente qu'à la lésion de l'imagination.

Il est souvent arrivé à des personnes susceptibles de la dépravation d'appétit, d'en contracter le vice & l'habitude même, d'après une trop forte application à considérer dans un tableau quelque chose qui

pût être l'objet de cette dépravation. On ne peut pas dire avec fondement, que dans ce cas l'humeur viciée reflue dans la bouche ou dans l'estomac, précisément à cause de l'attention que l'on donne à regarder une peinture. On ne peut pas dire non plus que la cause de cette affection est engendrée subitement à cette occasion, si on la fait consister dans le vice de quelque humeur ou de quelque organe que ce puisse être; l'imagination ne s'est tournée à desirer ardemment telle ou telle chose, que conséquemment à ce que cette chose lui a été présentée dans ce tableau. Il ne paroît pas que l'on puisse rendre autrement raison de ce phénomene, d'autant plus que ce desir immodéré des choses absurdes ou autres, qui constitue la dépravation de l'appétit, subsiste quelquefois pendant long-temps, comme un objet fixe de délire, qui détourne l'esprit de toute autre pensée, qui ne l'occupe que de la chose desirée, soit pour se la procurer, soit pour s'en fournir & en continuer l'usage; en sorte que cette affection peut se faire sentir presque sans relâche, ou au moins par des retours très-fréquens.

Elle est tellement de la nature des maladies qui dépendent principalement du vice de l'imagination, que l'on a souvent guéri des personnes qui avoient l'appétit dépravé, en éloignant soigneusement tout ce qui pouvoit rappeller ou fixer l'idée de l'objet de cet appétit, en évitant même d'en faire mention, & en ne présentant que de bons alimens, qui pussent effacer l'idée des mauvais dont on étoit occupé.

On ne doit pas être surpris de voir les femmes, sur-tout, très-sujettes à cette espece de maladie spirituelle, si l'on fait attention à ce qu'elles ont des organes beaucoup plus délicats & plus sensibles que les hommes; qu'elles menent ordinairement une vie plus sédentaire; qu'elles ont l'imagination plus vive; qu'elles éprouvent, pour la plupart, de fréquents dérangemens dans leurs fonctions, à cause du flux menstruel, dont la diminution & la suppression, soit à l'égard des filles par maladie, soit à l'égard des femmes par la grossesse, font des changemens dans la circulation du sang, qui, après avoir croupi dans les vaisseaux utérins, reflue dans la masse des humeurs, s'y mêle, & la corrompt de maniere qu'il s'ensuit bien des troubles dans l'économie animale, que l'on ne sauroit attribuer à la seule quantité du sang excédante par le défaut d'évacuation périodique, puisque les saignées répétées, qui en enlevent plus qu'il n'en est retenu de trop, ne font pas le plus souvent cesser ces désordres. *Voyez* Opilation, Grossesse.

Il résulte par conséquent de toutes ces dispositions, que les personnes du sexe sont plus susceptibles d'engendrer de mauvaises humeurs, & de fournir matiere aux causes déterminantes & prochaines qui peuvent produire la dépravation de l'appétit. C'est dans cette idée que Riviere dit que les humeurs dominantes peuvent être de nature à déterminer la fantaisie à desirer des choses absurdes, *&c.*; ainsi il semble par là reconnoître les mêmes causes des *envies*, que celles qui viennent d'être établies.

Si quelques hommes se trouvent avoir des dispositions approchantes de celles que l'on observe dans les femmes, ils sont aussi sujets qu'elles à l'affection dont il s'agit; c'est pourquoi on en a vu d'un tempérament délicat ressentir comme elles tous les effets de la dépravation de l'appétit. C'est par la même raison que quelques jeunes garçons ont aussi des *envies*, des fantaisies de manger certains alimens, ou autres choses qu'ils prennent comme alimentaires; mais il n'est pas aussi aisé de rendre raison d'un pareil vice dans les vieillards, qui n'est pas sans exemple: on en trouve un entr'autres dans Manget; *Bibl. med. pract, tome III*, à l'égard d'un artisan d'un âge assez avancé, à qui il étoit arrivé plusieurs fois d'éprouver une dépravation d'appétit bien marquée, & des vomissemens très-fréquens & très-fatigans, toutes les fois que sa femme devenoit enceinte. Ces symptômes ne pouvoient être vraisemblablement qu'une suite de la lésion de l'imagination de cet homme, dont la sensibilité sur l'état de sa femme, qui étoit sans doute la premiere affectée, changeoit la disposition des fibres de son cerveau, & établissoit la cause prochaine d'une sorte de délire mélancolique concernant les alimens, tel que celui de sa femme. Il n'est pas d'ail-

leurs rare, quant au vomiſſement de cet homme, que des perſonnes ſe ſentent des nauſées & vomiſſent même en voyant vomir quelqu'un.

La dépravation de l'appétit peut être facilement diſtinguée de toute autre maladie, par les ſignes caractériſtiques, mentionnés dans la définition de cette maladie, ſous le nom d'*envie*. La différence des eſpeces de cette affection a auſſi été ſuffiſamment établie au commencement de cet article : ainſi lorſque des femmes groſſes n'ont des *envies* que pour des alimens d'uſage ordinaire, cette dépravation d'appétit, qui ne conſiſte que dans le deſir immodéré, & ſouvent hors de ſaiſon, de ces alimens, doit être diſtinguée par le nom de *malacia*, du violent deſir des choſes abſurdes, qui conſtitue la maladie appellée *pica* : celle-là ſe change ſouvent en celle-ci. En effet, on voit journellement des femmes enceintes qui ont les fantaiſies les plus ſingulieres : pluſieurs ſouhaitent de mordre des animaux, d'étrangler des oiſeaux avec les dents ; quelques-unes mangent même des animaux vivans. Drincavel rapporte de ſa mere, qu'elle avoit mangé des écreviſſes crues. Foreſtus, *livre VIII*, *obſervation 7*, fait mention de pluſieurs femmes enceintes, qui avoient dévoré des anguilles vivantes : il parle auſſi d'une qui avoit mangé toute la peau d'une brebis avec ſa laine. Il eſt même arrivé, ſelon Langius, *lib. II*, *epiſt. 12*, qu'une femme groſſe avoit eu une forte *envie* de mordre le bras d'un jeune boulanger, & qu'il avoit fallu la ſatisfaire, à quelque prix que ce fût, pour éviter qu'elle ne ſe bleſſât. Une autre, ſelon le même auteur, avoit eu une fantaiſie de cette eſpece, bien plus violente encore ; c'étoit de ſe nourrir de la chair de ſon mari : quoiqu'elle l'aimât tendrement, elle ne laiſſa pas de le tuer, pour aſſouvir ſon cruel appétit ; & après avoir mangé une partie de ſon corps, elle ſala le reſte, pour le conſerver & s'en raſſaſier à pluſieurs repriſes. Ce ſont là des exemples très-rares, au moins, s'ils ſont bien certains.

Mais ce qui arrive plus communément, c'eſt que les femmes groſſes aient des *envies* de manger des choſes abſurdes & nuiſibles, telles que du poivre en grande quantité. Nicolas Florentin, *ſermon. V*, *tract. IV*, *cap. xxxvj*, dit en avoir vu une qui en avoit mangé près de vingt livres, ſans que cet excès la fît avorter : d'autres mangent du linge, de la chaux, du cuir, des excrémens même, ſelon l'obſervation de Borelli, *cent. III*, *obſerv. 2* ; d'autres, des cendres, du charbon, de la craie, du ſel, du vinaigre, *&c.*, & ne prennent aucun bon aliment avec goût, pendant qu'elles uſent avec avidité de ces différentes ordures.

La plupart de ces choſes ſont auſſi l'objet de l'appétit dépravé des filles ; mais il eſt rare qu'elles ſoient auſſi exceſſives dans leurs deſirs déréglés que les femmes groſſes : la dépravation de l'appétit dans les filles eſt toujours accompagnée d'un vice des humeurs, qui peche par ſa quantité ou par ſa qualité, qui diſpoſe le plus ſouvent à la ſuppreſſion des regles, ou en eſt une ſuite. Ce vice eſt différent, ſelon la différence des objets abſurdes de l'appétit dépravé : ce vice dominant ſe fait connoître par les nauſées, les vomiſſemens, les douleurs que les perſonnes affectées rapportent à l'eſtomac, la pâleur du viſage, & autres ſymptômes qui dépendent de ce vice, dont il n'eſt d'ailleurs pas poſſible de déterminer préciſément la nature particuliere, qui fait varier le goût pour les différentes matieres qui ſont l'objet de l'appétit dépravé.

Il eſt plus aiſé de juger des ſuites que peut avoir cette affection, & de prévoir ſi elle ſe terminera par le rétabliſſement de la ſanté, ou par la mort ; ſi elle dégénérera en quelqu'autre maladie. Lorſqu'elle eſt ſimple, il n'y a rien à en craindre, quand même elle auroit duré depuis long-temps. Les obſtructions, la cachexie, les pâles couleurs, l'hydropiſie, la fievre lente, *&c.*, ſont les maladies auxquelles elle ſe trouve ſouvent jointe, & qu'elle peut auſſi produire par les effets de la mauvaiſe nourriture. Les femmes enceintes ſont ordinairement délivrées du *malacia*, & même du *pica*, environ le quatrieme mois de leur groſſeſſe ; parce que l'enfant qu'elles portent dans leur ſein, a acquis alors aſſez d'accroiſſement pour

consumer toute la partie surabondante des humeurs qui se portent à la matrice; par conséquent elle n'est plus dans le cas d'y engorger les vaisseaux, d'y croupir, de refluer dans la masse & d'y produire les mauvais effets mentionnés. Si la dépravation de l'appétit subsiste au delà du quatrieme mois, elle devient dangereuse, parce qu'elle dépend d'une autre cause que la simple grossesse, & qu'elle prive le fœtus de la nourriture; alors elle ne peut qu'être extrêmement nuisible à la mere & à l'enfant. On a vu différentes sortes d'*envies* terminées par la mort : mais, dans ces cas, elles n'étoient pas simples; elles n'étoient que des symptômes de maladies plus considérables, qui sont devenues mortelles, sans qu'on pût en accuser les *envies* dont elles étoient accompagnées.

On doit en général se proposer deux objets dans la curation de l'appétit dépravé; savoir, de corriger l'erreur de l'imagination, & le vice dominant du corps : si c'est l'esprit qui est le plus affecté, le médecin doit y faire beaucoup d'attention, & s'appliquer particuliérement à le remettre en bon état, par des remedes moraux : s'il y a indice de mauvais sucs abondans dans les premieres ou dans les secondes voies, on doit faire en sorte qu'ils soient évacués, ou qu'ils changent de qualité & s'améliorent : il faut presque toujours, dans cette affection, traiter en même temps le corps & l'esprit. Après avoir employé les remedes généraux, selon qu'ils sont indiqués, on doit ensuite avoir recours aux altérans appropriés au vice dominant des humeurs; & comme elles sont le plus souvent épaisses, grossieres & disposées à former des obstructions, on fait usage avec succès de légers apéritifs, rendus plus actifs par degré, sous différentes formes. Les eaux minérales, celles de Balaruc, sur-tout, comme purgatives, & celles de Vals comme altérantes, ou toutes autres de nature approchante, sont très-recommandées dans ce cas. Si le sang peche par acrimonie, comme lorsqu'il a contracté ce vice par l'usage excessif, qui a précédé, du poivre, du sel, de la chaux, & autres choses semblables, après avoir rempli les préalables convenables, on doit employer les humectans, les rafraîchissans & les adoucissans, auxquels on pourra associer efficacement les légers apéritifs, les laitages, & les eaux minérales acidules.

On appelle aussi *envie* des taches ou autres choses contre nature, qui paroissent sur le corps des enfans nouveau-nés, que l'on attribue au pouvoir de l'imagination des femmes enceintes, d'imprimer sur le corps des enfans renfermés dans leur sein, les figures des objets qui les ont frappées particuliérement, ensuite des fantaisies qu'elles ont eues pour certaines choses, sans pouvoir se satisfaire; ce qui a fait donner proprement le nom d'*envie* à ces défectuosités. C'est mal-à-propos qu'elles sont nommées ainsi, lorsqu'elles sont réputées une suite de la crainte, de la frayeur, ou de tout autre sentiment de l'ame, qui n'est point agréable : ces marques sont appellées des Latins d'une maniere plus générique, *nævi*, & des Grecs σπίλοι, σπιλόματα, *Voyez* FŒTUS, GROSSESSE, IMAGINATION. (*d*)

* ENVIE, (*Mythologie.*) Les poëtes Grecs ou Romains en ont fait une divinité infernale : ils ont dit qu'elle avoit les yeux louches, le corps décharné, le front pâle, l'air inquiet, la tête coëffée de serpens, &c.

ENVIEUX, JALOUX, synonymes. Voici les nuances par lesquelles ces mots different. 1°. On est *jaloux* de ce qu'on possede, & *envieux* de ce que possedent les autres : c'est ainsi qu'un amant est *jaloux* de sa maîtresse, un prince *jaloux* de son autorité. 2°. Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possedent les autres, *envieux* dit plus que *jaloux :* le premier marque une disposition habituelle & de caractere; l'autre peut désigner un sentiment passager : le premier désigne aussi un sentiment actuel plus fort que le second. On peut être quelquefois *jaloux* sans être naturellement *envieux ;* la *jalousie*, surtout au premier mouvement, est un sentiment dont on a quelquefois peine à se défendre : l'*envie* est un sentiment bas, qui ronge & tourmente celui qui en est pénétré. (*O*)

ÉNUMÉRATION

ENUMÉRATION. (*Art poétique.*) Cette figure de Rhétorique eſt admirable en Poéſie, parce qu'elle raſſemble, dans un langage harmonieux, les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre, afin de perſuader, d'émouvoir & d'entraîner l'eſprit, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître. Je n'en citerai qu'un ſeul exemple, tiré de la tragédie d'Athalie.

Jehu, *qu'avoit choiſi ſa ſageſſe profonde ;*
Jehu, *ſur qui je vois que votre eſpoir ſe fonde,*
D'un oubli trop ingrat a payé ſes bienfaits.
Jehu *laiſſe d'Achab l'affreuſe fille en paix ;*
Suit des rois d'Iſraël les prophanes exemples,
Du vil dieu de l'Egypte a conſervé les temples.
Jehu, *ſur les hauts lieux, oſant enfin offrir*
Un téméraire encens que Dieu ne peut ſouffrir,
N'a, pour ſervir ſa cauſe & venger ſes injures,
Ni le cœur aſſez droit, ni les mains aſſez pures.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ÉNUMÉRATION, DÉNOMBREMENT, (*Hiſt. anc.*) l'action de compter ou de marquer le nombre des choſes. *Voyez* NUMÉRATION.

Au temps de la naiſſance de Notre-Seigneur, Céſar-Auguſte avoit ordonné qu'on fît le *dénombrement* du monde, ou plutôt du peuple de ſon empire ; quoique d'habiles auteurs croyent que ce *cenſus* ou *dénombrement*, dont parle S. Luc, ne s'étendit pas ſur tout l'empire, mais qu'il fut particulier à la Judée. *Voyez* Perizonius, *de cenſu judaïco*, & Berger, *de viis militaribus.*

On étoit à Rome dans l'uſage de faire le *dénombrement* de toutes les familles. Ce fut Servius Tullius qui fit le premier, lequel ne ſe trouva comprendre que 80 mille hommes : Pompée & Craſſus en firent un ſecond, qui fut de 400 mille hommes : celui de Céſar ne fut que de 100 mille hommes ; ainſi la guerre civile avoit fait périr 300 mille citoyens romains.

Sous Auguſte, en l'an 725, les citoyens romains, dans toute l'étendue de l'empire, ſe trouverent monter à quatre millions ſoixante-trois mille. L'an 746 on fit encore le *dénombrement* des citoyens romains, qui ſe trouva monter à quatre millions deux cents trente-trois mille. L'an 766, qui fut le dernier de la vie d'Auguſte, ce prince fit avec Tibere un autre *dénombrement* des citoyens romains, dont le nombre ſe trouva monter à quatre millions cent trente-ſept mille perſonnes. Claude fit un nouveau *dénombrement* l'an 48 de Jeſus-Chriſt ; & ſuivant le rapport de Tacite, les citoyens romains répandus dans tout l'empire, ſe trouvoient monter alors à ſix millions ſoixante-quatre mille, quoique d'autres repréſentent ce nombre comme beaucoup plus grand. Une médaille de Claude très-rare marque plus préciſément le *dénombrement* fait par Claude, qu'elle appelle *oſtenſio*, & qu'elle fait monter à ſept millions de perſonnes en état de porter les armes, ſans parler des armées qui étoient ſur pié, & qui montoient à cinquante légions, cinquante-ſept cohortes & ſoixante ſoldats. Après cette *énumération*, nous n'en trouvons plus juſqu'à celle de Veſpaſien, qui a été la derniere. *Voyez l'article* DÉNOMBREMENT. *Chambers.* (G)

* ENVOI, ſ. m. (*Gramm.*) action par laquelle on fait tranſporter une choſe d'un lieu à un autre. On dit faire un *envoi* de marchandiſes par terre ou par eau, faire un *envoi* de lettres de change par un courier ou par un exprès. (G)

ENVOIE, (*Marine.*) terme de commandement que l'on fait au timonnier de pouſſer la barre du gouvernail, pour mettre le vaiſſeau vent devant. (Z)

* ENVOILER, (s') v. paſſ. (*Art méchan.*) il ſe dit de tout corps qui venant à ſe tourmenter, ſe fléchit, & dont les parties qui étoient auparavant dans un même plan, ſe trouvent dans des plans différens. *S'envoiler* eſt ſynonyme à *ſe déjetter* ; les planches *s'envoilent* par l'action de l'humidité, les lames *ſe déjettent* à la trempe.

ENVOYÉ, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne députée ou envoyée exprès pour négocier quelque affaire avec un prince étranger ou quelque république. *Voyez* MINISTRE.

Les ministres qui vont de la cour de France ou de celle d'Angleterre, à Genes, vers les princes d'Allemagne, & autres petits princes & états, n'ont point la qualité d'*ambassadeurs*, mais de simples *envoyés*. Joignez à cela que ceux que quelques grands princes envoyent à d'autres de même rang, par exemple l'Angleterre à l'empereur, n'ont souvent que le titre d'*envoyé*, lorsque le sujet de leur commission n'est pas fort important. *Voyez* AMBASSADEUR.

Les *envoyés* sont ou ordinaires ou extraordinaires. *Voyez* ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE.

Les uns & les autres jouissent de toutes les prérogatives du droit des gens aussi-bien que les ambassadeurs, mais on ne leur rend pas les mêmes honneurs. La qualité d'*envoyé extraordinaire*, suivant l'observation de Wiquefort, est très-moderne, & même beaucoup moins ancienne que celle de *résident*. Les ministres qui en ont été revêtus, ont voulu d'abord se faire considérer presque comme des ambassadeurs, mais on les a mis depuis sur un autre pié.

La cour de France en particulier déclara en 1654, qu'on ne feroit plus à ces ministres l'honneur de leur donner les carrosses du roi & de la reine pour les conduire à l'audience, & qu'on ne leur accorderoit plus divers autres honneurs.

Justiniani, le premier *envoyé extraordinaire* de la république de Venise à la cour de France, depuis que les honneurs y ont été réglés, prétendit se couvrir en parlant au roi, & cela lui fut refusé. Le roi déclara même à cette occasion qu'il n'entendoit point que l'*envoyé extraordinaire* qui est de sa part à Vienne fût regardé autrement qu'un résident ordinaire. Depuis ce temps, on a traité de la même maniere ces deux especes de ministres. *Voyez Wiquefort*, *Chamb.* & *le Dictionn. de Trévoux*. (*G*)

ENVOYER, v. act. (*Gramm.*) faire l'envoi d'une chose. La compagnie des Indes *envoye* tous les ans un certain nombre de vaisseaux a Pondichery.

* ENYALIUS, (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit à Mars, fils de Bellonne, qu'on appelloit aussi *Envoyé*.

ENYED, (*Géogr.*) ville d'Hongrie, dans la Transylvanie, au district de Weissenbourg. Elle est peuplée de réformés entr'autres qui y jouissent d'un college pour l'éducation de la jeunesse, & l'on trouve fréquemment dans ses environs des médailles romaines. (*D. G.*)

ENYO, (*Mythol.*) Quelques auteurs disent que le dieu Mars portoit le nom d'*Enyalius*, parce qu'il étoit fils de Jupiter & d'*Enyo* déesse de la guerre. Stace dit qu'*Enyo* préparoit les armes, les chevaux & le char de son fils, lorsqu'il alloit au combat. Phurnutus, dans son traité *De natura Deorum*, rapporte que les auteurs varient sur l'origine & les fonctions d'*Enyo*: les uns disent qu'elle étoit mere, les autres soutiennent qu'elle étoit fille, d'autres enfin attestent qu'elle étoit simple nourrice du dieu Mars; mais il ajoute que tous les mythologistes s'accordent à dire qu'*Enyo* en grec signifie qui donne, qui excite le courage, la valeur & la fureur dans le cœur des combattans. L'interprete de Lycophron dit qu'*Enyo*, sœur de Gorgones, étoit une épithete que l'on donnoit à Junon. Hésiode, dans sa *Théogonie*, atteste qu'*Enyo* étoit fille de Phorcynos & de Ceto, & par conséquent qu'elle étoit sœur des Phorcynides. On lit dans Pausanias, qu'*Enyo* ainsi que Pallas présidoient à la guerre, & la dirigeoient. (*V. A. L.*)

ENZ, (*Géogr.*) riviere du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, en Allemagne. Elle naît au pié des montagnes de la Forêt Noire, reçoit le Nagold, & tombe dans le Necker: son cours est navigable jusqu'assez près de sa source. (*D.G.*)

ENZERSDORF, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la basse-Autriche, dans le quartier inférieur du Manhartsberg, au bord du Danube: elle a un château d'une certaine importance, & elle appartient aux évêques de Freysingue. (*D. G.*)

* ENZINA, nom Espagnol qui signifie *chêne*. Ainsi l'ordre d'*enzina* ou l'ordre du chêne, est le même. La marque distinctive de cet ordre étoit *une croix rouge sur un chêne*.

E O

EOLE, (*Mythol.*) c'est le roi, ou pour mieux dire le dieu des vents; car, sui-

vant la remarque du P. Sanadon, les vents paroissent dans la Mythologie comme des especes de petits génies, volages, inquiets & mutins, qui semblent prendre plaisir à bouleverser l'univers. Ce sont eux qui ont donné entrée à la mer au milieu des terres, qui ont détaché quantité d'isles du continent, & qui ont causé une infinité d'autres ravages dans la nature.

Pour prévenir de pareilles entreprises dans la suite, la fable les resserra dans de certains pays, particuliérement dans les *isles éoliennes*, aujourd'hui les *isles de Lipari*, entre l'Italie & la Sicile; & en conséquence la même fable leur donna un roi nommé *Eole*.

Ce nouveau monarque, ou plutôt ce nouveau dieu, a joué un grand rôle dans la Poésie, pour élever les tempêtes, ou pour les calmer. Ulysse s'adresse à lui dans Homere, pour en obtenir une heureuse navigation: mais dans Virgile, la reine même des dieux ne dédaigne pas d'implorer son secours, pour traverser l'établissement de la colonie troyenne en Italie, & l'on peut dire que le roi des vents a la gloire de commencer le nœud de cette grande action dans l'Enéïde.

C'est lui qui, dans un antre vaste & profond, tient tous les vents enchaînés, il les gouverne par sa puissance; & se tenant assis sur la montagne la plus haute, il appaise à sa volonté leur furie, s'oppose à leurs efforts, les arrête dans leurs prisons, ou les met en liberté: s'il cessoit un moment de veiller sur eux, le ciel, la terre, la mer, tous les élémens seroient confondus.

. Celsâ sedet Œolus arce
Sceptra tenens, mollitque animos, & temperat iras;
Ni faciat, maria, ac terras, cælumque profundum
Quippe ferant rapidi secum, vertantque per auras.

Æneïd. *lib. I. v.52. & sequ.*

Junon, pour l'engager à servir sa colere, lui offre en mariage une des quatorze nymphes de sa suite, & la plus belle de toutes, en un mot Déjopée:

Sunt mihi bis septem præstandi corpore nymphæ:
Quarum, quæ formâ pulcherrima, Dejopeiam.
Connubio jungam stabili, propriamque dicabo:
Omnes ut tecum meritis pro talibus annos
Exigat, & pulchrâ faciat te prole parentem.

A ces mots, *Eole* enfonce sa lance dans le flanc de la montagne, & l'entr'ouvre: tous les vents à l'instant sortent impétueusement de leurs cavernes, & se répandent sur la terre & sur la mer.

Hæc ubi dicta, cavum conversâ cuspide montem
Impulit in latus. At venti, velut agmine facto,
Quâ data porta, ruunt, & terras turbine perflant.

Alors s'éleve une tempête affreuse, dont il faut lire la peinture admirable dans le poëme même, car elle n'a point de rapport direct à cet article. *Voyez* encore sur *Eole*, Diodore de Sicile, *lib. V.* Strabon, *lib. I.* Ovide, *Métamorph. lib. XI.* Pline, *lib. III. c. jx.* Bochard, l'abbé Banier, les *Dictionn. de Mythologie*. (DE JAUCOURT.)

EOLIE *ou* EOLIDE, s. f. (*Géogr.*) contrée de l'Asie mineure, qui s'appella *Mysie*, avant que les Eoliens vinssent l'habiter & lui donner leur nom. Elle est située sur la mer Egée, au midi de la Troade, & au septentrion de l'Ionie, entre ces deux pays.

EOLIEN *ou* EOLIQUE, adj. (*terme de Gramm.*) nom d'un des cinq dialectes de la langue grecque. *Voyez* GREC & DIALECTE.

Il fut d'abord en usage dans la Béotie, d'où il passa en Eolie. C'est dans ce dialecte que Sapho & Alcée ont écrit.

Le dialecte *éolien* rejette sur-tout l'accent rude ou âpre. Du reste il s'accorde en tant de choses avec le dorique, qu'on ne fait ordinairement de ces deux qu'un seul dialecte. C'est pourquoi la plupart des grammairiens ne comptent que quatre différens dialectes grecs, quoiqu'il y en ait réellement cinq, en en faisant deux de l'*éolien*

& du dorique. *Voyez* DORIQUE & DIALECTE. (*G*)

EOLIEN, *en Musique*, eſt le nom que les anciens donnoient à un de leurs modes ou tons, duquel la corde fondamentale étoit immédiatement au-deſſus de celle du mode phrygien. *Voyez* MODES.

Le *mode éolien* étoit grave, au rapport de Laſus. « Je chante, dit-il, Cérès & ſa fille » Mélibée épouſe de Pluton, ſur le *mode éolien*, rempli de gravité. » (*S*)

* EOLIENS, ſ. m. pl. (*Géogr. Hiſt. anc.*) peuples de Grece, ainſi appellés d'Eole fils d'Hellen. Ils paſſerent dans l'Aſie mineure, & s'établirent dans la Myſie, dont ils changerent le nom en celui d'*Eolie*. *Voyez* EOLIE.

* EOLIENNES, adj. pris ſubſt. (*Géogr. anc. Mythol.*) ce ſont aujourd'hui les *iſles de Lipari*. Les volcans répandus dans la principale, avoient donné lieu aux prêtres d'en faire l'antre de Vulcain, & d'y placer ſes forges; ce fut de-là qu'elle s'appella *Vulcanie*.

ENVOYER, *Voyez* AVOYER.

EOLIPYLE, ſ. m. (*Phyſ.*) inſtrument hydraulique qui conſiſte dans une boule de métal creuſe, ayant un cou ou un tuyau. Cette boule étant remplie d'eau & expoſée au feu, il ſort par le tuyau un vent violent. Deſcartes & d'autres ſe ſont ſervis de cet inſtrument pour expliquer la cauſe & la génération du vent; c'eſt pourquoi il eſt appellé *éolipyle*, comme qui diroit *pila Æoli*, boule d'Eole; parce que Eole étoit le dieu des vents. On voit la forme de cet inſtrument (*Pl. de Phyſiq. fig. 28.*) *A* eſt la boule poſée ſur des charbons ardens *B*, & *C* eſt ſon cou, par lequel ſort le vent ou la vapeur. On écrit ordinairement *éolipyle*, comme on prononce; on devroit écrire *æolipyle*, ſuivant l'étymologie: mais il vaut encore mieux ſe conformer à la prononciation.

Quelquefois le cou de l'*éolipyle* eſt joint à la boule par une vis; ce qui eſt plus commode, parce qu'alors on a plus de facilité à remplir d'eau la cavité. S'il n'y a pas de vis, on peut la remplir de la maniere ſuivante: faites chauffer la boule juſqu'à ce qu'elle ſoit rouge, & jettez-la dans un vaiſſeau plein d'eau; l'eau entrera par le tuyau, & remplira environ les deux tiers de la cavité.

Si on met enſuite l'*éolipyle* ſur le feu, ou devant le feu, enſorte que l'eau & le vaiſſeau s'échauffent beaucoup; l'eau étant alors raréfiée & convertie en vapeur, s'échappera avec beaucoup de bruit & de violence, mais par bonds, & non pas d'une maniere égale & uniforme.

« En mettant l'*éolipyle* ſur un braſier bien allumé, » dit M. Formey, d'après la plupart des Phyſiciens, dans un article qu'il nous a communiqué ſur ce ſujet; » le feu y » dilate l'air, allant & venant au-travers » des pores de la boule, ſans aucun accident ſenſible; parce que l'air qu'il chaſſe » trouve à s'échapper par la ſortie du goulot. Si cette boule rougie par le feu eſt » plongée dans l'eau, l'air dilaté qui y demeure ſe reſſerre aux approches de celle-ci. Le vaſe ſe trouve peu-à-peu rempli » d'eau & d'air, par portions à-peu-près » égales. Remettez pour lors l'*éolipyle* ſur » les charbons en y enfonçant un peu le » petit-bout, & en tournant à l'air l'ouverture du goulot, que l'eau remplit par » ce moyen ſans s'écouler; dès que le braſier ſera vivement allumé, le feu qui ſembloit ne pas agir ſur l'intérieur de cette » poire quand elle étoit ſans eau, & que » rien ne le retenoit, commence par y dilater l'air. L'air débande tous ſes reſſorts contre l'eau qui l'enveloppe; celle-ci, quoique naturellement ſans activité, étant » fortement pouſſée en tout ſens & en même temps reſſerrée de toutes parts par les » parois du vaiſſeau, ne trouve que l'iſſue » du goulot vers laquelle ſe tourne toute la » furie du feu & de l'air, & par conſéquent » de l'eau. L'eau en ſort malgré la petiteſſe de l'iſſue, & malgré la réſiſtance de » l'air extérieur, en s'élançant à quinze & » à vingt piés de diſtance. Ainſi le feu qui » s'entretient paiſiblement ſous une maſſe » de cendre par la liberté que mille petits » ſentiers lui laiſſent de s'échapper à l'air » & d'en tirer quelque ſecours, vient-il à » recevoir autour de lui quelques gouttes » d'eau, il les étend, il les ſouleve, » & ſouleve avec elles la braiſe & la » cendre. C'eſt par cette raiſon que le feu » ſouterrein qui étant ſeul rouleroit autour

» ou au-travers d'un petit caillou sans le » déplacer, se joignant à l'air & à l'eau, » souleve des masses énormes, ébranle les » régions, perce les terres, & fait voler les » rochers. Quand le feu, secondé de l'air, » pousse devant lui des surfaces d'élémens » durs & massifs, comme le sel & l'eau, » qui ne peuvent être reçus par les ouver- » tures qui livreroient passage au fer, il fait » alors des ravages épouvantables, & il » renverse, brise, ou dissipe par ce secours » ce qu'il auroit traversé par un écoulement » continuel étant seul. Ainsi quoique l'élas- » ticité du feu ne soit pas toujours sensible; » elle est toujours réelle, & c'est de cette » élasticité modifiée ou secondée par les » autres élémens, qu'on peut déduire les » différentes actions du feu. » M. Formey cite ici le *spectacle de la nature*, *tome IV*.

Cette expérience de l'*éolipyle* est une des plus fortes preuves que puissent alléguer en faveur de leur sentiment, ceux qui croyent que l'air est la principale cause de l'ébullition des fluides. Il paroît vraissemblable au premier coup-d'œil, que le vent de l'*éolipyle* est produit par l'air renfermé dans l'eau. Mais lorsqu'on remplit d'eau l'*éolipyle*, il n'y avoit presque point d'air, & l'eau qu'on a fait entrer ne contient qu'une dixieme partie d'air; une si petite quantité d'air peut-elle être la matiere de ce souffle impétueux? De plus, lorsque le vent est dans sa plus grande force, plongez le cou de l'*éolipyle* dans un vaisseau plein d'eau froide, on ne voit point paroître à la surface les bulles que ce vent devroit produire, s'il étoit produit lui-même par l'air. Donc, conclut-on, la cause du vent de l'*éolipyle* est la même que celle de l'ébullition, la vapeur de l'eau dilatée 13 ou 14000 fois au-delà de son état naturel. Cette derniere raison est-elle bien convaincante? car quand ce seroit la vapeur de l'eau qui produiroit le souffle de l'*éolipyle*, pourquoi cette vapeur exposée dans l'eau froide ne produiroit-elle pas des bulles d'air à la surface, comme on prétend qu'elle en produit dans l'ébullition? *Voyez* EBULLITION, *& les mém. acad. 1748*. M. Musschenbroeck, *essais de Phys. art. 870*, paroît aussi attribuer le souffle de l'*éolipyle* à la vapeur de l'eau. Quoi qu'il en soit, voilà les raisons de part & d'autre, sur lesquelles on peut juger, & sur lesquelles on fera peut-être encore mieux de suspendre son jugement.

La vapeur ou l'air qui sort de l'*éolipyle*, a une chaleur sensible près de l'orifice; mais à quelque distance de-là elle est froide, comme nous l'observons dans notre halaine. On ne convient pas de la cause de ce phénomene. Les partisans des corpuscules l'expliquent en disant, que le feu qui est contenu dans la vapeur raréfiée, quoique suffisant pour se faire sentir près de l'orifice, s'en débarrasse ensuite, & devient insensible avant que d'être arrivé à l'extrémité de la vapeur. *Voyez* FEU.

Les philosophes méchaniciens d'un autre côté prétendent que la vapeur en sortant de la boule, a une sorte de mouvement circulaire en quoi consiste proprement la chaleur; & qu'à mesure qu'elle s'éloigne de la boule, ce mouvement diminue de plus en plus par la réaction de l'air contigu, jusqu'à ce qu'enfin la chaleur devient insensible. *Voyez* CHALEUR. Pour nous, qui ne nous flattons pas de savoir en quoi consiste la chaleur & le froid, & qui croyons tous les Physiciens aussi peu avancés que nous sur ce point, nous avouons sans peine que la cause de ce phénomene nous est inconnue, ainsi que bien d'autres.

Quelques auteurs ont proposé différens usages de l'*éolipyle*. 1°. Ils croyent qu'on pourroit l'employer au lieu de soufflet pour souffler le feu, lorsqu'on a besoin d'une très-grande chaleur. 2°. Si on ajustoit une trompette, un cor, ou quelqu'autre instrument sonore au cou de l'*éolipyle*, il pourroit les faire sonner. 3°. Si le cou étoit tourné perpendiculairement en-haut, & prolongé par le moyen d'un tube ou cylindre creux qu'on y adapteroit, & qu'on mît une boule creuse sur l'orifice du tube; cette boule seroit élevée en l'air & y seroit soutenue en voltigeant, tantôt plus haut, tantôt plus bas, comme dans un jet d'eau. *Voyez* FONTAINE. 4°. L'*éolipyle* étant rempli d'une eau de senteur, au lieu d'eau simple, pourroit servir à parfumer une chambre. Tous ces usages, comme l'on voit, ne sont pas fort importans; quelques-uns seroient tout au plus curieux. (*O*)

EONES, *voyez* EONS.

EONIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) on appella ainsi dans le xij. siecle les sectateurs d'Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, qui abusant de la maniere dont on prononçoit alors ces paroles, *per eum* (on prononçoit *eon*) *qui venturus est judicare vivos & mortuos*, &c. prétendoit qu'il étoit le Fils de Dieu, devant juger un jour les vivans & les morts. Cette hérésie, ou plutôt cette ridicule extravagance, ne mérite de place dans l'histoire que par le trouble qu'elle causa. Plusieurs sectateurs de cet Eon se laisserent brûler vifs, plutôt que de renoncer à une si étrange folie. *O miseras hominum mentes!* Mais notre siecle que nous croyons si éclairé, est-il plus sage? *Voyez* CONVULSIONNAIRES. (*O*)

EONS ou EONES, (*Théologie.*) mot tiré du grec αἰών, qui signifie *siecle*, *éternité*. *Voyez* SIECLE.

Quelques anciens hérétiques ont attaché une autre idée au mot *æon*; & partant des principes de la philosophie de Platon, qu'ils entendoient mal, ils donnerent de la réalité aux idées que ce philosophe avoit imaginées en Dieu; c'est-à-dire qu'ils les personnifierent, & les distinguerent de Dieu même, prétendant qu'il les avoit produites les unes mâles & les autres femelles. *Voyez* IDÉE & PLATONISME.

Ils appelloient ces idées *éons* ou *éones*; & de leur assemblage complet ils formoient la Divinité, qu'ils nommoient πλήρωμα, c'est-à-dire *plénitude*.

A commencer dès Simon le Magicien, tous les hérétiques des premiers siecles trouvant la doctrine de l'Eglise trop simple, & à force de vouloir relever plus haut le Dieu qu'ils reconnoissoient pour souverain, avoient ainsi confondu les idées corporelles avec les spirituelles, & formé une science mystérieuse qu'ils appelloient *Gnose*, qui leur fit donner à tous en général le nom de *Gnostiques*, c'est-à-dire *plus parfaits* ou *plus éclairés que le commun des hommes*.

« L'hérésiarque Valentin qui parut vers » l'an 134 de J. C. rafinant, dit M. Fleury, » sur ceux qui l'avoient précédé, déduisoit » une longue généalogie de plusieurs *Eones* » ou *Aiones*; il en faisoit des personnes. » Le premier & le plus parfait étoit dans » une profondeur invisible & inexplicable, » & il le nommoit *Proon*, préexistant; » & de plusieurs autres noms; mais plus » ordinairement *Bythos*, c'est-à-dire *profondeur*. Il étoit demeuré plusieurs siecles » inconnu en silence & en repos, ayant » avec lui seulement *Ennoïa*, c'est-à-dire » la *pensée*, que Valentin nommoit aussi » *Charis*, grace, ou *Sigé*, silence, & » dont il faisoit la femme. Enfin Bythos » avoit voulu produire le principe de tou- » tes choses, & avec Sigé il avoit engen- » dré *Nous*, son fils unique, semblable » & égal à lui, seul capable de le com- » prendre. Ce fils étoit le pere & le prin- » cipe de toutes choses. Νοῦς en grec *intelligence*, mais il est du genre masculin, » c'est pourquoi les Valentiniens en fai- » soient un fils; & quoiqu'il fût unique, » ils lui donnoient une sœur *Aletheïa*, » c'est-à-dire *la vérité*. Ces deux premiers » couples, *Bythos* & *Sigé*, *Nous* & *Aletheïa*, formoient un quarré qui étoit » comme la racine & le fondement de » tout le systeme: car *Nous* avoit engen- » dré deux autres personnages ou Eones, » *Logos* & *Zoé*, le verbe & la vie, & ces » deux en avoient encore produit deux » autres, *Anthropos* & *Ecclesia*, l'homme » & l'église.

» Le Verbe & la Vie, continue le mê- » me auteur, voulant glorifier le pere, » avoient encore produit dix autres *éones*, » c'est-à-dire cinq couples; car ils étoient » toujours deux à deux. L'Homme & l'E- » glise avoient produit douze autres *éones*, » entre lesquelles étoit le paraclet, la foi, » l'espérance, la charité. Les deux der- » niers étoient *Teletos*, le parfait, & » *Sophia*, la sagesse. Voilà les trente *éones*, » qui tous ensemble faisoient le *pleroma* » ou plénitude invisible & spirituelle. » *Hist. ecclés. tom. I. liv. III. pag.* 443. & 444.

Ces hérétiques croyoient trouver clairement tout cela dans quelques passages de l'Ecriture, auxquels ils donnoient des explications allégoriques & forcées. En voilà plus qu'il n'en faut sur ces extravagances. (*G*)

* EORIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone, qui avoit attiré par ses prieres une fâcheuse malédiction sur les

filles des Athéniens ; parce qu'ils avoient négligé de vanger la mort d'Icare son pere. Le ciel permit que les filles des Athéniens devinssent amoureuses d'hommes qui ne répondirent point à leur passion, & qu'elles s'en pendissent de désespoir. On consulta là-dessus l'oracle d'Apollon, qui ordonna les fêtes *éories* aux manes d'Erigone ; & les filles des Athéniens continuerent apparemment d'aimer, & quelquefois de n'être point aimées, mais ne s'en pendirent plus.

E P

* EPACHTES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Cérès, & en commémoration de la douleur qu'elle ressentit de l'enlévement de Proserpine sa fille. Le mot *épachtes* est composé de ἐπὶ, *sur*, & ἄχτος, *douleur.*

EPACTE, s. f. *en Chronologie*, est proprement l'excès du mois solaire sur le mois synodique lunaire, ou de l'année solaire sur l'année lunaire de douze mois synodiques, ou de plusieurs mois solaires sur autant de mois synodiques, & de plusieurs années solaires sur autant de douzaines de mois synodiques.

Les *épactes* sont donc ou annuelles, ou menstruelles. Les *épactes menstruelles* sont les excès du mois civil, ou du mois du calendrier sur le mois lunaire. *Voyez* MOIS.

Supposons par exemple qu'il y ait nouvelle Lune le premier de Janvier ; puisque le mois lunaire est de $29^j\ 12^h\ 44'\ 3''$, & que le mois de Janvier contient 31^j, l'*épacte menstruelle* est donc de $1^j\ 11^h\ 15'\ 57''$.

Les *épactes annuelles* sont l'excès de l'année solaire sur la lunaire. *Voyez* AN.

Ainsi comme l'année julienne est de $365^j\ 6^h$, & que l'année lunaire est de $354^j\ 8^h\ 48'\ 38''$, l'*épacte annuelle* est de $10^j\ 21^h\ 11'\ 22''$, c'est-à-dire de près de 11^j ; & par conséquent l'*épacte* de deux ans sera de 22^j ; celle de trois ans de 33^j, ou plutôt de trois, puisque trente jours font un mois embolismique ou intercalaire. *Voyez* EMBOLISMIQUE. Par la même raison l'*épacte* de quatre ans sera de 14^j, & ainsi des autres ; & par conséquent l'*épacte* de chaque dix-neuvieme année deviendra trente ou zéro. D'où il s'ensuit que la vingtieme *épacte* sera encore 11, & qu'ainsi le cycle des *épactes* expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de dix-neuf ans ; & recommence encore dans le même temps, comme on le voit dans la table suivante.

Nombre d'or.	*Epactes.*	*Nombre d'or.*	*Epactes.*	*Nombre d'or.*	*Epactes.*
1	xj.	7	xvij.	13	xxiij.
2	xxij.	8	xxviij.	14	jv.
3	iij.	9	jx.	15	xv.
4	xjv.	10	xx.	16	xxvj.
5	xxv.	11	j.	17	viij.
6	vj.	12	xij.	18	xjx.
				19	xxx.

De plus comme les mois lunaires reviennent les mêmes tous les 19 ans, c'est-à-dire qu'après cette période ils recommencent aux mêmes jours ; de même la différence entre l'année lunaire & l'année solaire, revient la même après dix-neuf ans ; & comme il faut toujours ajouter cette différence à l'année lunaire, pour la concilier avec l'année solaire, ou la rendre égale à l'année solaire, on appelle ces différences, qui appartiennent respectivement à chaque année du cycle lunaire, *épacte annuelle*, ou simplement *épacte*. Ainsi le mot *épacte* signifie, dans l'usage ordinaire, le nombre qu'il faut ajouter à l'année lunaire, pour la faire correspondre à la solaire.

C'est sur ce rapport mutuel entre le cycle de la Lune & le cycle des *épactes*, qu'est fondée la regle qui enseigne à trouver l'*épacte* convenable à une année quelconque du cycle lunaire ; elle consiste à multiplier l'année donnée du cycle lunaire par onze ; & si le produit est moindre que 30, il indique lui-même l'*épacte* cherchée ; s'il est plus grand que trente, il faudra le diviser par 30, & ce qui reste après la division sera l'*épacte*. Par exemple je veux connoître l'*épacte* de l'année 1712 : comme c'est la troisieme année du cycle lunaire, il s'ensuit de-là que 3 est l'*épacte* de cette même année 1712 ; car $11 \times 3 = 33$; & 33 étant divisé par 30, on trouve 3 pour reste de la division, c'est-à-dire pour l'*épacte*. Il faut remarquer qu'il s'agit ici

de l'*épacte* julienne ; le nombre 3, qui multiplie 11 dans le calcul précédent, indique que l'année 1712 est la troisieme du cycle lunaire : or nous avons vu ci-dessus que la premiere année du cycle lunaire a 11 d'*épacte*, la seconde 22 ou 2 fois 11, la troisieme 33 ou 3 fois 11, & ainsi de suite. Nous enseignerons plus bas à trouver l'*épacte* grégorienne. *Voyez* CYCLE.

On peut trouver par le moyen de l'*épacte* à quel jour d'un mois & d'une année donnée, doit tomber la nouvelle Lune ; on en vient à-bout en cette sorte. On ajoute l'*épacte* de l'année donnée au nombre de mois, à compter depuis Mars inclusivement ; si la somme est moindre que trente, il faudra la soustraire de 30 ; si elle est plus grande, il la faudra soustraire de 60, & le reste marquera dans les deux cas le jour de la nouvelle Lune.

Si on cherche la nouvelle Lune pour les mois de Janvier & de Mars, alors il ne faudra rien ajouter à l'*épacte* ; si c'est pour Février ou Avril, il ne faudra ajouter que l'unité.

Par exemple je veux connoître à quel jour de Décembre est tombée la nouvelle Lune en l'année 1711, dont l'*épacte* étoit 22 ; je trouve par les regles précédentes que ce doit avoir été le 28 Décembre, car $22 + 10 = 32$, & $60 - 32 = 28$. *Voyez* LUNE.

La raison de cette pratique est évidente. L'*épacte* étant 22 par l'hypothese, la Lune a 22 jours au premier de Mars, à-peu-près 23 au premier d'Avril, 24 au premier de Mai, *&c.* car puisque l'*épacte* croît de 11 jours par an, on peut supposer qu'elle croît à-peu-près d'un jour chaque mois depuis Mars jusqu'en Décembre. Donc au premier Décembre la Lune a 32 jours, c'est-à-dire la nouvelle Lune a 2 jours. Donc pour avoir la nouvelle Lune de Décembre, il faut de 30 ôter 2, ou ce qui est la même chose, 32 de 60.

Ayant ainsi trouvé le jour auquel tombe la nouvelle Lune, il est aisé de conclure de-là quel est l'âge de la Lune pour un jour donné. *Voyez* LUNE & AGE.

Il y a d'ailleurs pour cela une autre regle particuliere, & que voici.

Il faut ajouter ensemble l'*épacte* de l'année, le nombre de mois depuis Mars inclusivement, & le jour donné dans le mois. Si le total est moins que 30, il marquera l'âge de la Lune ; s'il est plus grand que 30, il faudra le diviser par 30, & le reste de la division montrera l'âge de la Lune, c'est-à-dire combien il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle Lune. Cette méthode ne peut jamais être sujette à un seul jour d'erreur.

Par exemple, si l'on demande quel étoit l'âge de la Lune le 31 Décembre de l'année 1711, on trouvera par cette regle que la Lune avoit trois jours, c'est-à-dire qu'il s'étoit écoulé trois jours depuis la nouvelle Lune ; car $22 + 10 + 31 = 63$, & 63 étant divisé par 30, il reste 3 ; ce qui convient exactement avec la regle précédente, par laquelle on a trouvé que la nouvelle Lune étoit arrivée la même année le 28 Décembre.

On peut encore abréger cette pratique par le moyen d'une table, où l'on marquera les *épactes*, & qui fera voir tout d'un coup le jour de la nouvelle Lune. Voici comment cette table est formée. On écrit de suite tous les mois, chacun avec le nombre des jours qu'il contient ; on met au premier Janvier le nombre 30 ou *, au second du même mois le nombre 29, au troisieme le nombre 28, & ainsi de suite jusqu'à 1 inclusivement : après quoi on recommence le même ordre, & on forme de cette maniere une suite de douze mois lunaires & de quelques jours, avec cette précaution qu'on met les nombres 25 & 24 au même jour dans les mois pairs lunaires.

La raison de cette pratique est que les mois lunaires sont alternativement de 30 & de 29 jours. Par le moyen de cette table, on trouvera facilement la nouvelle Lune de chaque mois ; car il n'y aura qu'à chercher le jour du mois auquel est jointe l'*épacte* de l'année proposée. Cependant il y a encore une précaution à prendre ; car il faut distinguer entre l'*épacte* julienne & la grégorienne : la différence de ces deux *épactes* vient de ce que l'année julienne commence plutard que l'année grégorienne de 11 jours ; c'est pourquoi après avoir trouvé, comme nou

l'avons

l'avons enseigné, l'*épacte* julienne, on ôtera 11 de cette *épacte*, qu'on augmentera de 30 jours s'il est nécessaire, & on aura l'*épacte* grégorienne. Ainsi on trouvera que l'*épacte* grégorienne de 1712 est 22; & les nouvelles Lunes dans l'année 1712, nouveau style, se trouveront 11 jours plutard dans chaque mois, que dans l'année julienne, comme cela doit être en effet. Nous ne mettrons point ici cette table, qu'on peut voir dans un grand nombre d'ouvrages, entr'autres dans les *élémens de Chronologie* de Wolf, dans le *traité du calendrier* de M. Rivard, &c.

Il se trouve par un hasard heureux, que le nombre des jours dont l'année grégorienne differe de l'année julienne, est précisément le même que le nombre des jours dont l'année solaire surpasse l'année lunaire: car il arrive par-là que l'*épacte* grégorienne pour une année, est la même que l'*épacte* julienne de l'année précédente.

Il faut observer que comme le cycle de dix-neuf années anticipe sur les nouvelles Lunes d'un jour en 312 ans, de même aussi le cycle des *épactes* n'a pas toujours lieu, la proemptose diminuant les différentes *épactes* d'un jour en 312 ans. *Voyez* PROEMPTOSE.

Il faut donc pour avoir les *épactes*, diminuer alors d'une unité celles qu'on devroit avoir par la regle ci-dessus. Ainsi l'*épacte* que donne alors le calendrier n'est pas exacte; de sorte que si elle est 22 suivant le calendrier, il faudra prendre 21, parce que la nouvelle Lune au lieu de tomber au jour du mois où est marqué 22, tombe au jour précédent: c'est pourquoi au bout de ce temps l'ordre des *épactes* change, & au bout de 312 autres années il change encore, & ainsi de suite. Une autre raison qui fait changer le cycle des *épactes* dans le calendrier grégorien, c'est que sur quatre années séculaires, il y en a trois qui ne sont point bissextiles; de sorte que ces années-là les nouvelles Lunes au lieu de tomber au jour marqué dans le calendrier, tombent le jour d'après: car si le 10 de Mars, par exemple, il doit y avoir nouvelle Lune, en supposant l'année augmentée d'un jour, cette nouvelle Lune ne tombera que le 11, en supposant que cette année ne soit point ainsi augmentée. *Voy.* MÉTEMPTOSE. On a donc été obligé de former deux autres tables pour les *épactes*, dont nous allons tâcher de donner une idée.

Voici comment on construit la premiere. On écrit d'abord horisontalement, les uns à côté des autres, tous les nombres d'or successifs, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 1, 2; ensuite sous le premier chiffre 3, on écrit dans une colonne verticale les chiffres 30 ou *, 29, 28, 27, &c. jusqu'à 1 inclusivement; puis à côté de chacun de ces chiffres on écrit horisontalement, sous les chiffres des nombres d'or, les chiffres des *épactes*, en supposant que la premiere *épacte* soit le nombre qui est le plus à gauche dans chaque rangée horisontale: ainsi à côté de 30, ou de *, on écrit les *épactes* 11, 22, 3, 14, &c. à coté de 29 on écrit les *épactes* 10, 21, 2, 13, &c. & ainsi de suite. On peut voir cette table dans les *élémens de Chronologie* de Wolf déja cités.

Outre cette table, on en forme une seconde par le moyen de laquelle on voit quel doit être le cycle des *épactes* pour chaque siecle; & cette table se voit encore dans les *élémens de Chronologie* de Wolf: ainsi on voit que le cycle des *épactes* pour le siecle où nous sommes est 22, 3, 14, &c. c'est-à-dire que l'année dont le nombre d'or est 3, a pour *épacte* grégorienne 22, que l'année suivante a pour *épacte* grégorienne 3, &c. Ce même ordre durera dans le siecle qui suivra celui-ci; mais en 1900 il changera, & l'ordre des *épactes* dans ce siecle & dans les trois autres consécutifs, sera 21, 2, 13, 24, &c. & ainsi de suite. *Voyez* aussi, sur cette matiere, l'*abrégé du calendrier* par M. Rivard, & le grand ouvrage que prépare M. Coucicault ancien échevin, & que nous croyons sous presse. Ce dernier ouvrage nous a paru fait avec beaucoup d'intelligence, de soin, & de détail.

Par l'ordre des cycles des *épactes*, il paroît que le même cycle peut avoir à la fois les *épactes* 24 & 25; comme on le verra facilement dans le cycle qui commence par le nombre 24, dans celui qui commence

par le nombre 10, &c. Or nous avons dit ci-dessus que dans le calendrier des *épactes* on met les nombres 24 & 25 au même jour, & cependant les nouvelles Lunes ne peuvent tomber au même jour dans le cours de dix-neuf ans. Pour obvier à l'erreur qui pourroit résulter de-là, on écrit dans tous les mois pairs lunaires les nombres 26 & 25 à côté l'un de l'autre, mais le dernier en plus petit caractere; & toutes les fois que les *épactes* 24 & 25 se trouvent ensemble dans le même cycle, alors il faut se servir de l'*épacte* 25, écrite en petit caractere; & on ne doit point craindre de confusion de la combinaison des *épactes* 24, 25, 26, parce que ces trois *épactes* ne peuvent jamais se trouver ensemble dans un même cycle. A l'égard des *épactes* 26 & 25, lorsqu'elles se rencontrent dans un même cycle, il faut se servir de l'*épacte* 25, qui est jointe au même jour avec 24. Enfin dans ce même calendrier on met l'*épacte* 19 au dernier Décembre, avec l'*épacte* 20; parce que la nouvelle Lune tombe au dernier Décembre toutes les fois que l'*épacte* 19 répond au nombre d'or 19. De plus, les *épactes* sont disposées de maniere qu'elles donnent la nouvelle Lune environ un jour trop tard; la raison que Clavius apporte de cette disposition, c'est qu'il vaut mieux que les *épactes* donnent les nouvelles Lunes, & par conséquent les pleines Lunes, trop tard, que trop tôt, afin qu'on ne soit point en risque de célébrer la fête de Pâque avant la pleine Lune, ce qui seroit contraire au decret du concile de Nicée.

Cependant quelque soin que le pape Grégoire XIII, & les astronomes dont il s'est servi, ayent employé pour la détermination des nouvelles Lunes par les *épactes*, & pour fixer la Pâque, il faut avouer que la méthode de trouver ainsi les nouvelles Lunes n'a pas toute l'exactitude qu'on pourroit desirer. En premier lieu, la fixation de l'équinoxe du printemps au 21 de Mars, est fautive, puisque cet équinoxe peut arriver quelquefois le 19, & quelquefois le 23, comme nous l'avons remarqué dans l'*article* CALENDRIER. On trouve de plus dans le *tome IV*. des œuvres de M. Jean Bernoulli, imprimées à Lausanne en 1743, une piece curieuse sur ce sujet, où l'on voit l'erreur dans laquelle l'*épacte* peut induire quelquefois. En 1724, suivant le calcul de ce savant géometre, la vraie pleine Lune paschale a dû tomber le samedi 8 Avril à $4^h\ 21'$ du soir, l'équinoxe étant arrivé le 20 Mars. Or suivant le calcul par l'*épacte*, on trouve que la pleine Lune paschale de 1724 a dû tomber le 9 Avril, qui étoit un dimanche; de sorte que par la regle établie, Pâque n'a été que le 16 Avril, au lieu qu'il auroit dû être le 9. La même chose est arrivée en 1744, où Pâque s'est trouvé 8 jours plutard qu'il n'auroit dû être : car on verra dans les almanachs de cette année-là, que la pleine Lune paschale est arrivée le samedi 28 Mars, ainsi Pâque devoit être le lendemain 29; au lieu que par le calcul de l'*épacte*, la pleine Lune n'a dû être que le 29, qui étoit un dimanche, ce qui a fait remettre Pâque au 5 Avril suivant. Il en arrivera autant, selon M. Bernoulli, en 1778 & 1798, par l'erreur de l'*épacte*. *Voy*. PAQUE.

Dans la préface de l'*art de vérifier les dates*, *pag*. 38 & *suiv*. on trouvera des observations utiles sur l'usage du calcul des *épactes* pour la chronologie, & pour les dates des anciens titres. (*O*)

Addition à l'article précédent.

ÉPACTES, (*Astronom.*) nombres de jours, d'heures, de minutes & de secondes dont les astronomes font des tables, & qui servent à préparer les calculs des éclipses. On en trouve les tables dans le P. Riccioli, *Astron. reform. pag.* 60; dans M. de la Hire, dans M. Cassini, *Tables Astron. pag.* 58; dans les *Ephémérides* du P. Hell, pour 1764; & dans nos *Tables de la lune*, imprimées en 1771 à la suite de notre *Astronomie*.

Les *épactes* astronomiques dont nous nous servons pour trouver les nouvelles Lunes moyennes, ne sont autre chose que l'âge de la Lune au commencement de l'année, ou le nombre de jours qui restoit depuis la derniere conjonction moyenne de l'année précédente jusqu'au commencement de l'année actuelle; si elle est bissextile, ou à la veille, si c'est une année commune. Par exemple,

il y a eu conjonction moyenne le 26 Décembre 1761, à $1^{h}\ 14'\ 14''$, temps moyen, la longitude moyenne du ſoleil étant alors égale à celle de la Lune: depuis ce moment-là juſqu'au 31 Décembre à midi, pour lequel ſont calculées les époques des années communes, il y a quatre jours, $22^{h}\ 45'\ 46''$; c'eſt là ce qu'on appelle l'*épacte aſtronomique* de 1762. Cette *épacte* étant retranchée de 29 jours $12^{h}\ 44'\ 3''$, révolution moyenne de la Lune au ſoleil, nous apprend que la premiere conjonction moyenne de 1762, arriva le 24 Janvier à $13^{h}\ 58'\ 17''$ de temps moyen, puiſque 4 jours 22^{h} qui reſtent de l'année précédente avec 24 jours 13^{h} du mois de Janvier, font l'intervalle de 29 jours 12^{h} qu'il doit y avoir d'une conjonction à l'autre.

Pour calculer l'*épacte* d'une année, il ſuffit donc de retrancher la longitude moyenne du ſoleil de celle de la Lune, & de convertir le reſte en temps lunaire à raiſon de $12^{\circ}\ 11'\ 27''$ par jour, qui eſt la différence des mouvemens diurnes du ſoleil & de la Lune. Ainſi l'époque du ſoleil pour 1762, eſt $9^{s}\ 10^{\circ}\ 6'\ 14''$; & celle de la Lune $11^{s}\ 10^{\circ}\ 25'\ 45''$, ſuivant les premieres *Tables* de Mayer : celle du ſoleil étant retranchée de cette derniere, il reſte $2^{s}\ 0^{\circ}\ 19'\ 31''$, qui répondent à 4 jours $22^{h}\ 45'\ 46''$ de temps : ces 4 jours font l'*épacte* de 1762, parce qu'il a fallu 4 jours à la Lune pour s'éloigner du ſoleil de 2 ſignes, & qu'au moment de l'époque de 1762, il y avoit quatre jours que la conjonction étoit paſſée.

Epactes de mois. L'*épacte* du mois de Janvier eſt zéro; car puiſque l'*épacte* de l'année marque l'âge de la Lune le 31 Décembre, & que nous appellons *zéro* le 31 Décembre, il n'y a rien à ajouter pour le mois de Janvier. L'*épacte* de Février ſera l'âge de la Lune au commencement de Février, en ſuppoſant que la Lune ait commencé le 31 Décembre; c'eſt donc l'excès de 31 jours ſur une lunaiſon entiere, ou un jour $11^{h}\ 15'\ 58''$, & ainſi des autres mois.

Exemple. On demande la conjonction moyenne du mois d'Avril 1764; on ajoutera enſemble les nombres, tirés de la table des *épactes* aſtronomiques.

Epacte de l'année 1700,	9^{j}	21^{h}	$50'$	$53''$
Changement pour 60 ans,	3	7	16	9
Pour 4 ans,	14	0	1	38
Pour le mois d'avril,	1	9	47	51
Somme à ôter,	28	14	56	31
Révolution entiere,	29	12	44	3
Conjonction moyenne, c'eſt-à-dire, le 31 Mars à 21^{h}.	0	21^{h}	$47'$	$32''$

Lorſque le jour de la conjonction moyenne ſe trouve zéro, comme dans l'exemple précédent, il faut prendre le dernier jour du mois précédent; car tant qu'il n'y a que zéro de jours pour le mois d'Avril, on ne peut pas dire que nous ſoyons en Avril, car on compte 1 auſſi-tôt que le mois commence

M. Halley avoit donné une ſuite d'éclipſes, depuis 1701 juſqu'à 1718, pour ſervir à trouver les autres éclipſes par la période de 18 ans; mais les éditeurs y ajouterent une table des conjonctions moyennes, que M. Pound avoit conſtruite, & que l'on peut voir dans le premier volume des *Tables* de Halley, à Paris, chez Bailly, *in-8°.* en 1754 : elle revient à-peu-près au même que celle des *épactes*; mais on y a joint des tables d'équations, pour trouver à-peu-près les conjonctions vraies. Il y en a de ſemblables dans le *Calendarium* imprimé à Berlin pour 1749. (*M.* DE LA LANDE.)

* EPACTROCELE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) bâtiment leger à l'uſage des pirates anciens. Ce mot, composé du grec, ſignifie *bâtiment chargé de butin.*

EPAGNEULS, ſ. m. pl. (*Vénérie.*) *Voyez l'article* CHIENS. Les chiens *épagneuls* ou *eſpagnols* ſont plus chargés de poil que les braques, & conviennent mieux dans les pays couverts; ils chaſſent de gueule, & forcent le lapin dans les brouſſailles: quelquefois ils rident, & ſuivent la piſte de la bête ſans crier. Ils ſont bons auſſi pour la plume, & chaſſent le nez bas.

* EPAGOGES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) magiſtrats d'Athenes, inſtitués pour juger les differends qui ſurvenoient entre les marchands.

EPAGOMENES, adj. pl. (*Hiſt. anc. & Chronol.*) On appelloit ainſi les cinq jours qu'on ajoutoit à la fin de l'année égyptienne,

dont chaque mois avoit trente jours : ces cinq jours ajoutés faisoient 365. *Voyez* An. (O)

EPAILLER, v. act. (*Bijoutier*, *Metteur en œuvre*, *Orfévre*, &c.) c'est avec l'échope à *épailler* (dont nous avons décrit la forme,) enlever de l'or toutes les saletés, doublures & porures qui proviennent de la fonte ou du mal-forgé. Quand l'or est à une certaine épaisseur, on enleve à l'échope plate toute la superficie ; ensuite on le ploye & reploye avec un marteau de bois. Cette courbure découvre toutes les cavités qui sont dans l'or, & on les enleve avec l'échope à *épailler*. L'or étant plus sujet aux saletés que l'argent, à cause de son alliage, cette opération est de plus grande conséquence pour le *Bijoutier* que pour tout autre artiste, d'autant plus que le poli de l'or demande une grande netteté dans le métal.

* EPAIS, adj. (*Gramm.*) Il se prend ou relativement à la dimension, ou relativement au nombre, ou relativement à la consistance. Dans le premier cas on dit *un livre épais*, *un bloc épais* ; dans le second on dit *des bataillons épais* ; dans le troisieme on dit *une encre épaisse*, *un vin épais*, &c. Il se prend aussi au figuré, & l'on dit *un homme épais*, *une machoire épaisse*.

Un livre *épais* est celui qui contient un trop grand nombre de feuillets, eu égard à son format ; car un *in-folio* pourroit être trop mince avec le même nombre de feuillets qu'un *in*-douze trop *épais* : d'où l'on voit que le mot *épais* est un terme relatif. Le substantif d'*épais* est *épaisseur*. Si la dimension d'un corps qu'on aura appellée sa *largeur*, est parallele à l'horison, son épaisseur sera perpendiculaire à sa largeur.

Epais, adject. *en Musique* : *genre épais* ou *dense*, πυκνός ; est, selon la définition d'Aristoxene, celui où dans chaque tétracorde la somme des deux premiers intervalles est toujours moindre que le troisieme : ainsi le genre enharmonique est *épais*, parce que les deux premiers intervalles, qui sont d'un quart de ton chacun, ne forment ensemble qu'un semi-ton ; somme beaucoup moindre que le troisieme intervalle, qui est une tierce majeure. Le genre chromatique est aussi un genre *épais* ; car ses deux premiers intervalles ne forment qu'un ton, moindre encore que la tierce mineure qui suit. Mais le genre diatonique n'est point *épais*, car ses deux premiers intervalles forment un ton & demi ; somme plus grande que le ton qui suit. *Voyez* Tétracorde, Genre, &c. (S)

EPAISSISSANT, (*Thérapeutique.*) *Voyez* Incrassant.

EPAISSISSEMENT, s. m. (*Médec.*) se dit ordinairement des humeurs du corps humain qui ont trop de consistane.

Toutes les parties élémentaires qui constituent le composé des corps fluides, ont une certaine force de cohésion entr'elles ; il en est par conséquent de même de ceux qui se trouvent dans les animaux : & pour que ceux-ci puissent couler dans la cavité des plus petits conduits, il est nécessaire que les molécules qui y sont portées sous une forme plus ou moins volumineuse, se séparent les unes des autres, pour pouvoir passer chacune en particulier avec un diametre proportionné à celui du canal ; il faut par conséquent que les puissances qui font mouvoir ces masses fluides, & les poussent vers les dernieres filieres des vaisseaux, ayent une force supérieure à celle de la cohésion des molécules, qui les tient unies entr'elles jusqu'à un certain point, & leur donne le degré de consistance convenable à leur nature & à leurs usages.

S'il arrive donc par quelque cause que ce soit, que la cohésion des parties élémentaires qui composent les humeurs du corps humain, soit augmentée, de maniere que ne pouvant pas être séparées les unes des autres par l'action du cœur & des vaisseaux, ces particules restent unies ; & que conservant un volume trop considérable, respectivement à la capacité des vaisseaux dans lesquels elles doivent être distribuées, elles trouvent de la résistance à couler dans leurs extrémités, elles y causent des engorgemens, des obstructions de différente nature, selon la différence des humeurs épaissies. La plupart d'entr'elles, comme le sang, la lymphe, n'étant fluides que par accident, c'est-à-dire, à cause des parties aqueuses qui entrent dans leur composition, qui leur servent de véhicule, & du mouvement de la vie

faine, qui s'oppose continuellement à leur concrétion, sont par conséquent naturellement très-disposées à contracter ce vice, & à devenir par-là moins propres à circuler, à être distribuées dans leurs vaisseaux respectifs. Le mouvement & le repos, la chaleur & le froid, la force & la foiblesse du corps, favorisent également cette disposition, & produisent l'*épaississement* de ces différens fluides : comme aussi bien d'autres causes, telles que les coagulans acides, spiritueux ; les visqueux, les huileux mêlés avec la masse des humeurs.

Ainsi on doit employer pour corriger ce vice, des moyens aussi différens que ses causes. Si le sang trop épais occasionne des engorgemens inflammatoires dans le poumon, dans le foie, la saignée & les délayans sont les remedes que l'on met en usage avec succès dans ce cas : ce même traitement ne pourroit que produire de très-mauvais effets, si on l'employoit pour combattre la viscosité pituiteuse. *Voy.* SANG, & *ses vices* ; OBSTRUCTION, INFLAMMATION, (*d*)

EPANADIPLOSE, s. f. *figure de diction*, ἐπαναδίπλωσις. Ce mot est composé de la préposition ἐπὶ, & de ἀναδίπλωσις, *reduplicatio*. R. διπλόος, *duplex*. Il y a *anadiplose* & *épanadiplose* ; ce sont deux especes de répétitions du même mot. Dans l'anadiplose, le mot qui finit une préposition, est répeté pour commencer la préposition suivante :

. . . *Sequitur pulcherrimus Astur,*
Astur equo fidens. Æneid. *l.* X. *v.* 180.

& dans Ovide, au *second livre des Métam. v.* 206.

. . . . *Sylvæ cum montibus ardent;*
Ardet Athos, Taurusque, &c.

& en françois, *Henriade*, *liv. I.*

Il apperçoit de loin le jeune Teligny ;
Teligni, dont l'amour a mérité sa fille.

au lieu que dans l'*épanadiplose* le même mot qui commence une préposition, est répeté pour finir le sens total :

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo.
Virg. *ég.* 7.

& Ovide, au *liv. II. des Fastes, v.* 235. dit :

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes ;
Ad bellum missos perdidit una dies.

On trouve le dystique suivant dans deux anciennes inscriptions rapportées par Gruter ; l'une au *tom. I. p.* 615. & l'autre au *tom. II. p.* 912.

Balnea, vina, Venus, corrumpunt corpora nostra ;
Sed vitam faciunt balnea, vina, Venus.

L'*épanadiplose* est aussi nommée *épanaplese* par Donat & par quelques autres grammairiens.

Pour moi je trouve qu'il suffit d'observer qu'il y a répétition, & de sentir la grace que la répétition apporte au discours, ou le dérangement qu'elle cause. Il est d'ailleurs bien inutile d'appeller la répétition, ou *anadiplose*, ou *épanadiplose*, selon les diverses combinaisons des mots répetés. Ceux qui se sont donné la peine d'inventer ces sortes de noms sur de pareils fondemens, ne sont pas ceux qui ont le plus enrichi la république des lettres. (*F*)

EPANCHEMENT, s. m. (*Médec.*) Ce terme est employé à-peu-près dans le même sens qu'*effusion*, *extravasation* ; il semble cependant plus particuliérement affecté pour exprimer l'écoulement considérable d'un fluide dans quelqu'espace du corps humain qui n'est pas destiné à en contenir, comme lorsque la sérosité du sang sort de ses vaisseaux, & se répand dans la cavité du bas-ventre : d'où résulte une hydropisie ascite, &c. *Voyez* EFFUSION, EXTRAVASATION, HYDROPISIE, &c. (*d*)

EPANNELER, v. act. *terme de Sculpture*; c'est couper à pans. Le sculpteur-statuaire, après avoir déterminé la base du bloc de marbre qu'il veut employer, & avoir fait faire le lit pour la plinthe, *épannele* le bloc ; c'est-à-dire qu'après avoir dessiné avec le crayon sur ce bloc, & arrêté les masses principales de son sujet, il fait donner plusieurs traits de scie ou de ciseau pour jetter en-bas les superfluités, & dégager de sa masse la tête, les bras & autres parties, suivant son modele, & les traits qu'il a formés sur le marbre. Cette

opération, qui rend le bloc plus maniable & plus aisé à manœuvrer, se fait alternativement sur ses quatre faces. *Voyez* Lit, Plinthe, Bloc, & Sculpture.

EPANORTHOSE, s. f. (*Belles-Lettr.*) figure de Rhétorique, par laquelle l'orateur rétracte ou corrige quelque chose de ce qu'il a déja avancé, & qui lui paroît trop foible: il y ajoute quelque chose de plus énergique, & de plus conforme à la passion qui l'occupe ou le transporte. *Voyez* Correction.

Cicéron employe cette figure dans son Oraison pour Cælius, lorsqu'il dit: *O stultitiam! stultitiamne dicam? an impudentiam singularem?* & dans sa premiere catilinaire: *Quanquam quid loquor? te ut ulla res frangat? tu ut unquam te corrigas? tu ut ullam fugam meditêre? tu ut ullum exilium cogites? utinam tibi illam mentem dii immortales donarent!*

Ainsi Térence, dans son *heautontimorumenos*, fait dire au vieillard Menedeme:

Filium unicum adolescentulum
Habeo. Ah! quid dixi habere me? imò habui, Chreme;
Nunc habeam, nec-ne, incertum est. (G)

ÉPANOUIE, ie, adj. (*terme de Blason.*) se dit des lis, des roses, des tulipes, & autres fleurs sur leurs tiges, qui paroissent entiérement ouverts & dans une parfaite croissance.

Epanouie, se dit aussi d'une fleur de lis, dont le fleuron supérieur est ouvert, & qui a des boutons entre les fleurons des côtés: telle que la *fleur de lis de Florence*, qui est *de gueules en un champ d'argent.*

Verany de Varenne à Paris, *d'argent à la rose épanoüie de gueules; la tige, les feuilles & les épines de sinople.* (G. D. L. T.)

EPANOUIR, (s') *Gram.* il se dit de l'accroissement qui suit la sortie du bouton d'une fleur; ce bouton sorti, la fleur commence à se former par l'épanoüissement du bouton. Il se dit aussi de la fleur, lorsqu'elle a pris toute sa beauté & toute son étendue: *cette fleur est entiérement épanoüie.* Il se prend quelquefois activement & passivement, & l'on dit: *vous vous épanoüissez, épanoüissez votre cœur.*

EPARCHA, (*Musiq. des anc.*) Pollux, *Onomast. liv. IV, chap. 9*, nous apprend que l'*eparcha* étoit une des parties du mode des cithares, suivant la division de Terpandre: c'étoit apparemment le *prélude*, car c'est ce que signifie le mot *eparcha.* (*F. D. C.*)

EPARCHEIA, (*Musiq. des anciens.*) c'étoit la seconde partie du mode des cithares, suivant la division de Terpandre, Pollux, *Onomast. liv. IV, chap. 9.* L'*eparcheia*, commencement, étoit probablement le *commencement* même du mode, puisqu'il suivoit l'*eparcha* ou *prélude.* Voyez Eparcha. (*Musiq. des anciens.*) (*F. D. C.*)

EPARER, v. neut. (*Manége.*) terme par lequel nous désignons l'action d'un cheval qui détache ses ruades avec une telle force, que ses jarrets parfaitement & vigoureusement étendus, font souvent entendre un bruit à-peu-près semblable à celui d'un leger coup de foüet.

Cette action est principalement requise dans l'air des caprioles, & le distingue des airs relevés que nous nommons *croupades & ballotades. Voyez* Relevés (*airs.*) (*e*)

EPARGNE, s. f. (*Morale.*) signifie quelquefois *le thrésor du prince, thrésorier de l'épargne, les deniers de l'épargne*, &c.

Epargne en ce sens n'est plus guere d'usage; on dit plutôt aujourd'hui *thrésor royal.*

Epargne, la loi de l'épargne, expression employée par quelques physiciens modernes, pour exprimer le decret par lequel Dieu regle de la maniere la plus simple & la plus constante tous les mouvemens, toutes les altérations, & les autres changemens de la nature. *Voyez* Action, Cosmologie, &c.

Epargne, dans le sens le plus vulgaire, est une dépendance de l'économie; c'est proprement le soin & l'habileté nécessaires pour éviter les dépenses superflues, & pour faire à peu de frais celles qui sont indispensables. Les réflexions que l'on va lire ici, auroient pû entrer *au mot* Economie, qui a un sens plus étendu, & qui embrasse tous les moyens légitimes, tous les soins nécessaires pour conserver & pour accroître un bien quelconque, & sur-tout pour le dispenser à-propos. C'est en ce sens que l'on dit *économie d'une famille*, *économie*

des abeilles, *économie nationale.* Au reste les termes d'*épargne* & d'*économie* énoncent à-peu-près la même idée ; & on les employera indifféremment dans ce discours, suivant qu'ils paroîtront plus convenables pour la justesse de l'expression.

L'*épargne* économique a toujours été regardée comme une vertu, & dans le Paganisme, & parmi les Chrétiens ; il s'est même vû des héros qui l'ont constamment pratiquée : cependant, il faut l'avoüer, cette vertu est trop modeste, ou, si l'on veut, trop obscure pour être essentielle à l'héroïsme ; peu de héros sont capables d'atteindre jusque-là. L'économie s'accorde beaucoup mieux avec la politique ; elle en est la base, l'appui, & l'on peut dire en un mot qu'elle en est inséparable. En effet, le ministere est proprement le soin de l'économie publique : aussi M. de Sully, ce grand ministre, cet économe si sage & si zélé, a-t-il intitulé ses mémoires, *Economies royales*, &c.

L'*épargne* économique s'allie encore parfaitement avec la piété, elle en est la compagne fidele ; c'est-là qu'une ame chrétienne trouve des ressources assurées pour tant de bonnes œuvres que la charité prescrit.

Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas de peuple aujourd'hui moins amateur ni moins au fait de l'*épargne*, que les François ; & en conséquence il n'en est guere de plus agité, de plus exposé aux chagrins & aux miseres de la vie. Au reste, l'indifférence ou plutôt le mépris que nous avons pour cette vertu, nous est inspiré dès l'enfance par une mauvaise éducation, & sur-tout par les mauvais exemples que nous voyons sans cesse. On entend loüer perpétuellement la somptuosité des repas & des fêtes, la magnificence des habits, des appartemens, des meubles, *&c.* Tout cela est représenté, non-seulement comme le but & la récompense du travail & des talens, mais sur-tout comme le fruit du goût & du génie, comme la marque d'une ame noble & d'un esprit élevé.

D'ailleurs, quiconque a un certain air d'élégance & de propreté dans tout ce qui l'environne ; quiconque sait faire les honneurs de sa table & de sa maison, passe à coup sûr pour homme de mérite & pour galant homme, quand même il manqueroit essentiellement dans le reste.

Au milieu de ces éloges prodigués au luxe & à la dépense, comment plaider la cause de l'*épargne* ? Aussi ne s'avise-t-on pas aujourd'hui dans un discours étudié, dans une instruction, dans un prône, de recommander le travail, l'*épargne*, la frugalité, comme des qualités estimables & utiles. Il est inoüi qu'on exhorte les jeunes gens à renoncer au vin, à la bonne-chere, à la parure, à savoir se priver des vaines superfluités, à s'accoûtumer de bonne heure au simple nécessaire. De telles exhortations paroîtroient basses & mal-sonnantes ; elles sont néanmoins bien conformes aux maximes de la sagesse, & peut-être seroient-elles plus efficaces que toute autre morale, pour rendre les hommes réglés & vertueux. Malheureusement elles ne sont point à la mode parmi nous, on s'en éloigne même tous les jours de plus en plus ; par-tout on insinue le contraire, la mollesse & les commodités de la vie. Je me souviens que dans ma jeunesse on remarquoit avec une sorte de mépris les jeunes gens trop occupés de leur parure ; aujourd'hui on regarderoit avec mépris ceux qui auroient un air simple & négligé. L'éducation devroit nous apprendre à devenir des citoyens utiles, sobres, désintéressés, bienfaisans : qu'elle nous éloigne aujourd'hui de ce grand but ! elle nous apprend à multiplier nos besoins, & par-là elle nous rend plus avides, plus à charge à nous-mêmes, plus durs & plus inutiles aux autres.

Qu'un jeune homme ait plus de talent que de fortune, on lui dira tout au plus d'une maniere vague, qu'il doit songer tout de bon à son avancement ; qu'il doit être fidele à ses devoirs, éviter les mauvaises compagnies, la débauche, *&c.* mais on ne lui dira pas, ce qu'il faudroit pourtant lui dire & lui répeter sans cesse, que pour s'assurer le nécessaire & pour s'avancer par des voies légitimes, pour devenir honnête homme & citoyen vertueux, utile à soi & à sa patrie, il faut être courageux & patient, travailler sans relâche, éviter

la dépenſe, mépriſer également la peine & le plaiſir, & ſe mettre enfin au-deſſus des préjugés qui favoriſent le luxe, la diſſipation & la molleſſe.

On connoît aſſez l'efficacité de ces moyens : cependant comme on attache mal-à-propos certaine idée de baſſeſſe à tout ce qui ſent l'*épargne* & l'économie, on n'oſeroit donner de ſemblables conſeils, on croiroit prêcher l'avarice ; ſur quoi je remarque en paſſant, que de tous les vices combattus dans la morale, il n'en eſt pas de moins déterminé que celui-ci.

On nous dépeint ſouvent les avares comme des gens ſans honneur & ſans humanité, gens qui ne vivent que pour s'enrichir, & qui ſacrifient tout à la paſſion d'accumuler ; enfin comme des inſenſés, qui, au milieu de l'abondance, écartent loin d'eux toutes les douceurs de la vie, & qui ſe refuſent juſqu'au rigide néceſſaire. Mais peu de gens ſe reconnoiſſent à cette peinture affreuſe ; & s'il falloit toutes ces circonſtances pour conſtituer l'homme avare, il n'en ſeroit preſque point ſur la terre. Il ſuffit pour mériter cette odieuſe qualification, d'avoir un violent deſir des richeſſes, & d'être peu ſcrupuleux ſur les moyens d'en acquerir. L'avarice n'eſt point eſſentiellement unie à la léſine, peut-être même n'eſt-elle pas incompatible avec le faſte & la prodigalité.

Cependant, par un défaut de juſteſſe, qui n'eſt que trop ordinaire, on traite communément d'*avare* l'homme ſobre, attentif & laborieux, qui, par ſon travail & ſes *épargnes*, s'éleve inſenſiblement au-deſſus de ſes ſemblables ; mais plût au ciel que nous euſſions bien des avares de cette eſpece ! la ſociété s'en trouveroit beaucoup mieux, & l'on n'eſſuyeroit pas tant d'injuſtice de la part des hommes. En général, ces hommes reſſerrés, ſi l'on veut, mais plutôt ménagers qu'avares, ſont preſque toujours d'un bon commerce ; ils deviennent même quelquefois compatiſſans ; & ſi on ne les trouve pas généreux, on les trouve au moins aſſez équitables. Avec eux enfin on ne perd preſque jamais, au lieu qu'on perd le plus ſouvent avec les diſſipateurs. Ces ménagers en un mot ſont dans le ſyſtême d'une honnête *épargne*, à laquelle nous prodiguons mal-à-propos le nom d'*avarice*.

Les anciens Romains plus éclairés que nous ſur cette maniere, étoient bien éloignés d'en uſer de la ſorte ; loin de regarder la *parcimonie* comme une pratique baſſe ou vicieuſe, erreur trop commune parmi les François, ils l'identifioient, au contraire, avec la probité la plus entiere ; ils jugeoient ces vertueuſes habitudes tellement inſéparables, que l'expreſſion connue de *vir frugi*, ſignifioit tout-à-la-fois, chez eux, *l'homme ſobre & ménager*, *l'honnête homme & l'homme de bien*.

L'Eſprit-Saint nous préſente la même idée ; il fait en mille endroits l'éloge de l'économie, & par-tout il la diſtingue de l'avarice. Il en marque la différence bien ſenſible, quand il dit d'un côté qu'il n'eſt rien de plus méchant que l'avarice, ni rien de plus criminel que d'aimer l'argent, (*Eccléſiaſt. x. 9. 10.*) & que de l'autre il nous exhorte au travail, à l'*épargne*, à la ſobriété, comme aux ſeuls moyens d'enrichiſſement ; lorſqu'il nous repréſente l'aiſance & la richeſſe comme des biens déſirables, comme les heureux fruits d'une vie ſobre & laborieuſe.

Allez, dit-il au pareſſeux, allez à la fourmi, & voyez comme elle ramaſſe dans l'été de quoi ſubſiſter dans les autres ſaiſons. *Prov. vj. 6.*

Celui, dit-il encore, qui eſt lâche & négligent dans ſon travail, ne vaut guere mieux que le diſſipateur. *Prov. xviij. 9.*

Il nous aſſure de meme, que le pareſſeux qui ne veut pas labourer pendant la froidure, ſera réduit à mendier pendant l'été. *Prov. xx. 4.*

Il nous dit dans un autre endroit : pour peu que vous cediez aux douceurs du repos, à l'indolence, à la pareſſe, la pauvreté viendra s'établir chez vous & s'y rendra la plus forte : mais, continue-t-il, ſi vous êtes actif & laborieux, votre moiſſon ſera comme une ſource abondante, & la diſette fuira loin de vous. *Prov. vj. 10. 11.*

Il rappelle une ſeconde fois la même leçon, en diſant que celui qui laboure ſon champ ſera raſſaſié ; mais que celui qui aime l'oiſiveté ſera ſurpris par l'indigence. *Prov. xxviij. 19.*

Il

Il nous avertit en même temps, que l'ouvrier sujet à l'ivrognerie ne deviendra jamais riche. *Ecclésiastiq. xjx. 1.*

Que quiconque aime le vin & la bonne chere, non-seulement ne s'enrichira point, mais qu'il tombera même dans la misere. *Prov. xxj. 17.*

Il nous défend de regarder le vin lorsqu'il brille dans un verre, de peur que cette liqueur ne fasse sur nous des impressions agréables mais dangereuses, & qu'ensuite semblable à un serpent & à un basilic, elle ne nous tue de son poison. *Prov. xxiij. 31. 32.*

Retranchez, dit-il ailleurs, retranchez le vin à ceux qui sont chargés du ministere public, de peur qu'enivrés de cette boisson traîtresse, ils ne viennent à oublier la justice, & qu'ils n'alterent le bon droit du pauvre. *Prov. xxxj. 4. 5.*

Contentez-vous, dit-il encore, du lait de vos chevres pour votre nourriture, & qu'il fournisse aux autres besoins de votre maison, *&c. Prov. xxvij. 27.*

Que d'instruction & d'encouragement à l'*épargne* & aux travaux économiques, ne trouve-t-on pas dans l'éloge qu'il fait de la femme forte! il nous la dépeint comme une mere de famille attentive & ménagere, qui rend la vie douce à son mari & lui épargne mille sollicitudes; qui forme des entreprises importantes, & qui met elle-même la main à l'œuvre; qui se leve avant le jour pour distribuer l'ouvrage & la nourriture à ses domestiques; qui augmente son domaine par de nouvelles acquisitions; qui plante des vignes; qui fabrique des étoffes pour fournir sa maison & pour commercer au-dehors; qui n'a d'autre parure qu'une beauté simple & naturelle; qui met néanmoins dans l'occasion les habits les plus riches; qui ne profere que des paroles de douceur & de sagesse; qui est enfin compatissante & secourable pour les malheureux. *Prov. xxxj. 10. 11. 12. 13. 14. 15.* &c.

A ces préceptes, à ces exemples d'économie si bien tracés dans les livres de la Sagesse, joignons un mot de S. Paul, & confirmons le tout par un trait d'*épargne* que J. C. nous a laissé. L'apôtre écrivant à Timothée, veut entr'autres qualités, dans les évêques, qu'ils soient capables d'élever leurs enfans & de regler leurs affaires domestiques, en un mot qu'ils soient de bons économes; en effet, dit-il, s'ils ne savent pas conduire leur maison, comment conduiront-ils les affaires de l'Eglise? *Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodò Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?* I. épître à Timothée, *ch. iij.* ℣. *4. 5.*

Le Sauveur nous donne aussi lui-même une excellente leçon d'économie, lorsqu'ayant multiplié cinq pains & deux poissons au point de rassasier une foule de peuple qui le suivoit, il fait ramasser ensuite les morceaux qui restent & qui remplissent douze corbeilles, & cela, comme il le dit, pour ne rien laisser perdre: *colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.* Jean, *vj. 12.*

Malgré ces autorités si respectables & si sacrées, le goût des vains plaisirs & des folles dépenses est chez nous la passion dominante, ou plutôt c'est une espece de manie qui possede les grands & les petits, les riches & les pauvres, & à laquelle nous sacrifions souvent une bonne partie du nécessaire.

Au reste il faudroit n'avoir aucune expérience du monde, pour proposer sérieusement l'abolition totale du luxe & des superfluités; aussi n'est-ce pas là mon intention. Le commun des hommes est trop foible, trop esclave de la coutume & de l'opinion, pour résister au torrent du mauvais exemple; mais s'il est impossible de convertir la multitude, il n'est peut-être pas difficile de persuader les gens en place, gens éclairés & judicieux, à qui l'on peut représenter l'abus de mille dépenses inutiles au fond, & dont la suppression ne gêneroit point la liberté publique; dépenses qui d'ailleurs n'ont proprement aucun but vertueux, & qu'on pourroit employer avec plus de sagesse & d'utilité: feux d'artifice & autres feux de joie, bals & festins publics, entrées d'ambassadeurs, *&c.* que de momeries, que d'amusemens puériles, que de millions prodigués en Europe, pour payer tribut à la coutume! tandis qu'on est pressé de besoins réels, auxquels on ne sauroit satisfaire, parce qu'on n'est pas fidele à l'économie nationale.

Mais que dis-je? On commence à sentir

la futilité de ces dépenses, & notre ministere l'a déja bien reconnue, lorsque le ciel ayant comblé nos vœux par la naissance du duc de Bourgogne, ce jeune prince si cher à la France & à l'Europe entiere, on a mieux aimé pour exprimer la joie commune dans cet heureux événement, on a mieux aimé, dis-je, allumer de toutes parts le flambeau de l'hymenée, & présenter aux peuples ses ris & ses jeux pour favoriser la population par de nouveaux mariages, que de faire, suivant la coutume, des prodigalités mal entendues, que d'allumer des feux inutiles & dispendieux qu'un instant voit briller & s'éteindre.

Cette pratique si raisonnable rentre parfaitement dans la pensée d'un sage suédois, qui donnant une somme, il y a deux ans, pour commencer un établissement utile à sa patrie, s'exprimoit ainsi dans une lettre qu'il écrivoit à ce sujet : « Plût au ciel que » la mode pût s'établir parmi nous, que » dans tous les événemens qui causent l'allégresse publique, on ne fît éclater sa joie » que par des actes utiles à la société ! on » verroit bientôt nombre de monumens » honorables de notre raison, qui perpétueroient bien mieux la mémoire des faits » dignes de passer à la postérité, & seroient » plus glorieux pour l'humanité que tout » cet appareil tumultueux de fêtes, de re- » pas, de bals, & d'autres divertissemens » usités en pareilles occasions. » *Gazette de France, 8 Décembre 1753. Suede.*

La même proposition est bien confirmée par l'exemple d'un empereur de la Chine qui vivoit au dernier siecle, & qui dans l'un des grands événemens de son regne, défendit à ses sujets de faire les réjouissances ordinaires & consacrées par l'usage, soit pour leur épargner des frais inutiles & mal placés, soit pour les engager vraissemblablement à opérer quelque bien durable, plus glorieux pour lui-même, plus avantageux à tout son peuple, que des amusemens frivoles & passagers, dont il ne reste aucune utilité sensible.

Voici encore un trait que je ne dois pas oublier : « Le ministere d'Angleterre, dit » une gazette.... de l'année 1754, a fait » compter mille guinées à M. Wal, ci- » devant ambassadeur d'Espagne à Lon- » dres ; ce qui est, dit-on, le présent ordi- » naire que l'état fait aux ministres étran- » gers en quittant la Grande-Bretagne. » Qui ne voit que mille guinées ou mille louis forment un présent plus utile & plus raisonnable que ne seroit un bijou, uniquement destiné à l'ornement d'un cabinet ?

Après ces grands exemples d'*épargne* politique, oseroit-on blâmer cet ambassadeur hollandois, qui recevant à son départ d'une cour étrangere le portrait du prince enrichi de diamans, mais qui trouvant bien du vuide dans ce présent magnifique, demanda bonnement ce que cela pouvoit valoir. Comme on l'eut assuré que le tout coûtoit quarante mille écus : que ne me donnoit-on, dit-il, une lettre-de-change de pareille somme à prendre sur un banquier d'Amsterdam ? Cette naïveté hollandoise nous fait rire d'abord ; mais en examinant la chose de près, les gens sensés jugeront apparemment qu'il avoit raison, & qu'une bonne lettre de quarante mille écus est bien plus de service qu'un portrait.

En suivant le même goût d'*épargne*, que de retranchemens, que d'institutions utiles & pratiquables en plusieurs genres différens ! Que d'*épargnes* possibles dans l'administration de la justice, police, & finances, puisqu'il seroit aisé, en simplifiant les régies & les autres affaires, d'employer à tout cela bien moins de monde qu'on ne fait à présent ! Cet article est assez important pour mériter des traités particuliers ; nous en avons sur cela plusieurs qu'on peut lire avec beaucoup de fruit.

Que d'*épargnes* possibles dans la discipline de nos troupes, & que d'avantages on en pourroit tirer pour le roi & pour l'état, si l'on s'attachoit comme les anciens à les occuper utilement ! J'en parlerai dans quelqu'autre occasion.

Que d'*épargnes* possibles dans la police des Arts & du Commerce, en levant les obstacles qu'on trouve à chaque pas sur le transport & le débit des marchandises & denrées, mais sur-tout en rétablissant peu-à-peu la liberté générale des métiers & négoces, telle qu'elle étoit jadis en France, & telle qu'elle est encore aujourd'hui en plusieurs états voisins ; supprimant par conséquent les formalités onéreuses des brevets

d'apprentissage, maîtrises & réceptions, & autres semblables pratiques, qui arrêtent l'activité des travailleurs, souvent même qui les éloignent tout-à-fait des occupations utiles, & qui les jettent ensuite en des extrémités funestes; pratiques enfin que l'esprit de monopole a introduites en Europe, & qui ne se maintiennent dans ces temps éclairés que par le peu d'attention des législateurs. Nous n'avons déja, tous tant que nous sommes, que trop de répugnance pour les travaux pénibles; il ne faudroit pas en augmenter les difficultés, ni faire naître des occasions ou des prétextes à notre paresse.

De plus, indépendamment des maîtrises, il y a parmi les ouvriers mille usages abusifs & ruineux qu'il faudroit abolir impitoyablement; tels sont, par exemple, tous droits de compagnonage, toutes fêtes de communauté, tous frais d'assemblée, jettons, bougies, repas & buvettes: occasions perpétuelles de fainéantise, d'excès & de pertes, qui retombent nécessairement sur le public, & qui ne s'accordent point avec l'économie nationale.

Que d'*épargnes* possibles enfin dans l'exercice de la religion, en supprimant les trois quarts de nos fêtes, comme on l'a fait en Italie, dans l'Autriche, dans les Pays-Bas, & ailleurs: la France y gagneroit des millions tous les ans; outre que l'on épargneroit bien des frais qui se font ces jours-là dans nos églises. Qu'on pardonne sur cela les détails suivans, à un citoyen que l'amour du bien public anime.

Quel soulagement & quelle *épargne* pour le public, si l'on retranchoit la distribution du pain-béni! C'est une dépense des plus inutiles, dépense néanmoins considérable & qui fait crier bien des gens. On dit que certains officiers des paroisses font sur cela de petites concussions, ignorées sans doute de la police, & que la loi n'ayant rien fixé là-dessus, ils rançonnent les citoyens impunément selon qu'ils les trouvent plus ou moins faciles. Quoi qu'il en soit, il est démontré par un calcul exact, que le pain-béni coûte en France plusieurs millions par an; il n'est cependant d'aucune nécessité, il y a même des contrées dans le royaume où l'on n'en donne point du tout: en un mot, il ne porte pas plus de bénédiction que l'eau qu'on employe pour le bénir; & par conséquent on pourroit s'en tenir à l'eau qui ne coûte rien, & supprimer la dépense du pain-béni comme onéreuse à bien du monde.

Après avoir indiqué la suppression du pain-béni, je ne crois pas devoir épargner davantage la plupart des quêtes usitées parmi nous, & sur-tout la location des chaises. Tous négoces sont défendus dans le temple du Seigneur; lui-même les a proscrits hautement, & je ne vois rien dans l'évangile sur quoi il ait parlé avec tant de force. *Domus mea domus orationis est, vos autem fecistis illam speluncam latronum.* Luc, *xjx.* 46. Il me semble que c'est une leçon & pour les pasteurs & pour les magistrats.

Rien de plus indécent que de vendre la place à l'église; MM. les ecclésiastiques ont grand soin de s'y mettre à l'aise & proprement, assis & à genoux: il conviendroit que tous les fideles y fussent de même commodément, & sans jamais financer. Pour cela il y faudroit mettre des bancs appropriés à cette fin, bans qui rempliroient la nef & les côtés, & n'y laisseroient que de simples passages. J'ai vû quelque chose d'approchant dans une province du royaume, mais beaucoup mieux en Angleterre & en Hollande, où l'on est assis dans les temples sans aucuns frais, & sans être interrompu par des mendians, par des quêteurs, ni par des loüeurs de chaises. En quoi les Protestans nous donnent un bel exemple à suivre, si nous étions assez raisonnables, assez désintéressés pour cela.

Mais, dira-t-on sans doute, cette recette retranchée, comment fournir aux dépenses ordinaires? En voici le moyen sûr & facile, c'est de retrancher tout-à-fait une bonne partie de ces dépenses, & de modérer, comme il est possible, celles que l'on croit les plus indispensables. Quelle nécessité d'avoir tant de chantres & autres officiers dans les paroisses? A quoi bon tant de luminaire, tant d'ornemens, tant de cloches, *&c.* Si l'on étoit un peu raisonnable faudroit-il tant d'étalage, tant de cire & de sonnerie pour enterrer les morts? On en peut dire autant de mille autres superfluités onéreuses, & qui dénotent plus dans les uns

l'amour du lucre, dans les autres l'amour du faste, que le zele de la réligion & de la vraie piété.

Au surplus, il n'est pas possible que de simples particuliers remédient jamais à de pareils abus, chacun sent la tyrannie de la coutume, chacun même en gémit dans son particulier; cependant tout le monde porte le joug. L'homme enfant craint la censure & le qu'en dira-t-on, & personne n'ose résister au torrent. C'est donc au gouvernement à déterminer une bonne fois, suivant la différence des conditions, tous frais funéraires, frais de mariage & de baptême, *&c.* & je crois qu'on pourroit, au grand bien du public, les reduire à-peu-près au tiers de ce qu'il en coûte aujourd'hui; ensorte que ce fût une regle constante pour toutes les familles, & qu'il fût absolument défendu aux particuliers & aux curés de faire ou de souffrir aucune dépense au-delà.

Quelques politiques modernes ont sagement observé que le nombre surabondant des gens d'église étoit visiblement contraire à l'opulence nationale, ce qui est principalement vrai des réguliers de l'un & de l'autre sexe. En effet, excepté ceux qui ont un ministere utile & connu, tous les autres vivent aux dépens des vrais travailleurs, sans rien produire de profitable à la société; ils ne contribuent pas même à leur propre subsistance, *fruges consumere nati;* Hor. *l. I. ep. ij. v. 29.* & bien qu'issus la plupart des conditions les plus médiocres, bien qu'assujettis par état aux rigueurs de la pénitence, ils trouvent moyen d'éluder l'antique loi du travail, & de mener une vie douce & tranquille sans être obligés d'essuyer la sueur de leur visage.

Pour arrêter un si grand mal politique, il ne faudroit admettre aux ordres que le nombre de sujets nécessaires pour le service de l'église. A l'égard des reclus qui ont un ministere public, on ne peut que louer leur zele à remplir leurs fonctions pénibles, & on doit les regarder comme des sujets précieux à l'état. Pour les autres qui n'ont pas d'occupations importantes, il paroîtroit à-propos d'en diminuer le nombre à l'avenir, & de chercher des moyens pour les rendre plus utiles.

Voilà plusieurs moyens d'*épargne* que les politiques ont déja touchés; mais en voici un autre qu'ils n'ont pas encore effleuré, & qui est néanmoins des plus intéressans: je parle des académies de jeu, qui sont visiblement contraires au bien national; mais je parle sur-tout des cabarets si multipliés, si nuisibles parmi nous, que c'est pour le peuple la cause la plus commune de sa misere & de ses désordres.

Les cabarets, à le bien prendre, sont une occasion perpétuelle d'excès & de pertes; & il seroit très-utile, dans les vuës de la religion & de la politique, d'en supprimer la meilleure partie à mesure qu'ils viendroient à vaquer. Il ne seroit pas moins important de les interdire pendant les jours ouvrables à tous les gens établis & connus en chaque paroisse; de les fermer sévérement à neuf heures du soir dans toutes les saisons, & de mettre enfin les contrevenans à une bonne amende, dont moitié aux dénonciateurs, moitié aux inspecteurs de police.

Ces réglemens, dira-t-on, bien qu'utiles & raisonnables, diminueroient le produit des aides; mais premiérement le royaume n'est pas fait pour les aides, les aides au contraire sont faites pour le royaume; elles sont proprement une ressource pour subvenir à ses besoins: si cependant par quelque occasion que ce puisse être, elles devenoient nuisibles à l'état, il n'est pas douteux qu'il ne fallût les rectifier ou chercher des moyens moins ruineux, à-peu-près comme on change ou qu'on cesse un remede lorsqu'il devient contraire au malade.

D'ailleurs les réglemens proposés ne doivent point allarmer les financiers, par la grande raison que ce qui ne se consommeroit pas dans les cabarets, se consommeroit encore mieux, & plus universellement, dans les maisons particulieres, mais pour l'ordinaire sans excès & sans perte de temps; au lieu que les cabarets, toujours ouverts, dérangent si bien nos ouvriers, qu'on ne peut d'ordinaire compter sur eux, ni voir la fin d'un ouvrage commencé. Nous nous plaignons sans cesse de la dureté des temps; que ne nous plaignons-nous plutôt de notre imprudence, qui nous porte à faire & à tolérer des dépenses & des pertes sans nombre?

Autre propofition qui tient à l'*épargne* publique, ce feroit de fonder des monts de piété dans toutes nos bonnes villes, pour faire trouver de l'argent fur gage & fans intérêt; fi ce n'eft peut-être qu'on pourroit tirer deux pour cent par année, pour fournir aux frais de la régie. On fait que les prêteurs-ufuraires font très-nuifibles au public, & qu'ainfi l'on éviteroit bien des pertes fi l'on pouvoit fe paffer de leur miniftere. Il feroit donc à fouhaiter que les ames pieufes & les cœurs bienfaifans fongeaffent férieufement à effectuer les fondations favorables dont nous parlons.

Outre la commodité générale d'un emprunt gratuit & facile pour les peuples, je regarde comme l'un des avantages de ces établiffemens, que ce feroit autant de bureaux connus où l'on pourroit dépofer avec confiance des fommes qu'on n'eft pas toujours à portée de placer utilement, & dont on eft quelquefois embarraffé. Combien d'avares qui, craignant pour l'avenir, n'ofent fe défaire de leur argent; & qui malgré leurs précautions, ont toujours à redouter les vols, les incendies, les pillages, *&c.* Combien d'ouvriers, combien de domeftiques & d'autres gens ifolés, qui ayant épargné une petite fomme, dix piftoles, cent écus, plus ou moins, ne favent actuellement qu'en faire, & appréhendent avec raifon de les diffiper ou de les perdre? Je trouve donc qu'il feroit avantageux dans tous ces cas de pouvoir dépofer sûrement une fomme quelconque, avec liberté de la retirer à fon gré. Par-là on feroit circuler dans le public une infinité de fommes petites ou grandes qui demeurent aujourd'hui dans l'inaction. D'un autre côté, les particuliers dépofans éviteroient bien des inquiétudes & des filouteries; outre qu'ils feroient moins expofés à prêter leur argent mal-à-propos, ou à le dépenfer follement. Ainfi chacun retrouveroit fes fonds ou fes *épargnes*, lorfqu'il fe préfenteroit de bonnes affaires, & la plupart des ouvriers & des domeftiques deviendroient plus économes & plus rangés.

Cette habitude d'économie dans les moindres fujets eft plus importante qu'on ne croit au bien général; & c'eft en quoi nous fommes fort au-deffous des nations voifines, qui prefque toutes font plus accoutumées que nous à l'*épargne* & aux attentions économiques. Voici fur cela un trait qui eft particulier aux Anglois, & qui mérite d'être rapporté. On affure donc qu'il y a chez eux, dans la plupart des grandes maifons, ce qu'ils appellent *a faving-man*, c'eft-à-dire un domeftique attentif & ménager qui veille perpétuellement à ce que rien ne traîne, à ce que rien ne fe perde ou ne s'égare. Son unique emploi eft de roder à toute heure dans tous les recoins d'une grande maifon, depuis la cave jufqu'au grenier, dans les cours, écuries, jardins, & autres dépendances, de remettre en fon lieu tout ce qu'il trouve déplacé, & d'emporter dans fon magafin tout ce qu'il rencontre épars & à l'abandon, de la ferraille de toute efpece, des bouts de planche & autres bois, des cordes, du cuir, de la chandelle, toute forte de hardes, meubles, uftenfiles, outils, *&c.*

Outre une infinité de chofes, chacune de peu de valeur, mais dont l'enfemble eft important, & dont cette économie prévient la perte, il conferve auffi bien fouvent des chofes de prix, que des maîtres, des domeftiques ou des ouvriers laiffent traîner par oubli, ou par quelque autre raifon que ce puiffe être. Sa vigilance réveille l'attention des autres, & il devient par état l'antagonifte de la friponnerie & le réparateur de la négligence.

J'ai déja marqué ci-devant qu'il n'étoit ici queftion que d'*épargne* publique, & que je ne touchois prefque point à la conduite des particuliers. Plufieurs néanmoins ne m'ont oppofé que de prétendus inconvéniens contre la fuppreffion totale de notre luxe, ce qui n'attaque point ma thèfe, & porte par conféquent à faux: cependant je tâcherai de répondre à l'objection, comme fi je lui trouvois quelque fondement folide.

Si l'on fuivoit, dit-on, tant de projets de perfection & de réformes; que d'un côté l'on fupprimât les dépenfes inutiles; que de l'autre, on fe livrât de toutes parts à des entreprifes fructueufes; en un mot, que l'économie devînt à la mode parmi les François, on verroit bien-tôt, à la vérité, notre opulence fenfiblement accrue; mais que feroit-on de tant de richeffes accumu-

lées ? D'ailleurs la plupart des ſujets, moins employés aux arts de ſomptuoſité, n'auroient guere de part à tant d'opulence, & languiroient apparemment au milieu de l'abondance générale.

Il eſt aiſé de répondre à cette difficulté. En effet, ſi l'*épargne* économique s'établiſſoit parmi nous ; qu'on donnât plus au néceſſaire & moins au ſuperflu, il ſe feroit, j'en conviens, moins de dépenſes frivoles & mal-placées, mais auſſi s'en feroit-il beaucoup plus de raiſonnables & de vertueuſes. Les riches & les grands, moins obérés, payeroient mieux leurs créanciers: d'ailleurs plus puiſſans & plus pécunieux, ils auroient plus de facilité à marier leurs enfans ; au lieu d'un mariage, ils en feroient deux ; au lieu de deux, ils en feroient quatre, & l'on verroit ainſi moins de renverſement & moins d'extinctions dans les familles. On donneroit moins au faſte, au caprice, à la vanité ; mais on donneroit plus à la juſtice, à la bienfaiſance, à la véritable gloire ; en un mot, on employeroit beaucoup moins de ſujets à des arts ſtériles, arts d'amuſement & de frivolité, mais beaucoup plus à des arts avantageux & néceſſaires ; & pourlors, s'il y avoit moins d'artiſans du luxe & des plaiſirs, moins de domeſtiques inutiles & déſœuvrés, il y auroit en récompenſe plus de cultivateurs, & d'autres précieux inſtrumens de la véritable richeſſe.

Il eſt démontré, pour quiconque réfléchit, que la différence d'occupation dans les ſujets produit l'opulence ou la diſette nationale, en un mot le bien ou le mal de la ſociété. On ſent parfaitement que ſi quelqu'un peut tenir un homme à ſes gages, il lui ſera plus avantageux d'avoir un bon jardinier que d'entretenir un domeſtique de parade. Il y a donc des emplois infiniment plus utiles les uns que les autres ; & ſi l'on occupoit la plupart des hommes avec plus d'intelligence & d'utilité, la nation en ſeroit plus puiſſante, & les particuliers plus à leur aiſe.

D'ailleurs la pratique habituelle de l'*épargne* produiſant, au moins chez les riches, une ſurabondance de biens qui ne s'y trouve preſque jamais, il en réſulteroit pour les peuples un ſoulagement ſenſible, en ce que les petits alors ſeroient moins inquiétés & moins foulés par les grands. Que le loup ceſſe d'avoir faim, il ne déſolera plus les bergeries.

Quoi qu'il en ſoit, les propoſitions & les pratiques énoncées ci-deſſus nous paroîtroient plus intéreſſantes, ſi une mauvaiſe coutume, ſi l'ignorance & la molleſſe ne nous avoient rendus indifférens ſur les avantages de l'*épargne*, & ſur-tout ſi cette habitude précieuſe n'étoit confondue le plus ſouvent avec la ſordide avarice. Erreur dont nous avons un exemple connu dans le jugement peu favorable qu'on a porté de nos jours d'un citoyen vertueux & déſintéreſſé, feu M. Godinot, chanoine de Reims.

Amateur paſſionné de l'Agriculture, il conſacroit à l'étude de la Phyſique & aux occupations champêtres tout le loiſir que lui laiſſoit le devoir de ſa place. Il s'attacha ſpécialement à perfectionner la culture des vignes, & plus encore la façon des vins, & bien-tôt il trouva l'art de les rendre ſi ſupérieurs & ſi parfaits, qu'il en fournit dans la ſuite à tous les potentats de l'Europe; ce qui lui donna moyen, dans le cours d'une longue vie, d'accumuler des ſommes prodigieuſes, ſommes dont ce philoſophe chrétien méditoit de longue-main l'uſage le plus noble & le plus digne de ſa bienfaiſance.

Du reſte, il vivoit dans la plus grande ſimplicité, dans la pratique fidele & conſtante d'une *épargne* viſible, & qui ſembloit même outrée. Auſſi les eſprits vulgaires qui ne jugent que ſur les apparences, & qui ne connoiſſoient pas ſes grands deſſeins, ne le regarderent pendant bien des années qu'avec une ſorte de mépris ; & ils continuerent toujours ſur le même ton, juſqu'à ce que plus inſtruits & tout-à-fait ſubjugués par les établiſſemens & les conſtructions utiles dont il décora la ville de Reims, & ſur-tout par les travaux immenſes qu'il entreprit à ſes frais pour y conduire des eaux abondantes & ſalubres qui manquoient auparavant, ils lui prodiguerent enfin avec le reſte de la France le tribut d'éloges & d'admiration qu'ils ne pouvoient refuſer à ſon généreux patriotiſme.

Un ſi beau modele touchera ſans doute

le cœur des François, encouragés d'ailleurs par l'exemple de plusieurs sociétés établies en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, sociétés uniquement occupées de vuës économiques, & qui de leurs propres deniers font tous les ans des largesses considérables aux laboureurs & aux artistes qui se distinguent par la supériorité de leurs travaux & de leurs découvertes. Le même goût s'est répandu jusqu'en Italie. On apprit l'an passé le nouvel établissement d'une académie d'Agriculture à Florence.

Mais c'est principalement en Suede que la science économique semble avoir fixé le siége de son empire. Dans les autres contrées elle n'est cultivée que par quelques amateurs, ou par de foibles compagnies encore peu accréditées & peu connues: en Suede, elle trouve une académie royale qui lui est uniquement dévoüée; qui est formée d'ailleurs & soutenue par tout ce qu'il y a de plus savant & de plus distingué dans l'état; académie qui écartant tout ce qui n'est que d'érudition, d'agrément & de curiosité, n'admet que des observations & des recherches tendantes à l'utilité physique & sensible.

C'est de ce fonds abondant que s'enrichit le plus souvent notre journal économique, production nouvelle digne par son objet de toute l'attention du ministere, & qui l'emporteroit par son utilité sur tous nos recueils d'académies, si le gouvernement commettoit à la direction de cet ouvrage des hommes parfaitement au fait des sciences & des arts économiques, & que ces hommes précieux, animés & conduits par un supérieur éclairé, ne fussent jamais à la merci des entrepreneurs, jamais frustrés par conséquent des justes honoraires si bien dûs à leur travail.

Ce seroit en effet une vuë bien conforme à la justice & à l'économie publique, de ne pas abandonner le plus grand nombre des sujets à la rapacité de ceux qui les employent, & dont le but principal, ou pour mieux dire unique, est de profiter du labeur d'autrui sans égard au bien des travailleurs. Sur quoi j'observe que dans ce conflit d'intérêts le gouvernement devroit abroger toute concession de droits privatifs, fermer l'oreille à toute représentation qui, colorée du bien public, est au fond suggérée par l'esprit de monopole, & qu'il devroit opérer sans ménagement ce qui est équitable en soi, & favorable à la franchise des arts & du commerce.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons féliciter la France de ce que parmi tant d'académiciens livrés à la manie du bel esprit, mais peu touchés des recherches utiles, elle compte des génies supérieurs, des hommes consommés en tout genre de sciences, lesquels ont toujours allié la beauté du style, les graces même de l'éloquence avec les études les plus solides, & qui s'étant consacrés depuis bien des années à des travaux & à des essais économiques, nous ont enrichis, comme on sait, des découvertes les plus intéressantes.

Il paroît enfin que depuis la paix de 1748, le goût de l'*économie publique* gagne insensiblement l'Europe entiere. Les princes aujourd'hui, plus éclairés qu'autrefois, ambitionnent beaucoup moins de s'agrandir par la guerre. L'histoire & l'expérience leur ont également appris que c'est une voie incertaine & destructive. L'amélioration de leurs états leur en présente une autre plus courte & plus assurée; aussi tous s'y livrent comme à l'envi, & ils paroissent plus disposés que jamais à profiter de tant d'ouvrages publiés de nos jours sur le commerce, la navigation, & la finance, sur l'exploitation des terres, sur l'établissement & le progrès des arts les plus utiles; dispositions favorables, qui contribueront à rendre les sujets plus économes, plus sains, plus fortunés, & je crois même plus vertueux.

En effet, la véritable économie également inconnue à l'avare & au prodigue, tient un juste milieu entre les extrémes opposés; & c'est au défaut de cette vertu si déprimée, qu'on doit attribuer la plupart des maux qui couvrent la face de la terre. Le goût trop ordinaire des amusemens, des superfluités & des délices entraîne la mollesse, l'oisiveté, la dépense, & souvent la disette, mais toujours au moins la soif des richesses, qui deviennent d'autant plus nécessaires qu'on s'assujettit à plus de besoins; ce qui produit ensuite les artifices & les détours, la rapacité, la

violence, & tant d'autres excès qui viennent de la même source.

Je prêche donc hautement l'*épargne* publique & particuliere ; mais c'est une *épargne* sage & désintéressée, qui donne du courage contre la peine, de la fermeté contre le plaisir, & qui est enfin la meilleure ressource de la bienfaisance & de la générosité ; c'est cette honnête parcimonie si chere autrefois à Pline le jeune, & qui le mettoit en état, comme il le dit lui-même, de faire dans une fortune médiocre, de grandes libéralités publiques & particulieres. *Quidquid mihi pater tuus debuit, acceptum tibi ferri jubeo ; nec est quod verearis ne sit mihi ista onerosa donatio. Sunt quidem omninò nobis modicæ facultates, dignitas sumptuosa, reditus propter conditionem agellorum nescio minor an incertior ; sed quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur, ex quâ velut à fonte liberalitas nostra decurrit.* Lettres de Pline, *livre II. lettre jv.* On trouve dans toutes ces lettres mille traits de bienfaisance. *Voyez* sur-tout *liv. III. lett. xj. liv. IV. lett. xiij.* &c.

Rien ne devroit être plus recommandé aux jeunes gens que cette habitude vertueuse, laquelle deviendroit pour eux un préservatif contre les vices. C'est en quoi l'éducation des anciens étoit plus conséquente & plus raisonnable que la nôtre. Ils accoutumoient les enfans de bonne-heure aux pratiques du ménage, tant par leur propre exemple que par le pécule qu'ils leur accordoient, & que ceux-ci, quoique jeunes & dépendans, faisoient valoir à leur profit. Cette légere administration leur donnoit un commencement d'application & de sollicitude, qui devenoit utile pour le reste de la vie.

Que nous pensons là-dessus différemment des anciens ! on n'oseroit aujourd'hui tourner les jeunes gens à l'économie ; & ce seroit, comme l'on pense, n'avoir pas de sentimens que de leur en inspirer l'estime & le goût. Erreur bien commune dans notre siecle, mais erreur funeste qui nuit infiniment à nos mœurs. On a fondé en mille endroits des prix d'éloquence & de poésie ; qui fondera parmi nous des prix d'*épargne* & de frugalité ?

Au reste, ces propositions n'ont d'autre but que d'éclairer les hommes sur leurs intérêts, de les rendre plus attentifs sur le nécessaire, moins ardens sur le superflu, en un mot d'appliquer leur industrie à des objets plus fructueux, & d'employer un plus grand nombre de sujets pour le bien moral, physique & sensible de la société. Plût au ciel que de telles mœurs prissent chez nous la place de l'intérêt, du luxe & des plaisirs ; que d'aisance, que de bonheur & de paix il en résulteroit pour tous les citoyens ! *Cet article est de M.* FAIGUET.

EPARGNE, (*Hydr.*) *Voyez* AJUTAGE.

EPARGNE, (*Gravure en bois.*) *Ouvrage fait à taille d'épargne* : c'est une maniere de graver ou entailler le bois, les pierres, les métaux, &c. qui se dit lorsqu'on taille & qu'on enleve le fonds de la matiere, & qu'on n'*épargne* & qu'on ne laisse en relief que les parties qu'on veut faire paroître à la vuë, ou qui doivent marquer & imprimer : *anaglyphum sculpere, incidere* : ainsi les gravures en bois sont taillées ou gravées en *épargne*. Car au lieu que dans la gravure en cuivre ou taille douce, les traits ou lignes qui doivent paroître, sont gravées en creux dans le métal, & que les blancs restent relevés sur la planche : au contraire, dans les tailles ou gravures en bois, les blancs sont enfoncés, creusés & vuidés, & les traits & lignes qui doivent paroître, sont élevés & épargnés : d'où l'on doit concevoir la longueur & la précision que demande cette espece de gravure.

* EPARS. (*Gramm.*) Il se dit en général d'un grand nombre d'objets de la même espece, distribués sur un espace beaucoup plus grand que celui qu'ils devroient naturellement occuper : ainsi *épars* est encore un terme relatif ; & les deux termes de la comparaison sont le nombre & le lieu, ou les distances des objets les uns à l'égard des autres.

EPARTS, s. m. pl. *terme de Charron*, sont des morceaux de bois plat, de l'épaisseur d'un bon pouce, long environ de cinq piés, qui joignent les deux limons & les assujettissent à pareille distance : c'est dessus les *éparts* que l'on assujettit les planches du fond.

EPARVIN *ou* **EPERVIN**, s. m. (*Manége. Maréchal.*) tumeur qui affecte les jarrets, & qui ne doit être regardée que comme un gonflement de l'éminence osseuse qui est à la partie latérale interne & supérieure de l'os du canon : les anciens ont donné à cette éminence le nom d'*éparvin* ou d'*épervin* ; & c'est en conséquence de cette dénomination que l'on a appellé ainsi la tumeur dont il s'agit, & sur laquelle je ne peux me dispenser de m'étendre dans cet article.

Presque tous les auteurs ont distingué trois sortes d'*éparvins* ; l'*éparvin sec*, l'*éparvin de bœuf*, & l'*éparvin calleux*.

Par l'*éparvin sec* ils ont prétendu désigner une maladie qui consiste dans une flexion convulsive & précipitée de la jambe qui en est attaquée lorsque l'animal marche. Ce mouvement irrégulier que nous exprimons, d'un commun accord, par le terme *harper*, est très-visible dès les premiers pas que fait le cheval, & continue jusqu'à ce qu'il soit échauffé ; après quoi on ne l'apperçoit plus : si néanmoins la maladie est à un certain période, l'animal *harpe* toujours. Un cheval crochu avec ce défaut doit être absolument rejetté : ceux dans les deux jambes desquels il se rencontre, n'ont pas été rebutés & proscrits des manéges, quand ils ont eu des qualités d'ailleurs ; parce qu'au moyen de ces deux prétendus *éparvins*, leurs courbettes ont paru plus trides, & leurs battues plus sonores. On doit encore observer que ce mal ne suscite aucune claudication ; & s'il arrive que l'animal boite au bout d'un certain temps, c'est en conséquence de quelqu'autre maladie qui survient au jarret, fatigué par la continuité de l'action forcée qui résulte de la flexion convulsive dont j'ai parlé.

On ne doit chercher la raison de cette flexion que dans les muscles mêmes qui servent à ce mouvement, c'est-à-dire, dans les muscles fléchisseurs, ou dans les nerfs qui y aboutissent ; car les nerfs sont les renes, par le moyen desquelles les corps sont mus, tournés & agités en divers sens, & ce n'est qu'à eux que les parties doivent véritablement leur action & leur jeu. C'est aussi dans leur tension irréguliere, & dans la circulation précipitée des esprits animaux, que nous découvrons le principe & la source des convulsions & des mouvemens convulsifs : mais alors ces mouvemens se remarquent indistinctement dans plusieurs parties, & ont lieu de différentes manieres & en toutes sortes de temps ; tandis qu'ici ils se manifestent constamment, & toujours dans les seuls muscles fléchisseurs de la jambe, & qu'ils ne sont sensibles qu'autant que l'animal chemine. Or pour déterminer quelque chose dans une matiere aussi abstraite & aussi embarrassante, je dirai que cette maladie arrivera, lorsqu'en conséquence d'un exercice violent & réitéré, ces muscles, & même le tissu des fibres nerveuses qui en font partie, auront souffert une distention telle qu'il en résultera une douleur plus ou moins vive, au moindre mouvement de contraction qu'ils seront sollicités de faire ; & c'est précisément cette douleur que l'animal ressent dans le moment qui l'oblige à hâter, à précipiter son mouvement, à *harper* : que si la maladie n'est pas parvenue à un degré considérable, cette sensation douloureuse n'existera que pendant les premiers mouvemens, c'est-à-dire dans les premiers instans où ces muscles entreront en contraction, après lesquels elle cessera, & l'action de la partie s'opérera dans l'ordre naturel, comme si l'on pouvoit dire que les fibres souffrantes s'accoutument & se font à ce mouvement. Nous avons un exemple de cette diminution & de cette cessation de sensibilité & de douleur dans certains chevaux qui boitent de l'épaule, & qui sont droits après un certain temps de travail, c'est-à-dire lorsque cette partie est échauffée.

Il est donc de toute impossibilité d'assigner raisonnablement à cette maladie une place dans le jarret ou dans les parties qui l'environnent. 1°. Son siege n'est point apparent, & elle ne s'annonce par aucun signe extérieur. 2°. J'ai vu trois chevaux *harper* du devant, au moment où ils fléchissent le genou. 3°. Dans ce cas l'animal boiteroit infailliblement, & retarderoit son action, loin de la hâter. Que le jeu d'une articulation quelconque soit en effet traversé par quelque obstacle d'où puisse résulter une impression douloureuse ; qu'il

y ait dans le jarret une courbe accrue à un certain point ; qu'un osselet ou boulet gêne & contraigne les tendons dans leur passage, le cheval, pour échapper à la douleur, & pour diminuer la longueur du moment où il la ressent, ne précipitera point son mouvement, ou s'il le précipite, ce ne sera qu'en se rejettant promptement sur la partie qui n'est point affectée, pour soulager celle qui souffre, & non en hâtant & en forçant l'action à laquelle il étoit déterminé. C'est aussi ce qui me confirme dans l'idée que je me suis formée des causes de la flexion convulsive dont il est question. Le premier moment de la contraction des muscles est l'instant de la douleur, & la preuve en est palpable, si l'on fait attention qu'avant l'influx des esprits animaux qui produisent la contraction, les fibres dans une situation ordinaire n'étoient point agités, & l'animal ne souffroit point : or si le premier moment de la contraction est celui de la douleur, il faut donc conclure que le siege du mal est dans la partie qui se contracte, c'est-à-dire dans la portion charnue des muscles, & non dans les tendons qui sont simplement tirés par le moyen de la contraction, ainsi que les autres parties auxquelles ces muscles ont leurs attaches ; & conséquemment cette flexion convulsive, ce mouvement irrégulier & extraordinaire ne peut être imputé à un vice dans les jarrets.

Les deux autres especes d'*éparvin* peuvent véritablement affecter cette partie, mais les idées que l'on a conçues jusqu'ici ne sont pas exactement distinctes.

Le premier est appellé *éparvin de bœuf*, parce que les bœufs d'un certain âge, & après un certain temps de travail, y sont extrêmement sujets. Dans ces animaux, selon la dissection que j'en ai faite moi-même, on apperçoit une tumeur humorale d'un volume extraordinaire, située à la partie latérale interne du jarret, & qui occupe presque toute cette portion : elle est produite par des humeurs lymphatiques arrêtées dans les ligamens de l'articulation, & notamment dans le ligament capsulaire. Cette humeur molle dans son origine, mais s'endurcissant par son séjour, devient plâtreuse ; de maniere que la tumeur qu'elle forme est extrêmement dure. Il s'agiroit donc de savoir si dans le cheval c'est cette même tumeur que l'on appelle *éparvin* : pour cet effet considérons-en la situation, le volume & la consistance, soit dans son principe, soit dans ses progrès. Quant à sa situation, elle occupe, ainsi que je viens de le remarquer, toute la partie latérale interne du jarret : son volume est donc plus considérable dans le bœuf que dans le cheval, & son siege n'est pas précisément le même, puisque nous ne lui en assignons d'autre dans celui-ci que l'éminence, qui est à la partie latérale interne & supérieure du canon. Quant à sa consistance, j'avoue ingénuement que jamais l'*éparvin* ne m'a paru mol dans son commencement & lors de sa naissance : ainsi, sans prétendre nier la possibilité de l'existence de cette tumeur humorale dans le jarret du cheval, si elle s'y rencontre, je l'envisagerai comme une tumeur d'une nature qui n'a rien de particulier, & qui peut arriver indistinctement à d'autres parties.

Je nommerai par conséquent seulement *éparvin* la tumeur ou le gonflement de l'éminence osseuse même dont j'ai parlé ; & dans le cas où le jarret sera affecté d'une tumeur pareille à celle qui se montre quelquefois sur le jarret du bœuf, je la considérerai comme une maladie totalement différente de l'*éparvin*, soit qu'elle soit molle, soit qu'elle soit endurcie ; parce que ce qui caractérise l'*éparvin* est sa situation, & que dans la maladie que je reconnois pour telle, je ne vois de gonflement qu'à la portion de l'os du canon, que l'on a nommée ainsi ; & c'est un mal dont le siege, ainsi que celui de la courbe, est dans l'os même.

La courbe n'est en effet autre chose qu'une tumeur ou un gonflement du tibia : elle est située supérieurement à l'*éparvin*, à la partie interne inférieure de cet os ; c'est-à-dire, qu'elle en occupe le condile de ce même côté, & elle en suit la forme, puisqu'elle est oblongue & plus étroite à sa partie supérieure & à son origine qu'à sa partie inférieure. Le gonflement, en augmentant, ne peut que gêner l'articulation ; ce qui produit insensiblement & peu-à-peu la difficulté du mouvement : il contraint aussi les tendons & les ligamens qui l'en-

vironnent ; ce qui, outre la difficulté du mouvement, excitera & occasionnera la douleur. Aussi voyons-nous que l'animal qui est attaqué de cette maladie boite plus ou moins, selon les degrés & les progrès du mal : sa jambe est roide, la flexion du jarret n'est point facile, & il souffre, de maniere enfin qu'elle est presque entiérement interrompue ; cette indisposition dégénere alors en fausse anchylose. Il faut encore observer qu'elle paroît souvent accompagnée d'un gonflement au pli du jarret, à l'endroit où surviennent les varices : mais, en premier lieu, ce gonflement peut n'être qu'une tension plus grande de la peau; tension qui résulte de l'élévation formée par la courbe ou par la tumeur de l'os : en second lieu, il peut être une suite du gênement de la circulation.

Le véritable *éparvin* & la courbe ont un même principe ; les causes en sont communément externes, & peuvent en être internes, quelquefois les unes & les autres se réunissent.

Les premieres seront des coups, un travail violent & forcé ; & les secondes seront produites par le vice de la masse.

Les coups donneront lieu à ces tumeurs ou à ces gonflemens, parce qu'ils occasionneront une dépression, qui sera suivie de l'extravasion des sucs & de la perte de la solidité des fibres osseuses : ces sucs répandus non-seulement la partie déprimée se relévera, mais elle augmentera en volume, selon l'abord des liqueurs.

Le trop grand exercice, un travail violent & forcé contribueront aussi à leur arrêt & à leur stagnation : 1°. par le frotement fréquent de ces os, avec lesquels ils sont articulés ; frotement suffisant pour produire le gonflement : 2°. par la disposition que des humeurs éloignées du centre de la circulation, & obligées de remonter contre leur propre poids, ont à séjourner, sur-tout celles qui sont contenues dans des veines & dans des canaux qui ne sont point exposés à l'action des muscles ; action capable d'en accélerer le mouvement progressif & le cours, & telles sont celles qui sont dans les os & dans les extrémités inférieures de l'animal.

Enfin si à défaut des causes externes nous croyons ne devoir accuser que le vice du sang, nous trouverons que des sucs épaissis ne pourront que s'arrêter dans les petites cellules qui composent les têtes ou le tissu spongieux des os, qu'ils écarteront les fibres osseuses à mesure qu'ils s'y accumuleront, qu'ils s'y durciront par leur séjour ; & de-là l'origine & l'accroissement de la courbe & de l'*éparvin*, lorsque ces tumeurs ne reconnoissent que des causes internes.

L'une & l'autre cedent à l'efficacité des mêmes médicamens. Si elles sont le résultat de ces dernieres causes, on débutera par les remedes généraux, c'est-à-dire par la saignée, le breuvage purgatif, dans lequel on fera entrer l'*aquila alba* : on mettra ensuite l'animal à l'usage du *crocus metallorum*, à la dose d'une once, dans laquelle on jettera quarante grains d'éthiops minéral, que l'on augmentera chaque jour de cinq grains, jusqu'à la dose de soixante.

A l'égard du traitement extérieur, borné jusqu'à présent à l'application inutile du cautere actuel, application qui n'outrepassant pas le tégument, ne peut rien contre une tumeur résidente dans l'os, on aura soin d'exercer sur le gonflement un frotement continué, par le moyen d'un corps quelconque dur, mais lissé & poli, afin de commencer à diviser l'humeur retenue. Aussi-tôt après on y appliquera un emplâtre d'onguent de vigo, au triple de mercure, & on y maintiendra cet emplâtre avec une plaque de plomb très-mince, qui sera elle-même maintenue par une ligature, ou plutôt par un bandage fait avec un large ruban de fil : on renouvellera cet emplâtre tous les trois jours, & ces tumeurs s'évanoüiront & se résoudront incontestablement. Il est bon de raser le poil qui les recouvre, avant d'y fixer le résolutif que je prescris, & dont j'ai constamment éprouvé les admirables effets.

Le même topique doit être employé dans le cas où ces gonflemens devroient leur naissance aux causes externes ; la saignée néanmoins sera convenable, mais on pourra se dispenser d'ordonner la purgation, le *crocus metallorum*, & l'étiops minéral.

La cure de la tumeur humorale, en supposant qu'elle se montre dans le cheval, n'aura rien de différent de celle de toutes

les autres tumeurs : ainfi, enfuite des remedes généraux, & après avoir, felon l'inflammation & la douleur, eu recours aux anodyns, aux émolliens, on tentera les réfolutifs. Si néanmoins la tumeur fe difpofe à la fuppuration, & paroît fuir la voie premiere que nous avons voulu lui indiquer, on appliquera des fuppurans, après quoi on procédera à fon ouverture: & fi elle incline à fe terminer par induration, on ufera des émolliens, qui feront fuivis par degrés des médicamens deftinés à réfoudre, lorfqu'on s'appercevra de leurs effets, *&c.* On ne doit point auffi oublier le régime que nous avons prefcrit en parlant des maladies qui demandent un traitement intérieur & méthodique.

Celui du prétendu *éparvin fec*, que j'ai démontré n'exifter en aucune façon dans le jarret, n'eft pas encore véritablement connu. J'ai vainement eu recours à tous les remedes innombrables que j'ai trouvés décrits dans les ouvrages des auteurs anciens & modernes de toutes les nations, & qu'ils confeillent dans cette circonftance, aucun d'eux ne m'a réuffi : j'y ai fubftitué, conformément à la faine pratique, les topiques, les médicamens gras, adouciffans, émolliens: j'ai employé enfuite la graiffe de cheval, la graiffe humaine, la graiffe de blaireau, de caftor, de viperes, auxquelles j'ai ajouté les huiles diftillées de rue, de lavande, de marjolaine, de mufcade, de romarin, & que j'ai cherché à rendre plus pénétrantes, en les aiguifant avec quelques gouttes de fel volatil armoniac; tous mes efforts n'ont eu aucun fuccès. Quelquefois cette maladie, qui d'ailleurs n'influe en aucune façon fur le fond de la fanté de l'animal, a paru céder à ces remedes; mais leur efficacité n'a été qu'apparente, & l'action de *harper* n'a ceffé que pour quelque temps. Je ne peux donc point encore indiquer des moyens sûrs pour la vaincre; mais j'efpere que les expériences auxquelles je me livre fans ceffe, aux dépens de tout, & fans efpoir d'autre récompenfe que celle d'être utile, m'en fuggéreront d'autres, que je publierai dans mes *Elémens d'Hippiatrique* : ce n'eft que du travail & du temps que nous devons attendre les découvertes. (*e*)

L'objet de l'Hippiatrique eft maintenant d'une telle importance, qu'après avoir vû ce que M. Bourgelat penfe de l'éparvin, on ne fera pas fâché de trouver à la fuite de fes idées celles qui nous ont été communiquées par M. Genfon.

C'eft un avantage bien précieux pour l'Encyclopédie, d'avoir pu fe procurer en même temps fur cette matiere les fecours & les lumieres des deux hommes de France qui la connoiffent le mieux.

Ceux pour qui l'objet de l'Hippiatrique eft intéreffant, trouveront ici de quoi fe fatisfaire; & les hommes qui courent la même carriere remarqueront, dans ce que nous allons ajouter de M. Genfon, un exemple de cette équité, avec laquelle il feroit toujours à fouhaiter qu'on fe traitât réciproquement, autant pour l'intérêt de l'art que pour l'honneur de l'humanité.

Les différens fymptomes de l'éparvin ont fait divifer cette maladie en plufieurs efpeces: les uns prétendent en diftinguer trois, l'*éparvin de bœuf*, l'*éparvin fec*, & l'*éparvin calleux* : les autres n'en admettent que de deux; l'*éparvin fec*, & l'*éparvin calleux.* Les plus expérimentés n'en reconnoiffent qu'un proprement dit, qui eft le *calleux.* C'eft, comme on l'a vû par ce qui précede, le fentiment de M. Bourgelat, que l'expérience nous a confirmé. On entend par l'*éparvin de bœuf*, une tumeur offeufe, femblable à celle qui fe trouve au jarret de cet animal; mais nous pouvons attefter avec M. Bourgelat, que nous n'avons jamais rien trouvé de la nature de cet *éparvin* dans le jarret du cheval. On entend par *éparvin fec*, un mouvement convulfif que le jarret du cheval éprouve, mais qu'il faut diftinguer de l'*éparvin*, comme ayant des caufes, des accidens, & un fiege différent.

Quoique l'*éparvin calleux* ou la tumeur offeufe contre nature, qu'on défigne par ce nom, tire fa caufe principale des violentes extenfions que le jarret du cheval a fouffert, dont nous parlerons dans la fuite, elle en reconnoît encore d'autres qui font internes ou héréditaires, comme une mauvaife conformation des os, des ligamens, des mufcles; d'où réfultent des jarrets étroits, malfaits, crochus, trop ou trop peu arqués. Cette difformité dans le cheval vient le

plus souvent de l'étalon ou de la jument qui l'ont produit, & l'*éparvin* est presqu'inséparable de ce vice de conformation; les parties qui en sont affectées n'ayant point leur juste proportion ni le degré de solidité, sont peu propres à soutenir le poids énorme du cheval, encore moins à résister aux différens mouvemens que l'on lui fait faire dans de certains cas; d'où s'ensuit que le suc nourricier des os pressé par la tension & la collision des parties encore tendres, s'épanche sur la surface supérieure latérale & interne du canon. Ce suc se durcit, & gêne plus ou moins le mouvement du jarret, selon qu'il est plus ou moins proche de l'articulation. Tantôt cette concression osseuse soude le canon avec quelques-uns des os voisins: pourlors elle fait boiter l'animal dès le commencement de la formation de la tumeur, & de tous les temps. Tantôt cette tumeur ne fait que pincer l'articulation: dans ce cas l'animal boite jusqu'à ce que la surface intérieure de la tumeur étant usée par le frotement de l'os voisin, laisse un mouvement libre à l'articulation; & c'est alors qu'on dit improprement que l'*éparvin* est sorti.

Ce qu'on appelle proprement *éparvin sec*, est, comme nous l'avons dit, un mouvement convulsif dans les jarrets du cheval. M. Bourgelat en fixe le siege dans les muscles fléchisseurs, propres aux jarrets de cet animal, & la cause dans la distension de ces parties organiques, & des nerfs qui entrent dans leur composition: mais nous croyons que le siege en est aussi dans les ligamens du jarret; car ces parties qui attachent les os ensemble, ne sont pas simples, & destinées seulement à les assujettir, comme l'ont imaginé les anciens. Ces ligamens sont des parties composées, qui par leur vertu élastique contribuent bien plus au mouvement des membres, que les muscles: or les petits tuyaux qui les composent étant fort serrés & fort étroits, pour peu que leur calibre vienne à changer dans les mouvemens violens que l'animal éprouve, les esprits animaux qui passent dans les pores de ces tuyaux retrécis, font effort pour changer & redresser ces petits tubes, & les remettre dans l'état où ils étoient; ce qui ne peut s'exécuter sans causer à cette partie un mouvement convulsif que nous appellons *harper* ou *trousser*.

Il est inutile de proposer des remedes pour ces genres de maladies, puisque la cure en est jusqu'à présent inconnue. Ceux qui se flattent d'avoir guéri les *éparvins*, s'approprient mal-à-propos les effets de la nature, qui seule, pendant leurs traitemens inutiles, travaille par le frotement à lever l'obstacle que la tumeur oppose à l'articulation: aussi ces cures prétendues n'arrivent-elles que dans les cas où l'*éparvin* est superficiel, c'est-à-dire dans le cas où le frotement suffit pour rendre aux parties voisines la liberté de leur mouvement. Mais le vrai remede pour l'*éparvin*, est d'en connoître, d'en prévenir & éviter les causes primitives. Ces causes sont, 1°. dans la génération du poulain, 2°. dans l'éducation, 3°. dans le maquignonage, 4°. dans l'usage que l'on fait des chevaux.

Essayons de combattre tous ces abus, de faire sentir pourquoi les *éparvins* sont plus communs aux chevaux en ce temps-ci, qu'ils ne l'étoient autrefois, & d'où vient que les beaux & bons chevaux sont si rares de nos jours. 1°. De l'abondance des bons chevaux avant que les abus en eussent altéré l'espece, résultoit que l'on pouvoit faire facilement choix des bons étalons & jumens propres à multiplier: on ne les employoit point à la propagation qu'ils n'eussent atteint l'âge de six ou sept ans, & par-là presque tous les poulains étoient bien conformés. 2°. Le particulier qui avoit des poulains, ne trouvant à les vendre qu'à un certain âge, ne s'empressoit point de les dresser: ces jeunes sujets ainsi ménagés, acquéroient dans toutes leurs parties, & nommément au jarret, un parfait degré de solidité, qui les garantissoit des *éparvins*, 3°. Les maquignons du temps passé ignoroient la méthode de mettre continuellement leurs chevaux sur les hanches; ignorance avantageuse pour la conservation des jarrets de ces animaux, qui semblent aujourd'hui n'être faits que pour servir de victime à ces pernicieux écuyers, qui les sacrifient à leur cupidité. 4°. Anciennement le travail que l'on faisoit faire aux chevaux, étoit des plus modérés; ceux de carrosse étoient menés tranquillement, *& ceux de selle avoient dans toutes leurs parties la bonne conformation & la*

solidité nécessaire pour soutenir les courses auxquelles on les destinoit. Il résultoit de cette propagation, de cette éducation, de cette ignorance des maquignons, & de cet emploi opportun, que l'espece s'en conservoit dans la beauté & la bonté.

1°. Aujourd'hui les propriétaires des poulains, pour peu qu'ils soient beaux & bien faits, avant l'âge de trois ans en veulent tirer de la race avant de les vendre, & les employent non-seulement à la propagation, mais encore au travail. Cette avare économie les ruine, tant mâles que femelles; & les parties qui souffrent le plus dans ces jeunes chevaux, sont les jarrets, où il se forme des *éparvins*, comme il est aisé de le comprendre en se rappellant les causes immédiates de cette maladie. 2°. Avant de les vendre on veut les rétablir, ou, pour mieux dire, continuer de les user, en les montant & les rassemblant pour leur donner plus de grace, & pour séduire les demi-connoisseurs. 3°. Les marchands qui les achetent, contribuent encore à leur ruiner les jarrets, en les mettant continuellement sur la montre, un énorme foüet à la main. Un garçon qui les tient vigoureusement assujettis, armé d'un bridon long de branche de plus d'un pié, enleve le cheval pardevant, tandis que le maître qui est par-derriere, le fustige sans pitié. L'animal ne fait à qui répondre; on diroit, à voir ces réformateurs de la nature, qu'ils veulent accoutumer ces animaux à marcher sur les deux piés de derriere, comme les singes: or est-il possible que les chevaux qui ont tout au plus quatre ans, comme presque tous ceux que les marchands vendent aujourd'hui, soient en état de supporter jusqu'à vingt fois par jour ces cruels exercices, sans que leurs jarrets soient affectés d'*éparvins*? 4°. Enfin, autrefois les chevaux mouroient sans être usés, ils le sont aujourd'hui avant d'être formés. On sait à quels exercices ils sont destinés, sur-tout les plus fringans & les plus beaux: autrefois le maître étoit esclave de son cheval, aujourd'hui le cheval est esclave du maître; usage plus raisonnable, mais plus pernicieux aux chevaux. De ces différences résulte la raison pour laquelle les chevaux finissoient autrefois leur carriere sans *éparvins*, au lieu qu'ils en ont souvent aujourd'hui avant même de la commencer. Ce sont les *éparvins* qui font la disette des bons chevaux, & cette disette à son tour occasionne les *éparvins*. *Cet article est de M. Genson.*

EPAUFRURE, s. f. *en Architecture*; c'est l'éclat du bord du parement d'une pierre, emporté par un coup de têtu mal donné: & *encornure*, c'est un autre éclat qui se fait à l'arrête de la pierre lorsqu'on la taille, qu'on la conduit, qu'on la monte, ou qu'on la pose. (*P*)

* ÉPATÉ, adj. (*Gramm.*) se dit en général de toute partie d'un corps qui a moins de saillie qu'elle n'en doit avoir, ensorte que son applatissement lui donne alors la figure d'un pié de pot qui a peu de hauteur, eu égard à sa base. On dit que le nez des Negres est *épaté*. *Voyez* Negre.

Epaté, (*Metteur en œuvre.*) On appelle *sertissure épatée*, celle dont la circonférence est plus large d'en-bas que d'en-haut. On employe ces sortes de sertissures aux pierres roboles & inégales, pour masquer leurs inégalités & grossir leur étendue.

EPAVES, s. f. pl. (*Jurisp.*) sont les choses mobiliaires égarées ou perdues, dont on ignore le légitime propriétaire.

Quelques-uns tirent l'origine de ce terme du grec ἀδέσποτα, qui signifie *choses égarées & perdues.*

Mais il paroît que ce mot vient plutôt du latin *expavescere*, parce que les premieres choses que l'on a considérées comme *épaves*, étoient des animaux effarouchés qui s'enfuyoient au loin, *expavefacta animalia.*

On a depuis compris sous le terme d'*épaves*, toutes les choses mobiliaires perdues, & dont on ne connoît point le véritable propriétaire.

Il y a même des personnes qu'on appelle *épaves*, & *épaves foncieres & immobiliaires*, comme on le dira dans les subdivisions suivantes; mais communément le terme d'*épaves* ne s'entend que de choses mobiliaires, telles qu'animaux égarés, ou autres choses perdues.

En Normandie on les appelle *choses gayves*. *Voyez* Gayves.

Les biens vacans sont différens des *épaves*, en ce que ces sortes de biens sont or-

dinairement des immeubles, ou une universalité de meubles, & que d'ailleurs on en connoît l'origine, & le dernier propriétaire qui n'a point d'héritier connu; au lieu que les *épaves* sont des choses dont on ignore le propriétaire.

Il y a aussi beaucoup de différence entre un thrésor & une *épave*. Le thrésor est *vetus pecuniæ depositio, cujus memoria non extat*. L'*épave* est toute chose mobiliaire qui se trouve égarée & perdue : l'un & l'autre se reglent par des principes différens. *Voyez* THRÉSOR.

Les loix romaines veulent que ceux qui trouvent quelques bestiaux égarés, les fassent publier par affiches, afin de les rendre à ceux qui les reclameront justement.

Dans notre usage les *épaves* appartiennent au seigneur haut-justicier, & non au propriétaire du fonds où elles sont trouvées, ni même au seigneur féodal, ni au seigneur moyen-justicier.

Celui qui trouve une *épave*, est obligé d'en faire la déclaration au seigneur haut-justicier dans les vingt-quatre heures : la coutume de Nivernois l'ordonne ainsi.

Après la déclaration de celui qui a trouvé l'*épave*, le seigneur doit la faire publier par trois dimanches consécutifs, afin qu'elle puisse être reclamée. Ces publications se faisoient autrefois au prône; mais depuis l'édit de 1695, toutes publications pour ces sortes d'affaires temporelles doivent être faites par un huissier à la porte de l'église.

La plupart des coutumes donnent au propriétaire de l'*épave* quarante jours pour la reclamer, à compter du jour de la premiere publication, en justifiant par lui de son droit, & en payant les frais de garde & autres.

Les publications faites & les quarante jours expirés, le seigneur haut-justicier ne devient pas encore de plein droit propriétaire de l'*épave*; il faut qu'elle lui soit adjugée en justice, comme l'ordonne la coutume d'Orléans, *article 156*.

Après l'expiration des quarante jours, & l'adjudication faite en bonne forme au seigneur, le propriétaire de l'*épave* n'est plus recevable à la reclamer.

On n'exige pas tant de formalités, ni de délais, quand l'*épave* est de peu de valeur, ou qu'il s'agit de quelqu'animal dont la nourriture absorberoit le prix. La coutume de Sens, *article 11*, permet en ce cas de la faire vendre après la premiere quinzaine, & après deux criées ou proclamations, à la charge de garder l'argent pour le rendre au propriétaire.

On distingue plusieurs sortes d'*épaves*, dont il sera parlé dans les subdivisions suivantes.

Les coutumes qui contiennent quelques dispositions sur cette matiere, sont Meaux, Melun, Sens, Montfort, Mantes, Senlis, Troyes, Chaumont, Châlons, Chauny, Boulenois, Artois, les deux Bourgognes, Nivernois, Montargis, Orléans, Lodunois, Dunois, Amiens, Auxerre, Grand-Perche, Bourbonnois, Auvergne, la Marche, Poitou, Bordeaux, Montreuil, Beauquesne, Peronne, Berry, Cambray, S. Pol sous Artois; Bar, Lille, Hesdin, Lorraine.

Les auteurs qui traitent des *épaves*, sont Bouthillier, en sa *somme rurale*; Conan, en ses *commentaires de droit civil, lib. III. cap. de thesauris & rebus adespotis*; Bacquet, *des droits de justice, ch. xxxiij*. le *gloss. de M.* de Lauriere; & *les commentateurs des coutumes* dont on a parlé. (*A*)

EPAVES D'ABEILLES *ou* AVETTES, sont des essains de mouches à miel qui viennent se poser dans le fonds de quelqu'un, & ne sont poursuivies par personne. Ces *épaves* appartiennent au seigneur haut-justicier du fonds où les mouches sont venues se poser, & non pas au premier occupant, ni même au propriétaire du fonds. *Voyez* la coutume de Tours, *art. 17 & 54*. la coutume locale de Preully, ressort de Tours; celle de Lodunois, *ch. j. art. 13*. & *ch. iij. art. 3*. Anjou, *art. 12*. Maine, *art. 13*. Ce dernier article porte que les *épaves des avettes*, nonobstant qu'elles soient mouvantes, tenant & étant en aucun arbre, ou autrement assises au fief d'aucun, appartiennent pour le tout au seigneur du fonds où elles sont assises, si ledit seigneur du fonds y a justiceonciere en *nuesse*; & s'il n'a justice en son fonds, elles lui appartiennent pour la moitié, & au justicier en *nuesse* pour l'autre moitié. Mais si lesdites *avettes* sont poursuivies avant qu'elles soient encore logées & pris leur nourrissement audit lieu où elles

ſont aſſiſes, celui à qui elles appartiennent les peut pourſuivre, & les doit avoir comme ſiennes. (*A*)

Epaves d'Aubains. En quelques coutumes, comme Vermandois & autres, on appelle *épaves* les hommes & femmes nés hors le royaume en pays ſi lointain, que l'on ne peut avoir connoiſſance du lieu de leur naiſſance; à la différence de ceux dont le lieu de la naiſſance eſt connu, que l'on appelle ſimplement *aubains* ou *étrangers. Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine, premiere partie, ch. jv. n°. 20.* (*A*)

Epaves d'Avettes *ou* Abeilles, *voyez ci-devant* Epaves d'Abeilles.

Epave du destrier, qu'on devroit écrire *dextrier;* eſt le droit qui appartient au ſeigneur baron, d'avoir à titre d'*épave* le *deſtrier* ou grand cheval de guerre, appellé auſſi *courſier* ou *cheval de lance*, qui ſe trouve égaré ſur ſa terre, ſans être reclamé par celui auquel il appartenoit: les coutumes d'Anjou, *art.* 47. & Maine, *art.* 55. lui attribuent ce droit. *Voyez la note de* Bodreau *ſur les articles de la coutume du Maine.* (*A*)

Epave du Faucon, eſt le droit qui appartient au ſeigneur baron dans les coutumes d'Anjou & du Maine, de prendre à titre d'*épave* tout *faucon* ou autre oiſeau de leurre ou de proie qui ſe trouve égaré dans ſa terre, ſans être reclamé par celui auquel il appartenoit. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art.* 47. & celle du Maine, *art.* 55. & Bodreau *ſur cet article.* (*A*)

Epaves foncieres, ſont les immeubles qui échéent au ſeigneur à titre d'*épave*, pour droit de bâtardiſe ou de deshérence. Quelques coutumes y comprennent auſſi les immeubles délaiſſés par les aubains; mais dans l'uſage ces ſortes d'*épaves* aubaniales appartiennent au roi, & non au ſeigneur, quoi qu'en diſent au contraire la coutume d'Anjou, *art.* 10. & celle du Maine, *art.* 11. (*A*)

Epaves marines *ou* maritimes, ſont tous les effets que la mer pouſſe & jette à terre, qui ſe trouvent ſur les bords, & ne ſont reclamés par aucun légitime propriétaire.

On les nommoit en vieux langage *harpes marines*, du gaulois *harpir*, qui ſignifioit *prendre.* Ce nom leur fut donné, parce que ces ſortes d'*épaves* appartiennent au roi ou aux ſeigneurs des lieux, ſelon les différentes coutumes; & que les officiers des juſtices royales ou ſeigneuriales les peuvent faire prendre & enlever.

Les poiſſons qui viennent échoüer, ou qui ſont pouſſés par la violence des flots ſur les bords de la mer, ſont du nombre des *épaves maritimes;* perſonne ne peut les reclamer, ſi ce n'eſt le roi ou le ſeigneur, ſelon la coutume du lieu. Le droit naturel qui donne au premier occupant les poiſſons qui ſont pêchés & pris dans les eaux, ceſſe à l'égard de ceux-ci, attendu que ce n'eſt point par l'effet d'aucune induſtrie que le premier occupant les peut avoir en ſa poſſeſſion.

Les jugemens d'Oleron, qui ſont partie des anciennes coutumes de la mer, ne comprennent au nombre des *épaves maritimes* que les poiſſons à lard, tels que les baleines, veaux marins, *&c.* Il eſt dit que le ſeigneur en doit avoir ſa part, ſuivant la coutume du pays, & non en autre poiſſon; que ſi un navire trouve en plaine mer un poiſſon à lard, il ſera totalement à ceux qui l'ont trouvé, s'il n'y a pourſuite; & que nul ſeigneur n'y doit prendre part, encore qu'on l'apporte à ſa terre: qu'en toutes choſes trouvées à la côte de la mer, leſquelles autrefois ont été poſſédées, comme vin, huile & autres marchandiſes, quoiqu'elles ayent été jettées & délaiſſées des marchands, & qu'elles doivent être au premier occupant, toutefois la coutume du pays doit être gardée, comme des poiſſons; que s'il y a préſomption qu'ils ſoient d'un navire qui ait péri, en ce cas le ſeigneur ou l'inventeur ne doivent rien prendre pour les retenir, mais en doivent faire du bien aux pauvres néceſſiteux; qu'autrement ils encourent le jugement de Dieu. *Voyez* Clairac *ſur les jugemens d'Oleron, ch. xxxvj.*

La coutume de Normandie, *chap. xxiij.* appelle *varech* ce que l'on appelle ailleurs *épaves maritimes. Voyez* Varech.

L'ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, *ch. vij.* déclare les dauphins, eſturgeons, ſaumons & truites être poiſſons royaux, & en cette qualité appartenir au roi, quand ils ſont trouvés échoüés ſur le bord

bord de la mer, en payant les salaires de ceux qui les auront rencontrés & mis en lieu de sûreté.

Les baleines, marsoüins, veaux de mer, thons, souffleurs, & autres poissons à lard, échoüés & trouvés sur les greves de la mer, doivent, suivant la même ordonnance, être partagés comme *épaves*, de même que les effets échoüés.

Mais lorsque les poissons royaux & à lard ont été pris en plaine mer, ils appartiennent à ceux qui les ont pêchés; sans que les receveurs du roi, ni les seigneurs particuliers, & leurs fermiers, y puissent prétendre aucun droit, sous quelque prétexte que ce soit. (*A*)

Epave mobiliaire, est celle qui consiste dans quelque effet mobiliaire, comme un animal, un poisson, *&c.* Ces sortes d'*épaves* sont surnommées *mobiliaires*, pour les distinguer des *épaves* foncieres, qui consistent en immeubles. Il en est parlé dans la coutume de Tours, *art.* 47 & 52; & en la coutume locale de Maizieres, ressort de Tours; Lodunois, *ch. ij. art.* 9. *ch. iij. art.* 1. Anjou, *art.* 40, 41, 150. le Maine, *art.* 47, 48, 183. Blois, *art.* 26 & 32. (*A*)

Epaves de Personne, est la même chose qu'*épaves d'aubains*; ce qui ne s'entend que de ceux dont le lieu de la naissance n'est point connu. *Voyez ci-devant* Epave d'Aubain. *Voyez aussi ci-devant* Enfans exposés. (*A*)

Epave de Riviere: on appelle ainsi tout ce qui est trouvé abandonné sur les rivieres, soit par naufrage, débordement, inondation, chûte de pont, ou autres accidens, & qui n'est point reclamé par le légitime propriétaire.

L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. xxxj.* de la pêche, *art.* 16, veut que toutes les *épaves* qui seront pêchées sur les fleuves & rivieres navigables, soient garrées sur terre, & que les pêcheurs en donnent avis aux sergens & gardes-pêche, qui seront tenus d'en donner procès-verbal, & de les donner en garde à des personnes solvables, qui s'en chargeront, dont le procureur du roi prendra communication au greffe, aussi-tôt qu'il y aura été porté par le sergent ou garde-pêche, & qu'il en soit fait lecture à la premiere audience: sur quoi le maître particulier, ou son lieutenant, doit ordonner que si dans un mois les *épaves* ne sont demandées & reclamées, elles seront vendues au profit du roi, au plus offrant & dernier enchérisseur, & les deniers en provenans mis ès mains des receveurs de S. M. sauf à les délivrer à celui qui les reclamera, un mois après la vente, s'il est ainsi ordonné en connoissance de cause.

L'article suivant défend de prendre & enlever les *épaves* sans la permission des officiers des maîtrises, après la reconnoissance qui en aura été faite: & qu'elles auront été adjugées à celui qui les aura reclamées. (*A*)

EPAVITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) se dit en quelques coutumes, pour *aubaine*; de même que les aubains ou étrangers y sont appellés *épaves*. La coutume de Vitri, *art.* 72, dit qu'*épavité* ne gît en noblesse, d'autant que, suivant cette coutume, les nobles nés & demeurant hors le royaume, doivent succéder à leurs parens décédés dans le royaume, ou ailleurs, en tous leurs biens meubles ou immeubles, nobles ou roturiers. Mais Bacquet, en son *traité du droit d'aubaine*, *ch. xxx*, dit que cette coutume ne préjudicie point aux droits que le roi a sur la succession des aubains. Suivant les ordonnances du duc de Bouillon, *art.* 617, le droit d'*épavité* appartient audit sieur duc, par le décès d'un étranger qui n'est point son sujet, & a délaissé des biens meubles ou immeubles, en ses terres & seigneuries, & il est dit qu'il a quitté & remis ce droit aux bourgeois de Sedan. *Voyez* Epaves & Aubaine. (*A*)

EPAULARD, s. m. *orca*, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson cétacé, que l'on appelle *dorgue* en Languedoc. Il est presque rond. Il a, comme le dauphin, un conduit pour tirer l'air, & il lui ressemble par le museau, les nagoires, & la queue: mais il est vingt fois plus gros. Ses dents sont larges & pointues; il mord la baleine, & la fait mugir comme un taureau & fuir sur les côtes, ce qui est très-favorable aux pêcheurs: aussi empêchent-ils autant qu'ils peuvent qu'on ne blesse les *épaulards*. Rondelet, *histoire des poissons*, *liv. XVI. chap. jx.* *Voyez* Poisson. (*I*)

EPAULE, s. f. (*Anat.*) partie double

du corps humain, située à l'extrémité supérieure, & qui est composée de deux pieces osseuses; l'une antérieure appellée *clavicule*, & l'autre postérieure dite *omoplate*. *Voyez* CLAVICULE, OMOPLATE.

On sait que c'est principalement de l'omoplate que dépendent les différentes attitudes de l'*épaule*; car la clavicule ne fait que suivre les mouvemens de l'omoplate, en bornant néanmoins ces mouvemens dans certaines attitudes: aussi la clavicule n'a d'autre muscle que le soûclavier, tandis que l'omoplate en a cinq considérables qui servent à la lever, à l'abaisser, à la porter en-arriere, à la ramener en-devant, en un mot à tous les mouvemens de l'*épaule*.

Les *épaules* sont plus hautes ou plus basses, plus larges ou plus étroites dans différentes personnes, ce qui dépend des deux pieces qui forment cette partie: mais par leur substance cartilagineuse & flexible dans la premiere enfance, elles sont susceptibles de prendre de mauvaises conformations, comme de s'arrondir ou de se voûter, de produire l'*engoncement*, & même de contracter une inégalité de hauteur; trois difformités principales qui gâtent entiérement la beauté de la taille. Indiquons donc les moyens de prévenir ou de corriger ces sortes de défauts, d'après les bons auteurs d'Orthopédie.

Les *épaules* s'arrondissent & se voûtent en les serrant par-devant, en creusant la poitrine, ou amenant les bras sur l'estomac, comme font quelques personnes dans leurs prieres, s'imaginant que cette posture est essentielle à la dévotion: il faut au contraire, pour éviter une voussure, qui ne croît que trop avec l'âge, engager les enfans à avancer la poitrine en devant, à retirer les *épaules* en-arriere, à porter leurs coudes sur les hanches.

Une seconde précaution nécessaire pour conserver aux enfans le dos plat, c'est de les empêcher, quand ils sonr assis, qu'ils ne se renversent sur leur siege, & les obliger de se tenir à-plomb sur leur séant: en effet quand on est assis renversé, le dos prend nécessairement une courbure creuse en-dedans.

Une troisieme précaution, c'est de faire ensorte que la tablette du siege sur laquelle les enfans s'asseyent, au lieu d'être enfoncée dans le milieu, soit absolument plate; parce que quand on est assis dans un enfoncement, l'effort que l'on fait naturellement & sans dessein pour ramener le corps à l'équilibre, oblige la taille à se voûter encore davantage: c'est cependant dans des sieges enfoncés que l'on assied les enfans dès leurs plus tendres années, au lieu de leur donner des fauteuils ou des chaises dont le siege soit d'une planche de bois bien unie. On peut remédier à l'enfoncement des chaises ou fauteuils de paille dans lesquels on assied les enfans, en mettant sous cet enfoncement une vis de bois qui monte & descende, sur laquelle sera posée une petite planche; ensorte qu'en tournant la vis selon un certain sens, elle pousse la planche & éleve en-haut la paille qui est sous la chaise. Comme cette vis doit porter sur quelque chose qui lui serve d'appui, on la pose sur le milieu d'une petite traverse de bois, dont on cloue en-bas les deux bouts à deux bâtons de la chaise.

Enfin une quatrieme précaution est de coucher l'enfant pendant la nuit le plus à-plat qu'il sera possible; & si une de ses *épaules* se trouve plus grosse que l'autre, on le fera coucher sur le côté opposé à cette *épaule*, parce que l'*épaule* sur laquelle on se couche s'éleve toujours sur la surface du dos.

Passons à la seconde difformité, qui consiste dans l'engoncement, c'est-à-dire dans le cou enfoncé dans les *épaules*.

Les nourrices, les sevreuses, les gouvernantes, qui suspendent sans cesse un enfant par la lisiere en le soulevant en l'air, l'exposent à avoir le cou enfoncé dans les *épaules*. Les maîtres ou les maîtresses à lire & à écrire, qui font manger, lire, ou écrire dans leurs pensions, un enfant sur une table trop haute, & qui monte au-dessus des coudes de l'enfant (au lieu qu'elle doit être deux doigts plus basse,) l'exposent pareillement à avoir le cou enfoncé dans les *épaules*.

Cet inconvénient est difficile à éviter dans les écoles publiques, où il n'y a d'ordinaire qu'une même table pour tous les enfans de quelque taille qu'ils soient: ainsi cette table proportionnée seulement pour quelques-uns, se trouve trop haute ou trop

baſſe pour un grand nombre d'autres; alors ceux pour qui la table eſt trop haute, ſont obligés d'élever les *épaules* plus qu'il ne faut, ce qui à la longue les rend engoncés; & ceux pour qui la table eſt trop baſſe, ſont obligés de ſe voûter & d'avancer les *épaules* en-arriere, ce qui ne peut que contribuer à les leur arrondir. Mais dans les maiſons domeſtiques les enfans qui mangent à la même table que leurs peres & meres, ne ſeront point expoſés aux inconvéniens dont on vient de parler, dès qu'on leur donnera des ſieges proportionnés à la hauteur de la table, avec un marche-pié pour appuyer leurs jambes.

Un autre moyen ſeroit de ne point aſſeoir les enfans dans des ſieges, ou dans des roulettes qui ont des accoudoirs un peu hauts; parce que de pareils accoudoirs ſur leſquels les enfans s'appuient toujours, leur font néceſſairement lever les *épaules*. Le remede, ſi le défaut eſt contracté, conſiſte à ſe ſervir des avis que nous venons de donner, & à y joindre tous les moyens qui peuvent tendre à mettre les deux *épaules* au niveau, où elles doivent être à l'égard de la partie inférieure du cou.

Parlons à préſent du ſurjettement d'une *épaule* au-deſſus de l'autre, ou de l'inégalité de leur hauteur, qui fait que l'une s'éleve trop, ou que l'autre baiſſe trop.

Un bon moyen pour corriger un enfant qui leve ou qui baiſſe trop une *épaule*, c'eſt de lui mettre quelque choſe d'un peu lourd ſur l'*épaule* qui baiſſe, & de ne point toucher à celle qui leve; car le poids qui ſera ſur l'*épaule* qui baiſſe, la fera lever, & obligera en même temps celle qui leve à baiſſer.

L'*épaule* qui porte un fardeau, monte toujours plus haut que celle qui n'eſt pas chargée; & alors la ligne centrale de toute la peſanteur du corps & du fardeau, paſſe par la jambe qui ſoutient le poids: ſi cela n'étoit pas, le corps tomberoit: mais la nature y pourvoit, en faiſant qu'une égale partie de la peſanteur du corps ſe jette du côté oppoſé à celui qui porte le fardeau, & produit ainſi l'équilibre; car alors le corps eſt obligé de ſe pancher du côté qui n'eſt pas chargé, & de s'y pancher juſqu'à ce que ce côté non chargé participe au poids du fardeau qui ſe trouve de l'autre côté: d'où il réſulte que l'*épaule* chargée ſe hauſſe, & que celle qui ne l'eſt pas ſe baiſſe. Cette méchanique de la nature démontre l'erreur de ceux qui, pour obliger un enfant à baiſſer l'*épaule* qui leve trop, lui mettent un plomb ſur cette *épaule*, s'imaginant que ce poids la lui fera baiſſer; c'eſt au contraire le vrai moyen de la lui faire lever davantage.

On peut ſe contenter, au lieu de lui mettre un poids ſur l'*épaule* qu'on veut faire lever, de faire porter par l'enfant, avec la main qui eſt du côté de cette *épaule*, quelque choſe d'un peu peſant; il ne manquera point alors de lever l'*épaule* de ce côté-là, & de baiſſer l'autre: ce dernier expédient eſt ſur-tout d'une grande utilité, quand un enfant a la taille conſidérablement plus tournée d'un côté que de l'autre; car dans ce cas, ſoit qu'on lui faſſe porter quelque poids ſous le bras, ou qu'on lui faſſe lever par exemple une chaiſe, un tabouret, avec la main qui eſt du côté vers lequel ſa taille panche, il ne manquera point de ſe pancher du côté oppoſé. Un autre moyen, c'eſt d'amuſer l'enfant en l'exerçant à porter une petite échelle faite exprès; enſorte qu'il la ſoutienne d'une *épaule* qu'il poſera ſous un échelon; l'*épaule* ſur laquelle ſera l'échelon, lévera, & l'autte baiſſera.

Nous venons de dire que lorſqu'on ſouleve d'un bras une chaiſe ou un tabouret, l'*épaule* de ce côté-là hauſſe, & l'autre baiſſe. Mais il faut obſerver que ſi l'on porte avec la main pendante un vaſe qui ait une anſe poſée de niveau avec le bord du vaſe, & que l'on porte ce vaſe par l'anſe, enſorte 1°. que le ſecond doigt entre dans l'anſe & la ſoutienne par le haut, 2°. que le doigt du milieu aille ſous l'anſe & en ſoutienne le bas, 3°. que le pouce paſſe ſur l'anſe, & que le pouce appuyant en cet endroit ſur le bord du vaſe même, entre un peu dans le vaſe, alors l'*épaule* du bras qui porte le vaſe ne ſe hauſſe pas comme dans les cas précédens, mais ſe baiſſe au contraire: ainſi c'eſt un autre moyen dont on peut facilement ſe ſervir à l'égard d'une jeune perſonne qui leve trop une *épaule*.

Voici deux autres expédiens très-ſimples & très-aiſés. Premier expédient. Si l'enfant leve trop une *épaule*, faites-le marcher ap-

puyé de ce côté-là sur une canne fort basse; & si au contraire il la baisse trop, donnez-lui une canne un peu haute; ensuite lorsqu'il voudra se reposer, faites-le asseoir dans une chaise à deux bras, dont l'un soit plus haut que l'autre, ensorte que le bras haut soit du côté de l'*épaule* qui baisse, & l'autre du côté de celle qui leve. Deuxieme expédient. Comme personne n'ignore que lorsqu'on se carre d'un bras, c'est-à-dire qu'on plie le bras en forme d'anse, en appuyant le poing sur la hanche du même côté, l'*épaule* de ce côté-là leve, & l'autre baisse; & que si l'on couche alors l'autre bras le long du corps, ensorte qu'il pende jusqu'à l'endroit de la cuisse auquel il peut atteindre, l'*épaule* de ce côté-là baissera encore davantage: servez-vous de ce moyen simple, & répétez-le, pour rectifier dans un enfant le défaut de l'*épaule* qui leve ou qui baisse trop.

Enfin quelquefois un enfant panche trop l'*épaule* sur un des côtés, soit le gauche, soit le droit; s'il panche trop l'*épaule* du côté gauche, faites-le soutenir sur le pié droit; car se soutenant alors sur ce pié à l'exclusion de l'autre, qui dans ce temps-là demeure oisif, il arrivera nécessairement que l'*épaule* droite qui levoit trop, baissera, & que l'*épaule* gauche qui baissoit trop, lévera: cela se fait naturellement en vertu de l'équilibre, sans quoi le corps seroit en risque de tomber; parce que quand on se soutient sur un seul pié, la jambe opposée, qui alors est un peu pliée, ne soutient point le corps, elle demeure sans action & comme morte, ainsi qu'on le voit dans les enfans qui jouent à cloche-pié; de sorte qu'il faut nécessairement que le poids d'en-haut qui porte sur cette jambe, renvoye le centre de sa pesanteur sur la jointure de l'autre jambe qui soutient le corps. Si donc l'enfant panche trop l'*épaule* sur le côté droit, dites-lui de se soutenir sur le pié gauche; s'il la panche trop sur le côté gauche, dites-lui de se soutenir sur le pié droit.

Je laisse à imaginer d'autres moyens analogues à ceux-ci, & de meilleurs encore; je remarquerai seulement que tous ceux que nous avons indiqués demandent pour le succès une longue continuation, guidée par des regards attentifs de la part des peres & des meres sur leurs enfans, & ce n'est pas communément la branche de l'éducation dont ils sont le moins occupés; il est vrai cependant que malgré l'intérêt qu'ils y prennent, l'art orthopédique le plus savant ne corrige les difformités des *épaules* que dans ces premieres années de l'enfance, où les pieces cartilagineuses qui composent les *épaules*, sont encore tendres & flexibles.

Au reste l'Anatomie, la Chirurgie, & la Méchanique, se prêtent de mutuels secours pour guérir les graves accidens auxquels cette partie du corps humain se trouve exposée. D'un autre côté la Physiologie, *Tantùm scientiarum cognatio, junctura que pollet!* tâche d'expliquer les causes de quelques symptomes singuliers, que le hasard offre quelquefois à nos regards surpris, & pour en citer un seul exemple, c'est par les lumieres de cette science qu'on peut comprendre pourquoi l'on a vû des personnes qui, après avoir été blessées à l'*épaule*, ont perdu tout-à-coup l'usage de la parole, & ne l'ont recouvert que par la guérison de la plaie. Ce phénomene dépend de la communication d'un des muscles de l'os hyroïde avec l'épaule; ce muscle qui a deux ventres & un tendon au milieu est le coraco-hyoïdien, qu'on pourroit nommer à plus juste titre *omoplato-hyoïdien*, parce qu'il a son attache fixe à la côte supérieure de l'omoplate, & finit à la corne de l'os hyoïde. (*De Jaucourt.*)

Epaule, (*Manege.*) partie de l'avant-main du cheval.

Accoutumés à n'envisager cet animal que par le dehors & par la superficie, nous avons jusqu'à présent compris dans la dénomination de l'*épaule*, toute l'étendue qui se trouve depuis la sommité du garrot jusqu'à la portion supérieure de la jambe. On a donc indistinctement confondu cette partie, qui n'est proprement composée que de l'omoplate, avec le bras qui est formé par l'humerus; & par une suite de cette erreur, on a donné à la partie résultante du cubitus, le nom de *bras*, tandis qu'elle devoit être appellée l'*avant-bras*.

Il importoit cependant essentiellement à ceux qui s'érigent en connoisseurs, & qui font profession de dresser des chevaux, ainsi qu'aux personnes qui se livrent au traitement de leurs maladies, de se former une

idée juste de la structure de cet animal. Comment en effet décider de la franchise & de la beauté de ses mouvemens, si on ignore d'où ils doivent partir ? comment juger de la possibilité des actions qu'on lui demande, & mettre en jeu ses ressorts, si l'on n'a acquis la connoissance du lieu & de l'espece des articulations, à la faveur desquelles ses parties doivent se mouvoir? d'ailleurs, s'il arrive fréquemment des écarts, des entre-ouvertures, *&c.* comment y remédier dès qu'on sera hors d'état de s'orienter en quelque façon, relativement aux différens articles, & de parler des ligamens, des muscles, des cartilages, de la synovie, & des vaisseaux des parties qui souffrent ?

Ces considérations m'ont suggéré la division que j'ai faite, & dont je m'écarterois indiscrétement, si je ne rapportois aux bras toutes les observations qui ont été adoptées & qui ont paru ne concerner que l'*épaule :* ainsi je dirai que le bras ne doit point être recouvert par des muscles trop épais & trop charnus, & que cette partie doit conséquemment être petite, plate, libre, mouvante. Pour distinguer si elle est doüée des deux premieres qualités, il suffit de considérer 1°. cette saillie visible formée par l'articulation de l'humerus avec l'omoplate, saillie que l'on appelle encore *la pointe de l'épaule;* le muscle commun recouvre cette articulation: or si ce muscle est d'une épaisseur considérable, cette partie au lieu d'être plate sera grosse, ronde, & charnue, & dès-lors le cheval sera pesant, il se lassera aisément, il bronchera, les jambes de devant étant en quelque façon surchargées, ne pourront être que bientôt ruinées; la grosseur démesurée des os articulés, peut encore occasionner ce défaut. On examinera, en second lieu, le vuide ou l'intersection qui est entre le muscle commun & le grand pectoral. Cette intersection marque la séparation du bras & du poitrail, & le grand pectoral forme cette élévation qui est à la partie antérieure de la poitrine de l'animal : or si le repli ou pli que nous appercevons ordinairement, & que je nomme *interfection*, n'est point distinct, s'il n'est point apparent, attendu le trop de chair ou l'épaisseur des muscles, il en résultera que le cheval sera chargé & ne sera propre qu'au tirage. Enfin, en supposant de la contrainte dans le mouvement de cette partie, l'animal ne marchera jamais agréablement & sûrement ; parce que son action ne partant en quelque sorte que de la jambe, elle sera hors de la nature de celle à laquelle le membre mû étoit destiné, & sera inévitablement privée de fermeté, de solidité, & de grace. Aussi voyons-nous que tels chevaux se fatiguent aisément, pesent à la main, & rasent continuellement le tapis.

Ce défaut de liberté peut se réparer par l'art & par l'exercice, pourvû que cette partie ne soit que noüée & entreprise ; mais si elle se trouve chevillée, ou froide, ou desséchée, ce seroit une témérité que de former une pareille espérance.

On reconnoîtra qu'elle est chevillée, à un défaut de jeu que les meilleures leçons ne sauroient lui rendre. J'entens par *défaut de jeu*, une inaction véritable, qui n'a sa source que dans la conformation défectueuse de l'animal, dont les bras sont tellement serrés, qu'ils semblent attachés l'un à l'autre par une cheville.

Nous disons qu'elle est froide, lorsqu'elle est dépourvue de sentiment & de mouvement. Il est rare qu'on y remédie avec efficacité, à moins qu'on ne tente cette cure dès le commencement & dès l'origine du mal. Il provient de plusieurs causes. Premiérement, de la structure naturelle du cheval : ainsi celui dans lequel cette partie sera trop décharnée, sera plus sujet à cette froideur, que celui dans lequel elle sera exactement proportionnée. Que l'on considere, en effet, que les muscles sont les organes du mouvement, & que de leur seule petitesse naît le décharnement dont il s'agit; comme ils ne peuvent être plus petits, qu'autant que leur tissu est composé d'une moins grande quantité de fibres, ou que ces fibres sont plus minces, dès-lors la force ne peut être que moins grande dans la partie, qui deviendra nécessairement débile après un certain temps de travail. On observera néanmoins que dans ce cas il n'y a que difficulté de mouvement, sans douleur.

Une seconde cause, est le passage subit de la chaleur au froid. Un cheval sue ; loin de lui abattre la sueur, on le laisse refroi-

dir. Dès-lors les pores se resserrent, & en conséquence de ce resserrement & de cette constriction, la transpiration est interceptée. Cette humeur arrêtée ne peut que contracter de mauvaises qualités & un caractere d'acrimonie, par le moyen duquel elle picote les membranes de l'articulation & des muscles; ce qui donne lieu à la douleur, à la roideur, & à la difficulté du mouvement dans cette partie.

Une troisieme cause sera encore le séjour de l'animal dans un lieu trop humide. En ce cas les vaisseaux se relâcheront insensiblement, principalement les vaisseaux lymphatiques, dans lesquels le cours des liqueurs est toujours plus lent. Ce relâchement produira un engorgement qui sera dans les ligamens de l'article, où ces vaisseaux lymphatiques sont en plus grand nombre. De-là la douleur & la difficulté dans le mouvement, comme nous le voyons dans les rhûmatismes; que si quelquefois nous appercevons de l'enflure, c'est que l'engorgement est plus considérable, & qu'il occupe le tissu cellulaire ou les membranes des muscles.

Enfin, une quatrieme cause que l'on peut admettre & reconnoître, est un obstacle quelconque dans la circulation des esprits animaux. Leur cours étant intercepté, la diastole & la systole des arteres, ainsi que la contraction des muscles, ne peuvent que diminuer: ce sont néanmoins autant d'agens nécessaires pour aider au suc nourricier à se porter dans les parties les plus intimes; aussi l'expérience démontre-t-elle que ces mouvemens étant diminués & abolis par la continuation de l'interception, cette partie tombe bientôt dans l'atrophie & dans le dessèchement.

Ce dessèchement peut provenir du défaut d'exercice. Ainsi, par exemple, si nous supposons un effort, ou un écart, ou quelque mal considérable à un pié, il est constant que l'animal, tant que la maladie subsistera dans toute sa force, ne sauroit mouvoir la partie affectée. Or s'il ne peut la mouvoir, & que la maladie soit longue, la circulation ne s'y fera jamais parfaitement; parce que les liqueurs ne pénétreront plus dans les dernieres & dans les plus petites ramifications des vaisseaux, & que c'est précisément dans ces mouvemens les plus ténus que s'exécute la nutrition.

Les signes auxquels on reconnoîtra que la partie dont il s'agit est froide ou prise, sont le défaut ou la difficulté du mouvement, quelquefois la douleur que l'animal ressent, & la difficulté du mouvement tout ensemble, selon la différence des causes de la froideur. Les symptomes du dessèchement sont une inégalité manifeste, & qui frappe dès qu'on examine les deux bras en même temps; & leur diminution apparente & sensible, ainsi que l'impossibilité de les mouvoir, lorsque l'une & l'autre s'atrophient, ce qui n'arrive que rarement.

Il est certain que si l'on prévient les progrès de ces maladies par des résolutifs spiritueux & aromatiques, & par un exercice moderé, on pourra attirer dans ces parties les sucs qui les entretiennent & qui les nourrissent, & elles seront bientôt ranimées; mais dès que le mal est ancien, nos tentatives sont infructueuses. On ne peut en effet, se livrer raisonnablement à l'espoir de faire circuler des liqueurs dans des vaisseaux totalement obstrués & oblitérés. J'ai dit que la nutrition s'exécute dans les dernieres & dans les plus petites ramifications. Imaginons donc une partie privée depuis long-temps de la faculté d'agir, la circulation s'y rallentira; & les liqueurs ne parvenant plus dès-lors dans les dernieres series des canaux, ces mêmes canaux, naturellement élastiques & disposés par conséquent à la contraction, se resserreront insensiblement & s'oblitéreront à la fin. Or par quel moyen r'ouvrira-t-on aux fluides cette voie, qui, une fois fermée, leur est à jamais interdite? C'est assurément tenter l'impossible & faire profession d'ignorance, que de l'entreprendre.

L'*épaule* ou l'omoplate peut être portée en-avant, en-arriere, en-haut; elle peut être encore rapprochée des côtes. A l'égard du bras ou de l'humerus joint avec l'omoplate par une articulation très-libre, c'est-à-dire par genou, il peut se mouvoir en tout sens, en-avant, eu-arriere, en-dedans, en-dehors, & en rond, en maniere de pivot, & en maniere de fronde. La libre exécution de tous les mouvemens permis à l'une & à l'autre de ces parties, est

ſans doute ce que tous les auteurs qui ont écrit ſur le manége, & principalement le duc de Newkaſtle, ont appellé *la ſoupleſſe des épaules*.

La néceſſité de les faciliter à l'animal a été regardée, avec raiſon, par cet écrivain illuſtre, comme la baſe de toutes les actions auxquelles nous pouvons ſolliciter l'animal; & ce n'eſt ſans doute qu'à la force & à la ſolidité de cette maxime, toujours préſente à ſon eſprit, que nous devons une foule de répétitions ſur ce point, qui rendent ſon ouvrage prolixe ſans le rendre plus inſtructif. Je tâcherai d'éviter ce défaut, & de ne pas mériter ce reproche.

Dès que nous connoiſſons les mouvemens dont l'*épaule* & le bras ſont capables, & dès que nous ſommes convaincus, qu'aſſouplir les parties d'un cheval quelconque n'eſt autre choſe que leur faire acquérir par l'habitude la liberté de ſe mouvoir dans tous les ſens qui leur ſont poſſibles, il eſt aiſé de juger par les effets qui peuvent réſulter des leçons que nous donnons à l'animal, de celles qui ſont les plus propres & les plus convenables à notre objet.

Toute action en-avant, en-arriere & par le droit, opere néceſſairement la flexion, l'élévation, l'extanſion, l'abaiſſement, & le port en-arriere des omoplates & des humerus, qui ſont les principaux & les uniques agens d'où dépend réellement la tranſlation de l'animal d'un lieu à un autre. (*Voyez* MANÉGE.) Ainſi le pas, le reculer, & principalement le trot déterminé & délié, qui excite ſes parties à de grands mouvemens, ſont des moyens très-efficaces pour les dénoüer & pour en faciliter le jeu dans les uns & dans les autres de ces ſens; ces allures ſur des cercles, ou quoi qu'il en ſoit en tournant pour reprendre d'autres lignes droites, influent encore ſur elles relativement au mouvement circulaire dont le bras eſt doué, mais elles ne ſuſcitent pas ce même mouvement dans toute ſon étendue; & leur impreſſion n'étant que foible & légere, & ne pouvant animer tous les reſſorts qui l'effectuent, l'animal ne ſauroit acquérir l'entiere facilité par cette voie.

Le duc de Newkaſtle eſt le premier qui nous en a ouvert une, en nous indiquant diverſes leçons à donner ſur les cercles larges & d'une piſte; je ne me propoſe ici, ni de les extraire, ni d'apprécier ſa méthode. M. de la Gueriniere, à l'imitation de *la Broue*, a préféré les leçons données ſur les quarrés, & admet celles des voltes, qu'il blâme d'ailleurs, parce qu'il croit qu'elles mettent le cheval ſur le devant, dans la circonſtance, ou pour éviter la trop grande ſujétion de ce qu'il nomme l'*épaule en-dedans*, l'animal y porte trop cette même *épaule* ou y jette la croupe; ainſi, d'un côté il improuve la pratique des cercles; &, de l'autre, il la préſente comme une reſſource dans le cas où la pratique des quarrés porte l'animal à ſe défendre. C'eſt ſans doute d'après ſa propre expérience, que M. de la Gueriniere a connu que la tête dedans, la croupe dehors, contraint & aſſervit beaucoup moins le cheval qui trace une figure ronde, que la tête dedans & la croupe dehors ſur des lignes droites; & c'eſt apparemment auſſi d'après cette vérité dont il s'eſt convaincu, qu'il veut bien permettre de recourir au cercle pour procurer aux chevaux la premiere ſoupleſſe. Sans m'abandonner à l'examen de tous les raiſonnemens auxquels il ſe livre, & ſans perdre un temps précieux à marquer les contradictions qui en réſultent, il me ſuffit que l'action ſur la volte ſoit moins pénible, moins difficile à l'animal, pour que je lui donne la préférence ſur toute autre.

On ne doit point oublier que mon unique intention eſt d'aſſouplir l'omoplate & l'humerus, & que je ne dois avoir à préſent d'autre but que de ſolliciter le mouvement en rond, dont le bras principalement, ou ſon articulation ſphéroïde, eſt ſuſceptible; pénétré de l'importance dont il eſt de ne travailler d'abord toutes les portions dont la machine entiere eſt formée, que ſéparément & non enſemble, (*voyez* ENCOLURE,) mon premier ſoin ſera de diviſer en quelque façon celles que j'ai déja miſes en jeu, & celles que je me propoſe de dénoüer ici, des côtes & de la croupe, ſur leſquelles je ne dois encore rien entreprendre directement, & que je ne contraindrai dans mes opérations, qu'autant que leur connexion avec la tête, l'encolure, & les *épaules* pourra m'y obliger.

Les leçons par lesquelles j'ai provoqué les flexions latérales du cou & le port de la tête de côté & d'autre, m'offrent tous les moyens de parvenir à mes vuës. Je trouve en elles non-seulement l'avantage que je desire, eu égard à l'action circulaire, mais celui d'augmenter la facilité du pli, dont ces deux premieres parties ont déja contracté l'habitude; & c'est ainsi qu'une seule route me conduit à tout, assure toujours de plus en plus mes succès, & que j'ôte, en un mot, tout prétexte & toute idée de défense à l'animal, puisque je ne le soumets à l'obéissance que par la liberté que je lui donne d'obéir.

Détournez légérement, au moyen du port de la rene de dehors en-dedans, & de l'approche de la jambe de ce même dedans, si la rene déterminante a besoin de ce secours, le cheval dont l'encolure est pliée, & qui par le droit & au pas regarde dans le centre, (*voyez* ENCOLURE,) à l'effet de lui faire décrire des cercles d'une étendue proportionnée à son plus ou moins de disposition & de volonté. Aussi-tôt qu'il a quitté la ligne droite sur laquelle il cheminoit, augmentez subitement l'action de la rene de dedans à vous, & maintenant la rene de dehors dans un degré de tension, non aussi fort, mais seulement en raison du soutien qui doit en résulter; croisez-la imperceptiblement & pour seconder simplement celle qui plie. Dans cet état si vous parcourez la ligne de la volte, en élargissant insensiblement le cheval, il est certain que sa jambe de dedans dans chacune de ses foulées se trouvera précisément au-devant de la piste de la jambe de dehors sa voisine; or elle ne peut s'y placer qu'autant que les parties supérieures dont elle est une dépendance, & auxquelles elle doit ses mouvemens, sont rapprochées du corps de l'animal, & mues dans un sens oblique; d'où nous devons conclure que cette leçon convient parfaitement à notre projet, puisqu'elle suscite dans l'humerus & dans l'omoplate une partie de l'action que nous nous proposions de leur imprimer, & que cette même action n'apportant aucun changement dans la piste du derriere, ne trouble en aucune maniere l'ordre des jambes postérieures, dont la marche s'effectue sans qu'elles se resserrent ou se retrécissent.

Le cheval habitué à cheminer aux deux mains, librement & dans cette position où il aura été entretenu par la puissance constamment combinée des deux renes confiées à une main habile, & par des aides modérées de la jambe de dedans, si elles ont été nécessaires, le cavalier pourra tenter de porter les parties qu'il doit dénoüer à faire un plus grand effort. Il croisera donc la rene de dehors, dont il cherchera à assurer par l'approche de sa jambe de dedans, de façon que la jambe de dehors du cheval avoisine davantage le centre, & soit dans une opposition plus ou moins forte, selon les progrès de l'animal, avec l'extrémité antérieure de dedans; alors, & dans chacun des instans où la jambe dirigée vers la volte sera posée ou dans son appui, & ou l'autre extrémité sera élevée ou dans son soutien, (*voyez* MANÉGE,) il croisera la rene de dedans qui opere principalement le pli par sa tension, & qui opérera encore, par son obliquité, le port de cette même extrémité vers le dehors & au-delà de la piste qu'elle marquoit, lorsque l'une & l'autre étoient moins assujetties; ainsi au lieu de se placer simplement dans sa battue au-devant de la jambe de dehors, elle chevalera & passera sur cette même jambe. Or si dans la premiere action nous avons observé que l'omoplate & l'humerus accomplissoient une partie du mouvement que notre unique dessein est de solliciter, il est visible que, dans celle-ci, qui demande de la part du maître qui travaille une précision, une justesse & une attention singuliere, nous obtenons de l'animal tout ce qu'il peut nous accorder, & tout ce que nous devons en attendre, dès qu'en nous conformant scrupuleusement à cette sage maxime qui nous astraint à détacher, pour ainsi dire, du corps du cheval les parties que nous voulons assouplir, avant d'entreprendre de les mettre toutes ensemble & d'accord, nous nous bornons à n'exercer ici que le bras & l'*épaule*, indépendamment des côtés & des hanches, de la souplesse desquelles nous ne sommes point encore occupés.

J'avoue que les extrémités postérieures reçoivent

reçoivent néanmoins dans ce dernier cas une impression dont je ne peux douter, puisque je vois que la jambe de derriere de dedans est pressée & rapprochée de la jambe de derriere de dehors, & que leur piste est à-peu-près marquée comme celle des jambes antérieures, sur les premiers cercles que j'ai assignés; mais ce retrécissement est inévitable, puisqu'il n'est pas possible de désunir absolument le derriere du devant, & d'interdire entr'eux une relation qui ne pourroit cesser qu'ensuite d'une disjonction entiere & réelle, la croupe n'éprouve qu'une légere contrainte, & non une gêne dont l'animal puisse souffrir & se gendarmer.

Tel est aussi le point auquel nous devons nous arrêter. Engager sur ces mêmes cercles le devant, & chasser les hanches, ainsi que le prescrit le duc de Newkastle dans sa leçon *de la tête de dedans, de la croupe de dehors*, ou exécuter cette même leçon sur les quarrés, selon le vœu de M. la Gueriniere, (qui, s'il n'avoit pas jugé à propos de couper une phrase du premier par un, *&c.* n'auroit pû déguiser que les cercles ne mettent un cheval sur le devant que par la faute du cavalier qui néglige de le soutenir,) ce seroit travailler à la fois, de l'aveu même de l'un & de l'autre, non-seulement les *épaules*, mais les côtés & la croupe, sans parler de la tête & de l'encolure, pour l'assouplissement desquelles nous ne trouvons dans leur ouvrage aucune leçon particuliere.

Que l'on réfléchisse sans partialité sur l'entreprise de faire mouvoir ensemble & tout-à-coup une foule de ressorts, dont la force naturelle prouve la difficulté de vaincre la roideur, tandis que tous nos efforts, pour les mettre en jeu, ne peuvent s'imprimer directement que sur une partie foible, délicate, & aussi sensible que la bouche; & l'on jugera dès-lors sainement du mérite d'une méthode que j'admirerois, si je ne consultois que le préjugé, le nombre de sectateurs qu'elle a eus, & la multitude de partisans qu'elle a encore. (*e*)

Epaule, (*Maréchallerie.*) Cette partie du cheval est sujette à beaucoup d'infirmités, comme entre-ouverture, écart, ou effort d'*épaule*, &c.

Pour mieux expliquer la cause, les effets de ces genres de maladies, il est important de développer la composition anatomique de la partie qui en est le siege.

L'*épaule* du cheval renferme dans sa composition des os, des cartilages, des ligamens, des muscles, des vaisseaux sanguins, lymphatiques & nerveux; la peau sert d'enveloppe à toutes ces parties organiques.

Le premier des os est l'omoplate, qui a presque la figure triangulaire, dont deux angles sont supérieurs, l'un antérieur, & le second postérieur, qui est plus obtus: le troisieme est antérieur-inférieur. Cet os a deux sortes de connexions; la premiere se fait par sysarcose, avec les vertebres du garrot, au moyen d'une forte membrane ligamenteuse qui attache & assujettit à cette partie les deux angles supérieurs de cet os, qu'on nomme *paleron*; ce ligament & les muscles qui lui sont propres, l'attachent aux os voisins: l'autre articulation se fait par artrodie avec l'humerus, l'omoplate ayant à son angle antérieur-inférieur une cavité glenoïde qui reçoit la tête de l'humerus. Cette cavité est induite d'un cartilage qui facilite le mouvement: elle a un bord ligamenteux qui la rend plus profonde & plus capable d'embrasser la tête de l'humerus, & en fortifie l'articulation.

Le dernier des os est l'humerus; il est articulé par ses deux extrémités, par celle d'en-haut avec l'omoplate par artrodie, (on appelle vulgairement cette articulation la pointe de l'*épaule*;) & par celle d'en-bas doublement, savoir par ginglime avec le cubitus, & par artrodie avec le radius. Le cubitus est adhérant au radius au-dessous de l'apophyse olecrane, partie où le cheval se blesse, quand il se couche en vache.

Ces articulations sont recouvertes de forts ligamens membraneux, qui prennent leur attache aux extrémités des os articulés, qu'ils tiennent fortement joints ensemble, afin qu'ils ne puissent sortir de leur place: ils ont seulement la liberté d'exécuter leurs divers mouvemens.

L'omoplate fait ses différens mouvemens, au moyen de cinq muscles, qui sont le trapeze, le rhomboïde, le rele-

veur propre, le petit pectoral, & le grand dentelé, qui prend son origine de la base de l'omoplate.

L'humerus est la partie de l'*épaule* du cheval qui exécute les plus forts mouvemens: ces mouvemens sont faits par le moyen de plusieurs muscles, qui sont le deltoïde, le sus-épineux, le latissimus, le grand rond, le grand pectoral, le coracoïdien, le sous-épineux, le petit rond, & le sous-scapulaire.

On sait que les muscles ont deux sortes de mouvemens, celui de contraction, & celui d'extension, d'où suivent tous les divers mouvemens que nous voyons faire à l'animal. On peut y en ajouter un troisieme, qu'on appelle *mouvement tonique*, qui se fait lorsque plusieurs muscles agissent de concert, & tiennent une partie ferme & bandée.

Or la cause principale de l'effort d'*épaule* vient de ce que l'un de ces mouvemens a été exécuté avec violence par cet organe, soit antérieurement, soit postérieurement, soit latéralement, ou dans un sens oblique: les fibres nerveuses, les tendineuses, les petits tuyaux sanguins & lymphatiques qui entrent dans la composition des muscles, & qui se sont trouvés les uns en contraction, & les autres en extension dans ces mouvemens forcés, en sont plus ou moins affectés; ce qui produit un effort d'*épaule*, ou entre-ouverture, ou disjonction de cette partie, plus ou moins difficile à guérir, selon le cas. Si les parties qui composent ces muscles n'ont subi que de legers tiraillemens, & qu'on y apporte un prompt secours, quoique le cheval en boite, on le guérit facilement; on appelle cette maladie *faux écart*, ou *effort d'épaule simple*: si au contraire la secousse a été assez tumultueuse pour déranger le tissu cellulaire des muscles, rompre & déchirer ses parties organiques, les liquides ne pouvant circuler que difficilement, si on n'y apporte un prompt secours, la partie s'obstrue, la maladie devient souvent incurable, & pourlors on l'appelle *disjonction d'épaule* ou *entre-ouverture*; fausse dénomination qu'on a donnée à beaucoup de maladies qui font boiter le cheval, & dont on ne connoît point la cause. Ce n'est pas que l'éloignement de l'*épaule* soit impossible; mais cet accident constitue un autre genre de maladie que celle que l'on a entendue sous le nom d'*entre-ouverture* ou *disjonction d'épaule*.

L'entre-ouverture ou disjonction des os de l'*épaule* proprement dite, est un des plus funestes accidens qui puissent arriver au cheval; voici les signes symptomatiques qui le caractérisent: 1°. une grande douleur qui fait boiter cet animal à ne pouvoir poser le pié à terre: 2°. une tumeur qui s'étend quelquefois sur toute cette extrémité, & qui empêche le cheval de se coucher: 3°. la perte du boire & du manger: 4°. un grand battement de flancs qui suppose toujours la fievre: enfin quelquefois la fourbure, d'où suit assez communément la nécessité de faire tuer le cheval.

Cure pour l'écart ou *effort d'*épaule *simple*. On saigne le cheval à la veine céphalique, qu'on appelle communément l'*ars*, & l'on fait une charge de son sang sur toute la partie affligée: cinq ou six heures après la saignée, on employe des médicamens résolutifs, pour dissiper les obstructions, & donner aux liqueurs nourricieres du mouvement, & les volatiliser. Ces médicamens sont l'esprit de térébenthine, d'aspic ou lavande, l'huile de pétrole, le baume de fioravanti ou de Pérou, le tout mêlé avec l'esprit-de-vin camfré & appliqué sur la partie: on a soin de les faire pénétrer par des frictions avec la main, d'exposer le cheval, si c'est en été, au grand soleil; en hyver on présente une pelle de fer bien chaude auprès de la partie, dans la même intention: on attache le cheval à deux longes, l'une au ratelier, & l'autre à la mangeoire, afin qu'il ne puisse point se coucher de neuf jours, pendant lesquels on le laisse à la diete, savoir à la paille, au son mouillé donné en petite quantité, & à l'eau blanche.

Si le cheval n'est point guéri au bout de ce temps, ou qu'il lui reste quelque foiblesse à cette partie, on se sert d'un bain, pour y faire deux fois par jour des fomentations un peu chaudes. Ce bain doit être composé avec les herbes aromatiques & émollientes; savoir, le scordium, l'absynthe, la sauge, le romarin, la graine de

genievre pilée, les sommités de millepertuis, de camomille, de bouillon blanc, du thym & du pouillot, &c. on fait bouillir pendant une heure le tout dans de la lie de vin, & dans du vin, au défaut de la lie.

Si l'effort d'*épaule* est ancien, il demande des remedes plus forts, qui soient capables de résoudre les liqueurs arrêtées dans le tissu cellulaire des muscles. Ces Médicamens sont les baumes du Pérou, mêlés avec l'esprit-de-vin camfré, l'esprit de genievre, l'esprit de ver de terre, de sel armoniac ou d'urine; ou, à la place de cette composition, on se servira de l'emplâtre de gomme dissous dans l'huile de tartre, appliqué un peu chaud sur la partie affligée. Si ces médicamens ne réussissent point, on fait au cheval un cautere entre l'*épaule* & le sternum, qu'on laisse couler pendant l'espace de dix à douze jours, & plus, si le cas l'exige: on se sert aussi du séton, qu'on lui applique tantôt à une partie de l'*épaule*, tantôt à une autre. Pour dernier remede on y met le feu en raies ou en pointes; on y applique un siroëne par dessus le feu, qu'on laisse jusqu'à ce qu'il tombe: enfin on fait promener le cheval en main pendant un certain temps, pour donner la facilité à la nature de rétablir les forces dans cette partie: car l'effort d'*épaule*, quoique simple, devient souvent incurable par l'empressement que l'on a de vouloir se servir trop tôt de l'animal, & de l'erreur où l'on est en le croyant guéri: il peut l'être en effet pour de certains petits usages; car tel cheval est droit d'un écart pour rouler doucement, qui ne le seroit pas pour pousser un relai de quatre ou six lieues sur le pavé, mené vivement: de même si c'est un cheval de selle, il peut être droit pour un voyageur qui ne va qu'au pas, & il ne le seroit pas si on le menoit à la chasse ou à quelqu'autre exercice semblable. On peut conclure de-là que la guérison de cet accident dépend autant du ménagement que l'on doit avoir pour le cheval, que des remedes qu'on lui administre.

Les *épaules* des chevaux sont sujettes à un autre genre de maladie, que nous allons diviser en trois especes différentes, qui ont chacune leur cause particuliere, & quelquefois plusieurs ensemble: on les a souvent confondues sous une même dénomination. On appelle cette sorte de maladie tantôt *épaules froides* ou *entreprises*, tantôt *épaules chevillées*, tantôt *épaules étroites* ou *serrées*. 1°. On doit entendre d'un cheval qu'il a les *épaules* froides, lorsque ses parties étant bien conformées, sans aucune apparence d'accident, il ne laisse pas de boiter, au sortir de l'écurie, des deux jambes de devant, comme s'il étoit fourbu, jusqu'à ce qu'il soit échauffé par le travail, du moins quand ces parties sont engourdies à un certain degré. 2°. On doit dire que cet animal a les *épaules* chevillées, lorsqu'il a ces parties fort grosses, fort larges & fort charnues, ainsi que le garrot. 3°. Un cheval a les *épaules* étroites ou serrées, lorsqu'il a ces parties si près l'une de l'autre, qu'à peine peut-il marcher sans croiser les jambes.

Ces deux derniers défauts sont des vices de conformation, opposés l'un à l'autre: ils causent pour l'ordinaire au cheval la même infirmité que l'accident que nous venons de désigner sous le nom d'*épaules froides* ou *entreprises*.

En remontant à la premiere cause de cet accident, nous allons faire sentir pourquoi les chevaux anglois, & sur-tout les chevaux de selle, sont plus sujets à cette maladie que ceux des autres nations.

Dans les courses violentes qu'on fait faire à un cheval, avant qu'il ait atteint l'âge & les forces propres à résister à ces fatigues, telles que les Anglois en font soutenir à leurs chevaux, les muscles & les ligamens n'ayant point encore acquis la consistance nécessaire pour supporter les extensions que ces parties éprouvent dans ces mouvemens forcés, il arrive que ces ligamens & ces muscles se relâchent; la synovie perd sa fluidité, les petits vaisseaux lymphatiques & les petits cordons nerveux se distendent; la lymphe ne pouvant plus circuler dans ses petits tuyaux, non plus que les esprits, (s'il en existe réellement,) les fibres perdent de leur mouvement & de leur ressort, faute d'être tenus bandés & raccourcis par l'élasticité des nerfs, & l'animal est perclus. Cet accident augmente encore par le passage du chaud au froid, après ces violens exercices; alors les corpuscules de l'air s'insinuant dans

les pores de la peau, que la chaleur a dilatés, coagulent la lymphe, & causent des obstructions dans toute la substance des muscles & des ligamens de l'épaule: d'où suit que la sérosité ne pouvant plus être contenue dans ses petits tuyaux, s'épanche, ne circule que difficilement, & acquiert cette acidité qui cause une éréthisme aux fibres membraneuses, ce qui gêne le mouvement.

Mais comme l'obstruction ne se fait que par degrés, l'affoiblissement & l'engourdissement qu'elle cause ne sont pas tout-à-coup sensibles: quelque paliatif même, & un travail modéré, fait disparoître pour un temps cette lésion dans les *épaules* des chevaux; de sorte que celui qui a envie de les acheter n'en peut rien appercevoir. En effet quel est le connoisseur qui peut deviner qu'un cheval périra par les *épaules*, lorsqu'il voit ces parties bien conformées & libres en apparence, & que l'animal est d'ailleurs gai, vigoureux, potelé? car malheureusement l'acquéreur n'a point la liberté de le travailler assez pour le tâter à fond, & de le voir le lendemain troter après qu'il est refroidi. Il ne peut donc l'acheter au hasard, à moins qu'il n'oblige le marchand à lui donner le temps de l'éprouver & de le connoître; précaution que celui-ci a intérêt d'éluder, mais qu'on a encore plus d'intérêt à prendre. Au défaut de cet examen, quand on vient, après l'avoir acquis, à le faire travailler un peu fort, on commence par degrés à s'appercevoir de la foiblesse des *épaules*, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & quelquefois des deux en même temps: enfin le cheval s'engourdit tellement, & va si près du tapin, qu'il bronche à chaque instant, & devient par succession des temps si perclus, qu'il paroît comme fourbu au sortir de l'écurie.

On voit par cet exposé, 1°. pourquoi les chevaux anglois sont plus sujets que d'autres à avoir les *épaules* froides ou entreprises: 2°. quel danger on court en les achetant, puisque l'on n'a pas le temps de les éprouver à fond. Pour être convaincu de ce danger, il suffit de voir qu'entre ceux que l'on achette pour les remontes des écuries royales, qui sont sans contredit choisis, soignés & montés par d'excellens écuyers; cependant il en est beaucoup qui périssent par ces parties, sans que tout l'art & toute l'expérience possible ait pû les faire prévoir dans les achats.

Cette maladie reconnoît encore pour cause seconde, le trop de repos donné au cheval, nommément au cheval anglois, qui a presque toujours subi ces violens exercices dès sa tendre jeunesse: car les muscles & les ligamens restant long-temps dans l'inaction, après ces courses outrées, deviennent roides & inflexibles; parce que le suc nourricier que leurs fibres fatiguées & distendues reçoivent en cet état, remplit leurs petites cellules, s'y épaissit, s'y condense, & comprime les petits cordons nerveux, ce qui prive ces parties organiques de leur souplesse naturelle, ainsi que de leur élasticité; d'où résulte cet engourdissement qu'on appelle *épaule froide* ou *entreprise*.

Le défaut des *épaules* chevillées est, comme nous l'avons dit, un vice de conformation de ces parties: car il résulte nécessairement qu'un cheval qui a les *épaules* & le garrot fort gros & fort charnus, doit avoir le mouvement moins libre que celui qui a ces parties bien faites & bien conformées; car les muscles & les ligamens propres à mouvoir ces parties étant enveloppées de chair & de graisse, n'exécute qu'avec peine leurs divers mouvemens.

Les *épaules* serrées & étroites sont de même un vice de conformation, car un cheval qui est fort serré & fort étroit des *épaules* a par conséquent le sternum très-étroit: les omoplates & les humerus appliqués & collés sur le sternum laissent si peu de distance d'un avant-bras à l'autre, qu'à peine l'animal peut troter ou galoper sans se croiser les jambes & se couper; ce vice fait tomber les *épaules* du cheval dans un amaigrissement total. Cette espece d'atrophie influe non-seulement sur les graisses; mais encore sur les muscles, sur les ligamens & sur les articulations; ces parties n'étant pas assez enduites par un nouveau suc nourricier, deviennent si seches & si arides, qu'elles ne peuvent que difficilement agir.

On voit, par ce que nous venons de dire de ces maladies, que celles qui sont produites par vice de conformation sont incu-

rables; elles ont ſeulement ſervi, & ſervent encore de regle preſque générale, pour prédire ce qui doit réſulter de l'un ou l'autre. Quoique cette regle ſouffre des exceptions, il eſt toujours très-prudent de ne point s'en écarter, ſur-tout dans l'achat des chevaux de ſelle, & encore plus de ceux qu'on deſtine à la chaſſe & à des exercices violens.

Nous finiſſons à regret l'article de ces maladies, particuliérement de celle des *épaules* froides ou entrepriſes, ſans pouvoir indiquer aucun ſpécifique propre à la vaincre: on a fait mille tentatives infructueuſes qui n'annoncent que trop notre inſuffiſance à la guérir: on y a eſſayé quantité de remedes internes & externes; les internes ſont les fondans, les ſudorifiques, les diurétiques, les panacées mercurielles & antimoniales; & pour remedes externes, les fomentations, les frictions, les emplâtres, les onguens, les ſétons, les cauteres potentiels & actuels, & tout cela fort inutilement; car ſi quelques chevaux entrepris des *épaules* ſe ſont trouvés guéris, on doit plutôt l'attribuer au repos modéré qu'on leur a donné, qu'aux remedes; mais nous dirons de cette maladie ce que nous avons dit de l'éparvin, que le bon moyen de la guérir c'eſt de ne pas la cauſer. *Cet article eſt de M.* GENSON.

EPAULE, *en terme de Fortification*, eſt la partie du baſtion où la face & le flanc ſe joignent enſemble, & où ils font un angle qu'on appelle l'*angle de l'épaule. Voyez* BASTION. (*Q*)

EPAULE DE MOUTON, (*Charpent.*) la plus grande des coignées dont ſe ſervent ces ouvriers pour dreſſer & équarrir leurs bois.

EPAULES D'UN VAISSEAUX, (*Marine.*) virures de l'avant: ce ſont les parties du bordage qui viennent de l'éperon vers les hauts bans de miſene, où il ſe forme une rondeur qui ſoutient le vaiſſeau ſur l'eau. (*Z*)

EPAULÉE, ſ. f. *en Maçonnerie.* Ce terme a lieu, lorſqu'un bâtiment, au lieu d'être levé de ſuite & de niveau, eſt repris par redens, c'eſt-à-dire à diverſes repriſes ou à divers temps, comme cela ſe pratique quand on travaille par ſous-œuvre. (*P*)

EPAULEMENT, ſ. m. *en terme de Fortification*, eſt un ouvrage ou une élévation de terre qui ſert à couvrir du canon de l'ennemi. Ainſi on appelle *épaulement* tout parapet à l'abri duquel on peut faire le ſervice; c'eſt pourquoi, dans l'artillerie, le parapet des batteries eſt appellé *épaulement. Voyez* BATTERIE.

C'eſt encore la partie avancée d'un flanc couvert, non arrondi. *Voyez* ORILLON.

Il étoit autrefois d'uſage de faire des *épaulemens* dans les ſieges pour couvrir la cavalerie du canon de l'aſſiégé: mais cette coutume ne ſubſiſte plus. (*Q*)

EPAULEMENT, (*Charpente.*) ſert à couvrir un des côtés de la mortoiſe, & il ſe fait en recran d'un côté, d'environ un pouce, de la largeur du tenon. *Voyez les Planches du Charpentier.*

EPAULER UN CHEVAL, (*Manége, Maréchall.*) c'eſt occaſionner dans l'une ou l'autre de ſes épaules un mal qui le rend incapable de ſervice. Ce mot pris néanmoins dans ſon véritable ſens, ne doit être appliqué que dans le cas où ce mal eſt incurable, ſoit par ſa propre nature, ſoit par ſes progrès communément favoriſés par ceux à qui le traitement en eſt dévolu. Ainſi un *cheval épaulé* eſt véritablement un cheval inutile, qui ne ſera jamais d'aucun uſage. (*e*)

EPAULIERES, ſ. f. pl. (*Bas au métier.*) parties du métier à faire des bas. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

* EPAULIES, ſ. m. pl. c'eſt ainſi que les Grecs appelloient le lendemain des nôces. Ce jour les parens & les conviés faiſoient des préſens aux nouveaux mariés. On l'appelloit *épaulie*, de ce que l'épouſe n'habitoit la maiſon de ſon époux que de ce jour. On donnoit le même nom aux préſens, ſur-tout aux meubles que le mari recevoit de ſon beau-pere. Ces préſens ſe tranſportoient publiquement & en cérémonie; un jeune homme, vêtu de blanc & portant à la main un flambeau allumé, précédoit la marche.

* EPEAUTRE, ſ. m. (*Agriculture.*) eſpece de froment dont le grain eſt petit & plus brun qu'au froment ordinaire. On en diſtingue de deux ſortes; le ſimple, & celui qui a double bourre & toujours deux

grains dans chaque gousse. On en fait du pain qui n'est pas desagréable au goût, mais qui est lourd à l'estomac. Les anciens en composoient leur *fromentée*, espece de bouillie qu'ils ont beaucoup vantée, & l'on en fait aujourd'hui en quelques endroits de la bierre. L'*épeautre* est un grain moyen entre le froment & l'orge. La plante ressemble beaucoup à celle du froment; elle a le tuyau plus mince, l'épi plat & uni, le grain jetté seulement de deux côtés, & une barbe longue & déliée. On donne encore le nom d'*épeautre* à une espece de seigle blanc.

* EPECHER POÎLE, (*Fontaines salantes.*) c'est à la fin d'une remandure, (*Voyez* REMANDURE,) puiser le reste de la muire, (*Voyez* MUIRE,) qui se trouve au fond de la poîle, & la porter aux cuves ou reservoirs, pour y fortifier les eaux foibles. *Voyez* SALINE.

EPÉE, s. f. (*Escrime.*) arme offensive qu'on porte au côté, enfermée dans un fourreau, qui perce, pique & coupe, & qui est en usage chez presque toutes les nations. Elle est composée d'une lame, d'une garde, d'une poignée & d'un pommeau : à quoi l'on peut ajouter la tranche de la garde, le fourreau, le crochet & le bout. *V.* GARDE, FOURREAU.

La lame est un morceau de fer ou d'acier qui a deux tranchans, deux plats, une pointe, & la soie.

Le tranchant (en terme d'escrime le *vrai tranchant*,) est la partie de la lame avec laquelle on se défend; c'est celui qui est du côté gauche de la lame, quand on a l'*épée* placée dans la main.

Le faux tranchant, est celui dont on fait rarement usage, & qui est du côté droit de la lame.

Le tranchant se divise en trois parties, qu'on appelle *le talon, le foible, & le fort.*

Le talon, est le tiers du tranchant le plus près de la garde.

Le foible, est le tiers du tranchant qui fait l'extrémité de la lame.

Le fort, est le tiers du tranchant qui est entre le foible & le talon.

Le plat, est la partie de la lame qui est entre les deux tranchans.

La pointe, est la partie de la lame avec laquelle on perce l'ennemi.

La soie, est la partie de la lame qui ensile la garde, la poignée, & le pommeau.

La garde, est la partie de l'*épée* qui garantit la main.

La poignée, est la partie de l'*épée* avec laquelle on la tient.

Le pommeau, est la partie de l'*épée* à l'extrémité de laquelle on rive la soie, & où elle est attachée.

Les maîtres en fait d'armes divisent encore l'*épée* en trois parties, la haute, la moyenne & la basse, & en fort, mi-fort & foible. Le fort de l'*épée* est la partie la plus proche de la garde. Le mi-fort gît au milieu & aux environs de la lame, & le foible est le reste qui va jusqu'à la pointe. Ils divisent de même le corps en trois, dont la partie haute comprend la tête, la gorge & les épaules; la moyenne, la poitrine, l'estomac & le ventre supérieur; & la basse, le ventre inférieur & au défaut jusque vers le milieu des cuisses. *Voyez* ESCRIME.

Épée à deux mains ou espadon, est une large *épée* qu'on tient à deux mains, & qu'on tourne si vîte & si adroitement, qu'on en demeure toujours couvert.

Il y a des *épées* quarrées, il y en a de plates, de longues & de courtes.

Les sauvages du Mexique, dans le temps que les Espagnols y aborderent pour la premiere fois, n'avoient que des *épées* de bois, dont ils se servoient avec autant d'avantage que nous des nôtres.

En Espagne, la longueur des *épées* est fixée par autorité publique. Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs *épées* : celle de Charlemagne s'appelloit *joyeuse*, celle de Roland *durandal*, &c.

Les *épées* dans les premiers temps de la troisieme race de nos rois devoient être larges, fortes, & d'une bonne trempe, pour ne point se casser sur les casques & sur les cuirasses, qui faisoient tant de résistance; & telle fut celle de Godefroy de Bouillon, dont quelques histoires de croisades disent, qu'il fendoit un homme en deux. La même chose est racontée de l'empereur Conrad au siege de Damas.

M. Ducange dit que ces faits, tout incroyables qu'ils paroissent, ne lui sembleront plus tout-à-fait hors de vraissemblance

depuis qu'il eut vû à faint Faron de Meaux une *épée* antique que l'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, fi fameux du temps de Charlemagne, au moins dans les romans, tant cette *épée* eft pefante, & tant par conféquent elle fuppofoit de force dans celui qui la manioit. Le P. Mabillon qui l'a faite pefer, dit qu'elle pefe cinq livres & un quarteron. *Hiftoire de la milice françoife.* M. le maréchal de Puyfegur prétend que l'*épée* eft une arme inutile & embarraffante au foldat. *Voyez* ARMES. (Q)

ÉPÉE, (*Art militaire.*) On ne s'arrêtera point ici à parcourir toutes les nations de l'antiquité qui fe fervoient de l'*épée*, ni à décrire les différentes formes qu'elles lui donnoient. On fe contentera de remarquer, comme l'ont déja fait plufieurs auteurs, qu'il y avoit des *épées* courtes, fortes, qui frappoient d'eftoc & de taille; telles qu'étoient celles des Efpagnols, que les Romains emprunterent d'eux, & avec lefquelles, dit Tite-Live, ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, & faifoient des bleffures terribles. (*a*) Il y en avoit de longues & fans pointes, qui ne fervoient qu'à frapper de taille, comme étoient celles des Gaulois, qui, quoique plus braves que les Romains, ne les défirent prefque jamais, parce que leur ignorance & leur aveuglement ne leur permirent pas de reconnoître le défaut de leurs armes, & de prendre celles de leurs ennemis.

Les François fous la premiere race, dès-lors comme aujourd'hui pleins de vigueur & d'impétuofité, portoient, outre leurs francifques (*b*) & leurs javelots, des *épées* courtes & tranchantes qui les rendoient très-redoutables dans toutes fortes d'attaques. Il y eut quelques changemens dans leurs armes fous la feconde race; du moins on leur donna des arcs & des fleches, mais pour cela on ne leur ôta pas l'*épée*. On remarque feulement que depuis il y eut quelques variations dans la forme & les dimenfions de cette arme.

Il eft certain que tant qu'on ne quitta pas l'armure complette, les *épées* devoient être larges, fortes, & d'une excellente trempe, pour ne point fe caffer fur les cafques, les cuiraffes, &c. qui faifoient tant de refiftance; & telle fans doute fut celle de Godefroi de Bouillon, dont les hiftoires des croifades nous difent qu'il fendoit un homme en deux. Le P. Daniel, (*Hiftoire de la Milice Françoife*, *tome I*, *liv. VI*, *chap. 4.*) qui cite les merveilles de cette *épée*, rapporte que la même chofe eft racontée de l'empereur Conrad au fiege de Damas. Il ajoute que ces faits, tout incroyables qu'ils paroiffent, ne femblerent plus fi fort hors de vraifemblance à du Cange, depuis qu'il eût vu à faint Pharon de Meaux une *épée* antique, qu'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, fi fameux du temps de Charlemagne; tant il la trouva pefante, & tant par conféquent il fuppofoit de force dans celui qui la manioit. Il eft probable que ces fortes d'*épées* étoient plus longues que celles qui étoient le plus généralement en ufage dans ces temps-là, afin d'avoir plus de coups & faire de telles exécutions. En effet, felon le même auteur, celle d'Ogier a trois piés un pouce de lame, trois pouces de largeur vers la garde, & un pouce & demi vers la pointe; la garde eft de fept pouces de longueur, & elle pefe cinq livres un quart. (*Hiftoire de la Milice Françoife*, *tome I*, *liv. VI*, *chap. 4.*

Les *épées* du temps de faint Louis étoient, comme celles des Francs, courtes & tranchantes des deux côtés: c'eft ce que nous apprenons par la relation de la bataille de Benevent, où Charles d'Anjou, frere de faint Louis, défit Mainfroi fon compétiteur pour le royaume de Sicile, rap-

(*a*) *Gladio Hifpanienfi detruncata corpora brachiis abfciffis, aut totâ cervice defectâ, divifa à corpore capita, patientiaque vifcera, & fœditatem aliam vulnerum viderunt*; Liv. *lib. XXXI. n.* 34.

(*b*) C'étoit une hache d'arme, nommée *Francifque*, du nom de la nation. Le fer de cette hache, felon Procope, étoit gros & à deux tranchans; le manche étoit de bois, & fort court. " au moment, " dit cet auteur, en parlant de l'expédition que les François firent en Italie fous Theodebert I, roi " de la France Auftrafienne, qu'ils entendent le fignal ils s'avancent, & au premier affaut, dès " qu'ils font à portée, ils lancent leur hache contre les boucliers de l'ennemi, les caffent, & puis fautant l'*épée* à la main fur leur homme ils le tuent, *Hift. de la mil. franç.* par Daniel, *tom. I, chap.* 1.

portée par le P. Daniel. Sous le regne de François I, selon du Bellai, Langey & Montluc, elles étoient plus longues que celles des anciens François. En un mot, il semble qu'on peut dire que dans ces temps déja reculés, comme dans ceux qui les précéderent, il y eut des *épées* de toutes les formes & de différentes longueurs. Il y en avoit de courtes nommées *bracquemart*, qui avoient de la pointe & étoient à double tranchant ; il y en avoit de larges, nommées *stocades* ; il y en avoit d'autres qui étoient sans pointes, & taillantes seulement d'un côté. Il y en avoit enfin des unes & des autres, dont on ne pouvoit se servir qu'avec les deux mains, & qu'on nommoit *espadons* ; telle est celle de Henri IV, qui est au thrésor des médailles du roi. Les gendarmes portoient aussi quelquefois de grands coutelas tranchans pour couper les bras maillés & trancher les morillons. *Ibid.*

Du temps de Louis XIII, les mousquetaires & les piquiers avoient des *épées* d'une moyenne grandeur. Une ordonnance de Louis XIV, du 16 mars 1676, dit qu'outre les piques, fusils & mousquets, les soldats seront armés chacun d'une bonne *épée*, mais elle n'en détermine pas les dimensions. Les dernieres *épées* qu'on donna à notre infanterie avoient vingt-six pouces de lame avec un talon de deux pouces; étoient à deux tranchans jusqu'à la pointe, terminées en langue de carpe, (*réglement du 19 janvier 1747*) & avoient une monture de cuivre ; mais elles étoient d'une mauvaise trempe. Ce n'est que depuis le commencement de la guerre derniere qu'on a négligé de les porter, & qu'insensiblement elles ont été supprimées.

L'*épée*, comme on en peut juger par le précis historique qu'on vient d'en faire, est une arme fort ancienne, & dont toutes les nations ont connu l'usage. (*a*) Cette arme, plus simple, plus maniable & plus forte qu'aucune autre, fut en quelque sorte le principal instrument de la grandeur des Romains. On a déja fait remarquer que les premiers François s'en servoient très-avantageusement: & nous savons que ceux de la troisieme race, notamment sous les regnes de saint Louis, de François I, de Henri IV, de Louis XIII, en faisoient tout autant. On pourroit citer différens exemples tirés de l'histoire de ces temps-là ; mais nous en avons de bien plus récentes, qui prouvent que la nation, toutes les fois qu'on lui en a fourni l'occasion, a su faire usage de l'*épée* avec la même vigueur, la même vivacité & le même succès.

A la bataille de Cassel, en 1677 (*Victoires mémorables des François.*), deux compagnies de mousquetaires, ayant à leur tête MM. de Forbin & de Jauvelle, mirent pié à terre & attaquerent, l'*épée* à la main, deux bataillons des gardes du prince d'Orange, qui étoient environnés de haies, ayant un large fossé devant eux. Ces compagnies franchirent le fossé malgré le feu des ennemis, taillerent en pieces tout ce qui leur fit résistance, & prirent le reste prisonnier avec le commandant.

A la bataille de Staffarde, en 1690, quatre régimens de la seconde ligne que le marquis de Feuquieres fit avancer pour soutenir la premiere, attaquerent l'*épée* à la main, des cassines couvertes de haies, de fossés & de chevaux de frise, & les emporterent malgré le feu des ennemis. « La » vigueur avec laquelle ces régimens don- » nerent, dit Moreau de Brasey, qui étoit » à cette action, & dont nous en avons un » détail très-circonstancié, ranima les res- » tes des régimens de la premiere ligne, » & tous ensemble ils ébranlerent l'armée » ennemie, l'attaquerent de toutes parts, » & enfin la mirent en fuite. (*b*) »

La brigade des gardes, au combat de Steinkerque, en 1692, fit une charge, l'*épée* à la main, qui ne fut pas moins décisive que celles qu'on vient de citer. Voici comment le maréchal de Luxembourg raconte cette glorieuse action. « Les enne- » mis étant sortis des bois, & étant venus » fort près de nous poser les chevaux de » frise, derriere lesquels ils faisoient un

(*a*) On attribue l'invention à Tubalcain, fils de Lamech, qui commença le premier à forger l'airain & le fer, l'an du monde 130.

(*b*) *Journal de la campagne de Piedmont sous le commandement de M. Catinat*, en 1690. Par M. Moreau de Brasey, Capitaine au régiment de la Sarre, *Paris* 1692.

feu

» feu très-conſidérable, tout le monde d'une commune voix, propoſa de mettre » nos meilleures pieces en œuvre & de faire avancer la brigade des gardes. L'ordre ne lui fut pas plutôt donné qu'elle » marcha avec une fierté qui n'étoit interrompue que par la gaieté des officiers & » des ſoldats ; eux-mêmes, auſſi-bien que » tous les généraux, furent d'avis de » n'aller que l'*épée* à la main, & c'eſt comme cela qu'ils marcherent. Les gardes-Suiſſes, imitateurs des François, marcherent avec la même gaïeté & la même hardieſſe. Reinold vint propoſer de » n'aller que l'*épée* à la main ; & Vaguenair dit que c'étoit la meilleure maniere. » Tout auſſi-tôt il vola au centre de ſon » bataillon, & le mena à la même hauteur que les gardes, droit aux ennemis, » qui ne purent tenir contre la contenance auſſi hardie qu'avoit cette brigade ; je dis contenance, parce qu'elle » ne tira pas un ſeul coup ; mais la vigueur » avec laquelle elle alla aux ennemis, les » ſurprit aſſez pour qu'ils ne fiſſent qu'autant de réſiſtance qu'il en falloit pour » être joints, & en même temps tués de » coups d'*épée* & de pique, tous les gardes étant entrés dans les bataillons ennemis. (*a*) »

S'il eſt vrai, comme on le penſe généralement, que les armes blanches ſont plus propres qu'aucune autre à l'humeur impétueuſe des François : s'il eſt reconnu qu'on ne peut ſe paſſer de la pique, ou à ſa place du fuſil-pique, ni du fuſil, il n'y a perſonne qui ne doive admettre avec ces armes la néceſſité de l'*épée*, d'autant, qu'outre les occaſions générales qu'on peut avoir de s'en ſervir, il en eſt de particulieres où elle eſt préférable au fuſil avec ſa baïonnette ; telles ſont les attaques de poſtes, les eſcalades, les ſurpriſes de nuit, & toutes les actions où l'on peut faire porter le fuſil en bandouliere. (*b*)

A la défenſe de Luzerne, en 1690, par le marquis de Feuquieres, contre un détachement de l'armée du duc de Savoie, le régiment de Quinſon, qui gardoit un poſte hors de la ville, ayant été attaqué & vivement pouſſé par les Barbets, celui de Poudins, placé pour le ſoutenir, s'avança l'*épée* à la main, fonça ſur les ennemis, les tailla en pieces, & reprit le poſte d'où Quinſon avoit été chaſſé. *Journal de la campagne de Piedmont.*

M. de Maizeroy dit qu'il a vu un jour un capitaine de grenadiers chargé de l'attaque d'un poſte dans les montagnes de Gênes, faire mettre le fuſil en bandouliere à ſa troupe, la mener le ſabre à la main, & réuſſir à ſouhait. *Traité de tactique, T. I, chap. I, art. IV.*

En ſe décidant à rendre l'*épée* à l'infanterie, on ne croit pas qu'on puiſſe donner une forme plus avantageuſe à cette arme, que celle dont on fait mention à la fin de l'*article* Fusil-Pique. On en fait fabriquer une ſuivant les dimenſions propoſées qu'on a trouvée très-maniable & d'un très-grand effet.

On ſe diſpenſe de rapporter ici les raiſons qui ont fait ſupprimer l'*épée* dans l'infanterie, parce qu'en totalité elles ne valent pas mieux que celles qu'on a eues pour quitter la pique, & qu'il eſt aiſé de ſentir qu'elles n'ont rien de ſolide. (*M. D. L. R.*)

Épée, (*Art milit. Antiq.*) Pluſieurs habiles généraux ont regardé l'*épée* & le ſabre que portent les ſoldats comme inutiles & incommodes, depuis l'uſage de la baïonnette. Car, dit M. le maréchal de Puyſegur, dans ſon *Art de la guerre*, " comme » on les porte en travers, dès que les ſoldats touchent à ceux qui ſont à leur

(*a*) *Lettre du maréchal de Luxembourg au Roi ſur ce qui s'eſt paſſé au combat de Steenkerque. Hiſt. milit. de Flandre.*

(*b*) Tout le monde convient que les François ſont plus redoutables dans toutes eſpeces d'attaques qu'aucune des nations contre leſquelles ils font ordinairement la guerre. Mais comme il n'eſt pas ſans exemple que cette impétuoſité, qui leur eſt naturelle, n'ait été rallentie & rebutée par quelqu'obſtacle, ou par quelqu'incident inopiné ; je crois que le mêlange des armes leur eſt abſolument néceſſaire. Rien ne ſeroit plus propre à fortifier leur audace, à aſſurer leur choc, à le rendre même encore plus terrible : avec la confiance qu'ils auroient dans leurs armes, lorſque la fortune ne leur ſeroit pas favorable, on auroit bien moins de peine à les ranimer, & à en tirer parti.

» droite & à leur gauche, en se remuant » & en se tournant, ils s'accrochent toujours.» Un homme seul même ne peut aller un peu vite, qu'il ne porte la main à la poignée de son épée, de peur qu'elle ne passe dans ses jambes, & ne le fasse tomber; à plus forte raison dans les combats, sur-tout dans des bois, haies ou retranchemens, les soldats pour tirer étant obligés de tenir leurs fusils des deux mains. Mais ces raisons sont-elles solides? Voyez l'article précédent. (+)

La plupart des armes & des *épées* romaines que l'on a découvertes dans les anciens monumens, sont faites avec environ cinq parties de cuivre & une partie de fer fondues ensemble. M. le comte de Caylus, dans le premier volume *in-4°*. de ses *Recueils des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques & romaines*, dit qu'il présume que les armes des anciens étoient faites avec de la mauvaise mine de fer qui étoit mêlée de cuivre, & que les romains préféroient cette matiere, parce que les armes se rouilloient moins facilement, & parce que le cuivre étoit plus commun que le fer. Ce savant prouve par des expériences, qu'il est possible de donner au cuivre, par le moyen de la trempe, un dégré de dureté à-peu-près égale à celle de l'acier.

Dans le 61e. *Tableau de la collection des pitture antiche d'Ercolano*, on voit que Persée, qui va pour délivrer Andromede, a une *épée* recourbée, qui ressemble à une faux, conformément à la description que donne le poëte Ovide, dans le *IVe. livre des Métamorphoses*. Quelques auteurs anciens appelloient cette épée *telum uncum*, dard crochu. Tsetsées, sur Licophron, *v. 836*, dit que Persée présenta la tête de la Gorgone au monstre marin, & le frappa d'une arme tranchante & crochue : il sépara une partie de son corps, tandis que l'autre partie fut pétrifiée. Les Turcs se servent encore aujourd'hui de sabres un peu courbés, dont la partie tranchante est dans la partie concave. Il est évident que des *épées* ou des sabres de cette espece ont de grands inconvéniens. L'*épée* des anciens étoit ordinairement courte, à-peu-près comme nos couteaux de chasse. L'on en a trouvé plusieurs dans Herculane : l'on en voit la représentation sur quantité de médailles, de bas-reliefs, &c. La forme des *épées* a beaucoup varié depuis huit siecles. M. le comte d'Olan dans Avignon, & quantité de personnes dans Paris & dans Rome, ont formé des cabinets de curiosité, composés d'armes anciennes. La forme des *épées* & des sabres a moins varié dans la Chine & dans le Japon : on peut, à ce sujet, consulter les ouvrages qui concernent l'art militaire des Chinois. Le peuple terrible nommé *Macassar*, qui habite près de Siam, a en usage depuis plusieurs siecles, de ne porter pour toute arme qu'une *épée* très-courte, ou plutôt un long poignard qu'ils nomment *cric*. La ceinture à laquelle ils attachent ce poignard, sert à envelopper le bras gauche, qui devient par ce moyen un bouclier. (*V. A. L.*)

Epée, s. f. *ensis, is; gladius, ii*: (*terme de Blason.*) arme offensive, meuble qui se trouve en beaucoup d'armoiries.

L'*épée* paroît dans l'écu avec une lame, une garde, une poignée & un pommeau; & n'a point ordinairement de branche à la poignée.

L'*épée* est le plus souvent la pointe enhaut lorsqu'elle est seule.

Une *épée* peut être posée en bande, en fasce, &c.

Deux *épées* se posent en sautoir, les pointes en haut, quelquefois en bas.

L'*épée* dont la lame est d'un émail, la garde, la poignée & le pommeau d'un autre émail, est dite *garnie*.

Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs *épées* : celle de Roland s'appelloit *durandale*; celle d'Olivier, *hauteclerc*; celle d'Ogier, *courtin*; & celle de Renaut *flamberge*.

L'*épée*, la principale arme de la guerre, est le symbole de la noblesse, du courage, de l'intrépidité & de la victoire.

De Villeneuve de la Crosille, de Lanrasous, Diocese de Lavaur; du Crousillat & de Beauville à Toulouse; *de gueules à une épée d'argent posée en bande la pointe en bas.*

D'Aguilhac de Soulages de Malmont, en Gevaudan; *de gueules à deux épées d'argent en sautoir, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

De Ravignan en Champagne; *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or, paſſées en ſautoir.*

Épée, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'iſle de Chypre, où il fut inſtitué par Guy de Luſignan, qui eut cette iſle en échange du Royaume de Jéruſalem, qu'il céda à Richard, roi d'Angleterre, en 1192. Les chevaliers de cet ordre portoient un collier compoſé de cordons ronds de ſoie blanche, liés en lacs d'amour, entremêlés de lettres *S* formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale où étoit une *épée* ayant la lame émaillée d'argent, la garde croiſetée & fleurdeliſée d'or, & pour deviſe ces mots, *ſecuritas regni.* La premiere cérémonie s'en fit en 1195, par le roi Guy de Luſignan, qui conféra cet ordre à ſon frere Amaury, connétable de Chypre, & à trois cents barons qu'il établit dans ſon nouveau royaume. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.* (*G*)

* Épées, (*Hiſt. mod.*) L'ordre des deux *épées* de J. C. ou les chevaliers du Chriſt des deux *épées*; ordre militaire de Livonie & de Pologne en 1197. Dans ces temps où l'on croyoit ſuivre l'eſprit de l'Evangile & ſe ſanctifier, en forçant les hommes d'embraſſer le Chriſtianiſme, Bertold, ſecond évêque de Riga, engagea quelques gentilshommes qui revenoient de la croiſade, de paſſer en Livonie, & d'employer leurs armes à l'avancement de la religion; mais ce projet ne fut exécuté que par Albert ſon frere, chanoine de Reims, & ſon ſucceſſeur. La troupe de nos ſoldats convertiſſeurs fut érigée en ordre militaire. Vinnus en fut le premier grand-maître en 1203. Ils portoient dans leurs bannieres deux *épées* en ſautoir. Ils s'oppoſerent avec ſuccès aux entrepriſes des idolatres.

Épée romaine, (*Manége, Maréchall.*) On nomme ainſi un épi, qui dans quelques chevaux regne tout le long de l'encolure, près de la criniere, tantôt de deux côtés, tantôt d'un ſeul. Je ne rechercherai point les raiſons qui lui ont mérité cette dénomination, & par leſquelles il a pû ſe rendre digne de l'eſtime & du cas infini qu'on en fait. Il ſeroit à ſouhaiter que les préjugés qui nous maîtriſent dans notre art, ne nous euſſent pas aveuglés juſqu'au point de ne nous faire enviſager que certains jeux de la nature, & de nous donner de l'éloignement pour tous les travaux qui pouvoient nous faire connoître, & admirer les opérations qu'elle veut bien ne pas dérober à notre foible vuë. (*e*)

Epées, (*Marine.*) *Voyez* Barres de Virevaut.

Epée, *terme de Cordier*; c'eſt un inſtrument de buis, long d'un pié & large de deux pouces, dont cet ouvrier ſe ſert pour battre la ſangle qu'il fabrique. C'eſt proprement le battant du métier à ſangle. On l'appelle *épée*, parce qu'il a la forme d'un coutelas.

Epée, *en terme de Diamantaire*, eſt le lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. Ce lien eſt compoſé de pluſieurs pieces de fer, dont deux s'aſſemblent à charniere, elles entourent le coude de l'arbre de la grande roue; elles ſont aſſujetties l'une contre l'autre par le moyen d'un anneau dans lequel paſſe un coin qui ſerre les platines l'une contre l'autre. Entre les deux platines on en introduit une troiſieme, que l'on aſſujettit entre les deux premieres par le moyen de deux anneaux ſerrés avec des coins. Cette troiſieme barre eſt percée d'un trou, dans lequel paſſe un boulon qui traverſe le bras de bas en haut, où il eſt retenu par une cheville ou clavette qui l'empêche de reſſortir. Ce mouvement imprimé au bras, ſe communique par le moyen de l'*épée* au coude qui fait mouvoir l'arbre & la roue qui eſt montée deſſus.

Epée, (*Manufact. en ſoie.*) c'eſt une des parties du chevalet à tirer les ſoies. *Voyez l'art.* Soie.

EPEICHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornith.*) culrouge, *picus varius major*, oiſeau de la groſſeur du merle, ou un peu plus gros. La femelle peſoit trois onces; elle avoit neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement huit juſqu'au bout des ongles: l'envergure étoit d'un pié. Le bec a un pouce & plus de longueur; il eſt droit, de couleur noire, épais à ſa racine, & pointu à l'extrémité. Les ouvertures des narines ſont recouvertes par des poils noirâtres; l'iris des yeux eſt rouge, ſa langue reſſemble à celle du pic-verd. Le mâle

a au-dessous du sommet de la tête une belle bande rouge & transversale. La gorge & la poitrine de la femelle sont d'un blanc-sale ou jaunâtre ; les plumes du bas-ventre, qui se trouvent sous la queue, sont d'une belle couleur rouge, ce qui fait donner à cet oiseau le nom de *cul-rouge*. Les plumes qui entourent la base de la piece supérieure du bec, les yeux & les oreilles sont blanches : la couleur de la tête & du dos est noire. Il y a sur les épaules une tache blanche, & on voit une large bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'au dos, & qui est coupée au-dessous de la tête par une autre ligne transversale. Chaque aile a vingt grandes plumes ; la premiere est très-courte : elles sont toutes de couleur noire, & elles ont des taches figurées en demi-cercle. Les plumes intérieures des ailes forment une partie de la tache blanche des épaules, dont il vient d'être fait mention. Les plumes qui recouvrent les ailes à l'extérieur, ont une ou deux taches en demi-cercle : la base de l'aile est blanche : la queue a trois pouces & demi de longueur : elle est composée de douze plumes ; les deux du milieu sont fort roides, pointues, recourbées, & plus longues que les autres. Toutes les plumes paroissent fourchues à l'extrémité, parce que le tuyau ne s'étend pas jusqu'au bout : la plume extérieure de chaque côté est noire, à l'exception d'une tache blanche qui se trouve sur les bords extérieurs : les deux suivantes sont noires par le bas, & le reste est blanc, avec deux taches noires ; celle du dessus coupe transversalement toute la plume, & l'autre ne s'étend que sur les barbes intérieures: la couleur noire monte plus haut dans la quatrieme plume que dans la troisieme ; & la partie supérieure, qui est blanche, n'a qu'une tache noire : la cinquieme est noire presqu'en entier ; elle n'a qu'une tache blanche faite en demi-cercle vers la pointe, qui est d'un blanc roussâtre : les deux plumes du milieu sont entiérement noires. Mais ces couleurs varient souvent. Les doigts sont de couleur plombée : il y en a deux en-arriere, comme dans les autres pics : ceux de devant sont joints ensemble jusqu'à la premiere articulation. Ces oiseaux vivent d'insectes. Willugh. *Ornith. V.* OISEAU. (*I*)

* EPELER, v. act. (*Gramm.*) le second pas de l'art de lire. Le premier est de connoître les lettres ; le second, d'en former des syllabes, ou d'*épeler* ; le troisieme, d'assembler des syllabes, & de lire. Ce second pas est très-difficile, grace au désordre de notre ortographe. *Voyez* ALPHABET.

EPENTHESE, s. f. *terme de Gram.* RR. ἐπὶ, ἐν, *in*, τίθημι, *pono*. C'est une figure de diction qui se fait lorsqu'on insere une lettre ou même une syllabe au milieu d'un mot : c'est une liberté que la langue latine accordoit à ses poëtes, soit pour allonger une voyelle, soit pour donner une syllabe de plus à un mot. Notre langue est plus difficile. Ainsi Lucrece ayant besoin de rendre longue la premiere syllabe de *religio*, a redoublé l'*l* :

Tantùm relligio potuit suadere malorum.
Lucrece, *lib. I.*

Virgile ayant besoin de trouver un dactyle dans *alitum*, au lieu de dire réguliérement *ales*, *alitis*, & au génitif pluriel *alitum*, a dit *alituum* :

Alituum, pecudumque genus sopor altus habebat. Æneïd. *lib. VII. v. 27.*

ALITUUM pro ALITUM, metri causâ, addidit syllabam, dit Servius sur ce vers de Virgile.

Juvenal a dit *induperator* pour *imperator* :

Romanus, Graïusque, ac barbarus induperator. Juven. *sat. x. v. 138.*

& au *vers 29 de la quatrieme satyre*, il dit :

Quales tunc epulas ipsum glutîsse putemus
Induperatorem.

On trouve aussi *relliquias* pour *reliquias*. Ce sont autant d'exemples de l'*épenthese*. (*F*)

EPERIES, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie ; c'est la capitale du comté de Saros : elle est située sur la Tarza. *Long. 38. 36. lat. 48. 50.*

EPERLAN, s. m. *eperlanus*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson ainsi nommé, parce qu'il

à une belle couleur de perle. Il se trouve aux embouchures des rivieres qui se jettent dans l'Océan. Il y en a de deux sortes, l'une est dans la mer, sur les rivages; l'autre dans les rivieres. L'*éperlan* ressemble aux petits merlans : sa longueur ne va guere au-delà d'un demi-pié : il a le corps mince & rond, & la bouche grande & garnie de dents. Ses nageoires sont semblables à celles des saumons ; la derniere du dos est ronde & épaisse. La chair de l'*éperlan* est transparente, & a une odeur de violette : on le pêche à la fin de l'été & au commencement de l'automne. Rond. *hist. des poissons. Voyez* POISSON. (*I*)

EPERLAN, (*Diete.*) Il nourrit médiocrement, & se digere facilement ; il est estimé apéritif, & propre pour la pierre & pour la gravelle.

On ne remarque point qu'il produise de mauvais effets ; il contient beaucoup d'huile & de sel volatil.

Il convient en tout temps, à toute sorte d'âge & de tempérament.

* EPERLIN, s. m. (*Fontaines salantes.*) C'est ainsi qu'on appelle dans les fontaines salantes, des rouleaux de bois d'un pouce & demi de diametre ou environ, qu'on établit entre les bourbons & la poîle, pour la contenir, & résister autant qu'il est possible aux efforts du feu.

EPERON, s. m. (*Manége.*) L'*éperon* est une piece de fer, ou une sorte d'aiguillon, quelquefois à une seule pointe, communément à plusieurs, dont chaque talon du cavalier est armé, & dont il se sert comme d'un instrument très-propre à aider le cheval dans de certains cas, & le plus souvent à le châtier dans d'autres.

Il n'est pas douteux que les anciens avoient des *éperons*, & qu'ils en faisoient usage. Les Grecs les appelloient *κέντρον* : *τῷ κέντρῳ ἐξαιμάσσειν*, *calcari cruentare.* Virgile, ainsi que Silius Italicus, nous les désignent par cette expression, *ferratâ calce:*

Quadrupedemque citum ferratâ calce *fatigat*,

dit le premier ;
& le second :

Ferratâ calce, *atque effusâ largus habenâ*
Cunctantem impellebat equum.

Térence en fait aussi mention, *contrà stimulum ut calces*. Cicéron encore caractérise cet instrument par le mot de *calcar*; il l'employe même dans un sens métaphorique, tel que celui dans lequel Aristote parloit de Callisthene & de Théophraste, lorsqu'il disoit que le premier avoit besoin d'aiguillon pour être excité, & l'autre d'un frein pour le retenir. Il paroît donc que l'usage des *éperons* pris dans le sens naturel, étoit anciennement très-fréquent : nous n'en voyons cependant aucune trace dans les monumens qui nous restent, & sur lesquels le temps n'a point eu de prise; mais on doit croire, après les autorités que nous venons de rapporter, que cette armure ne consistant alors que dans une petite pointe de fer sortant en-arriere du talon, on a négligé de la marquer & de la représenter sur les marbres & sur les bronzes.

Le pere de Montfaucon est de ce sentiment : nous trouvons dans son ouvrage une gravure qui nous offre l'image d'un ancien *éperon*. Ce n'est autre chose qu'une pointe attachée à un demi-cercle de fer qui s'ajustoit dans la *caliga*, ou dans le *campagus*, ou dans l'*ocrea*, chaussures en usage dans ces temps, & qui tantôt étoient fermées & tantôt ouvertes. A une des extrémités du demi-cercle étoit une sorte de crochet qui s'inséroit d'un côté. Le moyen de cette insertion ne nous est pas néanmoins connu. L'autre bout étoit terminé par une tête d'homme.

Autrefois les *éperons* étoient une marque de distinction dont les gens de la cour étoient même jaloux. Plusieurs ecclésiastiques, peu empressés d'édifier le peuple par leur modestie, en portoient, à leur imitation, sans doute pour s'attirer des hommages que les personnes sensées leur refusoient, & qu'elles leur auroient plutôt rendus en faveur du soin avec lequel ils se seroient tenus dans les bornes de leur état, qu'eu égard à ces vains ornemens dont ils se paroient. Louis le Débonnaire crut devoir réprimer en eux cette vanité puérile, qui cherche toujours à se faire valoir & à se faire remarquer par de petites choses. Des évêques assemblés qui pensoient, comme Flechier, que *tout ce*

qui n'a que le monde pour fondement, se dissipe & s'évanoüit avec le monde, condamnerent & reprouverent hautement ces témoignages d'orgueil dans des hommes destinés à prêcher l'humilité, non-seulement par leurs discours, mais par leur exemple.

Ce qui fait le plus de honte à l'humanité, est l'attention & le besoin que l'on eût dans tous les siecles de s'annoncer plutôt par ses titres que par son mérite. L'*éperon* doré établissoit la différence qui regne entre le chevalier & l'écuyer : celui-ci ne pouvoit le porter qu'argenté. Je ne sais si la grosseur de ce fer, & l'énorme longueur du collet, étoit encore une preuve de bravoure & une marque d'honneur accordées aux grands hommes de guerre ; en ce cas, à en juger par les *éperons* dont on a décoré les talons de Gatta Mela général Vénitien, dans sa statue élevée vis-à-vis la porte de l'église de S. Antoine de Padoue, on devroit le regarder comme infiniment supérieur en ce genre aux grands Condé, aux Luxembourg, aux Eugene, aux maréchaux de Turenne & de Saxe. *Voyez* EPERONNIER.

ÉPERON, s. m. (*terme de Blason.*) meuble qui représente l'*éperon* de l'ancien chevalier.

De Rosieres en Franche-Comté ; *de sable à trois éperons d'or.*

Gautier d'Ortigues de Valabre, en Provence ; *d'azur à deux éperons d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.* (*G. D. L. T.*)

EPERON, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi par le pape Pie IV, l'an 1560. Les chevaliers portent une croix tissue de filets d'or. Le pape Innocent XI le conféra à l'ambassadeur de Venise, le 3 Mai 1677.

Autrefois, lorsqu'on dégradoit un chevalier de l'*éperon*, ou autre, on le faisoit botter & prendre ses *éperons* dorés, & on les lui brisoit sur les talons à coups de hache. *Voyez le roman de* Garin, *manuscrit.*

Li éperon li soit copé parmi
Près del talon, au franc acier forbi.

Voyez CHEVALIER.

EPERONS, *dans la Fortification*, sont des solides de maçonnerie joints au revêtement, qui le mettent plus en état de résister à la poussée des terres du rempart. *Voyez* CONTRE-FORTS. (*Q*)

EPERON, POULAINE, CAP, AVANTAGE, (*Mar.*) ces noms ont la même signification ; mais les deux derniers ne sont guere en usage.

L'*éperon* ou la poulaine est un assemblage de plusieurs pieces de bois, qu'on pose en saillie au-devant du vaisseau, qui sert à ouvrir les eaux de la mer, & à assujettir le mât de beaupré par des cordages, qu'on nomme *des lieures*. On y place plusieurs poulies, pour passer des manœuvres. *Voyez Marine, Planc. I. l'éperon coté N.*

L'*éperon* fait une saillie en-avant du corps du vaisseau, à prendre de l'étrave, que les constructeurs reglent sur la nature du bâtiment. Pour les vaisseaux, ils prennent la douzieme partie de l'étrave à l'étambord, qui leur sert à fixer la sortie de l'*éperon* au-dehors de l'étrave : pour les frégates, la treizieme partie ; pour les corvettes, la quatorzieme. Par exemple, un vaisseau de quatre-vingt-dix canons, de 168 piés de longueur, aura 14 piés pour la sortie de l'*éperon* ; une frégate de 28 canons, de 151 piés 3 pouces de longueur, aura 7 piés 9 pouces 2 lignes de sortie de l'*éperon*.

Il est bon de raccourcir l'*éperon* & de diminuer sa pesanteur le plus qu'il est possible. Les constructeurs d'aujourd'hui le font beaucoup plus court que les anciens ; ils le restreignent à ce qui est nécessaire pour assujettir le beaupré, & pour placer les poulies qui servent à orienter la misaine, ainsi que toutes les autres voiles d'avant qui sont de grand usage, sur-tout pour faire arriver les vaisseaux : car c'est l'opération à laquelle la plupart se refusent le plus.

L'*éperon* est composé d'un grand nombre de pieces, dont la situation se verra beaucoup plus aisément en renvoyant aux figures. *Voyez Planche IV. figure 1.* Les principales sont la gorgere ou taillemer, cotée 193 ; les aiguilles d'*éperon*, n°. 184 ; la frise, 185 ; la courbe capucine du gibelot, 186 ; allonge de gibelot, 187 ; les porte-vergues, 188 ; les courbâtons de porte-vergues, 189 ; vaigre de caillebotis d'*éperon*, 190 ;

caillebotis d'*éperon*, 191; traverſins d'*éperon*, 192; courbe de la poulaine, 194; herpes, 195.

On pourroit entrer dans le détail particulier de la grandeur & des proportions de chacune de ces pieces; mais cela ſeroit très-long, & ici de peu d'utilité: on peut en cas de beſoin avoir recours à l'excellent *traité de la conſtruction des vaiſſeaux* de M. Duhamel. (*Z*)

Eperon, (*Hydraulique.*) eſt le même que *arc-boutant.* On s'en ſert pour ſoutenir les murs des terraſſes contre la pouſſée des terres, ou quand on conſtruit un baſſin ou un aqueduc dans des terres rapportées. *Voy.* Arc-boutant. (*K*)

EPERONNÉ, adj. (*Manége.*) ne ſe dit plus qu'avec le mot *botté.* Je ſuis *botté & éperonné ;* ce qui ſignifie, *il y a des éperons aux bottes que je viens de mettre. V.* Botte.

EPERONNIER, ſub.m. (*Art méchaniq.*) artiſan qui forge, qui conſtruit & qui vend des éperons, des mors de toute eſpece, des maſtigadours, des filets, des bridons, des caveçons, des étriers, des étrilles, des boucles de harnois, *&c.* Les *Eperonniers* peuvent dorer, argenter, étamer, vernir, mettre en violet ou en couleur d'eau leurs ouvrages. Ils ont encore le droit de faire toutes ſortes de boucles d'acier poli pour ceintures, porte-manchons, jarretieres, ſouliers, *&c.* mais communément ils ne ſe livrent pas à ce genre de travail.

L'art de l'éperonnier, preſque auſſi ancien que l'uſage de monter à cheval, ne fut pas auſſi compoſé dans l'ancien temps qu'il l'eſt aujourd'hui. Les anciens ſe contentoient d'armer leur talon d'une petite pointe de fer pour hâter la marche des chevaux pareſſeux; tels étoient ceux dont font mention les auteurs de la plus haute antiquité. On voit même dans une gravure de l'*antiquité expliquée* du pere Montfaucon, que les éperons des anciens n'étoient qu'une pointe attachée à un demi-cercle de fer qui s'ajuſtoit dans les chauſſures qui étoient pour lors en uſage. Dans nos anciens manéges on ſe ſervoit autrefois d'un aiguillon pour faire hauſſer le derriere du cheval dans les ſauts, mais comme cette méthode décourageoit certains chevaux, les rendoit rétifs ou vicieux, on lui ſubſtitua une molette énorme, placée au bout d'un manche de bois, qu'on abandonna encore pour la remplacer par les éperons que nous connoiſſons.

Les éperonniers ont droit de dorer, argenter, étamer, vernir, mettre en violet ou en couleur d'eau leurs ouvrages. Ils peuvent auſſi faire toutes ſortes de boucles d'acier; mais ordinairement ils ne ſe livrent pas à ce genre de travail.

L'*éperon* eſt une piece de fer ou une ſorte d'aiguillon, quelquefois à une ſeule pointe, communément à pluſieurs, dont chaque talon du cavalier eſt armé, & dont il ſe ſert comme d'un inſtrument propre à aider le cheval dans de certains cas, & le plus ſouvent à le châtier dans d'autres.

L'éperon peut être fait de toute ſorte de métal. Il doit être ébauché à la forge; fini à la lime douce, s'il eſt de fer, & enſuite doré, argenté ou étamé, & bruni : s'il eſt d'autre métal, on le mettra en couleur & on le brunira de même : c'eſt le moyen de le défendre plus long-temps contre les impreſſions qui peuvent en ternir l'éclat, & hâter ſa deſtruction.

On fait des éperons de différentes façons : mais les plus commodes & les plus en uſage ſont ceux qu'on appelle *éperons briſés*, & dans leſquels on diſtingue le *collier*, les *branches*, le *collet* & la *mollette.* Le collier eſt cette eſpece de cerceau qui embraſſe le talon. Il y a des éperonniers qui l'appellent le *corps de l'éperon.* Les branches qu'ils nomment alors les *bras*, ſont les parties de ce même collier, qui s'étendent des deux côtés du pié juſque ſous la cheville. Le collet eſt la tige qui ſemble ſortir du collier, & qui ſe prolonge en arriere. Enfin la molette n'eſt autre choſe que cette ſorte de roue qui eſt engagée comme une poulie dans le collet refendu en chappe, & qui eſt refendue elle-même en pluſieurs dents pointues.

Le collier & le collet, & quelquefois les branches, ſont tirés de la même piece de métal, par la forge ou par le même jet de fonte. Ce collier & ces branches doivent être plats en dedans, les arrêtes doivent en être exactement abatues & arrondies. Quant à la ſurface extérieure, elle peut être à côtes, à filets; ou ornée d'autres mou-

lures. La largeur du collier doit être de cinq ou six lignes à son appui sur le talon, & doit diminuer insensiblement, de maniere qu'elle soit réduite à deux ou trois lignes à l'extrémité de chaque branche. Cet appui doit être fixé à l'origine du talon, directement au-dessous de la saillie du tendon d'Achille.

Du reste, il est nécessaire que le collier & les branches soient sur deux plans différens, c'est-à-dire que le collier embrasse parfaitement le talon, & que les branches soient légérement rabaissées au-dessous de la cheville, sans qu'elles s'écartent néanmoins de leur parallélisme avec la plante du pié; parallélisme qui fait une partie de la grace de l'éperon. Elles doivent de plus être égales, dans leurs plis & en toutes choses, dans la même paire d'éperons; mais elles sont souvent terminées diversement dans différentes parties. Dans les unes, elles finissent par une platine quarrée de dix lignes; cette platine est verticale, & refendue en une, & plus fréquemment en deux chasses longues, égales, paralleles & horizontales, au travers desquelles, dans ce cas, une seule courroie passe de dedans en dehors, & de dehors en dedans, pour ceindre ensuite le pié & pour y assujettir l'éperon. Dans les autres, chaque carne de leurs extrémités donne naissance à un petit œil de perdrix qui est plat. Le supérieur est plus éloigné de l'appui que l'inférieur, quoiqu'ils se touchent en un point de leur circonférence extérieure. Dans chaque œil de la branche intérieure est assemblé mobilement, par S fermée, ou par bouton rivé, un membret à crochet ou à bouton. Dans l'œil inférieur de la branche extérieure est assemblé de même un autre membret semblable aux deux premiers : l'œil supérieur de cette même branche porte, par la chappe à S fermée ou à bouton rivé, une boucle à ardillon. Les deux membrets inférieurs saisissent une petite courroie qui passe sous le pié, & que, par cette raison, on appelle le *sous-pié* : ces deux membrets saisissent cette courroie par ses bouts qui sont refendus en boutonnieres, tandis que le membret supérieur & la boucle en saisissent une autre fort large dans son milieu, qui, passant sur le coup-de-pié, doit être appellée le *sus-pié*. En engageant le bout plus ou moins avant dans la boucle, on assujettit plus ou moins fermement l'éperon.

Le membret à S est le plus commun; il est banni des ouvrages de prix. Ce n'est autre chose qu'un morceau de fer long d'environ vingt lignes contouré en S.

Le membret à bouton est plus recherché; c'est une petite lame de métal arrondie par plan à ses deux extrémités; elle est ébauchée du double, plus épaisse qu'elle ne doit rester.

Dans la construction de l'éperon en général, la forme de la molette est ce qui mérite le plus d'attention. Il ne s'agit pas d'estropier, de faire des plaies au cheval, d'en enlever le poil; il suffit qu'il puisse être sensible à l'aide & au châtiment, & que l'instrument destiné à cet usage soit tel que, par son moyen, on puisse remplir cet objet. Une molette refendue en un grand nombre de petites dents devient une scie. Une molette à quatre pointes est défectueuse, en ce que l'une de ces pointes peut entrer jusqu'à ce que les côtés des deux autres, en portant sur la peau, l'arrêtent; si elle est longue, elle atteindra jusqu'au vif; si elle est courte, il faut que trois autres le soient aussi; & dès lors si elles se présentent deux ensemble, elles ne font qu'une impression qui est trop légere. La molette à cinq pointes n'excede pas deux lignes.

Les éperons étoient autrefois une marque de distinction, dont les gens de la cour étoient même jaloux. Plusieurs ecclésiastiques, peu empressés à édifier le peuple par leur modestie, en portoient à leur imitation. En 816, Louis le Débonnaire crut devoir réprimer cette vanité puérile, qui cherche toujours à se faire valoir & à se faire remarquer par de petites choses.

Au *polissoir* ou *brunissoir* près, dont les éperonniers se servent pour polir & brunir leurs ouvrages étamés, leurs outils sont les mêmes que ceux des serruriers. Le polissoir est composé de deux pieces principales, de l'archet & de celle qu'on nomme le *polissoir*. L'archet est de fer, il est long d'un pié & demi, est recourbé par les deux bouts, dont l'un est emmanché dans du bois pour

lui servir de poignée, & l'autre est fait en crochet pour y recevoir un piton à queue; au milieu de l'archet est le polissoir qui est une petite piece d'acier ou de fer bien acérée, large par en bas de deux pouces, & longue de trois, qui est rivée à l'archet, & qui le traverse.

Lorsqu'on veut se servir de cet outil, on enfonce la queue du piton de l'archet dans un trou d'un morceau de bois, qu'on appelle *bois à polir*, & qui est engagé dans un étau: alors l'ouvrier prend de la main droite le manche de l'archet, & de la gauche l'ouvrage qu'il veut polir, & qui est appuyé sur l'extrémité arrondie du bois, & ne cesse d'y passer le polissoir qui tient à l'archet, jusqu'à ce que l'ouvrage étamé ait ce brillant qu'on appelle *poli* ou *brunissure*.

La communauté des maîtres éperonniers de la ville & fauxbourgs de Paris est fort ancienne. Quoiqu'il n'y ait pas long-temps qu'elle y soit connue sous ce nouveau nom; elle est la même que celle des selliers-lormiers, qui anciennement étoit composée de *lormiers-éperonniers*, dont l'établissement de la maîtrise remonte au douzieme siecle.

Pour être reçu maître dans cette communauté, qui est aujourd'hui composée à Paris de vingt-trois maîtres, il faut faire apprentissage pendant quatre années, & servir cinq autres années chez les maîtres en qualité de compagnon.

EPERVIER, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *accipiter, fringillarius, seu recentiorum nisus*; oiseau de proie, gros comme un pigeon. Il a près de treize pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & l'envergure est de deux piés. Le bec est court, crochu, & de couleur bleue, excepté la pointe qui est noire. La machoire supérieure a sur sa base une membrane de couleur livide, & de chaque côté une sorte d'appendice pointu qui se trouve au-dessous des narines; elles sont oblongues: le palais est bleu, la langue épaisse & noirâtre: les yeux sont de médiocre grandeur: l'iris est jaune, & les sourcils sont fort avancés. Le sommet de la tête est brun; le derriere de la tête, & la partie qui est au-dessus des yeux, sont tachés de blanc: le dos, les épaules, les ailes & le dessous du cou sont bruns, excepté quelques plumes des ailes les plus près du dos, qui ont des taches blanches. Le dessous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, le dessous des ailes, sont colorés de blanc & de brun par bandes transversales, & alternativement blanches & brunes: les blanches sont les plus larges. Les ailes pliées sont bien moins longues que la queue; elles ont vingt-quatre grandes plumes. La queue a près de deux palmes de longueur; elle est composée de douze plumes, & traversée par cinq ou six bandes noirâtres: la pointe de ses plumes est blanche. Les cuisses sont grosses, les jambes minces & jaunâtres, & les doigts également longs; l'extérieur est attaché à celui du milieu par une membrane, jusqu'à la premiere articulation. Les ongles sont noires. La femelle pond cinq œufs qui sont blancs; il y a vers le gros bout une espece de couronne formée par des taches rouges. Cet oiseau, quoique de grosseur médiocre, est très-fort & très-courageux; on le dresse pour la chasse. Willugh. *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

EPERVIER, s. m. (*terme de Blason.*) oiseau de proie assez commun dans les armoiries. Il est l'hiéroglyphe de la chasse au vol.

Chaperonné se dit du chaperon qu'il a sur la tête; *longé*, des liens de ses jambes; *grilleté*, des grillets qui y sont attachés, lorsqu'ils sont d'émail différent.

Perché se dit de l'*épervier* sur un bâton.

Fleuriau de Fresne, à Paris; *d'azur à l'épervier d'argent chaperonné de gueules, longé, grilleté & perché d'or.*

Autric de Beaumettes, de Sainte-Croix, en Provence; *de gueules à cinq éperviers d'or, longés de sable, grilletés d'argent.*

De Kergu, en Bretagne; *d'argent à l'épervier de sable, longé & grilleté d'or.* (*G. D. L. T.*)

* EPERVIER DU FURET, *terme de Pêche*; sorte de filet avec lequel on prend le poisson dans les rivieres. C'est un grand sac de rets dont la forme est conique, & dont les mailles ont onze lignes en quarré. Le bord inférieur de ce filet est garni de plomb: le tout est retenu par une corde fixée au sommet du cone. On pose ce filet

sur l'épaule, comme un manteau à l'espagnole, & de l'autre bras on le jette à l'eau, ensorte qu'il se développe; & que les plommées forment un cercle qui fait couler le filet à fond, & le disposent en tombant en une espece de voûte sous laquelle le poisson se trouve renfermé sans en pouvoir sortir. On retire ensuite le filet par son cordon, & les plombs dont l'extrémité inférieure est garnie, se réunissent, & empêchent le poisson de sortir pendant qu'on retire le filet.

La pêche avec l'*épervier* est défendue par l'ordonnance de 1669.

EPETER, v. act. (*Jurispr.*) *quasi appetere*, est un ancien terme de coutumes qui signifie *empiéter sur l'héritage d'autrui.* Voyez *la coutume de Troyes, art. 130;* Pithou *sur cet article.* (*A*)

EPHA, s. m. (*Hist. anc.*) mesure grecque qui étoit en usage parmi les Hébreux. *Voyez* MESURE.

L'*epha* étoit la mesure la plus commune parmi les anciens Juifs, par laquelle se régloient les autres. On croit que cette mesure réduite à celle des Romains, contenoit quatre boisseaux & demi : chaque boisseau de grain ou de farine pesoit vingt livres : ainsi l'*epha* pesoit quatre-vingt-dix livres. Le docteur Arbuthnot réduit l'*epha* à trois picotins ou pintes d'Angleterre.

L'Ecriture vante l'hospitalité de Gédéon, pour avoir fait cuire un *epha* de farine pour un ange seul; ce qui auroit pu suffire à la nourriture de quarante-cinq hommes pendant un jour. *Chambers.* (*G*)

EPHEBEUM, s. m. (*Littérat.*) L'*ephebeum* étoit une piece particuliere du gymnase où les jeunes gens qui n'avoient pas atteint leur seizieme année, & qu'on nommoit *éphebes* par cette raison, s'assembloient de grand matin pour y prendre les exercices dans le particulier & sans avoir de spectateurs. Rien ne manquoit parmi les Grecs & les Romains pour procurer tous les secours nécessaires à la jeunesse qui vouloit s'instruire & se perfectionner dans les exercices. Nous pourrions prendre dans Vitruve une idée de la grandeur des édifices publics destinés à cette branche de l'éducation, de leur nombre, de leurs diverses parties & de leur distribution; mais nous ne lisons ni Vitruve, ni les auteurs d'antiquités. Nous croyons en voyant nos colleges & nos académies, que nous avons des merveilles inconnues aux siecles passés. Combien souvent & à combien d'égards peut-on nous dire : " ô Athéniens! vous » n'êtes que des enfans, vous pensez com» me des enfans. » *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPHEDRA, (*Botan.*) en Anglais, *horse-tail*; en Allemand, *seerosschwantz.*

Caractere générique.

Il se trouve des fleurs mâles & des fleurs femelles sur des individus différens : les premieres sont rassemblées en chatons écailleux, & sous chaque écaille est une fleur apétale, pourvue de sept étamines qui sont jointes sous la forme d'une colonne. Les fleurs femelles ont un périanthe composé de cinq rangs de feuilles couchées alternativement sur les divisions de la rangée inférieure; elles n'ont point de pétales, & renferment deux embryons ovoïdes, qui deviennent ensuite des baies de même figure, contenant chacune deux semences.

Especes.

Ephedra à pédicules opposés & à chatons doubles.

Ephedra pedunculis oppositis, amentis geminis. Hort. Cliff.

Shrubby horse-tail with opposite foot-stalks and twin katkins.

Nous cultivons deux especes d'*ephedra*, qui ne different que par leur stature & par leur couleur, l'une étant bien plus basse que l'autre, & d'un verd plus pâle. Du moins n'avons-nous pas eu lieu de distinguer entr'elles jusqu'à présent des différences plus importantes.

Ces arbrisseaux sont très-singuliers; ils poussent de leur pié nombre de jets filiformes semblables au scirpe, & recouverts d'une écorce verte : environ de deux en deux pouces il se trouve sur ces jets une articulation ou genou de couleur rouillée, d'où partent un, deux ou trois filets qui s'élevent sur un angle fort ouvert : on ne

voit sur cet arbrisseau rien qui ressemble à des feuilles ; ce qui fait soupçonner que les bourgeons en font l'office, c'est-à-dire, qu'ils sont pourvus d'organes d'imbibition & de transpiration. L'*ephedra* croît de lui-même sur les rochers, au bord de la mer, au midi de la France & en Espagne : il résiste très-bien au froid des climats septentrionaux de la France ; on peut le planter, pour sa singularité, sur les devants des bosquets d'hiver : on le multiplie au printemps par les surgeons qu'il pousse à quelque distance de son pié : il aime une terre un peu fraîche, qui ait de la consistance. Il ressemble infiniment à la prêle : son fruit, lorsqu'il est mûr, a un goût aigrelet, sucré & agréable ; on le conseille pour tempérer l'ardeur de la bile.

Comme nous ne connoissons pas du tout les autres especes transcrites par M. Duhamel du Monceau, nous nous contenterons de les copier : les deux especes que nous possedons, sont ses n^{os}. 2 & 3.

On trouve de plus dans cet auteur, n°. 1, *ephedra sive anabasis. Bellon. Inst. mas & fœmina.*

N°. 4. *Ephedra Hispanica arborescens, tenuissimis & densissimis foliis. Inst. mas & fœmina.*

N°. 5. *Ephedra Cretica tenuioribus & rarioribus flagellis. Cor. Inst.*

N°. 6. *Ephedra petiolis sæpè pluribus, amentis solitariis.* Gmel. *Flor. Sib.*

Cette derniere est fort basse, & forme une sorte de gazon. M. Duhamel dit que les autres peuvent être tondues au ciseau, & qu'on en fait de belles boules. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

EPHELIDE, s. f. (*Medecine.*) ἐφηλις, mot composé de la préposition ἐπί, qui dans ce cas a la signification de *par*, & d'ἥλιος, *soleil.* C'est le nom que les Grecs ont donné aux taches rousses, noires, sans élévation, qui surviennent à la peau des parties qui restent habituellement découvertes, sur-tout au visage.

Ces taches sont ordinairement l'effet du soleil, à l'ardeur duquel on a resté exposé ; elles sont quelquefois accompagnées d'âpreté, de rudesse dans l'épiderme ; quelques-unes ont la figure & l'étendue d'une lentille ; elles sont distinguées par le nom de *lentigines*, que leur donnent les Latins. Celles de cette espece peuvent être produites par la seule application de l'air chaud, ou par la réverbération des rayons du soleil : (*Voyez* LENTILLE.) d'autres sont étendues sur toute la surface des parties qui ont été exposées à l'action immédiate de cet astre ; elles forment ce qu'on appelle le *hâle*, *morphæa solaris. Voyez* HALE.

On comprend encore parmi les *éphélides*, mais improprement, certaines taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le visage & le front, sur-tout des femmes grosses, & même des filles. On n'a pu être autorisé à les nommer ainsi, que par la ressemblance qu'on a cru leur trouver avec les véritables *éphélides* ; les fausses dont il s'agit proviennent de cause interne, & principalement de la suppression des regles, par la grossesse, ou par maladie : le sang qui se porte à la matrice ayant croupi dans les sinus, & étant reporté dans la masse des humeurs avec les mauvaises qualités qu'il y a contractées, cause beaucoup de trouble dans l'économie animale, & fournit quelquefois aux colatoires de la peau des sucs viciés qui les engorgent, & occasionnent ces changemens de couleur qui la tachent. Hippocrate regardoit ces sortes d'*éphélides* comme des signes de grossesse : mais ils sont très-équivoques ; elles se dissipent quelquefois vers le quatrieme mois avec les autres symptomes qu'elle produit ; d'autres fois elles paroissent & disparoissent à diverses reprises pendant le cours des neuf mois, & ne sont entiérement détruites que par l'accouchement : il en est même qui subsistent après l'accouchement, & deviennent ineffaçables. Dans les filles elles ne sont parfaitement emportées que par la cessation de la suppression des regles qui les a fait naître.

Pour ce qui est de la maniere de traiter les fausses *éphélides*, elle doit être bornée aux topiques pour les femmes enceintes : on conseille l'usage des graines de laurier réduites en poudre, après en avoir ôté l'écorce, & mêlées avec du miel en forme d'onguent, dont on oint le visage : l'émulsion de graines de chanvre, dont on lave la partie affectée, est aussi employée avec succès dans ce cas. On recommande, pour

les filles, de froter les taches avec un linge imbu du suc qui découle d'une racine de buglose coupée & exprimée, dans le temps du flux menstruel; car il faut, avant tout, qu'il soit rétabli, pour que ce remede puisse être de quelque utilité. *Voyez* TACHE. (*d*)

EPHEMERE, s. f. (*Hist. nat. Insectolog.*) *musca ephemera*, insecte qui meurt presqu'aussitôt qu'il est transformé en mouche; la plupart vivent à peine une demi-heure ou une heure dans cet état: celles qui y restent depuis le coucher du soleil jusqu'à l'aurore du lendemain, passent pour avoir vecu long-temps. On en distingue grand nombre d'especes, elles ressemblent beaucoup à des papillons; mais il n'y a point de poussiere sur leurs ailes, comme sur celles des papillons; elles sont fort transparentes & très-minces. Les *éphémeres* ont quatre ailes, deux en-dessus & deux en-dessous, les ailes supérieures sont de beaucoup plus grandes que les inférieures. Le corps est allongé, & composé de dix anneaux: il sort du dernier une queue beaucoup plus longue que tout le reste de l'animal, & formée par deux ou trois filets extrêmement fragiles.

Ces insectes vivent dans l'eau pendant un, deux ou trois ans sous la forme de ver, & ensuite de nymphe, avant que de se transformer en mouche. En les considérant dans ces différens états, leur vie est longue relativement à celle des insectes; & même on a donné le nom d'*éphémere* à des mouches qui vivent pendant quelques jours après leur métamorphose. Le ver ne differe de la nymphe qu'en ce que celle-ci a seulement de plus que le ver, des fourreaux d'aile sur le corcelet. L'un & l'autre ont six jambes écailleuses attachées au corcelet. La tête est triangulaire & un peu applatie; il y a deux gros yeux ordinairement bruns, & un filet grainé au côté intérieur de chaque œil. La bouche est garnie de dents; & le corps composé de dix anneaux, dont les premiers sont plus gros que les derniers. La partie postérieure du corps est terminée par trois filets qui forment une longue queue: ces filets sont écartés les uns des autres, & bordés des deux côtés par une frange de poils. Ces insectes ont une teinte plus ou moins foncée de couleur brune, jaunâtre ou blanchâtre. Ils restent dans des trous creusés en terre au-dessous de la surface de l'eau d'une riviere, ou d'une autre eau moins courante; les uns n'en sortent que très-rarement, d'autres plus souvent: ceux-ci nagent dans l'eau, & marchent sur les corps qu'ils y rencontrent, ou se tiennent cachés sous des pierres, &c. Lorsqu'on les observe de près, on voit le long du corps, de chaque côté, des sortes de petites houppes qui ont un mouvement fort rapide, & qui tient lieu d'oüies à ces animaux.

Comme les insectes qui doivent se transformer en mouches *éphémeres*, ne nagent que très-rarement dans l'eau, il faut, quand on les veut voir, les chercher dans une terre compacte, où ils font les trous: la consistence de cette terre approche de celle de la glaise. Lorsque les eaux de la Seine & de la Marne ne sont pas hautes, on voit sur les bords de ces rivieres, jusqu'à deux ou trois piés au-dessus du niveau de l'eau, la terre criblée de ces trous, dont les ouvertures ont deux ou trois lignes de diametre; ils sont vuides, les insectes les ont abandonnés lorsqu'ils se sont trouvés à sec, & ont fait d'autres trous plus bas dans la terre que l'eau baigne; il y en a jusqu'à plusieurs piés au-dessous de la surface de l'eau. Ces trous sont dirigés horisontalement; ils ont deux ouvertures placées l'une à côté de l'autre, de sorte que la cavité du trou est semblable à celle d'un tuyau coudé. L'insecte entre par l'une des ouvertures, & sort par l'autre: la capacité du trou est proportionnée au volume de son corps dans ses différens dégrés d'accroissement. La transformation de la nymphe en mouche est très-prompte; celle-ci quitte son fourreau avec beaucoup de facilité: quelques-unes prennent leur essor avant que de s'en être entiérement dégagées, & emportent leur dépouille qui tient encore à leur queue.

Le temps de l'apparition des mouches *éphémeres* n'est pas toujours le même pour toutes les especes de ces mouches. C'est vers la fête de saint Jean qu'elles paroissent, dans des pays plus froids que le nôtre. A Paris on les voit vers la mi-Août, quel-

quefois plutôt, & d'autres fois plus tard. Sur le Rhin, la Meuse, &c. les *éphémeres* commencent à voler environ deux heures avant le coucher du soleil. Sur le Seine & la Marne on n'en voit que dans le temps où le soleil est prêt à se coucher; elles ne viennent en grand nombre que lorsqu'il a disparu: alors il s'éleve en l'air une prodigieuse multitude de ces insectes; ils volent si près les uns des autres, que l'on ne voit que des *éphémeres* autour de soi, surtout si l'on tient une lumiere. Elles s'y portent de toutes parts; elles décrivent des cercles tout-autour & en tout sens; elles se répandent par-tout en un instant; elles tombent comme les flocons de la neige la plus abondante, la surface de l'eau en est couverte; la terre en est joncée sur les bords de la riviere, où elles s'amoncelent, & forment une couche d'une épaisseur considérable.

En 1738, le 19 Août, cette grande affluance d'*éphémeres* ne dura sur la Marne à Charenton, que depuis neuf heures jusqu'à neuf heures & demie; leur nombre diminua peu-à-peu, & sur les dix heures on n'en appercevoit plus que quelques-unes qui voloient sur la riviere: on en avoit déja vû le jour précédent. Le 20, ces insectes parurent en aussi grand nombre que le 19; le 21 il y en eut à peine le tiers; le 22 on en vit moins: mais quoiqu'il fît moins chaud que les jours précédens, & qu'il tombât de la pluie, elles parurent à la même heure. Les quatre ou cinq jours suivans il en vint encore, mais leur nombre diminuoit de jour en jour: les premieres s'étoient montrées chaque jour entre huit heures & un quart & huit heures & demie. En 1739, les *éphémeres* vinrent dès le 6 Août; mais elles ne parurent que vers les neuf heures & demie, ou les neuf heures trois quarts. Il y en eut beaucoup moins cette année que la précédente. Les Pêcheurs regardent les *éphémeres* comme une manne qui sert de nourriture aux poissons, & ils prétendent que cette manne ne tombe que pendant trois jours. En effet, ces insectes ne paroissent que pendant trois jours en grande abondance. La plupart se noyerent dans la riviere, & les autres resterent sur les bords presque sans mouvement, entassées le sunes sur les autres, & moururent bientôt; à peine s'en trouva-t-il qui vécussent jusqu'au lever du soleil. Elles avoient plus de deux pouces de longueur, en y comprenant les filets de la queue. Les ailes étoient blanches lorsqu'elles ne se touchoient pas, & d'un blanc-sale ou rougeâtre lorsqu'elles étoient appliquées l'une sur l'autre. Les mâles ont un des filets de la queue plus court que les deux autres.

Dès que les femelles ont quitté leur dépouille, elles sont prêtes à pondre; après avoir pris leur vol, elles déposent leurs œufs dans le premier endroit où elles se trouvent en tombant, ou en se posant soit sur la surface de l'eau, soit sur la terre. La ponte est faite en un moment, quoique le nombre des œufs soit très-grand. Ils étoient arrangés dans chaque femelle de façon qu'ils formoient deux grappes composées de grains qui se touchoient; la longueur de chacune étoit de trois lignes & demie ou quatre lignes, & le diametre d'environ une demi-ligne ou une ligne: il y avoit sept ou huit cents œufs dans les deux grappes. L'*éphémere* vole à fleur d'eau, & s'appuie sur l'eau par le moyen des filets de la queue; lorsqu'elle pond, les grappes sortent de l'insecte toutes les deux à-la-fois, & tombent au fond de l'eau qui les dissout, de façon que les œufs se séparent & se dispersent sur le fond de la riviere. On ne sait pas combien de temps ils y restent avant que les vers en sortent: on ne sait pas bien non plus si les *éphémeres* s'accouplent, ou si le mâle féconde les œufs après la ponte. *Mém. pour servir à l'histoire des Insectes, tome VI. Voyez* INSECTE. (*I*)

ÉPHEMERE, adj. (*Médecine.*) ce terme est grec, ἐφεμέρος, composé de la préposition ἐπί, *dans*, & ἡμέρα, *jour*; ainsi il est employé pour signifier ce qui se passe dans un jour, dans l'espace de 24 heures; c'est aussi l'étymologie du mot *éphémeride*, qui a la même signification, & qui est quelquefois employé en Médecine au lieu de calendrier. *Voyez* EPHÉMÉRIDES.

Éphémere est une épithete que les Médecins donnent à une sorte de fievre, qui fait son cours dans l'espace d'un jour; c'est celle que Galien appelle ἐφεμέρος πυρέτος, & les Latins *febris diaria*: quelques-uns ont

improprement étendu la signification de *fievre éphémere* à celle dont le cours est prolongé jusqu'au troisieme jour inclusivement, qu'il est plus convenable de ranger simplement parmi les fievres continues non putrides. *Voyez* FIEVRE PUTRIDE.

La fievre *éphémere* doit aussi être regardée comme continue, puisqu'il est de son caractere que l'agitation fébrile qui la constitue, étant commencée, ne cesse pas que la maladie ne soit terminée; ensorte que dans l'espace de temps qu'elle dure, elle parcourt les quatre dégrés que l'on observe dans toute sorte de fievre; savoir, le principe, l'accroissement, l'état, la déclinaison: mais celle-ci n'est pas une maladie aiguë, parce qu'elle n'est pas accompagnée d'un grand changement, soit dans les parties solides, soit dans les fluides, & qu'elle ne produit pas par conséquent un grand dérangement dans les fonctions; ainsi la fievre *éphémere* proprement dite est distinguée de la *suete* ou sueur angloise, qui est le nom que l'on donne à une sorte de fievre qui a regné en Angleterre à différentes reprises, pendant les deux derniers siecles, dont le principal symptome étoit une sueur si abondante, qu'elle faisoit périr la plupart de ceux qui en étoient attaqués en moins d'un jour, & quelquefois en peu d'heures; celle-ci est de l'espece des fievres malignes très-aiguës : si on lui donne le nom d'*éphémere*, on doit lui joindre l'épithete de *pestilentielle*, (*voyez* SUETE *ou* SUEUR ANGLOISE, FIEVRE MALIGNE, PESTE.) La fievre *éphémere* differe de toute autre fievre continue, par le peu de trouble qu'elle cause dans l'économie animale, & par sa courte durée: le défaut de retour la distingue des fievres intermittentes.

Elle est le plus souvent causée par quelqu'abus des choses qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, comme lorsque la personne qui en est affectée s'est exposée à l'ardeur du soleil, ou a fait un exercice violent, ou a trop bû ou trop mangé, ou qu'elle a fait des veilles excessives, ou s'est livrée à un trop grand travail d'esprit, à quelqu'accès de colere, *&c.* Quelqu'une de ces causes étant récente & n'ayant pas vicié notablement la masse des humeurs, & n'y ayant produit qu'un épaississement, ou une raréfaction, ou une constriction des vaisseaux peu considérables; le sang trouvant conséquemment un peu de résistance à parcourir les extrémités artérielles, il s'excite par la cause générale, qui détermine toutes les fievres de quelqu'espece qu'elles soient, un mouvement fébrile, qui tend à faire cesser l'obstacle, à détruire le vice dominant; & attendu qu'il n'est pas de nature à résister beaucoup, il cede bien-tôt, & la fievre se termine.

Cette fievre *éphémere* n'est point précédée par le dégoût des alimens, ni par la lassitude spontannée, ni par aucun frisson ou tout autre avant-coureur des fievres de toute espece; elle survient presque subitement sans aucun fâcheux symptome, *&c.* il ne se fait aucun changement dans les urines, & elle finit souvent sans aucune évacuation sensible, & quelquefois par de fortes moiteurs ou des sueurs légeres sans mauvaise odeur, ou par quelque douce évacuation, par le vomissement ou par la voie des selles; tel est le caractere constant de cette fievre : cependant il n'est pas facile de la connoître dans son principe, & de s'assûrer qu'elle n'est qu'*éphémere*, parce qu'il arrive souvent que les fievres continues simples de plusieurs jours, & même les putrides, commencent de la même maniere & ne se montrent qu'imparfaitement, attendu que la matiere morbifique est d'abord trop tenace, ne se développe dans les premieres voies ou dans le sang que peu-à-peu, & n'occasionne quelquefois, qu'après quelques jours, les symptomes qui caractérisent la maladie; par conséquent les fievres de cette espece en imposent souvent dans leur commencement, & paroissent être ou une fievre *éphémere*, ou une fievre continue simple. On est cependant fondé à regarder une fievre commençante, comme étant de l'espece de ces dernieres, lorsqu'elle est produite dans une personne qui étoit bien saine auparavant, par une cause légere; lorsque les symptomes n'ont rien de violent, & que les évacuations critiques, s'il s'en fait de sensibles, suivent de près; & enfin lorsque le pouls redevient naturel & absolument tranquille d'abord après la fin de la fievre: toutes ces conditions étant réunies, on ne

risque guere de se tromper dans le jugement que l'on porte sur la nature de la maladie.

La fievre *éphémere*, telle qu'elle vient d'être décrite, n'est jamais accompagnée d'aucun danger : cependant le médecin doit prudemment attendre que la fievre tende à sa fin, avant de dire son sentiment sur la nature de l'événement, puisqu'il peut être trompé dans la connoissance de la maladie, comme il a été dit ci-dessus ; & s'il y a le moindre soupçon de fievre intermittente, il faut encore plus suspendre son jugement, pour ne pas compromettre sa réputation & l'honneur de l'art. M. Wanswietem dit qu'il a vû des personnes qui étoient sujettes à avoir deux ou trois fois dans l'année un accès de fievre *éphémere*, sans y donner occasion, mais vraissemblablement par un amas de bile, dont l'évacuation étant faite par un doux vomissement, tout mouvement & tout symptome fébrile cessoient, ils recouvroient la santé.

Il suit de ce qui a été dit jusqu'ici de la fievre *éphémere*, qu'elle peut être regardée comme salutaire, & qüe la curation en est facile : elle se dissipe même souvent sans aucun secours, & elle se termine promptement de sa nature, pourvu qu'elle n'en change pas par un mauvais traitement, & qu'on ne la fasse pas dégénerer en une autre espece de fievre de mauvaise qualité.

Il suffit donc, pour la cure de cette fievre, que le malade s'abstienne absolument de manger, qu'il ne prenne, pour toute nourriture pendant vingt-quatre heures, que du bouillon de viande, très-leger, en petite quantité, & même qu'il se borne à boire beaucoup de tisanne d'orge ou de petit-lait, pour délayer & détremper la masse des humeurs; qu'il observe de se livrer au repos du corps & de l'esprit. La saignée est très-rarement employée dans cette espece de fievre, & ce n'est que dans le cas où les symptomes sont violens, où le malade se plaint beaucoup de douleur de tête ; mais alors il y a lieu de craindre que la fievre ne devienne aiguë, & ne se termine pas aussitôt que la nature de l'*éphémere* le comporte : c'est ce dont on ne tarde pas à être instruit par la continuation de la fievre & les nouveaux symptomes qui surviennent, ou par une sorte de cessation, qui annonce d'avance le retour de la fievre par un accès prochain. *Voyez* FIEVRE CONTINUE, INTERMITTENTE. (*d*)

EPHEMEREUTE, s. m. (*Hist. anc.*) prêtre des Thérapeutes. *V.* THÉRAPEUTES.

§ ÉPHÉMERIDE, s. f. (*Astronom.*) en grec ἐφημερὶς, livre qui contient pour chaque jour les lieux des planetes & les circonstances des mouvemens céléstes.

Les plus anciennes *éphémérides* dont il soit parlé dans l'histoire de l'astronomie, sont celles qui furent calculées par Regiomontanus, & qui s'étendent depuis l'année 1475 jusqu'à 1505 ; on y trouve les lieux des planetes, les aspects, les latitudes & les éclipses : elles furent dédiées à Mathias roi de Hongrie, qui fit présent à l'auteur de huit cents écus d'or : elles furent reçues par les savans avec tant d'empressement, que chaque exemplaire se vendoit douze écus d'or, *duodecim aureis* : toutes les nations de l'Europe s'empressoient de les faire venir, suivant le témoignage de Ramus, *Schol. mathem. liv. II. p. 65* : elles furent imprimées à Nuremberg en 1474, & c'est le second ouvrage d'astronomie, du moins que je sache, qui ait été imprimé : le *Poëme* de Manilius l'avoit été l'année précédente au même endroit. S'il y a eu des *éphémérides* plus anciennes que celles de Regiomontanus, elles étoient si informes & sont si peu connues, qu'il est inutile d'en faire ici mention. On conserve à la bibliotheque du roi de France des *éphémérides* de l'an 1442, *Journal des savans*, 1772, *p.* 347. On imprima en 1494, à Vienne, des *éphémérides* pour les années 1494 & 1500, d'Angelus : en 1499, on imprima celles de Stofler, qui vont jusqu'à 1531 ; en 1532, celles de Schoner ; en 1533, celles de Gauricus, qui vont jusqu'à l'année 1551 ; en 1557, celles de Leovitius, qui vont jusqu'à l'année 1606, & qui forment un très-grand & gros volume *in-folio* ; en 1580, celles de Magini, qui vont jusqu'à l'année 1610, & ensuite jusqu'à l'année 1630 ; en 1580, celles de Mæstlinus, qui vont jusqu'à l'année 1590 ; en 1581, celles de Stadius, qui vont jusqu'à l'année 1606 ; en 1595, celles d'Origan, qui vont jusqu'à l'année 1630, & qu'il pro-

longea jusqu'à l'année 1655. En 1621, Argoli fit imprimer à Rome des *éphémérides* qui s'étendent jusqu'à l'année 1640, & qu'il prolongea ensuite jusqu'à l'année 1700 : en 1634, on publia celles d'Eustachius, qui ont été prolongées jusqu'en 1665.

Je ne parle pas de beaucoup d'autres *éphémérides* qui renfermoient moins d'années, & qui sont par conséquent moins remarquables, comme celles de Hecker, Kirch, Montanari, Wing, Gadburi, Mezavachi, Pitati, Simi, Carelli, Ulac, Duliris, *&c.* mais je ne puis passer sous silence celles de Kepler, depuis 1617 jusqu'en 1630, qui étant calculées sur des tables beaucoup plus exactes que celles dont on avoit fait usage jusqu'alors, font une époque dans l'astronomie.

Celles de Malvasia, imprimées à Modene en 1662, s'étendent de 1661 à 1666 : elles avoient aussi le mérite d'être faites avec un soin tout particulier, & le célebre Cassini les enrichit de ses observations & de ses tables.

Noël Duret de Montbrison fut le premier François qui calcula des *éphémérides*, & publia en 1641 les années 1637—1700, sous ce titre : *Novæ motuum cœlestium Ephemerides Richelianæ*.

Lorsque l'académie des sciences de Paris vit, en 1700, que les *éphémérides* d'Argoli finissoient, elle chargea M. de la Hire le fils de les continuer ; mais il ne calcula que les années 1701—1703. Dans le même temps M. de Beaulieu en calcula d'autres, qui s'étendent de 1700 à 1715. MM. Lieutaud, Desplaces & Bomie firent, par ordre de l'académie, celles de 1704 & de 1705, auxquelles cependant M. Lieutaud mit son nom ; M. Desplaces fit les années 1706—1708, & M. Bomie les années 1709—1711 ; mais il copia entiérement, & jusqu'aux fautes, celles de Beaulieu.

Les *éphémérides* de Beaulieu furent continuées par Desplaces, qui commença par 1715, & continua jusqu'en 1744, en donnant chaque fois un volume pour dix ans, M. l'abbé de la Caille continua les *éphémérides* de Desplaces, & donna le quatrieme volume pour 1745—1754 : il a été suivi de deux autres, qui vont jusqu'en 1774.

Le septieme, dont je me suis chargé à la mort de M. l'abbé de la Caille, est actuellement sous presse ; mais j'ai employé pour cet ouvrage le secours de plusieurs calculateurs.

Cette suite d'*éphémérides* françoises a été imitée par l'académie de l'institut de Bologne. M. Manfredi, aidé de quelques autres calculateurs, commença en 1726, & continua jusqu'en 1750 : M. Zanotti en a donné la suite jusqu'en 1774, & il travaille à la continuation. J'ai voulu dissuader ce célebre astronome d'un travail ingrat, & qui se faisoit déja en France ; il m'a répondu que c'étoit une fondation de l'institut, qu'on ne pouvoit se dispenser de remplir.

La *Connoissance des temps* est un livre analogue aux *éphémérides*, & que l'académie fait calculer chaque année depuis 1679, pour l'usage des astronomes & des navigateurs, avec beaucoup plus de détail & plus d'exactitude que les *éphémérides* : nous en avons parlé ailleurs. L'année 1774 est actuellement sous presse ; j'y ai mis les distances de la lune aux étoiles, pour l'usage de la marine.

Les *Ephémérides astronomiques* du pere Hell, publiées à Vienne chaque année depuis 1757, sont un ouvrage du même genre que la *Connoissance des temps*, dans lequel il y a même plus de détails. J'ai représenté quelquefois à l'auteur combien je regrettois le temps qu'il employoit à ces sortes de calculs, inutiles pour la plupart pendant l'année, & qui ne sont plus rien si-tôt qu'elle est passée, tandis qu'il reste un si grand nombre d'observations astronomiques à calculer, d'élémens à déterminer ou à perfectionner, pour occuper le loisir de ce grand astronome.

Je ne dirai pas la même chose du *Nautical Almanach* qui se publie à Londres depuis 1767, pour l'usage de la marine ; tout ce qui intéresse cet article important de l'administration, mérite tous nos soins, & ce n'est plus un temps perdu pour les astronomes qui s'en occupent : mais pour rendre ce livre véritablement utile à la marine, il falloit prendre, comme on l'a fait, des moyens qui ne sont point au pouvoir des particuliers, & qui exigeoient les

secours

ſecours de l'Etat. Quatre calculateurs répandus dans différens endroits de l'Angleterre, envoient leurs calculs à un cinquieme, pour les comparer & les vérifier : ils ont chacun ſoixante & quinze guinées ; & tous les calculs importans de la lune ſont faits deux fois avec la préciſion des ſecondes pour midi & pour minuit, avec les diſtances de la lune au ſoleil & aux étoiles de trois en trois heures pour tous les jours, ſoit à l'orient ſoit à l'occident de la lune. Avec cette immenſe quantité de calculs, on peut eſpérer d'avoir la longitude ſur mer, à un demi-dégré près, toutes les fois qu'on aura obſervé avec l'octant de réflexion la diſtance de la lune au ſoleil ou à une étoile : M. Maskelyne, aſtronome royal d'Angleterre, eſt chargé de la direction de ce travail.

Cette ſorte d'*éphémerides* pour l'uſage de la marine, avoit été projetté en France par Morin, ſous le cardinal de Richelieu. Le P. Léonard Duliris, recollet, publia une *éphémeride maritime*, en 1655, en un volume *in-folio*, qui s'étendoit à vingt ans. M. Pingré, en 1754, entreprit de calculer l'état du ciel, dans lequel il donna, pour l'uſage de la marine, les longitudes & les latitudes de la lune pour midi & pour minuit, les aſcenſions droites, les paſſages au méridien, les mouvemens horaires, *&c.* il a continué juſqu'en 1757 ces calculs qui ſont immenſes pour un ſeul aſtronome, & dont on paroiſſoit dans la marine ne pas faire aſſez d'uſage pour dédommager l'aſtronome du ſacrifice de ſon temps ; mais le gouvernement d'Angleterre a compris qu'il falloit commencer par offrir ce ſecours aux navigateurs d'une maniere continue & non interrompue, quoi qu'il dût en coûter, ſi l'on vouloit eſpérer de les déterminer à en faire uſage. On ne s'eſt point laſſé de faire cette dépenſe, & déja on en recueille les fruits : l'académie royale de marine de Breſt a fait réimprimer les calculs du *Nautical Almanach*, & je les ai moi-même inſérés dans la *Connoiſſance des temps* pour 1774. (*M.* DE LA LANDE.)

* ÉPHÉMÉRIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) Les prêtres des Juifs étoient diſtribués en *éphémeries* : il y en avoit huit, quatre des deſcendans d'Eleazar, quatre de ceux d'Ithamar. Cette diviſion étoit celle de Moyſe, ſelon quelques auteurs ; d'autres prétendent qu'il en avoit inſtitué ſeize, auxquelles David en avoit ajouté huit. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il y avoit ſous ce roi vingt-quatre *éphémeries* de prêtres, ſeize de la poſtérité d'Eleazar, huit de celle d'Ithamar : chaque *éphémerie* vaquoit au ſervice divin pendant une ſemaine. L'*éphémerie* étoit ſous-diviſée en ſix familles ou maiſons, qui avoient chacune leur jour & leur rang, excepté le jour du ſabat, qui occupoit l'*éphémerie* entiere. Un prêtre, pendant ſa ſemaine de ſervice, ne pouvoit coucher avec ſa femme, boire du vin, ou ſe faire raſer, *&c.* la famille ou maiſon de ſervice ne buvoit point de vin, pas même pendant la nuit. Comme les prêtres étoient répandus dans toute la contrée, ceux dont la ſemaine approchoit ſe mettoient en chemin pour Jéruſalem ; ils ſe faiſoient raſer en arrivant ; ils ſe baignoient enſuite : ceux qui demeuroient trop loin reſtoient chez eux, où ils s'occupoient à lire l'écriture dans les ſynagogues, à prier, à jeûner : leur abſence ne cauſoit aucun trouble dans le ſervice divin, parce qu'une *éphémerie* étoit ſouvent de plus de cinq mille hommes ; d'où l'on voit que ſous David le temple étoit deſſervi par cent vingt mille hommes & davantage. Ceux qui ſe rendoient à Jéruſalem entroient dans le temple le ſoir que leur ſervice commençoit : lorſque l'holocauſte du ſoir étoit offert, & que tout étoit diſpoſé pour le ſervice du lendemain, l'*éphémerie* en exercice ſortoit & faiſoit place à la ſuivante. Tout le corps des lévites étoit auſſi diviſé en *éphémeries*, & l'*éphémerie* en familles ou maiſons : ces *éphémeries* faiſoient le ſervice divin dans le même ordre que les prêtres ; & dans les grandes ſolemnités les ſix maiſons des lévites étoient occupées ainſi que celles des prêtres.

* EPHEMERIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) C'eſt ainſi qu'on appelloit, dans l'égliſe grecque, l'eccléſiaſtique qui veilloit à ce que les heures fuſſent chantées réguliérement, à ce que les jeunes choriſtes ſûſſent leur chant, & que tout ſe fît en ordre.

On donnoit encore ce nom en quelques endroits à ceux qui aſſiſtoient les patriarches & les évêques, qui ne les quittoient ni

le jour ni la nuit, & qui, témoins aſſidus de leurs mœurs & de leur conduite, pouvoient en répondre dans l'occaſion.

EPHEMERUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs liliacées, compoſées de trois pétales & ſoutenues par un calice diviſé en trois parties. Le piſtil devient dans la ſuite un fruit oblong, qui eſt partagé en trois loges, & qui renferme des ſemences ſemblables à des grains de froment. Tournefort. *Inſt. rei herb.* *Voy.* PLANTE. (*I*)

EPHESE, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) ville maritime de l'Aſie mineure, nommée préſentement *Ajaſaloue* par les Turcs, auxquels elle appartient.

Cette ville jadis ſi célebre, dit M. de Tournefort, le plus exact de tous les écrivains qui en ont parlé; cette ville ſi fameuſe par ſon temple, qui y attiroit des étrangers de toutes parts; cette ville qui a produit tant d'hommes illuſtres & d'artiſtes célebres, entr'autres, à ce qu'on croit, Parrhaſius; enfin cette ville qui ſe glorifioit d'être la métropole de toute l'Aſie, n'eſt plus qu'un miſérable village bâti de boue, parmi de vieux marbres caſſés. Ce village encore n'eſt habité que par une trentaine de familles grecques, qui certainement, comme M. Spon le remarque, ne ſont pas capables d'entendre les épîtres que S. Paul leur a écrites.

Nous avons peu de villes dont il reſte autant de médailles; les unes nous apprennent qu'elle fut une fois néocore de Diane, & trois fois néocore des Céſars; les autres, qu'elle fut bâtie à l'occaſion d'un ſanglier; la plupart repréſentent Diane, ou chaſſereſſe, ou à pluſieurs mammelles, ou parée de ſes attributs.

L'origine de cette ville, ſes anciens noms, & ceux de ſes fondateurs, ne nous intéreſſent guere aujourd'hui; mais il n'eſt pas inutile de dire que pendant les guerres des Athéniens & des Lacédémoniens, *Ephèſe* avoit la ſageſſe de vivre en bon accord avec les deux partis, & que le jour de la naiſſance d'Alexandre les devins de la cité ſe mirent à crier que le deſtructeur de l'Aſie étoit venu au monde.

On n'oublie point que ce deſtructeur ſe rendit à *Ephèſe* après la bataille du Granique, & qu'il y a rétablit la démocratie; que la place fut priſe par Lyſimachus, l'un de ſes ſucceſſeurs; qu'enſuite Antigonus eut l'adreſſe de s'en emparer, & qu'il y pilla les thréſors de Polyſperchon.

On ne ſauroit encore oublier qu'Annibal vint s'aboucher à *Ephèſe* avec Antiochus, pour y prendre enſemble des meſures contre les Romains; que ce fut dans cet endroit que ſe commit le maſſacre effroyable des mêmes Romains, par les ordres de Mithridate; & que Scipion, beau-pere de Pompée, s'empara des thréſors du temple, ſans crainte & ſans ſcrupule.

Perſonne n'ignore auſſi quelle fut la magnificence des fêtes que Lucullus y donna; le voyage exprès d'Auguſte, de Pompée & de Cicéron dans cette ville; ſur-tout celui de Cicéron, qui mandoit à ſes amis qu'il ne faiſoit aucun pas dans la Grece ſans y trouver de nouveaux ſujets d'admiration.

Enfin l'on ſait que Tibere, pendant ſon regne, fit rebâtir cette métropole, & qu'avant lui on y avoit dreſſé des temples à Jules-Céſar & à la ville de Rome; tous ces événemens renouvellent les grandes idées qu'on a ſuccées dans ſa jeuneſſe de l'hiſtoire ancienne: mais rien n'eſt ſi conſolant pour ceux qui ſont chrétiens, que de ſuivre S. Paul & S. Jean à *Ephèſe*, d'y voir ce premier fonder l'égliſe d'*Ephèſe*, & y établir Timothée pour évêque: il eſt vrai que cet établiſſement ne fut pas de longue durée; les perſécutions ſuccéderent, les Perſes pillerent cette ville dans le troiſieme ſiecle, & les Scythes ne l'épargnerent pas quelque temps après.

Enfin au bout d'un grand nombre de révolutions, *Ephèſe* s'eſt vue tomber entre les mains de Mahomet I, & elle eſt reſtée depuis ce temps-là ſoumiſſe à l'empire ottoman. Son port, au ſujet duquel on avoit autrefois frappé tant de médailles, n'eſt à préſent qu'une rade découverte que perſonne ne fréquente: tout ſon commerce a paſſé tant à Smyrne qu'à Scalanova. Plus de veſtiges de cette ville & de ſon temple; l'égliſe de S. Jean a été convertie en moſquée, & les blocs de marbre qui reſtoient des ruines d'*Ephèſe*, ont été tranſportés à Conſtantinople pour ſervir à la conſtruction des moſquées royales. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

Ephese (*Temple d'*) *Hist. anc.* temple superbe à l'honneur de Diane, bâti près d'*Ephèse*, & qui a été plusieurs fois détruit & réédifié. Traçons-en succinctement l'histoire, dont la plupart des écrivains modernes ont confondu les faits.

Le premier *temple* que les Ephésiens dresserent à l'honneur de Diane, n'étoit qu'une espece de niche creusée dans le tronc d'un ormeau, où apparemment la figure de la déesse étoit placée. Ce n'est pas sans doute de cet ouvrage qu'entend parler Pindare, lorsqu'il avance que les Amazones firent édifier le *temple d'Ephèse* dans le temps qu'elles faisoient la guerre à Thésée.

Le *temple* de Pindare n'étoit pas non plus cette merveille du monde, ce superbe édifice dont Chersiphron fut l'architecte, & qui fut construit aux dépens des plus puissantes villes d'Asie: Pline remarque que la premiere invention de mettre des colonnes sur un pié d'estal, & de les orner de chapiteaux & de vases, fut pratiquée dans ce *temple.*

Il avoit 425 piés de long sur 220 piés de large: on y voyoit 127 colonnes, dont les rois d'Asie avoient fait la dépense, & ces colonnes portoient chacune 60 piés de haut: il y en avoit trente-six couvertes de bas-reliefs, & parmi celles-ci il s'en trouvoit une de la main de Scopas. Les portes étoient de cyprès toujours luisant & poli; la charpente étoit de cedre, & la statue de Diane étoit d'or, si l'on en croit Xénophon. Les richesses & les ornemens de ce magnifique édifice étoient sans nombre: on le venoit voir de fort loin, & les étrangers tâchoient à l'envi d'en emporter des modeles.

Voilà le *temple d'Ephèse* ou *de Diane*, car c'est la même chose, qui fut brûlé par l'insensé Erostrate, le jour de la naissance d'Alexandre, l'an du monde 3648. Ce grand prince, comme on sait, fit dire aux Ephésiens, qu'il feroit volontiers la dépense de sa réconstruction, pourvû qu'on mît son nom sur le frontispice; mais ils répondirent avec beaucoup de sagesse, « qu'il ne convenoit pas à un dieu de dresser des *temples* à d'autres divinités. »

Avides de rebâtir eux-mêmes leur *temple*, si malheureusement consumé, ils en vendirent les colonnes, convertirent en argent tous les bijoux des dames de la ville, rassemblerent des fonds de toutes parts, & employerent toutes ces sommes à faire, s'il étoit possible, un édifice aussi magnifique que celui qui avoit péri par les flammes. Cheiromocrate en fut l'architecte: les plus fameux sculpteurs de la Grece l'ornerent de leurs ouvrages: l'autel étoit presque tout de la main de Praxitele. Outre les bas-reliefs & les statues des plus grands maîtres, ce *temple* fut, selon les apparences, embelli des tableaux admirables de la main de Parrhasius & de plusieurs autres illustres artistes. Strabon en parle pour l'avoir vû du temps d'Auguste: ainsi le *temple* que Pline a décrit étoit le même que celui que Strabon avoit vû.

Nous avons plusieurs médailles, sur le revers desquelles il est représenté avec un frontispice, tantôt à deux colonnes, à quatre, à six, & même jusqu'à huit, aux têtes des empereurs Domitien, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Lucius Verus, Septime Severe, Caracalla, Macrin, Eliogabale, Alexandre Severe, Maximin.

Néron, qui étoit né pour désoler le monde, en emporta les plus grandes richesses; les Scythes le dépouillerent ensuite, & le brûlerent en 263; les Goths en pillerent les restes sous l'Empereur Galien: enfin il est vraissemblable qu'il fut entiérement démoli sous Constantin, en conséquence de l'édit par lequel il ordonna de renverser tous les *temples* du paganisme. Quoi qu'il en soit, ce dernier *temple* de Diane a disparu comme les autres, de maniere qu'il ne reste autour de ses ruines que des débris de maisons, jadis bâties de briques, dans lesquelles logeoient peut-être les prêtres de Diane, ou les vierges prêtresses confiées à leurs soins. *De Jaucourt.*

* EPHESIES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Ephèse en l'honneur de Diane. De toutes les circonstances de cette solemnité, il ne nous en reste que celle-ci; c'est que les hommes s'enivroient pieusement, & passoient la nuit à mettre la ville, & sur-tout les marchés, en tumulte.

* EPHESTIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes instituées en l'honneur de Vulcain,

dans lesquelles trois jeunes garçons se disputoient le prix de la course : ce prix étoit accordé à celui qui atteignoit le premier le but, sans que le flambeau allumé qu'il portoit à la main s'éteignît.

* EPHESTRIDE. *Voyez* CHLAMIDE ; c'est la même chose, selon Artemidore.

* EPHESTRIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes que l'on célébroit à Thebes en l'honneur de Tyrésias. On habilloit la statue du devin en femme ; & après qu'on l'avoit bien promenée sous ce vêtement, on la deshabilloit, & on lui mettoit un habit d'homme ; c'est ce qui est désigné par le mot *éphestrie*, qui signifie une sorte de vêtement.

EPHETE, s. m. (*Hist. anc.*) magistrat chez les Athéniens, dont le nombre varia de même que le district. *Voyez* M. Samuël Petit, dans les *commentaires latins sur les loix d'Athenes, liv. VIII.* ouvrage plein de savoir.

Le roi Démophon créa les *éphetes*, pour connoître seulement des meurtres ; ensuite Dracon étendit leur pouvoir & leur nombre pour en former un tribunal suprême, tant criminel que civil. Il le composa de cinquante-un juges, tirés de ce que la république d'Athenes avoit de meilleur dans son sein : il falloit, pour y être admis, avoir, outre l'âge de 50 ans, de la naissance, une fortune au-dessus de la médiocre, & sur toutes choses une vertu épurée, trois qualités si rarement réunies. On appelloit à cet auguste tribunal des décisions de tous les autres, & il jugeoit de toutes les affaires en dernier ressort. Mais il arriva que l'Aréopage, humilié par Dracon, reprit sous Solon toute sa splendeur, & anéantit celle des *éphetes* : cependant ce célebre Aréopage lui-même, après s'être attiré pendant quelque temps le respect des peuples, vit à son tour ses beaux jours s'évanoüir, & tout son lustre se ternir par les vices & la corruption. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPHIALTES, COCHEMAR, INCUBE, sorte de maladie. *Voyez* INCUBE.

EPHOD, s. m. (*Histoire sacrée.*) ornement sacerdotal en usage chez les Juifs. C'étoit une espece de tunique fort riche, à l'usage du grand-prêtre ; mais il y en avoit de plus simples pour les ministres inférieurs. Ce mot est hébreu, & il vient de *aphael*, qui signifie *habiller*. Les commentateurs & les interpretes sont fort partagés sur la forme de l'*éphod* ; voici ce que dit Josephe de celui du grand-prêtre : « L'*éphod* étoit » une espece de tunique raccourcie, & il » avoit des manches : il étoit tissu, teint » de diverses couleurs & mêlangé d'or, & » laissoit sur l'estomac une ouverture de » quatre doigts en quarré, qui étoit cou- » verte du rational. Deux sardoines en- » châssées dans de l'or, & attachées sur les » deux épaules, servoient comme d'agra- » phes pour fermer l'*éphod* : les noms des » douze fils de Jacob étoient gravés sur ces » sardoines en lettres hébraïques ; savoir, » sur celle de l'épaule droite les noms des » six plus âgés, & ceux des six puînés sur » celle de l'épaule gauche. » Philon le compare à une cuirasse, & S. Jerôme dit que c'étoit une espece de tunique semblable aux habits appellés *caracalle* ; d'autres prétendent qu'il n'avoit point de manches, & que par-derriere il descendoit jusqu'aux talons.

Il y avoit deux sortes d'*éphod* ; l'un étoit commun à tous ceux qui servoient au temple, & étoit fait seulement de lin ; c'est celui dont il est fait mention au premier livre des rois : l'autre fait d'or, d'hiacynthe, de pourpre, de cramoisi & de fin lin retord, étoit uniquement à l'usage du grand-prêtre, qui ne pouvoit faire aucune des fonctions attachées à sa dignité, sans être revêtu de cet ornement. On voit dans le *II. livre des Rois, chap. vj. vers. 14*, que David marchoit devant l'arche revêtu d'un *éphod* de lin ; d'où quelques auteurs ont conclu que l'*éphod* étoit aussi un habillement des rois dans les cérémonies solemnelles.

On trouve dans le *livre des Juges, chap. viij. vers. 26*, que Gédéon, des dépouilles des Madianites, fit faire un *éphod* magnifique qu'il déposa à Ephra, lieu de sa résidence ; que les enfans d'Israël en abuserent jusqu'à le faire servir d'ornement aux prêtres des idoles, & que ce fut la cause de la ruine de Gédéon & de toute sa maison. Les sentimens sont partagés sur cet *éphod* : les uns veulent que Gédéon ne l'ait fait faire que pour être toujours en état de recevoir, même chez lui, les ordres de

Dieu par l'organe du grand-prêtre ; ce qui n'étoit pas défendu par la loi : d'autres prétendent que cet *éphod* n'avoit rien de ſacré, mais que c'étoit un vêtement de diſtinction dont Gédéon, en qualité de juge & de premier magiſtrat de la nation, avoit deſſein de ſe ſervir dans les aſſemblées & les cérémonies publiques. Ses deſcendans n'eurent pas les mêmes idées : ils en abuſerent par des pratiques idolatres ; car l'*éphod* n'étoit pas inconnu parmi les payens. Il paroît par Iſaïe qu'on revêtoit les faux-dieux d'*éphods*, peut-être lorſqu'on vouloit conſulter leurs oracles. (*G*)

EPHORE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) magiſtrat de Lacédémone. Ce mot vient de ἐφορᾶν, *veiller*, formé de la prépoſition ἐπὶ, *ſur*, & du verbe ὁρᾶν, *voir* : ἔφορος ſignifie donc proprement *un ſurveillant*, *un inſpecteur* ; auſſi les *éphores* étoient les inſpecteurs de toute la république ; ils parvenoient à cette dignité par la nomination du peuple, mais leur charge ne duroit qu'un an.

Ils étoient au nombre de cinq, & quelques-uns ont écrit que les Romains réglerent ſur les *éphores* de Sparte, l'autorité des tribuns du peuple. Xénophon repréſente leur pouvoir en peu de mots ; ils aboliſſoient la puiſſance des autres magiſtrats, pouvoient appeller chacun d'eux en juſtice, les mettre en priſon ſi bon leur ſembloit, & leur faire rendre compte de leurs mœurs & de leurs actions.

Ils eurent l'adminiſtration des deniers de l'état, lorſque, pour le malheur de la république, Lyſander y apporta les thréſors qu'il avoit tirés de ſes conquêtes. On avoit bâti près de la ſalle où ils rendoient leurs jugemens, une chapelle dédiée à la *Peur*, pour montrer qu'il falloit les craindre & les reſpecter à l'égal des rois. En effet, leur pouvoir s'étendoit d'un côté à tout ce qui concernoit la religion ; de l'autre, ils préſidoient aux jeux publics, avoient inſpection ſur tous les magiſtrats, & prononçoient ſur des tribunaux qu'Elien nomme des trônes : enfin ils étoient ſi abſolus, qu'Ariſtote compare leur gouvernement à la tyrannie, c'eſt-à-dire à la royauté. Ils ne contrebalançoient pas ſeulement l'autorité du ſénat ; mais ils faiſoient à Sparte ce que les rois pouvoient faire ailleurs, régloient les délibérations du peuple, les déclarations de guerre, les traités de paix, l'emploi des troupes, les alliances étrangeres, & les récompenſes, auſſi bien que les châtimens.

Les armées des Lacédémoniens prenoient leur nom du principal des cinq *éphores*, comme celles des Athéniens le prenoient de leur premier archonte. L'élection des *éphores* ſe faiſoit vers le ſolſtice d'hyver, & c'étoit alors que commençoit l'année des Spartiates.

Hérodote & Xénophon attribuent leur inſtitution à Lycurgue, qui imagina ce moyen pour maintenir la juſte balance d'autorité dans le gouvernement. Théopompe, roi de Sparte, augmenta leur autorité, environ 130 ans après Lycurgue. Cet établiſſement contribua long-temps à maintenir la royauté & le ſénat, dans les juſtes bornes de la douceur & de la modération.

Ces bornes ſont néceſſaires au maintien de toute ariſtocratie ; mais ſur-tout dans l'ariſtocratie de Lacédémone, à la tête de laquelle ſe trouvoient deux rois qui étoient comme les chefs du ſénat, on avoit beſoin de moyens efficaces pour que les ſénateurs rendiſſent juſtice au peuple. Il falloit donc qu'il y eût des tribuns, des magiſtrats, qui parlaſſent pour ce peuple, & qui puſſent dans certaines circonſtances mortifier l'orgueil de la domination ; il falloit ſapper les loix qui favoriſent les diſtinctions que la vanité met entre les familles, ſous prétexte qu'elles ſont plus nobles ou plus anciennes : diſtinctions qu'on doit mettre au rang des petiteſſes des particuliers. Mais d'un autre côté, comme la nature du peuple eſt d'agir par paſſion, il falloit des gens qui puſſent le modérer & le réprimer ; il falloit par conſéquent la ſubordination extréme des citoyens aux magiſtrats qu'ils avoient une fois nommés. Voilà ce qu'opéra l'inſtitution des *éphores*, propre à conſerver une heureuſe harmonie dans tous les ordres de l'état. On voit dans l'hiſtoire de Lacédémone comment, pour le bien de la république, ils furent, dans pluſieurs conjonctures, mortifier les foibleſſes des rois, celles des grands, & celles du peuple.

Elien nous raconte auſſi des traits de leur ſageſſe : dans la chaleur des factions, quel-

ques Clazoméniens ayant un jour répandu de l'ordure sur les sieges des *éphores*, ces magistrats se contenterent pour les punir de faire publier par toute la ville de Sparte, que de telles sotises seroient permises aux Clazoméniens.

L'unique remede qu'on trouva pour détruire leur pouvoir, fut de tâcher de les brouiller les uns avec les autres, & cela réussit quelquefois. Pausanias, par exemple, pratiqua adroitement ce stratagéme, lorsque jaloux des victoires de Lysander, il gagna trois des *éphores* pour se faire donner la commission de continuer la guerre aux Athéniens. Mais le roi Cléomene III du nom, prit un parti plus infame; il excita des troubles dans sa patrie, fit égorger les *éphores*, partagea les terres, donna l'abolition des dettes, & le droit de bourgeoisie aux étrangers, comme Agis l'avoit proposé. Cependant il paroît par des passages de Polybe, de Josephe, & de Philostrate, que les *éphores* furent rétablis après la mort de Cléomene; les Spartiates ne connoissant aucun inconvénient comparable aux avantages d'une magistrature faite pour empêcher que ni l'autorité royale & aristocratique ne penchassent vers la dureté & la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

* EPHYDRIADES, s. f. pl. (*Myth.*) nymphes qu'on appelle quelquefois aussi *Hydriades*. Elles présidoient aux eaux, comme l'indique assez clairement leur nom qu'on a fait du mot grec, *eau*, ὕδωρ.

EPI, s. m. (*Bot.*) c'est dans une plante l'endroit où se forme le fruit ou la fleur, quand elle est montée. Il y a beaucoup de plantes à *épi*.

EPI D'EAU, *potamogeton*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur faite en forme de croix, composée de quatre pétales sans calice. Le pistil produit quatre semences, qui sont ordinairement oblongues & rassemblées en grouppe. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

EPI DE LA VIERGE, *spica Virginis*, (*Astronom.*) est une étoile de la premiere grandeur, qui est dans la constellation de la Vierge. *Voyez* VIERGE.

On trouvera aux *mots* ASCENSION, DÉCLINAISON, LONGITUDE, LATITUDE, &c. la position de cette étoile. (*O*)

EPIS, (*Hydraul.*) sont les bouts ou extrémités d'une digue construite en maçonnerie, ou avec des coffres de charpente remplis de pierres. (*K*)

EPIS DE FASCINAGE, (*Hydraul.*) sont des extrémités d'une digue, construite d'un tissu de fascinage piqueté, tuné, & garni d'une couche de gravier; on les place sur les bords d'une riviere, pour contraindre le courant d'aller d'un certain côté pour soutenir les eaux, & pour empêcher les dégradations des rivieres. (*K*)

EPI ou MOLLETTE, termes synonymes, (*Man. & Maréch.*) L'*épi* est, selon quelques personnes, un assemblage de poils frisés, qui placés sur un poil couché & abattu, forme une marque approchante de la figure d'un *épi* de blé. Je préférerois l'idée de ceux qui ne l'envisagent que comme un retour ou un rebroussement du poil, provenant de la configuration des pores.

On peut diviser les *épis* en ordinaires & en extraordinaires.

Les *épis ordinaires* seront ceux qui se trouvent indistinctement & indifféremment sur tous les chevaux; tandis que nous entendons par *épis extraordinaires*, ceux qui ne se rencontrent que sur quelques-uns d'eux.

Il n'est pas étonnant que dans des temps de ténebres & d'obscurité, la superstition ait pû ériger en maximes tout ce qu'elle suggere ordinairement à des esprits foibles & crédules; mais il est singulier que dans un siecle aussi éclairé que le nôtre, on puisse croire encore que les *épis* placés aux endroits que le cheval peut avoir en pliant le cou, doivent dépriser l'animal, & sont incontestablement d'*un très-sinistre présage.* On ne peut persévérer dans de semblables erreurs, qu'autant que l'on persévere dans son ignorance, & peut-être cette preuve n'est-elle pas la seule de notre constance à fuir toute lumiere. (*e*)

EPI, *en termes de Boutonnier*, c'est un ornement de bouillon d'or ou d'argent, formant deux rangs séparés & plusieurs de travers, parfaitement vis-à-vis l'un de l'autre. Chacun de ces derniers est plus élevé à son extrémité extérieure, qu'à celle

qui aboutit à la rainure, & ils femblent monter le long d'elle comme la maille monte le long de la tige d'un *épi* de blé : reffemblance qui a donné le nom d'*épi* à cet ornement.

EPIALE, adj. (*Med.*) on donne cette épithete à une fievre quotidienne continue, dans laquelle on a une chaleur répandue par tout le corps, & en même temps des friffons vagues & irréguliers. *Voyez l'article* FIEVRE.

EPIAN, f. m. *terme de Voyageurs*, nom que les naturels de l'ifle de Saint-Domingue donnent à cette maladie chez eux endémique, qui parut pour la premiere fois l'an 1494 en Europe, où elle fut appellée par les François le *mal de Naples*, & par les Italiens le *mal françois*, les uns & les autres ignorant fon origine mexiquaine. Tout le monde connoît aujourd'hui l'*épian* fous le terme générique de *maladie vénérienne*, ou fous celui de *vérole. Voyez* VÉROLE. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPIAULIE, f. f. (*Mufiq. des anc.*) nom que les Grecs donnoient à la chanfon des meûniers, appellée autrement *hymée*. Voyez CHANSON.

Le mot burlefque *piauler* ne tireroit-il point d'ici fon étymologie ? Le piaulement d'une femme ou d'un enfant qui pleure & fe lamente long-temps fur le même ton, reffemble affez à la chanfon d'un moulin, & par métaphore à celle d'un meûnier. (*S*)

EPIBATERION, f. m. (*Belles-Lettr.*) mot purement grec, qui fignifie une *efpece de compofition poétique*, en ufage parmi les anciens Grecs. Lorfqu'une perfonne diftinguée revenoit chez foi après une longue abfence, il affembloit fes concitoyens un certain jour, & leur faifoit un difcours ou récitoit une piece de vers, dans laquelle il rendoit graces aux dieux de fon heureux retour, & qu'il terminoit par un compliment à fes compatriotes. *Diction. de Trév. & Chambers.* (G)

* EPIBDA, (*Hift. anc. & Myth.*) on entend par ce terme purement grec, le quatrieme & le dernier jour des apaturies, ou en général le lendemain d'une fête, ou le fecond jour des nôces. *Voyez* APATURIE, NÔCE, &c.

EPIBOMIE, (*Mufiq. des anc.*) nom d'un cantique que les Grecs chantoient devant l'autel. (*F. D. C.*)

EPICEDION, f. m. (*Belles-Lettr.*) mot qui dans la poéfie grecque & latine, fignifie un *poëme* ou une *piece de vers fur la mort de quelqu'un*.

Chez les anciens, aux obfeques des perfonnes de marque, on prononçoit ordinairement trois fortes de difcours : celui qu'on récitoit au bûcher s'appelloit *nenia* : celui qu'on gravoit fur le tombeau, *épitaphe* ; & celui qu'on prononçoit dans la cérémonie des funérailles, le corps préfent & pofé fur un lit de parade, s'appelloit *épicedion*. C'eft ce que nous appellons *Oraifon funebre. Voyez* ORAISON FUNEBRE. (G)

EPICINION, (*Muf. des anc.*) Chant de victoire chez les Grecs.

EPICENE, adj. *terme de Grammaire*, ἐπίκοινος, *fuper communis*, au-deffus du commun. Les noms *épicenes* font des noms d'efpece, qui fous un même genre fe difent également du mâle ou de la femelle. C'eft ainfi que nous difons, *un rat*, *une linotte*, *un corbeau*, *une corneille*, *une fouris*, &c. foit que nous parlions du mâle ou de la femelle. Nous difons, *un coq*, *une poule* ; parce que la conformation extérieure de ces animaux nous fait connoître aifément celui qui eft le mâle & celui qui eft la femelle : ainfi nous donnons un nom particulier à l'un, & un nom différent à l'autre. Mais à l'égard des animaux qui ne nous font pas affez familiers, ou dont la conformation ne nous indique pas plus le mâle que la femelle, nous leur donnons un nom que nous faifons arbitrairement ou mafculin, ou féminin ; & quand ce nom a une fois l'un ou l'autre de ces deux genres, ce nom, s'il eft mafculin, fe dit également de la femelle, & s'il eft féminin, il ne fe dit pas moins du mâle, *une carpe uvée* : ainfi l'*épicene* mafculin garde toujours l'article mafculin, & l'*épicene* féminin garde l'article féminin, même quand on parle du mâle. Il n'en eft pas de même du nom commun, fur-tout en latin : on dit *hic civis* quand on parle d'un citoyen, & *hæc civis* fi l'on parle d'une citoyenne, *hic parens*, le pere, *hæc parens*, la mere, *hic conjux*, le mari, *hæc conjux*, la femme, *Voyez* la

liste des noms latins *épicenes*, dans la *méthode latine de* P. R. au *traité des genres.* (*F*)

EPICÉRASTIQUE, s. m. (*Pharm.*) ἐπικεραστικὸν, de κεράννυμι, *mêler, tempérer :* remede externe ou interne, qui corrige, émousse, tempere l'acrimonie des humeurs, & appaise la sensation incommode qu'elle cause.

On met communément dans ce nombre les racines émollientes; comme celles de guimauve, de mauve, & de réglisse; les feuilles de mauve, de nénuphar, de grande joubarbe, de pourpier, & de laitue; les semences de jusquiame blanche, de laitue, da pavot blanc, & de rue: parmi les fruits, les jujubes, les raisins, les pommes, les sebestes, les amandes douces, & les pignons; parmi les sucs & les liqueurs, le lait d'amande, l'eau d'orge, les bouillons gras, le lait du laiteron, la creme de décoction d'orge, le suc des feuilles de morelle, de sureau, *&c.* parmi les parties des animaux, le lait, le petit-lait, la tête & les piés de veau, & les bouillons qu'on en prépare; parmi les mucilages, ceux qui sont faits avec les semences de psyllium, de coings, de lin, *&c.* parmi les huiles, celles d'olive, de behen, d'amandes douces, les huiles exprimées des graines de calebasse, de jusquiame blanche, de pavot blanc, *&c.* parmi les onguents, l'onguent rosat, l'onguent blanc camphré, *&c.* parmi les sirops, ceux de violettes, de pommes, de guimauve, de fernel, de réglisse, de jujubes, de pavot, de pourpier, *&c.* parmi les préparations officinales, la pulpe de casse, les juleps adoucissans, le miel violat, *&c.*

Mais quelque vraie que soit cette liste, elle est informe & fautive; parce que dans la bonne théorie le véritable *épicérastique* sera toujours celui qui pourra tempérer, corriger l'acrimonie particuliere dominante. Par cette raison, tantôt les acides, tantôt les alkalis pourront être rangés dans la classe des *épicérastiques* internes, puisqu'ils seront propres à produire l'effet qu'on desire, suivant la nature des humeurs morbifiques, qu'il s'agira d'adoucir, de tempérer, de corriger. C'est un point qu'il faut sans cesse avoir devant les yeux dans le traitement des maladies, que de varier les remedes suivant les causes, & c'est ce que l'empirisme ne comprendra jamais. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPICES, s. m. pl. (*Comm.*) On donne ce nom en général à toutes les drogues orientales & aromatiques, telles que le gérofle, le poivre, le gingembre, *&c.* dont nos Epiciers font le commerce.

EPICES, (*Fines.*) *Pharm.* c'est, suivant M. Pomet, un mêlange de poivre noir, de gérofle, de muscade, de gingembre, d'anis verd, & de coriandre, en proportion convenable. Prenez, par exemple, gingembre choisi, douze livres & demie; gérofle, muscade, de chaque une livre & demie; semences d'anis, coriandre, quantité proportionnée: mêlez & les pulvérisez assez subtilement, puis les gardez dans une boîte bien bouchée.

Ces fines *épices* ne sont employées que pour les ragoûts; mais elles pourroient être, si l'on vouloit, d'un grand usage dans la Médecine, d'autant que c'est une poudre aromatique qui est stomachique, carminative, céphalique, expectorante, antiputride. On peut s'en servir pour fortifier le cerveau, pour atténuer les humeurs visqueuses, pour faire éternuer. *James* & *Chambers.*

EPICES, (*Jurisprud.*) sont des droits en argent que les juges de plusieurs tribunaux sont autorisés à recevoir des parties pour la visite des procès par écrit.

Ces sortes de rétributions sont appellées en Droit *sportulæ* ou *species*, qui signifioit toutes sortes de fruits en général, & singuliérement les aromates; d'où l'on a fait en françois *épices*, terme qui comprenoit autrefois toutes sortes de confitures, parce qu'avant la découverte des Indes, & que l'on eût l'usage du sucre, on faisoit confire les fruits avec des aromates; on faisoit aux juges des présens de ces sortes de fruits, ce qui leur fit donner le nom d'*épices.*

L'origine des *épices*, même en argent, remonte jusqu'aux Grecs.

Homere, *Iliade VI*, dans la description qu'il fait du jugement qui étoit figuré sur le bouclier d'Achile, rapporte qu'il y avoit deux talens d'or posés au milieu des juges, pour donner à celui qui opineroit le mieux. Ces deux talens étoient, il est vrai alors, de peu de valeur; car Budé, en son

son IV^e^. liv. *de asse*, en parlant *de talento homerico*, prouve par un autre passage du XXIV^e^. de l'Iliade, que ces deux talens d'or étoient estimés moins qu'un chauderon d'airain.

Plutarque, *en la vie de Periclès*, fait mention d'un usage qui a encore plus de rapport avec les *épices*; il dit que Periclès fut le premier qui attribua aux juges d'Athenes des salaires appellées *prytanées*, parce qu'ils se prenoient sur les deniers que les plaideurs consignoient à l'entrée du procès dans la prytanée, qui étoit un lieu public destiné à rendre la justice. Cette consignation étoit du dixieme, mais tout n'étoit pas pour les juges: on prenoit aussi sur ces deniers le salaire des sergens; celui du juge étoit appellé *τὸ δικαστικὸν*.

A Rome, tous les magistrats & autres officiers avoient des gages sur le fisc, & faisoient serment de ne rien exiger des particuliers. Il étoit cependant permis aux gouverneurs de recevoir de petits présens appellés *xenia*, mais cela étoit limité à des choses propres à manger ou boire dans trois jours. Dans la suite, Constantin abolit cet usage, & défendit à tous ministres de justice d'exiger ni même de recevoir aucuns présens, quelque legers qu'ils fussent; mais Tribonien, qui étoit lui-même dans l'usage d'en recevoir, ne voulut pas inférer cette loi dans le code de Justinien.

L'empereur lui-même se relâcha de cette sévérité par rapport aux juges d'un ordre inférieur; il permit, par sa *novelle xv. chap. vj.* aux défenseurs des cités de prendre, au lieu de gages, quatre écus pour chaque sentence définitive; & en la *novelle lxxxij. chap. xjx.* il assigne aux juges pedanées quatre écus pour chaque procès, à prendre sur les parties, outre deux marcs d'or de gages qu'ils avoient sur le public.

Ces *épices* étoient appellées *sportulæ*, de même que le salaire des appariteurs & autres ministres inférieurs de la jurisdiction, ce qui venoit de *sporta*, qui étoit une petite corbeille où l'on recueilloit les petits présens que les grands avoient coutume de distribuer à ceux qui leur faisoient la cour.

Par les dernieres constitutions grecques, la taxe des *épices* se faisoit eu égard à la somme dont il s'agissoit; comme de cent écus d'or on prenoit un demi-écu, & ainsi des autres sommes à proportion, suivant que le remarque Théophile, §. *tripl. instit. de action.*

On appelloit aussi les *épices* des juges *pulveratica*, comme on lit dans Cassiodore, *lib. XII. variar.* où il dit, *pulveratica olim judicibus præstabantur; pulveraticum* étoit le prix & la récompense du travail, & avoit été ainsi appellé, en faisant allusion à cette poussiere dont les luteurs avoient coutume de se couvrir mutuellement lorsqu'ils aloient au combat, afin d'avoir plus de prise sur leur antagoniste.

Quelques-uns ont crû qu'anciennement en France les juges ne prenoient point d'*épices*; cependant, outre qu'il est probable que l'on y suivit d'abord le même usage que les Romains y avoient établi, on voit dans les loix des Visigoths, *liv. I. tit. ij. ch. xxv.* qui étoient observées dans toute l'Aquitaine, qu'il étoit permis au rapporteur de prendre un vingtieme, *vigesimum solidum pro labore & judicatâ causâ ac legitimè deliberatâ.* Il est vrai que le concile de Verneuil tenu l'an 884 au sujet de la discipline ecclésiastique, défendit à tous juges ecclésiastiques ou laïques de recevoir des épices, *ut nec chriflus, nec abbas, nec ullus laïcus pro justitiâ faciendâ sportulas accipiat.*

Mais il paroît que cela ne fut pas toujours observé; en effet, dès le temps de S. Louis, il y avoit certaines amendes applicables au profit du juge, & qui dans ce cas tenoient lieu d'*épices*. On voit, par exemple, dans l'ordonnance que ce prince fit en 1254, que celui qui loüoit une maison à quelque ribaude, étoit tenu de payer au bailli du lieu, ou au prevôt ou au juge, une somme égale au loyer d'une année.

Ce même prince, en abolissant une mauvaise coutume qui avoit été long-temps observée dans quelques tribunaux, par rapport aux dépens judiciaires & aux peines que devoient supporter ceux qui succomboient, ordonne qu'au commencement du procès les parties donneront des gages de la valeur du dixieme de ce qui fait l'objet du procès; que ces gages seront rendus aux parties, & que dans tout le cours du procès on ne lévera rien pour les dépens, mais qu'à la fin du procès celui qui succom-

bera, payera à la cour la dixieme partie de ce à quoi il sera condamné, ou l'estimation; que si les deux parties succombent chacune en quelque chef, chacune payera à proportion des chefs auxquels elle aura succombé; que ceux qui ne pourront pas trouver des gages, donneront caution, *&c.*

Ce dixieme de l'objet du procès, que l'on appelloit *decima litium*, servoit à payer les dépens dans lesquels sont compris les droits des juges. Il étoit alors d'usage dans les tribunaux laïques que le juge, sous prétexte de fournir au salaire de ses assesseurs, exigeoit des parties ce dixieme, ou quelque autre portion, avec les dépenses de bouche qu'ils avoient faites; ce qui fut défendu aux juges d'église par Innocent III, suivant le *chap. x.* aux décrétales *de vitâ & honestate clericorum*, excepté lorsque le juge est obligé d'aller aux champs & hors de sa maison; le chapitre *cùm ab omni*, & le chapitre *statutum*, veulent en ce cas que le juge soit défrayé.

Il n'étoit pas non plus alors d'usage en cour d'église de condamner aux dépens: mais en cour laique il y avoit trois ou quatre cas où l'on y condamnoit, comme il paroît par le *chap. xcij.* des établissemens de S. Louis en 1270, & ce même chapitre fait mention que la justice prenoit un droit pour elle.

Les privileges accordés à la ville d'Aiguesmortes par le roi Jean, au mois de Février 1350, portent que dans cette ville les juges ne prendroient rien pour les actes de tutelle, curatelle, émancipation, adoption, ni pour la confection des testamens & ordonnances qu'ils donneroient; qu'ils ne pourroient dans aucune affaire faire saisir les effets des parties pour sûreté des frais; mais que quand l'affaire seroit finie, celui qui auroit été condamné payeroit deux sous pour livre de la valeur de la chose si c'étoit un meuble ou de l'argent; que si c'étoit un immeuble, il payeroit le vingtieme en argent de sa valeur, suivant l'estimation; que si celui qui avoit perdu son procès, ne pouvoit en même temps satisfaire à ce qu'il devoit à sa partie & aux juges, la partie seroit payée par préférence.

Il y eut depuis quelques ordonnances qui défendirent aux juges, même laïques, de rien recevoir des parties; notamment celle de 1302, rapportée dans l'ancien style du parlement, en ces termes: *Præfati officiarii nostri nihil penitùs exigant subjectis nostris.*

Mais l'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, permit aux commissaires députés du parlement, pour la taxe des dépens, ou pour l'audition des témoins, de prendre chacun dix sous parisis par jour, outre les gages du roi.

D'un autre côté, l'usage s'introduisit que la partie qui avoit gagné son procès, en venant remercier ses juges, leur présentoit quelques boîtes de confitures seches ou de dragées, que l'on appelloit alors *épices*. Ce qui étoit d'abord purement volontaire passa en coutume, fut regardé comme un droit, & devint de nécessité. Ces *épices* furent ensuite converties en argent: on en trouve deux exemples fort anciens avant même que les *épices* entrassent en taxe: l'un est du 12 Mars 1369; le sire de Tournon par licence de la cour sur sa requête donna vingt francs d'or pour les *épices* de son procès jugé, laquelle somme fut partagée entre les deux rapporteurs: l'autre est que le 4 Juillet 1371, un conseiller de la cour, rapporteur d'un procès, eut après le jugement de chacune des parties six francs.

Mais les juges ne pouvoient encore recevoir des *épices* ou présens des parties qu'en vertu d'une permission spéciale, & les *épices* n'étoient pas encore toujours converties en argent. En effet, Charles VI, par des lettres du 17 Mars 1395, pour certaines causes & considérations, permit à Guillaume de Sens, Pierre Bouschet, Henri de Marle, & Ymbert de Boisy, présidens au parlement, & à quelques conseillers de cette cour, que chacun d'eux pût *sans aucune offense* prendre une certaine quantité de queues de vin à eux données par la reine de Jérusalem & de Sicile, tante du roi.

Papon, en ses *arrêts*, *tit. des épices*, rapporte un arrêt du 7 Mai 1384, qu'il dit avoir jugé qu'en taxant les dépens de la cause principale, on devoit taxer aussi les *épices* de l'arrêt.

Cependant du Luc, *liv. V. de ses arrêts*, *tit. v. art. 1.* en rapporte un postérieur du 17 Mars 1403, par lequel il fut décidé que les

épices, qu'il appelle *tragemata*, n'entroient point en taxe, lorſqu'on en accordoit aux rapporteurs.

Il rapporte encore un autre arrêt de la même année, qui énonce que dans les affaires importantes & pour des gens de qualité, on permettoit aux rapporteurs de recevoir deux ou trois boîtes de dragées; mais l'arrêt défend aux procureurs de rien exiger de leurs parties ſous ombre d'*épices*.

Ces boîtes de dragées ſe donnoient d'abord avant le jugement pour en accélérer l'expédition : les juges regarderent enſuite cela comme un droit, tellement que dans quelques anciens regiſtres du parlement on lit en marge, *non deliberetur donec ſolvantur ſpecies ;* mais comme on reconnut l'abus de cet uſage, il fut ordonné par un arrêt de 1437, rapporté par du Luc, *liv. IV. tit. v. art. 10*, qu'on ne payeroit point les *épices* au rapporteur, & qu'on ne lui diſtribueroit point d'autre procès qu'il n'eût expédié celui dont il étoit chargé. Il appelle en cet endroit les épices *dicaſtica*, ce qui feroit croire qu'elles étoient alors converties en argent.

On ſe plaignit aux états de Tours, tenus en 1483, que la vénalité des offices induiſoit les officiers à exiger de grandes & exceſſives *épices*, ce qui étoit d'autant plus criant qu'elles ne paſſoient point encore en taxe ; cependant l'uſage en fut continué, tellement que par un arrêt du 30 Novembre 1494, il fut décidé que les *épices* des procès jugés, ſur leſquels les parties avoient tranſigé, devoient être payées par les parties & non par le roi ; & ce ne fut que par un réglement du 18 Mai 1502 qu'il fut ordonné qu'elles entreroient en taxe.

L'ordonnance de Rouſſillon, *art. 31*, & celle de Moulins, *art. 14*, défendirent aux juges préſidiaux, & autres juges inférieurs, de prendre des *épices*, excepté pour le rapporteur.

La chambre des comptes fut autoriſée à en prendre par des lettres patentes du 11 Décembre 1581, regiſtrées en ladite chambre le 24 Mars 1582.

Il y a cependant encore pluſieurs tribunaux où l'on ne prend point d'*épices*, tels que le conſeil du roi, les conſeils de guerre.

Les *épices* ne ſont point accordées pour le jugement, mais pour la viſite du procès.

L'édit du mois d'Août 1669 contient un réglement général pour les *épices* & vacations.

Il ordonne que par proviſion, & en attendant que S. M. ſe trouve en état d'augmenter les gages des officiers de judicature, pour leur donner moyen de rendre la juſtice gratuitement, les juges, même les cours, ne puiſſent prendre d'autres *épices* que celles qui auront été taxées par celui qui aura préſidé, ſans qu'aucun puiſſe prendre ni recevoir de plus grands droits, ſous prétexte d'extraits, de *ſciendum*, ou d'arrêt; ce qui eſt conforme à ce qui avoit déja été ordonné par l'*art. 127* de l'ordonnance de Blois, qui veut que la taxe en ſoit faite ſur les extraits des rapporteurs qu'ils auront faits eux-mêmes, & que l'on y uſe de modération.

Celui qui a préſidé, doit écrire de ſa main au bas de la minute du jugement la taxe des *épices*, & le greffier en doit faire mention ſur les groſſes & expéditions qu'il délivre.

M. Duperray, en ſon *traité des dixmes, chap. xij.* fait mention d'une déclaration du roi, dont il ne dit pas la date, qui remit, à ce qu'il dit, aux juges ſubalternes les *épices* mal-priſes, en payant une taxe. Il paroît être d'avis que cette taxe ne diſpenſe pas ces juges de faire reſtitution à ceux dont ils ont exigé indûement des *épices*.

On ne doit taxer aucunes *épices* pour les procès qui ſont évoqués, ou dont la connoiſſance eſt interdite aux juges, encore que le rapporteur en eût fait l'extrait, & qu'ils euſſent été mis ſur le bureau & même vus & examinés.

Il en eſt de même de tous les jugemens rendus ſur requête & des jugemens en matiere bénéficiale, loſqu'après la communication au parquet toutes les parties ſont d'accord de paſſer appointemens ſur la maintenue du bénéfice contentieux, s'il intervient arrêt portant que les titres & capacités des parties ſeront vues.

Il fut créé en 1581 & 1586 des offices de receveurs des *épices* dans les différens tribunaux du royaume : ceux de Beaujolois furent ſupprimés en 1588, & tous les autres

furent supprimés en 1626, & réunis aux offices de greffiers & de maîtres-clercs des greffes. Mais par édit du mois de Février 1629, on rétablit tous ceux qui avoient été reçûs & installés, & qui n'avoient point été remboursés. Ensuite on en créa d'alternatifs & de triennaux, qui ont été supprimés ou réunis. Il y a eu encore nombre d'autres créations & suppressions dont le détail seroit trop long; il suffit d'observer que dans quelques tribunaux ces officiers sont en titre d'office, dans d'autres ils sont par commission.

L'édit de 1669 porte que les *épices* seront payées par les mains des greffiers, ou autres personnes chargées par l'ordre des compagnies qui en tiendront registres, sans que les juges ou leurs clercs puissent les recevoir par les mains des parties ou autres personnes.

Il est défendu aux greffiers, sous peine d'amende, de refuser la communication du jugement, quoique les *épices* & vacations n'ayent pas été payées.

Louis XII avoit donné une ordonnance qui autorisoit les juges à user de contrainte contre les parties pour leurs *épices*; mais cette ordonnance ne fut pas vérifiée, on permettoit seulement aux juges de se pourvoir par requête, suivant les arrêts rapportés par Guenois: usage qui a été aboli, aussi bien que celui de faire consigner les *épices* avant le jugement, comme cela s'observoit dans quelques parlemens; ce qui fut abrogé par une déclaration du 26 Février 1683, & autres à-peu-près du même temps.

Présentement les juges, soit royaux, ou des seigneurs, ne peuvent décerner en leur nom, ni en celui de leurs greffiers, aucun exécutoire pour les *épices*, à peine de concussion; mais on peut en délivrer exécutoire à la partie qui les a déboursées.

Les *épices* ne sont pas saisissables.

Les procureurs généraux & procureurs du roi, & leurs substituts, sont aussi autorisés à prendre des *épices* pour les conclusions qu'ils donnent dans les affaires de rapport. *Voyez* Pasquier *en ses recherches de la France, liv. II. ch. jv.* Loyseau, *des offic. ch. viij.* Joly, *des offic. tit. des épices.* Bornier, *sur l'édit de 1669.* Bouchel, *au mot* Epices, *& les arrêts de réglemens des 10 Avril 1691 & 8 Août 1714.* (*A*)

EPICIER, s. m. On appelle à Paris *le corps d'Epiciers*, celui des six corps de marchands où se fait le commerce des drogues, & autres marchandises comprises sous le nom d'*épicerie:* il est le second des six corps, & a rang après celui de la draperie.

Le corps d'Epicerie est partagé en Apothicaires & *Epiciers*, & ces derniers en Droguistes, Confituriers, & Ciriers ou Ciergiers; ensorte qu'il y a cinq sortes de marchands dans ce corps. Il est gouverné par les mêmes maîtres & gardes, & régi par les mêmes loix. Ces maîtres & gardes sont au nombre de six, trois apothicaires & trois *épiciers*. Les plus anciens de ces deux corps actuellement en charge, sont appellés *grands-gardes* ou *présidens*. Leur préséance est alternative. Tous les ans, après la saint Nicolas leur patron, on élit deux nouveaux gardes, un *épicier*, & l'autre apothicaire. Cette élection se fait dans le bureau, en présence du lieutenant général de police, du procureur du roi du châtelet, & d'un greffier: les Apothicaires & les *Epiciers* sont de l'assemblée: tous les *épiciers* qui ont passé par la charge de garde, y ont entrée, avec quarante autres qu'on appelle *des mandés*, tirés des modernes & des anciens. On n'est jamais deux fois mandé de suite. Les gardes-*épiciers* sont élus avec les apothicaires, qui nomment seuls ceux de leur art. La fonction de ces gardes est de tenir la main à l'exécution des statuts & réglemens; de faire au moins trois visites par an, & de faire en outre des visites générales chez tous les marchands, maîtres des coches, *&c.* pour confronter les poids & les balances. Il n'y a que les marchands des cinq autres corps qui soient exempts de ces visites. Il n'y a que les *Epiciers* qui puissent la faire, parce qu'ils ont de tout temps eu des étalons de poids en dépôt. Ils les doivent encore faire vérifier de six ans en six ans par la cour des monnoies, sur les matrices originales. L'un des gardes est encore chargé de la dépense commune; successivement un apothicaire & un *épicier*, qui rend son compte tous les ans devant les gardes en charge & les anciens qui l'ont été. Nul ne

peut être reçu dans le corps d'Epicerie, qu'il ne soit François, ou naturalisé par lettres-patentes. Pour être apothicaire, il faut avoir fait quatre ans d'apprentissage, & avoir six ans de service chez les maîtres; il n'y a qu'eux qui soient obligés au chef-d'œuvre. Les *épiciers* aspirans doivent avoir fait trois ans de compagnonage, & six de service. Les veuves des uns & des autres peuvent, en viduité, exercer le commerce de leurs maris, avec un garçon approuvé par les maîtres & gardes: elles ne peuvent faire d'apprentis, ni donner leur boutique à un garçon sous leur nom, à moins qu'il ne demeure avec elles. Les *épiciers* qui ne sont point droguistes, ne peuvent vendre aucune marchandise d'Apothicairerie. Les drogueries & épiceries sont d'abord, avant la distribution générale, déposées au bureau, & examinées par les gardes.

Leurs statuts ont été confirmés par lettres-patentes de plusieurs de nos rois, entr'autres de Henri IV, en 1594, & de Louis XIII, en 1611 & en 1624. Dans les cérémonies publiques les gardes de ce corps ont droit de porter la robe de drap noir, à collet & manches pendantes, bordées & parementées de velours de la même couleur. Cette robe est la consulaire, & commune aux maîtres des cinq autres corps. Un *épicier* qui est garde, ou qui l'a été, décédant, les maîtres en charge sont obligés d'assister à son service & enterrement; les quatre plus jeunes portant le poile, & les deux grands suivant immédiatement le corps, accompagnés des quatre courtiers du corps menant le deuil. La même cérémonie s'observe à l'égard des femmes, veuves ou non. Le bureau fournit le poile & six chandeliers d'argent, six flambeaux de cire blanche ornés des armoiries du corps, les Apothicaires & les *Epiciers* en ayant qui leur sont particulieres. *Dictionn. & réglem. du Commerce.*

EPICHERÈME, s. f. (*Logique.*) L'école a donné le nom d'*épicherème* aux syllogismes dans lesquels l'on joint à chaque prémisse sa preuve, au moins lorsque chacune en a besoin. M. de Crousaz en donne l'exemple suivant:

Il est raisonnable de penser que les biens qui ont le plus de rapport à ce que notre nature renferme de plus excellent, sont les plus capables de nous rendre heureux; car la félicité & la perfection doivent aller d'un pas égal, puisqu'elles sont l'une & l'autre notre but.

Or la science & la sagesse sont des biens qui perfectionnent ce qu'il y a en nous de plus excellent, puisque l'entendement & la volonté sont des facultés beaucoup plus estimables que les sens.

Il est donc raisonnable de penser que l'on se rendra plus heureux par la connoissance & par la sagesse, que par les voluptés des sens.

L'*épicherème*, dit-on, a un grand avantage; c'est de ne point retarder l'impatience de l'homme, parce qu'elle prouve ses prémisses en les avançant: ce qui est court & très-agréable; mais il ne s'agit pas ici d'agrément. Ou de si courtes preuves sont inutiles par l'évidence de la proposition, ou elles ne sont pas suffisantes pour la démontrer. L'*épicherème* de M. de Crousaz lui-même n'est peut-être pas trop solide; mais qu'il le soit ou non, je dis que des preuves que l'on fait passer si rapidement devant l'esprit, ne sont guere propres qu'à l'éblouïr, au lieu de l'éclairer: ainsi l'usage de ce syllogisme irrégulier, qu'on nomme *épicherème*, n'est bon que pour former les récapitulations des orateurs, quand les principes d'où dépend leur conclusion, ont déja été précédemment établis & prouvés par ordre. DE JAUCOURT.

* EPICLIDIES, adj. pris subst. (*Mythol.*) fêtes que les Athéniens avoient instituées en l'honneur de Cérès. Hésychius qui nous a transmis ce nom, ne nous en dit pas davantage.

* EPICOMBES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) bouquets enrichis de monnoies ou pieces d'or, d'argent & de cuivre, qu'un sénateur jettoit au peuple, lorsque l'empereur de Constantinople sortoit de l'église. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, & chaque bouquet renfermoit au moins trois pieces d'or & trois pieces d'argent. Cette largesse étoit très-considérable, & la forme en étoit honnête.

EPICRANE, s. m. (*Anat.*) partie qui environne le crane. *Voyez* CRANE & MUSCLE.

* EPICRENE, s. f. (*Mythol.*) fêtes que les Lacédémoniens célébroient, & qu'ils

appelloient *la fête des fontaines* : c'eſt tout ce que nous en ſavons.

* EPICURÉISME *ou* EPICURISME, ſubſt. m. (*Hiſt. de la Philoſophie.*) La ſecte éléatique donna naiſſance à la *ſecte épicurienne.* Jamais philoſophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'*Epicure.* On accuſa ce philoſophe d'athéiſme, quoiqu'il admît l'exiſtence des dieux, qu'il fréquentât les temples, & qu'il n'eût aucune répugnance à ſe proſterner aux piés des autels. On le regarda comme l'apologiſte de la débauche, lui dont la vie étoit une pratique continuelle de toutes les vertus, & ſur-tout de la tempérance. Le préjugé fut ſi général, qu'il faut avoüer, à la honte des Stoïciens qui mirent tout en œuvre pour le répandre, que les *Epicuriens* ont été de très-honnêtes gens qui ont eu la plus mauvaiſe réputation. Mais afin qu'on puiſſe porter un jugement éclairé de la doctrine d'*Epicure,* nous introduirons ce philoſophe même, entouré de ſes diſciples, & leur dictant ſes leçons à l'ombre des arbres qu'il avoit plantés. C'eſt donc lui qui va parler dans le reſte de cet article; & nous eſpérons de l'équité du lecteur, qu'il voudra bien s'en ſouvenir. La ſeule choſe que nous nous permettons, c'eſt de jetter entre ſes principes quelques-unes des conſéquences les plus immédiates qu'on en peut déduire.

De la philoſophie en général. L'homme eſt né pour penſer & pour agir, & la philoſophie eſt faite pour régler l'entendement & la volonté de l'homme : tout ce qui s'écarte de ce but, eſt frivole. Le bonheur s'acquiert par l'exercice de la raiſon, la pratique de la vertu, & l'uſage modéré des plaiſirs; ce qui ſuppoſe la ſanté du corps & de l'ame. Si la plus importante des connoiſſances eſt de ce qu'il faut éviter & faire, le jeune homme ne peut ſe livrer trop tôt à l'étude de la philoſophie, & le vieillard y renoncer trop tard. Je diſtingue entre mes diſciples trois ſortes de caracteres : il y a des hommes, tels que moi, qu'aucun obſtacle ne rebute, & qui s'avancent ſeuls & d'un mouvement qui leur eſt propre, vers la vérité, la vertu & la félicité; des hommes, tels que Métrodore, qui ont beſoin d'un exemple qui les encourage; & d'autres, tels qu'Hermaque, à qui il faut faire une eſpece de violence. Je les aime & les eſtime tous. Oh, mes amis! y a-t-il quelque choſe de plus ancien que la vérité? la vérité n'étoit-elle pas avant tous les philoſophes? Le philoſophe mépriſera donc toute autorité & marchera droit à la vérité, écartant tous les fantômes vains qui ſe préſenteront ſur ſa route & l'ironie de Socrate & la volupté d'*Epicure.* Pourquoi le peuple reſte-t-il plongé dans l'erreur? c'eſt qu'il prend des noms pour des preuves. Faites-vous des principes; qu'ils ſoient en petit nombre, mais féconds en conſéquences. Ne négligeons pas l'étude de la nature, mais appliquons-nous particuliérement à la ſcience des mœurs. De quoi nous ſerviroit la connoiſſance approfondie des êtres qui ſont hors de nous, ſi nous pouvions, ſans cette connoiſſance, diſſiper la crainte, obvier à la douleur, & ſatisfaire à nos beſoins? L'uſage de la dialectique pouſſé à l'excès, dégénere dans l'art de ſemer d'épines toutes les ſciences : je hais cet art. La véritable Logique peut ſe réduire à peu de regles. Il n'y a dans la nature que les choſes & nos idées; & conſéquemment il n'y a que deux ſortes de vérités, les unes d'exiſtence, les autres d'induction. Les vérités d'exiſtence appartiennent aux ſens; celles d'induction, à la raiſon. La précipitation eſt la ſource principale de nos erreurs. Je ne me laſſerai donc point de vous dire, *attendez.* Sans l'uſage convenable des ſens, il n'y a point d'idées ou de prénotions; & ſans prénotions, il n'y a ni opinion ni doute. Loin de pouvoir travailler à la recherche de la vérité, on n'eſt pas même en état de ſe faire des ſignes. Multipliez donc les prénotions par un uſage aſſidu de vos ſens; étudiez la valeur préciſe des ſignes que les autres ont inſtitués, & déterminez ſoigneuſement la valeur de ceux que vous inſtituerez. Si vous vous reſolvez à parler, préférez les expreſſions les plus ſimples & les plus communes, ou craignez de n'être point entendus, & de perdre le temps à vous interpreter vous-mêmes. Quand vous écouterez, appliquez-vous à ſentir toute la force des mots. C'eſt par un exercice habituel de ces principes que vous parviendrez à diſcerner ſans effort le vrai, le faux, l'obſ-

eur & l'ambigu. Mais ce n'eſt pas aſſez que vous ſachiez mettre de la vérité dans vos raiſonnemens, il faut encore que vous ſachiez mettre de la ſageſſe dans vos actions. En général, quand la volupté n'entraînera aucune peine à ſa ſuite, ne balancez pas à l'embraſſer; ſi la peine qu'elle entraînera eſt moindre qu'elle, embraſſez-la encore: embraſſez même la peine dont vous vous promettrez un grand plaiſir. Vous ne calculerez mal, que quand vous vous abandonnerez à une volupté qui vous cauſera une trop grande peine, ou qui vous privera d'un plus grand plaiſir.

De la phyſiologie en général. Quel but nous propoſerons-nous dans l'étude de la Phyſiologie? ſi ce n'eſt de connoître les cauſes générales des phénomenes, afin que délivrés de toutes vaines terreurs, nous nous abandonnions ſans remords à nos appétits raiſonnables; & qu'après avoir joüi de la vie, nous la quittions ſans regret. Il ne s'eſt rien fait de rien. L'Univers a toujours été, & ſera toujours. Il n'exiſte que la matiere & le vuide; car on ne conçois aucun être mitoyen. Joignez à la notion du vuide l'impénétrabilité, la figure & la peſanteur, & vous aurez l'idée de la matiere. Séparez de l'idée de matiere les mêmes qualités, & vous aurez la notion du vuide. La Nature conſidérée, abſtraction faite de la matiere, donne le vuide; le vuide occupé donne la notion du lieu; le lieu traverſé donne l'idée de région. Qu'entendrons-nous par l'eſpace, ſinon le vuide conſidéré comme étendu? La néceſſité du vuide eſt démontrée par elle-même; car ſans vuide, où les corps exiſteroient-ils? où ſe mouveroient-ils? Mais qu'eſt-ce que le vuide? eſt-ce une qualité? eſt-ce une choſe? Ce n'eſt point une qualité. Mais ſi c'eſt une choſe, c'eſt donc une choſe corporelle? il n'en faut pas douter. Cette choſe uniforme, homogene, immenſe, éternelle, traverſe tous les corps ſans les altérer, les détermine, marque leurs limites, & les y contient. L'Univers eſt l'aggrégat de la matiere & du vuide. La matiere eſt infinie, le vuide eſt infini: car ſi le vuide étoit infini & la matiere finie, rien ne retiendroit les corps & ne borneroit leurs écarts: les percuſſions & les répercuſſions ceſſeroient; & l'Univers, loin de former un tout, ne ſeroit dans quelqu'inſtant de la durée qui ſuivra, qu'un amas de corps iſolés, & perdus dans l'immenſité de l'eſpace. Si au contraire la matiere étoit infinie & le vuide fini, il y auroit des corps qui ne ſeroient pas dans l'eſpace, ce qui eſt abſurde. Nous n'appliquerons donc à l'Univers aucune de ces expreſſions par leſquelles nous diſtinguons des dimenſions & nous déterminons des points dans les corps finis. L'Univers eſt immobile, parce qu'il n'y a point d'eſpace au-delà. Il eſt immuable, parce qu'il n'eſt ſuſceptible ni d'accroiſſement ni de diminution. Il eſt éternel, puiſqu'il n'a point commencé, & qu'il ne finira point. Cependant les êtres s'y meuvent, des loix s'y exécutent, des phénomenes s'y ſuccedent. Entre ces phénomenes les uns ſe produiſent, d'autres durent, & d'autres paſſent; mais ces viciſſitudes ſont relatives aux parties, & non au tout. La ſeule conſéquence qu'on puiſſe tirer des générations & des deſtructions, c'eſt qu'il y a des élémens dont les êtres ſont engendrés, & dans leſquels ils ſe réſolvent. On ne conçoit ni formation ni réſolution, ſans idée de compoſition; & l'on n'a point l'idée de compoſition, ſans admettre des particules ſimples, primitives & conſtituantes. Ce ſont ces particules que nous appellerons *atomes*. L'atome ne peut ni ſe diviſer, ni ſe ſimplifier, ni ſe réſoudre; il eſt eſſentiellement inaltérable & fini: d'où il s'enſuit que dans un compoſé fini, quel qu'il ſoit, il n'y a aucune ſorte d'infini ni en grandeur, ni en étendue, ni en nombre. Homogenes, eu égard à leur ſolidité & à leur inaltérabilité, les atomes ont des qualités ſpécifiques qui les différencient. Ces qualités ſont la grandeur, la figure, la peſanteur, & toutes celles qui en émanent, telles que le poli & l'anguleux. Il ne faut pas mettre au nombre de ces dernieres, le froid, le chaud, & d'autres ſemblables; ce ſeroit confondre des qualités immuables avec des effets momentanés. Quoique nous aſſignions à l'atome toutes les dimenſions du corps ſenſible, il eſt cependant plus petit qu'aucune portion de matiere imaginable: il échappe à nos ſens, dont la portée eſt la meſure

de l'imaginable, soit en petitesse, soit en grandeur. C'est par la différence des atomes que s'expliqueront la plupart des phénomenes relatifs aux sensations & aux passions. La diversité de figure étant une suite nécessaire de la diversité de grandeur, il ne seroit pas impossible que dans tout cet Univers il n'y eût pas un composé parfaitement égal à un autre. Quoiqu'il y ait des atomes, les uns anguleux, les autres crochus, leurs pointes ne s'émoussent point, leurs angles ne se brisent jamais. Je leur attribue la pesanteur comme une qualité essentielle, parce que se mouvant actuellement, ou tendant à se mouvoir, ce ne peut être qu'en conséquence d'une force intrinseque, qu'on ne peut ni concevoir ni appeller autrement que *pondération*. L'atome a deux mouvemens principaux; un mouvement de chûte ou de pondération qui l'emporte ou qui l'emporteroit sans le concours d'aucune action étrangere; & le choc ou le mouvement de réflexion qu'il reçoit à la rencontre d'un autre. Cette derniere espece de mouvement est variée selon l'infinie diversité des masses & des directions. La premiere étant une énergie intrinseque de la matiere, c'est elle qu'il faut regarder comme la conservatrice du mouvement dans la Nature, & la cause éternelle des compositions. La direction générale des atomes emportés par le mouvement de pondération, n'est point parallele; elle est un peu convergente; c'est à cette convergence qu'il faut rapporter les chocs, les cohérences, les compositions d'atomes, la formation des corps, l'ordre de l'Univers avec tous ses phénomenes. Mais d'où naît cette convergence? de la diversité originelle des atomes, tant en masse qu'en figure, & qu'en force pondérante. Telle est la vîtesse d'un atome & la non-résistance du vuide, que si l'atome n'étoit arrêté par aucun obstacle, il parcourroit le plus grand espace intelligible dans le temps le plus petit. En effet, qu'est-ce qui le retarderoit? Qu'est-ce que le vuide, eu égard au mouvement? aussi-tôt que les atomes combinés ont formé un composé, ils ont dans ce composé, & le composé a dans l'espace différens mouvemens, différentes actions, tant intrinseques qu'extrinseques, tant au loin que dans le lieu. Ce qu'on appelle communément *des élémens*, sont des composés d'atomes; on peut regarder ces composés comme des principes, mais non premiers. L'atome est la cause premiere par qui tout est, & la matiere premiere dont tout est. Il est actif essentiellement & par lui-même. Cette activité descend de l'atome à l'élément, de l'élément au composé, & varie selon toutes les compositions possibles. Mais toute activité produit ou le mouvement local, ou la tendance. Voilà le principe universel des destructions & des régénérations. Les vicissitudes des composés ne sont que des modes du mouvement, & les suites de l'activité essentielle des atomes qui les constituent. Combien de fois n'a-t-on pas attribué à des causes imaginaires, les effets de cette activité qui peut, selon les occurrences, porter les portions d'un être à des distances immenses, ou se terminer à des ébranlemens, à des translations imperceptibles? C'est elle qui change le doux en acide, le mou en dur, &c. Et même, qu'est-ce que le destin, sinon l'universalité des causes ou des activités propres de l'atome, considéré ou solitairement, ou en composition avec d'autres atomes? Les qualités essentielles connues des atomes, ne sont pas en grand nombre; elles suffisent cependant pour l'infinie variété des qualités des composés. De la séparation des atomes plus ou moins grande, naissent le dense, le rare, l'opaque, le transparent: c'est de-là qu'il faut déduire encore la fluidité, la liquidité, la dureté, la mollesse, le volume, &c. D'où ferons-nous dépendre la figure, sinon des parties composantes; & le poids, sinon de la force intrinseque de pondération? cependant à parler avec exactitude, il n'y a rien qui soit absolument pesant ou leger. Il faut porter le même jugement du froid & du chaud. Mais qu'est-ce que le temps? C'est dans la nature une suite d'événemens; & dans notre entendement, une notion qui est la source de mille erreurs. Il faut porter le même jugement de l'espace. Dans la nature, sans corps point d'espace, sans événemens successifs, point de temps. Le mouvement & le repos sont des états dont la notion est inséparable en nous de celles de l'espace & du temps. Il n'y aura de productions nouvelles

nouvelles dans la nature, qu'autant que la composition diverse des atomes en admettra. L'atome incréé & inaltérable est le principe de toute génération & de toute corruption. Il suit de son activité essentielle & intrinseque, qu'il n'y a nul composé qui soit éternel: cependant il ne seroit pas absolument impossible qu'après notre dissolution, il ne se fît une combinaison générale de toute la matiere, qui restituât à l'Univers le même aspect qu'il a, ou du moins une combinaison partielle des élémens qui nous constituent, en conséquence de laquelle nous ressusciterions; mais ce seroit sans mémoire du passé. La mémoire s'éteint au moment de la destruction. Le monde n'est qu'une petite portion de l'Univers, dont la foiblesse de nos sens a fixé les limites; car l'Univers est illimité. Considéré relativement à ses parties & à leur ordre réciproque, le monde est un; il n'a point d'ame: ce n'est donc point un dieu; sa formation n'exige aucune cause intelligente & supreme. Pourquoi recourir à de pareilles causes dans la Philosophie, lorsque tout a pû s'engendrer & peut s'expliquer par le mouvement, la matiere, & le vuide? Le monde est l'effet du hasard, & non l'exécution d'un dessein. Les atomes se sont mûs de toute éternité. Considérés dans l'agitation générale d'où les êtres devoient éclore dans le temps, c'est ce que nous avons nommé *le chaos*; considérés après que les natures furent écloses, & l'ordre introduit dans cette portion de l'espace, tel que nous l'y voyons, c'est ce que nous avons appellé *le monde*: ce seroit un préjugé que de concevoir autrement l'origine de la terre, de la mer, & des cieux. La combinaison des atomes forma d'abord les semences générales; ces semences se développerent, & tous les animaux, sans en excepter l'homme, furent produits seuls, isolés. Quand les semences furent épuisées, la terre cessa d'en produire, & les especes se perpétuerent par différentes voies de génération. Gardons-nous bien de rapporter à nous les transactions de la nature; les choses se sont faites, sans qu'il y eût d'autre cause que l'enchainement universel des êtres matériels qui travaillât, soit à notre bonheur, soit à notre malheur. Laissons-là aussi les génies & les démons; s'ils étoient, beaucoup de choses ou ne seroient pas, ou seroient autrement. Ceux qui ont imaginé ces natures n'étoient point philosophes, & ceux qui les ont vûes n'étoient que des visionnaires. Mais si le monde a commencé, pourquoi ne prendroit-il pas une fin? n'est-ce pas un tout composé? n'est-ce pas un composé fini? l'atome n'a-t-il pas conservé son activité dans ce grand composé, ainsi que dans sa portion la plus petite? cette activité n'y est-elle pas également un principe d'altération & de destruction? Ce qui révolte notre imagination, ce sont les fausses mesures que nous nous sommes faites de l'étendue & du temps; nous rapportons tout au point de l'espace que nous occupons, & au court instant de notre durée. Mais pour juger de notre monde, il faut le comparer à l'immensité de l'univers, & à l'éternité des temps: alors ce globe eût-il mille fois plus d'étendue, rentrera dans la loi générale, & nous le verrons soumis à tous les accidens de la molécule. Il n'y a d'immuable, d'inaltérable, d'éternel, que l'atome; les mondes passeront, l'atome restera tel qu'il est. La pluralité des mondes n'a rien qui répugne. Il peut y avoir des mondes semblables au nôtre; il peut y en avoir de différens. Il faut les considérer comme de grands tourbillons appuyés les uns contre les autres, qui en resserrent entr'eux de plus petits, & qui remplissent ensemble le vuide infini. Au milieu du mouvement général qui produisit le nôtre, cet amas d'atomes que nous appellons *Terre*, occupa le centre; d'autres amas allerent former le ciel & les astres qui l'éclairent. Ne nous en laissons pas imposer sur la chûte des graves: les graves n'ont point de centre commun; ils tombent parallelement. Concluons-en l'absurdité des Antipodes. La Terre n'est point un corps sphérique; c'est un grand disque que l'atmosphere tient suspendu dans l'espace: la Terre n'a point d'ame; ce n'est donc point une divinité. C'est à des exhalaisons soûterraines, à des chocs subits, à la rencontre de certains élémens opposés, à l'action du feu, qu'il faut attribuer ses tremblemens. Si les fleuves n'augmentent point les mers, c'est que relativement à ces volumes d'eaux, à leurs immenses reservoirs, & à la quantité

de vapeurs que le Soleil éleve de leur surface, les fleuves ne sont que de foibles écoulemens. Les eaux de la mer se répandent dans toute la masse terrestre, l'arrosent, se rencontrent, se rassemblent, & viennent se précipiter derechef dans les bassins d'où elles s'étoient extravasées : c'est dans cette circulation qu'elles sont dépouillées de leur amertume. Les inondations du Nil sont occasionnées par des vents étésiens, qui soulevent la mer aux embouchures de ce fleuve, y accumulent des digues de sable, & le font refluer sur lui-même. Les montagnes sont aussi anciennes que la terre. Les plantes ont de commun avec les animaux, qu'elles naissent, se nourrissent, s'accroissent, dépérissent, & meurent : mais ce n'est point une ame qui les vivifie : tout s'exécute dans ces êtres par le mouvement & l'interposition. Dans les animaux, chaque organe élabore une portion de semence, & la transmet à un réservoir commun : de-là cette analogie propre aux molécules séminales, qui les sépare, les distribue, les dispose chacune à former une partie semblable à celle qui l'a préparée, & toutes, à engendrer un animal semblable. Aucune intelligence ne préside à ce méchanisme. Tout s'exécutant comme si elle n'existoit point, pourquoi donc en supposerions-nous l'action ? Les yeux n'ont point été faits pour voir, ni les piés pour marcher : mais l'animal a eu des piés, & il a marché ; des yeux, & il a vû. L'ame humaine est corporelle ; ceux qui assurent le contraire ne s'entendent pas, & parlent sans avoir d'idées. Si elle étoit incorporelle, comme ils le prétendent, elle ne pourroit ni agir, ni souffrir ; son hétérogénéité rendroit impossible son action sur le corps. Recourir à quelque principe immatériel, afin d'expliquer cette action, ce n'est pas résoudre la difficulté, c'est seulement la transporter à un autre objet. S'il y avoit dans la nature quelque être qui pût changer les natures, la vérité ne seroit plus qu'un vain nom ; or pour qu'un être immatériel fût un instrument applicable à un corps, il faudroit changer la nature de l'un ou de l'autre. Gardons-nous cependant de confondre l'ame avec le reste de la substance animale. L'ame est un composé d'atomes si unis, si legers, si mobiles, qu'elle peut se séparer du corps sans qu'il perde sensiblement de son poids. Ce réseau, malgré son extreme subtilité, a plusieurs qualités distinctes ; il est aérien, igné, mobile, & sensible. Répandu dans tout le corps, il est la cause des passions, des actions, des mouvemens, des facultés, des pensées, & de toutes les autres fonctions, soit spirituelles, soit animales ; c'est lui qui sent, mais il tient cette puissance du corps. Au moment où l'ame se sépare du corps, la sensibilité s'évanoüit, parce que c'étoit le résultat de leur union ; les sens ne sont qu'un toucher diversifié ; il s'écoule sans cesse des corps mêmes, des simulacres qui leur sont semblables, & qui viennent frapper nos sens. Les sens sont communs à l'homme & à tous les animaux. La raison peut s'exercer, même quand les sens se reposent. J'entens par l'*esprit*, la portion de l'ame la plus déliée. L'esprit est diffus dans toute la substance de l'ame, comme l'ame est diffuse dans toute la substance du corps ; il lui est uni ; il ne forme qu'un être avec elle ; il produit ses actes dans des instans presqu'indivisibles ; il a son siege dans le cœur : en effet c'est de-là qu'émanent la joie, la tristesse, la force, la pusillanimité, &c. L'ame pense, comme l'œil voit, par des simulacres ou des idoles ; elle est affectée de deux sentimens généraux, la peine & le plaisir. Troublez l'état naturel des parties du corps, & vous produirez la douleur ; restituez les parties du corps dans leur état naturel, & vous ferez éclore le plaisir. Si ces parties au lieu d'osciller pouvoient demeurer en repos, ou nous cesserions de sentir, ou, fixés dans un état de paix inaltérable, nous éprouverions peut-être la plus voluptueuse de toutes les situations. De la peine & du plaisir, naissent le desir & l'aversion. L'ame en général s'épanoüit & s'ouvre au plaisir ; elle se flétrit & se resserre à la peine. Vivre, c'est éprouver ces mouvemens alternatifs. Les passions varient selon la combinaison des atomes qui composent le tissu de l'ame. Les idoles viennent frapper le sens ; le sens éveille l'imagination ; l'imagination excite l'ame, & l'ame fait mouvoir le corps. Si le corps tombe d'affoiblissement ou de fatigue, l'ame accablée ou distraite succombe au sommeil. L'état où elle est obsédée de simulacres errans qui la

tourmententou qui l'amuſent involontairement, eſt ce que nous appellerons l'*inſomnie* ou le *rêve*, ſelon le degré de conſcience qui lui reſte de ſon état. La mort n'eſt que la ceſſation de la ſenſibilité. Le corps diſſous, l'ame eſt diſſoute ; ſes facultés ſont anéanties; elle ne penſe plus;elle ne ſe reſſouvient point; elle ne ſouffre ni n'agit. La diſſolution n'eſt pas une annihilation ; c'eſt ſeulement une ſéparation de particules élémentaires. L'ame n'étoit pas avant la formation du corps, pourquoi ſeroit-elle après ſa deſtruction?Comme il n'y a plus de ſens après la mort, l'ame n'eſt capable ni de peine, ni de plaiſir. Loin de nous donc la fable des enfers & de l'éliſée, & tous ces récits menſongers dont la ſuperſtition effraye les méchans qu'elle ne trouve pas aſſez punis par leurs crimes mêmes, ou repaît les bons qui ne ſe trouvent pas aſſez récompenſés par leur propre vertu. Concluons, nous, que l'étude de la nature n'eſt point ſuperflue, puiſqu'elle conduit l'homme à des connoiſſances qui aſſûrent la paix dans ſon ame, qui affranchiſſent ſon eſprit de toutes vaines terreurs, qui l'élevent au niveau des dieux, & qui le ramenent aux ſeuls vrais motifs qu'il ait de remplir ſes devoirs. Les aſtres ſont des amas de feu. Je compare le Soleil à un corps ſpongieux, dont les cavités immenſes ſont pénétrées d'une matiere ignée, qui s'en élance en tout ſens. Les corps céleſtes n'ont point d'ame: ce ne ſont donc point des dieux. Parmi ces corps, il y en a de fixes & d'errans: on appelle ces derniers *planetes*. Quoiqu'ils nous ſemblent tous ſphériques, ils peuvent être ou des cylindres, ou des cones, ou des diſques, ou des portions quelconques de ſphere ; toutes ces figures & beaucoup d'autres ne répugnent point avec les phénomenes. Leurs mouvemens s'exécutent, ou en conſéquence d'une révolution générale du ciel qui les emporte, ou d'une tranſlation qui leur eſt propre & dans laquelle ils traverſent la vaſte étendue des cieux qui leur eſt perméable. Le Soleil ſe leve & ſe couche, en montant ſur l'horiſon & deſcendant au-deſſous, ou en s'allumant à l'orient & s'éteignant à l'occident, conſumé & reproduit journellement. Cet aſtre eſt le foyer de notre monde : c'eſt de-là que toute la chaleur ſe répand ; il ne faut que quelques étincelles de ce feu pour embraſer toute notre atmoſphere. La Lune & les planetes peuvent briller ou de leur lumiere propre, ou d'une lumiere empruntée du Soleil ; & les éclipſes avoir pour cauſe, ou l'extinction momentanée du corps éclipſé, ou l'interpoſition d'un corps qui l'éclipſe. S'il arrive à une planete de traverſer des régions pleines de matieres contraires au feu & à la lumiere, ne s'éteindra-t-elle pas ? ne ſera-t-elle pas éclipſée ? Les nuées ſont ou des maſſes d'un air condenſé par l'action des vents, ou des amas d'atomes qui ſe ſont accumulés peu-à-peu, ou des vapeurs élevées de la terre & des mers. Les vents ſont ou des courans d'atomes dans l'atmoſphere, ou peut-être des ſouffles impétueux qui s'échappent de la terre & des eaux, ou même une portion d'air miſe en mouvement par l'action du Soleil. Si des molécules ignées ſe réuniſſent, forment une maſſe, & ſont preſſées dans une nuée, elles feront effort en tout ſens pour s'en échapper, & la nuée ne s'entre-ouvrira point ſans éclair & ſans tonnerre. Quand les eaux ſuſpendues dans l'atmoſphere ſeront rares & éparſes, elles retomberont en pluie ſur la terre, ou par leur propre poids, ou par l'agitation des vents. Le même phénomene aura lieu, quand elles formeront des maſſes épaiſſes ; ſi la chaleur vient à les raréfier, ou les vents à les diſperſer. Elles ſe mettent en gouttes, en ſe rencontrant dans leur chûte : ces gouttes glacées ou par le froid ou par le vent, forment de la grêle. Le même phénomene aura lieu, ſi quelque chaleur ſubite vient à reſoudre un nuage glacé. Lorſque le Soleil ſe trouve dans une oppoſition particuliere avec un nuage, qu'il frappe de ſes rayons, il forme l'arc-en-ciel. Les couleurs de l'arc-en-ciel ſont un effet de cette oppoſition, & de l'air humide qui les produit toutes, ou qui n'en produit qu'une qui ſe diverſifie ſelon la région qu'elle traverſe, & la maniere dont elle s'y meut. Lorſque la terre a été trempée de longues pluies & échauffée par des chaleurs violentes, les vapeurs qui s'en élevent infectent l'air & répandent la mort au loin, *&c.*

De la théologie. Après avoir poſé pour principe qu'il n'y a dans la nature que de la matiere & du vuide, que penſerons-

nous des dieux ? abandonnerons-nous notre philosophie pour nous asservir à des opinions populaires, ou dirons-nous que les dieux sont des êtres corporels ? Puisque ce sont des dieux, ils sont heureux ; ils joüissent d'eux-mêmes en paix ; rien de ce qui se passe ici-bas ne les affecte & ne les trouble ; & il est suffisamment démontré par les phénomenes du monde physique & du monde moral, qu'ils n'ont eu aucune part à la production des êtres, & qu'ils n'en prennent aucune à leur conservation. C'est la nature même qui a mis la notion de leur existence dans notre ame. Quel est le peuple si barbare, qui n'ait quelque notion anticipée des dieux ? nous opposerons-nous au consentement général des hommes ? éléverons-nous notre voix contre la voix de la nature ? La nature ne ment point ; l'existence des dieux se prouveroit même par nos préjugés. Tant de phénomenes, qui ne leur ont été attribués que parce que la nature de ces êtres & la cause des phénomenes étoient ignorées ; tant d'autres erreurs ne sont-elles pas autant de garans de la croyance générale ? Si un homme a été frappé dans le sommeil par quelque grand simulacre, & qu'il en ait conservé la mémoire à son réveil ; il a conclu que cet idole avoit nécessairement son modele errant dans la nature ; les voix qu'il peut avoir entendues, ne lui ont pas permis de douter que ce modele ne fût d'une nature intelligente ; & la constance de l'apparition en différens temps & sous une même forme, qu'il ne fût immortel : mais l'être qui est immortel, est inaltérable, & l'être qui est inaltérable, est parfaitement heureux, puisqu'il n'agit sur rien, ni rien sur lui. L'existence des dieux a donc été & sera donc à jamais une existence stérile, & par la raison même qu'elle ne peut être altérée ; car il faut que le principe d'activité, qui est la source féconde de toute destruction & de toute reproduction, soit anéanti dans ces êtres. Nous n'en avons donc rien à espérer ni à craindre. Qu'est-ce donc que la divination ? qu'est-ce que les prodiges ? qu'est-ce que les religions ? S'il étoit dû quelque culte aux dieux, ce seroit celui d'une admiration qu'on ne peut refuser à tout ce qui nous offre l'image séduisant de la perfection & du bonheur. Nous sommes portés à croire les dieux de forme humaine ; c'est celle que toutes les nations leur ont attribuée, c'est la seule sous laquelle la raison soit exercée, & la vertu pratiquée. Si leur substance étoit incorporelle, ils n'auroient ni sens, ni perception, ni plaisir, ni peine. Leur corps toutefois n'est pas tel que le nôtre, c'est seulement une combinaison semblable d'atomes plus subtils ; c'est la même organisation, mais ce sont des organes infiniment plus parfaits ; c'est une nature particuliere si déliée, si ténue, qu'aucune cause ne peut ni l'atteindre, ni l'altérer, ni s'y unir, ni la diviser, & qu'elle ne peut avoir aucune action. Nous ignorons les lieux que les dieux habitent : ce monde n'est pas digne d'eux, sans doute ; ils pourroient bien s'être refugiés dans les intervalles vuides que laissent entr'eux les mondes contigus.

De la morale. Le bonheur est la fin de la vie : c'est l'aveu secret du cœur humain ; c'est le terme évident des actions mêmes qui en éloignent. Celui qui se tue regarde la mort comme un bien. Il ne s'agit pas de réformer la nature, mais de diriger sa pente générale. Ce qui peut arriver de mal à l'homme, c'est de voir le bonheur où il n'est pas, ou de le voir où il est en effet, mais de se tromper sur les moyens de l'obtenir. Quel sera donc le premier pas de notre philosophie morale, si ce n'est de rechercher en quoi consiste le vrai bonheur ? Que cette étude importante soit notre occupation actuelle. Puisque nous voulons être heureux dès ce moment, ne remettons pas à demain à savoir ce que c'est que le bonheur. L'insensé se propose toujours de vivre, & il ne vit jamais. Il n'est donné qu'aux immortels d'être souverainement heureux. Une folie dont nous avons d'abord à nous garantir, c'est d'oublier que nous ne sommes que des hommes. Puisque nous désespérons d'être jamais aussi parfaits que les dieux que nous nous sommes proposés pour modeles, resolvons-nous à n'être point aussi heureux. Parce que mon œil ne perce pas l'immensité des espaces, dédaignerai-je de l'ouvrir sur les objets qui m'environnent ? Ces objets deviendront une source intarissable de volup-

té, si je sais en joüir ou les négliger. La peine est toujours un mal, la volupté toujours un bien : mais il n'est point de volupté pure. Les fleurs croissent à nos piés, & il faut au moins se pencher pour les cueillir. Cependant, ô volupté ! c'est pour toi seule que nous faisons tout ce que nous faisons ; ce n'est jamais toi que nous évitons, mais la peine qui ne t'accompagne que trop souvent. Tu échauffes notre froide raison ; c'est de ton énergie que naissent la fermeté de l'ame & la force de la volonté ; c'est toi qui nous meus, qui nous transportes, & lorsque nous ramassons des roses pour en former un lit à la jeune beauté qui nous a charmés, & lorsque bravant la fureur des tyrans, nous entrons tête baissée & les yeux fermés dans les taureaux ardens qu'elle a préparés. La volupté prend toutes sortes de formes. Il est donc important de bien connoître le prix des objets sous lesquels elle peut se présenter à nous, afin que nous ne soyons point incertains quand il nous convient de l'accueillir ou de la repousser, de vivre ou de mourir. Après la santé de l'ame, il n'y a rien de plus précieux que la santé du corps. Si la santé du corps se fait sentir particuliérement en quelques membres, elle n'est pas générale. Si l'ame se porte avec excès à la pratique d'une vertu, elle n'est pas entiérement vertueuse. Le musicien ne se contente pas de tempérer quelques-unes des cordes de sa lyre ; il seroit à souhaiter pour le concert de la société, que nous l'imitassions, & que nous ne permissions pas, soit à nos vertus, soit à nos passions, d'être ou trop lâches ou trop tendues, & de rendre un son ou trop sourd ou trop aigu. Si nous faisons quelque cas de nos semblables, nous trouverons du plaisir à remplir nos devoirs, parce que c'est un moyen sûr d'en être considérés. Nous ne mépriserons point les plaisirs des sens ; mais nous ne nous ferons point l'injure à nous-mêmes, de comparer l'honnête avec le sensuel. Comment celui qui se sera trompé dans le choix d'un état sera-t-il heureux ? comment se choisir un état sans se connoître ? & comment se contenter dans son état, si l'on confond les besoins de la nature, les appétits de la passion, & les écarts de la fantaisie ? Il faut avoir un but présent à l'esprit, si l'on ne veut pas agir à l'aventure. Il n'est pas toujours impossible de s'emparer de l'avenir. Tout doit tendre à la pratique de la vertu, à la conservation de la liberté & de la vie, & au mépris de la mort. Tant que nous sommes, la mort n'est rien ; & ce n'est rien encore quand nous ne sommes plus. On ne redoute les dieux, que parce qu'on les fait semblables aux hommes. Qu'est-ce que l'impie, sinon celui qui adore les dieux du peuple ; Si la véritable piété consistoit à se prosterner devant toute pierre taillée, il n'y auroit rien de plus commun : mais comme elle consiste à juger sainement de la nature des dieux, c'est une vertu rare. Ce qu'on appelle *le droit naturel*, n'est que le symbole d'une utilité générale. L'utilité générale & le consentement commun doivent être les deux grandes regles de nos actions. Il n'y a jamais de certitude que le crime reste ignoré : celui qui le commet est donc un insensé qui joue un jeu où il y a plus à perdre qu'à gagner. L'amitié est un des plus grands biens de la vie, & la décence une des plus grandes vertus de la société. Soyez décens, parce que vous n'êtes point des animaux, & que vous vivez dans des villes, & non dans le fond des forêts, *&c.*

Voilà les points fondamentaux de la doctrine d'*Epicure*, le seul d'entre tous les Philosophes anciens qui ait sû concilier sa morale avec ce qu'il pouvoit prendre pour le vrai bonheur de l'homme, & ses préceptes avec les appétits & les besoins de la nature ; aussi a-t-il eu & aura-t-il dans tous les temps un grand nombre de disciples. On se fait stoïcien, mais on naît *épicurien*.

Epicure étoit Athénien, du bourg de Gargette & de la tribu d'Egée. Son pere s'appelloit *Néoclès*, & sa mere *Chéreſtrata* : leurs ancêtres n'avoient pas été sans distinction ; mais l'indigence avoit avili leurs descendans. Néoclès n'ayant pour tout bien qu'un petit champ, qui ne fournissoit pas à sa subsistance, il se fit maître d'école ; la bonne vieille Chérestrata, tenant son fils par la main, alloit dans les maisons faire des lustrations, chasser les spectres, lever les incantations ; c'étoit *Epicure* qui lui avoit enseigné les formules d'expiations, &

toutes les sotises de cette espece de superstition.

Epicure naquit la troisieme année de la cent neuvieme olympiade, le septieme jour du mois de Gamilion. Il eut trois freres, Néoclès, Charideme & Aristobule : Plutarque les cite comme des modeles de la tendresse fraternelle la plus rare. *Epicure* demeura à Téos jusqu'à l'âge de dix-huit ans : il se rendit alors dans Athenes avec la petite provision de connoissances qu'il avoit faites dans l'école de son pere ; mais son séjour n'y fut pas long. Alexandre meurt ; Perdiccas désole l'Attique, & *Epicure* est contraint d'errer d'Athenes à Colophone, à Mytilene, & à Lampsaque. Les troubles populaires interrompirent ses études ; mais n'empêcherent point ses progrès. Les hommes de génie, tels qu'*Epicure*, perdent peu de temps ; leur activité se jette sur tout; ils observent & s'instruisent sans qu'ils s'en apperçoivent ; & ces lumieres, acquises presque sans effort, sont d'autant plus estimables, qu'elles sont relatives à des objets plus généraux. Tandis que le Naturaliste a l'œil appliqué à l'extrémité de l'instrument qui lui grossit un objet particulier, il ne joüit pas du spectacle général de la nature qui l'environne. Il en est ainsi du philosophe ; il ne rentre sur la scene du monde qu'au sortir de son cabinet ; & c'est là qu'il recueille ces germes de connoissances qui demeurent long-temps ignorés dans le fond de son ame, parce que ce n'est point une méditation profonde & déterminée, mais à des coups d'œil accidentels qu'il les doit : germes précieux, qui se développent tôt ou tard pour le bonheur du genre humain.

Epicure avoit trente-sept ans lorsqu'il reparut dans Athenes : il fut disciple du platonicien Pamphile, dont il méprisa souverainement les visions : il ne put souffrir les sophismes perpétuels de Pirrhon : il sortit de l'école du pythagoricien Nausiphanés, mécontent des nombres & de la métempsycose. Il connoissoit trop bien la nature de l'homme & sa force, pour s'accommoder de la sévérité du Stoïcisme. Il s'occupa à feuilleter les ouvrages d'Anaxagore, d'Archelaüs, de Metrodore & de Démocrite ; il s'attacha particuliérement à la philosophie de ce dernier, & il en fit les fondemens de la sienne.

Les Platoniciens occupoient l'académie, les Péripathéticiens le Lycée, les Cyniques le cynosarge, les Stoïciens le portique ; *Epicure* établit son école dans un jardin délicieux, dont il acheta le terrein, & qu'il fit planter pour cet usage. Ce fut lui qui apprit aux Athéniens à transporter dans l'enceinte de leur ville le spectacle de la campagne. Il étoit âgé de quarante-quatre ans lorsqu'Athenes assiégée par Démétrius, fut désolée par la famine : *Epicure*, résolu de vivre ou de mourir avec ses amis, leur distribuoit tous les jours des fêves, qu'il partageoit au compte avec eux. On se rendoit dans ses jardins de toutes les contrées de la Grece, de l'Egypte & de l'Asie : on y étoit attiré par ses lumieres & par ses vertus, mais sur-tout par la conformité de ses principes avec les sentimens de la nature. Tous les philosophes de son temps sembloient avoir conspiré contre les plaisirs des sens & contre la volupté : *Epicure* en prit la défense ; & la jeunesse athénienne, trompée par le mot de *volupté*, accourut pour l'entendre. Il ménagea la foiblesse de ses auditeurs ; il mit autant d'art à les retenir, qu'il en avoit employé à les attirer ; il ne leur développa ses principes que peu-à-peu. Les leçons se donnoient à table & à la promenade ; c'étoit ou à l'ombre des bois, ou sur la mollesse des lits, qu'il leur inspiroit l'enthousiasme de la vertu, la tempérance, la frugalité, l'amour du bien public, la fermeté de l'ame, le goût raisonnable du plaisir, & le mépris de la vie. Son école, obscure dans les commencemens, finit par être une des plus éclatantes & des plus nombreuses.

Epicure vêcut dans le célibat : les inquiétudes qui suivent le mariage lui parurent incompatibles avec l'exercice assidu de la philosophie ; il vouloit d'ailleurs que la femme du philosophe fût sage, riche & belle. Il s'occupa à étudier, à écrire & à enseigner : il avoit composé plus de trois cents traités différens ; il ne nous en reste aucun. Il ne faisoit pas assez de cas de cette élégance à laquelle les Athéniens étoient si sensibles ; il se contentoit d'être vrai, clair & profond. Il fut chéri des grands, admiré

de ses rivaux, & adoré de ses disciples : il reçut dans ses jardins plusieurs femmes célebres, Léontium, maîtresse de Métrodore ; Thémiste, femme de Léontius ; Philénide, une des plus honnêtes femmes d'Athenes ; Nécidie, Érotie, Hédie, Marmarie, Bodie, Phédrie, *&c.* Ses concitoyens, les hommes du monde les plus enclins à la médisance, & de la superstition la plus ombrageuse, ne l'ont accusé ni de débauche ni d'impiété.

Les Stoïciens féroces l'accablerent d'injures ; il leur abandonna sa personne, défendit ses dogmes avec force, & s'occupa à démontrer la vanité de leur systeme. Il ruina sa santé à force de travailler : dans les derniers temps de sa vie il ne pouvoit ni supporter un vêtement, ni descendre de son lit, ni souffrir la lumiere, ni voir du feu. Il urinoit le sang ; sa vessie se fermoit peu-à-peu par les accroissemens d'une pierre : cependant il écrivoit à un de ses amis que le spectacle de sa vie passée suspendoit ses douleurs.

Lorsqu'il sentit approcher sa fin, il fit appeller ses disciples ; il leur légua ses jardins ; il assûra l'état de plusieurs enfans sans fortune, dont il s'étoit rendu le tuteur : il affranchit ses esclaves ; il ordonna ses funérailles, & mourut âgé de soixante & douze ans, la seconde année de la cent vingt-septieme olympiade. Il fut universellement regretté : la république lui ordonna un monument ; & un certain Théotime, convaincu d'avoir composé sous son nom des lettres infâmes, adressées à quelques-unes des femmes qui fréquentoient ses jardins, fut condamné à perdre la vie.

La *philosophie épicurienne* fut professée sans interruption, depuis son institution jusqu'au temps d'Auguste ; elle fit dans Rome les plus grands progrès. La secte y fut composée de la plupart des gens de lettres & des hommes d'état ; Lucrece chanta l'*épicuréisme*, Celse le professa sous Adrien, Pline le Naturaliste sous Tibere ; les noms de Lucien & de Diogene Laerce sont encore célebres parmi les *Epicuriens*.

L'*épicuréisme* eut, à la décadence de l'empire romain, le sort de toutes les connoissances ; il ne sortit d'un oubli de plus de mille ans qu'au commencement du dix-septieme siecle : le discrédit des formes plastiques remit les atomes en honneur. Magnene, de Luxeu en Bourgogne, publia son *democritus reviviscens*, ouvrage médiocre, où l'auteur prend à tout moment ses rêveries pour les sentimens de Démocrite & d'*Epicure*. A Magnene succéda Pierre Gassendi, un des hommes qui font le plus d'honneur à la Philosophie & à la nation : il naquit dans le mois de Janvier de l'année 1592, à Chartersier, petit village de Provence, à une lieue de Digne, où il fit ses humanités. Il avoit les mœurs douces, le jugement sain, & des connoissances profondes : il étoit versé dans l'Astronomie, la Philosophie ancienne & moderne, la Métaphysique, les langues, l'histoire, les antiquités ; son érudition fut presque universelle. On a pû dire de lui que jamais philosophe n'avoit été meilleur humaniste, ni humaniste si bon philosophe : ses écrits ne sont pas sans agrément ; il est clair dans ses raisonnemens, & juste dans ses idées. Il fut parmi nous le restaurateur de la *philosophie d'Epicure :* sa vie fut pleine de troubles ; sans cesse il attaqua & fut attaqué : mais il ne fut pas moins attentif dans les disputes, soit avec Fludd, soit avec mylord Herbert, soit avec Descartes, à mettre l'honnêteté que la raison de son côté.

Gassendi eut pour disciples ou pour sectateurs, plusieurs hommes qui se sont immortalisés, Chapelle, Moliere, Bernier, l'abbé de Chaulieu, M. le grand-prieur de Vendôme, le marquis de la Fare, le chevalier de Bouillon, le maréchal de Catinat, & plusieurs autres hommes extraordinaires, qui, par un contraste de qualités agréables & sublimes, réunissoient en eux l'héroïsme avec la mollesse, le goût de la vertu avec celui du plaisir, les qualités politiques avec les talens littéraires, & qui ont formé parmi nous différentes écoles d'*épicuréisme* moral dont nous allons parler.

La plus ancienne & la premiere de ces écoles où l'on ait pratiqué & professé la morale d'*Epicure*, étoit rue des Tournelles, dans la maison de Ninon Lenclos ; c'est-là que cette femme extraordinaire rassembloit tout ce que la cour & la ville avoient d'hommes polis, éclairés & voluptueux : on y vit madame Scarron ; la comtesse de la Suze,

célebre par ses élégies; la comtesse d'Olonne, si vantée par sa rare beauté & le nombre de ses amans; Saint-Evremont, qui professa depuis l'*épicuréisme* à Londres, où il eut pour disciples le fameux comte de Grammont, le poëte Waller, & madame de Mazarin; la duchesse de Bouillon Mancini, qui fut depuis de l'école du Temple; des Yvetaux, (*voyez* ARCADIENS,) M. de Gourville, madame de la Fayette, M. le duc de la Rochefoucault, & plusieurs autres, qui avoient formé à l'hôtel de Rambouillet une école de Platonisme, qu'ils abandonnerent pour aller augmenter la société & écouter les leçons de l'*épicurienne*.

Après ces premiers *épicuriens*, Bernier, Chapelle & Moliere disciples de Gassendi, transférerent l'école d'*Epicure* de la rue des Tournelles à Auteuil: Bachaumont, le baron de Blot, dont les chansons sont si rares & si recherchées, & Desbarreaux, qui fut le maître de madame Deshouillieres dans l'art de la poésie & de la volupté, ont principalement illustré l'école d'Auteuil.

L'école de Neuilly succéda à celle d'Auteuil: elle fut tenue, pendant le peu de temps qu'elle dura, par Chapelle & MM. Sonnings; mais à peine fut-elle instituée, qu'elle se fondit dans l'école d'Anet & du Temple.

Que de noms célebres nous sont offerts dans cette derniere! Chapelle & son disciple Chaulieu, M. de Vendôme, madame de Bouillon, le chevalier de Bouillon, le marquis de la Fare, Rousseau, MM. Sonnings, l'abbé Courtin, Campistron, Palaprat, le baron de Breteuil, pere de l'illustre marquise du Châtelet; le président de Mesmes, le président Ferrand, le marquis de Dangeau, le duc de Nevers, M. de Catinat, le comte de Fiesque, le duc de Foix ou de Randan, M. de Périgny, Renier, convive aimable, qui chantoit & s'accompagnoit du luth, M. de Lasseré, le duc de la Feuillade, *&c.* cette école est la même que celle de St. Maur ou de madame la duchesse.

L'école de Seaux rassembla tout ce qui restoit de ces sectateurs du luxe, de l'élégance, de la politesse, de la philosophie, des vertus, des lettres & de la volupté, & elle eut encore le cardinal de Polignac, qui la fréquentoit plus par goût pour les disciples d'*Epicure*, que pour la doctrine de leur maître, Hamilton, St. Aulaire, l'abbé Gênet, Malesieu, la Motte, M. de Fontenelle, M. de Voltaire, plusieurs académiciens, & quelques femmes illustres par leur esprit; d'où l'on voit qu'en quelque lieu & en quelque temps que ce soit, la secte *épicurienne* n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France, & sur-tout pendant le siecle dernier. *Voyez Brucker, Gassendi, Lucrece, &c.*

EPICYCLE, s. m. *en Astronomie*, cercle dont le centre est dans la circonférence d'un autre cercle, qui est censé le porter en quelque maniere.

Ce mot est formé des mots grecs, ἐπὶ, *suprà*, sur, & de κύκλος, *cercle*, comme si l'on disoit *cercle sur cercle*.

De même que les anciens astronomes ont inventé un cercle excentrique pour expliquer les irrégularités apparentes du mouvement des planetes, & leur différente distance de la terre, ils ont aussi inventé un petit cercle pour expliquer les stations & les rétrogradations des planetes. Ce cercle, qu'ils appellent *épicycle*, a son centre dans la circonférence du plus grand, qui est l'excentrique de la planete. *Voyez* EXCENTRIQUE.

C'est dans cet excentrique que se meut le centre de cet *épicycle*, lequel emporte avec lui la planete, dont le centre se meut réguliérement dans la circonférence de l'*épicycle*, suivant l'ordre des signes, lorsqu'elle est dans la partie inférieure de l'*épicycle*, & contre l'ordre des signes, lorsqu'elle est dans la partie supérieure.

Le point le plus haut de l'*épicycle* s'appelle *apogée*, & le point le plus bas s'appelle *périgée*. *Voyez* APOGÉE & PÉRIGÉE.

Quoique les phénomenes des stations & rétrogradations des planetes s'expliquent d'une maniere bien plus naturelle dans le systeme de Copernic, on ne peut disconvenir que la maniere dont Ptolomée les a sauvées ne soit ingénieuse; c'est apparemment pour cette raison que M. Godin, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie, en 1733, a cherché à développer cette théorie, & à donner les loix du mouvement apparent des planetes dans les *épicycles*.

Lorsqu'on ne cherche qu'à connoître les apparences, & à construire des tables, il importe peu, dit l'historien de l'Académie, quelle hypothese on choisisse, pourvû que cette hypothese les sauve toutes, & que ces tables les représentent. De plus, les satellites de Jupiter & de Saturne, ont par rapport à nous, des apparences de mouvemens semblables à celles que doivent avoir les planetes dans le systeme de Ptolomée: la Terre & la Lune, vues du Soleil ou de quelque autre point du systeme solaire, sont aussi dans le même cas; c'est pourquoi la théorie dont il s'agit peut être de quelque utilité. D'ailleurs M. Godin l'a donnée d'une maniere beaucoup plus simple que n'ont fait jusqu'ici tous les Astronomes: il n'a besoin pour cela que des deux suppositions suivantes; 1°. la direction apparente d'un corps qui décrit un cercle, est à chaque instant la tangente au point du cercle qu'il décrit dans cet instant; 2°. un corps mû par deux forces, dont les directions font angle entr'elles, ou paroissent faire angle, décrira ou paroîtra décrire la diagonale d'un parallelogramme formé sur ces directions.

Le grand cercle, dans la circonférence duquel l'*épicycle* est situé, s'appelle aussi le *déférent de l'épicycle*. *Voyez* DÉFÉRENT.

Riccioli, quoique ennemi déclaré du mouvement de la terre, n'a jamais pû faire de tables astronomiques qui s'accordassent tant-soit-peu avec les observations, sans supposer ce mouvement de la terre, quoi-qu'il appellât à son secours, d'une maniere un peu forcée, les *épicycles* variables, sujets à des augmentations & à des décroissemens perpétuels, & différemment inclinés à l'*écliptique*. *Voyez* COPERNIC, STATION, RÉTROGRADATION, &c.

Quoique les *épicycles* des planetes, imaginés par Ptolomée, soient aujourd'hui entiérement bannis de l'Astronomie, cependant quelques astronomes modernes s'en sont servis pour expliquer les irrégularités du mouvement de la Lune, mais avec cette différence, qu'ils n'ont pas prétendu que la lune parcourût en effet la circonférence d'un *épicycle*, comme Ptolomée prétendoit que les planetes la parcouroient: ils ont seulement dit que les inégalités apparentes du mouvement de la Lune étoient les mêmes que si cette planete se mouvoit dans un *épicycle*. M. Machin, dans un ouvrage fort court qui a pour titre, *the laws of moon's motion*, *les loix du mouvement de la Lune*, fait mouvoir la Lune dans une ellipse dont le petit axe est la moitié du grand: tandis que le centre de cette ellipse décrit d'un mouvement uniforme un cercle autour de la Terre, la Lune se meut dans l'ellipse, de maniere qu'elle y parcourt des aires proportionnelles aux temps. Mais M. Clairaut, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'académie, en 1743, soutient que M. Machin se trompe, & qu'on ne peut expliquer par cette supposition les mouvemens de la Lune. M. Halley a supposé que la lune se mouvoit dans une ellipse, & que le centre de cette ellipse étoit dans un *épicycle* dont le centre se mouvoit uniformément autour de la terre: il a déduit de ce mouvement les inégalités qu'on observe dans la vîtesse de l'apogée, & dans l'excentricité de l'orbite de cette planete. *Voyez* LUNE. *Voyez* aussi les *Dict.* de Harris, de Chambers, & les *élém. d'Astr.* de Wolf, d'où une partie de cet article est tirée. (*O*)

EPICYCLOIDE, s. f. *en Géométrie*, ligne courbe qui est engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, lequel se meut en tournant sur la partie convexe ou concave d'un autre cercle.

Chaque point de la circonférence d'un cercle qui avance en droite ligne sur un plan, tandis qu'il tourne en même temps sur son centre, décrit une cycloïde, (*voyez* CYCLOÏDE;) & si le cercle générateur, au lieu de se mouvoir sur une ligne droite, se meut sur la circonférence d'un autre cercle, ou égal ou inégal à lui, la courbe que décrira chacun des points de sa circonférence s'appelle *épicycloïde*.

Par exemple, si une roue de carosse rouloit sur la circonférence d'une autre roue, la courbe que décriroit un des clous de cette roue seroit une *épicycloïde*.

Si le mouvement progressif du cercle roulant est plus grand que son mouvement circulaire, l'*épicycloïde* est nommée *allongée*, & *accourcie* s'il est plus petit.

Si le cercle générateur se meut sur la

convexité de la circonférence, l'*épicycloïde* est nommée *supérieure* & *extérieure* ; & s'il se meut sur sa concavité, on la nomme *épicycloïde inférieure* ou *intérieure* ; on appelle *base* de l'*épicycloïde* la partie de cercle sur laquelle se meut le cercle générateur, tandis qu'il fait un tour entier. Ainsi dans les *Planches de Géométrie*, *fig.* 58. *D B* est la base de l'*épicycloïde*, *V* son sommet, *V B* son axe, *D P V* la moitié de l'*épicycloïde* extérieure produite par la révolution du demi-cercle *V L B*, qu'on appelle *cercle générateur*, sur le côté convexe de la base *D B*.

On trouvera dans les *Transact. philosoph.* n. 18. & dans les *infiniment petits de M.* de l'Hopital, les démonstrations des principales propriétés de l'*épicycloïde*, sur-tout ce qui concerne les tangentes de ces courbes, leurs rectifications & leurs quadratures. M. Nicole a aussi donné sur la rectification des *épicycloïdes* allongées & accourcies un excellent mémoire dans le *vol. de l'académie de 1708*.

Le volume de 1732 de la même académie renferme plusieurs écrits de MM. Bernouilli, de Maupertuis, Nicole, & Clairaut, sur une autre espece d'*épicycloïdes* appellées *épicycloïdes sphériques*. Ces *épicycloïdes* sont encore engendrées par le point de la circonférence d'un cercle qui roule sur un autre cercle ; mais avec cette différence que dans les *épicycloïdes* ordinaires le cercle roulant est dans le même plan que le cercle sur lequel il roule ; au lieu que dans celle-ci le plan du cercle roulant fait un angle constant avec le plan de l'autre cercle. Les *épicycloïdes* sphériques ont plusieurs belles propriétés que l'on peut voir dans les mémoires dont nous venons de parler, & dont le détail seroit au-dessus de la portée du plus grand nombre de nos lecteurs.

Nous nous contenterons de donner ici un peu de mots une théorie des *épicycloïdes* simples ou ordinaires. Cette théorie contiendra le germe de tous les problemes qu'on peut se proposer sur les *épicycloïdes*, & facilitera le moyen d'étendre ces problemes à des *épicycloïdes* plus composées.

Je suppose d'abord que 1 soit le rayon du cercle roulant ou générateur, & que l'*épicycloïde* soit extérieure. Soit *x* l'arc qui a roulé, *r* le rayon de l'autre cercle, il est évident qu'en prenant dans ce second cercle un arc $= x$, & tirant ensuite la corde de l'arc *x* dans le cercle générateur, on aura un des points de l'*épicycloïde*. Or les angles formés par deux arcs égaux dans différens cercles, sont entr'eux en raison inverse des rayons de ces cercles. *Voyez* Angle, Degré, Mesure, &c. Donc il ne s'agit que de diviser un angle en raison de *r* à 1, pour avoir un point de l'*épicycloïde*.

Donc si *r* est à 1 en raison de nombre à nombre, l'*épicycloïde* sera une courbe géométrique, puisqu'on peut toujours diviser un angle géométriquement en raison de nombre à nombre. *V.* Trisection, &c.

Considérons à présent les deux cercles comme deux polygones réguliers d'une infinité de côtés chacun, mais dont les côtés soient égaux, ensorte que ces polygones ne soient point semblables : il est visible, 1°. que l'angle de contingence du cercle générateur sera dx ; que l'angle de contingence de l'autre sera $\frac{dx}{r}$ (*Voy.* Polygone & Courbe :) 2°. que pendant le roulement où l'application d'un côté infiniment petit du cercle générateur sur le côté correspondant de l'autre, une des extrémités de la corde de l'arc *x* pourra être regardée comme fixe, & que l'autre décrira un arc de cercle qui sera le petit côté de l'*épicycloïde* : 3°. que la tangente de l'*épicycloïde*, (*voyez* Tangente,) sera par conséquent perpendiculaire à la corde de l'arc *x* dans le cercle générateur : 4°. que le petit côté de l'*épicycloïde* sera $(dx + \frac{dx}{r}) \times$ cord. $x = dx \times 2$ sin. $\frac{x}{2} \times (\frac{r+1}{r})$; donc l'arc total de l'*épicycloïde* sera $(\frac{2r+2}{r}) \times 2 \times (1 -$ cos. $\frac{x}{2})$ *voyez* Sinus : 5°. que l'élément de l'aire de l'*épicycloïde* sera égal au petit triangle scalene, dont dx est la base & cord. *x* un des côtés, plus au triangle isoscele qui a cord. *x* pour côté, & pour base $dx\,(\frac{1+r}{r})\,2$ sin. $\frac{x}{2}$. Cela se voit à l'œil par la seule inspection d'une figure. Or le premier de ces élémens

eft l'élément du cercle, & le fecond eft $dx \left(\frac{1+r}{r}\right) 2$ fin. $\frac{x}{2} \times \frac{1}{2}$ cord. $x = dx\left(\frac{2+2r}{r}\right)\left(\text{fin.}\frac{x}{2}\right)^2 = dx\left(\frac{2+2r}{r}\right)\times\left(-\frac{1}{2}\text{cof.}\,x+\frac{1}{2}\right)$. *Voyez* SINUS. Donc l'aire de l'*épicycloïde* eft égale à l'aire du cercle, plus à l'intégrale de la quantité précédente; intégrale aifée à trouver; *voyez* SINUS, INTÉGRAL, *& le traité de M.* de Bougainville le jeune. 6°. L'angle que font enfemble deux côtés confécutifs de l'*épicycloïde*, fe trouvera aifément, & toujours par la feule infpection d'une figure fort fimple; car cet angle eft égal, 1°. à $\frac{dx}{2}$; 2°. à deux angles à la bafe d'un triangle ifofcele, dont l'angle du fommet eft $dx + \frac{dx}{r}$, c'eft-à-dire $180 - dx - \frac{dx}{r}$: donc l'angle de contingence eft $\frac{dx}{2} + \frac{dx}{r}$. Or le rayon ofculateur eft égal au côté de la courbe divifé par l'angle de contingence. *Voyez* OSCULATEUR & DÉVELOPPÉE. Donc le rayon ofculateur eft égal à $2\frac{(1+r)\text{ cord. }x}{2+r}$.

Si on fait r négative dans les calculs précédens, on aura les propriétés de l'*épicycloïde intérieure*.

Si dans les mêmes calculs on fait $r =$ à l'infini, on aura les propriétés de la cycloïde ordinaire.

On peut encore confidérer d'une autre maniere toutes les *épicycloïdes* ordinaires, allongées, accourcies, fphériques, &c. Au lieu de faire rouler le cercle générateur, il n'y a qu'à fuppofer que le centre de ce cercle décrive une ligne quelconque, & qu'en même temps un point mobile fe meuve fur la circonférence de ce cercle. Par le principe de la compofition des mouvemens, on aura facilement les élémens de l'*épicycloïde*; l'*épicycloïde* fera fimple ou ordinaire, c'eft-à-dire ni allongée ni accourcie, fi l'arc décrit par le centre, pendant que le point mobile décrit la circonférence, eft à cette circonférence comme $r + 1$ eft à r. *Voyez* ROUE D'ARISTOTE.

Nous n'en dirons pas davantage fur cet article. Il nous fuffit d'avoir mis ici en quelques lignes tout le traité des *épicycloïdes* d'une maniere affez nouvelle à plufieurs égards, & fourni aux commençans, & peut-être à des géometres plus avancés, une occafion de s'exercer.

Sur l'ufage des *épicycloïdes en Méchanique*, *voyez* DENT.

M. de Maupertuis, dans les *mémoires de l'acad. de 1727*, a examiné les figures rectilignes formées par le roulement d'un polygone régulier fur une ligne droite, & il en a déduit d'une maniere élégante les dimenfions de la cycloïde. Pour généralifer fa théorie, fuppofons que le roulement du polygone fe faffe à l'extérieur fur un autre polygone régulier, dont les côtés foient égaux à ceux du polygone roulant, il eft aifé de voir par tout ce qui a été dit ci-deffus, 1°. que la figure rectiligne formée ainfi fera égale à l'aire du polygone roulant, plus à un triangle ifofcele qui auroit 1 pour côté, & pour angle au fommet la fomme des angles extérieurs des deux polygones, ce triangle étant multiplié par la moitié de la fomme des quarrés des cordes du polygone roulant : or on a dans le *liv. X. des fections coniques de M.* de l'Hopital, une méthode fort fimple pour trouver la fomme de ces quarrés. 2°. Le contour de la figure fera égal à la corde de la fomme des angles extérieurs, multiplié par la fomme des cordes du polygone roulant : or on a dans le même ouvrage & au même endroit la méthode de trouver la fomme des cordes d'un polygone. 3°. L'angle extérieur formé par deux côtés rectilignes confécutifs de l'*épicycloïde*, eft égal à la moitié de l'angle au centre du polygone roulant, plus à l'angle extérieur de l'autre polygone.

Enfin il eft vifible que cette méthode peut s'étendre très-aifément à la recherche des propriétés de toute *épicycloïde* formée par le roulement d'une courbe quelconque fur une autre quelconque. (*O*)

EPICYTHARISME (*Muf. des anc.*) air de Cithare, qu'on exécutoit après les Pieces de Théâtre & qui étoit à la Tragédie & à la Comédie Grecque, ce qu'eft le Ballet à notre Opera.

* EPIDAURIE, adj. pris fubft. fête que les habitans d'Epidaure célébrerent en l'honneur d'Efculape, & que les Athéniens inftituerent auffi parmi eux.

* EPIDELIUS, (*Myth.*) surnom d'Apollon. Ménophanès, qui commandoit la flotte de Mithridate, prit Délos, pilla le temple d'Apollon, on jetta la statue du dieu dans la mer; mais les eaux la soutinrent miraculeusement, & la porterent sur les côtes de la Laconie; aux environs du promontoire de Malée, où les Lacédémoniens éleverent un temple à Apollon *Epidélius*, c'est-à-dire à Apollon venu de Délos. La statue merveilleuse fut placée dans ce temple, & le sacrilege de l'impie Ménophanès fut tué sur son Vaisseau. Quoiqu'il n'y ait guere de faits merveilleux accompagnés d'un plus grand nombre de circonstances difficiles à rejetter en doute; que le miracle dont il s'agit ait un caractere d'autenticité qui n'est pas commun, & qu'il soit confirmé par le témoignage & le monument de tout un peuple, il ne faut pas le croire : il n'est pas nécéssaire d'en exposer les raisons; il suffit, pour le rejetter, de savoir que le vrai Dieu eût engagé les hommes dans l'idolatrie, s'il eût permis de pareils prodiges. Il y a des cas où il faut juger de la vérité des faits par les conséquences, & d'autres où il faut juger des conséquences par la vérité des faits.

EPIDEMIE, s. f. (*Medecine.*) *maladie épidémique*, c'est-à-dire, qui affecte presque en même temps & dans un même lieu un grand nombre de personnes de quelque sexe, âge & qualité qu'elles soient, avec les mêmes symptomes essentiels, dont la cause réside le plus souvent dans les choses desquelles on ne peut pas éviter de faire usage pour les besoins de la vie, & dont le traitement est dirigé par une même méthode. Le mot grec ἐπιδήμιος, *épidémie*, est formé d'ἐπι, *dans* ou *parmi*, & δῆμος, *peuple*; il est par conséquent employé pour signifier quelque chose qui est dans ou parmi le peuple, commun au peuple. L'usage en a fixé le sens, lorsqu'on l'employe seul, pour énoncer une maladie populaire, que quelques auteurs, comme Boerhaave, nomment quelquefois maladie universelle, *morbus epidemicus, popularis, universalis.*

Les maladies *épidémiques* forment un genre particulier parmi les différences accidentelles des maladies en général, à l'égard du lieu où elles regnent. Les *épidémies* ne sont pas plus familieres dans un pays que dans un autre; en quoi elles different des *endémies*, qui sont des maladies d'un même caractere, qui affectent particuliérement & presque sans discontinuité les habitans d'une contrée. *Voyez* ENDÉMIQUE. Les maladies *épidémiques* sont aussi distinguées des *sporadiques*, parce que celles-ci sont absolument particulieres aux personnes qu'elles attaquent, & dépendent d'une cause qui leur est propre. *V.* SPORADIQUE.

Les maladies *épidémiques* ne s'établissent que dans certains temps & dans certains lieux. Elles ne sont pas d'un seul & même genre; elles different au contraire beaucoup, selon la différence des saisons qui ont précédé & qui subsistent, selon la différente nature des habitans d'un pays. Quelquefois elles affectent tout le corps, comme les fievres; d'autrefois elles ne portent que sur certaines parties, comme sont les douleurs, les fluxions catarrheuses: tantôt elles sont bénignes, & font leur cours sans causer beaucoup de desordres dans l'économie animale; tantôt elles sont contagieuses & accompagnées de symptomes très-violens, & elles font périr beaucoup de monde. Il meurt plus de gens, & dans la vigueur de l'âge même, par l'effet des maladies *épidémiques*, que par toute autre sorte de maladie. Elles changent presque chaque année de caractere & de nature, dans les cas même où elles paroissent avoir les mêmes symptomes : il n'appartient qu'à un medecin très-attentif & grand observateur, de distinguer ce qu'il y a d'essentiellement différent dans ces apparences; souvent même les plus habiles s'y trompent.

Les différentes causes des *épidémies*, qui sont dans l'air, dépendent quelquefois du vice de ses qualités sensibles & manifestes, telles que la chaleur, le froid, l'humidité, la sécheresse, *&c.* D'autres fois l'air, en pénétrant le corps humain par les différentes voies ordinaires, dont on ne peut pas lui fermer l'accès, y porte avec lui & applique à diverses parties certains miasmes d'une nature inconnue, qui produisent cependant les mêmes effets dans toutes

les perſonnes affectées, comme on le voit dans la peſte, dans la petite vérole. La différente ſituation des lieux, le différent aſpect, l'expoſition à certains vents, les exhalaiſons des marais; les grandes inondations, qui rendent les terreins marécageux, ſuivies d'un temps chaud, ou d'un vent de midi, qui hâte la putréfaction des eaux croupiſſantes, d'où il s'éleve continuellement dans l'air des matieres fétides, vermineuſes ou acrimonieuſes, qui infectent cet élément dans lequel nous vivons, & les différentes ſubſtances qui ſervent à notre nourriture, contribuent beaucoup auſſi à établir les différentes eſpeces d'*épidémies*.

Les alimens, comme cauſes communes, ſont ſouvent auſſi, par leur nature, la cauſe des maladies populaires. C'eſt ce qu'on obſerve dans les villes aſſiégées, où les riches comme les pauvres manquant de tout pour ſe nourrir, ſont contraints à manger des choſes peu propres à cet uſage & de très-mauvaiſe qualité; & ſe trouvant ainſi preſſés par la même néceſſité, & réduits à la même miſere, ils éprouvent les mêmes effets, ils ſont affligés des mêmes maladies. On a vû la peſte faire des ravages terribles dans une place de guerre aſſiégée, dénuée de ſecours, inveſtie par une armée abondamment pourvue de vivres, qui étoit entiérement exempte de cette maladie.

Il réſulte de ce qui vient d'être dit des cauſes des *épidémies*, qu'elles ne ſe communiquent pas auſſi communément qu'on le penſe, d'une perſonne affectée à une autre qui ne l'eſt pas: il n'eſt pas néceſſaire de recourir à la contagion pour rendre raiſon de cette communication; il eſt rare qu'elle ſe faſſe par cette cauſe; il eſt plus naturel de l'attribuer à la cauſe commune qui a affecté le premier, & qui continue à produire ſes effets dans les ſujets qui ſe trouvent diſpoſés à en recevoir les impreſſions.

Pour s'en préſerver, on doit ſoigneuſement éviter tout ce qui peut contribuer à arrêter l'inſenſible tranſpiration, & pour cela ne pas ſur-tout s'expoſer à l'air froid du matin ou du ſoir, ne ſe livrer à aucun exercice violent, ne vivre que d'alimens de facile digeſtion, & uſer des choſes propres à fortifier, à entretenir la fluidité des humeurs, favoriſer les ſecrétions & excrétions.

A l'égard des pays en général, on peut tenter quelquefois avec ſuccès d'empêcher qu'ils ne ſoient infectés des maladies *épidémiques*, ou de les en délivrer, en purifiant l'air par le moyen des feux allumés fréquemment, dans les lieux habités, avec des bois réſineux, dont on forme des bûchers nombreux à certaines diſtances les uns des autres. Hippocrate ne balance pas à propoſer, d'après l'expérience qu'il en avoit faite, l'effet de ces feux comme un préſervatif contre la peſte, & même comme un moyen de corriger l'infection de l'air qui la cauſe. On a remarqué, ſelon Hoffman, que les lieux, les villes ſur-tout, où l'on brûle du charbon de pierre plus qu'on ne faiſoit autrefois, ſont moins ſujets aux maladies *épidémiques*, & plus ſains, généralement parlant, qu'ils n'étoient avant cet uſage; la fumée de ces matieres foſſiles ayant la propriété de changer les qualités des mauvaiſes exhalaiſons qui pouvoient produire des maladies de toute eſpece. Il eſt encore un autre moyen très-propre à prévenir les infections de l'air, & à en arrêter les effets, lorſqu'elles ont lieu; c'eſt de deſſécher les marais; de donner un cours aux eaux croupiſſantes; d'empêcher qu'il ne s'en ramaſſe de nouvelles; de tenir les égoûts, les foſſés des villes, des campagnes, bien nettoyés & bien libres.

On doit beaucoup eſpérer, pendant les maladies *épidémiques*, ou lorſqu'on craint qu'elles ne s'établiſſent, du bon effet des vents du ſeptentrion & du levant, comme étant très-propres à purifier l'air, ou à empêcher qu'il ne s'y mêle des exhalaiſons qui pourroient le corrompre. Ils ont auſſi la propriété de rendre le corps humain moins ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions qu'elles peuvent faire, en lui donnant de la vigueur par l'augmentation du reſſort de ſes fibres, & en conſervant par ce moyen l'exercice libre de toutes les fonctions. Les pluies ſont auſſi très-ſalutaires dans le temps d'*épidémie* cauſée par l'infection de l'air; elles entraînent & préci-

pitent avec elles toutes les matieres hétérogenes qui formoient la corruption de cet élément.

Lorsqu'il survient une maladie *épidémique*, dont le caractere n'est pas bien connu, ce qui arrive souvent ; les medecins doivent, selon le conseil de Boerhaave, s'appliquer à en bien observer tous les symptomes dans le temps des équinoxes, où elles sont ordinairement le plus en vigueur. Pour en découvrir la cause, par comparaison avec l'espece de maladie connue à laquelle l'*épidémique* ressemble le plus, ils doivent éviter d'employer des remedes qui soient propres à produire de grands changemens dans l'économie animale, dans la crainte qu'ils ne déguisent le caractere de la maladie, & qu'ils n'empêchent d'observer les phénomenes que la nature du mal peut produire constamment dans les différens temps qui précedent le rétablissement de la santé ou de la mort, qui annoncent un meilleur ou un plus mauvais état. Ils doivent observer avec une grande attention ce que la nature fait ou tente de faire dans le cours de la maladie, ensuite des différentes choses que les malades prennent, soit alimens, soit remedes, ce qui fait de bons ou de mauvais effets, les évacuations qui sont salutaires ou nuisibles. Ils doivent enfin comparer ce qui se passe dans les maladies de la même espece de plusieurs personnes affectées en même temps, en ayant égard à la différence de sexe, d'âge, & de tempérament.

C'est de ces recherches faites avec soin, qu'on peut tirer les indications convenables pour déterminer la méthode que l'on doit suivre dans le traitement des maladies *épidémiques*. Si l'on avoit un recueil d'observations exactes sur toutes celles qui ont paru jusqu'à présent, on seroit peut-être assez instruit de leur différente nature & des remedes qui ont été employés avec succès dans chaque espece, pour pouvoir par analogie appliquer une curation presque sûre à chacune de celles qui paroîtroient dans la suite ; car il est très-vraissemblable qu'il ne s'en établit pas toujours qui soient absolument nouvelles par rapport au passé ; leur variété est peut-être épuisée. Il est donc très-important pour le genre humain qu'on travaille à suppléer à ce qui manque à cet égard. On ne sauroit assez exhorter tous les Medecins, qui ont à cœur l'avancement de leur art, à faire l'histoire de toutes les maladies *épidémiques* qu'ils ont occasion de traiter; à les décrire avec exactitude & sincérité; à en bien observer toutes les circonstances; à ne pas négliger de faire mention des lieux, des climats où ils pratiquent, des accidens qui ont pû faire naître l'*épidémie*, de la saison où elle regne, de la constitution de l'air, & de ses variétés déterminées par l'inspection du barometre, du thermometre, & de l'hygrometre, autant que faire se peut, & en un mot de prendre pour modeles, dans ces sortes d'observations, celles du plus ancien & du plus grand medecin connu, du sage Hippocrate, qui a le premier senti la nécessité de les faire, & qui nous a laissé sur ce sujet des écrits immortels ; celles de l'Hippocrate moderne, Sydenham, qui est presque le seul, dans un si long espace de temps, qui ait marché à cet égard sur les traces du pere de la Medecine, & qui a donné un exemple, que l'on doit se faire un devoir de suivre dans tous les siecles; celles de la société d'Édimbourg, *&c.* *Voyez l'article* Air, & ce qui est dit de cet élément comme cause des maladies *épidémiques*. (*d*)

* Epidemies, adj. pris subst. fêtes instituées dans Argos en l'honneur de Junon, & dans les villes de Milet & de Délos, en l'honneur d'Apollon. Les *épidémies* étoient comme les fêtes de la présence du dieu. Les payens croyoient que leurs divinités, sensibles aux cérémonies de l'évocation, se transportoient au milieu d'eux, & ils les honoroient par des fêtes & des sacrifices.

EPIDERME, s. m. & par quelques-uns f. (*Anat.*) Cette pellicule fine, transparente, & insensible, qui recouvre extérieurement toute la peau à laquelle elle est étroitement attachée, s'appelle *épiderme*, *surpeau*, *cuticule*, (*voyez* Cuticule ;) & pour en completer l'article, joignez-y du moins les observations suivantes, dans lesquelles on examine la structure de cette toile merveilleuse, qui enveloppe tout le corps humain, excepté les endroits occupés par les ongles.

Il faut remarquer dans l'*épiderme*, 1°.

son *union* étroite avec la peau, dont on le sépare néanmoins dans les cadavres par le moyen de l'eau bouillante. Le feu, la brûlure, les vésicatoires, levent l'*épiderme* en maniere de vessies dans les sujets vivans. Quoiqu'il adhere fortement aux mammelons cutanés, & plus encore au corps réticulaire, dont il paroît être une portion, on peut cependant l'en séparer avec de l'eau chaude, ou, ce qui est mieux & qui l'altere moins, en le faisant tremper pendant quelque temps dans de l'eau froide. La séparation par le scalpel n'est pas impossible, mais elle ne découvre rien de sa structure.

2°. Sa *régénération*. Elle est évidente, prompte, & même surprenante, sans aucune marque de cicatrice, lorsque l'*épiderme* a été détaché par quelque cause externe ou interne. Il se régénere au palais de la bouche, après en avoir été enlevé par les alimens trop chauds; il se régénere aussi par-tout ailleurs, même sous les emplâtres qu'on y applique; enfin il se répare autant de fois qu'il a été détruit.

3°. Son *origine* ou sa *formation*. Elle est encore inconnue. Il ne faut pas s'imaginer, avec les anciens, que cette membrane soit produite par la condensation des vapeurs de la transpiration; il ne faut pas non plus croire avec Morgagny, que l'action de l'air desséchant la surface de la peau, fasse naître l'*épiderme*; car il se trouve formé dans le fœtus avant qu'il ait vû le jour. Il vaudroit donc mieux attribuer, avec Leuwenhoek, l'origine de l'*épiderme* à l'expansion des conduits excrétoires de la peau; ou avec Ruysch, à l'expansion des houppes nerveuses du même organe qui forment plusieurs petites lames en s'unissant; ou avec Heister, à l'expansion des tuyaux excrétoires, & des papilles nerveuses réunies; ou enfin avec M. Winslow, à une matiere qui suinte des mammelons.

4°. La *substance*. Elle paroît uniforme du côté de la peau, & composée au-dehors de plusieurs petites lames écailleuses d'une grande finesse, & très-étroitement unies, mais par-tout sans apparence de tissu fibreux ou vasculeux, excepté de petits filamens qui l'attachent aux mammelons. Cette substance est serrée, quoique susceptible de quelque gonflement ou épaississement, comme la simple macération dans l'eau commune, & les cloches ou ampoules qui s'élevent sur la peau par des vésicatoires, par la brûlure ou autrement, le font assez voir; de sorte qu'à cet égard l'*épiderme* paroît être une espece de tissu spongieux; il prête considérablement dans les enflures, mais il n'y résiste pas toujours.

Les attouchemens durs & réitérés détachent l'*épiderme* plus ou moins imperceptiblement, & aussi-tôt il renaît une nouvelle couche qui souleve la premiere, & à laquelle en pareil cas il arrive un pareil détachement par la naissance d'une troisieme couche nouvelle.

C'est à-peu-près de cette maniere que se forment les callosités aux piés, aux mains & aux genoux, & qu'arrive la pluralité des lames ou couches que quelques anatomistes ont prises pour être naturelles.

En effet, les callosités ne sont autre chose que des couches de plusieurs *épidermes*; mais pour que ces callosités se forment, il ne faut pas que l'*épiderme* se sépare entiérement, car alors la matiere de la transpiration ou de la sueur s'éleveroit en vésicules; c'est ce qui arrive dans les brûlures. *Voyez* CALLOSITÉ, BRULURE.

5°. Ses *trous* ou *pores*. Ils donnent passage aux poils, aux liqueurs du dehors en-dedans; à celles du dedans en-dehors, telles que sont les exhalaisons de la transpiration & de la sueur. Cependant les petits trous ou pores par où s'échappe la sueur, étant bien examinés, il semble que l'*épiderme* s'y insinue pour achever les tuyaux excrétoires des glandes cutanées. Les niches ou fossettes des poils sont garnies des allongemens de l'*épiderme*, & les poils mêmes en paroissent recevoir une espece d'écorce : les canaux presqu'imperceptibles des pores cutanés en sont encore intérieurement revêtus. En effet, au moyen d'une longue macération de la peau, on en peut détacher avec l'*épiderme* tous ces allongemens, de façon qu'ils entraînent les poils, leurs racines, & même les glandes axillaires.

On pourroit expliquer par cette remarque, comment les cloches ou empoules qui s'élevent sur la peau, restent gonflées pendant un temps considérable, sans laisser la

férosité extravasée échapper par les trous, qui doivent être aggrandis par la distraction & l'extension de l'*épiderme* soulevé. Lorsqu'il se détache ainsi du corps de le peau, il arrache quelquefois des portions de ces petits tuyaux cutanés, qui se plissent & bouchent les pores de l'*épiderme* soulevé, à-peu-près comme les tuyaux des ballons à jouer. Ne seroit-ce point ces petites portions de l'*épiderme* détaché, que quelques anatomistes ont prises pour des valvules des tuyaux cutanés ?

6°. Son *épaisseur* différente en diverses parties du corps. L'*épiderme* est fort épais dans le creux des mains & aux plantes des piés, ou plutôt il y a dans ces endroits plusieurs couches d'*épidermes* les unes sur les autres; par-tout ailleurs l'*épiderme* n'est qu'un tissu fort fin. Remarquons ici que quand quelque portion de cette toile se détache de la peau, cette portion devient alors plus épaisse, comme on le voit dans la cuticule des vessies, & dans celle qui se sépare des bords des ulceres ou des plaies.

7°. Ses *sillons* plus ou moins considérables en différentes parties du corps. On les remarque sur-tout à la paume des mains & au bout des doigts, où ils se manifestent en lignes spirales. Ils défendent peut-être les vaisseaux excrétoires qui sont dans leurs cavités. Quoi qu'il en soit, comme l'*épiderme* est intimement appliqué à la superficie de la peau, il n'est pas étonnant qu'il en prenne la forme, & qu'il soit marqué comme elle des mêmes plis, des mêmes rides, des mêmes sillons & des mêmes losanges.

8°. Son *insensibilité*. On n'y apperçoit point non plus de vaisseaux, & Ruysch n'a jamais pû en découvrir par ses injections les plus subtiles: de-là vient qu'il ne coule point de sang quand l'*épiderme* est blessé. Cependant il est naturellement si souple, qu'il permet aux corps tangibles de communiquer suffisamment leur impression aux houppes nerveuses situées au-dessous.

9°. Son *incorruptibilité*, si je puis parler ainsi : du moins l'*épiderme* est la partie de tout le corps la moins exposée à la corruption, & la moins sujette à être rongée. Dans les abcès le pus n'a guere d'autre action sur l'*épiderme*, que de le séparer de la peau, & de le déchirer; mais il ne le dissout pas. Dans la gangrene & le sphacele l'*épiderme* se conserve entier, tandis que toutes les parties qu'il recouvre tombent en pourriture. Il ne permet pas même à la pierre infernale de le pénétrer, & de détruire les parties qu'il couvre, sans avoir été divisé le premier. Ces effets viennent-ils de ce qu'il n'a point de vaisseaux qui lui soient propres, & de ce qu'il ne reçoit point la liqueur ?

10°. Sa *couleur*. L'*épiderme* est généralement blanc, du moins les recherches exactes ont fait voir qu'il change peu chez les divers peuples, & qu'il conserve presque dans tous sa couleur blanche. Je dis qu'il conserve presque dans tous sa couleur blanche, parce qu'on a observé que dans les Negres il n'est point aussi blanc que dans les peuples de nos climats; mais il est d'une couleur de corne brûlée, c'est-à-dire jaunâtre. Ainsi la couleur de l'*épiderme* ne détermine point absolument celle de la peau, mais plutôt celle du corps muqueux situé au-dessous. Cela n'empêche pas que l'*épiderme* qui recouvre immédiatement le corps réticulaire, ne rende le teint plus ou moins délicat, selon qu'il est plus ou moins épais.

11°. Son *usage*: le voici. L'*épiderme* sert à maintenir les pinceaux ou filamens nerveux des mammelons dans une situation égale, à les empêcher de floter confusément, & à modifier l'impression des objets, qui auroient été douloureux, si cette impression s'étoit faite immédiatement sur les papilles nerveuses de la peau.

D'un autre côté, le tact particulier, aussi-bien que le toucher en général, est plus ou moins exquis, selon la finesse ou l'épaisseur de l'*épiderme*, dont la callosité affoiblit, & même fait perdre l'un & l'autre.

Un autre usage de l'*épiderme*, est de régler les évacuations cutanées; je veux dire celles de la sueur, & de la transpiration insensible qui est la plus considérable. Il sert vraissemblablement à retrécir les vaisseaux cutanés, parce qu'il en forme les extrémités. En effet, nous remarquons que toutes les fois qu'il est enlevé, ces vaisseaux laissent échapper les liqueurs qu'ils contiennent, en plus grande abondance que de coutume. Enfin,

Enfin, comme l'*épiderme* rend la ſurface de la peau égale & polie, il contribue extrêmement à la beauté de cette partie, car plus la cuticule eſt mince & diaphane, plus le teint eſt brillant & délicat.

Au ſurplus l'*épiderme* mérite fort l'examen & les recherches des Phyſiologiſtes; car outre que ſa ſtructure n'eſt pas à beaucoup près bien connue, il a des propriétés ſingulieres, qu'aucun auteur ne s'eſt donné la peine d'approfondir juſqu'à ce jour.

Je finis cet article par une remarque utile aux Accoucheurs. Comme les enfans naiſſent rarement ſans *épiderme*, comme cette toile ne doit point ſon origine à la condenſation de l'air, j'avoue que lorſqu'elle ſe détache du corps des enfans avant leur naiſſance, dans les parties par leſquelles ils ſe préſentent, on a lieu de craindre pour leurs jours, & de ſoupçonner qu'ils ſoient déja morts dans l'utérus; cependant il ne faut pas regarder le détachement de l'*épiderme* pour un ſigne certain de la mort de l'enfant, l'expérience a ſouvent juſtifié la fauſſeté d'un pareil jugement, & l'erreur de ceux qui l'avoient prononcé: on en trouvera la preuve dans les obſervateurs. M. Saviard, qui en particulier a eu tant d'occaſions de s'éclairer ſur ce ſujet, en ſa qualité de chirurgien-accoucheur de l'Hôtel-Dieu de Paris, nous aſſure qu'il a vu plusieurs enfans dont l'*épiderme* s'enlevoit avant leur naiſſance; leſquels enfans ſont toutefois venus au monde bien-vivans, & ont vécu depuis auſſi long-temps que ſon âge lui a permis d'en être le témoin. Les ſignes de la virginité des filles, de la groſſeſſe des meres, de leur accouchement prochain, de la vie ou de la mort des enfans qu'elles portent, ſont quatre points qui demandent l'*époché* des Grecs, ou le *non-liquet* des Latins. C'eſt-là le doute raiſonnable qui diſtingue le phyſicien éclairé, modeſte, & par conſéquent toujours retenu dans ſes déciſions, du dogmatique ignorant, hardi & préſomptueux. *Art. de M.* DE JAUCOURT.

EPIDIDYME, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux corps variqueux ſitués ſur la partie ſupérieure des teſticules, dont ils ſemblent proprement être une partie, quoique différens du reſte en forme & en conſiſtence. *Voyez* TESTICULE.

Ce mot eſt formé du grec ἐπὶ, & de διδύμος, *jumeau*, *teſticule*.

Les *épididymes*, de même que les teſticules, ſont compoſés de la circonvolution des tuyaux ſéminaires mêlés avec les vaiſſeaux ſanguins; ils different ſeulement en ce que dans les *épididymes* les tuyaux ſéminaires ſont réunis en un ſeul, dont les différentes circonvolutions ſont plus fermement liées enſemble par une forte membrane de la tunique albuginée; ce qui les rend plus compacts au toucher que les teſticules. *Voyez* SEMENCE, SPERMATIQUE, *&c.*

Les *épididymes* & les teſticules ſont renfermés dans trois membranes qui leur ſont propres. La premiere vient du muſcle cremaſter, la ſeconde eſt appellée *la virginale*, & la troiſieme l'*albuginée*. *Voyez* chacune de ces membranes ſous leur *article* particulier. *Chambers*. (*L*)

La beauté de la ſtructure de cette partie mérite un détail.

On ne peut pas ſéparer ſa deſcription de celle des vaiſſeaux ſéminaux qui naiſſent des teſticules.

Le teſticule de l'homme & du quadrupede eſt compoſé d'une pulpe molle, qui eſt ſéparée en lobes par un très-grand nombre de cloiſons cellulaires, produites par l'albuginée, & qui amenent à la ligne blanche les vaiſſeaux rouges artériels & veineux, qui viennent des intervalles des lobes.

Toutes ces cloiſons ſe réuniſſent dans une ligne blanche qui répond à toute la longueur de l'*épididyme*, & dont la nature eſt celluleuſe.

Il n'y a aucune apparence de glandes dans la pulpe, dont le teſticule eſt compoſé: quand on la trempe dans l'eau, elle ſe reſout en filets jaunâtres, naturellement repliés comme des ſerpens, & ramaſſés par une celluloſité fine; mais qui s'étendent dans l'eau & deviennent très-longs. On a tâché d'en eſtimer la longueur; on l'a calculée à 4800 fois la longueur du teſticule, & même à 5208 piés. Ils ſont très-fins, cylindriques, cependant épais, avec une très-petite lumiere, & il y va des vaiſſeaux rouges. Nous avons réuſſi à remplir une partie de ces filets avec du mercure, & il

n'eft pas douteux qu'ils ne foient tous des tuyaux.

Il paroît que chaque lobe du tefticule produit un petit tronc qui accompagne la cloifon & qui fe rend dans cette ligne blanche & cellulaire que nous avons indiquée : il n'eft cependant pas certain que ce tronc foit unique.

La ligne blanche qui regne le long du bord externe du tefticule, a été regardée comme le conduit excrétoire du tefticule, fur-tout par Aubry & Léal, car Highmore n'en avoit pas parlé auffi affirmativement. Swammerdam a entrevu la vérité : il trouvoit plufieurs cavités dans ce corps de Highmore, comme on l'a appellé en dérogeant aux droits de Riolan, fon véritable inventeur. Degraaf a plus vu encore que fon émule : il a fait deffiner un nombre de vaiffeaux paralleles, qui fe continuent avec les vaiffeaux efférens des tefticules.

M. de Haller a reconnu à la fin par l'injection du mercure, qu'un réfeau de vaiffeaux eft placé dans cette ligne cellulaire, que ce font les petits vaiffeaux féminaux, fournis par les lobes des tefticules, & qui s'uniffent par des anaftomofes pour monter vers la tête de l'*épididyme*. Ces vaiffeaux font très-délicats, mais plus gros que ne l'eft le tuyau de l'*épididyme*. On les injecte par le canal déférent en y employant un vuide artficiel, que l'on fe procure en ferrant le canal avec deux doigts approchés, dont l'un fait defcendre l'air en tenant le canal fortement ferré. Après avoir produit un vuide dans l'efpace d'un pouce, on ouvre le doigt fupérieur, & l'argent vif defcend avec rapidité dans le vuide : on le force, en répétant cette manœuvre, de remplir l'*épididyme* & le réfeau du tefticule. Il faut avouer que cette manœuvre eft un peu lente & difficile, & qu'on n'évite guere de rompre quelqu'un des vaiffeaux du réfeau & d'extravafer du mercure dans la cellulofité. D'autres anatomiftes fe font fervis de la preffion d'une colonne fort haute de mercure, & même de la preffion de l'atmofphere, en plaçant le tefticule dans le vuide & en expofant le tuyau à l'air.

Le réfeau fe termine par des cônes vafculeux, affez reffemblans à des queues de perruques d'état, qui fortent de la partie fupérieure du cul de fac, compris entre le tefticule & l'*épididyme*, & qui montent pour compofer la tête de cette *épididyme*.

Il y a entre trente & quarante de ces cônes : chacun eft compofé d'un feul vaiffeau plus gros que celui dont eft compofé l'*épididyme* & replié fur lui-même, & qui forme un cône dont la bafe eft à ce réfeau, & la pointe au commencement de l'*épididyme*. Il n'eft pas impoffible de remplir tous ces cônes de mercure : le plus fouvent cependant on n'en remplit qu'une partie.

Tous ces trente ou quarante vaiffeaux fe réuniffent dans la tête de l'*épididyme* pour n'en faire qu'un feul. Il eft aifé de développer le paquet immenfe de l'*épididyme*, & de le réduire, dans une certaine longueur, à un feul tuyau très-étroit, affez ferme ; mais replié fur lui-même une infinité de fois, par une fine cellulofité.

Il fe forme par ces replis multipliés un corps un peu comprimé, dont la partie fupérieure eft la plus épaiffe, qui s'amincit & s'applanit vers le milieu du tefticule, & qui eft un peu plus épais à la partie inférieure du tefticule. Le tuyau dont il eft compofé eft preffé contre le bord externe & poftérieur du tefticule de la maniere dont nous l'avons décrit en parlant de la vaginale. Ce corps c'eft l'*épididyme*.

Le canal déférent eft une continuation de l'*épididyme* ; il remonte le long du tefticule, mais intérieurement. Ses commencemens font encore repliés : il fe redreffe peu-après, & n'eft plus qu'un canal cylindrique très-épais, dont la lumiere eft très-fine & la fubftance compofée d'une cellulofité fort épaiffe. La membrane externe en eft prefque cartilagineufe.

Le canal déférent remonte jufqu'à l'anneau du bas-ventre, le paffe toujours derriere le péritoine, & croife le pfoas & les vaiffeaux iliaques. Nous avons dit le refte à l'*article* CANAL DÉFÉRENT.

M. Monro le fils & M. Fontana ont vérifié & confirmé la defcription de M. de Haller, dont je viens de donner un extrait. (*H. D. G.*)

* EPIDOTES, adj. pris fub. (*Mythol.*) Ce terme eft fait d'ἐπιδίδωμι, *j'augmente* : c'eft ainfi qu'on appelloit les dieux qui préfidoient à l'accroiffement des enfans.

EPIE, adj. (*Venerie.*) Il se dit d'un chien qui a du poil au milieu du front, plus grand que l'autre, & dont les pointes se rencontrent & viennent à l'opposite : c'est une marque de vigueur & de force.

EPIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit domanial qui ne se leve sous ce nom que dans la seule province de Flandre. *Guypers*, *Burgunduc*, & plusieurs autres jurisconsultes flamands, prétendent que le mot *épier* qu'ils rendent en latin par le terme *spicarium*, vient de *spica*, épi. En effet, cette explication développe très-bien la nature de cette redevance, qui consiste presque toujours en blé, en avoine dure & molle; quelquefois aussi en chapons, poules, oies; en œufs, beurre ou fromage. Le tout se paye aujourd'hui en argent, suivant les évaluations du prix actuel de ces denrées.

Quant à l'origine de ce droit, elle nous paroît se rapporter à celle que les auteurs françois attribuent communément aux droits seigneuriaux. Sans être parfaitement instruits de la véritable forme du gouvernement des Pays-Bas dans les temps qui ont précédé le comte Baudouin gendre de Charles le Chauve, nous savons assez que ces provinces étoient autrefois peu habitables, par la nature du terrein marécageux, sauvage, couvert de vastes forêts; & de-là le nom de *forestiers*, dont plusieurs historiens ont gratifié sans preuve les premiers souverains de la Flandre.

La face actuelle de ces mêmes provinces, où les terres sont aujourd'hui cultivées avec le plus grand succès, où les villes multipliées à l'infini, sont peuplées de citoyens qui ne respirent que le travail; ce coup-d'œil, disons-nous, ne permet pas de douter que les premiers princes qui les ont gouvernées, n'ayent donné toute leur attention à l'agriculture. Mais pour animer & fortifier le zele de leurs vassaux & sujets, il a fallu leur accorder la propriété des terres qu'ils défricheroient, en se réservant seulement une legere reconnoissance pour marque de la souveraineté.

Des mémoires particuliers assûrent que Charlemagne avoit chargé les terres de la Flandre de la redevance de l'*épier*, par un édit donné en l'an 709, dont on prétend que l'original se trouve dans les archives de l'abbaye de S. Winocq à Bergues.

Quoi qu'il en soit, il paroît que cette redevance ayant été imposée sur toutes les terres du pays, différens chefs de famille, curieux d'en affranchir la plus grande partie de leurs biens, avoient assigné & hypothéqué sur la moindre portion la reconnoissance de l'*épier*. Les temps ont amené successivement de nouveaux propriétaires. Ceux-ci en ont formé d'autres, & par eux-mêmes, & par les alliances. Les biens des différentes maisons se sont mêlés; une nouvelle succession les a rendus à d'autres, & les a subdivisés. Tous ces changemens ont servi à confondre l'héritage du premier mort; ensorte que les receveurs de l'*épier* s'étant uniquement attachés à l'assignation spéciale, perdirent de vuë l'hypotheque générale. Ces moindres parties hypothéquées spécialement, ayant été dans la suite surchargées de nouvelles tailles & impositions, les propriétaires voyant que le revenu ne suffisoit pas pour acquitter ces charges, voulurent les abandonner, sans faire attention qu'elles payoient un impôt assigné originairement sur la totalité éclipsée.

La difficulté de retrouver les terres qui avoient fait partie de cette totalité, ainsi que les possesseurs ou détempteurs, ne causoit pas un médiocre embarras; elle donnoit lieu à une infinité de procès également onéreux au souverain & aux particuliers.

Ce fut pour y mettre fin que les archiducs *Albert* & *Isabelle* rendirent le placard du 13 Juillet 1602, par lequel ils ordonnerent aux receveurs de faire de nouveaux regiftres, & aux redevables de fournir le dénombrement des reconnoissances par eux dûes; leur permettant d'hypothéquer spécialement telles parties de terres qu'ils jugeroient à-propos, & généralement leurs personnes ou leurs autres biens. *Voyez l'article 6 de ce placard.*

Et par les articles 59, 60, 61, 62 & autres, il est dit que les rentes de l'*épier* de Flandre seront payables solidairement par l'*hofman*, où il y a *hofmanie*; & où il n'y en a pas, par le chef de la communauté, ou par les plus grands tenanciers, sauf leur

recours contre leurs co-détempteurs. On voit par-là que l'hypotheque générale a été rétablie sur toutes les terres, sans que le souverain ait même voulu s'astreindre à faire la discussion de la spéciale.

Il s'est encore assez récemment élevé des contestations à ce sujet; mais les particuliers qui les ont formées ont été condamnés par différentes sentences du bureau des finances de Lille, & entr'autres par celles des 6 Août 1722, 12 Août 1723, & 2 Décembre 1724. M. *Meliand* intendant de la province, a rendu ses ordonnances des 8 Avril & 25 Octobre 1726, sur les mêmes principes; & M. *de la Grandville* son successeur les a suivies dans une ordonnance du 3 Novembre 1732, par laquelle ce magistrat enjoint aux hofmans de la châtellenie de Bergues de rapporter entre les mains du receveur de l'*épier*, les rôles des terres & des noms des tenanciers; & aux greffiers de donner une déclaration des terres chargées de cette redevance. *Voyez* HOFMAN.

M. de Ghewiet auteur des *institutions au droit belgique*, imprimées à Lille en 1736, *partie II. titre ij.* §. *3.* atteste que les redevances de l'*épier* se levent à Gand, Bruges, Ypres, Dixmude, Ruremonde, Courtray, Alost, Harlebeck, Furnes, Bergues-Saint-Winocq, Mont-Cassel, & Geertrudenbergh. Une partie de ces rentes a été engagée ou aliénée en vertu des édits qui ont ordonné l'aliénation des rentes albergues. *Voyez* RENTES ALBERGUES. Il y a des receveurs de l'*épier*, dont les offices sont érigés en fiefs relevans directement du souverain; il y en a d'autres établis par commission. *Art. de M.* DE LA MOTTE-CONFLANS, *avocat au parlement.*

EPIERRER, verb. act. (*Jardinage.*) C'est, après avoir effondré un terrein, passer les terres à la grosse claie pour en ôter les pierres, & ensuite les passer au rateau fin. (*K*)

* EPIEU, s. m. (*Chasse.*) arme faite d'un long morceau de bois garni à l'une de ses extrémités d'un fer large & pointu: le bois s'appelloit *la hampe*. On s'en servoit beaucoup dans les temps où l'on se piquoit de faire la chasse aux animaux les plus dangereux & les plus féroces.

EPIGASTRE, s. m. ἐπιγαστρον; *en Anatomie*, la partie moyenne de la région épigastrique. *Voyez* EPIGASTRIQUE.

Ce mot est formé de ἐπὶ, *sur*, & de γαστὴρ, *ventre*. (*L*)

EPIGASTRIQUE, (*Anat.*) *région épigastrique;* nom qu'on donne à la partie supérieure de l'abdomen, & qui s'étend depuis le cartilage xiphoïde jusqu'auprès du nombril. *Voyez* RÉGION.

On la divise ordinairement en deux parties; les côtés ou la partie latérale, qu'on appelle *hypocondre;* & le milieu, qu'on appelle *épigastre*. *Voyez* ABDOMEN.

Il y a aussi des veines & des arteres *épigastriques*. Les arteres sont des branches des arteres iliaques externes. Les veines se déchargent dans les veines iliaques externes. *Chambers*. (*L*)

EPIGASTRIQUE, (*région*) *Physiolog.* Cette partie du corps humain située entre la partie inférieure de la cavité de la poitrine & l'estomac, a été regardée par plusieurs auteurs, & entr'autres par celui d'un ouvrage intitulé *Specimen novæ Medicinæ conspectus*, (à Paris, chez Guerin, 1751,) comme un point de réunion & comme un centre d'où les forces organiques semblent partir pour s'y réunir de nouveau.

C'est le diaphragme qui joue le principal rôle dans cette région. L'auteur le considere comme un balancier, qui donne, pour ainsi dire, le branle à tous les visceres, & dont l'empire paroît s'étendre à toutes les parties du corps. Il leur communique la force sensitive, c'est-à-dire la tension, la mobilité, l'activité, le ton qu'excitent les sensations & les affections de l'ame. Mais il a une correspondance plus particuliere avec les membranes du cerveau; l'auteur en allegue pour preuve différentes observations pratiques: il s'appuie sur des faits anatomiques: il cite en sa faveur une remarque de M. Petit, qui mettoit dans la *région épigastrique* l'origine du nerf intercostal (*mém. de l'acad. des Scienc. 1727;*) mais sans recourir à des expériences contestées, il auroit pû aussi se prévaloir de la quantité prodigieuse de nerfs qui se distribuent au diaphragme, ensorte qu'il communique par leur moyen avec tous les visceres.

D'ailleurs l'auteur remarque avec raiſon, qu'on peut regarder cet organe comme le vrai centre du ſyſteme nerveux & aponévrotique ; ſon tiſſu, ſa ſituation, ſa mobilité, ſon union avec le péricarde, ſa communication ſenſible avec la plevre & le péritoine, & par le moyen de ces deux membranes qui enveloppent tous les viſceres du tronc avec tout le genre aponévrotique ; ſon action, principalement ſur l'eſtomac & ſur les inteſtins, dont l'auteur croit qu'il détermine le mouvement périſtaltique ; enfin l'étendue de ſes productions, qu'Albinus a pourſuivies plus loin que perſonne, & qui vont peut-être beaucoup au-delà ; tout cela paroît conſpirer à rendre cet organe propre à exercer une réciprocation avec toutes les parties, & ſur-tout avec le ſyſteme aponévrotique, qui enveloppe & pénetre toutes les parties du corps.

L'auteur ajoûte que cette réciprocation du diaphragme eſt conſidérablement excitée par les différentes ſenſations que nous font éprouver nos beſoins ſucceſſifs, & par l'inquiétude avec laquelle nous cherchons à y pourvoir.

Tous les Médecins ſavent, dit-il encore, que la plupart des malades qui meurent d'une gangrene dans quelque partie inférieure au diaphragme, ſentent très-diſtinctement & par intervalles, comme une maſſe qui monte peu-à-peu ; & dès que ce poids eſt parvenu à la *région épigaſtrique*, le malade tombe dans une ſyncope qui eſt bientôt ſuivie de la mort. On peut trouver pluſieurs exemples de cas approchans dans les anciens médecins. Hippocrate dit dans les *prénotions de Cos*, que les plaies du diaphragme ſont toujours mortelles. Les épileptiques ſentent quelquefois à l'approche de l'accès, des vapeurs qui s'élevent peu-à-peu des extrémités inférieures ; & ils perdent connoiſſance dès qu'elles ſont arrivées à la région du diaphragme, comme Galien l'a obſervé, *de loc. affect. lib. III.*

Vanhelmont eſt rempli d'obſervations ſemblables. Il rapporte dans ſon *traité du ſiége de l'ame*, qu'un écolier & un cocher étoient morts ſubitement d'un coup qu'ils avoient reçu vers l'orifice ſupérieur de l'eſtomac : il obſerve auſſi que les goutteux ſentent les approches de l'accès par une agitation qu'ils éprouvent dans cette partie ; il l'a vue quelquefois ſi ſenſible, qu'on ne pouvoit y ſouffrir l'application de la main. Tout le monde ſait que le chagrin, la triſteſſe, & même le plaiſir & la joie, font une impreſſion ſenſible vers le creux de l'eſtomac ; Vanhelmont l'avoit très-bien remarqué, mais il ſe trompe par rapport au principe, en ce qu'il rapporte cette ſenſation, ainſi que toutes celles dont il fait mention à ce ſujet, à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, tandis qu'il eſt certain que c'eſt la partie tendineuſe du diaphragme qui eſt alors affectée. Ceux qui ſeront curieux de voir un plus grand détail ſur cette matiere, & un plus grand nombre d'obſervations du genre de celles qui viennent d'être rapportées, n'auront qu'à conſulter l'ouvrage même. *Extrait du Journal des Sav. Septembre 1751.* (*d*)

Réflexions de M. le Baron DE HALLER, *ſur la Région Epigaſtrique.*

Nous voyons avec peine que l'auteur de l'article qu'on vient de lire, ait donné ſa confiance à une hypotheſe qui l'éloigne de toute maxime de l'évidence. Il a préféré par-tout à la lumiere de l'anatomie des inférences éloignées, qu'il a cru pouvoir tirer de quelques obſervations cliniques, & qui n'étant pas ſujettes aux ſens, peuvent être expliquées de cent manieres différentes.

Le reſpect dû au vrai nous oblige dans un ouvrage qui doit paſſer à la poſtérité, de faire ſur ces forces *épigaſtriques* quelques obſervations.

On parle de forces organiques ; terme obſcur, qui, réduit à être intelligible, ne peut ſignifier que les cauſes mouvantes du corps humain. Ce ſont les différentes forces contractives des muſcles ; la force avec laquelle opere l'eſprit animal, & la force encore plus inconnue de l'ame.

L'ame n'agit point par le moyen du diaphragme : elle a bien certainement ſa réſidence dans l'encephale, dont les compreſſions & les bleſſures menent à la ſopeur & au délire. Les maladies les plus cruelles du diaphragme n'affectent point l'ame & ne cauſent point de délire ; & le

ris sardonique n'est point un symptome de ses blessures. Nous n'oublierons jamais la mort d'un médecin très-savant & très-désintéressé, dont l'extreme modestie étoit l'unique défaut : il étoit affecté d'une profonde mélancolie, suite d'une passion malheureuse : il fut attaqué d'une fievre avec des étouffemens ; il vouloit mourir ; il y réussit en négligeant tous les secours ; il ne perdit pas un moment sa tranquillité & sa liberté d'esprit : on l'ouvrit, on trouva un abcés très-considérable au diaphragme.

Les forces contractives sont de différentes especes ; mais les contractions lentes du tissu cellulaire, & les contractions vives de la fibre musculaire, n'ont rien qui n'appartienne en propre à ces parties mêmes. Ces forces existent également dans les parties les plus éloignées du diaphragme, & dans les animaux qui sont destitués de ce muscle.

La force nerveuse part du cerveau & de la moëlle de l'épine : le diaphragme la reçoit & ne produit point de nerfs. Il en a besoin comme tout autre muscle : il a ses nerfs supérieurs & inférieurs ; mais on ne peut pas dire qu'il en ait une proportion supérieure : l'œil & la langue en ont bien d'avantage. Les expériences du nerf phrénique, (*Voyez ci-devant* DIAPHRAGME.) prouvent évidemment que ce nerf régit le diaphragme ; qu'il lui donne le mouvement, & qu'il le lui ôte quand il est comprimé lui-même. Le diaphragme immobile est livré à la mort ; l'irritation du nerf le rappelle à la vie. Mais aucune expérience ne donne le moindre soupçon d'une action que le diaphragme exerçeroit sur les nerfs.

C'est abuser certainement de la facilité du public, que de citer ici l'excellent homme M. Petit, le pere. Cet anatomiste a cru que le nerf intercostal naît dans la moëlle de l'épine, & va se joindre au nerf de la sixieme paire : il n'a jamais pensé a le tirer du diaphragme, ni de l'épigastre en particulier.

Le diaphragme n'a aucune liaison avec les meninges : il ne produit pas le mouvement péristaltique, qui subsiste sans lui, qui réside évidemment dans les intestins eux-mêmes, & qui continue avec vivacité dans les intestins arrachés du corps de l'animal. Si le diaphragme étoit la cause du mouvement péristaltique, ce mouvement dépendroit de la volonté ; mais c'est en vain qu'un homme constipé fait jouer son diaphragme ; ses inspirations les plus fortes ne produisent rien, dès que le rectum n'agit pas lui-même, ou que la vessie est paralytique.

Aucun systeme aponévrotique ne pénetre toutes les parties du corps animal. L'auteur de l'hypothese abuse d'un terme qui ne convient point au tissu cellulaire, auquel il l'applique.

Les plaies du diaphragme ne sont point mortelles : les fastes de l'anatomie sont remplis d'exemples, où des intestins & l'estomac sont remontés par une blessure du diaphragme dans la cavité de la poitrine, où la plaie s'est cicatrisée, & où longtemps après, la dissection a découvert ce déplacement.

L'épilepsie remonte, mais elle ne fait tomber que lorsqu'elle affecte la tête.

L'estomac a effectivement des nerfs très-nombreux, il est d'une sensibilité exquise. On produit un sentiment très-particulier, en gratant la peau à l'endroit qui répond à l'estomac ; mais cette partie est très-distincte du diaphragme.

Nous voyons avec peine les médecins abandonner l'évidence que leur offrent les sens, pour s'égarer dans des théories, qui ne sont fondées que sur des probabilités. (*H. D. G.*)

EPIGENEME, s. m. (*Médecine.*) ce terme est tiré d'ἐπιγείνομαι, *supervenio*, il signifie un symptome, qui, dans une maladie avancée dans son cours, survient & se joint aux symptomes qui étoient déja établis ; c'est la même chose qu'*épiphenomêne*. *Voyez* EPIPHENOMENE. (*d*)

EPIGEONNER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'est employer le plâtre un peu serré, sans le plaquer ni le jetter, mais en le levant doucement avec la main & la truelle par *pigeons*, c'est-à-dire par *poignées*, comme lorsqu'on fait les tuyaux & languettes de cheminée qui sont de plâtre pur. (*P*)

* EPIGIES, s. m. pl. (*Mythol.*) ou nymphes de la terre. Il y avoit aussi les

nymphes uranies ou du ciel. *Epigie* eſt formé de ἐπὶ, *ſur*, & γῆ, terre.

EPIGLOTTE, ſ. f. ἐπιγλόττις, *en Anatomie*, la couverture ou le couvercle du larynx. *Voyez* LARYNX.

Ce mot eſt formé de ἐπι, *ſur*, & γλοσσα, ou bien γλοττα, *langue*.

L'*épiglotte* eſt un cartilage mince, mobile, de la forme d'une feuille de lierre ou d'une petite langue, & qu'on appelle en conſéquence *lingula*.

Il ſert à couvrir la fente du larynx, qu'on appelle *glotte*. *Voyez* GLOTTE & VOIX.

Galien croit que l'*épiglotte* eſt le principal organe de la voix, & qu'elle ſert à la varier, à la moduler, & à la rendre harmonieuſe. Sa baſe qui eſt aſſez large, eſt ſituée dans la partie ſupérieure du cartilage ſcutiforme, & ſa partie large & mince eſt tournée vers le palais; elle ne ſe ferme que par la peſanteur des morceaux qu'on avale, mais ce n'eſt pas ſi exactement que quelque goutte de la boiſſon ne ſe fourvoye quelquefois, & n'entre dans la trachée-artere. *Voyez* TRACHÉE, LARYNX, VOIX. (*L*)

Ce cartilage, quoiqu'attaché au larynx, n'a rien de commun avec la voix: il n'eſt prépoſé qu'à la déglutition, & pour empêcher l'entrée des alimens dans la trachée. Auſſi, les oiſeaux, ſeuls chantres de la nature, ſont-ils deſtitués de cette partie, qui eſt propre aux quadrupedes à ſang chaud, même à ceux de la claſſe cetacée.

Le cartilage thyroïde, ou le bouclier, fait en-devant un angle plan, dont la partie ſupérieure a une échancrure au milieu des deux plans quarrés du cartilage. C'eſt de la face cave de cet angle, un peu au-deſſous de l'échancrure, que s'éleve un ligament robuſte, qui ſoutient le pié cartilagineux de l'*épiglotte*, étroit, applati, & ſilloné de trois lignes tranſverſales.

Ce pié ſoutient lui-même un cartilage mince, fait en cuiller, qui monte perpendiculairement derriere la luette & la langue, qui eſt concave du côté de la langue, & convexe contre le larynx: ſa pointe cependant ſe recourbe le plus ſouvent en-devant: la figure en eſt ovale, c'eſt l'*épiglotte*.

Elle eſt toute criblée de trous: le pié même en eſt percé, auſſi-bien que la partie la plus voiſine. Il y a même dans toute l'*épiglotte* des trous & des fentes pénétrantes, irrégulieres, remplies de caroncules rouges, qui pénetrent de la face convexe à la face concave.

L'*épiglotte*, n'étant appuyée que ſur un ligament, eſt extrêmement mobile, & s'incline naturellement contre le larynx, quand celui-ci s'éleve; c'eſt par-là qu'elle ſe met à même de couvrir l'entrée de la trachée dans la déglutition. Elle ſe redreſſe d'elle-même.

Quelques fibres du thyroarithénoïdien s'élevent juſqu'à l'*épiglotte*, & peuvent concourir à l'abbaiſſer.

Il y en a d'autres, en petit nombre, qui naiſſent de la face poſtérieure de l'échancrure du cartilage thyroïde, & qui dépriment également l'*épiglotte*.

D'autres beaucoup plus ſenſibles dans les animaux, & à peine reconnoiſſables dans l'homme, viennent de la langue, & ſe rendent au milieu du dos de l'*épiglotte*, & ſervent à l'éloigner de l'entrée du larynx, & à ouvrir la trachée, comme dans l'excréation d'un phlegme un peu volumineux.

Un grand nombre de glandes aſſez dures, ſont placées ſur la convexité de l'*épiglotte*. Ces glandes rempliſſent de leurs queues les différentes félures de l'*épiglotte*, & reparoiſſent dans la partie concave qu'elles arroſent. Elles nous paroiſſent plutôt un amas de glandes, qu'une glande unique. (*H. D. G.*)

* EPIGONES, ſ. m. pl. (*Myth.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les enfans des ſept capitaines qui aſſiégerent en vain la ville de Thebes. Les *épigones*, dix ans après l'expédition malheureuſe de leurs peres, marcherent contre Thebes ſous la conduite d'Alcméon, vengerent la mort de leurs parens & la honte de la premiere expédition; prirent Thebes; firent un butin conſidérable, & emmenerent l'aveugle Tiréſias avec ſa fille Manto, à qui ils confierent l'adminiſtration du temple de Delphes.

EPIGONIUM, (*Muſiq. inſtrum. des anc.*) Muſonius nous apprend que l'inſtrument appellé *epigonium* avoit quarante cordes; & d'accord avec Athénée, il en attribue l'in-

vention à Epigonus d'Ambracie, grand musicien, & qui le premier toucha des instrumens à cordes sans *plectrum*. La musique a de grandes obligations à cet Epigonus; car, au rapport d'Athénée, il imagina le premier d'unir le chant des flûtes à celui des cithares; & ôta, par ce moyen, ce qu'il y avoit de dur & d'inflexible dans le chant des cithares seules. Il inventa le genre chromatique; le premier il mit en vogue les instrumens appellés *jambique*, *magade* & *syrigmon*; enfin il fut l'auteur des chœurs. (*F. D. C.*)

EPIGRAMME, s. f. (*Belles-Lettres.*) petit poëme ou piece de vers courte, qui n'a qu'un objet, & qui finit par quelque pensée vive, ingénieuse, & saillante.

D'autres définissent l'*épigramme* une pensée intéressante, présentée heureusement & en peu de mots; ce qui comprend les divers genres d'*épigrammes*, telles que les anciens les ont traitées, & telles qu'elles ont été connues par les latins & par les modernes.

Les *épigrammes*, dans leur origine, étoient la même chose que ce que nous appellons aujourd'hui *inscriptions*. On les gravoit sur les frontispices des temples, des arcs de triomphe, sur les pié-d'estaux des statues, les tombeaux, & autres monumens publics. Elles se réduisoient quelquefois au monogramme: on leur donna peu-à-peu plus d'étendue; on les tourna en vers pour les rendre plus faciles à être retenues par mémoire. Hérodote & d'autres nous en ont conservé plusieurs.

On s'en servit depuis à raconter briévement quelque fait, ou à peindre le caractere des personnes; & quoiqu'elles eussent changé d'objet, elles conserverent le même nom.

Les Grecs les renfermoient ordinairement dans des bornes assez étroites; car quoique l'Anthologie en renferme quelques-unes assez longues, elles ne passent pas communément six ou au plus huit vers. Les Latins n'ont pas été si scrupuleux à observer ces bornes, & les modernes se sont donnés encore plus de licence. On peut pourtant dire en général que l'*épigramme* n'étant qu'une seule pensée, il est difficile qu'elle communique ce qu'elle a de piquant à un grand nombre de vers.

M. le Brun, dans la préface qu'il a mise à la tête de ses *épigrammes*, définit l'*épigramme* un petit poëme susceptible de toutes sortes de sujets, qui doit finir par une pensée vive, juste, & inattendue; ces trois qualités, selon lui, sont essentielles à l'*épigramme*, mais sur-tout la briéveté & le bon mot. Pour être courte, l'*épigramme* ne doit se proposer qu'un seul objet, & le traiter dans les termes les plus concis; c'étoit le sentiment de M. Despreaux:

> *L'*épigramme *plus libre, en son tour plus borné,*
> *N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.*

On est divisé sur l'étendue qu'on peut donner à l'*épigramme*; quelques-uns la fixent depuis deux jusqu'à vingt vers, quoique les anciens & les modernes en fournissent qui vont bien au-delà de ce dernier nombre; mais on convient que les plus courtes sont souvent les meilleures & les plus parfaites. Les sentimens sont aussi partagés sur la pensée qui doit terminer l'*épigramme*: les uns veulent qu'elle soit saillante, inattendue comme dans celles de Martial, tout le reste, disent-ils, n'étant que préparatoire; d'autres prétendent que les pensées doivent être répandues & se soutenir dans toute l'*épigramme*, & c'est la maniere de Catulle; d'autres enfin adoptent également ces deux genres.

Si l'on consulte l'Anthologie, les *épigrammes* grecques ne nous offriront guere de ce qu'on appelle *bons mots*; elles ont seulement un certain air d'ingénuité & de simplicité accompagné de vérité & de justesse, tel que seroit le discours d'un homme de bon sens ou d'un enfant qui auroit de l'esprit. Elles n'ont point le sel piquant de Martial, mais une certaine douceur qui plaît au bon goût; ce qui n'a pas empêché qu'on ne donnât le nom d'*épigramme grecque* à toute *épigramme* fade ou insipide: mais nous ne sommes pas dans le point de vuë convenable pour juger du véritable mérite des *épigrammes* de l'Anthologie; il faut si peu de chose pour défigurer un bon mot, en connoît-on toute la finesse, les rapports, *&c.* à 2000 ans d'intervalle?

Selon quelques modernes, c'eſt le bon mot qui caractériſe l'*épigramme*, & qui la diſtingue du madrigal. Le P. Mourgues dit que c'eſt par le nombre des vers & par le bon mot, que ces deux eſpeces de petits poëmes ſont diſtingués entr'eux dans la verſification moderne; que dans l'*épigramme* le nombre des vers ne doit être ni au-deſſus de huit ni au-deſſous de ſix, mais rien n'eſt moins fondé que cette regle; ce qu'il ajoute eſt plus vrai, que la fin de l'*épigramme* doit avoir quelque choſe de plus vif & de plus recherché que la penſée qui termine le madrigal. *Voyez* MADRIGAL.

L'*épigramme* eſt encore regardée comme le dernier & le moins conſidérable de tous les ouvrages de poéſie; & quelqu'un qui n'y réuſſiſſoit apparemment pas, dit que les bonnes *épigrammes* ſont plutôt un coup de bonheur qu'un effet du génie. Le P. Bouhours a prétendu qu'elles tiroient leur principal mérite de l'équivoque. Mais conſidérer l'*épigramme* par ſes rapports, c'eſt faire le procès à ſes défauts ſans rendre juſtice aux beautés réelles qu'elle peut renfermer, & l'on en pourroit citer un grand nombre de ce genre tant anciennes que modernes.

Selon quelques autres une des plus grandes beautés de l'*épigramme*, eſt de laiſſer au lecteur quelque choſe à ſuppléer ou à deviner, parce que rien ne plaît tant à l'eſprit que de trouver dequoi s'exercer dans les choſes qu'on lui préſente. Mais d'un autre côté on demande pour le moins avec autant de fondement, ſi une *épigramme* peut être louche, & ſi c'eſt la même choſe qu'une énigme.

La matiere de l'*épigramme* eſt d'une grande étendue; elle exprime ce qu'il y a de plus grand & de plus noble dans tous les genres, elle s'abaiſſe à ce qu'il y a de plus petit, elle loue la vertu & cenſure le vice, peint & fronde les ridicules. Il ſemble pourtant qu'elle ſe trouve mieux dans les genres ſimples ou médiocres que dans le genre élevé, parce que ſon caractere eſt la liberté & l'aiſance.

Comme l'*épigramme* ne roule que ſur une penſée, il ſeroit ridicule d'y multiplier les vers; elle doit avoir une ſorte d'unité comme le drame, c'eſt-à-dire ne tendre qu'à une penſée principale, de même que le drame ne doit embraſſer qu'une action. Néanmoins elle a néceſſairement deux parties; l'une qui eſt l'expoſition du ſujet, de la choſe qui a produit ou occaſionné la penſée; & l'autre, qui eſt la penſée même ou ce qu'on appelle le *bon mot*. L'expoſition doit être ſimple, aiſée, claire, libre par elle-même & par la maniere dont elle eſt tournée.

Sans parler de la malignité & de l'obſcénité, que la raiſon ſeule reprouve, les défauts qu'on doit éviter dans l'*épigramme*, ſont la fauſſeté des penſées, les équivoques tirées de trop loin, les hyperboles, les penſées baſſes & triviales. (*G*)

Une des meilleures *épigrammes* modernes, eſt celle de M. Piron contre L'abbé Desfontaines de notre ſiecle; puiſſe-t-elle ſervir de leçon à ſes ſemblables! Une anecdote très-plaiſante à ce ſujet, c'eſt que M. Piron l'a fait écrire en ſa préſence par le Zoïle même: la voici; elle eſt à deux tranchans.

Cet écrivain ſi fécond en libelles,
Croit que ſa plume eſt la lance d'Argail;
Sur le Panarſſe entre les neuf Pucelles
Il s'eſt placé comme un épouvantail:
Que fait le bouc en ſi joli bercail?
Y plairoit-t-il? chercheroit-il à plaire?
Non, c'eſt l'eunuque au milieu du ſerrail:
Il n'y fait rien, & nuit à qui veut faire.

* EPIGRAPHE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) On appelloit ainſi dans Athenes, des eſpeces de commis qui tenoient les regiſtres des impôts, ou des livres où chaque citoyen pouvoit s'inſtruire de ce qu'il devoit à l'état, ſelon l'eſtimation de ſes facultés.

EPIGRAPHE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) c'eſt un mot, une ſentence, ſoit en proſe ſoit en vers, tirée ordinairement de quelqu'écrivain connu, & que les auteurs mettent au frontiſpice de leurs ouvrages pour en annoncer le but: ces *épigraphes* ſont devenues fort à la mode depuis quelques années. M. de Voltaire a mis celle-ci à la tête de ſa Mérope, d'où il a banni la paſſion de l'amour:

Hoc legite, auſteri, crimen amoris abeſt.

Les *épigraphes* ne ſont pas toujours juſtes

& promettent quelquefois plus que l'auteur ne donne. On ne court jamais de risque à en choisir de modestes. (*G*)

EPIGRAPHE, s. f. (*Arts.*) nom que l'on donne à toutes les inscriptions qu'on met sur les bâtimens, pour en faire connoître l'usage, ou pour marquer le temps & le nom de ceux qui les ont fait élever. Ces inscriptions se gravent le plus souvent en anglet, sur la pierre & sur le marbre. Les anciens se servoient de caracteres de bronze pour celles des arcs de triomphe & des temples, & ils en couloient les crampons en plomb. Le mot *épigraphe* n'est guere usité en ce sens; on se sert du mot *inscription*. *Voyez* INSCRIPTION.

On nomme encore *épigraphe*, toute inscription qu'on grave au-haut ou au-bas d'une estampe pour en indiquer l'esprit & le caractere. L'abbé de Choisy, connu par son ambassade de Siam, par la vie de quelques-uns de nos rois, & par des ouvrages de piété, dédia sa traduction de l'imitation de Jesus-Christ à madame de Maintenon, & fit graver pour *épigraphe* au-bas de la taille-douce, qui représente cette dame à genoux au pié du crucifix, les ℣ 11 & 12 du *Ps. xljv.* suivant la vulgate, & *xlv.* selon l'Hébreu : *Audi, filia, & inclina aurem tuam, & obliviscere domum patris tui; & concupiscet rex decorem tuum.* On dit qu'on retrancha cette *épigraphe* dans la seconde édition; mais elle existe dans la premiere, & c'est pour cette raison qu'on la recherchoit très-curieusement du temps de Louis XIV. *Voyez* M. Dupin, *bib. des aut. eccles. du xvij. siecle, tom. VII.* & Amelot de la Houssaye, *tome II.*

Il seroit à souhaiter, comme M. l'abbé du Bos l'a fort bien remarqué, que les Peintres qui ont un si grand intérêt à nous faire connoître les personnages dont ils veulent se servir pour nous toucher, accompagnassent toujours leurs tableaux d'histoire d'une courte *épigraphe*. Le sens des peintres gothiques, tout grossier qu'il étoit, leur a fait connoître l'utilité des *épigraphes* pour l'intelligence du sujet des tableaux. Il est vrai qu'ils ont fait un usage aussi barbare de cette connoissance, que de leurs pinceaux. Ils faisoient sortir de la bouche de leurs figures, par une précaution bisarre, des rouleaux sur lesquels ils écrivoient ce qu'ils prétendoient faire dire à ces figures indolentes; c'étoit-là véritablement faire parler ces figures.

Les rouleaux gothiques se sont anéantis avec le goût gothique : à la bonne heure; mais en corrigeant la maniere on peut en retenir l'idée, & dans certaines occasions on ne sauroit s'en passer; aussi les plus grands maîtres ont jugé quelquefois une *épigraphe* de deux ou trois mots nécessaire à l'intelligence du sujet de leurs ouvrages, & en conséquence ils n'ont pas fait scrupule de les écrire dans un endroit du plan de leurs tableaux où ils ne gâtoient rien. Raphaël & les Carrache en ont usé ainsi; & M. Antoine Coypel a placé de même des bouts de vers de Virgile dans la galerie du palais royal, pour aider à l'intelligence de ses sujets qu'il avoit tirés de l'Eneïde.

Enfin tous les peintres dont on grave les ouvrages ont senti l'utilité de ces *épigraphes*, & ils en mettent au bas des estampes qui se font d'après leurs tableaux. On peut donc suivre le même usage pour les tableaux mêmes; car les trois quarts des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à l'ouvrage, ne sont point assez lettrés pour deviner le sujet d'une estampe ni d'un tableau : ces sujets sont souvent pour les spectateurs une belle personne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point : on s'ennuie bien-tôt de la regarder, parce que la durée des plaisirs où l'esprit ne prend point de part est bien courte. DE JAUCOURT.

* EPILANCE, s. f. (*Fauconnerie.*) espece d'épilepsie à laquelle les oiseaux sont sujets. Quand ils en sont attaqués, ils tombent subitement du poing ou de la perche; ils restent quelque temps comme morts; ils ont les yeux clos, les paupieres enflées, l'haleine puante, & s'efforcent d'émeutir. Ces accès les prennent deux fois par jour : on prétend que cette maladie est contagieuse.

EPILENE, Chanson des vendangeurs, laquelle étoit accompagnée de la flûte. *Voyez* ATHENÉE, *liv. V.* (*S*)

* EPILENIE, s. f. (*Hist. anc.*) danse pantomime des Grecs, dans laquelle ils imitoient ce qui se passe dans la foule des raisins,

EPILEPSIE, ſ. f. (*Médecine.*) eſt une eſpece de maladie convulſive qui affecte toutes les parties du corps, ou quelques-unes en particulier, par accès périodiques ou irréguliers, pendant leſquels le malade éprouve la privation ou une diminution notable de l'exercice de tous ſes ſens & des mouvemens volontaires.

Le mot *épilepſie*, ἐπιληψία ἐπίληψις, vient du grec ἐπιλαμβάνεσθαι, qui ſignifie *ſurprendre*, à cauſe que ce mal ſaiſit tout-à-coup ceux qui y ſont ſujets : les Latins ont appellé cette maladie *comitialis morbus*, parce que les Romains rompoient leurs aſſemblées, lorſqu'il arrivoit que quelqu'un y étoit attaqué d'*épilepſie* ; ce qu'ils regardoient comme de mauvais augure. D'autres l'ont nommée *morbus ſacer*, ſoit parce qu'ils la regardoient comme une punition du ciel, ſoit parce que le ſiége de la cauſe paroît être dans la tête, qu'ils regardoient comme la partie ſacrée du corps, *ſacra palladis arx* ; ſoit parce que les perſonnes qui ſont ſurpriſes par un accès d'*épilepſie* le ſont ſi ſubitement, qu'elles ſemblent frappées de la foudre. On lui a encore donné le nom de *morbus herculeus*, ou parce qu'Hercule étoit ſujet à cette maladie, ou parce qu'elle ſemble réſiſter avec beaucoup de force à celle des remedes, qui ne peuvent que très-difficilement en ſurmonter la cauſe & la détruire. L'on donne auſſi communément à l'*épilepſie* le nom de *morbus caducus*, *mal caduc*, à *cadendo*, & celui de *haut-mal*, parce que les malades ne peuvent s'empêcher ordinairement de tomber de leur haut, s'ils ſont debout, lorſque l'accès les ſurprend ; celui de *ſonticus*, parce que cette maladie nuit beaucoup à l'économie animale : on trouve encore dans pluſieurs auteurs cette maladie déſignée ſous le nom de *morbus puerilis*, νοσῆμα παιδίον, ſelon Hippocrate, parce que les enfans ſont très-ſuſceptibles d'être attaqués de cette maladie.

L'*épilepſie* admet pluſieurs différences, ou par les divers accidens qu'elle produit, ou par les différens ſiéges de ſa cauſe : celles-là conſiſtent en ce que la maladie peut être plus ou moins violente, récente ou invétérée, &c. celles-ci ſont plus importantes à établir ; elles conſiſtent en ce que la maladie peut être idiopathique, c'eſt-à-dire que la cauſe réſide dans la tête & affecte le cerveau immédiatement ; ou ſympathique, dont la cauſe exiſte dans toute autre partie que le cerveau, & ne l'affecte que par communication, comme dans l'eſtomac, la matrice, ou dans toute autre partie du corps.

Les ſymptomes de cette maladie ſont ſi variés, ſi extraordinaires & ſi terribles, qu'on a crû anciennement ne pouvoir les attribuer qu'à des cauſes ſurnaturelles, comme au pouvoir des dieux, des démons, aux enchantemens, ou à l'influence des aſtres, comme à celle de la lune, &c.

Cependant toutes ces variétés ne dépendent que des différens mouvemens des parties qui en ſont ſuſceptibles ; par conſéquent des muſcles : elles conſiſtent principalement, ces variétés, dans les différentes contradictions muſculaires : celles-ci ne peuvent être excitées que par la différente diſtribution, le cours involontaire, irrégulier du fluide nerveux dans les organes du mouvement, pendant qu'il eſt empêché de ſe porter aux organes du ſentiment ; & par ce qui peut produire ces effets.

Les cauſes en ſont très-nombreuſes, telles 1°. que les léſions du cerveau dans ſes enveloppes, ſa ſurface, ſa ſubſtance, ſes cavités, par commotion, contuſion, bleſſure, par abcès, effuſion ou épanchement de ſang, de ſanie, de pus, d'ichoroſité, de lymphe acrimonieuſe, par quelque excroiſſance oſſeuſe de la ſurface interne du crane, par enfoncement de quelques-unes de ſes parties, par quelque fragment ou quelque eſquille d'os, ou quelque corps dur étranger qui bleſſe les meninges ou la ſubſtance de ce viſcere ; par un amas de globules mercuriels qui ſoient portés, par quelque voie que ce ſoit, dans ſes vaiſſeaux ou ſes cavités ; la corruption de la ſubſtance même du cerveau par les ſuites d'une inflammation, de l'éroſion de ſes membranes ; de la carie de ſa boîte oſſeuſe. Ces différentes cauſes ſont rendues plus actives par tout ce qui peut augmenter la quantité des humeurs qui ſe portent vers le cerveau, comme la pléthore, l'exercice immodéré, la chaleur, l'excès dans l'uſage du vin, de la bonne chere, du coït, la contention de l'eſprit, les pro-

fondes méditations, les grands efforts de l'imagination, & sur-tout la crainte & la terreur.

2°. On doit encore placer, parmi les causes des contractions musculaires irrégulieres, tout ce qui affecte violemment le genre nerveux, comme les douleurs fortes & périodiques, la passion hystérique, les irritations & les érosions causées dans les enfans par l'effet des vers, par des humeurs acres ramassées dans les boyaux, par la qualité acreacide du lait, & par sa coagulation, par le méconium, par la dentition difficile, par le levain de la petite vérole, les violentes douleurs d'estomac, la matiere d'un ulcere renfermée dans quelque partie, la trop grande abstinence de manger, comme aussi la crapule & l'usage des alimens, de boisson acre, de remedes & de poisons de même qualité.

3°. On doit attribuer les mêmes effets aux causes suivantes; savoir, à la suppression de certaines évacuations qui se faisoient auparevant, comme des menstrues, des lochies, des hémorrhoïdes, de sanie, de pus, d'urine; à la répercussion de la galle, d'une dartre.

4°. On doit encore ranger parmi les causes des convulsions épileptiques, certaine vapeur dont le foyer a ordinairement son siége dans quelque partie des extrémités du corps, d'où elle semble s'élever au commencement de l'accès, en excitant le sentiment d'une espece d'*air* ou vapeur qui monte vers les parties supérieures jusqu'à ce qu'il soit parvenu au cerveau; ce qui est souvent l'effet d'un nerf comprimé par quelque cicatrice ou quelque tumeur, comme un skirrhe, un ganglion. Il n'est pas facile de rendre raison de ce phénomene; il est cependant vraissemblable qu'il est produit par une contraction spasmodique qui resserre les vaisseaux des parties mentionnées (où se fait sentir cette espece d'*aura frigida*,) y arrête le cours du sang, d'où le sentiment de froideur, & fait refluer les humeurs vers les parties supérieures; d'où s'ensuit que la maladie, dans son commencement, ressemble souvent à une attaque d'apoplexie. *Voy.* une observation à ce sujet dans le recueil de celles de la société d'Edimbourg, *t. IV.* *Voy.* VAPEUR.

5°. La plupart de ces causes (I. II. III. IV.) peuvent être l'effet d'une mauvaise conformation des solides, d'un vice héréditaire transmis du pere ou de la mere, ou de quelques ancêtres; ensorte qu'il arrive quelquefois que le fils n'en éprouve aucun mauvais effet, mais bien le petit-fils: peut-être peuvent-elles être aussi l'effet de l'imagination de la mere, qui ayant eu occasion de voir un épileptique pendant sa grossesse, en a eu l'esprit frappé.

Toute cette exposition des différentes causes de l'*épilepsie*, tirée de Boerhaave, est le résultat de ce qu'ont appris à cet égard l'observation des symptomes de cette maladie, & l'inspection des cadavres de ceux qui en ont été atteints; ensorte qu'on peut en conclure que la cause prochaine dépend de la disposition du cerveau, dans laquelle les voies qui servent à distribuer le fluide nerveux aux organes du sentiment, sont fermées totalement, ou considérablement embarrassées, pendant que celles qui servent à distribuer le même fluide aux organes du mouvement, restent ouvertes & le reçoivent en abondance, avec beaucoup de célérité & sans ordre.

Les personnes qui sont sujettes aux attaques d'*épilepsie*, sentent qu'ils sont sur le point d'en souffrir une par les signes suivans: ils éprouvent d'abord une chaleur extraordinaire; la vuë se trouble; ils sentent des sursauts dans les tendons; la mémoire est affoiblie. Des vertiges, des éblouïssemens, de mauvaises odeurs, du bruit dans les oreilles, des douleurs & des pesanteurs de tête, la pâleur du visage, un mouvement irrégulier dans la langue, une tristesse profonde, des ardeurs d'entrailles, sont aussi les avant-coureurs de cette maladie; & lorsque l'accès commence, le malade est le plus souvent renversé tout-à-coup, ou, s'il est couché, les extrémités inférieures se plient & sont ramenées involontairement vers le tronc. Il fait d'abord de grands cris, & ensuite il respire avec peine & avec bruit, comme si on l'étrangloit; il grince des dents; il rend de l'écume par la bouche; il fait des grimaces horribles; il est agité par des convulsions dans tout son corps, & il éprouve des secousses violentes, qu'il n'est pas en son

pouvoir d'empêcher ; il perd ordinairement l'ufage de tous fes fens ; il fe vuide involontairement des matieres fécales, de l'urine ; il fe fait de même quelquefois un écoulement de femence, & il ne peut appercevoir rien de ce qui fe préfente autour de lui, pendant le paroxyfme, dont il puiffe fe rappeller le fouvenir après qu'il eft fini : quelquefois cependant, lorfque l'attaque n'eft pas forte, il n'a pas toutes les parties du corps en convulfion, & il ne tombe pas toujours ; il n'a que quelques parties agitées ; fa tête, par exemple, éprouve des fecouffes, ou les yeux lui tournent, ou il jette fes bras & fes jambes de côté & d'autre, ou il tient opiniâtrement les poings fermés, ou il marche en tournant & court çà & là, fans parler cependant, fans rien entendre & fans rien fentir, enforte qu'il ne fe fouvient aucunement de tout cela après l'accès. Marcellus Donatus a obfervé une *épilepfie* dans laquelle le malade ne tomboit point ; Antoine Benivenius & Sennert rapportent avoir vû un épileptique qui reftoit debout pendant l'accès : Dodonée dit en avoir vû un qui reftoit affis ; Eraft un autre qui couroit ; & Brunner parle d'un épileptique qui entendoit ce qu'on lui difoit & ce qu'on faifoit auprès de lui, dont il fe reffouvenoit après le paroxyfme : mais ce font-là des cas très-rares.

On diftingue l'*épilepfie* en général du *fpafme*, en ce que celui-ci & toutes fes efpeces confiftent dans une contraction des mufcles conftante & opiniâtre ; au lieu que dans l'*épilepfie* la contraction mufculaire ne fubfifte pas continuellement, & fe fait par intervalles & comme par fecouffes. On la diftingue auffi de la *convulfion*, parce que dans celle-ci il n'y a pas d'altération dans l'ufage des fens, & dans celle-là il y a prefque toujours en même temps léfion des fonctions pour le mouvement & pour le fentiment.

Outre les fignes ci-deffus rapportés qui caractérifent l'*épilepfie* en général, il y en a auffi pour connoître les différentes efpeces qui leur font particulieres ; ainfi celle dans laquelle le cerveau eft immédiatement affecté, fe connoît parce que le malade n'a ordinairement point de preffentiment de l'attaque qu'il va effuyer : il en eft furpris comme d'un coup de foudre ; il n'a pas le moindre fentiment de douleur dans aucune partie de fon corps avant l'accès, & il ne fe porte aucune autre impreffion des parties inférieures vers les fupérieures ; il eft habituellement fujet à des fymptomes qui indiquent que le cerveau eft affecté, tels que la pefanteur de tête, la pâleur du vifage, les vertiges, l'obfcurciffement de la vuë, le fommeil inquiet, agité, l'affoibliffement confidérable de l'exercice des fonctions animales, l'engourdiffement des fens. Les paroxyfmes qui proviennent du vice du cerveau font plus violens & plus longs, il fort de la bouche une plus grande quantité d'écume.

Les attaques d'*épilepfie* fympathique font diftinguées de celle de l'idiopathique, parce qu'il précede ordinairement quelques fignes qui annoncent celles-là, tels que la douleur de quelque partie inférieure, & le fentiment d'une vapeur qui s'éleve en même temps vers la tête. Les paroxyfmes font moins violens à tous égards ; ceux qui font occafionnés par le vice de l'eftomac s'annoncent par un fentiment d'agitation, d'érofion & de morfure dans ce vifcere, de pefanteur, de tenfion dans la région épigaftrique. Lorfque la corruption du lait dans l'eftomac des enfans donne lieu à l'*épilepfie*, ils éprouvent auparavant des douleurs d'entrailles, & ils rendent des matieres fécales faffranées, & quelquefois reffemblantes au verd-de-gris : d'ailleurs dans tous les cas où la caufe de l'*épilepfie* a fon fiége dans l'eftomac, on apperçoit les fignes qui annoncent la léfion de ce vifcere, tels que le défaut d'appétit, les digeftions imparfaites, les rots, *&c.* Lorfque les vers font la caufe de l'*épilepfie*, on le connoît par les fignes qui indiquent leur exiftence & leurs effets. *Voyez* VERS.

Lorfque la matrice eft le fiége de la caufe de cette maladie, on s'en affûre par les fymptomes qui font connoître la léfion de cet organe. *Voyez* MATRICE.

On peut juger fi l'*épilepfie* provient d'une caufe qui foit fixée dans une partie externe, en examinant fi elle a été précédemment affectée de quelque bleffure, ou abcès, ou ulcere, de la morfure de quelque bête ve-

nimeuſe : s'il y reſſent quelque douleur avant l'accès, on s'en aſſure, ſi l'on peut en arrêter les progrès, ou au moins les modérer, en appliquant une ligature au membre d'où l'on ſoupçonne que vient le mal, au-deſſus de l'endroit que l'on en croit le ſiége, & en faiſant des frictions à la partie qui eſt au-deſſous.

L'énumération de tous les ſignes des différentes eſpeces d'*épilepſie* ſe trouve plus circonſtanciée dans les œuvres de Sennert, d'où on a tiré ce qui vient d'en être rapporté. Le même auteur entre dans un détail bien exact, pour recueillir tous les phénomenes qui peuvent ſervir à établir les ſignes prognoſtics de cette maladie. Nous allons en dire quelque choſe ; on ne peut mieux faire que de le conſulter, de même que Nicolas Piſon, Lommius, pour ce qui peut manquer ici à cet égard.

L'*épilepſie*, de quelle eſpece qu'elle ſoit, eſt toujours dangereuſe ; elle eſt cependant ordinairement une maladie de long cours, à moins que les accès ne ſoient ſi violens, ſi fréquens, & de ſi longue durée, qu'ils occaſionnent bien-tôt la mort : celle dans laquelle les fonctions animales ſont abolies, les mouvemens convulſifs ſont très-forts & durent long-temps, les excrémens ſont rendus par le malade, ſans qu'il s'en apperçoive, & où il tombe enſuite dans l'inaction & le repos, enſorte qu'il ſemble mort, doit faire craindre un événement fâcheux, ſur-tout lorſqu'elle eſt invétérée : celle au contraire qui eſt récente, & dont les accès ſont courts, ſans convulſions violentes, eſt preſque exempte de danger, & ſuſceptible de guériſon, ſur-tout ſi la reſpiration eſt libre.

L'*épilepſie* héréditaire, de quelque eſpece qu'elle ſoit, eſt preſque toujours incurable ; ni l'âge plus avancé, ni l'art, ne peuvent en détruire la cauſe. Selon Hippocrate l'*épilepſie* qui ſurvient avant l'âge de puberté peut être guérie ; celle qui attaque après l'âge de vingt-cinq ans ne ceſſe guere, qu'avec la vie, de produire ſes effets : c'eſt-là ce qui arrive ordinairement, mais non pas toujours ; car il n'eſt pas ſans exemple d'avoir vu des perſonnes d'un âge avancé qui ont été délivrées des accès d'*épilepſie*. « Les jeunes perſonnes attaquées de cette maladie, en ſont guéries par le changement d'air, de réſidence & de régime, » dit encore le pere de la Médecine.

Les enfans qui ſont ſujets à l'*épilepſie* dès leur naiſſance, ſont plus en danger d'en périr, à proportion qu'ils ſont moins avancés en âge : ceux qui prennent de la gale à la tête en ſont rarement attaqués, ſelon la remarque de Baglivi. De quelque eſpece que ſoit cette maladie, il eſt plus ordinaire d'en voir les hommes attaqués que les femmes, les enfans que les vieillards : lorſqu'elle ſurvient à ces derniers elle eſt preſque incurable.

Rien ne diſpoſe tant les enfans qui en ſont atteints à en guérir, que d'avancer en âge ; car les garçons s'en délivrent par le coït, & les filles par l'éruption des regles.

On a obſervé fort juſtement que ſi une femme devient épileptique pendant ſa groſſeſſe, elle s'en délivre par l'accouchement : cependant il eſt très-dangereux qu'une femme groſſe ait des attaques d'*épilepſie* ; il y a lieu de craindre l'avortement, & des ſuites encore plus fâcheuſes.

L'*épilepſie* idiopathique eſt toujours plus dangereuſe & plus difficile à guérir que la ſympathique ; & celle-ci eſt cependant très-pernicieuſe, lorſque le vice de la partie qui affecte le cerveau par communication eſt invétéré.

Si le délire & la paralyſie ſuccedent à l'*épilepſie*, il n'y a plus de remede à tenter, le mal eſt incurable.

La mélancolie produit ſouvent l'*épilepſie*, comme l'*épilepſie* produit auſſi la mélancolie, ſelon Hippocrate. L'apoplexie eſt quelquefois une ſuite très-funeſte de celle-là : on prétend que c'eſt preſque un remede aſſuré qu'il ſurvienne une longue fievre à l'*épileſie*, & ſur-tout la fievre quarte.

Il eſt facile de conclure, de tout ce qui vient d'être dit de l'*épilepſie*, des différentes cauſes qui peuvent l'établir, de celles qui en déterminent les effets des diverſes parties du corps où peut être fixé le ſiége du mal, que l'on ne peut pas propoſer une méthode générale pour le traitement de cette maladie ; il faut avoir égard à toutes les diffé-

ſences du vice dominant, efficient, & de celui qui eſt occaſionnel, pour appliquer les remedes qui conviennent au caractere bien connu de ces différentes cauſes; on doit examiner ſi elles ſont ſuſceptibles d'être détruites, ou ſi elles ne le ſont pas: dans le premier cas on peut entreprendre la cure radicale de la maladie, & dans le ſecond on ne peut s'occuper que de la cure palliative. On doit auſſi diſtinguer dans le traitement le temps & l'intervalle des paroxyſmes: ainſi le médecin appellé (ce qui arrive rarement,) pour un malade qui eſt actuellement dans un accès d'*épilepſie*, doit d'abord le faire placer étendu ſur le dos, la tête un peu relevée, plutôt dans un lieu bien éclairé que dans un endroit obſcur; lui faire enſuite ouvrir la bouche, & lui faire mettre entre les machoires quelque corps qui réſiſte à l'action des dents, ſans riſque de les rompre, pour empêcher qu'il ne la ferme, afin de donner un écoulement à la ſalive & à l'écume qui ſe ramaſſe, de rendre la reſpiration libre en conſéquence, & de prévenir l'effet des convulſions par lequel il pourroit ſe mordre la langue, comme il eſt arrivé ſouvent au point qu'il en a été entiérement coupé des portions, ſelon l'obſervation de Galien & de Foreſtus: il faut en même temps diſpoſer le malade, de maniere qu'il ne puiſſe pas ſe bleſſer par les différentes agitations de ſon corps.

Ces préalables remplis, quelques auteurs recommandent en général d'employer divers remedes ſpiritueux, volatils, dont on frote les narines, les tempes, dont on verſe quelques gouttes dans la bouche du malade; de lui faire ſentir des odeurs fortes, de lui ſouffler des poudres ſternutatoires dans les narines, de lui donner des lavemens acres, irritans; de lui faire des frictions aux extrémités, & d'y appliquer de temps en temps des ligatures, & les relâcher. Mais il faut obſerver que dans l'*épilepſie* habituelle il vaut mieux laiſſer le malade en repos, que de lui adminiſtrer tous ces remedes, qui ne font le plus ſouvent qu'augmenter la fatigue que lui cauſent les convulſions; ils ne peuvent être utiles que dans le cas où il paroît que la circulation eſt rallentie, que la chaleur naturelle eſt conſidérablement diminuée, & qu'il y a lieu de craindre quelque défaillance mortelle, ou qu'une attaque d'apoplexie ne ſuccede à celle d'*épilepſie*, ou que celle-ci ne dégénere en paralyſie.

Après que l'accès épileptique a ceſſé, on doit s'appliquer à employer les moyens qui peuvent en empêcher le retour, ou au moins le rendre plus rare, en attendant que l'on puiſſe parvenir à détruire entiérement la cauſe efficiente du mal, ſi elle en eſt ſuſceptible; & quoiqu'elle ſoit de différente nature, il y a cependant des indications à ſuivre, communes à toutes les eſpeces de cette maladie: ainſi, comme il peut y avoir des ſignes de plethore après la fin de l'accès, de quelque cauſe qu'il provienne; on doit d'abord y remédier par les évacuations générales, meſurées & réglées ſur les forces du malade; c'eſt-à-dire par la ſaignée & les purgations. Si la foibleſſe du malade paroît être le ſymptome qui exige le remede le plus preſſant, on a recours aux cordiaux & à la diete analeptique.

Dès que le malade eſt en diſpoſition de ſoutenir les remedes convenables contre le vice que l'on eſt aſſûré être la cauſe principale de l'*épilepſie*, on ne doit rien négliger pour le corriger ou pour empêcher ſes funeſtes effets, avant que le mal ait jetté de plus profondes racines: ainſi lorſque l'*épilepſie* eſt idiopathique, & qu'elle eſt l'effet de quelque conformation vicieuſe dans les ſolides du cerveau, ou de quelque tumeur oſſeuſe, ſkirrheuſe, ou de quelque autre cauſe de cette nature; comme on ne peut pas ſavoir poſitivement le point où réſide cette cauſe, & quand on le pourroit connoître, il ne ſeroit ſouvent pas poſſible d'y atteindre pour la détruire, on doit ſe borner dans de ſemblables cas à prévenir ou à faire ceſſer l'effet des cauſes occaſionnelles qui pourroient augmenter l'engorgement des vaiſſeaux du cerveau dans la partie comprimée par plénitude ou par irritation: on obtiendra cet effet par les remedes propres contre la plethore & l'acrimonie des humeurs. Si la maladie eſt cauſée par la preſſion ou l'irritation occaſionnée par quelque corps étranger, ſoit ſolide, ſoit liquide, on doit tâcher d'en faire l'extraction par le trépan, ou par tout autre moyen que l'art peut fournir. Les autres maladies du crane

& du cerveau, qui peuvent donner lieu à l'*épilepsie*, doivent être traitées par les remedes appropriés, si elles sont de nature à en admettre quelqu'un, car le plus souvent elles sont incurables, sur-tout dans les adultes. Les causes déterminantes des paroxysmes, qui sont telles qu'elles peuvent se renouveller continuellement, doivent être soigneusement recherchées, pour employer les moyens propres à empêcher qu'elles n'ayent lieu, ou à les détruire. Lorsqu'elles sont formées elles sont très-nombreuses, ainsi il faut avoir bien distingué le caractere de chacune, avant que de lui opposer des remedes, tant préservatifs que curatifs. Le régime sert beaucoup en ces deux qualités, & l'usage réglé des six choses néceſsaires, que l'école appelle *non-naturelles*, fournit aussi des secours efficaces pour remplir cette double indication.

Pour ce qui est des médicamens, ils doivent être choisis de nature à combattre le vice dominant des solides ou des fluides. Si les premiers péchent par trop de rigidité, de sécheresse, on doit employer les relâchans, les humectans intérieurement, extérieurement, tels que les tisannes appropriées, les eaux minérales froides, les lavemens, les bains tiedes. S'ils péchent par trop de tension, d'érétisme, comme dans les douleurs quelconques, on doit faire usage des anodyns, des narcotiques, des antispasmodiques, & travailler ensuite à emporter la cause connue : si elle dépend des acres irritans, comme des matieres pourries, des vers dans les premieres voies, ce qui a presque toujours lieu dans les enfans épileptiques, les vomitifs, les purgatifs, les amers, les mercuriels, les antelmintiques, sont les moyens que l'on doit employer pour la détruire : si elle est occasionnée par la dentition, les remedes en sont indiqués en son lieu (*voyez* DENTITION ;) ainsi des autres vices qui peuvent occasionner la douleur, contre lesquels on doit user des moyens proposés dans les différens articles où il en est traité. *Voyez* DOULEUR, *&c.*

Si les fluides péchent par épaississement ou par acrimonies, on employe avec succès contre le vice de la premiere espece, les purgatifs aloétiques, hydragogues, les fondans antimoniaux, les apéritifs martiaux & mercuriels ; & contre celui de la seconde, les spécifiques, qui changent la nature des acres acides ou alkalis, en substances neutres qui sont moins nuisibles. *Voyez* ACIDE & ALKALI. Les bouillons de poulet, de tortue ; l'usage du lait, la diete blanche même, produisent de bons effets dans la cure de l'*épilepsie* qui provient de l'acrimonie des humeurs. S'il y a lieu de soupçonner que cette cause soit compliquée avec des obstructions, avec l'épaississement, on peut unir utilement le lait avec les apéritifs, en le faisant prendre coupé, avec des décoctions de plantes apéritives, avec les eaux minérales ferrugineuses. Le petit-lait rendu médicamenteux, conformément à l'indication, est aussi très-convenable.

Si le vice des fluides est particulier, & qu'il consiste, par exemple, en ce que certaines évacuations naturelles ou contre nature, devenues habituelles, sont supprimées ou diminuées, on ne doit s'occuper qu'à les rétablir par les remedes convenables. C'est dans cette vuë que l'on employe souvent avec succès contre l'*épilepsie*, dans ces cas, les emmenagogues, les diurétiques, les sudorifiques, *&c.* contre la suppression des regles, des urines, de la transpiration, *&c.* les vesicatoires, les caustiques, les sétons, pour faire des ulceres artificiels qui suppléent à d'autres, néceſsaires pour donner issuë à de mauvaises humeurs. Les Indiens appliquent dans cette vuë des caustiques au bas des jambes.

Si le vice qui produit l'*épilepsie*, dépend d'une tumeur, d'une cicatrice, ou de toute autre cause qui agit en comprimant, en irritant un nerf principal dans quelque partie externe, on doit tâcher de le détruire par toute sorte de moyen convenable à sa nature, en diminuant la sensibilité des nerfs en général, en les fortifiant par les remedes appropriés, par l'exercice, par le régime ; en appliquant des ligatures au membre affecté, pour arrêter la propagation du mal vers le cerveau, lorsque l'accès épileptique peut être prévenu ; & s'il résiste, & que le siége en soit connu, on n'a d'autre ressource que d'y pénétrer avec le fer ou le feu, & d'y former un ulcere dont on

entretienne la suppuration, pour emporter le foyer du mal.

On propose en général bien de différens remedes contre l'*épilepsie*, tels que le cinnabre naturel, qui peut être employé avec d'autant plus de succès, qu'il a la propriété de dissoudre les concrétions sanguines & lymphatiques, & de produire cet effet dans des vaisseaux moins petits que ceux dans lesquels agit le mercure, sans agiter autant les humeurs. Le cinnabre n'est pas si pénétrant, parce qu'il est d'une moindre gravité spécifique. Les praticiens font aussi grand usage du gui de chêne, de l'ongle d'élan, qui sont particuliérement recommandés par Baglivi; la pivoine mâle, la valériane sauvage, la rue, le *castoreum*, le camphre, le succin, les vers de terre diversement préparés; la poudre de guttete, qui est un composé de ceux-là, *&c.* mais il n'en est aucun que l'on puisse regarder comme spécifique contre toutes les différentes causes de cette maladie. La propriété de ces diverses drogues étant connue, on doit en faire l'application contre le vice dominant auquel elles sont opposées: on peut dire cependant qu'il est peu de cas dans lesquels elles ne puissent convenir, parce qu'elles peuvent toujours produire l'effet essentiel de régler le cours du fluide nerveux, par l'analogie qu'ont leurs parties subtiles, intégrantes; avec celles de la matiere qui coule dans les nerfs. *V.* REMEDES ANTISPASMODIQUES.

On ne doit pas omettre ici de faire mention du kinkina, qui peut être employé avec succès dans toutes les especes d'*epilepsie* périodique.

Boerhaave, qui avoit d'abord pensé, à la suite de quelques expériences favorables, que le sel d'étain pouvoit être un remede assûré contre cette maladie en général, s'est convaincu par des observations ultérieures, qu'il n'est bon que contre celle qui provient de l'acidité dominante dans les premieres voies.

Il feroit trop long de rapporter ici tous les autres remedes que l'on a mis en usage contre l'*épilepsie* & ses différentes especes; ceux dont on fait mention, sont les plus usités dans la pratique, on n'en connoît point d'assûré jusqu'à présent: il n'y a que des charlatans qui disent en donner de tels, sans craindre la honte de manquer le succès, que l'on ne peut presque jamais se promettre dans le traitement de l'*épilepsie* des adultes. (*d*)

EPILEPSIE, (*Manége, Maréchall.*) maladie non moins redoutable dans les chevaux que dans les hommes, & dont le siege & les causes physico-méchaniques sont sans doute les mêmes. Ses symptomes varient. Cette agitation violente & convulsive saisit en effet certains chevaux tout-d'un-coup; ils tombent, ils frissonnent, ils écument, & le paroxysme est plus ou moins long. Il en est d'autres en qui l'accès s'annonce par des borborygmes, par un battement de flanc, par un flux involontaire d'urine, par un froid qui glace toutes leurs extrémités; à peine sont-ils tombés, que leurs yeux semblent tourner dans les orbites; leurs membres se roidissent: quelquefois aussi leurs articulations sont attaquées d'un tremblement extraordinaire. J'en ai vû qui se relevoient un instant après leur chûte, qui prenoient le fourrage qu'on leur présentoit sur le champ, & qui mangeoient aussi avidement que s'ils jouissoient d'une santé entiere. Un étalon atteint de ce mal, tomboit, sans qu'aucun signe précédât l'attaque; il écumoit, mordoit sa langue, & la déchiroit avec ses dents: au bout d'un demi-quart d'heure son membre entroit en érection, il éjaculoit une quantité considérable de semence; il se relevoit aussi-tôt, se secoüoit, & hennissoit pour demander du fourrage. Une jument n'avoit des accès épileptiques que lorsqu'elle étoit trop sanglée, & seulement dès les premiers pas qu'elle faisoit sous le cavalier. Un cheval de tirage, après avoir cheminé trente pas étant attelé; un cheval napolitain, estrapassé, & gendarmé pendant long-temps dans les piliers; un cheval limousin, naturellement timide, & qu'on effrayoit indiscretement pour l'accoûtumer au feu; un poulain dont une multitude de vers rongeoient les tuniques des intestins, étoient affligés de cette maladie, ainsi qu'un cheval sujet à une fluxion périodique sur les yeux, & dont on le guérit.

Les remedes convénables, selon les idées que nous nous formons de l'*épilepsie*, sont

nombreux; mais leur multiplicité n'en garantit pas le succès. Il paroît qu'on doit débuter par l'administration des médicamens généraux. Les saignées à la jugulaire sont propres à dégorger les sinus de la dure-mere; on peut en pratiquer au plat de la cuisse, pour opérer une révulsion. On purgera plusieurs fois, & on fera entrer l'*aquila alba* dans le breuvage purgatif: on aura recours aux lavemens émoliens: on mettra enfin en usage la décoction des bois de gayac, de sassafras, de santaux, de racine de pivoine, dont on humectera le son que l'on donnera tous les matins à l'animal: dans la journée on mêlera dans cette même nourriture des poudres anti-épileptiques, telles que celles de vers de terre, de gui de chêne, d'ongle de cheval, de *castoreum*, de semence de pivoine, de grande valériane. On pourra & il sera bon d'employer le cinnabre; on tentera des sétons à l'encolure, ou dans d'autres parties du corps. J'avoue néanmoins que j'ai éprouvé, relativement à cinq ou six chevaux que j'ai traités de cette maladie, l'insuffisance de tous ces médicamens; leur plus grande efficacité s'est bornée à éloigner simplement les accès, mais nul d'entr'eux n'en a opéré la cure radicale. Cet aveu me coûte d'autant moins, que je trouverois, si mon amour propre pouvoit en être blessé, dans la sincérité de quelques médecins, & dans l'impuissance des secours qu'ils entreprennent de fournir aux hommes en pareil cas, de quoi me consoler de l'inutilité de mes soins & de mes efforts. (*e*)

EPILLER, (*Potier d'etain.*) *Epiller* l'étain, c'est ôter les jets des pieces avec le fer. Quand on a jetté toute sa fonte, on met du feu au fourneau. On ne se sert que de charbon de bois. Le fourneau doit être de brique, d'environ huit à dix pouces de long sur six ou sept de large, ouvert pardevant, avec une grille de fer dessous, pour porter les fers & le charbon qu'on y met. On se sert ordinairement de deux fers à souder, qui sont quarrés & pointus par le bout, & dont la queue entre dans un manche de bois percé, qui s'ôte & se remet chaque fois qu'on les prend. On frote un côté du fer sur de la poix-résine mêlée de grais, égrugés ensemble. On essuie ensuite le fer sur un torchon mouillé qu'on nomme *torche-fer*; & puis on ôte les jets des pieces, en les fondant avec le fer, & recevant l'étain qui en tombe dans une écuelle de bois. Voilà ce qu'on appelle *épiller*. Après quoi on bouche les trous & autres fautes des pieces: cela s'appelle *revercher*. *Voyez* REVERCHER. Pendant qu'un fer sert, l'autre chauffe, & on s'en sert alternativement, & ainsi de même lorsqu'on soude la poterie. Mais il faut apprêter auparavant; après quoi on tourne les pieces qui sont à tourner, on forge la vaisselle, & on acheve la poterie ou menuiserie. *Voyez* APPRETER, SOUDER, TOURNER, FORGER, ACHEVER.

EPILOGUE, s. m. (*Belles-Lettr.*) dans l'art oratoire, conclusion ou derniere partie d'un discours ou d'un traité, laquelle contient ordinairement la récapitulation des principaux points répandus & exposés dans le corps du discours ou de l'ouvrage. *Voyez* PERORAISON.

EPILOGUE, *dans la poésie dramatique*, signifioit chez les anciens ce qu'un des principaux acteurs adressoit aux spectateurs lorsque la piece étoit finie, & qui contenoit ordinairement quelques réflexions relatives à cette même piece, & au rôle qu'y avoit joüé cet acteur.

Parmi les modernes ce nom & ce rôle sont inconnus; mais à l'*épilogue* des anciens ils ont substitué l'usage des petites pieces ou comédies qu'on fait succéder aux pieces sérieuses, afin, dit-on, de calmer les passions, & de dissiper les idées tristes que la tragédie auroit pû exciter. Il est douteux que cette pratique soit bonne, & mérite des éloges: un auteur ingénieux la compare à une gigue qu'on joüeroit sur une orgue après un sermon touchant, afin de renvoyer l'auditoire dans le même état où il étoit venu. Mais quoique l'*épilogue*, considéré sous ce rapport, soit assez inconséquent, il est appuyé sur la pratique des anciens, dont l'exode, c'est-à-dire la fin, la sortie des pieces, *exordium*, étoit une farce pour essuyer les larmes qu'on avoit versées pendant la représentation de la tragédie: *ut quidquid lacrymarum ac tristitiæ cepissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret*, dit le scholiaste de Juvenal. *Voyez* TRAGÉDIE, SATYRE.

L'*épilogue* n'a pas même toujours été d'ufage fur le théâtre des anciens, ni à beaucoup près fi ancien que le prologue. Il eft vrai que plufieurs auteurs ont confondu dans le drame grec, l'*épilogue* avec ce qu'on nommoit *exode*, trompés parce qu'Ariftote a défini celui-ci *une partie qu'on récite lorfque le chœur a chanté pour la derniere fois*; mais ces deux chofes étoient en effet auffi différentes que le font nos grandes & nos petites pieces, l'exode étant une des parties de la tragédie, c'eft-à-dire la quatrieme & derniere, qui renfermoit la cataftrophe ou le dénoüement de l'intrigue, & répondoit à notre cinquieme acte; au lieu que l'*épilogue* étoit un hors-d'œuvre, qui n'avoit tout-au-plus que des rapports arbitraires & fort éloignés avec la tragédie. *Voyez* Exode. (*G*)

ÉPILOGUE, (*Mufique des anc.*) huitieme & derniere partie du mode des cithares, fuivant la divifion de Serpandre. Pollux, *Onomaft. livre IV, chapitre 9.*

Je crois que l'*épilogue* n'étoit qu'une efpece de paffage qui terminoit le mode des cithares, fans y appartenir proprement, comme l'*épilogue* des pieces de théâtre, & que la véritable fin du mode fe faifoit par le fphragis. *Voyez* Sphragis. (*Mufiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

EPIMEDIUM, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix, compofée de quatre pétales faites en forme de tuyau. Il fort du calice un piftil qui devient dans la fuite un fruit ou une filique qui ne forme qu'une capfule qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des femences. Tournef. *Inft. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

* EPIMELETTES, f. m. pl. (*Myth.*) c'étoit ainfi qu'on appelloit ceux d'entre les miniftres du culte de Cérès, qui dans les facrifices qu'on faifoit à cette divinité, fervoient particuliérement d'acolythes au roi des facrifices.

* EPIMENIES, adj. pris fubft. (*Myth.*) c'eft ainfi qu'on appelloit dans Athenes les facrifices faits aux dieux à chaque nouvelle lune, pour le bonheur de la ville.

On entendoit ailleurs par *épimenies*, la provifion qu'on donnoit aux domeftiques pour un mois. Ils parvenoient à fe faire un pécule de ce qu'ils en épargnoient.

* *EPIMETRUM*, (*Hift. anc.*) partie de la cargaifon totale d'un vaiffeau, qu'on accordoit aux pilotes, & dont ils pouvoient difpofer à leur profit. C'étoit une forte d'indemnité ou de récompenfe par laquelle on fe propofoit de les encourager à leurs devoirs. Quand on regarde l'*epimetrum* comme une indemnité, il défigne le *déchet* d'une marchandife en voyage: alors ce droit étoit d'autant plus confidérable, que le voyage avoit été plus grand. L'*epimetrum* ou *déchet* accordé aux pilotes pour les vaiffeaux de la flote d'Alexandrie, étoit de quatre livres pefant fur cent livres de froment, ou d'un boiffeau fur vingt-cinq.

ÉPIMYLIE, (*Mufique des anc.*) Dans Athénée l'on trouve que l'*épimylie* & la chanfon appellée *hymée* étoient la même. *Voyez* Hymée. (*Mufique des anciens.*) Athénée ajoute que peut-être ce mot *épimylie* vient d'ιμαλις, qui fignifie en Dorien tantôt retour, & tantôt l'augmentation & le furplus de nourriture qu'on donnoit à ceux qui travailloient au moulin. Peut-être encore ce mot vient-il de μύλη, *meule.* (*F. D. C.*)

EPINARS, f. m. pl. (*Hift. nat. Bot.*) *fpinacia*, genre de plante à fleur fans pétales, compofée de plufieurs étamines foutenues par un calice. Ces fleurs font ftériles. Les embryons naiffent fur les efpeces de ce genre qui ne portent point de fleurs, & deviennent dans la fuite des femences faites en forme de poire, & renfermées dans des capfules qui ont la même forme dans certaines efpeces, & qui font cornues ou anguleufes dans d'autres. Tournefort, *Inft. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Les *épinars* demandent la meilleure terre, dans laquelle on les feme deux ou trois fois l'année, pour en avoir dans plufieurs faifons. On les arrofe dans les années trop feches, & on a grand foin de les farcler. (*K*)

Epinars, (*Diete.*) L'*épinars* cuit à l'eau eft en foi, & indépendamment de tout affaifonnement, un aliment peu nourriffant, & de facile digeftion: il peut procurer ou entretenir la liberté du ventre.

Il eft très-utile dans le cas où l'on interdit l'ufage des viandes, fans reduire cependant à celui des bouillons; comme lorf-

qu'on commence à manger après des indigeſtions de viandes ou de poiſſon : dans les diarrhées qui les ſuivent, & en général dans les dévoyemens accompagnés de rapports nidoreux, dans cette diſpoſition des premieres voies, qui donne aux ſucs digeſtifs la tournure *alkaleſcente* de Boerhaave.

On peut dire plus généralement encore, & peut être avec plus de vérité, que l'*épinars* eſt un aliment aſſez ſain, & à-peu-près indifférent pour le plus grand nombre de ſujets. (*b*)

* EPINCELER *ou* EPINCER, v. act. (*Draperie.*) c'eſt ôter les nœuds, pailles, & autres ordures du drap, avec des pinces. Ce ſont des femmes qu'on employe à cet ouvrage, qui s'appelle auſſi *eſpoutier*. *V. l'article* DRAP.

Les femmes qui *épincelent* ſont appellées *épinceleuſes*, ou *énoüeuſes*, ou *épinceuſes*, ou *épincheleuſes*, du verbe *épincheler*, ou *épincheuſes*, d'*épincher*.

EPINÇOIR, ſ. m. (*Maſſ.*) gros marteau court & peſant à tête fendue en angle par les deux côtés; ce qui forme à chaque bout deux coins ou dents aſſez tranchantes. Il ſert aux Paveurs, ſoit à débiter le pavé au ſortir de la carriere, ſoit à le tailler pour être mis en place. Cet outil eſt néceſſaire pour le pavé d'échantillon.

EPINE, (*Botan.*) petite pointe aiguë qui part du bois ou de l'écorce des arbres. Les *épines* ſont ou ligneuſes comme celles de l'*épine-vinette*, ou corticales comme celles du framboiſier : les premieres partent du bois, & les dernieres de l'écorce.

Les petits poils dont pluſieurs plantes ſont revêtues, ont dans leur forme tant d'analogie avec les *épines*, que dans quelques-unes les poils un peu roides ſe changent en *épines* comme dans la tige de la bourrache, & même dans la partie ſupérieure de ſes feuilles.

La baſe de chaque *épine* eſt compoſée de petites trachées ou vaiſſeaux excrétoires oblongs, rouges dans les tiges tendres, & verdâtres dans les autres. La hampe de l'*épine* eſt un tube plein d'un liquide tranſparent, qui ſort par l'extrémité de ce tube quand on en rompt le bout.

On ne manque pas de plantes garnies de piquans, & quelques-unes, comme la courge, le ſont dans leurs tiges, leurs feuilles & leurs fleurs. Les branches de la bugrande, ou de l'arrête-bœuf, forment une paliſſade de pointes aigues, qui percent l'endroit où ſont poſées les feuilles. L'ortie piquante, nommée par cette raiſon *urtica aculeata*, jette depuis ſa tige quantité d'*épines* molles & foibles, entre leſquelles il en pouſſe d'autres plus fortes, plus grandes, droites, horiſontales, courbes, diverſement panchées tantôt en-haut, tantôt en-bas; elles ſont plantées dans une baſe ſolide & ligneuſe, s'élevent enſuite, & finiſſent en forme de ſtilet. La bardane pouſſe auſſi des feuilles garnies de longues *épines* crochues.

Je ne détaillerai point les noms des arbuſtes & des arbres armés d'*épines* ligneuſes ou cortiales; ce ſont des faits ſi connus, que pluſieurs botaniſtes ont imaginé que le ſeul uſage des *épines* étoit de ſervir de défenſe ou d'appui aux parties qu'elles avoiſinent.

Le roſier, cet arbriſſeau qui donne les plus belles & les plus odorantes fleurs du monde, eſt tout hériſſé d'*épines* dans ſa tige, ſes fleurs, & ſes feuilles. Les piquans de l'*épine-vinette* ſortent de la tige d'une année, à l'origine de la feuille qui tombe, & ſe cachent ſous l'apparence de boutons feuillus; ils ſont revêtus d'une écorce molle, formée de vaiſſeaux excrétoires rouges & diaphanes : la partie ligneuſe de l'*épine* de cet arbriſſeau s'endurcit, & vient enſuite ſe terminer en pointe. A la baſe de cette *épine*, ſous les petites feuilles de la tige, il ſe forme d'ordinaire une nouvelle *épine*, qui reçoit un pareil accroiſſement : enfin, pour abréger, toutes les eſpeces de néflier, l'aupépine, & l'*épine*-jaune, ſont ſi chargées d'aiguillons épineux, tournés en différens ſens, qu'il n'eſt pas poſſible d'y porter la main ſans ſe piquer.

Mais quel que ſoit le nombre des plantes épineuſes, & la différente poſition de leurs *épines*, on remarque qu'en général elles naiſſent de la baſe des boutons, ou paroiſſent vers les nœuds des plantes. Eſt-ce que le ſuc nourricier qui doit ſervir à l'accroiſſement des boutons & des rejettons, n'ayant pas acquis dans les trachées la ténuité requiſe, & en conſéquence ne pouvant être

reçu dans les branches supérieures, perce nécessairement par la base des boutons, s'éleve ensuite en petit rejetton qui s'amenuise faute de nourriture, & devient finalement une pointe ligneuse, laquelle disparoît avec le temps à mesure que la plante s'éleve & prospere ? C'est le systeme du célebre Malpighi, qui nous paroît cependant plus ingénieux que solide.

Il vaut mieux avouer ici deux choses: l'une, qu'on n'a point encore trouvé la vraie cause de l'origine des *épines* : l'autre, que leur utilité nous est également inconnue. Souvent les *épines* nous offrent dans leur distribution les mêmes variétés que les fleurs & les fruits; souvent elles suivent le même arrangement que les feuilles; souvent aussi le contraire se présente : en un mot, tout ce qui regarde cette matiere est un champ neuf à défricher. On a fait des recherches & des découvertes sur toutes les autres parties des plantes, le bois, l'écorce, la racine, les feuilles, les fleurs, les fruits & les graines : mais on n'a jetté que de loin des regards sur les *épines* ; il semble qu'on ait craint d'en approcher. *Art. de M. le Chevalier* DE *JAUCOURT*.

EPINE-JAUNE *scolimus*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs demi-fleurons, portés chacun sur un embryon, dont le filet s'insere dans le trou qui est au-bas de chacun de ces demi-fleurons ; ils sont séparés les uns des autres par une petite feuille, & ils sont soutenus par un calice écailleux. Lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une semence qui tient à une petite feuille, & qui est attachée à la couche. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

EPINE-VINETTE, *berberis*, en latin, *berberis* ; en anglois, *barberry or pipperidge bush* ; en allemand, *berbersbeere*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Il s'éleve du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit de figure cylindrique, qui est mou, plein de suc, & qui renferme une ou deux semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*épine-vinette* est un arbrisseau épineux, qui croît naturellement en Europe dans les bois & dans les haies des pays plus froids que chauds, & plutôt en montagnes que dans les vallées. Il pousse du pié plusieurs tiges assez droites, dont l'écorce lisse, mince, grise en-dessus, est d'une belle couleur jaune en-dessous. Ses jeunes branches sont hérissées d'*épines* foibles, longues, & souvent doubles ou triples. Il fait de copieuses racines qui sont peu profondes, & dont l'écorce est d'un jaune encore plus vif que celles des tiges. Sa feuille est ovale, finement dentelée, d'un verd tendre, & d'un goût aigrelet. Au commencement de Mai l'arbrisseau donne ses fleurs, qui durent pendant trois semaines : elles sont jaunâtres & assez apparentes, mais d'une odeur forte & désagréable. Le fruit qui succede est cylindrique, d'une belle couleur rouge, disposé en grappe comme la groseille sans *épines*, & d'un goût fort aigre, mais rafraichissant & très-sain. Il mûrit au mois de Septembre.

Cet arbrisseau s'éleve jusqu'à dix piés quand on le cultive, mais le plus souvent il n'en a que quatre on cinq. Il vient à toute exposition, & dans tous les terreins, cependant il se plaît davantage dans les terres fortes & humides. On peut le multiplier de graine, c'est la voie la plus longue ; de branches couchées, qui font de bonnes racines la même année ; de rejettons, que l'on trouve ordinairement au pié des vieux arbrisseaux, & c'est le plus court moyen ; enfin par les racines mêmes, qui reprennent & poussent aisément en les plantant de la longueur du doigt. Le meilleur service que l'on puisse tirer de cet arbrisseau, c'est d'en former des haies vives qui croissent promptement, qui font une bonne défense, & qui sont de longue durée. On fait quelque usage en Bourgogne du fruit de cet arbrisseau, qui y est fort commun ; on en fait des confitures, qui sont en réputation. L'écorce de ses racines a la propriété de teindre en jaune ; on s'en sert aussi pour donner du lustre aux cuirs corroyés.

On connoît six especes ou variétés de cet arbrisseau.

1. L'*épine-vinette commune*; c'est principalement à cette espece qu'on doit appliquer ce qui vient d'être dit en général.

2. *L'épine-vinette sans pepin ;* c'eſt une variété accidentelle qui ſe rencontre dans quelques vieux piés de l'eſpece commune, qui ont été cultivés, & qui ſont ſur le déclin : encore ſe trouve-t-il ſouvent que tous les fruits du même arbriſſeau ne ſont pas ſans pepin. Mais cette variété n'eſt pas conſtante : il n'eſt guere poſſible de la perpétuer par la tranſplantation des rejettons de l'arbriſſeau dont le fruit eſt ſans pepin ; parce que ces rejettons acquérant par ce déplacement de nouvelles forces, ils font des plants vigoureux, qui perfectionnent leur fruit & produiſent des ſemences : quoiqu'il puiſſe encore arriver que ces rejettons tranſplantés donnent pendant un temps des fruits ſans pepin, relativement au degré de culture & à la qualité du terrein. Ceci s'accorde avec l'obſervation que l'on a faite, que c'eſt ſur les plus vieilles tiges de l'arbriſſeau que l'on trouve des fruits ſans pepin, & que c'eſt tout le contraire ſur les jeunes rejettons qui ſont ſur le même pié.

3. *L'épine-vinette à fruit blanc ;* c'eſt une variété qui eſt fort rare, & qui ne differe de l'eſpece commune que par la couleur du fruit.

4. *L'épine-vinette de Canada.* Cet arbriſſeau, qui ſe trouve dans la plupart des pays ſeptentrionaux de l'Amérique, eſt auſſi robuſte & s'éleve à la même hauteur que l'eſpece commune, dont il differe ſur-tout par ſa feuille qui eſt plus grande, & dont l'arbriſſeau n'eſt pas ſi garni.

5. *L'épine-vinette de Candie.* Cet arbriſſeau eſt ſi rare, que n'étant point encore connu en France, il faut s'en tenir à la deſcription qui en a été faite par Bellus médecin de l'iſle de Candie, & qui a été donnée par J. Bauhin. « Il s'éleve à ſix ou ſept piés ; » il eſt hériſſé d'une grande quantité d'*épines* qui ont trois pointes, comme celles » de l'eſpece commune. Sa feuille eſt petite, légérement dentelée, & d'une forme approchante de celle du buis. Il donne beaucoup de fleurs jaunes, reſſemblantes à celle du palivre, mais plus petites. Le fruit qui en provient contient » une ou deux graines ; il eſt cylindrique » comme celui de l'*épine-vinette commune*, » mais il ne vient point en grappe ; il » eſt de couleur noire, & il rend au goût » un mélange d'acide & de douceur. L'écorce du bois de cet arbriſſeau loin d'être liſſe, comme dans l'eſpece commune, eſt raboteuſe & d'une couleur griſâtre. Son bois eſt jaune, ainſi que ſa » racine, dont on peut faire la plus belle » teinture. »

6. *L'épine-vinette du Levant.* Cet arbriſſeau qui a été découvert par Tournefort, dans ſon voyage au Levant, eſt auſſi rare & auſſi peu connu que le précédent. Tout ce que l'on en ſait, c'eſt qu'il fait un plus grand arbriſſeau que ceux dont on vient de parler, & qu'il produit un fruit noir très-agréable au goût. (*c*)

ÉPINE-VINETTE, *berberis*, (*Pharm. & Mat. méd.*) Il n'y a que les fruits de cet arbriſſeau qui ſoient uſités en Pharmacie ; on en exprime le ſuc, dont on fait le ſirop & le rob ; on nettoye les pepins, & on les fait ſecher, pour s'en ſervir dans différentes compoſitions ; comme le ſuc exprimé entre auſſi dans pluſieurs préparations, on en conſerve ſous l'huile. On trouve chez les Confiſeurs les grains d'*épine-vinette* confits avec le ſucre, auſſi-bien que la gelée des mêmes fruits.

Le ſuc de berberis étoit un des menſtrues que les Chimiſtes employoient pour faire ce qu'ils appelloient *teinture de corail, de perle*, &c.

Simon Pauli préparoit un ſel eſſentiel d'*épine-vinette*, qu'il appelloit *tartre de berberis*. Il prenoit deux livres de ſuc de ces fruits bien dépuré ; il y ajoutoit deux onces de ſuc de citron, il faiſoit évaporer à un petit feu juſqu'à ce que la liqueur fût réduite à moitié, & il la mettoit dans un endroit frais ; au bout de quelques jours, il la retiroit du vaſe, dont le fond ſe trouvoit couvert de quantité de cryſtaux ; il faiſoit évaporer derechef le ſuc qui lui avoit fourni ces cryſtaux, & il en retiroit des nouveaux, *&c.*

Le ſuc d'*épine-vinette* occupe dans la claſſe des corps muqueux, l'extréme marqué par l'excès d'acide, avec le citron & les groſeilles, auxquels il peut être ſubſtitué, & qui ſont réciproquement ſes ſuccédanés propres. *Voyez* MUQUEUX & CITRON.

La gelée, le rob, le ſirop de berberis, ſont des analeptiques rafraîchiſſans, qui

ont toutes les propriétés des doux-aigrelets. *Voyez* Doux, Acide, Citron, Limonade.

Le suc de berberis entre dans le sirop magistral astringent ; ses pepins dans la poudre astringente, dans l'électuaire de psyllium, de diaprun, la confection hyacinthe, le diascordium, *&c.* (*b*)

Epine du Dos, (*Anat.*) colonne osseuse, composée de vingt-quatre pieces mobiles appellées *vertebres*, appuyées sur l'os sacrum. Le nom d'*épine* lui a été donné, parce qu'elle est munie à sa partie postérieure de plusieurs apophyses pointues en forme d'épines. Elle ressemble un peu à deux pyramides inégales, dont les bases sont communes ou jointes ensemble : cependant l'*épine*, au lieu d'être droite, a quatre ou cinq courbures considérables ; mais nonobstant ces courbures, il se rencontre toujours que son centre de gravité qui soutient un grand poids, tombe sur le milieu de la base commune. Entrons dans un plus grand détail, dont nous tirerons les conséquences.

L'*épine* est articulée avec la tête, & prend depuis l'apophyse condyloïde de l'os occipital, jusqu'à l'extrémité du coccyx.

Comme le crane est composé de différentes pieces osseuses, qui contiennent, conservent, & défendent le cerveau, de même l'*épine* forme un canal osseux, qui contient, conserve, & défend des injures extérieures la moëlle spinale, qui est une continuité du cerveau dans toute la longue route qu'elle parcourt.

Cette colonne est le principal appui de la tête, des bras, de la poitrine. Sa composition est formée de plusieurs pieces osseuses, articulées ensemble par des cartilages & des ligamens, qui lui donnent la facilité d'obéir aux mouvemens du corps. Ces pieces osseuses s'appellent *vertebres*, du verbe latin *vertere*, qui signifie *tourner* ; parce que le corps se tourne diversement par leur moyen. *V.* Vertebre.

Les plus grandes & les plus massives de ces vertebres constituent la base de l'*épine du dos* ; ce qui fait qu'elle est plus solidement appuyée & mieux soutenue.

Les vertebres en montant perdent insensiblement quelque chose de leur volume ; de sorte que l'*épine* considérée dans sa totalité de bas en-haut, finit en maniere de pyramide. C'est à l'égard de cette figure pyramidale, que M. Winslow a remarqué que toute l'*épine* étant vue de front & par-devant, la largeur de ce corps n'augmente d'abord que depuis la deuxieme vertebre du cou jusqu'à la septieme ; ensuite elle diminue de plus en plus jusqu'à la quatrieme ou cinquieme vertebre du dos ; de-là elle recommence son augmentation de suite jusqu'à l'os sacrum : cette disposition est ordinairement constante par rapport aux visceres du bas-ventre.

Ainsi lorsqu'on regarde l'*épine* par sa partie antérieure ou postérieure, elle paroît droite ; quand, au contraire, on la considere par une de ses parties latérales ; on reconnoît qu'elle se jette tantôt en-dedans, tantôt en-dehors : mais il est impossible d'imiter cette figure en montant un squelette ; il la faut observer dans un cadavre, après avoir emporté les parties qui empêchent de s'en bien éclaircir.

Toute cette suite de pieces osseuses posées les unes sur les autres, & qui contiennent l'*épine*, se divise en vraies & en fausses vertebres : les vraies vertebres sont les vingt-quatre os supérieurs de l'*épine*, qui forment la longue pyramide supérieure avec sa base inférieure : les fausses vertebres composent l'os sacrum, & forment la courte pyramide inférieure avec sa base supérieure.

Les connexions de l'*épine* sont distinguées en communes & en propres. J'appelle *connexions communes*, celles qu'a l'*épine* avec les parties voisines, comme avec l'occipital, les côtes, & les os des isles : les *propres* sont celles que les différentes pieces qui les composent ont entr'elles. Ces dernieres sont de deux sortes : la premiere est la connexion que l'os sacrum, le coccyx, & les vertebres ont ensemble par leur corps, & que l'on peut nommer *syneuro-synchondrosiale*, ou *ligamenteuse mixte*, puisque les ligamens n'y ont pas moins de part que les cartilages : la seconde est celle qu'elles ont par leurs apophyses obliques.

Les cartilages qui unissent les vertebres en recouvrant leur surface, ont plus d'épaisseur en-devant qu'en-arriere, & sont

maintenus dans leur état par une espece de mucilage onctueux. Les ligamens qui affermissent ces mêmes vertebres, qui attachent étroitement leurs apophyses obliques, épineuses, & transverses, sont composés de fibres élastiques & très-fortes; les uns de ces ligamens s'étendent extérieurement sur toute l'*épine*; d'autres tapissent la surface interne du canal. Il y a encore quantité de petits ligamens, dont les uns attachent les bords de chaque vertebre, & recouvrent leurs cartilages; d'autres sont attachés à la circonférence des apophyses, pour faciliter les mouvemens de l'*épine*, & s'opposer à l'écoulement de la synovie, qui humecte continuellement ces parties. Telle est en gros la structure de la colonne osseuse, dont les pieces sont en si grand nombre & si merveilleusement articulées ensemble, qu'on ne peut se lasser de l'admirer.

Il résulte de cette structure de l'*épine* plusieurs considérations très-importantes: nous allons en exposer quelques-unes aux yeux des Physiciens.

1°. Il paroît de cette structure, que la premiere courbure de l'*épine* est formée par le poids de la tête, & pour la capacité de la poitrine. Comme la partie inférieure est chargée d'un très-pesant fardeau, on ne doit point être surpris que les vertebres des lombes s'avancent considérablement en-devant pour recevoir la ligne de direction de toute la masse qu'elle supporte, sans quoi nous ne saurions nous tenir debout. Il est aisé de remarquer cette mécanique dans les chiens qu'on a instruits à marcher sur deux piés; leur *épine* dans cette attitude prend la courbure que nous observons dans celle des hommes, au lieu qu'elle est droite lorsqu'ils marchent sur leurs quatre jambes.

2° Il suit de la structure de l'*épine*, que comme les jointures dont cette colonne est composée sont en très-grand nombre, la moëlle épiniere, les nerfs, & les vaisseaux sanguins, ne sont pas sujets à des compressions & à des tiraillemens lors des mouvemens du tronc; & comme plusieurs vertebres sont employées à chaque mouvement de l'*epine*, il se fait toujours alors une petite courbure à l'endroit où se joignent deux vertebres.

3°. Que l'attitude droite est la plus ferme & la plus assûrée; parce que la surface de contact des points d'appui est plus large, & que le poids porte dessus plus perpendiculairement.

4°. Que les muscles qui meuvent l'*épine* ont plus de force pour amener le tronc à une attitude droite, que pour se prêter à aucune autre, car pour courber le tronc du corps en devant, en arriere, ou sur les côtés, il faut que les muscles qui concourent à ces actions, s'approchent des centres du mouvement; & par conséquent leur levier est plus court que quand le centre du mouvement est sur la partie des vertebres, opposée à celle où ces muscles sont insérés, comme il arrive quand le tronc est droit.

En effet, à mesure que l'*épine* s'écarte de la position perpendiculaire, le poids du corps l'incline bien-tôt du côté que nous voulons; au lieu que quand nous nous tenons droits, ce grand poids est plus que contre-balancé.

5°. Qu'en calculant la force qu'employent les muscles qui meuvent l'*épine*, il en faut distribuer une partie pour l'action des cartilages d'entre les vertebres, lesquels cartilages, dans tout mouvement qui s'écarte de l'attitude droite, sont tirés d'un côté, & comprimés de l'autre; au lieu que le tronc étant dans une attitude droite; ces mêmes cartilages y concourent par leur force naturelle.

6°. Il est aisé de déduire, de la structure de l'*épine*, la raison du phénomene observé par M. Wasse, que notre taille est allongée le matin, & diminuée le soir: cette raison est que les cartilages intermédiaires des vertebres, pressés tout le jour par le poids de notre corps, sont le soir plus compactes: mais après qu'ils ont été remis de cette pression, par le repos de la nuit, ils reprennent leur état naturel. *Voy. le mot* ACCROISSEMENT.

7°. Les différentes articulations, soit des corps, soit des *processus* obliques des vertebres, & le plus ou moins de force des différens ligamens, montre que leur destination est plutôt de faciliter le mouvement en devant, que celui du mouvement en arriere: ce dernier est de difficile exécution, & même sujet dans les adultes à rompre, par

par un tiraillement excessif, les vaisseaux sanguins qui sont contigus aux corps des vertebres.

C'est un fait si vrai, que les danseurs de corde & les voltigeurs, qui plient leur corps en tant de manieres différentes, ne le font que parce qu'ils y sont accoutumés, & même façonnés dès la plus tendre enfance, cet âge de la vie où les apophyses & les bords des vertebres ne sont encore que des cartilages flexibles, & où les ligamens sont d'une extréme souplesse. Cette flexibilité & cette souplesse continuent de se maintenir par un exercice & une habitude perpétuellement répétée; & c'est peut-être par cette raison que dans la dissection des cadavres de deux danseurs de corde, âgés d'environ vingt ans, Riolan observa que leurs épiphyses n'étoient pas encore devenues apophyses.

8°. Du méchanisme général de l'*épine* on peut déduire aisément toutes les différentes courbures contre nature dont l'*épine* est capable; car si une ou plusieurs vertebres sont d'une épaisseur inégale à des côtés opposés, il faudra que l'*épine* panche sur le côté le plus mince, qui ne soutenant que la moindre partie du poids du corps, sera de plus en plus comprimée, & par conséquent ne pourra pas s'étendre autant que l'autre côté, qui étant bien moins chargé, aura toute l'aisance propre à le laisser grossir excessivement.

Les causes d'où provient cette inégalité d'épaisseur dans différens côtés des vertebres sont différentes; car l'inégalité peut procéder ou d'une distension trop forte des vaisseaux d'un côté, ou d'un accroissement contre nature de l'épaisseur de cette partie, ou, ce qui est encore plus commun, de l'obstruction des vaisseaux, qui empêche l'application de la substance alimentaire nécessaire à l'os. Cette obstruction dépend, 1°. de la disposition vicieuse des vaisseaux ou des fluides, 2°. d'une pression méchanique inégale, occasionnée par la foiblesse paralytique des muscles & des ligamens, 3°. de l'action spasmodique des muscles sur un côté de l'*épine*, 4°. d'une longue continuité, ou de la reprise fréquente d'une posture éloignée de la droite.

Dans tous ces cas il arrive également que les vertebres s'épaissiront du côté que les vaisseaux sont libres, & demeureront minces du côté où les vaisseaux sont obstrués. Toutes les fois qu'il arrive une pareille courbure contre nature, il en résulte presque infailliblement une autre, mais dans une direction opposée à la premiere, tant parce que les muscles du côté convexe de l'*épine* étant tiraillés, tirent avec plus de force les parties auxquelles leurs extrémités sont attachées, que parce que la personne incommodée fait ses efforts pour maintenir le centre de gravité de son corps dans une direction perpendiculaire à sa base.

Dès qu'on aura compris comment se forment ces courbures contre nature de l'*épine*, il sera plus aisé de faire un prognostic sur l'indisposition du malade, & d'imaginer la méthode propre à y remédier: mais une indication générale que le chirurgien doit suivre, c'est d'affoiblir la puissance courbante, en augmentant la compression sur la partie convexe de la courbure, & la diminuant sur la partie concave. Or la maniere de pratiquer cette méthode varie suivant la différence des cas, & demande qu'on fasse une attention particuliere aux diverses causes du déjettement de l'*épine*. *Voy.* GIBBOSITÉ. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPINE, s. f. *en Anatomie*, se dit de certaines éminences qui ont à-peu-près la figure d'une *épine*.

L'*épine occipitale*, *voyez* OCCIPITAL.

L'*épine des os des isles*, *voyez* ILÉON.

L'*épine nasale*, *voyez* MAXILLAIRE.

L'*épine frontale* ou *coronale*, *voyez* CORONALE.

EPINE, (*Manége, Maréchall.*) *Faire tirer l'épine*, pratique non moins digne de la sagacité de la plupart des maréchaux, que celle de faire nager à sec dans la circonstance d'un écart. Quelques-uns d'entr'eux s'y livrent encore aujourd'hui dans le cas d'une luxation arrivée dans une des extrémités de l'animal: ils mettent un entravon à l'extrémité affectée, & ils le fixent au-dessous de la partie luxée; ils passent ensuite une longe dans l'anneau de ce même entravon, l'y arrêtent par un bout, & attachent l'autre à un arbre quelconque: après quoi il assomment le cheval à coups de foüet, & l'obligent de fuir en avant, de maniere que l'ex-

trémité malade, prise & retenue dans cette fuite précipitée, essuie une extension qui favorise, selon eux, la rentrée de l'os déplacé dans son lieu.

C'en est assez ; & que pourrois-je dire de plus ? *Voyez* LUXATION, FRACTURE. (*e*)

ÉPINETTE, s. f. (*Lutherie.*) sorte de petit clavecin. Il y en a de forme parallélogramme ; & d'autres, qu'on appelle *à l'italienne*, ont à-peu-près la figure du clavecin : il y en a qui sonnent l'octave, d'autres la quarte ou la quinte au-dessus du clavecin ; du reste c'est la même facture & la même méchanique. *Voyez* CLAVECIN. Les *épinettes* n'ont qu'une seule corde sur chaque touche, & qu'un seul rang de sautereaux.

L'on ignore le nom de l'inventeur de l'*épinette* ou clavecin ordinaire ; l'on ne sait ni le temps, ni le lieu, où l'on a imaginé cet instrument. Il y a deux cents ans que l'*épinette* n'avoit que cinq piés de long sur vingt pouces de large, il contenoit environ trente touches ; il commençoit au *fa* quarte du prestant, & finissoit à l'*ut*, octave de la clef de *sol*.

La méchanique des touches étoit à-peu-près semblable à celle d'aujourd'hui, excepté qu'au lieu de plume, le sautereau étoit armé d'un morceau de cuir à-peu-près de la même maniere que le pratique aujourd'hui M. de Laine, maître de vielle, & M. Pascal, facteur de clavecin, tous deux résidans à Paris. Les sautereaux des anciens clavecins n'étoient point étoffés, de sorte que les sons se confondoient : les cordes étoient de boyaux, par conséquent les sons étoient doux, mous ; l'humidité & la sécheresse désaccordoient chaque jour l'instrument. On trouve encore quelques-uns de ces vieux clavecins dans Paris & dans les grandes villes des Pays-Bas & de l'Allemagne.

Il y a environ cent ans qu'au lieu de cordes de boyaux l'on mit dans l'*épinette* des cordes de fer & de cuivre ; l'on arma les sautereaux de plumes & d'étoffe pour arrêter la vibration de la corde : cette heureuse découverte a été depuis lors pratiquée dans toutes les *épinettes*.

Dans le livre intitulé *la Harmonie universelle, contenant la théorie, la pratique de la musique & la composition de toute sorte d'instrumens*, par F. Marin Mersenne de l'ordre des Minimes, à Paris, chez Cramoisy, 1636, gros *in-folio* ave *figures*, l'auteur donne le plan d'une *épinette*, dont le corps sonore & les cordes sont perpendiculaires. Cet instrument étoit pour lors en usage en Italie. Cette *épinette* commençoit au *sol* au-dessus de la clef de *fa*, & finissoit à *sol* à l'octave de la clef de *sol* ; par conséquent elle n'avoit que deux octaves.

Le pere Mersenne dit que cet instrument avoit le son très-doux : les sautereaux étoient emplumés, & couloient horisontalement pour heurter la corde. Le vice de cet instrument étoit, que l'on n'avoit pas encore pour lors inventé l'art d'arrêter les vibrations de la corde par un morceau d'étoffe : les sons se confondoient ; mais aujourd'hui cette *épinette* ou ce petit clavecin n'auroit plus le même inconvénient ; & il auroit l'avantage de n'occuper presque point de place dans les appartemens, parce que le corps sonore seroit plaqué contre le mur.

J'observe en passant que le plan de cet instrument engagea M. Berger, musicien de Grenoble, à ajouter un clavier à une harpe ordinaire : mais le nommé *Frique*, ouvrier Allemand, qui travailloit pour le sieur Berger à Paris, en 1765, vola & emporta toute la méchanique, & les plans de cet instrument qui étoit destiné pour M. de la Reiniere, fermier-général.

On présume que le mani-corde que l'on nomme aussi *mani-cordion* ou *claricorde*, est un peu moins ancien que l'*épinette* ; il en differe en ce que, au lieu de sautereau armé d'une pointe de cuir ou de plume, le sautereau du mani-cordion est armé à son extrémité, 1°. d'un morceau de cuivre ; 2°. d'une petite pointe qui peut soulever un morceau d'étoffe, qui appuie sur la corde ; lorsque l'on baisse la touche, le marteau de cuivre frappe la corde dans l'instant que l'étoffe est soulevée. Il est visible que le morceau d'étoffe doit arrêter la vibration, dès que la touche reprend sa situation naturelle. Le mani-cordion a quatre octaves, les cordes sont de métal. Cet instrument a le son très-doux, il sert

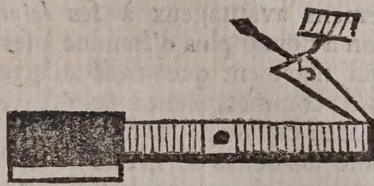
à accompagner les petites voix. Les doigts en frappant les touches avec plus ou moins de violence, procurent le *forte* ou le *piano* : mais le mani-cordion ne doit pas être réuni avec d'autres inſtrumens dans un concert; il n'a pas aſſez de force pour ſe faire entendre, & il exige que l'on frappe la touche; au lieu que dans l'*épinette* il ſuffit de l'abaiſſer. On préſume que les Allemands ſont les inventeurs du mani-corde.

Dans la *page 114* de l'ouvrage de la *Harmonie univerſelle*, le pere Merſenne donne le plan d'un mani-corde de quatre octaves ordinaires.

Le mani-cordion a vraiſemblablement donné lieu d'imaginer l'*épinette* à marteaux de bois dur. On place ces marteaux ou horiſontalement ou verticalement.

Quelquefois on met entre les marteaux & la corde un petit morceau de peau de mouton, ce qui fait rendre un ſon de luth à la corde qui eſt frappée; mais lorſque l'on veut faire rendre un ſon d'*épinette*, il faut avec le genou faire mouvoir un levier qui ſouleve les peaux. Il eſt évident que dans cette *épinette* à marteau on peut faire le *piano* & le *forte*, ou ſur l'*épinette* ou ſur le luth. Cette *épinette* à marteau rend beaucoup plus de ſon que l'*épinette* à plume; elle a l'avantage ſur cette derniere de n'exiger preſque aucune réparation : il eſt vrai que l'on a un peu de peine à s'accoutumer à frapper la touche plus ou moins fort, & à ne donner que le degré de force que l'on ſouhaite. Il y a grande apparence que l'*épinette* à marteau prévaudra dans peu aux *épinettes* à ſautereaux emplumés, qui exigent des réparations continuelles. Le marteau a environ ſix lignes de face ſur trois lignes de hauteur, il eſt porté par un fil de fer; près du marteau eſt une ſeconde branche qui porte à ſa ſommité un morceau d'écarlate, qui s'éleve lorſque le marteau va frapper la corde; ces deux machines ſont fixées à la ſommité d'un petit levier du premier genre, en bois; il a environ un pouce de hauteur; le levier eſt ſoulevé par l'extrémité de la touche du clavier.

Nous repréſentons ici la principale méchanique de cet ingénieux inſtrument.



L'*épinette* à marteau renferme ſouvent cinq octaves : on pourroit encore y ajouter des ſautereaux à plumes qui rapprochés du chevalet collé ſur le ſommet, procureroient aux cordes le ſon de la harpe. On préſume que les Allemands ont inventé l'*épinette* à marteau ſur la fin du ſiecle dernier.

On dit qu'en 1758, ou environ, les Anglois ont ajouté à l'*épinette* ordinaire ſix rangs de ſautereaux emplumés & un rang de ſautereaux à marteaux. Les ſautereaux emplumés heurtent la même corde, les uns près du chevalet, les autres plus ou moins loin; ce qui eſt cauſe que la même corde peut rendre ſix ſons d'un différent genre, c'eſt-à-dire, aigus, durs, doux, mous, *&c.* Tel eſt le méchaniſme de l'*épinette* admirable qui fait le *piano* & le *forte*, que le ſieur Virbes, muſicien de Paris, promene actuellement dans les provinces de la France.

Les *épinettes* ordinaires ont ſix piés de long & deux piés & demi de large; elles ſont compoſées de deux claviers, le ſupérieur a un ſautereau ſur chaque touche; le clavier inférieur porte deux ſautereaux à chaque touche : l'un fait mouvoir une corde à l'uniſſon, & l'autre fait mouvoir une corde à l'octave. On pourroit y ajouter ſans beaucoup de dépenſe, un quatrieme ſautereau rapproché du chevalet; ce ſautereau procureroit à la corde le ſon de la harpe. On pourroit encore ſans frais y appliquer une petite regle qui gliſſeroit dans une couliſſe; cette regle ſeroit armée de peau de buffle pour empêcher en partie la vibration de la corde & lui faire rendre un ſon de luth.

Les meilleurs facteurs d'*épinettes* ordinaires ont été André Rukers, réſidant à Anvers, qui vivoit ſur la fin du ſiecle dernier, & Jean Denis de Paris : mais depuis la mort de Rukers on a fait quelques

changemens avantageux à ses *épinettes*. 1°. L'on a donné plus d'étendue à ses claviers qui n'avoient que trois octaves & demie; ils commençoient à *fa*, octave au-dessous de la clef de *fa*, & finissoient à l'*ut*, douzieme au-dessus de la clef de *sol*; l'on a ajouté une octave aux basses, & une quarte aux tons supérieurs, en conservant le même diapazon & la même forme : on y a ajouté outre cela les machines suffisantes pour imiter le luth & la harpe : quelques personnes y ont joint une petite orgue, ce qui centuple l'agrément.

La plus singuliere & la plus étonnante des découvertes que l'on ait faite dans ce siecle, pour perfectionner les *épinettes* de Rukers, est celle de M. Berger, musicien, résident à Grenoble : il a inventé une méchanique fort simple qui fait rendre à l'*épinette*, non-seulement le jeu du luth, celui de la harpe, le *piano*, le *forte*, mais encore le *crescendo*, effet qui jusqu'alors avoit été regardé comme impossible à trouver : Mrs. de l'Académie des Sciences de Paris lui ont donné des certificats avec beaucoup d'éloges dans le mois d'Août 1765. Les gazettes l'ont annoncé ; mais comme tous les connoisseurs de Paris se sont bornés à l'admirer, M. Berger n'a point trouvé à-propos de publier la méchanique de cet instrument, ainsi que celle de l'orgue qui y étoit jointe, dont les sons haussoient & baissoient ; elle faisoit aussi le *crescendo* que l'on regardoit également comme impossible d'appliquer à l'orgue. Ces deux méchanismes singuliers sont applicables à toute espece d'*épinette*, & à toute espece d'orgue, sans en altérer le toucher & le corps sonore. Il y a grande apparence que si quelque souverain n'achete pas incessamment le secret de la méchanique de M. Berger, on ne le trouvera vraisemblablement jamais. M. de Laine, maître de vielle de Paris, a tenté de procurer le *crescendo* à son *épinette*, en faisant avancer ou reculer le sautereau : mais il arrive souvent que dans cette invention la plume du sautereau ne peut pas se dégager de la corde ; au lieu que jamais on ne sent aucune difficulté dans la mécanique du sieur Berger ; son *épinette* n'exige point que l'on appuie plus ou moins le doigt sur la touche pour faire le *piano*, le *forte*, ou le *crescendo* ; le genou ou le pié presse un levier qui aboutit à la méchanique ; alors l'on a des sons plus ou moins forts dans l'*épinette*, ainsi que dans l'orgue. Voilà tout ce que l'on sait de la méchanique de ces instrumens.

Quelques personnes ont tenté de donner à l'*épinette* la commodité du transport, & dans cet objet ils ont divisé le clavier & le corps sonore en trois parties parallélement aux cordes : par ce moyen on est parvenu à réduire ces *épinettes* en parallélogrammes rectangles, en transposant une des parties : mais ces *épinettes* ont rarement les corps sonores proportionnels en force, & en espece de son ; d'ailleurs elles sont sujettes à des réparations continuelles, quoique l'on fasse modeler les sautereaux en étain pour les rendre plus solides.

Le sieur Renaud, bourgeois de Paris, originaire d'Orléans, artiste fort ingénieux, a tenté de quadrupler le son de l'*épinette*, en y mettant un archet sans fin, formé d'un tissu de crin, cousu sur une courroie. Une pétale fait mouvoir la roue sur laquelle passe l'archet. Les touches par la pression du doigt, font baisser la corde sur l'archet par le moyen d'un pilote qui est fixé à la touche. Ce pilote saisit la corde en-dessus ; il la rapproche de l'archet, qui circule horisontalement sous toutes les cordes. Cet instrument a deux défauts : 1°. comme les cordes sont en boyaux, il ne tient pas l'accord ; l'humidité & la sécheresse le font varier d'un instant à l'autre. 2°. Si l'on baisse plusieurs touches à la fois, elles pressent trop fortement l'archet, il reste immobile. Un commandeur de Malte fort ingénieux, travaille actuellement dans Grenoble à finir une *épinette* à cordes de métal & à archet sans fin, c'est-à-dire, en courroie tissue & mobile par une pédale. Ce savant a ajouté un méchanisme pour exciter des oscillations longitudinales dans les cordes de métal. Ce point d'attache des cordes est au centre des leviers, dont l'extrémité répond par un méchanisme aux touches de l'*épinette*. Chaque touche de l'*épinette* a une ouverture & un petit point saillant, de sorte que, dès que l'on veut faire rendre un son plus ou moins fort, il suffit de presser plus ou moins l'extrémité

de la touche ; & si l'on veut avoir des sons tendres, de la nature du tremblant doux de l'orgue, il faut mettre le doigt sur le bouton de la touche, & trembler plus ou moins, ce qui produit un effet des plus singuliers. J'observe, en passant, que cet ingénieux seigneur a placé des leviers à-peu-près de la même espece sur ce luth ; & en les pressant plus ou moins avec la paume de la main, il en tire des sons tendres & très-flatteurs.

Il y a environ vingt ans, qu'un particulier de Paris imagina une espece d'*épinette*, ou plutôt un instrument, où il a réuni deux violons, une taille & un violoncel ; ces quatre instrumens ordinaires sont posés horisontalement sur une table ; ils ont des chevalets dans l'endroit où on les place ordinairement : mais ces chevalets ne sont point bombés ; ils sont très-longs, & en ligne droite, comme un bout de regle ; ils occupent l'espace des deux SS : sur le chevalet de chaque instrument, il y a quatorze cordes de boyaux tendues ; chaque instrument a un grand archet, placé à quelques lignes au-dessus des cordes ; une pédale fait tourner une roue, & cette roue fait mouvoir le *va & vient* de chaque archet. Les archets ne jouent point auprès des SS des instrumens ; ils jouent, au contraire, à cinq pouces de distance du fillet des violons. Lorsque l'on met le doigt sur une des touches du clavier, la corde s'éleve, & va s'appuyer plus ou moins fort contre l'archet, par conséquent la corde rend alors un son. Il est évident que les cordes du côté du fillet doivent avoir des doubles cordes qui les alongent, on les monte par le moyen des chevilles ordinaires : avec cet instrument un homme seul peut faire un concert entier ; il est dommage que les violons ne tiennent pas beaucoup l'accord, & que toute cette méchanique coûte environ quinze cents livres. Ces détails sont suffisans pour les artistes, & pour le commun des lecteurs.

En finissant l'histoire des *épinettes*, nous allons donner quelques nouvelles idées pour les perfectionner.

1°. Au lieu d'archet en tissus flexibles, on peut employer une roue semblable à celle de la vielle.

2°. On pourroit tenter d'exciter la vibration des cordes, par le moyen d'un tuyau rempli d'air.

3°. Employer une roue hérissée de petites pointes de plumes.

4°. Comme l'expérience montre que le chevalet à marteau mobile de la trompette marine en quadruple le son, on pourroit tenter de mettre un chevalet de cette espece sous chaque corde de l'*épinette* ; on pourroit aussi tenter de faire des chevalets à ressorts de différens bois, qui en excitant le mouvement du corps sonore, centuplassent la force, ou le nombre des oscillations de l'air qui est renfermé dans ce corps sonore, & qui sont causées par la vibration de la corde.

5°. On sait qu'un violon sans ame a un son sourd & très-bas ; on pourroit tenter de mettre plusieurs ames sous les cordes de l'*épinette*.

6°. L'on a vu, il y a environ dix ans, à Paris un instrument singulier, inventé par un Anglois. Le corps sonore étoit une enfilade de timbres de verre, semblables à ceux des pendules à carillon ; on jouoit de cet instrument en faisant tourner l'arbre, qui contenoit tous ces timbres ; ensuite pour faire un ton, il falloit approcher d'un des timbres de verre, un doigt humide. Ce frottement excitoit un frémissement argentin, sonore, flûté, susceptble du *crescendo* ; mais comme ces frémissemens du verre se communiquoient à la main & au corps de la dame qui en jouoit, elle périt en peu de temps. On pourroit adapter un clavier à cet instrument, pour empêcher l'effet nuisible à la santé : au lieu de timbres de verre, on pourroit exciter un frémissement harmonique par le frottement sur la surface des timbres, des carillons, des pendules, &c.

7°. Pour completter l'idée que nous avons donnée du claque-bois, que quelques auteurs nomment aussi *regale-de-bois*, *patouille* ou *échelette*, nous observons présentement que l'on joue ordinairement du claque-bois par le moyen de deux baquettes, au bout desquelles on met une petite boule de bouis ou d'ivoire, 2°. avec un clavier dont l'extrémité des touches sert de marteau ; 3°. on peut enfin tenter d'en

tirer un ſon agréable, en approchant chaque bâton d'une roue ſemblable à celle de la vielle : enfin l'on peut ſuſpendre les bâtons ſur des corps ſonores.

Le plus grand bâton du claque-bois a ordinairement dix pouces de long ; le plus petit a trois pouces & demi. Au lieu de bâtons on peut employer des cylindres creux de bronze ou d'autre métal.

8°. On peut perfectionner les corps ſonores des *épinettes*, 1°. par la qualité des bois; 2°. par leur épaiſſeur ; 3°. par leur contour ; 4°. enfin par leur étendue, *&c.*

9°. On doit obſerver que les cordes en boyau ont un ſon plus agréable & plus doux que les cordes en ſoie ; 2°. que les cordes en métal ont un ſon plus aigu, plus clair & moins doux que les cordes tirées du regne végétal ou animal ; le fil de fer a un ſon plus aigu que celui du laiton; le fil de cuivre rouge & ceux d'argent ont encore le ſon plus doux. Le fil d'or rend encore un ſon plus doux. Les fils de cuivre filés en cuivre ont un ſon très-doux & mou. Les fils de métal tordu ou croiſé ont un ſon très-harmonieux & de longue durée, ils ſont excellens pour les baſſes. Au lieu de cordes métalliques rondes, on pourroit eſſayer à les applatir ou à les rendre triangulaires dans l'objet d'augmenter ou de varier la qualité des ſons. (*V. A. L.*)

Epinette (*Fête de l'*) *Hiſt. de Flandres* ; la plus célebre des fêtes des Pays-Bas, dont la mémoire eſt preſque effacée, quoique cette fête fût encore dans toute ſa ſplendeur au milieu du xv^e^ ſiecle. On a une liſte des *rois* de cette fête pendant 200 ans, c'eſt-à-dire, depuis 1283 juſqu'à 1483. Le P. Jean Buzelin l'a donnée dans ſa *Gallo-Flandria.*

Les peuples de Flandres & des Pays-Bas ont toujours aimé les jeux & les ſpectacles; ce goût s'y conſerve même encore dans ce qu'ils appellent *triomphe*, dans leurs proceſſions & dans leurs autres cérémonies publiques : c'eſt une ſuite de l'oiſiveté & du manque de commerce.

Dans les xiij. & xjv. ſiecles, chaque ville de ces pays-là avoit des fêtes, des combats, des tournois : Bruges avoit ſa fête du Foreſtier, Valenciennes celle du prince de Plaiſance, Cambray celle du roi des Ribauds, Bouchain celle du prévôt des Etourdis : dans beaucoup de lieux on célébroit celle de Behourt. A ces différentes fêtes accouroient non-ſeulement les villes voiſines, mais pluſieurs grands ſeigneurs des pays éloignés : Lille en particulier attiroit, par la magnificence de la fête de l'*épinette* & par les divertiſſemens qui s'y donnoient, un concours extraordinaire de monde.

La fête de l'*épinette* avoit ſon *roi*, que l'on éliſoit tous les ans le jour du mardi-gras : on éliſoit en même temps deux joûteurs pour l'accompagner. Les jours précédens & le reſte de la ſemaine ſe paſſoient en feſtins & en bals.

Le dimanche des brandons, ou 1^er^. dimanche de carême, le *roi* ſe rendoit en grande pompe au lieu deſtiné pour le combat ; les combattans y joûtoient à la lance : le prix du victorieux étoit un épervier d'or. Les quatre jours ſuivans, le *roi*, avec ſes deux joûteurs & le chevalier victorieux, étoient obligés de ſe trouver au lieu du combat, pour rompre des lances contre tous ceux qui ſe préſentoient. Jean duc de Bourgogne honora cette fête de ſa préſence en 1416 ; le duc Philippe le Bon s'y trouva avec le roi Louis XI en 1464.

L'exceſſive dépenſe à laquelle cette qualité de *roi* engageoit, la ruine de pluſieurs familles qu'elle avoit occaſionnée, le refus que firent quelques habitans de Lille d'accepter cet honneur prétendu, & l'obligation où la ville s'étoit trouvée de faire elle-même ces dépenſes ; enfin l'indécence que quelques perſonnes trouvoient à voir toutes ces rejouiſſances, ces divertiſſemens & ces bals, dans les deux premieres ſemaines de carême, obligerent Charles duc de Bourgogne à ſuſpendre cette fête depuis 1470 juſqu'en 1475. Elle ſe rétablit en partie, mais aux dépens des fonds publics, juſqu'en 1516 : Charles V. en interrompit l'exercice pendant preſque tout le cours de ſon regne, par lettres données en 1528 & en 1538. Enfin Philippe II la ſupprima entiérement en 1556 : il ne s'en eſt conſervé pour mémoire que le nom de l'*épinette*, que l'on donne à un des bas-officiers du magiſtrat ou de la maiſon de ville de Lille, qui repréſente en quelque façon le hérault par qui les *rois de l'épinette* avoient droit de ſe faire précéder.

Plusieurs historiens ont parlé de cette fête, entr'autres l'auteur d'une petite histoire de Lille, imprimée en 1730. On ignore son instituteur, de même que l'origine de son nom, qui vient peut-être de ce que l'on donnoit au *roi de l'épinette* une petite épine pour marque de sa dignité, & qu'il alloit tous les ans en pompe honorer la sainte épine, que les Dominicains de Lille prétendent posséder dans leur église. Il mangeoit chez ces peres avec ses chevaliers le dimanche des Rameaux, & y assistoit à tous les offices de la semaine-sainte. *Hist. de l'Acad. des belles-Lettres.*

C'est de cette maniere qu'on associoit alors la dévotion aux spectacles profanes, aux festins, aux joûtes, aux tournois, aux combats particuliers. Il y avoit aussi dans les mêmes siecles d'autres fêtes plaisantes, telle qu'étoit celle de Bourgogne, nommée *la compagnie des fous. Voyez* MERE-FOLLE. Enfin on célébroit même encore de la façon la plus scandaleuse dans les églises de la partie septentrionale & méridionale de l'Europe, en Flandres, en France & en Espagne, la fameuse *fête des fous*, si connue par son indécence & son extravagance. *Voyez* FETE DES FOUS. *DE JAUCOURT.*

ÉPINEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, se dit de différentes parties.

Ainsi on dit, *les apophyses épineuses*, *le trou épineux* de l'os sphénoïde, *voyez* SPHÉNOÏDE.

On dit, *le trou épineux*, ou trou borgne du coronal, *voyez* CORONAL.

Il y a le muscle *épineux* du dos; le grand *épineux* du dos, les *épineux* du cou, les *interépineux* du cou. *Voyez* VERTEBRE.

Sur l'omoplate & sur la partie supérieure de l'humérus, on remarque le *sus-épineux* & le *sous-épineux*. *Voyez* OMOPLATE.

L'*artere épineuse* est une branche de la maxillaire interne, *voyez* MAXILLAIRE. (*L*)

EPINGLE, s. f. (*Art. Méchaniq.*) petit instrument de métal, & pointu par un bout, qui sert d'attache amovible au linge & aux étoffes, pour fixer les différens plis qu'on leur donne à la toilette, à l'ouvrage, & dans les emballages.

Quoique de tous les ouvrages méchaniques l'épingle soit le plus mince, le plus commun & le moins précieux, c'est peut-être celui qui demande le plus de combinaisons; tant il est vrai que l'art, ainsi que la nature, étale ses prodigues dans les plus petits objets, & que l'industrie est aussi bornée dans ses vues qu'elle est admirable dans ses ressources. Qui s'imagineroit qu'une épingle éprouve dix-huit opérations, avant d'entrer dans le commerce? On commence par jaunir le fil de laiton qui vient tout noir de la forge, & qui est en *torques* ou paquets faits comme un collier; on tire ensuite ce fil à la bobille, on le dresse, on coupe la dressée, on empointe, on repasse, on recoupe les tronçons, on tourne les têtes, on coupe les têtes, on amollit les têtes, on frappe les têtes, on jaunit les têtes qui ont été noircies au feu, on blanchit les épingles: (quoique celles d'Angleterre soient très-blanches, celles de Bordeaux ont un avantage sur elles par l'éclat & la durée de la blancheur, parce qu'on y mêle du tartre dans le blanchissage.) Enfin on étame les épingles, on les seche, on les vanne, on pique les papiers & on *boute* les épingles, c'est-à-dire qu'on les place dans le papier.

Les épingliers achettent le laiton en botte; ils le passent à la filiere pour lui donner la grosseur que doit avoir l'épingle; ils le *décapent*, c'est-à-dire qu'ils le nettoyent avec du tartre, le fil de laiton étant toujours sale lorsqu'on le livre aux ouvriers. On fait aussi des épingles avec du fil de fer, mais qui sont de moindre prix, & moins estimées que celles de fil de laiton.

La filiere est une piece de fer ou d'acier, plus longue que large, percée à jour de plusieurs trous, qui vont toujours en diminuant de grosseur, & par lesquels on fait passer le laiton pour calibrer exactement le fil, & le préparer suivant l'épingle qu'on veut faire; on appelle le fil destiné à faire le corps des épingles, *fil à moule*, & celui qui est destiné à faire les têtes, *fil à tête.*

Le cuivre rouge n'est pas propre à faire des épingles; elles ne seroient pas assez dures. Les métaux où il y a de l'alliage sont toujours plus roides que les autres; aussi emploie-t-on avec plus de succès le laiton, qui est un composé de cuivre & de pierre calaminaire. Les marchands de Paris tirent presque tout le laiton de l'Allemagne; car

nos mines ne fourniffent pour ainfi dire rien au royaume. On préfere celui qui eft de couleur blonde, & qui n'eft point pailleux. A l'égard du fil de fer, celui qu'on tire de la Normandie eft plus eftimé que celui de l'Allemagne.

Les épingliers décraffent leur fil avant de l'employer; pour cet effet, ils féparent la botte de laiton en petits écheveaux dont elle eft compofée; ils tordent enfuite chaque écheveau par le milieu; ils leur donnent la forme d'un huit de chiffre, & ils le jettent dans une chaudiere de fer pleine d'eau claire, dans laquelle ils mettent une livre de gravelle blanche, ou cinq quarterons de gravelle rouge pour environ quatre-vingt ou quatre-vingt-dix livres de fil. Alors un ouvrier retire une piece après l'autre, & les frappe fucceffivement fur un billot de bois. Cette opération aide à la craffe à fe détacher plus aifément. On remet de nouveau les pieces dans la chaudiere & dans la même eau, & on la fait bouillir pendant environ une heure. L'ouvrier tire enfuite les pieces de l'eau, & les bat comme la premiere fois fur un billot; cette derniere façon les rend plus brillantes & plus jaunes. Quand l'eau dans laquelle on lave le fil de laiton refte bien nette, on paffe les pieces dans un morceau de bois foutenu fur le dos de deux chaifes, pour les faire fecher au foleil, ou au feu quand le ciel eft chargé de nuages.

Lorfque le fil eft décraffé on le tire par une filiere, & lorfqu'il a paffé par deux trous, on le reçuit à un feu de bois, on le met enfuite tremper dans l'eau; on le lave avec de la gravelée, & on continue à tirer le fil, fi on veut le rendre plus fin; & au fortir de deux ou trois trous on lui rend la couleur que le feu a obfcurcie, & on le recuit.

La groffeur des pieces étant fixée, on dreffe le fil, c'eft-à-dire qu'on divife chaque piece en brins longs de plufieurs piés, qu'on rend le plus droits qu'il eft poffible. On fe fert pour cela d'un inftrument appellé *engin*. Un dreffeur peut dreffer dans un jour affez de fil pour cent vingt milliers d'épingles.

La botte de *dreffées* étant faite, on la coupe en tronçons, dont chaque brin doit fournir trois, quatre ou cinq épingles, felon le numéro dont on les veut; c'eft le moule qui regle leur longueur. Ce moule eft compofé d'une planchette qui a un rebord le long de fes côtés, & près d'un de fes bouts une lame de fer verticale. Le coupeur jette enfuite les tronçons coupés dans une jatte de bois qui eft auprès de lui.

Les tronçons étant coupés, un ouvrier qu'on nomme l'*empointeur* leur fait une pointe a chaque bout fur une meule de fer hériffée de hachures dans toute fa circonférence. Ces meules ont environ un pouce ou deux d'épaiffeur, & quatre de diametre. Elles font montées comme celles des couteliers, & on les fait mouvoir de même par le moyen d'une grande roue de bois. L'aiffieu de la meule eft de fer & terminé par deux pivots. Dans le temps qu'un autre ouvrier tourne la manivelle de la grande roue, l'empointeur eft affis fur un couffin ou à terre devant la grande meule, les jambes croifées. Il y a deux jattes à fes côtés, une dans laquelle il a les tronçons à empointer, & l'autre où il met ceux auxquels il a fait des pointes: il prend dans la premiere environ autant de tronçons qu'il en faut pour égaler la longueur des deux tiers de l'épaiffeur de la meule avec les tronçons couchés les uns auprès des autres, & les étalant ainfi fur la meule: pendant qu'ils la touchent le pouce de la main droite remue continuellement; il va de gauche à droite, & revient de droite à gauche: l'adreffe confifte à rendre les pointes rondes & également longues. Cette opération fe fait en très-peu de temps. L'ouvrier les empointe ainfi des deux bouts. Un bon empointeur fait les pointes dans un jour à foixante & douze milliers d'épingles de différens numéros; fon adreffe ne fe borne pas à faire tourner les bouts de fil de laiton dans fes doigts, il faut encore qu'il les préfente fur la meule de maniere que leur pointe ne foit ni trop longue ni trop courte. Il y a un petit chaffis de verre au devant de l'ouverture du billot, qui eft incliné de façon qu'il retient la limaille & garantit les yeux de l'ouvrier. Un fecond empointeur prend enfuite les mêmes tronçons & les paffe comme le premier fur une meule montée de la même maniere. Toute la

différence

différence qu'il y a entre l'une & l'autre, c'est que cette derniere a les taillans plus fins, les hachures moins larges & moins profondes, & qu'elle rend conséquemment les pointes plus fines, plus polies & plus douces: on appelle l'ouvrier qui leur donne cette perfection le *repasseur*. On s'imagine bien que les deux pointes d'un tronçon doivent être les pointes de deux épingles différentes; aussi coupe-t-on ces deux longueurs d'épingles; c'est un ouvrier appellé *coupeur de hauses* qui est chargé de cette opération, parce qu'une épingle à qui il manque la tête est appellée *hause*. Un *coupeur de hauses* peut en couper dans un jour environ cent quatre-vingt-dix milliers.

Il s'agit ensuite de faire les têtes des épingles; chaque tête est composée de deux tours de fil de laiton tourné en spirale, & roulé de la même maniere que les cannetilles ou bouillons qui ornent les boutons d'or & d'argent trait.

On se sert de rouets semblables à ceux que les boutonniers emploient à un pareil usage, & ils se nomment *tours à tête*. On choisit pour cela le meilleur laiton, & on recuit quelquefois le fil à tête afin qu'il soit plus flexible.

Les pieces de cannetille étant disposées, on les coupe en petites parties pour en faire des têtes; c'est l'ouvrage d'un ouvrier appellé *coupeur de têtes*. Il est assis de même que la plupart des autres sur le plancher, les jambes croisées; il tient dix à douze pieces de cannetille dont il a bien égalisé les bouts, & tenant de grands ciseaux à sa main droite, il coupe d'un même coup toutes ces pieces, observant de ne détacher de chacune que deux tours de fil; plus ou moins rendroit le morceau inutile. Ce travail demande de l'adresse & beaucoup d'exercice; un habile coupeur peut couper dans un jour 144 milliers de têtes. On les fait ensuite recuire dans une cuiller de fer, jusqu'à ce qu'elles soient rouges, dans la vue de les ramollir, afin de leur donner plus de souplesse, lorsqu'il sera question de les assujettir. A mesure qu'on coupe les têtes, elles tombent dans une sébille de bois.

Lorsque les têtes sont coupées, il faut les mettre au bout des épingles, & les frapper de façon qu'elles y soient comme soudées, & qu'elles aient de la rondeur; on se sert pour cela d'une machine appellée l'*entétoir*. L'ouvrier appellé l'*entêteur* est assis vis-à-vis d'une enclume, ayant les coudes appuyés & un pied posé sur la marche; un billot est pour lui une table sur laquelle sont deux especes de boîtes de carton, l'une contient les hauses & l'autre les têtes. L'entêteur prend une hause de la main gauche, il en pousse la pointe au hasard dans le tas des têtes, il ne manque guere d'en enfiler une. La main droite pose aussi-tôt la tête dans le creux de l'enclume, & tire ensuite l'épingle à elle jusqu'à ce que la tête soit ajustée, & un poinçon que le pié de l'ouvrier tenoit élevé vient frapper la tête; il l'éleve & le laisse tomber quatre ou cinq fois de suite; il retourne l'épingle à chaque fois avec sa main droite, afin qu'elle soit frappée de différens côtés, & alors il met l'épingle entêtée dans le carton. Un ouvrier entête communément huit à neuf milliers d'épingles dans un jour.

On ne laisse guere aux épingles leur couleur jaune, excepté celles des plus grosses sortes; on les blanchit presque toutes, non-seulement pour les embellir, mais encore parce que le cuivre laisse toujours une mauvaise odeur aux mains, & qu'il est sujet au verd de gris. Pour les blanchir on commence d'abord par les décrasser: on fait bouillir de l'eau avec une livre de gravelle rouge, & on jette cette eau toute bouillante dans un baquet de bois où sont les épingles. Ce baquet est suspendu par une chaîne à hauteur d'appui: un ouvrier l'agite pendant environ une heure; les frottemens que les épingles y essuient les rendent plus jaunes & plus brillantes: pour lors elles sont en état d'être blanchies. On en forme une pile dans une chaudiere de cuivre de figure cylindrique, & pour former cette pile on s'y prend de la maniere suivante. On a une croix de fer à quatre bras égaux, dont deux ensemble sont moins longs que le diametre de la chaudiere; on pose sur cette croix une plaque d'étain fin, ronde, & épaisse d'un quart de ligne ou environ: on couvre la plaque d'un lit d'épingles épais de cinq à six lignes, placées sans aucun ordre; on fait une pile qui ait un peu moins de la moitié de la hauteur de la chaudiere, en arran-

geant alternativement les épingles par lit, & en mettant dessus chaque pile une plaque d'étain.

On porte ensuite cette pile dans la chaudiere : on forme deux autres petites piles composées d'autant de couches d'épingles & de plaques d'étain que la premiere ; ce qui acheve la pile qu'on doit supposer dans la chaudiere. On la remplit d'eau de puits bien claire, on y jette deux livres de cendre gravelée blanche, & on fait bouillir le tout sur le feu pendant environ cinq heures ; la chaudiere est soutenue sur un trépied ordinaire & a un couvercle. A mesure que l'eau diminue, on en verse de la nouvelle, & on observe soigneusement de la tenir toujours pleine. Le sel de la gravelée dont l'eau est empreinte dissout l'étain, & l'étain dissous s'attache au cuivre & l'étame. Il semble que cette opération ne devroit pas suffire pour bien étamer les épingles & les couvrir suffisamment d'étain avec égalité; cependant l'expérience prouve que cette maniere de blanchir les épingles réunit toutes les perfections qu'on est en droit de demander. La consommation qui se fait de l'étain n'est pas considérable, les ouvriers assurent qu'en faisant bouillir les plaques pendant trois mois, une fois par semaine, elles ne diminuent que de deux livres du poids qu'elles avoient auparavant.

Après que la chaudiere a été ôtée de dessus le feu, on retire les épingles, & on les renverse dans le même baquet où on les a lavées avant de les mettre dans la chaudiere. Le baquet est également suspendu, on y jette de l'eau fraîche & claire, & un ouvrier l'agite pendant environ dix minutes, afin que la gravelée qui étoit restée entre les épingles, s'en sépare. On les fait sécher ensuite ; & pour cet effet on agite dans la *frottoire*, qui est une espece de petit tonneau d'environ un pié de diametre, & un peu moins long ; il a un aissieu de bois soutenu par deux treteaux, & on le fait tourner sur cet aissieu par le moyen d'une manivelle. Cette frottoire a vers le milieu de sa longueur une espece de porte quarrée, par où on fait mettre les épingles ; on les y verse avec un *auget*, on y jette ensuite une certaine quantité de son, on ferme la petite porte ; & après avoir fait tourner la *frottoire* pendant une demi-heure, l'ouvrier retire les épingles, les fait tomber dans le *plat à vanner* ; il les y vanne, & quand elles sont bien nettes & bien blanches, il les met dans un boisseau.

Il ne reste plus qu'à arranger les épingles par quarterons sur le papier; ce papier n'est point collé, on en perce à la fois pour un quarteron. L'outil dont on se sert s'appelle *quarteron* : il est terminé en forme de peigne par vingt-six pointes ; une ouvriere perce dans un jour assez de papier pour placer huit douzaines de milliers d'épingles. Enfin, une seconde ouvriere, appellée *bouteuse*, fait entrer les épingles dans ces trous, elle en peut arranger jusqu'à trente milliers par jour; elle en forme des paquets composés chacun de six milliers, qu'on appelle des sixains : les papiers qui enveloppent les paquets composés de plusieurs milliers, portent en rouge la marque du maître.

On fait aussi des épingles de fer, qui, étant blanchies comme les autres, passent pour être de laiton : mais ces sortes d'épingles ne sont pas permises en France à cause de leur mauvaise qualité ; & plusieurs arrêts du parlement de Paris en défendent la fabrique & le débit.

Outre les épingles blanches dont on vient de parler, on fait des épingles noires, moyennes & fines, depuis le numéro 4 jusqu'au numéro 10, qui servent pour le deuil.

L'on fabrique aussi quantité de grosses épingles de laiton de différentes longueurs, les unes à tête du même métal, les autres à tête d'émail : elles servent pour faire des dentelles & des guipures sur l'oreiller.

Il y a encore des épingles à deux têtes de plusieurs numéros, dont les dames, en se coëffant de nuit, relevent les boucles de leurs cheveux ; elles ont été imaginées afin que, pendant leur sommeil, elles ne pussent en être ni piquées, ni égratignées.

Pour distinguer les grosseurs des épingles, on les compte par numéro. Les plus petites, qui sont les *camions*, s'appellent n°. 3, 4, 5 ; depuis les camions jusqu'au n°. 14, chaque grosseur s'estime par un

ſeul numéro ; mais depuis le n°. quatorzieme, on ne compte plus que de deux en deux, c'eſt-à-dire, n°. 16, 18, & 20, qui eſt celui des plus groſſes épingles.

Les épingles qui ſont réputées les meilleures, ſont celles d'Angleterre ; celles de Bordeaux ſuivent, & enſuite celles qui ſe font à Rugle, ou à l'Aigle, ou en quelques autres endroits de la Normandie. Les épingles de Paris valoient autrefois celles d'Angleterre ; elles conſervent même encore leur réputation, quoiqu'il ne s'y en fabrique plus, & que toutes celles qu'on y vend, & dont le commerce eſt très-conſidérable, viennent de la Normandie.

Les ouvrages ordinaires des Epingliers de Paris ſont de petits clous d'épingles à l'uſage des ébéniſtes, des aiguilles de tablettes, des annelets, des crochets, des grillages de fil de fer ou de laiton pour les bibliotheques ou les garde-mangers, & autres petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup d'induſtrie.

La communauté des maîtres Epingliers de Paris eſt très-ancienne, & y étoit autrefois très-conſidérable : ſes anciens ſtatuts furent renouvellés par Henri IV, en 1602. On y a ſouvent compté plus de deux cents maîtres, qui travailloient eux-mêmes, & qui occupoient plus de ſix cents compagnons.

Depuis que la plupart des maîtres ſe ſont contentés d'être marchands, & ont ceſſé d'être ouvriers, & ſur-tout depuis que de forts marchands merciers ſe ſont mêlés de ce négoce, la fabrique des épingles eſt entiérement tombée à Paris. Cette communauté fut unie à celle des aiguillers en 1695, en vertu de lettres-patentes de Louis XIV, & on n'y compte plus aujourd'hui que quatre-vingt-quatorze maîtres.

Epingles, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) que les auteurs comprennent ſous le terme de *jocalia* ou *monilia*, ſont un préſent de quelques bijoux, ou même d'une ſomme d'argent, que l'acquéreur d'un immeuble donne quelquefois à la femme ou aux filles du vendeur, pour les engager à conſentir à la vente. Les *épingles* ſont pour les femmes, ce que le pot-de-vin eſt pour le vendeur ; mais elles ne ſont point cenſées faire partie du prix, parce que le vendeur n'en profite pas directement ; elles ſont regardées comme des préſens faits volontairement à un tiers, & indépendans des conventions, enſorte qu'elles n'entrent point dans la compoſition du prix pour la fixation des droits d'inſinuation & centieme denier, ni des droits ſeigneuriaux, à moins que le préſent ne fût exceſſif, & qu'il n'y eût une fraude évidente.

Mais elles ſont cenſées faire partie des loyaux coûts, pourvû qu'elles ſoient mentionnées & liquidées par le contrat, auquel cas le retrayant féodal ou lignager eſt tenu de les rendre à l'acquéreur. *Voy.* Buridan, *ſur la coutume de Vermandois, article 236.* & Billecoq, *traité des fiefs, p. 136 & 444.* (*A*)

Cens en épingles ; j'ai vû une déclaration paſſée à la ſeigneurie de Gif, le 19 Octob. 1713, où le cenſitaire ſe chargeoit pour un arpent, entr'autres choſes, de portion d'un *cent d'épingles* dû ſur 13 arpens. (*A*)

Délit d'épingle. Sauval, *en ſes antiquités de Paris, tom. II. p. 594*, dit qu'en 1445 une inſigne larroneſſe dont on ignore le pays, mais qui n'étoit ni de Paris, ni des environs, ni peut-être même de France, creva les deux yeux à un enfant de deux ans, & commit *le délit d'épingles*, ce qui étoit, dit-on, une grande cruauté ; mais Sauval avoue qu'il n'entend point ces paroles : il ajoûte que cette femme fut miſe en croix, on l'exécuta toute déchevelée, avec une longue robe, & ceinte d'une corde les deux jambes enſemble au-deſſous ; que toutes les femmes de Paris, à cauſe de la nouveauté, la voulurent voir mourir, interprétant ſon ſupplice chacune à leur maniere ; que les unes diſoient que c'étoit à la mode de ſon pays, d'autres que ſa ſentence le portoit ainſi, afin qu'il en fût plus longuement mémoire aux autres femmes ; que le délit étoit ſi énorme, qu'il méritoit encore une plus grande punition. S'il m'eſt permis d'haſarder une conjecture ſur le ſens de ces termes *délit d'épingle*, je penſe qu'ils ne ſignifient autre choſe que le crime commis par cette femme d'avoir crevé les yeux à ce jeune enfant, ce qu'elle fit apparemment avec une épingle. Il fut un temps en France où l'on condamnoit les criminels à perdre la vuë, en leur paſſant

un fer chaud devant les yeux : apparemment que quelques particuliers pour assouvir leur cruauté sur quelqu'un, lui crevoient les yeux avec une épingle, & que cela s'appelloit le *délit d'épingle.* (*A*)

Épingles *des Cartiers* ; ce sont de petits fils-de-fer enfoncés dans un morceau de parchemin plié en quatre, dont ils se servent pour attacher à des cordes les feuilles de carton dont ils font les cartes, afin de les faire sécher à l'air.

Épingle, (*Rubanier.*) est un petit outil de fer, long d'environ 3 ou 4 pouces, d'égale grosseur dans toute sa longueur, en forme de grosse *épingle,* mais sans pointe; sa tête est ordinairement faite avec de la cire d'Espagne, & lui sert de prise : on s'en sert au même usage que le couteau à velours, excepté que celles-ci ne coupent point les soies, & ne font que former les boucles du velours en les tirant successivement comme les couteaux. *Voyez* Couteau a velours.

ÉPINGLETTE, s. f. c'est, *dans l'Artillerie*, une espece de petite aiguille de fer, dont on se sert pour percer les gargousses lorsqu'elles sont introduites dans les pieces, avant de les amorcer. (*Q*)

ÉPINGLIER, s. m. (*Commerce.*) marchand qui vend des épingles, des clous d'épingles, des touches, des aiguilles, *&c.* *Voyez* Epingle.

ÉPINICION, s. m. (*Belles-Lett.*) dans la poésie grecque & latine signifie, 1°. *une fête* ou *des réjouissances* pour une victoire remportée sur l'ennemi : 2°. *un poëme, une piece de vers* sur le même sujet, *un chant de victoire.* Scaliger traite expressément de cette sorte de poëme dans sa poétique, *lib. I. ch. xljv.* L'épître de Boileau, le poëme de Corneille sur le passage du Rhin, celui de M. Adisson sur la campagne de 1704, & celui de M. de Voltaire sur la victoire de Fontenoy, sont de ce genre.

La poëme d'Adisson a pour objet la bataille d'Hocstet; c'est un des plus beaux ouvrages de cet illustre auteur; celui de M. de Voltaire ne mérite pas moins d'être lû; la préface que l'auteur y a mise contient des réflexions judicieuses sur ce genre de poëme, & sur l'épître de Despréaux. (*G*)

EPINOCHE ou EPINARDE, subst. f. (*Hist. nat. Icthiolog.*) *pisciculus aculeatus*, poisson d'eau douce, le plus petit de tous. Il n'a qu'une seule nageoire, qui est sur le dos, & au-devant de laquelle il se trouve trois piquans séparés les uns des autres. Il a aussi deux piquans sur le ventre; ils sont plus grands & plus forts que les autres, & ils tiennent à un os qui a la forme d'une nageoire; car ce poisson a deux lames osseuses, de figure triangulaire, à la place des nageoires du ventre. Il dresse & il abaisse à son gré ses piquans : il est sans écailles, & on le trouve dans les ruisseaux.

Il y a une autre espece d'*épinoche*, qui differe de la précédente par les caracteres suivans : elle a dix ou onze piquans sur le dos, qui sont dirigés alternativement à droite & à gauche; le corps est plus long, & elle n'a point de lames osseuses : on la trouve aussi dans les ruisseaux. Rau, *synop. meth. pisc.* Rond. *hist. des poissons de riviere.* *Voyez* Poisson. (*I*)

Epinoche, c'est ainsi que les *Epiciers* appellent la fleur du meilleur caffé.

EPINYCTIDE, s. f. (*Médecine.*) ἐπινυκτίς; c'est une espece d'exanthème ou d'éruption cutanée en forme de pustule livide, de la grosseur d'une petite feve, remplie d'une matiere muqueuse, qui s'ouvre ensuite & se change en un petit ulcere qui cause de grandes inquiétudes dans la nuit, par les vives douleurs qu'il occasionne : d'où lui vient, selon Celse, le nom que les Grecs lui ont donné, qui signifie *dans la nuit*, étant composé de la proposition ἐπὶ, *dans*, & de νύξ, νυκτὸς, *nuit.*

Cet auteur, dans la description très-exacte qu'il donne de l'*épinyctide*, *lib. V. cap. xxviij.* dit qu'elle est ordinairement fort enflammée tout-au-tour, & que le sentiment douloureux qu'elle fait naître est beaucoup plus considérable que la grosseur ne semble pouvoir la causer; elle fournit, quand elle est ouverte, une sanie sanguinolente.

Cette tumeur est produite par une matiere bilieuse acre qui se ramasse dans quelque follicule de la peau, la ronge, & se fait une issue en l'exulcérant : l'acreté & la subtilité particuliere de cette humeur

viciée la rendent susceptible de produire une irritation considérable dans les nerfs voisins, & d'être aisément agitée par la chaleur du lit & l'augmentation qui se fait dans la transpiration pendant la nuit.

Il est facile de distinguer cette tumeur exanthémateuse de toute autre, par les symptomes qui lui sont propres, rapportés dans la définition : elle est extrêmement incommode à cause des mauvais effets qu'elle produit dans la nuit : s'il en paroît plusieurs en même temps, c'est un indice de la qualité bilieuse & acrimonieuse, dominante dans la masse des humeurs.

Les personnes qui ont des *épinyctides* doivent observer un régime délayant & adoucissant : on a recours à la saignée si elles sont nombreuses ; la purgation convient pour détourner de la peau l'humeur viciée & l'évacuer ; les digestifs & les épulotiques ordinaires sont les topiques, dont l'usage est indiqué dans cette affection. *Voyez* EXANTHEME. (*d*)

EPIODIE, (*Musiq. des anc.*) chanson des Grecs avant les funérailles ; on l'appelloit aussi *nænia.* (*F. D. C.*)

EPIPEDOMETRIE, s. f. *dans les Mathématiques*, signifie la *mesure* des figures qui s'appuient sur une même base. Ce mot n'est plus en usage. *Harris* & *Chambers.* (*E*)

§ *EPIPHALLUS*, (*Musiq. des anc.*) Il paroît par un passage d'Eustathius, très-souvent cité dans Meursius, que ce mot étoit aussi le nom d'un air de danse des anciens, & qu'on l'exécutoit sur des flûtes. Ce même passage met encore l'hédycome & le polemicon au rang des airs de danse joués sur la flûte. *Voyez* HEDYCOME & POLEMICON. (*Musiq. des anc.*) Et Athénée dit positivement, d'après Tryphon, que c'étoient des airs de danse propres aux flûtes. (*F. D. C.*)

* EPIPHANES, (*Mythologie.*) surnom de Jupiter. Jupiter *épiphanès* ou Jupiter *qui se manifeste*, c'est la même chose. Jupiter fut ainsi appellé, de ce qu'il rendoit souvent sa présence sensible par des éclairs, par le tonnerre, de ce qu'il se plaisoit à se mêler parmi les hommes, & sur-tout parmi les femmes, sous différentes formes corporelles.

* § EPIPHANIE ; *fêtes des rois.... Les chrétiens d'Orient nomment aussi cette fête la théophanie ou fête des lumieres.* Théophane signifie *manifestation de Dieu*, & non pas *fête des lumieres . . . Jean Deslions a fait un petit livre sur le roi boit.* M. Deslyons a fait un petit livre & un autre assez gros sur le *roi boit. Lettres sur l'Encyclopédie.*

EPIPHANIE, s. f. (*Hist. ecclés.*) terme d'Eglise, qui veut dire la *fête des Rois*, ou de l'*apparition de Jesus-Christ aux Gentils*, car le mot grec signifie *apparition.* Les Chrétiens d'Orient nomment aussi cette fête, la *Théophanie*, ou *la manifestation de Dieu.* C'est une fête double de la premiere classe, qui se célebre le 6 Janvier de chaque année.

Les Grecs appelloient l'*Epiphanie*, la *présence des dieux sur la terre*, soit qu'ils se fissent voir en personne aux yeux des hommes, soit qu'ils manifestassent leur présence par quelques effets extraordinaires. Cette présence des dieux leur fournit l'occasion d'instituer les fêtes ou sacrifices, qu'ils nommoient *épiphanies*, ἐπιφαίνεια, en mémoire de ces apparitions prétendues.

L'on a nommé semblablement, parmi les Chrétiens, l'*Epiphanie* la *fête des Rois*, dans la prévention généralement établie, que les mages étoient des rois. Cette fête ne se célebroit autrefois qu'après avoir été précédée d'une veille & d'un jeûne très-févere ; & il paroît surprenant qu'une coutume si pieuse ait été abolie, pour y substituer une solemnité bien opposée à l'abstinence & à la mortification.

L'exemple des Payens a pû servir, selon quelques auteurs, à chasser le jeûne, pour lui subroger la bonne-chere. La conformité qu'ont trouvé ces mêmes auteurs entre la fête du *roi-boit* & les saturnales, leur a fait avancer que la premiere étoit une imitation & une suite de la seconde : en effet, disent-ils, la fête des saturnales commençoit en Décembre, continuoit dans les premiers jours de Janvier, qui est aussi le temps de la fête des Rois. Les peres de famille envoyoient à l'entrée des saturnales, des gâteaux avec des fruits à leurs amis ; l'usage des gâteaux subsiste encore. Ces amis mangeoient ensemble : c'est ce que l'on pratique aussi la veille & le jour des Rois. La pre-

miere cérémonie des saturnales consistoit à élire un roi de la fête ; & Lucien fait dire plaisamment à Saturne, *faisons des rois à qui nous obéissions agréablement*. L'élection d'un roi est aussi parmi nous la premiere action de l'*Epiphanie*, avec cette différence que les Payens élisoient leur roi par le sort des dés, & que nous l'élisons par la rencontre de la feve. Le même Lucien nous apprend que le plaisir consistoit à boire, s'enivrer, & crier. C'est à-peu-près la même chose parmi nous, & nous marquons notre joie non seulement par la bonne-chere, mais encore par nos acclamations quand le *roi boit*.

Cependant toutes ces applications générales ne prouvent rien, & ne se trouvent un peu justes que par les abus que le temps a amenés dans la célébration de la fête de l'*Epiphanie ;* car d'un côté la qualité des personnes qui célébroient ces deux fêtes, & de l'autre, le terme de leur durée, font voir clairement que ce sont deux différentes fêtes, qui n'ont qu'un rapport éloigné.

Disons donc qu'il est plus naturel de croire que le souper de la veille des Rois est une suite de la veille que les Chrétiens célébroient d'abord avec beaucoup de respect & de religion ; mais le temps, le lieu, & les autres circonstances de ces assemblées nocturnes, favorisoient trop la corruption pour qu'elle ne s'introduisît pas dans la fête ; le scandale même devint à la fin si grand & si pernicieux, que par plusieurs conciles l'on fut obligé de défendre ces assemblées : cependant on ne put pas les abolir entiérement ; & pour en conserver le souvenir, les parens s'assemblerent avec leurs amis, se regalerent ; & afin de marquer l'origine du festin, ils observerent de le bénir avant que de se mettre à table ; & même en partageant le gâteau, la premiere portion étoit destinée pour Dieu, ce qui seul suffiroit, ce me semble, pour détruire la comparaison de la fête des Rois avec celle des saturnales.

On solemnisoit autrefois dans notre royaume la fête des Rois avec beaucoup plus de pompe & d'apparat qu'à présent. En effet nous lisons dans le journal d'Henri III, « » qu'en 1578, le lundi 6 de Janvier la de» moiselle de Pons de Bretagne, royne de » la feve, fut par le roy desespérément bra» ve, frisé, & gauderonné, menée du » chasteau du Louvre à la messe en la cha» pelle de Bourbon, étant le roy suivi de » ses jeunes mignons, autant & plus bra» ves que lui. » On sait aujourd'hui que l'*Epiphanie* se célebre à la cour avec une si grande simplicité, qu'elle seroit peut-être tolérée par ce sévere docteur de Sorbonne, qui regardoit toutes les réjouissances de l'*Epiphanie* comme des profanations criminelles ; je parle de M. Jean Deslions, mort à Senlis au commencement de ce siecle, âgé de 85 ans. On connoît ses deux ouvrages sur cette matiere ; ils sont intitulés, *discours ecclésiastique contre le paganisme du roiboit*. DE JAUCOURT.

EPIPHÉNOMENE, s. m. (*Méd.*) ce terme est grec, composé d'ἐπὶ, *super*, & φαινόμενος, *apparens*. Les anciens s'en servoient dans le même sens que d'*épigenéme*, ἐπιγένημα, pour désigner les affections morbifiques qui surviennent dans une maladie, outre les symptomes qui lui sont propres, & qui procedent d'une cause différente de celle qui a produit ceux-ci.

M. Quesnay, dans son nouveau traité des fievres, dit avoir été obligé de se servir du terme d'*épiphénomene*, n'ayant pû trouver aucun nom françois assez significatif pour exprimer distinctement ce que les anciens entendoient par ce mot, & ce qu'il s'agit de désigner par une dénomination qui marque bien sensiblement le genre d'affection morbifique qui vient d'être défini ; ainsi c'est en quelque sorte malgré lui, ajoûte-t-il, qu'il s'est déterminé à rappeller un terme grec, qui depuis long-temps est presque entiérement hors d'usage.

Les Arts & les Sciences gagnent toujours à acquérir des termes propres, dès qu'ils peuvent servir à éviter les circonlocutions, ou l'obscurité dans leur langage respectif. *Voyez* MALADIE, SYMPTOME, ACCIDENT. (*d*)

EPIPHONEME, s. f. (*Rhét.*) mot consacré que nous avons emprunté des Grecs à l'exemple des Latins.

C'est une figure de Rhétorique qui consiste ou dans une espece d'exclamation à la fin d'un récit de quelque événement, ou dans une courte réflexion sur le sujet dont on a parlé. Cette figure échappe aux esprits

vifs & aux esprits profonds : son élégance part du goût, du choix, de la vérité ; il faut aussi qu'elle naisse du sujet, & qu'elle coule de source; alors c'est un dernier coup de pinceau qui fait une image frapante dans l'esprit du lecteur, ou de l'auditeur. Ainsi Virgile, après avoir dépeint tout ce que la colere suggere à une déesse immortelle contre son héros, ne peut s'empêcher de s'écrier, *Tantæ-ne animis celestibus iræ !* & dans un autre endroit, *Tantæ molis erat romanam condere gentem !* C'est encore une belle *épiphonême*, & souvent citée, que celle de S. Paul, lorsqu'après avoir discouru de la rejection des Juifs, & de la vocation des Gentils, il s'écrie: *O profondeur des richesses, de la sagesse, & de la connoissance de Dieu.*

Cette figure n'est déplacée dans aucun ouvrage, mais il me semble que c'est dans l'histoire qu'elle produit sur-tout un effet intéressant. Velleius Paterculus qui, indépendamment du style, nous a montré son talent pour l'éloquence, dans son éloge admirable de Cicéron, est l'historien romain qui se soit le plus servi de l'*épiphonéme*; il a l'art de l'employer avec tant de grace, que personne ne l'a surpassé dans cette partie. Aussi faut-il convenir que cette figure mise en œuvre aussi judicieusement qu'il l'a sû faire, a des charmes pour tout le monde, parce que rien ne plaît, ne délasse, n'attache, & n'instruit davantage, que ces sortes de pensées sententieuses & philosophiques jointes à la fin d'un récit des grandes actions & des principaux faits, dont on vient de tracer le tableau fidele. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPIPHORE, s. m. (*Méd.*) *Epiphora* est un terme qui vient du grec ἐπιφορά, de ἐπιφέρειν, *cum impetu ferre*, porter avec impétuosité. Il est employé en différens sens.

1°. Il signifie, généralement pris, toute sorte de transport contre nature d'humeurs dans quelque partie du corps que ce soit, & particuliérement du sang, selon Scribonius Largus, *n.* 243. ainsi il peut être appliqué à toute tumeur inflammatoire.

2°. On appelle plus spécialement *épiphora*, selon Galien, *l. IV. de C. M. S. C. cap. vij.* &c. une fluxion inflammatoire qui se fait sur les yeux ; ce qui est la même chose que l'ophthalmie. *Voyez* OPHTHALMIE.

3°. La signification la plus reçue du mot *épiphore*, est appliquée au flux de larmes habituel, causé par un relâchement des canaux excrétoires des glandes, dans lesquelles se fait la secrétion de cette humeur : ces canaux n'offrant pas assez de résistance à l'impulsion des fluides qu'ils reçoivent dans leur cavité, il s'y fait une dérivation des parties voisines ; ils en sont abreuvés en trop grande quantité, n'ayant pas la force de les retenir ; il s'en fait un écoulement proportionné, & par conséquent immodéré respectivement à l'état naturel : c'est un vrai diabete des glandes lacrymales ; l'humeur dont elles regorgent se répand sur la surface de l'œil, & sur le bord de la paupiere inférieure en plus grande abondance, que les points lacrymaux n'en peuvent recevoir, pour la porter dans la cavité des narines : elle se ramasse conséquemment vers le grand angle de l'œil, & s'écoule hors de la goutiere sur la surface extérieure de la paupiere & des joues, ensorte que les yeux paroissent toujours mouillés & pleurans. Tant que dure ce vice, qui est quelquefois incurable, « ceux qui y sont sujets, dit Maitre-Jan, dans son *traité des maladies de l'œil, part. III. chap. iij.* » ont ordinairement la tête grosse & large, sont d'un tempérament phlegmatique, & travaillés souvent de fluxions sur les yeux. »

Les collyres astringens sont les seuls topiques qu'il convient d'employer contre le relâchement qui cause l'*épiphore*. On peut avoir recours aux vesiccatoires appliqués derriere les oreilles à la nuque, pour faire diversion à l'humeur qui engorge les glandes lacrymales. Le cautere au bras peut aussi satisfaire à la même indication ; mais ce qui est plus propre à la remplir, c'est l'usage réitéré des purgatifs qui ont de l'astriction, comme la rhubarbe. L'évacuation par la voie des selles est en général plus propre qu'aucun autre moyen, à détourner la matiere de fluxions qui se font sur les yeux, ou sur les parties qui en dépendent. Hippocrate l'avoit éprouvé sans doute, lorsqu'il a dit que le cours-de-ventre à celui qui a une fluxion sur les yeux, est très-salutaire, *lippienti profluvio alvi corripi, bonum. Aphor.*

xvij. *sect.* 6. Ainsi on doit imiter la nature, c'est-à-dire suppléer à son défaut, par les secours de l'art, pour procurer une évacuation de cette espece dans le cas dont il s'agit, dont l'utilité est autant constatée par l'expérience, que l'autorité de celui qui l'assure est bien établie par l'exactitude & la vérité de ses observations. *Voyez* FLUXION. (*d*)

EPIPHYSE, s. f. (*Anat.*) appendice cartilagineuse, en grec ἐπίφυσις, de ἐπιφύω, *croître dessus*. *Epiphyse* est le nom que donnent les Anatomistes à certaines éminences cartilagineuses, qui paroissent des pieces rapportées, ajoûtées, & unies au corps de l'os, de la même maniere que la partie cartilagineuse des côtes l'est à l'égard de leur portion osseuse. Les *épiphyses* se rencontrent dans toutes les articulations avec mouvement.

L'union des *épiphyses* au corps de l'os, se fait par le moyen d'un cartilage qui se durcit, s'ossifie presque toujours vers la deuxieme année, & ne forme dans la suite avec l'os qu'une seule piece, de maniere qu'il n'est plus possible de les séparer. En effet si dans l'adulte avancé en âge l'on scie l'os & l'*épiphyse* en même temps, on y découvre à peine les traces du cartilage qui faisoit auparavant leur union: cependant il est certain que le bout des os des extrémités, & la plupart des apophyses, ont été *épiphyses* dans l'enfance; phénomene curieux dont l'explication mériteroit un traité particulier qui nous manque encore en Physiologie. Mais ne pouvant entrer ici dans un pareil détail, nous nous contenterons seulement de remarquer que l'union des *épiphyses* au corps de l'os, permet à une partie du périoste de s'insinuer entre deux, de sorte que par ce moyen plusieurs vaisseaux sanguins s'y glissent, & portent à l'os de même qu'à la moëlle, la matiere de leur nourriture.

Observons aussi qu'il y a des *épiphyses* qui ont encore leur apophyse, comme l'*épiphyse* inférieure du tibia; & qu'il y a semblablement des apophyses qui portent des *épiphyses*, comme il paroît dans le grand trochanter. Ainsi la tête du fémur est dans les jeunes sujets, quelquefois dans les adultes, une *épiphyse* de la partie de cet os qu'on appelle *son coup*.

Les *épiphyses* prennent, ainsi que les apophyses, des noms différens tirés de leur figure. Par exemple, quand elles sont sphéroïdes, elles s'appellent *tête*; quand l'éminence est placée immédiatement au-dessous de la tête, *cou*; quand la tête est plate, *condyle*; quand sa surface est raboteuse, *tubérosité*: celles qui se terminent en maniere de stilet, sont nommées *stiloïdes*; celles qui ont la forme d'un mammelon, *mastoïdes*; celles qui ressemblent à une dent, *odontoïdes*; à une chauve-souris, *ptérigoïdes*, &c. mais tous ces rapports, vrais ou prétendus, ne sont que de pures minuties anatomiques dont cette science est accablée.

Les *épiphyses* ont des usages qui leur sont communs avec les apophyses, comme de servir en général à l'articulation, à attacher les muscles & les ligamens dont elles augmentent la fermeté, à rendre les os plus legers par leur spongiosité, plus forts & moins cassans, en multipliant les pieces. Elles servent encore à augmenter la force des muscles, en donnant plus d'étendue à l'extrémité des os: on peut ajoûter que la situation & la figure particuliere des *épiphyses*, les rendent capables d'autant d'usages différens. Enfin ces sortes d'éminences cartilagineuses préviennent dans les enfans la fracture des os, & font que dans l'accroissement du corps il peuvent s'allonger plus aisément, & parvenir à leur juste grandeur. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPIPLOCELE, s. f. *en Chirurgie*, espece de hernie ou tumeur, qui est occasionnée par la descente de l'épiploon dans l'aine. *Voyez* HERNIE & ENTÉRO-ÉPIPLOCELE. (*Y*)

EPIPLOIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des arteres & des veines qui se distribuent dans la substance de l'épiploon. Il y a une artere *épiploïque* qui vient de la branche hépatique.

L'*épiploïque* droite est une branche de l'artere cœliaque, qui vient du côté droit de la partie intérieure ou postérieure de l'estomac. *Voyez* CŒLIAQUE.

L'*épiploïque postérieure*, c'est une branche de l'artere cœliaque qui part de l'extrémité de la splénique, & qui va se distribuer à la partie postérieure de l'épiploon.

L'*épiploïque gauche* est une branche de l'artere

l'artere cœliaque, qui se distribue au côté gauche & inférieur de l'épiploon. (*L*)

EPIPLONPHALE, s. f. *en Chirurgie*, espece d'exomphale ou descente du nombril, qui consiste en une tumeur ou gonflement de cette partie, produit par le déplacement de l'épiploon. *Voyez* EXOMPHALE & ENTÉRO-ÉPIPLONPHALE.

Ce mot est composé du grec, ἐπίπλοον, *épiploon, coiffe*, & ὀμφαλός, *nombril*. (*Y*)

§ EPIPLOON, EPIPLOIQUE, (*Anat.*) c'est le nom de différentes membranes graisseuses, qui flottent dans la cavité du bas-ventre de presque tous les animaux. Les chenilles elles-mêmes ont des monceaux de graisse autour des intestins. Ce sont cependant les quadrupedes, dans lesquels ces membranes sont les plus marquées. Elles naissent du péritoine, mais jamais immédiatement. Ce sont des productions de la membrane extérieure de l'estomac, de la rate, du foie, du colon; mais ces membranes elles-mêmes naissent du péritoine.

Tous les *épiploons* ont la même structure dans l'homme, dont nous allons parler, sans entrer dans le détail des *épiploons* des animaux; la variété y est trop grande. Ce sont deux lames extrêmement fines, appliquées immédiatement l'une à l'autre, & qui font une duplicature, dans laquelle rampent de nombreux vaisseaux qui y forment des réseaux. Nous avons réussi à séparer ces deux lames par l'air que nous y avons introduit. Il faut se garder de confondre ces deux lames avec les deux grands feuillets de l'*épiploon*.

Chaque tronc d'artere & de veine est accompagné d'une traînée de graisse, dont les globules sont séparés & très-éloignés les uns des autres. Les petites branches étant absolument sans graisse dans les jeunes sujets, on souffle avec facilité l'*épiploon*; la partie dénuée de graisse prête, & toute la membrane s'épanouit & prend la forme d'une vessie toute relevée de bosses. Les arteres qui résistent à l'air rampent dans les vallons. Dans l'adulte la graisse se multiplie; elle accompagne les petites branches du réseau artériel, & tout l'*épiploon* devient une masse de graisse pâteuse.

Nous avons dit que les *épiploons* se laissent souffler dans le fœtus & dans les enfans: c'est une propriété qui leur paroît être essentielle. Tous les *épiploons* ont deux feuillets. Nous avons averti le lecteur de ne pas confondre les feuillets avec les lames. Un de ces feuillets est antérieur, & l'autre est postérieur: ils se joignent à leur extrémité, & forment un sac dont l'orifice ou la base est faite par le viscere, ou par les visceres dont la membrane externe, en s'élevant avec un peu de cellulosité, a produit les deux lames de chaque feuillet.

Il y a trois *épiploons* continués l'un à l'autre; & plusieurs autres petits *épiploons*, distribués le long du colon. Ces trois *épiploons* ont une entrée commune par laquelle on peut les souffler: elle a été découverte, à ce qu'il paroît, par du Verney, puisqu'elle se trouve dans ses ouvrages posthumes, dont la date n'est pas connue, mais qui, vu le grand âge de l'auteur, paroît ne pouvoir contenir que des observations antérieures à l'année 1715, date à laquelle Winslow a publié cette découverte. Du Verney avoit alors soixante-quinze ans, & avoit disséqué depuis plus de cinquante ans: puisqu'il a vu cette ouverture, il ne paroît guere probable qu'il ne l'ait pas vue avant cet âge.

Cette *porte-cochere*, comme l'appelle Winslow, est placée entre le petit lobe à queue du foie & le duodénum presque contigus; il y a une ouverture qui n'a d'autre figure que celle de ce lobe. La membrane externe du foie, née de la fausse transversale & de la vésicule du fiel, passe devant cette ouverture pour aller recouvrir le duodénum; & le péritoine de la région rénale droite, passe derriere la porte de l'*épiploon*, pour produire la lame inférieure du mésocolon. La veine-porte, avec les conduits biliaires, passent aussi devant cette ouverture.

Quand on la souffle, l'*épiploon* hépato-gastrique s'éleve le premier; l'air passe derriere l'estomac pour gonfler l'*épiploon* gastrocolique; il s'étend jusqu'à la fin de l'extrémité droite de ce second *épiploon*, pour dilater le troisieme *épiploon*: c'est le colique. Il n'est pas nécessaire au reste de chercher la porte de Winslow; il suffit d'introduire le tuyau derriere le paquet des vaisseaux du foie,

Le petit *épiploon* de Winflow, ou l'*épiploon* hépatogaftrique naît par fon feuillet antérieur de la foffe droite de la véficule du fiel & de la foffe tranfverfale du foie. Il continue de naître de la foffe tranfverfale & de celle du conduit veineux, & fe termine au diaphragme, dont le péritoine le borne; mais cet *épiploon*, en s'approchant du diaphragme, a acquis un degré de folidité, qui a fait donner au prolongement du péritoine le nom de *ligament*.

Le petit *épiploon* paffe devant le duodénum, le petit lobe du foie & le pancréas, pour former le méfocolon jufqu'à la naiffance des vaiffeaux gaftroépiploïques droits. Depuis ce terme, il s'attache à la petite courbure de l'eftomac & à l'œfophage par fon extrémité, qui porte le nom de *ligament*.

Son plancher poftérieur eft fait par le foie, le pancréas, par la lame fupérieure du méfocolon, & par une partie de la petite courbure de l'eftomac.

L'air introduit l'éloigne du pancréas, & le fait paroître comme un cône obtus tout couvert de petites boffes entre le foie & l'eftomac.

Plufieurs auteurs, Euftache même, ont eu connoiffance de cet *épiploon*; mais Winflow eft le premier qui l'ait décrit avec un certain détail.

L'*épiploon* gaftrocolique a été connu de tout temps; c'eft celui qui fe préfente de lui-même à l'ouverture du bas-ventre, & qui flotte fur les inteftins. Il en couvre une partie plus petite dans le fœtus, & plus grande dans l'adulte. Nous l'avons vu ne parvenir qu'au nombril, & defcendre d'autres fois dans le baffin pour s'attacher à l'utérus, ou pour accompagner les hernies. Il eft ordinairement plus long du côté gauche. Il devient fort gros dans les perfonnes replettes, & difparoît dans l'hydropifie.

Le feuillet antérieur naît de la membrane extérieure de l'eftomac, depuis le pylore, (fans toucher le duodénum,) le long de la petite courbure jufqu'à l'œfophage, où il fe continue avec le ligament, qui fe porte au diaphragme.

Il s'attache à la rate dans la finuofité, qui reçoit les vaiffeaux; il fe continue à la tunique externe de ce vifcere & à fon ligament fufpenfoire, & même au péritoine au-delà de ce ligament. La partie flotante de cet *épiploon* vient enfuite; elle revient fur elle-même pour s'attacher au colon tranfverfal, depuis la rate jufqu'à fon extrémité du côté droit.

Le cul-de-fac gauche fe termine par l'*épiploon*, qui remonte le long de la lame fupérieure du méfocolon tranfverfal, à laquelle il s'attache obliquement, jufqu'à la rate. Le cul-de-fac du côté droit eft formé en partie par l'*épiploon* colique, dont nous allons parler, & en partie par le feuillet poftérieur de l'*épiploon* gaftrocolique, attaché à la lame fupérieure du méfocolon tranfverfal le long de l'artere colique moyenne.

L'*épiploon* colique eft une continuation de celui dont nous venons de parler: elle eft conique, & fa longueur eft variable: nous l'avons vue s'étendre jufqu'au cœcum. Le feuillet antérieur & le feuillet poftérieur de cet *épiploon* eft également une continuation de la tunique externe du colon, mais en deux lignes différentes. Il eft boffelé comme les deux autres *épiploons*, quand on le gonfle. Il paroît que M. Lieutaud en a parlé; mais il en dérive un feuillet du méfocolon. M. de Haller l'a décrit & l'a fait graver en même temps.

Nous avons déja parlé des petits *épiploons* coliques à l'*article* Colon. C'eft une découverte de Vefale, renouvellée par Ruyfch.

Les arteres du petit *épiploon* naiffent de la grande coronaire, de la petite & de l'hépatique; les veines, de la veine-porte.

Les arteres du feuillet antérieur de l'*épiploon* gaftrocolique naiffent de la gaftroépiploïque droite, de la gaftrique gauche, de la gaftroépiploïque gauche, des vaiffeaux de la rate & des vaiffeaux courts. On a donné le nom d'épiploïque droite & gauche à la plus grande branche de celles qui fortent de la gaftroépiploïque de l'un & de l'autre côtés.

Les arteres du feuillet poftérieur naiffent encore des gaftroépiploïques, de quelque artere de la rate, des vaiffeaux du colon, du duodénum & des branches adipeufes. Les veines vont fe rendre à la fplénique, à la veine-porte, à la méfentérique.

Les veines de l'*épiploon* colique viennent des vaisseaux du colon, de l'épiploïque droite, de la duodénale, de la mésentérique.

Tous ces différens troncs communiquent très-fréquemment entr'eux.

La colle qu'on y injecte passe dans la graisse dont les vaisseaux sont accompagnés. On a abandonné les vaisseaux graisseux, différens des vaisseaux rouges, que Malpighi croyoit avoir découverts, & qu'il a révoqués lui-même.

Il y a des glandes lymphatiques dans l'*épiploon* gastroépatique & dans le gastrocolique; les uns & les autres sont placés le long de l'attache de ces *épiploons* à l'estomac. On a vu quelques traces de vaisseaux lymphatiques dans l'*épiploon* gastrocolique; mais il ne faut pas se hater de les admettre. Nous avons vu des réseaux transparens dans les intervalles des vaisseaux rouges, qui se sont trouvés n'être que de la graisse.

Il y a quelques nerfs en petit nombre; aussi l'*épiploon* n'a-t-il que peu de sentiment: le sang paroît y circuler avec beaucoup de lenteur: on ne le lie pas, & on ne craint aucune hémorrhagie de la part de ses arteres. (*H. G. D.*)

EPIPLOSARCONPHALE, s. f. *en Chirurgie*, espece de tumeur ou d'exomphale, qui est formée de l'épiploon, & compliquée d'une excroissance de chair. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot est formé de trois mots grecs, ἐπιπλόον, *épiploon*, σάρξ, *chair*, ὀμφαλός, *nombril*. (*Y*)

EPIPOMPENTICA, Chansons faites pour des occasions où il falloit de la magnificence.

EPIPROSLAMBANOMENE, (*Mus. des anc.*) corde qui se trouvoit sous la proslambanomene, & qui répondoit par conséquent à notre *sol*.

* EPIPYRGIDE, adj. pris subst. c'est-à-dire *plus grande qu'une tour*; c'est ainsi que les Athéniens appelloient une statue colossale à trois corps, qu'ils avoient consacrée à Hécate.

EPIQUE, adj. *Poëme épique:* on appelle ainsi un poëme où l'on célebre quelques actions signalées d'un héros. *V.* EPOPÉE.

EPIRE, (*Hist. anc. Géog.*) Le nom d'*Epire* se prend en deux sens par les écrivains grecs; ils s'en servent quelquefois pour exprimer en général ce que nous appellons *Continent*, & quelquefois pour désigner plus particuliérement un pays d'Europe, qui étoit situé entre la Thessalie & la mer Adriatique, & qui fait partie de l'Albanie moderne.

Son voisinage avec la Grece a sur-tout contribué à le rendre fameux dans l'ancienne histoire; & quoiqu'il fût d'une très-petite étendue, cependant Strabon y compte jusqu'au nombre de quatorze nations Epirotes: tels furent les Chaoniens, les Thesprotes, les Molosses, les Ethiciens, les Athamanes, les Perrhebes, les Ambraciens, *&c.* Mais nous ne nous engagerons point dans ce défilé; nous ne rechercherons pas non plus les raisons qui ont porté les Poëtes à placer leur enfer dans cette partie de la Grece; encore moins parlerons-nous du combat d'Hercule & de Geryon, qui rendit ce pays célebre: tout cela n'est point du ressort de cet Ouvrage. Nous devons, au contraire, nous hâter de dire que l'*Epire*, qui étoit d'abord un royaume libre, fut ensuite soumis aux rois de Macédoine, & tomba enfin sous le pouvoir des Romains. On sait que Paul Emile ayant vaincu Persée, dernier roi de Macédoine, ruina soixante-dix villes des Epirotes qui avoient pris le parti de ce prince, y fit un butin immense, & emmena 150 mille esclaves.

Les empereurs de Grece établirent des Despotes en *Epire*, qui possédérent ce pays jusqu'au regne d'Amurat II. Ce conquérant le réunit aux vastes états de la porte ottomane. Ainsi les Epirotes libres dans leur origine, riches, braves, & guerriers, sont à présent serfs, lâches, misérables: épars dans les campagnes ruinées, ils s'occupent à cultiver la terre, ou à garder les bestiaux dans de gras pâturages, qui nous rappellent ceux qu'avoient les bœufs de Geryon, dont les historiens nous ont tant parlé; mais c'est la seule chose des états du fils d'Achille qui subsiste encore la même. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

* EPISCAPHIES, adj. pris subst. (*Myth.*) Les Rhodiens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des barques*, ou *les épiscaphies*. *Episcaphie* vient d'ἐπὶ, *sur*, & de σκάφη, *barque*.

* EPISCENES, adj. pris subst. (*Myth.*) Les Lacédémoniens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des tentes*, ou *les épiscenes*. *Episcenes* est formé d'ἐπὶ, *sur*, & de σκηνὴ, *tente*.

EPISCOPAL, se dit de tout ce qui a rapport à la dignité ou à la personne des évêques : ainsi l'on dit *dignité épiscopale*, *le corps épiscopal*, *croix épiscopale*, *palais épiscopal*, &c.

EPISCOPAT, s. m. (*Hist. eccl.*) ordre ou dignité d'un évêque : c'est la plénitude & le complement du sacerdoce de la loi nouvelle.

On convient généralement que tous les évêques, en vertu de la dignité épiscopale, ont une égale puissance d'ordre ; & c'est en ce sens que l'on dit qu'il n'y a qu'un *épiscopat*, & que cet *épiscopat* est solidairement possédé par chacun des évêques en particulier. *Episcopatus unus est*, (dit S. Cyprien, *lib. de unit. Ecclesiæ*,) *cujus pars à singulis in solidum tenetur*.

Les Théologiens scholastiques sont partagés sur la question, savoir si l'*épiscopat*, c'est-à-dire l'ordination épiscopale, est un ordre & un sacrement. Les uns, comme Guillaume d'Auxerre, Almani, Cajetan, Bellarmin, Maldonat, Isambert, *&c.* soutiennent que l'*épiscopat* est un sacrement & un ordre proprement dit, distingué de la prêtrise, mais qui doit toujours néanmoins en être précédé : Hugues de S. Victor, Pierre Lombard, S. Bonaventure, Soto & plusieurs autres, prétendent que l'*épiscopat* n'est ni un ordre ni un sacrement, mais que l'ordination épiscopale confere à celui qui la reçoit une puissance & une dignité supérieure à celle des prêtres. Durand & quelques autres regardent simplement l'*épiscopat* comme une extension du caractere sacerdotal. Le premier de ces sentimens est le plus généralement suivi ; mais ceux qui le soutiennent sont encore divisés sur ce qui constitue la matiere & la forme de l'*épiscopat* considéré comme sacrement.

Comme on pratique dans la consécration des évêques plusieurs cérémonies différentes, telles que l'imposition des mains, l'onction sur la tête & sur les mains, l'imposition du livre de l'évangile sur le col & les épaules de l'élu, la tradition de la crosse & de l'anneau, & celle même du livre des évangiles, les Théologiens ont pensé qu'outre l'imposition des mains quelqu'une de ces cérémonies étoit matiere essentielle de l'*épiscopat*. Mais comme en ce point on doit plus faire attention à la pratique universelle & constante de l'Eglise qu'aux opinions particulieres des Théologiens, il est clair que la plupart de ces cérémonies n'ont été ni par-tout, ni de tout temps en usage dans la consécration des évêques. Quant à l'onction de la tête & des mains, elle n'est point en usage chez les Grecs, comme le remarquent les PP. Morin, Goar & Martene, cependant on ne leur conteste point la validité ni la succession de l'*épiscopat*. L'imposition du livre des évangiles sur la tête & les épaules de l'évêque élu n'est point fondée dans l'antiquité ; Isidore de Seville, qui vivoit dans le vij. siecle, n'en dit pas un mot dans la description qu'il donne de la consécration des évêques, *lib. II. de officiis divin. cap. v.* Almain & Amalaire, traitant des mêmes matieres, regardent cette cérémonie comme une chose nouvelle qui n'avoit aucun fondement dans la tradition, & qu'on ne pratiquoit point encore de leur temps dans les Eglises de France & d'Allemagne. Enfin la tradition de l'évangile, de la crosse & de l'anneau, est d'un usage encore plus récent, & même aujourd'hui inconnu dans l'Eglise grecque, comme l'observe le P. Morin : d'où il est aisé de conclure que l'imposition des mains seule est la matiere de l'*épiscopat* ; elle est expressément marquée dans l'écriture comme le signe sensible qui confere la grace. Les Peres & les Conciles s'accordent à la regarder comme matiere ; l'usage de l'église latine & grecque la confirme dans cette possession, & toutes les autres diverses cérémonies dont nous venons de parler, n'ont pour elles ni la même antiquité dans l'origine, ni la même uniformité dans la pratique.

Ce partage de sentimens, sur ce qui constitue la matiere essentielle de l'*épiscopat*, en a entraîné nécessairement un pareil, sur ce qui doit en faire la forme : les uns l'ont fait consister dans ces paroles, *recevez le S. Esprit* ; d'autres dans celles qui accompagnent la tradition de l'évangile, de l'anneau & de la crosse ; d'autres dans celles que

profere l'évêque consécrateur, en faisant l'onction sur la tête & sur les mains de l'évêque élu. Mais comme il est de principe parmi les Théologiens, que la forme doit toujours être jointe avec la matiere ; dès qu'il est évident, comme nous l'avons insinué, qu'aucune de ces cérémonies extérieures n'est matiere de l'*épiscopat*, il s'ensuit nécessairement qu'aucune des prieres qui les accompagnent n'en est la forme, & par conséquent qu'elle se réduit aux prieres, qui attirent sur celui qui est élu la grace du S. Esprit, & qui accompagnent l'imposition des mains.

On forme encore sur l'*épiscopat* une question importante, savoir si une personne qui n'est pas prêtre peut être ordonnée évêque, & si son ordination & sa consécration en cette derniere qualité est valide. Tous les Théologiens conviennent que l'ordination dont il s'agit est illicite, parce que les regles de l'Eglise demandent qu'on monte par degrés à l'*épiscopat*, & qu'on reçoive les ordres inférieurs: mais ils se partagent sur la validité de l'ordination épiscopale qui n'est pas précédée de l'ordination sacerdotale. Bingham, dans *ses origines ecclésiastiques, liv. XI. chap. x. §. 5.* prétend que plusieurs diacres ont été ordonnés évêques sans avoir passé par l'ordre de prêtrise: Cécilien, selon Optat, n'étoit qu'archidiacre, c'est-à-dire premier diacre de l'Eglise de Carthage, lorsqu'il en fut fait évêque. Théodoret & S. Epiphane assûrent la même chose de S. Athanase, lorsqu'il fut élevé sur le siége d'Alexandrie: Liberat, Socrate & Théodoret disent aussi que les papes Agapet, Vigile & Félix n'étoient que diacres lorsqu'ils furent élus papes. Mais outre que ces auteurs marquent simplement le degré où étoient les sujets dont ils parlent lorsqu'ils avoient été élus, & qu'ils ne marquent point qu'entre leur élection & leur consécration ils n'ont pas été ordonnés prêtres, il paroît que la coutume de l'Eglise étoit de n'ordonner aucun évêque qui n'eût passé préalablement par l'ordre de prêtrise ; c'est la disposition du Concile de Sardique, *can. X. Si quis ex foro, sive dives, sive scholasticus, episcopus fieri dignus habeatur, non priùs constituatur quàm lectoris, & diaconi, & presbyteri ministerium peregerit.* Il veut même qu'entre chaque ordre on garde des interstices assez longs pour s'assûrer de la foi & des mœurs du sujet : & nous voyons que si dans les occasions extraordinaires, comme dans la promotion de S. Ambroise à l'*épiscopat*, on dispensoit de ces interstices, on ne dispensoit pas pour cela de la réception des ordres, ni par conséquent de la prêtrise ; d'où il est aisé de conclure qu'on n'en exempta ni Cécilien, ni S. Athanase, ni Agapet, ni les autres, & que l'expression *cùm diaconus esset, episcopus ordinatus est*, doit se réduire à celle-ci, *cùm diaconus esset, episcopus electus est* ; ce qui n'exclut point la promotion à la prêtrise.

D'ailleurs il est difficile de concevoir comment ces ordinations n'auroient pas été nulles ; car c'est aux évêques à ordonner des prêtres, c'est-à-dire à communiquer à certains fideles le pouvoir de célébrer les saints mysteres & d'absoudre les pécheurs ; pouvoir que les évêques ne peuvent communiquer, si eux-mêmes ne l'ont reçu : or l'ordination épiscopale seule ne confere pas ce double pouvoir, les évêques n'en pourroient donc être la source ni le principe, s'ils n'avoient été préalablement ordonnés prêtres. Mais quoique cette derniere opinion paroisse la mieux fondée, l'autre néanmoins ne peut être accusée d'erreur, l'Eglise n'ayant rien décidé sur ce point. *Voyez* EVEQUE. (G)

EPISCOPAUX, (*Hist. mod. d'Angl.*) c'est le nom qu'on donna en Angleterre sous Jacques I, à ceux qui adhéroient aux rits de l'église anglicane, par opposition aux Calvinistes, qu'on appella *Presbytériens. Voy.* PRESBYTÉRIENS.

Dans la suite, sous Charles I, ceux qui suivoient le parti du roi furent nommés *Episcopaux rigides*, & les parlementaires, *Presbytériens rigides*.

Quand Charles II fut monté sur le throne, les différentes branches des deux partis commencerent à se mieux distinguer ; & comme ils se rapprocherent, ils formerent les deux branches de *Wighs* & de *Torys mitigés* par rapport à la religion, de même que par rapport au gouvernement.

Il faut se mettre au fait du sens qu'ont eu tous ces divers mots, suivant les temps &

les conjonctures, pour bien entendre l'hiſtoire d'une nation libre, & par conſéquent toujours agitée, où les deux partis qui dominent dans l'état, échauffés par les diſputes, animés de pluſieurs paſſions, ſe diſtinguent par des *ſobriquets*, par des noms particuliers plus ou moins odieux; ces noms changent ſouvent, augmentent de force ou s'adouciſſent, ſelon que le peuple, inquiet ſur ſa ſituation, groſſit l'objet de ſes craintes, ou revenant des impreſſions violentes qu'on lui a données, appaiſe ſes frayeurs, rentre dans le calme, & ſe ſert alors dans chaque parti de termes plus modérés que ceux qu'il employoit auparavant. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

De tous les ſectaires les *Epiſcopaux* ſont ceux qui ſont le moins éloignés de l'égliſe romaine, pour ce qui concerne la diſcipline eccléſiaſtique; ils ont des évêques, des prêtres, des chanoines, des curés & autres miniſtres inférieurs, & un office qu'ils appellent *liturgie*. Il eſt vrai que les Catholiques ne conviennent pas que l'ordination des miniſtres de cette ſociété ſoit légitime & valide: on a agité cette queſtion avec beaucoup de chaleur depuis 25 ans; le P. le Courayer, ci-devant chanoine régulier & bibliothéquaire de ſainte Génevieve, aujourd'hui réfugié en Angleterre & docteur d'Oxford, ayant écrit en faveur des Anglicans, ſa diſſertation a été réfutée par le P. Hardoin, jéſuite, & par le P. le Quien, jacobin réformé, ſans parler de deux ou trois autres théologiens qui ſont encore entrés en lice, & auxquels le P. le Courayer a repliqué. *Voyez* ORDINATION.

Les *Epiſcopaux*, outre ces titres, ont retenu une grande partie du droit canon & des décretales des papes pour la diſcipline & la police eccléſiaſtique. Leur liturgie, qu'ils nomment autrement *le livre des communes prieres*, contient non-ſeulement leur office public, qui eſt preſque le même que celui de l'égliſe latine, mais encore la maniere dont ils adminiſtrent les ſacremens. Ils ont l'office des matines qu'ils commencent par *Domine labia noſtra aperies;* enſuite on chante le pſeaume *Venite*, & puis les pſeaumes & les leçons de chaque jour: ils diſent auſſi le cantique *Te Deum*, & quelques pſeaumes de ceux que nous liſons dans l'office de laudes. Ils commencent auſſi leurs vêpres par les verſets *Domine labia noſtra aperies*, & *Deus in adjutorium*, &c. puis ils récitent les pſeaumes propres au jour, & ils ont à cet effet un calendrier où ſont marquées les féries & les fêtes fixes ou mobiles, ayant pour chacune des offices propres. Ils célebrent auſſi les dimanches, & diſtinguent ceux de l'avent, d'après l'épiphanie, d'après la pentecôte, ceux de la ſeptuagéſime, ſexagéſime, quinquagéſime, trinité, *&c*, ils ont pour chacun de ces jours des collectes ou offices du matin, pour tenir lieu de la meſſe, qu'ils ont abolie, & dont ils ont proſcrit juſqu'au nom. On y recite l'épître, l'évangile, quelques oraiſons, le *gloria in excelſis*, le ſymbole, des préfaces propres à chaque ſolemnité; mais ils ont réformé le canon de la meſſe, & font leur office en langue vulgaire pour être entendus du peuple. La maniere dont ils adminiſtrent les ſacremens eſt auſſi marquée dans ce livre, & eſt peu différente de la nôtre: le miniſtre qui baptiſe, après avoir prononcé les paroles ſacramentelles, *je te baptiſe au nom du pere*, &c. fait un ſigne de croix ſur le front de l'enfant. L'évêque donne auſſi la confirmation en impoſant les mains ſur la tête des enfans, & récitant quelques oraiſons auxquelles il ajoûte ſa bénédiction. Enfin on trouve dans cette liturgie la maniere d'ordonner les prêtres, les diacres, *&c.* la forme de bénir le mariage, de donner le viatique aux malades, & pluſieurs autres cérémonies fort ſemblables à celles qu'on pratique dans l'égliſe romaine: par exemple, ils reçoivent la communion à genoux; mais ils ont déclaré qu'ils n'adoroient point l'Euchariſtie, dans laquelle ils ne penſent pas que Jeſus-Chriſt ſoit réellement préſent: ſur ce point, & ſur preſque tout ce qui concerne le dogme, ils conviennent avec les Calviniſtes. Cette liturgie fut autoriſée ſous Edouard VI, la cinquieme ou ſixieme année de ſon regne, par un acte du Parlement, & confirmée de même ſous Eliſabeth. Les évêques, prêtres, diacres & autres miniſtres *épiſcopaux*, peuvent ſe marier, & la plupart le font. Leur égl ſe eſt dominante en Angleterre & en Irlande; mais en Ecoſſe, où les Preſbytériens & les Puritains ſont les plus forts, on les regar-

de comme non conformiftes : ceux-ci, à leur tour, ont le même nom en Angleterre; on les y laiffe joüir des mêmes privileges que les Anglicans, & cela fans reftriction: ils ne font pas même affujettis au ferment du teft : & lorfqu'on les met dans des emplois de confiance, on leur fait feulement prêter ferment au gouvernement. Quant aux miniftres *épifcopaux*, ils font fujets à plufieurs loix pénales, fur-tout s'ils refufent de prêter les fermens du teft & de fuprématie. *Voy.* TEST & SUPRÉMATIE. (*G*)

EPISODE, f. m. (*Belles-Lettres.*) fe prend pour un incident, une hiftoire ou une action détachée, qu'un poëte ou un hiftorien infere dans fon ouvrage & lie à fon action principale pour y jetter une plus grande diverfité d'événemens, quoiqu'à la rigueur on appelle *épifode* tous les incidens particuliers dont eft compofée une action ou une narration.

Dans la poéfie dramatique des anciens on appelloit *épifode* la feconde partie de la tragédie. L'abbé d'Aubignac & le P. le Boffu ont traité l'un & l'autre de l'origine & de l'ufage des *épifodes*. La tragédie à fa naiffance n'étant qu'un chœur, on imagina depuis, pour varier ce fpectacle, de divifer les chants du chœur en plufieurs parties, & d'en occuper les intervalles par un récitatif qu'on confia d'abord à un feul acteur, enfuite à deux, & enfin à plufieurs, & qui étant comme étranger ou furajoûté au chœur, en prit le nom d'*épifode*.

De-là l'ancienne tragédie fe trouva compofée de quatre parties, favoir le prologue, l'*épifode*, l'exode, & le chœur: le prologue étoit tout ce qui précédoit l'entrée du chœur, (*voyez* PROLOGUE :) l'*épifode* tout ce qui étoit interpofé entre les airs que le chœur chantoit : l'exode tout ce qu'on récitoit après que le chœur avoit fini de chanter pour la derniere fois; & le chœur, tous les chants qu'exécutoit la partie des acteurs, qu'on nommoit proprement *le chœur*. *Voy.* CHŒUR & EXODE.

Ce récit des acteurs étant diftribué en différens endroits, on peut le confidérer comme un feul *épifode* compofé de plufieurs parties, à moins qu'on n'aime mieux donner à chacune de ces parties le nom d'*épifode* : en effet c'étoit quelquefois un même fujet divifé en différens récits, & quelquefois chaque récit contenoit fon fujet particulier indépendant des autres. A ne confidérer que la premiere inftitution de ces pieces *furajoûtées*, il ne paroît nullement néceffaire qu'on y ait obfervé l'unité du fujet, au contraire, trois ou quatre récits d'actions différentes, fans liaifon entr'elles, paroiffent avoir été également propres à foulager les acteurs, à divertir le peuple, & conformes à la groffiereté de l'art, qui n'étant encore qu'au berceau, auroit mal foutenu la continuité d'une action, pour peu qu'il eût voulu lui donner d'étendue : difficulté qui a fait tolérer jufqu'ici les *épifodes* dans le poëme épique. *V.* EPOPÉE.

Ce qui n'avoit été qu'un ornement dans la tragédie, en étant devenu la partie principale, on regarda la totalité des *épifodes* comme ne devant former qu'un feul corps, dont les parties fuffent dépendantes les unes des autres. Les meilleurs poëtes conçurent leurs *épifodes* de la forte, & les tirerent d'une même action; pratique fi généralement établie du temps d'Ariftote, qu'il en a fait une regle, enforte qu'on nommoit fimplement *tragédies*, les pieces où l'unité de ces *épifodes* étoit obfervée, & *tragédies épifodiques*, celles où elle étoit négligée. Les *épifodes* étoient donc dans les drames des anciens, ce que nous appellons aujourd'hui *actes* dans une tragédie ou comédie. *Voyez* EPISODIQUE.

EPISODE, dans le même fens, eft un incident, une partie de l'action principale. Toute la différence qu'Ariftote met entre l'*épifode* tragique & l'*épifode* épique, c'eft que celui-ci eft plus fufceptible d'étendue que le premier. *Voyez* EPIQUE.

Ce philofophe employe le mot d'*épifode* en trois fens différens. Le premier eft pris du dénombrement des parties de la tragédie, tel que nous l'avons rapporté ci-deffus; d'où il s'enfuit que dans la tragédie ancienne l'*épifode* étoit tout ce qui ne compofoit ni le prologue, ni l'exode, ni le chœur; & comme ces trois dernieres parties n'entrent point dans la tragédie moderne, le terme d'*épifode* fignifieroit en ce fens la *tragédie* toute entiere. De même l'*epifode* épique feroit le poëme tout entier, en en retranchant la propofition & l'invo-

cation; mais si les parties & les incidens dont le poëte compose son ouvrage sont mal liés les uns avec les autres, le poëme sera *épisodique* & défectueux : c'est-à-dire, pour éclaircir la pensée de l'auteur grec, que le terme *épisode* est équivalent à *poëme* ou à *unité d'action*. Mais ce n'est pas là proprement le sens que les modernes lui donnent. De plus, comme tout ce qu'on chantoit dans la tragédie, quoique divisé en scenes, étoit compris sous le nom général de *chœur*, de même chaque partie de la fable ou de l'action, chaque incident, quoiqu'il formât à part un *épisode*, étoit compris sous le nom général d'*épisode*, qu'on donnoit à toute l'action prise ensemble. Les parties du chœur étoient autant de chœurs, & les parties de l'*épisode* autant d'*épisodes*.

En ce sens (& c'est le second qu'Aristote donne à ce terme) chaque partie de l'action exprimée dans le plan & dans la premiere constitution de la fable, étoient autant d'*épisodes*; telles sont dans l'Odyssée, l'absence & les erreurs d'Ulysse, le désordre qui regne dans sa maison, son retour, & sa présence qui rétablissent toutes choses.

Aristote nous donne encore une troisieme sorte d'*épisode*, lorsqu'il dit que ce qui est compris & exprimé dans le premier plan de la fable, est propre, & que les autres choses sont des *épisodes*. Par *propre* il entend ce qui est absolument nécessaire, & par *épisode* ce qui n'est nécessaire qu'à certains égards, & que le poëte peut ou employer ou rejetter. C'est ainsi qu'Homere après avoir dressé le premier plan de sa fable de l'Odyssée, n'a plus été maître de faire ou de ne pas faire Ulysse absent d'Ithaque; cette absence étoit essentielle, & par cette raison Aristote la met au rang des choses *propres* à la fable : mais il ne nomme point de la sorte les avantures d'Antiphate, de Circé, des Syrennes, de Scylla, de Caribde, *&c.* le poëte avoit la liberté d'en choisir d'autres; ainsi elles sont des *épisodes* distinguées de la premiere action, à laquelle en ce sens elles ne sont point *propres* ni immédiatement nécessaires. Il est vrai qu'on peut dire qu'elles le sont à quelques égards; car l'absence d'Ulysse étant nécessaire, il falloit aussi nécessairement que n'étant pas dans son pays il fût ailleurs. Si donc le poëte avoit la liberté de ne mettre que les avantures particulieres que nous venons de citer, & qu'il a choisies, il n'avoit pas la liberté générale de n'en mettre aucunes. S'il eût omis celles-ci, il eût été nécessairement obligé de leur en substituer d'autres, ou bien il auroit omis une partie de la matiere contenue dans son plan, & son poëme auroit été défectueux. Le défaut de ces incidens n'est donc pas d'être tels que le poëte eût pû, sans changer le fonds de l'action, leur en substituer d'autres; mais de n'être pas liés entr'eux de façon que le précédent amene celui qui le suit; car c'est peu de se succéder, il faut encore qu'ils naissent les uns des autres.

Le troisieme sens du mot *épisode*, revient donc au second; toute la différence qui s'y rencontre, c'est que ce que nous appellons *épisode* dans le second sens, est le fonds ou le canevas de l'*épisode* pris dans le troisieme sens, & que ce dernier ajoûte à l'autre certaines circonstances vraissemblables, quoique non nécessaires, des lieux, des princes, & des peuples chez lesquels Ulysse a été jetté par le courroux de Neptune.

Il faut encore ajoûter que dans l'*épisode* pris en ce troisieme sens, l'incident ou l'*épisode* dans le premier sens sur lequel l'autre est fondé, doit être étendu & amplifié, sans quoi une partie essentielle de l'action & de la fable n'est pas un *épisode*.

Enfin c'est à ce troisieme sens qu'il faut restreindre le précepte d'Aristote, qui prescrit de ne faire les *épisodes* qu'après qu'on a choisi les noms qu'on veut donner aux personnages. Homere, par exemple, n'auroit pas pû parler de flotte & de navires comme il a fait dans l'Iliade, si au lieu des noms d'Achille, d'Agamemnon, *&c.* il avoit employé ceux de Capanée, d'Adraste, *&c.* *Voyez* FABLE.

Le terme d'*épisode*, au sentiment d'Aristote, ne signifie donc pas dans l'épopée un événement étranger ou hors d'œuvre, mais une partie nécessaire & essentielle de l'action & du sujet; elle doit être étendue & amplifiée avec des circonstances vraissemblables.

C'est par cette raison que le même auteur prescrit

prescrit que l'*épisode* ne soit point ajoûté à l'action & tiré d'ailleurs, mais qu'il fasse partie de l'action même; & que ce grand maître parlant des *épisodes* ne s'est jamais servi du terme *ajoûter*, quoique ses interpretes l'ayent trouvé si naturel ou si conforme à leurs idées, qu'ils n'ont pas manqué de l'employer dans leurs traductions ou dans leurs commentaires. Il ne dit cependant pas qu'après avoir tracé son plan & choisi les noms de ses personnages, le poëte doive ajoûter les *épisodes*, mais il se sert d'un terme dérivé de ce mot, comme si nous disions en françois que le poëte doit *épisodier* son action.

Ajoûtez à cela que, pour faire connoître quelle doit être la véritable étendue d'une tragédie ou de l'épopée, & pour enseigner l'art de rendre celle-ci plus longue que l'autre, il ne dit pas qu'on ajoûte peu d'*épisodes* à l'action tragique, mais simplement que les *épisodes* de la tragédie sont courts & concis, & que l'épopée est étendue & amplifiée par les siens. En un mot la vengeance & la punition des méchans énoncée en peu de paroles, comme on la lit dans le plan d'Aristote, est une action simple, propre & nécessaire au sujet; elle n'est point un *épisode*, mais le fonds & le canevas d'un *épisode*; & cette même punition expliquée & étendue avec toutes les circonstances du temps, des lieux & des personnes, n'est plus une action simple & propre, mais une action épisodiée, un véritable *épisode*, qui pour être plus au choix & à la liberté du poëte, n'en contient pas moins un fonds propre & nécessaire.

Après tout ce que nous venons de dire, il semble qu'on pourroit définir les *épisodes*, les parties nécessaires de l'action, étendues avec des circonstances vraissemblables.

Un *épisode* n'est donc qu'une partie de l'action, & non une action toute entiere; & la partie de l'action qui sert de fonds à l'*épisode*, ne doit pas, lorsqu'elle est épisodiée, demeurer dans la simplicité, telle qu'elle est énoncée dans le premier plan de la fable.

Aristote, après avoir rapporté les parties de l'Odyssée considérées dans cette premiere simplicité, dit formellement qu'en cet état elles sont propres à ce poëme, & il les distingue des *épisodes*. Ainsi que dans l'Œdipe de Sophocle la guérison des Thébains n'est pas un *épisode*, mais seulement le fonds & la matiere d'un *épisode*, dont le poëte étoit le maître de se servir. De même Aristote en disant qu'Homere dans l'Iliade a pris peu de chose pour son sujet, mais qu'il s'est beaucoup servi de ses *épisodes*, nous apprend que le sujet contient en soi beaucoup d'*épisodes* dont le poëte peut se servir, c'est-à-dire qu'il en contient le fonds ou le canevas, qu'on peut étendre & déveloper comme Sophocle a fait le châtiment d'Œdipe.

Le sujet d'un poëme peut s'amplifier de deux manieres; l'une, quand le poëte y employe beaucoup de ses *épidoses*; l'autre, lorsqu'il donne à chacun une étenduë considérable. C'est principalement par cet art, que les poëtes épiques étendent beaucoup plus leurs poëmes que les dramatiques ne font les leurs. D'ailleurs il y a certaines parties de l'action qui ne présentent naturellement qu'un seul *épisode*, comme la mort d'Hector, celle de Turnus, *&c.* au lieu que d'autres parties de la fable, plus riches & plus abondantes, obligent le poëte à faire plusieurs *épisodes* sur chacune, quoique dans le premier plan elles soient énoncées d'une maniere aussi simple que les autres: telles sont les combats des Troyens contre les Grecs, l'absence d'Ulysse, les erreurs d'Enée, *&c.* car l'absence d'Ulysse hors de son pays & pendant plusieurs années, exige nécessairement sa présence ailleurs; le dessein de la fable le doit jeter en plusieurs périls & en plusieurs états; or chaque péril & chaque état fournit un *épisode*, que le poëte est maître d'employer ou de négliger.

De tous ces principes il résulte 1°. que les *épisodes* ne sont point des actions, mais des parties d'une action: 2°. qu'ils ne sont point ajoûtés à l'action & à la matiere du poëme, mais qu'eux-mêmes sont cette action & cette matiere, comme les membres sont la matiere du corps: 3°. qu'ils ne sont point tirés d'ailleurs, mais du fonds même du sujet; qu'ils ne sont pas néanmoins unis & liés nécessairement à l'action, mais qu'ils sont unis & liés les uns aux autres: 4°. que toutes les parties d'une action ne

font pas des *épifodes*, mais feulement celles qui font étendues & amplifiées par les circonftances particulieres; & qu'enfin l'union qu'ont entr'eux les *épifodes* eft néceffaire dans le fonds de l'*épifode*, & vraiffemblable dans les circonftances. (*G*)

Episode, *en Peinture*, font des fcenes qu'on introduit dans un tableau, qui femblent étrangeres au fujet principal du tableau, & qui néanmoins y font néceffairement liées. *Voyez* Composition.

Ces fcenes ou *épifodes* feroient, par exemple, dans un morceau repréfentant un facrifice, un homme qui portant du bois pour entretenir le feu de l'autel, en laiffe tomber quelques morceaux que d'autres ramaffent; ou des femmes qui s'intéreffant à la confervation d'un enfant, le dérangent du paffage de la victime. Ces hommes qui ramaffent les morceaux de bois tombés, ces femmes qui dérangent l'enfant, forment des *épifodes*; & cependant liés avec le fujet, ces *épifodes* jettent une variété, & même une forte d'intérêt, qui produit de grands effets, particuliérement dans la repréfentation des actions qui ne font pas fuffifamment intéreffantes par elles-mêmes.

EPISODIQUE, adj. (*Belles-Lettres.*) En *Poéfie* on nomme *fable épifodique*, celle qui eft chargée d'incidens fuperflus, & dont les épifodes ne font point néceffairement ni vraiffemblablement liés les uns aux autres. *Voyez* Episode.

Ariftote dans fa poétique établit que les tragédies dont les épifodes font ainfi comme découfus & indépendans entr'eux, font défectueufes, & il les nomme *drames épifodiques*, comme s'il difoit, *fuperabundantes in epifodis*, furchargées d'épifodes; & il les condamne parce que tous ces petits épifodes ne peuvent jamais former qu'un enfemble vicieux. *Voyez* Fable.

Les actions les plus fimples font les plus fujettes à cette irrégularité, en ce qu'ayant moins d'incidens & de parties que les autres plus compofées, elles ont plus befoin qu'on y en ajoûte d'étrangeres. Un poëte peu habile épuifera quelquefois tout fon fujet dès le premier ou le fecond acte, & fe trouvera par-là dans la néceffité d'avoir recours à des actions étrangeres pour remplir les autres actes. Ariftote, *poetiq. chap. jx.*

Les premiers poëtes françois font tombés dans ce défaut; pour remplir chaque acte, ils prenoient des actions qui appartenoient bien au même héros, mais qui n'avoient aucune liaifon entr'elles.

Si l'on infere dans un poëme un épifode dont le nom & les circonftances ne foient pas néceffaires, & dont le fonds & le fujet ne faffent pas la partie principale, c'eft-à-dire le fujet du poëme, cet épifode rend alors la fable *épifodique*.

Une maniere de connoître cette irrégularité, c'eft de voir fi l'on pourroit retrancher l'épifode, & ne rien fubftituer en fa place, fans que le poëme en fouffrît ou qu'il devînt défectueux. L'hiftoire d'Hypfipile, dans la Thébaïde de Stace, nous fournit un exemple de ces épifodes défectueux. Si l'on retranchoit toute l'hiftoire de cette nourrice & de fon enfant piqué par un ferpent, le fil de l'action principale n'en iroit que mieux; perfonne n'imagineroit qu'il y eût rien d'oublié ou qu'il manquât rien à l'action. Le Boffu, *traité du poëme épique.*

Dans le poëme dramatique, lorfque la fable ou le morceau d'hiftoire que l'on traite fournit naturellement les incidens & les obftacles qui doivent contrafter avec l'action principale, le poëte eft difpenfé d'imaginer un épifode, puifqu'il trouve dans fon fujet même ce qu'en vain il chercheroit mieux ailleurs. Mais lorfque le fujet n'en fuggere point, ou que les incidens ne font pas eux-mêmes affez importans pour produire les effets qu'on fe propofe, alors il eft permis d'imaginer un épifode & de le lier au fujet, enforte qu'il y devienne comme néceffaire. C'eft ainfi que M. Racine a inféré dans fon Andromaque l'amour d'Orefte pour Hermione, & que dans Iphigénie il a imaginé l'épifode d'Eriphile. L'Andromaque & Iphigénie ne font pas des pieces *épifodiques*, dans le fens qu'Ariftote l'entend & qu'il condamne.

Depuis quelques années on a mis fur le théatre françois quelques pieces vraiment *épifodiques*, compofées de fcenes détachées, qui ont un rapport à un certain but général, & qu'on appelle autrement *pieces à tiroirs*. Le nom de *comédie* ne leur convient nullement, parce que la comédie eft une action, & emporte néceffairement dans

son idée l'unité d'action; or ces pieces à tiroir, que le défaut de génie a si étrangement multipliées, ne sont que des déclamations partagées en plusieurs points contre certains ridicules. *Voyez* UNITÉ. (*G*)

EPISSER UNE CORDE, (*Corderie & Marine.*) c'est l'assembler avec une autre, en entrelassant leurs fils ou cordons l'un avec l'autre, ce qui se fait par le moyen d'une broche de fer appellée *cornet d'épisse* ou *épissoir*. Après un combat, lorsque quelques manœuvres sont coupées ou rompues, on est obligé de les *épisser* quand on n'en a pas de rechange.

Pour *épisser* deux cables ensemble, il faut premiérement détordre les trois tourons, longueur d'environ deux brasses de chaque cable, puis passer chaque touron dans le cable, tant d'un bout que de l'autre, par trois fois; les tourons étant ainsi passés, on décorde un cordon de chaque touron, on le coupe à l'endroit où il est passé, & on y fait entrer les bouts de ces cordons coupés; ensuite on passe chaque touron des cordons restans deux fois dans les cables, & de chaque côté: après cela on les décorde encore, & l'on coupe un des cordons de chaque touron à l'endroit qui est passé dans le cable, & on l'y fait entrer; enfin l'on passe chacun des cordons qui restent dans les tourons du cable, une fois de l'un & de l'autre bout, & on les coupe. (*Z*)

EPISSOIR, s. m. (*Corderie.*) instrument de corne, de bouis, ou de fer, pointu par un bout, qui sert à défaire les nœuds & à détortiller les torons d'un cordage.

EPISSURE, s. f. (*Corderie & Marine.*) c'est un entrelassement de deux bouts de cordes que l'on fait pour les joindre ensemble, au lieu d'y faire un nœud, afin que la corde puisse passer & rouler aisément sur la poulie.

Epissure longue; c'est celle qui se fait avec des bouts de corde inégaux, qu'on assemble de façon qu'ils puissent passer sur une poulie.

Epissure courte; c'est celle où les deux bouts de corde qu'on veut épisser sont égaux, c'est-à-dire coupés de même longueur. (*Z*)

EPISTAPHYLIN, adj. *en Anatomie;* nom d'un muscle de la luette, qu'on appelle aussi *staphylin* & *azigos*. *Voy.* LUETTE, &c. (*L*)

EPISTATE, s. m. (*Hist. anc.*) nom du sénateur d'Athenes qui étoit en semaine de présider. Ce mot vient d'ἐπὶ, *au-dessus*, & d'ἵστημι, *je suis;* ainsi *épistate* désigne celui qui présidoit au-dessus des autres.

Les dix tribus d'Athenes formées par Clisthenes, élisoient par an, chacune au sort, cinquante citoyens ou sénateurs qui entroient en fonction pour l'année, & composoient le sénat des cinq cents. Les autres attendoient pour suppléer, ou pour être appellés à l'exercice actuel par l'élection de l'année suivante. Chaque tribu avoit tour-à-tour la préséance, & la cédoit successivement aux autres.

Les cinquante sénateurs en fonction se nommoient *prythanes*. Le lieu particulier où ils s'assembloient s'appelloit *prytanée;* & le temps de leur exercice, ou de la *prytanie*, duroit trente-cinq ou trente-six jours, suivant que ce terme quadroit pour remplir le nombre des jours de l'année lunaire.

Pendant les trente-cinq ou trente-six jours de prytanie, dix des cinquante prytanes regnoient par semaine sous le nom de *proëdres;* & celui des proëdres qui dans le cours de la semaine étoit en jour de présider, s'appelloit *épistate*. Des dix proëdres de chaque semaine, il en restoit toujours trois que le sort n'appelloit point à la place d'*épistate*, parce que la semaine n'est que de sept jours.

Celui qui une fois avoit été *épistate*, ne pouvoit jamais espérer de l'être une seconde fois dans le reste de sa vie, quand même il auroit été appellé différentes fois à être prytane. La raison de cette exclusion étoit qu'il auroit pû se laisser tenter de satisfaire sa cupidité, & s'arranger pour devenir le maître des grands biens dont il s'étoit vû dépositaire. Le jour de sa fonction il avoit les clés du thrésor, des titres & des archives de l'état, & du sceau de la république.

Les particuliers qui avoient quelqu'affaire à poursuivre au tribunal des prytanes, s'adressoient à un des officiers de leur tribu, pour obtenir audience pardevant celle qui étoit en fonction.

Si quelqu'affaire importante survenoit, l'*épistate* de jour indiquoit l'assemblée &

le motif, afin que chacun pût s'instruire, & se préparer à apporter un suffrage raisonné. Après la discussion des suffrages, l'*épistate* dressoit & prononçoit à haute & distincte voix la loi formée sur la pluralité des suffrages: ensuite chacun se retiroit, & les prytanes se rendoient au prytanée avec ceux qui avoient droit d'y manger aux dépens de la république.

Voyez PRYTANE, PRYTANÉE, PROEDRE; car tous ces mots forment un enchaînement dont la connoissance est nécessaire pour entendre les auteurs qui nous parlent du gouvernement d'Athenes. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPISTEMONARQUE, adj. (*Hist. anc. eccles.*) étoit dans l'ancienne église grecque, une personne chargée de veiller sur la doctrine de l'église, & d'avoir inspection, en qualité de censeur, sur tout ce qui concernoit la foi. Cette charge répondoit assez à celle du maître du sacré palais à Rome. *Voyez* INQUISITION. (*G*)

EPISTITES *ou* HEPHISTRITES, (*Hist. nat.*) pierre d'un rouge fort éclatant, dans laquelle Ludovico Dolce a trouvé un grand nombre de vertus que l'on rougiroit de rapporter. Boëtius de Boot, *de lapidibus & gemmis*

EPISTOLAIRE, adj. (*Belles-Lettr.*) terme dont on se sert principalement en parlant du style des lettres, qu'on appelle *style épistolaire*.

Il est plus facile de sentir que de définir les qualités que doit avoir le style *épistolaire*; les lettres de Cicéron suffisent pour en donner une juste idée. Il y en a de pur compliment, de remercîment, de loüange, de recommandation; on en trouve d'enjoüées, dans lesquelles il badine avec beaucoup d'aisance & de grace; d'autres graves & sérieuses, dans lesquelles il examine & traite des affaires importantes. Celles qu'il adresse à son frere Quintus & à Caton, sont pleines de délicatesse, quoiqu'elles roulent sur des affaires d'état & des matieres politiques. Celles de Pline le jeune ne réunissent pas moins d'agrément & de solidité. Mais les épîtres de Seneque sont trop travaillées: ce n'est point un homme qui parle à son ami, c'est un rhéteur qui arrange des phrases pour se faire admirer; l'esprit y pétille à chaque ligne; mais le sentiment & l'effusion de cœur ne s'y trouvent pas.

Dans notre langue nous n'avons guere de lettres politiques que celles du cardinal d'Ossat, qui, sous un style un peu suranné, contiennent des maximes profondes & des détails intéressans pour le commerce ordinaire de la vie. Celles de madame de Sevigné sont généralement les plus estimées.

Celles de Balzac, même ses lettres choisies, sont trop guindées, & sentent trop le travail: le tour nombreux & périodique de ses phrases, est diamétralement opposé à l'aisance & à la naïveté de la conversation, que le genre *épistolaire* se propose de copier. Pour celles de Voiture, quelqu'ingénieuses qu'elles soient, le ton en est trop singulier & le style trop peu exact, pour que personne ambitionnât aujourd'hui d'écrire comme cet auteur.

On pourroit encore moins proposer pour modele certains recueils de lettres faites à tête reposée, & avec un dessein prémédité d'y mettre de l'esprit; telles que les lettres du chevalier d'Her**, les lettres à la Marquise, *&c.* Le soin qu'on a pris de les embellir à l'excès, est précisément ce qui les masque & les défigure; en retranchant la moitié de l'estime qu'elles eurent autrefois, il leur resteroit la portion qu'elles méritent. *Essai sur l'étude des Belles-Lett. pag. 64 & suiv.*

Epistolaire se dit aussi quelquefois des auteurs qui ont écrit des lettres ou des épîtres, tels que sont Cicéron, Pline le jeune, Seneque, Sidoine Apollinaire, Pétrarque, Politien, Busbeck, Erasme, Juste-Lipse, Muret, Milton, Petau, Launoy, Sarrau, Balzac, Voiture, & les autres que nous avons déja nommés.

Dans l'épître, dit M. l'Abbé Laserre, (Poétique élémentaire,) la poésie tour-à-tour brillante, noble, délicate, pathétique, change de ton selon les sujets. Veut-elle amuser l'imagination, son coloris est vif, éclatant, animé; peint-elle un sentiment, son style devient affectueux ou énergique; quand elle parle à la raison, elle en prend le langage.

EPISTOMIUM, s. m. *en terme d'Hydraulique*, est un instrument par l'applica-

tion duquel l'orifice d'un vaiſſeau peut être fermé & r'ouvert enſuite à volonté ; tels ſont les piſtons des pompes, des ſeringues, qui rempliſſent leur cavité, & qui peuvent à volonté être tirés & repouſſés. (*K*)

EPISTROPHEUS, *terme d'Anatomie*, qui vient d'ἐπιστρέφω, *converto* ; je tourne autour.

On donne ce nom à la ſeconde vertebre du cou, à cauſe de ſon apophyſe odontoïde. *Voyez* VERTEBRE & APOPHYSE. (*L*)

EPISTYLE, ſ. m. *dans l'ancienne Architecture*, eſt un terme dont les Grecs ſe ſervoient pour déſigner ce que nous appellons aujourd'hui *architrave*, c'eſt-à-dire un maſſif de pierre, ou une piece de bois poſée immédiatement ſur le chapiteau d'une colonne. *Voyez* ARCHITRAVE.

EPISYNAPHE, ſ. f. eſt *dans la Muſique ancienne*, au rapport de Bacchius, la conjonction de trois tétracordes conſécutifs, comme ſont les tétracordes *hypaton*, *meſon* & *ſynnemenon*. *Voyez* SYSTEME, TÉTRACORDE. (*S*)

EPISYNTHÉTIQUE, adj. (*Médec.*) eſt le nom d'une ſecte de médecins ; il eſt tiré d'un verbe grec qui ſignifie *entaſſer* ou *aſſembler*, ἐπισυνθέτικη αἵρεσις, *ſecta ſupercompoſitiva*.

Ceux qui formoient cette ſecte, tels que Léonides & ceux de ſon parti, prétendoient vraiſſemblablement joindre les maximes des Méthodiques avec celles des Empyriques & des Dogmatiques, & raſſembler ou concilier ces diverſes ſectes les unes avec les autres.

C'eſt tout ce qu'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumieres ſur ce ſujet : on ne ſait pas même quand Léonides, qui eſt le médecin le plus connu de la ſecte *épiſynthétique*, a vêcu, quoiqu'il ſoit probable que Soranus, le plus habile de tous les Méthodiques, l'a précédé de quelque temps. *Voyez l'hiſtoire de la Médecine* de le Clerc, dont cet article eſt extrait. (*d*)

EPITAPHE, ſ. f. (*Belles-Let.*) ἐπιτάφιον, inſcription gravée, ou ſuppoſée devoir l'être, ſur un tombeau, à la mémoire d'une perſonne défunte.

Ce mot eſt formé du grec ἐπί, *ſur*, & de θάπτω, *j'enſevelis*. *Voyez* SÉPULCRE.

Il y a un ſtyle particulier pour les *épitaphes*, ſur-tout pour celles qui ſont conçues en latin, qu'on nomme *ſtyle lapidaire*. *Voyez* STYLE LAPIDAIRE.

A Sparte on n'accordoit des *épitaphes* qu'à ceux qui étoient morts dans un combat, & pour le ſervice de la patrie ; uſage fondé ſur le génie de cette république, ou plutôt ſur la conſtitution politique de ſon gouvernement, qui n'admettoit guere que la vertu guerriere. On dit que le mauſolée du duc de Malboroug eſt encore ſans *épitaphe*, quoique ſa veuve eût promis une récompenſe de 500 liv. ſterl. à celui qui en compoſeroit une digne de ce héros.

Dans les *épitaphes* on fait quelquefois parler la perſonne morte, par forme de proſopopée ; nous en avons un bel exemple, digne du ſiecle d'Auguſte, dans ces deux vers, où une femme morte à la fleur de ſon âge, tient ce langage à ſon mari :

Immatura perî ; ſed tu felicior, annos
Vive tuos, conjux optime, vive meos.

Du même genre eſt celle-ci, faite par Antipater le Theſſalonicien, qu'on trouve dans l'Anthologie manuſcrite de la bibliotheque du Roi, & que M. Boivin a traduite ainſi :

« Née en Lybie, enſevelie à la fleur » de mes ans ſous la pouſſiere auſonienne, » je repoſe près de Rome, le long de ce » rivage ſabloneux. L'illuſtre Pompéia, » qui m'a élevée avec une tendreſſe de » mere, a pleuré ma mort, & a dépoſé » mes cendres dans un tombeau qui m'égale aux perſonnes libres. Les feux de » mon bucher ont prévenu ceux de l'hymen qu'elle me préparoit avec empreſſement. Le flambeau de Proſerpine a » trompé nos vœux ».

La formule *ſta viator*, qui ſe rencontre dans un grand nombre d'*épitaphes* modernes, (comme dans celle-ci : *Sta, viator ; heroem calcas*,) fait alluſion à la coutume des anciens Romains, dont les tombeaux étoient le long des grands chemins. *Voyez* TOMBEAU. (*G*)

L'*épitaphe* eſt communément un trait de loüange ou de morale, ou de l'une & de l'autre.

L'*épitaphe* de cet homme ſi grand & ſi

simple, si vaillant & si humain, si heureux & si sage, auquel l'antiquité pourroit tout au plus opposer Scipion & César, si le premier avoit été plus modeste, & le second moins ambitieux; cette *épitaphe* qui ne se trouve plus que dans les livres :

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos Rois, &c.

fait encore plus l'éloge de Louis XIV, que celui de M. de Turenne.

Celle d'Alexandre, que gâte le second vers, & qu'il faut réduire au premier:

Sufficit huic tumulus, cui non suffecerat orbis.

est un trait de morale plein de force & de vérité : c'est dommage qu'Aristote ne l'ait pas faite par anticipation, & qu'Alexandre ne l'ait pas lue.

Le même contraste est vivement exprimé dans celle de Newton :

Isaacum Newton,
Quem immortalem
Testantur Tempus, Natura, Cœlum,
Mortalem hoc marmor
Fatetur.

Mais ce contraste si humiliant pour le conquérant, n'ôte rien à la gloire du philosophe. Qu'un être avec des ressorts fragiles, des organes foibles & bornés, calcule les temps, mesure le Ciel, sonde la Nature; c'est un prodige. Qu'un être haut de cinq piés, qui ne fait que de naître & qui va mourir, dépeuple la terre pour se loger, & s'y trouve encore à l'étroit; c'est un petit monstre.

Du reste cette idée a été cent fois employée par les Poëtes. *Voyez dans les Catalectes* l'*épitaphe* de Scipion l'Afriquain, celle de Cicéron, celle d'Antenor. *Voyez* Ovide sur la mort de Tibule, Properce sur la mort d'Achille, *&c.*

Les Anglois n'ont mis sur le tombeau de Dryden que ce mot pour tout éloge,

Dryden.

& les Italiens sur le tombeau du Tasse,

Les os du Tasse.

Il n'y a guere que les hommes de génie qu'il soit sûr de loüer ainsi.

Parmi les *épitaphes* épigrammatiques, les unes ne sont que naïves & plaisantes, les autres sont mordantes & cruelles. Du nombre des premieres est celle-ci, qu'on ne croiroit jamais avoir été faite sérieusement, & qu'on a vue cependant gravée dans une de nos églises :

Ci gît le vieux corps tout usé
Du Lieutenant civil rusé, &c.

Lorsque la plaisanterie ne porte que sur un leger ridicule, comme dans l'exemple précédent, elle n'est qu'indécente; on croit voir les fossoyeurs d'*Hamlet*, qui jouent avec des ossemens. Mais les *épitaphes* insultantes & calomnieuses, telles que la rage en inspire trop souvent, sont de tous les genres de satyre le plus noir & le plus lâche. Il y a quelque chose de plus infame que la calomnie; c'est la calomnie contre les morts. L'expression des anciens, *troubler la cendre des morts*, est trop foible. Le satyrique qui outrage un homme qui n'est plus, ressemble à ces animaux carnaciers qui fouillent dans les tombeaux pour se repaître de cadavres. *Voyez* SATYRE.

Quelquefois l'*épitaphe* n'est que morale, & n'a rien de personnel; telle est celle de Jovianus Pontanus, qui n'a point été mise sur son tombeau :

Servire superbis dominis,
Ferre jugum superstitionis,
Quos habes caros sepelire,
Condimenta vitæ sunt.

L'*épitaphe* à la gloire d'un mort, est de toutes les loüanges la plus noble & la plus pure, sur-tout lorsqu'elle n'est que l'expression naïve du caractere & des actions d'un homme de bien. Les vertus privées ont droit à cet hommage, comme les vertus publiques; & les titres de *bon parent*, de *bon ami*, de *bon citoyen*, méritent bien d'être gravés sur le marbre. Qu'il me soit permis à cette occasion de placer ici, non pas comme un modele, mais comme un foible témoignage de ma reconnoissance, l'*épitaphe* d'un citoyen dont la mémoire me sera toujours chere :

Non sibi, sed patriæ vixit, regique, suisque.
Quod daret, hinc dives; felix numerare beatos.

Les gens de Lettres seroient bien à plaindre, si dans un ouvrage public on leur envioit quelques retours sur eux-mêmes, quelques traits relatifs à leurs sentimens & à leurs devoirs. Si leur plume doit leur être bonne à quelque chose, c'est à ne pas mourir ingrats. Mais la reconnoissance fait en eux, parce qu'elle est noble, ce que l'espoir des récompenses n'eût jamais fait, parce qu'il est bas & servile. On a remarqué au commencement de cet article, que *le tombeau du duc de Malboroug étoit encore sans épitaphe*; le prix proposé justifie & rend vraissemblable la stérilité des poëtes anglois. Devant une place assiégée un officier françois fit proposer aux grenadiers une somme considérable pour celui qui le premier planteroit une fascine dans un fossé exposé à tout le feu des ennemis. Aucun des grenadiers ne se présenta; le général étonné, leur en fit des reproches: *Nous nous serions tous offerts*, lui dit l'un de ces braves soldats, *si l'on n'avoit pas mis cette action à prix d'argent*. Il en est des bons vers comme des actions courageuses. *Voyez* ÉLOGE.

Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur *épitaphe*. Celle de la Fontaine, modele de naïveté, est connue de tout le monde. Il feroit à souhaiter que chacun fît la sienne de bonne heure; qu'il la fît la plus flateuse qu'il est possible, & qu'il employât toute sa vie à la mériter. *Article de M.* MARMONTEL.

EPITASE, s. f. (*Belles-Lettres.*) dans l'ancienne poésie, signifioit la *seconde partie* ou *division d'un poëme dramatique*, dans laquelle l'action proposée dans la premiere partie ou protase, étoit noüée, conduite & poussée par différens incidens jusqu'à sa fin ou son dénoüement, qui formoit la troisieme partie appellée *catastase*. *Voyez* TRAGÉDIE.

L'*épitase* commençoit au second acte, ou au plutard avec le troisieme. Cette division n'a plus lieu dans les pieces dramatiques modernes, quant au nom, parce qu'on les divise en actes; mais l'*épitase* y subsiste toujours, quant au fond, & c'est ce que nous appellons *nœud* & *intrigue*. *Voyez* NŒUD & INTRIGUE.

Les anciens scholiastes de Térence ont défini l'épitase, *incrementum processusque turbarum, ac totius nodus erroris*; & Scaliger l'appelle *pars in quâ turbæ aut excitantur aut involvuntur*; ce qui revient parfaitement à ce que nous entendons par *nœud* ou *intrigue*. (*G*)

EPITASE, (*Med.*) ἐπίτασις, de ἐπιτείνομαι, *augesco*. Ce terme est employé par Hippocrate pour signifier l'*accroissement* d'une maladie, & sur-tout des fievres, dans leurs paroxysmes & dans leurs exacerbations. *Voyez* FIEVRE, PAROXYSME. (*d*)

EPITE, s. f. (*Art méchaniq.*) petit coin que l'on applique à l'extrémité d'un autre pour le grossir.

EPITHALAME, s. m. (*Poésie.*) poëme à l'occasion d'un mariage; chant de nôces pour féliciter des époux.

Le mot *épithalame* vient du grec ἐπιθαλάμιον; & ce dernier, en ajoutant ἆσμα, signifie *chant nuptial*: θάλαμος en est la véritable étymologie.

Or les Grecs nommerent ainsi leur chant nuptial, parce qu'ils appelloient θάλαμος, l'appartement de l'époux, & qu'après la solemnité du festin, & lorsque les nouveaux mariés s'étoient retirés, ils chantoient l'*épithalame* à la porte de cet appartement. Il est inutile de rechercher ce qui les détermina à choisir par préférence ce lieu particulier, moins encore de songer à réfuter les écrivains qui en alléguent une raison peut-être aussi frivole qu'elle est communément reçue. Quoi qu'il en soit, cette circonstance du lieu est regardée par quelques modernes comme si nécessaire, que tout chant nuptial qui ne l'exprime pas, ne doit point, selon eux, être nommé *épithalame*.

Mais sans nous arrêter à cette pédanterie, non plus qu'à toutes les distinctions frivoles d'*épithalames*, imaginées par Scaliger, Muret & autres; ni même sans considérer ici servilement l'étymologie du mot, nous appellerons *épithalame* tout chant nuptial qui félicite de nouveaux époux sur leur union; qu'il soit un simple récit, ou qu'il soit mêlé de récit & de chant; que le poëte

y parle ſeul, ou qu'il introduiſe des perſonnages; & quel que ſoit enfin le lieu de la ſcene, s'il eſt permis d'uſer d'une expreſſion ſi impropre.

L'*épithalame* eſt en général une eſpece de poéſie très-ancienne ; les Hébreux en connurent l'uſage dès le temps de David, du moins les critiques regardent le pſeaume xljv. comme un véritable *épithalame*. Origene donne auſſi le nom d'*épithalame* au cantique des cantiques ; mais en ce cas c'eſt une ſorte d'*épithalame* d'une nature bien ſinguliere.

Les Grecs connurent cette eſpece de chant nuptial dans les temps héroïques, ſi l'on s'en rapporte à Dyctis, & la cérémonie de ce chant ne fut point oubliée aux nôces de Thétis & de Pélée ; mais dans ſa premiere origine l'*épithalame* n'étoit qu'une ſimple acclamation d'*hymen, o hymenee*. Le motif & l'objet de cette acclamation ſont évidens : chanter *hymen, o hymenee*, c'étoit ſans doute féliciter les nouveaux époux ſur leur union, & ſouhaiter qu'ils n'euſſent qu'un même cœur & qu'un même eſprit, comme ils n'alloient plus avoir qu'une même habitation.

Cette acclamation paſſa depuis dans l'*épithalame* ; & les poëtes en firent un vers intercalaire, ou une eſpece de refrain ajuſté à la meſure qu'ils avoient choiſie : ainſi ce qui étoit le principal devint comme l'acceſſoire, & l'acclamation d'*hymen, o hymenee* amenée par intervalles égaux, ne ſervit plus que d'ornement à l'*épithalame*, ou plutôt elle ſervit à marquer les vœux & les applaudiſſemens des chœurs, lorſque ce poëme eût pris une forme réglée.

Stéſichore, qui floriſſoit dans la xlij. olympiade, paſſe communément pour l'inventeur de l'*épithalame*; mais l'on ſait qu'Héſiode s'étoit déja exercé ſur ce même genre, & qu'il avoit compoſé l'*épithalame* de Thétis & de Pélée : ouvrage que nous avons perdu, mais dont un ancien ſcholiaſte nous a conſervé un fragment. Peut-être que Stéſichore perfectionna ce genre de poéſie, en y introduiſant la cithare & les chœurs.

Quoi qu'il en ſoit, l'*épithalame* grec eſt un véritable poëme, ſans cependant imiter aucune action. Son but eſt de faire connoître aux nouveaux époux le bonheur de leur union par les loüanges réciproques qu'on leur donne, & par les avantages qu'on leur annonce pour l'avenir. Le poëte introduit des perſonnages, qui ſont ou les compagnes de l'épouſe, comme dans Théocrite ; ou les amis de l'époux, comme dans Apollonius.

L'*épithalame* latin eut à-peu-près la même origine que l'*épithalame* grec : comme celui-ci commença par l'acclamation d'*hymenée*, l'*épithalame* latin commença par l'acclamation de *Talaſſius* : on en ſait l'occaſion & l'origine.

Parmi les Sabines qu'enleverent les Romains, il y en eut une qui ſe faiſoit remarquer par ſa jeuneſſe & par ſa beauté ; ſes raviſſeurs craignant avec raiſon, dans un tel déſordre, qu'on ne leur arrachât un butin ſi précieux, s'aviſerent de crier qu'ils la conduiſoient à Talaſſius, jeune homme beau, bienfait, vaillant, conſidéré de tout le monde, & dont le nom ſeul imprima tant de reſpect, que loin de ſonger à la moindre violence, le peuple accompagna par honneur les raviſſeurs, en faiſant ſans ceſſe retentir ce même nom de *Talaſſius*. Un mariage que le haſard avoit ſi-bien aſſorti, ne pouvoit manquer d'être heureux : il le fut, & les Romains employerent depuis dans leur acclamation nuptiale le mot *Talaſſius*, comme pour ſouhaiter aux nouveaux époux une ſemblable deſtinée.

A cette acclamation, qui étoit encore en uſage du temps de Pompée, & dont on voit des veſtiges au ſiecle même de Sidonius, ſe joignirent dans la ſuite les vers feſcenniens ; vers extrêmement groſſiers, & pleins d'obſcénités.

Les Latins n'eurent point d'autres *épithalames* avant Catulle, qui prenant Sapho pour modele, leur montra de véritables poëmes en ce genre, & ſubſtitua l'acclamation grecque d'*hymenée* à l'acclamation latine de *Talaſſius*. Il perfectionna auſſi les vers feſcenniens ; mais, comme il arrive d'ordinaire, s'il les rendit plus chaſtes par l'expreſſion, ils ne furent peut-être que plus obſcenes par le ſens.

Nous en avons des exemples dans un *épithalame* de cet poëte, (*epithal. Jul.*) dans une petite piece qui nous eſt reſtée de l'empereur

l'empereur Gallien, & dans le *Centon* d'Aufone principalement. Stace, qui a fleuri fous Domitien, ne s'eft permis dans l'*épithalame* de Violantille & de Stella, aucune expreffion peu mefurée. Claudien n'a pas toujours été fi retenu, il s'échappe d'une maniere indécente dans celui d'Honorius & de Marie.

Pour Sidonius, auffi-bien que tous les modernes, dont les poéfies font lues des honnêtes gens, comme Buchanan parmi les Ecoffois, Malherbe & quelques autres parmi nous, excepté Scarron, ils font irréprochables à cet égard; fi pourtant l'on excepte encore parmi les Italiens le cavalier Marini, qui mêle fans refpect pour fes héros, à des louanges quelquefois délicates, des traits tout-à-fait licentieux.

Il femble que l'*épithalame* admettant toute la liberté de la Poéfie, il ne peut être affujetti à des préceptes; mais comment arriver à la perfection de l'art, fans le fecours de l'art même? Auffi Denys d'Alicarnaffe donnant aux orateurs les regles de l'*épithalame*, ne dit pas qu'elles foient inutiles; il les renvoie même aux écrits de Sapho. Rien n'eft fi avantageux, en général, que d'étudier les modeles, parce qu'ils renferment toujours les préceptes, & qu'ils en montrent encore la pratique.

Il eft vrai qu'il n'y a point de regles particulieres prefcrites pour le genre, pour le nombre, ni pour la difpofition des vers propres à cet ouvrage; mais comme le fujet en tout genre de poéfie eft ce qu'il y a de principal, il femble que le poëte doit chercher une fiction qui foit tout enfemble jufte, ingénieufe, propre & convenable aux perfonnes qui en feront l'objet; & c'eft en choififfant les circonftances particulieres, qui ne font jamais abfolument les mêmes, que l'*épithalame* eft fufceptible de toutes fortes de diverfités.

Claudien & Buchanan, fans être en tout & à tous égards de vrais modeles, ont rendu propres à leurs héros les *épithalames* qu'ils nous ont laiffés. Pour le cavalier Marini, loin qu'il foit heureux dans le choix des circonftances, ou dans les fictions qu'il ne doit qu'à lui-même, on n'y trouve prefque jamais ni convenance ni jufteffe. L'*épithalame* qui a pour titre, *les travaux d'Hercule*, & pour objet un feigneur de ce nom, n'eft qu'une indécente & froide allufion aux travaux de ce dieu de la fable. Dans l'hyménée où il s'agit des noces de Vincent Caraffe, c'eft Silene qui chante tout fimplement l'*épithalame* du berger Aminte. Telles font ordinairement les fictions de cet auteur: s'il en a d'une autre nature, il les emprunte de Claudien, de Sidonius même; ou il les gâte par des defcriptions fi longues & fi fréquentes, qu'elles rebutent l'efprit, & font difparoître le fujet principal.

Fuyez de cet auteur l'abondance ftérile,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile,

dit un de nos meilleurs poëtes dans une occafion toute femblable.

Parlons à préfent des images ou des peintures qui conviennent à ce genre de poëme. L'*épithalame* étant par lui-même deftiné à exprimer la joie, à en faire éclater les tranfports, on fent qu'il ne doit employer que des images riantes, & ne peindre que des objets agréables. Il peut repréfenter l'Hyménée avec fon voile & fon flambeau; Vénus avec les graces, mêlant à leurs danfes ingénues de tendres concerts; & les Amours cueillant des guirlandes pour les nouveaux époux.

Mais ramener dans un *épithalame* le combat des géans, & la fin tragique des héroïnes fabuleufes, comme fait Sidonius, ou le repas de Thyefte, & la mort de Céfar, comme fait le cavalier Marini, c'eft (pour le dire avec un ancien) être en fureur en chantant l'hyménée.

Pour les images indécentes, ou qui révoltent la modeftie, quiconque en emploie de ce caractere ne peche pas moins contre les regles de l'art en général, que contre fes vrais intérêts. En effet, fi un difcours n'a de véritable beauté qu'autant qu'il exprime une chofe qui fait plaifir à voir ou à entendre, ou bien qu'il préfente un fens honnête, comme Théophrafte le foutient, & comme la raifon même le perfuade, que doit-on penfer de ces fortes d'images? Et fe les permettre dans une matiere chafte par elle-même, n'eft-ce pas en quelque maniere imiter Aufone, qui pour avoir travefti en poëte fans pudeur le plus fage de tous les

Poëtes, n'a pu trouver encore depuis tant de fiecles un feul apologifte?

Bien différent de cet écrivain, Théocrite n'offre à l'efprit que des images agréables; il ne repréfente que des objets gracieux, & avec des idées & des expreffions enchantereffes. Telle eft fon *épithalame* d'Hélene, chef-d'œuvre en ce genre qu'on ne fauroit trop louer.

Après avoir donné des couronnes de jacinthe aux filles de Lacédémone qui chantent l'hyménée, il leur fait relever en ces termes le bonheur de Ménélas. « Vous êtes » arrivé à Sparte fous des aufpices bien fa- » vorables; feul entre les demi-dieux, vous » devenez le gendre de Jupiter, vous épou- » fez Hélene! Les graces l'accompagnent, » les amours font dans fes yeux; elle étoit » l'ornement de Sparte, comme le cyprès » eft l'honneur des jardins. » Puis venant à Hélene même: « Uniquement occupées » de vous, nous allons, difent-elles, vous » cueillir une guirlande de lotos; nous la » fufpendrons à un plane, & en votre hon- » neur nous y répandrons des parfums. Sur » l'écorce du plane, on gravera ces mots: » *honorez-moi, je fuis l'arbre d'Hélene.* » S'adreffant enfuite au deux époux: « Puiffe » Vénus, ajoutent-elles, vous infpirer » une ardeur mutuelle & durable! puiffe » Latone vous accorder une heureufe pof- » térité, & Jupiter vous donner des richef- » fes que vous tranfmettiez à vos defcen- » dans! »

Ce poëme, au refte, a deux parties qui font bien marquées, & qui paroiffent effentielles à tout *épithalame*; l'une qui comprend les louanges des nouveaux époux, l'autre qui renferme des vœux pour leur profpérité.

La premiere partie exige tout l'art du poëte; car il en faut infiniment pour donner des louanges, qui foient tout enfemble ingénieufes, naturelles, & convenables: & voilà fans doute pourquoi l'on dit fi fouvent que l'*épithalame* eft l'écueil des Poëtes.

Les louanges feront ingénieufes, fi elles fortent, pour ainfi dire, du fond même de la fiction; naturelles, fi elles ne bleffent pas la vraifemblance poétique; convenables, fi elles font accommodées felon les regles de cette vraifemblance, au fexe, à la naiffance, à la dignité, au mérite perfonnel.

Il en eft de même, à proportion, des vœux; ils doivent être naturels, ou fe renfermer dans la vraifemblance poétique; & convenables, ou ne pas excéder la vraifemblance relative, fi je puis m'exprimer ainfi avec M. Souchai; car j'ai tiré toutes les réflexions qu'on vient de lire dans cet article, d'un de fes difcours inféré dans le recueil de l'académie des Belles Lettres, & je ne crois pas que perfonne ait mieux traité cette matiere.

C'eft peut-être un travail en pure perte, que celui de notre favant; du moins on a lieu de le penfer, quand on confidere à quel point tout le monde eft dégoûté de ce genre de poëme, foit par la difficulté du fuccès, foit par l'exemple de tant de gens qui y ont échoué avec mépris, foit enfin par le peu d'honneur qu'on gagne à courir dans cette carriere: il eft du moins certain que les *épithalames* font tombés dans un tel difcrédit, que les Hollandois qui en étoient les plus grands protecteurs, non-feulement les ont abandonnés, mais même ont pris le parti de leur fubftituer des eftampes particulieres, qu'ils appellent de ce nom, comme s'ils penfoient que l'*épithalame poétique* ne pût jamais reffufciter. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPITHALAME, f. f. (*Gravure.*) Les Graveurs de Hollande, comme on l'a dit dans l'article précédent, appellent *épithalames* certaines eftampes faites en l'honneur de quelques nouveaux mariés, dans lefquelles on les repréfente avec des attributs allégoriques, convenables à leur état & à leur qualité; on y joint toujours quelques vers à leur louange. Il n'y a que les perfonnes riches qui faffent cette dépenfe, & l'on ne tire qu'un très-petit nombre de ces eftampes, pour les diftribuer aux parens & aux amis des mariés. Quand ce nombre eft tiré, on dore la planche, que l'on met enfuite en bordure, ce qui rend ces fortes de pieces fort rares.

Perfonne n'a mieux réuffi dans ce genre que Bernard Picart. Ses *épithalames* font les morceaux les plus gracieux & les plus eftimés de ce maître. *Dict. de Peint.*

Cependant on a lieu de leur reprocher

d'être quelquefois si recherchés en allégories, qu'ils sont inintelligibles; mais en général les pensées en sont belles & pleines de noblesse; d'ailleurs la netteté & la propreté du travail caractérisent toujours ce célebre artiste. On ne fait plus aujourd'hui que recopier en Hollande les estampes de cet habile maître, avec quelques légers changemens dans les attributs, pour fournir les *épithalames* de commande; & encore la mode en est presque passée, parce que tout ce qui est de mode passe très-vîte. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPITHEME, s. m. (*Pharmac.*) du grec ἐπιθέθημι, *j'applique, je mets dessus*, nom générique de tout remede destiné à être appliqué à la surface du corps.

L'usage a exclu cependant les emplâtres & les onguens de la classe des *épithèmes*, qui ne comprend que les remedes extérieurs appliqués sous forme liquide, sous forme seche, & sous forme de bouillie. Les *épithèmes* des deux premieres especes sont beaucoup plus connus sous le nom de *fomentation* : *voyez* FOMENTATION; & ceux de la derniere, sous celui de *cataplasme* : *Voyez* CATAPLASME.

Les fomentations appliquées sur le cœur ou sur le foie, sont spécialement désignées par le mot d'*épithème*, qui est presque oublié dans cette acception même, comme l'emploi des secours de ce genre. *Voyez* TOPIQUE.

Le sachet, la cucuphe, & la demi-cucuphe, le frontal, l'écusson, *&c.* sont des especes d'*épithèmes* secs. *Voy. ces art.* (*b*)

ÉPITHETE, s. f. *terme de Grammaire & de Rhétorique*, du grec ἐπίθετος, *adjectius, accessorius, impostititius*, dont le neutre est ἐπίθετον, *epithetum* : on sous-entend ὄνομα, *nomen*; ainsi ce mot *épithete* pris substantivement, veut dire *nom ajouté*. Nos peres plus voisins de la source, faisoient ce mot masculin; mais enfin les femmes & les personnes sans études voyant ce mot terminé par un *e* muet, l'ont fait du genre féminin, & cet usage a prévalu. Le peuple abuse en plusieurs mots de ce que l'e muet est souvent le signe du genre féminin, sur-tout dans les adjectifs, *saint*, *sainte*; *époux*, *épouse*; *ouvrier*, *ouvriere*, &c.

Encor si pour rimer, dans sa verve indiscrete,
Ma muse au moins souffroit une froide épithete. Boil. *Sat.* (*F*)

L'*épithete* est un terme ajouté à celui qui contient l'idée principale, pour restraindre cette idée en l'embélissant, c'est-à-dire, en y joignant une énergie esthétique. Quand par exemple, Haller a dit en décrivant les amusemens rustiques des habitans des Alpes : là vole à travers l'air *divisé* une *lourde* pierre lancée par un bras *vigoureux* jusqu'au but *prescrit*. On pourroit omettre ces quatre *épithetes* sans rien changer à l'essentiel de l'image; mais elles servent à rendre l'idée principale plus sensible par les idées accessoires qu'elles y ajoutent.

Il y a une autre espece d'*épithetes* qu'on pourroit nommer *grammaticales*, parce qu'elles ne sont que ce qu'on nomme en grammaire des *adjectifs*. (*) Celles-ci n'ont point de beauté esthétique, mais elles sont

(*) M. l'abbé Girard n'a point fait d'observation sur la différence qu'il y a entre *épithete* & *adjectif*. Il semble que l'adjectif soit destiné à marquer les propriétés physiques & communes des objets, & que l'*épithete* désigne ce qu'il y a de particulier & de distinctif dans les personnes & dans les choses, soit en bien, soit en mal : *Louis le Begue*, *Philippe le Hardi*, *Louis le Grand*, &c. c'est en partie de la liberté que nos peres prenoient de donner des *épithetes* aux personnes, qu'est venu l'usage des noms propres de famille.

Quand le simple adjectif ajouté à un nom commun ou appellatif, le fait devenir nom propre, alors cet adjectif est une *épithete*; *urbs*, ville, est un nom commun; mais quand on disoit *magna urbs*, on entendoit *la ville de Rome*.

Te canit agricola, magnâ cùm venerit urbe. Tibul. *l. I. el. 7.*

Tous les adjectifs qui sont pris en un sens figuré, sont des *épithetes*; la *pâle mort*, une *verte vieillesse*.

Les adjectifs patronymiques, c'est-à-dire tirés du nom du pere ou de quelqu'un des ayeux, sont des *épithetes*; *Telamonius Ajax*, *Ajax fils de Telamon*. Il en est de même des adjectifs tirés du nom de la patrie; c'est ainsi que Pindare est souvent appellé le poëte Thébain, *poëta Thebanus*; *Dyon Syracusanus*, Dyon de Syracuse, *&c.* Souvent les noms patronymiques sont employés substantivement par antonomase, κατ' ἐξοχὴν, *per excellentiam*. C'est ainsi que par *le philosophe*, on

néceſſaires à l'intelligence du diſcours; par exemple, enfant *gâté*, eſprit *chagrin*. Sans elles l'idée principale n'auroit pas la détermination indiſpenſable pour former un ſens précis.

A ces deux eſpeces d'*épithetes*, il faut en joindre une troiſieme que les grammairiens nomment *patronymique*. Ce n'eſt exactement qu'un titre ajoûté au nom d'une perſonne. Tel eſt le *pius Æneas* de Virgile; la πότνια Ἥρη d'Homere. Ces *épithetes* reviennent preſque auſſi ſouvent que le nom propre eſt allégué, & ne ſont point deſtinées à embellir le diſcours, ou à lui donner plus d'énergie.

Ce but ne concerne que les *épithetes* eſthétiques. Celles-ci, quand elles ſont bien choiſies, font la principale énergie du diſcours, comme dans ce paſſage d'Horace :

Illi robur & æs triplex
Circà pectus erat, qui fragilem truci
Commiſit pelago ratem.

Les mêmes principes qui doivent diriger tout artiſte dans l'embelliſſement de ſes ouvrages, ſervent auſſi à déterminer le véritable uſage & les qualités de l'*épithete*. On donne aiſément à cet égard, ou dans l'excès, ou dans le défaut ; l'intelligence & le diſcernement du poëte ſe manifeſtent dans la juſte diſtribution de ces ornemens.

Il y a des hommes ſi illuſtres, que leur nom ſeul vaut le plus bel éloge. Il y a de même des idées qui par elles-mêmes ſont ſi grandes, ſi parfaitement énergiques, que tout ce qu'on y ajouteroit par forme d'*épithetes* pour les rendre plus ſenſibles, ne pourroit que les affoiblir. Quand Céſar, au moment qu'on le poignarde, s'écrie : *Et toi auſſi Brutus* ! Quelle *épithete* jointe à ce nom auroit pu ajouter à l'énergie de cette exclamation ? dans tous les cas de cette nature, toute *épithete* eſt déplacée.

Elle ne l'eſt pas moins dans les cas oppoſés, c'eſt-à-dire lorſqu'il s'agit d'idées ſubordonnées que le poëte n'emploie que pour la liaiſon, & qu'il ne laiſſe entrevoir que de loin. Le peintre place ſouvent ſur l'arriere-fond des figures iſolées ou des groupes, ſimplement pour remplir quelques vuides, ou pour l'arrondiſſement. S'il leur donnoit du relief par des coups de pinceau vigoureux, il manqueroit ſon but, ces figures feroient trop d'effet, & détourneroient l'œil des objets principaux qui doivent le frapper. Il en eſt de même des idées acceſſoires en éloquence & en poéſie : il ne faut pas expoſer au grand jour ce qui, de ſa nature, doit reſter dans le lointain. Quand le poëte veut nous rendre attentifs aux exploits de ſon héros, qu'il évite de tourner notre attention pour une *épithete* déplacée ſur le bruit de ſon chariot, ou ſur le henniſſement de ſon courſier.

C'eſt ſur-tout lorſqu'on fait parler les autres, qu'il faut être circonſpect dans l'uſage des *épithetes*.

Il faut peſer exactement quelles idées doivent néceſſairement entrer dans la penſée que le perſonnage veut exprimer, & ne lui rien prêter au-delà. Il faut ſe ſouvenir que les *épithetes* ne ſont que ſubordonnées au terme principal ; ſi celui-ci dit tout ce qu'il y a à dire, eu égard au lieu & aux circonſtances, l'*épithete* eſt de trop.

On remarque, en étudiant les révolutions du bon goût, que dans les temps anciens, comme dans les modernes, la décadence du goût a toujours été annoncée par la profuſion des *épithetes*. Dans la Grece, chez les Romains & en France, auſſi-tôt que le beau ſiecle de l'éloquence & de la poéſie a fait place à l'amour du clinquant, on a vu les *épithetes* ſe multiplier.

entend *Ariſtote*, & par *le poëte*, on déſigne *Homere* ; mais alors *philoſophe* & *poëte* n'étant point joints à des noms propres, ſont pris ſubſtantivement, & par conſéquent ne ſont point des *épithetes*.

On doit uſer avec art des *épithetes* ou adiectifs ; on ne doit jamais ajouter un ſubſtantif une idée acceſſoire, déplacée, vaine, qui ne dit rien de marqué. Les *épithetes* doivent rendre le diſcours plus énergique. M. de Fénelon ne ſe contente pas de dire, que *l'orateur, comme le poëte, doit employer des figures, des images & des traits* ; il dit qu'*il doit employer des figures* ORNÉ'ES, *des images* VIVES, & *des traits* HARDIS, *lorſque le ſujet le demande*.

Les *épithetes* qui ne ſe préſentent pas naturellement, & qui ſont tirées de loin, rendent le diſcours froid & ennuyeux. On ne doit jamais ſe ſervir d'*épithetes* par oſtentation ; on n'en doit faire uſage que pour appuyer ſur les objets ſur leſquels on veut arrêter l'attention. (*F*)

Pour éviter cet excès, leur usage doit être restraint aux seuls cas où l'idée principale ne suffit pas pour donner à la pensée une beauté sensible, une énergie esthétique. Et afin de mieux déterminer ces cas, il est bon de se rappeller qu'il y a trois especes d'énergie esthétique; l'une qui remplit l'imagination de tableaux frappans, l'autre qui présente à l'esprit des notions grandes & lumineuses; & la troisieme qui excite le sentiment, & produit les mouvemens de l'ame.

C'est en conséquence de l'un ou de l'autre de ces trois buts qu'il faut choisir les *épithetes*, selon qu'on se propose, ou de peindre à l'imagination, ou d'éclairer le jugement, ou de toucher le cœur.

Les *épithetes* pittoresques, prises des choses sensibles, sont indispensables lorsque l'orateur ou le poëte veut peindre à l'aide du discours. Elles servent ou à exprimer diverses petites circonstances qui font partie du tableau, ou à épargner des descriptions prolixes, qui rendroient le discours languissant. S'agit-il, non de peindre, mais de donner à une pensée un tour plus fort, plus nouveau, plus concis ou plus naïf, c'est encore à l'aide des *épithetes* qu'on y parviendra plus aisément. Enfin si l'on se propose de toucher le cœur, quel que soit le genre de la passion, rien de plus efficace que des *épithetes* bien choisies pour exciter le sentiment.

Mais autant qu'elles servent d'assaisonnement dans tous les genres de l'énergie esthétique pour donner plus de force à la pensée, autant sont-elles insipides lorsqu'elles n'ont pas ce but. Rien n'est plus désagréable qu'un style rempli d'*épithetes* foibles, vagues ou oiseuses; même lorsqu'elles ne sont pas oisives, le style ne laisse pas d'être mauvais, si ces *épithetes* expriment des idées accessoires, qui ne font rien au but principal, & qui ne servent qu'à étaler l'esprit du poëte, & la singularité bisarre de son imagination.

Comme la poésie en général parle plus aux sens que l'éloquence, le poëte fait aussi un plus fréquent usage des *épithetes* que l'orateur; mais cette considération même doit le rendre plus réservé à ne les pas prodiguer sans nécessité. Il ne doit pas se permettre de les employer à remplir le vers. La longueur des vers Alexandrins est très-propre à l'entraîner dans cet usage vicieux; & il ne seroit que trop aisé d'en rapporter plusieurs exemples, leur grand nombre nous dispense d'en rapporter ici. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M. SULZER.*)

* EPITHRICADIES, adj. f. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes instituées en l'honneur d'Apollon. Il ne nous en est resté que le nom.

EPITHYME, (*Pharm. Botan. & Mat. méd.*) *Voyez* CUSCUTE.

EPITIE, s. m. (*Marine.*) c'est un petit retranchement de planches fait le long du côté du vaisseau, pour mettre les boulets. Il porte ce nom, quoiqu'on le fasse en quelqu'autre endroit du vaisseau. (*Z*)

* EPITOGE, s. f. (*Hist. anc.*) espece de manteau qui se mettoit sur la toge. *Voyez* TOGE.

L'*épitoge* ne nous est pas inconnu. C'est ainsi qu'on appelloit le chaperon que les présidens-à-mortier & le greffier en chef du parlement, portoient autrefois sur la tête dans les grandes cérémonies, & qu'ils ne portent plus que sur l'épaule.

EPITOIR, s. m. instrument de fer, pointu & quarré, qui sert à ouvrir l'extrémité d'une cheville de bois, lorsqu'il s'agit de la renfler par un coin qu'on appelle *épite*.

EPITOME, s. m. (*Belles-Lettres.*) abrégé ou réduction des principales matieres d'un grand ouvrage, resserrées dans un beaucoup moindre volume.

On reproche souvent aux auteurs d'*epitome*, que leur travail occasionne la perte des originaux. Ainsi on attribue à l'*épitome* de Justin, la perte de l'histoire universelle de Trogue Pompée; & à l'abrégé de Florus, celle d'une grande partie des décades de Tite-Live. *Voyez* les raisons sur lesquelles est fondé ce reproche, *au mot* ABRÉGÉ. (*G*)

EPITRE, s. f. (*Belles-Lettres.*) ce mot vient du grec ἐπὶ, *sur*, & du verbe στέλλω, *j'envoye*.

Ce terme n'est presque plus en usage que pour les lettres écrites en vers, & pour les dédicaces des livres.

Quand on parle des lettres écrites par des auteurs modernes, ou dans les langues vivantes, & sur-tout en prose, on ne se sert point du mot *épître:* ainsi l'on dit, *les lettres du cardinal d'Ossat, de Balzac, de Voiture, de madame de Sevigné*, & non pas les *épîtres* du cardinal d'Ossat, de Balzac, &c.

Au contraire, on se sert du mot *épître*, en parlant des lettres écrites par des anciens, ou dans une langue ancienne: ainsi l'on dit *les épîtres de Cicéron, de Séneque*, &c. Il est pourtant vrai que les modernes se sont servis du terme de *lettres*, en parlant de celles de Cicéron & de Pline.

Le mot *épître* paroît encore plus particuliérement restraint aux écrits de ce genre, en matiere de religion: ainsi l'on dit *les épîtres de S. Paul, de S. Pierre, de S. Jean*, & non *les lettres* de S. Paul, &c. (*G*)

On attache aujourd'hui à l'*épître* l'idée de la réflexion & du travail, & on ne lui permet point les négligences de la lettre. Le style de la lettre est libre, simple, familier. L'*épître* n'a point de style déterminé; elle prend le ton de son sujet, & s'éleve ou s'abaisse suivant le caractere des personnes. L'*épître* de Boileau à son jardinier, exigeoit le style le plus naturel; ainsi ces vers y sont déplacés, supposé même qu'ils ne soient pas mauvais par-tout.

Sans cesse poursuivant ces fugitives fées,
On voit sous les lauriers haleter les Orphées.

Boileau avoit oublié en les composant, qu'Antoine devoit les entendre.

L'*épître* au roi sur le passage du Rhin, exigeoit le style le plus héroïque: ainsi l'image grotesque du fleuve *essuyant sa barbe*, y choque la décence. Virgile a dit d'un genre de poésie encore moins noble, *sylvæ sint consule dignæ*.

Si dans un ouvrage adressé à une personne illustre on doit annoblir les petites choses, à plus forte raison n'y doit-on pas avilir les grandes; & c'est ce que fait à tout moment dans les *épîtres* de Boileau, le mélange de *Cotin* avec Louis le Grand, du *sucre* & de la *canelle* avec la gloire de ce héros. Un bon mot est placé dans une *épître* familiere; dans une *épître* sérieuse & noble, il est du plus mauvais goût.

Boileau n'étoit pas de cet avis; il lui en coûta de retrancher la fable de l'huitre, qu'il avoit mise à la fin de sa premiere *épître* au roi, *pour délasser*, disoit-il, *des lecteurs qu'un sublime trop sérieux peut enfin fatiguer*. Il ne fallut pas moins que le grand Condé pour vaincre la répugnance du poëte à sacrifier ce morceau.

En général, les défauts dominans des *épîtres* de Boileau sont la sécheresse & la stérilité, des plaisanteries parasites, des idées superficielles, des vues courtes, & de petits desseins. On lui a appliqué ce vers:

Dans son génie étroit il est toujours captif.

Son mérite est dans le choix heureux des termes & des tours. Il se piquoit sur-tout de rendre avec grace & avec noblesse des idées communes, qui n'avoient point encore été rendues en Poésie. Une des choses par exemple qui le flattoient le plus, comme il l'avoue lui-même, étoit d'avoir exprimé poétiquement sa perruque.

Au contraire, la bassesse & la bigarrure du style défigurent la plupart des *épîtres* de Rousseau. Autant il s'est élevé au-dessus de Boileau par ses odes, autant il s'est mis audessous de lui par ses *épîtres*.

Dans l'*épître* philosophique, la partie dominante doit être la justesse & la profondeur du raisonnement. C'est un préjugé dangereux pour les Poëtes & injurieux pour la Poésie, de croire qu'elle n'exige ni une vérité rigoureuse, ni une progression méthodique dans les idées. Nous ferons voir ailleurs que les écarts même de l'enthousiasme ne sont que la marche réguliere de la raison. *Voyez* Ode & Enthousiasme.

Il est encore plus incontestable, que dans l'*épître* philosophique on doit pouvoir presser les idées sans y trouver le vuide, & les creuser sans arriver au faux. Que seroit-ce en effet qu'un ouvrage raisonné, où l'on ne feroit qu'effleurer l'apparence superficielle des choses? Un sophisme revêtu d'une expression brillante, n'est qu'une figure bien peinte & mal dessinée; prétendre que la Poésie n'a pas besoin de l'exactitude philosophique, c'est donc vouloir que la Peinture puisse se passer de la correction du dessein. Or qu'on mette à l'é-

preuve de l'application de ce principe & les *épîtres* de Boileau, & celles de Rousseau, & celles de Pope lui-même. Boileau, dans son *épître* à M. Arnaud, attribue tous les maux de l'humanité *à la honte du bien*. La mauvaise honte ou plutôt la foiblesse en général, produit de grands maux:

Tyran qui cede au crime & détruit les vertus.
Henriade.

Voilà le vrai. Mais quand on ajoute, pour le prouver, qu'*Adam*, par exemple, *n'a été malheureux que pour n'avoir osé soupçonner sa femme*; voilà de la déclamation. Le desir de la loüange & la crainte du blâme produisent tour-à-tour des hommes timides ou courageux dans le bien, foibles ou audacieux dans le mal; les grands crimes & les grandes vertus émanent souvent de la même source: *quand? & comment? & pourquoi?* voilà ce qui feroit de la philosophie.

Dans l'*épître* à M. de Seignelai, la plus estimée de celles de Boileau, pour démasquer la flatterie le poëte la suppose stupide & grossiere, absurde & choquante au point de louer un général d'armée sur sa défaite, & un ministre d'état sur ses exploits militaires; est-ce là présenter le miroir aux flatteurs? Il ajoute que rien n'est beau que le vrai; mais confondant l'homme qui se corrige avec l'homme qui se déguise, il conclut qu'il faut suivre la nature.

C'est elle seule en tout qu'on admire & qu'on aime.
Un esprit né chagrin, plaît par son chagrin même.

Sur ce principe vague, un homme né grossier plaira donc par sa grossiéreté, un impudent par son impudence? *&c.*

Qu'auroit fait un poëte philosophe? qu'auroit fait par exemple, l'auteur des discours *sur l'égalité des conditions*, & *sur la modération dans les desirs?* Il auroit pris le naturel inculte & brute, comme il l'est toujours: il l'auroit comparé à l'arbre qu'il faut tailler, émonder, diriger, cultiver enfin, pour le rendre plus beau, plus fécond, & plus utile. Il eût dit à l'homme: « ne veuillez jamais paroître ce que vous » n'êtes pas, mais tâchez de devenir ce » que vous voulez paroître: quel que soit » votre caractere, il est voisin d'un certain » nombre de bonnes & de mauvaises qua» lités; si la nature a pu vous incliner » aux mauvaises, ce qui est du moins » très-douteux, ne vous découragez point, » & opposez à ce penchant la contention » de l'habitude. Socrate n'étoit pas né sage, » & son naturel en se *redressant* ne s'étoit » pas *estropié* ».

On n'a besoin que d'un peu de philosophie pour n'en trouver aucune dans les *épîtres* de Rousseau. Dans celle à Clément Marot, il avoit à développer & à prouver ce principe des Stoïciens, que *l'erreur est la source de tous les vices*, c'est-à-dire qu'*on n'est méchant que par un intérêt mal entendu*. Que fait le poëte? il établit qu'*un vaurien* est toujours *un sot sous le masque*; & au lieu de citer au tribunal de la raison un Aristophane, un Catilina, un Narcisse, qu'il auroit eu bien de la peine à faire passer pour d'honnêtes gens, ou pour des sots; il prend un fat, mauvais plaisant, dont l'exemple ne conclut rien, & il dit de ce fat, plus sot encore:

A sa vertu je n'ai plus grande foi
Qu'à son esprit. Pourquoi cela? Pourquoi?
Qu'est-ce qu'esprit? Raison assaisonnée,
.
Qui dit esprit, dit sel de la raison:
.
De tous les deux se forme esprit parfait,
De l'un sans l'autre un monstre contrefait.
Or quel vrai bien d'un monstre peut-il naître?
Sans la raison puis-je vertu connoître?
Et sans le sel dont il faut l'apprêter,
Puis-je vertu faire aux autres goûter?

Passons sur le style; quelle logique! *La raison sans sel fait un monstre, incapable de tout bien:* pourquoi? parce qu'elle est *fade nourriture, qu'elle n'assaisonne pas la vertu, & ne la fait pas goûter aux autres.* D'où il conclut qu'un homme qui n'a que de la raison, & qu'il appelle *un sot*, ne sauroit être vertueux. Moliere, le plus philosophe de tous les poëtes, a fait un honnête homme d'Orgon, quoiqu'il n'en ait fait qu'un sot, & n'a pas fait un sot de

Tartuffe, quoiqu'il n'en ait fait qu'un méchant homme.

Pope, dans les *épîtres* qui composent son essai sur l'homme, a fait voir combien la poésie pouvoit s'élever sur les ailes de la philosophie. C'est dommage que ce poëte n'ait pas eu autant de méthode que de profondeur. Mais il avoit pris un systême, il falloit le soutenir. Ce systême lui offroit des difficultés épouvantables; il falloit ou les vaincre, ou les éviter : le dernier parti étoit le plus sûr & le plus commode; aussi, pour répondre aux plaintes de l'homme sur les malheurs de son état, lui donne-t-il le plus souvent des images pour des preuves, & des injures pour des raisons. *Article de M.* MARMONTEL.

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE. Il faut croire que l'estime & l'amitié ont inventé l'*épître dédicatoire*, mais la bassesse & l'intérêt en ont bien avili l'usage : les exemples de cet indigne abus sont trop honteux à la Littérature pour en rappeller aucun; mais nous croyons devoir donner aux auteurs un avis qui peut leur être utile, c'est que tous les petits détours de la flatterie sont connus. Les marques de bonté qu'on se flate d'avoir reçues, & que le Mécene ne se souvient pas d'avoir données; l'accueil favorable qu'il a fait sans s'en appercevoir; la reconnoissance dont on est si pénétré, & dont il devroit être si surpris; la part qu'on veut qu'il ait à un ouvrage dont la lecture l'a endormi; ses ayeux dont on lui fait l'histoire souvent chimérique; ses belles actions & ses sublimes vertus qu'on passe sous silence pour de bonnes raisons; sa générosité qu'on loue d'avance, *&c.* toutes ces formules sont usées, & l'orgueil qui est si peu délicat, en est lui-même dégoûté. *Monseigneur*, écrit M. de Voltaire à l'électeur Palatin, *le style des dedicaces, les vertus du protecteur, & le mauvais livre du protégé, ont souvent ennuyé le public.*

Il ne reste plus qu'une façon honnête de dédier un livre : c'est de fonder sur des faits la reconnoissance, l'estime, ou le respect qui doivent justifier aux yeux du public l'hommage qu'on rend au mérite. *Cet article est de M.* MARMONTEL.

ÉPÎTRE (*Hist. eccles.*) C'est une des parties de la Messe, & qui précede l'Evangile; ou plûtôt, c'est cette partie de la Messe chantée aujourd'hui par le sous-diacre, un peu avant l'Évangile, & qui est un texte de l'Écriture-sainte. Cette partie de l'Écriture-sainte n'est jamais prise des quatre Evangiles, mais de quelque endroit de la Bible, & souvent des *épîtres* de S. Paul, ou de celle des autres apôtres, ce qui leur a fait donner le nom d'*épître*.

Pour connoître l'origine de l'*épître* & l'usage de l'Eglise à cet égard, il faut remarquer que les Juifs faisoient lire dans leurs synagogues quelques endroits de la Loi & des prophetes, particuliérement dans les jours du sabbat. Les Chrétiens conserverent parmi eux cette coutume; ils commençoient la célébration de l'Eucharistie par la lecture des saintes Ecritures, selon le témoignage de Tertullien dans son *Apologétique*; & comme les actes des apôtres & les *épîtres* de S. Paul contenoient de grands exemples & des instructions très-utiles, on lisoit ordinairement quelques endroits de l'un & de l'autre, mais le plus souvent des *épîtres* de S. Paul, en sorte que par une espece d'habitude, on a donné à cette lecture le titre d'*épître*.

Quelques auteurs ont observé, que lorsque l'on lit un endroit des *épîtres* de S. Paul, on commence par ce mot, *Fratres*, parce que cet apôtre appelloit ainsi ceux à qui il écrivoit : & quand on lit quelques passages de l'ancien & du nouveau Testament, on dit toujours, *in diebus illis*.

Cette lecture introduisit l'ordre des lecteurs, dont la fonction a cependant cessé depuis quelques siecles dans l'église catholique, où la lecture a été attribuée aux sous-diacres. Fleury, *Hist. ecclés. Dict. de Richelet & de Trév. Article de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

ÉPITRITE, s. m. (*Belles-Lettres.*) est un pié composé de quatre syllabes, trois longues & une breve. *Voyez* PIÉ.

Les Grammairiens comptent quatre sortes d'*épitrites* : le premier est composé d'un iambe & d'un spondée, comme *săl̄ūtāntēs*; le second d'un trochée & d'un spondée, comme *cōncĭtātī*; le troisieme d'un spondée & d'un iambe, comme *cōmmūnĭcāns*; & le quatrieme d'un spondée & d'un trochée, comme *īncāntārĕ*. (*G*)

Épitrite, (*Musique.*) étoit chez les Grecs le nom d'un rapport, appellé autrement *raison sesqui-tierce*, & qui est celui de 3 à 4, ou de la quarte. *Voy.* Quarte.

C'étoit aussi le nom d'un des rhytmes de leur musique, duquel les deux temps étoient entre eux dans ce même rapport. *Voyez* Rhytme. (*S*)

ÉPITROPE, s. f. *figure de Rhétorique*, appellée par les Latins *concessio*, par laquelle l'orateur accorde quelque chose qu'il pourroit nier, afin que par cette marque d'impartialité, il puisse obtenir à son tour qu'on lui accorde ce qu'il demande.

Ainsi M. Despréaux a dit de Chapelain par *épitrope :*

Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité ;
Qu'on prise sa candeur & sa civilité :
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincere;
On le veut, j'y souscris, & suis prêt de me taire.
Mais que pour un modele on montre ses écrits,
Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits ;
Comme roi des auteurs, qu'on l'éleve à l'empire,
Ma bile alors s'échauffe, & je brûle d'écrire.
Sat. jx. *v.* 212. (*G*)

Épitrope, s. m. (*Hist. mod.*) sorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les chrétiens Grecs, qui vivent sous la domination des Turcs, choisissent dans plusieurs villes pour terminer les différends qui s'élevent entre eux, & pour éviter de porter ces différends devant les magistrats Turcs.

Il y a dans chaque ville divers *épitropes :* M. Spon remarque dans ses voyages qu'à Athenes il y en a huit, qui sont pris des différentes paroisses & appellés *vecchiardi*, c'est-à-dire *vieillards.* Mais Athenes n'est pas le seul endroit où il y ait des *épitropes :* il y en a dans toutes les îles de l'Archipel.

Quelques auteurs latins du cinquieme siecle appellent *epitropi*, ceux qu'on appelloit plus anciennement *villici*, & qu'on a dans la suite appellé *vidames. V.* Vidame.

Dans des temps encore plus reculés, les Grecs employoient le terme ἐπιτρόπος dans le même sens que les Latins employoient celui de *procurator :* c'est-à-dire, que ce mot signifioit chez eux un *commissionnaire* ou *intendant. Voyez* Procurator.

Ainsi les commissionnaires des provisions dans les armées des Perses sont appellés *epitropi* par Hérodote & Xénophon : dans le nouveau Testament, ἐπιτρόπος signifie le *steward* ou supérieur d'une maison, que la vulgate traduit par *procurator. Voyez le Dict. de Trévoux & Chambers.* (*G*)

ÉPLAIGNER, *voyez* Lainer.

ÉPLOYÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit des oiseaux qui ont leurs aîles étendues, & particuliérement de l'aigle de l'Empire, à cause de la tête & du cou, qui étant ouverts & séparés, représentent deux cous & deux têtes.

Ronchival en Beaujolois, d'or à l'aigle *éployé* de gueules, membré & béqué d'azur.

* ÉPLUCHER, v. act. *dans plusieurs arts mécaniques*, c'est nettoyer d'ordures avec une attention scrupuleuse. Il se dit en jardinage d'un plan qu'on dégage avec la serfouette des herbes inutiles; il se dit dans les manufactures en laines, en soie, *&c.* d'une étoffe dont on enleve toutes les ordures; & cette opération s'appelle l'*épluchage.* Il y a l'*épluchage* des laines comme celui des draps; il se dit dans les verreries, de la terre qu'on emploie à faire les pots, & de la séparation des ordures; ce sont des femmes qu'on emploie à cet ouvrage, & qu'on appelle *éplucheuses ;* ce qu'elles séparent de la terre s'appelle *épluchage ;* on *épluche* les soies de chaîne & de trame; on *épluche* les ouvrages qui en sont faits, en ôtant toutes les bourres qui restent sur l'ouvrage, aux lisieres, *&c.* Les chapeliers *épluchent* les peaux de castor, & l'*épluchage* s'appelle le *jarre. Voyez* Chapelier. *Eplucher*, chez les *Vanniers*, c'est couper tous les bouts d'osier qui excedent l'aire d'une piece, quand elle est faite, *&c.*

ÉPLUCHOIR, s. m. (*terme de Vannier.*) C'est une lame d'acier assez forte, triangulaire, émoussée vers la pointe, & montée à virole sur un manche de bois; on s'en sert pour parer l'ouvrage, en coupant toutes les extrémités des osiers qui hérissent la surface. il y a des *éplucheirs* de plusieurs grandeurs.

EPODE, s. f. (*Poésie anc.*) espece de poésie des Grecs & des Latins. Mais développons l'ambiguité du mot *épode*, dont les

diverses significations ont causé des débats entre les littérateurs.

1°. On appelloit *épode* chez les Grecs un assemblage de vers lyriques, ou la derniere stance qui, dans les odes, se chantoit immédiatement après deux autres stances nommées *strophe* & *antistrophe*. Ces trois sortes de stances se répétoient ordinairement plusieurs fois suivant ce même ordre, dans le cours d'une seule ode, & le nombre de ces répétitions remplissoit l'étendue de ce poëme. La strophe & l'antistrophe contenoient toujours autant de vers l'une que l'autre, & pouvoient par conséquent se chanter sur le même air. L'*épode*, tantôt plus longue, tantôt plus courte, leur étoit rarement égale; elle devoit donc, pour l'ordinaire, se chanter sur un air différent: elle terminoit le chant de ce que les Grecs nommoient *période*, & de ce que nous pourrions appeller *un couplet de trois stances*, & elle en faisoit comme la clôture; c'est aussi de cette circonstance que lui venoit son nom, dérivé du verbe ἐπᾴδειν, *chanter par-dessus*, *chanter à la fin*. Après avoir chanté le premier couplet de l'ode composé de ces trois stances, on chantoit le second, puis le troisieme, & ainsi des autres. Presque toutes les odes de Pindare fournissent des preuves de ce que l'on vient d'avancer.

2°. On donnoit le nom d'*épode* à un petit poëme lyrique composé de plusieurs distiques, dont les premiers vers étoient autant d'iambes-trimetres, ou de six piés, & les derniers étoient plus courts, & seulement des iambes-dimetres ou de quatre piés. De ce genre étoient les *épodes* d'Archiloque, c'est-à-dire ces pieces dans lesquelles ce poëte satirique déchiroit impitoyablement Lycambe, Néobulé sa fille, & plusieurs de ses parens distingués par leur naissance ou par leurs emplois.

S'il en faut croire Victorinus le grammairien, c'étoit proprement le petit vers qui s'appelloit *épode*, parce qu'il terminoit le sens du distique, de même que l'*épode* des odes en finissoit le chant. Ce grammairien ajoute que chaque vers trimetre ne doit point se faire entendre sans être suivi du petit vers dimetre, qui en fait comme la clôture & le complément.

3°. Le grammairien-poëte Terentianus attribue le nom d'*épode* à un demi-vers élégiaque; & Victorinus lui-même va jusqu'à prodiguer cette dénomination au petit vers odonien mis après trois vers saphiques, & de plus à un petit poëme composé de plusieurs vers adoniens rangés de suite.

4°. Enfin on a étendu la signification du mot *épode*, jusqu'à désigner par-là tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands: en ce sens le pentametre est le vers *épode* après l'hexametre qui est le proodique.

Si l'on demandoit à présent ce que signifient ces mots, *liber epodon*, que porte le livre V. des odes d'Horace, je répondrois que ce livre a pris ce nom de l'inégalité des vers, rangés de maniere que chaque grand vers est suivi d'un petit, qui en est le complément ou la clausule. Quand donc le livre V. des odes d'Horace est intitulé *liber epodon*, *livre des épodes*, c'est-à-dire *liber versuum epodon*, livre de vers *épodes*, livre où chaque grand vers de l'ode est suivi d'un petit vers qui termine le sens; & cependant les huit dernieres odes de ce livre ne sont point du caractere épodique des dix premieres. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPODES, (*Musique.*) chant des anciens chœurs des Grecs, qu'ils exécutoient sans se mouvoir, pour représenter l'immobilité de la terre qu'ils croyoient fixe. *Voyez* BALLET, CHŒURS, DANSE. (*B*)

EPOINTÉ, adj. (*Manége*, *Maréchallerie.*) *cheval épointé*. Cette épithete a la même signification que celle d'*éhanché*. *Voyez* ÉHANCHÉ. (*e*)

EPOINTER, v. act. (*Relieur.*) c'est racler avec un couteau ordinaire les bouts des ficelles avec lesquelles les livres sont cousus, afin de pouvoir les coller & les passer en carton.

EPOIS, s. m. pl. (*Vénerie.*) cors qui sont au sommet de la tête du cerf: il y a des *épois* de coronure, de paulmure, de trochure & d'enfourchure.

* EPONE, s. f. (*Mythol.*) déesse tutélaire des muletiers.

EPONGE, s. f. (*spongia*, (*Hist. nat.*) substance légere, molle & très-poreuse, qui s'imbibe d'une grande quantité d'eau à proportion de son volume. On avoit mis l'*éponge* au rang des zoophites; on a cru aussi

que c'étoit une plante, jusqu'à ce que M. Peyssonel, médecin de Marseille, ait découvert que l'*éponge* étoit formée par des insectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines. On distingue plusieurs especes d'*éponges*, qui different sur-tout par la forme; les unes sont plates, les autres rondes: il y en a qui ressemblent à un tuyau ou à un entonnoir; on en voit de branchues, que l'on appelle *rameuses*, &c. Les *éponges* fines different de celles que l'on nomme *grosses éponges*, en ce que leur tissu est plus serré, & que leurs pores sont plus étroits: les unes & les autres sont de couleur jaunâtre; les meilleures & les plus fines ont une teinte de gris cendré. *Voyez l'article* POLYPIER.

EPONGE, (*Pharmacie. Matiere médicale.*) On fait en Pharmacie deux différentes préparations de l'*éponge*; l'une est connue sous le nom d'*éponge brûlée*, & l'autre sous celui d'*éponge préparée*.

Pour faire l'*éponge brûlée*, on prend des *éponges* fines qu'on lave bien, & desquelles on sépare des petites pierres qui s'y trouvent ordinairement; on fait sécher les *éponges*, on les met dans un pot de terre, on les calcine à feu ouvert pendant une heure, après quoi on les pulvérise, & on les garde dans un bocal pour s'en servir au besoin.

L'*éponge* connue dans l'art sous le nom d'*éponge préparée*, se prépare de la maniere suivante: on choisit de gros morceaux d'*éponge* fine, on en sépare exactement toutes les petites pierres ou coquilles, & on les trempe dans de la cire jaune fondue; & sitôt qu'ils en sont bien imbibés, on les met un à un, ou séparés les uns des autres, dans une presse entre deux plaques d'étain que l'on a fait chauffer: on serre la presse au point d'exprimer le plus de cire qu'il est possible; par ce moyen un gros morceau d'*éponge* se réduit en un très-petit volume.

On attribuoit autrefois beaucoup de vertus à l'*éponge brûlée*: Duchêne, plus connu sous le nom de *Quercetan*, dit que les médecins de son temps s'en servoient avec beaucoup de succès pour guérir le *bronchocele* ou *gouètre*; ils la faisoient prendre dans du vin blanc pendant un mois lunaire.

On l'emploie encore aujourd'hui quelquefois dans le même cas, mais apparemment sans succès. *Voyez* CHARBON.

L'*éponge* préparée avec la cire fournit un secours commode pour empêcher la cicatrice de certaines plaies, dont on ménage l'ouverture à dessein de procurer par cette issue l'écoulement de certaines matieres. *Voyez* TENTE.

On se sert d'une *éponge* entiere pour appliquer des fomentations. *Voyez* FOMENTATION.

L'analyse chimique de l'*éponge* confirme la découverte des Naturalistes modernes qui rangent cette production marine dans la classe des substances animales. (*b*)

EPONGE *de rosier sauvage*, *d'églantier*. *Voyez* EGLANTIER.

EPONGE, (*Manége, Maréchall.*) nom par lequel nous désignons l'extrémité de chaque branche d'un fer de cheval. *Voyez* FER, FERRURE, FORGER.

EPONGE, (*Manége, Maréchall.*) *maladie*, tumeur située à la tête ou à la pointe du coude, qui tire sa dénomination de la cause même qui la produit; nous l'appellons en effet *éponge*, parce qu'elle n'est occasionnée que par le contact violent & réitéré des *éponges* de fer qui appuient contre cette partie lorsque les chevaux *se couchent en vaches*, c'est-à-dire lorsqu'étant couchés ils plient les jambes, de maniere que leurs talons répondent au coude, & soutiennent ainsi presque tout le poids de l'avant-main de l'animal.

Ce contact violent est suivi d'une compression qui non-seulement meurtrit la peau, mais qui fait perdre aux fibres & aux vaisseaux leur ressort naturel. Ce ressort naturel perdu, ils ne peuvent plus contribuer à la circulation qui se fait dans cette partie: les humeurs s'y accumulent donc, principalement la lymphe, dont le mouvement est plus lent, & qui d'ailleurs est renfermée dans des canaux dont le tissu est infiniment plus foible que celui des vaisseaux sanguins. Cette humeur arrêtée, & l'abord de celle qui y survient sans cesse, tout contribuera à dilater les petits tuyaux; la partie la plus subtile se dissipera, ou en s'échappant à l'obstacle pour se soumettre aux lois de la circulation, ou en passant & en se faisant jour à travers les pores, tandis que la partie la plus grossiere de cette même

humeur se durcira par son séjour. De-là les progrès de la tumeur, qui sera de la nature de celles que nous appellons *loupes* : elle augmentera plus ou moins en volume & en dureté, selon la disposition de la lymphe, selon le plus ou moins de force des vaisseaux, ou enfin selon la durée ou la force du contact ou de la compression ; mais la lenteur de son accroissement préservera la partie sur laquelle elle a établi son siege, de la douleur, de l'inflammation & de tous les autres accidens qui accompagnent en général les tumeurs dont la formation est prompte & soudaine.

Quelquefois aussi la même cause produit des effets différens ; car au lieu de donner lieu à une tumeur en forme de loupe, elle n'occasionne qu'une callosité, qui n'est autre chose qu'un desséchement des vaisseaux comprimés ; desséchement qui n'arrive que conséquemment au contact, qui affaissant les vaisseaux, les oblitere & ferme tout passage aux liqueurs qui circulent.

La callosité se distingue de la loupe, en ce que le volume n'en est jamais aussi considérable, & en ce qu'elle ne s'étend point au-delà de l'endroit comprimé : du reste l'une & l'autre ne présentent rien de dangereux, & la callosité ne mérite même aucune attention.

Pour ce qui concerne la loupe, il sera bon de tenter de résoudre l'humeur avant qu'elle soit entiérement concrete ; on employera pour cet effet les emplâtres résolutifs : celui de vigo, en triplant la dose de mercure, m'a toujours paru véritablement le plus efficace : mais si son impuissance ne nous laisse aucun espoir de procurer la résolution, il conviendra d'extirper la tumeur: cette opération, dont les suites ne sauroient être fâcheuses, peut se pratiquer de deux manieres.

Si la loupe est dans le corps même du tégument, on l'emportera avec la peau, car il seroit impossible de l'engager : si au contraire elle est au-dessous, & que le tégument soit mobile & vacillant au-dessus, on y fera une incision proportionnée au volume de la tumeur, c'est-à-dire que cette incision sera simplement longitudinale ou cruciale, selon ce volume. On disséquera ensuite les lambeaux des tégumens ; après quoi on soulevera la loupe avec une errigne, & on la disséquera elle-même dans toute sa circonférence, à l'effet de l'emporter entiérement : l'extirpation en étant faite, on réunira les lambeaux, on les assujettira, s'il est nécessaire, par des points de suture, & on pansera le tout comme une plaie simple. Ce procédé demande plus de pratique & d'adresse que le premier ; mais on a l'avantage de terminer la cure beaucoup plutôt : la plaie circulaire faite conséquemment à l'autre moyen, est toujours avec déperdition de substance, & demande pour se cicatriser un espace de temps assez considérable. Au reste on ne doit pas oublier que la premiere attention dans le traitement de cette maladie, est de garantir l'animal du contact qui l'a occasionné ; & pour cet effet on peut matelasser l'*éponge* du fer, en y attachant un petit coussinet rembouré, de façon que la partie contuse porte sur ce coussinet lorsque l'animal se couche.

Il est sans doute inutile de parler de l'*éponge* dont se servent les palefreniers pour laver les crins & les extrémités de l'animal, puisqu'elle ne differe point des *éponges* communes. *Voyez* PANSER. (*e*)

EPONGES. (*terme de plombier*.) Ce sont les deux bordures qui environnent dans sa longueur la table ou moule, sur laquelle les Plombiers versent leur plomp.

Le rable qui sert à pousser le métal fondu jusqu'au bout du moule, & à donner une juste épaisseur à la table de plomb, est appuyé par les deux bouts sur ces *éponges*, où il est comme enchâssé par deux rainures qui l'assujettissent & l'empêchent de se détourner quand le plombier le pousse jusqu'au bout de la table ou moule. *V*. PLOMBIER.

EPONGES, pl. (*Véner*.) c'est ce qui forme le talon des bêtes.

EPONGER, v. act. *en terme de Pain-d'épicier*, c'est passer une éponge imbibée d'une composition de jaunes d'œufs battus ensemble, pour donner de la couleur au pain-d'épice.

* EPONIME, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit le chef des Archontes. *V*. ARCHONTES.

EPONTILLER, v. act. c'est, parmi les *Tondeurs*, ôter avec des pinces la bourre ou la paille qui se sont introduites dans le drap en l'ourdissant. *Voyez* LAINE.

ÉPONTILLES, SPONTILLES, f. m. pl. (*Mar.*) ce font des étais ou pieces de bois pofées perpendiculairement de deux en deux bancs pour fortifier les ponts & les gaillards. Celles qui font voifines du grand & du petit cabeftan font à charniere, pour qu'on puiffe les ôter quand il faut virer, mais auffi-tôt après on les remet à leur place: on met une forte *épontille* fous le mât d'artimon, & dans tous les endroits où les ponts font chargés d'un grand poids. *Voy. Pl. IV. de Marine, fig.* 1, les *épontilles* ou étances des gaillards, *n°.* 135, & celles d'entre deux ponts, *n°* 110. (*Z*)

EPOPÉE, f. f. (*Belles-Lettres.*) c'eft l'imitation, en récit, d'une action intéreffante & mémorable. Ainfi l'*épopée* differe de l'hiftoire, qui raconte fans imiter; du poëme dramatique, qui peint en action; du poëme didactique, qui eft un tiffu de préceptes; des faftes en vers, de l'apologue, du poëme paftoral, en un mot de tout ce qui manque d'unité, d'intérêt, ou de nobleffe.

Nous ne traitons point ici de l'origine & des progrès de ce genre de poéfie: la partie hiftorique en a été développée par l'auteur de la Henriade, dans un effai qui n'eft fufceptible ni d'extrait, ni de critique. Nous ne réveillerons point la fameufe difpute fur Homere: les ouvrages que cette difpute a produits font dans les mains de tout le monde. Ceux qui admirent une érudition pédantefque, peuvent lire les préfaces & les remarques de madame Dacier, & fon effai fur les caufes de la décadence du goût. Ceux qui fe laiffent perfuader par un brillant enthoufiafme & par une ingénieufe déclamation, goûteront la préface poétique de l'Homere anglois de Pope. Ceux qui veulent pefer le génie lui-même dans la balance de la Philofophie & de la Nature, confulteront les réflexions fur la critique par la Motte, & la differtation fur l'Iliade par l'abbé Terraffon.

Pour nous, fans difputer à Homere le titre de génie par excellence, de pere de la Poéfie & des dieux; fans examiner s'il ne doit fes idées qu'à lui-même, ou s'il a pu les puifer dans les poëtes nombreux qui l'ont précédé, comme Virgile a pris de Pifandre & d'Apollonius l'aventure de Sinon, le fac de Troie, & les amours de Didon & d'Enée; enfin fans nous attacher à des perfonnalités inutiles, même à l'égard des vivans, & à plus forte raifon à l'égard des morts, nous attribuerons, fi l'on veut, tous les défauts d'Homere à fon fiecle, & toutes fes beautés à lui feul; mais après cette diftinction nous croyons pouvoir partir de ce principe: qu'il n'eft pas plus raifonnable de donner pour modele en Poéfie le plus ancien poëme connu, qu'il le feroit de donner pour modele en Horlogerie la premiere machine à rouage & à reffort, quelque mérite qu'on doive attribuer aux inventeurs de l'un & de l'autre. D'après ce principe, nous nous propofons de rechercher dans la nature même de l'*épopée*, ce que les regles qu'on lui a prefcrites ont d'effentiel ou d'arbitraire. Les unes regardent le choix du fujet, les autres la compofition.

Du choix du fujet. Le P. le Boffu veut que le fujet du poëme épique foit une vérité morale, préfentée fous le voile de l'allégorie; enforte qu'on n'invente la fable qu'après avoir choifi la moralité, & qu'on ne choififfe les perfonnages qu'après avoir inventé la fable: cette idée creufe, préfentée comme une regle générale, ne mérite pas même d'être combattue.

L'abbé Terraffon veut que fans avoir égard à la moralité, on prenne pour fujet de l'*épopée* l'exécution d'un grand deffein, & en conféquence il condamne le fujet de l'Iliade, qu'il appelle une *inaction.* Mais la colere d'Achille ne produit-elle pas fon effet, & l'effet le plus terrible, par l'inaction même de ce héros? Ce n'eft pas la premiere fois qu'on a confondu, en Poéfie, l'action avec le mouvement. *Voyez* TRAGÉDIE.

Il n'y a point de regle exclufive fur le choix du fujet. Un voyage, une conquête, une guerre civile, un devoir, un projet, une paffion, rien de tout cela ne fe reffemble, & tous ces fujets ont produit de beaux poëmes: pourquoi? parce qu'ils réuniffent les deux grands points qu'exige Horace; l'importance & l'intérêt, l'agrément & l'utilité.

L'action d'un poëme eft *une*, lorfque du

commencement à la fin, de l'entreprise à l'événement, c'est toujours la même cause qui tend au même effet. La colere d'Achille fatale aux Grecs, Itaque délivrée par le retour d'Ulysse, l'établissement des Troyens dans l'Ausonie, la liberté romaine défendue par Pompée & succombant avec lui, toutes ces actions ont le caractere d'unité qui convient à l'*épopée* ; & si les Poëtes l'ont altéré dans la composition, c'est le vice de l'art, non du sujet.

Ces exemples ont fait regarder l'unité d'action comme une regle invariable; cependant on a pris quelquefois pour sujet d'un poëme épique tout le cours de la vie d'un homme, comme dans l'Achilléïde, l'Héracléïde, la Théséïde, &c.

M. de la Motte prétend même que l'unité de personnage suffit à l'*épopée*, par la raison, dit-il, qu'elle suffit à l'intérêt: mais c'est-là ce qui reste à examiner. *Voyez* INTÉRET.

Quoi qu'il en soit, l'unité de l'action n'en détermine ni la durée ni l'étendue. Ceux qui ont voulu lui prescrire un temps, n'ont pas fait attention qu'on peut franchir des années en un seul vers, & que les événemens de quelques jours peuvent remplir un long poëme. Quant au nombre des incidens, on peut les multiplier sans crainte; ils formeront un tout régulier, pourvu qu'ils naissent les uns des autres, & qu'ils s'enchaînent mutuellement. Ainsi quoiqu'Homere, pour éviter la confusion, n'ait pris pour sujet de l'Iliade que l'incident de la colere d'Achille, l'enlevement d'Hélene vengé par la ruine de Troie n'en seroit pas moins une action unique, & telle que l'admet l'*épopée* dans sa plus grande simplicité.

Une action vaste a l'avantage de la fécondité, d'où résulte celui du choix : elle laisse à l'homme de goût & de génie la liberté de reculer dans l'enfoncement du tableau ce qui n'a rien d'intéressant, & de présenter sur les premiers plans les objets capables d'émouvoir l'ame. Si Homere avoit embrassé dans l'Iliade l'enlevement d'Hélene vengé par la ruine de Troie, il n'auroit eu ni le loisir ni la pensée de décrire des tapis, des casques, des boucliers, &c. Achille dans la cour de Déidamie, Philoctete à Lemnos, & tant d'autres incidens pleins de noblesse & d'intérêts, parties essentielles de son action, l'auroient suffisamment remplie ; peut-être même n'auroit-il pas trouvé place pour ses dieux, & il y auroit perdu peu de chose.

Le poëme épique n'est pas borné comme la tragédie aux unités de lieu & de temps : il a sur elle le même avantage que la Poésie sur la Peinture. La tragédie n'est qu'un tableau ; l'*épopée* est une suite de tableaux qui peuvent se multiplier sans se confondre. Aristote veut avec raison que la mémoire les embrasse ; ce n'est pas mettre le génie à l'étroit que de lui permettre de s'étendre aussi loin que la mémoire.

Soit que l'*épopée* se renferme dans une seule action comme la tragédie, soit qu'elle embrasse une suite d'actions comme nos romans, elle exige une conclusion qui ne laisse rien à desirer ; mais le poëte dans cette partie a deux excès à éviter ; savoir, de trop étendre, ou de ne pas assez développer le dénouement. *Voy.* DÉNOUEMENT.

L'action de l'*épopée* doit être mémorable & intéressante, c'est-à-dire digne d'être présentée aux hommes comme un objet d'admiration, de terreur, ou de pitié: ceci demande quelque détail.

Un poëte qui choisit pour sujet une action dont l'importance n'est fondée que sur des opinions particulieres à certains peuples, se condamne par son choix à n'intéresser que ces peuples, & à voir tomber avec leurs opinions toute la grandeur de son sujet. Celui de l'Enéïde, tel que Virgile pouvoit le présenter, étoit beau pour tous les hommes ; mais dans le point de vue sous lequel le poëte l'a envisagé, il est bien éloigné de cette beauté universelle ; aussi le sujet de l'Odyssée, comme l'a saisi Homere (abstraction faite des détails,) est bien supérieur à celui de l'Enéide. Les devoirs de roi, de pere, & d'époux appellent Ulysse à Itaque ; la superstition seule appelle Enée en Italie. Qu'un héros échappé à la ruine de sa patrie avec un petit nombre de ses concitoyens, surmonte tous les obstacles pour aller donner une patrie nouvelle à ses malheureux compagnons, rien de plus intéressant ni de plus noble. Mais que par un caprice du destin il lui soit ordonné d'aller s'établir dans tel coin de la terre plutôt que dans tel

autre ; de trahir une reine qui s'est livrée à lui, & qui l'a comblé de biens, pour aller enlever à un jeune prince une femme qui lui est promise ; voilà ce qui a pu intéresser les dévots de la cour d'Auguste, & flatter un peuple enivré de sa fabuleuse origine ; mais ce qui ne peut nous paroître que ridicule ou révoltant. Pour justifier Enée, on ne cesse de dire qu'il étoit pieux ; c'est en quoi nous le trouvons pusillanime : la piété envers des dieux injustes ne peut être reçue que comme une fiction puérile, ou comme une vérité méprisable. Ainsi ce que l'action de l'Enéide a de grand est pris dans la nature, ce qu'elle a de petit est pris dans le préjugé.

L'action de l'*épopée* doit donc avoir une grandeur & une importance universelles, c'est-à-dire indépendantes de tout intérêt, de tout système, de tout préjugé national, & fondée sur les sentimens & les lumieres invariables de la nature. *Quidquid delirant reges plectuntur achivi*, est une leçon intéressante pour tous les peuples & pour tous les rois ; c'est l'abrégé de l'Iliade. Cette leçon à donner au monde, est le seul objet qu'ait pu se proposer Homere ; car prétendre que l'Iliade soit l'éloge d'Achille, c'est vouloir que le paradis perdu soit l'éloge de satan. Un panégyriste peint les hommes comme ils doivent être ; Homere les peint comme ils étoient. Achille & la plûpart de ses héros ont plus de vices que de vertus, & l'Iliade est plutôt la satire que l'apologie de la Grece.

Lucain est sur-tout recommandable par la hardiesse avec laquelle il a choisi & traité son sujet aux yeux des Romains devenus esclaves, & dans la cour de leur tiran :

Proxima quid soboles, aut quid meruere nepotes
In regnum nasci ? Pavidè num gessimus arma ?
Teximus an jugulos ? Alieni pœna timoris
In nostrâ cervice sedet

Ce génie audacieux avoit senti qu'il étoit naturel à tous les hommes d'aimer la liberté, de détester qui l'opprime, d'admirer qui la défend : il a écrit pour tous les siecles ; & sans l'éloge de Néron dont il a souillé son poëme, on le croiroit d'un ami de Caton.

La grandeur & l'importance de l'action de l'*épopée* dépendent de l'importance & de la grandeur de l'exemple qu'elle contient : exemple d'une passion pernicieuse à l'humanité ; sujet de l'Iliade : exemple d'une vertu constante dans ses projets, ferme dans les revers, & fidelle à elle-même ; sujet de l'Odyssée, *&c.* Dans les exemples vertueux, les principes, les moyens, la fin, tout doit être noble & digne ; la vertu n'admet rien de bas. Dans les exemples vicieux, un mélange de force & de foiblesse, loin de dégrader le tableau, ne fait que le rendre plus naturel & plus frappant. Que d'un intérêt puissant naissent des divisions cruelles ; on a dû s'y attendre, & l'exemple est infructueux. Mais que l'infidélité d'une femme & l'imprudence d'un jeune insensé dépeuplent la Grece & embrasent la Phrygie, cet incendie allumé par une étincelle inspire une crainte salutaire ; l'exemple instruit en étonnant.

Quoique la vertu heureuse soit un exemple encourageant pour les hommes, il ne s'ensuit pas que la vertu infortunée soit un exemple dangereux : qu'on la présente telle qu'elle est dans le malheur, sa situation ne découragera point ceux qui l'aiment. Caton n'étoit pas heureux après la défaite de Pompée ; & qui n'envieroit le sort de Caton tel que nous le peint Séneque, *inter ruinas publicas erectum ?*

L'action de l'*épopée* semble quelquefois tirer son importance de la qualité des personnages : il est certain que la querelle d'Agamemnon avec Achille, n'auroit rien de grand si elle se passoit entre deux soldats ; pourquoi ? parce que les suites n'en seroient pas les mêmes. Mais qu'un plébéïen comme Marius, qu'un homme privé comme Cromwel, Fernand-Cortès, *&c.* entreprenne, exécute de grandes choses, soit pour le bonheur, soit pour le malheur de l'humanité, son action aura toute l'importance qu'exige la dignité de l'*épopée*. On a dit : *il n'est pas besoin que l'action de l'*épopée *soit grande en elle-même, pourvu que les personnages soient d'un rang élevé ;* & nous disons : *il n'est pas besoin que les personnages soient d'un rang élevé, pourvu que l'action soit grande en elle-même.*

Il semble que l'intérêt de l'*épopée* doive

être un intérêt public, l'action en auroit sans doute plus de grandeur, d'importance, & d'utilité; toutefois on ne peut en faire une regle. Un fils dont le pere gémiroit dans les fers, & qui tenteroit pour le délivrer tout ce que la nature & la vertu, la valeur & la piété peuvent entreprendre de courageux & de pénible; ce fils, de quelque condition qu'on le supposât, seroit un héros digne de l'*épopée*, & son action mériteroit un Voltaire ou un Fénelon. On éprouve même qu'un intérêt particulier est plus sensible qu'un intérêt public, & la raison en est prise dans la nature (*voyez* INTÉRET). Cependant comme le poëme épique est sur-tout l'école des maîtres du monde, ce sont les intérêts qu'ils ont en main qu'il doit leur apprendre à respecter. Or ces intérêts ne sont pas ceux de tel ou de tel homme, mais ceux de l'humanité en général, le plus grand & le plus digne objet du plus noble de tous les poëmes.

Nous n'avons considéré jusqu'ici le sujet de l'*épopée* qu'en lui-même; mais quelle qu'en soit la beauté naturelle, ce n'est encore qu'un marbre informe que le ciseau doit animer.

De la composition. La composition de l'*épopée* embrasse trois points principaux, le plan, les caracteres, & le style. On distingue dans le plan l'exposition, le nœud, & le dénouement: dans les caracteres, les passions & la morale: dans le style, la force, la précision, & l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Du plan. L'exposition a trois parties, le début, l'invocation & l'avant-scene.

Le début n'est que le titre du poëme plus développé, il doit être noble & simple.

L'invocation n'est une partie essentielle de l'*épopée*, qu'en supposant que le poëte ait à révéler des secrets inconnus aux hommes. Lucain qui ne devoit être que trop instruit des malheurs de sa patrie, au lieu d'invoquer un dieu pour l'inspirer, se transporte tout-à-coup au temps où s'alluma la guerre civile. Il frémit, il s'écrie:

» Citoyens, arrêtez; quelle est votre fureur!
» L'habitant solitaire est errant dans vos
» villes;
» La main du laboureur manque à vos
» champs stériles.

Defuntque manus poscentibus arvis.

Ce mouvement est plein de chaleur; une invocation eût été froide à sa place.

L'avant-scene est le développement de la situation des personnages au moment où commence le poëme, & le tableau des intérêts opposés, dont la complication va former le nœud de l'intrigue.

Dans l'avant-scene, ou le poëte suit l'ordre des événemens, & la fable se nomme *simple*; ou il laisse derriere lui une partie de l'action pour se replier sur le passé; & la fable se nomme *implexe*: celle-ci a un grand avantage, non-seulement elle anime la narration, en introduisant un personnage plus intéressé & plus intéressant que le poëte, comme Henri IV, Ulisse, Enée, *&c.* mais encore en prenant le sujet par le centre, elle fait refluer sur l'avant-scene l'intérêt de la situation présente des acteurs, par l'impatience où l'on est d'apprendre ce qui les y a conduits.

Toutefois de grands événemens, des tableaux variés, des situations pathétiques, ne laissent pas de former le tissu d'un beau poëme, quoique présentés dans leur ordre naturel. Boileau traite de *maigres historiens*, les poëtes *qui suivent l'ordre des temps*; mais n'en déplaise à Boileau, l'exactitude ou les licences chronologiques sont très-indifférentes à la beauté de la Poésie; c'est la chaleur de la narration, la force des peintures, l'intérêt de l'intrigue, le contraste des caracteres, le combat des passions, la vérité & la noblesse des mœurs, qui sont l'ame de l'*épopée*, & qui feront du morceau d'histoire le plus exactement suivi, un poëme épique admirable.

L'intrigue a été jusqu'ici la partie la plus négligée du poëme épique, tandis que dans la tragédie elle s'est perfectionnée de plus en plus. On a osé se détacher de Sophocle & d'Euripide, mais on a craint d'abandonner les traces d'Homere: Virgile l'a imité, & l'on a imité Virgile.

Aristote a touché au principe le plus lumineux de l'*épopée*, lorsqu'il a dit que ce poëme devoit être *une tragedie en récit*. Suivons ce principe dans ses conséquences.

Dans

Dans la tragédie tout concourt au nœud ou au dénouement : tout devroit donc y concourir dans l'*épopée*. Dans la tragédie, un incident naît d'un incident, une situation en produit une autre : dans le poëme épique les incidens & les situations devroient donc s'enchaîner de même. Dans la tragédie l'intérêt croît d'acte en acte, & le péril devient plus pressant : le péril & l'intérêt devroient donc avoir les mêmes progrès dans l'*épopée*. Enfin le pathétique est l'ame de la tragédie : il devroit donc être l'ame de l'*épopée*, & prendre sa source dans les divers caracteres & les intérêts opposés. Qu'on examine après cela quel est le plan des poëmes anciens. L'Iliade a deux especes de nœuds : la division des dieux, qui est froide & choquante ; & celle des chefs, qui ne fait qu'une situation. La colere d'Achille prolonge ce tissu de périls & de combats qui forment l'action de l'Iliade ; mais cette colere, toute fatale qu'elle est, ne se manifeste que par l'absence d'Achille, & les passions n'agissent sur nous que par leurs développemens. L'amour & la douleur d'Andromaque ne produisent qu'un intérêt momentané, presque tout le reste du poëme se passe en assauts & en batailles ; tableaux qui ne frappent guere que l'imagination, & dont l'intérêt ne va jamais jusqu'à l'ame.

Le plan de l'Odyssée & celui de l'Enéïde sont plus variés ; mais comment les situations y sont-elles amenées ? un coup de vent fait un épisode ; & les aventures d'Ulisse & d'Enée ressemblent aussi-peu à l'intrigue d'une tragédie, que le voyage d'Anson.

S'il restoit encore des Daciers, ils ne manqueroient pas de dire qu'on risque tout à s'écarter de la route qu'Homere a tracée, & que Virgile a suivie ; qu'il en est de la Poésie comme de la Médecine, & ils nous citeroient Hippocrate pour prouver qu'il est dangereux d'innover dans l'*épopée*. Mais pourquoi ne feroit-on pas à l'égard d'Homere & de Virgile, ce qu'on a fait à l'égard de Sophocle & d'Euripide ? on a distingué leurs beautés de leurs défauts ; on a pris l'art où ils l'ont laissé ; on a essayé de faire toujours comme ils avoient fait quelquefois, & c'est sur-tout dans la partie de l'intrigue que Corneille & Racine se sont élevés au-dessus d'eux. Supposons que tout le poëme de l'Enéïde fût tissu comme le quatrieme livre ; que les incidens naissant les uns des autres, pussent produire & entretenir jusqu'à la fin cette variété de sentimens & d'images, ce mélange d'épique & de dramatique, cette alternative pressante d'inquiétude & de surprise, de terreur & de pitié ; l'Enéïde ne seroit-elle pas supérieure à ce qu'elle est ?

L'*épopée*, pour remplir l'idée d'Aristote, devroit donc être une tragédie composée d'un nombre de scenes indéterminé, dont les intervalles seroient occupés par le poëte : tel est ce principe dans la spéculation, c'est au génie seul à juger s'il est pratiquable.

La tragédie dès son origine a eu trois parties, la scene, le récit & le chœur ; & de-là trois sortes de rôles, les acteurs, les confidens & les témoins. Dans l'*épopée*, le premier de ces rôles est celui des héros, le poëte est chargé des deux autres. *Pleurez*, dit Horace, *si vous voulez que je pleure.* Qu'un poëte raconte sans s'émouvoir des choses terribles ou touchantes, on l'écoute sans être ému, on voit qu'il récite des fables ; mais qu'il tremble, qu'il gémisse, qu'il verse des larmes, ce n'est plus un poëte, c'est un spectateur attendri, dont la situation nous pénetre. Le chœur fait partie des mœurs de la tragédie ancienne ; les réflexions & les sentimens du poëte font partie des mœurs de l'*épopée* :

Ille bonis faveatque, & consilietur amicis,
Et regat iratos, & amet peccare timentes.
Horat.

Tel est l'emploi qu'Horace attribue au chœur, & tel est le rôle que fait Lucain dans tout le cours de son poëme. Qu'on ne dédaigne pas l'exemple de ce poëte. Ceux qui n'ont lu que Boileau méprisent Lucain ; mais ceux qui lisent Lucain, font bien peu de cas du jugement que Boileau en a porté. On reproche avec raison à Lucain d'avoir donné dans la déclamation ; mais combien il est éloquent lorsqu'il n'est pas déclamateur ! combien les mouvemens qu'excite en lui-même ce qu'il raconte, communiquent à ses récits de chaleur & de véhémence !

César, après s'être emparé de Rome sans aucun obstacle, veut piller les trésors du temple de Saturne, & un citoyen s'y oppose. L'*avarice*, dit le poëte, *est donc le seul sentiment qui brave le fer & la mort?*

Les lois n'ont plus d'appui contre leur oppresseur,
Et le plus vil des biens, l'or trouve un défenseur!

Les deux armées sont en présence, les soldats de César & de Pompée se reconnoissent: ils franchissent le fossé qui les sépare; ils se mêlent, ils s'attendrissent, ils s'embrassent. Le poëte saisit ce moment pour reprocher à ceux de César leur coupable obéissance:

Lâches, pourquoi gémir? pourquoi verser des larmes?
Qui vous force à porter ces parricides armes?
Vous craignez un tiran dont vous êtes l'appui!
Soyez sourds au signal qui vous rappelle à lui.
Seul avec ses drapeaux, César n'est plus qu'un homme:
Vous l'allez voir l'ami de Pompée & de Rome.

César, au milieu d'une nuit orageuse, frappe à la porte d'un pêcheur. Celui-ci demande: *Quel est ce malheureux échappé du naufrage?* Le poëte ajoute:

Il est sans crainte; il sait qu'une cabane vile
Ne peut être un appas pour la guerre civile.
César frappe à la porte, il n'en est point troublé.
Quel rempart ou quel temple à ce bruit n'eût tremblé?
Tranquille pauvreté! &c.

Pompée offre aux dieux un sacrifice; le poëte s'adresse à César:

Toi, quels dieux des forfaits, & quelles Euménides
Implores-tu, César, pour tant de parricides?

Sur le point de décrire la bataille de Pharsale, saisi d'horreur, il s'écrie:

O Rome! où sont tes dieux? Les siecles enchaînés
Par l'aveugle hasard sont sans doute entraînés.
S'il est un Jupiter, s'il porte le tonnerre,
Peut-il voir des forfaits qui vont souiller la terre?
A foudroyer les monts sa main va s'occuper,
Et laisse à Cassius cette tête à frapper.
Il refusa le jour au festin de Thieste;
Et répand sur Pharsale une clarté funeste,
Pharsale où les parens, ardens à s'égorger,
Freres, peres, enfans, dans leur sang vont nager.

C'en est assez pour indiquer le mélange de dramatique & d'épique que le poëte peut employer, même dans sa narration directe; & le moyen de rapprocher l'*épopée* de la tragédie, dans la partie qui les distingue le plus.

Mais, dira-t-on, si le rôle du chœur rempli par le poëte, étoit une beauté dans l'*épopée*, pourquoi Lucain seroit-il le seul des poëtes anciens qui s'y seroit livré? Pourquoi? parce qu'il est le seul que le sujet de son poëme ait intéressé vivement. Il étoit Romain, il voyoit encore les traces sanglantes de la guerre civile; ce n'est ni l'art ni la réflexion qui lui a fait prendre le ton dramatique, c'est son ame, c'est la nature elle-même; & le seul moyen de l'imiter dans cette partie, c'est de se pénétrer comme lui.

La scene est la même dans la tragédie & dans l'*épopée*, pour le style, le dialogue & les mœurs; ainsi pour savoir si la dispute d'Achille avec Agamemnon, l'entretien d'Ajax avec Idoménée, &c. sont tels qu'ils doivent être dans l'Iliade, on n'a qu'à les supposer au théatre. *Voy.* Tragédie.

Cependant comme l'action de l'*épopée* est moins serrée & moins rapide que celle de la tragédie, la scene y peut avoir plus d'étendue & moins de chaleur. C'est-là que seroient merveilleusement placées ces belles conférences politiques dont les tragédies de Corneille abondent; mais dans sa tranquillité même la scene épique doit être intéressante: rien d'oisif, rien de superflu. Encore est-ce peu que chaque scene ait son intérêt particulier, il faut qu'elle concoure à l'intérêt général de l'action; que ce qui la suit en dépende, & qu'elle dépende de ce qui la précede. A ces conditions on ne peut trop multiplier les morceaux dramatiques dans l'*épopée*; ils y répandent la chaleur & la vie. Qu'on se rappelle les adieux d'Hector & d'Andromaque, Priam aux piés d'Achille dans l'Iliade; les amours de Didon, Euriale &

Nisus, les regrets d'Evandre dans l'Enéide; Armide & Clorinde dans le Tasse; le conseil infernal, Adam & Eve dans Milton, *&c.*

Qu'est-ce qui manque à la Henriade pour être le plus beau de tous les poëmes connus? Quelle sagesse dans la composition! quelle noblesse dans le dessein! quels contrastes! quel coloris! quelle ordonnance! quel poëme enfin que la Henriade, si le poëte eût connu toutes ses ses forces lorsqu'il en a formé le plan; s'il y eût déployé la partie dominante de son talent & de son génie, le pathétique de Mérope & d'Alzire, l'art de l'intrigue & des situations! En général, si la plupart des poëmes manquent d'intérêt, c'est parce qu'il y a trop de récits & trop peu de scenes.

Les poëmes où, par la disposition de la fable, les personnages se succedent comme les incidens, & disparoissent pour ne plus revenir; ces poëmes qu'on peut appeller *épisodiques*, ne sont pas susceptibles d'intrigue: nous ne prétendons pas en condamner l'ordonnance, nous disons seulement que ce ne sont pas des tragédies en récit. Cette définition ne convient qu'aux poëmes dans lesquels des personnages permanens, annoncés dans l'exposition, peuvent occuper alternativement la scene, & par des combats de passion & d'intérêt, nouer & soutenir l'action. Telle étoit la forme de l'Iliade & de la Pharsale; si les poëtes avoient eu l'art ou le dessein d'en profiter.

L'Iliade a été plus que suffisamment analysée par les critiques de ces derniers temps; mais prenons la Pharsale pour exemple de la négligence du poëte dans la contexture de l'intrigue. D'où vient qu'avec le plus beau sujet & le plus beau génie, Lucain n'a pas fait un beau poëme? Est-ce pour avoir observé l'ordre des temps & l'exactitude des faits? nous avons prévenu cette critique. Est-ce pour n'avoir pas employé le merveilleux? nous verrons dans la suite combien l'entremise des dieux est peu essentielle à l'*épopée*. Est-ce pour avoir manqué de peindre en poëte, ou les personnages ou les tableaux que lui présentoit son action? les caracteres de Pompée & de César, de Brutus & de Caton, de Marcie & de Cornélie, d'Affranius, de Vultéïus & de Scéva, sont saisis & dessinés avec une noblesse & une vigueur dont nous connoissons peu d'exemples. Le deuil de Rome à l'approche de César (*erravit sine voce dolor*), les proscriptions de Sylla, la forêt de Marseille & le combat sur mer, l'inondation du camp de César, la réunion des deux armées, le camp de Pompée consumé par la soif, la mort de Vultéïus & des siens, la tempête que César essuie, l'assaut soutenu par Scéva, le charme de la Thessalienne; tous ces tableaux, & une infinité d'autres répandus dans ce poëme, ne sont peints quelquefois qu'avec trop de force, de hardiesse & de chaleur. Les discours répondent à la beauté des peintures; & si dans l'un & l'autre genre Lucain passe quelquefois les bornes du grand & du vrai, ce n'est qu'après y avoir atteint; & pour vouloir renchérir sur lui-même, le plus souvent le dernier vers est empoulé, & le précédent est sublime. Qu'on retranche de la Pharsale les hiperboles & les longueurs, défauts d'une imagination vive & féconde, correction qui n'exige qu'un trait de plume, il restera des beautes dignes des plus grands maîtres, & que l'auteur des Horaces, de Cinna, de la mort de Pompée, ne trouvoit pas au-dessous de lui. Cependant avec tant de beautés la Pharsale n'est que l'ébauche d'un beau poëme, non-seulement par le style, qui en est inculte & raboteux, non-seulement par le défaut de variété dans les couleurs des tableaux, vice du sujet plutôt que du poëte, mais sur-tout par le manque d'ordonnance & d'ensemble dans la partie dramatique. L'entretien de Caton avec Brutus, le mariage de Caton & de Marcie, les adieux de Cornélie & de Pompée, la capitulation d'Affranius avec César, l'entrevue de Pompée & de Cornélie après la bataille; toutes ces scenes, à quelques longueurs près, sont si intéressantes & si nobles! Pourquoi ne les avoir pas multipliées? Pourquoi Caton, cet homme divin, si dignement annoncé au second livre, ne reparoît-il plus? Pourquoi ne voit-on pas Brutus en scene avec César? Pourquoi Cornélie est-elle oubliée à Lesbos? Pourquoi Marcie ne va-t-elle pas l'y joindre, & Caton l'y retrouver en même temps que

Pompée? Quelle entrevue! quels ſentimens! quels adieux! Le beau contraſte de caracteres vertueux, ſi le poëte les eût rapprochés! Ce n'eſt point à nous à tracer un tel plan, nous en ſentons les difficultés; mais nous écrivons ici pour les hommes de génie.

Des caracteres. Nous ne nous étendrons point ſur les caracteres, dans le deſſein de traiter en ſon lieu cette partie du poëme dramatique (*voyez* TRAGÉDIE;) mais nous placerons ici quelques obſervations particulieres aux perſonnages de l'*épopée.*

Rien n'eſt plus inutile, à notre avis, que le mélange des êtres ſurnaturels avec les hommes: tout ce que le poëte peut ſe promettre, c'eſt de faire de grands hommes de ſes dieux, *en les habillant de nos pieces*, ſuivant l'expreſſion de Montagne. Et ne vaut-il pas mieux employer les efforts de la poéſie à rapprocher les hommes des dieux, qu'à rapprocher les dieux des hommes? *Humana ad deos tranſtulerunt*, dit Cicéron en parlant des Philoſophes mithologues, *divina mallem ad nos.*

Ce que j'y vois de plus certain, dit Pope au ſujet des dieux d'Homere, *c'eſt qu'ayant à parler de la divinité ſans la connoître, il en a pris une image dans l'homme: il contempla dans une onde inconſtante & fangeuſe l'aſtre qu'il y voyoit réfléchi.*

On peut nous oppoſer que l'imagination ne raiſonne point; que le merveilleux l'enivre; qu'il emporte l'ame hors d'elle-même, ſans lui donner le temps de ſe replier ſur les idées qui détruiroient l'illuſion: tout cela eſt vrai, & c'eſt ce qui nous empêche de bannir le merveilleux de l'*épopée*; c'eſt ce qui nous a engagé à l'admettre même dans la tragédie. *V.* DÉNOUEMENT. Mais dans l'un & l'autre de ces poëmes il eſt encore moins raiſonnable de l'exiger que de l'interdire. *Voyez* MERVEILLEUX.

Cependant comment ſuppléer aux perſonnages ſurnaturels dans l'*épopée?* Par les vertus & les paſſions, non pas allégoriquement perſonnifiées (l'allégorie anime le phyſique & refroidit le moral,) mais rendues ſenſibles par leurs effets, comme elles le font dans la nature, & comme la tragédie les préſente. L'*épopée* n'exige donc pour perſonnages que des hommes & les mêmes hommes que la tragédie; avec cette différence, que celle-ci demande plus d'unité dans les caracteres, comme étant reſſerrée dans un moindre eſpace de temps.

Il n'eſt point de caractere ſimple. *L'homme*, dit Charon, *eſt un ſujet merveilleuſement divers & ondoyant:* cependant comme la tragédie n'eſt qu'un moment de la vie d'un homme, que dans ce moment même il eſt violemment agité d'un intérêt principal & d'une paſſion dominante, il doit, dans ce court eſpace, ſuivre une même impulſion, & n'eſſuyer que le flux & le reflux naturel à la paſſion qui le domine; au lieu que l'action du poëme épique étant étendue à un plus long eſpace de temps, la paſſion a ſes relâches, & l'intérêt ſes diverſions: c'eſt un champ libre & vaſte pour *l'inconſtance & l'inſtabilité, qui eſt le plus commun & apparent vice de la nature humaine.* (Charon.) La ſageſſe & la vertu ſeules ſont au-deſſus des révolutions; & c'eſt un genre de merveilleux qu'il eſt bon de réſerver pour elles.

Ainſi quoique chacun des perſonnages employés dans l'*épopée* doive avoir un fond de caractere & d'intérêt déterminé, les orages qui s'y élevent ne laiſſent pas quelquefois d'en troubler la ſurface & d'en dérober le fond. Mais il faut obſerver auſſi qu'on ne change jamais ſans cauſe d'inclination, de ſentiment ou de deſſein; ces changemens ne s'operent, s'il eſt permis de le dire, qu'au moyen des contre-poids: tout l'art conſiſte à changer à propos la balance; & ce genre de mécaniſme exige une connoiſſance profonde de la nature. *Voyez* dans Britannicus, avec quel art les contre-poids ſont ménagés dans les ſcenes de Burrhus avec Néron, de Néron avec Narciſſe; & au contraire prenons le dernier livre de l'Iliade. Achille a porté la vengeance de Patrocle juſqu'à la barbarie: Priam vient ſe jetter à ſes piés pour lui demander le corps de ſon fils: Achille s'émeut, ſe laiſſe fléchir; & juſque-là cette ſcene eſt ſublime. Achille invite Priam à prendre du repos. « Fils de Jupiter (lui » répond le divin Priam), ne me forcez » point à m'aſſeoir, pendant que mon cher » Hector eſt étendu ſur la terre ſans ſépul» ture. » Quoi de plus pathétique & de moins offenſant que cette réponſe! Qui croiroit que c'eſt à ces mots qu'Achille redevient furieux? Il s'appaiſe de nouveau;

il fait laisser sur le chariot de Priam une tunique & deux voiles pour envelopper le corps, avant de le rendre à ce pere affligé: il le prend entre ses bras, le met sur un lit, & place ce lit sur le chariot. Alors il se met à jetter de grands cris; & s'adressant à Patrocle, « mon cher Patrocle, s'écrie-t-il, ne sois » pas irrité contre moi. » Ce retour est encore admirable; mais achevons. « Mon cher » Patrocle, ne sois pas irrité contre moi, » si on te porte jusque dans les enfers la nou- » velle que j'ai rendu le corps d'Hector à » son pere; car (on s'attend qu'il va dire, » *je n'ai pu résister aux larmes de ce pere in-* » *fortuné*; mais non.) car il m'a apporté » une rançon digne de moi. » Ces disparates prouvent que jamais on n'a moins connu l'héroïsme que dans les temps appellés héroïques.

Du style. Nous supposons dans le lecteur une idée juste des qualités du style en général: il peut consulter les *articles* STYLE, ÉLÉGANCE, PRÉCISION, *&c.* Appliquons en peu de mots au style de l'*épopée* celles de ces qualités qui lui conviennent: les premieres sont la force, la précision, & l'élégance. La force & la précision sont inséparables; mais c'est avec l'élégance qu'il est difficile de les concilier. Parmi les auteurs qui en écrivant se livrent à leur génie, ceux qui pensent le plus ne sont pas ceux qui écrivent le mieux; leurs idées, qui se pressent & se foulent dans leur impétuosité, font que leurs expressions se serrent & se froissent: au contraire, ceux dont les idées moins tumultueuses se succedent & s'arrangent à leur aise, conservent dans leur style cette liante facilité; leur imagination donne à leur plume le loisir d'être élégante. Du nombre des premiers sont Séneque, Tacite & Lucain, Corneille, Pascal & Bossuet; du nombre des seconds, Cicéron, Tite-Live & Virgile, Racine, Malebranche & Fléchier.

Un ouvrage plus élégant & moins pensé a communément plus de succès qu'un ouvrage plus pensé & moins élégant: la lecture du premier est agréable & facile; la lecture du second est utile, mais fatigante: celui-ci est une mine d'or; celui-là une feuille légere, mais artistement travaillée: on l'admire, on en jouit; & qui va fouiller dans les mines? Ceux même qui s'y enrichissent se gardent bien de les faire connoître. Combien d'auteurs célebres doivent leur fortune à d'obscurs écrivains qu'ils n'ont jamais daigné nommer? On a dit qu'une pensée appartenoit à celui qui la rendoit le mieux: cela ressemble au droit du plus fort. Dans le fait, il est du moins vrai que l'homme de génie est souvent comme le ver à soie qui file pour l'ouvrier: *Sic vos, non vobis....*

Mais le soin qu'on prend de polir le style ne peut-il pas refroidir l'imagination & ralentir la pensée? Non, lorsque le poëte se hâte d'abord de répandre ses idées dans toute leur rapidité, & ne donne à la correction que les intervalles du génie. Dans ce premier jet, l'expression se fond avec la pensée, & ne faisant plus qu'un même corps avec elle, ne laisse à la réflexion que des traits à rechercher & des contours à arrondir. Rien n'est plus vif ni plus élégant que les scenes passionnées de Racine; c'est ainsi qu'il les a travaillées; c'est ainsi sans doute qu'avoit commencé celui qui est mort à vingt-sept ans, & nous a laissé la Pharsale.

L'harmonie & le coloris distinguent surtout le style de l'*épopée*. Il y a deux sortes d'harmonie dans le style, l'harmonie contrainte, & l'harmonie libre: l'harmonie contrainte, qui est celle des vers, résulte d'une division simétrique & d'une mesure réguliere dans les sons. Bornons-nous au vers héroïque, le seul qui ait rapport à ce que nous voulons prouver.

On sait que l'hexametre des anciens étoit composé de six mesures à quatre temps: c'est d'après ce modele que supposant longues ou de deux temps toutes les sillabes de notre langue, on en a donné douze à notre vers Alexandrin. Mais comme notre langue, quoique moins dactilique que le grec & le latin, ne laisse pas d'être mêlée de longues & de breves, & que le choix en est arbitraire dans les vers, il arrive qu'un vers a deux, trois, quatre, & jusqu'à huit temps de plus qu'un autre vers de la même mesure en apparence.

Jĕ nĕ veūx qūe lă voīr, sōupīrēr ĕt mōurīr.

Trāçāt ă pās tārdīfs ūn pĕnīblĕ sīlōn.

Ainsi le mélange des sillabes breves & longues détruit dans nos vers la régularité de la mesure: or point de vers harmonieux sans

ce mélange; d'où il ſuit que l'harmonie & la meſure ſont incompatibles dans nos vers. Le choix des ſons y eſt arbitraire : ce n'eſt donc pas encore ce choix qui rend nos vers préférables à la proſe. Enfin la rime, qui peut cauſer un moment le plaiſir de la ſurpriſe, ennuie & fatigue à la longue. Qu'eſt-ce donc qui peut nous attacher à une forme de vers qui n'a ni rhytme ni meſure, & dont l'irréguliere ſimétrie prive la penſée, le ſentiment & l'expreſſion des graces nobles de la liberté ?

La proſe a ſon harmonie; & celle-ci, que nous appellons *libre*, ſe forme, non de tel ou de tel mélange de ſons réguliérement diviſés, mais d'un mélange varié de ſillabes faciles, pleines & ſonores, tour-à-tour lentes & rapides, au gré de l'oreille, & dont les ſuſpenſions & les repos ne lui laiſſent rien à ſouhaiter. Là tous les nombres que l'oreille s'eſt choiſis par prédilection, dactile, ſpondée, iambe, *&c.* ſe ſuccedent & s'allient avec une variété qui l'enchante & ne la fatigue jamais : la meſure précipitée ou ſoutenue, interrompue ou remplie, ſuivant les mouvemens de l'ame, laiſſe au ſentiment, d'intelligence avec l'oreille, choiſir & marquer les diviſions : c'eſt là que le trimettre, le tétrametre, le pentametre trouvent naturellement leur place; car c'eſt une affectation puérile que d'éviter dans la proſe la meſure d'un vers harmonieux, ſi ce n'eſt peut-être celle du vers héroïque, dont le retour continu eſt trop familier à notre oreille, pour qu'elle ne ſoit pas étonnée de trouver ce vers iſolé au milieu des diviſions irrégulieres de la proſe. *V.* ELOCUTION.

Que l'harmonie imitative ait fait une des beautés des vers anciens, c'eſt ce qui n'eſt ſenſible pour nous que dans un très-petit nombre d'exemples; quelquefois elle peint le phyſique :

Nec brachia longo
Margine terrarum porrexerat Amphitrite.

quelquefois elle peint l'idée :

Magnum Jovis incrementum.

.

Monſtrum horrendum, informe, ingens,
cui lumen ademptum.

Mais rien n'eſt plus difficile ni plus rare que de donner à nos vers cette expreſſion harmonique; & ſi notre langue en eſt ſuſceptible, ce n'eſt tout-au-plus que dans la proſe, dont la liberté laiſſe au goût & à l'oreille du poëte le choix des termes & des tours: c'eſt peut-être ce qui manque à la proſe nombreuſe, mais monotone, du Télémaque.

Cependant, s'il faut céder à l'habitude où nous ſommes de voir des poëmes en vers, il y auroit un moyen d'en rompre la monotonie, & d'en rendre juſqu'à un certain point l'harmonie imitative : ce ſeroit d'y employer des vers de différente meſure, non pas mêlés au haſard, comme dans nos poéſies libres, mais appliqués aux différens genres auxquels leur cadence eſt le plus analogue. Par exemple, le vers de dix ſyllabes, comme le plus ſimple, aux morceaux pathétiques; le vers de douze aux morceaux tranquilles & majeſtueux; les vers de huit aux harangues véhémentes; les vers de ſept, de ſix & cinq aux peintures les plus vives & les plus fortes.

On trouve dans une épître de l'abbé de Chaulieu au chevalier de Bouillon, un exemple frappant de ce mêlange de différentes meſures.

Tel qu'un rocher dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ſes piés la tempête
Troubler le calme des flots.
La mer autour brüit & gronde ;
Malgré ſes émotions,
Sur ſon front élevé regne une paix profonde,
Que tant d'agitations,
Et que les fureurs de l'onde
Reſpectent à l'égal du nid des Alcyons.

Mais faudroit-il éviter le retour fatigant de la rime redoublée, croiſer les vers, & varier les repos avec un art d'autant plus difficile, qu'il n'a point de regles.

Le coloris du ſtyle eſt une ſuite du coloris de l'imagination; & comme il en eſt inſéparable, nous avons cru devoir les réunir ſous un même point de vue.

Le ſtyle de la tragédie eſt commun à toute la partie dramatique de l'*épopée*. *Voy.* TRAGÉDIE.

Mais la partie épique permet, exige même des peintures plus fréquentes & plus vives: ou ces peintures préſentent l'objet ſous ſes propres traits, & on les appelle *deſcrip-*

tions; où elles le présentent revêtu de couleurs étrangeres, & on les appelle *images*.

Les descriptions exigent non-seulement une imagination vive, forte & étendue, pour saisir à-la-fois l'ensemble & les détails d'un tableau vaste, mais encore un goût délicat & sûr pour choisir & les tableaux, & les parties de chaque tableau qui sont dignes du poëme héroïque. La chaleur des descriptions est la partie brillante & peut-être inimitable d'Homere; c'est par-là qu'on a comparé son génie *à l'essieu d'un char qui s'embrase par sa rapidité.... Ce feu, dit-on, n'a qu'à paroître dans les endroits où manque tout le reste, & fût-il environné d'absurdités, on ne le verra plus.* (*Préf. de l'Homere Angl. de Pope.*) C'est par-là qu'Homere a fait tant de fanatiques parmi les savans, & tant d'enthousiastes parmi les hommes de génie : c'est par-là qu'on l'a regardé tantôt comme une source intarissable où s'abreuvoient les Poëtes,

A quo ceu fonte perenni
Vatum pieriis ora rigantur aquis. Ovid.

tantôt comme l'avoit représenté le peintre Galathon, *cujus vomitum alii poetæ adstantes absorbent.* Œlianus, *l. XIII.*

Mais ce n'est point assez de bien peindre, il faut bien choisir ce qu'on peint : toute peinture vraie a sa beauté; mais chaque beauté a sa place. Tout ce qui est bas, commun, incapable d'exciter la surprise, l'admiration, ou la curiosité d'un lecteur judicieux, est déplacé dans l'*épopée*.

Il faut, dit-on, des peintures simples & familieres pour préparer l'imagination à se prêter au merveilleux : oui sans doute; mais le simple & le familier ont leur intérêt & leur noblesse. Le repas d'Henri IV. chez le solitaire de Gersai, n'est pas moins naturel que le repas d'Enée sur la côte d'Afrique : cependant l'un est intéressant, & l'autre ne l'est pas. Pourquoi ? Parce que l'un renferme les idées accessoires d'une vie tranquille & pure, & l'autre ne présente que l'idée toute nue d'un repas de voyageurs.

Les Poëtes doivent supposer tous les détails qui n'ont rien d'intéressant, & auxquels la réflexion du lecteur peut suppléer sans effort : ils seroient d'autant moins excusables de puiser dans ces sources stériles, que la Philosophie leur en a ouvert de très-fécondes. Pope compare le génie d'Homere à *un astre qui attire en son tourbillon tout ce qu'il trouve à la portée de ses mouvemens* : & en effet Homere est de tous les Poëtes celui qui a le plus enrichi la poésie des connoissances de son siecle. Mais s'il revenoit aujourd'hui avec ce feu divin, quelles couleurs, quelles images ne tireroit-il pas des grands effets de la nature, si savamment développés, des grands effets de l'industrie humaine, que l'expérience & l'intérêt ont porté si loin depuis trois mille ans ? La gravitation des corps, la végétation des plantes, l'instinct des animaux, les développemens du feu, l'action de l'air, *&c.* les mécaniques, l'astronomie, la navigation, *&c.* voilà des mines à peine ouvertes, où le génie peut s'enrichir : c'est de-là qu'il peut tirer des peintures dignes de remplir les intervalles d'une action héroïque : encore doit-il être avare de l'espace qu'elles occupent, & ne perdre jamais de vue un spectateur impatient, qui veut être délassé sans être refroidi, & dont la curiosité se rebute par une longue attente, sur-tout lorsqu'il s'apperçoit qu'on le distrait hors de propos. C'est ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si, par exemple, dans l'un des intervalles de l'action on employoit mille vers à ne décrire que des jeux (*Enéïde*, *l. V.*). Le grand art de ménager les descriptions est donc de les présenter dans le cours de l'action principale, comme les passages les plus naturels, ou comme les moyens les plus simples. Art bien peu connu, ou bien négligé jusqu'à nous.

Il nous reste à examiner la partie des images; mais comme elles sont communes à tous les genres de poésie, & que la théorie en exige un détail approfondi, nous croyons devoir en faire un article séparé. *Voyez* IMAGE.

Nous n'avons pu donner ici que le sommaire d'un long traité; les exemples surtout, qui appuient & développent si bien les principes, n'ont pu trouver place dans les bornes d'un article : mais en parcourant les Poëtes, un lecteur intelligent peut aisément y suppléer. D'ailleurs, comme nous l'avons dit dans l'*article* CRITIQUE, l'auteur qui, pour composer un poëme, a besoin

d'une longue étude des préceptes, peut s'en épargner le travail. *Cet article est de M. MARMONTEL.*

M. de Sulzer a fait aussi des observations sur la nature, l'origine & le caractere du Poëme épique.

L'homme, dit-il, est naturellement porté à s'occuper des grandes aventures; il s'y arrête avec plaisir, il tâche de se représenter aussi vivement, & avec autant de précision qu'il est possible, ce que ces faits ont d'intéressant. Si l'action a beaucoup d'étendue, si elle renferme des événemens compliqués, nous cherchons à débrouiller ce qu'il y a d'essentiel, à le mettre en ordre dans notre esprit, afin de pouvoir envisager l'ensemble d'un coup-d'œil. Nous ne nous bornons pas au récit de l'historien, nous y ajoutons les circonstances que nous voudrions y trouver, & notre imagination donne aux personnages & aux choses, une forme & un coloris. Nous nous efforçons d'approcher les héros de près, pour voir leur attitude, leurs gestes, les traits de leur visage, entendre le ton de leur voix, & comprendre leurs discours. S'ils se taisent, nous voulons au moins deviner leurs pensées sur leur physionomie; souvent nous nous mettons à leur place, pour mieux sentir les mouvemens de leur ame, & l'impression que les objets font sur eux. Ainsi, à mesure que l'action avance, nous éprouvons successivement toutes les passions, toutes les agitations qui naissent des divers incidens; nous nous oublions en quelque façon nous-mêmes, & ne sommes plus occupés que de ce que nous croyons voir & entendre.

Telle est la situation de tout homme sensible, aussi souvent qu'il se rappelle un événement mémorable qu'il a vu lui-même, ou qu'il a oui raconter, & dont il desire de renouveller encore les agréables impressions. De-là vient le plaisir qu'il trouve à raconter aux autres ce qui l'a frappé. Son ton s'anime, ses expressions prennent l'empreinte du sentiment; ce n'est pas un simple historien qui rapporte tout uniment les faits; il veut peindre les choses telles qu'il a souhaité de les voir, & les exprimer, comme il a desiré de les ouir. C'est de ce penchant naturel à raconter des événemens mémorables, avec les additions, les portraits & l'ordre particulier que le feu de l'imagination supplée, qu'il faut dériver l'origine de l'*épopée*. Un homme éloquent & sensible à un certain degré, composeroit, sans y penser, un roman poétique, en se proposant simplement de faire un récit. Tels étoient probablement les premiers poëmes épiques des anciens Bardes. L'art n'y entroit encore pour rien: lorsqu'ensuite la réflexion & l'art sont venus au secours de la simple nature, la narration a pris un ton plus gracieux, une harmonie plus agréable. L'ensemble a été mieux ordonné; les parties ont reçu une juste proportion entr'elles & avec le tout; l'ouvrage entier a eu une belle forme, & le bon goût éclairé par l'étude y a ajouté tout ce qui pouvoit y répandre plus d'agrément; ainsi, l'*épopée*, production de l'art, a succédé au récit naturel, comme les édifices somptueux aux abris que la nature offroit à l'homme dans les premiers âges. Au simple nécessaire, & à ce que le sentiment seul dictoit, s'est joint ce qu'une méditation réfléchie, & un goût perfectionné a pu inventer pour embellir l'ouvrage. Ainsi, quiconque entreprendroit de donner une théorie exacte de l'art épique, devroit, comme dans la théorie de l'architecture, remonter d'abord jusqu'à ce qui a dû précéder tout art; rechercher ce qui n'est que naturel & indispensable, & passer ensuite à ce que l'art a ajouté pour perfectionner les premiers essais.

Mais les critiques n'ont pas suivi cette méthode. Aristote, l'un des plus anciens d'entr'eux, frappé de la beauté des poëmes épiques d'Homere, les établit pour modeles, sans rechercher ce qu'il y avoit de naturel & d'indispensable, & le distinguer du simplement accessoire. Les critiques qui l'ont suivi, ont tenu la même route: ils se sont efforcés d'établir des regles pour fixer les qualités de l'*épopée*, jusque dans le moindre détail; mais ils ont rarement remonté jusqu'au premier principe. De-là vient que cette partie de la poétique est, comme tant d'autres, surchargée de regles & de préceptes, dont un bon nombre est, ou purement arbitraire, ou même faux.

Nous nous proposons de suivre les traces de la nature pour découvrir ce qui constitue l'essentiel de l'*épopée*. Si nous réussissons à deviner

deviner l'origine & le caractere des premiers chants épiques, de ces ébauches *autoſchediaſmatiques*, c'eſt ainſi qu'Ariſtote nomme les premiers eſſais d'un génie ſans culture, il ſera aiſé d'en inférer ce que la réflexion & le goût ont contribué à l'embelliſſement ſucceſſif de ces groſſieres productions.

Nous avons déja dit que le premier germe de l'*épopée* ſe trouve dans le penchant naturel que nous avons de raconter aux autres, & de nous rappeller vivement à nous-mêmes les faits intéreſſans qui nous ont frappés. Des hommes qui ont concouru enſemble à quelque expédition, ne peuvent guere ſe rencontrer ſans en parler: chacun raconte la partie de l'événement à laquelle il a pris la plus grande part, ou qui l'a plus touché. C'eſt par le même principe de plaiſir que chez les nations groſſieres on inſtituoit des fêtes publiques en commémoration des événemens remarquables, & ſur-tout des exploits auxquels elle avoit eu part.

Dans ces fêtes ſolennelles les eſprits ſont déja naturellement échauffés, & ſuſceptibles des ſentimens les plus vifs. Ceux qui ont participé à l'action qu'on célebre, s'avancent au milieu de l'aſſemblée; & pleins du feu qui les anime encore, en font un récit circonſtancié, pathétique & pittoreſque. Il eſt problable, il eſt même hiſtoriquement vrai de certains peuples, que le ſouvenir des grands événemens a été perpétué chez diverſes nations pendant pluſieurs ſiecles par des fêtes annuelles établies à cet effet. Lorſqu'après une ou deux générations, il ne reſtoit plus de témoins vivans, c'étoit à ceux qui étoient doués d'une imagination vive, & que le ſentiment échauffoit, à retracer à l'auditoire aſſemblé l'hiſtoire de leurs ancêtres.

Il eſt très-poſſible que pour avoir l'honneur de parler en public dans ces ſolennités, des hommes de génie ſe ſoient exercés à des compoſitions épiques, & qu'inſenſiblement la commémoration publique des anciens événemens ſoit devenue un art. Telle a probablement été la premiere vocation des Bardes, d'où vinrent enſuite les poëtes, comme les Rhéteurs ſuccéderent aux anciens Démagogues.

Quand on réfléchit que le principal but de ces fêtes ſolennelles étoit d'exciter & d'exalter le ſentiment; quand on ſe rappelle combien la muſique, même le ſimple bruit, a d'énergie pour entretenir l'émotion du cœur, on ne doutera pas qu'on n'ait employé la muſique pour accompagner & ſoutenir les récits publics. On ſait d'ailleurs que la muſique fait partie des fêtes chez les peuples les plus ſauvages; ainſi il eſt très-vraiſemblable que c'eſt ce qui a introduit le *metre* dans ces narrations.

Les premieres *épopées* des Bardes étoient donc des récits pathétiques d'exploits nationaux, qu'ils chantoient dans les aſſemblées publiques. Le ſujet rouloit ſur des faits déja connus, qu'il n'étoit pas tant queſtion de rapporter hiſtoriquement, que d'orner de tous les traits propres à réveiller le ſentiment, & à enflammer les eſprits d'un zele patriotique. Il s'agiſſoit moins de ſuivre ſcrupuleuſement le fil de l'hiſtoire, que de choiſir ce qu'elle contenoit de plus capable de toucher le cœur. Il falloit ſur-tout peindre les principaux perſonnages, les héros dont on chantoit les proueſſes, avec tant de force & de vérité, que chaque auditeur crût les voir encore au milieu de leurs exploits.

Le Barde ne pouvoit prendre pour le ſujet de ſon chant que l'action unique dont on célébroit la mémoire, car chaque fête n'avoit qu'un ſeul événement capital pour but de ſon inſtitution; & les chants deſtinés à retracer cet événement ne devoient pas être trop longs, pour ne pas laſſer l'aſſemblée.

Voilà juſqu'où il eſt permis de pouſſer les conjectures ſur l'origine de l'*épopée*; le critique ne doit pas la perdre de vue, pour ne pas gêner mal-à-propos le poëte épique par des regles arbitraires, qui ne ſeroient pas déduites de la natute primitive de ce genre de poëme.

On peut réduire à très-peu de préceptes ce qui lui eſt eſſentiel. L'unité d'action, l'intérêt & la grandeur de l'événement, la maniere de le rapporter, plus épique qu'hiſtorique. Des peintures ſaillantes des héros, & de leurs exploits, une diction très-pathétique, mais qui ne s'éleve pas tout-à-fait juſqu'à l'enthouſiaſme. Tout poëme qui réunira ces qualités méritera le nom d'*épopée*.

L'unité d'action tient à l'origine même

de ce poëme, il y a apparence que d'abord l'action fut resserrée à un seul événement, à une seule bataille, ou même à un combat singulier. Mais le poëme épique étant devenu un ouvrage de l'art, l'action eut plus d'étendue, sans cesser néanmoins d'être une; la duplicité d'action auroit dénaturé l'*épopée*.

D'ailleurs, sans remonter à l'origine de ce poëme, on n'en sentira pas moins la nécessité de cette premiere condition. Le poëte n'a pas ici le but d'instruire; il veut toucher. Un grand objet a réveillé toute l'activité de son cœur & de son imagination; plein du feu qui l'agite, il ne parle que de ce qu'il voit, & de ce qu'il sent. Ainsi, son objet est naturellement unique: de plus, le but qu'il se propose exige nécessairement l'unité d'action. Il veut exciter de grands mouvemens dans l'ame de ses auditeurs, leur inspirer des sentimens généreux, en faire des hommes d'un ordre supérieur. Pour atteindre à ce but, il doit retracer l'événement principal avec les couleurs les plus vives, & par les traits les plus frappans. Ses tableaux doivent être bien circonstanciés, afin que l'auditeur saisisse tout parfaitement, qu'il s'émeuve & se passionne; le caractere des principaux personnages demande d'être pleinement développé; on veut les connoître jusques dans le plus petit détail. Des récits abrégés ne satisferoient pas, on attend pour l'ordinaire des descriptions bien étendues d'un fait qui intéresse: le poëme deviendroit donc d'une longueur insoutenable, s'il renfermoit plus d'une grande action.

L'*épopée* a d'ailleurs ceci de commun avec tous les ouvrages de l'art, que plus l'attention est invariablement fixée sur l'objet, plus l'impression est déterminée, plus aussi l'ouvrage est parfait. Or, cet effet n'a complétement lieu que dans les ouvrages où la variété se réunit en un seul point, c'est-à-dire, où tout résulte d'une seule cause, ou bien aboutit à un seul effet; c'est ce qui fait l'unité parfaite de l'action. On la reconnoît aisément dans un poëme; il ne faut que voir si l'on peut en exprimer le contenu en peu de mots; de sorte que l'ensemble ne soit qu'une amplification de ce précis. Quoi de plus simple que l'action de l'Iliade, ou celle de l'Odyssée! Chacun de ces poëmes n'a qu'une seule cause qui produit tout. On en peut dire autant de l'Enéïde. *Voy. l'article* ACTION.

L'unité d'action est donc essentielle à l'*épopée*, & plus cette action sera simple, plus elle sera parfaite. Le romanesque & la multitude d'aventures singulieres, qui ne frappent que l'imagination, sont opposées au génie de l'*épopée*. Le premier but du poëte est de peindre les grandes actions, d'en montrer le germe dans le fond de l'ame, & d'en suivre le développement à mesure que les forces de cette ame se déploient avec plus d'énergie. C'est-là son véritable sujet; les événemens ne sont que le canevas sur lequel il trace ses tableaux. Il en est du poëme épique comme du genre historique en peinture. Le but du peintre est, sans contredit, de dessiner des personnages, d'en exprimer les sentimens, le caractere & l'action. Mais pour remplir ce but, il lui faut une scene, un lieu où il puisse placer ses figures. Il entendroit bien mal les regles de son art, s'il s'avisoit d'enrichir ce lieu de tant d'objets brillans & variés, que ses personnages en fussent éclipsés, & que l'œil s'attachât de préférence sur ces hors-d'œuvre. Le poëte pécheroit par le même endroit s'il surchargeoit l'*épopée* de quantité de choses qui n'intéressent pas immédiatement le cœur.

Il est donc très-avantageux pour l'effet de l'*épopée*, qu'elle renferme peu de matériaux; que l'action soit simple; qu'elle se développe sans embarras; que l'imagination suive sans peine le fil des événemens. Le poëte se ménage de cette maniere plus de place pour tracer ses tableaux, qui sont l'essentiel du poëme, & l'imagination du lecteur est moins distraite. L'Iliade à cet égard est bien supérieure à l'Enéïde. Ce dernier poëme occupe bien plus l'imagination, que l'esprit & le cœur. Virgile s'épuise en tableaux de fantaisie, & ne se ménage, ni assez de place, ni assez de force pour peindre l'homme. Le poëte épique doit éviter de fatiguer l'imagination du lecteur; c'est le défaut de la sublime Messiade de Klopstock, des lecteurs qui n'ont pas eux-mêmes une imagination si exaltée s'y perdent. Dans l'Odyssée, la nécessité excuse ce grand nombre de scenes de fantaisie. Le poëte n'avoit qu'un seul homme à peindre, il falloit en

développer le caractere jusque dans les moindres traits: c'est pour cela qu'il le fait passer par tant d'aventures singulieres.

L'action de l'*épopée* doit être intéressante & grande. Intéressante, afin d'exciter l'attention, sans laquelle le poëte perd sa peine, & devient plus ridicule, plus son ton est pathétique. Le ton doit s'élever à la hauteur du sujet. Des entreprises, des événemens d'où dépend le sort d'une nation entiere; voilà les objets les plus propres à l'*épopée*, mais il faut encore qu'ils aient une certaine grandeur au-dehors: ce qui existe tout-à-coup, & produit un effet subit, peut à la vérité être très-important, mais ne feroit pas le sujet d'un poëme épique. Un tremblement de terre pourroit abîmer une contrée entiere. L'événement ne seroit que trop intéressant, & fourniroit la matiere d'une ode très-sublime: mais on n'en sauroit faire une *épopée*, parce que le sujet n'a point de grandeur en étendue. Il faut dans le poëme épique une action qui exige de grands efforts de divers genres, qui rencontre de puissans obstacles, où les personnages soient toujours dans la plus grande activité, afin que le poëte ait lieu de développer toutes les forces du cœur humain. Voilà pourquoi, bien que Milton & Klopstock aient choisi chacun un sujet très-intéressant en lui-même, ces poëtes ont été obligés de recourir aux fictions les plus hardies pour donner une plus grande étendue à ce qui n'eût été que la matiere d'une ode. La grandeur de l'action ne consiste, ni dans la longueur du temps, ni dans le nombre des occupations. Une action d'un jour peut surpasser en grandeur l'action de plusieurs années. Ce qui en fait la grandeur, c'est qu'un grand nombre de personnes de différens caracteres y déploient leurs forces & leur génie, & s'y développent elles-mêmes d'une maniere à intéresser fortement le lecteur, & à le satisfaire pleinement.

L'historien traite son sujet autrement que le poëte; il ne sera pas inutile d'approfondir en quoi la différence consiste essentiellement. Le but de l'histoire est d'enseigner les faits; ainsi l'historien doit supposer que son lecteur les ignore: le poëte au contraire, peut supposer que le fond de son sujet est connu; il n'a en vue que de nous retracer ce que nous savons déja historiquement, de la maniere la plus propre à nous émouvoir fortement. Il entre donc de plein-saut en matiere, sans avoir besoin de préliminaires. Il ne s'occupe qu'à bien choisir le point de vue, l'ordre, & le jour le plus favorable, pour que son récit fasse une vive impression. Il peint tout dans un plus grand détail, & avec des traits plus marqués que ne le feroit l'historien. Il ne nous raconte pas en gros, ni en son propre style, qui ont été les personnages, ce qu'ils ont dit & fait jadis; il nous les ramene sous les yeux; nous croyons les voir agir actuellement; nous les entendons parler chacun son propre langage; nous suivons tous leurs mouvemens. S'agit-il de quelque événement remarquable, le poëte commence par arranger le lieu de la scene, tout ce qui tombe sous les yeux est mis à sa place, ensorte que sans fatiguer davantage notre imagination, aussi-tôt qu'il introduit ses personnages, toute notre attention peut se tourner sur eux pour les voir agir. Dans les descriptions, l'*épopée* emploie les couleurs les plus vives, accumule, s'il le faut, comparaisons sur comparaisons, & anime toute la nature. En un mot, le poëme épique tient le milieu entre une narration historique & une représentation dramatique.

Mais ce qui distingue principalement l'*épopée*, ce sont les portraits & les tableaux. Son grand but est de nous faire voir d'aussi près qu'il se peut des personnages illustres, leurs sentimens & leurs actions, & par conséquent aussi les objets qui les occupent. Si l'on retranchoit du poëme ces peintures détaillées, on le réduiroit presque à une simple relation. Les portraits sont donc une partie très essentielle de l'*épopée;* c'est à cela qu'on reconnoît principalement le génie du poëte, & sa connoissance du cœur humain. Mais ces portraits ne sont pas de simples descriptions abstraites, ce sont des tableaux vivans, dans lesquels les personnages sont vus par leurs actions & par leurs discours. Tels sont les portraits des héros d'Homere. Chacun a son caractere distinctif, son tour de génie particulier, qui se déploie avec la plus grande vérité à chaque rencontre, soit en parlant, soit en agissant. Dans tout le cours du poëme, on reconnoît toujours, malgré la variété des circonstances, le même personnage, parce qu'il conserve son ton indi-

viduel, qui reſte toujours ſemblable à lui ſeul, & que ſa maniere de s'exprimer ou d'agir n'appartient qu'à lui.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire ſentir combien de ſagacité, de connoiſſance des hommes, & de ſoupleſſe de génie tout cela exige. Le Poëte doit connoître par expérience les divers caracteres, les différens principes qui influent ſur les actions. Il doit aſſigner à chaque perſonnage une teinte naturelle du ſiecle, des mœurs & du caractere national. Il doit ſavoir ſe tranſporter dans les temps & dans les lieux de l'action; & afin que chaque caractere puiſſe bien ſe développer, il faut ordonner l'action de maniere que chacun des principaux perſonnages ſe trouve dans pluſieurs ſituations différentes, plus ou moins critiques; tantôt occupé de ſes propres affaires, tantôt de celles des autres, ſoit pour les favoriſer, ou pour les traverſer.

Ajoutons à cela que tous ces perſonnages doivent avoir une grandeur idéale un peu au-deſſus de la grandeur naturelle. Car pour que l'action ſoit grande & extraordinaire, il faut que les acteurs ſoient diſtingués du commun des hommes; que tout en eux juſtifie le ton élevé ſur lequel le poëte a débuté à leur égard. S'il ne nous montroit que des hommes ordinaires, ſon ſtyle emphatique paroîtroit outré, & d'ailleurs le but du poëme ſeroit manqué; il doit toujours être d'élever l'eſprit & les ſentimens du lecteur.

On exige encore de l'*épopée* qu'elle ſoit inſtructive. Comme le deſſein du poëte n'eſt pas de nous apprendre les faits, il ſe propoſe en nous les retraçant de nous donner d'utiles leçons, mais à ſa maniere, & non en moraliſte; point ſur le ton d'un philoſophe dogmatique, mais en poëte :

Qui quid ſit pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non
Planius ac melius Chryſippo & Crantore dicit.

Il inſtruit par la voie des exemples; il nous montre comment des hommes d'un jugement profond, d'un eſprit élevé, agiſſent dans les grandes occaſions. Le poëte ne differte pas; il ne fait point d'applications morales; il ne cherche pas même à inſtruire par des ſentences générales qu'il feroit débiter à ſes héros; il ne dit point comment il faut penſer & agir; il ſe contente de nous faire voir des hommes qui agiſſent & qui penſent.

Quelques critiques ont cru que l'*épopée* devoit inſtruire par la nature même de l'événement, & par le ſuccès heureux ou malheureux que le dénouement amene. Mais cette maniere d'inſtruire appartient proprement à l'hiſtoire, elle n'eſt qu'accidentelle au poëme épique. Le ſujet entier de l'Iliade n'a rien de fort inſtructif, & réduit en ſimple récit, on n'en tireroit qu'une morale aſſez froide. L'influence vraiment énergique de l'*épopée* ſur les mœurs, conſiſte dans les actions & la maniere noble de penſer des héros. C'eſt par-là que toute la Grece a regardé Homere comme le premier inſtituteur des hommes.

Il nous reſte encore à parler du ſtyle de l'*épopée*. Le poëte plein de la grandeur du ſujet qu'il chante, s'énonce d'un ton pathétique, ſolennel, & qui tient de l'enthouſiaſme. Des termes forts & harmonieux diſtinguent ſon expreſſion de l'expreſſion ordinaire. Il trouve des tours qui anobliſſent l'idée des choſes communes. Il évite les liaiſons ordinaires, & les manieres de parler trop familieres. Sa conſtruction n'eſt pas celle du vulgaire; & comme ſon imagination échauffée voit tous les objets exactement deſſinés ſous ſes yeux, il eſt plus riche que l'hiſtorien en épithetes pittoreſques. Son ton porte toujours l'empreinte du ſentiment préſent: doux, ou impétueux, ſelon la ſituation actuelle de l'eſprit. A meſure que l'action devient plus vive, la paſſion s'anime, & le ton s'éleve : ce qui ſeroit de l'enflure chez l'hiſtorien, n'eſt que la ſimple nature chez le poëte, parce que le propre des grandes paſſions eſt de troubler la raiſon, & que l'enthouſiaſme rend ſuperſtitieux; dans cet état, un concours fortuit des cauſes, paroît l'ouvrage de quelques puiſſances ſupérieures; les êtres inanimés ſemblent avoir une intelligence & une volonté. Si un coup de foudre effraie, & fait reculer les chevaux de Diomede, le poëte dans ſon enthouſiaſme voit le pere des dieux & des hommes, qui pour prévenir un effroyable carnage, vient interpoſer ſon autorité, & ſéparer les combattans. En général le ton élevé & pa-

thétique de l'*épopée* exige aussi un langage extraordinaire. Il semble que la prose la plus majestueuse n'y suffit pas. L'hexametre des Grecs paroît le mieux y convenir. Il en est à cet égard, comme à celui des ordres d'architecture. On n'est pas astraint à suivre scrupuleusement les modeles des anciens; mais plus on en approche, plus l'architecture est belle. L'hexametre n'est pas essentiel à l'*épopée*, mais c'est de tous les vers celui qui y semble le plus propre.

Voilà tout ce qui semble constituer l'essence du poëme épique. Un poëme qui réunira toutes ces conditions, quel qu'en soit d'ailleurs le sujet, la forme, l'étendue & le genre du metre, peut prétendre à la qualification d'*épopée*. La forme en varie à l'infini, depuis l'Iliade d'Homere, jusqu'aux campagnes de Marlborough, chantées par Addisson. Il y a apparence que le sujet de l'*épopée* ne roula originairement que sur des expéditions militaires; mais Homere montra déja par son Odyssée qu'on pouvoit choisir d'autres événemens. Quelques critiques sont dans l'idée que la forme du poëme épique a été invariablement fixée par Homere; mais le *Fingal* d'Ossian est d'une tout autre forme, & n'en est pas moins une *épopée*. N'exigeons du poëte que l'essentiel de la poésie épique, & laissons le reste à son génie & à son choix. Ne prétendons pas même qu'il introduise des intelligences supérieures pour mettre du merveilleux & du surnaturel dans son poëme. La grandeur peut très-bien se trouver dans des actions humaines, & exciter notre admiration. Il suffit que le génie du poëte soit vraiment grand. Ce n'est pas ce que les divinités font dans l'Iliade qui en constitue le merveilleux; on pourroit le retrancher entiérement, & le poëme conserveroit encore sa grandeur. Quand, au contraire, un génie médiocre s'efforce de donner à son poëme un air de merveilleux en recourant à des êtres surnaturels, ou même à des êtres allégoriques, bien loin d'y ajouter de la grandeur, il le rend infailliblement froid. Ne prescrivons donc point de regles arbitraires à cet égard, & laissons également au discernement du poëte, tout ce qui concerne le lieu, le temps & la durée de l'action; qu'il satisfasse aux conditions essentielles de l'*épopée*, & il s'assurera un rang parmi le petit nombre des bons épiques.

Ce que nous avons dit jusqu'ici concerne proprement la grande *épopée*, celle qui chante une action de la premiere grandeur, & qui nous fait connoître des personnages d'un carractere sublime, & d'un courage extraordinaire. Mais on peut encore appliquer le ton & la maniere épique à des sujets d'une grandeur moyenne, ce qui produit la petite *épopée* qui ne laisse pas d'être très-intéressante, bien qu'elle ne nous montre pas des héros du premier ordre. De cette espece étoient dans l'antiquité le poëme de Héro & de Léandre de Musée; le rapt d'Hélene de Coluthus, & d'autres encore: nous pouvons citer entre les modernes le Jacob de Bodmer, comme un modele de ce genre. Enfin il y a une troisieme espece d'*épopée*, c'est celle qui chante de petits objets avec un ton de dignité, c'est l'épique badin, ou comique; tel est le *Lutrin* de Boileau, la *Boucle de cheveux enlevée*, &c.

La grande *épopée* est, sans contredit, la plus noble production des beaux-arts. Les anciens regardoient l'Iliade & l'Odyssée comme deux sources où le capitaine, l'homme d'état, le citoyen & le pere de famille devoient puiser la science qui leur étoit nécessaire; ils trouverent dans ces deux poëmes les modeles de la tragédie & de la comédie; ils estimoient que l'orateur, le peintre, le sculpteur y pouvoient apprendre les regles les plus essentielles de leur art. Cette opinion semble outrée, mais elle ne l'est pas. Le poëte épique a réellement en son pouvoir l'effet qu'on peut attendre de toutes les branches des beaux-arts. L'*épopée* réunit tout ce que les divers genres de poésie ont chacun de bon en soi. Tout ce que les arts de la parole ont d'utile & d'instructif, le poëme épique peut l'avoir dans un degré supérieur. Quel orateur a jamais surpassé Homere? Quel effet ont produit les tableaux & les peintures, dont Homere n'ait le premier donné les exemples? N'est-ce pas à Homere que Phidias a dû le chef-d'œuvre de son art? Quelle notion capable d'élever l'ame, de l'exciter aux derniers efforts, de réprimer en elle la passion la plus violente, peut mieux s'insinuer dans l'esprit, mieux être gravée dans le cœur,

qu'au moyen de la poésie, & de la poésie épique ? Assignons donc à l'*épopée* le rang suprême entre les productions de l'art; & au poëte épique, s'il est grand dans son genre, la prééminence sur tous les artistes.

Quand on réfléchit quel génie ce genre sublime exige, on ne sera pas surpris que le nombre des bonnes *épopées* soit si petit. La Grece si fertile en grands génies, n'a compté que très-peu de poëtes épiques, & Rome n'en a eu qu'un seul qui ait excellé, elle qui a d'ailleurs produit tant d'hommes admirables. Les poëtes Grecs & Latins qui, après Homere & Virgile, ont hasardé de fournir cette carriere, bien qu'en assez petit nombre, n'ont pu les suivre que de fort loin, & ne luisent que comme de foibles étoiles en comparaison de ces soleils. Quoique les sciences & les arts soient aujourd'hui répandus dans toute l'Europe, rien n'est plus rare cependant qu'une bonne *épopée*. La France illustrée par tant de grands hommes, n'a encore en ce genre qu'un bien foible essai à produire. L'Italie, l'Angleterre & l'Allemagne ont à cet égard l'avantage d'avoir vu naître des poëtes qui peuvent approcher, ou d'Homere, ou de Virgile. Le poëte Grec souffriroit avec plaisir d'avoir Milton & Klopstock à ses côtés; & Virgile ne mépriseroit pas la compagnie du Tasse. L'un & l'autre prêteroient quelquefois une oreille attentive aux chants du Dante & de l'Arioste, & admireroient plus d'un tableau dessiné de la main de Bodmer. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M.* SULZER.)

EPOQUE, s. f. (*Logiq.*) suspension de jugement; c'est l'état de l'esprit par lequel nous n'établissons rien, n'affirmant & ne niant quoi que ce soit. Les philosophes sceptiques ayant pour principe, que toute raison peut être contredite par une raison opposée & d'un poids égal, ne sortoient jamais des bornes de l'*époque*, & ne recevoient aucun dogme. Pour arriver à cette *époque*, ils employoient dix moyens principaux, que je vais détailler d'après Sextus Empiricus, *livre I. des hypotyposes, ou institutions pyrrhoniennes.*

Le premier est tiré de *la diversité des animaux.* Voici un précis des exemples & des raisonnemens sur lesquels Sextus appuie ce premier moyen. Il est aisé, dit-il, de remarquer qu'il y a une grande diversité dans les perceptions & dans les sensations des animaux, si l'on considere leur origine différente & la diverse constitution de leur corps. A l'égard de leur origine, on voit qu'entre les animaux, les uns naissent par la voie ordinaire de la génération, & les autres sans l'union du mâle & de la femelle. Ici Sextus s'étend sur ces prétendues générations spontanées, que la saine physique a entiérement bannies. Quant à ceux qui viennent par l'accouplement des sexes, continue-t-il, les uns viennent d'animaux de même espece, ce qui est le plus ordinaire; d'autres naissent d'animaux de différente espece, comme les mulets: les uns naissent vivans des animaux; d'autres sortent d'un œuf, comme les oiseaux; d'autres sont mal formés, comme les ours. Ainsi il ne faut pas douter que les diversités & les différences qui se trouvent dans les générations, ne produisent de grandes antipathies parmi les animaux, qui, sans contredit, tirent de ces diverses origines des tempéramens tout-à-fait différens, & une grande discordance & contrariété les uns à l'égard des autres. Le philosophe sceptique entasse des exemples, qui justifient ce qu'il a avancé; d'où il conclut ainsi: si les mêmes choses paroissent différentes à cause de la diversité des animaux, il est vrai que nous pourrons bien dire d'un objet quel il nous paroît; mais nous nous en tiendrons à l'*époque*, nous demeurerons en suspens, nous ne déciderons rien, s'il s'agit de dire quel il est véritablement & naturellement. Car enfin nous ne pouvons pas juger entre nos perceptions & celles des autres animaux, lesquelles sont conformes à la nature des choses; & la raison de cela, c'est que nous sommes des parties discordantes & intéressées dans ce procès, & que nous ne pouvons pas être juges dans notre propre cause.

Le second, *de la différence des hommes.* Quand nous accorderions qu'il faut s'en tenir au jugement des hommes plutôt qu'à celui des animaux, la seule différence qui regne entre les hommes, suffit pour maintenir l'*époque*. Nous sommes composés de deux choses, d'un corps & d'une ame;

mais à l'égard de ces deux choses, nous sommes différens les uns des autres en bien des manieres : du côté du corps, la figure ou conformation, & le tempérament varient ; Sextus en allegue quantité d'exemples : & quant à l'ame, une preuve de la différence presque infinie qui se trouve entre les esprits des hommes, c'est la contrariété des sentimens des dogmatiques en toutes choses, & sur-tout dans la question des choses qu'on doit éviter ou rechercher. Or, ou nous croirons tous les hommes, ou nous en croirons quelques-uns. Si nous voulons les croire tous, nous entreprendrons une chose impossible, & nous admettrons des contradictions ; & si nous en croyons seulement quelques-uns, auxquels donnerons-nous la préférence ? Un platonicien nous dira qu'il faut s'en rapporter à Platon, un épicurien à Epicure ; mais c'est précisément cette contrariété qui nous persuade d'en demeurer à l'*époque*.

Le troisieme, *de la comparaison des organes des sens*. Nous ne sommes point certains si les objets qui se présentent à nous revêtus de certaines qualités, n'ont que ces seules qualités ; ou plutôt si elles n'en ont qu'une, & si la diversité apparente de ces qualités ne vient point de la différente constitution de nos organes, ou enfin s'ils n'ont point plus de qualités que celles qui nous paroissent, quelqu'une de ces qualités pouvant ne pas tomber sous nos sens. Sextus ne fait qu'ébaucher la matiere des sens de leurs divers rapports & de leurs erreurs ; au lieu que Malebranche, dans son excellente *recherche de la vérité*, l'a presque épuisée.

Le quatrieme, *des circonstances*. Par ce terme, dit Sextus, nous entendons les habitudes, les dispositions & les conditions différentes. Ce moyen consiste à considérer quelles sont les sensations & les perceptions d'une personne, conformes ou non conformes à sa nature, dans la veille ou dans le sommeil, dans les différens âges de la vie, dans le mouvement ou dans le repos, dans la haine ou dans l'amour, quand elle a faim ou quand elle est rassasiée, quand elle a de certaines dispositions ou habitudes, quand elle est dans la confiance ou dans la crainte, dans la tristesse ou dans la joie. Il est constant, & Sextus le prouve au long, que, suivant ces différentes dispositions, les hommes sont tantôt dans un certain état, tantôt dans un autre. Ainsi l'on peut dire facilement comment un objet est apperçu de chacun ; mais il ne sera pas également facile de prononcer quel peut être réellement cet objet. Pour trouver un juge recevable qui décidât entre ces contrariétés infinies, il faudroit trouver un homme qui ne fût dans aucune disposition, dans aucune circonstance : mais c'est une supposition impossible. Tout homme est lui-même une partie discordante ; tout homme est du nombre des choses dont on dispute.

Le cinquieme, *des situations, des distances & des lieux*. Selon que ces relations sont différentes, les mêmes choses paroissent diversement. Un même portique, si on le regarde par une des extrémités de sa longueur, paroît aller toujours en diminuant ; mais si on le regarde par son milieu, il semble égal par-tout. Un vaisseau vu de loin, paroît petit & sans mouvement ; de près, il paroît grand & en mouvement. Une même tour vue de loin paroît ronde, & de près quarrée. Voilà pour les distances. A l'égard des lieux, la lumiere d'une lampe est obscure au soleil, & brillante dans les ténebres. Une rame paroît rompue dans l'eau, & droite dehors. Un œuf est mou dans le corps de l'oiseau, & dur dehors. Le corail est mou dans la mer, & se durcit à l'air. Une même voix paroît autre dans une trompette, autre dans les flûtes, & autre dans l'air simple. Quant aux positions ; une peinture vue presque tout-à-fait de côté, ensorte que l'œil ne soit presque point élevé au-dessus du tableau, paroît unie ; mais si l'œil est plus élevé, si le tableau est moins incliné, ou vis-à-vis de l'œil, l'image paroît avoir des éminences & des enfoncemens. Le cou des pigeons paroît de diverses couleurs, suivant qu'ils se tournent. Or tous les objets des sens se présentant à eux de quelque distance, dans quelque lieu & dans quelque position (toutes choses, qui chacune à part causent de grandes différences dans les perceptions & dans les idées), nous sommes obligés par ces raisons-là d'adopter l'*époque*.

Le fixieme, *des mélanges*. Rien de tout ce qui est hors de nous, ne tombe sous nos sens seul & pur, mais toujours avec quelqu'autre chose; d'où il arrive qu'il est apperçu & senti diversement par ceux qui le considerent. La couleur de notre visage, par exemple, paroît autre quand il fait chaud que quand il fait froid; ainsi nous ne pouvons pas dire quelle elle est purement & simplement, mais seulement quelle elle nous paroît avec le chaud ou avec le froid. Mais outre les mélanges extérieurs, il y en a qui résident dans les organes mêmes de nos sens, & qui varient infiniment la perception des objets. Nos yeux ont en eux-mêmes des tuniques & des humeurs. Ainsi comme nous ne pouvons pas voir les objets extérieurs, sans le mélange de ces choses qui sont dans nos yeux, nous ne pouvons pas non plus les appercevoir purement & exactement, & jamais nous ne les appercevons qu'avec quelque mélange. C'est la raison pourquoi toutes choses paroissent pâles & d'une couleur morte à ceux qui ont la jaunisse, & d'une couleur de sang à ceux qui ont un épanchement de sang dans les yeux. Il en est de même des oreilles, de la langue, *&c.* lesquelles sont si souvent chargées d'humeurs qui modifient l'impression des objets de plusieurs façons différentes. Tous ces mélanges ne permettant pas aux sens de recevoir exactement les qualités des objets extérieurs, l'entendement ne peut non plus juger quels ils sont purement & simplement, parce que les sens qui lui servent de guide se trompent; outre que peut-être il mêle lui-même certaines choses qui lui sont propres, aux perceptions qui lui viennent des sens.

Le septieme, *des quantités & des compositions*. Il est évident que ce moyen nous oblige encore à suspendre nos jugemens touchant la nature des choses. Par exemple, les raclures des cornes de chevres paroissent blanches, quand on les considere simplement & à part; mais dans la substance même de la corne, elles semblent noires. Les grains de sable séparés les uns des autres, paroissent raboteux, & en monceau on les trouve mous. Si l'on mange de l'ellébore réduit en poudre, il étrangle; mais il ne fait pas le même effet quand on le mange en gros morceaux, *&c.* Cette raison des quantités & des compositions fait donc que nous n'appercevons que d'une maniere obscure les qualités réelles des objets extérieurs, & nous conduit encore à l'*époque*.

Le huitieme, *des relations*. Toutes choses sont relatives à quelques autres. Une chose peut être dite *relative* à deux égards: 1°. à l'égard de celui qui juge; car un objet extérieur paroît tel ou tel, relativement à quelque être qui en juge: 2°. une chose est relative à tout ce qui accompagne la perception ou la considération de cette chose. C'est ainsi que le côté droit est relatif au gauche, on ne peut penser à l'un sans penser à l'autre. Il y a des relations d'identité & de diversité, d'égalité & d'inégalité, de signe & de chose signifiée, sous lesquelles tous les êtres sans exception sont compris. Il est donc évident que nous ne pouvons pas dire ce qu'est une chose purement & de sa nature, mais seulement quelle elle paroît par rapport à une autre: nouveau principe d'*époque*.

Le neuvieme, *des choses qui arrivent fréquemment ou rarement*. Le soleil est sans doute quelque chose de bien plus surprenant à voir qu'une comete; mais parce que nous le voyons souvent, & que nous voyons rarement une comete, elle nous épouvante tellement, que nous nous imaginons que les dieux veulent nous présager par-là quelque grand événement, pendant que le soleil ne fait point cet effet sur nous. Mais imaginons-nous que le soleil parût rarement, ou qu'il se couchât rarement, & qu'aprés avoir éclairé tout le monde, il le laissât ensuite pour long-temps dans les ténebres, nous trouverions-là de grands sujets d'étonnement. Un tremblement de terre effraie tout autrement ceux qui le sentent pour la premiere fois, que ceux qui y sont accoutumés. Quelle n'est pas la surprise de ceux qui voient la mer pour la premiere fois? On estime les choses rares; mais celles qui sont familieres, sont vues avec indifférence. Puis donc que les mêmes objets nous paroissent tantôt précieux & dignes d'admiration, & tantôt tout différens, suivant leur abondance ou leur rareté, nous en concluons qu'on peut bien dire comment

comment une chose nous paroît selon qu'elle arrive fréquemment ou rarement, mais que nous ne saurions rien affirmer nuement & simplement sur son compte.

Le dixieme, *des instituts, des coutumes, des lois, des persuasions fabuleuses, & des opinions des dogmatiques.* C'est ici la source la plus abondante des contrariétés humaines, & des raisons d'adhérer à l'*époque.* Suivons encore notre guide, qui nous fournit les définitions & les exemples que vous allez lire. Un institut est le choix que l'on fait d'un certain genre de vie, ou quelque plan de conduite & de pratiques, que l'on prend d'une seule personne, comme par exemple de Diogene, ou des Lacédémoniens. Une loi est une convention écrite par les gouverneurs de l'état, laquelle convention emporte avec elle une punition contre celui qui la transgresse. La coutume est l'approbation d'une chose fondée sur le consentement & la pratique commune de plusieurs, dont la transgression n'est point punie comme celle de la loi : par exemple, c'est une loi de ne point commettre d'adultere, mais c'est une coutume parmi nous de ne point habiter avec sa femme en public. Une persuasion fabuleuse est l'approbation que l'on donne à des choses feintes & qui n'ont jamais été, telles que sont entr'autres choses, les fables que l'on raconte de Saturne : car ces choses-là sont reçues comme vraies parmi le peuple. Une opinion dogmatique est l'approbation que l'on donne à une chose qui paroît être appuyée sur le raisonnement, ou sur une démonstration : par exemple, que les premiers élémens de toutes choses sont des atomes indivisibles, ou des homœomeries, c'est-à-dire des parties similaires qui se distribuent différemment pour composer les différens corps, *&c.* Or nous opposons chacun de ces genres, ou avec lui-même, ou avec chacun des autres. Par exemple, nous opposons une coutume à une coutume, en cette maniere. Quelques peuples d'Ethiopie, disons-nous, impriment des marques sur le corps de leurs enfans, & non pas nous. Les Perses croient qu'il est décent de porter un habit bigarré de diverses couleurs & long jusqu'aux talons; & nous, nous croyons que cela est indécent. Les Indiens caressent leurs femmes à la vue de tout le monde, mais plusieurs autres peuples trouvent cela honteux. Nous opposons loi à loi. Ainsi, chez les Romains, celui qui renonce aux biens de son pere, ne paie point les dettes de son pere; & chez les Rhodiens, il est obligé de les payer. Dans la Chersonèse Taurique en Scythie, c'étoit une loi d'immoler les étrangers à Diane; mais chez nous il est défendu de tuer un homme dans un temple. Nous opposons institut à institut, lorsque nous opposons la maniere de vivre de Diogene à celle d'Aristippe, ou l'institut des Lacédémoniens à celui des Italiens. Nous opposons une persuasion fabuleuse à une autre, lorsque nous disons que quelquefois Jupiter est appellé, dans les fables, *le pere des dieux & des hommes*, & que quelquefois l'Océan est appellé l'*origine des dieux*, & Thétis *leur mere*, suivant l'expression de Junon dans Homere. Nous opposons les opinions dogmatiques les unes aux autres, lorsque nous disons que les uns croient l'ame mortelle, & d'autres immortelle; que les uns assurent que la providence des dieux dirige les événemens, & que d'autres n'admettent point de providence. Sextus, après avoir ainsi opposé ces chefs à eux-mêmes, les met aux prises les uns avec les autres; mais ce détail nous meneroit trop loin. Tels sont les dix moyens de l'*époque* : renfermée dans de justes bornes, elle est sans contredit le principe le plus excellent qu'aucune secte ait jamais avancé, le préservatif le plus infaillible contre l'erreur. Aussi Descartes, ce restaurateur immortel de la saine philosophie, est-il parti, pour ainsi dire, de-là; par une suspension universelle du jugement, il a frayé, à la vérité, de nouvelles routes qui, malgré les prétentions de quelques philosophes plus récens, sont les seules qui conviennent à l'esprit humain. L'*époque*, principe mort entre les mains des Sceptiques qui se contentoient de détruire sans édifier, & qui se jettoient tête baissée dans un doute universel, devient une source de lumiere & de vérité, lorsqu'elle est employée par un philosophe judicieux & exempt de préjugés. *Voyez* Doute. *Cet article est tiré des papiers de M.* Formey.

Époque, *en Astronomie.* On appelle *époque* ou *racine* des moyens mouvemens d'une planete, le lieu moyen de cette planete déterminé pour quelqu'instant marqué, afin de pouvoir ensuite, en comptant depuis cet instant, déterminer le lieu moyen de la planete, pour un autre instant quelconque.

Parmi les planetes nous comprenons aussi le soleil, que les tables astronomiques supposent, ou peuvent supposer en mouvement, en lui attribuant le mouvement de la terre. *Voyez* Copernic. *Voyez* aussi Mouvement moyen, Lieu moyen, Temps moyen, Équation du temps.

Les astronomes sont convenus de faire commencer l'année dans leurs tables à l'instant du midi qui précede le premier jour de Janvier, c'est-à-dire à midi le 31 Décembre, ensorte qu'à midi du premier Janvier on compte déjà un jour complet ou vingt-quatre heures écoulées. Ainsi, quand on trouve dans les tables astronomiques, au méridien de Paris, l'*époque* de la longitude moyenne du soleil en 1700, de 9 signes 10 degrés 7 minutes 15 secondes, cela signifie que le 31 Décembre 1699, à midi, à Paris, la longitude moyenne du soleil, c'est-à-dire sa distance au premier point d'*Aries*, en n'ayant égard qu'à son mouvement moyen, étoit de 9 signes 10 degrés 7 minutes 15 secondes, & ainsi des autres.

L'*époque* une fois bien établie, le lieu moyen pour un instant quelconque est aisé à fixer par une simple regle de trois. Car on dira: comme une année, ou 365 jours, est au temps écoulé depuis ou avant l'*époque*, ainsi le mouvement moyen de la planete, ou le temps périodique moyen pendant une année (*Voyez* Période & Mouvement moyen) est au mouvement cherché, qu'on ajoutera à l'*époque* ou qu'on en retranchera. Toute la difficulté se réduit donc à bien fixer l'*époque*, c'est-à-dire le vrai lieu moyen pour un temps déterminé. Pour cela il faut observer la planete le plus exactement qu'il est possible dans les points de son orbite, où le lieu vrai se confond avec le lieu moyen, c'est-à-dire, où les équations du moyen mouvement sont nulles (*Voyez* Équation). On aura donc le lieu moyen de la planete pour cet instant, & par conséquent une simple regle de trois donnera le lieu moyen à l'instant de l'*époque*. Par exemple, le lieu moyen du soleil se confond sensiblement avec le lieu vrai, lorsque le soleil est apogée ou périgée, parce qu'alors l'équation du centre est nulle; le lieu moyen de la lune se confond à-peu-près avec le lieu vrai, lorsque la lune est apogée ou périgée, & de plus en conjonction ou opposition; je dis *à-peu-près*, parce que dans ce cas-là même il y a encore quelques équations, la plupart assez petites, que les tables & la théorie donnent, & auxquelles il est nécessaire d'avoir égard pour déterminer le vrai mouvement moyen; aussi, comme ces équations ne sont pas exactement connues, l'*époque* du lieu moyen de la lune ne peut être fixée que par une espece de tâtonnement & par des combinaisons répétées & délicates. Il paroît en effet que M. Halley l'avoit trop reculée d'environ une minute, & d'autres astronomes la font de près de deux minutes plus avancée. Ce sont les observations réitérées des lieux de la lune, comparés avec les calculs de ces mêmes lieux, qui peuvent servir à fixer l'*époque* aussi exactement qu'il est possible. *Voyez* Lune, & *les articles cités ci-dessus.* (O)

Époque, s. f. (*Histoire.*) On appelle ainsi certains événemens remarquables dont le temps est exactement ou à-peu-près connu dans la chronologie ancienne & moderne, & qui servent comme de points fixes pour y rapporter les autres événemens. Ce mot vient d'un mot grec qui signifie *s'arrêter*, parce que les *époques* dans l'histoire sont comme des lieux de repos, & pour ainsi dire, des stations où l'on s'arrête pour considérer de-là plus à son aise ce qui suit & ce qui précede, & pour lier entr'eux les événemens. *Voyez* ce que dit sur ce sujet M. Bossuet, dans son *discours sur l'Histoire universelle.*

Les principales *époques* de l'Histoire sacrée, par exemple, sont la création du monde, le déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Egypte, Saül, ou les Juifs gouvernés par des rois, la captivité de Babylone, le retour de la captivité, la naissance de Jesus-Christ. Les temps de ces

différentes *époques* sont différens, selon la chronologie que l'on juge à propos de suivre. *Voyez* AGE, CHRONOLOGIE, *&c.*

Les principales *époques* de l'Histoire ecclésiastique, sont Constantin ou la paix de l'église, la naissance du Mahométisme, le schisme des Grecs, les Croisades, le grand schisme d'Occident, le Luthéranisme, *&c.*

Celles de l'Histoire de France, sont Clovis, Pepin, Hugues Capet, tige des trois races de nos rois: & dans chacune de ces trois *époques* principales on peut en placer d'autres; par exemple, depuis Hugues Capet, on peut placer différentes *époques*, à S. Louis, à Charles le Sage, à François I, à Henri IV, à Louis XIV. Il en est de même de l'histoire des autres peuples. *Voyez* HISTOIRE. *Voyez* aussi *l'article* ERE. La regle qu'on doit se proposer pour les *époques*, c'est qu'elles ne soient ni trop, ni trop peu nombreuses. On en sent aisément la raison. Dans le premier cas, le lecteur ou l'historien s'arrêteroit inutilement à chaque pas; dans le second, il s'épuiseroit de fatigues, ayant trop de terrain à embrasser à la fois. (*O*)

L'*époque* est donc proprement un terme ou point fixe de temps, depuis lequel on compte les années. *Voyez* AN.

Les nations ont différentes *époques*, & cela n'est pas surprenant: car comme il n'y a point de raisons tirées de l'Astronomie qui rendent l'une préférable à l'autre, la fixation des *époques* est purement arbitraire. La principale *époque* des Chrétiens est celle de la naissance ou incarnation de Jesus-Christ; celle des Mahométans est l'hégire; celle des Juifs, la création du monde; celle des anciens Grecs, les Olympiades; celle des Romains, la fondation de Rome; celle des anciens Perses & Assyriens, est l'*époque* ou l'*ere* de Nabonassar. *Voyez* INCARNATION, HÉGIRE, OLYMPIADE, *&c.*

La connoissance & l'usage des *époques* est d'un grand avantage dans la Chronologie. *Voyez* CHRONOLOGIE.

C'est principalement dans l'Histoire ancienne que les *époques* sont nécessaires. L'incertitude de la chronologie oblige de se fixer à quelques points principaux pour se former un systême suivi. La maniere différente de compter l'année chez les différens peuples, contribue à la difficulté de bien fixer les *époques*.

Pour réduire les années d'une *époque* à celles d'une autre, c'est-à-dire, pour trouver quelle est l'année de l'une qui correspond à une année donnée de l'autre, on a inventé une période d'années qui commence avant toutes les *époques* connues, & qui en est, pour ainsi dire, le rendez-vous commun; cette période est appellée *période julienne*. C'est à cette période que l'on réduit toutes les *époques*, en déterminant l'année de cette période, à laquelle chaque *époque* commence. Ainsi, il ne reste plus qu'à ajouter l'année proposée d'une *époque* à l'année de la période qui correspond au commencement de cette *époque*, & à retrancher de cette même année proposée l'année de la même période qui répond à l'autre *époque*; le reste est l'année de cette autre *époque*. *Voy.* PÉRIODE JULIENNE.

L'*époque de Jesus-Christ ou de notre Seigneur*, est l'*époque* vulgaire de toute l'Europe; elle commence à la nativité du Sauveur le 25 décembre, ou plutôt, selon la maniere ordinaire de compter, à sa circoncision le premier janvier; mais en Angleterre, elle commence à l'incarnation ou à l'annonciation de la Vierge le 25 de mars, neuf mois avant la nativité. *Voyez* NATIVITÉ, CIRCONCISION, ANNONCIATION, *&c.*

L'année de la période julienne répondant à celle de la naissance & de la circoncision de Jesus-Christ, est ordinairement comptée pour la 4713 de cette période. Ainsi la premiere année de notre ere répond à la 4714 année de la période julienne.

Donc 1°. si à une année donnée de J. C., on ajoute 4713, la somme sera l'année de la période julienne qui répond à l'année proposée; par exemple, si à la présente année 1755 on ajoute 4713, la somme 6468 sera l'année où nous sommes de la période julienne. 2°. Au contraire, si on ôte 4713 d'une année donnée de la période julienne, le reste est l'année courante de Jesus-Christ. Par exemple, si de l'année

6468 de la période julienne on ôte 4755, le reste sera l'année courante 1755.

L'*époque* de la naissance de notre Seigneur sert non-seulement au calcul des années écoulées depuis le commencement de l'*époque*, mais encore aux calculs de celles qui l'ont précédé.

Pour trouver l'année de la période julienne, répondant à une année donnée avant Jesus-Christ, il faut soustraire de 4714 l'année proposée, le reste sera l'année correspondante que l'on cherche. Ainsi on trouvera que l'année 752 avant J. C. est l'année 3956 de la période julienne. Au contraire, si on soustrait de 4714 une année proposée de la période julienne de 4714, le reste est l'année correspondante avant J. C.

L'auteur de l'*époque* vulgaire, ou de la méthode de compter les années depuis la naissance de J. C. est Denis le Petit, abbé de Rome, Scythe de nation, qui florissoit sous l'empire de Justinien vers l'an 507; & Denis en avoit eu la premiere idée par un moine Egyptien, nommé *Panodore*. Jusqu'alors les Chrétiens comptoient les années, ou depuis la fondation de Rome, ou par l'ordre des empereurs & des consuls, ou suivant les autres méthodes des peuples parmi lesquels ils vivoient.

Cette diversité occasionna une grande dispute entre les églises d'Orient & celles d'Occident. Denis, pour la faire cesser, proposa le premier une nouvelle forme d'année & une nouvelle ere générale, qui furent, l'une & l'autre, généralement reçues en peu d'années.

Denis commença son ere à l'incarnation, ou à la fête appellée communément *annonciation de la Vierge*. Cette méthode est encore en usage dans les pays de la domination de la grande Bretagne, mais elle n'est plus en usage que là; dans les autres pays de l'Europe, on commence l'année au premier janvier, excepté en cour de Rome, où l'*époque* de l'incarnation est encore employée dans la date des bulles. *Voyez* INCARNATION.

Il faut ajouter que dans cette *époque* de Denis il y a une méprise : on croit communément qu'il a mis la naissance de J. C. un an trop tard, ou que J. C. étoit né l'hiver d'avant celui que Denis marque pour la conception. Mais la vérité est que cette faute doit être imputée à Bede qui a mal entendu Denis, & dont nous suivons l'interprétation; c'est ce que le P. Petau a fort bien prouvé par les lettres mêmes de Denis. Car Denis commence son cycle à l'année 4712 de la période julienne, mais il ne commence son *époque* qu'à l'année 4713, où l'ere vulgaire suppose que J. C. a été incarné.

Ainsi la premiere année de J. C. selon l'*époque* vulgaire, est la seconde selon le calcul de Denis. Par conséquent la présente année 1755 devroit être en rigueur 1756; quelques chronologistes prétendent même qu'il y a erreur, non-seulement d'un an, mais de deux.

C'est à cette ere vulgaire qne les Chronologistes réduisent toutes les autres *époques* comme à un point fixe & déterminé : cependant il n'y a aucune de ces *époques* qui ne soit le sujet de quelque dispute, tant il y a d'incertitude dans la doctrine des temps. Nous allons rapporter les principales de ces *époques*, réduites à la période julienne.

L'*époque* de la création, *orbis conditi*, appellée aussi *époque juive*, est, selon le calcul des Juifs, l'année 953 de la période julienne, qui répond à l'année 3761 avant J. C. & commence au 7 d'octobre.

Donc si on ôte 952 ans d'une année donnée de la période julienne, le reste sera l'année de l'*époque* juive qui y répond. Par exemple, la présente année étant la 6459 de la période julienne, se trouvera être la 5507 de l'*époque* juive, ou de la création du monde.

Cette *époque* est encore en usage parmi les Juifs.

L'*époque* de la création, en usage parmi les historiens grecs, est l'année 787 avant la période julienne, répondant à l'année 5500 avant J. C.

Ajoutant donc 787 à une année donnée de la période julienne, la somme est l'année de cette *époque* : par exemple, 6459 étant l'année où nous sommes de la période julienne, la présente année de cette *époque*, ou de l'âge du monde, suivant le calcul des Grecs, sera 7246.

L'auteur de cette *époque* est Jules Africain qui l'a tirée des Historiens. Mais quand on voulut s'en servir dans l'usage civil, il fallut y ajouter huit ans, afin que chaque année divisée par quinze pût marquer l'indiction dont les empereurs d'Orient se servoient pour dater leurs chartres & leurs diplomes.

L'*époque* de la création en usage parmi les Grecs modernes & parmi les Russiens, est l'année 735 avant la période julienne, ou l'année 5509 avant J. C. commençant au premier de septembre; cependant les Russiens ont admis dans la suite le calendrier julien, qui commence l'année au premier de janvier.

Ajoutant donc 795 à une année donnée de la période julienne, la somme sera l'année de cette *époque*; ainsi l'année julienne étant aujourd'hui 6468, la présente année de la création, selon ce calcul, sera 7263; & de la présente année 7263 ôtant 5508, le reste sera l'année courante 1755.

Cette ere étoit employée par les empereurs d'Orient dans leurs diplomes, & c'est pour cela aussi qu'on l'appelloit l'*ere civile des Grecs*. Elle est en effet la même que l'*époque* de la période constantinopolitaine; c'est pourquoi quelques-uns l'appellent l'*époque de la période de Constantinople*. *Voyez* PÉRIODE.

L'*époque alexandrienne* de la création, est l'année 780 avant la période julienne, qui répond à l'année 5494 avant J. C. & qui commence au 29 d'août.

Ajoutant donc 5493 à la présente année de J. C. 1755, la somme 7248 donnera la présente année de cette *époque*, ou les années écoulées depuis la création, en suivant cette méthode de calculer.

Cette *époque* fut imaginée par Panodore, moine égyptien, pour faciliter le calcul de la Pâque; c'est pourquoi quelques auteurs l'appellent l'*époque ecclésiastique greque*.

L'*époque eusébienne* de la création, est l'année 486 de la période julienne, qui répond à l'année 4228 avant J. C. & commence en automne.

Otant donc 486 de la présente année julienne 6468, ou ajoutant 4228 à la présente année de J. C., le nombre 5983 qui en résulte, sera la présente année, suivant l'*époque eusébienne*.

Cette *époque* est celle qui est suivie dans la chronique d'Eusebe & dans le martyrologe romain.

L'*époque des olympiades* est l'année 3938 de la période julienne, répondant à l'année 776 avant J. C. & à l'année 2985 de la création; elle commence à la pleine-lune qui suit le solstice d'été, & chaque olympiade renferme quatre ans.

Cette *époque* est fort célebre dans l'histoire ancienne; elle étoit en usage principalement chez les Grecs, & tiroit son origine des jeux olympiques, que l'on célébroit au commencement de chaque cinquieme année. *Voyez* OLYMPIADE.

Epoque de la fondation de Rome, ou *Urbis conditæ*, *V. C.* est l'année 3961 de la période julienne, selon Varron; ou l'année 3962, selon les fastes capitolins: elle répond à l'année 753 ou 752 avant J. C. & commence au 21 d'avril. Donc si les années de cette *époque* sont moindres que 754, il faudra les soustraire de 754 ou 753, pour avoir les années correspondantes avant J. C. Si elles sont plus grandes que 754, il faudra les ajouter pour avoir l'année de la fondation de Rome, & en soustraire 754 pour avoir l'année de J. C.; ainsi, selon le calcul de Varron, la présente année 1755 est la 2518e. de la fondation de Rome.

L'*époque de Nabonassar* est l'année 3967 de la période julienne, qui répond à l'année 747 avant J. C., & commence au 26 de février.

Cette ere est ainsi appellée du nom de son instituteur Nabonassar roi de Babylone, & c'est celle dont Ptolomée s'est servi dans les observations astronomiques, aussi-bien que Censorin & plusieurs autres.

L'*époque dioclétienne*, ou l'*époque des martyrs*, est l'année 4997 de la période julienne, répondant à l'année 293 de J. C. On l'appelle *ere des martyrs*, à cause du grand nombre de Chrétiens qui souffrirent le martyre sous le regne de cet empereur.

Les Abyssins, qui s'en servent encore dans toutes leurs computations, l'appellent *les années de grace*: cependant leurs années ne forment pas une suite continue depuis cette *époque*; mais quand la période Dyoni-

sienne de 534 est expirée, ils recommencent à compter de nouveau par 1, 2, &c.

L'*époque de l'hégire*, ou *époque mahométane*, est l'année 5335 de la période julienne, qui répond à l'an 622 de J. C. Elle commence au 16 de juillet, qui est le jour où Mahomet s'enfuit de la Meque à Médine.

Cette *époque* est celle dont se servent les Turcs & les Arabes, & en général tous les Musulmans sectateurs de la loi de Mahomet. Son premier instituteur fut Omar, troisieme empereur des Turcs. Les astronomes Alfraganus, Albategnius, Alphonse, & Ulugh-Beigh, mettent la fuite de Mahomet au 15 de juillet; mais tous les peuples qui font usage de cette *époque*, la fixent au 16 de ce même mois. *Voyez* HÉGIRE.

L'*époque des Séleucides*, dont les Macédoniens se servoient, est l'année 4402 de la période julienne, répondant à l'année 312 avant Jesus-Christ. *Voyez* SÉLEUCIDES.

L'*époque persienne*, ou *yezdegerdique*, est l'année 5345 de la période julienne, répondant à l'année 632 de J. C., & commençant au 16 de juin.

Cette *époque* est fixée à la mort d'Yezdegerde dernier roi de Perse, tué dans une bataille contre les Sarrasins.

Epoque julienne, ou *époque des années juliennes*, est l'année 4668 de la période julienne, répondant à l'année 45 avant Jesus-Christ.

Cette *époque* commence à l'année où Jules-César réforma le calendrier. On appelle cette année, *année de confusion. Voyez l'article* AN.

Epoque grégorienne, *voyez* GRÉGORIEN.

Epoque espagnole, est l'année 4676 de la période julienne, répondant à l'année 38 avant J. C. *Voyez* ERE.

L'*époque actiaque* ou *actienne*, est l'année 4684 de la période julienne, répondant à l'année 30 avant J. C. & commençant au 29 d'août.

Les autres mémorables *époques* sont celles du déluge, l'an 1656 de la création; la naissance d'Abraham en 2079; l'exode des Israélites, ou leur sortie d'Egypte en 2544; la construction du temple de Jérusalem en 3002; la destruction de ce même temple l'an 50 de J .C.; la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, &c. *Chambers*. (G)

* ÉPOTIDES, s. f. (*Hist. anc.*) poutres ou grosses pieces de bois qui s'avançoient aux deux côtés de la proue, pour empêcher les coups violens des éperons: leur saillie étoit d'environ six coudées.

EPOUSAILLES, s. f. pl. (*Jurisprud.*) Ce terme dans les coutumes signifie la même chose que la *bénédiction nuptiale*: par exemple, la coutume de Paris, *art.* 220, dit que la communauté commence au jour des *épousailles* & bénédiction nuptiale. *Voy.* MARIAGE. (*A*)

EPOUSSETTE, s. f. (*Manége*, *Maréchall.*) nom qui a été donné à un morceau d'une étoffe quelconque, dont se servent les palfreniers pour chasser & pour faire voler la poussiere & la crasse qu'ils ont attirées & laissées à la superficie du corps & des poils du cheval en l'étrillant.

L'*époussette* est communément faite d'environ une aune de quelque drap de laine très-grossier.

Il en est de frise que l'on humecte & que l'on passe après la brosse & le bouchon de paille, dans l'intention d'unir parfaitement le poil.

Il en est de crin, que l'on emploie au même usage.

Il en est encore de toile, dont les palfreniers se font un tablier en travaillant. (*e*)

EPOUSSETTE, (*Gravure.*) c'est une espece de brosse ou gros pinceau fait de la queue du petit-gris, qui sert à nettoyer le dessus de la planche vernissée, des ordures & portions du vernis détachées dans le travail, par la pointe & les autres outils employés.

EPOUSSETER *un cheval*, (*Manége*, *Maréchall.*) c'est enlever la poussiere & la crasse que l'étrille a détachées de la peau, & qui se trouvent engagées entre les poils. *V.* PANSER & EPOUSSETTE. (*e*)

EPOUSSETOIR, s. m. (*Metteur en œuvre.*) petit pinceau de poil fort doux, & tenu proprement dans un étui, dont les Metteurs en œuvre se servent pour ôter la poussiere & le duvet qui pourroient être restés sur le diamant, lorsqu'on l'a nettoyé avec une houpe avant que de l'arrêter dans son œuvre.

EPOUVANTAIL, s. m. (*Jardinage.*)

te font des haillons que l'on met au bout d'une perche, pour épouvanter les oiseaux & les bêtes noires qui viennent manger les graines & les raisins. (*K*)

EPPINGEN, (*Géog. mod.*) ville du Palatinat du Rhin en Allemagne, sur l'Esalts. *Long.* 27. 34. *lat.* 49. 12.

EPREINTES, (*Médec.*) douleurs vives au *rectum*, à la vessie ou à la matrice, & qui font faire des efforts comme pour pousser au-dehors la cause irritante, quelle qu'elle soit. On restraint vulgairement le terme d'*épreintes* à une maladie du fondement, qui cause de fréquentes & inutiles envies d'aller à la selle. *Voy.* TENESME. La dissenterie & les hémorrhoïdes causent des *épreintes*, dont la continuation produit assez ordinairement le renversement de la membrane interne du *rectum*. Pour prévenir cet inconvénient, & pour y remédier, il est très-utile de se tenir le siége dans du lait ou dans une décoction de plantes émollientes, afin que la membrane qui, poussée par les efforts répétés, forme un bourrelet à l'extérieur, soit humectée, baignée & rafraîchie, & qu'elle devienne moins susceptible de l'impression des causes irritantes. Ce traitement local calme la tension inflammatoire. Mais quand les douleurs & les accidens diminuent, si l'on continue les injections, il est à-propos de rendre la liqueur un peu résolutive, par l'addition des fleurs de camomille, de mélilot, de sureau, &c. aux plantes émollientes. On supprime enfin celles-ci, pour ajouter aux fleurs susdites celles de roses rouges, &c. sur-tout si le relâchement de la membrane a été considérable, afin de fortifier les parties que la maladie & les remedes relâchans, qui conviennent dans son commencement & ses progrès, ont affoiblies. Ceux qui ont la pierre dans la vessie, sont sujets aux *épreintes* du *rectum*, par la communication qu'il y a entre ces parties, par le moyen des nerfs & des vaisseaux.

La vessie a aussi des *épreintes* dans la plupart de ses maladies, & dans celles des parties qui l'avoisinent. L'envie fréquente d'uriner, dans laquelle les malades rendent l'urine en petite quantité & avec grande douleur, a été appellée *tenesme de la vessie*, & plus communément *strangurie*. Voyez *ce mot*. Cette maladie peut avoir pour cause occasionnelle les embarras du canal de l'uretre. *Voyez* CARNOSITÉ. Une vessie racornie, des parois de laquelle il exude une humeur muqueuse susceptible de devenir âcre, est sujette aux *épreintes*. Lorsque la capacité de la vessie est diminuée, les envies d'uriner doivent être fréquentes, parce qu'une petite quantité d'urine fait une impression sensible sur les parois de cet organe. Une boisson adoucissante, & fort abondante, relâche & distend la vessie; mais il faut avoir soin que la secrétion de l'urine, qui est augmentée, trouve une issue libre; & l'usage de la sonde placée dans la vessie, est un moyen sans lequel les malades ne se détermineroient pas à boire plus copieusement, parce qu'ils ont la fâcheuse expérience qu'ils souffrent d'autant plus, qu'ils urinent plus fréquemment: aussi la plûpart craignent-ils de boire. Les injections qu'on fait dans la vessie, délaient & entraînent les matieres qui y croupissoient, & concourent efficacement avec la boisson, à mondifier la cavité de ce viscere dans les cas susdits, & dans celui d'ulcération.

Les vaisseaux variqueux à l'orifice de la vessie, sont susceptibles de gonflement, de phlogose & d'inflammation; de-là des *épreintes*, ou ce sentiment douloureux qui excite continuellement à faire des efforts pour uriner, la vessie même étant vuide. Quoiqu'on reçoive dans ce cas du soulagement de la sonde laissée dans la vessie, il n'est pas nécessaire d'y avoir recours, l'usage des bougies est suffisant, il faut les augmenter de volume par degré; & comme elles ne doivent agir qu'en comprimant les vaisseaux, elles doivent être très-adoucissantes. Le blanc de baleine, l'huile d'amandes douces, & la quantité de cire nécessaire pour donner la consistance requise, sont les seuls ingrédiens qui entrent dans la composition de ces sortes de bougies.

Quand la chûte de la matrice est compliquée d'inflammation, il survient difficulté & fréquence d'uriner: ce sont des *épreintes* symptomatiques, la réduction de la matrice les fait cesser.

On excite des *épreintes* par des lavemens âcres, pour procurer la sortie d'un enfant mort, ou du placenta resté dans la matrice. Cet effet des lavemens irritans montre

l'utilité des anodins dans les cas où il faut relâcher & détendre, comme dans l'inflammation de la matrice, de la vessie, & des parties circonvoisines. (*Y*)

Epreintes: c'est ainsi qu'on nomme les fientes des loutres.

* EPREUVE, ESSAI, EXPÉRIENCE, (*Gram.*) termes relatifs à la maniere dont nous acquérons la connoissance des objets. Nous nous assurons par l'*épreuve*, si la chose a la qualité que nous lui croyons; par l'*essai*, quelles sont ses qualités; par l'*expérience*, si elle est. Vous apprendrez par *expérience* que les hommes ne vous manquent jamais dans certaines circonstances. Si vous faites l'*essai* d'une recette sur des animaux, vous pourrez ensuite l'employer plus sûrement sur l'espece humaine. Si vous voulez conserver vos amis, ne les mettez point à des *épreuves* trop fortes. L'*expérience* est relative à l'existence, l'*essai* à l'usage, l'*épreuve* aux attributs. On dit d'un homme qu'il est *expérimenté* dans un art, quand il y a long-temps qu'il le pratique; qu'une arme a été *éprouvée*, lorsqu'on lui a fait subir certaines charges de poudre prescrites; qu'on a *essayé* un habit, lorsqu'on l'a mis une premiere fois pour juger s'il fait bien.

Epreuve, s. f. *Hist. mod.*) maniere de juger & de décider de la vérité ou de la fausseté des accusations en matiere criminelle, reçue & fort en usage dans le neuvieme, le dixieme & le onzieme siecles, qui a même subsisté plus long-temps dans certains pays, & qui est heureusement abolie.

Ces jugemens étoient nommés *jugemens de Dieu*, parce que l'on étoit persuadé que l'événement de ces *épreuves*, qui auroit pû en toute autre occasion être imputé au hasard, étoit dans celle-ci un jugement formel, par lequel Dieu faisoit connoître clairement la vérité en punissant le coupable.

Il y avoit plusieurs especes d'*épreuves*: mais elles se rapportoient toutes à trois principales; savoir le serment, le duel, & l'ordalie, ou *épreuve* par les élémens.

L'*épreuve* par serment, qu'on nommoit aussi *purgation canonique*, se faisoit de plusieurs manieres: l'accusé qui étoit obligé de se prêter, & qu'on nommoit *jurator* ou *sacramentalis*, prenoit une poignée d'épis, les jettoit en l'air, en attestant le ciel de son innocence: quelquefois une lance à la main, il déclaroit qu'il étoit prêt à soutenir par le fer ce qu'il affirmoit par serment; mais l'usage le plus ordinaire, & le seul qui subsista le plus long-temps, étoit de jurer sur un tombeau, sur des reliques, sur l'autel, sur les évangiles. On voit par les lois de Childebert, par celles des Bourguignons & des Frisons, que l'accusé étoit admis à faire jurer avec lui douze témoins, qu'on appelloit *conjuratores* ou *compurgatores*.

Quelquefois, malgré le serment de l'accusé, l'accusateur persistoit dans son accusation; & alors celui-ci, pour preuve de la vérité, & l'accusé, pour preuve de son innocence, ou tous deux ensemble, demandoient le combat. Il falloit y être autorisé par sentence du juge, & c'est ce qu'on appelloit *épreuve par le duel. Voyez* Duel, Combat, & Champion.

A ce que nous en avons détaillé sous ces mots, nous ajouterons seulement ici que, quoique certaines circonstances marquées par les lois faites à ce sujet, & les dispenses de condition & d'état, empêchassent le duel en quelques occasions, rien n'en pouvoit dispenser, quand on étoit accusé de trahison: les princes du sang même étoient obligés au combat.

Nous observerons encore que l'*épreuve* par le duel étoit si commune, & devint si fort du goût de ce temps-là, qu'après avoir été employée dans les affaires criminelles, on s'en servit indifféremment pour décider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulieres. S'il s'élevoit une dispute sur la propriété d'un fonds, sur l'état d'une personne, sur le sens d'une loi; si le droit n'étoit pas bien clair de part & d'autre, on prenoit des champions pour l'éclaircir. Ainsi l'empereur Othon I, vers l'an 968, fit décider si la représentation avoit lieu en ligne directe, par un duel, où le champion nommé pour soutenir l'affirmative demeura vainqueur.

L'*ordalie*, terme saxon, ne signifioit originairement qu'un *jugement* en général; mais comme les *épreuves* passoient pour les jugemens

jugemens par excellence, on n'appliqua cette dénomination qu'à ces derniers, & l'usage le détermina dans la suite aux seules *épreuves* par les élémens, & à toutes celles dont usoit le peuple. On en distinguoit deux especes principales, l'*épreuve* par le feu, & l'*épreuve* par l'eau.

La premiere, & celle dont se servoient aussi les nobles, les prêtres, & autres personnes libres qu'on dispensoit du combat, étoit la preuve par le fer ardent. C'étoit une barre de fer d'environ trois livres pesant; ce fer étoit béni avec plusieurs cérémonies, & gardé dans une église qui avoit ce privilege, & à laquelle on payoit un droit pour faire l'*épreuve*.

L'accusé, après avoir jeûné trois jours au pain & à l'eau, entendoit la messe; il y communioit & faisoit, avant que de recevoir l'eucharistie, serment de son innocence; il étoit conduit à l'endroit de l'église destiné à faire l'*épreuve;* on lui jettoit de l'eau bénite; il en buvoit même; ensuite il prenoit le fer qu'on avoit fait rougir plus ou moins, selon les présomptions & la gravité du crime; il le soulevoit deux ou trois fois, ou le portoit plus ou moins loin, selon la sentence. Cependant les prêtres récitoient les prieres qui étoient d'usage. On lui mettoit ensuite la main dans un sac que l'on fermoit exactement, & sur lequel le juge & la partie adverse apposoient leurs sceaux pour les lever trois jours après; alors s'il ne paroissoit point de marque de brûlure, & quelquefois aussi, suivant la nature & à l'inspection de la plaie, l'accusé étoit absous ou déclaré coupable.

La même *épreuve* se faisoit encore en mettant la main dans un gantelet de fer rouge, ou en marchant nuds piés sur des barres de fer jusqu'au nombre de douze, mais ordinairement de neuf. Ces sortes d'*épreuves* sont appellées *ketelvang* dans les anciennes lois des Pays-Bas, & sur-tout dans celles de Frise.

On peut encore rapporter à cette espece d'*épreuve* celle qui se faisoit ou en portant du feu dans ses habits, ou en passant au-travers d'un bûcher allumé, ou en y jettant des livres pour juger s'ils brûloient ou non, de l'ortodoxie ou de la fausseté des choses qu'ils contenoient. Les historiens en rapportent plusieurs exemples.

L'*ordalie* par l'eau se faisoit ou par l'eau bouillante, ou par l'eau froide; l'*épreuve* par l'eau bouillante étoit accompagnée des mêmes cérémonies que celle du fer chaud, & consistoit à plonger la main dans une cuve pour y prendre un anneau qui y étoit suspendu plus ou moins profondément.

L'*épreuve* par l'eau froide, qui étoit celle du petit peuple, se faisoit assez simplement. Après quelques oraisons prononcées sur le patient, on lui lioit la main droite avec le pié gauche, & la main gauche avec le pié droit, & dans cet état on le jettoit à l'eau. S'il surnageoit, on le traitoit en criminel; s'il enfonçoit, il étoit déclaré innocent. Sur ce pié-là il devoit se trouver peu de coupables, parce qu'un homme en cet état ne pouvant faire aucun mouvement, & son volume étant d'un poids supérieur à un volume égal d'eau, il doit nécessairement enfoncer. Dans cette *épreuve* le miracle devoit s'opérer sur le coupable, au lieu que dans celle du feu, il devoit arriver dans la personne de l'innocent. Il est encore parlé dans les anciennes lois de l'*épreuve* de la croix, de celle de l'eucharistie, & de celle du pain & du fromage.

Dans l'*épreuve* de la croix les deux parties se tenoient devant une croix les bras élevés; celle des deux qui tomboit la premiere de lassitude perdoit sa cause. L'*épreuve* de l'eucharistie se faisoit en recevant la communion, & occasionnoit bien des parjures sacrileges. Dans la troisieme on donnoit à ceux qui étoient accusés de vol, un morceau de pain d'orge & un morceau de fromage de brebis sur lesquels on avoit dit la messe; & lorsque les accusés ne pouvoient avaler ce morceau, ils étoient censés coupables. M. du Cange, au mot *cormed*, remarque que cette façon de parler, *que ce morceau de pain me puisse étrangler*, vient de ces sortes d'*épreuves* par le pain.

Il est constant, par le témoignage d'une foule d'historiens & d'autres écrivains, que toutes ces différentes sortes d'*épreuves* ont été en usage dans presque toute l'Europe, & qu'elles ont été approuvées par des papes, des conciles, & ordonnées par des

lois des rois & des empereurs. Mais il ne l'eſt pas moins qu'elles n'ont jamais été approuvées par l'Egliſe. Dès le commencement du jx. ſiecle, Agobard archevêque de Lyon, écrivit avec force *contre la damnable opinion de ceux qui prétendent que Dieu fait connoître ſa volonté & ſon jugement par les* épreuves *de l'eau & du feu, & autres ſemblables.* Il ſe récrie vivement contre le nom de *jugement de Dieu* qu'on oſoit donner à ces *épreuves ; comme ſi Dieu*, dit-il, *les avoit ordonnées, ou s'il devoit ſe ſoumettre à nos préjugés & à nos ſentimens particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de ſavoir.* Yves de Chartres, dans le xj. ſiecle, les a attaquées, & cite à ce ſujet une lettre du pape Etienne V à Lambert évêque de Mayence, qui eſt auſſi rapportée dans le décret de Gratien. Les papes Céleſtin III, Innocent III & Honorius III, réitérent ces défenſes. Quatre conciles provinciaux aſſemblés en 829 par Louis le Débonnaire, & le jv. concile général de Latran, les défendirent. Ce qui prouve que l'Egliſe en général, bien loin d'y reconnoître le doigt de Dieu, les a toujours regardées comme lui étant injurieuſes & favorables au menſonge. De-là les théologiens les plus ſages ont ſoutenu après Yves de Chartres & S. Thomas, qu'elles étoient condamnables parce qu'on y tentoit Dieu toutes les fois qu'on y avoit recours, parce qu'il n'y a de ſa part aucun commandement qui les ordonne, parce qu'on veut connoître par cette voie des choſes cachées qu'il n'appartient qu'à Dieu ſeul de connoître. D'où ils concluent que c'eſt à juſte titre qu'elles ont été proſcrites par les ſouverains pontifes & par les conciles.

Mais les défenſeurs de ces *épreuves* oppoſoient pour leur juſtification les miracles dont elles étoient ſouvent accompagnées. Ce qui ne doit s'entendre que des ordalies ; car pour l'*épreuve* par le ſerment, le duel, la croix, *&c.* elles n'avoient rien que d'humain & de naturel ; & de-là naît une autre queſtion très-importante, ſavoir de quel principe part le merveilleux ou le ſurnaturel qu'une infinité d'auteurs contemporains atteſtent avoir accompagné ces *épreuves.* Vient-il de Dieu, vient-il du démon?

Les théologiens mêmes qui condamnoient les *épreuves*, ſans conteſter la vérité de ces miracles, n'ont pas balancé à en attribuer le merveilleux au démon ; ce que Dieu permettoit, diſoient-ils, pour punir l'audace qu'on avoit de tenter ſa toute-puiſſance par ces voies ſuperſtitieuſes ; ſentiment qui peut ſouffrir de grandes difficultés. Un auteur moderne qui a écrit ſur la vérité de la religion, prétend que Dieu eſt intervenu quelquefois dans ces *épreuves*, ou par lui-même, ou par le miniſtere des bons anges, pour ſuſpendre l'activité des flammes & de l'eau bouillante en faveur des innocens, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit de doctrine ; mais il convient d'un autre côté que ſi le merveilleux eſt arrivé dans le cas d'une accuſation criminelle ſur la vérité ou la fauſſeté de laquelle ni la raiſon ni la révélation ne donnoient aucune lumiere, il eſt impoſſible de décider qui de Dieu ou du démon en étoit l'auteur ; & s'il ne dit pas nettement que c'étoit celui-ci, il le laiſſe entrevoir.

M. Duclos, de l'académie des Belles-Lettres, dans une diſſertation ſur ces *épreuves*, prétend au contraire qu'il n'y avoit point de merveilleux, mais beaucoup d'ignorance, de crédulité, & de ſuperſtition. Quant aux faits il les combat, ſoit en infirmant l'autorité des auteurs qui les ont rapportés, ſoit en développant l'artifice de pluſieurs *épreuves*, ſoit en tirant des circonſtances dont elles étoient accompagnées des raiſons de douter du ſurnaturel qu'on a prétendu y trouver. On peut les voir dans l'écrit même d'où nous avons tiré la plus grande partie de cet article, & auquel nous renvoyons le lecteur comme à un exemple excellent de la logique dont il faut faire uſage dans l'examen d'une infinité de cas ſemblables. *Mém. de l'acad. tom. XV.* (*G*)

Comme toutes les *épreuves* dont on vient de parler s'appelloient en Saxon *ordéal*, *ordéal* par le feu, *ordéal* par l'eau, *&c.* il eſt arrivé que leur durée a été beaucoup plus grande dans le Nord, que par-tout ailleurs. Elles ont ſubſiſté en Angleterre juſqu'au xiij ſiecle. Alors elles furent abandonnées par les juges, ſans être encore ſupprimées par acte du parlement ; mais

enfin leur usage cessa totalement en 1257. Emma mere d'Edoüard le confesseur, avoit elle-même subi l'*épreuve* du fer chaud. La coutume qu'avoient les paysans d'Angleterre dans le dernier siecle de faire les *épreuves* des sorciers en les jettant dans l'eau froide piés & poings liés, est vraisemblablement un reste de l'*ordéal* par l'eau; & cette pratique ne s'est pas conservée moins long-temps dans nos provinces, où l'on y a souvent assujetti, même par sentence de juge, ceux qu'on faisoit passer pour sorciers.

Non-seulement l'Eglise toléra pendant des siecles toutes les *épreuves*, mais elle en indiqua les cérémonies, donna la formule des prieres, des imprécations, des exorcismes, & souffrit que les prêtres y prêtassent leur ministere; souvent même ils étoient acteurs, témoin *Pierre Ignée*. Mais pourquoi dans l'*épreuve* de l'eau froide, estimoit-on coupable & non pas innocent, celui qui surnageoit? C'est parce que dans l'opinion publique, c'étoit une démonstration que l'eau (que l'on avoit eu la précaution de bénir auparavant) ne vouloit pas recevoir l'accusé, & qu'il falloit par conséquent le regarder comme très-criminel.

La loi salique en admettant l'*épreuve* par l'eau bouillante, permettoit du moins de racheter sa main du consentement de la partie, & même de donner un substitut: c'est ce que fit la reine Teutberge, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, accusée d'avoir commis un inceste avec son frere moine & sous-diacre: elle nomma un champion qui se soumit pour elle à l'*épreuve* de l'eau bouillante, en présence d'une cour nombreuse; il prit l'anneau béni sans se brûler. On juge aisément que dans ces sortes d'aventures, les juges fermoient les yeux sur les artifices dont on se servoit pour faire croire qu'on plongeoit la main dans l'eau bouillante, car il y a bien des manieres de tromper.

On n'oubliera jamais, en fait d'*épreuve*, le défi du dominicain qui s'offrit de passer à-travers un bûcher pour justifier la sainteté de Savonarole, tandis qu'un cordelier proposa la même *épreuve* pour démontrer que Savonarole étoit un scélérat. Le peuple avide d'un tel spectacle en pressa l'exécution; le magistrat fut contraint d'y souscrire; mais les deux champions s'aiderent l'un l'autre à sortir de ce mauvais pas, & ne donnerent point l'affreuse comédie qu'ils avoient préparée.

Bien des gens admirent que les peuples aient pû si long-temps se figurer que les *épreuves* fussent des moyens sûrs pour découvrir la vérité, tandis que tout concouroit à démontrer leur incertitude, outre que les ruses dont on les voiloit auroient dû desabuser le monde; mais ignore-t-on que l'empire de la superstition est de tous les empires le plus aveugle & le plus durable?

Au reste les curieux peuvent consulter Heinius, Ebelingius, Cordemoy, du Cange, le P. Mabillon, le célebre Baluze, & plusieurs autres savans qui ont traité fort au long des *épreuves*, ou pour mieux dire, des monumens les plus bisarres qu'on connoisse de l'erreur & de l'extravagance de l'esprit humain dans la partie du monde que nous habitons. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ÉPREUVE, s. f. *Voyez* CANON.

Pour l'*épreuve* de la poudre, *voyez* POUDRE *&* ÉPROUVETTE. (*Q*)

EPREUVE, dans l'usage *de l'Imprimerie*, s'entend des premieres feuilles que l'on imprime sur la forme après qu'elle a été imposée: la premiere *épreuve* se doit lire à l'Imprimerie sur la copie; c'est sur cette premiere *épreuve* que se marquent les fautes que le compositeur a faites dans l'arrangement des caracteres. La seconde qu'on envoie à l'auteur ou au correcteur, devroit uniquement servir pour suppléer à ce qui a été omis à la correction de la premiere; mais presque tous les auteurs ne voient les *épreuves* que pour se corriger eux-mêmes, & font des changemens qui en occasionnent une troisieme, & quelquefois même une quatrieme; ce qui pour l'ordinaire dérange toute l'économie d'un ouvrage, & prolonge les opérations à l'infini.

EPREUVE, dans l'*Imprimerie en taille-douce*, se dit de la feuille de papier imprimée sur une planche, dont avant on avoit rempli toutes les gravures d'encre, qui est un noir à l'huile fort épais: ce noir sort au

moyen de la pression de la presse des gravures du creux de la planche, & s'attache à la feuille de papier qui représente trait pour trait, mais en sens contraire, toutes les hachures de la planche : en ce sens toutes les planches du Dictionnaire Encyclopédique seront des *épreuves* des cuivres gravés qui auront servi à les imprimer.

EPROUVETTE, sub. f. c'est *dans l'Artillerie*, une machine propre à faire juger de la bonté de la poudre.

Il y a des *éprouvettes* de plusieurs especes; la plus ordinaire représentée *Planche II. Art milit. fig.* 2. consiste dans une maniere de batterie *F* de pistolet, avec son chien & son bassinet, montée sur un petit fût de bois, dont le canon *G*, qui est de fer & long d'un peu plus d'un pouce, est placé verticalement pour recevoir la poudre que l'on veut éprouver. Ce canon est couvert d'un petit couvercle de fer qui tient à une roue dentelée *H*, dont les crans sont arrêtés par un ressort *I* qui est au bout du fût. Quand on lâche la détente de la batterie, la poudre voulant sortir du canon chasse la roue avec violence, & lui fait parcourir un certain nombre de crans, qui est ce qui marque la bonne ou la mauvaise poudre ; ce nombre néanmoins, pour la qualité de la poudre en général, n'est point fixé ; ainsi ce n'est que par la comparaison d'une poudre avec une autre, que l'on peut se rendre certain de la bonté de celle qu'on éprouve.

La figure 3. *de la même Planche II.* représente une autre *éprouvette* qui ne differe guere de la précédente, qu'en ce que le canon qui contient la poudre est placé en *K* d'une maniere différente : sa lumiere est en *L*; *M* est le couvercle du canon *K*, qui est élevé par la poudre, & qui s'arrête dans la roue au moyen des crans qui y sont renfermés, & qui ne se voient point par le profil.

N, est une clé ou vis, laquelle pressant le ressort *O*, le lâche & le serre comme on veut.

La *fig.* 4. est aussi une *éprouvette* d'une autre espece : elle est composée d'une plaque de cuivre jaune *A*, *A*, sur laquelle est creusé le bassinet où se met l'amorce, & qui répond à la lumiere. Elle a un canon *B*, où se met la charge de la poudre. C'est un poids massif, qui s'éleve plus ou moins haut suivant la force de la poudre, & qui est retenu par les crans de la cremailliere *D*. *E* & *E* sont deux tenons qui s'ouvrent lorsque le poids s'éleve, & qui l'empêchent de descendre quand il est une fois élevé.

Toutes les différentes sortes d'*éprouvettes* qu'on vient de décrire, ne peuvent servir qu'à faire juger de plusieurs especes de poudres quelle peut être la meilleure. C'est pourquoi pour avoir quelque chose de plus précis, le feu roi Louis XIV, par une ordonnance du 18 Septembre 1686, qui est encore en usage aujourd'hui, a ordonné que l'épreuve de la poudre se feroit avec un petit mortier qui chasseroit un boulet de 60 livres à la distance au moins de 50 toises avec trois onces de poudre seulement. Si le boulet va à une plus petite distance, la poudre n'est pas reçue dans les arsénaux de Sa Majesté.

La *figure* 5. *de la Planche II. Art milit.* fait voir ce mortier, qu'on nomme aussi *éprouvette* à cause de son usage. Voici ses dimensions suivant l'ordonnance de 1686.

A A le diametre à la bouche du mortier porte 7 pouces & trois quarts de ligne.

B B longueur de l'ame, 8 pouces 10 lignes.

C C diametre de la chambre, 1 pouce 10 lignes.

B D longueur ou profondeur de la chambre, 2 pouces 5 lignes.

E lumiere au ras du fond de la chambre.

F diametre par le dehors du mortier à la volée, 8 pouces 10 lignes.

G G diametre par le dehors du mortier à l'endroit de la chambre, 4 pouces 8 lignes & demie.

H diametre de la lumiere, 1 ligne & demie.

A I l'épaisseur du métal à la bande sans comprendre le cordon, 10 lignes.

K K la longueur de la semelle de fonte du mortier est de 16 pouces ; la largeur de ladite semelle est de 9 pouces, & son épaisseur d'un pouce 6 lignes.

NN le diametre du boulet de 60 livres.

O une anſe repréſentant deux dauphins ſe tenant par la queue, ladite anſe placée ſur le milieu de la volée.

P languette de fonte qui tient au ventre du mortier, ſur lequel il repoſe, & qui répond au bout de la ſemelle étant juſtement placé dans le milieu. *Voyez* POUDRE A CANON. (Q)

Une Ordonnance de 1769, en preſcrivant de nouvelles précautions pour l'épreuve des poudres, exigea qu'elles portaſſent le globe de 60 livres à 90 toiſes, le mortier étant chargé de trois onces de poudre. Une Ordonnance de 1772 réduiſit cette portée à 80 toiſes. On avoit obtenu des fabricans de poudre, celle de 90; & une loi qui la réduiſoit ne paroiſſant utile qu'à eux, fut abrogée en 1775, & on revint à l'ordonnance de 1769, qui eſt ſeule ſuivie aujourd'hui.

EPROUVETTE, (*Comm.*) c'eſt une eſpece de jauge dont les commis des aides ſe ſervent dans les viſites qu'ils font chez les Marchands de vin & Cabaretiers, pour connoître ce qui reſte de vin dans une futaille en vuidange.

Cette *éprouvette* eſt ordinairement une petite chaînette de fer, dont un des bouts eſt appeſanti par un peu de plomb. On la fait entrer par le bondon de la piece, & lorſqu'on ſent le fond on la retire, le commis évaluant la liqueur ſur la partie de la chaine qu'il en tire humectée. *Dictionn. de Comm. de Trév. & de Chambers.*

EPROUVETTE; les *Potiers d'étain* nomment ainſi une petite cuiller de fer, dans laquelle ils fondent leur étain, pour en connoître la qualité avant que de le mettre en œuvre. *Voyez* POTIER D'ÉTAIN. *Dictionnaire du Comm.*

EPS, ſ. f. (*Juriſp.*) du latin *apes*, dans quelques coutumes ſignifie *mouches-à-miel*. *Voyez* Amiens, *art.* 191. (*A*)

EPTACORDE. *Voyez* HEPTACORDE.

EPTAGONE. *Voyez* HEPTAGONE. Ces mots doivent être écrits par une *h*, parce que dans leur racine ἑπτὰ, l'ε porte un eſprit rude: il en eſt de même d'EXAGONE, &c. au lieu que dans *Enneagone* il n'y a point d'*h*, parce que l'ε d'ἐννέα, *neuf*, eſt marqué d'un eſprit doux. (*O*)

EPTAMERIDE. *Voyez* HEPTAMERIDE.

EPTAPHONE, ſ. m. (*Acouſtique.*) nom d'un portique de la ville d'Olympie, dans lequel on avoit ménagé un écho qui répétoit la voix ſept fois de ſuite. Il y a grande apparence que l'écho ſe trouva là par haſard, & qu'enſuite les Grecs, grands charlatans, en firent honneur à l'art de l'architecte. (*S*)

EPUISEMENT, ſ. m. (*Médecine.*) ἐξάρυσις, *exhauſtio*, *diſſipatio*; ce terme eſt employé pour ſignifier la perte des forces, des eſprits, par l'effet de quelqu'exercice violent long-temps continué, ou de la fievre lorſqu'elle eſt très-aiguë ou qu'elle a été de longue durée, ou des débauches de femme, de vin, ou des travaux, des contentions d'eſprit, des veilles immodérées. *Voyez* FORCE, DÉBILITÉ, ATROPHIE, ENERVATION, EXTÉNUATION. (*d*)

EPULIDE, ſ. f. (*Médecine.*) ἐπουλίς, de ἐπὶ, *ſur*, & οὖλον, *gencive*; ſe dit de certain tubercule ou excroiſſance de chair, qui ſe forme ſur les gencives ou ſur les parties qui les avoiſinent, principalement vers les dernieres dents molaires. *Voyez* EXCROISSANCE CHARNUE.

On diſtingue deux ſortes d'*épulides*; ſavoir, celles qui ne ſont point accompagnées de douleur, & celles qui en cauſent beaucoup, qui ont un caractere de malignité, & ſont ſuſceptibles de devenir chancreuſes: d'ailleurs de quelque eſpece qu'elles ſoient, il y en a de dures & de molles, de groſſes & de petites, de larges & d'étroites par leur baſe. Elles produiſent auſſi des effets différens; elles gênent les mouvemens de la mâchoire; elles ſont ſi douloureuſes qu'elles occaſionnent une tenſion ſpaſmodique dans toutes les parties qui les environnent; elles empêchent auſſi quelquefois la maſtication par leur volume, en s'interpoſant dans l'eſpace qui ſe forme entre les deux mâchoires ouvertes, & en s'oppoſant à ce qu'elles ſe rapprochent; elles peuvent encore, par ces deux raiſons, empêcher le libre uſage de la parole.

Ces fâcheux effets déterminent à en hâ-

ter la cure ; on peut l'entreprendre par le moyen des gargarifmes fortement réfolutifs & aftringens employés fréquemment : fi les *épulides* ne cedent pas affez tôt à ces remedes, il faut avoir recours à la ligature, quand on peut y appliquer un fil noué, & les ferrer par leur bafe, dans le cas où elle peut être faifie. L'excroiffance n'ayant plus de communication avec la partie faine, de laquelle elle forme une extenfion contre nature, fe mortifie, fe détache, & la cicatrice fe fait aifément. Mais lorfque la partie inférieure de la tumeur eft d'un trop grand volume pour pouvoir être liée, on ne peut fuppléer au défaut de ce moyen que par les corrofifs d'une médiocre activité appliqués avec prudence, ou en emportant l'excroiffance avec les cifeaux ou le biftouri, de maniere à ne rien prendre fur les parties faines. On peut auffi tenter de l'arracher avec les pincettes dont on fe fert pour les polypes des narines ; & fi l'on ne peut pas réuffir à détruire entiérement l'*épulide*, & qu'elle renaiffe, fouvent après avoir été extirpée, quelques auteurs confeillent l'application du cautere actuel. S'il furvient une hémorrhagie après l'opération, de quelque maniere qu'elle fe faffe, on peut l'arrêter en faifant laver fouvent la bouche au malade avec du vin chaud rendu aftringent avec un peu d'alun, jufqu'à ce que le fang ne coule plus : on doit enfuite s'appliquer à confolider la plaie felon les regles de l'art. *Voy. les inftitutions chirurgiques* d'Heifter, d'où cet article eft extrait en partie. (*d*)

EPULON, f. m. (*Hift. anc.*) fignifioit anciennement, chez les Romains, un *miniftre* des facrifices.

Comme les pontifes ne pouvoient affifter à tous les facrifices qu'on faifoit à Rome, tant étoit grand le nombre des dieux que le peuple adoroit, ils nommoient trois miniftres, qu'on appelloit *épulones*, parce qu'ils étoient chargés du foin & du gouvernement du feftin qui fe donnoit dans les jeux publics & folennels.

C'étoient eux qui ordonnoient & fervoient le facré banquet, qu'on offroit dans ces occafions à Jupiter, *&c.* Ils portoient une robe bordée de pourpre comme les pontifes : leur nombre fut porté dans la fuite jufqu'à fept, & Céfar les augmenta jufqu'à dix. Ils furent établis l'an de Rome 558, fous le confulat de L. Furius Purpureo, & de M. Claudius Marcellus. *Dictionn. de Trévoux & Chambers.* (*G*)

EPULUM, chez les anciens, fignifioit un banquet, une fête préparée pour les dieux. *Voy.* FETE & LECTISTERNE.

On mettoit les ftatues des dieux fur des couffins pofés fur des lits richement décorés, & on leur fervoit un feftin comme fi elles euffent voulu manger. Toutes les viandes qu'on leur offroit tournoient au profit des miniftres des facrifices, qu'on appelloit pour cette raifon *épulons. Voyez* EPULON.

EPURE, (*Coupe des pierres.*) du mot *épurer, mettre au net*, eft le deffein d'une voûte tracée fur une muraille ou fur le plancher, de la grandeur dont elle doit être exécutée, pour y prendre les mefures néceffaires. Une *épure* ordinaire eft l'extenfion de la douille *CDHG*, (*fig. 12.*) à l'entour de laquelle on met les panneaux de lit *CGIK*, *DLMH*, & ceux de tête *ABDC*, *φGHε*, que l'on peut auffi projetter comme *FGHE*. La *figure 12. n°. 1.* repréfente l'*épure* d'un berceau cylindrique.

Un pareil deffein pour la charpente change de nom, & s'appelle *ételon*. (*D*)

EPURGE, (*Matiere méd.*) efpece de tithimale. *Voyez* TITHIMALE.

EPYTHIMBIEN, (*Mufiq. des anc.*) furnom d'un nome propre à la flûte, inventé par Olympe, & dont Pollux parle dans le *chap. 10, liv. IV* de fon *Onomafticon.* (*F. D. C.*)

E Q

EQUANT, f. m. *en Aftronomie*, eft un cercle que les anciens aftronomes imaginoient dans le plan du cercle déférent ou excentrique, pour diriger & pour régler certains mouvemens dans les planetes.

On n'en fait plus d'ufage aujourd'hui, depuis que Kepler a banni les excentriques, & a démontré que les planetes fe mouvoient

dans des ellipses dont le soleil occupoit le foyer. *Voyez* DÉFÉRENT, EPICYCLE, EXCENTRIQUE, COPERNIC, PLANETE, &c. (*O*)

EQUARRIR, v. act. (*Architect.*) c'est mettre une pierre d'*équerre* en tout sens. (*P*)

EQUARRIR UN TROU, *parmi les Horlogers*, signifie l'*agrandir* en y passant un équarrissoir. *Voyez* EQUARRISSOIR. (*T*)

EQUARRISSEMENT, s. m. (*Coupe des pierres.*) *Tailler par équarrissement* est une maniere de tailler les pierres sans le secours des panneaux, les ayant seulement préparées en les rendant de forme parallélipipede, pour y appliquer les mesures des hauteurs & profondeurs que l'on a trouvées dans le dessein de l'épure pour chaque voussoir. (*D*)

EQUARRISSOIR, s. m. *outil d'Horlogerie*, espece de broche d'acier trempé, un peu en pointe, qui a plusieurs pans ou faces égales, & dont ils se servent pour croître les trous. Le nombre des pans d'un *équarrissoir* n'est pas toujours le même; on en fait depuis quatre jusqu'à six pans: plus ils ont de faces, plus ils rendent ronds les trous que l'on croît: mais aussi ils les croissent fort lentement, leurs quarres ou angles devenant alors peu aigus: moins ils en ont, plus au contraire ils les croissent vîte; mais aussi moins ils les rendent ronds. Les meilleurs sont ordinairement à cinq pans. (*T*)

EQUATEUR, s. m. *en Astronomie & en Géographie*, est un grand cercle de la sphere, qui est également éloigné des deux poles du monde, ou dont les poles sont les mêmes que ceux du monde. *Voyez* CERCLE.

Tel est le cercle représenté par la ligne *D A* (*Pl. astron. fig. 52.*) Ses poles sont *P* & *Q*. On le nomme *équateur*, ou parce qu'il divise la sphere en deux parties égales, ou parce que quand le soleil est dans ce cercle, il y a égalité entre les jours & les nuits: c'est pourquoi on l'appelle aussi *équinoxial*; & quand il est tracé sur les cartes & les planispheres, on l'appelle *la ligne équinoxiale*, ou simplement *la ligne*. *Voyez* EQUINOXIAL.

Chaque point de l'*équateur* est éloigné d'un quart de cercle des poles du monde: d'où il suit que l'*équateur* divise la sphere en deux hémispheres, dans l'un desquels est le pole septentrional, & dans l'autre le méridional. *Voyez* HÉMISPHERE.

L'*équateur* coupe la zone torride par le milieu; le soleil décrit ce grand cercle le premier jour du printemps, & le premier jour de l'automne: ainsi il s'y revient deux fois par an. Les peuples qui l'habitent ont pendant toute l'année les jours égaux aux nuits. Car l'horison des peuples qui habitent sous l'*équateur*, passe par l'axe de la terre, & est perpendiculaire à tous les cercles paralleles à l'*équateur*, dont le soleil décrit ou paroît décrire un chaque jour: d'où il s'ensuit qu'une moitié de ces cercles paralleles est au-dessus de l'horison des habitans de l'*équateur*, & l'autre moitié au-dessous: ainsi ils ont précisément autant de jour que de nuit, si ce n'est que le crépuscule du matin & du soir peut augmenter un peu leurs jours & diminuer leurs nuits. Les longues nuits sont très-nécessaires dans ces climats, dont le soleil ne s'éloigne jamais de plus de 23 degrés $\frac{1}{2}$; de sorte que quand il est le plus éloigné du zénit des habitans de l'*équateur*, il en est encore plus près qu'il ne l'est de notre zénit le jour du solstice d'été: car il est alors éloigné de plus de 25 degrés. Or comme la longueur des jours & la briéveté des nuits est une des causes de la chaleur, il s'ensuit que la chaleur de l'*équateur* n'est pas à proportion aussi grande qu'elle devroit être, eu égard à la position du soleil. Il y a même dans ces climats, des pays qui jouissent d'une chaleur modérée, &, pour ainsi dire, d'un printemps perpétuel: tels sont certains endroits du Pérou. Le haut des montagnes y est aussi excessivement froid, comme il arrive partout ailleurs.

Le temps égal ou moyen de l'*équateur*, s'estime par les passages de ses arcs sur le méridien. On a fréquemment occasion de s'en servir, pour convertir les degrés de l'*équateur* en temps, ou pour convertir les parties du temps en parties de l'*équateur*.

Pour faire ces conversions, on a dressé la table suivante, dans laquelle sont mar-

qués les arcs de l'*équateur* qui paſſent par le méridien dans les différentes heures, minutes, *&c.* du temps moyen. *Voy.* ÉQUATION DU TEMPS.

CONVERSION des parties de l'Equateur, en temps & réciproquement.

Degrés de l'Equat.	*Heures.*	*Minutes*	*Heures.*	Degrés de l'Equat.	*Minutes*	Degrés de l'Equat.	Minutes.
Minutes.	*Minutes*	*Secondes.*	*Minutes*	Minutes.	*Secondes.*	Minutes.	Secondes
Secondes	*Secondes.*	*Tierces.*	*Secondes.*	Secondes.	*Tierces.*	Secondes.	Tierces.
Tierces.	*Tierces.*	*Quartes.*	*Tierces.*	Tierces.	*Quartes.*	Tierces.	Quartes.
1	0	4	1	15	1	0	15
2	0	8	2	30	2	0	30
3	0	12	3	45	3	0	45
4	0	16	4	60	4	1	0
5	0	20	5	75	5	1	15
10	0	40	6	90	6	1	30
15	1	0	9	135	10	2	30
30	2	0	12	180	20	5	0
60	4	0	15	225	30	7	30
90	6	0	18	270	40	10	0
180	12	0	21	315	50	12	30
360	24	0	24	360	60	15	0

Il eſt très-aiſé de conſtruire cette table : car l'*équateur* étant ſuppoſé diviſé en 360 degrés, comme il fait ſa révolution en 24 heures & uniformément, il s'enſuit qu'il fait 15 degrés par heure ; par conſéquent en une minute la 60ᵉ partie de 15 degrés, c'eſt-à-dire 15 minutes de degré, en une ſeconde 15 ſecondes de degré, & ainſi de ſuite ; & il ne faut plus que des additions fort ſimples, pour ſavoir le nombre de degrés, de minutes, & de ſecondes qu'il parcourt dans un temps donné.

Dans cette table, les minutes, ſecondes, &c. de degré, ſont en romain ; & les *minutes*, *ſecondes*, &c. d'heure, ſont en italique. Ainſi on voit par les trois premieres colonnes, qu'à une minute de degré de l'*équateur* répondent 0 minutes 4 ſecondes d'heure ; de même par la 4ᵉ & la 5ᵉ colonne, ou par les trois dernieres, on voit que 5 minutes d'heure donnent 75 ſecondes de degré, ou une minute 15 ſecondes.

L'uſage de cette table eſt facile. Suppoſez, par exemple, que l'on propoſe de convertir en temps 19 degrés 13 minutes 7 ſecondes de l'*équateur* ; auprès de 15 degrés, dans la premiere colonne, on trouve une heure 0 *minutes* 00 *ſecondes* ; auprès de 4 degrés, on trouve 16 *minutes* 00 *ſecondes* ; auprès de 10 minutes, 40 *ſecondes* ; auprès de 3 minutes, 12 *ſecondes* 000 *tierces* ; auprès de 5 ſecondes, 00 *minutes* 20 *tierces* ; & auprès de 2 ſecondes, 8 *tierces* : ce qui ajouté enſemble donne une heure 16 *minutes* 52 *ſecondes* 28 *tierces*.

De plus, ſuppoſé que l'on propoſe de trouver quels degrés, minutes, *&c.* de l'*équateur* répondent à 23 heures 25 *minutes* 17 *ſecondes* & 9 *tierces* ; auprès de 21 heures, dans la quatrieme colonne de la table, on trouve 315 degrés ; auprès de 2 heures, 30 degrés ; auprès de 20 *minutes*, 4 degrés ; auprès de 5 *minutes*, 0 degré 15 minutes ; auprès de 10 *ſecondes*, 2 minutes 30 ſecondes ; auprès de 5 *ſecondes*, une minute 15 ſecondes 0 tierces ; auprès de 2 *ſecondes*, 30 ſecondes 0 tierces ; auprès de 6 *tierces*, une ſeconde 30 tierces ; auprès de 3 *tierces*, 45 tierces : le tout ajouté enſemble donne 351 degrés 19 minutes 17 ſecondes 15 tierces.

On

On voit par là que cette table eſt fort utile dans la recherche des longitudes ; car connoiſſant la différence des heures entre deux lieux, par le moyen des éclipſes de lune ou des ſatellites de Jupiter, on connoît tout de ſuite par cette table de combien de degrés les méridiens de ces lieux ſont éloignés l'un de l'autre. Par exemple, s'il eſt une heure à Conſtantinople lorſqu'il eſt midi à Paris, on voit que le ſoleil paſſe au méridien de Paris une heure après le méridien de Conſtantinople, & que par conſéquent le méridien de Paris eſt plus occidental de 15 degrés, que celui de Conſtantinople. *Voyez* LONGITUDE.

Elévation ou *hauteur de l'équateur*, eſt un arc d'un cercle vertical, qui eſt compris entre l'*équateur* & l'horizon.

L'élévation de l'*équateur* avec celle du pôle eſt toujours égale à un quart de cercle; ou, ce qui revient au même, l'élévation de l'*équateur* eſt égale à la diſtance du pôle au zénith. Cette élévation eſt donc le complément de la hauteur du pôle ou de la latitude. *Voyez* LATITUDE & HAUTEUR DU PÔLE; *voyez auſſi* ELÉVATION & HAUTEUR. (*O*)

M. le Marquis de Condorcet a joint un nouvel article à celui que l'on vient de lire.

Les planetes qui tournent ſur leur axe, auſſi-bien que la terre, ont auſſi leur *équateur* & leur pôle. L'*équateur* du ſoleil ſe détermine par le moyen de ſes taches ; il eſt incliné de 7d ſur l'écliptique, & il la coupe à 2s 10d de longitude.

M. Caſſini, dans ſon *Diſcours ſur la lumiere zodiacale*, & M. de Mairan, dans ſon *traité de l'aurore boréale*, prouvent que l'atmoſphere du ſoleil ou la lumiere zodiacale eſt dans le plan de l'*équateur* du ſoleil, ſemblable à une lentille, dont le tranchant ſe confond avec le plan de l'*équateur* ſolaire, & c'eſt de là que M. de Mairan déduit les ſituations que doit avoir en divers temps de l'année la lumiere zodiacale.

M. Caſſini le fils penſa de même, que l'*équateur* du ſoleil pourroit ſervir de terme de comparaiſon pour les mouvemens céleſtes, & qu'on pourroit avec raiſon rapporter à ſon plan toutes les orbites planétaires ; alors, par exemple, on diroit que le nœud boréal ou aſcendant de l'orbite de la terre a 8s 10d de longitude, puiſque le nœud aſcendant de l'*équateur* ſolaire eſt à 2s 10d; en conſéquence M. Caſſini fit imprimer une table où l'on voit les orbites de toutes les planetes rapportées à l'*équateur* du ſoleil. *Mém. acad.* 1734.

On appelle *temps de l'équateur* ou *temps du premier mobile* celui qui ſe compte à raiſon de 15 degrés par heure. Cette pratique eſt fondée ſur ce que les arcs de l'*équateur* ſont la meſure la plus naturelle du temps : quand le ſoleil eſt éloigné du méridien de 15d, il eſt une heure ; quand il eſt éloigné de 100 degrés, il eſt 6h 40′; parce que le mouvement diurne ſe faiſant uniformément ſur l'*équateur* ; il paſſe régulièrement au méridien à chaque heure, la vingt-quatrieme partie de la circonférence entiere de l'*équateur* : auſſi le temps vrai ou l'heure vraie dans le ſens précis & exact de l'aſtronomie, n'eſt autre choſe que l'arc de l'*équateur*, compris entre le méridien & le cercle de déclinaiſon qui paſſe par le ſoleil, converti en temps à raiſon de 15d par heure. Le plus ſouvent à la place de cet arc de l'*équateur*, on ſubſtitue l'angle au pôle meſuré par cet arc, & que l'on appelle *angle horaire* : on prend cet angle horaire à la place de l'heure même, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'une heure on met 15 degrés, & au lieu de deux heures 30 degrés, &c.

Le mouvement diurne qui s'acheve en vingt-quatre heures, & par lequel 360 degrés de la ſphere traverſent le méridien, étant ſubdiviſé en vingt-quatre parties, chacune vaut une heure, & répond à 15 degrés ; car 15° ſont la vingt-quatrieme partie de 360 ; en continuant de ſubdiviſer on pourra trouver de même les parties du temps qui répondent aux parties du cercle; un degré vaudra 4 minutes de temps ; une minute vaudra 4 ſecondes ; en général, il ſuffit de prendre le quadruple des minutes de degrés pour en faire des ſecondes de temps du premier mobile, & le quadruple des degrés pour en faire des minutes de temps ſur l'*équateur*.

De même pour convertir le temps de l'*équateur* ou du premier mobile en degrés,

on prendra d'abord 15 degrés pour chaque heure, on prendra le quart des minutes de temps, on en fera des degrés; le quart des secondes, on en fera des minutes; le quart des tierces de temps, l'on en fera des secondes de degrés.

Ces regles aisées à retenir & à pratiquer, se peuvent faire sans le secours des tables; cependant on trouvera des tables propres à faire ces conversions de temps en parties de l'*équateur*, & des parties de l'*équateur* en temps, dans la *connoissance des temps*, &c. L'opération se réduit à multiplier par 15 le temps qu'on veut réduire en parties du cercle, ou à diviser par 15 les parties de l'*équateur* qu'il s'agit de convertir en temps.

La conversion du temps en parties de l'*équateur* est différente de la conversion en temps solaire moyen dans laquelle on prend 360° 59′ 8″ pour vingt-quatre heures, ou 15° 2′ 27″ $\frac{8}{10}$ pour chaque heure; c'est le nombre des parties de l'*équateur* qui passe par le méridien pendant la durée des heures solaires, marquées par une pendule du moyen mouvement; quand cette pendule a fini ses vingt-quatre heures, il a passé, non-seulement 360^d^ de l'*équateur*, mais encore les 59′ 8″ que le soleil a parcourues en sens contraire, & qui doivent passer par le méridien pour que le soleil y arrive. (*M.* DE LALANDE.)

ÉQUATION. *Construction & usage d'une machine pour trouver les racines de quelque équation que ce puisse être.* (*Algebre. Machines.*) M. Pascal s'est fait une réputation dans le monde pour avoir inventé sa machine arithmétique. Celle dont je vais donner la description n'est pas moins ingénieuse; & on peut l'appliquer à toutes les *équations* de quelque degré qu'elles soient. Avant que d'en donner la construction, il convient d'exposer en peu de mots la théorie sur laquelle elle est fondée: elle suppose, dans ceux qui liront cet article, quelque connoissance de l'Algebre.

Soit l'*équation* à résoudre $a + bx + cxx + dxx$, &c. $= 0$.

Tirez sur la ligne ZZ prise pour base dans la *figure 1* ou 2 de la *pl. I d'Algebre, des planches, supplément*, les perpendiculaires SS & RR, éloignées l'une de l'autre de telle distance qu'il vous plaira. Prenez ensuite sur la ligne SS de l'une ou de l'autre figure les parties OA, AB, BC, CD, &c. proportionnelles aux coefficiens a, b, c, d, &c., de l'*équation*, observant de prendre chacune de ces lignes de bas en haut, à compter de l'extrêmité de la derniere lorsque le coefficient qu'elle doit représenter est positif, & dans un sens contraire lorsqu'il est négatif. Cela fait, tirez par l'extrêmité de la derniere des lignes OA, AB, BC, &c. savoir, par D, la ligne DC, parallele à la base ZZ, & par le point C, où DC coupe RR, cC, & parallélement à SS, & à telle distance qu'il vous plaira, MM; par le point où Cc coupe MM, la ligne kb parallele à DC; par le point b, où la derniere coupe RR, la ligne bB; par le point où celle-ci coupe MM, la parallele à DC, & enfin par le point a, où bB coupe MM, la, & par le point a, où la coupe RR, la ligne aA. Supposons maintenant que les lignes SS, RR, Cc, représentent trois regles avec des rainures telles qu'on le voit *figure 3*, que vous fixerez dans leurs places respectives SS, RR & Cc sur un plan ou châssis de grandeur suffisante.

Soient Bb, Aa, d'autres regles de même forme, qui se meuvent sur les centres B, A, &c. lesquels se meuvent eux-mêmes en haut & en bas le long de la regle SS, mais de maniere qu'on puisse placer les centres B & A l'un sur l'autre, ou sur C, si l'occasion le requiert, & les arrêter avec des écroues; savoir, le centre A en A, le centre B en B, &c. Soient kb & la, d'autres regles mobiles, comme les premieres, & disposées de façon qu'elles se meuvent toujours parallélement les unes aux autres, & à la ligne Dc & MM, une autre regle de pareille forme. On assemblera les regles Kb & MM avec la regle fixe Cc au moyen d'une pointe coulante qui passe par le point q, où leurs rainures se coupent. On assemblera de même les regles Kb, Bb, la & Aa ensemble, & avec MM & RR, avec de pareilles pointes qui les traversent dans les points b, r, a & s. La derniere de ces pointes doit être faite de maniere à pouvoir porter un crayon. Je dis maintenant que si l'on avance ou

recule la regle MM de SS, en forte qu'elle lui soit toujours parallele, le crayon s décrira la courbe qu'on demande; que les distances à compter du point O où le crayon coupera la base ZZ, à droite de SS, marqueront les racines positives de l'*équation*; celles qui seront à gauche, les racines négatives; & les endroits où il approchera de la base sans la toucher, les racines impossibles ou imaginaires. Ces distances doivent être prises sur une échelle, sur laquelle la ligne DC sera prise pour l'unité.

Démonstration. Puisque les lignes OA, AB, BC, &c. sont proportionnelles aux coefficiens a, b, c, &c. Supposons que la premiere OA soit égale au premier coefficient a, ou à telle de ces parties qu'on voudra, n, par exemple, feroit $\frac{a}{n}$; alors pour conserver la proportion ci-dessus, la suivante AB sera égale à $\frac{b}{n}$, Bc à $\frac{c}{n}$ & cD à $\frac{d}{n}$, &c. Si l'on nomme OQ ou son égale DPx, pour lors Dc étant prise égale à l'unité, Pc sera égale à $1-x$; & comme Dc est égale à $\frac{d}{n}$, on aura, à cause des triangles semblables, DCc & Pqc, cette proportion $1 : 1-x :: \frac{d}{n} : \frac{d-dx}{n} = Pq$ ou DK : mais $KB = BC + CD - DK$, c'est-à-dire, à $\frac{c}{n} + \frac{d-d-dx}{n}$; savoir à $\frac{c+dx}{n}$. Les mêmes triangles semblables donnent $Kb : qb :: KB : qr$, c'est-à-dire, $1 : 1-x :: \frac{c+dx}{n} : \frac{c+dx-cx-dxx}{n} = qr$ ou Kl: mais $Al = AD - DK - Kl$, ou $\frac{b}{n} + \frac{c}{n} + \frac{d}{n} + \frac{d-dx}{n} - \frac{c+dx-cx-dxx}{n}$ ou à $\frac{b+cx+dxx}{n}$. Les mêmes triangles donnent encore $la : ra :: Al : rs$, ou $1 : 1-x :: \frac{b+cx+dxx}{n} : \frac{b+cx+dxx-bx-cxx-dxxx}{n} = rs$. Or, Qs, qui par la figure est égale à $QP - Pq - qr - rs = \frac{a+b+c+d-d-dx}{n} - \frac{c+dx-cx-dxx}{n} - \frac{b+cx+dxx-bx-cxx-dxxx}{n}$ savoir à $\frac{a+bx+cxx+dxxx}{n}$; & par conséquent, lorsque $Qs = 0$, c'est-à-dire, lorsque la courbe décrite par S coupe la base, $\frac{a+bx+cxx+dx^3}{n} = 0$, ou à $\frac{a+bx+cxx+dxxx}{n}$, qui par l'*équation* même est égale à 0. Qs, dans ces circonstances, sera donc aussi égale à $a+bx+cxx+dxxx$, & par conséquent toute valeur de x ou de OQ, qui rend $a+bx+cxx+dxxx=0$, rend pareillement Qs égale à zéro. Or, toute valeur de x qui rend $a+bx+cxx+dxxx=0$, est une racine de l'*équation* proposée $a+bx+cxx+dxxx=0$, dont la courbe coupera la base ZZ pour chaque racine réelle de cette *équation*, soit positive ou négative, & ne la touchera point lorsqu'elle sera imaginaire, comme le savent ceux qui connoissent les propriétés des courbes. C. Q. F. D.

Cette démonstration est applicable à toute autre *équation* que l'on voudra.

Nota. Pour avoir les racines négatives, on placera les regles à gauche de SS *figure 2*, où elles sont marquées par les mêmes lettres que dans la premiere figure. Par exemple, on posera la regle Cc de c ou q, la regle Bb de b ou r, la regle aA de n ou s, vers la gauche, en sorte que les centres A, B, des deux dernieres se trouvent sur la ligne fixe SS.

Il n'est pas nécessaire que la courbe soit décrite avec exactitude, ni même qu'elle tombe sur le plan, excepté lorsqu'elle coupe la base, & par conséquent on ne risque rien à faire les lignes OA, AB, &c. fort longues. Mais les regles fixes OD & Tc, doivent être si près l'une de l'autre, que leur distance Dc ou OT, étant prise pour l'unité, la base OT qui s'étend à droite jusqu'à l'extrêmité du plan, puisse contenir toutes les racines positives, & à gauche toutes les négatives.

Il y a encore une chose à observer: c'est que si l'on a une *équation* comme celle-ci $xxx - Sxx + 1200\,x + 9000 = 0$, dont les coefficiens S, 1200 & 9000 sont différens l'un de l'autre, qu'il seroit difficile de les prendre sur la ligne OD, on peut les réduire de la maniere suivante: c'est de mettre dans l'*équation* à la place de chaque x, $10\,x$, $20\,x$, ou $100\,x$. Je suppose qu'on mette $20\,x$; pour lors, au lieu de xxx, on aura $8000\,xxx$, au lieu de $Sxx - 2000\,xx$, &c., & l'*équation*

sera changée en celle-ci $8000\ xxxx - 2000\ xxx + 24000\ x + 9000 = 0$. Divisant chaque terme par 100, on aura cette autre $8\ xxx - 2\ xx + 24\ x + 9 = 0$, dont la réduction sera plus aisée. Mais on se souviendra pour lors, que faisant x 20 fois plus petit qu'il n'est, les racines que vous trouverez seront pareillement vingt fois plus petites, & qu'il faudra par conséquent les multiplier par 20 pour qu'elles aient leur juste valeur.

Voici quelques observations sur l'application de ces regles, qui peuvent avoir leur utilité.

1°. Les racines d'une *équation* peuvent être de trois sortes, positives, négatives & impossibles ou imaginaires.

2°. Toute *équation* contient autant de racines qu'elle a de degrés.

3°. Les racines imaginaires sont toujours au nombre de deux.

Par exemple, si une *équation* a une racine imaginaire comme celle-ci $a = b \sqrt{-1}$, elle en aura une autre; savoir, $a = -b \sqrt{-1}$, qui la suit toujours. Il suit de là que toute *équation* qui a des racines imaginaires, en contient 2, 4, 6, &c.; c'est-à-dire, qu'elles sont toujours en nombre pair. Toutes les fois que la courbe, que les regles décrivent, approche de la base sans la couper, c'est une marque qu'il y a deux racines impossibles; de sorte que si elle en approche trois fois, l'*équation* contient six racines imaginaires. C'est tout ce que ces regles peuvent faire par rapport à ces sortes de racines; elles marquent leur nombre, & non leur nature. J'enseignerai plus bas le moyen de connoître celle-ci. Puis donc que les racines imaginaires sont toujours en nombre pair, & que leur nombre est égal aux degrés de l'*équation*, il s'ensuit :

4°. Que toute *équation* dont le nombre des degrés est impair, doit contenir au moins une racine réelle.

5°. Que toute *équation* dont le premier & le dernier termes, après avoir été transposés, ont des signes contraires, contient au moins une racine réelle. Lorsque cela arrive, & que le nombre de ses dimensions est pair, de même que celui des racines impossibles, celui des racines réelles doit l'être pareillement.

6°. Que si l'on divise une *équation* par l'inconnue, moins une de ses racines, on la réduira à une dimension plus bas ; comme toute *équation* contient autant de racines qu'elle a de degrés, il s'ensuit encore :

7°. Que retranchant le nombre des racines imaginaires de celui de ses racines, je veux dire, du nombre de ses dimensions, le restant sera celui des racines réelles.

8°. Après avoir trouvé, par le moyen des regles, les racines réelles, faites la quantité inconnue x égale à chacune : transposez les termes d'un côté : multipliez les *équations* les unes par les autres, & divisez l'*équation* proposée par le produit qui en résultera. Faites le quotient égal à zéro, & vous aurez une *équation* qui renfermera toutes les racines impossibles, sans en avoir aucune de réelle. On trouvera ensuite les racines impossibles par la méthode qu'enseigne M. de Bougainville, dans son *traité du Calcul intégral*, dans les cinquieme & sixieme chapitres de son introduction. C'est la meilleure que je connoisse.

Elle consiste à partager l'*équation* donnée en deux autres du même nombre de dimensions, mais qui ne contiennent que des racines réelles, que vous trouverez par le moyen des regles, ou autrement, au moyen de quoi vous aurez toutes les racines impossibles de votre *équation*.

Comme peu de gens connoissent cette méthode, il convient de la donner ici.

L'auteur commence par donner la démonstration des deux propositions suivantes.

Prop. 1. Lorsqu'une quantité est égale à zéro, & composée de plusieurs termes, dont quelques-uns sont réels, & les autres multipliés par $\sqrt{-1}$, la somme de tous les termes réels est égale à zéro ; & celle de tous ceux qui sont multipliés par $\sqrt{-1}$, égale pareillement à zéro. C'est le soixante-neuvieme article de son *Introduction*.

Prop. 2. Lorsqu'une *équation* ne contient que des racines imaginaires, on peut toujours supposer la quantité inconnue égale

à $m + n\sqrt{-1}$, dans laquelle m & n ſont des quantités réelles. C'eſt le huitieme article de la même introduction.

Par conſéquent, pour trouver les racines d'une *équation* telle que celle dont il s'agit, il faut mettre à la place de chaque inconnue, x; par exemple, $m + n\sqrt{-1}$, & l'on aura une nouvelle *équation* qui contiendra les termes réels & les termes multipliés par $\sqrt{-1}$, dont le premier & le dernier ſont égaux à zéro par la propoſition 1. Faites-le donc, & vous aurez deux *équations* dont il vous ſera facile de découvrir les deux quantités m & n, de même que celle de x, qui par la deuxieme propoſition eſt égale à $m + n\sqrt{-1}$.

Voici un exemple qui fera comprendre ce que j'ai dit dans la premiere partie de cet article. Suppoſez que les racines réelles, découvertes pas le moyen des regles dont j'ai parlé, ſoient a, b $-c$, &c. Faites $x = a$, $x = b$, $x = -c$, &c. Tranſpoſez les termes, & vous aurez $x - a = 0$, $x - b = 0$, $x + c = 0$, &c. Multipliez ces dernieres *équations* les unes par les autres, diviſez l'*équation* donnée par leur produit, & procédez comme j'ai dit ci-deſſus.

9°. Le plus grand coefficient négatif d'une *équation* quelconque, conſidéré comme poſitif, & augmenté de l'unité, excede toujours la plus grande racine poſitive de l'*équation*. Par conſéquent,

10°. Si en place de la quantité inconnue x de l'*équation*, vous mettez le coefficient, pris comme poſitif & augmenté de l'unité, moins x, toutes les racines deviendront poſitives. Dans ce cas, vous n'aurez beſoin que des regles de la *figure 1*, dont les centres ſont à leurs extrêmités, & elles vous ſuffiront pour tous les cas poſſibles; car vous devez avoir obſervé que les centres de celles de la deuxieme figure ſont autrement diſpoſés.

11°. Si après avoir rendu toutes les racines de votre *équation* poſitive, vous voulez vous éviter la peine de tranſporter la regle *MM* à la droite de *RR*; ce qui eſt ſujet à quelque inconvénient, je veux dire, ſi vous voulez que toutes les racines de votre *équation* ſe trouvent entre *O* & *T*, ou entre zéro & l'unité, au lieu de la quantité inconnue x de la derniere *équation*, mettez x, multipliée par le plus grand coefficient négatif, conſidéré comme poſitif & augmenté de l'unité. Par exemple, ſi le plus grand coefficient négatif de l'*équation* eſt -9, mettez $10x$ à la place de chaque x, & vous aurez une nouvelle *équation*, dont toutes les racines ſe trouveront ſur la ligne *OT*, ſans qu'il ſoit beſoin de la prolonger, car elles ſeront moindres que l'unité, je veux dire, que *DC* ou *OT*; mais après avoir ainſi trouvé les racines, il faut les multiplier par le coefficient augmenté de l'unité, c'eſt-à-dire, dans l'exemple ci-deſſus, par 10, parce qu'ayant mis $10x$ pour x, on rend chaque racine dix fois plus petite qu'elle n'étoit.

Ces propoſitions ſont reçues de tous les algébriſtes, & n'ont pas beſoin d'être démontrées.

Voici la deſcription d'une machine pour régler le mouvement des regles dont j'ai parlé : elle n'eſt que pour les *équations* du deuxieme degré; mais on peut également l'employer pour toutes les autres.

ABCD, *figure 4*, eſt un châſſis de fer ou d'acier, compoſé de quatre barres de fer aſſemblées par leurs extrêmités, qui forment un parallélogramme rectangle de douze pouces de long ſur huit de large, aux quatre coins duquel ſont des appuis *EF*, *GH*, *IK*, & *LM*, ſur leſquels il porte. Sur le côté A, eſt un coulant *N*, qu'on peut arrêter avec une vis dans tel endroit qu'on veut, & ſur lequel la traverſe *NO* tourne ſur ſon centre. Son autre extrêmité tient par le moyen d'une vis avec ſon écroue à la traverſe *PQ*, qui eſt pareillement arrêtée ſur le châſſis aux endroits *P* & *Q*, mais de maniere qu'on peut l'approcher ou l'éloigner à volonté de l'extrêmité *A*. Cette traverſe eſt repréſentée par la ligne *RR* de la premiere figure. Les quatre appuis *EF*, *GH*, *IK*, *LM*, portent quatre traverſans *ST*, *UX* & *YZ*, ſur la premiere deſquels eſt une boîte coulante *o*, qui ſert de centre au traverſant *ab*. Le ſecond & le troiſieme, ſavoir, *UX* & *YZ*, ſont pareillement garnis de deux noix coulantes *e* & *f*, qu'on arrête où l'on veut par le moyen d'une vis, & auxquelles la ſoie *ef* eſt attachée. Les trois traverſans *ST*,

UX, *A*, ou plutôt la ligne tracée sur celui d'en haut représente la ligne *SS* de la *figure 1*, & la soie *ef*, la base *ZZ* de la même figure.

g h i k est un autre parallélogramme environ deux fois plus long que le premier, dont les côtés *g k* & *h i* coulent dans des supports attachés par des vis au châssis *ABCD*, dont trois sont marqués par les lettres *l*, *m*, *n*, & ont des dents triangulaires par dessous, depuis *g* jusqu'à *d*, & depuis *h* jusqu'à *o*, lesquelles s'engrainent avec celles des deux roues *s* & *t* de même diametre, dont l'axe *pr* est soutenu dans deux endroits, savoir, *u*, & un autre qu'on ne peut voir dans la figure. Ces dents servent à régler le mouvement des traversans *gk* & *hi*, lorsqu'on fait mouvoir la machine; au moyen de quoi, les barres *n x* & *y z*, qui coulent dans deux pieces 1 & 2 sont toujours paralleles. Elles sont représentées par la ligne *MM* de la premiere figure. Celle de dessous *n x* est garnie d'une pointe 3, dont l'extrêmité supérieure passe dans la rainure de la barre 4, 5, & l'inférieure par celle de l'alidade *NO*. Sur la barre de dessus *y z*, est attachée une pointe perpendiculaire 6, 7, dont on peut ôter la pointe pour y mettre un crayon; cette pointe représente le point *s* & la premiere 3, le point *r* de la premiere figure. Sur la barre 4, 5 est un boulon rivé 8, qui est placé directement au dessus de la rainure de la barre *PQ*, & qui représente *t e*, le point *a* de la premiere figure. Les deux traversans 9, 10, & 11, & 12, coulent dans les supports 13, 14, 15 & 16, sont garnis de dents triangulaires, qui engrainent avec celles des roues 17 & 18, dont l'axe est marqué par les nombres 19, 20. Ces roues reglent le mouvement des barres, & font que celle qui est marquée par les chiffres 4, 5, se meut toujours parallélement; elle est représentée par la ligne *la* de la premiere figure. Les coulans *e*, *f*, *c*, *N* & *R*, étant arrêtés avec des vis dans les endroits convenables, selon les coefficiens de l'*équation*, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant, en avançant ou reculant la barre *g h*, on fera mouvoir la machine, & la pointe 6, 7 décrira une courbe qui sera le lieu de l'*équation*. Les endroits où elle passera sous la soie *ef*, à compter de la ligne ponctuée, qui est marquée sur la traverse *UX*, indiquera les racines réelles; & le nombre de fois qu'elle approchera & s'éloignera de la même soie sans passer dessous, marquera celui des racines imaginaires. Au dessus des montans *EF*, *GH*, *IK* & *LM*, sont de petites pieces 21, 22 & 23, qui empêchent les barres qui coulent dessous de sortir de leurs places. Voici maintenant la maniere de rectifier la machine pour une *équation* donnée.

Arrêtez lez noix *e*, *f*, auxquelles la soie est attachée à égales distances des soutiens *EF* & *LM*; avancez ensuite la noix *c*, qui porte l'extrêmité de la barre *ab*, de sorte qu'elle soit plus éloignée du soutien *EF*, que l'endroit où vous avez arrêté la noix *e*, d'un nombre de divisions prises sur une échelle de parties égales, égal au terme connu de l'*équation*, s'il est positif, & plus près s'il est négatif; & arrêtez-la dans cet endroit. Faites ensuite couler la noix *N*, qui porte la barre *NO*, l'éloignant ou l'approchant du soutien *EF*, plus que ne l'est la noix *c*, d'un nombre de divisions prises sur la même échelle égal au coefficient de l'*équation*, je veux dire, celui où la quantité inconnue n'a qu'une dimension, plus loin si le coefficient est positif, & plus près s'il est négatif. Faites ensuite couler la noix *R*, qui fixe l'autre extrêmité de la barre *NO*, jusqu'à ce qu'elle soit plus éloignée d'une ligne tirée du soutien *EF* au soutien *LM*, je veux dire, du côté *D* du châssis, que la noix *N*, d'autant de divisions que le coefficient du terme de l'*équation*, où l'inconnue à deux dimensions l'indique, plus loin s'il est positif, & plus près s'il est négatif. Pour cet effet, on doit graduer le côté *A* du chassis, les barres *ST*, *UX*, *YZ* & le traversant *PQ*, à commencer du front *D*. Ces gradations sont marquées différemment sur la machine, mais d'une maniere moins commode. Si l'on observe les endroits où la pointe, où le crayon 6, 7, coupe la soie *ef*, à commencer de la ligne ponctuée marquée sur la traverse *U X*; & qu'on les mesure sur une échelle, sur laquelle la distance du traversant *P Q*, prise depuis une ligne tirée du milieu de l'extrêmité *A* de *E F*

à GH repréfente l'unité (on peut en voir la raifon dans la démonftration ci-deffus, où Dc ou OT, *figure 1*, qui marque la diftance de cette ligne PQ de la barre A, eft prife pour l'unité), on aura les racines que l'on cherche. Si l'on ôte la foie ef, & qu'on mette un carton fur la machine, fur les deux traverfans fupérieurs UX & YZ, après avoir tracé deffus une ligne qui repréfente la foie ef, & mis un crayon en place de la pointe 7; ce dernier décrira une courbe, qui, avec la ligne droite dont je viens de parler, conftruira l'*équation* donnée. Plus les coefficiens feront grands (on peut les augmenter autant qu'on veut fans changer les racines, en les multipliant par tel nombre qu'on voudra), plus les angles, que la courbe & la ligne formeront, feront grands; ce qui eft avantageux dans la conftruction des *équations*. Comme il paroît par la démonftration précédente, qu'en augmentant les barres de cette machine, on peut l'employer généralement pour toutes les *équations* de quelque degré qu'elles puiffent être, on peut l'appeller, à jufte titre, un *conftructeur univerfel d'équations*. (*V*).

ÉQUATIONS DÉTERMINÉES. (*Algebre.*) Je me bornerai dans cet article à expofer ce qui a été fait jufqu'ici fur la folution générale des *équations*, dont on n'a point parlé dans le *Dictionnaire raifonné des Sciences*, &c. parce que lorfque l'*article* ÉQUATION fut imprimé, les analyftes ne s'étoient pas encore occupés de cet objet, comme ils l'ont fait depuis.

Le premier qui ait fait quelques pas dans cette recherche, eft le célebre Tchirfnaus, géometre Allemand, à qui l'on doit la découverte des cauftiques. Il propofa une méthode pour faire difparoître autant de termes qu'on voudroit, d'une *équation* propofée par le moyen d'une fubftitution; & il trouva que fi l'on vouloit la réduire à deux termes, le premier & le dernier, & faire difparoître les intermédiaires, on feroit dépendre la folution de la propofée, de celle d'une *équation* $Y^n + A = 0$, n étant le degré de la propofée, & A dépendant d'une *équation* du degré $n-1$, $n-2$ 2. 1.

M. Euler & M. Bezout, l'un dans le *tome XI* des *Mémoires de Pétersbourg*, l'autre dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, pour l'année 1765, ont pris une autre méthode. Ils ont fuppofé que la racine d'une *équation* du degré n, étoit de la forme $\sqrt[n]{A} + \sqrt[n]{B}$ le nombre des A, B, &c. étant $n-1$; & ils ont trouvé que l'on avoit A par une *équation* auffi du degré $n-1$, $n-2$, $n-3$ 2. 1.

La folution d'une *équation* du 5e degré fe trouvoit donc réduite à celle d'une *équation* du vingt-quatrieme. Et quoique (*Voyez* les *Recherches* de M. de la Grange & de M. de Vandermonde, fur cet objet) cette *équation* foit réductible à une du fixieme, l'*équation* du cinquieme degré n'eft pas rabaiffée par ce moyen; & celle du fixieme le feroit encore moins.

Il refte donc ici deux objets à confidérer; l'un, la poffibilité de parvenir à cet abaiffement, auquel les *équations* femblent s'y refufer; l'autre, les moyens de rendre praticables les calculs immenfes où cette méthode générale doit néceffairement conduire.

MM. Waring & Wandermonde fe font occupés avec beaucoup de fuccès du fecond objet. On fait que le fecond terme d'une *équation* eft égal à la fomme des racines; le troifieme à celle de leurs produits deux à deux, & ainfi de fuite. On fait auffi que ces fonctions qui font connues, puifqu'elles font les coefficiens de la propofée, étant données, on peut en tirer la valeur d'une fonction quelconque des racines, pourvu que toutes y entrent d'une maniere femblable; mais les formules des coefficiens de la propofée qui expriment ces fonctions femblables de racines, font difficiles à exprimer fous une forme générale & commode, lorfque le nombre des racines où les expofans de ces fonctions font des quantités indéterminées. Si les fonctions, femblables de toutes les racines font rationnelles, les fonctions des coefficiens de la propofée le font auffi; mais fi elles font irrationnelles; fi au lieu de fonctions femblables de toutes les racines, on cherche des fonctions fem-

blables de deux, de trois racines seulement; alors les fonctions des coefficiens qui y répondent ne sont plus rationnelles, & il faut déterminer le degré des *équations* dont elles dépendent alors, & les coefficiens rationnels de ces *équations*.

Soit par exemple une *équation* :

$$x^n + ax^{n-1} + b x^{\overset{2}{n-2}} \ldots\ldots\ldots + r^n = 0.$$

& qu'on demande la valeur de $y = Ap + Bp + Cp$ A, B, C, étant les racines de la proposée, & entrant au nombre de m dans la valeur de y; 1°. si p est entier, on verra que l'*équation* qui doit donner y, sera d'un degré égal au nombre des combinaisons de n, quantités prises en nombre m; 2°. si p est une fraction dont le dominateur soit p', le degré de l'*équation* rationnelle en y, sera le même nombre des combinaisons de n, quantités prises en nombre m, multiplié par $p'm$, & de plus, il n'y aura dans l'*équation* en y, que les termes où l'exposant de y sera un multiple de p'. Si qp' est le degré de cette *équation* en y, on aura le coefficient de y^{q-1p} égal à une fonction de a, $b^2 \ldots r^n$ du degré pp', le coefficient de $y^{q-2p'}$ à une fonction du degré $2pp'$; & ainsi de suite, & il n'y a plus à déterminer que les coefficiens de ces fonctions. Cette derniere partie est celle pour laquelle il est le plus difficile de trouver des expressions générales. Nous renvoyons pour cet objet à l'ouvrage de M. Waring, intitulé : *Meditationes Algebraicæ*; aux *Mémoires* de M. Wandermonde; *Mémoires* de l'académie des Sciences, volume de 1771; aux *Mémoires* de Berlin, années 1770 & 1771, où M. de la Grange s'est occupé aussi du même objet.

Cette théorie, une fois établie en général, & réduite à des formules dont on puisse saisir la loi, il est clair qu'on aura immédiatement & sans calcul les coefficiens de toutes les *équations* transformées qu'on emploie pour rabaisser la proposée.

Reste à savoir si ce rabaissement est toujours possible. M. de la Grange a prouvé qu'on ne pouvoit supposer en général que la solution d'une *équation* du degré n, dépendît de celle d'une *équation* du degré $n-1$. Examinons donc s'il n'y a point d'autres ressources. M. de la Grange prouve que la quantité A, ci-dessus donnée par une *équation* de degré $n-1$, $n-2$, $n-3$... sera réductible à une *équation* du degré $n-2$, $n-3$ 3. 2. 1 soit ce degré m, & cherchons A comme nous avons cherché x, nous aurons, faisant $A-V$, la quantité V est employée ici pour faire disparoître le second terme, $\sqrt[m]{A'} + \sqrt[m]{B'}$, & au nombre de $m-1$. A' par une *équation* du degré $m-1$, $m-2$, $m-3$... 3, 2, 1. Alors il se présente deux cas, ou le nombre $m-1$, de fonctions A', B', &c., sera plus grand qu'il ne doit être, ou il ne le sera pas dans le premier cas, il arrivera qu'il y aura un certain nombre des racines de l'*équation* en A' qui se trouveront être zéro; soit m' le degré de l'*équation* en A', nous ferons $A' - V' = \sqrt[m']{A''} + \sqrt[m']{B''}$, &c., & nous aurons A'' par une *équation* du degré $m'-1$, $m'-2$.... 3, 2, 1. Si la supposition de $m'-1$ radicaux n'est pas trop compliquée. Le degré de l'*équation* en A se réduira à $m-2$, $m-3$..... 3, 2, 1, il en sera de même pour A'', & ainsi de suite. Il est clair que pourvu que la valeur de x soit finie, & que l'on puisse la supposer formée par des radicaux placés successivement, en sorte que la valeur de x soit composée de $n-1$ termes de la forme $\sqrt[n]{A}$, A de n' termes $\sqrt[n'+1]{A'}$ plus un terme constant, A' de n'' termes $\sqrt[n+1]{A''}$, plus un terme constant, & ainsi de suite un nombre fini de fois, on aura enfin la racine recherchée. Or, il n'y a point de fonction composée de radicaux qu'on ne puisse réduire à cette forme : donc en suivant le procédé ci-dessus, on parviendra à trouver enfin une quantité A, qui sera donnée par une *équation* du second degré, toutes les fois qu'elle sera possible.

Maintenant il y a lieu de penser que le nombre

nombre de ces opérations ne pourra être plus grand que $n-1$. En effet, soit x, égal à une fonction qui contienne des radicaux les uns sous les autres, qui ait $n-1$ termes différens semblables entr'eux; il faut qu'une fonction linéaire des produits & des carrés de ces termes soit une quantité rationnelle. Les carrés ne peuvent pas l'être, puisque les racines ne le sont pas, & que $n > 2$; donc il faut que les produits de deux termes le soient. Or, cela ne peut arriver s'il n'y a pas dans ces termes une fonction sous le radical 2. Il faut ensuite qu'une fonction linéaire produise trois de ces termes, de leurs cubes, du produit des carrés de chacun par les autres, soit une quantité rationnelle, les cubes ne sont pas rationnels; & pour que les autres le deviennent, il faut que chaque contienne des radicaux sous la ligne 3, & ainsi de suite jusqu'au dernier terme; terme qui devient fonction linéaire des termes qui sont sous la ligne n. On voit donc pourquoi il pourroit y avoir, & même il doit y avoir $n-1$ radicaux successifs. Mais on ne voit pas pourquoi, en prenant cette forme, il y en auroit un plus grand nombre.

Nous terminerons cet article par une considération qui peut être d'une grande utilité. C'est que mettant la proposée, sous la forme $x^n + b^2 x^{n-2} + c^3 x^{n-3} \ldots + r^n$, toutes les fonctions rationnelles sous le signe n, seront des fonctions de b^2, c^3, r^n du degré n, les fonctions sous les radicaux n & n' des fonctions du degré $n\,n'$; & ainsi de suite (c'est, je crois, M. Fontaine, qui, dans son mémoire sur les *équations*, a employé, le premier, cette remarque, qui peut abréger considérablement les calculs) les coefficiens de ces fonctions seront des nombres rationnels, & ceux des radicaux, des racines des *équations* $y^n - 1 = 0$, $y^m - 1 = 0$, *&c.* Il ne reste donc plus sur la résolution générale des *équations* que deux difficultés; 1°. la longueur du calcul; 2°. qu'il n'est pas rigoureusement démontré qu'une *équation* déterminée d'un degré quelconque, ait une racine d'une forme générale & finie; c'est ce qui arriveroit, si, en suivant la marche indiquée ci-dessus, la solution de la proposée n étant un nombre premier, se réduisoit à la solution d'une autre *équation* du degré n, qui n'auroit pas de diviseurs rationnels, ou si n n'étoit pas premier à une *équation* d'un degré pour lequel l'*équation*, qui donne les termes sous le radical n, ne se rabaisseroit pas au dessous du degré $n-2$ $n-3$.... 3, 2, 1. Ainsi, dans le cas où la racine n'auroit aucune forme finie possible, la méthode proposée ci-dessus conduira encore à trouver cette impossibilité. C'est donc à diminuer la grande complication des calculs, & à trouver des méthodes qui les abregent, que les analystes doivent tendre maintenant.

J'ai publié quelques recherches sur ce sujet dans le *tome V* des *mémoires de l'académie de Turin*. (O)

EQUATIONS *aux différences finies*. Taylor paroît être le premier géometre qui ait considéré les différences finies. M. Euler a fait sur cet objet un grand nombre de belles & utiles recherches dans ses *Institutions de calcul différentiel*; mais il s'est occupé sur-tout d'appliquer aux suites infinies ou indéfinies, la théorie de ces différences, ou réciproquement. En effet, si on appelle X une fonction quelconque de x, & X' ce qu'elle devient en mettant pour x, $x + \Delta x$ (Δ est ici le signe de la différentiation, comme d pour les *équations* ordinaires); on a également $X' = X + \Delta X$, & $X' = X + \frac{dX}{dx} \Delta x + \frac{ddX}{2dx^2} \Delta x^2 + \frac{dX^3}{1.2.3.dx} \Delta x3 \ldots\ldots$

En effet, si on cherche à avoir X' en X, en ordonnant la série par rapport à Δx, il est aisé de voir qu'on peut prendre X pour le premier terme de cette valeur, puisqu'en faisant $\Delta x = o$, X' devient X, le second terme multiplié par Δx doit être égal à ce que devient $\frac{dX'}{d\Delta x}$, en y faisant $\Delta x = o$, c'est-à-dire, à $\frac{dX}{dx'}$; le troisieme multiplié par deux est égal à $\frac{ddX'}{d\Delta x_2}$, en faisant $\Delta x = o$, c'est-à-dire, qu'il est $\frac{ddX}{2dx_2}$, & ainsi de suite.

Ce théoreme dont j'ai déjà fait usage à

l'*article* APPROXIMATION, eft dû à M. d'Alembert.

Si l'on a ΔX égal une fonction de x, on aura encore, par le moyen de cette expreffion, X, en x par une férie infinie. En effet, puifque ΔX connu, que j'appelle $A = \frac{dX}{dx} \Delta x + \frac{ddX}{2 . dx^2} \Delta x^2 + \frac{d^3 X}{2 . 3 . dx^3} \Delta x^3$, &c. j'aurai $\Delta x X = A dx - \frac{\Delta x^2}{2} \frac{dX}{dx} - \frac{\Delta x^3}{2 . 3} \frac{ddX}{dx^2}$, &c. mettant pour $\frac{dX}{dx} \Delta x$ fa valeur $A - \frac{ddX}{2 dx^2}$, Δx, &c. pour $\frac{ddX}{2 dx} \Delta x$ fa valeur $dA - \frac{d^3 X}{2 dx^2} \Delta x^2$, &c. j'aurai X en férie de A & de fes différences.

Je me propofe, dans la fuite de cet article, de traiter les *équations* aux différences finies d'une maniere générale & directe. On trouvera aux *articles* POSSIBLES, MAXIMUM, LINÉAIRES, ce qui regarde leurs *équations* de condition, ou de maximum, & la folution des *équations* linéaires. J'ai montré à l'*article* APPROXIMATION, vers la fin, que leur folution approchée dépendoit toujours d'*équations* linéaires, & je me bornerai ici à donner une théorie générale des *équations* aux différences finies des fonctions qui peuvent entrer dans leurs intégrales, & de la maniere de les trouver rigoureufement autant qu'elles font poffibles par la méthode des coefficiens indéterminés.

Soit Z, une fonction de x, y z, qu'on mette dans Z au lieu de x, $x + \Delta x$ au lieu de y, $y + \Delta y$ au lieu de z, $z + \Delta z$, & qu'on appelle Z' ce que devient z; alors on aura $Z' = Z + \Delta Z$, & $\Delta Z = Z' - Z$. Si on a une fonction de x, y, z, Δx, Δy, Δz, $\Delta^2 y$, $\Delta^2 z$, &c. Δx étant fuppofé conftant, on mettra dans cette fonction Q, $x + \Delta x$, au lieu de x, $y + \Delta y$ pour y, $z + \Delta z$ pour z, $\Delta y + \Delta^2 y$ pour Δy, $\Delta z + \Delta^2 z$ pour Δz, $\Delta^2 y + \Delta^3 y$ pour $\Delta^2 y$, $\Delta^2 z + \Delta^3 z$ pour $\Delta^2 z$, & ainfi de fuite, & appellant Q' ce que devient alors Q, on aura $Q' = Q + \Delta Q$ $\Delta Q = Q' - Q$.

Soit $Z = lx$, on aura $Z' = l\overline{x + \Delta x}$ & $\Delta Z = l\overline{x + \Delta x} - lx = l\frac{x + \Delta x}{x} = l 1 + \frac{\Delta x}{x}$.

Soit $Z = e^{ax}$, $Z' = e^{ax + a\Delta x} = e^{a\Delta x} e^{ax}$: donc $\Delta Z = (e^{a\Delta x} - 1) e^{ax}$; donc Δx étant conftant $\Delta Z = 0$ toutes les fois que $e^{a\Delta x} = 1$.

Soit $Z = e^{ax^2 + bx + c}$ $Z' = e^{ax^2 + b'x + c'}$ & $Z' + \Delta Z' = Z'' = e^{ax^2 + b''x + c''}$, lorfque Δx eft fuppofé conftant.

On trouvera de même que foit Z une fonction de e^{ax}, & $e^{a\Delta x} = 1$, $Z' = Z$, pourvu que cette fonction ne foit pas telle que pour avoir $e^{a\Delta x} - 1 = 0$, il faille prendre $a \Delta x = 0$; ce qui arriveroit fi $Z = l e^{ax}$, ou $(e^{ax})^{\frac{1}{m}}$ ou contenoit de pareilles fonctions. Soit enfin $Z = e^{Ne^{ax}}$ $Z' = e^{Ne^{ax} e^{a\Delta x}}$; donc fi $e^{a\Delta x}$ eft un nombre entier, la comparaifon de ces deux *équations* peut faire évanouir cette tranfcendante, de même la comparaifon de 3, 4, &c. *équations* femblables, feroit difparoître $e^{axe^{bx}}$, $e^{axe^{2bx}}$, &c.

Si maintenant on veut réfoudre le problême fuivant, trouver l'intégrale fans différences variables d'une *équation* aux différences finies, on y parviendra à l'aide des obfervations fuivantes.

1°. La propofée eft produite par la comparaifon des *équations* $Z = 0$, $\Delta Z = 0$, $\Delta^2 Z = 0$, $\Delta^n Z = 0$.

2°. Il n'y a point de fonction tranfcendante de z, & y dont la différence ne le foit, ou n'en contienne une nouvelle.

3°. x étant une variable dont la différence Δx eft conftante, au lieu d'une arbitraire fans variable, on aura une fonction arbitraire de e^{ax}, a étant tel que $e^{a\Delta x} = 1$.

4°. Une feule différentiation pourra, par la comparaifon entre la différentielle & l'intégrale, faire évanouir un terme e^{px}, p étant quelconque, & la fonction arbitraire fera le coefficient de ce terme. Deux différentielles fucceffives, comparées avec leur intégrale, peuvent faire évanouir un terme $e^{ax^2 + bx}$, a & b étant quelconques

ques, & de plus un terme $e^{b'x}$, b' étant donné en a & b, & ainsi de suite. La comparaison de l'intégrale avec la différentielle peut faire aussi disparoître $e^{Ne^{ax}}$, & la comparaison de l'intégrale avec deux différentielles successives, faire disparoître $e^{axe^{bx}}$, & ainsi de suite.

5°. Quoique la proposée ne contienne pas Δx, cependant l'intégrale de l'ordre immédiatement inférieur peut contenir x, parce que la différentielle exacte peut contenir un terme constant $a = \frac{a\Delta x}{\Delta x}$ dont l'intégrale est $\frac{ax}{\Delta x}$.

6°. Si dans un produit indéfini Fx. $Fx - \Delta x$. $Fx - 2\Delta x$... le nombre des termes étant $\frac{x}{\Delta x}$ ou $\frac{nx}{\Delta x}$; n étant un nombre entier, on fait $x = x + \Delta x$; ce produit ne change pas de forme & est seulement multiplié par $Fx + \Delta x$, ou par $Fx + \Delta x$. $Fx + 2\Delta x$... $Fx + n\Delta x$; donc si on l'appelle X, on aura $\frac{X + \Delta X}{x} = Fx + \Delta x$, ou $Fx + \Delta x$, $Fx + 2\Delta x$.... en nombre déterminé & fini; donc une seule différentiation peut faire disparoître un nombre déterminé de ces produits multipliés ou divisés les uns par les autres, en même temps qu'une exponentielle & une fonction arbitraire, & de même deux différentiations peuvent faire disparoître une fonction.

$$\overline{Fx}, \overline{Fx - \Delta x}^{2}, \overline{Fx - 2\Delta x}^{3}, \&c.$$

7°. Si la proposée contient des radicaux dans son intégrale immédiatement inférieure, en différentiant la proposée, on aura une *équation* qui aura deux intégrales rationnelles de l'ordre immédiatement inférieur.

8°. Le nombre des arbitraires est égal à l'exposant de l'ordre de la proposée; mais on ne peut pas lui supposer en général n intégrales algébriques de l'ordre $n-1$. En effet, on a d'abord le terme e^{ax^2} qu'une seule différentiation ne pourroit pas faire disparoître: ainsi lorsque l'intégrale de l'ordre $n-2$ doit le contenir, une des intégrales de l'ordre $n-1$ le contenant aussi, sa différentielle exacte contiendra $e^{b'x}$.

D'ailleurs (Σ étant le signe de l'intégration par rapport aux différences finies, & Fx désignant une fonction donnée de x), l'intégrale de l'ordre $n-1$ peut contenir $\Sigma\ Fx$, & cette somme peut ne pas être exprimable en termes finis, par une fonction finie de x; alors si l'intégrale de l'ordre $n-2$ contient $\Sigma\ F'x$, & que $F'x$ contienne $\Sigma\ Fx$, il paroît impossible d'avoir deux intégrales de l'ordre $n-1$. Mais si on peut égaler $\Sigma\ F'x$ à une fonction finie de x & Fx plus une fonction $\Sigma\ F''x$, F'' ne contenant plus Fx, on aura alors les deux intégrales, & comme de telles fonctions peuvent entrer dans la différentielle exacte, sans que x soit dans la proposée, on ne pourra supposer qu'on ait n intégrales de l'ordre $n-1$ qui puissent la produire sans contenir x & $e^{b'x}$, ou $e^{b''x^n}$, &c. dans leurs différentielles exactes, ou même des produits indéfinis.

9°. Il suit de là qu'il faudra ou suivre la méthode des intégrations successives, ou bien, lorsqu'on aura une *équation* intégrale de l'ordre $n-1$ qui contienne x ou e^{px}, ou un produit indéfini, ou $e^{Ne^{ax}}$, supposer une autre intégrale du même ordre contient x ou e^{px}, ou la fonction indéfinie, & de plus $e^{ax^2 + b'x}$ & une fonction indéfinie qui ($n°$. 6) peut disparoître par deux différentiations, & ne devient la proposée qu'en mettant au lieu de celles de ces quantités qui restent après avoir comparé cette nouvelle intégrale avec sa différentielle, leurs valeurs tirées de l'*équation* intégrale qu'on a trouvée d'abord, & si la nouvelle intégrale contient $e^{ax^{2+bx}}$, &c. on supposera que $e^{ax^2 + bx}$, &c. entre aussi dans la troisieme intégrale, & ainsi de suite.

9°. On observera que,
$$\Sigma x\Delta^2 Z = x\Delta Z - \Sigma \overline{\Delta x \Delta Z + \Delta x \Delta^2 Z} = x\Delta z - \Delta x Z + \Delta Z.$$

10°. Pour intégrer la fonction en x purs, on remarquera que la différentiation n'en ayant pu faire évanouir ni radicaux, ni fonctions transcendantes toutes les fois

qu'elle pourra être exprimée par une fonction finie, cette fonction sera une fraction rationnelle de x & des fonctions de x contenues dans la différentielle, & on l'aura toujours en série infinie par la méthode dont j'ai parlé au commencement de cet article.

11°. Si une *équation* proposée contenoit des quantités transcendantes, alors il faudroit les regarder comme fonctions algébriques de nouvelles variables & de leurs différences, en sorte que les regardant sous ce point de vue, la proposée soit encore possible.

Quelle que soit une *équation* aux différences finies, ces principes suffiront pour l'intégrer par la méthode des coefficiens indéterminés.

Quant aux intégrales qui échappent à cette méthode, on peut dans différens cas trouver des formes de fonctions qui les représentent; mais cette discussion nous entraîneroit trop loin.

Si au lieu de savoir que Δx est constant, on savoit qu'il est égal à φ, fonction de x & y, il n'y auroit qu'à éliminer y, & on auroit x par une *équation* comme ci-dessus, dont l'intégrale contiendroit une nouvelle variable x', y seroit donné par une *équation* semblable, & pour avoir y en x, il faudroit éliminer x'. (*o*)

ÉQUATIONS *aux différences finies & infiniment petites*. Je donne ce nom à des *équations* qui contiennent outre les variables y, & x leurs différences finies & infiniment petites, telles que dx, dy, Δx, dy, $\Delta\Delta y$, $d\Delta y$, $d^2 y \ldots \Delta n y$, $d\Delta^{n-1} y$, &c. Aucun géometre n'a encore considéré la théorie de ces *équations*. Voici quelques remarques fondamentales qui pourront conduire à une méthode de les résoudre généralement.

1°. La proposée pour un ordre n de différences pourra, si Z en est l'intégrale complete & finie, être mise sous la forme

$$aZ + bdZ + c\Delta Z + ed2Z + fd\Delta Z + g\Delta^2 Z \ldots + pd^n Z \ldots\ldots + q\Delta^n Z = O.$$

Il suit de cette forme semblable à celle des différences partielles, que la proposée n'a point pour intégrale nécessaire une *équation* de l'ordre $n - 1$, dont les différentielles combinées entr'elles produisent la proposée.

2°. Δx étant supposé constant, les quantités e^{ax^p} p étant un nombre entier, ou $e^{ax^p} e^{bx}$, $e^{b\Delta x}$ étant un nombre entier, sont les seules qui se trouvent également dans Z, $Z + Z$, $Z + dZ$, & par conséquent si dans la proposée p & q ($n°$. 1) ne sont pas égaux à zéro, c'est-à-dire, si la proposée contient à la fois des différences n^{es} finies & infiniment petites, l'intégrale ne contiendra point d'autres transcendantes ni d'autres arbitraires que des fonctions sans variables, p pourra être égal à $\frac{n^2 + 3n}{2}$, mais jamais plus grand, & semblablement pour les fonctions $e^{ax^p} e^{bx}$ p ne pour être $> \frac{n^2 + 3n}{2} - 1$.

3°. Si la proposée est telle que les *équations* $\Delta^n Z = 0$ $d^n Z = 0$ n'entrent pas dans sa formation, mais seulement les *équations* $\Delta^{n-m} Z = 0$ $d^{n-m'} Z = 0$, & des *équations* aux différences, partie finies, partie infiniment petites. Alors on pourra avoir une intégrale qui contiendra m transcendantes quelconques, ou un plus grand nombre de transcendantes en x seulement, & telles que l'une étant V une autre soit $V + \Delta V$, & ainsi de suite, ce nombre étant toujours facile à déterminer pour chaque ordre, & m' arbitraires pareilles à celles des *équations* aux différences finies, c'est-à-dire, qu'on aura pour intégrale une fonction algébrique des variables & leurs différences infiniment petites, dont les coefficiens pourront être e^{ax^p}, & en général des fonctions Q de x données par des *équations* aux différences finies entre x & Q.

Voyez sur ce sujet les *mémoires de l'académie des sciences*, année 1771.

Voyez aussi l'*article* ÉQUATIONS LINÉAIRES au mot LINÉAIRES, où l'on considere quelques autres hypotheses d'*équations* aux différences finies. (*o*)

ÉQUATIONS *empiriques*. On a nommé ainsi des *équations* trouvées indépendamment de toute théorie & d'après les seules observations d'une planete, & comme elles

repréſentent avec exactitude le mouvement de cette planete pendant les révolutions obſervées, on en conclud qu'elles pourront les repréſenter indéfiniment.

Ainſi les *équations* de mars, telles que Kepler les détermina lorſqu'il trouva moyen d'expliquer les irrégularités qu'il avoit obſervées dans ſon cours, en ſuppoſant que ſon orbite étoit elliptique, ces *équations*, dis-je, étoient empiriques. Mais lorſqu'en appliquant cette loi aux autres planetes, il prouva que leurs orbites étoient auſſi des ellipſes, alors leurs *équations* trouvées d'après cette hypotheſe furent des *équations* données par la théorie, & non plus des *équations* empiriques. Ainſi, une *équation* à qui on a donné long-temps ce nom, ceſſe de l'avoir lorſqu'on trouve une théorie qui en rend raiſon.

M. Wargentin a trouvé des *équations* empiriques pour les ſatellites de jupiter; d'après ces obſervations ſeules & d'après ces *équations*, il a dreſſé des tables de ces ſatellites qui repréſentent leurs mouvemens avec des erreurs qui ne vont pas au delà de quelques minutes.

M. de la Grange eſt le premier qui ait imaginé de réduire en méthode générale l'art de trouver ces *équations* empiriques. Voici une idée abrégée de cette méthode.

1°. Toute expreſſion d'une quantité donnée par une *équation* différentielle, peut être ſuppoſée égale à une ſuite de termes en ſinus & coſinus (*Voyez* les *articles* APPROXIMATION & ÉQUATION SÉCULAIRE). Le problême ſe réduit & doit trouver cette ſérie par les ſeules obſervations, toutes les fois du moins que cette ſérie eſt convergente.

2°. Dans ce cas, un certain nombre fini de termes de cette ſérie doit repréſenter les obſervations. Soit donc Q la quantité dont on cherche la valeur, ſoient Z, Z', Z'', Z'''..... Z'''..... n des valeurs obſervées de Q répondant à n valeurs de l'angle décrit x ou du temps t, nous aurons Z (n°. 1) égal à un nombre fini de termes, ſin. $a' + b'X$; ou ſin. $a + bT$ & coſ. $a' + b'X$, ou coſ. $a + bT$, chacun de ces termes étant multipliés par un coefficient conſtant, X & T ſont les valeurs de x & t, correſpondantes à Z. Soient maintenant $X + p$, $X + 2p$, $X + 3p$, &c. les valeurs correſpondantes à Z', Z'', Z''', &c. & prenant une ſérie $Z + Z'y + Z''y^2 + Z'''y^3$, &c. ($A$) le terme général de cette ſérie ſera composé de termes coſ. $a' + b'X + b'pm$, ſin. $a' + b'X + bpm$, m étant l'expoſant du terme général; or, puiſque ſin. $a' + b'X + pm =$

$$\frac{e^{(a'+b'X+b'pm)\sqrt{-1}} - e^{-(a'+b'X+b'pm)\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$$

& que coſ. $a' + b'X + b'pm =$

$$\frac{e^{(a'+bX+bpm)\sqrt{-1}} + e^{-(a'+b'X+b'pm)\sqrt{-1}}}{2}$$

il eſt aiſé de voir que le terme général (A) ſera composé d'un nombre $2n$ de termes, dont chacun ſera égal au terme correſpondant dans le terme précédent de la ſérie multipliée par $e^{b\sqrt{-1}}$, $e^{b'p\sqrt{-1}}$, donc chaque terme formera une ſuite géométrique; donc la propoſée ſera égale à la ſomme de $2n$ de ces ſuites, & le dénominateur de la ſérie recurrente ſera $1 - e^{pb\sqrt{-1}}$, $1 - e^{-pb'\sqrt{-1}}$, & ainſi de ſuite pour chaque ſinus ou coſinus; donc le dénominateur ſera $1 - 2$, coſ. $b'py + y^2 \times 1 - 2$ coſ. $b''py + y^2$, &c. donc la ſérie (A) ſera recurrente; ſoient donc Z, Z', Z'', Z''', &c. les valeurs données par l'obſervation, il faudra donc chercher la ſérie recurrente de cette forme, dont $Z + Z'y + Z''y^2 + Z'''y^3$, &c. ſont les premiers termes pour cela; je remarque que la ſomme de la ſérie recurrente ſera néceſſairement

$$\frac{A + By + Cy^2 + Dy^3 \ldots\ldots Py^{m-1}.}{A' + B'y + C'y^2 + D'y^3 \ldots\ldots P'y^m.}$$

donc prenant toujours Z en nombre impair, ſoit $2m - 1$ le nombre, on aura par des *équations* linéaires les valeurs des A, $B \ldots P$, ... A' $B' \ldots P'$, & ſi ces valeurs forment une ſérie convergente, lorſqu'on augmente le nombre des obſervations, alors prenant le dominateur, on cherchera à réſoudre l'*équation* $A' + B'y \ldots + P'y^m = 0$ en facteur $1 - 2$, coſ. $b'py + y^2$, on mettra enſuite

$$\frac{A + B'y + Cy^2}{A' + B'y \ldots\ldots P'y^m}$$

fous la forme d'une fomme de fractions divifées par $1 - 2 \cos. b p y + y^2$, & l'on aura par ce moyen la détermination des coefficiens des termes en finus.

Au refte, fi l'*équation* n'eft pas fufcep-tible de la forme ci-deffus, les racines in-diqueroient dans la forme générale cherchée des quantités e^{fx} qu'on fait pouvoir s'y trouver. S'il y a plufieurs racines réelles égales, alors il y aura dans la valeur cherchée des quantités proportionnelles aux puiffan-ces de x, & ces puiffances feront d'un degré égal au nombre des racines égales diminué de l'unité.

Si ces racines égales font de la forme $1 - 2 \cos. p b + y 2$, alors cela indique dans la quantité cherchée des termes de la forme $x^m \cos. \overline{a + b x}$, & ainfi de fuite, en forte que quelle que foit la forme cher-chée, pourvu que la quantité foit donnée pour une *équation* différentielle, & qu'elle puiffe être repréfentée par une certaine étendue de valeurs d'une maniere appro-chée, on la trouvera d'après les obfer-vations par la méthode ci-deffus. (*o*)

ÉQUATION SÉCULAIRE. On appelle ainfi en aftronomie une *équation* qui aug-mente continuellement avec le temps; toute *équation* au rayon recteur d'une planete proportionnelle, foit au temps ou à fes puiffances, foit à l'angle du mouvement moyen & à fes puiffances, eft une *équation féculaire*. Il en eft de même de toute *équa-tion* du moyen mouvement qui feroit proportionnelle au carré du temps, ou à fes puiffances fupérieures: or, de toute *équation* pour le temps proportionnelle au carré ou aux puiffances de l'angle du moyen mouvement.

A l'*article* APPROXIMATION, nous avons montré que l'exiftence apparente de ces *équations* dépendoit, dans la théorie de l'égalité des racines, d'une *équation*, qu'un changement permis dans toute efpece de méthode d'approximation pou-voit faire difparoître cette égalité; que dans le cas où la différence des racines feroit très-petite, ce même changement pourroit en introduire d'égales: qu'ainfi dans ce cas on ne peut être fûr qu'il n'y ait pas d'*équation féculaire*, & que jamais on ne peut être certain qu'il doive y en avoir, à moins que l'on puiffe s'affurer que la férie où la méthode d'approximation conduit, ne foit convergente, lorfqu'elle renferme l'*équation féculaire*, & divergente lorf-qu'ell nee la renferme pas, ou réciproque-ment.

Il ne nous refte donc plus ici qu'à parler de l'*équation féculaire*, confidérée aftrono-miquement. Quelque longue que foit une fuite d'obfervations, elle ne prouve rien pour la réalité d'une *équation féculaire*. En effet, foit p le nombre des réfolutions ob-fervées d'un aftre, il eft clair que puifque $\cos. m x = 1 - \frac{m^2 x^2}{2} + \frac{m^4 x^4}{2.3.4.}$, &c.

Si on a une *équation* apparente proportion-nelle au carré de l'angle parcouru, c'eft-à-dire à x^2, & foit $P x^2$, cette *équation* au bout de p révolution elle fera $P p^2 \Pi^2$, Π étant la circonférence du cercle, elle fera par conféquent

$$2 P \frac{1 - \cos. m p \Pi}{m^2} + P m^2 \frac{p^4 \Pi^4}{2.3.4.}, \&c.$$

or, cette férie eft toujours plus petite que $P m^2 \Pi^4 p^4$, $\cos. m p \Pi$; donc, pourvu que l'on prenne m tel que la quantité $P m^2 \Pi^4 p^4$, $\cos. m p \Pi$, foit infenfible aux obfervations; on peut fuppofer au lieu de l'*équation* $P x^2$, une *équation* de $\frac{2 P \overline{1 - \cos. m x}}{m^2}$, fans qu'il y ait d'erreur fenfible: or, quel que foit p, on peut toujours prendre m affez grand pour cela; donc on peut re-préfenter auffi-bien les obfervations fans le fecours d'une *équation féculaire*.

Quelle que foit une *équation féculaire* donnée par les obfervations, on parvien-dra donc à la repréfenter auffi-bien par une ou plufieurs *équations* proportionnelles à des finus.

Ainfi, lorfqu'on cherche à comparer la théorie avec les obfervations, ce n'eft pas à chercher rigoureufement fi la théorie donne l'*équation féculaire* obfervée, mais fi elle donne ou une telle *équation*, ou une de celles qui la peuvent repréfenter, ou ré-ciproquement, la théorie étant donnée, il faudra voir feulement fi les obfervations s'accordent avec l'*équation féculaire* de la théorie, foit avec les *équations* que (*arti-cle* APPROXIMATION) on peut y fubfti-tuer.

Voyez les *Mémoires de l'académie des Sciences*, 1771, & le *mémoire* de M. de la Grange, qui a remporté le prix de la même académie en 1774, & où ce grand géometre prouve qu'on peut repréſenter toutes les obſervations de la lune faites juſqu'ici, ſans ſuppoſer d'*équation ſéculaire* à cette planete. (*o*).

EQUATION, ſ. f. *en Algebre*, ſignifie une *expreſſion* de la même quantité préſentée ſous deux dénominations différentes. *Voyez* EGALITÉ.

Ainſi quand on dit $2\times3=4+2$; cela veut dire qu'il y a *équation* entre deux fois trois & quatre plus deux.

On peut définir l'*équation* un rapport d'égalité entre deux quantités de différente dénomination, comme quand on dit 60 ſous = 3 liv. ou 20 ſous = 1 liv. ou $b=d+e$, ou $12=\frac{a+b}{5}$, &c.

Ainſi mettre des quantités en *équation*, c'eſt repréſenter par une double expreſſion des quantités réellement égales & identiques.

Le caractere ou le ſigne d'*équation* eſt = ou ∞; ce dernier eſt plus fréquent dans les anciens algébriſtes, & l'autre dans les modernes. *Voyez* CARACTERE.

La réſolution des problêmes, par le moyen de leurs *équations*, eſt l'objet de l'Algebre. *Voyez* ALGEBRE.

Membres d'une équation, ce ſont les deux quantités qui ſont ſéparées par le ſigne = ou ∞; & *termes d'une équation*, ce ſont les différentes quantités ou parties, dont chaque membre de l'*équation* eſt compoſé, & qui ſont jointes entr'elles par les ſignes + & —. Ainſi dans l'*équation* $b+c=d$, $b+c$ eſt un *membre*, & d l'autre; & b, c, d, ſont les termes; & l'*équation* ſignifie que la ſeule quantité d eſt égale aux deux b & c priſes enſemble. *Voyez* TERME, MEMBRE.

Racine d'une équation, eſt la valeur de la quantité inconnue de l'*équation*. Ainſi dans l'*équation* $a^2+b^2=x^2$, la racine eſt $\sqrt{a^2+b^2}$. *Voyez* RACINE.

Les *équations*, eu égard à la puiſſance plus ou moins grande à laquelle l'inconnue y monte, ſe diviſent en *équation* ſimples, carrées, cubiques, &c.

Equation ſimple ou du premier degré, eſt celle dans laquelle l'inconnue ne monte qu'à la premiere puiſſance ou au premier degré, comme $x=a+b$.

Equation carrée ou du ſecond degré, eſt celle où la plus haute puiſſance de l'inconnue eſt de deux dimenſions, comme $x^2=a^2+b^2$ ou x^2+b^2 ou $x^2+ax=bb$. *Voyez* QUARRÉ & DEGRÉ.

Equation cubique ou du troiſieme degré, eſt celle où la plus haute puiſſance de l'inconnue eſt de trois dimenſions, comme $x^3=a^3-b^3$ ou $x^3+axx+bbx=c^3$. *Voyez* CUBIQUE.

Si la quantité inconnue eſt de quatre dimenſions, comme $x^4=a^4-b^4$ ou $x^4+ax^3+b^3x=c^4$, l'*équation* eſt appellée *biquadratique* ou *carrée carrée*, ou plus communément *du quatrieme degré*; ſi l'inconnue a cinq dimenſions, l'*équation* eſt nommée *ſur-de-ſolide* ou *du cinquieme degré*, &c. *Voyez* PUISSANCE.

On peut conſidérer les *équations* ſous deux points de vue, ou comme les dernieres concluſions auxquelles on arrive dans la ſolution des problêmes, ou comme les moyens par leſquels on parvient à la ſolution finale. *Voyez* SOLUTION & PROBLEME.

Les *équations* de la premiere eſpece ne renferment qu'une quantité inconnue mêlée avec d'autres quantités données ou connues; celles de la ſeconde eſpece renferment différentes quantités inconnues qui doivent être comparées & combinées enſemble, juſqu'à ce que l'on arrive à une nouvelle *équation* qui ne renferme plus qu'une inconnue mêlée avec des connues.

Pour trouver la valeur de cette inconnue, on prépare & on transforme l'*équation* de différentes manieres, qui ſervent à l'abaiſſer au moindre degré, & à la rendre la plus ſimple qu'il eſt poſſible.

La théorie & la pratique des *équations*, c'eſt-à-dire, la ſolution des queſtions par les *équations*, a pluſieurs branches ou parties. 1°. La dénomination qu'on doit donner aux différentes quantités en les exprimant par les ſignes ou ſymboles convenables. 2°. La réduction du problême en *équation*. 3°. La réduction de l'*équation* même au degré le plus bas & à

la forme la plus ſimple. 4°. On y peut ajoûter la ſolution de l'*équation*, ou la repréſentation de ſes racines par des nombres ou des lignes. Nous allons donner d'abord les regles particulieres aux deux premiers articles, c'eſt-à-dire, en général, la méthode de mettre en *équation* une queſtion propoſée.

Une queſtion ou un problême étant propoſé, on ſuppoſe que les choſes cherchées ou demandées ſont déjà trouvées, & on les marque ordinairement par les dernieres lettres x, y, z, &c. de l'alphabet, marquant en même temps les quantités connues par les premieres lettres de l'alphabet, comme b, c, d, &c. *Voyez* QUANTITÉ, CARACTERE, *&c.*

Toutes les quantités qui doivent entrer dans la queſtion, étant ainſi nommées, on examine ſi la queſtion eſt ſujette à reſtriction, ou non, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt déterminée ou indéterminée. Voici les regles par leſquelles on peut le ſavoir.

1°. S'il y a plus de quantités inconnues qu'il n'y a d'*équations* données ou renfermées dans la queſtion, le problême eſt indéterminé, & peut avoir une infinité de ſolutions. Quand les *équations* ne ſont pas expreſſément contenues dans le problême, on les trouve par le moyen des théoremes ſur l'égalité des grandeurs. *Voyez* EGAL.

2°. Si les *équations* données ou renfermées dans le problême ſont préciſément en même nombre que les quantités inconnues, le problême eſt déterminé, c'eſt-à-dire, n'admet qu'un nombre de ſolutions limité.

3°. S'il y a moins d'inconnues que d'*équations*, le problême eſt plus que déterminé, & on découvre quelquefois qu'il eſt impoſſible par les contradictions qui ſe trouvent dans les *équations*. *Voyez* DÉTERMINÉ.

Maintenant, pour mettre une queſtion en *équation*, c'eſt-à-dire, pour la réduire en différentes *équations* médiates, par le moyen deſquelles on puiſſe parvenir à une *équation* finale, la principale choſe à laquelle on doit faire attention, c'eſt d'exprimer toutes les conditions de la queſtion par autant d'*équations*. Pour y parvenir, il faut examiner ſi les propoſitions ou mots dans leſquels la queſtion eſt exprimée, peuvent être rendus par des termes algébriques, comme nous rendons nos idées ordinaires en caracteres Grecs, Latins ou François, *&c.* Si cela eſt ainſi, comme il arrive généralement dans toutes les queſtions que l'on fait ſur les nombres ou ſur les quantités abſtraites, en ce cas il faut donner des noms anx quantités inconnues & connues, autant que la queſtion le demande, & traduire ainſi en langage algébrique le ſens de la queſtion. Ces conditions ainſi traduites donneront autant d'*équations* que le problême peut en fournir. On a déjà donné au *mot* ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE un exemple de cette traduction d'une queſtion en langage algébrique.

Donnons encore un autre exemple. Un marchand augmente tous les ans ſon bien d'un tiers, en ôtant 100 liv. qu'il dépenſe par an dans ſa famille; au bout de trois ans il trouve ſon bien doublé. On demande combien ce marchand avoit de bien au commencement de ces trois ans. Pour réſoudre cette queſtion, il faut bien prendre garde aux différentes propoſitions qu'elle renferme, & qui fourniront les *équations* ſuivantes.

En langage ordinaire	*Algébriquement.*
un marchand a un bien	x
dont il dépenſe la premiere année 100 liv.	$x - 100.$
Et augmente le reſte d'un tiers.	$x - 100 + \frac{x-100}{3}$ ou $\frac{4x-400}{3}.$
La ſeconde année il dépenſe 100 liv.	$\frac{4x-400}{3} - 100$ ou $\frac{4x-700}{3}.$
Et augmente le reſte d'un tiers.	$\frac{4x-700}{3} + \frac{4x-700}{9}$ ou $\frac{16x-2800}{9}.$
La troiſieme année il dépenſe 100 liv.	$\frac{16x-2800}{9} - 100$ ou $\frac{16x-3700}{9}.$
Et augmente le reſte d'un tiers.	$\frac{16x-3700}{9} + \frac{16x-3700}{27}$ ou $\frac{64x-14800}{27}.$

Et

Et au bout des trois ans, il eſt deux fois plus riche qu'il n'étoit. $\frac{64x-14800}{27}=2x$.

La queſtion ſe réduit donc à réſoudre cette *équation* $\frac{64x-14800}{27}=2x$, par le moyen de laquelle *on* trouvera la valeur de x de la maniere ſuivante.

On multipliera l'*équation* par 27, & on aura $64x-14800=54x$; on ôtera de part & d'autre $54x$, & on aura $10x-14800=0$, ou $10x=14800$; diviſant par 10, il deviendra $x=1480$. Ainſi ce marchand avoit 1480 liv. de bien.

Il réſulte de ce que nous venons de dire, que pour réſoudre les queſtions qu'on propoſe ſur les nombres ou ſur les quantités abſtraites, il ne faut preſque que les traduire du langage ordinaire en langage algébrique, c'eſt-à-dire, en caracteres propres à exprimer nos idées ſur les rapports des quantités. Il eſt vrai qu'il peut arriver quelquefois que le diſcours dans lequel l'*équation* eſt propoſée, ne puiſſe être rendu algébriquement ; mais en y faiſant quelques petits changemens, & ayant principalement égard au ſens, plutôt qu'aux mots, la traduction deviendra aſſez facile; la difficulté qui peut ſe rencontrer dans cette traduction vient uniquement de la différence des idiomes, comme dans les traductions ordinaires. Cependant pour faciliter la ſolution de ces ſortes de problêmes, nous allons en donner un exemple ou deux.

1°. Etant donné la ſomme de deux nombres a, & la différence de leurs carrés b, trouver les nombres; ſuppoſons que le plus petit de ces nombres ſoit x, l'autre ſera $a-x$, & les carrés ſeront xx, & $aa-2ax+xx$, dont la différence eſt $aa-2ax$, qui doit être égale à b; donc $aa-2ax=b$; donc $aa-b=2ax$ & $\frac{aa-b}{2a}=x$.

Suppoſons, par exemple, que la ſomme des nombres ou la quantité a ſoit $=8$, & que la différence des carrés ſoit 16, alors $\frac{aa-b}{2a}$ ou $\frac{a}{2}-\frac{b}{2a}$ ſera $4-1=3=x$, & on aura $a-x=5$; donc les nombres cherchés ſont 3 & 5. *Voyez* DIOPHANTE.

2°. Trouver trois quantités x, y, z, dont on connoiſſe la ſomme, étant priſe deux à deux. Suppoſons que la ſomme de x & de y ſoit a, que celle de x & de z ſoit b, & que celle de y & de z ſoit c, on aura les trois *équations* $x+y=a$, $x+z=b$, $y+z=c$; pour chaſſer maintenant deux des trois quantités x, y, z, par exemple, z & y, on aura par la premiere & par la ſeconde *équation* $y=a-x$ & $z=b-x$; on ſubſtituera dans la troiſieme *équation* ces valeurs au lieu de y & de z, & l'on aura $a-x+b-x=c$, & $x=\frac{a+b-c}{2}$; x étant trouvée, on aura y & z par le moyen des *équations* $y=a-x$ & $z=b-x$.

Par exemple, ſi la ſomme de x & de y eſt 9, celle de x & de z, 10, & celle de y & de z, 13; dans les valeurs de x, y & z, on écrira 9 pour a, 10 pour b, & 13 pour c, & on aura $a+b-c=6$, par conſéquent x ou $\frac{a+b-c}{2}=\frac{6}{2}=3$, y ou $a-x=6$ & z ou $b-x=7$.

3°. Diviſer une quantité donnée en un nombre quelconque de parties, telles que les différences des plus grandes ſur les plus petites, ſoient égales à des quantités données. Suppoſons que a ſoit une quantité que l'on propoſe de diviſer en quatre parties, telles que la premiere & la plus petite ſoit x; que l'excès de la ſeconde ſur la premiere ſoit b, celui de la troiſieme ſoit c, & celui de la quatrieme d, $x+b$ ſera la ſeconde partie, $x+c$ la troiſieme, $x+d$ la quatrieme; & la ſomme $4x+b+c+d$ de toutes ces parties ſera égale à a. Retranchant $b+c+d$ de part & d'autre, on aura $4x=a-b-c-d$ & $x=\frac{a-b-c-d}{4}$.

Imaginons, par exemple, qu'on propoſe de diviſer une ligne de vingt pieds en quatre parties, de maniere que l'excès de la ſeconde partie ſur la premiere ſoit de 2 pieds, celui de la troiſieme de 3 pieds, & celui de la quatrieme de 7 pieds,

on aura x ou $\frac{a-b-c-d}{4} = \frac{20-2-3-7}{4} = \frac{8}{4} = 2$, $x+b=4$, $x+c=5$, & $x+d=9$. On peut ſe ſervir de la même méthode pour diviſer une quantité donnée en un nombre quelconque de parties avec des conditions pareilles.

4°. Une perſonne voulant diſtribuer trois ſous à un certain nombre de pauvres, trouve qu'il lui manque huit ſous; ainſi elle ne leur donne à chacun que deux ſous, & elle a trois ſous de reſte. On demande combien cette perſonne avoit d'argent, & combien il y avoit de pauvres? Soit x le nombre des pauvres; & comme il s'en faut de huit ſous qu'ils ne puiſſent avoir trois ſous chacun, l'argent eſt donc $3x-8$, dont il faut ôter $2x$, & il doit reſter 3; donc $3x-8-2x=3$ ou $x=11$.

5°. Le pouvoir ou l'intenſité d'un agent étant donnés, déterminer combien il faut d'agens ſemblables pour produire un effet donné a dans un temps donné b. Suppoſons que l'agent puiſſe produire dans le temps d l'effet c, on dira comme le temps d eſt au temps b, ainſi l'effet c que l'agent peut produire dans le temps d, eſt à l'effet qu'il peut produire dans le temps b, qui ſera par conſéquent $\frac{bc}{d}$. Enſuite on dira, comme l'effet $\frac{bc}{d}$ eſt à l'effet a, ainſi un des agens eſt à tous les agens; donc le nombre des agens ſera $\frac{ad}{bc}$. *Voyez* REGLE DE TROIS.

Par exemple, ſi un clerc ou ſecretaire tranſcrit quinze feuilles en huit jours de temps, on demande combien il faudra de clercs pour tranſcrire 405 feuilles en neuf jours? Réponſe, 24. Car ſi on ſubſtitue 8 pour d, 15 pour c, 405 pour a, & 9 pour b, le nombre $\frac{ad}{bc}$ deviendra $\frac{405 \times 8}{9 \times 15}$, c'eſt-à-dire, $\frac{3240}{135}$ ou 24.

6°. Les puiſſances de différens agens étant données, déterminer le temps x dans lequel ils produiroient un effet donné d, étant jointes enſemble. Suppoſons que les puiſſances des agens A, B, C, ſoient telles que dans les temps e, f, g, ils produiſent les effets a, b, c, ces agens dans le temps x produiront les effets $\frac{ax}{e}$, $\frac{bc}{f}$, $\frac{cx}{g}$, on aura donc $\frac{ax}{e} + \frac{bx}{f} + \frac{cx}{g} = d$; & $x = \frac{d}{\frac{a}{e}+\frac{b}{f}+\frac{c}{g}}$.

Imaginons, par exemple, que trois ouvriers finiſſent un certain ouvrage en différens temps. Par exemple, A une fois en trois ſemaines, B trois fois en huit ſemaines, & c cinq fois en douze ſemaines, on demande combien il leur faudra de temps pour finir le même ouvrage, en y travaillant tous enſemble; les puiſſances des agens ſont telles que dans les temps 3, 8, 12, ils produiſent les effets 1, 3, 5, & on veut ſavoir en combien de temps ils produiront l'effet 1, étant réunis. Au lieu de a, b, c, d, e, f, g, on écrira 1, 3, 5, 1, 3, 8, 12, & il viendra $x = \frac{1}{\frac{1}{3}+\frac{3}{8}+\frac{5}{12}}$ ou $\frac{8}{9}$ de ſemaine, c'eſt-à-dire, ſix jours cinq heures & $\frac{1}{3}$ d'heure pour le temps qu'ils mettroient à finir l'ouvrage propoſé.

7°. Etant données les peſanteurs ſpécifiques de pluſieurs choſes mêlées enſemble, & la peſanteur ſpécifique de leur mêlange, trouver la proportion des ingrédiens dont le mêlange eſt compoſé. Suppoſons que e ſoit la gravité ſpécifique du mêlange $A+B$, a celle de A, & b celle de B; comme la gravité abſolue ou le poids d'un corps eſt en raiſon compoſée de ſon volume & de ſa peſanteur ſpécifique (*voyez* DENSITÉ) aA, ſera le poids de a, & bB celui de B, & $aA+bB$ ſera $=eA+eB$; donc $aA-eA=eB-bB$, & $a-e : e-b :: B : A$.

Suppoſons, par exemple, que la peſanteur ſpécifique de l'or ſoit 19, celle de l'argent $10\frac{1}{3}$, & celle d'une couronne compoſée d'or & d'argent 17, on aura $A : B :: e-b : a-e :: 7-\frac{1}{3} : 2 :: 20 : 6 :: 10 : 3$; ce ſera le rapport du volume de l'or de la couronne au volume de l'argent : & $190 : 31 :: 19 \times 10 : 10\frac{1}{3} \times 3 :: a \times e-b : b \times a-e$; ce ſera le rapport du poids de l'or de la couronne au poids de l'argent; enfin, 221 : 31,

comme le poids de la couronne eſt au poids de l'argent. *Voyez* Alliage.

Pour réduire en *équations* les problêmes géométriques, on remarquera d'abord que les queſtions géométriques ou celles qui ont pour objet la quantité continue, ſe mettent en *équations* de la même maniere que les queſtions arithmétiques. Ainſi la premiere regle que nous devons donner ici, eſt de ſuivre pour ces ſortes de problêmes les mêmes regles que pour les problêmes numériques.

Suppoſons, par exemple, qu'on demande de couper une ligne droite AB (*Planche d'Algebre, fig. 6.*) en moyenne & extrême raiſon en C; c'eſt-à-dire, de trouver un point C, tel BE carré de la plus grande partie ſoit égal au rectangle BD fait de la ligne entiere & de ſa plus petite partie.

Suppoſant $AB = a$, & $CB = x$, on aura $AC = a - x$, & $xx = a$ par $a - x$; *équation* du ſecond degré, qui étant réſolue, comme on l'enſeignera plus bas, donnera $x = -\frac{1}{2} a + \sqrt{\frac{5}{4} aa}$.

Mais il eſt rare que les problêmes géométriques ſe réduiſent ſi facilement en *équations*; leur ſolution dépend preſque toujours de différentes poſitions & relations de lignes: de ſorte qu'il faut ſouvent un art particulier & de certaines regles pour traduire ces queſtions en langage algébrique. Il eſt vrai que ces regles ſont fort difficiles à donner; le génie eſt la meilleure & la plus ſûre qu'on ait à ſuivre dans ces cas-là.

On peut cependant en donner quelques-unes, mais fort générales, pour aider ceux qui ne ſont pas verſés dans ces opérations: celles que nous allons donner ſont principalement tirées de M. Newton.

Obſervons donc, 1°. que les problemes concernant les lignes qui doivent avoir un certain rapport les unes aux autres, peuvent être différemment enviſagés, en ſuppoſant telles ou telles choſes connues & données, & telles ou telles autres inconnues; cependant quelles que ſoient les quantités que l'on prend pour connues & celles qu'on prend pour inconnues, les *équations* que l'on aura feront les mêmes quant au fond, & ne différeront entr'elles que par les noms qui ſerviront à diſtinguer les grandeurs connues d'avec les inconnues.

Suppoſons, par exemple, qu'on propoſe de comparer les côtés BC, BD, & la baſe CD (*figure 7 d'Algebre*) d'un triangle iſoſcele inſcrit dans un cercle, avec le diametre de ce même cercle. On peut ſe propoſer la queſtion, ou en regardant le diametre comme donné, avec les côtés, & cherchant enſuite la baſe, ou en cherchant le diametre par le moyen de la baſe & des côtés ſuppoſés donnés, ou enfin en cherchant les côtés par le moyen de la baſe & du diamettre. Or, ſous quelque forme qu'on ſe propoſe ce problême, les *équations* qui ſerviront à le réſoudre auront toujours la même forme.

Ainſi, ſuppoſons que l'on cherche le diamettre, on nommera $AB\ x$, CD, a, & BC ou BD, b; enſuite tirant AC, on remarquera que les triangles ABC & CBE ſont ſemblables, & qu'ainſi $AB : BC :: BC : BE$, ou $x : b :: b : BE$; donc $BE = \frac{bb}{x}$ & $CE = \frac{1}{2} CD$ ou $\frac{1}{2} a$; & comme l'angle CEB eſt un angle droit, $CE^2 + BE^2 = BC^2$, c'eſt-à-dire, $\frac{aa}{4} + \frac{b4}{xx} = bb$. Cette *équation* étant réſolue donnera le diametre cherché x. Si c'eſt la baſe qu'on demande, on fera $AB = c$, $CD = x$, & BC ou $BD = b$; enſuite on tirera AC, & les triangles ſemblables ABC & CBE donneront $AB : BC :: BC . BE$, ou $c : b :: b : BE$.

Donc $BE = \frac{bb}{a}$ & $CE = \frac{1}{2} CD$ ou $\frac{1}{2} x$, & comme l'angle CBE eſt droit, on aura $CE^2 + BE^2 = CB^2$; donc $\frac{1}{4} xx + \frac{b^4}{cc} = bb$. D'où l'on tirera la valeur de la baſe cherchée x.

Enfin, ſi les côtés BC & BD ſont ſuppoſés inconnus, on fera $AB = c$, $CO = a$, & BC ou $BD = x$, on tirera enſuite AC; & à cauſe des triangles ſemblables ABC & CBE, on aura $AB : BC :: BC : BE$ ou $c : x :: x : BE$; donc $BE = \frac{xx}{c}$, $CE = \frac{1}{2} CD$ ou $\frac{1}{2} a$, & l'angle droit CBE donnera $CE^2 + BE^2 = BC^2$, c'eſt-à-dire, $\frac{1}{4} aa + \frac{x^4}{cc} = xx$;

équation qui étant résolue donnera la valeur x d'un des côtés cherchés.

On voit par là que le calcul, pour arriver à l'*équation*, & l'*équation* elle-même, sont semblables dans tous les cas, excepté que les mêmes lignes y sont désignées par des lettres différentes selon les données & les inconnues que l'on suppose. Il est vrai que la différence des données fait que la résolution des *équations* est différente; mais elle ne produit point de changement dans l'*équation* même. Ainsi on n'est point absolument obligé de prendre telle ou telle quantité pour inconnues; mais on est le maître de choisir pour données & pour inconnues, les quantités qu'on croit les plus propres à faciliter la solution de la question.

2°. Un problême étant donc proposé, il faut commencer par comparer entr'elles les quantités qu'il renferme, & sans faire aucune distinction entre les connues & les inconnues, examiner le rapport qu'elles ont ensemble, afin de connoître quelles sont celles d'entr'elles qui peuvent faire trouver plus facilement les autres. Dans cet examen il n'est pas nécessaire de s'assurer, par un calcul algébrique exprès, que telles ou telles quantités peuvent être déduites de telles ou telles autres; il suffit de remarquer en général qu'on peut les en tirer par le moyen de quelque connexion directe qui est entr'elles.

Par exemple, si on donne un cercle dont le diametre soit AD (*fig. 8 algébr.*) & dans lequel soient inscrites trois lignes AB, BC, CD, desquelles on demande BC, les autres étant connues, il est évident au premier coup-d'œil que le diametre AD détermine le demi-cercle, & que les lignes AB & CD, qu'on suppose inscrites dans le cercle, déterminent aussi les points B & C, & que par conséquent la ligne cherchée BC a une connexion directe avec les lignes données. Voilà de quoi il suffit de s'assurer d'abord, sans examiner par quel calcul analytique la valeur de la ligne BC peut être réellement déduite de la valeur des trois lignes données.

3°. Après avoir examiné les différentes manieres dont on peut composer & décomposer les termes de la question, il faut se servir de quelque méthode synthétique, en prenant pour données certaines lignes, par le moyen desquelles on puisse arriver à la connoissance des autres, de maniere que le retour de celles-ci aux premieres soit plus difficile; car quoiqu'on puisse suivre dans le calcul différentes routes, cependant il faut le commencer par bien choisir ses données; & une question est souvent plus facile à résoudre, en choisissant des données qui rendent les inconnues plus faciles à trouver, qu'en considérant le problême sous la forme actuelle sous laquelle il est proposé.

Ainsi, dans l'exemple que nous venons de donner, si on propose de trouver AD, les trois autres lignes étant connues, je vois d'abord que ce problême est difficile à résoudre synthétiquement; mais que cependant s'il étoit ainsi résolu, je pourrois facilement appercevoir la connexion directe qui est entre cette ligne & les autres. Je prends donc AD pour donnée, & je commence à faire mon calcul comme si elle étoit en effet connue, & que quelqu'une des autres quantités AB, BC ou CD, fût inconnue; combinant ensuite les quantités données avec les autres, j'aurai toujours une *équation* en comparant entr'elles deux valeurs de la même quantité: soit que l'une de ces valeurs soit une lettre par laquelle cette quantité aura été marquée, en commençant le calcul; & l'autre, une expression de cette quantité qu'on aura trouvée par le calcul même; soit que les deux valeurs aient été trouvées chacune par deux différens calculs.

4°. Ayant ainsi comparé en général les termes de la question entr'eux, il faut encore de l'art & de l'adresse pour trouver parmi les connexions ou relations particulieres des lignes, celles qui sont les plus propres pour le calcul; car il arrive souvent que tel rapport qui paroît facile à exprimer algébriquement, quand on l'envisage au premier coup-d'œil, ne peut être trouvé que par un long circuit; de maniere qu'on est quelquefois obligé de recommencer une nouvelle figure, & de faire son calcul pas-à-pas, comme on pourra s'en assurer en cherchant BC par

le moyen de *A D*, *A B* & *C D*. Car on ne peut y parvenir que par des propofitions dont l'énoncé foit tel, qu'elles puiffent être rendues en langage algébrique, & dont quelques-unes peuvent fe tirer d'Euclide. *Ax. 19. propofit. 4. L. VI. & propofit. 47. L. I. element.*

Pour parvenir plus aifément à connoître les rapports des lignes qui entrent dans une figure, on peut employer différens moyens : en premier lieu, l'addition & la fouftraction des lignes ; car par les valeurs des parties on peut trouver celles du tout, ou par la valeur du tout & par celle d'une des parties, on peut connoître la valeur de l'autre partie : en fecond lieu, par la proportionnalité des lignes; car, comme nous l'avons déjà fuppofé dans quelques exemples ci-deffus, le rectangle des termes moyens d'une proportion, divifé par un des extrêmes, donne l'autre, ou ce qui eft la même chofe, fi les valeurs des quatre quantités font en proportion, le produit des extrêmes eft égal au produit des moyens. *Voyez* Proportion. La meilleure maniere de trouver la proportionnalité des lignes, eft de fe fervir des triangles femblables; & comme la fimilitude des triangles fe connoît par l'égalité de leurs angles, l'analyfte doit principalement fe rendre ce point familier. Pour cela il doit poffééder les propofit. 5, 13, 15, 29, 32, du premier livre d'Euclide; les propofit. 4, 5, 6, 7, 8, du livre VI, & les 20, 21, 22, 27 & 31 du livre III. On peut y ajouter la troifieme propofit. du livre VI, ou les propofit. 35 & 36 du livre III. Troifiemement, on fait auffi beaucoup d'ufage de l'addition & de la fouftraction des carrés, fur-tout lorfqu'il fe trouve des triangles rectangles dans la figure. On ajoute enfemble les carrés des deux petits côtés pour avoir le carré du grand, ou du carré du plus grand côté on ôte le carré d'un des côtés, pour avoir le carré de l'autre. C'eft fur ce petit nombre de principes qu'eft établi tout l'art analytique, au moins pour ce qui regarde la géométrie rectiligne, en y ajoutant feulement la propofit. 1^re^. du VI. livre d'Euclide, lorfque la queftion propofée regarde des furfaces, & auffi quelques propofitions des XI. & XII. livres. En effet toutes les difficultés des problêmes de la géométrie rectiligne peuvent fe réduire à la feule compofition des lignes, & à la fimilitude des triangles; de forte qu'il ne fe rencontre jamais d'occafion de faire ufage d'autres théoremes, parce que tous les autres théoremes dont on pourroit fe fervir, peuvent fe réduire à ces deux-là, & que par conféquent ces derniers peuvent leur être fubftitués dans quelque folution que ce puiffe être.

5°. Pour accommoder ces théoremes à la conftruction des problêmes, il eft fouvent néceffaire d'augmenter la figure, foit en prolongeant certaines lignes jufqu'à ce qu'elles en coupent d'autres, ou qu'elle deviennent d'une certaine longueur ; foit en tirant des paralleles ou des perpendiculaires de quelque point remarquable, foit en joignant quelques points remarquables, foit enfin, comme cela arrive quelquefois, en conftruifant une nouvelle figure fuivant d'autres méthodes, felon que le demandent les problêmes & les théoremes dont on veut faire ufage pour la réfoudre.

Par exemple, fi deux lignes qui ne fe rencontrent point l'une & l'autre, font des angles donnés avec une certaine autre ligne, on peut les prolonger jufqu'à ce qu'elles fe rencontrent; de maniere qu'on aura un triangle dont on connoîtra tous les angles, par conféquent le rapport des côtés ; ou bien fi un angle eft donné, ou doit être égal à un angle quelconque, fouvent on peut completer la figure, & en former un triangle donné d'efpece, ou femblable à quelqu'autre : ce qui fe fait, foit en prolongeant quelques-unes des lignes de la figure, foit en tirant une ligne qui fouftende un angle. Si un triangle propofé eft obliquangle, fouvent on le réfout en deux triangles rectangles, en abaiffant une perpendiculaire d'un des angles fur le côté oppofé. Si la queftion regarde des figures de plufieurs côtés, on les réfoud en triangles par des lignes diagonales, & ainfi des autres : mais il faut toujours avec attention que par ces divifions la figure fe trouve partagée, on en triangles donnés, ou en triangles femblables, ou en triangles rectangles.

Ainfi, dans l'exemple propofé, on tirera

la diagonale BD, afin que le trapeſe $ABCD$ puiſſe ſe réſoudre en deux triangles, l'un rectangle ABD, & l'autre obliquangle BCD (*fig.* 8.) On réſoudra enſuite le triangle obliquangle en deux triangles rectangles, en abaiſſant une perpendiculaire de quelqu'un des angles B, C, D, ſur le côté oppoſé; par exemple, du point B ſur la ligne CD, qu'on prolongera en E, afin que BE puiſſe la rencontrer perpendiculairement. Or, comme les angles BAD & BCD pris enſemble font deux droits (par la prop. 22 du III. Eucl.) auſſi-bien que BCE & BCD, il s'enſuit que les angles BAD & BCE ſont égaux; par conſéquent les triangles BCE & DAB ſont ſemblables. Ainſi prenant AD, AB & BC pour données, & cherchant CD, on peut faire le calcul de la maniere ſuivante. AD & AB donnent BD à cauſe du triangle rectangle ABD. AD, AB, BD, BC, à cauſe des triangles ſemblables ABD & CEB, donnent BE & CE. BD & BE donnent ED, à cauſe du triangle rectangle BED, & $ED - EC$ donne CD. Ainſi on aura une *équation* entre la valeur de la ligne CD trouvée par le calcul, & la valeur de cette même ligne exprimée par une lettre algébrique. On peut auſſi (& ſouvent il vaut mieux ſuivre cette méthode, que de pouſſer trop loin un ſeul & même calcul); on peut, dis-je, commencer le calcul par différens principes, ou au moins le continuer par diverſes méthodes, pour arriver à une ſeule & même concluſion, afin de pouvoir trouver deux valeurs différemment exprimées de la même quantité, leſquelles valeurs peuvent être enſuite faites égales l'une à l'autre. Ainſi AD, AB & BC, donnent BD BE & CE, comme ci-devant, enſuite $CD + CE$ donne ED, enfin DB & ED donnent BE, à cauſe du triangle rectangle BED.

6°. Ayant choiſi & déterminé la méthode ſuivant laquelle on doit procéder, & fait ſa figure, on donne d'abord des noms aux quantités qui doivent entrer dans le calcul, c'eſt-à-dire, deſquelles on doit tirer la valeur des autres juſqu'à ce qu'on arrive à une *équation*; pour cela on aura ſoin de choiſir celles qui renferment toutes les conditions du problême, & qui paroiſſent autant qu'on peut en juger, les plus propres à rendre la concluſion ſimple & facile, de maniere cependant qu'elle ne ſoit pas plus ſimple que le ſujet & le deſſein du calculateur ne le demandent. Ainſi il ne faut point donner de nouveaux noms aux quantités dont on peut exprimer la valeur par celle des quantités à qui on a déjà donné des noms. Par exemple, ſi une ligne donnée eſt diviſée en parties, ou ſi on a un triangle rectangle, on doit laiſſer ſans nom quelqu'une des parties de la ligne ou toute la ligne entiere, ou un des côtés du triangle, parce que les valeurs de ces quantités peuvent ſe déduire de la valeur des données, comme dans l'exemple déjà propoſé. Si on fait $AD = x$ & $BA = a$, on ne marquera BD par aucune lettre, parce qu'elle eſt le troiſieme côté du triangle rectangle ABD, & que par conſéquent ſa valeur eſt $\sqrt{xx - aa}$. Si on nomme enſuite BC, b, on verra que les triangles ſemblables DAB & BCE donnent $AD : AB :: BC : CE$. Or de ces quatre lignes les trois premieres ſont déjà données; ainſi on ne donnera point de nom à la quatrieme CE dont la valeur ſe trouvera être $\frac{ab}{x}$ par le moyen de la proportion précédente. Si donc on nomme DC, c, on ne donnera point de nom à DE, parce que ſes parties DC & CE, étant l'une c, l'autre $\frac{ab}{x}$, leur ſomme $c + \frac{ab}{x}$ eſt la valeur de DE.

7°. Par les différentes opérations qu'on fait pour exprimer les lignes auxquelles on n'a point donné de noms, le problême eſt déjà preſque réduit à une *équation*; car après qu'on a exprimé ainſi les différentes lignes qui doivent entrer dans la ſolution de la queſtion propoſée, il ne faut plus que faire attention aux conditions du problême, pour découvrir une *équation*.

Par exemple, dans ce problême dont nous avons déjà parlé, il ne faut que trouver, par le moyen des triangles rectangles BCE & BDE, deux valeurs de BE; en effet, on aura $BC^2 - CE^2$ ou $bb - \frac{aabb}{xx} = BE^2$ & $BD^2 - DE^2$

ou $xx - aa - cc - \frac{2abc}{x} - \frac{aabb}{xx} = BE^2$. Egalant ensemble ces deux valeurs de BE^2, & ôtant $\frac{aabb}{xx}$, on aura l'*équation* $bb = xx - aa - cc - \frac{2abc}{x}$, qui délivrée des fractions, donne $x^3 = aax + bbx + 2abc + ccx$.

8°. A l'égard de la géométrie des lignes courbes, on a coutume de déterminer ces lignes, ou en les supposant décrites par le mouvement local de quelques lignes droites, ou en les représentant par des *équations* qui expriment indéfiniment le rapport de certaines lignes droites disposées entr'elles dans un certain ordre & suivant une certaine loi, & terminées à la courbe par une de leurs extrêmités. *Voyez* COURBE & LIEU.

Les anciens déterminoient les courbes, ou par le mouvement continu de quelque point, ou par les sections des solides, mais moins commodément qu'on ne les détermine par la seconde des deux manieres dont nous venons de parler. Les calculs qui regardent les courbes, lorsqu'on les décrit de la premiere maniere, se font par une méthode semblable à celle que nous avons donnée jusqu'ici. Supposons, par exemple, que *AKC* (*fig. 9.*) soit une ligne courbe décrite par le point vertical *K* d'un angle droit *AK*φ, dont un côté *AK* puisse se mouvoir librement, en passant toujours par le point *A* donné de position, tandis que l'autre côté *K*φ d'une longueur déterminée coule ou glisse le long d'une ligne droite *AD*, aussi donnée de position. On demande de trouver le point *C*, dans lequel une ligne droite *CD* aussi donnée de position doit couper cette courbe: pour cela on tirera les lignes *AC*, *CF*, qui peuvent représenter l'angle droit dans sa position qu'on cherche; on menera la perpendiculaire *CB* sur *AF*; on s'appliquera ensuite à trouver le rapport des lignes, sans examiner celles qui sont données ou celles qui ne le sont pas, & on verra que toutes dépendent de *CF*, & de l'une des quatre lignes *BC*, *BF*, *AF* & *AC*; supposant donc $CF = a$, & $CB = x$, on aura d'abord $BF = \sqrt{aa - xx}$, & $AB = \frac{xx}{\sqrt{aa - xx}}$; car à cause des triangles rectangles *ACF*, *CBF*, on a $BF : BC :: BC : AB$. De plus, comme *CD* est donnée de position, *AD* est donnée; ainsi on appellera *AD*, b; on connoît aussi la raison de *BC* à *BD*, qu'on supposera comme d à e, & on aura $BD = \frac{ex}{d}$ & $AB = b - \frac{ex}{d}$: donc $b - \frac{ex}{d} = \frac{xx}{\sqrt{aa - xx}}$. Si on quarre les deux membres de cette *équation*, & qu'on les multiplie ensuite par $aa - xx$, on réduira l'*équation* à cette forme $x^4 = \frac{2bddex^3 + aaee - bbddxx - 2aabdex + aabbdd}{dd + ee}$; & par le moyen des quantités données a, b, d, e, on tirera de cette *équation* la valeur de x. Cette valeur de x ou *BC* étant connue, on tirera à la distance *BC* une ligne droite parallele à *AD*, qui coupera la courbe, & *CD* au point cherché *C*.

Si, au lieu de descriptions géométriques, on se sert d'*équations* pour désigner les lignes courbes, les calculs deviendront encore plus simples & plus faciles, puisqu'on aura moins d'*équations* à trouver; ainsi supposons que l'on cherche le point d'interfection *C* de l'ellipse donnée *ACE* (*fig. 10.*) avec la ligne droite *CD* donnée de position; pour désigner l'ellipse, on prendra une des *équations* qui la déterminent, comme $rx - \frac{r}{q}xx = yy$, dans laquelle x marque une partie indéterminée *AB* ou *Ab* de l'axe prise depuis le sommet *A*, & y une perpendiculaire *BC*, terminée à la courbe, & où r & q sont données par l'espece donnée de l'éllipse. Or, puisque *CD* est donnée de position, *AD* sera aussi donnée; on la nommera *A*, & *BD* sera $a - x$; l'angle *ABC* sera aussi donné, &, par conséquent, le rapport de *BD* à *BC*, qu'on supposera être celui de 1 à e; & *BC* (y) sera $ae - ex$, dont le carré $eeaa - 2e2ax + eexx$ doit être égal à $rx - \frac{rxx}{q}$. Cette *équation* étant ré-

duite, donnera $xx = \frac{2aeex + rx - aaee}{ee + \frac{r}{q}}$ ou

$$x = \frac{aee + \frac{1}{2}r \pm e\sqrt{ar + \frac{rr}{4ee} - \frac{arr}{q}}}{ee + \frac{r}{q}}.$$

On remarquera que lors même que l'on détermine les courbes par des descriptions géométriques ou par des sections de solides, on peut toujours les désigner par des *équations*, & que par conséquent toutes les difficultés des problêmes qu'on peut proposer sur les courbes, se réduisent au cas où on envisageroit les courbes sous ce dernier point de vûe. Ainsi dans le premier exemple (*fig.* 9.), si AB est appellé x, & BC, y, la troisieme proportionnelle BF sera $\frac{yy}{x}$, dont le carré joint au carré BC est égal à CF^2, c'est-à-dire, que $\frac{y^4}{xx} + yy = aa$ ou $y^4 + xxyy = aaxx$. Par cette *équation* on peut déterminer tous les points C de la courbe AKC, en trouvant la longueur de chaque ligne BC qui répond à chaque partie de l'axe AB; & cette *équation* peut être fort utile dans la solution des problêmes qu'on aura à résoudre sur cette courbe.

Quand une courbe n'est point donnée d'espece, mais qu'on propose de la déterminer, on peut supposer une *équation* à volonté qui exprime sa nature d'une maniere générale; on prendra cette *équation* pour la véritable *équation* de la courbe, afin de pouvoir par ce moyen arriver à des *équations*, par le moyen desquelles on déterminera la valeur des quantités qu'on a prises pour données.

Jusqu'ici nous n'avons fait que traduire l'article *équation* à peu près tel qu'il se trouve dans l'Encyclopédie Angloise. Cet article est tiré presque en entier de l'*arithmétique universelle* de M. Newton; il est aisé d'y reconnoître en effet la main d'un grand maître, & nous avons cru devoir le donner tel qu'il est par cette raison, l'*arithmétique universelle* n'ayant point d'ailleurs été traduite jusqu'ici en notre langue. Mais il reste encore sur la théorie des *équations* beaucoup de choses à dire pour rendre cet article complet dans un ouvrage tel que l'Encylopédie. Nous allons tâcher de satisfaire à cet objet; & quoique la matiere ait déjà été fort maniée dans un grand nombre d'ouvrages, nous espérons montrer qu'elle a été traitée d'une maniere insuffisante à plusieurs égards, & la présenter d'une maniere presque entiérement nouvelle.

Je ne parlerai point ici de la maniere de préparer une *équation*, en faisant évanouir les fractions, les radicaux, & toutes les inconnues, excepté une seule, *&c.* Ces opérations seront détaillées *au mot* ÉVANOUIR.

Je ne parlerai point non plus de l'abaissement des *équations*. *Voyez* ABAISSEMENT & RÉDUCTION.

Je ne parlerai point enfin des *équations* du premier degré, c'est-à dire, de celles où l'inconnue ne monte qu'à une dimension: leur solution est sans difficulté. *Voyez* TRANSPOSITION. J'entrerai donc en matiere par les *équations* d'un degré plus élevé que l'unité; je les suppose abaissées au plus petit degré possible, & délivrés de radicaux & de fractions, enfin ordonnées suivant les dimensions de l'inconnue x, c'est-à-dire, de maniere que le premier terme contienne x élevée au plus haut degré, que le second terme contienne x élevée au plus haut degré suivant, & ainsi de suite jusqu'au dernier terme, qui ne contiendra point x; je suppose enfin que le premier terme n'ait d'autre coefficient que l'unité (nous enseignerons *au mot* TRANSFORMATION cette maniere de préparer l'*équation*), & que le second membre de l'*équation* soit zéro.

Soit donc $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} \ldots + r = 0$, l'*équation* à résoudre, dans laquelle il faut trouver la valeur de x.

Il est évident, par l'énoncé même de la question, qu'il faut trouver une quantité a, positive ou négative, réelle ou imaginaire, qui étant substituée à la place de x dans $x^m + px^{m-1} +$ &c. tout se détruise. Je suppose qu'on ait trouvé cette quantité a, je dis que la quantité $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} \ldots + r$ (en faisant, si l'on veut, abstraction de son égalité à zéro, & en la regardant comme une quantité algébrique réelle) sera divisible exactement

ment par $x - a$. Car il eſt évident, 1°. que x ne montant qu'au premier degré dans le diviſeur, on pourra, par les regles de la diviſion algébrique ordinaire (*voyez* DIVISION), pouſſer l'opération juſqu'à ce qu'on arrive à un reſte que j'appelle R, & dans lequel x ne ſe trouvera pas. Soit donc Q le quotient, il eſt évident que ſi au produit du quotient Q par le diviſeur $x - a$, on ajoute le reſte R, on aura une quantité égale & identique au dividende. Or, en faiſant dans le dividende $x = a$, tout s'évanouit par l'hypotheſe; donc tout doit s'évanouir auſſi, en faiſant $x = a$ dans la quantité $(x - a) Q + R$, & cette quantité doit alors ſe réduire à zéro; mais en faiſant $x = a$, cette quantité eſt $(a - a) Q + R$. Donc, puiſque $(a - a) Q + R = 0$, on a $R = 0$. Donc la diviſion ſe fait ſans reſte. Donc $x^m + p x^{m-1} + q x^{m-2} \ldots + r$ ſe diviſe exactement par $x - a$.

Je fais un raiſonnement ſemblable ſur le quotient provenu de la diviſion: je ſuppoſe que b ſubſtitué à la place de x, faſſe évanouir tous les termes de ce quotient; je dis qu'il eſt diviſible par $x - b$; & il eſt évident que ſi b ſubſtitué à la place de x fait évanouir le quotient Q, il fera évanouir auſſi le dividende: car le dividende eſt $= (x - a) Q$; donc toute ſuppoſition qui réduira Q à zéro, y réduira auſſi le dividende. Donc $x - b$ diviſe auſſi exactement le dividende.

On trouvera de même, qu'en ſuppoſant une quantité c, qui ſubſtituée à la place de x, faſſe évanouir le quotient de Q diviſé par $x - b$, ce nouveau quotient, & par conſéquent le dividende, ſera diviſible par $x - c$.

Ainſi on aura autant de quantités ſimples $x - a$, $x - b$, $x - c$, qu'il y a d'unités dans m, leſquelles quantités ſimples donneront par leur multiplication le dividende ou *équation* propoſée.

On pourra donc, au lieu de l'*équation* donnée, ſuppoſer $(x - a)(x - b)(x - c) = 0$: mais il faut bien ſe garder d'en conclure, comme font tous les auteurs d'Algebre, qu'on aura $x - a = 0$, $x - b = 0$, $x - c = 0$, &c.; car, pourra dire un commençant, comment ſe peut-il faire qu'une même quantité x ſoit égale à plu-

ſieurs grandeurs différentes a, b, c? Si vous dites que x, dans ces *équations*, ne déſigne qu'en apparence la même grandeur, & déſigne en effet des grandeurs différentes, en ce cas vous vous rejetez dans une autre difficulté; car ſi cela étoit, dans une *équation* du ſecond degré, par exemple, comme $xx + px + q$, xx ne ſeroit plus en carré; cependant tous les Algébriſtes le traitent comme tel. Voici la réponſe à cette difficulté, qui, comme je le ſais par expérience, peut embarraſſer bien des commençans. La quantité propoſée eſt le produit de $x - a$ par $x - b$, par $x - c$, &c. Or, la quantité propoſée eſt ſuppoſée égale à zéro, & quand une quantité eſt égale à zéro, il faut qu'un de ſes facteurs le ſoit; ainſi la quantité ou *équation* propoſée eſt le produit de $x - a = 0$ par $x - b$ & par $x - c$, &c. ou de $x - b = 0$ par $x - a$ & par $x - c$, &c. ou de $x - c = 0$ par $x - a$ & par $x - b$, &c. Dans chacun de ces cas on ne ſuppoſe à la fois qu'une des *équations* partielles égale à zéro; x eſt la même quantité dans chacun des cas, & elle eſt différente dans les différens cas. Ainſi $xx - ax + ab = 0$ eſt $x - a = 0$

$\qquad - bx$

par $x - b$, ou $x - b = 0$ par $x - a$; cette *équation* $xx - ax + ab = 0$ re-

$\qquad - bx$

préſente ces deux-ci; l'une $aa - aa + ab$

$\qquad - ab$

(en mettant a pour x), & l'autre $bb - ab + ab$ (en mettant b pour x).

$\qquad - bb$

Dans l'un des cas, x & ſes puiſſances repréſentent a & ſes puiſſances; dans l'autre, x & ſes puiſſances repréſentent b & ſes puiſſances. Ainſi une *équation* d'un degré quelconque repréſente réellement autant d'*équations* particulieres qu'il y a d'unités dans ſon degré; *équations* dans chacune deſquelles x a une valeur différente. Pourſuivons & approfondiſſons cette matiere, qui, je le répete, eſt fort mal développée par-tout.

La démonſtration précédente, dira-t-on, ſuppoſe qu'il y a toujours une quantité a poſſible, qui ſubſtituée à la place de x dans une quantité algébrique, $x^m + p x^{m-1}$, &c., fera évanouir tous les termes. Sans doute; mais cette ſuppoſition eſt légi-

time. J'ai démontré le premier, *Mém. de l'ac. de Berlin 1746*, qu'il y avoit toujours en effet une telle quantité, laquelle sera ou réelle, ou égale à $m+n\sqrt{-1}$, m & n étant réelles, & m pouvant être $=0$. Cette propofition fondamentale de l'Algebre & même du calcul intégral (*voyez* FRACTION RATIONNELLE & INTÉGRAL) n'avoit été démontrée par perfonne avant moi: j'y renvoie le lecteur, il la trouvera encore plus développée, & mife à la portée des commençans dans le *traité du calcul intégral* de M. de Bougainville le jeune, premiere partie. *Voyez* IMAGINAIRE.

De là il s'enfuit qu'une *équation* eft le produit d'autant de quantités fimples, $x-a$, $x-b$, $x-c$, &c., qu'il y a d'unités dans le degré de l'*équation*; quelques-unes des quantités a, b, c, ou toutes, peuvent marquer des quantités réelles, égales ou inégales, imaginaires fimples comme $n\sqrt{-1}$, ou mixtes imaginaires comme $m+n\sqrt{-1}$.

On remarquera maintenant que le produit de $x-a$ par $x-b$ ne peut être égal à un autre produit $x-e$ par $x-f$; car fi cela étoit, on auroit $\frac{x-a}{x-f}=\frac{x-e}{x-b}$. Il faudroit donc ou que $x-a$ fût divifible exactement par $x-f$, ainfi que $x-e$ par $x-b$, ce qui ne fe peut, ou que $x-f$ & $x-b$ euffent un divifeur commun, ainfi que $x-a$ & $x-e$; ce qui ne fe peut encore. Tout cela eft évident par foi-même.

Donc une quantité quelconque $xx+px+q$, où x monte au fecond degré, ne peut être le produit que de deux facteurs fimples $x-a$, $x-b$, & il ne peut y en avoir d'autres que ces deux-là. Donc dans une *équation* du fecond degré x ne peut avoir que deux valeurs différentes a, b, & jamais davantage. C'eft une fuite des propofitions précédentes.

De même on fauroit fuppofer $x-a$ par $x-b$ par $x-c$, égal à $x-e$ par $x-f$ par $x-g$; car on auroit $\frac{x-a}{(x-f)(x-g)}=\frac{x-e}{(x-b)(x-c)}$. Donc les dénominateurs de ces fractions devroient avoir un divifeur commun, & par conféquent auffi leurs numérateurs $x-a$, $x-e$, ce qui ne fe peut. Donc dans une *équation* du troifieme degré, & par la même raifon dans toute *équation*, l'inconnue ne peut avoir qu'autant de valeurs, foit réelles, foit imaginaires, qu'il y a d'unités dans le degré d'*équation*. Voilà encore une propofition qu'aucun auteur n'avoit fuffifamment prouvée. On appelle *racines*, les différentes valeurs de l'inconnue. *Voyez* RACINE.

Il pourroit fe préfenter aux commençans une difficulté fur la démonftration précédente. Soit, diront-ils, $a=4$, $b=17$, $c=7$, $e=8$, & $x=2$, on aura $(x-a)\times(x=b)=-2\times-15=-5\times-6=(x-7)\times(x-8)=(x-c)\times(x-e$; on peut donc avoir, continueront-ils, $(x-a)(x-b)=(x-c)(x-e)$. La réponfe à cette objection eft bien fimple; il eft vrai qu'il peut y avoir des cas où, en donnant à x une certaine valeur, on ait $(x-a)(x-b)=(x-c)(x-e$; mais il faudroit, pour renverfer la démonftration précédente, que quelque valeur qu'on donnât à x, on eût toujours cette derniere *équation*, x marquant ici une quantité générale & indéterminée: or, cela eft impoffible. En effet, fi cela étoit, fuppofons $x=a$, on auroit donc, à caufe de l'égalité fuppofée, $(a-a)(a-b)=(a-c)(a-e)$, c'eft-à-dire $0=(a-c)(a-e))$ ce qui ne fe peut, puifque c & e font différentes de a & de b. De là on tire une autre démonftration de la propofition dont il s'agit, & qu'on peut appliquer aux degrés plus compofés; par exemple, fi $(x-a)(x-b)(x-c)$ pouvoit être égal à $(x-e)(x-f)(x-g)$, on auroit $(a-e)(a-f)(a-g)=0$, ce qui ne fe peut; & ainfi du refte.

Je paffe un grand nombre de propofitions qu'on trouvera fuffifamment démontrées par-tout, par exemple celles qui font indiquées *au mot* COEFFICIENT: c'eft principalement à des chofes nouvelles, ou du moins préfentées d'une maniere nouvelle & rigoureufe, que je deftine cet article. J'obferverai feulement que les propofitions connues fur les coefficiens des *équations*, fervent quelquefois à démontrer d'une ma-

niere simple & élégante des propositions de Géométrie ; M. de l'Hopital, dans le *liv. X, de ses sections coniques*, s'en est heureusement servi pour démontrer certaines propriétés des cordes du cercle.

Si une des racines de l'*équation* $x^m + p x^{m-2} \ldots\ldots + r = 0$ est un nombre entier a, positif ou négatif, ce nombre a sera un des diviseurs du dernier terme r ; car on a $a^m + p a^{m-1} + n a + r = 0$, donc $a^m + p a^{m-1} \ldots\ldots + n a = - r$, donc $a^{m-1} + p a^{m-2} \ldots + n = - \frac{r}{a}$. Or, le premier membre de cette *équation* est un entier, puisqu'il est composé d'entiers; donc $\frac{r}{a}$ est un entier, donc a est un des diviseurs de r. La démonstration ordinaire de cette proposition me paroît sujette à difficulté ; c'est par cette raison que j'en ai substitué une autre.

Si toutes les racines d'une *équation* sont réelles, & que tous les termes de l'*équation* aient le signe +, toutes ces racines seront négatives ; car, puisque tous les termes ont le signe +, il est évident qu'il ne peut y avoir de quantité positive, qui étant substituée à la place de x, rende l'*équation* égale à zéro.

Dans une *équation*, les racines imaginaires vont toujours deux à deux; en sorte que si $a + b \sqrt{-1}$ est racine d'une *équation*, $a - b \sqrt{-1}$ en sera une autre. J'ai démontré le premier cette proposition dans les *mém. de l'acad. de Berlin 1746. Voyez aussi* l'ouvrage de M. de Bougainville déja cité, & *l'art.* IMAGINAIRE.

Donc puisque les racines imaginaires sont toujours en nombre pair, il s'ensuit que dans les *équations* d'un degré impair il y a du moins une racine réelle; ce qu'on peut encore démontrer en cette sorte. Soit, par exemple, $x^3 + p x^2 + q x + r = 0$, en donnant à x toutes les valeurs positives possibles depuis 0 jusqu'à l'infini, on a toujours un résultat réel, & ce résultat devient infini & positif quand $x = \infty$, c'est-à-dire ∞^3; de même en donnant à x toutes les valeurs négatives possibles depuis 0 jusqu'à l'infini, on aura toujours un résultat réel, & le dernier résultat est infini & négatif quand $x = - \infty$, c'est-à-dire $- \infty^3$; donc puisqu'on a une suite de résultats tous réels & sans interruption, dont les deux extrêmes sont de différents signes, il s'ensuit qu'il y a un de ces résultats égal à zéro. Donc il y a une valeur réelle de x qui rend $x^3 + p x^2 + q x + r = 0$. Donc x a au moins une valeur réelle dans cette *équation*. Il en est de même des autres cas.

Dans une *équation* délivrée de fractions, & dont le premier terme n'a d'autre coefficient que l'unité, la racine ne sauroit être une fraction $\frac{a}{b}$, dont le dénominateur & le numérateur soient des nombres entiers & rationnels. Voilà encore une proposition bien mal prouvée dans presque tous les auteurs. En voici une meilleure démonstration. Soit $x^3 + p x^2 + q x + r = 0$; & supposons que $\frac{a}{b}$ soit racine de l'*équation*, on aura donc $\frac{a^3}{b^3} + \frac{p a^2}{b^2} + \frac{q a}{b} + r = 0$, & $a^3 + p a^2 b + q a b^2 + r b^3 = 0$. Donc, suivant la théorie des *équations* donnée ci-dessus, le nombre entier a doit être diviseur du dernier terme $r b^3$; or, comme a & b n'ont aucun diviseur commun, car la fraction $\frac{a}{b}$ est supposée, comme de raison, réduite à ses moindres termes (*Voyez* DIVISEUR, FRACTION), il s'ensuit que a & b^3 n'ont aucun diviseur commun : donc a doit être diviseur de r; donc $r = n a$, n étant un nombre entier. Donc on aura $a^3 + p a^2 b + q a b^2 + n a b^3 = 0$; donc $a^2 + p a b + q b^2 + n b^3 = 0$. Donc, par la même raison que ci-dessus, a doit être un diviseur du dernier terme $q b^2 + n b^3$, & par conséquent de $q + b n$; donc $q + b n = m a$; donc $a^2 + p a b + b^2 m a = 0$; donc $a + p b + b^2 m = 0$; donc $\frac{a}{b} = - p - m b$. Donc $\frac{a}{b}$ n'étoit point une fraction, ce qui est contre l'hypothese. On démontrera de la même maniere dans tous les autres cas, la proposition dont il s'agit. Donc, *&c.*

Il est évident, par la nature de cette démonstration, qu'elle ne s'étend qu'aux fractions rationnelles. Une *équation* sans fractions & sans radicaux peut en effet avoir

pour racines des fractions irrationnelles ; par exemple, $x^2 - x - 1 = 0$, & une infinité d'autres.

Voyez *au mot* TRANSFORMATION, ce qui regarde la maniere de transformer une *équation* en une autre matiere qui n'a d'ailleurs aucune difficulté, & qui est assez bien traitée dans presque tous les Algébristes ; par exemple, dans l'*Analyse démontrée* du P. Reyneau, *&c.*

On trouvera *au mot* RACINE, le fameux théoreme de Descartes sur les racines des *équations*, démontré par M. l'abbé de Gua dans les *mém. de l'acad. de 1741*, auxquels le lecteur peut avoir recours. Nous nous bornerons ici à quelques réflexions générales sur les racines des *équations*.

Les racines d'une *équation* sont les différentes valeurs de l'inconnue ; il semble donc qu'un problême doive avoir autant de solutions qu'une *équation* a de racines ; & cela est vrai en effet dans un certain sens, mais ceci a pourtant besoin d'une plus ample explication.

1°. Si on proposoit de trouver un nombre x, tel que le carré de ce nombre plus 15 fût égal à 8 fois le nombre cherché, c'est-à-dire, tel que $xx - 8x + 15$ fût $= 0$, on trouveroit que cette *équation* auroit deux racines réelles & positives $x = 3$, $x = 5$; & en effet, le carré de 3 qui est 9 augmenté de 15, donne 24 égal à 8 fois 3 ; & le carré de 25, augmenté de 15, donne 40, égal à 8 fois 5. Ainsi les deux racines de l'*équation* satisfont en ce cas au problême, sans rien changer à son énoncé. Il y a donc des cas où toutes les racines d'une *équation* résolvent chacune le problême dans le sens le plus direct & le plus immédiat que son énoncé présente.

2°. Si on proposoit de trouver un nombre x plus petit que 1, & tel que le carré de $1 - x$ fût égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(1 - x)^2 = \frac{1}{4}$, & $1 - x = + \frac{1}{2}$; donc $x = \frac{1}{2}$. & $x = \frac{3}{2}$. Voilà deux racines réelles & positives, cependant il n'y a proprement que la racine $\frac{1}{2}$ qui satisfasse au problême, car la racine $\frac{3}{2}$ donne $1 - x = - \frac{1}{2}$, quantité négative. Or, l'on supprime dans l'énoncé que x est plus petit que 1 ; pourquoi donc trouve-t-on une autre racine réelle & positive ? Le voici. Si on eût proposé ce problême : *trouver un nombre* x *plus grand que* 1, *& tel que* $(x - 1)^2$, *soit égal à* $\frac{1}{4}$, on auroit eu précisément la même *équation* que celle qui est donnée par la solution du problême précédent ; & en ce cas $x = \frac{3}{2}$ auroit été la vraie valeur de l'inconnue ; ainsi l'*équation* $1 - 2x + xx = \frac{1}{4}$ représente réellement ces deux-ci, $(1 - x)^2 = \frac{1}{4}$ & $(x - 1)^2 = \frac{1}{4}$, qui sont la traduction algébrique de deux questions, très-différentes dans leur énoncé. La premiere de ces questions a pour réponse $x = \frac{1}{2}$, la seconde $x = \frac{3}{2}$. Donc, quoique les racines d'une *équation* soient toutes deux réelles & positives, il ne s'ensuit pas toujours qu'elles résolvent toutes exactement & rigoureusement la question ; mais elles la résolvent, en la présentant en deux sens différens, dont l'Algebre ne peut exprimer la différence ; par exemple, dans le cas dont il s'agit, l'énoncé devroit être : trouver une grandeur x telle que la retranchant de l'unité, ou retranchant l'unité d'elle, le carré du reste soit égal à $\frac{1}{4}$. La traduction algébrique du premier énoncé est, par sa nature, plus générale que ce premier énoncé ; c'est donc le second qu'il faut y substituer pour répondre à toute l'étendue de la traduction. Plusieurs algébristes regardent cette généralité comme une richesse de l'Algebre, qui, disent-ils, répond non-seulement à ce qu'on lui demande, mais encore à ce qu'on ne lui demandoit pas, & qu'on ne songeoit pas à lui demander. Pour moi, je ne puis m'empêcher d'avouer que cette richesse prétendue me paroît un inconvénient. Souvent il en résulte qu'une *équation* monte à un degré beaucoup plus haut qu'elle ne monteroit, si elle ne renfermoit que les seules racines propres à la vraie solution de la question, telle qu'elle est proposée. Il est vrai que cet inconvénient seroit beaucoup moindre, & seroit même en un sens une véritable richesse, si on avoit une méthode générale pour résoudre les *équations* de tous les degrés ; il ne s'agiroit plus que de démêler parmi les racines celles dont on auroit vraiment besoin : mais malheureusement on se trouve arrêté dès le troisieme degré. Il seroit donc à souhaiter, puisqu'on ne peut résoudre toute *équation*, qu'on pût au moins l'abaisser au *degré de la question*, c'est-à-dire, à n'avoir qu'autant d'unités dans l'ex-

posant de son degré que la question a de solutions vraies & directes ; mais la nature de l'Algebre ne paroît pas le permettre.

3°. Si on proposoit de trouver un nombre x, tel que *retranchant* l'unité de ce nombre, le carré du *reste* fût égal à quatre, on trouveroit $(x-1)^2 = 4$, $x = 3$ & $x = -1$. La premiere racine $x = 3$, qui est réelle & positive, résout la question ; à l'égard de $x = -1$, elle ne résout point la question proposée, elle résout celle-ci : trouver un nombre, auquel *ajoutant* l'unité, le carré de la *somme* soit égal à quatre. On voit que dans cet énoncé, *ajouter* se trouve au lieu de *retrancher*, & *somme* au lieu de *reste*. En effet $(x+1)^2 = 4$ donne $x = 1$ & $x = -3$, qui sont précisément les racines de l'*équation* précédente prises avec des signes contraires. D'où l'on voit que les racines négatives satisfont à la question, non telle qu'elle est proposée, mais avec de légers changemens qui consistent à ajouter ce qu'on devoit retrancher, ou à retrancher ce qu'on devoit ajouter. Le signe — qui précede ces racines indique une fausse supposition qui a été faite dans l'énoncé, d'*addition* au lieu de *soustraction*, &c. & ce signe — redresse cette fausse supposition. En veut-on un exemple plus simple, qu'on propose de trouver un nombre x, qui étant *ajouté* à 20, la somme soit égale à 10 ; on aura $20 + x = 10$ & $x = -10$; ce qui signifie qu'il falloit énoncer ainsi la question : *trouver* un nombre qui étant *retranché* de 20, le *reste* soit égal à 10, & ce nombre est 10.

4°. Si on proposoit cette question, trouver un nombre x, tel que, ajoutant l'unité à ce nombre, le carré du tout soit égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(x+1)^2 = \frac{1}{4}$, $x = -\frac{1}{2}$, $x = -\frac{3}{2}$: voilà deux racines négatives, ce qui signifie quiil falloit changer ainsi la question : trouver un nombre tel, que retranchant l'unité de ce nombre, s'il est plus grand, ou le retranchant de l'unité, s'il est plus petit, le carré du reste soit égal à $\frac{1}{4}$. C'est précisément le cas du n°. 1 précédent, dont les racines sont les mêmes que de ce cas-ci, avec des signes contraires.

5°. Tout nous prouve donc que les racines négatives ne sont destinées qu'à indiquer de fausses suppositions faites dans l'énoncé, & que le calcul redresse. C'est pour cela que les racines négatives ont été appellées *fausses* par plusieurs auteurs, & les racines positives, *vraies*, parce que les premieres ne satisfont, pour ainsi dire, qu'à un faux énoncé de la question. Au reste je dois encore remarquer ici que quand toutes les racines sont négatives, comme dans le cas précédent, l'inconvénient est léger ; ces racines négatives indiquent que la solution avoit un énoncé absolument faux : redressez l'énoncé, toutes les racines deviendront positives. Mais quand elles sont en partie positives, & en partie négatives, l'inconvénient que cause la solution algébrique est, ce me semble, alors plus grand ; elles indiquent que l'énoncé de la question est, pour ainsi dire, en partie vrai & en partie faux ; elles mêlent, malgré nous, une question étrangere avec la question proposée, sans qu'il soit possible de l'en séparer, en rectifiant même l'énoncé ; car qu'on change dans l'énoncé les mots *ajouter* & *somme*, en *ôter* & *reste*, la racine négative devient à la vérité positive ; mais la positive devient négative, & on se trouve toujours dans le même embarras, sans pouvoir réduire la question à un énoncé qui ne donne que des racines réelles positives. Il en est de même dans le cas du n°. 1 précédent, où, quoique les racines soient toutes réelles & positives, cependant elles ne résolvent pas toutes la question ; néanmoins il y a encore cette différence entre ce cas & celui du n°. 3, que dans celui-ci, pour changer les racines négatives en positives, il ne faut changer qu'en partie les signes de $x+1$, c'est-à-dire, écrire $x-1$ où $1-x$; au lieu que dans le cas du n°. 1, il faut changer tout à la fois les deux signes de $1-x$, & écrire $x-1$ dans l'énoncé, pour employer la racine positive inutile à la question.

6°. Les racines négatives, je le répete, font un inconvénient, sur-tout lorsqu'elles sont mêlées avec les positives ; mais il y a bien de l'apparence qu'on ne parviendra jamais à lever cet inconvénient ; peut-être pourroit-on le diminuer, si on avoit une bonne méthode de résoudre les *équations*. C'est ce que nous tâcherons plus bas de faire sentir, ou plutôt entrevoir, en parlant des *équations* du second degré. Mais ce qui prouve que les racines négatives ne sont pas

tout-à-fait inutiles à la ſolution d'un problême, c'eſt l'application de l'Algebre à la Géométrie. Les ordonnées négatives d'une courbe ſont auſſi réelles que les poſitives, & appartiennent auſſi eſſentiellement à la courbe ; nous l'avons prouvé au *mot* COURBE d'une maniere auſſi rigoureuſe que nouvelle, en faiſant voir que les ordonnées négatives deviennent poſitives, en tranſpoſant ſeulement l'axe. De même en transformant une *équation* algébrique, on peut rendre toutes les racines réelles poſitives ; car ſoit b la plus grande des racines négatives, & ſoit fait $x = z - A$, A étant une quantité plus grande que b ou égale à b ; alors les facteurs, au lieu d'être, par exemple, $x - a$, $x + b$, ſeront $z - A - a$, $z - A + b$, toutes deux poſitives. *Voyez* encore ſur cet article ce que nous dirons plus bas, en parlant des *équations* appliquées à la Géométrie.

7°. Si on propoſoit de trouver un nombre x, tel que $(x+1)^2+4$ fût $= 0$, on auroit $x = -1 + \sqrt{-4}$ & $x = -1 - \sqrt{-4}$; valeurs imaginaires qui indiquent que l'énoncé de la queſtion eſt abſurde, & qu'il n'eſt pas poſſible de la réſoudre. Mais, dira-t-on, pourquoi deux racines imaginaires ? Une ſeule ſuffiroit pour avertir de l'abſurdité. Je répons que les deux imaginaires avertiſſent que la queſtion eſt abſurde non-ſeulement dans ſon énoncé, mais même dans tout autre qu'on lui ſubſtitueroit, c'eſt-à-dire, en mettant $x - 1$ ou $1 - x$ à la place de $x + 1$. En effet $\overline{1 - x}^2 + 4 = 0$, ou $\overline{x - 1}^2 + 4 = 0$, donne $x = 1 - \sqrt{-4}$ & $x = 1 + \sqrt{-4}$; racines imaginaires & de ſigne contraire aux précédentes, parce que l'énoncé de la queſtion, quoique changé, demeure impoſſible.

8°. Ainſi, quand une *équation* n'a que des racines négatives ou fauſſes, cela indique que le problême eſt impoſſible dans le ſens direct, mais non pas dans un autre ſens ; au lieu que quand elle n'a que des racines imaginaires, cela indique que le problême eſt impoſſible dans quelque ſens qu'on le préſente. Quand les racines ſont réelles & incommenſurables, cela indique que le problême n'a point de ſolution numérique exacte, mais qu'on peut trouver un nombre qui approche auſſi près qu'on voudra des conditions propoſées ; donc les racines négatives, imaginaires & incommenſurables, déſignent différentes eſpeces d'impoſſibilité dans la ſolution, mais d'impoſſibilité plus ou moins entiere, plus ou moins abſolue.

9°. Mais quand les racines imaginaires ſont mêlées avec des racines réelles, qu'eſt-ce qu'indiquent alors ces racines imaginaires ? Par exemple, $u^3 - b^3 = 0$, a pour racine réelle $u - b$, & deux autres racines imaginaires qui ſont celles de l'*équation* $uu + bu + bb = 0$, comme on l'a vu au *mot* CAS IRRÉDUCTIBLE. Ces deux racines imaginaires, dira-t-on, paroiſſent ici bien inutiles. Je répons que ces deux imaginaires ne ſont point de trop ; elles indiquent que s'il y avoit une quantité u, telle que $uu + bu + bb$ pût être égal à zéro, le cube de cette quantité u ſeroit égal à b^3. Voilà, ce me ſemble, tout ce qui regarde les racines des *équations* ſuffiſamment éclairci ; paſſons à d'autres obſervations.

Il y a quelques remarques à faire ſur la maniere dont on réſout ordinairement les *équations* du ſecond degré : ſoit $xx - px = q$, on en conclud tout de ſuite $x - \frac{p}{2} = \pm\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$; mais, dira-t-on, pourquoi fait-on $x - \frac{p}{2}$ poſitif égal à la quantité négative $-\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$? Il eſt bien vrai que deux carrés égaux donnent des racines égales ; mais ce doit être des racines de même ſigne : cela eſt évident ; car de ce que $4 = 4$, en conclura-t-on que $2 = -2$? D'ailleurs, $\frac{p}{2} - x$ eſt auſſi-bien que $x - \frac{p}{2}$ la racine de $xx - px + \frac{pp}{4}$; on devroit donc avoir $\mp x \pm \frac{p}{2} = \mp\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$. Je répons, 1°. que cette derniere *équation* donne les quatre ſuivantes $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$, $\frac{x - p}{2} = -\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$, $\frac{p}{2} - x = -\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$, $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$: or, les deux der-

nieres sont évidemment les mêmes que les deux premieres ; il suffit donc de prendre le double signe $\pm$ dans un des membres, & non dans les deux à la fois. 2°. J'aimerois mieux résoudre l'*équation* en raisonnant de cette sorte. La racine carrée de $xx - px + \frac{pp}{4}$ est $x - \frac{p}{2}$, si $x > \frac{p}{2}$; & $\frac{p}{2} - x$, si $x < \frac{p}{2}$: dans le premier cas, on a $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$; dans le second, on a $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$: ce sont ces deux cas très-distincts & très-clairement énoncés de cette maniere, qu'on énonce tous les deux ensemble implicitement, & si je l'ose dire, obscurément, en écrivant $x - \frac{p}{2} = \pm \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$. Les inventeurs de l'Algebre ont imaginé cette expression pour abréger ; & cette expression commode rend la métaphysique plus obscure. *Voyez* sur cela ce qui a été dit au *mot* ELÉMENS DES SCIENCES.

Si on avoit $xx + px = q$, alors on trouveroit, en suivant le raisonnement précédent, $x + \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$; ce qui ne donneroit que la racine positive ; à l'égard de la racine négative ou fausse, on n'en a que faire, puisqu'elle ne résout pas le problême ; cependant on auroit cette racine, si on vouloit, en changeant l'énoncé de la question suivant les regles données ci-dessus ; ce qui donneroit $xx - px = q$ & $\frac{p}{2} - x$, ou $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$.

On voit donc que par cette maniere que je propose de résoudre les *équations* du second degré, on sépareroit les racines positives nécessaires d'avec les inutiles, les vraies d'avec les fausses, *&c.* cette méthode s'appliqueroit aux autres degrés, si on avoit une regle générale pour résoudre toute *équation* : mais la regle dont il s'agit est encore à trouver.

J'ai donné au *mot* CAS IRRÉDUCTIBLE une théorie suffisante & neuve presque à tous égards de la résolution des *équations* du troisieme degré ; j'y renvoie le lecteur. Je n'y ai supposé qu'une proposition, c'est que si le second terme d'une *équation* du troisieme degré est nul, & que les trois racines soient réelles, le troisieme terme a toujours le signe —. La question se réduit à prouver que si $a + b + c = 0$, a, b, c étant de tel signe qu'on voudra, & réelles, (*voyez* COEFFICIENT), on aura $ab + ac + bc$ négative, c'est-à-dire, $- aa - ac - cc$ négative, ce qui est évident ; donc si le troisieme terme est positif, il y a deux racines imaginaires. Passons au quatrieme degré.

Soit $x^4 + qx^2 + rx + s = 0$, une *équation* à résoudre, on suppose qu'elle soit le produit de $xx + yx + z = 0$, & $xx - yx + u = 0$; & on trouve, en multipliant ces deux *équations* l'une par l'autre, & comparant le produit terme à terme avec la proposée, les *équations* suivantes :

$$z = \frac{qy + y^3 - r}{2y}$$

$$\frac{qy + y^3 - r}{2y} = \frac{2sy}{qy + y^3 + r}, \text{ ou}$$

$$\begin{array}{l} y^6 + 2qy^4 + q^2y^2 - rr = 0. \\ \qquad\qquad\quad\; - 4sy^2 \end{array}$$

$$u = \frac{s}{z} = \frac{2sy}{qy + y^3 - r} = \frac{qy}{2} + \frac{y^2}{2} + \frac{r}{2y}.$$

L'*équation* y^6, &c. $= 0$, étant du sixieme degré a six racines ; & les *équations* $xx + yx + z = 0$, $xx - yx + u = 0$, en donnant chacune deux pour chaque valeur de y ; voilà donc, dira-t-on, vingt-quatre racines, quoique, suivant la théorie connue, l'*équation* x^4, &c. ne doive avoir que quatre racines possibles. Je vais montrer que ces vingt-quatre racines se réduisent à quatre.

1°. Dans l'*équation* y^6, &c. $= 0$, où tous les termes pairs manquent, il est évident que chaque racine positive a sa pareille négative. Cela est évident ; car faisant $yy = z$, l'*équation* est du troisieme degré. *Voyez* ABAISSEMENT. Or, soient A, B, C, les valeurs de z, on aura donc $yy = A$; donc $y = + \sqrt{A}$, $y = - \sqrt{A}$: de même $y = \pm \sqrt{B}$, $y = \pm \sqrt{C}$. Cela posé.

Soit a une des valeurs de y, $- a$ en sera

une autre ; & l'*équation* $xx + yx + z$ donnera

$$xx + ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} - \frac{r}{2a} = 0$$

$$xx - ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{4} + \frac{r}{2a} = 0.$$

L'*équation* $xx - yx + u$, donnera

$$xx - ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} + \frac{r}{2a} = 0$$

$$xx + ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} - \frac{r}{2a} = 0.$$

Ces deux dernieres *équations* reviennent au même que les deux précédentes ; donc voilà déjà quatre *équations* réduites à deux, & vingt-quatre à douze.

Je dis maintenant que $xx \pm ax + \frac{q}{2} + \frac{a^2}{2} + \frac{r}{2a}$, donnera les mêmes racines que $xx \pm bx + \frac{q}{2} + \frac{b^2}{2} \mp \frac{r}{2b}$, en ſuppoſant $+b$, $-b$ deux autres racines de l'*équation* $yb + 2qy^4$, &c. $= 0$. Car ſoit $yy - aa$, $yy - bb$, $yy - cc$, les trois racines, on aura $2q = -aa - bb - cc$, $r = abc$; & les deux *équations* précédentes deviendront $xx \pm ax - \frac{bb}{4} + \frac{a^2}{4} - \frac{cc}{4} \mp \frac{bc}{2} = 0$, & $xx \pm bx - \frac{aa}{4} + \frac{b^2}{4} - \frac{cc}{4} \mp \frac{ac}{2} = 0$, dont les racines ſont aiſées à trouver, & ſont les mêmes. On trouvera de même que $xx \pm cx - \frac{aa}{4} + \frac{cc}{4} - \frac{bb}{4} \mp ab = 0$, donne encore les mêmes racines ; donc en général les douze racines ſe réduiſent à quatre, & ces quatre ſeront

$$-\frac{a}{2} + \frac{b-c}{2}.$$

$$-\frac{a}{2} + \frac{c-b}{2}.$$

$$+\frac{a}{2} + \frac{b-c}{2}.$$

$$+\frac{a}{2} + \frac{c-b}{2}.$$

Car il faut remarquer que le ſigne $-$ de $\frac{bc}{2}$ répond à $+ax$, & que le ſigne $+$ répond à $-ax$; il ne faut pas prendre $+ax$ avec $+bc$, ni $-ax$ avec $-bc$.

Si on fait quatre *équations* ſimples des quatre valeurs précédentes de x, on formera par le produit une *équation* du quatrieme degré qui ſera la même que la propoſée, en mettant pour q, s, r, leurs valeurs $-\frac{a-abb-cc}{2}$, $\frac{q^2}{4} - \frac{aa\,bb-aa\,cc-bb\,cc}{4}$, & abc. Ainſi tout s'accorde parfaitement, comme on le voit. Il y a quelques auteurs qui ont traité ce dernier article des *équations* du quatrieme degré avec aſſez de ſoin ; mais, ce me ſemble, d'une maniere moins ſimple que nous ne venons de faire.

En réſolvant d'une certaine façon quelques *équations* du quatrieme degré, on tomberoit dans un inconvénient ſemblable à celui du cas irréductible, c'eſt-à-dire, qu'on trouveroit des quantités réelles ſous une forme imaginaire. Soit, par exemple, $x^4 - a^4 = 0$, on a deux racines réelles $x = a$, $x = -a$, & deux autres imaginaires $x = \sqrt{-aa}$, $x = -\sqrt{-aa}$; cependant ſi on ſuppoſoit que l'*équation* $x^4 - a^4 = 0$, fût venue de ces deux-ci $xx + px + q$, $xx - px + q$, on trouveroit $2q - pp = 0$, $qq = -a^4$: ainſi on auroit pour les deux *équations*, dont la multiplication produit $x^4 - a^4$, ces deux-ci :

$$xx \pm x\sqrt{+2\sqrt{-a^4}} \pm \sqrt{-a^4} = 0,$$

$$xx \mp \sqrt{\pm 2\sqrt{-a^4}} \pm \sqrt{-a^4} = 0;$$

équations d'où l'on ne tirera que des valeurs de x ſous une forme imaginaire ; néanmoins de ces différentes valeurs une ſera $= a$, & une autre $= -a$. *Voyez* ſur cela l'*art.* Imaginaire. *Voyez auſſi les mémoires de l'académie de Berlin, 1746*, & l'*ouvrage cité* de M. de Bougainville.

Il eſt aiſé de voir par tout ce qui a été dit, qu'il n'y a juſqu'à préſent que les *équations* du ſecond degré dont on ait une ſolution complete ; car, 1°. les *équations* du troiſieme degré tombent ſouvent dans le cas irréductible ; 2°. ſi une *équation* du troiſieme degré a une racine réelle & commenſurable, cette racine commenſurable ſe préſente ſous une forme incommenſurable, & il faut du travail pour la dégager de cette forme. *Voyez* Racine & Extraction. 3°. Les *équations* du quatrieme degré ſe réduiſent, comme on vient de le voir,

voir, au troisieme, & sont par conséquent sujettes aux mêmes inconvéniens.

Lorsqu'une *équation* du troisieme degré a une racine commensurable, le plus court moyen de la déterminer est d'essayer tous les diviseurs du dernier terme; M. Newton, dans son *arithmétique universelle*, a donné une méthode pour abréger considérablement cet essai. Nous ne dirons rien de cette méthode, qui a été suffisamment expliquée & développée par MM. Gravesande & Clairaut, dans leurs *élémens d'Algebre.*

Passé le quatrieme degré, on n'a plus de méthode, même imparfaite & tronquée, pour résoudre les *équations.* Si la racine est réelle, il faut essayer les diviseurs du dernier terme; si elle est incommensurable, il faut tâcher de connoître à peu près cette racine en nombres entiers, & se servir ensuite de la méthode expliquée au *mot* APPROXIMATION, pour approcher de plus en plus de la vraie valeur. La difficulté est d'avoir d'abord la racine cherchée exprimée à peu près en nombres entiers ou rompus; on n'a point de méthode générale pour cela; on n'a que des tentatives & des essais; la méthode des cascades, expliquée à l'*article* CASCADE, est très-limitée, & par conséquent très-fautive. Cette méthode suppose, 1°. que la proposée ait toutes ses racines réelles; 2°. que l'*équation* du *maximum* des y ait aussi toutes ses racines réelles; 3°. que l'on puisse connoître toutes les racines de cette derniere *équation* du *maximum*, ou du moins qu'on les puisse connoître à peu près; ce qui revient à la même difficulté.

Si on trouve deux quantités a, b, peu différentes l'une de l'autre, qui étant substituées à la place de x dans une *équation*, donnent l'une un résultat positif, l'autre un résultat négatif, il s'ensuit que la valeur qui donne le résultat $= o$, & qui est la vraie racine de l'*équation*, sera entre a & b. En effet, construisons une courbe de genre parabolique, nous verrons clairement que si une valeur de x donne l'ordonnée positive, & qu'une autre valeur de x donne l'ordonnée négative, la valeur de x qui donnera l'ordonnée $= o$, sera entre ces deux-là : mais il n'en faut pas conclure que si on diminue, ou qu'on augmente tant soit peu cette valeur de x, qui donne le résultat $= o$, on aura deux résultats de signe différent; car il est évident qu'une courbe parabolique peut atteindre son axe sans le couper, mais en le touchant seulement; & en général pour qu'une quantité passe par le zéro, il n'est point nécessaire que les deux états voisins de cette quantité, l'un avant, l'autre après l'égalité à zéro, soient des états opposés. Cela est clair par les tangentes paralleles au diametre du cercle, où l'ordonnée positive devient zéro, & redevient ensuite positive, & par une infinité d'autres cas semblables.

Dans les *mémoires de l'académie des Sciences pour l'année 1747, page 665*, on trouve un savant mémoire de M. Fontaine sur la résolution des *équations.* L'auteur annonce qu'il donne ce mémoire *pour l'analyse en entier, telle qu'on la cherche*, dit-il, *si inutilement depuis l'origine de l'Algebre.* Il se propose en effet de donner, dans cet ouvrage, des regles pour déterminer, dans une *équation* quelconque proposée, 1°. la nature & le nombre des racines, c'est-à-dire, si elles sont réelles, égales ou inégales, toutes positives, toutes négatives, ou en partie positives & négatives, ou enfin imaginaires en tout ou en partie. L'auteur suppose, dans cet ouvrage, la vérité d'un théoreme que j'ai démontré le premier, & dont il a déjà été fait mention plus haut; savoir, que toute racine imaginaire d'une *équation* peut toujours être exprimée par $a + b\sqrt{-1}$, a & b étant deux quantités réelles, & qu'il y a en ce cas encore une autre racine exprimée par $a - b\sqrt{-1}$. Nous n'entrerons point ici dans le détail de la méthode donné par M. Fontaine; elle est si-bien expliquée dans le mémoire cité, & présentée avec tant de précision, que nous ne pourrions absolument que la transcrire ici; nous y renvoyons donc le lecteur. Nous ferons seulement les remarques suivantes, dans lesquelles nous supposerons qu'il ait le mémoire sous les yeux.

1°. La quantité ou fonction formée des coefficiens m, n, p, &c. (qui est égale à

zéro dans certains cas, plus grande que zéro dans d'autres, & plus petite dans d'autres) se trouve, en faisant égales entr'elles, quelques quantités parmi les racines de l'*équation*; car il y a toujours autant de quantités a, b, c, d, &c., dans les racines de l'*équation*, qu'il y a de coefficiens m, n, p, q, &c.; on a donc autant d'*équations* entre a, b, c, d, &c., & m, n, p, q, &c., qu'il y a de coefficiens m, n, p, q; & on ne peut arriver à une quantité ou *équation* finale, de laquelle a, b, c, d, &c., aient disparu, que dans le cas où quelques-unes des quantités a, b, c, d, &c., seront égales; autrement, après toutes les opérations ordinaires destinées à faire évanouir les inconnues a, b, c, d, (*voyez* ÉVANOUIR) &c., il en resteroit toujours une, puisqu'il y auroit autant d'*équations* que d'inconnues. Prenons, par exemple, un des cas que M. Fontaine a proposés, $x^2 - 3x + 1 = 0$, ou $xx - mx + n = 0$; on trouve que $(x-a)(x-b)$ ou $(x - a + b\sqrt{-1})$ $(x - a - b\sqrt{-1}$, ou $(x - b + a\sqrt{-1})$ $(x - b - a\sqrt{-1})$ peuvent être les trois systêmes de facteurs de cette formule. Or, pour que les deux premiers systêmes de facteurs deviennent les mêmes, il faut que dans le premier systême $b = a$, & que dans le second $b = 0$; d'où l'on tire $xx - 2ax + aa = xx - mx + n$; donc $m = 2a$, $n = aa = \frac{mm}{4}$; donc dans le cas de $a = b$, on a $mm - 4n = 0$. Maintenant pour que le second & le troisieme systêmes de facteurs deviennent le même, il faut que $b = a$ dans les deux systêmes; ainsi on aura $xx - 2ax + aa + aa = 0$; donc $m = 2a$, $n = 2aa = \frac{2mm}{4}$; donc $mm - 2n = 0$; ainsi $mm - 4n$ & $mm - 2n$ sont les deux quantités égales, plus grandes ou plus petites que zéro, qui doivent déterminer ici les racines égales, ou les racines réelles, ou les racines imaginaires, & de plus le signe & la forme des racines.

2°. On voit assez, par la nature de la méthode de M. Fontaine, qu'un systême de facteurs étant donné dans le second, ou même dans le troisieme degré, on trouvera la nature de la formule d'*équation* qui en résulte, c'est-à-dire, le signe de chaque coefficient de cette formule; mais on ne voit pas, ce me semble, avec la même clarté comment on déterminera la formule qui résulte d'un systeme de facteurs, dans les *équations* plus composées que le troisieme degré; ni s'il sera toujours possible d'assigner exactement toutes les formules qui résultent d'un même systême de facteurs, en cas que ce systême puisse produire plusieurs formules. Il seroit à souhaiter que ceux qui travailleront dans la suite d'après la méthode de M. Fontaine, s'appliquassent à développer ce dernier objet.

3°. M. Fontaine suppose que la quantité qui est $= 0$ dans le cas de la coïncidence de deux systêmes de facteurs, est nécessairement plus grande que zéro pour l'un de ces systêmes de facteurs, & plus petite pour l'autre. Il est vrai qu'il arrive le plus souvent qu'une quantité, égale à zéro dans l'hypothese de deux quantités qui coïncident, est positive & négative dans les deux cas immédiatement voisins; mais cela n'arrive pas toujours. Par exemple, lorsqu'une courbe de genre parabolique touche son axe, & que par conséquent l'abscisse x répondante à l'ordonnée $y = 0$, a deux racines égales, il arrive souvent qu'en faisant x plus grande ou plus petite qu'une de ces racines, on a y positive dans les deux cas. Ce n'est pas tout. Il pourroit arriver que dans les cas infiniment voisins, ou extrêmement voisins de celui qui a donné l'égalité à zéro, la quantité formée de m, n, p, q, &c., fût plus grande que zéro pour un de ces cas, & plus petite pour l'autre; mais est-il bien certain que dans les cas qui ne seront pas fort voisins de celui qui a donné l'égalité à zéro, il y en aura toujours un qui donnera la fonction > 0, & que l'autre donnera la même fonction < 0? Une courbe qui coupe son axe en un point, a près de ce point en dessus & en dessous des ordonnées de différens signes; mais il est très-possible que toutes les ordonnées au dessus & au dessous ne soient pas nécessairement de différens signes, parce que la courbe peut encore couper son axe ailleurs. M. Fontaine dit que s'il y a plusieurs fonctions $= 0$, il sera tou-

jours facile de reconnoître *laquelle* de ces fonctions est toujours plus grande que zéro dans l'un des deux systêmes, & toujours moindre dans l'autre; il semble que, suivant son principe, dès qu'une fonction est égale à zéro dans le cas de la coïncidence de deux systêmes de facteurs, elle est *toujours* plus grande que zéro dans un de ces systêmes, & moindre dans l'autre. S'il y a des cas où cela puisse n'avoir pas lieu (comme M. Fontaine semble l'insinuer), pourquoi, dira-t-on, n'arriveroit-il pas quelquefois que cela n'auroit lieu dans aucun cas?

Enfin, M. Fontaine détermine par le calcul d'un seul cas numérique particulier d'un des deux systêmes, celui où la fonction est $> o$, & celui où la fonction est plus petite. Cela peut être encore sujet à difficulté; car cela suppose que la formule est toujours $> o$ dans un des cas, & toujours $< o$ dans l'autre. Or, dira-t-on, ne pourroit-il pas arriver que la formule fût, à la vérité, toujours $>$ ou $< o$, dans les deux cas pris ensemble; mais qu'après avoir été plus grande que zéro dans l'un de ces cas, jusqu'à une certaine valeur des quantités a, b, c, d, &c., & plus petite dans l'autre cas, elle devînt ensuite plus petite que zéro dans le premier cas, & plus grande dans le second?

Nous ne prétendons point, par ces difficultés, attaquer, ni encore moins renverser la méthode de M. Fontaine; elle nous paroît pleine de sagacité & de finesse, & digne de toute l'attention des savans; nous la regardons comme une nouvelle preuve du génie supérieur que l'auteur a déjà montré dans d'autres ouvrages (*voyez* INTÉGRAL & TAUTOCHRONE); nous desirons seulement que M. Fontaine trouve ces difficultés assez capables d'arrêter les géometres, pour daigner les lever entiérement dans un autre écrit, & mettre sa méthode à l'abri même de toute chicane. Afin de l'y engager, voici à quoi nous réduisons la question. La formule est $= o$ dans le cas de l'égalité de certaines racines; soit cette formule appellée P. Supposons maintenant les racines inégales, en sorte que $2t$ soit leur différence (c'est-à dire, que $+t$ doive être ajouté à l'une, & $-t$ à l'autre); en ce cas la formule deviendra $P + Rt + Stt + Qt^3$, &c. R, S, Q, désignant des quantités connues: or, pour que la méthode de M. Fontaine ait lieu dans tous les cas, il faut, 1°. que R ne soit jamais $= o$, ou du moins que si $R = o$, S le soit aussi, en un mot que t se trouve toujours à une puissance impaire dans le premier des coefficiens; autrement t étant supposé très-petit, les deux formules seroient l'une & l'autre $>$ ou $< o$, t étant positif ou négatif: 2°. qu'en supposant t positif, $Rt + Stt + Qt^3$, &c. soit toujours du même signe, t ayant telle valeur qu'on voudra: 3°. qu'en supposant t négatif, $Rt + Stt + Qt^3$, &c., soit toujours de signe contraire au précédent, t ayant telle valeur qu'on voudra. Ces trois propositions démontrées, il ne restera plus de doute sur la généralité & la certitude de la méthode proposée par M. Fontaine.

Il seroit encore à souhaiter que l'auteur donnât une démonstration de la méthode qu'il propose, pour approcher, aussi près qu'on veut, des racines des *équations*; il semble supposer encore dans l'exposé de cette méthode, que quand une certaine valeur de φ rend $= o$ une quantité ou fonction de φ, deux autres valeurs de φ, l'une plus grande, l'autre plus petite, donneront l'une moins ou plus que zéro, l'autre plus ou moins que zéro. Cela n'est pas vrai en général, mais cela pourroit l'être dans le cas particulier de M. Fontaine; & c'est ce qu'il seroit bon de prouver. *Voyez l'article* RACINE.

Il nous reste à faire quelques réflexions sur les *équations* appliquées à la géométrie. Nous avons indiqué au *mot* DÉCOUVERTE, par quel raisonnement Descartes est parvenu à appliquer les *équations* indéterminées aux courbes; les *mots* COURBE, DIFFÉRENTIEL, TANGENTE, *&c.* & autres semblables, font voir en détail les applications & les conséquences de ce principe. On a vu aussi au *mot* CONSTRUCTION, comment on construit les *équations* par la géométrie. Il ne nous reste ici qu'un mot à dire sur la multiplicité des racines des *équations* en géométrie. Les observations que nous avons à faire sur ce sujet,

font une fuite de celles que nous avons déjà faites fur les racines multiples des *équations* algébriques.

Suppofons, par exemple, qu'on propofe de divifer une ligne a en moyenne & extrême raifon, nommant x la partie cherchée de cette ligne, on aura $a : x :: x : a - x$; d'où l'on tire $xx + ax = aa$, & $x = -\frac{a}{2} + \sqrt{\frac{5aa}{4}}$; la racine négative de cette *équation* ne fauroit fervir ici, mais elle ferviroit à la folution de ce problême: trouver *dans le prolongement* de la ligne donnée a une ligne x, telle que $a : x :: x : a + x$; dans ce cas la racine négative devient pofitive, & la pofitive négative; & l'*équation* eft $xx - ax = aa$.

Si on propofe de tirer du point A une ligne AE (*fig.* 11 *d'Algeb.*) dans un cercle, telle que BO étant perpendiculaire au diametre AD, & donnée de pofition, on ait $FE =$ à une ligne donnée a, on aura en nommant BF, x, une *équation* du quatrieme degré qui n'aura ni fecond, ni quatrieme terme; cette *équation* aura deux racines pofitives BF & Bf, telles que FE d'une part, & fe de l'autre, feront égales à a; & deux autres racines égales aux deux précédentes & de fignes contraires, parce qu'en achevant le cercle, & prolongeant OB en deffous, le problême aura deux folutions pareilles; fi a étoit plus grand que BD, les racines feroient imaginaires.

Si on nommoit AF, BO, b, AC, r, AB, c, on auroit $bb - xx + cc = ax$ ou $2rc = xx + ax$; la racine pofitive eft AF, & la négative Af, parce que cette racine négative, fi on la traitoit comme pofitive, donneroit $ax = Bf^2 - BC^2 = xx - bb - cc = xx - 2rc$, & non pas $ax = BO^2 = BF^2$. Voilà un cas où deux racines de différens fignes n'indiquent pas des pofitions diamétralement oppofées dans les lignes AF, Af, qui repréfentent ces racines, mais feulement le changement de figne du fecond terme ax dans l'*équation* du problême.

Dans ce dernier cas, c'eft-à-dire, en prenant AF pour l'inconnue, l'*équation* n'eft que du fecond degré, au lieu qu'en prenant BF pour inconnue, elle monte au quatrieme; d'où l'on voit comment, par le bon choix des inconnues, on peut fimplifier un problême en plufieurs occafions.

Mais, dira-t-on, pourquoi le problême a-t-il quatre folutions dans un cas, & deux feulement dans un autre? Je réponds que dans le dernier cas il a auffi quatre folutions comme dans le premier; ou pour parler plus exactement, que BF a quatre valeurs dans les deux cas; car $BF = +\sqrt{AF^2 - AB^2}$; ce qui donne deux valeurs égales de différens fignes pour chaque valeur de AF. Voyez *encore d'autres obfervations* fur un problême de ce genre à l'*article* SITUATION.

Autre queftion. On propofe d'infcrire dans un rectangle donné $ABDE$ (*fig.* 11, *alg. n.* 2.) un rectangle $abde$, dont les côtés foient également éloignés des côtés du grand, & qui foit à ce grand rectangle comme m eft à n: foit $AB = a$, $AD = b$, $AC = x$; on aura $(a - 2x) \times (b - 2x) : ab :: m : n$, & on trouvera par la révolution de cette *équation*, qu'en fuppofant $m < n$, x a deux valeurs réelles & pofitives; cependant le problême n'a évidemment qu'une folution; mais il renferme une condition que l'algebre ne peut pas énoncer; favoir, que le rectangle $abde$ foit *au dedans* de l'autre: fi on avoit $ab : (2x - a)(2x - b) :: n : m$, on trouveroit la même *équation*, & cependant ce ne feroit plus le même problême. Le parallélogramme rectangle qui fatisferoit à cette queftion, feroit alors celui qu'on voit, *fig.* 11, *n.* 3, dans lequel AC eft égal à la plus grande valeur pofitive de x, & $AC = Ca$, le côté ad eft éloigné de AD comme le côté ca de AB, & ainfi du refte; mais le rectangle $abcd$ n'eft pas au dedans de l'autre; condition que l'algebre ne peut exprimer. *Voyez* SITUATION.

Sur les *équations différentielles*, *exponentielles*, &c. *voyez* DIFFÉRENTIEL, EXPOSANT, EXPONENTIEL, INTÉGRAL, CONSTRUCTION, *&c.*

On appelle quelquefois *équation*, *en géométrie & en méchanique*, ce qui n'eft qu'une fimple proportionnalité indiquée d'une maniere abrégée; par exemple,

quand on dit qu'un rectangle est *égal* au produit de sa base par sa hauteur, cela signifie explicitement : si on a deux rectangles, & qu'on prenne une quantité quelconque linéaire a pour la mesure commune de leur base & de leur hauteur ; que B soit le nombre de fois (entier ou rompu, rationnel ou irrationnel) que la base de l'un contient a ; que H soit le nombre de fois que la hauteur du même contient a ; que b soit le nombre de fois que la base de l'autre contient a ; que h soit le nombre de fois que la hauteur du même contient a, les aires de ces deux rectangles seront entr'elles comme le produit des nombres, B, H, est au produit des nombres, b, h. De même, quand on dit que la vitesse d'un corps qui se meut uniformément, est égale à l'espace divisé par le temps, cela veut dire explicitement : si deux corps se meuvent uniformément, & parcourent, l'un l'espace E pendant le temps T, l'autre l'espace e pendant le temps t ; qu'on prenne une ligne a pour commune mesure des espaces E, e & un temps θ pour communes mesures des temps T, t, les vitesses seront comme le nombre $\frac{E}{a}$ divisé par le nombre $\frac{T}{\theta}$, est au nombre $\frac{e}{a}$ divisé par le nombre $\frac{t}{\theta}$. *Voyez* MESURE, VITESSE, &c. (*O*)

EQUATION DE L'HORLOGE, est la même chose que l'*équation du temps*. Voyez *l'article suivant*.

EQUATION DU TEMS, *en Astronomie*, est la différence entre le temps vrai ou apparent, & le temps moyen ; c'est-à-dire la réduction du temps inégal apparent, ou du mouvement inégal, soit du Soleil, soit d'une planete, à un temps ou à un mouvement moyen, égal & uniforme. *Voyez* TEMS & MOUVEMENT.

Le temps ne se mesure que par le mouvement ; & comme le temps en lui-même coule toujours uniformément, on se sert, pour le mesurer, d'un mouvement qu'on suppose égal & uniforme, ou qui conserve toujours la même vitesse.

Le mouvement du Soleil est celui dont on se sert communément pour cela, parce que ce mouvement est celui qu'on observe le plus facilement : cependant il manque de la principale qualité nécessaire pour mesurer le temps, c'est-à-dire, de l'uniformité. En effet, les Astronomes ont remarqué que le mouvement apparent du Soleil n'est pas toujours égal & uniforme ; mais que ce mouvement tantôt s'accélere, tantôt se ralentit : il ne peut donc servir à mesurer le temps, qui est uniforme par sa nature. *Voyez* SOLEIL.

Ainsi le temps mesuré par le mouvement du Soleil, & qu'on appelle le *temps vrai* ou *apparent*, est différent du *temps moyen* & *uniforme*, suivant lequel on mesure & on calcule tous les mouvemens des corps célestes.

Voici comme on explique cette inégalité. Le jour naturel ou solaire n'est pas proprement mesuré par une révolution entiere de l'équateur, ou par vingt-quatre heures équinoxiales, mais par le temps qui s'écoule, tandis que le plan d'un méridien qui a passé sous le Soleil, vient à y repasser une seconde fois par la rotation de la Terre ; & ce temps est la distance qu'il y a entre le midi d'un jour & le midi du jour suivant. *Voyez* JOUR & MÉRIDIEN.

Or, si la Terre n'avoit point d'autre mouvement que celui de sa rotation autour de son axe, tous les jours seroient exactement égaux les uns aux autres, & auroient tous pour mesure le temps de la révolution de l'équateur : mais cela n'est pas tout-à-fait ainsi ; car tandis que la Terre tourne autour de son axe, elle avance en même temps dans son orbite : de sorte que quand un méridien qui a passé sous le centre du Soleil a fait une révolution entiere, ce méridien ne revient pas sous le Soleil précisément, comme il paroît par la figure.

Soit S le Soleil (*Pl. Astr. fig.* 50) & soit AB une portion de l'écliptique ; supposons que la ligne MD représente un méridien quelconque, dont le plan prolongé passe par le centre du Soleil lorsque la Terre est en A ; imaginons ensuite que la Terre avance dans son orbite, & qu'en faisant une révolution autour de son axe elle arrive en B, le méridien MD se trouvera dans une position md parallele à la premiere : par conséquent le méridien, dans ce nouvel état, ne passera pas par le centre du Soleil, &

les peuples qui l'habitent n'auront point encore midi. Il faut pour cela que le méridien *d m* faffe encore un mouvement angulaire, & décrive l'angle *d B f*, afin que fon plan puiffe paffer par le Soleil. *Voyez* TERRE.

Delà il s'enfuit que les jours folaires font plus longs que le temps d'une révolution de la Terre autour de fon axe.

Cependant fi les plans de tous les méridiens étoient perpendiculaires au plan de l'orbite terreftre, & que la terre parcourût fon orbite avec un mouvement uniforme, l'angle *d B F* feroit égal à l'angle *B S A*, & les arcs *d f* & *A B* feroient femblables : par conféquent l'intervalle d'un midi à l'autre feroit toujours le même, puifque l'arc *A B* & l'angle *d B F* feroient toujours de la même quantité de degrés. Tous les jours folaires feroient donc égaux, & le temps moyen feroit le même que le temps vrai.

Mais les chofes font bien autrement, car la Terre n'a point un mouvement uniforme dans fon orbite; elle décrit, lorfqu'elle eft aphélie, un plus petit arc, & lorfqu'elle eft périhélie, un plus grand arc dans le même temps. *Voyez plus bas* EQUATION DU CENTRE. D'ailleurs, les plans des méridiens ne font point perpendiculaires à l'écliptique, mais à l'équateur; & cette feule raifon, indépendamment de l'inégalité du mouvement de la Terre, doit rendre les jours inégaux; car l'écliptique fait avec l'équateur un angle d'environ 23 degrés ½ : & fi on divife l'écliptique en plufieurs petits arcs égaux qui repréfentent le chemin (fuppofé uniforme) du Soleil pendant chaque jour, & que par les poles du monde & par chacun des points de divifion on faffe paffer des méridiens céleftes, les arcs de l'équateur, compris entre ces méridiens, ne feront point égaux entr'eux comme les arcs de l'écliptique; par conféquent la diftance entre le moment où le Soleil paffe par un méridien, & le moment du jour fuivant où il retourne à ce même méridien, ne fera pas la même pour tous les jours. Nous fubftituons ici au mouvement réel de la Terre, le mouvement apparent du Soleil, qui produit le même effet, & rend la chofe un peu plus facile à entendre.

Ainfi en fuppofant même que le Soleil eût un mouvement uniforme dans l'écliptique, le temps qui coule uniformément ne pourroit être repréfenté par la diftance entre le midi d'un jour & le midi d'un autre: les Aftronomes ont donc été obligés d'inventer, pour la commodité de leurs calculs, des jours fictifs, tous égaux entr'eux, & moyens entre le plus long & le plus court des jours inégaux.

Pour déterminer ces jours, on a pris d'abord le nombre d'heures de la révolution totale du Soleil dans l'écliptique, & on a divifé le temps total en autant de parties qu'il y a d'heures, dont vingt-quatre compofent un jour.

De plus, comme nous ne connoiffons point dans la nature de corps dont le mouvement foit uniforme, & que cependant un tel mouvement eft la feule vraie mefure du temps, on imagine un corps fictif, par exemple, une étoile qui fe meut uniformément dans l'équateur d'occident en orient, & qui, fans accélérer ni retarder jamais fon mouvement, parcourt l'équateur, précifément dans le même temps que le Soleil fait fa révolution dans l'écliptique : le mouvement de cette étoile repréfente le temps égal ou moyen, & fon mouvement diurne dans l'équateur eft de 59′ 8″; c'eft-à-dire, le même que le mouvement moyen du Soleil dans l'écliptique : par conféquent le jour égal & moyen fe détermine par l'arrivée de cette étoile au méridien, & il eft égal au temps que les 360 degrés de la circonférence de l'équateur mettent à faire une révolution entiere, & a 59′ 8″ de plus. Comme cette addition de 59′ 8″ eft toujours la même, les jours moyens font conftamment égaux entr'eux.

Puis donc que le Soleil va vers l'orient inégalement, par rapport à l'équateur, il arrivera au méridien quelquefois plutôt que cet aftre imaginaire, & quelquefois plus tard : de là vient la différence qu'il y a entre le temps vrai & le temps moyen. On connoît cette différence quand on fait le lieu de l'aftre imaginaire dans l'équateur, & le point de l'équateur qui vient au méridien avec le Soleil; car l'arc compris entr'eux étant converti en temps, fait voir la différence qu'il y a entre le temps vrai & le

temps moyen : c'eſt cette différence qu'on appelle *équation du temps*.

On peut donc définir l'*équation du temps*, le temps qui s'écoule tandis que l'arc de l'équateur, compris entre le point qui détermine l'aſcenſion droite du Soleil, & le lieu de l'aſtre imaginaire, paſſe par le méridien ; ou, comme Tycho l'explique, & après lui Street, la différence entre la vraie longitude du Soleil & ſon aſcenſion droite.

Trouver l'équation des jours ſolaires, c'eſt-à-dire, convertir le temps vrai en temps moyen, & le temps moyen en temps vrai. 1°. Si l'aſcenſion droite du Soleil eſt égale à ſon mouvement moyen, le Soleil imaginaire & le vrai paſſeront par le méridien dans le même temps ; & par conſéquent le temps vrai eſt confondu avec le temps moyen.

2°. Si l'aſcenſion droite eſt plus grande que le mouvement moyen, il faut ſouſtraire le dernier du premier ; & changeant cette différence en temps ſolaire, la retrancher du temps vrai pour trouver le temps moyen, ou l'ajouter au temps moyen pour trouver le temps vrai.

3°. Enfin, ſi l'aſcenſion droite eſt moindre que le mouvement moyen, ôtez le premier du dernier ; & changeant la différence en temps ſolaire, ajoutez-la au temps vrai pour trouver le temps moyen, ou ôtez-la du temps moyen pour trouver le temps vrai.

Cette théorie de l'inégalité & de l'*équation* des jours naturels eſt en uſage, non-ſeulement dans les calculs aſtronomiques, mais auſſi pour régler les horloges, les montres, & autres inſtrumens qui meſurent le temps. Par là nous connoiſſons pourquoi une pendule, ou autre mouvement qui meſure le temps moyen, ne s'accorde point avec le Soleil qui meſure le temps vrai, mais va quelquefois avant, & quelquefois après lui : c'eſt pour cela que les cadrans ſolaires & les horloges ne ſont jamais parfaitement d'accord. *Voyez* HORLOGE & CADRAN.

Ainſi quand on dit, par exemple, *à midi de temps moyen*, on parle du midi meſuré ſur le mouvement de l'horloge ; mouvement qui eſt uniforme & ſemblable à celui de l'aſtre imaginaire, que nous avons ſuppoſé plus haut : & quand on dit *à midi de temps vrai*, il s'agit du moment où le Soleil eſt arrivé au méridien du lieu ; moment ſouvent différent de celui où l'horloge marque midi. De même quand on dit, *à 2 heures 15 minutes après midi temps moyen*, on entend *à deux heures 15 minutes marquées par la pendule après le midi moyen* : & quand on dit *2 heures 15 minutes temps vrai*, on entend *2 heures 15 minutes après l'inſtant du midi vrai*.

On a ſouvent beſoin en Aſtronomie de réduire le temps moyen en temps vrai, parce que les mouvemens des planetes ſont calculés dans les tables, par rapport au temps uniforme ou moyen, & qu'il eſt enſuite néceſſaire, pour ſe conformer à l'uſage civil, de connoître ces mouvements, par rapport au temps eſtimé ſelon le mouvement du Soleil : de même on a beſoin de réduire le temps vrai en temps moyen, lorſqu'il s'agit de comparer aux tables aſtronomiques l'obſervation de quelque phénomene.

C'eſt l'*équation du temps* qui a produit l'*équation de l'horloge*, qui n'eſt autre choſe que la quantité de temps dont une pendule bien réglée doit avancer ou retarder ſur une bonne méridienne, cette méridienne donnant toujours le midi vrai. On trouve dans preſque tous les almanachs aſtronomiques, comme dans la *connoiſſance des temps* dans l'*état du ciel de M. Pingré*, &c. l'*équation* de l'horloge pour chaque jour. Nous renvoyons à ces ouvrages & à ces tables, & plus bas à l'*article* EQUATION, *Horlogerie*, ceux qui auront beſoin de régler leurs pendules ſur le mouvement du Soleil. Il nous ſuffit d'avoir expliqué ici clairement, d'après les Aſtronomes modernes, en quoi conſiſte *principalement l'équation du temps* : nous diſons *principalement*, car nous n'avons eu égard juſqu'ici qu'à une des cauſes de l'inégalité des jours naturels, à celle qui vient de l'obliquité de l'écliptique : nous n'avons touché qu'en paſſant une autre cauſe de cette inégalité, celle qui vient de l'inégalité réelle du mouvement du Soleil dans l'écliptique. Pour avoir exactement l'*équation* du temps ou de l'horloge, il faut avoir égard à cette ſeconde inégalité, & il faut que la table de l'*équation* de l'horloge, quand elle eſt exacte, renferme cette inégalité & la précédente. Cette table ne ſauroit être perpétuelle, à

cause de la précession des équinoxes & du changement de l'apogée du Soleil, qui fait que l'inégalité de son mouvement n'est pas exactement la même à la fin de l'année révolue : mais comme le mouvement de précession des équinoxes, & celui de l'apogée du Soleil sont fort lents, la table de l'*équation* de l'horloge peut servir sans erreur sensible pendant plusieurs années consécutives.

Il ne nous reste plus qu'à expliquer en quoi consiste la seconde inégalité du mouvement du Soleil, qu'on appelle *équation du centre*; c'est l'objet de l'*article* suivant.

EQUATION DU CENTRE. Pour faire entendre bien clairement ce que c'est que cette *équation*, il est nécessaire de comparer le mouvement d'une planete dans les divers points de son orbite, avec le mouvement d'un corps qui parcourroit la circonférence d'un cercle d'un mouvement toujours égal & uniforme. On se ressouviendra d'abord de ces deux principes; 1°. que les planetes décrivent autour du Soleil des ellipses; 2°. que les aires décrites par les planetes sont proportionnelles aux temps. *V.* PLANETTE & *Képler*. Cela posé, soit *AEBF* (*fig. 51, n°. 2. Astronom.*) l'orbite d'une planete, au foyer de laquelle se trouve le Soleil en *S*; soit *AB* le grand axe, *OQ* le petit axe, on décrira du centre *S* & de l'intervalle *SE* (que je suppose moyen proportionnel entre *AK* & *OK*, c'est-à-dire, entre les deux demi-axes) le cercle *CEGF*, dont la surface sera par conséquent égale à celle de l'ellipse, comme cela est démontré dans les *sections coniques*. Supposons présentement qu'un corps céleste parcoure la circonférence *CEGF* d'un mouvement toujours égal, mais de telle sorte qu'il acheve sa révolution précisément dans le temps que la planete parcourt la circonférence entiere de son ellipse : dans cette supposition, lorsque la planete sera à son aphélie au point *A*, le corps céleste, que nous supposons emporté d'un mouvement toujours égal & uniforme, se trouvera pour lors dans la ligne des apsides au point *C*, & partant son mouvement représentera le mouvement égal, ou le moyen mouvement de la planete, puisqu'il décrira autour du point *S* des secteurs de cercles proportionnels aux temps, lesquels seront égaux aux aires elliptiques que la planete a dû décrire dans le même temps.

Supposons présentement que le secteur de cercle *CSM* représente le mouvement moyen de ce corps, ou l'angle proportionnel au temps qu'il a dû décrire autour du point *S*, on prendra sur l'ellipse l'aire *ASP*, égale à l'aire *CSM*; & le lieu de la planete dans son orbite sera par conséquent au point *P*, & l'angle *MSD*, qui est la différence entre le mouvement vrai & le mouvement moyen de la planete, est ce qu'on appelle *l'équation du centre* ou *la prosthaphérese* (*voyez* PROSTHAPHÉRESE) : mais l'aire *ACDP* sera égale au secteur *DSM*; c'est pourquoi l'aire *ACDP* est toujours proportionnelle à l'*équation du centre*. Au point *R*, l'*équation du centre* sera égale à l'aire *ACEPA* moins l'aire *EmR*, & ainsi de suite : d'où il est aisé de voir, 1°. que l'*équation du centre* est la plus grande aux points *E*, *F*; 2°. qu'elle est nulle aux points *A*, *B* de l'aphélie ou du périhélie; 3°. que depuis *A* jusqu'en *B* l'*équation du centre* est *soustractive*, c'est-à-dire, doit se retrancher du mouvement moyen, & que depuis *B* jusqu'en *A* elle est *additive*, c'est-à-dire, doit être ajoutée à ce mouvement.

Les astronomes ont calculé des tables de l'*équation du centre*, & c'est par le moyen de ces tables qu'ils déterminent le lieu vrai du soleil & des planetes pour chaque jour : nous avons donné au *mot* ELLIPSE la formule pour l'*équation du centre*, & indiqué la maniere de trouver cette formule.

L'anomalie étant la distance du lieu d'une planete à son aphélie, il s'ensuit que si, depuis l'aphélie jusqu'au périhélie, on retranche l'*équation du centre* de l'anomalie moyenne, c'est-à-dire, de la distance entre le lieu moyen & l'aphélie, & si on ajoute cette même *équation* à l'anomalie moyenne, depuis le périhélie jusqu'à l'aphélie, on aura l'anomalie vraie, ou égalée, c'est-à-dire, la distance du lieu vrai de la planete à l'aphélie.

Pendant ce xviij siecle, lorsque le soleil est au 10^e degré du Scorpion, ou la terre au 10^e degré du Taureau, alors l'*équation* de l'horloge, formée des deux inégalités ci-dessus expliquées, est la plus grande qu'il

qu'il est possible, étant de 16′ 11″: c'est ce qui arrive le 3 novembre; la pendule retarde alors de cette quantité. Dès ce moment la pendule retarde de moins en moins jusqu'au 23 décembre à midi, qu'elle s'accorde très-exactement, ou à très-peu près avec le soleil. De là jusqu'au 15 avril elle avance sur le soleil; du 15 avril jusqu'au 17 juin elle retarde, du 17 juin jusqu'au 31 août elle avance, & du 31 août jusqu'au 23 décembre elle retarde.

En effet, supposant le 23 décembre à midi un astre placé dans l'écliptique qui la décrive non uniformément, mais avec l'inégalité de mouvement que donne l'*équation du centre* du soleil, & supposant en ce même instant un astre imaginaire qui ait la même ascension droite, & qui décrive uniformément l'équateur, on verra, par les méthodes indiquées ci-dessus, que jusqu'au 15 avril l'astre imaginaire passera au méridien avant le soleil, qu'ensuite il y passera plus tard jusqu'au 17 juin, *&c.*

ÉQUATION DU MOUVEMENT DES PLANETES. L'*équation* du centre n'est pas la seule inégalité à laquelle le mouvement des planetes soit sujet; il est encore d'autres inégalités qui viennent principalement de l'action mutuelle que les planetes exercent les unes sur les autres, ou de celle que le soleil exerce sur les Satellites.

C'est principalement dans la lune que ces *équations* sont sensibles; elles le sont aussi dans Jupiter & dans Saturne; mais la quantité n'en est pas si-bien déterminée. Sur quoi *voyez les articles* LUNE, SATURNE, JUPITER. Je me contenterai de faire ici les observations suivantes à l'égard de la lune.

1°. Depuis la publication de mon ouvrage, qui a pour titre, *recherches sur les différens points importans du systême du monde*, *Paris 1754*, j'ai trouvé moyen de simplifier à certains égards, & de rendre encore plus exactes à d'autres, les tables du mouvement de la lune données dans cet ouvrage. Dans les tables de correction qui se trouvent à la page 147 de la premiere partie, on doit supprimer entiérement la I table de la page 149: dans la XIII table, page 153, l'*équation* doit être 1′ 21″, au lieu de 1′; & dans la XVI table, page 154, l'*équation* doit être 39″, au lieu de 1′ 39″.

2°. Outre les *équations* du mouvement du nœud, qu'on trouve dans les tables des *Inst. astronomiques*, on a encore ces deux-ci: 4′ 45″ multipliées par le sinus du double de la distance de l'apogée de la lune au nœud ascendant; plus 8′ 22″ multipliées par le sinus du double de la distance de la lune au nœud, moins le sinus du double de la distance de la lune au soleil. Toutes les autres tables de l'*équation* du nœud peuvent être supprimées: ainsi on peut simplifier beaucoup nos tables des pages 190, 191, 195 de l'ouvrage cité; on les réduira à deux de la forme suivante.

I. Table. *Distance de l'apogée de la lune au nœud*, ajoutez *en descendant*, &c.

II. Table. *Distance de la lune au nœud*, ajoutez *en descendant*, &c.

Distance de la lune au soleil, ôtez *en descendant*, &c.

Dans la premiere de ces tables, la plus grande *équation* sera de 4′ 45″, comme dans la seconde colonne de la page 191 de mon ouvrage: dans la seconde table, la plus grande *équation* sera de 8′ 22″, comme dans la seconde colonne de la page 190.

3°. Dans les tables pour corriger l'inclinaison, page 102 du même ouvrage, on peut supprimer encore la seconde table de la page 103, & la premiere de la page 104.

Les raisons de ces différentes corrections aux tables publiées dans mon ouvrage, seront expliquées dans la troisieme partie de ce même ouvrage, que j'espere publier bientôt, & qui contiendra beaucoup d'autres remarques importantes sur les tables de la lune.

Sur la construction & la force des tables d'*équation* des planetes, *voyez l'article* TABLES ASTRONOMIQUES.

EQUATION LUNAIRE, *en Chronologie*, est la même chose que la proemptose, ou anticipation de la nouvelle lune. *Voyez* PROEMPTOSE.

EQUATION SOLAIRE, *en Chronologie*, est la même chose que la métemptose, ou retardement de la nouvelle Lune. *Voyez* MÉTEMPTOSE.

EQUATION, (*Horlogerie*, &c.) L'*équation* est cette partie de l'horlogerie qui indique les variations du soleil, ou la différence de son retour au méridien.

Ayant parlé des deux temps vrai & moyen (*voyez ci-dessus* EQUATION *du temps*), & donné une idée de leurs causes, il faut passer à la description des machines qu'on a employées pour les indiquer.

Les premieres horloges qui ont été faites, ont indiqué le temps moyen : la disposition de ces machines ne pouvoit marquer les parties du temps que par des intervalles égaux.

Ce ne fut que lorsqu'on eut déterminé la quantité de variation apparente du soleil par le moyen des observations astronomiques, que l'on chercha les moyens de faire suivre aux horloges ces mêmes variations du soleil ; ce qui donna lieu aux pendules à *équation*.

Les différentes especes de constructions que l'on a mises en usage pour faire marquer le temps vrai & moyen, peuvent se réduire en général aux suivantes. 1°. Aux pendules à *équation* qui marquoient les deux temps par le moyen de deux aiguilles : telle est celle dont parle le P. Alexandre dans son traité *des horloges*, *page 343*. Cette piece étoit dans le cabinet de Philippe II, roi d'Espagne ; elle fut la premiere pendule à *équation* connue.

Voici ce que dit M. de Sully, *regle artificielle du temps*, dans sa réponse au P. Kefra, sur les premieres *équations*. « Il y a, dit-il, deux manieres de pro- » duire à peu près la même chose (de » marquer l'*équation* ;) l'une est par une » pendule dont les vibrations sont réglées » sur le temps égal ou moyen, & dont » la réduction du temps égal à l'apparent, » est faite par le mouvement particulier » d'une seconde aiguille de minutes sur le » cadran ; & c'est de cette maniere qu'est » faite la pendule du roi d'Espagne, & » toutes les autres qu'on a faites jusqu'ici, » & que l'on appelle *pendules d'équations*.

» La seconde maniere, qui est celle » que j'entends, & qui n'a pas encore » été exécutée, que je sache, est par une » pendule dont les vibrations seroient ré- » glées sur le temps apparent, & qui par » conséquent seroient inégales entr'elles. » Cette pendule ayant son cadran à l'or- » dinaire, ses aiguilles d'heures, de mi- » nutes, de secondes, seroient toujours » d'accord, & montreroient uniquement » & précisément le temps apparent, comme » il nous est mesuré par le soleil. » Cette derniere construction d'*équation* appartient au P. Alexandre : c'est la même dont je parlerai bientôt.

Celles que l'on construisit en Angleterre, étoient aussi sur le même principe : j'ignore quelle étoit la disposition intérieure de ces premiers ouvrages ; mais je suppléerai à cela en faisant la description de celle de M. Julien le Roi, qui est aussi à deux aiguilles, & qui a été une des premieres pendules à *équation*.

La seconde est celle du P. Alexandre, dont il a fait la description dans son traité *des Horloges*. Cette construction, toute simple & ingénieuse qu'elle est, a trop de défauts pour que je m'arrête à la décrire en entier, j'en donnerai simplement l'idée ci-après ; ceux qui seront curieux de la connoître mieux, pourront recourir au traité *de l'horlogerie* de cet auteur : je ne crois pas qu'elle ait été exécutée ; elle ne pourroit d'ailleurs marquer le temps moyen.

Je puis comprendre dans ce second genre une construction de M. de Rivaz, qui ne marque que les heures & minutes du temps vrai ; mais elle est exempte des défauts de celle du P. Alexandre.

La troisieme est celle du sieur le Bon ; cette construction marque les heures, minutes & secondes du temps vrai, & les heures & minutes du temps moyen ; c'est par le moyen de plusieurs cadrans qu'il a produit ces effets. Je ne connois cet ouvrage que par l'extrait de la lettre de M. le Bon à l'abbé de Hautefeuille, indiqué dans le livre du P. Alexandre, *page 342*.

Les pendules d'*équation* à cercles mobiles sont aussi de ce genre. La pendule à *équation* que j'ai construite, ainsi que la montre, peuvent y être comprises.

Une derniere espece de pendules à *équation*, est celle dont une aiguille marque les minutes du temps moyen ; & une autre la différence ou le nombre de minutes

dont le temps vrai en differe. Cette derniere aiguille ne fait qu'une demi-révolution environ, pour répondre à 30′ 53″. Cette quantité est la somme des variations du soleil ; car on voit par la table d'*équation* ci-après, que le soleil avance de 16′ 9″ le premier novembre sur le temps moyen ; & qu'au contraire il retarde de 14′ 44″ sur le même temps le 11 février, & la somme de ces variations est de 30′ 53″.

On peut voir la description de la pendule dont il s'agit, dans le traité de M. Thiout, ainsi que plusieurs constructions d'*équations* qui y sont décrites, dont une partie sont en usage parmi les horlogers, telle que celle de l'invention du sieur Enderlin, savant artiste, que l'horlogerie regrettera long-temps ; une de M. Thiout, auteur du traité ; une du sieur Regnaud, de Châlons. Je ne m'arrêterai sur aucune de ces pieces, qui sont d'ailleurs connues ; mon but étant d'exposer ici ce qu'on a trouvé depuis l'impression des traités de M. Thiout & du P. Alexandre, ou qui n'a pas encore été donné au public.

On me permettra quelques remarques sur le choix des constructions d'*équations*, & sur ce qu'exige l'exécution de cette partie de l'horlogerie.

Il y a trois sortes de personnes qui travaillent, ou se mêlent de travailler à l'horlogerie ; les premiers, dont le nombre est le plus considérable, sont ceux qui ont pris cet état sans goût, sans disposition ni talent, & qui le professent sans application, & sans chercher à sortir de leur ignorance : ils travaillent simplement pour gagner de l'argent, & le hasard a décidé du choix.

Les seconds sont ceux qui, par une envie de s'élever fort louable, cherchent à acquérir quelques connoissances & principes de l'art, mais aux efforts desquels la nature ingrate se refuse.

Enfin, le petit nombre renferme ces artistes intelligens, qui nés avec des dispositions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, & s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déjà été trouvés.

Pour être un artiste de ce genre, il ne suffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler ; il faut une disposition particuliere donnée par la nature. Cette disposition seule tient lieu de tout ; lorsqu'on est né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties. Si on veut faire usage de ce don précieux, le temps donne bientôt la pratique, & un tel artiste n'exécute rien dont il ne sente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyser : enfin, rien n'échappe à ses observations ; & quel chemin ne fera-t-il pas dans son art, s'il joint à ces dispositions l'étude de ce que l'on a découvert jusqu'à lui ? Il est sans doute rare de trouver des génies heureux qui réunissent toutes ces parties nécessaires ; mais on en trouve qui ont toutes les dispositions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application ; ce qu'ils feroient sans doute, s'ils avoient plus de motifs pour les porter à se livrer tout entiers à la perfection de leur art. Il ne faudroit, pour rendre un service essentiel à l'horlogerie & à la société, que piquer leur amour-propre, faire une distinction de ceux qui sont horlogers de nom, ou qui le sont en effet ; enfin, confier l'administration du corps de l'horlogerie aux plus intelligens ; faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & la fermer à jamais à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder le progrès de l'art, qu'ils ne tendent même qu'à détruire ; ou, si l'on veut que cette communauté subsiste telle qu'elle est, que l'on érige du moins une société particuliere, composée des plus fameux artistes qui seront juges du talent de ceux qui devront en être reçus, & qui décideront du mérite de toutes les nouvelles productions. Cette digression, si c'en est une, doit être pardonnée à mon zele pour le progrès de l'art.

On peut réduire à deux points essentiels ou généraux, toutes les parties de l'horlogerie ; la construction, c'est-à-dire, la disposition des différens méchanismes & l'exécution. L'une & l'autre sont également nécessaires pour rendre les effets que l'on s'est proposés ; sans l'intelligence de l'artiste, l'exécution la plus belle ne forme que des parties séparées, qui n'ont point

d'ame, & ne peuvent rendre que très-mal des effets; & sans la pratique, le théoricien ne peut mettre en exécution ses idées. D'ailleurs, la pratique nous instruit de bien des phénomenes qu'on n'apperçoit qu'en exécutant.

La construction des ouvrages d'*équation* a été jusqu'à présent trop composée, & les êtres mutipliés sans raison; inconvénient ordinaire aux nouvelles productions. Enderlin avoit employé six roues de plus qu'aux pendules ordinaires, pour son *équation*. On est parvenu à les retrancher toutes dans certaines constructions, & à n'en employer que trois ou quatre dans d'autres.

Ce nombre de roues que l'on employoit, a produit non-seulement une augmentation d'ouvrage, mais encore un obstacle assez grand pour la justesse de l'*équation*. J'ai observé qu'une pendule construite avec six roues de quadrature, malgré tous les soins apportés à l'exécution de ces roues, tant pour les arrondir que pour les fendre; j'ai observé, dis-je, que les aiguilles du temps vrai & moyen s'éloignent & se rapprochent à chaque révolution qu'elles font. La pendule qui m'a donné lieu de faire cette remarque, étoit exécutée avec soin, & les aiguilles s'éloignoient de trente secondes. On conçoit que c'est l'inégalité des roues qui produit cet effet. Il ne faut pas qu'elle soit sensible, pour ne donner que cette quantité; il ne faut que faire attention à leur nombre: ainsi s'il y en a six, comme à celle en question, c'est l'inégalité de six roues qui est multipliée par la différence de la longueur des aiguilles au rayon des roues.

La conduite de la roue annuelle n'étoit pas moins composée; on s'étoit attaché à la faire mouvoir continuellement, afin d'imiter par là la progression insensible de l'augmentation ou diminution d'*équation*. Il me paroît que cette précision étoit assez superflue, si on envisage l'*équation*, non comme un simple objet de curiosité, mais comme une chose utile.

Si une pendule à *équation* ne sert simplement qu'à contenter un curieux, on a raison de ne lui rien laisser à desirer; car dès-lors l'augmentation de l'ouvrage ne doit plus faire un obstacle; mais si ces sortes de pieces sont destinées à un usage réel, il faut en faciliter l'exécution aux ouvriers ordinaires, produire les effets avec le moins de pieces possible, & réserver pour des artistes choisis les opérations délicates qui échappent au général.

La plus grande variation du soleil en vingt-quatre heures, est de 30 secondes; or, si le changement d'*équation* ne se fait qu'une fois par jour (& en quelques heures, comme de minuit à deux heures, par exemple), au lieu de se faire insensiblement & par un mouvement continuel, il s'ensuivra de là qu'à six heures du matin l'aiguille du temps vrai marquera 7 ½ secondes de plus qu'elle ne devroit, en suivant la progression naturelle de la variation du soleil; à midi elle marquera juste l'*équation*, & à six heures du soir elle marquera 7 ½ secondes de moins: ainsi dans la plus grande variation journaliere du soleil, l'erreur qui résultera d'une construction d'*équation* dont le changement ne se fera pas insensiblement, sera de 7″ ½; quantité même qui ne pourra être remarquée dans un cadran de 10 pieds de diametre: mais d'ailleurs à midi elle sera juste; ainsi on pourra voir le méridien & régler la pendule en se réglant sur l'aiguille du temps vrai, comme avec les constructions composées. *Voyez* les traités d'horlogerie de M. Thiout, du P. Alexandre, de M. Berthoud, & la description des arts & métiers, imprimés à Neuchâtel.

Je joins ici une table d'*équation*, qui pourra servir à tracer les courbes, & à faire connoître la variation du soleil. Je la dressai il y a quelques années d'après celle de la *connoissance des temps*; j'y fis quelques changemens, qui m'ont paru en rendre l'usage plus facile.

Il y a dans la *connoissance des temps* deux tables différentes pour l'*équation* du temps; je dirai dans la suite de cet article la raison qui m'a fait préférer celle-ci.

M. Pingré, chanoine régulier de Sainte-Genevieve, & correspondant de l'académie royale des Sciences, dans son *état du ciel*, pour les années 1754 & 1755, dont il a été parlé au *mot* EPHÉMÉRIDES, donne aussi une table de l'*équation* de l'horloge à

la derniere colonne de la premiere page de chaque mois : cette table eſt différente de celle qu'on trouve dans la *connoiſſance des temps* à la derniere colonne de la ſeconde page de chaque mois. Nous ne faiſons ici uſage ni de l'une ni de l'autre ; mais celle de M. Pingré étant tantôt en *avance*, tantôt en *retard*, nous paroît plus commode que celle de la connoiſſance des temps, par la raiſon qu'on verra plus bas, & qui nous fait préférer la ſeconde table de la connoiſſance des temps à la premiere.

Dans la table que je donne ici, la premiere colonne indique le jour du mois, la ſeconde marque de combien le ſoleil retarde ou avance ſur la pendule : par exemple, au premier janvier le ſoleil retarde de 3′ 59″, c'eſt-à-dire, qu'il eſt midi vrai, quand la pendule marque midi 3′ 59″ ; la troiſieme colonne marque la différence d'un jour à l'autre : ainſi du premier au 2 janvier le ſoleil retarde de 29″ de plus, &c.

Table de la différence du temps vrai au temps moyen pour le Midi de chaque jour, au Méridien de Paris.

Jours du mois.	JANVIER.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	Retarde de	3	59	*Sec.* 29
2	R.	4	28	29
3	R.	4	56	28
4	R.	5	23	27
5	R.	5	50	27
6	R.	6	17	27
7	R.	6	43	26
8	R.	7	9	26
9	R.	7	34	25
10	R.	7	59	25
11	R.	8	23	24
12	R.	8	46	23
13	R.	9	9	23
14	R.	9	31	22
15	R.	9	53	22
16	R.	10	14	21
17	R.	10	34	20
18	R.	10	53	19
19	R.	11	12	19
20	R.	11	30	18
21	R.	11	47	17
22	R.	12	4	17
23	R.	12	20	16
24	R.	12	35	15
25	R.	12	49	14
26	R.	13	2	13
27	R.	13	15	13
28	R.	13	26	11
29	R.	13	37	11
30	R.	13	47	10
31	R.	13	56	9

Le Soleil avance ou retarde. — qui augmentent le retard du Soleil.

Jours du mois.	FÉVRIER.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	Retarde de	14	5	*Sec.* 9
2	R.	14	12	7
3	R.	14	19	7
4	R.	14	25	6
5	R.	14	30	5
6	R.	14	34	4
7	R.	14	38	4
8	R.	14	40	2
9	R.	14	42	2
10	R.	14	43	1
11	R.	14	44	1
12	R.	14	43	1
13	R.	14	42	1
14	R.	14	40	2
15	R.	14	37	3
16	R.	14	33	4
17	R.	14	29	4
18	R.	14	24	5
19	R.	14	19	5
20	R.	14	13	6
21	R.	14	6	7
22	R.	13	58	8
23	R.	13	50	8
24	R.	13	41	9
25	R.	13	32	9
26	R.	13	22	10
27	R.	13	11	11
28	R.	13	0	11
29	R.	13	48	12

Le Soleil avance ou retarde. — Différences 9 à 1 : qui augmentent le retard. — Différences 1 à 12 : qui diminuent le retard du Soleil.

Jours du mois.	MARS. M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	Retarde de 12	36	Sec. 12
2	R. 12	23	13
3	R. 12	10	13
4	R. 11	56	14
5	R. 11	42	14
6	R. 11	28	14
7	R. 11	13	15
8	R. 10	58	15
9	R. 10	42	16
10	R. 10	26	16
11	R. 10	10	16
12	R. 9	53	17
13	R. 9	36	17
14	R. 9	19	17
15	R. 9	2	17
16	R. 8	44	18
17	R. 8	26	18
18	R. 8	8	18
19	R. 7	50	18
20	R. 7	32	18
21	R. 7	14	18
22	R. 6	55	19
23	R. 6	36	19
24	R. 6	17	19
25	R. 5	58	19
26	R. 5	40	18
27	R. 5	21	19
28	R. 5	2	19
29	R. 4	44	18
30	R. 4	25	19
31	R. 4	6	19

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le retard.

Jours du mois.	AVRIL. M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	R. 3	48	Sec. 18
2	R. 3	30	18
3	R. 3	11	19
4	R. 2	53	18
5	R. 2	35	18
6	R. 2	17	18
7	R. 2	0	17
8	R. 1	43	17
9	R. 1	26	17
10	R. 1	9	17
11	R. 0	53	16
12	R. 0	37	16
13	R. 0	21	16
14	R. 0	6	16
15	A. 0	9	15
16	A. 0	24	15
17	A. 0	39	15
18	A. 0	53	14
19	A. 1	6	13
20	A. 1	19	13
21	A. 1	32	13
22	A. 1	44	12
23	A. 1	56	12
24	A. 2	8	12
25	A. 2	19	11
26	A. 2	29	10
27	A. 2	39	10
28	A. 2	48	9
29	A. 2	57	9
30	A. 3	5	8

Le Soleil avance ou retarde.

(1–13) qui diminuent le retard du Soleil.

(14–30) qui font avancer le temps vrai ou Soleil.

Jours du mois.	MAI.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	A.	3	13	Sec. 8
2	A.	3	20	7
3	A.	3	27	7
4	A.	3	33	6
5	A.	3	39	6
6	A.	3	44	5
7	A.	3	48	4
8	A.	3	52	4
9	A.	3	56	4
10	A.	3	59	3
11	A.	4	1	2
12	A.	4	2	1
13	A.	4	3	1
14	A.	4	4	1
15	A.	4	4	
16	A.	4	3	1
17	A.	4	2	1
18	A.	4	0	2
19	A.	3	58	2
20	A.	3	55	3
21	A.	3	51	4
22	A.	3	47	4
23	A.	3	43	4
24	A.	3	38	5
25	A.	3	32	6
26	A.	3	26	6
27	A.	3	19	7
28	A.	3	12	7
29	A.	3	5	7
30	A.	2	57	8
31	A.	2	49	8

Le Soleil avance ou retarde.

Jours 1–14 : qui font avancer le Soleil.

Jours 16–31 : qui diminuent les quantités dont le Soleil avance.

Jours du mois.	JUIN.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	A.	2	40	Sec. 9
2	A.	2	31	9
3	A.	2	21	10
4	A.	2	11	10
5	A.	2	1	10
6	A.	1	51	10
7	A.	1	40	11
8	A.	1	29	11
9	A.	1	18	11
10	A.	1	6	12
11	A.	0	54	12
12	A.	0	42	12
13	A.	0	30	12
14	A.	0	18	12
15	A.	0	5	13
16	R.	0	8	
17	R.	0	21	13
18	R.	0	34	13
19	R.	0	47	13
20	R.	1	0	13
21	R.	1	13	13
22	R.	1	26	13
23	R.	1	39	13
24	R.	1	52	13
25	R.	2	5	13
26	R.	2	17	12
27	R.	2	29	12
28	R.	2	41	12
29	R.	2	53	12
30	R.	3	5	12

Le Soleil avance ou retarde.

Jours 1–15 : qui diminuent l'avance du Soleil.

Jours 17–30 : qui font tarder le Soleil.

Jours du mois.	JUILLET.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	R.	3	16	Sec. 11
2	R.	3	27	11
3	R.	3	38	11
4	R.	3	49	11
5	R.	4	0	11
6	R.	4	10	10
7	R.	4	19	9
8	R.	4	28	9
9	R.	4	37	9
10	R.	4	46	9
11	R.	4	54	8
12	R.	5	2	8
13	R.	5	9	7
14	R.	5	16	7
15	R.	5	22	6
16	R.	5	28	6
17	R.	5	33	5
18	R.	5	38	5
19	R.	5	42	4
20	R.	5	46	4
21	R.	5	49	3
22	R.	5	51	2
23	R.	5	53	2
24	R.	5	55	2
25	R.	5	56	1
26	R.	5	56	0
27	R.	5	55	1
28	R.	5	54	1
29	R.	5	53	1
30	R.	5	51	2
31	R.	5	48	3

Le Soleil avance ou retarde.

(1–25) qui augmentent le retard du Soleil.

(26–31) qui diminuent le retard.

Jours du mois.	AOUT.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	R.	5	44	Sec. 4
2	R.	5	40	4
3	R.	5	36	4
4	R.	5	31	5
5	R.	5	25	6
6	R.	5	19	6
7	R.	5	12	7
8	R.	5	5	7
9	R.	4	57	8
10	R.	4	48	9
11	R.	4	39	9
12	R.	4	29	10
13	R.	4	19	10
14	R.	4	8	11
15	R.	3	56	12
16	R.	3	44	12
17	R.	3	32	12
18	R.	3	19	13
19	R.	3	6	13
20	R.	2	52	14
21	R.	2	38	14
22	R.	2	23	15
23	R.	2	8	15
24	R.	1	52	16
25	R.	1	36	16
26	R.	1	19	17
27	R.	1	2	17
28	R.	0	45	17
29	R.	0	28	17
30	R.	0	10	18
31	A.	0	8	18

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le retard du Soleil.

SEPTEMBRE

Jours du mois.	SEPTEMBRE.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	A.	0	27	Sec. 19
2	A.	0	46	19
3	A.	1	5	19
4	A.	1	24	19
5	A.	1	43	19
6	A.	2	3	20
7	A.	2	23	20
8	A.	2	43	20
9	A.	3	3	20
10	A.	3	23	20
11	A.	3	44	21
12	A.	4	5	21
13	A.	4	26	21
14	A.	4	47	21
15	A.	5	8	21
16	A.	5	29	21
17	A.	5	49	20
18	A.	6	10	21
19	A.	6	31	21
20	A.	6	52	21
21	A.	7	13	21
22	A.	7	34	21
23	A.	7	54	20
24	A.	8	14	20
25	A.	8	34	20
26	A.	8	54	20
27	A.	9	14	20
28	A.	9	34	20
29	A.	9	53	19
30	A.	10	12	19

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent les quantités dont le Soleil avance.

Jours du mois.	OCTOBRE.	M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	A.	10	31	Sec. 19
2	A.	10	49	18
3	A.	11	7	18
4	A.	11	25	18
5	A.	11	43	18
6	A.	12	0	17
7	A.	12	17	17
8	A.	12	33	16
9	A.	12	48	15
10	A.	13	3	15
11	A.	13	18	15
12	A.	13	33	15
13	A.	13	47	14
14	A.	14	0	13
15	A.	14	13	13
16	A.	14	25	12
17	A.	14	36	11
18	A.	14	47	11
19	A.	14	57	10
20	A.	15	7	10
21	A.	15	16	9
22	A.	15	25	9
23	A.	15	33	8
24	A.	15	40	7
25	A.	15	46	6
26	A.	15	51	5
27	A.	15	56	5
28	A.	16	1	5
29	A.	16	5	4
30	A.	16	7	2
31	A.	16	9	2

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent les quantités dont le Soleil avance.

Jours du mois.	NOVEMBRE. M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	A. 16	9	Sec. 0
2	A. 16	9	0
3	A. 16	8	1
4	A. 16	7	1
5	A. 16	5	2
6	A. 16	2	3
7	A. 15	58	4
8	A. 15	53	5
9	A. 15	47	6
10	A. 15	40	7
11	A. 15	33	7
12	A. 15	25	8
13	A. 15	16	9
14	A. 15	6	10
15	A. 14	56	10
16	A. 14	44	12
17	A. 14	32	12
18	A. 14	19	13
19	A. 14	5	14
20	A. 13	50	15
21	A. 13	34	16
22	A. 13	17	17
23	A. 13	0	17
24	A. 12	42	18
25	A. 12	23	19
26	A. 12	4	19
27	A. 11	44	20
28	A. 11	23	21
29	A. 11	2	21
30	A. 10	40	22

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le nombre de minutes dont le Soleil avance.

Jours du mois.	DÉCEMBRE. M.	S.	Différence du retour du Soleil au Mérid. en 24 h.
1	A. 10	17	Sec. 23
2	A. 9	53	24
3	A. 9	29	24
4	A. 9	4	25
5	A. 8	39	25
6	A. 8	13	26
7	A. 7	47	26
8	A. 7	20	27
9	A. 6	53	27
10	A. 6	25	28
11	A. 5	57	28
12	A. 5	29	28
13	A. 5	0	29
14	A. 4	31	29
15	A. 4	2	29
16	A. 3	33	29
17	A. 3	4	29
18	A. 2	34	30
19	A. 2	4	30
20	A. 1	34	30
21	A. 1	4	30
22	A. 0	34	30
23	A. 0	4	30
24	R. 0	26	30
25	R. 0	56	30
26	R. 1	26	30
27	R. 1	56	30
28	R. 2	25	29
29	R. 2	54	29
30	R. 3	23	29
31	R. 3	52	29

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent les nombres de minutes dont le Soleil avance.

qui font retarder le Soleil.

*De l'usage de la table d'*équation, *pour régler les ouvrages d'horlogerie.* Après avoir parlé de la cause des variations du soleil, de la construction des différens méchanismes propres à imiter ces effets, des moyens de les exécuter, & de se servir des tables d'*équation* pour tailler l'ellipse, je dois m'arrêter à l'usage que l'on fait de ces tables pour régler les pendules ordinaires, ainsi que les montres, & donner des méthodes pour en rendre l'usage facile.

Les pendules & montres ne peuvent marquer constamment que le temps moyen. Ces machines étant bien construites ne sauroient diviser le temps qu'en des parties égales; lors donc que l'on veut régler une pendule par le méridien, il faut savoir si la quantité de temps écoulée entre le passage du soleil au méridien d'un jour, est

égale à celle de son retour au même point pour un autre jour.

Les tables d'*équation* servent particuliérement à indiquer les différences du retour du soleil : ainsi il reste à donner les moyens de s'en servir ; avant de le faire, il est à propos de faire connoître les deux sortes de tables d'*équation* que donne l'académie des sciences, lesquelles sont jointes & font partie de la connoissance des temps.

Quoiqu'il n'y ait qu'une seule *équation* ou différence du temps vrai au temps moyen du soleil, cette différence peut cependant être exprimée différemment, suivant l'époque ou point d'où l'on part : pour la former on a construit deux tables d'*équation*, comme on le peut voir dans la connoissance des temps.

Dans la premiere espece de table, qui est celle que donne la connoissance des temps à la sixieme colonne de la seconde page de chaque mois, pour tous les jours de l'année, la variation du soleil est toujours dans le même sens; en sorte qu'une pendule réglée sur le temps moyen, mise le premier novembre (époque que l'on a choisie pour la construction de cette table) avec le soleil à son passage au méridien, avancera en certains temps de l'année de 30′ 53″ sans être jamais en retard ; ainsi le soleil retardera toujours sur le temps moyen. Une pendule mise sur cette table de l'*équation* de l'horloge, ne se trouvera juste avec le soleil qu'une fois par an, qui est le premier novembre, jour où elle est supposée avoir été mise avec lui à son passage au méridien.

La seconde table d'*équation* de la connoissance des temps a pour titre, *table du temps moyen au midi vrai pour le méridien de Paris*. Dans celle-ci on a partagé la somme de la variation du soleil : ainsi une pendule réglée sur le temps moyen ne peut avancer que de 14′ 44″, mais doit retarder de 16′ 9″ ; ces deux quantités forment la même variation 30′ 53″ de la premiere table.

Une pendule réglée sur cette seconde espece de table, se trouvera quatre fois par an avec le soleil ; les deux temps vrai & moyen ne différeront pas l'un de l'autre le 15 avril, le 15 juin, le 31 août, & le 23 décembre. Quoique l'une & l'autre tables d'*équation* puissent également servir à régler les montres & pendules, il auroit été fort mal-à-propos d'éviter au public le choix entre ces deux tables, en envisageant leur usage simplement relatif aux montres & pendules, ou comme ne devant servir qu'à régler ces machines.

Le temps moyen donné par l'une sera, il est vrai, aussi propre à régler les pendules que le temps moyen donné par l'autre ; mais ces deux temps paroîtront différer, quoiqu'étant au fond une même chose ; car, pour en donner un exemple, une pendule qu'on aura réglée sur le moyen mouvement du soleil, & qui aura été mise sur la premiere espece de table de l'*équation* de l'horloge, au passage du soleil par le méridien, le premier novembre marquera midi juste, dans l'instant de ce passage du soleil, tandis qu'une autre pendule, aussi réglée sur le temps moyen par la seconde table, retardera de 16′ 9″. Ce même jour les deux temps moyens donnés par ces deux tables, & marqués par deux pendules, différeront donc entr'eux de 16′ 9″, & ainsi des autres temps de l'année.

Cette seconde espece de table, qui est celle que j'ai donnée ci-devant d'après celle de la connoissance des temps ; cette table, dis-je, me paroît devoir être uniquement suivie, puisque la premiere n'a point d'autre propriété que la seconde, & que celle-ci au contraire a un avantage ; c'est que le soleil dans le temps qu'il est le plus éloigné de son moyen mouvement, ne l'est que de 16′ 9″ ; & l'autre au contraire ayant toute l'erreur dans le même sens, peut en différer de 30′ 53″.

Méthode pour régler une pendule par le méridien, & lui faire suivre le temps moyen ou égal. Il faut mettre la pendule au moment du passage du soleil par le méridien, à la quantité de minutes & de secondes que la table indique, ayant égard, si le jour proposé le soleil avance, de mettre en retard l'aiguille ; & au contraire s'il retarde, d'avancer l'aiguille du nombre de minutes & secondes qui répond audit jour.

On verra le lendemain si la pendule se trouve au passage du soleil par le méridien

Nnnnn 2

à la différence que la table marque pour ce jour ; si elle se rencontre, c'est une preuve qu'elle est réglée ; au contraire si elle excede cette différence, soit en avance ou en retard, il faut baisser ou hausser la lentille proportionnellement à l'erreur qu'elle aura faite, & au sens dont elle se sera écartée de la table.

On doit mettre la pendule en retard, si la table marque que le soleil avance, par la raison que cette pendule étant proposée pour marquer le temps moyen, le soleil ne peut avancer sans que ce temps ne soit en retard, & qu'au contraire il ne peut retarder sans que le temps moyen n'avance, puisque c'est d'après la comparaison de ces deux temps que la table a été faite.

Exemple. Le 18 décembre on a vu le méridien, & mis la pendule à 2 minutes 34 secondes (nombre que la table marque à ce jour) : on observera le lendemain si elle retarde de la quantité que la table donne pour le 19, qui est 2 minutes 4 secondes ; si elle se rencontre à cette quantité, c'est une preuve qu'elle est réglée.

Si elle a avancé sur ce nombre, baissez la lentille ; au contraire si elle a retardé, faites-la monter par l'écrou en raison de l'erreur qu'elle aura faite, & répétez la même opération jusqu'à ce qu'elle suive la différence que la table indique.

On peut se dispenser de voir tous les jours le méridien, & en laisser écouler plusieurs, en se souvenant du nombre, afin que si la pendule differe de la table, on touche à la lentille en raison du nombre de jours écoulés, & de celui de minutes & secondes dont elle a avancé ou retardé.

On peut aussi, lorsque la pendule est réglée, savoir l'heure du temps vrai, en voyant par la table d'*équation* de quelle quantité le soleil avance ou retarde sur le temps moyen au jour proposé.

Méthode pour faire suivre le temps vrai à une pendule. Pour faire suivre ce temps à une pendule, il faut s'assujettir à conduire l'aiguille chaque jour suivant que le soleil varie ; car il n'y a que les pendules à *équation* qui puissent suivre cette variation. Il faut donc avoir soin en faisant suivre à une pendule ordinaire le temps vrai, d'y toucher de temps à autre, en conduisant l'aiguille suivant que le soleil avance ou retarde, & faire attention si la pendule s'éloigne chaque jour du soleil du nombre de secondes marquées à la derniere colonne de chaque mois, en sorte que le mouvement de la pendule suive toujours le temps moyen : la différence dont le soleil varie d'un jour à l'autre est marquée à la derniere colonne de chaque mois ; on peut se servir de cette variation pour régler la pendule proposée ; si elle avance ou retarde d'une plus grande quantité que cette différence de 24 heures, il faut toucher à la lentille à proportion de l'erreur.

Dans le cas où on ne pourroit pas voir le soleil tous les jours, la méthode dont je viens de parler pour faire suivre le temps vrai à l'aiguille, & régler la pendule par la troisieme colonne, ou excès de 24 heures, deviendroit difficile.

Il faut donc, avant de faire varier l'aiguille comme le soleil, commencer par régler la piece sur le temps moyen (par la premiere méthode), après quoi il est très-facile de faire suivre à l'aiguille le mouvement du soleil, comme on le verra par cet exemple, qui suppose la pendule réglée sur le temps moyen, à laquelle on veut faire suivre les variations du soleil ou le temps vrai.

Exemple pour régler la pendule sur le temps moyen, en lui faisant suivre le temps vrai. Ayant mis le premier mars la pendule avec le soleil à son passage au méridien, observez le 13 du même mois le soleil, qui depuis le premier s'est approché de trois minutes du temps moyen : voyez pour cet effet la table d'*équation*, laquelle marque pour le premier mars, le soleil retarde de $12' 36''$, & le 13 de $9' 36''$; donc il a avancé de 3 minutes. Si la pendule est réglée sur le temps moyen, elle doit être en retard du soleil de cette quantité ; si elle en differe en plus ou en moins, il faut monter la lentille si elle retarde, & la baisser si au contraire elle avance.

Pour régler une pendule à secondes ou d'observation, il est à propos d'avoir une montre à secondes, que l'on arrête sur

midi, & à l'instant du passage du soleil par le méridien, on la laisse marcher (les montres à secondes ont ordinairement un petit lévier qui sert pour cela), de sorte que cette montre donne exactement l'heure du soleil; car avec un méridien que j'ai fait, je suis assuré du passage du soleil par le méridien à cinq secondes près, je puis même dire à deux secondes; ainsi ayant une table d'*équation*, on met la pendule à la quantité de minutes & secondes qu'elle indique; de cette façon on peut régler une pendule avec beaucoup d'exactitude.

Quant aux pendules & montres ordinaires, il n'est pas besoin de cette grande précision, & on ne doit pas même l'attendre; de sorte qu'on peut négliger quelques secondes que l'on appercevra de variation en un jour; & même quand il y auroit 30 secondes pour les montres, on ne doit pas y faire attention; le méridien peut aussi ne pas donner exactement l'instant de midi. *Cet article est de M.* FERDINAND BERTHOUD, *horloger.*

EQUERRE, s. f. (*Géométr.*) C'est un instrument fait de bois ou de métal, qui sert à tracer & mesurer des angles droits, comme *LEM*, *Planche de Géom. fig.* 42.

Elle est composée de deux regles ou jambes, qui sont jointes ou attachées perpendiculairement sur l'extrêmité l'une de l'autre. Quand les deux branches sont mobiles à un point, on l'appelle *biveau* ou *fausse équerre.* *Voyez* BIVEAU.

Pour examiner si une *équerre* est juste ou non, décrivez un demi-cercle *AEF* d'un diametre à discrétion; & dans ce demi-cercle tirez de chaque extrêmité du diametre *A* & *F* des lignes droites, vers un point pris à volonté dans la circonférence, comme *E*: appliquez l'*équerre* aux côtés de l'angle *AEF*, de maniere que son sommet soit en *E*. Si l'*équerre* s'ajuste exactement aux côtés de l'angle, elle est juste; autrement elle est fausse. *Harris & Chambers.*

On dit que deux *lignes*, &c. sont d'*équerre*, quand elles sont perpendiculaires l'une à l'autre.

ÉQUERRE, (*Astron.*) constellation méridionale, introduite par M. de la Caille, & qui est jointe avec la regle & le triangle austral en forme de niveau. *Voyez* TRIANGLE, (*M.* DE LA LANDE.)

EQUERRE D'ARPENTEUR, *en terme d'Arpentage*; c'est un cercle de cuivre d'une bonne consistance, de 4, 5 ou 6 pouces de diametre. *Pl. d'Arpent. fig.* 17. On le divise en quatre parties égales, par deux lignes qui s'entre-coupent à angles droits au centre. Aux quatre extrêmités de ces lignes & au milieu du limbe, on met quatre fortes pinnules bien rivées dans des trous carrés, & très-perpendiculairement fendues sur ces lignes, avec des trous au dessous de chaque fente, pour mieux distinguer les objets éloignés. On évuide ce cercle, pour le rendre léger.

Au dessous & au centre de l'instrument se doit monter à vis une virole, qui sert à soutenir l'*équerre* sur son bâton de 4 à 5 pieds (*fig.* 18), suivant la hauteur de l'œil de l'observateur. Ce bâton est garni d'un fer pointu par le bout qui entre en terre, & l'autre bout est arrondi, pour que la virole y reste juste.

Toute la précision de cet instrument consiste en ce que les pinnules soient bien exactement fendues à angles droits; ce que l'on connoîtra facilement en bornayant par deux pinnules un objet éloigné, & un autre objet par les deux autres pinnules. Il faut ensuite tourner l'*équerre* bien juste sur son bâton, & regarder les mêmes objets par les pinnules opposées: s'ils se rencontrent bien exactement dans l'alignement des fentes, c'est une marque de la justesse de l'instrument.

Pour éviter de fausser cette *équerre*, il faut, 1°. enfoncer en terre le bâton seul, & quand il est bien affermi, placer ladite *équerre* sur la virole, par le moyen de sa vis.

On fait aussi de ces sortes d'*équerres* où l'on met huit pinnules, de la même maniere que celles décrites ci-dessus; elles servent pour avoir les angles de 45 degrés, ainsi qu'aux Jardiniers pour aligner & planter des allées d'arbres en étoile.

Voici la maniere de se servir de cet instrument. Supposons qu'on veuille lever le plan du champ *ABCDE* (*Pl. de l'Arpent. figure* 24), on plantera des jallons ou des piquets bien à plomb à tous les angles; on mesurera la ligne *AC*, & les

perpendiculaires qui tombent des angles sur cette ligne, & l'on écrira séparément ces mesures. Pour trouver le point *F*, extrêmité d'une des perpendiculaires, on plantera des jallons à discrétion sur la ligne *AC*, & l'on mettra le pied de l'instrument sur la même ligne, de maniere qu'à travers deux alidades opposées on puisse voir deux des jallons plantés sur cette ligne, & à travers les deux autres alidades, le jallon *E*. Si dans cette station le point *E* n'est point visible, on reculera ou l'on avancera l'instrument, jusqu'à ce que les lignes *AF*, *EF* fassent un angle droit en *F*: par ce moyen on aura le plan du triangle *AFE*. On trouvera de la même maniere le point *H* où tombe la perpendiculaire *DH*, dont on mesurera la longueur avec celle de *HF*, pour avoir le plan du trapese *EFHD*.

On mesurera ensuite *HC*, qui fait un angle droit avec *HD*, & on aura le plan du triangle *DHC*. Il ne restera plus après cela qu'à trouver le point *G*, où tombe la perpendiculaire *BG*. On trouvera ce point de la même maniere que les autres, & on aura par ce moyen le plan de tout le champ *ABCDE*, dont on aura l'aire ou la surface en ajoutant ensemble les triangles & les trapeses *Voyez* AIRE, SURFACE, TRIANGLE, TRAPESE, *&c.* V. *aussi* ARPENTEUR, CHAÎNE, LEVER UN PLAN, *&c.* (*E*).

EQUERRE, (*Architect.*) L'*équerre* des Architectes n'a rien de particulier; c'est une *équerre* commune, telle que celle des Géometres, dont on a donné la description au commencement de cet article. Il n'y a presqu'aucun art où elle ne soit d'usage, & nous y renverrons dans les articles suivans.

EQUERRE, *en Architecture*, s'entend aussi d'un lien de fer coudé, qu'on met aux poteaux corniers d'une encoignure de pan de bois, aux portes de menuiserie & à d'autres ouvrages. (*P*)

EQUERRES, (*Hydrauliq.*) sont des coudes qu'on est obligé de faire à une conduite, lorsque le dessein d'un jardin vous assujettit à des angles indispensables.

Equerre se dit encore de grosses plates-bandes de fer dont on garnit les angles des réservoirs de plomb élevés en l'air, pour soutenir la poussée & l'écartement descôtés. (*K*)

EQUERRE, *en terme de Bijoutier*, est un instrument formant un triangle équilatéral, dont ils se servent pour tracer des angles.

EQUERRE dont se servent *les Graveurs & Dessinateurs*, est une planche de bois qui a deux aretes, perpendiculaires l'une à l'autre; & un trou, pour pouvoir mettre le doigt & lever l'*équerre* facilement, & sans toucher à l'encre dont les aretes peuvent être mouillées.

EQUERRE DES JARDINIERS, *voyez* EQUERRE DES ARPENTEURS.

EQUERRE DES MAÇONS, *voyez* EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE DES CHARPENTIERS, *voyez* EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE A ÉPAULEMENT, (*Charpent.*) Celle-ci ne differe de l'*équerre* ordinaire, qu'en ce qu'une des branches est triple en épaisseur de l'autre: c'est par cette raison qu'elle a un épaulement de chaque côté. Cet épaulement sert à soutenir l'*équerre* ferme, lorsque l'on veut tracer une ligne.

EQUERRE DU CHARRON, *v.* EQUERRE DES GÉOMETRES: ils en ont de grandes & de petites.

EQUERRE, *outil de Graveur de poinçons à lettres*, est un morceau de bois ou de cuivre plié en *équerre*; en sorte que la ligne qui est l'angle ou jonction des deux parties de l'*équerre*, soit perpendiculaire au plan ou face de la pierre à l'huile sur laquelle on la pose. Le dessous de l'*équerre* est garni d'une femelle d'acier, qui glisse sur la pierre à l'huile. Lorsqu'on s'en sert pour dresser un poinçon par la face de la lettre, on place le poinçon dans l'angle de l'*équerre*, où on le tient assujetti avec le pouce, pendant que les autres doigts pressent extérieurement l'*équerre*. On fait glisser le tout sur la pierre, qui use à la fois la femelle d'acier de l'*équerre*, & la face du poinçon où la lettre est gravée, qui par ce moyen est parfaitement dressée. *Voyez l'article* GRAVURE DES POINÇONS A LETTRE.

EQUERRE DES FERBLANTIERS, *voyez* EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE DU MENUISIER, *v.* EQUERRE DU GÉOMETRE & DU CHARPENTIER.

EQUERRE DE L'ÉCRIVAIN, *v.* EQUERRE DU GÉOMETRE.

EQUERRE DE L'ARQUEBUSIER, *voyez* EQUERRE DU GÉOMETRE.

EQUERRE, *en terme de Potier de terre*, eft une plaque de fer à plufieurs pans, qui fert de patron ou de modele fur lequel on coupe le carreau.

EQUERRE, *en terme de Vitrier*, eft une grande *équerre* d'acier percée d'efpace en efpace, & à bifeaux en dedans: elle fert à mettre les panneaux à l'*équerre*.

EQUERRES DES CLOCHERS, (*Jurifprud.*) ou ESQUIERS DES CLOCHERS & DES ÉGLISES, fignifie, felon quelques-uns, l'*endroit* où font affis les clochers; ou, felon d'autres, l'*efpace* qui fe trouve d'un clocher à l'autre. Plufieurs coutumes difent que le droit de vaine-pâture pour les beftiaux d'une paroiffe, s'étend jufqu'aux *équerres* des clochers voifins, c'eft-à-dire, d'un clocher à l'autre. *Voyez* les coutumes de Vitry, *art.* 212; Châlons, 296; Chaumont, *art.* 103; Troies, 169; Sens, 145; Melun, *art.* 302, & PATURAGE, PATURE, VAINE-PATURE. (*A*)

EQUESTRE, adj. (*Gramm.*) eft un terme dont on fe fert fur-tout dans cette phrafe, *ftatue équeftre*, qui fignifie *une ftatue repréfentant une perfonne à cheval.* *Voyez* STATUE.

Ce mot eft formé du Latin *eques*, chevalier, homme de cheval; de *equus*, cheval. *Voyez* CHEVALIER.

La Fortune *équeftre*, dans l'ancienne Rome, étoit une ftatue de cette divinité à cheval. Nous difons auffi quelquefois *une colonne équeftre*. *Voyez* COLONNE.

Ordre équeftre, chez les Romains, fignifioit l'*ordre des chevaliers*, ou *equites*. *Chambers*.

EQUESTRE, (*Hift. anc.*) eft une épithete que les anciens donnoient aux hommes, & même aux divinités. Tite-Live & Plutarque rapportent que les Romains piqués de ce que les Etrufques refufoient de s'allier avec eux, & de leur permettre d'époufer leurs filles, étoient fur le point de leur déclarer la guerre; mais Romulus leur perfuada de fe borner à enlever par furprife les filles de leurs voifins; dans cet objet, il fit publier que fon peuple célébreroit un tel jour, des jeux magnifiques à l'honneur de Neptune *équeftre* ou *confus*: il invita les peuples des environs de Rome à venir jouir de ce fpectacle, & ce fut pour lors que les Romains enleverent les Sabines.

On donnoit à Rome le titre d'*ordre équeftre*, aux chevaliers Romains. L'on a découvert une infinité d'infcriptions antiques, qui défignent l'*ordre équeftre*. (*V. A. L.*)

EQUIANGLE, adj. en *Géométrie*, fe dit des figures dont les angles font égaux. *Voyez* ANGLE.

Un carré eft une figure *équiangle*. *Voyez* QUARRÉ. Un triangle équilatéral eft auffi *équiangle*. *Voyez* EQUILATÉRAL.

Quand les trois angles d'un triangle font égaux aux trois angles d'un autre triangle, on appelle ces triangles *équiangles* entr'eux. *Voyez* TRIANGLE. (*E*)

Le mot *équiangle* s'emploie plus fouvent dans ce dernier fens relatif, lorfqu'on compare les angles d'une figure à ceux d'une autre, que dans le premier fens, lorfqu'on compare entr'eux les angles d'une feule figure. Cependant il eft utile de s'en fervir dans les deux acceptions, pour éviter les circonlocutions, ayant foin d'ailleurs que ce mot ne faffe point d'équivoque; une figure *équiangle* tout court, eft une figure dont les angles font égaux entr'eux; une figure *équiangle* à une autre ou deux figures *équiangles* entr'elles, font deux figures dont les angles font égaux chacun à chacun. Peut-être feroit-on encore mieux de fe fervir dans le premier cas du mot *équiangulaire* (qui n'eft pas même tout-à-fait hors d'ufage) à l'exemple de *quadrangulaire*, & d'employer dans le fecond cas le mot *équiangle*: une figure *équiangulaire*, deux figures *équiangles*, &c. (*O*)

EQUICRURAL, adj. (*Géom.*) Un triangle *équicrural* eft celui dont deux côtés font égaux, & qu'on appelle plus communément un *triangle ifofcele*. *Voyez* ISOSCELE & TRIANGLE. (*E*)

On peut appeller *équicrural*, un angle, une figure dont les côtés font égaux. Mais ce mot n'eft plus en ufage, parce que ceux d'*ifofcele* & d'*équilatéral* y fuppléent. (*O*)

EQUICULUS, EQUULEUS, ou *EQUUS MINOR*, (*Aftronom.*) eft une conftellation de l'hémifphere feptentrional, autrement nommé *cheval* ou *petit cheval*. *Voyez* CHEVAL, (*Aftron.*) (*O*)

EQUIDIFFÉRENT, adj. *en Arithmétique*. Si dans une fuite de trois quantités, il y a la même différence entre la premiere & la feconde, qu'entre la feconde & la

troisieme, on dit alors que ces quantités sont continuement *équidifférentes*; mais si dans une suite de quatre quantités, il y a la même différence entre la premiere & la seconde, qu'entre la troisieme & la quatrieme, on appelle ces quantités discrétement *équidifférentes*. *Voyez* RAISON & RAPPORT.

Ainsi, 3, 6, 7 & 10 sont *discrétement équidifférentes*; & 3, 6 & 9 *continuement équidifférentes*. *Harris* & *Chambers*. *Voyez* DISCRET, CONTINU & QUANTITÉ. *Voyez* aussi PROPORTION ARITHMÉTIQUE. (*E*)

EQUIDISTANT, adj. *en Géométrie*, est un terme qui exprime la relation de deux choses, en tant qu'elles sont à la même ou à une égale distance l'une de l'autre. *Voyez* DISTANCE.

Ainsi on peut dire que les lignes paralleles sont *équidistantes*, ou *également distantes*; parce que ni l'une ni l'autre ne s'éloigne ni ne s'approche. *Voyez* PARALLELE. *Harris* & *Chambers*. (*E*)

On peut néanmoins remarquer qu'il y a cette différence entre *équidistant* & *parallele*, que le dernier s'applique à une étendue continue, ou considérée comme telle, & le premier à des parties de cette étendue isolées & comparées; ainsi on peut dire que dans des lignes *paralleles* deux points quelconques correspondans, c'est-à-dire, situés dans la même perpendiculaire à ces deux lignes, sont toujours *équidistans*; que dans deux rangées d'arbres paralleles, chaque arbre est *équidistant* de son correspondant dans l'autre allée. *Equidistant* s'emploie encore, lorsque dans une *même* portion d'étendue on compare des particules situées à égales distances les unes des autres; ainsi dans une seule rangée d'arbres plantés à égale distance l'un de l'autre, on peut dire que les arbres sont *équidistans*; au lieu que *parallele* ne s'emploie jamais qu'en comparant la position de *deux* portions d'étendue distinguées. Telles sont les différences des mots *parallele* & *équidistant*: la Géométrie, comme l'on voit, a ses synonymes ainsi que la Grammaire. (*O*)

EQUILATÉRAL, *ou* EQUILATERE, adj. (*Géom.*) se dit de tout ce qui a les côtés égaux. Ce mot est formé des deux mots Latins *æquus*, égal, & *latus*, côté.

Ainsi un triangle *équilatéral* est celui dont les côtés sont tous d'une égale longueur. Dans un triangle *équilatéral*, tous les angles sont aussi égaux. *Voyez* TRIANGLE & FIGURE.

Tous poligones réguliers & tous corps réguliers sont *équilatéraux*. *V.* POLIGONE, RÉGULIER, *&c.* *Harris* & *Chambers*. (*E*)

Le mot *équilatéral* est plus en usage qu'*équilatere*, cependant ce dernier n'est pas encore tout-à-fait proscrit; il est même en quelques cas plus en usage que l'autre, comme dans le cas suivant.

Hyperbole équilatere est celle dans laquelle les axes conjugués comme *AB de* sont égaux. *Planche des coniques*, *fig.* 20.

Donc, 1°. comme le parametre d'une hyperbole est une troisieme proportionnelle aux axes conjugués, il leur est égal dans l'hyperbole *équilatere*: 2°. si dans l'équation $y^2 = bx + bx^2 : a$ qui est l'équation générale des hyperboles, nous faisons $b = a$; l'équation $y^2 = ax + xx$ est celle d'une hyperbole *équilatere*. *Voyez* HYPERBOLE.

Dans cette derniere équation, on prend l'origine des coordonnés au sommet de l'hyperbole: si on les prenoit au centre, l'équation de l'hyperbole *équilatere* rapportée à son premier axe seroit $yy = xx - \frac{aa}{4}$, & rapportée au second axe, elle seroit $yy = xx + \frac{aa}{4}$. (*O*)

ÉQUILIBRE, s. m. *en Méchanique*, signifie une égalité de force exacte entre deux corps qui agissent l'un contre l'autre. Une balance est en *équilibre* quand les deux parties se soutiennent si exactement, que ni l'une ni l'autre ne monte ni ne descend, mais qu'elles conservent toutes deux leur position parallele à l'horizon. C'est de là que le mot *équilibre* tire son étymologie, étant composé de *æquus*, égal, & *libra*, balance. C'est pourquoi aussi on se sert souvent du mot *balancer* ou *contre-balancer* pour désigner l'*équilibre*. *Voyez* BALANCE & LÉVIER.

En général, la partie de la méchanique qu'on appelle *statique*, a pour objet les loix de l'*équilibre* des corps.

Pour que deux corps ou deux forces se fassent *équilibre*, il faut que ces forces soient égales,

égales, & qu'elles soient directement opposées l'une à l'autre.

Lorsque plusieurs forces ou puissances agissent les unes contre les autres, il faut commencer par réduire deux de ces puissances à une seule; ce qui se fera en prolongeant leurs directions jusqu'à ce qu'elles se rencontrent; & cherchant ensuite par les regles de la composition des forces la direction & la valeur de la puissance qui résulte de ces deux-là; on cherchera ensuite de la même maniere la puissance résultante de cette derniere, & d'une autre quelconque des puissances données, & en opérant ainsi de suite, on réduira toutes ces puissances à une seule. Or, pour qu'il y ait *équilibre*, il faut que cette derniere puissance soit nulle, ou que sa direction passe par quelque point fixe qui en déduise l'effet.

Si quelques-unes des puissances étoient paralleles, il faudroit supposer que leur point de concours fût infiniment éloigné, & on trouveroit alors facilement la valeur de la puissance qui en résulteroit & sa direction. *Voyez la méchanique* de Varignon.

Le principe de l'*équilibre* est un des plus essentiels de la méchanique, & on y peut réduire tout ce qui concerne le mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres d'une maniere quelconque. *Voyez* DYNAMIQUE.

Il y a *équilibre* entre deux corps, lorsque leurs directions sont exactement opposées, & que leurs masses sont entr'elles en raison inverse des vîtesses avec lesquelles ils tendent à se mouvoir. Cette proposition est reconnue pour vraie par tous les méchaniciens. Mais il n'est peut-être pas aussi facile qu'ils l'ont cru, de la démontrer en toute rigueur, & d'une maniere qui ne renferme aucune obscurité. Aussi la plupart ont-ils mieux aimé la traiter d'*axiome* que de s'appliquer à la prouver. Cependant, si on y veut faire attention, on verra qu'il n'y a qu'un seul cas où l'*équilibre* se manifeste d'une maniere claire & distincte; c'est celui où les deux corps ont des masses égales & des vîtesses *de tendance* égales & en sens contraires. Car alors il n'y a point de raison pour que l'un des corps se meuve plutôt que l'autre. Il faut donc tâcher de réduir tous les autres cas à ce premier cas simple & évident par lui-même; or, c'est ce qui ne laisse pas d'être difficile, principalement lorsque les masses sont incommensurables. Aussi n'avons-nous presque aucun ouvrage de méchanique, où la proposition dont il s'agit soit prouvée avec l'exactitude qu'elle exige. La plupart se contentent de dire que la force d'un corps est le produit de sa masse par sa vîtesse, & que quand ces produits sont égaux, il doit y avoir *équilibre*, parce que les forces sont égales; ces auteurs ne prennent pas garde que le mot de *force* ne présente à l'esprit aucune idée nette, & que les méchaniciens mêmes sont si peu d'accord là dessus, que plusieurs prétendent que la force est le produit de la masse par le carré de la vîtesse. *Voyez* FORCES VIVES. Dans mon *traité de dynamique*, imprimé en 1743, *page 37 & suiv.*, j'ai tâché de démontrer rigoureusement la proposition dont il s'agit, & j'y renvoie mes lecteurs; j'ajouterai seulement ici les observations suivantes.

1°. Pour démontrer le plus rigoureusement qu'il est possible la proposition dont il s'agit, il faut supposer d'abord que les deux corps qui se choquent soient des parallélepipedes égaux & rectangles, dont les bases soient égales, & s'appliquent directement l'une sur l'autre; ensuite on supposera que la base demeurant la même, un des parallélepipedes s'alonge en même proportion que sa vîtesse diminue; par ce moyen on démontrera l'*équilibre* dans les parallélepipedes de même base, en suivant la méthode de l'endroit cité dans notre *traité de dynamique*.

2°. Quand un des parallélepides est double de l'autre, au lieu de partager la vîtesse V du petit en deux, on peut partager la masse M du grand en deux autres qui aient chacune la vîtesse $\frac{V}{2}$, & dont, outre cela, la partie antérieure ait encore la vîtesse $\frac{V}{2}$, & la partie postérieure la vîtesse $\frac{V}{2}$ en sens contraire; car par ce moyen les deux parties du grand corps se feront *équilibre* entr'elles, & il ne restera plus qu'une masse M d'une

part, animée de la vîtesse V, & de l'autre qu'une masse $\frac{m}{2}$ ou M animée de la vîtesse $\frac{V}{2} + \frac{V}{2} = V$, c'est-à-dire, que tout sera égal de part & d'autre. On peut appliquer le même raisonnement aux autres cas plus composés.

3°. Quand on aura démontré les loix de l'*équilibre* pour des parallélepipedes de même base, on les démontrera pour des parallélepipedes de bases différentes, en employant le principe suivant : *si deux parallélepipedes, égaux, rectangles, & semblables, sont fixés aux deux extrémités d'un lévier, & qu'entre ces deux parallélepipedes on en place deux autres à égale distance des extrémités du lévier, & qui agissent en sens contraire aux deux premiers, avec la même vîtesse de tendance, il y aura équilibre ;* proposition dont la vérité ne sera point contestée, mais qu'il est peut-être difficile de démontrer rigoureusement. Sur quoi *voyez l'article* LÉVIER.

4°. On applique ensuite cette même proposition pour démontrer l'*équilibre* des corps de figure quelconque, dont les masses sont en raison inverse de leurs vîtesses, & qui agissent l'un sur l'autre suivant des lignes qui passent par leur centre de gravité. Par le moyen de ces différens théoremes, on aura démontré rigoureusement & sans restriction la loi de l'*équilibre* dans les corps qui se choquent directement. A l'égard de l'*équilibre* dans le lévier, & autres machines, *voyez* LÉVIER, POULIE, FORCES MOUVANTES, ROUE, COIN, MACHINE FUNICULAIRE, VIS, *&c.*

5°. On a demandé plusieurs fois si les loix du choc des corps sont telles qu'il ne pût pas y en avoir d'autres. Nous avons démontré *au mot* DYNAMIQUE, que les loix du choc dépendent de celles de l'*équilibre* : ainsi la question se réduit à savoir si les loix de l'*équilibre* sont telles qu'il ne puisse pas y en avoir d'autres ; or, les les loix de l'*équilibre* se réduisent, comme nous avons vu dans cet article, à l'*équilibre* de deux corps égaux & semblables, animés en sens contraire de vîtesses *de tendance* égales. Tout se réduit donc à savoir s'il peut encore y avoir *équilibre* dans d'autres cas ; c'est-à-dire, par exemple, si deux corps égaux dont les vîtesses contraires sont inégales, pourront se faire absolument *équilibre*, ou ce qui est la même chose, comme il est aisé de le voir, si un corps A animé d'une vîtesse quelconque a, & venant frapper un autre corps égal en repos, les deux corps resteront en repos après le choc. Il semble que ce dernier cas est impossible ; car au lieu de supposer le second corps en repos, supposons-le animé de la vîtesse $-a$ égale & en sens contraire à la vîtesse a ; il est certain d'abord que dans ce cas il y aura *équilibre* ; supposons à présent que dans l'instant où il est animé de la vîtesse $-a$, par laquelle il fait *équilibre* au premier corps, il soit animé de la vîtesse $+a$, il est évident, 1°. que rien n'empêchant l'action de cette derniere vîtesse, puisque l'autre $-a$ est détruite par l'action du premier corps, rien n'empêchera ce second corps de se mouvoir avec la vîtesse $+a$; cependant ce même corps animé des vîtesses $+a$, $-a$, est dans un cas semblable à celui du repos, où nous l'avons supposé ; & puisqu'on suppose que ce second corps en repos ne seroit point mu par le premier, ce second corps seroit donc tout à la fois en repos & en mouvement ; ce qui est absurde. Donc il n'y a de vrai cas d'*équilibre* que celui des vîtesses égales & contraires. Donc, *&c.*

6°. Donc quand deux corps sont en *équilibre*, en vertu de la raison inverse de leur vîtesse & de leurs masses, si on augmente ou qu'on diminue si peu qu'on voudra la masse ou la vîtesse d'un des corps, il n'y aura plus d'*équilibre*. Il faut nécessairement supposer cette derniere proposition, pour démontrer la proposition ordinaire de l'*équilibre* dans le cas de l'incommensurabilité des masses, *voyez page* 39 *de ma dynamique* ; car dans le cas des incommensurables on ne démontre que par la réduction à l'absurde ; & la seule absurdité à laquelle on puisse réduire ici, comme on le peut voir par la démonstration citée, c'est qu'une masse plus grande fait le même effet qu'une moindre avec la même vîtesse. Il est assez singulier que pour démontrer une proposition nécessairement

vraie, telle que celle de l'*équilibre* des masses en raison inverse des vîtesses, il faille absolument supposer cette autre proposition qui paroît moins nécessairement vraie : *qu'un corps en mouvement venant frapper un autre corps en repos, lui donnera nécessairement du mouvement*. Cette connexion forcée n'est-elle pas une preuve que la seconde proposition est aussi nécessairement vraie que la premiere ? Il me semble que ce raisonnement n'est pas sans force, sur-tout si on le joint à celui de l'article 5 précédent.

De tout cela il s'ensuit qu'il n'y a qu'une seule loi possible d'*équilibre*, un seul cas où il ait lieu, celui des masses en raison inverse des vîtesses; que par conséquent un corps en mouvement en mouvra toujours un autre en repos : or, ce corps en mouvement, en communiquant une partie du sien, en doit garder le plus qu'il est possible, c'est-à-dire, n'en doit communiquer que ce qu'il faut pour que les deux corps aillent de compagnie après le choc avec une vîtesse égale. De ces deux principes résultent les loix du mouvement & de la Dynamique; & il résulte de tout ce qui a été dit, que ces loix sont non-seulement les plus simples & les meilleures, mais encore les seules que le Créateur ait pu établir d'après les propriétés qu'il a données à la matiere. *Voyez* DYNAMIQUE, PERCUSSION.

Sur l'*équilibre* des fluides, *voyez* FLUIDE, HYDROSTATIQUE, *&c.*

Au reste, on ne devroit, à la rigueur, employer le mot *équilibre*, que pour désigner le repos de deux puissances ou deux corps qui sont dans un état d'effort continuel, & continuellement contre-balancé par un effort contraire, en sorte que si un des deux efforts contraires venoit à cesser ou à être diminué, il s'ensuivroit du mouvement. Ainsi deux poids attachés aux bras d'une balance sont en *équilibre* dans le sens proprement dit; car ces deux poids agissent sans cesse l'un contre l'autre, & si vous diminuez un des poids, la balance sera en mouvement. Au contraire, deux corps égaux & durs qui se choquent en sens opposés avec des vîtesses égales, détruisent à la vérité leurs mouvemens, mais ne sont pas proprement en *équilibre*, parce que l'effort réciproque des deux corps est anéanti par le choc; après l'instant du choc ces deux corps ont perdu leur tendance même au mouvement, & sont dans un repos absolu & respectif, en sorte que si on ôtoit un des corps, l'autre resteroit en repos sans se mouvoir. Cependant pour généraliser les idées, & simplifier le langage, nous donnons dans cet article le nom d'*équilibre* à tout état de deux puissances ou forces égales qui se détruisent, soit que cet état soit instantané, soit qu'il dure aussi long-temps qu'on voudra. (*O*)

Démonstration métaphysique du principe général de M. Euler.

On trouve dans les mémoires de l'académie des sciences de Berlin, année 1752, une démonstration métaphysique du principe général de l'*équilibre*, qui est du célebre M. Euler. Son utilité nous a engagés à la placer ici, vu que d'ailleurs elle est assez simple pour être à la portée de tous les lecteurs médiocrement versés dans le calcul différentiel. Voici en quoi elle consiste : mais comme l'*équilibre* est produit par l'action des forces, il est nécessaire d'expliquer, avant toutes choses, ce que l'on entend par ce mot, afin de s'en former une juste idée.

On donne en général le nom de *force*, à tout ce qui peut changer l'état d'un corps, soit pour le faire passer du repos au mouvement, ou réciproquement du mouvement au repos, soit enfin, pour faire varier ce mouvement d'une maniere quelconque. Il y a deux choses à considérer dans chaque force, sa direction ou dans quel sens elle agit sur un corps, & sa grandeur. La direction de la force est toujours exprimée par la ligne droite, suivant laquelle la force tend à entraîner le corps; & on se forme une idée de sa grandeur, en prenant une force connue pour l'unité, & en examinant combien celle-ci est contenue dans une autre force quelconque.

Mais on peut encore se former une idée plus distincte de ces choses, en se les représentant de cette maniere. Supposez

que le corps A (*planche III de Méchan.*) soit attaché par la corde EF, à la barre MM, avec qui elle fait un angle droit. Supposez encore une barre NN, parallele à la premiere, mais immobile, & que ces deux barres soient jointes ensemble par les filets 11, 22, 33, *&c.*, perpendiculaires à NN, qui peuvent se contracter; en sorte que quand cela arrive, la barre MM & le corps sont obligés de s'approcher de NN. Il est évident que, si l'on prend chaque filet pour l'unité, & que le nombre en soit $=N$, ce nombre exprimera aussi la force totale de tous ces filets pour tirer le corps A vers NN, suivant la direction EF.

De là il suit que l'action de cette force consiste dans la contraction actuelle des filets 11, 22, *&c.*, & que cette action sur le corps A est d'autant plus grande, que les filets se sont plus raccourcis: on suppose d'ailleurs que dans quelqu'état qu'ils soient, ils aient toujours le même pouvoir de se contracter. Par conséquent le raccourcissement des filets est la juste mesure de l'action de la force totale N; si donc ils se sont raccourcis d'une quantité z, & que le corps ait été ainsi entraîné par un espace $=z$, l'action de la force sur le corps A sera exprimée par la quantité Nz, qui exprime aussi le raccourcissement total des filets.

Que la distance du corps A, à la barre immobile NN, soit égale à x, & que la longueur de la corde EF soit égale à b, qui doit être une quantité constante; $x-b$ exprimera la longueur des filets, & $N(x-b)$ la somme des longueurs de tous les filets. Or, cette quantité devient de plus en plus petite par l'action de la force; mais comme b est constant, il n'y a que x qui puisse diminuer; par conséquent l'objet de la force est de diminuer la quantité Nx, qui est le produit de la force N, par la distance du corps A à la barre immobile NN. Il est évident qu'on peut se passer ici de la considération de la distance absolue, puisque la force est censée constante; car si la barre NN étoit à toute autre distance du corps A, la même contraction des filets produiroit toujours la même diminution dans la quantité Nx, pourvu que cette barre fût toujours perpendiculaire à la direction EF, suivant laquelle on conçoit que le corps est sollicité à se mouvoir par la force N.

Après avoir ainsi exposé en quoi consiste l'action d'une force, on en peut facilement tirer ce principe général; *que toute force agit autant qu'elle peut*: proposition qui est assez évidente, pour être admise comme un axiome par tous ceux qui en auront compris le sens. Car l'action de la force consistante dans la contraction des filets, ils ne cesseront de se contracter tant qu'ils ne rencontreront pas d'obstacle invincible. Par conséquent ces filets, & partant la force qui en est composée, agira autant qu'elle pourra, ou jusqu'à ce qu'elle rencontre un obstacle invincible.

Mais lorsqu'un corps, ou un systême de corps, est en *équilibre*, les forces qui le sollicitent à se mouvoir, sont tellement opposées entr'elles, qu'elles ne sauroient agir ou remuer le corps; il faut alors que l'action des forces soit la plus grande, ou que les filets, dont les forces sont composées, se trouvent alors dans leur plus grande contraction, en sorte qu'il est impossible qu'ils se contractent davantage. Ainsi un corps, ou un systême de corps, sera en *équilibre*, quand les forces qui le sollicitent à se mouvoir seront tellement disposées à l'égard du corps ou du systême de corps, que la contraction des filets soit la plus grande, ou que la somme des longueurs des filets pris ensemble, soit la plus petite qu'il est possible. Que l'on considere, par exemple, dans un systême de corps, chaque force séparément, de même que sa direction, sur laquelle on prendra une distance arbitraire x; nommant après cela la force qui agit suivant cette direction N, Nx, sera la somme des filets dont cette force est censée composée. Et dans le cas d'*équilibre*, la somme de tous ces Nx, qui conviennent à chacune des forces prises séparément, doit être la plus petite, puisque la contraction des filets est alors la plus grande.

La force de ce raisonnement consiste en ce que l'on réduit toutes les forces à un

certain nombre de filets femblables & égaux entr'eux, qui, par la faculté qu'ils ont de fe raccourcir, compofent la force même. Ainfi lorfque le corps eft en *équilibre*, il faut que les filets de toutes les forces qui agiffent fur lui, foient dans leur plus grande contraction, conformément à l'axiome ci-deffus. Car, s'ils pouvoient encore fe contracter, ils le feroient, & le corps ne feroit pas en *équilibre*. Donc fi le corps eft en *équilibre*, la contraction de tous les filets eft la plus grande, ou ils n'en fauroient recevoir aucune, ou ce qui revient au même, la fomme de toutes les forces follicitantes eft la plus petite.

Telle eft donc la regle générale, pour trouver quel doit être l'état des corps follicités par des forces quelconques, pourvu qu'elles ne varient point fuivant la diftance, afin qu'ils foient entr'eux en *équilibre*. Suivant cette regle, on confidérera chaque force à part; on prendra fur fa direction un point fixe, & on multipliera la force par la diftance de ce point au lieu de l'application de la force, ou par la diftance qu'il y a de ce point au corps fur lequel elle agit. On affemblera enfuite tous ces produits; & la fomme qui en réfultera, fera un *minimum* dans le cas d'*équilibre*. Et réciproquement on pourra déterminer par la méthode des plus grands & des plus petits, l'état d'*équilibre*, lorfque les forces font conftantes, ou que la quantité N, qui a exprimé jufqu'ici la force, ne dépend point de la quantité x qui a été confidérée comme la variable.

La force de la gravité eft de ce genre; car fa variation eft infenfible à de petites diftances de la terre. Si donc on confidere un corps AB, *fig. 7*, dont les parties M ne font follicitées à fe mouvoir que par l'action de la gravité, fuivant la direction verticale MP, & que l'on prenne à volonté fur cette ligne un point fixe P, qui foit dans l'horizontale NN; on fera la diftance $MP = x$; & nommant la maffe de la particule M, dM, ce dM exprimera en même temps le poids de la particule M, ou la force avec laquelle elle eft follicitée à fe mouvoir fuivant MP: donc $x\,dM$ eft, dans ce cas, le produit qu'il faut mettre à la place de Nx, pour cette particule; & partant la fomme de tous les $x\,dM$ qui réfultent de tous les élémens du corps, fera la plus petite, lorfque le corps fe trouvera en *équilibre*. Mais on fait que la fomme de tous les $x\,dM$ exprime le produit du poids entier du corps, par la diftance de fon centre de gravité à la même ligne horizontale NN. Si donc on fuppofe que M foit le centre de ce corps, le produit $M \times GH$, qui eft égal à la fomme de tous les $x\,dM$, fera un *minimum* en cas d'*équilibre*. D'où l'on voit que les corps pefans ne fauroient être en *équilibre*, à moins que leur centre de gravité ne foit auffi bas qu'il eft poffible.

La démonftration que l'on vient de donner du principe de l'*équilibre*, fuppofe que l'action des forces fur les corps ne varie point, à quelque diftance qu'elles en foient. Car fi les forces ne font pas conftantes, il faudra fuppofer le nombre des filets variable pendant qu'ils fe contractent, puifqu'on les a envifagés comme confervant toujours le même pouvoir. Voici comment il faut envifager la chofe dans le cas où la force varie fuivant les diftances. La force repréfentée par Nx, doit être décompofée en fes élémens Ndx; & comme N, qui repréfente le nombre des filets à chaque diftance Px, eft variable, qu'on fuppofe ce nombre $= P$, on aura $P\,dx$ pour élément de la force: donc l'intégrale $\int P\,dx$ fera la jufte valeur qui doit être mife à la place de Nx, quand la force eft variable.

Afin de répandre un plus grand jour fur ce fujet, il faut confidérer comment les formules Nx, que les forces conftantes donnent, deviennent un *minimum*. Cela arrive, lorfque leurs différentielles Ndx, prifes enfemble, évanouiffent: mais dans ces différentielles, il n'eft plus queftion fi la force N eft conftante ou non. Donc fi la force eft variable, & qu'elle foit $= P$, on aura $P\,dx$, au lieu de Ndx, dont la fomme doit être égalée à zéro; par conféquent, la formule qui devient un *minimum* en cas d'*équilibre*, doit être compofée de celles-ci $\int P\,dx$, que l'on doit tirer de chacune des forces follicitantes; d'où l'on voit que dans le cas des forces conftantes, ou de $P = N$, on aura les mêmes for-

mules Nx, pour rendre un *minimum*, que celles que l'on a trouvées ci-deſſus.

Tel eſt donc le principe univerſel qui convient à tout état d'*équilibre*. En vertu de ce principe, il faut conſidérer ſéparément chaque force qui ſollicite le corps à ſe mouvoir : ſuppoſez que ces forces ſoient $= P\ Q\ R$, *&c.*, & que les directions ſuivant leſquelles elles agiſſent ſur le corps M, *fig. 8*, ſoient AF, BG, CH; prenez à volonté ſur ces directions les points fixes F, G, H; & nommant AFx, BGy, CHz, on aura pour l'état d'*équilibre* $S\,P\,dx + S\,Q\,dy + S\,R\,dz +$, &c. qui doit être un *minimum*. Pour la commodité du calcul, il convient de placer les points fixes F, G, H, dans de certains endroits plutôt qu'ailleurs : ainſi dans le cas des forces centrales que l'on exprime par de certaines fonctions de la diſtance à leurs centres de forces, il faut placer ces points dans les centres mêmes. Alors, P, Q, R, &c. pouvant être exprimés par ces quantités αx^n, βy^n, γz^n, *&c.* l'expreſſion dont l'on devra faire un *minimum*, ſera, $\frac{\alpha}{n+1} x^{n+1} + \frac{\beta}{n+1} y^{n+1} + \frac{\gamma}{n+1} z^{n+1} +$, *&c.* & cela s'obſervera dans tous les cas ſemblables.

Comme la force P fournit dans tous les calculs une quantité pareille à celle-ci $S\,P\,dx$, ſi on nomme *effort* l'intégrale de cette quantité réſultante de la force P, on pourra renfermer le principe général d'*équilibre* dans cette regle bien ſimple :

La ſomme de tous les efforts que des forces font ſur un corps, doit être un minimum *pour que ce corps ſoit en équilibre.*

Lorſque le corps dont on cherche l'état d'*équilibre*, eſt flexible ou même fluide, il en faut conſidérer tous les élémens ſéparément, de même que les forces qui les ſollicitent, pour en tirer d'abord tous les efforts que chaque élément ſoutient. Enſuite on trouvera, par le calcul intégral, la ſomme de tous ces efforts, ou l'effort total que le corps éprouve, de laquelle on fera un *minimum*, qui indiquera alors les conditions requiſes pour que le corps ſoit en *équilibre*.

Il faut remarquer qu'il n'eſt pas néceſſaire d'introduire dans le calcul de l'*équilibre*, les forces qui attachent le corps à quelque objet fixe, ou qui le tiennent arrêté. Ainſi, ſi on veut trouver par cette méthode la courbure d'une chaîne ſuſpendue, on ne fera pas attention à l'effort que ſouffrent les clous auxquels la chaîne eſt ſuſpendue; & lorſqu'il eſt queſtion de l'*équilibre* d'un fluide renfermé dans un vaiſſeau, il n'eſt pas néceſſaire de conſidérer les forces avec leſquelles le fluide preſſe le vaiſſeau. Il ſuffira, dans l'un & l'autre cas, de conſidérer les ſeules forces de la gravité, pour en déterminer l'état d'*équilibre*. La raiſon de cette diſtinction eſt aiſée à comprendre, par la maniere d'enviſager l'action des forces ; ſavoir, dans la contraction des filets. Ainſi, s'il y a des forces auxquelles le corps ne ſauroit obéir, comme celles qui le tiennent à quelque objet immobile, elles n'entreront point dans le calcul, mais ſeulement celles qui peuvent imprimer quelque mouvement au corps : on en prendra les efforts, comme on l'a déjà dit, & faiſant des ſommes un *minimum*, on trouvera, par ce moyen, l'état d'*équilibre* du corps.

EQUILIBRE, (*Economie animale*) eſt un terme fort employé par Baglivi, & adopté par pluſieurs phyſiologiſtes, mais dans un ſens qui n'eſt pas exactement conforme à celui dans lequel il eſt uſité en méchanique & en hydraulique.

L'égalite de forces entre des corps qui agiſſent les uns ſur les autres par leur gravité ſpécifique, ou par toute autre cauſe, d'ou réſulte la ceſſation de leur mouvement, dès l'inſtant où cette égalité eſt établie (en quoi conſiſte le véritable *équilibre*, pris à la rigueur), ne peut pas avoir lieu dans l'économie animale, qui exige un mouvement continuel dans tous les organes néceſſaires pour l'entretien de la vie, & dans tous les fluides que ces organes ſont deſtinés à mouvoir : ainſi ce n'eſt pas de la théorie de l'*équilibre* proprement dit, qu'on ſe propoſe de faire une application à la phyſique du corps humain.

L'auteur cité, & ceux qui admettent avec lui le terme d'*équilibre* dans la théorie de la médecine, ont ſeulement prétendu déſigner par ce terme, ou par celui d'*équi-*

libration, à défaut d'un autre plus propre, une égalité non abſolue, mais reſpective, une proportion dans les forces actives & paſſives, qui peut être conçue dans toutes les parties tant ſolides que fluides du corps animal, par rapport à ce que chacune de ces parties doit opérer pour la fonction à laquelle elle eſt deſtinée. C'eſt en vertu de cette proportion de forces dans toutes les fibres qui compoſent les différens vaiſſeaux dont eſt formé le corps humain, que chaque fluide eſt retenu en quantité déterminée, eſt réglé dans ſon cours, & reçoit l'élaboration qui lui eſt néceſſaire, dans les canaux qui lui ſont propres; en ſorte qu'il eſt conſervé entr'eux une égalité d'action & de réaction alternatives, qui ne laiſſe point prédominer, d'une maniere durable, les parties contenues ſur les parties contenantes, & réciproquement celles-ci ſur celles-là, tant que l'état de ſanté ſubſiſte.

Cette diſpoſition eſt abſolument requiſe pour cet effet: c'eſt de la différence habituelle de cette diſpoſition dans les différens ſujets, que dépend auſſi la diverſité des tempéramens, dont les uns ſont plus ou moins robuſtes que les autres, ſelon que cette diſpoſition eſt plus ou moins ſuſceptible qu'il y ſoit porté atteinte par l'uſage ou par l'abus des choſes néceſſaires à la vie, que l'on appelle dans les écoles les choſes *non naturelles*.

Cette ſorte d'*équilibre*, ainſi conçue dans le corps humain, peut être conſidérée de trois manieres différentes, par rapport aux ſolides comparés entr'eux, par rapport aux ſolides comparés avec les fluides, & par rapport aux fluides comparés entr'eux-mêmes; c'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'expliquer.

Pour que l'*équilibre*, tel qu'on en a donné l'idée, relativement à l'économie animale, ſubſiſte entre les différens organes, il faut que le tiſſu, le reſſort de tous les vaiſſeaux, ſoit proportionné à la quantité des liquides qu'ils doivent recevoir, au mouvement qu'ils doivent communiquer à ces liquides, & à l'effort qu'ils doivent en éprouver: ainſi les vaiſſeaux lymphatiques, par exemple, doivent avoir autant de force d'action & de réſiſtance que les vaiſſeaux ſanguins, reſpectivement à la quantité, au mouvement & à l'effort du liquide que ceux-là reçoivent, contiennent & diſtribuent à des vaiſſeaux ſubalternes de différens ordres.

Ainſi dans un corps bien conformé, & jouiſſant d'une ſanté auſſi parfaite qu'il eſt poſſible, tous les ſolides, dans les vaiſſeaux de toutes les eſpeces, doivent avoir proportionnément la même force d'action, de réſiſtance & de réaction.

Mais pour que cette force puiſſe être exercée librement, il eſt néceſſaire qu'il exiſte une proportion entre elle & la quantité, la conſiſtance des différens fluides, reſpectivement aux ſolides qu'ils contiennent; d'où s'enſuit que l'*équilibre* des ſolides entr'eux ſuppoſe néceſſairement celui des ſolides avec les fluides, & celui des fluides comparés les uns aux autres: par conſéquent l'*équilibre* dont il s'agit, dépend principalement de l'état des parties ſolides qui ont dans l'animal toute l'action, ou naturelle; c'eſt-à-dire, élaſtique, ou ſurajoutée, c'eſt-à-dire muſculaire, tandis que les fluides n'ont que des forces paſſives, telles que la peſanteur, la mobilité: celle-ci même doit preſque annuller les effets de celle-là; de maniere que la maſſe des humeurs animales ne doit avoir de poids que pour être ſuſceptible de recevoir un mouvement réglé, pour réſiſter à en trop prendre, & non pour ſuivre ſa tendance comme corps grave.

On doit ſe repréſenter toutes les fibres qui entrent dans la ſtructure de l'animal, comme dans un état de diſtractilité continuelle, plus ou moins grande, à proportion que les vaiſſeaux qu'elles forment ſont plus ou moins remplis ou dilatés par les liquides contenus: elles ſont dans un état violent, attendu que, laiſſées à elles-mêmes, celles qui ſont dans une poſition longitudinale tendent à ſe raccourcir de plus en plus, & les vaiſſeaux à s'oblitérer par la contraction des fibres circulaires, qui en eſt auſſi un véritable raccourciſſement. Ces effets n'ont jamais lieu dans les vaiſſeaux qui contiennent quelque liquide; ils ne peuvent jamais parvenir à l'état de contraction parfaite; ils en approchent ſeulement plus ou moins, à proportion qu'ils ſont

plus ou moins diſtendus par la quantité & l'effort des fluides qu'ils contiennent, tant que la diſtribution des fluides ſe fait avec égalité, c'eſt-à-dire, proportionnément à ce que chaque vaiſſeau doit en recevoir dans l'état naturel.

Tous les ſolides, dans quelque état qu'on les conſidere, ſoit de ſyſtole, ſoit de diaſtole, forment un reſſort d'une ſeule piece, dont les parties ſoutiennent l'effort les unes des autres, ſans qu'aucune plie: mais s'il arrive, par quelque cauſe que ce ſoit, que les fibres ou les tuniques de quelques vaiſſeaux viennent à perdre de cette force de reſſort, celle de toutes les autres reſtant la même, les fluides éprouvant moins de réſiſtance à ſe porter dans la partie affoiblie, y ſont pouſſés plus abondamment, & diminuent proportionnément leur effort vers les vaiſſeaux des autres parties, dont le reſſort n'a rien perdu de ſes forces, & réſiſte toujours également & plus efficacement, attendu que ces vaiſſeaux peuvent ſe reſſerrer de plus en plus, en ſuivant leur diſpoſition intrinſeque, qui étoit auparavant ſans effet excédant.

Ainſi lorſque l'*équilibre* eſt rompu par relâchement dans quelques-unes des parties contenantes, l'effort des fluides y devenant de plus en plus ſupérieur à la réſiſtance des ſolides, ceux-ci cedent auſſi de plus en plus, ſe laiſſent alonger au point que les vaiſſeaux qui en ſont compoſés ſe dilatent outre meſure, quelquefois juſqu'à ſe rompre: les liquides contenus n'éprouvant que foiblement, ou point du tout, la réaction des vaiſſeaux trop dilatés, croupiſſent & dégénerent de leurs qualités naturelles, ou ils s'épanchent de la cavité de ceux dans leſquels s'eſt fait une ſolution de continuité, ou ils tranſudent par les pores les plus ouverts, à cauſe de l'écartement des fibres, ou ils coulent plus abondamment qu'ils ne devroient, pour le bien de l'économie animale, par l'orifice forcé des vaiſſeaux, qui ſe trouve plus ouvert qu'il ne doit être dans l'état naturel.

De tous ces différens effets s'enſuivent des ſymptomes, dont la différence dépend principalement de celle du ſiege & des fonctions des organes qui pechent par le relâchement. Si ce vice a lieu dans le tiſſu cellulaire qui appartient aux tégumens en général, il en provient une *leucoflegmatie*; ſi ce n'eſt que dans le tiſſu cellulaire des extrêmités inférieures, il en réſulte ſeulement l'enflure de ces parties; s'il s'établit dans les vaiſſeaux lymphatiques du bas-ventre, ou de la poitrine, ou de la tête, il en eſt produit une hydropiſie, ou un engorgement ſérieux des poumons, ou un épanchement dans la poitrine d'humeurs de même nature, ou une hydropiſie de différente eſpece.

Mais le mal n'eſt jamais plus grand que lorſque les vaiſſeaux relâchés ſervent à une excrétion quelconque; alors les liquide contenus s'écoulant ſans réſiſtance par le conduits qui leur ſont propres, ſont ſuivi par les autres parties de la maſſe des humeurs, qui ſont de conſiſtance à ne pa trouver plus d'obſtacle à s'écouler par la même voie; ce qui rend le flux continuel, ou preſque tel. Tous les autres vaiſſeaux du corps recevant & contenant à proportion moins de fluides qu'il s'en porte plus dans la partie foible, ont la liberté de ſe reſſerrer davantage: le chyle, avant de ſe changer en ſang, la matiere même du ſuc nourricier ſe portent auſſi avec les parties les plus fluides de la maſſe des humeurs, vers les vaiſſeaux les plus libres, les moins réſiſtans, c'eſt-à-dire, vers ceux dont les fibres ont perdu l'*équilibre*: d'où il réſulte que la déperdition des fluides en général, par la voie ouverte, venant à excéder la réparation, il ſe fait une diminution proportionnée du volume dans toutes les parties du corps, attendu qu'il dépend principalement de la quantité des humeurs qu tiennent les vaiſſeaux dans l'état de la dilatation; cette diminution fait l'amaigriſſement. Le cerveau ne recevant pas une ſuffiſante quantité de fluides travaillés pour être changés en eſprits animaux, il en réſulte la foibleſſe, l'abattement, l'impuiſſance au mouvement. Le ſuc nourricier manquant dans les vaiſſeaux auxquels il doit être diſtribué, ils s'obliterent peu à peu; d'où le maraſme. La partie relâchée devenant comme un égout, vers lequel tendent les humeurs de toutes les parties, la plupart des vaiſſeaux deviennent vuides & affaiſſés; le corps ſe deſſeche, & la flexibilité néceſ-

ſaire

faire aux solides en général, qui ne peut être attribuée qu'à l'interposition convenable des fluides, venant à manquer conséquemment à leur défaut, le mouvement qui ne peut avoir lieu sans cette flexibilité, cesse, & la mort suit.

Cette théorie convient à toutes sortes de fluxions, de dépôts, d'amas considérables, & d'écoulemens d'humeurs qui proviennent de la perte de l'*équilibre* des solides, par cause de relâchement dans quelque partie du corps que ce soit. On peut regarder tous les effets provenans de cette cause, comme autant de *diabetes :* les eaux ramassées dans le ventre, dans la poitrine, dans la tête, dans le tissu cellulaire des tégumens en général, des paupieres, des bourses en particulier, ne different aucunement des liquides qui s'évacuent dans le diabetes proprement dit, provenans du relâchement des tuyaux uriniferes : les jambes des hydropiques, qui se crevent d'elles-mêmes, ne donnent-elles pas un écoulement de sérosité qui forme comme un diabetes ? Ainsi les vaisseaux lymphatiques de la tête, de la poitrine, du bas-ventre, qui laissent échapper continuellement dans les hydropisies de ces parties, le liquide qu'ils transportent, ne forment-ils pas comme autant de syphons qui semblent, par une de leurs extrêmités qui est leur principe, tremper dans la masse des humeurs, & par l'autre répandre ce qu'ils sucent ? Ainsi dans le relâchement des vaisseaux secrétoires de l'urine, il se fait un écoulement de sérosité à laquelle se mêlent, à proportion que le relâchement augmente, la lymphe, le chyle le plus fin, & ensuite le chyle le plus grossier, pour ainsi dire, sous forme de lait ; ce qui rend, dans le diabetes, proprement dit, les urines douçâtres & blanchâtres, quand il a duré un certain temps : d'où s'ensuit la consomption, comme de toute autre évacuation de cette espece, dans quelque partie du corps que ce soit. N'a-t-on pas vu des plaies produire cet effet par d'abondantes suppurations, & devenir comme un égout, par lequel s'écouloit presque toute la masse des humeurs, à cause du relâchement qui survenoit dans les solides de la partie, & de la moindre résistance qu'offroient les vaisseaux, toujours disposés à s'ouvrir ?

Les ventouses ne produisent pas autrement la tuméfaction des parties sur lesquelles elles sont appliquées, qu'en rompant, par la diminution de la compression de l'air, l'*équilibre* de résistance dans les vaisseaux qui se laissent en conséquence engorger d'humeurs. Les animaux ne se gonflent sous le récipient de la machine du vuide, que parce que le poids de l'air étant aussi diminué par la suction, s'oppose moins à l'effort des fluides, qui tendent à dilater les vaisseaux de l'habitude du corps : ceux-ci ne pechent alors que par défaut d'*équilibre ;* d'où l'on peut inférer que la force qui le conserve dans l'économie animale saine, n'est pas seulement intrinseque à l'égard des fibres, mais qu'elle est aussi extrinseque.

Il est même, outre le poids de l'atmosphere, une autre cause qui y contribue, qui, quoiqu'étrangere à chaque vaisseau en particulier, ne l'est cependant pas à l'animal même ; c'est la pression réciproque des vaisseaux entr'eux, par laquelle ils contre-balancent, les uns par rapport aux autres, les efforts que les fluides font dans leur cavité respective, tendans à en écarter les parois outre mesure.

On voit, par tout ce qui vient d'être exposé, les pernicieux effets que peut produire dans l'économie animale le défaut d'*équilibre* causé par la trop grande diminution du ressort dans les parties solides : ce même défaut, occasioné par la trop grande élasticité dans les fibres d'une partie, ou par leur rigidité, ou par la constriction spontanée ou spasmodique des tuniques musculaires des vaisseaux, n'est pas une source moins féconde de dérangement dans l'économie animale ; c'est ce qui semble suffisamment prouvé par les considérations suivantes.

Ainsi le resserrement d'un vaisseau considérable, ou de plusieurs vaisseaux dans une partie quelconque, ou tout autre obstacle formé au cours des humeurs, en quelque organe que ce soit, peuvent produire la fievre, ou dans les parties affectées, si la cause n'est pas bien considérable, ou dans tout le corps, en tant que

les fluides poussés vers cette partie, ne pouvant pas y continuer leur mouvement progressif avec liberté, sont repoussés vers leurs sources par l'action même des vaisseaux engorgés, qui réagissent avec plus de force, à proportion qu'ils sont plus distendus au delà de leur ton naturel; ce qui dilate de proche en proche les troncs, & en force le ressort, qui, par sa réaction sur les mêmes fluides repoussés, les renvoie vers l'obstacle, d'où naît une espece de pléthore particuliere entre l'obstacle & les troncs des vaisseaux embarrassés; ce qui établit une sorte de fievre dans la partie, comme on l'observe, par exemple, dans un *panaris* commençant, par les fortes pulsations qui se font sentir dans tout le doigt affecté. Si la cause de l'obstacle est considérable, un plus grand nombre de vaisseaux collatéraux participent à l'engorgement, & de proche en proche l'embarras gagne, la circulation se trouble, la pléthore devient générale, la puissance motrice qui tend toujours à conserver l'*équilibre* ou à le rétablir, augmente l'action dans tous les vaisseaux, à proportion de la résistance: de là une sorte d'agitation fébrile s'établit dans tout le corps, laquelle, si la cause est de nature à subsister, donne lieu à une véritable fievre.

N'est-ce pas à un défaut d'*équilibre* de cette espece, qu'on peut attribuer la plupart des indispositions que causent les commencemens de la grossesse à un grand nombre de femmes? le sang menstruel ne s'évacuant point dans cette circonstance, & formant par conséquent une pléthore particuliere dans la matrice, qui augmente de plus en plus, tant que le fœtus ne peut pas encore consumer en entier, pour sa nourriture & son accroissement, les humeurs surabondantes, que la nature a destinées à cet usage. Les vaisseaux utérins, distendus outre mesure, ne cedent cependant que jusqu'à un certain point à leur dilatation ultérieure; le tiraillement de leurs tuniques forcées, qui approche du déchirement, est un sentiment *stimulant*, qui les excite à réagir extraordinairement en y attirant des forces surajoutées, par l'influx du fluide nerveux & des contractions des fibres musculaires; ainsi ils deviennent par là en état de résister aux plus grands efforts des humeurs, qui tendent à s'y porter plus abondamment: il se fait d'abord une espece d'*hérence* dans le cours des fluides de tous les vaisseaux utérins; elle s'étend de proche en proche, comme par l'effet d'une digue ou écluse; le ressort des vaisseaux réagissans, étant un peu dégagé, force ensuite ce qui reste encore de surabondant, dans leur cavité, à refluer dans les troncs des vaisseaux, d'où ils ont été distribués (ce reflux peut réellement avoir lieu quand dans le cas dont il s'agit ici, si l'on convient qu'il se fait dans la résolution des inflammations produites par *erreur de lieu*, *voyez* INFLAMMATION, ERREUR DE LIEU): de ce reflux, ainsi conçu, ou de l'embarras dans le cours des humeurs de la matrice, s'ensuit l'engorgement des mamelles, parce que le sang, qui trouve de la résistance à aborder dans ce viscere, se replie par les vaisseaux épigastriques vers les mammaires, qui logent ainsi une partie des humeurs surabondantes.

Mais la pléthore se renouvellant continuellement, il succede toujours de nouveaux fluides à placer: ils sont repoussés, & se jettent toujours où ils trouvent moins de résistance; il s'en fait d'abord une dérivation dans tous les vaisseaux collatéraux, qui se trouvent disposés à céder; ce qui donne souvent lieu à une plus grande sécrétion dans les glandes & dans tous les filtres des intestins, dont l'excrétion fournit souvent la matiere d'un cours de ventre: ou les humeurs se portent dans les vaisseaux de l'estomac, les distendent, tiraillent leurs fibres musculaires, les nerfs de ce viscere, d'où s'ensuivent les mouvemens convulsifs, qui produisent des nausées, des efforts pour vomir, & le vomissement même, lorsqu'il y a des matieres dans l'estomac, qui pesent sur ses parois tendues, par l'engorgement de ses vaisseaux qui le rend beaucoup plus susceptible d'irritation: ou le transport des humeurs se fait vers les poumons, lorsqu'ils sont d'un tissu à proportion moins résistant que les autres parties du corps; il y occasione des suffocations, des oppressions, des crachemens de sang, *&c.* : ou il se fait dans les vaisseaux des membranes du cer-

veau, de la ſubſtance, & il y cauſe des douleurs, des peſanteurs de tête, un aſſoupiſſement extraordinaire, des vertiges, *&c.* Tous ces effets ſuppoſent l'*équilibre* rompu entre les vaiſſeaux utérins, qui réſiſtent à être engorgés ultérieurement, & les vaiſſeaux des autres parties, qui prêtent & ſe laiſſent engorger par les humeurs ſurabondantes, qui refluent de la matrice, ou qui, reſtant dans la maſſe, tendent à ſe jeter ſur quelque partie foible, & s'y logent en effet, en forçant ſes vaiſſeaux.

Mais ſi toutes les parties réſiſtent également, le ſang ſuperflu reſtant dans les gros vaiſſeaux, ſans pouvoir être diſtribué, gêne la circulation, cauſe des défaillances, des ſyncopes; ce qui rend, dans ce cas, la ſaignée ſi ſalutaire, par la promptitude avec laquelle elle rétablit l'*équilibre*, en dégorgeant les gros vaiſſeaux : elle peut auſſi produire de bons effets dans tous les autres engorgemens particuliers, par la même raiſon; mais ils ſont moins ſenſibles : dans ce même cas encore, la nature, qui tend toujours à conſerver ou à rétablir l'*équilibre*, peut avoir une autre reſſource que la ſaignée ; tous les vaiſſeaux étant dans un état de réſiſtance, & par conſéquent de réaction égales, peuvent quelquefois, par leurs forces combinées, vaincre celles des vaiſſeaux utérins, & en forcer les orifices, donner lieu à un hémorragie qui peut rétablir l'*équilibre* perdu ; c'eſt par cette raiſon que pluſieurs femmes ont des pertes pendant les premiers mois de leur groſſeſſe, ſur-tout les femmes robuſtes, ſans aucun mauvais effet.

Tout ce qui vient d'être dit, peut convenir à bien des égards à ce qui ſe paſſe dans la ſuppreſſion des regles, & peut tenir lieu d'explication de ce que Boerrhaave dit ſimplement être un déſordre dans la circulation, ſans dire en quoi conſiſte ce déſordre, ce changement, ce mouvement renverſé dans le cours du ſang, qu'il reconnoît, ſans en indiquer la cauſe, ſans la faire preſſentir même : il ſemble cependant qu'on peut en rendre raiſon, de la maniere précédente, en ſuivant la nature dans ſes opérations, ſans rien ſuppoſer. On voit, par exemple, pourquoi les femmes groſſes ſont ſujettes à de ſi fréquentes & de ſi grandes agitations, à des fréquences dans le pouls, qui en ſont une ſuite, ſur-tout pendant le temps de la digeſtion, de l'entrée du chyle dans le ſang : effet que l'on peut regarder comme étant des efforts que la nature fait pour rétablir l'*équilibre* ; efforts qui ſont véritablement fébriles, & ſeroient de conſéquence s'ils n'étoient pas ſi irréguliers, & le plus ſouvent de très-peu de durée ; parce que la cauſe eſt ordinairement de nature à être aiſément & promptement détruite, ou peut ſubſiſter ſans danger : il n'y a pas de vice intrinſeque dans les humeurs ; elles ne pechent que par l'excès de quantité : il n'en eſt pas de même dans les ſuppreſſions du flux menſtruel ; la cauſe étant le plus ſouvent difficile à vaincre, occaſione des efforts continuels de la nature, pour détruire la pléthore & rétablir l'*équilibre*; ce qui donne ſouvent lieu, dans ce cas, à des fievres conſidérables, & dont les ſuites peuvent être fâcheuſes.

Ainſi, les inflammations occaſionant auſſi une ſorte de pléthore, plus ou moins étendue, produiſent la fievre générale ou particuliere : le reſſerrement ſpaſmodique des parties nerveuſes dans un viſcere, dans un membre, dans un tendon, dans un tronc de nerf piqué, irrité, produit le même effet ; de même auſſi les irritations qui affectent les membranes nerveuſes, comme celles des inteſtins, la plevre, la dure-mere, l'enveloppe des muſcles, le perioſte, *&c.* les remedes irritans, tels, ſur-tout, que les purgatifs, les vomitifs, les véſicatoires, les ſynapiſmes, les phœnigmes, *&c.* ſemblent n'attirer un plus grand abord d'humeurs dans les parties où ils agiſſent, que parce qu'ils excitent la réaction des vaiſſeaux éloignés vers ceux qui ſont d'abord plus reſſerrés par l'irritation, mais qui ſont bientôt forcés de céder à toutes les puiſſances des ſolides réunies contr'eux ; ce qui opere une dérivation d'humeurs vers la partie irritée ; dérivation qui eſt, par cette raiſon, le plus ſouvent précédée d'une augmentation de mouvement dans tous les fluides, dans la circulation entiere. N'eſt-ce pas ainſi que l'on peut concevoir la maniere d'agir des topiques irritans, dont on ſe ſert pour attirer la goutte dans les extrêmités? L'action

des cauteres actuels, du *moxa*, produit aussi à peu près les mêmes effets : l'*orgasme*, dans les parties susceptibles d'impressions voluptueuses, fait ainsi naître une agitation générale, en tant que la tension de leurs parties nerveuses y forme des obstacles au cours ordinaire des humeurs, qui refluent dans tout le corps, y font une pléthore passagere, c'est-à-dire, proportionnée à la durée de la cause de cette tension, & cette pléthore cesse avec le sentiment qui en a été la cause déterminante : c'est ce qu'on éprouve dans l'acte vénérien, dans la seule érection de la verge, du clitoris, soutenue par l'imagination échauffée, dans le gonflement des parties de la vulve, des mamelons : tout ce qui tend les nerfs plus qu'à l'ordinaire, comme une épine dans un tendon, dans des chairs bien sensibles, comme les brûlures, *&c.*, produit un plus grand abord de sang dans les parties affectées ; d'où s'ensuit un battement d'arteres plus fort dans ces parties, ou une agitation générale, à proportion de l'intensité de la cause, *&c.*

Il résulte de ce qui a été dit jusqu'ici sur les différentes causes qui peuvent déranger l'*équilibre* de la machine dans l'économie animale, que dans le relâchement, l'élasticité naturelle qui subsiste dans les fibres, suffit en général, pour leur donner un degré de force qui détermine le cours des fluides vers la partie qui a perdu de son ressort ; mais le défaut d'*équilibre*, qui est produit par l'irritation, ne peut pas avoir lieu, sans qu'il soit ajouté généralement à tous les solides, une force qui puisse l'emporter sur la résistance de la partie où se fait l'irritation ; en sorte que dans ce cas, ils acquierent plus de force d'action sur les fluides par un resserrement qui dépend des nerfs, & l'*équilibre* se détruit, tout comme si les parties irritées péchoient par relâchement, parce que celles-ci sont forcées de céder à l'action combinée de tous les vaisseaux du corps contr'elle ; étant alors inférieures en résistance, elles ne tiennent pas contre l'action des fibres, en général devenues plus fortes, que dans l'état naturel, par un moyen surajouté, qui leur est commun à toutes, *vis unita fortior*. Ainsi de deux causes opposées, le relâchement & le resserrement des fibres ou des vaisseaux, il peut également en résulter un défaut d'*équilibre* dans le corps animal.

Il est naturel de conclure de tout ce qui vient d'être exposé au sujet de l'*équilibre* dans le corps humain, qu'il est très-important de s'instruire de tout ce qui sert à faire connoître les phénomenes, les loix constantes de cette condition requise pour la vie saine, de cet agent, qui paroît jouer un si grand rôle dans l'économie animale, qui est un principe fécond, d'où on peut déduire une infinité de causes, qui entretiennent la santé, qui produisent les maladies, selon les diverses dispositions des solides entr'eux, & relativement aux fluides. Les réflexions, sur ce sujet, semblent justifier la théorie des anciens médecins méthodiques, qui vouloient faire dépendre l'exercice réglé ou vicié de toutes les fonctions, de ce qu'ils appelloient le *strictum* & le *laxum* ; ils ne se sont vraisemblablement écartés de la vérité à cet égard, que pour avoir voulu tout attribuer à la disposition des solides, sans reconnoître aucun vice essentiel dans les fluides. Baglivi a trop fait dépendre l'*équilibre*, qu'il avoit justement entrevu dans le corps animal, du mouvement systaltique, qu'il attribuoit aux membranes du cerveau ; mais en ramenant cette théorie aux vrais avantages que l'on peut en tirer, elle peut fournir de grandes lumieres dans l'étude de la nature & de ses opérations, dans l'état de la santé & dans celui de maladie ; par exemple, à l'égard de la distribution des différentes humeurs dans toutes les parties du corps, du méchanisme des secrétions en général, de l'influence du poids de l'air & de ses autres qualités, du chaud, du froid, du sec, de l'humide, *&c.* sur le corps humain, sur les poumons principalement, des évacuations critiques & symptomatiques, des métastases, *&c.* *Voyez* sur ce sujet l'*article* MÉTHODIQUE ; Prosper Alpin, *de medicina methodica*, & les *œuvres* de Baglivi. Si l'on admet l'importance des résultats, qui dérivent des observations sur l'*équilibre* dans l'économie animale, tel qu'on vient de le représenter, on ne peut pas refuser de convenir qu'elles doivent être aussi d'une très-grande utilité dans la pratique médicinale, pour établir les indications dans le traite-

ment des maladies, & pour diriger l'administration de la plupart des remedes, comme les *évacuans*, *dérivatifs*, *révulsifs*, *fortifians*, *relâchans*, *anodyns*, *narcotiques*, *antispasmodiques*, & autres qui peuvent produire des effets relatifs à ceux-là. *Voyez* ces mots & les articles qui ont rapport à celui qui vient d'être terminé, tel que FIBRE, FLUXION, RELACHEMENT, SPASME, *&c.* (*d*)

EQUILIBRE, *terme de Peinture. Omne corpus, nisi extrema sese undique contineant, librenturque ad centrum, collabatur ruatque necesse est:* voilà un passage qui me paroît définir le terme dont il s'agit ici; & j'espere qu'une explication un peu détaillée de ce texte, & un précis de ce que Léonard de Vincy dit sur cette partie dans son *traité de la Peinture*, suffiront pour en donner une idée claire. Pomponius Gaurie, qui a composé en Latin un traité de la Sculpture, est l'auteur de la définition que j'ai citée; elle se trouve au *chapitre vj*, intitulé *de statuarum statu, motu, & otio.* Toute espece de corps, dit-il, dont les extrêmités ne sont pas contenues de toutes parts, & balancées sur leur centre, doit nécessairement tomber & se précipiter.

La chaîne qui unit les connoissances humaines, joint ici la Physique à la Peinture; en sorte que le physicien qui examine la cause du mouvement des corps, & le peintre qui veut en représenter les justes effets, peuvent, pour quelques momens au moins, suivre la même route, & pour ainsi dire voyager ensemble. L'on doit même remarquer que ces points de réunion des Sciences, des Arts, & des connoissances de l'esprit, se montrent plus fréquens, lorsque ces mêmes connoissances tendent à une plus grande perfection. Cependant on a pu observer aussi (comme une espece de contradiction à ce principe), que souvent la théorie perfectionnée a plutôt suivi que précédé les âges les plus brillans des beaux-arts, & qu'au moins elle n'a pas toujours produit les fruits qu'on sembleroit devoir en espérer. Je réserve pour les *mots* THÉORIE & PRATIQUE quelques réflexions sur cette singularité. Il s'agit dans cet article d'expliquer le plus précisément qu'il est possible ce que l'on entend par *équilibre* dans l'art de Peinture.

Le mot *équilibre* s'entend principalement des figures qui par elles-mêmes ont du mouvement; telles que les hommes & les animaux.

Mais on se sert aussi de cette expression pour la composition d'un tableau; & je vais commencer par développer ce dernier sens. M. du Fresnoy, dans son poëme immortel *de arte graphicâ*, recommande cette partie; & voici comment il s'exprime:

Seu multis constabit opus, paucisque figuris,
Altera pars tabulæ vacuo ne frigida campo
Aut deserta siet, dum pluribus altera formis
Fervida mole suâ supremam exurgit ad oram:
Sed tibi sic positis respondeant utraque rebus;
Ut si aliquid sursum se parte attollat in una,
Sic aliquid parte ex alia consurgat, & ambas
Æquiparet, geminas cumulando æqualiter oras.

« Soit que vous employiez beaucoup de figures, ou que vous vous réduisiez à un petit nombre; qu'une partie du tableau ne paroisse point vuide, dépeuplée, & froide, tandis que l'autre enrichie d'une infinité d'objets, offre un champ trop rempli: mais faites que toute votre ordonnance convienne tellement, que si quelque corps s'éleve dans un endroit, quelqu'autre le balance, en sorte que votre composition présente un juste *équilibre* dans ses différentes parties. »

Cette traduction qui peut paroître moins conforme à la lettre qu'elle ne l'est au sens, donne une idée de cet *équilibre* de composition dont M. du Fresnoy a voulu parler; & j'ai hasardé avec d'autant plus de plaisir d'expliquer sa pensée dans ce passage, que la traduction qu'en donne M. de Piles présente des préceptes qui, loin d'être avoués par les artistes, sont absolument contraires aux principes de l'art & aux effets de la nature. Je vais rapporter les termes dont se sert M. de Piles.

« Que l'un des côtés du tableau ne demeure pas vuide, pendant que l'autre est rempli jusqu'au haut; mais que l'on dispose si-bien les choses, que si d'un côté le tableau est rempli, l'on prenne occasion de remplir l'autre; en sorte qu'ils paroissent *en quelque façon* égaux, soit

» qu'il y ait beaucoup de figures, ou qu'elles » y soient en petit nombre. »

On apperçoit assez dans ces mots, *en quelque façon*, qui ne sont point dans le texte, que M. de Piles lui-même a senti qu'il falloit adoucir ce qu'il venoit d'avancer: mais cet adoucissement ne suffit pas. Il n'est point du tout nécessaire de remplir un côté du tableau, parce que l'on a rempli l'autre, ni de faire en sorte qu'ils paroissent, *en quelque façon* même, égaux. Les loix de la composition sont fondées sur celles de la nature, & la nature moins concertée ne prend point pour nous plaire les soins qu'on prescrit ici à l'artiste. Sur quoi donc sera fondé le précepte de du Fresnoy? que deviendra ce balancement de composition à l'aide duquel j'ai rendu son idée? Il naîtra naturellement d'un heureux choix des effets de la nature, qui non-seulement est permis aux Peintres, mais qu'il faut même leur recommander; il naîtra du rapprochement de certains objets que la nature ne présente pas assez éloignés les uns des autres, pour qu'on ne soit pas autorisé à les rassembler & à les disposer à son avantage.

En effet, il est rare que dans un endroit enrichi, soit par les productions naturelles, soit par les beautés de l'art, soit par un concours d'êtres vivans, il se trouve dans le court espace que l'on peut choisir pour sujet d'un tableau (qui n'est ordinairement que celui qu'un seul regard peut embrasser), un côté dénué de toute espece de richesses, tandis que l'autre en sera comblé. La nature garde plus d'uniformité dans les tableaux qu'elle compose; elle n'offre point brusquement le contraste de l'abondance & de l'extrême aridité. Les lieux escarpés se joignent imperceptiblement à ceux qui sont unis; les contraires sont séparés par des milieux, d'où résulte cette harmonie générale qui plaît à nos regards: d'ailleurs, ce balancement ne consiste pas seulement dans la place, la grandeur, & le nombre des objets; il a encore une source plus cachée dans la disposition & l'enchaînement des masses que forment la lumiere & l'ombre. C'est surtout cet ordre ingénieux, ce chemin qu'on fait faire à la lumiere dans la composition d'un tableau, qui contribuent à son balancement & à son *équilibre*, qui contentent la vue, & qui font cause que ce sens étant satisfait, l'esprit & l'ame peuvent prendre leur part du plaisir que leur offre l'illusion de la Peinture.

J'insisterai d'autant plus sur ce principe d'*équilibre* de la composition, qu'il y a un danger infini pour les artistes dans l'affectation d'une disposition d'objets trop recherchée, & que c'est par cette route que se sont introduits ces faux principes de contraste & de disposition pyramidale.

Les beautés de la nature ont un caractere de simplicité qui s'étend sur ses tableaux les plus composés, & qui plaît dans ceux qu'on pourroit accuser de monotonie. Plusieurs figures dans la même attitude, sur le même plan, sans contraste, sans opposition, bien-loin d'être monotones dans la nature, nous y présentent des variétés fines, des nuances délicates, & une union d'action qui enchantent. Il faut, pour imiter ces beautés, une extrême justesse; & la naïveté, je l'avoue, est voisine de la sécheresse, & d'un goût pauvre qu'il faut éviter avec autant de soin que le genre outré. Mais c'en est assez pour la signification de ces mots, *équilibre de composition*. Consultons Léonard de Vincy sur l'*équilibre des corps* en particulier.

« La pondération, dit-il *chapitre cclx*, » ou l'*équilibre* des hommes, se divise en » deux parties: elle est simple, ou composée. L'*équilibre* simple est celui qui » se remarque dans un homme qui est » debout sur ses pieds sans se mouvoir. » Dans cette position, si cet homme étend » les bras en les éloignant diversement » de leur milieu, ou s'il se baisse en se » tenant sur un de ses pieds, le centre de » gravité tombe par une ligne perpendiculaire sur le milieu du pied qui pose » à terre; & s'il est appuyé également sur » les deux pieds, son estomac aura son » centre de gravité sur une ligne qui tombe » sur le point milieu de l'espace qui se trouve » entre les deux pieds.

» L'*équilibre* composé est celui qu'on voit » dans un homme qui soutient dans diverses attitudes un poids étranger; dans » Hercule, par exemple, étouffant Antée » qu'il suspend en l'air, & qu'il presse » avec ses bras contre son estomac. Il faut,

» dans cet exemple, que la figure d'Hercule
» ait autant de fon poids au delà de la
» ligne centrale de fes pieds, qu'il y a du
» poids d'Antée en deçà de cette même
» ligne. »

On voit par ces définitions de Léonard de Vincy, que l'*équilibre* d'une figure eft le réfultat des moyens qu'elle emploie pour fe foutenir, foit dans une action de mouvement, foit dans une attitude de repos.

Mais comme les principes & les réflexions excellentes de cet auteur font peu liés enfemble dans fon ouvrage, je vais, en les fondant avec les miennes, leur donner, s'il fe peut, un ordre qui en rende l'intelligence plus facile, pour ceux même qui ne pratiquent pas l'art de la peinture.

Quoique le peintre de figure ne puiffe produire qu'une repréfentation immobile de l'homme qu'il imite, l'illufion de fon art lui permet de choifir pour cette repréfentation dans les actions les plus animées, comme dans les attitudes du plus parfait repos: il ne peut repréfenter dans les unes & dans les autres qu'un feul inftant; mais une action, quelque vive, quelque rapide qu'elle foit, eft compofée d'une fuite infinie de momens, & chacun d'eux doit être fuppofé avoir quelque durée: ils font donc tous fufceptibles de l'imitation que le peintre en peut faire dans cette fucceffion de momens dont eft compofée une action. La figure doit (par une loi que la nature impofe aux corps qui fe meuvent d'eux-mêmes) paffer alternativement de l'*équilibre*, qui confifte dans l'égalité du poids de fes parties balancées & repofées fur un centre, à la ceffation de cette égalité. Le mouvement naît de la rupture du parfait *équilibre*, & le repos provient du rétabliffement de ce même *équilibre*.

Ce mouvement fera d'autant plus fort, plus prompt & plus violent, que la figure dont le poids partagé également de chaque côté de la ligne qui la foutient, en ôtera plus d'un de ces côtés pour le rejeter de l'autre, & cela avec violence & précipitation.

Par une fuite de ce principe, un homme ne pourra remuer ou enlever un fardeau, qu'il ne tire de foi-même un poids plus qu'égal à celui qu'il veut mouvoir, & qu'il ne le porte du côté oppofé à celui où eft le fardeau qu'il veut lever. C'eft de là qu'on doit inférer que pour parvenir à une jufte expreffion des actions, il faut que le peintre faffe en forte que fes figures démontrent dans leur attitude la quantité de poids ou de force qu'elles empruntent pour l'action qu'elles font prêtes d'exécuter. J'ai dit *la quantité de force*; parce que fi la figure qui fupporte un fardeau, rejette d'un côté de la ligne qui partage le poids de fon corps, ce qui faut de plus de ce poids pour balancer le fardeau dont elle eft chargée, la figure qui veut lancer une pierre ou un dard, emprunte la force dont elle a befoin, par une contorfion d'autant plus violente, qu'elle veut porter fon coup plus loin; encore eft-il néceffaire, pour porter fon coup, qu'elle fe prépare par une pofition anticipée à revenir aifément de cette contorfion à la pofition où elle étoit avant que de fe gêner: ce qui fait qu'un homme qui tourne d'avance la pointe de fes pieds vers le but où il veut frapper, & qui enfuite recule fon corps, ou le contourne, pour acquérir la force dont il a befon, en acquerra plus que celui qui fe poferoit différemment; parce que la pofition de fes pieds facilite le retour de fon corps vers l'endroit qu'il veut frapper, & qu'il y revient avec vîteffe, enfin s'y retrouve placé commodément.

Cette fucceffion d'égalité & d'inégalité de poids dans des combinaifons innombrables (que notre inftinct, fans notre participation & à notre infu, fait fervir à exécuter nos volontés avec une précifion géométrique fi admirable) fe remarque aifément dès que l'on y fait la moindre attention: cependant elle eft encore plus vifible, lorfqu'on examine les danfeurs & les fauteurs, dont l'art confifte à en faire un ufage plus raifonné & plus approfondi. Les faifeurs d'*équilibre*, & les funambules fur-tout, en offrent des démonftrations frappantes; parce que dans les mouvemens qu'ils fe donnent fur des appuis moins folides, & fur des points de furface plus reftreints, l'effet des poids eft plus remarquable & plus fubit, fur-tout lorfqu'ils exécutent leurs exercices fans appui, & qu'ils marchent ou fautent fur la corde

ſans contre-poids : c'eſt alors que vous voyez l'emprunt qu'ils font à chaque inſtant d'une partie du poids de leur corps pour ſoutenir l'autre, & pour mettre alternativement leur poids total dans un juſte balancement, ou dans une égalité qui produit leurs mouvemens ou le repos de leurs attitudes : c'eſt alors qu'on voit dans la poſition de leurs bras l'origine de ces contraſtes de membres qui nous plaiſent, & qui ſont fondés ſur la néceſſité ; plus ces contraſtes ſont juſtes & conformes à la pondération néceſſaire des corps, plus ils ſatisfont le ſpectateur, ſans qu'il cherche à ſe rendre compte de cette ſatisfaction qu'il reſſent ; plus ils s'éloignent de la néceſſité, moins ils produiſent d'agrémens, ou même plus ils bleſſent, ſans qu'on puiſſe bien clairement ſe rendre raiſon de cette expreſſion.

Ce ſont ces obſervations qui doivent engager les artiſtes à imiter Léonard de Vincy, & à employer leurs momens de loiſir à des réflexions approfondies ; ils ſe formeront par là des principes certains, & ces principes produiront dans leurs ouvrages ces beautés vraies & ces graces naturelles, qu'on regarde injuſtement comme des qualités arbitraires, & pour la définition deſquelles on emploie ſi ſouvent ce terme de *je ne ſais quoi* : expreſſion plus obſcure cent fois que ce que l'on veut définir, & trop peu philoſophique pour qu'il ſoit permis de l'admettre autrement que comme une plaiſanterie.

En invitant les artiſtes à s'occuper ſérieuſement de l'*équilibre* & de la pondération des corps, comme je les ai déjà exhortés à faire des études profondes de l'anatomie, je crois les rappeller à deux points fondamentaux de leur art. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de l'anatomie ; mais j'oſe leur avancer que la variété, les graces, la force de l'expreſſion ont auſſi leurs ſources dans les loix de l'*équilibre* & de la pondération ; & ſans entrer dans des détails qui demanderoient un ouvrage entier, je me contenterai de mettre ſur la voie ceux qui voudront réfléchir ſur ce ſujet. Pour commencer par la variété, quelle reſſource n'a-t-elle pas dans cette néceſſité de diſpoſitions différentes, relatives à l'*équilibre*, que la nature exige au moindre changement d'attitude ! Le peu d'attention ſur les détails de cette partie, peut laiſſer croire à un artiſte ſuperficiel, qu'il n'y a qu'un certain nombre de poſitions qui ſoient favorables à ſon talent ; dès que ſon ſujet le rapprochera tant ſoit peu d'une de ces figures favorites, il ſe ſentira entraîné à s'y fixer par l'habitude ou par la pareſſe ; & ſi l'on veut décompoſer tous ſes ouvrages & les réduire à leur juſte mérite, quelques attitudes, quelques groupes, & quelques caracteres de têtes éternellement répétés, offriront le fond médiocre ſur lequel on portera un jugement qui lui ſera peu favorable. Ce n'eſt point ainſi qu'ont exercé, & qu'exercent encore cet art immenſe, les artiſtes qui aſpirent à une réputation ſolidement établie ; ils cherchent continuellement dans la nature les effets, & dans le raiſonnement les cauſes & la liaiſon de ces effets : ils remarquent, comme je viens de le dire, que le moindre changement, dans la ſituation d'un membre, en exige dans la diſpoſition des autres, & que ce n'eſt point au haſard que ſe fait cette diſpoſition ; qu'elle eſt déterminée non-ſeulement par le poids des parties du corps, mais par l'union qu'elles ont entr'elles par leur nature, c'eſt-à-dire, par leur plus ou moins de ſolidité ; & c'eſt alors que les lumieres de l'anatomie du corps doivent guider les réflexions qu'on fait ſur ſon *équilibre*. Ils ſentiront que cette diſpoſition différente qu'exige le moindre mouvement dans les membres, eſt dirigée à l'avantage de l'homme par un inſtinct ſecret, c'eſt-à-dire, que la nature le porte à ſe diſpoſer toujours de la façon la plus commode & la plus favorable à ſon deſſein. La juſte proportion des parties & l'habitude des mouvemens y concourent : de là naît dans ceux qui voient agir naturellement une figure bien conformée, l'idée de la facilité, de l'aiſance ; ces idées plaiſent : de là naît celle de la grace dans les actions. Pour l'expreſſion, comme elle réſulte du mouvement que l'ame exige du corps, & que ce dernier exécute, on ſent qu'elle eſt ainſi ſubordonnée aux principes phyſiques des mouvemens corporels, auxquels il eſt obligé de ſe ſoumettre, pour obéir à l'ame juſque dans ſes volontés les plus rapides

des & les plus spontanées. *Cet article est de M. Watelet.*

EQUILLE, s. f. (*Fontaines salantes.*) ce terme a plusieurs acceptions : il se dit premiérement d'une espece de croûte qui se forme au fond des poëles par la grande ardeur du feu, & qui arrête les coulés lorsqu'on héberge muire : secondement, d'un outil tranchant, avec lequel un des deux ouvriers qui hébergent muire rompt la croûte qui couvre le coulé dans l'endroit que lui indique le champeur, afin d'y jeter de la chaux-vive détrempée qui arrête le coulé, lorsqu'il arrive à l'eau de se faire issue sous la croûte, & de s'échapper : troisiémement, de la croûte qui s'est formée au fond des poëles après la salinaison; celle-ci se porte à la petite saline, pour y être employée avec les autres matieres salées.

* EQUILLEUR, s. m. (*Fontaines salantes.*) c'est celui qui après la salinaison, est chargé de détacher l'équille du fond des poëles; ce qu'il exécute avec une masse de fer.

EQUIMULTIPLE, adj. *en Arithmétique & en Géométrie*, se dit des grandeurs multipliées également, c'est-à-dire, par des quantités ou des multiplicateurs égaux. *Voyez* Multiplication.

Si on prend A autant de fois que B, c'est-à-dire, si on les multiplie également, il y aura toujours le même rapport entre les grandeurs ainsi multipliées, qu'il y avoit entre les grandeurs primitives avant la multiplication. Or, ces grandeurs ainsi également multipliées, sont nommées *équimultiples* de leurs primitives A & B; c'est pourquoi nous disons que les *équimultiples* sont en raison des quantités simples. *Voyez* Raison.

En *Arithmétique*, on se sert en général du terme *équimultiple*, pour exprimer des nombres qui contiennent également ou un égal nombre de fois leurs *sous-multiples*.

Ainsi 12 & 6 sont *équimultiples* de leurs *sous-multiples* 4 & 2; parce que chacun d'eux contient son *sous-multiple* trois fois. *Voyez* Sous-multiple & Multiple. *Harris & Chambers.* (*E*)

EQUINOCTIAL. *Voyez* Equinoxial.

EQUINOXE, s. m. *en Astronomie*, est le temps auquel le soleil entre dans l'équateur, & par conséquent dans un des points équinoxiaux. *Voyez* Équinoxial.

Le temps où le Soleil entre dans le point équinoxial du printemps, est appellé particuliérement l'*équinoxe du printemps*; & celui auquel le soleil entre dans le point équinoxial d'automne, est appellé *équinoxe d'automne*. *Voyez* Printemps & Automne.

Les *équinoxes* arrivant quand le soleil est dans l'équateur (*voyez* Équateur), les jours sont pour lors égaux aux nuits par toute la terre, ce qui arrive deux fois par an; savoir, vers le 20e jour de mars, & le 20e de septembre; le premier est l'*équinoxe* du printemps, & le second celui d'automne. C'est de là que vient le mot *équinoxe*, formé de *æquus*, égal, & de *nox*, nuit. Depuis l'*équinoxe* du printemps jusqu'à celui d'automne, les jours sont plus grands que les nuits; c'est le contraire depuis l'*équinoxe* d'automne jusqu'à celui du printemps. *

Comme le mouvement du soleil est inégal, c'est-à-dire, tantôt plus vîte tantôt plus lent (sur quoi *voyez plus haut l'article* Équation du Centre), il arrive qu'il y a environ huit jours de plus de l'*équinoxe* du printemps à l'*équinoxe* d'automne, que de l'*équinoxe* d'automne à l'*équinoxe* du printemps; parce que le soleil emploie plus de temps à parcourir les signes septentrionaux, qu'il n'en met à parcourir les méridionaux.

Suivant les observations de M. Cassini, le soleil emploie 186 jours 14 heures 53 minutes à parcourir les signes septentrionaux, & 178 jours 14 heures 56 minutes

* Plusieurs auteurs ont dit qu'il y avoit eu autrefois sur la terre un *équinoxe* perpétuel, c'est-à-dire, que l'équateur & l'écliptique étoient d'accord. Depuis qu'on a reconnu qu'ils se rapprochoient insensiblement, on en a conclu que cet *équinoxe* perpétuel reviendroit encore. Mais la diminution actuelle de l'obliquité de l'écliptique étant causée par les attractions de Jupiter & de Vénus sur la terre, on voit que cette diminution ne peut aller qu'à quelques degrés, & qu'il en résultera ensuite une augmentation; ainsi il n'y a rien dans l'astronomie, qui indique ni pour les siecles passés, ni pour les siecles à venir, un *équinoxe* perpétuel. (*M. de la Lande.*)

à parcourir les méridionaux : la différence est de sept jours 23 heures 57 minutes.

Le soleil avançant toujours dans l'écliptique, & gagnant un degré tous les jours, ne s'arrête point dans les points des *équinoxes*, mais au moment qu'il y arrive il les quitte.

Donc, quoiqu'on appelle *jour de l'équinoxe* celui où le soleil entre dans le point équinoxial, parce qu'il est réputé égal à la nuit, cependant cela n'est pas de la derniere précision; car si le soleil en se levant entre dans l'*équinoxe* du printemps, en se couchant il l'aura passé & s'en sera éloigné du côté du septentrion d'environ 12 minutes; par conséquent ce jour-là aura un peu plus de 12 heures, & la nuit à proportion en aura moins. Il n'y a que les habitans de l'équateur qui ont un *équinoxe* perpétuel; car sous l'équateur les jours sont, pendant toute l'année, égaux aux nuits, abstraction faite des crépuscules. *Voyez* ÉQUATEUR.

Le temps des *équinoxes*, c'est-à-dire, le moment auquel le soleil entre dans l'équateur, se peut trouver, de la maniere suivante, par observation, lorsqu'on connoît la latitude du lieu où l'on observe.

Le jour de l'*équinoxe* ou celui qui le précede, prenez la hauteur précise du soleil à midi; si elle est égale à la hauteur de l'équateur, ou au complément de la latitude, le soleil est dans l'équateur au moment même de midi; si elle n'est pas égale, la différence marque la déclinaison du soleil. Le jour suivant observez comme la veille la hauteur du soleil à midi, & trouvez sa déclinaison. Si la déclinaison est de différentes dénominations, c'est-à-dire, l'une nord & l'autre sud, l'*équinoxe* est arrivé dans l'intervalle des deux observations; sinon, ou le soleil avoit déjà passé l'*équinoxe* au temps de la premiere observation, ou il n'y est pas encore entré. Au moyen de ces deux observations, il est aisé de fixer le temps de l'*équinoxe* par un calcul assez simple. Cette méthode est expliquée plus au long dans les *institutions astronomiques* de M. le Monnier, *pag.* 467, & on peut, si on veut, y avoir recours. Mais M. le Monnier la regarde comme peu propre à donner le moment de l'*équinoxe*, parce qu'une erreur de 5 secondes dans la déclinaison, en produit une de 5 minutes dans le moment de l'*équinoxe*. C'est pourquoi il croit qu'on doit chercher le moment de l'*équinoxe* par une autre méthode, qui consiste à employer pour cela les ascensions droites des étoiles, & qu'il explique *page 388 de ce même ouvrage.*

On trouve, par les observations, que les points des *équinoxes* & tous les autres points de l'écliptique, se meuvent continuellement d'orient en occident contre l'ordre des signes. Ce mouvement retrograde des points équinoxiaux, est appellé *précession des équinoxes. Voyez* PRÉCESSION, NUTATION, &c.

EQUINOXE, (*Médecine.*) Les médecins font aussi mention des *équinoxes*, parmi les causes des maladies; parce qu'ils déterminent le commencement du printemps & de l'automne, qui sont des saisons où les variétés dans la température de l'air sont si considérables & si fréquentes, qu'elles produisent ordinairement de grandes altérations dans l'économie animale. *Voyez* AIR, SAISON. (*d*)

EQUINOXIAL, subst. m. *en Astronomie*, est un grand cercle immobile de la sphere, sous lequel l'équateur se meut dans son mouvement journalier. *Voyez* SPHERE.

L'*équinoxial* ou *la ligne équinoxiale*, est ordinairement confondue avec l'équateur, mais ce n'est pas la même chose; l'équateur est mobile, la *ligne équinoxiale* ne l'est pas : l'équateur est supposé tracé sur la surface convexe de la sphere; mais la *ligne équinoxiale* est imaginée tracée sur la surface concave du grand orbe. *Voyez* ÉQUATEUR.

On conçoit la *ligne équinoxiale*, en supposant un rayon de la sphere prolongé par delà l'équateur, & qui, par la rotation de la sphere sur son axe, décrit un cercle sur la surface immobile & concave du grand orbe.

Toutes les fois que le soleil, dans son mouvement apparent, arrive à ce cercle, les jours & les nuits sont égales pour tout le globe; ce qui n'arrive dans aucun au-

tre temps de l'année. *Voyez* ÉQUATEUR. C'est de là que ce cercle tire son nom. *Voyez* ÉQUINOXE.

L'*équinoxial* est donc un cercle que le soleil décrit ou paroît décrire dans le temps des équinoxes, c'est-à-dire, quand la longueur du jour est exactement ou sensiblement égale à la longueur de la nuit, ce qui arrive deux fois par an.

Equinoxial se prend aussi adjectivement; ainsi outre les mots *ligne équinoxiale*, qu'on emploie quelquefois pour désigner l'*équinoxial*, on se sert encore des manieres de parler suivantes.

Points équinoxiaux, sont les deux points dans lesquels l'équateur & l'écliptique se coupent l'un l'autre : l'un, qui est au premier point du Bélier, est appellé l'*équinoxe du printemps*; l'autre, qui est au premier point de la Balance, est appellé l'*équinoxe d'automne*, sur quoi *voyez* PRÉCESSION & ZODIAQUE.

Colure équinoxial ou *colure des équinoxes*; est celui qui passe par les points des équinoxes. *Voyez* COLURE.

Cadran équinoxial, est celui dont le plan est parallele à l'équateur. *Voyez* CADRAN.

Orient équinoxial, est le point où l'horison d'un lieu est coupé par l'équateur vers l'orient; il en est de même de l'occident *équinoxial*; ces points sont le levant & le couchant aux *équinoxes*, différens du levant & du couchant d'hiver & d'été. *Voyez* LEVANT, COUCHANT, ORIENT, OCCIDENT, &c.

France équinoxiale, est le nom que quelques auteurs ont donné aux pays qui appartiennent à la France, & qui se trouvent sous l'*équinoxial* ou fort près de ce grand cercle. L'isle de Cayenne, qui appartient aux François, & qui est à 4 degrés de l'équateur, fait la plus grande partie de la France *équinoxiale*. M. Barrere, médecin de Perpignan, & correspondant de l'académie des sciences de Paris, a donné un *essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale.*

Le mot *équinoxial* doit s'écrire ainsi, si on le dérive d'équinoxe, & même de *æquus* & *nox*; mais il doit s'écrire *équinoctial*, si on le dérive de *æquus*, & d'un des cas du mot *nox*, comme *noctis*, *noctes*; nous avons préféré la premiere orthographe, comme plus conforme à la prononciation, & du moins aussi conforme à l'étymologie, cependant plusieurs écrivent *équinoctial*. (O)

ÉQUIPAGE, s. m. (*Gramm.*) il se dit en plusieurs occasions de toutes les choses nécessaires pour commencer, continuer, & finir avec facilité & succès, certaines opérations, ou agréables, ou utiles, ou périlleuses, &c. Ainsi on dit, *équipage de guerre*. Voyez *l'article suiv.* ÉQUIPAGE DE CHASSE, ÉQUIPAGE DE PECHE, &c.

ÉQUIPAGE, (*Astron.*) se dit de l'assemblage des oculaires que l'on applique à une lunette ou à un télescope. L'*équipage* le plus fort est celui qui grossit davantage. (*M. DE LA LANDE.*)

ÉQUIPAGE de GUERRE, se dit en France des différentes choses utiles à la guerre, c'est-à-dire, des chevaux, des harnois, des tentes, & autres ustensiles que les officiers, tant généraux que particuliers, font porter avec eux. L'artillerie & ce qui concerne les vivres forment aussi des parties essentielles des *équipages* de l'armée. Les *équipages* de l'artillerie sont composés du canon, des mortiers, & de toutes les especes d'armes & de munitions nécessaires à leur service. Pour les vivres, ses *équipages* consistent en caissons ou chariots couverts pour voiturer le pain des troupes, les farines, &c.

Les *équipages de guerre* des officiers doivent être le moins nombreux, & le plus simple qu'il est possible. Nous avons sur cet sujet de très-bonnes ordonnances pour limiter & fixer le nombre des *équipages*, mais qui ne sont pas toujours observées rigoureusement. Une trop grande quantité d'*équipages* est fort incommode & embarrassante dans les marches; le nombre des chevaux & mulets augmente aussi la consommation du fourrage dans les camps; ce qui oblige le général d'envoyer promptement fourrager au loin, au grand préjudice de sa cavalerie, & ce qui l'oblige aussi souvent à quitter un camp avantageux, parce que la disette & l'éloignement des fourrages ne lui permettent plus d'y subsister.

Les *équipages de guerre* se divisent en *gros* & en *petits*. Les gros comprennent les chariots & les charrettes ; & les petits, les chevaux de bât & les mulets. Lorsque le général a dessein de combattre, il débarrasse son armée des gros *équipages*. On les envoie avec une escorte sous le canon de quelque ville des environs ou de quelque poste fortifié. On s'en débarrasse encore dans les détachemens & dans les courses qu'on veut faire dans le pays ennemi, parce qu'ils retarderoient la marche, & qu'ils ne pourroient pas passer dans tous les chemins. On n'a donc dans ces sortes d'expéditions que les menus *équipages*, c'est-à-dire, des mulets & des chevaux de bât. Les gros *équipages*, comme chariots & charrettes, sont plus commodes que les petits pour transporter beaucoup de bagages avec moins de chevaux, mais ils ont l'inconvénient de ne pas pouvoir aller dans toutes sortes de chemins. C'est pourquoi les Romains ne se servoient guere que de bêtes de charge pour porter les *équipages* de l'armée ; encore étoient-elles en petit nombre, parce qu'il n'y avoit que les personnes d'un rang distingué qui eussent des valets.

Dans nos armées, le général peut avoir, selon l'ordonnance du 20 juillet 1741, tel nombre de gros *équipages* qu'il juge à propos; un lieutenant-général ne doit avoir que trente chevaux ou mulets, y compris ceux qui sont employés aux attelages de trois voitures à roues ; un maréchal de camp, vingt chevaux, y compris les attelages de deux voitures à roues ; & un brigadier, colonel ou meftre de camp, seize chevaux, y compris une voiture à roues seulement.

Il est défendu aux lieutenans-colonels, capitaines, & aux autres officiers subalternes, d'avoir aucune voiture à roues, & un plus grand nombre de chevaux de monture ou de bât, que celui pour lequel ils reçoivent du fourrage.

Les officiers, qui, à cause de leurs infirmités, ne peuvent se tenir à cheval ou en supporter la fatigue, obtiennent une permission du général pour avoir une chaise roulante. Chaque bataillon peut avoir un chariot ou une charrette pour un vivandier, qui campe avec le bataillon. Il en est de même pour un régiment de cavalerie de deux ou trois escadrons.

Les régimens de cavalerie, dragons, & infanterie, peuvent aussi avoir une charrette pour un boulanger. Il est défendu aux colonels d'avoir ces charrettes à la place des vivandiers & des boulangers, auxquels elles sont permises pour les besoins du régiment; elles doivent être attelées de quatre bons chevaux. *Voyez*, sur ce sujet, le *code militaire* de Briquet, ou l'abrégé qu'en a donné M. d'Héricourt, dans le livre intitulé *élémens de l'art militaire*.

Il est du devoir du général de veiller à la conservation des *équipages* de son armée, parce que leur enlévement met les officiers qui les ont perdus, dans de grands embarras, & qu'il leur ôte d'ailleurs la confiance qu'ils peuvent avoir au général ; attendu que cet inconvénient ne peut arriver, selon M. de Feuquiere, que par la faute du commandant, au moins les enlévemens généraux ; car il en arrive tous les jours de particuliers par la faute des valets qui s'écartent de la colonne des *équipages*, & dont le général ne peut être responsable.

Les *équipages de guerre* de Charles XII, roi de Suede, ne devoient point être fort considérables : « son lit, dit M. de Folard, » qui l'avoit vu en Scanie, consistoit en » deux bottes de paille, & une peau d'ours » par dessus. Il couchoit tout habillé, » comme le moindre de ses soldats. Le » comte de la Marck, ambassadeur de » France, que ce prince estimoit infini» ment, lui persuada de coucher dans un » lit pour la premiere fois depuis la guerre ; » mais quel étoit ce lit ! un seul matelas, » des draps, & une couverture, sans ri» deaux..... Toute sa vaisselle étoit de fer » battu, jusqu'à son gobelet. » *Note sur Polybe, tome V, page 484*.

L'usage de la vaisselle d'argent pour les généraux n'est pas ancien dans nos armées. On prétend que le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine, mort le 25 juillet 1666), qui commandoit les armées du temps de Louis XIII, & dans la minorité de Louis XIV, est le premier qui s'en soit servi. Suivant l'ordonnance du 8 avril 1735,

les colonels, capitaines, officiers subalternes ou volontaires, ne peuvent avoir dans leur *équipage* d'autre vaisselle d'argent que des cuillers, des fourchettes & des gobelets. M. le marquis de Sancta-Crux ayant prouvé dans *ses réflexions militaires, t. I, p. 427 & suiv.* les inconvéniens des *équipages* trop nombreux, observe que leur excès vient de la diversité des mets, que de cette diversité naît l'intempérance, & que de l'intempérance viennent les maladies. « Les trop grands *équipages*, dit ce savant » & illustre officier, sont des suites des soins » honteux qu'on se donne pour contenter » sa bouche. Peut-on, sans indignation, » ajoute-t-il, entendre des généraux de » certaines nations, qui ne parlent jamais » que de sausses & de ragoûts, & font » de leurs entretiens une conversation de » cuisiniers? Combien de fois arrive-t-il » qu'un général occupe son imagination » des plats qu'on doit servir sur sa table, » quand il ne devroit penser qu'aux devoirs » importans du service de son prince? » (Q)

ÉQUIPAGE DE SIEGE, (*Art milit.*) Lorsqu'on se propose de former un *équipage de siege*, l'on ne sauroit apporter trop d'activité & de soins pour connoître la force, la situation de la place, & l'état de sa garnison; si l'on peut y former une ou plusieurs attaques; si, pour se mettre à couvert d'une armée d'observation, l'on sera obligé de creuser des lignes de circonvallation. On doit donc connoître tous les environs de la place, sur-tout les forêts & les taillis, pour en tirer des bois propres aux constructions, aux fascines, gabions, &c.

Si la place que l'on se propose d'attaquer n'est susceptible que d'un front d'attaque, il faudra moins de pieces de canon & de mortiers, mais plus de munition pour chacune de ces armes; car lorsqu'on peut attaquer une place par deux ou trois points différens, l'effort des assiégés se trouve divisé, & par ce moyen le siege n'est pas si long. Il faudra donc plus de pieces & de mortiers, mais moins de munitions, que lorsque la place n'est attaquable que par un seul endroit, où l'effort des assiégés réunis doit contribuer beaucoup à la durée du siege.

Si la place est resserrée, les bombes y feront un grand effet: l'on aura soin d'en avoir quantité. Je ne prétends pas au reste justifier la barbarie qui porte un général chargé de la conduite d'un siege, à détruire de fond en comble les maisons de la place; je veux dire seulement, que lorsque les ouvrages d'une place qu'on assiege, se trouveront sujets à être enveloppés, tels par exemple, que les ouvrages à cornes, à couronnes, dont les côtés seront longs, on peut attendre tout le succès possible en y jetant des bombes.

Si l'on est près de plusieurs villes dont on est le maître, si l'on peut avec sûreté en tirer des approvisionnemens, & si les chemins ne sont pas exposés à devenir impraticables, par les pluies, les torrens, &c. on pourra regarder ces places comme faisant de seconds parcs, & il seroit inutile de former des amas prodigieux de munition, dont on se trouveroit embarrassé à la fin du siege; mais dans ce cas, il faut être bien sûr que l'armée d'observation ne pourra point couper les communications & rendre inutiles les secours que l'on peut tirer de ces places.

Si l'on est obligé de former des lignes, il faudra se munir de quantité d'outils à pionniers: un tiers de plus que le nombre qu'on emploie à l'ouverture de la tranchée, sera suffisant: dans le cas où on sera forcé de faire des lignes, il faudra beaucoup d'artillerie de campagne pour les garder. Si l'on n'usoit pas de précaution, il pourroit arriver que l'armée d'observation vînt attaquer dans le même temps que la garnison feroit une sortie; pour lors on seroit forcé de lever le siege. Il est vrai que si la garnison est foible, l'on ne doit point craindre ses sorties, parce que ces attaques n'ont de réussite qu'autant que les assiégés sont nombreux.

Si la place est située sur des hauteurs, & qu'il n'y ait pas un fond assez considérable de terre, il faudra beaucoup de pics à roc, peu de bêches, un approvisionnement considérable pour les mineurs: on ne sauroit trop se munir de sacs à terre, & sur-tout de sacs à laine. Si la place est environnée de rocs vifs, ou si les ouvrages sont taillés dans le roc, ou enfin, si l'on

ne trouve pas un fond de terre assez considérable pour former les lignes d'approches ; dans toutes ces circonstances, on doit employer les sacs à laine & réserver les sacs à terre pour la construction des batteries, parce que ces ouvrages qui exigent de la solidité, sont plus exposés à l'artillerie de la place : l'intendant doit fournir les sacs à laine.

Si la place est située dans de la bonne terre, il faudra se pourvoir de quantité de bêches : si elle est située dans une terre légere & sablonneuse, on aura soin d'avoir plus d'escoupes que de bêches, quantité de bois pour les fascines & beaucoup de sacs à terre ; car les sables ne donnent jamais une liaison assez considérable pour former des batteries solides & à l'épreuve des boulets. En se servant de sacs remplis de terre, on peut établir une batterie qui résistera mieux à l'effort des boulets, que si l'on se fût seulement servi des terres légeres & des fascines pour la construire.

Si la place est située dans un terrein marécageux, sujet aux inondations tant naturelles qu'artificielles ; si les fossés sont remplis d'eau, il faudra se fournir de tout ce qui est nécessaire pour y faire des ponts, ou de bateaux, ou de chevalets, ou sur pilotis ; alors il est essentiel d'avoir, 1°. quantités de bois pour la construction des fascines ; 2°. des bois de charpente ; 3°. de gros madriers, parce que l'on sera obligé de former les batteries sur des digues, & l'on doit observer que ces digues ne seront point d'une grande solidité, si l'on n'a pas l'attention de recouvrir les terres transportées par de forts madriers : on emploiera aussi des madriers pour les petites communications ; car dans un terrein marécageux, on est obligé d'ouvrir un fossé pour l'écoulement des eaux, & sur ces fossés l'on ne sauroit faire trop de communications pour pouvoir se porter avec célérité à tel ou tel point d'attaque.

Si la place est coupée ou avoisinée d'une grosse riviere, on se servira des bateaux du pays pour les transports des munitions ; il faudra se fournir d'un *équipage* de pont proportionnel à la largeur de la riviere ; l'on en reconnoîtra le fonds & le courant : si l'eau est dormante & qu'elle ne soit pas sujette à déborder, on pourra faire passer sur un pont de pontons de cuivre, des pieces de 24, chargées sur des chariots à porte-corps ; l'on aura soin de doubler les pontons. *Voyez* PONTS DE PONTONS. Si la riviere est sujette à se déborder, ou qu'elle ait un courant rapide, il ne faut point se servir de cette espece de ponts. L'on doit observer que dans une attaque, les ponts que l'on jette sur les rivieres, doivent être à demeure pour servir de communication, & que les ponts de pontons de cuivre ne peuvent pas résister long-temps : dans ce cas, il sera plus prudent de construire des ponts faits avec des bateaux du pays ou des pontons de bois, tels que ceux que l'on exécute à Strasbourg & à Metz.

Si l'on trouve des bois près de la riviere, pour lors, avec des soins & de l'industrie, on pourra épargner beaucoup de dépenses au souverain : si l'on ne trouvoit pas des bois taillis près de la riviere, il faudroit se pourvoir ailleurs de piquets, fascines, brancards, gabions, blindes, chandeliers, chassis de mine : mais ces sortes de transports causent toujours un embarras prodigieux.

Le commandant de l'artillerie ignore quelquefois sur quelle ville le général a fixé ses desseins : souvent même la cour se contente d'ordonner qu'on assemblera sur un certain point un *équipage de siege*, elle fixe pour l'ordinaire le nombre des pieces & des mortiers, sans autres détails ; dans ce cas, le chef de l'artillerie doit se rappeller qu'il vaut mieux pécher par une trop grande abondance que par défaut d'approvisionnement. Dans l'attaque d'une place, le défaut d'approvisionnement peut faire échouer l'entreprise, & occasioner la levée d'un siege.

Dans les sieges les plus considérables, on peut se régler sur 1000 boulets par piece ; 500 bombes de 12 pouces de diametre, pour chaque mortier du même calibre ; 700 bombes de 8 pouces, & des bombes d'obus, pour chaque obusier ou mortier de ce diametre. A l'égard du nombre des pieces, il est difficile d'en fixer un état précis, parce qu'il dépend de la place assiégée & du nombre d'attaques que l'on propose de faire.

Si la défenſe eſt opiniâtre & que le ſiege traîne en longueur, on aura le temps de ſe procurer des ſecours : mais dans tous les cas, il eſt de la derniere conſéquence, 1°. de tenir un état exact de tout ce qui ſe conſomme chaque jour ; 2°. de connoître les proviſions du parc, ſa ſituation, les chemins par leſquels on fait venir les approviſionnemens, & le temps que les voitures emploient pour arriver au parc.

On doit apporter la plus grande économie dans les munitions de poudre, ſurtout lorſqu'on n'eſt encore qu'à la premiere parallele, c'eſt-à-dire, à trois ou quatre cens toiſes du corps de la place. Le commandant de l'artillerie doit employer les repréſentations les plus vives pour empêcher l'abus de ces canonnades qui ne menent à rien, puiſque l'incertitude des coups ne permet pas de ſe propoſer un grand effet de leurs feux. Il en eſt de même des batteries : l'on doit faire attention à ce qu'on ne les multiplie pas inutilement, & faire des repréſentations à ce ſujet. Il nous paroît que dans les circonſtances où il s'agit de la diſtribution des canons, *&c.* on devroit s'en rapporter à la prudence du chef de l'artillerie, officier qui n'arrive jamais à ce grade que par une expérience conſommée, & par des talens reconnus. Dans l'*article* SIEGE, nous entrerons dans des détails plus circonſtanciés. (*H. D. P.*)

ÉQUIPAGE D'UN VAISSEAU, (*Marine.*) On entend par ce mot le nombre des officiers, ſoldats & matelots qui ſont embarqués ſur un vaiſſeau, pour ſon ſervice & ſa manœuvre, pendant le cours de la campagne. Les vaiſſeaux de guerre ont un *équipage* bien plus fort & plus nombreux que les vaiſſeaux marchands : un vaiſſeau de 80 pieces de canon en a davantage qu'un vaiſſeau de 50.

L'ordonnance de la marine, de 1689, regle le nombre d'hommes qui compoſent l'*équipage* d'un vaiſſeau, ſelon ſon rang. Ceux du *premier rang*, premier, ſecond & troiſieme ordre, ont 800, 700 & 600 hommes d'*équipage.*

Ceux du *ſecond rang*, premier, ſecond & troiſieme ordre, ont 500, 450 & 400 hommes.

Ceux du *troiſieme & quatrieme rang* ont 350 & 300 hommes.

Aujourd'hui les *équipages* ſont plus forts que dans ces temps-là ; cependant en 1704, au combat de Malaga, le vaiſſeau le Foudroyant, de 104 canons, avoit 950 hommes d'*équipage.* Le vaiſſeau du Roi, l'Eſpérance, de 78 pieces de canon, armé en 1740, avoit 660 hommes d'*équipage.* On comprend dans l'*équipage*, l'état-major, les officiers-mariniers, les matelots, les ſoldats & les mouſſes.

Dans un vaiſſeau où il y a 8 à 900 hommes d'*équipage*, l'état-major eſt à peu près de 15 à 20 perſonnes. Les officiers-mariniers montent au moins à 100, canonniers environ 50, matelots 450, ſoldats 250 ; mais ceci eſt ſuſceptible de beaucoup de variétés, ſuivant les circonſtances & la deſtination de l'armement. (*Z*)

ÉQUIPAGE D'ATELIER, (*Marine.*) ſe dit dans le port, de toutes les machines & outils qui ſervent pour la conſtruction. (*Z*)

ÉQUIPAGE DE POMPE. (*Marine.*) Il ſe dit de toutes les pieces & garnitures qui ſont néceſſaires pour la mettre en état de ſervir. (*Z*)

EQUIPAGE, (*Hydraul.*) On dit l'*équipage d'une pompe*, ce qui renferme ſeulement les corps, les piſtons, les fourches, les tringles, & les moiſes qui les attachent à des chaſſis qui ſont à couliſſes, & qui ſe peuvent gliſſer dans les rainures des dormans ou bâtis de charpente ſcellés dans les puits & citernes où on conſtruit des pompes. (*K*)

EQUIPAGE : on nomme ainſi, *dans le Commerce de terre*, tout ce qui ſert à conduire les charettes, chariots & autres voitures par terre ; ce qui comprend les chevaux, leurs ſelles, traits & attelages : on le dit auſſi des chevaux, mulets & autres animaux de charge des meſſagers & voituriers.

Les chevaux & *équipages* des voituriers & autres perſonnes qui veulent faire entrer ou ſortir des marchandiſes en fraude des droits du roi, ou celles qui ſont cenſées de contrebande, ſont ſujets à confiſcation par les ordonnances du roi pour les cinq

grosses fermes, aides & gabelles. *Dictionnaire de Commerce, de Trévoux, & Chambers.*

EQUIPAGE, (*Architecture.*) se dit dans un attelier, tant des grues, gruans, chevres, vindas, chariots & autres machines, que des échelles, baliveaux, dosses, cordages, & tout ce qui sert pour la construction & pour le transport des matériaux. (*P*)

EQUIPE, s. f. *terme de Riviere*; c'est une suite de bateaux attachés à la suite les uns des autres, & allant à la voile, quand le vent est favorable; ou tirés par des hommes, quand le vent est contraire. Ce terme est sur-tout usité sur la Loire.

EQUIPÉ, adj. *en Blason:* il se dit d'un cavalier armé de toutes pieces. Il se dit aussi d'un vaisseau qui a ses voiles & ses cordages.

La Nauve, de gueules à la nef *équipée* d'argent, surmontée de trois étoiles d'or.

EQUIPEMENT *ou* ARMEMENT, s. m. (*Mar.*) c'est l'assemblage de tout ce qui est nécessaire, tant pour la manœuvre du vaisseau, que pour la subsistance & *armement* des équipages. (*Z*)

EQUIPER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est l'armer, & y mettre toutes les munitions, agrès & apparaux nécessaires pour la campagne, de même que le nombre de matelots & de soldats. (*Z*)

EQUIPOLÉ, adj. *terme de Blason*, qui se dit de neuf carrés mis en forme d'échiquier, dont cinq, savoir ceux des quatre coins & du milieu, sont d'un métal différent de celui des quatre autres.

Saint-Priest en Forès, cinq points d'or *équipolés* à quatre d'azur.

EQUIPOLLENCE, s. f. adject. *terme de Logique.* Lorsque deux ou plusieurs expressions ou propositions signifient une seule & même chose, ces expressions ou ces propositions sont dites *équipollentes*; & la propriété qu'elles ont d'exprimer la même chose de différentes façons, se nomme *équipollence. Voyez* SYNONYME & EQUIVALENT.

EQUIPOLLENT, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'une chose qui équivaut à une autre; ainsi l'on dit que le seigneur peut prendre un droit de mutation pour tous les contrats de vente, & autres *équipollens* à vente, c'est-à-dire, pour tous les actes qui, quoique non qualifiés de *vente*, operent le même effet.

Equipollent étoit aussi un droit qui se levoit sur les choses mobilieres du temps de Charles VI, pour les frais de la guerre, au lieu de 12 deniers pour livre qui se levoient ailleurs. *Voyez* EQUIVALENT.

Equipollent se dit aussi quelquefois en Languedoc, pour *équivalent*, qui est un subside qui se paie au roi. *Voyez ci-après* EQUIVALENT. (*A*)

ÉQUIPONDÉRANCE, s. f. ÉQUIPONDÉRABLE, adj. (*Physique.*) On a cru devoir conserver ces mots déjà employés par quelques chymistes, pour exprimer une idée que ne renferme pas assez exactement le terme d'*équilibre*. L'équilibre est une égalité de forces qui agissent en sens contraires. L'*équipondérance* est l'égalité de pesanteur ou d'attraction au centre de la terre. L'équilibre dépend des rapports composés des masses, des vîtesses, des résistances, de la longueur des leviers, *&c.* L'*équipondérance* ne dépend que de la gravitation propre des deux corps comparés. Un corps est *équipondérable* à l'eau, lorsqu'il se soutient indifféremment dans toutes les parties de ce fluide, sans éprouver aucune action qui tende à le déplacer; c'est-à-dire, lorsque ni ce corps, ni le fluide ne sont attirés avec une force supérieure. Il y a plusieurs moyens chymiques de produire ou de détruire l'*équipondérance* entre deux corps; mais tous ces moyens se bornent à changer la gravitation propre de l'un des deux. *Voyez* DISSOLUTION, (*M.* DE *MORVEAU.*)

§. ÉQUIPPOLÉS, adj. pl. (*terme de Blason.*) se dit quand un écu est rempli de neuf carrés en forme d'échiquier, que l'on nomme *points;* ceux des quatre angles & celui du milieu étant d'un émail & les quatre autres de différent émail: on blasonne les cinq premiers points, en y ajoutant le mot *équippolés*, ensuite les quatre points qui restent.

De la Roche de Sainte-Hypolite, en Franche-Comté; *cinq points d'or équippolés à quatre d'azur.*

De Salornay, de Pusigny, en Bourgogne; *cinq points d'or équippolés à quatre de gueules.* (*G. D. L. T.*)

* EQUIRIES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes instituées

instituées par Romulus en l'honneur du dieu Mars ; on les célébroit le 27 de Février dans le champ de Mars, par des courses à cheval.

ÉQUISSONNANCE, s. f. (*Musiq.*) nom par lequel les anciens distinguoient des autres consonnances celles de l'octave & de la double octave, les seules qui fassent paraphonie. Comme on a aussi quelquefois besoin de la même distinction dans la musique moderne, on peut l'employer avec d'autant moins de scrupule, que la sensation de l'octave se confond très-souvent à l'oreille avec celle de l'unisson. (*S*)

EQUITATION, s. f. (*Hist. anc. & mod.*) c'est l'art de monter à cheval.

De l'ancieneté de l'équitation, & de l'usage des chevaux dans les armées. L'art de monter à cheval, semble être aussi ancien que le monde. L'Auteur de la Nature, en donnant au cheval les qualités que nous lui connoissons, avoit trop sensiblement marqué sa destination, pour qu'elle pût être long-temps ignorée. L'homme ayant su, par un jugement sûr & prompt, discerner dans la multitude infinie d'êtres différens qui l'environnoient, ceux qui étoient particuliérement destinés à son usage, en auroit-il négligé un si capable de lui rendre les services les plus utiles ? La même lumiere qui dirigeoit son choix lorsqu'il soumettoit à son domaine la brebis, la chevre, le taureau, l'éclaira sans doute sur les avantages qu'il devoit retirer du cheval, soit pour passer rapidement d'un lieu dans un autre, soit pour le transport des fardeaux, soit pour la facilité du commerce.

Il y a beaucoup d'apparence que le cheval ne servit d'abord qu'à soulager son maître dans le cours de ses occupations paisibles. Ce seroit trop présumer que de croire qu'il fut employé dans les premieres guerres que les hommes se firent entr'eux : au commencement, ceux-ci n'agirent point par principes ; ils n'eurent pour guide qu'un emportement aveugle, & ne connurent d'autres armes que les dents, les ongles, les mains, les pierres, les bâtons (*a*). L'airain & le fer servirent ensuite leur fureur ; mais la découverte de ces métaux ayant facilité le triomphe de l'injustice & de la violence, les hommes, qui formoient alors des sociétés naissantes, apprirent, par une funeste expérience, qu'inutilement ils compteroient sur la paix & sur le repos, tant qu'ils ne seroient point en état de repousser la force par la force : il fallut donc réduire en art un métier destructeur, & inventer des moyens pour le pratiquer avec plus d'avantage.

On peut compter parmi ces moyens, celui de combattre à cheval ; aussi l'histoire nous atteste-t-elle que l'homme ne tarda point à le découvrir & à le mettre en pratique : l'antiquité la plus reculée en offre des témoignages certains.

Les inclinations guerrieres de cet animal, sa vigueur, sa docilité, son attachement, n'échapperent point aux yeux de l'homme, & lui mériterent l'honneur de devenir le compagnon de ses dangers & de sa gloire.

Le cheval paroît né pour la guerre ; si l'on pouvoit en douter, cette belle description qu'on voit dans le livre de Job (*ch. xxxjx, v. 19,*) suffiroit pour le prouver : c'est Dieu qui parle, & qui interroge le saint patriarche.

« Est-ce de vous, lui demande-t-il, que » le cheval tient son courage & son intrépidité ? vous doit-il son fier hennissement, & ce souffle ardent qui sort de ses narines, & qui inspire la terreur ? Il » frappe du pied la terre, & la réduit en » poudre ; il s'élance avec audace, & se » précipite au travers des hommes armés : » inaccessible à la crainte, le tranchant des » épées, le sifflement des fleches, le brillant » éclat des lames & des dards, rien ne » l'étonne, rien ne l'arrête. Son ardeur » s'allume aux premiers sons de la trompette ; il frémit, il écume, il ne peut » demeurer en place : d'impatience il mange » la terre. Entend-il sonner la charge, il » dit, allons : il reconnoît l'approche du » combat, il distingue la voix des chefs » qui encouragent leurs soldats ; les cris

(*a*) *Arma antiqua manus, ungues, dentesque fuerunt,*
Et lapides, & item sylvarum fragmina rami, &c.
Lucretius, *de rerum naturâ*, lib. V.

» confus des armées prêtes à combattre, » excitent en lui une ſenſation qui l'anime » & qui l'intéreſſe. »

Equus paratur in diem belli, a dit le plus ſage des rois. *Prov. ch. xxj.*

L'unanimité de ſentiment qui regne à cet égard chez tous les peuples, eſt une preuve qu'elle a ſon fondement dans la nature. Les principaux traits de la deſcription précédente ſe retrouvent dans l'élégante peinture que Virgile a tracée du même animal :

Continuo pecoris generoſi pullus in arvis
Altius ingreditur, & mollia crura reponit;
Primus & ire viam, & fluvios tentare minaces
Audet, & ignoto ſeſe committere ponti,
Nec vanos horret ſtrepitus.
.
. . *Tum ſi qua ſonum procul arma dedere,*
Stare loco neſcit, micat auribus, & tremit artus,
Collectumque premens volvit ſub naribus ignem.
Virg. *Georg.*, *lib. III*, *verſ.* 75.

Homere (*Il. l. XIII.*) le plus célebre de tous les poëtes, & le chantre des héros, dit que les chevaux ſont une partie eſſentielle des armées, & qu'ils contribuent extrêmement à la victoire. Tous les auteurs anciens ou modernes qui ont traité de la guerre, ont penſé de même; & la vérité de ce jugement eſt pleinement juſtifiée par la pratique de toutes les nations. Le cheval anime en quelque ſorte l'homme au moment du combat; ſes mouvemens, ſes agitations calment cette palpitation naturelle dont les plus braves guerriers ont de la peine à ſe défendre au premier appareil d'une bataille.

A la noble ardeur qui domine dans ce ſuperbe animal, à ſon extrême docilité pour la main qui le guide, ajoutons pour dernier trait qu'il eſt le plus fidele & le plus reconnoiſſant de tous les animaux, & nous aurons raſſemblé les puiſſans motifs qui ont dû engager l'homme à s'en ſervir pour la guerre.

Fideliſſimum inter omnia animalia, homini eſt canis atque equus, dit Pline, (*l. VIII*, *c. xl.*) *Amiſſos lugent dominos*, ajoute-t-il plus bas (*ibid. c. xlij.*) *lacrymaſque interdum deſiderio fundunt.* Homere (*Iliade*, *liv. XVII*,) fait pleurer la mort de Patrocle par les chevaux d'Achille. Virgile donne le même ſentiment au cheval de Pallas, fils d'Evandre :

. *Poſitis inſignibus Æthon*
It lacrymans, guttiſque humectat grandibus ora.
Æneid. *Lib. IX. v.* 89.

L'hiſtoire (*b*) n'a pas dédaigné de nous apprendre que des chevaux ont défendu ou vengé leurs maîtres à coups de pieds & de dents, & qu'ils leur ont quelquefois ſauvé la vie.

Dans la bataille d'Alexandre contre Porus (Aul. Gell. *noctium Attic. l. V, c. ij*, & Q. Curt. *l. VIII*), Bucéphale couvert de bleſſures & perdant tout ſon ſang, ramaſſa néanmoins le reſte de ſes forces pour tirer au plus vîte ſon maître de la mêlée, où il couroit le plus grand danger : dès qu'il fut arrivé hors de la portée des traits, il tomba, & mourut un inſtant après; paroiſſant ſatisfait, ajoute l'hiſtorien, de n'avoir plus à craindre pour Alexandre.

Silius Italicus (*l. X.*) & Juſte Lipſe (*in epiſtol. ad Belgas.*) nous ont conſervé un exemple remarquable de l'attachement extraordinaire dont les chevaux ſont capables.

A la bataille de Cannes, un chevalier Romain nommé *Clælius*, qui avoit été percé de pluſieurs coups, fut laiſſé parmi les morts ſur le champ de bataille. Annibal s'y étant tranſporté le lendemain, Clælius, à qui il reſtoit encore un ſouffle de vie prêt à s'éteindre, voulut, au bruit qu'il entendit, faire un effort pour lever la tête, & parler; mais il expira auſſi-tôt, en pouſſant un profond gémiſſement. A ce cri, ſon cheval qui avoit été pris le jour d'auparavant, & que montoit un Numide de la

(*b*) *Occiſo Schytharum Regulo ex provocatione dimicante, hoſtem (cum victor ad ſpoliandum veniſſet) ab equo ejus ictibus morſuque confectum eſſe Ibidem Phylarchus refert Centaretum è Galatis in prælio, occiſo Antiocho, potito equo ejus, conſcendiſſe ovantem; at illum indignatione accenſum, demptis frænis ne regi poſſet, præcipitem in abrupta iſſe exanimatumque unà.* Lib. VIII, c. xlij, de Pline.

faite d'Annibal, reconnoiſſant la voix de ſon maître, dreſſe les oreilles, hennit de toutes ſes forces, jette par terre le Numide, s'élance à travers les mourans & les morts, arrive auprès de Clælius : voyant qu'il ne ſe remuoit point ; plein d'inquiétude & de triſteſſe, il ſe courbe comme à l'ordinaire ſur les genoux, & ſemble l'inviter à monter. Cet excès d'affection & de fidélité fut admiré d'Annibal, & ce grand homme ne put s'empêcher d'être attendri à la vue d'un ſpectacle ſi touchant.

Il n'eſt donc pas étonnant que par un juſte retour, (s'il eſt permis de s'exprimer ainſi) d'illuſtres guerriers, tels qu'un Alexandre & un Céſar, aient eu pour leurs chevaux un attachement ſingulier. Le premier bâtit une ville en l'honneur de Bucéphale : l'autre dédia l'image du ſien à Vénus. On ſait combien *la pie* de Turenne étoit aimée du ſoldat François, parce qu'elle étoit chere à ce héros (*c*).

Le peu de lumieres que nous avons ſur ce qui s'eſt paſſé dans les temps voiſins du déluge, ne nous permet pas de fixer avec préciſion celui où l'on commença d'employer les chevaux à la guerre. L'Ecriture (*Gen. ch. xjv.*) ne dit pas qu'il y eût de la cavalerie dans la bataille des quatre rois contre cinq, ni dans la victoire qu'Abraham bientôt après remporta ſur les premiers, qui emmenoient priſonnier Loth ſon neveu. Mais quoique nous ignorions, faute de détails ſuffiſans, l'uſage que les patriarches ont pû faire du cheval, il ſeroit abſurde d'en conclure qu'ils eurent l'imbécilité, ſuivant l'expreſſion de S. Jérôme (*Comment. du chap. xxxvj d'Iſaïe*), de ne s'en pas ſervir.

Origene cependant l'a voulu croire. On ne voit nulle part, dit-il, (*Homélie xviij*) que les enfans d'Iſraël ſe ſoient ſervis de chevaux dans les armées. Mais comment a-t-il pu ſavoir qu'ils n'en avoient point ? il faut, pour le prouver, une évidence bien réelle & des faits conſtans. La loi du Deutéronome, (*ch. xvij, v. 16.*) dont s'appuie S. Jérôme, *non multiplicabit ſibi equos*, n'exclut pas les chevaux des armées des Juifs ; elle ne regarde que le roi, *ſibi*, encore (*d*) ne lui en défend-elle que le grand nombre ; *non multiplicabit.* C'étoit une ſage prévoyance de la part de Moïſe, ou parce que le peuple de Dieu devoit habiter un pays coupé, ſec, aride, peu propre à nourrir beaucoup de chevaux ; ou bien, ſelon que l'a remarqué M. Fleury, pour lui ôter le deſir & le moyen de retourner en Egypte. C'eſt apparemment par la même raiſon qu'il fut ordonné à Joſué (*II. 6.*) de faire couper les jarrets aux chevaux des Chananéens ; ce qu'il exécuta après la défaite de Jabin roi d'Azor (vers l'an du monde 2559, avant J. C. 1445). David (*II. Reg. viij. 4,*) en fit autant à ceux qu'il prit ſur Adareſer ; il n'en réſerva que cent.

Quoi qu'il en ſoit, du ſentiment d'Origene, la défenſe portée au dix-ſeptieme chapitre du Deutéronome, le vingtieme chapitre du même livre (*e*), & le quinzieme de l'Exode (*equum & aſcenſorem dejecit in mare*), ſont autant de preuves certaines que du temps de Moïſe l'art de l'*équitation* & l'uſage de la cavalerie dans les armées n'étoient pas regardés comme une nouveauté.

Le premier endroit où ce légiſlateur en ait parlé avec une ſorte de détail, eſt au quatorzieme chapitre de l'Exode, où il décrit le paſſage de la mer rouge par les Iſraélites (ans du monde 2513, avant J. C. 1491, ſelon M. Boſſuet.) Pharaon qui les pourſuivoit, fut englouti par les eaux avec ſes chariots de guerre, ſes cavaliers, & toutes les troupes qu'il avoit pu raſſembler. Son armée, ſuivant Joſephe, étoit compoſée de 200 mille hommes de pied, 50 mille cavaliers, & 600 chars (*f*).

(*c*) Chez les Scythes, Athéas leur roi panſoit lui-même ſon cheval, perſuadé que c'étoit là le moyen de ſe l'attacher davange, & d'en retirer plus de ſervice : il parut étonné, lorſqu'il ſut, par les ambaſſadeurs de Philippe, que ce prince n'en uſoit pas ainſi. *Vie de Philippe de Macédoine, liv. XIII, par M.* Olivier.

(*d*) Salomon avoit mille quatre cens chariots, & douze mille cavaliers. *III des Rois, ch. x, verſ.* 26. *II. Paralip., ch. jv, v.* 24.

(*e*) Si vous allez au combat contre vos ennemis, & qu'ils aient un plus grand nombre de chevaux & de chariots, & plus de troupes que vous, ne les craignez pas, &c. ℣. 1.

(*f*) L'Exode dit de même, ſix cens chars. Le nombre de l'infanterie & de la cavalerie n'y eſt point ſpécifié.

Si les livres du Pentateuque n'offrent point de preuve plus ancienne de l'usage de la cavalerie dans les armées, c'est que conformément au plan que Moïse s'étoit tracé, il n'a pas dû nous instruire des guerres que les Egyptiens avoient eues contre leurs voisins avant la délivrance des Juifs, & qu'il s'est borné seulement à raconter les faits essentiellement liés avec l'histoire du peuple de Dieu.

Mais outre qu'il seroit absurde de prétendre établir en Egypte l'époque de l'*équitation* par une cavalerie si nombreuse qu'elle égale ce que les plus grandes puissances de l'Europe peuvent en entretenir aujourd'hui, on doit encore observer que les chevaux ont toujours fait une des principales richesses des Egyptiens (*g*). D'ailleurs le livre de Job (*h*), probablement écrit avant ceux de Moïse, parle de l'*équitation* & de chevaux employés à la guerre, comme de choses généralement connues.

L'histoire profane est sur ce point entiérement conforme à l'Ecriture-sainte. Les premiers faits qu'elle allegue, & qui ont rapport à l'*équitation*, supposent tous à cet art une antiquité beaucoup plus grande: disons mieux, on ne découvre en nul endroit les premieres traces de son origine.

On voyoit, selon Diodore de Sicile, *liv. I*, gravée sur de la pierre dans le tombeau d'Osimandué, l'histoire de la guerre que ce roi d'Egypte avoit fait aux peuples révoltés de la Bactriane: il avoit mené contr'eux, disoit-on, quatre cent mille hommes d'infanterie, & vingt mille chevaux (*i*). Entre cet Osimandué & Sésostris, qui vivoit long-temps avant la guerre de Troye, & avant l'expédition des Argonautes, Diodore compte vingt-cinq générations: voilà donc la cavalerie admise dans les armées, bien peu de siecles après le déluge.

Sésostris, le plus grand & le plus puissant des rois d'Egypte, ayant formé le dessein de conquérir toute la terre, assembla, dit le même historien (Diodore de Sicile, *l. I*,) une armée proportionnée à la grandeur de l'entreprise qu'il méditoit: elle étoit composée de six cent mille hommes de pied, vingt-quatre mille chevaux, & vingt-sept mille chariots de guerre. Avec ce nombre prodigieux de troupes de terre, & une flotte de quatre cents navires, ce prince soumit les Ethiopiens, se rendit maître de toutes les provinces maritimes, & de toutes les isles de la mer-rouge, pénétra dans les Indes, où il porta ses armes plus loin que ne fit depuis Alexandre: revenant sur ses pas, il conquit la Scythie, subjugua tout le reste de l'Asie & la plupart des Cyclades, passa en Europe; & après avoir parcouru la Thrace, où son armée manqua de périr, il retourna au bout de neuf ans dans ses états, avec une réputation supérieure à celle des rois ses prédécesseurs.

Ce prince avoit fait dresser dans les lieux qu'il avoit soumis, des colonnes avec l'inscription suivante en caracteres Egyptiens (*k*): *Sésostris, roi des rois, a conquis cette province par ses armes.* Quelques-unes de ces colonnes s'étoient conservées jusqu'au temps d'Hérodote, & cet historien (*l. II*,) ajoute qu'il y avoit encore alors sur les frontieres de l'Ionie deux statues en pierre, de Sésostris; l'une, sur le chemin d'Ephese à Phocée;

(*g*) Il y a apparence que du temps du patriarche Joseph, les rois d'Egypte avoient des gardes à cheval, & que ce sont eux qui courent après Benjamin, & qui l'arrêtent. *Hist. des Juifs par Josephe, lib. I.*

(*h*) On peut en conclure que les chars sont postérieurs à la simple cavalerie: Job ne parle que de celle-ci, *c. xxxjx, v.* 18, 19 *& suiv.* Au *vers.* 18, il est dit que l'autruche se moque du cheval & de celui qui le monte: les versets suivans contiennent la belle description du cheval qu'on a vue ci-devant.

(*i*) Le sentiment de Marsham & de Newton qui a suivi le premier est insoutenable, suivant M. Freret même. Ces deux Anglois font Sésostris postérieur à la guerre de Troye; mais il est évident, par tous les anciens, que ce roi d'Egypte a vécu long-temps avant le siege de Troye & l'expédition des Argonautes. *Mém. de litt. de l'acad. des Inscript., tom. VII, pag.* 145. De cette expédition à la guerre de Troye, il y a au moins soixante-dix ans d'intervalle. En supposant Sésostris antérieur aux Argonautes du même nombre d'années; & en comptant trois générations par siecle, il n'y auroit qu'un petit nombre de siecles d'intervalle entre le déluge & Osimandué.

(*k*) *In cippis illis pudendum viri, apud gentes quidem strenuas & pugnaces, apud ignaves autem & timidas, feminæ, expressit: ex præcipuo hominis membro, animarum in singulis affectionem, posteris evidentissimam fore ratus.* Diod., lib. I, ex versione Rhodomani.

l'autre, sur celui de Sardis à Smyrne. Un rouleau portant une inscription, *j'ai conquis cette terre avec mes épaules*, peu différente de celle qu'on vient de lire, traversoit la poitrine de ces statues.

Ninus, roi des Assyriens, fit une premiere entreprise contre la Bactriane, qui ne lui réussit pas. Il résolut quelques années après d'en tenter une seconde; mais connoissant le nombre & le courage des habitans de ce pays, que la nature avoit d'ailleurs rendu inaccessible en plusieurs endroits, il tâcha de s'en assurer le succès en mettant sur pied une armée à laquelle rien ne pût résister: elle montoit, poursuit Diodore, selon le dénombrement qu'en a fait Ctésias dans son histoire, à dix-sept cent mille hommes d'infanterie, deux cent dix mille de cavalerie, & près de dix mille six cents chariots armés de faulx.

Le regne de Ninus, en suivant la supputation d'Hérodote, que l'on croit la plus exacte, & qui rapproche beaucoup de nous la fondation du premier empire des Assyriens, doit se rencontrer avec le gouvernement de la prophétesse Débora, 514 ans avant Rome, 1267 ans avant Jesus-Christ, c'est-à-dire qu'il est antérieur à la ruine de Troye, au moins de 80 (*l*) ans. L'on conviendra aisément qu'une si grande quantité de cavalerie en suppose l'usage établi chez les Assyriens plusieurs siecles auparavant.

Tout ce qui nous reste dans les auteurs sur l'histoire des différens peuples d'Asie, démontre l'ancienneté de l'*équitation*: elle étoit (dit Hérodote, *l. IV*,) connue chez les Scolothes, nation Scythe, qui comptoient mille ans depuis leur premier roi, jusqu'au temps où Darius porta la guerre contr'eux.

Par un usage aussi ancien que leur monarchie, le roi se rendoit tous les ans dans le lieu où l'on conservoit une charrue, un joug, une hache & un vase, le tout d'or massif, & que l'on disoit être tombés du ciel; & il se faisoit en cet endroit de grands sacrifices. Le Scythe, à qui pour ce jour la garde du trésor étoit confiée, ne voyoit jamais, disoit-on, la fin de l'année: en récompense, on assuroit à sa famille autant de terre qu'il en pouvoit parcourir dans un jour, monté sur un cheval.

Que ce fait soit véritable ou non, il est certain que les Scythes en général, eux qui sous des noms différens occupoient en Asie & en Europe une étendue immense de pays, qui firent plusieurs irruptions dans l'Asie-mineure, & qui dominerent pendant 28 ans sur toute cette seconde partie du monde, ont nourri de tout temps une prodigieuse quantité de chevaux, & qu'ils faisoient du lait de leurs jumens leur boisson ordinaire. Il seroit donc ridicule de penser qu'ils eussent ignoré l'art de monter à cheval (*m*). Cela ne souffre aucune difficulté, quand on lit ce qu'Hérodote raconte des Amazones, femmes guerrieres qui descendoient des anciens Scythes.

Les Grecs (Hérodote, *ibid.*) les ayant vaincues en bataille rangée sur les bords de Thermodon, firent plusieurs prisonnieres, qu'ils mirent sur trois vaisseaux, & reprirent le chemin de leur patrie.

Quand on fut en plaine mer, nos héroïnes saisissant un moment favorable, se jetterent sur les hommes, les désarmerent, & leur couperent la tête. Comme elles ignoroient l'art de la navigation, elles furent obligées de s'abandonner à la merci des vents & des vagues, qui les porterent enfin sur un rivage des Palus Méotides, où étant descendues à terre, elles monterent sur les premiers chevaux qu'elles purent trouver, & coururent ainsi tout le pays.

Ce fait s'accorde parfaitement avec ce que l'abbréviateur de Trogue Pompée (Justin, *l. II*,) rapporte de l'éducation des Amazones: « elles ne passoient pas, dit-il, leur » temps dans l'oisiveté ou à filer; elles » s'exerçoient continuellement au métier » des armes, à monter à cheval, & à » chasser. » Strabon, *l. II.* d'après Métro-

(*l*) M. Bossuet, qui suit cette chronologie, place le siege de Troye l'an 1184, avant J. C.

(*m*) Il y avoit au nord-est des Palus Méotides, des Scythes nommés *Iyrces*, qui ne vivoient que du produit de leur chasse, & voici comment ils la pratiquoient. Cachés parmi les arbres qui étoient là en grand nombre, & ayant près d'eux un chien & un petit cheval couché sur le ventre, ils tiroient sur la bête à son passage, & montoient tout de suite à cheval pour courir à sa poursuite avec leur chien. Hérodote, *liv. IV.*

dore, &c. dit encore que les plus robustes des Amazones alloient à la chasse, & faisoient la guerre montées sur des chevaux. Le temps de leur célébrité est antérieur à la guerre de Troye : une partie de l'Asie & de l'Europe sentit le poids de leurs armes ; elles bâtirent dans l'Asie-mineure plusieurs villes (Justin, *l. II.*), entr'autres Ephese, où il y a apparence qu'elles instituerent le culte de Diane.

Théfée étoit avec Hercule, lorsque ce héros à la tête des Grecs remporta sur elles la victoire du Thermodon. Résolues de tirer une vengeance éclatante de cet affront, elles se fortifierent de l'alliance de Sigillus, roi des Scythes, qui envoya à leur secours une nombreuse cavalerie commandée par son fils. Marchant tout de suite contre les Athéniens, qui obéissoient à Théfée, elles leur livrerent bataille jusque dans les murs d'Athenes, avec plus de courage que de prudence. Un différend survenu entr'elles & les Scythes empêcha ceux-ci de combattre : aussi furent-elles vaincues ; & cette cavalerie ne servit qu'à favoriser leur retraite & leur retour.

Les annales des autres peuples, soit d'Europe, soit d'Afrique, concourent également à prouver l'ancienneté de l'*équitation* ; on la voit établie chez les Macédoniens, avant que les Héraclides eussent conquis la Macédoine (Hérodote, *l. VIII*). Les Gaulois, les Germains, les peuples d'Italie faisoient usage des chars ou de la cavalerie dans leurs premieres guerres qui nous sont connues (Diodore de Sicile, *liv. V*). Les Ibériens ont de tout temps élevé d'excellens chevaux, de même que les Arabes, les Maures, & tous les peuples du Nord de l'Afrique.

Les traits historiques que nous venons de rapporter, nous montrent évidemment, chez les Assyriens & les Egyptiens, les chevaux employés de toute antiquité dans les armées, à porter des hommes & à traîner des chars. Les Egyptiens ont inondé l'Asie de leurs troupes, pénétré dans l'Europe, & fondé plusieurs colonies dans la Grece : les Amazones & les Scythes, chez qui l'art de l'*équitation* étoit en usage de temps immémorial, avoient parcouru de même une partie de l'Europe & de l'Asie, sur-tout de l'Asie-mineure, & s'étoient fait voir dans la Grece. De ces événemens, tous antérieurs à la guerre de Troye, on pourroit conclure, sans chercher de nouvelles preuves, que dans le temps de cette expédition, l'art de monter à cheval n'étoit ignoré ni des Grecs ni des Troyens.

II. *L'équitation connue chez les Grecs avant la guerre de Troye.* Cette proposition, que nous croyons vraie dans toute son étendue, a trouvé néanmoins deux contradicteurs célebres, madame Dacier & M. Freret : fondés sur le prétendu silence d'Homere, & sur ce qu'il ne fait jamais combattre ses héros à cheval, mais montés sur des chars, ils ont prétendu que l'époque de l'*équitation* dans la Grece & dans l'Asie-mineure, étoit postérieure à la guerre de Troye, & que les Grecs, de même que les Troyens, ne savoient en ce temps-là faire usage des chevaux que lorsqu'ils étoient attelés à des chars.

Il semble qu'une opinion si singuliere doive tomber d'elle-même, quand on observe que les Grecs existoient long-temps avant le passage de la mer Rouge, puisque Argos étoit alors à son sixieme roi (*n*), & que plus de quatre cents ans avant ce passage, l'Egyptien Ourane avoit franchi le Bosphore pour donner des loix à ces Grecs, qui n'étoient encore que des sauvages, vivans comme les bêtes des herbes qu'ils broutoient. D'ailleurs plusieurs villes de la Grece n'étoient que des colonies des Egyptiens ou des Phéniciens. L'Egyptien Cecrops (environ 1556 ans avant J. C.) qui vivoit dans le siecle de Moïse, avoit fondé les douze bourgs d'où se forma depuis la ville d'Athenes : presque tout ce qui concernoit la religion, les loix, les mœurs, avoit été porté d'Egypte dans la Grece. Sur quel fondement croira-t-on que les Egyptiens qui humaniserent & policerent les Grecs, leur eussent laissé ignorer l'art de l'*équitation*, qu'ils possédoient si-bien eux-mêmes, & qu'ils n'eussent voulu seulement que leur apprendre à conduire des chars ? Comment ces Grecs, témoins des exploits de Sésostris, & qui avoient

(*n*) Ce royaume d'Argos avoit été fondé par l'égyptien Danaüs, vers l'an 1476, avant J. C.

combattu contre les Amazones, ne virent-ils que des chars dans des armées où il y avoit indubitablement de la cavalerie ?

Malgré la solidité de ces réfléxions, il s'en est peu fallu que le sentiment de M. Freret & de madame Dacier, soutenu par un profond savoir, n'ait prévalu sur les plus grandes autorités : mais la déférence que l'on accorde à l'opinion de certains personnages, quand elle n'a point la vérité pour base, cede tôt ou tard à l'évidence.

M. l'abbé Sallier (*histoire de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tome VII, p. 37.*) est celui qui a coupé court au progrès de l'erreur : il a démontré sensiblement que l'art de monter à cheval étoit connu des Grecs long-temps avant la guerre de Troye ; mais il ne résout pas entiérement la question : il finit ainsi son mémoire.

« Le seul point sur lequel on ne trouve » pas de témoignages dans Homere, se ré- » duit donc à dire que les Grecs dans leurs » combats, devant Troye, n'avoient point » de soldats servans & combattans à » cheval. »

On va donc s'attacher à prouver, par l'examen des raisons mêmes qu'à eu M. Freret de croire le contraire, que l'*équitation* étoit connue des Grecs & des Troyens avant le siege de Troye, & que ces peuples avoient dans leurs armées de la cavalerie distinguée des chars : nous conjecturons que ces chars ne servoient que pour les principaux chefs, lorsqu'ils marchoient à la tête des escadrons.

Madame Dacier, qui pensoit sur la question présente de même que l'illustre académicien, « ne comprend pas, dit-elle, (*préf. de* » *la traduct. de l'Iliade, édit. 1741, p. 60.*) » comment les Grecs, qui étoient si sages, » se sont servis si long-temps de chars au » lieu de cavalerie, & comment ils n'ont » pas vu les inconvéniens qui en naissoient. » Sans examiner la difficulté bien plus grande de conduire un char que de manier un cheval, ni le terrein considérable que ces chars devoient occuper, elle se contente d'observer, ajoûte-t-elle, « que quoiqu'il » y eût sur chaque char deux hommes » des plus distingués & des plus propres » pour le combat, il n'y en avoit pour- » tant qu'un qui combattît, l'autre n'étant » occupé qu'à conduire les chevaux : de » deux hommes en voilà donc un en pure » perte. Mais il y avoit des chars à trois » & à quatre chevaux pour le service d'un » seul homme : autre perte digne de con- » sidération. » Madame Dacier conclut, malgré ces observations, qu'il falloit bien que l'art de monter à cheval ne fût point connu des Grecs dans le temps de la guerre de Troye.

Quelle erreur de sa part ! Pour supposer dans ce peuple une grande ignorance, il faut ou qu'elle n'ait pas toujours bien entendu le texte de son auteur, ou qu'elle n'ait pas assez réfléchi sur les expressions d'Homere. On doit convenir cependant qu'elle étoit si peu sûre de son opinion, qu'elle a dit ailleurs (*Remarques sur le X. liv. de l'Iliade*) : « dans les troupes il n'y » avoit que des chars ; les cavaliers n'étoient » en usage que dans les jeux & dans les » tournois. » Mais qu'étoient ces jeux & ces tournois, que des exercices & des préparations pour la guerre ? Et pourroit-on penser que les Grecs s'y fussent distingués dans l'art de monter des chevaux, sans profiter d'un si grand avantage dans les combats ?

M. Freret moins indéterminé (*mém. de Litt. de l'Acad. des inscript. tom. VII, p. 286*) ne se dément pas dans son opinion. « On est surpris, dit-il, en examinant » les ouvrages des anciens écrivains, sur- » tout ceux d'Homere, de n'y trouver » aucun exemple de l'*équitation*, & d'être » obligé de conclure que l'on a long- » temps ignoré dans la Grece l'art de mon- » ter à cheval, & de tirer de cet animal » les services que nous en tirons aujour- » d'hui, soit pour le voyage, soit pour la » guerre. »

Telle est la proposition qui fait le sujet de sa dissertation : elle est remplie de recherches curieuses & savantes, mais qui, toutes prises dans leur véritable sens peuvent servir à prouver le contraire de ce qu'il avance.

Après avoir établi pour principe qu'Homere ne parle en aucun endroit de ses poëmes, de cavaliers, ni de cavalerie, il prétend que ce poëte, quoiqu'il écrivît

dans un temps où l'*équitation* étoit connue, s'est néanmoins abstenu d'en parler, pour ne pas choquer ses lecteurs par un anachronisme contre le costume, qui eût été remarqué de tout le monde. Cet argument négatif est la base de tous ses raisonnemens; & M. Freret n'oublie rien pour lui donner d'ailleurs une force qu'il ne sauroit avoir de sa nature.

Pour cet effet, 1°. il examine & combat tous les témoignages des écrivains postérieurs à Homere que l'on peut lui supposer; 2°. il discute dans quel temps ont été élevés les plus anciens monumens de la Grece, sur lesquels on voyoit représentés des cavaliers ou des hommes à cheval, pour montrer qu'ils sont tous postérieurs à l'établissement de la course des chevaux dans les jeux olympiques; 3°. il cherche à prouver que la fable des centaures n'avoit dans son origine aucun rapport à l'*équitation*; 4°. il termine ses recherches par quelques conjectures sur le temps où il croit que l'art de monter à cheval a commencé d'être connu des Grecs.

Examen du texte d'Homere. Puisque Homere est regardé, pour ainsi dire, comme le juge de la question, voyons d'abord si son silence est réel, & si nous ne pouvons pas trouver dans ses ouvrages des témoignages positifs en faveur de l'*équitation*.

Dans le dénombrement (*Iliad. l. II.*) des Grecs qui suivirent Agamemnon au siege de Troye, il est dit de *Ménesthée*, le chef des Athéniens, « qu'il n'avoit pas son égal » dans l'art de mettre en bataille toute sorte » de troupes, soit de cavalerie, soit d'in» fanterie. » Sur quoi il est bon d'observer que les Athéniens habitoient un pays coupé, montueux, très-difficile, & dans lequel l'usage des chars étoit bien peu praticable.

On trouve, parmi les troupes Troyennes, *les belliqueux escadrons des Ciconiens*; & l'on voit dans l'odyssée (*livre IX, pag. 262, édit. 1741.*) que ces Ciconiens savoient très-bien combattre à cheval, & qu'ils se défendoient aussi à pied, quand il le falloit. Quoi de plus clair que l'opposition de combattre *à pied* & de combattre à cheval? *Ils étoient en plus grand nombre*; voilà donc beaucoup de gens de cheval. Madame Dacier le dit de même dans sa traduction: elle pensoit donc autrement quand elle composa la préface de sa traduction de l'Iliade.

Quand Nestor conseille (*Iliad. l. VII.*) aux Grecs de retrancher leur camp: « nous » ferons, leur dit-il, un fossé large & » profond, que les hommes & les chevaux » ne puissent franchir ». Que peut-on entendre par ces mots, si ce n'est des chevaux de cavaliers? Les Grecs avoient-ils naturellement à craindre que des chars attelés de deux, trois ou quatre chevaux franchissent des fossés?

Ulysse & Diomede (*Iliad. l. X.*) s'étant chargés d'aller reconnoître pendant la nuit la position & les desseins des Troyens, rencontrerent Dolon, que les Troyens envoyoient au camp des Grecs dans le même dessein, & ils apprirent de lui que Rhésus, arrivé nouvellement à la tête des Thraces, campoit dans un quartier séparé du reste de l'armée. Sur cet avis les deux héros coupent la tête de Dolon, pressent leur marche, & arrivent dans le camp des Thraces, qu'ils trouverent tous endormis, chacun d'eux ayant auprès de soi ses armes à terre & ses chevaux. Ils étoient couchés sur trois lignes; au milieu dormoit Rhésus leur chef, dont les chevaux étoient aussi tout près de lui, attachés à son char.

Diomede se jette aussi-tôt sur les Thraces, en égorge plusieurs, & le roi lui-même: après quoi, pendant qu'Ulysse va détacher les chevaux de Rhésus, il essaye d'en enlever le char; mais Minerve lui ordonne d'abandonner cette entreprise. Il obéit, rejoint Ulysse, & montant ainsi que lui sur l'un des chevaux de Rhésus, ils sortent du camp & volent vers leurs vaisseaux, poussant les chevaux, qu'ils fouettent avec un arc. Arrivés dans l'endroit où ils avoient laissé le corps de Dolon, Diomede saute légérement à terre, prend les armes de l'espion Troyen, remonte promptement à cheval, & Ulysse & lui continuent de pousser à toute bride ces fougueux coursiers, qui secondent merveilleusement leur impatience. Nestor entend le bruit, & dit: *il me semble qu'un bruit sourd, comme d'une marche de chevaux a frappé mes oreilles.*

Tout

Tout lecteur non prévenu verra sans doute dans cette épisode une preuve de la connoissance que les Grecs, ainsi que les Thraces, avoient de l'*équitation*. Les cavaliers Thraces, couchés sur trois rangs, ont leurs chevaux & leurs armes auprès d'eux: mais les chevaux de Rhésus sont attachés à son char, sur lequel étoient ses armes: & c'est-là le seul char qu'on apperçoive dans cette troupe. D'où l'on doit conclure que les chefs des escadrons étoient seuls sur les chars.

Quelle est l'occupation d'Ulysse, pendant que Diomede égorge les principaux d'entre les Thraces? C'est d'en retirer les corps de côté, afin que le passage ne fût point embarrassé. Il l'eût été bien davantage par des chars: cependant Homere n'en dit rien.

Pense-t-on d'ailleurs qu'il eût été possible à ces princes Grecs, de monter, & à poil, des coursiers fougueux, de les galoper à toute bride, de descendre & de remonter légérement sur eux, si les hommes & les chevaux n'avoient pas été de longue main accoutumés à cet exercice? Trouverions-nous aujourd'hui des cavaliers plus lestes & plus adroits? C'est aussi sur cela que madame Dacier se fonde, pour croire qu'il y avoit des gens de cheval dans les tournois, pour se servir de sa même expression.

Le bruit sourd qu'entend Nestor, n'est point un bruit qu'il entende pour la premiere fois; il distingue fort bien qu'il est causé par une marche de chevaux, & n'ignoroit pas que le bruit des chars étoit différent.

Qu'oppose M. Freret à un récit qui parle d'une maniere si positive en faveur de l'*équitation?* « Le défaut de vraisemblance, dit-» il, de plusieurs circonstances de cet épi-» sode, est sauvé dans le systême d'Homere, » par la présence & par la protection de » Minerve, qui accompagne ces deux hé-» ros, & qui se rend visible, non-seule-» ment pour soutenir leur courage, mais » encore pour les mettre en état d'exécuter » des choses qui, sans son secours, leur » auroient été impossibles »: ainsi, selon lui, le parti que prennent Ulysse & Diomede, de monter sur les chevaux de Rhésus, pour les emmener au camp des Grecs, leur est inspiré par Minerve: cette déesse les accompagne dans leur retour, & ne les abandonne que lorsqu'ils y sont arrivés; & comme c'est-là, ajoute-t-il, le seul exemple de l'*équitation* qui se trouve dans les poëmes d'Homere, on n'est point en droit d'en conclure qu'il la regardât comme un usage déjà établi au temps de la guerre de Troye.

Il est vrai qu'Homere « regarde quel-» quefois les hommes comme des instru-» mens dont les dieux se servent pour exé-» cuter les décrets des destinées »; mais l'on doit convenir aussi que ce poëte, pour ne point trop s'éloigner du vraisemblable, ne les fait jamais intervenir, & prêter aux hommes l'appui de leur ministere, que dans les actions qui paroissent au dessus des forces de l'humanité.

Le desir de se procurer d'excellens chevaux & des armes couvertes d'or, fut ce qui tenta Diomede & Ulysse, & leur inspira le dessein d'entrer dans le camp des Thraces, & de pénétrer jusqu'à la tente de Rhésus. Deux hommes, pour réussir dans une entreprise semblable, ont certainement besoin de l'assistance des dieux; Ulysse implore donc celle de Pallas, & la supplie de diriger elle-même leurs pas jusqu'à l'endroit où étoient les chevaux, le char, & les armes de Rhésus.

La protection de la déesse se fait bientôt sentir: les héros Grecs arrivent dans le camp des Thraces: un silence profond y regne; point de gardes sur les avenues; tous les cavaliers étendus par terre près de leurs chevaux, sont ensevelis dans le sommeil; le même calme & la même sécurité sont autour de la tente du chef. Alors Ulysse ne pouvant plus méconnoître l'effet de sa priere, & enhardi par le succès, propose à son compagnon de tuer les principaux Thraces, tandis qu'il ira détacher les chevaux de Rhésus: voilà une conjoncture où le secours de la déesse devient encore très-nécessaire; aussi Homere dit qu'elle donna à Diomede un accroissement de force & de courage: douze Thraces périssent de sa main avec leur roi. Les chevaux détachés par Ulysse, Diomede peu content de ces avantages, veut encore enlever le char de Rhésus; mais la déesse, justement étonnée de cette imprudence, se rend visible à lui, & le presse de retourner au plutôt, de crainte que quelque dieu ne réveille enfin

les Troyens. Diomede reconnoiſſant la voix de Pallas, monte auſſi-tôt à cheval, & part ſuivi d'Ulyſſe. Juſque-là Homere a marqué exactement toutes les circonſtances de l'entrepriſe dans leſquelles la déeſſe prêta ſon ſecours aux héros Grecs: il conſiſte à les conduire ſûrement à travers le camp, à favoriſer le maſſacre des Thraces & l'enlevement des chevaux, à les obliger de partir, lorſque l'appât d'avoir des armes d'or les retient mal-à-propos, mais nullement à les placer ſur les chevaux; & une fois ſortis du camp, elle les quitte, quoi qu'en ait dit M. Freret; car dans Homere, elle n'accompagne pas leur retour comme cet académicien l'avance gratuitement. S'il étoit vrai cependant, qu'ils euſſent beſoin d'elle la premiere fois pour monter à cheval, ſon ſecours n'eût pas été moins néceſſaire à Diomede, quand il fut obligé de ſauter à terre pour prendre les armes de Dolon, & de remonter tout de ſuite; & Homere n'auroit pas manqué de le faire remarquer, car il ne devoit pas ignorer qu'on ne devient pas ſi vîte bon cavalier.

Diſons donc que c'eſt uniquement parce qu'il étoit très-ordinaire dans les temps héroïques de monter à cheval, qu'Homere ne fait point intervenir le miniſtere de Pallas dans une action ſi commune.

Le XV^e livre de l'Iliade nous offre un exemple de l'*équitation*, dans lequel cet art eſt porté à un degré de perfection bien ſupérieur à ce que nous oſerions exiger aujourd'hui de nos plus habiles écuyers. Le poëte qui veut dépeindre la force & l'agilité d'Ajax qui paſſant rapidement d'un vaiſſeau à l'autre, les défend tous à la fois, fait la comparaiſon ſuivante.

« Tel qu'un écuyer habile, accoutumé » à manier pluſieurs chevaux à la fois, en » a choiſi quatre des plus vigoureux & des » plus vîtes, & en préſence de tout un » peuple qui le regarde avec admiration, » les pouſſe à toute bride, par un chemin » public, juſqu'à une grande ville où l'on » a limité ſa courſe: en fendant les airs, » il paſſe légérement de l'un à l'autre, & » vole avec eux. Tel Ajax, *&c.* »

(*o*) M. Freret veut qu'Homere, pour orner ſa narration, & la rendre plus claire, ait expliqué en cet endroit des choſes anciennes par des images familieres à ſon ſiecle: tel eſt, ajoute-t-il, le but de ſes comparaiſons, & en particulier de celle-ci: « tout ce qu'on » en peut conclure, c'eſt que l'art de l'*équi-* » *tation* étoit commun de ſon temps dans » l'Ionie. Des ſcholiſtes d'Homere lui font » un crime d'avoir emprunté des compa- » raiſons de l'*équitation*; ils les ont regardé » comme un anachroniſme, tant ils étoient » perſuadés que cet art étoit encore nouveau » dans la Grece du temps d'Homere. » Mais ils ont cru, ſans examen, & ſans avoir éclairci la queſtion. Puiſque dans toute l'économie de ſes poëmes, Homere eſt ſi exact, ſi ſévere obſervateur des uſages & des temps, qu'il paroît toujours tranſporté dans celui où vivoient ſes héros, & qu'on ne peut, ſelon les mêmes ſcholiaſtes, lui reprocher aucun autre anachroniſme: par quelle raiſon croira-t-on qu'il ſe ſoit permis celui-ci? Dira-t-on qu'il n'avoit pas aſſez de reſſource dans ſon génie pour varier & ranimer ſes peintures? De plus, Homere n'a vécu que trois cents ans (*p*) après la guerre de Troye: un ſi court intervalle eſt-il ſuffiſant pour y placer à la fois la naiſſance & les progrès de l'*équitation*, & pour la porter à un degré de perfection duquel nous ſommes encore fort éloignés? Cette réflexion tire du ſyſtême de M. Freret une nouvelle force, en ce qu'il ne place dans l'Ionie la connoiſſance de l'art de monter à *cheval*, que 150 après la guerre de Troye.

Homere a ſuivi conſtamment les anciennes traditions de la Grece; il dépeint toujours ſes héros, tels qu'on croyoit qu'ils avoient été. Leurs caracteres, leurs paſſions, leurs jeux, tout eſt conforme au ſouvenir qu'on en conſervoit encore de ſon temps. C'eſt ainſi qu'il fait dire à Hélene, « je ne

(*o*) Au *V. liv. de l'Odyſſée*, *v.* 366, un coup de vent ayant briſé l'eſquif qui reſtoit à Ulyſſe après la tempête qu'il eſſuya en ſortant de l'iſle de Calypſo, il en ſaiſit une planche ſur laquelle il ſauta, & s'y poſa comme un homme ſe met ſur un cheval de ſelle. M. Freret feroit ſans doute à cette comparaiſon la même réponſe qu'à la précédente, quoique avec auſſi peu de fondement.

(*p*) Selon les marbres d'Arondel, le P. Petau place Homere deux cents ans après la guerre de Troye.

» vois (*Iliad. liv. III.*) pas mes deux freres, » Castor si célebre dans les combats à *cheval*, ἱππόδαμος, & Pollux si renommé dans les exercices du ceste. Ce passage ne fait aucune impression sur M. Freret. Le nom de *dompteur de chevaux*, ἱππόδαμος, de *conducteur*, de *cavalier*, ou encore celui de ταχέων ἐπιβήτορες ἵππων, *conscensores equorum*, dont se sert, en parlant de ces mêmes Tyndarides, l'auteur des hymnes attribuées à Homere ; tous ces noms sont donnés quelquefois à des Grecs ou à des Troyens montés sur des chars, donc ils ne signifient jamais autre chose dans le langage de ce temps-là. Ce raisonnement est-il bien juste ? il le seroit davantage, si l'on convenoit que ces mots ont quelquefois eu l'une ou l'autre signification : mais en ce cas, M. Freret ne pourroit nier que le titre de *conducteur*, de *cavalier*, ἡγήμον ἱππων, que Nestor (*Iliad. XI, v. 745*), donne au chef des Eléens, ne veuille dire ce qu'il dit effectivement. Parce que ce chef combattoit sur un char, cela n'empêche pas qu'il n'ait commandé des gens de *cheval*. On peut dire la même chose d'Achille & de Patrocle, qu'Homere (*Iliad. 16.*) nomme *des cavaliers*, ἱπποκέλευθε.

Plusieurs autres passages de l'Iliade, semblent désigner des gens de *cheval ;* mais ils n'ont sans doute paru dignes d'aucune considération à M. Freret, ou bien il a craint qu'ils ne fussent autant de preuves contre son sentiment (*Iliad. liv. XVIII*). On voyoit sur le bouclier d'Achille, une ville investie par les armées de deux peuples différens : l'un vouloit détruire les assiégés par le fer & par le feu ; l'autre étoit résolu de les recevoir à composition. Pendant qu'ils disputoient entr'eux, ceux de la ville étant sortis avec beaucoup de secret, se mettent en embuscade, & fondent tout-à-coup sur les troupeaux des assiégeans : aussi tôt l'allarme se répand dans les deux armées ; tous prennent à la hâte leurs armes & leurs chevaux, *arma & equos propere arripiunt*, & l'on marche à l'ennemi. La célérité d'un tel mouvement convient mieux à de la cavalerie qu'à des chars : n'eût-elle pas été bien ralentie par le temps qu'il auroit fallu pour préparer ces chars, & les tirer hors des deux camps ?

Il est dit dans le combat particulier de Ménelas contre Pâris (*Iliad. liv. III*), que les troupes s'assirent toutes par terre, chacun ayant près de soi ses armes & ses chevaux. Doit-on entendre par ce dernier mot des chevaux attelés à des chars ? Celui qui les conduisoit, & celui qui combattoit dessus, étoient l'un & l'autre d'un rang distingué, & n'étoient pas gens à s'asseoir par terre, confondus avec les moindres soldats : d'ailleurs ils eussent été mieux assis dans leurs chars ; c'étoit, pendant ce combat, la situation la plus avantageuse, pour mieux remarquer ce qui s'y passoit. Les gens de *cheval*, au contraire, en descendent fort souvent pour se délasser, eux & leurs *chevaux*.

Dans le combat d'Ajax contre Hector (*Iliad. liv. VII.*), on trouve encore une preuve de l'*équitation*. Le héros Troyen dit à son adversaire : *je sais manier la lance ; & soit à pied, soit à cheval, je sais pousser mon ennemi.*

Ne semble-t-il pas dans plusieurs combats généraux, que l'on voie manœuvrer de véritables troupes de cavalerie ?

« Chacun se prépare au combat (*Iliad.* » *liv. II ou bien XI*), & ordonne à son » écuyer de tenir son char tout prêt, & » de le ranger sur le bord du fossé : toute » l'armée sort des retranchemens en bon » ordre : l'infanterie se met en bataille aux » premiers rangs, & elle est soutenue par » la cavalerie qui déploie ses ailes derriere » les bataillons...... Les Troyens de leur » côté étendent leurs bataillons & leurs » escadrons sur la colline. »

Ici le mot *chacun* ne doit s'appliquer qu'aux chefs : pour peu qu'on lise Homere avec attention, on verra qu'il n'y avoit jamais que les principaux capitaines qui fussent dans des chars. Le nombre de ces chars ne devoit pas être bien considérable, puisqu'ils peuvent être rangés sur le bord du fossé. Quant à l'infanterie & la cavalerie, la disposition en est simple, & ne pourroit pas être autrement rendue aujourd'hui, qu'il n'y a plus de chars dans les armées.

Si les Troyens n'eussent eu que des escadrons de chars, ce n'est pas sur une colline qu'ils les eussent placés ; & l'on doit entendre par *escadrons*, ce que les Grecs

ont toujours entendu, & ce que nous comprenons ſous cette dénomination.

La deſcription du combat ne prouve pas moins, que l'ordre de bataille, qu'il y avoit & des chars & des cavaliers. « Hippolochus ſe jette à bas de ſon char, & » Agamemnon, du tranchant de ſon épée, » lui abat la tête, qui va roulant au milieu » de ſon eſcadron. » On lit dans le même endroit, que l'écuyer d'Agaſtrophus tenoit ſon char à la queue de ſon eſcadron.

Neſtor renverſe un Troyen de ſon char, & ſautant légérement deſſus, il enfonce ſes eſcadrons (*liv. XI*). Ne peut-on pas induire de là, avec raiſon, que les chefs étoient ſur des chars à la tête de leurs eſcadrons? Cela n'eſt-il pas plus vraiſemblable que des eſcadrons de chars?

« L'infanterie enfonce les bataillons » Troyens, & la cavalerie preſſe ſi vivement les eſcadrons qui lui ſont oppoſés, » qu'elle les renverſe : les deux armées » ſont enſevelies dans des tourbillons de » pouſſiere, qui s'éleve de deſſous les » pieds de tant de milliers d'hommes & » de chevaux. »

M. Freret, lui-même, auroit-il mieux décrit une bataille, s'il eût voulu faire entendre qu'il y avoit de la cavalerie diſtinguée des chars, ou des chars à la tête des eſcadrons de gens de cheval?

Il eſt dit, dans une autre bataille, que « Neſtor plaçoit à la tête ſes eſcadrons, » avec leurs chars & leurs *chevaux*..... » derriere eux, il rangeoit ſa nombreuſe » infanterie pour les ſoutenir. Les ordres » qu'il donnoit à ſa cavalerie, étoient de » retenir leurs chevaux, & de marcher en » bon ordre, ſans mêler ni confondre leurs » rangs. (*Iliad. liv. IV.*) »

Si Homere n'eût voulu parler que de chars, auroit-il ajouté au mot *eſcadron, avec leurs chars & leurs chevaux?*

Que peut-on entendre par *mêler & confondre des rangs?* Pouvoit-il y avoir plusieurs rangs de chars? A quoi eût été bon un ſecond rang? le premier victorieux, le ſecond ne pouvoit rien de plus; le premier rang vaincu, le ſecond l'étoit conſéquemment, & ſans reſſource; car comment faire faire à des chars mis en rang, des demi-tours à droite pour la retraite?

Il paroît ſuffiſamment prouvé, par les remarques que nous venons de faire ſur quelques endroits du texte d'Homere, que l'art de monter les chevaux a été connu dans la Grece avant le ſiege de Troye, & qu'il y avoit même dans les armées des Grecs & des Troyens, des troupes de cavalerie, proprement dite. Si ce poëte n'a point décrit particuliérement de combats de cavalerie, on ne voit pas non plus qu'il ſoit entré dans un plus grand détail, par rapport aux combats d'infanterie. Son véritable objet, en décrivant des batailles, étoit de chanter les exploits des héros & des plus illuſtres guerriers des deux partis: ces héros combattoient preſque tous ſur des chars, & l'on oſeroit preſque aſſurer qu'il n'appartenoit qu'à eux d'y combattre. Leur valeur & leur fermeté y paroiſſoient avec d'autant plus d'éclat, que leur attention n'étoit point diviſée par le ſoin de conduire les chevaux. Voilà pourquoi les deſcriptions des combats de chars ſont ſi fréquentes, ſi longues, ſi détaillées. C'étoit par ces combats que les grandes affaires s'entamoient, parce que les chefs, montés ſur des chars, marchoient toujours à la tête des troupes: Homere n'en omet aucune circonſtance, & peſe ſur tous les détails, parce qu'il a ſu déjà nous intéreſſer vivement au ſort des guerriers qu'il fait combattre. Son grand objet ſe trouvant rempli par là, dès que les troupes ſe mêlent, & que l'affaire devient générale, il paſſe rapidement ſur le reſte du combat; & pour ne point fatiguer le lecteur, il ſe hâte de lui en apprendre l'iſſue, ſans deſcendre à cet égard dans aucune particularité. Tel eſt la méthode d'Homere, quand il décrit des combats ou des batailles.

Témoignages des écrivains poſtérieurs à Homere. M. Freret qui s'étoit fait un principe conſtant de ſoutenir que les Grecs & les Troyens au temps de la guerre de Troye ne connoiſſoient que l'uſage des chars, & qu'on ne pouvoit prouver par les poëmes d'Homere que l'art de monter à cheval leur fût connu, récuſe conſéquemment à ſon ſyſtême, les témoignages de tous les écrivains poſtérieurs à ce poëte, & particuliérement tous ceux que les auteurs Latins fourniſſent contre ſon opinion.

« Virgile, dit-il, & les poëtes Latins, » ont été moins ſcrupuleux qu'Homere, » & ils n'ont pas fait difficulté de donner » de la cavalerie aux Grecs & aux Troyens; » mais ces poëtes poſtérieurs d'onze ou » douze ſiecles aux temps héroïques, écri- » voient dans un ſiecle où les mœurs des » premiers temps n'étoient plus connues » que des ſavants...... leur exemple, » ajoute-t-il, ne peut avoir aucune auto- » rité lorſqu'ils s'écartent de la conduite » d'Homere. »

Si le témoignage de Virgile, poſtérieur d'onze ou douze ſiecles à la ruine de Troye, ne peut avoir aucune force : pourquoi M. Freret veut-il que le ſien poſtérieur de trois mille ans ſoit préféré ? Pourquoi admet-il plutôt celui de Pollux auteur Grec, plus moderne que Virgile, d'environ deux cens ans ? Quant à ce qu'il dit que les mœurs des premiers temps n'étoient connues que des ſavans, ce reproche ne convient point à Virgile : au titre ſi juſtement acquis de *prince des poëtes*, il joignoit celui de *ſavant* & d'*excellent homme de lettres*.

De plus, ſon Enéide, qu'il fut douze ans à compoſer, eſt entiérement faite à l'imitation d'Homere. Virgile ayant pris ce grand poëte pour modele, & pour ſujet de ſon poëme, des événemens célebres qui touchoient, pour ainſi dire, à ceux qui ſont chantés dans l'Iliade, croira-t-on qu'il ait confondu les uſages & les temps, & mépriſé le ſuffrage des ſavans au point de faire combattre ſes héros à cheval, s'il n'avoit regardé comme un fait conſtant que l'*équitation* étoit en uſage de leur temps ?

Tout ce qu'on peut préſumer, c'eſt que Virgile s'eſt abſtenu de parler de chars auſſi fréquemment qu'Homere, pour rendre ſes narrations plus intéreſſantes, & parce que les Romains n'en faiſoient point uſage dans leurs armées. Enfin les faits cités par les auteurs doivent paſſer pour inconteſtables, quand ils ſont appuyés ſur une tradition ancienne, publique & conſtante : tel étoit l'uſage établi depuis un temps immémorial chez les Romains, de nommer les exercices à cheval de leur jeuneſſe, *les jeux Troyens*.

Trojaque nunc pueri trojanum dicitur agmen. (*En. l. V, v. 602.*) Virgile n'invente rien en cet endroit, il ſe conforme à l'hiſtoire de ſon pays, qui rapportoit apparemment l'origine des courſes de chevaux dans le cirque, au deſſein d'imiter de ſemblables jeux militaires pratiqués autrefois par les Troyens, & dont le ſouvenir s'étoit conſervé dans les anciennes annales du *latium*. Enée faiſoit exercer ſes enfans à monter à cheval : *Frenatis lucent in equis.* (*Id. v. 557.*)

C'eſt en ſuivant les plus anciennes traditions Grecques, que Virgile (*Georg. l. III, v. 115*) attribue aux Lapithes de Pélétronium l'invention de l'art de monter à cheval. Il nous apprend dans le même endroit (*Ib. v. 113*) l'origine des chars qui furent inventés par Ericthonius, quatrieme roi d'Athenes (*q*) depuis Cécrops; & ce qui ſuppoſe néceſſairement que l'*équitation* étoit connue en Grece avant Ericthonius, c'eſt que la tradition véritable ou fabuleuſe de ces temps-là, rapporte que ce fut pour cacher la difformité de ſes jambes qui étoient tortues, que ce prince inventa les chars.

Hygin qui, de même que Virgile, vivoit ſous le regne d'Auguſte, a fait de Bellérophon un cavalier (*Fable 273*), & dit que ce prince remporta le prix de la courſe à cheval aux jeux funebres de Pelias, célébrés après le retour des Argonautes : mais parce qu'on ignore dans quel poëte ancien Hygin a puiſé ce fait, M. Freret le traite impitoyablement de *commentateur ſans goût*, ſans critique, indigne qu'on lui ajoute foi. Il en dit autant de Pline (*lib. VII, cap. lvj*), qui, en faiſant l'énumération de ceux auxquels les Grecs attribuoient l'invention de quelque art ou de quelque coutume, oſe, d'après les Grecs, regarder Bellérophon comme l'inventeur de l'*équitation*, & ajouter que les centaures de Theſſalie combattirent les premiers à cheval.

Pour réfuter ce qu'Hygin dit de Belléro-

(*q*) Il vivoit environ 1489 ans avant J. C. Il ſuccéda à Amphiction, & inſtitua les jeux panathénaïques en l'honneur de Minerve.

phon, M. Freret prétend premiérement que, selon Pausanias (*lib. VI*), l'opinion commune étoit que Glaucus, pere de Bellérophon, avoit dans les jeux funebres de Pelops, disputé le prix à la course des chars : secondement, que ces mêmes jeux étoient représentés sur un très-ancien coffre, dédié par les Cypselides de Corinthe, & conservé à Olympie au temps de Pausanias (*lib. V*), & qu'on ne voyoit dans la représentation de ces jeux, ni Bellérophon, ni de course à cheval. On peut facilement juger de la solidité de cette réfutation.

Le témoignage de Pausanias favorisant ici l'opinion de M. Freret, il s'en rapporte aveuglément à lui : mais il doit reconnoître de même la vérité d'un autre passage de cet auteur, capable de renverser son systême.

Pausanias (*lib. V*) assure que Casius, Arcadien, & pere d'Atalante, remporta le prix de la course à cheval, aux jeux funebres de Pelops à Olympie (*r*). Ce fait qui donneroit aux courses à cheval presque la même ancienneté que celle qu'on trouve dans Hygin, M. Freret soutient qu'il n'est fondé que sur une tradition peu ancienne : Pindare, dit-il, n'en a pas fait usage lorsqu'il a célébré des victoires remportées dans les courses de chevaux. « Dans ces » occasions, ajoute-t-il, l'histoire ancienne » ne lui fournissant aucun exemple de ces » courses, il a recours aux aventures des » héros qui se sont distingués dans les » courses de chars (*s*). » Mais qui ne voit que le poëte a voulu varier ses descriptions, en faisant de ces deux sortes de courses un objet de comparaison, capable de jeter plus de feu, plus de brillant, plus d'énergie dans ses odes ?

Si ces courses à cheval, dit M. Freret, avoient été en usage dès le temps de l'olympiade d'Hercule, pourquoi n'en trouve-t-on aucun exemple jusqu'à la trente-troisieme olympiade de Corœbus, célébrée l'an 648 (*t*) avant J. C. 700 ans après les jeux funebres de Pelops, & 240 ans après le renouvellement des jeux olympiques par Iphitus ? Ce raisonnement ne prouve rien du tout : car on pourroit avec autant de raison dire à M. Freret : vous assurez qu'au temps d'Homere l'art de l'*équitation* étoit porté à un tel degré de perfection, qu'un seul écuyer conduisoit à toute bride quatre chevaux à la fois, s'élançant avec adresse de l'un à l'autre pendant la rapidité de leurs courses ; & moi je dis que si cela étoit vrai, on n'auroit pas attendu près de trois cents ans depuis Homere, pour mettre les courses de chevaux aux nombre des spectacles publics.

Il y a quelque apparence que la nouveauté des courses de chars fut la cause qu'on abandonna les autres pendant long-temps, & qu'on n'y revint qu'après plusieurs siecles : il falloit en effet bien plus d'art & de dextérité pour conduire dans la carriere un char attelé de plusieurs chevaux, que pour manier un seul cheval. Qu'on en juge par le discours de Nestor à Antiloque son fils (*Iliad. l. XXIII.*)

La fable & Homere après elle, ont parlé du cheval d'Adraste : ce poëte le nomme *le divin Arion* ; il avoit eu pour maître Hercule ; ce fut étant monté sur Arion (Pauf. *II vol. p. 181*,) que ce héros gagna des batailles, & qu'il évita la mort. Après avoir pris Augias roi d'Elis, & après la guerre de Thebes antérieure à celle de Troye, il donna ce cheval à Adraste. Comme on voit dans presque tous les auteurs qui en ont parlé ce rapide coursier toujours seul,

(*r*) Ces jeux, dit M. Freret, sont postérieurs de quelques années à ceux de Pélias, & c'est ce que l'on nomme l'*olympiade d'Hercule*, qui combattit à ces jeux, & qui en régla la forme soixante ans avant la guerre de Troye.

(*s*) M. Freret cite en preuve la premiere olympionique de Pindare, où à propos de la victoire remportée par Hiéron à la course des chevaux, ce poëte rapporte l'histoire de Pélops, vainqueur à la course des chars. Mais du temps d'Hiéron, à celui où l'on introduisit aux jeux olympiques les courses des chevaux, il y a cent soixante ans d'intervalle : les exemples anciens ne pouvoient donc pas manquer à Pindare, s'il avoit eu dessein d'en rapporter.

(*t*) Ce calcul de M. Freret n'est ni le plus exact, ni le plus suivi. Les plus savants chronologistes rapportent l'olympiade de Corœbus à l'an 776 avant J. C. l'époque de la fondation de Rome, liée avec cette olympiade, semble donner à ce dernier sentiment toute la force d'une démonstration. Il suit de là que les courses de chevaux furent admises au nombre des spectacles des jeux olympiques, cent vingt-huit ans plutôt que M. Freret ne l'a cru.

on en a conclu avec assez de vraisemblance, que c'étoit un cheval de monture : mais M. Freret lui trouve un second qu'on nommoit *Cayros*. Voilà un fait. Antimaque (*u*) l'assure ; il faut l'en croire : mais il doit aussi servir d'autorité à ceux qui ne pensent pas comme M. Freret. Or, Antimaque dit positivement qu'Adraste fuit en deuil monté sur son Arion. On a donc eu raison de regarder Arion comme un cheval accoutumé à être monté, sans nier toutefois qu'il n'ait pu être quelquefois employé à conduire un char. Antimaque ajoute qu'Adraste fut le troisieme qui eut l'honneur de dompter Arion : c'est qu'il avoit appartenu d'abord à Onéus, qui le donna à Hercule. Tout cela ne prouve-t-il pas en faveur de l'*équitation* de temps antérieurs à la guerre de Troye ?

Monumens anciens. M. Freret suit la même marche dans l'examen des monumens anciens. Ceux où il n'a point vu de chevaux de monture, méritent seuls quelque croyance, ils sont autant de preuves positives : les autres sont ou factices, ou modernes, on ne doit point y ajouter foi.

(Pausan. *l. V.*) Le coffre des Cypsélides dont il a déjà été parlé, est, selon cet académicien, un monument du huitieme siecle avant J. C. On y voyoit représentés les événemens les plus célebres de l'histoire des temps héroïques, la célébration des jeux funebres de Pelias, plusieurs expéditions militaires, des combats, & même en un endroit deux armées en présence : dans toutes ces occasions, les principaux héros étoient montés sur des chars à deux ou à quatre chevaux, mais on n'y voyoit point de cavaliers ; doit-on conclure qu'il n'y en avoit point, de ce que Pausanias n'en parle pas ? mais son silence ne prouve rien ici : au contraire, l'expression qu'il emploie donneroit lieu de croire qu'il y en avoit. En décrivant deux armées représentées sur ce coffre, il dit que l'on y voyoit des cavaliers montés sur des chars (Pausf. *l. V.*) Ce n'est point là affirmer qu'il n'y en avoit point de montés sur des chevaux, car il ne dit pas qu'ils fussent tous sur des chars : d'ailleurs les chefs, dans les temps héroïques, combattant pour l'ordinaire sur des chars, il se pourroit fort bien que le sculpteur, qui ne s'attachoit qu'à faire connoître ces chefs & par leur portrait & par leur nom, n'ait représenté qu'eux, pour ne pas jeter trop de confusion dans ses bas-reliefs en y ajoutant un grand nombre de figures d'hommes à cheval. Cette raison est d'autant plus plausible, que dans le temps où ce coffre a été fait, il y avoit, de l'aveu de M. Freret, au moins 250 ans que l'*équitation* étoit connue des Grecs.

Sur le massif qui soutenoit la statue d'Apollon dans le temple d'Arayclé, Castor & Pollux étoient représentés à cheval (Pausf. *l. III*), de même que leurs fils Anaxias & Mnasinoüs. Pausanias rapporte encore qu'on voyoit à Argos (*lib. II*) dans le temple des Dioscures, les statues de Castor & Pollux, celles de Phœbe & Ilaïra leurs femmes, & celles de leurs fils Anaxias & Mnasinoüs, & que ces statues étoient d'ébene, à l'exception de quelques parties des chevaux. Il y avoit à Olympie (Pausan. *l. V*) un grouppe de deux figures représentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval ; les mêmes Castor & Pollux étoient représentés à Athenes debout, & leurs fils à cheval. (Pausf. *l. II.*)

M. Freret qui rapporte tous ces monumens, & quelques autres d'après Pausanias, étale une érudition immense pour montrer que les plus anciens sont postérieurs à l'établissement de la course des chevaux aux jeux olympiques. Quand on en conviendroit avec lui, on n'en feroit pas moins autorisé à croire que la plupart de ces monumens n'ont été faits que pour en remplacer d'autres que la longueur du temps ou les fureurs de la guerre avoient détruits ; & que les sculpteurs se sont exactement conformés à la maniere distinctive dont les héros avoient été représentés dans les anciens monumens, de même qu'à ce que la tradition en rapportoit. La pratique constante de toutes les nations & de tous

(*u*) Auteur d'un poëme de la Thébaïde ; il vivoit du temps de Socrate. Quintilien dit qu'on lui donnoit le second rang après Homere ; Adrien le mettoit au dessus d'Homere même.

les temps, donne à cette conjecture beaucoup de vraisemblance.

Quoique tous les monumens de la Grece se soient accordés à représenter les Tyndarides (*x*) à cheval; quoiqu'un fait remarquable, arrivé pendant la troisieme guerre de Messene (*y*), prouve manifestement l'accord de la tradition avec les sculpteurs; quoique cette tradition ait pénétré jusqu'en Italie, & quoiqu'Homere lui-même en ait dit, M. Freret ne peut se résoudre à croire que Castor & Pollux aient jamais su monter à cheval : il veut absolument que ces deux héros & même Bellérophon, ne fussent que d'habiles pilotes, & leurs chevaux, comme celui qui accompagnoit les statues de Neptune, un emblême de la navigation.

M. Freret revient au récit de Pausanias sur l'Arcadien Iassius, vainqueur dans une course de chevaux, & cela à l'occasion d'un monument qui autorisoit cette tradition : c'étoit (Paus. *liv. VIII*) une statue posée sur l'une des deux colonnes qu'on voyoit dans la place publique de Tégée, vis-à-vis le temple de Vénus. Les paroles (*z*) du texte de Pausanias l'ont fait regarder comme une statue équestre ; mais le savant académicien veut qu'elles signifient seulement que cette statue a un cheval auprès d'elle, & tient de la main droite une branche de palmier : d'où il conclut qu'elle ne prouve point en faveur de l'*équitation*, & qu'on l'érigea en l'honneur de Iassius, parce qu'il avoit peut-être trouvé le secret d'élever des chevaux en Arcadie, pays froid, montagneux, où les races des chevaux transportés par mer des côtes d'Afrique, avoient peine à subsister. Quand une telle supposition auroit lieu, pourroit-on s'imaginer que cet Iassius, qui auroit tiré des chevaux d'Afrique, où l'*équitation* étoit connue de tout temps, eût ignoré lui-même l'art de les monter, & ne s'en fût servi qu'à traîner des chars ?

Fable des centaures. La fable des centaures que les poëtes & les mythologistes ont tous représentés comme des monstres à quatre pieds, moitié hommes, moitié chevaux, avoit toujours été alléguée en preuve de l'ancienneté de l'*équitation.* Toutes les manieres dont on raconte leur origine, malgré la variété des circonstances, concouroient néanmoins à ce but. « Selon quelques-uns (Diodore, *liv. IV*), » Ixion ayant embrassé une nuée qui avoit » la ressemblance de Junon, engendra les » centaures qui étoient de nature humai- » ne : mais ceux-ci s'étant mêlés avec des » cavales, ils engendrerent les hyppocen- » taures, monstres qui tenoient en même » temps de la nature de l'homme & de » celle du cheval. D'autres ont dit qu'on » donna aux centaures le nom d'*hippo-* » *centaures*, parce qu'ils ont été les pre- » miers qui aient su monter à cheval; & » que c'est de là que provient l'erreur de » ceux qui ont cru qu'ils étoient moitié » hommes, moitié chevaux. »

Il est dit (Diodore, *ib.*) dans le récit du combat qu'Hercule soutint contre eux, que la mere des dieux les avoit doués de la force & de la vîtesse des chevaux, aussi-bien que de l'esprit & de l'expérience des hommes. Ce centaure Nessus, qui moyennant un certain salaire, transportoit d'un côté à l'autre du fleuve Evénus ceux qui vouloient le traverser, & qui rendit le même service à Déjanire, n'étoit vraisemblablement qu'un homme à cheval; on

(*x*) Les Romains représentoient les Tyndarides à cheval. Denys d'Halicarnasse, *liv. VI*, dit que le jour de la bataille du lac Rhégille, l'an de Rome 258 & 494 avant J. C., on avoit vu deux jeunes hommes à cheval d'une taille plus qu'humaine qui chargerent à la tête des Romains la cavalerie Latine, & la mirent en déroute. Le même jour ils furent vus à Rome dans la place publique, annoncerent la nouvelle de la victoire, & disparurent aussi-tôt.

(*y*) Pendant que les Lacédémoniens célébroient la fête des dioscures, deux jeunes Messéniens, revêtus de casaques de pourpre, la tête couverte de toques semblables à celles que l'on donnoit à ces dieux, & montés sur les plus beaux chevaux qu'ils purent trouver, se rendirent au lieu où les Lacédémoniens étoient assemblés pour le sacrifice. On les prit d'abord pour les dieux mêmes dont on célébroit la fête, & l'on se prosterna devant eux : mais les deux Messéniens profitant de l'erreur, se jetterent au milieu des Lacédémoniens, & en blesserent plusieurs à coups de lances. Cette action fut regardée comme un véritable sacrilege, parce que les Messéniens adoroient aussi les dioscures. Pausanias, *liv. IV.*

(*z*) Ἵππον τε ἐχόμενος καὶ κλάδον ἐν τῇ δεξιᾷ φέρων φοίνικος.

ne

ne sauroit le prendre pour un batelier, qu'en lui supposant un esquif extrêmement petit, puisqu'il n'auroit pu y faire passer qu'une seule personne avec lui (*a*).

Presque tous les monumens anciens ont dépeint les centaures avec un corps humain, porté sur quatre pieds de *cheval*. Pausanias (*l. V*) assure cependant que le centaure Chiron étoit représenté sur le coffre des Cypsélides, comme un homme porté sur deux pieds humains, & aux reins duquel on auroit attaché la croupe, les flancs & les jambes de derriere d'un cheval. M. Freret, que cette représentation met à l'aise, ne manque pas de l'adopter aussi-tôt comme la seule véritable; & il en conclud qu'elle désigne moins un homme qui montoit des chevaux, qu'un homme qui en élevoit. Croyant par cette réponse avoir pleinement satisfait à la question, il se jette dans un long détail astronomique, pour trouver entre la figure que forment dans le ciel les étoiles de la constellation du centaure, & la figure du centaure Chiron que l'on voyoit sur le coffre des Cypsélides, une ressemblance parfaite; & il finit cet article en disant que les différentes représentations des centaures n'avoient aucun rapport à l'*équitation*.

Une semblable assertion ne peut rien prouver contre l'ancienneté de l'art de monter à cheval, qu'autant qu'on s'est fait un principe de n'en pas admettre l'existence avant un certain temps. M. Freret, à qui la foiblesse de son raisonnement ne pouvoit être inconnue, a cru lui donner plus de force en jetant des nuages sur l'ancienneté de la fiction des centaures; il a donc prétendu qu'elle étoit postérieure à Hésiode & à Homere, & qu'on n'en découvroit aucune trace dans ces poëtes.

Mais il n'y aura plus rien qu'on ne puisse nier ou rendre problématique, quand on détournera de leur véritable sens, les expressions les plus claires d'un auteur. Homere (*Iliad. l. I & II*) appelle les centaures *des monstres couverts de poil*, φηρας λαχνήεντας φηρσὶν ὀρεσκώοισι; cette expression qui paroît d'une maniere si précise se rapporter à l'idée que l'on se formoit du temps de ce poëte, sur la foi de la tradition, de ces êtres fantastiques, M. Freret veut qu'elle désigne seulement la grossiéreté & la férocité de ces montagnards.

Enfin, quoique ces peuples demeurassent dans la Thessalie, province qui a fourni la premiere & la meilleure cavalerie de la Grece, plutôt que de trouver dans ce qu'on a dit d'eux le moindre rapport avec l'*équitation* ou avec l'art de conduire des chars; M. Freret aimeroit mieux croire qu'ils ne surent jamais faire aucun usage des chevaux, pas même pour les atteler à des chars; il se fonde sur ce que dans l'Iliade les meilleurs chevaux de l'armée des Grecs étoient ceux d'Achille & d'Eumelus, fils d'Admete, qui régnoient sur le canton de la Thessalie le plus éloigné de la demeure des centaures. Un pareil raisonnement n'a pas besoin d'être réfuté.

Conjectures de M. Freret. Le quatrieme & dernier article de la savante dissertation de M. Freret contient ses conjectures sur l'époque de l'*équitation* dans l'Asie mineure & dans la Grece: elles se réduisent à établir que l'art de monter à cheval n'a été connu dans l'Asie mineure que par le moyen des différentes incursions que les Trérons & les Cimmeriens y firent, & dont les plus anciennes étoient postérieures de 150 ans à la guerre de Troye, & de quelques années seulement, suivant Strabon, à l'arrivée des colonies Eoliennes & Ioniennes dans ce pays. Quant à la Grece Européenne, il ne veut pas que l'*équitation* y ait précédé de beaucoup la premiere guerre de Messene, parce que Pausanias dit que les peuples du Péloponnese étoient alors peu habiles dans l'art de monter à cheval. M. Freret pense encore que la Macédoine est le pays de la Grece où l'usage de la cavalerie a commencé; qu'il a passé de là dans la Thessalie, d'où il s'est répandu dans le reste de la Grece méridionale.

Ainsi l'on voit premiérement que M. Freret ne s'attache ni à déduire ni à discuter les faits constans que nous avons cités de Sésostris, des Scolothes ou Scythes, & des

(*a*) Déjanire étoit avec Hercule & Hyllus son fils.

Amazones. Il eſt vrai qu'il nie que ces femmes guerrieres aient jamais combattu à cheval, parce qu'Homere ne le dit pas; car le ſilence d'Homere eſt par-tout une démonſtration évidente pour lui, quoiqu'il ne veuille pas s'en rapporter aux expreſſions poſitives de ce poëte: mais cette aſſertion gratuite & combattue par le témoignage unanime des hiſtoriens, ne ſauroit détruire les probabilités que l'on tire en faveur de l'ancienneté de l'*équitation* chez les Grecs, des conquêtes des Scythes & des Egyptiens, & des colonies que ceux-ci & les Phéniciens ont fondées dans la Grece pluſieurs ſiecles avant la guerre de Troye.

Secondement, fixer ſeulement l'époque de l'*équitation* dans la Grece Européenne vers le temps de la premiere guerre de Meſſene, c'eſt contredire formellement Xénophon (*de rep. Lacedæmon.*), qui attribue à Lycurgue les réglemens militaires de Sparte, tant par rapport à l'infanterie peſamment armée, que par rapport aux cavaliers; dire que ceux-ci n'ont jamais ſervi à cheval, & dériver leur dénomination du temps où elle déſignoit auſſi ceux qui combattoient ſur des chars, c'eſt éluder la difficulté & ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Ces cavaliers, dit Xénophon étoient choiſis par des magiſtrats nommés *hippagiritæ*, *ab equitatu congregando*; ce qui prouve une connoiſſance & un uſage antérieurs de la cavalerie. Cet établiſſement de Lycurgue, tout ſage qu'il étoit, ſouffrit enſuite diverſes altérations; mais il ne fut jamais entiérement aboli. Les hommes choiſis, qui ſuivant l'intention du légiſlateur avoient été deſtinés pour combattre à cheval, s'en diſpenſerent peu à peu, & ne ſe chargerent plus que du ſoin de nourrir des chevaux durant la paix, qu'ils confioient pendant la guerre (*b*) à tout ce qu'il y avoit à Sparte d'hommes peu vigoureux & peu braves. M. Freret confond en cet endroit l'ordre des temps. A la bataille de Leuctres, dit-il, la cavalerie Lacédémonienne étoit encore très-mauvaiſe, ſelon Xénophon; elle ne commença à devenir bonne qu'après avoir été mêlée avec la cavalerie étrangere; ce qui arriva au temps d'Agéſilaüs: ce prince étant paſſé dans l'Aſie mineure, leva parmi les Grecs Aſiatiques un corps de 1500 chevaux, avec leſquels il repaſſa dans la Grece, & qui rendit de grands ſervices aux Lacédémoniens.

Agéſilaüs avoit fait tout cela avant la bataille de Leuctres. La ſuite des événemens eſt totalement intervertie dans ces réflexions de M. Freret. Il ſuit de cette explication, qu'encore que les cavaliers Spartiates n'aient pas toujours combattu à cheval, il ne laiſſoit pas d'y avoir toujours de la cavalerie à Sparte, mais à la vérité très-mauvaiſe: on le voit ſur-tout dans l'hiſtoire des guerres de Meſſene. Pauſanias, *l. IV.*

Il eſt à propos de remarquer que Strabon, ſur lequel M. Freret s'appuie en cet endroit, prouve contre lui. Lorſque cet auteur dit (Strabon, *l. X*) que les hommes choiſis, que l'on nommoit à Sparte *les cavaliers*, ſervoient à pied; il ajoute qu'ils le faiſoient à la différence de ceux de l'iſle de Crete: ces derniers combattoient donc à cheval. Or, Lycurgue avoit puiſé dans l'iſle de Crete la plupart de ſes loix; par conſéquent l'uſage de la cavalerie avoit précédé dans la Grece le temps où ce légiſlateur a vécu.

S'il eſt vrai qu'au commencement des guerres de Meſſene les peuples du Péloponneſe fuſſent très-peu habiles dans l'art de monter à cheval (*c*), il l'eſt encore davantage qu'ils ne ſe ſervoient point de chars; on n'en voit pas un ſeul dans leurs armées, quoiqu'il y eût de la cavalerie. Il eſt bien ſingulier que ces Grecs, qui, dans les temps héroïques n'avoient combattu que montés ſur des chars, qui encore alors ſe faiſoient gloire de remporter dans les jeux publics le prix à la courſe des chars, aient ceſſé néan-

(*b*) *Equos enim locupletiores alebant, cùm verò in expeditionem eundum eſſet, veniebat is qui deſignatus erat, & equum & arma . . . qualiacumque accipiebat, atque militabat. Equis inde milites corporibus imbecilles, animiſque languentes imponebant.* Xénoph., hiſt. Grecq., lib. VI.

(*c*) L'état de foibleſſe où ſe trouvoit alors toute la Grece, en géneral, étoit une ſuite de l'irruption des Doriens de Theſſalie, ſous la conduite des Heraclides: cet événement, arrivé un ſiecle après la priſe de Troye, jeta la Grece dans un état de barbarie & d'ignorance à peu près pareil, dit M. Freret, à celui où l'invaſion des Normands jeta la France ſur la fin du neuvieme ſiecle. Cela eſt conforme à ce que rapporte Thucydide, *liv. I*; il fallut pluſieurs ſiecles pour mettre les Grecs en état d'agir avec vigueur.

moins tout-à-coup d'en faire usage à la guerre, qu'on n'en voie plus dans leurs armées, & qu'ils n'aient commencé d'en avoir que plusieurs siecles après, lorsque les généraux d'Alexandre se furent partagé l'empire que ce grand prince avoit conquis sur Darius.

Une chose étonnante dans le système de M. Freret, c'est qu'il suppose nécessairement que l'usage des chars a été connu des Grecs avant celui de l'*équitation*. La marche de la Nature qui nous conduit ordinairement du simple au composé, se trouve ici totalement renversée, quoi qu'en ait dit Lucrece dans les vers suivans :

Et priùs est repertum in equi conscendere costas,
Et moderarier hunc freno, dextraque vigere,
Quàm bijugo curru belli tentare pericla.
Lucr. *l. V.*

Ce poëte avoit raison de regarder l'art de conduire un char attelé de plusieurs chevaux, comme quelque chose de plus combiné, que celui de monter & conduire un seul cheval. Mais M. Freret soutient que cela est faux, & que la façon la plus simple & la plus aisée de faire usage des chevaux, celle par où l'on a dû commencer, a été de les attacher à des fardeaux, & de les leur faire tirer après eux : « par là, dit-il, » la fougue du cheval le plus impétueux est » arrêtée, ou du moins diminuée..... Le » traîneau a dû être la plus ancienne de » toutes les voitures ; ce traîneau ayant été » posé ensuite sur des rouleaux, qui sont » devenus des roues lorsqu'on les a attachées à cette machine, s'éleva peu à peu » de terre, & a formé des chars anciens à » deux ou à quatre roues. Quelle combinaison, quelle suite d'idées il faut supposer dans les premiers hommes qui se » sont servis du cheval ! Cet animal a donc » été très-long-temps inutile à l'homme, » s'il a fallu, avant qu'il le prît à son service, qu'il connût l'art de faire des liens, » de façonner le bois, d'en construire des » traîneaux. Mais pourquoi n'a-t-il pu » mettre sur le dos du cheval les fardeaux » qu'il ne pouvoit porter lui-même ? Ne » diroit-on pas que le cheval a la férocité » du tigre & du lion, & qu'il est le plus » difficile des animaux, lui qu'on a vu sans » bride & sans mors obéir aveuglément à » la voix du numide ? » Mais pour combattre un raisonnement aussi extraordinaire que celui de M. Freret, il suffit d'en appeller à l'expérience connue des siecles passés & à nos usages présens : on ne s'avise d'atteler les chevaux à des charrues, à des charrettes, *&c.* qu'après qu'ils ont été domptés, montés, & accoutumés avec l'homme ; une méthode contraire mettroit en danger la vie du conducteur & celle du cheval. Mais l'histoire dépose encore ici contre cet académicien : par le petit nombre de chars que l'on compte dans les dénombremens qui paroissent les plus exacts des armées anciennes, & la grande quantité de cavalerie (*d*), il est aisé de juger que celle-ci a nécessairement précédé l'usage des chars. Ce n'est pas qu'on ne trouve souvent les chars en nombre égal, & même supérieur à celui des gens de cheval ; mais on a lieu de soupçonner qu'à cet égard il s'est glissé, de la part des copistes, des erreurs dans les nombres. On en est bientôt convaincu, quand on réfléchit sur l'impossibilité de mettre en bataille & de faire manœuvrer des vingt ou trente mille chars (*e*) : on observe d'ailleurs, que bien-loin de trouver dans les temps mieux connus cette quantité extraordinaire de chars, chez les peuples mêmes qui en ont toujours fait le plus grand usage, on en compte à peine mille dans les plus formidables armées qu'ils aient mis sur pied (*f*).

Pour terminer enfin cet article, je tire de M. Freret même une preuve invincible que l'*équitation* a dû précéder dans la Grece l'usage des chars.

Selon cet auteur, les chevaux étoient rares en ce pays : on n'y en avoit jamais vu de sauvages, ils avoient tous été amenés de dehors. Dans les anciens poëtes, on voit

(*d*) Lors du passage de la mer Rouge, les Egyptiens avoient six cens chars & cinquante mille hommes de cavalerie, & Salomon sur douze mille hommes de cavalerie avoit quatorze cens chars. En faisant un calcul, on trouveroit le commandant de chaque escadron sur un char.

(*e*) Guerre des Philistins contre les Israélites. Josephe, *liv. VI*, *chap. vij.*

(*f*) *Voyez* l'expédition de Xerxès, & le dénombrement de son armée, *&c.*

que les chevaux étoient extrêmement chers, & que tous ceux qui avoient quelque célébrité étoient regardés comme un présent de Neptune; ce qui, dans leur langage figuré, signifie qu'ils avoient été amenés par mer des côtes de la Lybie & de l'Afrique.

Cela posé, est-il vraisemblable que quelqu'un ait transporté de ces pays des chevaux dans la Grece, & qu'il n'ait pas enseigné à ceux qui les achetoient la maniere la plus prompte, la plus utile, la plus générale de s'en servir? Il est incontestable que l'*équitation* étoit connue en Afrique long-temps avant la guerre de Troye. Par quelle raison les marchands en vendant leurs chevaux fort cher aux Grecs, leur auroient-ils caché l'art de les monter? ou pourquoi les Grecs se feroient-ils chargés de chevaux à un prix excessif, sans apprendre les différentes manieres de les conduire, de les manier, & d'en faire usage?

M. Freret devoit, pour donner à son systême un air de vérité, prouver avant tout autre chose que l'art de monter à cheval étoit ignoré dans tous les lieux d'où les Grecs ont pu tirer leurs premiers chevaux. Ne l'ayant pas fait, sa dissertation, malgré toute l'érudition qu'elle renferme, ne pourra jamais établir son étrange paradoxe, & il demeurera pour constant que l'*équitation* a été pratiquée par les Grecs long-temps avant le siege de Troye. *Cet article est de M. D'AUTHVILLE, commandant de bataillon.*

ÉQUITATION, (*Médecine*) ἱππεία, ἱππασία, *equitatio*, l'action d'aller à cheval (*).

On a reconnu de tout temps que l'exercice du corps étoit le moyen le plus sûr & le plus efficace pour conserver la santé, pour la rétablir lorsqu'elle se trouve altérée & dérangée. Chacun sait que les personnes qui passent leur vie dans la mollesse & sans faire aucun exercice, ne jouissent jamais d'une bonne santé, & qu'elles sont sujettes à une infinité de maladies. Leurs fibres sont foibles & relâchées, leur corps s'engourdit & devient paresseux. Elles commencent à perdre l'appétit, parce que les digestions se font mal; leur corps grossit & se charge d'une mauvaise graisse, & elles sont bientôt dans l'incapacité de vaquer à rien. L'exercice au contraire augmente les forces; la circulation du sang & de toutes les humeurs se fait mieux & avec plus d'uniformité, les fibres prennent de la force & de l'élasticité, toutes les humeurs reçoivent une élaboration plus parfaite, le fluide nerveux se sépare en plus grande quantité dans le cerveau pour se répandre dans les nerfs, & tous les mouvemens & toutes les fonctions du corps se font avec plus de force & d'aisance.

Mais si l'exercice en général produit tous ces avantages, celui du cheval a une grande prérogative sur tous les autres. Il guérit non-seulement un grand nombre de maladies, mais il les prévient avant qu'elles soient formées.

L'exercice du cheval opere ces effets salutaires sur notre corps, par le moyen des secousses réitérées qu'il imprime sur les solides; ce qui occasione dans le systême

(*) Le mouvement du corps que procure l'*équitation* lorsqu'elle est modérée, peut être très-salutaire; il cause de douces secousses dans les viscères de la poitrine & du bas-ventre; il les applique & les presse sans effort les uns contre les autres; il donne occasion à ce que l'on change d'air, & que l'on respire celui de la campagne; il fait que ce fluide pénetre avec plus de force dans la poitrine; il dispose à l'excrétion des matieres fécales.

Il résulte de tous ces effets combinés des changemens si avantageux, dans les cas où l'*équitation* est faite à propos, qu'ils sont presque incroyables. Elle convient en général aux personnes d'un tempérament foible, délicat, dans les maladies qui produisent de grandes diminutions de force: on doit observer qu'elle ne doit pas avoir lieu pendant que l'estomac est plein d'alimens, mais avant les repas, ou lorsque la digestion est presque faite, attendu que les secousses que donne le cheval ne pourroient que causer des tiraillemens douloureux à ce viscere par le poids des matieres contenues.

L'expérience avoit appris à Sydenham à faire tant de cas de l'*équitation*, qu'il la croyoit propre à guérir, sans autre secours, non-seulement de petites infirmités, mais encore des maladies désespérées, telles que la consomption, la phthisie même accompagnée de sueurs nocturnes & de diarrhée colliquative; & il témoigne, dans sa dissertation épistolaire, n'être pas moins assuré de l'efficacité de ce secours dans cette derniere maladie, que de celle du mercure dans la curation de la vérole, & de celle du kinquina contre les fievres intermittentes: il avertit en même temps qu'il ne faut pas que ceux qui mettent en usage l'*équitation*, se fatiguent tout d'un coup par une course trop précipitée; mais qu'ils doivent faire cet exercice, d'abord fort doucement & pendant un petit espace de temps, ensuite en augmenter peu à peu le mouvement & la durée. Il rapporte un grand nombre d'exemples de très-

vaſculeux une action & une réaction ſur les parois des vaiſſeaux, qui augmentent le mouvement des liqueurs qu'ils contiennent, & procurent une circulation plus libre juſque dans les plus petits vaiſſeaux capillaires, & entretiennent un juſte équilibre entre les ſolides & les liquides, d'où dépend uniquement la vie & la ſanté. D'ailleurs, le retour du ſang pouſſé dans les extrêmités des vaiſſeaux veineux retourneroit difficilement au cœur, principe du mouvement, s'il n'étoit ſecondé par l'action & la force des muſcles que l'exercice en général, mais ſur-tout celui du cheval, favoriſe. La circulation devenant donc par ce moyen plus facile, plus prompte, juſque dans les plus petits vaiſſeaux, le ſang & la lymphe ſe trouvent plus attenués, mieux préparés, & acquierent en un mot une plus grande perfection.

Cet exercice facilite ſur-tout la circulation dans les parties glanduleuſes de tout le corps où on ſait qu'elle ne ſe fait que fort lentement, à cauſe des circonvolutions des vaiſſeaux & du défaut de leur reſſort. La lymphe d'ailleurs, qui s'y prépare, eſt d'une nature viſqueuſe & très-diſpoſée à s'épaiſſir & à produire des engorgemens dans ces parties. L'*équitation* développe encore, en accélérant l'action des ſolides & le mouvement des liquides, le principe phlogiſtique du ſang & des différentes liqueurs, & augmente par conſéquent le degré de chaleur du corps; ce qui fait que toutes les fonctions ſe font avec plus de facilité & d'abondance, ſur-tout la tranſpiration dont la diminution ou la ſuppreſſion occaſionent une infinité de maladies.

L'exercice dont nous parlons eſt encore très-efficace pour faciliter la digeſtion des aliments, pour débarraſſer l'eſtomac des matieres glaireuſes & des crudités qui ſont la ſuite des mauvaiſes digeſtions. L'action que cet exercice opere ſur le diaphragme & ſur les muſcles du bas-ventre, facilite l'entrée du chyle dans les veines lactées, & conſéquemment la nutrition, la tranſpiration, les digeſtions, la ſortie des excrémens & la ſécrétion de tous les viſceres du bas-ventre. Enfin, un des principaux avantages qui en réſultent, la circulation du ſang devient plus facile dans les ramifications de la veine-porte & dans les viſceres du bas-ventre, où il ſe fait le plus ſouvent des engorgemens, des ſtaſes & des obſtructions, parce que cette veine eſt deſtituée de pulſation comme les arteres, & d'ailleurs elle n'a point de valvules pour empêcher le ſang de rétrograder; ce n'eſt que par le moyen de l'action des muſcles du bas-ventre & de celui du diaphragme, que le ſang y fait ſon chemin.

La ſituation du cavalier donne à toutes les parties du corps, & ſur-tout aux viſceres du bas-ventre, beaucoup moins de gêne que l'exercice du chariot, du carroſſe, du traîneau, *&c.* & la circulation du ſang ſe fait auſſi avec beaucoup plus d'aiſance; d'ailleurs, l'air libre & qui change continuellement, que reſpire un cavalier, eſt beaucoup plus ſalutaire que celui d'un carroſſe, ſur-tout s'il eſt renfermé. Cependant le luxe & la molleſſe l'ont preſque fait entiérement abandonner de nos jours, ſur-tout aux dames, auxquelles ſans contredit il ſeroit encore beaucoup plus ſalutaire qu'aux hommes. Les maladies nerveuſes auxquelles elles ſont ſi ſujettes, ne peuvent ſouvent ſe guérir que par cet exercice. Les ſecouſſes douces & réitérées qu'il procure & qui portent principalement ſur la poitrine & ſur les viſceres du bas-ventre, ſont le moyen le plus ſûr pour rétablir le ton & l'élaſticité des fibres des vaiſſeaux & des nerfs, pour déſobſtruer les viſceres engorgés, pour rendre la fluidité néceſſaire aux liquides; en un mot, pour rétablir la circulation dans cette uniformité, ſans laquelle on ne ſauroit jamais jouir d'une ſanté ferme & durable.

Nous venons de voir les avantages généraux que l'*équitation* procure; entrons dans quelque détail ſur les heureux effets de cet exercice; effets les plus ſalutaires & les plus marqués, & ſans leſquels les remedes les mieux indiqués & les mieux appropriés, ſont le plus ſouvent ſans ſuccès, ſi on n'y joint l'uſage de cet exercice.

Tous les médecins conviennent que l'exercice du cheval eſt le remede le plus ſûr, le plus efficace qu'on puiſſe mettre en uſage

belles cures qu'il a faites par ce moyen. *Voyez* la diſſertation citée ci-deſſus, parmi les œuvres de cet auteur. *Voyez* GYMNASTIQUE. (*d*)

contre la phthisie, lors même que le poumon est déjà ulcéré, & que sans ce moyen, tous les autres remedes sont le plus souvent sans effet. Boerhaave, Sydenham, Hoffman l'ont sur-tout recommandé comme le seul & unique remede sur lequel on puisse compter, & dont on puisse attendre la guérison. Cet exercice est encore très-utile dans la plupart des maladies de la poitrine, sur-tout dans l'asthme humoral & convulsif, dans les toux opiniâtres, dans la palpitation du cœur, qui vient ou de l'épaississement du sang, où des mouvements spasmodiques des nerfs de ce viscere. On a même des exemples de personnes attaquées d'abcès au poumon qui ont été guéries par le mouvement du cheval en occasionant l'ouverture & l'expulsion de l'abcès.

C'est un des plus grands remedes dans les maladies des visceres du bas-ventre, qui sont la suite d'un sang épais & glutineux, qui produit des stases, des obstructions dans le foie, dans la rate, dans le mésentere, dans les affections hypocondriaques, hystériques & mélancoliques, & c'est avec raison que Baglivi & les plus grands médecins l'ont regardé comme le plus sûr & le plus puissant remede dans toutes les maladies de ce genre.

On a aussi souvent réussi à dissiper les jaunisses les plus opiniâtres, produites par les engorgemens de la bile dans les pores biliaires, dans le conduit hépatique & cistique, par l'exercice du cheval. Le célebre Fréderic Hoffman l'a aussi très-recommandé comme un remede dont il avoit vu des effets merveilleux dans les affections cachectiques & scorbutiques. J'ai eu occasion plusieurs fois de guérir des diarrhées habituelles qui duroient depuis plusieurs années, & qui avoient résisté à tous les meilleurs remedes, en faisant monter les malades à cheval matin & soir. Enfin, on doit le regarder comme un des meilleurs remedes dans toutes les maladies, qui reconnoissent pour cause la foiblesse du genre nerveux, qui sont aujourd'hui si fréquentes.

Mais pour retirer de l'exercice du cheval tous les avantages dont nous venons de faire l'énumération, on doit observer avec exactitude les regles suivantes. 1°. On doit choisir un cheval docile, bien dressé, dont les mouvemens ne soient pas rudes & fatigans, & sur lequel le cavalier soit assis à son aise, sans avoir les jambes ni trop tendues ni trop raccourcies dans l'étrier. 2°. On doit commencer cet exercice par de petites promenades qu'on pourra insensiblement prolonger chaque jour jusqu'à trois ou quatre lieues le matin, & autant sur le soir dans les maladies invétérées, opiniâtres, hypocondriaques, scorbutiques, & dans les affections de la poitrine. Mais on doit sur-tout observer la regle que je viens de prescrire, lorsque la maladie vient d'un sang épais, & qui ne peut circuler qu'avec beaucoup de peine & de lenteur dans les petits vaisseaux capillaires; car si on donnoit un mouvement trop violent & trop long au sang avant qu'il soit atténué, & qu'il ait acquis une fluidité suffisante, ne pouvant faire son chemin dans les petits vaisseaux, il seroit obligé de s'arrêter & de rétrograder dans les gros vaisseaux; ce qui produiroit des douleurs dans les membres, & une lassitude générale de tout le corps, & dégoûteroit le malade de cet exercice qu'il croiroit lui être nuisible. C'est sur-tout les hypocondriaques que cette regle regarde. 3°. On ne sauroit prescrire au juste le degré d'action & de secousse qui convient à chaque malade : cela dépend de la force, du tempérament, de l'âge du malade, de l'habitude de monter à cheval, & de mille autres circonstances sur lesquelles on ne sauroit donner des regles précises, & c'est sur quoi on doit consulter son médecin, & se consulter soi-même. En général, les courses violentes au galop, trop continuées, sont presque toujours nuisibles, elles fatiguent la poitrine en accélérant trop la respiration, elles diminuent la transpiration insensible, & l'expérience nous apprend que les couriers à cheval, qui font ce métier tous les jours, meurent la plupart dans la fleur de leur âge, ou du moins ils ne parviennent pas à un âge fort avancé. 4°. On doit prendre cet exercice deux fois le jour, le matin après le lever du soleil & avant les grandes chaleurs, & l'après-midi sur les cinq à six heures avant le coucher du soleil; on doit, dans les maladies de

poitrine, éviter soigneusement de s'exposer au serein du soir, à la fraîcheur du matin, & à l'air humide & pluvieux. Il faut aussi éviter de monter à cheval lorsque l'estomac est trop chargé d'alimens, & avant que la digestion soit à peu près faite; le mouvement du cheval la trouble, la dérange, & fait entrer des sucs grossiers & mal préparés dans le sang, qui sont la cause d'une infinité de maladies. Cette regle souffre cependant quelque exception, car il y a des tempéramens, & sur-tout les bilieux, qui ne peuvent supporter aucun exercice violent, & sur-tout celui du cheval, lorsque leur estomac est entiérement vuide : les personnes qui sont dans ce cas, doivent prendre un bouillon ou quelque nourriture légere & de facile digestion avant que de monter à cheval. 5°. Les hypocondriaques & les personnes qui sont sujettes aux vents, feront bien de porter une ceinture qui soutienne les muscles du bas-ventre & qui empêche que les vents ne procurent trop de dilatation aux intestins, sur-tout s'ils sont d'un tempérament foible & délicat. 6°. Quoique cet exercice soit utile & quelquefois nécessaire en tout temps, il convient généralement mieux dans le printemps & dans l'automne, & on doit, autant qu'il est possible, choisir un temps calme & tranquille, & exempt d'humidité, & ne point s'exposer d'abord après cet exercice à l'air froid & humide qui causeroit une suppression subite de la transpiration, qui pourroit avoir des suites fâcheuses; & si le malade se trouvoit altéré au retour de sa promenade, il doit éviter de faire usage d'aucune espece de boisson froide : elle supprimeroit la transpiration & pourroit avoir des suites fâcheuses, & même procurer des maladies inflammatoires de poitrine. 7°. On ne doit pas permettre à ceux qui montent à cheval de prendre leur repas d'abord après leur retour; on doit attendre au moins une heure, afin de donner aux humeurs le temps de se remettre dans le calme, & la tranquillité ordinaire; car Sanctorius a observé que lorsqu'on prend son repas d'abord après l'exercice, la transpiration diminue considérablement; ce qui est fort nuisible. Comme l'exercice du cheval donne ordinairement beaucoup d'appétit, on peut permettre à ceux qui en font usage, de manger un peu plus que de coutume; mais il faut qu'ils s'abstiennent de toute nourriture grossiere, venteuse & indigeste : ils doivent aussi observer avec soin de ne pas trop charger leur estomac à la fois, & de faire plutôt quatre repas par jour, surtout dans les climats tempérés & froids, & cette regle regarde sur-tout les jeunes gens, car les vieillards ont beaucoup moins besoin de nourriture que les jeunes gens qui sont encore dans la vigueur de l'âge. 8°. Dans les maladies de poitrine, surtout dans la phthisie, & dans les obstructions invétérées & opiniâtres, il ne suffit pas souvent de s'en tenir à de simples promenades de cheval dont nous venons de parler, mais il faut entreprendre de longs voyages si on veut les déraciner entiérement; on a beaucoup d'exemples de personnes qui ont guéri de maladies les plus opiniâtres, par le moyen des voyages de long cours, & sans prendre aucun remede. 9°. Le trot du cheval est pour l'ordinaire le pas qui est le plus salutaire pour toutes les especes de maladies qui demandent cet exercice; mais on doit se procurer un cheval dont le trot soit doux & qui ne fatigue pas trop le malade, surtout s'il est d'un tempérament délicat, & qu'il soit affoibli par une longue maladie. Ce pas, par les petites secousses réitérées qui augmentent l'oscillation des vaisseaux, est beaucoup plus propre que tout autre à détruire les engorgemens des glandes, des visceres & des petits vaisseaux obstrués, & à rétablir le ton & le ressort de tous les solides.

Après les regles que nous venons d'exposer sur l'exercice du cheval, qui sont d'une nécessité indispensable pour la guérison des maladies, doit-on être surpris si on voit tous les jours beaucoup de personnes qui en font usage sans en retirer aucun effet salutaire, parce qu'elles ne veulent point se gêner dans leur genre de vie ordinaire, ni se mettre en peine d'observer aucune des regles que nous venons de prescrire ? (*B*)

En faisant sentir ici la nécessité de l'exer-

cice pour les hommes, nous n'avons garde de ne pas comprendre les femmes sous cette dénomination. En effet la structure de la femme, à l'exception des différences sexuelles, est toute semblable à celle de l'homme. Principes, économie, fonctions animales, tout est exactement conforme & commun entre ces deux êtres. Le mouvement leur est aussi également naturel. L'agitation inséparable de l'enfance est familiere aux deux sexes. Tous deux à ce bel âge sont livrés de passion aux mêmes exercices. Ce n'est que la réserve de l'éducation des filles, qui les empêche de suivre aussi librement le penchant que la nature leur a donné pour tous les mouvemens précipités, & si on les y voit moins adonnées, on n'est pas sans s'appercevoir aisément de l'état de contrainte où elles sont, combien elles souffrent impatiemment cette gêne, & combien elles envient en ce moment le sort des jeunes garçons de leur âge.

Dans un âge plus avancé, ne voit-on pas même dans les conditions supérieures, de jeunes filles & des femmes mariées, monter volontiers à cheval, aller à la pêche, à la chasse, *&c.* ? Ces exercices loin de prendre sur leur tempérament, au contraire le fortifient, & rendent leur santé plus assurée. N'a-t-on pas vu souvent des femmes suivre leurs maris à la guerre, & ne reculer pour aucune des fatigues, compagnes nécessaires de ce dangereux métier ?

D'autres, dans nos campagnes, labourent, fouillent perpétuellement la terre, coupent les bleds, & partagent avec les hommes les plus durs travaux de l'agriculture. D'autres, encore, plient sous le poids des fardeaux, marchent tout le jour, endurent les froids les plus rigoureux, comme les chaleurs les plus fortes, couchent sur la dure, sans même que la grossesse leur serve de prétexte pour s'exempter d'un genre de vie aussi dur & aussi pénible.

Qu'on ne nous allegue donc plus la prétendue foiblesse des femmes, & ne soyons pas assez dupes pour compatir à la paresse de nos dames du bon ton, & de toutes nos petites-maîtresses. Cette foiblesse dont elles prétendent se couvrir, est leur propre ouvrage, & le prétexte ou l'effet de leur seule mollesse. Ayons le courage d'être un instant rigoureux à leur égard. Notre défaut de complaisance à ce point, deviendra pour elle le service le plus signalé que nous puissions jamais leur rendre.

En attendant que nous puissions leur inspirer ce desir de s'adonner chaque jour, pendant quelques heures, à un exercice salutaire, & jusqu'à ce qu'elles puissent prendre assez sur elles-mêmes, pour ne pas redouter de donner à peu près autant de mouvement à leurs pieds, qu'elles en donnent à leur langue, voici une méchanique ingénieuse, qui peut avantageusement suppléer à leur nonchalante inaction, & à la paresse criminelle de tous les hommes qui se dégradent assez, pour ne pas craindre de leur ressembler.

Cette machine appellée *tabouret* ou *siege d'équitation*, est la plus leste & la plus simple qu'on ait encore imaginée, & de beaucoup supérieure au fameux *trémoussoir* du feu abbé de Saint-Pierre.

Elle consiste en un siege solidement placé au milieu d'un équipage de léviers suspendus au plancher d'une chambre. Cet équipage est formé par deux perches de jeune bois de frêne, traversées dans le milieu par un axe de rotation, qu'on attache aux poutres d'un plancher. De l'extrêmité de ces perches, descendent des courroies qui soutiennent un marche-pied sur lequel on assujettit, pour s'y asseoir, un tabouret, ou même un petit fauteuil, élevé convenablement, & rendu mobile sur quatre pieds fixes. En tirant soi-même de dessus le siege, tantôt un, & tantôt deux cordons de soie, lesquels font jouer ensemble ou séparément deux petits léviers ajustés entre les perches, on fait jouer & marcher la machine ; & assis fort à son aise, on se donne tous les mouvemens que l'on peut éprouver sur un bon cheval. On peut aussi aller le pas, l'amble, le trot & le galop, selon le degré de force ou de légéreté que la personne qui monte la machine, a la volonté d'imprimer à ses mouvemens, & qu'elle peut accélérer ou ralentir à son gré.

Au

Au reste, ce siege d'*équitation* est tellement combiné dans ses mouvemens, qu'il représente encore les sauts en avant, les coups de derriere, les cabrioles du cheval, les voltes & autres allures du manege, ainsi que le balancement de l'escarpolette ; en sorte que l'on peut prendre, assis commodément, tous les plaisirs du cheval, & autres mouvemens que l'on veut, & de toutes les manieres dont on peut s'aviser, sans courir aucun risque, sans crainte de chûte, d'autant que les mouvemens ne se peuvent point répéter plus souvent, ou plus vivement qu'on ne le juge à propos, le tout sans sortir de sa chambre.

D'ailleurs, cette machine, quoique très-solide, & de l'équilibre le plus parfait, offre encore la commodité de se briser & de se démonter entiérement, pour pouvoir être déplacée & transportée par-tout où l'on peut avoir dessein de la replacer. Elle a encore l'avantage de pouvoir s'élever au plancher de la chambre dans laquelle elle est suspendue, & de s'y fixer de maniere à ne point embarrasser après l'exercice.

Le siege présente en différens côtés tous les appuis nécessaires à l'usage des femmes, des vieillards & des convalescens, qui ne pouvant se procurer par eux-mêmes les secousses de l'*équitation*, sont dans le cas d'employer le secours d'une main étrangere. Un domestique, en tirant les rênes ou cordons de cette machine, lui fait faire tous les mouvemens que la personne qui prend cette sorte d'exercice juge à propos.

On voit, par cette description, de quelle utilité & de quel avantage est une machine d'une aussi ingénieuse invention, & combien elle est bonne à rappeller la transpiration si nécessaire aux personnes âgées, à certains valétudinaires, aux personnes attaquées de la goutte, & en général à tous ceux qui sont dans le cas de mener une vie sédentaire ; enfin, combien elle est propre à dissiper les obstructions, sources de toutes les maladies, à chasser les ventosités si incommodes & si nuisibles, à procurer une plus libre circulation du sang & de la lymphe, & par conséquent à ranimer la gaieté & l'appétit, & ainsi à rétablir & maintenir la santé.

On peut aussi, au lieu de tabouret, de fauteuil ou autre siege, adapter à la place un cheval artificiel, sellé & bridé. Pour lors les mouvemens, quoiqu'essentiellement les mêmes qu'avec un simple siege, paroissent néanmoins plus réguliers ; ce qui forme un avantage de la plus grande considération. En effet, au moyen d'un semblable cheval artificiel, on peut préparer de bonne heure les enfans aux premiers élémens du manege, sans leur faire courir aucuns risques. Ainsi nous ne pouvons qu'inviter les personnes aisées, & sur-tout les chefs de grande éducation, tels que les principaux des fortes pensions, à faire l'acquisition d'une machine aussi utile. Par son moyen, les parens auront l'agrément de voir les enfans qu'ils leur confient, accoutumés dès leurs tendres années aux mouvemens du cheval, & familiarisés à un exercice d'un avantage & même d'une nécessité si absolue, qu'il devroit entrer dans toutes les éducations.

M. Genneté, premier physicien & méchanicien de l'empereur, est l'inventeur de cette admirable machine. (+)

EQUITÉ, subst. f. (*Morale*, *Droit politiq.*) c'est, en général, cette vertu par laquelle nous rendons à chacun ce qui lui appartient justement, conformément aux différentes circonstances où chaque personne peut être relativement à notre égard & aux loix de la société.

On confond quelquefois l'*équité* avec la *justice* ; mais cette derniere paroît plutôt désignée pour récompenser ou punir, conformément à quelques loix ou regles établies, que conformément aux circonstances variables d'une action. C'est par cette raison que les Anglois ont une cour de chancellerie ou d'*équité*, pour tempérer la sévérité de la lettre de la loi, & pour envisager l'affaire qui y est portée, uniquement par la regle de l'*équité* & de la conscience. Cette cour de chancellerie est un des beaux établissemens qu'il y ait en Angleterre, & des plus dignes d'être imité par les nations civilisées.

En effet, l'intérêt d'un souverain & son amour pour ses peuples, qui l'engage à

prendre garde qu'il ne se fasse rien dans son empire de contraire au bien commun, demande aussi qu'il redresse, qu'il rectifie, & qu'il corrige ce qui peut avoir été fait de tel.

Ainsi l'*équité*, prise dans ce sens particulier, est une volonté du prince, disposée par les regles de la prudence à corriger ce qui se trouve dans une loi de son état, ou dans un jugement civil de la magistrature établie par ses ordres, quand les choses y ont été réglées autrement que la vue du bien commun ne le demanderoit dans les circonstances proposées; car il arrive souvent que la loi se servant d'expressions générales, ou la foiblesse de l'esprit humain étant telle qu'elle empêche les législateurs de prévoir tous les cas possibles, les chefs de l'état s'éloignent du but auquel ils tendoient sincérement.

L'amour du bien commun exige donc alors, que les législateurs mêmes, après avoir examiné de près les circonstances du cas présent mieux qu'ils n'ont pu le faire en l'envisageant de loin, corrigent par une cour d'*équité*, à la faveur de la connoissance plus parfaite qu'ils ont des choses exposées à leurs yeux, ce qu'ils avoient établi pour regle là dessus.

C'est de la loi naturelle que tire toute son autorité un jugement favorable, où l'on prononce, non à la rigueur, mais avec un adoucissement équitable; & par conséquent cette loi naturelle est la vraie source de l'*équité*, digne de toute notre attention. *Voyez* Loi naturelle.

Outre son usage très-important dans la correction des loix civiles, & quand il s'agit de faire de telles loix, elle est de la derniere nécessité dans les cas où les loix civiles se taisent, & pour le dire en un mot, dans la pratique de tous les devoirs des hommes les uns envers les autres, dont elle est la regle & le fondement.

En effet, ce n'est point des conventions humaines & arbitraires que dépend l'*équité*; son origine est éternelle & inaltérable, de maniere que si nous étions libres du joug de la religion, nous ne devrions pas l'être de celui de l'*équité*: aussi quelle joie, dit M. de Montesquieu, quel plaisir pour un homme, quand il s'examine, de trouver qu'il a le cœur juste! Il voit son être autant au dessus de ceux qui ne goûtent pas ce bonheur, qu'il se voit au dessus des tigres & des ours. Oui, Rhédi, ajoute cet aimable & vertueux écrivain, sous le nom d'*Usbek* (*Lett. Pers. lxxxj*), si j'étois sûr de suivre inviolablement cette *équité* que j'ai devant les yeux, je me croirois le premier des hommes! *Voyez* Droit, Justice, Économie politique, Bien, Mal, *&c.* *Article de M. le chevalier* de Jaucourt.

* Equité, (*Mythol.*) divinité des Grecs & des Romains. Ils la représentoient tenant une épée d'une main, & une balance de l'autre. Ils la confondoient quelquefois avec Astrée & avec la justice; quelquefois ils l'en distinguoient. Pindare donne trois filles à l'*Equité*, la Paix, Eunomie, & Dicé.

EQUIVALENT, adj. (*Philos.*) se dit de ce qui a la même valeur, la même force & les mêmes effets qu'une autre chose. *Voyez* Egalité.

Il y a plusieurs sortes d'*équivalence*: dans les propositions, dans les termes, & dans les choses.

Les propositions *équivalentes* sont celles qui disent la même chose en différens termes, comme: *il est midi juste*: *le soleil passe au méridien au dessus de l'horizon.*

Les termes *équivalens* sont ceux qui, quoique différens pour le son, ont cependant une seule & même signification, comme *temps* & *durée*, &c.

Les choses *équivalentes* sont ou *morales*, ou *physiques*, ou *statiques*: *morales*, comme quand nous disons que commander ou conseiller un meurtre, est un crime *équivalent* à celui du meurtrier: *physiques*, comme quand on dit qu'un homme qui a la force de deux hommes, *équivaut* à deux: *statiques*, comme quand un moindre poids *équivaut* à un plus grand, en l'éloignant davantage du centre. *Chambers.*

Equivalent, (*Jurispr.*) est une imposition qui se paie au roi dans la province de Languedoc, sur certaines marchandises: on la nomme *équivalent*, parce qu'elle fut établie pour tenir lieu d'une aide que l'on payoit auparavant. Pour bien entendre

ce que c'est que cet *équivalent*, & à quelle occasion il fut établi, il faut observer que Philippe de Valois, dans le temps de ses guerres avec l'Angleterre, ayant établi une aide ou subside sur le pied de 6 deniers pour livre de toutes les marchandises qui seroient vendues dans le royaume, le roi Jean, du consentement des états, porta ce droit jusqu'à 8 deniers, & Charles V, à 12 deniers, ce qui fait le vingtieme; & pour le vin vendu en détail, il en fixa le droit au huitieme, & au quatrieme du prix, selon les différens pays où s'en faisoit la vente.

Charles VI, au commencement de son regne, déchargea ses sujets de cette imposition.

Elle fut rétablie par Charles VII, d'abord par tout le royaume; mais il la supprima en 1444, pour le Languedoc seulement, au moyen d'une somme de 80000 livres qui fut promise & payée pendant trois années. Pour former cette somme, il permit de lever un droit d'un denier pour livre sur la chair fraiche & salée, & sur le poisson de mer, avec le sixieme du vin vendu en détail. Ce droit fut nommé *équivalent*, parce qu'en effet il équivaloit à l'imposition de l'aide.

Les trois années étant expirées, & les besoins de l'état étant toujours les mêmes, le Languedoc fut obligé de continuer le même paiement, & même de l'augmenter; car sous prétexte que la somme de 80000 liv. ne suffisoit pas pour indemniser le roi de ce qu'il auroit pu tirer de l'aide, la province consentit à l'imposition d'un nouveau droit, montant à 111776 livres, pour remplir ce qui manquoit à la valeur de l'*équivalent*; à condition, néanmoins, que si la recette de l'*équivalent* montoit à plus de 80000 l., il seroit fait diminution d'autant sur le nouveau droit, qui fut appellé, du nom de l'imposition commune, *aide*.

En 1456, Charles VII diminua l'*équivalent*, & le réduisit à 70000 l.; mais en même temps il augmenta l'aide jusqu'à 120000 liv.

Louis XI, en 1462, céda le droit d'*équivalent* à la province, au moyen de 70000 l. de préciput; mais il ne paroît pas que ce traité ait jamais eu d'exécution, comme il résulte de la déclaration donnée à Lyon par François I, en 1522.

On voit d'ailleurs, que Louis XI par des lettres du 12 septembre 1467, attribua la connoissance de l'*équivalent*, en cas de ressort & de souveraineté, à la cour des aides de Montpellier; & cette attribution fut confirmée par plusieurs autres patentes postérieures, entr'autres par Charles IX, le 20 juillet 1565; de sorte que nos rois ont toujours joui de l'*équivalent* jusqu'à l'édit de Beziers, du mois d'octobre 1632, par lequel Louis XIII en fit la remise à la province, & de toutes autres impositions. Les états solliciterent néanmoins la révocation de cet édit, parce qu'il donnoit d'ailleurs atteinte à leurs privileges; & ils obtinrent en effet un autre édit au mois d'octobre 1649, qui confirma à la province la remise entiere du droit de l'*équivalent*, confirmée par celui de 1649; au moyen de quoi ce droit est présentement affermé au profit de la province: le bail monte annuellement à 335000 liv., de sorte que la province y trouve un avantage considérable, attendu qu'elle ne paie au roi sur cet article que 69850 liv. l'aide étant demeurée à son point fixe & ordinaire de 120000 liv. *Voyez* PATENTE DE LANGUEDOC. *Voyez le style du parlement de Toulouse, par* Cayron, *page 273.* (*A*)

EQUIVALENT est aussi le nom que l'on donne en certaines provinces à une imposition qui tient lieu de la taille, comme on voit par des lettres du 10 mai 1643, registrées en la chambre des comptes, portant établissement de ce droit au lieu de la taille dans les isles de Marennes. (*A*)

EQUIVALENT, en quelques lieux, est ce que le pays paie au roi au lieu du droit de gabelles, & pour avoir la liberté d'acheter & vendre du sel, & être exempt des greniers & magasins à sel. *Voyez le gloss. de M.* de Lauriere, au mot *équivalent.* (*A*)

EQUIVALENT est aussi un droit qui se paie en quelques provinces, comme Auvergne & autres, pour être exempt du tabellionage. *Voy. le gloss. de M.* de Lauriere, *ibid.* (*A*)

EQUIVOQUE, s. f. (*Gramm.*) double

sens d'une phrase, produit par sa mauvaise construction.

Les *équivoques* sont des expressions louches, qui rendent le discours réellement obscur, & embarrassent l'esprit du lecteur pour en découvrir le véritable sens. Les langues qui demandent de la clarté, & la langue Françoise en particulier, sont ennemies de ces sortes d'ambiguités de construction. Il est vrai que toute la lecture de la période en fait d'ordinaire comprendre le sens, dès que l'on y donne un peu plus d'attention; mais il vaudroit mieux que cela n'arrivât point; car c'est aux paroles à faire entendre le sens, & non pas au sens à faire entendre les paroles. Si l'on vous relit deux fois, dit M. de Vaugelas, que ce soit pour vous admirer & non pas pour chercher ce que vous avez voulu dire. Le même critique a justement remarqué que la plupart des *équivoques* se forment dans notre langue par les pronoms relatifs, possessifs, & démonstratifs. Exemple du pronom relatif: *c'est le fils de cette femme qui a fait tant de mal.* On ne sait si ce *qui* se rapporte à *fils* ou à *femme*; de sorte que si l'on veut qu'il se rapporte à *fils*, il faut mettre *lequel* au lieu de *qui*. Exemple du pronom possessif: *il a toujours aimé cette personne au milieu de son adversité.* Ce *son* est *équivoque*; car on ne sait s'il se rapporte à *cette personne* ou à *il*, qui est celui qu'on a aimé. Il en est de même du pronom démonstratif.

Les *équivoques* se font encore, quand un mot qui est entre deux autres se peut rapporter à tous les deux, comme dans cette période d'un célebre auteur: *je passerai par dessus ce qui ne sert de rien; mais aussi veux-je bien particuliérement traiter ce qui me semblera nécessaire.* Le *bien* se rapporte à *particuliérement*, & non pas à *veux-je*; c'est pourquoi pour écrire nettement, il falloit mettre, *aussi veux-je traiter bien particuliérement*, & non pas, *aussi veux-je bien particuliérement traiter.*

Les *équivoques* se font enfin, quand on met quelques mots entre ceux qui ont du rapport ensemble, & que néanmoins les derniers mots se peuvent rapporter aux mots qui sont entre deux; un exemple le va faire entendre: *l'orateur arrive à son but, qui est de persuader, d'une façon toute particuliere.* L'intention de celui qui s'exprime ainsi, est que ces mots, *d'une façon toute particuliere*, se rapportent à ceux-ci, *arrive à son but*; mais comme ils sont placés, il semble qu'ils se rapportent à *persuader*: il faudroit donc dire, *l'orateur arrive d'une façon toute particuliere à son but, qui est de persuader.*

Quoique ce précis, tiré de M. Vaugelas, puisse ici suffire, il seroit bon d'étudier toutes les observations de cet auteur, de même que celles de nos meilleurs critiques, sur les *équivoques* de construction; car c'est le défaut dans lequel tombent les plus grands écrivains, parce qu'il est très-difficile de l'éviter, si on n'y donne une grande attention, & si on ne relit souvent ses ouvrages à tête reposée; mais il ne faut pas en même temps porter ses timides scrupules jusqu'à l'excès, énerver son style, & prendre l'ombre d'une *équivoque* pour une *équivoque* réelle.

Equivoque se dit aussi dans notre langue d'un terme à double sens, dont abusent seulement ceux qui cherchent à jouer sur les mots. *Voyez* POINTE *ou* JEU DE MOTS. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EQUIVOQUE, (*Morale.*) discours ou proposition à double sens; l'un naturel, qui paroît être celui qu'on veut faire entendre, & qui est effectivement entendu de ceux qui écoutent; l'autre détourné, qui n'est entendu que de la personne qui parle, & qu'on ne soupçonne pas même pouvoir être celui qu'elle a intention de faire entendre. C'est un expédient imaginé pour ne point dire la vérité & ne point mentir en même temps; mais cet expédient n'est réellement qu'une tromperie condamnable dans ceux qui s'en servent, parce qu'ils manquent à la bonne foi. Il n'y a, dit très-bien un de nos auteurs modernes, que la subtilité d'une éducation scolastique qui puisse persuader que l'*équivoque* soit un moyen de sauver du naufrage sa sincérité; car dans le monde ce moyen n'empêche pas de passer pour menteur & pour mal-honnête homme, & il donne de plus un ridicule d'esprit très-méprisable.

Cependant n'est-il jamais permis de se servir de termes ambigus, ou même obscurs? Je répons avec Grotius & Puffen-

dorf, qu'on ne doit jamais y avoir recours, à moins que ce moyen ne soit nécessaire, par exemple, à l'instruction de ceux qui sont confiés à nos soins, ou à éluder une question importante ou captieuse, qu'on n'a pas droit de nous faire; ou à nous procurer quelque avantage innocent sans nuire à un tiers. Du reste, toutes les fois qu'on est dans l'obligation de découvrir clairement sa pensée à quelqu'un, il n'y a pas moins de crime à le tromper par une *équivoque* que par un mensonge. Enfin, de l'aveu même des païens, c'est un lâche artifice & une insigne fourberie, que d'avoir recours aux *équivoques* lorsqu'il s'agit de contrat ou de quelque affaire d'intérêt. En un mot, les *équivoques* sont si blâmables en général, qu'on ne peut apporter trop de réserve à spécifier les cas fort rares où elles seroient innocentes. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EQUIVOQUE, adj. (*Médecine.*) est aussi l'épithete que donnent les médecins aux signes qui ne constituent pas essentiellement le caractere d'une maladie, & qui ne la distinguent pas d'une autre. *Equivoque* en ce sens est opposé à *univoque*, qui est l'épithete des signes qui conviennent uniquement à une maladie, tirés des symptomes qui en sont inséparables. *Voyez* SIGNE. (*d*)

EQUULEUS, voyez *EQUICULUS*.

E R

ERABLE, s. m. *acer*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit composé de deux, & quelquefois de trois capsules, qui sont terminées chacune par un feuillet membraneux, & qui renferment une semence arrondie. Tournef. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ERABLE, (*Jardinage.*) c'est un arbre de différente grandeur, selon les diverses especes de son genre. Plusieurs de ces *érables* croissent naturellement en Europe, quelques-uns dans le Levant, & le plus grand nombre en Amérique. Il est peu d'arbres qui rassemblent autant de variété, d'agrément & d'utilité que ceux-ci, qui croissent avec plus de vîtesse & d'uniformité, qui s'accommodent mieux des plus mauvaises expositions, & qui exigent moins de soins & de culture; qui résistent mieux à toutes les intempéries des saisons, & que l'on puisse pour la plupart multiplier avec plus de facilité.

Toutes les especes d'*érables* que l'on connoît, semblent faites pour la température de ce climat; elles y réussissent à souhait; elles s'y soutiennent contre quantité d'obstacles qui arrêtent beaucoup d'autres arbres, & elles remplissent tout ce qu'on en peut attendre. Dans les terres seches & légeres, dans les lieux élevés & arides, dans les terreins les plus superficiels, on voit les *érables* profiter, grossir & s'élever aussi-bien que s'ils étoient dans les meilleures terres de vallée. Les différentes especes de cet arbre offrent à plusieurs égards une variété dont on peut tirer grand parti pour l'embellissement des jardins: la verdure de leur feuillage fait autant de différentes nuances qu'il y a d'especes d'*érables*: la forme & la largeur des feuilles varient également, elles paroissent de bonne heure au printemps, & ne tombent que fort tard en automne: il y a aussi quelques especes qui donnent des fleurs d'une assez belle apparence. On peut distinguer les différentes especes d'*érables*, en grands & en petits arbres. Les grands *érables* forment de belles tiges bien droites; ils ont l'écorce unie & la feuille fort grande: on peut les préférer à beaucoup d'autres arbres pour faire des avenues, des bosquets, & du couvert. Les petits *érables* ont un accroissement plus lent, le bois plus menu, & la feuille plus petite: ils sont très-propres à former des palissades & des haies à hauteur d'appui; à quoi ils conviennent souvent d'autant mieux, qu'ils ont le mérite singulier de croître à l'ombre & sous les autres arbres.

Voici les différentes especes d'*érables* les plus connues jusqu'à présent.

L'*érable-sycomore*, grand arbre qui croît naturellement dans quelques forêts de l'Europe & de l'Amérique septentrionale, & plus ordinairement dans les pays de montagnes. Sa tige est fort droite, son écorce est

unie & rouſſâtre : ſa feuille eſt large, liſſe, découpée en cinq parties principales, d'un verd-brun en deſſus, & blanchâtre en deſſous : ſes fleurs viennent en grappes longues & pendantes; elles ſont d'une couleur herbacée, qui n'a nulle belle apparence : la graine qui en provient eſt à peu près de la forme d'un pepin d'orange ; elle eſt renfermée dans une double écaille, qui eſt terminée par une aile légere. Cet arbre eſt très-propre à faire des allées & du couvert ſur les lieux élevés & dans les plus mauvais terreins ; il s'y ſoutient contre les grandes chaleurs & les longues ſéchereſſes, même dans les provinces méridionales de ce royaume, où l'on n'a pas eu de meilleure reſſource que de recourir au *ſycomore* pour remplacer avec ſuccès différentes eſpeces d'autres arbres qui avoient péri ſucceſſivement dans une partie du cours d'Aix en Provence, ſoit à cauſe de la grande chaleur de ce climat, ſoit par rapport à la mauvaiſe qualité du ſol. Cet arbre réuſſit également dans les bonnes terres de la plaine & ſur les croupes des montagnes expoſées au nord ; il ne redoute aucune mauvaiſe qualité de l'air. M. Miller aſſure que le *ſycomore* ſoutient mieux qu'aucun autre arbre les vapeurs de la mer. Mais un autre avantage particulier à cet arbre, c'eſt qu'il réſiſte parfaitement à la continuité & à la violence des vents ; en ſorte que pour ſe garantir de leur impétuoſité, & défendre à cet égard les bâtimens, les plantations & tout eſpace que l'on veut abriter, c'eſt cet arbre que l'on doit y employer par préférence. Le *ſycomore* devient en peu de temps un gros & grand arbre ; il ſe garnit d'un feuillage épais, qui donne beaucoup d'ombre & de fraîcheur : il eſt ſi robuſte, que les hivers les plus rigoureux de ce climat ne lui portent aucun préjudice, même dans ſa premiere jeuneſſe, & qu'il ſoutient le froid exceſſif qui ſe fait dans le Canada, où cet arbre eſt fort commun, & où l'on en tire la ſeve par inciſion, dont on fait de bon ſucre. Le bois du *ſycomore* eſt ſec, léger, ſonore, brillant, & d'une qualité fort approchante de celle du bois de hêtre : il n'eſt pas ſujet à ſe tourmenter, à ſe déjeter ni à ſe fendre ; on l'emploie aux petits ouvrages des Tourneurs, Menuiſiers, Sculpteurs, Armuriers, Ebéniſtes & Luthiers. Il eſt propre aux mêmes uſages que le bois du tilleul & du hêtre : c'eſt le meilleur de tous les bois blancs. On peut multiplier cet arbre de graine, de branches couchées, ou par le moyen de la greffe, ſur les autres *érables*, & même en plantant les racines qu'on auroit retranchées du tronc d'un *ſycomore*. Mais cet arbre a quelques petits défauts ; ſes feuilles ſont d'un verd trop brun, & elles ſont ſujettes à être gâtées par les inſectes. Il eſt vrai que ſa verdure eſt fort brune, & même encore plus foncée lorſque l'arbre commence à pouſſer ; ce qui étant entiérement oppoſé au verd naiſſant & tendre de preſque tous les autres arbres, c'eſt un contraſte de verdure dont on pourra tirer parti. On convient auſſi que les hannetons attaquent ſouvent les feuilles du *ſycomore* ; mais ils ne l'endommagent pas aſſez, pour que l'arbre faſſe un aſpect déſagréable.

L'*érable-ſycomore panaché* : c'eſt une variété de l'eſpece précédente, dont cet arbre ne differe que par la couleur de ſes feuilles, qui ſont plus ou moins bigarrées de jaune & de verd, & qui font un agrément ſingulier. On ſait que ce mêlange de couleur, qui n'eſt qu'un accident occaſioné par la foibleſſe ou la maladie de l'arbre, ou par la mauvaiſe qualité du terrein, ne ſe ſoutient dans la plupart des autres arbres panachés, qu'en les multipliant par la greffe, ou en couchant leurs branches, & nullement en ſemant leurs graines, attendu que les plantes qui en naiſſent, rentrent dans l'état naturel. Mais il en eſt autrement du *ſycomore panaché*, dont on peut conſerver la diverſité de couleur, non-ſeulement en couchant ſes branches ou en le greffant ſur le *ſycomore* ordinaire, mais encore en ſemant ſa graine, qui produit des plants dont la plupart ſont panachés.

L'*érable plane*, grand arbre qui fait une belle tige très-droite, dont l'écorce eſt liſſe & blanchâtre. Sa feuille a beaucoup de reſſemblance avec celle du platane, ce qui lui a fait donner le nom d'*érable plane* ; mais elle n'eſt ni ſi grande ni ſi épaiſſe, ni d'un verd ſi tendre que celle du platane. Ses fleurs viennent en bouquets de couleur jaune, qui ont quelque apparence ; elles commencent à paroître avant les feuilles, à la

fin d'Avril. La graine qui en provient eſt plate & terminée par une aile, comme celle du ſycomore. Après le platane, c'eſt l'un des plus beaux arbres que l'on puiſſe employer pour l'embelliſſement des jardins; il a toutes les bonnes qualités du ſycomore, avec lequel il a tant d'analogie & de reſſemblance, qu'on peut faire à l'*érable plane* l'application de tout ce que l'on vient de dire du ſycomore; mais il n'a pas, comme celui-ci, le défaut d'avoir des feuilles d'un verd trop rembruni, ni d'être ſujet aux attaques de quelques inſectes, qui au contraire ne portent aucune atteinte aux feuilles de l'*érable plane*, dont la verdure tendre & agréable ſe ſoutient avec égalité pendant toute la belle ſaiſon, & ne paſſe que fort tard en automne. Son feuillage étant encore plus fourni que celui du ſycomore, il fait un meilleur couvert, & de plus belles allées en paliſſade ſur tige, pour leſquelles l'*érable plane* eſt des plus convenables; mais il faut donner à ces arbres un quart de diſtance moins qu'aux tilleuls, parce que cette eſpece d'*érable* prend plus de hauteur que d'extenſion. Cet arbre croît encore plus promptement que le ſycomore: j'ai vu ſouvent des plants venus de ſemence en terrein ſec, s'élever juſqu'à douze pieds en trois ans. Les Anglois lui donnent le nom d'*érable de Norwege*, parce que vraiſemblablement il leur eſt venu de ce pays-là, où il eſt fort commun. Mais comme la plupart des Jardiniers de Paris, & ceux des provinces à plus forte raiſon, confondent cet arbre avec le ſycomore, il eſt à propos de rapporter ici quelques caracteres apparens, qui puiſſent les faire diſtinguer l'un de l'autre. L'*érable plane* a l'écorce blanchâtre ſur le vieux bois, les boutons rougeâtres pendant l'hiver, la feuille plate, mince, & d'un verd tendre; les fleurs jaunes, diſpoſées en bouquets relevés, & la graine applatie: le ſycomore au contraire a la tige plus groſſe, la tête plus étendue, l'écorce rouſſâtre, les boutons jaunes en hiver, la feuille plus épaiſſe, plus brune, & un peu repliée en deſſus; les fleurs d'un petit jaune verdâtre, bien moins apparentes, diſpoſées en grappes pendantes, & ſa graine eſt ronde.

L'*érable plane*, *panaché*: c'eſt une variété de l'eſpece qui précede, & à laquelle on peut appliquer ce qui a été dit plus haut du ſycomore panaché; ſi ce n'eſt pourtant qu'il n'eſt pas encore certain qu'en ſemant les graines de celui-ci, on doive s'attendre que les nouveaux plants conſerveront la même variété.

Le *petit érable plane*, ou l'*érable à ſucre*: arbre de moyenne grandeur, qui croît naturellement dans la Virginie, où il eſt fort commun, & où on lui donne le nom d'*érable à ſucre*. Sa tige eſt très-droite & fort menue, ſon écorce eſt cendrée; les boutons des jeunes branches ſont d'une couleur très-brune pendant l'hiver: ſa feuille a beaucoup de reſſemblance avec celle de l'*érable plane* ordinaire; mais elle eſt plus grande, plus mince, & d'un verd plus pâle, tenant du jaunâtre en deſſus, mais un peu bleuâtre en deſſous. Son accroiſſement eſt beaucoup plus lent que celui de l'*érable plane* dont on a parlé; il étend bien moins ſes branches, & il ne fait qu'une petite tête: il donne de la verdure de très-bonne heure au printemps, & avant tous les autres *érables*. Cet arbre eſt encore fort rare en France; mais il y en a pluſieurs plants dans les jardins de M. de Buffon à Montbard en Bourgogne, qui, quoiqu'âgés de dix ans, n'ont encore donné ni fleur ni graine. Cet arbre eſt très-robuſte, il ſoutient les grandes chaleurs auſſi-bien que les longues ſécchereſſes; il réſiſte à l'effort des vents impétueux & à la rigueur des grands hivers, & il prend plus d'accroiſſement dans un terrein ſec & élevé, que dans les bonnes terres de vallée. On prétend que les habitans de la Virgine font de bon ſucre, & en grande quantité, avec la ſeve qu'ils tirent de cet arbre par inciſion.

L'*érable blanc*: arbre de moyenne grandeur, originaire de l'Amérique ſeptentrionale, ſur-tout de la Virginie, où il eſt plus commun qu'ailleurs. Il fait une belle tige droite: ſon écorce ſur le vieux bois eſt plus blanche que celle d'aucune eſpece d'*érable*; mais celle des jeunes rameaux eſt rougeâtre, ainſi que les boutons, pendant l'hiver: ſes feuilles d'un verd brillant en deſſus, & argentin en deſſous, font une des grandes beautés de cet arbre; elles deviennent rougeâtres avant leur chûte en automne. Dès le mois de Janvier, dans les hivers peu rigoureux, il commence à donner des fleurs

rougeâtres qui durent plus d'un mois, & qui font affez apparentes pour faire un afpect agréable dans une telle faifon : les graines qui fuccedent, & qui font de la même couleur, font durer le même agrément pour autant de temps : peu après, ces graines fe trouvent en maturité, à moins que les fleurs n'aient été flétries par les gelées du printemps, qui gâtent fi fouvent les graines en Bourgogne, que des arbres de vingt ans n'en ont point encore rapporté. Cet arbre exige plus de choix fur la qualité du fol, que les autres efpeces d'*érables* ; il perd de fa beauté dans les terreins fecs, élevés & fuperficiels : ce n'eft pas qu'il n'y groffiffe & qu'il n'y prenne de l'élévation autant que les autres arbres de fon genre ; mais il n'y donne que de petites feuilles qui font peu d'ombrage, & qui tombent de bonne heure, fouvent même dès le commencement du mois de feptembre dans les années trop feches. Il faut donc à l'*érable blanc* une bonne terre, quelque culture & de l'humidité, pour l'amener à fa perfection ; du refte, il ne dégénere pas des efpeces qui précedent, pour la vîteffe de l'accroiffement & les autres bonnes qualités qu'on leur a attribuées.

L'*érable blanc à grandes fleurs :* arbre de moyenne grandeur, que l'on nomme communément en Angleterre *l'érable de Charles Wager*, parce que c'eft cet amiral qui l'a fait venir d'Amérique ; mais cet arbre n'eft point encore parvenu en France. Il a beaucoup de reffemblance avec le précédent, dont il ne differe que par une beauté qu'il a de plus. Ce font fes fleurs de couleur écarlate, qui, au rapport de M. Miller, forment de très-grandes grappes, dont les plus jeunes branches font fi-bien garnies, qu'à une petite diftance l'arbre en paroît tout couvert ; ce qui eft caufe que l'on ne fait plus tant de cas de l'efpece précédente, qui a moins d'agrément. C'eft tout ce qu'a dit récemment M. Miller de ce bel arbre, qui auroit bien mérité quelque détail de plus.

L'érable à feuille de frêne : grand arbre qui nous eft auffi venu de la Virginie où il croît communément, & où il devient un des plus gros arbres. Sa tige eft droite. Son écorce eft cendrée fur le vieux bois, & verte fur les jeunes branches. Sa feuille eft différente de celle de toutes les autres efpeces d'*érables ;* elle eft compofée de trois & le plus fouvent de cinq lobes ou petites feuilles, tenant à une même queue & irréguliérement échancrées : ce qui a fait donner à cet arbre le nom d'*érable à feuille de frêne*, quoique cette reffemblance foit fort imparfaite. Ses fleurs, d'une couleur herbacée qui n'a nulle belle apparence, viennent en longues grappes pendantes & applaties. Les graines qu'elles produifent font plates auffi, toujours jumelles, & recourbées en dedans. Cet arbre mérite qu'on s'attache à le multiplier ; on peut en tirer de l'agrément par rapport à fon beau feuillage qui eft d'un verd tendre, & dont l'afpect a l'air étranger. Il réuffit dans tous les terreins ; il réfifte à l'intempérie des différentes faifons dans ce climat. Son accroiffement eft très-prompt, & fa multiplication des plus faciles. Le plus court procédé pour y parvenir, c'eft d'en faire des boutures dont le fuccès n'eft jamais équivoque, & conduit d'ordinaire à les voir s'élever jufqu'à fépt pieds en deux ans ; même dans un terrein léger & fec, pourvu qu'on leur faffe de l'ombre. Il feroit avantageux de multiplier cet arbre par l'utilité que l'on pourroit retirer de fon bois, qui eft d'auffi bonne qualité que celui des autres efpeces d'*érables*.

L'érable à feuille ronde, ou *l'opale :* il croît naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe, fur-tout en Italie & particuliérement aux environs de Rome, où il eft l'un des plus grands arbres de ce canton-là, & où on lui donne le nom d'*opale*. Cet arbre eft à peine connu en France : il eft même très-rare en Angleterre, quoique affez robufte pour le plein air. Mais comme M. Miller affure que l'on fait cas de l'opale en Italie à caufe de la beauté de fon feuillage, qui faifant beaucoup d'ombre engage à le planter le long des grands chemins & proche des maifons de plaifance, il faut efpérer que le goût qui regne pour l'agriculture, portera les amateurs à faire venir des graines de cet arbre pour le multiplier.

L'érable commun, ou *le petit érable :* arbre très-commun en Europe, tantôt petit, tantôt élevé, felon fa pofition, ou fuivant la qualité du fol. Comme il croît volontiers dans les

les mauvais terreins, on ne le voit ordinairement qu'en sous-ordre & de la forme d'un arbrisseau dans les haies, les buissons, & les places vagues; mais s'il se trouve en bonne terre, & qu'on lui laisse prendre son accroissement parmi les autres grands arbres des forêts, il s'éleve & grossit avec le temps jusqu'au point, que j'ai vu de ces *érables* qui avoient plus de cinquante pieds de haut, & jusqu'à sept ou huit pieds de pourtour. Cet arbre fait de lui-même une tige droite; & si on le voit souvent tortu & rabattu, c'est parce qu'il aura été endommagé par le bétail, ou dégradé par d'autres atteintes. Son écorce est brute, ridée, & fort inégale, même sur les jeunes branches; bien différent en cela des autres especes d'*érables*, qui tous ont l'écorce très-unie. Sa feuille est petite, d'un verd pâle, & découpée en cinq parties principales. Ses fleurs, verdâtres & de peu d'apparence, viennent en bouquet. Ses graines sont jumelles, plates, ailées, & plus petites que celles des grands *érables*. Cet arbre est très-robuste; il croît promptement, il se plaît dans tous les terreins, & par préférence dans ceux qui sont sablonneux, élevés & superficiels; il se multiplie aisément, & même par la simple voie des boutures; il réussit très-bien à la transplantation: on peut l'employer de toute hauteur, sans qu'il faille retrancher beaucoup de branches. On en fait usage dans les jardins, pour former des palissades & d'autres embellissemens de cette espece; mais le cas que l'on fait aujourd'hui de cet arbre, n'est pas fondé sur les seules bonnes qualités que l'on vient de rapporter, il est d'une ressource infinie pour suppléer à la charmille par-tout où elle refuse de venir, soit à cause de la mauvaise qualité du terrein, ou par le défaut d'air suffisant. Le petit *érable* a le mérite singulier de croître avec succès dans les terres usées & défectueuses, & il réussit également dans les endroits trop resserrés & à l'ombre, & sous le dégouttement des autres arbres. Son bois est blanc & veiné, assez dur quoique léger; & d'un grain fin & sec; il est bon à brûler, très-propre aux ouvrages du tour, & fort utile à d'autres petits usages.

L'érable de Montpellier: petit arbre qui vient naturellement dans les provinces méridionales de ce royaume, sur-tout aux environs de Montpellier où il est commun. Cet arbre peut être comparé à l'*érable* commun pour le volume; il fait quelquefois un assez bel arbre. J'en ai vu qui s'étoient élevés à plus de trente pieds, & qui en avoient quatre de pourtour; mais plus ordinairement il n'a pas moitié de ce volume, surtout lorsqu'il n'a pas été cultivé. Il ne croît pas si vîte ni si droit que le petit *érable*. La couleur de son écorce est d'un brun roussâtre. Sa feuille est petite, lisse, ferme, & découpée en trois parties qui sont égales & sans dentelures: elle est d'un verd brun & brillant en dessus, & d'un petit blanc bleuâtre en dessous. Ses fleurs disposées en bouquet, sont jaunâtres & assez apparentes. Ses graines sont petites, rondes, ailées, & elles viennent par paires; on pourroit faire usage de cet arbre pour l'ornement d'un jardin, où il seroit plus propre que le petit *érable* à former des palissades; ses jeunes rameaux sont plus souples que ceux de ce dernier arbre, il pousse plus foiblement, & sa verdure est plus belle. Quoique originaire des contrées méridionales de ce royaume, il résiste parfaitement au froid de nos provinces septentrionales; il garnit bien une palissade, sa verdure est stable, & son feuillage n'est nullement sujet à la déprédation des insectes; il ne se refuse à aucun terrein, il réussit bien à la transplantation; mais il n'est pas facile de le multiplier au loin, parce qu'il faut semer ses graines au moment de leur maturité; elles ne levent pas dès qu'il faut du retard pour les faire arriver à leur destination, à moins pourtant qu'on n'eût pris la précaution, si utile pour la plupart des graines, qui est de les envoyer dans de la terre.

L'érable de Candie: petit arbre originaire des isles de l'Archipel, où il est fort commun. C'est le plus petit de tous les *érables* connus. J'en ai vu de fort âgés que l'on avoit laissé croître à leur gré dans un bon terrein, & qui n'avoient que dix-huit pieds de haut & cinq pouces de diametre. Cet arbre au premier aspect a beaucoup de ressemblance avec le précédent. Son écorce est un peu grise. Sa feuille, qui est aussi découpée en trois parties, a quelques dentelures irrégulieres; elle est comme celle de l'arbre précédent,

d'un verd foncé & brillant en deſſus, & du même verd en deſſous, & la queue qui ſoutient cette feuille eſt très-courte, au lieu que dans l'autre eſpece elle eſt fort longue. La fleur & la graine n'ont pas des différences bien ſenſibles. Cet arbre a toutes les bonnes qualités de l'*érable* de Montpellier, & quelques avantages de plus; tels que la facilité de pouvoir le multiplier par le ſimple moyen des boutures, & le mérite particulier de conſerver ſa verdure juſqu'à la fin de l'arriere ſaiſon. De tous les arbres robuſtes qui ne ſont pas toujours verds, c'eſt celui dont la feuille ſe ſoutient le plus long-temps contre les premieres fraîcheurs de l'hiver; en ſorte que le plus ſouvent elles ſont encore bien ſaines au commencement du mois de Novembre.

Il y a encore trois ou quatre eſpeces d'*érables* que l'on a découvertes dans le Canada, & qui ſont ſi rares en Europe, qu'elle ne ſont point encore aſſez connues pour en faire ici une deſcription ſatisfaiſante.

Tous ces différens *érables* donnent preſqu'en même temps leurs fleurs à la fin d'Avril, ou au plutard les premiers jours du mois de Mai, & leurs graines ſe trouvent en maturité au commencement du mois d'Octobre, à l'exception de celles de l'*érable* blanc, qui mûriſſent beaucoup plutôt. Mais comme ces graines tombent bientôt après leur maturité, & qu'elles ſont ſujettes à être diſperſées par le vent à cauſe de leur légéreté, il faut avoir attention de les faire cueillir à propos, ſi on veut les ſemer. L'automne eſt le temps le plus propre à cette opération; car ſi on attendoit au printemps, elles ne léveroient que l'année ſuivante. Au bout de deux ans, les plants ſeront en état d'être tranſplantés en pépiniere, où il faudra les laiſſer trois ou quatre ans, après quoi on pourra les placer à demeure. Ces arbres réuſſiſſent bien à la tranſplantation, qui leur cauſe peu de retard; ils ſouffrent la taille en été comme en hiver, & c'eſt au commencement du mois de Juillet qu'il faut tailler les paliſſades formées avec les *érables* de la petite eſpece (*c*).

Nouvel article ſur l'Erable, par M. le Baron de Tschoudy.

§. ÉRABLE, (*Bot.*) en Latin, *acer*; en Anglois, *mapple-tree*; en Allemand, *ahornbaum*.

Caractere générique.

Les *érables* portent, ſuivant les eſpeces, des fleurs hermaphrodites ſeulement, ou bien des fleurs mâles & des fleurs hermaphrodites ſur le même individu; ces dernieres ſont compoſées de cinq pétales, de cinq étamines, terminées par des ſommets oblongs & d'un calice monopétale découpé en cinq parties: au deſſus de l'embryon s'éleve un ſtyle couronné par deux ſtigmates recourbés: l'embryon ſe change en deux capſules plates, réunies par leur baſe & jointes en maniere de croiſſant: ces capſules ſont pourvues d'une aile qui s'alonge à meſure qu'elles groſſiſſent: elles renferment chacune une ſemence ovale.

Eſpeces.

1. *Érable* à feuilles à cinq lobes, inégalement dentelées, à fleurs en grappes. *Érable* blanc de montagne dit *ſycomore*. Faux ſycomore.

Acer foliis quinque lobis, inæqualiter ſerratis, floribus racemoſis. Linn. *Sp. plant. Acer montanum candidum.* C. B. P.

Greater mapple falſe ſycomore.

N. B. On en a une variété à feuilles panachées.

2. *Érable* à feuilles unies à cinq lobes pointus, à dents aigües, à fleurs en grappes. *Érable* à feuilles de platane ou plane. *Érable* de Norwege.

Acer foliis quinque lobis acuminatis, acutè dentatis, glabris, floribus corymboſis. Linn. *Flor. Suec. Acer platanoides.* Munt. *Hiſt.*

Norway mapple.

N. B. Il y en a une variété à feuilles panachées.

3. *Érable* à feuilles à lobes obtus & échancrés. Petit *érable* commun. Petit *érable* des bois.

Acer foliis lobatis obtuſis emarginatis. Linn. *Sp. plant. Acer campeſtre & minus.* C. B. P.

Common or leſſer mapple.

4. *Érable* à trois lobes peu marqués, à feuilles un peu dentelées & preſque pe-

rennes. *Érable* à feuilles de lierre. *Érable* d'Orient. *Érable* de Candie. *Érable* toujours verd.

Acer foliis ſubtrilobis ſerrulatis. Acer creticum. Profp. Alpin. *Acer Orientalis hederæ folio.* Cor. *Inſt. rei herb. Acer foliis ſubtrilobis ſerrulatis quaſi perennentibus. Hort. Col.*

Cretan mapple.

5. *Érable* à feuilles à trois lobes, très-entieres. *Érable* de Montpellier.

Acer foliis trilobis integerrimis. Prod. Leyd. Roy. Lugd. B. Acer trifolia. C. B. P.

Montpellier-mapple.

6. *Érable* à feuilles compoſées, à fleurs en grappes. *Érable* à feuilles de frêne. *Érable* à ſucre de Virginie. Negundo.

Acer foliis compoſitis, floribus racemoſis. Hort. Cliff. Acer maximum foliis trifidis vel quinque fidis Virginianum. Pluk. *Phit. Acer Negundo.*

Ash-leaved mapple.

7. *Érable* à cinq lobes, dentelés, glauques par deſſous, à longs pédicules verds. *Érable* de Canada à fleur rouge hermaphrodite.

Acer foliis quinque lobatis, dentatis, ſubtùs glaucis, pedunculis longiſſimis viridibus. Hort. Col. Acer foliis quinque lobis ſubtùs dentatis, ſubtùs glaucis, pedunculis ſimpliciſſimis aggregatis. Linn. *Sp. pl. Acer floribus rubris, folio majori ſupernè viridi ſubtùs argenteo ſplendente.* Clayt. *flor. Virg.*

Scarlet flowering mapple.

8. *Érable* à feuilles à cinq lobes, d'un verd pâle & luiſant par deſſus, glauques par deſſous, à pédicules courts & rouges. Plane de Canada.

Acer foliis quinque lobis ſupernè viridi palescente lucidis, ſubtùs glaucis, pedunculis brevibus rubeſcentibus. Hort. Col. Acer Virginianum folio majore ſubtùs argenteo ſupra viridi ſplendente : mas & fœmina. Pluk. *Phyt. Acer foliis quinque partito palmatis acuminato dentatis.* Linn. *Sp. pl.*

American ſugar mapple, n°. 6, de Miller.

9. *Érable* à feuilles à trois lobes, pointues & dentelées, à fleurs en grappes. *Érable* à bois jaſpé. *Érable* du jardin du roi. *Érable* à très-larges feuilles, n°. 7, de Miller. *Érable* de Penſylvanie.

Acer foliis trilobis, acuminatis, dentatis, floribus racemoſis. Sp. pl. Linn. *Acer foliis ampliſſimis tricuſpidatim deſinentibus, cortice jaſpidem referente. Hort. Col.*

American mountain mapple.

10. *Érable* d'Amérique à trois lobes, terminés chacun par trois pointes aigües, à bourgeons rouges.

Acer Americanum foliis trilobis unoquoque lobo tricuſpidatim deſinente, gemmis rubeſcentibus. Hort. Col.

Ce dernier *érable* ne ſe trouve dans aucun auteur.

Nous avons ſous les yeux toutes les eſpeces de notre catalogue ; mais M. Duhamel annonce trois eſpeces nouvelles qui lui ſont venues de Canada, & qu'il n'a pas décrites. On trouve en Angleterre une variété appellée *Charles Wager's mapple*, l'*érable* de Charles Wager ; elle porte des corymbes de fleurs rouges plus étoffés, plus rapprochés, & par conſéquent d'un plus bel effet que ceux de l'*érable* rouge commun, dont il tire apparemment ſon origine. La forêt d'Ardenne produit une variété du petit *érable* commun, dont elle differe par ſes feuilles qui ſont plus grandes & plus pointues.

Le n°. 1 eſt le faux ſycomore ; ce n'eſt qu'un arbre de la ſeconde grandeur ; mais j'en ai vu de prodigieux au bord d'un lac dans la Suiſſe. Il commence par pouſſer des branches divergentes qui ſe rapprochent enſuite ; il s'arrondit enfin & forme une belle touffe ; ſes feuilles ſe diſtinguent de celles du n°. 2, en ce que leurs lobes ſont émouſſés par le haut, au lieu que dans celles du ſecond, ils ſont terminés par des pointes aigües : les premieres ſont d'un verd ſombre & matte en deſſus, & d'un verd un peu cendré en deſſous. Les ſecondes ont leur partie ſupérieure d'un verd gai & luiſant, & leur deſſous d'un verd-jaune brillant : les unes & les autres ſont fort larges. L'écorce du faux ſycomore eſt brune, celle du n°. 2 eſt griſâtre : la touffe du premier eſt fort étendue, celle du ſecond eſt plus raſſemblée : les fruits du n°. 1 ſont arrondis, ils forment par leur réunion un angle curviligne ; ceux du n°. 2 ſont applatis, & ils divergent ſur un angle rectiligne fort ouvert.

Le vrai ſycomore eſt une ſorte de figuier

qui croît en Egypte & dans la Paleftine ; la reffemblance des feuilles de cet arbre avec celles du *n°*. 1 a établi leur fynonymie qui ne fert qu'à jeter de la confufion.

Le faux fycomore eft propre à figurer dans les parcs, où il réuffira dans les plus mauvaifes terres ; on peut auffi en former des taillis qui croîtront très-vîte ; le bois en eft meilleur que les autres bois blancs; on en fait des planches d'un affez bon ufage pour l'intérieur des maifons ; il n'eft pas mauvais pour les ouvrages du tour & pour les arquebufiers : cet arbre fe multiplie par les marcottes qui s'enracinent très-vîte, & il reprend même affez bien de bouture ; mais pour le reproduire en abondance, il faut avoir recours à la voie du femis : dès que les graines font mûres, on les ftratifie dans du fable mêlé d'une terre un peu humide, dans une caiffe qu'on enterre contre un mur, ou qu'on pofe dans un cellier ; en février on les feme pêle-mêle avec le fable & la terre, dans des rigoles creufées avec l'un des angles de la houe, de la profondeur d'environ un pouce & demi : il eft rare que ce femis ne réuffiffe très-bien. La feconde automne on plante les petits arbres en pépiniere à deux pieds les uns des autres, dans des rangées diftantes de trois pieds ; on ne doit pas beaucoup les élaguer les premieres années, fi l'on veut qu'ils prennent du corps ; au bout de cinq ou fix ans, ils forment des fujets propres à être plantés à demeure ; ils viennent paffablement par-tout ; mais ils préferent les terres humides & le bord des eaux. Le faux fycomore réuffit dans certaines parties de la Champagne, où les autres efpeces ne font que languir. On eft dans l'ufage en Angleterre d'en planter le long de la mer pour abriter des plantations plus précieufes.

Sa variété à feuilles panachées eft un des plus beaux arbres qu'on puiffe voir : les feuilles qui ont pris leur confiftance font d'un verd obfcur, rayé d'un blanc citrin & d'un verd clair; mais dans les feuilles récentes, ces raies tirent fur le couleur de rofe. Rien de plus riant que la touffe de ces arbres vue en deffous ; la lumiere joue mieux à travers le tiffu tranfparent des panaches, qu'elle ne fait dans les feuilles uniformes ; ainfi on jouit de l'éclat adouci des rayons folaires, fans éprouver leur chaleur ; & puifque les mois de l'été ne procurent que peu d'arbres fleuris dont on puiffe orner les bofquets de cette faifon, le fycomore panaché imitant les fleurs par la couleur de fes feuilles, doit y trouver une place diftinguée; il peut s'élever de marcottes & de boutures, fa graine même ne varie guere; ce qui prouve que la couleur jaune dont il eft entiché, eft bien inhérente à fa nature; & lorfqu'on le voit croître auffi vigoureufement que le fycomore commun, on ne peut guere fe perfuader que fon enluminure foit occafionée par une dépravation de la feve; au refte, il s'écuffonne fort bien fur l'efpece fimple : fi on fait cette opération à la fin de juin ou au commencement de juillet, les écuffons poufferont le même été d'environ un pied : que l'on attende jufqu'à la fin de juillet ou jufqu'au mois d'août, ils ne s'élanceront qu'au printemps fuivant; mais alors ils formeront, d'un feul jet, une verge de cinq ou fix pieds, fi le fujet fur quoi l'on a pofé l'écuffon eft d'une groffeur paffable.

Le *n°*. 2 faifoit autrefois l'ornement des parcs & des jardins; mais comme il fe dépouille de bonne heure, & que fa feuille eft fouvent attaquée par les infectes, on fait à préfent moins de cas de ce bel arbre ; ce feroit pourtant dommage de le reléguer dans le fond des forêts, car il a le mérite de verdoyer de très-bonne heure, & de plus il fe couvre, en avril, d'une prodigieufe quantité de grappes de fleurs d'un jaune verdâtre qui font d'un afpect très-gracieux ; il fe multiplie & fe cultive comme le *n°*. 1, fur lequel il peut s'écuffonner; toutefois la greffe y fait bourrelet; ce qui montre quelque répugnance de la part de fa feve, ou du moins fait foupçonner qu'il eft naturellement d'une plus haute ftature que le faux fycomore. On prétend que la liqueur féveufe de cet *érable* évaporée, pourroit donner une forte de fucre. Quelquefois, durant les chaleurs, les feuilles de ces deux premieres efpeces font couvertes d'un fuc extravafé, raffemblé en petits grumeaux blancs & fucrés, qu'on appelle vulgairement *manne* ; on

suppose qu'elle est tombée du ciel sous la forme d'une rosée épaisse : quoi qu'il en soit, les abeilles en font d'amples récoltes sur ces *érables*; ainsi les instituteurs de ces précieux insectes doivent en planter un certain nombre dans leur voisinage.

L'*érable*, *n*°. 3, croît de lui-même dans la plus grande partie de l'Europe; on le trouve communément dans les haies, où il est fort touffu & de bonne défense; la dent du bétail lui donne une sorte de tonte qui le fait garnir singuliérement : il est très-propre aussi à former des palissades de la hauteur qu'on voudra; ses feuilles qui sont petites, pendantes & joliment figurées en trois lobes, font une tapisserie agréable, lorsqu'au moyen du ciseau elles se développent sur un plan uni vertical : les jeunes pousses de cet *érable* sont rouges, ce qui ajoute une variété gracieuse aux nuances du verd naissant. Dans les forêts dont le fonds est favorable à cet arbre, il devient assez haut. J'en ai vu un à l'Hermitage (château du prince de Croi) qui avoit deux pieds de diametre & une hauteur proportionnée. Comme le bois de cette espece est très-dur, il sert aux arquebusiers, & sans doute qu'il seroit employé avec succès par d'autres artisans, si on trouvoit de ces *érables* d'une belle croissance; il conviendroit donc d'en élever dans cette vue; jusqu'à présent on les a tenus dans une sorte d'esclavage, en arrêtant leur progrès; ne devroit-on pas au contraire les livrer à leur naturel, & les planter en quinconces, en allées & en futaies, de préférence à bien d'autres qui ne les valent pas ? Ils ne demandent pas une terre grasse; souvent même ils y périssent, au lieu qu'ils réussissent dans des sols où le charme, qui n'est point délicat sur les alimens, ne fait que languir : il est certain aussi qu'on en composeroit de bons taillis. Cet *érable* se multiplie comme les précédens; mais sa graine, quoiqu'on la seme en automne, ne leve que la seconde année; il est bon d'en être prévenu.

L'espece, *n*°. 4, est un arbre d'une taille médiocre qui habite les isles de l'Archipel; ses feuilles ressemblent à celles du lierre; elles ne sont pas si épaisses que celles de l'*érable* suivant, avec lequel il a d'ailleurs une grande ressemblance; elles sont d'un verd luisant, & sur les jeunes arbres en bonne exposition, elles subsistent une partie de l'hiver; ce joli *érable*, qui est assez dur, contribuera à la décoration des bosquets d'été & d'automne; ses semences ne levent quelquefois que la seconde année; mais on le multiplie aisément par les marcottes qu'on doit faire en juillet ou en octobre; il reprend même des boutures, si on y apporte les précautions requises. *Voyez* l'article BOUTURE.

L'*érable*, *n*°. 5, a, comme nous venons de le dire, les feuilles plus épaisses que celles du *n*°. 4. Les bords de leurs lobes sont aussi moins entamés, l'écorce est moins polie & moins brune, & l'arbre paroît devoir atteindre à une plus grande hauteur; il ne se dépouille que fort tard. Du reste il se multiplie comme le précédent; il est indigene de la France méridionale, & connu sous le nom d'*érable* de Montpellier. On feroit des haies charmantes de l'un & de l'autre de ces arbres; leurs écussons prennent sur le sycomore, mais la pousse qu'ils ont produite, périt la seconde année; du moins cela nous est-il arrivé constamment. Il n'est pas douteux qu'ils peuvent se greffer l'un sur l'autre; mais ils prennent mal sur le petit *érable* commun, avec lequel ils ont pourtant beaucoup d'analogie.

L'*érable*, *n*°. 6, passe pour le plus grand des arbres de son genre; il s'éleve sur un tronc fort droit à une hauteur très-considérable; son écorce est verte dans les jeunes branches, & grise dans les anciennes; mais polies dans les unes & dans les autres : ses feuilles sont ordinairement composées de cinq folioles oblongues, pointues & crenelées, elles se distinguent au premier coup-d'œil de tous les autres *érables*; leur verd est très-gai & tire sur le jaune; elles subsistent assez long-temps. Cet arbre doit être placé dans les bosquets d'été; il se multiplie come les *n*°. 1 & 2; il ne peut se greffer ni sur sycomore, ni sur plaine; l'écusson même ne s'y coile pas; il porte ses fleurs en grappes; sa se-

mence eſt plus petite que celle des autres *érables* de ce genre.

L'*érable*, *n°*. 7, paroît devoir ne former qu'un arbre d'une taille moyenne; ſon beau feuillage lui aſſigne une place dans les boſquets d'été; ſes grappes de fleurs rouges lui donnent entrée dans ceux du printemps; ſon bois eſt ſuperbement veiné; on en fait de très-beaux bois de fuſil. Cet arbre s'écuſſonne au mois d'août ſur le faux ſycomore, & y réuſſit très-bien.

Le *n°*. 8 ſe diſtingue du précédent par les caracteres exprimés dans ſa phraſe; il prend moins aiſément par l'écuſſon ſur faux ſycomore que le *n°*. 7; mais quoique ſouvent la ſeconde année il périſſe une partie des pouſſes qui ſont provenues de la greffe, il en réchappe néanmoins un aſſez grand nombre pour qu'on doive ne pas négliger cette voie de multiplication; au reſte, on le reproduit fort aiſément par les marcottes.

L'*érable*, *n°* 9, ſe diſtingue de prime abord de tous les autres, moins encore par la largeur & la figure extraordinaire de ſes feuilles, que par ſon écorce gris-blanc marquée de ſtries verdâtres; il ſemble ne devoir guere s'élever, par la raiſon qu'il fleurit fort jeune, & parce qu'étant écuſſonné ſur ſycomore, le ſujet groſſit trois fois plus que la pouſſe de l'écuſſon: comme la couleur de ſon écorce fait ſa principale beauté, & qu'elle tranche avec celle de l'écorce du ſycomore; comme auſſi la diſproportion entre la groſſeur du ſujet & celle de la greffe feroit un fort vilain effet, il convient de poſer l'écuſſon à deux ou trois pouces de terre, afin de pouvoir en le tranſplantant, enterrer le nodus qui ſe trouve à ſon inſertion. Cette attention procure un autre avantage, c'eſt qu'elle met ce bourrelet à portée de prendre des racines qui feront vivre, de ſa propre ſeve, l'*érable* greffé, & lui communiqueront une vigueur ſinguliere; au reſte, il faut s'attacher à l'obtenir franc du pied; à quoi l'on parvient au moyen des ſemences qui mûriſſent dans la France ſeptentrionale; à leur défaut, il faut avoir recours aux boutures, & ſur-tout aux marcottes qui s'enracinent très-facilement: on coupe à quelques pouces de terre un de ces *érables* greffés bas, & on enterre enſuite les rejets qu'il a fournis. Cette eſpece pouſſe au printemps de longs bourgeons couleur de roſe fort jolis, qui lui aſſignent une place dans les boſquets deſtinés à ces premiers momens de l'année renaiſſante, où les plus petits effets de la végétation ſont précieux, parce qu'on ſe plaît à les épier; ſon écorce jaſpée & ſes belles feuilles lui donnent accès dans les boſquets d'été où l'on peut l'employer en tige le long de petites allées, ou bien en forme de buiſſon dans le fond des maſſifs.

L'*érable*, *n°*. 10, pouſſe au printemps des bourgeons écailleux d'un rouge vif mêlé de couleur de noiſette qui ſont aſſez plaiſans; ſon écorce eſt griſe; il croît lentement, & ne promet pas de devenir fort haut; il ſe multiplie avec beaucoup de peine par les marcottes, & je n'ai pu, juſqu'à préſent, réuſſir à l'écuſſonner ſur aucune eſpece d'*érable*.

On trouve dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel, les procédés dont ſe ſervent les Américains pour tirer la liqueur des *érables*. Cinquante pintes de cette liqueur rendent ordinairement dix livres de ſucre; le meilleur eſt celui qui eſt très-dur, d'une couleur rouſſe, un peu tranſparent, d'une odeur ſuave & fort doux ſur la langue. On diſtingue en Canada deux eſpeces de ſucre d'*érable*: l'un s'appelle *ſucre d'érable*, & l'autre *ſuc de plaine*. Ce ſont nos *n°*. 7 & 8 qui les produiſent.

ERABLE, (*Mat méd.*) On ne fait point d'uſage de l'*érable* parmi nous; on regarde cependant ſon fruit & ſes feuilles comme de bons aſtringens. L'infuſion des feuilles dans du vin, paſſe ſur-tout pour un remede contre le larmoiement involontaire. (*b*)

ERAILLÉ, adj. ſe dit, *dans les Manufactures en étoffes*, lorſque la laine du filé a été enlevée de deſſus la ſoie qui la porte, & que l'on voit cette ſoie à découvert. Il ſe dit encore de toute léſion faite à l'ouvrage pendant ou après ſa fabrique.

ERAILLEMENT DES PAUPIERES, *voyez* ECTROPIUM.

ERAILLER, v. act. *terme d'Ourdiſſage*; c'eſt tirer une étoffe, une toile, une gaze, de façon que les fils s'entr'ouvrent, ſe ſéparent, & ſe relâchent. La mouſſeline, la gaze & le crêpe ſont fort ſujets à s'*érailler*.

ERAILLURE, ſ. f. *terme d'Ourdiſſage*;

il se dit de l'endroit d'une étoffe, d'une toile, ou d'une gaze, dont le tissu s'est séparé dans la trame ou dans la chaîne, pour avoir été tirée trop violemment.

ERANARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit, chez les anciens Grecs, un officier public, dont la charge consistoit à présider & à avoir l'inspection des aumônes & des provisions faites pour les pauvres.

L'*éranarque* étoit proprement l'administrateur ou l'intendant des pauvres. Lorsque quelqu'un étoit réduit à la pauvreté, ou fait prisonnier, ou qu'il avoit une fille à marier, & ne la pouvoit pourvoir faute d'argent, l'*éranarque* assembloit les amis & les voisins de cette personne, & taxoit chacun pour contribuer selon ses moyens & son état. *Dict. de Trév.* & *Chambers.* (*G*)

ERARIUM, s. m. (*Hist. anc.*) étoit le trésor de l'état sous les empereurs Romains.

Le temple de Saturne à Rome, où se gardoit ce trésor, s'appelloit par cette raison *ærarium*, du mot *æs*, *æris*, cuivre; parce qu'il n'y avoit pas eu d'autre monnoie à Rome que de ce métal, avant l'an 485 de sa fondation. *Voyez* MONNOIE, ESPECE.

Ce fut Auguste qui le commença, & il fut entretenu de ce que chacun y contribua volontairement; mais ces contributions ne suffisant pas pour les besoins de l'état, le vingtieme des legs & des successions fut assigné à ce trésor, pourvu néanmoins que les héritiers ou les légataires ne fussent pas de proches parens, ou des pauvres.

On tira de la cohorte prétorienne trois officiers, à qui on en confia la garde avec la qualité de *præfecti ærarii*. *Chambers.*

ERASTIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte ou parti de religion qui s'éleva en Angleterre durant le temps des guerres civiles, en 1647. On l'appelloit ainsi du nom de son chef Erastus. La doctrine de cette secte étoit que l'Eglise n'avoit point d'autorité quant à la discipline, c'est-à-dire, n'avoit point le pouvoir légitime d'excommunier, d'exclure, d'absoudre, de prononcer des censures, de faire des décrets, *&c. Chambers.* (*G*)

* ERATO, (*Myth.*) celle des neuf muses qui présidoit aux poésies amoureuses. On lui attribue l'invention de la lyre & du luth; & on la représente couronnée de myrtes & de roses, tenant une lyre d'une main & un archet de l'autre, & ayant à ses côtés un amour debout avec son flambeau.

Il y avoit aussi une néréide du même nom.

ERDING, (*Géographie*) ville d'Allemagne, dans la Baviere inférieure, & dans la préfecture de Landshut sur la petite riviere de Sempt. C'est le siege d'une jurisdiction qui s'étend sur quelques bourgs, châteaux & seigneuries qui l'environnent. Et son terroir produit les plus beaux grains de la Baviere. Pendant la guerre de trente ans, elle fut saccagée par les Suédois à deux reprises. (*D. G.*)

ERDOD, (*Géogr.*) Deux villes du royaume de Hongrie portent ce nom, & le donnent, l'une à l'illustre famille d'Erdodi, & l'autre aux comtes de Salfy. Elles sont situées, la premiere, dans la haute Hongrie dans le comté de Sakmar, & la seconde dans l'Esclavonie, dans le comté de Verowitz. (*D. G.*)

ERE, s. f. *en Astronomie*, est la même chose qu'*époque*, en Astronomie. *Voyez* EPOQUE, qui est beaucoup plus usité en ce sens.

Le mot *ere*, selon quelques-uns, vient du mot Arabe *arach* ou *erach*, qui signifie qu'*on a fixé le temps*. D'autres croient qu'il vient des lettres initiales de l'époque des Espagnols: *Ab Exordio Regni Augusti*. (*O*)

ERE, (*Chronol.*) terme synonyme à celui d'*époque*, & qui désigne un temps fixe d'où on part pour compter les années chez différens peuples. *Voyez* EPOQUE. Nous ignorons l'origine du mot *ere*; mais il est consacré aux époques particulieres qui suivent. Ajoutons seulement sur cette matiere, qu'on peut consulter Baronius, Calvisius, Képler, Marsham, Onuphrius, Pétau, Pagi, Prideaux, Riccioli, Salian, Scaliger, Sigonius, Sponde, Vossius, Ussérius, *&c. Article de M. le Chevalier* DE *JAUCOURT*.

ERE DES ABYSSINS; *voyez* ERE DE DIOCLÉTIEN, qui est l'*ere* dont les Abyssins se servent.

ERE ACTIAQUE, (*Chronol.*) époque des Egyptiens, qui a pris son nom de la bataille d'Actium, que l'armée d'Auguste commandée par Agrippa gagna contre Marc-Antoine, l'an 723 de la fondation de Rome,

& qui entraîna l'année suivante la conquête de toute l'Egypte.

C'est à cette conquête que l'*ere actiaque* doit son origine, suivant l'ordonnance des Romains qui fut ponctuellement exécutée. En effet on se servit depuis ce moment-là de cette époque en Egypte, jusqu'à la premiere année du regne de Dioclétien qui tombe à l'an 284 de J. C. Alors l'*ere actiaque* changeant de nom, fut appellée l'*ere de Dioclétien*, & par les chrétiens de ce pays-là, l'*ere des martyrs*; parce que ce fut sous le regne de cet empereur qu'arriva la dixieme persécution de l'Eglise, où tant de martyrs scellerent de leur sang la vérité de leur religion.

Quoique l'*ere actiaque* tirât sa dénomination de la bataille d'Actium, elle ne commença pourtant que le 29 Août de l'année suivante, & l'on fixa ce jour-là, parce que c'étoit le premier jour du mois de *Fhoth* qui faisoit de temps immémorial le premier jour de l'an des Egyptiens. D'ailleurs, les Romains trouverent le 29 Août d'autant plus propre à régler le commencement de la nouvelle *ere* d'Egypte, qu'ils avoient réduit ce royaume sous leur joug vers la fin du mois d'Août.

C'est aussi pourquoi le sénat changea par un décret l'ancien mois de *Sextilis* en celui d'*Augustus*, & il ne s'en tint pas à cette seule marque de bassesse & de flatterie pour l'empereur. Mais sans nous y arrêter, admirons le sort des choses humaines! Octave par la victoire d'Actium enleve l'empire du monde à Antoine; & ce fut la postérité d'Antoine qui dans la suite jouit de cet empire, du moins pendant quelque temps, tandis que celle d'Auguste ne parvint jamais à le posséder, *sic vos non vobis......* *Voyez* M. Prideaux, qui entre dans de plus grands détails. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ERE D'ALEXANDRE, *voyez* ERE PHILIPPIQUE.

ERE D'ANTIOCHE, (*Chronol.*) cette époque dont se servent plusieurs écrivains ecclésiastiques, commençoit 49 ans avant J. C., en la 4e année de la 182e olympiade, l'an 705 de Rome. Ce fut aussi la premiere année de la dictature de Jules César, & celle de la liberté de la ville d'Antioche. Quelques auteurs fixent cette *ere* d'après l'autorité de Scaliger à la 48e année avant J. C.: mais on prétend qu'ils se trompent. *Voyez* Pagi, *differt. de periodo Græco-Romana*; Pétau, *de doct. Temp. l. X, cap. lxij*; Riccioli, *chronol. reform. l. III, cap. xj, p. 2*; *art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

* ERE ARMÉNIENNE, qui est encore en usage parmi les Arméniens. Elle commence le 9 Juillet de l'an du monde 4501, ou après la naissance de J. C. 552.

ERE DES ARABES, *voyez* HÉGIRE.

ERE DE LA CAPTIVITÉ; elle commence au temps où Nabuchodonosor conduisit à Babylone Jéchonias avec 18000 Juifs d'Elite, l'an du monde 3349.

* ERE CHALDAÏQUE; Ptolomée en a fait mention: elle commence au 26 Septembre, de l'an du monde 3639.

ERE CHRÉTIENNE. (*Chronol.*) Elle commence au premier jour de Janvier après la naissance de J. C., dont personne ne sait aujourd'hui l'année.

L'opinion commune de l'église catholique Romaine la met au 25 Décembre 753 de la fondation de Rome. Sur quoi il faut remarquer qu'il y a au moins huit opinions différentes touchant l'année de la naissance de N. S.

La premiere opinion suppose cette naissance en l'année 748 de la fondation de Rome, sous le consulat de Lœlius Balbus, & d'Antistius Verus: c'est l'idée de Képler.

La seconde opinion la met en l'année 749 de Rome, sous le consulat de l'empereur Auguste avec Cornelius Sylla: le P. Pétau, Jésuite, est entr'autres de ce sentiment.

La troisieme opinion est de ceux qui croient que J. C. naquit l'an de Rome 750, sous le consulat de Calvisius Sabinus & de Passienus Rufus: c'est l'avis de Sulpice Sévere, &c.

La quatrieme opinion est de ceux qui pensent que le Sauveur du monde est né l'an 751 de Rome, sous le consulat de Cornelius Lentulus, & de Valerius Messalinus: le cardinal Baronius, Sponde, Scaliger & Vossius sont du nombre de ceux qui goûtent cette idée.

La cinquieme opinion place la naissance du Messie en l'année 752 de Rome, sous le consulat d'Auguste avec Plantius Silvanus: le

le P. Salian, Onufrius, *&c.* ſuivent cette conjecture.

La ſixieme eſt la commune qui fixe la naiſſance de J. C. en l'année 753 de la fondation de Rome, ſous le conſulat de Cornélius Lentulus & de Calpurinus Piſo: c'eſt le ſentiment de Denis le Petit, de Bede, *&c.*, & l'égliſe Romaine l'a autoriſé par ſon martyrologe, le bréviaire, & l'ancien calendrier.

La ſeptieme eſt de ceux qui tiennent pour l'an de Rome 754, comme George Herwart, *&c.*

La huitieme eſt de ceux qui prétendent que le Sauveur naquit l'an 756 de Rome, deux ans plus tard que l'époque commune: Paul de Middelbourg a été de ce ſentiment, qui eſt univerſellement rejeté.

Cette diverſité d'opinions vient des difficultés qu'il y a ſur l'année de la mort d'Hérode, qui vivoit encore lorſque J. C. vint au monde, *in diebus Herodis*, Matth. *ch* 11, *v.* 2, ſur le commencement de l'empire d'Auguſte, dont on croit que c'étoit la quarante-deuxieme année, & de celui de Tibere la quinzieme année, *anno 15 imperii Cæſaris*, Luc. *chap. iij.*, ſur l'année du dénombrement du peuple Romain ſous Cyrénius ou Quirénius, gouverneur de Syrie, dont il eſt parlé en S. Luc, *ch. xj.* *Voyez* DÉNOMBREMENT.

On trouve à tous ces égards les auteurs fort partagés: les uns mettent la mort d'Hérode l'an 754 de Rome, & les autres quelques années auparavant: les uns commencent le regne d'Auguſte à la mort de Céſar, d'autres à ſon premier conſulat: les uns font commencer l'empire de Tibere après la mort d'Auguſte, & les autres deux ans auparavant, parce que, diſent-ils, il étoit alors collegue d'Auguſte. Il y a eu pluſieurs dénombremens ſous ce prince, & on a de la peine à fixer l'année de celui dont il eſt fait mention dans S. Luc.

Telles ſont les cauſes qui ont produit les différentes opinions ſur le temps de la naiſſance de J. C., quoique dans l'uſage on ſuive l'année de l'époque vulgaire.

Remarquons d'ailleurs que les anciens Peres de l'égliſe n'ont pas commencé de marquer les années par la naiſſance de J. C. ils ſe ſervoient d'autres époques: ceux du patriarcat d'Alexandrie prenoient la leur de l'*ere actiaque*, ou du jour de la bataille d'Actium: les chrétiens d'Egypte lui ſubſtituerent l'*ere* qu'ils appellerent *dioclétienne*, autrement dite *des Martyrs.* Enfin, les autres chrétiens comptoient leurs années, ou de la fondation de Rome, ou d'après les faſtes conſulaires, ou ſelon la maniere des peuples, au milieu deſquels ils vivoient.

Denis, ſurnommé *le Petit*, né en Scythie, & qui demeuroit à Rome ſous le titre d'*abbé*, au commencement du vj^e. ſiecle, crut qu'il n'étoit pas honorable à des chrétiens de compter leurs années du regne d'un tyran qui avoit fait périr inhumainement tant de fideles; mais qu'il étoit plus à propos de fixer une époque de la naiſſance de celui pour lequel les chrétiens avoient ſi conſtamment verſé leur ſang. Il fit pour cet effet un cycle paſcal, & en aſſigna le jour au 25 décembre de l'an de Rome 753, pour commencer à compter l'an premier de l'*ere chrétienne*, au mois de janvier 754 du conſulat de C. Céſar & de Paul Emile. Cette *ere* fut généralement approuvée par les chrétiens; peu d'années après qu'elle fut introduite, c'eſt-à-dire, vers l'an 527: elle n'eut pourtant ſa vogue entiere qu'environ cent ans après, ſous Charles Martel, au commencement du vij. ſiecle que l'égliſe Latine la ſuivit, & on l'appella depuis univerſellement l'*ere vulgaire*.

Il eſt néanmoins vrai que cette *ere* commença trois ou quatre ans plus tard que la véritable naiſſance de N. S., & que Denis le Petit s'eſt trompé environ de cet eſpace de temps dans la fixation de ſon époque. Sans en diſcuter ici les preuves, je dirai ſeulement que M. Vaillant le pere a fait voir en particulier, par des médailles de Quintilius Varus & d'Antipas, fils d'Hérode, que la naiſſance de J. C. aſſignée par l'égliſe au 25 de décembre, doit être placée dans la 549^e année de Rome, puiſque Joſephe rapporte la mort d'Hérode à la fin de mars de l'an 750 de la fondation de cette ville.

Quoi qu'il en ſoit de l'opinion de M. Vaillant, fondée ſur ſes médailles, il ne faut pas s'étonner ſi tant de perſonnes éclairées

ignorent les choses les plus cachées, puisqu'elles ne savent pas les plus communes. Les chrétiens ne parlent que de la mort de J. C. tandis qu'ils en ignorent réellement l'année, de même que celui de sa naissance. La connoissance qu'on pouvoit avoir de l'une & de l'autre s'est perdue peu à peu, & l'on est enfin venu à n'en savoir plus les dates. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ERE DE DIOCLÉTIEN. (*Chronol.*) Epoque qui commença la premiere année de l'empire de Dioclétien, c'est-à-dire, l'an 284 après la naissance de J. C.; c'est la même que celle qu'on appella l'*ere des Martyrs*. *Voyez ci-devant* ERE ACTIAQUE. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

* ERE D'EDESSE; c'est la même que l'*ere d'Alexandre*.

ERE D'ESPAGNE. (*Chronol.*) Cette époque des Espagnols commence 38 ans avant l'*ere* chrétienne: elle est d'un grand usage dans l'histoire d'Espagne, même dans celle de la partie méridionale des Gaules, & dans une grande partie de l'Afrique. Pierre IV, roi d'Aragon abolit cette *ere* dans ses états, l'an 1350 de J. C.: on en usa de même dans le royaume de Valence, en 1358, aussi-bien qu'en Castille en 1383: enfin, le roi Jean I l'abolit en Portugal, en 1415. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

* ERE GÉLALÉENE; c'est l'*ere* que les Persans suivent aujourd'hui: elle commence au 14 de mars de l'an de J. C. 1079.

* ERE DES GRECS, dont il est fait mention au premier livre des Machabées; elle commence au 13 mars de l'an du monde 3638.

* ERE DES HASMONÉENS; elle commence au temps où Simon délivra entiérement Jérusalem de la domination des Syriens, ou le 16 mai de l'an du monde 3808.

* ERE DE L'HÉGIRE que suivent les Turcs; elle commence au temps où Mahomet se sauva de la Mecque, ou le 16 juillet de l'an de J. C. 622.

* ERE JEZDÉJERDIQUE, en usage parmi les Persans; elle commence au temps où Osmarin, général des Sarrazins, défit & tua Jezdegerd, roi des Persans, ou le 16 juin de l'an de J. C. 632.

* ERE DES JUIFS, celle qu'ils suivent encore aujourd'hui, commence au 3 octobre de la 189e année du monde.

* ERE JULIENNE; elle commence à la correction du temps ou du calendrier, ordonnée par Jules César l'an du monde 3905.

* ERE DE LAODICÉE; elle commence l'an du monde 3900.

ERE DU MONDE. *Voyez* ce qui a été dit à l'*ere chrétienne*.

ERE DES MARTYRS. *Voyez* ERE DE DIOCLÉTIEN.

ERE DE NABONASSAR, (*Chronol.*) fameuse époque astronomique dont se sont servis Ptolomée, Censorin, & autres auteurs. Elle a commencé la septieme année de la fondation de Rome, la seconde de la huitieme olympiade, 747 ans avant J. C., c'est-à-dire, avant le commencement de l'*ere* vulgaire, & l'an 3967 de la période julienne.

Ce fut alors que l'ancien empire des Assyriens, ayant pris fin à la mort de Sardanapale, après avoir eu la domination de l'Asie pendant plus de 1300 ans, il se forma de ses débris deux empires, l'un fondé par Arbaces, gouverneur des Medes, qui établit son siege à Ninive, & l'autre par Béléfis, gouverneur de Babylone, qui conserva pour lui cette ville, la Chaldée & l'Arabie: voilà les deux empires qui ont détruit les royaumes d'Israël & de Juda. Béléfis est le même que Nabonassar, du regne duquel commença l'époque dont il s'agit ici, nommée *ere de Nabonassar*. Ce prince est appellé dans l'écriture (Isaïe *xl. 1.*) *Baladan*, pere de ce *Moradac* ou *Mordace Empadus*, qui envoya des ambassadeurs au roi Ezéchias pour le féliciter sur sa convalescence. *Article de M.* DE JAUCOURT.

ERE DES OLYMPIADES. *Voyez* OLYMPIADES.

ERE DES PATRIARCHES *ou* DES PÉLÉRINAGES; elle commence au temps où Abraham quitta Haran, l'an du monde 2023: on rapporte à cette époque plusieurs faits particuliers de la Bible.

* ERE PHILIPPIQUE, (*Chronol.*) époque particuliere à l'Egypte.

Dès que Aridée, frere bâtard d'Alexandre le Grand, déclaré roi, eut changé son nom

en celui de *Philippe*, on appella *ere philippique* la suite des années, dont celle de la mort d'Alexandre est la premiere. Cette *ere* ne commença pas au jour de la mort d'Alexandre, mais au jour de l'année où ce conquérant mourut, c'est-à-dire, à notre 12 de novembre de l'an 323 avant J. C. A l'*ere philippique* succéda l'*ere actiaque*, l'an 724 de Rome ; & à cette derniere l'*ere de Dioclétien*, l'an 284 de J. C. Pour entendre en gros l'histoire d'Egypte, il faut se rappeller la succession des diverses *eres* qui ont eu cours dans ce pays-là, & y appliquer les faits, afin d'éviter la confusion: le reste de cette histoire est un abyme. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

L'*ere philippique* commence au 12 novembre, ce jour étant le premier de l'année vague Egyptienne. C'est de cette époque que Théon, Albategnius, *&c.*, se sont servis. On peut observer qu'entre les deux *eres* de Nabonassar & la mort d'Alexandre, il s'est écoulé précisément 424 années Egyptiennes.

* ERE DE ROME; elle commence au temps de la fondation de cette ville par Romulus, ou le 21 avril de l'année 3190 du monde.

ERE DES SÉLEUCIDES. (*Chronol.*) Cette époque très-célebre s'appelloit en Orient *les années des Grecs*.

C'est à l'entrée du sage & brave Seleucus dans Babylone, après la défaite de Nicanor, l'an 312 avant J. C. que commença l'*ere* fameuse *des Séleucides*, cette *ere* dont tout l'Orient, païens, Juifs, chrétiens, mahométans, se sont servis. Les juifs la nomment autrement à la vérité; ils l'appellent *l'ere des contrats*, parce que, lorsqu'ils tomberent sous le gouvernement des rois Syro-Macédoniens, il furent obligés de l'employer dans toutes les dates des contrats & des autres pieces civiles. Cependant ils s'y accoutumerent si-bien, que plus de 1000 ans encore après J. C. ils n'avoient point encore d'autres époques: ce ne fut qu'alors qu'ils s'aviserent de compter les années depuis la création du monde, comme ils font aujourd'hui. Tant qu'ils resterent en Orient, ils suivirent la coutume des nations d'Orient, où l'on marquoit les années par cette *ere*; mais quand vers l'an 1040 ils en furent chassés & obligés de se jeter dans l'occident, & de s'établir en Espagne, en France, en Angleterre & en Allemagne, ils apprirent de quelques chronologistes chrétiens à compter depuis la création du monde.

La premiere année de cette *ere* de la création, selon leur compte, tombe sur l'an 953 de la période julienne, & commence à l'équinoxe d'automne; mais, selon Scaliger, la véritable année de la création du monde tombe 189 ans, & selon d'autres 249 ans plutôt que les Juifs ne la mettent dans leur *ere:* quoi qu'il en soit, cette *ere des contrats* n'est pas encore tout-à-fait hors d'usage parmi eux.

Les Arabes la nomment *taric dilcarnain*, l'*ere du bicornu* ou *de l'homme à deux cornes*. Les auteurs qui veulent que cette *ere* regarde Alexandre se trompent, puisqu'elle ne commença que douze ans après la mort de ce prince, savoir, au temps du rétablissement de Seleucus à Babylone; il faut donc chercher l'origine de *taric dilcarnain* dans la personne de Seleucus, qui, effectivement, au rapport d'Appien, étoit si fort ou si adroit, qu'en prenant un taureau par les cornes il l'arrêtoit tout court; ce qui avoit donné lieu aux Sculpteurs de le représenter ordinairement avec deux cornes de bœuf à la tête.

Les deux livres des Machabées (*I. Mach. j, 10, 11.*) l'appellent l'*ere du royaume des Grecs*, & tous deux l'emploient dans leurs dates; avec cette différence pourtant, que le premier de ces livres la fait commencer au printemps, & l'autre à l'automne de la même année. Le calcul de ce dernier se trouve par là être le même que celui qu'ont suivi les Syriens, les Arabes, les Juifs, en un mot, tous ceux qui se servoient autrefois de cette *ere*, ou qui l'emploient encore aujourd'hui, à la réserve des seuls Chaldéens; car ces derniers ne regardant pas Seleucus comme bien établi à Babylone, avant le printemps de l'année suivante, ils ne fixerent l'*ere des Séleucides* qu'à cette époque, d'où vient que toutes les années de cette *ere* commençoient aussi parmi eux dans la même saison.

Je ne déguiserai point qu'il y a dans la

maniere de compter des deux livres des Machabées quelque chose d'assez surprenant, dont aucun critique, que je sache, n'a jamais rendu raison, ni le célebre Uscher, ni le savant Prideaux lui-même. Les dates du premier livre des Machabées précedent d'un an entier celles du style de Chaldée; & celles du second livre des Machabées ne précedent le style de Chaldée que de six mois. On sait bien que dans l'*ere des Séleucides* le style de Chaldée & de Syrie différoit, en ce que le style de Chaldée commençoit six mois après celui de Syrie au printemps suivant : mais d'où vient la différence des styles qui est entre le premier & le second livre des Machabées, & d'où vient même que le premier livre des Machabées est le seul qui fasse commencer l'*ere des Séleucides* un an entier avant le style des Chaldéens? *Article de M. le chevalier* DE *JAUCOURT*.

* ERE DE SYRACUSE; elle commence au temps où Timoléon rétablit les affaires des Syracusains, ou l'an du monde 3607.

* ERE DE TROYE; elle commence à la prise de cette ville, où l'an du monde 2766.

* ERE DES TURCS. *Voyez* ERE DE L'HÉGIRE.

* ERE DES TYRIENS; elle commence au temps où ces peuples recouvrerent leur liberté, ou l'an du monde 3825.

* EREBE, s. m. (*Mythol.*) Ce mot signifie *ténebre*. L'*Erebe* est, selon Hésiode, fils du chaos & de la nuit, & pere du jour.

Les anciens ont encore donné le nom d'*érebe* à une partie de leurs enfers; c'est la demeure de ceux qui ont bien vécu. Il y avoit une expiation particuliere pour les ames détenues dans l'*érebe*.

ERECTEURS DU CLITORIS, *ou* ISCHIO-CAVERNEUX, est le nom qu'on donne en Anatomie à une paire de muscles qui viennent de la tubérosité de l'ischium, & qui s'inserent au corps spongieux du clitoris, dont ils produisent l'érection dans le coït. *Voyez* CLITORIS.

§. ERECTEUR, ERECTION, (*Anat. Physiol.*) les muscles auxquels on a donné le nom d'*érecteurs*, ne méritent certainement pas ce nom. Ils naissent de l'ischion au dessus de la tubérosité, mais plus bas que les corps caverneux du pénis, & ils montent en dedans & en devant pour s'attacher avec une insertion tendineuse dans les corps caverneux. Ils ne peuvent donc qu'abaisser ces corps, & le pénis avec eux: & leur action doit être de l'éloigner du bas-ventre, & de lui faire faire un plus grand angle avec l'os pubis; ce qui le proportionne mieux avec la situation presque transversale du vagin. Ils ne peuvent en aucune maniere comprimer les veines du pénis.

Indépendamment de cette remarque, on sent au premier coup-d'œil qu'il faut une cause beaucoup plus générale qu'un muscle, pour une action si généralement nécessaire dans toutes les classes des animaux. Les quadrupedes à sang froid, les oiseaux, les insectes ont un pénis sans muscle *érecteur*. On n'a d'ailleurs qu'à faire attention à la maniere dont le mamelon du sein d'une femme se redresse. Il est petit, replié sur lui-même & sans muscle quelconque. Une légere friction le releve, le redresse, le rend cylindrique; le sang se répand dans sa substance, l'échauffe & le rougit. Cette action si parallele à celle du pénis se passe sans qu'il y ait une ombre d'action musculaire. L'*érection* est d'ailleurs trop durable dans certains cas, pour être l'action d'un muscle qui se relâcheroit certainement, aucun muscle ne pouvant soutenir une contraction continuelle. On a vu l'*érection* durer vingt-quatre heures de suite, & des mois entiers, si l'on en croit Aurélien.

Sans entreprendre de découvrir le secret de la nature, nous tâcherons d'en écarter du moins l'erreur, & d'y remettre l'hypothese à son juste prix.

L'érection se fait par une extravasation du sang: les esprits étendroient mal des sacs aussi solides, que le sont les corps caverneux. Il est facile d'imiter la nature en injectant les arteres des parties génitales: la colle colorée entre dans les sacs & les dilate: on a reconnu dans l'animal vivant, que c'est le sang dont ils se remplissent dans l'action vénérienne.

Ces sacs sont au nombre de trois; nous n'en dirons que le plus nécessaire. Le pénis a deux corps caverneux qui naissent des branches montantes de l'ischion, se rapprochent, sont paralleles & adossés, & com-

muniquent encore enſemble & ſe terminent au commencement du gland par des culs-de-ſac prolongés en pointe.

Le troiſieme ſac eſt plus lâche, il naît par lui-même ſous l'uretre, par un bulbe un peu mi-parti, mais qui bientôt embraſſant l'uretre devient une enveloppe circulaire qui paſſe inférieurement entre les deux corps caverneux du pénis juſques à ſon extrêmité, ſe replie enſuite, s'élargit, revient contre lui-même, & ſe termine par un bourlet incomplet, qui embraſſe preſque tout le pénis, & même ſes corps caverneux.

Tous les trois ſacs ſont remplis d'une cellulofité à larges mailles, faites par des lames, & fortifiées dans le pénis par des filets tendineux.

Les corps caverneux du pénis ſe dilatent beaucoup plus ſouvent que celui de l'uretre, ils forment une *érection* moins parfaite, telle que la produit l'abondance de l'urine. Le corps caverneux de l'uretre ſe gonfle le dernier, & ne ſe gonfle même que par une irritation beaucoup plus grande; quand il s'eſt gonflé, l'éjaculation ſuit ordinairement de près.

Dans les animaux quadrupedes, il n'y a ſouvent qu'un ſeul corps caverneux au pénis, mais celui de l'uretre ſe retrouve dans le plus grand nombre des eſpeces.

Dans le clitoris, partie analogue au pénis, l'uretre eſt éloigné des deux corps caverneux analogue à ceux de l'homme. La même ſtructure ſe retrouve dans les mâles des grands oiſeaux, comme de l'autruche & du caſuel; l'uretre ne perce pas le pénis.

Nous avons examiné les différentes cauſes de l'*érection* : l'une ſe réduit à l'affluence du ſang dans l'organe génital, & l'autre à une irritation quelconque.

En liant les veines du pénis, en liant le pénis tout entier, on produit une *érection*, & les corps caverneux ſe gonflent : il eſt vrai qu'elle n'a jamais la roideur qui ſuit l'irritation, mais il eſt bien difficile auſſi de gêner entiérement par la ligature le retour du ſang, parce que les veines cutanées du pénis communiquent avec les veines internes, par le moyen de la veine du prépuce, & que ces mêmes veines communiquent encore avec les veines du ſcrotum, qu'une ligature qui ſerre la veine du pénis ne ſauroit comprimer. Le gonflement du pénis dans les cadavres eſt analogue à celui que le ſang produit : l'air développé par les commencemens de la pourriture, gonfle alors les corps caverneux.

L'autre cauſe eſt l'irritation qui elle-même eſt la ſuite de pluſieurs ſtimulus différens; le plus naturel, c'eſt la préſence d'une abondance de liqueur fécondante, contenue dans les véſicules ſéminales. Il en naît un ſentiment particulier, quelquefois même douloureux, avec une puiſſante diſpoſition à l'*erection* ; c'eſt la voix de la nature qui demande ſes beſoins. Cette cauſe ſeule ſuffit pour produire l'éjaculation ſans aucune irritation extérieure.

L'urine retenue dans la veſſie urinaire produit des *érections* matinales, elle agit même dans les enfans qui ne font que de naître, & les met dans un état dont on les auroit crus incapables.

Des ulceres dans la verge, l'action des cantharides qui prive l'uretre de ſa mucoſité, le fouet même & les orties, ancien remede des ſorcieres Romaines, le poiſon de la lepre font un effet ſemblable, & les cantharides pouſſent la nature juſqu'à des excès funeſtes.

L'imagination ſert de ſtimulus; elle eſt très-puiſſante dans la vigueur de l'âge. La lecture, les peintures, le ſouvenir des plaiſirs, l'amour d'une belle perſonne font tout ce que pourroit faire le remede le plus actif. Les parties odorantes d'une femelle de la même eſpece irritent les deſirs de tous les animaux mâles, & les portent à une eſpece de fureur remarquable, ſur-tout dans les chevaux.

Des mouvemens convulſifs dans les nerfs, funeſtes à toute la machine, irritent puiſſamment l'organe de la génération, & font quelquefois tout ce que la jouiſſance pourroit faire. Tel eſt le pouvoir de l'épilepſie, celui des bleſſures des nerfs, celui des poiſons, & ſur-tout de l'arſenic.

Mais la nature ne conduit l'animal que par l'attrait du bonheur. La cauſe la plus commune de l'état dont nous parlons, c'eſt la ſenſibilité extrême des nerfs nombreux, & preſque ſans enveloppe, qui rempliſſent la pulpe du gland. Le frottement excite dans ces nerfs une ſenſation dont la

vivacité efface toutes les autres ſenſations de l'animal.

Nous avons trouvé les deux cauſes de l'*érection*; l'immédiate, c'eſt l'affluence du ſang dans les corps caverneux, pendant que ſon retour dans les veines eſt gêné ; & la cauſe qui produit cette affluence, c'eſt l'irritation des nerfs de l'organe génital. Il reſte à trouver le méchaniſme par lequel l'irritation produit l'affluence du ſang.

L'irritation des nerfs cauſe en général une congeſtion du ſang dans la partie irritée ; la friction ſeule de toute partie du corps humain, l'inflammation, la douleur produiſent cet effet, & le frottement du mamelon du ſein lie cette congeſtion à celle dont l'*érection* eſt l'effet.

Cette irritation paroît avoir deux effets ſur le mouvement du ſang ; elle accélere le torrent du ſang artériel, qui ſe porte à la partie irritée ; de là la chaleur, la rougeur, un certain degré de tenſion, que le retardement du ſang veineux ſeul ne produiroit pas. Il eſt difficile de découvrir le méchaniſme de cette congeſtion, mais le fait eſt conſtant. Le ſang ſe porte avec vivacité dans les arteres mêmes de la partie irritée ; l'exemple de l'œil rend cette action viſible : elle le fait extravaſer dans les parties du corps, où des cellules ſont préparées pour le recevoir, comme dans le mamelon, le pénis, le clitoris.

La même irritation des nerfs arrête le retour du ſang veineux ; car ſi ce retour n'étoit pas rendu plus difficile & plus lent, il n'y auroit aucune tumeur dans la partie irritée, il n'y auroit qu'une circulation plus rapide.

On a cherché des muſcles qui irrités par l'action nerveuſe comprimaſſent des veines, & fiſſent l'effet d'une ligature. Nous avons exclu les *érecteurs* Les accélérateurs ſont en effet quelque choſe de ſemblable, leur action eſt volontaire, elle eſt la ſeule par laquelle la volonté ait quelque pouvoir ſur l'*érection* ; on peut l'augmenter par ce muſcle qui comprime en effet de groſſes veines nées du bulbe de l'uretre, & qui en empêche le ſang de revenir.

Les lévateurs de l'anus pourroient peut-être relever tout l'appareil de l'uretre naiſſant avec la proſtate. Mais nous ne croyons pas qu'on doive expliquer un phénomene commun à tous les animaux par une ſtructure particuliere à un petit nombre d'eſpeces.

Seroient-ce des lacs que les nerfs formeroient autour des veines naiſſantes ? La probabilité de cette conjecture a déjà frappé Willis & Vieuſſens ; & M. du Vernoy ayant trouvé dans l'organe de l'éléphant un très-beau réſeau de nerfs, l'a appliqué à l'action dont nous cherchons la cauſe.

On doit toujours être difficile à ſe livrer à tout ce que l'évidence n'appuie pas. Les nerfs ne ſont point irritables : leurs petits paquets droits, & paralleles comme ceux des fibres muſculaires, ne ſe raccourciſſent pas : le nerf partagé en deux s'alonge plutôt qu'il ne ſe raccourcit. Si le nerf ne ſe raccourcit pas quand il eſt irrité, il ne peut pas ſerrer les lacs qu'il formeroit autour d'une veine : dans les corps caverneux même, ces lacs ne ſeroient qu'une hypotheſe gratuite.

N'exigeons pas de l'eſprit de nous révéler des ſecrets dont les ſens nous refuſent l'accès. Il paroît que l'irritation nerveuſe accélere au pénis le ſang artériel, qu'elle en retarde le retour dans les veines, & que l'*érection* eſt la ſuite de ce pouvoir des nerfs. C'eſt un pas vers la vérité ; mais nous ne nous ſentons pas les lumieres ſuffiſantes pour nous conduire plus loin.

Il n'y a point de difficulté à expliquer le relâchement qui ſuit l'*érection*. L'irritation nerveuſe ayant ceſſé, ſes effets diſparoiſſent avec elle, le ſang artériel ne ſe porte plus avec impétuoſité à l'organe, & le ſang veineux rentre dans la maſſe commune ; les corps caverneux ne ſe gonflent donc plus par l'affluence du ſang, & ils ſe déſempliſſent par la ſortie du ſang qui les rempliſſoit. Une ſimple cauſe qui augmente la contraction propre des corps caverneux, diſſipe l'*érection*, comme l'eau froide : la ſaignée des veines du pénis fait le même effet. (*H. D. G.*)

ERECTION, ſ. f. (*Grammaire.*) ſe dit dans un ſens figuré : comme l'*érection* d'un marquiſat ou duché : les évêchés ne peuvent être *érigés* que par le roi.

C'étoit anciennement un uſage de lever ou d'*ériger* des ſtatues aux grands hommes. On demandoit un jour à Caton le cenſeur,

pourquoi on ne lui avoit point érigé *de ſtatue. Demandez plutôt*, répondit-il, *pourquoi on m'en auroit* érigé *une*.

ÉRECTION, (*Phyſiologie.*) ſe dit de l'action par laquelle l'homme couché ſe leve, pour mettre ſon corps *debout*; c'eſt-à-dire, dans une ſituation perpendiculaire à l'horizon, de la tête aux pieds.

La condition eſſentielle pour l'exercice de cette action conſiſte, en ce que le cours des humeurs ſe faſſe avec égalité dans toute la ſubſtance corticale du cerveau & de celle-ci dans ſa médullaire, d'où il réſulte une abondante ſecrétion d'eſprits animaux, qui puiſſent être diſtribués librement & en juſte proportion dans tous les nerfs & dans tous les muſcles; en ſorte que les extenſeurs d'un membre trouvent une certaine fermeté dans les fléchiſſeurs d'un autre membre & réciproquement. *Voyez* MUSCLE.

L'*érection*, conſidérée phyſiquement, préſente une très-grande complication de mouvemens, qui ſont tous très-conſidérables, par la force néceſſaire pour les produire, quoiqu'ils paroiſſent l'être très-peu.

Il n'eſt pas poſſible d'expliquer ici le méchaniſme de cette fonction muſculaire, quelque belle & quelqu'intéreſſante qu'en pourroit être l'expoſition, parce qu'elle ne renfermeroit guere moins que l'hiſtoire de tous les muſcles & de tous les os du corps humain: il ſuffit de dire ici que dans la plupart des mouvemens, & particuliérement dans l'*érection*, les os du baſſin ſont le point fixe commun à toutes les parties de cet admirable édifice. *Extrait d'*Haller. *Voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE; Borelli, *de motu animalium*. (*d*)

ÉRECTION, (*Médecine phyſiologique.*) eſt le terme employé pour ſignifier l'état du membre viril, dans lequel il ceſſe d'être pendant & ſe ſoutient de lui-même, releve, dreſſe; en ſorte que le gland, qui en étoit la partie inférieure, en devient la ſupérieure: cela ſe fait conſéquemment à ce que les corps caverneux & ſpongieux qui compoſent la verge ſont gonflés, tendus; ce qui la rend dure, ferme, de flaſque & molle qu'elle étoit avant ce changement.

C'eſt dans l'*érection* que conſiſte la diſpoſition néceſſaire pour l'intromiſſion du membre viril dans le vagin, relativement à la fonction à laquelle eſt deſtiné cet organe pour la génération. C'eſt dans le même ſens, quoique pour une fin différente, que l'on dit du clitoris, qu'il eſt ſuſceptible d'*érection*, attendu que cette partie eſt en petit de la même ſtructure que la verge.

On peut encore regarder comme une ſorte d'*érection* le gonflement qui ſurvient aux mamelons de l'un & de l'autre ſexes; ſur-tout à ceux des femmes, dans leſquels il eſt plus marqué.

Toutes les parties dont il vient d'être fait mention, ont cela de commun, qu'elles paſſent à cet état d'*érection*, en conſéquence de l'imagination échauffée par la repréſentation idéale ou phyſique des objets propres à exciter l'appétit vénérien, & ſur-tout de l'attouchement ſenſuel ou de toute autre impreſſion extérieure, qui peuvent mettre en jeu la ſenſibilité dont ces organes ſont doués, & exciter l'*éréthiſme* des parties nerveuſes dont ils ſont compoſés, qui empêche le retour par les veines, du ſang porté par les arteres dans les cavités ou cellules que l'Anatomie démontre dans la ſtructure de tous ces différens organes.

Le méchaniſme de l'arrêt du ſang, néceſſaire pour établir l'*érection*, a été diverſement expliqué, ſur-tout à l'égard de la verge (*voyez* VERGE); mais les raiſons que l'on en a données juſqu'à préſent, ne paroiſſent pas entiérement ſatisfaiſantes, parce qu'il faudroit qu'elles puſſent convenir à l'égard de toutes les parties ſuſceptibles d'*érection*; attendu qu'il y a lieu de croire que la nature n'opere pas le même effet différemment dans l'une que dans l'autre; c'eſt cette cauſe commune qui reſte à aſſigner; on ne peut en faire la recherche que d'après l'expoſition anatomique des parties mêmes: ainſi on ne peut placer ce qui peut être dit à ce ſujet, que dans les articles concernant les différens organes dont il s'agit. *Voyez les articles* ÉRECTEURS, VERGE, CLITORIS, MAMMELON, COÏT, GÉNÉRATION, GROSSESSE. (*d*)

EREMONTS, ſ. m. pl. *terme de Charron*. Ce ſont deux morceaux de bois carrés,

posés & enchâssés sur l'avant-train, & qui sortent en dehors & viennent embrasser le timon du carrosse.

ERESIE, s. f. *eresia*, (*Hist. Nat. Bot.*) genre de plante dont le nom a été dérivé de celui de la patrie de Théophraste dans l'isle de Lesbos. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, en forme de cloche ouverte & découpée. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou, & qui devient dans la suite un fruit rond, membraneux, & rempli de semences qui tiennent à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. gener.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

ÉRÉSIPELE, s. f. (*Médecine.*) est le nom d'une maladie inflammatoire, qui a le plus souvent son siege à la surface du corps; elle consiste dans une tumeur assez étendue, sans bornes marquées, peu élevée au dessus du niveau des parties voisines, sans tension notable, accompagnée de douleur avec démangeaison, de chaleur âcre & d'une couleur rouge tirant sur le jaune; qui cede à la pression des doigts, blanchit par cet effet, & devient rougeâtre dès que la pression cesse; & ce qui caractérise ultérieurement cette tumeur, c'est qu'elle semble changer de place, à mesure qu'elle se dissipe dans la premiere qu'elle occupoit; elle s'étend de proche en proche aux parties voisines.

Le mot *éréſipele*, ἐρυσιπελας, vient de ἐρυθρος, *ruber*, & de πέλας, *propè*, *presque rouge*; ce qui convient à la couleur de cette tumeur, qui n'est pas d'un rouge foncé comme le phlegmon, mais plutot de couleur de rose; ce qui lui a fait donner le nom de *rosa* par les Latins: l'*éréſipele* a aussi été appellée par les anciens *ignis sacer*, feu sacré, à cause de la chaleur vive que l'on ressent dans la partie qui en est affectée.

L'*éréſipele* peut être de différente espece: lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'autres symptomes que ceux qui ont été mentionnés dans la définition, elle est simple; & lorsque le milieu de la tumeur *éréſipélateuse* est occupé par un phlegmon, par un œdeme, ou par un squirre, elle est composée & prend différente dénomination en conséquence, selon la nature de la tumeur à laquelle elle se trouve jointe; ainsi elle est dans ces cas-là, *éréſipele phlegmoneuse*, *œdemateuse* ou *squirreuse*: on la distingue en essentielle, si elle ne dépend d'aucune maladie antérieure, & en symptomatique, si elle est compliquée avec une autre maladie qui l'ait produite: elle est encore distinguée en interne ou externe, selon le différent siege qu'elle occupe; en bénigne & en maligne, selon la nature des symptomes qu'elle produit; en accidentelle ou habituelle, selon qu'elle attaque une seule fois, ou qu'elle revient plusieurs fois & même périodiquement tous les mois ou tous les ans, selon qu'il conste par plusieurs observations.

L'*éréſipele* externe affecte communément la peau, la membrane adipeuse, & quelquefois, mais rarement, la membrane des muscles.

Lorsqu'elle est interne, elle peut avoir son siege dans tous les visceres, & vraisemblablement dans leur tissu cellulaire sur-tout; mais alors il est rare qu'on la considere autrement que comme une inflammation en général.

Le sang qui forme l'*éréſipele* est moins épais, moins dense que celui qui forme le phlegmon (*voyez* PHLEGMON); mais il est d'une nature plus âcre & plus susceptible à s'échauffer: ces qualités du sang étant posées, si son cours vient à être retardé tout-à-coup dans les extrêmités artérielles, & qu'il en passe quelques globules dans les vaisseaux lymphatiques, qui naissent des arteres engorgées, l'action du cœur & de tout le systême des vaisseaux restant la même, ou devenant plus forte, toutes ces conditions étant réunies, la cause continente de l'*éréſipele* se trouve établie avec le concours de toutes les autres circonstances qui constituent l'inflammation en général. *Voyez* INFLAMMATION.

Les causes éloignées de l'*éréſipele* sont très-nombreuses; elle est souvent l'effet de différentes évacuations supprimées, comme des menstrues, des lochies arrêtées, d'une rétention d'urine, mais plus communément du défaut de respiration insensible, occasionée par le froid; elle est quelquefois produite par l'ardeur du soleil à laquelle on reste trop long-temps exposé; par l'application de quelques topiques

topiques âcres, de quelque emplâtre qui bouche les pores d'une partie de la peau, des répercussifs employés mal-à-propos : le mauvais régime, l'usage des alimens âcres, des liqueurs fortes, les mauvaises digestions, sur-tout celles qui fournissent au sang des sucs alkalins, rances, le trop grand exercice, les veilles immodérées, les peines d'esprit contribuent aussi à faire naître des tumeurs *éréſipélateuſes*, qui peuvent être encore des symptômes de plaies & d'ulceres, dans les cas où il y a disposition dans la masse des humeurs : cette disposition qui consiste en ce qu'elles soient acrimonieuses, & qui dépend souvent d'un tempérament bilieux, a aussi beaucoup de part à rendre efficaces toutes les causes éloignées, tant internes qu'externes, qui viennent d'être mentionnées.

Le caractere de l'*éréſipele* est trop bien distingué par les symptômes qui lui sont propres, rapportés dans la définition, pour qu'on puisse la confondre avec toute autre espece de tumeur s'ils sont bien observés.

L'*éréſipele* n'est pas toujours accompagnée de symptômes violens, sur-tout lorsqu'elle n'attaque pas le visage ; cependant il s'y en joint souvent de très-fâcheux, tels que la fievre qui est plus ou moins forte & plus ou moins ardente ; les insomnies, les inquiétudes : & comme elle est dans plusieurs cas une maladie symptomatique, dépendante d'une fievre putride, par exemple, les accidens qu'elle produit varient selon les différentes circonstances.

L'*éréſipele* n'est pas dangereuse, lorsqu'elle est sans fievre, & qu'elle n'est accompagnée d'aucun symptôme de mauvais caractere ; & au contraire il y a plus ou moins à craindre pour les suites de la maladie, à proportion que la fievre est plus ou moins considérable, & que les autres accidens sont plus ou moins nombreux & violens.

L'*éréſipele* de la face est de plus grande conséquence, tout étant égal, que celle qui affecte les autres parties du corps, à cause de la délicatesse du tissu de celle du visage, dont les vaisseaux ont moins de force pour se débarrasser de l'engorgement inflammatoire. Cet engorgement est cependant moins difficile à détruire que dans toute autre inflammation ; parce que la matiere qui le forme n'a pas beaucoup plus de ténacité que les humeurs saines qui coulent naturellement dans les vaisseaux de la partie affectée : ainsi elle est très-disposée à la résolution. *Voyez* RÉSOLUTION. Mais cette maniere dont se termine ordinairement l'*éréſipele* n'est pas toujours parfaite, l'humeur viciée peut être dissoute, sans être entiérement corrigée ; en sorte qu'elle ne soit pas encore propre à couler dans les autres vaisseaux où elle est jetée par l'action de ceux qui s'en sont débarrassés : quelquefois elle ne cede qu'à la force de ces derniers, & reprend sa consistance vicieuse lorsqu'elle est parvenue dans des vaisseaux voisins qui agissent moins ; ainsi l'*éréſipele* change de siege comme en rampant de proche en proche ; elle est souvent rebelle dans ce cas & donne beaucoup de peine ; elle parcourt quelquefois la moitié de la surface du corps sans qu'on puisse en arrêter les progrès, parce qu'alors le sang est pour ainsi dire infecté d'un levain *éréſipélateux*, qui fournit continuellement de quoi renouveller l'humeur morbifique dans les parties affectées ou dans les voisines : mais ce changement est bien plus fâcheux encore, lorsque le transport de cette humeur se fait du dehors au dedans, & se fixe dans quelque viscere ; alors l'*éréſipele* qui en résulte, est d'autant plus dangereuse que la fonction du viscere est plus essentielle : on doit aussi très-mal augurer de celle qui sans changer de siege tend à la suppuration ou à la gangrene ; car il résulte du premier de ces deux événemens, qu'il se fait une fonte de matieres âcres, rongeantes, qui forment des ulceres malins, très-difficiles à guérir, & il suit de la gangrene *éréſipélateuſe*, qu'ayant par la nature de l'humeur qui l'a produite, beaucoup de facilité à s'étendre, elle consume & fait tomber comme en putrilage la substance des parties affectées, en sorte qu'il est très-difficile d'en arrêter les progrès & presque impossible de la guérir.

Toute autre maniere que la résolution dont l'*éréſipele* peut se terminer, étant funeste, on doit donc diriger tout le traitement de cette espece d'inflammation, à la faire résoudre, tant par les remedes inter-

nes que par les topiques, d'autant plus que la matiere morbifique y a plus de disposition que dans toute autre tumeur inflammatoire. Pour parvenir à ce but si desirable, on doit d'abord prescrire une diete févere, comme dans toutes les maladies aigües, qui consiste à n'user que d'une petite quantité de bouillon peu nourrissant, adoucissant & rafraîchissant, & d'une grande quantité de boisson qui soit seulement propre à détremper & à calmer l'agitation des humeurs pour les premiers jours, & ensuite à diviser légérement & à exciter la transpiration. Il faut en même temps ne pas négliger les remedes essentiellement indiqués, tels que la saignée, qui doit être employée & répétée proportionnément à la violence de la fievre, si elle a lieu; ou à celle des symptômes, aux forces & au tempérament du malade, à la saison & au climat. Il convient de donner la préférence à la saignée du pied, dans le cas où l'*éréfipele* affecte la tête ou le visage. Il faut de plus examiner, à l'égard de toute sorte d'*éréfipele*, si le mal provient du vice des premieres voies, & s'il n'est pas un syptôme de fievre putride. Si la chose est ainsi, d'après les signes qui doivent l'indiquer, on doit se hâter de faire usage des purgatifs, des lavemens, & même des vomitifs répétés : ces derniers sont particuliérement recommandés contre l'*éréfipele* de la face, qu'ils disposent à une prompte résolution, selon que le démontre l'expérience journaliere : on calmera le soir l'agitation causée par ces divers évacuans, en faisant prendre au malade un julep anodyn ou une émulsion. Pour ce qui est des topiques, on ne peut pas les employer pour l'*éréfipele* de la face, parce que les émolliens anodyns, en relâchant le tissu déjà très-foible de cette partie, peuvent disposer l'inflammation à devenir gangreneuse, & parce que les résolutifs atténuans ne peuvent pas agir sans augmenter l'action des solides, la réaction des fluides, sans rendre la chaleur & l'acrimonie plus considérable; ce qui dispose l'*éréfipele* à s'exulcérer, & à causer des douleurs extrêmes; ce qui peut être aussi suivi de la mortification : ainsi il vaut mieux n'employer aucun remede externe dans ce cas, que d'en essayer dont il y a lieu de craindre de si mauvais effets.

Lorsque l'*éréfipele* occupe toute autre partie de la surface du corps, on peut faire usage avec beaucoup de succès, des topiques émolliens résolutifs, par le moyen desquels on parvienne à relâcher plus ou moins le tissu de la partie affectée, à tempérer l'acrimonie du sang & de la lymphe, à modérer la chaleur, à calmer la douleur, & à rendre plus fluides les humeurs qui forment l'inflammation, afin d'en faciliter au plutôt la résolution. Il faut choisir parmi ces remedes, ceux qui sont les plus proportionnés à la nature du mal, & mêler à propos les émolliens avec les résolutifs, ou les employer séparément, selon l'exigence des cas, sous forme de fomentations ou de cataplasmes, qui doivent être diversement préparés, selon les différentes especes d'*éréfipeles*. On doit aussi en commencer ou en cesser l'usage plutôt ou plus tard, selon que l'exigent les indications. *Voy.* EMOLLIENS, RÉSOLUTIFS, *&c.*

Il n'est aucun cas où l'on puisse appliquer des remedes répercussifs sur l'*éréfipele*, de quelque espece qu'elle soit, non plus que des narcotiques, des huileux. Les premiers, en resserrant les vaisseaux, y fixeroient la matiere morbifique, & la disposeroient à se durcir, ou la partie à se gangrener, ou donneroient lieu à des métastases funestes. Les seconds, en suspendant l'action des vaisseaux engorgés, tendroient également à produire la mortification. Les troisiemes, en bouchant les pores, en empêchant la transpiration, augmenteroient la pléthore de la partie affectée, l'acrimonie des humeurs, & par conséquent rendroient plus violens les symptomes de l'*éréfipele*. S'il se forme des vessies sur l'*éréfipele*, par la sérosité âcre, qui détache l'épiderme & le sépare de la peau, ce qui arrive souvent, il faut donner issue à l'humeur contenue, qui par sa qualité corrosive & par un plus long séjour, pourroit exulcérer la peau. On doit, pour éviter ces mauvais effets, ouvrir ces vessies avec des ciseaux, en exprimer le contenu avec un linge, & y appliquer quelque lénitif, si l'érosion est commencée par la nature du mal, ou par mauvais traitement. Lorsque

l'*éréſipele* ſe termine par la ſuppuration ou par la gangrene, il faut enployer les remedes convenables à ces différens états. *Voyez* SUPPURATION, ULCERE, GANGRENE.

Lorſque l'*éréſipele* ne provient pas d'une cauſe interne, d'un vice des humeurs, & qu'elle eſt cauſée par la craſſe de la peau, par l'application de quelque emplâtre qui a pu arrêter la tranſpiration, embarraſſer le cours des fluides dans la partie, il faut d'abord emporter la cauſe occaſionnelle, nettoyer la peau avec de l'eau ou du vin chaud, ou de l'huile d'olive, ſelon la nature des matieres qui y ſont attachées: lorſquelles ſont âcres, irritantes, comme celles des ſynapiſmes, des phœnigmes, des véſicatoires, on doit laver la partie avec du lait, ou y appliquer du beurre, ou l'oindre avec de l'huile d'œufs. Dans les cas où l'*éréſipele* n'eſt pas ſimple, où elle eſt phlegmoneuſe, éréſipélateuſe, elle participe plus ou moins de l'une des deux tumeurs compliquées; on doit par conſéquent traiter celle qui eſt dominante, ou qui préſente les indications les plus urgentes, ſans avoir égard à l'autre: celle-là étant guérie, s'il reſte des traces de celle-ci, on la trouvera à ſon retour ſelon les regles de l'art. *Voyez* PHLEGMON, ŒDEME. (*d*)

ERÉSIPELE, (*Manege*, *Maréchall.*) maladie cutanée. Rien ne prouve plus évidemment l'uniformité de la marche & des opérations de la nature dans les hommes & dans les animaux, que les maladies auxquelles les uns & les autres ſont ſujets: les mêmes troubles, les mêmes dérangemens ſuppoſent néceſſairement en eux un même ordre, une même économie; & quoique quelques-unes des parties qui en conſtituent le corps, nous paroiſſent eſſentiellement diſſemblables, pour peu que l'on pénetre les raiſons de ces variétés, on n'en eſt que plus ſenſiblement convaincu que ces différences apparentes, ces voies particulieres qu'il ſemble que cette mere commune s'eſt tracées, ne ſervent qu'à la rapprocher plus intimement des loix générales qu'elle s'eſt preſcrites.

Quand on conſidere dans l'animal l'*éréſipele* par ſes cauſes externes & internes, & quand on en enviſage le génie, le caractere, les ſuites & le traitement, on ne ſauroit ſe déguiſer les rapports qui lient & qui uniſſent la médecine & l'art vétérinaire. Cette maladie, qui tient & participe auſſi quelquefois des autres tumeurs génériques, c'eſt-à-dire, du phlegmon, de l'œdeme & du ſquirre, peut être en effet dans le cheval eſſentielle ou ſymptomatique; elle peut être également produite conſéquemment à l'acrimonie & à l'épaiſſiſſement des humeurs, ou conſéquemment à un air trop chaud ou trop froid; à des alimens échauffans, tels que l'avoine priſe ou donnée en trop grande quantité; à des exercices outrés, à un repos immodéré; à des compreſſions faites ſur les parties extérieures, à l'irritation des fibres du tégument en ſuite d'une écorchure, d'une brûlure, du long ſéjour de la craſſe ſur la peau, &c. Les ſignes en ſont encore les mêmes, puiſqu'elle s'annonce ſouvent, ſur-tout lorſqu'elle occupe la tête du cheval, par la fievre, par le dégoût, par une ſorte de ſtupeur & d'abattement, & toujours, & en quelque lieu qu'elle ait établi ſon ſiege, par la tenſion, la douleur, la grande chaleur, le gonflement & la rougeur de la partie; ſymptome, à la vérité, qu'on apperçoit dans tous les chevaux, mais qui n'exiſte pas moins, & que j'ai fort aiſément diſtingué dans ceux dont la robe eſt claire, & dont le poil eſt très-fin.

Cette tumeur fixée ſur les jambes de l'animal, en gêne plus ou moins les mouvemens, ſelon ſon plus ou moins d'étendue; elle eſt pareillement moins formidable en lui que l'*éréſipele* de la face & de la tête, que quelques maréchaux ont priſe pour ce fameux mal de tête de contagion ſuppoſé par une foule d'auteurs anciens & modernes, & ſur les cauſes & la cure duquel ils nous ont rien préſenté d'utile & de vrai.

Quoi qu'il en ſoit, les indications curatives qui ſont offertes au maréchal, ne different point de celles qui doivent guider le médecin. Les ſaignées plus ou moins répétées, ſelon le beſoin, détendront les fibres cutanées, déſobſtrueront, vuideront les vaiſſeaux, appaiſeront la fougue du ſang, faciliteront ſon cours, & préviendront les

reflux qui pourroient se faire. Ces effets seront aidés par des lavemens émolliens, par des décoctions de plantes émollientes données en boisson, & mêlées avec l'eau blanche. Lorsque les symptomes les plus violens se seront évanouis par cette voie, on purgera l'animal; & quand on présumera que les filtres destinés à donner issue aux humeurs viciées, ont acquis une souplesse capable d'assurer la liberté de leur sortie, on prescrira de légers diaphorétiques, tels que le gaïac & la racine des autres bois mise en poudre, donnée à la dose d'une once dans du son; ou, si l'on veut, on humectera cet aliment avec une forte décoction de ces mêmes bois, dans laquelle on fera infuser une once de *crocus metallorum.*

Quant aux topiques & aux remedes externes, les cataplasmes émolliens, ou les cataplasmes anodyns, seront employés pour éteindre la chaleur, adoucir la cuisson & relâcher la peau, dont l'épiderme se sépare quelquefois en forme de vessie ou en forme d'écailles farineuses; ce qui sollicite & précipite la chûte des poils. On se servira ensuite de l'eau de fleur de sureau, dans laquelle on fera dissoudre du sel de Saturne; on l'aiguisera avec quelques gouttes d'esprit-de-vin camphré, & on en bassinera fréquemment la partie, pour résoudre enfin l'humeur arrêtée, & pour faciliter la transpiration; & par le secours de tous ces remedes réunis, mais administrés avec connoissance, l'animal parviendra à une guérison entiere & parfaite. (*e*)

ÉRÉTHISME, s. m. (*Médecine.*) ἐρέθισμος, *irritamentum.* C'est une sorte d'affection des parties nerveuses, dans laquelle il s'excite une plus grande tension ou une crispation de leur tissu qui souffre quelqu'irritation, d'où s'ensuit plus de sensibilité.

Cet état est produit par le mouvement déréglé & trop impétueux des esprits animaux, qui sont le principe de l'action de tous les organes du corps humain. *Voyez* IRRITABILITÉ, SPASME. (*d*)

ERFORT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne; elle est capitale de la haute Hongrie: elle est située sur le Gere. *Long. 28, 55; lat. 51, 4.*

* ERGANE, (*Myth.*) surnom de Minerve: il vient de ἔργον, *art*; ainsi Minerve-*Ergané*, ou Minerve *inventrice des arts*, c'est la même chose. En effet, on attribuoit à cette divinité l'invention de l'art militaire; de l'architecture; de l'ourdissage de la toile; du fil, de la tapisserie, des draps, du linge, *&c.*; des chariots; de la flûte; des trompettes; de la culture de l'olivier, *&c.* C'étoit à ces titres qu'elle avoit un autel dans Athenes, & c'étoit là que sacrifioient les descendans de Phidias.

* ERGASTULE, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit un lieu souterrain ou cachot qui ne recevoit le jour que par des soupiraux étroits, où les Romains renfermoient à leurs campagnes les esclaves condamnés pour quelques forfaits aux travaux les plus pénibles. Un *ergastule* pouvoit contenir jusqu'à quinze hommes: ceux qui y étoient confinés, s'appelloient *ergastules*, & leur geolier, *ergastulaire.* On y précipita dans la suite d'honnêtes gens qu'on enlevoit & qui disparoissoient de la société, sans qu'on sût ce qu'ils étoient devenus. Ce désordre détermina Adrien à faire détruire ces lieux. Théodose ordonna la même chose par une autre considération, le désordre causé dans la société par les *ergastules*, lorsqu'ils étoient mis en liberté par des factieux qui brisoient leurs fers, & qui se les associoient.

* ERGATIES, adj. pris substantivement, fêtes que les Spartiates célébroient en l'honneur d'Hercule.

ERGAVICA, (*Géogr. ancienne.*) ville des Celtibériens, dans l'Espagne Tarragonoise, entre des montagnes, près de la petite riviere de Guadiela, que reçoit le Tage vers le haut de son cours. Ptolomée en fait mention. On voit une médaille d'Auguste, avec ces mots, *Mun. Ergavica*, & une autre de Tibere, avec le même mot. Une ancienne inscription dans le recueil de Gruter, *pag. 382, n°. 9*, porte aussi ce nom:

M. CALP. M. F.
LUPO FLAM. P. H. C.
EX CONVEN.
CÆSAR. ERGAVIC.

C'eſt-à-dire, *Marco Calpurnio Marci filio, Lupo flamini provinciæ Hiſpaniæ citerioris, ex conventu Cæſarauguſtano, Ercavicenſi.*

Pline a rangé dans l'aſſemblée de Saragoſſe (*in Cæſarauguſtano conventu.*) un peuple qu'il nomme *Ergavicenſes.* Il n'y a pas de doute qu'au XIe livre de Tite-Live, ch. 50, il ne faille lire *Ergavica* au lieu de *Ergavia* qui y eſt qualifiée *noble & puiſſante cité.*

Les Eſpagnols tiennent que c'eſt préſentement *Alcanniza*, à ſept lieues de Tortoſe. Moralez croit que c'eſt le lieu nommé *Penna-Eſcrita* ou *Santaver. Dict. Géogr.* la Martiniere, *édition 1768.* (*C*)

ERGOT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) C'eſt ainſi que l'on appelle une ſorte de corne molle qui ſe trouve derriere le boulet du cheval, qui eſt recouverte par le poil du fanon. On a auſſi donné le même nom aux châtaignes ou lichenes du même animal, qui ſont de petites tumeurs ſans poil, de la groſſeur d'une châtaigne, & de la conſiſtance d'une corne molle : il y en a une dans chacune des quatre jambes, placée, dans celle de devant, en dedans du bras, un peu au deſſus & à côté du genou ; & dans les jambes de derriere, un peu au deſſus & à côté du jarret. Mais les *ergots* proprement dits, ſont derriere les boulets du cheval & des animaux à pied fourchu : ceux-ci en ont deux à chaque pied ; ils ſont compoſés chacun d'une corne de même nature qne celle des ſabots de chaque doigt. On nomme, *en terme de Chaſſe*, les *ergots* du ſanglier, du cerf, du chevreuil, *&c. les gardes.* On a auſſi donné le nom d'*ergot* aux éperons du coq. *Voyez* COQ. (*I*)

ERGOT, *Agricult. & Econom. domeſt.*) maladie ſinguliere dont le ſeigle eſt attaqué. Quelques-uns donnent ce nom au grain même qui eſt attaqué de la maladie, & qu'on appelle auſſi *bled-cornu* ; & ces noms viennent en général de ce que le grain de ſeigle malade a quelque reſſemblance avec la figure d'un *ergot* de coq. Langius, médecin, & ſavant naturaliſte, eſt un des auteurs qui ont le mieux décrit cette maladie du ſeigle, & ſes effets funeſtes. *Voyez Act., Lipſ. 1718, pag. 309.* Les grains attaqués ſont plus gros que les autres, d'une couleur noire ; ont un goût âcre ; ſont fendus en pluſieurs endroits, ſuivant leur longueur, *&c.* Le ſeigle *ergoté*, mêlé dans le pain, produit des effets funeſtes : c'eſt ſur-tout en 1709 qu'on l'a obſervé. Les ſeigles de la Sologne contenoient près d'un quart de *bled-cornu*, que les pauvres gens négligeoient de ſéparer du bon grain, à cauſe de l'extrême diſette qui ſuivit le grand hiver : le pain infecté de ce bled, donna à pluſieurs une gangrene affreuſe, qui leur fit tomber ſucceſſivement & par parties tous les membres. *Voyez mém. academ. des Sciences 1709, pag. 63.*

La plupart des auteurs qui ont parlé de cette maladie, l'attribuent aux brouillards qui gâtent les épis. M. Tillet, directeur de la monnoie de Troies, combat cette explication, dans une excellente diſſertation ſur la cauſe qui corrompt les grains de bled dans les épis ; diſſertation couronnée avec juſtice par l'académie de Bordeaux en 1754, & imprimée dans la même ville en 1755. Comment, dit-il, les brouillards qui produiſent l'*ergot* dans le ſeigle, ne produiſent-ils jamais cette maladie dans l'orge, dans l'avoine, ni même dans une quantité prodigieuſe d'épis de froment ſans barbe, & où l'on ne voit preſque jamais d'*ergot* ? D'ailleurs, les brouillards couvrant ordinairement une certaine partie de terrein, devroient produire un effet aſſez général ; or, ſouvent un épi eſt *ergoté*, ſans que ſon voiſin le ſoit ; un arpent eſt *ergoté*, ſans que l'arpent voiſin ait ſouffert : un épi même n'eſt jamais entiérement *ergoté*. Enfin, le ſeigle qui eſt au haut des pieces enſemencées, eſt attaqué de l'*ergot*, comme celui qui eſt au bas, & qui ſembleroit devoir plus ſouffrir de l'humidité & du brouillard ; & le ſeigle eſt *ergoté* dans les années ſeches, comme dans les pluvieuſes. A ces preuves on peut ajouter les ſuivantes. L'*ergot* n'eſt pas une maladie particuliere au ſeigle, il attaque la plante appellée *gramen loliaceum*, le *gramen micoſuros* de la plus petite eſpece, & l'ivraie. Ces trois plantes ſont *ergotées* dans des lieux & des temps ſecs, comme dans des lieux & des temps humides. Souvent ces plantes ne ſouffrent

point de l'*ergot* dans des lieux inondés, où le seigle & le froment sont noyés sans ressource. L'*ergot* ne vient donc point de l'humidité.

M. Tillet croit devoir plutôt l'attribuer à la piquure de quelque insecte ; en examinant plusieurs grains de seigle *ergotés*, il y a apperçu un petit ver à peine sensible aux yeux : ce ver renfermé dans un gobelet de crystal avec le grain *ergoté*, se nourrit de ce grain, & le consomme. En ce cas, l'*ergot* seroit semblable à plusieurs maladies qu'on observe dans d'autres plantes, & qui sont causées de même par des piquures d'insectes. *Voyez* GALLE, *&c.*

Langius croit qu'il y a de l'*ergot* nuisible à ceux qui en mangent, & de l'*ergot* qui ne l'est pas. M. Tillet croit que l'*ergot* est toujours nuisible, mais qu'il doit être pour cela en certaine quantité.

Le froment, selon les observations de M. Tillet, est aussi sujet à l'*ergot*; mais le cas est rare : la poussiere des grains *ergotés* ne paroît pas contagieuse comme la poussiere des grains de froment cariés. *Voyez l'article* GRAINS, où nous donnerons un extrait plus étendu de l'excellent ouvrage de M. Tillet; ouvrage également recommandable par l'importance de l'objet qu'il se propose, & par l'intelligence avec laquelle il l'a rempli.

L'auteur, depuis la publication de sa dissertation imprimée à Bordeaux en 1755, dédiée & présentée au Roi au mois de mai de la même année, a ajouté à cette dissertation de nouvelles réflexions, fruit de ses nouvelles expériences, & imprimées à Paris dans le cours du même mois de mai. Voici en peu de mots un précis de ce qu'on lit sur l'*ergot* dans ces nouvelles recherches.

M. Tillet a trouvé quelques épis *ergotés*, tant dans les endroits où il avoit semé le seigle pur, que dans ceux où il avoit été sali avec la poussiere de quelques *ergots broyés*; preuve que cette poussiere n'a rien de contagieux pour le grain.

Il a conservé, malgré le grand froid, plusieurs des insectes ou petites chenilles qu'il avoit trouvées dans les grains *ergotés*. Quelques-unes se changerent en assez jolis papillons d'une très-petite espece, semblables à d'autres que M. Tillet avoit vus sur la surface de l'eau d'un cuvier exposé au soleil, & qu'il ne se rappelle point d'avoir vus en plaine campagne. Ces papillons avoient attaché à des grains de seigle des œufs qui avoient produit les petites chenilles, auxquelles les *ergots* ont servi de nourriture. Il y a apparence, suivant les observations de M. Tillet, que l'*ergot* commence à se former par le suintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par l'insecte.

Parmi un grand nombre d'*ergots*, il n'y en a qu'un très-petit nombre qui contiennent des chenilles ; la plupart des grains, altérés simplement par l'insecte, selon M. Tillet, ne reçoivent point d'œufs, ou les œufs périssent. Quelquefois une chenille consomme entiérement l'*ergot*, & n'y laisse que l'écorce, qui sert alors comme d'enveloppe à l'insecte.

S'il y a des années où l'*ergot* est très-commun, & d'autres où il est très-rare, il est facile d'expliquer ces différences par le temps plus ou moins favorable à la propagation des chenilles, les accidens qui peuvent les faire périr, *&c.* C'est ainsi qu'il y a des années où les arbres à fruit souffrent considérablement, & d'autres où ils sont très-peu endommagés, selon que l'année est plus ou moins favorable à la production des insectes qui dévorent ces fruits. (*O*)

Aux observations de M. d'Alembert sur l'ergot, nous allons joindre celles que M. Beguillet *a cru devoir y ajouter.*

L'ergot ou *bled cornu*, *bled fourchu*, *bled have* est une production monstrueuse qui se trouve plus souvent dans les épis de seigle, & plus rarement dans ceux d'orge & de froment; raison pour laquelle Bauhin l'appelle *secale luxurians* (*secale luxurians aliisque orgo & secalis mater. Pin. 23 théatr. 434*). Lodicere, Linnæus & d'autres Botanistes donnent nom de *clou* à *l'ergot*, *clavus filiginis*, à cause de sa forme assez semblable à celle du clou de girofle. Au Mans où il est fort commun, on l'appelle *mane*, en Bourgogne on le nomme *ebrun :* mais improprement, parce que ce mot ne convient

qu'au bled charbonné ; on le nomme en Allemand *affter-korn*, *mater-korn*, &c.

Les grains *ergotés* sortent considérablement de leur enveloppe & s'alongent beaucoup plus dans l'épi que les autres grains, ils en sortent droits ou recoquillés en façon d'une corne noire à peu près comme l'*ergot* d'un coq, d'où leur vient leur dénomination d'*ergot*. Il y en a qui ont seize à dix-huit lignes de long sur deux à trois lignes de large ; d'autres ne sont guere plus longs que le grain, ils sont plus légers spécifiquement que les grains de froment, puisqu'ils surnagent dans l'eau ; ils varient beaucoup dans leur forme & leur longueur : il y en a qui ont quelquefois plus de deux pouces de long. M. Aymen dit en avoir un dans son herbier de plus de vingt-six lignes de long ; le nombre des *ergots* sur un même épi est indéterminé : il est communément depuis un jusqu'à cinq ; mais j'en ai trouvé jusqu'à neuf & dix dans le même épi. Mais on n'a jamais oui parler d'un épi totalement *ergoté* ; les autres grains de l'épi qui portent l'*ergot* sont bien conformés & ne se ressentent aucunement de la contagion. Les grains *ergotés* sont noirs au dehors & formés dans l'intérieur d'une substance farineuse assez blanche. *Cette farine blanche* (dit M. Duhamel) *est recouverte d'une autre farine rousse ou brune qui quoiqu'elle ait une certaine consistance, peut s'écraser facilement entre les doigts* ; mais la corne de l'*ergot* m'a plutôt paru une substance fougueuse assez dure & comme cartilagineuse, du moins quand elle est desséchée ; car dans les commencemens elle est mollasse & visqueuse. Cette substance desséchée se bride aisément en travers ; elle occasione, quand on la rompt, le même bruit que les raves ; elle est moins blanche & moins farineuse que celle du seigle sain ; elle approche selon Ginani de la consistance d'un fromage maigre desséché, qui vieillit & tend à la fermentation putride ; plus cette substance s'éloigne du centre du grain, plus elle perd sa blancheur : elle devient noirâtre ou rougeâtre près de l'enveloppe commune, ou plutôt à l'extérieur ; car il n'y a point d'enveloppe. La surface de ces grains est raboteuse, & l'on y voit ordinairement des rainures qui se prolongent d'un bout à l'autre ; indépendamment de ces rainures assez régulieres, on y trouve souvent des fentes & crevasses qui ne me paroissent point occasionées par des insectes, comme on le dit communément ; ce sont plutôt des gerçures, produites par le desséchement trop subit de cette excroissance. L'*ergot* tient moins à l'exédentele de l'épi que les bons grains ; ce qu'il est aisé de vérifier, parce que les grains d'un même épi ne se trouvent jamais attaqués de l'*ergot* tous à la fois. La cause qui rend l'*ergot* moins adhérent à l'épi que les bons grains, vient de ce qu'il n'a point de germe, & par conséquent point de filamens qui l'attachent à l'axe d'où il tire sa nourriture. La partie des *ergots* qui sort de la balle est arrondie ; son extrêmité est quelquefois fendue en deux ou trois portions, sur lesquelles on apperçoit une poussiere noirâtre : souvent l'on n'y voit qu'une simple corrosion assez semblable à celle qu'occasione la rouille de fer. La partie des *ergots* qui est renfermée dans la balle est aigüe ; ces balles, quoique saines, paroissent plus brunes que les autres ; ce qui vient vraisemblablement de ce qu'elles étoient adhérentes à l'*ergot* lorsque sa substance étoit mollasse & visqueuse. Au reste, la plante *ergotée* ne présente rien d'extraordinaire ; on y remarque cependant, selon M. Read, une végétation moins vigoureuse & un desséchement plus prompt que dans les autres.

J'ai remarqué à l'*article* SEIGLE que cette espece de bled vient mieux dans les pays froids & secs que dans les pays chauds ou dans les terres humides, suivant le proverbe ancien ; il lui faut une terre poudreuse, parce qu'elle craint l'humidité, est sujette à dégénérer lorsqu'elle est semée dans des terres humides, ou lorsque le champ est ombragé par quelques bois ou collines. On a constamment observé que les terres froides & humides sont les plus favorables à la génération de l'*ergot* ; j'en ai rarement trouvé dans les champs secs découverts & bien exposés, rarement encore sur la crête des sillons ; j'en ai trouvé dans des fromens le long d'une riviere, quoique cette maladie soit très-rare dans le froment ; le seigle qu'on seme en mars y est plus généralement sujet que celui qu'on seme en automne. M. Read a toujours remarqué que l'hivernache qui

eſt un mêlange de veſce & de ſeigle deſtiné à la nourriture des beſtiaux, contenoit reſpectivement plus d'*ergots* que le ſeigle ſemé ſans mêlange. M. Veullard, Médecin, du Mans, prétend d'après une expérience ſuivie que l'*ergot* n'a lieu que dans les années pluvieuſes, ſur-tout lorſque les pluies accompagnent & ſuivent le temps de la floraiſon. J'en ai cependant trouvé dans les années les plus ſeches, & dans des lieux ſecs & arides; mais il y eſt beaucoup plus rare que dans les lieux humides & couverts, & il paroît comme prouvé que les années pluvieuſes le multiplient. Je dois ajouter, comme une circonſtance qui m'eſt particuliere, que j'ai toujours trouvé beaucoup plus d'*ergots* dans ces petits épis de ſeigle qui ſont ſous les autres, qui fleuriſſent & qui mûriſſent plus tard, parce qu'ils ſont ombragés par les épis plus élevés, *&c. Voyez* ma *Diſſertation ſur l'ergot*, imprimée par ordre du gouvernement en 1771. Lorſqu'on rendit compte de cette diſſertation au bureau d'Agriculture du Mans, on remarqua, contre mon opinion, que ce ſont toujours les tuyaux & les épis les plus vigoureux qui produiſent le plus d'*ergots*. Je conviens que les plus gros épis fourniſſent ordinairement un plus grand nombre d'*ergots*; mais mon obſervation n'en eſt pas moins vraie que les talles & les petits épis tardifs y ſont plus ſujets que les autres.

L'*ergot* attaque auſſi, quoique plus rarement, les autres plantes graminées. M. Tillet a obſervé deux fois du froment *ergoté* dans les environs de Troies: M. Read en a trouvé cinq à ſix épis auprès de Valencienne. Ginani a trouvé du froment *ergoté* en Italie, mêlé en aſſez grande quantité au bon grain: voici la deſcription qu'il en donne. *Componevaſi di grani d'una circonferenza per due otre edanche quattro volte maggiore del volgare frumento. Di fuori erano bruni concerte ſcanalature breve e di dentro bianchi e molto duri.... ſi rompevano con facilita per traverſo l'interna ſoſtanza era ſimile al vecchio magro fromaggio, e quando ſi ſtrito lavano non davan farina volatile ma una polvere greve... molti ſeminai ma non vi potti vedere alguno di effi; il che ni fece conoſcere che erano privi della virtù vegetativa. Queſti coreſpondevano molto ad altri ſimili grani che produce la ſegala i quali ho veduto alcune rade volte ne campi viemo alla cittá.* Je m'étonne que Ginani qui a écrit ſi fort au long de toutes les maladies du grain en herbe, n'ait dit que ce peu de mots du bled *ergoté*, & qu'il n'en ait cherché les cauſes ni les remedes; ce qu'il a fait avec tant de ſuccès & de détails ſur les autres maladies: pour revenir au froment *ergoté*, M. Delu en a montré à M. Duhamel, j'en ai moi-même trouvé quatre ou cinq épis: l'*ergot* du froment eſt beaucoup plus gros & bien plus court que celui du ſeigle; on trouve plus aiſément du froment *ergoté* dans les champs de méteil, que dans ceux enſemencés de pur froment, comme ſi le voiſinage du ſeigle pouvoit communiquer cette maladie au froment; cependant M. Tillet s'eſt convaincu par l'expérience, que la pouſſiere de l'*ergot* n'eſt point contagieuſe comme celle du charbon. On a auſſi trouvé de l'*ergot* ſur pluſieurs eſpeces de gramens, ſur l'ivraie, ſur l'orge, ſelon M. Gleditſch, mais rarement.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu l'*ergot*, à moins qu'on ne penſe qu'ils n'aient compris cette excroiſſance ſous le terme générique de *luxuries vegetum*, dont parlent Pline & Théophraſte: mais il eſt d'autant plus probable que cette maladie leur étoit inconnue, qu'on cultivoit peu le ſeigle en Italie où il réuſſit mal. Pline dit qu'on n'en ſemoit qu'au pied des Alpes, & qu'il n'étoit bon qu'à appaiſer la faim des plus néceſſiteux. Auſſi Ginani ne parle du ſeigle ergoté que dans une note; & quoiqu'il rapporte les mauvais effets qu'il produit en France, en Suiſſe & en Allemagne, il n'en dit rien pour l'Italie. Thalius, ſelon M. Read dans ſon excellent *Traité du ſeigle ergoté*, eſt le premier qui ait décrit ces grains particuliers, & qui peut-être en ait trouvé la véritable cauſe. « Il arrive ſouvent (dit Thalius) que » les grains d'un épi de ſeigle, lorſque les » fleurs ſont tombées, & qu'ils commen» cent à prendre de l'accroiſſement, con» tractent une maladie *occaſionée probable» ment par la trop grande quantité de ſuc » qui s'y porte*: d'où il arrive que l'écorce » du grain encore tendre ſe briſe, & que » ſa ſubſtance interne s'enfle extraordinai» rement; alors on voit quelques-uns de » ces grains ſortir de leurs balles, ils noir» ciſſent, & contiennent une farine d'une

» conſiſtance

» consistance assez épaisse. » Il est surprenant que M. Read ni les autres physiciens ne se soient pas arrêtés à une explication aussi simple qu'elle est naturelle, & qui conduit à croire que l'*ergot* n'est qu'une suite du défaut de conformation de l'ovaire, comme le charbon n'est qu'un défaut de conformation de l'ovaire dans le froment.

D'autres auteurs attribuent la génération de l'*ergot* à l'excessive humidité de l'air & du terrein. « Le seigle devient ergoté, » dit G. Bauhin, lorsque, dans le temps » de sa fleur, il survient des pluies copieu- » ses, suivies d'un soleil très-chaud; ce qui » peut attirer, dans la plante, une plus » grande quantité de sucs nourriciers qu'il » n'en faut pour son aliment: de là, la » rupture de l'enveloppe du grain & l'ac- » croissement extraordinaire de sa substance » interne. » M. Dodart remarque en effet que cette production monstrueuse est plus ordinaire dans les années humides, & surtout lorsqu'après un temps pluvieux il survenoit des chaleurs excessives. M. le Monnier a fait la même observation. M. de Salerne, qui a tant écrit sur les funestes effets de l'*ergot*, apprit des paysans de Sologne, que le seigle ergoté venoit à la suite des pluies trop fréquentes dans le temps de la fleur, qui se corrompt & produit un *ergot*, sur-tout dans les terres naturellement humides, & si l'on a ensemencé les terres trop tard. Cette derniere circonstance est d'autant plus remarquable, qu'en Sologne, pays qui ne porte que du seigle, d'où vient le nom de cette contrée *Secaloina*, l'on y a toujours suivi & examiné les causes qui engendrent l'*ergot*, à cause des funestes effets qu'il y produit. L'on a fait en Allemagne les mêmes observations, comme on peut le voir dans les annales de Breslau pour 1717.

Langius, Moeller & Schmieder, qui ont écrit avec tant de succès sur l'*ergot*, l'attribuent tous trois aux vapeurs corrosives des rosées qui s'élevent du sein de la terre. Langius croit qu'un air humide, chargé de particules nitreuses, sulfureuses, & d'autres parties volatiles, s'amasse le long de l'épi, distend & comprime la balle, pénetre la peau qui couvre le grain, la dispose à la putréfaction, & cause dans le grain même une fermentation qui le force à se gonfler. Ce ramollissement doit, selon lui, faciliter au suc nourricier que les racines attirent du terrein, & qui se portent en si grande abondance dans l'intérieur du grain, qu'il rompt & fend la peau qui lui sert d'enveloppe: la chaleur des rayons solaires fait évaporer cette humidité, donne une certaine consistance à la substance du grain, & occasione ces rugosités qu'on apperçoit à la superficie. Langius accuse principalement la qualité corrosive de la rosée; il se fonde sur ce qu'elle est plus fréquemment sensible dans le temps où l'on observe des *ergots*, & qu'il a remarqué que ces grains étoient souvent couverts d'une matiere visqueuse & douce, qualités consistantes & essentielles de ce météore. Schmieder a fait les mêmes observations, & pense que cette rosée, dégénérée en substance mielleuse qui s'attache aux barbes des épis, est produite par les vapeurs âcres & visqueuses de la terre, qui, n'ayant pu être dissipées & raréfiées par une chaleur suffisante, retombent avec les pluies fines; & s'attache aux barbes des épis, auxquelles elle reste si adhérente, que les pluies fines ne peuvent l'en détacher: de là, cette substance s'insinue dans les balles, pénetre le grain, & y occasione une fermentation qui en fait croître la substance. M. Fagon, médecin de Louis XIV, avoit déjà donné, au rapport de Fontenelle dans l'*Histoire de l'académie*, la même explication de la génération de l'*ergot*, qui retenoit les mêmes qualités nuisibles que la matiere nielleuse à laquelle il devoit sa naissance. M. Tillet a remarqué que la même substance nielleuse attachée à un épi d'ivraie, y avoit engendré l'*ergot*. M. Adanson croit que l'*ergot* a la même cause que le givre; c'est-à-dire, qu'il rapporte toutes les maladies des bleds au défaut de transpiration. M. Gleditsch croit aussi que le *clavus Linnæi*, ou *affter-korn*, appartient aux vices dont peut être attaquée une tige de bled qui prend son accroissement en plein air, lorsqu'elle est dans toute sa fleur, & sur-tout quand les pluies abondantes sont mêlées à de violentes chaleurs; l'humidité s'amasse pendant l'efflorescence dans les calices autour du petit fruit tendre, y

caufe une moififfure qui dévore la pellicule & l'extérieur, fans compter que le fuc propre ou mielleux de la plante, & retenu par la fécrétion convenable, ne fauroit s'en faire. Les étuis ou capfules des femences venant à crever, font en partie détruits; alors le grain imparfait qui continue fon accroiffement, devient calleux & d'un blanc bleuâtre, tandis que la couleur extérieure eft noire. Le fuc vicieux, dont cette excroiffance a été formée, paroît avoir un âcreté fluide toute particuliere, qui peut donner lieu à des maux finguliers, de l'efpece des crampes, & qui vont jufqu'à rendre eftropié, quand il en entre beaucoup dans le pain.

Enfin, M. Tillet combat avec avantage ces explications dans une fameufe differtation couronnée à Bordeaux, & préfentée au roi en 1755. « Comment (dit-il) les brouillards, les rofées qui produifent l'*ergot* dans le feigle, ne produifent-ils jamais cette maladie dans l'orge, dans l'avoine, ni même dans une quantité de froment fans barbe, où l'on ne voit jamais d'*ergot*? D'ailleurs, les brouillards couvrant ordinairement une certaine partie du terrein, devoient produire un effet affez général, & fouvent un épi eft ergoté fans que fon voifin le foit; un arpent eft ergoté, fans que l'arpent voifin ait fouffert; un épi même n'eft jamais entiérement ergoté: on voit auffi de l'*ergot* dans les années feches, quoique moins abondamment que les pluvieufes. Le feigle femé dans un champ inondé y a péri, au lieu de produire de l'*ergot*, &c. » *Voyez* l'article ERGOT. Après avoir détruit les précédens fyftêmes fur la formation de l'*ergot*, M. Tillet y fubftitue le fien. Je foupçonne que l'*ergot* eft produit par la piquure d'un infecte, qui fait des grains de feigle une efpece de galle ou excroiffance, qui commence par le fuintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par la tariere de l'infecte. En examinant plufieurs grains de feigle ergoté, il a apperçu un petit ver à peine fenfible au yeux, qui fe nourrit de ce grain, & le confomme. Il convient cependant que parmi un très-grand nombre d'ergotés, il n'y en a qu'un petit nombre qui renferme des chenilles, &c. On peut voir fon fyftême développé dans l'excellent *Traité de l'ergot* de M. Read, qui l'a revêtu de toutes les probabilités dont il étoit fufceptible, fans cependant y joindre de nouveaux faits.

J'obferverai que Ray, *Hift. plant.* 1741, regardoit déjà, avant M. Tillet, l'excroiffance du feigle comme l'effet de la piquure d'un infecte. M. Tiffot, dans fon *Avis au peuple*, p. 614, attribue l'*ergot* à la même caufe. M. Gleditfch, dans fa differtation citée fur la nielle, parle par occafion de l'*ergot*, & croit que la piquure d'un infecte en peut être caufe, auffi-bien que le défaut de fécondation. Ce fâcheux accident, dit-il, arrive auffi lorfqu'un infecte extrêmement petit, que Linnæus, *Anim. Suec.* p. 67, définit *fcarabœus minimus ater florilegus*, ou quelqu'autre efpece de vermiffeau à laquelle on ne peut pas toujours prendre garde, ronge certaines parties des fleurs, ou ne fait peut-être qu'y mordre, à caufe de leur fuc qui a la douceur du miel. Il arrive en conféquence que ces parties de fleurs venant à manquer, ou étant privées des fucs qui devroient les remplir, fe gâtent, & s'affaiffant fur l'ovaire qui n'eft pas encore difpofé à la fructification, le compriment fi fort, que fa pellicule eft obligée de crever. On a vu que M. Gleditfch eft plus heureux dans l'autre explication qu'il en donne.

Pour moi, malgré le refpect dont je fuis pénétré pour ces favans, j'ai peine à admettre la piquure d'un infecte comme la caufe premiere de tout le défordre qui arrive aux grains ergotés, en fuppofant, comme on n'en peut douter d'après M. Tillet dont on connoît l'exactitude & la fagacité, que l'on trouve quelquefois des chenilles dans l'*ergot*, ou même, fi l'on veut, dans tous les grains ergotés: il refteroit toujours lieu de douter fi c'eft la fubftance de l'*ergot* ou la liqueur mielleufe qui l'entoure à fa naiffance, qui ont attiré l'infecte, ou fi c'eft l'infecte qui a produit l'*ergot*. Lorfque l'*ergot* commence vers le temps de la fécondation, le grain n'eft pas encore formé: car perfonne n'ignore que le germe ne commence à croître qu'après la fleur paffée; il eft garanti par la balle coriacée qui fert de calice à la fleur, & qui

ferme l'approche aux papillons ou aux insectes volans qui pourroient venir dépofer leurs œufs fur le germe même, comme il faudroit le fuppofer dans le fyftême de la piquure du grain. Ne pourroit-on pas rétorquer les argumens de M. Tillet contre lui-même? Si l'*ergot* étoit produit par une piquure d'infecte, pourquoi trouveroit-on l'*ergot* en fi grande quantité dans le feigle, tandis qu'on ne le trouve que très-rarement dans l'orge & le froment? Cette différence ne viendroit-elle pas plutôt du fuc propre du feigle, qui eft plus gluant, plus mielleux que celui de l'orge & du froment? Les infectes qui changent un grain de froment en *ergot*, rendent cette monftruofité auffi fréquente dans le froment que dans le feigle. Pourquoi l'*ergot* feroit-il plus commun dans les terres humides que dans les lieux fecs & aérés, dans le creux des fillons, que fur le dos des mêmes fillons, dans les temps pluvieux & couverts, fuivis de rayons ardens lors de la floraifon, que lorfqu'il fait chaud & fec quand les feigles paffent fleur, comme on l'a toujours remarqué? Pourquoi le feigle, le gramen *aquaticum fluitans*, &c., y feroient-ils plus fujets que les autres infectes? Pourquoi eft-ce que j'ai trouvé beaucoup plus d'*ergots* dans ces petits épis de feigle qui font fous les autres, & qui viennent des talles qui fleuriffent & mûriffent plus tard que les épis plus élevés dont elles font ombragées? Pourquoi y a-t-il moins d'*ergots* dans les champs femés clairs, que dans ceux où les bleds font touffus & verfés? Pourquoi y en a-t-il moins dans les champs bien labourés & bien farclés, que dans les champs où la quantité des mauvaifes herbes entretient plus d'humidité fur les plantes environnantes? Pourquoi eft-ce que ces circonftances feroient toujours invariablement les mêmes, fi des infectes en étoient la feule caufe? Enfin, & cette raifon eft péremptoire, pourquoi n'y auroit-il jamais de germe ni de pellicule de fon dans l'*ergot*? Eft-ce que l'infecte qui pique le grain, commenceroit toujours par en confommer le germe, fans jamais en laiffer dans le bled ergoté? eft-ce qu'il dévoreroit conftamment le fon, de préférence au corps farineux? *&c.* J'ofe encore oppofer à M. Tillet l'incertitude qu'il a lui-même de fa propre opinion. Voici ce qu'en dit M. Duhamel, fon colaborateur, *p. 333* des *Elémens, tome I:* « M. Tillet » eft très-porté à croire que l'*ergot* eft » produit par la piquure d'un infecte, » qui fait des grains de feigle une efpece » de galle; mais nous n'ofons, ni lui, ni » moi, prononcer affirmativement fur ce » point. » M. Read, qui a pleinement adopté ce fentiment, devoit y mettre du moins la même reftriction, puifqu'il n'y ajoutoit pas de nouvelles preuves.

Il me paroît donc plus vraifemblable d'attribuer l'*ergot* ou le clou, foit à l'imperfection de la femence & au défaut de conformation de quelques-uns des ovaires de la plantule féminale, comme dans le charbon, foit au défaut de fécondation de quelques-uns des germes de l'épi, occafioné par l'humidité & les vapeurs, qui empêchent l'effet des parties fexuelles & l'émiffion de la pouffiere fécondante. (*Voyez* ci-deffus, & ma differtation Latine déjà citée, article *inflorefcentia.*) Le premier cas arrive lorfque la femence a été mal choifie, ou lorfque le feigle eft femé dans un fable brûlant, dans lequel on a mis trop de fumier, puifqu'on remarque le même accident aux tiges de feigle qui viennent quelquefois d'elles-mêmes fur des couches de fumier feches; le fecond cas, lorfque le terrein eft humide ou lorfque la faifon de la fleur eft trop pluvieufe. La plante du feigle qui fe plaît, comme on l'a vu, dans les terreins arides & dans les lieux froids & élevés, ne paffe point aifément fa fleur, lorfqu'elle eft à l'ombre, ou expofée à des vaveurs humides. L'ovaire n'étant point fécondé par la pouffiere génitale, *la feve furabondante & le fuc propre & mielleux de la plante* viennent prendre la plaie du germe avorté, s'y amaffent; & après avoir coulé pendant quelque temps, ils forment, en fe condenfant, ces différens corps plus ou moins alongés, connus fous le nom d'*ergot*. C'eft une circonftance particuliere à cette maladie, que l'*ergot* commence toujours par le fuintement d'une liqueur mielleufe à travers les valvules de la balle qu'elle noircit; & c'eft cette liqueur unie à la fubftance farineufe, qui, en fe defféchant, devient un *ergot*.

On rend raiſon, par ce moyen, pourquoi l'extrêmité extérieure de ces grains ergotés eſt conſtamment plus groſſe, plus renflée que celle qui tient à la paille, & pourquoi les balles de l'*ergot* paroiſſent toujours ſaines, quoique plus noires que les autres. On ne peut guere douter que cettte liqueur mielleuſe qui accompagne la formation de l'*ergot*, ne ſoit le *ſuc propre* de la plante, qui ſe corrompt & ſe vicie faute d'être dépuré par la circulation. Lorſque ce ſuc propre eſt vicié dans les vaiſſeaux intérieurs de la plante & de l'épi, alors il forme ce qu'on appelle la *nielle* : mais lorſque l'épi eſt bien conformé, à l'exception de quelques ovaires ſeulement, ou lorſque ces ovaires ſe gâtent & ſe corrompent dans le temps de la fécondation, alors le *ſuc propre*, accompagné de ſubſtance farineuſe, va former un dépôt en place du germe avorté. Dans ce cas, il ſe change en un corps qui n'a point de figure conſtante & déterminée, faute de moule pour le contenir; & il s'alonge ſous la forme d'un *ergot* droit ou recoquillé plus ou moins long, gros ou mince, ſuivant l'abondance de la matiere qui le fournit. Si la pouſſiere de l'*ergot* & de la nielle ne paroît pas contagieuſe comme celle du charbon, c'eſt qu'étant extérieure & deſſéchée par l'air & les rayons du ſoleil, elle perd une partie de ſon activité; au lieu que celle du charbon, qui reſte enfermée ſous la pellicule du grain, conſerve toute ſa force. L'*ergot* paroît terminé par une eſpece de poche ou véſicule deſſéchée & flétrie, qui n'eſt vraiſemblablement que le germe ou plutôt l'enveloppe qui devoit le contenir avant qu'il avortât. J'ai bien examiné à la loupe cette capſule deſſéchée, qui paroît comme appoſée ſur l'extrêmité extérieure de l'*ergot*, & qui n'y tient que légérement; j'ai trouvé que dans pluſieurs clous elle avoit conſervé la forme du grain de ſeigle, telle à peu près qu'on la trouve attachée aux racines de l'enfance, lorſque la plante a épuiſé toute la ſubſtance laiteuſe de la ſemence. J'ai conſervé de ces *ergots* que l'on voit terminés par l'enveloppe deſſéchée du grain; & cette obſervation me paroît démontrer aux plus incrédules, que l'*ergot* n'eſt formé que du ſuc propre de la plante, qui pouſſe & chaſſe au dehors le germe avorté faute de fécondation, ou par quelqu'autre cauſe extérieure.

Je trouve dans les deux excellens *mémoires* de M. Aymen, inſérés dans les *tom. III* & *IV* des *ſavans étrangers*, de quoi me confirmer de plus en plus dans ce que j'ai dit ſur les cauſes de la production de l'*ergot*. Ce ſavant exact prétend que l'*ergot* du ſeigle & le charbon du froment, qui ne ſont que deux eſpeces de maladies du même genre & produites par la même cauſe, ne viennent que du défaut de fécondation; que la différence de ces deux maladies, dont l'une rend la ſemence du ſeigle monſtrueuſe, & l'autre change la ſubſtance intérieure du froment en une pouſſiere noire, ſans altérer le ſon ou l'enveloppe, dépend vraiſemblablement de la diverſe nature des vaiſſeaux qui compoſent ces ſemences; que la ſubſtance farineuſe du ſeigle eſt très-mucilagineuſe; ce qui rend ces vaiſſeaux propres à réſiſter à l'extenſion qui peut occaſioner la ſeve qui y eſt apportée; & que ces vaiſſeaux peuvent être dilatés ſans être rompus; ce qui fait que l'intérieur de l'*ergot* eſt blanc, & que la ſemence devient monſtrueuſe; que dans le froment, au contraire, la ſubſtance interne du charbon n'eſt noire, que parce que les vaiſſeaux farineux du froment étant moins mucilagineux que ceux du ſeigle, ils ſe rompent plus facilement; ce qui fait que l'enveloppe conſerve ſa forme, & que la ſeve extravaſée ſe change par l'évaporation en une pouſſiere noire, &c. Quant à la cauſe commune de l'*ergot* & du charbon, elle ne peut être que le défaut de fécondation, puiſqu'il y a de bons grains ſur le même épi où l'on trouve de l'*ergot* & du charbon, puiſque l'on ne voit point de germe dans le grain charbonné, non plus que dans l'*ergot*, puiſqu'en examinant les épis charbonnés ou ergotés lors de la floraiſon, on trouve que les ſtyles ou les ſtigmates ſont viciés, & que le charbon comme l'*ergot* conſervent les ſtigmates unis à leur extrêmité ſupérieure; que ſi ces vices paroiſſent être différens, ce n'eſt que par quelques ſymptomes qui n'établiſſent pas le genre de maladie, mais ſeulement l'eſpece venant de la même ſource; que le manque de

fécondation dans ces grains fait qu'ils n'ont que l'apparence d'un mole, qu'ils sont une masse de matiere autrement colorée, figurée & renfermée sous des enveloppes de consistance & de nature différentes; en un mot, une masse sans embryon & par conséquent sans vie, *&c.*

M. Read qui combat ce sentiment, dit qu'on ne peut comparer la destruction totale que nous offre le charbon, avec l'accroissement monstrueux qu'on observe dans l'*ergot ;* & que la même cause ne peut produire des effets si opposés, la diverse nature des vaisseaux qui composent la semence ne suffisant point pour expliquer cette différence essentielle, *&c.* Mais M. Read confond dans cette objection la nielle avec le charbon. Cette derniere maladie ne détruit pas les enveloppes du germe; le grain reste entier avec les stigmates à sa sommité; il vient, comme l'*ergot*, d'une surabondance de suc, puisque le grain charbonné est beaucoup plus gros que le grain sain dans l'origine, & que ce n'est que par la dessication qu'il se réduit, & qu'il diminue de grosseur. Il seroit donc assez probable que l'*ergot* ne soit qu'une espece de charbon, comme le pense M. Aymen, dont les effets sont différens dans le seigle, à cause du suc plus visqueux de cette derniere plante; cependant j'ai peine à l'admettre, & l'on en peut voir les raisons dans ma *Dissertation* citée sur l'*ergot :* la principale est qu'indépendamment du charbon, dont la premiere est contagieuse tandis que l'*ergot* ne l'est pas, c'est que le froment est aussi sujet à l'*ergot*, quoique plus rarement que le seigle. D'ailleurs, ce ne sont point seulement les stigmates qu'on trouve à la sommité de l'*ergot*, mais la capsule entiere du grain; au lieu que dans le charbon, la capsule ne bouge point de la balle, & conserve la forme extérieure du grain sain.

D'autres avoient déjà pensé, avant M. Aymen, que le défaut de fécondation ou la conformation imparfaite des ovaires pouvoient occasioner cette forme monstrueuse. « Rien de plus commun (dit » M. Geoffroy, dans les *mémoires de l'a-* » *cadémie 1711*) que de voir les biens » de la terre manquer par la suppression » des sommets & de leur poussiere..... » Quand les bleds sont en fleur, on craint » la nielle: qu'arrive-t-il ensuite? L'épi » noircit, les grains inféconds s'alongent, » & forment une corne sans germe, d'une » substance plutôt approchant du cham- » pignon que d'un grain de bled: le moins » qu'il puisse arriver, c'est que les cellules » soient vuides, *&c.* » Cette explication paroît confirmée par une observation de M. Read, qui a toujours remarqué que la partie supérieure des épis est en général plus fournie d'*ergots* que l'inférieure; ce qui donne lieu de croire que la situation de la partie inférieure la dispose à recevoir plus sûrement la poussiere des étamines de la partie supérieure. On peut donc regarder le défaut de fécondation comme l'une des causes de l'*ergot ;* mais ce n'est point la seule: ce vice peut aussi provenir, comme je l'ai dit, de l'imperfection de la semence, & d'un dérangement d'organisation dans la structure de quelques ovaires, puisque l'on remarque plus d'*ergots* lorsque les semences ont été mal choisies, & ne sont pas parfaitement mûres, lorsque les terres sont humides, ou lorsqu'étant légeres & sablonneuses, elles sont trop fumées, ou lorsque n'étant pas fumées du tout, elles ne peuvent fournir un aliment suffisant à la plante, ou lorsque les champs n'ont été labourés que superficiellement, ou lorsqu'on a semé plus tard, ou lorsque les champs ont été mal sarclés, *&c.* Ainsi l'*ergot* peut être aussi attribué à des causes antérieures à ce qui se passe au temps de l'efflorescence. Toutes les plantes ont un temps fixe, une saison déterminée pour fleurir; ainsi toutes les causes qui retardent la floraison, comme les semailles tardives, les terreins froids, humides, crus, mal labourés, mal sarclés, *&c.*, concourent à la production de l'*ergot* & des autres maladies du grain en herbe, & l'on y remédie par les moyens contraires.

Pour confirmer tout ce que j'ai dit de la génération de l'*ergot*, je rapporterai quelques observations curieuses de M. Demozé, qui m'ont été gracieusement communiquées par le bureau d'agriculture du Mans, lorsqu'on y lut ma *dissertation sur les bleds ergotés.* M. Demozé, qui a fait un examen

suivi de l'*ergot* avec l'attention la plus scrupuleuse *à principio*, estime que cette excroissance monstrueuse provient d'un suc mielleux, ou liqueur gluante & sucrée, que la plante tire de la terre, & que les gens de la campagne appellent *manne* : elle se fait jour par le moyen de l'épi, à l'endroit du support des germes ou semences, & s'épanche par petites gouttes plus ou moins abondantes, de jour comme de nuit, pendant deux fois vingt-quatre heures, & quelquefois plus ; après quoi, ces gouttes restent adhérentes à la balle, & y prennent une consistance dont la progression successive forme l'*ergot* plus ou moins long, & sous différentes formes, toujours noir & gluant jusqu'à ce qu'il ait atteint son dernier degré de sécheresse Cette manne qui n'est que le suc propre de la plante, n'est point encore mal-faisante, puisque les enfans la recherchent & la sucent sans danger apparent ; mais lorsqu'elle est restée adhérente à l'*ergot*, elle acquiert par la fermentation une âcreté mordicante qui rend l'usage de l'*ergot* très-dangereux. C'est la saveur sucrée de cette liqueur mielleuse qui y attire les mouches & les insectes, & qui est cause que l'on trouve quelquefois dans l'*ergot* de petites chenilles dues à ces insectes. Cette liqueur qui sort de l'épi sous le support du grain de seigle, expulse le germe ou plutôt l'écorce de ce grain ; & c'est le corps étranger qu'on retrouve souvent dans sa forme de grain au bout de l'*ergot*, comme M. Liberge le fit voir à la séance du 30 juillet 1771. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette manne ou liqueur mielleuse qui s'échappe du moyen de l'épi par les châsses ou balles du grain, est contagieuse ; & que si elle coule sur d'autres châsses du même épi ou sur des épis voisins ou inférieurs, elle y occasione la même maladie, & change le grain en *ergot*. Aussi trouve-t-on souvent de l'*ergot* dans les fromens-méteils semés avec le seigle, & rarement dans les champs semés de froment pur.

Quelle que soit la cause de l'*ergot*, il est certain que lorsqu'il entre beaucoup de grains ergotés dans le pain, il cause d'étranges maladies, & produit des effes funestes : cela n'est pas surprenant, quand on se rappelle l'acrimonie mordicante que l'*ergot* mâché produit sur l'organe du goût. On dit d'ailleurs que cette substance fermente plus aisément que la farine ; ce qui vient sans doute de ce qu'elle est plus disposée à la corruption (*a*). C'est sur-tout en 1709 qu'on en a fait l'observation : les seigles de la Sologne contenoient près d'un quart de grains cornus, que les pauvres négligerent de séparer du bon grain à cause de l'extrême disette qui suivit le grand hiver : le pain infecté de la farine de ce mauvais bled, donna à plusieurs une gangrene affreuse, qui leur fit tomber les membres successivement par parties. On peut consulter ce qui est dit dans les *mémoires de l'académie des sciences, ann. 1709, p. 63* ; dans Langius, *Act. Lyps. ann. 1718* ; & dans un savant *mémoire* de M. de Salerne, médecin d'Orléans, inséré dans les *mémoires de l'académie*, Il y eut encore une gangrene endémique & très-redoutable, qui désola l'Orléanois & le Blaisois en 1716 : elle est décrite dans la *collection académique, tom. III, part. fran. pag. 529.*

Cette terrible maladie est endémique dans la Sologne, & dans d'autres pays où le paysan est assez pauvre pour être réduit à cette nourriture empoisonnée, parce que dans les années de disette il se garde bien de cribler ces grains ergotés. On a vu (M. Duhamel cite le fait) de ces pauvres gens à l'hôtel-dieu d'Orléans, auxquels il ne restoit plus que le tronc. On lit encore dans les mémoires présentés à l'académie, qu'une demoiselle charitable

(*a*) Langius, qui a fait plusieurs observations sur l'*ergot*, nous a appris que lorsque le grain vicié a été macéré pendant vingt-quatre heures dans l'eau chaude, il s'en sépare une matiere qui s'éleve à la superficie de l'eau, & y fait une croûte de diverses couleurs. *Descriptio morborum ex esu clavorum Secalis, C. V.* M. Aymen, qui a répété cette observation, prétend que cela ne vient que des divers arrangemens des corps globuleux de la seve dont l'eau change la couleur ; c'est peut-être par la même raison que l'*ergot* rend le pain violet : quoi qu'il en soit, cette matiere macérée dans l'eau, se corrompt & se putréfie très-promptement ; ce que l'on pourroit regarder comme la cause principale des maladies de corruption qui suivent l'usage de l'*ergot*.

avoit une bonne recette contre ce mal affreux ; qu'elle l'arrêtoit par un topique avec une eau composée de quatre onces d'alun, trois onces de vitriol Romain, & trois onces de sel que l'on fait fondre dans trois pintes d'eau réduites à une : on y trempoit des linges, qu'on appliquoit sur les parties gangrenées. M. Vétillart critique amérement la composition de cette eau escarotique, qui est mal indiquée dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, au mot *seigle* : il y fait des changemens, avec des observations judicieuses sur la maniere & le temps de l'employer.

Un moyen plus certain, c'est de prévenir le mal même, en séparant avant tout, par le moyen du crible, ces grains ergotés qui sont plus gros que les autres. Dès l'année 1676, on proposoit à l'académie des sciences, comme le seul remede à ce mal, de faire défendre aux meûniers de moudre du seigle où il y aura des grains ergotés : il est si aisé de le connoître, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Sur les représentations de MM. de l'académie, M. de Pontchartrain en écrivit à M. l'intendant d'Orléans : on donna les mêmes ordres en 1716.

Nicolas Langius, fameux médecin de Basle, dont nous avons parlé plus haut, croit qu'il y a de l'*ergot* plus nuisible à ceux qui en mangent, & de l'*ergot* qui ne l'est pas. M. Tillet croit que l'*ergot* est toujours nuisible, mais qu'il doit être pour cela en certaine quantité. On prétend encore que l'*ergot* perd sa mauvaise qualité, quand on le garde un certain temps. Le mauvais seigle qui faisoit le pain violet, le fait plus blanc & moins nuisible à la seconde ou à la troisieme année ; mais dans les années de disette, les paysans qui n'ont point le temps de garder leurs grains, sont obligés de le consommer aussi-tôt après la moisson ; ce qui les expose à la fâcheuse maladie dont nous avons parlé : car on observe que plus l'*ergot* est frais, plus il est dangereux ; il y a même des années dans lesquelles on prétend qu'il est plus malin.

Comme on révoque aujourd'hui en doute les effets mal-faisans du seigle ergoté M. Schleger, célebre médecin, a essayé depuis peu de disculper l'*ergot* des accusations graves qu'on lui a intentées), je vais réunir le témoignage des gens les plus instruits, à ceux dont nous avons déjà parlé plus haut. M. Lemery, dans son *Dictionnaire des drogues*, au mot *secale*, dit que ceux qui mangent du pain fait avec du seigle ergoté, sont attaqués d'une espece de mal de S. Antoine ; que leurs membres se corrompent dans les jointures, deviennes livides, noirs, se détachent, & tombent sans que les remedes puissent en arrêter le cours.

On lit, dans les *Mémoires de l'académie*, *Savans étrangers, tome III, page 378*, qu'après quelque usage du pain de seigle ergoté, on commence à ressentir une espece d'engourdissement dans les jambes : la partie se tuméfie, sans qu'il paroisse le moindre signe d'inflammation ni de fievre. Le mal fait des progrès dans les muscles & dans les parties couvertes des enveloppes communes : il attaque ensuite la peau ; alors ou la partie se sépare d'elle-même des chairs saines, ou elle devient seche, racornie, noire, incorruptible, & semblable en tout aux membres d'une momie. Lorsque la maladie a fini aux jambes, elle attaque les bras, & y produit les mêmes effets : le seul remede que l'on connoisse pour ce mal est l'amputation. On a nommé cette maladie *gangrene seche*. L'*ergot* produit encore des fievres putrides & malignes ; il tarit le lait aux femmes ; il enivre, il affoiblit les sens : enfin, quoique Lonicerus le vante comme un bon anti-hystérique, son usage est très-pernicieux, & doit être évité soigneusement.

M. Lieutaud, dans sa *Matiere médicale*, *page 614*, dit que le seigle ergoté est très-mal-faisant, & cause à ceux qui en mangent durant quelque temps, une gangrene seche & horrible, qui fait que leurs membres tombent d'eux-mêmes. Les auteurs du *Dictionnaire de santé* disent la même chose, au mot *Feu S. Antoine*, & indiquent pour la cure de cette maladie les mêmes traitemens que pour la fievre pestilentielle. Sauvages appelle cette maladie *Necrosis ustilaginea* ou l'*ergot* : on peut voir dans la *Nosologie* de cet auteur ceux qui

en ont traité ; on peut aussi consulter Dodart, la Hire, & sur-tout M. de Salerne qui parle *de visu*. Voyez les *Mémoires de l'académie, tome X*, & les *Mémoires étrangers, tomes I & II*, & le *Mercure de France, janvier 1748, page 75*.

M. Tissot, dans l'*Avis au peuple sur sa santé, page 514*, seconde édition, rapporte les symptomes de la maladie qui attaque ceux qui ont mangé quelque temps du seigle ergoté : ils tombent dans une espece d'engourdissement & de stupidité ; le ventre devient gonflé & tendu ; ils maigrissent, sont jaunes & si foibles qu'ils ne peuvent se soutenir. La jambe ou le bras s'engourdissent, deviennent violets ; la peau est froide, & la gangrene paroît aux doigts des pieds ou des mains : si l'on n'y remédie promptement, le mal s'étend, & tue le malade en peu de temps ; souvent les membres se détachent à l'articulation, & tombent sans qu'il arrive d'hémorragie. Il se leve en différens endroits de petites pustules remplies d'un pus très-clair ; le pouls est concentré, & le sang que l'on tire est couenneux. On peut voir au même endroit le traitement indiqué par cet habile médecin ; mais il prescrit trop tôt l'usage de l'eau escarotique qui ne doit pas être employée dans la gangrene commençante.

Au témoignage des médecins joignons celui des botanistes. M. Adanson, dans ses *Résultats d'expériences* déjà cités, dit, *page 45*, que le seigle ergoté cause des maladies aux personnes qui mangent du pain où il s'en trouve même une petite quantité. M. Buc'hoz, dans son *Dictionnaire des plantes*, dit, au mot *seigle*, que l'*ergot* occasione de fâcheuses maladies. M. Aymen, très-habile botaniste, observe que les palmiers sont sujets, comme le seigle, à avoir des fruits ergotés ; & ce qui n'est pas moins particulier, c'est que les *ergots* de ces arbres produisent des effets aussi fâcheux que ceux du seigle : on en trouveroit peut-être la raison dans le grand rapport qu'il y a entre ces deux plantes. Les botanistes savent tous qu'il n'y a aucun ordre naturel dans le regne végétal qui ait plus de rapport avec un second ordre, qu'en ont les palmiers avec les graminées. *Voyez* Adanson, *Famille des plantes, page 24*. Je pourrois encore citer, sur les effets de l'*ergot*, le *Dictionnaire d'histoire naturelle* ; mais comme ce n'est qu'une compilation, cette autorité ne seroit pas d'un grand poids.

Enfin, le bureau de la société royale d'Agriculture du Mans, publia, il y a quelques années, un avis sur l'espece du poison connu sous le nom de *seigle ergoté*, & sur les maux qui résultent de cette pernicieuse nourriture : on y joignit un mémoire sur la méthode curative qu'on doit mettre en usage suivant les différens temps de la maladie, par M. Vétillard, médecin du Mans. M. l'intendant de Bourgogne, qui étend son zele & sa vigilance sur tout ce qui peut intéresser le bien des hommes, fit imprimer à Dijon, chez Frantin, l'avis du bureau, avec le mémoire & un supplément, pour le distribuer gratuitement dans la généralité.

On assure dans cet avis, d'après les expériences les mieux constatées & la relation des malheurs qui affligerent il y a quelque temps la Sologne, où il périt sept à huit mille personnes dans un petit espace de temps, que l'*ergot* est un poison subtil qui, lorsqu'il est mêlé avec le bon grain en certaine quantité, cause aux personnes qui en mangent du pain, les maladies les plus cruelles, des vertiges, des fievres malignes, la gangrene, & presqu'infailliblement la mort aussi subite qu'elle est dangereuse (*b*) : c'est dans la vue de prévenir de tels maux, que M. l'évêque du Mans

(*b*) On y remarque aussi que l'*ergot* est également nuisible aux animaux qui en mangent. Un cochon ayant été nourri de son de seigle ergoté, a péri au bout de quatre mois, après avoir perdu les quatre jambes & les deux oreilles. Deux canards nourris de seigle ergoté, ont également péri après avoir perdu l'usage des jambes. Ceci contredit les expériences faites sur différents animaux, par l'auteur d'une lettre insérée au journal encyclopédique ; mais en supposant ces dernieres expériences exactes, on n'en pourroit rien conclure contre les effets de l'*ergot* sur l'homme : on sait que l'amande amere qui ne lui fait point de mal, est un poison pour la volatile ; au contraire les baies du garou, qui sont un purgatif dangereux & violent pour les hommes, sont une fort bonne nourriture pour les oiseaux qui en sont très-friands ; d'où l'on peut conclure qu'on ne doit pas user d'un aliment dont les animaux mangent

fit

fit publier, dans sa paroisse d'Yvré, un avis particulier pour engager les gens de la campagne à ne porter au moulin aucuns seigles ou méteils ergotés, sans en avoir auparavant séparé l'*ergot* par le crible.

Suivant M. Vétillart, les effets généraux de l'*ergot* sont de détruire le ressort des nerfs & des vaisseaux artériels, d'épaissir le sang qui, privé de l'action & du ressort des vaisseaux artériels sur lui, se coagule surtout aux extrêmités de ces vaisseaux, ainsi qu'aux parties les plus éloignées du centre de la circulation, telles que les extrêmités inférieures : les supérieures s'en trouvent successivement affectées; ces parties tombent en gangrene & en sphacele.

La gangrene, suite de la nourriture du seigle ergoté, est annoncée par un mal-aise le jour, une mélancolie poussée jusqu'à la stupidité, un accablement universel, une agitation la nuit, des peurs dans le sommeil, des douleurs vagues dans le dos, dans les reins, des contractions spasmodiques dans les muscles des extrêmités : ces mouvemens sont souvent douloureux ; une chaleur cuisante & momentanée se fait sentir à la partie menacée, le pouls augmente un peu de vivacité, les urines sont crues, le ventre est tendu, quelquefois douloureux ; il ne fait que difficilement ses fonctions.

Au second période, les symptomes ci-dessus augmentent d'intensité ; les membres affectés d'abord de mouvemens convulsifs, de douleurs, deviennent pesans & engourdis ; il se manifeste dans quelques sujets un feu éréspélateux, que quelques auteurs ont nommé *feu de S. Antoine*, qui d'un rouge très-vif devient un peu violet.

Au troisieme période, la chaleur éréspélateuse, vive & cuisante, se métamorphose en un froid qui s'augmente à chaque moment au point de devenir glacial : le pouls se concentre, le mouvement & le sentiment s'éteignent peu à peu dans la partie, l'extérieur du membre affecté perd quelquefois sa couleur naturelle sans avoir été précédé d'éréspele ; il maigrit, se dessecne, & devient au quatrieme période un membre étranger dont on est obligé de se débarrasser ; il se détache dans quelques-uns à l'articulation par le seul effort de la nature, & sans qu'il survienne d'hémorragie, lors même de l'amputation : cet accident n'est point à craindre, tant le sang est coagulé.

Le pouls, à ce quatrieme période, se fait à peine sentir : le mal qui pour l'ordinaire a commencé par l'extrêmité inférieure, gagne les supérieures ; le mouvement artériel est ralenti généralement, l'abattement est extrême ; le visage, sur-tout le nez, devient froid glacial, une sueur de même nature se fait remarquer par tout le corps qui a perdu la force de souffrir ; les yeux s'enfoncent dans les orbites, la voix s'éteint, un délire sourd & quelques défaillances sont les annonces de la mort.

Les symptomes énoncés dans les quatre périodes ci-dessus sont plus ou moins sensibles, suivant les sujets & les circonstances. Quelques-uns sont tout-à-coup pris des symptomes du second, même du troisieme période, sans avoir éprouvé les précédens ; ce qui vient des tempéramens plus ou moins forts, des sujets & de la quantité plus ou moins considérable d'*ergots* dont ils ont fait leur nourriture : les indications à remplir sont différentes, selon l'état & le période du mal, lorsqu'on est appellé pour y remédier.

Dans un supplément qui est à la suite du mémoire de M. Vétillart, on observe que tous les symptomes de la maladie provenans du bled ergoté, & les remedes qu'on y a appliqués jusqu'ici avec succès, montrent qu'elle n'est autre chose qu'une fievre maligne avec un *point malin* ou dépôt aux extrêmités, & que ce n'est qu'en la rangeant

sans danger, parce qu'il peut devenir un poison pour nous : mais les expériences par lesquelles on prétendroit prouver que l'*ergot* n'est point pernicieux aux animaux qui en mangent, ne sont rien moins que certaines. Aussi l'avis du bureau d'agriculture du Mans ne manque-t-il pas de recommander, par un *P. S.*, de brûler l'*ergot* qu'on a séparé par le crible ou de l'enterrer, parce qu'il y auroit du danger à le laisser manger dans les basses-cours par les bestiaux ou par la volaille, & qu'il n'y auroit pas moins d'imprudence à le jeter dans l'eau, où il pourroit devenir également nuisible aux poissons. On lit dans la collection académique, que des poules, auxquelles on n'avoit donné que de l'*ergot*, rebutent cette nourriture & sont restées trois jours sans manger, *loco citato*.

dans la classe des fievres malignes, qu'on peut la traiter convenablement. (*M.* BE-GUILLET.)

ERGOT, s. m. (*Manege, Maréchallerie.*) Nous appellons de ce nom un corps d'une consistance plus ou moins molle, d'un volume plus ou moins considérable dans certains chevaux que dans d'autres, & d'une forme vague & irréguliere, qui est situé sur chaque jambe derriere le boulet, & que le fanon recouvre; communément il a moins de dureté que la châtaigne, & cette espece de corne est dénuée toujours de poil. Je ne sais quelle est l'intention des Maréchaux, qui pratiquent sur ce corps une incision cruciale, & qui le fendent ainsi dans le cas des enflures des jambes, des boulets, & dans celui des eaux, des mules traversines, des grappes, &c.; ce qu'ils appellent *déser-goter.* Je ne leur ferai néanmoins aucune question à cet égard, parce que je suis très-persuadé que leur réponse ne présenteroit rien de satisfaisant. Ce dont je ne suis pas moins assuré, c'est qu'une pareille opération est inutile, & en pure perte. (*e*)

ERGOTÉ, (*Vénerie.*) un chien est *ergoté* quand il a un ongle de surcroît au dedans & au dessus du pied.

ERGUET, *terme de Pêche. Voy. l'article* COLERET.

ÉRIC *ou* HENRI, (*Histoire de Danemarck.*) nom commun à plusieurs princes du Nord; quelques historiens de Danemarck parlent de deux *Eric*, l'un qui régnoit vers 846, l'autre vers 860, & qui tous deux s'opposerent d'abord au progrès de l'évangile, & finirent par le protéger; mais comme il est douteux qu'ils aient été rois de Danemarck, & qu'on a soupçonné qu'ils n'étoient que des princes tributaires de cette couronne, nous regarderons comme le premier roi de ce nom celui que quelques chroniques suspectes ne placent que le troisieme.

ERIC I, roi de Danemarck. Il étoit le quatrieme des fils de Suenon II. Après la mort d'Ollaüs son frere, les états le couronnerent en 1095; il fit aux Vandales une guerre opiniâtre, inonda de sang leur capitale, la livra aux flammes, ravagea leurs campagnes, & fit ouvrir le ventre & déchirer les entrailles des prisonniers; tout couvert de sang d'une nation belliqueuse, il n'osa punir l'audacieux archevêque de Brême, qui vouloit assujettir tout le Danemarck à sa jurisdiction; il en appella au pape, & client du saint Siege, alla humblement plaider sa cause à Rome contre son vassal; il obtint la canonisation de Canut IV, alla visiter la Terre sainte, & mourut en Chypre l'an 1105, après avoir fait beaucoup de mal à ses voisins, & peu de bien à ses sujets. L'histoire le peint cependant affable, éloquent, libéral, sur-tout envers les gens d'église.

ERIC II, surnommé *pied de lievre & illustre*, roi de Danemarck. On lui donna le premier de ces surnoms, lorsque fuyant devant ses ennemis, il erroit de retraites en retraites, sans secours, sans amis; & le second, lorsque sorti de son asyle, plus terrible que jamais, il écrasa ses persécuteurs au milieu de leurs triomphes. Il étoit fils d'*Eric* le Bon; mais né d'une alliance adultere, il perdit par sa naissance les droits que ses hautes qualités pouvoient lui donner sur le trône. Canut son frere ayant été assassiné par Magnus, fils du roi Nicolas, l'an 1133, il assembla la nation, cria vengeance, & le même cri fut répété par les Danois; on courut aux armes, & pour venger la mort d'un homme, on en égorgea des milliers. *Eric* fut proclamé roi par les Zélandois & les Scaniens; l'empereur Lothaire appuya cette révolution; il espéroit, en plaçant *Eric* sur le trône, compter un vassal de plus parmi les têtes couronnées, & rendre le Danemarck tributaire de l'Empire. Le nouveau roi rechercha avec plus d'empressement l'alliance des Norwégiens, plus utile & moins dangereuse. Avec ces secours, il triompha sur mer, tandis que ses troupes étoient défaites dans la Juthie; vainqueur & vaincu presque dans le même temps, il alla chercher une asyle en Norwege. Il n'y trouva qu'une prison: le roi le fit arrêter; mais il sut tromper la vigilance de ses gardes, s'échappa, rassembla quelques amis, eut bientôt une armée, mit en déroute celle de Nicolas, & fut reconnu par tout le Danemarck après la mort de ce prince; il gouverna l'état avec sagesse, traita le clergé avec fermeté, le peuple avec douceur, ses officiers avec noblesse; mais les conseils perfides des pestes de cour le rendirent barbare;

il fit périr les enfans de Harald son frere, quoique leur foiblesse fût un garant de leur innocence, & qu'ils n'eussent point trempé dans les complots que leur pere avoit tramés contre *Eric*. Celui-ci fut assassiné par un certain Plogh, ministre de la fureur des Scaniens révoltés. Ce fut l'an 1138 que se commit ce régicide.

Eric III, roi de Danemarck, surnommé l'*Agneau*, ne succéda à *Eric II* que l'an 1140. La force de son parti abattit ses concurrens à ses pieds; on le conduisit au trône plutôt qu'il n'y monta lui-même; il s'y endormit dès qu'il y fut placé, fut le jouet des prélats, l'esclave de ses courtisans, & laissa à ses ministres tout le fardeau du gouvernement; il ne s'occupa que du soin de se nourrir & de se conserver; il reconnut bientôt qu'il avoit manqué sa vocation, & qu'il étoit destiné à la vie monastique. Il descendit donc dans un cloître l'an 1144: mais lorsqu'on lui annonça que la nation s'assembloit pour lui nommer un successeur, il en mourut de dépit.

Eric IV, roi de Danemarck, avoit vingt-cinq ans accomplis lorsqu'il succéda à Valdemar II, son pere, en 1241; il avoit un cœur droit, un esprit cultivé, des manieres affables, des mœurs simples, un caractere doux & pacifique; résolu de ne jamais faire la guerre, il le déclara hautement, & l'on entendit aussi-tôt murmurer la noblesse qui ne subsistoit alors que par les malheurs du peuple, & tant d'hommes intéressés à étouffer, par le tumulte des armes, la voix impuissante des loix: mais bientôt les entreprises audacieuses de la ville de Lubec le forcerent à prendre les armes; il les quitta, dès qu'il le put, satisfait d'avoir humilié cette république. Mais à peine cette guerre étoit-elle terminée, que ses trois freres lui refuserent l'hommage qu'ils lui devoient, réunirent leurs forces, & marcherent contre lui; cette guerre fut longue & meurtriere; *Eric* sut enfin toucher le cœur de Christophe, & l'exemple de celui-ci entraîna bientôt les autres. La paix fut signée, Christophe étoit déjà rentré dans ses domaines. Abel & Canut rentrerent aussi dans leurs duchés de Slefwick & de Blecking, mais à condition d'en faire hommage au roi. Cependant le perfide Abel méditoit une vengeance digne de son cœur; il attire *Eric* dans son palais, & au milieu des caresses que sa fausse amitié lui prodiguoit, le fait enchaîner & jeter dans un bateau à la merci des flots; il y périt l'an 1250. Abel jouit du fruit de son crime, tint quelque temps le Danemarck dans l'illusion, & persuada à ses crédules sujets qu'il étoit le vengeur de son frere lorsqu'il en étoit l'assassin. La vérité fut reconnue; *Eric* fut canonisé en 1256.

Eric V, surnommé *Glipping*, parce que ses paupieres étoient sans cesse en mouvement. Il monta l'an 1259, à l'âge de dix ans, sur le trône de Danemarck, à qui l'ambition du clergé avoit fait essuyer, pendant le regne de Christophe, les secousses les plus violentes; les évêques refuserent de le reconnoître: le pape Alexandre IV prétendit aussi qu'il perdoit tous ses droits à la couronne, s'il ne délivroit l'archevêque de Lunden, que Christophe avoit fait mettre dans les fers. Il sembloit singulier qu'un roi du Nord eût besoin du suffrage d'un pontife Italien, pour obtenir celui de ses sujets; le clergé fomenta les divisions qui déchiroient l'état: *Eric* étoit fils de Christophe; un autre *Eric*, fils d'Abel, avoit des prétentions sur le duché de Slefwick; les évêques & les comtes de Holstein se liguerent en sa faveur. On prit les armes, on en vint à une bataille; deux généraux Danois s'enfuirent lâchement, le roi fut fait prisonnier, on lui rendit sa liberté; il reparut dans le Danemarck; les deux généraux qui avoient donné aux soldats l'exemple de la fuite, Yvon & Fingh, périrent sur un échafaud. *Eric*, pour défendre ses états contre de nouvelles irruptions, acheta du duc de Slefwick, la ville de Kolding, qu'il fit fortifier. Tandis qu'il veilloit ainsi à la sûreté de ses états, les évêques manœuvroient sourdement contre lui; chaque jour on découvroit de nouvelles conspirations; *Eric* n'osoit punir les coupables; le pape le menaçoit de sa colere, & le roi se vit contraint de prendre le pontife pour juge entre ses sujets & lui; ce fut par cette démarche humiliante, qu'il acheta un repos qu'il consacra tout entier au bonheur de ses sujets. Le mariage de sa sœur avec le Margrave de Brandebourg, la tutelle des enfans du duc *Eric*, des secours accordés au

duc Magnus, les suffrages du peuple gagnés en faveur du jeune *Eric* à qui la couronne fut assurée, une alliance contractée avec la Suede; tels furent les soins qui partagerent les momens d'*Eric* sur le trône; il protégea le commerce, accorda aux habitans de Déventer & de Harderwik une partie du territoire de Scanor, confirma les privileges de la ville de Lubec, lui en accorda de nouveaux, lui permit de nommer un préfet à Scanor & à Falsterbo; il fit un code de police appellé *birckeret*, châtia la révolte du duc de Slefwick, lui donna des fers, & les brisa presque aussi-tôt. Il mourut l'an 1286. On ne peut guere lui reprocher que la foiblesse qu'il montra dans ses démêlés avec les évêques & la cour de Rome. Il souffrit que le pape lui écrivît du ton dont un souverain écriroit à son sujet.

Eric VI, roi de Danemarck, fils du précédent *Eric*, désigné pour succéder à son pere, fut reconnu par la nation aussi-tôt qu'*Eric* V eut fermé les yeux; il étoit en bas âge, & le roi de Norwege profita de sa foiblesse pour l'attaquer; les troubles prêts à éclorre dans le Danemarck redoubloient l'audace des Norwégiens. Pendant la minorité d'*Eric*, les états céderent à Valdemar, duc de Slefwick, quelques domaines de la couronne, entre autres les isles d'Alsen, d'Arroë & de Femeren; dès qu'*Eric* put régner par lui-même, il les réclama, & voilà la guerre allumée. *Eric* débuta par une victoire navale; mais les complots du clergé, les menaces de la cour de Rome le forcerent bientôt à conclure une treve avec le roi de Norwege, pour négocier avec l'église irritée. Son mariage avec Ingeburge, fille du roi de Suede, qui, en lui assurant l'appui de cette couronne, auroit effrayé tout autre puissance, ne parut pas inquiéter le clergé. Boniface VIII étoit alors sur le saint Siege: cet homme impérieux s'étoit déclaré le maître & l'ennemi des rois; si la France ne lui eût pas opposé un Philippe le Bel, il auroit disposé de toutes les couronnes de l'Europe. Ce pape condamna *Eric* à une amende de quarante-neuf mille marcs d'argent, pour avoir fait enfermer un archevêque. Enfin, il l'excommunia, lança un interdit sur son royaume, & dégagea ses sujets du serment de fidélité. Ce qu'il y a de plus étonnant dans cet événement, c'est que ce fut au pape que le roi appella de la sentence lancée par ce pape même. Ce ne fut qu'en 1303 qu'il reçut un pardon aussi humiliant que le châtiment même. La situation du Danemarck n'en fut pas beaucoup plus heureuse; le roi toujours en guerre, tantôt avec la Suede, tantôt avec la Norwege, quelquefois avec l'ambitieux Christophe son frere, souvent même menacé par des scélérats qui en vouloient à ses jours, ne connut pendant plusieurs années que les chagrins qui assiegent le trône. Malgré toutes ces inquiétudes, son goût pour les fêtes publiques se réveilla. Il donna des tournois dans la Vandalie; la ville de Rostoch fut alarmée du concours de princes que cette fête devoit attirer dans ses murs; elle refusa ses portes, on ouvrit la lice dans les environs; mais à peine les tournois furent finis, que la ville fut assiégée. Après une longue défense, elle fut forcée de se rendre; le roi lui donna pour protecteur Henri de Mecklenbourg; il conquit ensuite l'isle de Bourbon, accorda sa protection à la ville de Stralsund, dont le margrave de Brandebourg prétendoit aussi être le protecteur. On sent assez que, si cette protection n'eût pas été payée fort cher par la ville, ces deux princes ne se seroient pas disputé avec tant de violence le droit de secourir ses habitants. Le roi l'emporta; la protection du plus fort fut préférée par nécessité, quoiqu'elle fût la plus dangereuse. *Eric* mourut l'an 1319. C'étoit un prince généreux, équitable, & qui n'abusa jamais du pouvoir suprême. Un seul trait suffira pour faire connoître son caractere. Ayant découvert en 1312 une conspiration formée contre sa personne, il convoqua une assemblée des états-généraux, il y dévoila tout le projet de cet attentat, nomma les chefs & même les complices, marqua l'heure de l'exécution, répandit le jour de la vérité sur toute cette conjuration, & finit par demander aux états la grace des coupables.

Eric VII, fils de Christophe II, fut associé par son pere au trône de Danemarck l'an 1322. Christophe, accablé d'infirmités, vouloit rejeter sur ce prince le fardeau entier du gouvernement; mais celui-ci étoit à peine en état de le partager; c'étoit plutôt un soldat qu'un roi, il

étoit moins ministre que citoyen ; il défendit son pere avec beaucoup de courage contre ses sujets révoltés ; il fût pris, porta ses fers avec une noble fierté, & se montra plus grand dans sa prison que sur le trône ; il combattit avec bravoure à la bataille de Lohede ; mais toute son armée ayant été taillée en pieces, il suivit la déroute générale ; malheureusement pour sa gloire, ce fut dans sa fuite qu'il tomba de cheval : il mourut de cette chûte l'an 1332.

Eric VIII de Poméranie, roi de Danemarck. Il se nommoit d'abord Henri ; il étoit fils de Wratislas VII, duc de Poméranie, & de Marie de Meklenbourg ; celle-ci étoit née du mariage de Henri de Meklenbourg avec Ingeburge, sœur de Marguerite, reine de Danemarck. Cette princesse, qui avoit réuni sur sa tête les trois couronnes, de Suede, de Danemarck & de Norwege, ayant consulté la nation Suédoise sur le choix de son successeur, on lui laissa la liberté de disposer de sa couronne en faveur de celui des enfans de Wratislas qui lui paroîtroit le plus digne de la porter. Elle désigna le jeune Henri, dont le nom fut changé en celui d'*Eric*. Ce prince épousa, l'an 1406, Philippine, fille de Henri IV, roi d'Angleterre, & fut couronné roi de Suede l'an 1411. Il aimoit la guerre, & ignoroit l'art de la faire ; à peine fut-il sur le trône, qu'il prit les armes contre sa bienfaitrice ; le duché de Slefwick étoit l'objet de cette querelle ; les troupes d'*Eric* furent battues : Ulric de Meklenbourg fut l'arbitre de ce différend ; il jugea que la ville de Flensbourg devoit rester en dépôt entre les mains de la reine, jusqu'à ce qu'on eût pesé, plus sérieusement, les raisons des deux partis. Cet examen devint inutile par la mort de la reine : *Eric* succéda à ses trois couronnes. Les premiers jours de son regne promettoient un gouvernement doux & modéré ; mais ces espérances s'évanouirent bientôt. Le roi fit assembler les états-généraux, & déclara que les comtes de Holstein étoient déchus de tous leurs droits sur le duché de Slefwick, parce qu'ils avoient porté les armes contre la reine Marguerite, & qu'ils avoient appellé l'étranger dans le Danemarck. Il les condamna à restituer à la couronne tous les frais de la guerre. Le duc de Brunswich étoit tuteur des comtes de Holstein ; il soutint avec fermeté les intérêts de ses pupilles. Déjà l'armée Danoise étoit dans le duché de Slefwick ; mais elle ne donna pas un combat sans être vaincue, n'investit pas une ville, sans être forcée d'en lever le siege. Contraint à offrir la paix, *Eric* essuya la honte d'un refus ; sa fureur s'assouvit sur les malheureux habitans de l'isle de Femeren, qui furent massacrés sur les ruines de leurs villages, & sur les cendres de leurs moissons. *Eric* se repentit bientôt de cette vengeance atroce ; mais ces remords impuissans ne réparoient point les maux que ses soldats avoient commis. Un traité d'alliance qu'il conclut avec la Pologne, n'effraya point ses ennemis. Il leur livra une nouvelle bataille ; ce fut pour eux un nouveau triomphe. Il courut ensuite l'Allemagne, importunant toutes les cours de ses plaintes ; il parut à celle de l'empereur, poursuivit sa route jusqu'en Palestine, & revint pour être la victime de tous les désordres que son absence avoit causés. Il fallut reprendre les armes & essuyer de nouvelles disgraces dans le duché de Slefwick. *Eric*, désespéré de ne pouvoir faire par lui-même à ses ennemis tout le mal qu'il leur préparoit, souleva les habitans des villes de Vandalie contre leurs magistrats, renouvella son alliance avec l'Angleterre, & tenta en vain d'engager cette puissance dans sa querelle. Cependant l'esprit de révolte fermentoit en Suede ; on reprochoit au roi des fautes qu'il avoit commises, on lui en cherchoit d'autres dont il étoit innocent ; la domination Danoise devenoit chaque jour plus odieuse ; les remontrances du peuple étoient fieres, les réponses du roi étoient dures : tout se souleva ; *Eric* voulut passer en Suede, il fit naufrage ; revenu en Danemarck, ce prince tenta de nouveaux efforts pour châtier les Suédois rebelles. Les Danois commençoient aussi à se lasser de son joug ; il voulut désigner pour son successeur Bogilas son neveu, duc de Poméranie. Ce choix irrita la nation ; *Eric* part, s'enfuit en Prusse, veut revenir en Suede, éprouve encore les caprices de la mer, est rejeté en Dane-

marck, se hâte de rassembler toutes ses richesses, s'enfuit dans l'isle de Gothland; on le rappelle en Suede, il y reparoît, & on le chasse, les trois royaumes renoncent à l'obéissance qu'ils lui avoient jurée. Il est contraint d'aller dans l'isle de Gothland cacher son désespoir & son infortune. Ses trésors le consoloient de tout; ce fut avec cette arme qu'il causa, dans la Scanie & dans la Fionie, quelques révoltes momentanées; il employa encore ses richesses à armer des corsaires, qui allerent ravager les côtes, écumer les mers, & porter la terreur jusqu'au centre des états sur lesquels il avoit régné. Ce fut dans sa retraite qu'il composa une histoire chronologique des rois de Danemarck.

Cependant Christophe de Baviere avoit réuni sur sa tête les trois couronnes, que les nations soulevées avoient arrachées au malheureux *Eric*. On ne le laissa pas tranquille dans le Gothland; il fallut l'y attaquer pour rendre la liberté au commerce, & détruire les pirates qu'il envoyoit sur les mers; il fut assiégé dans Wisby; son courage se ranima: il fit voir que si la nature lui avoit refusé les talens d'un roi, elle lui avoit au moins donné la bravoure d'un soldat. La ville fut emportée d'assaut, il se retira dans la citadelle, le siege continua & fut terminé par une capitulation; forcé de sortir de l'isle de Gothland, il s'embarqua sur la flotte Danoise; on lui offrit dans le Danemarck un séjour agréable, si toutefois il en est pour un souverain détrôné; il le rejeta, & ne voulut point être témoin de la gloire de son ennemi, ni demeurer parmi ses sujets qui l'avoient persécuté. *Eric* retourna en Poméranie, où il vécut dix ans encore; il ne lui manqua plus, pour être heureux, que de perdre le souvenir de sa grandeur passée. Il mourut l'an 1459 à l'âge de 77 ans. Ce prince étoit plus foible que méchant, plus furieux qu'opiniâtre. Le repentir suivoit de près les effets de sa colere; brave, mais ignorant l'art de conduire une armée; connoissant les intérêts des puissances, mais n'ayant pas étudié le cœur humain; fait pour régner sur un peuple tranquille, le fardeau de trois couronnes étoit au dessus de ses forces. Son voyage en Palestine fut sa plus grande faute & l'époque de tous ses malheurs. Peu s'en fallut même que le retour ne lui fût fermé pour jamais. Il étoit à Bude. Un Syrien le fit peindre, envoya son portrait dans sa patrie, & avertit ses amis que cet homme, déguisé sous l'habit de pélerin, étoit le plus puissant roi du Nord. Il fut arrêté dès qu'il parut en Syrie; on alloit le traîner devant le sultan. Mais il savoit que dans l'orient, comme dans le nord, le plus farouche satellite n'est pas insensible à l'appât de l'or; il racheta sa liberté par ses largesses. (*M.* DE SACY.)

ERIC III, surnommé *le sage*, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, descendoit d'une famille illustre en Norwege. Gother, roi de cette contrée, qui aspiroit non-seulement à s'affranchir du tribut qu'il payoit au Danemarck, mais même à s'emparer de cette couronne, l'envoya à la cour de Frothon III vers le commencement de l'ere chrétienne. Il devoit examiner les forteresses du royaume, parcourir les côtes, épier les lieux propres à la descente, séduire les courtisans, & former un parti pour son maître dans les palais même de son ennemi. *Eric* étoit insinuant, avoit l'extérieur doux, un langage emmiellé, une figure intéressante; son air de franchise commençoit la persuasion, son éloquence faisoit le reste. « Il venoit, disoit-» il, à la cour de Danemarck pour ad-» mirer le jeune roi, profiter des lumie-» res de ses ministres, étudier les progrès » des arts, & enrichir sa patrie des con-» noissances qu'il venoit puiser parmi les » Danois. » Frothon fut bientôt pris à l'appât de ses louanges, & lui donna sa confiance. Les courtisans ne l'eurent pas plutôt vu qu'ils l'estimerent & jurerent sa perte. Grépa offrit au roi de l'assassiner; le prince rejeta cette offre avec horreur. *Eric*, pour se venger, accusa ce ministre d'un commerce criminel avec la reine. On ordonna un duel: *Eric* fut vainqueur; mais si sa victoire étoit la seule preuve des désordres de la reine, cette accusation pouvoit bien être une calomnie. D'autres guerriers prirent la défense de la reine; *Eric* combattit & triompha encore. Frothon se crut trop heureux de posséder à sa cour un tel

homme; il en fit son ministre : *Eric* aima mieux régner en Danemarck sous le nom de ce jeune prince, que d'être confondu en Norwege dans la foule des courtisans. Il rétablit l'ordre dans les finances, donna aux loix une vigueur nouvelle, rendit aux armes Danoises leur premier lustre; Frothon paya tant de services en lui faisant épouser sa sœur, & le députa vers Gother pour demander, en son nom, Alvide, fille de ce prince. Gother conçut tout-à-coup dans son cœur une passion violente pour Gonnara; c'étoit ainsi que se nommoit l'épouse d'*Eric*, qui l'avoit suivi dans son ambassade. Gother fit à ce ministre une proposition qui peint bien les mœurs barbares de ce siecle. « Cede-moi ta femme, » lui dit-il, & je te donnerai en échange » pour toi-même cette Alvide, que tu » viens demander pour ton maître. » *Eric* promit de lui rendre sa réponse dans peu de jours; il profita de ce délai pour enlever Alvide, & l'amena en Danemarck. Quelque temps après, les Huns vinrent avec une flotte nombreuse attaquer celle des Danois; *Eric* disperſa, prit ou brûla leurs vaisseaux, & ramena prisonnier Olimar, leur amiral. De là, il passa en Suede, appella le roi Alric en duel, fut blessé du premier coup, tua son ennemi du second, & pour prix de cette victoire, reçut des mains de Frothon la couronne de Suede; il ne fut point ingrat, il secourut ce prince contre les Norwégiens, & lui fit remporter une victoire éclatante, lui donna les conseils les plus sages, & du sein de ses états, gouverna encore ceux de son bienfaiteur. Il avoit un frere nommé *Roller*. Celui-ci donnoit des espérances assez belles, mais inférieures à celles qu'*Eric* avoit déjà remplies. Frothon entreprit de le placer sur le trône de Norwege, & réussit; mais bientôt ses sujets se soulevèrent; Frothon marcha à son secours avec une armée navale, engagea une action générale : la victoire balança longtemps; elle penchoit vers les Norwégiens, lorsqu'*Eric* parut avec quelques vaisseaux, & mit les Norwégiens en fuite. Cependant Frothon mourut, & *Eric* n'eut pas, pour les successeurs de ce prince, tout le respect qu'il avoit eu pour lui-même : sous Harald II il fit une irruption dans le Danemarck, conquit ce royaume en peu de jours, & le perdit plus rapidement encore; il reparut, tomba dans une embuscade, fut pris les armes à la main; le vainqueur offrit de lui laisser la vie & de lui rendre ses états s'il vouloit lui payer tribut, & se reconnoître vassal de sa couronne. *Eric* préféra la mort à l'ignominie; Harald le fit exposer dans un bois aux bêtes féroces, qui le dévorerent. Telle fut la fin de cet homme étonnant, dont l'histoire est trop reculée dans les siecles de barbarie, pour que tant d'aventures singulieres puissent mériter une croyance aveugle.

Eric IV, roi de Suede, étoit fils d'Agnius; il lui succéda l'an 188 de l'ere chrétienne; s'il eût été seul sur le trône, il pouvoit être un grand prince; mais il fut forcé de partager le pouvoir suprême avec son frere Alric; loin de s'occuper du soin du gouvernement, tous deux ne songerent qu'à se nuire; après bien des tracasseries qui avilissoient la majesté de leur rang, ils en vinrent aux coups, combattirent d'une maniere peu héroïque, & se tuerent tous deux.

Eric V, VI, VII & VIII, ne firent rien de mémorable.

Eric IX, roi de Suede. Après la mort de l'infortuné Suercher, assassiné vers l'an 1149, les Suédois & les Goths s'assemblerent pour élire un roi; les suffrages furent partagés. Les Goths, à qui la mémoire du feu roi étoit chere, proclamerent Charles son fils; les Suédois couronnerent *Eric*, fils de Jesward; cette double élection alloit former deux royaumes, & séparer deux nations qui devoient n'en faire qu'une; les sages représenterent les suites funestes de cette division; que les deux rois, nés ennemis l'un de l'autre, se feroient une guerre opiniâtre; que les deux, victimes de leurs querelles, se détruiroient par leurs propres mains, au lieu de se réunir comme ils avoient fait jusqu'alors pour la défense commune. Leur sentiment fut approuvé; mais à une décision dangereuse on en substitua une plus dangereuse encore. *Eric* devoit régner seul sur les deux nations, Charles devoit lui succéder, & leurs descendans devoient occuper le trône tour-

à-tour ; *Eric* ſubjugua la Finlande, & prêcha l'évangile l'épée à la main dans ſa conquête ; il crut que cette expédition ſuffiſoit à la gloire de ſes armes. Déſormais il s'occupa du bonheur de ſes états ; réunit les anciennes loix dans un ſeul code, connu ſous le nom de *S. Eric lag*, c'eſt-à-dire, *loi de S. Eric*. Il fonda des égliſes & des monaſteres ; il détruiſit les brigands, éclaira les démarches des plus fortunés ſcélérats, fut le fléau du vice & l'appui de l'innocence ; les mœurs & la juſtice étoient alors ſi peu reſpectées, que ce prince équitable fut un tyran aux yeux de la moitié de la nation. Les rebelles appellerent Scateller, roi de Danemarck, & Magnus ſon fils ; *Eric*, forcé de combattre avec peu de troupes contre les forces réunies de ſes ſujets & des Danois, voulut mourir en roi au champ d'honneur. Il s'avança dans la plaine d'Upſal, la bataille ſe donna, *Eric* enveloppé par dix guerriers, ſe défendit en héros, & mourut percé de coups ; les vainqueurs lui trancherent la tête. Ce fut vers l'an 1160 que ce bon prince périt victime de ſon amour pour la juſtice.

Eric X, roi de Suede, étoit fils de Canut Ericſon. Après la mort de ce prince vers 1191, Suercher, fils de Charles, fut élu ; *Eric* étoit réſolu d'attendre, d'après le traité dont nous avons parlé ci-deſſus, que la mort de celui-ci lui laiſſât la couronne. Mais les Suédois furent plus impatiens que lui ; fatigués du joug de Suercher, ils proclamerent *Eric ;* ſon concurrent paſſa en Danemarck, revint, perdit une bataille, s'enfuit, reparut encore à la tête d'une armée, fut vaincu dans le même lieu, & périt les armes à la main. Quoique couronné par la fortune, deux fois vainqueur & tout-puiſſant, *Eric* conſentit à renouveller avec les enfans de ſon ennemi, le traité qui appelloit les deux familles au trône tour-à-tour. Ce prince paſſa le reſte de ſa vie dans un calme qui fit ſon bonheur & celui de ſes ſujets. Il mourut vers 1222.

Eric XI, roi de Suede, ſurnommé *Leipſe*, étoit fils du précédent. Il étoit begue & paralytique : telle eſt l'origine de ſon ſurnom. Il fut ſur le trône tout ce qu'un homme ſi diſgracié de la nature pouvoit être. Il bégayoit ſes ordres, mais il avoit l'art de les faire exécuter ; incapable d'agir par lui-même, il avoit le coup-d'œil ſûr dans le choix des miniſtres qui agiſſoient en ſon nom.

La maiſon des Folkunger étoit alors ſi puiſſante en Suede, qu'elle aſpiroit au trône, & ne diſſimuloit pas ſes prétentions ; *Eric* trop foible pour abattre, par un coup d'autorité, l'audace de cette famille, tâcha de la gagner par les bienfaits ; il maria ſes ſœurs Helene & Mirette à Canut & à Nicolas de Tofta, & épouſa lui-même Catherine, fille de Suenon Folkunger, qui, pour être reine, ne refuſa point d'entrer dans le lit d'un paralytique. Le roi ſe repentit bientôt d'avoir élevé cette famille ; elle ſe forma un parti, ſouleva la nation, & lui mit les armes à la main contre ſon roi. Canut Folkunger étoit à la tête de la révolte ; il préſenta la bataille à *Eric ;* la fortune ne ſe décida point pour la bonne cauſe ; *Eric* fut vaincu, s'enfuit en Danemarck ; & tandis que Canut ſe faiſoit proclamer par une multitude inſenſée, il reparut à la tête d'une armée Danoiſe, gagna une bataille ſur Canut, fit trancher la tête au fils de ce rebelle, força la nation à rentrer dans le devoir, & reconquit ſes états ; il fit partir auſſi-tôt Birger-jerl, l'un de ſes parens, à la tête d'une armée, pour ſoumettre les Trawaſtiens ; c'étoient des peuples de Finlande qui étoient encore plongés dans les ténebres de l'idolâtrie. Mais ces guerriers étoient d'étranges convertiſſeurs. Jamais Mahomet ne cimenta d'autant de ſang les fondemens de ſa religion. C'étoit le fer & la flamme à la main qu'on annonçoit à ces peuples innocens un Dieu mourant pour ſes ennemis. Hommes, femmes, enfans, vieillards, tout ce qui rejeta l'évangile fut impitoyablement maſſacré. Les ruines de leurs maiſons leur ſervirent de tombeaux, & ce fut avec ces débris enſanglantés que ces monſtres, tout dégouttans de carnage, éleverent des temples au Dieu de paix qu'ils venoient annoncer. *Eric* ne fut ni l'auteur ni le témoin de cette barbarie ; ces horreurs ſe paſſerent loin de lui ; il mourut avant même d'en recevoir la nouvelle l'an 1250. Il ne laiſſa point de poſtérité.

Eric XII, roi d'une partie de la Suede; il étoit fils de Magnus & de la reine Blanche : né avec des dispositions heureuses, une ame sensible, & des talens précoces, son ambition excitée par les flatteries des courtisans, intéressés à troubler l'état, fit bientôt de ce prince un fils dénaturé. Il eut un parti dès qu'il en demanda un. Sa jeunesse, ses graces, tout attiroit les cœurs de son côté; le peuple courut aux armes: le jeune *Eric*, sans remords, sans crainte, marcha contre son pere. Magnus chercha des amis dans le Danemarck; c'étoit la ressource ordinaire des souverains Suédois lorsque leurs sujets se soulevoient contre eux : les rois de Danemarck suivoient aussi cet exemple, & châtioient l'indocilité de leurs sujets en armant la Suede contre les rebelles. On alloit en venir aux mains lorsqu'*Eric*, duc de Mecklenbourg, & Adolphe, comte de Holstein, offrirent leur médiation pour la paix; elle se fit, mais à des conditions très-dures pour Magnus. On lui laissoit, il est vrai, l'Uplande, la Gothie, le Wermland, la Dalécarlie, la Gothie occidentale, l'isle d'Oëland, & une partie de la province de Halland; mais il fut contraint de laisser à son fils la Scanie, le Blecking, le reste du Halland, la Smalandie & la Finlande. Ce fut en 1354 que fut conclu ce traité, aussi dangereux pour la Suede, qu'injurieux à l'autorité paternelle. *Eric* jouit peu de son usurpation, il mourut vers l'an 1356; on ignore le genre de sa mort. Puffendorf assure, un peu légérement, que sa mere, jalouse de l'estime publique que son fils avoit su gagner, le fit empoisonner; on ne doit point hasarder, sans preuve, des faits révoltans qui outragent la nature; les récits des autres historiens, quoiqu'opposés entr'eux, sont cependant plus probables : les uns veulent qu'*Eric* soit mort naturellement, & que les ennemis de la reine aient saisi cette occasion de la calomnier; d'autres prétendent qu'*Eric*, devenu impérieux & féroce, fut égorgé par ses sujets. Il est assez vraisemblable qu'un prince qui haïssoit son pere, n'aimoit pas ses peuples.

Eric XIII, *voyez ci-dessus* Eric VIII, duc de Poméranie, roi de Danemarck, de Suede & de Norwege, huitieme roi de ce nom en Danemarck, & le treizieme en Suede.

Eric XIV étoit fils de ce Gustave-Vasa, qui fut le destructeur de l'union de Calmar, le vainqueur de Christiern II, & le libérateur de la Suede. Il succéda à ce grand homme l'an 1560, & respecta peu ses dernieres volontés; il fit infirmer par les états tous les articles du testament qui lui paroissoient trop favorables à ses freres & à ses sœurs. Il rendit les comtés & les baronnies héréditaires dans les familles; ces titres avoient été jusqu'alors attachés à certaines charges. La Livonie étoit le théatre de la guerre; trois parties de cette province s'étoient mises sous la protection de trois puissances, qui y fomentoient les divisions les plus funestes : *Eric* défendit, contre la Pologne, la ville de Revel, & la noblesse d'Esthonie; les Suédois avoient encore présens à leur mémoire les exemples de Gustave, son génie sembloit les animer; ils chasserent les Polonois, & continrent les Danois. *Eric* se persuada que ce succès étoit un titre pour prétendre à la main de l'auguste Elisabeth, qui gouvernoit alors l'Angleterre; il s'embarqua pour aller l'épouser, mais les vents le rejeterent sur les côtes de Suede : il perdit bientôt de vue ce projet formé par l'amour ou par l'ambition, & peut-être par ces deux passions à la fois. Ce prince, aussi imprudent que volage, voulut gêner le commerce des villes anséatiques, & les empêcher de traiter avec la Moscovie: Fréderic, roi de Danemarck, désespérant de rétablir jamais l'union de Calmar, vouloit au moins ravager des états qu'il ne pouvoit conquérir. Il déclara la guerre au roi de Suede; ces deux nations ne manquoient point de prétextes pour s'entr'égorger; quand il n'y avoit point de différends nouveaux, on réveilloit les anciennes querelles. Au milieu de ces troubles désastreux, *Eric* s'occupoit de projets galans, offroit son cœur tour-à-tour à Marie, reine d'Ecosse, à la princesse de Lorraine, fille de Christiern II, & par un penchant irrésistible, retournoit à la reine Elisabeth. Tandis qu'il nouoit ces intrigues & qu'il essuyoit des refus, la Moscovie, la Pologne & le Danemarck se

liguoient contre lui, & son frere Jean épousoit une princesse de Pologne. *Eric* tenta en vain de détacher le Danemarck de cette ligue; ses ambassadeurs furent arrêtés à Copenhague. Le roi devint furieux à cette nouvelle, & ce délire ne fut pas un transport momentané. Résolu de sacrifier son frere, il le fit assiéger dans le château d'Aboo; après une défense de trois mois, ce prince fut pris, conduit à Stockolm & condamné à perdre la tête comme rebelle; *Eric* lui accorda la vie, mais il le condamna à languir dans une prison perpétuelle, fit périr plus de cent de ses domestiques, condamna aux mines ou bannit pour jamais le reste de ses partisans. La vie de l'infortuné Jean n'étoit pas en sûreté dans son cachot; *Eric* croyoit à l'astrologie judiciaire; de misérables charlatans s'efforçoient de lui persuader que son frere devoit un jour lui donner la mort, & sa crédulité pensa lui faire commettre un fratricide. Une victoire navale remportée sur les Suédois n'effraya point Fréderic: la guerre continua. *Eric*, toujours impatient de se marier, envoya des ambassadeurs en même temps à la cour de Hesse & à celle de Londres; les lettres furent interceptées, & les deux rivales conçurent un mépris égal pour ce prince.

Cependant la réputation des armes Suédoises commençoit à se rétablir; l'amiral Nicolas Horn remporta de grands avantages, prit, dispersa ou fit périr plusieurs escadres Danoises; tout le nord de la province de Halland fut conquis; on se livra, sous les murs de Warberg, un combat opiniâtre, où huit mille hommes resterent sur le champ de bataille, sans qu'aucun des deux partis pût se flatter d'être vainqueur. Cependant la peste causa des ravages déplorables dans l'armée Suédoise; d'un autre côté la flotte Danoise alla se briser sur les côtes de l'isle de Gothland, & couvrit le rivage de ses débris. *Eric* dans la capitale, effrayoit ses sujets par des actes de sévérité les plus imposans; il fit traîner Nils-Sture avec ignominie dans les carrefours de Stockolm pour n'avoir pas, disoit-il, montré assez de courage dans un combat. Son dessein étoit d'avilir ce seigneur, que sa naissance, son crédit, ses richesses, son ambition rendoient dangereux. Couvert de honte & de ridicule, il perdit en un jour tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit du peuple.

Ce coup d'état indisposa la nation: le penchant du roi pour des femmes nées parmi le peuple, la facilité avec laquelle il fut la dupe d'un fourbe obscur qui venoit, disoit-il, au nom des Norwégiens lui soumettre ce royaume; la foi robuste qu'il avoit pour l'astrologie, quelques accès de délire qui troubloient sa raison, la pitié qu'inspiroit le duc Jean toujours captif, la dureté avec laquelle le roi persécuta la famille de Nils-Sture, la bassesse qu'il montra en lui demandant pardon, la mort de ce seigneur assassiné de la main du roi même, la grandeur d'ame avec laquelle cet infortuné retira le poignard de sa plaie, le baisa & le rendit au roi; enfin, le précepteur d'*Eric* massacré par les ordres de ce prince pour lui avoir reproché son crime; tant de motifs réunis révolterent tous les cœurs. *Eric* odieux à lui-même comme à ses sujets, déchiré de remords, s'enfuit, erra dans la campagne, & fut ramené dans son palais par sa maîtresse Catherine, fille du peuple, qu'il avoit enlevée dans un marché pour la placer sur son trône. Il crut regagner les cœurs aliénés en brisant les fers de son frere; il exigea de lui un serment de ne jamais aspirer à la couronne. Le peuple parut en effet voir *Eric* d'un œil moins ennemi; mais le meurtre de Martin Helsing, qu'*Eric* tua pour avoir osé lui conseiller de se livrer moins à son favori Joran Peerson; la puissance absolue qu'il accorda à ce nouveau parvenu, firent une nouvelle révolution dans les esprits. L'étendard de la révolte fut levé; les chefs étoient les ducs Jean & Charles, freres du roi, Steen Ericson & Thurebielk. Ils coururent de conquêtes en conquêtes, toutes les villes leur ouvroient leurs portes, toutes les troupes d'*Eric* désertoient pour passer dans leur camp; enfin, ce prince fut assiégé dans Stockolm; ses défenseurs étoient ses plus grands ennemis; ils livrerent la capitale aux rebelles; *Eric* s'enfuit dans le château; forcé de se rendre, il vit tous les ordres de l'état renoncer à la fidélité qu'ils lui avoient jurée, & fut reconduit prisonnier dans le château. Jean fut donc reconnu l'an 1568; *Eric* vécut dix ans dans sa prison; il tenta plus d'une fois de s'évader. Une nation

sensible oublia bientôt les crimes de ce prince, & ne vit que ses malheurs; la compassion succéda à la haine, les querelles de religion formoient des partis dans l'état: quelques esprits remuans parloient de replacer *Eric* sur le trône; Jean son frere le fit empoisonner l'an 1578; ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les principaux sénateurs y consentirent; son cadavre fut exposé à la vue du peuple, de peur que quelque fourbe, profitant de quelques traits de ressemblance, ne vînt, sous le nom d'*Eric*, ameuter le peuple. Telle fut la fin déplorable de ce prince qui seroit regardé comme un monstre, si ses crimes avoient été réfléchis; quand son sang s'allumoit, il n'étoit plus le maître de ses transports, & pour l'honneur de l'humanité, il vaut mieux le croire fou que méchant. (*M.* DE SACY.)

§. ERICHTON, (*Astron.*) nom que l'on donne quelquefois à la constellation du cocher. Cet *Erichton* étoit, non le fils de Dardanus, mais un roi d'Athenes qui fut déifié comme l'inventeur de plusieurs arts utiles, & sur-tout de celui des chars: c'est celui dont parle Virgile dans les vers suivans:

Primus Erichtonius currus & quatuor ausus
Jungere equos, rapidisque rotis insistere victor.
Georg. III. 113.

ERICTHONIUS, (*Astron.*) nom d'une constellation astronomique, qui est la même que le cocher, *auriga. Voyez* COCHER. (*O*)

ERIDAN, (*Astron.*) constellation méridionale que l'on appelle aussi *Padus*, *le Pô*, *Nilus*, *melo*, *gijon*, *mulda & oceanus.* Phaëton fils du soleil, si célebre dans l'antiquité, s'appelloit d'abord *Eridan*; il donna son nom à un grand fleuve d'Italie, où il avoit été, dit-on, noyé après sa chûte; & comme les Egyptiens rendoient au fleuve du Nil une espece de culte, on a aussi prétendu que c'étoit ce fleuve bienfaisant dont ils avoient voulu consacrer l'image parmi les astres, & que les Grecs avoient transporté à leur histoire. Cette constellation contient 56 étoiles dans le catalogue de M. de la Caille: la plus belle *α* ou *echernar* est de premiere grandeur; son ascension droite en 1750, étoit de 22d 5′ 44″, & sa déclinaison 58d 30′ 50″ méridionale. (*M.* DE LA LANDE.)

ERIDAN, s. m. (*Géogr.*) ancien nom du Pô, que Virgile appelle *le roi des fleuves* (*Géog. liv. I, v.* 482). Les poëtes l'ont rendu célebre par la fable de la chûte de Phaëton. *Voyez* la peinture de Lucain dans sa *Pharsale* de la traduction de Brébeuf, qui est un bon morceau dans cet endroit. *Voyez le dictionn. de Trévoux. Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ERIÉ, (*Géogr. mod.*) grand lac du Canada, d'environ 300 lieues de circuit.

* ERIENS s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques ainsi nommés d'Erius l'ancien, qui vivoit sous Valentinien I, l'an 349 de J. C., il prétendoit qu'il n'y avoit aucune différence entre un évêque & un ancien; que les évêques ne pouvoient conférer l'ordre; que la priere pour les morts étoit superflue; qu'il ne falloit prescrire aucun jeûne; & qu'il ne falloit laisser approcher de la sainte cene, que ceux qui avoient absolument renoncé au monde.

ERIGER, v. act. terme qui dans l'*art de bâtir*, signifie *élever*; ainsi on dit, *ériger* un mur, *ériger* un pan de bois, *&c.*

ERIGNE *ou* AIRIGNE, s. f. petit instrument de *chirurgie*, terminé par un crochet, dont on se sert pour élever & soutenir des parties qu'on veut disséquer, afin de les couper plus facilement.

Il y a des *érignes* simples qui n'ont qu'un crochet, & des doubles qui en ont deux.

Cet instrument est composé de deux parties, de la tige & du manche. La tige est une pyramide d'acier, exactement cylindrique, qui a environ trois pouces de long; son extrêmité postérieure est une mitre qui est ordinairement appuyée sur un manche; du milieu de la mitre, & du côté postérieur, qui est plane & limé grossiérement, il s'éleve une soie carrée, d'un pouce & demi de haut, qui s'ajuste dans le manche, & y est fixée avec du mastic.

L'extrêmité antérieure est une espece d'aiguille recourbée, crochue, & fort pointue: dans l'*érigne* double, c'est une fourche ou double crochet.

Cet instrument est monté sur un manche

d'ébene ou d'ivoire, qui peut avoir six lignes de diametre dans l'endroit le plus large, & trois pouces de longueur; il est fait à pans, pour présenter plus de surface, & être tenu avec plus de fermeté.

Cet instrument donne la facilité de disséquer, & d'emporter de petites glandes gonflées, qui ont échappé à l'extirpation d'une grosse tumeur; il est aussi d'usage dans l'opération de l'anevrisme, pour soulever l'artere, afin d'en faire la ligature, sans y comprendre le nerf & la veine. On peut se servir aussi d'une *érigne* d'argent, dont la pointe soit mousse dans l'opération de la hernie, pour faire l'incision du sac herniere, *&c.* Cet instrument sert plus en anatomie qu'en chirurgie; il convient surtout pour soulever le filet nerveux dans la dissection de ces parties. *Voyez les figures 9 & 10, planche XXVI.* (*Y*)

ERIGONE, (*Astron.*) nom que l'on donne à la constellation de la vierge. *Voyez* VIERGE, (*Astron.*) (*M.* DE LA LANDE.)

ERINACEA, s. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plantes qui different du *genista-spartium*, en ce qu'elles sont chargées d'épines. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ERINACEUS, s. m. (*Hist. nat. bot.*) genre de plantes qui ne differe du *polyporus*, que parce que la partie inférieure du chapiteau est découpée en petites dents longues & cylindriques, auxquelles tiennent des semences rondes ou arrondies. *Nova plant. amer. gener.*, &c., par M. Micheli. (*I*)

ERISSO, (*Géogr. mod.*) ville de Macédoine, dans la Turquie Européenne.

ERISSON, RISSON, GRAPPIN, s. m. (*Marine.*) c'est une ancre à quatre bras, dont on se sert dans les bâtimens de basbord, & dans les galeres. (*Z*)

ERISTALIS, s. f. (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, *liv. XXXVII, chap. x*, il dit qu'elle est blanche, & quand on la tourne ou incline, elle paroît prendre une nuance rougeâtre; c'etoit apparemment une espece d'opale. *Voyez* OPALE.

ERIVAN, (*Géogr.*) autrement CHIRVAN, grande ville d'Asie dans la Perse, sur la riviere de Zengui, & capitale de l'Arménie Persienne, depuis que Cha-Sefi, roi de Perse, l'enleva aux Turcs en 1635: elle est le siege d'un patriarche Arménien. M. Chardin a mieux connu *Erivan*, qu'aucun de nos voyageurs, suivant la remarque de M. Tournefort. Sa *long.* est 63, 15; *lat.* 40, 20. Elle est bâtie sur une colline, & toute remplie de jardins & de vignes, qui produisent de très-bon vin. Le kan ou gouverneur y vient seulement quelquefois se rafraîchir au fort des chaleurs, dans des chambres qui sont construites sous le pont de Zengui: son gouvernement lui vaut vingt mille tomans, & passe pour un si beau poste, que les habitans du pays ne connoissent rien au dessus. C'est sans doute par cette raison qu'une femme d'*Erivan*, qui avoit obtenu une grace du roi de Perse, lui souhaita mille fois, dans les bénédictions qu'elle lui donna, que le ciel le fît gouverneur d'*Erivan*. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ERKELENS, (*Géogr. mod.*) ville du duché de Juliers en Alsace. *Long.* 24, 8; *lat.* 51, 6.

ERLACH, (*Géogr. mod.*) ville du canton de Berne, dans la Suisse.

ERLANG, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de Franconie, en Allemagne; elle appartient au marquisat de Culemback, & elle est située sur la Regnitz. *Long.* 28, 42; *lat.* 49, 38.

ERMELAND, (*Géogr. mod.*) petite contrée du Palatinat de Marienbourg, en Pologne.

ERMES *ou* HERNES, adj. (*Jurispr.*) terres *ermes*, sont des terres désertes & abandonnées sans aucune culture: ce mot paroît venir du Latin *eremus*, qui signifie *désert*, d'où on a fait *herema*, dont il est parlé dans la loi 4, au code *de censibus*. Papon les appelle aussi *prædia herema*; & la coutume de Bourbonnois, *terres hermes*, *en l'art.* 331, suivant lequel les terres *hermes* & les biens vacans sont au seigneur justicier. Il y a cependant de la différence entre les terres *ermes* & les biens vacans: les premieres sont des terres en friche & désertes, dont on ne connoît point le dernier possesseur; au lieu que les biens vacans sont des biens qui ne sont réclamés par personne, comme une succession vacante. (*A*)

ERMIN, s. m. (*Comm.*) c'est ainsi

qu'on nomme dans les échelles du Levant, & particuliérement à Smyrne, le droit de douane que l'on paie pour l'entrée & la sortie des marchandises. Les François ont payé long-temps cinq pour cent de droit d'*ermin*, tandis que les Anglois n'en payoient que trois. Mais en vertu des capitulations entre la France & la Porte renouvellées par M. de Nointel en 1673, ce droit a été réduit à trois pour cent en faveur des François, & de ceux qui vont au Levant sous la banniere de France. On paie outre cela un droit qu'on appelle le *droit doré*, qui va environ à un quart par cent. *Dicton. du Comm. & de Chambers.* (G)

ERMINETTE, s. f. (*Menuiserie.*) espece de hache un peu recourbée, à l'usage des menuisiers; ces ouvriers s'en servent pour dégrossir leur bois.

ERNAGIUM, *Géogr. anc.*) Ptolomée place ce lieu parmi les villes des Salyes: l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem marque VIII, à compter *d'Arelate*, celui d'Antonin VII, & la table Théodosienne VI milles seulement. Il est placé entre *Glanum* & *Arelate*; ce *Glanum* auquel Pline ajoute le nom de *Livii*, n'est point Saint-Remi en Provence, comme le dit M. d'Anville, & presque tous les géographes; mais il étoit sur un coteau au sud, à près de demi-lieue de cette ville, où sont deux beaux monumens antiques que j'ai vus avec admiration en 1769, & où l'on remarque des restes de la voie Romaine; M. de Valois se trompe encore plus, en plaçant *Glanum* à Lausac, entre Tarascon & Arles. Pour *Ernagium* entre *Arelate* & *Glanum*, ce n'est ni *Orgon* ni *Verneques*, comme l'ont cru quelques auteurs, ils sont trop éloignés d'Arles, & ne sont pas sur le chemin ancien qui conduit de Cavaillon à Arles, en passant par *Glanum*: c'est plutôt Saint-Gabriel dans les environs d'Arles, du côté qui tend vers Saint-Remi: on y a trouvé une ancienne inscription rapportée par Scaliger dans ses notes sur Ausone, où il est fait mention des *Ernaginenses*: & *locus Arnaginensis* est mentionné dans la vie de S. Césaire d'Arles, citée par Honoré Bouche, *voyez Not. Gal.* d'Anville, *pag.* 292, & le cinquante-neuvieme vol. des *mém. Acad. des Belles-Lettres*, *édit. in-12*, 1773, *pag.* 236. (C.)

ERNÉE, (*Géogr. mod.*) ville du Maine en France; elle est située sur la riviere qui porte le même nom.

* EROMANTIE, s. f. (*Divination.*) c'étoit une des six especes de divination, pratiquée chez les Perses; elle se faisoit par le moyen de l'air. *Voyez* DIVINATION.

EROSION, s. f. (*Médecine.*) c'est une sorte de solution de continuité, qui se fait imperceptiblement, & en détail, dans les parties solides du corps humain, par une chose âcre & mordicante, appliquée extérieurement ou intérieurement, qui est d'une activité moyenne entre les déterfifs & les caustiques, c'est-à-dire, plus pénétrante que les premiers, & moins violente que les derniers; les poisons, les humeurs même de notre corps, qui dégénerent & acquierent de semblables qualités, telles que la bile, l'urine, rendues acrimonieuses: l'*érosion* est la même chose que la *corrésion*, que la *diabrose*, διαβρωσις. *Voyez* CORROSION, DIABROSE, *&c.* (*d*)

EROSION, (*Chirurgie.*) maladie des dents, qui consiste dans l'inégalité de leur émail. Cette maladie est fort différente de la carie, en ce que celle-ci est un ulcere en l'os (*voyez* CARIE), & que l'*érosion* n'est formée que par des tubercules & des enfoncemens à l'émail.

M. Bunon, chirurgien dentiste à Paris, & de mesdames de France, qu'une mort prématurée a enlevé au public, s'étoit donné des peines & des soins incroyables pour faire des observations utiles sur les maladies des dents. Il avoit observé la naissance & les progrès des dents, avec tout ce qui pouvoit y avoir le moindre rapport, depuis le germe dans le fœtus jusqu'à l'âge le plus avancé. Un travail long soutenu par beaucoup d'ardeur & d'émulation produisit plusieurs découvertes, & entr'autres celle de l'*érosion*. L'auteur a prouvé par beaucoup de faits, que l'*érosion* étoit causée par les maladies de l'enfance, telles que la petite-vérole, la rougeole, le rachitis, *&c.*, & que ces maladies ne faisoient impression que sur les dents qui étoient alors renfermées dans leurs alvéoles. Ainsi, si l'on

étoit exact sur le choix des nourrices, on éviteroit ou on éloigneroit la plupart des maladies qui tourmentent si cruellement l'enfance, maladies d'où provient nécessairement la mauvaise qualité des dents, qui prépare aux enfans un enchaînement de douleurs pour toute la suite de leur vie.

La carie est l'effet ordinaire de l'*érosion*; il est cependant restreint à certaines circonstances: la qualité des dents, leur plus ou moins de solidité, les impressions plus ou moins fortes que l'*érosion* a faites, & l'arrangement des dents donnent plus ou moins lieu à la carie; car celles qui sont serrées, mal en ordre, & disposées de maniere à retenir certaines portions de limons, ou les restes de quelques alimens âcres ou acides, y sont constamment les plus sujettes. Quand ces dispositions n'ont pas lieu, si l'*érosion* n'est que superficielle, ses impressions peu profondes (sur-tout si les dents en sont exemptes, ou foiblement atteintes dans leurs parties latérales), elles retiennent difficilement ces particules de limon ou d'alimens qui les font carier. Si la carie vient à s'y former, elle fera bien moins de progrès, principalement sur les grosses molaires & sur celles qui remplacent les molaires de lait, pourvu néanmoins qu'on ait eu l'attention d'empêcher la communication des dents de lait cariées sur ces secondes dents.

M. Bunon, à la premiere inspection d'une dent marquée d'*érosion*, disoit avec certitude, en suivant les principes & le temps de la dentition, que la personne avoit eu une maladie à tel âge, parce que ses observations lui avoient fait connoître que l'*érosion* étoit toujours une affection du germe de la dent, par une maladie survenue dans le temps qu'elle étoit encore dans l'alvéole. Cela est d'un grande utilité pour la pratique: aux exemples que l'auteur en a donnés dans ses deux traités sur les maladies des dents, j'en ajouterai un qui me regarde personnellement. La carie d'une seconde petite molaire de la mâchoire supérieure m'obligea d'avoir recours à M. Bunon: avant d'en faire l'extraction, il me dit que cette dent avoit souffert de l'*érosion*, & que la carie avoit été un effet de l'altération de la surface émaillée de la dent; il ajouta que les dents se formant ordinairement par paire, il appréhendoit que la pareille du côté opposé n'en fût pareillement altérée; il avoit raison, & par le moyen d'une petite sonde il me fit sentir que malgré sa bonté apparente il y avoit un commencement de corrosion. Il me conserva cette dent, en enlevant au moyen de la lime la carie qui n'étoit que superficielle, & qui continuant à faire du progrès, ne se seroit manifestée que par des douleurs cruelles, dont l'extraction de la dent auroit été l'unique remede.

Les limes qui servent à détruire les caries superficielles, sont gravées, *Planc. XXV, fig. 8.* (*Y*)

* EROTIDES *ou* EROTIDIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes & jeux institués en l'honneur de l'amour. Les Thespiens les célébroient tous les cinq ans, avec magnificence & solemnité.

EROTIQUE, *chanson*, (*Poésie.*) espece d'ode anacréontique, dont l'amour & la galanterie fournissent la matiere. Rien n'est plus commun dans notre langue que ces sortes de chansons, & l'on peut assurer que nous en avons de parfaites. Nous voulons que les pensées en soient fines, les sentimens délicats, les images douces, le style léger, & les vers faciles. La subtilité des réflexions, la profondeur des idées, & les tours trop recherchés, y sont des défauts; l'esprit & l'art n'y doivent point paroître, le cœur seul y doit parler. La chanson *érotique* tire encore un grand agrément des images, & des faits mythologiques que l'auteur y fait répandre avec goût. C'est même dans la délicatesse de leurs rapports & des allusions, que consiste principalement la finesse de son art. Une fiction ingénieuse qui rassembleroit tout cela sous un seul point de vue, rendroit une chanson de cette espece beaucoup plus intéressante, que celle dont les pensées détachées n'auroient pas cette intime liaison. Quelques-uns de nos poëtes ont eu le talent de réunir toutes les graces dont nous venons de parler, & nous ont donné des chefs-d'œuvres en ce genre. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EROTIQUE (*Mélancolie.*) *Voyez* MÉLANCOLIE.

ÉROTIQUE, adj. (*Médecine.*) de ἔρως, *amour*, d'où a été formé ἐρωτικὸς; c'est une épithete qui s'applique à tout ce qui a rapport à l'amour des sexes : on l'emploie particuliérement pour caractériser le délire, qui est causé par le déréglement, l'excès de l'appétit corporel à cet égard, qui fait regarder l'objet de cette passion comme le souverain bien, & fait souhaiter ardemment de s'unir à lui ; c'est une espece d'affection mélancolique, une véritable maladie, c'est celle que Willis appelle *eroto-mania*, & Sennert, *amor insanus.*

On distingue l'amour insensé d'avec la fureur utérine & le satyriasis, qui sont aussi des excès de cette passion, en ce que ceux qui sont affectés de ces derniers ont perdu toute pudeur, au lieu que les amoureux en ont encore, souvent même accompagnée d'un sentiment très-respectueux, quelquefois déplacé.

Le délire *érotique* a différens degrés ; quelques-uns de ceux qui en sont affectés aiment passionnément un objet, dont ils ne peuvent pas se procurer la jouissance ; cependant ils conservent la raison, & sentent parfaitement l'inutilité de leur passion ; ils avouent leur égarement sans pouvoir s'en corriger, parce qu'ils sont portés malgré eux à s'occuper de l'objet de leurs desirs impuissans, par la cause de leur mélancolie amoureuse (*voyez* MÉLANCOLIE *en général*) : ils éprouvent toutes les suites de cette maladie, ne pensent ni à manger ni à boire, ils refusent de subvenir aux besoins les plus pressans, & ils périssent, en se voyant périr, sans pouvoir se défendre de l'affection d'esprit qui les entraîne au tombeau. D'autres ressentent cette passion d'une maniere encore plus fâcheuse ; ils sont agités, tourmentés jour & nuit par les inquiétudes, les chagrins, la tristesse, les larmes, la jalousie, la colere même, & la fureur, sentimens auxquels ils se livrent en réfléchissant sur leur malheureuse passion ; & il arrive souvent qu'ils perdent l'esprit & qu'ils se donnent la mort lorsqu'ils désesperent de pouvoir se satisfaire ; & au contraire lorsqu'ils s'imaginent qu'ils seront heureux, & que leurs desirs seront remplis, ils se laissent aller à des sentimens de contentement, de joie immodérée accompagnée de grands éclats de rire, lorsqu'ils sont seuls ; & quand ils se trouvent avec d'autres, ils tiennent à ce sujet des propos extravagans ; ils s'exposent souvent à des dangers, dans l'espérance de mettre le comble à leur bonheur.

On trouve une très-belle description des effets de l'amour excessif dans Plaute, *in Cistel. act. ij*, *scen. 1* ; divers auteurs en ont aussi donné de très-exactes, tels que Paul Eginete, *lib. III*, *de re medica*, *c. xvij* ; Galien, *lib. de præcogn. ad posth. cap. vj* ; Valere-Maxime, Arnatus Lusitanus, Valeriola, Sennert, *&c.* On trouve dans Tulpius un exemple d'*érotomanie*, qui avoit jeté le malade dans la catalepsie : Manget fait mention d'un amoureux phrénétique avec fievre violente.

L'amour démesuré ne s'annonce cependant pas toujours par des signes évidens, il se tient quelquefois caché dans le cœur ; le feu dont il le brûle, dévore la substance de celui qui est affecté de cette passion, & le fait tomber dans une vraie consomption : il est difficile de connoître la cause de tous les mauvais effets qu'elle produit en silence. Tout le monde sait comment Erasistrate connut l'amour d'Antiochus pour Stratonice sa belle-mere ; en touchant le pouls à l'amant en présence de l'objet de sa passion, l'émotion trahit son secret : on peut de même découvrir la véritable cause d'une maladie produite par l'amour, lorsqu'on soupçonne cette passion, en parlant au malade de tout ce qui peut y avoir rapport, & de la personne que l'on peut croire y avoir donné lieu. Le changement subit du pouls, l'inégalité, l'altération des pulsations de l'artere qui se font sentir alors, décelent infailliblement le secret de l'ame, sur-tout lorsque le pouls devient tanquille après qu'on a changé de conversation.

On voit, par tout ce qui vient d'être rapporté, tous les désordres que produit dans l'économie animale la folie de l'amour ; elle constitue par conséquent une sorte de maladie très-dangereuse, sur-tout lorsqu'elle est portée à un certain degré d'excès où les remedes moraux, c'est-à-dire, la raison, les réflexions, la philosophie, la religion, ne sont d'aucun secours ; tous autres remedes étant employés presqu'à

pure perte dans cette affection. On peut cependant tenter l'effet de ceux que la pharmacie peut fournir de plus convenables à rendre le calme à l'esprit, en appaisant l'agitation des humeurs; tels sont les rafraîchissans, les adoucissans, comme le lait, les émulsions des semences froides, les tisannes appropriées, les bains, les anodyns: les préparations de plomb mises en usage avec prudence, peuvent aussi produire de bons effets, comme étant propres à engourdir l'appétit vénérien: on doit accompagner ces remedes d'une diete très-sévere: les saignées & les purgatifs peuvent aussi trouver place dans ce traitement, selon les différentes indications qui se présentent, tirées de l'âge, du tempérament, de la force du malade. *Voyez* AMOUR, PASSION, MÉLANCOLIE. (*d*)

EROTYLOS, s. m. (*Hist. nat.*) pierre fabuleuse dont Démocrite, & Pline d'après lui, vantent l'usage dans la divination. *Voyez* DIVINATION.

ERPACH, (*Géogr. mod.*) château du cercle de Franconie, en Allemagne. *Long.* 27, 42; *lat.* 48, 23.

ERPSE, s. f. *Voyez, ci-devant*, ERÉSIPELE.

ERRATA, s. m. *terme de Littérature* & *d'Imprimerie*, qui signifie une *liste* qu'on trouve au commencement ou à la fin d'un livre, & qui contient les fautes échappées dans l'impression, & quelquefois dans la composition d'un ouvrage. *Voyez* IMPRIMERIE.

Ce mot est purement Latin, & signifie *les fautes, les méprises*; mais on l'a francisé, & du pluriel Latin on en a fait en notre langue un singulier: on dit un *errata bien fait*.

Lindenberg a fait une dissertation particuliere sur les erreurs typographiques ou fautes d'impression, *de erroribus typographicis*. Il en recherche les causes & propose les moyens de prévenir ces défauts; mais il ne dit rien sur cette matiere, qui ne soit ou commun ou impraticable. Les auteurs, les compositeurs, & les correcteurs d'Imprimerie, dit-il, doivent faire leur devoir: qui en doute? Chaque auteur, continue-t-il, doit avoir son imprimerie chez lui: cela est-il possible? & le souffriroit-on dans aucun gouvernement?

Quelqu'un a appellé l'ouvrage du P. Hardouin sur les médailles, l'*errata* de tous les antiquaires; mais il est trop plein de choses singulieres, hasardées, & quelquefois fausses, pour n'avoir pas besoin lui-même d'un bon *errata*. Les critiques sur l'histoire par Perizonius, peuvent être à plus juste titre appellées l'*errata* des anciens historiens. Le dictionnaire de Bayle a été regardé comme l'*errata* de celui de Moreri, cependant on y a découvert bien des fautes; elles sont comme inséparables des ouvrages fort étendus. *Dict. de Trévoux* & *Chambers.* (*G*)

ERRE, s. f. en terme *de Marine*, signifie l'*allure* ou la *façon* dont le vaisseau marche. (*Z*)

ERRES DU CERF, (*Vén.*) sont ses naces ou voies.

ERREMENS, s. m. plur. (*Jurisprud.*) les derniers *erremens* sont les dernieres procédures qui ont été faites de part ou d'autre dans une affaire. Ce terme paroît venir du Latin *arrhæ*, d'où l'on a fait en François *aires* ou *erres*, *airemens* ou *erremens*, les procédures & productions étant considérées comme des especes d'arrhes ou gages que les parties se donnent mutuellement pour la décision du procès. Les *erremens du plaids* étoient cependant opposés aux gages de batailles; les premiers n'avoient lieu que dans les affaires civiles, les autres dans les affaires criminelles qui se décidoient par la voie du duel: cette différence est établie par Beaumanoir, *chap. vij, pag.* 49, *lig.* 7 & 8; *ch. l, p.* 271, & *ch. lxj.*, *p.* 318.

On donne encore copie des derniers *erremens*, c'est-à-dire, des dernieres procédures, & on procede suivant les derniers *erremens*, lorsque l'on reprend une contestation dans le même état & dans les mêmes qualités dans lesquelles on procédoit ci-devant; mais il faut pour cela que l'instance ne soit pas périe. *Voyez l'ancien style du parlement, chap. j & xjv.* Joan. Galli, *quest.* 167 & 200; Boutillier, *en sa somme rurale*; la *pratique* de Masuer, & le *gloss.* de M. de Lauriere au mot *Erremens*. (*A*)

ERREUR,

ERREUR, s. f. (*Philos.*) égarement de l'esprit qui lui fait porter un faux jugement *Voyez* JUGEMENT.

Plusieurs philosophes ont détaillés les *erreurs* des sens, de l'imagination & des passions : mais leur théorie, trop imparfaite, est peu propre à éclairer dans la pratique. L'imagination & les passions se replient de tant de manieres, & dépendent si fort des tempéramens, des temps, & des circonstances, qu'il est impossible de dévoiler tous les ressorts qu'elles font agir.

Semblable à un homme d'un tempérament foible qui ne releve d'une maladie que pour retomber dans une autre; l'esprit, au lieu de quitter ses *erreurs*, ne fait souvent qu'en changer. Pour délivrer de toutes ses maladies un homme d'une foible constitution, il faudroit lui faire un tempérament tout nouveau : pour corriger notre esprit de toutes ses foiblesses, il faudroit lui donner de nouvelles vues, & sans s'arrêter au détail de ses maladies, remonter à leur source même & la tarir.

Nous trouverons cette source dans l'habitude où nous sommes de raisonner sur des choses dont nous n'avons point d'idées, ou dont nous n'avons que des idées mal déterminées. Ce qui doit être attribué au temps de notre enfance, pendant lequel nos organes se développant lentement, notre raison vient avec encore plus de lenteur, & nous nous remplissons d'idées & de maximes, telles que le hasard & une mauvaise éducation les présentent. Quand nous commençons à réfléchir, nous ne voyons pas comment les idées & les maximes que nous trouvons en nous, auroient pu s'y introduire; nous ne nous rappellons pas d'en avoir été privés : nous en jouissons donc avec sécurité, quelque défectueuses qu'elles soient : nous nous en rapportons d'autant plus volontiers à ces idées, que nous croyons souvent que si elles nous trompoient, Dieu seroit la cause de notre *erreur*; parce que nous les regardons, sans raison, comme l'unique moyen que Dieu nous ait donné pour arriver à la vérité.

Ce qui accoutume notre esprit à cette inexactitude, c'est la maniere dont nous apprenons à parler. Nous n'atteignons l'âge de raison, que long-temps après avoir contracté l'usage de la parole. Si l'on excepte les mots destinés à faire connoître nos besoins, c'est ordinairement le hasard qui nous a donné occasion d'entendre certains sons plutôt que d'autres, & qui a décidé des idées que nous leur avons attachées.

En rappellant nos *erreurs* à l'origine que je viens d'indiquer, on les renferme dans une cause unique. Si nos passions occasionent des *erreurs*; c'est qu'elles abusent d'un principe vague, d'un expression métaphorique, & d'un terme équivoque, pour en faire des applications d'où nous puissions déduire les opinions qui nous flattent. Donc, si nous nous trompons, les principes vagues, les métaphores, & les équivoques, sont des causes antérieures à nos passions; il suffira par conséquent de renoncer à ce vain langage, pour dissiper tout l'artifice de l'*erreur*.

Si l'origine de l'*erreur* est dans le défaut d'idées, ou dans des idées mal déterminées, celle de la vérité doit être dans des idées bien déterminées. Les mathématiques en font la preuve. Sur quelque sujet que nous ayions des idées exactes, elles seront toujours suffisantes pour nous faire discerner la vérité : si au contraire nous n'en avons pas, nous aurons beau prendre toutes les précautions imaginables, nous confondrons toujours tout. Sans des idées bien déterminées, on s'égareroit même en arithmétique.

Mais comment les arithméticiens ont-ils des idées si exactes ? C'est que connoissant de quelle maniere elles s'engendrent, ils sont toujours en état de les composer, ou de les décomposer, pour les comparer selon tous leurs rapports.

Les idées complexes sont l'ouvrage de l'esprit; si elles sont défectueuses, c'est parce que nous les avons mal faites. Le seul moyen pour les corriger, c'est de les refaire. Il faut donc reprendre les matériaux de nos connoissances, & les mettre en œuvre comme s'ils n'avoient pas été employés.

Les Cartésiens n'ont connu ni l'origine ni la génération de nos connoissances. Le principe des idées innées d'où ils sont partis, les éloignoit de cette découverte. Loke a mieux réussi, parce qu'il a commencé aux sens. Le chancelier Bacon s'est aussi apperçu que les idées qui sont l'ouvrage de l'esprit, avoient été mal faites, & que par conséquent pour avancer dans la recherche de la vérité, il falloit les refaire : *nemo*, dit-il, *adhuc tantâ mentis constantiâ & rigore inventus est, ut decreverit & sibi imposuerit theorias & notiones communes penitùs abolere, & intellectum abrasum & æquum ad particularia de integro applicare. Itaque illa ratio humana quam habemus, ex multâ fide, & multo etiam casu, nec non ex pueribilus, quos primo hausimus, notionibus, farrago quædam est & congeries. Quod si quis ætate maturâ, & sensibus integris, & mente repurgatâ, se ad experientiam & ad particularia de integro applicet, de eo meliùs sperandum est..... Non est spes nisi in regeneratione scientiarum ; ut eâ scilicet ab experientiâ certo ordine excitentur & rursùs condantur : quod adhuc factum esse aut cogitatum, nemo, ut arbitramur, affirmaverit.* Prévenu comme on l'étoit pour le jargon de l'école & pour les idées innées, on traita de chimérique le projet de renouveller l'entendement humain. Bacon proposoit une méthode trop parfaite, pour être l'auteur d'une révolution ; celle de Descartes devoit réussir ; elle laissoit subsister une partie des *erreurs*.

Une seconde cause de nos *erreurs*, sont certaines liaisons d'idées incompatibles qui se forment en nous par des impressions étrangeres, & qui sont si fortement jointes ensemble dans notre esprit, qu'elles y demeurent unies. Que l'éducation nous accoutume à lier l'idée de honte ou d'infamie à celle de survivre à un affront, l'idée de grandeur d'ame ou de courage à celle d'exposer sa vie en cherchant à en priver celui de qui on a été offensé, on aura deux préjugés ; l'un qui a été le point d'honneur des Romains ; l'autre qui est celui d'une partie de l'Europe. Ces liaisons s'entretiennent & se fomentent plus ou moins avec l'âge. La force que le tempérament acquiert, les passions auxquelles on devient sujet, & l'état qu'on embrasse, en resserrent ou en coupent les nœuds.

Une troisieme cause de nos *erreurs*, mais qui est bien volontaire, c'est que nous prenons plaisir à nous défigurer nous-mêmes, en effaçant les traits de la nature & en obscurcissant la lumiere qu'elle avoit mise en nous ; & cela par le mauvais usage de la liberté qu'elle nous a donnée.

C'est ce qui peut arriver de diverses manieres : tantôt par une curiosité outrée, qui nous portant à connoître les choses au delà des bornes de notre esprit & de l'étendue de nos lumieres, fait que nous ne rencontrons plus que ténebres : tantôt par une ridicule vanité qui nous inspire de nous distinguer des autres hommes, en pensant autrement qu'eux, dans les choses où ils sont naturellement capables de penser aussi-bien que nous : tantôt par la prévention d'un parti ou d'une secte, qui fait illusion en certain temps & en certain pays : tantôt par la suite imposante d'un grand nombre de vérités de conséquence, qui en éblouissant nos yeux, font disparoître la fausseté de leur principe : tantôt enfin par un intérêt secret qu'on trouve à obscurcir & à méconnoître les sentimens de la nature, afin de se délivrer des vérités incommodes. *Voyez l'essai sur l'origine des connoissances humaines, par M.* l'abbé de Condillac. *Article tiré des papiers de M.* FORMEY. *Voyez encore,* sur les erreurs de l'esprit, l'*article* EVIDENCE, §. *28, 38*.

ERREUR, (*Jurisprud.*) c'est lorsque l'on a dit ou fait une chose, croyant en dire ou faire une autre.

L'*erreur* procede du fait ou du droit.

L'*erreur* ou ignorance de fait, consiste à ne pas savoir une chose, qui est, par exemple, si un héritier institué ignore le testament qui le nomme héritier, ou si sachant le testament, il ignore la mort de celui à qui il succede.

On appelle aussi *erreur de fait*, lorsqu'un fait est avancé pour un autre, & que cela est fait par ignorance ; en ce cas, c'est une *erreur* ou un faux énoncé : si le fait faux étoit avancé sciemment, il y auroit de la mauvaise foi.

L'*erreur* ou ignorance de droit, consiste

à ne pas ſavoir ce qu'une loi ou coutume ordonne.

On peut être dans l'*erreur* par rapport au droit poſitif; mais perſonne n'eſt préſumé ignorer le droit naturel ; les gens mêmes les plus ſimples & les plus groſſiers ne ſont pas excuſés à cet égard : *nec in eâ re ruſticitati venia præbeatur. Lib. II*, cod. *de in jus voc.*

L'ignorance où quelqu'un eſt de ſes droits, peut venir d'une *erreur* de fait, ou d'une *erreur* de droit. Par exemple, s'il ignore qu'il ſoit parent, c'eſt une ignorance de fait; s'il croit qu'un plus proche que lui l'exclut, ne ſachant qu'il concourt avec lui par le moyen de la repréſentation, c'eſt une ignorance de droit.

L'*erreur* de fait ou de droit ne nuit jamais au mineur.

A l'égard des majeurs, l'*erreur* de fait ne leur préjudicie pas; parce que celui qui fait ainſi quelque choſe par *erreur* n'eſt pas cenſé conſentir, puiſqu'il ne le fait pas en connoiſſance de cauſe: mais il faut pour cela que l'*erreur* de fait ſoit telle qu'il paroiſſe évidemment qu'elle a été le ſeul fondement du conſentement qui a été donné; encore l'acte n'eſt-il pas nul de plein droit, mais il faut prendre la voie des lettres de reſciſion.

Si le conſentement peut avoir été déterminé par pluſieurs cauſes, l'*erreur* qui ſe trouve par rapport à quelques-unes de ces cauſes, ne détruit pas l'acte, dès qu'il y a encore quelqu'autre cauſe qui peut le faire ſubſiſter.

L'ignorance des faits qui a induit en *erreur* eſt toujours préſumée, lorſqu'il n'y a pas de preuve contraire, excepté dans les choſes qui ſont perſonnelles à celui qui allegue l'*erreur*, parce que chacun eſt préſumé ſavoir ce qui eſt de ſon fait.

Lorſqu'un des contractans a été induit en *erreur* par le dol de l'autre, ce dol forme un double moyen de reſtitution.

L'*erreur* de droit n'eſt point excuſée à l'égard des majeurs, car chacun eſt préſumé ſavoir les loix, & ſur-tout le droit naturel.

Néanmoins s'il s'agit d'une loi de droit poſitif, & qu'il ſoit évident que l'on n'a traité qu'à cauſe de l'ignorance de ce droit, il peut y avoir lieu à la reſtitution : mais ſi l'acte peut avoir eu quelqu'autre cauſe, ſi l'on peut préſumer que celui qui n'a pas fait valoir ſon droit y a renoncé volontairement, en ce cas l'*erreur* de droit ne forme pas un moyen de reſtitution. *Voyez* au digeſte le titre *de juris & facti ignorantiâ*. (*A*)

Erreur, en *Aſtronomie*, c'eſt la différence entre le calcul & l'obſervation ; ainſi l'*erreur* des tables de la lune eſt la quantité dont les tables donnent la longitude calculée, différente de la longitude obſervée : on marque ordinairement du ſigne +, l'*erreur* qu'il faut ajouter aux tables pour les accorder avec l'obſervation. M. Halley avoit calculé les *erreurs* de ſes tables pendant dix-huit ans, pour ſervir à prédire les lieux de la lune dans les uſages de la navigation. M. le Monnier a donné les *erreurs* de ſes tables des *Inſtitutions aſtronomiques* pour l'année 1771, dans ſon *Aſtronomie nautique lunaire.*

On appelle l'*erreur* d'un quart de cercle, la quantité qu'il faut ajouter aux hauteurs qu'il indique; *erreur* d'une lunette méridienne, la quantité dont elle s'éloigne en différens points du véritable méridien. M. Cotes, célebre géometre d'Angleterre, a donné en 1722, à la ſuite de ſon ouvrage intitulé, *Harmonia menſurarum*, un mémoire intéreſſant ſur les rapports que les *erreurs* ont les unes avec les autres, & ſur la maniere de les calculer par les regles du calcul différentiel. J'ai traité cette matiere encore plus au long dans le XXIII^e livre de mon *Aſtronomie*. (*M. de la Lande.*)

Erreur de Calcul, eſt la mépriſe qui ſe fait en comptant & marquant un nombre pour un autre. Cette *erreur* ne ſe couvre point, *l. unic. cod. de err. calc. Voyez l'ordonnance de 1667, titre xxjx, art. 21.* (*A*)

Erreur commune, eſt celle où ſont tombés la plupart de ceux qui avoient intérêt de ſavoir un fait qu'ils ont cependant ignoré. C'eſt une maxime en droit que *error communis facit jus*, c'eſt-à-dire qu'elle excuſe celui qui y eſt tombé, comme les autres. Il y a dans les livres de Juſtinien deux exemples remarquables de l'effet que produit l'*erreur commune*.

L'un eſt en la fameuſe loi *barbarius Phi-*

lippus, au ff. *de officio prætorum*; c'eſt l'eſpece d'un eſclave qui avoit fait l'office de préteur : la loi décide que tout ce qu'il a fait eſt valable.

L'autre eſt la loi *ſi quis*, au ff. *de ſenatuſc. maced.* qui décide que ſi un homme a traité avec un fils de famille, qui paſſoit publiquement pour être pere de famille; ce fils de famille ne pourra pas exciper contre lui du bénéfice du macédonien, *quia publicè.... ſic agebat, ſic contrahebat.* (*A*)

ERREUR DE COMPTE, *voyez ci-devant* ERREUR DE CALCUL.

ERREUR DE DROIT ; *voyez* ce qui a été dit ci-devant au premier article ſur le *mot* ERREUR (*Juriſp.*)

ERREUR DE FAIT, *voyez Ibidem.*

ERREUR DE NOM, eſt lorſque dans un acte on nomme une perſonne pour une autre, ou une choſe pour une autre. Une telle *erreur* vicie le legs, à moins que la volonté du teſtateur ne ſoit d'ailleurs conſtante. *Voyez la loi 9*, ff. *de hæred. inſtit. & leg. 4*, ff. *de legatis primo inſtit. de legat.* §. 29. (*A*)

ERREUR DE PERSONNE, c'eſt-à-dire lorſque l'on croit traiter avec une perſonne, & que l'on traite avec une autre, le contrat eſt nul. *Voyez* ce qui a été dit ci-devant *au mot* EMPECHEMENT DE MARIAGE. (*A*).

ERREUR, (*Propoſition d'-*) *voyez au mot* PROPOSITION.

ERREUR DE LIEU, (*) (*Med.*) *error*

(*) On a adopté dans cet article l'hypotheſe de Boerhaave, auteur des vaiſſeaux du rang inférieur, c'eſt ainſi qu'il appelloit des vaiſſeaux continus aux vaiſſeaux rouges, artériels eux-mêmes & coniques, & décroiſſans comme eux, mais qui n'en reçoivent qu'une humeur plus fine que le ſang, l'*erreur de lieu* chez ce grand homme eſt le paſſage vicieux des globules rouges dans cette claſſe de vaiſſeaux qui n'eſt faite que pour des humeurs plus fines. Nous employons le terme de vicieux, parce que dans l'ordre de la nature même il ſe fait de ces *erreurs*. Le ſang qui ſuinte à travers les pores de la membrane pituitaire, & celui qui ſous le nom de regles s'extravaſe dans la cavité de l'utérus, ne ſe ramaſſe en gouttes viſibles qu'après s'être ouvert l'accès, depuis les arteres rouges dans des vaiſſeaux deſtinés par la nature à charrier une liqueur tranſparente & viſqueuſe.

Il n'y a aucun doute que l'*erreur de lieu* ne doive être admiſe dans les nombreux exemples d'hommes pléthoriques, qui par quelque léger excès rendent du ſang par les urines. On a vu des ſueurs de ſang, & des diarrhées ſanglantes ſans aucune rupture de vaiſſeaux. Dans tous ces exemples, le ſang a paſſé des arteres aux canaux ſecrétoires. L'injection imite aiſément cette *erreur*, l'eau, le mercure, l'air paſſent avec facilité des arteres des reins dans les ureteres.

Une autre *erreur de lieu* très-commune, c'eſt celle par laquelle le ſang paſſe dans les petites cellules du tiſſu qui remplit tous les intervalles des parties ſolides du corps humain. C'eſt à cette *erreur* qu'on peut rapporter le redreſſement du mamelon du ſein des femmes, la rougeur des parties enflammées, les noirceurs ſubites qui ſurviennent à des efforts, & dans leſquelles le ſang a paſſé dans les cellules placées ſous la peau ; enfin les taches des fievres malignes.

Nous n'avons pas encore parlé des véritables *erreurs de lieu*, ni du ſang qui a paſſé des vaiſſeaux rouges dans les arteres lymphatiques. Ces arteres n'ont pas été adoptées univerſellement : des perſonnes de beaucoup de génie ont remarqué que les maladies ne prouvoient pas ce que Boerhaave vouloit qu'elles prouvaſſent.

Il eſt vrai que dans l'œil enflammé il paroît ſur la ſclerotique un beaucoup plus grand nombre de vaiſſeaux rouges, & que tous ces vaiſſeaux ſont artériels, qu'ils donnent des branches, & que leur calibre diminue à meſure qu'ils s'éloignent des vaiſſeaux rouges. Mais ces nouvelles arteres ne ſont pas des arteres lymphatiques devenues rouges par une *erreur de lieu*, ce ne ſont que les arteres rouges extrêmement fines, inviſibles avant l'inflammation, & que le ſang a rendues viſibles en s'y portant avec plus de force, & dont les globules s'y ſont multipliés. Dans le méſentere des quadrupedes à ſang froid, on ne découvre point de vaiſſeaux ; mais quand on expoſe ces membranes au microſcope, on voit une infinité de vaiſſeaux dans les intervalles, où il n'en paroiſſoit point. Ce ſont des veines généralement du calibre d'un ſeul globule, & ce globule n'a pas la couleur aſſez forte pour ſe rendre ſenſible ; il ne devient viſible que par la forte clarté qui eſt l'effet de la lentille de verre. Le vitré des poiſſons paroît tranſparent ; mais une forte loupe, aidée d'un ſoleil bien vif, y découvre des réſeaux & des anneaux d'arteres rouges de la plus grande beauté. Il en eſt de même des arteres du cryſtallin, l'injection les rend ſenſibles.

Si cette preuve de l'*erreur de lieu* n'eſt pas convaincante, elle ne doit pas faire rejeter la choſe même. Il y a dans l'iris un exemple de vaiſſeaux naturellement remplis d'une liqueur griſe qui ſortent du cercle de l'uvée, & qui paroiſſent être des exemples aſſurés d'un rang de petites arteres, dont la liqueur eſt plus fine que le ſang.

Il n'en eſt pas de même des ordres ſucceſſifs de ces vaiſſeaux : il n'eſt pas probable qu'il puiſſe y avoir des vaiſſeaux qui ne naiſſent de l'artere rouge, que par l'entremiſe d'un grand nombre de vaiſſeaux de différens ordres. Ces petits vaiſſeaux étant éloignés de la ſource du mouvement, déjà ralenti dans les dernieres arteres rouges, il n'en reſteroit preſque plus aux liqueurs fines, après une longue ſuite de vaiſſeaux décroiſſans. Et cependant ces liqueurs fines ſe meuvent avec rapidité : nous avons vu la tranſpiration, rendue viſible dans l'air épais des mines, monter avec rapidité comme un

loci; c'eſt une expreſſion employée en Médecine pour déſigner le changement qui ſe fait dans le corps humain, lorſqu'un fluide d'une nature déterminée & qui doit être contenu dans des vaiſſeaux qui lui ſont propres, ſort de ces vaiſſeaux & ſe porte dans d'autres voiſins qui ne ſont pas naturellement deſtinés à le recevoir. Comme ce changement n'eſt bien ſenſible que par rapport au ſang qui paſſe de ſes vaiſſeaux dans les lymphatiques ou autres, c'eſt là proprement ce que les Médecins appellent *erreur de lieu*.

Les globules rouges ſont la partie la plus groſſiere que l'on obſerve dans le ſang; cette partie ne peut être naturellement contenue & miſe en mouvement que dans les vaiſſeaux du corps qui ont le plus de capacité. La partie de ce fluide qui approche le plus du globule rouge par rapport à ſon volume, peut pénétrer dans des vaiſſeaux dont la capacité approche le plus des vaiſſeaux ſanguins, mais qui donne l'excluſion aux globules rouges, parce qu'ils ſont trop groſſiers pour y pénétrer, & peut admettre toutes les autres parties des fluides plus ſubtils. La même choſe a lieu vraiſemblablement par rapport aux différens ordres de vaiſſeaux qui diminuent de capacité les uns reſpectivement aux autres, juſqu'aux vaiſſeaux les plus ſimples du corps humain, & la ſanté ſemble conſiſter principalement en ce que les différens fluides reſtent chacun dans les vaiſſeaux qui lui ſont proportionnés. C'eſt dans les parties les plus groſſieres de chaque fluide, que réſide la qualité propre qui le caractériſe.

Lorſqu'il arrive que la trop grande quantité de ſang, ou la raréfaction exceſſive de ce fluide, ou ſon mouvement trop impétueux, dilate ſes propres vaiſſeaux, & conſéquemment les orifices des vaiſſeaux d'un genre différent, qui en naiſſent immédiatement au point de permettre le paſſage des parties les plus groſſieres du ſang, qui devoient naturellement reſter dans les vaiſſeaux ſanguins; ces parties pénétrent dans les vaiſſeaux continus où elles ſont étrangeres: elles occupent un lieu, où elles ne ſont admiſes que par un effet contre nature. Ce même effet peut auſſi être produit ſans aucun changement dans les parties ſolides contenantes, ſi la conſiſtance des fluides contenus, ou le volume des parties qui le compoſent, ſont tellement diminués qu'ils puiſſent pénétrer dans des conduits où ils n'auroient pas pu être admis avec leur conſiſtance naturelle. Le premier cas ſe préſente ſouvent dans les inflammations conſidérables; & le ſecond, dans les diſſolutions chaudes de la maſſe des humeurs, par l'effet de quelque exercice violent, de quelque cauſe phyſique ou de tout autre de cette nature.

L'ophthalmie fournit un exemple bien marqué du paſſage du ſang dans des vaiſſeaux de différent genre, par l'effet de l'inflammation: toute la conjonctive ou albuginée, qui étoit avant l'ophthalmie d'une blancheur éclatante, devient quelquefois dans cette maladie d'un rouge très-foncé; ce qui ne peut pas ſe faire ſans que les vaiſſeaux lymphatiques ſoient eux-mêmes engorgés de la partie rouge du ſang, y ayant ſi peu de vaiſſeaux ſanguins diſtribués dans le tiſſu de cette membrane de l'œil, dans l'état naturel.

Cette ſorte d'*erreur de lieu* dans les inflammations eſt d'ailleurs démontrée par l'inſpection anatomique, ſelon l'expérience du célebre Vieuſſens, rapportée dans ſon ouvrage intitulé *novum ſyſtema vaſorum*; par l'obſervation fréquente des cas dans leſquels on a vu des femmes, qui dans la ſuppreſſion des regles par la voie naturelle, éprouvoient un ſupplément à cette évacuation par les orifices des vaiſſeaux galactopheres, qui ſont autour des mamellons; en ſorte qu'il ſe faiſoit ſans aucune ſolution de continuité dans les vaiſſeaux ſanguins, une véritable tranſmiſſion des globules rouges, par les

nuage qui ſortiroit de chaque doigt : le poids même que le corps perd en peu de temps par une forte tranſpiration, confirme que la liqueur qu'exhalent les derniers vaiſſeaux de la peau, n'eſt rien moins que lente dans ſes mouvemens.

Il n'y auroit donc d'autres *erreurs de lieu*, que celles qui ſe font de l'artere rouge dans l'artere tranſparente, dans le canal excrétoire, & dans le tiſſu cellulaire. (*H. D G.*)

conduits destinés à ne porter ordinairement que la lymphe, & à séparer de la masse des humeurs la matiere du lait à l'occasion de la grossesse. Les crachats, dans la péripneumonie, ne sont souvent aussi teints de sang, que parce qu'il a été poussé quelques globules rouges dans les vaisseaux secrétoires & excrétoires de l'humeur bronchique.

Il ne manque pas aussi d'exemples du passage du sang dans des vaisseaux étrangers, par l'effet de la dissolution des humeurs; on le voit arriver dans les petites véroles qui sont accompagnées d'une si grande fonte d'humeurs, qu'ayant perdu leur consistance naturelle, les plus grossieres deviennent susceptibles de pénétrer dans les vaisseaux les plus déliés; ainsi les globules rouges passent par les couloirs des urines, & constituent le pissement de sang; ils sont poussés dans les vaisseaux cutanés, ils y fournissent matiere à des sueurs sanglantes; ils y font des taches de couleur d'écarlate, ou pourprées, *&c. Voyez* Sang, Inflammation, Petite Vérole, Sueur, Pourpre, *&c.*

On trouve même, dans l'économie animale saine, des preuves du passage du sang dans des vaisseaux de différens genres, que l'on ne doit cependant pas appeller *erreur de lieu*, puisqu'il se fait naturellement; mais qui sert à établir la possibilité de celui qui est contre nature, & qui se fait véritablement par *erreur de lieu :* elles sont tirées de ce qui se passe dans l'écoulement du flux menstruel; il est certain que le sang, après s'être ramassé dans les vaisseaux utérins qui lui sont propres, dilate l'orifice des autres vaisseaux de la matrice, qui ne servant, hors du temps menstruel, qu'à porter une lymphe séreuse, pénetre dans ces vaisseaux & dans leur sinus, & parvient à l'embouchure de ces mêmes conduits, qui aboutissent à la surface interne de la matrice, où il se répand d'abord en petite quantité, mêlé avec la sérosité sous forme de sanie, & ensuite de sang en masse, jusqu'à ce que ces vaisseaux, dans lesquels il est étranger, soient désemplis, & puissent se resserrer au point de ne plus permettre aux globules rouges de pénétrer dans leur cavité. *Voyez* Menstrues. (*d*)

Erreur, (*Comm.*) défaut de calcul, omission de partie, article mal porté sur un livre, dans un compte, ou dans une facture.

Dans le commerce, on dit en ce divers sens : il y a *erreur* dans cette addition; vous vous êtes trompé dans la facture que vous m'avez envoyée un tel jour; vous tirez en ligne 1677 liv. 10 s. au lieu de 1657 l. 10 s. pour 130 aunes de drap à 12 l. 15 s. c'est une *erreur* de 20 livres qui doit tourner à mon profit; j'ai trouvé plusieurs *erreurs* dans votre compte; l'article porté en crédit le 1 juillet pour 1540 livres ne doit être que de 1530 liv. vous me débitez le 20 août de 400 liv. pour ma traite du 3 dudit à Lambert, je n'en ai point de connoissance.

Dans l'arrêté des comptes que les marchands & négocians soldent ensemble, ils ne doivent pas omettre la clause, *sauf erreur de calcul*, ou *omission de parties.*

On dit en proverbe qu'*erreur n'est pas compte*, pour faire entendre que quoiqu'un compte soit soldé, si l'on y trouve quelque défaut de calcul ou omission de parties, on doit réciproquement s'en faire raison. *Dictionnaire de Commerce de Trévoux & de Chambers.* (G)

ERRHINS, adj. pl. (*Pharmacie.*) Ce mot vient du Grec ἐν, *in*, dans, & ῥίν, *nasus*, nez.

C'est ainsi qu'on appelle tous les remedes qui sont destinés à être introduits dans le nez.

Ces remedes se préparent sous différentes formes; tantôt ils sont liquides, tantôt solides, tantôt c'est une poudre, quelquefois c'est un liniment, une pommade, un onguent.

Ceux qui sont sous forme liquide, ou bien en poudre, se reniflent.

Ceux qui sont solides se forment en petits bâtons pyramidaux, qu'on introduit dans les narines, & qu'on y laisse autant de temps qu'il est nécessaire.

Les linimens, les pommades, les onguens se portent dans le nez avec le bout du doigt.

Les remedes *errhins* sont quelquefois destinés à provoquer l'éternument, & alors on les nomme *sternutatoires. Voyez* Sternutatoires. La véritable signification du

mot *errhin* eſt celle que nous venons de lui donner avec les auteurs les plus exacts ; mais ce n'eſt pas dans ce ſens générique que la plupart l'ont pris : quelques-uns ont reſtreint le nom d'*errhin* aux remedes qui excitoient doucement l'excrétion des narines, & ils ne les diſtinguoient des ſternutatoires que par le degré d'activité ; quelques-autres définiſſent l'*errhin* par la forme liquide ; d'autres prétendent au contraire que la conſiſtance pulvérulente, molle, liquide ou ſolide lui eſt indifférente, *&c.*

La ſignification du mot *errhin* étant bornée, ſelon ſon acception la plus ordinaire, à déſigner les remedes qui évacuent la membrane pituitaire, nous obſerverons que les *errhins* les plus doux peuvent devenir ſternutatoires, ſur certains ſujets, & que les ſternutatoires, au contraire, peuvent n'être que des évacuans doux pour d'autres ſujets. La maniere d'agir de ces remedes eſt donc la même ; ils operent une irritation ſur la membrane pituitaire, & ils déterminent une évacuation par ſes couloirs, en excitant avec plus ou moins d'énergie l'excrétion de l'humeur qu'elle ſépare. *Voyez* EXCRÉTION & IRRITATION. Cette irritation portée à un certain point, détermine cette ſecouſſe violente & convulſive de pluſieurs organes, qui eſt connue ſous le nom d'*éternument* ; ſecouſſe inutile à l'évacuation des narines, mais que l'on cherche à exciter dans certains cas, pour une autre vue. *Voyez* ETERNUMENT & STERNUTATOIRE.

Les *errhins*, conſidérés comme évacuans, s'emploient le plus ſouvent contre les incommodités connues dans le langage ordinaire ſous le nom de *fluxions*, & ſur-tout de celles qui attaquent les yeux & les oreilles, principalement lorſqu'elles ſont abſolument ſéreuſes. *Voyez* FLUXION. Les affections véritablement inflammatoires des yeux & des paupieres ſont plutôt augmentées que diminuées par l'uſage des *errhins*, quoiqu'à vrai dire, ils deviennent bientôt ſi indifférens par une courte habitude, que le médecin ne peut guere compter ſur ces ſecours.

L'uſage preſque général du tabac, qui eſt un *errhin* (que la plupart des preneurs de tabac s'appliquent continuellement ſans le ſavoir, comme M. Jourdain faiſoit de la proſe), & même le ſeul que nous employions aujourd'hui, a rendu ce ſecours encore plus inutile, ou du moins plus rarement applicable ; comme l'habitude de boire du vin a privé la plupart des hommes d'une grande reſſource contre pluſieurs maux. (*b*)

ERS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *Ervum*, genre de plantes à fleurs papilionacées. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique dont les deux faces ſont relevées en ondes ou en nœuds ; elle renferme des ſemences arrondies : ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont rangées par paires ſur une côte. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ERS *ou* OROBE. (*Pharmacie & matiere médicale.*) La ſemence, ou plutôt la farine de l'*ers*, eſt la ſeule partie de cette plante qui ſoit d'uſage en médecine : les anciens médecins la réduiſoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'aſthme humide, pour faciliter l'expectoration. Galien, dans ſon *premier livre des facultés des alimens*, dit que quoiqu'on ne mange point la ſemence d'*ers*, à cauſe de ſon mauvais goût & de ſon mauvais ſuc, cependant dans des diſettes on a quelquefois été obligé d'y recourir.

La farine d'*ers* eſt une des quatre farines réſolutives, & elle n'a d'autre uſage magiſtral, que d'être un des ingrédiens des cataplaſmes qu'on prépare avec ces farines. *Voyez* FARINE RÉSOLUTIVE. La farine d'*ers* entre dans les trochiſques ſcillitiques.

ERSE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une corde qui entoure le moufle de la poulie, & qui ſert à l'amarrer. *Voyez* ETROPE. (*Z*)

ERTZGEBURGE, (*Géographie mod.*) nom d'un des cercles de l'électorat de Saxe.

ERUCAGO, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plantes à fleurs en croix. Il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit qui reſſemble à une petite maſſue à quatre faces, dont les arrêtes ſont relevées en forme de crêtes. Ce fruit eſt partagé en trois loges, & renferme des ſemences qui ſont arrondies, pour l'ordinaire, &

qui ont un petit bec. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Erucago. (*Matiere médicale.*) Lémery dit que l'*erucago ſegetum, ſinapi echinatum*, J. B. eſt inciſive, atténuante, propre pour raréfier la pituite du cerveau, & pour faire éternuer. On lui attribue une qualité anti-ſcorbutique, comme à la vraie roquette, dont elle a les principes. *Chambers.*

ERUCIR. (*Venerie.*) Il ſe dit d'un cerf, quand il prend une branche dans ſa gueule, & la ſuce pour en tirer le ſuc.

ÉRUDIT, adj. m. (*Littérature.*) On appelle de la ſorte celui qui a de l'érudition (*voyez* Érudition); ainſi on peut dire que Saumaiſe étoit un homme *érudit. Érudit* ſe prend auſſi ſubſtantivement; on dit par ellipſe, un *érudit*, pour un *homme érudit* : l'ellipſe a toujours lieu dans les adjectifs pris ſubſtantivement. *Voyez* Ellipse, Adjectif, Substantif, *&c.*

Les mots *érudit* & *docte* ſont bornés à déſigner les hommes profonds dans l'érudition; *ſavant* s'applique également aux hommes verſés dans les matieres d'érudition & dans les ſciences de raiſonnement. *Voyez* Science, Docte, *&c.* (*O*)

ÉRUDITION, ſ. f. (*Philoſophie & Littérature.*) Ce mot, qui vient du Latin *erudire, enſeigner*, ſignifie proprement & à la lettre, *ſavoir, connoiſſance*; mais on l'a plus particuliérement appliqué au genre de ſavoir qui conſiſte dans la connoiſſance des faits, & qui eſt le fruit d'une grande lecture. On a réſervé le nom de *ſcience* pour les connoiſſances qui ont plus immédiatement beſoin du raiſonnement & de la réflexion, telles que la phyſique, les mathématiques, *&c.* & celui de *belles-lettres* pour les productions agréables de l'eſprit, dans leſquelles l'imagination a plus de part, telles que l'Eloquence, la Poéſie, *&c.*

L'*érudition*, conſidérée par rapport à l'état préſent des lettres, renferme trois branches principales, la connoiſſance de l'hiſtoire, celle des langues, & celle des livres.

La connoiſſance de l'hiſtoire ſe ſubdiviſe en pluſieurs branches; hiſtoire ancienne & moderne; hiſtoire ſacrée, profane, eccléſiaſtique; hiſtoire de notre pays & des pays étrangers; hiſtoire des Sciences & des Arts; Chronologie; Géographie; Antiquités & Médailles, *&c.*

La connoiſſance des langues renferme les langues ſavantes, les langues modernes, les langues orientales, mortes ou vivantes.

La connoiſſance des livres ſuppoſe, du moins juſqu'à un certain point, celle des matieres qu'ils traitent, & des auteurs; mais elle conſiſte principalement dans la connoiſſance du jugement que les ſavans ont porté de ces ouvrages, de l'eſpece d'utilité qu'on peut tirer de leur lecture, des anecdotes qui concernent les auteurs & les livres, des différentes éditions & du choix que l'on doit faire entr'elles.

Celui qui poſſéderoit parfaitement chacune de ces trois branches, ſeroit un *érudit* véritable & dans toutes les formes: mais l'objet eſt trop vaſte, pour qu'un ſeul homme puiſſe l'embraſſer. Il ſuffit donc, pour être aujourd'hui profondément érudit, ou du moins pour être cenſé tel, de poſſéder ſeulement à un certain point de perfection chacune de ces parties: peu de ſavans ont même été dans ce cas, & on paſſe pour érudit à bien meilleur marché. Cependant, ſi l'on eſt obligé de reſtreindre la ſignification du mot *érudit*, & d'en étendre l'application, il paroît du moins juſte de ne l'appliquer qu'à ceux qui embraſſent, dans un certain degré d'étendue, la premiere branche de l'*érudition*, la connoiſſance des faits hiſtoriques, ſur-tout des faits hiſtoriques anciens, & de l'hiſtoire de pluſieurs peuples; car un homme de lettres qui ſe ſeroit borné, par exemple, à l'hiſtoire de France, ou même à l'hiſtoire Romaine, ne mériteroit pas proprement le nom d'*érudit*; on pourroit dire ſeulement de lui qu'il auroit beaucoup d'*érudition* dans l'hiſtoire de France, dans l'hiſtoire Romaine, *&c.* en qualifiant le genre auquel il ſe ſeroit appliqué. De même on ne dira point d'un homme verſé dans la connoiſſance ſeule des langues & des livres, qu'il eſt érudit, à moins qu'à ces deux qualités il ne joigne une connoiſſance aſſez étendue de l'hiſtoire.

De la connoiſſance de l'hiſtoire, des langues & des livres, naît cette partie importante de l'*érudition*, qu'on appelle *critique*,

tique, & qui consiste ou à démêler le sens d'un auteur ancien, ou à restituer son texte, ou enfin (ce qui est la partie principale) à déterminer le degré d'autorité qu'on peut lui accorder par rapport aux faits qu'il raconte. *Voyez* CRITIQUE. On parvient aux deux premiers objets par une étude assidue & méditée de l'auteur, par celle de l'histoire de son temps & de sa personne, par le parallele raisonné des différens manuscrits qui nous en restent. A l'égard de la critique, considérée par rapport à la croyance des faits historiques, en voici les regles principales.

1°. On ne doit compter pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, c'est-à-dire, de ceux qui ont écrit dans le temps même, ou à peu près; car la mémoire des faits s'altere aisément, si on est quelque temps sans les écrire : quand ils passent simplement de bouche en bouche, chacun y ajoute du sien, presque sans le vouloir. « Ainsi, dit M. Fleury, *premier » discours sur l'hist. ecclés.*, les traditions » vagues des faits très-anciens, qui n'ont » jamais été écrits, ou fort tard, ne méri- » tent aucune créance, principalement » quand elles répugnent aux faits prouvés : » & qu'on ne dise pas que les histoires » peuvent avoir été perdues; car, comme » on le dit sans preuve, on peut répondre » aussi qu'il n'y en a jamais eu ».

2°. Quand un auteur grave & véridique d'ailleurs, cite des écrits anciens que nous n'avons plus, on doit, ou on peut au moins l'en croire : mais si ces auteurs anciens existent, il faut les comparer avec celui qui les cite, sur-tout quand ce dernier est moderne; il faut de plus examiner ces auteurs anciens eux-mêmes, & voir quel degré de créance on leur doit. « Ainsi, dit » encore M. Fleuri, on doit consulter les » sources citées par Baronius, parce que » souvent il a donné pour authentiques des » pieces fausses ou suspectes, & qu'il a » suivi des traductions peu fidelles des » auteurs grecs ».

3°. Les auteurs, même contemporains, ne doivent pas être suivis sans examen : il faut savoir d'abord si les écrits sont véritablement d'eux; car on n'ignore pas qu'il y en a eu beaucoup de supposés. *Voyez* DÉCRÉTALES, *&c.* Quand l'auteur est certain, il faut encore examiner s'il est digne de foi, s'il est judicieux, impartial, exempt de crédulité & de superstition, assez éclairé pour avoir su démêler le vrai, & assez sincere pour n'avoir pas été tenté quelquefois de substituer au vrai, ses conjectures, & des soupçons dont la finesse pouvoit le séduire. Celui qui a vu est plus croyable que celui qui a seulement ouï-dire, l'écrivain du pays plus que l'écrivain étranger, & celui qui parle des affaires de sa doctrine, de sa secte, plus que les personnes indifférentes, à moins que l'auteur n'ait un intérêt visible de rapporter les choses autrement qu'elles ne sont. Les ennemis d'une secte, d'un pays, doivent surtout être suspects; mais on prend droit sur ce qu'ils disent de favorable au parti contraire. Ce qui est contenu dans les lettres du temps & les actes originaux, doit être préféré au récit des historiens : s'il y a entre les écrivains de la diversité, il faut les concilier; s'il y a de la contradiction, il faut choisir. Il est vrai qu'il seroit bien plus commode pour l'écrivain de se borner à rapporter les différentes opinions, & de laisser le jugement au lecteur; mais il est plus agréable pour celui-ci, qui aime mieux savoir que douter, d'être décidé par le critique.

Il y a dans la critique deux excès à fuir également, trop d'indulgence, & trop de sévérité. On peut être très-bon chrétien, sans ajouter foi à une grande quantité de faux actes des martyrs, de fausses vies des saints, d'évangiles & d'épîtres apocryphes, à la légende dorée de Jacques de Voragine, à la fable de la donation de Constantin, à celle de la papesse Jeanne, à plusieurs mêmes des miracles rapportés par Grégoire de Tours, & par d'autres écrivains crédules, *&c.* mais on ne pourroit être chrétien en rejetant les prodiges, les révélations & les autres faits extraordinaires que rapportent S. Irenée, S. Cyprien, S. Augustin, *&c.* auteurs respectables, qu'il n'est pas permis de regarder comme des visionnaires.

Un autre excès de critique est de donner trop aux conjectures : Erasme, par exemple, a rejeté témérairement, selon M. Fleury,

quelques écrits de ſaint Auguſtin, dont le ſtyle lui a paru différer de celui des autres ouvrages de ce pere ; d'autres ont corrigé des mots qu'ils n'entendoient pas, ou nié des faits, parce qu'ils ne pouvoient pas les accorder avec d'autres d'une égale ou d'une moindre autorité, ou parce qu'ils ne pouvoient les concilier avec la chronologie dans laquelle ils ſe trompoient. On a voulu tout ſavoir & tout deviner ; chacun a rafiné ſur les critiques précédens, pour ôter quelque fait aux hiſtoires reçues, & quelque ouvrage aux auteurs connus : critique dangereuſe & dédaigneuſe, qui éloigne la vérité en paroiſſant la chercher. *Voyez* Fleury, *premier diſcours ſur l'hiſt. eccl., ch. iij & v.* Nous en avons extrait ces regles de critique, qui y ſont très-bien développées, & auxquelles nous renvoyons le lecteur.

L'*érudition* eſt un genre de connoiſſance où les modernes ſe ſont diſtingués par deux raiſons : plus le monde vieillit, plus la matiere de l'*érudition* augmente, & plus par conſéquent il doit y avoir d'érudits ; comme il doit y avoir plus de fortunes lorſqu'il y a plus d'argent. D'ailleurs l'ancienne Grece ne faiſoit cas que de ſon hiſtoire & de ſa langue, & les Romains n'étoient qu'orateurs & politiques : ainſi l'*érudition*, proprement dite, n'étoit pas extrêmement cultivée par les anciens. Il ſe trouva néanmoins à Rome, ſur la fin de la république, & enſuite du temps des empereurs, un petit nombre d'érudits, tels qu'un Varron, un Pline le Naturaliſte, & quelques autres.

La tranſlation de l'empire à Conſtantinople, & enſuite la deſtruction de l'empire d'Occident anéantirent bientôt toute eſpece de connoiſſances dans cette partie du monde : elle fut barbare juſqu'à la fin du XV^e^ ſiecle ; l'Orient ſe ſoutint un peu plus long-temps ; la Grece eut des hommes ſavans dans la connoiſſance des livres & dans l'hiſtoire. A la vérité ces hommes ſavans ne liſoient & ne connoiſſoient que les ouvrages Grecs, ils avoient hérité du mépris de leurs ancêtres pour tout ce qui n'étoit pas écrit en leur langue : mais comme ſous les empereurs Romains, & même long-temps auparavant, pluſieurs auteurs Grecs, tels que Polybe, Dion, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnaſſe, &c., avoient écrit l'hiſtoire Romaine & celle des autres peuples, l'*érudition* hiſtorique & la connoiſſance des livres, même purement Grecs, étoit dès-lors un objet conſidérable d'étude pour les gens de lettres de l'Orient. Conſtantinople & Alexandrie avoient deux bibliotheques conſidérables ; la premiere fut détruite par ordre d'un empereur inſenſé, Léon l'Iſaurien : les ſavans qui préſidoient à cette bibliotheque s'étoient déclarés contre le fanatiſme avec lequel l'empereur perſécutoit le culte des images ; ce prince, imbécille & furieux, fit entourer de faſcines la bibliotheque, & la fit brûler avec les ſavans qui y étoient renfermés.

A l'égard de la bibliotheque d'Alexandrie, tout le monde ſait la maniere dont elle fut brûlée par les Saraſins en 640, le beau raiſonnement ſur lequel le calife Omar s'appuya pour cette expédition, & l'uſage qu'on fit des livres de cette bibliotheque pour chauffer, pendant ſix mois, quatre mille bains publics. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

Photius, qui vivoit ſur la fin du IX^e^ ſiecle, lorſque l'Occident étoit plongé dans l'ignorance & dans la barbarie la plus profonde, nous a laiſſé, dans ſa fameuſe bibliotheque, un monument immortel de ſa vaſte *érudition* : on voit, par le grand nombre d'ouvrages dont il juge, dont il rapporte des fragmens, & dont une grande partie eſt aujourd'hui perdue, que la barbarie de Léon & celle d'Omar n'avoient pas encore tout détruit en Grece ; ces ouvrages ſont au nombre d'environ 280.

Quoique les ſavans, qui ſuivirent Photius, n'aient pas eu autant d'*érudition* que lui, cependant long-temps après Photius, & même juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Turcs, en 1453, la Grece eut toujours quelques hommes inſtruits & verſés (du moins pour leur temps) dans l'hiſtoire & dans les lettres, Pſellus, Suidas, Euſtathe commentateur d'Homere, Tzetzes, Beſſarion, Gennadius, &c.

On croit communément que la deſ-

truction de l'empire d'Orient fut la cause du renouvellement des lettres en Europe; que les savans de la Grece, chassés de Constantinople par les Turcs, & appellés par les Médicis en Italie, rapporterent la lumiere en Occident : cela est vrai jusqu'à un certain point; mais l'arrivée des savans de la Grece avoit été précédée de l'invention de l'imprimerie, faite quelques années auparavant, des ouvrages du Dante, de Pétrarque & de Bocace, qui avoient ramené en Italie l'aurore du bon goût; enfin, d'un petit nombre de savans qui avoient commencé à débrouiller & même à cultiver avec succès la littérature Latine, tels que le Pogge, Laurent Valla, Philelphe & quelques autres. Les Grecs de Constantinople ne furent vraiment utiles aux gens de lettres d'Occident, que pour la connoissance de la langue Grecque qu'ils leur apprirent à étudier : ils formerent des éleves, qui, bientôt, égalerent ou surpasserent leurs maîtres. Ainsi, ce fut par l'étude des langues Grecque & Latine que l'*érudition* renaquit : l'étude approfondie de ces langues & des auteurs qui les avoient parlées, prépara insensiblement les esprits au goût de la saine littérature; on s'apperçut que les Démosthene & les Cicéron, les Homere & les Virgiles, les Thucydide & les Tacite avoient suivi les mêmes principes dans l'art d'écrire, & on en conclut que ces principes étoient les fondemens de l'art. Cependant, par les raisons que nous avons exposées dans le discours préliminaire de cet ouvrage, les vrais principes du goût ne furent bien connus & bien développés que lorsqu'on commença à les appliquer aux langues vivantes.

Mais le premier avantage que produisit l'étude des Langues fut la critique, dont nous avons déjà parlé plus haut : on purgea les anciens textes des fautes que l'ignorance ou l'inattention des copistes y avoient introduites; on y restitua ce que l'injure des temps avoit défiguré; on expliqua par de savans commentaires les endroits obscurs; on se forma des regles pour distinguer les écrits vrais d'avec les écrits supposés, regles fondées sur la connoissance de l'Histoire, de la Chronologie, du style des auteurs, du goût & du caractere des différens siecles. Ces regles furent principalement utiles lorsque nos savans, après avoir comme épuisé la littérature Latine & Grecque, se tournerent vers ces temps barbares & ténébreux qu'on appelle *le moyen âge*. On sait combien notre nation s'est distinguée dans ce genre d'étude; les noms des Pithou, des Sainte-Marthe, des Ducange, des Valois, des Mabillon, *&c.* se sont immortalisés par elle.

Graces aux travaux de ces savans hommes, l'antiquité & les temps postérieurs sont non-seulement défrichés, mais presque entiérement connus, ou du moins aussi connus qu'il est possible, d'après les monumens qui nous restent. Le goût des ouvrages de bel esprit & l'étude des sciences exactes a succédé parmi nous au goût de nos peres pour les matieres d'*érudition*. Ceux de nos contemporains qui cultivent encore ce dernier genre d'étude, se plaignent de la préférence exclusive & injurieuse que nous donnons à d'autres objets; *voyez l'histoire de l'Acad. des Belles-Lettres, tome XVI.* Leurs plaintes sont raisonnables & dignes d'être appuyées; mais quelques-unes des raisons qu'ils apportent de cette préférence ne paroissent pas aussi incontestables. La culture des Lettres, disent-ils, veut être préparée par les études ordinaires des colleges, préliminaire que l'étude des Mathématiques & de la Physique ne demande pas. Cela est vrai; mais le nombre de jeunes gens qui sortent tous les ans des écoles publiques, étant très-considérable, pourroit fournir chaque année à l'*érudition* des colonies & des recrues très-suffisantes, si d'autres raisons, bonnes ou mauvaises, ne tournoient les esprits d'un autre côté. Les Mathématiques, ajoute-t-on, sont composées de parties distinguées les unes des autres, & dont on peut cultiver chacune séparément; au lieu que toutes les branches de l'*érudition* tiennent entr'elle & demandent à être embrassées à la fois. Il est aisé de répondre, 1°. qu'il y a dans les Mathématiques un grand nombre de parties qui supposent la connoissance des autres; qu'un astronome, par exemple, s'il veut embrasser dans toute son étendue & dans toute sa perfection la science dont il s'occupe, doit être très-versé dans la géométrie élémentaire & sublime,

dans l'analyſe la plus profonde, dans la méchanique ordinaire & tranſcendante, dans l'optique & dans toutes ſes branches, dans les parties de la phyſique & des arts qui ont rapport à la conſtruction des inſtrumens : 2°. que ſi l'*érudition* a quelques parties dépendantes les unes des autres, elle en a auſſi qui ne ſe ſuppoſent point réciproquement; qu'un grand géographe peut être étranger dans la connoiſſance des antiquités & des médailles; qu'un célebre antiquaire peut ignorer toute l'hiſtoire moderne; que réciproquement un ſavant dans l'hiſtoire moderne peut n'avoir qu'une connoiſſance très-générale & très-légere de l'hiſtoire ancienne, & ainſi du reſte. Enfin, dit-on, les Mathématiques offrent plus d'eſpérances & de ſecours pour la fortune que l'*érudition* : cela peut être vrai des mathématiques pratiques & faciles à apprendre, comme le génie, l'architecture civile & militaire, l'artillerie, *&c.* mais les mathématiques tranſcendantes, & la Phyſique n'offrent pas les mêmes reſſources, elles ſont à-peu-près à cet égard dans le cas de l'*érudition* ; ce n'eſt donc pas par ce motif qu'elles ſont maintenant plus cultivées.

Il me ſemble qu'il y a d'autres raiſons plus réelles de la préférence qu'on donne aujourd'hui à l'étude des Sciences, & aux matieres de bel eſprit. 1°. Les objets ordinaires de l'*érudition* ſont comme épuiſés par le grand nombre de gens de lettres, qui ſe ſont appliqués à ce genre; il n'y reſte plus qu'à glaner; & l'objet des découvertes qui ſont encore à faire, étant d'ordinaire peu important, eſt peu propre à piquer la curioſité. Les découvertes dans les Mathématiques & dans la Phyſique, demandent ſans doute plus d'exercice de la partie de l'eſprit, mais l'objet en eſt plus attrayant, le champ plus vaſte; & d'ailleurs, elles flattent davantage l'amour-propre par leur difficulté même. A l'égard des ouvrages de bel eſprit, il eſt ſans doute très-difficile, & plus difficile peut-être qu'en aucun autre genre, d'y produire des choſes nouvelles; mais la vanité ſe fait aiſément illuſion ſur ce point; elle ne voit que le plaiſir de traiter des ſujets plus agréables, & d'être applaudie par un plus grand nombre de juges. Ainſi les Sciences exactes & les Belles-Lettres, ſont aujourd'hui préférées à l'*érudition*, par la même raiſon qui au renouvellement des Sciences leur a fait préférer celle-ci, un champ moins frayé & moins battu, & plus d'occaſions de dire des choſes nouvelles, ou de paſſer pour en dire; car l'ambition de faire des découvertes en un genre, eſt, pour ainſi dire, en raiſon compoſée de la facilité des découvertes conſidérées en elles-mêmes, & du nombre d'occaſions qui ſe préſentent de les faire, ou de paroître les avoir faites.

2°. Les ouvrages de bel eſprit n'exigent preſqu'aucune lecture; du génie & quelques grands modeles ſuffiſent : l'étude des Mathématiques & de la Phyſique ne demande non plus que la lecture réfléchie de quelques ouvrages; quatre ou cinq livres d'un aſſez petit volume, bien médités, peuvent rendre un mathématicien très-profond dans l'analyſe & la Géométrie ſublime; il en eſt de même à proportion des autres parties de ces ſciences. L'*érudition* demande bien plus de livres; il eſt vrai qu'un homme de lettres qui, pour devenir *érudit*, ſe borneroit à lire les livres originaux, abrégeroit beaucoup ſes lectures, mais il lui en reſteroit encore un aſſez grand nombre à faire; d'ailleurs, il auroit beaucoup à méditer, pour tirer par lui-même, de la lecture des originaux, les connoiſſances détaillées que les modernes en ont tirées peu à peu, en s'aidant des travaux les uns des autres, & qu'ils ont développés dans leurs ouvrages. Un érudit qui ſe formeroit par la lecture des ſeuls originaux, ſeroit dans le cas d'un géometre qui voudroit ſuppléer à toute lecture par la ſeule méditation; il le pourroit abſolument avec un talent ſupérieur, mais il iroit moins vîte, & avec beaucoup plus de peine.

Telles ſont les raiſons principales qui ont fait tomber parmi nous l'*érudition* ; mais ſi elles peuvent ſervir à expliquer cette chûte, elles ne ſervent pas à la juſtifier.

Aucun genre de connoiſſance n'eſt mépriſable; l'utilité des découvertes, en matiere d'*érudition*, n'eſt peut-être pas auſſi frappante, ſur-tout aujourd'hui, que le peut être celle des découvertes dans les ſciences exactes; mais ce n'eſt pas l'utilité ſeule, c'eſt la curioſité ſatisfaite, & le degré de difficulté vaincue, qui font le mérite des

découvertes : combien de découvertes, en matiere de ſcience, n'ont que ce mérite ? combien peu même en ont un autre ?

L'eſpece de ſagacité que demandent certaines branches de l'*érudition*, par exemple la critique, n'eſt guere moindre que celle qui eſt néceſſaire à l'étude des Sciences, peut-être même y faut-il quelquefois plus de fineſſe ; l'art & l'uſage des probabilités & des conjectures, ſuppoſe en général un eſprit plus ſouple & plus délié, que celui qui ne ſe rend qu'à la lumiere des démonſtrations.

D'ailleurs, quand on ſuppoſeroit (ce qui n'eſt pas) qu'il n'y a plus abſolument de progrès à faire dans l'étude des langues ſavantes cultivées par nos ancêtres, le Latin, le Grec, & même l'Hébreu ; combien ne reſte-t-il pas encore à défricher dans l'étude de pluſieurs langues orientales, dont la connoiſſance approfondie procureroit à notre littérature les plus grands avantages ? On ſait avec quel ſuccès les Arabes ont cultivé les ſciences ; combien l'aſtronomie, la médecine, la chirurgie, l'arithmétique & l'algebre leur ſont redevables ; combien ils ont eu d'hiſtoriens, de poëtes, enfin d'écrivains en tout genre. La bibliotheque du roi eſt pleine de manuſcrits Arabes, dont la traduction nous vaudroit une infinité de connoiſſances curieuſes. Il en eſt de même de la langue Chinoiſe. Quel vaſte matiere de découvertes pour nos littérateurs ? On dira peut-être que l'étude ſeule de ces langues demande un ſavant tout entier, & qu'après avoir paſſé bien des années à les apprendre, il ne reſtera plus aſſez de temps, pour tirer de la lecture des auteurs les avantages qu'on s'en promet. Il eſt vrai que dans l'état préſent de notre littérature, le peu de ſecours que l'on a pour l'étude des langues orientales, doit rendre cette étude beaucoup plus longue, & que les premiers ſavans qui s'y appliqueront, y conſumeront peut-être toute leur vie ; mais leur travail ſera utile à leurs ſucceſſeurs ; les dictionnaires, les grammaires, les traductions ſe multiplieront & ſe perfectionneront peu à peu, & la facilité de s'inſtruire dans ces langues augmentera avec le temps. Nos premiers ſavans ont paſſé preſque toute leur vie à l'étude du Grec ; c'eſt aujourd'hui une affaire de quelques années. Voilà donc une branche d'*érudition*, toute neuve, trop négligée juſqu'à nous, & bien digne d'exercer nos ſavans. Combien n'y a-t-il pas encore à découvrir dans des branches plus cultivées que celle-là ? Qu'on interroge ceux qui ont le plus approfondi la géographie ancienne & moderne, on apprendra d'eux, avec étonnement, combien ils trouvent dans les originaux de choſes qu'on n'y a point vues, ou qu'on n'en a point tirées, & combien d'erreurs à rectifier dans leurs prédéceſſeurs. Celui qui défriche le premier une matiere avec ſuccès, eſt ſuivi d'une infinité d'auteurs, qui ne font que le copier dans ſes fautes mêmes, qui n'ajoutent abſolument rien à ſon travail ; & on eſt ſurpris, après avoir parcouru un grand nombre d'ouvrages ſur le même objet, de voir que les premiers pas y ſont à peine encore faits, lorſque la multitude le croit épuiſé. Ce que nous diſons ici de la géographie, d'après le témoignage des hommes les plus verſés dans cette ſcience, pourroit ſe dire par les mêmes raiſons, d'un grand nombre d'autres matieres. Il s'en faut donc beaucoup que l'*érudition* ſoit un terrein où nous n'ayions plus de moiſſon à faire.

Enfin les ſecours que nous avons aujourd'hui pour l'*érudition*, la facilitent tellement, que notre pareſſe ſeroit inexcuſable, ſi nous n'en profitions pas.

Cicéron a eu, ce me ſemble, grand tort de dire que pour réuſſir dans les mathématiques, il ſuffit de s'y appliquer ; c'eſt apparemment par ce principe qu'il a traité ailleurs Archimede de petit homme, *homuntio* : cet orateur parloit alors en homme très-peu verſé dans ces ſciences. Peut-être à la rigueur, avec le travail ſeul, pourroit-on parvenir à entendre tout ce que les géometres ont trouvé ; je doute même ſi toutes ſortes de perſonnes en ſeroient capables, la plupart des ouvrages de mathématiques étant aſſez mal faits, & peu à la portée du grand nombre des eſprits, au niveau deſquels on auroit pu cependant les rabaiſſer (*voyez* ELÉMENS & LOGIQUE) ; mais pour être inventeur dans ces ſciences, pour ajouter aux découvertes des Deſcartes & des Newtons, il faut un

degré de génie & de talens auquel bien peu de gens peuvent atteindre. Au contraire, il n'y a point d'homme qui, avec des yeux, de la patience, & de la mémoire, ne puisse devenir très-érudit à force de lecture. Mais cette raison doit-elle faire mépriser l'*érudition?* nullement. C'est une raison de plus pour engager à l'acquérir.

Enfin, on auroit tort d'objecter que l'*érudition* rend l'esprit froid, pesant, insensible aux graces de l'imagination. L'*érudition* prend le caractere des esprits qui la cultivent; elle est hérissée dans ceux-ci, agréable dans ceux-là, brute & sans ordre dans les uns, pleine de vues, de goût, de finesse, & de sagacité dans les autres: l'*érudition*, ainsi que la géométrie, laisse l'esprit dans l'état où elle le trouve; ou pour parler plus exactement, elle ne fait d'effet sensible en mal, que sur des esprits que la nature y avoit déjà préparés; ceux que l'*érudition* appesantit, auroient été pesans avec l'ignorance même; ainsi la perte, à cet égard, n'est jamais grande; on y gagne un savant, sans y perdre un écrivain agréable. Balzac appelloit l'érudition *le bagage de l'antiquité*; j'aimerois mieux l'appeller *le bagage de l'esprit*, dans le même sens que le chancelier Bacon appelle les richesses *le bagage de la vertu:* en effet, l'*érudition* est à l'esprit, ce que le bagage est aux armées; il est utile dans une armée bien commandée, & nuit aux opérations des généraux médiocres.

On vante beaucoup, en faveur des sciences exactes, l'esprit philosophique qu'elles ont certainement contribué à répandre parmi nous; mais croit-on que cet esprit philosophique ne trouve pas de fréquentes occasions de s'exercer dans les matieres d'*érudition?* Combien n'en faut-il pas dans la critique, pour démêler le vrai d'avec le faux? Combien l'histoire ne fournit-elle pas de monumens de la fourberie, de l'imbécillité, de l'erreur, & de l'extravagance des hommes, & des philosophes même? matiere de réflexions aussi immmense qu'agréable pour un homme qui sait penser. Les sciences exactes, dira-t-on, ont, à cet égard, beaucoup d'avantage; l'esprit philosophique, que leur étude nourrit, ne trouve dans cette étude aucun contre-poids; l'étude de l'histoire, au contraire, en a un pour des esprits d'une trempe commune: un érudit, avide de faits, qui sont les seules connoissances qu'il recherche & dont il fasse cas, est en danger de s'accoutumer à trop d'indulgence sur cet article; tout livre qui contient des faits, ou qui prétend en contenir, est digne d'attention pour lui; plus ce livre est ancien, plus il est porté à lui accorder de créance; il ne fait pas réflexion que l'incertitude des histoires modernes, dont nous sommes à portée de vérifier les faits, doit nous rendre très-circonspects dans le degré de confiance que nous donnons aux histoires anciennes; un poëte n'est pour lui qu'un historien qui dépose des usages de son temps; il ne cherche dans Homere, comme feu M. l'abbé de Longuerue, que la géographie & les mœurs antiques; le grand peintre & le grand homme lui échappent. Mais en premier lieu, il s'ensuivroit tout au plus de cette objection, que l'*érudition*, pour être vraiment estimable, a besoin d'être éclairée par l'esprit philosophique, & nullement qu'on doive la mépriser en elle-même. En second lieu, ne fait-on pas aussi quelque reproche à l'étude des sciences exactes, celui d'éteindre ou d'affoiblir l'imagination, de lui donner de la sécheresse, de rendre insensible aux charmes des belles-lettres & des arts, d'accoutumer à une certaine roideur d'esprit qui exige des démonstrations, quand les probabilités suffisent, & qui cherche à transporter la méthode géométrique à des matieres auxquelles elle se refuse? *Voyez* DEGRÉ. Si ce reproche ne tombe pas sur un certain nombre de géometres, qui ont su joindre aux connoissances profondes les agrémens de l'esprit, ne s'adresse-t-il pas au plus grand nombre des autres? & n'est-il pas fondé, du moins à quelques égards? Convenons donc que de ce côté tout est à peu près égal entre les sciences & l'*érudition*, pour les inconvéniens & les avantages.

On se plaint que la multiplication des journaux & des dictionnaires de toute espece, a porté parmi nous le coup mortel à l'*érudition*, & éteindra peu à peu le goût de l'étude; nous croyons avoir suffisam-

ment répondu à ce reproche dans le *discours préliminaire, pag. xxxiv*, dans l'*avertissement* du troisieme volume, & à la fin du *mot* DICTIONNAIRE, à *l'art.* DICTIONNAIRES DES SCIENCES & DES ARTS. Les partisans de l'*érudition* prétendent qu'il en sera de nous comme de nos peres, à qui les *abrégés*, les *analyses*, les *recueils de sentences*, faits par des moines & des clercs dans les siecles barbares, firent perdre insensiblement l'amour des lettres, la connoissance des originaux, & jusqu'aux originaux mêmes. Nous sommes dans un cas bien différent; l'imprimerie nous met à couvert du danger de perdre aucun livre vraiment utile : plût à Dieu qu'elle n'eût pas l'inconvénient de trop multiplier les mauvais ouvrages! Dans les siecles d'ignorance, les livres étoient si difficiles à se procurer, qu'on étoit trop heureux d'en avoir des abrégés & des extraits : on étoit savant à ce titre; aujourd'hui on ne le seroit plus.

Il est vrai graces aux traductions qui ont été faites en notre langue d'un très-grand nombre d'auteurs, & en général, graces au grand nombre d'ouvrages publiés en François sur toute sorte de matiere; il est vrai, dis-je, qu'une personne uniquement bornée à la connoissance de la langue Françoise, pourroit devenir très-savante par la lecture de ces seuls ouvrages. Mais outre que tout n'est pas traduit, la lecture des traductions, même en fait d'*érudition* pure & simple (car il n'est pas ici question des lectures de goût), ne supplée jamais parfaitement à celle des originaux dans leur propre langue. Mille exemples nous convainquent tous les jours de l'infidélité des traducteurs ordinaires, & de l'inadvertance des traducteurs les plus exacts.

Enfin, car ce n'est pas un avantage à passer sous silence, l'étude des sciences doit tirer beaucoup de lumieres de la lecture des anciens. On peut sans doute savoir l'histoire des pensées des hommes sans penser soi-même; mais un philosophe peut lire avec beaucoup d'utilité le détail des opinions de ses semblables; il y trouvera souvent des germes d'idées précieuses à développer, des conjectures à vérifier, des faits à éclaircir, des hypotheses à confirmer. Il n'y a presque dans notre physique moderne aucuns principes généraux, dont l'énoncé ou du moins le fond ne se trouve chez les anciens; on n'en sera pas surpris, si on considere qu'en cette matiere les hypotheses les plus vraisemblables se présentent assez naturellement à l'esprit, que les combinaisons d'idées générales doivent être bien-tôt épuisées, & par une espece de révolution forcée, être successivement remplacées les unes par les autres *Voy.* ECLECTIQUE. C'est peut-être par cette raison, pour le dire en passant, que la philosophie moderne s'est rapprochée sur plusieurs points de ce qu'on a pensé dans le premier âge de la philosophie, parce qu'il semble que la premiere impression de la nature est de nous donner des idées justes, que l'on abandonne bientôt par incertitude ou par amour de la nouveauté, & auxquelles enfin on est forcé de revenir.

Mais en recommandant aux philosophes mêmes la lecture de leurs prédécesseurs, ne cherchons point, comme l'ont fait quelques savans, à déprimer les modernes sous ce faux prétexte, que la philosophie moderne n'a rien découvert de plus que l'ancienne. Qu'importe à la gloire de Newton, qu'Empedocle ait eu quelques idées vagues & informes du systême de la gravitation, quand ces idées ont été dénuées des preuves nécessaires pour les appuyer? Qu'importe à l'honneur de Copernic, que quelques anciens philosophes aient cru le mouvement de la terre, si les preuves qu'ils en donnoient n'ont pas été suffisantes pour empêcher le plus grand nombre de croire le mouvement du soleil? Tout l'avantage à cet égard, quoi qu'on en dise, est du côté des modernes, non parce qu'ils sont supérieurs en lumieres à leurs prédécesseurs, mais parce qu'ils sont venus depuis. La plupart des opinions des anciens sur le systême du monde, & sur presque tous les objets de la physique, sont si vagues & si mal prouvées, qu'on n'en peut tirer aucune lumiere réelle. On n'y trouve point ces détails précis, exacts & profonds, qui sont la pierre de touche de la vérité d'un systême, & que quelques auteurs affectent d'en appeller l'*appareil*, mais qu'on en doit regarder comme le corps & la substance, & qui en font par conséquent la difficulté & le mérite.

En vain un ſavant illuſtre, en revendiquant nos hypotheſes & nos opinions à l'ancienne philoſophie, a cru la venger d'un mépris injuſte, que les vrais ſavans & les bons eſprits n'ont jamais eu pour elle; ſa diſſertation ſur ce ſujet (imprimée dans le tome XVIII, des mém. de l'acad. des belles-lettres, *page 97*,) ne fait, ce me ſemble, ni beaucoup de tort aux modernes, ni beaucoup d'honneur aux anciens; mais ſeulement beaucoup à l'*érudition* & aux lumieres de ſon auteur.

Avouons donc d'un côté, en faveur de l'*érudition*, que la lecture des anciens peut fournir aux modernes des germes de découvertes; de l'autre, en faveur des ſavans modernes, que ceux-ci ont pouſſé beaucoup plus loin que les anciens les preuves & les conſéquences des opinions heureuſes, que les anciens s'étoient, pour ainſi dire, contentés de haſarder.

Un ſavant de nos jours, connu par de médiocres traductions & de ſavans commentaires, ne faiſoit aucun cas des philoſophes, & ſur-tout de ceux qui s'adonnent à la phyſique expérimentale. Il les appelle des *curieux fainéans*, des *manœuvres* qui oſent uſurper le titre de *ſages*. Ce reproche eſt bien ſingulier de la part d'un auteur, dont le principal mérite conſiſtoit à avoir la tête remplie de paſſages Grecs & Latins, & qui peut-être méritoit une partie du reproche fait à la foule des commentateurs par un auteur célebre dans un ouvrage où il les fait parler ainſi:

Le goût n'eſt rien; nous avons l'habitude
De rédiger au long de point en point
Ce qu'on penſa; mais nous ne penſons point.
Volt. *Temple du Goût.*

Que doit-on conclure de ces réflexions? Ne mépriſons ni aucune eſpece de ſavoir utile, ni aucune eſpece d'hommes; croyons que les connoiſſances de tout genre ſe tiennent & s'éclairent réciproquement; que les hommes de tous les ſiecles ſont à peu près ſemblables, & qu'avec les mêmes données, ils produiroient les mêmes choſes: en quelque genre que ce ſoit, s'il y a du mérite à faire les premiers efforts, il y a auſſi de l'avantage à les faire, parce que la glace une fois rompue, on n'a plus qu'à ſe laiſſer aller au courant, on parcourt un vaſte eſpace ſans rencontrer preſqu'aucun obſtacle; mais cet obſtacle une fois rencontré, la difficulté d'aller au delà en eſt plus grande pour ceux qui viennent après. (*O*)

ERUPTION, ſ. f. (*Médecine.*) Ce terme eſt ordinairement employé dans le même ſens qu'*exantheme*, pour ſignifier la ſortie de la matiere morbifique ſur la ſurface de la peau dans les affections cutanées, qui forme des taches ou de petites tumeurs, comme dans la fievre pourprée, dans la petite vérole.

L'action qui produit l'apparition des taches rouges dans la premiere de ces maladies, & celle des boutons dans la ſeconde, eſt ce qu'on appelle *éruption*. *Voy.* EXANTHEME, & toutes les maladies exanthémateuſes, comme la petite-vérole, la rougeole, la gale, *&c.*

Eruption ſe prend encore dans une autre ſens, mais plus rarement: lorſqu'il ſe fait une excrétion abondante & ſubite de ſang, de pus, par l'ouverture d'un vaiſſeau, d'un abcès, on lui donne le nom d'*éruption*. (*d*)

* ERYCINE, ſ. f. ou adj. (*Mythol.*) ſurnom de Vénus. Il lui venoit du mont Erix en Sicile, où Enée lui éleva un temple lorſqu'il aborda dans l'iſle; la piété des Egeſtans l'avoient enrichi de vaſes, de phioles, & d'encenſoirs précieux. Dédale y avoit conſacré une vache d'or d'un travail exquis. Il y avoit beaucoup d'autres ouvrages de ſa main. *Voyez* dans Elien toutes les merveilles qu'il raconte de ce temple. *Vénus Erycine* avoit auſſi dans Rome un temple qui fut dédié par Fabius Maximus, l'an 571.

* ERYMANTHE, ſ. m. (*Géographie ancienne & Mythologie.*) montagne de l'Arcadie, le ſéjour de ce terrible ſanglier qui ravageoit toutes ces contrées, qu'Hercule prit tout vivant, & qu'il conduiſit chez Euriſthée. Ce fut un de ſes douze travaux.

* ERYNNIES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les Grecs appelloient les furies. Elles avoient un temple dans Athenes. Ce temple des furies étoit voiſin de l'Aréopage. *Voyez* FURIES.

* ERYNNIS,

* ERYNNIS, s. ou adj. (*Mythol.*) Cérès *Erynnis* ou Cérès furieuse, fut ainsi appellée par les Arcadiens, parce que ce fut dans une caverne de l'Arcadie qu'elle se retira & que Pan la découvrit, lorsque l'injure que Neptune lui fit, tandis qu'elle parcouroit le monde pour retrouver. Proserpine sa fille, lui eut aliéné l'esprit. Cérès, séduite par Neptune, alla se laver dans un fleuve, & se réfugia dans le fond d'un antre de la Sicile. Cependant la peste & la stérilité ravageoient la terre : les dieux, inquiets du sort des hommes, chercherent Cérès ; mais ils ne l'auroient point trouvée, si Pan ne l'eût apperçue en gardant ses troupeaux. Il en avertit Jupiter qui lui envoya les Parques qui la déterminerent à venir au secours des hommes. Il n'est pas difficile d'appercevoir à travers les circonstances de cette fable, des vestiges d'allégorie, ni d'expliquer comment le voile de l'allégorie enveloppe à la longue les faits historiques : la tradition en se corrompant commence cet ouvrage, & la poésie l'acheve.

* ERYTHRÉ, adj. pris subst. (*Mythol.*) Hercule fut surnommé *Erithré*, d'un temple qu'il avoit à Erythrée en Ionie. La statue humaine d'Hercule étoit placée sur une espece de radeau & ressembloit à des statues Egyptiennes artistement travaillées. Le radeau s'arrête au promontoire de Junon, à moitié chemin d'Erythrée à Chio : les habitans de ces lieux emploient pour l'amener à bord tous les moyens que la marine & la dévotion lui suggerent ; mais c'est inutilement : un aveugle d'Erythrée, qui se mêloit de pêche avant que de faire le métier de devin, annonce à ses concitoyens que le seul moyen de mouvoir le radeau, c'est de le tirer avec une corde filée des cheveux des femmes Erythréennes ; les femmes d'Erythrée aiment mieux conserver leur chevelure que d'avoir un dieu de plus, & Hercule restoit en mer, lorsque des Thraciennes nées libres, mais esclaves dans Erythrée, plus pieuses que les Erythréennes, sacrifierent la leur, & mettent les Erythréens en possession du dieu. On récompensa le zele de ces Thraciennes, en leur accordant le privilege exclusif d'entrer dans le temple d'Hercule. Pausanias dit qu'on montroit encore de son temps la corde de cheveux. Quant au pêcheur aveugle, il recouvra vue pour le reste de ses jours. *Voyez* MIRACLE.

* ERYTHRÉE *ou* ERYTRÉENNE, adj. (*Mythol.*) La sybille Erythrée est la premiere des quatre d'Elien, & la cinquieme des dix de Varron. On dit qu'elle prédit aux Grecs qui partoient pour l'expédition de Troye, qu'ils prendroient cette ville, & qu'Homere feroit de leurs exploits la matiere d'un ouvrage plein de fables.

* *ERYTHREUS*, *ou* LE ROUGE, s. m. (*Mythol.*) C'est un des chevaux du soleil.

ERYTHROIDE. *Voyez* ELYTHROIDE.

ERZEROM, (*Géogr.*) ville assez grande de la Turquie Asiatique, située sur l'Euphrate, & bâtie dans une plaine au pied d'une chaîne de montagnes, ce qui y rend les hivers également longs & rudes. Elle est à cinq journées de la mer Noire, & à dix de la frontiere de Perse. On la regarde comme le passage & le reposoir de toutes les marchandises des Indes par la Turquie. M. de Tournefort en parle fort au long dans ses voyages, & ce qu'il en dit mérite d'être lu. *Long. 6, 34, 15 ; lat. 39, 56, 35*, suivant le P. de Beze. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

E S

ÈS, préposition qui n'est aujourd'hui en usage que dans quelques phrases consacrées, comme *maître-ès-arts*. Elle vient, selon quelques-uns, du Grec ἐς ou εἰς, *in*, en ; & selon d'autres, c'est un abrégé pour *en les*, *à les*, *aux*.

Robert Etienne, dans sa grammaire, *page 23*, en parlant des articles, dit qu'il vaut mieux dire *il est* ès *champ*, que *il est aux champ. Traité de la grammaire Françoise*, *page 1569*. Mais quelques années après, l'usage changea. Nicot, en 1606, dit qu'il est plus commun de dire, *il loge aux forsbourgs*, que ès *forsbourgs*.

Ès est aussi quelquefois une préposition inséparable qui entre dans la composition des mots ; elle vient de la préposition Latine *è* ou *ex*, & elle a divers usages. Souvent

elle perd l'*s*, & quelquefois elle le retient, *esplanade*, *escalade*, &c. sur quoi on ne peut donner d'autre regle que l'usage. (*F*)

ESCABEAU *ou* ESCABELLE, s. m. (*Menuis.*) petit siege de bois carré, qui n'est ni couvert ni rembourré, qui n'a ni bras ni dossier, & dont on usoit autrefois dans les salles à manger au lieu de chaises. Ce mot est quelquefois synonyme à *marche-pied.*

ESCABLON, s. m. (*Antiq.*) espece de piédestal, ou de pierre, ou de marbre, ou de bois marbré, qui va en diminuant du haut en bas, qui peut avoir trois pied de hauteur, & sur lequel on place dans les cabinets & dans les galeries des bustes & autres morceaux semblables.

ESCACHE, s. f. (*Manege.*) Nous nous écarterons ici sans scrupule de la définition que nous trouvons du terme d'*escache*, dans le dictionnaire de Trévoux. Tous les auteurs qui ont employé ce mot, l'ont appliqué indifféremment à toutes sortes d'embouchures, parce que toute embouchure a la puissance d'*escacher* en quelque façon la barre; & comme les anciens ne connoissoient qu'une seule maniere d'assembler les branches au mors, les éperonniers modernes qui l'ont totalement abandonnée, ainsi que nous avons abandonné nous-mêmes le terme d'*escache*, pour désigner une embouchure, l'ont adapté mal-à-propos à cette ancienne monture. Elle étoit telle, qu'au lieu de la fonçure & du chaperon, chaque extrêmité du canon étoit prolongée en un assez long triangle, pour embrasser la broche du banquet & venir cacher sa pointe dans une mortaise au dessus de l'appui du canon sur les barres. On comprend que les branches ne pouvoient point être aussi solidement fixées qu'elles le sont par les méthodes que nous avons préférées. *Voyez* EMBOUCHURE. (*e*)

ESCADRE, s. f. (*Marine.*) C'est un nombre de vaisseaux réunis ensemble sous le commandement d'un officier général, soit lieutenant-général, soit chef d'*escadre*. Il faut au moins 4 ou 5 vaisseaux ensemble pour qu'on leur donne le nom d'*escadre*.

Lorsqu'une *escadre* est considérable, c'est-à-dire, composée de quinze ou vingt vaisseaux, on la partage en plusieurs divisions, & le plus ordinairement en trois; chaque division a son commandant particulier aux ordres du commandant général.

Les armées navales sont partagées en France en trois *escadres*; savoir, l'*escadre* blanche, l'*escadre* bleue, & l'*escadre* bleue & blanche. *Voyez* ARMÉE NAVALE. (*Z*)

ESCADRON, s. m. (*Art milit.*) *agmen equestre*, *turma equestris*. Dans la premiere origine, on disoit *agmen quadratum*, d'où il est aisé de conclure que du mot Italien *quadro*, les François ont fait celui de *scadron*, comme on disoit il n'y a pas encore cent ans:

> *Aux* scadrons *ennemis on a vu sa valeur*
> *Peupler les monumens.*
> Racan, *de l'Acad. Franç.*

Ducange le fait venir de *scara*, mot de la basse latinité:

> *Bellatorum acies quas vulgari sermone scaras vocamus.*
> Hincmar, *aux évêq. de Reims, c. 3.*

> *Scaram quam nos turmam vel cuneum appellare consuevimus.*
> Aimoin, *liv. IV, c. xxvj.*

Les Espagnols disent *escadro*, *per avar forma quadrada*; les Allemands appellent l'escadron, *schwadron*, *geswader* ou *reuter schar*, qui veut dire *bande de reistres.*

Escadron est un assemblage de gens à cheval destinés pour combattre; le nombre des hommes, celui des rangs & des files, ainsi que la forme qu'on doit donner aux *Escadrons*, a varié de tous les temps, & n'est point encore déterminée; l'espece de gens à cheval, la quantité qu'on en a, les occurrences, & plus encore l'opinion de ceux qui commandent, ont jusqu'à présent fait la loi à cet égard.

Les deux plus anciens livres que nous ayons, l'un sacré, & l'autre prophane, ne nous disent rien de l'ordre dans lequel on faisoit servir la cavalerie: Moïse nous apprend seulement qu'avant lui l'usage de monter à cheval étoit connu; & Homere ne nous enseigne rien de la maniere dont

les Grecs & les Troyens se servoient de leur cavalerie dans la guerre qu'ils eurent ensemble. *Voyez* EQUITATION. Ainsi nous parlerons de celle des temps moins reculés, comme on se l'est proposé par le renvoi du mot *cavalerie* à celui d'*escadron*: & après avoir dit quelque chose de son utilité, de ses services, des succès qu'elle a procurés, *&c.* on expliquera les différentes formes qu'on a donné à la cavalerie, comprise sous le nom d'*escadron*.

Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie; les services qu'ils en ont tirés, le grand nombre de succès décisifs, dûs principalement à ce corps dans les occasions les plus importantes dont l'histoire ancienne & moderne nous a transmis le détail; enfin le témoignage unanime des auteurs que nous regardons comme nos maîtres dans l'art de la guerre, sont autant de preuves indubitables que la cavalerie est non-seulement utile, mais d'une nécessité absolue dans les armées.

Polybe attribue formellement les victoires remportées par les Carthaginois à Cannes & sur les bords du Tessin, celles de la Trébie & du lac de Thrasymenne, à la supériorité de leur cavalerie. « Les Carthaginois, dit-il, (*liv. III, ch. xxjv.*) eurent la principale obligation de cette victoire, aussi-bien que des précédentes, à leur cavalerie, & par-là donnerent à tous les peuples qui devoient naître après eux, cette importante leçon, qu'il vaut beaucoup mieux être plus fort en cavalerie que son ennemi, même avec infanterie moindre de moitié, que d'avoir même nombre que lui de cavaliers & de fantassins. »

La réputation dont jouit Polybe depuis près de vingt siecles, d'être l'écrivain le plus consommé dans toutes les parties de la guerre, semble mettre son opinion hors de doute; il n'a d'ailleurs écrit que ce qui s'est passé pour ainsi dire sous ses yeux, & il a pour garans de son précepte tous les faits dont son histoire est remplie, les victoires d'Annibal aussi-bien que sa défaite à Zama; & l'on peut regarder la seconde guerre punique, comme la véritable époque de l'établissement de la cavalerie dans les armées; avant ce temps les Grecs & les Romains en avoient très-peu, parce qu'ils en ignoroient l'usage, & que d'ailleurs les Grecs n'eurent long-temps à combattre que les uns contre les autres, & dans des pays stériles où la cavalerie n'auroit pu trouver à subsister, & qui étoient coupés de montagnes impraticables pour elle. La fameuse retraite des dix mille n'est pas un exemple qui prouve que les Grecs sussent se passer de cavalerie; il n'y a qu'à les écouter, pour s'assurer qu'ils étoient au contraire très-convaincus qu'elle leur auroit été d'un grand secours: « les Grecs, dit Xénophon en parlant de cette retraite dont il fut un des principaux chefs, » s'affligeoient beaucoup » quand ils considéroient que faute de ca- » valerie la retraite leur devenoit impossible « au cas qu'ils fussent battus, & que vain- » queurs ils ne pouvoient ni poursuivre les » ennemis, ni profiter de la victoire; au » lieu que Tissapherne, & les autres géné- » raux qu'ils avoient à combattre, mettoient » facilement leurs troupes en sûreté toutes » les fois qu'ils étoient repoussés. » Ce passage prouve bien que si les Grecs n'eurent pas de cavalerie dans les temps de la guerre des Perses, c'est qu'ils n'avoient pas les moyens d'en avoir. Les uns étoient pauvres, & regardoient la pauvreté comme une loi de l'état, parce qu'elle étoit un rempart contre la mollesse & contre tous les vices qu'introduit l'opulence, aussi dangereuse dans les petits états qu'elle est nécessaire dans les grands. Les autres plus riches furent obligés de tourner leurs principales vues du côtés de la mer, & l'entretien de leur flote absorboit les fonds militaires, qui auroient pu servir à se procurer de la cavalerie.

Les Grecs une fois enrichis des dépouilles de la Perse, crurent ne devoir faire un meilleur usage des trésors de leurs ennemis, qu'en augmentant leurs armées de cavalerie. Ils en avoient à la bataille de Leuctres, & celles des Thébains contribua beaucoup à la victoire. On leur compte aussi cinq mille chevaux sur cinquante mille hommes à la bataille de Mantinée, & ce fut à sa cavalerie qu'Epaminondas dut en grande partie la victoire. C'est à sa sage prévoyance que les Thébains durent chez eux cet utile établissement, qui doit être regardé comme l'époque du rôle le plus brillant qu'ils aient joué sur la terre. Ce général, le plus grand

homme peut-être que la Grece ait produit, entendoit trop bien l'art de la guerre pour en négliger une partie aussi essentielle. Dès ce moment les Grecs ne se tiennent plus sur la défensive ; on les voit porter la guerre jusqu'aux extrêmités de l'Orient : dessein que jamais Alexandre n'eut sans doute osé concevoir, si son armée n'avoit été composée que d'infanterie. On sait que les Thessaliens ayant imploré le secours de Philippe contre leurs tyrans, il les défit, & qu'il s'attacha par-là ce peuple dont la cavalerie étoit alors la meilleure du monde ; ce fut elle qui, jointe à la phalange macédonienne, fit remporter tant de victoires à Philippe & à son fils : c'est cette cavalerie que Tite-Live appelle *Alexandri fortitudo*. Quant aux Romains, il est encore vrai que dans leur premier temps ils n'eurent que très-peu de cavalerie. L'histoire nous apprend que Romulus n'avoit dans les armées les plus florissantes de son regne, que mille chevaux sur quarante-six mille hommes de pieds : ce qu'on en peut conclure, c'est que Romulus n'étoit pas fort riche ; la dépense qu'il eût été obligé de faire pour s'en procurer davantage & pour l'entretenir, auroit de beaucoup excédé ses forces, dans un temps sur-tout où il avoit tant d'autres établissemens à faire : d'ailleurs les environs de Rome, le seul pays qu'il possédoit & ceux d'Italie en général, étoient peu propres pour la guerre : enfin les premieres guerres des Romains furent contre leurs voisins, qui comme eux n'étoient pas en état de s'en fournir, & dans ce cas, les choses étoient égales de part & d'autre. Les conquêtes & les alliances que firent par la suite les Romains, leur donnerent les moyens d'augmenter leur cavalerie ; celle que les peuples, devenus sujets ou alliés de Rome, entretenoient pour elle à leurs dépens, étoit en ce genre la principale force des armées Romaines ; mais cette cavalerie étoit mal armée. Les Romains ignorerent long-temps l'art de s'en servir avec avantage ; & c'est cette inexpérience qu'on peut regarder comme le principe de tous les malheurs qu'ils essuyerent dans les deux premieres guerres puniques : dans la premiere, Regulus est entiérement défait par la cavalerie Carthaginoise ; & dans la seconde, comme on l'a déjà dit, Annibal bat les Romains dans toutes les occasions. La cavalerie faisoit au moins le cinquieme de ses troupes ; aussi Fabius n'est pas plutôt à la tête des armées Romaines, qu'il prend le sage parti d'éviter le combat ; & que pour n'avoir rien à souffrir de la cavalerie Carthaginoise, il est obligé de ne plus conduire ses légions que sur le pied des montagnes.

Les Carthaginois firent enfin sentir aux Romains l'obligation d'être forts en cavalerie, ils le leur apprirent à leurs dépens, & les Romains ne commencerent à respirer que lorsque des corps entiers de cavalerie Numide eurent passé de leur côté : ces désertions qui affoiblissoient d'autant l'ennemi, leur procurerent insensiblement la supériorité sur les Carthaginois. Annibal obligé d'abandonner l'Italie pour aller au secours de Carthage, n'avoit plus cette formidable cavalerie avec laquelle il avoit remporté tant de victoires : à son arrivée en Afrique, il fut joint par deux mille chevaux ; mais un pareil renfort ne l'égaloit pas à beaucoup près à Scipion, dont la cavalerie s'étoit augmentée par des recrues faites dans l'Espagne nouvellement conquise, & par la jonction de Masinissa roi des Numides, qui avoit appris des Grecs à bien armer sa cavalerie, & à la bien faire servir : ce fut cette supériorité qui, au rapport de tous les historiens, décida de la bataille de Zama. « La cavalerie, dit » M. de Montesquieu (*cause de la grandeur* » *& de la décadence des Romains*), gagna » la bataille & finit la guerre. » Les Romains triompherent en Afrique par les mêmes armes qui tant de fois les avoient vaincus en Italie.

Les Parthes firent encore sentir aux Romains avec quel avantage on combat un ennemi inférieur en cavalerie. « La force » des armées Romaines, dit l'auteur ci-» dessus cité, consistoit dans l'infanterie » la plus ferme, la plus forte & la mieux » disciplinée du monde ; les Parthes n'a-» voient pas d'infanterie, mais une cava-» lerie admirable, ils combattoient de » loin & hors la portée des armes Romai-» nes, ils assiégeoient une armée plutôt » qu'ils ne la combattoient, inutilement » poursuivis, parce que chez eux fuir

» c'étoit combattre : ainſi ce qu'aucune » nation n'avoit pas encore fait (d'éviter » le joug), celle des Parthes le fit, non » comme invincible, mais comme inac- » ceſſible. » On peut dire plus, les Parthes firent trembler les Romains ; & c'eſt ſans doute le péril où cette puiſſante rivale mit plus d'une fois leur empire en Orient, qui les força d'augmenter conſidérablement la cavalerie dans leurs armées. Cette augmentation leur devenoit d'autant plus néceſſaire, que leurs frontieres s'étant fort étendues, ils n'auroient pu, ſans des troupes nombreuſes en ce genre, arrêter les incurſions des barbares : d'ailleurs, le relâchement de la diſcipline militaire leur fit inſenſiblement perdre l'habitude de fortifier leurs camps, & dès-lors leurs armées auroient couru de grands riſques, ſans une cavalerie capable de réſiſter à celle de leurs ennemis; enfin, l'on peut dire que preſque toutes les diſgraces eſſuyées, ainſi que la plupart des avantages remportés par les Romains, ont été l'effet, les unes de leur infériorité, les autres de leur ſupériorité en cavalerie.

Si l'on veut lire avec attention les commentaires de Céſar, on y verra que ce grand homme qui dut ſes principaux ſuccès à ſon inimitable célérité, ſe ſervoit ſi utilement de ſa cavalerie, qu'on peut en quelque ſorte regarder ſes écrits comme la meilleure école que nous ayions en ce genre.

Quand il ſeroit vrai que les anciens ſe fuſſent paſſés de cavalerie, il n'en réſulteroit pas qu'on dût aujourd'hui n'en point faire uſage : autant vaudroit-il prétendre qu'on fît la guerre ſans canon, ces deux propoſitions ſeroient d'une nature toute ſemblable ; ce ſont des ſyſtêmes qu'on ne pourra faire approuver que lorſque toutes les nations guerrieres ſeront convenues entr'elles d'abolir en même temps l'uſage de la cavalerie & du canon.

Pour ne parler que de nos temps & de nos plus grands généraux (les Turenne & les Condé), on ſait que M. de Turenne dut la plupart de ſes ſuccès, pour ne pas dire tous, à la cavalerie : ce général, ſans doute comparable aux plus grands perſonnages de l'antiquité, avoit pour maxime de *travailler l'ennemi par détail*, maxime qu'il n'auroit pu pratiquer s'il n'eût eu beaucoup de cavalerie ; auſſi ſes armées furent-elles compoſées preſque toujours d'un plus grand nombre de gens de cheval, que de gens de pied.

La célebre bataille de Rocroi nous apprend le cas que faiſoit le grand Condé de la cavalerie, & combien il ſavoit la faire ſervir avec avantage. Cette victoire fixe l'époque la plus floriſſante de la nation Françoiſe ; c'eſt elle qui commence le regne de Louis le Grand.

Dans cette fameuſe journée, les manœuvres de cavalerie furent exécutées avec autant d'ordre, de préciſion & de conduite, qu'elles pourroient l'être dans un camp de diſcipline par des évolutions concertées ; jamais l'antiquité dans une affaire générale n'offrit des traits de prudence & de valeur tels que ceux qui ont ſignalé cette victoire ; elle raſſemble dans ſes circonſtances tous les événemens ſinguliers qui diſtinguent les autres batailles, & qui caractériſent les propriétés de la cavalerie. « Jamais bataille, » dit M. de Voltaire, n'avoit été pour la » France ni plus glorieuſe, ni plus impor- » tante ; elle en fut redevable à la conduite » pleine d'intelligence du duc d'Anguien, » qui la gagna par lui-même, & par l'effet » d'un coup-d'œil qui découvrit à la fois » le danger & la reſſource ; ce fut lui qui » à la tête de la cavalerie attaqua par trois » différentes fois, & qui rompit enfin cette » infanterie Eſpagnole juſque-là invinci- » ble ; par lui le reſpect qu'on avoit pour » elle fut anéanti, & les armes Françoiſes » dont pluſieurs époques étoient fatales à » leur réputation, commencerent d'être » reſpectées ; la cavalerie acquit ſur-tout » en cette journée la gloire d'être la meil- » leure de l'Europe. »

Il n'eſt point étonnant que les plus grands hommes aient penſé d'une maniere uniforme ſur la néceſſité de la cavalerie ; il ne faut que ſuivre pied à pied les opérations de la guerre pour ſe convaincre de l'importance dont il eſt, qu'une armée ſoit pourvue d'une bonne & nombreuſe cavalerie.

A examiner le début de deux armées, on verra que la plus forte en cavalerie doit

néceſſairement impoſer la loi à la plus foible, ſoit en s'emparant des poſtes les plus avantageux pour camper, ſoit en forçant l'autre par des combats continuels à quitter ſon pays, ou celui dont elle auroit pu ſe rendre maîtreſſe.

Alexandre dans ſon paſſage du Granique, & Annibal dans ſon début en Italie par le combat du Teſſin, nous fourniſſent deux exemples, qui donnent à cette propoſition la force de l'évidence.

Or, deux victoires dont tout l'honneur appartient à la cavalerie, & l'influence qu'elles ont eu l'une & l'autre ſur les événemens qui les ont ſuivis, prouvent combien ce ſecours eſt eſſentiel aux premieres opérations d'une campagne. Si l'on en veut des traits plus modernes & analogues à notre maniere de faire la guerre, la derniere nous en offre dans preſque chacun de nos ſuccès, ainſi que dans les circonſtances malheureuſes.

Dans les détails de la guerre, il y a quantité de manœuvres, toutes fort eſſentielles, qui ſeroient impraticables à une armée deſtituée de cavalerie; s'il s'agit de couvrir un deſſein, de maſquer un corps de troupes, un poſte, c'eſt la cavalerie qui le fait. M. de Turenne fit lever le ſiege de Cazal en 1640, en raſſemblant toute la cavalerie ſur un même front; les ennemis trompés par cette diſpoſition, perdirent courage, prirent la fuite: jamais victoire ne fut plus complete pour les François, dit l'auteur de l'hiſtoire du vicomte.

A la journée de Fleurus, M. le maréchal de Luxembourg fit faire à ſa cavalerie un mouvement à peu près ſemblable, ſur lequel M. de Valdec prit le change; ce qui lui fit perdre la bataille (1690). C'eſt, dit M. de Feuquieres, une des plus belles actions de M. de Luxembourg.

La ſupériorité de la cavalerie donne la facilité de faire de nombreux détachemens, dont les uns s'emparent des défilés, des bois, des ponts, des débouchés, des gués; tandis que d'autres, par de fauſſes marches, donnent du ſoupçon à l'ennemi, & l'affoibliſſent en l'obligeant à faire diverſion.

Une armée qui ſe met en campagne eſt un corps compoſé d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie & de bagage; ce corps n'eſt parfait qu'autant qu'il ne lui manque aucun de ſes membres; en retrancher un, c'eſt l'affoiblir, parce que c'eſt dans l'union de tous que réſide toute la force, & que, c'eſt cette union qui reſpectivement fait la ſûreté & le ſoutien de chaque membre. Dans la comparaiſon que fait Iphicrate d'une armée avec le corps humain, ce général Athénien, dit que la cavalerie lui tient lieu de pied, & l'infanterie légere de main; que le corps de bataille forme la poitrine, & que le général en doit être regardé comme la tête. Mais ſans s'arrêter à des comparaiſons, il ſuffit d'examiner comment on diſpoſe la cavalerie lorſqu'on veut faire agir, pour ſentir l'étroite obligation d'en être pourvu. C'eſt elle dont on forme la tête, la queue, les flancs; elle protege, pour ainſi dire, toutes les autres parties, qui ſans elle courroient riſque à chaque pas d'être arrêtées, coupées, & même enveloppées; s'il eſt queſtion de marcher, c'eſt la cavalerie qui aſſure la tranquillité des marches, c'eſt à elle qu'on confie la ſûreté des camps, laquelle dépend de ſes gardes avancées; plus elle ſera nombreuſe, & plus ſes gardes ſeront multipliées: de là les patrouilles pour le bon ordre & contre les ſurpriſes en ſeront plus fréquentes, & les communications mieux gardées; les camps qui en deviendront plus grands, en ſeront plus commodes pour les néceſſités de la vie; ils pourront contenir des eaux, des vivres, du bois & du fourrage, qu'on ne ſera pas obligé de faire venir à grands frais avec beaucoup de peine & bien des riſques.

On peut conſidérer que de deux armées, celle qui ſera ſupérieure en cavalerie ſera l'offenſive, elle agira toujours ſuivant l'opportunité des temps & des lieux, elle aura toujours cette ardeur dont on eſt animé quand on attaque; l'autre obligée de ſe tenir ſur la défenſive, ſera toujours contrainte par la néceſſité des circonſtances, qu'une groſſe cavalerie fera naître à ſon déſavantage à chaque moment; le ſoldat ſera toujours ſurpris, découragé, il n'aura ſûrement pas la même confiance que l'attaquant. Lorſqu'une armée ſera

pourvue d'une nombreuſe cavalerie, les détachemens ſe feront avec plus de facilité; tous les jours ſortiront de nouveaux partis, qui ſans ceſſe obſédant l'ennemi, le gêneront dans toutes ſes opérations, le harceleront dans ſes marches, lui enléveront ſes détachemens, ſes gardes, & parviendront enfin à le détruire par les détails, ce qu'on ne pourra jamais eſpérer d'une armée foible en cavalerie quelque forte qu'elle ſoit d'ailleurs: au contraire, réduite à ſe tenir enfermée dans un camp d'où elle n'oſe ſortir, elle ignore tous les projets de l'ennemi, elle ne ſauroit jouir de l'abondance que procurent les convois fréquens, on les lui enleve tous; ou s'il en échappe quelques-uns, ils n'abordent qu'avec des peines infinies. C'eſt la cavalerie qui produit l'abondance dans un camp; ſans elle point de ſûreté pour les convois: il faut qu'à la longue une armée manque de tout; vivres, fourrages, recrues, tréſors, artillerie, rien ne peut arriver, ſi la cavalerie n'en aſſure le tranſport.

Les eſcortes du général & de ſes lieutenans ſont auſſi de ſon reſſort, & c'eſt elle ſeule qui doit être chargée de cette partie du ſervice. La guerre ſe fait à l'œil. Un général qui veut reconnoître le pays & juger par lui-même de la poſition des ennemis, riſqueroit trop de ſe faire eſcorter par de l'infanterie; outre qu'il ne pourroit aller ni bien loin ni bien vîte, il ſe mettroit dans le danger de ſe faire couper & enlever, avant d'avoir apperçu les troupes de cavalerie ennemie chargées de cette opération. Le ſeul parti qu'ait à prendre un général, s'il manque de cavalerie, c'eſt de ne pas paſſer les gardes ordinaires: or que peut-on attendre de celui qui ne pouvant connoître par lui-même la diſpoſition de l'ennemi, ne ſauroit en juger que par le rapport des eſpions? & le moyen que ſes opérations puiſſent être bien dirigées, ſi faute de cavalerie il ne peut ni prendre langue, ni envoyer à la découverte, ni reconnoître les lieux?

La viteſſe, comme le remarque Montecuculli, eſt bonne pour le ſecret, parce qu'elle ne donne pas le temps de divulguer les deſſeins; c'eſt par là qu'on ſaiſit les momens, & c'eſt cette qualité qui diſtingue particuliérement la cavalerie; prompte à ſe porter par-tout où ſon ſecours eſt néceſſaire, on l'a vu ſouvent rétablir par ſa célérité des affaires que le moindre retardement auroit pu rendre déſeſpérées. La vivacité la met dans le cas de profiter des moindres déſordres; & ſi elle n'a pas toujours l'avantage de vaincre, elle a en ſe retirant celui de n'être jamais totalement vaincue. La victoire, lorſqu'elle eſt l'ouvrage de la cavalerie, eſt toujours complete; celle que remporte l'infanterie ſeule ne l'eſt jamais.

La guerre eſt pleine de ces occaſions, dans leſquelles on ne ſauroit ſans riſque accepter le combat. Il en eſt d'autres, au contraire, où l'on doit y forcer, & c'eſt par la cavalerie qu'on eſt le maître du choix.

Une armée ne peut ſe paſſer de vivres, d'hôpitaux, d'artillerie, d'équipages; il faut du fourrage pour les chevaux deſtinés à ces différens uſages, il en faut pour ceux des officiers-généraux & particuliers; & s'il n'y a point de cavalerie qui ſoit chargée du ſoin d'y pourvoir, l'infanterie ne pourra ſeule aller un peu loin faire ces fourrages; elle n'ira pas interrompre ceux de l'ennemi, lui enlever ſes fourrageurs; la chaîne qu'elle formeroit ne ſeroit ni aſſez étendue pour embraſſer un terrein ſuffiſant, ni aſſez épaiſſe pour ſoutenir l'impétuoſité du choc de la cavalerie ennemie.

Pour peu que l'on conſidere la variété des opérations d'une armée, & l'étendue de ſes beſoins, on ne peut dire que l'infanterie ſoit ſeule en état d'y ſuffire.

Dans la guerre de plaine & dans toutes les occaſions, par exemple, qui exigent un peu de célérité, & qui ſont aſſurément très-fréquentes, peut-on s'empêcher de convenir qu'elle ne ſoit d'une grande néceſſité? Eſt-il queſtion de traverſer une riviere à la nage ou à gué? c'eſt la cavalerie qui facilite le paſſage en rompant la rapidité de l'eau par la force des *eſcadons*, ou parce que chaque cavalier peut porter en croupe un fantaſſin. Si l'on veut préſenter un grand front, ſi l'on veut déborder l'ennemi, l'envelopper, c'eſt par le moyen de la cavalerie

qu'on le fait, c'est en détachant souvent des troupes de cavalerie qu'on maintient le bon ordre si nécessaire à une armée; elles empêchent les déserteurs, les maraudeurs de sortir du camp; ce sont elles qui veillent à ce qu'il n'y entre point d'espions ou autres gens aussi dangereux, & qui procurent aux paysans la sûreté chez eux, & la liberté d'apporter des vivres au camp.

Si l'on excepte les sieges qui sont des opérations auxquelles on ne peut procéder que lentement, & pour ainsi dire pied à pied, on ne trouvera peut-être point d'autres occasions à la guerre qui ne demande de la diligence, & conséquemment pour laquelle les services de la cavalerie ne soient très-avantageux: & d'ailleurs personne n'ignore que dans les sieges, la cavalerie n'ait un service qui lui soit uniquement affecté; on l'a vû au dernier siege de Berg-op-zoom faire ses fonctions, & partager même celles de l'infanterie. Ce n'est pas le seul exemple qui prouve qu'elle est capable de servir utilement en mettant pied à terre.

Le premier service de la cavalerie dans les sieges, & le plus important, est celui de l'investissement de la ville qu'on veut assiéger avant que l'ennemi ait pu y faire entrer du secours; veut-on, au contraire, secourir une ville menacée d'un siege, ou même qui est assiégée; c'est au moyen de la cavalerie. Le grand Condé nous en fournit un exemple dans le service qu'elle lui a rendu en pareille occasion; il s'agissoit de faire entrer du secours dans Cambrai que M. de Turenne tenoit assiégé, le temps pressoit: le prince de Condé rassemble à la hâte dix-huit *escadrons*, se met à leur tête, force les gardes, se fait jour jusqu'à la contrescarpe, il oblige M. de Turenne de lever le siege. Ce fut un seul détachement de cent chevaux qui en quelque sorte a donné lieu au dernier siege de Berg-op-zoom, siege à jamais glorieux pour les armes du roi, & pour le général qui y a commandé; car il est à présumer que le siege eût été différé, ou que peut-être on ne l'eût pas entrepris, si les grandes gardes de cavalerie qu'avoient en avant les ennemis, eussent tenu assez de temps pour leur donner celui d'envoyer leur cavalerie, & ensuite le reste de leur armée qui étoit de l'autre côté, s'établir entre la ville & notre camp: mais ces gardes firent peu de résistance; une partie fut enlevée, & le reste prit la fuite.

La cavalerie n'est pas moins nécessaire pour la défense d'une place; si des assiégés en manquoient, ils ne pourroient faire de sorties, ou leur infanterie courroit risque en sortant de se faire couper par la cavalerie des ennemis.

Un état dépourvû de cavalerie, pourroit peut-être garder pour un temps ses places avec sa seule infanterie; mais combien en ce cas ne lui en faudroit-il pas? & que lui serviroient ses places si l'ennemi, au moyen de sa cavalerie, pénetroit jusque dans le cœur du royaume?

La levée & l'entretien d'un corps de cavalerie entraînent de la dépense; mais les contributions qu'elle impose au loin, les vivres, les fourrages qu'elle en tire, la sûreté des convois qu'elle procure, & tant d'autres services qu'elle seule est en état de rendre, ne dédommagent-ils pas bien avantageusement de la dépense qu'elle occasionne? D'ailleurs la cavalerie étant d'une utilité plus générale pour les opérations de la guerre, on ne sauroit dire qu'elle soit plus à charge à l'état que l'infanterie, puisque la levée d'un *escadron* n'est pas d'une dépense plus grande que celle d'un bataillon, & que l'entretien de celui-ci est bien plus considérable.

Enfin, si l'on s'en rapporte aux plus grands capitaines, on sera forcé de convenir que l'avantage sera toujours le plus grand pour celui des deux ennemis qui sera supérieur en cavalerie.

Cyrus, Alexandre, Annibal, Scipion, jouissent depuis plus de vingt siecles d'une réputation qu'ils doivent au succès que leur a procuré leur cavalerie. Cyrus & Annibal avoient une cavalerie très-nombreuse; Alexandre est celui des Grecs qui, à proportion de ses forces, en a eu le plus; & l'on ne voit pas que les Grecs sous ce prince, non plus que les Perses & les Carthaginois du temps de Cyrus, aient été sur leur déclin; il sembleroit, au contraire, que la vie de ces grands hommes pourroit être regardée

regardée comme l'époque la plus florissante de leur nation.

Si les Romains, après avoir été vaincus par la cavalerie des Carthaginois, triomphent enfin d'eux, c'est que ceux-ci furent abandonnés de leur cavalerie, que leur enleva Scipion par ses alliances & ses conquêtes; & cette guerre qui avoit commencé par être honteuse au peuple Romain, finit par l'époque la plus florissante pour lui.

Les suffrages des auteurs modernes qui ont le mieux écrit de l'art militaire, se réunissent avec l'autorité des plus grands capitaines & des meilleurs écrivains de l'antiquité. Il sembloit au brave la Noue, que sur quatre mille lances il suffisoit de 2500 hommes d'infanterie. » Personne ne con- » tredira, ajoute cet auteur, qu'il ne faille » toujours entretenir bon nombre de gen- » darmerie; mais d'infanterie aucuns esti- » ment qu'on s'en peut passer en temps » de paix. » Mais on doit considérer que la Noue écrivoit dans un temps (1587) où l'infanterie étoit comptée pour peu de chose; parce que les principales actions de guerre consistoient moins alors à prendre des places, qu'en des affaires de plaine campagne, où l'infanterie ne tenoit pas contre la cavalerie. Sa réflexion ne peut manquer de tomber sur la nécessité qu'il y a d'exercer pendant la paix la cavalerie, qui ne peut être bonne à la guerre si elle est nouvellement levée.

Un auteur fort estimé, & en même temps grand officier (M. le maréchal de Puysegur), qui connoissoit sans doute en quoi consiste la force des armées, dont il avoit rempli les premiers emplois pendant cinquante-six ans, propose dans ses projets de guerre plus de moitié de cavalerie sur une fois autant d'infanterie.

Santa-Cruz veut qu'une armée soit toujours composée d'une forte cavalerie; il soutient même qu'elle doit être une fois plus nombreuse que l'infanterie, suivant les circonstances: par exemple, si les ennemis la craignent davantage, ou si votre nation est plus propre à agir à cheval qu'à pied; la nature du pays où l'on fait la guerre est une distinction qu'il a oublié de faire. « Un pays plain, dit M. de Turenne, » est très-favorable à la cavalerie; il lui » laisse toute la liberté nécessaire à son ser- » vice, & lui donne beaucoup d'avantage » sur l'infanterie. » Ce grand général, dont les maximes font des loix, avoit toujours, comme on l'a déjà dit, dans ses armées au moins autant de cavalerie que d'infanterie, & on l'a vu quelquefois avec un plus grand nombre de cavalerie.

Enfin, Montécuculli, le Vegece de nos jours, estime que la cavalerie pesante doit au moins faire la moitié de l'infanterie, & la legere, le quart au plus de la pesante: les sentimens de ces grands généraux de nations différentes, ceux des anciens & des plus grands capitaines, la raison & l'expérience, les opérations les plus importantes de la guerre, & tous les besoins d'une armée, sont autant de témoignages de la nécessité de la cavalerie.

C'est sans doute à cause de l'importance des services de la cavalerie en campagne, que de tout temps on a jugé que dans les occasions où il se trouve mêlange des deux corps, l'officier de cavalerie commanderoit le tout, parce que les opérations de la cavalerie exigent une expérience particuliere que ne peut avoir l'officier d'infanterie; & l'on peut dire que si celle-ci attend la mort avec fermeté, l'autre y vole avec intrépidité.

On a prouvé de tout temps que des cavaliers épars n'auroient aucune solidité; c'est ce qui a obligé d'en joindre plusieurs ensemble, & c'est cette union, comme on l'a déjà dit, qu'on nomme *escadron*.

Bien des peuples formoient leurs *escadrons* en triangle, en coin, en carré de toutes especes: le losange étoit l'ordonnance la plus généralement reçue, mais l'expérience a fait sentir qu'elle seroit vicieuse, & a fait prendre à toutes les nations la forme des *escadrons* carrés. Les Turcs seuls se servent encore du losange & du coin, ils pensent, comme les anciens, que cette forme est la plus propre pour mettre la cavalerie en bataille sur toutes sortes de terreins, & la faire servir avantageusement aux différentes opérations de la guerre, d'autant plus facilement, qu'il y a un officier à chacun de ses angles: d'ailleurs comme cet *escadron* se présente en pointe, ils croient qu'il lui est aisé de percer par un moindre

intervalle ; que n'occupant pas un grand espace, il a plus de vivacité dans ses mouvemens, & qu'enfin il n'est pas sujet, lorsqu'il veut faire des conversions, à tracer de grands circuits comme l'*escadron* carré, qui est contraint dans ce cas de parcourir une grande portion de cercle. Mais si les *escadrons* en losange ont effectivement ces avantages, ils ont aussi les défauts de ne présenter qu'un très-petit nombre de combattans ; les parties intérieures en font inutiles, & la gauche n'en peut combattre avec avantage. Cet *escadron*, pris par un autre, formé sur un carré long qui se recourbe de droite & de gauche, est immanquablement enveloppé sans avoir la liberté de se défendre ; & lorsqu'il est une fois rompu, il ne lui est plus possible de se reformer : ainsi il ne peut tout au plus être bon que pour une petite troupe servant de garde, & plutôt faite pour avertir & se retirer que pour combattre. Voici en deux mots qu'elles étoient les différentes manieres de former ces *escadrons* en triangle.

Les Thessaliens, chez qui l'art de combattre à cheval étoit connu bien avant la guerre de Troye, furent les premiers qui donnerent à leurs *escadrons* la forme d'un losange : on sait que parmi les Grecs cette cavalerie Thessalienne étoit en fort grande réputation ; ce fut Iléon le Thessalien qui le premier établit cet ordre, & dont il porte le nom d'*ilé*. *Voyez la tactique d'Elien.*

Celui qui commandoit l'*escadron* ou losange s'appelloit *ilarque*, il tenoit la pointe de la tête ; ceux qui fermoient les droites & les gauches du rang du milieu étoient les *gardes-flancs*, & celui de la queue se nommoit le *serre-file*.

Il y avoit quatre manieres de former l'*escadron* en losange ; la premiere avec des files & des rangs, la seconde sans rangs & sans files, la troisieme avec des files, mais sans rangs, & la quatrieme avec des rangs & point de files.

Les Macédoniens, les Scythes & les Thraces trouverent les *escadrons* en losange trop pesans ; ils en retrancherent la queue, & formerent, moyennant cette réforme, ce qu'ils appellerent *le coin*. On assure que Philippe fut l'auteur de cette ordonnance : quoi qu'il en soit il ne paroît pas que ce fût là l'ordre qu'observerent le plus communément les Macédoniens, puisque Polybe (*l. VI, ch. xij,*) nous apprend que leur cavalerie se rangeoit pour l'ordinaire sur huit de hauteur ; *c'est*, dit-il, *la meilleure méthode.* Tacite nous apprend que les Germains formoient aussi en coin les différens corps de leur armée.

Les Siciliens & la plupart des peuples de la Grece formerent de leur cavalerie des *escadrons* carrés ; ils leur sembloient plus faciles à former, & devoir marcher plus unis & plus serrés : d'ailleurs dans cet ordre, le front se trouve composé d'officiers & de ce qu'il y a de meilleurs cavaliers, & le choc se faisant tout ensemble, a plus de force & d'impétuosité. Le losange ou le coin, au contraire, ne présente qu'un seul combattant, lequel étant hors de combat cause infailliblement la perte de l'*escadron*.

Les Perses se servirent aussi des formes carrées pour former leurs *escadrons* ; & comme ils avoient une nombreuse cavalerie, ils donnerent à ces *escadrons* beaucoup de profondeur : les files étoient de douze, quelquefois de seize cavaliers, ce qui rendoit leurs *escadrons* si pesans, qu'il furent presque toujours battus, malgré la supériorité du nombre.

Les Romains formerent leurs *escadrons* ou leurs turmes sur une autre espece de carré, les carrés longs ; ils leur donnoient un front & une épaisseur beaucoup moins grands que les Grecs en général n'avoient fait : c'étoit l'usage reçu parmi les Romains pour la disposition de leurs *escadrons* ; mais ils n'y étoient pas tellement assujettis, que suivant les circonstances ils ne changeassent cet ordre. A la bataille de Pharsale nous voyons que Pompée, de beaucoup supérieur en cavalerie, joignit ensemble quatre turmes, & forma ses *escadrons* de quinze cavaliers de front sur huit de hauteur ; ce qui obligea César, qui n'avoit que trente-trois turmes, chacune de trente hommes, de les ranger sur dix de front & trois de hauteur, suivant l'usage ordinaire.

L'usage de ne faire combattre la cavalerie que sur un seul rang, a duré long-temps

en Europe dans les premiers temps de notre monarchie; l'espece de cavalerie, les armes offensives & défensives exigeoient cet ordre: il a duré jusqu'au milieu du regne de Henri II, qui, voyant les files de gendarmerie aisément renversées par les *escadrons* de lances & par ceux de reistres que l'empereur Charles V avoit créés, donna à notre cavalerie la forme carrée, mais avec une excessive profondeur. Cet usage, bien que sujet à mille inconvéniens, a subsisté en Europe depuis Henri II, jusqu'à Henri IV, sous lequel les *escadrons* de dix rangs qu'ils avoient auparavant furent réduits à huit, puis à six rangs. Alors les compagnies formoient autant d'*escadrons*; elles étoient de quatre cents maîtres, & les capitaines qui vouloient combattre à la tête de leur compagnie, ne vouloient pas partager le commandement en la partageant: mais ces compagnies ayant depuis été mises à deux cents hommes, les *escadrons* eurent moins de front & moins de profondeur; ils étoient encore trop lourds, & ne furent réduits à la proportion la plus convenable, que lorsqu'on les enrégimenta sous Louis XIII, en 1635. On les disposa sous trois ou quatre rangs de quarante ou de cinquante maîtres chacun; c'est-là l'ordre que notre cavalerie observe encore aujourd'hui, & c'est en effet celui que l'expérience a prouvé être le meilleur. Les officiers les plus expérimentés estiment que l'*escadron* de cavalerie sur trois rangs, à quarante-huit maîtres chacun, est préférable à tout autre, étant le plus juste dans ses proportions; celui de cent vingt, à quarante maîtres par rangs, peut être bon quand les compagnies sont foibles, parce qu'il comporte huit divisions égales: l'autre peut être divisé en seize.

Quelques personnes cependant se sont élevées contre la méthode de former nos *escadrons* sur trois rangs, & ont soutenu qu'il seroit plus avantageux de leur en donner un quatrieme: quoique leur systême puisse être appuyé de l'autorité des Gustaves & des Turennes, qui donnoient à leurs *escadrons* quatre, quelquefois même jusqu'à cinq rangs de profondeur, il faut croire que si l'usage de faire combattre les *escadrons* sur trois rangs n'étoit pas effectivement le meilleur, l'Europe entiere ne l'auroit pas adopté, ou ne l'eût pas au moins toujours conservé depuis.

D'autres au contraire trouvent encore trop de profondeur aux *escadrons* disposés sur trois rangs, & prétendent que l'ordre des *escadrons* en bataille sur deux rangs est le plus avantageux à la cavalerie. Ceux qui sont prévenus de ce sentiment le soutiennent, parce que l'ancienne cavalerie & la gendarmerie, qui ont fait si long-temps la principale force des armées de France, alloient à l'ennemi sur un seul rang. Mais que conclure de là? Dans ces temps reculés, aucun peuple ne formoit sa cavalerie en *escadrons*, les ennemis n'avoient alors à cet égard aucun avantage sur nous; d'ailleurs cette cavalerie étoit composée de l'élite de la noblesse Françoise, hommes & chevaux étoient couverts d'une armure qui les rendoient presque invulnérables, & qui auroient donné une excessive pesanteur à des *escadrons* ainsi composés: leur arme offensive étoit la lance, qui ne permettoit pas non plus qu'ils combattissent en *escadrons*. N'auroit-ce pas été perdre sans nécessité d'excellens champions, que de doubler de pareils rangs? D'ailleurs on sait que cette cavalerie fut toujours battue lorsqu'elle eut à faire contre une autre disposée sur plusieurs rangs de hauteur.

La maison du roi combat sur trois rangs: comparable sans doute à tous égards à cette ancienne cavalerie, elle lui est de beaucoup supérieure pour la discipline; & s'il y avoit un avantage réel de combattre sur deux rangs, il est aisé de penser que cet usage eût été établi dans ce corps, à qui une longue expérience a appris à toujours vaincre, & dont deux rangs paroissent suffire pour cela. Le premier des trois rangs dans les *escadrons* des gardes-du-corps est composé entiérement d'officiers; & quand il ne s'en trouve pas suffisamment pour le completer, on y admet les gardes qu'on nomme *Carabiniers*.

Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la maison du roi, on se croira forcé de lui donner plutôt six rangs que trois: ce sont bien les mêmes armes, mais ce ne sont pas les mêmes hommes ni les mêmes chevaux; la nécessité oblige pendant la guerre d'ajouter

aux bons cavaliers des cavaliers médiocres, & même de mauvais, c'eſt-à-dire de jeunes gens ou de jeunes chevaux non exercés, dont il n'eſt pas poſſible de tirer un grand ſervice. S'il eſt un moyen de remédier à ces défauts, ce ne peut être qu'en donnant à cette cavalerie la meilleure forme dont elle eſt ſuſceptible; elle doit être ſolide, mais en même temps facile à mouvoir: & pour cela il faut que la hauteur de l'*eſcadron* ſoit proportionnée à ſa longueur, de maniere qu'il n'occupe ni trop ni trop peu de terrein. La diſpoſition de l'*eſcadron* ſur trois rangs, eſt ſans contredit la plus propre à réunir ces avantages: on eſpere le démontrer, en ſuppoſant toujours que les *eſcadrons* doivent être de cent vingt à cent quarante-quatre hommes; car s'ils étoient de cent & au deſſous de ce nombre, il ſeroit néceſſaire de ne leur donner que deux rangs.

Le terrein qui dans un champ de bataille contient la cavalerie en *eſcadrons* diſpoſés ſur trois rangs, eſt déjà d'une étendue très-conſidérable. Si on ne donnoit plus que deux rangs à ces *eſcadrons*, on ſeroit obligé de prolonger la ligne d'un tiers; cela eſt évident.

Qui ne voit d'un premier coup-d'œil combien une pareille diſpoſition entraîne de difficulté; car enfin quand il ſeroit poſſible de trouver pour toutes les occaſions des plaines aſſez vaſtes pour former ſur deux rangs deux lignes de cinquante *eſcadrons* chacune (nombre aujourd'hui le plus ordinaire dans les armées), que d'inconvéniens ne réſulte-t-il pas de la trop grande étendue d'un champ de bataille, où le général ne pouvant juger de tout par lui-même, ne ſauroit donner des ordres à propos (*a*)? Les ſecours arrivent trop tard, les momens ſont précieux à la guerre; & d'ailleurs, quelle apparence que des aîles, compoſées d'*eſcadrons* formés ſur deux rangs, puiſſent tenir contre le choc d'autres *eſcadrons* plus forts d'un rang? Ce ſont les aîles qui, comme on ſait, décident preſque toujours du ſort des batailles; dénuée de leur ſecours, l'infanterie eſt bientôt priſe tout à la fois en flanc & en queue par la cavalerie ennemie, & de front par l'infanterie; on ne ſauroit donc trop rapprocher des yeux du général la cavalerie; & la meilleure maniere de le faire, eſt d'en former les *eſcadrons* ſur trois rangs; le poſte qu'elle occupe n'en eſt déjà que trop éloigné: d'ailleurs ſes combats ſont vifs, de peu de durée, & preſque toujours déciſifs. Le général ſeul par ſa préſence eſt en état de parer à mille accidens que toute la prudence humaine n'auroit pu prévoir.

La trop grande étendue d'un *eſcadron* rend ſa marche flottante & inégale; ſes mouvemens ſont moins légers & plus difficiles; il eſt fort à craindre qu'il ne s'ouvre où qu'il ne creve par quelque endroit; alors un tel *eſcadron* eſt vaincu avant que d'avoir combattu. Sa véritable force conſiſte à être également ſerré de toutes parts, mais ſans gêne; l'union en doit être parfaite: car, comme le remarque Montécuculli, « tout » l'avantage à la guerre conſiſte à former » un corps ſolide, ſi ferme & ſi impéné- » trable, qu'en quelque endroit qu'il ſoit » ou qu'il aille, il y arrête l'ennemi comme » un baſtion mobile, & ſe défende par lui- » même. »

Les mouvemens de l'*eſcadron* ſur deux rangs ne peuvent être que fort lents & fort difficiles à exécuter; il ne faut pour l'arrêter, ou au moins pour retarder conſidérablement ſa marche, qu'un foſſé, un ravin, une haie, une hauteur ou un ruiſſeau, qui ſe rencontrent ſur ſa route; plus l'eſpace de terrein qu'il doit parcourir ſera étendue, & plus il y a lieu de préſumer qu'il trouvera de ces obſtacles à vaincre; obſtacles bien moins à craindre pour l'*eſcadron* ſur trois rangs, qui peut plus aiſément les éviter ou les vaincre par le peu d'étendue de ſon front.

Dans l'*eſcadron* ſur trois rangs, le premier de ces rangs eſt compoſé de l'élite de toute la troupe; ce ne ſont que des officiers, des brigadiers, des carabiniers, ou au moins les anciens cavaliers, dont les exercices, la valeur & l'expérience ſont garants de leur conduite; elle ſert d'exemple, & pique d'émulation les deux rangs qui ſuivent. Dans l'*eſcadron* ordonné ſur deux rangs, ils ſont l'un & l'autre d'un tiers plus nombreux;

(*a*) *Melius eſt poſt aciem plura ſervare præſidia quam latius militem ſpargere.* Veget., lib. III, cap. xxvj.

& il est impossible que le premier rang de celui-ci soit aussi-bien composé que le premier rang de l'*escadron* sur trois; on sera forcé d'y admettre des hommes de recrues qui n'auront point été exercés, des chevaux neufs, ou des chevaux rétifs, qui n'étant point faits au bruit de la guerre, rompront infailliblement l'*escadron*. Les officiers d'ailleurs dans un *escadron* sur deux rangs seroient trop éloignés les uns des autres; & ce seroit perdre un des avantages les plus considérables des *escadrons* François sur ceux de leurs ennemis, dont le nombre des officiers est moins grand, mais qui, placés sur un front plus étroit & plus convenable, deviendroient à proportion plus forts que le nôtre, dispersés sur un front trop étendu.

Si le premier rang de l'*escadron* qui n'en a que deux, est une fois entamé, peut-on présumer que le second, composé de ce qu'il y a de moindre en hommes & en chevaux, puisse opposer une grande résistance? Il n'en est pas ainsi de l'*escadron* sur trois rangs, les vuides du premier sont remplis par les cavaliers du second, & ce qui manque à celui-ci, se prend dans le troisieme rang.

On peut encore se procurer d'autres grands avantages d'un troisieme rang, en ne le faisant pas participer au choc, & le faisant rester un peu derriere les deux premiers; il sert en ce cas à fixer un point de ralliement; & ce dernier objet mérite une grande considération, puisqu'un *escadron*, comme l'on sait, lorsqu'il est une fois rompu, ne se rallie qu'avec beaucoup de peine. Ce troisieme rang peut encore dans le même cas se rompre à droite & à gauche, par le centre, & se porter sur les flancs & les derrieres de l'*escadron* ennemi, ou s'opposer à de pareilles petites troupes qu'il détacheroit pour la même opération.

Les seuls avantages que présente l'*escadron* sur deux rangs, c'est que plus de gens y combattent à la fois, & qu'il peut espérer de déborder celui de l'ennemi par la plus grande étendue de son front, sans craindre d'être débordé lui-même; mais ces avantages, à les examiner de près, ne sont point si réels qu'ils paroissent; car enfin on veut qu'il embrasse, & que même il déborde le front de l'*escadron* qui lui est opposé: mais que deviendra son centre attaqué par un ennemi, dont l'*escadron* plus léger dirigeant toute son action dans cette partie, l'aura infailliblement ouvert, avant qu'il ait eu le temps de courber ses flancs? que lui servira-t-il alors d'avoir débordé l'ennemi, & que deviendront ses aîles débordantes après la déroute de leur centre? Ces prétendus avantages ne séduisent jamais que les gens accoutumés à juger des choses sur les apparences & dans le cabinet; pour les gens du métier que l'habitude continuelle des exercices rend seuls juges compétens de cette matiere, ils ne s'y laisseront point surprendre; ils pensent tous que de toutes les formes à donner à un *escadron* de cavalerie, celle des trois rangs à quarante-huit cavaliers est sans contredit la meilleure. On ne doit cependant pas pour cela négliger d'exercer les *escadrons* de cavalerie sur deux rangs; car comme dans cet ordre ils sont plus difficiles à manier, cette méthode rendra plus aisée les évolutions de l'*escadron* sur trois rangs. L'intention du Roi, expliquée par l'instruction du 14 Mai 1754, est que toute la cavalerie soit exercée, tantôt sur deux rangs, tantôt sur trois, & qu'elle sache combattre de ces deux manieres.

Tout ce qui vient d'être dit, touchant l'obligation de former les *escadrons* sur trois rangs, ne doit cependant s'entendre que de ceux qui auront un front assez étendu, c'est-à-dire de quarante ou de quarante-huit maîtres; car pour ceux qui ne pourroient avoir que trente-deux cavaliers de front, il faut, pour qu'ils aient une juste proportion, qu'ils soient sur deux rangs de quarante-huit chacun.

Aujourd'hui, suivant l'instruction du 14 Mai 1754, les *escadrons* de cavalerie se forment sur deux ou trois rangs, à proportion de la force des compagnies, & comme l'ordonne celui qui commande. Ils sont chacun de quatre compagnies: la premiere, d'un régiment composé de douze compagnies faisant trois *escadrons*, forme la droite du premier *escadron*; la seconde, la droite du second; & la troisieme, celle du troisieme; la quatrieme, prend la gauche du premier *escadron*; la cinquieme, celle du second, & la sixieme, celle du troisieme: la septieme se met à la gauche de la premiere compagnie au premier *escadron*; la huitieme

à la gauche de la deuxieme au second *escadron*, & la neuvieme à la gauche de la troisieme, au troisieme *escadron*; la dixieme se place entre la septieme & la quatrieme; la onzieme entre la huitieme & la cinquieme, enfin la douzieme entre la neuvieme & la sixieme.

2				3				1			
5	11	8	2	6	12	9	3	4	10	7	1

Quand le régiment est plus fort ou plus foible, on suit le même ordre, en plaçant alternativement les compagnies suivant leur ancienneté (*b*) dans chaque *escadron*. Le commandant de chaque *escadron* se tient seul en avant du premier rang vis-à-vis le centre, entre la troisieme & la quatrieme compagnie de l'*escadron*; en suivant l'ordre ci-dessus, le commandant du premier *escadron* est en avant de l'intervalle entre la septieme & la dixieme compagnie du régiment, & ainsi dans les autres.

Les majors & aides-majors n'ont point de place fixe; ils se divisent & se tiennent à portée des commandans, pour recevoir leurs ordres.

Les capitaines & lieutenans sont dans le premier rang: savoir, les deux capitaines des compagnies de la droite, à la droite de leur compagnie, & les deux de la gauche, à la gauche; les deux lieutenans des compagnies de la droite, à la gauche de leur compagnie, & ceux de la gauche, à la droite; les uns & les autres sont couverts sur la droite, de deux brigadiers, & sur la gauche, de deux carabiniers; ceux-ci devant fermer les gauches des premiers rangs de chaque compagnie.

Les maréchaux-des-logis se tiennent en serre-file derriere le centre du dernier rang.

Les deux étendards se placent au premier rang à la cinquieme file, lorsque l'*escadron* est sur trois rangs; mais s'il est sur deux, on le met à la septieme.

Les quatre trompettes sont sur un rang à la droite de l'*escadron*, & les timballes derriere les trompettes du premier *escadron*.

(*b*) Le régiment colonel général a depuis la paix douze compagnies; celui de royal des carabinies en a quarante, & chacun des autres en a huit. Ce nombre augmente à la guerre.

4	10	7	1	
	a			
jjc f ehh	jjc ehh	jjd bhh	jjd f bhh	
oooooooooooo	oooooooooooo	oooooooooooo	oooooooooooo	llll
oooooooooooo	oooooooooooo	oooooooooooo	oooooooooooo	m
oooooooooooo	oooooooooooo	oooooooooooo	oooooooooooo	
g	g	g	g	

1, 4, 7, 10, *rangs des compagnies du premier* escadron *d'un régiment qui en a trois.*

a, commandant.
bb, capitaines de la droite.
cc, capitaines de la gauche.
dd, lieutenans de la droite.
ee, lieutenans de la gauche.
ff, cornettes avec les étendards.

gggg, maréchaux des logis.
hhhhhhhh, brigadiers.
jjjjjjjj, carabiniers.
llll, trompettes.
m, timbaliers.
ooooo, cavaliers.

A l'égard des *efcadrons* de dragons, huffards, & des autres troupes légeres, leur maniere de combattre étant différente de celle de la cavalerie, chacun de leur rang formant autant de troupes détachées, pour entretenir le combat, & pouvoir attaquer de toutes parts; il feroit fort bon qu'ils fuffent plutôt fur quatre rangs que fur trois.

Il faut de plus que ces rangs foient également mêlés d'anciens & de nouveaux, contre ce qui fe pratique dans la cavalerie, dont le premier rang eft toujours compofé des meilleurs & plus anciens cavaliers.

Auteurs qui ont écrit, particuliérement fur la cavalerie.

Georges Bafta, le gouvernement de la cavalerie légere. A Rouen, 1616, *in-folio.*

Jean-Jacques de Wallhauzen, art militaire à cheval. Zuphen, 1620, *in-folio.*

Hermanus Hugo, *de militiâ equeftri antiquâ & novâ. Antuerpiæ*, 1630.

Lecocque-Madeleine, fervice de la cavalerie. Paris, *in-12.* 1720.

De Langais, devoir des officiers de cavalerie. Paris, 1725. *in-12.*

Cet article eft de M. D'AUTHVILLE, *Commandant de bataillon*, qui fe propofe de faire imprimer inceffamment des mémoires qui auront pour titre, *effai fur la cavalerie. Voyez* ÉQUITATION.

§ ESCADRON, (*Art militaire. Tactique des Grecs.*) Les anciens auteurs militaires nous difent tous qu'on ordonnoit autrefois les troupes de cavalerie fous les différentes formes d'un carré parfait, d'un carré long, d'un lofange ou d'un coin; mais il n'en eft aucun qui nous ait donné une idée bien claire de toutes ces difpofitions; & nous croyons devoir joindre des figures & un fupplément à cet article. Les Theffaliens, nation qui fut toujours très-puiffante en cavalerie, avoient accoutumé de ranger leurs *efcadrons* en lofange: ils font même les premiers qui fe foient fervis de cette ordonnance. Jafon à qui quelques-uns en ont attribué l'invention, l'introduifit dans leur cavalerie, & la regardoit comme la feule qu'on pût employer en toute forte de conjonctures. En effet, une troupe ainfi difpofée pouvant faire tête de tous côtés avec un égal avantage, ne fauroit être prife en flanc, ni par derriere: les meilleurs cavaliers & les mieux montés garniffent toutes les faces de la lofange, & les officiers en occupent les angles. L'ilarque ou commandant, eft à la pointe de l'angle de la tête: les angles de la droite & de la gauche font fermés par deux officiers nommés *gardes flancs*, & celui de la queue par le ferre-file, *voyez fig. 8, planches de l'Art militaire. Tactique des Grecs*, dans le *Supplément des planches.*

Les Scythes & les Thraces faifoient leurs *efcadrons* en forme de coin; & la même méthode étoit pratiquée par les Macédoniens: ils l'avoient apprife de leur roi Philippe, qui paffe pour en être l'inventeur. Ce prince croyoit cette difpofition fupérieure à l'ordonnance carrée, en ce que tous les officiers font également diftribués autour de la troupe. D'ailleurs, comme la tête de cette troupe fe termine en une pointe très-aiguë, il lui eft aifé de fe porter légérement par-tout où il eft néceffaire, & d'enfiler directement le moindre intervalle. J'ajouterai qu'elle exécute les mouvemens de converfion & de réverfion, avec bien plus de vivacité & de promptitude que les *efcadrons* carrés, dont le front très-étendu eft obligé d'embraffer un terrein plus confidérable en traçant fa portion de circonférence (*fig. 10*). Les Perfes au contraire, les Siciliens & la plupart des peuples de la Grece ont fait ufage de l'ordonnance carrée: ils prétendoient qu'étant plus facile à former, & plus commode pour faire marcher les cavaliers enfemble & les contenir en ordre, on ne devoit pas balancer à lui donner la préférence, à l'exclufion des précédentes; ce qui fait qu'elle fe forme aifément, c'eft que les cavaliers y font difpofés par rangs & par files: elle a de plus fur les autres l'avantage que tous les chefs de file y combattent à la tête, & tombent en même temps fur l'ennemi.

Parmi les différentes troupes carrées, les Grecs eftimoient davantage celles dont la longueur eft double de la profondeur; qui ont par exemple huit ou dix chevaux de front, fur quatre ou cinq de hauteur.

Cette diſpoſition les rend exactement carrées, parce que la longueur d'un cheval de la tête à la queue étant double de ſon épaiſſeur, on ne peut avoir les proportions qu'exige cette figure qu'en mettant une fois moins de chevaux dans les filets que dans les rangs. Quelques perſonnes prétendent qu'un cheval eſt preſque trois fois plus long qu'il n'eſt large à l'endroit des épaules; & ſelon eux, la longueur d'une troupe qu'on veut rendre carrée, doit être triple de ſa profondeur, de ſorte que ſi l'on place neuf cavaliers de front, il ſuffit d'en mettre trois en file. (*fig. 11.*)

La cavalerie, de même que les armés à la légere, ſe poſtoit dans les batailles, par-tout où l'on jugeoit qu'elle pouvoit être employée avec avantage. On la mettoit en avant, & ſur les ailes de la phalange ou même en derniere ligne, après le corps des armés à la légere.

Chaque *eſcadron* étoit ordonné en loſange (*Voyez* Losange.) & compoſé de 64 cavaliers. Il y en avoit quinze au premier rang, treize au ſecond, onze au troiſieme; en diminuant ainſi juſqu'à l'unité. Le porte-enſeigne ſe plaçoit dans le ſecond rang, à la gauche du chef de ce rang. (*fig. 15.*)

Soixante-quatre *eſcadrons* formés de la même maniere, compoſoient tout le corps de la cavalerie, qui étoit de quatre mille quatre-vingt-ſeize cavaliers.

Deux *eſcadrons* faiſoient une épilarchie, troupe de 128 cavaliers.

Deux épilarchies, une tarentinarchie, qui en contenoit 256.

Deux tarentinarchies, une hipporchie de 512.

Deux hipporchies, une éphipporchie de 1024.

Deux hipporchies, une telos de 2048.

Deux telos, une épitagme, ou le corps entier de la cavalerie, compoſé de 4096 cavaliers.

Les Grecs avoient auſſi des *eſcadrons* carrés, mais qui n'étoient tels que par le terrein qu'ils occupoient, & nullement par le nombre de cavaliers qui les compoſoient. Ce nombre n'étoit point déterminé; le général l'augmentoit ou le diminuoit ſelon ſes deſſeins & ſes vues particulieres. La ſeule regle à laquelle on s'attachoit, étoit de donner à l'*eſcadron* une longueur qui fût double de ſa hauteur.

Les Perſes, les Siciliens, & la plupart des peuples de la Grece, ne penſoient pas qu'aucune autre ordonnance pût balancer les avantages de celle-ci, ſoit par la facilité de la former, ſoit par rapport au ſervice qu'ils en attendoient en toute occaſion; auſſi la préféreront-ils conſtamment à toutes les autres.

La troupe d'infanterie qu'on lui oppoſoit, empruntoit de la cavalerie même, la meilleure maniere de lui réſiſter avec ſuccès. Elle formoit un coin. (*V*)

ESCADRONNER, v. n. c'eſt dans l'*Art militaire* faire les différentes évolutions qui appartiennent à la cavalerie. *Voy.* Evolutions. (*Q*)

ESCAETES, ſ. m. (*Juriſprudence.*) ſont des héritages & des rentes non nobles qui proviennent de la ſucceſſion des prédéceſſeurs de ceux auxquels ils appartiennent. *Voyez l'ancien ſtyle de la coutume de Normandie, tit. des ſucceſſions, page 301, édit. de 1552.* (*A*)

ESCALADE, ſ. f. c'eſt dans l'*Art militaire* l'attaque d'un lieu ou d'un ouvrage par ſurpriſe, en franchiſſant les murs ou les remparts avec des échelles.

La méthode de s'emparer des villes par l'*eſcalade* étoit bien plus commune avant l'invention de la poudre qu'aujourd'hui: auſſi les anciens, pour s'en garantir, prenoient-ils les plus grandes précautions. Ils ne terraſſoient point leurs murailles, & ils les élevoient beaucoup, en ſorte que non-ſeulement il étoit beſoin d'échelles pour monter deſſus, mais encore pour en deſcendre dans la ville. Les tours, dont la muraille étoit flanquée, étoient encore plus élevées que la muraille, & l'eſpece de petit chemin qu'il y avoit du côté intérieur de cette muraille, & ſur lequel étoient placés les ſoldats qui défendoient la ville, étoit coupé vis-à-vis de ces tours, en ſorte que l'ennemi, pour être parvenu au haut de la muraille, n'étoit, pour ainſi dire, encore maître de rien. Cependant, malgré ces difficultés, les *eſcalades* s'entreprenoient ſouvent. Il y a apparence que la longueur du temps qu'il falloit employer

pour

pour faire breche au mur de la ville, faisoit prendre ce parti, & que le canon pouvant faire une ouverture au mur assez promptement, on a insensiblement, pour ainsi dire, perdu l'usage de s'emparer des villes par l'*escalade*.

Il se peut bien aussi que la disposition de nos fortifications modernes y ait contribué: les anciens n'ayant point de dehors, on pouvoit s'approcher tout d'un coup du bord de leur fossé, descendre dedans, & appliquer des échelles le long du mur. Nos dehors ne permettent pas un si facile accès au corps de la place: cependant lorsque le fossé est sec, comme il faut communément qu'il le soit dans les *escalades*, il ne seroit pas impossible, si la place n'avoit pour tout dehors que des demi-lunes & son chemin couvert, de parvenir à l'*escalader*, sur-tout si la garnison en étoit foible; car ces sortes d'entreprises ne peuvent guere réussir contre une garnison nombreuse, en état de bien garnir ses postes & de les bien défendre: mais quand on supposeroit trop de difficultés pour y réussir dans nos villes fortifiées à la moderne, il se trouve souvent dans les pays où l'on fait la guerre, des villes qui ne sont entourées que de murailles terrassées, & devant lesquelles il n'y a qu'un simple fossé. Contre ces sortes de villes l'*escalade* pourroit s'employer & réussir heureusement, comme elle a réussi à Prague au mois de décembre 1741.

Pour bien réussir dans l'*escalade* d'une ville, il faut d'abord une connoissance parfaite de la place & de ses fortifications, afin de se déterminer sur le côté le plus facile à *escalader* & le plus négligé par l'ennemi.

Il faut avoir provision d'un grand nombre d'échelles, afin de pouvoir faire monter un plus grand nombre de gens en même temps; être muni de petards, pour s'en servir pour rompre les portes & donner entrée aux troupes commandées pour soutenir l'entreprise.

Pour trouver moins d'obstacle de la part de l'ennemi, il faut le surprendre: un ennemi qui seroit sur ses gardes à cet égard seroit bien plus difficile à être forcé, parce qu'il est aisé de se défendre contre l'*escalade* lorsqu'on est prévenu.

Mais dans le trouble que cause d'abord son exécution inattendue, l'ennemi ne pense pas à tout, ou du moins il ne peut parer à tout. On l'attaque de tous côtés afin qu'il partage ses forces: il ne lui est pas facile de démêler, parmi les attaques, quelles sont les fausses & quelles sont les véritables; il est donc obligé de soutenir également tous ses postes, & pendant qu'il est occupé d'un côté, on entre dans la place par un autre.

Il est donc essentiel de cacher à l'ennemi le dessein de l'entreprise que l'on médite contre lui: pour cela il faut qu'il ne soit pas instruit de la construction des échelles nécessaires en pareil cas; & s'il ne s'en trouve pas un nombre suffisant dans les magasins, il faut en faire construire secrétement.

On peut faire des échelles qui se démontent, c'est-à-dire, composées de plusieurs parties; elles se transportent beaucoup plus facilement: on s'en servit de cette espece pour l'*escalade* de Geneve en 1602.

Lorsque tout est préparé pour l'entreprise, & qu'il ne s'agit plus que d'aller l'exécuter, on prend la quantité de monde dont on juge avoir besoin, tant en infanterie qu'en cavalerie. La cavalerie peut servir à charger l'ennemi assemblé dans les différentes places de la ville, lorsqu'on lui en a donné l'entrée, à le dissiper promptement, & à favoriser la retraite, si l'on est dans l'obligation de se retirer, & s'il y a des plaines à passer dans la retraite. On mene aussi des serruriers & des charpentiers avec soi, pour s'en servir suivant le besoin & l'occasion.

On dirige la marche de maniere qu'on arrive devant la ville une ou deux heures avant le jour, & l'on ne néglige aucune attention pour que l'ennemi n'en puisse être informé de personne. S'il se rencontre quelqu'un en chemin, il faut l'arrêter, & arriver devant la place avec le plus grand silence. Comme on doit être informé des chemins que l'on a à tenir, des défilés qu'il faut passer, on est en état de juger du temps que pourra durer la marche: il est important d'en faire le calcul exact; car il pour-

roit arriver que l'armée étant trop long-temps en marche, arriveroit trop tard devant la place pour commencer l'attaque avant le jour; auquel cas, à moins d'une grande supériorité, il faudroit prendre le parti de s'en retourner. Il arrive quelquefois, suivant la situation des lieux, qu'on fait arriver les troupes devant la place par différens chemins; en ce cas, la marche est moins longue & moins embarrassante: mais les officiers qui conduisent chaque corps, ne doivent, pour aucune circonstance particuliere, retarder leur marche, afin d'arriver devant la place à l'heure qui leur aura été indiquée, & que les différentes attaques commencent toutes en même temps, ou aux heures dont on sera convenu; car il est quelquefois à propos, sur-tout lorsque la ville est fort grande, de les commencer successivement. La premiere attaque attire d'abord toute l'attention de l'ennemi, qui s'y porte promptement; la seconde l'oblige de partager son attention; & lorsque les premieres attaques, qui ordinairement sont fausses, ont attiré la plus grande partie de la garnison, on commence la véritable, dans laquelle on doit trouver moins de résistance.

On voiture les échelles sur des chariots devant la place; ces chariots sont précédés de la plus grande partie des troupes destinées à cette expédition, lesquelles sont aussi précédées de quelques compagnies de grenadiers qui font leur avant-garde.

Etant arrivé auprès de la ville on s'y met en bataille, toujours dans un grand silence; on distribue les échelles aux premiers soldats qui doivent commencer l'*escalade*, & qui doivent être les plus braves & les plus vigoureux de la troupe.

On partage les troupes de l'attaque en plusieurs petits corps, comme de 100 ou 120 hommes commandés par leurs officiers, & l'on s'avance auprès de la place. S'il y a un chemin couvert, on se sert des serruriers pour en faire sauter les barrieres avec le moins de bruit qu'il soit possible. Les troupes, après y être entrées, cherchent à descendre dans le fossé; les soldats qui ont des échelles s'en servent, supposé qu'il soit profond & revêtu, & qu'on ne puisse pas se glisser le long de son talus, ce qui est d'une bien plus prompte expédition, & les autres y descendent par les degrés ou escaliers que l'on pratique ordinairement aux arrondissemens de la contrescarpe & à ses angles rentrans.

Dès que l'on est descendu dans le fossé, on applique avec la plus grande diligence les échelles contre le rempart ou son revêtement, & on se hâte de monter promptement sur le rempart, sans confusion & sans trop charger les échelles: lorsqu'il y a un corps de 100 ou 150 hommes de montés, on fait venir les serruriers & les charpentiers pour rompre la porte la plus prochaine. A mesure que les troupes montent sur le rempart, on les range en bataille; & si l'ennemi se présente, on le charge vigoureusement la baïonnette au bout du fusil, sans tirer, pour ne point donner une trop forte alarme aux corps-de-garde voisins: quand on est en assez grand nombre sur le rempart, & que l'on a fait ouvrir une porte pour faire entrer dans la ville les troupes du dehors, on s'étend tout le long du rempart pour s'en rendre solidement le maître, & ensuite on se joint avec le corps qui est entré par la porte, pour charger l'ennemi dans tous les lieux de la ville où il peut se retirer. Si lorsqu'il n'y a encore qu'un petit nombre d'hommes de montés sur le rempart, l'ennemi venoit pour les charger, ils se défendroient du mieux qu'ils pourroient contre lui, en se faisant un rempart des différentes choses qu'on peut trouver sur le rempart, comme des branches des arbres qui sont communément dessus; & s'en faisant une espece de retranchement, derriere lequel on se tient jusqu'à ce qu'il soit monté sur le rempart un nombre d'hommes suffisant pour charger l'ennemi & le dissiper.

Si l'ennemi est exact à faire ses rondes, qu'il s'apperçoive que les troupes sont dans le fossé & prêtes à monter, qu'il fasse tirer les sentinelles pour donner l'alarme à la ville, on ne laissera pas de monter promptement. Comme il faut toujours quelque espace de temps pour qu'il vienne du secours, on peut en profiter pour monter sur le rempart, en assez grand nombre pour s'y soutenir contre les troupes de garde,

qui font les premieres qui peuvent se présenter sur le rempart pour en défendre l'accès.

S'il y a un château ou une citadelle dans la ville qui soit, comme il est d'usage, partie dans la ville & partie dans la campagne, il faudra y donner l'*escalade* en même temps qu'à la ville, afin que l'ennemi n'y trouve point de retraite, & que pressé de tous côtés, il soit dans la nécessité de se rendre.

Le temps le plus favorable pour surprendre les villes dont le fossé est plein d'eau, est l'hiver pendant une forte gelée : on peut franchir aisément le fossé en passant sur la glace, & monter sur le rempart, le pied des échelles étant posé sur la glace du fossé. Un gouverneur attentif a soin, dans les gelées, de faire rompre tous les jours la glace de ses fossés : mais il peut s'en trouver qui négligent cette attention ; & d'ailleurs ceux qui sont chargés de l'exécution peuvent la faire avec tant de négligence, qu'il soit encore possible de se servir de la glace pour planter les échelles au pied du rempart, & pour franchir le fossé. C'est à ceux qui se chargent de ces sortes d'entreprises de bien faire observer la conduite du gouverneur & celle de ceux qu'il charge de l'exécution de ses ordres, pour voir la maniere dont ils l'exécutent, & pour prendre leur parti en conséquence. *Elémens de la guerre des sieges, II vol.*

A l'égard des précautions à prendre contre les *escalades*, elles consistent à avoir continuellement aussi de petits partis dans les environs de la place, pour être par eux instruit des démarches de l'ennemi, & faire des rondes continuelles pendant la nuit, pour que personne n'entre dans le fossé de la place, sans qu'on en soit informé. On peut aussi pratiquer une cuvette dans le fossé, planter des palissades à quelque distance du mur pour empêcher l'ennemi d'y appliquer ses échelles, garnir les flancs des bastions de pieces de canon chargées à cartouche avec des balles d'un quarteron, ou de la ferraille, pour tirer sur ceux qui voudroient escalader la place vis-à-vis les courtines ; mettre dans les corps-de-garde à portée du rempart, des hallebardes, des faux emmanchées de revers, & toutes autres sortes d'armes propres à donner sur l'ennemi lorsqu'il paroît au haut de l'échelle, & à le pousser dans le fossé ; garnir le rempart d'une grande quantité de poutres cylindriques, pour les faire rouler sur les échelles, & sur ceux qui sont dessus : & si la garnison ne se trouve pas en assez grand nombre pour pouvoir occuper tout le rempart, on doit attacher sur la partie supérieure du parapet des chevaux de frise, ou autre chose qui puisse empêcher l'ennemi de passer par dessus pour sauter sur le rempart. Le rempart doit aussi être garni de bombes & de grenades toutes chargés, pour faire rouler dans le fossé sur l'ennemi. On doit aussi avoir des artifices préparés pour jeter sur lui, comme fascines gaudronnées, barils foudroyans, pots à feu, *&c.* & jeter aussi dans le fossé une grande quantité de balles à feu pour l'éclairer, & que le canon de la place puisse faire un grand effet sur les troupes qui sont dedans. On peut encore garnir aussi le fossé de chausses-trapes, de petits fossés couverts de claies & de terre, pour que l'ennemi ne s'en apperçoive point, & qu'il tombe dedans : il peut y avoir au milieu de ces petits fossés une palissade, ou plutôt quelques longues pointes de fer disposées de maniere à enferrer ceux qui y tomberont, *&c.* (*Q*)

ESCALADE DES TITANS, grande & belle machine du prologue de Naïs, dont on trouvera la figure & la description dans *un des volumes des planches gravées.* (*B*)

* ESCALE, s. f. (*Commerce.*) On nomme ainsi, sur les côtes d'Afrique, ce qu'on appelle une *échelle* dans le Levant, c'est-à-dire, un lieu de commerce où les marchands negres viennent apporter leurs marchandises aux Européens : on le dit aussi des endroits où les Européens vont faire la traite avec eux.

Au Sénégal, il y a quantité de ces *escales* le long de la grande riviere & de la riviere du Morphil, les unes à trente lieues, les autres jusqu'à cent lieues & davantage de l'habitation des François.

On nomme aussi *escales* sur l'Océan les ports où abordent les navires pendant leurs voyages, soit pour rafraîchissement & autres choses nécessaires, soit pour y décharger

partie de leur fret, ou pour recevoir des marchandifes dans leur bord.

Les *efcales* en France pour Terre-Neuve font Oleron, Brouage & la Rochelle, c'eft-à-dire, celles où les navires fe fourniffent ordinairement de fel, & fouvent de bifcuit, pour leur pêche.

Faire efcaler, c'eft entrer dans un port pour s'y rafraîchir, ou y prendre ou décharger des marchandifes en paffant. *Dictionnaire de Commerce de Trévoux & de Chambers.* (G)

* ESCALETTE *ou* ECHELETTE, f. f. (*Manufacture en foie.*) c'eft un parallélepipede de bois bien équarri, où l'on a pratiqué cinquante coches, & chaque coche capable de renfermer huit cordes de femple; il eft de la largeur jufte de la feuille du deffein, qui contient cinquante dizaines pour les métiers ordinaires de quatre cens cordes. L'*efcalette* fert pour la lecture du deffein.

ESCALETTE, (*Rubanier.*) efpece de peigne de bois, fervant à mettre les foies en largeur fur les enfuples lors du ployage. On arrange les foies dans fa denture, lorfqu'elles font prêtes à être ployées fur l'enfuple : l'*efcalette*, garnie de fes dents de fil-de-fer, a deux petits montans à chaque bout, terminés en tenons pour entrer dans les mortoifes du deffus; les trous du deffus reçoivent les petites chevillettes, qui tiennent ces deux pieces unies enfemble. Voici l'ufage de l'*efcalette* ; on met une plus grande ou plus petite quantité des fils de la chaîne (ordinairement c'eft une portée, quand on a un encroix par portée) dans chacune de fes dents, fuivant la largeur que l'on veut donner au ployage; enfuite le ployeur faifant agir le bâton à tourner de la main droite (*voyez* BATON A TOURNER), il conduit de la gauche l'*efcalette*, ce qui fert à arranger les foies de la chaîne uniment & également fur l'enfuple, qui doit les porter jufqu'à la fin de l'ouvrage; il conduit, dis-je, l'*efcalette*, mais doucement, en tournant de temps en temps l'*efcalette* devers lui, pour que les foies s'enroulent en plus petite, enfuite en plus grande largeur; ce qui s'exécute, afin que ces mêmes foies ne fe trouvent point emmoncelées toutes en un tas, & fujettes par là à ébouler; ce qui mettroit une confufion très-nuifible fur l'enfuple; confufion qu'il faut toujours éviter dans ce métier, d'ailleurs affez confus.

ESCALIER, DEGRÉ, MONTÉE, fynonymes : ces trois mots défignent la même chofe, c'eft-à-dire, cette partie d'une maifon qui fert par plufieurs marches à monter aux divers étages d'un bâtiment, & à en defcendre. Mais *efcalier* eft aujourd'hui devenu le feul terme d'ufage. *Degré* ne fe dit plus que par les bourgeois, & *montée* par le petit peuple. *Degré* s'employoit dans le dernier fiecle, pour fignifier chaque *marche* d'un *efcalier*, & le mot de *marche* étoit uniquement confacré pour les autels. Nous aurions peut-être bien fait de conferver ces termes diftinctifs, qui contribuent toujours à enrichir une langue. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ESCALIER, du Latin *fcalæ*, montées; c'eft, dans un bâtiment, une piece dans laquelle font pratiqués des degrés ou marches, pour monter & defcendre aux différens étages élevés les uns au deffus des autres. Ces degrés fe font de marbre, de pierre, de bois, felon l'importance de l'édifice, & fe foutiennent en l'air par différentes efpeces de voûtes, dont la pouffée eft retenue par les murs qui forment la cage de l'*efcalier*.

Il fe fait de plufieurs fortes d'*efcaliers* ; favoir, à trois rampes, comme celui des Tuileries conftruit en pierre (*voyez* celui du plan, faifant partie de la diftribution d'un palais, *dans les planches d'Architect.*); à deux rampes, comme celui de Saint-Cloud, de marbre; à une feule rampe, tels que font la plupart de ceux de nos hôtels à Paris, & que l'on appelle, felon la diverfité de leur figure & de leur conftruction, *efcaliers triangulaires, cintrés, à jour, fphériques, fufpendus, à vis faint-Gille, en arc de cloître*, &c.

La fituation des *efcaliers*, leur grandeur, leur forme, la maniere de les éclairer, leur décoration, & leur conftruction, font autant de confidérations importantes à obferver pour parvenir à les rendre commodes, folides & agréables.

De leur situation. Anciennement on plaçoit les *escaliers* hors œuvre du bâtiment; ensuite on les a placés dans l'intérieur & au milieu de l'édifice, tel qu'on le voit encore aujourd'hui au palais du Luxembourg; à présent on les place à côté du vestibule, ainsi qu'on le remarque au château des Tuileries, ayant reconnu que les *escaliers* placés dans le milieu du bâtiment masquoient l'enfilade de la cour avec celle des jardins. Plusieurs architectes regardent comme arbitraire de placer les *escaliers* à la droite ou à la gauche du vestibule; cependant il faut convenir que la premiere situation est plus convenable, parce qu'il semble que nos besoins nous portent plus volontiers à chercher à droite ce qui nous est propre: néanmoins il y a des circonstances où l'on peut s'écarter de cette regle, lorsque par rapport à l'exposition & à la diversité des aspects d'un bâtiment, il paroît nécessaire de placer à droite les appartemens de société pour jouir d'un point de vue, qui très-souvent dans une maison de plaisance ne se rencontre que de ce côté; autrement on ne peut trop insister, soit préjugé, soit habitude, sur la nécessité de placer les *escaliers* comme nous le recommandons, & de les situer de maniere qu'ils s'annoncent dès l'entrée du vestibule. *Voyez* VESTIBULE.

De la grandeur des escaliers. La grandeur des *escaliers* en général dépend de l'étendue du bâtiment, & du diametre des pieces. Rien n'est plus contraire à la convenance, que de pratiquer un *escalier* principal trop petit pour monter à des appartemens spacieux, ou d'en ériger un trop grand dans une maison particuliere. Par la grandeur d'un *escalier*, on doit entendre l'espace qu'occupe sa cage, la longueur de ses marches, & le vuide que l'on observe entre ses murs d'échiffre; car il est bon de savoir que dans tous les genres d'*escaliers* destinés à l'usage des maîtres, la hauteur des marches, leur giron, & celle des appuis des balustrades, des rampes, doivent par-tout être les mêmes. L'on entend encore par la grandeur d'un *escalier*, non-seulement la surface qu'il occupe, mais aussi son élévation qui n'est jamais moins que de deux étages, & souvent beaucoup plus, ce qu'il faut éviter néanmoins; il est mieux de pratiquer un *escalier* particulier pour monter aux étages supérieurs, aux combles, aux terrasses, *&c.*, à moins qu'il ne s'agisse d'une maison économique, ou à loyer.

De la différente forme des escaliers. La forme des *escaliers* est aussi diverse que celle des bâtimens. Les anciens les faisoient presque tous circulaires; ensuite on les a faits quadrangulaires; aujourd'hui on les fait indistinctement de formes variées, selon que la distribution des appartemens, l'inégalité du terrein ou la sujétion des issues semblent l'exiger: il est cependant certain que dans les bâtimens de quelque importance, les formes régulieres doivent avoir la préférence, ces *escaliers* étant du nombre de ces choses où la simplicité des formes doit prévaloir sur le génie & l'invention; considération pour laquelle, sans avoir égard aux exemples de nos modernes à ce sujet, on ne peut trop recommander de retenue & de vraisemblance dans la forme & la disposition d'un *escalier*; & si quelquefois on se trouve contraint de faire les côtés opposés des murs de cage dissemblables, il faut que cette licence annonce visiblement une nécessité indispensable d'avoir voulu concilier ensemble la distribution des appartemens, la décoration des façades, & en particulier la symmétrie de cette sorte de pieces.

De la maniere la plus convenable d'éclairer les escaliers. Quoiqu'il semble qu'on fasse usage des *escaliers* autant de nuit que de jour, il n'en est pas moins vrai qu'on doit être attentif à répandre une lumiere égale sur la surface de leur rampe & de leurs paliers; ce qui n'arrive pas lorsqu'on les éclaire seulement sur l'une de leur face, parce que les rampes qui sont opposées à la lumiere, sont presque toujours obscures: défaut que l'on remarque dans le plus grand nombre de ceux de nos hôtels à Paris. Pour éviter cet inconvénient, ne conviendroit-il pas de les éclairer en lanterne? alors la lumiere plongeroit sur chaque rampe, ce qui rendroit leur usage plus facile, principalement, comme nous l'avons déjà remarqué, lorsque les marches, les paliers & les rampes se terminent au premier étage. On a vu pendant long-temps le succès de cette lumiere pratiquée ainsi à

l'*escalier* des ambaſſadeurs à Verſailles, qui a été démoli; & cet exemple devroit ſervir d'autorité pour tous ceux qui demandent quelque conſidération: d'ailleurs, il eſt poſſible de maſquer les lanternes que nous propoſons par la hauteur des baluſtrades extérieures, lorſqu'on ne voudroit pas rendre leur élévation apparente dans les dehors.

De la décoration des eſcaliers. La convenance ici, comme par-tout ailleurs, doit préſider dans la décoration d'un *eſcalier*, relativement à la matiere dont il eſt conſtruit; on doit uſer de retenue pour la multiplicité des membres d'architecture, & la prodigalité des ornemens; en général la ſimplicité doit être de leur reſſort; la douceur des rampes, la longueur des marches, la grandeur de leur cage, le rapport de leur dimenſion, la ſymmétrie, & l'appareil de la conſtruction ſemblent devoir faire tous les frais de leur décoration, afin qu'il ſe rencontre une progreſſion ſenſible de richeſſes entre la magnificence de ces genres de pieces & celle des appartemens, qui chacune ſéparément doit être décorée ſelon ſon uſage & ſa deſtination. Les *eſcaliers* des bâtimens de Paris qui paroiſſent décorés le plus convenablement, ſont ceux des hôtels de Toulouſe, d'Auvergne, de Tiers: ceux des hôtels de Soubiſe, de Luynes, de Tunis, *&c.*, qu'on s'eſt apperçu après coup être trop ſimples, & où l'on a, par un excès oppoſé, répandu trop de richeſſe, montrent aſſez qu'il ne s'agit pas d'avoir pour objet d'imaginer un beau tableau. La vraiſemblance doit avoir le pas ſur tout ce que le génie le plus fertile peut produire d'élégant; conſidération pour laquelle il eſt eſſentiel que l'architecte préſide à tout ce qui ſe fait dans un bâtiment, en ſuppoſant qu'il ait acquis une connoiſſance de tous les arts relatifs à l'art de bâtir.

Plus il eſt néceſſaire d'admettre de la magnificence dans un *eſcalier*, plus il eſt eſſentiel d'éviter que les paliers du premier étage mettent à couvert la premiere rampe du rez-de-chauſſée. Rien n'eſt mieux, en mettant le pied ſur la premiere marche, que de découvrir la partie ſupérieure de la cage & toute la lanterne qui doit l'éclairer; mais en ſuppoſant qu'on ne faſſe pas uſage de ces lanternes, au moins faut-il éviter les ſujets coloriés dans le plafond, ou les calottes qui les terminent. Cet ouvrage de peinture tranche trop ſur le revêtiſſement des murs de cage, qui ordinairement ſont tenus de pierre, de plâtre, ou de ſtuc, ainſi qu'on le remarque à l'*eſcalier* de la bibliotheque du roi, & dans pluſieurs de nos maiſons royales. La ſculpture y paroît plus convenable, ou au défaut de celle-ci on doit y peindre des griſailles qui expriment les arcs doubleaux, les nervures, & les compartimens qu'on auroit mis en œuvre, ſi cette partie ſupérieure avoit été voûtée. Et ſi enfin un ſujet colorié peut entrer pour quelque choſe dans la décoration d'un *eſcalier*, ce ne doit être qu'en ſuppoſant que les revêtiſſemens feront de marbre de couleurs variées, tel qu'étoit celui des ambaſſadeurs à Verſailles, un des beaux ouvrages qui aient été faits dans ce genre.

De la conſtruction des eſcaliers. La conſtruction eſt la partie la plus eſſentielle d'un *eſcalier*: elle conſiſte dans l'art du trait; & la beauté de l'appareil ne ſuffiſant pas pour donner aux voûtes une forme trop élégante, la magie de l'art doit être meſurée à l'uſage des pieces où on le met en œuvre. Il faut que ceux qui les fréquentent trouvent une ſorte de ſûreté à les monter & à les deſcendre, ſans pour cela qu'on ſoit diſpenſé de donner de la grace aux courbes qui en compoſent les voûtes. De toutes les pieces d'un appartement, celle dont il eſt queſtion exige le plus la réunion de la théorie avec la pratique, afin de joindre une ſolidité réelle & apparente à tout ce qui peut contribuer à rendre ſon ordonnance agréable. Ici l'art & le métier doivent être un; l'appareilleur, l'architecte, le décorateur doivent ſe montrer par-tout: en un mot rien de ſi ſatisfaiſant qu'un bel *eſcalier* dans un édifice d'importance; rien qui montre tant l'inſuffiſance d'un architecte, lorſque quelques-unes des parties que nous recommandons ici manquent eſſentiellement dans leur ſituation, leur forme, leur décoration & leur conſtruction.

Regle la plus convenable pour conſtater la hauteur & le giron des marches. Le pas or-

dinaire d'une perſonne qui marche de niveau eſt communément de deux pieds; d'où il paroît que la longueur du pas horizontal eſt double de celui fait perpendiculairement : or, pour la joindre enſemble, il faut que chaque hauteur de marche priſe avec ſon giron compoſe un pas ordinaire qui égale la longueur de deux pieds; pour cet effet, ſi on ne donne qu'un pouce de hauteur à une marche, il faut lui en donner vingt-deux de largeur; ſi la marche a deux pouces de haut, qui valent autant que quatre pouces de large, elle ne doit avoir que vingt pouces de giron; ſi elle a trois pouces de hauteur, la largeur doit être de dix-huit; ainſi de ſuite. Cette proportion eſt confirmée par l'expérience, quoiqu'elle ne ſoit pas toujours obſervée dans la plupart de nos *eſcaliers*; mais du moins faut-il éviter l'inégalité des girons dans les rampes compriſes dans une même cage, de même que les reſſauts dans les appuis ou baluſtrades, & ne jamais donner plus de ſix pouces à la hauteur des marches. *V.* Mur d'Echiffre, Giron, Marche.

On peut auſſi renvoyer les amateurs de la piece du bâtiment dont on vient de parler, au célebre Palladio, un de ces hommes rares qui par leur génie & leurs talens travaillerent dans le xvj^e ſiecle avec le Triſſin, Scamozzi, Bramante, Vignole, & quelques autres, à faire revivre les anciennes beautés de l'Architecture, & à rétablir les regles du bon goût ſi long-temps éclipſées par la barbarie. Palladio eſt le premier qui ait décrit les choſes les plus curieuſes que nous ayions ſur les ouvertures, la ſituation, la grandeur, les formes, & la conſtruction des *eſcaliers*, & il a joint des deſſeins à ces deſcriptions; ils ſont à la ſuite du premier livre de ſon ouvrage d'Architecture, qui parut à Rome en 1570, *in-folio.* (*P*)

Escalier, (*Antiquités.*) les *eſcaliers* que l'on a découverts dans les magnifiques maiſons de la ville d'Herculane, n'ont qu'une ſeule rampe droite & fort étroite; quelques-uns ſont en marbre. Preſque tous les temples des anciens Grecs ou Romains avoient des perrons extérieurs qui environnoient l'édifice lorſqu'il y avoit un périſtile : mais ils employoient un ſimple perron pour communiquer aux portiques ſous leſquels on tenoit les aſſemblées publiques. Les *eſcaliers* des anciens étoient formés par la réunion des pierres de 12, 15, 20 pieds de long. Dans l'amphithéatre d'Arles en France, on trouve trois *eſcaliers* taillés dans une ſeule pierre. Quelques mauvais architectes tentent d'introduire en France l'uſage de tailler trois marches dans la même pierre.

Pline, *liv. XIV*, rapporte que de ſon temps on voyoit dans le temple de Diane à Epheſe, un *eſcalier* qui étoit fait d'un cep de vigne que l'on avoit apporté de la Calabre.

Dans Rome, on trouve un *eſcalier* à vis dans les colonnes trajanes & antonines, qui ſont des tours rondes de brique, revêtues de plaques de marbre. Dans la même ville il y a un *eſcalier* dans les colonnes torſes de bronze, qui forment le baldaquin de S. Pierre. On pratique ordinairement des *eſcaliers* dans les ſtatues coloſſales. A Conſtantinople & en Egypte, on place des *eſcaliers* extérieurs en ſpirale ſaillante autour des minarets; on lie les pierres avec du plâtre mêlé de chaux. La crainte de l'humidité & de la pluie a engagé les chartreux de Lyon à faire autour de leur dôme un *eſcalier* extérieur en petites barres de fer. Les anciens n'employoient point le fer dans les bâtimens, parce qu'en ſe rouillant il fait éclater les pierres : ils préféroient l'uſage du cuivre. (*V. A. L.*)

Escalier, (*Hydr.*) On pratique dans la conſtruction des caſcades des *eſcaliers* de pierre, dont la plupart ſont en fer à cheval, avec un baſſin qui en occupe le milieu; quelquefois ces *eſcaliers* ſont de gazon. *Voyez* Escalier de Gazon. (*K*)

Escalier de Gazon, (*Jard.*) Rien n'eſt ſi commode dans les jardins en terraſſe, que de fréquens *eſcaliers*. On préfere aujourd'hui aux *eſcaliers* de pierre ceux de gazon, qui cependant ne conviennent que dans des talus ou glacis, dans des boſquets, dans des vertugadins & amphithéatres de gazon.

Autant qu'il eſt néceſſaire de laiſſer une petite pente ſur les girons des marches de pierre, pour faire écouler l'eau qui pourriroit les joints de recouvrement, autant il la faut conſerver pour le maintien du gazon, en tenant les girons des marches de gazon très-droits.

Ces *eſcaliers* doivent être doux & peu nombreux en marches de ſuite, ſans y

trouver des paliers ou repos. Il les faut tondre au ciseau toûs les mois, les battre après la pluie ou l'arrosement; ce qui entretiendra long-temps leur beauté. (*K*)

ESCALIER, (*Charpente.*) Il y a des *escaliers* de différentes sortes. On appelle *escalier à noyau recreusé*, ou *colet rampant*, celui qui laisse un jour au milieu de deux limons; *escalier à un noyau*, celui qui est comme une vis, & ne laisse aucun jour au milieu; *escalier à deux noyaux*, celui qui a un limon entre les deux noyaux, mais sans aucun jour; *escalier à quatre noyaux*, celui qui laisse un jour carré au milieu.

ESCALIN, s. m. (*Comm.*) petite monnoie de cours dans la Flandre Autrichienne, évaluée à environ 12 sous de notre argent.

ESCAMOTES, s. f. (*Comm.*) toiles de coton qui se tirent du Levant par la voie de Smirne. Elles se fabriquent à Menemen; elles portent 30 pieds de Smirne, évalués à dix cannes de Marseille.

ESCAMOTER, v. act. *en terme de Brodeur au métier*, c'est faire disparoître les bouts d'or ou de soie, *&c.* en les tirant de dessus l'ouvrage en dessous. On se sert pour cela d'une aiguille dans laquelle le fil est entré deux fois, & forme un anneau dans lequel se prend le bout, & se passe dessous la piece.

ESCANDILLONAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit dû à quelques seigneurs féodaux pour la visite, examen & étalonnage des poids & mesures. Ce terme vient du mot *échantillon*, qui étoit quelquefois usité en cette matiere pour *étalon*: l'*échantillon* étoit la regle des autres poids & mesures; d'*échantillon* on a fait *eschanteler*, ou *eschantiller*. La charte des libertés de Mont-Royal de l'an 1287 porte: *& si dicatur mensura falsa, vel ulna, ad mensuras vel ulnas eschantillandas vocentur duo vel tres burgenses meliores de villa, & illi cujus est mensura vel ulna & in præsentia eorum eschantilletur, & videatur utrùm sit falsa vel non.*

Le terme d'*échantiller* est encore usité à Lyon pour les poids, & signifie *confronter un poids* avec le poids original. Le réglement du 28 Septembre 1689, ordonne que le fermier du droit de marque sur l'or & sur l'argent sera tenu de se servir dans l'argue de Lyon de poids *échantillés* sur la matrice du poids de marc étant au greffe de la monnoie de Lyon; il est visible que de ce mot *eschantiller* on a fait *eschantillonage*, pour signifier l'action d'eschantiller & le droit qui se perçoit pour cette opération, & que dans la suite on a prononcé & écrit *escandillonage* pour *eschantillonage*. *Voyez* S. Julien dans son *hist. de Châlons*, *p.* 394; *la coutume de Lodunois, tit. de moyenne justice, art.* 2; Begat, *sur la cout. de Bourgogne, art.* 187; Boizard, *en son traité des monnoies. V. aussi* ECHANTILLON, ETALON, MESURES, POIDS. (*A*)

ESCAPADE, s. f. (*Manege.*) C'est ainsi que l'on a nommé autrefois & que l'on nomme encore aujourd'hui l'action licencieuse, fougueuse & déréglée d'un cheval, qui se révolte & qui refuse d'obéir & de se soumettre. *Voyez* FANTAISIE. (*e*)

ESCAPE, *terme d'Architecture. Voyez* CONGÉ.

ESCARBALLE, (*Comm.*) c'est ainsi qu'on appelle les dents d'éléphans du poids de vingt livres & au dessous.

ESCARBITE, s. f. (*Marine.*) c'est un morceau de bois creusé d'environ huit pouces de long, sur quatre de large, dans lequel on met de l'étoupe mouillée, pour tremper les ferremens dont se servent les calfats quand ils travaillent. (*Q*)

ESCARBOT, s. m. (*Hist. nat. Insectolog.*) *scarabæus*, *stercorarius*, *pilularius*, *seu cantharus*, insecte du genre des scarabées; il a le corps large, épais, de couleur noire, luisante, & mêlée d'une teinte de bleu. Il porte deux antennes dont l'extrêmité est divisée en plusieurs filets; ses pattes sont dentelées. On le trouve dans le fumier & dans l'ordure la plus puante; c'est pourquoi on lui a donné le nom de *stercorarius*; & parce qu'il en fait des pelotes avec ses pattes, on l'a appellé *pilularius*. On le nomme aussi par la même raison *fouille-merde*. *Voyez* SCARABÉE, INSECTE.

Nous ajouterons ici un extrait des savantes observations que Pierius Valerian a recueillies au sujet du scarabée, dans le volume *in-folio* de ses *Hieroglyphes*. Cet auteur dit qu'Apion, surnommé *Cimbalum mundi*, avoit fait un gros livre pour justifier les Egyptiens ses compatriotes, sur ce qu'ils adoroient l'*escarbot* comme vraie image de la divinité.

1°.

1°. Les Egyptiens difoient que l'*efcarbot* repréfente le monde, parce qu'il roule fes excrémens, il les arrondit en globe, il y dépofe fes petits, *&c.* 2°. Il eft l'emblême de la génération, parce qu'il enterre les boules dans lefquelles il a inféré fes œufs; elles reftent fous terre vingt-huit jours, pendant lefquels la lune parcourt les douze fignes du zodiaque: le vingt-neuvieme jour le pere des *efcarbots* déterre la pilule, va laver & nettoyer fes petits, enfuite il les porte fur fon dos, *&c.* Tous ces details font les fymboles de l'origine & de la naiffance du roi de la terre, je veux dire, de l'homme. 3°. Le fcarabée chez les Egyptiens étoit l'emblême du fils unique, parce qu'ils croyoient que chaque *efcarbot* étoit mâle & femelle. 4°. Il étoit l'emblême de la divinité qui a pris un corps humain. Pierius rapporte à ce fujet une idée de S. Auguftin, qui s'accordoit affez avec les hiéroglyphes des Egyptiens. Ce favant, dans fes *Soliloques*, dit: *bonus ille fcarabæus meus non ea tantùm de caufa quod unigenitus, quod ipfemet fui autor mortalium fpeciem induerit, fed quod in hac fæce noftra fefe volutavit, & ex hac ipfa nafci homo voluerit.* Le prophete David difoit: *ego fum vermis fcarabæus, non homo.* 5°. L'*efcarbot* étoit l'emblême du pere, parce que les Egyptiens croyoient que tous ces infectes étoient mâles. 6°. Il n'eft pas étonnant que les Egyptiens, qui vouloient défigner la valeur, le courage, l'âge viril & la force de l'homme, peignoient un *efcarbot*, pour rappeller perpétuellement à leurs foldats l'idée des vertus guerrieres: ils forçoient tous les militaires à porter un anneau, fur lequel on gravoit un *efcarbot*, c'eft-à-dire, un animal perpétuellement cuiraffé, qui travaille & qui fait fa ronde pendant la nuit. Les Romains firent auffi graver des *efcarbots* fur les enfeignes que portoient certaines légions. 7°. Ces infectes étoient auffi regardés comme l'image du foleil, fur-tout l'efpece que l'on appelloit *æluron*, parce qu'elle a trente pattes, & la tête reffemble à celle du chat: cette efpece eft fort vigoureufe & fort active, fur-tout pendant la nuit. 8°. L'efpece des fcarabées que nous appellons *cerfs-volans*, étoit chez les Egyptiens l'emblême de la lune, parce qu'elle porte deux cornes qui reffemblent au croiffant de la lune. Pline dit que les plongeurs gravoient fur leurs amulettes la figure de cette efpece de fcarabée, pour fe préferver de la crampe. 9°. L'*efcarbot* nommé *monoceros*, c'eft-à-dire, qui n'a qu'une corne, étoit l'emblême de Mercure. Pierius Valerian ajoute dans cet article, qu'autrefois dans la Capadoce, pour faire périr les chenilles, les hannetons & les cantharides, qui dévoroient les moiffons, les habitans engageoient les femmes qui étoient dans leurs jours critiques, à vaguer dans les champs les pieds nus, les cheveux épars, fans ceinture, en courant du côté de l'occident, répétant à haute voix un vers Grec, dont le fens eft, *fuyez, cantharides, un loup fauvage vous pourfuit.* 10°. Les Egyptiens pour défigner un homme mort de la fievre, repréfentoient un fcarabée qui avoit les yeux tranfpercés par une aiguille. 11°. Enfin, les Egyptiens qui vouloient dépeindre un homme amolli par la volupté, le défignoient par un fcarabée environné de rofes; ils croyoient que l'odeur des rofes énervoit, endormoit & faifoit mourir le fcarabée. Dans l'ouvrage *in-folio* qui a pour titre, *Amphiteatrum fapientiæ joco feriæ Dornavi, Hanoviæ* 1619, on trouve deux éloges de l'*efcarbot*; le premier eft fait par Gafpar Dornavius; le deuxieme eft compofé par Ulyffe Aldrovandus. Ces auteurs obfervent, 1°. que mal-à-propos on méprife le fouille-merde; 2°. que les fages alchymiftes les imitent & tâchent de tirer de l'or, la panacée & mille excellens remedes des excrémens; 3°. que les fages agriculteurs ont appris du fcarabée à chercher les richeffes, le principe de la vie, le ciment, le fel ammoniac, & l'aliment de leur feu, dans le fumier; 4°. que les gourmands qui font des rôties des entrailles de la bécaffe, n'ont point droit de blâmer l'*efcarbot*; 5°. que les fages doivent toujours confidérer cet infecte comme un modele de tempérance, d'innocence, de prudence, de fageffe, d'activité, de continence & d'équité; en un mot, ils ne doivent point être étonnés de ce que l'*efcarbot* étoit fous la tutelle & fous la protection de Jupiter *Catebate* ou l'époufeur. L'*écriture* nomme les hérétiques *fcarabæus clamans de ligno.*

Nous nous fommes beaucoup étendus fur

cette matiere, pour donner une idée des fondemens singuliers de la philosophie morale des anciens. Il nous reste à ajouter que les insectologistes adoptent le systême de M. Linné au sujet des scarabées. Ils font un ordre particulier des insectes qui ont un fourreau qui couvre leurs ailes, & qui ont la mâchoire transversale. Dans le premier rang, ils mettent le cerf-volant, le rhinocéros, le hanneton, le scarabée verd des roses, le fouille-merde, le kakerlaque, &c. Dans la seconde classe, ils renferment les insectes nommés *dermestes* ou les *disséqueurs*, dans la troisieme classe, les cassides ou tortues : dans la quatrieme, les coccinelles : dans la cinquieme, les chrysomelles : dans la sixieme, les curculis, c'est-à-dire, les charençons : dans la septieme, les cerambix, c'est-à-dire, les capricornes : dans la huitieme, les leptures : dans la neuvieme, les carabes : dans la dixieme, les mordeles ou scarabées fauteurs : dans l'onzieme, les cincideles : dans la douzieme, les buprestes : dans la treizieme, les dytisques : dans la quatorzieme, les élaters ou ressors : dans la quinzieme, les cantharides : dans la dix-septieme, les méloës : dans la dix-huitieme, les neltidales : dans la dix-neuvieme, les perce-oreilles : dans la vingtieme, les coustilles : dans la vingt-unieme, les blattes : dans la vingt-deuxieme, les grillons. (*V. A. L.*)

ESCARBOT, (*Mat. méd. & Pharmacie.*) L'*escarbot*, en Latin *scarabæus*, est plus connu chez les apothicaires sous le nom de *scarabée*, que sous celui d'*escarbot*. *Voyez* SCARABÉE.

* ESCARBOT, (*Myth.*) cet insecte fut adoré des Egyptiens. Porphyre dit dans Eusebe, qu'ils sont tous mâles. L'*escarbot* est dans la table isiaque, & dans une infinité d'autres anciens monumens Egyptiens. Les Basilidiens ne l'avoient pas oublié dans leurs pierres magiques. *Voyez* BASILIDIENS.

ESCARBOUCLE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) *carbunculus*, *anthrax*, pierre précieuse à laquelle les anciens ont donné ces noms, parce qu'elle ressembloit à un charbon ardent lorsqu'on l'exposoit au soleil. Dans ce sens, toutes les pierres transparentes de couleur rouge, sur-tout le grenat, sont des *escarboucles*. On s'est imaginé que le vrai *escarboucle* des anciens brilloit même dans les ténebres autant qu'un charbon ardent; & comme on n'a point vu de pierre qui eut cette merveilleuse propriété, on a cru que l'*escarboucle* des anciens étoit perdu; car on ne peut pas dire que les pierres qui restent lumineuses pendant quelque temps dans les lieux les plus obscurs, y brillent comme des charbons ardens. Il y a tout lieu de croire que l'*escarboucle* des anciens n'étoit qu'une pierre transparente, de couleur rouge comme le grenat, qui résiste plus qu'un autre à l'action du feu; c'est encore un caractere que Théophraste attribue à l'*escarboucle*. (*I*)

ESCARE, s. f. (*Chirurg.*) en Grec ἐσχάρα. On devroit donc écrire *eschare*, pour conserver l'étymologie; mais l'usage en a autrement décidé.

L'*escare* est une espece de croûte faite sur la peau par des cauteres actuels & potentiels, ou par tout autre cause externe, comme par le frottement violent, la compression, la ligature, la contusion, la gelée, la brûlure, &c. C'est pourquoi le nom d'*escare* se donne aux chairs brûlées, meurtries, contuses, & desséchées, que la suppuration détache d'une partie vivante. Voici comme l'*escare* se forme.

Les cauteres actuels qu'on met en usage pour la produire, font une croûte sur la partie à laquelle ils sont appliqués, en échauffant les humeurs, qui venant à se raréfier par l'excessive chaleur qui leur est communiquée, rompent les vaisseaux qui les contiennent, en sorte que leurs molécules les plus subtiles s'exhalant en l'air, la partie demeure en croûte, seche, & privée de nourriture.

Les cauteres potentiels agissent sur la peau par la qualité de leurs sels qui déchirent la tissure des solides : les chairs étant forcées de se désunir par cette action des sels, forment une substance morte, qui ne recevant plus de nourriture, se desseche & s'encroûte.

Dans la brûlure, la partie extérieure des chairs ne peut essuyer l'action du feu, sans que le tissu des solides ne soit totalement altéré. Alors les fibres étant détruites & confondues, ne font qu'un débris informe qui n'a plus de part à la vie du reste du corps animal; & cette chair morte ne tenant plus

à rien, tombe bientôt d'elle-même, tandis que les fluides sont répandus sous les solides séchés & brûlés; ce qui constitue l'*escare.* La même chose arrive intérieurement par la causticité d'un venin âcre & pestilentiel. Ainsi l'*escare* peut être produite intérieurement par quelque humeur corrosive, capable de détruire le tissu des chairs en les abreuvant.

L'*escare* qui naît d'une cause externe, se rétablit en ôtant cette cause; l'*escare* qui vient d'une cause interne & maligne, fait des progrès d'une façon cachée, & très-difficile à détruire; on peut le tenter par les corroborans antiputrides. L'*escare* qui procede d'un frottement violent, & dont la cause persiste, demande à être traitée comme l'inflammation. *Voyez* INFLAMMATION, GANGRENE, MORTIFICATION. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ESCARLINGUE, (*Marine.*) *voyez* CARLINGUE.

ESCARMOUCHE, s. f. *en terme de guerre*, est une espece de combat sans ordre ou de rencontre, qui se fait en présence des deux armées, entre de petits corps de troupes qui se détachent exprès du corps, & qui engagent un combat général & régulier.

Ce mot semble être formé du mot François *escarmouche*, qui a la même signification, & que Nicod dérive du Grec χάρμη, qui signifie en même temps *combat & réjouissance.* Ménage le fait venir de l'Allemand *schirmen* ou *sckermen*, se défendre: Ducange dit qu'il vient de *scarmuccia*, petite action, de *scara* & *muccia*, qui signifie *un corps de troupes en embuscade*; parce que la plupart des *escarmouches* se font par des troupes en embuscade. *Chambers, Trév. & Dict. étymol.*

Les *escarmouches* s'engagent quelquefois malgré le général; souvent aussi elles lui sont utiles pour amuser l'ennemi, & lui cacher quelques dispositions particulieres de l'armée. « Une maxime générale pour les » *escarmouches*, dit M. le marquis de *Feuquieres*, c'est de les faire engager par peu » de troupes, & de les soutenir avec beaucoup, étant d'une grande conséquence » de ne point accoutumer l'ennemi à ramener impunément ceux par qui on a fait » commencer l'*escarmouche*, qu'il faut toujours faire soutenir par un corps plus considérable que celui de l'ennemi. » C'est le terrein qui décide de la nature des troupes que l'on fait *escarmoucher*: ainsi si le terrein est ouvert & libre, on se sert de cavalerie; d'infanterie, s'il est fourré; & s'il est de l'une & l'autre especes, on y emploie de la cavalerie & de l'infanterie. On est souvent obligé dans les retraites d'*escarmoucher* pour arrêter la marche de l'ennemi, & s'opposer aux différens corps de troupes légeres qui veulent harceler l'armée qui se retire. *Voyez* dans les *études militaires* de M. Bottée, *p. 438*, la maniere d'*escarmoucher*, & les différens mouvemens auxquels on doit exercer le soldat pour lui faire exécuter facilement l'ordre qu'il doit observer en *escarmouchant.* (Q)

ESCAROTIQUE, s. m. (*Chirurg.*) tout médicament qui appliqué extérieurement sur les chairs, y produit des croûtes ou des escares, en brûlant, en rongeant, ou en consumant ces chairs. Un *escarotique* s'appelle autrement *caustique* ou *cautere.* *V.* ces deux mots. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ESCARPE, s. f., c'est dans la *Fortification* le côté du revêtement du rempart, qui fait face à la campagne. *Voyez* REVETEMENT. L'*escarpe* commence au cordon, & elle se termine au fond du fossé. La ligne qui termine le fossé du côté de la campagne se nomme *contrescarpe*, parce qu'elle est opposée à l'*escarpe.* *V.* CONTRESCARPE. (Q)

ESCARPIN, s. m. (*Cordonn.*) la plus légere des chaussures d'homme; c'est un soulier à simple semelle. *Voyez* SOULIER.

ESCARPOLETTE, s. f. (*Gymn.*) exercice de campagne qui consiste à s'asseoir & à se balancer sur une planchette, attachée par ses extrêmités, à deux cordes qui se tendent à deux arbres éloignés d'une distance convenable, & qui la tiennent suspendue en l'air à la hauteur qu'on souhaite. Une ou deux personnes entretiennent la planchette en volée, en poussant les cordes, lorsque la planchette est descendue à son point le plus bas, du côté où elle va remonter.

ESCARTABLE, adj. (*Fauconnerie.*) se dit des oiseaux sujets à s'écarter, tels que sont les plus vêtus & les plus coutumiers de

monter en eſſor, quand le chaud les preſſe.

ESCART-DOUCE, ſ. f. (*Com.*) coton qui vient d'Amérique par la voie de Marſeille.

ESCARTS, *ou* ESCAS, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt un droit dû au ſeigneur dans quelques coutumes ſur tous les biens-meubles & cateux qui viennent & échéent, ſoit par donation, ſucceſſion, ou autrement, d'un bourgeois ou bourgeoiſe, en la main d'une perſonne foraine, c'eſt-à-dire qui n'eſt pas bourgeois ou bourgeoiſe du lieu. Ce droit eſt auſſi dû par la femme ou fille bourgeoiſe qui ſe marie à un forain. Ce droit paroît être un reſte de la ſervitude perſonnelle où étoient autrefois tous les ſujets de ces ſeigneurs, & ſinguliérement du droit que ces ſeigneurs avoient de ſuccéder à leurs ſujets main-mortables qui ne furent affranchis qu'à de certaines conditions, telles que ce droit d'*eſcarts* ou *eſcas* dans les coutumes de la ville & échevinage de Douai, *ch. xv.* Ce droit eſt de 10 liv. pour 100 liv. Il eſt auſſi parlé de ce droit d'*eſcas* & des meubles *eſcaſſables*, c'eſt-à-dire, ſujets à ce droit dans la coutume locale de Seclin & de la Baſſée ſous Lille, où ce droit eſt du dixieme, & a lieu ſur les meubles cateux & héritages réputés pour meubles. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *Eſcarts.* (*A*)

ESCARTS, ſ. m. (*Com.*) c'eſt ainſi qu'on appelle certains cuirs qui viennent d'Alexandrie : on donne le même nom en Barbarie à la plus mauvaiſe ſorte de ceux que les Francs négocient avec les Maures. Les bons s'appellent *foroux.*

ESCAS, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe qu'*eſcarts*. *Voyez ci-devant* ESCARTS. (*A*)

ESCASSABLE, (*Juriſprud.*) meubles *eſcaſſables*, c'eſt-à-dire, ſujets au droit d'eſcarts ou eſcas. *V. ci-devant* ESCARTS. (*A*)

ESCAVESSADE, ſ. f. (*Manege.*) expreſſion qui ſignifie proprement une ſecouſſe des longes d'un caveſſon quelconque qu'un cavalier tient dans ſes mains lorſqu'il eſt à cheval, & par le moyen deſquelles il prétend relever l'animal, le placer, le retenir, *&c.* ou une ſecouſſe de la longe ſeule placée à l'anneau du milieu de ce même caveſſon, & donnée par exemple, par le piqueur ou le palefrenier à pied, dans le temps qu'un cheval trotant à la longe ſur les cercles, hâte trop ſon action & veut paſſer à celle du galop. *Voyez* LONGE.

L'*eſcaveſſade* eſt un châtiment, puiſqu'il en réſulte un coup plus ou moins fort du caveſſon ſur le nez du cheval.

Nous avons banni cet appareil d'inſtrumens plus ou moins cruels, ces caveſſons de chaînes, ces caveſſons *retors*, ces ſequettes, d'une, de deux, ou de trois pieces, & nous ne faiſons uſage dans de certains cas que du ſimple caveſſon briſé, lequel eſt compoſé de trois pieces unies & de fer, repliées de maniere qu'aſſemblées par charniere, elles embraſſent préciſément le nez de l'animal. Ces trois pieces ſont fixées ſur cette partie par le moyen de deux montans de cuir auxquels elle ſont ſuſpendues, par une ſougorge, un frontail, & un petit bout de cuir, qui avec elles achevent de former poſtérieurement la muſerolle. De chacune de ces pieces, part un anneau de fer ; j'ai déjà parlé de l'utilité de celui du milieu : à l'égard des deux autres, ou de chacun de ceux qui ſont dans les côtés, on y paſſe des rênes, lorſqu'on ne veut pas confier la bouche de ſon cheval au palefrenier que l'on charge de le promener, ou deux longes de cordes tenues par deux hommes différens pour ſe rendre maîtres de l'animal, ſans s'expoſer à lui offenſer les barres ; & ſouvent encore on a la précaution de garnir ce caveſſon, & de le rembourrer dans la crainte de faire une impreſſion trop vive, & de bleſſer ou d'entamer la partie ſur laquelle il repoſe.

Le caveſſon dont nous nous ſervons pour arrêter & pour maintenir un cheval dans les piliers, eſt très-fort, & uniquement fait avec du cuir. Quelques-uns l'appellent *caveſſine.* Il eſt pareillement compoſé d'un deſſus de tête, d'une ſougorge, d'un frontail, de deux montans & d'une muſerolle, aux deux côtés de laquelle ſont fermement arrêtés deux anneaux de fer deſtinés à recevoir les longes qui s'y bouclent, par celle de leurs extrêmités qui ſe trouve garnie d'un cuir, tandis que l'autre eſt engagé dans le trou pratiqué dans les piliers. *Voyez* PILIERS.

Tous les écuyers étrangers vantent unanimement les effets admirables du caveſſon ; ſelon eux, il n'eſt que ce moyen de

retenir, de relever, d'alléger, d'assouplir le cheval, d'assurer sa tête & de le dresser en un mot, parfaitement & à toutes sortes d'airs sans offenser sa bouche; en conséquence, ils ne cessent de nous reprocher l'obstination avec laquelle ils croient que nous affectons de ne pas vouloir les imiter en ce point. Nous n'avons d'autre réponse à leur faire, si ce n'est, que si par le secours de la bride seule nous parvenons à conduire l'animal à un degré de perfection qui ne le cede point à celui où ils le mettent eux-mêmes; notre méthode doit inconteftablement obtenir la préférence. Ainsi il seroit superflu de nous perdre les uns & les autres dans de vains raisonnemens, & une question que l'on peut décider par les faits cesse bientôt d'en être une.

Je sais qu'on pourroit nous opposer l'autorité du fameux duc de Newkastle; mais quelque respectable qu'elle soit, elle ne sauroit l'emporter sur l'évidence d'une preuve aussi convaincante; d'ailleurs, il n'est pas douteux qu'il est très-difficile que des mains habituées dans des maneges à n'agir qu'avec une force considérable, & à opérer sur des chevaux de maniere à les précipiter dans une contrainte, telle que celle dont les estampes qui ornent l'ouvrage de cet auteur célebre nous présentent une image fidelle, puissent revenir à ce sentiment fin, subtil & délicat, qui distinguera toujours le véritable homme de cheval de cette multitude innombrable de prétendus praticiens qui n'en ont que la forme & l'apparence. (*e*)

ESCAUT, (*Géographie moderne.*) riviere des Pays-bas. Elle prend sa source à Beaurevoir, village du Vermandois, passe dans la Flandre: elle se divise en deux branches, dont l'une va dans le voisinage de Berg-op-zoom, & se nomme l'*Escaut oriental*, & l'autre à Flessingue, & se nomme l'*Escaut occidental*; ces deux branches se jettent dans la mer d'Allemagne.

ESCHARS. (*Marine.*) *Voyez* ECHARS.

ESCHÉATEUR, s. m. (*Hist. moderne.*) étoit autrefois en Angleterre le nom d'un officier qui avoit soin des eschéats ou escas du roi dans une certaine étendue de pays, & d'en certifier l'échiquier ou la chancellerie. *Voyez* ESCAS.

Il étoit nommé par le lord trésorier; cette charge ne duroit qu'une année; & personne ne pouvoit la posséder plus d'une fois en trois ans. Mais comme elle dépendoit principalement de la cour des forêts, elle n'existe plus aujourd'hui.

On trouve dans la collection de Rymer plusieurs actes d'Henri VIII & d'Elisabeth, qui commencent par ces mots : *Rex escaetori suo in comitatu Wigormæ, Regina escaetori suo, &c. Chambers.* (*G*)

ESCHILLON, s. m. (*Marine.*) est un terme dont se servent les matelots de la mer Méditerranée, qui signifie une *nuée noire*, dont sort une longue queue qui est une sorte de météore que les matelots craignent autant que la plus forte tempête: cette queue va toujours en diminuant; & s'alongeant dans la mer, elle en tire l'eau comme une pompe, en sorte que l'on voit cette eau qui bouillonne tout autour, tant l'attraction paroît violente. La superstition de ceux qui craignent cette nuée, fait qu'ils piquent dans le mât un couteau à manche noir, persuadés qu'en faisant cela ils détourneront l'orage. *Voyez* PUCHOT. (*Z*)

ESCHILSTUNA, (*Géographie.*) ville de Suede, dans la Sudermanie, & dans la préfecture de Nykioping, au bord du lac de Hielmar, qui commence de là à se jeter vers le Maler. Son nom lui vient d'Eschil, saint homme qui, l'an 1082, passa d'Angleterre en Sudermanie, pour y porter la lumiere de l'évangile, & qui réussissant avec éclat dans cette entreprise, devint le premier évêque de la contrée. Dans le siecle passé, cette ville fut réunie avec celle de Karl-Gustavsstadt, qui en est tout proche, & qui après cette conjonction occupe avec elle la quarante-unieme place à la diete dans l'ordre des villes. (*D. G.*)

* ESCHINADES, ou ECHINADES, s. f. pl. (*Mythologie.*) Cinq naïades Etoliennes firent un sacrifice de dix taureaux, auquel elles inviterent tous les dieux champêtres, excepté Achéloüs. Ce fleuve courroucé gonfle ses eaux, & entraîne dans la mer, & les nymphes, & le lieu de leur sacrifice. Neptune touché de leur sort les métamorphosa en isles, & ce sont elles

qu'on connoît aujourd'hui sous le nom de Cursolaires.

ESCHRAKITES, *ou* ERASKITES, s. m. (*Histoire moderne.*) secte de philosophes mahométans, qui adherent à la doctrine & aux opinions de Platon.

Ce mot est dérivé de l'Arabe *schraka*, qui signifie *briller*, *éclairer* comme le soleil, de sorte que *eschrakite* semble signifier *illuminé*.

Les *eschrakites* ou platoniciens mahométans font consister le bonheur suprême & le souverain bien dans la contemplation de la majesté divine, & méprisent l'idée grossiere & matérielle que l'alcoran donne du paradis. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Ils évitent avec beaucoup de soin toute sorte de vices, conservent autant qu'ils le peuvent l'égalité & la tranquillité d'ame, aiment la musique, & s'amusent à composer de petits poëmes ou chants spirituels. Les schéics ou prêtres, & les principaux prédicateurs des mosquées impériales, sont *eschrakites*. *Dictionnaire de Trévoux & Chambers.* (G)

ESCHWEGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la Hesse inférieure sur la riviere de la Werra. C'est une des plus anciennes de l'Empire, & l'une des premieres qu'aient tenue en fief les ducs de Brabant, faits landgraves de Hesse sous l'empereur Adolphe, vers la fin du XIII. siecle. Elle appartient, avec le bailliage, qui est de son ressort, à la branche apanagée de Hesse-Rheinfels-Wanfried; & elle renferme entr'autres un château & deux églises de paroisses. Le pont de pierre qu'elle a sur la Werra, est un des endroits de passage les plus fréquentés entre la Hesse, la Thuringe, & les pays de Brunswick. (*D. G.*)

ESCLAME, (*Manege.*) terme qui n'est pas moins inusité que le mot *estrac*. L'un & l'autre étoient synonymes. *Voyez* ETROIT.

ESCLAIRE. (*Fauconnerie.*) C'est ainsi qu'on appelle un oiseau dont le corps est d'une belle longueur, & qui n'est point épaulé. On dit que les *esclaires* sont plus beaux voleurs que les goussans, ou ceux qui sont courts & bas assis.

ESCLAVAGE, s. m. (*Droit naturel*, *Religion*, *Morale.*) L'*esclavage* est l'établissement d'un droit fondé sur la force, lequel droit rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie, de ses biens, & de sa liberté.

Cette définition convient presque également à l'*esclavage* civil, & à l'*esclavage* politique: pour en crayonner l'origine, la nature & le fondement, j'emprunterai bien des choses de l'auteur de l'esprit des loix, sans m'arrêter à louer la solidité de ses principes, parce que je ne peux rien ajouter à sa gloire.

Tous les hommes naissent libres; dans le commencement ils n'avoient qu'un nom, qu'une condition; du temps de Saturne & de Rhée, il n'y avoit ni maîtres ni esclaves, dit Plutarque: la nature les avoit faits tous égaux; mais on ne conserva pas long-temps cette égalité naturelle, on s'en écarta peu à peu, la servitude s'introduisit par degrés, & vraisemblablement elle a d'abord été fondée sur des conventions libres, quoique la nécessité en ait été la source & l'origine.

Lorsque par une suite nécessaire de la multiplication du genre humain on eut commencé par se lasser de la simplicité des premiers siecles, on chercha de nouveaux moyens d'augmenter les aisances de la vie, & d'acquérir des biens superflus; il y a beaucoup d'apparence que les gens riches engagerent les pauvres à travailler pour eux, moyennant un certain salaire. Cette ressource ayant paru très-commode aux uns & aux autres, plusieurs se résolurent à assurer leur état, & à entrer pour toujours sur le même pied dans la famille de quelqu'un, à condition qu'il leur fourniroit la nourriture & toutes les autres choses nécessaires à la vie; ainsi la servitude a d'abord été formée par un libre consentement, & par un contrat de faire afin que l'on nous donne: *do ut facias*. Cette société étoit conditionnelle, ou seulement pour certaines choses, selon les loix de chaque pays, & les conventions des intéressés; en un mot, de tels esclaves n'étoient proprement que des serviteurs ou des mercenaires, assez semblables à nos domestiques.

Mais on n'en demeura pas là; on trouva

tant d'avantages à faire faire par autrui ce que l'on auroit été obligé de faire soi-même, qu'à mesure qu'on voulut s'agrandir les armes à la main, on établit la coutume d'accorder aux prisonniers de guerre, la vie & la liberté corporelle, à condition qu'ils serviroient toujours en qualité d'esclaves, ceux entre les mains desquels ils étoient tombés.

Comme on conservoit quelque reste de ressentiment d'ennemi contre les malheureux que l'on réduisoit en *esclavage* par le droit des armes, on les traitoit ordinairement avec beaucoup de rigueur; la cruauté parut excusable envers des gens de la part de qui on avoit couru risque d'éprouver le même sort; de sorte qu'on s'imagina pouvoir impunément tuer de tels esclaves, par un mouvement de colere, ou pour la moindre faute.

Cette licence ayant été une fois autorisée, on l'étendit sous un prétexte encore moins plausible, à ceux qui étoient nés de tels esclaves, & même à ceux que l'on achetoit ou que l'on acquéroit de quelque autre maniere que ce fût. Ainsi la servitude vint à se naturaliser, pour ainsi dire, par le sort de la guerre : ceux que la fortune favorisa, & qu'elle laissa dans l'état où la nature les avoit créés, furent appellés *libres*; ceux au contraire que la foiblesse & l'infortune assujettirent aux vainqueurs, furent nommés *esclaves*; & les philosophes, juges du mérite des actions des hommes, regarderent eux-mêmes comme une charité, la conduite de ce vainqueur, qui de son vaincu en faisoit son esclave, au lieu de lui arracher la vie.

La loi du plus fort, le droit de la guerre injurieux à la nature, l'ambition, la soif des conquêtes, l'amour de la domination & de la mollesse introduisirent l'*esclavage*, qui, à la honte de l'humanité, a été reçu par presque tous les peuples du monde. En effet, nous ne saurions jeter les yeux sur l'histoire sacrée, sans y découvrir les horreurs de la servitude : l'histoire profane, celle des Grecs, des Romains, & de tous les autres peuples qui passent pour les mieux policés, sont autant de monumens de cette ancienne injustice exercée avec plus ou moins de violence sur toute la face de la terre, suivant les temps, les lieux & les nations.

Il y a deux sortes d'*esclavages* ou de servitudes, la réelle & la personnelle : la servitude réelle est celle qui attache l'esclave au fonds de la terre; la servitude personnelle regarde le ministere de la maison, & se rapporte plus à la personne du maître. L'abus extrême de l'*esclavage* est lorsqu'il se trouve en même temps personnel & réel. Telle étoit chez les Juifs la servitude des étrangers; ils exerçoient à leur égard les traitemens les plus rudes : en vain Moïse » leur crioit, « vous n'aurez point sur vos » esclaves d'empire rigoureux; vous ne les » opprimerez point, » il ne put jamais venir à bout, par ses exhortations, d'adoucir la dureté de sa nation féroce : il tâcha donc par ses loix d'y porter quelque remede.

Il commença par fixer un terme à l'*esclavage*, & par ordonner qu'il ne dureroit tout au plus que jusqu'à l'année du jubilé pour les étrangers, & par rapport aux Hébreux pendant l'espace de six ans. *Lévit, ch. xxv, ℣. 39.*

Une des principales raisons de son institution du sabbat, fut de procurer du relâche aux serviteurs & aux esclaves. *Exode, ch. xx & xxiij; Deutéronome, ch. xvj.*

Il établit encore que personne ne pourroit vendre sa liberté, à moins qu'il ne fût réduit à n'avoir plus absolument de quoi vivre. Il prescrivit que quand les esclaves se rachéteroient, on leur tiendroit compte de leur service, de la maniere que les revenus déjà tirés d'une terre vendue entroient en compensation dans le prix du rachat, lorsque l'ancien propriétaire la recouvroit. *Deutéronome, ch. xv; lévitiq. ch. xxv.*

Si un maître avoit crevé un œil ou cassé une dent à son esclave (& à plus forte raison sans doute s'il lui avoit fait un mal plus considérable), l'esclave devoit avoir sa liberté, en dédommagement de cette perte.

Une autre loi de ce législateur porte que si un maître frappe son esclave, & que l'esclave meure sous le bâton, le maître doit être puni comme coupable d'homicide; il est vrai que la loi ajoute que si l'esclave

vit un jour ou deux, le maître eſt exempt de la peine. La raiſon de cette loi étoit peut-être que quand l'eſclave ne mouroit pas ſur le champ, on préſumoit que le maître n'avoit pas eu deſſein de le tuer; & pour lors on le croyoit aſſez puni d'avoir perdu ce que l'eſclave lui avoit coûté, ou le ſervice qu'il en auroit tiré: c'eſt du moins ce que donnent à entendre les paroles qui ſuivent le texte, *car cet eſclave eſt ſon argent.*

Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un peuple bien étrange, ſuivant la remarque de M. de Monteſquieu, qu'un peuple où il falloit que la loi civile ſe relâchat de la loi naturelle. Ce n'eſt pas ainſi que S. Paul penſoit ſur cette matiere, quand, prêchant la lumiere de l'évangile, il donna ce précepte de la nature & de la religion, qui devroit être profondément gravé dans le cœur de tous les hommes: *maîtres* (épître aux Coloſſ. jv, 1,), *rendez à vos eſclaves ce que le droit & l'équité demandent de vous, ſachant que vous avez un maître dans le ciel*; c'eſt-à-dire, un maître qui n'a aucun égard à cette diſtinction de conditions, forgée par l'orgueil & l'injuſtice.

Les Lacédémoniens furent les premiers de la Grece qui introduiſirent l'uſage des eſclaves, ou qui commencerent à réduire en ſervitude les Grecs qu'ils avoient faits priſonniers de guerre: ils allerent encore plus loin (& j'ai grand regret de ne pouvoir tirer le rideau ſur cette partie de leur hiſtoire), ils traiterent les Ilotes avec la derniere barbarie. Ces peuples, habitans du territoire de Sparte, ayant été vaincus dans leur révolte par les Spartiates, furent condamnés à un *eſclavage* perpétuel, avec la défenſe aux maîtres de les affranchir ni de les vendre hors du pays: ainſi les Ilotes ſe virent ſoumis à tous les travaux hors de la maiſon, & à toutes ſortes d'inſultes dans la maiſon; l'excès de leur malheur alloit au point qu'ils n'étoient pas ſeulement eſclaves d'un citoyen, mais encore du public. Pluſieurs peuples n'ont qu'un *eſclavage* réel, parce que leurs femmes & leurs enfans font les travaux domeſtiques: d'autres ont un *eſclavage* perſonnel, parce que le luxe demande le ſervice des eſclaves dans la maiſon; mais ici on joignoit dans les mêmes perſonnes l'*eſclavage* réel & l'*eſclavage* perſonnel.

Il n'en étoit pas de même chez les autres peuples de la Grece; l'*eſclavage* y étoit extrêmement adouci, & même les eſclaves trop rudement traités par leurs maîtres pouvoient demander d'être vendus à un autre. C'eſt ce que nous apprend Plutarque, *de ſuperſtitione, p. 66, t. I, édit. de Wechel.*

Les Athéniens en particulier, au rapport de Xénophon, en agiſſoient avec leurs eſclaves avec beaucoup de douceur: ils puniſſoient ſévérement, quelquefois même de mort, celui qui avoit battu l'eſclave d'un autre. La loi d'Athenes, avec raiſon, ne vouloit pas ajouter la perte de la ſûreté à celle de la liberté; auſſi ne voit-on point que les eſclaves aient troublé cette république, comme ils ébranlerent Lacédémone.

Il eſt aiſé de comprendre que l'humanité exercée envers les eſclaves peut ſeule prévenir, dans un gouvernement modéré, les dangers que l'on pourroit craindre de leur trop grand nombre. Les hommes s'accoutument à la ſervitude, pourvu que leur maître ne ſoit pas plus dur que la ſervitude: rien n'eſt plus propre à confirmer cette vérité, que l'état des eſclaves chez les Romains dans les beaux jours de la république; & la conſidération de cet état mérite d'attacher nos regards pendant quelques momens.

Les premiers Romains traitoient leurs eſclaves avec plus de bonté que ne l'a jamais fait aucun autre peuple: les maîtres les regardoient comme leurs compagnons; ils vivoient, travailloient & mangeoient avec eux. Le plus grand châtiment qu'ils infligeoient à un eſclave qui avoit commis quelque faute, étoit de lui attacher une fourche ſur le dos ou ſur la poitrine, de lui étendre les bras aux deux bouts de la fourche, & de le promener ainſi dans les places publiques; c'étoit une peine ignominieuſe, & rien de plus: les mœurs ſuffiſoient pour maintenir la fidélité des eſclaves.

Bien-loin d'empêcher par des loix forcées la multiplication de ces organes vivans & animés de l'économique, ils la

favorisoient au contraire de tout leur pouvoir, & les associoient par une espece de mariage, *contuberniis*. De cette maniere ils remplissoient leurs maisons de domestiques de l'un & de l'autre sexes, & peuploient l'état d'un peuple innombrable : les enfans des esclaves qui faisoient à la longue la richesse d'un maître, naissoient en confiance autour de lui; il étoit seul chargé de leur entretien & de leur éducation. Les peres, libres de ce fardeau, suivoient le penchant de la nature, & multiplioient sans crainte une nombreuse famille; ils voyoient, sans jalousie, une heureuse société, dont ils se regardoient comme membres; ils sentoient que leur ame pouvoit s'élever comme celle de leur maître, & ne sentoient point la différence qu'il y avoit de la condition d'esclave à celle d'un homme libre : souvent même des maîtres généreux faisoient apprendre à ceux de leurs esclaves qui montroient des talens, les exercices, la musique & les lettres Grecques; Térence & Phedre sont d'assez bons exemples de ce genre d'éducation.

La république se servoit avec un avantage infini de ce peuple d'esclaves, ou plutot de sujets : chacun d'eux avoit son *pécule*, c'est-à-dire, son petit trésor, sa petite bourse, qu'il possédoit aux conditions que son maître lui imposoit. Avec ce pécule il travailloit du côté où le portoit son génie; celui-ci faisoit la banque, celui-là se donnoit au commerce de la mer; l'un vendoit des marchandises en détail, l'autre s'appliquoit à quelque art méchanique, affermoit ou faisoit valoir des terres : mais il n'y en avoit aucun qui ne s'attachât à faire profiter ce pécule, qui lui procuroit en même temps l'aisance dans la servitude présente, & l'espérance d'une liberté future. Tous ces moyens répandoient l'abondance, animoient les arts & l'industrie.

Ces esclaves, une fois enrichis, se faisoient affranchir & devenoient citoyens; la république se réparoit sans cesse, & recevoit dans son sein de nouvelles familles à mesure que les anciennes se détruisoient. Tels furent les beaux jours de l'*esclavage*, tant que les Romains conserverent leurs mœurs & leur probité.

Mais lorsqu'ils se furent agrandis par leurs conquêtes & par leurs rapines, que leurs esclaves ne furent plus les compagnons de leurs travaux, & qu'ils les employerent à devenir les instrumens de leur luxe & de leur orgueil, la condition des esclaves changea totalement de face : on vint à les regarder comme la partie la plus vile de la nation, & en conséquence on ne fit aucun scrupule de les traiter inhumainement. Par la raison qu'il n'y avoit plus de mœurs, on recourut aux loix; il en fallut même de terribles pour établir la sûreté de ces maîtres cruels, qui vivoient au milieu de leurs esclaves comme au milieu de leurs ennemis.

On fit sous Auguste, c'est-à-dire, au commencement de la tyrannie, le sénatus-consulte Syllanien, & plusieurs autres loix qui ordonnerent que lorsqu'un maître seroit tué, tous les esclaves qui étoient sous le même toit, ou dans un lieu assez près de la maison pour qu'on pût entendre la voix d'un homme, seroient condamnés à la mort : ceux qui dans ce cas réfugioient un esclave pour le sauver, étoient punis comme meurtriers. Celui-là même à qui son maître auroit ordonné de le tuer, & qui lui auroit obéi, auroit été coupable : celui qui ne l'auroit point empêché de se tuer lui-même auroit été puni. Si un maître avoit été tué dans un voyage, on faisoit mourir ceux qui étoient restés avec lui & ceux qui s'étoient enfuis : ajoutons que ce maître, pendant sa vie, pouvoit tuer impunément ses esclaves & les mettre à la torture. Il est vrai que dans la suite il y eut des empereurs qui diminuerent cette autorité : Claude ordonna que les esclaves qui, étant malades, auroient été abandonnés par leurs maîtres, seroient libres s'ils revenoient en santé. Cette loi assuroit leur liberté dans un cas rare ; il auroit encore fallu assurer leur vie, comme le dit très-bien M. de Montesquieu.

De plus, toutes ces loix cruelles, dont nous venons de parler, avoient même lieu contre les esclaves dont l'innocence étoit prouvée; elles n'étoient pas dépendantes du gouvernement civil, elles dépendoient d'un vice du gouvernement civil; elles ne dérivoient point de l'équité des loix civi-

les, puisqu'elles étoient contraires au principe des loix civiles : elles étoient proprement fondées sur le principe de la guerre, à cela près que c'étoit dans le sein de l'état qu'étoient les ennemis. Le sénatus-consulte Syllanien dérivoit, dira-t-on, du droit des gens, qui veut qu'une société, même imparfaite, se conserve : mais un législateur éclairé prévient l'affreux malheur de devenir un législateur terrible. Enfin, la barbarie sur les esclaves fut poussée si loin, qu'elle produisit la guerre civile que Florus compare aux guerres puniques, & qui, par sa violence, ébranla l'empire Romain jusque dans ses fondemens.

J'aime à songer qu'il est encore sur la terre d'heureux climats, dont les habitans sont doux, tendres & compatissans : tels sont les Indiens de la presqu'isle, en deçà du Gange ; ils traitent leurs esclaves comme ils se traitent eux-mêmes ; ils ont soin de leurs enfans ; ils les marient, & leur accordent aisément la liberté. En général, les esclaves des peuples simples, laborieux, & chez qui regne la candeur des mœurs, sont plus heureux que par-tout ailleurs ; ils ne souffrent que l'*esclavage* réel, moins dur pour eux, & plus utile pour leurs maîtres : tels étoient les esclaves des anciens Germains. Ces peuples, dit Tacite, ne les tiennent pas comme nous dans leurs maisons pour les y faire travailler chacun à une certaine tâche, au contraire ils assignent à chaque esclave son manoir particulier, dans lequel il vit en pere de famille ; toute la servitude que le maître lui impose, c'est de l'obliger à payer une redevance en grains, en bétail, en peaux, ou en étoffes : de cette maniere, ajoute l'historien, vous ne pourriez distinguer le maître d'avec l'esclave par les délices de la vie.

Quand ils eurent conquis les Gaules, sous le nom de *Francs*, ils envoyerent leurs esclaves cultiver les terres qui leur échurent par le sort : on les appelloit *gens de poëte*, en Latin *gentes potestatis*, attachés à la glebe, *addicti glebæ* ; & c'est de ces serfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit presque autant de villages des fermes qu'ils cultivoient, & ces terres retinrent le nom de *villæ*, que les Romains leur avoient donné ; d'où sont venus les noms de *village* & de *villains*, en Latin *villa* & *villani*, pour dire des *gens de la campagne & d'une basse extraction* ; ainsi l'on vit en France deux especes d'esclaves, ceux des Francs & ceux des Gaulois, & tous alloient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boulainvilliers.

Ces esclaves appartenoient à leurs patrons, dont ils étoient réputés *hommes de corps*, comme on parloit alors : ils devinrent, avec le temps, sujets à de rudes corvées, & tellement attachés à la terre de leurs maîtres, qu'ils sembloient en faire partie ; en sorte qu'ils ne pouvoient s'établir ailleurs, ni même se marier dans la terre d'un autre seigneur sans payer ce qu'on appelloit le droit de *fors-mariage* ou de *mémariage* ; & même les enfans qui provenoient de l'union de deux esclaves qui appartenoient à différens maîtres, se partageoient, ou bien l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnoit un autre esclave en échange.

Un gouvernement militaire, où l'autorité se trouvoit partagée entre plusieurs seigneurs, devoit dégénérer en tyrannie ; c'est aussi ce qui ne manqua pas d'arriver : les patrons ecclésiastiques & laïques abuserent par-tout de leur pouvoir sur leurs esclaves ; ils les accablerent de tant de travaux, de redevances, de corvées, & de tant d'autres mauvais traitemens, que les malheureux serfs, ne pouvant plus supporter la dureté du joug, firent, en 1108, cette fameuse révolte décrite par les historiens, & qui aboutit finalement à procurer leur affranchissement ; car nos rois avoient jusqu'alors tâché, sans aucun succès, d'adoucir, par leurs ordonnances, l'état de l'*esclavage*.

Cependant le christianisme commençant à s'accréditer, l'on embrassa des sentimens plus humains ; d'ailleurs, nos souverains, déterminés à abaisser les seigneurs & à tirer le bas peuple du joug de leur puissance, prirent le parti d'affranchir les esclaves. Louis le Gros montra le premier l'exemple ; & en affranchissant les serfs en 1135, il réussit en partie à reprendre sur ses vassaux l'autorité dont ils s'étoient emparés : Louis VIII

signala le commencement de son regne par un semblable affranchissement en 1223; enfin, Louis X dit *Hutin*, donna sur ce sujet un édit qui nous paroît digne d'être ici rapporté. « Louis, par la grace de » Dieu, roi de France & de Navarre: » à nos amés & féaux..... comme selon » le droit de nature chacun doit naître » franc.... nous, considérant que notre » royaume est dit & nommé *le royaume* » *des Francs*, & voulant que la chose en » vérité soit accordante au nom.... par » délibération de notre grand conseil, » avons ordonné & ordonnons que géné- » ralement par tout notre royaume.... » franchise soit donnée à bonnes & vala- » bles conditions.... & pour ce que tous les » seigneurs qui ont hommes de corps pren- » nent exemple à nous de ramener à fran- » chise, *&c.* Donné à Paris le tiers juillet, » l'an de grace 1315. »

Ce ne fut toutefois que vers le xve. siecle que l'*esclavage* fut aboli dans la plus grande partie de l'Europe: cependant il n'en subsiste encore que trop de restes en Pologne, en Hongrie, en Bohême, & dans plusieurs endroits de la basse Allemagne; *voyez les ouvrages de* MM. Thomasius & Hertins: il y en a même quelques étincelles dans nos coutumes; *voyez* Coquille. Quoi qu'il en soit, presque dans l'espace du siecle qui suivit l'abolition de l'*esclavage* en Europe, les puissances chrétiennes ayant fait des conquêtes dans ces pays où elles ont cru qu'il leur étoit avantageux d'avoir des esclaves, ont permis d'en acheter & d'en vendre, & ont oublié les principes de la nature & du christianisme, qui rendent tous les hommes égaux.

Après avoir parcouru l'histoire de l'*esclavage*, depuis son origine jusqu'à nos jours, nous allons prouver qu'il blesse la liberté de l'homme, qu'il est contraire au droit naturel & civil, qu'il choque les formes des meilleurs gouvernemens, & qu'enfin il est inutile par lui-même.

La liberté de l'homme est un principe qui a été reçu long-temps avant la naissance de J. C. par toutes les nations qui ont fait profession de générosité. La liberté *naturelle* de l'homme, c'est de ne connoître aucun pouvoir souverain sur la terre, & de n'être point assujetti à l'autorité législative de qui que ce soit, mais de suivre seulement les loix de la nature: la liberté *dans la société* est d'être soumis à un pouvoir législatif établi par le consentement de la communauté, & non pas d'être sujet à la fantaisie, à la volonté inconstante, incertaine & arbitraire d'un seul homme en particulier.

Cette liberté, par laquelle l'on n'est point assujetti à un pouvoir absolu, est unie si étroitement avec la conservation de l'homme, qu'elle n'en peut être séparée que par ce qui détruit en même temps sa conservation & sa vie. Quiconque tâche donc d'usurper un pouvoir absolu sur quelqu'un, se met par là en état de guerre avec lui, de sorte que celui-ci ne peut regarder le procédé de l'autre, que comme un attentat manifeste contre sa vie. En effet, du moment qu'un homme veut me soumettre malgré moi à son empire, j'ai lieu de présumer que si je tombe entre ses mains, il me traitera selon son caprice, & ne fera pas scrupule de me tuer, quand la fantaisie lui en prendra. La liberté est, pour ainsi dire, le rempart de ma conservation, & le fondement de toutes les autres choses qui m'appartiennent. Ainsi, celui qui, dans l'état de la nature, veut me rendre esclave, m'autorise à le repousser par toutes sortes de voies, pour mettre ma personne & mes biens en sûreté.

Tous les hommes ayant naturellement une égale liberté, on ne peut les dépouiller de cette liberté, sans qu'ils y aient donné lieu par quelques actions criminelles. Certainement, si un homme, dans l'état de nature, a mérité la mort de quelqu'un qu'il a offensé, & qui est devenu en ce cas maître de sa vie, celui-ci peut, lorsqu'il a le coupable entre ses mains, traiter avec lui, & l'employer à son service, en cela il ne lui fait aucun tort; car au fond, quand le criminel trouve que son *esclavage* est plus pesant & plus fâcheux que n'est la perte de son existence, il est en sa disposition de s'attirer la mort qu'il desire, en résistant & désobéissant à son maître.

Ce qui fait que la mort d'un criminel, dans la société civile, est une chose licite, c'est que la loi qui le punit, a été faite en

fa faveur. Un meurtrier, par exemple, a joui de la loi qui le condamne; elle lui a confervé la vie à tous les inftans; il ne peut donc pas réclamer contre cette loi. Il n'en feroit pas de même de la loi de l'*efclavage*; la loi qui établiroit l'*efclavage* feroit dans tous les cas contre l'efclave, fans jamais être pour lui; ce qui eft contraire au principe fondamental de toutes les fociétés.

Le droit de propriété fur les hommes ou fur les chofes, font deux droits bien différens. Quoique tout feigneur dife de celui qui eft foumis à fa domination, *cette perfonne-là eft à moi*; la propriété qu'il a fur un tel homme n'eft point la même que celle qu'il peut s'attribuer, lorfqu'il dit, *cette chofe-là eft à moi*. La propriété d'une chofe emporte un plein droit de s'en fervir, de la confumer, & de la détruire, foit qu'on y trouve fon profit, ou par pur caprice; en forte que de quelque maniere qu'on en difpofe, on ne lui fait aucun tort: mais la même expreffion appliquée à une perfonne, fignifie feulement que le feigneur a droit, exclufivement à tout autre, de la gouverner & de lui prefcrire des loix, tandis qu'en même temps il eft foumis lui-même à plufieurs obligations par rapport à cette même perfonne, & que d'ailleurs fon pouvoir fur elle eft très-limité.

Quelque grandes injures qu'on ait reçues d'un homme, l'humanité ne permet pas, lorfqu'on s'eft une fois réconcilié avec lui, de le réduire à une condition où il ne refte aucune trace de l'égalité naturelle de tous les hommes, & par conféquent de le traiter comme une bête, dont on eft le maître de difpofer à fa fantaifie. Les peuples qui ont traité les efclaves comme un bien dont ils pouvoient difpofer à leur gré, n'ont été que des barbares.

Non-feulement on ne peut avoir de droit de propriété proprement dit fur les perfonnes; mais de plus, il répugne à la raifon, qu'un homme qui n'a point de pouvoir fur fa vie, puiffe donner à un autre, ni de fon propre confentement, ni par aucune convention, le droit qu'il n'a pas lui-même. Il n'eft donc pas vrai qu'un homme libre puiffe fe vendre. La vente fuppofe un prix; l'efclave fe vendant, tous fes biens entrent dans la propriété du maître. Ainfi le maître ne donneroit rien, & l'efclave ne recevroit rien. Il auroit un pécule, dira-t-on, mais le pécule eft acceffoire à la perfonne. La liberté de chaque citoyen eft une partie de la liberté publique: cette qualité, dans l'état populaire, eft même une partie de la fouveraineté. Si la liberté a un prix pour celui qui l'achete, elle eft fans prix pour celui qui la vend.

La loi civile, qui a permis aux hommes le partage des biens, n'a pu mettre au nombre des biens une partie des hommes qui doivent faire ce partage. La loi civile qui reftitue fur les contrats qui contiennent quelque léfion, ne peut s'empêcher de reftituer contre un accord, qui contient la léfion la plus énorme de toutes. L'*efclavage* n'eft donc pas moins oppofé au droit civil, qu'au droit naturel. Quelle loi civile pourroit empêcher un efclave de fe fauver de la fervitude, lui qui n'eft point dans la fociété, & que par conféquent aucune loi civile ne concerne? Il ne peut être retenu que par une loi de famille, par la loi du maître, c'eft-à-dire, par la loi du plus fort.

Si l'*efclavage* choque le droit naturel & le droit civil, il bleffe auffi les meilleures formes de gouvernement: il eft contraire au gouvernement monarchique, où il eft fouverainement important de ne point abattre & de ne point avilir la nature humaine. Dans la démocratie, où tout le monde eft égal, & dans l'ariftocratie, où les loix doivent faire leurs efforts pour que tout le monde foit auffi égal que la nature du gouvernement peut le permettre, des efclaves font contre l'efprit de la conftitution; ils ne ferviroient qu'à donner aux citoyens une puiffance & un luxe qu'ils ne doivent point avoir.

De plus, dans tout gouvernement & dans tout pays, quelque pénibles que foient les travaux que la fociété y exige, on peut tout faire avec des hommes libres, en les encourageant par des récompenfes & des privileges, en proportionnant les travaux à leurs forces, ou en y fuppléant par des machines que l'art invente & applique fuivant les lieux & le befoin. *Voyez*-en les preuves dans M. de Montefquieu.

Enfin, nous pouvons ajouter encore avec cet illuftre auteur, que l'*efclavage* n'eft utile ni au maître, ni à l'efclave : à l'efclave, parce qu'il ne peut rien faire par vertu; au maître, parce qu'il contracte avec fes efclaves toutes fortes de vices & de mauvaifes habitudes, contraires aux loix de la fociété; qu'il s'accoutume infenfiblement à manquer à toutes les vertus morales; qu'il devient fier, prompt, colere, dur, voluptueux, barbare.

Ainfi tout concourt à laiffer à l'homme la dignité qui lui eft naturelle. Tout nous crie qu'on ne peut lui ôter cette dignité naturelle, qui eft la liberté : la regle du jufte n'eft pas fondée fur la puiffance, mais fur ce qui eft conforme à la nature; l'*efclavage* n'eft pas feulement un état humiliant pour celui qui le fubit, mais pour l'humanité même qui eft dégradée.

Les principes qu'on vient de pofer étant invincibles, il ne fera pas difficile de démontrer que l'*efclavage* ne peut jamais être coloré par aucun motif raifonnable, ni par le droit de la guerre, comme le penfoient les jurifconfultes Romains, ni par le droit d'acquifition, ni par celui de la naiffance, comme quelques modernes ont voulu nous le perfuader; en un mot, rien au monde ne peut rendre l'*efclavage* légitime.

Le droit de la guerre, a-t-on dit dans les fiecles paffés, autorife celui de l'*efclavage*, il a voulu que les prifonniers fuffent efclaves, pour qu'on ne les tuât pas; mais aujourd'hui on eft défabufé de cette bonté, qui confiftoit à faire de fon vaincu fon efclave, plutôt que de le maffacrer. On a compris que cette prétendue charité n'eft que celle d'un brigand, qui fe glorifie d'avoir donné la vie à ceux qu'il n'a pas tués. Il n'y a plus dans le monde que les Tartares qui paffent au fil de l'épée leurs prifonniers de guerre, & qui croient leur faire une grace, lorfqu'ils les vendent ou les diftribuent à leurs foldats : chez tous les autres peuples, qui n'ont pas dépouillé tout fentiment généreux, il n'eft permis de tuer à la guerre, que dans le cas de néceffité; mais dès qu'un homme en a fait un autre prifonnier, on ne peut pas dire qu'il ait été dans la néceffité de le tuer, puifqu'il ne l'a pas tué. Tout le droit que la guerre peut donner fur les captifs, eft de s'affurer tellement de leurs perfonnes, qu'ils foient hors d'état de nuire.

L'acquifition des efclaves, par le moyen de l'argent, peut encore moins établir le droit d'*efclavage*, parce que l'argent, ou tout ce qu'il repréfente, ne peut donner le droit de dépouiller quelqu'un de fa liberté. D'ailleurs, le trafic des efclaves, pour en tirer un vil gain comme des bêtes brutes, répugne à notre religion : elle eft venue pour effacer toutes les traces de la tyrannie.

L'*efclavage* n'eft certainement pas mieux fondé fur la naiffance; ce prétendu droit tombe avec les deux autres; car fi un homme n'a pu être acheté, ni fe vendre, encore moins a-t-il pu vendre fon enfant qui n'étoit pas né. Si un prifonnier de guerre n'a pu être réduit en fervitude, encore moins fes enfants. En vain objecteroit-on que fi les enfants font conçus & mis au monde par une mere efclave, le maître ne leur fait aucun tort de fe les approprier, & de les réduire à la même condition; parce que la mere n'ayant rien en propre, fes enfans ne peuvent être nourris que des biens du maître, qui leur fournit les alimens & les autres chofes néceffaires à la vie, avant qu'ils foient en état de le fervir : ce ne font là que des idées frivoles.

S'il eft abfurde qu'un homme ait fur un autre homme un droit de propriété, à plus forte raifon ne peut-il l'avoir fur fes enfans. De plus, la nature qui a donné du lait aux meres, a pourvu fuffifamment à leur nourriture, & le refte de leur enfance eft fi près de l'âge où eft en eux la plus grande capacité de fe rendre utiles, qu'on ne pourroit pas dire que celui qui les nourriroit, pour être leur maître, donnât rien; s'il a fourni quelque chofe pour l'entretien de l'enfant, l'objet eft fi modique, que tout homme, quelque médiocres que foient les facultés de fon ame & de fon corps, peut dans un petit nombre d'années gagner de quoi acquitter cette dette. Si l'*efclavage* étoit fondé fur la nourriture, il faudroit le réduire aux perfonnes incapables de gagner leur vie; mais on ne veut pas de ces efclaves-là.

Il ne fauroit y avoir de juftice dans la convention expreffe ou tacite, par laquelle la mere efclave affujettiroit les enfans qu'elle

mettroit au monde à la même condition dans laquelle elle est tombée, parce qu'elle ne peut stipuler pour ses enfans.

On a dit, pour colorer ce prétexte de l'*esclavage* des enfans, qu'ils ne seroient point au monde, si le maître avoit voulu user du droit que lui donne la guerre, de faire mourir leur mere; mais on a supposé ce qui est faux, que tous ceux qui sont pris dans une guerre (fût-elle la plus juste du monde), sur-tout les femmes dont il s'agit, puissent être légitimement tués. *Esprit des loix, liv. XV.*

C'étoit une prétention orgueilleuse que celle des anciens Grecs, qui s'imaginoient que les barbares étant esclaves par nature, (c'est ainsi qu'ils parloient), & les Grecs libres, il étoit juste que les premiers obéissent aux derniers. Sur ce pied-là, il seroit facile de traiter de barbares tous les peuples, dont les mœurs & les coutumes seroient différentes des nôtres, & (sans autre prétexte) de les attaquer pour les mettre sous nos loix. Il n'y a que les préjugés de l'orgueil & de l'ignorance qui fassent renoncer à l'humanité.

C'est donc aller directement contre le droit des gens & contre la nature, que de croire que la religion chrétienne donne à ceux qui la professent, un droit de réduire en servitude ceux qui ne la professent pas, pour travailler plus aisément à sa propagation. Ce fut pourtant cette maniere de penser qui encouragea les destructeurs de l'Amérique dans leurs crimes; & ce n'est pas la seule fois que l'on se soit servi de la religion contre ses propres maximes, qui nous apprennent que la qualité de prochain s'étend sur tout l'univers.

Enfin, c'est se jouer des mots, ou plutôt se moquer, que d'écrire, comme a fait un de nos auteurs modernes, qu'il y a de la petitesse d'esprit à imaginer que ce soit dégrader l'humanité que d'avoir des esclaves, parce que la liberté dont chaque Européen croit jouir, n'est autre chose que le pouvoir de rompre sa chaîne, pour se donner un nouveau maître; comme si la chaîne d'un Européen étoit la même que celle d'un esclave de nos colonies: on voit bien que cet auteur n'a jamais été mis en *esclavage*.

Cependant n'y a-t-il point de cas ni de lieux où l'*esclavage* dérive de la nature des choses? Je réponds, 1°. à cette question qu'il n'y en a point; je réponds ensuite, avec M. de Montésquieu, que s'il y a des pays où l'*esclavage* paroisse fondé sur une raison naturelle, ce sont ceux où la chaleur énerve le corps, & affoiblit si fort le courage, que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment; dans ces pays-là, le maître étant aussi lâche à l'égard de son prince, que son esclave l'est à son égard, l'*esclavage civil* y est encore accompagné de l'*esclavage politique.*

Dans les gouvernemens arbitraires, on a une grande facilité à se vendre, parce que l'*esclavage politique* y anéantit en quelque façon la liberté civile. A Achim, dit Dampiere, tout le monde cherche à se vendre: quelques-uns des principaux seigneurs n'ont pas moins de mille esclaves, qui sont des principaux marchands, qui ont aussi beaucoup d'esclaves sous eux, & ceux-ci beaucoup d'autres; on en hérite, & on les fait trafiquer. Là, les hommes libres, trop foibles contre le gouvernement, cherchent à devenir les esclaves de ceux qui tyrannisent le gouvernement.

Remarquez que dans les états despotiques, où l'on est déjà sous l'*esclavage politique*, *l'esclavage civil* est plus tolérable qu'ailleurs: chacun est assez content d'y avoir sa subsistance & la vie: ainsi la condition de l'esclave n'y est guere plus à charge que la condition de sujet: ce sont deux conditions qui se touchent; mais quoique dans ces pays-là l'*esclavage* soit, pour ainsi dire, fondé sur une raison naturelle, il n'en est pas moins vrai que l'*esclavage* est contre la nature.

Dans tous les états mahométans, la servitude est récompensée par la paresse dont on fait jouir les esclaves qui servent à la volupté. C'est cette paresse qui rend les serrails d'Orient des lieux de délices pour ceux même contre qui ils sont faits. Des gens qui ne craignent que le travail, peuvent trouver leur bonheur dans ces lieux tranquilles; mais on voit que par là on choque même le but de l'établissement de l'*esclavage*. Ces dernieres réflexions sont de l'*Esprit des loix.*

Concluons que l'*esclavage* fondé par la force, par la violence, & dans certains climats par excès de la servitude, ne peut se perpétuer dans l'univers que par les mêmes moyens. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ESCLAVAGE, (*Comm.*) On appelle ainsi en Angleterre un droit que l'on fait payer aux François, pour avoir permission d'enlever certaines sortes de marchandises, dont la vente appartient par privilege à quelques compagnies ou sociétés de marchands Anglois. *Diction. de Comm.* & *de Chambers.* (G)

ESCLAVAGE, (*Metteur en œuvre.*) est un demi-cercle de pierreries qui couvre la gorge, & se rejoint par chacune de ses extrêmités au collier, à peu près au dessous des deux oreilles. L'*esclavage* est tantôt simple, tantôt double; ce qui fait qu'on dit *rang d'esclavage.*

ESCLAVE, (*Jurisp.*) est celui qui est privé de la liberté, & qui est sous la puissance d'un maître.

Suivant le droit naturel, tous les hommes naissent libres; l'état de servitude personnelle est une invention du droit des gens. *Voyez* ESCLAVE.

Quelques-uns prétendent que les Lacédémoniens furent les premiers qui firent des *esclaves*; d'autres attribuent cela aux Assyriens, lesquels en effet furent les premiers qui firent la guerre, d'où est venue la servitude; car les premiers *esclaves* furent les prisonniers pris en guerre. Les vainqueurs ayant le droit de les tuer, préférerent de leur conserver la vie, d'où on les appella *servi quasi servati*; ce qui devint en usage chez tous les peuples qui avoient quelques sentimens d'humanité; c'est pourquoi les loix disent que la servitude a été introduite pour le bien public.

Les Egyptiens, les Grecs avoient des *esclaves*; il y en avoit aussi chez les Romains, ils inventerent même plusieurs façons nouvelles d'en acquérir, & firent beaucoup de loix pour régler leur état.

Ceux que les Romains avoient pris en guerre, étoient appellés *mancipia quasi manu capta*; on faisoit cependant une différence de ceux, qui, après avoir mis bas les armes, se rendoient au peuple Romain; on ne les mettoit point dans l'esclavage, ils étoient maintenus dans tous leurs privileges, & demeuroient libres; on les faisoit seulement passer sous le joug pour marquer qu'ils étoient soumis à la puissance Romaine: on les appelloit *deditii quia se dederant*, au lieu que ceux qui étoient pris les armes à la main ou dans quelque siege, devenoient vraiment *esclaves.*

Les Romains en achetoient aussi du butin fait sur les ennemis, & de la part réservée pour le public, ou de ceux qui les avoient pris en guerre, ou des marchands qui en faisoient trafic, & les vendoient dans les marchés.

Il y avoit aussi des hommes libres qui se vendoient eux-mêmes. Les mineurs étoient restitués contre ces ventes, les majeurs ne l'étoient pas. Cette servitude volontaire fut introduite par un décret du sénat du temps de l'empereur Claude, & abrogée par Léon le Sage par sa novelle 44.

Les enfans nés d'une femme *esclave* étoient aussi *esclaves* par la naissance, suivant la maxime du droit Romain, *partus sequitur ventrem.*

Enfin, la peine de ceux qui s'étoient rendus indignes de la liberté, étoit de tomber dans l'esclavage; ce qui arrivoit à tous ceux qui avoient commis quelque action déshonorante & odieuse, tels que ceux qui s'étoient soustraits au dénombrement, ceux qui avoient déserté en temps de guerre, les affranchis qui étoient ingrats envers leur patron. Lorsqu'un criminel étoit condamné à quelque peine capitale, la peine étoit souvent commuée en celle de l'esclavage. Les femmes libres qui étoient devenues amoureuses d'un *esclave* participoient aussi à sa condition; mais Justinien abolit cette peine.

Quoique les *esclaves* fussent tous de même condition, on les distinguoit cependant par différens titres, selon l'emploi qu'ils avoient chez leur maître.

Ainsi *servi actores* étoient les intendans & économes des familles.

Ad manum, celui qui étoit propre à tout & employé à toutes sortes d'usages.

Ad limina custos, celui qui gardoit l'entrée de la maison. *Voyez ci-après Atriensis.*

Admiſſionales, ceux qui introduiſoient chez les princes.

Adſcriptii ou *glebæ adſcripti*, ceux qui étoient attachés à la culture d'une certaine terre, tellement qu'ils ne pouvoient être vendus qu'avec cette terre.

Ad veſtem, celui qui avoit ſoin des habits de la garde-robe.

A manu ou *amanuenſis*, le ſecretaire.

Analectæ, ceux qui avoient ſoin de ramaſſer ce qui étoit tombé d'un feſtin, & de balayer la ſalle où l'on mangeoit.

Ante-ambulones, ceux qui conduiſoient leurs maîtres pour leur faire faire place.

Aquarii, les porteurs d'eau.

Arcarii, ceux qui gardoient la caiſſe des marchands & banquiers.

Atrienſis, celui qui gardoit l'*atrium* de la maiſon où l'on voyoit les images de cire des ancêtres d'une famille & les meubles; on donnoit auſſi ce nom au concierge ou garde-meubles.

Aucupes, ceux qui chaſſoient aux oiſeaux.

Balneatores, les baigneurs. Voyez *Unctores*.

Calatores, ceux qui convoquoient les aſſemblées du peuple par curies & par centuries, ou les autres aſſemblées des prêtres & des pontifes.

Calculatores, calculateurs qui ſervoient pour compter de petites pierres au lieu de jetons.

Capſarii, ceux qui gardoient dans les bains les habits de ceux qui ſe baignoient. On donnoit auſſi ce nom à ceux qui ſuivoient les enfans de qualité allant aux lieux des exercices, & qui portoient leurs livres, à ceux qui tenoient la caiſſe des marchands & banquiers, enfin à ceux qui faiſoient des caiſſes & des coffres à mettre de l'argent. Voyez *Arcarii*.

Cellarius, celui qui avoit ſoin du cellier & de la dépenſe.

Cubicularius, celui qui étoit à la chambre du prince, un valet-de-chambre.

Curſores, couriers, ceux qui portoient des nouvelles

Diſpenſator, celui qui faiſoit la dépenſe d'une famille, qui achetoit & payoit tout.

Emiſſarii, maquignons de maîtreſſes & de chevaux, ou émiſſaires qui cherchoient à découvrir quelque fait caché.

Ab ephemeride, celui qui avoit ſoin de conſulter le calendrier Romain, & d'avertir ſon maître du jour des calendes, des nones, & des ides.

Ab epiſtolis, celui qui écrivoit ſous ſon maître les lettres qu'il lui dictoit, & ſervoit de ſecretaire.

Fornacator, qui allumoit le fourneau des bains.

Janitores, portiers qui gardoient la porte pour l'ouvrir & la fermer.

Lecticarii, ceux qui portoient la litiere de leur maître, & ceux qui faiſoient des litieres.

Liætarii, ceux qui avoient ſoin des ſalles deſtinées à manger en été.

Librarii, qui tranſcrivoient les livres en notes abrégées.

Medici, ceux qui ſavoient & pratiquoient la médecine.

Miniſtri ad ea quæ ſunt quietis, ceux qui faiſoient faire ſilence. Voyez *Silentiarii*.

Molitores, ceux qui battoient le bled pour en tirer la farine avant l'uſage des moulins.

Negociatores, ceux qui trafiquoient & négocioient.

Nomenclatores ou *nomenculatores*, ceux qui accompagnoient leurs maîtres & leur diſoient les noms de ceux qui paſſoient.

Nutritii, ceux qui avoient ſoin de nourrir & élever les enfans.

Obſonatores, ceux qui alloient à la proviſion, qui achetoient des vivres.

Oſtiarii, les portiers. Voyez *Janitores*.

Paſtores, bergers.

A pedibus, valet-de-pied.

Peniculi, qui avoient ſoin de nettoyer la table avec une éponge.

Piſtores, ceux qui faiſoient le pain.

Pocillatores ou *ad ſcyathos*, les échanſons, ceux qui verſoient à boire.

Pœnæ, c'étoit un criminel qui étoit condamné aux mines.

Pollinctor, celui qui avoit ſoin de laver, d'oindre & d'ajuſter les corps des défunts.

Præguſtator, qui faiſoit l'eſſai du vin en ſervant ſon maître.

Procurator,

Procurator, qui avoit le ſoin des affaires de ſon maître.

Saccularii, ceux qui enlevoient d'un ſac l'argent par des tours d'adreſſe.

Saltuarii, gardes bois.

Salutigeri, ceux qui alloient ſouhaiter le bon jour de la part de leurs maîtres.

Scoparii, les balayeurs, ceux qui avoient ſoin de nettoyer les latrines & les baſſins des chaiſes percées.

Ad ſcyathos. Voyez *Pocillatores*.

Silentiarii, ceux qui faiſoient faire ſilence parmi les autres *eſclaves*.

Structores, qui ſervoient & rangeoient les plats ſur table.

Venatores, qui chaſſoient pour le maître.

Ad veſtem ou *à veſte*, valets de garde-robe.

Veſtipici, ceux qui gardoient les habits, valets de garde-robe.

Villicus, qui avoit ſoin du bien de campagne.

Vividarii, qui avoient ſoin des vergers & boulingrins.

Vocatores, qui alloient convier à manger, les ſemoneurs.

Unctores, ceux qui oignoient avec des huiles de ſenteur les corps de ceux qui s'étoient baignés.

Les *eſclaves* n'étoient point mis au rang des perſonnes, on ne les regardoit que comme des biens. Ils ne participoient point aux droits de la ſociété; tout ce qu'ils acquéroient tournoit au profit de leur maître; ils pouvoient faire ſa condition meilleure, mais non pas l'engager à ſon détriment: ils ne pouvoient contracter mariage ni aucune autre obligation civile; mais quand ils promettoient quelque choſe, ils étoient obligés naturellement; ils étoient auſſi obligés par leurs délits, ils ne pouvoient faire aucune diſpoſition à cauſe de mort, ni être inſtitués héritiers, ni être témoins dans aucun acte; ils ne pouvoient accuſer leur maître ni l'actionner en juſtice.

Par l'ancien droit Romain, les maîtres avoient droit arbitraire de vie & mort ſur leurs *eſclaves*, la plupart des autre nations n'en uſoient pas ainſi; cette ſévérité fut adoucie par les loix des empereurs, & Adrien décerna la peine de mort contre ceux qui tueroient leurs *eſclaves* ſans raiſon, & même lorſque le maître uſoit trop cruellement du droit de correction qu'il avoit ſur ſon *eſclave*, on l'obligeoit de le vendre.

Le commerce des *eſclaves* & de leurs enfans fut toujours permis à Rome; ceux qui vendoient un *eſclave* étoient obligés de le garantir & d'expoſer ſes défauts corporels auſſi-bien que ceux de ſon caractere: il fut même ordonné par les édiles, que quand on méneroit un *eſclave* au marché pour le vendre, on lui attacheroit un écriteau ſur lequel toutes ſes bonnes & mauvaiſes qualités étoient marquées; à l'égard de ceux qui venoient des pays étrangers, comme on ne les connoiſſoit pas aſſez pour les garantir, on les expoſoit pieds & mains liés dans le marché; ce qui annonçoit que le maître ne ſe rendoit point garant de leurs bonnes ou mauvaiſes qualités.

L'affranchiſſement ou manumiſſion étoit ordinairement la récompenſe des *eſclaves* dont les maîtres étoient les plus ſatiſfaits. Il ſe faiſoit de trois manieres: ſavoir, *manumiſſio per vindictam*, lorſque le maître préſentoit ſon *eſclave* au magiſtrat; depuis Conſtantin ces ſortes d'affranchiſſemens ſe firent dans les égliſes: ou bien *manumiſſio per epiſtolam & inter amicos*, lorſque le maître l'affranchiſſoit dans un repas qu'il donnoit à ſes amis; enfin *manumiſſio per teſtamentum*, celle qui étoit faite par teſtament: l'effet de tous ces différens affranchiſſements étoit de donner à l'*eſclave* la liberté.

La loi *fuſia caninia* avoit reſtreint le nombre d'*eſclaves* qu'on pouvoit affranchir par teſtament, & vouloit qu'ils fuſſent déſignés par leur nom propre; mais cette loi fut abrogée par Juſtinien en faveur de la liberté.

L'eſclavage n'ayant point été aboli par la loi de l'évangile, la coutume d'avoir des *eſclaves* a duré encore long-temps depuis le chriſtianiſme, tant chez les Romains que chez pluſieurs autres nations; il y a encore des pays où les *eſclaves* ſont communs, comme en Pologne, où les payſans ſont naturellement *eſclaves* des gentilshommes.

En France, il y avoit auſſi autrefois des *eſclaves* de même que chez les Romains; ce qui vint de ce que les Francs laiſſerent vivre les Gaulois & les Romains ſuivant leurs loix & leurs coutumes.

Childebert ordonna en 154, que l'on ne passât point en débauches les nuits des vigiles de Pâque, Noël, & autres fêtes, à peine contre les contrevenans de condition servile & de cent coups de verge.

Outre les véritables *esclaves*, il y avoit en France beaucoup de serfs, qui tenoient un état mitoyen entre la servitude Romaine & la liberté. Louis le Gros affranchit tous ceux qui étoient dans les terres de son domaine, & il obligea peu à peu les seigneurs de faire la même chose dans leurs terres. S. Louis & ses successeurs abolirent aussi autant qu'ils purent toutes les servitudes personnelles. Il y a pourtant encore des serfs de main-morte dans quelques coutumes, qui sont en quelque sorte *esclaves*. *Voyez* SERFS.

Il y avoit même encore quelques *esclaves* en France dans le xiij. siecle; en effet, Philippe le Bel, en 1296, donna à Charles de France son frere, comte de Valois, un juif de Pontoise, & il paya 300 livres à Pierre de Chambly pour un juif qu'il avoit acheté de lui.

Mais présentement en France toutes personnes sont libres, & si-tôt qu'un *esclave* y entre, en se faisant baptiser il acquiert sa liberté; ce qui n'est établi par aucune loi, mais par un long usage qui a acquis force de loi.

Il ne reste plus d'*esclaves* proprement dits dans les pays de la domination de France, que dans les isles Françoises de l'Amérique: l'édit du mois de mars 1685, appellé communément le *code noir*, contient plusieurs réglemens par rapport aux negres que l'on tient *esclaves* dans ces isles.

Cet édit ordonne que tous les *esclaves* qui seront dans les isles Françoises seront baptisés, instruits dans la religion catholique, apostolique & Romaine: il est enjoint aux maîtres qui achéteront des negres nouvellement arrivés, d'en avertir dans huitaine les gouverneurs & intendans des isles, qui donneront les ordres pour les faire instruire & baptiser dans le temps convenable.

Les maîtres ne doivent point permettre ni souffrir que les *esclaves* fassent aucun exercice public ni assemblée, pour aucune autre religion.

On ne doit préposer à la direction des negres que des commandeurs faisant profession de la religion catholique, à peine de confiscation des negres contre les maîtres qui les auroient préposés, & de punition arbitraire contre les commandeurs qui auroient accepté cette charge.

Il est défendu aux religionnaires d'apporter aucun trouble à leurs *esclaves* dans l'exercice de la religion catholique, à peine de punition exemplaire.

Il est pareillement défendu de faire travailler les *esclaves* les dimanches & fêtes, depuis l'heure de minuit jusqu'au minuit suivant, soit à la culture de la terre, à la manufacture des sucres, ou autres ouvrages, à peine d'amende & de punition arbitraire contre les maîtres, & de confiscation tant des sucres que des esclaves qui seront surpris dans le travail.

On ne doit pas non plus tenir ces jours-là le marché des negres, sur pareilles peines, & d'amende arbitraire contre les marchands.

Les hommes libres qui ont un ou plusieurs enfans de leur concubinage avec leurs *esclaves*, & les maîtres qui l'ont souffert, sont condamnés chacun à une amende de 2000 livres de sucre; & si c'est le maître de l'*esclave*, il est en outre privé de l'*esclave* & des enfans, elle & eux sont confisqués au profit de l'hôpital, sans pouvoir jamais être affranchis. Ces peines n'ont cependant point lieu lorsque le maître n'étant point marié à une autre, épouse en face d'église son *esclave*, laquelle est affranchie par ce moyen & les enfans rendus libres & légitimes.

Toutes les formalités prescrites par les ordonnances sont nécessaires pour le mariage des *esclaves*, excepté le consentement des peres & meres de l'*esclave*; celui du maître suffit. Les curés ne doivent point marier les *esclaves* sans qu'on leur fasse apparoir de ce consentement. Il est aussi défendu aux maîtres d'user d'aucune contrainte sur leurs *esclaves* pour les marier contre leur gré.

Les enfans qui naissent d'un mariage entre *esclaves* sont aussi *esclaves*, & appar-

tiennent aux maîtres des femmes *esclaves*, & non à ceux de leur mari, si le mari & la femme ont des maîtres différens.

Lorsqu'un *esclave* épouse une femme libre, les enfans tant mâles que femelles suivent la condition de leur mere, & sont libres comme elle nonobstant la servitude de leur pere; & si le pere est libre & la mere *esclave*, les enfans sont pareillement *esclaves*.

Les maîtres doivent faire inhumer dans les cimetieres destinés à cet effet les *esclaves* baptisés. Ceux qui décedent sans avoir reçu le baptême, sont inhumés dans quelque champ voisin du lieu où ils sont décédés.

Les *esclaves* ne peuvent porter aucunes armes offensives, ni de gros bâtons, à peine du fouet & de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis; à l'exception de ceux qui sont envoyés à la chasse par leurs maîtres, & qui sont porteurs de leur billet ou marque connue.

Il est défendu aux *esclaves* de différens maîtres de s'attrouper, soit le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez un de leurs maîtres ou ailleurs, encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle, qui ne peut être moindre que du fouet, & de la fleur de lis; & en cas de fréquentes récidives & autres circonstances aggravantes, ils peuvent être punis de mort.

Les maîtres convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées, composées d'autres *esclaves* que de ceux qui leur appartiennent, sont condamnés en leur propre & privé nom à réparer tout le dommage qui aura été fait à leurs voisins à l'occasion de ces assemblées, en dix écus d'amende pour la premiere fois, & au double en cas de récidive.

Il est défendu aux *esclaves* de vendre des cannes de sucre pour quelque cause ou occasion que ce soit, même avec la permission de leur maître, à peine du fouet contre l'*esclave*, de dix livres contre le maître qui l'aura permis, & pareille amende contre l'acheteur.

Ils ne peuvent aussi exposer en vente au marché, ni porter dans les maisons pour vendre, aucunes denrées, fruits, légumes, bois, herbes, bestiaux de leurs manufactures, sans permission expresse de leurs maîtres par un billet ou par des marques connues, à peine de revendication des choses ainsi vendues sans restitution du prix par le maître, & de six livres d'amende à son profit contre l'acheteur. Il doit y avoir dans chaque marché deux personnes préposées pour tenir la main à cette disposition.

Les maîtres sont tenus de fournir chaque semaine à leurs *esclaves*, âgés de dix ans & au dessus, pour leur nourriture, deux pots & demi, mesure de pays, de farine de Magnoc, ou trois cassaves pesant deux livres & demie chacun au moins, ou choses équivalant, avec deux livres de bœuf salé, ou trois livres de poisson, ou autres choses à proportion; & aux enfans depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, on doit fournir la moitié des mêmes vivres.

Il est défendu aux maîtres de donner aux *esclaves* de l'eau-de-vie de canne guildent, pour tenir lieu de ces vivres, ni de se décharger de la nourriture de leurs *esclaves*, en leur permettant de travailler certain jour de la semaine pour leur compte particulier.

Chaque *esclave* doit avoir par an deux habits de toile, ou quatre aunes de toile au gré du maître.

Les *esclaves* qui ne sont point nourris, vêtus & entretenus par leur maître, selon le réglement, peuvent en donner avis au procureur du roi, & mettre leurs mémoires entre ses mains, sur lesquels & même d'office les maîtres peuvent être poursuivis à sa requête & sans frais. La même chose doit être observée pour les crieries & traitemens inhumains des *esclaves*.

Ceux qui deviennent infirmes par vieillesse, maladie, ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, doivent être nourris & entretenus par leur maître; & en cas qu'il les eût abandonnés, les *esclaves* sont adjugés à l'hôpital, auquel les maîtres sont condamnés de payer six sous par jour pour chaque *esclave* pour sa nourriture & entretien.

Les *esclaves* ne peuvent rien avoir qui ne soit à leur maître; & tout ce qui leur vient

par industrie ou par la libéralité d'autres personnes ou autrement, est acquis en pleine propriété à leur maître, sans que les enfans des *esclaves*, leurs pere & mere, leurs parens, & tous autres libres ou *esclaves*, puissent rien prétendre par succession, disposition entre-vifs ou à cause de mort; lesquelles dispositions sont nulles, ensemble toutes promesses & obligations qu'ils auroient faites, comme étant faites par gens incapables de disposer & de contracter de leur chef.

Les maîtres sont néanmoins tenus de ce que les *esclaves* ont fait par leur ordre, & de ce qu'ils ont géré & négocié dans la boutique, & pour le commerce auquel le maître les a préposés; mais le maître n'est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui a tourné à son profit. Le pécule que le maître a permis à son *esclave*, en est tenu après que le maître en a déduit par préférence ce qui peut lui en être dû, à moins que le pécule ne consistât en tout ou partie en marchandises, dont les *esclaves* auroient permission de faire trafic à part: le maître y viendroit par contribution avec les autres créanciers.

On ne peut pourvoir un *esclave* d'aucun office ni commission ayant quelque fonction publique, ni les constituer à gens pour autres que leur maître: ils ne peuvent être arbitres; & si on les entend comme témoins, leur déposition ne sert que de mémoire, sans qu'on en puisse tirer aucune présomption, ni conjecture, ni adminicule de preuve: ils ne peuvent ester en jugement en matiere civile, soit en demandant ou défendant, ni être partie civile en matiere criminelle.

On peut les poursuivre criminellement sans qu'il soit besoin de rendre le maître partie, sinon en cas de complicité.

L'*esclave* qui frappe son maître, ou la femme de son maître, sa maîtresse, ou leurs enfans, avec contusion de sang, ou au visage, est puni de mort. Les autres excès commis sur des personnes libres, les vols sont aussi punis sévérement, même de mort s'il y échet.

En cas de vol ou autre dommage causé par l'*esclave*, outre la peine corporelle qu'il subit, le maître doit en son nom réparer le dommage, si mieux il n'aime abandonner l'*esclave*; ce qu'il doit opter dans trois jours.

Un *esclave* qui a été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'a dénoncé en justice, a les oreilles coupées & est marqué d'une fleur de lis sur l'épaule; la seconde fois il est marqué de même, & on lui coupe le jarret; la troisieme fois il est puni de mort.

Les affranchis qui donnent retraite aux *esclaves* fugitifs, sont condamnés par corps envers leur maître en l'amende de 300 liv. de sucre pour chaque jour de rétention.

L'*esclave* que l'on punit de mort sur la dénonciation de son maître, non complice du crime, est estimé avant l'exécution par deux personnes nommées par le juge, & le prix de l'estimation est payé au maître; à l'effet de quoi il est imposé par l'intendant sur chaque tête de negre payant droit.

Il est permis aux maîtres, lorsque leurs *esclaves* l'ont mérité, de les faire enchaîner, de les faire battre de verges ou de cordes; mais ils ne peuvent leur donner la torture, ni leur faire aucune mutilation de membre, à peine de confiscation des *esclaves*. Si un maître ou un commandeur tue un *esclave* à lui soumis, il doit être poursuivi criminellement; mais s'il y a lieu de l'absoudre, il n'est pas besoin pour cela de lettres de grace.

Les *esclaves* sont meubles, & comme tels entrent en communauté; ils n'ont point de suite par hypotheque, se partagent également entre les héritiers, sans préciput ni droit d'aînesse; ils ne sont point sujets au douaire coutumier, ni aux retraits féodal & lignager, aux droits seigneuriaux, aux formalités des decrets, ni au retranchement des quatre quints: on peut cependant les stipuler propres à soi, & aux siens de son côté & ligne.

Dans la saisie des *esclaves*, on suit les mêmes regles que pour les autres saisies mobilieres; il faut seulement observer que l'on ne peut saisir & vendre le mari & la femme, & leurs enfans impuberes, s'ils sont tous sous la puissance du même maître. On doit observer la même chose dans les ventes volontaires.

Les *esclaves* âgés de 14 ans & au dessus

jusqu'à 60, travaillant actuellement dans les sucreries, indigoteries & habitations, ne peuvent être saisis pour dettes, sinon pour ce qui sera dû sur le prix de leur achat, ou que la sucrerie, indigoterie, ou habitation, soit saisie réellement, les *esclaves* de cette qualité étant compris dans la saisie réelle.

Les enfans nés des *esclaves* depuis le bail judiciaire, n'appartiennent point au fermier, mais à la partie saisie, & sont ajoutés à la saisie réelle. On ne distingue point dans l'ordre le prix des *esclaves* de celui du fonds; mais les droits seigneuriaux ne sont payés qu'à proportion du fonds.

Les lignagers & seigneurs féodaux ne peuvent retirer les fonds décrétés, sans retirer les *esclaves* vendus avec le fonds.

Les gardiens nobles & bourgeois, usufruitiers, admodiateurs & autres, jouissant des fonds auxquels sont attachés des *esclaves* qui travaillent, doivent gouverner ces *esclaves* comme bons peres de famille, sans qu'ils soient tenus, après leur administration, de rendre le prix de ceux qui sont décédés ou diminués par maladie, vieillesse, ou autrement, sans leur faute. Ils ne peuvent aussi leur retenir comme fruits les enfans nés des *esclaves* durant leur administration, lesquels doivent être rendus au propriétaire.

L'édit de 1685 permettoit aux maîtres âgés de 20 ans, d'affranchir leurs *esclaves* par acte entre-vifs, ou à cause de mort, sans être obligés d'en rendre raison, & sans avis de parens. Mais la déclaration du 15 décembre 1723 défend aux mineurs, quoiqu'émancipés, de disposer des negres qui servent à exploiter leurs habitations, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 25 ans accomplis, sans néanmoins que les negres cessent d'être réputés meubles par rapport à tous autres effets.

Les enfans d'*esclaves* qui sont nommés légataires universels par leur maître, ou nommés exécuteurs de son testament, ou tuteurs de ses enfans, sont réputés affranchis.

Ceux qui sont affranchis sont réputés régnicoles, sans qu'ils aient besoin de lettres de naturalité.

Les affranchis sont obligés de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans; en sorte que l'injure qu'ils leur font est punie plus griévement que si elle étoit faite à une autre personne: du reste, les anciens maîtres ne peuvent prétendre d'eux aucun service ni droit sur leurs personnes & biens, ni sur leur succession.

Enfin, l'édit accorde aux affranchis les mêmes droits, privileges & immunités dont jouissent les personnes nées libres.

L'édit du mois d'octobre 1716, en confirmant celui de 1685, ordonne que lorsqu'un maître voudra amener en France un *esclave* negre, soit pour le fortifier dans notre religion, soit pour lui faire apprendre quelque art ou métier, il en obtiendra la permission du gouverneur ou commandant, qu'il la fera enrégistrer au greffe de la jurisdiction du lieu de sa résidence avant son départ, & en celui de l'amirauté du lieu du débarquement, huitaine après l'arrivée en France. La même chose doit être observée lorsque les maîtres envoient leurs *esclaves* en France; & au moyen de ces formalités, les *esclaves* ne pourront prétendre avoir acquis leur liberté sous prétexte de leur arrivée en France, & sont tenus de retourner dans les colonies quand leurs maîtres jugent à propos.

Il est aussi défendu à toutes personnes d'enlever ni de soustraire en France les *esclaves* negres de la puissance de leurs maîtres, à peine de répondre de la valeur, & de 1000 livres d'amende pour chaque contravention.

Les *esclaves* negres de l'un & de l'autre sexes, amenés ou envoyés en France, ne peuvent s'y marier sans le consentement de leurs maîtres; & en vertu de ce consentement, les *esclaves* deviennent libres.

Pendant le séjour des *esclaves* en France, tout ce qu'ils peuvent acquérir par leur industrie ou par leur profession, en attendant qu'ils soient renvoyés dans les colonies, appartient à leurs maîtres, à la charge par ceux-ci de les nourrir & entretenir.

Si le maître qui a amené ou envoyé des *esclaves* en France vient à mourir, les *esclaves* restent sous la puissance des héritiers du maître décédé, lesquels doivent ren-

voyer les *esclaves* dans les colonies, avec les autres biens de la succession, conformément à l'édit du mois de mars 1685; à moins que le maître décédé ne leur eût accordé la liberté par testament ou autrement; auquel cas les *esclaves* seroient libres.

Les *esclaves* venant à décéder en France, leur pécule, si aucun y a, appartient à leur maître.

Il n'est pas permis aux maîtres de vendre ni d'échanger leurs *esclaves* en France; ils doivent les renvoyer dans les colonies pour y être négociés & employés, suivant l'édit de 1685.

Les *esclaves* negres étant sous la puissance de leur maître en France, ne peuvent ester en jugement en matiere civile, que sous l'autorité de leurs maîtres.

Il est défendu aux créanciers du maître de saisir les *esclaves* en France pour le paiement de leur dû; sauf à eux à les faire saisir dans les colonies, en la forme prescrite par l'édit de 1685.

En cas que quelques *esclaves* quittent les colonies sans la permission de leurs maîtres, & qu'ils se retirent en France, ils ne peuvent prétendre avoir acquis leur liberté; & il est permis à leurs maîtres de les réclamer par-tout où ils pourront s'être retirés, & de les renvoyer dans les colonies: il est même enjoint aux officiers des amirautés & autres qu'il appartiendra, de prêter main-forte aux maîtres pour faire arrêter les *esclaves*.

Les habitans des colonies qui étant venus en France s'y établissent, & veulent vendre leurs habitations, sont tenus dans un an du jour de la vente, & qu'ils auront cessé d'être colons, de renvoyer dans les colonies les *esclaves* negres de l'un & de l'autre sexes, qu'ils ont amenés ou envoyés dans le royaume. La même chose doit être observée par les officiers, un an après qu'ils ne seront plus employés dans les colonies; & faute par les maîtres ou officiers de renvoyer ainsi leurs *esclaves*, ils seront libres.

Voyez, au *digeste*, les titres *de servo corrupto; de servis exportandis*, &c. *de fugitivis*; & au code *de servis & colonis*, *si servus exportandus veneat; si mancipium ita fuerit alienatum*, &c. *si mancipium ita venerit*, &c. *de furtis & servo corrupto; si servus extraneo se emi mandaverit; de servis reipublicæ manumittendis; de servo pignori dato manumisso*, & les *novelles de* Léon, *9, 10, 11, 100 & 101*. *Voyez aussi* AFFRANCHISSEMENT, MANUMISSION, SERF, SERVITEUR. (*A*)

* ESCLAVES, (*Mythologie.*) Hercule en étoit le dieu tutélaire. Hérodote dit que le temple que les Egyptiens lui avoient élevé, étoit un asyle pour les *esclaves*.

ESCLAVON, s. m. (*Histoire moderne.*) *ou* LANGUE ESCLAVONNE, est la langue des Sclaves, anciens peuples de la Scythie Européenne, qui, vers l'année 518, quitterent leur pays, ravagerent la Grece, fonderent des royaumes dans la Pologne & la Moravie, & enfin s'établirent dans l'Illyrie, qui prit d'eux le nom de *Sclavonia*. *Voyez* LANGUE.

L'*Esclavon* passe pour être, après l'Arabe, la langue la plus répandue depuis la mer Adriatique jusqu'à la mer du Nord, & depuis la mer Caspienne jusqu'à la mer Baltique. Cette langue est, dit-on, commune à un grand nombre de peuples différens, qui descendent tous des anciens Sclaves; savoir, les Polonois, les Moscovites, les Bulgares, les Carinthiens, les Bohémiens, les Hongrois, les Prussiens, les peuples de Souabe: cependant chacun de ces peuples a son dialecte particulier; & l'*Esclavon* est seulement la langue mere de tous ces idiomes particuliers, comme du Polonois, du Russien, du Hongrois, *&c.*

Suivant une chronique Latine *de Sclavis*, composée par Helmold, prêtre de Bosow, & par Arnould, abbé de Lubec, & corrigée par M. Leibnitz, il paroît que les Sclaves habitoient autrefois les côtes de la mer Baltique, & que ces peuples se divisoient en Orientaux & Occidentaux: dans cette derniere classe étoient les Russiens, les Polonois, les Bohémiens, *&c.* & dans la premiere étoient les Vandales.

Dom Maur-Orbini Roser, de l'ordre de Malthe, dans son histoire Italienne des Sclaves, intitulée *il regno de gli Slavi*, imprimée en 1601, prétend que ces peuples étoient originaires de Finlande en Scandinavie. Laurent Pribero de Dalmatie

soutient, dans un discours sur l'origine des Sclaves, que ces peuples venoient de Thrace, qu'ils étoient les mêmes que les Thraces, & descendoient de Thiras, septieme fils de Japhet. Théod. Policarpowitz, dans un dictionnaire Grec, Latin & *Esclavon*, imprimé à Moscow en 1704, remarque que le mot *sclava*, d'où est formé *esclavon*, signifie en cette langue *gloire*. *Chambers.* (*G*)

ESCLAVONIE, (*Géog.*) pays d'Europe, qu'il faut distinguer en ancienne & nouvelle *Esclavonie*. L'ancienne *Esclavonie*, comprenoit toute l'Illyrie : la nouvelle est située entre la Sawe, la Drave & le Danube : elle a ce dernier fleuve à l'orient, & la Stirie à l'occident : sa longueur depuis la ville de Koptanitz, jusqu'à la jonction de la Sawe & du Danube, est d'environ cinquante milles d'Allemagne, & sa largeur de douze, depuis la Drave jusqu'à la Sawe.

On divise cette nouvelle *Esclavonie* en six comtés, qui sont ceux de Posega, d'Agram, de Sainte-Croix, de Waradin, de Walpon & de Sirmich.

Ce pays qui eut autrefois ses rois particuliers, appartient aujourd'hui à la maison d'Autriche. (+)

ESCOCHER, v. act. (*Boul.*) c'est un terme particuliérement à l'usage de ceux qui pétrissent le biscuit ; l'*escocher*, c'est en battre la pâte fortement avec la paume de la main, afin de la ramasser en une seule masse.

ESCOMPTE, s. m. (*Arithmét. & Comm.*) C'est en général la remise que fait le créancier, ou la perte à laquelle il se soumet en faveur du paiement anticipé qu'on lui fait d'une somme avant l'échéance du terme.

1. Plus particuliérement *escompter* sur une somme, c'est en séparer les intérêts qu'on y suppose noyés & confondus avec leur capital.

2. Il y a deux manieres d'énoncer l'*escompte* ; on dit qu'il se fait à *tant pour %* par an (ou tel autre terme), ou qu'il se fait à *tel denier*. Nous nous en tiendrons à la premiere expression qui s'entend mieux, & qui est la plus usitée. Quant au moyen de ramener l'une à l'autre, *voyez* INTÉRET. Nous aurons souvent occasion de renvoyer à cet article, à cause de l'intime liaison qu'il y a entre les deux calculs ; & sur-tout parce que l'*article* INTÉRET (dont l'autre se déduit) devant naturellement précéder, si l'ordre alphabétique de cet ouvrage ne s'y opposoit, la matiere s'y trouve traitée plus à fond ; on y aura donc recours, même sans en être averti, s'il se trouve quelque point qui ne paroisse pas ici suffisamment expliqué.

3. Quand on dit que l'*escompte* se fait à tant pour % par an, par mois, par, *&c. un an, un mois*, &c. est ce que nous nommerons *terme d'escompte*.

4. Dans toutes les questions de ce genre il entre nécessairement cinq élémens.

La somme due qui sera désignée par... a

Le nombre (arbitraire, mais communément 100) sur lequel on suppose en général que se fait l'*escompte* d

Ce qu'on *escompte* sur ce nombre i

Le temps que le paiement est anticipé. . t

Ce qui reste après l'*escompte* fait . . . r

5. Comme c'est à exprimer t qu'on se trouve ordinairement le plus embarrassé, ce point demande quelque éclaircissement. t est proprement l'exposant du rapport du *terme d'escompte* au temps que le paiement a été anticipé, c'est-à-dire, celui-ci divisé par celui-là. La fraction subsiste, lorsque le diviseur n'est pas soumultiple du dividende, elle disparoît dans l'autre cas, qui est le plus ordinaire. C'est ce que les exemples feront mieux entendre.

6. Pour avoir r, faites $d + it : d :: a : \frac{ad}{d+it} = a \times \frac{d}{d+it}$.

Ainsi $r = a \times \frac{d}{d+it}$.

D'où l'on tire $\begin{cases} a = r \times \frac{d+it}{d}. \\ i = d \times \frac{a-r}{rt}. \\ t = d \times \frac{a-r}{ir}. \end{cases}$

7. *Premier exemple.* Un homme doit 1344 liv. payables dans quatre ans ; son créancier offre de lui *escompter* à raison de

3 pour $\frac{0}{0}$ par an, s'il paie actuellement; acceptant l'offre, que doit-il payer?

$$\text{Faiſant}\left\{\begin{array}{l} a = 1344 \text{ liv.} \\ d = 100 \\ i = 3 \\ t = \frac{4}{1} = 4 \end{array}\right\} \text{\& ſubſtituant } r$$

$$= 1344 \times \tfrac{100}{112} = 1344 \times \tfrac{25}{28} = \tfrac{33600}{28} = 1200.$$

Le même exemple retourné. Un homme qui devoit 1344 liv. exigibles *dans un certain temps*, s'acquitte en payant actuellement 1200 liv., l'*eſcompte* étant à 3 pour $\frac{0}{0}$ par an; de combien d'années a-t-il anticipé le paiement?

Subſtituant dans la quatrieme formule, on trouve $t = 100 \times \frac{144}{3600} = \frac{144}{36} = 4$.

8. *Second exemple.* Un homme doit 2000 l. payables dans deux ans; on offre de lui *eſcompter* à raiſon de 5 pour $\frac{0}{0}$ par an, du jour qu'il pourra anticiper le paiement; il paie au bout de ſept mois: quelle ſomme doit-il compter?

Le paiement eſt anticipé de deux ans — ſept mois, ou réduiſant les années en mois de $24 - 7 = 17$. Prenant donc 17 pour numérateur de la fraction qui (*n*°. 5) repréſente t, & lui donnant pour dénominateur le terme d'*eſcompte* un an auſſi réduit en mois, on a $t = \frac{17}{12}$.

$$\text{Faiſant donc}\left\{\begin{array}{l} a = 2000 \text{ liv.} \\ d = 100 \\ i = 5 \\ t = \frac{17}{12} \end{array}\right\} \text{\& ſubſti-}$$

$$\text{tuant } r = 2000 \times \frac{100}{100 + \frac{85}{12}} = \frac{2400000}{1285} = \frac{480000}{257} = 1867 \text{ liv. } \frac{181}{257}.$$

Le même exemple retourné. Un homme qui devoit 2000 liv. payables dans deux ans, s'eſt acquitté en payant au bout de ſept mois 1867 liv. $\frac{18}{257}$ ou $\frac{480000}{257}$ liv. à combien pour $\frac{0}{0}$ par an s'eſt fait l'*eſcompte?*

Subſtituant dans la troiſieme formule, on trouve (ſous une expreſſion que les fractions rendent néceſſairement un peu compliquée)

$$i = 100 \times \frac{2000 - \frac{480000}{257}}{\frac{480000}{257} \times \frac{17}{12}} = 100 \times \left.\frac{\frac{34000}{257}}{\frac{8160000}{3084}}\right\} = \frac{1048560}{209712} = 5.$$

9. La regle de change n'eſt ſouvent qu'une regle d'*eſcompte;* & cela arrive lorſque le change ſe prend *en dedans* de la ſomme principale. Un homme, par exemple, comptant à un banquier, ſous cette condition, une ſomme de 3000 livres, de combien (le change ſuppoſé à 3 pour $\frac{0}{0}$) ſera la lettre qu'il en recevra? . . . Appliquant la formule (& négligeant t qui n'eſt ici de nulle conſidération), on trouve qu'elle ſera de $3000 \times \frac{100}{103} = \frac{300000}{103} = 2912$ liv. $\frac{64}{103}$, le banquier retenant pour ſon droit 87 liv. $\frac{39}{103}$.

Le même homme, s'il eût voulu que la lettre fût de 3000 liv. *en plein*, eût dû compter 3090 l. le change montant alors à 90 liv.

Mais, demandera-t-on, pourquoi cette différence? Pourquoi, l'intérêt étant le même, ajoute-t-on dans un cas 90 liv. & que dans l'autre on n'ôte que 87 liv. $\frac{39}{103}$! La réponſe eſt bien ſimple, c'eſt que dans les deux cas on opere ſur deux ſommes différentes. Là, ce ſont les intérêts de la ſomme même de 3000 liv. qu'on lui ajoute; ici, les intérêts qu'on ôte ne ſont pas ceux de 3000 liv., mais d'une ſomme moindre qui y eſt renfermée & confondue avec eux. Cette ſomme même eſt 2912 liv. $\frac{64}{103}$, dont les intérêts à 3 pour $\frac{0}{0}$ produiſent en effet 87 liv. $\frac{39}{103}$; en ſorte que la ſomme & ſes intérêts font enſemble 3000 liv.

Tout ceci, comme on voit, n'eſt que la regle de *trois* dirigée par le jugement, & maniée avec un peu de dextérité.

On ne connoît dans le Commerce qu'une eſpece d'*eſcompte;* c'eſt celle qu'on vient de voir, & qui correſpond à l'intérêt *ſimple:* néanmoins, comme *eſcompter* n'eſt proprement, ainſi qu'on l'a déjà obſervé, que ſéparer d'un capital un intérêt qui y eſt, ou du moins qu'on y ſuppoſe confondu, & que l'intérêt eſt de deux ſortes, il ſemble qu'il doit y avoir auſſi deux eſpeces d'*eſcomptes*, relatives chacune à l'eſpece d'intérêt qu'il eſt queſtion de démêler d'avec le capital. En adoptant, ſi l'on veut, cette idée, nous avertiſſons que le ſupplément qu'elle ſemble exiger (& qui n'eſt guere que de pure curioſité) ſe trouve à l'*article* INTÉRET REDOUBLÉ, la ſeconde des formules qu'on y voit, n'ayant pour objet

objet que de retrouver une somme primitive confondue avec les intérêts, & les intérêts d'intérêts. Nous y renvoyons donc pour éviter les redites. *Cet article est de M.* RALLIER DES OURMES, *Conseiller d'honneur au présidial de Rennes.*

En général, soit $\frac{1}{m}$ l'intérêt d'une somme S dû au bout d'un an, il est évident qu'on devra au bout de l'année $S\left(1+\frac{1}{m}\right)$; soit maintenant t le rapport d'un temps quelconque à une année, il est évident que dans le cas de l'intérêt simple (*voyez* INTÉRET), on devra au bout du temps t la somme $S\left(1+\frac{t}{m}\right)$, & que dans le cas de l'intérêt composé, on devra la somme $S\left(1+\frac{1}{m}\right)^t$. Or, si $t=1$, ces deux quantités sont égales; si $t>1$, la seconde est plus grande que la premiere, comme il est aisé de le voir; si $t<1$, la premiere est plus grande que la seconde. Soit à présent S ce qu'on doit, en *escomptant* pour le temps t la somme q, on aura $S\left(1+\frac{t}{m}\right)=q$ dans le premier cas, & $S\left(1+\frac{1}{m}\right)^t=q$ dans le second. Donc, 1°. si $t=1$, l'*escompte* est le même dans le cas des deux intérêts. 2°. Si $t>1$, la remise est plus grande dans le second cas que dans le premier; c'est le contraire, si $t<1$. Ainsi quand on *escompte* pour moins d'un an, il est avantageux à celui pour qui on *escompte* de supposer qu'il prête à *intérêt composé*; c'est le contraire, si on *escompte* pour plus d'un an. C'est qu'en général l'intérêt composé est favorable au créancier pour les termes au delà de l'année, & au débiteur pour les termes en deçà. *Voyez* INTÉRET.

On voit aussi que pour trouver l'*escompte* de 100 liv. payables au bout d'un an, au denier 20, il faut prendre $\frac{100}{1+\frac{1}{20}}=\frac{100.20}{21}$ $=95$ l. 4 s. 9 d., & non pas 95 l. comme l'on paie ordinairement. En effet, il saute aux yeux que 95 liv. au bout d'un an doivent produire seulement 99 liv. 15 s. au denier 20, & non pas 100 liv. M. Deparcieux a déja fait cette remarque, *pag. 10 & 11 de son essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine.* La raison arithmétique de cette fausse opération, c'est que les banquiers prennent $\frac{100}{1+\frac{1}{20}}$ pour la même chose que $100\left(1-\frac{1}{20}\right)$: or, $\frac{1}{1+\frac{1}{20}}$ est un peu plus grand que $1-\frac{1}{20}$, puisque 1 est un peu plus grand que $1-\frac{1}{400}$. (O)

ESCOPE, s. f. (*Marine.*) c'est un brin de bois d'une très-médiocre grosseur, dont on se sert à jeter de l'eau de la mer le long du vaisseau, pour le laver & pour mouiller les voiles; il est creusé par le bout & tient de la ligne droite & de la courbe, ayant un manche assez long. (Q)

ESCOPE, ECOPE, ESCOUPE, s. f. (*Marine.*) c'est une sorte de petite pelle creuse, avec laquelle on puise & on jette l'eau qui entre dans une chaloupe ou dans un canot; elle a le manche très-court, & il n'y en a que ce que la main peut empoigner. (Q)

ESCOPERCHE, (*Méch.*) c'est une machine dont on se sert pour élever des fardeaux, au moyen d'une piece de bois, ajoutée sur un gruau, au bout de laquelle il y a une poulie. (+)

ESCOPERCHE, (*Méch.*) c'est encore comme un second fauconneau élevé sur un gruau ou sur un engin, ou c'est une piece de bois ajoutée sur un gruau, au bout de laquelle il y a une poulie. Ce mot se dit aussi de toutes les pieces de bois qui sont debout, & qui ont une poulie à l'extrêmité, par le moyen de laquelle on éleve du bois & des pierres. On appelle aussi *escoperche* une solive ou autre piece de bois, qui a une poulie, & dont on est quelquefois obligé de se servir en des endroits où il est impossible de placer un engin, ou une grue, quoique cette piece ne soit pas toujours dressée debout, mais souvent planchée comme sur une avance de corniche ou dans une lucarne. (+)

ESCORTABLE, (*terme de Fauconn.*) se dit d'un oiseau sujet à s'écarter; tels que sont les plus vêtus & les plus coutumiers de monter en essor, quand le chaud les presse. (+)

ESCORTE, s. f. *en terme de guerre*, se dit d'une troupe qui accompage un officier

ou un convoi pour l'empêcher d'être pris par l'ennemi. *Voyez* CONVOI.

Les *escortes* doivent être proportionnées aux différens corps de troupes qu'elles peuvent avoir à combattre. Si elles sont à la suite d'un convoi, elles doivent être partie à la tête, à la queue, & sur les ailes; elles doivent aussi envoyer des détachemens en avant & sur les ailes pour examiner s'il n'y a point quelques embuscades à craindre de la part de l'ennemi. (Q)

ESCORTE (*droit d'*) (*Droit public & Histoire.*) *jus conducendi*; c'est le droit qu'ont plusieurs princes d'Allemagne d'*escorter* moyennant une somme d'argent les marchands qui voyagent avec leurs marchandises; il y a des princes de l'Empire qui ont le droit d'*escorter* même sur le territoire des autres. Ce droit tire son origine des temps où l'Allemagne étoit infestée de tyrans & de brigands qui en rendoient les routes peu sûres. Suivant les loix, celui qui a le droit d'*escorter* sur le territoire d'un autre, a aussi celui de punir les délits qui se commettent sur la voie publique; & si pour ce droit on jouit du droit de péage, *vectigal*, on est tenu d'indemniser des pertes qu'on a souffertes. (—)

ESCOT, s. m. (*Marine.*) C'est l'angle le plus bas de la voile latine, qui est triangulaire. (Z)

ESCOTS, s. m. pl. (*Ardoisieres.*) C'est ainsi que l'on appelle au fond de ces carrieres de petits morceaux d'ardoise qui sont restés attachés à un banc, après qu'on en a séparé une grande piece, & qu'on en détache ensuite pour être employés. *Voyez l'article* ARDOISE.

ESCOUADE, s. f. *dans l'Art militaire*, se dit d'un petit nombre de fantassins ou de soldats à pied. Une compagnie d'infanterie est ordinairement divisée en trois *escouades*; ce mot n'est en usage que parmi l'infanterie & non point dans la cavalerie. On dit aussi une *escouade de guet*. (Q)

ESCOUADE BRISÉE, c'est *dans l'Art militaire* une *escouade* composée de soldats de différentes compagnies.

ESCOUSSOIR, *voyez* ECHANVROIR.

ESCRIME, s. f. L'art de se défendre ou de se servir de l'épée pour blesser son ennemi, & se garantir soi-même de ses coups. *Voyez* EPÉE & GARDE.

L'*escrime* est un des exercices qu'on apprend dans les académies, &c. *Voyez* EXERCICE & ACADÉMIE. Le maître d'*escrime* s'appelle ordinairement, parmi nous, *maître en fait d'armes*.

L'art de l'*escrime* s'acquiert en faisant des armes avec des fleurets appellés en Latin *rudes*; c'est pourquoi on appelle l'escrime, *gladiatura rudiaria*. *Voyez* GLADIATEUR.

On prétend que l'*escrime* est en si haute estime dans les Indes orientales, qu'il n'est permis qu'aux princes & aux nobles de s'adonner à cet exercice. Ils portent une marque ou une distinction sur leurs armes qu'on nomme dans leur langue *esaru*, que les rois eux-mêmes leur donnent avec beaucoup de cérémonie, de même que les marques de distinction de nos ordres de chevalerie.

Montaigne nous apprend que de son temps toute la noblesse évitoit avec soin la réputation de savoir faire des armes, comme une chose capable de corrompre les bonnes mœurs. *Voyez Dict. de Trévoux & Chambers.*

Le mot *escrime* nous donne en général l'idée de combat entre deux personnes; il désigne sur-tout le combat de l'épée, qui est si familier aux François, qu'ils en ont fait une science qui a ses principes & ses regles. Le maître d'*escrime* commence par rompre le corps aux différentes attitudes qu'il doit affecter, pour rendre les articulations faciles, & donner de la souplesse dans les mouvemens; ensuite il apprend à exécuter les mouvemens du bras & surtout de la main, qui portent les coups à l'ennemi ou qui tendent à éloigner les siens; les premiers se nomment *bottes*, les seconds *parades* : il enseigne ensuite à mêler ces mouvemens pour tromper l'ennemi par de fausses attaques; ce qu'on nomme *feintes*: enfin, il vous apprend à vous servir à propos des feintes & des parades. Cette partie de l'art s'appelle *assaut*, & est vraiment l'image d'un combat. Voici en abrégé les élémens de l'*escrime*.

Dans la premiere attitude dans laquelle on se dispose à recevoir son ennemi ou à

ſe lancer ſur lui, le combattant doit avoir ſon pied gauche fermement appuyé ſur la terre, & tourné de façon à favoriſer la marche ordinaire, le pied droit tourné de façon à favoriſer une marche ſur le côté : les deux pieds, par ce moyen, forment un angle droit ouvert par les pointes des ſouliers, & ils doivent être à trois, quatre ou cinq ſemelles l'un de l'autre diſpoſés ſur la même ligne; de ſorte cependant que ſi on veut faire paſſer le pied droit derriere le gauche, les deux talons ne puiſſent ſe choquer.

Les deux genoux doivent être un peu pliés, contre le principe de pluſieurs qui font ſeulement plier la jambe gauche & font roidir la droite.

Le baſſin, dans l'attitude que j'adopte étant également fléchi ſur les deux os fémur, l'équilibre ſera gardé, toutes les parties ſeront dans l'état de ſoupleſſe convenable, & les impulſions données ſe communiqueront, & plus facilement, & plus rapidement.

Le tronc doit tomber à plomb ſur le baſſin; il doit être effacé & ſuivre dans ſa direction le pied droit : la tête doit ſe mouvoir librement ſur le tronc, ſans ſe pencher d'aucun côté; la vue doit ſe fixer au moins autant ſur les mouvemens de l'adverſaire que ſur ſes yeux.

Le bras droit ou le bras armé doit être étendu de façon à conſerver une liberté entiere dans les mouvemens des articles : ce précepte eſt de la derniere conſéquence, & fort oppoſé à celui de pluſieurs maîtres qui font roidir le bras & le font tendre le plus qu'ils peuvent; méthode condamnable; car le combattant exécute ſes mouvemens par les rotations de l'humérus, rotations très-lentes. Ajoutez à cela que ces combattans font toujours partir le corps le premier; habitude la plus repréhenſible de toutes celles que l'on peut contracter dans les armes : car dans ce cas on eſt un temps infini à porter ſon coup, & ſouvent on ne dégage pas. Quand le bras eſt un peu fléchi, le poignet a la facilité d'agir, ſes mouvemens ſont plus rapides ; vous avez déjà engagé le fer de votre adverſaire du côté où il préſente des jours, qu'il ne s'en eſt point apperçu : le bras en s'alongeant alors, ſeconde les mouvemens du poignet; & le reſte de la machine dévelopant rapidement ſes reſſorts, ſe porte en avant, & donne une forte impulſion au poignet dans la direction qu'il s'eſt choiſie : il faut donc que les articulations de ce bras ſoient libres, ſans qu'il ſoit trop raccourci.

Le fer doit être dirigé à la hauteur du tronc de l'adverſaire, la pointe au corps.

Le bras gauche doit être un peu élevé, libre dans ſes articles, & placé en forme d'arc ſur la même ligne que le pied droit.

La ſeconde attitude eſt celle qu'on affecte dans l'extenſion, c'eſt-à-dire, lorſque l'on ſe porte ſur ſon ennemi.

A-t-on choiſi un moment favorable pour s'élancer ſur ſon adverſaire, le fer eſt-il engagé; la tête de l'os du bras droit doit s'affermir dans ſa cavité, & ſe porter vers le creux de l'aiſſelle; on appelle cela *dégagement des épaules ;* cependant cet os du bras ſe dirige vers le corps de l'ennemi, & s'étend ſur l'avant-bras qui s'affermit dans l'articulation du poignet; celui-ci eſt ou en ſupination ou en pronation ſuivant les coups portés, afin de former oppoſition.

Pendant que tous ces mouvemens s'operent dans le bras, les muſcles des autres parties obéiſſant également à la volonté, agiſſent & portent le corps en avant; mais ce mouvement d'extenſion ſemble principalement être opéré par les muſcles extenſeurs des cuiſſes, qui, dans leurs contractions, écartent ces deux extrêmités l'une de l'autre. Le baſſin & le tronc ſe trouvent emportés en avant par ce mouvement d'extenſion des extrêmités; le pied droit s'éleve, parcourt, en raſant la terre, l'eſpace qui eſt entre lui & le pied de l'ennemi, & va tomber en droite ligne : il ne doit pas trop s'élever de terre.

Dans l'extenſion le corps doit avoir les attitudes ſuivantes.

Premiérement, les os du côté gauche doivent être affermis dans leurs articles, le pied du même côté ne doit point quitter la terre, toute la plante doit porter à plomb ſur le ſol.

Toute l'extrêmité inférieure gauche doit

donc être étendue, la droite au contraire fléchie dans toutes les articulations; le baffin doit porter également fur ces deux extrêmités, le tronc doit tomber à plomb fur le baffin. Ce précepte contrarie celui de quelques maîtres, qui, après avoir fait pofter dans la premiere attitude qu'on nomme *garde*, le tronc fur la partie gauche, veulent que dans l'attitude de l'extenfion, le tronc fe porte fur la partie droite; il en réfulte plufieurs inconvéniens, le tronc eft dans une fufpenfion gênante; en outre il pefe fur la partie qui doit fe relever pour fe porter en arriere, & la fixe pour ainfi dire en avant par fa gravité.

La tête doit refter droite fur le tronc, & libre dans fes mouvemens; pour la garantir il faut dégager les épaules, élever un peu le poignet, afin que tout le bras décrive un arc de cercle imperceptible: joignez à ceci une bonne oppofition; & la tête fera éloignée & garantie des coups.

Quand on a porté fon coup, il faut fe remettre en garde.

Après ces attitudes & ces mouvemens d'extenfion, viennent les mouvemens particuliers du poignet, comme dégagemens, bottes, *&c.*, qui fuppofent la connoiffance des mefures, des temps, des oppofitions & des appels.

La connoiffance des mefures & des temps eft le fruit d'un long travail & une fcience néceffaire des armes; il faut un an pour acquérir la légéreté, la foupleffe & la promptitude des mouvemens.

Il faut des années pour apprendre à fe battre en mefure, & à profiter des temps. La mefure eft une jufte proportion de diftance entre deux adverfaires de laquelle ils peuvent fe toucher. On ferre la mefure en avançant la jambe droite, & en approchant enfuite la gauche dans la même proportion, de forte qu'on fe trouve dans la même fituation où l'on étoit auparavant: ce mouvement doit approcher de l'ennemi; on rompt la mefure quand on recule la jambe gauche de la droite, & que dans le fécond temps on approche la droite de la gauche; ce mouvement doit éloigner de l'ennemi, on rompt toutes mefures en fautant en arriere.

On défigne par le mot de *temps* les momens favorables que l'on doit choifir pour fondre fur l'ennemi; ils varient à l'infini, & il eft impoffible de rien dire de particulier là deffus; on manque les temps quand on part ou trop tôt ou trop tard; on part trop tard lorfque l'ennemi ne répondant point encore à de feints mouvements qu'on a faits pour l'ébranler, on s'élance comme s'il y avoit répondu; on part trop tard, lorfque voulant furprendre un ennemi dans fes propres mouvemens, on attend qu'il les ait exécutés, & on ne part qu'en même temps que lui.

Quand on eft en mefure, on *engage le fer*, c'eft-à-dire, que l'on croife fon fer d'un ou d'autre côté avec celui de l'ennemi que l'on tâche toujours de s'affervir en oppofant le fort au foible. *Voyez au mot* Epée ce que c'eft que *le fort* & *le foible*.

Le dégagement eft un mouvement prompt & léger, par lequel fans déranger la pointe de fon fer de la ligne du corps, on la paffe par deffus, ce qu'on appelle *couper fur la pointe*, ou par deffous le fer de fon ennemi, en obfervant, comme nous venons de le dire, de s'en rendre maître autant que l'on peut par le moyen du fort au foible.

L'appel eft un bruit que l'on fait fur la terre avec le pied qui doit partir, dans l'intention de déterminer fon ennemi à faire quelque faux mouvement.

L'oppofition a lieu dans les bottes & dans les parades; on oppofe quand on courbe fon poignet, de façon que la convexité regarde le fer ennemi; par ce moyen, on éloigne l'épée de l'adverfaire de la ligne de fon corps, fans écarter la pointe de la fienne du corps de l'ennemi.

Quand on fait dégager & oppofer, on s'exerce à tirer des bottes, c'eft-à-dire à porter à l'ennemi des coups avec certaines pofitions du poignet qui caractérifent les bottes. Ces pofitions du poignet font la fupination, la pronation, & la pofition moyenne entre la fupination & la pronation. Le poignet eft en fupination, quand la paume de la main regarde le ciel. Il eft en pronation, quand la paume regarde la terre; dans l'état moyen, la paume de la main ne regarde ni la terre ni le ciel, mais elle eft latéralement placée de façon que le pouce eft en haut;

ces positions ne peuvent point se suppléer les unes aux autres, & on est obligé de les employer suivant les cas.

Les bottes sont la quarte simple, la quarte basse qui se tirent au dedans de l'épée adverse, le poignet étant en supination.

La tierce, la seconde, ou tierce basse, qui se tirent au dehors de l'épée.

La prime qui se tire au dedans de l'épée, le poignet étant en pronation.

La quarte sur les armes, l'octave, la flanconnade, qui se tirent au dehors de l'épée, le poignet étant dans la position moyenne. Toutes ces bottes doivent être soutenues par l'opposition la plus exacte.

Tous ces coups que l'ennemi peut porter dans leurs sens divers, obligent aux parades. On pare les coups de l'ennemi en frappant vivement & séchement son fer avec le sien, employant l'opposition la plus exacte & les différentes positions du poignet, suivant les cas; observant de ne point parer de la pointe de l'épée, mais de la tenir toujours dirigée vers l'ennemi.

La parade de quarte s'exécute en dedans de l'épée par le poignet qui tombe en supination, & qui forme opposition.

La parade du demi-cercle s'exécute de même, mais est précédée d'un mouvement demi-circulaire du poignet, qui ramasse les coups portés bas de dehors en dedans.

La parade de tierce haute, de tierce basse, s'exécute par l'opposition du poignet qui tombe en pronation dehors l'épée.

La parade de quarte sur les armes, d'octave, se forme dehors l'épée par l'opposition du poignet qui est dans une position moyenne.

La parade de prime exige la pronation du poignet, mais a lieu en dedans de l'épée.

Quelques personnes parent d'une main, & tirent de l'autre; ce qui paroît fort naturel & fort avantageux.

On peut placer ici les voltes qui ne sont que de certaines évolutions du corps, par lesquelles on s'éloigne, soit à gauche, soit à droite, soit à demi, soit en entier de la ligne sur laquelle on attendoit l'ennemi. Ces évolutions tiennent lieu de parade contre un adversaire furieux qui s'élance sans regle & sans mesure. On peut mêler ses parades à l'infini, & déconcerter les desseins d'un adversaire: quand on s'est exercé à exécuter chaque botte, on apprend à les faire succéder à propos les unes aux autres, c'est-à-dire, à former de feintes attaques.

Les principales sont les bottes de quarte en tierce, de tierce en quarte, les coulés sur le fer, *&c.*

On ne finiroit pas si on vouloit détailler toutes les feintes qui varient à l'infini, suivant les circonstances.

Lorsque l'athlete fait exécuter toutes les bottes, & les faire succéder avec vîtesse; lorsqu'il fait former ses parades, les mêler, le maître d'*escrime* lui enseigne l'art de se servir à propos de ces coups & de ces parades, en lui présentant les occasions favorables de les mettre en usage avec précision, & par là lui présente les accidens d'un combat dans lequel les coups se succedent en tout sens, suivent les parades, les précedent, *&c.* & cette image du combat s'appelle l'*assaut*.

Voici quelques préceptes généraux d'assaut, qu'on peut regarder comme des corollaires de ce qui précede.

I. Colloraire. Il faut se méfier de l'ennemi, & ne pas le craindre.

II. L'ennemi, hors de mesure, ne peut atteindre son estocade.

III. L'ennemi ne peut entrer en mesure sans avancer le pied gauche.

IV. L'ennemi en mesure ne peut porter l'estocade sans remuer le pied droit.

V. Quand on rompt la mesure, il est inutile de parer.

VI. Si l'on n'est pas sûr de parer l'estocade, on rompt la mesure.

VII. Il ne faut jamais entrer en mesure sans être prêt à parer, car vous devez vous attendre que l'ennemi prendra ce temps pour vous porter une botte.

VIII. N'attaquez jamais l'ennemi par une feinte lorsque vous êtes en mesure; car il pourroit vous prendre sur le temps, soit d'aventure ou de dessein prémédité. *Voyez* TEMS, ESTOCADE.

IX. Ne confondez pas la retraite avec rompre la mesure.

X. Quand l'ennemi rompt la mesure sur votre attaque, poursuivez-le avec feu & avec prudence.

XI. Quand il rompt la mesure de lui-

même, ne le pourſuivez pas; car il veut vous attirer.

XII. Les battemens d'épée ſe font toujours en meſure; car hors de meſure, ils ſeroient ſans effet, puiſqu'on ne pourroit ſaiſir l'inſtant où l'on auroit ébranlé l'ennemi.

XIII. En meſure, on n'entreprend jamais une attaque en dégageant, ſans être prêt à parer l'eſtocade que l'ennemi vous pourroit porter ſur ce temps.

XIV. Les plus grands mouvemens expoſent le plus aux coups de l'ennemi.

XV. Lorſqu'on s'occupe d'un mouvement, quelque précipité qu'il ſoit, on ſe met en danger.

XVI. L'épée de l'ennemi ne peut être dehors & dedans les armes en même temps.

XVII. Pour éviter les coups fourrés, on ne détache jamais l'eſtocade d'une premiere attaque ſans ſentir l'épée de l'ennemi, & ſans oppoſer.

XVIII. Quand on ne ſent pas l'épée de l'ennemi, on ne détache l'eſtocade que lorſqu'il eſt ébranlé par une attaque.

XIX. La meilleure de toutes les attaques, eſt le coulement d'épée; parce que le mouvement en eſt court & ſenſible, & qu'il détermine abſolument l'ennemi à agir.

XX. A la ſuite d'un coulement d'épée, on peut faire une feinte pour mieux ébranler l'ennemi.

XXI. Ne détachez pas l'eſtocade où l'ennemi ſe feroit découvert, parce qu'il veut vous faire donner dedans; mais ſi votre attaque le force à ſe découvrir, vous pouvez hardiment détacher la botte.

XXII. Toutes les fois que vous parez ou pouſſez, effacez. *Voyez* EFFACER.

XXIII. Quand vous parez ou pouſſez, ayez toujours la pointe plus baſſe que le poignet.

XXIV. Quand l'ennemi pare le dedans des armes, il découvre le dehors; & quand il pare le dehors, il découvre le dedans, *&c.*

XXV. On ne peut frapper l'ennemi que dehors les armes, ou dans les armes.

XXVI. Tenez toujours la pointe de votre épée vis-à-vis l'eſtomac de l'ennemi.

XXVII. Si l'ennemi détourne votre pointe d'un côté, faites-la paſſer de l'autre en dégageant.

XXVIII. Que votre épée n'aille jamais courir après celle de l'ennemi, car il profiteroit des découvertes que vous lui feriez; mais remarquez ſon pied droit, & n'allez à la parade que lorſqu'il le détache. *Voyez* ALLER A L'ÉPÉE.

XXIX. Après une attaque vive, faites retraite.

XXX. L'ennemi percera toujours le côté qui eſt à découvert; c'eſt pourquoi il ne faut pas alonger l'eſtocade ſur cet endroit, mais feindre de la porter pour le prendre au défaut. *Voyez* DÉFAUT.

Pour étudier plus en détail cette ſcience, il faut lire Liancourt, la Batte, de Brie, Girard, Saint-Martin, *&c.* & ſur-tout fréquenter l'arêne. *Voyez* aux différens articles de cet Ouvrage chaque choſe plus en détail, ſuivant la place qu'elle doit occuper dans l'ordre alphabétique.

* ESCULANUS, ſ. m. (*Myth.*) *Voyez* Æſculanus.

* ESCULAPE, ſ. m. (*Myth.*) dieu de la Médecine. Il eſt fils d'Apollon & de Coronis; il perdit ſa mere; il fut allaité par une chevre; le centaure Chyron l'éleva; il apprit de ce maître la Médecine & les propriétés des plantes. Les nombreuſes guériſons qu'il opéra exciterent les plaintes du dieu des morts; Jupiter le foudroya à la ſollicitation de Pluton; Apollon pleura ſa mort, & la vengea ſur les cyclopes qui avoient forgé le foudre; Jupiter en fit, à la ſollicitation d'Apollon, la conſtellation du ſerpentaire. Epidaure, lieu de la naiſſance d'*Eſculape*, lui éleva les premiers autels qu'il ait eus. On le repréſenta tantôt ſous la forme d'un ſerpent, tantôt ſous la figure d'un homme qui tient à ſa main un bâton autour duquel un ſerpent eſt entortillé; le coq fut encore un de ſes ſymboles. Il eut pour fils tous les grands médecins de l'antiquité; on lui donne pour filles Hygie & Iaſo, ou la ſanté & la guériſon. Ses temples étoient en plaine campagne; il y rendoit des oracles; ceux d'Epidaure & de Pergame eurent beaucoup de célébrité; il opéra pluſieurs guériſons miraculeuſes; ſa ſtatue étoit d'ivoire à barbe d'or. La longue peſte qui déſola Rome, l'an 462, fit paſſer dans cette capitale du monde le culte du dieu d'Epidaure. Sur l'avis des prêtres & des livres ſibyllins, on alla chercher *Eſculape* dans ſa patrie; le

ſerpent qu'on y adoroit comme tel, s'offrit de lui-même, ſe promena dans les rues d'Epidaure pendant trois jours, ſe rendit de là ſur le vaiſſeaux des ambaſſadeurs Romains, s'empara de la chambre principale, & ſe laiſſa tranſporter paiſiblement juſqu'à Antium, où il s'élança hors du vaiſſeau, alla droit au temple qu'il avoit dans cet endroit, s'entortilla à une palme, & fit douter de ſon retour. Cependant il rentra dans le vaiſſeau, & ſe laiſſa conduire à Rome, où l'on eut à peine touché un des bords du Tibre, que le dieu ſerpent ſe jeta dans le fleuve, le traverſa, & entra dans l'iſle, où l'on bâtit dans la ſuite ſon temple. Mais le merveilleux de l'hiſtoire, c'eſt qu'à peine fut-il arrivé que la peſte ceſſa. Cet *Eſculape* donné par les Epidauriens aux ambaſſadeurs Romains, n'étoit apparemment qu'un de ces ſerpens qu'ils élevoient & qu'ils rendoient familiers; & la ceſſation de la peſte à l'arrivée du ſerpent ne doit être regardée que comme le concours fortuit de deux événemens. Plus il a d'événemens combinés, plus l'eſprit du peuple ſe porte fortement au prodige; il ne peut concevoir que le cas qui l'étonne, quelque compliqué qu'il ſoit, n'eſt pas moins poſſible qu'un autre.

ESCURE, (*Géog. mod.*) province du royaume de Maroc, en Afrique.

ESCURIAL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ou comme l'écrivent les Eſpagnols, ESCORIAL, eſt un mot qui ſe rencontre fréquemment dans nos gazettes & dans les nouvelles publiques. C'eſt un des lieux de la réſidence des rois d'Eſpagne.

Eſcurial étoit originairement le nom d'un petit village d'Eſpagne, ſitué dans le royaume de Tolede, à ſept [illegible] à l'occident de Madrid, & neuf à l'orient d'Avila. Ce village eſt ſur une chaîne de montagnes, que quelques-uns appellent *montagnes Carpentaines* ou *Carpentaniennes*, & d'autres *monts Pyrénées*, parce qu'elles ſont une ſuite & comme une branche des grands monts Pyrénées. Le roi Philippe II, fit bâtir en cet endroit un magnifique monaſtere pour les Hiéronimites, ou religieux de l'ordre de S. Jérôme. Ce monaſtere eſt regardé par les Eſpagnols comme une des merveilles du monde; & il eſt appellé l'*Eſcurial*.

Le P. François de los Padros, dans la deſcription qu'il en a donnée, & qui a pour titre, *deſcription breve del monaſterio de S. Lorenço, el real del Eſcorial*, dit que ce monaſtere fut bâti par Philippe II, en mémoire de la bataille de S. Quentin, gagnée le jour de St. Laurent, & par l'interceſſion de ce ſaint, que les Eſpagnols ont en grande vénération.

Le roi & la reine d'Eſpagne y ont leurs appartemens, & le reſte eſt habité par les moines. La grande partie des actes de cette cour étoit autrefois datée de l'*Eſcurial*.

Il y a dans l'*Eſcurial* une magnifique égliſe, où Philippe IV fit conſtruire une très-belle chapelle, appellée *Pantheon*, ou *Rotonde*. Cette chapelle eſt le lieu de la ſépulture des rois & des reines d'Eſpagne qui laiſſent des enfans; ceux qui n'en laiſſent point ſont enterrés dans un autre caveau de la même égliſe, avec les infants & les autres princes. *Voyez* PANTHEON & ROTONDE. *Dict. de Trév.* & *Chamb.*

Ce monaſtere ou palais renferme trois bibliotheques, dans leſquelles on compte dix-huit mille volumes, & entr'autres trois mille manuſcrits Arabes. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

On prétend que les dépenſes faites pendant trente-huit ans par Philippe II, pour la conſtruction de l'*Eſcurial*, montent à cinq millions deux cent ſoixante & dix mille ducats, ſans parler de plus d'un million qu'il employa pour les ornemens d'égliſe; à quoi il faut ajouter les ſommes immenſes qu'a coûté la magnifique chapelle bâtie par les ordres de Philippe IV. Une partie de ce ſuperbe édifice fut brûlée en 1671.

ESCUROLLES, (*Géog. mod.*) petite ville du Bourbonnois, en France.

ESDRAS *ou* EZRA, (*Théolog.*) nom de deux livres canoniques de l'ancien Teſtament, dont le premier eſt connu ſous le nom d'*Eſdras*, & le ſecond ſous celui de *Néhémias*.

Ils ſont ainſi appellés du nom de leurs auteurs. *Eſdras* à qui l'on attribue le premier, fut grand prêtre des Juifs pendant la captivité, & particuliérement vers le temps où ils retournerent en Paleſtine ſous le regne d'Artaxerxe Longuemain. Il eſt appellé dans l'écriture *ſcriba velox in lege Moïſi*, c'eſt-à-dire, un docteur habile dans

la loi de Moïse; car le mot *sopher*, que la vulgate rend par *scriba*, ne signifie pas un *écrivain*, mais un *docteur de la loi*. Ce fut lui qui, selon les conjectures communes, recueillit tous les livres canoniques, les purgea des corruptions qui s'y étoient glissées, & les distingua en 22 livres, selon le nombre des lettres de l'alphabet Hébreu. Ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont pensé que les livres de l'ancien Testament étant perdus, il les avoit dictés de mémoire. On croit aussi que dans cette révision il changea quelques noms des lieux, & mit ceux qui étoient en usage à la place des anciens; observation qui sert de réponse à plusieurs objections de Spinosa. On conjecture encore que par l'inspiration du S. Esprit, il ajouta certaines choses arrivées après la mort des auteurs de ces livres.

Les deux livres d'*Esdras* sont canoniques & reconnus pour tels par la synagogue & par l'Eglise. Le troisieme & le quatrieme qui se trouvent en Latin dans les bibles ordinaires après l'oraison de Manassès, quoique reconnus pour canoniques en plusieurs pays, & particuliérement chez les Grecs, sont regardés comme apocryphes par les Latins & même par les Anglicans. Le troisieme dont on a le texte Grec, est une répétition de ce qui est contenu dans les deux premiers. Il est cité par S. Athanase, S. Augustin, S. Ambroise: S. Cyprien même semble l'avoir connu. Le quatrieme qu'on n'a qu'en Latin, est plein de visions, de songes, & de quelques erreurs. Il est d'un autre auteur que le troisieme, & probablement de quelque juif converti.

Le canon d'*Esdras* est la collection des livres de l'Ecriture faite par ce pontife, qui selon Genebrard, de concert avec la grande synagogue, les distingua par livres, & ceux-ci par versets. S. Jérôme dit qu'il les copia en caracteres Chaldéens qui sont les carrés, & laissa les anciens aux Samaritains. Il paroît que la synagogue ne s'en est pas tenue au canon d'*Esdras*, & qu'elle y a ajouté d'autres livres; témoin le livre d'*Esdras* lui-même, & celui de Néhémias. *Voyez* CANON. (*G*)

ESFARAIN (*Géogr. mod.*) ville du Corazan, en Asie. *Long.* 92, 5; *lat.* 36, 55, selon les tables Arabiques.

E, SI MI; E, MI LA, *ou* simplement E. caractere ou terme de musique, qui indique la note de la gamme que nous appellons *mi*. *Voyez* GAMME (*S*)

ESKIMAUX, (*Géogr.*) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, sur les côtes de la terre de Labrador & de la baie d'Hudson, pays extrêmement froids.

Ce sont les sauvages des sauvages, & les seuls de l'Amérique qu'on n'a jamais pu apprivoiser; petits, blancs, gros, & vrais anthropophages. On voit chez les autres peuples des manieres humaines, quoique extraordinaires, mais dans ceux-ci tout est féroce & presque incroyable.

Malgré la rigueur du climat, ils n'allument point de feu, vivent de chasse, & se servent de fleches armées de pointes faites de dents de vaches marines, ou de pointes de fer quand ils en peuvent avoir. Ils mangent tout cru, racines, viande & poisson. Leur nourriture la plus ordinaire est la chair de loups ou veaux marins; ils sont aussi très-friands de l'huile qu'on en tire. Ils forment de la peau de ces sortes de bêtes, des sacs dans lesquels ils serrent pour le mauvais temps une provision de cete chair coupée par morceaux.

Ils ne quittent point leurs vêtemens, & habitent des trous souterrains, où ils entrent à quatre pattes. Ils se font de petites tuniques de peaux d'oiseaux, la plume en dedans, pour se mieux garantir du froid, & ont par dessus en forme de chemise d'autres tuniques de boyaux ou peaux d'animaux cousues par bandes, pour que la pluie ne les pénetre point. Les femmes portent leurs petits enfans sur leur dos, entre les deux tuniques, & tirent ces pauvres innocens par dessous le bras ou par dessus l'épaule pour leur donner le teton.

Ces sauvages construisent des canots avec des cuirs, & ils les couvrent par dessus, laissant au milieu une ouverture comme à une bourse, dans laquelle un homme seul se met; ensuite liant à sa ceinture cette espece de bourse, il rame avec un aviron à deux pelles, & affronte de cette maniere la tempête & les gros poissons.

Les Danois ont les premiers découvert les *Eskimaux*. Le pays qu'ils habitent est rempli de havres, de ports, & de baies, où les barques de Quebec vont chercher en

troc de quincaillerie, les peaux de loups marins que ces sauvages leur apportent pendant l'été. *Extrait d'une lettre de Ste. Hélene, du 30 octobre 1751.* *Voyez* aussi si vous voulez la relation du Groenland insérée dans les voyages du Nord, & ceux du baron de la Hontan : mais ne croyez point que ces livres satisfassent votre curiosité, ils ne contiennent que des fictions; ce qui n'est pas étonnant, puisque aucun voyageur, ni aucun armateur, ne s'est encore hasardé de pénétrer dans le vaste pays de Labrador pour en pouvoir parler. Ainsi les *Eskimaux* sont le peuple sauvage de l'Amérique que nous connoissons le moins jusqu'à ce jour. *DE JAUCOURT.*

ESLAIZER, (*terme de monnoyage au marteau.*) c'est redresser le flaon du rechauffage en le battant, l'étendant & le dressant sur le tas ou enclume à coups de marteau : ce mot vient du verbe Grec ἐλαύνω, au futur ἐλάσω, *pulso*, *ferio*, *excutio*, *feriundo*, forger en frappant, d'où ἐλασία, *cusio*, ouvrage & fabrication qui se fait par le marteau : quelques auteurs écrivent *élifer*, comme s'il venoit du Latin *élidere*, qui signifie *presser* & *écacher*. (+)

ESLINGEN, (*Géogr. mod.*) ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Soüabe, en Allemagne; elle est située sur le Neckre. *Long.* 27, 50, *lat.* 48, 40.

ESMILIER, v. act. *terme d'ouvrier de bâtiment*; c'est équarir du moilon avec le marteau, & piquer son parement. (*P*)

ESMINE *ou* EMINE, s. f. (*Commerce.*) sorte de mesure qui sert en quelques endroits à mesurer les grains & les légumes. Il y a aussi une autre *émine* qui étoit autrefois une mesure des liquides. *Voyez* HEMINE. (*G*)

ESMOUTIER, (*Géogr. mod.*) ville du Limousin, en France. *Long.* 19, 22, *lat.* 45, 45.

ESOTÉRIQUE, adj. *Voyez* EXOTÉRIQUE.

ESPACE, subst. m. (*Métaphys.*) La question sur la nature de l'*espace*, est une des plus fameuses qui aient partagés les philosophes anciens & modernes; aussi est-elle, selon plusieurs d'entr'eux, une des plus essentielles, par l'influence qu'elle a sur les plus importantes vérités de métaphysique.

Les philosophes en ont donné des définitions fort différentes, & même tout opposées. Les uns disent que l'*espace* n'est rien sans les corps, ni même rien de réel en lui-même; que c'est une abstraction de l'esprit, un être idéal, que ce n'est que l'ordre des choses en tant qu'elles coexistent, & qu'il n'y a point d'*espace* sans corps. D'autres au contraire soutiennent que l'*espace* est un être absolu, réel, & distingué des corps qui y sont placés; que c'est une étendue impalpable, pénétrable, non solide, le vase universel qui reçoit les corps qu'on y place; en un mot une espece de fluide immatériel & étendu à l'infini, dans lequel les corps nagent.

Le sentiment d'un *espace* distingué de la matiere a été autrefois soutenu par Epicure, Démocrite, & Leucippe, qui regardoient l'*espace* comme un être incorporel, impalpable, ni actif ni passif. Gassendi a renouvellé de nos jours cette opinion, & le célebre Loke dans son livre de l'*entendement humain*, ne distingue l'*espace* pur des corps qui le remplissent, que par la pénétrabilité.

Keill, dans son *introduction à la véritable physique*, & tous les disciples de Loke, ont soutenu la même opinion; Keill a même donné des théoremes, par lesquels il prétend prouver que toute la matiere est parsemée de petits *espaces* ou interstices absolument vuides, & qu'il y a dans les corps beaucoup plus de vuide que de matiere solide.

L'autorité de M. Newton a fait embrasser l'opinion du vuide absolu à plusieurs mathématiciens. Ce grand homme croyoit, au rapport de M. Loke, qu'on pouvoit expliquer la création de la matiere, en supposant que Dieu auroit rendu plusieurs parties de l'*espace* impénétrables : on voit dans le *scholium generale*, qui est à la fin des principes de M. Newton, qu'il croyoit que l'*espace* étoit l'immensité de Dieu; il l'appelle, dans son *optique*, le *sensorium* de Dieu, c'est-à-dire, ce par le moyen de quoi Dieu est présent à toutes choses.

M. Clarke s'est donné beaucoup de peine pour soutenir le sentiment de M. Newton, & le sien propre sur l'*espace* absolu, contre M. Leibnitz qui prétendoit que l'*espace* n'étoit que l'ordre des choses coexistantes.

Donnons le précis des preuves dont les défenseurs de ces deux opinions se servent, & des objections qu'ils se font réciproquement.

Les partisans de l'espace absolu & réel appuient d'abord leur idée de tous les secours que l'imagination lui prête. Vous avez beau, disent-ils, anéantir toute matiere & tout corps, vous concevez que la place que cette matiere & ces corps occupoient subsiste encore, qu'on y pourroit remettre les mêmes choses, & qu'elle a les mêmes dimensions & propriétés. Transportez-vous aux bornes de la matiere, vous concevrez au delà un *espace* infini, dans lequel l'univers pourroit changer sans cesse de place. L'*espace* occupé par un corps, n'est pas l'étendue de ce corps; mais le corps étendu existe dans cet *espace*, qui en est absolument indépendant; car l'*espace* n'est point une affection d'un ou de plusieurs corps, ou d'un être borné, & il ne passe point d'un sujet à un autre. Les *espaces* bornés ne sont point des propriétés des substances bornées, ils ne sont que des parties de l'*espace* infini, dans lequel les substances bornées existent. Ensuite ces mêmes philosophes font sentir la difficulté qu'il y auroit pour les corps, de se mouvoir dans le plein absolu, contre lequel ils font trois objections principales: la premiere, prise de l'impossibilité du mouvement dans le plein; la seconde, de la différente pesanteur des corps; & la troisieme, de la résistance par laquelle les corps qui se meuvent dans le plein, doivent perdre leur mouvement en très-peu de temps: mais l'examen de ces difficultés appartient à d'autres articles (*Voyez* PLEIN, VUIDE). Le reste des défenses & attaques dont se servent ceux qui maintiennent l'*espace* absolu; se trouve exposé dans le passage suivant; il est tiré de la cinquieme réplique de M. Clarke à M. Leibnitz; le savant Anglois paroît y avoir fait ses derniers efforts sous ses étendards. « Voici, dit » M. Clarke, voici ce me semble la prin- » cipale raison de la confusion & des con- » tradictions que l'on trouve dans ce que » la plupart des philosophes ont avancé sur » la nature de l'*espace*. Les hommes sont » naturellement portés, faute d'attention, » à négliger une distinction très-nécessaire, » & sans laquelle on ne peut raisonner claire- » ment; je veux dire qu'ils n'ont pas soin » de distinguer, quoiqu'ils le dussent tou- » jours faire, entre les termes *abstraits* & » *concrets*, comme sont l'immensité & » l'immense. Ils négligent aussi de faire une » distinction entre les *idées* & *les choses*, » comme sont l'idée de l'immensité que » nous avons dans notre esprit, & l'im- » mensité réelle qui existe actuellement » hors de nous. Je crois que toutes les » notions qu'on a eues touchant la nature » de l'*espace*, ou que l'on peut s'en former, » se réduisent à celles-ci: l'*espace* est un » pur néant, ou il n'est qu'une simple idée, » ou une simple relation d'une chose à une » autre, ou bien il est la matiere de quel- » qu'autre substance, ou la propriété d'une » substance.

» Il évident que l'*espace* n'est pas un *pur* » *néant*; car le néant n'a ni quantité, ni » dimensions, ni aucune propriété. Ce » principe est le premier fondement de toute » sorte de science, & il fait voir la diffé- » rence qu'il y a entre ce qui existe & ce » qui n'existe pas.

» Il est aussi évident que l'*espace* n'est pas » une *pure idée*; car il n'est pas possible » de se former une idée de l'*espace* qui » aille au delà du fini, & cependant la » raison nous enseigne que c'est une con- » tradiction que l'*espace* lui-même ne soit » pas actuellement infini.

» Il n'est pas moins certain que l'*espace* » n'est pas une *simple relation* d'une chose à » une autre, qui résulte de leur situation » ou de l'ordre qu'elles ont entr'elles, » puisque l'*espace* est une quantité, ce qu'on » ne peut pas dire des relations, telles que » la situation & l'ordre. J'ajoute que si le » monde matériel est ou peut être borné, » il faut nécessairement qu'il y ait un *espace* » actuel ou possible au delà de l'univers.

» Il est aussi très-évident que l'*espace* n'est » pas la *matiere*; car en ce cas la matiere » seroit nécessairement infinie, & il n'y au- » roit aucun *espace* qui ne résistât au mouve- » ment, ce qui est contraire à l'expé- » rience.

» Il n'est pas moins certain que l'*espace* » n'est aucune sorte de *substance*, puisque

» l'*eſpace* infini eſt l'immenſité & non pas » l'immenſe ; au lieu qu'une ſubſtance » infinie eſt l'immenſe & non pas l'im- » menſité ; comme la *durée* n'eſt pas une » ſubſtance, parce qu'une durée infinie eſt » l'éternité & non un être éternel ; mais » une ſubſtance dont la durée eſt infinie, » eſt un être éternel & non pas l'éternité.

» Il s'enſuit donc néceſſairement de ce » qu'on vient de dire, que l'*eſpace* eſt une » propriété de la même maniere que la » durée. L'immenſité eſt une propriété de » l'être immenſe, comme l'éternité de l'être » éternel.

» Dieu n'exiſte point dans l'*eſpace* ni dans » le temps, mais ſon exiſtence eſt la cauſe » de l'*eſpace* & du temps..... qui ſont des » ſuites néceſſaires de ſon exiſtence, & non » des êtres diſtincts de lui dans leſquels il » exiſte. » *Voyez* TEMPS, ETERNITÉ.

L'*eſpace*, diſent au contraire les Leibnitiens, eſt quelque choſe de purement relatif, comme le temps ; c'eſt un *ordre de coexiſtans*, comme le temps eſt un *ordre de ſucceſſions* ; car ſi l'*eſpace* étoit une propriété ou un attribut, il devroit être la propriété de quelque ſubſtance. Mais l'*eſpace* vuide borné que l'on ſuppoſe entre deux corps, de quelle ſubſtance ſera-t-il la propriété ou l'affection ? dira-t-on que l'*eſpace* infini eſt l'immenſité ? alors l'*eſpace* fini ſera l'oppoſé de l'immenſité, c'eſt-à-dire, la menſurabilité ou l'étendue bornée : or, l'étendue doit être l'affection d'un étendu ; mais ſi cet *eſpace* eſt vuide, il ſera un attribut ſans ſujet. C'eſt pourquoi en faiſant de l'*eſpace* une propriété, on tombe dans le ſentiment qui en fait un ordre de choſes, & non pas quelque choſe d'abſolu. Si l'*eſpace* eſt une réalité abſolue, bien loin d'être une propriété oppoſée à la ſubſtance, il ſera plus ſubſiſtant que les ſubſtances. Dieu ne le ſauroit détruire, ni même changer en rien. Il eſt non-ſeulement immenſe dans le tout, mais encore immuable & éternel en chaque partie. Il y aura une infinité de choſes éternelles hors de Dieu. Suivant cette hypotheſe, tous les attributs de Dieu conviennent à l'*eſpace* ; car cet *eſpace*, s'il étoit poſſible, ſeroit réellement infini, immuable, incréé, néceſſaire, incorporel, préſent partout. C'eſt en partant de cette ſuppoſition, que Raphſon a voulu démontrer géométriquement que l'*eſpace* eſt un attribut de Dieu, & qu'il exprime ſon eſſence infinie & illimitée.

De toutes les démonſtrations contre la réalité de l'*eſpace*, celle que l'on fait valoir le plus eſt celle-ci : ſi l'*eſpace* étoit un être abſolu, il y auroit quelque choſe dont il ſeroit impoſſible qu'il y eût une raiſon ſuffiſante. Ecoutons M. Leibnitz lui-même dans ſon troiſieme écrit contre M. Clarke. « L'*eſpace* eſt quelque choſe d'abſolument » uniforme, & ſans les choſes qui y ſont » placées, un point de l'*eſpace* ne differe » abſolument en rien d'un autre point de » l'*eſpace*. Or, il ſuit de cela (ſuppoſé que » l'*eſpace* ſoit quelqu'autre choſe en lui- » même que l'ordre des corps entr'eux) » qu'il eſt impoſſible qu'il y ait une raiſon » pourquoi Dieu, gardant les mêmes ſitua- » tions des corps entr'eux, ait placé les » corps dans l'*eſpace* ainſi & non pas autre- » ment, & pourquoi tout n'a pas été pris » à rebours, par exemple, par un échange » de l'orient & de l'occident. Mais ſi l'*eſpace* » n'eſt autre choſe que cet ordre au rap- » port, & n'eſt rien du tout ſans les corps » que la poſſibilité d'en mettre ; ces deux » états, l'un tel qu'il eſt, l'autre pris à re- » bours, ne différeroient point entr'eux. » Leur différence ne ſe trouve donc que » dans la ſuppoſition chimérique de la réa- » lité de l'*eſpace* en lui-même ; mais dans la » vérité, l'un ſeroit précisément la même » choſe que l'autre, comme ils ſont abſo- » lument indiſcernables, *&c.* »

M. Clarke répondit à ce raiſonnement, que la ſimple volonté de Dieu étoit la raiſon ſuffiſante de la place de l'univers dans l'*eſpace*, & qu'il n'y en avoit point d'autre. On ſent bien que les Leibnitiens ne ſe payerent pas de cette raiſon, ce qui au fond ne prouve rien contr'elle.

Voici, ſelon les Leibnitiens, comment nous venons à nous former l'idée de l'*eſpace* ; cet examen peut ſervir, ſelon eux, à découvrir la ſource des illuſions que l'on s'eſt faites ſur la nature de l'*eſpace*.

Nous ſentons que lorſque nous conſidérons deux choſes comme différentes, & que nous les diſtinguons l'une de l'autre, nous les plaçons dans notre eſprit l'une hors

de l'autre ; ainſi nous voyons comme hors de nous tout ce que nous regardons comme différent de nous; les exemples s'en préſentent en foule. Si nous nous repréſentons dans notre imagination un édifice que nous n'aurons jamais vu, nous nous le repréſentons comme hors de nous, quoique nous ſachions bien que l'idée que nous en avons exiſte en nous, & qu'il n'y a peut-être rien d'exiſtant de cet édifice hors de notre idée; mais nous nous le repréſentons comme hors de nous, parce que nous ſavons qu'il eſt différent de nous; de même, ſi nous nous repréſentons idéalement deux hommes, ou que nous répétions dans notre eſprit la repréſentation du même homme deux fois, nous les plaçons l'un hors de l'autre, parce que nous ne pouvons forcer notre eſprit à imaginer qu'ils ſont *un* & *deux* en même temps.

Il ſuit de là que nous ne pouvons nous repréſenter pluſieurs choſes différentes comme faiſant un, ſans qu'il en réſulte une notion attachée à cette diverſité & à cette union des choſes ; & cette notion nous la nommons *étendue* ; ainſi nous donnons de l'étendue à une ligne, en tant que nous faiſons attention à pluſieurs parties diverſes que nous voyons comme exiſtant les unes hors des autres, qui ſont unies enſemble, & qui ſont par cette raiſon un ſeul tout.

Il eſt ſi vrai que la diverſité & l'union font naître en nous l'idée de l'étendue, que quelques philoſophes ont voulu faire paſſer notre ame pour quelque choſe d'étendu, parce qu'ils y remarquoient pluſieurs facultés différentes, qui cependant conſtituent un ſeul ſujet, en quoi ils ſe trompoient : c'eſt abuſer de la notion de l'étendue, que de regarder les attributs & les modes d'un être comme des êtres ſéparés, exiſtans les uns hors des autres; car ces attributs & ces modes ſont inſéparables de l'être qu'ils modifient.

Pour peu que l'on faſſe attention à cette notion de l'étendue, on s'apperçoit que les parties de l'étendue, conſidérées par abſtraction, & ſans faire attention ni à leurs limites ni à leurs figures, ne doivent avoir aucune différence interne ; elles doivent-être ſimilaires, & ne différer que par le nombre ; car puiſque pour former l'idée de l'étendue on ne conſidere que la pluralité des choſes & leur union, d'où naît leur exiſtence l'une hors de l'autre, & que l'on exclut toute autre détermination, toutes les parties étant les mêmes quant à la pluralité & à l'union, l'on peut ſubſtituer l'une à la place de l'autre, ſans détruire ces deux déterminations de la pluralité & de l'union, auxquelles ſeules on fait attention ; & par conſéquent deux parties quelconques d'étendue ne peuvent différer qu'en tant qu'elles ſont deux, & non pas une. Ainſi toute l'étendue doit être conçue comme étant uniforme, ſimilaire, & n'ayant point de détermination interne qui en diſtingue les parties les unes des autres, puiſque étant poſées comme l'on voudra, il en réſultera toujours le même être ; & c'eſt de là que nous vient l'idée de l'*eſpace* abſolu que l'on regarde comme ſimilaire & indiſcernable. Cette notion de l'étendue eſt encore celle du corps géométrique ; car que l'on diviſe une ligne, comme & en autant de parties que l'on voudra, il en réſultera toujours la même ligne en raſſemblant ſes parties, quelque tranſpoſition que l'on faſſe entre elles : il en eſt de même des ſurfaces & des corps géométriques.

Lorſque nous nous ſommes ainſi formés dans notre imagination un être de la diverſité de l'exiſtence de pluſieurs choſes & de leur union, l'étendue, qui eſt cet être imaginaire, nous paroît diſtincte du tout réel dont nous l'avons ſéparée par abſtraction, & nous nous figurons qu'elle peut ſubſiſter par elle-même, parce que nous n'avons point beſoin, pour la concevoir, des autres déterminations que les êtres, que l'on ne conſidere qu'en tant qu'ils ſont divers & unis, peuvent renfermer ; car notre eſprit appercevant à part les déterminations qui conſtituent cet être idéal que nous nommons *étendue*, & concevant enſuite les autres qualités que nous en avons ſéparées mentalement, & qui ne font plus partie de l'idée que nous avons de cet être, il nous ſemble que nous portons toutes ces choſes dans cet être idéal, que nous les y logeons, & que l'étendue les reçoit & les contient comme un vaſe

reçoit la liqueur qu'on y verſe. Ainſi en tant que nous conſidérons la poſſibilité qu'il y a que pluſieurs choſes différentes puiſſent exiſter enſemble dans cet être abſtrait que nous nommons *étendue*, nous nous formons la notion de l'*eſpace*, qui n'eſt en effet que celle de l'étendue, jointe à la poſſibilité de rendre aux êtres coexiſtans & unis, dont elle eſt formée, les déterminations dont on les avoit d'abord dépouillés par abſtraction. On a donc raiſon, ajoutent les Leibnitiens de définir l'*eſpace*, l'ordre des coexiſtans, c'eſt-à-dire, la reſſemblance dans la maniere de coexiſter des êtres; car l'idée de l'*eſpace* naît de ce que l'on ne fait uniquement attention qu'à leur maniere d'exiſter l'un hors de l'autre, & que l'on ſe repréſente que cette coexiſtance de pluſieurs êtres produit un certain ordre ou reſſemblance dans leur maniere d'exiſter; en ſorte qu'un de ces êtres étant pris pour le premier, un autre devient le ſecond, un autre le troiſieme, *&c.*

On voit bien que cet être idéal d'étendue, que nous nous formons de la pluralité & de l'union de tous ces êtres, doit nous paroître une ſubſtance ; car en tant que nous nous figurons pluſieurs choſes exiſtantes enſemble, & dépouillées de toutes déterminations internes, cet être nous paroît durable ; & en tant qu'il eſt poſſible, par un acte de l'entendement, de rendre à ces êtres les déterminations dont nous les avons dépouillées par abſtraction, il ſemble à l'imagination que nous y tranſportons quelque choſe qui n'y étoit pas, & alors cet être nous paroît modifiable.

Il eſt donc certain, continuent les ſectateurs de Leibnitz, qu'il n'y a d'*eſpace* qu'en tant qu'il y a des choſes réelles & coexiſtantes; & ſans ces choſes il n'y auroit point d'*eſpace*. Cependant l'*eſpace* n'eſt pas les choſes mêmes; c'eſt un être qui en a été formé par abſtraction, qui ne ſubſiſte point hors des choſes, mais qui n'eſt pourtant pas la même choſe que les ſujets dont on a fait cette abſtraction ; car ces ſujets renferment une infinité de choſes qu'on a négligées en formant la notion de l'*eſpace*.

L'*eſpace* eſt aux êtres réels comme les nombres aux choſes nombrées, leſquelles choſes deviennent ſemblables & forment chacune une unité à l'égard du nombre, parce qu'on fait abſtraction des déterminations internes de ces choſes, & qu'on ne les conſidere qu'en tant qu'elles peuvent faire une multitude, c'eſt-à-dire, pluſieurs unités; car, ſans une multitude réelle des choſes qu'on compte, il n'y auroit point de nombres réels & exiſtans, mais ſeulement des nombres poſſibles : ainſi de même qu'il n'y a pas plus d'unités réelles qu'il n'y a de choſes actuellement exiſtantes, il n'y a pas non plus d'autres parties actuelles de l'*eſpace* que celles que les choſes étendues actuellement exiſtantes déſignent; & l'on ne peut admettre des parties dans l'*eſpace* actuel, qu'en tant qu'il exiſte des êtres réels qui coexiſtent les uns avec les autres. Ceux donc, ajoutent nos Leibnitiens, qui ont voulu appliquer à l'*eſpace* actuel les démonſtrations qu'ils avoient déduites de l'*eſpace* imaginaire, ne pouvoient manquer de s'engager dans des labyrinthes d'erreur dont ils ne ſauroient trouver l'iſſue.

Telles ſont les deux opinions contraires ſur la nature de l'*eſpace ;* elles ont l'une & l'autre des partiſans diſtingués parmi les Philoſophes. Je finirai cet article par une remarque judicieuſe d'un grand phyſicien, c'eſt M. Muſſchembroek, qui s'exprime ainſi. « A quoi bon toutes ces diſputes ſur » la poſſibilité ou l'impoſſibilité de l'*eſpace*? » car il pourroit arriver qu'il ſeroit ſeulement poſſible, & qu'il ne ſe trouveroit » nulle part dans le monde, & alors toutes » ces difficultés ne deviendroient-elles pas » inutiles ? Il en eſt de même à l'égard de » tout ce que les Philoſophes diſent tou- » chant la poſſibilité : pluſieurs d'entr'eux » perdent ici bien du temps, prétendant » que la Philoſophie eſt une ſcience qui » doit traiter de la poſſibilité : certainement » cette ſcience ſeroit alors fort inutile & » aſſujettie à bien des erreurs. En effet, » quel avantage me reviendroit-il d'em- » ployer mon temps à la recherche de tout » ce qui eſt poſſible dans le monde, tan- » dis que je négligerois de chercher ce qui » eſt véritable ? d'ailleurs notre eſprit eſt » trop borné pour que nous puiſſions ja-

» mais connoître ce qui est possible ou ce » qui ne l'est pas; parce que nous con- » noissons si peu de choses, que nous ne » prévoyons pas les contrariétés qui pour- » roient s'ensuivre de ce que nous croirions » être possible. »

Cet *art.* est tiré des papiers de M. Formey, qui l'a composé en partie sur le *recueil des Lettres* de Clarke, Leibnitz, Newton, *Amsterdam, 1740*, & sur les *inst. de Physique* de madame du Châtelet. Nous ne prendrons point de parti sur la question de l'*espace*; on peut voir, par tout ce qui a été dit au *mot* Élémens des Sciences, combien cette question obscure est inutile à la Géométrie & à la Physique. *Voyez* Tems, Étendue, Mouvement, Lieu, Vuide, Corps, *&c.*

Espace, *en Géométrie*, signifie l'aire d'une figure renfermée & bornée par les lignes droites ou courbes qui terminent cette figure.

L'*espace* parabolique est celui qui est renfermé par la parabole : de même l'*espace* elliptique, l'*espace* conchoïdal, l'*espace* cissoïdal sont ceux qui sont renfermés par l'ellipse, par la conchoïde, par la cissoïde, *&c. Voyez ces mots*; *voyez aussi* Quadrature. Sur la nature de l'*espace*, tel que la Géométrie le considere, *voyez l'article* Étendue.

Espace, *en Méchanique*, est la ligne droite ou courbe que l'on conçoit qu'un point mobile décrit dans son mouvement. (*O*)

Espace, (*Droit civil.*) étendue indéfinie de lieu, en longueur, largeur, hauteur & profondeur.

On met au rang des immeubles l'*espace*, qui de sa nature est entiérement immobile. On peut le diviser en *commun* & *particulier*.

Le premier est celui des lieux publics, comme des places, des marchés, des temples, des théatres, des grands chemins, *&c.* l'autre est celui qui est perpendiculaire au sol d'une possession particuliere, par des lignes tirées tant du centre de la terre vers sa surface, que de la surface vers le ciel.

La possession de cet *espace*, aussi loin qu'on peut y atteindre de dessus terre, est absolument nécessaire pour la possession du sol; & par conséquent l'air qu'il renferme toujours, quoique sujet à changer continuellement, doit aussi être regardé comme appartenant au propriétaire, par rapport aux droits qu'il a d'empêcher qu'aucun autre ne s'en serve ou n'y mette rien qui l'en prive, sans son consentement: cependant, en vertu de la loi de l'humanité, il est tenu de ne refuser à personne un usage innocent de cet *espace* rempli d'air, & de ne rien exiger pour un tel service.

Chacun a aussi le droit naturel d'élever un bâtiment sur son sol, aussi haut qu'il le veut; il peut encore creuser dans son sol aussi bas qu'il le juge à propos, quoique les loix civiles de certains pays adjugent au fisc ce qui se trouve dans les terres d'un particulier à une profondeur plus grande que celle où peut pénétrer le soc de la charrue.

Il faut au reste observer les lignes perpendiculaires tirées de la surface du sol, tant en haut qu'en bas : ainsi comme mon voisin ne sauroit légitimement élever un bâtiment qui, par quelque endroit, réponde directement à mon sol, quoiqu'il n'y soit pas appuyé, & qu'il porte sur des poutres prolongées en ligne horizontale; de même je ne puis pas, à mon tour, faire une pyramide dont les côtés & les fondemens s'étendent au delà de mon *espace*, à moins qu'il n'y ait à cet égard quelque convention entre mon voisin & moi; c'est à quoi, pour le bien public, les loix s'opposent : ces loix sont fort sages en général, & les hommes toujours insatiables & fort injustes en particulier. *Article de M. le chevalier* de Jaucourt.

Espace, *en Musique*, est cet intervalle qui se trouve entre une ligne & celle qui la suit immédiatement, en montant ou en descendant. Il y a quatre *espaces* entre les cinq lignes de la portée. *Voyez* Portée.

Guy Arétin ne posa d'abord des notes que sur les lignes; mais ensuite, pour éviter la multiplication des lignes & ménager mieux la place, on en mit aussi dans les *espaces*. *Voyez* Lignes. (*S*)

Espace. On appelle ainſi, dans l'uſage de l'*Imprimerie*, ce qui ſert à ſéparer dans la compoſition les mots les uns des autres : ce ſont de petits morceaux de fonte de l'épaiſſeur du corps du caractere pour lequel ils ſont fondus, & qui, étant plus bas que la lettre, forment le vuide qui paroît dans l'impreſſion entre chaque mot. Les *eſpaces* ſont de différentes épaiſſeurs; il y en a de fortes, de minces & de moyennes, pour donner au compoſiteur la faculté de juſtifier. *Voyez* Justifier.

ESPACEMENT, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt dans l'art de bâtir, toute diſtance égale entre un corps & un autre : ainſi on dit l'*eſpacement* des poteaux d'une cloiſon, des ſolives d'un plancher, des chevrons d'un comble, des baluſtres d'un appui, *&c. Eſpacer tant plein que vuide*, c'eſt laiſſer les intervalles égaux aux ſolides. (*P*)

ESPACER. (*Jardinage.*) On ſe ſert de ce terme pour marquer l'intervalle que l'on doit laiſſer d'un arbre à un autre. On *eſpace* ordinairement ceux des allées à 12 pieds; on les met dans la campagne à 17 & à 24 pieds de diſtance. Les arbres à fruits de demi-tige, dans les eſpaliers, ſe mettent à 12 pieds avec un nain ou buiſſon entre deux; lorſqu'ils ſont de haute tige ils demandent un eſpace de 4 toiſes avec un arbre entre deux : dans les vergers on les plante à 17 & à 24 pieds. (*K*)

ESPADE *ou* ESPADON, ſ. m. (*Cordier.*) eſt une palette de 2 pieds de longueur, de 4 à 5 pouces de largeur, & de 6 à 7 lignes d'épaiſſeur, dont on ſe ſert pour *eſpader* le chanvre ſur le chevalet. *Voyez* Corderie.

Espade, eſt une façon que l'on donne à la filaſſe après qu'elle a été broyée; elle conſiſte à mettre du chanvre ſur l'entaille du chevalet, & à le battre avec l'*eſpade* juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement net. Cette préparation a pluſieurs avantages; elle débarraſſe la filaſſe des petites parties de chenevenottes qui y reſtent, ou des corps étrangers, feuilles, herbe, pouſſiere, *&c.*, & de ſéparer du principal brin l'étoupe la plus groſſiere, c'eſt-à-dire les brins de chanvre qui ont été rompus en pluſieurs parties, ou très-bouchonnés. En ſecond lieu, elle ſépare les unes des autres les fibres longitudinales, qui, par leur union, forment des eſpeces de rubans.

Il y a des provinces où, au lieu d'*eſpader* le chanvre, on le pile avec des maillets.

ESPADEURS, ſ. m. pl. (*Corderie.*) ce ſont les ouvriers qui travaillent à donner à la filaſſe la préparation nommée l'*eſpade*. *Voyez* Corderie.

ESPADON, EMPEREUR, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *xiphias* ſeu *gladius*; poiſſon de mer qui a le bec fort alongé & fait en forme de glaive ou d'épée à deux tranchans, longue de deux coudées & dure comme un os. On pourroit le diſtinguer de tout autre poiſſon par ce ſeul caractere qui lui eſt particulier. Il eſt auſſi grand qu'un cétacée; il peſe plus de cent livres, & quelquefois même plus de deux cens, & il a cinq aunes de longueur. Le corps eſt alongé & rond, & fort épais près de la tête : c'eſt la mâchoire du deſſus qui ſe prolonge au point de former l'épée dont vient le nom d'*eſpadon*; on croit qu'il a été appellé *empereur*, parce qu'on repréſente les empereurs avec une épée en main. La mâchoire du deſſous eſt pointue par le bout; il n'a qu'une nageoire ſur le dos, mais elle s'étend preſque d'un bout à l'autre : la queue eſt échancrée & a la figure d'un croiſſant. Ce poiſſon a une paire de nageoires auprès des oüies, & deux autres nageoires qui ſont au delà de l'anus : ſa peau eſt rude & luiſante, de couleur noire ſur le dos, & blanche ſur le ventre. L'*eſpadon* eſt très-fort; il enfonce ſon bec pointu dans les navires, & il perce les plus grands poiſſons cétacées. Rai, *ſynop. méth. piſc.* Rond. *hiſt. des poiſſons. Voyez* Poisson. (*I*)

Espadon, (*Fourbiſſ.*) grande & large épée qu'on tient à deux mains. *Voyez* Épée.

* ESPADOT, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes; c'eſt un inſtrument formé d'un petit fer d'environ 2 pieds & demi de long, crochu par le bout, lequel on emmanche dans une petite broche d'environ 5 pieds de long, plus groſſe par le bout, qui

sert de poignée. Les pêcheurs se servent de cet instrument dans les écluses où ils vont la nuit avec des brandons de roseaux ou de paille; & quand ils apperçoivent des poissons, ils les retirent avec le bout de l'*espadot*, & les tuent ensuite avec le même instrument.

Les langons sont des especes d'*espadots* formés de petites pointes ébarbélées, fichées au bout d'une perche : les fouannes ou fougnes ressemblent à celles qu'on trouvera décrites à l'*article* FOUANNE; & les faucilles ne sont souvent que ces sortes de couteaux à scier des grains quand ils sont hors de service, ou quelques morceaux de fer crochus.

ESPAGNE, (*Géog. hist.*) royaume considérable de l'Europe, borné par la mer, le Portugal & les Pyrénées : il a environ 240 lieues de long sur 200 de large, *Long.* 9, 21, *lat.* 36, 44.

Je laisse les autres détails aux Géographes, pour retracer ici le tableau qu'un grand peintre a fait des révolutions de ce royaume dans son *Histoire du siecle de Louis XIV.*

L'*Espagne*, soumise tour-à-tour par les Carthaginois, par les Romains, par les Goths, par les Vandales, & par les Arabes qu'on nomme *Maures*, tomba sous la domination de Ferdinand, qui fut à juste titre surnommé *roi d'Espagne*, puisqu'il en réunit toutes les parties sous sa domination; l'Arragon par lui-même, la Castille par Isabelle sa femme, le royaume de Grenade par sa conquête sur les Maures, & le royaume de Navarre par usurpation; il décéda en 1516.

Charles-Quint son successeur forma le projet de la monarchie universelle de notre continent chrétien, & n'abandonna son idée que par l'épuisement de ses forces & sa démission de l'empire en 1556.

Le vaste projet de monarchie universelle, commencé par cet empereur, fut soutenu par Philippe II, son fils. Ce dernier voulut, du fond de l'Escurial, subjuguer la Chrétienté par les négociations & par les armes; il envahit le Portugal; il désola la France; il menaça l'Angleterre : mais plus propre à marchander de loin des esclaves qu'à combattre de près ses ennemis, il ne put ajouter aucune conquête à la facile invasion du Portugal. Il sacrifia de son aveu quinze cens millions, qui font aujourd'hui plus de trois mille millions de notre monnoie, pour asservir la France & pour regagner les sept Provinces-Unies; mais ses trésors n'aboutirent qu'à enrichir les pays qu'il voulut dompter : il mourut en 1598.

Sous Philippe III, la grandeur Espagnole ne fut qu'un vaste corps sans substance, qui avoit plus de réputation que de force. Ce Prince, moins guerrier encore & moins sage que Philippe II, eut peu de vertus de roi : il ternit son regne & affoiblit la monarchie par la superstition, ce vice des ames foibles, par les nombreuses colonies qu'il transplanta dans le Nouveau-Monde, & en chassant de ses états près de huit cens mille Maures, tandis qu'il auroit dû au contraire le peupler d'un pareil nombre de sujets : il finit ses jours en 1621.

Philippe IV, héritier de la foiblesse de son pere, perdit le Portugal par sa négligence, le Roussillon par la foiblesse de ses armes, & la Catalogne par l'abus du despotisme : il mourut en 1665.

Enfin l'inquisition, les moines, la fierté oisive des habitans, ont fait passer en d'autres mains les richesses du Nouveau-Monde. Ainsi ce beau royaume, qui imprima jadis tant de terreur à l'Europe, est par gradation tombé dans une décadence dont il aura de la peine à se relever.

Peu puissant au dehors, pauvre & foible au dedans, nulle industrie ne seconde encore dans ces climats heureux, les présens de la nature. Les soies de Valence, les belles laines de l'Andalousie & de la Castille, les piastres & les marchandises du Nouveau-Monde, sont moins pour l'*Espagne* que pour les nations commerçantes; elles confient leur fortune aux Espagnols, & ne s'en sont jamais repenties : cette fidélité singuliere qu'ils avoient autrefois à garder les dépôts, & dont Justin fait l'éloge, ils l'ont encore aujourd'hui; mais cette admirable qualité, jointe à leur paresse, forme un mélange, dont il résulte des effets qui leur sont nuisibles. Les autres peuples font sous leurs yeux le commerce de leur monarchie; & c'est vraisemblablement un bonheur pour l'Europe que le Mexique, le Pérou, & le Chily,

Chily, soient possédés par une nation paresseuse.

Ce seroit sans doute un événement bien singulier, si l'Amérique venoit à secouer le joug de l'*Espagne*, & si pour lors un habile vice-roi des Indes, embrassant le parti des Américains, les soutenoit de sa puissance & de son génie. Leurs terres produiroient bientôt nos fruits; & leurs habitants n'ayant plus besoin de nos marchandises, ni de nos denrées, nous tomberions à peu près dans le même état d'indigence, où nous étions il y a quatre siecles. L'*Espagne*, je l'avoue, paroît à l'abri de cette révolution, mais l'empire de la fortune est bien étendu; & la prudence des hommes peut-elle se flater de prévoir & de vaincre tous ses caprices? *Voyez* Ecole (*philosophie de l'*). *Article de M. le Chevalier de* JAUCOURT.

* ESPAGNOLETTE, s. f. (*Drap.*) étoffes de laine qui se fabriquent particuliérement à Rouen, à Beauvais & à Châlon. Les réglemens du commerce les ordonnent à Beauvais de laines d'Espagne pour la trame, ou des plus fines de France & du pays, sans agnelains ni peignons; les croisées à cinquante-six portées, trois quarts & un seize de large, vingt-septaunes de long, pour revenir foulées à demi-aune demi-quart de large, sur vingt-deux à vingt-trois aunes de long; & les non-croisées à trente-six portées, trois quarts & demi de large, vingt-sept aunes de long, pour revenir foulées à demi-aune demi-quart de large, sur vingt-deux à vingt-trois aunes de long. *Voyez les Réglemens du Commerce.*

* Espagnolette, (*Econ. domestiq. & Serrurerie.*) espece de fermeture de fenêtre. En général, cette fermeture consiste en une longue barre de fer arrondie, attachée sur celui des deux battans de la fenêtre qui porte sur l'autre, & le contient; à cette barre, est unie, vers le milieu, une main qui fait mouvoir la barre sur elle-même; les extrêmités de la barre sont en crochet. Quand la barre est mue sur elle-même, à l'aide de la main, de droite à gauche, les crochets sont reçus & retenus dans des gaches; la main qui se meut aussi circulairement & verticalement sur une de ces extrêmités, peut être arrêtée dans un crochet mobile attaché sur l'autre battant, & la fenêtre est fermée. Pour l'ouvrir, on fait sortir la main de son crochet, & par son moyen, on fait ensuite tourner la barre sur elle-même de gauche à droite; alors ses extrêmités sortent de leurs gaches, & la fenêtre est ouverte.

ESPALIER, s. m. (*Jard.*) c'est une suite d'arbres fruitiers réguliérement plantés contre des murs, assujettis par un treillage, & conduits avec intelligence pour former une tapisserie de verdure naturelle qui donne de beaux fruits, & qui fait le principal ornement des jardins potagers. L'*espalier* a aussi l'avantage de préserver les arbres de plusieurs intempéries, & d'avancer la maturité du fruit. Mais il faut des soins suivis, une culture entendue, & beaucoup d'art pour conduire les arbres en *espalier*; c'est le point qui décele ordinairement l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'est le chef-d'œuvre de ceux qui ont assez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impose à l'arbre avec le rapport qu'on en attend. Tous les arbres à fruit ne sont pas propres à former un *espalier* : les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau, dont quelques especes y réussissent fort bien, & entr'autres le pêcher qui mérite sur-tout d'y être employé, quoiqu'il soit le plus difficile à conduire. La premiere & la principale attention, lorsqu'on veut planter un *espalier*, doit être de bien proportionner la distance des arbres, attendu que tout l'agrément & l'utilité qu'on peut se promettre d'un *espalier*, dépendront de ce premier arrangement. La distance des arbres, en pareil cas, doit se régler sur plusieurs circonstances auxquelles il faut avoir égard, comme à la hauteur des murs, à leur exposition, à la qualité du terrein, à la nature des arbres, *&c.* Les murs qui n'ont que huit à neuf pieds, ne peuvent admettre que des arbres de basse tige, qu'il faut espacer à douze ou quinze pieds. Si les murs ont environ douze pieds d'élévation, on peut mettre alternativement entre chacun de ces arbres, d'autres fruitiers de six pieds de tige pour garnir le haut des murailles. La bonne

ou mauvaiſe qualité du ſol doit décider du plus ou du moins de diſtance. L'expoſition au nord, où les arbres pouſſent plus vigoureuſement qu'au midi, en demande davantage : tout de même, quelques eſpeces d'arbres occupent plus d'eſpace que d'autres ; il faut plus de place à l'abricotier qu'au pêcher, beaucoup plus au figuier, *&c.* La forme que l'on doit donner aux arbres en *eſpaliers*, n'eſt pas un objet indifférent : il ſemble d'abord qu'un *eſpalier*, dont tous les arbres en ſe réuniſſant garniroient entiérement la muraille de verdure, devroit former le plus bel aſpect ; mais cette uniformité n'eſt pas le but qu'on ſe doit propoſer, parce qu'elle contrarieroit la production des fruits qui doivent faire le principal objet. Il faut au contraire que tous les arbres d'un *eſpalier* ſoient diſtinctement détachés les uns des autres, & qu'ils ſoient placés à une diſtance ſuffiſante, pour permettre pendant toute leur durée d'étendre & d'arranger leurs branches, ſans que la rencontre de celles des arbres voiſins puiſſe y faire obſtacle. Il a donc fallu leur approprier une forme particuliere, qui, en ſe rapprochant le plus qu'il étoit poſſible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur accroiſſement, fût autant agréable à l'œil que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte, ou d'un éventail déplié, a paru la plus propre à remplir ces deux objets. Cependant comme la ſeve ſe porte plus volontiers dans les branches de l'arbre qui approchent de la ligne droite, que dans celles qui s'en écartent beaucoup, on doit avoir attention de laiſſer prendre aux arbres en *eſpalier* plus de hauteur que de largeur : très-différens en cela des arbres en contreſpalier, auxquels il eſt d'uſage de donner plus d'étendue en largeur qu'en hauteur, par des raiſons de convenance. *Voyez* CONTRESPALIER. (*c*)

ESPALLEMENT, ſ. m. *terme en uſage parmi les commis des aides*, & qui ſignifie la même choſe que *jaugeage*. *Voyez* JAUGEAGE.

Eſpallement ne ſe dit pourtant guere que du meſurage qui ſe fait dans les braſſeries, lorſque les commis jaugent les cuves, bacs & chaudieres, dont ſe ſervent les braſſeurs pour former leurs bieres, afin de faire l'évaluation des droits du roi.

L'*article* 2, du titre de l'ordonnance des aides de 1680, concernant les droits ſur la biere, défend aux braſſeurs de Paris & du reſte du royaume, de ſe ſervir des cuves, chaudieres & bacs, que l'*eſpallement* n'en ait été fait avec le fermier ou les commis. *Dictionnaire de Commerce, de Trévoux & Chambers.* (G)

Eſpallement ſe dit auſſi de la comparaiſon qui ſe fait d'une meſure neuve avec la meſure originale ou matrice, pour enſuite l'étalonner & marquer de la lettre courante de l'année, ſi elle lui eſt trouvée égale & conforme.

Ce terme en ce ſens n'eſt en uſage que pour la vérification des meſures rondes qui ſervent à meſurer les grains, graines, fruits, légumes ſecs.

Louis XIV ayant ordonné, par un édit du mois d'octobre 1669, la fonte de nouveaux étalons ſur leſquels ſe pût faire à l'avenir l'*eſpallement* des meſures de bois qui ſerviroient à la diſtribution & vente de toute nature de grains par le moyen de la trémie, régla auſſi la maniere de faire cet *eſpallement* ou vérification, ainſi qu'il s'enſuit.

Le juré meſureur-étalonneur met d'abord dans la trémie la quantité d'un minot & demi de graine de millet, & non autres, qu'il laiſſe couler dans l'étalon du minot à bled, juſqu'à ce qu'il ſoit comble. L'ayant enſuite radé, ſans laiſſer grain ſur bord, le millet qui reſte dans cette meſure matrice eſt de nouveau mis dans la trémie pour en remplir une ſeconde fois le même étalon, où le grain eſt encore radé comme auparavant ; après quoi il eſt verſé auſſi par la trémie dans le minot qui doit être étalonné, & qui l'eſt en effet, & marqué de la lettre courante de l'année, s'il eſt trouvé de bonne contenance & de la même meſure que l'étalon.

L'*eſpallement* des autres meſures, moindres que le minot, ſe fait à proportion ;

de la même maniere. *Voyez* Mesure & Minot. *Dictionnaire de Commerce & de Chambers.* (*G*).

ESPALMER, (*Marine.*) c'est nettoyer, laver, & donner le suif depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau pour faire voguer un bâtiment avec plus de vîtesse. C'est la même chose que *carener*; mais le mot d'*espalmer* s'appliquoit autrefois particulié-rement aux galeres, & carener aux vaisseaux. (*Z*).

ESPARTS. Nom que l'on donne dans les carrieres aux quatre petits morceaux qui, dans la civiere à tirer le moilon, sont emmortoisés avec les maîtresses pieces.

Fin du Tome XII.